HIST.2282

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
900000043582

Digitized by Google

HIST.2282

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
900000043582

Digitized by Google

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL RAISONNÉ

DES

CONNOISSANCES HUMAINES.

TOME XXIV.

JAN ... INV

Digitized by Google

Digitized by Google

ENCYCLOPEDIE,

OU

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL RAISONNÉ

DES

CONNOISSANCES HUMAINES.

Mis en ordre par M. DE FELICE.

E tenebris tantis tam clarum tollere lumen
Quis potuit? LUCRET.

TOME XXIV.

YVERDON,

M. DCC. LXXIII.

Digitized by Google

AVIS.

Les Articles ſuivis par un (R) *ou par un* (N) *ſont nouveaux dans cette* ENCYCLOPÉDIE, *& nous appartiennent en entier. Nous avons fait uſage de ces deux marques différentes, pour déſigner, par la derniere, les Articles qui manquoient dans l'Encyclopédie de Paris, & par la premiere, les Articles que nous avons cru devoir ſubſtituer à ceux qui s'y trouvoient & dont nous n'avons fait preſque aucun uſage. Les augmentations fournies par des Auteurs différens de ceux qui ont compoſé les Articles mêmes, ſe trouvent renfermées entre deux étoiles, ou entre une étoile & les marques des Auteurs de ces mêmes augmentations.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL RAISONNÉ

DES

CONNOISSANCES HUMAINES.

JAN

JAN, ſ. m., *Jeu*, au *trictrac*, ſe dit de la diſpoſition du jeu, lorſqu'il y a douze dames abattues deux à deux, qui font le plein d'un des côtés du trictrac. Il y en a qui font dériver ce mot de Janus, auquel les Romains donnoient pluſieurs faces, & diſent qu'on l'a mis en uſage dans le jeu du trictrac pour marquer la diverſité des faces; il y a pluſieurs ſortes de *jans*, comme le grand & le petit *jan*, le *jan* de trois coups, le *jan* de deux tables, le contre *jan* de deux tables, *jan* de Mézéas, contre *jan* de Mézéas, *jan* de retour, *jan* de récompenſe, *jan qui ne peut*. Voyez tous ces termes expliqués à leur article.

JAN

Quelques-uns définiſſent encore le *jan* en général un coup de trictrac qui apporte du profit ou de la perte aux joueurs, quelquefois l'un & l'autre enſemble.

Jan de Mézéas, au trictrac, eſt un coup qui ſe fait quand au commencement d'une partie, on ſe ſaiſit de ſon coin de repos ſans avoir aucune autre dame abattue dans tout ſon jeu. Ce *jan* vaut quatre points lorſqu'on amene un as, & ſix, ſi l'on en amene deux.

Jan qui ne peut, au trictrac, ſe fait toutes les fois que les nombres de points qu'on amene tombent ſur une dame découverte de l'adverſaire, & que les caſes ferment les paſſages; & il ſe fait en-

Digitized by Google

core au *jan* de retour, lorſque vous ne pouvez jouer les nombres que vous avez amenés.

Jan de récompenſe. On fait un *jan* de récompenſe au trictrac, lorſque le nombre de points produits par les dés jettés, tombe en les comptant ſur une dame découverte de ſon adverſaire; le gain qu'on fait dans la table du coin de repos, & celle du petit *jan*, ſont différens. Dans la premiere on ne gagne ſur chaque dame découverte que deux points par ſimples pour chaque moyen, & quatre points par doubles; au lieu que dans la derniere on profite de quatre points par ſimples, & de ſix par doubles. Mais ſi on bat par deux manieres ſimples, on gagne huit points, & douze par trois.

Le *jan de récompenſe* arrive quantité de fois dans le jeu de trictrac, comme on vient de le voir, & il ſe fait encore, quand s'étant ſaiſi de ſon coin de repos, on bat celui de ſon adverſaire qui eſt vuide, & pour lors on gagne quatre points par ſimples, & ſix par doubles.

Jan de retour, au trictrac, eſt un jeu qu'on ne peut faire ſans avoir rompu ſon grand *jan*, parce qu'il faut ſe ſervir des mêmes dames qui le compoſoient. Pour y parvenir, on paſſe les dames dans la premiere table de ſon adverſaire, & on les conduit dans la ſeconde qui eſt celle où étoient d'abord les tas de bois ou de dames de celui contre qui l'on joue; & ſi-tôt que les caſes de cette derniere table ſont remplies, le *jan de retour* eſt fait. On ne ſauroit paſſer que la fleche ſur laquelle on prend paſſage, ne ſoit abſolument nue, autrement le paſſage eſt fermé: c'eſt un paſſage pour la battre, & meme une autre qui ſeroit plus loin; mais on ne pourroit pas paſſer pour cela, tant qu'on garde ſon *jan de retour*, & lorſqu'on le fait, on gagne autant qu'au grand & au petit *jan*. On ſaura pour regle générale, que qui ne peut jouer tous les nombres qu'il a faits au *jan de retour*, perd deux points pour chaque dame qu'il ne peut jouer, ſoit qu'il ait joué par ſimples ou par doubles; quand le *jan de retour* eſt rompu, on leve à chaque coup, ſelon les dés, les dames du trictrac; & celui qui a plus tôt fait, gagne quatre points par ſimples, & ſix par doubles. Après quoi on empile de nouveau le bois pour recommencer à abattre les dames, & faire de nouveaux plains juſqu'à ce qu'on ait gagné les douze trous qui ſont le tout ou la partie complette du trictrac.

Jan de deux tables au trictrac, eſt celui qui ſe fait quand au commencement d'une partie on n'a que deux dames abattues, & placées de ſorte que de votre dé vous pouvez mettre une de ces dames dans votre coin de repos, & l'autre dans celui de votre adverſe partie. *Jan de deux tables* eſt un hafard du jeu de trictrac qui tourne à l'avantage de celui qui le fait. Il vaut quatre points par ſimple & ſix par double, qu'il faut marquer, quoiqu'on ne puiſſe pas placer ſes dames dans l'un ni dans l'autre de ſes coins, ne pouvant être pris que par deux dames à-la-fois; cependant, parce qu'on a la puiſſance de les y mettre on en tire le profit.

Jan de trois coups, au trictrac, ſe dit d'un joueur qui au commencement d'une partie abat en trois coups ſix dames de ſuite depuis la pile juſqu'où eſt compriſe la caſe de ſannes. Le *jan de trois coups* vaut ordinairement quatre points à celui qui le fait, & pas plus, parce qu'il ne peut ſe faire par doublets. Pour que ce *jan* profite, les regles du jeu n'obligent point à jouer le dernier coup; on peut ſeulement marquer quatre points pour ſon *jan*, & faire une caſe dans ſon grand *jan*, avec le bois battu dans le petit.

Il y a encore d'autres *jans*, tels que *jan de courtes chauſſes*, ou celui où par un coup de dés fâcheux on ne peut achever ſon *jan* de retour; *jan de rencontre* ou celui où en commençant la partie, les deux joueurs amenent les mêmes dés, &c. On néglige aujourd'hui dans la pratique du jeu la plupart de ces *jans*.

JAN. (N), dans les inſcriptions romaines, cette note ſignifie *Januarius*. IAN.

Digitized by Google

CLV. ſignifie *janum cluſit, aut janus cluſus.* On trouve ces notes ſur les monnoyes des empereurs Auguſte & Néron. Tous les empereurs fermoient le temple de Janus dès que la guerre étoit finie. (V.A.L.)

JANA, ſ. f. *Mythol.*, nom de Diane, qui fut changé en celui de *Diana*, par l'addition du D, que l'J conſonne entraîne dans pluſieurs langues. Varron appelle la lune dans ſes différentes phaſes, *Jane croiſſante & décroiſſante.* D'autres prétendent que *Diana* a été fait de *diva Jana*, ou *dia Jana*; le ſoleil s'eſt appellé auſſi *divos Janos*, dieu Janus.

JANCOMA, *Géog.*, royaume d'Aſie, dans les Indes orientales, au royaume de Pégu, dans la partie de la peninſule de l'Inde, qui eſt au-delà du Gange. Il y a une ville de même nom.

JANEIRO RIO, *Géog.*, riviere de l'Amérique méridionale ſur la côte du Bréſil; elle donne ſon nom à une province ou capitainerie où eſt St. Sebaſtien. Elle fut découverte par François Villegagnon proteſtant, en 1555; mais les Portugais s'emparerent du pays en 1558. Le *Rio Janéiro* que j'ai qualifié de riviere, eſt plutôt un golfe, puiſque l'eau en eſt ſalée, & que l'on y trouve des poiſſons de mer, des requins, des raies, des marſouins, & même juſqu'à des baleines. *v.* ST. SEBASTIEN.

JANICULE, *Géog. Anc. & Littérat.*, montagne ou plutôt colline de la ville de Rome, quoiqu'elle ne ſoit pas compriſe dans le nombre des ſept, qui ont fait donner à cette capitale le nom de la ville aux ſept montagnes, *urbs ſepticollis.*

Le *Janicule* avoit tiré ſa dénomination de Janus qui y demeuroit vis-à-vis du capitole, lequel étoit alors occupé par Saturne; ils poſſédoient chacun une petite ville; & quoique ni l'une ni l'autre ne ſubſiſtaſſent plus après la guerre de Troie, Virgile n'a pas laiſſé d'orner l'Eneïde de cette tradition populaire. Voyez, dit Evandre au héros troyen, ces deux villes dont les murs ſont renverſés; leurs ruines mêmes vous rappellent le regne de deux anciens monarques; celle-ci fut bâtie par Janus, & celle-là par Saturne: l'une fut nommée *Janicule*, & l'autre fut appellée *Saturnie.*

Hæc duo prætereà diſjectis oppida muris,
Reliquias, veterumque vides monimenta virorum,
Hanc Janus pater, hanc Saturnus condidit urbem
Janiculum, *huic, illi fuerat Saturnia nomen.* Ænéïd. liv. VIII. v. 355.

Cette oppoſition de deux villes, donna lieu au nom d'*Antipolis*, dont Pline ſe ſert pour déſigner le *Janicule.* Ancus Martius le joignit à la ville de Rome par un pont qu'il fit bâtir ſur le Tibre. Numa Pompilius y fut enterré, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, Tite-Live, Pline, & Solin. Euſebe dans ſa *Chronique* y met auſſi la ſépulture du poëte Stace; Victorè place au *Janicule* les jardins de Géta, que le Nardini & le Donati croient avoir été formés près de la porte Septinienne.

On poſoit au *Janicule* un corps-de-garde dans les tems des Comices, & on y montoit la garde pour la ſûreté de la ville & de la riviere qui coule au bas. Aujourd'hui cette colline comprend ſous elle le Vatican, & ſe termine à l'égliſe de *Santo-Spiritu in Saſſia.* On l'appelle communément *Montorio*, à cauſe de la couleur de ſon ſable qui eſt jaunâtre: c'eſt un des endroits de Rome des moins habités.

Pour ce qui regarde le pont du *Janicule*, que les Romains appelloient *pons Janiculenſis*, Antonin l'avoit rebâti de marbre. Il ſe rompit par la ſuite des tems, & demeura dans un triſte état de décombres, juſqu'à ce que Sixte IV. en ait conſtruit un autre à la place: c'eſt de-là que lui vient ſon nom moderne, *ponte Siſto.*

JANIPABA. *v.* GENIPA.

JANIRE, (N), *Myth.*, nom d'une nymphe Océanide & d'une Néréïde, qui, ſelon Homere, jouoit avec Proſerpine quand elle fut enlevée.

JANISSAIRE, ſ. m. *Hiſt. Turq.*, ſoldat d'infanterie turque, qui forme un corps formidable en lui-même, & ſurtout à celui qui le paye.

Digitized by Google

Les gen-y-ceris, c'eſt-à-dire, *nouveaux ſoldats*, que nous nommons *janiſſaires*, ſe montrerent chez les Turcs (quand ils eurent vaincu les Grecs) dans toute leur vigueur, au nombre d'environ 45 mille, conformément à leur établiſſement dont nous ignorons l'époque. Quelques hiſtoriens prétendent que c'eſt le ſultan Amurath II. fils d'Orcan, qui a donné en 1372, à cette milice déja inſtituée, la forme qu'on voit ſubſiſter encore.

L'officier qui commande cette milice, s'appelle *jen-y-céris aghaſi*; l'on dit en françois l'*aga des janiſſaires*; & c'eſt un des premiers officiers de l'empire.

Comme on diſtingue dans les armées de ſa hauteſſe les troupes d'Europe, & les troupes d'Aſie, les *janiſſaires* ſe diviſent auſſi en *janiſſaires* de Conſtantinople, & *janiſſaires* de Damas. Leur paye eſt depuis deux aſpres juſqu'à douze; l'aſpre vaut environ ſix liards monnoie actuelle de France.

Leur habit eſt de drap de Salonique, que le grand-ſeigneur leur fait donner toutes les années, le jour de Ramazan. Sous cet habit ils mettent une ſurveſte de drap bleu; ils portent d'ordinaire un bonnet de feutre, qu'ils appellent un *ſarcola*, & un long chaperon de même étoffe qui pend ſur les épaules.

Leurs armes ſont en tems de guerre un ſabre, un mouſquet, & un fourniment qui leur pend du côté gauche. Quant à leur nourriture, ce ſont les ſoldats du monde qui ont toujours été le mieux alimentés; chaque oda de *janiſſaires* avoit jadis, & a encore, un pourvoyeur qui lui fournit du mouton, du ris, du beurre, des légumes, & du pain en abondance.

Mais entrons dans quelques détails, qu'on ſera peut-être bien aiſe de trouver ici, & dont nous avons M. de Tournefort pour garant; les choſes à cet égard, n'ont point changé depuis ſon voyage en Turquie.

Les *janiſſaires* vivent honnêtement dans Conſtantinople; cependant ils ſont bien déchus de cette haute eſtime où étoient leurs prédéceſſeurs, qui ont tant contribué à l'établiſſement de l'empire turc. Quelques précautions qu'ayent pris autrefois les empereurs, pour rendre ces troupes incorruptibles; elles ont dégénéré. Il ſemble même qu'on ſoit bien-aiſe depuis plus d'un ſiecle, de les voir moins reſpectées, de crainte qu'elles ne ſe rendent plus redoutables.

Quoique la plus grande partie de l'infanterie turque s'arroge le nom de *janiſſaires*, il eſt pourtant ſûr que dans tout ce vaſte empire, il n'y en a pas plus de 25 mille qui ſoient vrais *janiſſaires*, ou *janiſſaires* de la Porte: autrefois cette milice n'étoit compoſée que des enfans de tribut, que l'on inſtruiſoit dans le mahométiſme. Préſentement cela ne ſe pratique plus, depuis que les officiers prennent de l'argent des Turcs, pour les recevoir dans ce corps. Il n'étoit pas permis autrefois aux *janiſſaires* de ſe marier, les Muſulmans étant perſuadés que les ſoins du ménage rendent les ſoldats moins propres à la profeſſion des armes: aujourd'hui ſe marie qui veut avec le conſentement des chefs, qui ne le donnent pourtant pas ſans argent; mais la principale raiſon qui détourne les *janiſſaires* du mariage, c'eſt qu'il n'y a que les garçons qui parviennent aux charges, dont les plus recherchées ſont d'être chefs de leur oda.

Toute cette milice loge dans de grandes caſernes, diſtribuées en pluſieurs chambres: chaque chambre a ſon chef qui y commande. Il reçoit ſes ordres des capitaines, au-deſſus deſquels il y a le lieutenant général, qui obéit à l'aga ſeul.

Le bonnet de cérémonie des *janiſſaires* eſt fait comme la manche d'une caſaque; l'un des bouts ſert à couvrir leur tête, & l'autre tombe ſur leurs épaules; on attache à ce bonnet ſur le front, une eſpece de tuyau d'argent doré, long de demi-pied, garni de fauſſes pierreries. Quand les *janiſſaires* marchent à l'armée, le ſultan leur fournit des chevaux pour porter leur bagage, & des chameaux pour porter leurs tentes; ſavoir un cheval pour

Digitized by Google

10 soldats, & un chameau pour 20. A l'avénement de chaque sultan sur le trône, on augmente leur paye pendant quelque tems d'un aspre par jour.

Les chambres héritent de la dépouille de ceux qui meurent sans enfans; & les autres, quoiqu'ils ayent des enfans, ne laissent pas de léguer quelque chose à leur chambre. Parmi les *janissaires*, il n'y a que les solacs & les peyes qui soient de la garde de l'empereur; les autres ne vont au serrail, que pour accompagner leurs commandans les jours de divan, & pour empêcher les desordres. Ordinairement on les met en sentinelle aux portes & aux carrefours de la ville: tout le monde les craint & les respecte, quoiqu'ils n'ayent qu'une canne à la main, car on ne leur donne leurs armes, que lorsqu'ils vont en campagne.

Plusieurs d'entr'eux ne manquent pas d'éducation, étant en partie tirés du corps des azaucoglans, parmi lesquels leur impatience, ou quelqu'autre défaut, ne leur a pas permis de rester: ceux qui doivent être reçus, passent en revûe devant le commissaire, & chacun tient le bas de la veste de son compagnon. On écrit leurs noms sur le regiſtre du grand-seigneur; après quoi ils courent tous vers leurs maitres de chambre, qui pour leur apprendre qu'ils sont sous sa juriſdiction, leur donne à chacun en passant, un coup de main derriere l'oreille.

On leur fait faire deux sermens lors de leur enrôlement; le premier, de servir fidellement le grand-seigneur; le second, de suivre la volonté de leurs camarades. En effet, il n'y a point de corps plus uni que celui des *janissaires*, & cette grande union soutient singulierement leur autorité; car quoiqu'ils ne soient que 12 à 13 mille dans Constantinople, ils sont sûrs que leurs camarades ne manqueront pas d'approuver leur conduite.

De-là vient leur force, qui est telle, que le grand-seigneur n'a rien au monde de plus à craindre que leurs caprices. Celui qui se dit l'invincible sultan, doit trembler au premier signal de la mutinerie d'un misérable *janissaire*.

Combien de fois n'ont-ils pas fait changer à leur fantaisie la face de l'empire? les plus fiers empereurs, & les plus habiles ministres, ont souvent éprouvé qu'il étoit pour eux du dernier danger d'entretenir en tems de paix, une milice si redoutable. Elle déposa Bajazet II. en 1512; elle avança la mort d'Amurat III. en 1595; elle menaça Mahomet III. de le détroner. Osman II. qui avoit juré leur perte, ayant imprudemment fait éclater son dessein, en fut indignement traité, puisqu'ils le firent marcher à coups de pieds depuis le serrail jusques au château des sept tours, où il fut étranglé l'an 1622. Mustapha que cette insolente milice mit à la place d'Osman, fut détrôné au bout de deux mois, par ceux-là même qui l'avoient élevé au faite des grandeurs. Ils firent aussi mourir le sultan Ibrahim en 1649, après l'avoir traîné ignominieusement aux sept tours; ils renverserent du trône son fils Mahomet IV. à cause du malheureux succès du siege de Vienne, lequel pourtant n'échoua que par la faute de Cara-Mustapha, premier visir. Ils préférerent à cet habile sultan son frere Soliman III. prince sans mérite, & le déposerent à son tour quelque tems après. Enfin, en 1730, non-contens d'avoir obtenu qu'on leur sacrifiât le grand-visir, le rei-Effendi, & le capitan bacha; ils déposerent Achmet III. l'enfermerent dans la prison, d'où ils tirerent sultan Mahomet, fils de Mustapha II. & le proclamerent à sa place. Voilà comme les successions à l'empire sont réglées en Turquie.

* Les Turcs donnent le nom de *janissar-agasi*, à celui qui a le commandement général sur tout le corps des *janissaires*. Cette charge répond à-peu-près à celle de colonel général de l'infanterie, en France, quand elle étoit en pied sous les ordres du duc d'Epernon, & depuis sous celle de M. le duc d'Orléans en 1720. Cet aga dont je n'ai dit que peu de choses sous ce titre, est le premier de tous

Digitized by Google

les agas ou officiers d'infanterie de l'empire Ottoman. Son nom vient du mot turc *aga*, qui ſignifie un bâton, & même dans les jours de cérémonie il en porte un en main, pour marque de ſon autorité, & les *janiſſaires* en portent auſſi un dans les grandes villes pour marque de leur rang de ſervice.

Ce général étoit autrefois tiré d'entre les *janiſſaires*. Mais depuis que le grand-ſeigneur a remarqué qu'il s'y faiſoit des brigues, & que ſon élection étoit ſuivie de jalouſie & de haine, qui la rendoit quelquefois mépriſable à ſes officiers; il le choiſit préſentement entre les Ichoglans dans ſon ſerrail.

Cet aga a de paye par jour cent aſpres, ou vingt écus, & ſept à dix mille écus pris ſur des Timars, qui ſont affectés à ſa charge. Il a auſſi preſque tous les jours des préſens du ſultan, principalement quand les *janiſſaires* ont bien fait leur devoir dans quelque occaſion conſidérable; & quand il eſt aſſez heureux pour plaire à ſon prince, c'eſt à qui lui ſera des préſens, pour parvenir par ſon moyen aux emplois: car en Turquie, on ne donne point les charges au mérite, mais à celui qui en donne plus de bourſes, (qui eſt leur maniere de compter les grandes ſommes,) chaque bourſe étant d'environ cinq cents écus.

Ce commandant ne marche guere dans Conſtantinople, qu'il ne ſoit ſuivi d'un grand nombre de *janiſſaires*, principalement quand il eſt arrivé quelque fâcheuſe révolution à l'empire. C'eſt dans ces momens que les *janiſſaires* prennent leur tems pour demander leur paye, ou pour en avoir augmentation, menaçant de piller la ville, ce qu'ils ont fait en pluſieurs rencontres. Cet aga pour réſiſter à ce ſoulevement, & pour faire mieux exécuter ſes ordres, ſe fait dans ſes occurrences accompagner de trente ou quarante mungis, ou prévôts des *janiſſaires*, avec cinq ou ſix cents de cette milice, pour ſe ſaiſir des malfaiteurs, & les conduire dans les priſons: car il a tout pouvoir ſur la vie des *janiſſaires*, qu'il ne fait néanmoins mourir que de nuit, de peur de quelque ſoulevement. La falaque ou baſtonnade ſur la plante des pieds eſt pour les moindres crimes: mais quand leurs crimes méritent la mort, il les fait étrangler ou coudre dans un ſac, & jetter dans quelque lac ou riviere.

Quand le janiſſar-agaſi meurt, ſoit de mort naturelle ou violente, tous ſes biens vont au profit du tréſor commun des *janiſſaires*, ſans que le grand-ſeigneur en touche un aſpre. *

JANKOW *ou* JANKOWITZ, (N), *Géogr. Mod.*, bourg à marché du royaume de Boheme, dans le cercle de Kaurzim; il eſt fameux par la grande victoire que les Suédois, commandés par Torſtenſon y remporterent le 6 Mars 1645. ſur les Impériaux commandés par Goetz & Hatzefeld. La priſe de Vienne en eut peut-être été la ſuite ſi Ragotzy eût ſecondé Torſtenſon. (D. G.)

JANNA, *la*, *Géogr.*, contrée de la Turquie européenne dans la Macédoine, ſur l'Archipel, bornée, nord, par le Comenolitari, ſud, par la Livadie, oueſt, par l'Albanie, & eſt, par l'Archipel. Elle répond à la Theſſalie des anciens; Lariſſe en eſt la capitale. *v.* THESSALIE.

JANNA *ou* JANNINA, (N), *Géog.*, ville de la Turquie en Europe dans la *Janna*. Elle eſt ſituée dans une iſle que forme le Selampria. Elle eſt habitée par de riches marchands Grecs, qui y ont un évêque; & c'eſt elle qui a donné ſon nom à la contrée.

JANOW, *Géog.* Il y a trois villes de ce nom en Pologne. La premiere eſt dans la haute Podolie; la ſeconde dans la province de Mazovie, ſur les frontieres de la Pruſſe; & la troiſieme eſt en Lithuanie, dans la province de Briefcia.

JAN-RAJA. *v.* RAJANIA.

JANSÉNISME, ſ. m. *Hiſt. Eccleſ.*, diſpute ſur la grace, & ſur différens autres points de la doctrine chrétienne, à laquelle un ouvrage de Corneille Janſénius a donné lieu.

Corneille Janſenius naquit de parens catholiques à Laerdam en Hollande. Il

Digitized by Google

étudia à Utrecht, à Louvain & à Paris. Le fameux Jan du Verger de Hauranne, abbé de S. Cyran, ſon ami, le mena à Bayonne, où il paſſa douze ans en qualité de principal du college. Ce fut-là qu'il ébaucha l'ouvrage qui parut après ſa mort ſous le titre d'*Auguſtinus*. De retour à Louvain, il y prit le bonnet de docteur, obtint une chaire de profeſſeur pour l'Ecriture-ſainte, & fut nommé à l'évêché d'Ypres qu'il ne poſſéda pas longtems. Il mourut de peſte quelques années après ſa nomination.

Il avoit travaillé vingt ans à ſon ouvrage. Il y mit la derniere main avant ſa mort, & laiſſa à quelques amis le ſoin de le publier.

Ce livre le fut en effet en 1640 à Louvain en un volume *in-folio*, diviſé en trois parties, qui traitent principalement de la grace.

On trouve dans l'ouvrage de Janſénius, & dans ſon teſtament, diverſes proteſtations de ſa ſoumiſſion au S. ſiege.

Le pape Urbain VIII. proſcrivit en 1649. l'*Auguſtinus* de Corneille Janſénius, comme renouvellant les erreurs du bayaniſme. Cornet, ſyndic de la faculté, en tira quelques propoſitions qu'il déféra à la Sorbonne, qui les condamna. Le docteur Saint Amour & ſoixante & dix autres appellerent de cette déciſion au parlement. La faculté porta l'affaire devant le clergé. Les prélats, dit M. Godeau, voyant les eſprits trop échauffés, craignirent de prononcer, & renvoyerent la choſe au pape Innocent X. Cinq cardinaux & treize conſulteurs tinrent par l'ordre d'Innocent, dans l'eſpace de deux ans & quelques mois, trente-ſix congrégations. Le pape préſida en perſonne aux dix dernieres. Les propoſitions y furent diſcutées. Le docteur Saint-Amour, l'abbé de Bourzeis, & quelques autres qui défendoient la cauſe de Janſénius, furent entendus; & l'on vit paroître en 1653 le jugement de Rome qui cenſure & qualifie les propoſitions ſuivantes.

Premiere propoſition. *Aliqua Dei præcepta hominibus juſtis volentibus & conantibus, ſecundùm præſentes quas habent vires, ſunt impoſſibilia. Deeſt quoque illis gratia quâ poſſibilia fiant.* Quelques commandemens de Dieu ſont impoſſibles à des hommes juſtes qui veulent les accomplir, & qui ſont à cet effet des efforts ſelon les forces préſentes qu'ils ont. La grace même qui les leur rendroit poſſibles, leur manque.

Cette propoſition qui ſe trouve mot pour mot dans Janſénius, fut déclarée téméraire, impie, blaſphématoire, frappée d'anatheme, & hérétique.

La doctrine de l'égliſe eſt que *Deus impoſſibilia non jubet, ſed jubendo monet & facere quod poſſis, & petere quod non poſſis*; que Dieu n'ordonne rien d'impoſſible, mais avertit en ordonnant & de faire ce que l'on peut, & de demander ce que l'on ne peut pas.

Seconde propoſition : *interiori gratiæ in ſtatu naturæ lapſæ nunquam reſiſtitur.* Dans l'état de nature tombée, on ne réſiſte jamais à la grace intérieure.

Cette propoſition n'eſt pas mot à mot dans l'ouvrage de Janſénius; mais la doctrine qu'elle préſente fut notée d'héréſie, parce qu'elle parut oppoſée à ces paroles de J. C. *Jeruſalem, quoties volui congregare filios tuos, ſicut gallina congregat pullos ſuos ſub alis, & noluiſti.* Jéruſalem, combien de fois n'ai-je pas voulu raſſembler tes enfans, comme la poule raſſemble ſes petits ſous ſes ailes, & tu ne l'as pas voulu? & à celles-ci que S. Etienne adreſſe aux Juifs : *dura cervice & incircumciſis cordibus, vos ſemper Spiritui ſancto reſiſtitis.* Têtes dures, cœurs incirconcis, vous réſiſtez toujours à l'Eſprit ſaint; & à ce paſſage de S. Paul, *videte ne quis veſtrùm deſit gratiæ Dei.* Faites qu'aucun de vous ne réſiſte à la grace de Dieu.

Troiſieme propoſition : *ad merendum vel demerendum in ſtatu naturæ lapſæ, non requiritur in homine libertas a neceſſitate, ſed ſufficit libertas a coactione.* Dans l'état de nature tombée, l'homme pour mériter ou pour déméríter n'a pas beſoin d'une liberté exempte de néceſſité, il lui ſuffit d'une liberté exempte de contrainte,

Digitized by Google

On ne lit pas cette proposition dans Janſénius, mais celle-ci : l'homme eſt libre, dès qu'il n'eſt pas contraint. La néceſſité ſimple, c'eſt-à-dire la détermination invincible qui part d'un principe extérieur, ne répugne point à la liberté. Une œuvre eſt méritoire ou déméritoire, lorſqu'on la fait ſans contrainte, quoiqu'on ne la faſſe pas ſans néceſſité. Voyez *lib. VI. de grat. Chriſt.* C'eſt la ſuite du penchant de la délectation victorieuſe, où l'homme mérite & démérite, quoique ſon action exempte de contrainte ne le ſoit pas de néceſſité.

La propoſition troiſieme fut déclarée hérétique; car il eſt de foi que le mouvement de la grace efficace même n'emporte point de néceſſité.

Quatrieme propoſition : *ſemi-pelagiani admittebant prævenientis gratiæ neceſſitatem ad ſingulos actus, etiam ad initium fidei; & in hoc erant hæretici quod vellent eam gratiam talem eſſe cui poſſet humana voluntas reſiſtere vel obtemperare.* Les ſemi pélagiens admettoient la néceſſité d'une grace prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi; & ils étoient hérétiques, en ce qu'ils penſoient que cette grace étoit telle que la volonté de l'homme pouvoit s'y ſoumettre ou y réſiſter.

La premiere partie de cette propoſition eſt un fait, & on lit dans Janſénius, *liv. VII. & VIII. de l'héréſ. pélag.* il n'eſt pas douteux que les demi-pélagiens n'ayent admis la néceſſité d'une grace actuelle & intérieure pour les premieres volontés de croire, d'eſpérer, &c.

Cette opinion de Janſénius ſur le ſémi-pélagianiſme eſt regardée par tous les théologiens comme contraire à la vérité & à l'autorité de S. Auguſtin, & la qualité de *fauſſe* de la cenſure tombe là-deſſus.

Quant à la ſeconde partie qui concerne le dogme, elle a été qualifiée d'*hérétique*. Ainſi il paroit qu'il falloit dire, 1°. que les ſémi-Pélagiens n'ont point admis la néceſſité d'une grace intérieure pour le commencement de la foi; 2°. que, quand ils l'auroient admiſe, ils n'auroient point erré en prétendant que cette grace étoit telle que la volonté pût y conſentir ou la rejetter.

Cinquieme propoſition : *ſemi-Pelagianum eſt dicere Chriſtum pro omnibus hominibus mortuum eſſe aut ſanguinem fudiſſe.* C'eſt une erreur demi-pélagienne que Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes, ou qu'il ait répandu ſon ſang pour eux.

Janſénius dit, *de grat. Chriſt. lib. III. cap. ij.* que les peres, bien loin de penſer que Jeſus-Chriſt ſoit mort pour le ſalut de tous les hommes, ont regardé cette opinion comme une erreur contraire à la foi catholique, & que le ſentiment de S. Auguſtin eſt, qu'il n'eſt mort que pour les prédeſtinés, & qu'il n'a pas plus prié ſon Pere pour le ſalut des réprouvés que pour le ſalut des démons.

Le ſymbole de Nicée a dit, *qui propter nos homines & propter noſtram ſalutem deſcendit de cœlis... incarnatus eſt... paſſus eſt...* & la cinquieme propoſition fut condamnée comme impie, blaſphématoire & hérétique.

Cependant M. Boſſuet dit, *juſtif. des réflex. moral. p. 67.* qu'il ne faut pas faire un point de foi également décidé de la volonté de ſauver tous les juſtifiés, & de celle de ſauver tous les hommes.

Telles ſont les cinq fameuſes propoſitions qui donnerent lieu à la bulle d'Innocent X. à laquelle on objecta que les cinq propoſitions n'étoient pas dans le livre de Janſénius, & qu'elles n'avoient pas été condamnées dans le ſens de cet auteur, & l'on vit naître la fameuſe diſtinction du fait & du droit.

Diverſes aſſemblées du clergé de France tenues en 1654, 5, 6, & 7, ſtatuerent, 1°. que les cinq propoſitions étoient dans le livre de Janſénius; 2°. qu'elles avoient été condamnées dans le ſens propre & naturel de l'auteur.

Innocent X. adreſſa à ce ſujet un bref en 1654. Alexandre VII. ſon ſucceſſeur, dit dans ſa conſtitution de 1656, que les cinq propoſitions extraites de l'*Auguſtinus*, ont été condamnées dans le ſens de l'auteur.

Cependant

Digitized by Google

Cependant M. Arnauld, *lett. d un duc & pair*, ſoûtint que les propoſitions n'étoient point dans Janſénius; qu'elles n'avoient point été condamnées dans ſon ſens, & que toute la ſoumiſſion qu'on pouvoit exiger des fideles à cet égard, ſe réduiſoit au ſilence reſpectueux. Il prétendit encore que la grace manque au juſte dans des occaſions où l'on ne peut pas dire qu'il ne peche pas; qu'elle avoit manqué à Pierre en pareil cas, & que cette doctrine étoit celle de l'Ecriture & de la tradition.

La Sorbonne cenſura en *1656* ces deux propoſitions; & M. Arnauld ayant refuſé de ſe ſoumettre à ſa déciſion, fut exclus du nombre des docteurs. Les candidats ſignent encore cette cenſure.

Cependant les diſputes continuoient. Pour les étouffer, le clergé, dans différentes aſſemblées tenues depuis *1655* juſqu'en *1661*, dreſſa une formule de foi que les uns ſouſcrivirent, & que d'autres rejetterent. Les évêques s'adreſſerent à Rome, & il en vint en *1665* une bulle qui enjoignit la ſignature du formulaire, appellé communément d'Alexandre VII. dont voici la teneur.

Ego N. conſtitutioni apoſtolicæ Innocent X. datæ die tertia Maii, an. 1653, & conſtitutioni Alex. VII. datæ die ſexta Octob. an. 1656. ſummorum pontificum, me ſubjicio, & quinque propoſitiones ex Cornelii Janſenii libro cui nomen eſt Auguſtinus *excerptas, & in ſenſu ab eodem autore intento, prout illas perdictas propoſitiones ſedes apoſtolica damnavit, ſincero animo damno ac rejicio, & ita juro. Sic me Deus adjuvet, & hæc ſancta Evangelia.*

Louis XIV. donna en *1665* une déclaration qui fut enregiſtrée au parlement, & qui confirma la ſignature du formulaire ſous des peines grieves. Le formulaire devint ainſi une loi de l'égliſe & de l'Etat.

Les défenſeurs du formulaire diſent que les cinq propoſitions ont été condamnées dans le ſens de Janſénius, car elles ont été déférées & diſcutées à Rome dans ce ſens.

Ce ſens eſt clair ou obſcur. S'il eſt clair, le pape, les évêques & tout le clergé eſt donc bien aveugle. S'il eſt obſcur, les Janſéniſtes ſont donc bien éclairés.

Le jugement d'Innocent X. eſt irréformable, parce qu'il a été porté par un juge compétent, après une mûre délibération, & acceptée par l'égliſe. Perſonne ne doute, dit M. Boſſuet, *lett. aux relig. de P. R.* que la condamnation des propoſitions ne ſoit canonique.

Cependant MM. Pavillon évêque d'Aleth, Choart de Buzenval évêque d'Amiens, Caulet évêque de Pamiers & Arnauld évêque d'Angers diſtinguerent expreſſément dans leurs mandemens la queſtion de fait & celle de droit.

Le pape irrité voulut leur faire faire leur procès, & nomma des commiſſaires. Il s'éleva une conteſtation ſur le nombre des juges. Le roi en vouloit douze. Le pape n'en vouloit que dix. Celui-ci mourut, & ſous ſon ſucceſſeur Clément IX. MM. d'Eſtrées, alors évêque de Laon & depuis cardinal, de Gondrin archevêque de Sens, & Vialart évêque de Châlons, propoſerent un accommodement, dont les termes étoient, que les quatre évêques donneroient & feroient donner dans leurs dioceſes une nouvelle ſignature de formulaire, par laquelle on condamneroit les propoſitions de Janſénius ſans aucune reſtriction, la premiere ayant été jugée inſuffiſante.

Les quatre évêques y conſentirent. Cependant dans les procès-verbaux des ſynodes diocéſains qu'ils tinrent pour cette nouvelle ſignature, on fit la diſtinction du fait & du droit, & l'on inſéra la clauſe du ſilence reſpectueux ſur le fait. La volonté du pape fut-elle ou ne fut-elle pas éludée? C'eſt une grande queſtion entre les Janſéniſtes & leurs adverſaires.

Il eſt certain que la queſtion de fait peut être priſe en divers ſens. 1°. Pour le fait perſonnel, c'eſt à dire quelle a été l'intention perſonnelle de Janſénius. 2°. Pour le fait grammatical, ſavoir ſi les

Digitized by Google

propoſitions ſe trouvent mot pour mot dans Janſénius. 3°. Pour le fait dogmatique, ou l'attribution des propoſitions à Janſénius, & leur liaiſon avec le dogme.

On convient que la déciſion de l'égliſe ne peut s'étendre au fait pris ſoit au premier ſoit au ſecond ſens. Mais eſt-ce du fait pris dans ces deux ſens, ou du fait pris au troiſieme qu'il faut entendre la diſtinction dans laquelle perſiſterent les quatre évêques & les dix-neuf autres qui ſe joignirent à eux? C'eſt une difficulté que nous laiſſons à examiner à ceux qui ſe chargeront de l'hiſtoire eccléſiaſtique de ces tems.

Quoi qu'il en ſoit, voilà ce qu'on appelle *la paix de Clement IX.*

Les évêques de Flandres ayant fait quelque altération à la ſouſcription du formulaire, quelques docteurs de Louvain dépêcherent à Rome un des leurs, appellé *Hennebel*, pour ſe plaindre de cette témérité; & Innocent XII. donna en 1694 & en 1696 deux brefs, dans l'un deſquels il dit: „ Nous attachant inviolablement aux conſtitutions de nos „ prédéceſſeurs Innocent X. & Alexandre VII. nous déclarons que nous ne „ leur avons donné ni ne donnons aucune atteinte, qu'elles ont demeuré & „ demeurent encore dans toute leur force ". Il ajoute dans l'autre: „ Nous „ avons appris avec étonnement que certaines gens ont oſé avancer que dans „ notre premier bref, nous avions altéré & réformé la conſtitution d'Alexandre VII. & le formulaire dont il a preſcrit la ſignature. Rien de plus faux, „ puiſque par ledit bref nous avons confirmé l'un & l'autre, que nous y adhérons conſtamment, que telle eſt & a „ toujours été notre intention ".

Le pape, dans un de ces brefs, dit des Janſéniſtes, les *prétendus Janſéniſtes*. Ce mot de *prétendus* diverſement interprété par les deux partis, acheve d'obſcurcir la queſtion de la ſignature pure & ſimple du formulaire.

Depuis la paix de Clément IX. les eſprits avoient été aſſez tranquilles, lorſqu'en 1702 on vit paroître le fameux cas de conſcience. Voici ce que c'eſt.

On ſuppoſoit un eccléſiaſtique qui condamnoit les cinq propoſitions dans tous les ſens que l'égliſe les avoit condamnées, même dans le ſens de Janſénius de la maniere qu'Innocent XII. l'avoit entendu dans ſes brefs aux évêques de Flandres, & auquel cependant on avoit refuſé l'abſolution, parce que, quant à la queſtion de fait, c'eſt-à-dire, à l'attribution des propoſitions au livre de Janſénius, il croyoit que le ſilence reſpectueux ſuffiſoit; & l'on demandoit à la Sorbonne ce qu'elle penſoit de ce refus d'abſolution.

Il parut une déciſion ſignée de quarante docteurs, dont l'avis étoit que le ſentiment de l'eccléſiaſtique n'étoit ni nouveau ni ſingulier, qu'il n'avoit jamais été condamné par l'égliſe, & qu'on ne devoit point pour ce ſujet lui refuſer l'abſolution.

Cette piece ralluma l'incendie. Le cas de conſcience occaſionna pluſieurs mandemens. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, exigea & obtint des docteurs qui l'avoient ſigné une retractation. Un ſeul tint ferme, & fut exclus de la Sorbonne.

Cependant les diſputes renouvellées ne finiſſant point, Clément XI. qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, après pluſieurs brefs, publia ſa bulle, *Vineam Domini ſabaoth.* Elle eſt du 15 Juillet 1705. Et il paroit que ſon objet eſt de déclarer que le ſilence reſpectueux ſur le fait ne ſuffit pas pour rendre à l'égliſe la pleine & entiere obéiſſance qu'elle exige des fidelles.

La queſtion étoit devenue ſi embarraſſée, ſi ſubtile, qu'on diſpute encore ſur cette bulle. Mais il faut avouer qu'elle fut regardée dans les premiers momens comme une autorité contraire au ſilence reſpectueux.

M. l'évêque de Montpellier, qui l'avoit d'abord acceptée, ſe rétracta dans la ſuite.

Jamais les hommes n'ont peut-être

Digitized by Google

montré tant de dialectique & de fineſſe que dans toute cette affaire.

Ce fut alors qu'on fit la diſtinction du double ſens des propoſitions de Janſénius, l'un qui eſt le ſens vrai, naturel & propre de Janſénius, & l'autre qui eſt un ſens putatif & imaginé. On convint que les propoſitions étoient hérétiques dans le ſens putatif & imaginé par le ſouverain pontife, mais non dans leur ſens vrai, propre & naturel.

Voilà où la queſtion du *Janſéniſme* & du formulaire en eſt venue.

Les diſputes occaſionnées par le livre de Queſnel & par ſa condamnation, ayant commencé préciſément lorſque celles que l'ouvrage de Janſénius, avoit excitées, alloient peut-être s'éteindre, on a donné le nom de *Janſéniſtes* aux défenſeurs de Queſnel & aux adverſaires de la bulle *Unigenitus*. Voyez les articles QUENELISTES, *Unigenitus*, &c.

JANSENISTE, ſ. m., *Mode*, c'eſt un petit panier à l'uſage des femmes modeſtes, & c'eſt la raiſon pour laquelle on l'a appellé *janſéniſte*. Voyez l'article PANIER.

JANTE, ſ. f., *Arts Méchan.*, piece de bois de charronage de deux à trois pieds de long, courbée, & qui fait une partie du cercle de la roue d'un moulin, d'un carroſſe, d'une charrette & autres voitures.

Il faut 1°. remarquer ſur les *jantes* des roues, qu'elles doivent être bien chantournées : 2°. que quoiqu'elles n'aient pas beſoin d'une épaiſſeur conſidérable, cependant il eſt néceſſaire de leur en donner une d'autant plus grande, que les tenons des rais ſeront forts : 3°. il faut encore avoir attention que les *jantes* ſoient faites de courbes naturelles, afin que leurs fibres ne ſoient point coupées : 4°. il ne faut laiſſer aux *jantes* aucun aubier, car ſi l'aubier eſt dans la partie concave de la *jante*, le tenon du rais ſera éclater l'aubier, & ce rais ſera comme inutile ; ſi au contraire l'aubier eſt dans la partie convexe de la *jante*, les bandes, & particulierement les bouts des bandes, ſeront forcés par la charge de la voiture, à entrer dans la *jante* ; pour lors la roue perdant ſa rondeur, aura plus de peine à rouler, ira par ſauts & par ſecouſſes, qui contribueront beaucoup à ſa deſtruction entiere, & à caſſer la bande qui porteroit à faux.

JANTES, *dans l'Artillerie*, ce ſont ſix pieces de bois d'orme, dont chacune forme un arc de cercle, & qui jointes enſemble par les extrémités, font cercle entier, qui avec un moyeu & douze rais, compoſent les roues de l'affut du canon.

L'épaiſſeur des *jantes* varie ſuivant la piece à laquelle le rouage qu'elles forment eſt deſtiné. Aux pieces de vingt-quatre les *jantes* ont ſix pouces de haut, & quatre pouces d'épaiſſeur ; à celles de ſeize, cinq pouces de haut, & trois pouces & demi d'épaiſſeur ; aux pieces de douze, quatre pouces huit lignes de haut, & trois pouces trois lignes d'épaiſſeur ; à celles de huit, quatre pouces & demi de haut, & trois pouces & demi d'épaiſſeur ; enfin aux pieces de quatre, quatre pouces de haut, & deux pouces & demi d'épaiſſeur.

JANTHE, (N), *Myth.*, une des nymphes Océanides.

JANTHE, (N), *Myth.*, femme de Créte, épouſa Iphis ; & le jour même de ſes nôces, elle fut changée en homme, dit Ovide. *v.* IPHIS.

JANTILLE, ſ. f., *Art Méch.*, gros ais qu'on applique autour des jantes & des aubes de la roue d'un moulin, pour recevoir la chûte de l'eau, & accélérer ſon mouvement. Elle ſert auſſi à élever les eaux à l'aide des roues diſpoſées à cet effet. De *jantilles* on a fait le verbe *jantiller*.

JANUAL, ſ. m., *Littérat.*, ſorte de gâteau que les Romains offroient à Janus le premier jour du mois qui lui étoit conſacré ; ce gâteau étoit fait de farine nouvelle, de ſel nouveau, d'encens & de vin.

JANUALE, (R), *Hiſt. Anc. Myth.*, On donna ce nom à une des portes de Rome, à celle qui eſt ſur le mont Vimi-

Digitized by Google

nal, à l'occaſion d'un prétendu miracle arrivé à cette porte par la protection de Janus. Macrobe & Ovide rapportent que les Sabins faiſant le ſiege de Rome, avoient déja atteint la porte qui eſt ſur le mont Viminal. Cette porte, qu'on avoit bien fermée aux approches de l'ennemi, s'ouvrit tout-à-coup d'elle-même juſqu'à trois fois, ſans qu'on pût venir à bout de la fermer : c'eſt que la jalouſe Junon, dit Ovide, en avoit enlevé les ferrures & tout ce qui ſervoit à la fermer. Les Sabins, inſtruits de ce prodige, & pouſſés par la fille de Saturne, accoururent en foule à cette porte pour s'en ſaiſir ; mais Janus, protecteur des Romains, fit ſortir à l'inſtant de ſon temple une ſi grande abondance d'eau bouillante, qu'il y eut pluſieurs des ennemis engloutis ou brûlés, & le reſte fut obligé de prendre la fuite. C'eſt pour cela, ajoute Macrobe, que le ſénat ordonna qu'à l'avenir les portes du temple de Janus fuſſent ouvertes en tems de guerre, pour marquer que Janus étoit ſorti de ſon temple pour aller au ſecours de la ville & de l'empire.

JANUALES, ſ. f., *Hiſt. Anc.*, fêtes de Janus qu'on célébroit à Rome le premier de Janvier par des danſes & d'autres marques de réjouiſſances publiques. En ce jour les citoyens revêtus de leurs plus beaux habits, les conſuls à la tête en robe de cérémonie, alloient au capitole faire des ſacrifices à Jupiter. Alors, comme aujourd'hui, on ſe faiſoit des préſens & d'heureux ſouhaits les uns aux autres, & l'on avoit grande attention, ſelon Ovide, à ne rien dire qui ne fût de bon augure pour tout le reſte de l'année. On offroit à Janus des figues, des dattes & du miel ; la douceur de ces fruits étant regardée comme le ſymbole de préſages favorables pour l'année.

JANVIER, *Aſtron. & Hiſt. Anc.*, mois que les Romains dédierent à *Janus*, & que Numa mit au ſolſtice d'hyver.

Quoique les calendes de ce mois fuſſent ſous la protection de Junon, comme tous les premiers jours des autres mois, celui-ci ſe trouvoit conſacré particulierement au dieu *Janus*, à qui l'on offroit ce jour-là le gâteau nommé *janual*, ainſi que des dattes, des figues & du miel, fruits dont la douceur faiſoit tirer d'heureux prognoſtics pour le cours de l'année. *v.* JANUAL & JANUALES.

Ce même jour tous les artiſtes & artiſans ébauchoient la matiere de leurs ouvrages, dans l'opinion que pour avoir une année favorable, il falloit la commencer par le travail. C'eſt, dit Ovide, le dieu Janus qui le preſcrivit en ces termes :

Tempora commiſi naſcentia rebus agendis,
Totus ab auſpicio, ne foret annus iners.

Cette idée étoit bien plus raiſonnable que celle des anciens chrétiens, qui jeûnoient le premier de *Janvier* pour ſe diſtinguer des Romains, parce que ceux-ci ſe régaloient le ſoir en l'honneur de Janus.

Les conſuls déſignés prenoient poſſeſſion ce jour-là de leur dignité, depuis le conſulat de Quintus Fulvius Nobilior, & de Titus Annius Luſcus, l'an de la fondation de Rome 601. Ils montoient au capitole accompagnés d'une grande foule de peuple, tous habillés de neuf, & là au milieu des parfums, ils immoloient à Jupiter Capitolin deux taureaux blancs, qui n'avoient pas été mis ſous le joug.

Les flamines faiſoient des vœux pendant ce ſacrifice pour la proſpérité de l'empire & pour le ſalut de l'empereur, après lui avoir prêté le ſerment de fidélité. Ces vœux & ce ſerment étoient faits pareillement par tous les autres magiſtrats. Tacite nous dit dans ſes annales, *liv. XVI.* qu'on fit un crime à Thraſea d'avoir manqué de ſe trouver au ſerment & aux vœux de la magiſtrature, pour le ſalut de l'empereur. Ovide vous dira plus diſtinctement toutes ces cérémonies.

Dans ce même jour les Romains ſe ſouhaitoient une heureuſe année, & prenoient garde de laiſſer échapper quelque propos qui fût de mauvais augure. Enfin les amis avoient ſoin d'envoyer des

Digitized by Google

préſens à leurs amis, qu'on appelloit *ſtrenæ*, des étrennes. *v.* ETRENNES.

Parcourons maintenant les autres jours de ce mois, & ſes diverſes fêtes.

Le ſecond jour étoit eſtimé malheureux pour la guerre, & appellé par cette raiſon *dies ater*, jour funeſte.

Le troiſieme & le quatrieme étoient jours comitiaux.

Le cinquieme jour des nones étoit jour plaidoyable.

Le ſixieme paſſoit pour malheureux.

Le ſeptieme on célébroit la venue d'Iſis chez les Romains.

Le huitieme étoit jour d'aſſemblée.

Le neuvieme des ides de ce mois, on fêtoit les agonales en l'honneur de Janus.

Le dixieme étoit un jour mi-parti, marqué ainſi dans l'ancien calendrier, E. N.

L'onzieme, ou le iij. des ides, arrivoient les *carmentales* pour honorer la déeſſe Carmenta, mere d'Evandre. *v.* CARMENTALES. On célébroit ce même jour la dédicace du temple de Juturne dans le champ de Mars.

Le douzieme étoit jour d'aſſemblée, quelquefois on y faiſoit la fête des compitales ou des carrefours.

Le treizieme jour des ides, conſacré à Jupiter, ſe marquoit dans le calendrier par ces deux lettres, N.P.

Nefaſtus primâ parte diei, pour dire qu'il étoit ſeulement fête le matin; on ſacrifioit au ſouverain des dieux une brebis appellée *ovis idulis*.

Le quatorzieme ſemblable au dixieme, étoit coupé moitié fête, moitié jour ouvrier.

Le quinzieme on ſolemniſoit pour la ſeconde fois les carmentales, nommées par cette raiſon *carmentalia ſecunda*.

Au ſeizieme arrivoit la dédicace de ce grand & ſuperbe temple de la Concorde, qui fut voué & dédié par Camille, & que Livia Druſilla décora de pluſieurs ſtatues, & d'un autel magnifique.

Depuis le ſeize juſqu'au premier Février, étoient des jours comitiaux, ou d'aſſemblée, ſi vous en exceptez le dix-ſept, où l'on donnoit les *jeux palatins*; le vingt-quatre, où l'on célébroit les féries ſémentines pour les ſemailles; le vingt-ſept, où l'on fêtoit la dédicace du temple de Caſtor & de Pollux à l'étang de Juturna, ſœur de Turnus; le vingt-neuvieme, où ſe donnoient les *équiries*, *equiria*, c'eſt-à-dire les jeux de courſes de chevaux dans le champ de Mars; & finalement le trentieme, qui étoit la fête de la paix, où l'on ſacrifioit une victime blanche, & où l'on brûloit quantité d'encens.

Dans ce mois de *Janvier*, que les Grecs appelloient Γαμηλιων, ils ſolemniſoient la fête des gamélies, en l'honneur de Junon, fête inſtituée par Cécrops, au dire de Favorin. *v.* GAMÉLIES.

Les Joniens célébroient auſſi dans ce mois, les lénées. *v.* LÉNÉES. Et les Egyptiens fêtoient la ſortie d'Iſis de Phénicie.

Si l'on vouloit des preuves de tout ceci, ou de plus grands détails encore, on pourroit conſulter Ovide dans *ſes faſtes*, Varron, Feſtus, Hoſpinien *de origine feſtorum*, Meurſius, Pitiſcus, Danet, & les *antiquités grecques & romaines*. Le ſoleil entre dans ce mois au ſigne du verſeau.

* L'hyver étant commencé depuis le dernier tiers du mois précédent, on doit s'attendre à une ſaiſon incommode: ou le froid, ou la pluie abondante & continuelle, ou la neige, empêchent de travailler à la terre. Les jours, qui ſont encore très-courts, ne permettent pas de faire beaucoup d'ouvrage dehors. Tantôt la ſurface de la terre eſt couverte de mares formées par les eaux de pluie; tantôt de petites gelées ſoulevant la terre, y font pénétrer ces eaux, & la rendant alors molle comme de la pâte, rendent les chemins impraticables. Le jardinier, le laboureur, & l'économe, ont cependant des occupations propres à ce mois.

Le laboureur ou les domeſtiques deſtinés au labourage, doivent faire les choſes auxquelles ils ſeroient indiſpenſablement obligés de s'occuper pendant la

Digitized by Google

belle saison, où leur emploi les appelle à des ouvrages de plus grande conséquence.

Il faut donc préparer les échalas pour garnir les vignes ; raccommoder les charettes, les tombereaux ; prendre garde s'il ne manque rien des instrumens nécessaires au labourage, & s'ils sont en état de servir.

C'est dans ce tems qu'on doit faire provision d'outils convenables au ménage des champs ; tailler les peupliers & les saules ; tondre les haies ; ôter les bois inutiles des grands arbres fruitiers.

On acheve de battre les grains dans la grange, tandis que les frimats empêchent qu'on n'aille travailler hors de la maison.

On apprête les oziers destinés à attacher la vigne.

On continue d'abattre les bois.

On fait des fagots, & du menu bois. On coupe des épines pour former des haies. On plante & répare les haies, tant mortes que vives.

On marque les agneaux que l'on veut garder.

On saisit les momens favorables pour retourner les jacheres, en pays chaud : & on prépare les terres pour la semaille des Mars.

On releve les fossés : on en fait de nouveaux, soit pour enclore, soit pour égoutter les prés & les terres.

On laboure au pied des vignes.

On casse la glace des étangs.

On effarte les prés. On cherche les taupes, qui font leur nid vers le commencement du mois. *v.* TAUPES.

On retourne le fumier. On en voiture aussi.

On laboure les terres légeres & sablonneuses qui ne l'ont pas été à la saint Martin.

Quand il fait doux, on recommence à planter dans les vallées.

La mere de famille a soin que ses servantes teillent son lin & son chanvre, ou qu'elles filent, pendant que les incommodités de la saison ne permettent pas qu'elles sortent de la maison pour aller fagotter des épines qui servent à chauffer le four.

On peut faire couver les poules qui le demandent.

On donne aux pigeons, volailles, & autres animaux de la basse-cour, une nourriture qui les dispose soit à couver soit à entrer en chaleur le plutôt que faire se pourra.

Enfin, comme il n'est point de momens qu'il ne faille ménager, un pere de famille fera tout ce qu'il pourra pour n'en point laisser d'inutiles.

Ouvrages à faire dans les jardins. Nettoyez les arbres, de toutes ordures ; & n'y laissez aucunes feuilles séches, parce que ce sont autant de nids à chenilles.

Quand on a découvert la racine des arbres fruitiers au mois de Novembre, il est nécessaire, dans ce mois-ci, de les recouvrir de bonne terre : si ce n'est dans les terres séches, où l'on ne rechausse les arbres qu'en Mars, afin que l'humidité de l'hyver imbibe suffisamment la terre & les racines.

On plante.

On profite de la gelée pour charrier du fumier.

C'est le tems de faire ramasser des terres nouvelles, comme les boues des rues où passe le bétail, ou proche des boucheries : on garde ces terres & curures en tas pendant tout l'été, pour réchauffer les pieds des arbres au déclin de la lune de ce mois, l'année suivante.

Il faut de bonne heure piocher les framboisiers, parce que si on attend plus tard, on risque de couper le rejet qui se fait dans la terre. Il faut les tailler, mais non à demeure, & seulement pour faire l'espalier, & pour les piocher.

On taille toute sorte d'arbres, soit en buisson, soit en espalier ; on entretient les abris destinés à les garantir des grandes gelées, ou des neiges. On fait des tranchées pour planter des arbres, & des fouilles de terre pour les amander. On fouille au pied des arbres, soit pour tailler les grosses racines, & par ce moyen

Digitized by Google

les mettre à fruit; soit au pied de ceux qui languissent, pour tâcher de remédier au mal, & les fumer.

On cueille les greffes des arbres & arbrisseaux hâtifs.

On met en terre des cormes, des amandes, des noix, &c. pour faire de nouveaux plants.

Ce mois est le véritable tems de travailler aux treillages des espaliers, parce que cet ouvrage ne fatigue point les arbres, comme il arriveroit si l'on différoit à le faire au printems qui est le tems de leur pousse.

On émousse les arbres mousseux avec un couteau de bois, ou avec le dos de la serpette.

On seme sur couche les plantes que l'on veut avancer. On réchauffe à propos toutes les couches. On entretient la chaleur des serres.

Il faut couvrir toutes les fleurs qui craignent le froid, à la veille du mauvais tems, & n'attendre pas que la terre soit endurcie par la gelée.

Sous les chassis & abris, il faut tenir des souricieres tendues, pour prendre les rats des jardins, & les mulots. On se servira pour amorce, de pois, amandes, ou noisettes.*

JANVILLE, (R), *Géog.*, petite ville de France dans la haute Beauce, élection d'Orléans, à une lieue de Toury, remarquable par une bataille entre les François & les Anglois, sous Charles VII; quelques-uns écrivent *Genville*, d'autres *Yenville*. *Long.* 19. 40. *lat.* 48. 16.

JANUS, *Temple de*, *Hist. Rom. Médaill. Littér.*, temple que *Janus* avoit à Rome, & qui avoit été bâti par Romulus; Numa son successeur lui donna des portes, que l'on n'ouvroit qu'en tems de guerre, & que l'on tenoit fermées pendant la paix. De là cette inscription que l'on voit au revers de plusieurs médailles de Néron, avec le temple de *Janus*; *pace terrâ marique partâ*, *Janum clausit*; & cette inscription trouvée à Mérida en Espagne: *Imp. Cæsar. Divi F. Augustus*, *Pont. Max. Cos XI. Tribunic. Pot. X. Imp. VIII*, *Orbe*, *mari & terra pacato*, *templo Jani clauso*, &c. De-là les surnoms de *Patuleius*, & de *Clusius*, comme qui diroit l'*ouvert*, & le *fermé*.

Il paroit par le plus grand nombre des inscriptions, que ce temple se nommoit tout court *Janus*; *Janum clausit*. Horace l'appelle *Janum Quirini*, c'est-à dire *Janum Romuli*, ce qui ne pouvoit pas s'appliquer aux autres temples que *Janus* avoit à Rome, & dont nous parlerons tout à l'heure.

On remarque que ce temple ne fut fermé que deux fois depuis la fondation de Rome, jusqu'au regne d'Auguste, & huit fois pendant tout le cours de la royauté, de la république & de l'empire. La premiere fois qu'on le ferma, fut sous le regne de Numa, l'instituteur de cette cérémonie; la seconde fois à la fin de la premiere guerre punique, l'an 519 de Rome; la troisieme fois, après la bataille d'Actium, qui rendit Auguste le maître du monde, l'an 725 de Rome; la quatrieme fois, cinq ans après, au retour de la guerre des Cantabres en Espagne, l'an 730; la cinquieme fois, sous le regne du même empereur, l'an 744 de Rome, environ cinq ans avant la naissance de Jesus-Christ; & la paix générale qui régnoit alors dans l'empire romain, dura douze ans; la sixieme fois, sous Néron, l'an 811; la septieme fois, sous Vespasien, l'an 824; la huitieme fois enfin, sous Gordien le jeune, à-peu-près vers l'an 994 de Rome.

Il n'est pas bien sûr que les premiers empereurs chrétiens aient observé cette cérémonie. Il est vrai qu'Ammian Marcellin dans son *hist. liv. XVI. ch. x.* semble dire positivement, que Constance II. après ses victoires, vint à Rome l'an 1105 de sa fondation, & ferma le temple de *Janus*, *conclusio Jani templo*, *stratisque hostibus cunctis*; mais comme on assure que ce passage se lit différemment dans les manuscrits, & assez obscurément, il faudroit encore quelque autre autorité pour rendre le fait plus certain.

Je ne trouve que de mauvaises raisons

ſur l'inſtitution de l'ouverture du temple de *Janus* en tems de guerre, & de ſa clôture en tems de paix. Les uns nous diſent que dans un combat de Romulus avec les Sabins, la victoire penchant du côté de ces derniers, un prodige parut ſur le champ de bataille, qui les mit en fuite, & Romulus bâtit un temple dans le même lieu, que l'on ouvroit en tems de guerre, afin de tirer toujours du ſecours de ce temple. D'autres prétendent que Tatius & Romulus bâtirent un temple à frais communs, en mémoire de leur alliance, & que l'uſage de l'ouvrir en tems de guerre marquoit l'union des deux rois. J'aime tout autant la penſée d'Ovide : pourquoi, demande le poëte à *Janus*, ferme-t-on votre temple en tems de guerre ? J'ouvre les portes de mon temple, répond le dieu, pour le retour des ſoldats romains quand ils ſont une fois partis pour l'armée; & je le ferme en tems de paix, afin que la paix y étant rentrée, elle n'en ſorte plus.

Il y avoit à Rome pluſieurs autres temples de *Janus*, outre celui dont nous venons de parler; les uns portoient le nom de *Janus bifrons*, ou à deux faces; les autres de *Janus quadrifrons*, ou quatre faces : ces derniers étoient à quatre faces égales, avec une porte & trois fenêtres à chaque face. Les quatre côtés & les quatre portes marquoient, dit-on, les quatre ſaiſons de l'année, & les trois fenêtres de chaque côté déſignoient les trois mois de chaque ſaiſon, ce qui faiſoit les douze mois de l'an. Varron nous aſſure que par rapport à ces douze mois, on avoit érigé douze autels à *Janus*; ces autels étoient hors de Rome au-delà de la porte du Janicule.

La fable & les hiſtoriens ne connoiſſent point de plus ancien roi, ni de plus ancien dieu de l'Italie que *Janus*. On le ſuppoſe communément originaire de Grece, équipant une flotte, abordant en Italie, où il bâtit une ville qu'il appella de ſon nom *Janicule*. Il régna 1330 ans avant l'ere chrétienne, & eut Saturne pour ſucceſſeur, après un regne de trente-trois ans. Ovide au premier livre de ſes Faſtes, lui fait raconter ingénieuſement, les merveilles de ſon hiſtoire, de ſon culte, & de ſa ſouveraine puiſſance. Ce ſont du moins des fictions plus amuſantes que celles de nos chrétiens modernes, qui retrouvent Noé dans *Janus*, & qui forment ſon nom de l'hébreu *jain*, du vin.

Macrobe croit avoir découvert la raiſon hiſtorique, pourquoi les Romains invoquoient *Janus*, le premier des dieux, dans leurs ſacrifices & leurs prieres; c'eſt, dit-il, parce qu'il fut le premier qui bâtit des temples, & qui inſtitua des rites ſacrés. „ Le ſeul nom de *Janus*, ſuivant „ le récit de ce mythologue, indique qu'il „ préſide ſur toutes les portes qui s'ap„ pellent *januæ*. On le peint tenant d'u„ ne main une clé, & de l'autre une ba„ guette, pour marquer qu'il eſt le gar„ dien des portes, & qu'il préſide aux „ chemins; quelques-uns prétendent „ que *Janus* eſt le ſoleil maître des por„ tes du ciel, qu'il ouvre le jour en ſe „ levant, & qu'il le ferme en ſe couchant. „ Ses ſtatues le repréſentent offrant de la „ main droite le nombre de CCC, & de „ la main gauche celui de LXV, parce „ qu'il eſt le dieu de l'année. Dans le „ culte que nous lui rendons, continue „ Macrobe, nous invoquons *Janus ge„ minus*, *Janus pater*, *Jonus junonius*, *Ja„ nus conſivius*, *Janus Quirinus*, *Janus Pa„ tulcius*, & *Janus Cluſivius*". Tous ces noms s'entendent d'eux-mêmes.

Comme *Janus* paſſa pour un roi ſage, prudent & éclairé, on ſuppoſa qu'il ſavoit le paſſé, & qu'il prévoyoit l'avenir, & en conſéquence de cette idée, on le peignit avec une tête à deux viſages, l'une devant, l'autre derriere.

Plutarque dans ſes *Queſtions Romaines*, rapporte deux opinions différentes ſur les deux têtes adoſſées de *Janus*; c'eſt, dit-il, ou parce que ce prince étant grec & natif de Perrhebe, il vint en Italie, s'établit parmi les Barbares, & changea de langue & de genre de vie; ou parce qu'il perſuada au peuple groſſier du Latium,

Digitized by Google

tium, de s'appliquer à l'agriculture, & de ſe policer. Quoi qu'il en ſoit, on repréſentoit preſque toujours *Janus* avec deux viſages; d'où vient qu'Ovide le félicite fort plaiſamment d'avoir ſeul le privilege de ſe voir par-devant & par-derriere, *ſolus de ſuperis qui tua terga vides*.

Sa monnoie étoit de l'eſpece que l'on appelloit *ratita*, parce qu'elle portoit d'un côté ſa tête, & au revers un navire, ou la proue d'un vaiſſeau. Cette monnoie déſignoit apparemment l'arrivée de Saturne en Italie, quand il ſe réfugia dans les Etats de *Janus*, après avoir été détrôné par ſon fils Jupiter. On trouve encore aujourd'hui de cette ancienne monnoie dans les cabinets des curieux.

JANUS, *Littérat. Rom.* Les Latins ont donné quelquefois le nom de *janus* à de grandes arcades fort exhauſſées, qui traverſent une rue d'un côté à l'autre, comme des arcs de triomphe, & ſous leſquelles on paſſe. Ces *janus* étoient pour la plûpart incruſtés & ornés de ſtatues; Suetone & Publius Victor le diſent expreſſément. Il y avoit pluſieurs de ces ſortes d'arcades dites *janus*, dans différentes rues de Rome. La ſeule place romaine, cette place qui formoit le quartier des banquiers, des marchands & des uſuriers, avoit trois *janus* ou arcades, au rapport de Tite-Live, *liv. XLI.* ſavoir une à chaque bout & une troiſieme au milieu: *forum porticibus, tabernisque claudendum, & Janos tres faciendos locavere*; ce ſont les paroles de cet hiſtorien, qui ſignifient que Flavius Flaccus enferma la place romaine de portiques & de boutiques, & y fit faire trois *janus*. Le troiſieme de ces *janus* nommé *janus medius*, étoit célebre; Horace en parle dans une de ſes ſatyres, & Ciceron en pluſieurs endroits de ſes offices. Le *janus medius*, dit ce dernier dans ſa *VI. Philippique*, eſt ſous la protection d'Antoine, *Antonius jani medii patronus eſt*. On peut voir ſi l'on juge à propos, l'ancienne Rome de Nardini.

JANUS, (N), *Phil. Herm.*, à deux viſages, ſignifie, ſelon les alchymiſtes, la matiere de la pierre philoſophale, qu'ils nomment *Rebis*, comme faite & compoſée de deux choſes. Ils font regner ce *Janus* avec Saturne, parce que cette matiere miſe dans le vaſe prend d'abord la couleur noire attribuée à Saturne. Voyez une explication plus étendue de *Janus* & de ſes attributs dans le liv. III. ch. 3. & ſuiv. des *Fables Egyptiennes & Grecques* dévoilées.

JAOCHEU, (R), *Géog.*, ville de la Chine dans la province de Kiangſi, dont elle eſt la ſeconde métropole. Elle eſt belle & ſituée dans un pays de plaines arroſé par quantité de ruiſſeaux & de rivieres qui le rendent très-fertile. Son territoire fournit preſque toute la vaiſſelle de porcelaine dont ſe ſervent les Chinois. Elle eſt plus occidentale que Pékin de 32^d. & eſt à 29. 40. de *latit.*

JA. P., (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, cette note ſignifie *intrà pomerium*, c'eſt-à-dire dans l'eſpace du chemin qui circule autour des murs de la ville en-dedans. D'autrefois cette note ſignifie *intra pontem*, *aut intra provinciam*. J. A. P. ſignifie *in agro pedes*. (V. A. L.)

JAPARE, (R), *Géog.*, ville des Indes orientales, dans l'iſle de Java, ſur la côte ſeptentrionale, & ſur une riviere de même nom. Elle eſt paſſablement murée, ſur-tout du côté de la mer. Il s'y fait un très-grand commerce: les places où l'on tient le marché, fourmillent de peuples de toutes les nations des Indes. On y trouve preſque toutes les ſortes de marchandiſes qui ſe trouvent dans l'Aſie, & même dans tous les endroits du monde. La plûpart des habitans de *Japare* ſont Mahométans, & font circoncire leurs enfans, y étant induits par les religieux & prêtres Mores qui courent les Indes, & marquent un grand zele pour la loi de Mahomet: il y a une moſquée où les Mores & les Javanois Mahométans font les exercices de leur religion. Cette moſquée eſt au milieu d'une belle cour & enfermée d'une muraille de,

Digitized by Google

pierre. Les femmes de cette ville ſont très-débauchées & fort laides. *Long.* 128. 40. *lat. merid.* 6. 45.

JAPET, (N), *Myth.*, fils d'Uranus & frere de Saturne, ayant épouſé, dit Héſiode, la belle Clymene, fille de l'Océan, en eut Atlas, Ménétius, Prométhée & Epiméthée. Diodore dit qu'il ſe maria avec la nymphe Aſie, & au lieu de Ménétius il lui donne pour ſecond fils Heſpérus ou Veſpérus. Ce fut, ajoute-t-il, un homme puiſſant dans la Theſſalie, peu ſociable, & plus recommandable par ſes quatre fils que par ſon propre mérite. Les Grecs le reconnoiſſoient pour l'auteur & le chef de leur race; & croyoient qu'il n'y avoit rien de plus ancien que lui. C'eſt pourquoi ni leur hiſtoire, ni leurs traditions ne remontoient point au-deſſus de lui. De-là vient auſſi qu'on appelloit *Japets* des vieillards decrépits, qui commençoient à radoter. On croit que ce *Japet* eſt le même que Japhet fils de Noé.

JAPHET, *qui dilate*, (N), *Hiſt. Sacr.*, fils de Noé, que les Hébreux & pluſieurs modernes croyent être l'aîné, eut pour partage l'Europe & une partie de l'Aſie. Son pere, en le béniſſant, lui dit: *Que le Seigneur dilate* Japhet, *que* Japhet *demeure dans les tentes de Sem, & que Chanaan ſoit ſon eſclave. Gen.* IX. 27. Cette bénédiction de Noé s'accomplit littéralement, lorſque les Grecs, & après eux, les Romains, porterent leurs conquêtes dans l'Aſie & dans l'Afrique, où Sem & Chanaan s'étoient établis; mais dans le ſens figuré, elle avoit pour objet cette multitude innombrable de Gentils, que Dieu a appellés à la foi par la grace, & qui, d'étrangers qu'ils étoient, ont été unis & incorporés au petit nombre des Iſraélites fideles, pour ne faire qu'un troupeau. *Japhet* eut ſept fils, Gomer, Magog, Madaï, Javan, Tubal, Moſoch & Tiras. L'Ecriture dit qu'ils *peuplerent les iſles des nations, & s'établirent en divers pays, chacun ſuivant ſa langue, ſa famille & ſon peuple. Gen.* X. 5. Sous le nom d'*iſles des nations*, les Hébreux entendent les iſles de la Méditerranée, & tous les pays ſéparés par la mer du continent de la Paleſtine. De *Japhet*, fils de Noé, les poëtes ont fait leur Japet, qui ſe rendit célebre en Theſſalie, & fut pere d'Heſper, Atlas, Epiméthée & Prométhée, tous célebres dans la fable. *v.* JAPET.

JAPIS, (N), *Myth.*, fils d'Iaſus, fut dans ſa premiere jeuneſſe l'objet de la tendreſſe d'Apollon, dit Virgile: & ce Dieu lui offrit dès-lors tous ſes dons, ſon arc, ſes fléches, ſa lyre & ſa ſcience augurale. Mais *Japis* dans le deſir de prolonger les jours de ſon pere infirme, aima mieux qu'Apollon lui fît connoître les vertus ſalutaires des plantes, & qu'il lui apprît à guérir les maladies des hommes. C'eſt le médecin que le poëte introduit pour guérir Enée d'une bleſſure qu'il avoit reçue dans un combat contre les Latins.

JAPODES, *les*, *Géog. Anc.*; les *Japodes*, ſelon Strabon, ou JAPIDES ſelon Ptolémée, étoient un ancien peuple de l'Illyrie, dont le pays s'étendoit en deça & au-delà des Alpes, juſqu'auprès de la mer. Strabon, *l. IV.* nous dit que cette nation étoit en partie originaire des Gaules, & en partie de l'Illyrie; qu'elle poſſédoit quatre villes, *Metulum*, *Arupinum*, *Monetium*, & *Vendum*; qu'elle étoit très-belliqueuſe, quoiqu'elle vécût pauvrement de miel & d'épautre; & qu'enfin le pays qu'elle habitoit, faiſoit partie des Alpes. Comme ils s'étoient adonnés au brigandage, Auguſte laſſé des plaintes qui lui en revenoient, entreprit de les réduire, & y réuſſit. Dion Caſſius, *liv. XLIX. de ſon Hiſtoire*, parle de cette conquête d'Auguſte. Le P. Briet croit que le pays des anciens *Japides*, répond à la Croatie, & à une partie de l'Iſtrie, & du Vendiſmarck. Il eſt très-vraiſemblable que les *Japodes* ſont les *Jaunthaleres* de nos jours, habitans de cette vallée d'Allemagne, dans la Carinthie & la Carniole, au midi de la Draye. Les *Arupini* auront fondé Averſperg, les *Monetii*, Manſperg, les *Metuli*, Medaitz, & les *Vendi*, Windiſchgratz.

Digitized by Google

JAPON, *le*, *Géog.*, grand pays de la partie la plus orientale de l'Aſie. C'eſt un compoſé de quantité d'isles, dont les trois principales ſont celles de Niphon, de Saikokf, & de Sikokf; ces trois isles ſont entourées d'un nombre prodigieux d'autres isles; les unes petites, pleines de rochers ſtériles, les autres grandes, riches & fertiles. Toutes ces isles & terres qui forment le *Japon*, ont été diviſées l'an 590 de Jeſus-Chriſt en ſept principales contrées, qui ſont partagées en quarante-huit provinces, & ſubdiviſées en pluſieurs moindres diſtricts.

Le revenu de toutes les isles & provinces, qui appartiennent à l'empire du *Japon*, monte tous les ans à 3228 mans, & 6200 kokfs de ritz; car au *Japon*, tous les revenus ſont réduits à ces deux meſures en riz; un mans contient dix mille kokfs, & un kokf trois mille balles ou ſacs de riz.

Le tems eſt fort inconſtant dans cette vaſte contrée; l'hyver eſt ſujet à des froids rudes, & l'été à des chaleurs exceſſives. Il pleut beaucoup pendant le cours de l'année, & ſur-tout dans les mois de Juin & de Juillet, mais ſans cette régularité qu'on remarque dans les pays plus chauds des Indes orientales. Le tonnerre & les éclairs ſont très-fréquens. La mer qui environne le *Japon*, eſt fort orageuſe, & d'une navigation périlleuſe, par le grand nombre de rochers, de bas-fonds & d'écueils, qu'il y a au-deſſus & au-deſſous de l'eau.

Le terroir eſt en général montagneux, pierreux, & ſtérile; mais l'induſtrie & les travaux infatigables des habitans, qui d'ailleurs vivent avec une extrême frugalité, l'ont rendu fertile, & propre à ſe paſſer des pays voiſins. Toute la nation ſe nourrit de riz, de légumes & de fruits, ſobriété qui ſemble en elle une vertu plutôt qu'une ſuperſtition. L'eau douce ne manque pas, car il y a un grand nombre de lacs, de rivieres, & de fontaines froides, chaudes & minérales; les tremblemens de terre n'y ſont pas rares, & détruiſent quelquefois des villes entieres par leurs violentes & longues ſecouſſes.

La plus grande richeſſe du *Japon* conſiſte en toutes ſortes de minéraux & de métaux, particulierement en or, en argent, & en cuivre admirable. Il y a quantité de ſoufrieres, entr'autres une isle entiere qui n'eſt que ſoufre. La province de Bungo produit de l'étain ſi fin & ſi blanc, qu'il vaut preſque l'argent. On trouve ailleurs le fer en abondance; d'autres provinces fourniſſent des pierres précieuſes, jaſpes, agathes, cornalines, des perles dans les huitres, & dans pluſieurs autres coquillages de mer. L'ambre gris ſe recueille ſur les côtes, & chacun peut l'y ramaſſer. Les coquillages de la mer, dont les habitans ne font aucun cas, ne cedent point en beauté à ceux d'Amboine & des isles Moluques. Le *Japon* poſſede auſſi des drogues eſtimées, qui ſervent à la teinture & à la médecine. On n'y a point encore découvert l'antimoine, & le ſel armoniac, le vif-argent & le borax y ſont portés par les Chinois.

L'empire du *Japon* eſt ſitué entre le 31 & le 42^{d} de *latitude* ſeptentrionale. Les jéſuites, dans une carte corrigée ſur leurs obſervations aſtronomiques, le placent entre le 157 & le 175^{d} 30′ de *longitude*. Il s'étend au nord-eſt, & à l'eſt-nord-eſt; ſa largeur eſt très irréguliere, & étroite en comparaiſon de ſa longueur, qui priſe en droite ligne, & ſans y comprendre toutes les côtes, a au moins 200 milles d'Allemagne. Il eſt comme le royaume de la Grande-Bretagne, haché & coupé, mais dans un plus haut degré, par des caps, des bras de mer, des anſes & des baies. Il ſe trouve un bras de mer entre les côtes les plus ſeptentrionales du *Japon*, & un continent voiſin; c'eſt un fait confirmé par les découvertes récentes des Ruſſes; Jedo eſt aujourd'hui la capitale de cet empire; c'étoit autrefois *Meaco*. *v.* JEDO & MÉACO.

Si le *Japon* exerce la curioſité des géographes, il eſt encore plus digne des regards d'un philoſophe. Nous fixerons ici les yeux du lecteur, ſur le tableau intéreſſant qu'en a fait l'hiſtorien philo-

Digitized by Google

ſophe de nos jours. Il nous peint avec fidélité ce peuple étonnant, le ſeul de l'Aſie qui n'a jamais été vaincu, qui paroît invincible; qui n'eſt point, comme tant d'autres, un mélange de différentes nations, mais qui ſemble aborigene; & au cas qu'il deſcende d'anciens Tartares, 1200 ans avant Jeſus-Chriſt ſuivant l'opinion du P. Couplet, toujours eſt-il ſûr qu'il ne tient rien des peuples voiſins. Il a quelque choſe de l'Angleterre, par la fierté inſulaire qui leur eſt commune, & par le ſuicide qu'on croit ſi fréquent dans ces deux extrémités de notre hémiſphere; mais ſon gouvernement ne reſſemble point à l'heureux gouvernement de la Grande-Bretagne; il ne tient pas de celui des Germains, ſon ſyſtème n'a pas été trouvé dans leurs bois.

Nous aurions dû connoître ce pays dès le XIIIe par le recit du celebre Marco Paolo. Cet illuſtre Vénitien avoit voyagé par terre à la Chine; & ayant ſervi long-tems ſous un des fils de Gengis-Kan, il eut les premieres notions de ces isles, que nous nommons *Japon*, & qu'il appelle *Zipangri*; mais ſes contemporains qui admettoient les fables les plus groſſieres, ne crurent point les vérités que Marc Paul annonçoit: ſon manuſcrit reſta long-tems ignoré. Il tomba enfin entre les mains de Chriſtophe Colomb, & ne ſervit pas peu à le confirmer dans ſon eſpérance, de trouver un monde nouveau, qui pouvoit rejoindre l'orient & l'occident. Colomb ne ſe trompa que dans l'opinion, que le *Japon* touchoit à l'hémiſphere qu'il découvrit; il en étoit ſi convaincu, qu'étant abordé à Hiſpaniola, il ſe crut dans le *Zipangri* de Marco Paolo.

Cependant, pendant qu'il ajoûtoit un nouveau monde à la monarchie d'Eſpagne, les Portugais de leur côté s'aggrandiſſoient avec le même bonheur dans les Indes orientales. La découverte du *Japon* leur eſt dûe, & ce fut l'effet d'un naufrage. En 1542, lorſque Martin Alphonſe de Souza étoit vice-roi des Indes orientales, trois portugais, Antoine de Mota, François Zeimoto, & Antoine Peixota, dont les noms méritoient de paſſer à la poſtérité, furent jettés par une tempête ſur les côtes du *Japon*; ils étoient à bord d'une jonque chargée de cuir, qui alloit de Siam à la Chine: voilà l'origine de la premiere connoiſſance qui ſe répandit du *Japon* en Europe.

Le gouvernement du *Japon* a été pendant deux mille quatre cents ans aſſez ſemblable à celui du calif des Muſulmans, & de Rome moderne. Les chefs de la religion ont été, chez les Japonnois, les chefs de l'empire plus long-tems qu'en aucune autre nation du monde. La ſucceſſion de leurs pontifes rois, & de leurs pontifes reines (car dans ce pays-là les femmes ne ſont point exclues du trône pontifical) remonte 660 ans avant notre ere vulgaire.

Mais les princes ſéculiers s'étant rendus inſenſiblement indépendans & ſouverains dans les provinces, dont l'empereur eccléſiaſtique leur avoit donné l'adminiſtration, la fortune diſpoſa de tout l'empire en faveur d'un homme courageux, & d'une habileté conſommée, qui d'une condition baſſe & ſervile, devint un des plus puiſſans monarques de l'univers; on l'appella *Taïco*.

Il ne détruiſit, en montant ſur le trône, ni le nom, ni la race des pontifes, dont il envahit le pouvoir, mais depuis lors l'empereur eccléſiaſtique, nommé *Dairi* ou *Dairo*, ne fut plus qu'une idole revérée, avec l'apanage impoſant d'une cour magnifique; *v.* DAIRO. Ce que les Turcs ont fait à Bagdat, ce que les Allemands ont voulu faire à Rome, Taïco l'a fait au *Japon*, & ſes ſucceſſeurs l'ont confirmé.

Ce fut ſur la fin du XVIe ſiecle, vers l'an 1583 de Jeſus-Chriſt qu'arriva cette révolution. Taïco inſtruit de l'état de l'empire, & des vûes ambitieuſes des princes & des grands, qui avoient ſi long-tems pris les armes les uns contre les autres, trouva le ſecret de les abaiſſer & de les dompter. Ils ſont aujourd'hui tellement dans la dépendance du Kubo,

Digitized by Google

c'eſt-à-dire, de l'empereur ſéculier, qu'il peut les diſgracier, les exiler, les dépouiller de leurs poſſeſſions, & les faire mourir quand il lui plaît, ſans en rendre compte à perſonne. Il ne leur eſt pas permis de demeurer plus de ſix mois dans leurs biens héréditaires; il faut qu'ils paſſent les autres ſix mois dans la capitale, où l'on garde leurs femmes & leurs enfans pour gage de leur fidélité. Les plus grandes terres de la couronne ſont gouvernées par des lieutenans, & par des receveurs; tous les revenus de ces terres doivent être portés dans les coffres de l'empire; il ſemble que quelques miniſtres qu'on a eus en Europe ayent été inſtruits par le grand Taïco.

Ce prince, pour mettre enſuite ſon autorité à couvert de la fureur du peuple, qui ſortoit des guerres civiles, fit un nouveau corps de loix, ſi rigoureuſes, qu'elles ne ſemblent pas être écrites, comme celles de Dracon, avec de l'encre, mais avec du ſang. Elles ne parlent que de peines corporelles, ou de mort, ſans eſpoir de pardon, ni de ſurſéance pour toutes les contraventions faites aux ordonnances de l'empereur. Il eſt vrai, dit M. de Monteſquieu, que le caractère étonnant de ce peuple opiniâtre, capricieux, déterminé, biſarre, & qui brave tous les périls & tous les malheurs, ſemble à la premiere vûe, abſoudre ce légiſlateur de l'atrocité de ſes loix; mais des gens, qui naturellement mépriſent la mort, & qui s'ouvrent le ventre par la moindre fantaiſie, ſont-ils corrigés ou arrêtés par la vûe des ſupplices, & ne peuvent ils pas s'y familiariſer?

En même tems que l'empereur, dont je parle, tâchoit par des loix atroces, de pourvoir à la tranquillité de l'Etat, il ne changea rien aux diverſes religions établies de tems immémorial, dans le pays, & laiſſa à tous ſes ſujets la liberté de penſer comme ils voudroient ſur cette matiere.

Entre ces religions, celle qui eſt la plus étendue au *Japon*, admet des récompenſes & des peines après la vie, & même celle de Sinto qui a tant de ſectateurs, reconnoît des lieux de délices pour les gens de bien, quoiqu'elle n'admette point de lieu de tourmens pour les méchans; mais ces deux ſectes s'accordent dans la morale. Leurs principaux commandemens qu'ils appellent *divins*, ſont les nôtres; le menſonge, l'incontinence, le larcin, le meurtre, ſont défendus; c'eſt la loi naturelle réduite en préceptes poſitifs. Ils y ajoutent le précepte de la tempérance, qui défend juſqu'aux liqueurs fortes, de quelque nature qu'elles ſoient, & ils étendent la défenſe du meurtre juſqu'aux animaux; Siaka qui leur donna cette loi, vivoit environ mille ans avant notre ere vulgaire. Ils ne different donc de nous en morale, que dans le précepte d'épargner les bêtes, & cette différence n'eſt pas à leur honte. Il eſt vrai qu'ils ont beaucoup de fables dans leur religion, en quoi ils reſſemblent à tous les peuples, & à nous en particulier, qui n'avons connu que des fables groſſieres avant le chriſtianiſme.

La nature humaine a établi d'autres reſſemblances entre ces peuples & nous. Ils ont la ſuperſtition des fortileges que nous avons eu ſi long-tems. On retrouve chez eux les pélerinages, les épreuves de feu, qui faiſoient autrefois une partie de notre juriſprudence; enfin ils placent leurs grands hommes dans le ciel, comme les Grecs & les Romains. Leur pontife (s'il eſt permis de parler ainſi) a ſeul, comme celui de Rome moderne, le droit de faire des apothéoſes, & de conſacrer des temples aux hommes qu'il en juge dignes. Ils ont auſſi depuis très-long-tems des religieux, des hermites, des inſtituts même, qui ne ſont pas fort éloignés de nos ordres guerriers; car il y avoit une ancienne ſociété de ſolitaires, qui faiſoient vœu de combattre pour la religion.

Le *Japon* étoit également partagé entre pluſieurs ſectes ſous un pontife roi, comme il l'eſt ſous un empereur ſéculier; mais toutes les ſectes ſe réuniſſoient dans les mêmes points de morale. Ceux

Digitized by Google

qui croyoient la métempſycoſe & ceux qui n'y croyoient pas, s'abſtenoient & s'abſtiennent encore aujourd'hui de manger la chair des animaux qui rendent ſervice à l'homme; tous s'accordent à les laiſſer vivre, & à regarder leur meurtre comme une action d'ingratitude & de cruauté. La loi de Moïſe *tue & mange*, n'eſt pas dans leurs principes, & vraiſemblablement le chriſtianiſme adopta ceux de ce peuple, quand il s'établit au *Japon*.

La doctrine de Confucius a fait beaucoup de progrès dans cet empire; comme elle ſe réduit toute à la ſimple morale, elle a charmé tous les eſprits de ceux qui ne ſont pas attachés aux bonzes, & c'eſt toujours la ſaine partie de la nation. On croit que le progrès de cette philoſophie, n'a pas peu contribué à ruiner la puiſſance du Dairi: l'empereur qui régnoit en 1700, n'avoit pas d'autre religion.

Il ſemble qu'on abuſe plus au *Japon* qu'à la Chine de cette doctrine de Confucius. Les philoſophes japonnois regardent l'homicide de ſoi-même, comme une action vertueuſe, quand elle ne bleſſe pas la ſociété; le naturel fier & violent de ces inſulaires met ſouvent cette théorie en pratique, & rend l'homicide beaucoup plus commun encore au *Japon*, qu'il ne l'eſt en Angleterre.

La liberté de conſcience ayant toujours été accordée dans cet empire, ainſi que dans preſque tout le reſte de l'Orient, pluſieurs religions étrangeres s'étoient paiſiblement introduites au *Japon*. Dieu permettoit ainſi que la voie fût ouverte à l'évangile dans ces vaſtes contrées; perſonne n'ignore qu'il fit des progrès prodigieux ſur la fin du ſeizieme ſiecle, dans la moitié de cet empire. La célebre ambaſſade de trois princes chrétiens Japonnois au pape Grégoire III., eſt, ce me ſemble, l'hommage le plus flatteur que le ſaint ſiege ait jamais reçu. Tout ce grand pays, ou il faut aujourd'hui abjurer l'évangile, & dont aucun ſujet ne peut ſortir, a été ſur le point d'être un royaume chrétien, & peut-être un royaume portugais. Les prêtres y étoient honorés plus que parmi nous; à préſent leur tête y eſt à prix, & ce prix même y eſt fort conſidérable; il eſt d'environ douze mille livres.

L'indiſcrétion d'un prêtre portugais, qui refuſa de céder le pas à un des officiers de l'empereur, fut la premiere cauſe de cette révolution. La ſeconde, fut l'obſtination de quelques jéſuites, qui ſoutinrent trop leurs droits, en ne voulant pas rendre une maiſon qu'un ſeigneur Japonnois leur avoit donnée, & que le fils de ce ſeigneur leur redemandoit. La troiſieme, fut la crainte d'être ſubjugués par les chrétiens. Les bonzes appréhenderent d'être dépouillés de leurs anciennes poſſeſſions, & l'empereur enfin craignit pour l'Etat. Les Eſpagnols s'étoient rendus maîtres des Philippines voiſines du *Japon*; on ſavoit ce qu'ils avoient fait en Amérique, il n'eſt pas étonnant que les Japonnois fuſſent allarmés.

L'empereur ſéculier du *Japon* proſcrivit donc la religion chrétienne en 1586; l'exercice en fut défendu à ſes ſujets ſous peine de mort; mais comme on permettoit toujours le commerce aux Portugais & aux Eſpagnols, leurs miſſionnaires faiſoient dans le peuple autant de proſélytes, qu'on en condamnoit au ſupplice. Le monarque défendit à tous les habitans d'introduire aucun prêtre chrétien dans le pays; malgré cette défenſe, le gouverneur des iſles Philippines fit paſſer des cordeliers en ambaſſade à l'empereur du *Japon*. Ces ambaſſadeurs commencerent par bâtir une chapelle publique dans la ville capitale; ils furent chaſſés, & la perſécution redoubla. Il y eut long-tems des alternatives de cruautés & d'indulgences. Enfin arriva la fameuſe rébellion des chrétiens, qui ſe retirerent en force & en armes en 1637, dans une ville de l'empire; alors ils furent pourſuivis, attaqués, & maſſacrés au nombre de trente-ſept mille l'année ſuivante 1638, ſous le regne de l'impéra-

Digitized by Google

trice Mikaddo. Ce maſſacre affreux étouffa la révolte, & abolit entierement au *Japon* la religion chrétienne, qui avoit commencé de s'y introduire dès l'an 1549.

Si les Portugais & les Eſpagnols s'étoient contentés de la tolérance dont ils jouiſſoient, ils auroient été auſſi paiſibles dans cet empire, que les douze ſectes établies à Méaco, & qui compoſoient enſemble dans cette ville, au-delà de quatre cents mille ames.

Jamais commerce ne fut plus avantageux aux Portugais que celui du *Japon*. Il paroit aſſez, par les ſoins qu'ont les Hollandois de ſe le conſerver, à l'excluſion des autres peuples, que ce commerce produiſoit, ſur-tout dans les commencemens, des profits immenſes. Les Portugais y achetoient le meilleur thé de l'Aſie, les plus belles porcelaines, ces bois peints, laqués, verniſſés, comme paravents, tables, coffres, boëtes, cabarets, & autres ſemblables, dont notre luxe s'appauvrit tous les jours; de l'ambre gris, du cuivre d'une eſpece ſupérieure au nôtre; enfin l'argent & l'or, objet principal de toutes les entrepriſes de négoce.

Le *Japon*, auſſi peuplé que la Chine à proportion, & non moins induſtrieux, tandis que la nation y eſt plus fiere & plus brave, poſſede preſque tout ce que nous avons, & preſque tout ce qui nous manque. Les peuples de l'Orient étoient autrefois bien ſupérieurs à nos peuples occidentaux, dans tous les arts de l'eſprit & de la main. Mais que nous avons regagné le tems perdu, ajoûte M. de Voltaire! les pays où le Bramante & Michel Ange ont bâti Saint Pierre de Rome, où Raphael a peint, où Newton a calculé l'infini, où Leibnitz partagea cette gloire, où Huyghens appliqua la cycloïde aux pendules à ſecondes, où Jean de Bruges trouva la peinture à l'huile, où Cinna & Athalie ont été écrits; ces pays, dis-je, ſont devenus les premiers pays de la terre. Les peuples orientaux ne ſont à préſent dans les beaux arts, que des barbares, ou des enfans, malgré leur antiquité, & tout ce que la nature a fait pour eux.

JAPONNER, v. act., *Poterie*, c'eſt donner une nouvelle cuiſſon aux porcelaines de la Chine, pour les faire paſſer pour porcelaines du Japon. Par cette manœuvre pratiquée en Angleterre & en Hollande, on colore en rouge & l'on ajoûte des fleurs & des filets d'or aux pieces de la Chine, qui ſont toutes bleues & blanches; mais ces ornemens ajoûtés, ayant trop d'éclat, on les affoiblit par le feu: avec toutes ces précautions, les connoiſſeurs ne ſont pas trompés.

JAPONOIS, *Philoſophie des*, *Hiſt. de la Philoſophie*. Les *Japonois* ont reçu des Chinois preſque tout ce qu'ils ont de connoiſſances philoſophiques, politiques & ſuperſtitieuſes, s'il en faut croire les Portugais, les premiers d'entre les Européens qui ayent abordé au Japon, & qui nous ayent entretenus de cette contrée. François Xavier, de la compagnie de Jeſus, y fut conduit en 1549 par un ardent & beau zele d'étendre la religion chrétienne: il y prêcha; il y fut écouté; & le Chriſt ſeroit peut-être adoré dans toute l'étendue du Japon, ſi l'on n'eût point allarmé les peuples par une conduite imprudente qui leur fit ſoupçonner qu'on en vouloit plus à la perte de leur liberté qu'au ſalut de leurs ames. Le rôle d'apôtre n'en ſouffre point d'autre: on ne l'eut pas plutôt deshonoré au Japon en lui aſſociant celui d'intérêt & de politique, que les perſécutions s'éleverent, que les échaffauds ſe dreſſerent, & que le ſang coula de toutes parts. La haine du nom chrétien eſt telle au Japon, qu'on n'en approche point aujourd'hui ſans fouler le Chriſt aux pieds; cérémonie ignominieuſe à laquelle on dit que quelques Européens plus attachés à l'argent qu'à leur Dieu, ſe ſoumettent ſans répugnance.

Les fables que les *Japonois* & les Chinois débitent ſur l'antiquité de leur origine, ſont preſque les mêmes; & il réſulte de la comparaiſon qu'on en fait, que ces ſociétés d'hommes ſe formoient

Digitized by Google

& ſe poliſſoient ſous une ere peu différente. Le célebre Kempfer qui a parcouru le Japon en naturaliſte, géographe, politique & théologien, & dont le voyage tient un rang diſtingué parmi nos meilleurs livres, diviſe l'hiſtoire *japonoiſe* en fabuleuſe, incertaine & vraie. La période fabuleuſe commence long-tems avant la création du monde, ſelon la chronologie ſacrée. Ces peuples ont eu auſſi la manie de reculer leur origine. Si on les en croit, leur premier gouvernement fut théocratique; il faut entendre les merveilles qu'ils racontent de ſon bonheur & de ſa durée. Le tems du mariage du dieu Iſanagi Mikotto & de la déeſſe Iſanami Mikotto, fut l'âge d'or pour eux. Allez d'un pole à l'autre; interrogez les peuples; & vous y verrez partout l'idolatrie & la ſuperſtition s'établir par les mêmes moyens. Par-tout ce ſont des hommes qui ſe rendent reſpectables à leurs ſemblables, en ſe donnant ou pour des dieux ou pour des deſcendans des dieux. Trouvez un peuple ſauvage; faites du bien; dites que vous êtes un dieu, & l'on vous croira, & vous ſerez adoré pendant votre vie & après votre mort.

Le regne d'un certain nombre de rois dont on ne peut fixer l'ere, remplit la période incertaine. Ils y ſuccedent aux premiers fondateurs, & s'occupent à dépouiller leurs ſujets d'un reſte de férocité naturelle, par l'inſtitution des loix & l'invention des arts, l'invention des arts qui fait la douceur de la vie, l'inſtitution des loix qui en fait la ſécurité.

Fohi, le premier légiſlateur des Chinois, eſt auſſi le premier légiſlateur des *Japonois*, & ce nom n'eſt pas moins célebre dans l'une de ces contrées que dans l'autre. On le repréſente tantôt ſous la figure d'un ſerpent, tantôt ſous la figure d'un homme à tête ſans corps, deux ſymboles de la ſcience & de la ſageſſe. C'eſt à lui que les *Japonois* attribuent la connoiſſance des mouvemens céleſtes, des ſignes du zodiaque, des révolutions de l'année, de ſon partage en mois, & d'une infinité de découvertes utiles. Ils diſent qu'il vivoit l'an 396 de la création, ce qui eſt faux, puiſque l'hiſtoire du déluge univerſel eſt vraie.

Les premiers Chinois & les premiers *Japonois* inſtruits par un même homme, n'ont pas eu vraiſemblablement un culte fort différent. Le Xékia des premiers eſt le Siaka des ſeconds. Il eſt de la même période; mais les Siamois, les *Japonois* & les Chinois qui le réverent également, ne s'accordent pas ſur le tems précis où il a vécu.

L'hiſtoire vraie du Japon ne commence guere que 660 avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, c'eſt la date du regne de Syn-mu; Syn-mu qui fut ſi cher à ſes peuples qu'ils le ſurnommerent *Nin-O*, le très-grand, le très-bon, *optimus*, *maximus*; ils lui font honneur des mêmes découvertes qu'à Fohi.

Ce fut ſous ce prince que vécut le philoſophe Rooſi, c'eſt-à-dire, le vieillard enfant. Kooſi ou Confucius naquit 50 ans après Rooſi. Confucius a des temples au Japon, & le culte qu'on lui rend differe peu des honneurs divins. Entre les diſciples les plus illuſtres de Confucius, on nomme au Japon Ganquai, autre vieillard enfant. L'ame de Ganquai qui mourut à 33 ans, fut tranſmiſe à Koſſobosati, diſciple de Xékia; d'où il eſt évident que le Japon n'avoit dans les commencemens d'autres notions de philoſophie, de morale & de religion, que celles de Xékia, de Confucius & des Chinois, quelle que ſoit la diverſité que le tems y ait introduite.

La doctrine de Siaka & de Confucius n'eſt pas la même. Celle de Confucius a prévalu à la Chine, & le Japon a préféré celle de Siaka ou Xékia.

Sous le regne de Synin, Kobote, philoſophe de la ſecte de Xékia, porta au Japon le livre kio. Ce ſont proprement des pandectes de la doctrine de ſon maître. Cette philoſophie fut connue dans le même tems à la Chine. Quelle différence entre nos philoſophes & ceux-ci! Les réveries d'un Xékia ſe répandent dans

Digitized by Google

dans l'Inde, la Chine & le Japon, & deviennent la loi de cent millions d'hommes. Un homme nait quelquefois parmi nous avec les talens les plus ſublimes, écrit les choſes les plus ſages, ne change pas le moindre uſage, vit obſcur, & meurt ignoré.

Il paroit que les premieres étincelles de lumiere qui ayent éclairé la Chine & le Japon, ſont parties de l'Inde & du Brachmaniſme.

Kobote établit au Japon la doctrine ésotérique & exotérique de Foï. A peine y fut-il arrivé, qu'on lui éleva le Fakubaſi, ou le temple du cheval blanc; ce temple ſubſiſte encore. Il fut appellé du *cheval blanc*, parce que Kobote parut au Japon monté ſur un cheval de cette couleur.

La doctrine de Siaka ne fut pas tout-à-coup celle du peuple. Elle étoit encore particuliere & ſecrete lorſque Darma, le vingt-huitieme diſciple de Xékia, paſſa de l'Inde au Japon.

Mokuris ſuivit les traces de Darma. Il ſe montra d'abord dans le Tinſiku, ſur les côtes du Malabar & de Coromandel. Ce fut là qu'il annonça la doctrine d'un dieu ordonnateur du monde & protecteur des hommes, ſous le nom d'*Amida*. Cette idée fit fortune, & ſe répandit dans les contrées voiſines, d'où elle parvint à la Chine & au Japon. Cet évenement fait date dans la chronologie des *Japonois*. Le prince Tonda Joſimits porta la connoiſſance d'Amida dans la contrée de Sinano. C'eſt au dieu d'Amida que le temple Sinquoſi fut élevé, & ſa ſtatue ne tarda pas à y opérer des miracles, car il en faut aux peuples. Mêmes impoſtures en Egypte, dans l'Inde, à la Chine, au Japon. Dieu a permis cette reſſemblance entre la vraie religion & les fauſſes, pour que notre foi nous fût méritoire; car il n'y a que la vraie religion qui ait de vrais miracles. Nous avons été éclairés par les moyens qu'il fut permis au diable d'employer pour précipiter dans la perdition les nations ſur leſquelles Dieu n'avoit point réſolu dans ſes décrets éternels d'ouvrir l'œil de ſa miſéricorde.

Voilà donc la ſuperſtition & l'idolatrie s'échappant des ſanctuaires Egyptiens, & allant infecter au loin l'Inde, la Chine & le Japon, ſous le nom de doctrine xékienne. Voyons maintenant les révolutions que cette doctrine éprouva; car il n'eſt pas donné aux opinions des hommes de reſter les mêmes en traverſant le tems & l'eſpace.

Nous obſerverons d'abord que le Japon entier ne ſuit pas le dogme de Xékia. Le menſonge national eſt tolérant chez ces peuples; il permet à une infinité de menſonges étrangers de ſubſiſter paiſiblement à ſes côtés.

Après que le chriſtianiſme eût été extirpé par un maſſacre de trente-ſept mille hommes, exécuté preſqu'en un moment, la nation ſe partagea en trois ſectes. Les uns s'attacherent au ſintos ou à la vieille religion; d'autres embraſſerent le budſo ou la doctrine de Budda, ou de Siaka, ou de Xékia, & le reſte s'en tint au ſindo, ou au code des philoſophes moraux.

Du Sintos, du Budſo, & du Sindo. Le ſintos qu'on appelle auſſi *ſinſin* & *kammitſi*, le culte le plus ancien du Japon, eſt celui des idoles. L'idolatrie eſt le premier pas de l'eſprit humain dans l'hiſtoire naturelle de la religion; c'eſt delà qu'il s'avance au manichéiſme, du manichéiſme à l'unité de Dieu, pour revenir à l'idolatrie, & tourner dans le même cercle. Sin & Kami ſont les deux idoles du Japon. Tous les dogmes de cette théologie ſe rapportent au bonheur actuel. La notion que les Sintoiſtes paroiſſent avoir de l'immortalité de l'ame, eſt fort obſcure; ils s'inquietent peu de l'avenir: rendez-nous heureux aujourd'hui, diſent-ils à leurs dieux, & nous vous tenons quittes du reſte. Ils reconnoiſſent cependant un grand dieu qui habite au haut des cieux, des dieux ſubalternes qu'ils ont placés dans les étoiles; mais ils ne les honorent ni par des ſacrifices ni par des fêtes. Ils ſont trop loin d'eux pour en attendre du bien ou en craindre du mal. Ils jurent

Digitized by Google

par ces dieux inutiles, & ils invoquent ceux qu'ils imaginent préſider aux élémens, aux plantes, aux animaux & aux évenemens importans de la vie.

Ils ont un ſouverain pontife qui ſe prétend deſcendu en droite ligne des dieux qui ont anciennement gouverné la nation. Ces dieux ont même encore une aſſemblée générale chez lui le dixieme mois de chaque année. Il a le droit d'inſtaller parmi eux ceux qu'il en juge dignes, & l'on penſe bien qu'il n'eſt pas aiſez mal-adroit pour oublier le prédéceſſeur du prince regnant, & que le prince regnant ne manque pas d'égard pour un homme dont il eſpere un jour les honneurs divins. C'eſt ainſi que le deſpotiſme & la ſuperſtition ſe prêtent la main.

Rien de ſi myſtérieux & de ſi miſérable que la phyſcologie de cette ſecte. C'eſt la fable du chaos défigurée. A l'origine des choſes le chaos étoit; il en ſortit je ne ſais quoi qui reſſembloit à une épine; cette épine ſe mut, ſe transforma, & le Kunitokhodatſino micotto ou l'eſprit parut. Du reſte, rien dans les livres ſur la nature des dieux ni ſur leurs attributs, qui ait l'ombre du ſens commun.

Les Sentoiſtes qui ont ſenti la pauvreté de leur ſyſtème, ont emprunté des Budſoiſtes quelques opinions. Quelques-uns d'entr'eux qui font ſecte, croyent que l'ame d'Amida a paſſé par métempſycoſe dans le Tin-ſio-dai-ſin, & a donné naiſſance au premier des dieux; que les ames des gens de bien s'élevent dans un lieu fortuné au-deſſus du trente-troiſieme ciel; que celle des méchans ſont errantes juſqu'à ce qu'elles aient expié leurs crimes, & qu'on obtient le bonheur avenir par l'abſtinence de tout ce qui peut ſouiller l'ame, la ſanctification des fêtes, les pélerinages religieux, & les macérations de la chair.

Tout chez ce peuple eſt rappellé à l'honnêteté civile & à la politique, & il n'en eſt ni moins heureux ni plus méchant.

Ses hermites, car il en a, ſont des ignorans & des ambitieux; & le peu de cérémonies religieuſes auxquelles le peuple eſt aſſujetti, eſt conforme à ſon caractere mol & voluptueux.

Les Budſoiſtes adorent les dieux étrangers Budſo & Fotoke: leur religion eſt celle de Xekia. Le nom *Budſo* eſt indien, & non *japonois*. Il vient de *Budda* ou *Budha*, qui eſt ſynonyme à *Hermès*.

Siaka ou Xékia s'étoit donné pour un dieu. Les Indiens le regardent encore comme une émanation divine. C'eſt ſous la forme de cet homme que Wiſthnou s'incarna pour la neuvieme fois; & les mots *Buda* & *Siaka* déſignent au Japon les dieux étrangers, quels qu'ils ſoient, ſans en excepter les ſaints & les philoſophes qui ont preché la doctrine xékienne.

Cette doctrine eut de la peine à prendre à la Chine & au Japon ou les eſprits étoient prévenus de celle de Confucius qui avoient en mépris les idoles, mais de quoi ne viennent point à bout l'enthouſiaſme & l'opiniatreté aidés de l'inconſtance des peuples & de leur goût pour le nouveau & le merveilleux! Darma attaqua avec ces avantages la ſageſſe de Confucius. On dit qu'il ſe coupa les paupieres de peur que la méditation ne le conduisit au ſommeil. Au reſte les *Japonois* furent enchantés d'un dogme qui leur promettoit l'immortalité & des récompenſes à venir; & une multitude de diſciples de Confucius paſſerent dans la ſecte de Xékia, prechée par un homme qui avoit commencé de ſe rendre vénérable par la ſainteté de ſes mœurs. La premiere idole publique de Xékia fut élevée chez les *Japonois* l'an de Jeſus-Chriſt 543. Bientôt on vit à ſes côtés la ſtatue d'Amida, & les miracles d'Amida entrainerent la ville & la cour.

Amida eſt regardé par les diſciples de Xékia comme le dieu ſuprême des demeures heureuſes que les bons vont habiter après leur mort. C'eſt lui qui les rejette ou les admet. Voilà la baſe de la doctrine exotérique. Le grand principe de la doctrine ésotérique, c'eſt que tout n'eſt rien, & que c'eſt de ce rien que

Digitized by Google

tout dépend. De-là le diſtique qu'un enthouſiaſte xékien écrivit après trente ans de méditations, au pied d'un arbre ſec qu'il avoit deſſiné: arbre, dis-moi qui t'a planté? Moi dont le principe n'eſt rien, & la fin rien; ce qui revient à cette autre inſcription d'un philoſophe de la même ſecte: mon cœur n'a ni être ni non être; il ne va point, il ne revient point, il n'eſt retenu nulle part. Ces folies paroiſſent bien étranges; cependant qu'on eſſaye, & l'on verra qu'en ſuivant la ſubtilité de la métaphyſique auſſi loin qu'elle peut aller, on aboutira à d'autres folies qui ne ſeront guere moins ridicules.

Au reſte, les Xékiens négligent l'extérieur, s'appliquent uniquement à méditer, mépriſent toute diſcipline qui conſiſte en paroles, & ne s'attachent qu'à l'exercice qu'ils appellent *ſoquxin*, *ſoqubut*, ou *du cœur*.

Il n'y a, ſelon eux, qu'un principe de toutes choſes, & ce principe eſt par-tout.

Tous les êtres en émanent & y retournent.

Il exiſte de toute éternité; il eſt unique, clair, lumineux, ſans figure, ſans raiſon, ſans mouvement, ſans action, ſans accroiſſement ni décroiſſement.

Ceux qui l'ont bien connu dans ce monde acquierent la gloire parfaite de Fotoque & de ſes ſucceſſeurs.

Les autres errent & erreront juſqu'à la fin du monde: alors le principe commun abſorbera tout.

Il n'y a ni peines ni récompenſes à venir.

Nulle différence réelle entre la ſcience & l'ignorance, entre le bien & le mal.

Le repos qu'on acquiert par la méditation eſt le ſouverain bien, & l'état le plus voiſin du principe général, commun & parfait.

Quant à leur vie ils forment des communautés, ſe levent à minuit pour chanter des hymnes, & le ſoir ils ſe raſſemblent autour d'un ſupérieur qui traite en leur préſence quelque point de morale, & leur en propoſe à méditer.

Quelles que ſoient leurs opinions particulieres, ils s'aiment & ſe cultivent. Les entendemens, diſent-ils, ne ſont pas unis de parentés comme les corps.

Il faut convenir que ſi ces gens ont des choſes en quoi ils valent moins que nous, ils en ont auſſi en quoi nous ne les valons pas.

La troiſieme ſecte des *Japonois* eſt celle des Sendoſiviſtes ou de ceux qui ſe dirigent par le ſicuto ou la voie philoſophique. Ceux ci ſont proprement ſans religion. Leur unique principe eſt qu'il faut pratiquer la vertu, parce que la vertu ſeule peut nous rendre auſſi heureux que notre nature le comporte. Selon eux le méchant eſt aſſez à plaindre en ce monde, ſans lui préparer un avenir fâcheux; & le bon aſſez heureux ſans qu'il lui faille encore une récompenſe future. Ils exigent de l'homme qu'il ſoit vertueux, parce qu'il eſt raiſonnable, & qu'il ſoit raiſonnable, parce qu'il n'eſt ni une pierre ni une brute. Ce ſont les vrais principes de la morale de Confucius & de ſon diſciple *japonois* Mooſi. Les ouvrages de Mooſi jouiſſent au Japon de la plus grande autorité.

La morale des Sendoſiviſtes ou philoſophes *Japonois* ſe réduit à cinq points principaux.

Le premier ou *dſin* eſt de la maniere de conformer ſes actions à la vertu.

Le ſecond *gi*, de rendre la juſtice à tous les hommes.

Le troiſieme *re*, de la décence & de l'honnêteté des mœurs.

Le quatrieme *tſi*, des regles de la prudence.

Le cinquieme *ſin*, de la pureté de la conſcience & de la rectitude de la volonté.

Selon eux, point de métempſycoſe; il y a une ame univerſelle qui anime tout, dont tout émane, & qui abſorbe tout; ils ont quelques notions de ſpiritualité, ils croient l'éternité du monde; ils célebrent la mémoire de leurs parens par des ſacrifices: ils ne reconnoiſſent point de dieux nationnaux; ils n'ont ni tem-

Digitized by Google

ples ni cérémonies religieuſes : s'ils ſe prêtent au culte public, c'eſt par eſprit d'obéiſſance aux loix ; ils uſent d'ablutions & s'abſtiennent du commerce des femmes dans les jours qui précedent leurs fêtes commémoratives ; ils ne brûlent point les corps des morts ; mais ils les enterrent comme nous ; ils ne permettent pas ſeulement le ſuicide, ils y exhortent : ce qui prouve le peu de cas qu'ils font de la vie. L'image de Confucius eſt dans leurs écoles. On exigea d'eux au tems de l'extirpation du chriſtianiſme, qu'ils euſſent une idole ; elle eſt placée dans leurs foyers, couronnée de fleurs & parfumée d'encens. Leur ſecte ſouffrit beaucoup de la perſécution des chrétiens, & ils furent obligés de cacher leurs livres. Il n'y a pas long-tems qu'un prince *japonois*, appellé *Sifen*, qui avoit pris du goût pour les ſciences & pour la philoſophie, fonda une académie dans ſes domaines, y appella les hommes les plus inſtruits, les encouragea à l'étude par des récompenſes ; & la raiſon commençoit à faire des progrès dans un canton de l'empire, lorſque de vils petits ſacrificateurs qui vivoient de la ſuperſtition & de la crédulité des peuples, fâchés du diſcrédit de leurs rêveries, porterent des plaintes à l'empereur & au dairo, & menacerent la nation des plus grands déſaſtres, ſi l'on ne ſe hâtoit d'étouffer cette race naiſſante d'impies. Siſen vit tout à-coup la tyrannie eccléſiaſtique & civile conjurée contre lui, & ne trouva d'autre moyen d'échapper au péril qui l'environnoit, qu'en renonçant à ſes projets, & en cédant ſes livres & ſes dignités à ſon fils. C'eſt Kempfer même qui nous raconte ce fait, bien propre à nous inſtruire ſur l'eſpece d'obſtacles que les progrès de la raiſon doivent rencontrer partout. Voyez Bayle, Bruker, Poſſevin, &c. Voyez auſſi les articles CHINOIS, EGYPTIENS & INDIENS.

I. A. P. P., (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, cette note ſignifie, *jure agnationis proximis potiſſimum*, aut *jure alieno poſitis perſonis*. On peut conſulter Cujas ſur l'explication de cette reſtriction de la loi VIIe. *tit.* des *tuteles*. I. A. P. Q. V., ſignifie *incomparabili amantiſſimæ præſtantique virtute*. I.A.P. XV., ſignifie *in agro pedes quindecim*. (V. A. L.)

JAPPER, v. n., *Gramm.* C'eſt le cri des petits chiens. Les gros chiens aboient, les petits chiens *jappent*, le renard *jappe*.

JAPU, *ou* JUPUJUBA, (R), ſ. m., *Ornithol.*, c'eſt le *caſſique jaune*. *v.* CASSIQUE.

JAPYGIE, ſ. f., *Japygia*, *Géog. Anc.*, ancienne contrée d'Italie dans la grande Grece. Elle eſt nommée indifféremment par les auteurs, *Japigie*, *Meſſapie*, *Pinnétie*, *Salentine*, *Pouille*, *& Calabre*. Voy. Hérodote, *lib. III. chap. cxxxxviij. lib. IIII. chap. lxxxxjx. lib. VIII. chap. clxx.* Strabon, *lib. VI.* & Pline, *lib. V. ch. xj.* La terre d'Otrante fait une partie de l'ancienne *Japygie*.

Japyx, fils de Dédale, donna ſon nom à ce canton de l'Italie méridionale qui formoit proprement l'ancienne Pouille & la Meſſapie. M. de Liſle dans ſa carte de l'ancienne Italie, compte pour la *Japygie* les deux parties de la Pouille, ſavoir la Daunienne & la Pencétienne. Antoine Galatœus, medecin, a publié un livre exprès fort rare & fort ſavant, de la ſituation de la *Japygie*, *de ſitu Japygiæ. Baſilea*, 1558, *in*-12.

JAPYX, *Géog. Anc.* C'eſt-là le nom de l'oueſt-nord-oueſt, quand il ſouffle de la pointe orientale de l'Italie. On l'a confondu mal-à-propos, & M. Dacier entr'autres, avec le *corus* des Latins & l'*argeſtès* des Grecs. Le vent régionaire, nommé *japyx*, étoit favorable à ceux qui s'embarquoient à Brindes pour la Grece ou pour l'Egypte, parce qu'il ſouffloit toujours en pouppe juſqu'au deſſous du Péloponneſe ; voilà pourquoi Horace, *liv. I ode 3*, le ſouhaite au vaiſſeau qui devoit porter Virgile ſur les côtes de l'Attique :

Ventorumque regnat pater
Obſtrictis aliis, præter japyga,
Navis, quæ tibi creditum
Debes Virgilium; finibus Atticis

Digitized by Google

Reddas incolumen, precor,
Et ſerves animæ dimidium meæ.

IAQ, (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, cette note ſignifie *jamque*. I. AQ ſignifie *in aquam*. IA. Q. ſignifie *jam quam* aut *interea que*. (VAL.)

JAQUE, *le*, ou *la* JAQUE, *Art milit.*, étoit autrefois une eſpece de juſte-au-corps qui venoit au moins juſqu'aux genoux, que Nicot définit ainſi: *Jaque*, habillement de guerre renflé de coton.

Ces *jaques* étoient bourés entre les toiles ou l'étoffe dont ils étoient compoſés. Ils s'appelloient auſſi *gambeſſons* ou *gambeſon*. *v.* GAMBESON.

JAQUEMART, ſ. m., ancien terme de *Monnoyage*. C'étoit un reſſort placé au premier balancier; on le croyoit capable de relever la vis du balancier. C'eſt ce que l'expérience a démontré faux.

On a donné le même nom à ces figures placées à certains horloges, où elles frappent les heures avec un marteau qu'elles ont à la main.

JAQUETTE, ſ. f., *Hiſt. Mod.* C'eſt le vêtement des enfans; il conſiſte en un jupon attaché à un corps. On dit auſſi la *jaquette* d'un capucin. En général on appelle *jaquette* tout vêtement d'enfant ou de religieux, qui deſcend juſqu'aux pieds, ſous lequel le corps eſt nud, & qui ne couvre pas un autre vêtement.

I. A. R., (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, cette note ſignifie *in aquæ ductus reſtitutionem*. I A. R. ſignifie *jam reſpondit*. IA. R. ſignifie *jam reſpondet*. IA. RI. ſignifie dans les loix *jam reſpondit*. (V.A.L.)

JARAMOTH, *hauteurs*, (N), *Géogr. Sacr.*, ville de la Paleſtine, dans la tribu d'Iſſachar, donnée aux Lévites, fils de Gerſon, & aſſignée pour ville de refuge. Il y en avoit une autre dans la tribu de Juda, dont Joſué tua le roi. *Joſ.* XXI. 29.

JARCHAS, (N), *Hiſt. Litt.*, le plus ſavant des philoſophes indiens appellés *Brachmanes*, & grand aſtronome, ſelon S. Jérôme, fut trouvé enſeignant dans une chaire d'or par Apollonius de Tyane, lorſque celui-ci alla aux Indes.

JARCHI, *Salomon*, (N), *Hiſt. Litt.*, célebre rabbin, connu auſſi ſous le nom de *Raſchi*, né à Troies en Champagne en 1104, voyagea en Europe, en Aſie, & en Afrique, & devint très-habile dans la médecine & dans l'aſtronomie, dans la miſchne & dans la gémare. Il mourut à Troie, en 1180, âgé de 75 ans. On a de lui des *Commentaires* ſur la *Bible*, ſur la *Miſchne*, ſur la *Gemare*, ſur le *Pirke-Avoth*, & d'autres ouvrages dont on peut voir la liſte dans Moreri. Sa nation les reçut avec applaudiſſement, & les eſtime encore beaucoup.

JARDIN, ſ. m., *Arts*, lieu artiſtement planté & cultivé, ſoit pour nos beſoins, ſoit pour nos plaiſirs.

On a compoſé les *jardins*, ſuivant leur étendue, de potagers pour les légumes, de vergers pour les arbres fruitiers, de parterres pour les fleurs, de bois de haute-futaie pour le couvert. On les a embellis de terraſſes, d'allées, de boſquets, de jets-d'eau, de ſtatues, de boulingrins, pour les promenades, la fraicheur & les autres appanages du luxe ou du goût. Auſſi le nom de *jardin* ſe prend en hébreu pour un lieu délicieux, planté d'arbres; c'eſt ce que déſigne le mot de *jardin d'Eden*. Le terme grec παραδεισος, *paradis*, ſignifie la même choſe. Delà vient encore que le nom de *jardin* a été appliqué à des pays fertiles, agréables & bien cultivés; c'eſt ainſi qu'Athénée donne ce nom à une contrée de la Sicile auprès de Palerme; la Toſcane eſt nommée le *jardin* de l'Europe par la même raiſon.

Il eſt quelquefois parlé, dans l'Ecriture-ſainte, des *jardins* du roi, ſitués au pied des murs de Jéruſalem. Il y avoit chez les Juifs des *jardins* conſacrés à Vénus, à Adonis. Iſaïe, *chap. j. verſ. 29*, reproche à ce peuple les ſcandales & les actes d'idolatrie qu'il y commettoit.

L'antiquité vante comme une des merveilles du monde, les *jardins* ſuſpendus de Sémiramis ou de Babylone.

Les rois de Perſe ſe plaiſoient fort à briller par la dépenſe de leurs *jardins*; & les ſatrapes, à l'imitation de leurs mai-

Digitized by Google

tres, en avoient dans les provinces de leur diſtrict, d'une étendue prodigieuſe, clos de murs, en forme de parcs, dans leſquels ils enfermoient toutes ſortes de bêtes pour la chaſſe. Xénophon nous parle de la beauté des *jardins* que Pharnabaſe fit à Daſcyle.

Ammien Marcellin rapporte que ceux des Romains, dans le tems de leur opulence, étoient, pour me ſervir de ſes expreſſions, *inſtar villarum, quibus vivaria includi ſolebant.* On y priſoit entr'autres pour leur magnificence, les *jardins* de Pompée, de Lucuile, & de Mecene. Ils n'offroient pas ſeulement en ſpectacle au milieu de Rome des terres labourables, des viviers, des vergers, des potagers, des parterres, mais de ſuperbes palais & de grands lieux de plaiſance, ou maiſons champêtres faites pour s'y repoſer agréablement du tumulte des affaires. *Jam quidem*, dit Pline, liv. 29. ch. 4, *hortorum nomine, in ipſâ urbe, delicias, agros, villaſque poſſident.* Le même goût continue de regner dans Rome moderne, appauvrie & dépeuplée.

Ce fut Cn. Marius, dont il reſte quelques lettres à Ciceron, & qu'on nommoit par excellence *l'ami d'Auguſte*, qui enſeigna le premier aux Romains le rafinement du jardinage, l'art de greffer & de multiplier quelques-uns des fruits étrangers des plus recherchés & des plus curieux. Il introduiſit auſſi la méthode de tailler les arbres & les boſquets dans des formes régulieres. Il paſſa la fin de ſes jours dans un de ces lieux de plaiſance de Rome, dont nous venons de parler, où il employoit ſon tems & ſes études au progrès des plantations, auſſi bien qu'à rafiner ſur la délicateſſe d'une vie ſplendide & luxurieuſe, qui étoit le goût général de ſon ſiecle. Enfin il écrivit, ſur les *jardins* & l'agriculture, pluſieurs livres mentionnés par Columelle & autres auteurs de la vie ruſtique qui parurent après lui.

* Nous entendons aujourd'hui par le mot de *jardin* un terrein clos de haies ou de murs, voiſin de la maiſon, & que l'on cultive avec beaucoup de ſoin, pour y élever des plantes ſoit utiles ſoit agreables, & en faire un lieu de promenade.

Suivant la principale deſtination de ce terrein, on le nomme, tantôt *jardin de propreté*, tantôt *jardin fleuriſte* ou *des fleurs*; tantôt encore *fruitier*, *potager*, ou *botaniſte*.

Jardin de propreté. Celui-ci comprend les autres, & on y ajoute encore quelques ouvrages d'une plus grande ou d'une moindre étendue, ſelon la dépenſe qu'on eſt en état de faire, ou le terrein qu'on veut employer. Les *jardins* de propreté accompagnent ordinairement les maiſons de plaiſance; c'eſt pourquoi leurs avantages doivent être reciproques.

C'eſt ce qui fait que la ſituation du terrein eſt eſſentielle, & renferme cinq conditions. 1°. Une expoſition ſaine. 2°. Un bon terrein. 3°. Une abondance raiſonnable d'eau. 4°. Une belle vue. 5°. La commodité du lieu, & un accès facile.

I. Le ſommet d'une montagne, & une vallée trop baſſe ou marécageuſe, ſont des extrêmités qu'il faut également éviter. La mi-côte dont la pente eſt très-douce, ou la plaine, donnent une expoſition ſaine; *v.* PENTE. Les promenades de plain pied dans la plaine, & le terrein qui demande peu d'entretien, ſont d'un agrément infini. L'abondance de l'eau, l'abri des vents, & la perſpective de la mi-côte, ſemblent l'emporter ſur les avantages de la plaine. La plus mauvaiſe expoſition eſt celle du nord; celle du midi ou au moins du levant peut être regardée comme la meilleure. *v.* EXPOSITION, ce que c'eſt.

II. La terre qui y convient, doit n'être point pierreuſe, difficile à labourer, trop ſeche, trop humide, trop forte, trop légere, ni trop ſablonneuſe. Quand on la fouillera, on doit la trouver de bonne qualité juſqu'à deux pieds au moins de profondeur. On jugera que le terrein eſt mauvais, s'il eſt couvert de bruyeres, de ſerpolets, de chardons, & autres mauvaiſes herbes; & ſi les arbres qui croiſſent auprès, ſont tortus, mal-faits, ra-

Digitized by Google

bougris d'un verd altéré, & pleins de mouſſe.

III. Si les eaux ſont néceſſaires pour conſerver les plantes qui périroient par la trop grande ſéchereſſe, elles ne ſont pas moins utiles pour l'embelliſſement des *jardins*. Les canaux, les caſcades, & les jets d'eau donnent des agrémens, que tout le monde connoît aſſez. Mais il faut prendre garde à deux choſes, la premiere, c'eſt que ces eaux ne ſoient point en trop grande quantité; elles rendroient l'air mal-ſain: & la ſeconde, eſt qu'on ne doit point les laiſſer croupir, mais ménager quelques iſſues pour les faire écouler. *v.* FONTAINE.

IV. La vûe fait encore un des plus beaux ornemens des *jardins*. Il faut prendre un extrême ſoin de profiter de tous les avantages que le lieu fournira; & ne point boucher la perſpective par quelque bois ou paliſſade, qu'on ſeroit obligé d'arracher dans la ſuite. L'étendue de pays qu'on découvre contribue beaucoup à la végétation des plantes, qui par ce moyen ont un grand air, & ne ſe trouvent point enſevelies par un air trop reſſerré. *v.* ARCHITECTURE *de Jardinage*.

V. La maiſon de campagne ne doit point être loin d'une riviere, afin de pouvoir faire commodément apporter ce dont on a beſoin, ou faire tranſporter les denrées à la ville ou ailleurs. Une forêt voiſine fournira du bois à la maiſon. On fera encore attention au chemin, qui ſera de ſable ou pavé, afin qu'on puiſſe y aller aiſément ſoit en hyver, ſoit en été. Enfin, ces ſortes de *jardins* ne ſeront point éloignés des villages: s'ils étoient ſitués en pleine campagne, ceux qui s'y trouveroient ne pourroient pas être ſecourus, en cas d'accident.

On peut ajouter à toutes ces conditions les ſoins d'un jardinier, & l'œil du maître.

Précautions à obſerver pour les jardins de propreté. 1°. On doit faire choix d'un homme, dont la capacité dans l'art du jardinage ſoit reconnue par quelques beaux morceaux.

2°. Il ne faut point exécuter ſes deſſeins avec précipitation. Il eſt bon de les laiſſer mûrir, pour ainſi dire, pendant quelque tems, & de conſulter à loiſir les connoiſſeurs.

3°. Plus un *jardin* eſt grand, plus il en coûte pour en exécuter le deſſein & l'entretenir quand il eſt exécuté. C'eſt ce qui fait qu'on doit examiner la dépenſe qu'on veut faire, & proportionner l'ouvrage à cette dépenſe. Un *jardin* de trente ou quarante arpens eſt d'une belle grandeur.

Maximes fondamentales pour bien diſpoſer un jardin. 1°. L'art doit céder à la nature.

Tout doit paroître naturel dans un *jardin*. On placera un bois pour couvrir des hauteurs, ou remplir des fonds, qui ſe trouveront ſur les aîles d'une maiſon. Un canal ſera mis dans un endroit bas, pour paroître comme l'égout de quelque hauteur voiſine.

2°. Le *jardin* ne doit point être étouffé.

Les *jardins* qui ſont trop couverts & trop remplis de broſſailles, ſont ſombres & triſtes. Il faut laiſſer regner autour du bâtiment des eſplanades, des parterres, & des boulingrins; & ne mettre que des ifs & des arbriſſeaux ſur les terraſſes & en quelques autres endroits où on le trouvera à propos.

3°. On ne doit point trop découvrir les *jardins*.

C'eſt une choſe déſagréable, que de voir toute l'étendue d'un *jardin*, d'un ſeul coup d'œil.

4°. Un jardin doit paroître plus grand qu'il ne l'eſt effectivement. Le véritable moyen de faire cette eſpece d'enchantement, eſt d'arrêter la vûe dans certains endroits, par des boſquets & des ſales vertes ornées de fontaines, & de ménager ſi bien les allées & les ornemens, qu'on ſe laſſe à parcourir les unes, & qu'on employe du tems à regarder les autres.

Diſpoſitions générales d'un jardin de propreté. 1°. La longueur doit être d'un tiers ou d'une moitié plus grande que la largeur: les pieces bar-longues ſont plus agréables à la vûe, que les autres.

Digitized by Google

2°. On placera le parterre auprès du bâtiment. Il eſt bon que le bâtiment ſoit élevé au-deſſus du parterre, afin que des fenêtres on puiſſe juger plus aiſément de la beauté du deſſein du parterre, & que la vûe jouiſſe des différentes fleurs qui y ſeront plantées. Il dépendra de la ſituation du lieu de placer les boſquets, les paliſſades, les ſales vertes dans des endroits convenables. Ces pieces doivent accompagner le parterre pour le relever. On pratiquera dans ce parterre des boulingrins & autres pieces plates. Un parterre, quelque beau qu'il ſoit, demande à être diverſifié.

3°. La tête du parterre doit être ornée de baſſins ou de pieces d'eau. On plantera, au-deſſus des paliſſades ſoit hautes ſoit baſſes, un bois auquel on donnera une forme circulaire, percée en patte-d'oye, pour mener dans les grandes allées. L'eſpace qui ſe trouvera entre le baſſin & la paliſſade ſera rempli de pieces de broderie ou de gazon garnies d'ifs, de caiſſes & de pots de fleurs.

Ce que nous venons de dire, ne doit être obſervé que quand il n'y a point de vue. S'il y en a, on pratiquera pluſieurs pieces de parterre tout de ſuite ſoit de broderie, ſoit de compartimens à l'angloiſe, ſoit de pieces coupées, de gazon, &c. ſéparées, d'eſpace en eſpace, par des allées de traverſe. Les parterres les plus ornés ſeront toujours près du bâtiment.

4°. La grande allée ſera percée en face du bâtiment, & traverſée par une autre, d'équerre à ſon alignement. A l'extrémité de ces allées on ouvrira les murs: on placera des grilles à ces ouvertures, ou bien on fera par dehors un foſſé aſſez large & aſſez profond pour empêcher l'entrée du *jardin*. On aura ſoin de percer les autres allées de traverſe, de maniere qu'on puiſſe profiter de la vue que donneront ces ouvertures. *v.* ALLÉE.

5°. Tout ce qu'on vient de dire ayant été obſervé, on diſpoſera dans les lieux les plus convenables, des bois de futaie, des quinconces, des cloîtres, des galeries, des cabinets, des ſales vertes, des labyrintes, des boulingrins, des amphithéatres & autres pieces que l'on ornera de fontaines, canaux, & figures, qui contribuent beaucoup à l'embeliſſement d'un *jardin*. Dans les endroits bas & marécageux, qu'on ne veut point relever, on pratique des boulingrins, des pieces d'eau, ou des boſquets. On releve ſeulement le terrein par où l'on doit continuer les allées qui y aboutiſſent. *v.* PALISSADE.

6°. On doit diverſifier toutes ces parties du *jardin*, les oppoſer les unes aux autres, ne pas mettre tous les parterres d'un côté & tous les bois d'un autre; mais un bois contre un parterre ou un boulingrin; en un mot le plein contre le vuide, & le plat contre le relief pour faire oppoſition. Un baſſin rond ſera environné d'une allée octogone.

7°. On ne répetera les mêmes pieces des deux côtés, que dans les lieux découverts, où l'œil en les comparant peut juger de leur conformité; comme dans les parterres, les boulingrins, les quinconces, & les boſquets découverts à compartiment. Mais dans les boſquets formés de paliſſades, & d'arbres de futaie, on doit toujours varier les deſſeins & les parties détachées. Cependant quelque variées qu'elles ſoient, elles doivent avoir entr'elles un rapport & une convenance, enſorte qu'elles s'alignent & s'enfilent les unes les autres, pour faire des percées, des pertes de vue, des enfilades agréables.

8°. Les deſſeins doivent préſenter quelque choſe de grand. Evitez les petites pieces, ſur-tout les allées où deux perſonnes peuvent à peine aller de front. Prévoyez l'eſpace que rempliront les arbres quand ils ſeront parvenus à une juſte groſſeur.

9°. Toutes ces regles s'obſerveront diverſement dans les différentes ſortes de *jardins*, que l'on peut réduire à trois, ſavoir: les *jardins* de niveau parfait, les *jardins* en pente douce, & les *jardins* dont le niveau & le terrein ſont entrecoupés par des chûtes de terraſſes, des glacis, des talus, des rampes, &c. Les deſſeins qui conviennent à une ſorte de ces *jardins*,

ne

ne sauroient très-souvent convenir à l'autre.

10°. Il est à propos de disposer un *jardin* en sorte que dès le commencement du printems on ait un bosquet d'arbres verds, dans lesquels seront ménagées des plate-bandes remplies d'arbustes ou de plantes qui fleurissent dans les premiers jours d'Avril. Après quoi, d'autres bosquets destinés à faire jouir d'un spectacle très-agréable au milieu de cette saison, seront formés d'un grand nombre d'arbres & d'arbustes qui fleurissent tous dans le même tems. Qu'y a-t-il de plus ravissant, dit M. Duhamel ce génie cultivateur, que de trouver dans son parc une très-grande salle ornée de tapisseries aussi riches que les plus belles plate-blandes formées des fleurs les plus précieuses, & meublée d'arbrisseaux & d'arbustes qui tous portent dans le même tems, des fleurs qui charment par la beauté de leurs couleurs, par la variété de leurs formes & par leurs agréables odeurs?

Comme les arbres qui conservent leurs feuilles sont une ressource d'agrément pour l'hyver, on doit aussi en faire des bosquets: mais en les masquant par des palissades ou par des salles d'arbres qui se dépouillent. La raison de cette distribution est que les arbres verds ont une couleur foncée qui contraste trop avec le beau verd des autres; & qu'ainsi il est avantageux qu'il n'y ait que ceux-ci que l'on apperçoive des appartemens pendant l'été. Mais dans les beaux jours d'hyver, on ira volontiers chercher le bosquet où l'on aura le plaisir de se promener à l'abri du vent, au milieu d'arbres touffus & remplis d'oiseaux qui abandonnent les autres bois pour profiter de l'abri qui leur est offert, & qu'ils ne peuvent plus trouver ailleurs.

Jardin botaniste. Nous avons amplement traité de la culture des différentes plantes qui le composent. La terre qui convient à chacune en particulier produit dans ces sortes de *jardins* un inconvénient ordinaire; je veux dire que peu de plantes conservent le port qui est naturel, si le fond du *jardin* est une terre substantieuse. Telles plantes qui n'en veulent que de maigre y deviennent plus ou moins méconnoissables, & dégénerent. Une qualité opposée, occasionne le même effet sur celles à qui il faut un terrein gras & beaucoup d'humidité. Ce n'est qu'avec beaucoup d'attentions & une certaine dépense, que l'on peut donner à chaque plante le sol qu'elle demande. Plus le *jardin* est étendu, plus cela devient difficile.

Une autre circonstance qui préjudicie au succès des plantes, est que l'on n'a pas toujours la commodité de donner à chacune l'exposition qui lui convient. On est gêné par l'arrangement systématique. On s'épargneroit beaucoup de peine & de défagrément si l'on pouvoit trouver dans la méthode même de disposition, le moyen d'imiter l'ordre de la nature; placer à découvert les plantes qui viennent naturellement ainsi; & garantir par le voisinage d'arbrisseaux celles qui croissent de cette maniere à l'ombre dans les bois ou ailleurs.

Pour ce qui est de la distribution générale, chacun adopte celle qui lui plaît davantage. *v.* BOTANIQUE.

Jardins fruitiers, potagers, & fleuristes. Nous réunirons ces trois sortes de *jardins*, parce qu'il est assez rare que celui qui s'applique à l'un ne s'applique pas à l'autre, & que d'ailleurs plusieurs choses conviennent aux trois.

Le *jardin* fruitier est celui où l'on cultive les arbres qui portent des fruits; comme pêchers, poiriers, pommiers, abricotiers, pruniers, cerisiers, & autres.

Le *jardin* potager est celui où l'on cultive les légumes & les herbes qu'on employe dans le potage, les salades, & en général à la cuisine.

Le *jardin* fleuriste est celui où l'on éleve toutes sortes de plantes qui donnent des fleurs, comme les orangers, les violettes, les anemones, les tubereuses, les giroflées, &c.

Ces *jardins* ont divers degrés de fécondité, qui influent aussi sur la qualité de

Digitized by Google

leurs productions, selon qu'ils sont plus ou moins aérés, & par rapport aux vents auxquels ils sont particulierement exposés.

Leur disposition ordinaire, la meilleure, aussi bien que la plus commode pour le jardinier, est celle qui se fait autant qu'on peut, en quarré dont la longueur soit un peu plus grande que la largeur. Les allées doivent aussi être d'une largeur proportionnée tant à la longueur qu'à toute l'étendue du *jardin*. Les moins larges ne doivent pas avoir moins de six à sept pieds de promenade; & les plus larges, de quelque longueur qu'elles soient, jamais exceder trois ou quatre toises au plus. Pour ce qui est de la grandeur des quarrés; c'est un défaut d'en faire qui tient plus de quinze ou vingt toises d'un sens, fur un peu plus ou un peu moins de l'autre: ils sont assez bien, de dix à douze fur quatorze à quinze. Le tout se doit regler fur la grandeur du *jardin*.

Les sentiers ordinaires pour la commodité du service des quarrés ou des planches, se font d'environ un pied.

Un *jardin*, quelque agréable qu'il soit dans la disposition, ne réussira jamais si la commodité de l'eau pour les arrosemens ne s'y trouve.

Pour ce qui est de la terre qui convient à ces *jardins*, consultez l'article ARBRE, & les articles respectifs des plantes que l'on y destine.

On ne doit pas épargner les labours. Le succès dépend en grande partie de cet article essentiel. Labourez d'abord profondément: *v.* EFFONDRER, ALLÉE: & quand les plantes seront hors de terre, donnez-leur fréquemment de légers labours, qui les chaussent par le pied, en même tems qu'ils servent à empêcher la pousse des herbes nuisibles. Une terre, ainsi tenue en bonne façon, est d'ailleurs plus agréable à voir, que celle qui est battue ou négligée.

Toutes sortes de fumier pourri, de quelque animal que ce soit, chevaux, mulets, bœufs, vaches, &c., sont excellens pour amender les terres employées en plantes potageres. Celui de mouton ayant plus de sel que les autres, il n'en faut pas mettre en si grande quantité. On doit penser à-peu-près la même chose de celui de poule & de pigeon: mais on ne conseille guere d'en employer, à cause des pucerons, dont ils sont toujours pleins, & qui d'ordinaire font tort aux plantes.

Le fumier des feuilles bien pourries n'est guere propre qu'à répandre fur les semences nouvellement faites, pour empêcher que les pluies ou les arrosemens ne battent trop la superficie, enforte que les graines auroient peine à lever.

Tous les légumes d'un potager demandent beaucoup de fumier: les plants d'arbres n'en demandent point. *v.* AMENDER.

Pour ce qui est des fleurs, tantôt on leur donne du terreau bien consommé; tantôt on leur compose une terre mêlangée de sable, gravier, terre de potager, argille, &c. Nous en parlons, en traitant en particulier de chaque plante. Consultez ce que nous disons concernant les arrosemens, dans les articles ARROSER & ARROSOIR.

Pour ce qui est des autres pratiques: *v.* ABRI, ADOS, BATARDIERE, PÉPINIERE, FRUIT, POTAGER, COUCHE, CLOCHE, SERRE, AVANCER, FLEUR, CULTURE.

Pour les jardins sujets à la fechereſſe. Si le *jardin* n'a ni puits, ni fontaine, ni réservoir, vous fouirez votre *jardin* trois ou quatre pieds plus profond que d'ordinaire: par ce moyen il ne craindra pas les fécheresses.

Pour conſerver les ſemences en terre, ſans aucun dommage. 1°. Faites-les tremper dans du suc de joubarbe, quelque tems avant de les mettre en terre. Non-seulement dit-on, elles ne souffriront aucune atteinte de la part des insectes & des oiseaux, mais aussi elles produiront de plus belles plantes, des feuilles & des racines plus vigoureuses & mieux nourries. Nous n'avons fait fur cela aucune expérience.

On assure que les plantes ne prennent point le goût de suie ou d'autre chose

dont on a enduit les graines pour les garantir d'être dévorées dans la terre.

2°. Répandez de la cendre ſur vos couches ou tout autour de vos planches.

3°. Mêlez de la ſuie avec les ſemences, ou arroſez les plantes avec de l'eau où ait trempé de la ſuie de cheminée.

4°. Enterrez dans le *jardin*, vers l'endroit qui paroît le plus rempli d'animaux nuiſibles, les boyaux d'un mouton ſans en vuider les excrémens, & mettez un peu de terre par-deſſus. Au bout de deux jours, ces animaux s'y amaſſeront; alors on les brûlera avec les boyaux: ou l'on enfouira le tout dans un creux profond, que l'on recouvrira bien: ou pour le plus ſûr, on en tuera le plus qu'il ſera poſſible. En trois ou quatre fois, on les aura exterminés à-peu-près tous.

5°. Faites bouillir de la coloquinte dans de l'eau, & en répandez dans les endroits que vous voulez garantir.

6°. Voyez ce qui eſt indiqué contre les vers, &c., dans l'article ANIMAL & dans ſes renvois.

Nous ne donnons point ces cinq indications comme certaines, quoiqu'il y en ait dont on peut vraiſemblablement attendre quelque ſuccès. *

JARDIN *d'Eden*, *Géogr. Sacr.*, nom du *jardin* que Dieu planta dès le commencement dans Eden, c'eſt-à-dire, dans un lieu de délices, comme porte le texte hébreu. *v.* EDEN & PARADIS TERRESTRE.

JARDIN, ſ. m., *Marine*, nom que quelques-uns donnent aux balcons d'un vaiſſeau, lorſqu'ils ne ſont point couverts.

JARDIN, *Fauconnerie*. On dit *donner le jardin*, & jardiner le lanier, le ſacre, l'autour, &c. c'eſt l'expoſer au ſoleil dans un *jardin*, ou ſur la barre, ou ſur le roc, ou ſur la pierre froide.

JARDIN, (N), *Phil. Herm.* Le *jardin* des philoſophes eſt le vaſe qui contient la matiere du grand œuvre. Les couleurs ſont les fleurs de ce *jardin*, que le feu de la nature, aidé du feu artificiel, fait naître & éclorre. Le dragon des Heſpérides veille à la porte du *jardin* des ſages, dont il garde l'entrée. D'Eſpagnet donne ainſi la deſcription de ce *jardin*.

Lorſqu'on a trouvé le moyen d'ouvrir la porte du *jardin* des philoſophes, on trouve dès l'entrée une fontaine d'eau très-limpide qui ſort de ſept ſources, & qui l'arroſe tout entier. Il faut y faire boire le dragon par le nombre magique de trois fois ſept, juſqu'à ce qu'il en ſoit tellement enyvré, qu'il dépouille ſes vêtemens. Mais on n'en viendra jamais à bout ſi Vénus porte-lumiere, & Diane cornue ne nous ſont propices & favorables. On doit chercher dans ce *jardin* trois ſortes de fleurs, qu'il faut néceſſairement y trouver pour réuſſir. Tout auprès du ſeuil de la porte ſe voyent des violettes printemnieres, qui arroſées par des petits ruiſſeaux, formés par des ſaignées faites au fleuve doré, ſont prendre à ces violettes une couleur brillante d'un ſaphir foncé. Le ſoleil vous ſervira de guide. Vous ne ſéparerez point ces fleurs de leurs racines juſqu'à ce que vous en compoſiez votre pierre, parce qu'elles donnent plus de ſuc & de teinture, lorſqu'elles ſont fraîchement cueillies: alors vous les cueillerez d'une main ſubtile & ingénieuſe: ce que vous ferez très-aiſément, ſi votre mauvais deſtin ne s'y oppoſe: lorſque vous en aurez cueilli une, la racine vous en produira bientôt d'autres, dorées comme la premiere. Vous trouverez enſuite de beaux lys, d'un blanc éclatant, & enfin l'immortelle amarante d'une belle couleur de pourpre. Tout ce que nous venons de rapporter d'après d'Eſpagnet, doit s'entendre de la ſeconde opération, que preſque tous les philoſophes appellent *la premiere*, parce qu'ils ſuppoſent qu'on a le mercure tout préparé. Cette préparation eſt cependant ce qu'il y a de plus difficile, puiſqu'ils l'ont appellée *les travaux d'Hercule*. Mais peu d'entr'eux en ont parlé, parce que tout leur ſecret gît preſque dans cette opération; la ſeconde, qui eſt la formation du ſoufre lunifique & ſolifique, eſt appellée *un ouvrage de femmes & un jeu d'enfans*.

Digitized by Google

La fontaine que l'on trouve à l'entrée du *jardin*, eſt le mercure des ſages, qui ſort des ſept ſources, parce qu'il eſt le principe des ſept métaux, & qu'il eſt formé par les ſept planettes, quoique le ſoleil ſeul ſoit appellé *ſon pere*, & la lune ſeule *ſa mere*. Le Dragon qu'on y fait boire, eſt la putréfaction qui ſurvient à la matiere, qu'ils ont appellée *Dragon*, à cauſe de ſa couleur noire & de ſa puanteur. Ce Dragon quitte ſes vêtemens, lorſque la couleur griſe ſuccéde à la noire. Vous ne réuſſirez point ſi Vénus & Diane ne vous ſont favorables, c'eſt-à-dire, ſi, par le régime du feu, vous ne parvenez à blanchir la matiere qu'il appelle dans cet état de blancheur, le *regne de la Lune*, auquel ſuccéde celui de Vénus, puis celui de Mars, enfin celui du Soleil. Vous ne ſéparerez point ces fleurs de leurs racines, &c., c'eſt à-dire, qu'il ne faut rien ôter du vaſe, alors vous les cueillerez d'une main ſubtile & ingénieuſe; non pas qu'il faille alors ôter quoique ce ſoit de l'œuf, ni même l'ouvrir; mais faire ſuccéder les unes aux autres, au moyen du régime du feu. Par ce moyen on aura d'abord les violettes de couleur de ſaphir foncé, enſuite le lys, & enfin l'amaranthe ou la couleur de pourpre, qui eſt l'indice de la perfection du ſoufre auri-fique.

JARDINAGE. Le *jardinage* eſt l'art de planter, de décorer & de cultiver toutes ſortes de jardins; il fait partie de la botanique.

Cet art eſt fort étendu, & a pluſieurs branches, ſi l'on fait attention à toutes les différentes parties qui compoſent les jardins, v. JARDIN. On ne peut douter que ce ne ſoit une occupation très noble, dont les Grecs & les Romains faiſoient leurs délices. Pline, *Hiſt. nat. liv. XVIII. chap. ij.*, nous le fait ſi bien connoître par ces mots, *imperatorum olim manibus tolebantur agri.* Les philoſophes les plus diſtingués ont ſuivi leur exemple, & nous liſons dans Goetzius, *de eruditis hortorum cultoribus diſſertatio*, Lubec 1706, qu'Epicure, Théophraſte, Démocrite, Platon, Caton, Ciceron, Columelle, Palladius, Warron, & autres ont aimé le *jardinage*.

* *Inſtrumens de jardinage.* Ils ſont décrits dans tous les livres qui traitent ce ſujet. Liger, entr'autres, donne les figures & l'uſage de ces inſtrumens, dans la nouvelle *maiſon ruſtique*. Je dois pourtant donner quelques avis particuliers.

Liger repréſente une ſeule eſpece de bèche: il en faut encore pluſieurs, plus ou moins longues & larges, tranchantes, pour bien couper les racines, en tranſplantant des plantes, qui en font beaucoup. Il en faut auſſi de petites, à manche de fer, arrondies pour la tranſplantation, lorſqu'on ne veut pas ſe donner la peine d'y employer le déplantoir. Je ne dirai rien de l'arroſoir, que ſans doute on aura d'une forme plus convenable que celle qui y eſt repréſentée; & avec cela auſſi pluſieurs de diverſes grandeurs.

Les paillaſſons ſont très-néceſſaires; je conſeille encore de ceux qui ſont comme nattés par de gros fils ou petites ficelles, en trois diſtances dans la largeur, & continué par toute la longueur que l'on veut leur donner; de ſorte qu'on puiſſe les rouler comme une piece de toile. On les employe pour les couches non vitrées, dont on ſe ſert pour ſemer les graines des plantes moins délicates, même des potageres; qui ayant levé, veulent pourtant être préſervées des gelées; on ne les découvre donc que par un tems doux; & ces plantes, ayant toujours aſſez d'air, profiteront plus & deviendront plus vigoureuſes, que celles qui ſont ſous couche vitrée.

Outre les cloches de verre & de paille, il y en a une troiſieme eſpece, faite de planches minces de ſapin, dont on ſe ſert pour lambris; on leur donne la grandeur dont on a beſoin; un pied de large, & autant ou plus de haut: on les fait en pyramide; on laiſſe au haut une ouverture de deux pouces, plus ou moins: on remplit en tout ou en partie cette cloche de feuilles ſéches; l'air, qui eſt l'ame des plantes, pénetre par le haut, & à tra-

Digitized by Google

vers de ces feuilles qui, également avec la cloche même, les préſerve d'un froid trop rigoureux. Une plante qui ſe trouve en pleine terre, devient infiniment plus vigoureuſe, qu'une dans quelque vaſe, quelque ſoin que l'on y donne. Les exotiques même, ſi l'on en excepte les plus délicates des deux Indes, qui ayant ſouffert pendant l'hyver, paroiſſent mortes, reprennent très-ſouvent, ſi on les tranſplante en pleine terre au milieu de Mars. Ces additions peuvent ſuffire pour ne pas ſe rendre trop prolixe. *v.* INSTRUMENS.

Ce qu'un pere de famille doit ſavoir touchant le jardinage. Le maître, le gentilhomme, ou le bourgeois, qui n'a pas le tems de s'y rendre conſommé, ce qui n'eſt pas abſolument néceſſaire, peut croire avec certitude qu'il en ſaura aſſez pour ſon uſage; c'eſt-à-dire, pour pouvoir ordonner ce qu'il y a de principal à faire dans ſon jardin, & pour empêcher que ſon jardinier ne lui en impoſe à tous momens, pourvu qu'il ſache à-peu-près les cinq articles qui ſuivent.

1°. Ce qui regarde les terres, pour leurs qualités, les labours, les amendemens, & la diſpoſition ordinaire des jardins utiles.

2°. Ce qui regarde les arbres, pour les choiſir bien conditionnés, ſoit quand ils ſont encore ſur pied dans les pépinieres, ſoit quand ils ſont arrachés. Qu'il ſache au moins les noms des principales eſpeces de fruits de chaque ſaiſon, qu'il les connoiſſe, qu'il ſache à peu-près demander le nombre de chacune, ſelon les beſoins & l'étendue de ſon jardin; qu'il ſache préparer ces arbres par la tête & par les racines, avant de les remettre en terre; qu'enſuite il les ſache bien eſpacer & bien expoſer; qu'il ſache, non pas toutes les regles de la taille, mais au moins les principales, ſoit à l'égard des buiſſons, ſoit à l'égard des eſpaliers; qu'il ſache pincer quelques branches trop vigoureuſes, paliſſer proprement les arbres qui le doivent être, ébourgeonner ceux où il ſe fait de la confuſion; enfin donner à chacun la beauté qui lui peut convenir.

3°. Le troiſieme article regarde les fruits; pour les faire venir beaux, l'art de les cueillir, & les conſommer à propos.

4°. Le quatrieme regarde les greffes de toutes ſortes d'arbres fruitiers, ſoit en place, ſoit en pépiniere, tant pour les tems, que pour la maniere de les appliquer.

5°. Enfin, la conduite générale des potagers, & ſur toutes choſes, le plaiſir & le profit qu'on en peut tirer dans chaque mois de l'année. Conſultez les articles particuliers de chacun de ces objets. *

JARDINEUX, adj., terme de *Jouaillier*. On appelle *émeraude jardineuſe* celle dont le verd n'eſt pas d'une ſuite, qui a quelque ombre qui la rend mal nette, des nuées & veines à travers des poils, des brouillards, un air-brun entre courant & entreluiſant, un éclat engourdi, foible & plein de craſſe. *v.* EMERAUDE.

JARDINIER, (R), ſ. m., *Art Méchan.*, ouvrier qui eſt chargé du ſoin & de la culture du jardin.

Choix qu'on doit faire d'un jardinier. Ce choix eſt la choſe la plus importante de tout le jardinage, & à proprement parler, l'ame des jardins.

En effet, les jardins ne pouvant que par une culture perpétuelle être en état de donner du plaiſir, il ne faut pas prétendre de les mettre jamais ſur ce pied-là, s'il ne ſont entre les mains d'un *jardinier* intelligent & laborieux.

Pour en faire le choix, il faut avoir égard premierement à l'extérieur de la perſonne: & en ſecond lieu aux bonnes qualités intérieures, qui lui ſont abſolument néceſſaires.

Par l'extérieur de ſa perſonne, j'entends l'âge, la ſanté, la taille, & la démarche: & par les qualités intérieures, j'entends la probité dans les mœurs, l'honnêteté dans la conduite ordinaire, & principalement la capacité dans ſa profeſſion.

Je commence par les bonnes qualités du dehors, dont les yeux ſont les ſeuls & les premiers juges; parce que ſouvent à la premiere vue, on ſe ſent tout-d'un-coup diſpoſé à avoir de l'eſtime & de l'in-

Digitized by Google

clination, ou du mépris & de l'averſion, pour le *jardinier* qui ſe préſente.

A l'égard de la premiere conſidération, qui eſt celle de l'âge, la ſanté, la taille & la démarche, il convient de prendre un *jardinier* qui ne ſoit ni trop vieux, ni trop jeune; les deux extrêmités ſont également dangereuſes. La trop grande jeuneſſe eſt ſuſpecte d'ignorance & de libertinage; & la trop grande vieilleſſe, à moins qu'elle ne ſoit ſoutenue de quelques enfans qui aient un âge raiſonnable, & un peu de capacité, eſt ſuſpecte de pareſſe ou d'impuiſſance pour ſuffire au travail. On peut aſſez raiſonnablement régler cet âge depuis environ vingt-cinq ans, juſqu'à cinquante ou cinquante-cinq, prenant toujours garde que ſur le viſage il y ait une grande apparence de bonne ſanté, & que cet homme n'ait point l'eſprit évaporé, ni de ſotte préſomption; que ſa taille & ſa démarche ſentent l'homme robuſte, vigoureux & diſpos, & qu'il n'y ait aucune affectation à être autrement vêtu & paré, que la condition ordinaire d'un *jardinier* ne porte. Toutes ces obſervations ſont importantes.

En cas qu'on ſoit ſatisfait de l'extérieur, il en faut venir aux preuves eſſentielles du mérite; & pour cet effet, il faut un peu de converſation avec le *jardinier*, qui ne déplait pas; pour ſavoir la maiſon d'où il ſort, le tems qu'il y a demeuré, & pourquoi il l'a quittée, où il a appris ſon métier, quelle partie du jardinage il entend le mieux, du fruitier, du potager, des fleurs, des orangers; s'il eſt marié, s'il a des enfans, & ſi ſa femme & ſes enfans travaillent au jardin; enfin s'il ſait lire & deſſiner.

Les réponſes que le *jardinier* fera à la premiere demande, pourront donner de grandes ouvertures pour juger ſainement de ſon mérite ou de ſes imperfections; parce que s'il nomme pluſieurs maiſons d'honnêtes gens, chez qui en peu d'années il ait ſervi, ſans pouvoir rendre de bonnes raiſons de ſa ſortie, on ne peut guere s'empêcher de le regarder comme un ignorant, ou comme un libertin. Si au contraire, il paroît avoir eu juſte ſujet de ſe ſéparer, on peut commencer à ſe réſoudre à le prendre, en cas qu'on en reçoive de bonnes nouvelles, lorſque, comme il eſt d'ordinaire important de le faire, on ira s'informer de ſa conduite auprès des gens qui en peuvent bien parler, & qui ſans doute en parleront bien, pourvu que le chagrin & la vengeance ne s'en mêlent pas.

C'eſt-à dire, qu'on vienne à ſavoir premiérement, qu'il eſt homme ſage & honnête en toutes ſes manieres de vivre; qu'il n'a point une avidité inſatiable de gagner; qu'il rend bon compte à ſon maître de tout ce que ſon jardin produit, ſans en rien détourner, pour quelque raiſon que ce puiſſe être; qu'il eſt toujours le premier & le dernier à ſon ouvrage; qu'il eſt propre & curieux dans ce qu'il fait; que ſes arbres ſont bien taillés, bien nettoyés de mouſſe, les eſpaliers bien tenus; qu'il n'a point de plus grand plaiſir que d'être dans les jardins, & principalement les jours de fête; ſi bien, qu'au lieu d'aller ces jours-là en débauche ou en divertiſſement, comme il eſt aſſez ordinaire à la plupart des *jardiniers*, on le voit ſe promener avec ſes garçons, leur faiſant remarquer en chaque endroit ce qu'il y a de bien & de mal, déterminant ce qu'il y aura à faire dans chaque jour ouvrier de la ſemaine, ôtant même des inſectes qui ſont du dégât, liant quelques branches que les vents pourroient rompre & gâter ſi on remettoit au lendemain à le faire, cueillant quelques beaux fruits qui courent riſque de ſe gâter en tombant, ramaſſant les principaux de ceux qui ſont à bas, ébourgeonnant quelques faux bois qui bleſſent la vue, qui ſont tort à l'arbre, & qu'on n'avoit pas remarqués juſques-là, &c.

Ce ſont là de petits ſoins, auſſi capables de donner de l'eſtime & de l'amitié pour un *jardinier*, que quelqu'autre témoignage qu'on puiſſe rendre. Ils ſont voir qu'il eſt intentionné, qu'il a certaines qualités qui ne s'acquierent que rarement, quand on n'en eſt pas naturellement pourvu;

Digitized by Google

c'eſt-à-dire, l'affection, la curioſité, la propreté & l'eſprit docile: & dans la vérité, entre les mains d'un tel homme, un jardin eſt d'ordinaire en bon état, & des premiers à produire quelques nouveautés: il eſt net de toutes ſortes d'ordures & de mauvaiſes herbes; ſes allées ſont propres & régulieres, & il eſt généralement fourni de tout ce qu'on doit attendre dans chaque ſaiſon de l'année. Heureux qui peut rencontrer de tels ſujets, & qui n'eſt pas du nombre de tant d'honnêtes gens, qu'on entend tous les jours ſe plaindre de leur malheur ſur ce fait!

Il ne faut pas trop s'étonner de la rareté des bons ouvriers de cette condition; pendant qu'à l'égard de la plupart des autres, le nombre des gens entendus eſt aſſez raiſonnable. Elle vient, de ce qu'ils ne ſavent d'ordinaire que ce qu'ils ont vu faire à ceux chez leſquels ils ont commencé de travailler. Ces ſortes de maîtres n'avoient jamais appris d'ailleurs, ni imaginé d'eux-mêmes la raiſon de chacun de leurs ouvrages. Ainſi ne ſachant pas, & continuant de faire la plupart de leur beſogne au hazard ou plutôt par routine, ils n'ont pas été plus capables de l'apprendre que leurs éleves de la demander: ſi bien, qu'excepté peut-être quelqu'adreſſe à greffer, à coucher des branches aux eſpaliers, à labourer la terre & dreſſer une plante, ſemer quelques graines & les arroſer, tondre du buis & des paliſſades, qui ſont tous ouvrages faciles à faire & à apprendre, ces gens n'ont pas le vrai talent de *jardinier*.

Pour un médiocre jardin, il n'eſt point hors de propos de trouver ordinairement quelque occaſion pour faire travailler à un ouvrage de peine ce *jardinier*, au choix duquel vous avez commencé à vous déterminer: il eſt bon de voir par vous-même de quel air il s'y prend; lui faire par exemple labourer quelque petit endroit de terre; lui faire porter deux ou trois fois les arroſoirs, &c. Il ſera facile de voir par ces petits échantillons, s'il a les bonnes qualités du corps qui lui ſont néceſſaires; s'il agit ſelon ſon naturel, ou s'il ſe force; s'il eſt adroit & laborieux, ou groſſier & efféminé: tout homme qui s'eſſouffle aiſément dans le travail, fait plus que ſa force ne lui permet, & par conſéquent n'eſt pas bon ouvrier, c'eſt-à-dire, ouvrier de durée; ſi bien que ce n'eſt pas ce qu'il nous faut, à moins que nous n'ayons ſimplement beſoin d'un homme pour ordonner & conduire, ce qui n'eſt ordinaire que dans les grands jardins, & qui à la vérité y eſt abſolument néceſſaire.

On peut ajouter qu'il doit ſavoir un peu écrire; il eſt certain que, quoique l'écriture ne ſoit pas abſolument néceſſaire à un *jardinier*, on ne peut nier que ce ne ſoit un avantage, ſoit pour qu'il puiſſe tenir un état de ce qu'on lui confie, de ſes graines, des greffes, &c.; ſoit pour recevoir les ordres de ſon maître abſent.

Devoir d'un jardinier. Le *jardinier* eſt ſouvent domeſtique de la maiſon; ſouvent auſſi il eſt ſur un autre pied. Quoi qu'il en ſoit, & d'une ou d'autre maniere, ſon devoir eſt d'avoir ſoin du jardin, lorſqu'on lui en a donné la conduite. Il faut pour cet effet, qu'il ſache l'agriculture, tant pour les arbres, que pour les fleurs, & qu'il ſache en orner le jardin ſuivant le tems & les ſaiſons, & le deſſein qui y eſt formé; qu'il ſe connoiſſe en toutes ſortes de plantes & toutes ſortes de fruits; qu'il ſache bien greffer tant en fente qu'en écuſſon, &c.; qu'il tienne toujours les parterres bien propres: qu'il tonde dans les tems convenables; qu'il ſe connoiſſe bien en graines, en oignons, en cayeux, en fleurs rares & étrangeres; qu'il les ſache ſemer & planter de maniere qu'elles ne manquent point de reprendre au printems. Il faut encore qu'il ne ſoit point pareſſeux d'arroſer ſon jardin, autant qu'il en eſt beſoin dans la grande ſéchereſſe; ſans quoi les plus belles fleurs ſont une triſte figure, & ſe paſſent preſque ſans aucun agrément.

Il doit auſſi ſavoir préparer le terreau, tant pour les orangers que pour les fleurs tardives: faute de quoi ils meurent tous, & jamais n'arrivent à bien. Il doit pareillement ſe connoître en orangers, &

Digitized by Google

ſavoir gouverner les diverſes plantes, délicates & autres.

Il faut qu'il ait ſoin de bien nettoyer les allées du jardin, tailler les arbres & paliſſades, lorſqu'il en eſt beſoin, ainſi que les treilles & berceaux; labourer les allées pour en ôter les herbes, & les reſſabler de tems en tems, ainſi que les parterres; bien nettoyer & tenir en bon état les baſſins & jets d'eau.

Il faut que le *jardinier* ſache encore former un bon potager; ſemer, planter, & faire venir toutes ſortes de légumes; faire de bonnes couches pour les mêlons, &c.: ne laiſſer ſon jardin manquer de rien; avoir des artichauts, du céleri, des cardons, & toujours des ſalades ſuivant le tems: tenir le tout bien propre & net d'herbes; & bien ôter les chenilles, limaçons, & autres inſectes, qui ſouvent cauſent un très-grand dommage aux jardins, & font périr ce qu'on y chérit le plus.

JARDINIERE, ſ. f., *Brodeur*, petite broderie étroite & légere en fil, exécutée à l'extrémité d'une manchette de chemiſe ou de quelqu'autre vêtement ſemblable.

JARDON *ou* JARDE, (R), ſ. m., *Marech.*, tumeur dure & calleuſe, qui vient aux jambes de derriere d'un cheval, & qui eſt placée en dehors du jarret, ſur l'os. Cette tumeur ou gonflement, eſt du même genre que la courbe.

Remedes. Raſez le poil, & appliquez le cirouëne ſuivant: prenez bdellium, gomme ammoniac, oppopanax, de chacun une once & demie: faites-les macérer dans du vinaigre; puis cuire à feu lent. Paſſez-les enſuite par un linge: mêlez-les avec douze onces de *diachilum magnum cum gummis*, une once & demie de cinabre; huile d'aſpic, & térébenthine, de chacune une once; & autant qu'il faudra de cire neuve. Vous en ferez un emplâtre que vous étendrez ſur du cuir, pour l'appliquer ſur le *jardon*. On laiſſe cet emplâtre ſept ou huit jours, puis on y applique adroitement le feu en forme de plume.

Ce cirouëne eſt encore bon pour diſſiper toutes les groſſeurs, au boulet ou en quelqu'autre endroit.

JARENSK, (N), *Géog. Mod.*, ville de la Ruſſie européenne, dans le gouvernement d'Archangel, ſur la riviere de Wytſchegda; c'eſt le chef-lieu d'un grand diſtrict aſſez mal peuplé. (D. G.)

JARETTA, *la*, *Géog.*, riviere de Sicile, dans la vallée de Noto, ou pour mieux dire, ce ſont diverſes petites rivieres réunies dans un même lit, qui prennent le nom de la *Jaretta*, laquelle va ſe perdre dans le golfe de Catane.

JARGEAU *ou* GERGEAU, *Géog.*, ancienne ville de France dans l'Orléannois ſur le bord méridional de la Loire, avec un pont qui faiſoit un paſſage important durant les guerres civiles. Le roi Charles VII. tint ſes grands jours dans cette ville, en 1430, & Louis XI. y maria ſa fille Jeanne de France, avec Pierre de Bourbon, comte de Beaujeu, le 3 de Novembre 1473. *Jargeau* n'eſt pas le *Gergovia* de Céſar, mais elle eſt connue ſous le nom de *Gergoſilum*, dans le IXe ſiecle; & dans le Xe, elle appartenoit à l'égliſe d'Orléans; auſſi l'évêque d'Orléans en eſt encore le ſeigneur temporel; elle eſt à quatre lieues, ſud-eſt, d'Orléans; vingt-huit, ſud-oueſt, de Paris. *Long.* 19. 45'. *lat.* 47. 50.

JARGON, ſ. m., *Gramm.* Ce mot a pluſieurs acceptions. Il ſe dit, 1°. d'un langage corrompu, tel qu'il ſe parle dans quelques provinces: 2°. d'une langue factice, dont quelques perſonnes conviennent pour ſe parler en compagnie & n'être pas entendues: 3°. d'un certain ramage de ſociété qui a quelquefois ſon agrément & ſa fineſſe, & qui ſupplée à l'eſprit véritable, au bon ſens, au jugement, à la raiſon & aux connoiſſances dans les perſonnes qui ont un grand uſage du monde; celui-ci conſiſte dans des tours de phraſe particuliers, dans un uſage ſingulier des mots, dans l'art de relever de petites idées froides, puériles, communes, par une expreſſion recherchée. On peut le pardonner aux femmes: il eſt indigne

Digitized by Google

digne d'un homme. Plus un peuple eſt futile & corrompu, plus il a de *jargon*. Le précieux, ou cette affectation de langage ſi oppoſée à la naïveté, à la vérité, au bon goût & à la franchiſe dont la nation étoit infectée, & que Moliere décria en une ſoirée, fut une eſpece de *jargon*. On a beau corriger ce mot *jargon* par les épithetes de *joli*, d'*obligeant*, de *délicat*, d'*ingénieux*, il emporte toujours avec lui une idée de frivolité. On diſtingue quelquefois certaines langues anciennes qu'on regarde comme ſimples, unies & primitives, d'autres langues modernes qu'on regarde comme compoſées des premieres, par le mot de *jargon*. Ainſi l'on dit que l'italien, l'eſpagnol & le françois, ne ſont que des *jargons* latins. En ce ſens, le latin ne ſera qu'un *jargon* du grec & d'une autre langue; & il n'y en a pas une dont on n'en pût dire autant. Ainſi cette diſtinction des langues en langues primitives & en *jargons*, eſt ſans fondement. Voyez l'article LANGUE.

JARGONS, ſ. m., *Hiſt. Nat. Litholog.*, nom que donnent quelques auteurs à un diamant jaune, moins dur que le diamant véritable. On appelle auſſi *jargons* des cryſtalliſations d'un rouge jaunâtre, & qui imitent un peu les hyacinthes; elles viennent d'Eſpagne & d'Auvergne.

JARIBOLOS, ſ. m., *Antiq.*, divinité palmyrénienne, dont le nom ſe lit dans les inſcriptions des ruines de Palmyre. Elle avoit, ſelon les apparences, les mêmes attributs que le dieu *Lunus* des Phéniciens, je veux dire, une couronne ſur la tête, & un croiſſant derriere les épaules; car *jari* ſignifie le *mois* auquel la lune préſide. *Jaribolus* n'eſt peut-être que *Baal* ou *Belus*. Le ſoleil qui tourne en différentes manieres, à cauſe de la difficulté d'exprimer les mots orientaux en caracteres grecs, a été la principale divinité des Phéniciens & Palmyréniens; de ce mot de *baal* ou *belus*, ont été formés *malakbelus*, *aglibolus*, *jaribolus*, & autres ſemblables qu'on trouve dans les inſcriptions.

JARLOT *ou* RABLURE, *Marine*, c'eſt une entaille faite dans la quille, dans l'étrave & dans l'étambord d'un bâtiment, pour y faire entrer une partie du bordage qui couvre les membres du vaiſſeau. *v.* RABLURE.

JARLSBERG, (N), *Géog. Mod.*, comté de Norwege, dans la préfecture de Chriſtiania: il eſt de vingt-cinq paroiſſes, & renferme la ville de Tonsberg. L'on y découvrit, en 1729, une bonne mine d'argent, & l'on y a d'ailleurs pour reſſources la pêche & l'agriculture: c'eſt un des cantons du royaume les moins ſtériles en grains. La famille de Wedel en eſt en poſſeſſion. (D. G.)

JARNAC, (R), *Géog.*, bourg & ſeigneurie de France, dans l'Angoumois, ſur la rive droite de la Charente. C'eſt où Henri, duc d'Anjou, frere de Charles IX. & depuis roi de France lui-même, ſous le nom d'Henri III. remporta, en 1569, une victoire célebre ſur les proteſtans, commandés par le prince de Condé, qui y fut fait priſonnier. *Long.* 17. 22. *lat.* 45. 40.

JARNAGE, (N), *Géog.*, petite ville de France, dans la haute Marche, ſituée ſur une hauteur, au milieu d'une plaine fertile en ſeigle, en bled noir, en orge, en avoine, en millet, en raves. Il s'y tient toutes les ſemaines un marché où il ſe vend quantité de beurre & de fromage. Il y a une juſtice royale non reſſortiſſante.

JAROMIRZ, (R), *Géog. Mod.*, ville de Boheme, du nombre des royales, au confluent de l'Elbe & de l'Uppau, dans le cercle de Konigsgrätz: elle renferme une abbaye de chanoines réguliers de S. Auguſtin, & comprend un certain nombre de villages dans ſon diſtrict. (D.G.)

JARON *ou* JARRON, (N), *Géog.*, ville de Perſe, dans le Farſiſtan, ſur la route de Schiras à Lars. C'eſt peu de choſe & elle reſſemble plus à un village qu'à une ville; toutes les maiſons en ſont de terre & ſéparées les unes des autres. Il y a deux ou trois petites moſquées. Comme elle eſt remplie de palmiers, elle reſſemble de loin à un bois. Le fruit de ces

Digitized by Google

palmiers eſt le principal revenu des habitans qui n'ont point d'autre négoce. Elle eſt commandée par le gouverneur de Schiras qui y entretient un lieutenant.

JAROSLAWL, (N), *Géog. Mod.*, grande ville de la Ruſſie en Europe, dans le gouvernement de Moſcow, à l'embouchure de la Weda dans le Wolga. C'eſt la capitale d'une province, qui a eu jadis ſes ducs particuliers, & qui comprend encore les villes de Romanow & de Luch; & c'eſt une des villes les plus commerçantes de l'empire; il y a d'immenſes magaſins de draps, de toiles & de cuirs fabriqués dans ſes murs & à la ronde: on y livre, on y débite & l'on y expédie les marchandiſes avec un ordre admirable; & celles que l'on y tire de l'étranger y ſont de même reçues, tenues & expoſées en vente avec tout le ſoin poſſible. Le négoce y trouve, dit-on, en un mot, plus de facilités que par-tout ailleurs en Ruſſie. C'eſt dans cette ville que le duc de Courlande, mort il y a quelques mois, paſſa l'exil que l'impératrice Eliſabeth lui fit ſubir. (D. G.)

JARRE, ſ. f., *Commerce*, cruche de terre à deux anſes, dont le ventre eſt fort gros. Ce mot vient de l'eſpagnol *jarre* ou *jarro*, qui ſignifie la même choſe.

C'eſt auſſi une eſpece de meſure: la *jarre* d'huile contient depuis 18 juſqu'à 26 jallons; la *jarre* de gingembre peſe environ cent livres.

M. Savari dit que la *jarre* eſt une meſure de continence pour les vins & les huiles dans quelques échelles du levant, particulierement à Mételin, où elle eſt de ſix orques, qui font environ quarante pintes de Paris. *v.* ORQUE & PINTE.

JARRE, terme dont les *Chapeliers* ſe ſervent pour déſigner le poil long, dur & luiſant, qui ſe trouve ſur la ſuperficie des peaux de caſtor, & qui n'étant pas propre à ſe feutrer, eſt tout-à-fait inutile, & ne peut pas entrer dans la manufacture des chapeaux.

Arracher le jarre, c'eſt l'ôter de deſſus les peaux avec des eſpeces de pinces. On emploie ordinairement à cet ouvrage des ouvrieres qu'on appelle *arracheuſes* ou *épluchеuſes*.

Les chapeliers ſe ſervent du *jarre* pour remplir des eſpeces de pelotes couvertes de chiffons de laine, avec leſquelles ils frottent les chapeaux, & leur donnent le luſtre. *v.* CHAPEAU, voyez auſſi CASTOR.

Jarre ſe dit auſſi du poil de vigogne.

JARRES *ou* GIARES, plur., *Marine*, ce ſont de grandes cruches ou vaiſſeaux de terre, dans leſquels on met de l'eau douce pour la conſerver meilleure que dans les futailles; on les place ordinairement dans les galeries du vaiſſeau.

JARREBOSSE, *Marine*, *v.* CANDELETTE, qui eſt la même choſe.

JARRET, *le*, ſ. m., *Anat.*, c'eſt la jointure de l'os de la cuiſſe avec ceux de la jambe dans la partie poſtérieure. La jointure de l'os de la cuiſſe avec ceux de la jambe dans la partie antérieure, ſe nomme le *genou*, au ſujet duquel M. Mery rapporte un fait bien ſingulier dans le *recueil de l'académie des ſciences* de Paris, c'eſt l'hiſtoire d'une exoſtoſe au genou qui peſoit vingt livres.

JARRET *de cheval*, (R), *Maréch.*, c'eſt la jointure du train de derriere, qui aſſemble la jambe avec la cuiſſe. Quand le *jarret* d'un cheval eſt ſans défaut, il eſt grand, ample, bien vuidé & ſans enflure. Cette partie eſt ſujette à pluſieurs maux très dangereux, & ſur-tout aux efforts qui rendent le cheval ou eſtropié, ou fort défectueux. On diviſe le *jarret* en partie antérieure, c'eſt le pli du *jarret*; & en partie poſtérieure, c'eſt la tête ou pointe du *jarret*; en parties latérales, c'eſt le dedans ou le dehors du *jarret*.

Défaut du jarret. Les défauts du *jarret* ſont toujours conſidérables & influent ſur la bonté du cheval. Les *jarrets* doivent être proportionnés, larges, ſouples, ſecs, décharnés & nerveux. Les *jarrets* petits, charnus, mols & ſerrés, ſont défectueux. Ils dénotent la foibleſſe de l'animal. Lorſque les *jarrets* ſont ſerrés, c'eſt-à-dire, que les pointes ou la tête ſe touchent, le cheval eſt appellé *jarté* ou *crochu*, ou *clos du derriere*.

Digitized by Google

Les *jarrets* charnus ou gras, ou pleins, non-ſeulement ne ſont pas évidés entre l'os & le tendon, mais toute la ſubſtance paroit charnue, loin de paroître ſeche. Ils ſont toujours chargés d'humeurs & ſujets à une multitude d'accidens.

Le *jarret* cercle, eſt celui dans toutes les parties, & dans la circonférence duquel on trouve un gonflement conſidérable. C'eſt une ſuite de quelque coup, ou d'un effort. Ce peut être auſſi une hydropiſie de l'article.

Signes pour connoître les efforts. Le cheval devient ſec & maigre, il boite, il a le *jarret* enflé, & il feint lorſqu'on y touche.

Remedes pour les efforts du jarret. On commence par ſaigner le cheval au cou; puis on lui charge tout le *jarret*, de ſon ſang mêlé avec de l'eau-de-vie. Quand la charge du ſang eſt ſeche, on y applique un bon onguent, tel que peut être l'*oxycroceum*; & huit ou dix heures après qu'on a mis cet onguent, on verſe de l'eau de-vie par-deſſus, en frottant. Toutes les fois qu'on met un nouvel emplâtre, on ne manque point d'y verſer de l'eau-de-vie.

JARRET, (R), *Jardinage*, c'eſt une branche d'arbre fort longue, qui forme un angle & qui eſt dépouillée d'autres branches qui ne l'accompagnent ni à droite, ni à gauche; ſoit qu'il n'y en ſoit jamais venu, comme en effet il n'en vient guere qu'aux extrêmités, & lorſque la branche laiſſée longue n'y en a point fait; ſoit qu'il en ſoit venu, & que le jardinier mal-habile les ait ôtées. Ces ſortes de *jarrets* ſont très-mal, tant dans un buiſſon que dans un eſpalier. Il faut les rogner fort bas, pour leur faire pouſſer de nouvelles branches à l'extrémité qu'on leur donne, & continuer à tailler d'une longueur raiſonnable les plus groſſes branches qui en ſortiront, à l'effet de regarnir.

On eſt quelquefois forcé de conſerver les *jarrets*, pour remplir des vuides.

JARRET, *Hydr.*, en fait de fontaines, s'entend d'une conduite d'eau qui fait un coude, & qu'on n'a pu faire aller en droite ligne, à cauſe de la ſituation du terrein, ou de la diſpoſition du jardin qui fait un angle. Cette conduite s'appelle *jarrette*: il faut prendre ces *jarrets* de loin pour éviter les frottemens. *v.* CONDUITE.

JARRET, *Coupe des pierres*, imperfection d'une direction de ligne ou de ſurface, qui fait une ſinuoſité ou un angle. Le *jarret* ſaillant s'appelle *coude*, & le rentrant s'appelle *pli*. Une ligne droite fait un *jarret* avec une ligne courbe, lorſque leur jonction ne ſe fait pas au point d'attouchement, ou que la ligne droite n'eſt pas tangente à la courbe.

JARRET, en terme d'*Eperonnier*, eſt cette partie d'un mors qui deſcend depuis le rouleau juſqu'aux petits tourets de la premiere chainette. *v.* CHAINETTE & TOURETS.

JARRETE, adj., *Maréch.*, c'eſt la même choſe que *crochu*. *v.* CROCHU.

JARRETIER, *Anat. v.* POPLITÉ.

JARRETIERE, ſ. f., lien avec lequel on attache ſes bas.

L'*ordre de la jarretiere*, c'eſt un ordre militaire, inſtitué par Edouard III. en 1350, ſous le titre de ſuprêmes chevaliers de l'ordre le plus noble de la *jarretiere*. *v.* ORDRE.

Cet ordre eſt compoſé de vingt-ſix chevaliers ou compagnons, tous pairs ou princes, dont le roi d'Angleterre eſt ou le chef, ou le grand maître.

Ils portent à la jambe gauche une *jarretiere* de perles & de pierres précieuſes, avec cette deviſe, *honni ſoit qui mal y penſe*. *v.* DEVISE.

Cet ordre de chevalerie forme un corps ou une ſociété qui a ſon grand & ſon petit ſceau, & pour officiers un prélat, un chancelier, un greffier, un roi d'armes & un huiſſier. *v.* PRÉLAT, CHANCELIER, *&c.*

Il entretient de plus un doyen & douze chanoines, des ſous-chanoines, des porte-verges, & vingt-ſix penſionnaires ou pauvres chevaliers. *v.* CHANOINES, *&c.*

Digitized by Google

L'ordre de la *jarretiere* eſt ſous la protection de S. Georges de Cappadoce, qui eſt le patron tutélaire d'Angleterre. *v.* GEORGES.

L'aſſemblée ou chapitre des chevaliers ſe tient au château de Windſor dans la chapelle de S. Georges, dont on y voit le tableau peint par Rubens, ſous le regne de Charles I. & dans la chambre du chapitre que le fondateur a fait conſtruire pour cet effet.

Leurs habits de cérémonie ſont la *jarretiere* enrichie d'or & de pierres précieuſes, avec une boucle d'or qu'ils doivent porter tous les jours; aux fêtes & aux ſolemnités, ils ont un ſurtout, un manteau, un grand bonnet de velours, un collier de G G G, compoſé de roſes émaillées. *v.* MANTEAU, COLLIER, &c.

Quand ils ne portent pas leurs robes, ils doivent avoir une étoile d'argent au côté gauche, & communément ils portent le portrait de S. Georges, émaillé d'or & entouré de diamans au bout d'un cordon bleu placé en baudrier qui part de l'épaule gauche. Ces chevaliers ne doivent point paroître en public ſans la *jarretiere*, ſous peine de ſix ſols huit deniers, qu'ils ſont obligés de payer au greffier de l'ordre.

Il paroît que l'ordre de la *jarretiere* eſt de tous les ordres ſéculiers le plus ancien & le plus illuſtre qu'il y ait au monde. Il a été inſtitué 50 ans avant l'ordre de S. Michel de France, 83 ans avant celui de la toiſon d'or, 190 ans avant celui de S. André, & 209 ans avant celui de l'éléphant. *v.* TOISON D'OR, CHARDON *ou* L'ORDRE DU CHARDON, *ou de* SAINT ANDRÉ, en Ecoſſe, ELÉPHANT.

Depuis ſon inſtitution, il y a huit empereurs & vingt-ſept ou vingt-huit rois étrangers, outre un grand nombre de princes ſouverains étrangers qui ont été de cet ordre en qualité de chevaliers compagnons.

Les auteurs varient ſur ſon origine: on raconte communément qu'il fut inſtitué en l'honneur d'une *jarretiere* de la comteſſe de Salisbury, qu'elle avoit laiſſé tomber en danſant, & que le roi Edouard ramaſſa: mais les antiquaires d'Angleterre les plus eſtimés traitent ce récit d'hiſtoriette & de fable.

Cambden, Fern, &c. diſent qu'il fut inſtitué à l'occaſion de la victoire que les Anglois remporterent ſur les François à la bataille de Crécy: ſelon quelques hiſtoriens, Edouard fit déployer ſa *jarretiere* comme le ſignal du combat, & pour conſerver la mémoire d'une journée ſi heureuſe, il inſtitua un ordre dont il voulut qu'une *jarretiere* fût le principal ornement, & le ſymbole de l'union indiſſoluble des chevaliers. Mais cette origine s'accorde mal avec ce qu'on va lire ci-deſſous.

Le pere Papebroke, dans ſes *analectes* ſur S. Georges, au troiſieme tome des *actes des Saints*, publiés par les Bollandiſtes, nous a donné une diſſertation ſur l'ordre de la *jarretiere*. Il obſerve que cet ordre n'eſt pas moins connu ſous le nom de *S. Georges* que ſous celui de la *jarretiere*; & quoiqu'il n'ait été inſtitué que par le roi Edouard III. néanmoins avant lui, Richard I. s'en étoit propoſé l'inſtitution du tems de ſon expédition à la terre-ſainte, ſi l'on en croit un auteur qui a écrit ſous le regne d'Henri VIII; cependant Pabebroke ajoûte qu'il ne voit pas ſur quoi cet auteur fonde ſon opinion, & que malgré preſque tous les écrivains qui fixent l'époque de cette inſtitution en 1350, il aime mieux la rapporter avec Froiſſard, à l'an 1344; ce qui s'accorde beaucoup mieux avec l'hiſtoire de ce prince, dans laquelle on voit qu'il convoqua une aſſemblée extraordinaire de chevaliers cette même année 1344.

Si par cette aſſemblée extraordinaire de chevaliers, il faut entendre les chevaliers de la *jarretiere*, il s'enſuivra que cet ordre ſubſiſtoit dès l'an 1344; par conſéquent l'origine que lui ont donnée Cambden, Fern & d'autres, eſt une pure ſuppoſition, car il eſt conſtant que la bataille de Crécy ne fut donnée qu'en 1346 le 26 d'Août. Comment donc Edouard

Digitized by Google

auroit il pu inſtituer un ordre de chevalerie en mémoire d'un événement qui n'étoit encore que dans la claſſe des choſes poſſibles? ou s'il a retardé juſqu'en 1350 à l'inſtituer en mémoire de la victoire de Crécy, il faut avouer qu'il s'écartoit fort de l'uſage commun de ces ſortes d'établiſſemens, qui ſuivent-toujours immédiatement les grands événemens qui y donnent lieu. Ne ſeroit-il pas permis de conjecturer que les écrivains Anglois ont voulu par-là ſauver la gloire d'Edouard, & tourner du côté de l'honneur une action qui n'eut pour principe que la galanterie. Ce prince fut un héros, & il le fit bien ſentir; mais comme beaucoup d'autres héros, il eut ſes foibleſſes. En tout cas, ſi la *jarretiere* de la comteſſe de Salisbury eſt une fable, la *jarretiere* déployée à la bataille de Crécy pour ſignal du combat, eſt une nouvelle hiſtorique.

En 1551, Edouard VI. fit quelques changemens au cérémonial de cet ordre. Ce prince le compoſa en latin, & l'on en conſerve encore aujourd'hui l'original écrit de ſa main; il y ordonna que l'ordre ne ſeroit plus appellé l'*ordre de S. Georges*, mais celui de la *jarretiere*; & au lieu du portrait de S. Georges ſuſpendu ou attaché au collier, il y ſubſtitua l'image d'un cavalier portant un livre ſur la pointe de ſon épée, le mot *protectio* gravé ſur l'épée, & *verbum Dei* gravé ſur le livre, & dans la main gauche une boucle ſur laquelle eſt gravé le mot *fides*.

On trouvera une hiſtoire plus détaillée de l'ordre de la *jarretiere* dans Cambden, Dawſon, Heland, Polydore Virgil, Heylin, Legar, Glover & Favyn.

Erhard, Cellius & le prince d'Orange, ajoûte Papebroke, ont donné des deſcriptions des cérémonies uſitées à l'inſtallation ou à la réception des chevaliers. Un moine de Citeaux, nommé Mendocius Valetus, a compoſé un traité, intitulé la *jarretiere*, ou *ſpeculum Anglicanum*, qui a été imprimé depuis ſous le titre de *catéchiſme de l'ordre de la jarretiere*, où il explique toutes les allégories réelles ou prétendues de ces cérémonies avec leur ſens moral.

JARRETIERES, *Littérat.* En Italie comme en Grece les femmes galantes ſe piquoient d'avoir des *jarretieres* fort riches; c'étoit même un ornement des filles les plus ſages, parce que comme leurs jambes étoient découvertes dans les danſes publiques, les *jarretieres* ſervoient à les faire paroître, & à en relever la beauté. Nos uſages n'exigent pas ce genre de luxe; c'eſt pourquoi les *jarretieres* de nos dames ne ſont pas ſi magnifiques que celles des dames Grecques & Romaines.

JARRETIERE, (N), *Hiſt. Nat. Ichtyol., lepidopus.* M. Gouan nomme ainſi un genre nouveau de poiſſon à nageoires molles, & de l'ordre des thorachiques, qui a pour caracteres le corps long en épée, ſans écailles & de couleur argentée; la tête allongée, les mâchoires garnies de dents & l'inférieure plus longue que la ſupérieure; ſept rayons aux membranes *branchioſteges*, & les nageoires ventrales, ainſi que celles de l'anus formée d'une ſeule piece écailleuſe. Gouan, *Ichtyol. gen. 38. pl. 1. f. 4.* v. POISSON. (D.)

JARS. *v.* OYE.

JAS *d'ancre*, ſ. m., *Marine*, aſſemblage de deux pieces de bois de même forme & de même groſſeur, jointes enſemble vers l'arganeau de l'ancre, & qui empêchent qu'elle ne ſe couche ſur le fond lorſqu'on la jette en mer; ce qui eſt néceſſaire pour que les pattes de l'ancre puiſſent s'enfoncer & mordre dans le fond, ſoit ſable ou vaſe. *v.* ANCRE.

JAS, *Saline*, c'eſt, dit le dictionnaire de Trévoux, le nom qu'on donne dans les marais ſalans au premier réſervoir de ces marais. Le *jas* n'eſt ſéparé de la mer que par une digue de terre revêtue de terre ſeche, & on y laiſſe entrer l'eau ſalée par la varaigne, qui eſt une ouverture aſſez ſemblable à la bonde d'un étang, que l'on ouvre dans les grandes marées, & que l'on ferme quand on veut. *v.* MARAIS SALANS, SALINES, &c.

Digitized by Google

JASA *ou* JASSA, *querelle*, (N), *Géog. Sacr.*, ville au-delà du Jourdain, auprès de laquelle le roi Séhon fut défait par Moïſe. Elle fut donnée à la tribu de Ruben, & cédée aux levites, *Nomb.* XXI. 23. I *Par.* VI. *Iſ. ch.* XV. & *Jer.* XLVIII. menacent les peuples de cette ville de la colere de Dieu.

JA.S.D, (N), dans les anciennes inſcriptions, cette note ſignifie, *jam ſatis dandum.* JA.SP. ſignifie également *jam ſatis dandum.* (V. A. L.)

JASER *ou* JAZER, *juſte*, (N), *Géog. Sacr.*, ville au-delà du Jourdain, échue en partage à la tribu de Gad, puis donnée aux lévites de la famille de Gerſom, étoit au pied des montagnes de Galaad, & près le torrent de *Jaaer*, dans un pays fertile en pâturages. *Nomb.* XXI. 32.

Il y a un petit fils de Caleb de même nom. I *Par.* II. 18.

I. A. S. F., (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, cette note ſignifie, *itus ambitus ſine fraude.* (V. A. L.)

JASIDE, ſ. m., *Hiſt. Mod.* Les *jaſides* ſont des voleurs de nuit du Curdiſtan, bien montés, qui tiennent la campagne autour d'Erzeron, juſqu'à ce que les grandes neiges les obligent de ſe retirer; & en attendant ils ſont à l'affut, pour piller les foibles caravanes qui ſe rendent à Téflis, Tauris, Trébizonde, Alep & Tocat. On les nomme *Jaſides*, parce que par tradition, ils diſent qu'ils croyent en *Jaſide* ou Jeſus; mais ils craignent & reſpectent encore plus le diable.

Ces ſortes de voleurs errans s'étendent depuis Monſul ou la nouvelle Ninive, juſqu'aux ſources de l'Euphrate. Ils ne reconnoiſſent aucun maître, & les Turcs ne les puniſſent que de la bourſe lorſqu'ils les arrêtent; ils ſe contentent de leur faire racheter la vie pour de l'argent, & tout s'accommode aux dépens de ceux qui ont été volés.

Il arrive d'ordinaire que les caravanes traitent de même avec eux, lorſqu'ils ſont les plus forts; on en eſt quitte alors pour une ſomme d'argent, & c'eſt le meilleur parti qu'on puiſſe prendre; il n'en coute quelquefois que deux ou trois écus par tête.

Quand ils ont conſumé les pâturages d'un quartier, ils vont camper dans un autre, ſuivant toujours les caravanes à la piſte, pendant que leurs femmes s'occupent à faire du beurre, du fromage, à élever leurs enfans & à avoir ſoin de leurs troupeaux.

On dit qu'ils deſcendent des anciens Chaldéens; mais en tout cas, ils ne cultivent pas la ſcience des aſtres; ils s'attachent à celle des contributions des voyageurs, & à l'art de détourner les mulets chargés de marchandiſes, qu'ils dépayſent adroitement à la faveur des ténebres.

JASION, (N), *Myth.*, demi-dieu des anciens, fils de Jupiter & d'Electre. Les poëtes diſent que Cérès, ayant un jour rencontré le jeune *Jaſion* endormi dans la campagne, fut ſi charmée de ſa beauté, qu'elle s'aſſit auprès de lui, & le reveilla par ſes careſſes. Elle en eut un fils nommé *Plutus*, qui fut le dieu des richeſſes.

„ Heureux *Jaſion*, s'écrie un berger amoureux, dans la *troiſieme Idylle* de Théocrite, „ qui, dans les bras de Cérès, as „ goûté des plaiſirs ineffables & myſté„ rieux, & qui doivent être cachés aux „ profanes!

JASIONE, (N), *Botan.* M. Linné a fait ſous ce nom un genre particulier d'une des plantes que Tournefort rapportoit à celui qu'il nomme *rapunculus.* Les fleurs du *jaſione* ſont raſſemblées en tête ſous laquelle eſt une enveloppe ou calice commun de dix folioles: chaque fleur partielle eſt portée par un court péduncule, & formée d'un calice à cinq dents, qui couronne l'ovaire, & permanent, de cinq pétales réunis par leurs onglets, & de cinq étamines dont les antheres ſont réunies entr'elles par leur partie inférieure autour d'un piſtil, dont le ſtigmate eſt fendu en deux: l'ovaire devient une capſule à deux loges contenant pluſieurs ſemences menues. Linn. *gen. pl. ſyng. monogam.*

La ſeule eſpece de ce genre eſt une pe-

Digitized by Google

tite plante qui croît dans des lieux secs: ſes feuilles ſont en languette, quelquefois un peu dentelées, & ſes fleurs d'un beau bleu. (D.)

JASMELÉE, ſ. f., *Pharm. Anc.*, eſpece d'huile que les Perſes nommoient auſſi *jaſme*; on la préparoit par l'infuſion de deux onces de fleurs blanches de violettes dans une livre d'huile de ſéſame; on s'en ſervoit pour oindre le corps au ſortir du bain, quand il s'agiſſoit d'échauffer ou de relâcher; les uns en trouvoient l'odeur agréable, & d'autres difficile à ſupporter; c'eſt tout ce qu'en dit Ælius dans ſon *Tétrab. I. ſerm. 1.*

JASMIN, (R), ſ. m., *Hiſt. Nat. Bot.*, *jaſminum* ou *jeſſamine*. La fleur du *jaſmin* a un calice d'une ſeule piece, diviſé en cinq portions très-aiguës. Son pétale, fait en tuyau, eſt auſſi terminé par cinq ſegmens, de forme à-peu-près ovale, dont l'extrémité eſt en pointe & recourbée en deſſous. Deux courtes étamines, chargées de longs ſommets, tiennent à la partie ſupérieure du pétale. Le piſtil eſt compoſé d'un ſtyl, & d'un embryon ou ovaire arrondi, lequel devient une baie, diviſée intérieurement en deux loges, dont chacune renferme une ſemence oblongue, preſqu'ovale, applatie d'un côté, & convexe de l'autre. Le calice accompagne cette baie dans ſa maturité.

Les feuilles varient beaucoup, ſelon les eſpeces. Mais elles ſont preſque toujours oppoſées ſur les branches, une paire croiſant l'autre, & le plus ſouvent compoſées de folioles rangées par paires ſur un filet commun terminé par une ſeule.

1°. *Jaſmin vulgaire*, *jaſminum vulgarius*, *flore albo*. C. B. C'eſt l'eſpece la plus ordinaire dans nos jardins. Cet arbriſſeau grimpe beaucoup: ſes folioles ſont en fer de pique, agréables à la vue & tapiſſent bien. Il y en a qui ſont panachées en blanc ou en jaune & terminées en longue pointe. La fleur eſt blanche, en état dans les trois mois d'été, a une odeur des plus ſuaves, & vient comme en ombelle. Les baies ſont vertes, & ne ſe forment que dans les pays chauds.

2°. *Jaſmin d'Italie*, *jaſminum ſive Geſſeminum luteum* J. B. ou le *petit jaſmin jaune*. Il a peu d'odeur, quoique ſa fleur ſoit plus large que celle du précédent.

3°. *Jaſmin jonquille*, *jaſminum flavum odoratum*: il fleurit pareillement jaune, a une odeur & une forme approchantes de celle de la jonquille.

4°. *Jaſmin d'Inde*: ſa fleur eſt jaune & très-odorante; il fleurit depuis Juillet juſqu'en Novembre. Cet arbriſſeau fait une tige ferme, branchue dans toute ſa longueur, & haute de huit à dix pieds. Ses feuilles ſont brillantes, alternes, compoſées de trois folioles ovales, & ne périſſent point en hyver.

5°. *Jaſmin d'Eſpagne*; *jaſminum Hiſpanicum*, *flore majore externè rubente*, J. B. Le *jaſmin* d'Eſpagne ou de Catalogne. Il vient abondamment ſans culture dans l'isle de Tabago. Ses ſarmens ſont plus courts, mais beaucoup plus forts que ceux du vulgaire. Ses feuilles ſont compoſées de folioles courtes & obtuſes, & l'impaire ſe termine en pointe. Les fleurs ſont blanches en dedans, teintes de rouge par dehors, & ont une odeur pénétrante: elles naiſſent à l'extrémité des branches & fourniſſent en quantité pendant l'été & une partie de l'automne.

Il y en a de doubles, c'eſt-à-dire, du pétale deſquelles naiſſent trois ou quatre pétales ſemblables qui ſe réuniſſent quelquefois en forme de boule. Leur odeur eſt plus forte que celle de l'eſpece ſimple. Ces fleurs ſechent ſur la plante, & quelquefois elles ſe r'ouvrent, pour reparoître de nouveau.

6°. Le *jaſmin des Açores*; *jaſminum Azoricum*, *trifoliatum*, *odoratiſſimum*, exige la même culture. Je n'ai jamais eſſayé la méthode que Miller indique, de le planter en pleine terre, contre un mur, ſans le réduire l'hyver. C'eſt un des plus beaux *jaſmins*: cependant quelques amateurs lui préferent le précédent.

7°. Le *jaſmin d'Arabie*, le *ſambach Arabum*, qui eſt beaucoup plus délicat que les eſpeces précédentes. En été même il lui faut un chaſſis, ſans quoi il ne fleu-

Digitized by Google

rira point ou très-peu ; excepté cette différence à obſerver pour la chaleur, on le traitera comme le *jaſmin* d'Eſpagne ; on ſe le procure de même maniere, puiſque les Italiens en apportent, & nous épargnent la peine de les greffer.

8°. Le *jaſmin* à fleur double : je crois qu'on en a impoſé à Miller ſur cette eſpece ; du moins je m'en ſuis fait informer avec ſoin par diverſes perſonnes, qui ont voyagé en Italie, & ont viſité le jardin du grand-duc à Piſe ; on aſſura que cette plante ne s'y étoit jamais trouvée, & qu'on n'en avoit aucune connoiſſance.

9°. Le *caffé* ; *jaſminum arabicum, caſtaneæ folio, flore odoratiſſimo, cujus fructus caffei officinarum* : c'eſt un arbre, ou chez nous, un arbriſſeau, de la plus grande beauté dans toutes ſes parties. Lorſqu'on en a ſoin, ſa hauteur peut parvenir à dix ou à douze pieds. L'arbre eſt beau, ſes feuilles reſſemblantes à celles du châtaigniet, luiſantes ; ſa fleur blanche, grande, reſſemblante à celle du *jaſmin*, très-odoriférante ; les fruits, qui paroiſſent des cériſes, augmentent la beauté du tout. Sans doute, que l'on le cultiveroit plus, s'il n'exigeoit pas autant de ſoins. On doit commencer, pour avoir de beaux arbres vigoureux, à s'en procurer de la graine ; j'en avois fait venir de Hollande ; la chair extérieure qui couvre la double féve, étoit déja ſeche, & il faut que la ſemence eût ſouffert, puiſqu'il n'en leva point. J'en tirai du jardin d'un prince d'Allemagne, quatre cériſes, ſi je puis les nommer ainſi, toutes fraiches : chaque fruit a deux feves. Il y en eut ſept, qui dès la premiere année pouſſerent fortement. Je les tranſplantai chacune dans un petit pot, & les enterrai dans une couche de tan, de chaleur moderée, en les préſervant contre les rayons ardens du ſoleil ; elles firent des progrès admirables ; l'hyver ſuivant je les mis dans une ſerre chaude, & une couche de tan ; au printems je les tranſplantai de nouveau, toujours dans cette eſpece de terre, que je préfere pour toutes plantes délicates, d'un tiers terreau de vache, d'un tiers terre de jardin, & d'un tiers ſable ; tout eut le meilleur ſuccès. Il faut remarquer deux choſes.

1°. Malgré la chaleur qu'elles exigent, il faut cependant en été, lorſqu'elles ſont dans leur plus grande force, leur donner de l'air.

2°. Cet arbre eſt ſujet à une eſpece de punaiſes toutes blanches : ſi l'on n'en nettoye ſouvent & ſoigneuſement la tige & les branches, elles en ſont d'abord couvertes, & tout périt.

Miller a expérimenté que l'on peut propager cet arbre par marcottes avec ſuccès. Il y a de ces arbres dans le jardin d'Amſterdam, qui ont dix-huit pieds de hauteur & qui donnent du fruit. Les Hollandois les ont tirés de l'Arabie & portés à Batavia, de-là à Amſterdam & enſuite à Surinam. On l'arroſe rarement & en petite quantité en hyver, mais beaucoup en été, ſur-tout dans le tems des fleurs. On le tire de la ſerre au mois de Juin. On en lave & nettoie les feuilles & les branches. On laiſſe la plante en plein air juſqu'au commencement de Juillet & on la renferme de nouveau dans la ſerre lorſqu'elle fleurit. Les jardiniers Hollandois lui donnent un terrein de ſable & le renouvellent au mois de Juillet & d'Août.

10°. *Jaſminum malabaricum foliis mali aurantii flore niveo odoratiſſimo.*

Je crois que Miller s'eſt un peu trompé à cet égard. Je n'en ai pu découvrir nulle part, pas même en Italie, où il doit être commun ; il n'y a qu'environ ſix à ſept ans, que MM. Van-Hazen le poſſedent, & ils en ont donné la figure dans leur catalogue ; ſi toute la plante ne ſurpaſſe pas en beauté le précédent, la fleur lui eſt ſupérieure, puiſqu'elle eſt double, qu'elle reſſemble à une roſe, & que l'odeur en eſt très-ſuave.

Je crains ſeulement qu'on n'en perde bientôt l'eſpece. De trois plantes, que j'ai eues, il ne m'en reſte plus ; pluſieurs amateurs, qui l'ont eue de MM. Van-Hazen, ſont dans le même cas. Ces MM. m'ont aſſuré que de plus de cent plantes, qu'ils ont envoyées en France, en Flandre,

Digitized by Google

dre, en Allemagne, en Italie, il n'en subsiste plus que quatre ou cinq & ils craignent de perdre ce qui leur en reste, que par conséquent elle n'est rien moins que commune.

Cette espece exige à-peu-près les mêmes soins que la précédente, avec un dégré de chaleur, en hyver un peu moindre.

Les mêmes possedent encore une espece, dont ils n'osent pas déterminer encore, si c'est une autre espece de *jasmin* malabar, nommé *genipa* ou un *apocin* des Indes.

Je ne parlerai pas non plus du *jasminum africanum, ilicis folio, flore solitario, ex alis foliorum proveniente albo*, parce qu'à mon avis, il ne mérite point de place, ni parmi les *jasmins*, ni parmi d'autres belles plantes.

Le *bignonia* & l'*ipomœa* ou *quamoclit*, nommées toutes deux par quelques-uns, *jasminium americanum*, ne doivent pas trouver place ici, mais sous leurs véritables noms.

Les *j aiminoïdes* ou *jasmins bâtards*, sont des especes de plantes & arbustes, dont les fleurs ressemblent un peu à celles des *jasmins*, d'où ils ont tiré leur nom; Linné les a placés sous ceux de *jasmin*, de *lycium*, de *ceſtrum*; nous leur conserverons les noms qui leur ont été donnés autrefois par Miller & par d'autres.

Je ne ferai mention que de quatre especes.

1°. *Jasminoïdes laureolæ folio, flore candido, interdiu odorato* ou *la dame du jour*, pour la distinguer de la suivante.

2°. *Jasminoïdes folio pisthaminini; flore vitescente, noctu odoratissimo* ou *la dame de nuit*.

3°. *Jasminoïdes scaleatum, salicis folio, flore parvo, ex albo purpurascente*.

4°. *Jasminoïdes hulymi folio, flore majori violaceo*. Les deux premieres se nomment par Linné, la *ceſtrum*, & la troisieme & la quatrieme, *lycium*. Les deux premieres sont très-délicates; Miller veut même qu'on les traite pour la chaleur, comme les *ananas*, & qu'on les tienne en été même dans la serre vitrée, en les arrosant très fréquemment, & leur donnant de l'air pendant les grandes chaleurs. J'avois observé ces précautions avec les miennes, mais M. Meisner, jardinier fort expérimenté & appliqué à la culture des plantes à Bâle, les conserve dans une serre chaude ordinaire en hyver; & les gouverne en été comme d'autres plantes délicates, en les préservant de tout tems un peu rude.

Les fleurs sont d'une agréable odeur; les plantes assez belles, mais la seconde est fort venimeuse; on doit donc bien prendre ses précautions pour qu'il n'arrive aucun mal.

On pourroit les multiplier par la graine, si l'on avoit la facilité de la faire venir de l'Amérique; vu qu'on n'en sauroit cueillir de la mûre en Europe; faute de cela, on les marcotte: si on a tenu les vieilles plantes, comme Miller le conseille, dans une couche de tan pendant l'hyver, les marcottes s'y trouvant aussi, prendront racine dans trois mois; alors on les détache, en plantant chacune dans un pot à part, & qu'on met de nouveau dans une couche de tan, de chaleur moderée.

Les deux autres especes, que l'on confond souvent ensemble, n'exigent pas beaucoup de soin, on les perpétue par boutures; si on les arrose suffisamment, elles fleuriront presque pendant tout l'été. Les fleurs n'en sont pas bien grandes; mais celles de la troisieme espece sur-tout, sont d'un blanc jaunâtre qui se mêle insensiblement de pourpre, jusqu'à ce qu'elles deviennent pourpre violet. On peut encore, lorsque les étés sont favorables, en ramasser assez de graines pour les multiplier.

Culture. Les *jasmins* se multiplient aisément de marcottes, de drageons enracinés que l'on trouve auprès des gros pieds, & même de boutures. Cet ouvrage se fait au mois d'Avril ou de Mars. On les taille alors à quatre pouces de la tête & on en change la terre. Pour boutures on ne prend que les branches les plus tendres; les dures ne prennent jamais racine. On peut aussi les provigner.

Digitized by Google

On peut encore multiplier les eſpeces rares en les greffant ſur le *jaſmin* commun.

Les deux premieres eſpeces & le *jaſmin* jonquille, ſupportent bien nos hyvers, & s'accommodent de toute nature de terrein. Elles réuſſiſſent toujours mieux dans une bonne terre un peu légere. Les marcottes que l'on en fait au mois de Mars, ſont bonnes à ſevrer & à tranſplanter en Septembre. Les boutures, faites auſſi en Mars, laiſſées à l'ombre juſqu'à la repriſe, enſuite expoſées à un ſoleil modéré pendant une quinzaine de jours, peuvent être tenues au midi en les y arroſant ſouvent juſqu'au mois d'Octobre, qu'on ſerre celles qui ne ſont pas en pleine terre: on couvre alors les autres avec des paillaſſons. Au printems ſuivant, on les tranſplante aux endroits où l'on veut garnir des eſpaliers, des berceaux, &c. Le vulgaire gele rarement juſqu'aux racines.

Le *n°. 6* ſe cultive comme le *n°. 4*.

Les autres *jaſmins* ne peuvent être cultivés en pleine terre dans notre climat. Le *jaſmin* d'Eſpagne ſimple ſe contente, pour le reſte, d'être gouverné comme les eſpeces ci deſſus. Les pots doivent être remplis d'une bonne terre bien criblée & mêlée de moitié terreau bien conſumé. On enterre ces pots dans une couche tiede pour faciliter à ces plantes de prendre racines. Lorſqu'on le ſort de la ſerre, au mois d'Avril, on coupe près du tronc les branches qui ont porté des fleurs l'année précédente. Il faut l'arroſer quand le tems eſt bien chaud. Il ſe plait à l'expoſition du levant. Après avoir fait des boutures du *jaſmin* commun groſſes comme le doigt, on y greffe celui-ci au bout de ſix mois, ſoit en fente, ſoit en écuſſon dans les mois de Juin & de Juillet. Quand on riſque de le laiſſer en pleine terre, il faut le garantir du froid avec des paillaſſons, ou même avec des planches. *v.* GREFFE.

Le *jaſmin* jaune odorant d'Inde ou d'Arabie, ſe multiplie de marcottes que l'on ne ſevre qu'au bout d'un an. Il eſt ſenſible au froid. Il faut coucher de jeunes pouſſes.

Il eſt fâcheux que le *jaſmin* d'Eſpagne perde ſi ſouvent ſes belles fleurs, même avant de s'ouvrir; au moins pour celles qui viennent en hyver. Pour en jouir, on les place ſouvent dans une chambre, où la chaleur & le défaut de l'air étouffent les boutons avant qu'ils s'épanouiſſent. L'air leur eſt indiſpenſable, même dans les ſerres froides, où de tems à autre il faut ouvrir les fenêtres, contre leſquelles ces *jaſmins* veulent être poſés; ce qui eſt encore néceſſaire pour empêcher, ſur-tout étant placés trop ſerrés avec d'autres plantes, une moiſiſſure qui les fait périr; il leur faut auſſi quelque peu d'arroſement. Au printems, il faut retrancher les branches foibles & raccourcir les autres, à quatre boutons ſoit bourgeons près; je ne dirai rien de la maniere de les multiplier, on les a des Italiens à ſi bas prix, qu'il ne vaudroit pas la peine de s'en donner les ſoins; il faut ſeulement avertir que les pieds que l'on achete ſont ſouvent ſecs & les racines entamées; on coupe celles qui le ſont, & on met la plante pendant deux jours par le bas dans un vaſe avec de l'eau, pour ranimer la ſeve; les plantes dans une bonne ſerre légere, & les pots dans une couche de tan, de chaleur moderée.

Plus les arbuſtes ſont vieux, plus ils produiſent de fleurs doubles avec les ſimples; je ne ſais ſi Miller ne ſe trompe pas, en aſſurant qu'il y a une eſpece toute double, qui eſt commune en Italie; je n'en ai jamais vu.

Le *jaſmin* jaune des Indes me paroît la plus belle des eſpeces les plus connues; ſa feuille belle, luiſante, d'un beau verd gai, ſouvent céladon; l'odeur de jonquille ou de fleur d'orange; la quantité & longue durée de ſes fleurs, tout la rend recommendable.

Ce *jaſmin* exige la même culture que celui d'Eſpagne en hyver; excepté qu'il lui faut un arroſement plus fréquent, il craint plus la chaleur qu'un froid qui n'eſt pas trop rude; on peut l'élever de

Digitized by Google

graine, & il faut qu'il ait pluſieurs années avant que d'en apporter, mais il eſt plus court de l'élever de marcottes.

Propriétés. Ceux de ces *jaſmins* qui produiſent de longs ſarmens, peuvent ſervir à garnir des murs, des terraſſes, des tonnelles, des cabinets de treillage, &c.

Le *n°. 1.* mêlé d'eſpace en eſpace avec des roſiers fait un très-bel effet. On en forme un tapis en eſpalier qui charme les yeux par les fleurs des *jaſmins* & des roſiers entrelaſſées.

Le *n°. 2.* étend moins ſes branches que le *n°. 1.* & il croit plus lentement, cependant l'un & l'autre deviennent de jolis buiſſons : ils ſouffrent bien les ciſeaux ; & on peut les mettre dans les boſquets d'été.

Les fleurs des *jaſmins* parfument les jardins, tant qu'elles ſubſiſtent. Celles du *jaſmin* jaune odorant d'Inde ont même l'avantage de conſerver leur odeur, étant ſeches.

Les fleurs du *jaſmin n°. 1.* & de celui d'Eſpagne, ne donnent point d'eau odorante par la diſtillation. Ce qu'on appelle *eſſence de jaſmin*, eſt une huile tirée par expreſſion, & aromatiſée avec la fleur de *jaſmin*.

On communique au ſucre quelqu'odeur de *jaſmin*, en mêlant des couches de ſucre en poudre & des fleurs de *jaſmin*. Les tamis qui les ſupportent étant placés ſur des vaſes dans une cave, on les couvre de linges humides. Le ſucre ſe convertit ainſi en ſyrop, qui a une agréable odeur.

L'eſprit-de-vin ne ſe charge de l'odeur de *jaſmin* que pour un inſtant.

Les fleurs de *jaſmin* ſont du nombre de celles qui contiennent une partie aromatique, qu'on n'en peut retirer d'aucune maniere par la diſtillation, mais qu'on peut fixer par le moyen des huiles auxquelles elle eſt réellement miſcible.

On choiſit pour cette eſpece d'extraction une huile par expreſſion abſolument inodore, & qui ne ſoit point ſujette à rancir, telle que l'excellente huile d'olive, ou l'huile de ben. On ne ſauroit ſe ſervir pour cet uſage des huiles eſſentielles, & encore moins des empyreumatiques, parce qu'elles ont toujours de l'odeur. On y procede par l'opération décrite à l'article BEN, *Hiſt. Nat. & Bot.* Voyez cet article.

L'eſſence de *jaſmin* de nos parfumeurs n'eſt autre choſe que l'une ou l'autre de ces huiles chargées de l'aromate du *jaſmin*.

Si l'on veut faire paſſer le parfum de cette eſſence dans l'eſprit-de-vin, il n'y a qu'à les battre enſemble dans une bouteille pendant un certain tems : l'eſprit-de-vin ne touchera point à l'huile, & s'aromatiſera d'une maniere très-agréable.

JASMIN *de Perſe. v.* LILAS.

JASMIN, en terme de *Boutonnier*, c'eſt une chûte de differens ornemens en franges, en paquets, en ſabots & en pompons, qui tombent d'une corniche, &c. Pour plus grand enjolivement, on varie les *jaſmins* en diverſes manieres, enſorte qu'une partie eſt en franges, une autre en aſſemblage de différens ouvrages brillans pour faire contraſte. *v.* PAQUETS, POMPONS & SABOTS. On donne encore aux *jaſmins* le nom de *chûte*, ſans doute parce qu'ils pendent de quelqu'endroit que ce ſoit.

JASO, (N), *Myth.*, fille d'Eſculape & d'Epione, que quelques-uns nomment *Lampetie*, eut pour freres Machaon & Podalire, & pour ſœurs Hygiéa, Eglé & Panacéa. *Jaſo* fut regardée comme déeſſe de la médecine, auſſi ſon nom veut-il dire *guériſon*, comme celui de *Panacéa* ſignifie *médecine univerſelle*. Voyez les *Fables Egypt. & Grecques dévoilées, liv. III. chap. 12. §. 2.*

JASON, (N), *Myth. & Phil. Herm.* ſelon la fable, étoit fils d'Eſon & de Polymede fille d'Autolicus. Il eut Créthée pour ayeul, Eole pour biſayeul, qui étoit fils de Jupiter. Eſon avoit pour frere un nommé *Pélias*, ſous la tutelle duquel il mit *Jaſon*, mais la mere de celui-ci le mit entre les mains de Chiron pour y apprendre la médecine. Etant devenu grand & bien inſtruit, il redemanda à Pélias le royaume que ſon pere Eſon lui avoit laiſſé

Digitized by Google

en mourant. Pélias ne voulut consentir à cette restitution, qu'à condition que *Jason* iroit préalablement faire la conquête de la toison d'or. Ce que *Jason* exécuta, après s'être associé cinquante braves compagnons, presque tous descendus des dieux comme lui. Ayant donc préparé tout ce qu'il crut nécessaire pour cette expédition, Pallas lui conseilla la construction & la forme du navire, dont le mât fut d'un chêne pris dans la forêt de Dodone. Il aborda à Lemnos pour se rendre Vulcain propice, puis à Marsias, à Cius, en Iberie, à Bébrycie & vers les Syrtes de Lybie, où ne pouvant passer, ses compagnons & lui porterent le navire Argo sur leurs épaules pendant douze jours, & le remirent en mer; & après avoir vaincu tous les obstacles qui s'opposoient à leur dessein, ils arriverent enfin à Colchos, où par l'art de Médée, ils vinrent à bout d'enlever la toison d'or.

Si peu que l'on veuille faire attention à cette histoire fabuleuse, & que l'on soit instruit des mysteres de l'art chymique, si peu même que l'on ait lu les livres des auteurs qui en traitent, l'on reconnoitra aisément que cette prétendue histoire n'est qu'une allégorie du grand œuvre, comme on va le voir par l'explication suivante.

Jason tire son étymologie du grec, & ne veut dire autre chose que l'*art de guérir*. *Jason* ne fut jamais médecin ou chirurgien, puisqu'il n'a jamais existé en réalité; mais la fable dit qu'il fut instruit par Chiron, le même qui instruisit aussi Hercule & Achille. Chiron lui apprit donc l'expérience manuelle, Médée la théorie nécessaire pour la perfection de l'œuvre. Jupiter un de ses ancêtres; & Médée femme de *Jason*, étoit petite-fille du Soleil & de l'Océan, & fille d'Æete, dont les sœurs étoient Circé l'enchantereſſe, & Pasiphaé qui engendra le Minotaure. La mere de Médée fut Idie, aussi enchantereſſe, par où l'on peut juger que cette parenté ne pouvoit pas mieux convenir qu'à *Jason*, qui devoit être un grand médecin & un grand scrutateur des choses naturelles. Il se choisit cinquante compagnons de voyage, tous issus des dieux. On en peut voir les noms dans l'histoire de la fable. Le navire Argo fut construit des chênes de Dodone, qui donnoient des oracles. Cette grosse & grande masse fut portée par cinquante hommes dans les deserts de la Lybie pendant douze jours; Orphée son Pilote ne la gouvernoit que par sa musique & son chant; enfin ce navire périt de vieillesse, ensevelit *Jason* sous ses débris, & fut mis au rang des astres. Que veulent dire tous ces lieux où aborda le navire? Pourquoi d'abord à Lemnos pour se rendre Vulcain favorable? Pourquoi Euripyle donna-t-il de la terre en présent à *Jason*? C'est qu'Euripyle étoit fils de Neptune, que de l'eau on fait de la terre, & que de cette terre il faut faire de l'eau; c'est aussi de cette terre que Médée augura bien de l'expédition. Ce n'est pas aussi sans raison que Phinée fut délivré des Harpies par Calaïs & Zetès, tous deux fils d'Eole; puisque Basile Valentin dit dans sa *sixieme clef*, que deux vents doivent souffler, l'un le vent d'orient qu'il appelle *vulturnus*, & l'autre le vent du midi ou *notus*. Après que ces deux vents auront cessé, les Harpies seront mises en fuite, c'est-à-dire, les parties volatiles deviendront fixes.

Ils trouverent aussi sur leur route les deux rochers Cyanées, dont il faut éviter l'écueil au moyen d'une colombe; cette colombe que signifie-t-elle autre chose que la matiere parfaite au blanc? Ce qui marque infailliblement que l'œuvre tend à sa perfection, & n'a presque plus d'écueils à craindre.

Ceux qui desirent une explication chymique plus détaillée, trouveront de quoi se satisfaire amplement dans le *Chap. I. du livre II. des Fables Egypt. & Grecques dévoilées.*

JASON, *qui guérit*, (N), *Hiſt. Sacr.*, fils d'Eléasar, fut envoyé à Rome par Judas Macchabée, pour renouveller l'alliance avec les Romains, l'an du monde 3842.

Digitized by Google

JASON le Cyrénéen, (N), *Hiſt. Sacr.*, a écrit l'*hiſtoire des Macchabéens* en cinq livres. *Itemque ab Jaſone Cyrenæo quinque libris comprehenſa, tentavimus nos uno volumine breviare.* II *Mach.* II. 24.

JASON, (N), *Hiſt. Sacr.*, frere d'Onias, grand-prêtre des juifs, acheta d'Antiochus Epiphanès la grande ſacrificature & en dépouilla ſon frere, an du monde 3830. Dès qu'il en fut revêtu, il tâcha d'abolir le culte du Seigneur à Jéruſalem & les coûtumes judaïques, pour y introduire celles des gentils; mais à peine eut-il exercé deux ans le ſouverain pontificat, que Ménélaus, de la tribu de Benjamin, le ſupplanta à ſon tour, en gagnant Antiochus par une plus grande ſomme. *Jaſon* forcé de céder, ſe retira chez les Ammonites, où il ſe tint caché juſqu'à ce que le bruit de la mort d'Epiphanès s'étant répandu, il ſortit de ſa retraite, entra à main armée dans Jéruſalem, d'où il chaſſa Ménélaus & exerça toutes ſortes d'hoſtilités contre ſes citoyens. Mais le bruit de la prétendue mort du roi s'étant diſſipé, il fut contraint de ſortir de la ville, & erra quelque tems chez les Arabes, d'où il paſſa en Egypte, & ne s'y croyant point en ſûreté, il ſe retira à Lacédémone, comme dans une ville alliée; mais il y mourut miſérablement & dans un tel abandon que perſonne ne voulut prendre ſoin de ſa ſépulture. II *Mac.* IV. 7, 13 & ſuiv.

JASON, (N), *Hiſt. Sacr.*, dont il eſt fait mention dans l'*Epître aux Romains*, étoit de Theſſalonique, & il logea chez lui l'apôtre S. Paul. Les Juifs de la ville, qui ne pouvoient ſouffrir le progrès de l'Evangile, ſouleverent le peuple & vinrent fondre ſur la maiſon de *Jaſon*, dans le deſſein d'enlever Paul & Silas. Ne les ayant pas trouvés, ils ſaiſirent *Jaſon* & le menerent aux magiſtrats, qui le renvoyerent à condition de repréſenter les accuſés. Il paroît par l'*épître aux Romains* que *Jaſon* étoit parent de S. Paul. *Jaſon & Soſipater cognati mei. Rom.* XVI. 21. Les Grecs le font évêque de Tharſe en Cilicie, & honorent ſa mémoire le 28 Avril.

JASPE, ſ. m., *Hiſt. Nat. Litholog.*, c'eſt le nom d'une pierre du nombre de celles qu'on appelle *précieuſes*. Elle eſt très-dure, prend très-bien le poli, donne des étincelles, lorſqu'on la frappe avec de l'acier; elle eſt opaque, à cauſe de la groſſiereté de ſes parties colorantes, ſans quoi le *jaſpe* ne différeroit en rien de l'agate, & l'on pourroit avec raiſon dire que le *jaſpe* eſt une agate non tranſparente, mêlée d'un plus grand nombre de parties terreſtres & groſſieres. Cependant il y a des morceaux de *jaſpe* dans leſquels on trouve des taches ou veines tranſparentes; cela vient de ce que la matiere qui lui a donné l'opacité, n'a point également pénétré dans toutes les parties de la pierre. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le quartz ou le caillou fait la baſe du *jaſpe*, ainſi que celle de l'agate, & que tout caillou opaque & coloré qui prend le poli, doit être regardé comme un véritable *jaſpe*.

Il regne une grande variété de couleurs parmi les *jaſpes*; il y en a qui n'ont qu'une ſeule couleur, qui eſt ou blanche, ou brune, ou bleue, ou verte, ou griſe, &c. le *jaſpe* rouge eſt le plus rare, & cela dans différentes nuances; d'autres ſont de pluſieurs couleurs différentes, tels ſont ceux qu'on nomme *jaſpes fleuris*, dans leſquels on voit des couleurs jaunes, rouges, griſes, blanches, &c. confuſément répandues. L'imagination des naturaliſtes a travaillé ſur ces ſortes de *jaſpes*, où quelques-uns ont vu, ou du moins ont cru voir les figures les plus extraordinaires, qui ne ſont ſouvent repréſentées que très-imparfaitement, & que l'on ne peut regarder que comme formées par le haſard pur, & par la diſpoſition fortuite des couleurs & des veines qui s'y trouvent.

Les moindres accidens & les différentes couleurs des *jaſpes*, leur ont fait donner des noms différens par les anciens naturaliſtes; c'eſt ainſi qu'ils ont nommé *lapis pantherinus* ou *pierre de panthere*, un *jaſpe* jaunâtre moucheté de rouge. Pline donne le nom de *grammatias* à un *jaſpe* dans lequel on voyoit des taches ou des veines blanches, ſans parler d'u-

Digitized by Google

ne infinité d'autres noms qui ont été donnés aux *jaſpes* en faveur de différences qui ne ſont qu'accidentelles, & qui ne changent rien à la nature de ces pierres. Ces noms ne ſont donc propres qu'à charger inutilement la mémoire : les vrais naturaliſtes ne doivent s'embarraſſer que de ce qui conſtitue l'eſſence d'une pierre, ſans s'arreter à des petites variétés minutieuſes. Si cependant quelqu'un vouloit un détail ſur les différentes dénominations données au *jaſpe*, à cauſe de ſes différentes couleurs, il le trouveroit dans Hill, *hiſtoire naturelle des foſſiles*, en anglois.

Le *jaſpe ſanguin* eſt verd, & rempli de taches rouges comme du ſang.

Le *jaſpe floride* ou *fleuri* eſt de pluſieurs couleurs différentes, comme nous l'avons déja fait remarquer.

Le *lapis lazuli* eſt un vrai *jaſpe* d'un bleu plus ou moins vif, parſemé de petits points brillans comme de l'or. *v.* LAPIS.

Le caillou d'Egypte eſt un vrai *jaſpe* d'une couleur brune, dans lequel on voit des accidens tout-à-fait ſinguliers.

Le caillou de Rennes ou pavé de Rennes eſt auſſi un vrai *jaſpe* jaunâtre, ou d'un brun clair & rougeâtre.

La pierre que les minéralogiſtes allemands nomment *hornſtein* ou *pierre cornée*, n'eſt qu'une eſpece de *jaſpe* mêlé d'agate, comme on verra à la fin de cet article.

Wallerius & quelques autres auteurs, mettent auſſi le porphyre au rang des *jaſpes*.

Quelques naturaliſtes mettent le jade au rang des *jaſpes*; mais il y a des différences entre ces deux pierres. *v.* JADE.

Quelques auteurs confondent mal-à-propos le *jaſpe* avec le marbre. La différence entr'eux eſt très-ſenſible: le premier donne des étincelles, lorſqu'on le frappe avec un briquet, & ne ſe diſſout point dans les acides; au lieu que le marbre s'y diſſout, & ne fait point feu lorſqu'on le frappe avec le briquet.

Le *jaſpe* ſe trouve dans le ſein de la terre par maſſes détachées de différentes grandeurs : des voyageurs parlent d'un morceau de *jaſpe* de neuf pieds de diametre, qui fut tiré d'une carriere de l'archevêché de Saltzbourg, & placé parmi le pavé d'une des cours du palais impérial à Vienne en Autriche.

M. Gmelin, dans ſon voyage de Sibérie, dit y avoir vû, dans le voiſinage de la riviere d'Argun, une montagne qui eſt preſque entierement compoſée d'un *jaſpe* verd très-beau, mais extrêmement mêlé de roche brute, de ſorte qu'il eſt rare de trouver des morceaux de trois livres exempts de gerçures & de défauts. Le même auteur ajoûte que quelquefois on en a tiré des maſſes qui peſoient un ou deux pieds, le pied fait 33 livres; mais ils ſe fendoient à l'air au bout de quelques jours, de ſorte qu'on ne pouvoit point s'en ſervir pour faire des colonnes, des tables ou d'autres grands ouvrages.

On trouve auſſi des *jaſpes* de différentes couleurs en Bohême, en Italie, & dans beaucoup d'autres pays de l'Europe; mais on donne la préférence à ceux des Indes orientales, parce qu'on les regarde comme plus durs, ils prennent mieux le poli, les couleurs en ſont plus vives.

On ne peut ſe diſpenſer de rapporter ici l'expérience ſinguliere de Beccher ſur le *jaſpe*. Ce ſavant chymiſte mit du *jaſpe* dans un creuſet avec un mélange convenable, *adhibitis requiſitis*, pour le faire entrer en fuſion, il lutta le couvercle avec le creuſet; en donnant un feu violent, la matiere ſe fondit. Quand le creuſet fut refroidi, il l'ouvrit, & trouva que le *jaſpe* avoit formé une maſſe ſolide preſque auſſi dure que cette pierre étoit auparavant; mais elle avoit changé de couleur, & étoit devenue laiteuſe & demi-tranſparente, comme une agate blanche; mais les parois ſupérieurs du creuſet, c'eſt-à-dire, le couvercle & les côtés auxquels le *jaſpe* n'avoit pu toucher pendant la fuſion, étoient couverts d'une couleur de *jaſpe* parfaite, & il ne leur manquoit que la conſiſtance & la dureté pour reſſembler parfaitement à du *jaſpe* poli; mais cette couleur n'étoit

Digitized by Google

que légerement attachée à la ſuperficie. De cette maniere Beccher a ſéparé la partie colorante du *jaſpe*, qu'il nomme ſon *ame*, & l'a ſublimée par la violence du feu. Voyez Beccher, *Phyſica ſubterranea*, *édition de 1739*, *page 77*. Il y a lieu de croire que Beccher joignit de l'acide vitriolique à ſon *jaſpe* pulvériſé, du moins eſt-il certain qu'en verſant de l'huile de vitriol ſur du *jaſpe* en poudre, & le mettant enſuite ſous une mouffle à un feu médiocre, toute la couleur du *jaſpe* diſparoît, & il reſte ſous la forme d'une poudre blanche.

M. Henckel dans ſa *pyrithologie*, décrit un *jaſpe* très-ſingulier qui ſe trouve près de Freyberg en Miſnie, dans un endroit qu'on nomme *la carriere de jaſpe*, ou *de corail*: on trouve 1°. une couche de ſpath très-peſant, 2°. au-deſſous eſt du cryſtal de roche; ces deux couches n'ont qu'environ deux travers de doigt d'épaiſſeur; enſuite 3°. vient de l'améthiſte, 4°. une nouvelle couche de cryſtal, 5°. du *jaſpe*, 6°. du cryſtal, 7°. du *jaſpe*, 8°. du cryſtal, 9°. du *jaſpe*, 10°. du cryſtal. Chacune de ces huit dernieres couches n'eſt ſouvent pas plus épaiſſe qu'un fil; & toutes enſemble ont à peine trois lignes d'épaiſſeur, & ſont cependant très-diſtinctes. Il vient enſuite 11°. du *jaſpe* d'un rouge clair, 12°. un *jaſpe* d'un rouge obſcur, 13°. de la chalcédoine, 14°. du *jaſpe*, 15°. de la chalcédoine; enfin on voit un quarré compacte & ſolide. Les ſix ou huit dernieres couches vont en augmentant au point que dans quelques endroits le *jaſpe* a plus d'un pouce d'épaiſſeur. Ces couches ſont ſi intimement liées, que la maſſe de pierre où elles ſe trouvent ſe diviſe plus aiſément ſelon ſon épaiſſeur, que ſuivant la direction des couches. C'eſt ce *jaſpe* que les ouvriers des mines & quelques naturaliſtes, pour ſe conformer à leur langage, nomment *hornſtein*, ou *pierre de corne*. Voyez la *Pyrithologie* de Henckel.

* *Pour faire du jaſpe artificiel très-beau.* Prenez de la chaux vive que vous détremperez avec des blancs d'œufs, & de l'huile de lin. Faites-en pluſieurs boules: dans l'une vous mettrez de la laque bien pulvériſée, pour la faire rouge; dans une autre, de l'inde, pour la rendre bleue; dans une autre, du verd-de-gris, pour la faire verte; & dans les autres, d'autres couleurs: réſervez-en une ou deux blanches. Applatiſſez-les toutes comme des galettes de pâte, & les ayant couchées l'un ſur l'autre, les blanches au milieu, avec un grand couteau, vous couperez de grandes tranches ſur toute leur longueur. Après avoir tout coupé, vous mêlerez toutes les tranches dans un mortier pour les broyer. Vous aurez ainſi un beau *jaſpe*, que vous prendrez avec une truelle à maçon ou avec les mains, pour l'étendre ſur la colomne ou ſur la table que vous voudrez faire; & polirez avec la truelle, juſqu'à ce qu'elle ne s'y attache plus. Le tout étant poli, ſi vous n'y avez pas mis l'huile, mais ſeulement du blanc d'œuf, vous en ferez bouillir; & toute bouillante, vous en jetterez ſur la matiere, la faiſant couler & gliſſer par-tout: cette huile s'imbibera dedans à meſure qu'elle ſéchera; & donnera un luſtre à votre *jaſpe*. Si dès le commencement vous aviez mis de l'huile de lin pour détremper la chaux vive, il n'eſt plus beſoin d'y en remettre. Tout cela étant fait, vous mettrez ſécher votre piece à l'ombre.

De ce *jaſpe*, vous pouvez encore faire des chapelets, dont les grains étant mis dans un moule, vous les jetterez dans un pot plein d'huile de lin où ils ſécheront & ſe verniront.

Pour jaſper noir. Prenez de l'eau de chaux vive, & de l'eau forte, avec du brou de noix vertes; détrempez & mêlez le tout enſemble: puis prenant ce noir, qui eſt très-beau, couchez-le avec une broſſe ſur ce que vous voulez *jaſper*, ſoit colonne, ſoit table, ou autre choſe. Cela fait, mettez votre colonne ou table, ainſi noire, dans du fumier, pendant huit jours. Après ce tems vous pourrez la mettre en place: elle ſera toute *jaſpée*.

Digitized by Google

Jaſper le bois. Voyez ce mot, entre les *manieres de teindre le* BOIS. *

JASPE-AGATE, *Hiſt. nat. Lythologie*, nom donné par quelques naturaliſtes à une eſpece d'agate, dans laquelle ſe trouvent quelques endroits entierement opaques qui ſont du *jaſpe*. On trouve des pierres de cette eſpece aux Indes orientales & occidentales, ainſi qu'en différens pays de l'Europe, & ſur-tout en Italie, en Allemagne, &c. On regarde celles d'Orient comme plus dures que celles d'Europe. *v.* JASPE.

JASPE-CAMÉE, *Hiſt. nat. Lythologie*, nom donné par quelques auteurs à une pierre précieuſe demi-tranſparente, connue ſur tout des lapidaires italiens, mais qu'on ne voit guere ailleurs. Il eſt rare de la trouver grande; elle eſt compoſée de zones ou de couches aſſez larges d'un beau blanc & d'un beau verd, qui reſſemble à celui de quelques *jaſpes*. On trouve, dit-on, cette pierre dans les Indes orientales, & dans quelques endroits de l'Amérique; les Italiens en ſont fort curieux; ils la nomment *jaſpi camei*, & s'en ſervent comme des autres *camées*, pour y graver des figures en relief ou en creux, & pour contrefaire des antiques, métier qu'ils entendent parfaitement bien. Voy. Hill. *Hiſt. nat. des foſſiles.*

JASPE-ONYX, *Hiſt. nat. Lythologie.* Quelques naturaliſtes donnent ce nom à une eſpece de *jaſpe*, dans lequel il ſe trouve des taches ou des veines tranſparentes & de la couleur de la corne ou des ongles, telles que l'onyx; cela vient de ce que la partie colorante qui a donné l'opacité à la pierre, n'a pas également pénétré par-tout. *v.* JASPE.

Le *jaſpe* eſt un des corps dans leſquels on a trouvé des vertus médicinales annoncées par des caracteres extérieurs, ou une *ſignature*; c'eſt un médicament *ſigné*, *v.* SIGNATURE, *Mat. med.*, & ces vertus ſont occultes, magnétiques, aſtrales. En un mot, le *jaſpe* ſpécialement celui qu'on appelle *ſanguin*, qui eſt veiné de rouge, ce qui eſt ſa ſignature, a la propriété conſtante & infaillible d'arrêter les pertes de ſang, en le portant attaché à la cuiſſe. Boot, Sennert, & la tourbe des pharmacologiſtes paracelſiſtes l'aſſurent. Boyle lui-même, qui fait profeſſion ouverte de pyrrhoniſme ſur les merveilles de cet ordre, n'a pas été aſſez incrédule ſur celle-ci.

JASPÉ, (N), terme de *Botanique*, ſe dit des fleurs dont les panaches ſont peu conſidérables.

JASPER, v. act., *Peint. & Reliure*, c'eſt peindre en jaſpe. Les reliеurs *jaſpent* la couverture & même la tranche des livres. Pour cet effet, ils ont un pinceau fait de racine de chien-dent d'une moyenne groſſeur, avec lequel ils jettent la couleur qui eſt ou verte ou rouge, ou bleue, ou melée: il y a des tranches marbrées. Ce travail occupe des ouvriers qui ne font rien de plus. Voyez l'article RELIURE.

JASQUE, *Géog.*, petite ville maritime de Perſe, ſur un cap qui reſſerre le golfe d'Ormus, dans la province de Tubéran. Ce cap a 25^d. 31′. d'élévation, & eſt éloigné d'Ormus de 30 lieues; il dépend du gouverneur de Gomron. Voy. Thévenot, *voyage du Levant.*

JASSOLINUS, *Jules*, (N), *Hiſt. Litt.* Cet anatomiſte fut diſciple de Philippe Ingraſſias, & lui ſuccéda dans les écoles de l'univerſité de Naples, l'an 1570. Douglas l'appe le l'*Epidaure* de ſon ſiecle: mais Riolan qui ſavoit bien eſtimer le mérite d'un anatomiſte, modere beaucoup cet éloge. " Certaines perſonnes, " dit-il à ſon ſujet, perdent beaucoup " à paroître, & certains auteurs à être " lus. La préſence des uns détruit la " bonne opinion qu'on en avoit, l'ou" vrage des autres décele leur ignoran" ce; & ſi cet ouvrage s'eſt fait ſouhai" ter & qu'il ne réponde pas à l'atten" te, il couvre l'auteur de mépris".

Jaſſolinus a dit quelque choſe de remarquable ſur la génération de la bile. Il prétend que le recrement bilieux ſort du foie en deux portions, l'une qui eſt ſans mélange, claire & ſans altération, eſt portée par de petits canaux ſitués entre

tre les branches de la veine porte & de la veine cave, dans la véſicule du fiel qui la décharge enſuite au commencement de l'inteſtin: l'autre portion qui eſt mélangée, épaiſſe & féculente, paſſe droit du foie dans l'inteſtin. Il a donné de plus une nouvelle figure de la véſicule du fiel & de ſes vaiſſeaux. Voici les titres de ſes ouvrages: *Queſtiones Anatomicæ. Neapoli*, 1573. *in*-8°. *Oſſeologia parva. Hanoviæ*, 1654. *in*-4°. *De Poris Cholodicis & de vefica fellea Neapol.* 1577. *in*-8°.

JASSUS *ou* JASUS, *Géog. Anc.*, ville d'Aſie dans la Carie; Polybe dit qu'elle étoit ſituée ſur la côte d'Aſie, dans le golfe qui eſt terminé d'un côté par le temple de Neptune ſur le territoire des Miléſiens, & de l'autre côté par la ville des Mindiens. Pline en parle auſſi deux fois, *liv. IX. chap. viij.* La notice de Hiérocles qui la met entre les villes épiſcopales de la Carie, l'appelle Ἴασος; c'eſt préſentement *Askem-Kaléſi. v.* ASKEM-KALÉSI.

JASSY, (N), *Géogr.*, ville capitale de la Moldavie, & la réſidence d'un hoſpodar. Sobieski, roi de Pologne, s'en rendit le maître, ainſi que de toute la province en 1686, mais voyant l'impoſſibilité de ſe maintenir dans ſa nouvelle principauté, il retourna dans ſes Etats. *Long.* 44. 55. *lat.* 47.

JASTIEN, adj., *Muſique*, eſt en muſique le nom qu'Ariſtoxene & Alypius donnent à ce mode, que la plupart des autres auteurs appellent Ἰάονιον. *v.* MODES.

JASZ-BERENY, (N), *Géog. Mod.*, ville de la haute Hongrie, dans la province des Jazyges, au milieu d'une plaine, vaſte, fertile & bien cultivée, qui lui donne bien des avantages ſur la plupart des autres villes de la contrée. (D.G.)

JASZSZO, (N), *Géogr. Mod.*, petite ville de la haute Hongrie, dans le comté d'Abaujuar, au fond d'un vallon. Elle eſt importante par la force du château qui la couvre, & par les archives dont elle eſt le dépôt: ces archives ſont celles de toute la province. (D.G.)

IA. T. C., (N), dans les anciens monumens des Romains, cette note ſignifie *intra tempus conſtitutum.* (V.A.L.)

IATRALIPTE, ſ. m., *Gramm. Milit. & medic.* Un *iatralipte* dans ſa premiere ſignification, étoit un officier particulier du gymnaſe, dont l'emploi ſe bornoit à oindre les athletes pour les exercices athlétiques; on les nommoit autrement *aliptés*, alipte.

Enſuite le mot *iatralipte*, déſigna un medecin, qui traitoit les maladies par les frictions huileuſes, un medecin oignant, ἰατραλείπτης, mot compoſé de ἰατρὸς, *medecin*, & ἀλείφω, *je oins*; cette méthode de traitement s'appella ἰατραλειπτικὴ, *iatroliptique.* Ce fut, au rapport de Pline, *liv. XXIX. chap. j.* Prodicus, natif de Sélymbria, & diſciple d'Eſculape, qui mit ce genre de medecine en uſage.

On ſait que dans le tems des Romains, l'application des huiles, des onguens, des parfums liquides, dont on ſe ſervoit avant & après le bain, occupoit un grand nombre de perſonnes. Alors ceux qui enſeignoient l'art d'adminiſtrer ces onguens ou ces huiles aux gens en ſanté, ſe firent à leur tour appeller *iatraliptes*, & établirent ſous eux en hommes & en femmes, des manieurs ou manieuſes de jointures pour aſſouplir les membres, *tractatores*, & *tractatrices*; des dépileurs & des dépileuſes, *alipilarii*, & *tonſtrices*; enfin, des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, pour oindre le corps des différentes huiles, onguens, & parfums néceſſaires, *unctores*, & *unctrices*; j'ai déja dit quelque choſe de ces divers offices, au mot GYMNASTIQUE, *medicinale.* Voyez-le.

JATRE, *Matthieu*, (N), *Hiſt. Litt.*, religieux Grec du XIIIe ſiecle, dont on a deux ouvrages conſidérables en vers grecs, d'une meſure qui eſt plus propre pour la poéſie que pour la muſique. L'un roule ſur les *officiers de l'égliſe de Conſtantinople*, & l'autre ſur les *officiers du palais* de la même ville. Le P. Goar les fit imprimer en 1648 en grec & en latin, avec des notes.

IATRIQUE, ſ. f., *Med.*, ἰατρικὴ, *iatri-*

Digitized by Google

ce, *medica*; c'eſt une épithete du mot grec τεχνη, *ars*, qui eſt ſous-entendu: enſorte qu'elle eſt employée comme ſubſtantif, pour ſignifier l'art ou la ſcience de la *medecine*.

C'eſt dans le même ſens, que le mot ἰατρὸς eſt ſynonyme de *medicus*, *medecin*: ainſi on dit *iater*, *archiater*, *poliater*, *chimiater*, *philiater*, pour *medicus*, *protomedicus*, *medicus publicus*, *medicus chimicus*, *medicinæ ſtudioſus*, c'eſt-à-dire, *medecin*, *premier medecin*, *medecin praticien*, *medecin chymiſte*, *étudiant en medecine*. *v.* MEDECINE, MEDECIN.

Le terme grec ἰατρικὴ eſt encore employé quelquefois, pour ſignifier un *médicament*, comme le mot françois *medecine* a auſſi deux acceptions: par l'une il ſignifie l'art de guérir; par l'autre, une purgation ou un purgatif; puiſqu'on dit *prendre une medecine*, dans le même ſens, que *ſe purger*: & même dans quelques endroits le peuple appelle toute ſorte de remede une *medecine*. *v.* PURGATION, PURGATIF, MÉDICAMENT, REMEDE.

JATROPHA, (N), *Botan.* Ce genre de plante, qui comprend quelques eſpeces qu'on avoit confondues ci-devant avec les *ricins*, a pour caracteres, ſelon M. Linné, des fleurs uniſexes ſéparées ſur le même pied; ſouvent elles ſont ſans calice: les fleurs mâles ont une corolle monopetale en entonnoir ou en ſoucoupe, diviſée en cinq lobes & à tube court, avec dix étamines alternativement longues & plus courtes, & réunies en un ſeul corps par le bas de leurs filets; les fleurs femelles ont cinq pétales étendus & trois ſtyles refendus: l'ovaire devient une capſule à trois loges qui renferment chacune une ſemence. Linn. *gen. pl. monœc adelph.*

M. Linné en cite huit eſpeces, entre leſquelles ſont le *curcas* ou *pinhones*, & le *manihot*: leurs qualités paroiſſent en général les mêmes que celles des *ricins* & des eſpeces de *croton*. (D.)

JATTE, ſ.f., *Art méchaniq.*, vaiſſeau rond, fait d'une piece de bois creuſée au tour, qui ſert à la cuiſine, à la vendange, & à une infinité d'autres uſages dans le domeſtique & dans les atteliers.

JATTE, AGATHE, GATTE, ſ.f., *Marine*, c'eſt une enceinte de planches miſes vers l'avant du vaiſſeau, qui ſervent à recevoir l'eau qui entre par les écubiers, lorſqu'elle eſt pouſſée par un coup de mer, ce qui donne facilité de la vuider. *v.* GATTE.

JATTE, *ou* GIRANDOLE POUR L'EAU, *Artificier*. L'artifice dont il s'agit, eſt ſemblable aux roues de feu appellées *girandoles*, ſi on le conſidere ſeulement par ſon effet; mais il en differe en pluſieurs choſes dans la conſtruction.

1°. Dans ſa ſituation qui eſt horiſontale, au lieu que les roues à feu ſont ordinairement poſées verticalement, pour qu'elles ſoient mieux expoſées à la vue.

2°. Leur révolution ne ſe fait pas ſur un eſſieu fixe, mais ſur une baſe flottante ſur l'eau.

3°. Son centre n'eſt pas vuide de feu comme les *girandoles*, mais rempli d'artifice.

4°. Ce qui tient lieu de roue n'eſt qu'un plateau de planche taillé en polygone, d'autant de côtés qu'on y veut mettre de fuſées pour le faire tourner plus ou moins long-tems, ce qui en détermine auſſi le diametre. Suppoſons, par exemple, qu'on veuille y employer huit fuſées de la groſſeur de celle qu'on appelle de *partement*, le plateau aura quatorze à quinze pouces de diametre, on en creuſera les bords en cavet ou demi-canal d'environ un pouce de diametre, pour y attacher & arranger tout autour les fuſées volantes qui doivent lui donner le mouvement, dans le même ordre & les mêmes précautions que pour les *girandoles*, aſſujettiſſant leurs ligatures par des clous plantés dans le bois ſur leſquels on fait paſſer la ficelle.

Le milieu du plateau pourra être percé d'un trou aſſez grand pour y faire entrer un pot-à-feu, ou quelqu'autre artifice, comme on voit à la figure.

Digitized by Google

Pour ſupporter cet octogone ainſi équipé, & lui donner le pivot ſur lequel il doit tourner; on fait faire un plat de bois creux, rond, fait au tour, d'un diametre beaucoup plus petit que le plateau; ſon fond extérieur doit être convexe en hémiſphéroïde applati. Mais parce que le mouvement lui fait auſſi changer de place, on peut, pour le rendre moins errant, ajouter ſous le milieu un cône renverſé, lequel formant un pivot plus profond dans l'eau, aſſujettira mieux le pirouettement de la *girandole*. Ce plat ou baſſin ſera cloué ſous le plateau de rouage, & goudronné le long de ſes joints & ſur toute ſa ſurface, pour le rendre impénétrable à l'eau.

JATTE, terme de *Paſſementier Boutonnier*, eſt une eſpece de tébille à preſſoir trouée par le milieu, & placée à la renverſe ſur quatre pieds de bois. C'eſt ſur cette *jatte* que les paſſementiers boutonniers fabriquent avec des fuſeaux les gros cordons de ſoie, de fleuret, de fil, &c. qui ſervent à faire des guides de chevaux de carroſſe, à ſuſpendre des luſtres, à attacher aux bras des cochers pour les faire arrêter quand on veut, & à bien d'autres uſages, &c.

JAU, *v.* DORÉE.

JAVA, *l'iſle de*, *Géog.*, nom de deux iſles de la mer des Indes, dont l'une eſt appellée la *grande Java*, & l'autre la *petite Java*, ou *Bali*.

La grande *Java* a au nord-oueſt l'iſle de Sumatra, dont elle eſt ſéparée par le détroit de la Sonde, au nord les iſles de Banca & de Borneo, au nord-eſt l'iſle de Madura, à l'eſt celle de Bali, & au ſud la mer des Indes, qui la ſépare de la terre d'Endraght, ou de la Concorde.

Les anciens ont connu l'iſle de *Java*, c'eſt la ἴαβα διὰ, *Java diu* de Ptolémée: ce mot *diu*, qui dans le langage des Indiens, veut dire une *iſle*, nous fait connoître que l'iſle de *Java* portoit déja le même nom qu'aujourd'hui du tems de cet auteur, & c'eſt une choſe bien remarquable. Ptolémée ajoute, que *Java diu*, ſignifie l'*iſle de l'Orge*, & l'on ſait qu'il y vient très-bien, quoique les naturels du pays y cultivent le riz par préférence, s'étant accoutumés à cette nourriture, de même que les étrangers qui viennent l'habiter.

Il ſemble que les habitans de Bornéo ayent les premiers découvert cette iſle; du-moins ils y ont eu un grand hameau, mais elle eſt au pouvoir des Hollandois, qui en 1619, ont établi le centre de leur commerce à Batavia. Cependant ils ne ſont pas les uniques ſouverains de l'iſle; elle a ſes rois & ſes peuples qui ſont alliés de la compagnie; cette compagnie poſſede la côte du nord, où elle a bâti de très-bonnes fortereſſes pour ſa défenſe; la côte méridionale eſt occupée par des peuples indomptés, & indépendans, dont le plus puiſſant eſt le *ſourapati*; l'intérieur du pays eſt ſous la domination d'un empereur appellé le *Mataram*, qui fait ſa réſidence à Cartaſoura.

L'iſle de *Java* comprend le royaume de Bantam, le royaume de Jacatra ou de Batavia, la province de Karavang qui appartient en propre à la compagnie, le royaume de Tſieribom qui eſt conſidérable; ſon roi eſt indépendant du Mataram, & allié des Hollandois. On trouve enſuite le pays de Tagal, où ſont de vaſtes campagnes de riz, le petit royaume de Greſſic qui a ſon roi particulier le meilleur ami des Hollandois, & le pays de Diapan.

Preſque toute la côte méridionale eſt bornée par une chaîne de montagnes, qui enferme une vaſte région preſque inacceſſible; c'eſt entre cette chaîne & la mer, que ſe trouve le pays de Kadoevang, qui eſt ſoumis à l'empereur; mais cet empereur même ne regne que par la protection que lui donne la compagnie; à plus forte raiſon peut-elle compter ſur les vaſſaux de cet empereur. De plus elle ne doit rien craindre des peuples qui ſont entre la mer & les montagnes au midi de l'iſle; en un mot elle a par-tout la ſupériorité territoriale, & finalement ce qui lui aſſure la poſſeſſion de la gran-

Digitized by Google

de *Java*, c'eſt la conquête qu'elle a fait de l'isle de Madura, qui lui eſt aſſurée par un traité conclu en 1725, & exécuté juſqu'à ce jour.

L'isle de *Java* en renferme pluſieurs autres; elle eſt traverſée par diverſes grandes montagnes, & coupée par quantité de rivieres; elle produit beaucoup de riz; on y recueille du poivre, du gingembre, des oignons, de l'ail; elle abonde en fruits, cocos, mangues, citrons, concombres, citrouilles, bananes, pommes d'or, &c. On n'y manque ni de drogues, ni de gommes, ni d'épiceries; on y a très-abondamment des bêtes domeſtiques & ſauvages, des bœufs, des vaches, des brebis, des chevres, & même des chevaux; la volaille, les paons, les pigeons, les perroquets y multiplient à ſouhait.

Les lieux inhabités ſont peuplés de tigres, de rinocéros, de cerfs, de buffles, de ſangliers, de fouines, de chats ſauvages, de civettes, de ſerpens; & les rivieres ont des crocodiles très-dangereux pour ceux qui s'y baignent, ou qui ſe promenent ſur le rivage ſans précaution. Quelques montagnes de l'isle ſont des volcans, qui jettent bien loin des cendres, des flammes & de la fumée.

La religion des *Javans* eſt la mahométane, que leur a porté un arabe, dont le tombeau eſt en grande vénération dans le pays. Les Européens y profeſſent comme en Hollande, la religion reformée: Valentin qui a ſéjourné long-tems dans cette isle, en a publié en hollandois la deſcription la plus exacte, mais trop diffuſe, & compilée ſans ordre; l'article qu'en a donné M. de la Martiniere, ne laiſſe rien à deſirer.

La grande isle de *Java* gît ès-quart de ſud-eſt, près de l'isle de Sumatra, entre le 123 & le 134^{d} de *long.* & entre le ſixieme^{d} de *lat.* ſud pour ſa partie la plus ſeptentrionale, & 8^{d}. 30′. pour ſa partie la plus méridionale.

La petite *Java* s'appelle autrement l'*isle de Bali*, & eſt ſituée à l'eſt de l'isle de *Java*; elle n'a que douze lieues d'Allemagne de circuit: on remarque au ſud de cette isle un grand cap très-haut.

Le cap du nord gît par les 8^{d}. 30′. de *lat.* ſud; l'isle de Bali eſt très-peuplée; ſes habitans ſont idolâtres, noirs, & ont des cheveux crépus; le pays abonde en coton, en riz, en gros & menu-bétail, & en chevaux de la plus petite race; les fruits les plus communs, ſont des noix de coco, des oranges, & des citrons, dont on voit des lieux incultes & des bois tous remplis; la mer y eſt des plus poiſſonneuſes; le prince de Bali exerce ſur ſes ſujets un empire abſolu; ſon isle eſt une rade commune pour les vaiſſeaux qui vont aux isles Moluques, à Banda, Amboine Macaſſar, Timor, & Solor; ils viennent tous relâcher ici pour y prendre des rafraîchiſſemens, à cauſe de l'abondance & du bon marché des denrées; la ville capitale de l'isle porte auſſi le nom de *Bali*.

JAVARIS, ſ. m., *Hiſt. nat. Zoologie*, animal quadrupede aſſez ſemblable au ſanglier, qui ſe trouve dans quelques parties de l'Amérique; ſes oreilles ſont très-courtes, & il n'a preſque point de queue; ſon nombril eſt ſur le dos; il y a de ces animaux qui ſont tout noirs; d'autres ſont mouchetés de blanc; ils ont un cri plus déſagréable que celui du cochon; leur chair eſt aſſez bonne à manger; ils ſont difficiles à prendre, parce que, dit-on, ils ont ſur le dos une ouverture par où l'air entre & rafraîchit leur poûmon, ce qui fait qu'ils peuvent courir long-tems ſans ſe fatiguer; d'ailleurs ils ſont armés de fortes dents ou défenſes.

JAVART, (R), ſ. m., *Maréch.*, tumeur qui ſe forme au paturon ſous le boulet, & quelquefois ſous la corne du cheval. Elle ſe réſout en apoſtume ou bourbillon.

On diſtingue trois ſortes de *javarts*: le ſimple, le nerveux & l'encorné. Le *javart* ſimple ſe guérit en faiſant ſortir le bourbillon: il eſt le moins dangereux. On prend du levain fait avec de la farine de ſeigle gros comme un œuf, deux ou trois gouſſes d'ail pilées & une pincée de poivre; on démêle le tout avec

Digitized by Google

du vinaigre & on l'applique ſur le *javart*. Ce remede eſt très-ſpécifique. Le *javart* nerveux ſe guérit avec l'emmiellure blanche, de la farine de lin & de la térebenthine. Le *javart* encorné ſe guérit par la ſaignée & la ſuſpenſion du cheval, de peur qu'il ne s'appuie ſur la jambe; on ſe ſert auſſi de l'emmiellure blanche. Il peut ainſi que l'atteinte encornée occaſionner des ſinus funeſtes. On y employe auſſi le feu.

JAVEAU, ſ. m., *Juriſprud.*, terme uſité en matiere d'eaux & forêts, pour exprimer une iſle nouvellement formée au milieu d'une riviere par alluvion ou amas de limon & de ſable.

JAVELINE, *Art milit.* On appelloit ainſi une eſpece de demi-pique dont les anciens ſe ſervoient. Elle avoit cinq pieds & demi de long, & ſon fer avoit trois faces aboutiſſantes en pointe; on s'en ſervoit à pied & à cheval: cette arme eſt encore en uſage parmi les cavaliers arabes, ceux du royaume de Fez & de Maroc. Elle a environ huit pieds de longueur; le bois va un peu en diminuant depuis le milieu juſqu'au talon, où il y a une eſpece de rebord de plomb ou de cuivre, du poids d'une demi-livre; la lance d'un grand pied de long très-aigue & très-tranchante, de deux pouces ou environ dans ſa plus grande largeur, avec une petite banderolle ſous le fer. Les Maures ſe ſervent de cette *javeline* avec une adreſſe ſurprenante; ils la tiennent à la main par les bouts des doigts & en équilibre; & le poids qui eſt à l'extrémité du talon fait que le côté du fer eſt toujours plus long que vers le talon; ce qui ſert à faire porter le coup plus loin.

M. le chevalier de Folard prétend qu'on ne peut rien imaginer de plus redoutable que cette arme pour la cavalerie. Le moyen, dit-il, d'aborder un eſcadron armé de la ſorte, qui au premier choc jette un premier rang par terre, & en fait autant du ſecond, ſi celui-ci veut tenter l'aventure, chaque cavalier étant comme aſſûré de tuer ſon homme; car il porte ſon coup de toute la longueur de ſon arme, en ſe levant droit ſur les étriers? Il ſe baiſſe & il s'étend juſques ſur le cou de ſon cheval, & porte ſon coup avec tant de force & de roideur qu'il perce un homme d'outre en outre, avant qu'il ait eu le tems de l'approcher, & il ſe releve avec la même légereté & la même vigueur pour redoubler encore. Le lancier n'avoit qu'un coup à donner, & ce coup n'étoit jamais ſans remede, l'ennemi pouvant l'éviter en s'ouvrant; mais rien ne ſauroit réſiſter contre la lance des Maures, qui charge par coups redoublés, comme l'on feroit avec une épée. *Comment. par* Polybe, *par* M. le chevalier Folard.

JAVELLE, ſ. f., *Econ. ruſtiq.*, c'eſt la quantité de bled, d'avoine, de ſeigle, ou autre grain qui ſe moiſſonne, que le moiſſonneur peut embraſſer avec ſa faucille & couper d'une ſeule fois; on ramaſſe les *javelles*, & l'on en forme des gerbes.

On appelle *avoines javelées*, celles dont le grain eſt devenu noir & peſant par la pluie qui les a mouillées en *javelles*. De *javelle*, on a fait le verbe *javeller*: *javeller*, c'eſt mettre le grain en *javelle*, pour le faire ſécher; il faut laiſſer *javeller* le bled pendant trois ou quatre jours: dans les ſaiſons pluvieuſes, le bled eſt plus long-tems à *javeller*.

JAVELLO, *Chryſoſtome*, (N), *Hiſt. Litt.*, ſavant dominicain Italien, enſeigna la philoſophie & la théologie à Bologne avec beaucoup de ſuccès, & mourut vers 1540. On a de lui, 1°. une *Philoſophie*. 2°. Une *Politique*. 3°. Une *Œconomie Chrétienne*. 4°. Des *Notes ſur Pomponace*. 5°. D'autres ouvrages imprimés en 3 vol. *in-fol.* Lyon 1567, & *in-8°*. 1574. Toutes ces productions ſont médiocrement bonnes même pour leur tems.

JAVELOT, ſ. m., *jaculus*, *acontias*, *ſerpens*, *ſagittaris*, *Hiſt. nat.* Ce ſerpent a été ainſi nommé, parce qu'étant monté ſur les arbres il s'élance de branche en branche, & même d'un arbre à l'autre, & qu'il tombe comme un trait ſur

Digitized by Google

les animaux & même ſur les hommes qui ſont aux alentours ; il eſt ſi prompt qu'on l'a auſſi appellé *ſerpent volant* : on dit qu'il ſe porte d'un ſeul ſaut à la diſtance de vingt coudées ; on lui a auſſi donné le nom de *cenchrias*, *aſpis acontias*, &c. Il y a différentes eſpeces d'*acontias* ; Bellon en trouva un dans l'iſle de Rhode qui avoit trois palmes de longueur, il n'étoit pas plus gros que le petit doigt ; ſa couleur étoit cendrée, tirant ſur le blanc de lait ; il avoit le ventre tout blanc & le cou noir, deux bandes noires s'étendoient ſur toute la longueur du dos juſqu'à la queue ; il étoit parſemé de taches noires pas plus grandes que des lentilles, & entourées d'un cercle blanc. On trouve des ſerpens *acontias* en Afrique, en Egypte, en Norvege, & dans quelques iſles de la méditerranée. Mathiole a dit qu'il y en avoit en Sicile & en Calabre, mais on en doute, il faudroit ſavoir ſi le ſerpent que les habitans de ces pays appellent *ſaettone* eſt un *acontias* ; on prétend que ces ſerpens ont un venin qui produit des effets plus violens que le venin de la vipere. Bellon, Aldrovande, Jonſton. *v.* SERPENT.

JAVELOT, *Art milit.*, eſpece de dard, dont ſe ſervoient les anciens, & particulierement les vélites ou troupes légeres des Romains. Il avoit pour l'ordinaire deux coudées de long & un doigt de groſſeur. La pointe étoit longue d'une grande palme, & ſi amenuiſée, dit Polybe, qu'au premier coup elle ſe fauſſoit, ce qui empêchoit les ennemis de la renvoyer.

JAVELOT, *Art milit.*, eſpece de petite pique qui s'élançoit ſans le ſecours de l'arc, c'eſt-à-dire par la force ſeule du bras. Le *javelot* étoit plus court que la javeline ou demi-pique, dont les anciens ſe ſervoient tant à pied qu'à cheval. *v.* ARMES DES ROMAINS.

JAVELOT, *Gymnaſt. athlétiq.*, eſpece de dard que l'on lançoit contre un but dans les jeux agoniſtiques, & celui qui le lançoit le plus près du but étoit victorieux à cet égard. Le *javelot* dont ſe ſervoient les Pentathles, ſe nommoit ἀκοντιον chez les Grecs, & l'exercice s'appelloit ἀκόντισις ; c'étoit un des cinq qui compoſoient le pentathle, ſuivant l'opinion la plus commune ; les quatre autres étoient la courſe, le ſaut, le diſque & la lutte. Dans la ſuite des tems, on y admit le pugilat, en retenant néanmoins le nom de *pentathle* conſacré par un long uſage. *v.* PENTATHLE.

JAUER, (R), *Jauravia*, *Javoria*, *Géog. Mod.*, ville de la Siléſie pruſſienne, capitale d'une principauté & d'un cercle de ſon nom, au pied de montagnes de l'autre côté deſquelles eſt la Boheme, & au bord d'une riviere rapide appellée *Neiſſe la furieuſe*. Elle eſt munie d'un château, qui jadis ſervoit de palais à ſes princes, & qui réduit en cendres dans un incendie l'an 1648, a été rebâti aux frais communs des Etats de *Jauer* & de Schweidnitz. C'eſt une ville de médiocre grandeur, habitée de proteſtans & de catholiques, où ceux-ci ont deux égliſes & un couvent, & où ceux-là ont un temple avec une école latine. Elle a une place de marchés publics, entourée de portiques de feuillage, leſquels entretenus d'ancienne date, en forme de berceaux, ſont devenus avec le tems preſqu'impénétrables à la pluie : on ne pouvoit, plus ſenſément, ſemble t il, établir de la verdure dans une ville ; cependant on ſe plaint à *Jauer* des inconvéniens de ces portiques ; ils défigurent la façade des maiſons, qui les touchent, & ſoit obſcurité, ſoit humidité, les rez de chauſſée y ſont ſans uſage. Cette ville priſe par les Suédois en 1640, leur fut repriſe d'aſſaut par les troupes impériales, & miſe enſuite par elles au pillage, quoique ſujette de l'empereur. *Long.* 34. 4. *lat.* 50. 6. (D.G.)

JAUER, *Principauté de*, (N), *Géogr. Mod.*, province de la Siléſie pruſſienne, l'une des plus étendues & des mieux peuplées de tout ce duché : elle adoſſe aux Suderes, ou monts des Géants, & renferme même dans ſon enceinte quelques-uns de ces monts ; ſes autres limites ſont la baſſe Luſace, avec les principautés de

Digitized by Google

Sagan, de Glogau, de Lignitz & de Schweidnitz. Elle eſt arroſée du Bober, de la Queiſſ, de la Neiſſe la furieuſe, de la Zacka, de la Lomnitz & du Katzbach. Son ſol, preſque tout en monts & en vallons, ne lui donne pas tous les grains néceſſaires à la ſubſiſtance de ſes habitans; ſon cercle de Buntzlau eſt à peu-près le ſeul qui lui en produiſe; & les provinces voiſines lui fourniſſent le reſte. Mais d'autres bienfaits de la nature abondent dans cette province, & juſtifient ſa population: l'on y trouve les plus belles forêts de la Sileſie, & ſes meilleures mines tant en cuivre qu'en fer: l'on y trouve auſſi de la houille, de belles carrieres & d'excellentes eaux minérales; l'on y cultive le lin avec un ſuccès étonnant; & il y a de la terre de poterie, connue ſous le nom de *buntzlau*, dont les vaſes travaillés ſur les lieux, ſont du plus grand débit en Pologne, & dans toute la baſſe Allemagne.

La diviſion de cette province eſt en quatre cercles, & *Jauer*, Hirſchberg, Leuwenberg, & Buntzlau, ſes villes principales, ſont les chefs-lieux de chacun de ces cercles: l'on y compte encore huit autres villes, nombre de châteaux & de terres ſeigneuriales, & une multitude de grands villages: c'eſt dans ces villages, & ſurtout dans ceux du cercle de Hirſchberg, que ſe fabriquent toutes ces toiles & tous ces tiſſus de lin & de chanvre, qui rapportent tant à la Sileſie.

Des la fin du XIIIe ſiecle cette province eut ſes princes particuliers, deſcendans des ducs de Brieg & de Lignitz: dans le XIVe elle échut avec Schweidnitz à l'empereur Charles IVe. roi de Boheme, qui avoit épouſé l'héritiere de l'un de ces princes. Sous cet empereur les habitans de *Jauer* & de Schweidnitz, & ſingulierement la nobleſſe & les villes de ces deux principautés, obtinrent des faveurs & des privileges, que les révolutions de la contrée n'ont point encore anéantis, & que le reſte de la Sileſie, déclarée à cette époque fief de Boheme, n'a jamais obtenus: le commerce & la population de ces deux provinces n'ont pas peu gagné à cette diſtinction. Depuis que *Jauer* eſt à la Pruſſe, l'on y reſſortit, pour le civil, du conſeil de régence établi dans Breſlau, & pour les finances, de la chambre de guerre & des domaines établis dans Glogau. (D.G.)

JAUERNICK, (N), *Géog. Mod.*, petite ville de la Sileſie autrichienne, dans la principauté de Neiſſe, & ſous la ſeigneurie de l'évêque de Breslau; elle eſt ſans murailles, mais elle eſt flanquée d'un aſſez bon château, appellé *Johannesberg*. (D. G.)

JAUGE, ſ. f., *Gram. & Art.*, c'eſt en général un inſtrument dont on ſe ſert pour connoître la quantité de quelque qualité phyſique, telle que la longueur, la largeur, la profondeur, le nombre, la conſiſtance, &c. d'où l'on voit qu'il doit y avoir un grand nombre de *jauges*. Il y a

La *jauge* à déterminer la capacité des vaiſſeaux, celle qui donne le nombre de pintes, de pouces cubes, &c. qu'un muid contient de liquide. Voyez ſa conſtruction & ſon uſage au mot JAUGER. On dit la *ligne de jauge*; c'eſt le trait marqué ſur le bâton ou la verge de *jauge*. Voyez le même article.

Dans le commerce, un muid eſt de bonne ou mauvaiſe *jauge*, quand il eſt plus ou moins grand, relativement à ſon eſpece, à ſon uſage, aux uſages & aux lieux.

La *jauge* en *Architecture*, c'eſt dans la tranchée qu'on a faite pour fonder un bâtiment, un bâton étalonné ſur la profondeur & la largeur que doit avoir la tranchée, ſur toute la largeur.

Les ouvriers en *bas au métier* & les ouvriers en *métier à bas* ont chacun leur *jauge*. La premiere s'appelle *jauge de ſoie*; la ſeconde *jauge du métier*. Voyez l'article BAS AU MÉTIER.

La *jauge* de l'*Aiguilletier* eſt une plaque de fer, fendue de diſtance en diſtance. Les fentes ont différens degrés de largeur, & ſervent à déterminer les meſures & les eſpeces différentes d'aiguilles. Voyez la *fig. 9.* de nos *Plan. de l'Aiguilletier-bonnetier.*

Digitized by Google

Les *Chaînetiers*, les marchands de *fils de fer & de laiton* ont auſſi leur *jauge*; c'eſt un compoſé de pluſieurs *s* redoublées. L'intervalle qui ſe trouve entre deux *s*, ſert à meſurer le fil dont la groſſeur eſt marquée à côté par un chiffre qui la déſigne. Les marchands de fer de Paris ne jaugent que les ſortes dont les numeros ne ſont pas fixés, tels que les fils de Bourgogne, de Champagne & de quelques lieux d'Allemagne.

Les *Ceinturiers* ont deux *jauges*, l'une à bord & l'autre du milieu. La *jauge* à bord leur ſert à marquer ſur le bord de l'ouvrage l'endroit où il faut piquer, & la *jauge* du milieu à marquer l'endroit du milieu. La premiere eſt un morceau de fer rond, de la longueur de ſept à huit pouces, emmanché de bois par en-haut, un peu recourbé par en-bas, & aplati de maniere à former une ſurface quarrée longue qui finit en s'arrondiſſant; cette ſurface a trois cannelures. Ces cannelures tracent trois lignes, lorſque la *jauge* étant chauffée, on la fait couler ſur les bords de l'ouvrage à piquer, & ces lignes dirigent l'ouvrier. La ſeconde ne differe de celle-ci qu'en ce que le bout plat d'en-bas eſt fendu en deux & eſt mobile, & qu'au milieu de cette partie ouverte, il y a une vis ſur le côté qui ſert à augmenter ou à retrécir l'intervalle des deux raies. On s'en ſert comme de la *jauge* à bord.

La *jauge* du *Charpentier* eſt une petite regle de bois fort mince, d'un pied de long ſur un pouce de large, diviſée par lignes & par pouces, & ſervant à tracer les mortaiſes, tenons, &c.

L'*Epinglier*, le *Cloutier* d'épingle &c. ont un fil d'archal plié en *s* à pluſieurs plis, plus ou moins ſerrés les uns contre les autres, & meſurent par leurs intervalles la groſſeur des fils de laiton. Voy. la *Pl. du Cloutier d'épingle, fig. 5.*

Voyez à l'article FAYENCE ce que c'eſt que la *jauge* du *fayencier*.

Les *Jardiniers* labourent à *vive-jauge*, ſoit une terre, ſoit un quarré, ſoit un potager; & ils entendent par-là labourer profondément; ils ont auſſi une meſure portative qui leur ſert à déterminer la profondeur de chaque tranchet à placer des arbres & qu'ils appellent *jauge*.

Le *Fontainier* a une boete de fer-blanc, percée par-devant d'autant de trous d'un pouce, demi-pouce, ligne, demi-ligne qu'il veut. Il expoſe cette boete à une ſource, tous les trous bouchés; elle s'emplit & ſe répand; alors il débouche le plus petit, puis le ſuivant, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que la boete laiſſant échapper par les trous ouverts autant d'eau qu'elle en reçoit de la ſource, & demeurant par conſéquent toujours pleine, les trous débouchés lui donnent la quantité qu'il cherche à connoître.

Les *Tireurs-d'or* & une infinité d'ouvriers ont leurs *jauges*, dont il ſera fait mention aux articles de leur art & à l'article JAUGER.

JAUGEAGE, ſ. m., *Commerce*, action de jauger les tonneaux, les navires. Cet homme entend bien le *jaugeage*; on a fait le *jaugeage* de ce tonneau, de ce navire.

Jaugeage ſe dit auſſi du droit que prennent les jurés jaugeurs, ou officiers qui jaugent les vaiſſeaux à liqueurs.

Jaugeage ſignifie encore un certain droit que perçoivent les fermiers des aides ſur les vins & liqueurs conjointement avec le droit de courtage. Ainſi l'on dit: „ Il a été payé tant pour les droits de „ *jaugeage* & courtage de ce vin."

Le *jaugeage* eſt une partie de la ſtéréometrie. *v.* STÉRÉOMETRIE.

JAUGER, v. act., *Géom.*, c'eſt l'art de meſurer la capacité ou le contenu de toutes ſortes de vaiſſeaux; & de déterminer la quantité des fluides ou d'autres matieres que ces vaiſſeaux peuvent contenir, &c. Ainſi on trouve par la jauge combien un tonneau peut tenir ou tient de vin, d'eau-de-vie, &c. Si toutes les ſurfaces du tonneau étoient pleines, il n'y auroit nulle difficulté à cette détermination, il n'y en auroit pas même beaucoup pour les géometres habiles, ſi les ſurfaces courbes du tonneau avoient des courbures connues & déterminées par des équations;

Digitized by Google

équations; car on auroit l'aire & la capacité formées par ces courbes ou exactement, ou en valeurs auſſi approchées que l'on voudroit; mais les courbures que les ouvriers donnent à ces ſurfaces preſque au haſard, n'ont rien de régulier & ſont tranſcendantes à la géométrie la plus tranſcendante. Il faut donc renoncer à *jauger* les tonneaux exactement & géométriquement, & leur ſuppoſer des courbures régulieres les plus approchantes qu'il ſe pourra des irrégulieres qu'ils ont en effet. Et ces plus approchantes mêmes ne ſeront pas encore des meilleures, à moins qu'elles ne ſoient en même tems fort ſimples, & ne produiſent des méthodes courtes & faciles, car le plus ſouvent ce ne ſeront pas de bons géometres ou de grands calculateurs qui *jaugeront*, & d'ailleurs dans l'uſage cette matiere demande beaucoup d'expédition. La facilité & la promptitude méritent qu'on leur ſacrifie quelque choſe de la juſteſſe. Le jaugeage le plus difficile eſt celui des vaiſſeaux de mer. Cette difficulté vient de la grande irrégularité des courbes, & du grand nombre de différentes courbes qui entrent dans la ſurface d'un même vaiſſeau, & produiſent ſa capacité. Comme on ne *jauge* les vaiſſeaux que pour ſavoir ce qu'ils peuvent contenir de marchandiſes, outre toutes les choſes qui leur ſont néceſſaires pour faire voyage, parce que les ſouverains levent des droits ſur ces marchandiſes, on appelle proprement *jaugeage des vaiſſeaux* la meſure, non de la capacité entiere de leur creux ou vuide, mais ſeulement de la partie de cette capacité que les marchandiſes peuvent remplir. Ainſi le vaiſſeau étant conſtruit, & pourvu ſeulement de tout ce qui lui eſt néceſſaire pour le voyage, il enfonce dans l'eau d'une certaine quantité & juſqu'à une ligne qu'on appelle *ligne de l'eau*; ſi de plus on le charge de toutes les marchandiſes qu'il peut porter commodément ou ſans péril, il enfonce beaucoup davantage & juſqu'à une ligne qu'on appelle *ligne du fort*, parce que la diſtance de cette ligne juſqu'à celle où le vaiſſeau ſeroit prêt de ſubmerger, ſe prend par rapport au milieu du vaiſſeau qui en eſt la partie la plus baſſe, & en même tems la plus large, qu'on appelle *le fort*. La ligne du fort dans un vaiſſeau auſſi chargé qu'il peut l'être, eſt ordinairement un pied au-deſſous du fort. La ligne de l'eau & celle du fort ſont toutes deux horiſontales, & par conſéquent paralleles, & il faut concevoir que par elles paſſent deux ſections ou coupes du vaiſſeau, qui ſont auſſi deux plans horiſontaux. Il eſt viſible que c'eſt entre ces deux plans qu'eſt compriſe toute la capacité du vaiſſeau que les marchandiſes occupent ou peuvent occuper; c'eſt elle qui doit les droits, & qu'il faut *jauger*. Le volume d'eau qui la rempliroit, eſt d'un poids égal à celui des marchandiſes; & ſi l'on ſait quel eſt ce volume & par conſéquent ſon poids, car un pied cube d'eau peſe 72 livres, on ſait le poids des marchandiſes du vaiſſeau. La difficulté de ce jaugeage conſiſte en ce que chacune des deux coupes horiſontales du vaiſſeau a une circonférence, ou un contour très-biſarre formé de différentes portions de courbes différentes; & de plus, en ce que les deux coupes ont des contours très-différens, ainſi la géométrie doit deſeſperer d'en avoir les aires. Quant à la diſtance des deux plans, qui eſt la hauteur du ſolide qu'ils comprennent, il eſt très-aiſé de la prendre immédiatement. La lumiere de la géométrie manquant, les hommes ont, pour ainſi dire, été abandonnés chacun à ſon ſens particulier; en différentes nations, & en différens ports d'une même nation, & en différens tems, on a pris différentes manieres de *jauger*. Sur cela M. le comte de Toulouſe, amiral de France, chef du conſeil de marine, demanda à l'académie royale des ſciences de Paris ſon ſentiment, en lui envoyant en même tems les meilleures méthodes pratiquées, ſoit chez les étrangers, ſoit en France, afin que par la préférence qu'elle donneroit à une d'entr'elles, ou par l'invention de quelqu'autre méthode, on pût établir quelque choſe d'aſſez ſûr & d'uniforme pour le royaume. MM. Varignon & de Mairan furent principalement chargés du ſoin de

répondre aux intentions de S. A. S. On peut voir dans l'*hiſtoire de l'acad.* de Paris, *an. 1721, p. 57*, ce qu'ils firent pour cet effet. M. Varignon ſuivit une route purement géométrique. M. de Mairan entra dans l'examen de toutes les méthodes envoyées par le conſeil de la marine, & préféra celle de M. Hocquart, intendant de la marine dans le port de Toulon. Elle conſiſte à prendre l'aire des deux ſurfaces horiſontales de la partie du vaiſſeau ſubmergée par la charge, & à multiplier la moitié de la ſomme des deux aires par la hauteur de la partie ſubmergée. Tout bien conſidéré (c'eſt la concluſion de M. de Fontenelle) il faut que la pure géométrie ſe recuſe elle-même de bonne grace ſur le fait du jaugeage, & qu'elle en laiſſe le ſoin à la géométrie imparfaite & tâtonneuſe.

* *Du jaugeage des tonneaux.* Les ouvrages de l'art & de la nature dépendent de tant de circonſtances particulieres, qui réunies font qu'il eſt impoſſible de les traiter avec la rigueur géométrique, quand on veut leur appliquer cette ſcience; comme ſi on vouloit connoître exactement leurs ſolidités, leurs ſurfaces, ou ce qu'ils contiennent de fluide, ſi ce ſont des vaiſſeaux deſtinés à cela. Nous n'en donnerons pas d'autre exemple que celui qui fait le ſujet de cet article, ſavoir le jaugeage des tonneaux. On ſait qu'on n'a pas de méthode, pour trouver à l'aide de la jauge avec une grande préciſion, la quantité de pintes ou de meſures qu'ils contiennent; & on s'eſt borné à celle de ces méthodes qui donne un réſultat qui approche le plus de ce que l'on a trouvé en les meſurant effectivement avec une meſure déterminée.

Ce qui fait que la géométrie ne peut pas s'appliquer à toute rigueur au meſurage des tonneaux, c'eſt que l'on ne connoit pas la courbure des douves; & que quand même elle ſeroit une fois connue & exprimée par quelqu'équation ſoit algébrique ou tranſcendante, elle ne ſeroit plus exprimée quelque tems après par la même équation; à cauſe que le bois ne ceſſe d'être travaillé par les variations de l'humidité, en ſorte que tantôt les douves ſe redreſſent, tantôt elles ſe courbent davantage.

C'eſt la raiſon pourquoi il ſeroit inutile de donner une figure connue aux tonneaux; comme, par exemple, la cylindrique qui ſeroit la plus ſimple, & qu'on pourroit leur faire prendre le plus aiſément; car outre que cette figure nuiroit beaucoup à leur ſolidité, parce qu'on ne pourroit pas reſſerrer les douves avec les cercles à meſure qu'elles ſe deſſécheroient, à moins que d'en faire avec des vis, ce qui ſeroit trop couteux; ces vaſes auroient bientôt perdu par les mouvemens du bois la figure réguliere qu'on leur avoit d'abord donnée; enſorte qu'à tout prendre, il vaut encore mieux faire les tonneaux comme on les a faits juſqu'à préſent, & tâcher de trouver quelque regle pour les meſurer à l'aide de la jauge, qui ne s'écarte pas ſenſiblement de la vérité.

On s'eſt ſervi de diverſes méthodes pour *jauger* les tonneaux, tirées des figures connues deſquelles on a cru qu'ils approchoient. Nous parlerons d'abord de celles qui ont été imaginées les premieres, & nous expoſerons enſuite plus en détail celles que M. Lambert a trouvées, qui approchent beaucoup plus de la vérité que les précédentes. Il ne ſera pas fait mention ici de la meſure des vaſes réguliers cubiques, parallélepipédiques, cylindriques, &c. ils ne ſont pas proprement l'objet du jaugeage. *v.* CUBE, CYLINDRE, &c.

Quelques auteurs ont conſidéré les tonneaux qui ont la forme ordinaire des muids, des demi-barrils, &c. comme des ſegmens d'un ſphéroïde, coupé par deux plans perpendiculaires à l'axe; ce qui les ſoumet au théoreme d'Ougthred, qui apprend à meſurer les tonneaux: le voici. Ajoûtez le double de l'aire du cercle au bondon à l'aire du cercle du fond, multipliez la ſomme par le tiers de la longueur du tonneau, & ce produit donnera en pouces cubes la capacité du vaiſſeau.

Digitized by Google

Mais, afin de parvenir à une plus grande exactitude, MM. Wallis, Caſwel, &c. penſent qu'il ſeroit mieux de conſidérer nos tonneaux comme des portions de ſuſeaux paraboliques, qui ſont moindres que les portions des ſphéroïdes de même baſe & de même hauteur. Cette maniere de les conſidérer donne leur capacité beaucoup plus exactement que la méthode d'Oughtred, qui les ſuppoſe des ſphéroïdes, ou que celle de multiplier les cercles au bondon & au fond, par la moitié de la longueur du tonneau, qui les ſuppoſe des conoïdes paraboliques; ou que celle de Clavius, qui les prend pour des cônes tronqués; cette derniere méthode eſt la moins exacte de toutes.

Telles ſont les méthodes que ces auteurs ont données. Voici maintenant celles de M. Lambert. Nous rapporterons d'abord celle qu'il a trouvée pour *jauger* les tonneaux entierement pleins, & celle qu'il donne enſuite pour ceux qui ne le ſont qu'en partie.

Il faut diſtinguer dans le jaugeage, dit notre auteur, les erreurs que l'on peut éviter ou au moins corriger, d'avec celles auxquelles on ne peut pas remédier. Conſidérons pour cet effet, la coupe d'un tonneau ſuivant ſa longueur, repréſentée *fig. 41. des* PL. *d'arpent.* Imaginons que la ligne *I L* priſe au milieu de ce tonneau ſoit un axe, autour duquel la courbe *A E D* (que l'on ſuppoſe être celle qui convient à la douve d'un tonneau) tourne, & que par ce mouvement elle trace une ſurface courbe égale à celle d'un tonneau. Il eſt évident qu'on peut concevoir tous les tonneaux, excepté les ovales, formés de cette maniere: car quoiqu'il puiſſe arriver qu'il y ait quelque différence entre cette douve & une autre quant à la courbure, elle n'eſt preſque jamais aſſez conſiderable pour mériter qu'on y faſſe attention. Par la même raiſon, on ſuppoſe que l'axe *I L* eſt perpendiculaire aux fonds, & que leurs ſurfaces intérieures ſont planes & paralleles entr'elles; quoique celles-ci ſoient un peu courbes, les fonds étant plus épais au milieu que vers les bords. Voilà donc encore un petit écart qu'on fait en enviſageant les choſes de cette façon; mais il eſt facile d'y remédier, en augmentant la grandeur de *I L* plutôt que de la diminuer.

Si *E H* eſt le plus grand diametre du tonneau, il arrive quelquefois qu'une des moitiés eſt plus courte que l'autre, enſorte que *G L* eſt plus grande que *G I*; mais cette irrégularité n'eſt pas de conſéquence, parce que chaque partie peut ſe méſurer ſéparément.

Si le vaſe eſt plein, alors on ne peut pas meſurer la longueur intérieure *I L*; on la prend en dehors en déduiſant l'épaiſſeur des fonds, & ſi elle n'eſt pas connue d'ailleurs, on l'eſtime alors tant bien qu'on peut; & c'eſt ici un défaut auquel la théorie ne ſauroit remédier.

Mais la courbure des douves eſt ce qu'il importe de déterminer le plus exactement. Car l'erreur que l'on commet ici eſt répétée dans toute la circonference du tonneau. Ainſi en laiſſant les points *A, E, D* où ils ſont, il eſt manifeſte que l'on fait le tonneau trop petit, ſi on enviſage *A E* & *E D* comme des lignes droites, & par conſéquent comme ſi les deux moitiés du tonneau étoient des cones tronqués.

La vraie courbure des douves *A E D* eſt très-difficile à exprimer par une formule générale; parce qu'elle varie à l'infini, & même dans chaque douve, comme nous l'avons déja remarqué. D'ailleurs, il faudroit déterminer cette courbure à l'aide des principes méchaniques & hydrodinamiques, & il faut avouer que nous ne ſommes pas encore aſſez avancés dans ces ſciences pour réſoudre ce problème. On pourroit enviſager cette courbure *A E D* comme étant celle d'une ligne élaſtique; encore faut-il remarquer que cette ſuppoſition ne peut avoir lieu qu'autant que la douve eſt iſolée, & qu'elle n'eſt pas jointe à d'autres. Et ſi on vouloit, on pourroit encore trouver la vraie courbure en meſurant tous les *M N* & leurs diſtances *M E* de

Digitized by Google

EH, & l'on conſtruiroit ainſi la courbe AED.

Mais toutes ces voies indirectes ſont ſuperflues. Car il eſt néceſſaire dans la théorie, de ſuppoſer à tout le tonneau plus de régularité; c'eſt pourquoi, comme on remarque que la courbure de E en A, & de E en D eſt aſſez uniforme, on peut la regarder ſans erreur ſenſible comme un arc de cercle qui paſſe par les points A, E, D. Il paroit que cette ſuppoſition approche plus de la vérité que toute autre; c'eſt ce dont on peut facilement s'aſſurer par l'expérience; & on trouvera encore que l'arc AE eſt rarement de 25 degrés, & que dans la plupart des tonneaux il eſt plus petit; mais comme le premier de ces arcs eſt plus commode dans la pratique & plus facile à trouver, on les fera tous de cette grandeur.

Suppoſons donc que EK ſoit le rayon du cercle, dont AED fait partie: que MN, mn, ſoient deux ordonnées infiniment proches, dont la révolution autour de l'axe IG engendrent le ſolide élémentaire dont la hauteur Pp eſt infiniment petite; il s'agit de trouver cet élément. Pour cet effet, ſoient $EK=r$, $KG=a$, $AKE=v$. Le ſolide $MNHE=z$; par conſéquent l'élément $mnMN=dz$. Le rapport du diametre à la circonference $=1:\pi$; on aura $MP=r\times$ cof. $v-a$, $Pp=r\times d$ ſin. v; & delà $dz=\pi(r$ cof. $v-a)\frac{2}{3}\times r\,d$ ſin. v, dont l'intégrale eſt $\frac{z}{\pi}=r^3$ ſin. $v-\frac{1}{3}r^3$ ſin. $v^3-rra\,v$ $-rra$ ſin. v, cof. $v+aar$ ſin. v.

Mais les grandeurs qui entrent dans cette formule ne ſont pas préciſément celles qui ſeroient les plus commodes dans la pratique; il convient donc de leur en ſubſtituer d'autres qui ſoient plus aiſées à meſurer. Qu'on faſſe donc $AI=\frac{1}{2}AB=3$, $EG=\frac{1}{2}EH=b$, $IG=x$ & $b-\beta=c$. Cela poſé, on aura $r=\frac{xx+cc}{2c}$, $a=\frac{xx+cc-2bc}{2c}$, r. ſin. $v=x$, r. cof. $v=\frac{xx-cc}{2c}$, & l'arc AE ſera à-peu-près égal à, c'eſt-à-dire, $v=\frac{3x(xx+cc)}{3xx+cc}$.

Si l'on fait entrer ces expreſſions dans la précédente équation, & que l'on néglige les termes où c ſurpaſſe le quatrieme degré comme étant trop petit, on aura cette autre équation $z=\pi x\,(bb-\frac{2}{3}bc+\frac{2}{9}cc+\frac{2bc^3}{9xx}-\frac{2c^4}{27xx})$.

Mais on peut encore négliger les deux derniers termes de cette équation, parce que c eſt preſque toujours plus petit que $\frac{1}{4}b$. Car foit $c=\frac{1}{4}b$, on aura $\frac{2bc^3}{9xx}=\frac{b^4}{288xx}$ & $\frac{2c^4}{27xx}=\frac{b^4}{3402xx}$. Or dans la plupart des tonneaux $b<x$: par conſéquent ſi on néglige le terme $2bc^3:9xx$, ſur 300 pots, on commet à peine une erreur d'un pot. Et il eſt évident que de pareilles erreurs ſont inſenſibles dans la pratique du jaugeage. On aura donc $z=\pi x\,(bb-\frac{2}{3}bc+\frac{2}{9}cc)$.

On peut faire uſage de cette formule de différentes manieres, que nous allons maintenant indiquer.

1°. Il faut trouver l'aire des fonds AB, CD, & celle du grand cercle dont le diametre eſt EH. On prendra enſuite le quadruple de cette derniere & on y ajoûtera l'aire des fonds: enfin on prendra la ſixieme partie de cette ſomme que l'on multipliera par la longueur du tonneau. Car l'aire d'un fond $=\pi\beta\beta=\pi(bb-2bc+cc)$; celle du cercle $EH=\pi bb$; par conſéquent ſi au double de celle-ci on ajoûte la précédente, on aura $\pi(3bb-2bc+bb)$, d'où l'on tire $z'=\pi x(bb-\frac{2}{3}bc+\frac{1}{3}bb)$. Mais on auroit dû trouver $z=\pi x(bb-\frac{2}{3}bc+\frac{2}{9}bb)$. Ainſi la différence eſt de $\frac{1}{3}cc$, ce qui fait une différence d'une meſure ſur 150.

Il eſt aiſé de faire voir par cette méthode, que la capacité du tonneau ne tient pas le milieu entre le cylindre extérieur & intérieur; & que ceux qui la calculent ainſi commettent une erreur d'une meſure ſur 12. Enfonte qu'on ap-

Digitized by Google

procheroit beaucoup plus de la vérité, en prenant le double du cylindre extérieur, en l'ajoûtant à l'intérieur, & en prenant enfin le tiers de cette ſomme. Suivant cette méthode, l'erreur n'iroit pas à une meſure ſur 150, & elle ſeroit ordinairement moindre.

2°. Il faut, ſuivant la ſeconde méthode, prendre quatre fois le diametre EH du bondon, à quoi il faut ajoûter les diametres des deux fonds; la ſixieme partie de cette ſomme ſera égale au diametre d'un cylindre, qui différera très-peu de la capacité du tonneau. Nous allons encore le faire voir pour une des moitiés du vaſe. Car $2EG=2b$, & $AI=b-c$, par conſéquent $\frac{2EG+AI}{3}=b-\frac{1}{3}c$, d'où l'on tire $2''=\pi x(bb-\frac{2}{3}bc+\frac{1}{9}cc)$. Mais on doit trouver $2=\pi x(bb-\frac{2}{3}bc+\frac{3}{5}cc)$.

L'erreur eſt donc comme auparavant $=\frac{1}{5}cc$, c'eſt-à-dire, d'une meſure ſur 150. Mais il faut obſerver que celle-ci eſt oppoſée à l'autre, car la premiere péche par excès & celle-ci par défaut. Delà réſulte la troiſieme méthode.

3°. Ajoûtez les réſultats des deux premieres méthodes dont vous prendrez le milieu. Car on a ſuivant la premiere $2'=\pi x(bb-\frac{2}{3}bc+\frac{1}{3}cc)$, & ſuivant la ſeconde $2''=\pi x(bb-\frac{2}{3}bc+\frac{1}{9}cc)$, par conſéquent $\frac{2'+2''}{2}=\pi x(bb-\frac{2}{3}bc+\frac{3}{5}cc)$. Ce qui eſt entierement conforme à la formule que l'on a adoptée.

Mais nous avons dit que cette formule donnoit une meſure de moins ſur 300, à cauſe des termes que l'on a négligés; & l'on a vu que ſuivant la premiere méthode on en avoit une de trop ſur 150. Il arrive donc que ces erreurs ſe corrigent en quelque façon réciproquement: c'eſt pourquoi on peut ſe ſervir de la premiere méthode, comme étant la plus facile à mettre en uſage, & celle qui approche le plus du vrai, ſur-tout pour les tonneaux qui ont une forte courbure. Elle conſiſte, comme on l'a déja dit, à prendre les deux tiers de l'aire du plus grand cercle, à l'ajoûter au tiers de l'aire du fond, & à multiplier cette ſomme par la longueur du tonneau. Mais ſi les fonds ſont inégaux il faudra les ajoûter enſemble, & prendre la moitié de la ſomme, afin d'avoir un fond moyen entre le plus grand & le plus petit.

La méthode que nous venons d'expoſer, ne peut ſervir que pour trouver la capacité totale d'un tonneau; il reſte donc à faire voir comment on peut trouver, à l'aide de la jauge, ce qu'un tonneau qui n'eſt plein qu'en partie contient de liqueur. C'eſt de quoi nous allons maintenant nous occuper; après cela nous expoſerons de quelle maniere M. Lambert applique ces méthodes à la pratique.

Qu'on ſuppoſe pour cet effet que la *fig. 42.* repréſente un tonneau vu par devant, couché ſuivant ſa longueur. Que AQB ſoit un des fonds, dont AB eſt le diametre; & que EMH ſoit le grand cercle qui ſe trouve dans l'endroit où le tonneau a le plus d'ampleur, ſavoir où le bondon eſt; enfin que le centre commun de ces cercles ſoit en G. Le diametre EH eſt vertical, & la ligne horiſontale mM repréſente la ſuperficie du vin, ou bien juſqu'où il monte dans le tonneau. Il eſt clair, par ce que nous venons de dire, que ces deux cercles ſont éloignés l'un de l'autre de la moitié de la longueur du vaſe, & qu'on peut en imaginer une infinité d'autres entre ces deux, leſquels ſont d'autant plus grands qu'ils ſe trouvent plus près du bondon. Ils ſont tous perpendiculaires à l'axe du tonneau, & partant paralleles entr'eux.

Qu'on tire depuis le centre G aux points N & M, les droites GN, GM; on diviſera de cette façon la portion du tonneau MPH en quatre parties, ſi on imagine des plans qui aillent d'un fond à l'autre, diſpoſés comme les lignes tracées dans cette figure.

1°. GPN eſt un priſme triangulaire, dont la baſe GPN & tous les côtés ſont des ſurfaces planes.

Digitized by Google

2°. GNQ eſt auſſi un priſme, ou ſi l'on veut une ſection d'un cylindre, dont la baſe GNQ eſt un ſecteur du cercle ANB.

3°. $GQMH$ eſt une ſection réelle du tonneau, & par conſéquent ſa capacité eſt proportionnelle à celle du vaſe entier.

4°. Enfin, NMQ eſt une ſection repréſentée à part, *fig. 43*. Ici $nqQN$ repréſente la ſurface qui touche le cylindre n°. 2, & qui partant doit être un peu creuſée. NQM eſt la baſe qui ſe trouve ſur le cercle qui paſſe par le bondon, c'eſt-à-dire, ſur le plus grand cercle, & nN eſt la moitié de la longueur du tonneau. La ſurface nMq eſt convexe, c'eſt celle qui s'applique contre les douves, & qui a par conſéquent la même courbure. L'eſpace $nqMQN$ eſt plein de vin.

Voici maintenant comment il faut comparer entr'elles ces quatre ſections.

Comme elles ont toutes la même longueur, on peut d'abord ne faire attention qu'à leurs baſes. Nous ne nous arrêterons point aux numeros 1 & 2, *fig. 42*, parce que ces ſections ne ſouffrent aucune difficulté. Quant au numero 3 nous avons déja remarqué que ſa capacité étoit proportionnelle à celle du tonneau entier; car ſa plus grande baſe GMH eſt à la plus petite GQB, comme les cercles deſquels ils ſont partie. On trouvera donc la partie moyenne en prenant les $\frac{2}{3}$ du plus grand ſecteur GMH, & en ajoûtant au tiers du plus petit GQB; cette ſomme multipliée par la longueur du tonneau donnera la capacité de cette partie.

Mais pour trouver la capacité du n°. 4. repréſenté ſéparement *fig. 43*, il faut conſidérer que la ſurface $nqNQ$ eſt concave, & l'autre nqM convexe, & que les deux n'ont pas une courbure conſidérable: on peut donc ſuppoſer que l'une compenſe l'autre, & regarder ces ſurfaces comme ſi elles étoient planes. Mais ſi on acheve le priſme $nmqMQN$, dont la baſe eſt NQM, la pyramide $Mnqm$ n'appartient pas à notre figure. Or elle eſt égale au tiers du priſme. Par conſéquent la capacité de ce n°. 4. ſe trouve exactement en prenant les $\frac{2}{3}$ de la baſe NMQ, & en les multipliant par la longueur du tonneau.

Il paroît au premier coup qu'il doit être pénible de calculer toutes ces parties, ce qui le ſeroit effectivement à cauſe de la prolixité des calculs où cette méthode conduiroit, ſi le haſard ne vouloit pas que tous ces ſegmens puſſent être comparés entr'eux. Car nous venons de voir comment on pouvoit ſubſtituer à ces parties qui ſont irrégulieres, d'autres qui ne le ſont pas & qui cependant leur ſont égales. Ainſi ne conſidérant pas d'abord les longueurs qui ſont les mêmes dans toutes, il ſuffira d'en comparer les baſes. On aura donc

N°. 1. $= GPN$
N°. 2. $= GNQ$
N°. 3. $= \frac{2}{3} GMH + \frac{1}{3} GQB$
N°. 4. $= \frac{2}{3} NMQ$, dont la ſomme eſt par conſéquent $= GPN + GNQ + \frac{2}{3} GMH + \frac{1}{3} GQB + \frac{2}{3} NMQ$: laquelle baſe doit être multipliée par la longueur du tonneau, afin de trouver la capacité de la partie EMH.

Mais $GPN = \frac{2}{3} GPN + \frac{1}{3} GPN$.
$GNQ = \frac{2}{3} GNQ + \frac{1}{3} GNQ$.

Ainſi on pourra partager la ſomme que nous avons trouvée ci-deſſus en deux autres, ſavoir

$\frac{2}{3}(GPN + GNQ + GMH + NMQ) + \frac{1}{3}(GPN + GNQ + GQB.)$

Mais la ſomme de la premiere partie fait les $\frac{2}{3}$ de MHP, & celle de la ſeconde le tiers de NBP. Par conſéquent comme le diametre EH partage le tonneau en deux parties égales, nommant l la longueur du tonneau, & z ce qu'il contient de liqueur, on aura $z = l(\frac{2}{3} mHM + \frac{1}{3} nBN)$.

Nous avons maintenant auſſi une regle générale pour trouver ce qu'un tonneau couché ſur ſon ventre & qui n'eſt plein qu'en partie, contient de liqueur, voici comment on peut l'exprimer.

Suppoſez un cercle qui paſſe par le bondon, & qui ſoit parallele aux fonds du tonneau. Meſurez l'eſpace que le vin oc-

Digitized by Google

cupe ſur ces fonds. Prenez le quadruple de l'eſpace trouvé ſur le grand cercle, ajoûtez-le à l'eſpace des deux fonds. Diviſez cette ſomme par 6 & multipliez le quotient par la longueur du tonneau; le produit exprimera ce qu'il contient de liqueur.

Nous remarquerons ſur cette regle, que ſi on n'avoit égard qu'à la regle même, elle donneroit un réſultat qui approcheroit le plus du vrai, lorſque le tonneau ſeroit à moitié plein; mais que par rapport à la quantité du vin l'erreur ſera d'autant plus petite, que le tonneau approchera plus d'être plein; en ſuppoſant d'ailleurs qu'on meſure exactement la hauteur du vin. Mais comme dans le meſurage il y a de petites erreurs qui ſont inévitables par diverſes raiſons; il arrive que le réſultat de ces erreurs eſt le plus grand lorſque le tonneau eſt à moitié plein. Car c'eſt alors que la ſurface du vin eſt la plus grande.

On voit par tout ce que nous venons de dire, que la difficulté ſe borne, pour réduire ces regles en pratique, à trouver d'une maniere aiſée l'aire des ſegmens *n B N* & *m H M*, les hauteurs *P B* & *P H* étant données, & les convertir en une meſure connue, comme en muids, en pots, &c. Il faut donc donner la deſcription des différens inſtrumens que l'on a imaginés pour cet effet, auxquels on a donné le nom de *jauge*. Avec cela l'affaire eſt expédiée ſur le champ avec facilité, & l'on ſait, ſans un plus long calcul quelle eſt la capacité du vaſe propoſé. Nous parlerons d'abord du meſurage des tonneaux entierement pleins, & enſuite de ceux qui ne le ſont qu'en partie.

Conſtruction d'une verge ou regle de jauge, par laquelle on trouve facilement la capacité d'un vaſe cylindrique, ou de tout autre vaiſſeau. Prenez un vaiſſeau cylindrique qui contienne exactement une des meſures dans leſquelles on évalue les fluides, comme une pinte, un pot, &c. puiſqu'il s'agit de trouver un cylindre moyen égal à la capacité du vaſe, & que les cylindres ſont entr'eux en raiſon compoſée de leurs baſes & de leurs hauteurs, il faudra comparer la hauteur de ce cylindre avec celle du vaſe propoſé, pour ſavoir combien de fois elle y eſt contenue, & on examinera encore combien de fois le diametre de ce dernier contient celui du premier. Mais il faudra prendre le quarré de ce nombre, parce que les cercles ſont entr'eux comme les quarrés des diametres, & le multiplier par la longueur du vaſe; le produit ſera la capacité du vaſe exprimée en pots ou en pintes.

Mais pour s'éviter la peine de prendre le quarré des diametres on a imaginé de faire l'échelle ſuivante. On ſuppoſe une ſuite de cylindres qui ont tous la même hauteur, ſavoir celle de la meſure cylindrique, dont les capacités ſont comme la ſuite des nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, &c. c'eſt-à-dire, qui contiennent le double, le triple, &c. de la meſure propoſée: il s'agit donc de trouver les diametres de ces vaſes. Or l'on ſait que ces diametres ſont proportionnels aux racines quarrées des mêmes nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, &c. par conſéquent on peut les calculer, pourvu que l'on ait exactement le diametre d'un de ces cylindres. On pourroit encore trouver méchaniquement les diametres de tous ces cylindres. Car ſi l'on tire une ligne indéfinie, & par l'extrémité de celle-ci, une autre ligne au diametre de la meſure cylindrique, faiſant avec la premiere un angle droit; ſi on porte enſuite ſur celle-ci ce même diametre & qu'on tire l'hypothenuſe, elle ſera égale au diametre du cylindre de même hauteur que le premier, mais dont la capacité ſera double. Si on porte derechef cette hypothenuſe ſur la ligne indéfinie, & qu'on faſſe un triangle; la nouvelle hypothenuſe ſera égale au diametre d'un cylindre dont la capacité ſera triple de celle du premier, la hauteur étant la même. On pourra donc par ce moyen venir auſſi à bout de diviſer la *jauge*.

Il faut remarquer, avant que d'aller plus loin, que cette diviſion ſe feroit plus exactement, en ſe ſervant d'une plus gran-

Digitized by Google

de mesure que celle qu'on a accoutumé d'employer dans ces opérations, qui n'est ordinairement que d'un pot ou d'une pinte. Car il s'agit de déterminer exactement la hauteur & le diametre du vase, qui doit servir à diviser la *jauge* ou à tracer l'échelle; on peut commettre la même erreur sur la mesure de ce vase que sur celle d'un autre qui seroit beaucoup plus grand. Par conséquent, cette erreur etant souvent repétée suivant cette méthode, devient toujours plus grande. Mais comme il importe beaucoup que la *jauge* soit divisée avec une grande exactitude; il conviendroit donc de prendre un plus grand vaisseau. On pourroit le procurer pour cet effet un grand vase cubique qui devroit contenir 40 ou 50 mesures; on prendroit exactement les dimensions de ce vase, & on en calculeroit la capacité en pouces cubiques & en décimales. En divisant ensuite ce qu'on auroit trouvé de pouces par le nombre des mesures que le vase contient, le quotient indiqueroit le nombre de pouces cubiques qu'une seule mesure contient. Enfin, on feroit de ces pouces cubiques un cylindre dont la hauteur seroit égale au diametre; mais il faudroit faire ce calcul avec beaucoup d'exactitude. Ce cylindre étant une fois trouvé, on diviseroit un des côtés de la *jauge* en parties égales qui auroient la hauteur du cylindre; chacune de ces parties pourroit être divisée en dix parties, & chacune de celles-ci derechef en dix autres parties; non-seulement afin de pouvoir mesurer avec plus d'exactitude la longueur du tonneau, mais aussi afin de se servir dans le calcul de fractions décimales, ce qui le rend plus facile. Une *jauge* divisée de cette façon peut être nommée *jauge cylindrique*.

Après avoir divisé ce côté de la *jauge*, il faut diviser l'autre. Pour cet effet, on multipliera successivement le quarré du diametre du cylindre trouvé par les nombres 1, 2, 3, 4, &c. & on extraira la racine quarrée du produit: on aura par cette opération les diametres des cylindres qui auront tous la même hauteur, mais qui contiendront 2, 3, 4, 5 fois plus que le premier. Ou bien, on prendra le logarithme du diametre du cylindre qui contient une mesure, on le multipliera par la moitié des nombres 2, 3, 4, 5, &c. & l'on aura les logarithmes des diametres de cylindres doubles, triples du premier. Ou enfin, on pourra diviser le diametre du premier cylindre en mille parties, & trouver au moyen des tables que l'on a calculées depuis long-tems pour la multiplication des figures, les diametres de cylindres 2, 3, 4 fois plus grands que le premier. Comme toutes ces opérations donneront des décimales, on ne manquera pas de les marquer sur la *jauge*, autant que la diminution successive des entiers le pourra permettre.

Usage de la jauge, suivant la méthode ordinaire. On mesure d'abord avec le côté des longueurs du cylindre la longueur intérieure du tonneau *I L*, *fig. 41.* & si on la prend extérieurement il faut en ôter l'épaisseur des fonds. On prend ensuite avec le côté des diametres, la grandeur du diametre *E H*, & celle des deux fonds s'ils sont inégaux, entre lesquels on prend en ce cas-là le moyen arithmétique. On prend derechef un autre moyen arithmétique entre ce diametre & *E H*, & on le multiplie par la longueur *I L* du tonneau. Le produit que l'on trouve fait un cylindre qui tient le milieu entre le plus grand & le plus petit, & qui doit être égal à la capacité du tonneau.

Mais l'on a déja observé que cette méthode étoit fort inexacte, puisqu'il pouvoit en résulter une erreur d'une mesure sur douze, ce qui est considérable. Il faut donc faire voir comment il faut se servir de la *jauge*, d'une maniere beaucoup plus exacte, suivant le résultat des calculs que l'on a donnés ci-dessus.

Usage de la jauge suivant une méthode plus exacte. On mesure comme auparavant la longueur *I L* du tonneau. On prend ensuite avec le côté des diametres ceux de *E H*, *A B*, *D C*. Après quoi on prend les deux tiers du nombre trouvé pour

pour *E H*, & la ſixieme partie de ceux trouvés pour *A B*, *D C*; la ſomme de tous ces nombres multipliée par la longueur du tonneau, donne un produit qui indique combien de meſures ce tonneau contient. Il faut obſerver, que quand on trouve les fonds égaux, qu'on ne prend que le tiers d'un des fonds pour l'ajoûter aux deux tiers de *E H*.

Si on vouloit s'éviter la peine de prendre les $\frac{2}{3}$ de *E H* & le $\frac{1}{3}$ de *A B*, il ſeroit facile d'arranger la *jauge* pour le trouver tout d'un coup. Il faudroit ſeulement placer deux échelles ſur un des côtés: l'une ſeroit conſtruite de façon que ſur chaque trois pots ou meſures on en auroit ôté une, & ainſi on n'en marqueroit que deux ſur cette échelle; & ſur l'autre échelle de trois pots, on n'en marqueroit qu'un. La premiere ſerviroit à meſurer le diametre du tonneau au bondon, & l'autre celui des fonds.

Cette méthode eſt très-exacte, pourvu qu'il n'y ait pas des irrégularités dans la figure du tonneau, & qu'on prenne avec ſoin toutes les meſures. Des eſſais qui ont été communiqués à l'auteur lui ont fait voir, que la *jauge* employée ſuivant cette méthode donnoit ſouvent le même réſultat que les meſures effectives à très-peu de choſe près. Il y avoit, à la vérité, quelquefois de la différence, par exemple, de cinq meſures, que la *jauge* a donné de plus ſur deux cents ſoixante, trouvées autrement. Mais il attribue cette erreur à la figure irréguliere des tonneaux, & aux meſures qui ne furent pas priſes avec ſoin; ou bien encore, à ce qu'on ne les meſura peut-être pas aſſez exactement avec l'eau. Car ſuivant que la meſure qui ſert à cette opération eſt faite, on peut aiſément la trop emplir ou ne la pas aſſez emplir. Si, par exemple, elle doit l'être juſqu'au deſſus & que les bords ne ſoient pas mouillés, on peut alors combler la meſure & faire que l'eau s'éleve au-deſſus des bords; tellement qu'on trouve un nombre de meſures moindre de ce qu'il devroit être en effet. Mais ce cas eſt fort rare; parce que les meſures ſont ordinairement plus grandes, enſorte qu'on ne doit pas les remplir entierement, mais ſeulement juſqu'à deux marques faites dans l'intérieur: il arrive avec celles-ci, que l'on n'emplit pas aſſez la meſure; parce que les côtés étant mouillés attirent l'eau, & l'élevent au-deſſus du niveau, enſorte que quand l'eau vers les côtés eſt à la marque, elle eſt cependant au-deſſous au milieu. Par conſéquent on trouvera par un tel meſurage un plus grand nombre de meſures que le vaiſſeau n'en contient effectivement. Il eſt bon d'avoir fait ces remarques, afin qu'on n'attribue pas uniquement à la *jauge*, des erreurs qui peuvent auſſi venir d'ailleurs.

Nous avons vu que la *jauge* avoit deux échelles différentes ſur deux de ſes côtés; on meſure avec une les longueurs des vaſes, & on trouve avec l'autre les ſurfaces des fonds, &c. & ſuivant la méthode où l'on employe ces deux échelles, on n'a beſoin que d'une ſeule multiplication pour trouver la capacité du vaſe. Or on pourroit avec le ſeul côté où eſt l'échelle des longueurs trouver auſſi ce que le vaſe contient; pour cet effet, il faudroit ſeulement ſe ſervir de la ſeconde méthode au lieu de la premiere; mais il y auroit une multiplication de plus à faire que dans la premiere. Or afin d'éviter toute multiplication dans cette opération, M. Lambert a imaginé la méthode ſuivante que nous allons expliquer en peu de mots.

Suppoſons pour cela que *A F*, *fig. 44.* qui repréſente le côté de la *jauge*, avec lequel on méſure les longueurs des vaſes, ſoit égal au diametre du cercle moyen, trouvé ſuivant la ſeconde méthode, lequel multiplié par la longueur *A C* du vaſe, fait un cylindre égal à la capacité du tonneau propoſé, qui ſeroit donc égale à $A F^2 \times A C$. Il eſt évident, que ſi *A C* étoit égal à *A F*, c'eſt-à-dire, ſi le diametre de la baſe de ce cylindre étoit égale à ſa hauteur, il ne s'agiroit que de prendre le cube d'une certaine quantité, pour trouver la capacité du tonneau; &

Digitized by Google

ſi la *jauge* pouvoit d'abord donner cette quantité on en pourroit facilement écrire le cube à côté: il faut donc examiner ſi les points *F* & *C* étant donnés, ils peuvent ſervir à en trouver un troiſieme *G*, ſur la *jauge*, ſans aucune multiplication, tel que $AG^3 = AF^2 \times AC$. Et même il ne ſeroit pas néceſſaire de marquer ce point-là ſur la *jauge*, ſi on pouvoit trouver d'ailleurs la capacité du vaſe $AF^2 \times AC$ par des cubes que l'on déterminera à l'aide des points *F* & *C*. Or ces moyens ſont poſſibles; mais il ſuffira d'en donner un ici, ſavoir, le dernier qui eſt le plus facile.

Puiſque les quantités *AF*, *AC* ſont données, on aura le cube de leur ſomme $(AC+AF)^3 = AC^3 + 3AC^2 \times AF + 3AC \times AF^2 + AF^3$: celui de leur différence, $(AC-AF)^3 = AC^3 - 3AC^2 \times AF + 3AC \times AF^2 - AF^3$.

La ſomme de ces deux cubes donne $(AC+AF)^3 + (AC-AF)^3 = 2AC^3 + 6AC \times AF^2$, d'où l'on tire la capacité du tonneau, ſavoir, $AF^2 \times AC = \frac{(AC+AF)^3 + (AC-AF)^3 - 2AC^3}{6}$, qui eſt exprimée en cubes dont les points ſe trouvent ſur la *jauge*.

Qu'on porte pour cet effet de *C* en *f* le diametre moyen *AF*, & qu'on le retranche de la longueur du vaſe *AC*, afin de trouver le point *e*; on aura donc $AF^2 \times AC = \frac{Af^3 + Ae^3 - 2AC^3}{6}$. Par conſéquent, ſi on avoit marqué à côté des points *e*, *f*, *C*, les cubes des nombres où ces points ſe trouvent, l'opération s'achéveroit très-aiſément en prenant la ſixieme partie de ceux qui ſe trouveroient en *e* & *f*, le tiers du cube de la longueur du vaſe *AC*, en ajoûtant les deux premiers quotiens, & en ôtant de cette ſomme le troiſieme.

Mais il ſeroit très-facile de faire une *jauge* qui épargneroit ces diviſions; il faudroit ſimplement placer ſur un des côtés de la *jauge* deux colonnes; l'une où les nombres cubiques déja diviſés par ſix ſeroient marqués, & l'autre, où les mêmes nombres diviſés par trois ſeroient auſſi marqués: les points *e* & *f* ſe prendroient ſur la premiere, & *C* ſur la ſeconde; ainſi toute l'opération ſe réduiroit à une ſimple addition & ſouſtraction. Tout cela pourroit encore être calculé avec les tables des nombres cubiques que l'on trouve déja toutes faites, & on pourroit facilement avec celles-ci en faire d'autres qui ſeroient appropriées à ces opérations, enſorte qu'il n'y auroit toujours qu'une addition & une ſouſtraction à faire. Elles auroient trois colonnes. La premiere renfermeroit les nombres *Ae*, *Af*, *AC*, dans leur ordre naturel; la ſeconde la ſixieme partie de leurs cubes; & la troiſieme le tiers de leurs cubes. La *jauge* n'auroit alors qu'une ſeule diviſion ou échelle, ſavoir, celle avec laquelle on meſure les longueurs.

Nous venons de voir que dans cette opération, l'on eſt obligé d'ajoûter le diametre moyen à la longueur du tonneau. Il peut donc arriver que quand le tonneau eſt un peu long, la *jauge* ſe trouve trop courte pour donner cette ſomme; à moins qu'on ne les fit toujours fort longues, ce qui ſeroit très-incommode. Ainſi il eſt bon de ſavoir comment on peut remédier à cet inconvénient ſans avoir recours à une *jauge* plus longue. La choſe eſt fort ſimple, un exemple ſuffira pour la faire comprendre.

La *fig. 45.* repréſente une verge de *jauge* ſur laquelle les cubes ſont marqués. *AB* en eſt la longueur; *AC* eſt celle du tonneau qui répond, par exemple, au nombre 800: *AF* eſt le diametre moyen qui ſe trouve répondre au nombre 150; or l'on voit que *AF* ajoûté à *AC* ſurpaſſe de beaucoup la longueur de la *jauge*. Qu'on prenne à leurs places les nombres dix fois plus petits 80 & 15, qui ſe trouvent en *c* & *f*. On portera ſuivant la regle *Af* de *c* en *g* & en *e*, ou les nombres 310, 8 & 6, 3 ſe trouvent, leſquels ſont de même dix fois trop petits. Par conſéquent la capacité du tonneau ſe trouve maintenant $= 10. \times \frac{(Ac+Ag-2Ac)}{6}$

Digitized by Google

ou bien $= 10. \times \frac{(6.3+3\sqrt{10.8-160})}{6}$ $= 262$ mesures.

On a pris, dans cet exemple, la dixieme partie de ces nombres; mais il eſt évident qu'on auroit pu en prendre telle autre partie qu'on auroit jugé à-propos comme la demi, le tiers, &c. car ces parties ſeront toujours entr'elles comme les entiers. Mais il vaut mieux retrancher le moins qu'il eſt poſſible, parce que l'opération en eſt plus exacte, à cauſe des petites parties que l'on peut encore diſtinguer ſur l'échelle. Il eſt clair qu'on peut ſe ſervir de la même méthode avec l'autre échelle où les cubes ſe trouvent déja réduits, lorſqu'elle n'eſt pas aſſez longue.

Nous pourrions terminer ici ce que nous avons à dire de l'uſage de la *jauge* pour meſurer les tonneaux pleins. Cependant, comme l'on trouve rarement des auteurs qui ayent traité ce ſujet de maniere que leurs calculs ſe réduiſiſſent à des regles auſſi ſimples, & en même tems auſſi juſtes, que l'a fait M. Lambert, nous croyons à cauſe de cela faire plaiſir au lecteur géometre, en lui donnant encore une autre maniere d'employer la *jauge* auſſi ingénieuſe, que les précédentes, par laquelle on évite encore les multiplications.

On méſure d'abord avec l'échelle deſtinée à cela, la longueur du vaſe *A Ct*, voyez la *fig. 46.* qui ſe trouve, par exemple, $= 10$; on trouve avec l'autre, où ſont marqués les quarrés des diametres, le diametre moyen *A F* que l'on ſuppoſe être $= 26$. On prend après cela la moitié de ces nombres 5 & 13. On les ajoûte & on les ſouſtrait l'un de l'autre, ce qui donne 18 & 8. On cherche ces nombres ſur l'échelle des longueurs des vaſes, on les trouve en *K* & en *H*, & on examine quels nombres répondent à ceux-ci ſur l'échelle des diametres; on trouve les nombres 324 & 64, qui étant ôtés l'un de l'autre donnent enfin 260 pour la capacité du tonneau. Voici le principe ſur lequel cette regle eſt fondée. Si l'on a deux nombres, par exemple, 26 & 10, deſquels on prend les quarrés de la moitié de la ſomme 18, & de la moitié de la différence 8; la différence de ces quarrés eſt égale au produit des deux nombres propoſés. Or il eſt facile de prendre la moitié de la ſomme, de même que la moitié de la différence; & l'on ne prend pas de quarré, parce que les nombres qu'il y a ſur une des échelles ſont les quarrés des nombres qui leur répondent ſur l'autre.

Si la *jauge* n'étoit pas aſſez longue pour trouver la moitié de la ſomme ſur le côté des longueurs; il faudroit ſeulement en prendre la moitié, le tiers, ou le quart, &c. de même que de la moitié, le tiers, &c. de la différence, & on trouveroit un cylindre dont la capacité ſeroit 4, 9, 16 fois plus petite que celle du tonneau propoſé.

Uſage de la jauge pour méſurer les tonneaux qui ne ſont pas pleins. Pour connoître la quantité de fluide que ces vaſes contiennent, il faudra appliquer ici la regle générale que l'on a donnée ci-devant pour ce cas-là. Or ſuivant cette regle, il faut méſurer l'aire des ſegmens *n B N*, *m H M*, *fig. 42.* pour y parvenir au moyen de la *jauge*, voici le procédé qu'il faut ſuivre.

Le tonneau peut être enviſagé comme étant formé par deux portions de cylindres dont les baſes ſont les ſegmens *n B N*, *m H M*, & la hauteur eſt la même que la longueur du tonneau; & l'on ſait qu'on en trouve la capacité en multipliant la baſe par la hauteur. Il faudra donc méſurer cette longueur avec le côté des longueurs; & toute la difficulté eſt alors réduite à la meſure des baſes. Or les ſegmens ſemblables ſont entr'eux comme les quarrés des diametres: ainſi lorſqu'on connoîtra le rapport de la partie *E P* au diametre *E H*, il ne ſera pas difficile de connoître le rapport du ſegment au cercle entier.

Pour cet effet, qu'on diviſe le diametre *E H* en cent parties égales, & qu'on calcule pour chacune de ces parties *H P*

Digitized by Google

l'aire du ſegment *m H M m*, en ſuppoſant que le cercle entier contienne 10000 de ce dernieres. On formera ainſi une table où l'on trouvera l'aire de tous les ſegmens pour chaque centieme partie du diametre, en parties dont le cercle entier en renferme 10000. La voici,

HP	*mHM*	*HP*	*mHM*	*HP*	*mHM*	*HP*	*mHM*
0	0	26	2066	51	5128	76	8155
1	17	27	2179	52	5255	77	8263
2	48	28	2293	53	5382	78	8369
3	87	29	2407	54	5509	79	8473
4	134	30	2523	55	5636	80	8576
5	189	31	2641	56	5762	81	8677
6	247	32	2759	57	5888	82	8777
7	308	33	2878	58	6014	83	8875
8	374	34	2998	59	6139	84	8970
9	443	35	3119	60	6264	85	9060
10	518	36	3241	61	6389	86	9149
11	597	37	3363	62	6513	87	9236
12	679	38	3487	63	6637	88	9321
13	764	39	3611	64	6759	89	9403
14	851	40	3736	65	6881	90	9482
15	940	41	3861	66	7002	91	9557
16	1030	42	3986	67	7122	92	9626
17	1125	43	4112	68	7241	93	9692
18	1223	44	4238	69	7359	94	9753
19	1323	45	4364	70	7477	95	9811
20	1424	46	4491	71	7593	96	9866
21	1527	47	4618	72	7707	97	9913
22	1631	48	4745	73	7821	98	9952
23	1737	49	4872	74	7934	99	9983
24	1845	50	5000	75	8045	100	10000
25	1955						

Pour trouver maintenant l'aire du ſegment *m H M* d'un tonneau propoſé avec la *jauge*, où méſurera d'abord avec le côté des longueurs le diametre *E H*, & la hauteur du vin *H P*. On fera avec ces quantités une regle de trois, en diſant, comme *E H* eſt à *H P*, ainſi 100 ſera à un quatrieme terme que l'on trouvera en entiers & en décimales; car *E H* de même que *H P* doivent auſſi être déterminées en décimales. Après avoir trouvé ce quatrieme terme, on le cherchera dans la table précédente dans la colonne des *H P*, & on verra quel nombre lui répond dans l'autre dont on prendra auſſi les parties proportionnelles.

On ſe ſervira enſuite du côté des diametres avec lequel on meſurera derechef le diametre *E H*, pour avoir l'aire du cercle entier *E m H M* exprimée en pots ou pintes. Cette meſure donnera une ſeconde regle de trois, ſavoir, comme 10000 eſt au ſegment de la table *m H M* trouvé par la premiere regle, ainſi le nombre des pots que le cercle *E m H M* contient ſera à celui que le ſegment *m H M m* contiendra.

Il faudra après cela trouver de la même maniere la capacité du ſegment *n B N n*; par conſéquent on ſera obligé de faire quatre regles de trois dans cette opération. Mais comme on ne peut pas trouver immédiatement la hauteur du vin *P* ſur le fond, il faudra d'abord méſurer

Digitized by Google

les deux diametres $E H$, $A B$ dont on prendra la différence. Or la moitié de cette différence eſt $= B H$, & il faudra la ſouſtraire de la hauteur du vin $P H$ priſe au bondon, pour avoir $P B$. Un exemple éclaircira tout ce que nous venons de dire.

Suppoſons que le côté des longueurs ait donné $A B = 4,34$. Le cercle $A n B N = 13,85$. $E H = 5,40$. $E m H M = 29,25$. $P H = 3,25$. On aura $E H - A B = 5,40 - 4,34 = 1,06$; par conſéquent $B H = 0,53$, ce qui donne $P B = P H - B H = 5,25 - 0,53 = 2,72$. Après quoi on fait ces regles de trois:

5, 40 : 3, 25 = 100 : 60, 2

4, 34 : 2, 72 = 100 : 62, 7.

On cherche enſuite ces deux derniers nombres 60, 2 & 62, 7, dans la table, l'on trouvera facilement, en cherchant les parties proportionnelles, que les nombres qui leur répondent ſont, à 60, 2 „ 6314

à 62, 7 „ 6600. Ce qui donne ces deux autres regles de trois.

10000 : 6314 = 29, 25 : 18, 45

10000 : 6600 = 18, 85 : 12, 44

C'eſt-à-dire, que le ſegment $m H M =$ 18, 45 pots, & $n B N = 12, 44$.

Il ne s'agit plus maintenant pour achever cette opération, que de prendre les deux tiers de $m H M$ & le tiers de $n B N$, & d'ajoûter enſemble les réſultats; & cette ſomme multipliée par la longueur du tonneau, donnera un produit égal au nombre de meſures qu'il contient.

Cette méthode eſt comme l'on voit, plus longue que celle qu'on a trouvée pour meſurer les tonneaux pleins. Cependant ſi on fait réflexion qu'elle s'étend à des cas qu'on n'a pas pu calculer juſqu'à préſent, & que par ce moyen on approche très-près de la vérité, on trouvera que c'eſt un léger inconvénient & que la regle eſt encore aſſez courte. Au reſte, on pourroit la ſimplifier encore quelque peu: c'eſt ce que nous allons faire voir dans les lignes ſuivantes.

Nous avons vu dans l'exemple précédent, que l'on étoit obligé de prendre les parties proportionnelles, lorſque les nombres que l'on trouve par les premieres regles de trois, ſe trouvoient dans la table entre deux autres. C'eſt pourquoi ſi on avoit une table calculée en milliemes parties du diametre, on pourroit ſe diſpenſer de chercher ces parties proportionnelles, parce que les nombres de la table approcheroient alors aſſez de ceux que les calculs donneroient, pour qu'il ne fût pas néceſſaire de les avoir plus exactement. Mais il y auroit encore quatre regles de trois à faire: or on pourroit les abréger en ſubſtituant à la table précédente, une autre qui renfermeroit les logarithmes de ces nombres.

Mais toutes ces méthodes ſeroient encore trop longues pour la plupart des jaugeurs, qui plûtôt que de ſe caſſer la tête à faire des calculs, aiment mieux ſe procurer des tables toutes calculées, qui leur donnent tout d'un coup ce qu'il reſte de vin dans un tonneau dont ils ont pris la hauteur. Et comme il pourroit arriver que quelqu'un voulût ſe donner la peine de les calculer, il ne ſera pas inutile d'indiquer quelle méthode il faut ſuivre, afin de leur donner une forme qui en rende l'uſage facile; voici les élémens que M. Lambert a donnés pour cela.

On voit d'abord que ces tables doivent renfermer pluſieurs fonds de différens diametres, & qu'il faut calculer un aſſez grand nombre de ſegmens pour chaque fond, enſorte qu'on puiſſe négliger ſans erreur ſenſible la partie proportionnelle que l'on ſeroit obligé de trouver en comparant deux tables entr'elles. On peut garder la même partie proportionnelle pour les divers ſegmens de la même table.

Comme toutes les méſures ſe prennent, ſuivant cette méthode, avec le même côté, ſavoir celui des longueurs, & qu'il y a beaucoup de différence entre les diametres des méſures cylindriques des différens lieux, nous ſuppoſerons que trois de ces méſures égalent la longueur d'un pied. De cette façon les diverſes

Digitized by Google

grandeurs des tonneaux ſeront plus diſtinctes.

Si l'on ſuppoſe que le plus petit tonneau ait un pied de diametre & le plus grand 10 pieds, on aura ainſi déterminé toute l'étendue de la table qui ſera renfermée entre ces deux limites. Cependant il reſte encore beaucoup de choſes à déterminer. Car il faudra prendre tous les diametres des meſures cylindriques de 3 à 30, & ces diametres ne doivent differer entr'eux que d'un dixieme. Par conſéquent, il faudra faire autant de tables particulieres, qu'il y a de nombres dans cette ſuite 3, 0; 3, 1; 3, 2; 3, 3; 3, 4, &c. . . 29, 9; 30, 0. Il faut remarquer que ces nombres ſont en même tems les titres ou les indices des tables auxquelles ils appartiennent, & qu'on doit les placer au-deſſus des pages. Ainſi lorſqu'un jaugeur a trouvé que le diametre près du bondon ou celui d'un fond, eſt, par exemple, de 4, 3; il faut qu'il trouve la table où ce nombre eſt écrit au deſſus. On a donc ainſi déterminé le nombre des tables, dont chacune ſert pour un diametre particulier.

Après cela il faudra diviſer chaque diametre en un certain nombre de parties égales, pour en calculer tous les ſegmens. On pourra dans les premieres tables de 3, 0 à 10, 0, calculer ces ſegmens pour chaque dixieme; c'eſt-à-dire, diviſer le diametre 3, 0 en trente parties; le diametre 3, 1 en trente-une parties; le diametre 3, 2 en trente-deux parties, & ainſi des autres. Dans les tables de 10, 0 à 20, 0, on pourra prendre deux décimales; & dans celles de 20, 0 à 30, 0 trois décimales, afin de ne pas charger ces tables d'un nombre inutile de colonnes.

Comme l'on a ſuppoſé que le diametre de la meſure cylindrique, qui ſert de baſe à tous ces calculs, étoit égal à ſa hauteur; le quarré de chaque diametre donnera par conſéquent le nombre de meſures cylindriques qui ſont ſur ce cercle. De-là il ſuit que la table précédente peut être très-utile pour faciliter les calculs, ſur-tout ſi on lui donne plus d'étendue.

On peut abréger cette table de la maniere ſuivante. Qu'on prenne ſeulement les nombres premiers depuis 3, 0 à 30, 0, & que l'on dreſſe des tables pour ceux-ci; il ſera alors très-facile de trouver les nombres des autres tables avec celles-ci, par une ſimple multiplication & en cherchant les parties proportionnelles. Par exemple, on peut trouver avec la table 3, 1 les tables des nombres ou des indices 6, 2, 9. 3. 12, 4. 15, 5, &c. en multipliant les nombres de cette table par 4, 9, 16, 25, &c. & ſe ſervir de l'interpolation pour trouver les nombres qui manqueroient encore dans ces tables.

Il n'eſt pas non plus néceſſaire d'étendre la table au-delà de la moitié du cercle; parce que l'autre ſegment ſe trouve en ôtant de l'aire du cercle entiere les nombres de la table.

Avec de pareilles tables, le jaugeur n'a beſoin que du côté des longueurs de la regle de *jauge*. Il méſurera les diametres *AB*, *EH*, *fig. 41.* en ne négligeant point les parties décimales, & ces nombres lui indiqueront de quelles tables il doit ſe ſervir. Enſuite il meſurera la hauteur du vin au bondon, & la table qu'il a trouvée pour *EH*, lui fera d'abord connoître le nombre de meſures de ce ſegment. Après cela, il ſouſtraira les deux diametres l'un de l'autre, & il ſouſtraira enſuite la moitié de cette différence de la hauteur du vin priſe au bondon, ce qui lui donnera celle qu'il a ſur le fond: alors il trouvera par l'autre table combien de meſures il y a dans ce ſecond ſegment. Enfin, le tiers de ce nombre ajoûté aux deux tiers du nombre trouvé pour le premier ſegment, & la ſomme multipliée par la longueur du tonneau priſe avec le même côté des longueurs, lui donnera combien de meſures de vin le tonneau contient encore.

Cette méthode eſt la plus courte que M. Lambert ait pu trouver pour jauger les tonneaux en partie vuides. La pratique en devient très-facile, en ſuppoſant qu'on ait des tables calculées. Mais ſi la choſe en elle-même mérite qu'on

Digitized by Google

ſe donne la peine de ſe procurer de telles tables, il reſte à ſavoir ſi l'exactitude des réſultats que cette méthode donne le méritent auſſi. Or on a fait là-deſſus des eſſais qui ont été communiqués à notre auteur, par leſquels il a vu, que la plus grande différence entre le nombre des meſures trouvées par un meſurage réel & celui que l'on avoit trouvé avec la *jauge* en ſe ſervant de ſa régle, n'alloit pas à une de ces meſures ſur 120. Mais cette erreur eſt très-petite en fait de jaugeage; ainſi elle ne prouve rien contre l'exactitude de la méthode, & celle des meſurages. C'eſt au reſte lorſque le tonneau n'eſt qu'à moitié plein que l'on court riſque de commettre la plus grande erreur, parce que celle que l'on peut faire en prenant la hauteur du vin au bondon, répond alors à la plus grande ſurface.

On a encore dans quelques endroits des tonneaux ovales. Ils ſont à la vérité aſſez rares, & à cauſe de cela & de l'étendue que nous avons donnée à cet article par les détails dans leſquels nous ſommes entrés avec les autres, nous pourrions nous diſpenſer d'en parler ici. Cependant, comme M. Lambert eſt peut-être le ſeul auteur qui ait donné une méthode exacte pour *jauger* cette eſpece de tonneaux, & qu'elle pourroit être utile à quelques-uns de nos lecteurs, afin qu'ils n'ayent rien à déſirer ſur ce ſujet, nous rapporterons ſimplement la régle, ſans entrer dans des détails de calcul comme nous l'avons fait à l'égard des autres. Au reſte, la méthode qu'il a employée ici pour trouver la capacité de ces tonneaux, eſt à peu de choſe près la même que celle qu'il a ſuivie auparavant pour trouver celles des autres: & ſi on vouloit plus de détails ſur ce ſujet, on pourra avoir recours à la piece même de l'auteur qui ſe trouve dans un de ſes ouvrages allemands, intitulé *Beytræge zum Gebrauche der Mathematick*, &c. *3 Theil*, Berlin 1772. Mais afin que l'on comprenne mieux ſa régle, il faut auparavant dire un mot de la forme de ces tonneaux.

Tous les tonneaux ovales ont les fonds concaves, au lieu de les avoir plans comme ceux des autres tonneaux le ſont ordinairement. Il réſulte delà, que les douves n'ont pas toutes la même longueur; car celles qui ſont ſur les côtés ſont les plus longues, & celles du bondon avec les vis-à-vis ſont au contraire les plus courtes; mais la diſtance d'un fond à l'autre priſe au milieu eſt encore plus petite que la longueur de ces dernieres. L'on voit donc que les fonds qui rentrent en dedans doivent diminuer la capacité du tonneau: c'eſt pourquoi M. Lambert cherche ce que leurs concavités en emportent, & il trouve de cette façon quelle devroit être la longueur moyenne des douves pour que le tonneau eût la même capacité avec ſes fonds plans: voici la régle qu'il donne pour cela. *Ajoutez à la plus longue douve meſurée dans œuvre d'un fond à l'autre, celle qui eſt la plus courte meſurée de même; ajoutez encore à cela le double de la longueur priſe au milieu d'un fond à l'autre; le quart de cette ſomme ſera égal à la longueur moyenne cherchée.* Mais ſi on avoit l'aire d'un ovale dont la grandeur ſe trouvât entre les aires du plus grand & du plus petit, elle pourroit être telle, qu'étant multipliée par la longueur moyenne, le produit ſeroit égal à la capacité du vaſe. Or l'aire de cet ovale ſe trouve préciſément par la même régle que l'on a donnée auparavant pour les tonneaux cylindriques, ſavoir. *Au quadruple de l'aire du grand ovale qui eſt au bondon, ajoutez celle des deux fonds, la ſixieme partie de cette ſomme eſt égale à l'aire de l'ovale que vous cherchez.* Et *l'aire d'un de ces ovales ſe trouve en multipliant le quarré de la moitié du grand axe par ce nombre* 2,4076265. Mais pour que cela ſoit toujours vrai, il faut que cette eſpece de tonneaux ſoient faits ſur les mêmes principes que celui qui a ſervi de modele à M. Lambert, & qui a ſervi de baſe à ſes calculs. Quoiqu'il en ſoit, il a trouvé que l'aire de ces ovales ne differoit que de $\frac{1}{75}$ de celle d'une ellipſe qui auroit les mêmes axes: or comme

Digitized by Google

cette aire eſt plus facile à trouver à l'aide de la jauge cylindrique que la précédente, puiſqu'il ne s'agit que de multiplier un diametre par l'autre, & que d'ailleurs dans la pratique du jaugeage c'eſt approcher aſſez pres de la vérité quand ſur 73 meſures l'erreur ne va pas même à une de ces meſures; il dit qu'on peut enviſager ces ovales comme ſi c'étoient des ellipſes & multiplier les axes l'un par l'autre pour avoir l'aire.

Eclairciſſons encore ces régles par un exemple. On ſuppoſe qu'on ait pris avec le côté des longueurs de la *jauge* les meſures néceſſaires, & que les fonds ſoient égaux.

1. Les fonds ont, la hauteur = 2, 45, ohmes (*a*) cylindrique, la largeur = 1, 85, dont le produit ou l'aire = 4, 55.

2. Près du bondon, la hauteur = 2, 93, la largeur = 2, 21; le produit = 6. 48: cela donne ſuivant la régle pour le fond moyen, $\frac{6,48+6,48+4,55}{3} = 5,84$.

3. Les autres meſures priſes dans œuvre : les longues douves = 2, 63; les courtes = 2, 51; diſtance des fonds au milieu = 2, 44; d'où l'on tire la longueur moyenne $= \frac{2,44+2.44+2.51+2,63}{4} = 2,50$.

Maintenant ſi on multiplie cette longueur moyenne 2, 50 par l'aire du fond moyen 5, 84, on trouve 14, 6 ohmes pour la capacité du tonneau. Mais elle avoit auſſi été priſe autrement par un méſurage effectif, & on l'avoit trouvée de 14 $\frac{1}{2}$ ohmes; enſorte que la différence ne va qu'à $\frac{1}{15}$ d'ohme; c'eſt-à-dire que ſur 145 pots, la régle n'en donne qu'un de trop. (J.)

JAUGER, *Coupe des pierres*, c'eſt appliquer une meſure d'épaiſſeur ou de largeur vers les bouts d'une pierre, pour en faire les arrêtes, ou les ſurfaces oppoſées paralleles.

JAUGER, *Hydr.* On connoit la quantité d'eau que fournit une ſource, par le moyen d'un inſtrument appellé *jauge*, conſtruit de bois, de cuivre, ou de fer blanc. Cette jauge contient une cuvette percée par devant de pluſieurs ouvertures circulaires, d'inégale groſſeur, qui vont depuis un pouce juſqu'à deux lignes de diametre. Il y a ſouvent des tuyaux appellés *canons*, qui ſe bouchent avec des couvercles attachés à une petite chaine, leſquels ſe tirent ou ſe bouchent ſuivant le beſoin; la jauge eſt meilleure ſans canons, & il y a moins de frottement. Elle eſt ſéparée dans le milieu par une cloiſon de la même matiere, appellée *languette de calme*, ſervant à calmer la ſurface de l'eau, que le tuyau de la ſource amene avec impétuoſité, & à empêcher qu'elle ne vienne en ondoyant vers la languette du bord, où ſont percés les orifices des jauges, ce qui interromproit le niveau de l'eau, augmenteroit ſa force, & par conſéquent ſa dépenſe. Les cloiſons, ou languettes de calme, ne couchent point au fond des cuvettes; elle ont environ 4 lignes de jour par en bas, pour que l'eau puiſſe remonter dans l'autre partie de la cuvette, & ſe communiquer par tout.

On fait entrer dans cette cuvette l'eau d'une ſource, & enſuite on la vuide par ces ouvertures; ſi elle fournit un tuyau bien plein, elle donne un pouce d'eau, ſi elle en remplit deux, elle fournit deux pouces, ainſi des autres. Quand elle ne remplit pas entierement l'ouverture d'un pouce, on ouvre celle d'un demi-pouce, d'un quart, d'un demi-quart, & juſqu'aux plus petites, s'il s'en trouve dans la jauge; on rebouche alors avec des tampons de bois tous les autres trous.

On tient l'eau dans la cuvette une ligne plus haute que les ouvertures de la jauge; ainſi elle doit être ſept lignes au-deſſus du centre de chaque trou ou canon. On bouche avec le doigt, ou un tampon de bois, le trou circulaire du tuyau, juſqu'à ce que l'eau ſoit montée une ligne au-deſſus, & on la laiſſe couler enſuite pour juger de ſon effet; alors

(*a*) L'ohme eſt une meſure dont on ſe ſert en Allemagne pour les vins.

Digitized by Google

alors l'eau ſe trouve un peu forcée, & le tuyau eſt entretenu bien plein. Si au lieu d'une ligne on faiſoit monter l'eau de 2 ou 3 lignes au-deſſus de l'orifice des jauges, elle ſeroit alors trop forcée, & dépenſeroit beaucoup plus; l'eau étant donc tenue une ligne au-deſſus de l'orifice d'un pouce, ou à 7 lignes de ſon centre, & coulant par le trou circulaire d'un pouce, dépenſe pendant l'eſpace d'une minute 13 pintes $\frac{1}{2}$ meſure de Paris, ce qui donne par heure deux muids $\frac{3}{4}$ & 18 pintes; le pied cube étant de 36 pintes, huitieme du muid; & l'on aura par jour 67 muids & demi, ſur le pied de 288 pintes le muid.

Le pouce quarré qui a douze lignes en tout ſens, multiplié par lui-même, produit 144 lignes quarrées. Il eſt conſtant que le pouce circulaire contient également 144 lignes circulaires, parce que les ſurfaces des cercles ſont entr'elles comme les quarrés de leurs diametres; cependant le pouce circulaire eſt toujours plus petit que le quarré, à cauſe des quatre angles. L'uſage eſt de diminuer le quart de 144 lignes, pour avoir la proportion du pouce quarré au pouce circulaire, ce qui eſt trop, puiſque par la proportion du quarré au cercle, qui eſt de 14 à 11, on trouve dans la ſuperficie du pouce quarré de 144 lignes, celle du pouce circulaire qui eſt de 13 lignes deux points; au lieu qu'ôtant le quart de 144 qui eſt 36, il ne reſte que 108. Ce même pouce circulaire qui donne en une minute 3 pintes $\frac{1}{2}$ meſure de Paris, en donneroit, étant quarré, près de 18 pintes même meſure, ce qui eſt une vraie perte pour les particuliers.

Quoique l'on ait préféré de donner aux tuyaux la forme circulaire, parce que n'ayant point d'angles, elle eſt moins ſujette aux frottemens, & moins expoſée à ſe détruire; on devroit donner aux jauges la forme quarrée, & il y en a pluſieurs exemples dans les fontaines de Paris; alors on auroit moins de difficulté de calculer la dépenſe des eaux, & de les diſtribuer; les particuliers y gagneroient auſſi, & ils perdroient proportionnellement, chacun ſuivant leurs jauges dans les diminutions d'eau qui ſont inévitables. Il eſt aiſé de concevoir une ouverture rectangulaire, qui auroit 36 lignes de large, ſur quatre lignes de hauteur; on voit qu'en multipliant 4 par 36, il viendra 144 lignes quarrées qui ſont la valeur du pouce quarré: pour avoir de même quatre lignes d'eau qui eſt une des plus petites jauges, la baſe aura une ligne ſur la même hauteur 4, ainſi des autres.

Les fontainiers ont un inſtrument appellé *quille*, fait de cuivre ou de fer blanc en pyramide, qui diminue par étage; ſa baſe a 12 lignes, & elle dégrade d'une demi-ligne à chaque ſaut, de maniere que le plus petit terme de la diviſion commence par une ligne $\frac{1}{2}$, le ſecond eſt 2, enſuite $2\frac{1}{2}$, en ſorte que tous les termes ont pour différence un $\frac{1}{2}$; ces nombres ſont chiffrés ſur 23 ſéparations; les uns dénotent les diametres des jauges, les autres marquent leurs ſuperficies. Le manche qui ſoutient cette quille ſert à l'introduire dans l'ouverture des jauges de la cuvette, la pointe la premiere; on bouche le trou de la jauge, de maniere qu'il n'y paſſe pas une goutte d'eau; on marque avec le doigt l'endroit où on s'arrête, & retirant la quille ſur le champ, on connoît ſi la meſure eſt exacte.

Cet inſtrument n'eſt point dans toute la rigueur géométrique, parce que la dépenſe d'une jauge qui a 3 lignes de diametre ou 9 lignes de ſortie, ne donne pas préciſément le quart de dépenſe de celle qui a 6 lignes de diametre ou 36 lignes de ſortie, comme elle devroit faire, puiſque la ſuperficie de la premiere qui eſt 9 lignes eſt le quart exactement de la ſeconde qui eſt 36, & qu'on a négligé les fractions dans les rapports des ſuperficies des jauges qui produiroient quelqu'avantage aux conceſſionnaires.

La quantité d'eau fournie par un ruiſſeau ou une petite riviere, ſe peut *jauger* en cette maniere. Arrêtez-en le cours par une digue ou batardeau, conſtruit

Digitized by Google

de clayonnages avec des pierres & de la glaiſe, & ajuſtez ſur le devant une planche de pluſieurs trous d'un pouce de diametre, avec des tuyaux de fer blanc du même calibre, rangés ſur une même ligne. Cette digue arrêtera toute l'eau du ruiſſeau, qui ſera contrainte de paſſer par les trous de la planche; & les tuyaux bien remplis vous feront connoître la quantité de pouces que le ruiſſeau donne en un certain tems.

On *jauge* l'eau qui fournit une pompe à bras, à cheval, un moulin, en faiſant tomber l'eau de la nappe que fournit le tuyau montant dans la cuvette de la jauge; & la quantité de pouces qui tombera dans le reſervoir dans l'eſpace d'une minute, fera connoître ce que produit la machine.

JAUGEUR, ſ. m., officier de ville qui ſait l'art & la maniere de jauger les tonneaux ou futailles à liqueurs, ou celui qui a titre & pouvoir d'en faire le jaugeage. *v.* JAUGEAGE & JAUGER.

JAUMIERE, ſ. f., *Marine*, petite ouverture à la poupe du vaiſſeau proche de l'étambord, par lequel le timon paſſe pour ſe joindre au gouvernail afin de le faire jouer. Cette ouverture a ordinairement de largeur en-dedans les deux tiers de l'épaiſſeur du gouvernail, & en-dehors un tiers moins qu'en-dedans; à l'égard de ſa hauteur, elle eſt un peu plus grande que ſon ouverture intérieure. Lorſqu'on eſt en mer, on garnit quelquefois cette ouverture de toile goudronnée, pour empêcher que l'eau n'entre par-là dans le vaiſſeau; mais ſi on ne veut pas prendre cette précaution, on laiſſe entrer l'eau qui s'écoule par les côtés, ſans autre inconvénient.

JAUNE, adj., *Gram.*, *Phyſiq.* & *Teint.*, couleur brillante, & celle qui réfléchit le plus de lumiere après le blanc. *v.* COULEUR & LUMIERE.

Il y a pluſieurs ſubſtances jaunes qui deviennent blanches, en les mettant alternativement pendant quelque tems au ſoleil & à la roſée, telles ſont la cire, la toile de chanvre. *v.* BLANCHISSEMENT, POIL, &c.

Ces mêmes ſubſtances, quoiqu'entierement blanches, ſi on les laiſſe longtems ſans les mouiller, redeviennent *jaunes*.

Le papier & l'yvoire préſentés au feu deviennent ſucceſſivement jaunes, rouges & noirs. La ſoie qui eſt devenue *jaune* ſe blanchit, par le moyen de la fumée du ſoufre. *v.* BLANC & BLANCHEUR.

Le *jaune* en teinture eſt une des cinq couleurs primitives. *v.* COULEUR & TEINTURE.

Pour avoir les *jaunes* les plus fins, on commence par faire bouillir le drap ou l'étoffe dans de l'alun & de la potaſſe, enſuite on lui donne la couleur avec la gaude. *v.* GAUDE.

* Les végétaux qui peuvent fournir le *jaune* ſont l'acanthe, le garou, le bois néphrétique, les feuilles de bouleau, celles de caille-lait, la gomme gutte, l'ombelle de cerfeuil ſauvage, l'écorce de charme, la lyſimachie ou corneille, l'eupatoire aquatique, la racine d'épine-vinette, les baies de fuſin, le fuſtet, la gaude, les fleurs de genet, les racines de la grande ortie, la graine d'Avignon ou de nerprun, la graſſette, l'herbe à épervier, la jacée des prés, la lampourde, le lichen de genevrier, le lycopode, la marguerite dorée ou chryſanthemum, le morſle-diable ou la ſcabieuſe, les fleurs de l'œil de bœuf, les feuilles & les racines de la rhue des prés, l'écorce du prunier & du poirier, les ſtigmates du ſafran, le ſantal citrin, la fariette, les feuilles de ſaule, les pétales de ſouci, celles de populago ou ſouci de marais, l'ortie morte des bois, le lapathum maritime, la parelle des murailles, la perficaire, le ſumach, le murier du Breſil, le cucurme, le turbith bâtard, le troeſne, la vulneraire, le millepertuis. *

JAUNE DE NAPLES *ou* GIALLOLINO, (R), *Peint.* & *Chym.* Le *jaune de Naples* eſt une ſubſtance dont on a fait bien long-tems uſage en peinture ſans en connoître l'origine & la nature: elle reſſemble à une pierre ſablonneuſe & poreuſe, grenue & d'un beau jaune. Il donne une

Digitized by Google

couleur plus douce & plus graſſe que les orpins, les maſſicots & les ochres, s'allie avec toutes les autres, & fait très-bien dans les fonds & les terraſſes, ſoit à la gomme ſoit à l'huile ; & il ne change point : mais comme il renferme ſouvent un ſel acre, on doit avant de l'employer l'édulcorer, en le faiſant tremper dans l'eau après l'avoir réduit en poudre : il faut auſſi éviter quand on le broye, de l'amaſſer avec un couteau de fer.

On a tiré juſqu'ici cette matiere de Naples, & une ſeule perſonne la fourniſſoit. Les opinions ont ſingulierement varié ſur ſa nature ; la plûpart des auteurs l'avoient regardé comme un ochre ferrugineux, formé ou naturellement par précipitation, ou par l'art : pluſieurs l'ont pris pour une matiere ſulfureuſe produite par les volcans. Enfin M. Fougeroux de Bondarroi a non-ſeulement reconnu que c'eſt une production de l'art & une chaux métallique ; mais il eſt parvenu à faire du *giallolino*, en tout ſemblable à celui de Naples, en incorporant à douze onces de ceruſe une once d'alun, autant de ſel ammoniac, & trois onces d'antimoine diaphorétique ; & en expoſant ce mêlange dans une terrine plate non-verniſſée & couverte, à un feu modéré pendant ſept ou huit heures ; ce qui réuſſit le mieux, eſt de le placer au feu de reverbere d'un potier, à la partie ſupérieure du four, mais pendant plus long-tems, c'eſt-à-dire, environ douze heures. Voyez *Mém. de l'acad. royale des ſciences* de Paris, 1766. (D.)

JAUNE *des Corroyeurs*, couleur que ces ouvriers donnent aux cuirs ; cette couleur ſe fait avec de la graine d'Avignon & de l'alun, dont ils mettent une demi-livre de chacun ſur trois pintes d'eau, qu'ils font bouillir à petit feu, juſqu'à ce que le tout ſoit réduit aux deux tiers pour le moins. *v.* CORROYEUR.

JAUNE *d'œuf*. *v.* ŒUF.

JAUNE D'ŒUF, (N), *Hiſt. Nat.*, eſpece de prunier de la Guyane, qui paroit être le même que le *ruema* des Indiens, & que le *lucuma* qui eſt cultivé dans le jardin du roi de France. Cet arbre eſt très-beau, très-élevé, fort droit & touffu : ſes racines ſont longues & profondes : ſon écorce eſt gercée & d'un verd griſâtre : ſes feuilles ſont alternes, vertes & nerveuſes. Son fruit a la figure d'un cœur arrondi & applati par les deux bouts : ſon diametre a trois pouces dans ſa largeur & environ deux dans ſa longueur. Sa chair qui eſt molaſſe, doucâtre, d'un blanc ſale, & couverte d'une peau fort mince, renferme au milieu deux ou trois noyaux de figure ovoïde, & de couleur jaunâtre ; ce qui lui a fait donner le nom de *jaune d'œuf*.

JAUNE D'ŒUF, (N), *Phil. Herm.* Beaucoup de chymiſtes ont travaillé ſur les *jaunes d'œufs* comme ſur la matiere des ſages, quoique preſque tous diſent ouvertement que ce n'eſt point cela. Leur *jaune d'œuf* eſt leur magiſtere au rouge.

JAUNIR, v. act. & neut., *Gramm.* On dit ce corps *jaunit* ; on dit auſſi *jaunir* un corps.

JAUNIR, en terme de *Doreur ſur le bois*, ſe dit de l'action d'enduire un ouvrage à dorer d'une couche de jaune à l'eau après la couche d'aſſiette, pour rendre la dorure plus belle.

JAUNIR, en terme d'épinglier, s'entend de la premiere de toutes les façons qu'on donne au fil de laiton. On le met pour cela dans une chaudiere, où il bout pendant quelque tems dans de l'eau & de la gravelle ; on bat enſuite le paquet ſur un billot, à force de bras, pour en ſéparer la rouille & la gravelle ; on le jette enſuite dans de l'eau fraiche, on le feiſe encore quelque tems, *v.* FESSER ; on le fait ſécher au feu & au ſoleil, pour le tirer enſuite. *v.* TIRER. Voyez auſſi l'article LAITON.

JAUNIR, en terme de *Cloutier d'épingle*, c'eſt éclaircir les clous de cuivre ou de laiton, en les ſecouant dans un pot de grès, avec du vinaigre ou de la gravelle. *v.* GRAVELLE.

JAUNISSE, ſ. f., *Méd.*, eſt une maladie dont le ſymptome caractériſtique eſt le changement de la couleur naturelle du

Digitized by Google

corps en jaune; on l'appelle auſſi en françois par pléonaſme, *ictere jaune*, en latin *ictterus flavus*, *aurugo*, *morbus regius*, en grec κτερος; l'étymologie de ce mot vient d'une eſpece de belette, κτις, ou milan, qu'on appelloit auſſi du même nom, & qui avoient les yeux jaunes; ainſi *ictere* eſt ſynonyme à *jauniſſe*: les anciens l'employoient auſſi dans ce ſens-là. Hypocr. *paſſim*, & Galien, *definit. medical.* n°. 276. Le nom d'*aurigo* lui vient de la reſſemblance qu'a la couleur du corps avec celle de l'or, c'eſt peut-être auſſi pour cette raiſon qu'on l'appelle *morbus regius*; cette étymologie a beaucoup excité les recherches des écrivains: c'eſt avec plus d'eſprit que de raiſon que Quintus Severinus dit,

Regius eſt vero ſignatus nomine morbus,
Molliter hic quoniam celſa curandus in aulâ.

On diſtingue pluſieurs eſpeces de *jauniſſe*, par rapport à la variété des ſymptomes, à la différence des cauſes, & à la maniere de l'invaſion; on peut diviſer d'abord l'ictere en chaud & en froid, cette diviſion eſt aſſez importante en pratique, en primaire & ſecondaire, en critique & en ſymptomatique; il y en a auſſi une eſpece qui eſt périodique. La décoloration jaune qui conſtitue cette maladie, n'eſt quelquefois ſenſible que dans les yeux & au viſage; d'autrefois on l'obſerve ſur toute l'habitude du corps; l'ouverture des cadavres a fait voir que les parties intérieures ſont auſſi dans certains cas teintes de la même couleur; il y a même des cas où elle a infecté juſqu'aux os. Thomas Kerkringius raconte, *Obſervat. anatom.* 57, qu'un femme ictérique accoucha d'un enfant attaqué de la même maladie, dont les os étoient très-jaunes. Toutes les humeurs de notre corps reçoivent auſſi quelquefois la même couleur, la ſalive, la tranſpiration, la ſueur, mais plus fréquemment les urines en ſont teintes. On lit dans les relations du fameux voyageur Tavernier, que chez les Perſans la ſueur eſt quelquefois tellement jaune, que non-ſeulement elle teint de cette couleur les linges, les habits, les couvertures, mais que les vapeurs qui s'en exhalent font une impreſſion jaune très-ſenſible ſur les murs & les portraits qui ſe trouvent dans la chambre. On a trouvé dans quelques iſtériques la liqueur du péricarde extrêmement jaune; il y a quelques obſervations qui prouvent, ſi elles ſont vraies, que la couleur même du ſang a été changée en jaune; Théodore Wuingerus dit avoir vu quelquefois le ſang des perſonnes ictériques imitant la couleur de l'urine des chevaux, & il aſſure qu'ayant fait ſaigner une femme attaquée de *jauniſſe*, il avoit peine à diſtinguer ſon ſang d'avec ſon urine. Quelquefois la couleur jaune du viſage devient ſi forte, ſi ſaturée, qu'elle tire ſur le verd, le livide & le noir; on donne alors à la maladie les noms impropres d'*ictere verd & noir*. La couleur des yeux eſt quelquefois ſi altérée, que la vue en eſt affoiblie & dérangée; les objets paroiſſent aux ictériques tout jaunes, de même qu'ils trouvent ſouvent par la même raiſon, c'eſt-à-dire, par le vice de la langue, tous les alimens amers. Outre cette décoloration, on obſerve dans la plûpart des ictériques des vomiſſemens, cardialgie, anxiétés, difficulté de reſpirer, laſſitude, défaillances; les malades ſe plaignent d'une douleur compreſſive aux environs du cœur, & vers la région inférieure du ventricule, d'un malaiſe, d'un tiraillement ou déchirement obſcur, quelquefois d'une douleur vive dans l'hypocondre droit; le pouls eſt toujours petit, inégal, concentré, quelquefois, & ſurtout au commencement, dur & ſerré; l'inégalité de ce pouls conſiſte, ſuivant M. Bordeux, „ en ce que deux ou trois „ pulſations inégales entr'elles ſuccedent „ à deux ou trois pulſations parfaitement „ égales, & qui ſemblent naturelles ". Dans l'ictere chaud, la chaleur eſt plus forte, elle eſt acre, la ſoif eſt inextinguible, le pouls eſt dur & un peu vite, les diarrhées ſont bilieuſes, de même que les rots & les vomiſſemens, les urines ſont preſque rouges couleur de feu; dans l'ictere froid, la chaleur eſt ſouvent moin-

Digitized by Google

dre que dans l'état naturel, le pouls eſt ſans beaucoup d'irritation, ſans roideur, le ventre eſt conſtipé, les excrémens ſont blanchâtres, les vomiſſemens glaireux, le corps eſt languiſſant, engourdi, fainéant, &c.

Les cauſes qui produiſent le plus conſtamment cette maladie, les ſymptomes qui la conſtituent, les obſervations anatomiques faites ſur le cadavre des ictériques, les qualités & propriétés connues de la bile, ſont autant de raiſons de préſumer que la *jauniſſe* eſt formée par une pléthore de bile mêlée avec le ſang, ou par un ſang d'un caractere bilieux. Les ouvertures de cadavres ſont preſque toujours appercevoir des vices dans le foie; le plus ſouvent ce ſont des obſtructions dans le parenchime de ce viſcere, occaſionnées par une bile épaiſſie, ou par des calculs biliaires; il y a un nombre infini d'obſervations, qu'on peut voir rapportées dans la bibliotheque médicinale de Manget, dans leſquelles on voit l'ictere produit, ou du moins accompagné de pierres biliaires dans la véſicule du fiel; on en tira juſqu'à ſoixante & douze de la véſicule de Rumoldus vander-Borcht, premier medecin de l'empereur Léopold, qui étoit mort d'une *jauniſſe*. *Journal des curieux, ann. 1670.* On a trouvé dans pluſieurs le foie extrêmement groſſi, la véſicule du fiel gorgée de bile, le canal cholidoque obſtrué, rempli de calculs & de vers. Bartholin Cabrot rapporte l'obſervation d'une *jauniſſe*, occaſionnée par la mauvaiſe conformation de ce conduit, qui étoit telle que ſon extrémité qui eſt du côté du foie étoit fort évaſée, tandis que ſon ouverture dans les inteſtins étoit capillaire. On a vu auſſi quelquefois la ratte d'une groſſeur monſtrueuſe, ou d'une petiteſſe incroyable, remplie de concrétions, pourrie, ou manquant tout-à fait. Zacutus-Luſitanus fait mention d'un ictere noir, ſurvenu à une perſonne qui n'avoit point de ratte. *Prax. admirand. lib. III. obſerv. 137.* Je ſupprime une foule d'autres ſemblables obſervations, qui donnent lieu de penſer que dans la *jauniſſe* la bile regorge dans le ſang, ce qui peut arriver de deux façons, ou ſi le ſang trop tourné à cette excrétion d'*un caractere bilieux*, en fournit plus qu'il ne peut s'en ſéparer, ſans qu'il y ait aucun vice dans le foie; en ſecond lieu, ſi cette excrétion ou ſécrétion eſt empêchée par l'épaiſſiſſement de la bile, l'atonie des vaiſſeaux, leur obſtruction, &c. le premier cas eſt celui de l'ictere chaud, qui eſt principalement excité par les paſſions d'ame vive, par des travaux exceſſifs, des voyages longs ſous un ſoleil brûlant, par des boiſſons vineuſes, ſpiritueuſes, aromatiques, par l'inflammation du foie, par les fievres ardentes inflammatoires, par un émétique placé mal-à-propos, ou un purgatif trop fort, la bile coule plus abondamment par le foie, excite des diarrhées bilieuſes, & cependant va ſe ſéparer dans les autres couloirs, ſans avoir égard aux loix de l'attraction & de l'affinité qui devroient l'en empêcher.

Les paſſions d'ames languiſſantes, une vie ſédentaire, méditative, triſte, mélancolique, des études forcées, faites ſurtout d'abord après le repas, ſont les cauſes les plus fréquentes de l'ictere froid; la morſure de quelques animaux, de la vipere, des araignées, des chiens enragés, les exhalaiſons du crapaud, l'aconite, & quelques autres poiſons, excitent auſſi quelquefois à l'ictere: ces cauſes concourent aux obſtructions du foie, aux calculs biliaires, &c. La ſécrétion de la bile empêchée pour lors, fait que le ſang ne peut ſe décharger de celle qui s'eſt formée déja dans ſes vaiſſeaux ou dans le foie, & il en paſſe très-peu dans les inteſtins, ce qui rend le ventre pareſſeux & les excrémens blanchâtres, &c.

Lorſque la *jauniſſe* eſt l'effet d'une maladie aiguë & qu'elle paroît avant le ſeptieme jour, c'eſt-à-dire, avant la coction, elle eſt cenſée ſymptomatique; celle qui paroît après ce tems-là, & qui termine la maladie, eſt critique. Lorſque la *jauniſſe* ſuccede à l'inflammation ou skirrhe du foie, à la colique hépati-

Digitized by Google

que, elle eſt ſecondaire ou deutéropatique; ſi elle paroît avant aucune léſion manifeſte de ce viſcere, on la dit primaire ou protopathique; celle qui eſt périodique, dépend ordinairement des vers ou des calculs placés dans la véſicule du fiel ou dans le canal cholidoque.

Diagnoſtic. La plus legere attention à la couleur jaune de tout le corps, ou d'une partie, du viſage, des yeux, par exemple, ſuffit pour s'aſſurer de la préſence de cette maladie, & l'on peut auſſi facilement, de tout ce que nous avons dit, tirer un diagnoſtic aſſuré des eſpeces & des cauſes.

Prognoſtic. La *jauniſſe* ne ſauroit être regardée comme une maladie dangereuſe; il eſt rare, lorſqu'elle eſt ſimple, d'y voir ſuccomber les malades; lorſqu'il y a danger, il vient des accidens qui s'y rencontrent, des cauſes particulieres des maladies qui l'ont déterminée, &c. La *jauniſſe* eſt ſouvent ſalutaire, critique; toutes les fois qu'elle paroît dans une fievre aiguë, le 7, le 9 ou le 14e jour, elle eſt d'un bon augure, pourvu qu'en même tems l'hyppocondre droit ne ſoit pas dur, autrement elle ſeroit un mauvais ſigne. Hyppocr. *aphor.* 64. *lib. IV.* L'ictere ſurvenu à certains buveurs qui ont des langueurs d'eſtomac, des coliques, diſſipent tous ces ſymptomes, & met fin à un état valétudinaire auquel ils ſont fort ſujets. Il eſt fort avantageux auſſi à quelques hyſtériques; il eſt critique dans la maladie ectique chronique.

L'ictere eſt prêt à guérir quand le malade ſent une démangeaiſon par tout le corps, que les urines deviennent troubles, chargées, que le pouls conſervant ſon inégalité particuliere devient ſouple & mou; on a obſervé que les ſueurs, le flux hémorrhoïdal, la dyſſenterie, ont terminé cette maladie ſujette à de fréquens retours. L'hydropiſie eſt une ſuite aſſez fréquente des *jauniſſes* négligées ou mal traitées, alors le foie ſe durcit, & c'eſt avec raiſon qu'Hippocrate regarde comme pernicieuſe la tumeur dure de foie dans cette maladie. *Aphor.* 52. *lib. VI.* On peut auſſi craindre quelquefois qu'il ne dégénere en abſcès au foie. La tenſion du ventre, la tympanite, le vomiſſement purulent, les déjections de la même nature, l'oppreſſion, les défaillances, la conſomption, &c. ſont dans cette maladie des ſignes mortels. Si l'ictere paroît ſans friſſon dans une maladie aiguë, avant le ſeptieme jour, il eſt un ſigne facheux. *Aphor.* 62. *lib. IV.* L'ictere chaud eſt accompagné d'un danger plus prompt, preſſant, mais moins certain que le froid; celui qui eſt périodique eſt très-fâcheux; celui qui ſuccede aux fievres intermittentes, aux inflammations du foie, eſt le plus dangereux, il déſigne un dérangement ancien & conſidérable dans le foie.

Les différentes eſpeces de *jauniſſe* demandent des traitemens particuliers; les remedes, curations, qui conviennent dans l'ictere froid, ſeroient pernicieux dans le chaud; & par la même raiſon, ceux qui pourroient réuſſir dans le chaud ne ſeroient que blanchir dans l'ictere froid; les uns & les autres ſeroient tout au moins inutiles dans la *jauniſſe* critique, qui ne demande aucune eſpece de remede. Les médicamens les plus appropriés dans l'ictere chaud, ſont les émétiques en lavage, les rafraîchiſſans, antibilieux, acides, le petit lait nitré; par exemple, une légere limonade, des apoſemes avec la patience, la laitue, l'oſeille, la racine de fraiſier, le nitre, le cryſtal minéral, &c. Les purgatifs légers acidules conviennent très-bien, il eſt bon même de les réitérer ſouvent; *l'ictere qui dépend d'une cacochimie bileuſe, ne ſe diſſipe que par de fréquens purgatifs.* Hippocr. *Epidem. lib. VII.* Les médicamens appropriés pour lors ſont les tamarins, la manne, la rhubarbe, & un peu de ſcammonée; mais il faut avoir attention d'aſſouplir, de détendre, de relâcher auparavant les vaiſſeaux qui ſont dans l'irritation, d'appaiſer l'orgaſme & la fougue du ſang. Le même Hippocrate nous avertit de ne pas purger, de peur d'augmen-

Digitized by Google

ter le trouble, *de loc. in homin.* On peut terminer le traitement de cet ictere par le petit lait ferré, les eaux minérales acidules; telles ſont celles de Vals, de Paſſi, de Forges, &c.

Dans l'ictere froid, l'indication qui ſe préſente naturellement à remplir, eſt de diviſer & de déſobſtruer; parmi les apéritifs, il y en a qui exercent plus particulierement leur action ſur le foie, ceux-la ſont préférables; tels ſont l'aigremoine, la fumeterre, la chélidoine, la rhubarbe, & ſur-tout l'aloës, qui a cette propriété dans un degré éminent. Avant d'en venir aux remedes ſtomachiques, hépatiques, actifs, il faut humecter, préparer par de légers apéritifs, principalement ſalins, de légeres diſſolutions de ſel de Glauber, de ſel de ſaignette, & autres ſemblables, après quoi on peut en venir aux opiates apéritives un peu plus énergiques; celle qui eſt compoſée avec l'aloes & le tartre vitriolé produit ces effets admirables. J'ai éprouvé dans pareil cas l'efficacité des cloportes écraſés en vie, & mêlés avec le ſuc de cerfeuil; l'élixir de propriété de Paracelſe, ou l'élixir de Garrus, qui n'en differe pas beaucoup, ſont auſſi très-convenables dans ce cas-là. Les ſavonneux ſont très-propres pour emporter les réſidus d'une *jauniſſe* mal guérie; ils ſont particulierement indiqués dans les *jauniſſes* périodiques qui dépendent des calculs biliaires: on ne connoit pas juſqu'ici de diſſolvans, de fondans plus aſſurés; il s'en faut cependant beaucoup qu'ils ſoient infaillibles. Lorſque l'ictere commence à ſe diſſiper, il faut recourir aux martiaux, & ſur tout aux eaux minérales ferrugineuſes, ſalines, & principalement aux thermales, comme celles de balaruc, &c. Comme dans cette eſpece d'ictere le ventre eſt pareſſeux, les lavemens peuvent avoir quelqu'avantage, ou du moins de la commodité; ne pourroit-on pas ſuppléer le défaut de bile naturelle en faiſant avaler des pilules compoſées avec la bile des animaux, comme quelques auteurs ont penſé?

JAUNISSE, *Maréch.*; c'eſt une maladie des chevaux, qui eſt fort approchante de la *jauniſſe* des hommes.

Cette maladie eſt de deux eſpeces, la jaune & la noire.

La jaune eſt, ſuivant les maréchaux, une maladie fort ordinaire, qui vient d'obſtructions dans le canal du fiel, ou dans les petits conduits qui y aboutiſſent: ces obſtructions ſont occaſionnées par des matieres viſqueuſes ou graveleuſes que l'on y trouve, ou par une plénitude ou une compreſſion des vaiſſeaux ſanguins qui l'avoiſinent, moyennant quoi la matiere qui devroit ſe changer en fiel enfile les veines, & eſt portée dans toute la maſſe du ſang, ce qui le teint en jaune; de ſorte que les yeux, le dedans des levres, & les autres parties de la bouche, capables de faire voir cette couleur, paroiſſent toutes jaunes.

L'effet de cette maladie conſiſte à rendre un cheval lâche, peſant, morne, aiſément ſurmené par le plus petit travail ou le moindre exercice, &c.

JAUNISSE, (N), *Agric.*, maladie des végétaux. C'eſt lorſque les feuilles jauniſſent avant la ſaiſon de leur chûte. Cette couleur annonce que la plante eſt malade: ce qui peut venir du terrein qui eſt uſé, ou des eaux entre deux terres; ou d'inſectes qui ſe ſont emparés, ſoit des racines ſoit de la plante.

Quand la terre eſt uſée, il faut l'enlever tout autour juſqu'à certaine diſtance, & la remplacer par d'autre terre, ſoit ſeule, ſoit mêlée de fumier. Si c'eſt des eaux que vient le mal, il faut deſſécher le terrein, ou employer des engrais abſorbans; ſi la terre eſt uſée, il faut y en mettre de neuve, mêlée avec du fumier réduit comme du terreau, ou répandre au pied des cendres ou de la ſuie de cheminée, ou du fumier de pigeon qui a été en tas pendant deux ans, & on l'enterre par un bon labour. Si le terrein eſt trop leger, il faut y mêler en automne du fumier de cochon, des curures de marais, d'étang ou de foſſés. S'il a donné trop de fruit, il faut l'en

Digitized by Google

décharger. Enfin on ôte la terre des eſpaliers à deux pieds de diſtance, & en approchant du tronc de l'arbre, on fouille doucement autour des racines comme on fait pour renouveller la terre des caiſſes d'orangers. Il faut agir de même pour les buiſſons. Pour ce qui eſt des inſectes, *v.* ANIMAL, INSECTE, & les articles particuliers des divers animaux nuiſibles. Voyez auſſi ARBRE, FEUILLE.

JAUTEREAUX, *Marine*, *v.* JOUTEREAUX.

JAXARTES, ſ. m., *Géogr.*, riviere d'Aſie qui bornoit la Sogdiane au nord, & la Scythie au midi. Alexandre & ſes ſoldats prirent le *Jaxartes* pour le Tanaïs, dont ils étoient bien loin; mais ſi cette erreur eſt excuſable dans des gens de guerre déſorientés, elle n'eſt point pardonnable à Quinte-Curſe, qui, *liv. VI. liv. VII.* & ailleurs, appelle toujours cette riviere le *Tanaïs*. Le nom moderne que les hiſtoriens lui donnent eſt *Sihun*. *v.* SIHUN.

J'ajoûterai ſeulement ici que le *Jaxartes*, qui formoit autrefois une barriere entre les nations policées & les nations barbares, a été détourné comme l'Oxus par les Tartares, & ne va plus juſqu'à la mer.

JAY, *Michel le*, ou *le Geay*, (N), *Hiſt. Litt.*, ſavant avocat au parlement de Paris, étoit très-verſé dans les langues. C'eſt lui qui fit imprimer une *Polyglotte* à ſes dépens. Cet ouvrage, en lui acquérant de la gloire, ruina ſa fortune. Les Anglois, auxquels il voulut la vendre trop cher, chargerent Walton de l'édition d'une *Polyglotte* beaucoup plus commode que celle de *le Jay*. Celui-ci auroit pu gagner encore beaucoup, s'il avoit voulu laiſſer paroître la ſienne ſous le nom du cardinal de Richelieu, jaloux de la réputation que le cardinal Ximenès s'étoit faite par un ouvrage de ce genre. *Le Jay* devenu veuf & pauvre, embraſſa l'état eccléſiaſtique, fut doyen de Vezelai, obtint un brevet de conſeiller d'Etat, & mourut en 1675. La *Polyglotte* de *Michel le Jay* eſt en 10 volumes, très-grand *in-fol.* C'eſt un chef-d'œuvre de typographie, mais elle eſt incommode par la grandeur exceſſive du format & le poids des volumes.

JAYET *gagates*, *Hiſt. Nat.*, *v.* JAIS.

JAZYGER-LAND, *pays des Jazyges*, (N), *Géog. Mod.*, province de la haute Hongrie, à la droite de la Theiſs, communément compriſe dans le comté de Hevès, & dans la juriſdiction des Cumans. C'eſt un pays plat, très-fertile en grains & en fourrages, & très-cultivé. L'on y compte quatre villes & quatre bourgs très-peuplés. Jaſz-Bereny en peut paſſer pour la capitale. (D.G.)

JAZYGES, *Géogr. Anc.*, peuples de Sarmatie en Europe, au-delà de la Germanie à l'Orient. Les *Jazyges* Métanaſtes, qui furent ſubjugués par les Romains, habitoient ſur les bords de la Theiſſ & du Danube; voilà tout ce que nous en ſavons aujourd'hui, quoique Ptolémée ait indiqué leurs bornes & leurs villes, avec les degrés de longitude & de latitude, dans un chapitre exprès qu'il leur a deſtiné; c'eſt le *chapitre vii.* du *livre III.* de ſon ouvrage.

I B

IB., (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, cette note ſignifie, *in brevi*. I.B'. ſignifie *in brevi*. (V.A.L.)

IBAS, (N), *Hiſt. Eccl.*, évêque d'Edeſſe dans le Ve ſiecle, d'abord neſtorien, enſuite orthodoxe, écrivit, dans le tems qu'il étoit infecté par l'erreur, une *Lettre* à un Perſan nommé *Maris*, qui fut quelque tems après une ſource de diſputes. Il blâmoit dans cette lettre Rabulas ſon prédéceſſeur, d'avoir condamné injuſtement Théodore de Mopſueſte, auquel il prodiguoit les louanges. Dans le ſiecle ſuivant, Théodore évêque de Céſarée en Cappadoce, paſſionné pour Origene, conſeilla à Juſtinien, pour donner la paix à l'égliſe, de condamner les écrits de Théodore de Mopſueſte, les anathèmes que Théodoret de Cyr avoit oppoſés aux anathèmes de S. Cyrille, & la

Digitized by Google

la lettre d'Ibas. Ce prince trop crédule, les fit condamner dans le cinquieme concile général tenu à Conſtantinople l'an 553; c'eſt ce qu'on appella l'*affaire des trois chapitres*, qui cauſa un ſchiſme qui déſola l'égliſe pendant plus d'un ſiecle. *Ibas* avoit eu beaucoup à ſouffrir de la part de ſon clergé. On intenta contre lui pluſieurs accuſations, mais divers conciles le blanchirent.

IBBENBOURG, (N), *Géogr. Mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Weſtphalie, & dans la partie inférieure du comté de Lingen. Elle eſt connue dans la contrée par ſes carrieres & les mines de charbon. (D.G.)

IBÉRIE, *Géog. Anc.*, ancien nom de deux pays différens, l'un en Aſie & l'autre en Europe. L'*Ibérie aſiatique* eſt une contrée de l'Aſie, entre la mer Noire & la mer Caſpienne; Ptolémée dit qu'elle étoit terminée au nord par une partie de la Sarmatie, à l'orient par l'Albanie, au midi par la grande Arménie, & au couchant par la Colchide; elle eſt préſentement compriſe dans la Géorgie.

L'*Ibérie européenne* eſt l'ancienne Eſpagne, nommée *Iberia*, ſoit pour ſa poſition occidentale à cauſe des Ibériens aſiatiques qui s'y établirent ſelon Varron, ſoit à cauſe de l'Ebre, en latin *Iberus*, qui la ſéparoit en deux parties, dont l'une appartenoit aux Carthaginois & l'autre aux Romains, avant que ces derniers l'euſſent entierement conquiſe.

L'*Ibérie* maritime européenne fut découverte par les Celtes, par les Iberes, & enſuite par les Phéniciens, ainſi que depuis les Eſpagnols ont découvert l'Amérique; les Tyriens, les Carthaginois, les Romains y trouverent tour-à-tour de quoi les enrichir dans les tréſors que la terre produiſoit alors.

Les Carthaginois y firent valoir des mines, auſſi riches que celles du Méxique & du Pérou, que le tems a épuiſées comme il épuiſera celles du nouveau monde. Pline rapporte que les Romains en tirerent en neuf ans huit mille marcs d'or, & environ vingt-quatre mille d'argent. Il faut avouer que ces prétendus deſcendans de Gomer profiterent bien mal des préſens que leur faiſoit la nature, puiſqu'ils furent ſubjugués ſucceſſivement par tant de peuples. Ils ne profitent guere mieux aujourd'hui des avantages de leur heureux climat, & ſont auſſi peu curieux des antiquités ibériques, monumens, inſcriptions, médailles, qui ſe trouvent par-tout dans leur royaume, que le ſeroient les Ibériens aſiatiques, habitans de la Géorgie.

On reconnoît encore les Eſpagnols de nos jours dans le portrait que Juſtin fait des *Ibériens* de l'Europe; *corpora hominum ad inediam.... parati; dura omnibus & adſtricta parcimonia. Illis fortior taciturnitatis cura quàm vitæ.* Leurs corps peuvent ſouffrir la faim; ils ſavent vivre de peu, & ils craignent autant de perdre la gravité que les autres hommes de perdre la vie.

IBERIS, (N), *Botan.*, genre de plante à fleur en croix, dont les deux pétales extérieurs ſont plus grands que les deux autres: le fruit eſt une ſilicule ou ſilique courte, échancrée, & contenant pluſieurs ſemences. Dill. *gen.* Linn. *gen. pl. tetrad. ſilicul. v.* CRUCIFERES.

Ce genre comprend pluſieurs eſpeces, entr'autres celles qu'on a dans les jardins ſous le nom de *thlaſpis*. (D.)

IBIS, ſ. m., *Ornith.*, oiſeau d'Egypte: celui qui a été décrit dans les *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire naturelle dreſſée par M. Perrault, troiſieme partie*, reſſembloit beaucoup à la cygogne. *v.* CYGOGNE. Cependant il étoit un peu plus petit, & il avoit le cou & les pieds à proportion encore plus petits; le plumage étoit d'un blanc ſale & un peu rouſſâtre, excepté des taches d'un rouge pourpre & d'un rouge de couleur de chair, qui étoient au-deſſous de l'aile, & la couleur des grandes plumes du bout de l'aile qui étoient noires. Le bec avoit un pouce & demi de largeur à ſon origine; le bout n'étoit pas pointu; il avoit un demi-pouce de largeur; les deux pieces du bec étoient recourbées en-deſſous dans toute

Digitized by Google

leur longueur ; elles avoient à la baſe une couleur jaune claire, & ſur l'extrémité une couleur orangée ; toute leur ſurface étoit polie comme de l'ivoire : lorſque le bec étoit fermé, il paroiſſoit parfaitement conique au-dehors, & il avoit au-dedans une cavité de même forme qui communiquoit au-dehors par un trou rond placé au bout du bec ; le bas de la jambe & le pied en entier, depuis le talon juſqu'aux doigts, étoient gris ; les côtés des quatre doigts étoient garnis, bordés d'une membrane, excepté le côté interne des deux doigts extérieurs qui n'en avoient point ; les ongles étoient étroits, pointus & noirâtres, de même que l'extrémité des doigts. L'*ibis* ſe nourrit de ſerpens, de lézards, de grenouilles. *v.* OISEAU.

I.BLN, (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, ſignifie, *in balneo.* (V.A.L.)

IBN-IONIS, (N), *Hiſt. Litt.*, aſtronome Arabe, étoit attaché au calife d'Egypte Ariz-Ben-Hakim, qui vivoit vers l'an 1000 : il s'acquit une grande célébrité dans l'orient. Outre les *Tables* qu'il compoſa & qu'il dédia à ſon protecteur, on a de lui une eſpece d'*hiſtoire céleſte*, ou un *recueil d'obſervations* faites par ſes nationaux. Golius qui l'apporta d'orient, en a cité pluſieurs fragmens bien propres à faire regretter que nous n'en ayons point une traduction. Ce livre eſt aujourd'hui dans la bibliotheque de Leyde, & des aſtronomes modernes jugeant comme moi de ſon importance, ont fait des efforts pour en avoir des extraits. M. Scultens, profeſſeur des langues orientales de l'univerſité de cette ville, s'eſt prêté à leurs deſirs, & M. de l'Iſle poſſéde une partie de l'ouvrage d'*Ibn-Ionis*, qui contient des obſervations utiles. (D. F.)

IBNU EL BAITAR, (N), *Hiſt. Litt.*, nâquit à Malaga dans l'Andalouſie : outre la philoſophie & la médecine, il connut très-parfaitement la botanique. Pour ſe perfectionner dans la connoiſſance des plantes, il parcourut l'Afrique & preſque toute l'Aſie. A ſon retour de l'Inde par le Caire, il entra au ſervice de Saladin, le premier des ſoudans d'Egypte, après la mort duquel il revint dans ſa patrie, où il mourut l'an de l'hégire 594, & de Jeſus-Chriſt 1197, après avoir compoſé un excellent ouvrage ſur les *Propriétés des plantes*, ſur les *poiſons & les animaux*, diviſé en trois livres, dans leſquels les matieres ſont traitées ſelon l'ordre alphabétique.

IBNU THOPHAIL, (N), *Hiſt. Litt.*, nâquit à Séville dans l'Andalouſie, d'une famille noble ; mais ſes parens ayant été dépouillés de leurs biens pour avoir pris parti dans une rebellion contre leur prince, il fut obligé de ſe jetter du côté des ſciences. Il fit des progrès ſurprenans dans la philoſophie & dans la médecine. Averroès, rabbi Maſes l'Egyptien, & beaucoup d'autres vinrent prendre de ſes leçons. Il mourut l'an de l'hégire 571, & de J. C. 1175. C'eſt le même qu'Abu Beer, Ebn Thophail, l'auteur d'un ouvrage ingénieux & bien écrit, publié par le docteur Pocock, en arabe & en latin, ſous le titre de *Philoſophus*..... imprimé à Oxford en 1671, réimprimé pluſieurs fois depuis, & traduit en d'autres langues.

IBNU ZOHAR *ou* ZOR, (N), *Hiſt. Litt.*, apprit la médecine de ſon pere, devint après lui médecin de Manſor, calife & roi de Maroc. Il mourut à Maroc, âgé de 74 ans, l'an de l'hégire 594, de J. C. 1197. Il a compoſé différens ouvrages de médecine, un entr'autres ſur les yeux.

IBOURG, (R), *Géogr. Mod.*, gros bourg d'Allemagne, dans la Weſtphalie, & dans l'évêché d'Osnabrug, ſur la pente d'un mont. Il renferme un ancien château deſtiné à la réſidence ordinaire des évêques du pays ; & une abbaye de bénédictins fondée l'an 1073. C'eſt le chef-lieu d'un bailliage de 16 paroiſſes, dont 12 ſont catholiques & quatre proteſtantes, & où l'on trouve du marbre, du charbon de pierre, des reſtes d'autels & de ſépulcres payens, & 19 terres ſeigneuriales. (D.G)

Digitized by Google

IBUM, (N), *Hiſt. Mod.* Ce mot hébreu ſignifie *épouſer ſa belle-ſœur*; & c'eſt le nom que les Juifs modernes donnent au mariage qu'un frere contracte avec la veuve de ſon frere défunt, lorſqu'il eſt mort ſans enfans. Un tel mariage, qui ſeroit regardé parmi nous comme inceſtueux, étoit autrefois recommandé aux Juifs par la loi de Dieu. Celui qui refuſoit de ſe conformer à cette loi, étoit regardé avec mépris, comme un homme ſans cœur, qui s'embarraſſoit peu de laiſſer périr le nom de ſon frere. La veuve ſe rendoit aux portes de la ville. Elle y faiſoit aſſembler les vieillards, & leur diſoit: „ le frere de mon époux ne veut „ point perpétuer la poſtérité de ſon „ frere en Iſrael". Les vieillards faiſoient alors venir le beau-frere, & lui demandoient s'il étoit vrai qu'il refuſât d'épouſer la veuve de ſon frere? Après qu'il avoit déclaré ſon refus, la veuve s'approchoit de lui, le déchauſſoit & lui crachoit au viſage, en diſant: „ ainſi fera-„ t-on à l'homme qui n'édifie pas la mai-„ ſon de ſon frere; & ſa maiſon ſera „ nommée dans Iſrael, *la maiſon du dé-„ chauſſé*". Les Juifs modernes nomment cette cérémonie *caliza*, ce qui ſignifie *déchauſſer le ſoulier*. Il eſt rare qu'ils ſe chargent des veuves de leurs freres. Ils aiment mieux les mettre en liberté; ce qu'ils font avec les mêmes cérémonies qu'on vient de décrire. Les rabbins tiennent la place des vieillards; & l'action ſe paſſe dans le lieu qu'ils ont marqué, & non, comme autrefois, à la porte de la ville. Quelques Juifs abuſent de cet uſage pour ſatisfaire leur avarice; car leurs belles-ſœurs ne pouvant redemander leur dot, ni ſe remarier qu'après avoir été affranchies par eux, ils les font attendre long-tems, & leur vendent fort cher cet affranchiſſement: c'eſt pourquoi lorſqu'un Juif marie ſa fille à un homme qui a des freres, il ſtipule quelquefois dans le contrat, que ſi ſon mari meurt ſans laiſſer d'enfans, le frere aîné l'affranchira gratuitement. D'autres obligent le mari, lorſqu'il eſt ſur le point de mourir, d'affranchir ſa femme, afin qu'elle ne tombe pas au pouvoir de ſon beau-frere. On trouve dans le *Talmud* une queſtion importante au ſujet de ce déchauſſement, qui, ſelon la loi, doit être fait de la main droite. On demande donc comment une femme, qui ſeroit privée de la main droite, pourroit s'acquitter régulierement de cette cérémonie, ſi elle ſe trouvoit dans le cas? & l'on répond que, dans cette circonſtance, elle devroit ſe ſervir de ſes dents pour déchauſſer ſon beau-frere.

IBYCUS, (N), *Hiſt. Litt.*, poëte lyrique Grec, floriſſoit vers 540 avant J. C. On dit qu'il fut aſſaſſiné par des voleurs, & qu'en mourant, il prit à témoins une troupe de grues qu'il vit voler. Quelque tems après, un des voleurs ayant vu des grues, dit à ſes compagnons: „ voilà les témoins de la mort „ d'*Ibycus*". Ces paroles ayant été rapportées aux magiſtrats, les voleurs furent mis à la queſtion, avouerent le fait, & furent pendus. D'où vient le proverbe, *Ibyci grues*. Ce poete avoit laiſſé des ouvrages qui ne ſont pas venus juſqu'à nous.

I C

I.C., (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, ces deux lettres ont une des ſignifications ſuivantes, *inter circulum*, *intra circulum*, *intra clinum*, *judex cognitionum*, *aut forte judex ſacrarum cognitionum*; c'eſt-à-dire, le juge commis par l'empereur, pour connoître en particulier de telle cauſe. Quelquefois les empereurs donnoient au préfet de la ville une délégation pour juger tel procès; & pour lors, ainſi qu'aujourd'hui, les juges par commiſſion étoient ordinairement des hommes dévoués au caprice du miniſtre, tel que Lombardemont ſous le cardinal de Richelieu: tels ſont encore les juges des commiſſions contre les contrebandiers qui ſont payés par les fermiers généraux, proportionnellement au nombre des malheureux qu'ils font pendre ou rouer. D'autrefois ces deux let-

Digitized by Google

tres signifient *Julius Cæsar*, *jurisconsultus*, *jus civile*, *justa causa*, *justa Catulum*. IC. signifie quelquefois *hic jacet*. IↃ. signifie quelquefois ƽoo, ou bien *jacet* ou *jacens*. IↃↃ signifie ƽooo. ↁ signifie ƽo mille. ↁↃↃↃ. signifie ƽoo mille. ↁↃↃ ↂↂ ↀↀↀↀ signifie 72 mille. ↁ ↀ. signifie six mille. (V.A.L.)

ICACO, Plum., (R), *Botan.* Ce genre de plante que M. Linné nomme *chrysobalanus*, & dont il n'y a peut-être qu'une espece, est de la classe des arbres qui portent un fruit à noyau. La fleur est formée d'un calice en cloche refendu à moitié en cinq pointes, avec cinq pétales & un grand nombre d'étamines inégales, attachées aux parois du calice: au centre est un pistil dont le style est attaché au côté de la base de l'ovaire, lequel devient un fruit charnu, arrondi, contenant un noyau ovoïde, marqué de cinq sillons ou de cinq à dix côtes, par lesquelles il s'ouvre quelquefois en cinq ou dix valves, à son sommet seulement, & dans lequel est une amande de même figure, creuse. Linn. *gen. pl. icosan. monogyn.*

Le P. Plumier a indiqué trois especes d'*icaco*, qui ne different que par la couleur du fruit. L'*icaco* est selon M. Jacquin un arbrisseau qui s'éleve tout-au-plus à dix pieds dans sa plus grande hauteur: il est branchu, couvert d'une écorce couleur de rouille tiquetée, & garni de feuilles alternes, arrondies, un peu ovales, obtuses & échancrées, épaisses & sans dentelures: ses fleurs sont fort petites, blanches, sans odeur, & assez semblables à celles du prunier. Les fruits qui leur succedent sont gros comme de bonnes prunes, de couleur rouge, purpurine, jaune ou blanche, quelquefois marqués de cinq ou six sillons: leur peau est fine, leur chair attachée au noyau, d'un goût doux un peu austere. Les Indiens en font grand cas: on les mange crus & confits au sucre.

Cet arbuste, que les François ont nommé *prunier icaque*, croit dans le continent & les isles de l'Amérique autour des Tropiques. *Conf.* Jacquin. *fel. stirp. am.* 154. (D.)

ICADES, f. f., *Hist. Anc.*, fêtes que les philosophes épicuriens célébroient tous les mois en l'honneur d'Epicure, le vingtieme de la lune, qui étoit le jour de la naissance de ce philosophe. C'est du mot *ικας*, *vingtaine*, qu'ils donnerent à ces fêtes le nom d'*icades*. Ils ornoient ce jour-là leurs chambres, portoient en cérémonie le portrait d'Epicure de chambre en chambre dans leurs maisons, & lui faisoient des sacrifices ou des libations.

ICAQUES, f. m. pl., *Géog.*, peuples du golfe d'Honduras, ainsi appellés d'un petit prunier qui porte deux fois l'an un petit fruit de la grosseur d'une prune de damas. Voyez l'article ICACO. Les *Icaques* qui s'en nourrissent, empêchent leurs voisins de dépouiller cet arbre de son fruit quand il est mur, par des gardes composés des plus braves d'entr'eux, & armés de fleches & de massues.

ICARE, (N), *Myth.*, fils de Dédale, s'enfuyoit avec son pere de l'isle de Crete, où Minos les persécutoit. Etant arrivés au bord d'une isle très-éloignée de la terre ferme, dit Diodore, *Icare* qui y descendoit avec précipitation, tomba dans la mer & se noya. On donna depuis à cette mer & à cette isle le nom d'*Icariennes*. Cet événement fort simple a été habillé en fable par les poëtes, qui ont imaginé que Dédale avoit ajusté des ailes à *Icare* son fils, & l'avoit mené avec lui par les airs, en lui recommandant de ne point voler ni trop haut ni trop bas, de peur qu'en approchant trop près du soleil, la cire qui tenoit les ailes attachées au corps, n'en pût soutenir la chaleur, ou qu'en volant à fleur d'eau, leurs ailes n'en fussent mouillées. *Icare* se lance comme en tremblant au travers de ce chemin nouveau, mais bientôt il s'aguerrit, il ne doute plus de rien, il force son vol outre mesure, il s'élance fort haut & abandonne son guide: alors les liens qui tenoient ses ailes se relâchent, la chaleur du soleil fond la cire,

Digitized by Google

& n'ayant plus rien qui le ſoutienne en l'air, le téméraire *Icare* tombe dans la mer, & il ne reſte plus de lui que ſon nom donné à la mer où il fut précipité; c'eſt la mer Icarienne, qui fait partie de la mer Egée.

ICARE *ou* ICARIUS, (N), *Myth.*, pere d'Erigone, vivoit à Athenes du tems de Pandion ſecond du nom. On dit qu'il avoit reçu chez lui Bacchus, qui, pour le recompenſer, lui apprit l'art de planter la vigne, & de faire le vin. *Icarius* apprit cet art à quelques bergers de l'Attique; mais ceux-ci ayant goûté le vin, s'enyvrerent, & croyant qu'*Icarius* leur avoit fait avaler du poiſon, ils le tuerent. Bacchus vengea ſa mort par une peſte qui déſola l'Attique, & ne ceſſa qu'après qu'on eut puni les meurtriers. *Icarius* fut mis au rang des dieux; on lui offrit en ſacrifice du vin & des raiſins, pour connoître le bien qu'il avoit fait aux hommes, en leur apprenant à cultiver la vigne. Cette réception de Bacchus ſignifie qu'*Icarius* fut des premiers à admettre & à étendre le culte de Bacchus. *v.* ERIGONE.

ICARE, (N), *Aſtron.*, nom que porte quelquefois la conſtellation du Bouvier ou Bootès. (D. L.)

ICARIENNE, *mer*, *Géogr. Anc.* Les anciens ont appellé de ce nom cette partie de l'Archipel qui s'étend entre les iſles de Nicaria, de Samos, de Co, & le continent de la Natolie. Le grand nombre de petites iſles & de rochers dont elle eſt remplie, en rend la navigation dangereuſe, *ſcopulis ſurdior Icari*, dit Horace.

ICARIUS, (N), *Myth.*, pere de Pénélope, étoit à Sparte lorſqu'Ulyſſe vint rechercher ſa fille en mariage. Pluſieurs autres princes de la Grece la demandoient auſſi; enſorte que le pere, pour éviter les querelles qui auroient pu arriver, les obligea à la diſputer dans des jeux qu'il leur fit célébrer. Ulyſſe fut vainqueur, & obtint Pénélope. *Icarius* fit alors tous ſes efforts pour engager ſon gendre à demeurer avec lui, mais inutilement. Fruſtré de l'eſpérance de le fléchir, il ſe tourna du côté de ſa fille, la conjura de ne point l'abandonner; & au moment qu'il la vit partir de Sparte pour s'embarquer, il redoubla ſes inſtances, & ſe mit à ſuivre ſon char. Ulyſſe, laſſé enfin de ſes importunités, dit à ſa femme qu'elle pouvoit opter entre ſon pere & ſon mari, & qu'il la laiſſoit la maîtreſſe, ou de venir avec lui en Ithaque, ou de retourner avec ſon pere. Pénélope rougit à ce diſcours, & ne répondit qu'en ſe couvrant le viſage d'un voile. *Icarius*, qui entendit ce langage muet, la laiſſa aller avec ſon époux; mais touché de l'embarras où il l'avoit vue, il conſacra une ſtatue à la Pudeur, dans l'endroit même où Pénélope avoit mis un voile ſur ſa tête. *v.* PÉNÉLOPE.

ICCIUS PORTUS, ou *STIUS*, & même *ITCIUS PORTUS*, *Géog. Anc.*; car on varie ſur l'orthographe de ce mot, Strabon écrit *Itius*, ancien port de la Gaule, ſur la Manche. Les uns, comme M. de Thou, Vigenere, Marlieu, &c. penſent que c'étoit le port où l'on a bâti depuis la ville de Calais. Cluvier, Joſeph Scaliger, Sanſon, & pluſieurs autres, prétendent que c'eſt Boulogne; ce dernier a compoſé un traité pour la défenſe de cette opinion. Enfin d'autres ſavans (car nous avons quantité de *Diſſertations* ſur ce port) diſent que c'eſt entre Boulogne & Calais qu'il faut chercher l'*Iccius portus*: or Wiſſant ou Wiſſand eſt ſitué au nord de Boulogne, à l'endroit où le détroit qu'on nomme le *pas de Calais*, eſt le plus reſſerré, & d'où le trajet pour paſſer en Angleterre eſt le plus court; ſon nom ſignifie originairement *ſable blanc*; les Romains n'ayant point de double w, l'ont obmis, & avec une terminaiſon latine en ont fait *Itius*, *Itcius*, *Iccius*. Viſſand eſt préſentement un village aſſis ſur le bord de la mer, entre Boulogne & Calais; mais ce lieu a été de plus grande étendue; c'étoit un bourg précédemment; & Froiſſard lui donnoit de ſon tems le nom de *groſſe*

Digitized by Google

ville. Trente hiſtoriens rapportent qu'avant que les Anglois ſe fuſſent emparés de Calais, c'étoit-là le lieu ordinaire où l'on s'embarquoit pour paſſer en Angleterre, & pour venir d'Angleterre en France, quoiqu'aujourd'hui il n'en reſte aucun veſtige. M. du Cange a remarqué en ſe rendant ſur les lieux, que les grands chemins qu'on nomme *chauſſées de Branehaut*, aboutiſſent à Wiſſand auſſi-bien qu'à Boulogne.

ICCUS. (N), *Hiſt. Litt.*, médecin, natif de Tarente, qui floriſſoit vers l'an 3530 du monde. Sa ſobriété donna lieu à ce proverbe qui étoit en uſage parmi les Grecs: *le repas d'Iccus*, pour dire un repas où il n'y avoit rien de ſuperflu. *Iccus* avoit jetté les fondemens de la médecine gymnaſtique; Hérodicus qui floriſſoit peu de tems après lui, la réduiſit depuis en art, & s'acquit par-là le nom d'*inventeur*.

I.C.E., (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, ſignifie, *jure cautum eſt*. I.C.E.V. ſignifie *juſta cauſa ejus videtur*, *aut juſta cauſa eſſe videtur*. Les Romains mettoient cette note au bas des édits perpétuels. (V.A.L.)

ICÉLE, ſ. m., *Myth.*, fils du ſommeil, ſelon la fable, & frere de Morphée. Il avoit la propriété de ſe changer en toutes ſortes de formes parfaitement reſſemblantes, comme ſon nom le déſigne du verbe ἴκελω, *je ſuis ſemblable*. Les dieux, dit Ovide, *Métam. liv. XI. v.* 639. l'appelloient *Icéle*, & les hommes *Phobetor*, c'eſt-à-dire, celui qui épouvante. Cette fable étoit priſe des illuſions trompeuſes que font les ſonges dans le ſommeil, *varias imitantia formas ſomnia, deluſæ mentis imago*. *v.* SONGE.

ICÉNIENS, *Iceni*, *Géogr. Anc.*, ancien peuple de l'iſle de la Grande-Bretagne; ils habitoient les bords de l'Ouſe, que d'autres appellent *Iken* ou *Yan*. Dans ces quartiers-là on trouve encore des lieux qui conſervent des traces de leur ancien nom, comme *Ikentorp*, *Ikenworth*; & la petite riviere qui tombe dans le port d'Oxfort, s'appelle *Ike*: mais il y avoit auſſi d'autres *Icéniens* dans l'Hampſhire, auprès de la riviere d'Iken, aujourd'hui nommée *Iching*; Cambden donne aux *Icéniens* le pays voiſin des Trinobantes, qui fut enſuite appellé *Caſt-Angleæ*; il y comprend Suffolck, Norfolck, Cambridge, Huntingtonshire, & il décrit les aventures de ce peuple lors de la conquête des Romains. Quand les Saxons eurent affermi leur hæptarchie, le pays des *Icéniens* devint le royaume des Anglois orientaux, qui, à cauſe de ſa poſition à l'Orient fut appellé *Eaſt-Angle Ryk*, & eut pour premier roi Uffa.

ICETAS *ou* NICETAS *de Syracuſe*, (N), *Hiſt. Litt.*, philoſophe qui, au rapport de Théophraſte, Citipar & Ciceron eut la premiere idée du vrai ſyſtême du monde, & du mouvement de la terre. *Queſt. academ. IV. n°.* 123. (D.L.)

ICHARA-MOULI, ſ. m., *Hiſt. Nat. Botan.*, racine qui croît aux Indes orientales, & à laquelle on attache pluſieurs propriétés médicinales, mais dont on ne donne aucune deſcription.

ICHIEN *ou* ICHIN, ſ. m., *Commerce*. C'eſt l'aune du Japon, à laquelle on meſure les étoffes de ſoie & les toiles qui s'y fabriquent. L'*ichien* eſt à-peu-près de trois aunes de Hollande. Voyez l'article ſuivant.

ICHIN, ſ. m., *Commerce*, aune ou meſure des longueurs dont on ſe ſert au Japon. Cette meſure eſt uniforme dans toutes les isles qui compoſent ce vaſte empire; non-ſeulement chaque marchand a des *ichins* dans ſa boutique auxquels il meſure & vend ſes marchandiſes; mais encore il y a des *ichins* publics qu'on trouve pendus preſqu'à chaque coin de rue, où l'acheteur peut aller vérifier ſi on ne lui a point fait faux aunage. Cette eſpece d'aune a environ ſix pieds de long diviſés en ſix parties, & chacune de ſes diviſions en dix autres, en ſorte que l'*ichin* entier a ſoixante diviſions. Un *ichin* fait à-peu près trois aunes de Hollande, & une canne de Provence. *v.* AUNE & CANNE.

ICHNÉ, adj. fém., *Mythol.*, ſurnom

Digitized by Google

de Thémis déesse de la justice, & de Nemesis vengeresse des crimes. *Ichné* vient de ἰχνος, *trace*, *vestige*. Ces divinités furent ainsi appellées de ce qu'on les supposoit toujours attachées sur les pas des coupables.

ICNEUMON *ou* MANGOUSTE, (R), s. m., *Hist. Nat.*, vulgairement appellé *rat de pharaon*, ou *rat d'Egypte*, *mus Egypti*. C'est un petit quadrupede digité, du genre des belettes, qui se trouve abondamment en Egypte, & dans les montagnes qui séparent l'Arabie d'avec l'Egypte : son nom arabe est *garbua*. La longueur de son corps depuis le bout du museau, jusqu'à l'origine de la queue, est d'un pied neuf pouces, celle de sa queue de plus d'un pied & demi ; ses jambes de devant ont environ cinq pouces de long, les pieds, qu'on appelle les *mains*, sont très-courts & touchent peu à terre. Ceux de derriere sont plus longs. Tout son corps, excepté le ventre, qui est d'un roux jaunâtre, est couvert de poils variés depuis leur origine jusqu'à leur extrêmité, de noirâtre & de blanchâtre. L'*ichneumon* a la tête oblongue, le museau court : l'ouverture de la gueule placée au dessous du museau est très-petite ; il a la langue, les dents & les parties naturelles comme le chat, ses moustaches sont très-copieuses, il en a trois rangs ; son poil est aussi rude que celui du loup ; ses oreilles sont courtes & tendres : elles sont, ainsi que les pieds, de couleur de chair : il a les jambes noires avec cinq griffes aux pieds de derriere ; sa queue est longue, quarrée & épaisse autour des reins : la femelle fait autant de petits qu'une chienne. Au dehors du fondement le mâle & la femelle ont une ouverture remarquable & indépendante des conduits naturels, c'est une espece de poche dans laquelle se filtre une humeur odorante ; on prétend que cet animal ouvre cette poche, lorsqu'il fait trop chaud pour se rafraichir ; cette ouverture avoit fait croire à quelques personnes que ces animaux étoient hermaphrodites.

L'*ichneumon* a reçu des honneurs divins de la part des Egyptiens, à cause de la grande utilité dont il est, en détruisant les œufs de crocodiles quoique cachés dans le sable. Il mange même les jeunes crocodiles, espece d'animaux dont la multiplication est très-nombreuse, & qui donneroient tout à craindre s'ils n'étoient détruits dès leur naissance par les *ichneumons*. Mais comme la fable est toujours à côté de la vérité, on a dit que l'*ichneumon* entroit dans le ventre du crocodile lorsqu'il dormoit, & n'en sortoit qu'après avoir déchiré ses entrailles. L'*ichneumon* ne sauroit souffrir le vent ; dès qu'il le sent souffler, il se retire dans sa caverne ; il se garantit du froid, en s'exerçant à sauter : il est hardi & se dresse lorsqu'il voit quelqu'autre animal ; il attaque de gros chiens, des chameaux mêmes ; il marque beaucoup de haine pour l'aspic & pour tous les serpens ; quand il les veut combattre, il a l'adresse de se veautrer dans la boue ou de se plonger dans l'eau, & de se rouler ensuite sur la poussiere, qu'il laisse sécher au soleil, afin de s'en faire une espece de cuirasse. Cet animal a un appétit si véhément qu'il ne craint point d'attaquer même les serpens les plus vénimeux. Avant de devenir le vainqueur de sa proie, il reçoit quelquefois des morsures cruelles & dangereuses ; mais lorsqu'il commence à ressentir les impressions de leur venin, il va chercher des antidotes & particulierement une racine que les Indiens ont nommée de son nom, & qu'ils assurent être un des plus puissans remedes contre la morsure de la vipere.

Quoique l'*ichneumon* soit difficile à apprivoiser, on en éleve en Egypte, comme on fait ici des chats, & on les porte vendre à Alexandrie. L'*ichneumon* d'Egypte approche pour la forme extérieure de la belette ; il a même l'air plus vif, plus familier ; il joue & badine volontiers avec les hommes, & plus agréablement qu'un chien ; cependant quand il mange, il est traître & colere : alors il gronde presque toujours, & se jette avec fureur sur ceux qui veulent le troubler ;

Digitized by Google

comme il aime les œufs de poule, & qu'il n'a pas la gueule assez fendue pour les saisir, il tache de les casser en les jettant en l'air, ou en les roulant sur la terre de cent manieres différentes; s'il trouve une pierre autour de lui, il lui tourne aussi-tôt le dos, puis élargissant ses jambes de derriere, il prend l'œuf avec celles de devant, & le pousse par-dessous le ventre pour le casser contre la pierre.

Nous avons dit qu'on appelle ses pieds de devant, *mains*, parce qu'il s'en sert comme les loirs, pour prendre sa nourriture; ces mains lui servent aussi pour puiser de l'eau & pour boire, les doigts étant courbés. Cet animal marche sans faire aucun bruit, & varie sa démarche selon le besoin; quelquefois il s'éleve sur ses jambes, raccourcit son corps, & tient la tête haute; d'autres fois il a l'air de ramper & de s'allonger comme un serpent; souvent il s'assied sur les pieds de derriere; & plus souvent encore il s'élance comme un trait sur la proie qu'il veut saisir.

On voit des especes d'*ichneumons* beaucoup plus petits que ceux de l'espece précédente.

Kolbe dit que celui du Cap-de-Bonne-Espérance a la grandeur d'un chat, la forme de la musaraigne ou souris de campagne, le corps couvert de poils longs, roides, & tachetés de noir & de jaune. Il est très-commun dans les campagnes du Cap: c'est un grand destructeur de serpens & d'oiseaux: il accompagne volontiers le furet, pour sucer & vuider les œufs de ces animaux.

L'*ichneumon* ou *mangouste* des Indes Orientales est très-mal-propre, il n'aime qu'à chercher & flairer fortement; il creuse la terre avec le dessus de son museau, qui est en petit assez semblable à celui du cochon; sa tête ressemble à celle de la betette; il approche beaucoup du renard par la couleur de son poil: le bout de sa queue est frisé, couvert de poils rudes & piquans. Il est d'un caractere fort sauvage; il mord cruellement, & déchire tout ce qu'il rencontre. Paresseux pendant le jour, il dort tranquillement dans sa caverne, d'où il sort le soir, en flairant; il grimpe aux arbres, croque les araignées, les vers, les racines tendres des arbres; il entre dans les poulaillers & y suce le sang des poules; il regagne sa taniere vers le lever du soleil.

L'*ichneumon* d'Amérique, ou l'*yzquiepatl*, ou *quaise* des Américains, ressemble assez pour la figure & les mœurs à celui de Ceylan.

Ces animaux ne peuvent supporter le froid, ils dorment toujours le jour & veillent pendant la nuit.

Ceux qui desireroient de voir les figures de l'*ichneumon* & de l'hippopotame aux prises avec le crocodile, réunies dans une même sculpture, peuvent aller aux tuileries examiner la statue qui représente le Nil avec ses quatorze petits enfans: cette troupe d'enfans, placés les uns plus bas, les autres plus haut, sur le dieu du Nil qui est panché sur son urne, sont les symboles des différentes crues du Nil, qui sont de quatorze coudées, & en même tems si avantageuses à l'Egypte. Sur le lit de marbre de ce groupe, se voit aussi le *lotus*, plante dont les Egyptiens font une sorte de pain ou de galette: enfin on y voit l'*ibis*, l'*ichneumon*, &c.

ICHNEUMONS, *mouches*, (R), *Hist. Nat.* Ce nom d'*ichneumon*, qui fut donné originairement par les Egyptiens à l'animal quadrupede que nous venons de décrire, & que ces peuples jugerent digne de leur adoration, à cause du service qu'il leur rendoit en cassant les œufs de crocodile, a été transporté par les naturalistes à un genre entier de mouches vives & hardies, qui ne vivent que de chasse, & dont plusieurs nous rendent de très-grands services, ainsi que nous aurons lieu de le voir. Ces mouches sont armées de deux fortes dents; elles ont quatre ailes; leur ventre ne tient à la poitrine que par un filet très-fin; elles ont d'assez longues antennes, qu'elles agitent continuellement; ce qui les a fait nommer

Digitized by Google

nommer auſſi *mouches à antennes vibrantes*: ce caractere frappant les fait aiſément diſtinguer des autres eſpeces de mouches. La chaſſe favorite des *ichneumones* eſt celle qu'elles font aux araignées, ſur leſquelles elles tombent comme des vautours.

Il ſeroit inutile & preſque impoſſible de parcourir toutes les différentes eſpeces de mouches *ichneumones*. Il ſuffit de ſavoir que leur nombre eſt prodigieux, qu'il y en a de toutes les grandeurs, depuis celle de la mouche demoiſelle juſqu'à celle du plus petit moucheron. La plupart des mouches *ichneumones* ont la même forme; leur ventre eſt ſéparé de la poitrine par un filet, ainſi que nous l'avons dit. De ces mouches *ichneumones*, les unes n'ont point de queue apparente; d'autres en ont, & ſouvent de très-longues.

Ce ſont les femelles des *ichneumones* qui ſont pourvues de ces queues, qui renferment une eſpece d'aiguillon, ou plutôt une véritable tarriere, capable de pénétrer les chairs les plus compactes, & quelquefois auſſi des corps qui ont la dureté de la pierre. Les unes portent cet inſtrument renfermé dans le corps; les autres le portent tout entier au dehors; ce qui fait que même quelques *ichneumones* femelles n'ont point ces queues apparentes.

Lorſqu'une mouche *ichneumone* eſt preſſée du beſoin de pondre ſes œufs, elle va ſe poſer ſur une chenille ou ſur un ver, dont le corps eſt quelquefois plus grand que le ſien. L'inſecte a beau s'agiter, ſe tourmenter, la mouche enfonce ſa tarriere, & coule un œuf au fond de la petite plaie qu'elle vient de faire: la chenille en reçoit de cette maniere vingt ou trente, ſuivant que la mouche eſt plus ou moins petite; car les mouches plus groſſes n'en mettent qu'un ou deux, ſuivant la force des vers qui doivent naître de ces œufs.

D'autres mouches *ichneumones* ſe contentent de coller un ou pluſieurs œufs ſur le corps de la chenille; les vers ou larves ſortent toujours par la pointe de l'œuf qui touche immédiatement le corps de la patiente, & s'y enfoncent. Ils y trouvent leur nourriture à l'inſtant de leur naiſſance, car ils ſe nourriſſent du corps même de la chenille.

La ſtructure de la tarriere de ces mouches *ichneumones* eſt très-curieuſe; on l'obſerve aiſément dans les mouches à longue tarriere. Cette queue, que l'on avoit priſe autrefois pour un ornement, ou comme quelque choſe de propre à diriger leur vol, eſt compoſée de trois filets, dont les deux collatéraux ſont creuſés en goutiere, & ſervent d'étui pour contenir une tige ferme, ſolide, dentelée par le bout, le long de laquelle regne une cannelure qui eſt le canal par lequel l'inſecte fait deſcendre l'œuf. Ces mouches à longues tarrieres, s'attachent aux endroits où elles reconnoiſſent les nids des guêpes ou d'abeilles maçonnes, ſoit qu'ils ſoient placés dans le bois, ou qu'ils ſoient conſtruits de mortier ou de ſable; elles ſe placent ſur ces nids, & en faiſant faire pluſieurs demi-tours à droite & à gauche à leur tarriere, qu'elles ſoutiennent avec leurs pattes de derriere, de peur qu'elle ne ſoit briſée, elles pénétrent dans le fond du nid, & y dépoſent un ou pluſieurs œufs, d'où doivent naître des vers qui mangeront ceux pour qui l'abeille ou la guêpe avoit pris tant de précaution, afin de les mettre à l'abri de tous ennemis.

Il y a des mouches *ichneumones* ſi petites, & qui ont une tarriere ſi forte, qu'elles percent les œufs de papillon & y dépoſent leurs œufs; on voit, avec ſurpriſe, ſortir d'un tas d'œufs de papillons, une multitude de petites mouches.

La chenille qui récelle dans ſon corps un ſi grand nombre d'ennemis, n'en paroît pas d'abord fort incommodée. Lorſqu'on vient à ouvrir cette chenille, on trouve toutes les parties intérieures entieres, ce qui donne lieu de penſer que ces vers ne vivent que des liqueurs qui ſervent à l'entretien & à l'accroiſſement de la chenille, mais qu'ils les corrom-

pent & qu'ils les empoiſonnent par leur ſéjour. On voit, avec étonnement, au bout de quelques jours, auprès du cadavre de la chenille, quelquefois une vingtaine ou une trentaine de petites coques de ſoie d'un beau jaune, ou de quelqu'autre couleur. Ce ſont les vers des *ichneumones* qui ſe ſont filé ces coques pour ſubir leur métamorphoſe.

Les mouches *ichneumones* ſont quelquefois périr un très-grand nombre de chenilles; on en a eu la preuve dans l'automne de l'année 1731, & le printems de 1732: ces années furent ſi favorables aux chenilles, que leur multiplication donna de juſtes inquiétudes. Le public en fut allarmé, & les magiſtrats y apporterent, par de ſages réglemens, tout le remede que la prudence humaine pouvoit ſuggérer. Mais ce qui faiſoit multiplier ainſi les chenilles, fit auſſi multiplier, dans la même proportion, les mangeurs de chenilles. Les trois quarts & plus des chryſalides que l'on ouvroit (car il eſt bon d'obſerver que les chenilles qui ont le corps rempli de ces œufs étrangers, ſubiſſent leur métamorphoſe ordinaire) avoient toutes des vers dans le corps qui les rongeoient. Ces vers étoient nés des *ichneumones*, & ils firent plus de beſogne que le travail des hommes pour nous délivrer de cette peſte.

Il n'eſt pas rare de voir dans les jardins une chenille attachée ſur une feuille, & auprès d'elle de petites coques de la groſſeur d'un grain de froment, rondes, blanches, que l'on prendroit pour des œufs que la chenille couve: la chenille paroît pleine de vie lorſqu'on la touche, mais elle eſt cependant dans un état de langueur, & paroît fixée ſur le lieu par les ſoies de la coque qu'ont filée les vers qui ſont ſortis de ſes flancs.

Il y a une coque de vers d'*ichneumons*, qui eſt des plus curieuſes; elle ſe trouve le plus ordinairement ſuſpendue comme un luſtre, par un fil long de trois ou quatre pouces, à quelques branches de chêne; car c'eſt ſur cet arbre que vit la chenille dans le corps de laquelle la mouche *ichneumone* dépoſe ſon œuf. Cette coque eſt traverſée par une bande blanche dans ſon milieu; dès qu'on la détache & qu'on la poſe ſur la main, elle ſaute à terre, où elle continue encore de faire pluſieurs ſauts qui ſe ſuccedent les uns aux autres. C'eſt de cette eſpece de coque que M. Carré avoit parlé dans les *Mémoires de l'academie* de Paris; il en avoit vu un jour pluſieurs ſautillant le long d'une allée, mais il n'en avoit point découvert la méchanique.

Cette coque contient un ver ſauteur, qui en s'élançant l'éleve en l'air, & l'éleve quelquefois juſqu'à trois ou quatre pouces en hauteur, & autant en longueur; on peut s'en aſſurer aiſément, en préſentant une pareille coque aux rayons du ſoleil; elle eſt aſſez tranſparente pour permettre à un œil pénétrant de voir ce qui ſe paſſe en dedans.

Il y a de certains petits *ichneumons* qui ſe diſtinguent de tous les autres inſectes, par les préludes amoureux qui précédent leur accouplement. Dans les tendres momens qui invitent à perpétuer l'eſpece, les mâles préviennent leurs femelles par des empreſſemens & des ſignes redoublés & très-expreſſifs de l'amour le plus vif; ils donneroient des leçons aux amans les plus paſſionnés.

ICHNOGRAPHIE, ſ. f., *Mathémat.* Ce mot ſignifie proprement le plan ou la trace que forme ſur un terrein la baſe d'un corps qui y eſt appuyé.

Ce mot vient du grec ἴχνος, *veſtigium*, trace, & de γράφω, *ſcribo*, je décris; l'*ichnographie* étant véritablement une deſcription de l'empreinte ou de la trace d'un ouvrage.

En perſpective, c'eſt la vue ou la repréſentation d'un objet quelconque, coupé à ſa baſe ou à ſon rez-de-chauſſée par un plan parellele à l'horiſon.

L'*Ichnographie*, en *Architecture*, eſt une ſection tranſverſe d'un bâtiment, qui repréſente la circonférence de tout l'édifice, des différentes chambres & appartemens, avec l'épaiſſeur des murailles, les diſtributions des pieces, les dimen-

Digitized by Google

ſions des portes, des fenêtres, des cheminées, les ſaillies des colonnes & des pieds-droits, en un mot, avec tout ce qui peut être vu dans une pareille ſection.

En Fortification, le mot *ichnographie* ſignifie le *plan* ou la *repréſentation* de la longueur & de la largeur des différentes parties d'une forteresſe, ſoit qu'on trace cette repréſentation ſur le terrein ou ſur le papier. *v.* FORTIFICATION.

C'eſt auſſi, dans la même ſcience, le plan on le deſſein d'une forteresſe coupée parallelement & un peu au-deſſus du rez-de-chauſſée. *v.* PLAN.

L'*ichnographie* eſt la même choſe que ce que nous appellons *plan géométral*, ou ſimplement *plan*. L'*ichnographie* eſt oppoſée à la *ſtéréographie*, qui eſt la repréſentation d'un objet ſur un plan perpendiculaire à l'horizon, & qu'on appelle autrement *élévation géométrale*. *v.* PLAN.

ICHOGLAN, ſ. m., *Hiſt. Turq.*, eſpece de page du grand-ſeigneur.

Les *ichoglans* ſont de jeunes gens qu'on éleve dans le ſerrail, non-ſeulement pour ſervir auprès du prince, mais auſſi pour remplir dans la ſuite les principales places de l'empire.

L'éducation qu'on leur donne à ce deſſein, eſt ineſtimable aux yeux des Turcs.

C'eſt entre quarante *ichoglans*, que ſont diſtribuées les premieres dignités de l'empire, qui viennent à vaquer. Les Turcs s'imaginent que Dieu donne tous les talens & toutes les qualités néceſſaires à ceux que le ſultan honore des grands emplois. Nous croirions nous autres, que des gens qui ont été nourris dans l'eſclavage, qui ont été traités à coups de bâton par des eunuques pendant ſi longtems, qui ont mis leur étude à faire les ongles, à raſer, à parfumer, à ſervir dans le bain, à laver du linge, à plier des veſtes, des turbans, ou à préparer du ſorbet, du café, & autres boiſſons, ſeroient propres à de tous autres emplois qu'à ceux du gouvernement des provinces. On penſe différemment à la cour du grand-ſeigneur; ce ſont ces gens-là que l'on gratifie par choix & par préférence; mais comme ils n'ont en réalité ni capacité, ni lumieres, ni expérience pour remplir leurs charges, ils s'en repoſent ſur leurs lieutenans, qui ſont d'ordinaire des fripons ou des eſpions que le grand-viſir leur donne, pour lui rendre compte de leur conduite, & les tenir ſous ſa férule.

ICHOREUX, EUSE, adj., terme de *Chirurgie*. On appelle *ichoreuſe*, l'humeur ſéreuſe & âcre qui découle de certains ulceres. Les parties exangues, telles que les ligamens, les membranes, les aponévroſes, les tendons, ne fourniſſent jamais une ſuppuration vraiment purulente; les ulceres qui affectent ces parties donnent un *pus ichoreux*, une eſpece de ſanie: ce mot vient du grec ἰκὼρ, *ichor*, *ſanies*, ſanie, ou ſéroſité âcre.

On tarit la ſource de l'humeur *ichoreuſe*, dans les plaies des parties membraneuſes & aponévrotiques, par l'uſage de l'eſprit de térébenthine. Ce médicament deſſeche l'extrêmité qui fournit l'*ichor*. Lorſque dans la piquûre d'une aponévroſe d'un ligament, les matieres *ichoreuſes* & âcres feront retenues derriere, elles y produiſent des accidens qu'on ne fait ceſſer ordinairement qu'en faiſant une inciſion pour donner une iſſue à ces matieres; l'inciſion eſt d'ailleurs indiquée pour arrêter les ſuites funeſtes de l'étranglement que l'aponévroſe enflammée fait ſur les parties qu'elle embraſſe. *v.* GANGRENE.

Si le pus eſt *ichoreux* par le défaut de reſſort des chairs relâchées & ſpongieuſes d'un ulcere, les remedes déterſifs corrigent ce vice; l'indication particuliere peut déterminer à les rendre cathérétiques ou anti-putrides. *v.* DÉTERSIF. Les chairs molaſſes d'un cautere forment quelquefois un bourrelet pâle dont il ne ſort qu'un pus *ichoreux*. On applique ordinairement de l'alun calciné pour détruire les chairs excédentes. Je me ſuis ſervi avec ſuccès dans ce cas de la poudre de ſcammonée & de rhubarbe; j'en ai même chargé une boule de cire pour mettre à la place du pois. La vertu de ces médicamens ranime les chairs, & pro-

Digitized by Google

duit un dégorgement purulent: ces bons effets montrent la juſteſſe de l'idée des anciens ſur la qualité des remedes déterſifs qu'ils appelloient les *purgatifs des ulceres*.

ICHOROIDE, ſ. f., *Medecine*, moiteur, ſueur, dite *malſaine*, & ſemblable à la ſanie que rendent les ulceres.

ICHTERSHAUSEN, (N), *Géog. Mod.*, ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans le duché de Saxe-Gotha, ſur la riviere de Gera. C'eſt le ſiege d'un bailliage, & celui d'une ſurintendance eccléſiaſtique. Le chateau de Marienbourg qui en eſt fort proche, étoit originairement deſtiné à la réſidence des ducs de Saxe-Meinungen. (D. G.)

ICHTHYOPHAGES, *Géogr. Anc.*, c'eſt-à-dire, mangeurs de poiſſons; les anciens ont ainſi nommé pluſieurs nations, dont ils ignoroient les vrais noms, & ſavoient ſeulement qu'elles habitoient au bord de la mer, & qu'elles vivoient principalement de la pêche. Ptolémée trouve des *Ichthyophages* dans la Chine; Agatharchide en place vers la Germanie & la Gédroſie; Pauſanias en décrit ſur la mer Rouge; & Pline en peuple pluſieurs isles à l'orient de l'Arabie heureuſe. C'en eſt aſſez pour faire voir que cette dénomination générale, donnée par les anciens à tant de peuples différens, prouve qu'ils ne les connoiſſoient point.

ICHTHYPÉRIES, ſ. m., *Hiſt. des Foſſiles*. Le D. Hill a donné le nom d'*ichthypéries*, *ichthyperia*, aux palais oſſeux des poiſſons, qu'on trouve fréquemment foſſiles, à une grande profondeur en terre, & enſevelis d'ordinaire dans des lits pierreux. M. Lhuyd les a nommés *ſiliquaſtra*, à cauſe de leur reſſemblance dans cet état à des ſiliques, ou gouſſes de lupins, & autres plantes légumineuſes.

C'eſt cette reſſemblance qui a fait croire à pluſieurs naturaliſtes, que c'étoit des foſſiles qui provenoient des végétaux dans leur premiere origine; mais ce ſont uniquement des couvertures oſſeuſes des différentes parties de la bouche de poiſſons cartilagineux, & peut-être d'autres eſpeces, dont la principale nourriture ayant été de coquillages, un palais oſſeux leur convenoit pour les pouvoir briſer; en effet, les *ichthypéries* ſont pour la plupart entierement déchirés ou arrondis.

On les trouve quelquefois dans leur état foſſile, en tas joints enſemble, tels qu'ils étoient dans la bouche du poiſſon; cependant ils paroiſſent communément en pieces & en fragmens.

Ils ſont tous de la ſubſtance des crapaudines, & de cent figures différentes, conformément aux diverſes eſpeces de poiſſons, ou aux différentes parties de la bouche du poiſſon.

Le plus grand nombre reſſemble de figure à une demi-gouſſe de lupin, à un pois, ou à une feve de marais; mais courts, larges, les autres longs & éfilés, boſſelés, cintrés, applatis, crochus à une extrémité, tortueux, rhomboïdes, triangulaires, en un mot de toutes ſortes de formes & de grandeurs. Il y en a depuis un dixieme de pouce juſqu'à deux pouces de long & un pouce de large; les uns liſſes & polis, d'autres ſtriés, cannelés, & d'autres tout couverts de tubercules; leur couleur n'eſt pas moins variée, on en voit de bruns, de fauves, de noirâtres, de noirs, de verds, de bleus, de jaunâtres, de blanchâtres, enfin de tachetés de diverſes couleurs.

On les trouve enfouis dans différens lits pierreux, en Allemagne, en France, en Italie, dans les isles de l'Archipel, en Syrie, & plus fréquemment en Angleterre que par-tout ailleurs; car il eſt peu de carrieres de pierres dans ce pays-là qui n'en fourniſſent plus ou moins. Voyez l'*Hiſtoire des foſſiles*, écrite par M. Hill, en anglois.

ICHTYOLITES, ſ. f., *Hiſt. Nat. Lythologie*, nom générique donné par quelques naturaliſtes à toutes les pierres dans leſquelles on trouve des empreintes de poiſſons, ou à toutes les parties de poiſſons pétrifiées, telles que des têtes, des arrêtes, des vertebres, des dents, &c. En un mot, le nom d'*ichtyolites* peut s'appliquer à toutes les pierres qui renfer-

Digitized by Google

ment des poiſſons ou quelques-unes de leurs parties. Le mont Bolca, près de Vérone, fournit un grand nombre de pierres chargées des empreintes de poiſſons; on en trouve auſſi en Allemagne dans le voiſinage d'Abensleben, d'Eisleben, de Mansfeld, d'Oſterod, ainſi que dans le duché de Deux-Ponts. *v.* PIERRES, EMPREINTES, PÉTRIFICATIONS, &c.

ICHTYOLOGIE, ſ. f., *Hiſt. Nat.*, la ſcience qui traite des poiſſons, ces animaux aquatiques qui ont des nageoires, & qui n'ont point de pieds.

L'affaire de l'*ichtyologie* eſt premierement de diſtinguer toutes les parties des poiſſons, par leurs noms propres; ſecondement, d'appliquer à chaque poiſſon ſes noms génériques & ſpécifiques, c'eſt-à-dire ceux qui conſtituent ſon genre & ſes eſpeces; troiſiemement d'expoſer quelques-unes des qualités particulieres de l'animal.

Le naturaliſte qui s'applique à cette étude, doit d'abord connoître les parties externes & internes du poiſſon, pour rapporter à ſa propre famille tout poiſſon étranger ou inconnu qui s'offre à ſes yeux; de ſorte qu'au moyen de ſes marques caractériſtiques, il puiſſe découvrir ſon eſpece & l'aſſigner au genre de la famille à laquelle il appartient. Enſuite, par des obſervations ſubſéquentes, il tâchera de ſavoir le lieu de l'habitation du poiſſon dont il s'agit, ſi c'eſt l'eau douce, ſalée, courante ou dormante; *item* ſa nourriture végétable ou animale, & de quelle ſorte; ſon tems, ſa maniere de multiplier & de faire des petits. Ces dernieres particularités veulent être jointes très-brièvement à la deſcription des parties du poiſſon; car les diſcours étendus à cet égard ſont plutôt une charge qu'une inſtruction judicieuſe. La vraie méthode des genres & des eſpeces, eſt la principale fin de l'hiſtoire naturelle.

On diviſe communément les poiſſons en trois claſſes, les cétacés, les cartilagineux & les épineux. Les cétacés ſont ceux dont la queue eſt parallele à l'horizon, quand le poiſſon eſt dans ſa poſture naturelle: les cartilagineux ſont ceux dont les nageoires qui ſervent à nager ſont ſoutenues par des cartilages à la place des rayons oſſeux qui ſoutiennent les nageoires dans les autres poiſſons, qui ont par tout le corps des cartilages au lieu d'os. Tels ſont les caracteres des deux premieres claſſes de poiſſons. Tous les poiſſons qui ont leurs nageoires ſoutenues par des rayons oſſeux, qui ont leur queue placée perpendiculairement & non horizontalement, & qui ont des os & non des cartilages, ſe nomment *poiſſons épineux*.

Les poiſſons cétacés ſont rangés par les derniers écrivains de l'hiſtoire naturelle, ſous le nom latin de *plagiuri*. Ils s'accordent en pluſieurs choſes avec les animaux terreſtres; & on les diſtingue les uns des autres par les caracteres qui ſervent à la diſtinction des quadrupedes, particulierement par les dents. La ſtructure générale de ces poiſſons, c'eſt la même dans tous; leur ſeule différence conſiſte dans les dents & le nombre des nageoires. C'eſt donc des dents & des nageoires ſeules qu'on tire proprement les caracteres génériques des *plagiuri*, ou poiſſons cétacés.

Les poiſſons cartilagineux different ſeulement les uns des autres, par la forme de leur corps, & le nombre de trous de leur ouie, le nombre de leurs nageoires, la figure & la poſition de leurs dents, qui dans les cétacés conſtituent les caracteres génériques, varient ſi fort dans les cartilagineux, que cela s'étend juſques ſur les diverſes eſpeces du même genre: ainſi les diſtinctions des genres des poiſſons cartilagineux, ne peuvent être tirés que de leurs figures & du nombre des trous de leurs ouies.

Les caracteres des deux claſſes des poiſſons qu'on nomme *cétacés* & *cartilagineux*, ſont aiſés à trouver; mais les caracteres des épineux demandent plus de ſoins, & ne s'offrent pas ſi promptement aux yeux. L'étendue de cette claſſe & la grande reſſemblance qui ſe trouve entre pluſieurs genres différens, ne facilitent pas

Digitized by Google

l'entrepriſe qui conſiſte à les diſtinguer les uns des autres. Quoique ce ſoit une regle générale, que les caracteres génériques des poiſſons doivent être pris de leurs parties extérieures; cependant dans les cas où ces parties extérieures different elles-mêmes en nombre, en figure & en proportion, il eſt néceſſaire que les caracteres primitifs du genre ſoient tirés des parties qui ſont les moins variables de toutes, les plus particulieres au genre de poiſſon dont il s'agit, en même tems qu'elles ſont les moins communes aux autres genres. Il faut beaucoup d'attention & de capacité à l'ichtyologiſte pour diſcerner ſolidement ces caracteres; & après un mûr examen, il trouve que les parties qui lui ſembloient d'abord les plus propres à les établir, ſont quelquefois celles qui y conviennent le moins en réalité.

La forme des nageoires & de la queue du poiſſon peut paroître un des caracteres eſſentiels pour fonder la diſtinction générique; néanmoins une recherche approfondie, démontre que ces deux choſes ne ſont ici d'aucun ſervice. Preſque toutes les eſpeces de *cyprini*, genre fondé ſur des caracteres naturels & invariables, ont les nageoires pointues à l'extrêmité, & offrent des queues fourchues. Si on eût fait de ces deux choſes les caracteres de ce genre de poiſſon, on en eût exclus la tenche & autres qui lui appartiennent, quoiqu'elles aient des nageoires obtuſes & des queues unies. D'ailleurs il y a pluſieurs genres différens de poiſſons, dans leſquels les nageoires & la queue ſont entierement ſemblables, comme la perche, le maquereau, le congre. On prétendra peut-être que les nageoires & la queue peuvent au-moins paſſer pour des marques collatérales de diſtinction; mais cette idée même n'eſt pas ſuffiſante, parce que ces marques ſont communes à pluſieurs genres de poiſſons.

La forme du dos, du ventre, & de toute la figure du corps conſidéré en longueur & largeur, ſemblent encore des caracteres eſſentiels; mais ils ne le ſont pas davantage pour établir les diſtinctions des genres. Le dos, dans quelques *cyprini*, eſt un peu pointu, comme dans la carpe ordinaire, tandis qu'il eſt convexe dans preſque tous les autres. Ce ſeul fait écarteroit l'idée de la forme du dos, comme propre à conſtituer un caractere générique.

Le ventre de la plupart des poiſſons du même genre eſt applati dans la partie antérieure, & s'éleve en maniere de ſillon entre les nageoires du ventre & l'anus: cependant dans la tenche tout le corps eſt applati de la tête à la queue. Ajoutez que la figure générale du corps en grandeur & en largeur, varie ſingulierement dans les *cyprini* de différentes eſpeces, dont quelques-uns ont le corps plat, & d'autres rond.

La tête, la bouche, les yeux, les narines & les autres parties de la tête, ſont plus fixes, & par conſéquent d'une grande importance pour conſtituer les diſtinctions des genres entre les poiſſons. Cependant comme les mêmes figures ſont communes à pluſieurs eſpeces également, elles ſervent plutôt à diſtinguer les ordres, les claſſes & les familles des poiſſons, que leurs genres. Ainſi les poiſſons nommés *clupeæ*, les *cotti*, les *coregoni*, les *ſcorpænæ* des auteurs, ſe reſſemblent par la figure de la tête, & néanmoins ſont de genres très-différens.

Comme la poſition & la forme des écailles ſont aſſez ſemblables dans le même genre de poiſſon, on peut l'admettre en qualité de marque collatérale diſtinctive; mais cette forme même d'écailles étant commune à pluſieurs genres de poiſſons, il eſt impoſſible d'en tirer avantage pour les caracteres des genres. Diſons la même choſe d'autres parties extérieures du corps, qui ne donnent pas des indices ſuffiſans, pour former les caracteres diſtinctifs des genres.

Quant à la poſition des nageoires, tout le monde convient que les ſaumons, les *clupeæ*, les *coregoni*, les *cohitides*, ou loches, ſont autant de divers genres de poiſſons; cependant dans tous, leurs na-

Digitized by Google

geoires ont la même ſituation. Celles de la poitrine ſont dans tous, les plus proches de la tête, puis la nageoire du dos, enſuite celles du ventre, & derriere toutes, eſt la nageoire de l'anus. La même obſervation ſe peut étendre à d'autres genres de poiſſons.

La ſituation des dents eſt ſemblable dans pluſieurs eſpeces d'un même genre, comme dans pluſieurs genres différens. Tous les *cyprini* ont leurs dents placées avec le même ordre & de la même maniere, ſavoir dans le goſier à l'orifice de l'eſtomac. Les ſaumons & les brochets ont leurs dents en quatre endroits, aux mâchoires, au palais, à la langue, & au goſier. Les perches & les *cotti* les ont en trois endroits, à la mâchoire, au palais, & au goſier, & n'en ont point ſur la langue; mais parmi les *coregoni*, il y a une eſpece, ſavoir l'*albula nobilis* de Schoenfeld, qui a les dents à la mâchoire ſupérieure, au palais & au goſier. Une autre eſpece que les Suédois nomment *ſilkjoia*, n'en a que ſur la langue; & une autre eſpece du même genre, le *thymallus* des auteurs, que les Anglois nomment *gréyling*, les a dans les deux mâchoires, au palais, & ſur la langue. Il eſt donc certain, qu'aucun caractere générique ne ſauroit s'établir par ce moyen.

Le nombre de dents ne peut pas mieux ſervir à former le caractere des genres, à cauſe de leur variété dans les individus d'une même eſpece, comme dans les brochets, & les ſaumons.

Le nombre des nageoires n'eſt pas plus favorable à ce deſſein, parce qu'il eſt égal dans pluſieurs genres, & quelquefois variable dans diverſes eſpeces des mêmes genres. La longue merluche, *aſellus longus*, eſt évidemment du même genre que les autres *aſelli*; néanmoins elle n'a que deux nageoires ſur le dos, tandis que les autres en ont trois; elle n'en a qu'une ſur le ventre, au lieu que les autres en ont deux. Le maquereau a dix-ſept nageoires, & le thon vingt-cinq ou environ; cependant on n'en fera pas deux genres de poiſſons, puiſqu'ils conviennent enſemble à tous les autres égards.

Le nombre des os qui ſoutiennent les nageoires des poiſſons, particuliérement celles du dos & de l'anus, varie beaucoup, même dans les diverſes eſpeces d'un même genre; il eſt vrai toutefois, que l'on doit regarder cette marque comme utile, pour diſtinguer les eſpeces, mais elle ne l'eſt pas pour former les genres.

Pour ce qui concerne les autres parties extérieures, il n'y en a aucune qui ſe trouvant dans tous les poiſſons épineux, ne differe dans tous les différens genres, excepté les deux petits os qu'on voit de chaque côté de la membrane de la tête qui couvre les ouies. Ces os ſe rencontrent dans preſque tous les poiſſons épineux, quoique dans quelques genres, l'épaiſſeur de la membrane les rende moins viſibles que dans d'autres. Le nombre de ces os eſt d'ailleurs beaucoup plus régulier dans les mêmes genres de poiſſons, que celui des nageoires.

Les quatre genres de maquereaux ou *ſcombri*, de perches, de *gadi*, de *ſyngnathi*, c'eſt-à-dire, de ceux dont les mâchoires ſont fermées par les côtés, & dont la bouche ne s'ouvre qu'à l'extrêmité du muſeau, ont le nombre des nageoires très-varié dans les diverſes eſpeces de chaque genre; mais dans tous ces genres, le nombre des os de la membrane qui tapiſſe les ouies, eſt régulierement le même dans chaque eſpece; tous les *gadi* ont régulierement ſept os de chaque côté; tous les *cyprini* en ont trois; les *cotti* ſix, les *clariæ* ſept, les *clupeæ* huit, les *eſoces* quatorze, & ainſi des autres.

Il n'y a que deux genres connus de poiſſons, qui ne s'accordent pas dans toutes leurs eſpeces pour le nombre de ces os, ce ſont les ſaumons & les *coregoni*. Parmi les ſaumons, quelques eſpeces en ont ſept, d'autres huit, neuf, dix, onze, & douze. C'eſt une choſe cependant bien digne d'obſervation, que la nature a mis cette variété du nombre de ces os dans les différentes eſpeces, ſeulement pour les genres de poiſſons, chez leſquels toutes les eſpeces ſe reſſemblent ſi fort par

Digitized by Google

leurs parties extérieures, qu'il ne falloit pas moins que cette reſſemblance, pour faire juger qu'ils appartenoient les uns aux autres; car outre que tous les ſaumons & les *coregoni* ont une appendice membraneuſe, ſemblable à une nageoire ſur le derriere du dos, les diverſes eſpeces de chaque genre ſe reſſemblent tellement, qu'il eſt difficile de les diſtinguer en pluſieurs occaſions.

Par rapport aux nageoires, pluſieurs genres de poiſſons, comme on l'a déja dit, en ont tous le même nombre en général, comme les ſaumons, les *cyprini*, les *clupeæ*, les *coregoni*, les *oſmeri*, les *cobitides*, les *ſpari*, ou ceux qui tremblent de tout leur corps quand ils ſont hors de l'eau; les *labri*, ou ceux dont les levres ſont épaiſſes & prominentes; les *gaſtéroſtei*, ou ceux dont le ventre eſt ſoutenu par des bandes oſſeuſes, les *éſoces*, les *pleuro necti*, ou ceux qui nagent d'un ſeul côté; tous, dis-je, ont ſept nageoires radiées de côtes oſſeuſes. Ce même nombre de ſept nageoires eſt commun à divers autres genres.

Mais tandis que toutes les eſpeces d'un même genre ont conſtamment même nombre d'os dans la membrane qui couvre les ouies, il eſt très-rare que les divers genres ayent ce même nombre. Les perches, les maquereaux, les *gadi* en ont tous ſept de chaque côté. Les *cyprini* & les *gaſtéroſtei* en ont chacun trois, les *cotti*, les *pleuronecti* en ont ſix. Cependant tous ces genres different tellement dans leurs autres caracteres & dans leur face externe, qu'on n'eſt point en crainte de les confondre enſemble. Concluons que le nombre des os qui ſoutiennent la membrane des ouies, fournit le premier & le plus eſſentiel de tous les caracteres pour la diſtinction des genres des oſtéoptérygions ou poiſſons oſſeux; cependant, quoique ce caractere ſoit eſſentiel à la détermination des genres, il n'eſt pas toujours ſuffiſant.

En effet, pour rapporter ſolidement les poiſſons à leurs propres genres, il eſt non-ſeulement néceſſaire, que tous ceux d'un même genre ayent le même nombre d'os dans les ouies, il faut encore qu'ils ayent dans les genres la même forme externe. Il faut 2°. qu'ils ayent une même poſition, & le même nombre de nageoires. 4°. La poſition des dents doit ſemblablement être la même; car généralement toutes les eſpeces de poiſſons ont dans chaque genre le même ordre de dents. 5°. Enfin, on y joindra les écailles qui doivent être ſemblables en figure & en poſition. Voilà les conſidérations néceſſaires pour fonder les genres naturels & véritables de poiſſons. Si toutes ces choſes ſe rencontrent dans toutes les eſpeces; s'il ſe trouve de plus une analogie dans la ſituation, la forme des autres parties externes & internes, particulierement de l'eſtomac, des appendices, des inteſtins, de la veſſie urinaire, il ne reſtera plus de doute pour établir les genres en *ichtyologie*, ſur des fondemens inébranlables.

Cependant, il ne faut pas s'attendre que chacun de ces caracteres ſe trouve régulierement parfait dans chaque eſpece du même genre; quelques-uns le ſeront plus, d'autres moins; mais les trois choſes eſſentielles au genre pour la ſimilitude, ſont le même nombre d'os dans la membrane branchioſtege, la même figure & forme extérieure générale, & la même poſition de nageoires; les autres circonſtances ne ſont qu'additionnelles & confirmatives.

Il réſulte de ce détail, qui eſt un précis du ſyſtême & des découvertes d'Artédi, quelles ſont les vraies marques qui peuvent fonder les caracteres génériques des poiſſons, & quelles ſont les marques équivoques. Nous ne prétendons point qu'Artédy ait indubitablement trouvé la vérité à tous égards, nous diſons ſeulement que ſes recherches ſur cette matiere, ſont plus approfondies & plus ſolides que celles de tous les naturaliſtes qui l'ont précédé juſqu'à ce jour en cette partie.

ICHTYOLOGISTE, ſ. m. *Hiſt. Nat.* C'eſt ainſi, qu'on appelle, en termes d'art, un

Digitized by Google

un naturaliſte qui a donné quelque ouvrage ſur les poiſſons.

ICHTYOMANTIE, ſ. f., *Art Divinat.*, eſpece de divination qui ſe tiroit en conſidérant les entrailles des poiſſons. On faiſoit ſur ces animaux à peu-près les mêmes obſervations, que l'on avoit coutume de faire ſur les autres victimes. Tirésias & Polydamas y recoururent dans le tems de la guerre de Troye. Pline, *livre xxxij, chap. ij*, rapporte qu'à Myre en Lycie, on jouoit de la flute à trois reprises, pour faire approcher les poiſſons de la fontaine d'Apollon, appellée *aurius*; que ces poiſſons ne manquoient pas de venir; que tantôt ils dévoroient la viande qu'on leur jettoit, ce que les conſultans prenoient en bonne part; & que tantôt ils la mépriſoient & la repouſſoient avec leur queue, ce qu'on regardoit comme un préſage funeſte. *Ichtyomantie* eſt un terme formé d'ἰχθύς, *poiſſon*, & de μαντεία, *divination*.

ICHTYS, *Hiſt. Eccléſiaſtiq.*, fameuſe acroſtiche de la ſibylle Erytrée, dont parlent Euſebe & ſaint Auguſtin, dans laquelle les premieres lettres de chaque vers formoient les mots de Ἰησοῦς, χριστός, θεοῦ υἱὸς σωτὴρ, c'eſt-à-dire, *Jeſus-Chriſt fils de Dieu ſauveur*, dont les lettres initiales en grec ſont Ιχθυς.

ICI, adv. de lieu, *Gramm.*, il déſigne l'endroit où l'on eſt; mais il comprend une certaine étendue qui varie. Celui qui entre dans une maiſon & qui demande du maître s'il eſt *ici*, l'adverbe *ici* comprend l'étendue de la maiſon. En changeant la queſtion, on concevra par la réponſe que l'adverbe *ici* peut comprendre l'étendue d'une ville; mais je ne connois aucun cas où il puiſſe déſigner une province, une très-grande contrée, je ne crois pas qu'un homme qui ſeroit aux isles, diſe d'un autre qu'il eſt *ici*. Il répéteroit le mot *isles*, ou il changeroit ſa façon de parler.

ICICARIBA, ſ. m., *Botan. Exot.*, c'eſt l'arbre qui fournit la réſine élémi d'Amérique; car l'arbre d'où découle le vrai élémi d'Ethiopie, eſt l'olivier d'Egypte aſſez ſemblable à ceux de la Pouille.

L'*icicariba* eſt caractériſé par Ray, *arbor Braſilienſis, foliis pinnatis, floſculis verticillatis, fructu olivæ figurâ & magnitudine*, hiſt. 2. 1546. C'eſt le *prunus javanica, atriplicis foliis commelini*, kakoula *javanis*, Hort Ieeam. 35. *Prunifera fago ſimilis, ex inſula Barbadenſi*, Pluken Almag. 306. *Arbor ex ſurinamâ, myrti laureæ foliis*, Breyn Prodrom. 2. 19. Kakuria, *myrabolanus zeylanica*, Herman. Muſ. Zeylan 48. &c.

C'eſt un grand arbre qui s'éleve & vient comme le hêtre, ſon tronc cependant n'eſt pas fort gros; ſon écorce eſt liſſe & cendrée; ſes feuilles ſont compoſées de deux & quelquefois de trois paires de petites feuilles, terminées à l'extrémité par une ſeule, ſemblable à celle du poirier, longue de trois doigts, finiſſant en pointe, épaiſſe comme du parchemin, d'un verd gai & luiſant. Elles ont une côte qui les partage dans toute leur longueur, & des nervures qui s'étendent obliquement.

Vers la baſe des feuilles compoſées, ſortent pluſieurs petites fleurs ramaſſées en grappes ou par anneaux; elles ſont fort petites, à quatre pétales verds, en forme d'étoile, bordées d'une ligne blanche; le milieu de la fleur eſt occupé par quelques petites étamines jeunâtres.

Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits de la groſſeur & de la figure d'une olive, & de la couleur de la grenade. Ils renferment une pulpe qui a la même odeur que la réſine de cet arbre; car ſi l'on fait le ſoir une inciſion à l'écorce, il en découle pendant la nuit une réſine très-odorante, ayant l'odeur de l'anis nouvellement écraſé, & que l'on peut recueillir le lendemain. Cette réſine a la conſiſtance de la manne, eſt d'une couleur verte un peu jaunâtre, & ſe manie aiſément. Voyez ſon article. Si l'on preſſe un peu fortement l'écorce extérieure de l'*icicariba* ſans l'ouvrir, elle donne par la ſeule preſſion une odeur aſſez vive.

ICIDIENS, *ou* DOMESTIQUES, ſ. m. pl., *Mythолog.*, il ſe diſoit des dieux

Digitized by Google

lares où pénates. Servius en fait des freres. Ce mot vient de οἶκος, dérivé de οἶκος, *maison*.

ICONDRE, *Géogr.*, petit pays d'Afrique dans l'isle de Madagascar. Il est montueux, fertile en bons plantages & pâturages, par la hauteur de 22. 30.

ICONE, *Géogr. Anc.*, ancienne ville de la Capadoce, dans le département de la Lycaonie, selon Ptolémée: Strabon, contemporain d'Auguste & de Tibere, en parle *lib. XII. p. 586*, comme d'une petite ville, mais bien bâtie; elle s'aggrandit sans doute peu de tems après; car nous lisons dans les actes des apôtres, *chap. xiv. v. 1. 18. 20.* qu'il y avoit à *Icone* une grande multitude de Juifs & de Grecs. Il est encore question de cette ville dans les mêmes actes des apôtres, *chap. xiij. v. 51. chap. xvj. v. 2.* & dans la I. à Timothée, *chap. iij. v. 1.* Tout cela s'accorde avec le témoignage de Pline, *lib. V. chap. xxiij.* qui dit que de son tems c'étoit une ville célebre; elle fut épiscopale de bonne heure. Hierocles & les autres auteurs des notices ecclésiastiques, la nomment *métropole*.

Icone devint la conquête des Turcs avant qu'ils eussent passé en Europe; ils en formerent le siege d'un grand gouvernement, & défirent devant cette ville l'armée des Croisés d'Allemagne conduits par Conrard, l'empereur blessé, qui comptoit arriver à Jérusalem en général d'armée victorieux, s'y rendit en pélerin.

Cogni est le nom moderne de l'ancienne *Icone*; elle est grande, peuplée, située dans une belle campagne, fertile en bled, en arbres fruitiers, & en toutes sortes de légumes. Elle est la capitale de toute la Caramanie, & le Beglierbeg y fait sa résidence ordinaire. Le sangiac de Cogni a sous lui dix-huit ziamets & cinq cents douze timars. Rochefort, dans son *voyage de Turquie*, en a donné une ample description.

ICONOCLASTES, (R.) *Eccl.*, *Théol.*, nom donné dans le VIIIe. siecle à ceux qui s'élevant contre le culte des images qui avoit commencé à s'introduire, débuterent par les abattre avec fureur, & les fouler indignement aux pieds.

Ce mot est grec εἰκονοκλάστης formé de εἰκὼν *image*, & κλάστης, *rumpere*, rompre, parce que les *iconoclastes* brisoient les images.

L'homme passionné ne connoît point de milieu; il faut absolument qu'il donne dans des excès. Ce culte des images est sans doute une folie. *v.* IMAGES, *culte des*; mais l'abolition des images dans les temples & dans les maisons, est encore une absurdité, qui sent la fureur d'un zele aveugle & emporté. Nous ornons nos maisons de portraits de nos ancêtres, parmi lesquels il n'y en aura souvent pas un seul dont les actions puissent nous servir de modele: & nous refusons les tableaux des mysteres principaux de notre sainte religion, les portraits de ces saints hommes qui par leur vie & par leur mort ont cimenté la vérité de notre rédemption. Nous parons nos appartemens des métamorphoses d'Ovide, de l'Iliade & de l'Odissée d'Homere, de la Jérusalem du Tasse, & nous nous faisons un scrupule d'avoir quelques tableaux qui nous mettent devant les yeux les principaux traits des héros chrétiens, & les faits les plus importans de l'histoire de notre religion. Quelle extravagance!

Le peuple ignorant, dit-on, fort enclin à l'idolâtrie, passeroit aisément de la vénération pour les originaux ou culte des images mêmes: ce même culte établi parmi les catholiques en est un exemple; & notre peuple deviendroit dans peu catholique. Crainte insensée! Les catholiques raisonnables n'adorent que les originaux qu'ils envisagent dans leur portrait: mais ce sont les prêtres & les moines qui par intérêt, influent aux fots l'adoration des images mêmes, par des impostures de graces & de miracles, opérés par les images qu'ils prônent; impostures allortes aux ténebres où leur vulgaire est plongé. Mais nous qui avons en horreur le culte des images & des originaux même, excepté des personnes ado-

Digitized by Google

rables de la divinité, *v.* IMAGES, *culte des*, SAINTS, *culte des*, RELIQUES, *culte des*, nous dont le souverain veille avec le plus grand soin à la pureté de la religion, & sous la sage administration duquel, les ministres des autels ne sauroient jamais abuser de la crédulité des peuples; nous enfin dont le moindre paysan, le plus grossier ouvrier est plus instruit des articles fondamentaux de la religion, qu'un prêtre ou un moine catholique, craindrons-nous donc que les images placées dans les églises & dans les maisons pour donner aux hommes des idées sensibles de principaux traits de leur religion, craindrons-nous, dis-je, que ces images soient élevées en objets de culte? Les luthériens qui parent leurs églises & leurs maisons d'images des personnes respectables de la religion chrétienne, ont-ils jamais vu se glisser dans leur peuple une extravagance si grossiere? Un siecle aussi éclairé que le nôtre devroit nous faire revenir de ces traits humilians qui ne marquent que trop, que le bien que les hommes font n'est jamais exempt de mal, & que le plus grand parmi les hommes est celui qui fait le plus de bien accompagné du moins de mal. (D.F.)

ICONOGRAPHIE, f. f., *iconographia, Antiq.*, description des images ou statues antiques de marbre & de bronze, des bustes, des demi-bustes, des dieux pénates, des peintures à fresque, des mosaïques & des miniatures anciennes. *v.* ANTIQUE, STATUE, &c.

Ce mot est grec, εικονογραφια, & vient d'εικων, *image*, & γραφω, *je décris*.

ICONOLATRE, f. m., *Théolog.*, qui adore les images, est le nom que les iconoclastes donnent aux catholiques qu'ils accusent d'adorer les images, & de leur rendre le culte qui n'est dû qu'à Dieu.

Ce mot vient du grec εικων, *image*, & λατρευω, *j'adore*. *v.* IMAGE, IDOLATRIE, &c.

ICONOLOGIE, f. f., *Antiq.*, science qui regarde les figures & les représentations, tant des hommes que des dieux.

Elle assigne à chacun les attributs qui leur sont propres, & qui servent à les différencier. Ainsi elle représente Saturne en vieillard avec une faux; Jupiter armé d'un foudre avec un aigle à ses côtés; Neptune avec un trident, monté sur un char tiré par des chevaux marins; Pluton avec une fourche à deux dents, & traîné sur un char attelé de quatre chevaux noirs; Cupidon ou l'Amour avec des fleches, un carquois, un flambeau, & quelquefois un bandeau sur les yeux; Apollon, tantôt avec un arc & des fleches, & tantôt avec une lyre; Mercure, un caducée en main, coeffé d'un chapeau ailé, avec des talonnieres de même; Mars armé de toutes pieces, avec un coq qui lui étoit consacré; Bacchus couronné de lierre, armé d'un tirse & couvert d'une peau de tigre, avec des tigres à son char, qui est suivi de bacchantes; Hercule revêtu d'une peau de lion, & tenant en main une massue; Junon portée sur des nuages avec un paon à ses côtés; Vénus sur un char tiré par des cignes, ou par des pigeons; Pallas le casque en tête, appuyée sur son bouclier, qui étoit appellé *égide*, & à ses côtés une chouette qui lui étoit consacrée; Diane habillée en chassereſſe, l'arc & les fleches en main; Cérès, une gerbe & une faucille en main. Comme les payens avoient multiplié leurs divinités à l'infini, les poëtes & les peintres après eux se sont exercés à revêtir d'une figure apparente des êtres purement chimériques, ou à donner une espece de corps aux attributs divins, aux saisons, aux fleuves, aux provinces, aux sciences, aux arts, aux vices, aux passions, aux maladies, &c. Ainsi la Force est représentée par une femme d'un air guerrier appuyée sur un cube; on voit un lion à ses pieds. On donne à la Prudence un miroir entortillé d'un serpent, symbole de cette vertu; à la Justice une épée & une balance; à la Fortune un bandeau & une roue; à l'Occasion un toupet de cheveux sur le devant de sa tête chauve par-derriere; des couronnes de roseaux & des urnes à tous les fleuves; à l'Euro-

Digitized by Google

pe une couronne fermée, un ſceptre & un cheval; à l'Aſie un encenſoir, &c.

ICONOMAQUE, adj., *Gramm.*, qui attaque le culte des images. L'empereur Leon Iſaurien fut appellé *iconomaque* après qu'il eut rendu l'édit qui ordonnoit d'abattre les images. *Iconomaque* eſt ſynonyme à *Iconoclaſte*. *v.* ICONOCLASTE.

ICOSAEDRE, ſ. m., terme de *Géométrie*, c'eſt un corps ou ſolide régulier terminé par vingt triangles équilatéraux & égaux entr'eux.

On peut conſidérer l'*icoſaèdre* comme compoſé de vingt pyramides triangulaires, dont les ſommets ſe rencontrent au centre d'une ſphere, & qui ont par conſéquent leurs hauteurs & leurs baſes égales; d'où il ſuit qu'on aura la ſolidité de l'*icoſaèdre*, en multipliant la ſolidité d'une de ces pyramides par 20, qui eſt le nombre des baſes.

ICTERE, *Medecine*. *v.* JAUNISSE.

ICTERIUS *lapis*, *Hiſt. Nat.*, nom que les anciens ont donné à une pierre fameuſe par la vertu de guérir la jauniſſe qu'on lui attribuoit. Pline en décrit quatre eſpeces; la premiere étoit d'un jaune foncé; la ſeconde d'un jaune plus pâle & plus tranſparente; la troiſieme ſe trouvoit en morceaux applatis, & étoit d'une couleur verdâtre avec des veines foncées; la quatrieme eſpece enfin étoit verdâtre, avec des veines noires. Sur une deſcription auſſi ſeche, il eſt très difficile de deviner de quelle nature étoit cette pierre ſi vantée. Voyez Pline, *Hiſt. Nat.*

ICTINUS, (N), *Hiſt. Litt.*, célebre architecte grec, 430 avant J. C. bâtit pluſieurs temples magnifiques, entr'autres celui de *Minerve* à Athenes, & celui d'*Apollon* ſecourable dans le Péloponneſe. Ce dernier édifice paſſoit pour un des plus beaux de l'antiquité.

I D

I. D., (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, cette note a une des ſignifications ſuivantes: *idem*, *idemque*, *idque*, *in dimidio*, *in domini*, *in domino*, *in feris diis*, *interdum*, *Jovi dicatum*, *ſifidi deæ*, *judicium dabo*, *Junoni divinæ*, *juri dicundo*, *juris aut juri dicundi*, *jurisdictio*, *juſſi dare*, *juſſi dei*. ID., ſignifie, *idem*, *idibus*, *idiotæ*. Cette qualification déſignoit les uſuriers qui prêtoient leur argent à compter des ides d'un mois, à celles de l'autre: *idus*, *interdum*, *judex*, *jurisdictio*. I'D., ſignifie *interdum*. ƒD., ſignifie, *interdum*. ID., ſignifie, *inde*. ID. AA., ſignifie, *iidem Auguſti*. I. D. C., ſignifie, *juris dicendi cauſa*. I. D. D., ſignifie, *judicium dabo*. Le préteur mettoit cette formule au bas des édits qu'il faiſoit publier, on la trouve exprimée dans quelques loix du *code* & du *digeſte*. IDIB., ſignifie, *idibus*. ID.ID., ſignifie, *judicium*, *judicandum*. IDI. D., ſignifie, *judicium dabo*, *aut judicium das*. I.D.I.D., ſignifie, *judicium dabo juriſdictio*. I.D.M., ſignifie, *in feris diis maledictis*, aut *in feris diis manibus*. ID. MAR., ſignifie, *idus Martias*. Après la mort de Jules Céſar, il fut défendu de prononcer le nom de ce jour, il étoit mis au nombre des jours malheureux; le ſénat s'abſtenoit d'aller au palais. Suétone rapporte que la flatterie & la baſſeſſe du peuple romain leur faiſoit dire, *prope parricidium nominari idus Martias*. Deux médailles conſtatent que le tyran Jules-Céſar fut tué le jour des ides de Mars. On voit ſur ces monnoies d'un côté la tête de la divinité nommée *LEIBERTAS*, ou bien un bonnet, c'eſt-à-dire, le chapeau que l'on donnoit aux affranchis & deux poignards; au bas on lit *EID. MART.* au revers on voit Brutus marchant dans les rues de Rome précédé & ſuivi par les licteurs. Si la faction de Brutus eût prévalu, le jour de Mars eût été regardé comme le jour le plus heureux que le peuple romain, & tous les amis de la juſtice duſſent célébrer. I.D.N. CIV., ſignifie, *judex delegatus nomine civium*. IDNE, ſignifie, *indictione*, aut *jurisdictione*. ID.NM. ſignifie, *in Dei nomine*. I.D.P., ſignifie, *idem probavit*, aut *jure dicendo præcepit*, *juri dicundo præerit*, *juri dicundo præfuit*. IDQ., ſignifie, *idemque*. IDQUOT.AD.

Digitized by Google

FISHS. C., ſignifie, *idem quot annis det fiſco ſextertios centum.* IDU., ſignifie, *indulcatio, id eſt indulgentia.* (V.A.L.)

IDA, ſ. m., *Géogr. Anc.* Il y a deux montagnes de ce nom également célebres dans les écrits des anciens, l'une dans la Troade, & l'autre dans l'iſle de Crete.

Le mont *Ida* en Troade, pris dans toute ſon étendue, peut être regardé comme un de ces grands réſervoirs d'eau, que la nature a formé pour fournir & entretenir les rivieres; de celles-là, quelques-unes tombent dans la Propontide, comme l'Æſepe & le Granique; d'autres dans l'Helleſpont, comme les deux entre leſquelles la ville d'Abidos étoit ſituée; j'entends le Ximois, & le Xante qui ſe joint avec l'Andrius: d'autres enfin vont ſe perdre au midi dans le golfe d'Adramyte, entre le Satnioeis & le Cilée. Ainſi Horace, *liv. III. ode 20*, a eu raiſon d'appeller l'*Ida* de la Troade, *aquatique*, lorſqu'il dit le Ganymede.

Raptus ab aquosâ Idâ.

Diodore de Sicile ajoûte que cette montagne eſt la plus haute de tout l'Helleſpont, & qu'elle a au milieu d'elle un antre qui ſemble fait exprès pour y recevoir des divinités; c'eſt-là où l'on prétend que Pâris jugea les trois déeſſes, qui diſputoient le prix de la beauté. On croit encore que dans ce même endroit, étoient nés les Dactyles d'*Ida*, qui furent les premiers à forger le fer, ce ſecret ſi utile aux hommes, & qu'ils tenoient de la mere des dieux; ce qui eſt plus ſûr, c'eſt que le mont *Ida* s'avance par pluſieurs branches vers la mer, & de-là vient qu'Homere ſe ſert ſouvent de cette expreſſion, les montagnes d'*Ida*. Virgile, *Æneid. liv. III. v. 5.* parle de même.

Claſſemque ſub ipsâ
Antandro & Phrygiâ molimur montibus Ida.

En un mot, Homere, Virgile, Strabon, Diodore de Sicile, ne s'expriment guere autrement. En effet le mont *Ida* qui, comme on ſait, eſt dans cette partie de la Natolie occidentale nommée *Aidinaïc*, ou la *petite Aidine*, pouſſe pluſieurs branches, dont les unes aboutiſſent au golfe d'Aidine ou de Booa dans la mer de Marmora; les autres s'étendent vers l'Archipel à l'oueſt, & quelques-unes s'avancent au ſud, juſqu'au golfe de Guereſto, vis-à-vis de l'iſle de Mételin; l'ancienne Troade étoit entre ces trois mers.

Parlons à préſent du mont *Ida* de Crete, ſitué au milieu de cette iſle. Virgile, *Æneid. l. III. v. 104.* l'appelle *mons Idæus.*

Creta Jovis magni medio jacet inſula ponto,
Mons Idæus *ubi, & gentis cunabula noſtræ.*

L'*Ida* de Crete étoit fameux, non-ſeulement par les belles villes qui l'environnoient, mais ſur-tout parce que ſelon la tradition populaire, le ſouverain maître des dieux & des hommes, Jupiter lui-même, y avoit pris naiſſance. Auſſi l'appelle-t-on encore aujourd'hui *Monte-Giove*, ou *Pſiloriti*.

Cependant cet *Ida* de Crete n'a rien de beau que ſon illuſtre nom; cette montagne ſi célebre dans la poéſie, ne préſente aux yeux qu'un vilain dos d'âne tout pelé; on n'y voit ni payſage ni ſolitude agréable, ni fontaine, ni ruiſſeau; à peine s'y trouve-t-il un méchant puits, dont il faut tirer l'eau à force de bras, pour empêcher les moutons & les chevaux du lieu d'y mourir de ſoif. On n'y nourrit que des haridelles, quelques brebis & de méchantes chevres, que la faim oblige de brouter juſqu'à la Tragacantha, ſi hériſſée de piquans, que les Grecs l'ont appellé *épine de bouc.* Ceux donc qui ont avancé que les hauteurs du mont *Ida* de Candie étoient toutes chauves, & que les plantes n'y pouvoient pas vivre parmi la neige & les glaces, ont eu raiſon de ne nous point tromper, & de nous en donner un récit très-fidele.

Au reſte le nom *Ida* dérive du grec ἰδεῖν, qui vient lui même d'ἰδεῖν, qui ſignifie *voir*, parce que de deſſus ces montagnes, qui ſont très-élevées, la vue s'étend fort loin, tant de deſſus le mont *Ida* de la Troade, que deſſus le mot *Ida* de Crete.

IDAARDERADEEL, (N), *Géog. Mod.*, c'eſt le nom d'une des onze juriſdictions

de l'Oftergo, canton de la Friſe, dans les Provinces-Unies: elle eſt de huit villages, ſans aucune ville. (D. G.)

IDACIUS, (N), *Hiſt. Litt.*, évêque Eſpagnol dans le Ve. ſiecle, laiſſa une *Chronique* qui commence à la premiere année de l'empire de Théodoſe, & qui finit à la onzieme de celui de Léon, en 467. On lui attribue encore des *Faſtes conſulaires* imprimés pluſieurs fois. Le P. Sirmond a publié ces deux ouvrages en 1619, *in*-8°. à Paris.

IDALIE, *Géogr. Anc.*, ville de l'iſle de Chypre conſacrée à la déeſſe Venus, & qui ne ſubſiſtoit plus déja du tems de Pline. Lucain nomme la Troade, *Idalis Tellus*; *Idalis* veut dire le *pays du mont Ida*. On a déja parlé de cette montagne.

IDANHA-NUEVA, *Géog.*, petite ville de Portugal dans la province de Béira, à deux lieues, ſud, oueſt, de la vieille Idanha. *Longit.* 11. 23. *latit.* 39. 42.

IDANHA-VELHA, *Géog.*, c'eſt-à-dire, *Idanha la vieille*, ville de Portugal dans la province de Béira; elle fut priſe d'aſſaut par les Irlandois en 1704; elle eſt ſur le Ponſul, à dix lieues, nord-eſt, de Caſtel Branco, huit, nord-oueſt, d'Alcantara. *Long.* 11. 32. *lat.* 39. 46.

IDAS & ADRASTÉE, (N), *Mythol.*, nymphes de l'iſle de Crete, que l'on met au nombre des nourrices de Jupiter; elles étoient, dit-on, filles de Méliſſes. *v.* MÉLISSES.

IDAS, (N), *Mythol.*, fils d'Apharée, roi de Meſſénie, & d'Arene, ſœur utérine de ſon pere, *v.* APHARÉE, GORGOPHONE, étoit petit fils d'Eole par ſon pere; & comme parent de Jaſon, il fut un de ceux qui le ſuivirent dans ſon expédition de la Colchide. Il fut auſſi un des chaſſeurs de Calydon. Homere dit qu'il étoit le plus brave de tous les hommes, & ſi brave, qu'il oſa prendre les armes contre Apollon même, qui lui avoit enlevé ſa femme, la belle Marpéſe, fille d'Evénus. Il tua Caſtor, pour lui avoir de même enlevé une autre femme, Phœbé, fille de Leucippus; & fut tué enſuite lui-même par Pollux. *v.* CASTOR, HILAIRE, LYNCÉE.

IDEAL, ALE, (R), adj., *Beaux-Arts.* On entend en général par ce mot tout original d'un objet quelconque de l'art, qui exiſte dans l'imagination de l'artiſte, ayant un certain degré de reſſemblance avec les circonſtances que la nature lui a fournies, & d'après lequel il travaille. „ Ces artiſtes, dit Ciceron, dans les ſtatues ou dans les peintures qu'ils faiſoient de Jupiter ou de Minerve, n'avoient perſonne devant les yeux dont „ ils priſſent la reſſemblance; mais un „ certain modele de beauté exquiſe réſidoit dans leur ame; ils le contemploient „ avec attention, & leur main exprimoit „ les traits qu'ils y appercevoient. "* Ces tableaux que l'artiſte ne voit qu'en lui-même, ſont l'*idéal* d'après lequel il façonne ſon travail, à moins qu'il n'ait trouvé dans la nature quelque choſe qui ſoit propre à lui ſervir de modele. Cela ne regarde pas ſeulement les formes matérielles; il en eſt de même quand le poëte trace le caractere des hommes, des anges ou des démons d'après ſes idées, & les repréſente dans ſes vers tels qu'il les a conçus.

On peut donc dire de tout ouvrage de l'art, qui n'a point été fait d'après quelqu'objet de la nature, mais qui doit ſon eſſence & ſa forme au génie de l'artiſte, qu'il eſt fait d'après l'*idéal*. Tout homme qui a quelqu'étincelle de génie, & qui n'eſt pas un être purement paſſif, qui, comme un miroir dénué de vie, conſerve ſans altération les formes des objets, telles que leurs impreſſions les lui ont tranſmiſes, ſait s'en repréſenter dont l'eſſence & la forme ont ſeulement de l'analogie avec ce que la nature lui a offert. Mais il n'y a que des hommes d'un grand génie qui ſoient capables de concevoir des formes *idéales*, dont la beauté l'emporte

* *Illi artifices vel in ſimulacris vel in picturis cum facerent Jovis formam aut Minervæ, non contemplabantur aliquem à quo ſimilitudinem ducerent; ſed ipſorum in mente inſidebat ſpecies pulchritudinis eximiâ quædam; quam intuentes in eaque defixi, ad illius ſimilitudinem artem & manum dirigebant.* Cic. de Orat.

Digitized by Google

ſur celle des formes naturelles. C'eſt cet *idéal* ſupérieur qui procure aux ouvrages des grands artiſtes une force qui ſurpaſſe celle que peuvent exercer les objets naturels des ſens & du goût. C'eſt auſſi à l'expreſſion de cet *idéal* que les artiſtes doivent principalement tendre, quand ils veulent véritablement répondre à leur vocation. Il y a déja du talent & du mérite, je l'avoue, à découvrir dans la nature ce qui ſe rapporte au but que l'on ſe propoſe, & à l'exprimer fidelement; mais le mérite tranſcendant conſiſte dans cette force créatrice qui, après avoir conçu l'*idéal* ſublime, parvient à l'exécuter.

Que l'eſprit humain puiſſe être doué de cette force, c'eſt ce qui ne ſouffre aucune conteſtation. L'Apollon du Belvedere n'a certainement pas plus de modele dans la nature, que les anges ou les démons de Milton. La poſſibilité d'élever les ouvrages de l'art à cette perfection, ne réſulte pas ſeulement, comme l'a fort bien remarqué un grand connoiſſeur (voyez l'ouvrage allemand de M. Menes, intitulé: *Penſées ſur la beauté*, p. 12.) de ce que la nature, dans ſes productions, eſt ſujette à divers accidens dont l'art eſt exempt; mais la principale cauſe eſt que la nature dans aucune créature ne travaille rélativement à un but unique, comme le fait pour l'ordinaire l'artiſte. La nature n'a formé aucun homme dans le deſſein d'en faire une image viſible de la majeſté; & quand Phidias travailloit à ſon Jupiter, il dirigeoit tous ſes efforts vers ce but. Lorſqu'il nous arrive de trouver dans un homme vivant quelques traits de majeſté, ils ſont ordinairement accompagnés de traits qui n'y aſſortiſſent pas, parce que la nature a eu d'autres vues en le formant. Ces traits diſſonnans ne pouvoient convenir à Phidias; ainſi il a été obligé de ſuivre un modele *idéal*, qui étoit préférable à l'original le plus accompli qu'il auroit eu devant les yeux. Il en eſt à cet égard comme par rapport à toutes les autres productions de la nature. Comme elle ne fait point de ces vaſes d'or ou d'argent dans leſquels les métaux doivent être purs, elle ne donne pas non plus l'or & l'argent mêmes dans un état de pureté; on ne les tire de la terre que mêlés avec des matieres minérales & terreſtres. L'art de purifier les métaux, ne les annoblit pas; il ne fait qu'en ſéparer les parties qui ne conviennent pas au but auquel on les veut appliquer. En ſortant donc de la mine, ils ne ſont pas d'une moindre bonté, mais ils ſont moins propres à tel ou tel but particulier. C'eſt ainſi que l'Hercule de Farneſe repréſente parfaitement ce qu'il doit repréſenter; mais un homme qui ſeroit préciſément fait comme cet Hercule, ſeroit plus imparfait que tout autre homme doué d'une figure avantageuſe. Il me ſemble que ce ſont-là les véritables notions qu'on doit ſe former de l'*idéal*.

Quand la repréſentation des objets naturels ſuffit à un artiſte pour atteindre ſon but, il peut ſe paſſer de recourir à l'*idéal*. Si l'on vouloit dépeindre les vertus ou les vices de quelque perſonnage connu, la ſévérité d'un Caton, le patriotiſme d'un Ciceron, fut ce même dans un drame, il faudroit s'en tenir rigoureuſement à la nature. Mais, lorſque ce ſont, non les perſonnes, mais les caracteres, les bonnes ou les mauvaiſes qualités qu'on a deſſein de peindre, c'eſt dans la ſource de l'*idéal* qu'il convient de puiſer. C'eſt-ce que le ſculpteur & le peintre font, lorſqu'en repréſentant la belle Phryné, ou la ravillante Hélene, ils ne penſent qu'à exprimer la beauté la plus accomplie, ſans aucun mélange de ce qui détermine les traits particuliers de telle ou telle figure. Ainſi l'*idéal* ſert ſur-tout à offrir aux ſens ce qui s'accorde le mieux avec les notions abſtraites. Et par conſéquent, tout objet de fantaiſie, toute image, qui comme l'Hélene de Zeuxis, voyez Cic. *de Juvent. L. II.* ne réſulte que de l'aſſemblage de traits empruntés de divers individus, ne ſauroit paſſer pour appartenir au genre *idéal*. Rien n'eſt dans le cas, que ce qui exprime le mieux un objet générique, ſans aucune aſſociation d'individuel. Voilà pourquoi dans l'art

Digitized by Google

du deſſein, il vaut mieux s'attacher à des ſtatues, ou à des tableaux hiſtoriques, qu'à des portraits; parce qu'il n'eſt pas queſtion de faire des images reſſemblantes à quelqu'un, mais d'exprimer des caractères, & d'en exciter l'idée la plus convenable.

Quoique l'*idéal* ſoit toujours l'ouvrage du génie, il peut auſſi être en partie le fruit d'un heureux coup d'œil, lorſque les forces de l'ame livrées à l'enthouſiaſme, ſaiſiſſent & réuniſſent tout d'un coup ce qui a le plus d'affinité avec l'objet qu'on veut repréſenter. C'eſt le cas d'Euphranor, qui après avoir long-tems rêvé aux traits de la majeſté ſuprême qu'il vouloit donner à Jupiter, en apperçut dans la deſcription qu'Homere fait de ce dieu, qui fixerent l'*idéal* ſur lequel il étoit encore irréſolu; & peut-être qu'un jour quelque peintre trouvera de même dans un beau paſſage du *Meſſie* de Klopſtock, *Chant. VII.* de quoi tracer l'image ſublime de la *Mater doloroſa*. On peut conjecturer que les meilleures têtes ſont les ſeules, qui, après avoir long-tems tenu toutes les forces de leur ame dans un état de contenſion, pour arriver à la repréſentation parfaite de quelqu'idée qui les occupe, ont de ces momens heureux & lumineux, où cette idée s'offre à eux parvenue au point de perfection qu'ils cherchoient à lui procurer.

Les artiſtes, rélativement au génie, peuvent être diviſés en trois claſſes. La premiere, c'eſt-à-dire, la plus baſſe eſt compoſée de ceux qui s'en tiennent ſervilement à la nature, & ſe bornent même aux objets qui ſe préſentent à eux, ſans en chercher de préférables. Tels ſont, en fait de peinture, la plupart des peintres Hollandois & Brabançons, & les anciens peintres Allemands. La ſeconde claſſe comprend ceux qui, en s'arrêtant auſſi à la nature, y font pourtant un choix, & ſaiſiſſent le meilleur à l'aide de la réflexion & du goût: & cela peut être appliqué aux peintres des écoles romaine & polonoiſe. Mais ceux de la troiſieme & de la plus haute claſſe, ne trouvent rien dans la nature, même la plus accomplie, qui les ſatisfaſſe & leur ſuffiſe: & alors ils contraignent leur génie à ne prendre dans les objets de la nature que ce qui convient à leur but, à laiſſer à l'écart ce qui n'y convient pas, & ſur tout à tirer de ces élémens, par la vertu d'une force créatrice, des formes toutes nouvelles qui ſont uniquement leur ouvrage, & qui n'exiſtent que dans la région *idéale*: & c'eſt-ce qu'ont fait les grands artiſtes de l'antiquité. Suivant l'auteur que j'ai déja cité, M. Menes, aucun des modernes n'a été capable de marcher ſur les pas des anciens Grecs dans cette route de la perfection. Je me fais un ſcrupule de contredire formellement un auſſi bon juge: cependant il me ſemble qu'on ne ſauroit refuſer à Raphael, à Annibal Carache, & à un petit nombre d'autres grands artiſtes modernes, d'avoir cherché dans leurs ouvrages le beau *idéal* ſuprême; & ſans doute M. Menes a ſeulement voulu dire qu'aucun moderne n'avoit atteint à la perfection des Grecs; ce qu'on lui accordera ſans difficulté.

IDÉAL, *Docimaſt.*, poids *idéal* ou fictif. *v.* POIDS FICTIF.

IDÉE, ſ. f., *Philoſ. Logique*, c'eſt le ſentiment qu'a l'ame de l'état où elle ſe trouve.

Cet article, un des plus importans de la philoſophie, pourroit comprendre toute cette ſcience que nous connoiſſons ſous le nom de *Logique*. Les *idées* ſont les premiers degrés de nos connoiſſances, toutes nos facultés en dépendent. Nos jugemens, nos raiſonnemens, la méthode que nous préſente la logique, n'ont proprement pour objet que nos *idées*. Il ſeroit aiſé de s'étendre ſur un ſujet auſſi vaſte, mais il eſt plus à propos ici de ſe reſſerrer dans de juſtes bornes; & en indiquant ſeulement ce qui eſt eſſentiel, renvoyer aux traités & aux livres de logique, aux eſſais ſur l'entendement humain, aux recherches de la vérité, à tant d'ouvrages de philoſophie qui ſe ſont multipliés de nos jours, & qui ſe trouvent entre les mains de tout le monde.

Nous

Nous nous repréſentons, ou ce qui ſe paſſe en nous-mêmes, ou ce qui eſt hors de nous, ſoit qu'il ſoit préſent ou abſent; nous pouvons auſſi nous repréſenter nos perceptions elles-mêmes.

La perception d'un objet à l'occaſion de l'impreſſion qu'il a faite ſur nos organes, ſe nomme *ſenſation*.

Celle d'un objet abſent qui ſe repréſente ſous une image corporelle, porte le nom d'*imagination*.

Et la perception d'une choſe qui ne tombe pas ſous les ſens, ou même d'un objet ſenſible, quand on ne ſe le repréſente pas ſous une image corporelle, s'appelle *idée intellectuelle*.

Voilà les différentes perceptions qui s'allient & ſe combinent d'une infinité de manieres; il n'eſt pas beſoin de dire que nous prenons le mot d'*idée* ou de perception dans le ſens le plus étendu, comme comprenant & la ſenſation & l'*idée* proprement dite.

Réduiſons à trois chefs ce que nous avons à dire ſur les *idées*; 1°. par rapport à leur origine, 2°. par rapport aux objets qu'elles repréſentent, 3°. par rapport à la maniere dont elles repréſentent ces objets.

1°. Il ſe préſente d'abord une grande queſtion ſur la maniere dont les qualités des objets produiſent en nous des *idées* ou des ſenſations; & c'eſt ſur celles-ci principalement que tombe la difficulté. Car pour les *idées* que l'ame apperçoit en elle-même, la cauſe en eſt l'intelligence, ou la faculté de penſer, ou ſi l'on veut encore, ſa maniere d'exiſter; & quant à celles que nous acquérons en comparant d'autres *idées*, elles ont pour cauſes les *idées* elles mêmes, & la comparaiſon que l'ame en fait. Reſtent donc les *idées* que nous acquérons par le moyen des ſens; ſur quoi l'on demande comment les objets produiſant ſeulement un mouvement dans les nerfs, peuvent imprimer des *idées* dans notre ame? Pour réſoudre cette queſtion, il faudroit connoître à fond la nature de l'ame & du corps, ne pas s'en tenir ſeulement à ce que nous préſentent leurs facultés & leurs propriétés, mais pénétrer dans ce myſtere inexplicable, qui fait l'union merveilleuſe de ces deux ſubſtances.

Remonter à la premiere cauſe, en diſant que la faculté de penſer a été accordée à l'homme par le Créateur, ou avancer ſimplement que toutes nos *idées* viennent des ſens; ce n'eſt pas aſſez, & c'eſt même ne rien dire ſur la queſtion: outre qu'il s'en faut de beaucoup que nos *idées* ſoient dans nos ſens, telles qu'elles ſont dans notre eſprit, & c'eſt là la queſtion. Comment à l'occaſion d'une impreſſion de l'objet ſur l'organe, la perception ſe forme-t-elle dans l'ame?

Admettre une influence réciproque d'une des ſubſtances ſur l'autre, c'eſt encore ne rien expliquer.

Prétendre que l'ame forme elle-même ſes *idées*, indépendamment du mouvement ou de l'impreſſion de l'objet, & qu'elle ſe repréſente les objets deſquels par le ſeul moyen des *idées* elle acquiert la connoiſſance, c'eſt une choſe plus difficile encore à concevoir, & c'eſt ôter toute relation entre la cauſe & l'effet.

Recourir aux *idées* innées, ou avancer que notre ame a été créée avec toutes ſes *idées*, c'eſt ſe ſervir de termes vagues qui ne ſignifient rien, c'eſt anéantir en quelque ſorte toutes nos ſenſations, ce qui eſt bien contraire à l'expérience; c'eſt confondre ce qui peut être vrai à certains égards, des principes, avec ce qui ne l'eſt pas des *idées* dont il eſt ici queſtion; & c'eſt renouveller des diſputes qui ont été amplement diſcutées dans l'excellent ouvrage ſur l'entendement humain.

Aſſurer que l'ame a toujours des *idées*, qu'il ne faut point chercher d'autre cauſe que ſa maniere d'être, qu'elle penſe lors même qu'elle ne s'en apperçoit pas, c'eſt dire qu'elle penſe ſans penſer, aſſertion dont par cela même, qu'on n'en a ni le ſentiment ni le ſouvenir, l'on ne peut donner de preuve.

Pourroit-on ſuppoſer avec Mallebranche, qu'il ne ſauroit y avoir aucune au-

Digitized by Google

tre preuve de nos *idées*, que les *idées* mêmes dans l'Être souverainement intelligent, & conclure que nous acquérons nos *idées* dans l'inſtant que notre ame les apperçoit en Dieu? Ce roman métaphyſique ne ſemble t-il pas dégrader l'intelligence ſuprême? La fauſſeté des autres ſyſtêmes ſuffit-elle pour le rendre vraiſemblable? & n'eſt-ce pas jetter une nouvelle obſcurité ſur une queſtion déja très-obſcure par elle-même?

A la ſuite de tant d'opinions différentes ſur l'origine des *idées*, l'on ne peut ſe diſpenſer d'indiquer celle de Leibnitz, qui ſe lie en quelque ſorte avec les *idées innées*; ce qui ſemble déja former un préjugé contre ce ſyſtême. De la ſimplicité de l'ame humaine il en conclut, qu'aucune choſe créée ne peut agir ſur elle; que tous les changemens qu'elle éprouve dépendent d'un principe interne; que ce principe eſt la conſtitution même de l'ame, qui eſt formée de maniere, qu'elle a en elle différentes perceptions, les unes diſtinctes, pluſieurs confuſes, & un très-grand nombre de ſi obſcures, qu'à peine l'ame les apperçoit-elle. Que toutes ces *idées* enſemble forment le tableau de l'univers; que ſuivant la différente relation de chaque ame avec cet univers, ou avec certaines parties de l'univers, elle a le ſentiment des *idées* diſtinctes, plus ou moins, ſuivant le plus ou moins de relation. Tout d'ailleurs étant lié dans l'univers, chaque partie étant une ſuite des autres parties; de même l'*idée* repréſentative a une liaiſon ſi néceſſaire avec la repréſentation du tout, qu'elle ne ſauroit en être ſéparée. D'où il ſuit que, comme les choſes qui arrivent dans l'univers ſe ſuccedent ſuivant certaines loix, de même dans l'ame, les *idées* deviennent ſucceſſivement diſtinctes, ſuivant d'autres loix adaptées à la nature de l'intelligence. Ainſi ce n'eſt ni le mouvement, ni l'impreſſion ſur l'organe, qui excite des ſenſations ou des perceptions dans l'ame; je vois la lumiere, j'entends un ſon, dans le même inſtant les perceptions repréſentatives de la lumiere & du ſon s'excitent dans mon ame par ſa conſtitution, & par une harmonie néceſſaire, d'un côté entre toutes les parties de l'univers, de l'autre entre les *idées* de mon ame, qui d'obſcures qu'elles étoient, deviennent ſucceſſivement diſtinctes.

Telle eſt l'expoſition la plus ſimple de la partie du ſyſtême de Leibnitz, qui regarde l'origine des *idées*. Tout y dépend d'une connexion néceſſaire entre une *idée* diſtincte que nous avons, & toutes les *idées* obſcures qui peuvent avoir quelque rapport avec elle, qui ſe trouvent néceſſairement dans notre ame. Or, l'on n'apperçoit point, & l'expérience ſemble être contraire à cette liaiſon entre les *idées* qui ſe ſuccedent; mais ce n'eſt pas là la ſeule difficulté que l'on pourroit élever contre ce ſyſtême, & contre tous ceux qui vont à expliquer une choſe qui vraiſemblablement nous ſera toujours inconnue.

Que notre ame ait des perceptions dont elle ne prend jamais connoiſſance, dont elle n'a pas la *conſcience*, pour me ſervir du terme introduit par M. Locke, ou que l'ame n'ait point d'autres *idées* que celle qu'elle apperçoit, en ſorte que la perception ſoit le ſentiment même, ou la conſcience qui avertit l'ame de ce qui ſe paſſe en elle; l'un ou l'autre ſyſtême, auxquels ſe réduiſent proprement tous ceux que nous avons indiqués, n'explique point la maniere dont le corps agit ſur l'ame, & celle-ci réciproquement. Ce ſont deux ſubſtances trop différentes; nous ne connoiſſons l'ame que par ſes facultés, & ces facultés que par leurs effets: ces effets ſe manifeſtent à nous par l'intervention du corps. Nous voyons par-là l'influence de l'ame ſur le corps, & réciproquement celle du corps ſur l'ame; mais nous ne pouvons pénétrer au-delà. Le voile reſtant ſur la nature de l'ame, nous ne pouvons ſavoir ce qu'eſt une *idée* conſidérée dans l'ame, ni comment elle s'y produit; c'eſt un fait, le comment eſt encore dans l'obſcurité, & ſera ſans doute toujours livré aux conjectures.

Digitized by Google

2°. Paſſons aux objets de nos *idées*. Ou ce ſont des êtres réels, & qui exiſtent hors de nous & dans nous, ſoit que nous y penſions, ſoit que nous n'y penſions pas; tels ſont les corps, les eſprits, l'Être ſuprême. Ou ce ſont des êtres qui n'exiſtent que dans nos *idées*, des productions de notre eſprit qui joint diverſes *idées*. Alors ces êtres ou ces objets de nos *idées*, n'ont qu'une exiſtence idéale; ce ſont ou des êtres de raiſon, des manieres de penſer qui nous ſervent à imaginer, à compoſer, à retenir, à expliquer plus facilement ce que nous concevons; telles ſont les relations, les privations, les ſignes, les *idées* univerſelles, &c. Ou ce ſont des fictions diſtinguées des êtres de raiſon, en ce qu'elles ſont formées par la réunion ou la ſéparation de pluſieurs *idées* ſimples, & ſont plutôt un effet de ce pouvoir ou de cette faculté que nous avons d'agir ſur nos *idées*, & qui, pour l'ordinaire eſt déſignée par le mot d'imagination. *v.* IMAGINATION. Tel eſt un palais de diamant, une montagne d'or, & cent autres chimeres, que nous ne prenons que trop ſouvent pour des réalités. Enfin, nous avons, pour objet de nos *idées*, des êtres qui n'ont ni exiſtence réelle, ni idéale, qui n'exiſtent que dans nos diſcours, & pour cela on leur donne ſimplement une exiſtence verbale. Tel eſt un cercle quarré, le plus grand de tous les nombres, & ſi l'on vouloit en donner d'autres exemples, on les trouveroit aiſément dans les *idées* contradictoires, que les hommes & même les philoſophes joignent enſemble, ſans avoir produit autre choſe que des mots dénués de ſens & de réalité. Ce ſeroit trop entreprendre que de parcourir dans quelque détail, les *idées* que nous avons ſur ces différens objets; diſons ſeulement un mot ſur la maniere dont les êtres extérieurs & réels ſe préſentent à nous au moyen des *idées*; & c'eſt une obſervation générale qui ſe lie à la queſtion de l'origine des *idées*. Ne confondons pas ici la perception qui eſt dans l'eſprit avec les qualités du corps qui produiſent cette perception. Ne nous figurons pas que nos *idées* ſoient des images ou des reſſemblances parfaites de ce qu'il y a dans le ſujet qui les produit; entre la plupart de nos ſenſations & leurs cauſes, il n'y a pas plus de reſſemblance, qu'entre ces mêmes *idées* & leurs noms; mais pour éclaircir ceci, faiſons une diſtinction.

Les qualités des objets, ou tout ce qui eſt dans un objet, ſe trouve propre à exciter en nous une *idée*. Ces qualités ſont *premieres* & eſſentielles, c'eſt-à-dire, indépendantes de toutes rélations de cet objet avec les autres êtres, & telles qu'il les conſerveroit, quand même il exiſteroit ſeul. Ou elles ſont des qualités *ſecondes*, qui ne conſiſtent que dans les relations que l'objet a avec d'autres, dans la puiſſance qu'il a d'agir ſur d'autres, d'en changer l'état, ou de changer lui-même d'état, étant appliqué à un autre objet; ſi c'eſt ſur nous qu'il agit, nous appellons ces qualités *ſenſibles*; ſi c'eſt ſur d'autres, nous les appellons *puiſſances* ou *facultés*. Ainſi la propriété qu'a le feu de nous échauffer, de nous éclairer, ſont des qualités ſenſibles, qui ne ſeroient rien s'il n'y avoit des êtres ſenſibles, chez leſquels ce corps peut exciter ces *idées* ou ſenſations; de même la puiſſance qu'il a de fondre le plomb par exemple, lorſqu'il lui eſt appliqué, eſt une qualité ſeconde du feu, qui excite chez nous de nouvelles *idées*, qui nous auroient été abſolument inconnues, ſi l'on n'avoit jamais fait l'eſſai de cette puiſſance du feu ſur le plomb.

Diſons que les *idées* des qualités premieres des objets repréſentent parfaitement leurs objets; que les originaux de ces *idées* exiſtent réellement; qu'ainſi l'*idée* que vous vous formez de l'étendue, eſt véritablement conforme à l'étendue qui exiſte. Je penſe qu'il en eſt de même des puiſſances du corps, ou du pouvoir qu'il a en vertu de ſes qualités premieres & originales de changer l'état d'un autre, ou d'en être changé Quand le feu conſume le bois, je crois que la plupart des hommes conçoivent le feu, comme un amas de particules en mouvement,

Digitized by Google

ou comme autant de petits coins qui coupent, ſéparent les parties ſolides du bois, qui laiſſent échapper les plus ſubtiles & les plus légeres pour s'élever en fumée, tandis que les plus groſſieres tombent en forme de cendre.

Mais, pour ce qui eſt des qualités ſenſibles, le commun des hommes s'y trompe beaucoup. Ces qualités ne ſont point réelles, elles ne ſont point ſemblables aux *idées* que l'on s'en forme; ce qui influe pour l'ordinaire, ſur le jugement qu'on porte des puiſſances & des qualités premieres. Cela peut venir de ce que l'on n'apperçoit pas par les ſens, les qualités originales dans les élémens dont les corps ſont compoſés; de ce que les *idées* des qualités ſenſibles, qui ſont effectivement toutes ſpirituelles, ne nous paroiſſent tenir rien de la groſſeur, de la figure, ou des autres qualités corporelles; & enfin de ce que nous ne pouvons pas concevoir, comment ces qualités peuvent produire les *idées* & les ſenſations des couleurs, des odeurs, & des autres qualités ſenſibles, ſuite du myſtere inexplicable qui regne, comme nous l'avons dit, ſur la liaiſon de l'ame & du corps. Mais, pour cela, le fait n'en eſt pas moins vrai; & ſi nous en cherchons les raiſons, nous verrons que l'on en a plus d'attribuer au feu, par exemple, de la chaleur, ou de croire que cette qualité du feu que nous appellons *la chaleur*, nous eſt fidellement repréſentée par la ſenſation à laquelle nous donnons ce nom, que l'on en a de donner à une aiguille qui me pique, la douleur qu'elle me cauſe; ſi ce n'eſt que nous voyons diſtinctement l'impreſſion que l'aiguille produit chez moi, en s'inſinuant dans ma chair, au lieu que nous n'appercevons pas la même choſe à l'égard du feu; mais cette différence, fondée uniquement ſur la portée de nos ſens, n'a rien d'eſſentiel. Autre preuve encore du peu de réalité des qualités ſenſibles, & de leur conformité à nos *idées*, ou ſenſations; c'eſt que la même qualité nous eſt repréſentée par des ſenſations très-différentes, de douleur ou de plaiſir ſuivant les tems & les circonſtances. L'expérience montre d'ailleurs en pluſieurs cas, que ces qualités que les ſens nous font appercevoir dans les objets, ne s'y trouvent réellement pas. D'où nous nous croyons fondés à conclure que les qualités originelles des corps ſont des qualités réelles, qui exiſtent réellement dans les corps, ſoit que nous y penſions, ſoit que nous n'y penſions pas, & que les perceptions que nous en avons, peuvent être conformes à leurs objets; mais que les qualités ſenſibles n'y ſont pas plus réellement que la douleur dans une aiguille; qu'il y a dans les corps quelques qualités premieres, qui ſont les ſources & les principes des qualités ſecondes, ou ſenſibles, leſquelles n'ont rien de ſemblable avec celles-ci qui en dérivent, & que nous prêtons aux corps.

Faites que vos yeux ne voyent ni lumiere ni couleur, que vos oreilles ne ſoient frappées d'aucun ſon, que votre nez ne ſente aucune odeur; dès lors toutes ces couleurs, ces ſons, & ces odeurs s'évanouiront & ceſſeront d'exiſter. Elles rentreront dans les cauſes qui les ont produites, & ne ſeront plus ce qu'elles ſont réellement, une figure, un mouvement, une ſituation de partie: auſſi un aveugle n'a-t-il aucune perception de la lumiere, des couleurs.

Cette diſtinction bien établie pourroit nous mener à la queſtion de l'eſſence & des qualités eſſentielles des êtres, à faire voir le peu d'exactitude des *idées* que nous formons des êtres extérieurs; à ce que nous connoiſſons des ſubſtances, & à ce qui nous en reſtera toujours inconnu, aux modes ou aux manieres d'être, & à ce qui en fait le principe; mais outre que cela nous meneroit trop loin, on trouvera ces ſujets traités dans les articles relatifs. Contentons nous d'avoir indiqué cette diſtinction ſur la maniere de connoître les qualités premieres, & les qualités ſenſibles d'un objet, & paſſons aux êtres qui n'ont qu'une exiſtence idéale. Pour les faire connoître, nous choiſiſſons, comme ayant un rapport diſ-

Digitized by Google

tinct à nos perceptions, ceux que notre esprit considere d'une maniere générale, & dont il se forme ce qu'on appelle *idées universelles*.

Si je me représente un être réel, & que je pense en même tems à toutes les qualités qui lui sont particulieres, alors l'*idée* que je me fais de cet individu, est une *idée* singuliere; mais, si écartant toutes ces *idées* particulieres, je m'arrête seulement à quelques qualités de cet être, qui soient communes à tous ceux de la même espece, je forme par-là une *idée* universelle, générale.

Nos premieres *idées* sont visiblement singulieres. Je me fais d'abord une *idée* particuliere de mon pere, de ma nourrice; j'observe ensuite d'autres êtres qui ressemblent à ce pere, à cette femme, par la forme, par le langage, par d'autres qualités. Je remarque cette ressemblance, j'y donne mon attention, je la détourne des qualités par lesquelles mon pere, ma nourrice, sont distingués de ces êtres; ainsi je me forme une *idée* à laquelle tous ces êtres participent également; je juge ensuite par ce que j'entends dire, que cette *idée* se trouve chez ceux qui m'environnent, & qu'elle est désignée par le mot d'*hommes*. Je me fais donc une *idée* générale, c'est-à-dire, j'écarte de plusieurs *idées* singulieres, ce qu'il y a de particulier à chacune, & je ne retiens que ce qu'il y a de commun à toutes: c'est donc à l'*abstraction* que ces sortes d'*idées* doivent leur naissance. *v.* ABSTRACTION.

Nous avons raison de les ranger dans la classe des êtres de raison, puisqu'elles ne sont que des manieres de penser, & que leurs objets qui sont des êtres universels, n'ont qu'une existence idéale, qui néanmoins a son fondement dans la nature des choses, ou dans la ressemblance des individus; d'où il suit qu'en observant cette ressemblance des *idées* singulieres, on se forme des *idées* générales; qu'en retenant la ressemblance des *idées* générales, on vient à s'en former de plus générales encore; ainsi l'on construit une sorte d'échelle ou de pyramide qui monte par dégré, depuis les individus jusqu'à l'*idée* de toutes, la plus générale, qui est celle de l'être.

Chaque degré de cette pyramide, à l'exception du plus haut & du plus bas, sont en même tems espece & genre; espece, relativement au dégré supérieur; genre, par rapport à l'inférieur. La ressemblance entre plusieurs personnages de différentes nations, leur fait donner le nom d'*hommes*. Certains rapports entre les hommes & les bêtes, les fait ranger sous une même classe, désignée sous le nom d'*animaux*. Les animaux ont plusieurs qualités communes avec les plantes, on les renferme sous le nom d'*être vivans*; l'on peut aisément ajoûter des degrés à cette échelle. Si on la borne là, elle présente l'être vivant, pour le genre, ayant sous lui deux especes, les animaux & les plantes, qui, relativement à des degrés inférieurs, deviennent à leur tour des genres.

Sur cette exposition des *idées* universelles, qui ne sont telles, que parce qu'elles ont moins de parties, moins d'*idées* particulieres, il semble qu'elles devroient être d'autant plus à la portée de notre esprit. Cependant l'expérience fait voir que plus les *idées* sont abstraites, & plus on a de peine à les saisir & à les retenir, à moins qu'on ne les fixe dans son esprit par un nom particulier, & dans sa mémoire, par un emploi fréquent de ce nom; c'est que ces *idées* abstraites ne tombent ni sous les sens, ni sous l'imagination, qui sont les deux facultés de notre ame, dont nous aimons le plus à faire usage. Que pour produire ces *idées* universelles ou abstraites, il faut entrer dans le détail de toutes les qualités des êtres, observer & retenir celles qui sont communes, écarter celles qui sont propres à chaque individu; ce qui ne se fait pas sans un travail d'esprit, pénible pour le commun des hommes, & qui devient difficile, si l'on n'appelle les sens & l'imagination au secours de l'esprit, en fixant ces *idées* par des noms; mais, ainsi dé-

Digitized by Google

terminées, elles deviennent les plus familieres & les plus communes. L'étude & l'usage des langues nous apprennent que presque tous les mots, qui sont des signes de nos *idées*, sont des termes généraux, d'où l'on peut conclure, que presque toutes les *idées* des hommes sont des *idées* générales, & qu'il est beaucoup plus aisé & plus commode de penser ainsi d'une maniere universelle. Qui pourroit en effet imaginer & retenir des noms propres pour tous les êtres que nous connoissons? A quoi aboutiroit cette multitude de noms singuliers? Nos connoissances, il est vrai, sont fondées sur les existences particulieres, mais elles ne deviennent utiles que par des conceptions générales des choses, rangées pour cela sous certaines especes, & appellées d'un même nom.

Ce que nous venons de dire sur les *idées* universelles, peut s'étendre à tous les objets de nos perceptions, dont l'existence n'est qu'idéale: passons à la maniere dont elles nous peignent ces objets.

2°. A cet égard on distingue les *idées*, en *idées claires* ou *obscures*, appliquant par analogie à la vue de l'esprit, les mêmes termes dont on se sert pour le sens de la vue. C'est ainsi que nous disons qu'une *idée* est *claire*, quand elle est telle, qu'elle suffit pour nous faire connoitre ce qu'elle représente, dès que l'objet vient à s'offrir à nous. Celle qui ne produit pas cet effet, est *obscure*. Nous avons une *idée* claire de la couleur rouge, lorsque, sans héliter, nous la discernons de toute autre couleur; mais bien des gens n'ont que des *idées* obscures des diverses nuances de cette couleur, & les confondent les unes avec les autres, prenant, par exemple, le couleur de cerise pour le couleur de rose. Celui-là a une *idée* claire de la vertu, qui sait distinguer sûrement une action vertueuse d'une qui ne l'est pas; mais c'est en avoir une *idée* obscure, que de prendre des vices à la mode pour des vertus.

La clarté & l'obscurité des *idées* peuvent avoir divers degrés, suivant que ces *idées* portent avec elles plus ou moins de marques propres à les discerner de toute autre. L'*idée* d'une même chose peut être plus claire chez les uns, moins claire chez les autres; obscure pour ceux-ci, très-obscure à ceux-là; de même elles peuvent être obscures dans un tems, & devenir très-claires dans un autre. Ainsi une *idée* claire peut être subdivisée en *idée distincte* & *confuse*. *Distincte*, quand nous pouvons détailler ce que nous avons observé dans cette *idée*, indiquer les marques qui nous les font reconnoitre, rendre compte des différences qui distinguent cette *idée* d'autres à peu-près semblables; mais on doit appeller une *idée confuse*, lorsqu'étant claire, c'est-à-dire, distinguée de toute autre, on n'est pas en état d'entrer dans le détail de ses parties.

Il en est encore ici comme du sens de la vue. Tout objet vu clairement ne l'est pas toujours distinctement. Quel objet se présente avec plus de clarté que le soleil, & qui pourroit le voir distinctement à moins que d'affoiblir son éclat? des exemples diront mieux que les définitions. L'*idée* de la couleur rouge est une *idée* claire, car l'on ne confondra jamais le rouge avec une autre couleur; mais si l'on demande à quelqu'un, à quoi donc il reconnoit la couleur rouge, il ne saura que répondre. Cette *idée* claire est donc confuse pour lui, & je crois qu'on peut dire la même chose de toutes les perceptions simples. Combien de gens qui ont une *idée* claire de la beauté d'un tableau, qui guidés par un goût juste & sûr, n'hésiteront pas à le distinguer sur dix autres tableaux médiocres. Demandez-leur ce qui les détermine à trouver cette peinture bonne, & ce qui en fait la beauté, ils ne sauront pas rendre raison de leur jugement, parce qu'ils n'ont pas une *idée* distincte de la beauté. Et voilà une différence sensible entre une *idée* simplement claire, & une *idée* distincte; c'est que celui qui n'a qu'une *idée* claire d'une chose, ne sauroit la communiquer à un autre. Si vous adressez à un homme qui n'a qu'une *idée* claire, mais confuse de la

Digitized by Google

beauté d'un poëme, il vous dira que c'eſt l'Iliade, l'Enéide, ou il ajoûtera quelques ſynonymes; c'eſt un poeme qui eſt ſublime, noble, harmonieux, qui ravit, qui enchante; des mots tant que vous voudrez, mais des *idées*, n'en attendez pas de lui.

Ce ne ſont auſſi que les *idées* diſtinctes qui ſont propres à étendre nos connoiſſances, & qui par-là ſont préférables de beaucoup aux *idées* ſimplement claires, qui nous ſéduiſent par leur éclat, & nous jettent cependant dans l'erreur; ce qui mérite que l'on s'y arrête pour faire voir que, quoique diſtinctes, elles ſont encore ſuſceptibles de perfection. Pour cela une *idée* diſtincte doit être *complette*, c'eſt-à-dire, qu'elle doit renfermer les marques propres à faire reconnoître ſon objet en tout tems & en toutes circonſtances. Un fou, dit-on, eſt un homme qui allie des idées incompatibles; voilà peut-être une *idée* diſtincte, mais fournit-elle des marques pour diſtinguer en tout tems un fou d'un homme ſage?

Outre cela les *idées* diſtinctes doivent être ce qu'on appelle dans les écoles *adéquates*. On donne ce nom à une *idée* diſtincte des marques même qui diſtinguent cette *idée*; un exemple viendra au ſecours de cette définition. On a une *idée* diſtincte de la vertu, quand on ſait que c'eſt l'habitude de conformer ſes actions libres à la loi naturelle. Cette *idée* n'eſt ni complettement diſtincte, ni adéquate, quand on ne ſait que d'une maniere confuſe ce que c'eſt que l'habitude de conformer ſes actions à une loi, ce que c'eſt qu'une action libre. Mais elle devient complette & adéquate, quand on ſe dit qu'une habitude eſt une facilité d'agir, qui s'acquiert par un fréquent exercice; que conformer ſes actions à une loi, c'eſt choiſir entre pluſieurs manieres d'agir également poſſibles, celle qui ſuit la loi; que la loi naturelle eſt la volonté du Légiſlateur ſuprême qu'il a fait connoître aux hommes par la raiſon & par la conſcience; qu'enfin les actions libres ſont celles qui dépendent du ſeul acte de notre volonté.

Ainſi l'*idée* de vertu emporte tout ceci, une facilité acquiſe par un fréquent exercice, de choiſir entre pluſieurs manieres d'agir, que nous pouvons exécuter par le ſeul acte de notre volonté, celle qui s'accommode le mieux à ce que la raiſon & la conſcience nous repréſentent, comme conformes à la volonté de Dieu; & cette *idée* de la vertu eſt non-ſeulement diſtincte, mais adéquate au premier degré. Pour la rendre plus diſtincte encore, on pourroit pouſſer cette analyſe plus loin, & en cherchant les *idées* diſtinctes de tout ce qui entre dans l'*idée* de vertu, on ſeroit ſurpris combien ce mot embraſſe de choſes, auxquelles la plupart de ceux qui l'emploie, ne penſent guere. Il convient même de s'arrêter quand on eſt parvenu à des *idées* claires, mais confuſes que l'on ne peut plus réſoudre; aller au-de-là ce ſeroit manquer ſon but, qui ne peut être que de former un raiſonnement pour s'éclairer ſoi-même; ou pour communiquer aux autres ce que nous avons dans l'eſprit. Dans le ſecond cas nous rempliſſons nos vûes, lorſque nous nous faiſons entendre de celui à qui nous parlons: au premier il ſuffit d'être parvenu à des principes aſſez certains, pour que nous puiſſions y donner notre aſſentiment.

De-là on peut conclure l'importance de ne pas ſe contenter d'*idées* confuſes dans les cas où l'on peut s'en procurer de diſtinctes; c'eſt ce qui donne cette netteté d'eſprit qui en fait toute la juſtice. Pour cela il faut s'exercer de bonne heure & aſſidument ſur les objets les plus ſimples, les plus familiers, en les conſidérant avec attention ſous toutes leurs faces, & ſous toutes les relations qu'ils peuvent avoir en les comparant enſemble, en ayant égard aux moindres différences, & en obſervant l'ordre & la liaiſon qu'elles ont entr'elles.

Paſſant enſuite à des objets plus compoſés, on les obſervera avec la même exactitude; & l'on ſe fera par-là une ha-

Digitized by Google

bitude d'avoir preſque ſans travail & ſans peine des *idées* diſtinctes, & même de diſcerner toutes les *idées* particulieres qui entrent dans la compoſition de l'*idée* principale. C'eſt ainſi qu'en analyſant les *idées* de pluſieurs objets, l'on parviendra à acquérir cette qualité d'eſprit qu'on déſigne par le mot *profondeur*. Au contraire en négligeant cette attention, l'on n'aura jamais qu'un eſprit *ſuperficiel* qui ſe contente des *idées* claires, & qui n'aſpire point à s'en former de diſtinctes; qui donne beaucoup à l'imagination, peu au jugement, qui ne ſaiſit les choſes que par ce qu'elles ont de ſenſible, ne voulant ou ne pouvant avoir d'*idées* de ce qu'elles ont d'abſtrait & de ſpirituel; eſprit qui peut ſe faire écouter, mais qui pour l'ordinaire eſt un fort mauvais guide.

C'eſt ſur-tout le manque d'attention à examiner les objets de nos *idées*, à nous les rendre familiers, qui fait que nous n'en avons que des *idées* obſcures; & comme nous ne pouvons pas toujours conſerver préſens les objets dont nous avons acquis même des *idées* diſtinctes, la mémoire vient à notre ſecours pour nous les retracer; mais, ſi alors nous ne donnons pas la même attention à cette faculté de notre ame, l'expérience fait voir que les *idées* s'effacent autant & par les mêmes degrés, par leſquels elles ont été acquiſes & ſe ſont gravées dans l'ame, enſorte que nous ne pouvons plus nous repréſenter l'objet quand il eſt abſent, ni le reconnoître quand il eſt préſent: des *idées* légérement ſaiſies, imparfaitement digérées, quoique diſtinctes, ne ſeront bientôt plus que claires, enſuites confuſes, puis obſcures, & deviendront ſi obſcures qu'elles ſe réduiſent à rien. L'exemple de la maniere dont un jeune homme tranſporté en pays étranger, vient à oublier ſa langue maternelle, appriſe par routine, en ſeroit une preuve, ſi l'on n'en avoit une infinité d'autres.

La maniere de voir, d'enviſager un objet, de le conſidérer avec attention ſous toutes ſes faces, de l'étudier, de ranger dans ſon eſprit ſous un certain ordre les *idées* particulieres qui en dépendent, de s'appliquer à ſe rendre familiers les premiers principes & les propoſitions générales, de ſe les rappeller ſouvent, de ne pas s'occuper de trop d'objets à la fois; ni d'objets qui ayant trop de rapports peuvent ſe confondre; de ne point paſſer d'un objet à l'autre qu'on ne s'en ſoit fait une idée diſtincte s'il eſt poſſible; tout cela forme une méthode de ſe repréſenter les objets, de connoître, d'étudier, ſur laquelle on ne peut preſcrire ici toutes les regles, que l'on trouvera dans un traité de logique bien fait.

Convenons cependant qu'il eſt des choſes, dont avec toute l'attention & la diſpoſition poſſible, on ne peut parvenir à ſe faire des *idées* diſtinctes, ſoit parce que les parties de cet objet different trop peu entr'elles pour que nous puiſſions les démêler & en ſaiſir les différences, ſoit qu'elles nous échappent par leur peu de proportion avec nos organes, ou par leur éloignement, ſoit que l'eſſentiel d'une idée, ce qui la diſtingue de toute autre, ſe trouve enveloppé de pluſieurs circonſtances étrangeres qui les dérobent à notre pénétration. Toute machine trop compoſée, le corps humain, par exemple, eſt tellement combiné dans toutes ſes parties, que la ſagacité des plus habiles n'y peut voir la millieme partie de ce qu'il y auroit à connoître, pour s'en former une *idée* complettement diſtincte. Le microſcope, le téleſcope nous ont donné à la vérité des *idées* plus diſtinctes ſur des objets, qui avant ces découvertes, étoient dans le ſecond cas, c'eſt-à-dire très obſcures par la petiteſſe ou l'éloignement de ces objets, & encore combien ſommes-nous éloignés d'en avoir des *idées* nettes! La plupart des hommes n'ont qu'une *idée* aſſez obſcure de ce qu'ils entendent par le mot de *cauſe*, parce que dans la production d'un effet la cauſe ſe trouve ordinairement enveloppée, & tellement jointe à diverſes choſes, qu'il leur eſt difficile de diſcerner en quoi elle conſiſte.

Cet exemple même nous indique un obſtacle

Digitized by Google

obſtacle à nous procurer des *idées* diſtinctes, c'eſt l'imperfection & l'abus des mots comme ſignes repréſentatifs, mais ſignes arbitraires de nos *idées*. Voyez MOTS, SYNTAXE. Il n'eſt que trop fréquent, & l'expérience nous montre tous les jours que l'on eſt dans l'habitude d'employer des mots ſans y joindre d'*idées* préciſes, ou même aucune *idée*, de les employer tantôt dans un ſens, tantôt dans un autre, ou de les lier à d'autres, qui en rendent la ſignification indéterminée, & de ſuppoſer toujours comme on le fait, que les mots excitent chez les autres les mêmes *idées* que nous y avons attachées. Comment ſe faire des *idées* diſtinctes avec des ſignes auſſi équivoques? Le meilleur conſeil que l'on puiſſe donner contre cet abus, c'eſt qu'après s'être appliqué à n'avoir que des *idées* bien nettes & bien terminées, nous n'employions jamais, ou du moins le plus rarement qu'il nous ſera poſſible, de mots qui ne nous donnent du moins une *idée* claire, que nous tâchions de fixer la ſignification de ces mots; qu'en cela nous ſuivions autant qu'on le pourra, l'uſage commun, & qu'enfin nous évitions de prendre le même mot en deux ſens différens. Si cette regle générale dictée par le bon ſens, étoit ſuivie & obſervée dans tous ſes détails avec quelque ſoin, les mots bien loin d'être un obſtacle deviendroient un aide, un ſecours infini à la recherche de la vérité, par le moyen des *idées* diſtinctes, dont ils doivent être les ſignes. C'eſt à l'article des définitions & à tant d'autres, ſur la partie philoſophique de la grammaire, que nous renvoyons.

Quelque étendue que l'on ait donnée à cet article, il y auroit encore bien des choſes à dire ſur nos *idées*, conſidérées relativement aux facultés de notre ame, ſur leurs uſages, comme étant les ſources de nos jugemens, & les principes de nos connoiſſances. Mais tout cela a été dit, & ſe trouve dans un ſi grand nombre de bons ouvrages ſur l'art de penſer & de communiquer nos penſées, qu'il ſeroit ſuperflu de s'y arrêter davantage. Quiconque voudra méditer ſur ce qui ſe paſſe en lui, lorſqu'il s'applique à la recherche de quelque vérité, s'inſtruira mieux par lui-même de la nature des *idées*, de leurs objets, & de leur utilité. Voyez-en encore les différentes eſpeces que nous venons d'indiquer à leurs articles particuliers.

IDÉE, *Antiq. Grecq. & Rom.*, *Idæa*, ſurnom de Cybele, qu'on adoroit particulierement ſur le mont Ida, par la même raiſon ſes miniſtres les dactyles, ou les corybantes, étoient appellés *Idéens*, mais ils ne tenoient cette qualification que de l'honneur qu'ils avoient de ſervir la mere des dieux; on la nommoit par excellence *Idæa magna mater*, & c'eſt elle que regardent les inſcriptions avec ces trois lettres *I. M. M. Idææ magnæ matri*. On célébroit ſolemnellement dans toute la Phrygie la fête ſacrée de la mere *Idéenne*, par des ſacrifices & des jeux, & on promenoit ſa ſtatue au ſon de la flûte & du tympanon.

Les Romains lui ſacrifierent à leur tour, & inſtituerent des jeux à ſa gloire, avec les cérémonies romaines; mais ils y employerent des Phrygiens & des Phrygiennes, qui portoient par la ville la ſtatue de Cybele, en ſautant, danſant, battant de leurs tambours, & jouant de leurs crotales. Denys d'Halycarnaſſe remarque qu'il n'y avoit aucun citoyen de Rome qui ſe mêlât avec ces Phrygiens, & qui fût initié dans les myſteres de la déeſſe.

IDÉEN, *Dactyle*, *Littérat.*, prêtre de Jupiter, ſur le mont Ida en Phrygie, ou dans l'iſle de Crete. On n'eſt d'accord ni ſur l'origine des *dactyles idéens*, ni ſur leur nombre, ni ſur leurs fonctions. On les confond avec les curetes, les corybantes, les telchines, & les cabires; on peut conſulter ſur cet article, parmi les anciens, Diodore de Sicile, *lib. V. & XVII.* Strabon, *lib. X. p. 473.* le Scholiaſte d'Apollonius de Rhodes, *lib. I.* Euſtate ſur Homere, *Iliad. 2. p. 353.* & Pauſanias, *lib. V. cap. xvij.*

Ce furent les *dactyles idéens* de Crete qui

Digitized by Google

les premiers fondirent la mine de fer, après avoir appris dans l'incendie des forêts du mont Ida que cette mine étoit fusible. La chronique de Paros, *Epoch. 11. Marm. oxon. p. 163.*, met cette découverte dans l'année de cette chronique 1168, sous le regne de Pandion à Athenes, & l'attribue aux deux *dactyles idéens*, nommés *Celmis* & *Damnacé*; voyez *les mémoires de l'acad. des Inscr. tom. XIV.* & le mot DACTYLE.

IDENTIFIER, v. act. & neut. *Gram.*, de deux ou plusieurs choses différentes n'en faire qu'une; on dit aussi s'*identifier*.

IDENTIQUE, adj. Voyez son substantif IDENTITÉ.

IDENTIQUE, *Alg.* On appelle équation *identique* celle dont les deux membres sont les mêmes, ou contiennent les mêmes quantités, sous le même ou sous différentes formes; par exemple, $a=a$, ou $aa-xx=(a+x)\times(a-x)$, sont des équations *identiques*. Dans ces équations, si on passe tous les termes d'un même côté, on trouve qu'ils se détruisent mutuellement, & que tout se réduit à $o=o$, ce qui n'apprend rien. Ces sortes d'équations ne servent à rien pour la solution des problèmes, & il faut prendre garde dans la solution de certains problèmes compliqués de tomber dans des équations *identiques*; car on croiroit être parvenu à la solution, & l'on se tromperoit: c'est ce qui arrive quelquefois; par exemple, on veut transformer une courbe en une autre, on croit avoir résolu le problème, parce qu'on est parvenu à une équation qui en apparence differe de la proposée, & on n'a fait quelquefois que transformer les axes.

IDENTITÉ, s. f. *Métaphys.* L'*identité* d'une chose est ce qui fait dire qu'elle est la même & non une autre; il paroit ainsi qu'*id ntité* & unité ne different point, sinon par certain regard de tems & de lieu. Une chose considérée en divers lieux, ou en divers tems, se retrouvant ce qu'elle étoit, est alors dite la même chose. Si vous la considériez sans nulle difference de tems ni de lieu, vous la diriez simplement *une chose*; car par rapport au même tems & au même lieu, on dit voilà *une chose*, & non voilà la *même chose*.

Nous concevons différemment l'*identité* en différens êtres; nous trouvons une substance intelligente, toujours précisément la même, à raison de son unité ou indivisibilité, quelques modifications qu'il y survienne, telles que ses pensées ou ses sentimens. Une même ame n'en est pas moins précisément la même, pour éprouver des changemens d'augmentation ou de diminution de pensées ou de sentimens; au lieu que dans les êtres corporels, une portion de matiere n'est plus dite précisément la même, quand elle reçoit continuellement augmentation ou altération dans ses modifications, telles que sa figure & son mouvement.

Observons que l'usage admet une *identité* de ressemblance, qui se confond souvent avec la vraie *identité*; par exemple, en versant d'une bouteille de vin en deux verres, on dit que dans l'un & l'autre verre c'est le *même* vin; & en faisant deux habits d'une même piece de drap, on dit que les deux habits sont de *même* drap. Cette *identité* n'est que dans la *ressemblance*, & non dans la *substance*, puisque la substance de l'un peut se trouver détruite, sans que la substance de l'autre se trouve altérée en rien. Par la *ressemblance* deux choses sont dites aussi la *même*, quand l'une succede à l'autre dans un changement imperceptible, bien que très-reel, en sorte que ces deux substances toutes differentes; ainsi la substance de la riviere de Seine change tous les jours imperceptiblement, & par-là on dit que c'est toujours la même riviere, bien que la substance de l'eau qui forme cette riviere change & s'écoule à chaque instant; ainsi le vaisseau de Thesée étoit dit toujours le même vaisseau de Thesée, bien qu'à force d'être radoubé il ne restât plus un seul morceau de bois dont il avoit été formé d'abord; ainsi le même corps d'un homme à cinquante ans n'a-t-il plus rien peut-être de la substance qui composoit le même corps quand cet hom-

Digitized by Google

me n'avoit que ſix mois, c'eſt-à-dire qu'il n'y a ſouvent dans les choſes materielles qu'une *identité* de reſſemblance, que l'équivoque du mot fait prendre communément pour une *identité* de ſubſtance. Quelque mince que paroiſſe cette obſervation, on en peut voir l'importance par une réflexion de M. Bayle, dans ſon Dictionnaire critique, *au mot* Spinoſa, *lettre L.* Il montre que cette équivoque pitoyable eſt le fondement de tout le fameux ſyſtême de Spinoſa.

Séneque fait un raiſonnement ſophiſtique, en le compoſant des différentes ſignifications du terme d'*identité*. Pour conſoler un homme de la perte de ſes amis, il lui repréſente qu'on peut en acquérir d'autres; *mais ils ne ſeront pas les mêmes? ni vous non plus*, dit-il, *vous n'êtes pas le même, vous changez toujours*. Quand on ſe plaint que de nouveaux amis ne remplacent pas ceux qu'on a perdus, ce n'eſt pas parce qu'ils ne ſont pas de la même humeur, du même âge, &c. ce ſont là des changemens par où nous paſſons; mais nous ne devenons pas nous-mêmes d'autres individus, comme les amis nouveaux ſont des individus différens des anciens.

M. Loke me paroît définir juſte l'*identité* d'une plante, en diſant que l'organiſation qui lui a fait commencer d'être plante ſubſiſte: il applique la même idée au corps humain.

IDENTITÉ, *Gramm.*, terme introduit récemment dans la Grammaire, pour exprimer le rapport qui ſert de fondement à la concordance. *v.* CONCORDANCE.

Un ſimple coup d'œil jetté ſur les différentes eſpeces de mots, & ſur l'unanimité des uſages de toutes les langues à cet égard, conduit naturellement à les partager en deux claſſes générales, caractériſées par des différences purement matérielles. La premiere claſſe comprend toutes les eſpeces de mots déclinables, je veux dire les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes, qui, dans la plupart des langues, reçoivent à leurs terminaiſons des changemens qui déſignent des idées acceſſoires de relation, ajoutées à l'idée principale de leur ſignification. La ſeconde claſſe renferme les eſpeces de mots indéclinables, c'eſt-à-dire les adverbes, les prépoſitions, les conjonctions & les interjections, qui gardent dans le diſcours une forme immuable, parce qu'ils expriment conſtamment une ſeule & même idée principale.

Entre les inflexions accidentelles des mots de la premiere, les unes ſont communes à toutes les eſpeces qui y ſont compriſes, & les autres ſont propres à quelqu'une de ces eſpeces. Les inflexions communes ſont les nombres, les cas, les genres & les perſonnes; les tems & les modes ſont des inflexions propres au verbe.

C'eſt entre les inflexions communes aux mots qui ont quelque correlation, qu'il y a, & qu'il doit y avoir concordance dans toutes les langues qui admettent ces inflexions. Mais pour établir cette concordance, il faut d'abord déterminer l'inflexion de l'un des mots correlatifs, & ce ſont les beſoins réels de l'énonciation, d'après ce qui exiſte dans l'eſprit de celui qui parle, qui reglent cette premiere détermination, conformément aux uſages de chaque langue: les autres mots correlatifs ſe revêtent enſuite des inflexions correſpondantes, par imitation, & pour être en concordance avec leur correlatif, qui leur ſert comme d'original: celui-ci eſt dominant, les autres ſont ſubordonnés. C'eſt ordinairement un nom ou un pronom qui eſt le correlatif dominant; les adjectifs & les verbes ſont ſubordonnés: c'eſt à eux à s'accorder, & la concordance de leurs inflexions avec celles du nom ou du pronom eſt comme une livrée qui atteſte leur dépendance.

Cette dépendance eſt fondée ſur un rapport, qui eſt, ſelon les grammairiens modernes, un rapport d'*identité*. On voit en effet que le nom & l'adjectif, qui l'accompagne par oppoſition, ne ſont qu'un, n'exprime enſemble qu'une ſeule & même choſe inviſible; *la loi naturelle, la loi po-*

Digitized by Google

litique, *la loi évangélique*, ſont trois objets différens, mais il n'y en a que trois; *la loi naturelle* eſt un objet auſſi unique que *la loi* en général. C'eſt la même choſe du verbe avec ſon ſujet; *le ſoleil luit*, eſt une expreſſion qui ne préſente à l'eſprit qu'une ſeule idée indiviſible.

Cependant l'adjectif & le verbe expriment très-diſtinctement une idée attributive, fort différente du ſujet exprimé par le nom ou par le pronom: comment peut-il y avoir *identité* entre des idées ſi diſparates?

C'eſt que les noms & les pronoms préſentent à l'eſprit des êtres déterminés, *v.* NOM & PRONOM, & que les adjectifs & les verbes préſentent à l'eſprit des ſujets quelconques ſous une idée préciſe, applicable à tout ſujet déterminé qui en eſt ſuſceptible; *v.* VERBE. Or il en eſt, dans le diſcours, de cette idée vague de ſujet quelconque, comme de la ſignification générale & indéfinie des ſymboles algébriques dans le calcul: de part & d'autre, la généraliſation des idées n'a été inſtituée que pour éviter l'embarras des cas particuliers trop multipliés; mais de part & d'autre, c'eſt à la charge de ramener la préciſion dans chaque occurrence par des applications particulieres ou individuelles.

C'eſt la concordance des inflexions de l'adjectif ou du verbe avec celles du nom ou du pronom, qui déſigne l'application du ſens vague de l'un au ſens précis de l'autre, & l'*identification* du ſujet vague préſenté par la premiere eſpece, avec le ſujet déterminé énoncé par la ſeconde.

Pour prévenir une erreur dans laquelle bien des gens pourroient tomber, puiſque M. l'abbé Fromant y a donné lui-même, qu'il me ſoit permis d'inſiſter un peu ſur la véritable idée que l'on doit prendre de l'*identité*, qui ſert de fondement à la concordance. J'oſe avancer que ce grammairien n'en a pas une idée exacte; il la ſuppoſe entre le ſujet d'un mode & ce mode: en voici la preuve dans ſon ſupplément, aux *ch. ij. iij. & iv. de la II. partie de la gramm. gén. pag. 62.* Il rapporte d'abord un paſſage de M. du Marſais, extrait de l'*article* adjectif, dans lequel il aſſure que la concordance n'eſt fondée que ſur l'*identité phyſique* de l'adjectif avec le ſubſtantif; puis il diſcute ainſi l'opinion du grammairien philoſophe.

„ S'il y a des adjectifs qui marquent „ l'appartenance ſans marquer l'*identité* „ *phyſique*, il s'enſuit que la concordan- „ ce n'eſt pas fondée uniquement ſur „ cette *identité*, comme le prétend M. du „ Marſais. Or dans ces expreſſions *meus* „ *liber*, *Evandrius enſis*, *meus* marque l'ap- „ partenance du livre à moi, *Evandrius* „ marque l'appartenance de l'épée à Evan- „ dre; ces deux mots *meus liber*, & ces „ deux autres *Evandrius enſis*, préſen- „ tent à l'eſprit deux objets divers, dont „ l'un n'eſt pas l'autre; & bien loin de „ déſigner l'*identité phyſique*, ils indiquent „ au contraire une vraie diverſité phyſi- „ que. *Meus liber* équivaut à *liber mei*, „ βίβλος μοῦ, le livre de moi; *Evandrius* „ *enſis* équivaut à *enſis Evandris*, l'épée „ d'Evandre; par conſéquent le ſenti- „ ment qui fonde la concordance ſur l'*i-* „ *dentité phyſique* n'eſt pas exact, & M. „ du Marſais n'a point tant à ſe glorifier „ d'en être l'auteur; encore s'il eût dit „ que la concordance eſt fondée ſur l'*i-* „ *dentité* phyſique ou métaphyſique, il „ auroit rendu ce ſentiment probable: „ ce n'eſt pas moi qui ſuis une même „ choſe avec mon livre, *c'eſt la qualité* „ *d'être à moi*, *c'eſt la propriété de m'ap-* „ *partenir qui eſt une même choſe avec mon* „ *livre*; de meme ce n'eſt pas Evandre „ qui eſt une meme choſe avec ſon épée, „ mais c'eſt la qualité d'être à Evandre. „ On peut ſoutenir qu'*il y a rapport d'i-* „ dentité *métaphyſique entre la qualité d'ap-* „ *partenir & la choſe appartenante*; mais „ on ne prouvera jamais, ce me ſemble, „ qu'il puiſſe s'y trouver un rapport d'*i-* „ *dentité phyſique*, puiſque l'appartenan- „ ce n'eſt qu'une qualité métaphyſique".

La doctrine de M. Fromant ſur l'*identité* n'eſt point équivoque, mais elle confond poſitivement la nature des choſes.

Digitized by Google

L'*identité* ne suppose pas deux choses différentes, il n'y auroit plus d'*identité*; elle suppose seulement deux aspects d'un même objet: or une substance & un mode sont des choses si différentes, que nous en avons nécessairement des idées toutes différentes, & conséquemment il ne peut jamais y avoir d'*identité*, sous quelque dénomination que ce soit, entre une substance & un mode.

L'*identité* qui fonde la concordance est donc l'*identité* du sujet, présenté d'une maniere vague & indéfinie dans les adjectifs & dans les verbes, & d'une maniere précise & déterminée dans les noms & dans les pronoms. Ces deux mots, pour me servir du même exemple, *meus liber*, ne présentent pas à l'esprit deux objets divers; *meus* exprime un être quelconque qualifié par la propriété de m'appartenir, & *liber* exprime un être déterminé qui a cette propriété: la concordance de *meus* avec *liber*, indique que le sujet actuel de la qualification exprimée par l'adjectif *meus*, est l'être particulier déterminé par le nom *liber*: *meus*, par lui-même, exprime un sujet quelconque ainsi qualifié; mais dans le cas présent, il est appliqué au sujet particulier *liber*; & dans un autre, il pourroit être appliqué à un autre sujet, en vertu même de son indétermination. La concordance indique donc l'application du sens vague d'une espece au sens précis de l'autre; & l'*identité*, si j'ose le dire, *très-physique* du sujet énoncé par les deux especes de mots, sous des aspects différens.

Peut-être y a-t-il en effet peu d'exactitude à dire, *l'identité physique de l'adjectif avec le substantif*, comme a fait M. du Marsais, parce que l'adjectif & le substantif sont des mots absolument différens, & qui ne peuvent jamais être un même & unique mot: l'*identité* n'appartient pas aux différens signes d'un même objet, mais à l'objet désigné par différens signes. Il me semble pourtant que l'on pourroit regarder l'expression de M. du Marsais comme un abrégé de celle que la justesse métaphysique paroit exiger; mais quand cela ne seroit point, ne faut il donc avoir aucune indulgence pour la premiere exposition d'un principe véritablement utile & lumineux? Et un petit défaut d'exactitude peut-il empêcher que M. du Marsais n'ait à se glorifier beaucoup d'être l'auteur de ce principe? M. Fromant lui-même ne doit guere se glorifier d'en avoir fait une censure si peu mesurée & si peu juste; je dis, *si peu juste*, car il est évident que c'est pour avoir mal compris le vrai sens du principe de l'*identité*, qu'il est tombé dans l'inconséquence qui a été remarquée en un autre lieu. *v.* GENRE.

IDES, *les*, s. f. plur., *Calendrier Rom.*, *idus*, *uum*. Ce terme étoit d'usage chez les Romains pour compter & distinguer certains jours du mois; on se sert encore de cette méthode dans la chancellerie romaine, & dans le calendrier du breviaire.

Les *ides* venoient le treizieme jour de chaque mois, excepté dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet & d'Octobre, où elles tomboient le quinzieme, parce que ces quatre mois avoient six jours devant les nones, & les autres en avoient seulement quatre.

On donnoit huit jours aux *ides*; ainsi le huitieme dans les mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre, & le sixieme dans les huit autres, on comptoit le huitieme avant les *ides*, & de même en diminuant jusqu'au douze ou au quatorze, qu'on appelloit la *veille des ides*, parce que les *ides* venoient le treize ou le quinze, selon les différens mois.

Ceux qui veulent employer cette maniere de dater, doivent encore savoir que les *ides* commencent le lendemain du jour des nones, & se ressouvenir qu'elles durent huit jours: or les nones de Janvier étant le cinquieme dudit mois, on datera le sixieme de Janvier, *octavo idus Januarii*, huit jours avant les *ides* de Janvier; l'onzieme Janvier se datera *tertio idus*, le troisieme jour avant les *ides*; & le treizieme *idibus Januarii*, le jour des *ides* de Janvier; si dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet & d'Octobre, où le jour des nones n'est que le sept, on ne com-

Digitized by Google

nence à compter avant les *ides* que le huitieme jour de ces quatre mois, à cauſe que celui des *ides* n'eſt que le quinze.

Pour trouver aiſément le jour qui marque les dates des *ides* dont ſe ſert la chancellerie romaine, comme nous l'avons dit ci-deſſus, il faut compter combien il y a de jours depuis la date juſqu'au treize, ou au quinze du mois que tombent les *ides*, ſelon le nom du mois, en y ajoutant une unité, & l'on aura le jour de la date. Par exemple, ſi la lettre eſt datée *quinto idus Januarii*, c'eſt-à-dire le cinquieme jour avant les *ides* de Janvier, joignez une unité au treize, qui eſt le jour des *ides* de ce mois, vous aurez quatorze, ôtez-en cinq, il reſtera neuf; ainſi le cinquieme avant les *ides* eſt le neuf de Janvier. Si la lettre eſt datée *quinto idus Julii*, qui eſt un mois où le jour des *ides* tombe le quinze, joignez une unité à quinze, vous aurez ſeize; ôtez-en cinq, il reſte onze; ainſi le cinquieme avant les *ides* de Juillet, c'eſt le onzieme dudit mois.

On obſervera la même méthode quand on voudra employer cette ſorte de date, par exemple, ſi j'écris le neuf Juillet, depuis le neuf juſqu'à ſeize il y a ſept jours; ainſi je date *ſeptimo idus Julii*, le ſeptieme jour avant les *ides* de Juillet. Voyez Antoine Aubriot, *Principes de compter les kalendes, ides & nones.*

Le mot *ides* vient du latin *idus*, que pluſieurs dérivent de l'ancien toſcan *iduare*, qui ſignifioit *diviſer*, parce que les *ides* partageoient les mois en deux parties preſqu'égales. D'autres tirent ce mot d'*idulium*, qui étoit le nom de la victime qu'on offroit à Jupiter le jour des *ides*; mais peut-être auſſi qu'on a donné à la victime le nom du jour qu'elle étoit immolée. Quoi qu'il en ſoit, la raiſon pour laquelle chaque mois a huit *ides*, c'eſt que le ſacrifice ſe faiſoit toujours neuf jours après les nones, le jour des nones étant compris dans le nombre de neuf.

Enfin, pour omettre peu de choſes en littérature ſur ce ſujet, nous ajouterons que les *ides* de Mai étoient conſacrées à Mercure; les *ides* de Mars paſſerent pour un jour malheureux, dans l'idée des partiſans de la tyrannie, depuis que Céſar eut été tué ce jour-là; le tems d'après les *ides* de Juin étoit réputé favorable aux noces. Les *ides* d'Août étoient conſacrées à Diane, & les eſclaves les chommoient auſſi comme une fête. Aux *ides* de Septembre on prenoit les augures pour faire les magiſtrats, qui entroient en charge autrefois aux *ides* de Mai, & puis aux *ides* de Mars, qui furent tranſportées finalement aux *ides* de Septembre.

IDÉUS, (N), *Myth.*, fils de Teſtius, & frere d'Althée, ſelon Hygin, fut tué par Méléagre, ſon neveu, pour avoir voulu arracher à Atalante les dépouilles du ſanglier de Calydon. *v.* MÉLÉAGRE. C'étoit auſſi un des ſurnoms d'Hercule.

IDIOCRASE, ſ. f., *Méd.* On entend par ce mot la nature, l'eſpece, le caractere, la diſpoſition, le tempérament propre d'une choſe, d'une ſubſtance animale, minérale ou végétale.

IDIOME, ſ. f., *Gram.*, variétés d'une langue propres à quelques contrées; d'où l'on voit qu'*idiome* eſt ſynonyme à *dialecte*; ainſi nous avons l'*idiome* gaſcon, l'*idiome* provençal, l'*idiome* champenois: on lui donne quelquefois la même étendue qu'à *langue*. Servez-vous de l'*idiome* que vous aimerez le mieux, je vous répondrai.

IDIOPATHIE, ſ. f., *Méd.*, ἴδιος τὸ ἴδιον, *proprius affectus*, c'eſt un terme de pathologie, employé pour diſtinguer la maladie qui affecte une partie quelconque, qui ne dépend pas du vice d'une autre partie, parce que la cauſe phyſique de cette affection a ſon ſiege là où ſe manifeſte la léſion de ſes fonctions.

Ainſi l'apoplexie eſt *idiopathique* lorſqu'elle dépend d'une hémorrhagie, d'un épanchement de ſang qui ſe forme dans les ventricules du cerveau.

La pleuréſie eſt une maladie *idiopathique*, lorſqu'elle a commencé par un engorgement inflammatoire dans la plevre même.

On entend ordinairement par *idiopa-*

Digitized by Google

thie la même chose que par *protopathie*, *primarius affectus*, & on attache à ces deux termes un sens opposé à ceux de *sympathie* & de *deutéropathie*. *v.* MALADIE, SYMPATHIE.

IDIOPATHIQUE, *Patholog.*, ἰδιοπαθὴς, mot dérivé du grec; il est formé de ἴδιος, qui signifie *propre*, & πάθος, *passion*, *affection*, *maladie*; c'est comme si on disoit *maladie propre*; son sens est parfaitement conforme à son étymologie; on l'ajoute comme épithete aux maladies dont la cause est propre à la partie où l'on observe le principal symptome. Il ne faut qu'un exemple pour éclaircir ceci; on appelle une phrénésie *idiopathique* lorsque la cause, le dérangement qui excite la phrénésie, est dans le cerveau; ces maladies sont parlà opposées à celles qu'on nomme *sympathiques*, qui sont entraînées par une espece de sympathie, de rapport qu'il y a entre les différentes parties; ainsi un délire phrénétique occasionné par la douleur vive d'un panaris, par l'inflammation du diaphragme, est censé sympathique; l'affection se communique dans ce dernier cas par les nerfs; on voit par-là qu'*idiopathique* ne doit point être confondu avec *essentiel*, & qu'il n'est point opposé à *symptomatique*, la même maladie pouvant être en même-tems symptomatique & *idiopathique*.

IDIOSYNCRASE, f. f., *Médec.*, particularité de tempérament; ἰδιοσυγκρασία, mot composé de ἴδιος, *propre*, σὺν, *avec*, & κρᾶσις, *mélange*.

Comme il paroit que chaque homme a sa santé propre, & que tous les corps different entr'eux, tant dans les solides que dans les fluides, quoiqu'ils soient sains chacun; on a nommé cette constitution de chaque corps, qui le fait différer des autres corps aussi sains, *idiosyncrase*, & les vices qui en dépendent passoient quelquefois pour incurables, parce qu'on pensoit qu'ils existoient dès les premiers instans de la formation de ce corps; mais nous ne pouvons point attribuer toujours à une disposition innée, ces maladies des vaisseaux & des visceres trop débiles.

Une fille de qualité élevée dans le luxe, la molleſſe & le repos, a le corps foible & languissant; une payſanne en venant au monde, ſemblable à cette fille de condition, s'accoutume au travail dès ſa plus tendre jeuneſſe, devient forte & vigoureuſe; la débilité de la premiere, & les maladies qui en réſultent, ſont donc priſes mal-à-propos pour des maladies innées, car on ne ſauroit croire quels changemens on peut produire dès l'enfance dans ce qu'on appelle d'ordinaire *tempérament particulier*; cependant quand cette *idioſyncraſe* exiſte, il faut y avoir un grand égard dans l'uſage des remedes, ſans quoi l'on riſque la vie du malade en danger. Hippocrate en a fait l'obſervation, confirmée par l'expérience de tous les tems & de tous les lieux.

IDIOT, adj., *Gramm.*, il ſe dit de celui en qui un défaut naturel dans les organes qui ſervent aux opérations de l'entendement eſt ſi grand, qu'il eſt incapable de combiner aucune idée, enſorte que ſa condition paroît à cet égard plus bornée que celle de la bête. La différence de l'*idiot* & de l'imbécille conſiſte, ce me ſemble, en ce qu'on naît *idiot*, & qu'on devient imbécille. Le mot *idiot* vient de ἰδιώτης, qui ſignifie *homme particulier*, qui s'eſt renfermé dans une vie retirée, loin des affaires du gouvernement; c'eſt-à-dire celui que nous appellerions aujourd'hui un *ſage*. Il y a un célebre myſtique qui prit par modeſtie la qualité d'*idiot*, qui lui convenoit beaucoup plus qu'il ne penſoit.

IDIOTISME, (R), ſ. m. *Gram.* Ce terme d'origine grecque a paſſé dans la langue latine & de là dans les autres langues vivantes modernes; mais chemin faiſant, il a tout-à-fait changé de ſignification. Les grammairiens latins, en dérivant ce terme du mot *idiota*, qui veut dire un homme tout-à-fait du commun peuple, entendoient par *idiotiſme*, une expreſſion ſimple & familiere, naïve & tirant au bas. Aujourd'hui nous attachons au mot *idiotiſme*, l'idée que les Grecs & les Romains attachoient au mot *idioma*, c'eſt-à-dire,

Digitized by Google

celle d'une expreſſion, d'un tour, d'une façon de parler, qui eſt tellement propre à une langue, qu'on ne ſauroit la faire paſſer dans une autre ſans la dénaturer. Cependant on peut auſſi étendre cette ſignification au langage propre à certains individus, qui ont ce qu'on appelle un ſtyle à eux, auquel on reconnoit ce qui ſort de leur plume, ſoit en vers ſoit en proſe. Ainſi il y a l'*idiotiſme* national, & l'*idiotiſme* perſonnel. On trouve les exemples du premier dans pluſieurs expreſſions proverbiales & métaphoriques, qu'il n'eſt pas poſſible de rendre littéralement. Comment traduire ce qu'on dit en françois d'un homme qu'il eſt *au poil & à la plume?* Quand les Italiens diſent: *Dall' un' all' alr' aurora;* il n'y a point de langue qui ne puiſſe exprimer le ſens de ces mots; mais il n'y en a point qui puiſſe conſerver le tour original.

Les vrais *idiotiſmes* proprement dits, ſont grammaticaux; l'*idiomatique* n'eſt jamais dans les penſées, ni dans les images. Car une métaphore que nous ne ſaurions traduire, parce que nous ne connoiſſons pas l'objet, auquel elle fait alluſion, n'eſt pas plus un *idiotiſme*, qu'un mot grec dont nous ignorons la ſignification. Voilà pourquoi on ne doit pas regarder d'abord comme des *idiotiſmes* diverſes expreſſions qui ont pour baſe une image, un uſage, ou toute autre choſe repréſentable, ſous prétexte que dans certaines langues on trouve une ſi grande abondance de ſemblables termes, qu'on ne ſauroit découvrir le plus ſouvent à quoi ils ſe rapportent. Dans des expreſſions de cet ordre, qu'elles ſoient grecques, latines, ou des langues orientales, ils s'agit de ſavoir ſi l'image qu'elles préſentent nous eſt connue, & ſi nous ſommes en état d'en ſaiſir l'application dans l'endroit où nous la rencontrons.

Suivant cela, quand quelques critiques nous diſent, que nous demeurerons toujours à un certain éloignement d'un ſtyle oriental, & que nous ne devons pas chercher à franchir cet intervalle, leur obſervation eſt indéterminée, leur préception inutile. S'ils veulent dire par là qu'il ne faut pas mettre dans la bouche des perſonnes qui vivent de nos jours & dans nos climats, qui ſont accoutumées à nos uſages & à notre façon de penſer, des figures & des expreſſions orientales, ils ont raiſon, ſeulement ils ne s'expliquent pas bien. Mais, ſi leur intention eſt de défendre qu'on faſſe parler des orientaux dans le ſtyle qui leur convient, ils rejettent mal-à-propos un genre qui eſt bon & caractériſtique. En général il n'eſt pas beſoin d'interdire à des *idiotiſmes* étrangers l'entrée d'aucune langue; car il eſt impoſſible de traduire de vrais *idiotiſmes*. On croiroit à la vérité quelquefois qu'on adopte de tels *idiotiſmes* dans la langue; mais dans le fond c'eſt une illuſion; puiſque perſonne ne les entend qu'autant qu'il fait auſſi la langue d'où ils ont été tirés. Alors ce ſont de ſimples barbariſmes, qui ne ſont que trop fréquens, toutes les fois qu'une perſonne penſe dans ſa langue maternelle, & s'exprime dans une autre qui ne lui eſt pas auſſi familiere. Le François qui parle l'allemand, y mêlera des gallicíſmes; l'Allemand qui parle le françois, le remplira de germaniſmes. Mais, dans ces cas l'Allemand & le François ne s'entendent l'un l'autre, que parce qu'ils ſavent juſqu'à un certain point les deux langues; & ils ſont avec cela quelquefois fort embarraſſés à deviner le ſens des traductions tout-à-fait biſarres; comme quand un Allemand voulant dire de quelqu'un qu'*il a l'air d'un ſinge*, dit qu'*il regarde dehors comme un ſinge*, parce que c'eſt ainſi que cette idée ſe rend mot pour mot en allemand. Un François ſeroit dans le même cas, ſi voulant dire à un Allemand que quelqu'un *fait venir l'eau au moulin*, il lui traduiſoit cette phraſe mot pour mot. On ne ſauroit pourtant nier que la tyrannie de l'uſage ne parvienne à introduire certains *idiotiſmes*, & enſuite à les rendre auſſi intelligibles que les autres expreſſions de la langue où ils ont été introduits. La langue latine en a fourni une infinité à la langue allemande; & l'on

Digitized by Google

l'on s'apperçoit aiſément qu'ils viennent des moines, à qui le latin étoit plus familier que l'allemand, ſur-tout quand il s'agiſſoit d'écrire. Mais, ſi la langue latine n'étoit pas demeurée auſſi connue, qu'elle l'eſt généralement en Allemagne, de ſemblables expreſſions ſeroient devenues inintelligibles.

On peut dire que le poëte ou l'orateur, qui s'entend le mieux à mettre en œuvre les *idiotiſmes* de ſa langue, anime & vivifie en quelque ſorte par-là ſon ſtyle, & le rend aiſé & naturel. C'eſt ce dont ont ſur-tout beſoin les poëtes comiques, qui doivent en général s'appliquer à ſaiſir l'*idiomatique* tant national que perſonnel. C'eſt le plus ſûr moyen de produire l'illuſion théatrale & de perſuader aux ſpectateurs qu'ils voyent, non de ſimples copies, mais des originaux. On ne ſauroit trop recommander aux auteurs comiques, de ne jamais mettre dans la bouche de certaines perſonnes, des mots qui ſoient des *idiotiſmes* réels de quelque autre claſſe de perſonnes. C'eſt ainſi, par exemple, qu'il eſt ſouverainement contraire à la nature, que des perſonnes qui, par leur état & leur genre de vie, ne peuvent avoir que des idées bornées & groſſieres, tiennent des propos philoſophiques, ou employent de ces tours fins & délicats qui ne conviennent qu'aux gens élevés dans le grand monde & polis par l'éducation. Autant vaudroit-il mettre dans la bouche d'un héros de la guerre de Troye, les termes des ſciences & des arts qui n'ont été cultivés que depuis quelques ſiecles. Ce qui augmente la néceſſité d'inculquer aux poëtes l'obſervation de ce précepte, & ſur-tout à ceux qui travaillent pour le théatre, de n'employer que les expreſſions & le langage qui ſont en quelque ſorte idiomatiques aux différentes claſſes d'hommes, c'eſt qu'il arrive ſouvent aux plus diſtingués d'y manquer. Dans les tragédies françoiſes du premier ordre, les héros de l'antiquité ne parlent que trop ſouvent comme des courtiſans modernes, & en revanche ſur le théatre allemand, des gens de condition ne s'abaiſſent que trop au langage du peuple, ou bien les interlocuteurs de tout ordre parlent une langue qui n'eſt celle de perſonne, & que l'auteur s'eſt en quelque ſorte faite à lui-même. C'eſt ce qui caractériſe ſur-tout les pieces de M. Lesling, qui ont eu des ſuccès mérités à divers égards, mais où l'on eſt excédé non-ſeulement par des longueurs aſſommantes, mais par un jargon alambiqué, qui doit exprimer, je ne ſais quelle métaphyſique de ſentiment.

IDOLATRIE, ſubſt. f., *Myth.*, culte, adoration des idoles, & des faux dieux. Il paroît que jamais il n'y a eu aucun peuple ſur la terre qui ait pris le nom d'*idolâtre*. Ce mot eſt une injure que les Gentils, les Politéiſtes ſembloient mériter; mais il eſt bien certain que ſi on avoit demandé au ſénat de Rome, à l'aréopage d'Athenes, à la cour des rois de Perſe, *êtes-vous idolâtres?* ils auroient à peine entendu cette queſtion. Nul n'auroit répondu, nous adorons des images, des idoles. On ne trouve ce mot idolâtre, *idolâtrie*, ni dans Homere, ni dans Héſiode, ni dans Hérodote, ni dans aucun auteur de la religion des Gentils. Il n'y a jamais eu aucun édit, aucune loi qui ordonnât qu'on adorât des idoles, qu'on les ſervît en dieux, qu'on les crût des dieux.

Quand les capitaines romains & carthaginois faiſoient un traité, ils atteſtoient toutes les divinités; c'eſt en leur préſence, diſoient-ils, que nous jurons la paix: or les ſtatues de tous ces dieux, dont le dénombrement étoit très-long, n'étoit pas dans la tente des généraux; ils regardoient les dieux comme préſens aux actions des hommes, comme témoins, comme juges, & ce n'étoit pas aſſurément le ſimulacre qui conſtituoit la divinité.

De quel œil voyoient-ils donc les ſtatues de leurs fauſſes divinités dans les temples? du même œil, s'il étoit permis de s'exprimer ainſi, que nous voyons les images des vrais objets de notre vénération. L'erreur n'étoit pas d'adorer un morceau de bois ou de marbre, mais d'adorer une fauſſe divinité repréſentée par

Digitized by Google

ce bois & par ce marbre. La différence entr'eux & nous n'eſt pas qu'ils euſſent des images, & que nous n'en ayons point; qu'ils aient fait des prieres devant des images, & que nous n'en faſſions point: la différence eſt que leurs images figuroient des êtres fantaſtiques dans une religion fauſſe, & que les nôtres figurent des êtres réels dans une religion véritable.

Quand le conſul Pline adreſſe ſes prieres aux dieux immortels dans l'exorde du panégyrique de Trajan, ce n'eſt pas à des images qu'il les adreſſe; ces images n'étoient pas immortelles.

Ni les derniers tems du paganiſme, ni les plus reculés, n'offrent pas un ſeul fait qui puiſſe faire conclure qu'on adorât réellement une idole. Homere ne parle que des dieux qui habitent le haut Olympe: le Palladium, quoique tombé du ciel, n'étoit qu'un gage ſacré de la protection de Palles; c'étoit elle qu'on adoroit dans le Palladium.

Mais les Romains & les Grecs ſe mettoient à genoux devant des ſtatues, leur donnoient des couronnes, de l'encens, des fleurs, les promenoient en triomphe dans les places publiques: des chrétiens ont ſanctifié ces coutumes, & ils ne ſont cependant point idolâtres.

Les femmes en tems de ſéchereſſe portoient les ſtatues des faux dieux après avoir jeûné. Elles marchoient pieds nuds, les cheveux épars, & auſſi-tôt il pleuvoit à ſeaux, comme dit ironiquement Pétrone, *& ſtatim urceatim pluebat.* Quelques chrétiens ont auſſi conſacré cet uſage illégitime chez les Gentils. Dans combien de villes ne porte-t-on pas nuds pieds les chaiſes des ſaints dans la fauſſe perſuaſion d'obtenir les bontés de l'Etre ſuprême par leur interceſſion?

Si un Turc, un lettré chinois étoit témoin de ces momeries, il ne manqueroit pas d'accuſer d'abord ces chrétiens de mettre leur confiance dans les ſimulacres que l'on promene ainſi en proceſſion; & l'on auroit bien de la peine à les déſabuſer.

On eſt ſurpris du nombre prodigieux de déclamations débitées contre l'*idolâtrie* des Romains & des Grecs; & enſuite on eſt plus ſurpris encore quand on voit qu'en effet ils n'étoient point *idolâtres*; que leur loi ne leur ordonnoit point du tout de rapporter leur culte à des ſimulacres.

Il y avoit des temples plus privilégiés que les autres; la grande Diane d'Epheſe avoit plus de réputation qu'une Diane de village, que dans un autre de ſes temples. La ſtatue de Jupiter olympien attiroit plus d'offrandes que celle de Jupiter Paphlagonien. Mais puiſqu'il faut toujours oppoſer ici les coutumes d'une religion vraie à celles d'une religion fauſſe, n'avons-nous pas eu depuis pluſieurs ſiecles, plus de dévotion à certains autels qu'à d'autres? Ne ſeroit-il pas ridicule de ſaiſir ce prétexte pour nous accuſer d'*idolâtrie?*

On n'avoit imaginé qu'une ſeule Diane, un ſeul Apollon, & un ſeul Eſculape; non pas autant d'Apollons, de Dianes, & d'Eſculapes, qu'ils avoient de temples & de ſtatues; il eſt donc prouvé autant qu'un point d'hiſtoire peut l'être, que les anciens ne croyoient pas qu'une ſtatue fût une divinité, que le culte ne pouvoit être rapporté à cette ſtatue, à cette *idole*, & que par conſéquent les anciens n'étoient point idolâtres.

Une populace groſſiere & ſuperſtitieuſe qui ne raiſonnoit point, qui ne ſavoit ni douter, ni nier, ni croire, qui couroit aux temples par oiſiveté, & parce que les petits y ſont égaux aux grands; qui portoit ſon offrande par coutume, qui parloit continuellement de miracles ſans en avoir examiné aucun, & qui n'étoit guere au-deſſus des victimes qu'elle amenoit; cette populace, dis-je, pouvoit bien à la vue de la grande Diane, & de Jupiter tonnant, être frappé d'une horreur religieuſe, & adorer ſans le ſavoir la ſtatue même. C'eſt ce qui eſt arrivé quelquefois dans les temples catholiques aux payſans groſſiers; & on n'a pas manqué de les détromper par une autre tromperie, que c'eſt aux bienheureux,

Digitized by Google

aux immortels reçus dans le ciel, qu'ils doivent demander leur interceſſion, & non à des figures de bois & de pierre, & qu'ils ne doivent adorer que Dieu ſeul.

Les Grecs & les Romains augmenterent le nombre de leurs dieux par des apothéoſes; les Grecs diviniſoient les conquérans, comme Bacchus, Hercule, Perſée. Rome dreſſa des autels à ſes empereurs. Elle continue à en élever encore aujourd'hui; mais elle n'a égard dans ſes apothéoſes, qu'aux vertus & aux miracles, & à l'argent répandu par la poſtérité du héros. Les apothéoſes des anciens ſont faites par la flatterie; les nôtres par le reſpect pour la vertu. Mais ces anciennes apothéoſes ſont encore une preuve convaincante que les Grecs & les Romains n'étoient point *idolâtres*. Il eſt clair qu'ils n'admettoient pas plus une vertu divine dans la ſtatue d'Auguſte & de Claudius, que dans leurs médailles. Ciceron dans ſes ouvrages philoſophiques ne laiſſe pas ſoupçonner ſeulement qu'on puiſſe ſe méprendre aux ſtatues des dieux, & les confondre avec les dieux mêmes. Ses interlocuteurs foudroient la religion établie; mais aucun d'eux n'imagine d'accuſer les Romains de prendre du marbre & de l'airain pour des divinités.

Lucrece ne reproche cette ſottiſe à perſonne, lui qui reproche tout aux ſuperſtitieux: donc encore une fois, cette opinion n'exiſtoit pas, & l'erreur du polithéiſme n'étoit pas erreur d'*idolâtrie*.

Horace fait parler une ſtatue de Priape: il lui fait dire: „ j'étois autrefois un tronc „ de figuier; un charpentier ne ſachant „ s'il feroit de moi un dieu ou un banc, „ ſe détermina enfin à me faire dieu," &c. Que conclure de cette plaiſanterie? Priape étoit de ces petites divinités ſubalternes, abandonnées aux railleurs; & cette plaiſanterie même eſt la preuve la plus forte que cette figure de Priape qu'on mettoit dans les potagers pour effrayer les oiſeaux, n'étoit pas fort révérée.

Dacier, en digne commentateur, n'a pas manqué d'obſerver que Baruc avoit prédit cette aventure, en diſant, *ils ne feront que ce que voudront les ouvriers*; mais il pouvoit obſerver auſſi qu'on en peut dire autant de toutes les ſtatues: on peut d'un bloc de marbre tirer tout auſſi-bien une cuvette, qu'une figure d'Alexandre ou de Jupiter, ou de quelque choſe de plus reſpectable. La matiere dont étoient formés les chérubins du ſaint des ſaints, auroit pu ſervir également aux fonctions les plus viles. Un tronc, un autel en ſont-ils moins révérés, parce que l'ouvrier en pouvoit faire une table de cuiſine?

Dacier au lieu de conclure que les Romains adoroient la ſtatue de Priape, & que Baruc l'avoit prédit, devoit donc conclure que les Romains s'en mocquoient. Conſultez tous les auteurs qui parlent des ſtatues de leurs dieux, vous n'en trouverez aucun qui parle d'*idolâtrie*; ils diſent expreſſément le contraire: vous voyez dans Martial.

Qui finxit ſacros auro vel marmore vultus,
Non facit ille deos.

Dans Ovide. *Colitur pro Jove forma Jovis.*

Dans Stace. *Nulla autem effigies nulli commiſſa metallo.*
Forma Dei montes habitare ac numina gaudet.

Dans Lucain. *Eſt-ne Dei niſi terra & pontus, & aer?*

On feroit un volume de tous les paſſages qui dépoſent que des images n'étoient que des images.

Il n'y a que le cas où les ſtatues rendoient des oracles, qui ait pu faire penſer que ces ſtatues avoient en elles quelque choſe de divin; mais certainement l'opinion regnante étoit que les dieux avoient choiſi certains autels, certains ſimulacres, pour y venir réſider quelquefois, pour y donner audience aux hommes, pour leur répondre. On ne voit dans Homere, & dans les chœurs des tragédies grecques, que des prieres à Apollon, qui rend ſes oracles ſur les monagnes, en tel temple, en telle ville; il n'y a pas dans toute l'antiquité la moindre trace d'une priere adreſſée à une ſtatue.

Digitized by Google

Ceux qui profeſſoient la magie, qui la croyoient une ſcience, ou qui feignoient de le croire, prétendoient avoir le ſecret de faire deſcendre les dieux dans les ſtatues, non pas les grands dieux, mais les dieux ſecondaires, les génies. C'eſt ce que Mercure Triſmégite appelloit *faire des dieux*; & c'eſt ce que S. Auguſtin réfute dans ſa *cité de Dieu*; mais cela même montre évidemment qu'on ne croyoit pas que les ſimulacres euſſent rien en eux de divin, puiſqu'il falloit qu'un magicien les animât; & il me ſemble qu'il arrivoit bien rarement qu'un magicien fût aſſez habile pour donner une ame à une ſtatue pour la faire parler.

En un mot, les images des dieux n'étoient point des dieux; Jupiter & non pas ſon image lançoit le tonnerre. Ce n'étoit pas la ſtatue de Neptune qui ſoulevoit les mers, ni celle d'Apollon qui donnoit la lumiere; les Grecs & les Romains étoient des gentils, des polithéiſtes, & n'étoient point des idolâtres.

C'eſt un abus des termes d'appeller *idolâtres* les peuples qui rendirent un culte au ſoleil & aux étoiles. Ces nations n'eurent long-tems ni ſimulacres, ni temples; ſi elles ſe tromperent, c'eſt en rendant aux aſtres ce qu'elles devoient au créateur des aſtres: encore les dogmes de Zoroaſtre, ou Zarduſt, recueillis dans le Sadder, enſeignent-ils un Etre ſuprême vengeur & rémunérateur; & cela eſt bien loin de l'*idolâtrie*. Le gouvernement de la Chine n'a jamais eu aucune idole; il a toujours conſervé le culte ſimple du maître du ciel Kingtien, en tolérant les pagodes du peuple. Gensgis-Kan chez les Tartares n'étoit point idolâtre, & n'avoit aucun ſimulacre; les Muſulmans qui rempliſſent la Grece, l'Aſie mineure, la Syrie, la Perſe, l'Inde, & l'Afrique, appellent les chrétiens *idolâtres*. *giaour*, parce qu'ils croyent que les chrétiens rendent un culte aux images. Ils briſerent toutes les ſtatues qu'ils trouverent à Conſtantinople dans ſainte Sophie, dans l'égliſe des ſaints apôtres, & dans d'autres qu'ils convertirent en moſquées. Zelés défenſeurs du culte du vrai Dieu, ils furent indignés de ce qu'on le partageoit à des créatures; mais comme il eſt difficile à l'homme paſſionné de ſe tenir dans un juſte milieu, ils pouſſerent leur zele juſqu'à fouler les images; & pour détruire l'*idolâtrie*, ils défendirent l'ornement le plus innocent des temples. *v.* ICONOCLASTES.

Comme les hommes ont eu très-rarement des idées préciſes, & ont encore moins exprimé leurs idées par des mots précis, & ſans équivoque, nous appellâmes du nom d'*idolâtres* les Gentils, & ſur-tout les polithéiſtes. On a écrit des volumes immenſes; on a débité des ſentimens différens ſur l'origine de ce culte rendu à Dieu, ou à pluſieurs dieux, ſous des figures ſenſibles: cette multitude de livres & d'opinions ne prouve que l'ignorance.

On ne ſait pas qui inventa les habits & les chauſſures, & on veut ſavoir qui le premier inventa les idoles! Qu'importe un paſſage de Sanconiaton qui vivoit avant la guerre de Troie? Que nous apprend-il, quand il dit que le cahos, l'eſprit, c'eſt-à-dire le ſouffle, amoureux de ſes principes, en tira le limon, qu'il rendit l'air lumineux, que le vent Colp, & ſa femme Baü engendrerent Eon, & qu'Eon engendra Jenos; que Cronos leur deſcendant avoit deux yeux par-derriere, comme par-devant, qu'il devint dieu, & qu'il donna l'Egypte à ſon fils Taut? voilà un des plus reſpectables monumens de l'antiquité.

Orphée, antérieur à Sanconiaton, ne nous en apprendra pas davantage dans ſa théogonie, que Damaſcius nous a conſervée; il repréſente le principe du monde ſous la figure d'un dragon à deux têtes, l'une de taureau, l'autre de lion, un viſage au milieu qu'il appelle *viſage-dieu*, & des ailes dorées aux épaules.

Mais vous pouvez de ces idées biſarres tirer deux grandes vérités; l'une que les images ſenſibles & hiéroglyphes ſont de l'antiquité la plus haute; l'autre que tous

Digitized by Google

les anciens philoſophes ont reconnu un premier principe.

Quant au polithéïſme, le bon ſens vous dira que des qu'il y a eu des hommes, c'eſt-à-dire des animaux foibles, capables de raiſon, ſujets à tous les accidens, à la maladie & à la mort, ces hommes ont ſenti leur foibleſſe & leur dépendance; ils ont reconnu aiſément qu'il eſt quelque choſe de plus puiſſant qu'eux. Ils ont ſenti une force dans la terre qui produit leurs alimens; une dans l'air qui ſouvent les détruit; une dans le feu qui conſume, & dans l'eau qui ſubmerge. Quoi de plus naturel dans des hommes ignorans, que d'imaginer des êtres qui préſident à ces élémens? Quoi de plus naturel que de révérer la force inviſible qui faiſoit luire aux yeux le ſoleil & les étoiles? Et dès qu'on voulut ſe former une idée de ces puiſſances ſupérieures à l'homme, quoi de plus naturel encore que de les figurer d'une maniere ſenſible? La religion juive qui précéda la nôtre, & qui fut donnée par Dieu même, étoit toute remplie de ces images ſous leſquelles Dieu eſt repréſenté. Il daigne parler dans un buiſſon le langage humain; il paroit ſur une montagne. Les eſprits céleſtes qu'il envoie, viennent tous avec une forme humaine; enfin, le ſanctuaire eſt rempli de chérubins, qui ſont des corps d'hommes avec des ailes & des têtes d'animaux; c'eſt ce qui a donné lieu à l'erreur groſſiere de Plutarque, de Tacite, d'Appion, & de tant d'autres, de reprocher aux Juifs d'adorer une tête d'âne. Dieu malgré ſa défenſe de peindre & de ſculpter aucune figure, a donc daigné ſe proportionner à la foibleſſe humaine, qui demandoit qu'on parlât aux ſens par des images.

Iſaïe dans le *chap. VI.* voit le Seigneur aſſis ſur un trône, & le bas de ſa robe qui remplit le temple. Le Seigneur étend ſa main & touche la bouche de Jérémie au *chap. I.* de ce prophete. Ezéchiel au *chap III.* voit un trône de ſaphir, & Dieu lui paroit comme un homme aſſis ſur ce trône. Ces images n'alterent point la pureté de la religion juive, qui jamais n'employa les tableaux, les ſtatues, les idoles, pour repréſenter Dieu aux yeux du peuple.

Les lettrés Chinois, les Perſes, les anciens Egyptiens n'eurent point d'idoles; mais bien-tôt Iſis & Oſiris furent figurés: bien-tôt Bel à Babylone fut un gros coloſſe; Brama fut un monſtre biſarre dans la preſqu'iſle de l'Inde. Les Grecs ſurtout multiplierent les noms des dieux, les ſtatues & les temples; mais en attribuant toujours la ſuprême puiſſance à leur Zeus, nommé par les Latins *Jupiter*, maître des dieux & des hommes. Les Romains imiterent les Grecs: ces peuples placerent toujours tous les dieux dans le ciel ſans ſavoir ce qu'ils entendoient par le ciel & par leur olympe. Il n'y avoit pas d'apparence que ces êtres ſupérieurs habitaſſent dans les nuées qui ne ſont que de l'eau. On en avoit placé d'abord ſept dans les ſept planetes, parmi leſquelles on comptoit le ſoleil; mais depuis, la demeure ordinaire de tous les dieux fut l'étendue du ciel.

Les Romains eurent leurs douze grands dieux, ſix mâles & ſix femelles, qu'ils nommerent *dii majorum gentium*; Jupiter, Neptune, Apollon, Vulcain, Mars, Mercure, Junon, Veſta, Minerve, Cérès, Vénus, Diane. Pluton fut alors oublié; Veſta prit ſa place.

Enſuite venoient les dieux *minorum gentium*, les dieux indigetes, les héros, comme Bacchus, Hercule, Eſculape; les dieux infernaux, Pluton, Proſerpine; ceux de la mer, comme Thétis, Amphitrite, les Néréïdes, Glaucus; puis les Driades, les Naïades, les dieux des jardins, ceux des bergers. Il y en avoit pour chaque profeſſion, pour chaque action de la vie, pour les enfans, pour les filles nubiles, pour les mariées, pour les accouchées; on eut le dieu Pet. On diviniſa enfin les empereurs: ni ces empereurs, ni le dieu Pet, ni la déeſſe Pertunda, ni Priape, ni Rumilia la déeſſe des tetons, ni Stercutius le dieu de la garderobe, ne furent à la vérité regardés comme les maîtres du ciel & de la terre. Les

Digitized by Google

empereurs eurent quelquefois des temples; les petits dieux Pénates n'en eurent point; mais tous eurent leur figure, leur idole.

C'étoient de petits magots dont on ornoit son cabinet; c'étoient les amusemens des vieilles femmes & des enfans, qui n'étoient autorisés par aucun culte public. On laissoit agir à son gré la superstition de chaque particulier: on retrouve encore ces petites idoles dans les ruines des anciennes villes.

Si personne ne sait quand les hommes commencerent à se faire des idoles, on sait qu'elles sont de l'antiquité la plus haute; Tharé pere d'Abraham en faisoit à Ur en Chaldée: Rachel déroba & emporta les idoles de son beau-pere Laban; on ne peut remonter plus haut.

Mais quelle notion précise avoient les anciennes nations de tous ces simulacres? Quelle vertu, quelle puissance leur attribuoit-on? Croira-t-on que les dieux descendoient du ciel pour venir se cacher dans ces statues? ou qu'ils leur communiquoient une partie de l'esprit divin? ou qu'ils ne leur communiquoient rien du tout? C'est encore sur quoi on a très-inutilement écrit; il est clair que chaque homme en jugeoit selon le degré de sa raison, ou de sa crédulité, ou de son fanatisme. Il est évident que les prêtres attachoient le plus de divinité qu'ils pouvoient à leurs statues, pour s'attirer plus d'offrandes; on sait que les philosophes détestoient ces superstitions; que les guerriers s'en mocquoient; que les magistrats les toléroient, & que le peuple toujours absurde ne savoit ce qu'il faisoit: c'est en peu de mots l'histoire de toutes les nations à qui Dieu ne s'est pas fait connoître.

On peut se faire la même idée du culte que toute l'Egypte rendit à un bœuf, & que plusieurs villes rendirent à un chien, à un linge, à un chat, à des oignons. Il y a grande apparence que ce furent d'abord des emblemes: ensuite un certain bœuf Apis, un certain chien nommé *Anubis*, furent adorés. On mangea toujours du bœuf & des oignons; mais il est difficile de savoir ce que pensoient les vieilles femmes d'Egypte, des oignons sacrés & des bœufs.

Les idoles parloient assez souvent: on faisoit commémoration à Rome le jour de la fête de Cybele, des belles paroles que la statue avoit prononcées lorsqu'on en fit la translation du palais du roi Attale: *Ipsa peti volui, ne sit mora, mitte volentem, Dignus Roma locus quo deus omnis eat.*

„ J'ai voulu qu'on m'enlevât, emmenez-moi vîte; Rome est digne que tout dieu s'y établisse."

La statue de la fortune avoit parlé; les Scipions, les Ciceron, les Césars à la vérité n'en croyoient rien; mais la vieille à qui Encolpe donna un écu pour acheter des oies & des dieux, pouvoit fort bien le croire.

Les idoles rendoient aussi des oracles, & les prêtres cachés dans le creux des statues parloient au nom de la divinité.

Comment, au milieu de tant de dieux, & de tant de théogonies différentes & de cultes particuliers, n'y eut-il jamais de guerre de religion chez les peuples nommés *idolâtres?* Cette paix fut un bien qui naquit d'un mal de l'erreur même: car chaque nation reconnoissant plusieurs dieux inférieurs, trouvoit bon que ses voisins eussent aussi les leurs. Si vous exceptez Cambise, à qui on reproche d'avoir tué le bœuf Apis, on ne voit dans l'histoire profane aucun conquérant qui ait maltraité les dieux d'un peuple vaincu. Les Gentils n'avoient aucune religion exclusive; & les prêtres ne songerent qu'à multiplier les offrandes & les sacrifices.

Les premieres offrandes furent des fruits; bien-tôt après il fallut des animaux pour la table des prêtres; ils les égorgeoient eux-mêmes; ils devinrent bouchers & cruels: enfin, ils introduisirent l'usage horrible de sacrifier des victimes humaines, & sur-tout des enfans & des jeunes filles. Jamais les Chinois, ni les Perses, ni les Indiens, ne furent coupables de ces abominations; mais à Héliopolis en Egypte, au rapport de Porphire, on immola des hommes. Dans la

Digitized by Google

Tauride on sacrifioit les étrangers: heureusement les prêtres de la Tauride ne devoient pas avoir beaucoup de pratiques. Les premiers Grecs, les Cipriots, les Phœniciens, les Tyriens, les Carthaginois, eurent cette superstition abominable. Les Romains eux-mêmes tomberent dans ce crime de religion; & Plutarque rapporte qu'ils immolerent deux Grecs & deux Gaulois, pour expier les galanteries de trois vestales. Procope, contemporain du roi des Francs Théodebert, dit que les Francs immolerent des hommes quand ils entrerent en Italie avec ce prince: les Gaulois, les Germains, faisoient communément de ces affreux sacrifices.

On ne peut guere lire l'histoire, sans concevoir de l'horreur pour le genre humain. Il est vrai que chez les Juifs Jephté sacrifia sa fille, & que Saül fut prêt d'immoler son fils. Il est vrai que ceux qui étoient voués au Seigneur par anatheme, ne pouvoient être rachetés, ainsi qu'on rachetoit les bêtes, & qu'il falloit qu'ils périssent: mais Dieu qui a créé les hommes, peut leur ôter la vie quand il veut, & comme il le veut: & ce n'est pas aux hommes à se mettre à la place du maître de la vie & de la mort, & à usurper les droits de l'Etre suprême.

Pour consoler le genre humain de l'horrible tableau de ces pieux sacrileges, il est important de savoir que chez presque toutes les nations nommées *idolâtres*, il y avoit la théologie sacrée, & l'erreur populaire; le culte secret, & les cérémonies publiques; la religion des sages, & celle du vulgaire. On n'enseignoit qu'un seul Dieu aux initiés dans les mysteres; il n'y a qu'à jetter les yeux sur l'hymne attribué à Orphée, qu'on chantoit dans les mysteres de Cérès Eleusine, si célebres en Europe, & en Asie.

„ Contemple la nature divine, illumine ton esprit, gouverne ton cœur, marche dans la voie de la justice; que le Dieu du ciel & de la terre soit toujours présent à tes yeux. Il est unique, il existe seul par lui-même; tous les Etres tiennent de lui leur existence; il les „ soutient tous; il n'a jamais été vu des „ yeux mortels, & il voit toutes choses."

Qu'on lise encore ce passage du philosophe Maxime de Madaure, dans sa lettre à saint Augustin. „ Quel homme est „ assez grossier, assez stupide, pour douter qu'il soit un Dieu suprême, éternel, „ infini, qui n'a rien engendré de semblable à lui-même, & qui est le pere „ commun de toutes choses?" Il y a mille témoignages que les sages abhorroient non-seulement l'*idolâtrie*, mais encore le polithéisme.

Epictete, ce modele de résignation & de patience, cet homme si grand dans une condition si basse, ne parle jamais que d'un seul Dieu: voici une de ses maximes. „ Dieu m'a créé, Dieu est au-dedans de moi; je le porte par-tout; pourrois-je le souiller par des pensées obscenes, par des actions injustes, par „ d'infames desirs? Mon devoir est de „ remercier Dieu de tout, de le louer de „ tout, & de ne cesser de le benir qu'en „ cessant de vivre." Toutes les idées d'Epictete roulent sur ce principe.

Marc-Aurele, aussi grand peut-être sur le trône de l'empire romain qu'Epictete dans l'esclavage, parle souvent à la vérité des dieux, soit pour se conformer au langage reçu, soit pour exprimer des êtres mitoyens entre l'Etre suprême & les hommes. Mais en combien d'endroits ne fait-il pas voir qu'il ne reconnoit qu'un Dieu éternel, infini? *Notre ame*, dit-il, *est une émanation de la divinité; mes enfans, mon corps, mes esprits viennent de Dieu.*

Les Stoïciens, les Platoniciens admettoient une nature divine & universelle; les Epicuriens la nioient: les pontifes ne parloient que d'un seul Dieu dans les mysteres; où étoient donc les idolâtres?

IDOLE, (N). *Myth.*, représentation d'une fausse divinité à laquelle on rend les honneurs divins. *v.* IDOLATRIE.

IDRIA, *Géogr.*, ville d'Italie dans le Frioul, au comté de Goritz, avec un château. Cette ville, célebre par sa mine de vif-argent, appartient à la maison d'Autriche; elle est de tous côtés entourée de

Digitized by Google

montagnes, à 7 lieues nord-eſt, de Goritz, 10 nord, de Trieſte. *Long.* 31. 35. *lat.* 46. 16.

La riche mine de vif-argent que cette ville poſſede dans ſon propre ſein, eſt une choſe bien curieuſe. L'entrée de cette mine n'eſt point ſur une montagne, mais dans la ville même; elle n'a pas plus de 120 ou 130 braſſes de profondeur. On en tire du vif-argent vierge & du ſimple vif-argent, & c'étoit certainement autrefois une des plus riches mines du monde en ce genre; car ils'y trouvoit d'ordinaire moitié pour moitié, c'eſt à-dire de deux livres une, & quelquefois même lorſqu'on en tiroit un morceau qui peſoit trois livres, on en trouvoit encore deux après qu'il étoit rafiné. Le détail que Brown en a fait comme témoin oculaire, en 1669, mérite d'être lû.

Etant deſcendu dans cette mine par une échelle qui avoit 89 braſſes de long, il vit dans un endroit où l'on travailloit à la purification du vif-argent par le feu ſeize mille barres de fer, qu'on avoit achetées dans la Carinthie; on employoit auſſi quelquefois au même uſage 800 barres de fer tout-à-la-fois, pour purifier le vif-argent dans ſeize fournaiſes; on en mettoit 50 dans chaque fournaiſe, 25 de chaque côté, 12 deſſus & 13 au-deſſous; le produit étoit tel, que M. Brown vit emporter un jour 40 ſacs de vif-argent purifié pour les pays étrangers, objet de 40 mille ducats. On en envoyoit juſqu'à Chremnits, en Hongrie, pour s'en ſervir dans cette mine d'or; chaque ſac peſoit 315 livres. Il y avoit encore alors dans le château trois mille ſacs de vif-argent purifié en réſerve; enfin, à force d'exploitations précipitées, on a preſque épuiſé la mine & le bois néceſſaire pour le travail.

IDSTEIN, (R), *Géogr. Mod.*, petite ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, & dans les Etats de Naſſau-Saarbruk-Uſingen, renfermant un palais, & un college luthérien: elle préſide à une ſeigneurie de quatre bailliages, & a donné ſon nom à la branche de l'illuſtre maiſon de Naſſau qui s'éteignit en 1721, & qui a été ſucceſſivement héritée par celles d'Ottweiler, de Saarbruck & d'Uſingen. *Long.* 25. 53. *lat.* 50. 9. (D. G.)

IDULIE, ſ. f., *Belles-Lettres*, c'eſt ainſi qu'on appelloit la victime qu'on offroit à Jupiter le jour des ides, d'où peut-être elle a pris ſon nom.

IDUMÉE, ſ. f., *Géog. Anc.*, pays d'Aſie, aux confins de la Paleſtine & de l'Arabie; l'*Idumée* tire ſon nom d'*Edom* ou *Eſaü*, qui y fixa ſa demeure. Il s'établit d'abord dans les montagnes de Seïr, à l'orient & au midi de la mer Morte; enſuite ſes deſcendans, comme nous le verrons tout à-l'heure, ſe répandirent dans l'Arabie Pétrée, dans le pays qui eſt au midi de la Paleſtine, & finalement dans la Judée méridionale, lorſque ce pays devint comme deſert durant la captivité de Babylone; ainſi quand on parle de l'étendue de l'*Idumée*, il faut diſtinguer les tems. Sous les rois de Juda les Iduméens étoient reſſerrés à l'orient & au ſud de la mer Morte, au pays de Séïr; mais dans la ſuite l'*Idumée* s'étendit beaucoup davantage au midi de Juda. La ville capitale de l'*Idumée* orientale étoit Boſra, & la capitale de l'*Idumée* méridionale étoit Pétra ou Jectaël.

L'*Idumée* dont Strabon, Joſephe, Pline, Ptolémée, & autres auteurs font mention, n'étoit pas le pays d'Edom, ou cette *Idumée* qui a donné le nom à la mer Rouge, mais une autre ancienne *Idumée*, d'une beaucoup plus grande étendue, car elle comprenoit toute cette région qui fut appellée *Arabie pétrée* de Pétra ſa capitale. Tout ce pays ayant été habité par les deſcendans d'Edom ou d'Eſaü, fut delà nommé le *pays d'Edom*.

Dans la ſuite des tems une ſédition, à ce que prétend Strabon, s'étant élevée parmi eux, une partie ſe ſépara du reſte, & vint s'établir dans les contrées méridionales de la Judée, qui ſe trouvoit alors comme deſerte, par l'abſence de ſes habitans captifs à Babylone; ceux-ci conſerverent le nom d'*Iduméens*, & le pays qu'ils occuperent prit celui d'*Idumée*.

Les

Digitized by Google

Les Iduméens qui ne ſuivirent pas les autres, ſe joignirent aux Iſmaélites, & furent appellés comme eux *Nabathéens*, de Nébajoth ou Nabath fils d'Iſmael, & le pays qu'ils poſſéderent Nabathée; c'eſt ſous ce nom qu'il en eſt ſouvent parlé dans les auteurs, tant grecs que latins.

Les Iduméens furent premierement gouvernés par des chefs ou princes, & puis par des rois; Nabuchodonoſor, cinq ans après la priſe de Jéruſalem, ſubjugua toutes les puiſſances voiſines de la Judée, & en particulier les Iduméens; Judas Macchabée leur fit la guerre, & les battit en plus d'une rencontre: enfin, Hircan les dompta & les obligea de recevoir la circonciſion; dès-lors ils demeurerent aſſujettis aux derniers rois de la Judée, juſqu'à la ruine de Jéruſalem par les Romains.

IDYIA, (N), *Myth.*, fille de l'Océan; Æetès, roi de la Colchide, épouſa, par le conſeil des dieux, dit Héſiode, la charmante *Idyia*, dont il eut Médée.

IDYLLE, terme de *Poéſie*, petit poëme champêtre qui contient des deſcriptions ou narrations de quelques aventures agréables. *v.* EGLOGUE. Ce mot vient du grec εἰδύλλιον, diminutif d'εἶδος, *figure*, *repréſentation*, parce que le propre de cette poéſie eſt de repréſenter naturellement les choſes.

Théocrite eſt le premier auteur qui ait fait des *idylles*; les Italiens l'ont imité, & en ont ramené l'uſage. *v.* PASTORAL.

Les *idylles* de Théocrite, ſous une ſimplicité toute naïve & toute champêtre, renferment des agrémens inexprimables; elles paroiſſent puiſées dans le ſein de la nature, & dictées par les graces elles-mêmes.

C'eſt une poéſie qui peint naturellement les objets qu'elle décrit; au lieu que le poëme épique les raconte, & le dramatique les met en action. On ne s'en tient plus dans des *idylles* à la ſimplicité originale de Théocrite: notre ſiecle ne ſouffriroit pas une fiction amoureuſe qui reſſemblerait aux galanteries groſſieres de nos payſans. Boileau remarque que les *idylles* les plus ſimples ſont ordinairement les meilleures.

Ce poëte en a tracé le caractere dans ce peu de vers, par une image empruntée elle-même des ſujets ſur leſquels roule ordinairement l'*idylle*.

Telle qu'une bergere au plus beau jour de fête
De ſuperbes rubis ne charge point ſa tête;
Et ſans mêler à l'or l'éclat des diamans,
Cueille en un champ voiſin ſes plus beaux ornemens.
Telle aimable en ſon air, mais humble dans ſon ſtyle,
Doit éclater ſans pompe une élégante idylle;
Son tour ſimple & naïf n'a rien de faſtueux,
Et n'aime point l'orgueil d'un vers préſomptueux. Art poetique, chant. II.

S'il y a quelque différence entre les *idylles* & les églogues, elle eſt fort légere; les auteurs les confondent ſouvent. Cependant il ſemble que l'uſage veut plus d'action, de mouvement dans l'égloguе, & que dans l'*idylle* on ſe contente d'y trouver des images, des récits, ou des ſentimens ſeulement. *Cours de belles-lettres, t. I.*

Un autre auteur moderne y trouve cette différence, qui n'eſt pourtant pas abſolument générale. Dans l'égloguе, dit-il, ce ſont des bergers qu'on fait dialoguer entr'eux, qui racontent leurs propres aventures, leurs peines & leurs plaiſirs, qui comparent la douceur de la vie qu'ils menent avec les paſſions & les ſoins dont la nôtre eſt traverſée. Dans l'*idylle*, au contraire, c'eſt nous qui comparons le trouble & les travaux de notre vie avec la tranquillité de celle des bergers, & la tyrannie de nos paſſions ou de nos uſages, avec la ſimplicité de leurs mœurs & de leurs ſentimens. Celle-ci même peut rouler toute entiere ſur une allégorie ſoutenue, tirée de l'inſtinct des animaux ou de la nature des choſes inanimées; tel eſt le ton de quelques *idylles* de madame Deshoulieres: d'où il eſt aiſé de conclure que l'*idylle* pourroit admettre un peu plus de force & d'élévation que l'égloguе, puiſque ſous ce rapport elle ſuppoſe un homme qui vit au milieu du monde, dont il

Digitized by Google

reconnoît les dangers & les abus : son esprit peut donc être plus orné, plus vif, moins simple & moins unique ne seroit celui des bergers, principalement occupés d'idées relatives à leur condition. *Princip. pour la lect. des poët. tom. I.*

I E J E

I. E., (N), dans les anciennes inscriptions, cette note signifie *id est*, *in edictis aut judex esto*. ℑ E., signifie *in eum aut interest*. I. E. A., signifie *interea*. (V. A. L.)

JÉ *ou* GE, s. m., *Commerce*, mesure des longueurs dont on se sert en quelques endroits des Indes. *v.* GÉ.

Jé, mesure des liqueurs dont on se sert en quelques lieux d'Allemagne, particulierement à Augsbourg. Le *jé* est de deux muids, ou de douze besons, le beson de douze masses; huit *jé* font le féoder. *v.* BESON, MASSE, FÉODER.

JEAN-LE BLANC, s. m., *Hist. Nat. Ornithol.*, oiseau de S. Martin, *pigargus*, oiseau du genre des aigles. Willughbi a donné la description d'un *jean-le-blanc* qui étoit mâle, & de la grandeur d'un coq-d'inde, & qui pesoit huit livres & demie; il avoit six pieds quatre pouces d'envergure, & environ deux pieds & demi de longueur depuis l'extrêmité du bec jusqu'au bout de la queue. Le bec étoit crochu, & la membrane qui recouvroit sa base avoit une couleur jaune; les yeux étoient grands & enfoncés, les pieds avoient une couleur jaunâtre, les ongles étoient courbes, celui du doigt de derriere avoit un pouce de longueur; la tête étoit blanche, le commencement du cou avoit une couleur roussâtre, le croupion étoit noirâtre; au reste, le corps avoit une couleur obscure de rouille de fer. Il y avoit dans chaque aile vingt-sept grandes plumes noirâtres, elles sont bonnes pour écrire; les bords des petites plumes étoient de couleur cendrée; la queue étoit composée de douze plumes, en partie noires & en partie blanches. Cet oiseau differe de celui qu'Aldrovande a décrit sous le nom de *pigargus*.

JEAN, *S.*, *Hist. Eccléf.* Il y a un grand nombre de communautés ecclésiastiques & religieuses instituées sous le nom de S. *Jean*. Les unes subsistent encore; d'autres se sont éteintes. L'histoire ecclésiastique fait mention des chanoines hospitaliers de S. *Jean* Baptiste de Conventry, en Angleterre. Honorius III. les approuva; ils porterent une croix noire sur leurs robes & sur leurs manteaux, qui les fit nommer *porte-croix*. Il y avoit aussi des sœurs hospitalieres du même nom. Il est parlé des hospitaliers & des hospitalieres de S. *Jean*-baptiste de Dottingam; des hermites de S. *Jean* baptiste de la pénitence, établis en Navarre sous l'obéissance de l'évêque de Pampelune, & confirmés par Grégoire XIII. des hermites de S. *Jean*-baptiste, fondés en France par le frere Michel de sainte-Sabine, en 1630, pour la réformation des hermites; une congrégation de chanoines particuliers en Portugal, sous le titre de S. *Jean* l'évangéliste; l'ordre de S. *Jean* de Jérusalem, de S. *Jean* de Latran, &c.

JEAN, *mal de S.*, c'est une espece de maladie convulsive, qui tient de la nature de l'épilepsie, dans laquelle on tombe de son haut, après s'être fort agité, comme en dansant, en sautant, ce qui l'a fait confondre avec le mal caduc, selon le *Dictionnaire* de Trévoux. Elle a beaucoup de rapport avec la maladie du même genre appellée la *danse de S. Witt*. *v.* EPILEPSIE, DANSE DE S. WITT.

JEAN, S., *Géog.*, petite ville de France au Vasgau, aux confins de la Lorraine, sur la Sarre, dans le comté de Sarbruck; elle est à 5 lieues, ouest, de Deux-Ponts. *Long.* 25. 47. *lat.* 49. 16.

JEAN, *riviere de S.*, *Géog.*, grande riviere de l'Amérique septentrionale, dans l'Acadie, où elle coule derriere le cap Rouge, à 45 degrés 40 minutes de latitude septentrionale. Cette riviere est fort dangereuse, si on ne reconnoit bien les basses, les rochers, & les pointes qui sont des deux côtés; elle est renommée pour la pêche des saumons.

Il y a une autre riviere de ce nom dans

Digitized by Google

la Louiſiane ; cette derniere riviere a un cours d'une quarantaine de lieues d'occident en orient, & ſe jette dans la mer à environ dix lieues de la riviere de May.

JEAN D'ANGÉLY, *S.*, *Géogr.*, *Angeriacum*, ancienne ville de France en Saintonge, avec une abbaye de bénédictins, fondée en 942 par Pepin, roi d'Aquitaine ; elle eſt ſur la Boutonne, à 6 lieues, nord-eſt, de Saintes, 13 ſud-eſt, de la Rochelle, 92 ſud-oueſt, de Paris. *Long.* 17. 5. *lat.* 45. 55.

JEAN LÔNE, *S.*, *Géog.*, petite ville de France en Bourgogne, dans le Dijonois, chef-lieu du bailliage de même nom, & la ſixieme qui députe aux Etats. Les armées de l'empereur, du roi d'Eſpagne, & du duc Charles de Lorraine, formant 80 mille hommes, furent contraintes d'en lever le ſiege en 1635. Louis XIII. par reconnoiſſance lui accorda une exception perpétuelle de tailles, taillons, & de tous autres ſubſides en 1636. Peut-être que le nom qu'elle porte lui vient d'un temple que Latone avoit dans l'endroit où elle eſt ſituée ; c'eſt ſur la Saône, à 6 lieues, ſud, de Dijon, 3 d'Auxonne, 62 ſud-eſt, de Paris. *Long.* 22. 44. *lat.* 47. 10.

JEAN DE LUZ, *S.*, *Géog.*, *Lucius Vicus* ; le nom baſque eſt *Loitaun*, petite ville de France en Gaſcogne, la deuxieme du pays de Labour, & la derniere du côté de l'Eſpagne, avec un port. Elle eſt ſur une petite riviere, que Piganiol de la Force nomme la *Ninette*, & M. de Liſle le *Nivelet*, à 4 lieues, nord-eſt, de Fontarabie, 4 ſud-oueſt, de Bayonne, 174 ſud-oueſt, de Paris. *Long.* 15. 59. 28. *lat.* 43. 23. 15.

JEAN DE MAURIENNE, *S.*, *Géog.*, petite ville de Savoie, ſans murailles, capitale du comté de Maurienne, dans la vallée du même nom, avec un évêché ſuffragant de l'archevêché de Vienne ; elle eſt ſur la riviere d'Arche, aux confins du Dauphiné, à cinq lieues, ſud-oueſt, de Moutiers, 10 nord-eſt, de Grenoble, 9 ſud-eſt, de Chambéry. *Long.* 24. 1. *lat.* 45. 118.

JEAN-PIED-DE-PORT, *S.*, *Géog.*, ville de France en Gaſcogne, à une lieue des frontieres d'Eſpagne, autrefois capitale de la baſſe Navarre, avec une citadelle ſur une hauteur. Antonin appelle ce lieu *imus Pyrenæus*, le pied des Pyrénées, parce qu'en effet il eſt au pied de cette chaîne de montagnes ; dans ce pays-là on appelle *port* les paſſages ou défilés par où l'on peut traverſer les Pyrénées, & comme cette ville de S. *Jean* eſt à l'entrée de ces ports ou paſſages, on la nomme S. *Jean-pied-de-port* ; elle eſt ſur la Nive, à l'entrée d'un des paſſages des Pyrénées, à 8 lieues, ſud-eſt, de Bayonne, 12, nord-eſt, de Pampelune, 176, ſud-oueſt, de Paris. *Long.* 16. 22. *lat.* 43. 8.

JEAN D'ULUA, *S.*, *Géog.*, petite iſle de l'Amérique ſeptentrionale ſur la mer du nord, dans la nouvelle Eſpagne, à l'entrée du port de la Véra-Crux ; elle a été découverte vers l'an 1518, par Grijalva. *Long.* 280. 20. *lat.* 19.

JEAN, ſurnommé GADDIS, (N), *Hiſt. Sacr.*, fils de Mathatias, & frere des Macchabées. *Jean* fut tué en trahiſon par les enfans de Jambri, comme il conduiſoit le bagage des Macchabées ſes freres, chez les Nabuthéens leurs alliés, I *Mac.* II. 2.

JEAN-BAPTISTE, (N), *Hiſt. Sacr.*, précurſeur de J. C. fils de Zacharie & d'Eliſabeth, naquit l'an du monde 4000, environ ſix mois avant la naiſſance du Sauveur. Sa naiſſance, ſon emploi, ſon nom furent prédits à Zacharie ſon pere, lorſqu'il faiſoit ſes fonctions de prêtre dans le temple de Jéruſalem : *Et uxor tua Elisabeth pariet tibi filium, & vocabis nomen ejus Joannes*, *Luc* I. 13. Eliſabeth ſa mere l'ayant conçu, quoique ſtérile & dans un âge très-avancé, fut viſitée par la ſainte Vierge ſa couſine, qui portoit déja, dans ſon ſein, le verbe incarné. Alors, l'enfant d'Eliſabeth reconnut ſon maître, & par un treſſaillement de joie tout miraculeux, il adora celui dont il devoit être le précurſeur. En venant au monde, il délia la langue de ſon pere, que ſon incrédulité pour les paroles de l'ange, avoit rendu muet. Tant de merveilles, qui ac-

Digitized by Google

compagnoient la naiſſance de cet enfant, firent concevoir de lui de grandes eſpérances. Il étoit en effet l'Ange que Dieu avoit promis, par le Prophete Malachie, d'envoyer devant le Seigneur pour préparer ſes voies : *Ecce ego mitto Angelum meum, & præparabit viam ante faciem meam; & ſtatim veniet ad Templum ſuum dominator quem vos quæritis, & Angelus teſtamenti quem vos vultis*, *Mal.* III. 1. Dès ſon enfance, il ſe retira dans le déſert, où il ne ſe nourriſſoit que de ſauterelles & de miel ſauvage. Son habillement étoit fait de poil de chameau, & tout dans ſa maniere de vivre, reſpiroit la pénitence qu'il devoit prêcher. En effet, après que S. *Jean* eut paſſé plus de trente ans dans le déſert, l'eſprit de Dieu l'en retira, & il commença à exercer ſon miniſtere, en annonçant la venue du Meſſie. Il inſtruiſoit tous ceux qui venoient à lui, & les plongeoit dans le Jourdain pour les baptiſer; c'eſt ce qui lui fit donner le ſurnom de *Baptiſte*. Il ſe fit un grand nombre de diſciples, & l'éclat de ſa vertu le faiſoit prendre pour le Meſſie; mais il déclara qu'il ne l'étoit point. Jeſus-Chriſt lui-même ayant voulu être baptiſé de ſa main, *Jean* rendit témoignage à la divinité du Fils de Dieu : *Quia vidi Spiritum deſcendentem, quaſi columbam de cœlo, & manſit ſuper eum*, *Jean* I. 32. Le zele de ce ſaint homme, pour la juſtice, fut la cauſe de ſa mort. Ayant repris avec force & liberté Hérode Antipas, qui avoit épouſé la ſœur de ſon frere, ce prince le fit mettre en priſon au château de Maqueronte, & quelque tems après, il eut la foibleſſe de le ſacrifier à la fureur de cette femme, qui ſut profiter d'une promeſſe indiſcrete, qu'Antipas avoit faite à Salomé, fille d'Hérodiade. Ainſi, la vie du plus grand des enfans des hommes, fut la récompenſe de l'adreſſe d'une baladine. S. Jérôme dit, qu'Hérodias lui perça la langue avec une aiguille de tête, pour ſe venger après ſa mort, de la liberté de ſes paroles. Les diſciples de *Jean* ayant appris ſa mort, vinrent enlever ſon corps. L'évangile ne marque pas où ils l'enterrerent; mais du tems de Julien l'Apoſtat, on montroit ſon tombeau à Samarie.

JEAN L'ÉVANGELISTE, (N), *Hiſt. Sacr.*, né à Bethſaïde en Galilée, étoit fils de Zébédée & de Salomé, & frere cadet de S. Jacques le majeur. Leur emploi étoit de gagner leur vie à la pêche, & *Jean* étoit dans une barque ſur le bord de Généſareth, lorſque J. C. fit faire à S. André & à S. Pierre, cette pêche miraculeuſe, dont il eſt parlé dans l'Evangile. Il n'avoit que vingt-cinq à vingt-ſix ans, lorſqu'il fut appellé à l'apoſtolat par le Sauveur, qui eut toujours pour lui une tendreſſe particuliere, & il ſe déſigne lui-même ordinairement ſous le nom du diſciple que Jeſus aimoit. Il étoit vierge, & c'eſt pour cette raiſon, dit S. Jérôme, qu'il fut le bien-aimé du Sauveur, qu'à la cêne, il repoſa ſur ſon ſein, & que J. C. ſur la croix, le traita comme un autre lui-même, voulant qu'il fût le fils de ſa ſainte mere, & recommandant cette mere vierge au diſciple vierge : *Virginem Matrem virgini Diſcipulo commendavit.* J. C. lui donna des marques particulieres de ſon amour, en le rendant témoin de la plupart de ſes miracles, & ſur-tout de ſa gloire dans le tems de ſa transfiguration. Il le chargea encore d'aller à Jéruſalem, afin d'y préparer ce qui étoit néceſſaire pour la derniere Pâque. Dans le jardin des oliviers, il voulut l'avoir auprès de lui pendant le tems de ſon agonie. Ce diſciple fut le ſeul qui l'accompagna juſqu'à la croix, où J. C. lui laiſſa en mourant le ſoin de la ſainte Vierge. Après la réſurrection du Sauveur, *Jean* le reconnut le premier, & fut un de ceux qui mangerent avec lui. Il aſſiſta au concile de Jéruſalem, où il parut comme une des colonnes de l'égliſe, ſelon le témoignage de S. Paul. Ce ſaint apôtre alla prêcher l'évangile dans l'Aſie, & pénétra juſques chez les Parthes, auxquels il écrivit ſa premiere épître, qui portoit autrefois ce titre. Il fit ſa réſidence ordinaire à Epheſe, fonda & gouverna pluſieurs égliſes. Dans la perſécution de Domitien, vers l'an 95, il fut mené à Rome, & plongé dans de

Digitized by Google

l'huile bouillante, ſans en recevoir aucune incommodité. Il en ſortit plus fort & plus vigoureux, & fut relegué dans la petite iſle de Pathmos, où il écrivit ſon Apocalypſe. Nerva, ſucceſſeur de Domitien, ayant rappellé tous les exilés, *Jean* revint à Epheſe, où il écrivit ſon évangile, à la ſollicitation des évêques d'Aſie, pour réfuter les erreurs de Cérinthe & d'Ebion, qui ſoutenoient que J. C. n'étoit qu'un homme; mais l'apôtre établit la divinité & l'éternité du Sauveur, dès les premieres paroles de ſon évangile. Nous avons encore de lui trois épîtres, qui ſont au nombre des livres canoniques: la premiere, citée autrefois ſous le nom de Parthes; la ſeconde, adreſſée à Electe, & la troiſieme à Caïus. *Jean* vécut juſqu'à une extrême vieilleſſe; & ne pouvant plus faire de longs diſcours, il ne diſoit aux fideles que ces paroles: *mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres.* Ses diſciples, ennuyés d'entendre toujours la même choſe, lui en parlerent; & il leur répondit: *c'eſt le précepte du Seigneur, & ſi on le garde, il ſuffit pour être ſauvé.* Enfin, ce ſaint apôtre mourut à Epheſe, d'une mort paiſible, ſous le regne de Trajan, la centieme année de J. C. âgé d'environ quatre-vingt-quatorze ans. On le ſurnomme le *théologien*, à cauſe de la ſublimité de ſes connoiſſances & de ſes révélations, & ſur-tout du commencement de ſon évangile. Car les autres évangéliſtes ont rapporté les actions de la vie mortelle de J. C. mais S. *Jean* s'éleve comme un aigle au-deſſus des nues, & va découvrir juſques dans le ſein du pere, le verbe de Dieu égal au Pere; & il rapporte les vérités plus ſpirituelles, qui marquent le myſtere de la Trinité, l'égalité des perſonnes divines, & la gloire de la vie future.

JEAN, ſurnommé MARC, (N), *Hiſt. Sacr.*, diſciple des apôtres, étoit fils d'une femme nommée *Marie*, qui avoit une maiſon dans Jéruſalem, où les fideles & les apôtres s'aſſembloient ordinairement. *Jean-Marc* s'attacha à S. Paul & à S. Barnabé, qui étoient venus d'Antioche à Jéruſalem apporter les aumônes des fideles de Syrie, & il les accompagna dans le cours de leurs prédications, juſqu'à ce qu'ils furent arrivés à Perges en Pamphilie, où il les quitta pour retourner à Jéruſalem. Quelques années après, Paul & Barnabé ſe diſpoſant à retourner en Aſie, Barnabé voulut prendre avec lui *Jean-Marc*, qui étoit ſon parent; mais Paul s'y oppoſant, ces deux apôtres ſe ſéparerent, & *Marc* ſuivit Barnabé dans l'iſle de Chypre. On ignore ce que fit *Jean-Marc* depuis ce voyage juſqu'au tems qu'il ſe trouva à Rome en l'an 63, & qu'il rendit de grands ſervices à S. Paul, dans ſa priſon. L'apôtre parle de lui dans l'épître aux Coloſſiens, & le recommande à Philémon: *Marc, couſin de Barnabé, vous ſalue: s'il va vers vous, ayez ſoin qu'il ſoit bien reçu*, I. 24. On ignore le genre & l'année de la mort de ce diſciple, mais il y a aſſez d'apparence qu'il mourut à Epheſe, où ſon tombeau étoit fort célebre.

JEAN *Cantacuzene*, (N), *Hiſt. Litt.*, miniſtre & favori d'Andronic Paléologue le jeune. Ce prince lui recommanda en mourant Jean & Emmanuel ſes deux fils; mais le perfide Cantacuzene ſe fit déclarer empereur en 1345, à la place de ſes pupilles. Il entra à Conſtantinople les armes à la main, & força le jeune Jean Paléologue à épouſer ſa fille, & à lui laiſſer le titre d'*empereur*. Cet arrangement rétablit la paix pour quelque tems. La jalouſie ayant fait reprendre les armes au gendre contre ſon beau-pere, celui-ci fut vaincu & contraint de s'enfermer dans un monaſtere. Il ſe retira de bonne grace en 1357, & y vécut en philoſophe. Ses ſujets le regretterent; il avoit été plutôt leur pere que leur maître. A ſa perfidie près, on ne peut que le louer. Il fut grand prince, bon politique, excellent général. Il joignoit à ces qualités beaucoup d'eſprit. On a de lui une *Hiſtoire de l'Empire d'orient*, depuis 1340 juſques en 1354; elle eſt écrite avec beaucoup d'élégance; mais peut-être avec trop peu de vérité, du moins dans les événemens qui le regardent. Il y rappelle à tout propos ſes

Digitized by Google

ſervices, il fait parade d'éloquence dans de longs diſcours qu'il s'attribue, ou qu'il met dans la bouche des autres. Quoiqu'un écrivain moderne l'ait accuſé de n'avoir été qu'un comédien en matiere de religion, ſon ouvrage dépoſe par-tout contre cette accuſation. Son *Hiſtoire* a été imprimée au Louvre en 1655, *in folio*, & traduite quelque tems après par le préſident Couſin.

JEAN XXI. *v.* HISPANUS.

JEAN, *Chryſoſtome*, *v.* CHRYSOSTOME.

JEAN *Daſmacene*, *v.* DAMASCENE.

JEANNE, *l'isle de ſainte*, (K), *Géog.*, iſle de la mer des Indes, l'une des quatre iſles de Comore, proche l'extrémité de l'iſle de Madagaſcar; on conjecture qu'elle a environ 30 milles de longueur, & 15 de largeur; ſa fertilité engage les vaiſſeaux d'Europe qui vont vers Surate, & les parties ſeptentrionales des Indes, à aller s'y raffraîchir; elle abonde en riz, en poivre, en bananes, en oranges, en citrons, en limons, & autres fruits, dont la plûpart viennent ſans culture. On y voit auſſi beaucoup de miel & de cannes de ſucre; tous les fruits y ſont communs, à l'exception des noix de coco. La religion des habitans eſt la mahométane, mêlée de ſuperſtitions; ils craignent extrêmement le diable qu'ils nomment *Grégoire*. Quand il tonne, perſonne n'oſe ſortir de chez ſoi, de crainte que Grégoire ne l'emporte. Il y a dans cette iſle de belles moſquées. Les femmes y ſont en quelque maniere eſclaves, car elles cultivent ſeules la terre, ſervent leurs maris, & leur préparent à manger: on y marie les filles à l'âge de 11 ou 12 ans, au plus tard. Il y a deux villes principales, l'une qu'on appelle la *ville du roi* où il reſide & tient ſa cour, & qui eſt à huit lieues du port; l'autre qu'on nomme la *ville de la reine* qui eſt ſur le bord de la mer. Elles ſont toutes les deux aſſez belles. *Lat. méd.* 12. 30.

JEBLE. *v.* YEBLE.

JEBUS, *qui mépriſe*, (N), *Hiſt. Sacr.*, troiſieme fils de Chanaan, pere des Jebuſéens, fondateur de la ville de *Jebus*, dite depuis Jéruſalem. Les Jebuſéens habitoient dans Jéruſalem & aux environs. Ils ne purent être chaſſés de cette ville que du tems de David, & l'on ne ſait où ils ſe retirerent. *Joſ.* XVIII. 28.

JEBUSES, ſ. f. pl., *Hiſt. Mod. ſuperſtition*, eſpece de prêtreſſes de l'isle de Formoſa ou de Tay-Van, qui eſt ſituée vis-à-vis de la province de To-Kyen. Ces prêtreſſes, qui font le métier de ſorcieres & de devineresſes, en impoſent au peuple par des tours de forces au-deſſus de leur portée; elles commencent leurs cérémonies par le ſacrifice de quelques porcs ou d'autres animaux; enſuite, à force de contorſions, de poſtures indécentes, de chants, de cris & de conjurations, elles parviennent à s'aliéner, & entrent dans une eſpece de frénéſie, à la ſuite de laquelle elles prétendent avoir eu des viſions, & être en état de prédire l'avenir, d'annoncer le tems qu'il fera, de chaſſer les eſprits malins, &c. Une autre fonction des *jébuſes* ou prêtreſſes de Formoſa, eſt de fouler aux pieds les femmes qui ſont devenues groſſes avant l'âge de trente-ſept ans, afin de les faire avorter, parce qu'il n'eſt, dit-on, point permis par les loix du pays de devenir mere avant cet âge.

JECHONIAS, *préparation du Seigneur*, (N), *Hiſt. Sacr.*, fils de Joakim, roi de Juda & de Nohelta, petit-fils de Joſias, naquit vers le tems de la premiere captivité de Babylone, lorſque ſon pere fut pris & emmené dans cette ville. Il n'étoit âgé que de dix ans, lorſque ſon pere, de retour de Babylone, l'aſſocia à l'autorité royale; & il regna dix ans conjointement avec lui. Après ſa mort, *Jéchonias* lui ſuccéda, & ne régna que trois mois & dix jours ſeul; car au bout de ce tems, Nabuchodonoſor étant venu aſſieger Jéruſalem, *Jéchonias* ſortit de la ville, & vint ſe rendre à ce prince, avec tout ce qui lui appartenoit. Nabuchodonoſor l'emmena captif à Babylone, & il y demeura dans cet état juſqu'à la mort de ce prince. Evilmérodach, ſon ſucceſſeur, le tira des fers dans leſquels il étoit depuis 37. ans,

Digitized by Google

& le mit au rang des princes de ſa cour. Il ne jouit que peu de tems de la faveur du roi de Babylone, qui fut tué après un regne de deux ans. On croit même que *Jéchonias* fut enveloppé dans ſon malheur. Ce roi eſt appellé *Stérile* dans Jérémie, quoiqu'il fût pere de Salathiel & de pluſieurs autres enfans: *Hæc dicit Dominus: ſcribe virum iſtum ſterilem, virum qui in diebus ſuis non proſperabitur, nec enim erit de ſemine ejus vir qui ſedeat ſuper ſolium David, & poteſtatem habeat ultra in Juda. Jér.* XXII. 30. mais il faut entendre ce mot d'une ſtérilité, relative à une lignée de rois, & non d'une ſtérilité abſolue. Le prophete vouloit faire entendre, que *Jéchonias* n'auroit point d'enfant qui lui ſuccédât au royaume. En effet, aucun de ſes deſcendans juſqu'à Jeſus-Chriſt ne fut aſſis ſur le trône de Juda. Au reſte, l'accompliſſement de cette parole ne donna aucune atteinte à celle de Dieu, qui avoit promis à David que ſa maiſon ſubſiſteroit à jamais, & que ſon trône ſeroit éternel: *Et regnum tuum uſque in æternum ante faciem tuam, & thronus tuus erit firmus jugiter.* II *Rois*, VII. 16. L'une & l'autre ont une exacte vérité, mais dans deux ordres très-différens. La grandeur temporelle des deſcendans de David dépendoit de leur fidélité à ſervir Dieu & à obſerver ſa loi. S'ils euſſent eu la vertu de ce ſaint roi, le ſceptre auroit paſſé de main en main, par une ſucceſſion non interrompue depuis lui juſqu'au Meſſie; mais leur obſtination dans le crime les fit rejetter, & le trône viſible de David fut renverſé ſans eſpérance d'être jamais rétabli: cependant, Dieu n'a pas oublié pour cela ſa promeſſe. Le prophete, qui prononce la dégradation de la poſtérité de *Jéchonias*, s'éleve auſſi-tôt au véritable objet de la promeſſe divine; le regne ſpirituel & éternel du Meſſie, fils de David, ce roi ſage, qui agira ſelon l'équité, & qui rendra juſtice ſur la terre, & ſous le regne duquel Juda ſera ſauvé, & Iſrael habitera en aſſurance: *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, & ſuſcitabo David germen juſtum, & regnabit rex, & ſapiens erit, & faciet judicium & juſtitiam in terrâ: in diebus illis ſalvabitur Juda, & Iſrael habitabit confidenter, & hoc eſt nomen quod vocabunt eum, Dominus juſtus noſter. Jerem.* XXIII. 5. 6.

JEÇO, *Géog. v.* JESO.

JECSAN, *difficile*, (N), *Hiſt. Sacr.*, fils d'Abraham & de Céthura, que l'on croit avoir peuplé une partie de l'Arabie. C'eſt lui que les Arabes appellent *Kahſan*, & qu'ils reconnoiſſent pour chef de leur nation. Il eut deux fils, Sabès & Dadan, qui demeurerent dans le même pays. *Gen.* XXV. 2.

JECTIGATION, ſ. f., *Méd.*, *jactigatio*. Ce terme a plus d'une ſignification; il eſt pris pour une eſpece de tremblement, de mouvement convulſif, de palpitation que l'on reſſent dans tout le corps ou dans le cœur ſeulement, ou dans tout autre organe ou membre en particulier; enſorte que, ſelon Wanhelmont *tr. de caduc.*, la *jactigation* eſt une eſpece d'épilepſie. *v.* ÉPILEPSIE, PALPITATION.

Sennert emploie ce mot dans un autre ſens; ſelon cet auteur *oper. tom. II. lib. I. part. II. cap. xxiij.*, on doit le regarder comme barbare, & ſignifie la même choſe qu'*inquiétude*, *anxiété*, *jactation*, qui ſont un ſymptome de maladie. *v.* JACTATION.

JEDBOURG, (N), *Géog. Mod.*, ville de l'Ecoſſe méridionale, dans la province de Tiviot ou Roxbourg, ſur la riviere de Jed. Elle eſt grande & bien bâtie, & elle fleurit par ſes manufactures & laines. *Long.* 15. 20. *lat.* 55. 25. (D.G.)

JEDEREN, (N), *Géog. Mod.*, canton de la Norwege méridionale dans la préfecture de Chriſtianſand: il renferme une prévôté de cinq paroiſſes, & la ville de Stavanger en eſt la capitale. Sa côte maritime a ſept milles de longueur: elle comprend les petites iſles d'Egerö, de Rot, de Tior & de Haſteen. Elle abonde en ſaumons, en huitres & en homars; l'on en charge une quantité immenſe dans le petit port d'Egerſund:

Digitized by Google

mais les matins doivent être sur leur garde à l'approche de cette côte: il en part vers le nord-oueſt un roc à fleur d'eau, qui pouſſe juſqu'à un mille en avant dans la mer; & c'eſt un des écueils les plus meurtriers de ces parages. Quant au terroir de ce canton, il eſt fertile en grains, & l'on y voit à la pâture, hyver & été, des bœufs ſauvages, que l'on n'enferme jamais. (D. G.)

JEDLINSK, (N), *Géog. Mod.*, ville de la haute ou petite Pologne, dans le Palatinat de Sandomir. Le college académique dont elle eſt ornée, ſemble la faire ſortir un peu de la grande obſcurité qui enveloppe la plûpart des villes de cette contrée. (D. G.)

I. E D M., (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, cette note ſignifie *in ædem.* I. E. P. H. ſignifie *in edictis perpetuis hæc.* (V. A. L.)

IÉDO, *Géogr.*, ville d'Aſie, capitale du Japon, dans l'iſle de Niphon, avec un ſuperbe palais fortifié, où l'empereur fait ſa réſidence.

Iédo eſt une des cinq grandes villes de commerce qui appartiennent au domaine de l'empereur, ou aux terres de la couronne; mais elle eſt comptée comme la premiere, la plus conſidérable & la plus vaſte de tout l'empire. Kœmpfer la regarde comme une des plus grandes villes du monde connu; il mit un jour entier pour aller d'un bout à l'autre dans ſa longueur: le nombre de ſes habitans eſt prodigieux. La riviere de Tonkaw la traverſe, & ſe jette dans la mer par cinq embouchures. On a conſtruit ſur cette riviere un pont de 42 braſſes de longueur. Les maiſons des particuliers ſont petites, baſſes, & bâties de bois, ce qui occaſionne ſouvent des incendies; mais il y a quantité de palais bâtis de pierre, & de temples ſuperbes conſacrés aux dieux de toutes les ſectes & religions établies au Japon. Le château deſtiné pour l'empereur & ſa cour, a environ 5 lieues du pays de circuit; celui que l'empereur habite en particulier, eſt fortifié de toutes parts; la ſtructure des appartemens qui le compoſent, & qui ſont immenſes pour la grandeur, eſt d'une beauté exquiſe ſelon l'architecture du pays, qui n'eſt pas la nôtre, & qui ne connoît ni regle, ni deſſein, ni proportion; les plafonds, les ſolives, & les piliers, ſont de cedre, de camphre, de bois de jeſeri, dont les veines forment naturellement des fleurs & d'autres figures. Le lecteur trouvera la deſcription complette d'*Iédo* dans Kœmpfer. *Long.* 157. *lat.* 35. 32.

JEGUN, (N), *Géog.*, petite ville de France, dans l'Armagnac, ſur une petite riviere qui peu après ſe jette dans l'Auloux, à 2 lieues, nord-oueſt, d'Auch. C'eſt le chef-lieu d'une collecte de ſon nom, avec un chapitre, une juſtice royale, &c.

JEJUNUM, (R), ſ. f. *Anat.* On donne ce nom au ſecond des inteſtins greles, parce qu'on le trouve plus ſouvent vuide que les autres, ce qui vient de la multitude des vaiſſeaux lactés dont il eſt fourni, leſquels enlevent promptement la partie la plus fluide du chyle qui y eſt contenu. Il eſt beaucoup plus long que le duodenum, & moins que l'ileum. Il eſt d'une couleur rougeâtre, ce qui lui vient de la multitude des vaiſſeaux ſanguins qui s'y diſtribuent.

Cet inteſtin fait pluſieurs circonvolutions au-deſſus du nombril: il n'eſt pas poſſible de marquer le lieu précis où il donne naiſſance à l'ileum. M. Winslow veut que l'on diviſe toute la longueur de ces deux inteſtins en cinq portions égales, deux deſquelles feront le *jejunum*, & les trois autres, ou un peu plus, pour l'ileum.

C'eſt le *jejunum* qui fait la hernie de l'ombilic, dans lequel il s'engage ordinairement avec l'épiploon. Cet inteſtin contient un très-grand nombre de valvules conniventes qui ſont fort conſidérables. On trouve dans le velouté de cet inteſtin un grand nombre de petites glandes plus ou moins ſenſibles dans les différens ſujets. Elles ſont ramaſſées par petits pelotons en maniere de grappes oblongues & plates. On les appelle *glandes*, ou *plexus glanduleux de Peyer.* (P.)

JEHOVA

Digitized by Google

JEHOVA *ou* JEHOVAH, ſub. m., *Gramm. & Hiſt.*, nom propre de Dieu dans la langue hébraïque. Son étymologie, ſa force, ſa ſignification, ſes voyelles & ſa prononciation ont enfanté des volumes; il vient du mot *être*; *Jehovah* eſt celui qui eſt.

* Les Juifs ont une ſi grande vénération pour ce ſaint nom, qu'il leur eſt défendu, ſous peine de la vie, de le prononcer. Il n'y avoit autrefois que le ſouverain ſacrificateur qui pût le prononcer une fois ſeulement par an, dans la bénédiction ſolemnelle du peuple, en la fête des pardons. C'eſt par ce reſpect exceſſif pour ce ſaint nom, qu'ils en ont oublié la vraie prononciation, & qu'ils l'expliquent par *Adonaï*, Seigneur, qu'ils liſent toujours à la place de *Jehovah*. Les Septante eux-mêmes ne l'ont point écrit dans leur traduction, & ils le rendent par *Kyrios*, Seigneur. *

JEHU, *qui excite*, (N), *Hiſt. Sacr.*, fils d'Hanani, prophete du Seigneur qui fut envoyé vers Baaſa, roi d'Iſrael, pour l'avertir de tous les maux qui arriveroient à ſa maiſon. Le texte de la Vulgate ajoute que Baaſa, irrité de la liberté de *Jehu*, fils d'Hanani, le fit mourir: *ob hanc cauſam occidit eum, hoc eſt Jehu, filium Hanani prophetam.* III *Rois*, XVI. 7. mais ſuivant le texte hébreu, on ne ſait ſi c'eſt Baaſa qui fit mourir *Jehu*, ou ſi c'eſt le Seigneur qui fit mourir Baaſa. Ce qui pourroit faire croire que c'eſt plutôt le dernier, c'eſt que l'on voit trente ans après un *Jehu*, fils d'Hanani, qui vient faire des reproches, de la part du Seigneur, à Joſaphat, roi de Juda, & qu'il eſt vraiſemblable que c'eſt la même perſonne: *Cui occurrit Jehu, filius Hanani videns, & ait ad eum, impio præbes auxilium, &c.* II *Par.* XIX. 2. Quelques-uns ont cru qu'il y avoit eu deux prophetes de ce nom.

JÉHU, (N), *Hiſt. Sacr.*, fils de Joſaphat, petit-fils de Namſi, & capitaine des troupes de Joram, roi d'Iſrael, fut deſtiné par le Seigneur pour regner ſur Iſrael, & ſacré par un diſciple d'Eliſée, l'an du monde 3120. *Jehu* commandoit l'armée de Joram au ſiege de Ramoth-Galaad, lorſque le jeune homme envoyé par le prophete pour le ſacrer, entra dans la ſalle du conſeil, où étoit *Jehu* avec les principaux officiers de l'armée. Il l'appella, le prit en particulier, lui donna, de la part de Dieu, l'onction royale, & lui déclara les volontés du Seigneur contre la maiſon d'Achab, & s'enfuit. *Jehu* étant rentré dans la ſalle, les officiers, informés de ce qui s'étoit paſſé, le reconnurent pour roi. Il partit auſſi-tôt pour Iſrael, où étoit Joram, & ce prince étant venu au-devant de lui, il le tua d'un coup de flèche, & fit jetter ſon corps dans le champ de Naboth, qu'Achab avoit fait mourir. Il fit auſſi tirer ſur Ochoſias, qui étoit avec Joram, & qui ſe ſauva tout bleſſé à Mageddo, où il mourut. *Jehu*, étant enſuite entré à Jeſrael, Jeſabel, femme d'Achab, ſe mit à la fenêtre de ſon palais, & ayant inſulté ce prince, il la fit précipiter par les eunuques qui étoient auprès d'elle. Le corps de cette reine impie fut foulé aux pieds des chevaux, & dévoré par les chiens, ainſi qu'Elie l'avoit prédit; & quand *Jehu* voulut la faire enſevelir, on ne trouva que les os. Après cela, il ordonna aux habitans de Samarie, de lui envoyer les têtes des ſoixante & dix fils d'Achab, qui demeuroient dans cette ville, & cela ayant été exécuté, il fit mourir tous les parens d'Achab, & tous ceux qui avoient eu quelque liaiſon avec ce prince. Etant parti lui-même pour Samarie, il trouva en chemin quarante-deux freres d'Ochoſias, qu'il fit maſſacrer; & ayant aſſemblé tous les prêtres de Baal dans le temple de cette fauſſe divinité, ſous prétexte d'une fête, qu'il diſoit vouloir célébrer en ſon honneur, il les fit tous égorger, briſa la ſtatue, & détruiſit le temple. Le Seigneur, ſatisfait de la vengeance que *Jehu* avoit exercée contre la maiſon d'Achab, lui promit que ſes enfans ſeroient aſſis ſur le trône d'Iſrael juſqu'à la quatrieme génération, ce qui fut accompli dans la perſonne de Joachaz, Joas, Jéroboam

Digitized by Google

& Zacharie : *Filii tui uſque ad quartam generationem ſedebunt ſuper tronum Iſrael.* IV. *Rois*, X. 30. Mais comme ce prince, qui avoit paru ſi zélé à exécuter les ordres de Dieu ſur la maiſon d'Achab, ne l'avoit fait que par des vues politiques, & pour s'aſſurer à lui & à ſa maiſon la poſſeſſion du trône ; qu'il ne ſe retira point des péchés de Jéroboam, & qu'il eut le malheur de tomber enſuite dans l'idolâtrie, Dieu l'en punit en le livrant à Haſael, roi de Syrie, qui déſola ſon royaume, tailla en pieces tout ce qu'il trouva ſur les frontieres, & ruina tout le pays de Galaad, que poſſedoient les enfans de Ruben, de Gad & de Manaſſé. Il mourut lui-même après un regne de vingt-huit ans, & fut enſeveli à Samarie l'an du monde 3128. IV *Rois*, IX. *& ſuiv.*

JELLING, (N), *Géog. Mod.*, lieu jadis très-fameux en Danemarck, par le ſéjour que les rois du pays y faiſoient, & par la ſépulture qu'ils y recevoient ; quelques-uns de leurs tombeaux conſervés, le rendant encore aujourd'hui remarquable. Il eſt ſitué dans le nord Jutland, au bailliage de Colding, transformé depuis 700 ans par la révolution commune à toutes choſes, de ville éclatante en village obſcur. (D. G.)

JELSAVA, JOLSVA, ALNOVIA, (N), *Géog. Mod.*, ville de la haute Hongrie, dans le comté de Gomor, ſous le canon d'un château aſſez fort, & ſous la ſeigneurie de la famille de Kohar. Les beaux cuirs qui s'y préparent & s'y travaillent la rendent fameuſe en Hongrie, où les bottes & bottines ſont la chauſſure ordinaire de preſque tous les hommes. (D. G.)

JEMGUM, (N), *Géog. Mod.*, bourg conſidérable de l'Oſtfriſe, dans le cercle de Weſtphalie, en Allemagne. Il a un bon port ſur l'Embs, dont la navigation l'enrichit ; & il donne ſon nom à l'un des bailliages du bas Reiderland. Il y eut ſous ſes murs en 1568 un combat entre les troupes du duc d'Albe, & celles du comte de Naſſau ; & 35 ans auparavant, celles du duc de Gueldres y étoient déja venues aux mains avec celles des comtes d'Oſtfriſe. (D. G.)

JEMMAO, (N), *Hiſt. Mod.* Xaca, dont la ſecte eſt très-répandue dans le Japon, enſeigne que, dans le lieu du ſupplice que les méchans vont habiter après leur mort, il y a un juge ſévere, nommé *Jemma-o*, qui regle la rigueur & la durée des châtimens, ſelon les crimes d'un chacun. Il a devant les yeux un grand miroir qui lui repréſente fidelement les actions les plus ſecretes des hommes. Il n'y a que l'interceſſion d'Amida qui puiſſe fléchir ce juge inexorable ; & les prêtres ont grand ſoin d'inculquer au peuple que ſi, par leurs offrandes, ils peuvent gagner la protection d'Amida, les prieres de ce dieu puiſſant peuvent ſoulager les maux de leurs parens qui ſouffrent dans les enfers, & même les faire ſortir de cet horrible lieu. La pagode de *Jemma-o* eſt ſituée dans un bois, à quelque diſtance de la ville de Méaco. Ce dieu redoutable y eſt repréſenté ayant à ſes côtés deux grands diables plus hideux encore que lui, dont l'un eſt occupé à écrire les mauvaiſes actions des hommes, tandis que l'autre ſemble les lui dicter. On voit ſur les murailles du temple d'effrayans tableaux des tourmens deſtinés, dans les enfers, aux ames des méchans. Les peuples accourent en foule dans cette pagode. C'eſt la crainte, plutôt que la dévotion, qui les y conduit. Il n'y a perſonne qui, par ſes dons & ſes hommages, ne tâche de ſe rendre favorable le terrible *Jemma-o*.

JEMMA *ou* GEMENÉ, *Géog.*, riviere de l'Indouſtan, qui paſſe par les villes d'Agra & de Dehli, & qui ſe jette dans le Gange à environ 23 *degrés de latitude ſeptentrionale*.

JEMPTERLAND, JEMPTLAND, JEMTIA, (R), *Géogr. Mod.*, grande province de Suede, dans le Nordland, aux frontieres de la Norwege, & des provinces d'Herdalie, d'Angermanie & de Medelpad. C'eſt une de celles qui furent cédées à la Suede l'an 1645 par le traité de Bromſebro ; acquiſition conſidérable

Digitized by Google

par ſon étendue, vu qu'on lui donne au moins 400 milles d'Allemagne en quarré; mais poſſedion d'aſſez peu de rapport, vû que l'on n'y compte pas 800 maiſons. Dans ſes parties occidentales, le ſol en eſt très-montueux, très pierreux & très-froid; à peine les habitans épars dans quelques unes de ſes vallées profondes, y trouvent-ils en été de quoi faire paître un peu de bétail. Dans ſes parties orientales, la nature fut moins rigoureuſe; il y a des plaines fertiles, avec des lacs & des fleuves poiſſonneux. L'on y cultive avec ſuccès, quand les années ſont favorables, l'avoine, l'orge, le ſeigle & même le froment; mais les viciſſitudes du climat y rendent toujours ces récoltes aſſez incertaines. D'autres productions y ſont plus aſſurées. Le fer en grains s'y trouve dans quelques endroits marécageux. Le cuivre abonde en d'autres, & il y a de l'alun, du ſalpêtre, du plomb & du beau cryſtal de roche. Les élans y ſont par multitude. Il n'y a point de ville dans toute cette province; le bourg de Froſon eſt le ſeul endroit habité, qui n'y ſoit pas à titre de village ou de hameau. Il y a 46 égliſes formant 11 paroiſſes; 6 de ces égliſes ſeulement s'ouvrent & ſe fréquentent tous les dimanches de l'année; le reſſort des autres eſt ſi étendu, que l'on n'y peut faire le ſervice que de mois en mois, & que même dans quelques-unes, il ſeroit trop pénible de s'y raſſembler au-delà de trois fois par an. Cependant cette contrée ſi âpre & preſque déſerte, trafique encore, dit-on, avec avantage avec la Norwege; elle y envoye des uſtenſiles de fer, du cuir, du poiſſon, & du gibier, & elle fournit à l'Etat de guerre de Suede, un régiment d'infanterie, & une compagnie de cavalerie. Une centaine d'habitations Laponnes ſont dans ſon diſtrict, de même que les cataractes du fleuve Ragunda, comptées parmi les plus bruyantes du globe. L'on y reſſortit pour le civil d'un tribunal commun avec l'Hardalie, & pour l'eccléſiaſtique de l'évêché de Hernoſand. L'on accuſe de mélancholie les habitans de ce pays-là, & on leur reproche juſqu'au ſuicide. (D. G.)

JEMSÉE, *Géog.*, ville du royaume de Suede, en Finlande, dans la province de Tavaſthus, près d'un lac fort poiſſonneux.

JEMTEFIELD, (N), *Géogr. Mod.*, montagne de Norwege, dans la préfecture de Drontheim. C'eſt une des plus élevées d'entre celles qui ſéparent ce royaume de celui de Suede. (D. G.)

JENDAIA, (R), *Ornith.*, petite perruche jaune du Breſil. *v.* FERROQUET.

JENE, JENA, (R), *Géogr. Mod.*, ville d'Allemagne, célebre par l'univerſité proteſtante dont elle eſt le ſiege, & dont tous les princes de la branche Erneſtine de Saxe, ſont également les protecteurs & les bienfaiteurs. Elle eſt ſituée dans la Thuringe, au pays d'Eiſenach, vers les bords de la Saale. De hautes collines, préſentant un grand vignoble l'environnent. Elle a de vieilles tours, un vieux mur, & un foſſé d'enceinte; quatre fauxbourgs en dépendent ainſi qu'un bailliage; & elle renferme un palais ou château de réſidence, avec pluſieurs bâtimens publics, ſans compter ceux de l'univerſité, leſquels ſont au nombre de ſix. Cette univerſité fut fondée l'an 1548, & inaugurée 10 ans après. Elle a des revenus conſidérables, qui la mettent en état d'entretenir entr'autres une bibliothéque, & un bon jardin botanique. A ſes côtés, & ſans faire partie de ſon établiſſement, ſont deux ſociétés, l'une allemande & l'autre latine, deſtinées à la culture de l'éloquence & des belles-lettres; l'on peut en un mot, étudier beaucoup dans cette ville, à la faveur des ſecours multipliés qui s'y rencontrent. *Lona.* 39. 34. *lat.* 51. (D. G.)

JENEEN, *Géog.*, vieille ville d'Aſie, dans la Paleſtine, avec un ancien château & deux moſquées. C'eſt le lieu de la réſidence d'un émir qui leve un caphar ſur tous ceux qui vont de Jéruſalem à Nazareth. On ſeroit tenté de croire que c'eſt la Naïin de l'Ecriture, ſi Maundrel ne les diſtinguoit dans ſon voyage d'Alep à Jéruſalem.

Digitized by Google

JENGAN, (N), *Géog.*, ville de la Chine dans la province de Chenſi ou Xenſi, dont elle eſt la huitieme métropole. Située au bord ſeptentrional du lac Lieu, dans un champ agréable & fertile, elle tire un grand agrément de la montagne qui eſt enfermée dans ſes murs, & qui eſt occupée par divers édifices tant publics que particuliers. Le pays fournit quantité de pelleteries précieuſes, entr'autres des zibelines; il y a divers marbres en quantité. Elle eſt de 8^{d} 20′ plus occidentale que Pekin, & compte 37^{d} 37′ de latitude.

JENGAPOUR, *Géog.*, ville de l'Indouſtan, dans les Etats du Grand-Mogol, capitale d'une petite contrée de même nom, ſur la riviere de Chaul, à 50 lieues nord-oueſt, de Déhly. *Long.* 49. *lat.* 30. 30.

JÉNISESKOI, autrement JÉNISCEA, *ou* JÉNISEISK, *Géog.*, ville aſſez peuplée de l'empire ruſſien dans la Tartarie, en Sibérie, ſur la riviere dont elle prend le nom, aux confins des Oſtiaques & des Tunguſes. On y a du bled, de la viande de boucherie, & de la volaille. Les Tunguſes payens qui habitent le long de la riviere, y paye au ſouverain de Ruſſie un tribut de toutes ſortes de pelleteries. La grande riviere qu'on nomme la *Jeniſcéa*, ſe déborde comme le Nil, l'eſpace de 70 milles, & fertiliſe les terres qu'elle inonde. Ce fleuve ne peut être navigé fort loin, à cauſe de neuf poroges ou chutes d'eau qui étant à quelque diſtance les unes des autres, interrompent la navigation; il forme l'iſle de Gansko à ſon embouchure, & après un très-long cours, il ſe jette dans la mer Glaciale, au midi de la nouvelle Zemble. *Long.* de *Jéniſeskoi*, ſuivant le P. Gaubil, 100. 42. 45. *lat.* 53.

Le froid qui y regne empêche que les arbres fruitiers n'y portent de fruit; il n'y croît que des eſpeces de groſeilles ſauvages, rouges & noires, mais ce n'eſt pas tout: il faut ajouter que le plus grand froid obſervé juſqu'à ce jour par le thermometre, l'a été dans cette ville de Sibérie, où, le 16 Janvier 1735, le mercure du thermometre baiſſa pendant quelques heures à 70 degrés au-deſſous de la congélation.

On ſait que le degré de froid de 1709 à Paris, exprimé par 15 degrés $\frac{1}{2}$ au-deſſous de la congélation, a paſſé long-tems pour le plus conſidérable dont on ait eu connoiſſance dans nos climats. On ſait que MM. les académiciens qui en 1737 allerent en Laponie pour déterminer la figure de la terre, éprouverent un froid tout autrement violent, puiſque lorſqu'on ouvroit la chambre chaude dans laquelle ils s'étoient enfermés, l'air du dehors convertiſſoit en neige la vapeur qu'on exhaloit; le thermometre qui meſuroit ce froid deſcendit au trente-ſeptieme de celui de M. de Réaumur; mais 37 degrés comparés à 70 degrés, font qu'on peut regarder ce terrible froid de Tornéo comme médiocre, relativement à celui de *Jéniſeskoi* en 1735.

Cependant ſi l'on juge du froid par ſes effets, on en trouvera peut-être d'auſſi cruels rapportés dans pluſieurs voyages. Quand, par exemple, les Hollandois cherchant le chemin de la Chine par la mer ſeptentrionale, furent obligés de paſſer l'hyver à la nouvelle Zemble en 1596, ils ne ſe garantirent de la mort, qu'en s'enfermant bien couverts d'habits & de fourrures, dans une hute qui n'avoit aucune ouverture, & dans laquelle, avec un feu continuel, ils eurent bien de la peine à s'empêcher de périr de froid; leur vin de Chérès y étoit ſi parfaitement gelé en maſſes, qu'ils ſe le diſtribuoient par morceaux. Voyez encore l'article HUDSON, *baye de*.

JENKOPING, JIÖNKIÖPING, JUNECOPIA, (R), *Géog. Mod.*, ville du royaume de Suede, dans la Gothie orientale, & dans le Imaland, entre les lacs de Wetter, de Munk & de Rock, emplacement qui lui fut donné par le grand Guſtave, à peu de diſtance de celui qu'elle avoit précédemment, mais qui ne favoriſoit pas aſſez ſon commerce ni ſa ſureté. C'eſt une ancienne ville d'étape,

Digitized by Google

ſiege d'un gouvernement fort étendu, jadis munie d'une citadelle, & où l'on tint une diete l'an 1599. Elle renferme aujourd'hui trois égliſes, un arſenal, un laboratoire d'artillerie, & une belle fabrique d'armes à feu. Sa place à la diete eſt la 27e dans l'ordre des villes. *Long.* 32. 55. *lat.* 57. 22. (D. G.)

JENIZZAR, *Géog.*, ville de Grece dans la Macédoine, près du golfe de Salonique, dans le Coménolitari, bâtie ſur les ruines de l'ancienne Pella, patrie d'Alexandre le Grand. Elle eſt à 5 lieues, ſud-oueſt, de Salonique, 7 nord-eſt, de Caravéria. *Long.* 40. 12. *lat.* 40. 38.

Il y a une autre petite ville de ce nom dans la Janna, & qui eſt l'ancienne *Phera* de Theſſalie.

JENPING, (N), *Géog.*, ville de la Chine, dans la province de Fokien, dont elle eſt la cinquieme métropole. Quoiqu'elle ne ſoit pas fort grande, elle ne laiſſe pas d'être jolie : ſes murailles s'élevent juſques ſur les montagnes qui ſont très-hautes, & preſqu'inacceſſible du côté de dehors; c'eſt ce qui fait paſſer *Jenping* pour une place très-forte & une clef de la province. Elle n'eſt plus orientale que Pekin que de 57 m. ou les 26d 341. de latitude.

JENUPAR, *Géog. v.* JENGAPOUR.

JEN-Y-CERIS-EFFENDI, ſ.m., *Hiſt. Turq.*, officiers des janiſſaires, dont la charge répond à celle de prévôt d'armée dans nos régimens. Il juge des différends & de legers délits qui peuvent ſurvenir parmi les janiſſaires; s'il s'agit de délits conſidérables, & de choſes très-graves, il en fait ſon rapport à l'aga qui décide en dernier reſſort. *v.* JANISSAIRE.

JEPHTÉ, *qui ouvre*, (N), *Hiſt. Sacr.*, ſucceſſeur de Jaïr, dans la judicature des Hébreux, étoit fils de Galaad, & d'une courtiſane. Celui-ci ayant des enfans d'une femme légitime, *Jephté* fut chaſſé de la maiſon par ſes freres, qui ne vouloient pas qu'il héritât avec eux. Alors, il ſe retira dans le pays de Tob, où il devint chef d'une troupe de brigands. Les Juifs ſe voyant preſſés par les Ammonites, eurent recours au courage de *Jephté*, qui leur offrit ſes ſervices, à condition qu'ils le reconnoîtroient pour chef à la fin de la guerre. Il marcha donc contre les Ammonites, après avoir eſſayé vainement de les porter à la paix, & il fit vœu au Seigneur, de lui ſacrifier la premiere choſe qu'il rencontreroit en retournant à ſa maiſon, s'il lui accordoit la victoire. *Jug.* XI, 31. La bataille ſe donna, *Jephté* fut victorieux, & ravagea tout le pays d'Ammon. Mais il eut bientôt ſujet de ſe repentir du vœu qu'il avoit fait; car, lorſqu'il revenoit, ſa fille unique, tranſportée de joie, vint au-devant de lui. *Jephté* l'ayant vue, déchira ſes vêtemens, lui déclara le vœu qu'il avoit fait, & ſa fille l'exhorta à l'accomplir, en demandant ſeulement un délai de deux mois, qu'elle employeroit à pleurer ſa virginité. Au bout de ce tems, elle revint, & ce pere infortuné s'acquitta de ſon vœu. Ceux de la tribu d'Ephraïm, piqués de jalouſie, de ce que *Jephté* ne les avoit pas invités à la guerre contre les Ammonites, ſe révolterent contre; mais *Jephté* ayant aſſemblé le peuple de Galaad, leur livra bataille, les vainquit, & en tua 42000. Ce juge, après avoir gouverné les Iſraélites pendant cinq ans, mourut, & fut enterré dans la ville de Maſpha en Galaad, an du monde 2823. S. Paul le met entre les ſaints de l'ancien Teſtament, qui ſe ſont diſtingués par leur foi. *Hébr.* XI, 32. L'opinion la plus raiſonnable eſt que l'immolation de la fille de *Jephté* ne fut que ſpirituelle, que *Jephté* conſacra la virginité de ſa fille au Seigneur, & qu'il l'obligea de paſſer le reſte de ſes jours dans la continence.

JÉRÉMIE, *grandeur du Seigneur*, (N), *Hiſt. Sacr.*, fils d'Helcias, de la race ſacerdotale, naquit à Anathoth, ville de la tribu de Benjamin. Dès le ſein de ſa mere, il fut deſtiné à l'emploi de prophete, qu'il commença d'exercer vers la quatorzieme année du regne de Joſias, l'an du monde 3375. Il ſe contenta d'abord de prêcher de vive voix, ſans rien écrire, juſqu'à la quatrieme année de

Digitized by Google

Joakim, roi de Juda, qu'il commença à rédiger ſes prophéties, qui roulent preſque toutes ſur les crimes de Juda; & ſur le châtiment que Dieu en devoit faire par les mains de Nabuchodonoſor. Le prophete les fit écrire par Baruch ſon diſciple, qu'il chargea de les aller lire dans le temple, ne le pouvant faire lui-même, parce qu'il étoit dans les liens, où il avoit été mis par les ordres du roi. Le livre ayant été porté à Joakim, ce prince en fit lire trois ou quatre pages en ſa préſence; mais, ayant ouï ce qu'il contenoit, il le coupa avec un canif, & le jetta au feu. *Jérémie* reçut ordre d'écrire ces mêmes ménaces dans un nouveau volume, & d'y en ajouter pluſieurs autres. Cependant la liberté avec laquelle le prophete invectivoit contre les crimes des Juifs, l'expoſa à leurs perſécutions. Il fut mis pluſieurs fois en priſon, & pendant le ſiege de Jéruſalem, les courtiſans de Sédécias, qui régnoit alors, ne pouvant ſouffrir que malgré ſa captivité, il continuât à prédire les malheurs qui alloient fondre ſur la ville, le jetterent dans une citerne remplie de boue, apres en avoir arraché le conſentement de ce prince foible, qui, quoique convaincu de l'innocence de *Jérémie*, n'eut pas la force de réſiſter à ſes perſécuteurs. Il y auroit été bientôt étouffé, ſi un Ethiopien, nommé *Abimelech*, n'eût obtenu de Sédécias la permiſſion de l'en retirer. Il reſta cependant toujours en priſon juſqu'à la priſe de la ville, l'an 3416. Alors, Nabuzardan, général de Nabuchodonoſor, à qui ſon maître avoit ordonné d'avoir ſoin de *Jérémie*, lui laiſſa la liberté de le ſuivre à Babylone, ou de demeurer dans la Judée avec le reſte du peuple. Le prophete accepta ce dernier parti, & ſe retira auprès de Godolias à Maſpha, où vinrent auſſi ſe réunir pluſieurs Juifs. Ils y vivoient en paix, lorſque Godolias fut tué en traiſon par Iſmaël, fils de Nathanias. Alors, les Juifs, craignant la fureur du roi de Babylone, voulurent chercher leur ſureté en Egypte. *Jérémie* s'oppoſa avec force à ce deſſein, & les menaça de toute la colere de Dieu, s'ils l'exécutoient: *Omneſque viri qui poſuerunt faciem ſuam ut ingrediantur Ægyptum, & habitent ibi, morientur gladio, & fame & peſte: nullus de eis remanebit, nec effugiet à facie mali quod ego affèram ſuper eos. Jér.* XLII, 17. Mais ils s'opiniâtrerent, & forcerent *Jérémie* à les ſuivre avec Baruch ſon diſciple. Là, il ne ceſſa de leur reprocher leurs crimes avec ſon zele ordinaire, & prophétiſa contr'eux & contre les Egyptiens. L'Ecriture ne nous parle point de ſa mort; mais on croit que les Juifs, irrités de ſes menaces continuelles, le lapiderent à Taphnis. C'eſt de lui que pluſieurs interprètes entendent cette parole de S. Paul: *ils ont été lapidés. Hébr.* XI, 37. Depuis ſa mort, il apparut tout éclatant de gloire & de majeſté à Judas Macchabée, à qui le ſaint pontife Onias dit en lui montrant le prophete, qu'il étoit l'ami véritable de ſes freres & du peuple d'Iſrael: *Jérémie*, le prophete de Dieu, qui prioit beaucoup pour le peuple & pour toute la ville ſainte: *Hic eſt fratrum amator & populi Iſrael: hic eſt qui multum orat pro populo & univerſâ ſanctâ civitate, Jeremias, propheta Dei.* II. *Mac.* XV. 14. Toute la vie de ce ſaint homme, depuis qu'il eut été appellé à la fonction de prophete, qu'il exerça pendant quarante-cinq ans, porte un caractere admirable de ſainteté, de pénitence, de zele & de fidélité à remplir ſon miniſtere parmi les plus rudes épreuves. Figure de Jeſus-Chriſt dans ſa miſſion, il le fut encore dans l'exercice de ſon miniſtere, où il exprime d'une maniere admirable le zele, les ſouffrances, la douceur & la patience de l'homme-Dieu. Jeſus-Chriſt comme *Jérémie*, eſt haï des princes, des prêtres, des docteurs de la loi, dont il reprenoit les vices. Saiſi & arrêté comme un malfaiteur, il ſouffre en ſilence les plus indignes traitemens, & ne parle que lorſqu'il eſt néceſſaire de rendre témoignage à la vérité: jugé digne de mort par le conſeil des Juifs, traduit devant le magiſtrat romain, & accuſé par les prêtres, qui excitent la populace

Digitized by Google

à demander ſa mort par des cris ſéditieux, il ſuccombe à la calomnie par la timide politique de ce juge, qui, à l'exemple de Sédécias, n'a pas la force de ſe déclarer pour ce nouveau *Jérémie*. La prophétie de *Jérémie* contient LI. chapitres. Il y en a un LIIe qu'on croit être de Baruch ou Eſdras. Le ſtyle de ce prophete eſt majeſtueux & ſublime. Son grand talent étoit de toucher & d'exciter la tendreſſe & la pitié. C'eſt ce qu'il fait admirablement dans ſes *Lamentations*, qui ſont un chef-d'œuvre en ce genre. On croit qu'il le compoſa à l'occaſion des derniers malheurs de Jéruſalem, & de ſa ruine entiere par les Chaldéens : il eſt comme les autres prophetes, rempli d'actions ſymboliques, que nous avons expliquées à leur place.

JERICHAU *ou* JERICHO, (R), *Géog. Mod.*, grand diſtrict du duché de Magdebourg, dans le cercle de baſſe Saxe, & ſous la domination du roi de Pruſſe en Allemagne : il borde la rive orientale de l'Elbe, & renferme les villes immédiates de Bourg & de Sandau, avec ſept bailliages, & nombre de terres ſeigneuriales. (D.G.)

JERICHO, *Lune*, (R), *Géog. Sac.*, ville de la Paleſtine dans la tribu de Benjamin, environ à ſept lieues de Jéruſalem, & à deux du Jourdain, étoit ſituée au milieu d'une plaine fertile, ornée de jardins délicieux. On lui donna le nom de *ville des Palmes*, & on diſoit en proverbe : *Plantatio roſæ in Jericho* ; auſſi on remarque encore aujourd'hui qu'au printems la plaine voiſine de cette ville eſt couverte de ces plantes, qu'on nomme *roſes de Jéricho*. La premiere ville du pays de Chanaan, que les Iſraélites trouverent à combattre après le paſſage du Jourdain, fut *Jéricho*, que Joſué fit d'abord reconnoître par des eſpions, & qu'il aſſiegea enſuite d'une maniere extraordinaire. Dieu lui ordonna de faire avec ſon armée, pendant ſept jours, le tour de la ville. Le ſeptieme jour, au bruit des trompettes & des cris de tout le peuple, les murs tomberent, & les Iſraélites entrerent dans *Jéricho*. Dieu voulut que cette ville & tout ce qui s'y trouva, fût dévoué à l'anathème, & Joſué fit une imprécation contre celui qui la rebâtiroit : *Maledictus vir coram Domino qui ſuſcitaverit & ædificaverit civitatem Jericho : in primogenito ſuo fundamenta illius jaciat, & in noviſſimo liberorum ponat portas ejus. Joſ.* VI, 26. Cette malédiction eut ſon effet ſur Hiel de Béthel, qui oſa relever ſes murs au commencement du regne de Joſaphat. Il y avoit néanmoins avant ce tems une ville de *Jéricho*, dont il eſt ſouvent parlé dans l'Ecriture, que l'on avoit bâtie au voiſinage de la premiere ; mais depuis qu'Hiel eut réparé l'ancienne, aucun ne ſe fit ſcrupule d'y aller demeurer. Le Sauveur du monde honora cette ville par ſes miracles. Il y guérit un aveugle, & y logea, dans la maiſon de Zachée.

Veſpaſien la détruiſit, Hadrien la répara. Cette ville fut encore relevée ſous les empereurs chrétiens, & décorée d'un ſiege épiſcopal ; mais finalement les guerres des Sarraſins dans la terre-ſainte, ont détruit le ſiege & la ville ; on n'y voit plus que quelques huttes où demeurent des Arabes ſi gueux qu'à peine ont ils de quoi couvrir leur nudité.

JERIMOTH, *les hauteurs*, (N), *Géog. Sac.*, ville de la tribu de Juda, ſituée entre Enaim & Adullam, qui avoit pour roi Pharan, que Joſué tua. *Joſ.* XII. Cette ville eſt la même que *Jérimath*, une des premieres que les Iſraélites habiterent après le retour de la captivité. II *Eſd.* XI.

JERKÉEN, *Géog.* v. IRKEN.

JEROBOAM, *qui combat le peuple*, (N), *Hiſt. Sacr.*, premier de ce nom, fils de Nabath & de Sarva, étoit de Séréda, dans la tribu d'Ephraïm, & fut l'auteur du ſchiſme & de l'idolâtrie des dix tribus. Salomon, qui connoiſſoit les talens de *Jéroboam*, lui avoit donné la commiſſion de lever les tributs ſur toute la maiſon de Joſeph, c'eſt-à-dire, ſur les tribus d'Ephraïm & de Manaſſé. Un jour que *Jéroboam* alloit ſeul dans la campagne, le prophete Ahias lui prédit que Dieu diviſeroit le royaume de Salomon, qu'il lui en

Digitized by Google

donneroit dix tribus, & que la seule tribu de Juda resteroit à ce prince. *Jéroboam*, plein d'ambition, voyant le peuple mécontent des subsides & des travaux dont il étoit accablé, chercha à le soulager pour avancer sa fortune. Salomon, informé de sa démarche, donna ordre de l'arrêter; mais il s'enfuit en Egypte, & y demeura jusqu'à la mort du roi. Roboam, qui succéda à Salomon, ayant traité son peuple avec une rigueur excessive, dix tribus se séparerent de la maison de David, & firent un royaume à part, à la tête duquel elles mirent *Jéroboam*. Ce nouveau roi, craignant que si le peuple continuoit à aller à Jérusalem pour y sacrifier, il ne rentrât peu-à-peu dans l'obéissance de Roboam, son prince légitime, fit faire deux veaux d'or, dont il plaça l'un à Béthel, l'autre à Dan, ordonna à ses sujets de les adorer, & leur fit défense d'aller désormais à Jérusalem. Il éleva au sacerdoce les derniers du peuple, qui n'étoient pas de la tribu de Lévi, il établit des fêtes solemnelles à Béthel, comme à Jérusalem, & il réunit dans sa personne la dignité du sacerdoce à la majesté royale. Dans le moment, qu'environné de toute sa cour, & d'une grande multitude de peuple, il faisoit brûler de l'encens sur l'autel de Béthel, un prophete vint, de la part de Dieu, prédire à *Jéroboam* que cet autel sacrilege seroit détruit, qu'il naîtroit un fils de la race de David, nommé *Josias*, qui égorgeroit sur cet autel tous les prêtres qui y offriroient de l'encens, & il ajouta que pour preuve qu'il disoit la vérité, l'autel alloit se fendre en deux à l'heure même: *Altare, Altare, hæc dicit Dominus: ecce filius nascetur domui David, Josias nomine, & immolabit super te sacerdotes excelsorum qui nunc in te thura succendunt, & ossa hominum super te incendet.* III, 13, 2. *Jéroboam*, ayant étendu la main pour faire arrêter le prophete, sa main se sécha, & l'autel se fendit aussi-tôt. Alors, le roi pria l'homme de Dieu d'obtenir sa guérison, & sa main revint à son premier état. Ce prodige ne changea pas le cœur de *Jéroboam*; il ne quitta point sa voie corrompue, il continua d'entretenir le peuple dans l'erreur, & il montrut dans son impiété, après vingt-deux ans de regne, an du monde 3050. En punition de son apostasie, sa maison fut détruite & exterminée par Baasa, selon la prédiction d'Abias de Silo; & c'est ainsi que ce prince, ingrat jusqu'à l'impiété, quoique comblé des bienfaits de Dieu, fit rentrer sa famille dans le néant, d'où elle avoit été tirée, en voulant l'affermir sur le trône aux dépens de la fidélité qu'il devoit à l'Auteur de son élévation. La vengeance de Dieu s'étendit même sur tout Israel, qui avoit eu la lâche complaisance d'imiter l'impiété de son roi. *v.* AHIAS.

JÉROBOAM, (N), *Hist. Sacr.*, second fils de Joas, roi d'Israel, ayant succédé à son pere, fit le mal devant le Seigneur, & marcha dans les voies de *Jéroboam*, fils de Nabath, qui avoit fait pécher Israel; cependant, son regne fut long & heureux, en exécution des promesses que Dieu avoit faites à son grand-pere Joachaz. *v.* JOACHAZ. Ce prince rétablit le royaume d'Israel dans son ancienne splendeur, reconquit les pays que les rois de Syrie avoient usurpés & démembrés de ses Etats, & réduisit sous son obéissance toutes les terres de delà le Jourdain jusqu'à la mer Morte. Nous voyons par les prophéties d'Osée, d'Amos & de Jonas, qui vécurent sous ce regne, que la molesse, la somptuosité & l'impiété, régnoient dans Israel, que l'on adoroit non seulement les veaux d'or à Béthel, mais que l'on fréquentoit tous les hauts lieux du royaume, où l'on commettoit toutes sortes d'abominations. *Jéroboam* mourut l'an du monde 3220. après quarante & un an de regne. IV *Rois*, XIV, 13, *& suiv.*

JEROME, *Saint*, (N), *Hist. Eccl.*, naquit à Stridon sur les confins de la Dalmatie & de la Pannonie vers l'an 340. Eusebe son pere y tenoit un rang distingué. Après avoir fait donner à son fils une excellente éducation, il l'envoya à Rome

Digitized by Google

Rome où il fit des progrès rapides dans les belles-lettres & dans l'éloquence. Ses écrits donnent lieu de penſer que ſa jeuneſſe fut bouleverſée par les paſſions. Au retour d'un voyage dans les Gaules, il ſe fit baptiſer à Rome, & il fut dès ce moment un homme nouveau. Entierement conſacré à la priere & à l'étude de l'écriture, il vécut en cénobite au milieu du tumulte de cette ville immenſe, & en ſaint au milieu de la corruption & de la débauche. De Rome, il paſſa à Aquilée, & d'Aquilée dans la Thrace, dans le Pont, la Bithynie, la Galatie & la Cappadoce. Après avoir parcouru & édifié ces différentes provinces, il s'enfonça dans les déſerts brûlans de la Chalcidie en Syrie. Les auſtérités qu'il y pratiqua paroitroient incroyables, s'il ne les rapportoit lui même. Il avoit réſolu de conſumer ſes jours dans cette affreuſe ſolitude; mais les moines qui habitoient le même déſert, venant ſans ceſſe le tourmenter, pour lui demander compte de ſa foi, & le traitant de Sabellien, parce qu'il ſe ſervoit du mot d'*hypoſtaſe*, il paſſa à Jéruſalem, & de-là à Antioche. Paulin, évêque de cette ville, l'éleva au ſacerdoce; mais *Jérôme* ne conſentit à ſon ordination, qu'à condition qu'il ne ſeroit attaché à aucune égliſe. Pluſieurs légendaires ont dit qu'il n'offrit jamais le ſacrifice de l'autel par humilité: mais pourquoi ſe ſeroit-il donc fait ordonner? Auſſi M. Ladvocat, après de bons critiques, rejette ce fait comme dénué de vraiſemblance. L'envie d'entendre l'illuſtre ſaint Grégoire de Nazianze le conduiſit à Conſtantinople en 381. Il ſe rendit l'année ſuivante à Rome, où le pape Damaſe le chargea de répondre en ſon nom aux conſultations des évêques ſur l'Ecriture & ſur la morale. Un grand nombre de dames romaines, illuſtres par leur eſprit & par leur vertu, Marcelle, Albine, Léa, Aſelle, Paule, Bleſille, Euſtochie, recevoient journellement de lui des leçons ſur les ſaintes lettres. Ces liaiſons éveillerent l'envie, & l'envie excita bientôt l'impoſture. On imputa au ſaint ſolitaire un crime contre la pureté. Les accuſateurs, mis à la queſtion, avouerent leur calomnie, & rendirent hommage à ſon innocence; mais le peuple, prevenu par les prêtres, que *Jérôme* cenſuroit avec zele, mais peut-être avec trop peu de ménagement, le crut toujours coupable. Voyant qu'il cauſoit du trouble & de la diviſion à Rome, il ſe retira à Bethléem. Il s'y appliqua à conduire les monaſteres que ſainte Paule y avoit fait bâtir, à traduire l'Ecriture, & à réfuter les héréſiques. Il écrivit le premier contre Pélage, & foudroya Vigilance & Jovinien. Pélage s'en vengea en excitant une perſécution contre ſon vainqueur. Cet héréſiarque étoit ſoutenu par Jean de Jéruſalem, ennemi de *ſaint Jérôme*, avec lequel il s'étoit brouillé au ſujet des origénistes. Ce ſaint avoit rompu pour la même diſpute avec Rufin, autrefois ſon ami intime; Théophile d'Alexandrie les raccommoda; mais ce ne fut pas pour long-tems. Cette querelle, portée aux dernieres extrêmités, cauſa bien du ſcandale. *Saint Jérôme*, malgré ſes grandes vertus, avoit les défauts de l'humanité. Quiconque ſe déclaroit contre ſes ouvrages, étoit preſque toujours le dernier des hommes. Il mit dans ſes diſputes, & ſur-tout dans celle-ci, beaucoup d'aigreur; il traita Rufin avec hauteur pour ne pas dire avec emportement. Quand on lit les injures dont il l'accable, on eſt ſurpris que des invectives ſi fortes ſoient ſorties d'une bouche ſi pure. Ce ſaint n'en eſt pas moins illuſtre pour avoir été homme. Il couvrit ſes défauts par l'éminence de ſa ſainteté; & à ſa mort, arrivée en 420 dans la 80e année de ſon âge, l'égliſe eut à pleurer un de ſes beaux ornemens & un de ſes plus zélés défenſeurs. Aucun écrivain eccléſiaſtique de ſon ſiecle ne le ſurpaſſa dans la connoiſſance de l'hébreu & dans la variété de l'érudition. Son ſtyle pur, vif, élevé ſeroit admirable, s'il étoit moins inégal & moins bigarré. La derniere édition des ouvrages de ce pere eſt celle de dom Martiani, bénédictin de la congrégation de S. Maur,

Digitized by Google

en cinq volumes *in-folio* publiée depuis 1693 jusqu'en 1706. Les principales productions renfermées dans cet excellent recueil sont, 1°. Une *Version latine* de l'Ecriture sur l'hébreu, que l'église a depuis déclarée authentique sous le nom de *Vulgate*. La *version des Pseaumes* telle que nous l'avons dans les bréviaires a été retenue presque en entier de l'ancienne version qui est la plus respectable par son antiquité, mais qui n'est pas la plus claire. 2°. Des *Commentaires* sur plusieurs livres de l'ancien & du nouveau Testament. 3°. Des *Traités Polémiques* contre Montan, Helvidius, Jovinien, Vigilance, Pelage, Rufin & les partisans d'Origene. 4°. Un *Traité de la vie & des écrits des auteurs ecclesiastiques* : ouvrage qui a été d'un grand secours aux bibliographes modernes. 5°. Une suite de *la Chronique d'Eusebe*. 6°. Des *Lettres* traduites plusieurs fois en françois. Elles contiennent les vies de quelques saints solitaires, des éloges, des instructions morales, des réflexions ou des discussions critiques sur la Bible. On ne parlera point ici du prétendu cardinalat de *S. Jérôme*. On sait qu'il faut mettre ce conte avec ceux de la *Légende dorée*.

JÉROME, *de Prague*, (N), *Hist. Eccl.*, le plus fameux disciple de Jean Hus, étoit bien supérieur à son maître, en esprit & en éloquence. Il avoit étudié à Paris, à Cologne, à Heidelberg, & à Oxford, & avoit fait admirer dans tous ces différens endroits la subtilité de son génie. Cette subtilité lui fut funeste. Jean Hus ayant été arreté au concile de Constance, *Jérôme* vint pour le défendre, & fut emprisonné comme lui. La crainte du supplice l'obligea à se rétracter; mais ayant appris avec quelle fermeté son maître étoit mort, il eut honte de vivre. Dans une seconde audience que le concile lui accorda, il désavoua sa rétractation comme le plus grand crime qu'il eût jamais pu commettre, déclara qu'il étoit résolu d'adhérer jusqu'à son dernier soupir à la doctrine de Wiclef & de Jean Hus. Le concile ayant tenté vainement de le ramener à ses opinions, condamna *Jérôme*, & le livra au bras séculier. Parfait imitateur de Jean Hus, *Jérôme* alla au bûcher avec la même fermeté que lui. Il partit en chantant le symbole des apôtres, & se vit brûler avec une tranquillité d'ame digne de sa cause. Cette exécution se fit le premier Juin 1416. Le Poge Florentin, témoin de ce supplice, en a fait l'histoire dans une lettre à Léonard Aretin. Il y compare Jean Hus à Socrate. Ses ouvrages ont été recueillis avec ceux de son maître.

JÉRONYMITES, s. m., *Théol.*, est le nom que l'on donne à divers ordres ou congrégations de religieux, autrement appellés *hermites de saint Jérôme*. *v.* HERMITES.

Les premiers, que l'on appelle *hermites de saint Jérôme d'Espagne*, doivent leur naissance au tiers ordre de saint François, dont les premiers *Jéronymites* étoient membres. Grégoire XI. approuva cet ordre en 1373 ou 1374, sous le nom de *saint Jérôme*, qu'ils avoient choisi pour leur protecteur & leur modele, & leur donna les constitutions du couvent de sainte Marie du Sépulcre, avec la regle de saint Augustin; & pour habit une tunique de drap blanc, un scapulaire de couleur tannée, un petit capuce & un manteau de même couleur; le tout de couleur naturelle, sans teinture & d'un vil prix.

Les hermites de saint Jérôme de l'observance ou de Lombardie, ont pour fondateur Loup d'Olmedo, qui les établit en 1424 dans les montagnes de Cazalla, au diocese de Séville, & leur donna une regle composée de sentimens de saint Jérôme, approuvée par le pape Martin V. qui dispensa pour lors les *Jéronymites* de garder celle de saint Augustin.

Pierre Gambacorti fonda la troisieme congrégation des *Jéronymites* vers l'an 1377. Ils ne firent que des vœux simples jusqu'en 1568, que Pie V. leur ordonna d'en faire des solemnels; ils ont des maisons en Italie, dans le Tirol & dans la Baviere.

La quatrieme congrégation des *Jéro-*

Digitized by Google

mytes, dite *des hermites de ſaint Jérôme de Fieſoli*, commença l'an 1360, que Charles de Montegranelli, de la famille des comtes de Montegranelli, ſe retira dans la ſolitude, & s'établit d'abord à Véronne. Elle fut approuvée par Innocent VII. ſous la regle & les conſtitutions de ſaint Jérôme; mais Eugene IV. leur donna en 1441 la regle de ſaint Auguſtin. Comme le fondateur étoit du tiers-ordre de ſaint François, il en garda l'habit; mais en 1460, Pie II. permit de le quitter à ceux qui voudroient, ce qui occaſionna une diviſion parmi eux. Clément IX. ſupprima tout-à-fait cet ordre en 1668.

IEROPHORE, ſ. m., *Hiſt. Anc.*, celui qui porte les choſes ſacrées. Ce titre s'étendoit chez les Grecs à un grand nombre de fonctions; mais on appelloit ſur-tout *Hiérophores*, ceux qui, dans les cérémonies, portoient les ſtatues des dieux.

IEROPHILAX, ſ. m., *Hiſt.*, garde des choſes ſacrées; titre qui déſigne aſſez la fonction de celui qui le portoit dans l'égliſe grecque: il revient à notre ſacriſtain.

JEROSLAW, *Géog.*, ville de l'empire Ruſſien, capitale du duché de même nom.

JERSEY, (R), *Géog. Mod.*, isle d'Europe, ſituée dans la Manche ou canal de ſaint Georges, à 5 lieues de diſtance des côtes de Normandie, mais ſoumiſe à la couronne britannique, & comptée dans le diſtrict de la province de Hamp. On lui donne 12 milles d'Angleterre dans ſa plus grande longueur, & ſix dans ſa plus grande largeur. Les Romains l'appelloient *Ceſarea*: ils y ont laiſſé les traces d'un camp & diverſes médailles. Ses côtes ſont d'un accès fort difficile; elle eſt comme entourée de bancs de ſable & de rochers: il faut le ſecours des pilotes du pays, pour y aborder ou pour en ſortir ſans péril. Son ſol très-peu fertile en grains, produit d'excellens paturages, & nourrit entr'autres des brebis, dont la laine eſt d'une extrême fineſſe. Il y croît peu de bois, peu de fruits & peu de légumes. L'on y brûle le *vraic* ou *fucus marinus* de Pline, & l'on y ſupplée par le commerce à tout ce dont on y peut d'ailleurs avoir beſoin, & que le terroir ne fournit pas. Il y a dans cette isle, en dépit de ſa ſtérilité, près de 20 mille habitans, repartis en 12 paroiſſes. Les lieux principaux en ſont ſaint Helier, & ſaint Aubin. Chacun s'y livre aux travaux ou de la pêche, ou de la navigation, ou des manufactures. L'on y parle françois, l'on y ſuit le droit normand, & l'on y chérit la domination angloiſe. Un lord de la famille de Villiers, porte le titre de comte de *Jerſey*. (D. G.)

JERUSALEM, *Géog.*, ancienne & fameuſe ville d'Aſie, capitale du petit royaume d'Iſrael, après que David l'eut conquis ſur les Jébuſéens. Depuis ce temslà *Jéruſalem* éprouva bien des événemens, & ſon hiſtoire devint celle de la nation des Juifs; voici les principales époques des viciſſitudes de cette ville, cent fois priſe, détruite, & rebâtie.

David & Salomon l'embellirent; Seſac roi d'Egypte, Hazaël roi de Syrie, Amaſias roi d'Iſrael, enleverent conſécutivement les tréſors du temple; mais Nabuchodonoſor ayant pris la ville même pour la quatrieme fois, la réduiſit en cendre, & emmena les Juifs captifs à Babylone. Après cette captivité, *Jéruſalem* fut reconſtruite & repeuplée de nouveau. Antiochus le grand, ayant conquis la Célé-Syrie & la Judée, aſſiégea & ruina *Jéruſalem*. Enſuite Simon Machabée vainquit Nicanor, rétablit la ville & les ſacrifices; elle jouit d'une aſſez grande paix juſqu'aux démêlés d'Hircan & d'Ariſtobule. Pompée s'étant déclaré pour Hircan, s'empara de *Jéruſalem* 63 ans avant J. C. & démolit ſes murailles, dont Jules-Céſar permit le rétabliſſement 20 ans après.

A peine la Judée fut réduite en province ſous l'obéiſſance du gouverneur de Syrie, que les Juifs ſe révolterent, & paſſerent au fil de l'épée la garniſon romaine; alors l'empereur Titus vint en perſonne dans le pays, aſſiégea *Jéruſalem*, l'emporta, la brûla, & la réduiſit en ſolitude, l'an 70 de l'ere chrétienne; mais comme dit quelque part un auteur moderne:

Digitized by Google

Jérusalem conquise, & ses murs abattus,
N'ont point éternisé le grand nom de Titus;
Il fut aimé, voilà sa grandeur véritable.

Adrien fit bâtir une nouvelle ville de *Jérusalem*, près des ruines de l'ancienne, & la fit appeller *Ælia Capitolina*; cependant elle reprit son ancien nom sous Constantin, & son évêque obtint le second rang des évêques de la Palestine, l'an 614 de Jesus Christ. La ville de *Jérusalem* fut brûlée par les Perses, & son patriarche Zacharie fut emmené prisonnier avec beaucoup d'autres.

Bientôt après, les Arabes soumirent l'Asie mineure, la Perse, & la Syrie. Omar successeur de Mahomet, s'étant emparé de la contrée de la Palestine, entra victorieux dans *Jérusalem*, l'an 638 de Jesus Christ. Comme cette ville est une ville sainte pour les Mahométans, il l'enrichit d'une magnifique mosquée de marbre, couverte de plomb, ornée dans l'intérieur d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, parmi lesquelles il y en avoit beaucoup d'or pur. Quand ensuite, les Turcs déja Mahométans, s'emparerent du pays, vers l'an 1055, ils respecterent la mosquée, & la ville resta toujours peuplée de huit mille ames: c'étoit tout ce que son enceinte pouvoit contenir, & ce que le terroir d'alentour pouvoit nourrir. Elle n'avoit d'autres fonds de subsistance, que le pélérinage des chrétiens & des musulmans; les uns alloient visiter la mosquée, les autres le saint-sépulcre. Tous payoient un léger tribut à l'émir turc qui résidoit dans la ville, & à quelques imans, qui vivoient de la curiosité des pélérins.

Dans ces conjonctures, on vit se répandre en Europe cette opinion religieuse ou fanatique, que les lieux de la naissance de J. C. étant profanés par les infideles, le seul moyen d'effacer les péchés des chrétiens, étoit d'exterminer ces misérables. L'Europe se trouvoit pleine de gens qui aimoient la guerre, qui avoient beaucoup de crimes à expier, & qu'on leur proposoit d'expier en suivant leur passion dominante: ils prirent la croix & les armes. *v.* CROISADES.

La premiere expédition fut d'égorger & de piller les habitans d'une ville chrétienne en Hongrie. On s'empara de Nicée en 1097, *Jérusalem* fut emportée en 1099, & tout ce qui n'etoit pas chrétien fut massacré. Après ce carnage, les croisés dégouttans de sang, allerent à l'endroit qu'on leur dit être le sépulcre de J. C. & y fondirent en larmes. Godefroy de Bouillon fut élu duc de *Jérusalem*; mais comme un légat nommé d'*Anberto*, prétendit le royaume pour lui-même, il fallut que le duc de Bouillon cédât la ville à cet évêque, & se contentât du port de Joppé.

En peu de tems, de nouveaux Etats divisés & subdivisés entre les mains des chrétiens, passerent en beaucoup de mains différentes. Il s'éleva de petits seigneurs, des comtes de Joppé, des marquis de Galilée, de Sidon, d'Acre, de Césarée. Cependant la situation des croisés étoit si mal affermie, que Baudouin, premier roi de *Jérusalem*, après la mort de Godefroy son frere, fut pris presque aux portes de la ville par un prince Turc.

Les conquêtes des chrétiens alloient chaque jour en s'affoiblissant, tandis que Saladin s'élevoit pour les leur ravir. En vain Guy de Lusignan couronné roi de *Jérusalem*, marcha contre Saladin, il devint son captif, & fut traité comme aujourd'hui les prisonniers de guerre le sont par les généraux les plus humains. Saladin étant entré dans *Jérusalem*, fit laver avec de l'eau-rose la mosquée qui avoit été changée en église, & fit graver sur la porte: „ le roi Saladin, serviteur de „ Dieu, mit cette inscription après que „ le Tout-Puissant eut pris *Jérusalem* „ par ses mains." Il fonda des écoles musulmanes, & néanmoins rendit aux chrétiens orientaux l'église du saint-sépulcre.

Au bruit des victoires de Saladin, toute l'Europe se troubla; les rois suspendirent leurs querelles pour marcher au secours de l'Asie, & cependant leur armée saccagea Constantinople, au lieu d'aller reprendre *Jérusalem*. Saphadin, frere

Digitized by Google

du fameux Saladin mort à Damas, démolit en 1218, le reſte des murailles de ce triſte lieu.

En 1244, ſon territoire n'appartenoit déjà plus à perſonne. Les Choraſmins, tous idolâtres, égorgerent ce qu'ils trouverent dans ce bourg de muſulmans, de chrétiens & de juifs. De nouveaux Turcs vinrent après eux ravager les côtes de Syrie, exterminerent le reſte des chrétiens, & furent eux-mêmes exterminés par les Tartares. Enfin Sélim, empereur des Turcs, ayant vaincu le ſoudan d'Egypte, en 1517, ſe rendit maître du Caire, de l'Egypte, de la Syrie, & par conſéquent de *Jéruſalem*, qui eſt demeurée juſqu'à ce jour avec tout le pays qui l'environne, ſous la domination du grand-ſeigneur.

Elkods eſt ſon nom moderne chez les Turcs, les Arabes & les Mahométans de ces quartiers-là. Elle eſt à quarante cinq lieues, ſud-oueſt, de Damas; dix-huit de la mer Méditerranée; cent, nord-oueſt, du grand-Caire. *Long.* ſuivant de la Hire, 58 deg. 29 min. 30 ſec. ſuivant Street, 55 deg. 11 min. 30 ſec. Suivant Caſſini, 52 deg. 51 min. 30 ſec. *Lat.* ſuivant la Hire, 31 deg. 38 min. 30 ſec. Suivant Street, 32. 10. Suivant Caſſini 31. 50.

JÉRUSALEM, *temple de*, *Hiſt. Sacr. & Proph.*, autrement nommé *temple de Salomon*, parce que ce prince le fonda, l'acheva & le dédia avec de grandes ſolemnités, plus de mille ans avant J. C.

Sa deſcription eſt trop épineuſe pour nous y engager, & les ſavans qui ont conſumé leurs veilles à nous en donner le plan, ont eu le malheur de ne point s'accorder enſemble. Le lecteur peut s'en convaincre, s'il a le loiſir de conſulter, de confronter Villalpand dans ſes *Commentaires ſur Ezéchiel*; Louis Cappel dans ſon *Abrégé de l'hiſtoire judaïque*; Conſtantin l'empereur, dans ſon *ouvrage ſur le traité du Thalmud*, intitulé *Middoth*; Jean Lightfoot, dans le *recueil de ſes œuvres*; le P. Bernard Lami, prêtre de l'Oratoire; dom Calmet & M. Prideaux; voilà les plus illuſtres d'entre les modernes, qui ont épuiſé cette matiere ſans beaucoup de ſuccès.

JÉSI, *Géog.*, ancienne ville de l'Etat de l'Egliſe, dans la Marche d'Ancone, avec un évêché qui ne releve que du Siege: elle eſt ſur une montagne proche la riviere de *Jeſi*, à ſept lieues, ſud-oueſt, d'Ancone; quarante-cinq, nord-oueſt, de Rome. *Long.* 30. 55. *lat.* 43. 30.

JÉSI, (K), *Géogr.*, ville du Japon, dans l'iſle de Niphon, & dans le voiſinage de Meaco. Cette ville eſt environnée de bons remparts & on y entre par une fort belle allée d'arbres, au commencement de laquelle eſt un village arroſé d'une riviere qui a deux bras. *Long.* 157. 40. *lat.* 35.

JESNITZ, (R), *Géog. Mod.*, ville d'Aliemagne, dans le cercle de haute Saxe, & dans la principauté d'Anhalt-Deſſau, ſur la riviere de Mulde: elle eſt petite en elle-même, mais elle a deux fauxbourgs aſſez étendus, & elle ſert de ſiege à un tribunal de juſtice provinciale. (D.G.)

JESO, (R), *Géogr.*, iſle d'Aſie, qui n'eſt ſéparée de la grande Tartarie que par le détroit de Teſſoy. Les côtes de *Jeſo* ont été en particulier reconnues en 1643 par les Hollandois, qui cherchoient le paſſage du nord au deſſus du Japon. Les Japonnois appellent la partie ſeptentrionale de la Tartarie qui joint le Kamtſchatka, *Oku-Jeſo*, le haut *Jeſo*, qu'ils diſtinguent de *Jeſo Gaſima*, ou de l'iſle de *Jeſo*, qui eſt ſéparée d'eux par le détroit de Sungar. On confondoit, il n'y a pas long-tems, l'iſle avec la partie méridionale du Katchatka que l'on croyoit plus étendu qu'il n'eſt, à cauſe de la route qu'on a tenue pour le découvrir; mais ſelon les dernieres navigations des Ruſſes, il eſt ſéparé de l'iſle de *Jeſo* par pluſieurs autres iſles moins conſidérables. Le *Jeſo Gaſima* eſt fort peuplé, & il y a des plaines qui ſeroient fertiles, ſi les habitans ſe donnoient la peine de les cultiver; mais ils vivent principalement de pêche & de chaſſe, quoiqu'ils ayent quelque bétail. Ils demeurent ſous des cabanes, conſtruites de planches clouées enſemble,

Digitized by Google

On dit qu'il y a dans ce pays des mines d'argent, de cuivre & de fer. La partie méridionale dépend du prince de Matsumai, qui y a bâti des forteresses.

JESRAEL *ou* JEZRAEL, *semence de Dieu*, (N), *Géog. Sacr.*, ville située dans le grand champ de la tribu d'Issachar, autrefois habitée par les Chananéens, étoit le séjour ordinaire d'Achab. Cette ville est devenue fameuse par la vigne de Naboth, dont Achab s'empara, & par la vengeance que Dieu tira de ce prince & de sa famille. *III Rois* XVIII. 45.

JESSÉ, (N), *Hist. Sacr.*, pere de David, de la race duquel devoit naître le Messie: *Egreditur virga de radice Jesse, & flos de radice ejus ascendet. Is.* XI. 1. Ce pays se prend aussi pour le pays méridional de l'Arabie, du côté de l'Egypte: *Nabuchodonosor misit ad omnem terram Jesse. Jug.* XIII. C'est le même que la terre de Jessen.

JESSELMERE, (R), *Géog.*, ville de l'Indoustan, capitale d'une province de même nom, dans les Etats du grand-mogol, à soixante-quinze lieues, nord, d'Amadabad. *Long.* 90. 15. *lat.* 26. 40. La province est bornée à l'orient par celle d'Asmer, au sud-est par la riviere de Paddar, au sud-ouest par la province de Soret, à l'occident par des montagnes qui la séparent du Sinde, & au nord par le pays de Poukor.

JESSENITZE, (N), *Géogr. Mod.*, bourg de la haute Carniole, vers la Save, dans le cercle d'Autriche, en Allemagne: on lui donne aussi le nom d'*Asling*; c'est un des lieux les plus floriſſans de cette montueuse contrée: les beaux marbres que l'on en tire, le fer & l'acier que l'on y travaille, y tiennent en tout tems une multitude d'ouvriers en activité. (D. G.)

JESSERO. *v.* CIRKNITZ.

JESUA, (N), *Hist. Litt.*, rabbin Espagnol, auteur d'un livre utile pour l'intelligence du *Thalmud*, intitulé, *les Voies de l'Eternité*, dont on a donné une bonne édition à Hannovre, en 1714. *in*-4°. en hébreu & en latin.

JÉSUATES, s. m., *Hist. Eccl.*, nom d'une sorte de religieux, qu'on appelloit autrement *clercs apostoliques* ou *jésuates de S. Jérôme*.

Le fondateur des *jésuates* est Jean Colombin. Urbain V. approuva cet institut en 1367, à Viterbe, & donna lui-même à ceux qui étoient prêtens l'habit qu'ils devoient porter. Ils suivoient la regle de S. Augustin, & Paul V. les mit au nombre des ordres mendians.

Le nom de *jésuates* leur fut donné, parce que leurs premiers fondateurs avoient toujours le nom de *Jesus* à la bouche. Ils y ajoûterent celui de *S. Jérôme*, parce qu'ils le prirent pour leur protecteur.

Pendant plus de deux siecles, les *jésuates* n'ont été que freres lais; Paul V. leur permit en 1606, de recevoir les ordres. Ils s'occupoient dans la plupart de leurs maisons à la pharmacie; d'autres faisoient le métier de distillateurs, & vendoient de l'eau-de-vie, ce qui les fit appeller en quelques endroits *peres de l'eau-de-vie*.

Comme ils étoient assez riches dans l'Etat de Venise, la république demanda leur suppression à Clément IX. pour employer leurs biens aux frais de la guerre de Candie, ce que le pape accorda, en 1668.

JÉSUITES, *Ordre des*, (R), *Hist. Eccl.*, ordre de religieux dans l'église romaine, fondé par un gentilhomme Espagnol, nommé *Inigo* ou *Ignace de Loyola*, né en 1491. dans une contrée de la Biscaye, nommée *Guipuscoa*. Son pere, dom Bertrand, seigneur d'Ognez & de Loyola, tenoit un rang honorable parmi la noblesse de la province; & sa mere Marina Saez de Lizane, étoit de l'illustre maison de Balde, alliée aux comtes de la Puebla. Inigo fut le dernier de onze enfans qui naquirent de dom Bertrand & de donna Marina. Une si nombreuse famille & peu de revenus empêcherent Inigo de recevoir une éducation cultivée; on ne lui fit faire aucune étude, il n'apprit rien de ce qui forme l'esprit, on se borna à lui faire faire les exercices nécessaires à un

Digitized by Google

jeune homme qui embraſſe le parti des armes ; on l'envoya à la cour ſous la protection de dom Juan Velaſco, qui le fit recevoir page du roi Ferdinand ; mais l'eſprit ardent & inquiet du jeune homme ne lui permit pas de goûter la vie oiſive des courtiſans, il préféra les travaux militaires & demanda d'y être employé. Dom Antoine Manrique, grand d'Eſpagne, ſon parent, s'appliqua à le former pour la guerre, & à lui procurer de l'avancement. Inigo ſe diſtingua de bonne heure dans les occaſions qui ſe préſenterent, de montrer de la valeur : mais s'il ſe livroit tout entier à ſa profeſſion quand il étoit ſous les armes, il ne ſe diſtinguoit pas moins par ſa galanterie, quand la paix lui permettoit de vivre auprès des femmes. L'ambition & l'amour furent ſes deux paſſions dominantes, & il ne croyoit pas que ſans elles il pût y avoir de bonheur ; tout ſon tems fut conſacré à ſatisfaire ces deux penchans, juſqu'à l'âge de 29 ans : il ſe piquoit autant de l'élégance dans ſa taille & de bon goût dans ſes habillemens, que de courage dans les combats.

A l'âge de trente ans il ſe trouva à Pampelune, que les François aſſiégeoient, il y fut bleſſé d'un coup qui lui caſſa la jambe ; il tomba entre les mains des François qui le firent panſer & ſoigner ; il ſouffrit beaucoup : s'étant apperçu que ſa jambe n'étoit pas auſſi droite qu'auparavant, & ne pouvant ſupporter en lui cette difformité, qui peut-être auroit déplu au beau ſexe, il ſe fit recaſſer la jambe pour la mieux redreſſer ; malgré cette ſeconde opération, il ne fut pas encore ſatisfait ; il s'apperçut qu'un os s'avançoit trop à ſon gré, & ne lui permettroit pas de porter ſa bottine de marroquin auſſi bien étendue qu'auparavant, il obligea les chirurgiens à lui ſcier cette partie d'os qui s'élevoit trop, & il ſouffrit cette troiſieme opération ſans pouſſer aucune plainte, tant ſa paſſion pour plaire aux dames l'emportoit chez cet homme ſur la ſenſibilité pour les plus vives douleurs. On peut juger d'après cela de quels ſacrifices un tel homme ſeroit capable, lorſqu'il ſeroit animé par quelque motif puiſſant qui les exigeroit. Malgré tous ſes ſoins, Inigo s'apperçut que pendant le traitement ſa jambe s'étoit accourcie, ce qui le rendoit boiteux ; il ſe fit tirer cette jambe avec des inſtrumens de fer ; mais cette torture, à laquelle il ſe ſoumit par choix, ne put produire l'effet qu'il en attendoit, & il reſta boiteux ; défaut qu'il rendoit cependant preſqu'imperceptible par la précaution avec laquelle il marchoit.

La longueur de cette cure, le régime qu'elle exigea, la douleur qu'elle lui fit endurer, la foibleſſe à laquelle il fut réduit, & peut-être auſſi le dépit de n'avoir pu réuſſir à ſe conſerver une belle jambe, ne purent qu'affecter un cerveau déja naturellement ſuſceptible d'impreſſions violentes, & dominé par une imagination très-vive, diſpoſé à recevoir avec avidité toutes les idées qui repréſentoient des objets extraordinaires. Au défaut de romans profanes & de livres de chevalerie dont la lecture pouvoit ſervir à diſſiper ſon ennui & à faire diverſion à ſes douleurs, il ſe mit à lire *la fleur des Saints* ; légende dans laquelle, au lieu de héros fameux par leurs faits d'armes & de galanterie, il trouva des hommes qui ſe diſtinguoient des autres par des actes de ſainteté extérieure, de pénitence & de renoncement à ſoi-même, autant éloignés de la vie ordinaire & naturelle des gens de bien, que les exploits des chevaliers romaneſques étoient éloignés de la façon de vivre & d'agir des guerriers humains, des bons ſoldats & des grands capitaines. Plein d'admiration pour les pieuſes extravagances de ces héros de ſainteté, Inigo réſolut de les prendre pour modele ; il vouloit être un héros extraordinaire, difficilement il auroit acquis une gloire bien éclatante dans la carriere des armes, il choiſit une ſorte d'héroïſme qu'il n'avoit pas connu auparavant, mais qui dans ſes actes étoit moins dépendant des richeſſes & du crédit : il eſpéra de parvenir à un degré de ſainteté & de perfection, digne des hom-

Digitized by Google

mages des mortels, en imitant ces hommes qui avoient prétendu s'élever au-dessus de l'humanité, en se rendant insensibles à ce qui naturellement affecte le plus la sensibilité humaine. Il prit ces héros pieux pour modele, & voulut se rendre fameux dans cette nouvelle carriere: il conserva ainsi le fond des deux passions auxquelles son cœur étoit livré. La Vierge Marie devint l'objet de son amour, & il s'en déclara le chevalier. Suivant les loix de la chevalerie, il falloit par des actions d'éclat mériter l'approbation de la dame à qui on se vouoit; il résolut d'attaquer les ennemis de la religion, qu'il supposoit être celle de son fils; il entreprit de devenir l'apôtre convertisseur des infideles & des hérétiques, il en alla prendre l'engagement solemnel dans la chapelle de Notre-Dame de Montserrat, devant l'image prétendue miraculeuse de laquelle, il fit, selon l'usage des anciens chevaliers, la veille des armes. Il appendit dans cette chapelle son épée & son poignard, en signe qu'il renonçoit à la guerre profane: de-là il alla à Manreze faire pénitence; pour cela, après une confession générale, il se retira dans l'hôpital, & non content d'avoir renoncé à tout ce que le monde lui offroit d'avantages extérieurs, il voulut encore renoncer à tout ce qui peut flatter l'amour-propre par les distinctions & les témoignages extérieurs de l'estime des autres; il se confondit avec les gueux qui étoient dans cet hôpital; il prit leurs manieres, il imita leur langage & leur malpropreté; il outra même à cet égard l'extérieur mépriſable jusqu'à exciter la curiosité du public, sur-tout lorsqu'on fût qu'il étoit un gentilhomme. Cette curiosité publique flattant apparemment sa vanité, il la regarda comme un piege que le diable tendoit à son orgueil; il chercha à l'éluder en se retirant dans une caverne, où, à force de macérations & de jeunes, il risqua de périr d'épuisement. Plus d'une fois il sentit la folie de sa résolution, il fut tenté d'y renoncer, mais persuadé que le diable redoutoit un champion tel qu'il alloit devenir, il crut que ces conseils de la raison étoient des suggestions de l'esprit malin, qui, pour l'empêcher de troubler son empire, vouloit le faire rentrer dans le monde & l'empêcher de devenir un saint champion de la piété chrétienne. Ces réflexions qui flattoient sa manie, le confirmerent bientôt dans son premier objet. Cependant, comme il étoit sincere, & craignoit de s'égarer & de se laisser surprendre à son imagination, il eut recours au jeune & à la priere, pour obtenir du Ciel quelque direction divine: son ame essuya de terribles combats; il fut quelquefois réduit au desespoir, & voulut un jour se précipiter de sa fenêtre sur le pavé: enfin sa mélancholie se changea en une douce manie qu'il regarda comme une grace surnaturelle du Ciel; il eut des visions; il crut voir Dieu & découvrir immédiatement dans la nature de cet Etre tout ce qui est inconnu aux hommes; les mysteres les plus obscurs lui furent dévoilés, si clairement, disoit il, qu'il n'y avoit plus pour lui d'obscurité dans les dogmes les plus difficiles. Le mystere même de la Trinité lui fut dévoilé si parfaitement qu'il le comprit aussi distinctement, qu'il voyoit les objets corporels en plein midi. Ce fut alors, disent ses disciples, que pendant une longue léthargie Dieu lui fit voir le plan merveilleux sur lequel il pourroit fonder une nouvelle société de religieux, qui servant la religion en vrais soldats, feroient la compagnie dont Jesus seroit le capitaine. Ce fut aussi pendant son séjour à Manreze qu'il composa son livre des *Exercices spirituels*, ouvrage dans lequel on reconnoit la disposition d'esprit de son auteur. Jesus & le diable y paroissent comme deux rois ennemis, prêts à se combattre, pour se disputer l'empire du monde; ils rangent leurs armées en bataille, ils haranguent leurs troupes pour les animer au combat, &c.

Quoique dépourvu de science, il crut que les révélations qu'il avoit eues, le mettoient suffisamment en état de prêcher

Digitized by Google

cher au peuple la ſcience religieuſe ; il prêcha en effet dans les rues, & pour pouvoir le faire plus décemment, il ſe défit de cet extérieur rebutant qu'il avoit pris à l'hôpital de Manreze.

Dès long-tems il avoit formé le projet d'aller dans la Paleſtine ; c'étoit encore alors un voyage regardé comme le plus grand des actes de dévotion. Il partit de Manreze, alla s'embarquer à Barcelone, ſans vouloir prendre ni guide, ni interprète, ni compagnon, ni argent. Il arriva en Italie, s'arrêta peu de jours à Rome, d'où il ſe rendit à Veniſe ; par-tout il mendia ſon pain, refuſa les aiſances qu'on lui offroit, s'embarqua ſur une galere de la république, & paſſa dans la Paleſtine, viſita les lieux ſaints, & auroit travaillé à la converſion des Mahométans, s'il avoit ſu leur langue ; mais il falloit s'en tenir au projet, & le provincial, chef des moines établis dans ces contrées, appercevant que ce nouvel apôtre ne ſeroit qu'un mendiant de plus à entretenir, & un enthouſiaſte qui ſe feroit tuer par les Turcs, lui ordonna de s'en retourner d'où il étoit venu ; il obéit à cet ordre ſupérieur & revint à Veniſe, de-là il ſe rendit à pied à Genes.

Enfin Inigo revint en Eſpagne, après avoir vu échouer l'entrepriſe imprudente d'aller convertir au chriſtianiſme les Mahométans, ſans ſavoir leur langue, ſans connoître leur religion, & même ſans connoître celle qu'il alloit leur prêcher. Il eſt vraiſemblable qu'Inigo lui-même ſe défioit un peu de l'efficace des viſions ſurnaturelles qu'il ſe flattoit d'avoir eues, il vit qu'on ne l'en croyoit pas à cet égard ſur ſa ſeule parole, qu'on ne vouloit pas lui permettre de prêcher publiquement une religion qu'il n'avoit pas étudiée ; il ſe trouvoit ſouvent embarraſſé pour répondre à des objections qu'on lui faiſoit contre ce qu'il ſoutenoit : il s'étoit vu réduit au ſilence par un Maure, qui lui nioit que la Vierge fût reſtée vierge, après avoir mis ſon fils au monde ; il n'eut de reſſources que les injures, & peu s'en fallut que pour le convaincre de la vérité de ce fait myſtérieux, il ne lui paſsât ſon épée au travers du corps. Toutes ces conſidérations lui firent comprendre qu'il ne falloit pas tant compter ſur les miracles, qu'on dût négliger les moyens ſurnaturels pour s'inſtruire. Il ſe détermina donc enfin, à l'âge de trente-trois ans, à commencer des études qu'on fait mieux dans l'enfance ; il pria Jérôme Aderbal, profeſſeur de grammaire, de lui enſeigner la langue latine ; mais le vieux diſciple fit ſi peu de progrès qu'il déſeſpéra de réuſſir : au lieu d'apprendre ſa leçon, il paſſoit ſon tems à faire des actes d'amour pour Dieu ; il crut que cétoit une ruſe du diable, qui cherchoit à empêcher qu'il ne devînt ſavant ; il fit vœu d'étudier ſans interruption, il pria ſon maître de lui donner le fouet, comme aux petits écoliers, quand il ne ſauroit pas ce qu'il auroit dû apprendre.

Ayant étudié deux ans la grammaire, ſelon le vœu qu'il en avoit fait, il voulut aller étudier les ſciences dans l'univerſité d'Alcala ; il y mena avec lui trois compagnons ou diſciples qui s'étoient attachés à lui, ils mandioient chaque jour leur pain, & s'expoſoient ſouvent par-là à la cenſure des gens les plus ſages, qui blamoient cette vie de gueux dont rien ne leur impoſoit la néceſſité. L'étude de la logique, de la phyſique & de la théologie ne trouva pas l'eſprit d'Inigo plus ouvert pour ces ſciences qu'il ne l'avoit été pour les langues ; il s'apperçut bientôt qu'il n'apprenoit rien aux leçons des profeſſeurs, il ſe rebuta & ſe mit à catéchiſer, & à prêcher au peuple dans les rues, ce qu'il lui attira la cenſure des ſupérieurs. Comme les eſprits foibles ſont toujours frappés de ce qui eſt extraordinaire, l'étrange maniere de vivre d'Ignace, l'importance pieuſe qu'il attribuoit à ſa mendicité, à ſes macérations, à ſes pélérinages, jointe à la régularité de ſes mœurs, & à ſes cenſures contre le vice, frapperent d'admiration quelques perſonnes & ſur-tout des femmes.

Inigo quitta Alcala pour aller à Salamanque. Il auroit dû y venir pour étudier ; mais

Digitized by Google

toujours plein de l'idée qu'il avoit reçu du ciel une vocation particuliere de catéchiſer, il oublia que pour enſeigner il faut être inſtruit, & au lieu d'étudier & d'apprendre il ſe mit à enſeigner; la nouveauté, & ſon extérieur pénitent lui procurerent bientôt des auditeurs, parmi leſquels il y eut des dames de qualité; tandis que les gens ſages le blamoient comme un téméraire, & le regardoient avec mépris comme un inſenſé.

Inigo dégoûté des épines qu'il rencontroit à chaque pas, & des reſtrictions qu'on mettoit au pouvoir qu'on lui laiſſoit de catéchiſer, réſolut de quitter Salamanque & l'Eſpagne, & d'aller étudier à Paris: ſes compagnons dégoûtés de la vie miſérable qu'ils menoient avec lui, le laiſſerent partir ſeul pour ce nouveau voyage qu'il fit à pied, chaſſant devant lui un âne qui portoit ſes livres & ſes écrits. Il partit en Décembre 1527, & il arriva à Paris en Fevrier 1528, là il recommença ſes études au college de Montaigu, confondu dans la foule des écoliers, de la part deſquels il eut à eſſuyer bien des avanies & des tours d'eſpiegles.

Ayant paſſé dix-huit mois au college de Montaigu, il alla faire ſa philoſophie à celui de ſainte Barbe, où il n'étudia pas mieux; il paſſoit ſon tems à entretenir ſes condiſciples ſur les charmes de la vie détachée du monde, ſur la néceſſité de ce détachement pour faire ſon ſalut. Bien-tôt il en jetta un grand nombre dans une dévotion outrée: au lieu d'aſſiſter aux leçons, ils paſſoient les heures des exercices académiques en contemplations dévotes; les profeſſeurs s'en plaignirent; Ignace fut cenſuré & ménacé du fouet, on le condamna même, dit-on, à le recevoir; mais ces meſſieurs s'en tinrent à la ménace, comprenant bien qu'il y auroit de l'injuſtice à punir un homme, qui n'avoit fait que recommander ce que tous les fondateurs & chefs d'ordres religieux avoient pratiqué & preſcrit à leurs moines, comme moyens néceſſaires de ſanctification.

Inigo finit, malgré ſes diſtractions pieuſes, ſon cours de philoſophie & fut reçu maître-ès-arts; enſuite il alla aux Jacobins étudier la théologie avec auſſi peu d'application qu'il avoit fait ſes autres cours, toujours occupé à faire des proſélites à la vie contemplative & détachée du monde, & à s'attacher quelques compagnons qui vouluſſent ſe vouer avec lui à la chevalerie ſpirituelle. Il en gagna quelques-uns, Pierre Lefevre, Savoyard, François Xavier, Jacques Lainés & Alphonſe Solmeron, tous trois Eſpagnols; bientôt après il en gagna encore deux autres, l'un nommé *Nicolas Alphonſe*, ſurnommé *Bobadilla*, Eſpagnol, & l'autre appellé *Simon Rodrigues d'Azevedo*, Portugais.

A la tête de ces ſix compagnons, Ignace ſe crut en état de conquérir tous les infideles, & d'en faire des ſujets à la Vierge dont il étoit chevalier; il les engagea à ſe lier par ſerment à l'obligation d'aller dans la Paleſtine travailler à la converſion des infideles, & en cas qu'ils ne puſſent pas paſſer dans le Lévant, d'aller offrir leurs ſervices au pape, & d'aller par-tout où le ſaint pere voudroit les envoyer en miſſion. Mais ſachant les difficultés qu'il avoit rencontrées dans l'exercice de ſes enſeignemens, parce qu'il n'avoit pas fait un cours de théologie, il exigea que ſes compagnons achevaſſent le cours de leurs études; lui de ſon côté ſe chargea d'aller regler les affaires temporelles de ſes compagnons en Eſpagne, où il tint bon contre les ſollicitations de ſa famille, qui vouloit le faire rentrer dans le monde; il ne voulut rien recevoir des biens qui lui venoient de ſon patrimoine, ſeulement il fit préſent de deux métairies à un homme qui avoit été accuſé d'un dégat fait aux fruits d'un jardin par Inigo, & quelques jeunes camarades avec lui lorſqu'ils étoient encore jeunes garçons. Pendant qu'il étoit en Eſpagne, il prêcha beaucoup, travailla à la converſion des pêcheurs, & rangea les affaires des compagnons qu'il avoit laiſſés à Paris. Il retrouva un de ſes camarades nommé *Jean de Caſtro* qui faiſoit ſon noviciat dans un couvent de chartreux. Ce

Digitized by Google

jeune homme se piquoit d'avoir des révélations, & assûra Inigo que Dieu lui avoit fait connoître qu'il approuvoit tout le plan de sa société, & que son entreprise auroit le plus heureux succès. De son côté Inigo assûra Castro que Dieu vouloit qu'il fût chartreux, & que dans cet ordre Castro continuât de rendre témoignage à la société qu'Inigo formoit.

Affermi dans son dessein par cette nouvelle révélation, Inigo s'embarqua à Valence pour passer à Venise. Là il acquit de nouveaux disciples, deux freres gentils-hommes Navarrois, l'un nommé *Etienne*, & l'autre *Jacques d'Eguia*, qui s'attacherent à lui, mais cependant ne devinrent ses compagnons que quand le pape eut approuvé l'institut d'Ignace. Pendant ce tems Lefevre lui procura trois nouveaux compagnons à Paris, savoir Claude le Jay d'Anneci, Jean Codure du diocese d'Ambrun, & Pasquier Brouet, Picard. Le Jay & Pasquier étoient des hommes d'esprit & de talens. A Venise Inigo fit encore un nouveau disciple nommé *Jacques Hoces*, gentil-homme Espagnol, bachelier en théologie, & ardent ennemi des luthériens; quelques nobles Vénitiens s'attacherent aussi à lui, & devinrent dans la suite membres de sa société.

Les compagnons qu'Inigo avoit laissés à Paris, allerent le joindre à Venise. Là ils firent tous vœu de chasteté perpétuelle: ceux qui n'étoient pas prêtres reçurent l'ordre de prêtrise, & se préparerent à dire leur premiere messe, que le chef ne dit que près d'une année plus tard. Les nouveaux ministres de la religion se partagerent pour aller prêcher deux à deux dans les divers lieux des terres de la république de Venise. Si on en croit les historiens de cette nouvelle société, les prédications de ces missionnaires avoient des succès miraculeux, quoiqu'elles n'offrissent que des apparences de charlatannerie, & qu'ils eussent plus l'air de saltinbanques que de respectables prédicateurs de la vérité. Inigo lui-même fut regardé comme un insensé par un hermite qui vivoit près de Vicense, auquel il tint des discours qui parurent extravagans au solitaire.

Enfin Inigo comprenant que sans l'aveu du saint siege de Rome, il ne pourroit jamais donner de consistance à sa société, résolut d'aller à Rome la faire approuver par le pape: il prit avec lui Lefevre & Lainez, après avoir convenu entr'eux de certains reglemens constitutionnaires qui se réduisent à ces cinq chefs: 1°. qu'ils logeroient dans les hôpitaux & mandieroient leur pain, ce qui étoit la suite de leur vœu primitif de pauvreté; 2°. que ceux qui seroient ensemble seroient supérieurs tour à tour, ce qui établissoit entr'eux une subordination sans laquelle leur société ne pouvoit pas subsister; subordination à laquelle leur état de pauvreté & de gueuserie servoit de préparation; 3°. qu'ils prêcheroient dans les places publiques, ce qui répondoit au but de leur institution qui étoit d'éclairer les ignorans; 4°. qu'ils feroient dans la même vue le catechisme aux enfans; 5°. qu'ils ne recevroient aucun payement pour leurs fonctions, ce qui les mettoit à couvert de la haine de ceux qui étant payés, se facheroient contre ces nouveaux venus qui n'auroient rien gagné qu'à leurs dépens, & par-là ils se procuroient le plus grand nombre de pratiques, puisqu'ils servoient gratis. Ces articles reglés & déterminés entr'eux, ils allerent à Rome. Inigo qui y avoit essuyé des traverses, craignoit sans doute pour le succès, & ses deux compagnons appréhendoient d'y éprouver des mauvais traitemens. Inigo pour les rassurer, & pour se rassurer lui-même, eut recours à une vision qu'il eut soin de rapporter à ses compagnons, en les assurant qu'il avoit vu le Pere Eternel le recommander lui & ses disciples à son fils, & qu'il avoit entendu celui-ci lui promettre qu'il lui seroit propice à Rome. Ils arriverent pleins de confiance dans cette ville sur la fin de l'année 1537.

Tout d'abord fut favorable aux inighistes. Paul III. leur donna audience, où ils furent présentés par Ortix qui étoit

Digitized by Google

devenu leur ami. Le pape chargea Lefevre & Lainez d'enſeigner la théologie au college de la Sapience. Inigo perdit tout l'argent que lui ou ſes compagnons avoient reçu pour aller à Jéruſalem, s'étant perſuadé & ayant perſuadé à ſes diſciples que la Providence ne leur avoit pas permis d'aller dans l'Orient, parce qu'il les deſtinoit à le ſervir par leurs enſeignemens dans l'Occident, & cela par une direction toute particuliere, qui dans ce deſſein avoit ſuſcité la guerre entre les Turcs & les Vénitiens. Ortiz devint même diſciple d'Inigo, & alla ſous ſa direction faire les exercices ſpirituels au mont Caſſin; après quoi ce docteur déclara, diſent les inighites, qu'il avoit plus appris de théologie pendant ces quarante jours, que pendant les quarante ans qu'il avoit enſeigné aux autres cette ſcience. Les autres compagnons d'Inigo allerent prêcher dans les autres villes d'Italie & travaillerent à faire des recrues dans les univerſités parmi les jeunes gens qui y étudioient.

Le plus grand ſuccès de la ſociété dans ce tems-là, fut la faveur de la marquiſe de Peſcaire, qui les protegea ouvertement, logea ſes membres près de ſon palais, les produiſit à la cour de Ferrare, & porta le duc Hercule d'Eſt à prendre le Jay pour ſon confeſſeur. Ces avantages contrebalancerent quelques déſagrémens qu'ils eurent à eſſuyer à Padoue où on en mit deux en priſon; mais bientôt ils furent relâchés. Hozez mourut, & Inigo prétendoit avoir vu ſon ame entrer dans le ciel, & y briller d'un éclat ſupérieur à celui des autres ſaints.

Dans ce tems Inigo acquit un nouveau compagnon dans la perſonne de François Strada, eſpagnol: ſon exemple en détermina pluſieurs autres, & la compagnie du chevalier de la Vierge devint nombreuſe. Son chef penſa à en former un ordre religieux de chevaliers, & pour cela il convoqua tous ſes compagnons à Rome où ils ſe rendirent tous ſur la fin du carême de l'année 1538. Ce fut là la premiere congrégation de la compagnie: là il fut réſolu de former une ſociété ſous le nom de *compagnie de Jeſus*, dénomination que ſon chef prétendit lui avoir été révelée de Dieu à Manreze: on réſolut d'en demander au pape la confirmation; mais le pontife le trouvant abſent il fallut attendre ſon retour, & Inigo avec ſes compagnons s'occuperent à la conquête des ames. Leurs diſcours eurent principalement pour but d'encourager les chrétiens à un plus fréquent uſage de la communion; pour cela il fallut lever les ſcrupules de ceux qui penſoient que l'uſage de cette cérémonie n'étoit licite que pour ceux qui avoient une vraie répentance, & une réſolution ferme de ſe convertir. Je ne ſais comment ils leverent ces difficultés; mais dès lors & dans la ſuite les inighites rendirent cet acte ſi facile, que graces à leur méthode, les pêcheurs peuvent s'approcher très-fréquemment de la table ſacrée.

Crainte de détourner ſes compagnons de leurs occupations pendant le jour, Inigo les aſſembloit la nuit, pour conferer avec eux & régler, de leur conſentement, tout ce qu'il falloit pour fonder une monarchie la plus deſpotique qui fût jamais; il leur propoſa d'ajoûter au vœu de pauvreté & de chaſteté celui d'une obéiſſance aveugle & ſans reſtriction à leur chef; d'élire un ſupérieur général auquel ils obéiroient comme à Dieu même; enfin de donner à ce général une autorité abſolue, & de rendre ſon emploi à vie. Le chef habile, ſut ſi bien manier ces eſprits, qu'ils conſentirent unanimement à ces trois propoſitions, & commencerent déja à regarder Inigo comme leur futur ſouverain. Dans une autre aſſemblée il leur propoſa de joindre à ces trois vœux de pauvreté, de chaſteté, d'obéiſſance à leur général, le vœu ſpécial d'une obéiſſance entiere aux ordres que le pape pourroit leur donner, d'aller en miſſion dans quelqu'endroit qu'il trouveroit à-propos de les envoyer, fût-ce même ſans viatique & en demandant l'aumône, & on arrêta que ceux qui feroient profeſſion dans l'ordre, ſeroient tenus de faire ce quatrieme vœu. Par là la ſociété ſe rendoit recommandable aux papes, & lui faiſoit voir

Digitized by Google

un intérêt réel à ſa formation, puiſqu'elle lui offroit un nombre de nouveaux ſujets ſoumis, & toujours prêts à voler où ſes ordres exigeroient leurs ſervices; & cette nouvelle milice devoit paroître alors d'autant plus utile aux ſouverains pontifes, que de tous côtés ils voyoient leurs anciens ſujets ſecouer le joug de leur autorité, & diminuer l'étendue de leur empire.

Dans une autre congrégation ils déterminerent comme une ſuite de leur vœu de pauvreté, que les préſets ne poſſéderoient rien en propre, ni perſonnellement ni en commun: cependant par une diſtinction aſſez ſubtile, ils voulurent laiſſer à la ſociété un moyen de s'enrichir, & pour cela ils trouverent bon qu'on pût accepter des legs & des donations, pour fonder des colleges avec des revenus & des rentes pour la ſubſiſtance des étudians.

Dans ce tems-là préciſément il y eut à Rome un hyver fort rude accompagné d'une grande famine: les inighiſtes ſaiſirent cette occaſion pour ſe réhabiliter dans l'eſprit du public; les pauvres mouroient de faim & de froid, ils les ſoulagerent avec la charité la plus ſervente, ils reveillerent par leur exemple & leurs diſcours celle du pape & de tous les courtiſans de Rome, ils ſe firent admirer de tout le monde & diſpoſerent favorablement les eſprits à leur égard. Inigo profita en homme habile de ces circonſtances heureuſes, pour demander au pontife qu'il approuvât un ordre dont chacun faiſoit l'éloge.

Le cardinal Gaſpar Contarini, dont Ignace étoit directeur, remit au pape le plan de l'inſtitut. Ce prince étoit trop éclairé pour ne pas voir quelle augmentation de nouveaux moyens de puiſſance lui procuroit un ordre, dont tous les profès faiſoient vœu d'obéir aveuglement tant à lui qu'à ſes ſucceſſeurs; auſſi ne pût-il s'empêcher de s'écrier en voyant ce projet, *c'eſt ici le doigt de Dieu*; mais ce n'étoit là qu'une approbation de vive voix; Inigo deſiroit d'avoir en ſa faveur une bulle authentique; le S. pere ne voulut pas s'y réſoudre ſans avoir pris l'avis de trois cardinaux. Malheureuſement pour les inighiſtes l'un de ces trois cardinaux fut le célebre Barthelemi Guidiccioni, homme ſavant, profond théologien & grand canoniſte, qui bien loin de vouloir laiſſer introduire dans l'égliſe de nouveaux ordres de moines, vouloit au contraire qu'on en abolît la plus grande partie comme inutile; il auroit déſiré qu'on les eût réduits tous à quatre tout au plus; il alleguoit contre ce nouvel inſtitut le quatrieme concile de Latran, tenu en 1215, & le ſecond concile de Lyon tenu en 1274, l'un & l'autre ayant fait des decrets contre la multiplication des nouvelles religions. Ce cardinal ne voulut pas même lire le mémoire qu'on lui remit pour les inighiſtes, mais il dit pluſieurs fois que de quelque nature que fût l'inſtitut dont il étoit queſtion, l'égliſe n'en avoit pas plus beſoin que de pluſieurs autres dont il ſeroit à ſouhaiter qu'on la délivrât; il compoſa même un grand mémoire pour juſtifier ſes raiſons d'oppoſition. L'autorité de cet homme reſpectable entraîna le ſuffrage des deux autres cardinaux, & l'affaire reſta indéciſe: vraiſemblablement le pape comprit bien que ſi ce nouveau cheval ajoûté à ſon équipage en augmentoit la force, il ſeroit auſſi un nouvel objet de ſoin, & lui donneroit un nouveau frein à manier.

Le pape ne voulant pas aller contre l'avis des cardinaux qu'il avoit conſultés, ni abandonner la ſociété nouvelle, voulut flatter Inigo, & pour cela lui demanda quelques-uns de ſes compagnons pour les employer en divers lieux où le ſaint ſiege avoit beſoin de leurs ſervices. Il envoya en effet pluſieurs d'entr'eux en diverſes villes d'Italie. Dans ce même tems le roi de Portugal voulant envoyer aux Indes quelques miſſionnaires pour en convertir les nations à la foi chrétienne, on lui indiqua la ſociété d'Inigo comme s'étant particulierement vouée à cet emploi: on demanda au pape & à Ignace quelques-uns de ſes compagnons pour les employer à cette belle œuvre. Ignace

Digitized by Google

en accorda deux, Xavier & Rodriguez. Le roi de Portugal retint ce dernier à Lisbonne, & Xavier alla seul aux Indes. S'il faut en croire ses panégyristes, il y fit plus de progrès & de miracles que n'en firent jamais les apôtres, & cependant il n'eut point le don des langues. Qu'on juge d'après cela de la réalité des conversions qu'il y opéra.

Inigo en attendant faisoit valoir les services de la compagnie, & mit en œuvre tant de moyens qu'enfin le cardinal Guidiccioni cessa de s'opposer à ce que le pape approuvât sa société par un acte authentique. D'un autre côté Paul III. voyant son église attaquée par les novateurs de ce tems là qui se rendoient tous les jours plus redoutables à la cour romaine, crut que cette nouvelle société lui seroit utile pour la défendre, encouragé sur-tout parce qu'aux plus pressantes sollicitations, Inigo joignit la promesse de la plus parfaite soumission au saint siege. Il approuva formellement l'institut par une bulle qui commence par ces mots, *regimini militantis ecclesiæ*, datée du 27 Sept. 1540; mais qui restreint le nombre des compagnons à soixante, restriction qui fut levée ensuite par une bulle de 1543. Il est vraisemblable que si Ignace n'avoit promis au pape obéissance que selon le premier projet qui la restreignoit aux missions, & même la faisoit encore dépendre de la volonté du général qui par-là se trouvoit supérieur au pape, dans ce qui concernoit la société, jamais il n'auroit obtenu cette bulle. Mais ce fondateur habile leva cet obstacle en reformant cet article, & il promit au souverain pontife une obéissance aveugle & sans bornes, telle que celle qu'on devoit promettre au futur général. Il est vrai néanmoins que ce n'étoit là promettre qu'une obéissance apparente, puisque le général étoit toujours le premier maître & le maître absolu. Mais enfin le pape ne se souvint pas qu'on ne peut servir à la fois deux maîtres, il donna la bulle qui, après avoir fait l'éloge des membres qui composoient alors la société, l'approuve, sous le nom de *compagnie de Jesus*, & ses membres sont délignés sous celui de *Clercs réguliers de la compagnie de Jesus*. Le pontife leur permet de se faire des constitutions telles qu'ils les jugeroient les plus propres pour leur perfection particuliere, pour l'utilité du prochain, & pour la gloire de Jesus-Christ: il y annulle tous les décrets des conciles à ce contraires, les constitutions des papes ses prédécesseurs & nommément celle de Grégoire X. Il eut cependant la prudence de prévenir la trop grande multiplication des sujets du général, en fixant le nombre des profes à soixante.

La compagnie de Jesus ayant été approuvée si authentiquement, il falloit lui donner un général qui, selon l'institut, devoit être électif; il étoit bien naturel de s'attendre que celui qui en avoit été le fondateur, en fût aussi le premier général. Ignace ayant convoqué à Rome tous ceux de ses compagnons qui pouvoient s'y rendre, leur proposa cette élection importante; il fut choisi unanimement tant par les prêtres qui donnerent leur suffrage de vive voix, que par les absens qui l'envoyerent par écrit: il refusa d'abord cet emploi par des motifs d'humilité, il fit renouveller l'élection, & quoiqu'elle confirmât la premiere, il ne voulut encore accepter cette charge que sur l'ordre du moine Théodose son confesseur. Il fut donc enfin de son propre consentement revêtu de la suprême autorité sur sa compagnie, le jour de Pâques de l'année 1541. environ vingt ans après sa conversion.

Parvenu à cette dignité, Ignace crut en devoir rendre l'exercice plus respectable, en faisant renouveller les vœux à tous les membres. Pour cela il les conduisit dans l'église de S. Pierre, où il dit la messe. Après la consécration il se tourna vers le peuple, & tenant d'une main une grande hostie, & de l'autre la formule de sa profession écrite de sa propre main, il prononça à haute voix ses vœux comme général en ces termes: *moi Inigo de Loyola, promets à Dieu & à notre saint pere le pape*.

Digitized by Google

ſon vicaire en terre, devant la glorieuſe Vierge Mere, & toute la cour céleſte, & en votre préſence, mes freres, de garder une pauvreté, une chaſteté & une obéiſſance perpétuelle, ſelon la forme de vivre, contenue dans la bulle de l'inſtitution de la compagnie de Jeſus, & déclarée ou à déclarer dans les conſtitutions de cette même compagnie. De plus je promets une obéiſſance ſpéciale au ſouverain pontife, pour le regard des miſſions marquées dans la même bulle, & d'avoir ſoin que les premieres inſtructions de la foi catholique ſoient données aux petits enfans. Inigo ayant ainſi fait l'émiſſion de ſes vœux ſolemnels, communia; enſuite ſe tournant vers ſes compagnons qui étoient à genou au pied de l'autel, & tenant cinq petites hoſties ſur la patene, il reçut leur profeſſion & puis les communia. Ils promirent tous les mêmes choſes que lui, avec cette différence ſeulement, que Inigo fut cenſé faire ſa promeſſe immédiatement à Dieu & au pape, & que ſes compagnons adreſſerent leurs vœux immédiatement à leur général comme à leur chef ſuprême: auſſi l'obéiſſance que les inighiſtes rendent au pape, eſt ſubordonnée à celle qu'ils doivent à leur chef, auquel ſeul ils obéiſſent aveuglement comme à Dieu même; il eſt à remarquer auſſi qu'en promettant obéiſſance à Dieu & au pape, cette obéiſſance eſt reſtrainte & modifiée expreſſement par ces mots: *ſelon la forme de vivre contenue dans la bulle*, & plus encore par ces expreſſions ſelon la forme *déclarée & à déclarer dans les conſtitutions de cette même compagnie*; puiſque la bulle lui donne le droit de ſe faire à elle-même des conſtitutions telles qu'elle les jugeroit convenables, pour ſa plus grande perfection; & quant à la promeſſe ſpéciale d'obéiſſance au pape, Inigo la borne expreſſement à ce qui concerne les miſſions. Du reſte pour tout ce qui regarde les fonctions religieuſes à faire comme miniſtres de la religion, ils ne promettent que de travailler à l'inſtruction catéchetique des petits enfans, & ils ſont par la bulle même diſpenſés de toute obligation de célebrer en commun les divins offices, & de reciter le breviaire comme tous les autres qui ſont dans les ordres ſacrés.

Après cette cérémonie, ils allerent tous enſemble au grand autel, & là ils rendirent leurs hommages à leur monarque pour marque de leur ſoumiſſion & de leur obéiſſance; à-peu-près de la même maniere que les cardinaux baiſent les pieds du pape après ſa création.

Telle a été l'origine de cette ſocieté fameuſe par ſes immenſes progres en nombre & en richeſſes, quoiqu'elle fût d'abord fixée à ſoixante membres & qu'elle eût fait vœu de pauvreté, par ſon immenſe pouvoir, par ſon orgueil & ſon ambition démeſurée, par ſon empreſſement à s'ingerer dans les affaires de toute eſpece, ſoit chez les particuliers, ſoit dans les cours des princes, quoique ſon fondateur ſe fût piqué d'outrer juſques à l'extravagance les dehors de l'humilité; par la quantité d'hommes ſavans en tout genre qu'elle a nourris dans ſon ſein, par le droit qu'elle a voulu s'arroger d'être ſeule chargée de l'éducation de la jeuneſſe de la premiere diſtinction, à laquelle elle enſeignoit toutes les ſciences & tous les beaux arts, quoiqu'elle ne ſe fût originairement deſtinée qu'à inſtruire le peuple, & à faire le catechiſme aux enfans, & que ſon fondateur fût très-ignorant; par la morale relâchée, ſoit dans les ſpéculations ſyſtematiques, ſoit dans ſa propre pratique, malgré l'auſtere vertu dont ſes premiers chefs étoient parés; par les entrepriſes ſur les droits des autres ordres religieux, & contre la hiérarchie romaine entiere, quoiqu'elle fût un ordre très-moderne, à l'exiſtence duquel tous les autres auroient eu le droit de s'oppoſer; par ſa reſiſtance à toute eſpece d'autorité civile & eccleſiaſtique, quoique ſon premier vœu annonçât la plus grande docilité; par les priviléges ſans bornes qu'elle s'eſt fait accorder contre ce que la prudence des chefs de l'égliſe auroit dû y mettre d'obſtacles, & dont elle a abuſé en mille manieres; enfin par-tout le bien que cet ordre auroit pû procurer, & par-tout le

Digitized by Google

mal qu'il a causé dans tous les lieux où il a pu s'établir, mal qui a enfin impatienté les princes & les peuples, & à précipité la ruine de cette société.

A peine la *compagnie de Jesus* eut pris sa consistance comme ordre religieux, qu'elle commença à se répandre de tous côtés. Xavier étoit aux Indes avec la qualité de légat apostolique; Rodriguez étoit à Lisbonne, Lainez à Venise, Lefevre à Madrid, Bobadilla & le Jay à Vienne, & à Ratisbonne; enfin Salmeron & Brouet furent envoyés en Irlande pour y maintenir la foi catholique, contre les entreprises de Henri VIII. roi d'Angleterre, qui s'étoit séparé de la cour de Rome. Le pape les revêtit du caractere de nonce, & leur donna un très-ample pouvoir dont ils abuserent, en traitant les Irlandois avec une trop grande sévérité, en les condamnant à de fortes amandes pour de legeres fautes, & en formant des entreprises contre le gouvernement. Par-là, ils s'attirerent une haine générale, & peu s'en fallut qu'ils ne fussent livrés au roi; ils durent s'enfuir bien vite, & se refugier en France. Mais en passant par Lyon, ils furent arrêtés comme des espions du roi d'Espagne: heureusement pour eux que le cardinal de Tournon qui se trouvoit alors dans cette ville & qui les connoissoit, les fit relacher. Cependant on ne peut pas imputer l'imprudence de ces deux nonces en Irlande à leur général qui leur avoit recommandé une conduite toute opposée.

Dans ce tems-là, cette société fit quelques tentatives pour se faire recevoir en France; mais ce fut inutilement, ils y trouverent les esprits peu disposés en leur faveur. De son côté Ignace commença à Rome ses fonctions pour enseigner pendant quarante jours de suite le catechisme aux enfans, pour satisfaire à son vœu; après quoi il voulut travailler à la conversion des juifs, & à la sanctification des femmes de mauvaise vie; mais avec assez peu de succès.

La protection singuliere que les papes accorderent à cette societé, dont elle employoit utilement les membres pour son avantage, & le zele que les *jésuites* montrerent contre tout ce qui contredisoit la cour romaine, l'ardeur avec laquelle ils attaquoient tout ce qu'ils nommoient *hérésie*, ou désordre moral, l'offre d'enseigner gratis la jeunesse, joint à cela peut-être le mauvais état de plusieurs universités, & la face peu respectable qu'offroit presque par-tout le clergé, engagerent plusieurs princes à les appeller près d'eux, & à leur fournir des établissemens dans leurs Etats; aussi les vit-on bientôt répandus en grand nombre presque dans tous les pays.

Tant de succès ne s'atteignoient pas sans travaux de la part d'Ignace & de ses compagnons. A ces dehors de pieté qui frappoient les yeux de la multitude, ils surent joindre l'art de faire leur cour aux grands, de se procurer des amis utiles, & de se rendre nécessaires dans plusieurs négociations; cela n'empêcha pas qu'ils n'essuyassent assez souvent des tempêtes désagréables. Ils éprouverent des traverses très-sérieuses en Espagne, à Salamanque, à Alcala, à Sarragoce; pendant long-tems leurs efforts pour s'établir en France, furent inutiles; les trop grands privileges qu'ils avoient obtenus du pape, exciterent contr'eux la jalousie de tous les ordres; les bulles qui les exemptoient de la juridiction épiscopale, & l'imprudence avec laquelle quelques-uns voulurent user de ce droit d'indépendance, leur attirerent des chagrins mérités, que leur général ressentit vivement: le pouvoir qu'on lui accordoit d'aller enseigner, confesser, & remplir les fonctions pastorales dans les églises indépendamment des pasteurs établis, parut & avec raison un désordre réel, & une source d'irrégularités dans l'église.

Plus cet ordre rencontroit de difficultés & trouvoit d'ennemis, plus sa conservation exigeoit de précautions intérieures & extérieures, plus il avoit besoin de loix précises & adaptées à ses circonstances; le moindre désordre dans le

Digitized by Google

le corps pouvoit devenir un principe de deſtruction. Ignace le ſentit bien; auſſi, au milieu de tous les travaux qu'il avoit à Rome, il s'appliqua à former pour ſa monarchie un code de loix qui en aſſurât la durée; il y travailloit jour & nuit avec Lainez, qui avoit lu toutes les vies & tous les ſtatuts des fondateurs d'ordre; il en extraiſit ce qui convenoit le mieux à la nature du gouvernement que ſon maître & lui vouloient établir, & Ignace eut ſoin de repréſenter cet ouvrage de légiſlation, comme une production divine, en déclarant d'un côté, que Dieu lui avoit révelé tout le plan de ſon inſtitut, dans le tems qu'il étoit encore à Manreze; & de l'autre, qu'il avoit conſulté Dieu lui-même, par l'entremiſe de la Vierge, ſur le mérite de chacune de ſes loix; après quoi munies de cette approbation céleſte, chaque conſtitution étant une fois dreſſée, il la mettoit ſur l'autel en diſant la meſſe, & l'offroit à Dieu avec le divin ſacrifice; par-là chacune de ces conſtitutions étoit revêtue d'un caractere divin, & devoit être reçue comme telle avec un profond reſpect.

Expoſons d'abord la forme extérieure de cette ſocieté, & les diverſes claſſes de membres qu'elle renferme.

A la tête de cette ſocieté eſt un chef qui porte le titre de général, avec la plus grande autorité que jamais aucun mortel ſe ſoit arrogée ſur ſes ſemblables. Son pouvoir eſt abſolu & illimité; il peut faire des regles nouvelles & en abolir d'anciennes; lui ſeul peut recevoir ou permettre de recevoir un ſujet dans la ſocieté, en chaſſer ou permettre qu'on en chaſſe, quel des membres qu'il trouve à-propos. Il donne les emplois à qui il lui plaît; il convoque les congregations générales, il y propoſe ſeul ce qu'on doit traiter; il y préſide, il y a deux voix; & maître de tous les membres, il diſpoſe de tous les ſuffrages, rien ne peut ſe faire ſans ſon approbation, & perſonne n'a le droit de lui demander raiſon de ſa déciſion.

C'eſt la congrégation générale qui élit le monarque; on ne peut le prendre que parmi les profès du quatrieme vœu, & on choiſit pour cet emploi important celui qui par ſa naiſſance, ſes talens, & ſon habileté, mérite le plus de conſidération, qui par ſa vigueur, ſon courage & ſa fermeté, eſt le plus capable d'entreprendre & d'exécuter les actions les plus difficiles, les plus penibles, & les plus périlleuſes.

Dans quelques cas, il faut ſubſtituer au monarque un vicaire général, & cela arrive lorſque celui-là eſt obligé de faire un long voyage, ou qu'une maladie le met hors d'état de vaquer aux affaires, ou qu'une infirmité incurable, ou une vieilleſſe imbécille le mettent dans l'impoſſibilité de remplir ſes fonctions.

Dans le premier & le ſecond cas, le général nomme lui-même ſon *vicaire*, dont le pouvoir ceſſe dès le retour ou la guériſon du général. Dans le troiſieme cas, c'eſt la compagnie aſſemblée qui le nomme avec le conſentement du pape, parce qu'alors on crée un vicaire perpétuel, avec un pouvoir abſolu & le droit de ſuccéder au trône.

Le monarque doit auſſi nommer avant ſa mort un vicaire pour gouverner pendant l'interregne; ſi le général ne l'a pas fait, les profès du quatrieme vœu doivent en élire un. Le vicaire pour l'interregne a une autorité limitée, il ne peut point faire de nouvelles conſtitutions, ni introduire de nouvelles cérémonies, ni preſcrire de nouvelles regles, il ne peut rien innover, mais il doit en tout ſe conduire ſelon l'eſprit du défunt, & tout ſe décide pendant ſon adminiſtration à la pluralité des ſuffrages des aſſiſtans qui compoſent ſon conſeil, & ſon pouvoir expire auſſi-tôt que le nouveau monarque eſt élu.

Les aſſiſtans ſont ceux qui compoſent le conſeil ſecret du général. Il y en a quatre généraux, qui portent le titre des pays dont ils ſont ſujets; l'un eſt celui d'Italie, le ſecond d'Eſpagne, le troiſieme de France, & le quatrieme d'Allemagne.

Digitized by Google

Ils ſont nommés par l'aſſemblée générale, mais ils n'ont qu'une voix conſultative, la déciſion appartient au ſeul général. Ils ont cependant auſſi la commiſſion d'obſerver la conduite du général, & en cas que celui-ci fût hérétique, ou pécheur ſcandaleux, ou diſſipateur des biens de l'ordre, & que les avertiſſemens ne le corrigent pas, ils peuvent, malgré lui, convoquer une aſſemblée générale & procéder à ſa dépoſition; ſi même le cas étoit preſſant, ils peuvent le dépoſer eux-mêmes en prenant par lettres les ſuffrages des provinciaux.

Outre ces aſſiſtans, le général a auprès de lui un obſervateur de ſes actions, élu par la congrégation générale; ſon devoir eſt d'avertir en ſecret le monarque avec toute la circonſpection poſſible, de ce qu'il y a d'irrégulier dans ſa conduite. On nomme celui-ci par cette raiſon *admoniteur*.

Les provinciaux ſont les gouverneurs des provinces de la monarchie des *jéſuites*; leur premier emploi eſt de procurer dans leur province l'avantage de la ſocieté, enſuite d'y faire obſerver les loix du général; mais ils n'en peuvent faire eux-mêmes aucune. Ils peuvent en cas de néceſſité preſſante nommer des *vices-provinciaux*, quand le général n'a pas pu y pourvoir. Ils peuvent auſſi dans les mêmes cas changer les ſupérieurs tant des maiſons profeſſes, que des noviciats, auſſi-bien que les recteurs des colleges de leurs provinces, & remplacer proviſionnellement ceux qui viennent à mourir, en attendant que le général y ait pourvu. Ils nomment à tous les emplois inférieurs à eux, excepté les recteurs & les chanceliers, mais leur nomination doit être approuvée par le général. Ils peuvent admettre au noviciat ceux qui ont les qualités requiſes, auſſi-bien que renvoyer ceux qui ſont dans le premier & ſecond noviciat, excepté ceux que le général lui-même auroit approuvés, ou qui auroient apporté de grands avantages à la ſocieté: le monarque ſeul a le droit de renvoyer les autres ſujets de l'ordre.

Chaque provincial a quatre aſſiſtans nommés par le général; un d'entr'eux eſt toujours ſon admoniteur, & tous, dans le vrai, ſont des eſpions que le général met auprès des provinciaux, pour éclairer toutes leurs actions.

Au deſſous des provinciaux, ſont les ſupérieurs des maiſons profeſſes, les recteurs des colleges; ſous ces derniers ſont les préfets généraux des études, & les préfets inférieurs.

Le général envoye auſſi ou établit dans les provinces des commiſſaires ou viſiteurs, qui ſont des officiers extraordinaires, dont la fonction a pour objet de corriger les abus, & de faire rendre à chacun des employés compte de leur adminiſtration, pour en informer enſuite le monarque.

Chaque établiſſement des *jéſuites* a un procureur particulier, & la ſociété entiere en a un général qui réſide à Rome. Le procureur d'une province, d'une maiſon profeſſe, d'un noviciat, d'un college, eſt pour chacun de ces établiſſemens, ce qu'eſt un intendant dans la maiſon d'un grand ſeigneur, il en procure l'avantage temporel & en prévient le dommage, il la pourvoit des choſes néceſſaires à ſon entretien. Ces procureurs doivent rendre compte au ſupérieur de chaque établiſſement, de toute leur adminiſtration.

Outre ces officiers d'un ordre ſupérieur, il y en a beaucoup de ſubalternes, tels que les examinateurs, auxquels s'adreſſent ceux qui veulent entrer dans l'ordre, les maîtres des novices qui ſont chargés du ſoin de les éprouver, les miniſtres qui ſoulagent les ſupérieurs dans leurs charges, les ſous-miniſtres qui ſont employés aux fonctions ſerviles de la cuiſine, de la cave, des chambres, &c. les conſulteurs qui aident les ſupérieurs par leurs conſeils, les admoniteurs qui les avertiſſent de leurs fautes, les préfets des choſes ſpirituelles qui enſeignent à faire les exercices ſpirituels & les actes de dévotion, les préfets de l'égliſe qui ont ſoin de ſa décoration, &c. les préfets des lecteurs de table qui apprennent

Digitized by Google

à bien prononcer en liſant, les préſets de la ſanté, de la bibliothéque, du réfectoire, les infirmiers, les ſacriſtains, les portiers, les maîtres de la garderobe, les acheteurs, les dépenſiers, les cuiſiniers, les éveilleurs, & les viſiteurs de chambre, dont les diverſes fonctions répondent aux noms de leur charge.

Tous les ſujets de la monarchie ſont diviſés en cinq claſſes; ſavoir, les novices, les écoliers approuvés, les coadjuteurs ſpirituels, les profès des quatre vœux, & les coadjuteurs temporels.

Les novices ſont ceux qui ſe préſentent pour être reçus dans la compagnie. Après le tems & les épreuves preſcrites par les conſtitutions, les novices s'adreſſent à l'examinateur, qui les examine ſcrupuleuſement. On demande à chacun ſon nom, ſon âge, ſa patrie, ſa naiſſance, la religion de ſes parens, la ſienne, ſes opinions, ſa famille, ſes moyens temporels. On fait au novice le plus grand crime du menſonge dans ce cas. On n'y veut aucun ſujet qui ſeroit un perſonnage inutile, & incapable de remplir les grandes vues du fondateur. Mais on veut un eſprit pénétrant, une mémoire heureuſe, une volonté portée à la perfection, & débarraſſée de toute affection charnelle, telle que pourroit être la préférence que l'on donneroit à ſes parens ſur la ſociété pour la diſtribution de ſon patrimoine: mais lorſqu'il s'agit de diſpoſer du bien qu'on poſſede, on conſent que le général en détermine l'emploi ſans vous, & l'applique même, s'il le veut, aux beſoins de la ſociété. Vous ne devez plus dire *j'ai*, mais *j'avois des parens*. Il faut avoir de la docilité de cœur & d'eſprit pour renoncer à tout attachement précédent, pour ne prendre que ceux que la ſociété approuve, ſe réſoudre à n'avoir aucune communication avec les parens & amis qu'on a laiſſés avec le monde, n'écrire à perſonne ſans la permiſſion du ſupérieur, conſentir qu'on ouvre ou qu'on intercepte, s'il le veut, toutes les lettres qu'on envoye ou qu'on reçoit. On exige une obéiſſance ſans réſerve, une obéiſſance de cœur, d'intelligence, de volonté & d'action, il ne faut plus penſer, ſentir, vouloir, ni agir que comme la ſociété l'exige. On doit être diſpoſé à une entiere manifeſtation de conſcience, à dévoiler tout ce qu'on ſe ſent avoir de défaut, & à faire connoître auſſi tous ceux qu'on apperçoit chez ſes confreres. On demande par rapport aux qualités corporelles, des graces dans le maintien & le diſcours, propres à gagner la bienveillance du prochain, une figure honnête & revenante, de la ſanté & des forces; l'âge doit être de quatorze ans au moins, & de cinquante au plus. Quoique la nobleſſe de l'extraction, les richeſſes, un nom connu & autres avantages ſemblables ne ſuffiſent pas ſeuls pour être reçu, lorſque les autres qualités manquent, & qu'ils ne ſoient pas néceſſaires quand ils ſont remplacés par de plus eſſentiels, cependant on préfere ceux en qui ils ſe trouvent, à ceux auxquels ils manquent.

Lorſque le ſujet examiné ſur tous ces points a été trouvé digne du corps auquel il ſe dévoue, on l'admet à l'approbation, dont les premieres épreuves ſe réduiſent ordinairement à ces ſix. 1°. Le novice paſſe environ un mois dans la retraite & les exercices ſpirituels, fait l'examen de toute ſa vie, & finit par une confeſſion générale. 2°. Il paſſera enſuite un mois dans un hôpital où il ſervira les malades dans l'emploi qu'on trouvera à propos de lui donner. 3°. On le fera voyager ſans argent, en pélerin, demandant l'aumône; mais on n'en envoye jamais un ſeul, on les fait ordinairement aller trois enſemble; l'un d'eux eſt le directeur du pélerinage ſous le nom de *bourdonnier*. 4°. Au retour on l'employe au ſervice le plus vil de la maiſon, comme à celui d'aide du cuiſinier, & ceux ſous les ordres de qui on le met, doivent lui commander poſitivement & ſans détour ce qu'il doit faire, comme un maître à ſon valet, *faites ceci, donnez-moi cela*. 5°. Après cela on le charge de faire le catéchiſme aux enfans & aux igno-

Digitized by Google

rans. 6°. Enfin s'il eſt prêtre, on le fera prêcher & confeſſer, lorſqu'il aura édifié dans les autres épreuves.

Pendant ce tems qui eſt celui des épreuves ou de la probation, & qui dure ordinairement deux ans, le maître des novices travaille à former leur extérieur par rapport auquel la loi entre dans d'aſſez grands détails.

Lorſque le novice a ſatisfait à ce qu'on exigeoit de lui, on l'admet à prononcer ſes vœux, dont voici la formule. „ Dieu „ Tout-puiſſant & éternel, quoique je „ N. N. ſois tout-à-fait indigne de vos „ regards divins, eſpérant cependant en „ votre bonté & miſéricorde infinie, & „ pouſſé par le deſir de vous ſervir, je „ fais à votre Divine Majeſté, en préſen- „ ce de la très-ſainte Vierge Marie, & „ de toute la cour céleſte, vœu de pau- „ vreté, de chaſteté & d'obéiſſance per- „ pétuelle dans la ſociété de Jeſus; & je „ promets d'entrer dans cette même ſo- „ ciété pour y paſſer toute ma vie, en- „ tendant tout ceci ſelon les conſtitu- „ tions de la dite ſociété. Je ſupplie donc „ par le ſang de Jeſus-Chriſt votre im- „ menſe bonté & votre clémence de dai- „ gner recevoir cet holocauſte en odeur „ de ſuavité; & comme vous m'avez „ inſpiré ce deſir, & porté à cette offran- „ de, accordez-moi auſſi l'abondance de „ vos graces pour remplir mes promeſ- „ ſes ".

Depuis le moment que ces vœux ſont prononcés, le novice appartient à la ſociété, & ne ſauroit plus en ſortir ſans ſe rendre coupable d'apoſtaſie, & de violation expreſſe d'un vœu formel. Mais il eſt à obſerver que bien que le novice ſoit engagé à ne jamais renoncer à la qualité qu'il a contractée, & à reſter toujours dans la ſociété, renonçant à toute liberté de l'abandonner, la ſociété elle-même n'a nul engagement avec lui, & ſe conſerve le droit de le renvoyer quand & comme elle le voudra.

Ces vœux étant prononcés, ceux qui ſe deſtinent à l'étude ſont mis au nombre des écoliers de la ſociété, & entrent dans les colleges, promettant de s'en rapporter à leurs ſupérieurs, ſur le genre de leurs études & ſur le tems qu'ils devront y employer; ils promettent auſſi d'accepter avec une entiere abnégation d'eux-mêmes, l'emploi qu'on trouvera à propos de leur donner, & de n'en jamais demander d'autre. Tous ces engagemens ſe prennent en ſecret, & obligent ſtrictement les novices, étant pour eux des vœux ſolemnels, dont cependant le général les releve quand il trouve à propos de les renvoyer. Les écoliers, depuis ces vœux, conſervent, avec le droit d'hériter, la propriété de leurs biens, pendant tout le tems qu'ils demeurent dans l'ordre, quoiqu'ils ne puiſſent ni en jouir, ni en diſpoſer ſans le conſentement des ſupérieurs; & on a bien ſoin de conſerver ce droit aux écoliers, auſſi long-tems qu'on fait qu'ils peuvent eſpérer quelque héritage. Il eſt à obſerver cependant qu'en France, les parlemens ont modifié ce droit d'hériter des écoliers *jéſuites*, pour ne pas laiſſer dépendre la fortune des familles des caprices d'un général de l'ordre.

On enſeigne aux écoliers les langues, la poéſie, la rhétorique, la philoſophie, la théologie, l'hiſtoire eccléſiaſtique, l'Ecriture-ſainte, ſelon l'âge & le génie d'un chacun. Ceux dont l'eſprit eſt capable de toute eſpece d'études, ſont exercés dans toutes les ſciences: à l'égard de ceux qui n'ont pas des talens ſi étendus, on les fixe à la ſcience pour laquelle ils ont plus de capacité.

On comprend aiſément que ſi les inighiſtes devoient, comme leur fondateur, mandier pour s'entretenir, & fournir à leurs frais pendant leurs études, ils y feroient peut-être auſſi peu de progrès qu'en fit Inigo: c'eſt ce qui engagea ce patriarche, non-ſeulement à permettre, mais à demander des fondations pour les colleges de la ſociété.

Sans doute Ignace comprit que ſon défaut de ſcience lui fut plus d'une fois nuiſible; en conſéquence il voulut que ſes diſciples étudiaſſent, & fuſſent inſ-

Digitized by Google

truits; mais il craignit auſſi que l'application aſſidue aux ſciences, ne leur fît perdre le goût pour la dévotion monachale. En effet une dévotion peu raiſonnée, peu éclairée, n'a pas de plus grand ennemi que les bonnes études: Inigo & ſes ſucceſſeurs ont pris des précautions pour que l'étude ne détruisit pas cette eſpece de dévotion: pour cela il ordonna de commencer le noviciat par la retraite, pendant laquelle le novice eſt ſéparé de tout le monde, ſans nul commerce avec qui que ce ſoit du dehors, pas même avec les *jéſuites* d'une autre maiſon. Pendant les deux années de leur noviciat, on ne les occupe que d'oraiſons vocales & mentales, de méditations, de récitations de chapelets & de roſaires, de lectures de livres de ſpiritualité; on les aſtreint, lors même qu'ils ſont écoliers, à des pratiques très-propres à retenir leur eſprit ſous le joug qu'on veut qu'ils portent pendant leur vie, & à laiſſer le moyen aux ſupérieurs de pénétrer le fond de leur ame. Ces pratiques ſont de s'approcher des ſacremens tous les huit jours, d'examiner ſa conſcience deux fois le jour, de faire tous les ans les exercices ſpirituels; de renouveller leurs vœux deux fois l'année, avec de grands préparatifs, tels que pluſieurs jours de retraite, des méditations ſur les objets les plus humilians pour l'humanité, ou les plus terribles pour le pécheur, des pénitences extraordinaires, une déclaration exacte & ſincere de l'état de ſon ame à un ſupérieur, & une confeſſion générale. Il s'aviſa encore d'un autre expédient, favoir, d'ordonner un ſecond noviciat d'un an, pendant lequel on ne s'appliqueroit qu'aux exercices de la vie ſpirituelle, ſans nulle étude des lettres humaines. Devenus écoliers, ils doivent recourir de tems en tems à ces moyens de nourrir leur dévotion. Pour peu qu'on connoiſſe l'eſprit humain, on peut juger quel doit être l'effet de ces pratiques ſur des ames tendres encore & flexibles; juſqu'à quel point on les diſpoſe à la parfaite obéiſſance qu'on exige d'eux, & combien on les prémunit contre toute penſée qui ſeroit contraire à l'eſprit de l'inſtitut.

Lorſque les écoliers ont fini leur cours d'étude, ils deviennent coadjuteurs ſpirituels. Les vœux qu'ils font different de ceux des écoliers, en ce qu'ils ſont publics & faits entre les mains du ſupérieur qui les accepte au nom de la compagnie, par commiſſion expreſſe du général; mais comme ceux des écoliers ils n'obligent pas la compagnie à les garder dans ſon corps, & le général en diſpenſe ceux qui les ont faits, lorſqu'il les renvoye comme il en a le droit.

Les coadjuteurs ſpirituels ne peuvent pas, en cette qualité, parvenir à un grade au-deſſus de celui de recteur; lorſqu'ils ſe ſont bien acquittés des emplois qu'on leur a donnés, ou au moins lorſque le général eſt content d'eux, on les admet au quatrieme vœu; ſinon ils demeurent toujours coadjuteurs ſpirituels.

Quand les coadjuteurs ſpirituels ſont admis au quatrieme vœu, on les nomme *profès du quatrieme vœu*; les y admettre, c'eſt les juger dignes de mourir dans la ſociété, & d'en connoître les ſecrets. Ils ajoûtent aux vœux ordinaires celui d'un entier dévouement au pape rélativement aux miſſions. Ces vœux ſont publics & abſolus; ils lient irrévocablement ceux qui les font à l'état religieux; ils les rendent incapables de toute hérédité, & privent la compagnie d'hériter en leur nom.

Ces *grands profès*, car c'eſt auſſi le titre qu'on leur donne, ne peuvent plus avoir à eux ni fonds ni rentes, ils ne doivent ſubſiſter dans leurs maiſons & leurs voyages que des aumônes qu'ils reçoivent, ſoit des étrangers, ſoit des colleges de la compagnie, qui ſont les ſeules maiſons qui ſont cenſées avoir des revenus, & ce qu'elles donnent pour les profès des quatre vœux, leur eſt donné à titre d'aumone; c'eſt en conſéquence de cela qu'ils ſe diſent pauvres, recherchent & reçoivent des aumones.

Il n'y a que ces grands profès qui ſoient à l'abri d'être renvoyés hors de l'ordre, non que le général n'en ait le

Digitized by Google

droit, mais parce que la compagnie doit ménager des hommes qui sont initiés dans une partie de leurs mysteres, & dont il feroit dangereux de se faire des ennemis. Si on en renvoye, ce qui est très-rare, ce n'est qu'autant qu'eux-mêmes y consentent, & on ne leur permet d'entrer dans aucun autre ordre religieux que dans celui des chartreux.

Outre ces divers ordres, il y a encore les coadjuteurs temporels; ce sont des hommes qu'on destine à tous les emplois serviles des maisons; ils ne font qu'une année de noviciat. On ne leur fait faire aucune étude, tout au plus leur apprend-on à lire & à écrire.

Tels sont les divers ordres de personnes dont est composée la compagnie de Jesus, fondée par Ignace. Le but qu'il se proposoit dans cet établissement étoit, disoit-il, que chacun de ses disciples travaillât, comme lui, premierement à sa propre perfection & à son salut, & ensuite à la perfection & au salut de son prochain, tant parmi les chrétiens, que parmi ceux qui ne le sont pas; il vouloit en même tems maintenir l'ordre dans sa compagnie, la fortifier & la rendre puissante. Les moyens qu'il employe pour parvenir à chacune de ces fins, sont indiqués & prescrits fort au long, & dans le plus grand détail, dans les constitutions du fondateur & dans celles de ses successeurs, les généraux de la compagnie.

Quant à la perfection & au salut de ses disciples, des constitutions prescrivent, comme nous l'avons vu à l'article des *novices*, l'oraison mentale, les examens de conscience, les confessions exactes, la lecture des livres de dévotion, l'usage fréquent de la communion, les retraites spirituelles, & d'autres pratiques de piété, propres certainement à détacher du monde, à éloigner de l'esprit les pensées criminelles, mais bien peu propres, il faut l'avouer, à éclairer la raison, à rendre le jugement sain, à donner de l'étendue à l'intelligence, & à former l'ame à la vraie vertu.

A ces moyens particuliers il y a joint les vœux de chasteté, de pauvreté & d'obéissance, qui servent en même tems au premier de ces buts, & à lui faire atteindre les autres, sur-tout le dernier.

Quant au vœu de chasteté, Ignace a moins donné des régles détaillées, que des exemples dans sa conduite; mais ses successeurs ont suppléé à ce vuide par beaucoup de regles & d'ordonnances, & certainement les *jésuites* sont à cet égard autant & plus réguliers observateurs de leur vœu qu'aucun autre ordre.

Le vœu de pauvreté trouva dans Inigo le plus zelé partisan; il comprit bien que tant qu'on permettroit à quelqu'un quelque propriété, il chercheroit toujours à l'augmenter, & que des vues d'intérêt personnel pourroient aisément l'écarter des regles de la droiture: aussi paroit-il que lui-même avoit craint la tentation des richesses, comme des plus dangereuses pour la parfaite sainteté, & qu'il n'avoit au moins dans les commencemens nul dessein de rendre sa compagnie riche; mais dans la suite lui-même, & après lui les généraux ses successeurs, penserent à rendre la compagnie en corps très-riche, sans permettre aux particuliers de rien posséder. Pour cela cette société a mis en œuvre avec un succès étonnant des moyens qui, en la rendant l'ordre religieux le plus riche, l'ont exposé à une jalousie injuste de la part des autres ordres, & à la haine assez bien fondée des familles qui ont vu passer dans leurs mains des biens dont ils espéroient d'être les naturels possesseurs.

Dès qu'un postulant est admis au noviciat, il doit renoncer à l'administration de son patrimoine: pendant quatre ans cette administration est remise entre les mains de la société; le novice est alors déja comme ne possédant rien, n'ayant que ce que la société veut bien lui donner, & ne pouvant prescrire aucun usage particulier de ses revenus; mais les administrateurs pourront, avec la permission du provincial, en appliquer une partie, à titre d'aumône, aux besoins de la société. Dès que le novice est reçu, il pro-

Digitized by Google

met de donner au bout d'un an ſa rénonciation à tous ſes biens ; mais il dépend du ſupérieur de retarder cette époque autant qu'il le juge convenable. Lorſqu'il y renonce c'eſt purement & ſimplement, ſans rien déterminer ſur l'emploi de ces biens, n'ayant pas même le droit de s'en démettre en faveur de la ſociété, il doit s'en remettre à la prudence du général, qui acceptera cette donation s'il la juge convenable.

Vu la maniere dont on diſpoſe l'eſprit des novices, il eſt difficile que les biens de chacun d'eux ne deviennent pas les biens de la compagnie, & on n'a guere vu de cas où les directeurs aient préféré les parens pauvres du novice à l'enrichiſſement de leur ordre.

Les *jéſuites* ayant eu l'art de ſe faire prendre pour confeſſeurs par toute ſorte de perſonnes, ſur-tout par les gens riches préférablement à tous les autres ordres religieux, ils ont employé avec ſuccès auprès des malades, des mourans, des eſprits foibles, & des dévots, les moyens que les autres mettoient en œuvre pour ſe faire faire des donations, des légats, & des aumônes.

A ces deux ſources abondantes de richeſſes, ils en ont joint une troiſieme employée par eux ſeuls, c'eſt le commerce immenſe que chacun ſait qu'ils ont fait, ſoit dans les Indes orientales & occidentales, ſoit dans les endroits de l'Europe qui leur en fourniſſoient la facilité. Au moyen de ces reſſources l'ordre eſt devenu le plus riche qui ait exiſté : avec tout cela chaque particulier qui y entre eſt pauvre, puiſqu'il n'a rien à lui, qu'aucun ne peut ſelon la regle diſpoſer de rien pour lui-même : les maiſons profeſſes ne doivent avoir ni fonds ni revenus, tout ce qu'elles ont eſt à titre d'aumône, & elles la demandent à quiconque eſt en état de la faire. Ce ſont les colleges ſeuls qui ſont cenſés poſſéder des biens & avoir des rentes ; mais le général eſt le maître de prendre là où il y a, & de faire donner aux maiſons profeſſes à titre d'aumône ce qu'il juge leur être néceſſaire. Ainſi dans un ſens les *jéſuites* ſont pauvres, comme les enfans des maiſons riches qu'on ne laiſſe manquer de rien, mais qui ne peuvent pas diſpoſer des biens de la maiſon paternelle du vivant de leur pere : dans un autre ſens ils ſont très-riches, puiſqu'ils poſſédent en commun de très-grands biens. Ce n'eſt donc ici qu'une diſpute de mots ; dans le vrai la compagnie de Jeſus eſt très-riche, le général eſt un monarque puiſſant qui diſpoſe de revenus très conſidérables, car il eſt le maître abſolu de tous les biens & les revenus de l'ordre.

Il n'eſt qu'un cas dans lequel la qualité de *jéſuite* expoſe à une pauvreté réelle, c'eſt quand on s'eſt expoſé à ſe voir chaſſer hors de l'ordre dans lequel on avoit porté ſon bien, & en faveur duquel on s'eſt dépouillé de ce qu'on poſſede, parce qu'alors le ſupérieur ne reſtitue pas le bien apporté, & ne rend point compte de l'uſage qu'il en a fait, il eſt toujours cenſé avoir été diſtribué en aumônes, & quand ces biens conſiſtent en immeubles, on a ſoin de les vendre & de les convertir en argent ; par-là le *jéſuite* expulſé ſe trouve réellement réduit à la pauvreté.

Ignace qui avoit ſervi dans les armées, avoit bien vu que la ſubordination étoit le moyen le plus ſûr de maintenir l'ordre, & que l'obéiſſance de la troupe faiſoit la gloire du chef ; qu'ainſi dans la compagnie l'obéiſſance au ſupérieur étoit un reſſort eſſentiel à la perfection de la ſociété. Il fit donc de l'obéiſſance un devoir étroit à tout membre de ſa compagnie.

Tous les ordres religieux font vœu d'obéiſſance ; mais il n'en eſt aucun où cette ſoumiſſion ſoit plus ſtricte, & auſſi complette que dans la ſociété des *jéſuites* : elle y eſt même portée à un point, au-moins dans les termes des décrets, qu'on auroit peine à croire qu'elle ſoit poſſible.

„ Que les autres ordres religieux, dit „ Ignace, ſe diſtinguent par les jeunes, „ les veilles, & d'autres auſtérités ; pour „ vous, mes freres, diſtinguez-vous par „ une vraie & parfaite obéiſſance, par

Digitized by Google

„ l'abdication de votre volonté & de votre jugement. Que l'on reconnoisse les vrais enfans de cette société à cette marque; qu'ils n'envisagent jamais la personne à laquelle ils obéissent, mais Jesus-Christ, pour lequel ils se soumettent. Ce n'est pas parce qu'un supérieur est bon, prudent, doué de tous les autres dons de Dieu, qu'il faut lui obéir; mais seulement parce qu'il tient la place de l'Etre Suprême, & qu'il est dépositaire de l'autorité de celui qui a dit, *celui qui vous écoute, m'écoute, celui qui vous mépriſe, me mépriſe.* Quand même il ne seroit pas trop pourvu de discernement & de prudence, il ne faudroit pas pour cela se relacher de l'obéissance; parce qu'il est supérieur, & qu'il remplace une sagesse infinie qui ne peut se tromper. Dieu suppléera au défaut de son ministre, lors même qu'il manquera de probité & des autres qualités. Renoncez entierement à votre volonté, remettez à votre Créateur dans la personne de ses ministres, la liberté dont il vous a fait présent. "

Les constitutions ne s'expriment pas avec moins d'énergie. „ Dans toutes les circonstances, disent-elles, auxquelles peut s'étendre l'obéissance, sans blesser la charité, c'est-à-dire, lorsque le péché n'est pas manifeste, soyons prompts à respecter sa voix comme si nous entendions parler celle du Seigneur; abandonnons tout pour obéir, n'achevons pas même une lettre que nous aurions commencée, que la sainte obéissance soit parfaite chez nous dans l'exécution, dans la volonté & dans l'obéissance: exécutons avec la plus grande célérité, avec joye & avec persévérance, tout ce qu'on nous ordonne, persuadés qu'on ne nous commande que des choses justes: qu'une aveugle obéissance nous fasse renoncer à notre façon de penser, & à nos jugemens, & cela dans tout ce que demande le supérieur. Que chacun se persuade que ceux qui veulent vivre sous l'obéissance, doivent se laisser conduire „ & porter par leurs supérieurs, ministres de la divine Providence, comme un cadavre que l'on peut tourner où l'on veut, & manier comme il plaît, ou comme le bâton d'un vieillard, qui obéit en tout & par-tout à la main de celui qui le tient.

„ Celui, dit ailleurs S. Ignace, qui veut s'immoler tout à Dieu, doit, outre sa volonté, consacrer son intelligence à l'obéissance, enforte que non-seulement il veuille, mais qu'il pense la même chose que son supérieur, & soumette son jugement au sien, autant qu'une volonté dévouée peut entraîner l'intelligence. Quoique cette faculté de l'ame ne soit pas aussi libre que la volonté, & qu'elle se porte naturellement à ce qui lui paroît vrai; cependant elle peut céder à la volonté, & prendre un parti plutôt qu'un autre dans les circonstances où l'évidence d'une vérité ne lui fait pas violence ".

Il seroit difficile d'imaginer une obéissance plus absolue, une autorité plus entiere, & un dévouement à la volonté d'autrui plus étendu & plus complet. Que n'a pas à attendre un monarque de sujets dans de telles dispositions? S'il est méchant, fourbe, ambitieux, que ne fera-t-il pas exécuter à des hommes imbus dès la jeunesse, de tous les préjugés favorables à l'exécution de ses desseins. C'est à leur remplir l'esprit de toutes les idées conformes aux vues du général, qu'on destine tout ce qui fait l'occupation des novices, & une partie de ce qu'on enseigne aux écoliers. Il est bien difficile que des gens ainsi préparés, voyent avec évidence le péché de ce que leur commande un supérieur qui fait colorer ses ordres, & qu'on s'est accoutumé à regarder comme le vicaire plénipotentiaire de Dieu même. Il n'est pas surprenant dès lors si plusieurs personnes ont eu en horreur cette société, & l'ont redoutée comme le corps le plus formidable. Comment a-t-on pu persuader à des princes de lui donner des établissemens au milieu de leurs Etats, sachant que ce corps

Digitized by Google

corps a un chef étranger & indépendant des autres princes?

Non-seulement on exige l'obéiſſance, mais on demande encore que les ſupérieurs commandent, & ſoient fermes à exiger la ſoumiſſion à leurs ordres. Dès que le ſupérieur immédiat a parlé, il ne faut pas eſpérer de recourir à l'autorité d'un ſupérieur médiat plus élevé, parce qu'il eſt de loi que le ſupérieur plus élevé ne diſpenſe jamais de l'obéiſſance dûe à un ſupérieur ſubordonné à lui.

Quant au ſalut du prochain, Ignace ordonna que ſes diſciples y travailleſſent par des catéchiſmes, des prédications, des entretiens de dévotion, en viſitant les priſons & les hôpitaux, an dirigeant les conſciences, en diſputant avec les adverſaires de l'égliſe romaine, en allant en miſſion, ſoit parmi les catholiques, ſoit parmi les infideles, & en ſe chargeant de l'inſtruction de la jeuneſſe; par-là ils ſe ſont rendus néceſſaires, ils ſe ſont inſtruits de tout ce qui concerne les familles & les Etats, ils ſe ſont procurés des amis par le nombre de jeunes gens dont ils ont été les maîtres; & comme ils ont enſeigné dans leurs colleges toutes les ſciences, ils ont été recherchés par les princes qui ſentoient l'avantage de donner l'éducation la plus étendue à la jeuneſſe de leurs Etats.

Ignace voulant que ſes diſciples fuſſent agréables à chacun, ne leur ordonna point de porter d'autre habit que celui des eccléſiaſtiques, & même il voulut que cet habillement fût conforme à l'uſage de chacun des pays où ils ſe trouveroient. Il ne les a point chargés non plus d'abſtinences de viandes, ni d'auſtérités obligatoires, parce qu'il leur importe de conſerver leur ſanté & leurs forces pour vaquer ſans relâche à leurs fonctions. Il ne les a point aſſujettis non plus à chanter en commun les louanges de Dieu, ou à ſe charger de bénéfices avec cure d'ame, parce que cela leur auroit fait perdre un tems conſidérable en inutilités.

Dans les commencemens il n'étoit pas difficile au général de conduire ſa compagnie peu nombreuſe encore, d'en diriger tous les mouvemens & toutes les opérations. Mais il n'en fut pas de même dans la ſuite, lorſqu'elle ſe fut conſidérablement accrue, qu'elle eut des établiſſemens dans tous les pays, lorſque la protection des papes, les privileges exceſſifs qu'elle en obtint; que la faveur des princes, l'admiration des dévots, la confiance des peuples, le nombre prodigieux de ſes membres, lui eurent permis de former de vaſtes projets d'agrandiſſement, l'eurent autoriſée à ſe promettre de couvrir toute la terre, de diriger preſque l'univers, de fournir des confeſſeurs à tous les princes & à tous les ſeigneurs, d'être excluſivement chargée de l'éducation de toute la jeuneſſe qu'on vouloit faire bien élever, qu'elle eut lieu de croire qu'elle verroit toutes les affaires politiques, civiles & religieuſes, ſe traiter au moins en partie par ſon moyen, qu'elle ſupplantéroit tous les autres ordres, qu'elle domineroit ſur toutes les puiſſances eccléſiaſtiques & ſéculieres; elle ſentit qu'elle avoit beſoin de politique, & qu'il falloit prendre des meſures pour maintenir l'ordre entre ſes membres, & pour les faire tous concourir au même but, avec la plus grande uniformité, ſans contradiction, ſans confuſion, ſans avoir à craindre des trahiſons de la part des ſujets, ou des revers par la mauvaiſe conduite, ou l'inhabileté des employés: il falloit pour cela que le chef, ſans l'autorité de qui rien de conſéquence ne doit ſe faire, mais à l'ordre duquel tout doit ſe conformer, fût inſtruit de tout ce qui peut l'intéreſſer dans la compagnie ou au dehors, & exiger quelques meſures particulieres. Inigo prit pour cela les meſures les plus efficaces; après avoir dépouillé tous les ſujets de leur volonté, & en quelque ſorte de leur intelligence & de leurs propres penſées, après en avoir fait des êtres à-peu-près paſſifs, qui ne penſent, ne ſentent & ne veulent efficacement que par lui, & avoir ainſi poſé les fondemens les meilleurs de l'autorité la plus deſpotique, il chercha

les moyens de mettre le chef en état de ſe ſervir d'eux le plus commodément poſſible. Pour cela il ordonna, 1°. que le monarque réſideroit toujours à Rome, d'où, comme d'un centre, il pût gouverner tous ſes ſujets répandus de tous côtés dans l'univers; 2°. que les aſſiſtans qui forment ſon conſeil, ſeroient toujours auprès de lui, & entretiendroient avec les provinces une correſpondance exacte qui lui ſeroit communiquée, pour être inſtruit des affaires de chaque province; 3°. que les ſupérieurs des maiſons profeſſes, ceux des noviciats, & les recteurs des colleges, écriroient toutes les ſemaines à leur provincial, pour l'informer de tout ce qui ſe paſſe tant au-dedans qu'au-dehors de leurs maiſons; 4°. que les provinciaux écrivoient tous les mois au monarque pour lui rendre compte de tout ce qui ſe paſſe dans leur province; 5°. qu'outre cela les provinciaux feroient tous les ans une récapitulation de toutes les lettres qu'ils auroient reçues, & la lui envoyeroient au mois de Janvier écrite & ſignée de leur main; 6°. qu'on lui envoyeroit tous les trois ans des régiſtres pour chaque province, dans leſquels ſeroient indiqués le nombre des novices, des écoliers approuvés des coadjuteurs tant ſpirituels que temporels, & des profès des quatre vœux, le nom, l'âge, les forces, les talens, les vertus, les vices, les perfections & les défauts de chacun; on lui expoſeroit auſſi dans ces régiſtres, en quelle réputation y eſt la compagnie, quels progrès elle y a faits, quelles donations & quelles aumônes elle a reçues, qui ſont ceux qui la protegent & qui la perſécutent, & par rapport à chacun d'eux tous les détails qui peuvent faire connoître leur caractere, leur mérite ou leur foibleſſe, leurs moyens, leurs rélations, leurs eſpérances; ces regiſtres tenus très-ſecrets, ſont envoyés par des députés dus par les congrégations triennales des provinces qui ſont compoſées de tous les recteurs & des plus anciens profès: 7°. que les ſupérieurs des provinces du Breſil ou des Indes feroient la même choſe autant que la commodité de la navigation le permettroit; 8°. que les ſupérieurs & les recteurs lui écriroient en droiture auſſi ſouvent qu'ils le pourroient, & que même tous les particuliers auroient la liberté de s'adreſſer directement à lui, ſoit pour lui expoſer leurs beſoins, ſoit pour lui faire leurs plaintes.

A ce méchaniſme qui met le général exactement au fait de l'état de ſon corps, ſi vous joignez cette conſidération, que les ſujets de ce monarque confeſſent & dirigent non-ſeulement le peuple, mais encore les rois, les princes, les grands, les miniſtres, leurs femmes, leurs confidens, leurs domeſtiques, ils ſavent par cette voie, & ſont appellés par devoir à l'inſtruire autant qu'ils peuvent de tout ce qu'il y a de plus ſecret dans les cours des princes, & dans les maiſons des particuliers, pour en inſtruire le général; enſorte que celui-ci du fond de ſon cabinet connoit tout ce qui intéreſſe la compagnie, qui eſt, comme le diſent les membres, leur grand corps, facile à remuer, mais difficile à troubler, qui tourne & roule par la volonté d'un ſeul homme.

Outre cela, Inigo fit à chaque ſujet de ſa monarchie un devoir, non-ſeulement de ſe confeſſer à ſon ſupérieur, mais encore de lui dire en toute charité tout ce qu'il ſait ſur le compte de ſes confreres, enſorte qu'ils ſont tous délateurs par devoir les uns des autres. Les maîtres des novices, les recteurs ſupérieurs, ſont appellés à travailler ſur-tout à connoître les eſprits & les caracteres, ſoit pour choiſir dans chaque genre ceux qui ſont les plus capables de rendre d'utiles ſervices, ſoit pour prévoir à tems ce qu'on peut eſperer ou craindre de chacun, tant au-dedans qu'au-dehors.

Pleinement inſtruit du caractere, des paſſions, des inclinations, des bonnes ou mauvaiſes qualités de tous les ſouverains auprès deſquels ils ont des ſujets, de leurs forces, de leurs revenus, de leurs alliances, de leurs intérêts, de leurs pro-

Digitized by Google

jets, de l'amour ou de la haine, de la fidelité ou de l'infidelité de leurs ſujets, le général peut par mille moyens favoriſer un prince pour qui il s'intéreſſe, ou faire de la peine & détruire même ceux à qui il veut du mal. Il ſuffit qu'il ordonne cette démarche, à l'inſtant tous ceux qui peuvent ſervir ſes vues, ſe mettent en mouvement pour les faire réuſſir.

Voilà en raccourci quelle eſt la forme du gouvernement de cette ſociété fondée par Inigo de Loyola.

En refléchiſſant d'une part ſur ces conſtitutions, & en conſidérant de l'autre la conduite du fondateur, telle que nous l'avons rapportée au commencement de cet article, on conclut naturellement qu'il falloit qu'Ignace eût une force de génie & une pénétration extraordinaire qu'il avoit bien cachée juſques alors, ou ce qui eſt plus vraiſemblable, c'eſt que ces conſtitutions ne ſont pas ſon ouvrage, mais que comme nous l'avons déja inſinué, elles ſont celui de Lainez & de Salmeron, ſes premiers diſciples qui ſe ſont faits connoître pour des hommes d'un génie admirable pour la politique. On y voit en effet tout ce que cette ſcience a de plus fin & de plus délié; on apperçoit au travers du maſque de la piété qui les couvre, tout ce qu'un cœur ambitieux tel qu'étoit Lainez, eſt capable de mettre en œuvre pour ſe procurer un empire facile & d'autant plus abſolu qu'il ſemble n'être que l'empire même de la piété, & n'avoir pour but que la gloire de Dieu & le ſalut du prochain. En effet, peut-on penſer autrement quand on voit cette autorité immenſe conferée au général, cette obéiſſance aveugle & ſurnaturelle exigée des ſujets, ces noviciats, ces préparations pour ployer les eſprits des novices & des écoliers, cette ſubordination reguliere qui met chacun à ſa place, trace à chacun ſa route, & fixe pour chacun ſes rélations; cet ordre précis & cette économie admirable au moyen de laquelle le général peut ſavoir en un inſtant tout ce qui ſe paſſe non-ſeulement dans ſa compagnie, mais par toute la terre; ce pouvoir de n'admettre dans l'ordre & de n'y garder que ceux qu'il trouve lui convenir, & qu'il peut employer utilement; cet art de détruire dans les membres qu'on reçoit toutes les relations naturelles & tous les ſentimens qui naiſſent de ces relations, qu'on ſoutenoit auparavant dans le monde, pour concentrer toutes leurs inclinations & toutes leurs penſées ſur l'intérêt ſeul & excluſif de la compagnie. Le droit conſervé aux *jéſuites* non-profès de conſerver la propriété de leurs biens, & le droit d'hériter, ſans conſerver celui de diſpoſer de ſon patrimoine & de ce qu'on hérite ſans l'aveu du ſupérieur; droit au reſte que les parlemens de France ont ſagement limité à l'âge de trente-trois ans, après leſquels le *jéſuite* ne peut plus hériter; tout cela dévoile de la part des auteurs des conſtitutions les vues ambitieuſes & intéreſſées les plus étendues, & dans la ſuite même tout a annoncé & prouvé par les faits, le deſſein formé de ſe rendre maîtres & directeurs de tout dans tous les Etats, & en toutes choſes.

A tous ces moyens, les *jéſuites* en ont joint divers autres tout auſſi efficaces, quoiqu'indirects. Le premier eſt l'obéiſſance promiſe au pape, mais dont le général ſe réſerve adroitement l'application & la détermination; d'un côté en n'admettant au quatrieme vœu, que les ſujets qu'il trouve à propos & ſur leſquels il peut compter en toute aſſurance; d'un autre côté, en faiſant que le nombre de ces grands profès eſt toujours très-petit en comparaiſon de celui de ſes autres ſujets qui n'ont rien promis & qui ne doivent rien au pape de plus que tout autre membre de l'égliſe catholique. Par ce moyen, cette obéiſſance peut être réduite à rien par l'oppoſition des deux tiers & plus, des ſujets non liés par le quatrieme vœu, & dont le général ſeul diſpoſe entierement. Cependant quelque frivole que ſoit ce vœu d'obéiſſance au pape, il a paru ſi flatteur à pluſieurs ſouverains pontifes, qu'ils n'ont pas cru aſſez marquer d'affection à la ſociété, & la

Digitized by Google

combler d'aſſez de graces; ce qui a fourni à cette compagnie un ſecond moyen indirect de s'élever & de s'agrandir en richeſſes. Il n'eſt point de privileges imaginables qu'elle n'ait obtenu de quelques papes. Les *jéſuites* ont le privilege de faire par-tout les fonctions de confeſſeurs, même dans les égliſes qui ont leurs paſteurs, & d'abſoudre tous les fideles quelconques, de toutes ſortes de péchés en entendant leur confeſſion, même des cas réſervés au ſiege apoſtolique. Le général peut abſoudre qui que ce ſoit d'héréſie dans le for de la conſcience, ou par lui ou par d'autres; les provinciaux ont ce même droit hors de l'Eſpagne. Le pape Gregoire XIII. a déclaré qu'il leur permettoit d'abſoudre même en Eſpagne d'héréſie & de rechûte dans l'héréſie, tous ceux qui ſont ſous l'obédience de la ſociété: par-là les *jéſuites* ſont devenus des confeſſeurs plus commodes & plus recherchés que tout autre qui ne peut abſoudre de tout, & qui eſt obligé de renvoyer le pénitent aux évêques ou au pape.

Paul III. a accordé à la ſociété le pouvoir de bâtir & de recevoir des colleges, des maiſons, des égliſes & des oratoires dans toutes les parties du monde, & défend à toute perſonne eccléſiaſtique ou laïque de les troubler ou gêner dans ces conſtructions. Pie IV. leur permit de bâtir à cent quarante toiſes de toute maiſon d'autres religieux, même de mendians, non-obſtant les privileges de ces ordres: par-là les *jéſuites* ont pu s'établir à demeure par-tout, & gêner par leur préſence & leur voiſinage les autres ordres, & diminuer leurs revenus.

Le général ou la ſociété aſſemblée ou même les provinciaux pourront vendre, aliéner ou échanger les biens immeubles de la ſociété, de quelque maniere qu'elle les ait acquis, & les employer à l'uſage qui leur plaira, non-obſtant même la volonté de ceux de qui ils les ont reçus par teſtament, donation ou autrement: par-là ils peuvent ſe diſpenſer d'employer leurs biens aux uſages auxquels ils étoient deſtinés par les donateurs.

Lorſque les *jéſuites* ſe tranſportent d'un lieu dans un autre, ils ont le droit d'emporter avec eux tout ce qu'ils poſſedent, & de vendre ce qui eſt immeuble à l'exception des égliſes & d'en emporter le prix, ſans qu'aucune puiſſance eccléſiaſtique ou ſéculiere ait le droit de revendiquer ces biens fonds d'où qu'ils viennent.

Tout privilege, même ſpécial, les immunités, exemptions, graces ſpirituelles ou temporelles, accordées ou à accorder à tous les ordres mendians, à leurs congrégations, couvens, chapitres, perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, ſont accordés au général, & à toutes les perſonnes de la ſociété; de plus tous les privileges dont jouiſſent les autres ordres, congrégations, confrairies quelconques, les *jéſuites* en peuvent uſer comme accordés ſpécialement à eux, pourvu qu'ils ne ſoient pas contraires à l'inſtitut, & à la volonté du général. La communication de ces privileges s'étend à ceux même qui ſeront dans la ſuite accordés à tout autre ordre, par oracle de vive voix ou de toute autre maniere. De plus toute perſonne de la ſociété participera aux fruits de tous les jeunes & bonnes œuvres des autres ordres, & de toutes les autres perſonnes dans l'étendue de l'univers. Par-là l'ordre des *jéſuites* s'offre comme préférable en tout ſens à tous les autres ordres.

Tous les fideles peuvent ſe confeſſer aux *jéſuites*, ſans avoir beſoin de la permiſſion de leurs curés.

Les *jéſuites* ne ſont point tenus à payer la dixme même papale pour leurs biens de quelque eſpece qu'ils ſoient. On ne peut de la part d'aucune puiſſance exiger d'eux aucune contribution, ſous quelque titre que ce ſoit.

Gregoire XIII. dans une lettre apoſtolique, défend à toute perſonne de quelque état, degré ou prééminence qu'elle ſoit, d'attaquer directement ou indirectement, & de contredire ou commenter, même ſous prétexte de découvrir la vérité, ni l'inſtitut, ni les conſtitutions de la ſociété.

Digitized by Google

Les profeſſeurs de la ſociété, peuvent même dans les lieux où il y a des univerſités, donner publiquement leurs leçons dans les colléges de la compagnie; & il eſt défendu aux recteurs des univerſités de les troubler dans l'uſage de ce privilege.

Je ne parle pas d'une foule d'autres privileges accordés à la ſociété, à ſes membres, & à ceux qui ſont ſes amis & qui vivent ſous ſon obédience, ni d'une foule de ſentences prononcées en leur faveur dans des cauſes, que l'uſage de ces privileges les appelloit à plaider par-devant les tribunaux civils ou eccléſiaſtiques, pour ſoutenir l'uſage qu'ils ont voulu faire de ces privileges: nous ne finirions pas ſi nous voulions faire l'énumération de tout ce qu'ils ont oſé demander, & de tout ce que les papes, les princes & les juges ont eu la foibleſſe de leur accorder, pour les élever au deſſus de tout ordre religieux ou politique. Ce qu'on en connoît, ſuffit pour faire admirer la hardieſſe de ceux qui ont penſé à demander ces droits abſurdes, & l'ignorance de leurs intérêts propres, l'aveuglement & la foibleſſe de ceux qui pouvant les leur refuſer, les leur ont accordés, au riſque de ſe voir eux-mêmes aſſujettis par eux, ou l'imprudence qu'a eu cette ſociété ou ſes chefs de vouloir en faire uſage à la rigueur, ne prévoyant pas que par là, à la fin elle ſouléveroit contr'elle, les univerſités, les ordres religieux, la hierarchie, les puiſſances politiques, les particuliers & les peuples.

Pendant quelque tems les *jéſuites* ont été aſſez ſages pour cacher leurs privileges prétendus ou réels, & de ne les faire valoir que contre des corps foibles & ſans un crédit ſuffiſant pour leur réſiſter; mais enſuite ils ſe ſont donné carriere, croyant n'avoir plus rien à craindre, mais ils ſe ſont trompés, & par cet abus ils ont hâté leur ruine.

On ne comprend pas comment les papes eux-mêmes les ont favoriſés juſqu'à cet excès; mais on eſt peut-être fondé à croire que quelques-uns de ces droits ont été obtenus par ſurpriſe, que pluſieurs ne ſont fondés que ſur des déclarations de vive voix, qui peut-être même ne furent jamais prononcés.

Un troiſieme moyen indirect employé pour s'agrandir & pour s'en procurer les moyens a été une morale relâchée ſur le détail des devoirs particuliers, & des principes faux, par rapport aux devoirs les plus importans à remplir dans la ſociété. Ils ont trouvé le moyen de mettre les vicieux à leur aiſe, & de les tranquilliſer ſur la crainte de la ſentence du Juge ſuprême; par-là ils ſe ſont acquis l'affection du grand nombre des pécheurs, qui voudroient marchander avec le ciel. Ils ont reduit eux-mêmes cette morale en pratique dans nombre d'occaſions.

A ces moyens il faut en ajoûter un autre plus direct, c'eſt l'auliciſme, qu'on leur a reproché, c'eſt-à dire l'art de vivre dans les cours des princes, & tous les moyens qu'ils ont mis en œuvre pour gagner la faveur des rois & des grands, au point de jouer ſouvent un role, bien peu d'accord avec le but de leur inſtitution, dont leur fondateur faiſoit parade.

Peut-être feroit-on tort à Inigo ſi on l'accuſoit d'avoir eu toute cette étendue de deſſeins ambitieux, & d'avoir voulu autoriſer toutes ces démarches, peu droites & peu dignes d'un religieux pour parvenir à ſes fins; mais on peut bien en ſoupçonner ſon compagnon Lainez & le général Aquaviva, ainſi que toute la compagnie dans la ſuite, puiſque tout ce qu'elle a fait a juſtifié les accuſations formées contr'eux, & les plaintes qu'ils ont excitées dès les premiers tems, juſqu'à préſent contre leur ambition, leur avarice, leur mauvaiſe morale, leurs uſurpations, leurs injuſtices, la part que cet ordre a preſque toujours eu à toutes les révolutions & les troubles des Etats, à toutes les perſécutions excitées contre les gens de bien, aux intrigues des cours, & à mille déſordres de ce genre, aux conſpirations contre les princes, aux aſſaſſinats des rois, aux diſgraces de tous ceux, qui quelque mérite qu'ils euſſent d'ailleurs avoient eu le malheur de leur déplaire, ſoit en s'op-

Digitized by Google

posant à leurs mauvais desseins, soit en s'élevant contre les erreurs qu'ils enseignoient.

Quoiqu'il en soit de l'auteur effectif de la législation qui fixe le régime de la compagnie de Jesus, & de toutes les vues de ceux qui en ont été les auteurs, on ne sauroit douter qu'ils n'ayent eu celle de rendre puissante & nombreuse cette société, & c'est à quoi ils ont parfaitement réussi. Sans doute les moyens qu'ils ont mis en œuvre étoient bien choisis, & employés avec adresse selon les circonstances d'alors, puisque le fondateur eut avant sa mort le plaisir de voir sa compagnie répandue de tous les côtés, & avoir presque par-tout des établissemens solides & considérables. En 1540, ils ne parurent qu'au nombre de dix devant Paul III, & ce pape, comme nous l'avons vu, limita leur nombre à soixante personnes. En 1543, ils n'étoient encore que quatre-vingt, ils passoient déja le nombre fixé; mais ayant fait comprendre à ce pontife combien leur ordre lui seroit utile pour défendre le saint siege contre les réformateurs, il leur promit par sa bulle *injunctum nobis*, qui est du 14 Mars 1543, de déroger à tout réglement & à toute loi faite auparavant à leur sujet. En 1545, ils avoient dix maisons; en 1549, ils avoient deux provinces & vingt-deux maisons; à la mort d'Ignace en 1556, ils avoient douze grandes provinces. Cinquante ans après, en 1608, Ribadeneira comptoit vingt-neuf provinces, deux vice-provinces, vingt-une maisons professes, deux cents quatre-vingt-treize colleges, trente-trois maisons de probation, quatre-vingt-treize autres résidences, & dix mille cinq cents quatre-vingt-un *jésuites*. Dans le *Catalogue* imprimé à Rome en 1679, on trouve trente-cinq provinces, deux vice-provinces, trente-trois maisons professes, cinq cents soixante & dix-huit colleges, quarante-huit maisons de probation, quatre-vingt-huit séminaires, cent soixante résidences, cent & six missions, dix-sept mille six cents cinquante-cinq *jésuites*, dont sept mille huit cents soixante-dix prêtres. En 1710, selon le calcul du P. Jouvency, les *jésuites* étoient au nombre de dix-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-huit.

Quelque brillans qu'aient été ces succès, ils n'ont pas été exempts de traverses: s'ils ont eu des amis & des protecteurs, ils ont eu aussi des ennemis & des détracteurs.

On ne sauroit nier que le but de leur institution ne dût paroître, & ne fût en effet estimable. Ils vouloient instruire la jeunesse, le peuple ignorant & les nations barbares. Ils se chargerent ensuite de l'éducation des jeunes gens qui vouloient cultiver les sciences. Ils furent très-utiles aux papes auxquels ils étoient dévoués, ils exalterent leur autorité spirituelle au-dessus de tout pouvoir temporel, ils défendirent le siege de Rome contre les réformateurs, & par-là ils mériterent la protection des souverains pontifes. Il y a eu parmi eux un assez grand nombre de beaux génies, d'hommes savans, d'auteurs illustres dans les sciences. Ils ont contribué plus peut-être que personne à débrouiller les sciences qu'on enseignoit mal dans les universités, & ont donné le branle à ce mouvement des esprits vers la lumiere dont notre siecle a tiré un parti avantageux, mais qui peut-être aussi leur a nui par son éclat, en mettant les hommes à portée de les juger plus sainement. Il ne me paroit pas possible de nier qu'ils n'aient été seuls la cause qui a rendu la science plus commune parmi les laïques, par le grand nombre de gens qui ont étudié dans leurs colleges, où on enseignoit toutes les sciences propres à cultiver l'esprit des gens du monde. N'étant pas assujettis comme les autres moines aux minucieuses observances des couvens, ils ont eu plus de loisir que tous les autres pour s'appliquer à l'étude, & ils en ont souvent profité. N'agrégeant à leurs corps que les sujets qu'ils trouvoient les plus capables, ils ont eu un nombre considérable d'hommes célebres dans tous les

Digitized by Google

genres, de bons écrivains, des théologiens ſavans & ſubtils, de profonds mathématiciens, des confeſſeurs habiles, des prédicateurs éloquens, des miſſionnaires courageux, des marchands induſtrieux & heureux, des politiques fins & adroits. Voilà ce qu'on ne ſauroit nier ſans injuſtice. Mais d'un autre côté qui pourroit nier que preſque par tout où cet ordre a été reçu, il y a excité des troubles dans l'Etat & dans l'égliſe, qu'il a uſurpé les droits de tous les ordres, qu'il s'eſt emparé par tout de biens dont il a dépouillé les légitimes propriétaires; qu'il a montré la jalouſie la plus orgueilleuſe contre quiconque hors de ſon corps, avoit quelque mérite connu, qu'il a voulu tout éclipſer, tout envahir, & fixer ſur lui ſeul la conſidération & les égards des hommes; que depuis ſa fondation il n'y a point eu de ſédition populaire, de perſécution contre les gens de mérite & les innocens, de conſpirations contre les princes, dont ils n'aient remué les reſſorts; que leur morale a été très-relachée, leur ſincérité juſtement ſuſpectée, ſoit dans leurs diſcours, ſoit dans leurs écrits, & qu'enfin ils n'aient donné lieu aux divers gouvernemens de les traiter comme des ennemis nés des Etats, des perturbateurs du repos public, des citoyens dangereux, un ordre redoutable, enſorte que l'Europe entiere a applaudi unanimément à la réſolution des princes qui les ont chaſſés de leurs Etats, & ont demandé au pape l'abolition entiere de cet ordre.

Ce n'a pas été dans ces derniers tems ſeulement qu'on a formé ces plaintes contre les *jéſuites*. Dès les commencemens de cet ordre, du vivant même de ſon fondateur, ils y donnerent lieu, & dès-lors on a vu des hommes du plus grand mérite ſe plaindre de leur exiſtence, & former contr'eux ces mêmes accuſations. Il n'y a pas eu juſques à des membres de ce corps même qui n'aient écrit des mémoires dans leſquels ils accuſent leur compagnie de mille déſordres qui l'expoſeroient enfin à une deſtruction fatale & néceſſaire, ſi elle ne ſe reformoit pas complettement. On peut voir un recueil de ces plaintes diverſes dans l'ouvrage en 2 volumes, intitulé *Tuba magna, & Tuba altera mirum clangens ſonum, de neceſſitate longe maxima reformandi ſocietatem Jeſu.* Ces plaintes ſont graves, elles ſont rendues reſpectables par la qualité des perſonnes qui les font, c'eſt un Melchior Canus, évêque des Canaries, un Arias Montanus, bibliothecaire de Philippe II. roi d'Eſpagne. Ce ſont les peres *jéſuites* Mariana, Floravantius, Melchior-Inchoffer. C'eſt un Jerôme Battiſte de la Nuza, de l'ordre des freres prêcheurs, un Louis Sotélo de l'ordre des Franciſcains, l'évêque D. Jean de Palafox, l'évêque Alain de Solminihac. A ceux-là on peut joindre les déclarations de la Sorbonne, & de l'univerſité de Paris, les procédures qui ont paru devant les divers tribunaux, devant leſquels ils ont plaidé, ce qui a été dit & prononcé contr'eux dans les parlemens en France, les comptes rendus aux parlemens ſur leur ſujet, & enfin le détail des faits allégués à leur charge dès l'an 1758. juſques à préſent, & qui ont occaſionné leur chûte en Portugal, en Eſpagne, en France, & dans divers autres Etats, & qui ont enfin déterminé le pape aujourd'hui régnant à commencer l'abolition de cet ordre. D'après cela on peut juger ſans crainte d'être partial, que cet ordre qui pouvoit être très-utile, ſi un eſprit de ſageſſe, de vertu, d'amour pour la vérité & pour l'humanité l'avoit dirigé, eſt devenu un ordre dont l'exiſtence a fait plus de mal que de bien, qui s'eſt rendu haïſſable, & dangereux à tous les ordres de la ſocieté, parce qu'il a été conduit en tout, juſques dans les études mêmes par l'orgueil, l'ambition, l'avarice, & l'intolérance. *

* Ce n'étoit pas l'or, ô mes peres, ni la puiſſance qui pouvoient empêcher une petite ſocieté comme la vôtre, enclavée dans la grande, d'en être étouffée. C'étoit au reſpect qu'on doit & qu'on rend

toujours à la ſcience & à la vertu, à vous ſoutenir & à écarter les efforts de vos ennemis, comme on voit au milieu des flots tumultueux d'une populace aſſemblée, un homme vénérable demeurer immobile & tranquille au centre d'un eſpace libre & vuide que la conſidération forme & réſerve autour de lui. Vous avez perdu ces notions ſi communes, & la malédiction de François de Borgia, le troiſieme de vos généraux, s'eſt accomplie ſur vous. Il vous diſoit, „ Il „ viendra un tems où vous ne mettrez „ plus de bornes à votre orgueil & à votre ambition, où vous ne vous occuperez plus qu'à accumuler des richeſſes „ & à vous faire du crédit, où vous négligerez la pratique des vertus; alors il „ n'y aura puiſſance ſur la terre qui puiſſe vous ramener à votre premiere perfection, & s'il eſt poſſible de vous détruire on vous détruira".

Il falloit que ceux qui avoient fondé leur durée ſur la même baſe qui ſoutient l'exiſtence & la fortune des grands, paſſaſſent comme eux; la proſpérité des *jéſuites* n'a été qu'un ſonge un peu plus long.

Mais en quel tems le coloſſe s'eſt-il évanoui? au moment même où il paroiſſoit le plus grand & le mieux affermi. Il n'y a qu'un moment que les *jéſuites* rempliſſoient les palais des rois; il n'y a qu'un moment que la jeuneſſe, qui fait l'eſpérance des premieres familles de l'Etat, rempliſſoit leurs écoles; il n'y a qu'un moment que la religion les avoit portés à la confiance la plus intime de leurs monarques, de leurs femmes & de leurs enfans; moins protégés que protecteurs du clergé, ils étoient l'ame de ce grand corps. Que ne ſe croyoient-ils pas? J'ai vu ces chênes orgueilleux toucher le ciel de leur cime; j'ai tourné la tête, & ils n'étoient plus.:.... Mais nous perſuaderons-nous bonnement que les *jéſuites* ne ſeront plus? Chaſſés du Portugal, de l'Eſpagne, de la France, recevant les affronts les plus ſanglans, aujourd'hui (Juillet 1773) de la cour même de Rome; le pape en ſécuriſe, il en renvoye aux maiſons les novices, il leur interdit les inſtructions, la prédication, les confeſſions; en un mot, ils ſont devenus l'*opprobrium hominum & abjectio plebis*. Malgré ces terribles revers, l'ordre n'eſt pas encore aboli, cette bulle fatale ne paroit pas encore. Clément XIV. eſt pape: la diminution du nombre des *jéſuites* n'en change pas l'eſprit: les tréſors immenſes ramaſſés dans les quatre parties de la terre, ſont encore à la diſpoſition du général, malgré les démarches affectées pour pourvoir à l'entretien de ſes ſujets expulſés. Le tems que l'on fait adroitement écouler, n'amenera-t-il pas quelques heureux changemens? N'eſt-ce pas le but de toutes ces mortifications apparentes? Ne verrons-nous pas les *jéſuites* plus puiſſans que jamais, rétablis dans les Etats d'où leurs crimes les ont fait chaſſer? Ne chanteront-ils pas auſſi:

Unus homo nobis cunctanto reſtituit rem? *

JÉSUITESSES, ſ. f., *Hiſt. Eccl.*, ordre de religieuſes, qui avoient des maiſons en Italie & en Flandres. Elles ſuivoient la regle des jéſuites, & quoique leur ordre n'eût point été approuvé par le S. ſiege, elles avoient pluſieurs maiſons, auxquelles elles donnoient le nom de *colleges*; d'autres qui portoient celui de *noviciat*, dans leſquelles il y avoit une ſupérieure, entre les mains de qui les religieuſes faiſoient leurs vœux de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance; mais elles ne gardoient point de clôture, & ſe mêloient de prêcher. Ce furent deux filles angloiſes, nommées *Warda* & *Tuitia*, qui étoient en Flandres, leſquelles inſtruites & excitées par le pere Gerard, recteur du college, & quelques autres jéſuites, établirent cet ordre; leur deſſein étoit d'envoyer de ces filles prêcher en Angleterre. Warda devint bientôt ſupérieure générale de plus de deux cents religieuſes. Le pape Urbain VIII. ſupprima cet ordre par une bulle du 13 Janvier 1630, adreſſée à ſon nonce de la baſſe Allemagne, & imprimée à Rome en 1632.

JESUPOLIS,

Digitized by Google

JESUPOLIS, (R), *Géog. Mod.*, petite ville de la haute Pologne, dans la Ruſſie Rouge; & dans le pays de Halicz: aucun avantage ne la diſtingue de la plupart des autres villes ruinées de cette province. (D. G.)

JESUS-CHRIST, (R), *Hiſt. Sacr.*, le Sauveur du monde, Fils de Dieu & Dieu lui-même, le Meſſie prédit par les prophetes, & le médiateur entre Dieu & les hommes. Conçu par l'opération du S. Eſprit dans le ſein de la Vierge Marie, il naquit dans une étable à Bethléem. La Vierge & Joſeph ſon époux, s'étoient rendus dans cette ville pour ſe faire inſcrire lors du dénombrement ordonné par Auguſte, l'an du monde 4000, quatre ans avant notre ere vulgaire. Auſſi-tôt après ſa naiſſance, des anges l'annoncerent à des bergers, & une étoile apparut en orient, & en amena des mages qui vinrent adorer ce Dieu enfant. Il fut circoncis le huitieme jour, & le quatrieme ſa mere le porta au temple. Hérode ſoupçonneux & cruel, fit mourir tous les enfans de Bethléem de deux ans & au-deſſous. Il comptoit y envelopper celui que les mages lui avoient annoncé comme le roi des Juifs; mais Joſeph averti par un ange, s'étoit retiré avec la mere & l'enfant en Egypte, d'où il ne revint qu'après la mort du tyran. Ils demeuroient à Nazareth, d'où ils alloient tous les ans à Jéruſalem pour célébrer la pâque. Ils y menerent *Jeſus* à l'âge de douze ans; il y reſta à leur inſu, & s'en étant apperçus dans le chemin, ils retournerent à Jéruſalem, où ils le trouverent dans le temple, au milieu des docteurs. C'eſt tout ce que nous apprend l'Evangile de J. C. juſqu'au moment de ſa manifeſtation. Il croiſſoit en ſageſſe, en âge & en grace, étant ſoumis à ſon pere & à ſa mere. Comme ils étoient obligés par leur pauvreté, de travailler en gagnant leur vie, l'on ne peut douter que J. C. ne leur ait témoigné ſon obéiſſance, en travaillant avec eux. C'étoit ſans doute le métier de charpentier qu'il exerçoit, puiſque les juifs lui en donnent le nom. L'an 15 de Tibere, Jean-Baptiſte, qui devoit lui préparer les voies, commença à prêcher la pénitence. Il baptiſoit, & J. C. vint à lui pour être baptiſé. Au ſortir de l'eau, le S. Eſprit deſcendit ſur lui en forme de colombe, & on entendit une voix qui dit: *Voici mon fils bien aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaiſances.* C'étoit l'an 30 de l'ere, & J. C. avoit environ 33 ans. Il fut conduit par le S. Eſprit dans le déſert, y paſſa 40 jours ſans manger, & voulut bien y être tenté. Il commença alors à prêcher l'Evangile. Accompagné des douze apôtres qu'il avoit appellés, il parcourut toute la Judée & la remplit de ſes bienfaits, confirmant les vérités qu'il enſeignoit par des miracles. Les démons & les maladies lui obéiſſent, les aveugles voient, les paralytiques marchent, les morts reſſuſcitent. Mais il falloit que le Chriſt ſouffrit & ſatisfit par ſes ſouffrances à la juſtice de Dieu. La jalouſie des phariſiens & des docteurs de la loi le fit condamner à un ſupplice infâme. Un de ſes diſciples le trahit, un autre le renia, tous l'abandonnerent. Le pontife & le conſeil condamnerent J. C. parce qu'il s'étoit dit *le Fils de Dieu.* Il fut livré à Ponce-Pilate, préſident Romain, & condamné à la mort, attaché à la croix; il offrit le ſacrifice qui devoit être l'expiation du genre humain. A ſa mort le ciel s'obſcurcit, la terre trembla, le voile du temple ſe déchira, les tombeaux s'ouvrirent, les morts reſſuſciterent, l'homme-Dieu mis en croix expira le ſoir du vendredi 3 Avril, le 14 de Niſan, l'an 33 de l'ere, & le 36 de ſa vie. Son corps fut mis dans le tombeau, où l'on poſa des gardes. *v.* PASSION. Le troiſieme jour, qui étoit le dimanche, J. C. ſortit vivant du ſépulcre. Il apparut d'abord à pluſieurs ſaintes femmes, enſuite à ſes diſciples & à ſes apôtres. Il reſta avec eux pendant quarante jours, leur apparoiſſant ſouvent, buvant & mangeant, leur faiſant voir par beaucoup de preuves qu'il étoit vivant, & leur parlant du royaume de Dieu. Quarante jours après ſa réſurrection, il monta au ciel en leur

préſence, en leur ordonnant de prêcher l'Evangile à toutes les nations, & leur promettant d'être avec eux juſqu'à la fin du monde. *v.* CHRISTIANISME.

„La ſainteté de l'Evangile parle à mon cœur, dit un écrivain moderne des moins ſuſpects dans cette matiere. Voyez les livres des philoſophes avec toute leur pompe; qu'ils ſont petits auprès de celui-là! Se peut-il qu'un livre à-la-fois ſi ſublime & ſi ſimple, ſoit l'ouvrage des hommes! Se peut-il que celui dont il fait l'hiſtoire ne ſoit qu'un homme lui-même! eſt-ce là le ton d'un enthouſiaſte ou d'un ambitieux ſectaire? Quelle douceur! quelle pureté dans ſes mœurs! quelle grace touchante dans ſes inſtructions! Quelle élevation dans ſes maximes! Quelle profonde ſageſſe dans ſes diſcours! Quelle préſence d'eſprit, quelle fineſſe & quelle juſteſſe dans ſes réponſes! Quel empire ſur ſes paſſions! Où eſt l'homme, où eſt le ſage qui pût agir, ſouffrir & mourir ſans foibleſſe & ſans oſtentation? Quand Platon peint ſon juſte imaginaire couvert de tout l'opprobre du crime, & digne de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait *Jeſus-Chriſt*: la reſſemblance eſt ſi frappante, que tous les peres l'ont ſentie, & qu'il n'eſt pas poſſible de s'y tromper... Socrate mourant ſans douleur, ſans ignominie, ſoutint aiſément juſqu'au bout ſon perſonnage, & ſi cette facile mort n'eût honoré ſa vie, on douteroit ſi Socrate avec tout ſon eſprit fut autre choſe qu'un ſophiſte. Il inventa, dit-on, la morale. D'autres avant lui l'avoient miſe en pratique; il ne fit que dire ce qu'ils avoient fait; il ne fit que mettre en leçons leurs exemples. Ariſtide avoit été juſte avant que Socrate eût dit ce que c'étoit que juſtice; Léonidas étoit mort pour ſon pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la patrie; Sparte étoit ſobre avant que Socrate eût loué la ſobriété; avant qu'il eût défini la vertu, la Grece abondoit en hommes vertueux. Mais où *Jeſus* avoit-il pris chez les ſiens cette morale élevée & pure, dont lui ſeul a donné les leçons & l'exemple? La mort de Socrate, philoſophant tranquillement avec ſes amis, eſt la plus douce qu'on puiſſe deſirer; celle de *Jeſus* expirant dans les tourmens, injurié, raillé, maudit de tout un peuple, eſt la plus horrible qu'on puiſſe craindre. Socrate prenant la coupe empoiſonnée, bénit celui qui la lui préſente & qui pleure; *Jeſus* au milieu d'un ſupplice affreux, prie pour les bourreaux acharnés. Oui, ſi la vie & la mort de Socrate ſont d'un ſage, la vie & la mort de *Jeſus* ſont d'un Dieu. Dirons-nous que l'hiſtoire de l'Evangile eſt inventée à plaiſir? Non, ce n'eſt pas ainſi qu'on invente, & les faits de Socrate, dont perſonne ne doute, ſont moins atteſtés que ceux de *Jeſus-Chriſt*. Au fond c'eſt éluder la difficulté ſans la détruire; il ſeroit plus inconcevable que pluſieurs hommes d'accord euſſent fabriqué ce livre, qu'il ne l'eſt qu'un ſeul en ait fourni le ſujet. Jamais des auteurs n'euſſent trouvé ni ce ton, ni cette morale, & l'Evangile a des caracteres de vérité ſi grands, ſi frappans, ſi parfaitement inimitables, que l'inventeur en ſeroit plus étonnant que le héros."

JESUS-CHRIST, *ordre militaire de Portugal. v.* CHRIST.

JESUS-CHRIST, nom d'un ordre de chevalerie, inſtitué à Avignon par le pape Jean XXII. en 1320. Les chevaliers de cet ordre portoient une croix d'or pleine, émaillée de rouge, enfermée dans une autre croix patée d'or de même façon, mais d'émaux différens que celle de Chriſt en Portugal. *v.* CHRIST. Favin, *théat. d'hon. & de chevalerie.*

JESUS ET MARIE, ordre de chevalerie connu à Rome ſous le nom de *Jeſus & Marie* du tems du pape Paul V. qui, à ce qu'on croit, en forma le projet. Par les loix de cet ordre, que l'on a encore, il eſt ordonné que chacun des chevaliers porteroit un habit blanc dans les ſolemnités, & qu'il entretiendroit un cheval & un homme armé contre les ennemis de l'Etat Eccléſiaſtique. Les chevaliers portoient une croix bleu-céleſte,

Digitized by Google

dans laquelle étoient écrits les noms de *Jesus & Marie*. Le grand-maître étoit pris d'entre trois chevaliers que le pape proposoit au chapitre, comme dignes d'être revêtus de cette charge, & capables d'en remplir les fonctions. Ceux qui demandoient d'entrer dans l'ordre, sans faire preuve de leur noblesse, étoient obligés de fonder une commanderie de deux cents écus de rente pour le moins, dont ils jouissoient eux-mêmes pendant leur vie, & qui à leur mort demeuroit à l'ordre. Bonami, *Catalog. ordin. equest.*

JESUS *ou* JOSUÉ, (N), *Hist. Sacr.*, fils de Josedech, fut le premier grand-prêtre des juifs, après le retour de la captivité de Babylone. Son premier soin après son arrivée à Jérusalem, fut de rétablir les sacrifices, de regler les offices, & l'ordre des prêtres & des lévites, & de rebâtir le temple, autant que le pouvoit permettre l'état où les juifs se trouvoient alors. Les prophetes Aggée & Zacharie parlent assez souvent de *Jesus*, fils de Josedech, qui eut pour successeur, dans la souveraine sacrificature, son fils Joacim. *I Esdr.* III. 2.

JESUS, (N), *Hist. Sacr.*, fils de Sirach, né à Jérusalem, composa en hébreu le livre de l'*Ecclésiastique*, qu'un autre *Jesus*, son petit-fils, traduisit en grec. On ne sait aucune particularité de la vie de ces deux auteurs.

JET, s. m., *Gramm.*; il se dit 1°. du mouvement d'un corps lancé avec le bras, ou avec un instrument; le *jet* de la pierre avec la fronde est plus violent qu'avec le bras: 2°. de l'espace qu'il mesure à deux *jets* de pierre: 3°. de la poussée d'une branche: 4°. des essaims d'abeilles: 5°. des eaux jaillissances: 6°. du calcul par les jettons: 7°. en fauconnerie, en pêche, en fonderie, en peinture, en marine, en artifice, en plusieurs autres arts. Voyez les articles suivans.

JET DES BOMBES, *Artillerie*, est le nom qu'on donne à la partie des mathématiques qui traite du mouvement des bombes, de la ligne qu'elles décrivent dans l'air, de la maniere dont il faut disposer le mortier pour qu'elles aillent tomber à une distance donnée, &c. Voyez les articles BALISTIQUE & PROJECTILE, où sont expliquées les loix du mouvement des bombes, où plutôt en général, de tout corps pesant lancé avec une viteſſe & une direction donnée. Voyez aussi JET, *Art. milit.*

JET-D'EAU, (R), *Hydraul.*, est une lance ou lame d'eau qui s'éleve en l'air par un seul ajutage qui en détermine la grosseur. Les *jets* croisés en forme de berceaux, sont appellés *jets dardans*, & les droits *perpendiculaires*. Il y a encore des gerbes, des bouillons.

On peut varier sans beaucoup de difficulté ces *jets*, & leur donner différentes formes; & comme on a donné à l'article AJUTAGE, la description de quelques ajoutoires pour différens *jets*, il sera aisé à tous ceux qui voudront s'en donner la peine, de les varier à leur fantaisie en suivant la même méthode, c'est pourquoi on peut se dispenser de parler ici de ces machines.

Mariotte démontre qu'un *jet-d'eau* ne peut jamais monter aussi haut qu'est l'eau dans son réservoir. En effet, l'eau qui sort d'un ajutage devroit monter naturellement à la hauteur de son réservoir, si la résistance de l'air & les frottemens des tuyaux ne l'en empêchoient. Voyez l'article FLUIDE. Mais cette résistance & ces frottemens font que l'eau perd nécessairement une partie de son mouvement, & par conséquent ne remonte pas aussi haut. Ce même auteur a aussi fait voir que lorsqu'un grand *jet* se distribue en un grand nombre d'autres plus petits, le quarré du diametre du principal ajutage doit être proportionnel à la somme de toutes les dépenses de ses branches; & que si le réservoir a cinquante-deux pieds de haut, & l'ajutage six lignes de diametre, celui du conduit doit être de trois pouces.

On a donné à l'article AJUTAGE différentes regles pour les *jets-d'eau*, pour connoître, par exemple, la dépense des *jets-d'eau* ou le diametre des ajutages,

Digitized by Google

relativement à la hauteur du réservoir, &c. On y trouve encore une table des diametres des tuyaux & des différents ajutages relativement à la hauteur des réservoirs. Pour completter cette matiere, nous en donnerons encore une autre ici, savoir une table de la hauteur des *jets* & de la hauteur des réservoirs qui les produisent.

Table des différentes hauteurs des jets-d'eau.

Hauteur des jets. Pieds.	Hauteur des réservoirs. Pieds.	Pouces.
5	5	1
10	10	4
15	15	9
20	21	4
25	27	1
30	33	0
35	39	1
40	45	4
45	51	9
50	58	4
55	65	1
60	72	0
65	79	1
70	86	4
75	93	9
80	101	4
85	109	1
90	117	0
95	125	1
100	133	4 (J.)

JET-D'EAU MARIN, (N), *Hist. Nat.*, est une production singuliere du cap de Bonne-Espérance, qu'on prendroit d'abord pour une éponge ou pour une masse de mousse: elle tient assez fort aux rochers pour résister aux vents & aux vagues; sa couleur est verdâtre: ce jet-d'eau marin distille de lui-même une humeur aqueuse. Ce qui nous le fait regarder comme un zoophite, c'est que dans l'intérieur il renferme une substance charnue informe, qu'on prendroit pour un gésier: on ne lui découvre aucun signe de vie animale; mais pour peu qu'on le touche, il pousse par deux ou trois petits trous, d'assez beaux *jets-d'eau*, & recommence autant de fois qu'on y porte la main, jusqu'à ce que son réservoir soit entierement épuisé: tout ceci indique que c'est une espece d'holoturie ou un zoophyte.

JET, se dit dans l'*Art militaire*, des armes propres à lancer des corps avec force pour offenser l'ennemi de loin. Chez les anciens, la fronde, l'arc, la baliste, la catapulte, &c. étoient des armes de *jet*. Dans l'usage présent, les canons, les mortiers, les fusils, &c. sont les armes de *jet* qui ont été substituées aux anciennes.

Jet se dit particulierement de la bombe jettée ou lancée par le moyen du mortier. On appelle le *jet des bombes*, l'art ou la science de les tirer avec méthode pour les faire tomber sur des lieux déterminés. Cette science fait la principale partie de la balistique, qui traite du mouvement des corps pesans jettés ou lancés en l'air suivant une ligne de direction oblique ou parallele à l'horison. *v.* BALISTIQUE *ou* PROJECTILE.

On a vu au mot BOMBE quelle est à peu près l'époque de l'invention de cette machine. Les premiers qui ont fait usage des bombes, les tiroient avec très-peu de méthode.

Ils avoient observé que le mortier, plus ou moins incliné à l'horison, portoit la bombe à des distances inégales; qu'en éloignant la direction du mortier de la verticale, la bombe alloit tomber d'autant plus loin que l'angle formé par la verticale & la direction du mortier approchoit de 45 degrés; & que lorsqu'il surpassoit cette valeur, les distances où la bombe étoit portée, alloient en diminuant; ce qui leur avoit fait conclure que la plus grande portée de la bombe étoit sous l'angle de 45 degrés. Muni de cette connoissance que la théorie a depuis confirmée, lorsqu'il s'agissoit de jetter des bombes, on commençoit à s'assurer, par quelques épreuves, de la portée sous l'angle de 45 degrés; & lorsqu'on vouloit jetter les bombes à une distance moins grande, on faisoit faire au mortier un angle avec la verticale plus grand ou plus pe-

Digitized by Google

tit que 45 degrés. Cet angle ſe prenoit au haſard; mais après avoir tiré quelques bombes, on parvenoit à trouver à peu-près la direction ou l'inclinaiſon qu'il falloit donner au mortier pour faire tomber les bombes ſur les lieux propoſés.

Telle étoit à peu-près la ſcience des premiers bombardiers; elle leur ſervoit preſqu'autant que ſi elle avoit été plus exacte, parce que la variation de l'action de la poudre, la difficulté de faire tenir fixement & ſolidement le mortier dans la poſition qu'on veut lui donner, ſont des cauſes qui dérangent preſque toujours les effets déterminés par la théorie.

Les premiers auteurs qui ont écrit ſur l'artillerie, comme Tartaglia de Breſce, Diego Uſano, &c. croyoient que la bombe, ainſi que le boulet, avoit trois mouvemens particuliers; ſavoir, le *violent* ou le droit, le *mixte* ou le courbe, & le *naturel* ou perpendiculaire.

Le mouvement étoit droit, ſelon ces auteurs, tant que l'impulſion de la poudre l'emportoit conſidérablement ſur la peſanteur de la bombe: auſſi-tôt que cette impulſion venoit à être balancée par la peſanteur, la ligne du mouvement du mobile devenoit courbe; elle redevenoit naturelle ou perpendiculaire, lorſque la peſanteur l'emportoit ſur la force de l'impulſion de la poudre.

C'eſt à Galilée, mathématicien du grand duc de Florence, qu'on doit les premieres idées exactes ſur ce ſujet. Il conſidéra la bombe comme ſe mouvant dans un milieu non réſiſtant; & en ſuppoſant que la peſanteur fait tendre les corps au centre de la terre, il trouva, comme nous allons bientôt le faire voir, que la courbe décrite par la bombe eſt une parabole. *v.* PARABOLE.

Si l'on ſuppoſe qu'un corps ſoit pouſſé par une force quelconque dans une direction oblique ou parallele à l'horiſontale, elle ſera celle de projection de ce corps, c'eſt-à-dire, la ligne dans laquelle il tend à ſe mouvoir; ſon mouvement le long de cette ligne ſera appellé *mouvement de projection*.

Par le mouvement de projection, le corps ou le mobile avance uniformément dans la même direction (en ſuppoſant qu'il ſoit ſans peſanteur & que le milieu dans lequel il ſe meut ne réſiſte point,) il parcourt des eſpaces égaux dans des tems égaux; mais ſi l'on conſidere que la peſanteur qui agit toujours ſur lui, l'approche continuellement du centre de la terre lorſqu'il ſe meut librement, on verra bientôt que ſon mouvement ſera compoſé de celui de projection, & de celui que lui imprime la tendance au centre de la terre; qu'ainſi il doit s'écarter de la direction qui lui a d'abord été donnée.

Si le mouvement de peſanteur étoit uniforme comme celui de projection, le corps ſe mouvroit dans une ligne droite qui ſeroit la diagonale d'un parallelograme, dont les deux côtés ſeroient entr'eux comme le mouvement de projection eſt à celui de la peſanteur.

Mais comme la peſanteur fait parcourir au corps des eſpaces inégaux dans des tems égaux, la ligne qui réſulte du concours de ces deux mouvemens doit être une ligne courbe.

Pour trouver cette ligne, il faut diviſer celle de projection en pluſieurs parties égales; ces parties étant parcourues dans des tems égaux, peuvent exprimer le tems de la durée du mouvement du corps: & comme les eſpaces que la peſanteur fait parcourir au mobile ſont comme les quarrés des tems, ces eſpaces ſont donc entr'eux comme les quarrés des parties de la ligne de projection.

Ainſi *A 6*, *PL. de l'art milit. fig. 59*, étant la ligne de projection de la bombe qui tombe en *B* ſur le plan horiſontal *A B*, on diviſera cette ligne en pluſieurs parties égales, par exemple en 6, abaiſſant des perpendiculaires de tous les points de diviſion de *A 6* ſur *A B*, l'eſpace *6 B* parcouru par la peſanteur, ſera à celui qu'elle fera parcourir au mobile dans le tems exprimé par *A 1*, comme 36 eſt à 1. C'eſt pourquoi on prendra *D I* de la 36e partie de *6 B*; par la même raiſon 2 *E* ſe-

Digitized by Google

ra les $\frac{8}{16}$ de 6 B, 3 F les $\frac{12}{16}$, 4 G les $\frac{15}{16}$, & 5 H les $\frac{31}{16}$; faisant ensuite passer une courbe par les points D, E, F, G, H, B, elle sera celle que la bombe ou le mobile aura décrite pendant la durée de son mouvement.

Si par le point A on mene Ab égale & parallele à 6 B, & que par les points D, E, F, G, H, B, on tire des paralleles à A6, les parties de la ligne Ab, Ad, Ae, &c. seront égales aux espaces que la pesanteur aura fait parcourir à la bombe; elles seront les abscisses de la courbe ADEFGHB, & les ordonnées Dd, Ee, Ff, seront égales aux divisions correspondantes de A6. D'où il suit que les quarrés des ordonnées de cette courbe sont entr'eux comme les abscisses. Mais cette propriété appartient à la parabole: donc la courbe décrite par la bombe est une parabole.

Si le milieu dans lequel la bombe ou le mobile se meut est résistant, la courbe qu'il décrit n'est plus une parabole. Pour la déterminer, il faudroit savoir quelle est la loi suivant laquelle l'air résiste au mouvement. En supposant que cette résistance soit proportionnelle aux quarrés des vitesses, comme on le croit communément, M. Newton a démontré que la courbe décrite par le mobile est une espece d'hyperbole dont le sommet ne répond point au milieu de la ligne tirée du mortier au lieu où tombe la bombe; la perpendiculaire abaissée de ce point sur cette ligne, la couperoit en deux parties inégales, dont la plus grande est celle du côté du mortier.

Nous allons d'abord donner la théorie du *jet* des bombes, en supposant qu'elles se meuvent dans un milieu non résistant, suivant l'hypothese ordinaire, qui est au reste bien éloignée de la vérité, comme on le verra dans la suite.

Les lignes de projection des bombes jettées parallelement ou obliquement à l'horison, sont autant de tangentes à la courbe qu'elles décrivent; car comme la pesanteur agit toujours sur les corps qui se meuvent librement, elle doit les détacher d'abord de la ligne de projection; par conséquent cette ligne ne doit toucher celle qu'ils décrivent que dans un point.

On sait que les bombes se tirent avec des especes de canons courts appellés *mortiers*. *v.* MORTIER. La poudre dont le mortier est chargé est la force qu'on emploie pour chasser la bombe. Comme il y auroit beaucoup de difficultés à calculer les différentes impressions que les bombes peuvent recevoir des différentes quantités de poudre dont on peut charger le mortier, on a trouvé le moyen de les éluder, en supposant que la force dont la poudre est capable, est acquise par la chûte de la bombe d'une hauteur verticale quelconque. Plus cette hauteur sera grande, & plus la force ou la vitesse acquise pendant la durée de la chûte, le sera aussi. C'est pourquoi il n'y a point de charge de poudre dont la force ne puisse se considérer comme étant produite par une chûte verticale relative à la quantité de poudre de cette charge.

En supposant que les bombes décrivent des paraboles, on peut des différentes propriétés de ces courbes tirer les regles générales & particulieres du *jet* des bombes; mais comme on peut aussi les déduire du mouvement des corps pesans, nous allons en donner un précis, en ne supposant que la connoissance de la théorie de ce mouvement.

Pour exprimer la vitesse avec laquelle la bombe est poussée suivant les différentes directions qu'on peut lui donner, nous supposerons qu'elle a acquis cette vitesse en tombant d'une hauteur déterminée *BA*, *fig. 61*.

Il est démontré que si un corps pesant qui a acquis une vitesse en tombant d'une hauteur déterminée *BA*, est poussé de bas en haut avec cette vitesse, qu'il remontera à la même hauteur d'un mouvement retardé, dans le même tems que celui de la durée de sa chûte le long de cette hauteur. *v.* MOUVEMENT DES CORPS PESANS.

Si l'on suppose qu'il se meuve d'un

Digitized by Google

mouvement uniforme pendant le même tems, avec la viteſſe acquiſe en tombant de *B* en *A*, il parcourra un eſpace double de *AB*, c'eſt-à-dire, *AC*: dans le tems qu'il employeroit à tomber d'un mouvement accéléré de *B* en *A*, & à remonter de *A* en *B* d'un mouvement retardé, il parcourra d'un mouvement uniforme *AE* quadruple de *AB*.

Si le corps peſant eſt pouſſé ſuivant une ligne de direction quelconque *AF*, *fig. 68. 69. & 70.* avec la viteſſe acquiſe par ſa peſanteur en tombant librement de *B* en *A*, pour avoir la diſtance où ce corps ira tomber, ſoit ſur un plan horiſontal *AX*, ou incliné au-deſſus de l'horiſon *AT*, ou au-deſſous *AZ*; il faut ſur *AE*, quadruple de *AB*, décrire un arc tangent au plan, qui coupera la ligne de projection en *F* ou *f*; ſi l'on abaiſſe de ce point la verticale *FfG*, le point *G* ou elle rencontrera les plans *AX*, *AT* & *AZ*, ſera celui où le corps ira tomber.

Pour le démontrer, tirez la corde *EF*. On aura les deux triangles ſemblables *EAF*, *FAG*; car les angles *EAF*, *AFG* ſont égaux étant alternes: de plus, l'angle *FEA* qui a pour meſure la moitié de l'arc *Ff A*, eſt égal à *FAG* qui étant formé de la tangente *AG* & de la corde *FA*, a pour meſure la moitié du même arc *FfA*: donc les deux triangles *AEF* & *FAG* ſont ſemblables. C'eſt pourquoi l'on a *EA. AF*:: *AF. FG*. Mais dans la proportion continue *le premier terme eſt au dernier comme le quarré du premier eſt au quarré du ſecond.* Donc *EA. FG*:: *EA. AF*. Et $\sqrt{EA}.\sqrt{FG}$:: *EA. AF*. Les deux premiers termes de cette derniere proportion expriment les viteſſes que le mobile acquiert en tombant librement de *E* en *A*, & de *F* en *G*; car les viteſſes peuvent être exprimées par les racines quarrées des eſpaces que la peſanteur fait parcourir au mobile. Il ſuit de-là que les eſpaces *EA* & *AF* étant entr'eux comme les viteſſes précédentes, ſont parcourus uniformément dans le même tems. Ainſi ils peuvent exprimer ces viteſſes, mais les eſpaces parcourus par la peſanteur ſont entr'eux comme les quarrés des viteſſes. Donc, puiſque *EA*, & *FG* ſont entr'eux comme les quarrés de *EA* & de *AF*, ces lignes ſont celles que la peſanteur fait parcourir à la bombe ou au mobile dans le tems qu'il décriroit *EA* & *AF* uniformément, c'eſt-à-dire dans un tems double de celui qu'il employeroit à tomber de *B* en *A*, d'un mouvement accéléré, ou ce qui eſt la même choſe, dans celui qu'il employeroit à monter de *A* en *B*, & à deſcendre de *B* en *A*.

Il eſt évident que cette démonſtration s'applique également aux figures 68, 69, & 70, à la ligne de projection *Af* des mêmes figures, & à toutes les autres qu'on peut tirer de *A* aux différens points de l'arc *AfFE*; que ſi le plan eſt horiſontal comme *AX*, *fig. 68*, l'arc *AfFE* eſt une demi-circonférence dont *AE* eſt le diametre; mais que ſi le plan eſt élevé ſur l'horiſon comme *AT*, *fig. 69*, l'arc précédent eſt plus petit que la demi-circonférence, & qu'il eſt plus grand quand le plan eſt abaiſſé ſous l'horiſon, comme *AZ*, *fig. 70*.

Pour décrire ces arcs dans ces deux derniers cas, il faut élever du point *A* ſur *AT* & *AZ*, la perpendiculaire indéfinie *AN*, *fig. 69 & 70*; puis du point *C* milieu de *AE*, élever ſur cette ligne une autre perpendiculaire *CL*, qui étant prolongée juſqu'à la rencontre de *AN*, la coupera dans le point *O* qui ſera le centre de l'arc. C'eſt pourquoi, ſi de ce point pris pour centre, & de l'intervalle *OA* ou *OE* on décrit l'arc *AfFN* terminé en *N*, par ſa rencontre avec *AN*, *fig. 69*, & prolongée juſqu'en *E*, *fig. 70*, on aura l'arc demandé.

La diſtance *AG* à laquelle la bombe va tomber du mortier, ſe nomme *la ligne de but*, ou l'*amplitude* de la parabole; *AE* quadruple de *AB*, *la force du jet*; & *FG* ou *fG*, *la ligne de chûte*.

Comme il n'eſt point d'uſage de tirer les bombes parallelement à l'horiſon, nous n'entrerons point dans le détail des cir-

constances particulieres de ce *jet* ; nous donnerons seulement la maniere de déterminer la hauteur le long de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir la vitesse nécessaire pour décrire la ligne de projection qui dans ce cas est égale à celle de but, pendant que la pesanteur lui fait décrire la ligne de chûte.

Si l'on suppose que du point *B*, *fig. 71*, élevé sur l'horisontal *A X* de la quantité *B A*, on ait tiré une bombe avec une charge de poudre déterminée, & que la bombe ait été tomber en *G* sur *A X*, pour trouver la hauteur de laquelle elle auroit dû tomber pour acquérir la force ou la vitesse que lui imprime la charge de poudre du mortier pour décrire la ligne de projection *B F* d'un mouvement uniforme, pendant que la pesanteur lui fera décrire *B A* ou *F G* d'un mouvement accéléré, il faut mener *B F* parallele à *A X*, terminée en *F* par sa rencontre avec *G F* perpendiculaire à *A X*. On coupera *B F* en deux également en *D*, & l'on tirera *A D*, sur laquelle on élevera la perpendiculaire *D F*, qui sera terminée en *E* par sa rencontre avec le prolongement de *A B* ; l'on aura *E B* pour la hauteur demandée.

La bombe en tombant de *B* en *A* acquiert une vitesse capable de lui faire décrire cette même ligne d'un mouvement uniforme pendant la moitié du tems de la durée de sa chûte d'un mouvement accéléré ; elle doit donc décrire *B D* moitié de *B F*, dans le même tems ; comme *A B* & *B D* sont ainsi parcourus uniformément dans le même tems, ces deux lignes sont entr'elles comme les vitesses qui les leur font parcourir. Mais à cause du triangle rectangle *A D E*, l'on a *A B*. *B D* :: *B D*. *B E* ; ce qui donne $\sqrt{A B}$. $\sqrt{B E}$ :: *A B*. *B D*. Or la vitesse par la chûte le long de *A B* est égale à la racine quarrée de *A B* ; donc la racine quarrée de *E B* exprime la vitesse par *B D* : donc *E B* est la hauteur de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir une vitesse capable de pousser la bombe par le mouvement de projection de *B* en *D*, dans le tems de la moitié de la durée de la chûte accélérée de la bombe le long de *B A*. Or dans un tems double cette même vitesse doit lui faire parcourir *B F* double de *B D* ; donc elle lui fera parcourir cet espace dans le tems que la pesanteur fera parcourir à la bombe la ligne *B A* ; donc, &c.

La force du jet, la ligne de projection, & la ligne de chûte sont en proportion continue, c'est-à-dire, que *fig. 68. & 70. A E, A F* :: *A F, F G* ; ce qui est évident, puisque les triangles semblables *E A F, F A G* donnent cette même proportion.

Il suit de-là que lorsqu'on connoit l'amplitude de la parabole, & l'angle de l'inclinaison du mortier, on peut trouver la force du *jet*. Car dans le triangle *F G A* on connoit *A G* par la supposition, ainsi que l'angle *F A G*. De plus l'angle *A G F* qui est droit *fig. 68*, & qui est égal à *G A P*, plus *G P A*, *fig. 69*, & au droit *A P G* moins *P A G fig. 70*. C'est pourquoi on viendra par la trigonométrie à la connoissance de *G F* & de *A F*. Ces deux lignes étant connues, on trouvera *A E*, en cherchant une troisieme proportionnelle à *G F* & *A F*.

On voit par-là que si l'on tire une bombe avec une charge de poudre quelconque, qu'on observe l'angle d'inclinaison du mortier, & la distance où la bombe sera portée, on peut trouver la hauteur d'où elle auroit dû tomber pour acquérir une force qui agissant sur elle dans la direction du mortier, soit capable de produire le même effet que l'impulsion de la poudre dont il aura été chargé.

Si par les points *f F*, *fig. 71*, on tire *f d* & *F D* perpendiculaire à *A E*, ces lignes seront égales à l'amplitude *A G*. Or comme tous les points de la demi-circonférence *A F f E* terminent les différentes lignes de projection selon lesquelles on peut tirer la bombe pour la faire tomber sur *A X* avec la charge de poudre exprimée par la force du *jet A E*, il s'ensuit que si de tous ces points on mene des perpendiculaires à *A E*, ou si l'on tire une infinité d'ordonnées à *A E*, elles exprimeront chacune la distance où la bombe

be ira tomber, tirée ſous l'angle d'inclinaiſon formé par l'horiſontale AX, & par les lignes de projection menées de A aux différens points ou aux ordonnées, rencontrant la demi-circonférence $AfFE$.

Il réſulte de cette conſidération, *fig. 68 & 71*, 1°. que le rayon CL étant la plus grande de ces ordonnées, exprime la plus grande diſtance AM où la bombe peut être chaſſée par la charge du mortier; comme l'on a cette amplitude lorſque la ligne de projection eſt AL qui donne l'angle LAM de 45 degrés, puiſque ſa meſure eſt la moitié de l'arc $AffL$ de 90 degrés, il s'enſuit que pour avoir la plus grande diſtance où la bombe peut aller, il faut que l'angle de projection ſoit de 45 degrés.

2°. Que comme les ordonnées également diſtantes du rayon CL perpendiculaire ſur AE ſont égales, les inclinaiſons Af, Af également au-deſſus & au-deſſous de 45 degrés, donnent des amplitudes égales.

Ainſi l'angle de projection étant de 30 degrés ou de 60, la bombe ira à la même diſtance, parce qu'ils different également de 45 degrés.

3°. Comme les ordonnées df, df, ſont les ſinus des arcs Af, Af, & que les angles fAG, fAG ont pour meſure la moitié de ces arcs, les portées AG, AG égales aux ordonnées df, df ſont entr'elles comme les ſinus des arcs Af, Af, ou ce qui eſt la même choſe, *comme les ſinus des angles doubles de l'inclinaiſon du mortier.*

Ainſi, lorſque l'angle d'inclinaiſon du mortier eſt de 15 degrés, l'arc Af eſt à 30; mais comme le ſinus de cet arc eſt la moitié du rayon, *la portée de la bombe tirée ſous l'angle de 15 degrés, eſt la moitié de celle qu'on a ſous l'angle de 45 degrés.*

Si l'on veut connoître la plus grande hauteur à laquelle la bombe s'éleve ſur l'horiſontal AX, *fig. 68*, il faut du point I milieu de AG, élever ſur cette ligne la perpendiculaire IR, prolongée juſqu'à ce qu'elle rencontre la ligne de projection AF. On ſuppoſe qu'elle le fait en R. Si l'on coupe enſuite IR en deux également en K, ce point ſera celui de la plus grande élévation de la bombe, & par conſéquent IK ſera la hauteur demandée.

Pour le démontrer, conſidérez que IR coupant AG en deux également, coupe de même AF en R, & que comme IR eſt la moitié de la ligne de chûte FG, IK moitié de IR eſt le quart de FG. Or le tems que la bombe emploie à parcourir AF par ſon mouvement de projection, eſt double de celui de AR; mais les eſpaces que la peſanteur lui fait parcourir, ſont entr'eux comme les quarrés des tems; donc la ligne de chûte FG eſt quadruple de RK & IK; donc IK exprime la plus grande élévation de la bombe ſur l'horiſontale AX.

Les principes précédens ſuffiſent pour la réſolution des différens problèmes qui concernent le *jet* des bombes, lorſque le plan où elles doivent tomber eſt de niveau avec la batterie. On peut auſſi les appliquer aux plans élevés au-deſſus de l'horiſon, ou inclinés au-deſſous, mais d'une maniere moins générale, parce que dans ces deux derniers cas les portées ne ſont point entr'elles comme les ſinus des angles doubles de l'inclinaiſon du mortier. Nous ferons voir la maniere de faire cette application dans les problèmes ſuivans; mais auparavant nous allons donner le moyen de trouver l'angle de projection qui donne la plus grande portée de la bombe, ſoit que le plan ſur lequel elle doit tomber ſoit élevé ſur l'horiſon, ou incliné au-deſſous.

Soient pour cet effet les *figures 69 & 70*. Nous ſuppoſerons dans la premiere que le plan AT ſur lequel la bombe doit tomber, eſt élevé ſur l'horiſontale AX de 20 degrés, & dans la ſeconde, que AZ eſt au-deſſous, de la même quantité.

Cela poſé, l'arc dont AE eſt la corde, ſera de 40 degrés plus petit que la demi-circonférence; car l'angle NAE eſt égal à GAX formé par le plan incliné AT, &

Digitized by Google

l'horiſontale AX: or EAN a pour meſure la moitié de l'arc NE; mais cette moitié étant de 20 degrés, par la ſuppoſition le double EN doit en avoir 40. Si l'on ôte ce nombre de 180 degrés, valeur de la demi-circonférence, il reſtera 140 degrés pour l'arc ALE, dont AE eſt la corde.

La perpendiculaire CL qui coupe la corde EA en deux également, coupe de la même maniere l'arc ALE; c'eſt pourquoi dans cet exemple l'angle LAG de la plus grande portée a pour meſure le quart de 140 degrés, c'eſt-à-dire 35 degrés.

Il eſt évident que les angles également au-deſſus & au-deſſous de cet angle, donneront les mêmes portées, ainſi que ceux qui different également de 45 degrés, lorſque le plan ſur lequel la bombe doit tomber, eſt horiſontal ou de niveau avec la batterie.

Si le plan AZ, *fig. 70*, eſt au-deſſous de l'horiſontale AX de 20 degrés, l'arc $ALNE$ en aura 180 plus 40, c'eſt-à-dire 220; le quart de ce nombre qui eſt 55, donnera dans cet exemple l'angle de projection de la plus grande portée de la bombe ſur AZ.

Il eſt aiſé de tirer de-là une regle générale pour avoir l'angle de la plus grande portée de la bombe ſur un plan élevé ſur l'horiſon ou incliné au-deſſous d'une quantité connue.

Dans le premier cas, il faut ôter de 180 degrés le double de l'angle de l'élévation du plan, & prendre le quart du reſte: dans le ſecond, il faut ajoûter à 180, degrés le double de l'inclinaiſon du plan, & prendre également le quart de la ſomme qui en réſulte; ou bien il faut dans le premier cas, ôter de 45 degrés la moitié de l'angle de l'élévation du plan, & ajoûter dans le ſecond à 45 degrés la moitié de l'inclinaiſon du plan ſous l'horiſon.

Problemes. I. *Ayant tiré une bombe ſous un angle de projection pris à volonté, & connoiſſant la diſtance où elle aura été tomber ſur un plan horiſontal, trouver la force du* jet.

Soit, *fig. 71*, l'angle de projection FAT, & G le point où la bombe aura tombé ſur le plan horiſontal AT.

Comme on ſuppoſe que AG eſt connue, on trouvera par la trigonométrie FG & AF; cherchant enſuite une troiſieme proportionnelle à FG & AF, on aura la force du *jet* AF.

Si le plan eſt incliné au-deſſus ou au-deſſous de l'horiſon d'une quantité connue GAX, *fig. 72*, on connoîtra dans le triangle FAG, l'angle AGF, qui eſt égal à GAP, plus APG, l'angle de projection FAG, & le côté AG; c'eſt pourquoi on viendra par la trigonométrie à la connoiſſance des deux autres côtés AF & FG.

Si le plan eſt incliné au-deſſous de l'horiſon, *fig. 73*, on connoîtra l'angle d'inclinaiſon XAZ, & par conſéquent AGP, qui en eſt le complément; l'angle PAF formé par l'horiſontale AX, & la ligne de projection AF eſt auſſi connue. Donc GAF qui eſt égal à GAP, plus PAF, le ſera également; or comme le côté AG eſt ſuppoſé connu, on connoît dans le triangle GAF un côté & les angles; c'eſt pourquoi on peut par la trigonométrie venir à la connoiſſance des deux autres côtés GF & AF.

Les lignes de chûte & de projection, *fig. 72 & 73*, étant connues, on leur cherchera une troiſieme proportionnelle, qui ſera la force du *jet* EA.

II. *La force du* jet *étant connue, trouver la plus grande diſtance où la bombe peut être portée ſur un plan quelconque, fig. 68 69 & 70,*

Il eſt évident par tout ce que l'on a expoſé précédemment, que la plus grande diſtance où la bombe peut être portée ſur un plan quelconque avec une charge de poudre exprimée par la force du *jet* AE, eſt déterminée par la partie AM du plan, compriſe entre le point A, où l'on ſuppoſe le mortier & la parallele LM, à la force du *jet* AE, menée de l'extrêmité L de la ligne CL qui coupe l'arc ALE en deux également. C'eſt pourquoi il ne s'agit que de trouver la valeur de AM

Digitized by Google

fig. 68, 69, 70, pour la réſolution du problème propoſé.

Lorſque le plan eſt horiſontal, *fig. 68*, on a déja vu que la plus grande diſtance où la bombe peut tomber eſt égale à la moitié de la force du *jet AE*, & qu'elle ſe trouve en tirant le mortier ſous l'angle *LAM* de 45 degrés.

Si le plan *AT*, *fig. 69*, eſt incliné au-deſſus de l'horiſon *AX*, d'une quantité connue *TAX*, il faut d'abord trouver l'angle de projection de la plus grande portée *LAM*, comme on l'a enſeigné ci-devant, & chercher enſuite la valeur de la ligne de projection *AL*.

Pour cet effet, conſidérez que l'angle *NAT* eſt droit; qu'ôtant de cet angle les angles connus *NAE* & *LAT*, il reſtera l'angle *EAL*: or dans le triangle rectangle *ACL*, connoiſſant *AC* égal à la moitié de la force du *jet AE*, & un angle *CAL*, on viendra par la trigonométrie à la connoiſſance de *AL*.

Préſentement dans le triangle *AML*, on connoitra le côté *AL*, l'angle *LAM*, & *AML* égal à *MAX*, plus l'angle droit *ARM*; c'eſt pourquoi on viendra par la trigonométrie à la connoiſſance de la plus grande diſtance *AM*, où la bombe peut être portée avec la charge du mortier exprimée par la force du *jet AE*.

Si le plan eſt incliné ſous l'horiſon comme *AZ*, *fig. 70*, & qu'on connoiſſe l'angle d'inclinaiſon *XAZ* formé par l'horiſontale *AX* & le plan *AZ*, on cherchera d'abord, comme dans le cas précédent, l'angle de projection *LAM*, de la plus grande portée de la bombe; on ôtera enſuite de l'angle droit *NAZ*, l'angle de projection *LAZ*, il reſtera l'angle *NAL*, auquel ajoûtant *NAC* égal à celui de l'inclinaiſon du plan *XAZ*, on aura *EAL*, ou *CAL*. Alors dans le triangle *ACL*, connoiſſant, outre cet angle, le côté *CA*, égal à la moitié de la force du *jet*, on viendra à la connoiſſance de *AL*.

La ligne de projection *AL* étant ainſi connue, de même que les angles de la baſe du triangle *LAM*, ſavoir *LAM* & *AML*, ce dernier eſt égal à *APG*, moins *PAG*, il ſera aiſé de venir par la trigonométrie à la connoiſſance de *AM*, ou de la plus grande portée de bombe.

III. *La plus grande diſtance où une bombe puiſſe aller ſur un plan quelconque étant connue, & la force du* jet, *trouver la diſtance où elle ira, tirée ſous tel angle de direction que l'on voudra, le mortier étant toujours chargé de la même quantité de poudre, ou*, ce qui eſt la même choſe, *la force du* jet *étant toujours la même.*

Lorſque le plan eſt horiſontal, les différentes portées ſont entr'elles comme les ſinus des angles doubles de l'inclinaiſon de mortier; c'eſt pourquoi l'on trouvera la diſtance demandée par cette analogie.

Comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle double de l'inclinaiſon du mortier; ainſi la plus grande diſtance eſt à la diſtance demandée.

Si le plan donné *AT*, *fig. 72*, eſt incliné ſur l'horiſon *AX*, du centre *O* de l'arc *ALN*, on tirera le rayon *OF*: comme l'arc *ALF* eſt double de celui de l'inclinaiſon du mortier, l'angle *AOF* ſera connu; le rayon *AO* le ſera auſſi: car connoiſſant dans le triangle rectangle *OCA*, le côté *AC* égal à la moitié de la force du *jet*, & l'angle *OAC*, qui eſt égal à celui de l'inclinaiſon du plan *TAX*, on viendra aiſément à la connoiſſance de *OA*. Ainſi dans le triangle *AOF*, on connoitra les angles & les côtés *OA* & *OF*, qui feront venir à la connoiſſance de la ligne de projection *AF*. Dans le triangle *AFG*, on connoitra le côté *AF*; de plus l'angle d'inclinaiſon donné *FAG*, & l'angle *AGF* égal à *APG*, plus *PAG*; par conſéquent on trouvera par la trigonométrie la diſtance demandée *AG*.

Si le plan *AZ* eſt incliné ſous l'horiſon, *fig. 73*, il eſt évident qu'on viendra de la même maniere à la connoiſſance de ſa ligne de projection *AF*, & enſuite à celle de la diſtance demandée *AG*.

IV. *La plus grande diſtance où une bombe puiſſe aller ſur un plan quelconque étant connue, & la force du* jet, *trouver l'angle*

Digitized by Google

de projection ou d'inclinaiſon du mortier pour la faire tomber à une diſtance donnée.

Si le plan eſt horiſontal, on fera cette analogie.

Comme la plus grande diſtance eſt à la diſtance donnée; ainſi le ſinus total eſt au ſinus de l'angle double de celui de projection.

Ce ſinus étant connu, on cherchera dans les *tables de ſinus* l'angle auquel il appartiendra; ſa moitié ſera la valeur de l'angle de projection demandé.

Si le plan eſt incliné au-deſſus ou au-deſſous de l'horiſon comme *A T* & *A Z*, *fig. 72 & 73*, il y a plus de difficulté à trouver l'angle dont il s'agit; voici néanmoins une méthode aſſez facile pour y parvenir.

Nous ſuppoſerons d'abord, *fig. 72*, que le plan *A T* eſt élevé ſur l'horiſon *A X* d'une quantité connue *T A X*; que *E A* eſt la force du *jet*, & l'arc *A L E* décrit du point *O*, milieu du diametre *A N*, renferme toutes les différentes lignes de projection que la charge de poudre du mortier, ou la force du *jet* peut faire décrire à la bombe. Nous ſuppoſerons auſſi que *A G* eſt la diſtance donnée. C'eſt pourquoi ſi l'on imagine que par *G*, on a mené *G F* parallele à *A E*, qui coupe l'arc *A L E* en *f*, & *F*; tirant du point *A*, les lignes de projection *A f*, & *A F*, elles donneront l'angle demandé *f A G*, ou *F A G*.

Pour venir à la connoiſſance de cet angle par le calcul, il faut obſerver que dans le triangle *A G F*, on connoit le côté donné *A G*; de plus l'angle *A G F* égal à *G A P* plus *G P A*; qu'ainſi ſi l'on parvient à la connoiſſance de *G F*, ou de *A F*, on pourra connoître par la trigonométrie, l'angle de projection *F A G*.

Pour cet effet, ſoit tiré du centre *O* de l'arc *A L F* ſur *A E*, la perpendiculaire *O C*, qui étant prolongée juſqu'à la rencontre de cet arc en *L*, le coupera en deux également, ainſi que *A E* en *C*, & *F f* en *T*.

On aura le triangle rectangle *A C O*, dans lequel le côté *A C* qui eſt égal à la moitié de la force du *jet A E* ſera connu, ainſi que l'angle *O A C*, égal à celui de l'élévation du plan *T A X*, ou *G A P*; c'eſt pourquoi on viendra par la trigonométrie à la connoiſſance de *O C* & de *O A*, égale à *O L*.

Préſentement ſi l'on prolonge *F G* juſqu'à ce qu'elle rencontre l'horiſontale *A X* dans le point *P*, il ſera aiſé, dans le triangle rectangle *A P G*, ſemblable au triangle *A C O*, de venir à la connoiſſance de *A P* & de *P G*.

Comme *C T* eſt égale à *A P*, à cauſe des paralleles *A E* & *F P*, *O T* qui eſt égal à *O C* plus *C T* ſera connue; ſi l'on ôte *O T* de *O L*, il reſtera *T L*.

Cette ligne étant connue, on viendra par la propriété du cercle, à la connoiſſance de *F T* ou *T f*, en multipliant *O L* plus *O T* par *T L*, & extrayant la racine quarrée du produit.

Pour déterminer *F G* ou *f G*, il faut conſidérer que *C A* moins *P G* eſt égale à *T G*; ajoûtant *T F* à cette ligne, on a *F G*, & ôtant *T f* de cette même ligne *A C*, il reſtera *f G*.

G F ou *G f* étant connue, on connoit dans le triangle *A F G* ou *A f G* deux côtés, & l'angle *A G F* compris par ces côtés; c'eſt pourquoi on viendra par la trigonométrie à la connoiſſance des angles *F A G*, *A F G*.

Lorſque le plan ſur lequel la bombe doit tomber eſt incliné ſous l'horiſon *A X*, comme *A Z fig. 73*, il eſt clair qu'on déterminera de la même maniere la valeur de l'angle de projection *F A G*, pour faire tomber la bombe à la diſtance donné *A G*.

Remarques. 1°. Il eſt évident que, ſi la diſtance *A P*, priſe du point *A*, où l'on ſuppoſe la batterie, *fig. 72 & 73*, juſqu'à la rencontre de la ligne de chûte *F G* avec l'horiſontale *A X*, eſt plus grande que *C L*, le problème eſt impoſſible; car, dans ce cas la ligne de chûte ne toucheroit ni ne rencontreroit l'arc *A L E* dans aucun point. Et 2°. que ſi *A P* ſe trouve égale à *C L*, l'angle cherché ſera celui de la plus grande portée de la bombe.

3°. On peut, par la réſolution des problèmes précédens, calculer des tables

Digitized by Google

pour trouver avec toutes les charges de poudre qu'on peut employer, les distances où les bombes iront tomber, soit que le plan sur lequel on les tire soit horisontal, ou incliné à l'horison, sous tel angle d'inclinaison que l'on voudra, & réciproquement pour trouver les angles d'inclinaison, lorsque les distances où les bombes doivent tomber sont données. M. Bélidor a rempli cet objet dans le *bombardier françois* pour les plans horisontaux; les deux derniers problèmes qu'on vient de résoudre, donnent les moyens de continuer ces tables pour les autres plans.

4°. Il faut observer que, comme il y a deux angles de projection pour chaque amplitude de la bombe, au-dessus de la plus grande portée, & que le plus grand lui donne plus d'élévation que le petit, on doit se servir du premier lorsque l'objet des bombes est de ruiner des édifices, le second & le plus petit angle doit être employé pour tirer des bombes dans les ouvrages attaqués, & sur des corps de troupes, parce que les bombes ayant alors moins d'élévation, elles s'enfoncent moins dans la terre, ce qui en rend les éclats plus dangereux.

Description & usage de l'instrument universel pour jetter les bombes. Quoique les différens calculs nécessaires pour tirer les bombes avec regle & principes soient fort simples, cependant, comme il peut arriver que tous ceux qui peuvent être chargés de la pratique du *jet* des bombes, n'en soient pas également capables, on a imaginé différens instrumens pour leur épargner ces calculs ou pour les abréger. On peut voir ces différens instrumens, & la maniere de s'en servir dans *l'art de jetter les bombes* par M. Blondel. Nous donnerons seulement ici la construction & l'usage de celui qui peut servir le plus généralement à ce sujet, & qu'on appelle par cette raison l'*instrument universel*.

C'est un cercle *X*, *fig. 74*, assez grand pour être divisé en degrés; il est d'une matiere solide, comme de cuivre ou de bois. Il a une regle *A F* tangente à sa circonférence, attachée fixement à l'extrêmité de son diametre *A B*, & de pareille longueur; elle est divisée dans un grand nombre de parties égales, comme par exemple 200.

On attache à la tangente ou à la regle *A F*, un filet *R P*, de maniere qu'on puisse le faire couler le long de *A F*; ce filet est tendu par un plomb *P*, qui tient à son extrêmité.

Pour *trouver*, par le moyen de cet instrument, *l'inclinaison qu'il faut donner au mortier pour jetter une bombe à une distance donnée sur un plan horisontal, ou de niveau avec la batterie.*

On cherchera d'abord la force du *jet*, en tirant le mortier avec la charge de poudre dont on veut se servir, sous un angle d'inclinaison pris à volonté.

La force du *jet A E*, *fig. 75*, étant trouvée, par exemple de 923, pour connoître l'angle d'inclinaison ou de projection *F A G*, on fera une regle de trois, dont les deux premiers termes seront la force du *jet A E*, & le diametre *A B* de l'instrument universel *X*, égal à la regle *A F*, divisée en 200 parties égales; le troisieme terme de cette regle sera la distance donnée *A G*, que nous supposerons ici de 250 toises.

Ainsi nommant *x* le quatrieme terme de cette regle, l'on aura 923 . 200 :: 250. *x*; faisant l'opération, on trouvera 54 pour la valeur de *x*, ou du quatrieme terme.

On fera couler le filet *R P* de l'instrument universel *X*, *fig. 74 & 75*, depuis *A* jusqu'à la 54e division *R* de la regle *A F*; on mettra ensuite cet instrument dans une situation verticale, & de maniere que le filet *A F* soit parallele à l'horison. Alors le filet *R P* coupera l'instrument dans deux points *d* & *D*, qui donneront les arcs *A d*, *A D*, dont la moitié sera la valeur de l'angle cherché.

Pour le démontrer, il faut imaginer l'instrument universel *X*, placé immédiatement sous l'horisontale *A G*, *fig. 74*, de maniere que le diametre *A B* soit dans le prolongement de la force du *jet A E*. On verra alors que les parties *A d*, *A d*

Digitized by Google

D du demi-cercle de *X* ſont proportionnelles à *A f* & *A f F* de la demi-circonférence *A f F E*, ou que les triangles *A R D*, *A G F* ſont ſemblables, ainſi que *A R d*, *A G f*; d'où il ſuit que les arcs *A d*, & *A d D* ſont de même nombre de degrés que *A f* & *A f F*; mais *f A G* & *F A G* ſont les angles de projection pour faire tomber la bombe au point *G*. Donc, &c.

Remarque. Si le filet *R P*, au lieu de couper le demi cercle de l'inſtrument ne faiſoit que le toucher, l'angle de projection cherché ſeroit de 45 degrés, & la portée donnée ſeroit la plus grande. Mais s'il tomboit en dehors le problème ſeroit impoſſible, c'eſt-à-dire, que la charge de poudre déterminée, ne ſeroit pas ſuffiſante pour chaſſer la bombe à la diſtance donnée.

Si l'angle d'inclinaiſon du mortier, ou de la ligne de projection eſt donnée, & qu'on veuille ſavoir à quelle diſtance la charge du mortier portera la bombe ſur un plan horiſontal, ſuppoſant cette charge, ou la force du jet, *la même que dans le problème précédent.*

On fera couler le filet *R P* le long de la regle *A F*, *fig. 74 & 75*, qu'on tiendra dans une ſituation parallele à l'horiſon, juſqu'à ce qu'il coupe le demi-cercle de l'inſtrument dans un point *d*, qui donne l'arc *A d* double de l'inclinaiſon donnée: après cela on comptera exactement le nombre des parties de *A F*, depuis *A* juſqu'en *R*, que nous ſuppoſons être le point auquel le filet *R P* étant parvenu, donne l'arc *A d* double de l'inclinaiſon du mortier. Suppoſant que le nombre des parties de cette regle, depuis *A* juſqu'en *R*, ſoit 54, on fera une regle de trois, dont les deux premiers termes ſeront toutes les parties de la regle *A E*, & celle de la force du *jet A E*. Le troiſieme ſera *A R*, ſuppoſé de 54 parties; ainſi l'on aura 200 . 923 :: 54 . *x*: faiſant cette regle, on trouvera 250 toiſes pour la diſtance *A G* où la bombe ira tomber.

Si le plan ſur lequel la bombe doit tomber, eſt plus élevé ou plus bas que la batterie, on trouvera de même avec l'inſtrument univerſel, l'angle d'inclinaiſon convenable pour la faire tomber à une diſtance donnée.

Soit le plan *A T*, *fig. 76*, élevé ſur l'horiſon *A*, & d'une quantité connue *T M*; le point de ce plan, où l'on veut faire tomber la bombe, ſoit auſſi *A G*; la diſtance donnée, & la force *A F* décrite de 923 toiſes, comme dans les problèmes précédens, il s'agit de trouver l'angle d'inclinaiſon du mortier.

On déterminera d'abord, par la trigonométrie, l'horiſontale *A M*, on trouvera enſuite le nombre des parties de la regle *A F* de l'inſtrument univerſel, correſpondant aux toiſes de *A E*, par cette regle de trois.

La force du *jet A E* . . . . 923 toiſes
eſt à la ſomme des parties de la regle *A F* . . . . . 200.
comme . . . . . *N M.*
eſt à . . . . . *A R.*

La partie *A R* de la regle *A F* étant connue, on placera le filet *R P* en *R*, & l'on fera enſorte qu'il y ſoit attaché fixement. Cela fait, on mettra l'inſtrument univerſel verticalement en *A*, *fig. 77*, on le diſpoſera de maniere que le prolongement de la regle *A F*, donne ſur le lieu donné *G*, où la bombe doit tomber. Alors le filet *R P* qui pend librement, coupera le demi-cercle de l'inſtrument dans deux points *d* & *D*, qui détermineront les arcs *A d*, *A D*, dont la moitié ſera la valeur des deux inclinaiſons du mortier pour jetter la bombe en *G*.

On opérera de la même maniere pour trouver ces mêmes angles, ſi le lieu où la bombe doit tomber, eſt au-deſſus de l'horiſon.

Remarque. Il eſt évident que ſi le filet *R P* ne faiſoit que toucher le demi-cercle *A d D B*, la diſtance *A G* ſeroit la plus grande où la bombe pourroit aller avec la force du *jet* donné, ou la charge du mortier; & que s'il tomboit en dehors, le problème ſeroit impoſſible.

Pour démontrer cette opération, il faut, comme on l'a fait dans la précédente,

Digitized by Google

ſuppoſer le demi-cercle *A F f E N*, *fig. 76*, qui termine toutes les différentes lignes de projection que la bombe peut décrire avec la force du *jet A E*, & imaginer que le diametre *A B* de l'inſtrument univerſel, eſt placé dans le prolongement du diametre *N A* de ce demi-cercle; alors la regle *A F* ſera dans le prolongement de *A G*, & l'on verra que le filet *R P* coupe le demi-cercle de l'inſtrument, de la même maniere que la ligne de chûte *F G* coupe *A f F E N*; ainſi les angles *F A G*, *R A D* ſont égaux, de même que *f A G*, *R A D*, &c.

Il eſt aiſé d'obſerver que, comme le point *A* du diametre *A B* de l'inſtrument univerſel eſt élevé ſur l'horiſon, la direction *A G* n'eſt pas exactement la même, que ſi ce point étoit immédiatement ſur la ligne *B M*; mais comme cette élévation eſt très-petite, par rapport à la diſtance *A G*, la différence qui en réſulte, ne peut être d'aucune conſidération dans la pratique du *jet* des bombes, & c'eſt par cette raiſon qu'on n'y a nul égard.

Pour ce qui concerne la maniere de pointer le mortier. *v.* MORTIER.

* La théorie du *jet* des bombes telle qu'on vient de la voir, eſt conforme à celle qu'ont donnée preſque tous les auteurs qui ont traité de l'artillerie. Ils enviſagent la réſiſtance de l'air comme étant ſi petite, qu'elle ne dérange pas ſenſiblement le mouvement de la bombe ou du boulet; enſorte qu'on peut les enviſager comme ſe mouvant dans le vuide, & décrivant ainſi des paraboles. Mais c'eſt là une ſuppoſition purement gratuite, & les expériences de M. Robins ſur la réſiſtance que l'air oppoſe à ces projectiles en ont ſuffiſamment prouvé la fauſſeté. Car cet auteur a trouvé par ſes expériences, que la réſiſtance qu'un boulet de 24 livres, éprouve, en ſe mouvant dans l'air avec une viteſſe de 900 à 1100 pieds par ſeconde, étoit égale à 20 fois le poids du boule: & c'eſt là la force que l'on a ſuppoſé juſqu'à préſent ſi petite, qu'on ne devoit pas y faire attention.

M. Jean Bernoulli avoit traité longtems avant M. Robins la matiere des trajectoires dans un milieu réſiſtant comme le quarré des viteſſes; c'eſt-à-dire, qu'il avoit déterminé la ligne courbe que décrit un corps lancé dans l'air ſous une direction quelconque. Mais les PP. Jaquier & le Sueur, qui ont donné cette ſolution dans leurs ſavans commentaires ſur les principes de M. Newton, après l'avoir diſcutée très au long, avouent enfin, qu'elle eſt ſi compliquée & ſi difficile, qu'on n'en peut tirer aucun avantage ni en philoſophie, ni en méchanique. C'eſt peut-être à cauſe de cela que la plupart des auteurs ont pris le parti d'enviſager comme nulle la réſiſtance de l'air, lorſqu'il s'agiſſoit du *jet* des bombes. La choſe en reſta là juſqu'à M. Robins, lequel ayant examiné différentes hypotheſes que ſes expériences lui faiſoient former, fut obligé de calculer de nouveau les mouvemens des corps, en ſuppoſant toutes ſortes de loix de réſiſtance; il fut aſſez heureux dans ſes recherches pour trouver une méthode d'approximation autant exacte que la nature du ſujet le demande, & qui eſt commode dans l'application. Nous ne pouvons pas entrer ici dans des détails à cet égard, qui nous meneroient trop loin, parce qu'ils exigeroient une certaine étendue pour être clairs; ainſi nous nous bornerons à donner le réſultat de ces calculs. Mais il faut auparavant parler des loix réelles de la réſiſtance que l'air oppoſe aux projectiles, comme M. Robins les a trouvées, en comparant entr'eux les réſultats d'un grand nombre d'expériences.

La premiere, c'eſt que tant que les viteſſes ne paſſent pas 1100 pieds par ſeconde, on peut ſuppoſer la réſiſtance en raiſon doublée des viteſſes.

La ſeconde, c'eſt que ſi la viteſſe paſſe celle de 1100 à 12000 pieds par ſeconde, la réſiſtance ſera près de trois fois plus grande qu'elle ne devroit être ſuivant la premiere loi. Il eſt remarquable, que la réſiſtance de l'air ne commence à s'éloigner de la loi générale, que lorſque la viteſſe du projectile eſt à-peu-près égale

Digitized by Google

à celle du ſon. L'auteur a expliqué ainſi la choſe; ne pourroit-il pas arriver, dit-il, que la viteſſe du ſon fût le premier degré de viteſſe avec lequel un corps étant emporté, laiſſât derriere lui un eſpace vuide, enſorte qu'il ne fût plus appuyé par la preſſion de l'atmoſphere? Ce qui peut confirmer cette hypotheſe, c'eſt que ſi l'on calcule le mouvement d'un corps en ſuppoſant qu'il laiſſe derriere lui un eſpace vuide, la réſiſtance que l'on trouvera, ſera trois fois plus grande qu'on ne l'auroit trouvée, en ſuppoſant un mouvement lent & la loi ordinaire: mais ſi l'on veut connoître exactement les limites qui ſéparent les plus grandes & les moindres réſiſtances, c'eſt aux expériences qu'il faut avoir recours.

Que l'on nomme *F* la réſiſtance que l'air oppoſe à chaque projectile. Pour déterminer cet *F* dans chaque cas particulier, voici la methode que l'auteur propoſe. Si c'eſt un boulet de fer, on en prendra le diamètre exprimé en pouces, & le multipliant par 300, on aura le nombre de verges, (les meſures dont on parle ici ſont des meſures angloiſes) qui repréſente la grandeur *F*; mais s'il eſt queſtion d'une bombe ou d'un boulet d'un autre métal que de fer, on déterminera la quantité *F* par cette proportion: Comme la gravité ſpécifique d'un boulet de fer de même diamètre que la bombe ou le boulet donné, eſt à la gravité ſpécifique de cette bombe ou de ce boulet, ainſi la quantité *F*, correſpondante au boulet de fer, eſt à celle qui correſpond à la bombe ou au boulet donné. Après avoir ainſi trouvé la réſiſtance *F*, on pourra calculer par les trois propoſitions ſuivantes, quelle eſt la courbe qu'un corps décrit, en ſuppoſant toujours la réſiſtance en raiſon doublée des viteſſes; & on montrera en même tems, comment on peut appliquer ces principes dans le cas où la viteſſe étant très-grande, la réſiſtance augmente dans un plus grand rapport.

Propoſition 1°. L'amplitude réelle d'un boulet ou d'une bombe projettée ſous un angle au-deſſous de 8° ou 10°. étant connue, déterminer l'amplitude qu'elle auroit dans le vuide dans les mêmes circonſtances, & par conſéquent quelle ſeroit ſon amplitude ſous un angle de 45°, & la viteſſe que le corps avoit au commencement de ſon mouvement.

Solution. Que l'on diviſe l'amplitude actuelle par la quantité *F*, correſpondante au projectile donné, & que l'on cherche le quotient dans une des premieres colonnes de la table ci-jointe; alors qu'on multiplie par *F* le nombre correſpondant dans la ſeconde colonne; ce produit exprimera l'amplitude dans le vuide, & par conſéquent l'on connoîtra la viteſſe du projectile au commencement de ſon mouvement. Car ſi de ces trois quantités ſavoir, la viteſſe du projectile, ſon amplitude ſous un angle de 45°, & ſon amplitude ſous un angle donné, l'une eſt connue, on pourra facilement trouver les deux autres par la théorie des projectiles dans le vuide.

Digitized by Google

Amplitude actuelle exprimée en F.	Amplitude dans le vuide correſpondante exprimée en F.	Amplitude actuelle exprimée en F.	Amplitude dans le vuide correſpondante exprimée en F.	Amplitude actuelle exprimée en F.	Amplitude dans le vuide correſpondante exprimée en F.	Amplitude actuelle exprimée en F.	Amplitude dans le vuide correſpondante exprimée en F.
0 , 01	0 , 0100	1 , 1	1 , 6439	2 , 4	6 , 3526	3 , 7	19 , 3229
0 , 02	0 , 0201	1 , 15	1 , 7534	2 , 45	6 , 6435	3 , 75	20 , 1445
0 , 04	0 , 0405	1 , 2	1 , 8669	2 , 5	6 , 9460	3 , 8	21 , 0000
0 , 06	0 , 0612	1 , 25	1 , 9845	2 , 55	7 , 2605	3 , 85	21 , 8925
0 , 08	0 , 0822	1 , 3	2 , 1066	2 , 6	7 , 5875	3 , 9	22 , 8218
0 , 1	0 , 1034	1 , 35	2 , 2332	2 , 65	7 , 9276	3 , 95	23 , 7901
0 , 12	0 , 1249	1 , 4	2 , 3646	2 , 7	8 , 2813	4 , 0	24 , 7991
0 , 14	0 , 1468	1 , 45	2 , 5008	2 , 75	8 , 6492	4 , 05	25 , 8506
0 , 15	0 , 1578	1 , 5	2 , 6422	2 , 8	9 , 0319	4 , 1	26 , 9465
0 , 20	0 , 2140	1 , 55	2 , 7890	2 , 85	9 , 4300	4 , 15	28 , 0887
0 , 25	0 , 2722	1 , 6	2 , 9413	2 , 9	9 , 8442	4 , 2	29 , 2792
0 , 3	0 , 3324	1 , 65	3 , 0994	2 , 95	10 , 2752	4 , 25	30 , 5202
0 , 35	0 , 3947	1 , 7	3 , 2635	3 , 0	10 , 7237	4 , 3	31 , 8138
0 , 4	0 , 4591	1 , 75	3 , 4338	3 , 05	11 , 1904	4 , 35	33 , 1625
0 , 45	0 , 5258	1 , 8	3 , 6107	3 , 1	11 , 6761	4 , 4	34 , 5686
0 , 5	0 , 5949	1 , 85	3 , 7944	3 , 15	12 , 1816	4 , 45	36 , 0346
0 , 55	0 , 6664	1 , 9	3 , 9851	3 , 2	12 , 7078	4 , 5	37 , 5632
0 , 6	0 , 7404	1 , 95	4 , 1833	3 , 25	13 , 2556	4 , 55	39 , 1571
0 , 65	0 , 8170	2 , 0	4 , 3890	3 , 3	13 , 8258	4 , 6	40 , 8193
0 , 7	0 , 8964	2 , 05	4 , 6028	3 , 35	14 , 4195	4 , 65	42 , 5527
0 , 75	0 , 9787	2 , 1	4 , 8249	3 , 4	15 , 0377	4 , 7	44 , 3605
0 , 8	1 , 0638	2 , 15	5 , 0557	3 , 45	15 , 6814	4 , 75	46 , 2460
0 , 85	1 , 1521	2 , 2	5 , 2955	3 , 5	16 , 3517	4 , 8	48 , 2127
0 , 9	1 , 2436	2 , 25	5 , 5446	3 , 55	17 , 0497	4 , 85	50 , 2641
0 , 95	1 , 3383	2 , 3	5 , 8036	3 , 6	17 , 7768	4 , 9	52 , 4040
1 , 0	1 , 4366	2 , 35	6 , 0728	3 , 65	18 , 5341	4 , 95	54 , 6363
1 , 05	1 , 5384	.....	.....	.....	.....	5 , 0	56 , 9653

Exemple. Suppoſons un boulet de 5 pouces de diamètre chaſſé à la diſtance de 975 verges, par une charge de deux livres de poudre, avec un canon portant un boulet de 18 livres & incliné ſous un angle de 3°.

La grandeur *F* qui correſpond à ce boulet eſt 1500 verges, d'où l'amplitude actuelle de la table ſera 0, 65; & comme le nombre correſpondant de la ſeconde colonne eſt 0, 817, on aura 0, 817 *F* = 1225 verges pour l'amplitude cherchée dans le vuide: & faiſant la proportion, comme le ſinus du double de l'angle de l'élevation eſt au rayon, ainſi 1225 eſt à l'amplitude ſous un angle de 45°; ce qui

ſera connoître que la viteſſe du mobile au commencement de ſon mouvement étoit de 984 pieds par ſeconde.

L'inverſe de cette propoſition eſt fort aiſée à trouver; car ſi l'on donne l'amplitude dans le vuide ſous un petit angle, & qu'on demande l'amplitude réelle dans l'air avec la même charge, il faudra diviſer par *F* l'amplitude donnée & chercher dans une des ſecondes colonnes, un nombre qui ſoit égal à ce quotient, on trouvera dans la premiere colonne un nombre correſpondant, qui multiplié par *F* donnera l'amplitude actuelle demandée. De-là il ſuit, que l'amplitude actuelle ſous un angle étant donnée, on pourra trou-

Digitized by Google

ver les amplitudes actuelles ſous tous les autres angles au-deſſus de 8° ou 10°.

Si la plus grande amplitude dans le vuide ſe trouvoit par la regle précédente au-deſſus 13000 verges, alors la viteſſe du projectile au commencement de ſon mouvement a été aſſez conſidérable, pour que le mobile éprouve la réſiſtance dont nous avons parlé dans la ſeconde loi: par conſéquent la veritable amplitude ſous 45°, doit-être plus grande que celle qu'on trouve par la regle précédente; en ce cas on pourra la déterminer à-peu-près de la maniere ſuivante.

Cherchez une quatrieme proportionnelle continue à 13000 & cette amplitude; faites enſuite une nouvelle proportion avec ce quatrieme terme qui ſera ici le troiſieme; 13000 étant toujours le premier & l'amplitude le ſecond; ce nouveau quatrieme terme déterminera aſſez exactement la véritable amplitude poſſible que l'on cherche: de même lorſque la véritable amplitude eſt donnée & qu'elle ſe trouve plus grande que 13000 verges, on prendra deux moyennes proportionnelles entre 13000 & cette amplitude; le premier de ces moyens proportionnels ſera l'amplitude dans le vuide ſous un angle de 45°, qu'on prendra au lieu de la premiere; cette méthode compenſera à-peu-près la réſiſtance que l'air oppoſe aux grandes viteſſes.

Propoſition 2°. L'amplitude actuelle d'un boulet ou d'une bombe étant donnée ſous un angle de 45°, trouver ſon amplitude dans le vuide ſous le même angle, ſa viteſſe au commencement de ſon mouvement, & l'amplitude dans le vuide ſous 45°.

Solution. Multipliez le *F* correſpondant au projectile par le coſinus des trois quarts de l'angle d'élévation, & diviſez le produit par le rayon. Opérez enſuite ſur cet *F* ainſi réduit, comme dans la propoſition précédente, & vous trouverez ce que vous cherchez.

Exemple. Une bombe de 12 pouces & ½ de diamètre, & du poids de 231 livres a été ſouvent portée à la diſtance de 3450 verges par un mortier incliné ſous un angle de 45°, & dont la charge étoit de 30 livres de poudre; le *F* de cette bombe ſi elle n'étoit pas creuſe ſeroit de 3825 verges; mais comme elle n'eſt que les ¾ d'un globe ſolide, le véritable *F* ne ſera pas plus de 3060 verges; lequel nombre multiplié par le coſinus des ¾ de l'angle d'élévation & diviſé par le rayon, donnera 2544; ce dernier nombre diviſé par 3450 donnera pour quotient 1, 384 que l'on trouve dans la premiere colonne & vis-à-vis dans la ſeconde le nombre correſpondant 2, 28 qui, multiplié par le *F* réduit, donnera 5800 verges pour l'amplitude cherchée qui eſt en même tems la plus grande, puiſque l'angle eſt de 45°. De-là on connoîtra que la viteſſe initielle de la bombe étoit d'environ 748 pieds par ſeconde.

L'inverſe de cette propoſition eſt également poſſible, c'eſt-à-dire, étant donnée l'amplitude du projectile dans le vuide, trouver ſon amplitude actuelle. Pour cela il faudra diviſer l'amplitude donnée par le *F* réduit, & cherchant ce quotient dans la ſeconde colonne de la table, on trouvera dans la premiere un nombre correſpondant qui multiplié par le *F* réduit, ſera l'amplitude actuelle.

De même, ſi l'amplitude du jet ſous un angle de 45° eſt donnée dans le vuide, ou qu'une amplitude actuelle ſous un angle donné ſoit connue, on pourra trouver l'amplitude actuelle de ce projectile ſous tout autre angle. Car la plus grande amplitude dans le vuide étant connue, fera connoître l'amplitude ſous tout angle donné dans un milieu non réſiſtant; & on trouvera alors l'amplitude réelle ou actuelle par la méthode que l'on vient de donner.

Propoſition 3°. L'amplitude d'une bombe ou d'un boulet projetté ſous un angle de 45°. dans le vuide, étant donnée, trouver ſon amplitude actuelle ſous le même angle.

Solution. Diviſez l'amplitude poſſible par le *F* correſpondant à la bombe ou au boulet donné, & faiſant le quotient =

Digitized by Google

Q, vous appellerez L la différence des logarithmes de Q & de 25, le logarithme de 10 étant l'unité, l'amplitude actuelle ſera $3, 4\,F \mp 2\,L\,F - \frac{L\,L\,F}{10}$; dans laquelle expreſſion on remarquera, que quand Q eſt moindre que 25, alors $2\,L\,F$ ſera affecté du ſigne —; s'il eſt plus grand, ce terme aura le ſigne +, & dans cette ſolution Q ne peut jamais être ni moindre que 3 ni plus grand que 2500.

Les regles que l'on vient de donner ne ſont, comme l'auteur même le dit, que des approximations, auxquelles il n'a pas cherché à donner une exactitude ſcrupuleuſe, qui ſeroit inutile, parce que la nature du ſujet ne la comporte point. Car la denſité de l'atmoſphere qui varie preſque continuellement, & qui eſt ſouvent augmentée ou diminuée dans un court eſpace de tems de $\frac{1}{10}$, doit néceſſairement agir différemment ſur le projectile dans tous ces cas; or il ſeroit très-difficile de faire attention à toutes ces circonſtances, tant dans le calcul que dans la pratique. Mais les erreurs qui peuvent réſulter de ces regles ne ſurpaſſent jamais celles qui ſont produites par les variations de l'atmoſphere; on pourra donc les appliquer dans tous ces cas, ſans craindre de ſe tromper de beaucoup.

Il eſt au reſte une autre cauſe, qui produit dans la direction & le mouvement des projectiles militaires, des écarts beaucoup plus conſidérables que ceux dont nous venons de parler; elle mérite l'attention de toute perſonne qui s'occupe un peu ſérieuſement de cette ſcience; c'eſt pourquoi nous rapporterons ici ce que M. Robins en dit.

Outre la gravité & la réſiſtance de l'air qui agiſſent ſur un projectile, il eſt encore une force qui le preſſe obliquement, & ſuivant une direction qui peut toujours varier. Cette puiſſance par ſon action doit le faire ſortir du plan vertical, dans lequel il avoit commencé à ſe mouvoir; & le pouſſant tantôt du côté droit, tantôt du côté gauche, elle doit cauſer de grandes inégalités entre pluſieurs amplitudes d'un même boulet, quoique la piece, la charge & l'inclinaiſon ſoyent toujours les mêmes. Il eſt à préſumer que c'eſt l'action de cette force qui eſt la ſource principale de cette incertitude, & de ces irrégularités qui accompagnent toujours les opérations de la pratique, & qu'on attribue communément aux différentes forces de la poudre; mais pour ne laiſſer aucun doute, il faut prouver la réalité de cette force & montrer quelles ſont ſes cauſes.

On accordera ſans peine qu'une bombe ou un boulet ne ſauroit ſortir de la piece d'où il eſt tiré, ſans éprouver un frottement contre ſes parois intérieures, & acquérir par là un mouvement de rotation auſſi-bien qu'un mouvement progreſſif. Ce mouvement de rotation d'un côté ſe fait à-peu-près dans la même direction que le mouvement progreſſif, & de l'autre dans une direction oppoſée. La réſiſtance que l'air oppoſe au devant du boulet, doit par conſéquent augmenter ſa preſſion ſur une partie de ſa ſurface & la diminuer ſur l'autre. Par ce moyen ſon action deviendra oblique & produira les effets dont nous avons fait mention.

Si l'on pouvoit déterminer la poſition de l'axe autour duquel ſe fait le mouvement, & ſi cet axe demeuroit fixe & invariable dans tout le mouvement du boulet, on connoîtroit la direction de l'écartement; & la ligne courbe que cette force feroit décrire s'étendroit régulierement du même côté, depuis la bouche du canon juſqu'au point où tomberoit le projectile: par exemple, ſi l'axe de rotation étoit perpendiculaire à l'horizon, la courbe ſe feroit ou à droite ou à gauche, & ſi cet axe étoit horizontal & perpendiculaire à la direction du boulet, elle ſe feroit ou en montant ou en deſcendant; mais comme on ne connoît point la premiere poſition de cet axe, & que dans le cours du mouvement elle peut continuellement changer, la courbe ne ſe fait point conſtamment dans la même direction; mais le boulet peut s'écarter dans ſon mouvement tantôt d'un côté, tantôt d'un au-

Digitized by Google

tre. La tendance de la déclinaiſon doit changer auſſi ſouvent que change par différents accidents inévitables, la poſition de l'axe de rotation par rapport au mouvement progreſſif. Voyez *les nouveaux principes d'artillerie de B. Robins, traduits de l'anglois, par M. Dupuy, &c.* on peut auſſi conſulter la traduction allemande de cet ouvrage par M. Euler, ſur lequel il a fait beaucoup de remarques & donné beaucoup d'éclairciſſements. (J.)

JET DE VOILES, JEU DE VOILES, *Marine*, c'eſt l'appareil complet de toutes les voiles d'un vaiſſeau. Un vaiſſeau bien équipé doit avoir au moins deux *jets* de voiles, & de la toile pour en faire en cas de beſoin.

JET DE FEU, *Artificier*. On appelle ainſi certaines fuſées fixes, dont les étincelles ſont d'un feu clair comme les gouttes d'eau jailliſſantes, éclairées le jour par le ſoleil, ou la nuit par une grande lumiere.

La compoſition des *jets* n'eſt autre choſe qu'un mêlange de pulvérin, & de limaille de fer. Lorſqu'elle eſt fine, pour les petits *jets*, on en met le quart du poids de la poudre, & lorſqu'elle eſt groſſe, comme pour les gros *jets*, dont les étincelles doivent être plus apparentes, on y en met le tiers & même davantage. On peut diminuer cette doſe de force, lorſqu'on ſe propoſe d'imiter des caſcades d'eau, parce qu'alors au lieu de monter, les étincelles doivent tomber, pour imiter la chûte de l'eau.

On fait des *jets* de toute grandeur, depuis 12 juſqu'à 20 pouces de long, & depuis ſix lignes juſqu'à 15 de diametre.

JET, *Braſſerie*, c'eſt une eſpece de timballe à deux douilles, une au-dedans hachée au-devant, & une autre ſur le derriere, à-travers leſquelles on paſſe un bâton de ſix à ſept pieds de long, dont le bout eſt emmanché dans la douille de devant, & à l'autre bout eſt un contrepoids de plomb. Cet inſtrument ſert à jetter l'eau, ou les métiers dans les bacs. Voyez l'article BRASSERIE. Voyez auſſi l'article JETTER.

JETS, *Fonderie*. Les fondeurs appellent ainſi des tuyaux de cire que l'on poſe ſur une figure, après que la cire a été réparée, & qui étant par la ſuite enfermés dans le moule de terre, & fondus ainſi que les cires de la figure, par le moyen du feu qu'on fait pour les retirer, laiſſent dans le moule repoſé des canaux qui ſervent à trois différens uſages; les uns ſont les égoûts par leſquels s'écoulent toutes les cires; les autres ſont les *jets* qui conduiſent le métal du fourneau à toutes les parties de l'ouvrage, & les évents qui laiſſent une iſſue libre à l'air renfermé dans l'eſpace qu'occupoient les cires, lequel, ſans cette précaution, ſeroit comprimé par le métal à meſure qu'il deſcendroit, & pourroit faire fendre le moule, pour ſe faire une ſortie, ou occuper une place où le métal ne pourroit entrer. On fait ces tuyaux creux comme un chalumeau, pour qu'ils ſoient plus légers, & de groſſeur proportionnée à la grandeur de l'ouvrage, & aux parties où ils doivent être poſés, & diminuent de groſſeur depuis le haut juſqu'au bas. Voyez à l'article BRONZE, *la Fonderie des ſtatues équeſtres*.

JET, *Fondeur de caracteres d'imprimerie*, ce ſont deux pieces du moule à fondre les caracteres d'imprimerie, qui forment enſemble une ouverture quarrée, qui va en diminuant depuis ſon entrée juſqu'à l'autre bout oppoſé. Ce *jet* eſt la premiere choſe qui ſe préſente en fondant, & ſert pour ainſi dire d'entonnoir pour faire couler la matiere dans le reſte du moule, juſqu'à la matrice. *v.* MOULE.

JET, JETTER, *Jardinage*; on dit qu'un arbre fait de beaux *jets*, qu'il *jette* bien, quand on voit ſortir des branches fortes & vigoureuſes de ſa tige.

On dit encore des melons, qu'ils ont *jetté* de grands bras.

JET DU BOIS, *Jardinage*, c'eſt la pouſſe même de l'année qui forme un *jet*.

JET D'EAU, *Menuiſerie*, c'eſt une traverſe des bas des dormans aux chaſſis à verre, qui rejette l'eau lorſqu'il pleut.

Digitized by Google

JET DE MOULE, *à la Monnoye*, c'eſt l'action de verſer le métal dans les moules, où l'on a imprimé les planches gravées.

L'or ſe jette dans les moules avec le creuſet, en le prenant avec des hapes creuſes conſtruites à cet effet. Quant à l'argent & le cuivre on ſe ſert de cuillers, en puiſant dans le creuſet le métal en bain que l'on veut mouler.

JET, PICOT, *ou* RET TRAVERSANT, *Pêche*. Ces mots ſont en uſage dans le reſſort de l'amirauté d'Abbeville & ailleurs, & la ſorte de *rets* qu'ils déſignent ſe tend en-travers de la riviere. Ses mailles ont vingt-une lignes en quarré; ſa chûte, deux braſſes & demie à trois braſſes, & ſa longueur, 30 à 35 braſſes. Son pied eſt garni de plaques de plomb qui le font caler, & ſa tête eſt ſoutenue de flottes de liége.

Les pêcheurs ſur la Somme ſe ſervent du *jet* autrement que ceux qui l'emploient au-de-là de S. Vallery, plus avant vers la mer. Les premiers frappent ſur une petite ancre le bout de leur filet, qu'ils jettent de leur bateau, au milieu de la riviere. De-là ils le filent juſqu'au bord; à l'extrêmité oppoſée, au bout de la piece où eſt frappée l'ancre, ils mettent une groſſe pierre ou cabliere à une braſſe au plus du rivage; & comme il ne reſte alors pas aſſez d'eau dans le lit pour faire flotter le filet de toute ſa hauteur, il ſe replie & forme une eſpece de ventre, ou de ſollée, ou de poche.

Ils frappent encore & ſur la tête du *ret* amarrée à l'ancre, & ſur la cabliere une bouée ou un petit barril; ils reconnoiſſent ainſi l'étendue du filet qui bat la riviere, la ſollée ou poche expoſée au courant.

Lorſque le *jet* eſt ainſi établi, les pêcheurs au nombre de trois ou quatre dans un bateau, hommes & femmes, voguent avec leurs avirons, à quelques cent braſſes au-deſſus du filet, vont & viennent, refoulant la marée vers le filet, chantant, faiſant le plus de bruit qu'ils peuvent, criant, ſiflant, & frappant ſur le bord du bateau. D'autres cependant ſe mettent à l'eau, la battent, l'agitent avec leurs avirons ou de petites perches. Le poiſſon s'éleve du fond où il eſt enfoui, ſuit le courant, & va ſe jetter dans la ſollée du filet qu'on releve de tems en tems du côté de la cabliere, par la ligne de la tête & du pied du *jet*, dont on n'emploie à cette pêche qu'une ſeule piece. Le poiſſon pris, on replace le filet, & l'on continue la pêche juſqu'à ce que la marée montante la faſſe ceſſer.

Les pêcheurs conviennent que leur pêche n'en ſeroit pas moins bonne, ſans le fracas qu'ils font; il eſt d'habitude: mais la précaution d'agiter l'eau eſt néceſſaire pour faire ſortir le poiſſon.

Il y a encore un filet du nom de *jet*, qui differe peu du coleret, ſur-tout lorſqu'on le traîne. Sédentaire, il eſt fixé à des pieux, traverſant toute une riviere, une gorge; un bras. Les pêcheurs battent l'eau, & le poiſſon renfermé dans l'enceinte du fer à cheval que le filet forme, va s'arrêter dans ſes mailles qui ſont de deux pouces. Il eſt, comme les autres, plombé par le bas, & garni de flottes de liége par le haut.

JET, chez le *Plombier*, c'eſt un petit entonnoir de cuivre, qui eſt à un des bouts du moule à fondre les tuyaux ſans ſoudure, & par lequel on verſe le métal fondu dans le moule. *v.* PLOMBIER.

JET, *Marine*, ſur mer ſe dit lorſque pour ſoulager le navire, on eſt obligé de jetter une partie de ſa charge.

On entend auſſi quelquefois par ce terme de *jet*, la contribution que chacun des intéreſſés au navire doit ſupporter pour le *jet* qui a été fait en mer.

JET, terme de *Fauconnerie*, petite entrave que les fauconniers mettent au pied de l'oiſeau; on le nomme autrement *l'attache d'envoi* ou *de réſerve*.

JETEBATHA, *celle qui eſt bienfaiſante*, (N), *Géog. Sac.*, campement des Iſraélites dans le déſert, entre Gaddad & Hébrona. On croit que c'eſt le même campement que les ſépulcres de concupiſcence. C'eſt-là que la tribu de Lévi fut choi-

Digitized by Google

ſie pour porter l'arche, & faire les autres fonctions du miniſtere du ſeigneur. *Nomb.* XXXIII, 33.

JETHER, *qui excelle*, (N), *Géog. Sacr.*, ville de la tribu de Dan, qui fut enſuite cédée aux Lévites de la famille de Caath. XV, 48. Gédéon avoit un fils de ce nom, qui n'oſa tuer Zebée & Salmana, quoique ſon pere le lui commandât. *Jug.* VIII, 20.

JETHRO, *ſon excellence*, (N), *Hiſt. Sacr.*, prêtre & même prince de Madian, & beau-pere de Moïſe. On croit qu'il étoit prêtre du vrai Dieu, & qu'il pratiquoit la vraie religion, comme deſcendant de Madian, fils d'Abraham & de Céthura. Moïſe, après avoir tué un Egyptien, s'enfuit dans le pays de Madian, & étant arrivé près d'un puits, où les filles de *Jéthro* étoient venues pour abbreuver leur bétail, il les défendit contre des paſteurs qui les inſultoient. Leur pere ayant ſu ce qui s'étoit paſſé, fit venir Moïſe dans ſa maiſon, & lui donna ſa fille Séphora en mariage. *Jéthro*, ayant appris dans la ſuite les merveilles que Dieu avoit faites par ſon gendre pour la délivrance des Iſraélites, le vint viſiter dans le camp, au pied du mont Sinaï, environ un an après que les Hébreux furent ſortis d'Egypte, au du monde 2514. Moïſe, averti de ſon arrivée, vint au devant de lui, le reçut avec les plus grands honneurs, & ſe fit un devoir de ſuivre ſes avis. *Jéthro*, voyant qu'il ſe fatiguoit à juger Iſraël, lui conſeilla de choiſir des hommes fermes & courageux, avec leſquels il partageât le poids du gouvernement. Lorſque les Iſraélites furent ſur le point de décamper du déſert de Sinaï, pour s'avancer vers la terre promiſe, Moïſe pria *Jéthro* de demeurer, afin de leur ſervir de guide dans ce voyage; mais *Jéthro* s'en excuſa, & retourna à Madian. Depuis ce tems-là, l'Ecriture n'en parle plus. *Exod.* XXXIV, 18.

JETSCH, *Géogr.*, ville de Tartarie ſur les bords du Dnieper, où réſide le chef des Coſaques de Zaporow.

JETTÉ, ſ. m., *Danſe*, c'eſt un pas qui ne fait que partie d'un autre. *v.* COUPÉ DU MOUVEMENT & TOMBÉ. Un *jetté* ſeul ne peut remplir une meſure; il en faut faire deux de ſuite pour faire l'équivalent d'un autre pas. Il ſe lie aiſément avec d'autres. Comme ce n'eſt que par le plus ou le moins de force du coup de pied que l'on s'éleve, ce pas en dépend pour le faire avec légereté.

Eſt-il queſtion de le faire en avant? je ſuppoſe que l'on ait le pied gauche devant, & le corps poſé deſſus, la jambe droite étant prête à partir dans le moment que l'on plie ſur la jambe gauche, la droite s'en approche en ſe relevant; ce qui ſe fait par la force du pied gauche, qui en s'étendant vigoureuſement, vous rejette ſur la droite; & lorſque vous vous relevez en tombant ſur la pointe du pied droit, vous finiſſez le pas en poſant le talon. On en peut faire pluſieurs de ſuite d'un pied comme de l'autre, en obſervant la même regle.

JETTÉS EN CHASSÉ, terme de *Danſe*; il ſe dit des pas formés de la maniere qui ſuit.

Le corps étant poſé ſur le pied gauche, on plie deſſus; on paſſe par-devant la jambe droite qui eſt en l'air en l'étendant; & lorſque l'on ſe releve, elle ſe croiſe en ſe jettant deſſus à la troiſieme poſition; ainſi le pied droit tombant devant le gauche, en prend la place, & l'obligeant de ſe lever derriere, le genou droit ſe plie auſſi-tôt; en ſe relevant on ſe *jette* ſur le gauche, qui tombe derriere à la troiſieme poſition; on chaſſe le droit en le faiſant lever; on plie ſur le pied gauche, & l'on ſe rejette ſur le droit, comme on a fait au premier pas; ces trois mouvemens doivent ſe ſuccéder l'un à l'autre ſans aucune interruption; car dans le moment que l'on plie ſur une jambe, ſon mouvement fait relever l'autre, & en ſe relevant le corps retombe deſſus le pied droit en devant; & en ſe rejettant deſſus le gauche, le corps tombe ſur ce pied. On voit par là l'équilibre qu'il faut obſerver dans ce pas, & la perfection qui en réſulte.

JETTÉE, ſ. f., *Archit. Maritim.*, di-

Digitized by Google

gue ou muraille qu'on fait dans la mer à force d'y jetter une grande quantité de pierres, pour ſervir d'entrée, de mole, d'abri, de couverture à un port, & pour le reſſerrer à ſon entrée.

Les *jettées* ſont utiles à pluſieurs uſages; 1°. à arrêter le gros galet, ou le ſable, ou la vaſe qui pourroit entrer dans le port, & le combler peu-à peu; 2°. à haller les vaiſſeaux, qui en entrant ne peuvent ſe ſervir de leurs voiles, à cauſe des vents contraires; 3°. à rompre les vagues, & à procurer la tranquillité aux vaiſſeaux qui ſont dans le port; 4°. ſouvent auſſi à reſſerrer le lit de la riviere dont l'embouchure forme le port, & à lui ménager une profondeur d'eau ſuffiſante pour tenir les vaiſſeaux à flot. La tête des *jettées* eſt ſouvent fortifiée d'une batterie de canon, pour protéger & la *jettée*, & les vaiſſeaux qui entrent dans le port.

JETTÉES, en terme de *Fortification*, ſont des eſpeces de digues, ou larges chauſſées qui avancent dans la mer, à l'extrêmité deſquelles on conſtruit des forts qui défendent l'entrée du port. Voy. l'article CITADELLE.

JETTER, verbe, dont *jet* eſt le ſubſtantif. Voyez l'article JET.

JETTER, (N), *Droit Nat.*, c'eſt délaiſſer, mettre dehors de ſes mains, ſoit par mépris, ſoit par néceſſité, ſoit par colere. Quand quelqu'un *jette* une choſe, il eſt cenſé l'abandonner, à moins que ce ne ſoit en telles circonſtances qu'on doive préſumer qu'il ne ſe porte à cela que par la néceſſité du tems, & avec intention de recouvrer, s'il peut, ce qu'il *jette*, comme quand on *jette* ſes marchandiſes dans la mer, pour éviter le naufrage; ou quand un homme qui voyage par terre, laiſſe ſur le grand chemin une choſe qu'il ne pouvoit plus porter, à deſſein de revenir la prendre avec d'autres perſonnes qui lui aideront: c'eſt la déciſion des juriſconſultes Romains, *qui levandæ navis gratia, res aliquas projiciunt, non hanc mentem habent, ut eas pro derelicto habeant; quippe, ſi invenerint eas, ablaturos; & ſi ſuſpicati fuerint, in quem locum ejectæ ſunt, requiſituros: ut perinde ſint, ac ſi quis onere preſſus, in viam rem abjecerit, mox cum aliis reverſurus, ne eamdem auferret.* Digeſt. *Lib. XIV. tit. II. ad leg. Rhod. de jactu. Leg. VIII.* (D.F.)

JETTER, *Marine*. Ce terme s'emploie dans différentes ſignifications par les marins.

Jetter dehors le fond du hunier, c'eſt pouſſer dehors la voile du mât de hune.

Jetter du bled ou autres grains à la bande, c'eſt *jetter* ou pouſſer vers un ſeul côté du vaiſſeau les grains qui étoient chargés uniment & à plat dans le fond de cale; ce que l'on ne fait que lorſqu'on y eſt contraint par la tempête ou quelqu'autre accident, pour alléger un côté, & faire un contre-balancement.

Jetter l'ancre, c'eſt laiſſer tomber l'ancre lorſqu'on eſt dans une rade, pour y arrêter le vaiſſeau.

Jetter le plomb ou la ſonde, c'eſt laiſſer tomber la ſonde pour connoître la hauteur de l'eau, & s'il y a du fond pour mouiller.

Jetter un vaiſſeau ſur des roches ou à la côte, c'eſt aller donner exprès contre un rocher ou ſur la côte pour s'y échouer; ce que l'on peut faire lorſqu'on eſpere par ce moyen ſauver l'équipage ou les marchandiſes, dont on voit la perte certaine ſans cela.

Tout pilote qui échoue par ignorance eſt privé pour toujours des fonctions de ſon état, & même ſuivant le cas, condamné au fouet. A l'égard de celui qui auroit méchamment & de deſſein prémédité, *jetté* un navire ſur un banc ou à la côte, il eſt puni de mort, & on attache ſon cadavre à un mât planté près du lieu du naufrage.

JETTER LES SECONDES, en termes de *Braſſerie*, c'eſt après avoir tiré les premiers métiers, *jetter* de l'eau une ſeconde fois ſur la drege.

JETTER EN SOIE, en terme de *Boutonnier*, c'eſt l'action de couvrir un moule de bouton d'une ſoie tournée ſur la bobine en pluſieurs brins. Cette bobi-

Digitized by Google

ne eſt montée ſur un rochet, *v.* ROCHET, ſur lequel elle eſt fixe, quoiqu'en levant la bobine ſur la partie moins groſſe du rochet, l'ouvrier la faſſe tourner à meſure qu'il emploie ſa ſoie ; pendant ce jettage, la bobine eſt fixe pour que l'ouvrier puiſſe ſerrer ſa ſoie autour du bouton ; on *jette* ainſi tous les moules des boutons d'or ou d'argent façonnés, afin d'aſſeoir les cerceaux ou les autres ornemens. *v.* CERCEAUX. On dit auſſi *jetter en cerceau*, ce qui n'eſt autre choſe que de les poſer, de les arrêter avec de la ſoie ou de l'or, &c.

JETTER, en terme de *Cirier*, c'eſt verſer la cire ſur les meches imprimées, & attachées ſur un cerceau, ou pour m'exprimer plus clairement, c'eſt la ſeconde couche de cire dont on enduit les meches. *v.* IMPRIMER & CERCEAU.

JETTER LES FIGURES DE PLOMB, *Fonderie*. Pour les figures que l'on jette en plomb, il faut bien moins de précaution que pour celles de bronze. L'on ſe contente de remplir les creux avec de la terre bien maniée, que l'on met de telle épaiſſeur que l'on veut ; puis on remplit tout le moule de plâtre, ou d'un maſtic fait avec du tuileau bien pulvériſé, dont on fait l'ame ou noyau.

Lorſque l'ame eſt achevée, on deſaſſemble toutes les pieces du moule pour en ôter toutes les épaiſſeurs de terre, & enſuite on remet le moule tout aſſemblé alentour de l'ame ou noyau ; mais enſorte pourtant qu'il en ſoit éloigné de quatre ou cinq pouces. On remplit cet intervalle de charbon depuis le bas juſqu'en haut. On bouche même les ouvertures qui ſe trouvent entre les pieces du moule, avec des briques, & mettant le feu au charbon, on l'allume par tout. Cela ſert à cuire l'ame, & à ſécher le plâtre que les épaiſſeurs de terre avoient humecté. Quand tout le charbon a été bien allumé, & qu'il s'eſt éteint de lui-même, on a un ſoufflet avec lequel on fait ſortir toute la cendre qui peut être dans toutes les pieces du moule. On rejoint ces pieces autour de l'ame, comme on l'a dit ci-devant. On attache bien toutes les chapes avec des cordes, & on les couvre encore de plâtre ; enſuite on coule le plomb dans le moule ; ce plomb remplit l'eſpace qu'occupoit la terre, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'enterrer le moule comme pour le bronze, ſi ce n'eſt pour de grandes pieces.

JETTER LE PLOMB SUR TOILE, *Plombier*, c'eſt ſe ſervir d'une forme ou moule couvert d'un drap de laine, & doublé par-deſſus pour jetter le plomb en lames très-fines. *v.* PLOMBERIE.

Cette maniere de *jetter* le plomb eſt en France défendue aux plombiers par leurs ſtatuts ; cependant il y a de certains ouvrages pour leſquels ces ſortes de tables de plomb *jetté* ſur toile ſont néceſſaires. Voy. l'article PLOMBIER, où on a décrit la maniere de *jetter le plomb ſur toile*.

Les facteurs d'orgue *jettent* ordinairement ſur toile l'étain dont ils font certains tuyaux pour cet inſtrument de muſique. La pratique en eſt ſemblable à celle qu'on met en uſage pour fondre les tables de plomb. Voyez comme ci-deſſus, & l'article ORGUE.

JETTER EN SABLE, ſe dit en termes de *Fonderie*, de ce qui eſt *jetté* dans de petits moules faits de ſable ou de poudre d'ardoiſe, de pieds de mouton, d'os de ſeche, de cendres & autres choſes ſemblables ; & on appelle *piſtole ſablée*, celle qu'on a moulée & *jetté en ſable*, & qui n'a point été faite au moulin ni au marteau.

JETTER. On dit en *Peinture* & en *Sculpture*, *jetter* les draperies, pour en diſpoſer les plis de façon qu'ils annoncent ſans équivoque les objets qu'ils couvrent. Ces draperies ſont bien *jettées* ; ce peintre *jette* bien une draperie. Ce mot de *jetter*, dit M. de Pile, eſt d'autant plus expreſſif, que les draperies ne doivent point être arrangées comme les habits dont on ſe ſert dans le monde ; mais il faut que ſuivant le caractere de la pure nature, éloignée de toute affectation, les plis ſe trouvent comme par haſard autour des membres.

JETTER

JETTER *l'or, l'argent ou le cuivre en lames*, (N), *Monnoie*, c'eſt remplir de ces métaux quand ils ſont en bain, c'eſt-à-dire, quand ils ſont parfaitement en fuſion, les moules ou chaſſis qui ont été préparés avec de la terre à fondeur pour ſervir à cet uſage.

Quand on *jette de l'or en lames*, on le verſe dans le jet du moule avec le creuſet où il a été fondu; mais pour verſer l'argent ou le cuivre, on ſe ſert de grandes cuillers de fer à manche de bois, avec leſquelles on puiſe les métaux ardens & liquides dans les creuſets de fer, où ils ont été mis en fuſion.

JETTER SUR LA PIECE, terme de *Potier d'étain*: c'eſt *jetter* une anſe en moule ſur un pot à vin ou à l'eau, ou autre piece à qui il faut en joindre une autre; cela ſe fait par le moyen d'un moule en cuivre, compoſé de pluſieurs morceaux qui s'ajuſtent les uns aux autres; les moules ſont percés aux endroits où l'anſe doit s'attacher à la piece.

Pour *jetter ſur la piece*, on remplit les pots de ſable ou de ſon, excepté la gorge; on le foule & on l'arrête avec un linge ou papier, enſuite on met à la bouche du pot en dedans, le linge dans lequel il y a du ſable mouillé qu'on nomme *drapeau à ſable*, puis on prend le moule d'anſe dont les pieces ſont jointes enſemble, & tenues par une ou deux ferres de fer; on poſe le moule ſur la piece qu'on tient devant ſoi ſur les genoux; on prend de l'étain fondu & chaud dans une cuiller qui eſt ſur le fourneau avec une autre cuiller plus petite; on *jette* de l'étain dans le moule qui ſe ſoude de lui-même à la piece, entrefondant l'endroit où il touche, après quoi on le dépouille piece à piece, & on continue de même juſqu'à ce que tout ſoit *jetté*.

Quand on n'a pas des moules convenables aux grandeurs des pieces, on a des moules ſéparés dont on rapporte les anſes ou autres choſes qu'on veut faire tenir pour finir un ouvrage, & cela s'appelle *mouler*, *v.* MOULER LES ANSES, ou on les joint par le moyen de la ſoudure légere. *v.* SOUDER A LA SOUDURE LÉGERE.

JETTER SUR LE PIED, chez les *Vergettiers*, c'eſt rouler en prenant ſous le pied le chiendent pour le dépouiller de ſon écorce, & le rendre propre à être employé à toutes ſortes d'ouvrages.

JETTER, terme de *Fauconnerie*. On dit *jetter* un oiſeau du poing, ou le donner du poing après la proie qui ſuit. *Jetter ſa tête*, c'eſt mettre bas en parlant du cerf.

JETTON, ſ. m., *Littérat. anc. & mod.* On appelle de ce nom tout ce qui ſervoit chez les anciens à faire des calculs ſans écriture, comme petites pierres, noyaux, coquillages, & autres choſes de ce genre.

Les *jettons* ſont peut-être auſſi anciens que l'arithmétique même, pourvu qu'on ne les prenne pas pour ces pieces de métal fabriquées en guiſe de monnoie, qui ſont aujourd'hui ſi communes. De petites pierres, des coquillages, des noyaux, ſuffiſoient au calcul journalier de gens qui mépriſoient, ou qui ne connoiſſoient pas l'or & l'argent. C'eſt ainſi qu'en uſent encore aujourd'hui la plupart des nations ſauvages; & la maniere de ſe ſervir de ces coquillages ou de ces petites pierres, eſt au fond trop ſimple & trop naturelle pour n'être pas de la premiere antiquité.

Les Egyptiens, ces grands maîtres des arts & des ſciences, employoient cette ſorte de calcul pour ſoulager leur mémoire. Hérodote nous dit, qu'outre la maniere de compter avec des caracteres, ils ſe ſervoient auſſi de petites pierres d'une même couleur, comme faiſoient les Grecs; avec cette différence que ceux-ci plaçoient & leurs *jettons* & leurs chiffres, de la gauche à la droite, & ceux-là de la droite à la gauche. Chez les Grecs, ces petites pierres qui étoient plates, polies & arrondies, s'appelloient ψῆφοι; & l'art de s'en ſervir dans les calculs, ψηφοφορία. Ils avoient encore l'uſage de l'ἄβαξ, en latin *abacus*. *v.* ABAQUE.

Ces petites pierres qu'on dit avoir été nommées ψῆφοι par les Grecs, furent appellées *calculi* par les Romains. Ce qui

porte à croire que ceux-ci s'en ſervirent long-tems, c'eſt que le mot *lapillus* eſt quelquefois ſynonyme à celui de *calculus*.

Lorſque le luxe s'introduiſit à Rome, on commença à employer des *jettons* d'ivoire; c'eſt pourquoi Juvenal dit, *ſat. xj. v. 131.*

Adeò nulla uncia nobis
Eſt eboris nec Teſſalæ, nec calculus *ex hâc*
Materiâ.

Il eſt vrai qu'il ne reſte aujourd'hui dans les cabinets des curieux, aucune piece qu'on puiſſe ſoupçonner d'avoir ſervi de *jettons*; mais cent expreſſions qui tenoient lieu de proverbes, prouvent que chez les Romains, la maniere de compter avec des *jettons* étoit très-ordinaire: de-là ces mots *ponere calculos*, pour déſigner une ſuite de raiſons; *hic calculus accedat*, pour ſignifier une nouvelle preuve ajoûtée à pluſieurs autres; *calculum detrahere*, lorſqu'il s'agiſſoit de la ſuppreſſion de quelques articles; *voluptatum calculos ſubducere*, calculer, conſidérer par déduction la valeur des voluptés; & mille autres qui faiſoient alluſion à l'addition ou à la ſouſtraction des *jettons* dans les comptes.

C'étoit la premiere arithmétique qu'on apprenoit aux enfans, de quelque condition qu'ils fuſſent. Capitolin parlant de la jeuneſſe de Pertinax, dit, *puer calculo imbutus.* Tertullien appelle ceux qui apprenoient cet art aux enfans, *primi numerorum arenarii*; les juriſconſultes les nommoient *calculones*, lorſqu'ils étoient ou eſclaves ou nouvellement affranchis; & lorſqu'ils étoient d'une condition plus relevée, on leur donnoit le nom de *calculatores* ou *numerarii.* Ordinairement il y avoit un de ces maitres pour chaque maiſon conſidérable, & le titre de ſa charge étoit *a calculis*, *a rationibus.*

On ſe ſervoit de ces ſortes de *jettons* faits avec de petites pierres blanches ou noires, ſoit pour les ſcrutins, ſoit pour ſpécifier les jours heureux ou malheureux. De-là viennent ces phraſes, *ſignare*, *notare aliquid albo nigrove lapillo*, *ſeu calculo*, *calculum album adjicere errori alterius*, approuver l'erreur d'une perſonne.

Mais les *jettons*, outre la couleur, avoient d'autres marques de valeur, comme des caracteres ou des chiffres peints, imprimés, gravés; tels étoient ceux dont la pratique avoit été établie par les loix pour la liberté des ſuffrages, dans les aſſemblées du peuple & du ſénat. Ces mêmes *jettons* ſervoient auſſi dans les calculs, puiſque l'expreſſion *omnium calculis*, pour déſigner l'unanimité des *ſuffrages*, eſt tirée du premier emploi de ces ſortes de *jettons*, dont la matiere étoit de bois mince, poli & frotté de cire de la même couleur, comme Ciceron nous l'apprend.

On en voit la forme dans quelques médailles de la famille Caſſia; & la maniere dont on les jettoit dans les urnes pour le ſcrutin, eſt exprimée dans celles de la famille Licinia. Les lettres gravées ſur ces *jettons*, étoient *V. R. uti rogas*, & *A antiquo.* Les premieres marquoient l'approbation de la loi, & la derniere ſignifioit qu'on la rejettoit. Enfin les juges qui devoient opiner dans les cauſes capitales, en avoient de marqués à la lettre *A* pour l'abſolution, *abſolvo*; à la lettre *C* pour la condamnation, *condemno*; & à celles-ci *N. L. non liquet*, pour un plus amplement informé.

Il y avoit encore une autre eſpece de bulletins, qu'on peut ranger au nombre des *jettons*. C'étoient ceux dont on ſe ſervoit dans les jeux publics, & par leſquels on décidoit du rang auquel les athletes devoient combattre. Si par exemple, ils étoient vingt, on jettoit dans une urne d'argent vingt de ces pieces, dont chaque dixaine étoit marquée de numeros depuis 1 juſqu'à 10; chacun de ceux qui tiroient étoit obligé de combattre contre celui qui avoit le même numero. Ces derniers *jettons* étoient nommés *calculi athletici.*

JETTON, eſt un petit inſtrument de cuivre ou de fer mince, à l'uſage des *Fondeurs de caracteres d'Imprimerie*, & fait partie d'un autre inſtrument auſſi de fer ou de cuivre, appellé *juſtification.* L'un

Digitized by Google

& l'autre ſervent à s'aſſurer ſi les lettres ſont bien en ligne, c'eſt-à-dire de niveau les unes avec les autres, en poſant le *jetton* horiſontalement ſur l'œil des lettres; le *jetton* qui a un de ſes côtés bien dreſſé & bien droit en forme de regle, ſe poſe auſſi perpendiculairement ſur pluſieurs lettres qui ſont dans la juſtification. Si ce *jetton* touche également toutes ces lettres, c'eſt une marque qu'elles ſont égales en hauteur, & bien par conſéquent. Le contraire ſe fait ſentir lorſque ce *jetton* poſe ſur les unes & non ſur les autres; on s'aſſure également de la juſteſſe du corps avec le même inſtrument. *v.* JUSTIFICATION.

JETTONS, REJETTONS, *Jard. v.* TAILLES.

JEU, ſ. m., *Droit Naturel & Morale*, eſpece de convention fort en uſage, dans laquelle l'habileté, le haſard pur, ou le haſard mêlé d'habileté, ſelon la diverſité des *jeux*, décide de la perte ou du gain, ſtipulés par cette convention, entre deux ou pluſieurs perſonnes.

On peut dire que dans les *jeux*, qui paſſent pour être de pur eſprit, d'adreſſe ou d'habileté, le haſard même y entre, en ce qu'on ne connoit pas toujours les forces de celui contre lequel on joue, qu'il ſurvient quelquefois des cas imprévus, & qu'enfin l'eſprit ou le corps ne ſe trouvent pas toujours également bien diſpoſés, & ne ſont pas toujours leurs fonctions avec la même vigueur.

Quoiqu'il en ſoit, l'amour du *jeu* eſt le fruit de l'amour du plaiſir, qui ſe varie à l'infini. De toute antiquité, les hommes ont cherché à s'amuſer, à ſe délaſſer, à ſe récréer, par toutes ſortes de *jeux*, ſuivant leur génie & leurs tempéramens. Long-tems avant les Lydiens, avant le ſiege de Troye & durant ce ſiege, les Grecs, pour en tromper la longueur, & pour adoucir leurs fatigues, s'occupoient à différens *jeux*, qui du camp paſſerent dans les villes, à l'ombre du loiſir & du repos.

Les Lacédémoniens furent les ſeuls qui bannirent entierement le *jeu* de leur république. On raconte que Chilon, un de leurs citoyens, ayant été envoyé pour conclure un traité d'alliance avec les Corinthiens, il fut tellement indigné de trouver les magiſtrats, les femmes, les vieux & les jeunes capitaines tous occupés au *jeu*, qu'il s'en retourna promptement, en leur diſant que ce ſeroit ternir la gloire de Lacédémone, qui venoit de fonder Byzance, que de s'allier avec un peuple de joueurs.

Il ne faut pas s'étonner de voir les Corinthiens paſſionnés d'un plaiſir qui communément regne dans les Etats, à proportion de l'oiſiveté, du luxe & des richeſſes. Ce fut pour arrêter, en quelque maniere, la même fureur, que les loix romaines ne permirent de jouer que juſqu'à une certaine ſomme; mais ces loix n'eurent point d'exécution, puiſque parmi les excès que Juvenal reproche aux Romains, celui de mettre tout ſon bien au haſard du *jeu*, eſt marqué préciſément dans ſa premiere *ſatyre*, *vers 88.*

. . . . . *Alea quando*
Hos animos? Neque enim loculis comitantibus
Ad caſum tabulæ, poſita ſed luditur arca.

„ La phrénéſie des *jeux* de haſard a t elle
„ jamais été plus grande? Car ne vous ſi-
„ gurez pas qu'on ſe contente de riſquer,
„ dans ces académies de *jeux*, ce qu'on a
„ par occaſion d'argent ſur ſoi; on y fait
„ porter exprès des caſſettes pleines d'or,
„ pour les jouer en un coup de dez.

Ce qui paroit plus ſingulier, c'eſt que les Germains mêmes goûterent ſi fortement les *jeux* de haſard, qu'après avoir joué tout leur bien, dit Tacite, ils finiſſoient par ſe jouer eux-mêmes, & riſquoient de perdre, *noviſſimo jactu*, pour me ſervir de ſon expreſſion, leur perſonne & leur liberté. Si nous regardons aujourd'hui les dettes du *jeu* comme les plus ſacrées de toutes, c'eſt peut-être un héritage qui nous vient de l'ancienne exactitude des Germains à remplir ces ſortes d'engagemens.

Tant de perſonnes de tout pays ont mis & mettent ſans ceſſe une partie conſidérable de leur bien à la merci des cartes & des dez, ſans en ignorer les mau-

Digitized by Google

vaiſes ſuites, qu'on ne peut s'empêcher de rechercher les cauſes d'un attrait ſi puiſſant.

Un joueur habile, dit l'abbé du Bos, pourroit faire tous les jours un gain certain, en ne riſquant ſon argent qu'aux *jeux* où le ſuccès dépend encore plus de l'habileté des tenans que du haſard des cartes & des dez; cependant il préfere ſouvent les *jeux* où le gain dépend entierement du caprice des dez & des cartes, & dans leſquels ſon talent ne lui donne point de ſupériorité ſur les joueurs. La raiſon principale d'une prédilection tellement oppoſée à ſes intérêts, procéde de l'avarice, ou de l'eſpoir d'augmenter promptement ſa fortune.

Outre cette raiſon, les *jeux* qui laiſſent une grande part dans l'événement à l'habileté du joueur, exigent une contention d'eſprit trop ſuivie, & ne tiennent pas à l'ame dans une émotion continuelle, ainſi que le font le paſſe-dix, le lanſquenet, la baſſette, & les autres *jeux* où les événemens dépendent entierement du haſard. A ces derniers *jeux*, tous les coups ſont déciſifs, & chaque événement fait perdre ou gagner quelque choſe; ils tiennent donc l'ame dans une eſpece d'agitation, de mouvement, d'extaſe, & ils l'y tiennent encore ſans qu'il ſoit beſoin, qu'elle contribue à ſon plaiſir par une attention ſérieuſe, dont notre pareſſe naturelle eſt ravie de ſe diſpenſer.

M. de Monteſquieu confirme tout cela par quelques courtes réflexions ſur cette matiere. „ Le *jeu* nous plaît en général, „ dit-il, parce qu'il attache notre avarice, c'eſt-à-dire, l'eſpérance d'avoir plus. „ Il flatte notre vanité, par l'idée de la „ préférence que la fortune nous donne, & de l'attention que les autres ont „ ſur notre bonheur. Il ſatisfait notre curioſité, en nous procurant un ſpectacle. Enfin, il nous donne les différens „ plaiſirs de la ſurpriſe. Les *jeux* de haſard nous intéreſſent particulierement, „ parce qu'ils nous préſentent ſans ceſſe „ des événemens nouveaux, prompts & „ inattendus. Les *jeux* de ſociété nous „ plaiſent encore, parce qu'ils ſont une „ ſuite d'événemens imprévus qui ont „ pour cauſe l'adreſſe jointe au haſard.

Auſſi le *jeu* n'eſt-il regardé dans la ſociété que comme un amuſement, & je lui laiſſe cette appellation favorable, de peur qu'une autre plus exacte ne fit rougir trop de monde. S'il y a même tant de gens ſages qui jouent volontiers, c'eſt qu'ils ne voyent point quels ſont les égaremens cachés du *jeu*, ſes violences & ſes diſſipations. Ce n'eſt pas que je prétende que les *jeux* mixtes, ni même les *jeux* de haſard ayent rien d'injuſte, à en juger par le ſeul droit naturel; car outre que l'on s'engage au *jeu* de plein gré, chaque joueur expoſe ſon argent à un péril égal; chacun auſſi, comme nous le ſuppoſons, joue ſon propre bien, dont il peut par conſéquent diſpoſer. Les *jeux* & autres contrats où il entre du haſard, ſont légitimes dès que ce qu'on riſque de perdre de part & d'autre, eſt égal; & dès que le danger de perdre & l'eſpérance de gagner, ont de part & d'autre une juſte proportion avec la choſe que l'on joue.

Cependant, cet amuſement ſe tient rarement dans les bornes que ſon nom promet; ſans parler du tems précieux qu'il nous fait perdre, & qu'on pourroit mieux employer, il ſe change en habitude puérile, s'il ne tourne pas en paſſion funeſte par l'amorce du gain. On connoît à ce ſujet les vers de madame Deshoulieres:

Le deſir de gagner, qui nuit & jour occupe,
Eſt un dangereux aiguillon:
Souvent quoique l'eſprit, quoique le cœur ſoit bon,
On commence par être dupe,
On finit par être fripon.

C'eſt en vain qu'on ſait que les perſonnes ruinées par le *jeu*, paſſent en nombre les gens robuſtes que les médecins ont rendu infirmes; on ſe flatte qu'on ſera du petit nombre de ceux que ſes bienfaits ont favoriſés depuis l'origine du monde.

Digitized by Google

Mais comme le ſouverain doit porter ſon attention à empêcher la ruine des citoyens dans toutes ſortes de contrats, c'eſt à lui qu'il appartient de regler celui-ci, & de voir juſqu'où l'intérêt de l'Etat & des particuliers exige qu'il défende le *jeu*, ou ſouffre qu'il le permette en général. Les loix des gouvernemens ſages ne ſauroient trop ſévir contre les académies de *Philocubes*, pour me ſervir du terme d'Ariſténete, & celles de tous les *jeux* d'haſard diſproportionnés.

M. Barbeyrac a publié un *traité des jeux*, à Amſterdam en 1709. *in*-12. où cette matiere, enviſagée ſelon les principes de morale & de droit naturel, eſt traitée à fond avec autant de lumieres que de jugement: j'y renvoye les lecteurs curieux.

Le *jeu* occupe & flatte l'eſprit par un uſage facile de ſes facultés; il amuſe par l'eſpérance du gain. Pour l'aimer avec paſſion, il faut être avare ou accablé d'ennui; il n'y a que peu d'hommes qui ayent une averſion ſincere pour le *jeu*. La bonne compagnie prétend que ſa converſation, ſans le ſecours du *jeu*, empêche de ſentir le poids du deſœuvrement: on ne joue pas aſſez.

JEUX DE LA NATURE, & MONSTRES, (R), *Anat. Phyſiol.* Nous ne ſéparerons pas ces deux articles, il ſeroit difficile de trouver leurs limites. Nous entendons par *monſtre* tout animal, dont la ſtructure s'éloigne de la ſtructure ordinaire d'une maniere à frapper les yeux, & à s'attirer l'attention du phyſicien. Pour donner au lecteur une idée un peu diſtincte de ces écarts de la nature, il faudra les rapporter à des claſſes, expoſer la ſtructure particuliere des organes, & chercher à la fin la cauſe de cette formation irreguliere. On doit ne recevoir dans cet expoſé que des faits vrais; car plus que par tout ailleurs la fable eſt entée ici ſur la vérité.

Il y a des difformités légeres, & qui ne paſſent pas la peau. La couleur d'un enfant peut être extraordinaire, on en a vu de blancs nés d'une mere noire, ou brune: les Negres blancs, ſont de cette claſſe: ils ne forment pas des nations, ils naiſſent ou des Negres d'Afrique, ou des hommes bruns, des isles de l'Aſie auſtrale; ils ſont aſſez communs dans les isles ſujettes au gouvernement d'Amboine. Il eſt vrai, qu'une difformité particuliere accompagne cette couleur blanche; ces Negres blancs naiſſent ſans cette mucoſité noire, qui dans les Européens couvre la face poſtérieure de l'uvée & les rayons ciliaires: pareils aux lapins blancs, ils ont l'iris & la choroïde rouge. Le défaut de cette mucoſité rend leurs yeux tendres, & incapables de ſupporter la lumiere.

Des enfans nés velus ne different que peu de la ſtructure naturelle: l'homme a naturellement du poil preſque à toutes les parties de ſon corps, & ſur-tout au viſage. Quelques enfans ont eu ce poil plus copieux & plus apparent; on les a pris pour des ſatyres, des ſinges, des ours & des lions.

J'ai vu rapporter comme une preuve de la force de l'imagination de la mere, un enfant qui paroiſſoit avoir du poil de biche ſur une bonne partie des flancs & du dos. C'étoit un ſein énorme, mais tout-à-fait ſemblable à des ſeins ordinaires, avec l'épiderme brune & ridée, & un poil qui s'étoit repandu ſur toute l'étendue de cet énorme ſein.

On a vu la peau écailleuſe. On a montré en Angleterre un homme qu'on appelloit *Dorcepic*, parce que ſa peau étoit couverte de verrues.

Des cornes, qui aſſez fréquemment naiſſent de quelque maladie de la peau, ont orné le front des lievres, des biches, des hommes même.

On a vu la grandeur varier dans l'eſpece humaine; des géans s'élever juſqu'à la taille de huit pieds, des nains rentrer dans celle de vingt-deux pouces.

Une partie du corps de l'animal a pris des accroiſſemens extraordinaires: on a vu les bras d'une longueur approchante de celle de certaines eſpeces de ſinge: un doigt extraordinaire, & des nez prodigieux, & contournés comme une trompe d'éléphant: cette diſformité eſt aſſez commune parmi les cochons.

Digitized by Google

La gelée, qui naturellement se trouve sous la peau de l'embrion de toutes les especes d'animaux, s'est accumulée dans quelques enfans, elle a étendu la peau, formé des capuchons, des calques, des prétendus penis, des saucisses: répandue sur toute l'étendue du corps, cette gelée en a imposé sous la ressemblance d'un froc & même d'un lion: on a prétendu reconnoître dans un enfant de cette classe l'image du lion de marbre du port Pirée.

Il n'arrive que trop souvent, que les trois grandes cavités du corps humain conservent à-peu près leur structure originaire; dans l'embrion elles n'étoient formées que par une membrane assez fine, pour avoir été disputée par d'habiles gens. Au lieu de la boëte osseuse du crâne, de l'enveloppe musculaire du bas-ventre, d'un thorax en partie osseux & en partie cartilagineux, des fétus parvenus à leur plein accroissement n'ont eu pour cacher le cœur, les intestins & le cerveau qu'une membrane. Alors ces viscères trop grands, & trop pressés les uns par les autres, ont forcé leur foible enveloppe. On a vu le cœur tout nud se présenter devant la poitrine comme une médaille: le foie & les intestins sortir avec le nombril, & n'être contenus que par les tégumens, & le crane manquer de toute sa partie supérieure; & comme la consistance du cerveau est presque fluide dans le fétus, on l'a vu se perdre & disparoître, & ne laisser à sa place que quelques tubercules médullaires. J'ai vu plusieurs de ces fétus, dont la dure-mere se continuoit à la peau, & auxquels les os parietaux, une grande partie des os coronaux & de l'occipital, manquoient entierement. Ces fétus ont conservé la vie, malgré l'énorme perte qu'ils avoient faite, & ils sont parvenus à leur parfait accroissement. On a trouvé dans les trous du crane les nerfs, qui commençoient par eux-mêmes: ils avoient été conservés par la structure de ces trous, & ils étoient devenus isolés, parce que le cerveau étoit détruit. Mais aucun de ces enfans n'a prolongé sa vie après la naissance.

On a vu de ces enfans avoir la poitrine ouverte & le bas-ventre.

L'hernie de l'épine dorsale est analogue à ce mal. Les épines des vertebres, des lombes & du sacrum, ne se ferment pas dans un fétus, elles sont comme elles étoient dans l'embrion, deux cartilages séparés. La queue de cheval paroit sous la peau, & des enfans sont parvenus à la puberté dans cet état. Il est vrai que leurs pieds se contournoient en-dedans, & restoient sans force.

Dans les fétus, dont la tête est sans crane, il est assez ordinaire de voir manquer une partie des vertebres du col: la tête paroit alors être attachée aux épaules, & l'enfant a quelque ressemblance avec le crapeau.

Un manque de solidité dans le diaphragme, a causé dans bien des fétus un dérangement singulier, & qu'on n'a découvert, que par la dissection. L'estomac, l'épiploon, une partie des intestins remontent alors dans la poitrine.

On a vu des déplacemens extraordinaires dans la situation des parties: le cœur placé dans le bas-ventre, & les reins dans le bassin. Mais le changement le plus important dans la situation des parties, est celui dans lequel tout ce qui ordinairement est placé du côté droit, l'est du côté gauche, & où les parties du côté gauche se sont trouvées du côté droit. On a vu, & plusieurs fois, le cœur tourné à gauche, le foie dans l'hypocondre-gauche, l'estomac & la ratte dans l'hypocondre droit, l'azygos faisant son arcade par le côté gauche, le grand arc de l'aorte retourné à la droite; le tout dans l'ordre le plus exact & le plus regulier.

Il seroit impossible de donner un précis des changemens dans la structure des os, & des viscères, qui sont consignés dans les fastes de l'anatomie, je n'en rapporterai qu'un petit nombre d'exemples.

J'ai disséqué un fétus, dont les yeux étoient placés à une hauteur mégale, qui n'avoit qu'une oreille, & qui du côté qu'elle manquoit, n'avoit ni tympan, ni osselets, ni labirinthe. Il n'avoit point de cloi-

Digitized by Google

ſon au nez, les os du palais & de la machoire ſupérieure laiſſoient entre la partie droite & la gauche un grand intervalle ; & l'un & l'autre de ces os étoit plus petit que d'ordinaire : les conques inférieures du nez paroiſſoient à découvert. Un os qui faiſoit la baſe d'une eſpece de trompe, partoit de l'occipital & ſortoit de la bouche. Il n'y avoit ni voile du palais, ni luette. Le troiſieme doigt, l'auriculaire, avoit un doigt ſurnuméraire, grefé par un ligament à ſon articulation mitoyenne. Le penis n'étoit qu'une caroncule ſans orifice.

Les becs de lievre ordinaires ſont accompagnés d'une ouverture entre les deux os de la machoire & du palais. Le voile du palais y eſt le plus ſouvent fendu, & il y a quelquefois deux luettes.

J'ai diſſequé un agneau cyclope, dont la machoire inférieure mal conſtruite, n'avoit pas d'articulation avec l'os des tempes. L'œſophage paroiſſoit ſe terminer dans un cul de ſac ſous l'os tyoïde. Il y avoit cependant une ouverture très-petite entre deux cartilages particuliers à ce ſujet, & attachés à l'os occipital. La langue étoit petite, elle étoit toute creuſe comme un canal, & s'enfloit par le pharynx. Il n'y avoit que de la graiſſe dans la cavité du tambour, ſans oſſelet, un os extraordinaire étoit placé entre les deux os des tempes. L'œil unique étoit plus grand que d'ordinaire, il occupoit la place du nez. La paupiere ſupérieure paroiſſoit compoſée de deux paupieres, fondues enſemble, elle avoit ſes conduits ſébacées. Il n'y avoit point de paupiere inférieure, & la peau du viſage ſe continuoit avec la tunique conjonctive de l'œil. La bouche étoit extrêmement petite, il y avoit une levre inférieure, & deux caroncules aux côtés de la bouche. La fontanelle étoit petite, le nerf optique unique, & les muſcles de l'œil ſimples : rien n'étoit double dans l'œil, il n'y avoit aucune trace d'un ſecond œil confondu avec celui qui reſtoit.

Dans un autre fétus, il y avoit deux veines ombilicales ſans foie. L'une de ces veines s'uniſſoit à la veine-cave pour ſe rendre au cœur, elle donnoit avec cette veine les branches thorachiques ordinaires : l'autre ombilicale ſe rendoit dans la veine-cave abdominale, & au côté gauche de la poitrine. Le cœur n'avoit qu'un ventricule, ſans aorte & ſans artere du poumon ; ce viſcere manquoit, auſſi-bien que le foie, la ratte, & le colon tranſverſal. Les inteſtins grêles, étoient ſans ouverture par le haut & par le bas ; le rectum & une partie du colon étoient iſolés. Il y avoit deux veines-caves, une à droite & l'autre à gauche, elles communiquoient près des reins.

Dans un fétus diſſequé à Prague, une partie de la dure-mere étoit à découvert : il n'y avoit au lieu de nez qu'une éminence oſſeuſe & une fente perpendiculaire au lieu de bouche. Une grande partie des muſcles du viſage manquoit tout-à-fait, le palais oſſeux étoit fendu, & le voile du palais n'exiſtoit que du côté gauche. L'œil droit manquoit entierement, celui du côté gauche, étoit imparfait, ſans muſcles, ſans iris, ſans choroïde, ſans retine. Les os du front, du nez, de l'unguis, du palais, les conques du nez manquoient. Les os pariétaux, le ſphénoïde & l'os occipital manquoient auſſi preſque entierement. Il ne reſtoit des os de la face que le grand os de la mâchoire & celui de la pommette. Le cerveau n'étoit pas partagé en hémiſpheres : les trois ventricules du cerveau étoient confondus dans une ſeule cavité. L'entonnoir ſe rendoit à la grande pituitaire par un canal oſſeux particulier. Le conduit artériel produiſoit l'artere ſouclaviere gauche ; ce conduit faiſoit avec l'aorte un anneau, par lequel l'œſophage & la trachée artere paſſoient.

Une claſſe bien remarquable de monſtres eſt celle des enfans qui naiſſent avec des parties ſuperflues & ſurnuméraires. Cette claſſe eſt cependant aſſez commune. On a vu & même dans des familles entieres, ſix doigts aux mains & ſix orteils aux pieds. Ces doigts ſont imparfaits quelquefois ; mais on les a vu parfaits, avec leurs os & les muſcles néceſſaires. On a vu un

Digitized by Google

doigt ſe ramifier & produire un ſecond doigt.

Un quatrieme os cunéiforme, un neuvieme os du carpe ont été vus par des obſervateurs.

On a pluſieurs exemples de deux uterus, accompagnés quelquefois de deux vagins, & d'autres fois d'un ſeul. J'ai vu dans une fille de qualité deux vagins, deux uterus, quatre trompes de fallope, quatre ovaires. Ces uterus avoient leur ſtructure naturelle, & les plis calleux de leur col parfaits.

Il faudroit rapporter ici les véritables hermaphrodites, tel que celui dont M. François Petit a donné la deſcription. On y voyoit les organes du ſexe mâle & en même tems une matrice avec ſes trompes.

Il n'eſt point rare de voir des muſcles ſurnumeraires, une troiſieme tête du biceps, un ſtylohyoïdien différent de celui, qui ſe trouve conſtamment.

S'il y a des exemples des parties ſurnuméraires, il y en a beaucoup davantage des fétus mis au jour avec une partie, & pluſieurs parties même de moins. J'ai touché la monſtruoſité fort fréquente, dans laquelle le crane n'a pas ſes os ſupérieurs. On a des exemples, qu'une partie de la mâchoire ſupérieure, l'inférieure entiere, un œil, deux yeux, le nez, les oreilles, la langue, le larynx & le pharynx ont manqué.

Il n'eſt point rare de voir manquer un doigt, & deux, & trois, à la main & aux pieds: de voir des enfans auxquels la main ſort de l'omoplate ſans humerus, ſans rayon & ſans cubitus; ou l'humerus comme tronqué ſans avant-bras: on a vu, & même aſſez fréquemment naître des enfans, auxquels il manquoit les deux bras, & qui ſuppleoient par le moyen des pieds aux offices de la vie humaine, auxquels la main ſert d'inſtrument. Le même défaut s'eſt trouvé au pied, on l'a vu imparfait; on a vu manquer toute la cuiſſe, & les deux cuiſſes, & l'enfant finir comme un terme.

C'eſt peu encore que ces défectuoſités; mais on a vu, & ſouvent même, un des viſceres manquer; on a vu un ſeul rein; on a vu des enfans ſans foie, ſans véſicule du fiel, ſans ratte, ſans urethre, ſans vagin, ſans uterus. La veſſie a manqué dans bien des ſujets, & l'urine s'eſt fait jour à travers une tumeur ſpongieuſe, formée entre le nombril & le pubis. J'ai vu le rein gauche manquer entierement, & le baſſin du rein droit groſſi d'une maniere prodigieuſe, il y avoit deux livres d'urine. Le rein étoit difforme lui-même, & on n'y reconnoiſſoit aucune trace de mamelons ni d'entonnoir.

On a pluſieurs exemples d'une ſtructure preſque incroyable; des fétus ſont nés ſans tête, & par conſéquent ſans cerveau, ſans cœur même: & ces fétus avoient atteint leur accroiſſement ordinaire. La veine ombilicale fourniſſoit les vaiſſeaux les arteres même, au défaut du cœur.

Il eſt plus ordinaire de voir la continuité des parties interrompue. Le bec de lievre eſt devenu une maladie très-commune, elle ne me paroît pas ancienne, je ne la trouve ni dans Celſe, ni dans Paul, car les levres fendues de Celſe paroiſſent une maladie différente. Dans ce mal les deux os de la mâchoire ſupérieure, & les deux os du palais, ne ſe rejoignent pas; un intervalle les ſépare, le voile du palais, la luette même eſt fendue.

Il eſt très-commun de voir le penis ſans couverture, & de voir l'urethre s'ouvrir ſous le gland; on voit le ſcrotum fendu, & cette fente imiter même par ſes levres rouges une vulve, & en impoſer aux connoiſſeurs par une apparence d'hermaphrodite.

S'il y a quelquefois des parties diviſées contre l'ordre de la nature, il y en a très-ſouvent de réunies contre les mêmes loix. Il n'eſt que trop commun de voir l'anus fermé; quelquefois par une ſimple membrane, & d'autres, parce que le rectum ſe termine par un cul de ſac, ou s'ouvre dans les voies de l'urine. Le vagin, la bouche même, & les narines ſe trouvent ſouvent ſans ouverture & dans l'homme & dans l'animal.

Les

Digitized by Google

Les doigts se collent ensemble très-souvent, & il en résulte deux masses assez semblables à une patte d'écrevisse. J'ai vu deux doigts, & trois, collés ensemble, & retenir cependant des traces de l'état naturel, parce qu'il y restoit autant d'ongles, que de doigts: on a vu d'autre fois les doigts réunis, & couverts d'un seul ongle énorme. Dans le même enfant le grand orteil du pied s'étoit conservé, mais les quatre petits orteils étoient collés ensemble; il y avoit cependant quatre ongles. Ces réunions se font quelquefois par les tégumens seuls, alors le scalpel a pu y remédier; mais d'autrefois ce sont les os même qui se confondent.

Les cyclopes ne sont pas rares, ni dans l'espece humaine, ni dans celle des animaux. Ces yeux uniques paroissent souvent être formés par deux yeux ensemble, on y a trouvé deux iris, deux nerfs optiques, deux cristallins, deux retines: & dans d'autres sujets, deux nerfs optiques avec un seul cristallin, une seule iris, & quelquefois une iris, comme composée de deux iris réunies.

Entre les visceres ce sont les reins, qui se confondent le plus souvent; il m'est arrivé plus d'une fois de ne trouver qu'un rein, mais qui paroissoit évidemment être composé de deux reins originaux.

J'ai vu le rein renfermer deux bassins, dont chacun avoit des mamelons & des entonnoirs, dont le nombre réuni retenoit assez la loi ordinaire.

Dans un autre enfant le rein étoit isolé, & séparé des glandes renales; structure, que presque tous les auteurs, à l'exception d'Eustache, ont donné dans leurs planches pour celle de la nature.

Sa figure étoit irréguliere: il paroissoit composé de deux reins, l'un plus grand & plus parfait, presque transversal avec un seul bassin, & six mamelons. Le petit rein étoit placé dans l'échancrure du grand rein, & n'avoit que deux mamelons. Cette masse recevoit plusieurs arteres, dont l'une y remontoit depuis l'artere hypogastrique. Il n'y avoit qu'une seule veine, qui partoit de la veine-cave. Elle se ramifioit sur la surface du rein, comme dans les chats.

Dans un autre enfant les deux reins étoient soudés par les extrêmités, & formoient une masse en demi lune, dont la partie moyenne étoit inférieure. Cette partie mitoyenne qui appartenoit aux deux reins, recevoit une artere commune aux deux reins, qui remontoit depuis le tronc des iliaques. La veine de cette partie mitoyenne du rein remontoit depuis l'hypogastrique. La partie supérieure & éloignée de chaque rein avoit ses vaisseaux particuliers, nés de l'aorte.

Nous approchons des parties du corps animal réunies, qui ont frappé les yeux du public, & qui portent le plus particulierement le nom de *monstres*. Nous commencerons par ceux dont la tête est semi-double, & dont les deux têtes paroissent confondues pour n'en faire qu'une. Ces *monstres* sont assez communs dans la classe des animaux: j'aurai occasion de parler d'un cochon de cette espece. Je ne parlerai ici que d'un chat, regulier pour tout le reste de sa structure, & dont la partie la plus postérieure de la tête étoit simple; il n'avoit que deux yeux & deux oreilles. La partie antérieure de la tête étoit double, il y avoit deux museaux, l'un parfait avec tout l'assortiment de la langue, du pharynx & du larynx. Le second museau étoit imparfait: il y avoit une bouche, une langue mal formée, que l'animal remuoit. La branche droite de la machoire inférieure de chacun des deux museaux n'avoit rien d'extraordinaire, mais la branche gauche étoit plus épaisse, unique, commune aux deux museaux, & divisée postérieurement en deux branches: elle avoit deux condyles & deux articulations qui répondoient à des places différentes des deux os des tempes.

Valisneri parle d'un veau, à-peu-près de la même nature: mais il lui attribue une particularité bien singuliere. Il y avoit deux cerveaux avec un corps unique, chaque cerveau fournissoit les nerfs ordinaires, & les nerfs de l'un des cerveaux,

Digitized by Google

accompagnoient ceux de l'autre dans leur diſtribution par tout le corps de l'animal.

Avec une ſeule tête & le tronc du corps ſimple, il eſt aſſez ordinaire de voir des bras & des pieds ſuperflus. Cela eſt moins commun dans l'homme, j'en ai vu pluſieurs exemples dans les animaux. Un chien d'une petite eſpece, paroiſſoit n'avoir d'extraordinaire qu'un troiſieme pied, qui formoit comme une ſeconde queue, je ne trouvai rien de ſingulier ni dans la tête, ni dans la poitrine; mais le colon ſe diviſoit en deux culs-de-ſac, fermés l'un & l'autre ſans aboutir à l'anus. Il y avoit deux veſſies, l'une plus grande accompagnée des arteres umbilicales, l'autre plus petite. Elles s'ouvroient ſous le nombril, & l'un des culs-de-ſacs de l'inteſtin s'abouchoit avec la petite veſſie. Il y avoit deux penis, l'un & l'autre ſans ouverture. L'os ſacrum étoit unique, il ſe recourboit par ſon extrémité ſans être attaché à un coccyx. Du côté droit il n'y avoit qu'un ſeul os des iles: il y en avoit deux du côté gauche; celui qui étoit ſurnumeraire étoit plus grand que dans l'animal bien formé; il étoit compoſé de deux os iſchions, qui attachés aux os du pubis ordinaire formoient un baſſin imparfait. L'articulation du fémur étoit placée entre les deux iſchions & l'os des iles: cet os du femur étoit plus gros, il avoit deux trochanteres; deux tibia lui étoient attachés. Au lieu de peroné il n'y avoit qu'un ligament, qui deſcendoit depuis le fémur. Il y avoit deux pieds complets, uniquement attachés par le calcaneum. Les muſcles du fémur étoient complets: ils partoient du baſſin extraordinaire.

Dans un poulet la ſtructure étoit aſſez la même, mais plus imparfaite, il étoit de très-petite taille, il n'avoit qu'un ſeul rectum, deux anus. Entre les anus il y avoit un petit os triangulaire, ſuſpendu par une membrane; à cet os étoit attaché un femur fort grêle, qui ſoutenoit les orteils d'un pied ordinaire.

Rien n'eſt plus commun que de voir des veaux, des agneaux à cinq, ſix, ſept & huit pieds. M. Morand a donné une deſcription exacte d'un agneau à ſix pieds avec deux reins. L'animal commençoit à être double par les lombes; il y avoit quatre reins, quatre teſticules; l'aorte, la veine-cave, l'inteſtin grêle ſe diviſoient; un os extraordinaire étoit percé de deux grands trous ovales: cet os avec les os pubis formoit les cavités articulaires des fémur ſurnuméraires, qui n'avoient point de muſcles.

D'autres fétus n'ont qu'une tête, mais tout le reſte du corps, la poitrine, le basventre & les extrémités doubles. Je n'en donnerai que deux exemples, tirés l'un de la claſſe des animaux, & l'autre de l'eſpece humaine.

Un cochon paroiſſoit compoſé de deux animaux, confondus dans un ſeul. Ces deux corps étoient obliquement réunis. Les vaiſſeaux ombilicaires étoient doubles; il y avoit deux ouraques, deux veines, deux paires d'arteres. Il y avoit deux foies inégaux, l'un à droit, l'autre à gauche; deux véſicules du fiel. Un ſeul inteſtin ſortoit de l'eſtomac unique, ſe partageant en deux après être élargi, & avoit formé une cavité triangulaire, dont deſcendoient deux ileons, & le reſte de deux ſyſtèmes inteſtinaux. Il n'y avoit qu'un eſtomac, poſé tranſverſalement, & terminé par deux culs-de-ſac. Tout le reſte des viſceres abdominaux étoit double, auſſi-bien que les troncs des grands vaiſſeaux. Dans la poitrine il y avoit quatre médiaſtins, deux thymus, deux péricardes, deux cœurs. Le cœur antérieur recevoit la veine-cave intérieure du fétus gauche, & donnoit l'aorte du fétus à droite; l'arcade de l'aorte, les nerfs même; ſes compagnons étoient de la ſtructure ordinaire. Les deux aortes communiquoient par un gros canal derriere la trachée. L'aorte du fétus droit donnoit une caroïde commune aux deux moitiés de tête qui paroiſſoient completer chacune d'elles ſon fétus. Le cœur poſtérieur du fétus gauche, recevoit la veine-cave inférieure du fétus droit, & donnoit l'aorte du fétus gauche. Le col étoit compoſé

Digitized by Google

de deux épines du dos, de deux larynx, & de tout l'attirail nerveux de deux fétus. Il n'y avoit qu'un ſeul œſophage, une ſeule langue, une ſeule paire de narines. Dans la tête il y avoit plus de confuſion, ſi ce terme peut convenir à une ſtructure demi-double parfaitement reguliere. Il y avoit un os à cinq angles, compoſé par la réunion de deux parietaux intérieurs. Un os piéneux intérieur & mitoyen compoſé également, à ce qu'il paroiſſoit, de deux os pierreux intérieurs. Mais les os occipitaux étoient doubles, auſſi-bien que l'atlas & les deux épines du dos. Le cerveau étoit ſimple, mais il y avoit deux cervelets, deux moëlles de l'épine. Les nerfs poſtérieurs du crâne étoient doubles, auſſi-bien que la glande pituitaire; les nerfs antérieurs étoient ſimples, à commencer par la ſixieme paire. Les deux ſternum étoient communs aux deux fétus, chacun d'eux étoit attaché d'un côté aux côtes du fétus droit, & de l'autre aux côtes du fétus gauche.

Je ne citerai qu'un ſeul exemple de l'eſpece humaine. Cet enfant n'avoit qu'une tête, & deux épines du dos. Les os antérieurs étoient ſimples, les occipitaux doubles, & trois os extraordinaires placés entre les occipitaux. Il y avoit deux cerveaux, deux langues, deux pharynx, deux larynx, la poitrine double, & deux cœurs, dont le poſtérieur étoit plus petit, & n'avoit qu'un ventricule. Les deux aortes étoient jointes par un canal tranſverſal: l'une des veines pulmonaires ſe terminoit dans la veine ſouclaviere; & le poumon droit tiroit ſon artere du cœur gauche ou poſtérieur. Il n'y avoit qu'un diaphragme: deux foies confondus dans une ſeule maſſe, une ſeule véſicule, dont le conduit ſe partageoit en deux; un ſeul eſtomac formé comme il paroiſſoit, de la réunion de deux eſtomacs; deux rattes, l'inteſtin ſimple à ſon commencement, & diviſé proche du colon. Le reſte étoit double.

Sur un grand nombre de fétus de cette claſſe, j'ai trouvé que la partie de la tête confondue, eſt plus grande dans les uns, & plus petite dans d'autres; qu'il y a tantôt quatre os pieneux, & tantôt trois; que les oſſelets étoient tantôt doubles, & d'autrefois d'une ſtructure tout-à-fait différente; que le cerveau eſt ſimple dans les uns, double dans d'autres; que le cervelet varie de même; que la glande pituitaire étoit ordinairement double; les nerfs tantôt ſimples & tantôt doubles, qu'on y a trouvé un œil, & deux & trois & quatre. Le larynx ordinairement double, le pharynx quelquefois ſimple, auſſi-bien que la langue. Le cœur quelquefois ſimple & plus ſouvent double. Il y a aſſez ſouvent un canal particulier de communication entre les deux aortes.

Le ſternum eſt ordinairement double, & il y a deux ſuites de côtes. Le foie eſt double ou ſemi-double: il y a le plus ſouvent deux véſicules, deux rattes, quatre reins; quelquefois cependant il n'y a qu'une ratte & qu'un rein. L'eſtomac eſt plus ordinairement ſimple: l'inteſtin ſimple & fendu un peu plus haut ou plus bas: les vaiſſeaux ombilicaux doubles & quelquefois ſimples. La poitrine & le bas-ventre ſont doubles le plus ſouvent, quelquefois cependant la diviſion ne commence qu'au nombril.

Les fétus, dont nous allons parler, ſont plus compoſés, c'eſt du moins ſi l'on en croit les apparences, un fétus enté ſur l'autre. On a vu un fétus imparfait attaché au dos, à l'os pubis, à l'hypochondre, à l'épiploon. On a vu depuis peu d'années quelques exemples de vierges parfaites & reconnoiſſables par la conſervation de l'hymen, avoir des dents, des os, des cheveux dans le méſentere ou dans l'ovaire, & d'autres fois des fétus entiers.

La maniere cependant la plus commune de cette claſſe, c'eſt un fétus imparfait attaché à l'épigaſtre d'un fétus, qui parvient à ſa maturité, qui atteint même l'âge viril, & qui unit une ſanté parfaite à cette ſtructure extraordinaire. C'eſt tantôt la tête du petit fétus qui s'offre aux yeux avec une partie de la poitrine; d'autrefois c'eſt ſa partie poſtérieure.

Digitized by Google

On a vu des *monſtres* de cette eſpece dans les XVIe. XVIIe. & XVIIIe. ſiecles. Il eſt rare qu'on en ait diſſéqué. Voici l'anatomie d'un enfant de cette eſpece donnée par Trombelli. C'étoit la partie poſtérieure d'un garçon qu'on appercevoit. L'iléon du petit frere naiſſoit de l'iléon du fétus le plus parfait : il y avoit deux colons, deux foies, deux véſicules du fiel. Le petit fétus avoit ſon baſſin attaché à celui de l'aîné. Son rein étoit unique, & ſa veſſie ſimple, ſes teſticules étoient cachés dans le bas-ventre. Il y avoit deux cœurs, un cœur qui donnoit des arteres, un autre qui recevoit les veines; il faut bien que ces deux cœurs ayent eu une communication.

Les fétus les plus compoſés ſont ceux qui ont deux têtes. Il y en a de pluſieurs claſſes: dans la premiere, deux fétus oppoſés ſe joignent par leurs baſſins.

On a une très-bonne diſſection d'un *monſtre* de cette eſpece faite par M. Daverney. En voici un précis: les os pubis de l'un des enfans étoient attachés à ceux de l'autre par un ligament, qui permettoit un peu de mouvement aux deux corps. Il y avoit deux penis. Les muſcles du bas-ventre s'écartoient, ſe rejoignoient, & formoient un rhombe. Chaque fétus avoit ſa tête, ſa poitrine & même ſon bas ventre complets; mais les inteſtins grêles ſe rejoignoient pour ne former qu'un ſeul canal: il y avoit cependant deux cæcums, & le colon ſe terminoit par un cul-de-ſac énorme formé par deux veſſies, dont chacune étoit placée dans ſon baſſin, & avoit un paquet de fibres particulier. Il y avoit deux urethres & deux muſcles, qui ſe croiſoient. Il y avoit deux veines ombilicales, trois arteres. Le baſſin étoit formé par deux baſſins.

D'autres fétus ont deux têtes avec un ſeul corps & les extrêmités ſimples. Ces fétus ſont aſſez communs & dans l'eſpece humaine & parmi les brutes.

Un enfant décrit dans les *Tranſactions philoſophiques*, étoit double juſques aux lombes; les épines du dos ſe réuniſſoient pour ne former qu'une ſeule colonne. Il y avoit deux cœurs, deux poumons, deux aortes, qui s'uniſſoient aux lombes auſſi-bien que les deux veines-caves. Il y avoit deux eſtomacs, les inteſtins ſe réuniſſoient, le foie étoit ſimple, mais fort gros. Il n'y avoit qu'une ratte & une véſicule du fiel. Les parties génitales étoient ſimples.

Un veau n'avoit qu'un cœur & qu'un foie, mais deux véſicules du fiel, deux œſophages, & les quatre eſtomacs des animaux ruminans doubles. Les deux aortes ſe réuniſſoient pour former un ſeul tronc, les inteſtins en faiſoient de même. Il n'y avoit que deux reins, & un ſeul aſſortiment de parties génitales. Deux cœurs réunis par une veine commune, & les deux aortes communiquoient de même.

D'autres fétus plus compoſés ont deux pieds, mais deux têtes & quatre mains. Tel étoit l'enfant diſſéqué par Louis de Bils. Il y avoit deux eſtomacs, deux paquets d'inteſtins, l'un étoit ouvert à ſa place ordinaire, l'autre rentroit dans la poitrine & ne ſuivoit que ſa partie la plus ſupérieure. La ratte étoit ſimple, auſſi-bien que le foie; mais on y comptoit cinq lobes & deux véſicules du fiel, deux cœurs, dont les aortes ſe réuniſſoient, deux veines-caves, trente-quatre côtes, quatre clavicules, deux épines & un ſeul ſacrum.

Entre les fétus à deux têtes & à trois pieds, nous ne parlerons que de celui que Buttner, grand anatomiſte, a diſſequé. Il avoit quatre bras & trois jambes. Le bas-ventre étoit ſimple; il y avoit cependant un grand foie & un autre plus petit: celui-là avoit deux véſicules; elle manquoit à celui-ci. Il y avoit auſſi deux grands reins & deux petits, deux eſtomacs, deux inteſtins grêles, un colon unique. Il y avoit deux matrices, l'une plus complette, l'autre imparfaite, deux vulves: une ſeule veſſie, & les arteres ombilicales ſimples; deux cœurs dans le même péricarde placés l'un ſur l'autre; deux paires de poumons, deux œſophages, deux aortes: le baſſin étoit plus gros que dans l'état or-

Digitized by Google

dinaire, deux sacrum y étoient réunis par un cartilage. Il y avoit des vaisseaux, qui passoient de l'un des fétus à l'autre. Le cœur du côté droit donnoit des arteres à la partie supérieure des intestins ; le cœur gauche à la partie inférieure. Les veines rénales, véficales & crurales de l'un des fétus se rendoient à l'azygos.

Dans tous ces fétus à deux tetes, la poitrine & les épines du dos sont presque toujours doubles, le diaphragme simple, le cœur quelquefois simple, & plus souvent double, le plus souvent aussi il y a deux aortes, qui ne forment inférieurement qu'un seul tronc. Deux paires de poumons le plus communément, deux œsophages, deux estomacs, un seul foie, mais quelquefois deux, deux véficules ou bien une seule, les intestins réunis, le rectum unique, deux, trois ou quatre reins, une seule vessie ou deux vessies, qui communiquent entr'elles. Les parties génitales tantôt simples & tantôt doubles.

La classe cependant la plus commune des monstres à parties doubles, est celle où deux enfans entiers paroissent avoir été réunis, & dans lesquels les deux têtes sont accompagnées de quatre bras & de quatre pieds. Ce sont presque toujours des filles qui sont collées ensemble. Il seroit difficile d'en trouver la raison. Voici le précis de ce que j'ai vu dans un *monstre* de cette classe.

Les deux filles réunies étoient portées à terme, & de beaux enfans : l'une d'elles cependant, c'étoit celle du côté gauche, étoit un peu plus robuste que l'autre ; elle étoit venue vivante au monde, tandis que sa petite sœur avoit perdu la vie en naissant. Les deux filles paroissoient s'être réunies obliquement, & il y avoit deux bras & deux pieds antérieurs, deux bras & deux pieds postérieurs, deux mamelles antérieures & deux postérieures.

Il y avoit deux épiploons de grandeur inégale, un seul foie, mais plus grand que dans l'état naturel, & soutenu par quelques ligamens extraordinaires : quatre arteres ombilicales, une seule veine, deux ouraques. Les intestins étoient entierement doubles, le mésocolon transversal gauche séparoit seul la partie inférieure du bas-ventre de l'épigastre ; le mésocolon du côté droit étoit fort petit. Tout étoit double depuis le nombril, les reins, les uterus, les bassins, les vessies. Il n'y avoit qu'un seul canal veineux, mais deux véficules du fiel, deux estomacs déplacés l'un à l'autre, deux pancreas, une seule ratte & du côté gauche. Le diaphragme étoit unique, mais il avoit quatre muscles inférieurs de chaque côté. Dans le bas-ventre il y avoit deux aortes, deux veines caves. La poitrine offroit plus de singularités. Il y avoit deux poitrines parfaites, quatre rangs de côtes, deux thymus, un seul péricarde, un seul cœur d'un volume extraordinaire. Il donnoit deux aortes, dont chacune avoit son arcade, & ses grosses branches ; deux conduits artériels, deux arteres pulmonaires, une seule oreillette extraordinairement grande ; quatre carotides, quatre arteres thyroïdiennes, quatre mammaires, quatre coronaires. Il y avoit deux sternum, l'un antérieur, l'autre postérieur. Le cœur étoit placé entre ces deux os ; quatre médiastins. Deux veines-caves descendantes entroient dans l'oreillette & trois veines-caves supérieures ; il y en avoit deux dans le fétus gauche. Dans le fétus du côté droit la veine-cave fournissoit les veines pulmonaires antérieures & postérieures, l'azygos, & les autres branches. Dans le fétus du côté gauche la veine-cave droite donnoit la jugulaire de son côté, la souclaviere & l'azygos. La veine-cave gauche ne donnoit que la jugulaire, & la souclaviere. Les veines pulmonaires du fétus droit s'inseroient dans l'oreillette commune. Les cerveaux & tout l'assortiment des nerfs étoient parfaitement doubles. En examinant le cœur plus particulierement, je vis l'oreillette unique qui recevoit cinq veines-caves & une pulmonaire ; deux ventricules, chaque fétus ayant le sien. Les ventricules recevoient le sang veineux de l'oreillette commune, & en rempliſſoient l'aorte &

Digitized by Google

l'artere pulmonaire, que l'un & l'autre fourniſſoient. Il n'y avoit rien d'irregulier dans les valvules. Chaque ſternum étoit attaché aux côtes de l'un & de l'autre enfant.

Dans les nombreuſes diſſections de cette claſſe de fétus, la diverſité n'a pas été bien grande. Il y a eu des cas, où il y avoit deux veines ombilicales & deux arteres au lieu de quatre. Il eſt rare que le foie ſoit double, mais il eſt aſſez ordinaire aux vaiſſeaux de l'être. Il eſt rare encore, qu'il n'y ait qu'un eſtomac & qu'une véſicule. Les inteſtins ſe réuniſſent quelquefois. Le plus ſouvent il y a deux rattes, rarement deux reins. Il eſt plus rare qu'il y ait deux cœurs; mais on y voit un ventricule, & deux, & trois, & même quatre. Il y a eu quelquefois deux oreillettes, & trois même, & quatre. Quand il n'y a eu qu'une oreillette, les veines pulmonaires ſe ſont ouvertes le plus ſouvent dans la veine-cave.

Les animaux à ſang froid, ſont ſujets aux mêmes écarts dans leur ſtructure: on a vu des ſerpens à deux têtes, des tortues de la même claſſe. Les naïades mêmes des eaux ſalées ont été vues dans cet état. Les polypes qui ſe rapprochent le plus des plantes, ont ſouvent un nombre de bras ou extraordinaires ou défectueux.

Il eſt plus rare de voir plus de deux têtes ou plus de deux animaux réunis: on a vu cependant quelquefois pluſieurs petits chats, ou des rats fondus enſemble, & Ruyſch a vu des maſſes compoſées de pluſieurs fétus humains, dont les bras & les jambes étoient confondus ſans aucun ordre & ſans aucun deſſein apparent.

Les plantes ſont auſſi ſujettes aux monſtruoſités que les animaux. Elles le ſont même davantage. Rien de plus commun que des champignons, des trichia, & d'autres plantes des eſpeces les plus ſimples à deux têtes: des champignons renverſés, confondus, partagés en branches ou ſortans d'un autre champignon. Dans les plantes parfaites le nombre des pétales, des feuilles, & des étamines varie très-ſouvent, & ce qui mérite d'être remarqué, c'eſt que ces parties ſurnumeraires ſont aſſorties avec une regularité admirable. Les pétales, les étamines, les loges du fruit, augmentent dans la même proportion. Une julienne, dont la fleur aura ſix pétales au lieu de quatre, aura la ſilique à trois loges au lieu de deux. Un paris, qui au lieu de quatre feuilles en aura cinq, aura en même tems cinq pétales, dix étamines, le fruit à cinq loges & à cinq piſtils.

Les fleurs pleines ne ſe forment guere qu'aux dépens des étamines & même des piſtils & des graines. Elles payent ordinairement de la ſtérilité leur beauté apparente. Il y en a cependant où beaucoup de regularité accompagne cette plénitude; telle eſt l'ancolie à cornets concentriques emboités l'un dans l'autre. Les pétales ſurnuméraires ſont ſouvent des étamines dégénerées, quelquefois des feuilles du calice, ou des nectariums, comme dans le nigella. D'autres fois la fleur dégénere en feuilles, & les fruits ont le même ſort dans la fraxinelle. Les pétales plats deviennent fiſtuleux dans le chryſanthémum, dans le tagetes; les pétales fiſtuleux deviennent planes dans le même chryſanthémum, dans la paquerette. Les bâles florales des gramens deviennent ſouvent des feuilles; les fruits changent de figures. La péloria eſt un exemple ſurprenant de monſtruoſité. Cinq fleurs ſe réuniſſent pour en former une, à-peu-près campaniforme avec cinq éperons, & même avec ſix. D'autres eſpeces de linaire ont eu deux éperons, une cinquieme étamine, & la levre inférieure diviſée en quatre parties. J'ai vu cinq fleurs de veſſe ſe confondre, & cinq pétales ſuccéder à cinq drapeaux. Ces ſtructures particulieres paroiſſent analogues aux *monſtres* par réunion.

Les plantes à larges tiges s'y rapportent d'une autre maniere. Une quantité de branches, de feuilles & de tiges fleuries ſe confondent, & forment un ruban, qui jette de tous côtés des fleurs & des feuilles. Cette eſpece de *monſtre* eſt fort commune, & la nature ſuffit pour en produire.

Digitized by Google

Un homme très-eſtimable poſſede une tige du renoncule très-reconnoiſſable, dont la fleur eſt celle de la paquerette. Je l'ai vu & examiné & n'y ai rien reconnu, qui ne parût ſortir des mains de la nature.

Dans les œufs il eſt aſſez commun de voir deux jaunes couverts d'une même coquille.

Les fruits des plantes ſont ſujets tout comme les œufs à renfermer dans leur ſein un ſecond fruit, ou pluſieurs même, de la même eſpece.

Il eſt plus commun encore de voir deux fleurs ou deux fruits adoſſés, collés enſemble, & confondus par une partie de leur chair, des feuilles confondues avec les pétales.

Il n'eſt pas rare de voir diſparoître les pétales, les étamines, les oſſelets qui contiennent le germe du fruit.

Ce précis étoit néceſſaire pour nous conduire dans la recherche de la cauſe, qui a pu produire des *monſtres*, & qui a fait égarer la ſtructure de quelques individus en l'écartant de la route ordinaire de la nature.

Il y a juſqu'ici deux ſyſtèmes ſur la formation des monſtres. Le premier plus ancien & qui juſqu'ici a pour lui la pluralité des voix, eſt celui des cauſes accidentelles. Démocrite a le premier expliqué les *monſtres* compoſés par la réunion des ſemences parvenues à des tems inégaux dans la matrice & confondus. Ariſtote en réfutant, à ſon ordinaire, ce phyſicien a cependant ſuivi à-peu-près la même route. De nos jours elle a eu des défenſeurs. M. Lemery le fils l'a ſoutenue dans pluſieurs *mémoires* donnés à l'académie des ſciences de Paris.

Le ſecond ſyſtème bien expliqué, admet les cauſes accidentelles dans la formation d'un grand nombre de monſtres: mais il en reconnoit d'autres qui paroiſſent au-deſſus de la puiſſance des accidens, & qui ne peuvent provenir que d'une ſtructure primitive, differente de la ſtructure ordinaire. Ce ſyſtème ne remonte pas au-deſſus de M. Regis, mais il a pour lui Duverney, Mery, Winslow, M. de Mairan, M. de Haller, M. v. Doeveren, M. Klinkhoſch, le même qui a donné deux diſſections très-détaillées de deux enfants monſtrueux.

Il n'y a aucun différend ſur le plus grand nombre des monſtres. La couleur dépend évidemment du ſoleil, de l'air, des alimens. Les fleurs des plantes reviennent à la blancheur par le défaut de lumiere, ou par le froid des Alpes. Les cheveux un peu plus touffus ſont un effet fort ordinaire d'une circulation plus robuſte. Les cornes ne naiſſant jamais avec les animaux ne ſont pas des parties originales. La grandeur peut être augmentée par mille circonſtances; elle peut diminuer par le ſeul défaut de nourriture, & par la force de la revulſion.

Le défaut des tégumens du crane, de la poitrine & du bas-ventre eſt quelquefois l'effet de l'eau ramaſſée dans ces cavités, qui empêche la formation des os; c'eſt la cauſe générale de la tumeur, qu'on nomme *ſpina biſida*. Une preſſion, un défaut de nourriture ou de particules ſolides dans la maſſe des humeurs peut empêcher les enveloppes de ces cavités de parvenir à leur ſolidité naturelle.

La ſituation des parties peut changer avec plus de facilité dans l'embrion; tout y eſt mobile & vacillant; les membranes & les ligamens n'y ſont encore qu'un fluide organiſé. Une cauſe légere peut pouſſer l'eſtomac dans la poitrine, ou déplacer le foie.

Il y a cependant des cas où ces cauſes accidentelles nous paroiſſent inſuffiſantes. M. Lémery en eſt convenu lui-même, lui qui n'accordoit certainement à ſon antagoniſte que ce qui lui étoit impoſſible de refuſer.

Il naît de tems en tems des hommes dont les viſceres & les parties, qui dans l'état ordinaire occupent le côté droit, ſe trouvent du côté gauche. Cette inverſion ne ſauroit être l'effet du hazard, ou de quelque preſſion ſurvenue après la formation du fétus. J'ai médité la marche, que la nature auroit à tenir pour obtenir ce renverſement, je n'en rapporterai ici

Digitized by Google

qu'une ſeule reflexion. Pour tranſporter de la gauche à la droite l'arcade de l'aorte, il faudroit dans ce mouvement faire ſuivre l'aorte la partie gauche des vertébres à la droite juſqu'aux lombes. Pour renverſer les côtés, il faudroit que l'iliaque gauche ſe tranſportât à la droite, & les arteres ſémorales du pied gauche au pied droit. Pour obtenir ce changement, il faudroit ou tourner le baſſin de gauche à droite, ce qui ſeroit le renverſer de devant en arriere, ou faire ſortir le pied gauche de ſon articulation pour le tranſporter à l'articulation du côté droit. Il y auroit un autre parti encore; mais qui ſeroit également mortel pour le fétus. Ce ſeroit de tordre l'aorte dans les lombes, & d'en forcer le côté gauche à ſe placer au côté droit. Mais comme alors cette aorte auroit tourné vers les vertebres ſa face antérieure, dont ſortent tous ſes vaiſſeaux, & que ſa contorſion en effaceroit la cavité, ce parti ne ſauroit être praticable.

La figure des parties peut être conſidérablement altérée par des cauſes accidentelles. Qu'une partie d'un organe ait ſes accroiſſemens plus rapides que l'autre, elle prendra une figure tout-à fait différente; la partie précoce ſera grande, la tardive reſtera petite, & pourra être anéantie par la preſſion des parties voiſines.

Mais on a trouvé dans des fétus extraordinaires cent autres écarts de la ſtructure ordinaire, qui ne ſauroient naître du haſard: deux veines ombilicales, deux veines-caves, des muſcles nouveaux & particuliers, qui n'ont aucun original dans la nature. Un ſixieme doigt avec ſes os, ſes muſcles, ſes arteres, ſes nerfs. Un ſixieme os du métatarſe. Un neuvieme os du carpe, une treizieme côte. Un ſecond uterus avec ſes trompes, ſes ovaires, ſes vaiſſeaux.

Rien de tout cela n'a pu naître du haſard. Accordez-lui de créer un doigt avec ſes arteres venues de l'aorte, ſes nerfs tirés du cerveau, ſes muſcles attachés à des os dans leur place naturelle; vous feriez tout auſſi-bien de lui accorder le pouvoir de créer un enfant.

Qu'on ne nous allegue pas l'exemple des plantes. Leur formation ſuit certainement d'autres loix que celle des animaux. Une étamine ſe peut changer en pétale, elle a pour ce changement une tendance naturelle. Dans la fleur de nénuphar à fleur blanche, la nature a tracé elle-même les nuances, par leſquelles une étamine paſſe pour devenir un pétale; on y voit l'étamine élargie, l'anthere diſparue, la ſeule étamine dilatée & applanie, qui eſt devenue une pétale. Dans les animaux une côte ne deviendra jamais une vertébre; une épine même de la vertébre ne deviendra jamais une apophyſe tranſverſale. Le pétale ſubſiſte par lui même. Pour le produire il ſuffit d'applanir le filament d'une étamine, & de l'agrandir, en lui procurant une nourriture plus abondante.

Dans les plantes tout eſt à-peu-près homogene, tout eſt celluloſité un peu plus ou moins ſerrée; une partie un peu plus lâche, un peu plus comprimée peut prendre la reſſemblance d'une autre. Il n'en eſt pas de même dans les animaux. Leurs organes ont eſſentiellement des nerfs, que rien ne peut remplacer, qui ne peuvent naître que du cerveau. Ils ont des fibres muſculaires différentes de la fibre cellulaire par la maniere intime, dont la moelle nerveuſe les pénetre. Ils ont des arteres qui, à la reſerve de quelques petits vaiſſeaux, ne renaiſſent jamais, parce que leur continuation avec le cœur eſt une condition néceſſaire. Dans un animal chaque organe differe de l'autre par la quantité, l'arrangement de ſes élémens, aucun organe ne peut doubler l'autre.

La deſtruction des parties des animaux ſe comprend aiſément; la preſſion de l'artere, celle d'une humeur épanchée, celle d'un fétus plus avancé & plus ſolide, la revulſion, le défaut d'humeur nourriciere peuvent dans le fétus anéantir un rein, un bras, une jambe.

Je ne refuſerois même pas croyance aux relations, par leſquelles on trouve que le cœur, le cerveau, la cervelle, la moelle de l'épine ont été détruits, ſans que le

Digitized by Google

le fœtus ait péri. La seule difficulté que je trouve dans ces cas particuliers, c'eſt la ſtructure ſinguliere qu'on a trouvée dans ces fœtus, dont le cœur étoit aboli, & la veine ombilicale continuée à l'aorte; deux veines-caves au lieu d'une, de grands canaux de communication entre ces veines-caves.

Il eſt très-croyable que des cauſes accidentelles peuvent diviſer des parties deſtinées à être réunies, tenir écartés les deux os de la mâchoire ſupérieure, ou les deux os du palais ou bien fendre l'urethre.

Mais la grande queſtion roule ſur les fœtus formés de la réunion apparente de deux embryons. Rien ne ſauroit être plus probable au premier coup-d'œil. On voit des fœtus légerement attachés par le front, par l'os occipital, par la partie inférieure du dos. C'étoient évidemment deux fœtus, qu'une preſſion a rapprochés, avant que la peau fût couverte d'épiderme, & qui ſe ſont collés enſemble, comme les doigts de ces fœtus, dont les mains reſſemblent à des pattes d'écreviſſes, ou comme ſe confondent des doigts enſanglantés, que l'on néglige de tenir ſéparés. Les expériences de Tagliacozzo ſont voir, que la peau ſanglante de deux parties quelconques du corps humain ſéparées, ſe réuniſſent aſſez intimément pour que la peau détachée du bras ſe vivifie & ſe nourriſſe par la peau du nez, à laquelle on l'a collée.

Dans les plantes rien n'eſt plus connu. On rapporte de François I. pere de l'empereur regnant, qu'il a collé enſemble deux bulbes de jacinthe & qu'il en eſt né une tige compoſée de deux tiges naturelles, que cette tige a porté des fleurs blanches d'un côté, & des fleurs rouges de l'autre.

Si ces liaiſons ſuperficielles ſont l'effet d'une preſſion accidentelle, pourra-t-on fixer des limites, au-delà deſquelles la preſſion ceſſe d'exercer ſa puiſſance? ne pourra-t-il pas naître des fœtus unis plus profondément par une preſſion plus forte, appliquée à des embryons plus délicats & continuée plus long-tems? N'a-t-on pas vu dans les yeux uniques de quelques fœtus tous les degrés d'une union ſucceſſivement plus intime: deux yeux uniquement rapprochés, enſuite confondus, & dans quelques cas les deux cryſtallins mêmes & les deux iris ne faiſant qu'un même corps.

On ne peut ſe refuſer à cette probabilité: il eſt bon cependant d'examiner dans le détail les différentes ſtructures, qui paroiſſent avoir été formées par la réunion de deux corps.

A commencer par les reins réunis, on en a vu, & même le plus ſouvent de réunis par leurs extrémités inférieures, & l'idée que cette union n'eſt que l'effet de quelque preſſion nous paroit trop naturelle, pour admettre quelque doute.

Il y a cependant dans cette réunion de deux reins même des circonſtances qui ne paroiſſent pas l'effet du hazard. Les deux reins n'avoient qu'une veine, dont les branches s'étendoient à tout le corps, qu'on ſuppoſe être compoſé de deux reins. Il n'y a pas d'exemple dans la ſtructure ordinaire qu'une même veine ait fourni des branches aux deux reins; une cauſe accidentelle auroit pu détruire l'une des veines renales, mais elle n'auroit pas produit des branches, qui ſeroient parties de la veine conſervée pour ramener le ſang du ſecond rein. Cette veine unique paroit donc la preuve d'une ſtructure originairement différente du plan ordinaire.

Il y a plus: les arteres rénales gauches donnoient des branches au rein droit, & les arteres droites au rein gauche. Qu'on reflechiſſe ſur ce que c'eſt qu'une branche d'artere, ſur le nombre infini de vaiſſeaux, qui en naiſſent, ſur les veines, auxquelles ces vaiſſeaux ſont intimement liés, on ſe convaincra, qu'une artere du rein droit n'a pu naître par aucun hazard d'une artere du rein gauche.

Si les arteres, ſi les veines rénales ont eu originairement une ſtructure différente, les reins auront de même été confondus dès leur premiere origine. Car les deux reins eux-mêmes ſont preſque uniquement des branches d'arteres & de vei-

Digitized by Google

nes, & leur formation ne ſauroit être ſéparée de celle de ces vaiſſeaux.

Je paſſe aux fétus, dont la tête eſt demi-double. Comme ces réunions de deux têtes paroiſſent plus ou moins profondes, on pencheroit à croire, qu'une preſſion accidentelle a forcé deux embrions l'un contre l'autre, & que ces têtes ſe ſont confondues plus ou moins profondément, ſelon que la preſſion aura été plus ou moins forte ou durable.

Mais ſi la preſſion a agi ſur les cerveaux & ſur les organes de la tête; ſi elle les a confondus en les réuniſſant, ſans détruire entierement ni ceux du fétus droit, ni ceux du fétus gauche, comment le basventre, les pieds de l'un des fétus ont-ils pu être ſi exactement détruits, qu'il n'en ſoit reſté aucun veſtige & qu'un basventre, un baſſin & des pieds uniques ſe ſoient conſervés ſans être endommagés le moins du monde.

Il y a plus. Une partie de ces fétus à têtes confondues n'ont eu qu'un cœur. Pour expliquer ce phénomene, il ne ſuffit pas de dire que le ſecond cœur a péri. Il faut réfléchir, que ce cœur unique a fourni les carotides néceſſaires, & les vertébrales aux deux têtes. Comment s'eſt-il fait que ce cœur ait eu la précaution de donner de ſon aorte deux branches carotides & deux vertébrales de plus? Quelle cauſe accidentelle a pu les faire naître? & s'il y a eu un ſecond fétus primitif, comment s'eſt-il fait, que ſes carotides, ſes vertébrales, ſes jugulaires, détachées de leur extrémité inférieure détruite par la preſſion, ſe ſoient entées avec une parfaite régularité ſur des bouts d'arteres & de veines préparés primitivement par la nature?

Il y a d'ailleurs dans les fétus de cette claſſe, mais doués de deux cœurs, des mélanges inexplicables des parties de l'un & de l'autre fétus. Dans celui dont M. Klinkoſch a donné le détail, les arteres pulmonaires provenoient de l'aorte auſſi-bien que les carotides & les ſouclavieres gauches. Il y avoit même une veine de communication entre les deux veines-caves, un canal de communication entre les deux aortes. Dans l'état naturel, il n'y a aucune trace de ces vaiſſeaux, & une preſſion peut-elle en produire? Dans d'autres exemples la même carotide s'eſt partagée dans les deux têtes.

Winslow a vu des muſcles particuliers faits exprès pour les uſages d'une ſtructure à deux demi-têtes. Il eſt impoſſible de ſuppoſer que des muſcles avec leurs arteres, nées de leurs troncs, les veines terminées dans d'autres troncs, des nerfs provenus des nerfs du cerveau, aient pu naître par une preſſion, & s'enter enſuite ſur les troncs des vaiſſeaux & des nerfs de la ſtructure primitive.

Je paſſe aux fétus à deux têtes parfaites ou imparfaites avec un corps unique. Dans les fétus de cette claſſe, les inteſtins ſe réuniſſent, du moins depuis une certaine diſtance. Comme ces fétus n'ont qu'un baſſin, ils n'ont qu'un rectum. Qu'on réfléchiſſe préſentement ſur ce qu'exige la réunion de deux inteſtins.

Il faudroit ſuppoſer que la partie inférieure de l'un des paquets inteſtinaux eût été détruite avec ſon méſentere, les vaiſſeaux, ſon aorte, ſa moelle de l'épine, ſon baſſin, ſes reins, ſes pieds, ſans qu'il en ſoit reſté de traces, & que le reſte du fétus tronqué & coupé par le milieu, par la moelle de l'épine, l'aorte, la veine-cave, l'eſtomac, ſe fût enté ſur le fétus conſervé, ſans qu'une ſi énorme deſtruction eût mis fin à ſa vie.

Un autre expédient ce ſeroit de dire, que la moitié des inteſtins de chaque fétus, ouverte par le milieu de ſa longueur, s'eſt collée à la moitié également partagée de l'autre. Cette hypotheſe ſeroit encore plus improbable. Ce ſeroit un jet prodigieux du hazard, que de voir une longue ſuite de tuyaux d'une fineſſe extrême, mobiles & placés à différentes hauteurs, ſe rencontrer ſi exactement avec la moitié analogue d'une autre ſuite d'inteſtins. Il eſt vrai, que ce bonheur ne ſuffiroit pas. Il faudroit qu'un hazard bienfaiſant eût collé la moitié de l'aorte, celle de la veine-cave, celle de la moelle de l'épi-

Digitized by Google

ne d'un fœtus à la moitié analogue de l'autre. Il faudroit, que le cœur ſe fût ouvert, & ſe fût fermé par la rencontre d'un autre demi-cœur. Cela ſeroit d'autant plus difficile, qu'un cœur de cette eſpece n'auroit eu que deux ventricules gauches, ſans ventricule droit, ce ventricule n'exiſtant que vers le commencement du ſecond quart du tems de la groſſeſſe.

Il y auroit encore bien des difficultés à ſurmonter. Le ſternum des fœtus à deux poitrines reçoit généralement des côtes des deux fœtus. Il faudroit donc que toutes les douze côtes des deux fœtus ſe fuſſent détachées de leur ſternum avec leurs muſcles, leurs nerfs & leurs vaiſſeaux, & qu'elles ſe fuſſent collées aux cavités articulaires d'un autre ſternum, ſans que dans cet échange réciproque un bout d'artere intercoſtale eût manqué le bout flottant & déchiré de la mamaire étrangere, à laquelle il devoit s'unir.

On a vu dans cette ſtructure de deux cœurs, l'un donner toutes les arteres des deux fœtus, & l'autre réunir toutes les veines de l'autre. On a vu une carotide ſe partager aux deux têtes, un œſophage avoir des muſcles attachés aux deux larynx, & des muſcles particuliers naître pour gouverner une ſtructure née par la preſſion, ſuivant l'hypotheſe que nous examinons.

On a vu encore dans la claſſe précédente les deux aortes réunies par un canal mitoyen, une nouvelle artere tranſverſale née de l'aorte fournir l'axillaire & la carotide, les arteres pulmonaires ſortir de l'aorte.

On a fait voir dans un grand détail, que quelle que fût la poſition des deux fœtus, leurs épines dorſales, & leurs poitrines n'auroient jamais donné par leur réunion la ſtructure qu'on a trouvée dans ces fœtus.

Dans une autre claſſe d'enfans, qui a ſouvent atteint l'âge de raiſon, un fœtus imparfait ſort de l'épigaſtre du fœtus le mieux formé. Dans cette claſſe on a vu le duodenum, les arteres, les veines, les nerfs du petit fœtus nés de l'inteſtin, des arteres, des veines & des nerfs du fœtus le plus complet, & le canal choledoque du petit fœtus s'eſt ouvert dans le duodénum du fœtus le mieux formé. Ces obſervations ne permettent pas de douter, que la ſtructure monſtrueuſe de ces fœtus ne ſoit originale.

Dans la claſſe des fœtus qui ſe rencontrent par leurs baſſins oppoſés l'un à l'autre, M. Duverney a trouvé des raiſons favorables au ſyſtême des monſtres originaux. Les vaiſſeaux inteſtinaux des deux fœtus étoient ſortis des mêmes troncs. Un ligament particulier réuniſſoit les os du pubis des différens fœtus, & produiſoit des muſcles néceſſaires au bien être de l'un & de l'autre.

La claſſe des fœtus à deux têtes, à quatre mains & à quatre pieds, la plus fréquente de toutes, ne paroît pas pouvoir être rapportée à des cauſes accidentelles, par les raiſons que nous avons déja expoſées. Chaque ſternum y reçoit les vingt-quatre côtes non pas de l'un des fœtus, mais de l'un & de l'autre. Les veines pulmonaires des deux fœtus nées d'une même oreillette; un canal de communication entre les deux aortes, les deux veines-caves; les deux oreillettes; la même artere pulmonaire fourniſſant des branches aux poumons des deux fœtus; les veines pulmonaires nées de la veine cave. Toutes ces particularités dans la ſtructure des organes les plus néceſſaires à la vie, démontrent, que le plan de ces fœtus étoit dreſſé dès leur origine, & qu'il n'a pu être l'effet fortuit d'une aveugle preſſion.

Les animaux à ſang froid & à deux têtes, peuvent ſervir à faire rejetter tout ſoupçon de l'influence de l'imagination ſur la formation des deux monſtres. La mere pond les œufs avant qu'ils ſoient fécondés, & après que ces œufs ſont ſortis de ſon corps, ſon imagination n'a plus d'influence ſur eux. (H. D. G)

JEUX DE LA NATURE, *luſus naturæ*, *Hiſt. Nat. Lithol.* Les naturaliſtes nomment ainſi les pierres qui ont pris par divers accidens fortuits une forme étrangere au regne minéral, & qui reſſemblent

Digitized by Google

ou à des végétaux, ou à des animaux, ou à quelques-unes de leurs parties, ou à des produits de l'art, &c. sans qu'on puisse indiquer la cause qui a pu leur donner la figure qu'on y remarque. Ces pierres ainsi conformées ne different point dans leur essence des pierres ordinaires; ce sont ou des cailloux, ou des agates, ou des pierres à chaux, ou du grès, &c. toute la différence, s'il y en a, vient de la curiosité & de l'imagination vive de ceux qui forment des cabinets d'histoire naturelle, & qui attachent souvent de la valeur à ces pierres, en raison de la bizarrerie de leurs figures. Wallerius a raison de dire que dans ces sortes de pierres la nature n'a fait qu'ébaucher des ressemblances grossieres, que l'imagination des propriétaires supplée à ce qui leur manque, & qu'on pourroit plutôt les nommer *lusus lithophilorum* que *lusus naturæ*.

On doit placer parmi les *jeux de la nature* les pierres ou marbres de Florence sur lesquelles on voit des ruines, les priapolites, les dendrites, les agates herborisées, les agates & les jaspes, & les marbres sur lesquels on remarque différens objets, dont la ressemblance n'est formée que par l'arrangement fortuit des veines, des taches, & des couleurs de ces sortes de pierres.

Brukmann, grand compilateur d'histoire naturelle, rapporte une dissertation, intitulée *de Papatu à naturâ detestato*; l'auteur de cette dissertation est un nommé *Gleichmann*. Il y est question d'une pierre, sur laquelle on voyoit, ou du moins on croyoit voir, une religieuse ayant une mitre sur sa tête, vêtue des ornemens pontificaux, & portant un enfant dans ses bras. Il dit que la papesse Jeanne se présenta aussi-tôt à son imagination, & il ne douta pas que la nature en formant cette pierre, n'eût voulu marquer combien elle avoit d'horreur pour le papisme. Voyez Bruckmann, *Epistolæ itinerariæ, centuriâ I. epistol lxj.* On conserve deux agates dans le cabinet d'Upsal, sur l'une desquelles on dit qu'on voit le jugement dernier, & sur l'autre le passage de la mer Rouge par les enfans d'Israël. Voyez Wallerius, *Minéralogie, tom. I.*

Il y a des gens qui connoissant le goût de quelques collecteurs d'histoire naturelle pour le merveilleux, savent le mettre à profit, & leur font payer cherement, comme *jeux de la nature*, des pierres chargées d'accidens, qu'ils ont eu le secret d'y former par art, ou du moins dans lesquelles ils ont aidé la nature, en perfectionnant des ressemblances qu'elle n'avoit fait que tracer grossierement, avec de la dissolution d'or, avec celle d'argent, &c. On peut tracer des desseins assez durables sur les agates; il est aussi fort aisé d'en former sur le marbre, &c. Voyez la *Minéralogie* de Wallerius, *tom. I. p. 172.* de la traduction françoise, & *tom. II. pag. 128.*

On ne doit point confondre avec les *jeux de la nature* les pierres qui doivent leurs figures à des causes connues, telles que sont celles qui ont été moulées dans des coquilles, celles qui ont pris les empreintes des corps marins qui se trouvent dans le sein de la terre, celles dans lesquelles on voit des empreintes de végétaux & de poissons, les bois pétrifiés, les crabes pétrifiés, &c. ce n'est point le hazard qui a produit les figures qu'on y remarque. *v.* FOSSILES.

Il ne faut point non plus appeller *jeux de la nature* les corps que la nature produit toujours sous une forme constante & déterminée, tels que les cristallisations, les marcassites, &c. & encore moins ceux qui sont des produits de l'art des hommes. *v.* FIGURÉES PIERRES.

JEU DE MOTS, *Gramm.*, espece d'équivoque, dont la finesse fait le prix, & dont l'usage doit être fort modéré. On peut la définir, une pointe d'esprit fondée sur l'emploi de deux mots qui s'accordent pour le son, mais qui different à l'égard du sens. *v.* POINTE.

Les *jeux de mots*, quand ils sont spirituels, se placent à merveille dans les cris de guerre, les devises & les symboles. Ils peuvent encore avoir lieu, lorsqu'ils sont

Digitized by Google

délicats, dans la converſation, les lettres, les épigrammes, les madrigaux, les impromptus, & autres petites pieces de ce genre. Voltaire pouvoit dire à M. Deſtouches,

Auteur ſolide, ingénieux,
Qui du théatre êtes le maître,
Vous qui ſites le Glorieux,
Il ne tiendroit qu'à vous de l'être.

Ces ſortes de *jeux de mots* ne ſont point interdits, lorſqu'on les donne pour un badinage qui exprime un ſentiment, ou pour une idée paſſagere; car ſi cette idée paroiſſoit le fruit d'une réflexion ſérieuſe, ſi on la débitoit d'un ton dogmatique, on la regarderoit avec raiſon comme une petiteſſe frivole.

Mais on ne permet jamais les *jeux de mots* dans le ſublime, dans les ouvrages graves & ſérieux, dans les oraiſons funebres, & dans les diſcours oratoires. C'eſt par exemple un *jeu de mots* bien miſérable que ces paroles de Jules Maſcaron, évêque de Tulles, & puis d'Agen, dans l'oraiſon funebre d'Henriette d'Angleterre. „ Le grand, l'invincible, le magnanime Louis, à qui l'antiquité eût „ donné mille *cœurs*, elle qui les multiplioit dans les héros, ſelon le nombre „ de leurs grandes qualités, ſe trouve „ ſans *cœur* à ce ſpectacle."

Il eſt certain que ce mauvais goût a paru & s'eſt éclipſé à pluſieurs repriſes dans les divers pays. Il n'y a même nul doute qu'il ne revienne dans une nation, toutes les fois que l'amour de la frivolité, de la plaiſanterie, & du ridicule, ſuccédera à l'amour du bon, du ſolide & du vrai. Si cette réflexion eſt juſte, craignons le retour prochain de ce mauvais goût parmi nous. Cependant je n'appréhende pas ſi-tôt le retour des *jeux de mots* groſſiers; nous ſommes encore aſſez délicats pour les renvoyer, je ne dirai point aux gens de robe, comme on le prétend à la cour, mais aux ſpectacles des farceurs, ou aux artiſans qui font les plaiſans de leur voiſinage.

JEU, *luſus, Belles-Lettres.* *v.* JOUER & JEUX.

JEU DE THÉATRE, en *Poéſie.* *v.* DRAME, TRAGÉDIE, COMÉDIE, &c.

JEUX, *ſalle de.* *v.* THÉATRE, AMPHITHÉATRE, &c.

JEUX, ſ. m. pl., *Antiq. Grec. & Rom.*, ſortes de ſpectacles publics qu'ont eu la plupart des peuples pour ſe délaſſer, ou pour honorer leurs dieux; mais puiſque parmi tant de nations nous ne connoiſſons guere que les *jeux* des Grecs & des Romains, nous nous retrancherons à en parler uniquement dans cet article.

La religion conſacra chez eux ces ſortes de ſpectacles; on n'en connoiſſoit point qui ne fût dédié à quelque dieu en particulier, ou même à pluſieurs enſemble; il y avoit un arrêt du ſénat romain qui le portoit expreſſément. On commençoit toujours à les ſolemniſer par des ſacrifices, & autres cérémonies religieuſes: en un mot, leur inſtitution avoit pour motif apparent la religion, ou quelque pieux devoir.

Les *jeux publics* des Grecs ſe diviſoient en deux eſpeces différentes; les uns étoient compris ſous le nom de *gymniques*, & les autres ſous le nom de *ſcéniques*. Les *jeux* gymniques comprenoient tous les exercices du corps, la courſe à pied, à cheval, en char, la lutte, le ſaut, le javelot, le diſque, le pugilat, en un mot le pentathle; & le lieu où l'on s'exerçoit, & où l'on faiſoit ces *jeux*, ſe nommoit *Gymnaſe, Paleſtre, Stade, &c.* ſelon la qualité des *jeux.* *v.* GYMNIQUES, GYMNASE, PALESTRE, STADE, &c.

A l'égard des *jeux ſcéniques* on les repréſentoit ſur un théatre, ou ſur la ſcene, qui eſt priſe pour le théatre entier. *v.* SCENE.

Les *jeux* de muſique & de poéſie n'avoient point de lieux particuliers pour leurs repréſentations.

Dans tous ces *jeux* il y avoit des juges pour décider de la victoire, mais avec cette différence que dans les combats tranquilles, où il ne s'agiſſoit que des ouvrages d'eſprit, du chant, de la muſique, les juges étoient aſſis lorſqu'ils diſtribuoient les prix; & dans les com-

Digitized by Google

bats violens & dangereux, les juges prononçoient debout : nous ignorons la raiſon de cette différence. Pour ce qui regarde l'ordre, les loix, les ſtatuts de ces derniers combats, on en trouvera le détail au mot GYMNIQUES.

Toutes ces choſes préſuppoſées connues, nous nous contenterons de remarquer, que parmi tant de *jeux*, les Olympiques, les Pythiens, les Néméens & les Iſthmiens, ne ſortiront jamais de la mémoire des hommes, tant que les écrits de l'antiquité ſubſiſteront dans le monde.

Dans les quatre *jeux* ſolemnels qu'on vient de nommer; dans ces *jeux* qu'on faiſoit avec tant d'éclat, & qui attiroient de tous les endroits de la terre une ſi prodigieuſe multitude de ſpectateurs & de combattans; dans ces *jeux*, dis-je, à qui ſeuls nous devons les odes immortelles de Pindare, on ne donnoit pour toute récompenſe qu'une ſeule couronne d'herbe : elle étoit d'olivier ſauvage aux *jeux* Olympiques, de laurier aux *jeux* Pythiques, d'ache verd aux *jeux* Néméens, & d'ache ſec aux *jeux* Iſthmiques. La Grece voulut apprendre à ſes enfans que l'honneur devoit être l'unique but de leurs actions.

Auſſi liſons-nous dans Hérodote que durant la guerre de Perſe, Tigrane entendant parler de ce qui conſtituoit le prix des *jeux* ſi fameux de la Grece, il ſe tourna vers Mardonius, & s'écria, frappé d'étonnement : „ Ciel, avec quels hom„ mes nous avez-vous mis aux mains! „ inſenſibles à l'intérêt, ils ne combat„ tent que pour la gloire. " Voyez donc JEUX OLYMPIQUES, PYTHIENS, NÉMÉENS, ISTHMIENS.

Il y avoit quantité d'autres *jeux* paſſagers, qu'on célébroit dans la Grece; tels ſont dans Homere ceux qui furent faits aux funerailles de Patrocle; & dans Virgile, ceux qu'Enée fit donner pour le jour de l'anniverſaire de ſon pere Anchiſe. Mais ce n'étoient-là que des *jeux* privés, des *jeux* où l'on prodiguoit pour prix des cuiraſſes, des boucliers, des caſques, des épées, des vaſes, des coupes d'or, des eſclaves. On n'y diſtribuoit point de couronnes d'ache, d'olivier, de laurier; elles étoient réſervées pour de plus grands triomphes.

Les *jeux Romains* ne ſont pas moins fameux que ceux des Grecs, & ils furent portés à un point incroyable de grandeur & de magnificence. On les diſtingua par le lieu où ils étoient célébrés, ou par la qualité du dieu à qui on les avoit dédiés. Les premiers étoient compris ſous le nom de *jeux circenſes* & de *jeux ſcéniques*, parce que les uns étoient célébrés dans le cirque, & les autres ſur la ſcene. A l'égard des *jeux* conſacrés aux dieux, on les diviſoit en *jeux ſacrés*, en *jeux votifs*, parce qu'ils ſe faiſoient pour demander quelque grace aux dieux; en *jeux funebres* & en *jeux divertiſſans*, comme étoient par exemple les *jeux compitaux*. *v.* CIRCENSES, FUNEBRES, SACRÉS, VOTIFS.

Les rois réglerent les *jeux Romains* pendant le tems de la royauté; mais après qu'ils eurent été chaſſés de Rome, dès que la république eut pris une forme régulière, les conſuls & les préteurs préſiderent aux *jeux Circenſes*, *Apollinaires* & *Séculaires*. Les édiles plébéïens eurent la direction des *jeux Plébéïens*; le préteur, ou les édiles curules, celle des *jeux* dédiés à Cérès, à Apollon, à Jupiter, à Cybele, & aux autres grands dieux, ſous le titre de *jeux Mégaleſiens*. *v.* APOLLINAIRES, JEUX CÉRÉAUX, CAPITOLINS, MÉGALÉSIENS.

Dans ce nombre de ſpectacles publics, il y en avoit que l'on appelloit ſpécialement *jeux Romains*, & que l'on diviſoit en grands, *magni*, & très-grands, *maximi*.

Le ſénat & le peuple ayant été réunis l'an 387, par l'adreſſe & l'habileté de Camille, la joie fut ſi vive dans tous les ordres, que pour marquer aux dieux leur reconnoiſſance de la tranquillité, dont ils eſperoient jouir, le ſénat ordonna que l'on fit de grands *jeux* à l'honneur des dieux, & qu'on les ſolemniſât pendant quatre jours, au lieu qu'auparavant les *jeux* publics n'avoient eu lieu que pen-

Digitized by Google

dant trois jours, & ce fut par ce changement qu'on appella *ludi maximi* les *jeux* qu'on nommoit auparavant *ludi magni*.

On célébroit chez les Romains des *jeux*, non-seulement à l'honneur des divinités qui habitoient le ciel, mais même à l'honneur de celles qui régnoient dans les enfers; & les *jeux* institués pour honorer les dieux infernaux étoient de trois sortes, connus sous le nom de *Taurilia*, *Compitalia*, & *Terentini ludi*. *v.* TAURILIENS, *jeux*, COMPITALES & TÉRENTINS.

Les *jeux scéniques* comprenoient toutes les représentations qui se faisoient sur la scene. Elles consistoient en tragédies, comédies, satyres, qu'on représentoit sur le théatre en l'honneur de Bacchus, de Vénus, & d'Apollon. Pour rendre ces divertissemens plus agréables, on les préludoit par des danseurs de corde, des voltigeurs, & autres spectacles pareils; ensuite on introduisit sur la scene les mimes & les pantomimes, dont les Romains s'enchanterent dans les tems où la corruption chassa les mœurs & la vertu. *v.* SCÉNIQUES, *jeux*, SCHOENOBATE, MIME & PANTOMIME.

Les *jeux scéniques* n'avoient point de tems marqués, non plus que ceux que les consuls & les empereurs donnoient au peuple pour gagner sa bienveillance, & qu'on célébroit dans un amphithéatre environné de loges & de balcons; là se donnoient des combats d'hommes ou d'animaux. Ces *jeux* étoient appellés *agonales*, & quand on couroit dans le cirque, *équestres* ou *curules*. Les premiers étoient consacrés à Mars & à Diane; les autres à Neptune & au soleil. *v.* AGONALES, EQUESTRES, CIRQUE, &c.

Les *jeux séculaires* en particulier ne se célébroient que de cent ans en cent ans. *v.* SÉCULAIRES, *jeux*.

On peut ajoûter ici les *jeux actiaques*, *augustaux* & *palatins*, qu'on célébroit en l'honneur d'Auguste; les néroniens à l'honneur de Néron, ainsi que les *jeux* à l'honneur de Commode. d'Adrien, d'Antinoüs, & tant d'autres imaginés sur les mêmes modeles. *v. Jeux* ACTIAQUES, AUGUSTAUX, NÉRONIENS, PALATINS.

Enfin, lorsque les Romains devinrent maîtres du monde, ils accorderent des *jeux* à la plupart des villes qui en demanderent; on en trouve les noms dans les marbres d'Arondel, & dans une inscription ancienne érigée à Mégare, dont parle M. Spon dans son *voyage de Grece*.

Comme les édiles au sortir de charge donnoient toujours des *jeux* publics au peuple Romain, ce fut entre Luculle, Scaurus, Lentulus, Hortensius, C. Antonius & Muræna, à qui porteroit plus loin la magnificence; l'un avoit fait couvrir le ciel des théatres, de voiles azurés; l'autre avoit couvert l'amphithéatre de tuiles de cuivre surdorées, &c. Mais César les surpassa tous dans les *jeux* funebres qu'il fit célébrer à la mémoire de son pere; non content de donner les vases, & toute la fourniture du théatre en argent, il fit paver l'arene entiere de lames d'argent; de sorte, dit Pline, qu'on vit pour la premiere fois les bêtes marcher & combattre sur ce métal. Cet excès de dépense de César, étoit proportionné à son excès d'ambition; les édiles, qui l'avoient précédé, n'aspiroient qu'au consulat, & César aspiroit à l'empire.

C'en est assez sur les *jeux* de la Grece & de Rome, considérés d'une vue générale; mais comme ils font une branche très-étendue de la littérature, le lecteur trouvera dans cet ouvrage les détails qui concernent chacun de ces *jeux*, sous leurs noms respectifs: voici la liste des principaux, dont il importe de consulter les articles.

ACTIAQUES, APOLLINAIRES, AUGUSTAUX, CAPITOLINS, CÉRÉAUX, CIRCENSES, JEUX DE CASTOR ET DE POLLUX, COMPITALES, CONSUALES, FLORAUX, FUNEBRES, GYMNIQUES, ISTHMIENS, JEUX DE LA LIBERTÉ, LUCULLIENS, MARTIAUX, MÉGALÉSIENS, NÉMÉENS, NÉRONIENS, OLYMPIQUES, PALATINS, PANHELLÉNIENS, PANATHÉNÉES, PLÉBÉIENS, PYRRHIQUES, PYTHIENS, ROMAINS, SACRÉS,

Digitized by Google

SCÉNIQUES, SÉCULAIRES, TAURILIENS, TÉRENTINS, TROYENS, VOTIFS, & quelques autres, dont les noms échappent à ma mémoire.

JEUX AUGUSTAUX, *Antiq. Rom.*, *Augustales ludi*; les *jeux Augustaux* ou les *Augustales*, étoient des jeux Romains, qui furent établis en l'honneur d'Auguste, l'an 735 de la fondation de Rome, lorsque ce prince revint de Grece. On les célébra le quatrieme avant les ides d'Octobre, c'est-à-dire le 12 de ce mois; & le sénat par un decret solemnel, émané sous le consulat d'Ælius Tuberon, & de P. Fabius, ordonna qu'ils fussent encore représentés le même jour au bout de huit ans.

JEUX CARNIENS, *Antiq. Grecq.*, fête célébrée à Sparte en l'honneur d'Apollon. Elle y fut instituée dans la xxxvj^e^ olympiade, & telle en fut l'occasion suivant Pausanias, *liv. III. ch. xij.*

Un Arcanien nommé *Carnus*, devin fameux, inspiré par Apollon même, ayant été tué par Hippotès, Apollon frappa de peste tout le camp des Doriens; alors ils bannirent le meurtrier, & appaiserent les manes du devin par des expiations, qui furent prescrites sous le nom de *fêtes Carniennes*; d'autres, continue Pausanias, donnent à ces fêtes une origine différente. Ils disent que les Grecs, pour construire ce cheval de bois si fatal aux Troyens, ayant coupé sur le mont Ida beaucoup de cornoüilliers, κράνεια, dans un bois consacré à Apollon, irriterent ce dieu contr'eux, & que pour le fléchir ils établirent un culte en son honneur, & lui donnerent le surnom de *Carnien*, en lui appliquant celui de l'arbre qui faisoit le sujet de leur disgrace.

Cette fête *Carnienne* avoit quelque chose de militaire: on dressoit neuf loges, en maniere de tentes, que l'on appelloit *ombrages*, σκιάδες; sous chacun de ces ombrages soupoient ensemble neuf Lacédémoniens, trois de chacune des trois tribus, conformément à la proclamation du crieur public. La fête duroit neuf jours; on y célébroit des *jeux*, & l'on y proposoit un prix aux joüeurs de cythare. Terpandre fut le premier qui le remporta, & Timothée y reçut un affront pour avoir multiplié les cordes de l'ancienne lyre, & avoir par conséquent introduit dans la musique le genre chromatique: les Lacédémoniens suspendirent sa lyre à la voûte d'un édifice, qu'on voyoit encore du tems de Pausanias. *Mém. des Inscript. tom. XIV.*

JEUX DE CASTOR ET DE POLLUX, *Antiq. Rom.*, *jeux* qu'on célébroit à Rome en l'honneur de ces deux héros, qui étoient comptés au nombre des grands dieux de la Grece: voici quelle fut l'occasion de ces *jeux*.

A. Posthumius, dictateur, voyant les affaires des Romains dans un état déplorable, s'engagea par un vœu solemnel, au cas que la victoire les rétablît, de faire représenter des *jeux* magnifiques en l'honneur de *Castor & de Pollux*. Le succès de cette guerre ayant été favorable, le sénat, pour remplir le vœu de Posthumius, ordonna qu'on célébreroit chaque année, pendant huit jours, les *jeux* que leur dictateur avoit voués.

Ces *jeux* étoient précédés du spectacle des gladiateurs, & les magistrats accompagnés de ceux de leurs enfans qui approchoient de l'âge de puberté, & suivis d'une nombreuse cavalcade, portoient les statues ou les images des dieux en procession, depuis le capitole jusques dans la place du grand cirque. Voyez les autres détails dans Hospinien, *de festis Græcorum*, & dans le *Dict.* de Pitiscus.

JEUX CURULES, *Antiq. Rom.*, les *jeux curules* ou *equestres* consistoient en des courses de chars ou à cheval, qui se faisoient dans le cirque dédié à Neptune ou au soleil.

JEUX ELÉUTHÉRIENS, *v.* JEUX DE LA LIBERTÉ.

JEUX DES ENFANS DE ROME, *Hist. Rom.* Tous les enfans ont des *jeux* qui ne sont pas indifférens pour faire connoître l'esprit des nations. Les *jeux* de nos enfans sont ceux de la toupie, de cligne-musette, de colin-maillard, &c. Les

Digitized by Google

Les enfans de Rome repréſentoient dans leurs *jeux* des tournois ſacrés, des commandemens d'armées, des triomphes, des empereurs, & autres grands objets. Nous liſons dans Suétone que Neron dit à ſes gens de jetter dans la mer ſon beau-fils Rufinus Criſpinus, fils de Poppée, & encore enfant, *quia ſerebatur ducatus & imperia ludere.*

Un de leurs principaux *jeux* étoit de repréſenter un jugement dans toutes les formes, ce qu'ils appelloient *judicia ludere.* Il y avoit des juges, des accuſateurs, des défendeurs, & des licteurs pour mettre en priſon celui qui ſeroit condamné. Plutarque, dans la *vie* de Caton d'Utique, nous raconte qu'un de ces enfans, après le jugement, fut livré à un garçon plus grand que lui, qui le mena dans une petite chambre, où il l'enferma. L'enfant eut peur, & appella à ſa défenſe Caton, qui étoit du *jeu*; alors Caton ſe fit jour à-travers ſes camarades, délivra ſon client, & l'emmena chez lui, où tous les autres enfans le ſuivirent.

Ce Caton, depuis ſi grand homme, tenoit déja dans Rome le premier rang parmi les enfans de ſon âge. Quand Sylla donna le tournoi ſacré des enfans à cheval, il nomma Sextus, neveu du grand Pompée, pour un capitaine des deux bandes; mais tous les enfans ſe mirent à crier qu'ils ne courroient point. Sylla leur demanda quel camarade ils vouloient donc avoir à leur tête; alors tous répondirent à la fois *Caton*, & Sextus lui céda volontairement cet honneur, comme au plus digne.

JEUX DE LA LIBERTÉ, *Antiq. Grecq.* On appelloit ainſi les *jeux* qui ſe célébroient à Platée, en mémoire de la victoire remportée par les Grecs à la bataille de ce nom, dans la lxxve olympiade, l'an de Rome 275.

Ariſtide établit qu'on tiendroit tous les ans dans cette ville de la Béotie une aſſemblée générale de la Grece, & que l'on y feroit un ſacrifice à Jupiter, pour lui rendre d'éternelles actions de graces. En même tems il ordonna que de cinq ans en cinq ans on y célébreroit les *jeux de la liberté*, où l'on couroit tout armé autour de l'autel de Jupiter, & il y avoit de grands prix propoſés pour cette courſe.

On célébroit encore du tems de Plutarque, & ces *jeux*, & la cérémonie de l'anniverſaire des vaillans hommes qui périrent à la bataille de Platée. Comme dans le lieu même où les Grecs défirent Mardonius, on avoit élevé un autel à Jupiter éleuthérien, c'eſt-à-dire *libérateur*, les *jeux de la liberté* s'appelleront auſſi *eleutheria*, *jeux* ou fêtes éleuthériennes. *v.* ELEUTHERE.

JEU DE FIEF, *Juriſprud.*, eſt une aliénation des parties du corps matériel du fief, ſans diviſion de la foi dûe pour la totalité du fief. Voyez ce qui en eſt dit au mot FIEF.

JEUX DE HASARD. Voyez l'article JOUER.

JEU, *Marine*, on dit *le jeu du gouvernail*; c'eſt ſon mouvement.

JEU DE VOILES. *v.* JET DE VOILES.

JEU-PARTI; on dit faire *jeu-parti* quand de deux ou pluſieurs perſonnes qui ont part à un vaiſſeau, il y en a une qui veut rompre la ſociété, & qui demande en jugement que le tout demeure à celui qui fera la condition des autres meilleures, ou bien que l'on faſſe eſtimer les parts.

JEU, terme d'*Horlogerie*. Si l'on ſuppoſe une cheville plus petite que le trou dans lequel on la fait entrer, elle pourra ſe mouvoir dans ce trou de-çà & delà; c'eſt l'eſpace qu'elle parcourt, en ſe mouvant ainſi, que les horlogers appellent le *jeu*. Ainſi ils diſent qu'un pivot a du *jeu* dans ſon trou, lorſqu'il peut s'y mouvoir de cette façon; & qu'au contraire il n'a point de *jeu*, lorſqu'il ne le peut pas, & qu'il ne peut s'y mouvoir qu'en tournant. C'eſt encore de même qu'ils diſent qu'une roue a trop de *jeu* dans ſa cage, lorſque la diſtance entre ſes deux parties n'eſt pas aſſez grande, & qu'elle differe trop de celle qui eſt entre les deux platines. Il faut que les roues ayent un certain *jeu* dans leur

Digitized by Google

cage, & leur pivot dans leurs trous, pour qu'elles puiſſent ſe mouvoir avec liberté; ſans cela elles ſont gênées, défaut eſſentiel, dont il réſulte beaucoup de frottemens, & par conſéquent beaucoup d'uſure. *v.* ROUE, TIGE, PORTÉE, *&c.*

JEU, en fait d'*eſcrime*; on entend par *jeu*, la poſition des épées de deux eſcrimeurs qui ſont aſſaut.

L'aſſaut comprend deux *jeux*, qui ſont le *ſenſible* & l'*inſenſible*. Quelquefois on exécute ces deux *jeux* dans un même aſſaut, en paſſant de l'un à l'autre, & quelquefois on n'en exécute qu'un. *v.* ESCRIME.

JEUX, *Orgue*, noms que l'on donne aux tuyaux d'orgue qui ſont rangés ſur le même regiſtre. Tous les tuyaux du même *jeu* rendent des ſons qui ne different que par les différences de l'aigu au grave; au lieu que les tuyaux d'un autre *jeu* rendent des ſons qui different encore d'une autre maniere, de même que pluſieurs nuances de bleu, par exemple, different des nuances de rouge qui participeroient également du clair & de l'obſcur, qui dans cette comparaiſon répondent à l'aigu & au grave.

Les *jeux*, outre les noms qui les diſtinguent les uns des autres, prennent encore une dénomination de la longueur en pieds de leur plus grand tuyau qui eſt le *c ſol ut*, le plus grave des baſſes. Celui qui répond à la premiere touche du clavier du côté de la main gauche de l'organiſte, lorſque le clavier n'eſt point à ravalement. Ainſi on dit que le preſtant ſonne le quatre-pied, parce que ſon plus grand tuyau, *le c ſol ut*, a quatre pieds de long. La doublette ſonne le deux-pied, parce que ſon plus grand tuyau, le même *c ſol ut* au clavier, n'a que deux pieds; de même des autres *jeux*, comme on peut voir dans la table du rapport des *jeux*, dans nos *Pl. d'orgue*, & à leurs articles particuliers.

Cette table du rapport des *jeux* repréſente par les eſpaces ou colonnes verticales les octaves réelles, c'eſt-à-dire celles qui ſont au-deſſus & au-deſſous du ſon fixe marqué un pied. Nous prenons pour ſon fixe le ſon que rend un tuyau d'un pied; ce ſon eſt moyen entre les extrêmes de l'orgue, & eſt l'octave du ſon fixe de M. Sauveur; le pied harmonique eſt au pied de roi comme 17 à 18; ainſi il n'a que 11 pouces 4 lignes. On a marqué par les longueurs qui rendent les ſons, & par les ſignes + ou —, les octaves de ces ſons, ſavoir les octaves aigues ou au-deſſus du ſon fixe par + 1, + 2, + 3, + 4, les octaves graves, ou au-deſſous du même ſon fixe par — 1, — 2, — 3, — 4, & par les longueurs un pied, qui eſt le ton; ½ pied, qui eſt l'octave au-deſſus; ¼ pied, la double octave, & ⅛ pied, qui eſt la triple octave aigue.

On trouve les octaves graves en doublant ſucceſſivement la longueur du tuyau de ton; pour la premiere 2 pieds, pour la ſeconde 4 pieds, pour la troiſieme 8 pieds, pour la quatrieme 16 pieds, & pour la cinquieme 32 pieds; dans laquelle les tuyaux ne deſcendent au plus que juſqu'à la quinte. Voyez la table du rapport des *jeux* qui ſont ceux qui ſuivent.

Montre de 16 pieds toute d'étain, dont le plus grand tuyau le c ſol ut des baſſes, a 16 pieds de long. *v.* MONTRE DE 16 PIEDS, & la *fig. 37. Pl. d'orgue.*

Bourdon de 16 pieds. Les baſſes, c'eſt-à-dire deux octaves, & quelquefois trois ſont en bois, & les deſſus ont ſeulement une octave en plomb bouchés auſſi-bien que les baſſes & à oreilles pour les accorder. Voyez l'article BOURDON DE SEIZE PIEDS, & la *fig. 32.*

Bombarde d'étain ou de bois, eſt un *jeu* d'anche. *v.* TROMPETTE. Elle ſonne le 16 pieds. *v.* BOMBARDE, & la *fig. 56.*

Bourdon de 4 pieds bouché ſonnant le 8 pieds; les baſſes de ce *jeu* ſont de bois, les tailles de plomb bouchées à raſe & à oreilles; & les deſſus à cheminées & à oreilles. *v.* BOURDON DE QUATRE PIEDS BOUCHÉ, & la *fig. 38.*

Huit pieds ouverts, ou *huit pieds en réſonance*, ſonne l'uniſſon de quatre pieds

Digitized by Google

bouché : ce *jeu* eſt d'étain & ouvert par le haut. *v.* HUIT PIED OUVERT, & la *fig. 39.*

Preſtant. Le preſtant ſonne le quatre pieds : ce *jeu* eſt d'étain ; c'eſt le premier *jeu* de l'orgue, ſur lequel on fait la partition, & ſur lequel on accorde tous les autres. Il doit ce privilége à ce qu'il tient le milieu quant au grave ou à l'aigu entre tous les *jeux* qui compoſent l'orgue. *v.* PRESTANT & la *fig. 41.*

Flûte ſonne l'uniſſon du preſtant, mais eſt de plus groſſe taille ; les baſſes ſont bouchées à raſe, les tailles à cheminées, & les deſſus ouverts. *v.* FLÛTE, JEU D'ORGUE, & la *fig. 42.*

Gros nazard, ſonne la quinte au-deſſus de huit pieds, & la quarte au-deſſous du preſtant ; ce *jeu* eſt fait en pointe ou en fuſeau par le haut ; & quelquefois il eſt comme les autres, les baſſes bouchées à raſe, les tailles à cheminées & les deſſus ouverts. *v.* GROS NAZARD, & la *fig. 43.*

Double tierce, ſonne la tierce au-deſſus du preſtant ou 4 pieds : ce *jeu* eſt de plomb & fait en pointe par le haut ; on l'accorde par les oreilles. *v.* DOUBLE TIERCE, & la *fig. 44.*

Nazard. Ce *jeu* qui eſt de plomb & fait en pointe, ſonne la quinte au-deſſus du preſtant ou 4 pied, & la tierce mineure au-deſſus de la double tierce, l'octave au-deſſus du gros nazard. On accorde le *jeu* lorſqu'il eſt fait en pointe par les oreilles ; quelquefois ſur-tout dans les petits cabinets d'orgue les baſſes ſont bouchées à raſe, les tailles à cheminées, & les deſſus ouverts. Voyez la *fig. 45.* & l'article NAZARD.

Quarte de nazard, ſonne l'octave au-deſſus du preſtant, & par conſéquent le deux pieds, le *jeu* qui eſt de plomb a les baſſes à cheminées & les deſſus ouverts. Voyez la *fig. 46.* Il y a des orgues où ce *jeu* a les deſſus & la moitié des tailles en pointes par le haut. Voyez l'article QUARTE *de nazard.*

Doublette. La doublette ſonne l'octave au-deſſus du preſtant, & l'uniſſon de la quarte de nazard ; elle doit porter 2 pieds de long : ce *jeu* eſt d'étain. *v.* DOUBLETTE, & la *fig. 47.*

Tierce. La tierce eſt de plomb, & forme la tierce au-deſſus de la doublette ou 2 pieds, & l'octave au-deſſus de la double-tierce. *v.* TIERCE, *jeu d'orgue*, & la *fig. 48.*

Larigot. Le larigot ſonne l'octave au-deſſus du nazard, & la quinte au-deſſus de la doublette ou du 2 pieds : ce *jeu* eſt de plomb, & tout ouvert. *v.* LARIGOT, & la *fig. 49.*

Grand cornet, compoſé de cinq tuyaux ſur chaque touche, eſt compoſé d'un deſſus de bourdon *A*, c'eſt-à-dire, des deux octaves ſupérieures ; ce qui comprend les tailles & les deſſus proprement dits, d'un deſſus de flûte *B*, d'un deſſus de nazard *C*, d'un deſſus de quarte de nazard *D*, & d'un deſſus de tierce *E*. *v.* GRAND-CORNET, & la *fig. 50.* Ce *jeu* n'a que deux octaves.

Cornet de récit, eſt compoſé de même que le grand cornet de cinq tuyaux ſur chaque touche, mais qui ſont de plus menue taille. *v.* CORNET DE RÉCIT ; ce *jeu* n'a que deux octaves.

Cornet d'écho, compoſé de même que le grand cornet de cinq tuyaux ſur chaque touche, mais qui ſont de plus menue taille que ceux du cornet de récit. Ce *jeu* eſt renfermé dans le pied de l'orgue, afin qu'on l'entende moins, & qu'il forme ainſi un écho. *v.* CORNET D'ÉCHO.

Flûte allemande, la flûte allemande ſonne l'uniſſon des deſſus de huit pieds, c'eſt-à dire le deux pieds ; ce *jeu* qui eſt de plomb & de groſſe taille, n'a que les deux octaves des tailles & des deſſus comme les cornets d'écho de récit, grand cornet, & trompette de récit. *v.* FLÛTE ALLEMANDE DE L'ORGUE.

Fourniture, partie du plein *jeu*, eſt compoſée de 4, 5, 6, ou 7 tuyaux ſur chaque touche ; elle occupe toute l'étendue du clavier. *v.* FOURNITURE, & la *fig. 62.*

Cimballe, partie du plein *jeu* ; elle a auſſi pluſieurs tuyaux ſur chaque touche,

Digitized by Google

& elle occupe toute l'étendue du clavier. *v.* CIMBALLE, & la *fig. 63.*

Trompette, *jeu* d'anche, ſonne l'uniſſon du huit pieds; ce *jeu* eſt d'étain & en entonnoir par le haut. *v.* TROMPETTE, & la *fig. 51.*

Voix humaine de l'orgue, ſonne l'uniſſon du huit pieds & de la trompette & du cromorne. Ce *jeu* eſt d'étain, & le corps qui n'a pour les plus grands tuyaux que 7 à 8 pouces, eſt à moitié fermé par une lamme de même matiere, que l'on ſoude ſur l'ouverture du tuyau: ce *jeu* eſt un *jeu* d'anche. *v.* VOIX HUMAINE, & la *fig. 54.*

Cromorne, *jeu* d'anche, ſonne l'uniſſon du 8 pieds; les corps de ce *jeu* ſont cylindriques, c'eſt-à-dire, ne ſont pas plus larges en haut qu'en bas. *v.* CROMORNE, & la *fig. 53.*

Clairon, *jeu* d'anches de l'orgue, ſonne l'octave au-deſſus de la trompette & l'uniſſon du preſtant, & par conſéquent le 4 pieds; ce *jeu* eſt d'étain, & eſt plus ouvert que la trompette. *v.* CLAIRON, & la *fig. 51.*

Voix angélique, ſonne l'uniſſon du preſtant ou le 4 pieds, & l'octave de la voix humaine à laquelle elle eſt ſemblable: ce *jeu* eſt d'étain, & eſt à anches. *v.* VOIX ANGÉLIQUE.

Trompette de récit, ſonne l'uniſſon de la trompette, & par conſéquent le 8 pieds: ce *jeu* qui eſt d'étain n'a que les deux octaves des deſſus & des tailles. *v.* TROMPETTE DE RÉCIT, & la *fig. 52.* qu'il faut imaginer plus petite.

Tous ces *jeux* de l'orgue ſont accordés entr'eux, comme il eſt dit au mot ACCORD, & à leurs articles particuliers. Dans les orgues complets il y a encore les *jeux* ſuivans, qu'on appelle *pédales*, parce que c'eſt avec le pied qu'on abaiſſe les touches du clavier de pédale qui les fait parler; ces *jeux* ſont,

La pédale de 4 ou de 4 pieds, ſonne l'uniſſon du preſtant. Lorſqu'il y a ravalement, le ravalement deſcend à l'uniſſon du 8 pieds; les baſſes de ce *jeu* ſe font en bois, & les deſſus en plomb tous ouverts. Voyez l'article PÉDALE *de 4*, & la *fig. 58.*

Pédale de clairon, *jeu* d'anche; ce *jeu* qui eſt d'étain, ſonne l'uniſſon de la pédale de 4, & l'octave de la pédale de trompette. *v.* PÉDALE DE CLAIRON.

Pédale de 8, autrement nommée *pédale de flûte*, ſonne l'uniſſon du 8 pieds; les baſſes de ce *jeu* ſont en bois, & on ne les bouche pas par le haut avec un tampon; les deſſus ſont de plomb. *v.* PÉDALE DE 8 *ou* DE FLÛTE.

Pédale de trompette, *jeu* d'anche, ſonne l'uniſſon du 8 pieds, & par conſéquent l'uniſſon de la trompette, dont elle ne differe qu'en ce qu'elle eſt de plus groſſe taille: ce *jeu* eſt d'étain. *v.* PÉDALE DE TROMPETTE.

Pédale de bombarde, *jeu* d'anche, ne ſe met que dans des orgues bien complets; elle ſonne l'uniſſon de la bombarde, & par conſéquent du 16 pieds. Ce *jeu* eſt d'étain ou de bois; s'il y a ravalement au clavier de pédale, le ravalement de la bombarde entre dans le 32 pieds. *v.* PÉDALE DE BOMBARDE.

Tous ces *jeux* ſont rangés ſur les ſommiers ou pieces gravées, en telle ſorte que l'organiſte laiſſe aller le vent à tel *jeu* qu'il lui plaît, en ouvrant le regiſtre qui paſſe ſous les pieds des tuyaux, & à tel tuyau de ce *jeu* qu'il lui plaît, en ouvrant la ſoûpape qui ferme la gravure ſur laquelle le tuyau répond. *v.* SOMMIER DE GRAND ORGUE, & l'article ORGUE.

On laiſſe partir ordinairement pluſieurs *jeux* à-la-fois, ce qui forme des *jeux* compoſés; le principal des *jeux* compoſés s'appelle *plein jeu*, qui eſt la montre & le bourdon de 16 pieds, le bourdon de 8 pieds ouvert, le preſtant, la doublette, la fourniture, la cimballe & la tierce.

Les autres *jeux* compoſés ſont à la diſcrétion des organiſtes qui les compoſent chacun à leur gré, en prenant dans le nombre preſque infini de combinaiſons qu'on en peut faire celles qui leur plaiſent le plus, ce dont ils s'apperçoivent en tâtant le clavier. Cependant on peut dire que de toutes les combinaiſons poſ-

Digitized by Google

sibles de ces différens *jeux* pris 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4, &c. quelques unes doivent être exclues : telles, par exemple, que celles dont les sons correspondans à une même touche, forment une dissonance comme les tierces & la quarte du nazard. Voyez la *table générale du rapport & de l'étendue des* jeux *de l'orgue.*

JEU, terme de *Fauconnerie.* On dit donner le *jeu* aux autours, c'est leur laisser plumer la proie.

JEU, terme de *Tripot ;* c'est une division d'une partie de paume : les parties sont ordinairement de huit *jeux ;* chaque *jeu* contient quatre coups gagnés ou quinze ; le premier se nomme *quinze ;* le second *trente ;* le troisieme *quarante-cinq ;* & le quatrieme *jeu.* Quand les joueurs ont chacun un quinze, on dit qu'ils sont *quinzains ;* quand ils ont chacun trente, on dit qu'ils sont *trentains ;* quand ils ont chacun quarante-cinq, cela s'appelle être *en deux ;* & pour lors il faut encore deux coups gagnés de suite pour avoir le *jeu :* le premier se nomme *avantage,* & le second *jeu.*

Lorsque les deux joueurs ont chacun sept *jeux*, ils sont ce qu'on appelle *à deux de jeu ;* alors la partie est remise en deux *jeux* gagnés de suite, dont le premier se nomme *avantage de jeu.*

Cette acception du mot *jeu* est commune à presque tous les *jeux* qui se jouent par parties. La partie est composée de plusieurs *jeux*, & celui qui le premier a gagné ce nombre de *jeux* a gagné la partie.

JEU, *l'isle d'*, *Géogr.*, petite isle de l'Océan, sur les côtes de Poitou, à environ 13 lieues de la contrée qu'on nomme l'*Arbauge ;* c'est à tort que quelques-uns appellent cette isle l'*isle de l'Oie*, d'autres *l'isle des Œufs*, d'autres *l'isle Dieu*, d'autres enfin, *l'isle de Dieu ;* il faut dire *l'isle Dieu*, suivant M. de Valois, dans sa *not. Gall.* p. 390.

JEUDI, s. m., *Hist. & Chron.*, est le cinquieme jour de la semaine chrétienne, & le sixieme de la semaine judaïque. Ce jour étoit consacré par les Payens à la planete de Jupiter, & ils l'appelloient *dies Jovis*, d'où lui est venu son nom. *v.* JOUR & SEMAINE.

JEVER, (R), *Géog. Mod.*, seigneurie d'Allemagne, située dans le cercle de Westphalie, entre la mer du nord, la principauté d'Ostfrise, le comté d'Oldenbourg & la seigneurie de Kniphausen. Elle peut avoir 9 milles de circuit ; on la divise en *Waringerland*, *Ostringen* & *Ruftringen :* l'on y compte dix-huit paroisses, & l'on n'y trouve de ville que *Jever* dont elle porte le nom, & qui petite & peu belle, est munie de remparts & d'un château très-fort. C'est un pays de fourrages & de pâturages excellens ; il s'en exporte de très-beaux chevaux & quantité de beurre & de fromage. La mer du nord qui jadis en inondoit fréquemment le terrein, y est aujourd'hui contenue par de bonnes digues. Dès l'an 1663, la maison d'Anhalt-Zerbst est en possession de cette seigneurie, sans en rien payer à l'empire. (D. G.)

JEUMERANTE, outil de *Charron ;* c'est une petite planche de bois plat, formant la six ou huitieme partie d'un cercle qui sert aux charrons de patron pour faire les gentes de roues.

JEUNE, voyez l'article JEUNESSE.

JEUNE, *Jardinage.* Comme on compte l'âge d'un bois, on dit un *jeune*, un vieux bois, & de même un *jeune* arbre, un vieil arbre.

JEUNE, *Vénerie*, les *jeunes* cerfs sont ceux qui sont à leur deuxieme, troisieme, & quatrieme tête ; ils peuvent pousser jusqu'à huit, dix, & douze andouillers, suivant les pays.

JEÛNE, s. m., *Littérat*, abstinence religieuse, accompagnée de deuil & de macération.

L'usage du *jeûne* est de la plus grande antiquité ; quelques théologiens en trouvent l'origine dans le paradis terrestre, où Dieu défendit à Adam de manger du fruit de l'arbre de vie ; mais c'est-là confondre le *jeûne* avec la privation d'une seule chose. Sans faire remonter si haut l'établissement de cette pratique, nous remarquerons que d'autres peuples, com-

Digitized by Google

me les Egyptiens, les Phéniciens, les Assyriens, avoient aussi leurs *jeûnes* sacrés; en Egypte, par exemple, on jeûnoit solemnellement en l'honneur d'Isis, au rapport d'Hérodote.

Les Grecs adopterent les mêmes coutumes: chez les Athéniens il y avoit plusieurs fetes, entr'autres celle d'Eleusine, & des Thesmophories, dont l'observation étoit accompagnée de *jeûnes*, particulierement pour les femmes, qui passoient un jour entier dans un équipage lugubre, sans prendre aucune nourriture. Plutarque appelle cette journée, la plus triste des Thesmophories: ceux qui vouloient se faire initier dans les mysteres de Cybele, étoient obligés de se disposer à l'initiation par un *jeûne* de dix jours; s'il en faut croire Apulée, Jupiter, Cérès, & les autres divinités du paganisme, exigeoient le même devoir des prêtres ou prêtresses, qui rendoient leurs oracles; comme aussi de ceux qui se présentoient pour les consulter; & lorsqu'il s'agissoit de se purifier de quelque maniere que ce fût, c'étoit un préliminaire indispensable.

Les Romains, plus superstitieux que les Grecs, pousserent encore plus loin l'usage des *jeûnes*; Numa Pompilius lui-même observoit des *jeûnes* périodiques, avant les sacrifices qu'il offroit chaque année, pour les biens de la terre. Nous lisons dans Tite-Live, que les décemvirs, ayant consulté par ordre du sénat, les livres de la sybille, à l'occasion de plusieurs prodiges arrivés coup-sur-coup, ils déclarerent que pour en arrêter les suites, il falloit fixer un *jeûne* public en l'honneur de Cérès, & l'observer de cinq en cinq ans: il paroit aussi qu'il y avoit à Rome des *jeûnes* réglés en l'honneur de Jupiter.

Si nous passons aux nations asiatiques, nous trouverons dans les *Mémoires* du P. le Comte, que les Chinois ont de tems immémorial, des *jeûnes* établis dans leur pays, pour les préserver des années de sterilité, des inondations, des tremblemens de terre, & autres désastres. Tout le monde sait que les Mahométans suivent religieusement le même usage; qu'ils ont leur ramadan, & des dervis qui poussent au plus haut point d'extravagance leurs *jeûnes* & leurs mortifications.

Quand on réfléchit sur une pratique si généralement répandue, on vient à comprendre qu'elle s'est établie d'elle-même, & que les peuples s'y sont d'abord abandonnés naturellement. Dans les afflictions particulieres, un pere, une mere, un enfant chéri, venant à mourir dans une famille, toute la maison étoit en deuil, tout le monde s'empressoit à lui rendre les derniers devoirs; on le plouroit; on lavoit son corps; on l'embaumoit; on lui faisoit des obseques conformes à son rang: dans ces occasions, on ne pensoit guere à manger, on jeûnoit sans s'en appercevoir.

De même dans les désolations publiques, quand un Etat étoit affligé d'une sécheresse extraordinaire, de plaies excessives, de guerres cruelles, de maladies contagieuses, en un mot de ces fléaux où la force & l'industrie ne peuvent rien; on s'abandonne aux larmes; on met les désolations qu'on éprouve sur la colere des dieux qu'on a forgés; on s'humilie devant eux; on leur offre les mortifications de l'abstinence; les malheurs cessent; ils ne durent pas toujours; on se persuade alors qu'il en faut attribuer la cause aux larmes & au *jeûne*, & on continue d'y recourir dans des conjonctures semblables.

Ainsi les hommes affligés de calamités particulieres ou publiques, se sont livrés à la tristesse, & ont négligé de prendre de la nourriture; ensuite ils ont envisagé cette abstinence volontaire comme un acte de religion. Ils ont cru qu'en macérant leur corps, quand leur ame étoit désolée, ils pouvoient émouvoir la miséricorde de leurs dieux ou de leurs idoles: cette idée saisissant tous les peuples, leur a inspiré le deuil, les vœux, les prieres, les sacrifices, les mortifications, & l'abstinence. Enfin, Jesus-Christ étant venu sur la terre, a sanctifié le

Digitized by Google

jeûne, & toutes les ſectes chrétiennes l'ont adopté; mais avec un diſcernement bien différent; les unes en regardant ſuperſtitieuſement cette obſervation comme une œuvre de ſalut; les autres, en ne portant leurs vûes que ſur la ſolide piété, qui ſe doit toute entiere à de plus grands objets.

* Les Juifs n'avoient qu'un *jeûne* ſolemnel, qui fut d'inſtitution divine; c'étoit le grand jour des expiations, qui parce qu'on devoit s'abſtenir de tout travail pendant ſa durée, étoit, quoiqu'improprement, appellé du nom de *fête*. C'étoit en ce jour que le ſouverain ſacrificateur amenoit un jeune taureau; & le peuple deux boucs, ſur leſquels celui-là, faiſoit en la préſence de Dieu une confeſſion publique, tant de ſes propres péchés, que de ceux de toute la nation; après quoi on jettoit le ſort ſur les deux boucs, pour ſavoir lequel devoit être ſacrifié ou envoié dans le déſert. Le ſouverain ſacrificateur immoloit le jeune taureau, & l'un des boucs en offrande pour le péché; puis mêlant le ſang de ces deux victimes, il le portoit dans le temple, & en arroſoit l'autel des parfums, & le voile qui étoit au-devant du lieu très-ſaint, dans lequel il ne lui étoit permis d'entrer que ce ſeul jour de toute l'année. Enſuite mettant ſes deux mains ſur la tête de l'autre bouc, il confeſſoit ſur lui les péchés de tout le peuple, & après en avoir chargé, pour ainſi dire, cet animal, il le faiſoit conduire dans le déſert, par une perſonne deſtinée à cet emploi. Cette cérémonie étoit un emblême bien expreſſif d'une grace toute ſpirituelle, & infiniment conſolante. Les péchés du peuple étoient effacés par le ſacrifice du premier bouc, & pour marque qu'il n'en ſeroit plus fait aucune mention, le ſecond en étoit chargé, & les portoit avec lui dans le déſert qui, ſelon l'opinion commune de ces tems-là, étoit le ſéjour ordinaire des démons, auteurs & fauteurs de toutes ſortes de péchés & d'iniquités; vive image de ce que notre Sauveur a fait pour nous; chargé des péchés de tout le monde, condamné à la mort dans le temple par les ſacrificateurs, il fut mené hors de Jéruſalem, & crucifié ſur le Calvaire, ou par ſon propre ſang, il nous ouvrit l'entrée du ciel, qui le contient préſentement, & où il intercede auprès de ſon Pere en notre faveur.

Outre le grand jour des expiations, les Juifs avoient encore d'autres *jeûnes*, qui, ſans avoir été établis par la loi de Moïſe, ne laiſſoient pas d'être obſervés régulierement, enſuite des déciſions de l'égliſe. Le *jeûne* du quatrieme mois, ou de notre mois de Juin; on le célébroit en mémoire de la priſe de Jéruſalem, de ce que les tables de la loi avoient été rompues, & le livre de la loi brûlé. Le *jeûne* du cinquieme mois ou de Juillet, en mémoire de la deſtruction du temple. Le *jeûne* du ſeptieme mois ou de Septembre, en mémoire du meurtre commis en la perſonne de Gnedalia. Enfin le *jeûne* du dixieme mois ou de Décembre, en mémoire du ſiege de Jéruſalem par Nabuchodonoſor. Dans tous ces *jeûnes* fixés, auſſi bien que dans ceux que l'on célébroit, dans le tems de quelque calamité, c'étoit la coutume de les annoncer au ſon d'une trompette, afin que le peuple qui devoit dans cette occaſion revêtir le ſac, pût s'aſſembler. Enſuite on ſortoit le cofre dans lequel étoit la loi, on le couvroit de cendres en ſigne de triſteſſe & d'affliction, & l'un des préſidens de la ſynagogue faiſoit un diſcours convenable au jour & à la circonſtance, avec un grand nombre de ſupplications & de prieres.

Quant au *jeûne* des chrétiens, v. CARÊME. *

JEÛNE, *Médecine*. La privation totale des alimens, aux heures où on a coutume d'en prendre, eſt ſouvent d'un auſſi grand effet pour préſerver des maladies, ou pour empêcher les progrès de celles qui commencent, que la modération dans leur uſage eſt utile & néceſſaire pour conſerver la ſanté: ainſi les perſonnes d'un tempérament foible, délicat, ſe

Digitized by Google

trouvent très-bien, non-seulement de diminuer de tems en tems la quantité ordinaire de leur nourriture, mais encore de s'abstenir entierement de manger, en retranchant par intervalles quelque repas; ce qui est sur-tout très-salutaire dans le cas de pléthore, comme lorsqu'on a passé quelque tems sans faire autant d'exercice qu'à l'ordinaire, lorsqu'on a été exposé par quelque cause que ce soit, à quelque suppression de la transpiration insensible, ou de toute autre évacuation nécessaire ou utile, lorsque les humeurs condensées par le froid & la plus grande action des vaisseaux qui en est une suite, se disposent à tomber en fonte, par le retour de la chaleur de l'air.

C'est pourquoi le *jeûne* que pratiquent quelques chrétiens à l'entrée du printems, semble ne devoir être regardé comme une loi de privation agréable à Dieu, qu'autant qu'elle est une leçon de tempérance, un précepte médicinal, une abstinence salutaire qui tend à préserver des maladies de la saison, qui dépendent principalement de la surabondance des humeurs.

Le *jeûne* ne convient pas cependant également à toute sorte de personnes; il faut être d'un âge avancé pour le bien supporter, parce qu'on fait alors moins de dissipation: aussi Hippocrate assure-t-il, *aphor. xiij. sect. 1*, que les vieilles gens se passent plus facilement de manger que les autres, par opposition aux enfans qui ne se passent que difficilement de prendre de la nourriture, & ainsi à proportion, tout étant égal, par rapport aux différens tems de la vie. *v.* DIETE, ALIMENT, ABSTINENCE, NOURRITURE.

JEÛNER, *faire*, *un arbre*. Cette opération est encore fort récente dans le *jardinage*. On suppose un arbre dont un côté pousse vigoureusement pendant que l'autre est très-maigre. On fait soustraction des sucs de la terre en ouvrant le côté gras de la bonne terre jusqu'aux racines, & en lui substituant de la terre maigre ou un sable de ravine; on fait pareille fouille du côté maigre, & l'on y met les engrais nécessaires. On s'apperçoit quelque tems après d'un changement total, par l'égalité d'embonpoint où se trouve l'arbre; si c'est un arbre en espalier, on dépalisse les branches maigres pour les laisser pousser en liberté, & l'on contraint un peu les branches vigoureuses pour en arrêter la seve, souvent même on les tord un peu.

JEUNESSE, *s. f.*, *Littérat.*, *juventus*, c'est cet âge qui touche & qui accompagne le dernier progrès de l'adolescence, s'étend jusqu'à l'âge viril, & va rarement au-delà de trente ans.

Les Grecs l'appelloient d'ordinaire l'automne, ὥρωρα, regardant la *jeunesse* comme la saison de l'année où les fruits parvenus au point de leur maturité, sont excellens à cueillir. Pindare dit dans l'*ode II.* des *Isthmioniques*,

Ὅστις ἐὼν καλὸς ἥβαν ἀφροδίτᾳ·
Ἐυθρόνῳ μειξάμενον ἢ ὥρᾳ ὀπώρᾳ.

„ De tous les beaux garçons chez qui „ l'automne (c'est-à dire le printems de „ la vie) réveille la passion de l'amour".

Les Latins suivirent les mêmes idées, ou les empruntèrent des Grecs; de-là vient qu'Horace compare un jeune homme à une grappe de raisin que l'antomne va peindre de ses plus vives couleurs.

Jam tibi lividos
Distinguet autumnus racemos
Purpureo varius colore.

Ode V, lib. II.

Dans notre langue nous avons attaché une idée toute différente au mot d'*automne*, par rapport à l'âge; & nous ne nous en servons qu'au sujet des personnes qui commencent à vieillir. Nos poëtes appellent la *jeunesse* le printems des beaux jours, & en d'autres termes,

Cette agréable saison
Où le cœur a son empire
Assujettit la raison.

Le Guarini la nomme *verde étade*; elle porte par-tout avec elle les heureuses faillies de l'imagination, les attraits séduisans, & les graces enchantereſſes.

Cet

Digitized by Google

Cet âge a ſes défauts comme les autres, qui n'ont pas échappé au crayon des grands peintres.

Un jeune homme toujours bouillant dans ſes caprices,
Eſt prompt à recevoir l'impreſſion des vices,
Eſt vain dans ſes diſcours, volage en ſes deſirs,
Rétif à la cenſure, & fou dans les plaiſirs.

J'ajoûte que la *jeuneſſe* ſans expérience ſe livre volontiers à la critique qui la dégoûte des modeles qu'elle auroit beſoin d'imiter. Trop préſomptueuſe elle ſe promet tout d'elle-même quoique fragile, croit pouvoir tout, & n'avoir jamais rien à craindre; elle ſe confie légerement & ſans précaution. Entreprenante & vive elle pouſſe ſes projets au-delà de ſa portée, & plus loin que ſes forces ne le permettent. Elle vole à ſon but par des moyens peu réfléchis, s'affole de ſes chimeres, tente au haſard, marche en aveugle, prend des partis extrêmes & s'y précipite; ſemblable à ces courſiers indomptables qui ne veulent ni s'arrêter ni tourner.

Mais malgré les écarts de la *jeuneſſe*, & la vérité de ce tableau qui les peint d'après nature, c'eſt toujours l'âge le plus aimable & le plus brillant de la vie; n'allons donc pas ridiculement eſtimer le mérite des ſaiſons par leur hyver, ni mettre la plus triſte partie de notre être au niveau de la plus floriſſante. Si l'âge avancé veut des égards & des reſpects, la *jeuneſſe*, la beauté, la vigueur, le génie qui marchent à ſa ſuite, ſont dignes de nos autels.

Ceux qui parlent en faveur de la vieilleſſe, comme ſage, mûre & modérée, pour faire rougir la *jeuneſſe*, comme vicieuſe, folle, & débauchée, ne ſont pas de juſtes appréciateurs de la valeur des choſes; car les imperfections de la vieilleſſe ſont aſſûrément en plus grand nombre & plus incurables que celles de la *jeuneſſe*. L'hyver de nos années grave encore plus de rides ſur l'eſprit que ſur le front. Il ſe voit peu d'ames, diſoit Montagnes, qui en vieilliſſant ne ſentent l'aigre & le moiſi; & quand Montagne parloit ainſi, il avoit les cheveux blancs.

En effet l'invention & l'exécution qui ſont deux grandes & belles prérogatives, appartiennent à la *jeuneſſe*; & ſi ſes écarts menent trop loin, ceux de la vieilleſſe froids & glacés retardent & arrêtent perpétuellement le cours des affaires.

Le ſang qui fermente dans la *jeuneſſe*, la rend ſenſible aux impreſſions de la morale, de la vertu, de l'amour, de l'amitié, & de tout ce qui attendrit l'ame. La circulation rallentie dans les vieillards, produit le refroidiſſement pour tous les objets capables d'émouvoir le cœur, & porte en eux ſeuls le repli de l'humanité.

La *jeuneſſe* eſt légere par bouillonnement; la vieilleſſe conſtante par pareſſe. D'un côté la pétulance qui s'abuſe dans ſes projets; de l'autre une méfiance générale, & des ſoupçons continuels; défauts qui ſe peignent dans les yeux, dans les diſcours, & dans toute la conduite des gens âgés.

Le jeune homme eſt amoureux de la nouveauté, parce qu'il eſt curieux & qu'il aime à changer. Le vieillard eſt entêté de ſes préjugés, parce qu'ils ſont les ſiens, & qu'il n'a plus le tems de s'inſtruire, ni la force de ſe paſſionner.

En un mot on ne peut donner raiſonnablement la préférence au couchant des jours ſur leur midi. Mais ſouvenons-nous que ce midi, ce bel âge ſi juſtement vanté, n'eſt qu'une fleur preſqu'auſſi-tôt flétrie qu'elle eſt éclôſe. Les graces riantes, les doux plaiſirs qui l'accompagnent, la force, la ſanté, la joie s'évanouiſſent comme un ſonge agréable; il n'en reſte que des images fugitives: & ſi par malheur on a conſumé dans une honteuſe volupté cette brillante *jeuneſſe*, il ne lui ſuccede qu'un triſte & cruel ſouvenir de ſes plaiſirs paſſés. On paye cher le ſoit les folies du matin.

JEUNESSE, *Prince de la*, *Antiq. Rom.* *v.* PRINCE.

JEUNESSE, *Œcon. Anim.*, *juventus*. Comme le corps humain éprouve des changemens dans tous les tems de la vie, la

Digitized by Google

différence la plus marquée de ces changemens eſt ce qui détermine celle des âges : ainſi comme on appelle *enfance* & *adoleſcence* ou *puberté*, les deux premieres parties de ſon cours, qui renferment l'eſpace de tems qui s'écoule entre la naiſſance & le terme de l'accroiſſement, on donne le nom de *jeuneſſe* au tems de la vie pendant lequel le corps, après avoir acquis les dimenſions qui lui conviennent, acheve de ſe perfectionner en acquérant toute la force & la ſolidité néceſſaire à ſa conſervation : par conſéquent la durée de la *jeuneſſe* s'étend depuis environ 21 ans juſqu'à 35 que commence la virilité.

Il ſuit donc de-là qu'en adoptant la diſtribution des tems de la vie, par ſeptenaires d'années, comme l'ont fait la plupart des auteurs qui ont traité de la diviſion des âges, la *jeuneſſe* ſe trouve compriſe dans le quatrieme & le cinquieme ſeptenaires, après leſquels vient l'âge viril ou de conſiſtence. *v.* AGE, VIE, ÉCONOMIE ANIMALE.

JEVRASCHKA, (R), *Hiſt. Nat. Zool.*, petite marmote de Sibérie. *v.* MARMOTE. (D.)

JEZABEL, *iſle du fumier*, (N), *Hiſt. Sacr.*, fille d'Ethbaal, roi des Sidoniens, fut mariée à Achab, roi d'Iſrael. Cette femme impérieuſe, impie & cruelle, le pouſſa, par ſes conſeils, à des excès auxquels, tout méchant qu'il étoit, il ne ſe ſeroit pas porté. Elle introduiſit dans le royaume de Samarie le culte public de Baal, d'Aſtarte, & des autres divinités phéniciennes, & avec ce culte impie, toutes les abominations qui avoient porté le Seigneur à exterminer les Chananéens. *Jézabel* étoit ſi zélée pour l'honneur de ſes faux dieux, qu'elle nourriſſoit de ſa table, quatre cents de leurs prophètes ; & lorſqu'Elie eut engagé le peuple à mettre à mort les miniſtres de Baal, cette reine, en fureur contre lui, jura ſa mort, & cette menace détermina Elie à s'enfuir. Ce qui attira encore plus la colere de Dieu ſur cette cruelle princeſſe, fut le meurtre de Naboth, qu'elle fit mourir, parce qu'il n'avoit pas voulu céder une de ſes terres à Achab. Elie prédit la vengeance terrible que Dieu tireroit de ce crime ſur *Jéſabel*, dont le corps ſeroit mangé des chiens, dans la campagne de Jezrael : *Sed & de Jezabel locutus eſt Dominus dicens : canes comedent Jezabel in agro Jezraël.* III *Rois* XXI. 23, *& erunt carnes Jezabel ſicut ſtercus ſuper faciem terræ in agro Jezraël, ita ut prætereuntes dicant : hæccine eſt illa Jezabel.* IV *Rois* IX. 36. Cette prédiction ſe vérifia à la lettre. Jéhu étant venu à Jezrael, & ayant apperçu *Jézabel* à une fenêtre, il commanda à quelques eunuques de la jetter en bas : ce qu'ils exécuterent auſſi-tôt, & elle fut mangée par les chiens, dans l'enceinte de l'avant-mur. Le nom de *Jézabel* eſt paſſé en proverbe, pour marquer une femme cruelle & impie ; & c'eſt le ſens que S. Jean donne à ce mot dans l'*Apocalypſe*, où il reproche à l'évêque de Thyatire, de ſouffrir que *Jézabel, qui ſe dit prophéteſſe, ſéduiſe ſes ſerviteurs de Dieu, pour les faire tomber dans la fornication. Apoc.* II. 20. Cette *Jézabel* étoit une femme puiſſante, qui favoriſoit l'héréſie des nicolaïtes.

JÉZIDE *ou* JÉZIDÉEN, ſ. m., *Hiſt. Mod.*, nom qui ſignifie *hérétique* chez les mahométans. Dans ce ſens *jézidéen* eſt oppoſé à *muſulman*. Lanclavius dit que ce nom vient d'un émir nommé *Jézide* qui tua les deux fils d'Ali, Haſan & Huſſein, neveux de Mahomet par leur mere, & qui perſécuta la poſtérité de ce prophète. Les Agaréniens dont il étoit émir ou prince, le regarderent comme un impie & un hérétique, & de-là vint la coutume d'appeller *jézidéens* les hérétiques.

Quelques-uns parlent des *jézides* comme d'un peuple particulier qui parle une langue différente du turc & du perſan, quoiqu'elle approche de la derniere. Ils diſent qu'il y a deux ſortes de *jézides*, les blancs & les noirs. Les blancs n'ont point le collet de leurs chemiſes fendu ; il n'a qu'une ouverture ronde pour paſſer la tête, & cela en mémoire d'un cer-

Digitized by Google

cle d'or & de lumiere deſcendu du ciel dans le cou de leur grand ſcheik, ou chef de leurs ſectes. Les *jézaides* noirs ſont *faquirs* ou religieux. *v.* FAQUIR.

Les Turcs & les *jézaides* ſe haïſſent fort les uns les autres; & la plus grande injure que l'on puiſſe dire à un homme en Turquie, c'eſt de l'appeller *jézaide*. Au contraire les *jézaides* aiment fort les chrétiens, parce qu'ils ſont perſuadés que *Jézaide* leur chef eſt Jeſus-Chriſt, ou parce qu'une de leurs traditions porte que *Jézaide* fit autrefois alliance avec les chrétiens contre les muſulmans. *v.* MAHOMÉTISME.

Ils boivent du vin même avec excès, & mangent du porc. Ils ne reçoivent la circonciſion que quand ils y ſont forcés par les Turcs. Leur ignorance eſt extrême; ils n'ont aucuns livres; ils croient cependant à l'Evangile & aux livres ſacrés des Juifs, ſans les lire ni ſans les avoir; ils font des vœux & des pélerinages; mais ils n'ont ni moſquées ni temples, ni oratoires, ni fetes, ni cérémonies; & tout leur culte ſe réduit à chanter des cantiques ſpirituels à l'honneur de Jeſus-Chriſt, de la Vierge, de Moïſe & de Mahomet. Quand ils prient ils ſe tournent du côté de l'orient à l'exemple des chrétiens, au lieu que les Turcs regardent le midi; ils croient qu'il ſe pourra faire que le diable rentre en grace avec Dieu, & ils le regardent comme l'exécuteur de la juſtice de Dieu dans l'autre monde. De-là vient qu'ils ſe font un point de religion de ne le point maudire, de peur qu'il ne ſe vange: auſſi quand ils en parlent ils le nomment l'*ange paon*, ou celui que les ignorans maudiſſent.

Les *jézaides* noirs ſont réputés ſaints, & il n'eſt pas permis de pleurer leur mort; on s'en réjouit; ils ne font pourtant la plûpart que des bergers. Il ne leur eſt pas permis de tuer eux-mêmes les animaux dont ils mangent la viande; & ils laiſſent ce ſoin aux *jézaides* blancs. Les *jézaides* vont en troupe comme les Arabes, changent ſouvent de demeure, & habitent ſous des pavillons noirs faits de poil de chevre, & entourés de gros roſeaux & d'épines liés enſemble. Ils diſpoſent leurs tentes en rond, & mettent leurs troupeaux au milieu. Ils achetent leurs femmes, dont le prix ordinaire eſt de deux cents écus, quelles qu'elles ſoient. Le divorce leur eſt permis, pourvû que ce ſoit pour ſe faire faquir. C'eſt un crime parmi eux de raſer ou de couper ſa barbe, quelque peu que ce ſoit. Ils ont certaines coutumes qui ſemblent montrer qu'ils deſcendent de quelque ſecte de chrétiens; par exemple, dans leurs feſtins l'un d'eux préſente une taſſe pleine de vin à un autre, & lui dit: prenez le calice du ſang de J. C.; celui-ci baiſe la main de celui qui lui préſente la taſſe, & la boit.

JEZLER, *Jean*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Schaffhouſen en 1543. Il ſe voua à la théologie, & fit ſes études en Suiſſe, en Allemagne & en France, choiſiſſant partout les guides les plus éclairés. De retour dans ſa patrie il y fut appellé ſucceſſivement à différentes charges, juſqu'à ce qu'il y devint premier paſteur en 1614. L'an 1588. il aſſiſta à la conference qui ſe tint à Berne au ſujet des difficultés avec Samuel Huber & Claude Aubery. En 1599. il fut élu enſuite chef de ſa tribu, *Zunftmeiſter*, mais il ne garda cette place civile que pendant un an, & il embraſſa de nouveau l'état eccléſiaſtique. Il mourut en 1622. On a de lui pluſieurs ouvrages de théologie & de critique, un *Vocabulaire latin & allemand*, &c. (H.)

I F

I. F., (N), dans les anciennes inſcriptions romaines cette note a une des ſignifications ſuivantes, *in foro*, *in fronte*, *interfuit*, *juſſu fecit*. Quelques auteurs ont cru que cette note pouvoit ſignifier *Julii filius*: mais Panvinius obſerve que la qualification *Julia* ne ſe donnoit que pour déſigner l'origine de la race. IF., ſignifie *interfuit*. I. F. B., ſignifie *in foro Boario*. I. F. C., ſignifie *in foro Cæſaris*, *aut ipſe fieri curavit*. I. F. CS. A., ſignifie

Digitized by Google

in foro Cæsaris Augusti. IFFL. *aut* I. F. FLA., signifie *in foro Flaminii aut Flaminiæ.* I. F. H. *aut* I. F. HA., signifie *in foro Hadriani.* IF. L., signifie *in foro Liberi, aut Livii, aut Lucii, aut in fronte Latium.* I F. L. P. XX. ET. D. II. I. A. L. P. XX., signifie *in fronte latum pedes viginti, & digitos duos in agro latum pedes viginti.* On trouve souvent cette inscription sur les sépulcres des anciens Romains. I. F. N., signifie *in foro Nervæ.* I. FNT. signifie *in fenestra, aut in fontem, aut in fronte.* I. FO., signifie *in fundo, aut in foro.* Les lettres suivantes désignent l'espece de *forum.* B *aut* BO. signifie *Boarium.* C. A. désigne *forum Cæsaris Augusti.* FLA. *aut* I. IV. L. LI. N. P. POMP. POP. P. R. S. TR. TR. VER. Ces notes désignent *in foro Flaminii, Julii, aut Liberi, Livii, Lucii, Nervæ, pacis, Palladis, Pompeii, Popilii, populi romani, aut foro Saturni, Trajani, aut in foro transitorio, aut foro Veneris.* I. FR., signifie *in foro, aut in fronte.* IF. S. S., signifie *inferius scripti sunt.* I. FT., signifie *in fronte.* IFT., signifie *interfuerunt.* I. F. TR., signifie *in foro Trajani, aut in foro transitorio.* (V. A. L.)

IF, (R), *s. m. Botan.* Les plantes de ce genre, que quelques botanistes rangent à la suite des *coniferes*, portent deux sortes de fleurs séparées sur des pieds différens, savoir des fleurs mâles & des fleurs femelles. Chaque fleur mâle a pour calice plusieurs écailles qui paroissent appartenir au bourgeon d'où elle sort, & plusieurs étamines attachées au chapiteau d'une espece de pilier en champignon, qui s'éleve du centre du dernier rang d'écailles; leurs antheres sont à six ou huit angles, & divisées en autant de loges qui s'ouvrent par-dessous. Les fleurs femelles ont de même pour calice les écailles d'un bourgeon, & au centre un ovaire sans style qui devient une semence ovoïde, renfermée en partie dans le receptacle, qui grossit beaucoup & devient charnu, de la forme d'une cupule. Linn. *gen. pl. dioec. mon.*

On en connoit deux espeses, que M. Linné nomme, 1. *taxus foliis approximatis:* c'est l'*if* commun, ou l'*if* proprement dit. 2. *Taxus foliis distantibus* : ou l'*if* à noix, de Kæmpfer, qui croit au Japon. Voyez Kæmpf. *amæn. exot. p.* 314.

L'*if* commun est un arbre assez connu qui croit dans les lieux montagneux du midi de l'Europe; il se trouve aussi en Suisse, en Angleterre & au Canada. Il n'a en quelques endroits que la taille d'un arbuste; en d'autres il vient fort gros, & son tronc acquiert jusqu'à un pied & demi de diametre. Son écorce est mince, rousseâtre & sans gerçures, son bois, dur, veiné & rougeâtre, ses feuilles étroites, pointues, plus foibles que celles du sapin, disposées en partie de part & d'autre comme les dents d'un peigne : c'est dans leurs aisselles que naissent les fleurs: les fleurs mâles ont leur calice d'un verd pâle: les fruits qui succédent aux fleurs femelles mûrissent en automne : ils sont d'un rouge écarlate, d'un goût douceâtre & mucilagineux. (D.)

Cet arbre est tres robuste; & quoiqu'il habite les pays tempérés, on l'y trouve plus volontiers sur le sommet des montagnes les plus froides, dans les gorges serrées & exposées au nord, dans des côteaux à l'ombre, dans les lieux secs & pierreux, dans les terres légeres & stériles. Il peut venir sous les autres arbres, & il est si traitable, qu'on le voit réussir dans tous les terreins où on l'emploie pour la décoration des jardins, & où il n'y a que l'humidité qui puisse le faire échouer.

L'*if* se multiplie aisément de semences, de boutures ou de branches couchées. Le premier moyen est le plus lent, mais le meilleur qu'on puisse employer pour avoir des arbres forts & bien enracinés. Les deux autres méthodes seroient préférables par leur célérité, si elles n'avoient l'inconvénient de donner des plants défectueux, soit parce qu'ils sont courbes, ou qu'ils n'ont point de tige déterminée. La graine de l'*if* est mûre au mois de Septembre, elle reste ordinairement sur les arbres jusqu'en Décembre; mais comme les oiseaux en sont fort avides, on court

Digitized by Google

riſque de n'en plus trouver en différant plus long-tems de la faire cueillir: il vaut donc mieux faire cette récolte dans le mois d'Octobre. On peut la ſemer ſur-le-champ, ou attendre le printems, ou bien l'automne ſuivante, ou même différer juſqu'à l'autre printems. En prenant le premier parti, il en pourra lever quelques-unes au printems ſuivant; mais le plus grand nombre ne levera qu'au ſecond printems, & il en ſera de même des graines que l'on aura ſemées dans les trois autres tems; enſorte qu'il faut que cette graine ſoit ſurannée pour être aſſuré de la voir lever au bout de ſix ſemaines. Comme il n'y a preſque rien à gagner en la ſemant immédiatement après qu'elle a été recueillie, il vaut encore mieux la garder pendant la premiere année, dans de la terre ou du ſable, en un lieu ſec; on épargnera l'occupation du terrein, & la peine de le tenir en culture. Si cependant on avoit intérêt d'accélérer, il y a différens moyens d'en venir à bout que l'on pourra employer; il faudra ou laiſſer ſuer les graines, ou les mettre en fermentation: voyez ce qui a été dit à ce ſujet à l'article HOUX.

Il faut ſemer la graine d'*if* dans un terrein frais & léger, contre un mur expoſé au nord. Bien des gens la ſement en plein champ; mais il vaut mieux la mettre en rayons, que l'on recouvrira d'un demi pouce de terreau fort léger; cela donnera plus de facilité pour la culture. La premiere année les plants s'éleveront à un pouce; la ſeconde, à environ trois ou quatre pouces; & la troiſieme année, ils auront communément un pied; c'eſt alors qu'ils ſeront en état d'être mis en pepiniere. Mais comme les racines de cet arbre ſont courtes, menues, en petite quantité, & à fleur de terre, il faut avoir la precaution de tranſplanter les jeunes plants tous les deux ans, afin de les empêcher d'étendre leurs racines, & les diſpoſer à pouvoir être enlevés avec la motte lorſqu'on voudra les placer à demeure: pendant le ſéjour qu'ils font à la pepiniere on les taille tous les ans, pour les faire brancher & épaiſſir, & on les prépare ainſi à prendre les figures auxquelles on les deſtine.

Si on veut multiplier l'*if* de branches couchées, on doit faire cette opération au printems; on ſe ſert pour cela des branches qui ſe trouvent au pied des vieux arbres, & pour en aſſurer le ſuccès il faut marcotter les branches en les couchant; elles auront de bonnes racines au bout de deux ans, & alors on pourra les mettre en pepiniere. Si on prend le parti de propager cet arbre de boutures, il faut les faire au mois d'Avril, par un tems humide, dans un terrein frais & bien meuble, contre un mur, à l'expoſition du nord. Les jeunes branches ſont les meilleures pour cette œuvre; le plus grand nombre de ces boutures pouſſera la premiere année, & annoncera du ſuccès; mais la plupart malgré cela n'ayant point encore fait racine, ou n'en ayant que de bien foibles, on les verra ſe deſſécher & périr par le hâle du printems ſuivant, ſi on n'a grand ſoin de les couvrir & de les arroſer: il ne faut s'attendre à les trouver bien enracinés qu'après la troiſieme année, qui ſera le tems de les tranſpanter en pepiniere.

Par les précautions que l'on a conſeillé de prendre pour l'éducation de ces arbres durant le tems qu'ils ſont en pepiniere, on doit juger qu'il ne faut pas moins d'attention pour les tranſplanter à demeure, & c'eſt ſur-tout aux choix de la ſaiſon qu'il faut s'attacher. Le fort de l'hyver & le grand été n'y ſont nullement propres; tous autres tems ſont convenables, à l'exception toutes-fois des commencemens du printems, & particuliérement de ce tems ſec, vif & brûlant, que l'on nomme le *hâle de Mars*. Ce hâle eſt le fléau des arbres toujours verds; c'eſt l'intempérie la plus à craindre pour les plants de ces arbres, qui ſont jeunes ou languiſſans, ou nouvellement plantés. Les mois que l'on doit préférer pour la tranſplantation de l'*if* ſont ceux d'Avril & de Septembre, encore faut-il profiter pour cela d'un tems doux, nébuleux &

Digitized by Google

humide; garantir les plants du ſoleil en les couvrant de paille, & les arroſer ſouvent, mais modérément. Si cependant les *ifs* que l'on prend le parti de tranſplanter ſont trop forts, il ſera bien difficile de les faire reprendre avec toutes les précautions poſſibles, & les plants jeunes ou moyens que l'on ſera dans le cas d'envoyer au loin, doivent être enlevés avec la motte de terre, & mis en manequin pour en aſſurer le ſuccès. L'*if* eſt un arbre agreſte, ſauvage, robuſte; dès qu'il eſt repris, il n'exige plus aucune culture.

Le bois de l'*if* eſt rougeâtre, veineux & flexible, très dur, très-fort, & preſque incorruptible; ſa ſolidité le rend propre à différens ouvrages de menuiſerie, il prend un beau poli, & les racines s'emploient par les tourneurs & les ébéniſtes.

On ne plante preſque jamais cet arbre, pour le laiſſer croître naturellement; on ne l'employe au contraire que pour l'aſſujettir à différentes formes, qui demandent des ſoins, & encore plus de goût. L'*if* n'a nulle beauté, il eſt toujours verd, & puis c'eſt tout; mais ſa verdure eſt ſi obſcure, ſi triſte, que tout l'agrément de cet arbre vient de la figure que l'art lui impoſe. Autrefois les *ifs* envahiſſoient les jardins par la quantité de plants de cet arbre qu'on y admettoit, & plus encore par les formes volumineuſes & ſurchargées qu'on leur laiſſoit prendre. Aujourd'hui, quoique le goût ſoit dominant pour les arbriſſeaux, on n'employe l'*if* qu'avec ménagement, & on le retient à deux ou trois pieds de haut; on le met dans les plates-bandes des grands jardins pour en interrompre l'uniformité, & marquer à l'œil des intervales ſymmétriques; on le place auſſi entre les arbres des allées, autour des boſquets d'arbres toujours verds, dans les ſalles de verdure, & autres pieces de décoration; mais le meilleur uſage que l'on puiſſe faire de cet arbre, c'eſt d'en former des banquettes, des haies de clôture ou de ſéparation, & ſur-tout de hautes paliſſades; il eſt très-propre à remplir ces objets, par la régularité dont il eſt ſuſceptible. Ces haies & ces paliſſades ſont d'une force impénétrable, par l'épaiſſeur qu'on peut leur faire prendre.

L'*if* eſt peut-être de tous les arbres celui qui ſouffre la taille avec le moins d'inconvénient, & qui conſerve le mieux la forme qu'on veut lui donner. On lui voit prendre ſous les ciſeaux du jardinier des figures rondes, coniques, ſpirales, en pyramide, en vaſe, &c. le mois de Juillet eſt le tems le plus propre pour la taille de cet arbre.

Si l'on en croit la plûpart des anciens auteurs d'agriculture, & quelques-uns des modernes, cet arbre a des propriétés très-nuiſibles; le bois, l'écorce, le feuillage, la fleur & le fruit, ſon ombre même, tout en eſt venimeux, à ce qu'ils aſſurent; il peut cauſer la mort à l'homme, à pluſieurs animaux quadrupedes, & aux oiſeaux: ils citent même quantité de faits à ce ſujet. Mais il paroît que cette malignité ſi expreſſive doit être ſurtout attribuée à une autre eſpece d'*if*, qui ne ſe trouve que dans les contrées méridionales de l'Europe, & qui a les feuilles plus larges & plus luiſantes que celles de l'eſpece que nous cultivons. M. Evelyn, dans ſon *Traité des forêts*, rapporte avoir vu à Piſe en Italie, de ces *ifs* à larges feuilles, qui rendoient une odeur ſi forte & ſi active, que les jardiniers ne pouvoient les tailler pendant plus d'une demi heure, ſans reſſentir un grand mal de tête. Il eſt très certain que le fruit de notre *if* ne cauſe aucun mal; on a vu ſouvent des enfans & des animaux en manger ſans aucun inconvénient; bien des gens ſe ſont trouvés dans le cas de ſe repoſer, & même de dormir ſous ſon ombre, ſans en avoir reſſenti aucun mal; mais à l'égard des rameaux, qui peuvent comprendre en même tems le bois, la feuille & la fleur, il y a lieu de ſoupçonner qu'il eſt très-dangereux d'en manger: il y a ſur cela un exemple aſſez récent. Un particulier de Montbard en Bourgogne, ayant conduit ſur un âne des plantes au jardin du

Digitized by Google

roi à Paris, au mois de Septembre 1751, il attacha ſon âne dans une arriere-cour du chateau, ou il y avoit une paliſſade d'*if*; pendant que le conducteur s'occupa à tranſporter dans les ſerres les plantes qu'il avoit amenées, l'animal, qui étoit preſſé de la faim, broutta des rameaux d'*if* qui étoient à ſa portée, & lorſque le conducteur revint pour prendre ſon âne & le conduire à l'écurie, il le vit tomber par terre, & mourir ſubitement, malgré les ſecours d'un maréchal qui fut appellé ſur-le-champ, & qui reconnut par l'enflée qui étoit ſurvenue à l'animal, & par d'autres indices, qu'il falloit qu'il eût mangé quelque choſe de venimeux. Jean Bauhin dans ſon *Hiſtoire des plantes* cite pareil fait d'un âne mort ſubitement, au village d'Oberentzingen, pour avoir mangé de l'*if*.

On ne connoit encore que deux variétés de cet arbre; l'une, dont les feuilles ſont plus larges & plus luiſantes; l'autre, dont les feuilles ſont rayées de jaune; celle-ci a ſi peu d'agrément qu'on ne s'eſt point encore aviſé de la tirer d'Angleterre, où la curioſité pour les plantes panachées trouve plus de partiſans qu'en France. Les auteurs Anglois conviennent que cette ſorte d'*if* panaché n'a preſque nulle beauté; que pendant l'été, qui eſt le tems où cet arbre pouſſe vigoureuſement, à peine apperçoit-on la bigarrure, & qu'elle préſente plutôt une défectuoſité qu'un agrément; qu'il eſt vrai qu'elle eſt plus apparente en hyver, mais qu'il faut beaucoup de ſoin pour empêcher l'arbre de prendre ſon état naturel.

Dioſcoride, Galien, Pline, preſque tous les anciens naturaliſtes, & quelques modernes, mettent cet arbre au rang des poiſons; non-ſeulement ſes fruits, l'infuſion ou la décoction de ſes feuilles & de ſon bois, ont, ſelon ces auteurs, une qualité aſſoupiſſante & véritablement venimeuſe, mais encore il eſt dangereux de dormir à ſon ombre, & de s'occuper pendant un certain tems continu à le tailler. Les naturaliſtes modernes s'accordent au contraire aſſez à abſoudre cet arbre de ces qualités pernicieuſes. Or, comme les anciens ont été beaucoup moins circonſpects que les modernes ſur les aſſertions de ce genre; qu'ils ont moins reconnu que ceux-ci les droits de l'expérience, il paroit raiſonnable de pancher vers le ſentiment des derniers.

IF, *l'iſle d'*, *Hypæa*, *Géogr.*, iſle de France en Provence, la plus orientale des trois qui ſont devant le port de Marſeille. Le fort qui la défend paſſe pour un des meilleurs de la mer Méditerranée; ce n'étoit auparavant qu'une place d'*if*, dont elle a gardé le nom.

IFRAN, *Géogr.*, *ou* UFARAN ſelon Dapper, & OFIN ſelon d'autres; canton d'Afrique ſur la côte de l'Océan, au ſud-oueſt du royaume de Maroc, dans le pays des Lucayes. Il y a dans ce canton quatre villes murées, bâties par les Numides, à une lieue l'une de l'autre; le terroir donne beaucoup de dattes, & renferme quelques mines de cuivre. Les habirans ſont tous mahométans, & n'admettent point de ſupplices par leurs loix; quelque crime qu'on ait commis, la punition la plus ſévere ſe borne au banniſſement, & cette peine ſuffit pour contenir dans le devoir.

I G

I.G., (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, cette note ſignifie, *in agro*, aut *jus gentium*. IG. *aut* IG. ſignifie *igitur*. (V.A.L.)

IGLAW, *Ghilawa*, (R), *Géog. Mod.*, ville royale du marquiſat de Moravie, ſur la riviere d'Ighlawa, aux frontieres de Boheme. C'eſt la capitale de l'un des ſix cercles du pays, & l'une des villes de la contrée qui ayent été le plus ſouvent aſſiégées & priſes dans les guerres étrangeres & civiles de la Boheme. Elle eſt généralement bien bâtie, bien peuplée & aſſez bien fortifiée: ſes fabriques de draps & ſes braſſeries l'enrichiſſent. Dans le XVIe ſiecle elle embraſſa le luthéraniſme avec empreſſement; mais il a fallu redevenir dans la ſuite rigoureu-

Digitized by Google

ſement catholique. *Long.* 33. 40. *lat.* 49. 10. (D.G.)

IGLÉSIAS, *Géogr.*, ville de la partie méridionale de l'iſle de Sardaigne, avec un évêché ſuffragant de Cagliari. Elle eſt ſituée à l'oueſt, & au fond du golfe, auquel on a donné ſon nom. *Long.* 26. 28. *lat.* 30. 30.

IGLO, NEUDORFF, (R), *Géog. Mod., Nova-Weſa*, ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Zips, ſur la riviere de Hernath. C'eſt la mieux bâtie & la plus peuplée de toute la province; autrefois même elle étoit fermée de murailles. Elle a dans ſon voiſinage de bonnes mines de fer & de cuivre; & elle cultive en même tems des champs de grand rapport. (D.G.)

IGMANUS, *Géog. Anc.*, *ou* SIGMANUS, ſelon diverſes éditions de Ptolémée, *liv. II. c. vii.* riviere de la Gaule d'Aquitaine; elle doit être entre l'Adour & la Garonne, & avoir ſon embouchure dans la mer. On conjecture que c'eſt l'Eyre; mais ce ſeroit plutôt le Boucaut de Mémiſan, où ſe portent quelques petites rivieres, qui en font une grande à leur embouchure commune.

IGNACE, *Saint*, (N), *Hiſt. Eccléſ.*, diſciple de S. Pierre & de S. Jean, fut ordonné évêque d'Antioche après S. Evode, ſucceſſeur immédiat de S. Pierre. Il gouverna cette égliſe avec le zele qu'on devoit attendre d'un éleve & d'un imitateur des apôtres. Rien n'égala l'ardeur de ſa charité, la vivacité de ſa foi & la profondeur de ſon humilité. Toutes ſes vertus parurent avec éclat dans la troiſieme perſécution qu'éprouva le chriſtianiſme. *Ignace* parut & parla devant Trajan avec toute la grandeur d'ame d'un héros chrétien. Traduit d'Antioche à Rome pour y être martyriſé, il vit S. Polycarpe à Smyrne, parcourut différentes égliſes, écrivit à celles qu'il ne put viſiter, encourageant les forts & fortifiant les foibles. Lorſqu'il fut arrivé à Rome, il s'oppoſa aux fideles qui vouloient l'arracher à la mort. Expoſé à deux lions, il les vit venir ſans trembler, leur ſervit de pâture & rendit ſon ame à Dieu, l'an 107 de J. C. Les fideles eurent ſoin de recueillir ſes oſſemens pour les porter à Antioche. Nous avons de lui ſept *Epîtres*, qu'on regarde comme un des plus précieux monumens de la foi & de la diſcipline de la primitive égliſe. Elles ſont écrites avec beaucoup de chaleur, de force & d'élévation. Elles ſont adreſſées aux Smyrnéens, à S. Polycarpe, aux Ephéſiens, aux Magnéſiens, aux Philadelphiens, aux Trallien & aux Romains. Les meilleures éditions que nous en avons ſont celle de Cotelier dans ſes *Patres apoſtolici* en grec & en latin, Amſterdam, *in-fol.* 1697, avec les *Diſſertations* d'Uſſerius & de Péarſon; & celle de 1724 donnée par le Clerc, & augmentée des remarques de ce ſavant. Outre ces ſept *Epîtres* il y en a quelques autres ſous le nom de *S. Ignace*, mais elles ſont ſuppoſées.

IGNAME, (R), ſ. m., *Botan. exot.* Cette plante fort connue dans les Indes, par l'uſage alimentaire de ſa racine, eſt une eſpece de *dioſcorea*, ou plûtôt il paroît que le nom d'*igname* eſt commun à plus d'une eſpece de même genre. M. Linné indique comme l'eſpece cultivée celle qu'il nomme *dioſcorea foliis cordatis alternis, caule lævi tereti*; & la plûpart des deſcriptions des auteurs paroiſſent convenir à celle qu'il appelle *dioſcorea foliis cordatis, caule alato bulbifero.* Voici ce qu'ils en diſent. Sa racine eſt groſſe, charnue, longue quelquefois d'un pied & demi dans les bonnes terres, rude, inégale, accompagnée de quelques fibres qui ſortent de divers points de ſa ſurface, d'un violet foncé ou cendré brun au dehors, d'un blanc ſale tirant un peu ſur la couleur de chair en dedans. Sa tige eſt rampante, relevée de quatre angles formés par des membranes, & accompagnée d'eſpace en eſpace de feuilles oppoſées, échancrées profondément en cœur par derriere, terminées en pointe, liſſes, d'un verd brun, marquées de nervures longitudinales: les fleurs ſont petites, jaunâtres, diſpoſées en grappes, & ſuivies de ſemences menues.

La

Digitized by Google

La racine d'*igname* eſt farineuſe & ſert de pain aux Negres: elle eſt fade, mais elle prend du goût ſur le feu: on la coupe par tranches qu'on fait rôtir comme les châtaignes: on la cuit auſſi avec de l'huile & du poivre, ou avec le bœuf ſalé: on en fait des bouillies, &c. Elle eſt nourriſſante & facile à digérer.

L'*igname* s'éleve où de graines, ou ce qui eſt plus court, de rejettons qu'on plante en Décembre. On tire la racine de terre, lorſque les feuilles commencent à ſe faner. (D.)

IGNÉE, adj. maſc. & fém., *Phyſ.*, qui appartient au feu. On appelle la matiere du feu *matiere ignée*. *v.* CHALEUR & FEU.

IGNICOLE, ſ. m., *Gramm.*, adorateur du feu. Voyez l'article GUEBRE.

IGNITION, ſ. f., *Chymie*, état d'un corps quelconque, échauffé par un degré de chaleur qui le rend éclatant & brûlant, c'eſt-à-dire, capable de porter l'incendie dans pluſieurs matieres combuſtibles.

On employe quelquefois auſſi le mot d'*ignition*, pour déſigner l'action de porter un corps à l'état que nous venons de décrire.

Le mot latin *candefactio* exprime aſſez bien le degré extrême d'*ignition*, car la plûpart des corps qui ſont échauffés par le plus grand degré de chaleur qu'on puiſſe leur communiquer, ſont véritablement éblouiſſans, jettent une lumiere très-vive & très-abondante, & par conſéquent paroiſſent blancs. Le degré moyen d'*ignition* qui fait paroître les corps rouges, pourroit s'appeller en françois *rougiſſement*.

L'uſage ordinaire du mot *ignition* exclut la flamme de l'idée du phénomene qu'il exprime. Cette acception eſt aſſez arbitraire; le mot *ignition* pourroit très-bien exprimer l'état générique de tout corps en feu, enſorte qu'il eſt une *ignition* avec flamme, & une *ignition* ſans flamme; mais c'eſt toujours la derniere eſpece que cette derniere expreſſion déſigne, & la premiere eſt toujours nommée *inflammation*.

L'*ignition* proprement ou communément dite peut réſider ou dans un corps combuſtible, ou dans un corps incombuſtible; dans le premier cas elle s'appelle auſſi *embraſement*, & elle ne ſubſiſte dans l'air libre qu'aux dépens du corps même dans lequel elle exiſte, elle y conſume un des principes de ce corps, ſa matiere combuſtible; le même degré de chaleur peut y être entretenu long-tems par le dégagement & l'*ignition* ſucceſſive de cette ſubſtance, qui fournit, ce qu'on appelle dans le langage vulgaire des écoles, un *aliment* au feu; & ſelon la théorie de ce phénomene, que j'ai propoſée à CALCINATION, voyez cet article, la matiere d'une flamme ſenſible ou inſenſible. L'*ignition* des corps combuſtibles n'a pas beſoin par conſéquent, pour être excitée, de l'application d'un feu extérieur auſſi fort que celui qui la conſtitue elle-même, & encore moins de l'application continuelle d'une chaleur extérieure quelconque. L'*ignition* des corps incombuſtibles peut ſubſiſter au contraire très-long-tems, même à l'air libre, ſans altération du corps qu'elle échauffe, & demande néceſſairement pour être excitée & entretenue dans ces corps, l'application antécédente & continuelle d'une chaleur extérieure, au moins égale à celle du corps mis en *ignition*, que l'uſage ne permet pas encore d'appeller *igné*.

Ces deux phénomenes ſont ſi réellement diſtincts, & cependant ſi généralement confondus par les plus grands phyſiciens, par Newton lui-même, qu'il me paroît néceſſaire de les déſigner par deux noms différens; de conſacrer le mot d'*ignition* pour les corps incombuſtibles, & de n'employer que celui d'*embraſement* pour les combuſtibles.

La conſommation ou conſomption de l'aliment du feu, ou du principe combuſtible par l'*ignition*, demande le concours de l'air, du moins n'a point lieu lorſque ces matieres ſont à l'abri de l'abord libre de l'air de l'atmoſphere. *v.* CALCINATION & CHARBON. L'eſpece

Digitized by Google

dé ſoufre formé par l'union de l'acide nitreux & du phlogiſtique, paroît ſeul excepté de cette loi. *v.* NITRE. Les matieres combuſtibles miſes en *ignition* dans les vaiſſeaux fermés, ſont donc exactement alors dans le cas des corps incombuſtibles. Toutes ces notions qui ſont vraiment fondamentales dans la théorie du feu combiné, ou du phlogiſtique, ſeront ultérieurement développées à l'article PHLOGISTIQUE. Il faut encore conſulter les articles déja cités, CALCINATION, CHARBON, & les articles CENDRES, CHAUX MÉTALLIQUE, COMBUSTION, FEU, FLAMME, INCOMBUSTIBLE.

IGNOBLE, adj., *Gramm.* Il ſe dit de l'air, des manieres, des ſentimens, du diſcours & du ſtyle. L'air eſt *ignoble*, lorſqu'au premier aſpect d'un homme qui ſe préſente à nous, nous nous méprenons ſur ſon état, & nous ſommes tentés de le reléguer dans quelque condition abjecte de la ſociété. Ce jugement nait apparemment de la conformation accidentelle & connue que les arts méchaniques donnent aux membres, ou de quelques rapports déliés que nous attachons involontairement entre les paſſions de l'ame & l'habitude extérieure du corps. Si l'homme s'eſtime, a de la confiance en lui-même, ne ſe fait aucun reproche ſecret, & n'en craint point des autres, ſent ſes avantages naturels ou acquis, eſt réligné aux évenemens, & ne fait des dangers & de la perte de la vie, qu'un compte médiocre; il annoncera communément ce caractere par ſes traits, ſa démarche, ſes regards & ſon maintien, & il nous laiſſera dans l'eſprit une image qui nous ſervira de modele. Si la nobleſſe de l'air ſe trouve jointe à la beauté, à la jeuneſſe & à la modeſtie, qui eſt-ce qui lui réſiſtera?

Les manieres ſont *ignobles*, lorſqu'elles décelent un intérêt ſordide; les ſentimens, lorſqu'on y remarque la vérité, la juſtice & la vertu bleſſées par la préférence qu'on accorde ſur elles à tout autre objet; le ton dans la converſation, & le ſtyle dans les écrits, lorſque les expreſſions, les comparaiſons, les idées ſont empruntées d'objets vils & populaires; mais il n'y en a guere que le génie & le goût ne puiſſent annoblir.

IGNOMINIE, ſ. f., *Gramm. & Morale*, dégradation du caractere public d'un homme; on y eſt conduit ou par l'action ou par le châtiment. L'innocence reconnue efface l'*ignominie* du châtiment. L'*ignominie* de l'action eſt une tache qui ne s'efface jamais; il vaut mieux mourir avec honneur que vivre avec *ignominie*. L'homme qui eſt tombé dans l'*ignominie* eſt condamné à marcher ſur la terre la tête baiſſée; il n'a de reſſource que dans l'impudence ou la mort. Lorſque l'équité des ſiecles abſout un homme de l'*ignominie*, elle retombe ſur le peuple qui l'a flétri. Un légiſlateur éclairé n'attachera de peines ignominieuſes qu'aux actions, dont la méchanceté ſera avouée dans tous les tems & chez toutes les nations.

* L'*ignominie* chez les Romains étoit la peine impoſée par le cenſeur, quand il notoit quelqu'un d'*ignominie*. Cette peine étoit différente de l'infamie qui ne s'infligeoit que par des décrets & des ſentences des magiſtrats, au lieu que la premiere n'étoit qu'une note du cenſeur, qui ne cauſoit que de la honte à celui qui en étoit l'objet, ainſi que le dit Ciceron: *Cenſoris judicium nihil ferè damnato affert niſi ruborem.* L'*ignominie* étoit une des plus grandes punitions militaires, & conſiſtoit à donner de l'orge aux ſoldats au lieu de bled, à les priver de toute la paye, ou d'une partie ſeulement, à leur ordonner de ſauter au-delà d'un retranchement, ce qui étoit aſſez ordinairement la peine des poltrons, à être expoſés en public avec une ceinture détachée, & dans une poſture molle & efféminée, ou à les faire paſſer d'un ordre ſupérieur dans un autre fort au-deſſous. *

IGNORANCE, ſ. f., *Métaph.* L'*ignorance* conſiſte proprement dans la privation de l'idée d'une choſe, ou de ce qui ſert à former un jugement ſur cette cho-

Digitized by Google

ſe. Il y en a qui la définiſſent *privation* ou *négation de ſcience* ; mais comme le terme de ſcience, dans ſon ſens précis & philoſophique, emporte une connoiſſance certaine & démontrée, ce ſeroit donner une définition incomplette de l'*ignorance*, que de la reſtreindre au défaut des connoiſſances certaines. On n'ignore point une infinité de choſes qu'on ne ſauroit démontrer. La définition que nous donnons dans cet article, d'après M. Wolf, eſt donc plus exacte. Nous ignorons, ou ce dont nous n'avons point abſolument d'idée, ou les choſes ſur leſquelles nous n'avons pas ce qui eſt néceſſaire pour former un jugement, quoique nous en ayons déja quelque idée. Celui qui n'a jamais vu d'huitre, par exemple, eſt dans l'*ignorance* du ſujet même qui porte ce nom ; mais celui à la vue duquel une huitre ſe préſente en acquiert l'idée, mais il ignore quel jugement il en doit porter, & n'oſeroit affirmer que ce ſoit un mets mangeable, beaucoup moins que ce ſoit un mets délicieux. Sa propre expérience, ni celle d'autrui, dans la ſuppoſition que perſonne ne l'ait inſtruit là-deſſus, ne lui fourniſſent point matiere à prononcer. Il peut bien s'imaginer, à la vérité, que l'huitre eſt bonne à manger, mais c'eſt un ſoupçon, un jugement haſardé ; rien ne l'aſſure encore de la poſſibilité de la choſe.

Les cauſes de notre *ignorance* procedent donc 1°. du manque de nos idées ; 2°. de ce que nous ne pouvons pas découvrir la connexion qui eſt entre les idées que nous avons ; 3°. de ce que nous ne réfléchiſſons pas aſſez ſur nos idées : car ſi nous conſidérons en premier lieu que les notions que nous avons par nos facultés n'ont aucune proportion avec les choſes mêmes, puiſque nous n'avons pas une idée claire & diſtincte de la ſubſtance même qui eſt le fondement de tout le reſte, nous reconnoîtrons aiſément combien peu nous pouvons avoir de notions certaines ; & ſans parler des corps qui échappent à notre connoiſſance, à cauſe de leur éloignement, il y en a une infinité qui nous ſont inconnus à cauſe de leur petiteſſe. Or comme ces parties ſubtiles qui nous ſont inſenſibles, ſont parties actives de la matiere, & les premiers matériaux dont elle ſe ſert, & deſquels dépendent les ſecondes qualités & la plûpart des opérations naturelles, nous ſommes obligés par le défaut de leur notion, de reſter dans une *ignorance* invincible de ce que nous voudrions connoître à leur ſujet, nous étant impoſſible de former aucun jugement certain, n'ayant de ces premiers corpuſcules aucune idée préciſe & diſtincte.

S'il nous étoit poſſible de connoître par nos ſens ces parties déliées & ſubtiles, qui ſont les parties actives de la matiere, nous diſtinguerions leurs opérations méchaniques avec autant de facilité qu'en a un horloger pour connoître la raiſon pour laquelle une montre va ou s'arrête. Nous ne ſerions point embarraſſés d'expliquer pourquoi l'argent ſe diſſout dans l'eau-forte, & non point dans l'eau régale ; au contraire de l'or, qui ſe diſſout dans l'eau régale, & non pas dans l'eau-forte. Si nos ſens pouvoient être aſſez aigus pour appercevoir les parties actives de la matiere, nous verrions travailler les parties de l'eau-forte ſur celles de l'argent, & cette méchanique nous ſeroit auſſi facile à découvrir, qu'il eſt à l'horloger de ſavoir comment, & par quel reſſort, ſe fait le mouvement d'une pendule ; mais le défaut de nos ſens ne nous laiſſe que des conjectures, fondées ſur des idées qui ſont peut-être fauſſes, & nous ne pouvons être aſſurés d'aucune choſe ſur leur ſujet, que de ce que nous pouvons en apprendre par un petit nombre d'expériences qui ne réuſſiſſent pas toujours, & dont chacun explique les opérations ſecretes à ſa fantaiſie.

La difficulté que nous avons de trouver la connexion de nos idées, eſt la ſeconde cauſe de notre *ignorance*. Il nous eſt impoſſible de déduire en aucune maniere les idées des qualités ſenſibles que

Digitized by Google

nous avons des corps; il nous eſt encore impoſſible de concevoir que la penſée puiſſe produire le mouvement dans un corps, & que le corps puiſſe à ſon tour produire la penſée dans l'eſprit. Nous ne pouvons pénétrer comment l'eſprit agit ſur la matiere, & la matiere ſur l'eſprit; la foibleſſe de notre entendement ne ſauroit trouver la connéxion de ces idées, & le ſeul ſecours que nous ayons, eſt de recourir à un agent tout-puiſſant & tout ſage, qui opere par des moyens que notre foibleſſe ne peut pénétrer.

Enfin notre pareſſe, notre négligence, & notre peu d'attention à réfléchir, ſont auſſi des cauſes de notre *ignorance*. Nous avons ſouvent des idées complettes, deſquelles nous pouvons aiſément découvrir la connexion; mais faute de ſuivre ces idées, & de découvrir des idées moyennes qui puiſſent nous apprendre quelle eſpece de convenance ou de diſconvenance elles ont entr'elles, nous reſtons dans notre *ignorance*. Cette derniere *ignorance* eſt blâmable, & non pas celle qui commence où finiſſent nos idées. Elle ne doit avoir rien d'affligeant pour nous, parce que nous devons nous prendre tels que nous ſommes, & non pas tels qu'il ſemble à l'imagination que nous pourrions être. Pourquoi regretterions-nous des connoiſſances que nous n'avons pu nous procurer, & qui ſans doute ne nous ſont pas fort néceſſaires, puiſque nous en ſommes privés. J'aimerois autant, a dit un des premiers génies de notre ſiecle, m'affliger ſérieuſement de n'avoir pas quatre yeux, quatre pieds, & deux ailes.

IGNORANCE, *Morale*. L'*ignorance*, en morale, eſt diſtinguée de l'erreur. L'*ignorance* n'eſt qu'une privation d'idées ou de connoiſſance; mais l'erreur eſt la non-conformité ou l'oppoſition de nos idées avec la nature & l'état des choſes. Ainſi l'erreur étant le renverſement de la vérité, elle lui eſt beaucoup plus contraire que l'*ignorance*, qui eſt comme un milieu entre la vérité & l'erreur. Il faut remarquer que nous ne parlons pas ici de l'*ignorance* & de l'erreur, ſimplement pour connoître ce qu'elles ſont en elles-mêmes; notre principal but eſt de les enviſager comme principes de nos actions. Sur ce pied-là, l'*ignorance* & l'erreur, quoique naturellement diſtinctes l'une de l'autre, ſe trouvent pour l'ordinaire mêlées enſemble & comme confondues, enſorte que ce que l'on dit de l'une, doit également s'appliquer à l'autre. L'*ignorance* eſt ſouvent la cauſe de l'erreur; mais jointes ou non, elles ſuivent les mêmes regles, & produiſent le même effet par l'influence qu'elles ont ſur nos actions ou nos omiſſions. Peut-être même que dans l'exacte préciſion, il n'y a proprement que l'erreur qui puiſſe être le principe de quelque action, & non la ſimple *ignorance*, qui n'étant en elle-même qu'une privation d'idées, ne ſauroit rien produire. *v.* ERREUR.

IGUAN, (R), ſ.m., *Hiſt. Nat.*, eſpece de léſard d'Amérique, de quatre à cinq pieds de long & de vingt pouces de circonférence; tout ſon corps eſt couvert d'écailles rigides, tuilées, brunâtres & mouchetées de grandes taches blanches. Il a le dos armé d'un peigne dont les dents très-aiguës commencent au chignon du col, & vont en diminuant inſenſiblement, juſqu'à l'extrémité de la queue: les pointes qui paſſent ſur la convexité du dos, ſont les plus longues. Comme il dreſſe ou déprime cette denture à proportion qu'il eſt en colere, les Hollandois & les François lui ont donné le nom de *coq de joute*.

Cet étrange animal a ſous la mâchoire inférieure, une poche ou un ſac pointu comme un capuchon, que les naturaliſtes nomment un *goître*. La texture de ce goître eſt de la même ſubſtance que la pellicule & l'appendice qui ornent la gorge & la tête du coq d'Inde; ſa partie extérieure eſt hériſſée de quelques dents aſſez petites: l'autre côté qui regarde la poitrine, eſt entierement édenté. Des écailles très-menues, d'un bleu mourant, d'un jaune brun & d'un rouge obſcur, tapiſſent cette eſpece de ſac au-dehors.

Digitized by Google

L'*iguan* a quatre pattes divisées en cinq doigts, garnis d'ongles crochus & effilés: son regard est horrible, il a les yeux grands, étincellans, bordés d'un cercle rouge, & les oreilles environnées de cette même peau froncée, qui forme son goitre. Sa langue est fourchue, applatie, & sa gueule osseuse est garnie de dents en faucille, fort tranchantes, mais courtes. Les écailles qu'il porte autour du col, sont plus relevées que les autres, & les débordent.

Il n'attaque jamais les hommes, sinon quand il est en chaleur & qu'on l'inquiete: alors il s'élance avec force & mord opiniâtrement ce qu'il saisit, sans quitter prise: sa morsure n'est pas dangereuse, sa bave n'étant impregnée d'aucune qualité venimeuse.

On le chasse principalement au printems, parce qu'ayant brouté alors beaucoup de fleurs, & des sommités de végétaux, il est plus gras qu'en d'autres tems. Sa queue & ses cuisses sont plus charnues que le reste du corps ensemble, & peuvent servir à repaître quatre personnes. On préfere les femelles, parce que leur chair est plus tendre, plus blanche, & a le même goût que celle du poulet. Ces femelles pondent sur les rivages de la mer, depuis treize jusqu'à vingt-cinq œufs, sans jaune, gros comme ceux des pigeons, & qui ont la même vertu que la chair.

On a découvert jusqu'à présent quatre à cinq especes de ces lésards en Amérique, qui ne different que par la taille, l'arrangement & la marbrure des écailles: on en trouve au Bresil, à la Guiane, au Mexique, à la nouvelle Espagne, dans différens autres endroits du continent & dans les isles.

Tel est cet animal si funeste à ceux qui en mangent, lorsqu'ils sont infectés du mal vénérien: non-seulement cet animal irrite incroyablement cette indisposition, mais la ranime & la réveille lorsqu'elle paroît assoupie. Les Negres qui ont en général un penchant marqué à se nourrir de serpens & de lésards par préférence à toute autre viande, sont aussi extrêmement friands de la chair de l'*iguan*; mais pour peu qu'ils soient viciés, leurs membres tombent en putréfaction, & pour les arracher à la mort, il faut leur administrer des remedes très-efficaces & sur-tout des bouillons de tortues. Les Européens mangent aussi la chair & les œufs de cet animal, cependant avec plus de retenue & de précaution que dans les premieres années de la découverte de l'Amérique, où l'on en ignoroit la propriété malfaisante: on ne la soupçonnoit pas.

I H

I.H, (N), dans les anciennes inscriptions romaines, cette note a une des significations suivantes, *jacet hic*, *in hostem*, *justus homo*. I.H.D.D. signifie *in honorem deorum aut dearum*, *aut in honorem domus divinæ*, *id est*, *domus imperatoris*.

I.H.MM.S.D.S. Cette inscription sépulcrale signifioit parmi les anciens Romains, *in hoc monumento sunt divitiæ sacræ*. IHMM. SP. S.F.N. signifie, *in hoc monumento sunt divinæ sine fine*. IHS.XPS. Cette inscription gravée sur les monumens des anciens chrétiens signifioit *Jesus-Christus*. (V.A.L.)

IHNA, (R), *Géog. Mod.*, riviere d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans les Etats de Brandebourg, prenant sa source vers Rheetz dans la nouvelle Marche, se partageant en deux bras, & devenant navigable à leur rejonction en Poméranie aux environs de Stargard, pour aller de-là à travers le lac de Dam, se jetter dans la Baltique. (D.G.)

IHOR, (R), *Géog*, royaume d'Asie, dans le continent de Malaca. Il est fertile en poivres & autres bonnes denrées. Sa capitale, aussi appellée *Ihor*, par laquelle passe une riviere de même nom, est environ à cinquante lieues de Malaca. Les habitans en sont mahométans, ont beaucoup de bravoure, & une extrême passion pour le commerce. Ils se font un grand plaisir d'aller sur mer: ils trafiquent beaucoup le long des côtes dans

Digitized by Google

leurs petites barques, qu'ils appellent *procs*, & que les Européens nomment *demi-lunes*, à cause de leur figure. Le roi de Siam se fait payer tous les ans par ce petit Etat un tribut de trois cents livres monnoie actuelle de France.

J I

JIMBLET, s. m., *Fondeur de caracteres d'imprimerie*, est une petite partie du moule à fondre les caracteres d'imprimerie; c'est un bout de fil de fer de six à huit lignes de longueur, qui se met au bois de la partie supérieure du moule, à l'endroit où se met la matrice. A cette matrice on lie par un bout un petit morceau de peau de mouton qu'on appelle *attache*, & qui s'applique par l'autre bout sur le bois du moule, & passe entre le bois & ce *jimblet*, qui sert à le contenir en cet endroit, afin que la matrice ne s'écarte point. *v.* ATTACHE.

JIN *ou* GIN, *Hist. Mod.*, nom par lequel les mahométans désignent une espece de malins esprits. Il y en a, selon eux, de mâles & de femelles; ce sont les incubes & les succubes. On les regarde comme étant d'une substance plus grossiere que *Schaitan* ou *Satan*, le chef des diables. *Cant. Hist. Ott.*

I L

ILA, (R), *Géog. Mod.*; isle d'Europe, dans la mer du nord, sur les côtes occidentales de l'Ecosse, au midi de Jura & de Colonsa; c'est une des plus grandes d'entre les Westernes, & une des plus fertiles en grains & en paturages. Sa longueur est de 24 milles d'Angleterre, & sa largeur de 8 à 16. Elle est baignée de plusieurs ruisseaux d'eau douce, & renferme le lac de Lochfinlagan, au milieu duquel on trouve encore les ruines d'une tour bâtie par Macdonald ancien roi des isles. Il y a aussi plusieurs cavernes spacieuses: & un lord de la famille d'Argyl est titré de *comte d'Ila*. (D.G.)

ILAK, (N), *Géog.*, ville d'Asie, chef-lieu d'un petit pays de même nom, dans la grande Tartarie, au nord de la riviere de Chesel, & à vingt lieues de la ville d'Alshash.

ILAMBA, *Géog.*, vaste province d'Afrique, au royaume d'Angola. Elle est divisée en plusieurs seigneuries fort peuplées, dont chacune a son *fova*, qui commande au village de son ressort. On ne trouve dans toute cette province, qui a peut-être cent lieues d'étendue, ni forêts, ni citadelles pour fermer le passage à l'ennemi, mais nous n'en savons aucun autre détail.

ILANTZ, *Géogr.*, ville des Grisons, capitale de la quatrieme communauté de la ligue Grise; elle a à son tour les assemblées des trois ligues du pays. Elle est sur le Rhin, à sept lieues, sud-oueſt, de Coire. *Long.* 26. 45. *lat.* 46. 38.

ILAPINASTE, s. m., *Myth.*, surnom que l'on donnoit à Jupiter dans l'isle de Chypre. Il vient de Ἐλαπίνω, *célébrer par des festins*. Ainsi Jupiter *Ilapinaste*, c'est la même chose que Jupiter honoré par des festins.

ILCHESTER, (R), *Géog. Mod.*, ville d'Angleterre, dans la province de Somerset, sur la riviere d'Ivel que l'on y passe sur un beau pont: c'est une des plus anciennes villes du royaume; l'on y trouve de tems à autres des indices du séjour que les Romains y ont fait. L'on sait aussi que du tems de la papauté elle renfermoit un grand nombre d'églises, dont aujourd'hui le nombre est réduit à deux. Elle a une magistrature à laquelle les droits seigneuriaux de l'endroit appartiennent, & elle députe deux membres au parlement. *Long.* 14. 50. *lat.* 51. 5. (D.G.)

ILCUSSIA, ILKUSCH *ou* OLKUSZ, (R), *Géogr. Mod.*, petite ville de la haute Pologne, dans le palatinat de Cracovie: elle fait partie des domaines de la couronne, & ne seroit pas d'une importance médiocre, si les mines d'argent & de plomb qui l'avoisinent, étoient convenablement exploitées. (D.G.)

ILDEFONSE, *Saint*, *Géog.*, magnifique maison royale d'Espagne dans la

Digitized by Google

nouvelle Caſtille, au territoire de Ségovie. C'eſt le Verſailles d'Eſpagne, & qui a commencé de même par être une maiſon de chaſſe. Philippe V. l'a bâti en 1720, & l'a depuis ce tems-là beaucoup embelli.

ILEO-COLIQUE, adj. en *Anatomie*, nom d'une branche de l'artere méſentérique ſupérieure, qui ſe diſtribue à l'inteſtin & au colon. Haller, *Icon. anat.*

ILER *ou* ILLER, (R), *Géogr. Mod.*, riviere d'Allemagne, dans le cercle de Souabe. Elle naît aux confins du Tyrol & de l'évêché d'Augsbourg, arroſe entr'autres l'Etat de Kempten, & va tomber proche d'Ulm dans le Danube, qui commence à devenir navigable après cette jonction. (D.G.)

ILERCAONS, *Géog. Anc.*, *Ilercaones*, *Ilercaonenſium regio*, ancien peuple de l'Eſpagne taragonoiſe, vers l'embouchure de l'Ebre. Ce peuple occupoit une partie de la côte de Catalogne juſqu'à celle de Valence.

ILERGETES, ſ. m. pl., *Géogr. Anc.*, *Ilergetæ*, ancien peuple de l'Eſpagne taragonoiſe, ſur la Segre. Ils étoient bornés au nord par les Pyrénées, par les Ilercaons au ſud, & par les Vaſcons à l'oueſt & au nord-oueſt.

ILES, (R), ſ. f., *Anat.*; ce ſont les deux régions inférieures & latérales du basventre: elles ſont ſituées au-deſſus des aines, & ont entr'elles la région hypogaſtrique proprement dite. *v.* ABDOMEN.

Iles, *os des*, c'eſt ainſi qu'on appelle le premier des os du baſſin, parce qu'il ſoutient une partie de l'inteſtin ileum, ou bien parce qu'on peut le conſidérer comme la baſe des parties, que les anciens nommoient les *iles* ou les *flancs*. C'eſt lui qui forme les parties qui portent ce nom.

Ce n'eſt que dans l'enfant que cet os eſt ſéparé des deux autres; car les cartilages intermédiaires qui les diſtinguent les uns des autres, s'oſſifient de bonne heure, & les trois os qui font le baſſin, ne ſont formés que d'une piece dans l'adulte, déſignée ſous le nom d'*os innominé*.

Cet os eſt le plus grand des trois qui forment le baſſin. Il eſt placé au-deſſus de l'os pubis & de l'iſchion. Il eſt plat, plus épais à ſa circonférence que dans ſon milieu, qui eſt très-mince. Sa figure eſt irréguliere. Il faut remarquer dans cet os ſes faces, ſes bords & ſa baſe.

La face externe eſt convexe antérieurement, & inégalement concave poſtérieurement. Dans le milieu de cette face, on voit un trou qui pénetre de haut en bas dans la ſubſtance de l'os, & donne paſſage à des vaiſſeaux ſanguins. On y obſerve une ligne ſemi-circulaire, un peu ſaillante, qui s'étend depuis l'épine antérieure & ſupérieure, juſqu'à la grande échancrure ſciatique. On remarque encore pluſieurs autres traces muſculaires ſur cette face.

La face interne eſt aſſez polie, & également concave. Elle porte en-arriere une face articulaire & cartilagineuſe, au moyen de laquelle cet os s'articule avec l'os ſacrum. Depuis la partie ſupérieure de cette articulation juſqu'au pubis, on trouve un rebord ſaillant plus arrondi dans les femmes que dans les hommes. C'eſt cette ligne qui diſtingue le grand baſſin du petit, & on la nomme le *détroit* dans les femmes.

Le bord ſupérieur de l'os des *iles* eſt épais, arrondi en forme d'arcade. La portion antérieure ſe jette un peu en-dehors, & la poſtérieure en-dedans. Toute l'étendue de ce bord eſt épiphyſe dans le jeune âge, & reſte long-tems en cet état. On l'appelle la *crête de l'os des iles*, & on y diſtingue deux levres, une interne & l'autre externe.

On remarque au bord antérieur deux tubercules conſidérables qui portent le nom d'*épine*. L'une eſt ſupérieure & l'autre inférieure. La premiere eſt placée dans le lieu où la crête ſe termine en-devant. C'eſt où s'attache le muſcle couturier. La ſeconde que l'on appelle *antérieure inférieure*, eſt un peu plus bas. L'intervalle qui les ſépare eſt marqué par une échancrure peu profonde. Sur la ſurface interne de l'épine inférieure, un peu au-

Digitized by Google

dessus de la cavité cotyloïde, & auprès de l'union du pubis avec l'*os des îles*, on trouve une sinuosité qui est recouverte dans le frais, d'un cartilage pour le passage des muscles psoas & iliaque.

Le bord postérieur est plus court & plus épais que l'antérieur. On y remarque aussi deux épines: la supérieure est fort grosse, & appartient à la crête. Entre ces deux épines on voit une échancrure, dont la profondeur & l'étendue sont fort médiocres. Au-dessous de l'épine inférieure, on voit une autre échancrure fort grande, terminée inférieurement par l'os ischium. On lui donne le nom de *sciatique supérieure*, ou de *grande échancrure sciatique*. La partie inférieure est la plus étroite & la plus épaisse; elle forme postérieurement presque toute la grande échancrure sciatique, & antérieurement une partie de la cavité cotyloïde.

L'*os des îles* est spongieux: par sa réunion avec l'os pubis & l'ischium, il aide à former une cavité assez profonde que l'on appelle *cavité cotyloïde* ou *acétabule*, dans laquelle la tête du fémur se trouve articulée. Par son union avec l'ischium, il forme la grande échancrure que l'on appelle *sciatique* ou *ischiatique*, du mot *ischium*, quoique ce dernier os n'en forme qu'une très-petite portion. On l'appelle l'*échancrure sciatique supérieure*, ou la *grande échancrure*; pour la distinguer d'une autre qui est entre l'épine & la tubérosité de l'ischium, & qui se nomme *petite* ou *inférieure*. (P.)

ILEUM, (N), *Anat.* On nomme ainsi le troisième & le plus long des intestins grêles, parce qu'il est situé en partie sur les os des îles. Il est placé pour la plus grande partie au-dessous du nombril, & fait un grand nombre de circonvolutions dans ce lieu. Les circonvolutions latérales sont soutenues à droite & à gauche par les os des hanches ou os des îles. Cet intestin se termine au colon avec lequel il communique d'une maniere particuliere.

On remarque dans sa cavité un grand nombre de ces replis, auxquels les anatomistes ont donné le nom de *valvules conniventes*. Il y en a cependant moins que dans le jejunum; leur étendue est aussi moins considérable, & leur direction est fort différente. Dans le jejunum, & au commencement de l'*ileum*, ces valvules sont circulaires, & à mesure qu'elles se portent vers les gros intestins, leur direction change, & elles deviennent insensiblement longitudinales. On trouve aussi dans cet intestin de petits amas glanduleux, & applatis, auxquels on a donné le nom de *glandes* ou *plexus glanduleux* de Peyer, de celui qui en a fait la découverte. On voit entr'autres un de ces pelotons qui est fort considérable, & placé à l'extrêmité du jejunum où il a environ deux travers de doigt de long. (P.)

ILEUSUGAGUEN, *Géog.*, ville forte d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province d'Héa, sur une montagne à trois lieues de Hadequis. *Long.* 8. 28. *lat.* 30. 40.

ILFELD, (N), *Géogr. Mod.*, bourg & fondation pieuse d'Allemagne, située dans le cercle de haute-Saxe & dans le comté de Hohenstein, vers les monts du Hartz, sous la domination du roi d'Angleterre électeur de Bronswic, & relativement à l'usage de cette fondation, sous l'inspection commune de ce prince & des maisons de Schwartzebourg & de Stollberg. Ce bourg mérite peu d'attention, mais on aime à trouver dans cette fondation, jadis monastique, des secours efficaces contre l'ignorance & l'oisiveté. C'est un college académique, tenu par six professeurs bien payés, & fréquenté par un certain nombre de jeunes gens dont quelques-uns y sont reçus gratis, & dont vingt-quatre y acquierent même le droit d'aller aussi gratis continuer leurs études à Gottingen. (D.G.)

ILFORCOMB, (N), *Géog. Mod.*, ville maritime d'Angleterre, dans la province de Devon, sur le canal de Bristol. Son port n'est pas vaste, mais il est sûr & commode: l'on y débarque volontiers au sortir de la dangereuse mer d'Irlande; & les vaisseaux destinés, soit pour

Digitized by Google

pour la ville de Barnſtaple, ſoit pour Minehead, ſoit pour Bridgewater, ſoit pour Briſtol même, y relâchent ſans difficultés, quand les vents ne leur permettent pas d'entrer dans la riviere de Tau, ou de voguer en avant vers la Saverne. Auſſi cette ville qui n'a qu'une ſeule rue, mais d'un mille de long, eſt-elle pleine de comptoirs à l'uſage de marchands qui n'y réſident pas, mais qui ont le ſiege de leur négoce dans les lieux que l'on vient de nommer. *Long.* 13. 20. *lat.* 51. 15. (D.G.)

ILHEOS, (R), *Géog.*, ville maritime de l'Amérique méridionale, capitale de la capitainerie de Rio dos *Ilhéos* au Breſil. Les jéſuites y ont une maiſon. Ils enſeignent la jeuneſſe, & donnent leurs ſoins à l'inſtruction des ſauvages. Les habitans s'appliquent principalement à cultiver les campagnes, & ont des barques dans leſquelles ils tranſportent leurs fruits à Pernambouc & aux autres gouvernemens voiſins. Elle appartient aux Portugais, & eſt dans un pays fertile. *Long.* 340. 10. *lat mérid.* 15. 40.

ILIAQUE, adj., en *Anatomie*, ſe dit des parties relatives à l'ileon. *v.* ILEON.

L'artere *iliaque* eſt une des branches de la diviſion de l'aorte inférieure. *v.* AORTE.

L'artere *iliaque* ſe porte obliquement vers la partie latérale & ſupérieure de l'os ſacrum, là elle ſe diviſe en deux branches, l'une qu'on appelle *artere iliaque interne* ou *artere hypogaſtrique*, qui ſe jette dans le baſſin; & l'autre *artere iliaque externe*, qui rampe le long des parties latérales & ſupérieures du baſſin, ſans jetter de branches conſidérables, & vient paſſer ſous le ligament de Fallope, où elle fournit pluſieurs branches, & prend le nom d'*artere crurale*. *v.* CRURALE & HYPOGASTRIQUE.

Le muſcle *iliaque* vient de la face interne de l'os des îles de la crête, de ſes épines antérieures, de leur intervalle; en deſcendant ſur la partie inférieure de ce même os, ſe joint au grand pſoas, & s'inſere avec lui au petit trochanter.

ILIAQUE *paſſion*, *Medecine*, *ileus*, εἰλεὸς; ce nom eſt dérivé du mot grec εἰλέω, qui ſignifie *être replié*, *contourné*; *circumvolvi*, *contorqueri*, auxquels répondent les noms latins qu'on donne à cette maladie, de *volvulus*, *paſſio volvuloſa*; elle eſt décrite dans Cælius Aurelianus ſous le nom de *tormentum*; quelques auteurs grecs l'appellent auſſi κολικὸς, penſant que les inteſtins ſont alors tendus comme des cordes; ſon nom vulgaire francifé eſt *miſerere*, nom tiré ſans doute de la compaſſion qu'arrache l'état affreux des perſonnes qui en ſont attaquées. Le ſymptome qui caractériſe cette maladie eſt un vomiſſement preſque continuel avec conſtipation; on vomit d'abord les matieres contenues dans l'eſtomac, peu après on rejette la bile, des matieres chileuſes, même des excrémens; quelquefois auſſi les malades ont rendu par la bouche les lavemens, les ſuppoſitoires. S'il en faut croire quelques medecins obſervateurs, en même tems ils reſſentent des douleurs aigues dans le bas-ventre; la foif eſt immodérée, la chaleur exceſſive, la foibleſſe extrême, le pouls eſt dur, vibratil, ſerré, vîte, la reſpiration eſt difficile; à ces accidens ſurviennent quelquefois, lorſque la maladie eſt à ſon dernier période, le hoquet, convulſion, délire, ſueurs froides, défaillances, refroidiſſement des extrêmités, &c. Cette maladie eſt quelquefois contagieuſe, comme l'a obſervé Schenkhius, *lib. III. obſerv.* Amatus Luſitanus, *Obſerv. cap. viii.*, aſſure l'avoir vue épidémique; les malades qui en étoient attaqués rendoient beaucoup de vers par la bouche. Cette maladie eſt au rapport de Bartholin, *Epiſtol. cap. iv. pag. 529.*, endémique dans la Jamaïque, isle d'Amérique. On lit dans Foreſtus une obſervation ſinguliere de Dodonée, touchant une *paſſion iliaque* périodique, dont les paroxyſmes revenoient tous les trois jours. *Lib. XXI. obſerv. 19.*

Les cauſes de cette maladie ſont extérieures ou internes; on ne peut connoître celles-ci que par l'ouverture du cadavre, l'obſervation nous découvre les au-

tres; c'eſt par elle que nous ſavons que la *paſſion iliaque* eſt ſouvent excitée par les poiſons, les champignons, les émétiques, les violens purgatifs. Un nommé *Guilandius*, au rapport de Proſper Alpin, *Method. medend.*, fut attaqué d'une *paſſion iliaque* mortelle, pour avoir pris des pilules & demi-once d'*hiera picra*; un accès de colere, un exercice violent ont quelquefois produit le même effet; Zacutus Luſitanus a obſervé une *paſſion iliaque* déterminée par un arrêt ſubit de la ſueur & de la tranſpiration dans un jeune ſeigneur qui venoit de jouer à la paume; l'abus & l'uſage déplacé des aſtringens, a quelquefois occaſionné cette maladie. Fernel raconte qu'une fille en fut atteinte pour avoir mangé trop abondamment des coings, & qu'on les trouva ramaſſés dans le cœcum, qui en avoit été reſſerré & retréci. On en a vu ſurvenir à la ſuite d'une bleſſure dans le bas-ventre, mais les cauſes les plus fréquentes ſont les hernies. L'ouverture des cadavres nous fait ſouvent appercevoir les cauſes internes, c'eſt-à-dire les vices, les dérangemens qui produiſent plus immédiatement cette maladie. Dans tous les cadavres de perſonnes mortes de *paſſion iliaque*, on voit le conduit inteſtinal fermé dans quelques endroits, tantôt par des excrémens durs, des vers, des tumeurs, des ulceres, par des concrétions pierreuſes, crétacées, plâtreuſes, &c. tantôt par des inflammations conſidérables, très-ſouvent par l'étranglement des inteſtins deſcendus dans le ſcrotum dans les hernies; quelquefois par des entrelacemens, des nœuds, des replis, des déplacemens de quelque portion d'inteſtin. Quelques auteurs ont refuſé de croire que cette cauſe eût lieu, par la ſinguliere & cependant très-ordinaire raiſon, qu'ils ne comprenoient pas comment les inteſtins attachés au méſentere, pouvoient ainſi ſe déranger; mais ce raiſonnement, quelque plauſible qu'il puiſſe être, doit céder à une foule d'obſervations qui conſtatent ce fait: ces replis ſont même quelquefois très-multipliés. Riviere en a obſervé trois dans l'inteſtin ileon; Henri de Keers en a trouvé cinq, & Barbette dit en avoir vu juſqu'à ſept. On peut ajoûter à cela les obſervations de Plater, de Penarole, d'Hyppolitus Boſcus, & de pluſieurs autres. Le vice le plus fréquent qu'on apperçoit dans les inteſtins des perſonnes qui ſont mortes de cette maladie, eſt l'intuſuſception ou invagination d'une portion d'inteſtin dans une autre; on a vu quelquefois tout le cœcum rentré & caché dans l'ileum. Cette cauſe eſt atteſtée par beaucoup d'obſervations de Columbus, de Silvius de le Boë, de Plempius, de Fréderic Ruiſch; c'eſt celle qui produit le plus ordinairement l'ileus endémique de la Jamaïque. Voyez Barthol. Peyer a obſervé juſqu'à trois ſemblables invaginations dans le même ſujet; Patin traite auſſi ce redoublement de chimérique, parce qu'il ne l'a jamais vu. Quelquefois ces duplicatures ſe rencontrent ſans qu'il y ait *paſſion iliaque*, comme je l'ai obſervé dans un homme qui mourut ſubitement après avoir pris l'émétique, au premier effort qu'il fit pour vomir. Il n'eſt pas rare de trouver auſſi dans les cadavres les inteſtins retrécis & étranglés dans certains endroits, comme s'ils fuſſent ſerrés par une corde. Le ſkirrhe du méſentere ou des parties environnantes eſt une des cauſes découvertes par les inſpections anatomiques. Le pancréas groſſi & obſtrué en comprimant l'inteſtin, en a occaſionné l'inflammation, l'ulcere & la *paſſion iliaque*. Kerkringius, *obſerv. anatom. 42*. On trouve ſouvent l'épiploon & les inteſtins gangrenés & ſphacelés; la corruption eſt quelquefois ſi grande, qu'elle empêche d'enlever les viſceres & de pouvoir examiner la cauſe du mal. Baillou, *liv. II. épidém.* Hildan, *de gangren. c. iv.* Il paroît pourtant par toutes ces obſervations, qu'il ne ſuffit pas que le conduit inteſtinal ſoit bouché, il faut encore qu'il y ait une irritation qui faſſe ſur les inteſtins le même effet que les émétiques font ſur l'eſtomac. Ces cauſes peuvent agir dans les inteſtins grêles ou dans les gros, ce qui produit quelque léger changement dans les ſymp-

Digitized by Google

tomes ; lorſque les grèles ſont affectés, les douleurs ſont plus vives, les vomiſſemens plus fréquens ; les matieres qu'on rend par le vomiſſement ſont chimeuſes ou chyleuſes. Lorſque les gros inteſtins ſont attaqués, les vomiſſemens ſont plus lents, les douleurs moins aigues ; elles ſe font ſentir principalement aux hyppocondres & aux reins, le malade vomit les excrémens, &c.

Le diagnoſtic de cette maladie n'eſt pas difficile, elle eſt très-bien caractériſée par le vomiſſement joint à la conſtipation totale ; mais il eſt très-important d'en bien diſtinguer les cauſes, ſur-tout de reconnoître l'inflammation lorſqu'elle eſt préſente ; alors les douleurs ſont vives, la fievre eſt plus violente, l'altération & l'agitation du corps plus grandes, le pouls eſt dur & fréquent. La connoiſſance de ce qui a précédé peut auſſi fournir des éclairciſſemens ; on peut s'appercevoir facilement en examinant le malade ſi la maladie doit être attribuée à quelque hernie ; les autres cauſes ſont trop cachées pour qu'on puiſſe même les ſoupçonner, on eſt obligé d'agir en aveugle, & ce n'eſt pas le ſeul cas où l'on ſoit réduit au tatonnement & à la divination ſouvent funeſtes, mais indiſpenſables.

Prognoſtic. La *paſſion iliaque* eſt une maladie très-dangereuſe, fort aiguë, qui eſt bientôt terminée plutôt en mal qu'en bien ; lorſqu'elle dépend de l'inflammation, ou qu'elle en eſt accompagnée, il eſt rare qu'on en réchappe ; il y a plus à eſpérer ſi elle eſt la ſuite d'une hernie, parce qu'on peut rentrer l'inteſtin, ou du moins on a toujours le pis-aller de l'opération ; elle ſe guérit aſſez facilement lorſqu'elle eſt la ſuite d'une conſtipation opiniâtre, d'un rentrement d'inteſtin, &c. La guériſon eſt prochaine lorſque le malade prend les lavemens & qu'il les rend facilement, que les douleurs ne ſont point fixes ni continues ; il n'y a plus de danger lorſque les remedes laxatifs qu'on prend par la bouche, operent par les ſelles ; mais le péril eſt preſſant, & il ne reſte plus d'eſpérance, lorſque les douleurs qui étoient extrêmement aigues, viennent à ceſſer tout-à-coup ſans que les autres ſymptomes diminuent ; alors l'abattement des forces eſt plus ſenſible, l'haleine eſt puante, la foibleſſe & la viteſſe du pouls augmentent, les ſincopes ſont fréquentes, la gangrene eſt formée, & la mort eſt prochaine ; le hoquet, la convulſion, le délire ſurvenant à la *paſſion iliaque* ſont des ſignes d'un très-mauvais augure. Hippocr. *aphor. 10. lib. VII.*

Curation. Cette maladie eſt une de celles où la nature n'opere rien pour ſa guériſon ; elle exige les ſecours de l'art les plus prompts & les plus appropriés ; ils doivent être variés ſuivant les différentes cauſes ; lorſqu'il y a inflammation ou qu'elle eſt à craindre, il eſt à propos de faire une ou deux ſaignées, de donner des lavemens émolliens, anodins, d'appliquer ſur le bas-ventre des fomentations de la même nature ; intérieurement on doit avoir recours aux remedes rafraîchiſſans, tempérans, anti-orgaſtiques, calmans ; tels ſont les eaux de poulet, tiſanes émulſionées, le nitre, la liqueur minérale anodine d'Hoffman ; ſi les douleurs ſont trop vives, il faut donner les narcotiques, mais à petite doſe ; on peut eſſayer quelques legers purgatifs en les aſſociant aux calmans même narcotiques. S'il y a hernie, il faut en tenter la réduction, ou en venir de bonne heure à l'opération. *v.* HERNIE. Lorſqu'on n'a à craindre ni l'inflammation ni l'hernie, on peut donner des lavemens plus actifs, plus ſtimulans ; la fumée du tabac injectée dans l'anus par l'inſtrument de Dekkers, eſt très-convenable ; Hippocrate conſeille d'enfler les boyaux avec de l'air ; il y a des ſouflets propres à cette opération : Celſe recommande avec raiſon les ventouſes. Les Chinois guériſſent cette maladie par le cautere actuel. On a vu quelquefois de bons effets de l'application des animaux tout chauds ſur le ventre ; il ne faut pas trop perdre du tems à employer ces remedes ; pour peu qu'ils tardent à produire de bons effets, il faut recourir au remede de Vanhelmont, aux

Digitized by Google

balles de plomb, d'argent ou d'or; avec ce remede, dit-il, *neminem volvulo perire sivi*; ou ce qui eſt encore mieux, au mercure, dont il faut faire avaler une ou deux livres, & agiter, promener en voiture, s'il eſt poſſible, le malade; mille obſervations conſtatent l'efficacité de ce remede. Ne ſeroit-il pas à propos de faire marcher ces malades pieds nuds ſur un terrein froid & mouillé? Les perſonnes ſaines à qui il arrive de faire pareille choſe, ſont punies de cette imprudence par la diarrhée. Enfin tous ces ſecours inutilement employés, quelques auteurs propoſent d'ouvrir le ventre, de dénouer & raccommoder les inteſtins; cette opération eſt cruelle; elle peut être inutile, dangereuſe; mais c'eſt une derniere reſſource dans des cas abſolument déſeſpérés.

ILIBOBOCA, ſ. m., *Ophiolog. exot.*, ſerpent du Bréſil nommé par les Portugais, *cobra de coral*. Il eſt de la longueur de deux pieds & de la groſſeur du pouce, qui s'amenuiſe encore davantage vers la queue, & ſe termine en pointe; ſon ventre eſt tout blanc, mais d'un blanc argentin & luſtré; ſa tête eſt couverte d'écailles blanches de forme cubique, bordées de quelques autres écailles noires; ſon corps eſt tacheté de blanc, de noir & de rouge. Il rampe avec lenteur, & paſſe pour très-dangereux. Ray *ſyn. anim. pag. 327*.

ILIASTRE, (N), ſ. m., *Phil. Herm.*, cahos ou les trois principes, ſoufre, ſel & mercure, des philoſophes chymiques, réunis dans la miniere de laquelle ils les extrayent. Ils ont auſſi donné ce nom à leur matiere en putréfaction, parce que ces trois principes y paroiſſent alors confondus.

ILIMSK, *Géog.*, province & ville de Sibérie, ſituée ſur la riviere d'Ylim qui ſe jette dans celle de Tungus, qui elle-même ſe perd dans le fleuve de Jeniſci. Elle eſt habitée par des Tartares Tunguſes & par des Ruſſes, & releve du woinde ou gouverneur d'Irkusk.

ILION, *Géog. Anc. & Littér.* Voilà le nom qui nous eſt ſi cher dans l'ancienne ville de Troie, dans l'Aſie mineure. Ilion, *ton nom ſeul a des charmes pour moi! Ne verrai-je jamais rien de toi; ni la place De ces murs élevés & détruits par les dieux, Ni ces champs où couroient la fureur & l'audace, Ni des tems fabuleux enfin la moindre trace Qui pût me préſenter l'image de ces lieux!*

Non, on ne verra rien de tous ces précieux reſtes de l'antiquité! L'*Ilion* dont il s'agit, fut détruite 870 ans avant l'arrivée d'Alexandre en Troade; il ne trouva qu'un village qui portoit ſon nom, bâti à trente ſtades au-delà. Ce prince fit de riches préſens à ce pauvre village, lui donna le titre de ville, & laiſſa des ordres pour l'aggrandir.

Après la mort d'Alexandre, Lyſimaque amplifia le nouvel *Ilion*, & l'environna d'un mur de quarante ſtades; mais cette ville n'avoit plus de murailles, quand les Gaulois y paſſerent, l'an 477 de Rome; & la premiere fois que les Romains entrerent en Aſie, c'eſt-à-dire, l'an de Rome 564, *Ilion* avoit plutôt l'air d'un bourg que d'une ville; Fimbria, lieutenant de Sylla, acheva de la ruiner en 668, dans la guerre contre Mithridate.

Cependant Sylla conſola les habitans de leur perte, & leur fit du bien. Jules-Céſar qui ſe regardoit comme un des deſcendans d'Enée, s'affectionna entierement à cette petite ville, & la réédifia. Il donna non-ſeulement de nouvelles terres à ſes habitans, mais la liberté & l'exemption des travaux publics. En un mot, il étendit ſi loin ſes bienfaits ſur *Ilion*, qu'au rapport de Suétone, on le ſoupçonna d'avoir voulu quitter Rome pour s'y établir, & y tranſporter les richeſſes de l'empire.

On eut encore la même frayeur ſous Auguſte, qui en qualité d'héritier de Jules-Céſar, auroit pu exécuter ce grand projet. L'un & l'autre montrerent en pluſieurs occaſions, un penchant très-marqué pour la ville d'*Ilion*. Nous venons de voir ce que le premier fit pour elle; le ſecond y établit une colonie avec de nouveaux privileges, & rendit aux Rhé-

Digitized by Google

tiens la belle ſtatue d'Ajax, qu'Antoine avoit fait tranſporter en Egypte.

Enfin, M. le Fevre, Dacier, & le P. Sanadon, ſont perſuadés que ce fut pour détourner adroitement Auguſte du deſſein qu'il pourroit avoir de relever l'éclat de l'ancienne Troie, qu'Horace compoſa cette ode admirable, chef-d'œuvre de la poéſie lyrique, qui commence par *juſtum & tenacem propoſiti virum*, dans laquelle ode il fait tenir à Junon ce diſcours.

Ilion, Ilion!
Fatalis inceſtuſque judex,
Et mulier peregrina vertit
In pulverem.

Ilion, la déteſtable Ilion! c'eſt par cette répétition qu'il tâche d'imprimer des ſentimens d'averſion pour cette ville; par mépris encore, il ne daigne faire nommer à Junon, ni Pâris, ni Hélene; l'une eſt une femme étrangere, l'autre un juge fatal à ſa patrie, un violateur de l'hoſpitalité; Laomédon & les Troyens ſont des perfides, des parjures, livrés depuis longtems à la colere des dieux. Voilà le ſujet de cette piece lyrique découvert; & vraiſemblablement Horace la fit de concert & par les conſeils de Mécene & d'Agrippa: jamais le poëte n'eut un ſujet plus délicat à manier, & jamais il ne s'en tira avec tant d'art.

Ilion ſubſiſta encore ſous les empereurs. On a des médailles frappées au nom de ſes habitans. Il y en a une de Marc-Aurele, qui repréſente Hector ſur un char à deux chevaux, avec cette légende ΙΛΙΕΩΝ ΕΚΤΩΡ. Il y en a d'autres de Commode & d'Antonin fils de Sévere, ſur leſquelles la légende eſt la même: mais le char eſt à quatre chevaux. On en a auſſi à deux chevaux frappées ſous Sévere & ſous Gordien.

C'eſt de l'*Ilion* dont il eſt ici queſtion, que les voyageurs diſent avoir vu les ruines, & non pas de l'ancienne Troie, qu'Hector ne put défendre, & que les Grecs brulerent impitoyablement dans une ſeule nuit. *v.* TROIE.

ILIO-PECTINÉE, ou ſimplement *Pectinée*, (N), ſubſt. f. *Anat.* On donne ce nom à une échancrure qui ſe trouve le long de la crête du pubis, entre l'épine & la tubéroſité de cet os. Elle donne paſſage aux tendons des muſcles pſoas & iliaque. *v.* PUBIS, *os.* (P.)

ILIO-SACRO-SCIATIQUE, *ligament*, (N), ſ. m., *Anat.* Il eſt fort & très-gros, & s'attache d'une part à la face externe de la tubéroſité de la crête de l'os des îles, dont il couvre les deux épines poſtérieures, & aux lévres externes des fauſſes apophyſes tranſverſes de l'os ſacrum; puis il deſcend obliquement en ſe retréciſſant vers la tubéroſité de l'os iſchium, & s'attache d'autre part au-deſſous de l'échancrure qui eſt entre la tubéroſité, & l'échancrure ſciatique, & tout le long de la levre interne de la portion inférieure de l'os iſchium, de la lévre interne de la branche du même os, & enfin de la lévre interne de la portion inférieure de la branche voiſine de l'os pubis. (P.)

ILISSIDES, adj. f. pl., *Myth. Iliſſides*, ou *Iliſſiades* eſt un ſurnom des muſes, pris du fleuve *Iliſſus* dans l'Attique, lequel fleuve rouloit des eaux ſacrées. *v.* ILISSUS, *Géog.*

ILISSUS, *Géogr. anc.*, ville & riviere de Grece dans l'Attique; du tems de Pline on ne voyoit déja plus que les ruines de la ville, c'eſt pourquoi il dit, *locus Iliſſos*; les Athéniens avoient ſur le bord de la riviere un autel conſacré aux muſes Iliſſiades; c'étoit auſſi ſur les bords de l'*Iliſſus* que ſe faiſoit la luſtration dans les petits myſteres; ſes eaux étoient réputées ſacrées par un ſtatut de religion, *ſacro inſtituto*, dit Maxime de Tyr. Les Turcs ont aujourd'hui détourné les eaux de l'*Iliſſus*, pour arroſer leurs jardins, & on n'en voit preſque plus que le lit.

ILITHYE, ſ. f., *Littérat. & Mythol.*, divinité de la fable; *Ilithye* fille de Junon & ſœur d'Hébé, préſidoit comme ſa mere aux accouchemens; les femmes dans les douleurs de l'enfantement, lui promettoient des ſacrifices, ſi elles venoient à être heureuſement délivrées. Cette déeſ-

Digitized by Google

ſe avoit à Rome un temple, dans lequel on étoit obligé de porter une piece de petite monnoie, ſavoir à la naiſſance & à la mort de chaque perſonne. Servius Tullius établit cet uſage, pour avoir toutes les années un dénombrement exact des naiſſances & des morts des habitans de Rome. On trouve la déeſſe *Ilithye* ſur les médailles & dans les inſcriptions antiques, ſous le titre de *Juno Lucina*, ou ſimplement de *Lucina*. Cependant les anciens ont fait mention de pluſieurs *Ilithyes* & de pluſieurs Lucines, parce qu'il y avoit pluſieurs déeſſes qui préſidoient aux enfantemens. *Poſt hæc Ilithyas placato puerperas hoſtiis*, dit l'oracle de la Sybille. On les appelloit indifféremment *Lucinas*, *Ilithyas*, *Genetyllidas*, trois noms qui ſignifient la même fonction. Le premier eſt latin & vient de *lux*, le jour. Les deux autres ſont grecs : *Ilithya* vient de ἐλεύω, *oriri*; & *génétyllis* de γένεσις, *nativité*.

ILKUSCH, *Ilcuſſum*, *Géogr.* *v.* ILCUSSIA.

ILL, *f.*, *Géogr.*, riviere de France en Alſace, qu'elle traverſe preſque dans toute ſa longueur; elle a ſa ſource à l'extrêmité du Suntgaw, ſe jette dans le Rhin à deux lieues au-deſſous du pont de Strasbourg. L'*Ill* arroſe pluſieurs villes, & reçoit dans ſon cours quelques rivieres conſidérables; ſes débordemens ne ſont guere moins nuiſibles que ceux du Rhin.

ILLATION, *ſ. f.* *Logiq.* Ce terme eſt de l'école; il vient du latin *inferre*, conclure; ainſi connoître par *illation*, c'eſt la même choſe que connoître par *voie de conſéquence*.

ILLE, *Géogr.*, petite ville de France dans le Rouſſillon, à quatre lieues de Perpignan; elle eſt jolie & bien bâtie, dit Piganiol de la Force, *tom. VI. pag. 449. Long.* 21. 20. *lat.* 42. 25.

ILLECEBRUM, (N), *Botan.*, genre de plante dont la fleur a un calice de cinq pieces cartilagineuſes, & point de pétales, cinq étamines, avec un piſtil terminé par un ſtigmate ſimple, & dont l'ovaire devient une capſule à cinq panneaux contenant une ſeule ſemence. Linné, *gen. pl. pentand. monog.* (D.)

ILLÉGITIME, adj., *Juriſprud.*, ſe dit de ce qui eſt contre la loi, & oppoſé à quelque choſe de légitime, comme une conjonction *illégitime*, un enfant *illégitime*. *v.* BATARD, LÉGITIME.

ILLENS, (N), *Géog. Mod.*, bailliage du canton de Fribourg en Suiſſe. Cette ſeigneurie appartenoit ci-devant aux barons de la Tour, enſuite aux comtes d'Aarberg, dès-là à la maiſon d'Engliſperg. Le canton s'en empara dans le tems de la guerre de Bourgogne & en fit un bailliage. Le baillif réſide en ville. (H.)

ILLICITE, adj., *Gram. & Morale*, qui eſt défendu par la loi. Une choſe *illicite* n'eſt pas toujours mauvaiſe en ſoi; le défaut de preſque toutes les légiſlations, c'eſt d'avoir multiplié le nombre des actions *illicites* par la biſarrerie des défenſes. On rend les hommes méchans en les expoſant à devenir infracteurs; & comment ne deviendront-ils pas infracteurs, quand la loi leur défendra une choſe vers laquelle l'impulſion conſtante & invincible de la nature les emporte ſans ceſſe? Mais quand ils auront foulé aux pieds les loix de la ſociété, comment reſpecteront-ils celles de la nature; ſurtout s'il arrive que l'ordre des devoirs moraux ſoit renverſé, & que le préjugé leur faſſe regarder comme des crimes atroces, des actions preſqu'indifférentes? Par quel motif celui qui ſe regardera comme un ſacrilege, balancera-t-il à ſe rendre menteur, voleur, calomniateur? Le concubinage eſt *illicite* chez les chrétiens; le trafic des armes eſt *illicite* en pays étrangers; il ne faut pas ſe défendre par des voies *illicites*. Heureux celui qui ſortiroit de ce monde ſans avoir rien fait d'*illicite*! plus heureux encore celui qui en ſort ſans avoir rien fait de mal! Eſt-il, ou n'eſt-il pas *illicite* de parler contre une ſuperſtition conſacrée par les loix? Lorſque Ciceron écrivit ſes livres ſur la divination, fit-il une action *illicite*? Hobbes ne ſera pas embarraſſé de ma queſtion; mais oſera-t-on avouer les principes

Digitized by Google

d'Hobbes, ſur-tout dans les contrées où la puiſſance temporelle eſt diſtinguée de la puiſſance ſpirituelle?

ILLIFONSO *de los Zapotecas Sant.*, *Géogr.*, ville déſerte de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au dioceſe de Guaxaca. Elle eſt ſur une montagne, à 20 lieues, nord-eſt, d'Antequera. *Long.* 280. 5'. *lat.* 17. 25'.

ILLIMITÉ, adj., *Gramm.*, qui n'a point de limite. Il eſt relatif au tems & à l'eſpace. On dit un tems *illimité*, un eſpace *illimité*: il l'eſt auſſi à la puiſſance. Il n'y a point de puiſſance légitime & *illimitée* ſur la terre; il y a même un ſens très-raiſonnable dans lequel on peut dire que celle de Dieu ne l'eſt pas; elle eſt bornée par l'eſſence des choſes. Les notions que nous avons de ſa juſtice ſont immuables: où en ſerions-nous, s'il en étoit autrement? Cependant on ne peut être trop circonſpect lorſqu'il s'agit d'élever ſes idées juſqu'à un être d'une nature auſſi différente de la nôtre; il ne faut pas s'attendre dans ces comparaiſons, à une conformité bien rigoureuſe. Mais voulons-nous vivre & mourir en paix, faiſons deſcendre notre juſtice juſqu'à la fourmi, afin que celui qui nous jugera, rabaiſſe la ſienne juſqu'à nous.

ILLINOIS, ſ. m. pl., *Géog.*, peuples ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France, le long d'une grande riviere du même nom. Cette riviere des *Illinois*, qui vient du nord-eſt, ou eſt-nord-eſt, n'eſt navigable qu'au printems; elle a plus de cent lieues de cours, qui va au ſud-quart-ſud-eſt, & ſe décharge dans le Miſſipipi, vers le 39 deg. de *latitude*.

Le pays des *Illinois* eſt encore arroſé par d'autres grandes rivieres; on lui donne cent lieues de largeur, & beaucoup plus de longueur, car on l'étend bien loin le long du Miſſipipi. Il eſt partout couvert de vaſtes forêts, de prairies & de collines. La campagne & les prairies abondent en byſons, vaches, cerfs, & autres bêtes fauves, de même qu'en toute ſorte de gibier, particulierement en cygnes, grues, outardes & canards.

Les arbres fruitiers peu nombreux, conſiſtent principalement en des eſpeces de néfliers, des pommiers, & des pruniers ſauvages, qu'on pourroit bonnifier en les greffant; mais les *Illinois* ignorent cet art, ils ne ſe donnent pas même la peine de cueillir le fruit aux arbres, ils abattent les arbres pour en prendre le fruit.

Dans un ſi grand pays, on ne connoit que trois villages, dont l'un peuplé de huit ou neuf-cents *Illinois*, eſt à plus de 50 lieues du ſecond.

Les *Illinois* vont tout nuds depuis la ceinture; toute ſorte de figures biſarres, qu'ils ſe gravent ſur le corps, leur tiennent lieu de vêtement. Ils ornent leur tête de plumes d'oiſeaux, ſe barbouillent le viſage de rouge, & portent des colliers de petites pierres du pays de diverſes couleurs. Ils ont des tems de feſtins & de danſes, les unes en ſigne de réjouiſſance, les autres de deüil; ils n'enterrent point leurs morts, ils les couvrent de peaux, & les attachent à des branches d'arbres.

Les hommes ſont communément grands, & tous très-leſtes à la courſe. La chaſſe fait leur occupation, pour pourvoir à leur nourriture, à laquelle ils joignent le bled d'inde; & quand ils en ont fait la récolte, ils l'enferment dans des creux ſous terre, pour le conſerver pendant l'été. Le reſte du travail regarde les femmes & les filles; ce ſont elles qui pilent le bled, qui préparent les viandes boucannées, qui conſtruiſent les cabanes, & qui, dans les courſes néceſſaires, les portent ſur leurs épaules.

Elles fabriquent ces cabanes en forme de longs berceaux, & les couvrent avec des nattes de jonc plat, qu'elles ont l'adreſſe de coudre enſemble très-artiſtement, & à l'épreuve de la pluie. Elles s'occupent encore à mettre en œuvre le poil des byſons ou bœufs ſauvages, à en faire des ſacs & des ceintures. Ces bœufs

Digitized by Google

ſont bien différens de ceux d'Europe ; outre qu'ils ont une groſſe boſſe ſur le dos vers les épaules, ils ſont encore tout couverts d'une laine fine, qui tient lieu aux *Illinois* de celle qu'ils tireroient des moutons, s'ils en avoient dans leur pays.

Leur religion conſiſte à honorer une eſpece de génie qu'ils nomment *Manitou*, & qui, ſelon eux, eſt maître de la vie & de la mort. *v.* MANITOU.

Je ne conſeille pas au lecteur qui ſera curieux d'autres détails, de les prendre dans le P. Hennepin, ni dans la rélation de l'Amérique du chevalier Tonti, ouvrage ſuppoſé ; mais il y a quelque choſe de mieux ſur les *Illinois* ; c'eſt une lettre du P. Gabriel Mareſt, jéſuite miſſionnaire, qui eſt inſérée dans *le Recueil des lettres édifiantes, tom. XI.*

ILLOK, VILACK, (R), *Géog. Mod.*, ville de Hongrie, dans le bannat d'Eſclavonie, au comté de Sirmi, dont elle eſt la capitale : le Danube paſſe vers ſes murs, & un château fort élevé la défend ; Ladislas de Hongrie la prit en 1494, & Soliman l'an 1526. Elle étoit autrefois ſous la ſeigneurie de ducs de ſon nom ; actuellement elle eſt ſous celle de la maiſon d'Odeſchalchi. Le tombeau de Jean Capiſtran lui attire l'attention des voyageurs & des dévots. *Long.* 37. 45. *lat.* 45. 30. (D. G.)

ILLUMINATION, ſ. f., *Gram.*, c'eſt l'action d'un corps lumineux qui éclaire, ou la paſſion d'un corps opaque qui eſt éclairé ; il ſe dit au ſimple & au figuré. Au ſimple, de la maniere dont les temples chez les catholiques ſont éclairés à certains jours ſolemnels ; des lumieres que le peuple eſt obligé d'entretenir la nuit ſur ſes fenêtres, lorſque quelque événement important & heureux l'exige ; & de celles dont les faces des grandes maiſons ſont décorées, dans les mêmes circonſtances, ou dans quelques fêtes particulieres. Les artiſtes François ſe ſont ſouvent diſtingués par le goût dans ce genre d'artifice, qui conſiſte à imiter des morceaux d'architecture & autres objets, par un grand nombre de lumieres ſymmétriquement diſtribuées. Au figuré, on appelloit autrefois le ſacrement de baptême l'*illumination*, & nous nous ſervons de la même expreſſion, pour déſigner ces inſpirations d'en-haut, que quelques perſonnes privilégiées ont éprouvées. La foi eſt un don & une *illumination* de l'Eſprit-ſaint.

ILLUMINATIONS, ſe dit en *Peinture* de figures, ou autres objets peints ſur des corps tranſparens, comme le verre, la gaſe, le papier, la toile, &c. derriere leſquels on met des lumieres qu'on ne voit point, & qui font appercevoir les objets repréſentés. On s'en ſert dans les décorations de théatre, dans celles des fêtes publiques, & on en fait de toutes couleurs.

ILLUMINÉ, adj. pris ſubſt., *Théol.*, c'eſt le nom que l'on donnoit anciennement dans l'égliſe à ceux qui avoient reçu le baptême. *v.* BAPTÊME.

Ce nom leur venoit d'une cérémonie du baptême, qui conſiſtoit à mettre dans la main du néophite qui venoit d'être baptiſé, un cierge allumé, ſymbole de la foi & de la grace qu'il avoit reçues par ce ſacrement. *v.* CATHÉCUMENE.

ILLUMINÉS, nom d'une ſecte d'hérétiques qui s'éleverent en Eſpagne, vers l'an 1575, que les Eſpagnols appelloient *Alumbrados*.

Leurs chefs étoient Jean de Dillapando, originaire de l'iſle de Ténériſ, & une carmélite appellée *Catherine de Jeſus*. Ils avoient beaucoup de compagnons & de diſciples, dont la plupart furent pris par l'inquiſition, & punis de mort à Cordoue ; les autres abjurerent leurs erreurs.

Les principales erreurs de ces *illuminés*, étoient que, par le moyen de l'oraiſon ſublime à laquelle ils parvenoient, ils entroient dans un état ſi parfait, qu'ils n'avoient plus beſoin ni de l'uſage des ſacremens, ni des bonnes œuvres ; & qu'ils pouvoient même ſe laiſſer aller aux actions les plus infames ſans pécher.

La ſecte des *illuminés* fut renouvellée en France, en 1634, & les *Guerinets*, diſciples de Pierre Guérin, s'étant joints à eux, ne firent qu'une ſeule ſecte, ſous le

Digitized by Google

le nom d'*illuminés* ; mais Louis XIII. les fit pourſuivre ſi vivement, qu'ils furent détruits en peu de tems.

Les principales erreurs de ces *illuminés* étoient, que Dieu avoit révélé à l'un d'eux, nommé *Frere Antoine Bocquet*, une pratique de foi & de vie ſuréminente, inconnue & inuſitée dans toute la chrétienté. Qu'avec cette méthode on pouvoit parvenir en peu de tems au même degré de perfection que les SS. & la bienheureuſe Vierge, qui, ſelon eux, n'avoient eu qu'une vertu commune. Ils ajoûtoient, que par cette voie, on arrivoit à une telle union avec Dieu, que toutes les actions des hommes en étoient déifiées ; qu'étant parvenus à cette union, il falloit laiſſer agir Dieu ſeul en nous, ſans produire aucun acte. Que tous les docteurs de l'égliſe n'avoient jamais ſû ce que c'étoit que dévotion ; que ſaint Pierre étoit un homme ſimple, qui n'avoit rien entendu à la ſpiritualité, non plus que ſaint Paul ; que toute l'égliſe étoit dans les ténebres & dans l'ignorance ſur la vraie pratique du *Credo* ; qu'il étoit libre de faire tout ce que dictoit la conſcience ; que Dieu n'aimoit rien que lui-même ; qu'il falloit que dans dix ans leur doctrine fût reçue de tout le monde, & qu'alors on n'auroit plus beſoin de prêtres, de religieux, de curés, d'évêques, ni autres ſupérieurs eccléſiaſtiques. Spon, *de Vittorio Siri*.

Les freres de la Roſe Croix ont auſſi été appellés *illuminés*. *v.* ROSE-CROIX.

ILLUSION, ſ. f., *Gram. & Littérat.*, c'eſt le menſonge des apparences, & *faire illuſion*, c'eſt en général tromper par les apparences. Nos ſens nous font *illuſion*, lorſqu'ils nous montrent des objets où il n'y en a point ; ou lorſqu'il y en a, & qu'ils nous les montrent autrement qu'ils ne ſont. Les verres de l'optique nous font *illuſion* de cent manieres différentes, en altérant la grandeur, la forme, la couleur & la diſtance. Nos paſſions nous font *illuſion* lorſqu'elles nous dérobent l'injuſtice des actions ou des ſentimens qu'elles nous inſpirent. Alors l'on croit parce que l'on craint, ou parce que l'on deſire : l'*illuſion* augmente en proportion de la force du ſentiment, & de la foibleſſe de la raiſon ; elle flétrit ou embellit toutes les jouiſſances ; elle pare ou ternit toutes les vertus : au moment où on perd les *illuſions* agréables, on tombe dans l'inertie & le dégoût. Y a-t-il de l'enthouſiaſme ſans *illuſion* ? Tout ce qui nous en impoſe par ſon éclat, ſon antiquité, ſa fauſſe importance, nous fait *illuſion*. En ce ſens, ce monde eſt un monde d'*illuſions*. Il y a des *illuſions* douces & conſolantes, qu'il ſeroit cruel d'ôter aux hommes. L'amour propre eſt le pere des *illuſions* ; la nature a les ſiennes. Une des plus fortes eſt celle du plaiſir momentané, qui expoſe la femme à perdre ſa vie pour la donner ; & celle qui arrête la main de l'homme malheureux, & qui le détermine à vivre. C'eſt le charme de l'*illuſion* qui nous aveugle en une infinité de circonſtances, ſur la valeur du ſacrifice qu'on exige de nous, & ſur la frivolité de la récompenſe qu'on y attache. Portez mon *illuſion* à l'extrême, & vous engendrerez en moi l'admiration, le tranſport, l'enthouſiaſme, la fureur & le fanatiſme. L'orateur conduit la perſuaſion ; l'*illuſion* marche à côté du poëte. L'orateur & le poëte ſont deux grands magiciens, qui ſont quelquefois les premieres dupes de leurs preſtiges. Je dirai au poëte dramatique : voulez-vous me faire *illuſion*, que votre ſujet ſoit ſimple, & que vos incidens ne ſoient point trop éloignés du cours naturel des choſes ; ne les multipliez point ; qu'ils s'enchaînent & s'attirent ; méfiez-vous des circonſtances fortuites, & ſongez ſur-tout au peu de tems & d'eſpace que le genre vous accorde.

ILLUSOIRE, adj. m. & f., *Juriſprud.*, ſe dit de quelque convention ou diſpoſition, qui eſt conçue de maniere que l'on peut s'en jouer, c'eſt-à-dire l'éluder, & faire qu'elle demeure ſans effet, comme ſi on ſtipuloit qu'un homme, notoirement inſolvable, payera après ſa mort.

ILLUSTRE, ILLUSTRATION, SIL-

Digitized by Google

LUSTRER, *Gramm.* Un homme *illuſtre* eſt celui qui a mérité l'eſtime & la conſidération générale de ſa nation, par quelque qualité excellente. On peut naître d'une maiſon *illuſtre*, & n'être qu'un homme ordinaire, & réciproquement. Plutarque a écrit la vie des hommes *illuſtres*, grecs & romains. La maiſon de Bourbon eſt la plus *illuſtre* en Europe. On lit dans le *Dictionnaire* de Trévoux, Ciceron a été le plus *illuſtre* des orateurs de ſon tems, Virgile le plus *illuſtre* des poëtes: je ne ſais ſi ces deux phraſes ſont d'une grande pureté; il eſt certain que le mot *illuſtre* ne ſe dit pas auſſi-bien en parlant cas que le mot *grand*. Ciceron a été le plus *grand* des orateurs de ſon tems; Virgile le plus *grand* des poëtes. Un peintre, un ſtatuaire, un muſicien, peut s'*illuſtrer* dans ſon art. *Illuſtre* s'applique rarement aux choſes, & je n'aime pas, les rois d'Egypte ont été ceux qui ont laiſſé de plus *illuſtres* marques de leur grandeur. Il ſe prend toujours en bonne part: un ſcélérat n'eſt point *illuſtre*: il eſt *fameux*, il eſt *infigne*. Les écrivains hardis ſe jouent de toutes ces petites nuances.

ILLUSTRE, (R), adj., *Littérat.* Cet adjectif, qui eſt aujourd'hui une épithete honorable, n'étoit rien moins dans les commencemens qu'un titre d'illuſtration; c'eſt pourquoi, comme le dit Servius, *& meretricibus tribuitur.* C'eſt dans ce ſens que Virgile dit, *famâ illuſtres.* L'uſage s'introduiſit enſuite d'appeller *illuſtres*, les hommes de mérite ou de diſtinction, & ce mot devint auſſi un titre de dignité, comme dans Suétone: *Quo togati cum illuſtrioribus provinciarum diſcumberent.* Mais ce ne fut que ſous Conſtantin, que la dignité d'*illuſtre* forma un état réel, lorſque quatre patriciens furent nommés *préfets du prétoire*; alors les *illuſtres* formerent la premiere claſſe du ſénat, ainſi que nous l'apprend Iſidore: *primi ordines ſenatorum dicuntur illuſtres, ſecundi ſpectabiles, tertii clariſſimi.* Les privileges de ces *illuſtres*, étoient de n'être point obligés à pourſuivre par eux-mêmes les procès, ſoit civils, ſoit criminels, qu'on leur intentoit: mais ils le faiſoient par procureur: ils ne pouvoient auſſi être jugés que par le prince, ou par ceux qu'il commettoit, & alors, il n'étoient point confondus avec la foule des plaideurs, mais aſſis auprès du juge. Celui-ci n'avoit que le droit de les abſoudre, & ne pouvoit les condamner, ſans avoir préalablement conſulté l'empereur.

ILLUTATION, ſ. f., *Médec.*, c'eſt l'action d'enduire quelque partie du corps de boue. On ſe ſert pour cet effet de la boue des eaux thermales, que l'on a ſoin de renouveller lorſqu'elle eſt ſeche, à deſſein d'échauffer, de deſſécher, & de diſcuter, dans le cas de rhumatiſme, de douleur ſciatique, &c.

ILLYRIE, *l'*, *Géogr. Anc.*, en latin *Illyricum* dans Pline, & il ſouſentend le mot *ſolum*, en grec *Illyris* dans Ptolémée, & *Illyria* dans Etienne le géographe; contrée de l'Europe qui, ſelon les divers tems, a été différemment bornée par les anciens géographes; & c'eſt à quoi on doit faire attention.

Il y avoit l'*Illyrie* en général, nom commun à pluſieurs pays, au nombre deſquels on comprenoit la Liburnie, la Dalmatie & l'*Illyrie* propre, qui faiſoit elle-même partie de la grande *Illyrie*, étoit entre le Narenta & le Drin; c'eſt, dit le P. Briet, le pays ſitué ſur la mer Adriatique, & que l'on diviſe en Liburnie & en Dalmatie: Ptolémée, *lib. ij, chap. xvij.* borne l'*Illyrie* au nord par les deux Pannonies, au couchant par l'Iſtrie, au levant par la haute Myſie, au midi par la Macédoine.

On voit par d'anciens monumens, & entr'autres par une inſcription rapportée dans le recueil de Gruter, que du tems d'Auguſte on diviſoit l'*Illyrie* en haute & baſſe, apparemment par rapport aux montagnes & aux cours des rivieres; les Japydes qui occupoient les montagnes, étoient de la haute-*Illyrie*; le nom de mer d'*Illyrie*, dans Horace, eſt commun à tout le golfe de Veniſe.

Les Romains eurent de la peine à ſubjuguer les Illyriens; mais Auguſte les ſou-

Digitized by Google

mit entierement après la défaite d'Antoine: la notice de l'empire sous Hadrien met dans l'*Illyrie* dix-sept provinces; & celle de l'empire, depuis Constantin jusqu'à Arcadius & Honorius, partage toute l'*Illyrie* en trois diocèses, celui de la Macédoine, celui de la Dacie, & celui de l'*Illyrie* propre.

Arcadius retint pour lui tout ce qui étoit soumis au préfet du prétoire d'Italie; savoir la Macédoine & la Dacie, ce qui formoit deux diocèses; l'empire d'Occident eut pour sa part le diocèse de l'*Illyrie* propre, qui comprenoit les deux Pannonies, la Pavie, la Dalmatie, la Norique Méditerranée, & la Norique Ripense.

Chacun de ces trois diocèses avoit son métropolitain; celui de l'*Illyrie* propre ou occidentale étoit l'évêque de Sirmich; le second diocèse, ou la Dacie, qui comprenoit les pays situés entre la Macédoine & le Danube, avoit pour métropole Sardique; le troisieme diocèse, qui portoit le nom de Macédoine, comprenoit toute la Grece, & avoit pour métropolitain l'évêque de Tessalonique.

La connoissance de l'*Illyrie*, prise dans toute son étendue, est très-nécessaire pour l'intelligence de l'histoire ecclésiastique, car sans cela on ne concevroit point quel rapport il y avoit de la Thessalie, de l'Achaie & de l'isle de Crete, avec l'*Illyrie*, si on se figuroit seulement, sous le nom d'*Illyrie*, un petit canton, tel que Ptolémée le représente dans un coin du golfe Adriatique.

ILLYRICAINS, (N), s. m., *Hist. Eccl.*, hérétiques du sixieme siecle, qui soutenoient que les bonnes œuvres n'étoient pas nécessaires pour le salut, & qui renouvelloient les erreurs de l'arianisme. Ils furent ainsi nommés, parce qu'ils avoient pour chef Mathias Francowitz, natif d'Albone en Illyrie, &, pour cette raison, surnommé *Illyricus*.

ILM, (R), *Géogr. Mod.*, riviere d'Allemagne, dont tout le cours est en Thuringe: elle a sa source dans le comté de Henneberg, & son embouchure dans le pays d'Altenbourg; elle vient des environs d'Ilmenau, passe dans la principauté de Schwartzbourg-Rudolstadt, où elle donne son nom à une petite ville, puis elle entre dans le pays de Weimar dont elle baigne la capitale; & elle va tomber enfin dans la Saale proche de la ville de Cambourg. (D. G.)

ILMEN, *Lac d'*, *Géogr.*, lac de l'Empire Russien, dans le duché de la grande Novogorod; il a près de soixante werstes ou lieues russiennes dans sa longueur du sud au nord, & environ quarante dans sa largeur, qui est en général assez égale.

ILMENAU, (N), *Géogr. Mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, & dans la portion du pays de Henneberg, qui appartient aux électeurs de Saxe. Elle est sur la riviere d'Ilm, & préside à un bailliage, considérable par ses mines d'argent & de fer. Elle renferme une école latine; & avant l'incendie qu'elle essuya l'an 1752, elle renfermoit un arsenal & un château. (D.G.)

ILMENT, *Géogr.*, grand fleuve d'Asie, au royaume de Perse, qui se jette dans l'Océan.

ILOIRES, *Marine*, *v.* HILOIRES.

ILOTES, s. m. pl., *Hist. Anc.*, nom des esclaves chez les Lacédémoniens. Quand ceux-ci commencerent à s'emparer du Péloponnese, ils trouverent beaucoup de résistance de la part des naturels du pays, mais sur-tout des habitans d'Elos qui, après s'être soumise, se révolta contr'eux. Les Spartiates assiégerent cette place, la prirent à discrétion, & pour faire une exemple de sévérité, en réduisirent en esclavage les habitans, eux & tous leurs descendans à perpétuité. Les *Ilotes*, ou comme d'autres les appellent, les *Helotes* étoient donc à Lacédémone des esclaves publics, employés aux ministeres les plus vils & les plus pénibles, & traités avec une extrême rigueur; mais les magistrats les accordoient quelquefois aux particuliers, à condition de les rendre à la ville quand elle les redemanderoit. On les employoit à la culture des terres & aux autres travaux de la campagne. Dans des besoins pressans on s'en servoit à la guerre, &

Digitized by Google

plusieurs y ont mérité leur liberté par leur service. Dans les commencemens on avoit fixé leur nombre, de peur qu'en se multipliant ils ne fussent tentés de se révolter; & par cette raison l'on exposoit les enfans qui naissoient d'eux au-delà du nombre fixé; mais cette loi inhumaine dura peu; du reste on en usoit très-rigoureusement avec les *Ilotes*; on les fustigeoit cruellement & sans raison en certains tems de l'année seulement, pour leur faire sentir le poids de la servitude; on alloit même jusqu'à les tuer quand ils devenoient trop gras, & on mettoit leurs maîtres à l'amende, comme les ayant trop bien nourris, & trop peu surchargés de travaux. Par une autre bisarrerie aussi condamnable, on les obligeoit à s'enyvrer à certains jours de fêtes, afin que les enfans fussent par ce spectacle détournés du vice de l'yvrognerie. Quelques-uns de ces *Ilotes* étoient pourtant employés à des occupations plus honnêtes, comme à conduire les enfans aux écoles publiques ou aux gymnases, & à les ramener. Ceux-ci étoient des especes d'affranchis, qui ne jouissoient pas néanmoins de tous les privileges des personnes libres, quoique par leur bonne conduite ils pussent arriver à ce degré de liberté, puisque Lysandre, Callicratidas, Gylippe étoient *ilotes* de naissance, & qu'en considération de leur valeur on leur avoit accordé la liberté.

ILSE, (N), *Géogr. Mod.*, riviere d'Allemagne, dans la basse Saxe; elle tombe du Blocksberg au comté de Wernigerode, donne son nom à un bourg florissant par ses forges, traverse les pays de Halberstadt, & de Hildesheim, & se jette dans l'Ocker au-dessous de Wolfenbuttel. (D. G.)

ILST, *ou* YLST, & en langage du pays DRILST, (R), *Géogr. Mod.*, ville des Provinces Unies dans celle de Frise; c'est la dixieme du quartier des villes; elle n'est composée que de deux rangées de maisons, & elle ne renferme pas au-delà de mille habitans. Un fossé plein d'eau l'environne, & un canal la traverse: l'on s'y occupe principalement à la construction des navires. *Long.* 23. 8. *lat.* 53. 3. (D. G.)

ILSTADT, *Ilfladium. v.* PASSAU.

ILURO, *Géogr. Anc.*, ancienne ville de l'Espagne Tarragonoise, selon Pline, *livre ix.* & c'étoit une ville de citoyens Romains; c'est présentement *Mataro*, au jugement de M. de Marca; *Iluro* ayant été détruite par les Mores, fut depuis rebâtie au même lieu; on y trouva des débris d'anciennes pierres avec des inscriptions; & on a tiré de ses ruines quantité de médailles d'or & d'argent au nom de Vespasien & de Titus.

ILUS, (N), *Myth.*, quatrieme roi de Troye, étoit fils de Tros & de la nymphe Callyrhoë: c'est lui qui fit bâtir la citadelle d'Ilion, & qui chassa Tantale de son royaume. Il eut pour freres Ganymede & Assaracus; & pour fils Laomédon. *v.* GANYMEDE.

ILUS, (N), *Myth.* Le jeune Ascagne, fils d'Enée, porta aussi le nom d'*Ilus*, tandis qu'Ilion subsista: mais, après sa ruine, il changea le nom d'*Ilus* en celui de *Iulus*.

ILZA, (N), *Géogr. Mod.*, ville de la haute Pologne, dans le palatinat de Sandomir; c'est une des plus jolies de la contrée; les évêques de Cracovie en sont seigneurs; ils y ont un palais en forme de château. L'on y fabrique des vases de terre grossiere, fort recherchés dans le pays. (D. G.)

I M

IMAGE, *s. f.*, en *Optique*, est la peinture naturelle & très ressemblante qui se fait des objets, quand ils sont opposés à une surface bien polie. *v.* MIROIR.

Image signifie plus généralement le spectre ou la représentation d'un objet que l'on voit, soit par réflexion, soit par réfraction. *v.* VISION.

C'est un des problèmes des plus difficiles de l'optique, que de déterminer le lieu apparent de l'*image* d'un objet que l'on voit dans un miroir, ou à travers

Digitized by Google

un verre. Voyez ce que nous avons dit ſur ce ſujet aux articles APPARENT, MIROIR, DIOPTRIQUE, &c.

IMAGE, (N), *Hiſt. Anc.*, repréſentation, figure en bois, en métal, en pierre, mais plus ſouvent en cire, que les nobles Romains conſervoient dans les veſtibules de leurs maiſons, qu'ils faiſoient porter dans les pompes funébres & dans les triomphes. Ces *images* repréſentoient leurs ancêtres au naturel, & on les tenoit dans des étuis de bois qu'on ouvroit aux jours de fêtes ſolemnelles, ou de ſacrifices publics, ou aux autres occaſions d'éclat. Ceux-là ſeuls qui avoient poſſédé des charges Curules, jouiſſoient du privilege de laiſſer leur *image* à leurs deſcendans, comme Ciceron nous l'apprend de lui-même: *Ego me ob ædilitatem mihi delatam edeptum eſſe intelligo, antiquiorem in ſenatu ſententiæ dicendæ locum, togam, pretextam, ſellam curulem, jus imaginis ad memoriam poſteritati prodendam.* Il falloit auſſi avoir dignement exercé les fonctions de ſa charge, pour jouir du privilege de faire porter à ſes funérailles les portraits de ſes ancêtres; car on refuſoit cet honneur à ceux qui avoient prévariqué; & ſi le mort étoit coupable de quelque grand crime, on mettoit en pieces ſes portraits. Quand ils devoient accompagner la pompe funebre, on les plaçoit ſur des lits, ou on les attachoit à des longues piques, & après la cérémonie, on les replaçoit dans le lieu où elles étoient gardées. Les *images* des empereurs, renfermées dans des médaillons, étoient attachées au haut d'une pique, & portées par des ſoldats ou officiers qu'on appelloit *porte-images*. On avoit pour elles un ſi grand reſpect, qu'on ne paſſoit point devant ſans les ſaluer. C'étoit par elles que les ſoldats juroient, quand ils vouloient aſſurer quelque choſe, & Suétone remarque qu'Artaban, roi des Parthes, les adora, ainſi que les étendards Romains: *Artabanus, Parthorum Rex, Aquilas, & ſigna Romana, Cæſarumque imagines adoravit* Mais quand les ſoldats vouloient ſe révolter contre un empereur, ils commençoient par inſulter ſon image, & à l'arracher de l'endroit où elle étoit: *Et tunc Vitellii imagines de ſignis detrahunt.* Les *images* des ancêtres étoient comme nous l'avons dit, le plus ſouvent de cire, & c'eſt pourquoi on les appelle ſimplement *ceræ*. Si nous en croyons Pline, ce n'étoient que des têtes, *expreſſi cerâ vultus*, & il eſt en effet bien difficile de concevoir que les Romains euſſent des maiſons aſſez vaſtes pour pouvoir y placer une ſuite de figure en grand, qu'il étoit de leur intérêt de multiplier, puiſqu'ils ne jugeoient de la nobleſſe, que par le grand nombre de portraits. On les plaçoit dans l'*atrium*, c'eſt-à-dire, la ſalle d'entrée ou la galerie dans laquelle on attendoit que le maître du logis fût viſible; & pour obvier aux inconvéniens de la fumée qui auroit pu les noircir, on les enfermoit dans des eſpeces d'étuits de bois ou armoires, que l'on couvroit aux jours ſolemnels, pour orner de fleurs les images, & les revêtir d'habits convenables à leurs dignités. Les portraits des princes étoient placés non-ſeulement dans les maiſons des particuliers, mais encore dans le *forum*, & d'autres lieux publics; ce fut Auguſte qui introduiſit cet uſage. Dans la ſuite, lorſque quelqu'un avoit été fait Auguſte, on portoit ſon image par tout l'Empire; ainſi, ſelon Zozime, Maxence croyant ſon autorité aſſez affermie, *mittebat in Africam & Carthaginem, qui ejus imagines circumferrent.* On conſacroit les portraits des princes comme les ſtatues des dieux, & après la cérémonie uſitée, il n'étoit plus permis de les vendre, ſans ſe rendre coupable de leze-majeſté. On en portoit ſur des bagues, quand l'empereur en avoit donné la permiſſion; mais alors, il falloit uſer de beaucoup de précaution, pour ne pas être expoſé à la malice des délateurs qui faiſoient un crime des choſes les plus indifférentes; ainſi, au rapport de Séneque, il en eût coûté la vie, ſous Tibere, au préteur Paulus, pour avoir pris un vaſe à uriner avec la main au doigt de laquelle étoit un an-

Digitized by Google

neau qui portoit la tête de l'empereur, ſi ſon eſclave n'eût adroitement ſouſtrait la bague : *Et cum Maro convivas teſtaretur, admotam eſſe imaginem obſcœnis, & jam ſunſcriptionem componeret, oſtendit in manu ſuâ ſervus annulum.* (D. F.)

IMAGES, *culte des*, (R), *Théol.*, partie du culte des catholiques qui honorent, vénérent & adorent les images de J. C., de la ſainte Vierge & des ſaints. Les plus éclairés d'entr'eux condamnent le *culte des images* prêté aux *images* mêmes : mais ils prétendent que le culte prêté aux originaux des *images* de la Vierge, des ſaints, &c. ſoit très-permis & même ordonné par la religion chrétienne. Nous refuterons cette erreur à l'article SAINTS, *culte des*; & nous nous arrêterons dans cet article à prouver, 1°. que l'égliſe n'a jamais vénéré les *images* : 2°. que la plupart des catholiques adorent véritablement les *images* en elles-mêmes : 3°. enfin nous démontrerons que ce culte eſt abſurde, & indigne des êtres penſans.

1°. Il eſt très-certain, & les catholiques eux-mêmes n'en ſauroient diſconvenir, que pendant les trois premiers ſiecles de l'égliſe il n'y eut point d'*images* dans les chambres ou dans les ſouterrains où les fideles exerçoient le culte de la religion ; les premiers chrétiens avoient bien autre choſe à penſer qu'à orner de tableaux leurs réduits, bien heureux de pouvoir louer Dieu & ſon Fils en eſprit & en vérité. Ce ne fut qu'au IVe. ſiecle, qu'en grace des Payens, on introduiſit des *images* de notre Seigneur & de la ſainte Vierge dans quelques égliſes, lorſque les chrétiens commencerent à en bâtir ; mais l'uſage en étoit innocent, parce qu'on ne les adoroit pas. Nous avons encore un canon du concile Illibéritain du même ſiecle, qui le défend expreſſément. Ce fut dans le Ve. ſiecle qu'on commença à avoir les *images* dans les égliſes en quelque vénération. Grégoire I. fort zélé pour la converſion des Payens, exhorta les fideles à en orner les égliſes, mais de prendre bien garde de ne pas les adorer. Que l'on liſe ſa *lettre* à Severe, évêque de Marſeille, qui avoit fait briſer toutes les *images*.

Dans les ſiecles ſuivans, l'honneur prêté aux *images* paſſa en vénération & en adoration ; on les baiſa, on les ſalua, on les encenſa, on brûla près d'elles des cierges, en un mot, on leur prêta toutes ſortes de culte, & ce fut au ſiecle VIII. que les diſputes ſur le *culte des images* commencerent, ſans être encore finies.

2°. Les catholiques ſe plaignent que les proteſtans leur imputent le *culte des images*, tandis qu'ils n'adorent dans les *images* que les perſonnes repréſentées par ces *images*. Nous ne diſconviendrons point que c'eſt la façon de penſer des catholiques les plus ſenſés ; & nous ferons voir à l'article *culte des* SAINTS que leur culte eſt auſſi intenſe que celui des *images* : mais il très-ſûr que la plûpart des catholiques adorent les *images* en tant qu'*images*, que ce culte même eſt autoriſé par les prêtres, par les moines, par les évêques & par le pape lui-même. Pour mettre cette vérité dans toute l'évidence, j'expoſerai la pratique romaine, à laquelle le pape même ne ſe refuſe pas.

Lorſque l'on vénere un perſonnage digne de vénération dans ſon portrait, lorſqu'on lui demande des graces & des miracles, quel qu'en ſoit le portrait, dans quel endroit que le portrait ou l'*image* ſoit placée, le culte eſt le même, & le perſonnage eſt également diſpoſé à accorder des graces & des miracles aux prieres de ceux qui les lui adreſſent. Or ce n'eſt pas la pratique de Rome. Une *image* de la ſainte Vierge accorde plus de graces qu'une autre, fait plus de miracles qu'une autre. Le pape lui-même ſera ſouvent des viſites à une *image* de la Vierge fort éloignée, préférablement à celle qu'il a dans ſa chambre, ou dans une égliſe près de ſon palais. La fourberie vient auſſi au ſecours du *culte des images* ; lorſque la dévotion commence à diminuer chez les Romains, & que les anciennes *images* ne

Digitized by Google

ſont plus fréquentées, on fait ſemblant d'en déterrer de nouvelles : dans Rome ou dans les environs, tous les trois ou quatre ans, on déterre de nouvelles *images*, principalement de la Vierge. L'heureuſe découverte ſe répand d'abord par l'éclat d'une infinité de miracles : les aveugles recouvrent la vue ; les eſtropiés quittent leurs béquilles, les muets parlent, les boſſus ſe redreſſent, les boiteux marchent droit, les fievres les plus opiniatres ſe calment & quittent entierement les malades : les cancers ſe nettoyent, & la ſource du virus diſparoit : en un mot la faculté de médecine & celle de chirurgie deviennent inutiles. Les moines, les prêtres, les eccléſiaſtiques de la plus grande diſtinction accourent avec le plus grand empreſſement à la nouvelle ſource de miracles : les cardinaux & le pape lui-même en autoriſent l'impoſture par leur préſence. L'écrivain a vu le grand pape Benoit XIV. faire viſite à une *image* de la Vierge déterrée à deux ou trois lieues de Rome. Oſera-t-on dire que ce culte n'eſt pas un culte d'*images* entant qu'*images*, mais de l'original repréſenté par les *images*, & reprocher aux proteſtans qu'ils imputent à tort aux catholiques qu'ils vénérent les *images* ? Et ces vertus qu'on attribue à ces *images* de papier ou d'étoffe, qu'on pend au cou ou qu'on porte en poche, ne marquent-elles pas le *culte des images* entant qu'*images* ? Pour accorder des graces, pour faire des miracles, s'ils en étoient capables, la Vierge & les ſaints auroient-ils beſoin qu'on portât leurs amuletes en poche, ou pendus au cou ? Que l'on ſuive de près le culte des catholiques, & l'on verra avec la plus grande évidence que preſque tous adorent les *images* en elles-mêmes, & que les prêtres & les moines en autoriſent le culte ; & il eſt ſurprenant que ceux qui en ſentent l'abſurdité, & qui dans leur pratique ne prêtent point ce culte à des morceaux de papier ou de toile, oſent en diſculper l'égliſe entiere.

3°. Faut-il à préſent s'arrêter à refuter cette ſuperſtition inſenſée, tandis que ceux même qui la pratiquent n'oſent pas l'avouer ? Y aura-t-il un homme aſſez inſenſé, & connoiſſant ſi peu la nobleſſe de ſon ame, pour oſer ſoutenir qu'il faut qu'elle ſe proſterne devant un morceau de toile, de papier, de bois, & que ces êtres mépriſables puiſſent lui être de quelque ſecours dans les occaſions où nous avons beſoin de douces conſolations & de nous affermir dans les eſpérances que la religion nous donne ? Nous nous contenterons de finir par le commandement formel de la loi de Dieu, qui nous défend tout culte d'*images* : " Tu ne te feras point " d'*image* taillée, ni aucune reſſemblance des choſes qui ſont là haut aux cieux, " ni ici bas ſur la terre, ni dans les eaux " ſous la terre : tu ne te proſterneras point " devant elles, & ne les ſerviras point ; " car je ſuis l'Eternel ton Dieu, le Dieu " fort, qui eſt jaloux. *Exod.* XX. ℣. 4. " & 5. (D. F.)

IMAGE, *Belles-Lettres*, ſe dit auſſi des deſcriptions qui ſe font par le diſcours. *v.* DESCRIPTION.

Les *images*, ſuivant la définition qu'en donne Longin, ſont des penſées propres à fournir des expreſſions, & qui préſentent une eſpece de tableau à l'eſprit.

Il donne, dans un autre endroit, à ce mot un ſens beaucoup moins étendu, lorſqu'il dit que les *images* ſont des diſcours que nous prononçons, lorſque par une eſpece d'enthouſiaſme ou émotion extraordinaire de l'ame, nous croyons voir les choſes dont nous parlons, & que nous tâchons de les peindre aux yeux de ceux qui nous écoutent.

Les *images*, dans la rhétorique, ont un tout autre uſage que parmi les poëtes. Le but qu'on ſe propoſe dans la poéſie, c'eſt l'étonnement & la ſurpriſe ; au lieu que dans la proſe, c'eſt de bien prendre les choſes, & de les faire voir clairement. Elles ont pourtant cela de commun, qu'elles tendent à émouvoir dans l'un & l'autre genre. *v.* POÉSIE.

Ces *images* ou ces peintures ſont d'un grand ſecours pour donner du poids, de

la magnificence & de la force au diſcours. Elles l'échauffent & l'animent, & quand elles ſont ménagées avec art, dit Longin, elles donnent, pour ainſi dire, & ſoumettent l'auditeur.

On appelle généralement *images*, tant en éloquence qu'en poéſie, toute deſcription courte & vive, qui préſente les objets aux yeux autant qu'à l'eſprit. Telle eſt dans Virgile cette peinture de la conſternation de la mere d'Euryale, en apprenant la mort de ſon fils:

Miſeræ calor oſſa reliquit,
Excuſſi manibus radii, revolutaque penſa.
Æneid. IX.

ou cette autre de Verrès par Ciceron: *Stetit ſoleatus prætor populi romani, cum pallio purpureo, tunicaque talari, mulierculâ nixus in littore*; ou cette *image* de Racine dans Athalie:

De princes égorgés la chambre étoit remplie,
Un poignard à la main l'implacable Athalie
Au carnage animoit ſes barbares ſoldats, &c.

v. HYPOTIPOSE.

IMAGE, *Gravure*, il ſe dit auſſi de certaines eſtampes pieuſes, ou autres, groſſierement gravées. C'eſt de-là que vient le ſubſtantif *imager*, ou marchand d'*images*. On dit de ceux qui ſont curieux de livres embellis d'eſtampes, qu'ils aiment les *images*.

On fait des *images* & médailles avec la colle de poiſſon. Pour cet effet, prenez de la colle de poiſſon bien nette & bien claire; briſez la avec un marteau; lavez-la d'abord en eau claire & fraiche, enſuite en eau tiede; ayez un pot neuf; mettez-la dans ce pot à tremper dans de l'eau pendant une nuit: faites la bouillir doucement une heure juſqu'à ce qu'elle prenne corps; elle en aura ſuffiſamment, ſi elle fait la goutte ſur l'ongle. Cela fait, ayez vos moules prêts; ſerrez-les alentour d'une corde, ou avec du coton, ou d'une meche de lampe, qui ſerve à retenir la colle; frottez-les de miel; verſez deſſus la colle juſqu'à ce que tout le moule en ſoit couvert; expoſez-les au ſoleil; la colle s'égaliſera & ſe ſéchera; quand elle ſera ſeche, l'*image* ſe détachera du creux, d'elle-même, ſera mince comme le papier, ou de l'épaiſſeur d'une médaille, ſelon la quantité de colle dont on aura couvert le moule. Les traits les plus déliés ſeront rendus, & l'*image* ſera luſtrée. Si on l'eût voulu colorer, on eût teint l'eau dans laquelle on a fait bouillir la colle, avec le bois de Bréſil, de Fernambouc, ſoit avec la graine d'Avignon, le bois d'Inde, &c. Il faut que l'eau n'ait qu'une teinte légere, & que la colle ne ſoit pas trop épaiſſe; l'*image* en viendra d'autant plus belle.

IMAGE *ou* IMPRESSION *des monnoies*, (N), *Monnoye*, marque miſe ſur les monnoies qui ſervoit autrefois à déſigner & certifier le poids & le prix de l'eſpece.

Cette invention de marquer le poids par une figure imprimée, a été introduite parmi les diverſes nations en différens tems.

On trouve dans quelques auteurs que les premieres marques que l'on mit ſur la monnoie, n'étoient que de ſimples points; dans le tems où les hommes n'avoient d'autre commerce entr'eux, que celui du troc & de l'échange des choſes néceſſaires à l'uſage de la vie, il n'y avoit aucune monnoie; les richeſſes conſiſtoient en beſtiaux, comme bœufs, moutons, &c. ce qui fit que la monnoie dont l'uſage ſuccéda immédiatement à ce commerce du troc & d'échange, fut marqué de la figure de ces mêmes animaux qui avoient fait la richeſſe des tems précédens, & qui faiſoient partie de celle de ce tems-là. On imprima donc ſur les eſpeces ou la figure entiere, ou la ſeule tête des animaux, ſoit bœufs, ſoit moutons que les Latins appelloient *pecudes*, d'où eſt venu ſelon pluſieurs auteurs, le mot de *pecunia*: dans la ſuite des tems, les peuples firent graver ſur leurs monnoies, les marques de leur origine, & les actions les plus notables arrivées dans les pays qu'ils habitoient.

Les princes enſuite y firent mettre des monumens de leur religion, de leur piété, de leur grandeur, de leurs conquêtes, leurs

Digitized by Google

leurs noms, leurs armes & enfin leurs effigies.

IMAGINAIRE, adj., *Gram.*, qui n'eſt que dans l'imagination; ainſi l'on dit en ce ſens un *bonheur imaginaire*, une *peine imaginaire*. Sous ce point de vûe, *imaginaire* ne s'oppoſe point à réel; car un bonheur *imaginaire* eſt un bonheur réel, une peine *imaginaire* eſt une peine réelle. Que la choſe ſoit ou ne ſoit pas comme je l'imagine, je ſouffre ou je ſuis heureux; ainſi l'*imaginaire* peut-être dans le motif, dans l'objet; mais la réalité eſt toujours dans la ſenſation. Le malade *imaginaire* eſt vraiment malade, d'eſprit au moins, ſinon de corps. Nous ſerions trop malheureux, ſi nous n'avions beaucoup de biens *imaginaires*.

IMAGINAIRE, adj. On appelle ainſi en *algebre* les racines paires de quantités négatives. La raiſon de cette dénomination eſt, que toute puiſſance paire d'une quantité quelconque, poſitive ou négative, a néceſſairement le ſigne +, parce que + par +, ou — par —, donnent également +; *v.* QUARRÉ, PUISSANCE, NÉGATIF & MULTIPLICATION. D'où il s'en ſuit que toute puiſſance paire, tout quarré, par exemple, qui a le ſigne —, n'a point de racine poſſible, *v.* RACINE, & qu'ainſi la racine d'une telle puiſſance eſt impoſſible ou *imaginaire*. Les quantités *imaginaires* ſont oppoſées aux quantités *réelles*. *v.* RÉEL & ÉQUATION.

Non-ſeulement toute racine paire d'une quantité négative, comme $\sqrt[2]{-aa}$ eſt *imaginaire*; mais encore ſi on y joint une quantité réelle b, le tout devient *imaginaire*; ainſi $b+\sqrt[2]{-aa}$ eſt *imaginaire*, ce qui eſt évident; car ſi $b+\sqrt[2]{-aa}$ étoit égal à une quantité réelle c, on auroit $\sqrt[2]{-aa}=c-b$, ce qui eſt impoſſible.

Les quantités compoſées de réel & d'*imaginaire*, s'appellent *mixtes imaginaires*, & les autres *imaginaires ſimples*.

J'ai démontré le premier dans les mémoires de l'académie de Berlin, pour l'année 1746, & même dans un ouvrage antérieur, envoyé à l'académie de Berlin au commencement de 1746, que toute quantité *imaginaire* donnée à volonté, & de telle forme qu'on voudra, peut toujours ſe réduire à $e+f\sqrt{-1}$, e & f étant des quantités réelles. M. Euler a démontré depuis cette même propoſition, dans les mémoires de l'académie de Berlin 1749, mais il eſt aiſé de voir que ſa démonſtration ne differe en aucune façon de la mienne. Pour s'en convaincre, on peut comparer la page 273 des mémoires de Berlin de 1749, avec l'article 79 de ma diſſertation ſur les vents.

J'ai démontré de plus, dans les mêmes mémoires de 1746, que toute racine *imaginaire* d'une équation quelconque pouvoit toujours ſe reduire à $e+f\sqrt{-1}$, e & f étant des quantités réelles. M. Euler a donné de ſon côté, dans les mémoires de 1749, une démonſtration de cette propoſition, qui differe entierement de la mienne, & qui ne me paroit pas auſſi ſimple. On peut voir les démonſtrations des deux propoſitions dont je viens de parler, dans le traité de M. de Bougainville le jeune, ſur le calcul intégral.

Un corollaire de cette propoſition, qui eſt démontré fort ſimplement dans les mémoires de Berlin 1746, c'eſt que ſi $e+f\sqrt{-1}$ eſt une des racines d'une équation, $e-f\sqrt{-1}$ en ſera une autre; & voilà pourquoi les racines *imaginaires* des équations vont toujours en nombre pair. *v.* RACINE.

Deux quantités *imaginaires* jointes enſemble peuvent former une quantité réelle; par exemple $\sqrt[3]{a+b\sqrt{-1}}+\sqrt[3]{a-b\sqrt{-1}}$ eſt une quantité réelle. *v.* CAS IRRÉDUCTIBLE.

IMAGINAIRE, *Docimaſtique*, poids *imaginaire* ou fictif. *v.* POIDS FICTIF.

IMAGINATION, (R), ſ. f. *Logique &*

Digitized by Google

Métaphyſ., c'eſt cette faculté de l'ame qui a lieu chez nous quand une perception par la ſeule force de la liaiſon que l'attention a miſe entr'elle & un objet, ſe retrace à la vue de cet objet. Quelquefois, par exemple, c'eſt aſſez d'entendre le nom d'une choſe pour ſe la repréſenter comme ſi on l'avoit ſous les yeux.

Méchaniſme de l'imagination. L'imagination ſe paſſe dans la tête ſeule, & l'homme le moins lettré s'apperçoit bien, qu'il ne penſe ni du bras, ni de la jambe. De même qu'il faut que les organes ſoient ſains & entiers pour avoir l'aptitude de recevoir les impreſſions; de même auſſi il faut que le cerveau ſoit bien conformé & d'une bonne conſtitution, ne ſoit ni comprimé, ni enflammé, jouiſſe d'une ſanté parfaite pour recevoir & reproduire des images conformes aux objets, ſans cela il n'a point d'idées, ou il n'enfante que des rêves & des chimeres.

Il y a une *imagination* indépendante de nous, & une *imagination* qui paroit volontaire.

Par cette *imagination* indépendante de nous, il eſt vraiſemblable que nous ne ſommes pas un moment de la vie ſans penſer. Souvent nous nous ſurprenons réfléchiſſant involontairement ſur les objets; ſouvent il ſe réveille des idées dans nos ames ſans aucune participation de leurs volontés; ſouvent nous faiſons tous nos efforts pour rejetter certaines images qui reviennent ſans ceſſe malgré nous, & qui nous fatiguent. Cette *imagination* involontaire vient ſans doute de ce que les organes qui jouiſſent de toute leur action tonique, qui ſont ſenſibles & vivans, ſans ébranlés en l'abſence des objets par le cours naturel du ſang de la même maniere qu'ils le ſeroient par la préſence de ces objets. Au moyen de cet ébranlement ils reveillent dans l'ame les idées archétypes qu'elle a déja reçues des ſens lorſqu'ils ont été frappés par la préſence des objets. Ce n'eſt pas une commotion bruſque comme dans les ſenſations directes, ce n'eſt pas une commotion vive comme dans les ſenſations réfléchies, mais c'eſt un mouvement doux & continué qui nous avertit ſans ceſſe de notre maniere d'exiſter actuelle, & qui nous invite à conſiderer avec attention les rapports de notre exiſtence avec celle des autres êtres. Ces mêmes choſes arrivent lorſque nous dormons, nous rêvons, nous ſommes en délire: ce qui montre que la volonté n'a pas toujours part à ces mouvemens.

Par l'empire de la volonté nous portons toute notre attention aux mouvemens qui ſe paſſent au dedans de nous-mêmes. Cette attention libre de notre part ſemble jetter un calme ſur les ſens extérieurs, &, ſi elle eſt forte, ſemble ſouvent les faire taire. Une perſonne fortement livrée à ſes méditations ne voit plus les objets préſens, n'entend plus les corps ſonores qui frappent ſes oreilles. Cette attention dépendante de la volonté modifie donc différemment le cours naturel du ſang & des liqueurs, change donc le ton des organes puiſqu'ils ceſſent d'etre ſenſibles dans cet inſtant à l'impreſſion des objets environnans; puiſque ſouvent le mouvement du cœur augmente & que le ſang s'échauffe; puiſque la ſécrétion de la bile eſt ſuſpendue, la digeſtion interrompue, la reſpiration plus preſſée. C'eſt dans ces momens de recueillement, ou de paix de ces ſens extérieurs, que l'ame amaſſe toutes ſes images, les compare, les met en ordre, les unit & les décompoſe quelquefois de façon qu'on n'apperçoit plus leur filiation, ni les nuances par où elles ont paſſé, & qu'on les regarde comme toutes ſpirituelles. Ce ſont là les idées qu'on attribue ordinairement à l'*intelligence* & au *genie*. Par le moyen de la volonté, ou par cette attention volontaire nous nous rappellons encore les idées que nous avons déja eues: c'eſt ce qui fait la proche parenté de l'*imagination* & de la mémoire.

Par une *imagination* trop forte nous entendons celle où les idées ne ſont pas toujours réelles, mais ſouvent vagues & chimériques. Les idées réelles ſont celles qui ont leur fondement dans la nature,

Digitized by Google

& qui ſont conformes à un être réel, à l'exiſtence des choſes, ou à leurs archétypes. Celles-là ſont chimériques qui n'ont point de fondement dans la nature, ni aucune conformité avec la réalité des choſes auſquelles elles ſe rapportant tacitement comme à leurs archétypes. Toutes nos idées ſenſibles ſont réelles; mais les idées réfléchies & complexes étant des combinaiſons volontaires, elles peuvent être chimériques.

Ce défaut paroîtroit volontiers une maladie qui n'attaqueroit que les frénétiques ou les maniaques; mais malheureuſement elle attaque auſſi les perſonnes qui ne ſont nullement ſoupçonnées de délire. Si ce vice a regné autrefois, on peut dire que ſon triomphe étoit réſervé à notre ſiecle, où l'on a vu paroître mille contes de fées & une multitude prodigieuſe de romans; pures collections de faits imaginaires & qui ſouvent choquent la vraiſemblance. De ce vice en nait encore un autre non moins à craindre. C'eſt lui qui produit ces eſprits qui abandonnent le naturel pour donner dans les hyperboles & les exagérations continuelles, & qui quittent le ſolide pour courir après le clinquant & le Phœbus.

Ce vice doit être plus familier aux tempéramens chauds, ſecs & ſanguins, qu'à toute autre conſtitution. Quant aux tempéramens chauds & ſecs, la choſe paroit évidente par elle-même; puiſque les fibres peuvent être trop ſéches, trop tendues & trop élaſtiques, & les fluides trop mobiles, trop âcres & pouſſés avec de trop grandes forces; ce qui produira les effets ci-deſſus mentionnés. La cauſe une fois connue, il ne ſera pas difficile de remplir les indications qu'elle préſente. La cure qui convient à chacun de ces défauts, ſe réduit principalement à deux chefs, les remedes & le régime. Les remedes principaux ſont la ſaignée & les bains. Le régime conſiſte dans le changement de climat plus humide que celui qu'on habite, & la diéte adouciſſante, humectante, rafraichiſſante, qui peut ſe procurer tant par la qualité des alimens, que par la privation des liqueurs volatiles & des ragoûts âcres, ſalins & ſulfureux. Demoſthénes que Longin compare à un foudre ou à une tempête, ne buvoit que de l'eau. Sans doute que s'il n'eût pas moderé l'ardeur de ſon tempérament par cette ſimple boiſſon, il ſeroit tombé dans les mêmes extrêmités que nous reprenons ici. Il nous paroit certain que ſi l'on emploie les moyens mentionnés, les fibres reviendront peu-à-peu à leur ton naturel, & que les eſprits moins actifs ſeront mûs plus modérément.

Nous diſons auſſi que ce défaut doit être plus fréquent dans les tempéramens ſanguins. Pour le prouver, il nous ſuffira d'apporter l'exemple des femmes enceintes. Tout le monde convient que les femmes ſont plus pléthoriques dans le tems de leur groſſeſſe, que dans tout autre tems. Or il eſt d'expérience que dans cet état *l'imagination* des femmes eſt plus vive: car les envies dont on parle tant, ne ſont autre choſe que des idées qui frappent avec tant d'énergie, qu'elles vont preſque juſqu'à la ſenſation.

Des vices & des avantages de l'imagination. Le pouvoir que nous avons de réveiller nos perceptions en l'abſence des objets, nous donne celui de réunir & de lier enſemble les idées les plus étrangeres. Il n'eſt rien qui ne puiſſe prendre, dans notre *imagination*, une forme nouvelle, par la liberté avec laquelle elle tranſporte les qualités d'un ſujet dans un autre, elle raſſemble dans un ſeul ce qui ſuffit à la nature pour en embellir pluſieurs. Rien ne paroit d'abord plus contraire à la vérité que cette maniere dont *l'imagination* diſpoſe de nos idées. En effet, ſi nous ne nous rendons pas maîtres de cette opération, elle nous égarera infailliblement; mais elle ſera un des principaux reſſorts de nos connoiſſances, ſi nous ſavons la regler.

Les liaiſons d'idées ſe font dans *l'imagination* de deux manieres: quelquefois volontairement, & d'autres fois elles ne ſont que l'effet d'une impreſſion étran-

gere. Celles-là ſont ordinairement moins fortes, deſorte que nous pouvons les rompre plus facilement : on convient qu'elles ſont d'inſtitution. Celles-ci ſont ſouvent ſi bien cimentées, qu'il nous eſt impoſſible de les détruire : on les croit volontiers naturelles. Toutes ont leurs avantages & leurs inconvéniens : mais les dernieres ſont d'autant plus utiles ou dangereuſes, qu'elles agiſſent ſur l'eſprit avec plus de vivacité.

Le langage eſt l'exemple le plus ſenſible des liaiſons que nous formons volontairement. Lui ſeul fait voir quels avantages nous donne cette opération, & les précautions qu'il faut prendre pour parler avec juſteſſe, montrent combien il eſt difficile de la regler.

Les liaiſons d'idées ſont utiles & néceſſaires. Il falloit, par exemple, que la vue d'un précipice, où nous ſommes en danger de tomber, réveillât en nous l'idée de la mort. L'attention ne peut donc manquer à la premiere occaſion de former cette liaiſon; elle doit même la rendre d'autant plus forte, qu'elle y eſt déterminée par le motif le plus preſſant, la conſervation de notre être.

Mallebranche a cru cette liaiſon naturelle, ou en nous dès la naiſſance. „ L'idée, dit il, d'une grande hauteur que „ l'on voit au deſſous de ſoi, & de laquelle on eſt en danger de tomber, ou „ l'idée de quelque grand corps qui eſt „ prêt à tomber ſur nous & à nous écraſer, eſt naturellement liée avec celle „ qui nous repréſente la mort, & avec „ une émotion des eſprits, qui nous „ diſpoſe à la fuite, & au deſir de fuir. „ Cette liaiſon ne change jamais, parce „ qu'il eſt néceſſaire qu'elle ſoit toujours „ la même; & elle conſiſte dans une „ diſpoſition des fibres du cerveau, que „ nous avons dès notre enfance. "

Il eſt évident que, ſi l'expérience ne nous avoit appris que nous ſommes mortels, bien loin d'avoir une idée de la mort, nous ſerions fort ſurpris à la vue de celui qui mourroit le premier. Cette idée eſt donc acquiſe, & Mallebranche ſe trompe pour avoir confondu ce qui eſt naturel, ou en nous dès la naiſſance, avec ce qui eſt commun à tous les hommes. Cette erreur eſt générale. On ne veut pas s'appercevoir que les mêmes ſens, les mêmes opérations & les mêmes circonſtances doivent produire par-tout les mêmes effets. On veut abſolument avoir recours à quelque choſe d'inné ou de naturel, qui précéde l'action des ſens, l'exercice des opérations de l'ame & les circonſtances communes.

Si les liaiſons d'idées qui ſe forment en nous par des impreſſions étrangeres, ſont utiles, elles ſont ſouvent dangereuſes. Que l'éducation nous accoutume à lier l'idée de honte ou d'infamie à celle de ſurvivre à un affront, l'idée de grandeur d'ame ou de courage à celle de s'ôter ſoi-même la vie, ou de l'expoſer en cherchant à en priver celui de qui on a été offenſé, on aura deux préjugés : l'un qui a été le point d'honneur des Romains; l'autre qui eſt celui d'une partie de l'Europe. Ces liaiſons s'entretiennent & ſe fomentent plus ou moins avec l'âge. La force que le tempérament acquiert, les paſſions auxquelles on devient ſujet, & l'état qu'on embraſſe, en reſſerrent ou en coupent les nœuds.

Ces ſortes de préjugés étant les premieres impreſſions que nous ayons éprouvées, ils ne manquent pas de nous paroître des principes inconteſtables. Dans l'exemple que je viens d'apporter, l'erreur eſt ſenſible, & la cauſe en eſt connue. Mais il n'y a peut être perſonne à qui il ne ſoit arrivé de faire quelquefois des raiſonnemens biſarres, dont on reconnoît enfin tout le ridicule, ſans pouvoir comprendre comment on a pu en être la dupe un ſeul inſtant. Ils ne ſont ſouvent que l'effet de quelque liaiſon ſinguliere d'idées : cauſe humiliante pour notre vanité, & que pour cela nous avons tant de peine à appercevoir. Si elle agit d'une maniere ſi ſecrete, qu'on juge des raiſonnemens qu'elle fait faire au commun des hommes.

En général, les impreſſions que nous

Digitized by Google

éprouvons dans différentes circonſtances, nous font lier des idées que nous ne ſommes plus maîtres de ſéparer. On ne peut, par exemple, fréquenter les hommes qu'on ne lie inſenſiblement les idées de certains tours d'eſprit & de certains caractères avec les figures qui ſe remarquent davantage. Voilà pourquoi les perſonnes qui ont de la phyſionomie, nous plaiſent ou nous déplaiſent plus que les autres: car la phyſionomie n'eſt qu'un aſſemblage de traits auxquels nous avons lié des idées, qui ne ſe réveillent point ſans être accompagnées d'agrément ou de dégoût. Il ne faut donc pas s'étonner ſi nous ſommes portés à juger les autres d'après leur phyſionomie & ſi quelquefois nous ſentons pour eux au premier abord de l'éloignement ou de l'inclination.

Par un effet de ces liaiſons nous nous prévenons ſouvent juſqu'à l'excès en faveur de certaines perſonnes, & nous ſommes tout-à-fait injuſtes par rapport à d'autres. C'eſt que tout ce qui nous frappe dans nos amis, comme dans nos ennemis, ſe lie naturellement avec les ſentimens agréables ou déſagréables qu'ils nous font éprouver; & que, par conſéquent, les défauts des uns empruntent toujours quelque agrément de ce que nous remarquons en eux de plus aimable, ainſi que les meilleures qualités des autres nous paroiſſent participer à leurs vices. Par-là ces liaiſons influent infiniment ſur toute notre conduite. Elles entretiennent notre amour ou notre haine, fomentent notre eſtime ou nos mépris, excitent notre reconnoiſſance ou notre reſſentiment, & produiſent ces ſimpathies, ces antipathies & tous ces penchans biſarres dont on a quelquefois tant de peine à ſe rendre raiſon. Je crois avoir lu, quelque part, que Deſcartes conſerva toujours du goût pour les yeux louches; parce que la premiere perſonne qu'il avoit aimée avoit ce défaut.

Locke a fait voir le plus grand danger des liaiſons d'idées, lorſqu'il a remarqué qu'elles ſont l'origine de la folie. „ Un homme, dit-il, fort ſage & de „ très-bon ſens en toute autre choſe, „ peut être auſſi fou, ſur un certain ar- „ ticle, qu'aucun de ceux qu'on renferme aux petites maiſons; ſi, par quelque violente impreſſion qui ſe ſoit faite „ ſubitement dans ſon eſprit, ou par „ une longue application à une eſpece „ particuliere de penſées, il arrive que „ des idées incompatibles ſoient jointes „ ſi fortement enſemble dans ſon eſprit, „ qu'elles y demeurent unies."

Pour comprendre combien cette réflexion eſt juſte, il ſuffit de remarquer que, par le phyſique, l'*imagination* & la folie ne peuvent différer que du plus au moins. Tout dépend de la vivacité & de l'abondance avec laquelle les eſprits ſe portent au cerveau. C'eſt pourquoi, dans les ſonges, les perceptions ſe retracent ſi vivement, qu'au réveil on a quelquefois de la peine à reconnoître ſon erreur. Voilà certainement un moment de folie. Afin qu'on reſtât fou, il ſuffiroit de ſuppoſer que les fibres du cerveau euſſent été ébranlées avec trop de violence pour pouvoir ſe rétablir. Le même effet peut être produit d'une maniere plus lente.

Il n'y a, je penſe, perſonne, qui, dans des momens de déſœuvrement, n'imagine quelque roman dont il ſe fait le héros. Ces fictions, qu'on appelle des *châteaux en Eſpagne*, n'occaſionnent, pour l'ordinaire, dans le cerveau que de légeres impreſſions; parce qu'on s'y livre peu, & qu'elles ſont bientôt diſſipées par des objets plus réels dont on eſt obligé de s'occuper. Mais qu'il ſurvienne quelque ſujet de triſteſſe, qui nous faſſe éviter nos meilleurs amis & prendre en dégoût tout ce qui nous a plu; alors, livrés à tout notre chagrin, notre roman favori ſera la ſeule idée qui pourra nous en diſtraire. Les eſprits animaux creuſeront, peu-à-peu, à ce château des fondemens d'autant plus profonds, que rien n'en changera le cours: nous nous endormirons en le bâtiſſant; nous l'habiterons en ſonge; & enfin, quand l'impreſſion des eſprits ſera inſenſiblement parvenue à être la même que ſi nous étions en ef-

Digitized by Google

ſet ce que nous avons feint, nous prendrons, à notre réveil, toutes nos chimeres pour des réalités. Il ſe peut que la folie de cet Athénien qui croyoit que tous les vaiſſeaux qui entroient dans le Pirée étoient à lui, n'ait pas eu d'autre cauſe.

Cette explication peut faire connoître combien la lecture des romans eſt dangereuſe pour les jeunes perſonnes du ſexe, dont le cerveau eſt fort tendre. Leur eſprit, que l'éducation occupe ordinairement trop peu, ſaiſit avec avidité des fictions qui flattent des paſſions naturelles à leur âge. Elles y trouvent des matériaux pour les plus beaux châteaux en Eſpagne. Elles les mettent en œuvre avec d'autant plus de plaiſir, que l'envie de plaire & les galanteries qu'on leur fait ſans ceſſe, les entretiennent dans ce goût. Alors il ne faut peut être qu'un léger chagrin pour tourner la tête à une jeune fille, lui perſuader qu'elle eſt angélique, ou telle autre héroïne qui lui a plu, & lui faire prendre pour des Médors tous les hommes qui l'approchent.

Il y a des ouvrages faits dans des vues bien différentes, qui peuvent avoir de pareils inconvéniens. Je veux parler de certains livres de dévotion écrits par des *imaginations* fortes & contagieuſes. Ils ſont capables de tourner quelquefois le cerveau d'une femme, juſqu'à lui faire croire qu'elle a des viſions, qu'elle s'entretient avec les anges, ou que même elle eſt déja dans le ciel avec eux. Il ſeroit bien à ſouhaiter que les jeunes perſonnes des deux ſexes fuſſent toujours éclairées dans ces ſortes de lectures, par des directeurs qui connoîtroient la trempe de leur *imagination*.

Des folies comme celles que je viens d'expoſer ſont reconnues de tout le monde. Il y a d'autres égaremens auxquels on ne penſe pas à donner le même nom: cependant tous ceux qui ont leur cauſe dans l'*imagination* devroient être mis dans la même claſſe. En ne déterminant la folie que par la conſéquence des erreurs, on ne ſauroit fixer le point où elle commence. Il la faut donc faire conſiſter dans une *imagination* qui, ſans qu'on ſoit capable de le remarquer, aſſocie des idées d'une maniere tout-à fait déſordonnée, & influe quelquefois dans nos jugemens ou dans notre conduite. Cela étant, il eſt vraiſemblable que perſonne n'en ſera exempt. Le plus ſage ne différera du plus fou, que parce qu'heureuſement les travers de ſon *imagination* n'auront pour objet que des choſes qui entrent peu dans le train ordinaire de la vie, & qui le mettent moins viſiblement en contradiction avec le reſte des hommes. En effet, où eſt celui que quelque paſſion favorite n'engage pas conſtamment, dans de certaines rencontres, à ne ſe conduire que d'après l'impreſſion forte que les choſes font ſur ſon imagination, & ne faſſe retomber dans les mêmes fautes? Obſervez ſur tout un homme dans ſes projets de conduite; car c'eſt-là l'écueil de la raiſon pour le grand nombre. Quelle prévention, quel aveuglement meme, dans celui qui a le plus d'eſprit! Que le peu de ſuccès lui faſſe reconnoître combien il y a eu tort; il ne ſe corrigera pas. La même *imagination* qui l'a ſéduit le ſéduira encore; & vous le verrez ſur le point de commettre une faute ſemblable à la premiere, que vous ne l'en convaincrez pas.

Les impreſſions qui ſe font dans les cerveaux froids s'y conſervent long-tems. Ainſi les perſonnes dont l'extérieur eſt poſé & réfléchi n'ont d'autre avantage, ſi c'en eſt un, que de garder conſtamment les mêmes travers. Par-là, leur folie, qu'on ne ſoupçonnoit pas au premier abord, n'en devient que plus aiſée à reconnoître pour ceux qui les obſervent quelque tems. Au contraire, dans les cerveaux où il y a beaucoup de feu & beaucoup d'activité, les impreſſions s'effacent, ſe renouvellent, les folies ſe ſuccedent. A l'abord, on voit bien que l'eſprit d'un homme a quelque travers; mais il en change avec tant de rapidité, qu'on peut à peine le remarquer.

Le pouvoir de l'*imagination* eſt ſans

Digitized by Google

bornes. Elle diminue ou même dissipe nos peines, & peut seule donner aux plaisirs l'assaisonnement qui en fait tout le prix. Mais, quelquefois, c'est l'ennemi le plus cruel que nous ayons: elle augmente nos maux, nous en donne que nous n'avions pas, & finit par nous porter le poignard dans le sein.

Pour rendre raison de ces effets, je dis d'abord que, les sens agissant sur l'organe de l'*imagination*, cet organe réagit sur les sens. On ne le peut révoquer en doute: car l'expérience fait voir une pareille réaction dans les corps les moins élastiques. Je dis, en second lieu, que la réaction de cet organe est plus vive que l'action des sens; parce qu'il ne réagit pas sur eux avec la seule force que suppose la perception qu'ils ont produite, mais avec les forces réunies de toutes celles qui sont étroitement liées à cette perception, & qui, pour cette raison, n'ont pu manquer de se réveiller. Cela étant, il n'est pas difficile de comprendre les effets de l'*imagination*. Venons à des exemples.

La perception d'une douleur réveille, dans mon *imagination*, toutes les idées avec lesquelles elle a une liaison étroite. Je vois le danger, la frayeur me saisit, j'en suis abattu, mon corps résiste à peine, ma douleur devient plus vive, mon accablement augmente; & il se peut que, pour avoir eu l'*imagination* frappée, une maladie, légère dans ses commencemens, me conduise au tombeau.

Un plaisir que j'ai recherché retrace également toutes les idées agréables auxquelles il peut être lié. L'*imagination* renvoye aux sens plusieurs perceptions pour une qu'elle reçoit. Mes esprits font dans un mouvement qui dissipe tout ce qui pourroit m'enlever aux sentimens que j'éprouve. Dans cet état, tout entier aux perceptions que je reçois par les sens & à celles que l'*imagination* reproduit, je goûte les plaisirs les plus vifs. Qu'on arrête l'action de mon *imagination*: je sors aussitôt comme d'un enchantement; j'ai sous les yeux les objets auxquels j'attribuois mon bonheur; je les cherche, & je ne les vois plus.

Par cette explication, on conçoit que les plaisirs de l'*imagination* sont tout aussi réels & tout aussi physiques que les autres, quoiqu'on dise communément le contraire. Je n'apporte plus qu'un exemple.

Un homme tourmenté par la goute, & qui ne peut se soutenir, revoit, au moment qu'il s'y attendoit le moins, un fils qu'il croyoit perdu: plus de douleur. Un instant après, le feu se met dans sa maison: plus de foiblesse. Il est déja hors du danger, quand on songe à le secourir. Son *imagination*, subitement & vivement frappée, réagit sur toutes les parties de son corps, & y produit la révolution qui le sauve.

L'*imagination* emprunte ses agrémens du droit qu'elle a de dérober à la nature ce qu'il y a de plus riant & de plus aimable, pour embellir le sujet qu'elle manie. Rien ne lui est étranger, tout lui devient propre, dès qu'elle en peut paroître avec plus d'éclat. C'est une abeille qui fait son trésor de tout ce qu'un parterre produit de plus belles fleurs. C'est une coquette qui, uniquement occupée du desir de plaire, consulte plus son caprice que la raison. Toujours également complaisante, elle se prête à notre goût, à nos passions, à nos foiblesses. Elle attire & persuade l'un par son air vif & agaçant, surprend & étonne l'autre par ses manieres grandes & nobles. Tantôt elle amuse par des propos rians; d'autres fois elle ravit par la hardiesse de ses saillies. Là, elle affecte la douceur pour intéresser; ici, la langueur & les larmes pour toucher; & s'il le faut, elle prendra bientôt le masque pour exciter des ris. Bien assurée de son empire, elle exerce son caprice sur tout. Elle se plaît quelquefois à donner de la grandeur aux choses les plus communes & les plus triviales; & d'autres fois, à rendre basses & ridicules les plus sérieuses & les plus sublimes. Quoiqu'elle altere tout ce qu'elle touche, elle réussit souvent, lorsqu'elle ne cherche qu'à plaire; mais hors de là,

Digitized by Google

elle ne peut qu'échouer. Son empire finit où celui de l'analyſe commence.

Elle puiſe non-ſeulement dans la nature, mais encore dans les choſes les plus abſurdes & les plus ridicules, pourvu que les préjugés les autoriſent. Peu importe qu'elles ſoient fauſſes, ſi nous ſommes portés à les croire véritables. L'*imagination* a ſur-tout les agrémens en vue; mais elle n'eſt pas oppoſée à la vérité. Toutes ſes fictions ſont bonnes, lorſqu'elles ſont dans l'analogie de la nature, de nos connoiſſances ou de nos préjugés. Mais dès qu'elle s'en écarte, elle n'enfante plus que des idées monſtrueules & extravagantes. C'eſt-là, je crois, ce qui rend cette penſée de Deſpreaux ſi juſte.

Rien n'eſt beau que le vrai; le vrai ſeul eſt aimable.

Il doit regner par-tout, & même dans la fable.

En effet, le vrai appartient à la fable: non que les choſes ſoient abſolument telles qu'elle nous les repréſente; mais parce qu'elle les montre ſous des images claires, familieres, & qui par conſéquent, nous plaiſent, ſans nous engager dans l'erreur.

Rien n'eſt beau que le vrai: cependant tout ce qui eſt vrai n'eſt pas beau. Pour y ſuppléer, l'*imagination* lui aſſocie des idées les plus propres à l'embellir, & par cette réunion, elle forme un tout où l'on trouve la ſolidité & l'agrément. La poéſie en donne une infinité d'exemples. C'eſt là qu'on voit la fiction, qui ſeroit toujours ridicule ſans le vrai, orner la vérité qui ſeroit ſouvent froide ſans la fiction. Ce mêlange plaît toujours, pourvu que les ornemens ſoient choiſis avec diſcernement & répandus avec ſageſſe. L'*imagination* eſt à la vérité ce qu'eſt la parure à une belle perſonne: elle doit lui prêter tous ſes ſecours, pour la faire paroître avec les avantages dont elle eſt ſuſceptible.

IMAGINATION *des femmes groſſes*, (R). Une opinion généralement reçue dans tous les tems, & chez tous les peuples, mérite toujours quelque attention; il eſt rare qu'elle n'ait quelque fondement dans la nature. Un conſentement auſſi univerſel ne peut guere naître de l'erreur.

Telle eſt l'opinion, qui attribue les difformités & les variations de la ſtructure des animaux, & ſurtout de l'eſpece humaine, à de fortes paſſions de la mere, à ſes deſirs ou à ſes terreurs. Les ſavants ont été ſur ces envies de l'avis du peuple, & ce n'eſt que depuis ce ſiecle que l'on commence à refuſer à la mere, le pouvoir funeſte d'imprimer ſur ſon fruit des difformités analogues à ſes paſſions.

J'ai recueilli un nombre prodigieux de ces effets de l'*imagination*. Je n'en rapporterai que quelques exemples choiſis ſur chaque claſſe, en rejettant ceux qui ne méritent aucune confiance.

Les ſeins ſont connus à tout le monde; ce ſont de petites verrues brunes, ridées, & un peu calleuſes dont il ſort des poils ſouvent gris ou d'une couleur particuliere. Ces ſeins ſont ordinairement fort petits; il y a cependant des exemples, où une partie conſiderable du corps n'a été qu'un vaſte ſein. Une femme de payſan fut commandée pour battre le bois & pour fermer l'enceinte, dans laquelle on enferme les bêtes fauves pour le plaiſir du prince. Une biche s'élança contre cette femme, & l'épouvanta; c'eſt ce qu'elle m'a dit. L'enfant qu'elle mit au monde étoit âgé de cinq ans, lorſqu'elle me le montra. Elle tiroit quelque profit de cette preuve de la force de l'*imagination*. Une bonne partie des flancs & du dos de l'enfant étoit effectivement brune & ridée, & le poil blanchâtre ne reſſembloit pas mal à celui d'une biche. C'eſt ce que j'ai jamais vu de plus précis.

Ce n'étoit cependant qu'un ſein plus ample, & la femme l'accompagnoit de pluſieurs circonſtances évidemment fabuleuſes.

Il eſt très-commun encore que ces ſeins ſoient rouges. On les appelle alors des fraiſes, des meures, des ceriſes. La mere a eu envie de l'un de ces fruits, & ſon envie n'ayant pas été contentée

Digitized by Google

a marqué l'enfant. Des saucisses, des morceaux de chair, des cretes de dindons, des araignées, des crapauds ne diffèrent pas essentiellement des envies.

Dans d'autres enfans ce sont des taches brunes, livides & rouges. Elles sont l'effet d'une peur, que la mere a eue. Son *imagination* a été frappée de la vue d'un incendie, d'un more, d'un gueux. Je connois une femme de qualité, dont la jeune portoit à ce que l'on croyoit la peinture d'une alouette, dont on avoit donné en badinant un petit coup à travers le visage de sa mere. On parle d'enfans noirs nés d'une mere blanche, de paons blancs, de chevaux isabelles, d'autres animaux marqués de la couleur, qui avoit frappé l'*imagination* de leur mere.

Des enfans semblables à des ours, à des singes, à des lions; des agneaux au museau de chien; des fétus semblables à des statues, à des anges, à des diables, à des criminels, dont on avoit rompu les bras avec la roue; des luxations naturelles; des becs de lievre, des blessures de toute espece; la tête même du fétus détruite par la peur; d'autres enfans, à qui l'*imagination* frappée de leur mere avoit ôté un bras, un pied, les deux pieds; d'autres difformités de toute espece ont été de tous tems attribués à la force de l'*imagination* émue de la mere.

Ceux qui admettent ces faits ont taché quelquefois d'en donner les causes méchaniques. Ils ont cru que le mouvement dérangé du sang de la mere pouvoit passer au fétus, y donner plus de volume à une partie, diminuer celui d'une autre, la gorger de sang, & lui imprimer une couleur rouge ou livide. D'autres ont regardé le fétus comme une partie de la mere; les émotions des nerfs de la mere passent à leur avis au corps du fétus, & le changent avec d'autant plus de force qu'il est plus tendre & plus flexible.

D'autres auteurs avouent ingénument, qu'ils n'entrevoient aucun mechanisme capable de produire ces effets, mais que le fait étoit certain, notre ignorance sur la maniere, dont il est arrivé, ne prouve rien contre son authenticité. Ces mêmes savans prennent assurement le meilleur parti.

La reflexion la plus simple suffit pour refuter tous les méchanismes qu'on a proposés. Aucun nerf ne passe de la mere au fétus. Les nerfs bornés à son petit corps n'entrent pas dans le cordon, & bien moins encore dans le placenta, qui seul fait la liaison de la mere & de son fruit.

Sans entrer dans les raisons des modernes, qui n'admettent aucune communication immédiate entre les vaisseaux de la mere & ceux de l'enfant, il suffit de remarquer qu'en supposant cette communication, elle ne peut jamais servir qu'à une influence générale du mouvement du sang de la mere, sur les humeurs du fétus. La masse du sang de la mere pourra accélerer le mouvement des sucs vitaux du fétus: le cœur languissant de la mere diminuera la force de la circulation dans ce fétus, mais toujours dans le fétus tout entier. L'influence de la mere ne peut parvenir au fétus, que par sa veine ombilicale, & cette veine parvenant droit au cœur du fétus agira sur toute sa masse. Cette communication accordée n'expliquera par conséquent jamais l'action particuliere des passions de la mere, sur une partie particuliere du fétus.

Les variétés des couleurs, les carnosités, les seins naissent tous les jours dans les animaux & dans les plantes, sans aucun soupçon d'*imagination*. Si la mere à force de ruminer sur la marque de son fils, trouve sur neuf mois de grossesse des peurs ou des envies, il y a mille exemples, où des femmes grosses ont eu réellement de ces peurs & de ces envies, où elles auront prédit même que leur fruit en seroit affecté, & où rien d'extraordinaire n'a paru sur ce fruit, quand il est venu au monde.

Ces roses, ces fraises, ces mures, dont le fétus a été marqué, réduites au seul vrai, n'ont été que de legeres maladies

cutanées, qui tous les jours naiſſent ſans aucune aide de la part de l'*imagination*. En examinant la prétendue alouette, je n'ai vu que des taches informes répandues ſur une belle joue.

Les fauciſſes, les capuchons, les reſſemblances de lion ou de crapaud ont été uniquement ou des amas de gelée dans la celluloſité, ou des poils plus touffus, ou des difformités du crane, dont la partie ſupérieure avoit été détruite. Voyez l'article JEU DE LA NATURE.

Les hommes changés en animaux, les animaux transformés en d'autres eſpeces, ont déja paru fabuleux à Ariſtote. Depuis qu'on recueille les raretés naturelles, & qu'on forme des cabinets, on ne trouve plus rien de pareil. Les trompes d'élephant dans les cochons ſe forment tous les jours, & un élephant ne paroît en Europe qu'une fois dans un ſiecle.

Attribuer une véritable bleſſure, l'amputation d'une main, d'une tête, à une ſimple idée, c'eſt abuſer de la liberté de conjecturer. On voit tous les jours des fétus ſans tête, ſans bras, des cyclopes ſans aucun ſoupçon de l'influence de l'*imagination*.

Il eſt plus improbable encore, qu'une idée produiſe un ſixieme doigt, une ſeconde tête. Tous ces nombreux fétus à deux têtes naiſſent ſans original de leur ſtructure, & ſans que la mere ait eu une idée analogue.

Plus l'anatomie a éclairé la phyſique, plus l'art des accouchemens s'eſt perfectionné, & moins il y a eu de témoins de ces ſtructures extraordinaires, nées de l'*imagination* déréglée. Si le fait étoit vrai, le nombre des obſervations auroit multiplié les exemples. Il eſt arrivé tout le contraire & les exemples ont diſparu.

Les faits ſont reſtés; il eſt né ſans doute avec toutes ces difformités rapportées par différens auteurs, des fétus humains ou brutes. Mais il ne s'eſt plus trouvé de liaiſon entre ces faits & entre l'*imagination*, qu'on avoit accuſé d'en être la cauſe.

La reſſemblance des parens exprimée dans les enfans eſt un fait averé, mais elle peut avoir lieu ſans que ce ſoit l'*imagination*, qui ait moulé les enfans ſur les parens. Elle n'eſt d'ailleurs rien moins que conſtante, & l'on voit mille familles, où les viſages des freres & des ſœurs ne ſe reſſemblent ni entr'eux ni à ceux de leurs parens. Ces reſſemblances paroiſſent fondées ſur le pouvoir très-conſtaté, qu'a la liqueur fécondante du mâle, de faire paroître ou accroître des parties, qui ſans lui ne paroîtroient jamais, ou reſteroient dans leur petiteſſe naturelle. Telle eſt la barbe, telles ſont les cornes de la claſſe des cerfs. Ce n'eſt pas l'*imagination* qui produit ces parties; elles naiſſent par une influence difficile à expliquer, mais évidente, de cette liqueur ſur les parties mêmes des individus, dans leſquels elle eſt ſéparée. (H.D.G.)

IMAM *ou* IMAN, ſ. m., *Hiſt. mod.*, miniſtre de la religion mahométane, qui répond à un curé ou à un miniſtre parmi nous.

Ce mot ſignifie proprement ce que nous appellons prélats, *antiſtes*; mais les Muſulmans le diſent en particulier de celui qui a le ſoin, l'intendance d'une moſquée, qui s'y trouve toujours le premier, & qui fait la priere au peuple, qui la répete après lui.

Iman, ſe dit auſſi abſolument par excellence des chefs, des inſtituteurs ou des fondateurs des quatre principales ſectes de la religion mahométane, qui ſont permiſes. *v.* MAHOMÉTISME. Ali eſt l'*iman* des Perſes, ou de la ſecte des Schiaites; Abu-beker, l'*iman* des Sunniens, qui eſt la ſecte que ſuivent les Turcs; Saphii ou Safi-y, l'*iman* d'une autre ſecte.

Les Mahométans ne ſont point d'accord entr'eux ſur l'*imanat*, ou dignité d'*iman*. Quelques-uns la croyent de droit divin, & attachée à une ſeule famille, comme le pontificat d'Aaron; les autres ſoutiennent d'un côté qu'elle eſt de droit divin, mais de l'autre, ils ne la croyent pas tellement attachée à une famille, qu'elle ne puiſſe paſſer dans une autre. Ils avancent de plus que l'*iman* devant être, ſelon eux, exempt non-ſeulement des pé-

Digitized by Google

chés griefs, comme l'infidélité, mais encore des autres moins énormes, il peut être dépoſé, s'il y tombe, & ſa dignité transférée à un autre.

Quoiqu'il en ſoit de cette queſtion, il eſt conſtant qu'un *iman* ayant été reconnu pour tel par les Muſulmans, celui qui nie que ſon autorité vient immédiatement de Dieu, eſt un impie; celui qui ne lui obéit pas, un rébelle, & celui qui s'ingere de le contredire, un ignorant: c'eſt par-tout de même.

Les *imans* n'ont aucune marque extérieure qui les diſtingue du commun des Turcs; leur habillement eſt preſque le même, excepté leur turban qui eſt un peu plus large, & pliſſé différemment. Un *iman* privé de ſa dignité, redevient ſimple laïc tel qu'il étoit auparavant, & le viſit en nomme un autre; l'examen & l'ordonnance du miniſtre font toute la cérémonie de la réception. Leur principale fonction, outre la priere, eſt la prédication, qui roule ordinairement ſur la vie de Mahomet, ſa prétendue miſſion, ſes miracles, & les fables dont fourmille la tradition muſulmane. Ils tâchent au reſte de s'attirer la vénération de leurs auditeurs, par la longueur de leurs manches & de leurs barbes, la largeur de leurs turbans, & leur démarche grave & compoſée. Un Turc qui les auroit frappés, auroit la main coupée; & ſi le coupable étoit chrétien, il ſeroit condamné au feu. Aucun *iman*, tant qu'il eſt en titre, ne peut être puni de mort; la plus grande peine qu'on lui puiſſe infliger, ne s'étend pas au-delà du banniſſement. Mais les ſultans & leurs miniſtres ont trouvé le ſecret d'éluder ces privileges, ſoit en honorant les *imans*, qu'ils veulent punir, d'une queue de cheval, diſtinction qui les fait paſſer au rang des gens de guerre, ſoit en les faiſant déclarer *infideles* par une aſſemblée de gens de loi, & dès-lors ils ſont ſoumis à la rigueur des loix. Guer. *mœurs des Turcs*, *liv. II. tome I.*

IMARET, ſ. m., *Hiſt. Mod.*, nom que les Turcs donnent à une maiſon bâtie près d'un *jami*, ou d'une grande moſquée; elle eſt ſemblable à un hôpital ou hôtellerie, & eſt deſtinée à recevoir les pauvres & les voyageurs.

IMAUS, *Géogr. Anc.*, longue chaîne de montagnes qui traverſe l'Aſie, au nord de ce que les anciens appellent proprement l'*Inde*, & qui envoie une de ſes branches au ſeptentrion, vers la mer glaciale. L'*Imaüs* ſépare l'Inde de la Scythie, comme il ſépare encore aujourd'hui l'Indoſtan de la Tartarie. Il a différens noms dans les différens pays qu'il parcourt: on l'appelle dans la Tartarie propre, *Belgian*; dans la Tartarie déſerte, *Moréyhar*; dans le Mogoliſtan, *Dalanguer* & *Naugracut*, vers les ſources du Gange. Une de ſes plus conſidérables branches, prend le nom de montagnes de *Gate*; de plus l'*Imaüs* ſe diviſe au ſeptentrion du royaume de Siam, & forme trois nouvelles chaines, dont nous parlerons au mot MONTAGNE, où nous décrirons celles qui ſerpentent ſur le globe de la terre, par une eſpece de connexion & d'enchainement.

IMBÉCILLE, ſ. m., *Logique*; c'eſt celui qui n'a pas la faculté de diſcerner différentes idées, de les comparer, de les compoſer, de les étendre, ou d'en faire abſtraction. Tel étoit parmi les Grecs un certain Margitès, dont l'*imbécillité* paſſa en proverbe. Suidas prétend qu'il ne ſavoit pas compter au-deſſus de cinq, & qu'étant parvenu à l'adoleſcence, il demanda à ſa mere, ſi elle & lui n'étoient pas enfans d'un même pere. . . . .

Ceux qui n'apperçoivent qu'avec peine, qui ne retiennent qu'imparfaitement les idées, qui ne ſauroient les rappeller, ou les raſſembler promptement, n'ont que très-peu de penſées. Ceux qui ne peuvent diſtinguer, comparer & abſtraire des idées, ne ſauroient comprendre les choſes, faire uſage des termes, juger, raiſonner paſſablement; & quand ils le font, ce n'eſt que d'une maniere imparfaite ſur des choſes préſentes, & familieres à leur ſens.

Si l'on examinoit les divers égaremens des *imbécilles*, on découvriroit aſſez bien

Digitized by Google

juſqu'à quel point leur imbécillité procéde du manque ou de la foibleſſe de l'entendement.

Il y a une grande différence entre les *imbécilles* & les fous. Je croirois fort, dit Locke, que le défaut des *imbécilles*, vient de manque de vivacité, d'activité, & de mouvement dans les facultés intellectuelles, par où ils ſe trouvent privés de l'uſage de la raiſon. Les fous au contraire, ſemblent être dans l'extrêmité oppoſée; car il ne paroît pas que ces derniers ayent perdu la faculté de raiſonner, mais il paroit, qu'ayant joint mal-à-propos certaines idées, ils les prennent pour des vérités, & ſe trompent de la même maniere que ceux qui raiſonnent juſte ſur de faux principes. Ainſi vous verrez un fou, qui, s'imaginant d'être roi, prétend par une juſte conſéquence, être ſervi, honoré ſelon ſa dignité. D'autres qui ont cru être de verre, ont pris toutes les précautions néceſſaires pour empêcher leur corps d'être caſſé.

Il y a des degrés de folie, comme il y en a d'imbécillité; l'union déréglée des idées, ou le manque d'idées, étant moins conſidérable dans les uns que dans les autres. En un mot, ce qui conſtitue vraiſemblablement la différence qui ſe trouve entre les *imbécilles* & les fous; c'eſt que les fous joignent enſemble des idées malaſſorties & extravagantes, ſur leſquelles néanmoins ils raiſonnent juſte, au lieu que les *imbécilles* font très-peu ou point de propoſitions, & ne raiſonnent que peu ou point du tout, ſuivant l'état de leur *imbécillité*.

Je ne ſais, ſi certains *imbécilles* qui ont vécu quarante ans ſans donner le moindre ſigne de raiſon, ne ſont pas des êtres qui tiennent le milieu entre l'homme & la bête; car au fond, ces deux noms que nous avons faits, *homme* & *bête*, ſignifient-ils des eſpeces tellement marquées par des eſſences diſtinctes, que nulle autre eſpece ne puiſſe intervenir entr'elles?

En cas que quelqu'un vint nous demander, ce que deviendront les *imbécilles* dans l'autre monde, puiſque nous ſommes portés à en faire une eſpece diſtincte entre l'homme & la bête, nous répondrions avec Locke, qu'il ne nous importe point de ſavoir & de rechercher de pareilles choſes. Qu'ils tombent, ou qu'ils ſe ſoutiennent (pour me ſervir d'un paſſage de l'Ecriture, *Rom. XIV. 4.*) cela regarde leur maître. D'ailleurs, ſoit que nous déterminions quelque choſe, ou que nous ne déterminions rien ſur leur état à venir, il ne ſera ni meilleur ni pire. Les *imbécilles* ſont entre les mains d'un Créateur plein de bonté, qui ne diſpoſe pas de ſes créatures ſuivant les bornes étroites de nos opinions particulieres, & qui ne les diſtingue point conformément aux noms, & aux chimeres qu'il nous plaît de forger.

IMBÉCILLITÉ, BÉTISE, (N). ſ. f., *Méd.*, c'eſt une inaptitude à bien raiſonner & juger; elle differe de la bizarrerie, ou de la ſtupidité, en ce que les imbécilles ſentent bien les impreſſions des objets, & que les ſtupides ne peuvent les appercevoir: les inſenſés n'y font pas attention; ils ne s'en embarraſſent pas, & les regardent même comme indifférentes, parce qu'ils ne les ſentent pas, & ne s'en occupent point. Les enfans ne ſont point imbécilles, quoiqu'ils paſſent légérement ſur des choſes graves & ſérieuſes; car ils recherchent ſingulierement les bagatelles, & prennent un ſoin tout particulier des colifichets, qui font leur amuſement. Les imbécilles au-contraire négligent tout, rient & ſe moquent de tout, dans les circonſtances même où les gens ſenſés ſe plaignent, les larmes aux yeux, de la faim, de la ſoif & du froid. Il n'en eſt pas de même des perſonnes coléres, intrépides, menaçantes, ni de ceux qui ſont conſtamment triſtes, rêveurs, comme les mélancoliques.

L'*imbécillité* des vieillards dérive de la rigidité de leurs fibres, par laquelle les vieillards ſont moins ſenſibles aux impreſſions des objets, & regardent comme des bagatelles dont ils ne veulent pas ſe mêler, les choſes de la derniere conſéquence.

Digitized by Google

Quoique l'hydrocéphale interne & la moleſſe du cerveau donnent ſouvent lieu à la morolie & aux affections ſoporeuſes, on a cependant obſervé bien des fois, dans le cerveau, des congeſtions d'eau, qui produiſoient l'*imbécillité*. Kerkringius cite même un boucher qui a éprouvé que les brebis imbécilles, qui ne ſentent pas le beſoin de manger ou de boire, n'ont tout-à-fait point de cerveau, quand on les ouvre après leur mort; mais qu'elles ont de l'eau en place. C'eſt-là l'*imbécillité* ovine de Kerkringius, *obſ. anatom.* 46.

Souvent il arrive que les malades deviennent imbécilles, après les différens ſymptômes qui ſuivent l'uſage que l'on a fait des ſemences ou des racines des plantes, & de l'opium même. Or il eſt conſtant que ces poiſons diſſolvent le ſang, & que ce ſang engorge particulierement les vaiſſeaux du cerveau.

Un ſoldat, ayant reçu des coups à la tête, devint imbécille trois ans après, au point qu'il ne faiſoit plus rien de conforme à la raiſon. Il ne demandoit pas d'alimens, & n'en prenoit que quand on l'y forçoit; il n'alloit jamais au lit, que quand on l'y conduiſoit, & ſi on lui faiſoit quelques queſtions, il n'y répondoit jamais directement; il lui tomboit des narines une pituite aqueuſe aſſez abondante; il s'endormoit à table. Quand on lui eut enlevé le crâne, après ſa mort, on trouva ſur le corps calleux, une tumeur ſquirro-fongueuſe de la groſſeur d'une poire; de plus, les ventricules du cerveau étoient pleins d'eau.

En général, tout ce qui prive les fibres médullaires du cerveau de leur flexibilité, ſemble les rendre inſenſibles & anéantir la raiſon, ſoit en deſſéchant ces fibres, en les coagulant, ou bien en les refroidiſſant: or ce qui diminue la flexibilité naturelle, ou qui relâche extrêmement, prive auſſi les organes d'une grande partie de leur ſenſibilité naturelle, & altere par conſéquent les fonctions de l'eſprit.

L'*imbécillité* ſurvient ſouvent après les fievres intermittentes guéries par les ſaignées & les purgatifs réitérés. Un anatomiſte de réputation, fut attaqué de cette *imbécillité* à l'âge de ſoixante ans, & il avoit recouvré pendant trois mois, l'uſage de ſa raiſon, en prenant tous les jours un gros d'extrait de jusquiame blanche; remede dont il fut obligé de s'abſtenir, parce qu'il n'y en avoit plus dans la ville. Au commencement, il s'étoit bien trouvé du diaſcordium préparé à la maniere de Sydenham. Cette maladie étoit ſans fureur & ſans audace; elle étoit plutôt accompagnée de gaieté, en quoi elle différoit de la manie, quoique Sydenham penſe le contraire.

Kerkringius trouva dans le cerveau d'un demi-inſenſé, ou imbécille, un calcul piſiforme, qui nageoit dans la ſéroſité du ventricule, & qui occupoit la place de la glande pinéale qui manquoit. L'*imbécillité* venoit-elle de la ſéroſité, ou du calcul? Les éphémerides d'Allemagne font mention de pluſieurs calculs trouvés dans le cerveau. *Eph. nat. cur.* (S.)

IMBERT, *Jean*, (N), *Hiſt. Litt.*, juriſconſulte du XVIe ſiecle, né à la Rochelle, s'eſt fait connoître avec eſtime par deux ouvrages de droit: 1°. *Enchiridion juris ſcripti Gallie*, que Theveneau a traduit en françois: 2°. *Inſtitutiones forenſes*, ou *Pratique du barreau*, en latin & en françois.

IMBIBER, verb. act. & paſſ., *Gramm.* On dit *imbiber* & s'*imbiber*. L'éponge s'*imbibe* d'eau. On *imbibe* d'huile une meche. La maniere phyſique dont ſe fait l'imbibition ne nous eſt pas toujours diſtinctement connue. Par quel méchaniſme, ſi un fil trempe d'un bout dans un verre plein d'eau, & tombe de l'autre bout au-dehors du verre, fera-t-il fonction de ſiphon; s'*imbibera-t-il* ſans ceſſe d'eau, & en vuidera-t-il le verre? Si ces petits phénomenes étoient bien expliqués, on en appliqueroit bien-tôt la raiſon à de plus importans. L'action d'*imbiber* ou de s'*imbiber* s'appelle *imbibition*, terme que les alchymiſtes ont tranſporté dans leur art, où il n'a aucune acception claire.

IMBIBITION, ſ. f., *Chymie*; c'eſt une

Digitized by Google

eſpece ou une variété de la macération, dont le caractere diſtinctif conſiſte en ce que le liquide appliqué à une ſubſtance concrete, eſt abſorbé tout entier, ou preſque entier par cette ſubſtance; c'eſt ainſi qu'une éponge eſt *imbibée* d'eau, &c. Cette opération eſt peu en uſage dans les travaux ordinaires de la chymie. On l'emploie dans quelques arts chymiques; par exemple, dans la préparation de l'orſeil, du tournefol, & de quelques autres fécules colorées, dans laquelle on *imbibe* avec de l'urine les plantes deſquelles on travaille à les extraire.

* En termes de philoſophie hermétique, *imbibition* eſt la même choſe que diſtillation, & ſouvent auſſi la même que ſublimation & cohobation. Elle ſe fait lorſque la matiere enfermée dans l'œuf ſe ſublime & monte en forme de vapeurs au haut du vaſe, où ne trouvant point d'iſſue, elle eſt obligée de retomber ſur elle-même, juſqu'à ce que fixée, elle ne circule plus.

On a donné encore ce nom à la maniere d'humecter la matiere des philoſophes, après qu'elle eſt devenue ſoufre blanc ou ſoufre rouge, pour la multiplier en quantité & en qualité. Ces *imbibitions* ſe font goutte à goutte juſqu'à ce que la matiere n'ait plus ſoif. Quand on veut multiplier le ſoufre blanc, on fait le même comme au rouge.

Il y a encore une autre *imbibition* pour la perfection de l'élixir. Après avoir fait un amalgame avec trois parties de terre rouge ou ferment rouge pour la pierre ſolifique, le double d'eau & d'air pris enſemble, & que cette matiere, au moyen de la digeſtion, eſt parvenue au rouge parfait & diaphane, on en prend à volonté, on le met dans un creuſet ſur un feu très-doux, & on l'*imbibe* goutte à goutte avec ſon huile rouge juſqu'à ce que tout fonde & coule ſans fumée. D'Eſpagnet dit qu'il ne faut point craindre que le mercure s'évapore, parce que la terre qui eſt très-fixe, le boit avec avidité. C'eſt alors que l'élixir a toute la perfection dont il eſt ſuſceptible.

Les philoſophes nomment auſſi *imbibition* les vapeurs qui montent au haut du vaſe pendant que la matiere circule, parce que ces vapeurs retombent gouttes à gouttes ſur la terre qui reſte au fond du vaiſſeau ou œuf philoſophique. Il faut bien prendre garde de ne pas ſe méprendre dans les *imbibitions*, & ne pas les faire avec le blanc pour le rouge, ou avec le rouge pour le blanc. *

IMBRASIA, (N), *Myth.*, ſurnom de Junon, pris du fleuve Imbraſus, dans l'iſle de Samos, dans lequel les prêtres de cette déeſſe alloient quelquefois laver ſa ſtatue; ainſi les eaux de l'Imbraſus étoient tenues pour ſacrées.

IMBRICÉ, adj., *Art.*, c'eſt par cette épithete qu'on diſtingue les tuiles concaves des tuiles plates. On prétend que la couverture avec des tuiles *imbricées* dure plus; mais il eſt ſûr qu'elle charge davantage. *Imbricé* vient d'*imbricatus*, fait en gouttiere.

IMBRIKDAR AGA, ſ. m., *Hiſt. Mod.*, nom d'un officier de la cour du ſultan, dont la fonction eſt de lui donner l'eau pour les purifications ordonnées par la loi mahométane.

IMBROS, *Géogr.*, iſle vers la Querſonneſe de Thrace, ſéparée par un petit trajet de mer de la Theſſalie. Philippe de Macédoine s'en rendit maître, & y exerça un pouvoir abſolu. Le géographe Etienne place une ville de même nom dans cette iſle de l'Archipel, & dit qu'elle étoit conſacrée à Cérès & à Mercure; quoi qu'il en ſoit, l'iſle d'*Imbros* ſe nomme aujourd'hui l'iſle de *Lembro*. *v.* LEMBRO.

IMI, ſ. m., *Commerce*, meſure de liquides en uſage dans le duché de Wirtemberg, qui tient environ onze pintes.

IMIRETTE, *Géogr.*, royaume d'Aſie entre les montagnes qui ſéparent la mer Caſpienne & la mer Noire. Il eſt enfermé entre le mont Caucaſe, la Colchide, la mer Noire, la principauté de Garcil, & la Géorgie. Sa longueur eſt de ſix vingt mille ſtades, ſa largeur de ſoixante mille. Les peuples du mont Caucaſe, avec qui l'Imirette confine, ſont les Géorgiens &

Digitized by Google

les Turcs au midi; au ſeptentrion, ces Caracioles ou Circaſſiens noirs, que les Européens ont appellé *Huns*, & qui firent tous les ravages en Italie & dans les Gaules, dont parlent les hiſtoriens, & Cédrénus en particulier.

L'*Imirette* eſt un pays de bois & de montagnes, comme la Mingrélie, mais il y a de plus belles vallées & de plus délicieuſes plaines. Il s'y trouve des minieres de fer; l'argent y a cours, & l'on y bat monnoie. Quant aux mœurs & aux coûtumes, c'eſt la même choſe qu'en Mingrélie, qui a été autrefois ſous ſa domination, ainſi que les peuples du Guriel; ils ſont tous aujourd'hui tributaires du Turc. Le tribut du meppe, c'eſt-à-dire, du roi d'*Imirette*, eſt de 80 enfans, filles & garçons, depuis dix ans juſqu'à vingt; il envoie ſon tribut au pacha d'Akalziche, & dans les lettres qu'il fait expédier, il ſe nomme *le roi des rois*: qu'eſt donc le pacha du grand-ſeigneur vis-à-vis de lui?

La Turquie ne s'eſt point ſouciée de s'emparer de tous ces pays limitrophes, où il eſt impoſſible d'obſerver le Mahométiſme, parce qu'ils n'ont rien de meilleur que le vin & le cochon, défendus par la loi mahométane; outre que le peuple y eſt épars, errant & vagabond: de ſorte que les Turcs ſe ſont contentés de faire en ſorte que toutes ces provinces leur ſerviſſent de pepinieres d'eſclaves. On dit qu'ils en tirent ſix ou ſept mille chaque année.

Des égards & des obſtacles à peu-près ſemblables, empêchent encore apparemment les Turcs d'incorporer à leur empire les vaſtes plaines de Tartarie & de Scythie, & les pays immenſes du mont Caucaſe. C'eſt une obſervation remarquable que cet ancien uſage de tribut d'enfans pour eſclaves. La Colchide le payoit à la Perſe dès les premiers âges du monde; c'eſt une autre choſe bien ſinguliere, que dans tous les ſiecles, ces régions maritimes de la mer Noire, ayent produit de ſi beau ſang, & en ſi grande quantité.

IMISIMIS, (N), *Géogr.*, ville ancienne d'Afrique, au royaume de Maroc, & dans la province particuliere de Maroc. Elle a été bâtie par les anciens Africains ſur la pente de la montagne de Guidimiva. Avant que les chérifs priſſent Maroc, cette ville étoit à demi dépeuplée par les Arabes, quoiqu'elle appartint à Muley Idris; maintenant elle eſt fort peuplée, & les habitans ont été bien traités à cauſe d'un Morabite appellé *Cidi Canon*, qui en étoit.

IMITATIF, adj., *Gramm.*, qui ſert à l'imitation; c'eſt le nom général que l'on donne aux verbes adjectifs qui renferment dans leur ſignification un attribut d'imitation.

Ces verbes dans la langue grecque, ſont dérivés du nom même de l'objet imité, auquel on donne la terminaiſon verbale ἰζω pour caractériſer l'imitation: ἀττικίζω, de ἀττικός; σκυλίζω, de σκυλὸς; βαρβαρίζω, de βαρβαρος, &c. La terminaiſon ἰζω pourroit bien venir elle-même de l'adjectif ἶσος, *pareil, ſemblable*, qui ſemble ſe retrouver encore à la terminaiſon des noms terminés en ισμος, que les Latins rendent par *iſmus*, & nous par *iſme*, comme *archaiſme*, *néologiſme*, *helléniſme*, &c. Il me ſemble par cette raiſon même, que l'on pourroit les appeller auſſi des noms *imitatifs*.

Nous avons conſervé en françois la même terminaiſon *imitative*, en l'adaptant ſeulement au génie de notre langue, *tyranniſer*, *latiniſer*, *franciſer*. Anciennement on écrivoit *tyranniſer*, *latiniſer*, *franciſer*, comme on peut le voir au *traité de la Grammaire françoiſe* de R. Etienne, imprimée en 1569, *pag.* 42. & cette orthographe étoit plus conforme que la nôtre, & à notre prononciation & à l'étymologie. Par quelle fantaiſie l'avons-nous altérée?

Les Latins ont fait pareillement une altération à la terminaiſon radicale, dont ils ont changé le *s* en *ſſ*: *atticiſſare*, *ſiciliſſare*, *patriſſare*. Voſſius, *Gramm. lat. de derivatis*, remarque que les latins ont préféré la terminaiſon latine en *or* à

Digitized by Google

la terminaiſon grecque en *iſtare*, & qu'en conſéquence ils ont mieux aimé dire *græcari*, que *græciſſare*.

Si j'oſois propoſer une conjecture contre l'aſſertion d'un ſi ſavant homme, je dirois que cette différence de terminaiſon doit avoir un fondement plus raiſonnable qu'un ſimple caprice; & la réalité de l'exiſtence des deux mots latins *græciſſare* & *græcari* eſt une preuve de mon opinion d'autant plus certaine, que l'on fait aujourd'hui qu'aucune langue n'admet une exacte ſynonymie. Il me paroit aſſez vraiſemblable que la terminaiſon *iſſare* n'exprime qu'une imitation de langage, & que la terminaiſon *ari* exprime une imitation de conduite, de mœurs: *atticiſſare*, parler comme les Athéniens; *patriſſare*, parler en pere; *græcari*, boire comme les Grecs; *vulpinari*, agir en renard, ruſer. Les verbes *imitatifs* de la premiere eſpece ont une terminaiſon active, parce que l'imitation de langage n'eſt que momentanée, & dépendante de quelques actes libres qui ſe ſuccedent de loin à loin, ou même d'un ſeul acte. Au contraire les verbes *imitatifs* de la ſeconde eſpece ont une terminaiſon paſſive; parce que l'imitation de conduite & de mœurs eſt plus habituelle, plus continue, & qu'elle fait même prendre les paſſions qui caractériſent les mœurs, de maniere que le ſujet qui imite eſt pour ainſi dire transformé en l'objet imité: *græcari*, être fait grec; *vulpinari*, être fait renard: de ſorte qu'il eſt à préſumer que ces verbes, réputés déponens à cauſe de la maniere active dont nous les traduiſons, & peut-être même à cauſe du ſens actif que les Latins y avoient attaché, ſont au fond de vrais verbes paſſifs, ſi on les conſidere dans leur origine & ſelon le véritable ſens littéral. Dans la réalité, les uns & les autres, à raiſon de leur ſignification uſuelle, ſont des verbes actifs, abſolus; actifs, parce qu'ils expriment l'action d'imiter; abſolus, parce que le ſens en eſt complet & défini en ſoi, & n'exige aucun complément extérieur.

Remarquons que la terminaiſon latine en *iſſare* ne ſuffit pas pour en conclure que le verbe eſt *imitatif*: l'aſſonnance ſeule n'eſt pas un guide aſſez ſûr dans les recherches analogiques; il faut encore faire attention au ſens des mots & à leur véritable origine. C'eſt en quoi il me ſemble qu'a manqué Scaliger, *De cauſ. ling. lat. cap. cxxiij.*, lorſqu'il compte parmi les verbes *imitatifs* le verbe *cyathiſſare*: ce n'eſt pas qu'il ne ſente qu'il n'y a point ici de véritable imitation: *neque enim*, dit-il, *aut imitantur aut ſequimur Cyathum*; mais il aime pourtant mieux imaginer une métonymie, que d'abandonner l'idée d'imitation qu'il croyoit voir dans la terminaiſon. Le verbe grec qui correſpond à *cyathiſſare*, c'eſt κυαθίζω, & non pas κυαθίζων, comme les vrais *imitatifs*; ce qui prouve que l'aſſonnance de *cyathiſſare* avec les verbes *imitatifs* eſt purement accidentelle, & n'a nul trait à l'imitation.

IMITATION, ſ. f., *Gramm. & Philoſ.*, c'eſt la repréſentation artificielle d'un objet. La nature aveugle n'imite point; c'eſt l'art qui imite. Si l'art imite par des voix articulées, l'*imitation* s'appelle *diſcours*, & le diſcours eſt oratoire ou poétique. *v.* ELOQUENCE & POÉSIE. S'il imite par des ſons, l'*imitation* s'appelle *muſique*. Voyez l'article MUSIQUE. S'il imite par des couleurs, l'*imitation* s'appelle *peinture*. Voyez l'article PEINTURE. S'il imite avec le bois, la pierre, le marbre, ou quelque autre matiere ſemblable, l'*imitation* s'appelle *ſculpture*. Voy. l'article SCULPTURE. La nature eſt toujours vraie; l'art ne riſquera donc d'être faux dans ſon *imitation* que quand il s'écartera de la nature, ou par caprice ou par l'impoſſibilité d'en approcher d'aſſez près. L'art de l'*imitation* en quelque genre que ce ſoit, a ſon enfance, ſon état de perfection, & ſon moment de décadence. Ceux qui ont créé l'art, n'ont eu de modele que la nature. Ceux qui l'ont perfectionné, n'ont été, à les juger à la rigueur, que les imitateurs des premiers; ce qui ne leur a point ôté le

titre

Digitized by Google

titre d'hommes de génie ; parce que nous apprécions moins le mérite des ouvrages par la premiere invention & la difficulté des obstacles surmontés, que par le degré de perfection & l'effet. Il y a dans la nature, des objets qui nous affectent plus que d'autres ; ainli quoique l'*imitation* des premiers soit peut-être plus facile que l'*imitation* des seconds, elle nous intéreſſera davantage. Le jugement de l'homme de goût & celui de l'artiſte ſont bien différens. C'eſt la difficulté de rendre certains effets de la nature, qui tiendra l'artiſte ſuſpendu en admiration. L'homme de goût ne connoît guere ce mérite de l'*imitation* ; il tient trop au technique qu'il ignore : ce ſont des qualités dont la connoiſſance eſt plus générale & plus commune, qui fixeront ſes regards. L'*imitation* eſt rigoureuſe ou libre ; celui qui imite rigoureuſement la nature en eſt l'hiſtorien. *v.* HISTOIRE. Celui qui la compoſe, l'exagere, l'affoiblit, l'embellit, en diſpoſe à ſon gré, en eſt le poete. *v.* POÉSIE. On eſt hiſtorien ou copiſte dans tous les genres d'*imitation*. On eſt poete, de quelque maniere qu'on peigne ou qu'on imite. Quand Horace diſoit aux imitateurs, *ô imitatores ſervum pecus*, il ne s'adreſſoit ni à ceux qui ſe propoſoient la nature pour modele, ni à ceux qui marchant ſur les traces des hommes de génie qui les avoient précédés, cherchoient à étendre la carriere. Celui qui invente un genre d'*imitation* eſt un homme de génie. Celui qui perfectionne un genre d'*imitation* inventé, ou qui y excelle, eſt auſſi un homme de génie. Voyez l'article ſuivant.

IMITATION, ſ. f., *Poéſie Rhétor.* : on peut la définir, l'emprunt des images, des penſées, des ſentimens, qu'on puiſe dans les écrits de quelque auteur, & dont on fait un uſage, ſoit différent, ſoit approchant, ſoit en enchériſſant ſur l'original.

Rien n'eſt plus permis que d'uſer des ouvrages qui ſont entre les mains de tout le monde ; ce n'eſt point un crime de les copier ; c'eſt au contraire dans leurs écrits, ſelon Quintilien, qu'il faut prendre l'abondance & la richeſſe des termes, la variété des figures, & la maniere de compoſer : enſuite, ajoûte cet orateur, on s'attachera fortement à imiter les perfections que l'on voit en eux ; car on ne doit pas douter qu'une bonne partie de l'art ne conſiſte dans l'*imitation* adroitement déguiſée.

Laiſſons dire à certaines gens que l'*imitation* n'eſt qu'une eſpece de ſervitude qui tend à étouffer la vigueur de la nature ; loin d'affoiblir cette nature, les avantages qu'on en tire ne ſervent qu'à la fortifier. C'eſt ce que M. Racine a prouvé ſolidement dans un mémoire agréable, dont le précis décorera cet article.

Stéſychore, Archiloque, Hérodote, Platon, ont été des imitateurs d'Homere, lequel vraiſemblablement n'a pû lui-même, ſans *imitation* de ceux qui l'ont précédé, porter tout d'un coup la poéſie à ſon plus haut point de perfection. Virgile n'écrit preſque rien qu'il n'imite ; tantôt il ſuit Homere, tantôt Théocrite, tantôt Héſiode, & tantôt les poëtes de ſon tems ; & c'eſt pour avoir eu tant de modeles, qu'il eſt devenu un modele admirable à ſon tour.

J'avoue qu'il n'eſt pas impoſſible que des hommes plus favoriſés du ciel que les autres, s'ouvrent d'eux-mêmes un chemin nouveau, & y marchent ſans guides ; mais de tels exemples ſont ſi merveilleux, qu'ils doivent paſſer pour des prodiges.

En effet, le plus heureux génie a beſoin de ſecours pour croître & ſe ſoutenir ; il ne trouve pas tout dans ſon propre fonds. L'ame ne ſauroit concevoir ni enfanter une production célebre, ſi elle n'a été comme fécondée par une ſource abondante de connoiſſances. Nos efforts ſont inutiles, ſans les dons de la nature ; & nos efforts ſont imparfaits ſi l'on n'accompagne ces dons, ſi l'*imitation* ne les perfectionne.

Mais il ne ſuffit pas de connoître l'utilité de l'*imitation* ; il faut ſavoir encore

Digitized by Google

quelles regles on doit ſuivre pour en retirer les avantages qu'elle eſt capable de procurer.

La premiere choſe qu'il faut faire eſt de ſe choiſir un bon modele. Il eſt plus facile qu'on ne penſe de ſe laiſſer ſurprendre par des guides dangereux: on a beſoin de ſagacité pour diſcerner ceux auxquels on doit ſe livrer. Combien Sénèque a-t-il contribué à corrompre le goût des jeunes gens de ſon tems & du nôtre? Lucain a égaré pluſieurs eſprits qui ont voulu l'imiter, & qui ne poſſédoient pas le feu de ſon éloquence. Son traducteur entraîné comme les autres, a eu la folle ambition de lui dérober la gloire du ſtyle ampoulé.

Il ne faut pas même s'attacher tellement à un excellent modele, qu'il nous conduiſe ſeul & nous faſſe oublier tous les autres écrivains. Il faut comme une abeille diligente, voler de tous côtés, & s'enrichir du ſuc de toutes les fleurs. Virgile trouve de l'or dans le fumier d'Ennius; & celui qui peint Phedre d'après Eurypide, y ajoûte encore de nouveaux traits que Séneque lui préſente.

Le diſcernement n'eſt pas moins néceſſaire pour prendre dans les modeles qu'on a choiſis les choſes qu'on doit imiter. Tout n'eſt pas également bon dans les meilleurs auteurs; & tout ce qui eſt bon ne convient pas également dans tous les tems & dans tous les lieux.

De plus, ce n'eſt pas aſſez que de bien choiſir, l'*imitation* doit être faite d'une maniere noble, généreuſe & pleine de liberté. La bonne *imitation* eſt une continuelle invention. Il faut, pour ainſi dire, ſe transformer en ſon modele, embellir ſes penſées, & par le tour qu'on leur donne, ſe les approprier, enrichir ce qu'on lui prend, & lui laiſſer ce qu'on ne peut enrichir. C'eſt ainſi que la Fontaine imitoit, comme il le déclare nettement.

Mon imitation n'eſt point un eſclavage:

„ Je n'emploie que l'idée, les tours & „ les loix que nos maitres ſuivoient eux-„ mêmes. „

Si d'ailleurs quelque endroit plein chez eux d'excellence,
Peut entrer dans mes vers ſans nulle violence,
Je l'y tranſporte, & veux qu'il n'ait rien d'affecté,
Tâchant de rendre mien, cet air d'antiquité.

Malherbe, par exemple, montre comment on peut enrichir la penſée d'un autre, par l'image ſous laquelle il repréſente le vers ſi connu d'Horace; *pallida mors æquo pulſat pede, pauperum tabernas, regumque turres.*

Le pauvre en ſa cabane, où le chaume le couvre,
Eſt ſujet à ſes loix;
Et la garde qui veille aux barrieres du louvre,
N'en défend pas nos rois.

Sophocle fait dire au malheureux Ajax, lorſqu'étant prêt de mourir, il trouve ſon fils:

Ω παῖ, γενοῦ πατρὸς ἐυτυχέστερος
Τἀ δ' ἀλλ' ἔμοιγε.

Virgile exprime la même choſe d'une maniere différente.

Diſce, puer, virtutem ex me, verumque laborem,
Fortunam ex aliis.

Et nous trouvons dans Andromaque la même idée rendue encore d'une façon nouvelle.

Fais connoître à mon fils, les héros de ſa race:
Autant que tu pourras, conduis-le ſur leur trace;
Dis-lui par quels exploits leurs noms ont éclaté,
Plutôt ce qu'ils ont fait, que ce qu'ils ont été.

M. Deſpréaux qui diſoit en badinant, „ qu'il n'étoit qu'un gueux revêtu des „ dépouilles d'Horace, " s'eſt ſi fort enrichi de ces dépouilles, qu'il s'en eſt fait un tréſor, qui lui appartient juſtement; en imitant toujours, il eſt toujours original. Il n'a pas traduit le poete latin, mais il a joûté contre lui, parce que dans ce genre de combat, on peut être vaincu ſans honte.

Si Virgile n'avoit pas oſé joûter contre Homere, nous n'aurions point ſa magnifique deſcription de la deſcente

Digitized by Google

d'Enée aux enfers, ni l'admirable peinture du bouclier de ſon héros. C'eſt ici qu'il faut convenir que le poete latin nous apprend comment il s'y faut prendre pour ſe rendre original en imitant; c'eſt de cette maniere que les grands peintres & les ſculpteurs imitent la nature, je veux dire en l'embellifiant. Voyez le *mémoire* de M. l'abbé Fraguier ſur les *imitations* de l'Enéïde.

L'approbation conſtante que l'Iphigénie de Racine a reçue ſur le théâtre françois, juſtifie ſans doute l'opinion de ceux qui mettent cette tragédie au nombre des plus belles. En la comparant à la piece du même nom, qui a fait les délices du théâtre d'Athénes, on verra de quelle façon on doit imiter les anciens. Euripide, de l'aveu d'Ariſtote, ne donne pas à ſon Iphigénie, un caractere conſtant & ſoutenu; d'abord, elle déclare qu'elle périt par le meurtre injuſte d'un pere barbare: un moment après, elle change de ſentiment, elle excuſe ce pere, & prie Clytemneſtre de ne point haïr Agamemnon, pour l'amour d'elle. L'auteur de l'Iphigénie moderne ſentant la faute d'Euripide, a pris grand ſoin de l'éviter; il a peint cette fille toujours reſpectueuſe & toujours ſoumiſe aux volontés de ſon pere.

Ainſi l'*imitation* née de la lecture continuelle des bons originaux, ouvre l'imagination, inſpire le goût, étend le génie, & perfectionne les talens; c'eſt ce qui fait dire à un des meilleurs poëtes François:

Mon feu s'échauffe à leur lumiere,
Ainſi qu'un jeune peintre inſtruit
Sous Coypel & ſous l'Argilliere,
De ces maîtres qui l'ont conduit,
Se rend la touche familiere;
Il prend noblement leur maniere,
Et compoſe avec leur eſprit.

Ne rougiſſons donc pas de conſulter des guides habiles, toujours prêts à nous conduire. Quoiqu'ils ſoient nos maîtres, la grande diſtance que nous voyons entr'eux & nous, ne doit point nous effrayer. La carriere dans laquelle ils ont couru ſi glorieuſement eſt encore ouverte; nous pouvons les atteindre, en les prenant pour modeles & pour rivaux dans nos *imitations*; ſi nous ne les atteignons pas, du-moins nous pouvons en approcher, & après les grands hommes, il eſt encore des places honorables. La réputation de Lucrece n'empêcha pas Virgile de paroître, & la gloire d'Hortenſius ne rallentit point l'ardeur de Ciceron pour l'éloquence. Quel homme étoit plus propre à déſeſpérer ſes rivaux que Corneille? cependant il a trouvé un égal; & quoiqu'un autre ait mérité la même couronne, la ſienne lui eſt demeurée toute entiere, n'a rien perdu de ſon éclat.

Concluons que c'eſt à l'*imitation* que les modernes doivent leur gloire; & que c'eſt de cette même *imitation* que les anciens ont tiré leur grandeur.

IMITATION, (R), ſ. f., *Muſique.* La muſique dramatique ou théâtrale concourt à l'*imitation*, ainſi que la poéſie & la peinture: c'eſt à ce principe commun que ſe rapportent tous les beaux-arts, comme l'a montré M. le Batteux. Mais cette *imitation* n'a pas pour tous la même étendue. Tout ce que l'imagination peut ſe repréſenter eſt du reſſort de la poéſie. La peinture, qui n'offre point ſes tableaux à l'imagination, mais au ſens & à un ſeul ſens, ne peint que les objets ſoumis à la vue. La muſique ſembleroit avoir les mêmes bornes par rapport à l'ouie; cependant elle peint tout, même les objets qui ne ſont que viſibles: par un preſtige preſque inconcevable, elle ſemble mettre l'œil dans l'oreille, & la plus grande merveille d'un art qui n'agit que par le mouvement, eſt d'en pouvoir former juſqu'à l'image du repos. La nuit, le ſommeil, la ſolitude & le ſilence entrent dans le nombre des grands tableaux de la muſique. On ſait que le bruit peut produire l'effet du ſilence, & le ſilence l'effet du bruit; comme quand on s'endort à une lecture égale & monotone, & qu'on s'éveille à l'inſtant qu'elle ceſſe. Mais la muſique agit plus intimement ſur nous, en excitant, par

Digitized by Google

un ſens, des affections ſemblables à celles qu'on peut exciter par un autre ; &, comme le rapport ne peut être ſenſible que l'impreſſion ne ſoit forte, la peinture dénuée de cette force ne peut rendre à la muſique les *imitations* que celle-ci tire d'elle. Que toute la nature ſoit endormie, celui qui la contemple ne dort pas, & l'art du muſicien conſiſte à ſubſtituer à l'image inſenſible de l'objet celle des mouvemens que ſa préſence excite dans le cœur du contemplateur. Non-ſeulement il agitera la mer, animera la flamme d'un incendie, fera couler les ruiſſeaux, tomber la pluie & groſſir les torrens ; mais il peindra l'horreur d'un deſert affreux, rembrunira les murs d'une priſon ſouterraine, calmera la tempête, rendra l'air tranquille & ſerein, & répandra, de l'Orcheſtre, une fraîcheur nouvelle ſur les bocages. Il ne repréſentera pas directement ces choſes ; mais il excitera dans l'ame les mêmes mouvemens qu'on éprouve en les voyant.

J'ai dit au mot HARMONIE qu'on ne tire d'elle aucun principe qui mene à l'*imitation* muſicale, puiſqu'il n'y a aucun rapport entre des accords & les objets qu'on veut peindre, ou les paſſions qu'on veut exprimer. Je ferai voir au mot MÉLODIE quel eſt ce principe que l'harmonie ne fournit pas, & quels traits donnés par la nature ſont employés par la muſique pour repréſenter ces objets & ces paſſions.

L'*imitation*, dans ſon ſens technique, eſt l'emploi d'un même chant, ou d'un chant ſemblable, dans pluſieurs parties qui ſe font entendre l'une après l'autre, à l'uniſſon, à la quinte, à la quarte, à la tierce, ou à quelqu'autre intervalle que ce ſoit. L'*imitation* eſt toujours bien priſe, même en changeant pluſieurs notes ; pourvu que ce même chant ſe reconnoiſſe toujours & qu'on ne s'écarte point des loix d'une bonne modulation. Souvent, pour rendre l'*imitation* plus ſenſible, on la fait précéder de ſilence ou de notes longues qui ſemblent laiſſer éteindre le chant au moment que l'*imitation* le ranime. On traite l'*imitation* comme on veut ; on l'abandonne, on la reprend, on en commence une autre à volonté ; en un mot, les regles en ſont auſſi relâchées, que celles de la fugue ſont ſéveres : c'eſt pourquoi les grands maîtres la dédaignent, & toute *imitation* trop affectée décele preſque toujours un écolier en compoſition.

IMITATIVE, *phraſe*, *Gram. & Poéſie.* J'appelle phraſe *imitative* toute phraſe qui imite en quelque maniere le bruit inarticulé dont nous nous ſervons par inſtinct naturel, pour donner l'idée de la choſe que la phraſe exprime avec des mots articulés.

L'homme qui manque de mots pour exprimer quelque bruit extraordinaire, ou pour rendre à ſon gré le ſentiment dont il eſt touché, a recours naturellement à l'expédient de contrefaire ce même bruit, & de marquer ſes ſentimens par des ſons inarticulés. Nous ſommes portés par un mouvement naturel à dépeindre par des ſons inarticulés le fracas qu'une maiſon aura fait en tombant, le bruit confus d'une aſſemblée tumultueuſe, & pluſieurs autres choſes. L'inſtinct nous porte à ſuppléer par ces ſons inarticulés, à la ſtérilité de notre langue, ou bien à la lenteur de notre imagination.

Mais les écrivains latins, particulierement leurs poëtes qui n'ont pas été gênés comme les François, & dont la langue eſt infiniment plus riche, ſont remplis de *phraſes imitatives* qui ont été admirées & citées avec éloge par les écrivains du bon tems. Elles ont été louées par les Romains du ſiecle d'Auguſte qui étoient juges compétens de ces beautés.

Tel eſt le vers de Virgile qui dépeint Polipheme.

Monſtrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.

Ce vers prononcé en ſupprimant les ſyllabes qui font éliſion, & en faiſant ſonner l'*u* comme les Romains le faiſoient ſonner, devient ſi l'on peut s'exprimer ainſi, un vers monſtrueux. Tel eſt encore

Digitized by Google

le vers où Perſe parle d'un homme qui nazille, & qu'on ne ſauroit auſſi prononcer qu'en nazillant.

Rancidulum quiddam balbâ de nare locutus.

Le changement arrivé dans la prononciation du latin, nous a voilé, ſuivant les apparences, une partie de ces beautés, mais il ne nous les a point toutes cachées.

Les poëtes François qui ont voulu enrichir leurs vers de ces *phraſes imitatives*, n'ont pas réuſſi au goût des François, comme ces poëtes Latins réuſſiſſoient au goût des Romains. Nous rions du vers où du Bartas dit en décrivant un courſier, *le champ plat, bat, abbat.* Nous ne traitons pas plus ſérieuſement les vers où Ronſard décrit en *phraſe imitative* le vol de l'alouette.

Elle guindée du zéphire,
Sublime en l'air, vire & revire,
Et y déploye un joli cri,
Qui rit, guérit, & tire lire
Des eſprits mieux que je n'écris.

Paſquier rapporte pluſieurs autres *phraſes imitatives* des poëtes françois, dans le *chap. x. liv. VIII. de ſes recherches*, où il veut prouver que notre langue n'eſt pas moins capable que la latine de beaux traits poetiques; mais les exemples que Paſquier rapporte, réfutent ſeuls ſa propoſition.

En effet, parce qu'on aura introduit quelques *phraſes imitatives* dans des vers, il ne s'enſuit pas que ces vers ſoient bons. Il faut que ces *phraſes imitatives* y ayent été introduites, ſans préjudicier au ſens & à la conſtruction grammaticale. Or on citeroit bien peu de morceaux de poéſie françoiſe, qui ſoient de cette eſpece, & qu'on puiſſe oppoſer en quelque façon à tant d'autres vers, que les latins de tous les tems ont loués dans les ouvrages des poëtes qui avoient écrit en langue vulgaire. M. l'abbé du Bos ne connoiſſoit même en ce genre que la deſcription d'un aſſaut qui ſe trouve dans l'ode de Deſpreaux ſur la priſe de Namur; le poëte, dit-il, y dépeint en *phraſe imitative* le ſoldat qui gravit contre une breche, & qui vient le fer & la flamme en main,

Sur les monceaux de piques,
De corps morts, de rocs, de briques,
S'ouvrir un large chemin.

Je n'examinerai pas ſi l'exemple de l'abbé du Bos eſt très-bon; je dirai ſeulement qu'on en citeroit peu de meilleurs dans notre langue. Les poëtes anglois ſont plus fertiles que les nôtres en *phraſes imitatives*, comme Adiſſon l'a prouvé par pluſieurs traits admirables tirés de Milton. J'en trouve auſſi quelquefois dans le Virgile de Dryden, où il peint avec plaiſir les objets par des *phraſes imitatives*; témoin la deſcription ſuivante du travail des Cyclopes.

O ne ſtirs the fire and one the bellows blows,
The hiſſing ſteel in the ſmithy drowned;
The grot with berting anvils groans around,
By turns their arms advance in equal time,
By turns their hand deſcend, and hammers chime.
They turn the glowing maſſ with crooked tongs
The fiery work proceeds with ruſtick ſongs.

IMMA, (N), *Hiſt. Nat.*, eſpece d'ochre rouge, ferrugineuſe, dont les teinturiers & les peintres ſe ſervent en Perſe, & que les femmes du pays employent auſſi pour ſe colorer le viſage. Cette terre ſe tire particulierement de la montagne de Chiampa, près de Bander-Abaſſi.

IMMACULÉ, (R), adj., *Théolog.*, qui eſt ſans tache ou ſans péché.

Quelques catholiques ſe ſervent de ce terme en parlant de la conception de la Vierge qu'ils appellent *immaculée*, pour ſignifier qu'elle eſt née ſans péché originel. *v.* PÉCHÉ ORIGINEL.

C'eſt l'opinion des ſcotiſtes, ſoutenus par les jéſuites. Les dominicains au contraire ont conſtamment ſoutenu que la ſainte Vierge a été conçue dans le péché originel comme les autres hommes.

Quand on donne le bonnet à un docteur de ſorbonne, on lui fait jurer qu'il ſoutiendra l'*immaculée* conception de la Vierge. La ſorbonne fit ce decret dans le XIVe ſiecle, & quatre-vingt autres

Digitized by Google

universités l'ont fait depuis à son imitation.

Le savant Muratori a fait sentir toute l'absurdité de ce vœu ridicule de nos prétendus docteurs, dans son excellent ouvrage qui a pour titre, *Lamindi Pritannii*, *de voto sanguinario*, 4°. *v.* VŒU.

IMMANENT, adj., *Philos. Théolog.*, qui demeure dans la personne, ou qui n'a point effet au-dehors.

Les philosophes ont distingué les actions en *immanentes* & transitoires. Les théologiens ont adopté la même distinction. L'action *immanente* est celle dont le terme est dans l'être même qui l'a produite. La transitoire est celle dont le terme est hors de l'être qui l'a produite. Ainsi Dieu a engendré le Fils & le Saint-Esprit par des actions *immanentes*; & il a créé le monde & tout ce qu'il comprend, par des actions transitoires.

IMMATÉRIALISME *ou* SPIRITUALITÉ. *v.* SPIRITUALITÉ.

IMMATRICULATION, s. f., *Jurisprud.*, signifie inscription de quelqu'un dans la matricule ou registre; les nouveaux officiers sont reçus & *immatriculés* dans le siege où ils exercent leur fonction.

IMMATRICULE, adj., *Jurispr.*, est l'acte contenant l'inscription de quelqu'un dans la matricule ou registre commun. L'*immatricule* d'un huissier ou autre officier est l'acte par lequel il a été inscrit au nombre des officiers du tribunal.

IMMEDIAT, adj., *Gramm.*, qui suit ou précède un autre sans aucune interposition. *v.* MEDECINE.

Immédiat signifie aussi, *qui agit sans moyen*, *sans milieu*. On dit dans ce sens, grace *immédiate*, & cause *immédiate*.

On a vu depuis quelques années de grandes disputes sur la grace *immédiate* entre les théologiens. Il s'agissoit de savoir, si la grace agit sur le cœur & sur l'esprit par une efficacité *immédiate*, indépendamment des circonstances externes; ou si un certain assemblage, ou un certain ménagement de circonstances, jointes au ministere de la parole, peuvent produire la conversion des ames. *v.* GRACE.

IMMÉMORIAL, adj., *Gramm. & Jurisprud.*, se dit de ce qui passe la mémoire des hommes qui sont actuellement vivans, & dont on ne connoit point le commencement. On dit, par exemple, que de tems *immémorial* on en a usé ainsi, ou que l'on a une possession *immémoriale* d'un héritage. La possession de trente ou quarante ans, & même de cent ans, n'est point *immémoriale*, dès que l'on en connoit l'origine. *v.* PRESCRIPTION, SERVITUDE.

IMMENHAUSEN, (N), *Géog. Mod.*, petite ville d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, & dans les Etats de Hesse-Cassel, au bailliage de Grebenstein, & au voisinage de mines de fer abondantes. L'histoire du pays porte que le premier sermon protestant fait dans la Hesse au XVIe siecle, sous Philippe le Magnanime, fut entendu dans l'église de cette ville. (D. G.)

IMMENSITÉ, (R), s. f. *Métaphys.* Ce terme est rélatif à l'étendue, comme celui d'*éternité* à la durée. L'éternité est un tems sans limites; l'*immensité* est un espace sans bornes.

On entend par l'*immensité de Dieu*, la présence de Dieu par-tout. Or on connoit que Dieu peut être présent par tout de trois manieres: 1°. par la connoissance, parce que rien ne lui est caché; 2°. par son opération ou par sa puissance, parce qu'il produit & conserve tout en tout lieu; 3°. par son essence ou par sa substance, entant qu'il pénetre tout, & qu'il se trouve par-tout substantiellement.

Si nous faisons attention, que Dieu est le seul créateur du monde, nous ne pouvons nous empêcher de le concevoir en même tems, comme présent dans chacune de ses parties. Car s'il y a quelque partie du monde où Dieu ne soit pas, quelle que soit la cause qui l'en exclut, cette cause limite sa puissance, & retient ses opérations; or puisque ni la puissance de Dieu, ni aucune de ses autres perfections n'est réellement distincte de

Digitized by Google

ſon eſſence; mais ſeulement dans notre maniere de les concevoir, il faut que ſon eſſence ſoit par-tout où agit ſa puiſſance; & de ce qu'il a créé toutes choſes, il s'enſuit néceſſairement que ſon eſſence a toujours été, & continue toujours d'être de la même étendue que tout ce qui a été créé. Bien plus, ſi le bon plaiſir de Dieu eût été de porter la création beaucoup plus loin, & d'ajouter une infinité de mondes au préſent ſyſtême de l'univers, ſon eſſence n'en auroit point été limitée, & les cieux des cieux avec tout cet eſpace immenſe que nous pouvons concevoir au-delà, n'auroient jamais été capables de contenir ſon *immenſité*.

Si nous conſidérons encore que Dieu n'eſt pas ſeulement le créateur de l'univers, mais qu'il en eſt auſſi le conſervateur, il en faudra néceſſairement conclure, qu'il eſt par-tout. C'eſt-là le raiſonnement dont ſe ſervit autrefois St. Paul, en diſputant dans l'aréopage avec les ſavans Athéniens. *Dieu n'eſt pas loin d'un chacun de nous*, c'eſt-à-dire, il eſt intimément près de nous; *car c'eſt en lui que nous avons la vie, le mouvement & l'être*. Si donc les choſes ont la vie, Dieu eſt en elles & leur donne la vie; ſi elles ont le mouvement, Dieu eſt en elles & leur donne le mouvement; ſi elles ont l'exiſtence, Dieu eſt en elles & leur donne cette exiſtence; & puiſque généralement tous les êtres, & toutes les ſubſtances particulieres, à quelque diſtance qu'elles ſoient les unes des autres, ſont préſervées & ſoutenues par ſa puiſſance, il faut de toute néceſſité, qu'il ſoit dans chaque lieu, pour opérer & concourir avec elles, dans leurs différentes opérations; déſorte que, ſuppoſer que l'eſſence de Dieu eſt limitée, & qu'il y a quelqu'endroit où il n'eſt pas, ce ſeroit contredire ſa providence univerſelle, cette perfection néceſſaire, qui emportant avec elle ſa toute ſcience & ſa toute puiſſance, doit auſſi renfermer ſa toute préſence.

Nous voyons que tous les êtres finis, ont auſſi une connoiſſance, & un pouvoir limité, & on ne ſauroit concevoir qu'une intelligence & une puiſſance infinies, puiſſent ſe trouver ailleurs que dans un ſujet dont l'eſſence ſeroit infinie. Avoir une connoiſſance de toutes choſes, même des plus ſecretes & des plus cachées, être en état de faire toutes choſes, diriger & gouverner les actions de toutes les créatures, veiller conſtamment à la conſervation de tous les êtres; ce ſont là des qualités qui ſemblent certainement demander une préſence immédiate.

Auſſi pouvons-nous remarquer, que les plus ſages payens ont toujours enſeigné, que *Dieu etoit un Eſprit, qui pénetre, pour ainſi dire, toute la nature & qui en remue les reſſorts*; que *l'on doit croire que les Dieux voient tout, & que tout eſt rempli de la divinité*: Cicero, *de naturâ deorum, de legibus, lib. II.*; *enſorte, que de quelque côté qu'on ſe tourne, par-tout on rencontre la divinité, car tout en eſt rempli; Dieu remplit lui-même toutes ſes œuvres; & il eſt préſent avec toutes ſes créatures*. Seneca, *de benef. Lib. IV. cap. 8.*

IMMENSTATT, (N), *Géog. Mod.*, gros bourg d'Allemagne, chef-lieu des Etats des comtes de Königſegg Rothenfels, en Souabe; il eſt au pied du château de Rothenfels, ſur une riviere qui joint l'Iler avec l'Alpſée. (D.G.)

IMMERSION, ſ. f., *Gramm.*, action par laquelle on plonge quelque choſe dans l'eau, ou dans tel autre fluide. *v.* FLUIDE.

Dans les premiers ſiecles du chriſtianiſme, on baptiſoit par *immerſion*, par trois *immerſions*. On prétend que cette coûtume ſubſiſte encore en Portugal & chez les anabaptiſtes. *v.* BAPTÉME. Elle a ceſſé dans le treizieme ſiecle dans l'égliſe latine, & on lui a ſubſtitué le baptême par infuſion, comme il ſe pratique aujourd'hui: mais le baptême par *immerſion* eſt encore en uſage dans l'égliſe grecque.

IMMERSION, (R), *Aſtron.*, ſe dit des éclipſes d'étoiles, lorſqu'elles ſont cachées par la lune: le moment où elles

Digitized by Google

disparoiſſent eſt l'*immerſion* ; le moment où l'on commence à les voir reparoître, eſt celui de l'émerſion. Ce mot eſt ſurtout d'un uſage familier par rapport aux Satellites de Jupiter, dont les aſtronomes obſervent exactement les *immerſions* dans l'ombre de Jupiter, leſquelles donnent la méthode la plus ſimple & la plus fréquente pour trouver les longitudes géographiques. Les *immerſions* s'obſervent avec des lunettes de 15 pieds au moins, ou avec des lunettes achromatiques équivalentes. On verra la maniere de les calculer & d'en déduire les inclinaiſons & les nœuds, au mot SATELLITES. (D.L.)

IMMEUBLES, ſ. m. pl., *Juriſpr.*, ſont des biens fixes qui ont une aſſiette certaine, & qui ne peuvent être tranſportés d'un lieu à un autre, comme ſont les terres, prés, bois, vignes, & les maiſons.

Il y a néanmoins certains biens, qui, ſans avoir de corps matériel ni de ſituation fixe, ſont réputés *immeubles* par fiction, tels que ſont les droits réels, comme cens, rentes foncieres, champart, ſervitude, & tels ſont encore les offices; tels ſont auſſi, dans certains pays, les rentes conſtituées, leſquelles, dans d'autres, ſont réputées meubles.

Les *immeubles* ſe reglent par la loi de leur ſituation; ils ſont ſuſceptibles d'hypotheque.

En cas de vente, le vendeur peut être reſtitué lorſqu'il y a léſion d'outre-moitié du juſte prix.

Si le poſſeſſeur d'un *immeuble* eſt troublé, il peut intenter complainte.

Quand on diſcute les biens d'un mineur, il faut priſer les meubles avant de venir aux *immeubles*.

Le retrait lignager a lieu pour tous les *immeubles* réels, tels que les héritages, & même pour certains *immeubles* fiefs, tels que les cens & rentes foncieres non-rachetables; mais les offices, les rentes conſtituées à prix d'argent, & les rentes foncieres rachetables, ne ſont pas ſujettes à retrait.

Le retrait féodal n'a lieu que pour les *immeubles* réels, & droits incorporels tenus en fief. *v.* MEUBLES.

* Les *immeubles* ne ſe preſcrivoient chez les Romains que par dix ans entre preſens, & par vingt entre abſens. Voyez *Inſtit. Lib. II. Tit. VI.* *v.* PRESCRIPTION.

Tout Etat eſt le maître d'accorder ou de refuſer aux étrangers la faculté de poſſéder des *immeubles* dans ſon territoire. S'il la leur accorde, ces biens des étrangers demeurent ſoumis à la juriſdiction & aux loix du pays, & ſujets aux taxes comme les autres. L'empire du ſouverain s'étend dans tout le territoire; & il ſeroit abſurde d'en excepter quelques parties, par la raiſon qu'elles ſont poſſédées par des étrangers. Si le ſouverain ne permet point aux étrangers de poſſéder des *immeubles*, perſonne n'eſt en droit de s'en plaindre; car il peut avoir de très-bonnes raiſons d'en agir ainſi; & les étrangers ne pouvant s'attribuer aucun droit dans ſon territoire, ils ne doivent pas même trouver mauvais, qu'il uſe de ſon pouvoir & de ſes droits, de la maniere qu'il croit la plus ſalutaire à l'Etat. Et puiſque le ſouverain peut refuſer aux étrangers la faculté de poſſeder des *immeubles*, il eſt le maître de ne l'accorder qu'à certaines conditions. (D.F.)

IMMEUBLES AMEUBLIS, ſont ceux que l'on répute meubles par fiction, ce qui ne ſe pratique que pour faire entrer en communauté des *immeubles* qui, ſans cette fiction, n'y entreroient pas. *v.* AMEUBLISSEMENT, & COMMUNAUTÉ DE BIENS.

IMMEUBLES FICTIFS *ou* PAR FICTION, ſont ceux, qui n'étant pas de vrais corps *immeubles*, ſont néanmoins conſidérés de vrais *immeubles*.

Telles ſont les meubles attachés à fer & à clou, ou ſcellés en plâtre, & mis dans une maiſon pour perpétuelle demeure.

Les deniers ſtipulés propres, ſont auſſi réputés *immeubles*, à l'égard de la communauté de biens; du reſte ils conſervent leur nature de meubles.

Les

Digitized by Google

Les matériaux provenans d'un édifice démoli appartenant à un mineur, ou bien les deniers provenans de la vente de son héritage, ou du remboursement d'une rente à lui appartenante, sont réputés *immeubles* dans la succession, comme l'auroit été le fond ou la rente.

Les offices & les rentes constituées dans les rentes, où elles sont réputées *immeubles*, sont encore des *immeubles fictifs*. v. FICTION & PROPRES FICTIFS.

IMMINENT, adj., *Gramm.*, qui menace d'une chûte prochaine. *Imminent* & *éminent* qu'on confond assez souvent, different, en ce que l'un appliqué par exemple au péril, marque qu'il est proche, & l'autre qu'il est grand.

IMMIXTION, s. f., *Jurisprud.*, est le maniement des effets d'une succession que l'on fait en qualité d'héritier.

Chez les Romains l'*immixtion* ne se disoit que par rapport aux héritiers siens; lorsque les héritiers étrangers faisoient acte d'héritier, cela s'appelloit *addition d'hérédité*.

IMMOBILE, adj., *Gramm.*, qui ne se meut point; il se dit au simple & au figuré. La frayeur le saisit, il reste *immobile*. L'*immobilité* de l'apathie stoïcienne n'étoit qu'apparente. Le philosophe souffroit comme un autre homme, mais il gardoit, malgré la douleur, le maintien ferme & tranquille d'un homme qui ne souffre pas. Le stoïcisme pratique caractérisoit donc des ames d'une trempe bien extraordinaire! Qu'est-ce qui pourroit émouvoir un homme, dont les plus violentes tortures n'ébranlent pas l'*immobilité*? Que seroit-ce qu'une société d'hommes aussi maîtres d'eux-mêmes? Nous ressemblons à ce duvet que l'haleine de l'air détache des plantes, & fait voltiger dans l'espace à son gré, sans qu'on puisse deviner ce qu'il va devenir, quelle route il suivra, où il pourra se fixer; si un rien l'arrête, un rien le sépare & l'emporte. Un stoïcien est un rocher qui demeure *immobile* à l'endroit où la nature l'a placé; ni le trouble de l'air, ni le mouvement des eaux, ni la secousse de la terre, ne l'ébranleront point.

IMMOBILIAIRE, *Jurisprud.*, se dit de ce qui est de la nature des immeubles, soit réels ou fictifs.

Il y a des choses *immobiliaires* tels que sont les immeubles réels ou fictifs, des dettes *immobiliaires*, telles que sont les rentes constituées des actions *immobiliaires*, savoir celles qui tendent à avoir quelque chose d'immobilier. v. MOBILIAIRE, ACTION, DETTES.

IMMOLATION, IMMOLER, *Littér.* Ces termes ne désignoient point chez les Latins le sacrifice sanglant, mais la consécration faite aux dieux d'une victime, en mettant sur sa tête une espece de pâte salée. *Immolare*, n'étoit autre chose que *molâ*, ou *farre molito & sale hostiam perpessam diis sacrare*, comme Festus nous l'apprend. *Mola* signifie une espece de gâteau d'orge, que l'on assaisonnoit de sel; on l'émioit sur le front de la victime; & c'étoit la marque de sa consécration, ou de son dévouement aux autels: voilà la cérémonie qui s'appelloit proprement *immolation*; d'où l'on a fait le verbe *immoler*. Les mots *immoler*, *immolation* ont changé d'acception, & ils désignent le sacrifice sanglant d'une victime.

On appelloit autrefois *immolation*, la partie de la messe que les catholiques appellent la *préface*.

Immoler se prend aussi au figuré. La pratique de la vertu est un sacrifice continuel, où nos passions, nos goûts, nos penchans, nos intérêts sont *immolés*.

On *immole* quelquefois un homme par la raillerie, d'une maniere bien cruelle. Ceux au mépris desquels on expose un de leurs semblables, sont des méchans, s'ils ne sont pas révoltés, & s'ils acceptent froidement le sacrifice qu'on leur offre. Que seroit-ce s'ils en jouissoient avec une joie secrete?

IMMONDE, ad., *Gram.*, expression inventée par le préjugé, qui attache des idées de pureté ou d'impureté à des êtres, qui tous également sortis des mains de la nature, cherchent leur bien être, &

Digitized by Google

ſuivent la grande loi de l'intérêt, ſans qu'on puiſſe raiſonnablement les en blâmer. Le pourceau eſt pour le juif un animal *immonde*; le juif eſt preſque pour le chrétien un animal *immonde*. Moïſe avoit diſtingué les animaux en animaux purs, & en animaux *immondes*. Les hommes religieux appellent le diable, l'eſprit *immonde*.

IMMORTALITÉ, IMMORTEL, *Gramm.*, qui ne mourra point, qui n'eſt point ſujet à la diſſolution & à la mort. Dieu eſt *immortel*; l'ame de l'homme eſt *immortelle*.

L'*immortalité* ſe prend encore pour cette eſpece de vie, que nous acquérons dans la mémoire des hommes; ce ſentiment qui nous porte quelquefois aux plus grandes actions, eſt la marque la plus forte du prix que nous attachons à l'eſtime de nos ſemblables. Nous entendons en nous-mêmes l'éloge qu'ils feront un jour de nous, & nous nous immolons. Nous ſacrifions notre vie, nous ceſſons d'exiſter réellement, pour vivre en leur ſouvenir. Si l'*immortalité* conſidérée ſous cet aſpect, eſt une chimere; c'eſt la chimere des grandes ames. Ces ames qui priſent tant l'*immortalité*, doivent priſer en même proportion les talens, ſans leſquels elles ſe la promettroient en vain; la peinture, la ſculpture, l'architecture, l'hiſtoire & la poéſie. Il y eut des rois avant Agamemnon, mais ils ſont tombés dans la mer de l'oubli, parce qu'ils n'ont point eu un poëte ſacré qui les ait *immortaliſés*: la tradition altere la vérité des faits, & les rend fabuleux. Les noms paſſent avec les empires, ſans la voix du poëte & de l'hiſtorien qui traverſe l'intervalle des tems & des lieux, & qui les apprend à tous les ſiecles & à tous les peuples. Les grands hommes ne ſont *immortaliſés* que par l'homme de lettres qui pourroit s'*immortaliſer* ſans eux. Au défaut d'actions célebres, il chanteroit les tranſactions de la nature & le repos des dieux, & il ſeroit entendu dans l'avenir. Celui donc qui mépriſera l'homme de lettres, mépriſera auſſi le jugement de la poſtérité, & s'élevera rarement à quelque choſe qui mérite de lui être tranſmis.

Mais, y a-t-il en effet des hommes en qui le ſentiment de l'*immortalité* ſoit totalement éteint, & qui ne tiennent aucun compte de ce qu'on pourra dire d'eux quand ils ne ſeront plus? je n'en crois rien. Nous ſommes fortement attachés à la conſidération des hommes avec leſquels nous vivons; malgré nous, notre vanité excite du néant ceux qui ne ſont pas encore, & nous entendons plus ou moins fortement le jugement qu'ils porteront de nous, & nous le redoutons plus ou moins.

Si un homme me diſoit, je ſuppoſe qu'il y ait dans un vieux coffre relégué au fond de mon grenier, un papier capable de me traduire chez la poſtérité comme un ſcélérat & comme un infâme; je ſuppoſe encore que c'aye la démonſtration abſolue que ce coffre ne ſera point ouvert de mon vivant; eh bien, je ne me donnerois pas la peine de monter au haut de ma maiſon, d'ouvrir le coffre, d'en tirer le papier, & de le brûler.

Je lui répondrois, vous êtes un menteur.

Je ſuis bien étonné que ceux qui ont enſeigné aux hommes l'*immortalité* de l'ame, ne leur ayent pas perſuadé en même tems qu'ils entendront ſous la tombe les jugemens divers qu'on portera d'eux, lorſqu'ils ne ſeront plus.

IMMORTALITÉ *de l'ame*, (N), *Métaph. & Morale*, c'eſt cette prérogative dont l'ame eſt douée de continuer à vivre éternellement, même après la deſtruction de ſon corps.

Pour repandre le plus grand jour poſſible ſur cette importante matiere, nous diſtinguerons d'abord deux eſpeces d'*immortalité*. Nous appellerons la premiere *intrinſeque*, & l'autre *extrinſeque*. Un être eſt immortel intrinſéquement, lorſque par ſa nature il ne peut pas être détruit par les autres êtres créés. Tel eſt tout être ſimple & indiviſible: car 1°. cet être ſimple n'étant pas un corps, ſe dérobe

Digitized by Google

à toute action des corps qui ſuppoſe une réaction ; ce qui ne ſe trouve pas dans les êtres ſimples. Et qu'on n'allegue pas ici, pour éluder la force de notre raiſonnement, le ſyſtême de l'influence phyſique, ou de l'action du corps ſur l'ame & de l'ame ſur le corps ; car ce ſeroit une vraie pétition de principe. Si donc l'ame eſt un être ſimple, incapable de recevoir les actions des êtres créés, elle ſera indeſtructible, incorruptible, ou immortelle, intrinſéquement & par ſa nature. 2°. Nous ne connoiſſons point d'autre deſtruction que celle qui dérive de la ſéparation des parties. Un être ſimple tel que l'ame, n'en ayant point, ne ſera pas ſujet à cette deſtruction. Elle ne pourra donc périr que par l'anéantiſſement & la réduction au néant. Mais cette deſtruction ſurpaſſe les forces des cauſes naturelles. L'ame donc par ſa nature eſt indeſtructible, & les cauſes créées n'ont point de priſe ſur elle : elle eſt donc intrinſéquement immortelle.

L'*immortalité* extrinſéque eſt cette qualité d'un être qui le rend indeſtructible vis-à-vis de toute autre de telle nature qu'il ſoit, tellement que ſa deſtruction ſoit contradictoire. Le ſeul être néceſſaire eſt immortel extrinſéquement, car il ne reconnoît aucun être au-deſſus de lui qui puiſſe le réduire au néant & ſa deſtruction eſt contradictoire, car il ne ſeroit pas autrement un être néceſſaire. C'eſt de cette ſeconde eſpece d'*immortalité* qu'il faut entendre ce que l'apôtre dit de Dieu, qu'*il poſſede ſeul l'immortalité*. 1 *Tim.* VI. 16.

Lors donc qu'on demande : 1°. L'ame humaine eſt-elle immortelle ? 2°. Peut-on démontrer l'*immortalité* de l'ame par la raiſon ? S'il s'agit de l'*immortalité* intrinſéque, la réponſe eſt claire, & rien de plus aiſé que de démontrer par la raiſon tirée de la ſimplicité de l'ame, qu'elle eſt immortelle intrinſéquement. Mais ſi l'on parle de l'*immortalité* extrinſeque, comme ce n'eſt que Dieu à qui cette *immortalité* convient eſſentiellement, on ne peut l'attribuer à l'ame ſans la faire paſſer en même-tems du rang des êtres contingens à celui de l'être néceſſaire, ce qui ſeroit abſurde. La raiſon nous apprend que l'ame, comme tout être contingent, a eu un commencement ; qu'une cauſe toute puiſſante & ſouverainement libre, l'ayant une fois tirée du néant, la tient toujours ſous ſa dépendance, & la peut faire ceſſer d'exiſter dès qu'elle voudra, comme elle l'a fait commencer d'exiſter dès qu'elle a voulu. C'eſt donc une grace que cet Être ſouverain accorderoit à notre ame, que de la conſerver éternellement.

Or nous voici à la queſtion. L'Être éternel lui accordera-t-il cette grace ? La révélation ne nous laiſſe aucun doute là-deſſus. Mais indépendamment de la révélation, peut-on le démontrer par la raiſon naturelle ? Or c'eſt préciſément ce que toute perſonne qui connoît ce que c'eſt qu'une démonſtration proprement ainſi nommée, n'oſeroit affirmer. Il s'agit de connoître la volonté de Dieu. La raiſon nous fait aſſez clairement connoître la volonté de Dieu quant à ce que nous devons faire ; mais elle n'étend pas ſes lumieres juſqu'à connoître la volonté de Dieu quant à ce qu'il fera : cette connoiſſance étoit au-deſſus de notre entendement, & ne contribuoit point d'ailleurs à notre bonheur.

Mais quoique la révélation ſeule puiſſe nous convaincre pleinement de cette *immortalité* ; néanmoins on peut dire qu'elle fournit en foule des raiſons ſi fortes, & qui deviennent d'un ſi grand poids par leur aſſemblage, que cela nous mene à une certitude bien conſolante.

Et d'abord il n'eſt point probable qu'une intelligence, qui eſt capable de connoître tant de vérités, de faire tant de découvertes, de raiſonner ſur une infinité de choſes, d'en ſentir les proportions, les convenances, les beautés ; de contempler les œuvres du créateur, de remonter juſqu'à lui, d'obſerver ſes deſſeins, & d'en pénétrer les cauſes ; de s'élever au-deſſus des choſes ſenſibles, & juſqu'à la connoiſſance des choſes ſpirituelles &

Digitized by Google

divines; qui peut agir avec liberté & avec discernement, & qui est capable des plus belles vertus: il n'est, dis-je, guere probable qu'un être orné de qualités si excellentes & si supérieures à celles des brutes, n'ait été fait que pour le court espace de cette vie. Les anciens ont senti tout le poids de cet argument.

Telle est d'ailleurs la nature de l'esprit humain, qu'il peut toujours faire des progrès & perfectionner ses facultés. Quoique nos connoissances soient actuellement restreintes dans certaines limites, nous ne voyons point des bornes ni dans celles que nous pouvons acquérir, ni dans les inventions dont nous sommes capables, ni dans les progrès de notre jugement, de notre prudence & de notre vertu. L'homme est à cet égard toujours susceptible de quelque nouveau degré de perfection & de maturité. La mort l'atteint avant qu'il ait pour ainsi dire achevé ses progrès, & lorsqu'il étoit capable d'aller bien plus loin.

Rien n'égaloit le plaisir & le contentement que les plus sensés & les plus sages d'entre les païens sentoient à croire que leur ame étoit immortelle de sa nature. Cette pensée étoit leur plus ferme appui au milieu des calamités auxquelles ils se trouvoient exposés, & sur-tout au milieu de celles que leur vertu leur attiroit. Elle leur donnoit de grandes espérances d'un heureux avenir: elle leur servoit enfin de puissant motif pour s'attacher à la pratique de toutes sortes de vertus morales, & pour tenir leur corps toujours soumis à l'empire de la raison.

C'est sans doute par le sentiment naturel de la dignité de notre être & de la grandeur de notre destinée, que nous portons naturellement nos vues sur l'avenir, que nous nous intéressons à ce qui arrivera après nous, que nous cherchons à perpétuer notre nom & notre mémoire, & que nous ne sommes point insensibles au jugement de la postérité. Ces sentimens ne sont point une illusion de l'amour propre ni du préjugé. Le désir & l'espérance de l'*immortalité* sont une impression qui nous vient de la nature. Et ce désir est si raisonnable en soi, il est si utile & si bien lié avec le système de l'humanité, que l'on en peut au moins tirer une induction très-probable en faveur d'un état futur. Quelque grande que soit en elle-même la vivacité de ce désir, elle augmente encore à mesure que nous prenons plus de soin de cultiver notre raison, & que nous faisons plus de progrès dans la connoissance de la vérité & dans la pratique de la vertu. Ce sentiment devient le principe le plus sûr des actions nobles, généreuses & utiles à la société; & l'on peut dire que sans ce principe toutes les vues humaines seroient petites, basses & rampantes. Or quelle apparence que Dieu ait donné aux hommes des espérances qui ne doivent jamais être remplies; des désirs qui n'ont aucun objet qui leur réponde; des frayeurs inévitables pour des choses qui n'ont point de réalité?

Mais après avoir considéré l'homme du côté *physique*, considérons le du côté *moral*. Nous avons vû que l'homme est un être raisonnable & libre, qui distingue le juste & l'honnête, qui trouve au-dedans de lui des principes de conscience, qui connoît sa dépendance du Créateur, & qui est né pour remplir certains devoirs. Son plus bel ornement est la raison & la vertu. Sa grande tâche dans la vie est de faire des progrès de ce côté-là, en profitant de toutes les occasions qu'il a de s'instruire, de réfléchir & de faire du bien. Plus il s'exerce & se fortifie dans des occupations si louables, plus il remplit les vues du Créateur, & se montre digne de l'existence qu'il a reçue. Il sent que l'on peut raisonnablement lui faire rendre compte de sa conduite; & il s'approuve ou se condamne lui-même, selon la différente maniere dont il agit.

Ajoutons à cette considération, que si l'ame de l'homme meurt avec le corps, la condition des bêtes est de beaucoup préférable à celle des hommes. Les plaisirs des brutes, quoique uniquement sensuels, sont pourtant plus purs & plus réels, puisqu'ils ne sont ni corrompus, ni

Digitized by Google

diminués, ni altérés par aucune réflexion : elles s'abandonnent entierement à ces plaisirs; & lorſqu'elles n'en jouiſſent point, il ſemble qu'elles en ayent moins beſoin que l'homme, parce qu'elles n'y penſent pas. Leurs ſouffrances ne ſont pas accompagnées de réflexion. " Les bêtes, dit „ très-bien Sénéque, fuient le péril qu'el„ les voient; lorſqu'elles l'ont fui, elles „ ſont tranquilles". Les bêtes ſont exemptes d'inquiétude, elles n'ont point de ſouci pour leur famille, ni pour leur poſtérité; elles ne s'embarraſſent pas des vaines recherches d'une ſcience qui doit périr avec elles : ſans ſollicitude touchant la vie à venir, ſans eſpérance qui doive être fruſtrée : quelque coup ſubit ou quelques minutes de douleur imprévue les font enfin ceſſer d'être, ſans qu'elles ayent même jamais ſu qu'elles étoient mortelles.

Il paroit donc par toutes ces conſidérations, que l'homme n'eſt pas borné comme les animaux à une économie phyſique; mais qu'il eſt compris ſous une économie morale. En effet, libre & doué de raiſon, il trouve dans ſon propre fond un principe libre, il a le pouvoir de ſe déterminer à agir en conſéquence des motifs moraux, qui lui ſont propres; il a enfin une regle ſuivant laquelle il doit ſe gouverner, & cette regle lui eſt préſentée ſans ceſſe par la droite raiſon. Il peut donc rendre compte de toutes ſes actions, & il faut néceſſairement qu'il en réponde. Chaque homme en effet, revêtu d'une volonté naturellement capable de choix, peut & doit conformer toutes ſes actions à quelque regle fixe, & rendre raiſon de ſa conduite. Toutes les actions morales étant libres, ſans contrainte & ſans néceſſité naturelle, procedent ou d'un bon ou d'un méchant motif : elles ſont conformes à la droite raiſon, ou n'y ſont pas conformes; elles ſont dignes de louange ou de blâme, de récompenſe ou de punition. Or puiſqu'il y a un Être ſuprême, à qui nous ſommes redevables de toutes nos facultés, & que dans le bon ou mauvais uſage que nous faiſons de ces facultés, conſiſte tout ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans nos actions morales, nous avons toutes les raiſons du monde de ſuppoſer que les principes, les motifs & les circonſtances de ces actions ſeront ſoumiſes un jour à l'examen : que nous ſeront jugés ſuivant l'obſervation, ou la tranſgreſſion de la regle qui nous a été preſcrite; & que de là dépendra le jugement que le ſouverain Juge du monde prononcera pour notre abſolution, ou pour notre condamnation. Sur ce fondement les plus éclairés d'entre les païens ont cru & enſeigné qu'après la mort, les actions de chaque homme paſſoient par un examen exact & ſévere, & qu'il ſeroit abſous ou condamné ſans injuſtice, ni partialité, ſelon qu'il aura fait bien ou mal dans ce monde. " Que perſonne, dit „ Platon, ne ſe flatte de pouvoir ſe ſouſ„ traire à ce jugement. Car quand vous „ deſcendriez juſqu'au centre de la terre, „ ou que vous monteriez juſqu'au plus „ haut des cieux, vous ne fauriez échap„ per le juſte jugement des dieux, ſoit „ pendant la vie, ſoit après la mort. *De Leg. Lib. X.*

Mais après avoir conſidéré l'homme en lui-même, remontons à Dieu, & nous y trouverons de nouvelles raiſons qui nous convaincront d'une vie à venir de récompenſes & de peines.

Nous avons fait voir qu'il n'y a point dans ce monde de diſtinction ſuffiſante entre l'état de ceux qui pratiquent la vertu, ou qui ſe livrent au vice, point de récompenſe certaine attachée à la vertu, à proportion de ſon excellence, ni de peine infligée au vice qui réponde à ſon atrocité; & puiſqu'il eſt certain & indubitable que s'il y a un Dieu, ſi ce Dieu eſt un être infiniment bon & infiniment juſte, s'il fait attention à la conduite de chaque créature, s'il approuve ceux qui font ſa volonté & qui imitent ſa nature; s'il déſapprouve au contraire ceux qui prennent une route toute oppoſée; puis, dis-je, qu'il eſt certain que, ſi toutes ces choſes, ſont vraies, il faut néceſſairement que cet Être ſuprême, pour maintenir l'honneur de ſes loix & de ſon gouvernement,

Digitized by Google

donne enfin quelque jour des marques éclatantes de ſon approbation ou de ſon déſaveu, & qu'il manifeſte l'extrême différence qu'il met entre ceux qui obéiſſent à ſes loix, & ceux qui les foulent inſolemment aux pieds. Qui eſt-ce qui ne voit qu'il faut en venir, malgré qu'on en ait, à l'une ou à l'autre de ces concluſions? Il faudra dire, ou que toutes les idées que nous nous faiſons de Dieu ſont fauſſes; qu'il n'y a point de providence; que Dieu ne voit point ce que font les créatures; que s'il le voit, il ne s'en met nullement en peine, ce qui porte des coups mortels à ſes attributs moraux, & ruine ſon exiſtence même. Ou il faudra conclure que de toute néceſſité il doit y avoir après cette vie un état, où les récompenſes & les peines ſeront diſtribuées à chacun ſelon ſes œuvres, & où toutes les difficultés qu'on fait maintenant ſur la providence, ſeront pleinement éclaircies par une diſpenſation de la juſtice qui ſera égale & impartiale. C'eſt une choſe directement démontrée, qu'il doit y avoir un état à venir de récompenſes & de peines. Tout homme donc qui nie les récompenſes & les peines de la vie à venir, tombe néceſſairement de conſéquence en conſéquence dans le pur athéiſme.

De plus, ſi Dieu eſt un être parfait, il ne peut, comme tel, faire quelque choſe de contraire à la droite & à la parfaite raiſon: il eſt donc impoſſible qu'il ſoit la cauſe d'un être, ou de la condition d'un être dont l'exiſtence répugneroit à cette raiſon; ou, ce qui revient au même, il eſt impoſſible qu'il n'agiſſe pas raiſonnablement avec les êtres qui dépendent de ſa puiſſance. Si nous ſommes donc au nombre de ces êtres, & ſi la mortalité de notre ame répugne à la droite raiſon, c'eſt aſſez pour devoir être convaincus qu'elle eſt immortelle: nous pouvons en avoir une certitude auſſi infaillible qu'il nous ſoit poſſible d'acquérir par l'uſage de nos facultés; c'eſt à-dire, qu'il n'y a rien dans la nature dont nous puiſſions être plus aſſurés que nous devons l'être de cette vérité. Or ce qui nous reſte à faire, c'eſt de voir ſi la mortalité de l'ame eſt contraire ou non à la droite raiſon.

Ce n'eſt point faire tort à un être, que de le former dans un état de félicité ſolide, véritable, exempte de peine: ce n'eſt pas non plus lui faire tort que de le créer dans un état de félicité mêlée, pourvu que ſon malheur ſoit infailliblement au-deſſous de ſon contraire, & que cet être ne ſouffre pas plus qu'il ne choiſiroit de ſouffrir pour obtenir la félicité unie à ſon malheur. Ce n'eſt pas enfin faire tort à un être que de le créer ſujet à plus de miſere que de bonheur, ſi cet être reçoit en même-tems le pouvoir d'éviter la miſere, ou d'en éviter du moins autant qu'il en faut pour empêcher que le total du malheur n'excede pas celui qu'on conſentiroit de ſouffrir plutôt que de perdre la portion de félicité attachée à ſes peines. Le ſeul cas où en créant un être on puiſſe lui faire du tort, ſeroit de le créer malheureux néceſſairement, ſans remede, ſans récompenſe, ou ſans mettre aucun contre-poids à ſa miſere; & ce cas eſt dans le fond ſi choquant & ſi directement oppoſé à la raiſon, que cette ſeule penſée révolte un homme raiſonnable, qui fait uſage de ſes lumieres naturelles. Chacun peut entrer aſſez avant dans l'idée de la nature, de la raiſon & de la juſtice, pour avouer que ces propoſitions ſont des vérités inconteſtables.

Or celui qui fait l'ame mortelle doit avouer une de ces deux choſes: ou que Dieu eſt un être déraiſonnable, injuſte, cruel; ou que l'homme dans cette vie peut trouver du remede & du contre-poids à ſa miſere & à ſon malheur. Avancer la premiere de ces propoſitions, ſeroit contredire une vérité des plus évidemment démontrées; j'ajouterai encore que ce ſeroit entretenir une ſi indigne & ſi impie notion de l'Être ſuprême, que perſonne ne voudroit l'entretenir ſans être le dernier des hommes; & que celui même qui défend cette opinion, ſait certainement qu'elle eſt fauſſe. Avouer la ſeconde propoſition, ce ſeroit donner un démenti à l'hiſtoire de l'homme & au ſens intime.

Digitized by Google

Qu'on en voie le détail dans les auteurs ſuivans. Burlamaqui, *Principes du Droit Nat.* Tom. II. pag. 423. & ſuiv. Maupertuis, *Eſſai de Morale*; Clarke, *L'exiſtence de Dieu*, &c. Tom. II. Leland, *La néceſſité de la Révelation*, &c.

Concluons donc qu'il eſt abſolument impoſſible, que Dieu, qui eſt un être infini, ſage, juſte, bon, n'ait eu d'autre vue, & ne ſe ſoit propoſé d'autre fin, lorſqu'il a créé des êtres doués de raiſon, tels que ſont les hommes, qu'il les a revêtus de facultés ſi nobles & ſi excellentes, & leur a donné la connoiſſance de la diſtinction éternelle & immuable entre le bien & le mal, il eſt, dis-je, impoſſible qu'en tout cela Dieu ne ſe ſoit propoſé d'autre fin, que de conſerver éternellement une ſucceſſion d'êtres d'auſſi courte durée, dans le triſte état de corruption, de déſordre & de calamité, qu'on trouve aujourd'hui dans le monde, où les regles éternelles du bien & du mal ſont ſi mal obſervées, où les différences néceſſaires des choſes ne produiſent preſqu'aucun effet ſenſible; où la vertu & le vice ne ſont pas ſuffiſamment diſtingués par leurs fruits reſpectifs; & où la gloire de Dieu & la majeſté de ſes loix eſt ſi ſouvent foulée aux pieds, les gens de bien n'y recevant pas la récompenſe qui leur eſt due, ni les ſcélérats la punition qu'ils méritent. Mais qu'au lieu d'une ſucceſſion éternelle de nouvelles générations, telles qu'elles ſont aujourd'hui, il faut néceſſairement qu'un jour les choſes changent entierement de face, & que les mêmes perſonnes qui exiſtent aujourd'hui, exiſtent auſſi dans un autre état à venir, où les peines & les récompenſes ſoient diſpenſées à chacun à proportion de la conduite qu'il a tenue; où tous les déſordres d'un monde préſent ſoient réparés; d'où toute partialité ſoit bannie; & où les voies de la providence, qui nous paroiſſent maintenant ſi embrouillées & ſi inexplicables, à cauſe que nous n'en connoiſſons qu'une très petite partie, ſoient miſes enfin dans une pleine évidence, & nous paroiſſent dignes d'un être infiniment bon, juſte & ſage. Sans cette vérité tout le reſte devient entiérement inutile: & ſi vous ôtez les peines & les récompenſes d'un état à venir, vous anéantiſſez la juſtice, la bonté, l'ordre, la raiſon, & il ne reſtera pas un ſeul principe dans le monde qui puiſſe ſervir de fondement à un argument dans les matieres de morale. Il faut lire ſur cette matiere l'excellent ouvrage de M. Warburton ſur la *Miſſion divine de Moyſe.*

Mais quand même il nous faudroit mettre à quartier les raiſons priſes de la conſidération des attributs moraux de la Divinité, pour ne faire attention qu'à ſes perfections naturelles, la vérité dont nous parlons, ne laiſſeroit pas d'être évidente. Pour en être convaincu, il n'y a qu'à faire attention à la connoiſſance & à la ſageſſe du Créateur qui éclatent d'une maniere ſi ſenſible dans la ſtructure de l'univers. Car à qui perſuadera-t-on que Dieu ait créé des êtres auſſi excellens que les hommes, qu'il leur ait donné des facultés ſi éminentes, & qu'il les ait placés ſur le globe terreſtre, avec des marques de diſtinction ſi éclatantes, qu'il faudroit être aveugle pour ne pas voir que cette partie inférieure de la création, tout au moins, a été faite pour eux, & ſe rapporte à leur uſage; à qui eſt-ce, dis-je, que l'on perſuadera que tout cela ait été fait ſans autre deſſein que de perpétuer à l'infini des êtres d'une durée ſi courte; condamnés à paſſer le peu d'années qui compoſent leur vie, dans un affreux déſordre & une confuſion étrange, & à tomber enſuite pour jamais dans le néant? *Non enim temerè nec fortuitò facti & creati ſumus: ſed profectò fuit quædam vis, quæ generi humano conſuleret, nec id gigneret aut aleret, quod cùm exantlaviſſet omnes labores, tum incideret in mortis malum ſempiternam.* Cic. *Tuſcul.* I. Dans cette ſuppoſition que peut-on imaginer de plus vain que la fabrique du monde? Quoi de plus abſurde & de plus contraire aux regles de la ſageſſe que la création du genre humain? *Si ſine cauſa gignimur: ſi in hominibus procreandis providentia nulla verſatur: ſi caſu*

Digitized by Google

nobiſmetipſis, ac voluptatis noſtræ gratiâ naſcimur: ſi nihil poſt mortem ſumus, quid poteſt eſſe tam ſupervacaneum, tam inane, tam vanum, quàm humana res, quàm mundus ipſe? Lactant. *Lib.* VIII.

Mais pour mieux faire ſentir la force de nos raiſonnemens, faiſons la comparaiſon des deux ſyſtêmes, pour voir lequel eſt le plus conforme à l'ordre, le plus convenable à la nature & à l'état de l'homme; en un mot le plus raiſonnable & le plus digne de Dieu. Suppoſons d'un côté, que le Créateur s'eſt propoſé la perfection & la félicité de ſes créatures, & en particulier le bien de l'homme & celui de la ſociété. Que pour cet effet, ayant donné à l'homme l'intelligence & la liberté, l'ayant fait capable de connoître ſa deſtination, de découvrir & de ſuivre la route qui ſeule peut l'y conduire, il lui impoſa l'obligation rigoureuſe de marcher conſtamment dans cette route, & de ne jamais perdre de vue le flambeau de la raiſon, qui doit toujours éclairer ſes pas. Que pour le mieux guider, il a mis en lui tous les ſentimens & les principes néceſſaires pour lui ſervir de regle. Que cette direction & ces principes, venant d'un ſupérieur puiſſant, ſage & bon, ont tous les caracteres d'une véritable loi. Que cette loi porte déja avec elle, dans cette vie, ſa récompenſe & ſa punition; mais que cette premiere ſanction n'étant pas ſuffiſante, Dieu, pour donner à un plan ſi digne de ſa ſageſſe & de ſa bonté, toute ſa perfection, & pour fournir à l'homme dans tous les cas poſſibles les motifs & les ſecours néceſſaires, a encore établi une ſanction proprement dite des loix naturelles, qui ſe manifeſtera dans la vie à venir; & qu'attentif à la conduite des hommes, il ſe propoſe de leur en faire rendre compte, de récompenſer la vertu, & de punir le vice, par une rétribution exactement proportionnée au mérite ou au démérite de chacun.

Mettez en oppoſition avec ce premier ſyſtême, celui qui ſuppoſe, que tout eſt borné par l'homme à la vie préſente, & qu'au-delà il n'y a rien à eſpérer ni à craindre: que Dieu, après avoir crée l'homme & avoir inſtitué la ſociété, n'y prend aucun intérêt, qu'après nous avoir donné par la raiſon, le diſcernement du bien & du mal, il ne fait aucune attention à l'uſage que nous en faiſons; mais nous abandonne tellement à nous-mêmes, que nous demeurons abſolument les maîtres d'agir ſelon notre volonté; que nous n'aurons aucun compte à rendre à notre Créateur; & que malgré la diſtribution inégale & irréguliere des biens & des maux dans cette vie, malgré tous les déſordres cauſés par la malice ou l'injuſtice des hommes, nous n'avons à attendre de la part de Dieu aucun redreſſement, aucune compenſation.

Peut-on dire que ce dernier ſyſtême ſoit comparable au premier? Met-il dans un auſſi grand jour les perfections de Dieu? Eſt-il également digne de ſa ſageſſe, de ſa bonté, & de ſa juſtice? Eſt-il auſſi propre à réprimer le vice, & à ſoutenir la vertu dans les conjonctures délicates & dangereuſes? Rend-il l'édifice de la ſociété auſſi ſolide, & donne-t-il aux loix naturelles une autorité telle que la demande la gloire du Souverain légiſlateur & le bien de l'humanité? Si l'on avoit à choiſir entre deux ſociétés dont l'une admettroit le premier ſyſtême, tandis que l'autre ne connoîtroit que le ſecond, où eſt l'homme ſage qui ne préférât hautement de vivre dans la premiere de ces ſociétés? Il n'y a certainement aucune comparaiſon à faire entre ces deux ſyſtêmes, pour la beauté & la convenance: le premier eſt l'ouvrage de la raiſon la plus parfaite; le ſecond eſt défectueux & laiſſe ſubſiſter bien des déſordres. Or cela ſeul indique aſſez de quel côté eſt la vérité, puiſqu'il s'agit ici de juger & de raiſonner des deſſeins & des œuvres de Dieu, qui fait tout avec la plus haute ſageſſe.

Mais après tout, veut-on encore ranger la connoiſſance d'un état à venir parmi les connoiſſances probables, & même douteuſes? Il ſera toujours raiſonnable dans cette incertitude même d'agir comme ſi l'affirmative l'emportoit. Car c'eſt manifeſtement

Digitized by Google

feſtement le parti le plus ſûr, c'eſt-à-dire, celui où il y a le moins à riſquer & à perdre & le plus à gagner à tout événement. Mettons la vie à venir dans le doute. S'il y a un état à venir, non-ſeulement c'eſt une erreur de ne le pas croire; mais c'eſt un égarement funeſte d'agir comme s'il n'y en avoit point; une telle erreur entraîne après ſoi des ſuites pernicieuſes: au lieu que s'il n'y en a point, l'erreur de le croire ne produit en général que de bons effets; elle n'eſt ſujette à aucun inconvénient pour l'avenir, & ne nous expoſe pas pour l'ordinaire à de grandes incommodités pour le préſent. Ainſi, quoi qu'il en puiſſe être, & dans le cas même le moins favorable aux loix naturelles, un homme ſage n'héſitera point entre le parti d'obſerver ces loix & celui de les violer. La vertu l'emportera toujours ſur le vice. Voyez ſur cet argument, Locke *Eſſai ſur l'Entendement humain*, Liv. II. ch. XXI. §. 70.

Mais ſi ce parti eſt déja le plus prudent dans la ſuppoſition même du doute, & d'une entiere incertitude, combien plûs le ſera-t-il, ſi l'on reconnoît, comme on ne peut s'empêcher de le faire, que cette opinion eſt au moins plus probable que l'autre? Un premier degré de vraiſemblance, une ſimple probabilité, bien que légere, devient un motif raiſonnable de détermination, pour un homme qui calcule & qui réfléchit. Et s'il eſt de la prudence de ſe conduire par ce principe dans les affaires ordinaires de la vie, la même prudence nous permet-elle de nous écarter de cette route dans des choſes plus importantes & qui intéreſſent eſſentiellement notre félicité?

Mais enfin, ſi, allant un peu plus loin, & ramenant la choſe à ſon vrai point, l'on convient que nous avons ici en effet, ſi non une démonſtration proprement dite, la theſe n'en étant pas ſuſceptible, au moins une vraiſemblance fondée ſur tant de préſomptions raiſonnables & ſur une convenance ſi grande, qu'elle approche fort de la certitude; il eſt encore plus manifeſte que, dans cet état des choſes, nous devons agir ſur ce pied-là; & qu'il ne nous eſt pas raiſonnablement permis de nous faire une autre regle de conduite.

Rien n'eſt plus digne, il eſt vrai, d'un être raiſonnable, que de chercher en tout l'évidence, & de ne ſe déterminer que ſur des principes clairs & certains. Mais comme tous les ſujets n'en ſont pas ſuſceptibles, & qu'il faut pourtant ſe déterminer, où en ſeroit-on, s'il falloit toujours attendre pour cela une démonſtration rigoureuſe? Au défaut du plus haut degré de certitude, on s'arrête à celui qui eſt au-deſſous; & une grande vraiſemblance devient une raiſon ſuffiſante d'agir, quand il n'y en a point d'auſſi grande à lui oppoſer. Si ce parti n'eſt pas en lui-même évidemment certain, c'eſt au moins une regle évidente & certaine, que dans l'état des choſes, on doit le préférer: & cela eſt une ſuite néceſſaire de notre nature & de notre état. N'ayant que des lumieres bornées, & étant pourtant dans la néceſſité de nous déterminer & d'agir; s'il étoit néceſſaire pour cela d'avoir une certitude entiere, & qu'on ne voulût pas prendre la probabilité pour principe de détermination, il faudroit ou ſe déterminer pour le parti le moins probable & contre la vraiſemblance, ce que perſonne n'oſera ſoutenir: ou bien il faudroit paſſer ſa vie dans le doute, flotter ſans ceſſe dans l'irréſolution, demeurer preſque toujours en ſuſpens, ſans agir, ſans prendre aucun parti, & ſans avoir aucune regle fixe de conduite: ce qui ſeroit le renverſement total du ſyſtême de l'humanité.

De-là vient que cette grande vérité a été reçue plus ou moins de tout tems & chez toutes les nations, ſelon que la raiſon a été plus ou moins cultivée, ou que les peuples touchoient de plus près à l'origine des choſes. Voyez l'excellent ouvrage de M. Leland, ſur *la Néceſſité de la Révélation*. (D.F.)

IMMORTELLE, *ou* PERPÉTUELLE, (R), ſ.f. *Botan.* On donne ce nom à des fleurs de différens genres.

Telle eſt 1°. celle de l'amaranthoïdes,

Digitized by Google

appellée par corruption *atholides*. *v.* AMARANTHOÏDES.

2°. On appelle *immortelle* la plante dont la dénomination latine eſt *elichryſum*, ou *helichryſum*, & dans M. Linné, *gnaphalkum*. Cette plante eſt du nombre de celles que M. Tournefort qualifie plantes à fleurons. Elle porte de petites fleurs raſſemblées en tête plus ou moins arrondie ou allongée, dans une enveloppe commune, qui a l'apparence de calice, qui eſt compoſée de pluſieurs pieces obtuſes, ordinairement brillantes, & qui ſubſiſte auſſi long-tems que la plante même. Le réceptacle, ou fond de cette enveloppe, eſt garni de foſſettes bordées d'une membrane courte & dentelée. De ſes fleurons, les uns ſont hermaphrodites, & d'autres femelles, mais ſur le même individu. On les diſtingue en ce que les femelles n'ont aucune denture apparente, & que l'on obſerve pour l'ordinaire cinq dents à chaque hermaphrodite. Chaque fleuron a 1°. un calice propre, poſé ſur l'embryon, avec qui il fait corps, & qu'il déborde en forme d'aigrette aſſez longue; 2°. un pétale en long tuyau, différent dans les hermaphrodites & dans les femelles comme nous venons de le dire. Dans les premiers ſont cinq étamines. L'embryon, ou ovaire, eſt ſurmonté d'un ſtyle terminé par un ſtigmat cylindrique, filloné, & velu, dans ces fleurons hermaphrodites: & on obſerve ſouvent deux ſtigmats dans les femelles. Aux uns & aux autres, ſuccede une graine enveloppée d'une longue aigrette.

La diſpoſition des fleurs varie beaucoup dans les plantes de ce genre. Il y en a qui naiſſent ſolitaires à l'extrémité des branches; d'autres ſont rapprochées en corymbes.

Eſpeces 1. *Elichryſum Americanum latifolium* Inſt. R. Herb. Celle-ci, originaire du Canada, eſt annuelle. Ses racines tracent beaucoup. Ses tiges cotonneuſes, ont environ un pied & demi de hauteur, & ſont branchues. Les feuilles, qui y ſont placées dans l'ordre alterne, ſont couvertes d'un duvet épais en deſſous, longues, aſſez étroites, terminées en pointe. Les branches ſont terminées par des corymbes aſſez ſerrés, de jolies têtes blanches & argentées. Ces fleurs ſont en état dans les mois de Juin & Juillet. Les tiges périſſent en automne.

2. Le *pied de chat*, en latin *pes cati*; plante qui vient ſur le haut des montagnes, & demeure toujours près de terre. Elle fait, de côté & d'autre, quantité de pouſſes qui prennent racine, & la multiplient prodigieuſement. Les feuilles dont elle eſt compoſée ſont étroites à leur baſe, arrondies & élargies à leur extrémité, longues de huit à dix lignes & couvertes d'un duvet blanc, particulierement abondant deſſous. De leur touffe, peu conſidérable, s'éleve une tige droite, cotoneuſe, menue, haute de quelques pouces, terminée par un joli bouquet de fleurs, tantôt blanches, tantôt d'un rouge plus ou moins coloré, ou nuées de l'une & l'autre couleur. Ces fleurs ſont en état vers le mois de Mai.

3. *Elychryſum Orientale* C. B. Le *bouton d'or*. Cette eſpece eſt une de celles dont on fait le plus de cas, entre les autres de ce genre, à qui on donne le nom d'*immortelles*: attendu que les calices de ſes fleurons ſont formés d'écailles jaunes, tranſparentes, & qui ne ſe flétriſſent qu'après pluſieurs années, quand on a eu l'attention de cueillir la fleur avant qu'elle fût entierement ouverte. C'eſt une plante vivace, originaire des Indes Orientales, qui forme une ſorte de petit buiſſon haut de trois à quatre pouces. Ses feuilles ſont diſpoſées ſans ordre, cotoneuſes, étroites. De leurs touffes nombreuſes, ſortent des péduncules, hauts de huit à dix pouces, tout garnis de petites feuilles, & dont les rameaux ſont terminés par des fleurs d'un beau jaune, qui ſe ſuccedent continuellement depuis le mois de Mai, pendant preſque tout l'été.

Culture & Uſages. Après avoir cueilli les fleurs du n°. 1, on les fait ſécher ſoigneuſement, au moyen dequoi elles conſervent toute leur beauté pendant plu-

Digitized by Google

ſieurs années. Cette plante s'accommode de preſque toutes ſortes de terreins & d'expoſitions. On la multiplie aiſément par ſes traces enracinées.

Ses fleurs, & celles du *n°.* 3. ſervent à faire des bouquets de parure pour l'hyver.

Comme le *n°.* 3 produit quantité de têtes feuillues, ces têtes ou eſpeces de branches ſervent à le multiplier. Les ayant coupées durant l'été, on en ôte les feuilles d'en bas, & on plante le reſte ſur une couche de terre légere, ſous des cloches, que l'on a ſoin de couvrir quand le ſoleil y donne. On les mouille ſouvent auſſi, pendant cette ſaiſon, mais peu à chaque fois. Quand ces boutures ont bien repris, on les met dans des pots garnis de terre légere; & on les laiſſe à l'ombre, former de nouvelles racines. Enſuite on les place parmi les orangers, grenadiers, & autres ſemblables plantes exotiques. Vers le milieu ou la fin d'Octobre, on les couvre de chaſſis, qui ne demeurent fermés que quand il fait réellement froid. Il convient que ces pots ſoient à une bonne expoſition, & alors ils paſſeront l'hyver dehors, avec très-peu d'abri. Moins on traite délicatement cette plante, plus elle donne de fleurs: & elle ne fleurit qu'imparfaitement quand on la tient ſans néceſſité dans la ſerre.

On a coutume de regarder parmi nous cette plante, comme très-délicate & craignant le froid, parce qu'on la mouille en automne: au lieu que, la laiſſant un peu manquer d'eau, pendant cette ſaiſon & en hyver, on la voit reprendre vigueur dès qu'elle a joui de l'air.

Il eſt aiſé de multiplier le pied de chat *n°.* 2. au moyen de ſes rejettons extrêmement abondans. On les leve en automne pour les planter un peu à l'ombre. Puis ils n'exigent d'autre ſoin que d'ôter les herbes voiſines qui peuvent leur nuire. Cette plante eſt vulnéraire & aſtringente. On en fait un ſyrop, utile pour les fluxions de poitrine, ſur-tout quand les malades ſe plaignent de ſéroſités qui coulent dans la gorge & le long des bronches. Ce ſyrop, fait avec le pied de chat ſeul, eſt qualifié de ſimple. On en compoſe un autre avec la décoction d'orge, les jujubes, les raiſins ſecs, la réglisſe. Schroder y ajoûtoit même les ſebeſtes, les dattes, les figues, le pas d'âne, la pulmonaire, & le céterac. Au reſte le pied de chat doit être regardé comme échauffant, quoiqu'il ſemble rafraichir par le calme que produit ſa premiere action; ainſi il ne convient pas indiſtinctement à toutes les maladies de la poitrine.

Une troiſieme ſorte d'*immortelle* eſt le genre de plantes que les botaniſtes Latins nomment *xeranthemum*, c'eſt-à-dire *fleur ſéche*, ſuivant l'étymologie grecque de ce mot. Les fleurs des xeranthemum naiſſent une à une à l'extrémité des branches. Elles ſont compoſées de fleurons, comme celles des elichryſum dont je viens de parler. L'enveloppe commune de ces fleurons eſt un aſſemblage de feuilles pointuës, dont les unes entament ſur les autres, à la maniere des tuiles d'un toit. Son réceptacle eſt couvert d'écailles pointues, & très-menues. Les fleurons ſont preſque tous hermaphrodites. Leur piſtil, ainſi que celui des fleurons femelles, n'a qu'un ſtigmat. Chaque fleuron a pour calice cinq longues écailles plates, terminées en pointe, fermes, ſeches, & friables.

Quelques auteurs ont donné à ces plantes le nom de *ptarmica*, qui convient à un genre différent. *v.* HERBE *à éternuer.*

Nous ne parlerons ici que du *xeranthemum flore ſimplici* H. Lugd. Bat. Cette plante, originaire d'Autriche & de quelques endroits d'Italie, eſt annuelle. Elle porte une tige menue, ramifiée, cotonneuſe, anguleuſe, & ſillonnée, qui s'éleve à douze ou dix-huit pouces. Le long de cette tige ſont placées, dans l'ordre alterne, des feuilles faites en fer de pique, velues, ſans pédicule ſenſible, plus ou moins étroites, & dont la largeur eſt environ le quart de la longueur. Le haut des rameaux eſt nud, & terminé par une fleur en tête, blanche ou d'un pourpre clair, ordinairement à-peu-près groſſe

Digitized by Google

comme le bout du doigt. Les écailles de l'enveloppe commune ſont argentées.

Il y a de ces fleurs, qui ſont doubles.

Culture & Uſages. Les graines perpétuent la couleur des fleurs dont elles viennent, pourvû qu'on ne les confonde pas en les ſemant.

Il vaut mieux les ſemer auſſi-tôt après leur maturité, qu'au printems: les fleurs en ſont plus hâtives; ce qui peut être un avantage dans les années où l'été eſt peu favorable. On prétend même que les plantes qui ſont nées avant l'hyver, ont plus de diſpoſitions que les autres, à donner des fleurs doubles. Ayant mêlé la graine avec de la terre ſéche, on la ſeme dans une planche de terre légere, ſéche, ſablonneuſe, ou dans du terreau de vieille couche. Quand les jeunes plantes ont environ deux pouces de hauteur, on les repique abritées & à une bonne expoſition. Elles paſſent ainſi l'hyver, pourvu qu'il ne ſoit pas trop rigoureux. Au printems, il ſuffit de les ſarcler. Elles commencent à fleurir vers le mois de Juin & continuent ſouvent juſqu'en Septembre. Il faut les arroſer quand la ſaiſon eſt aride. Comme on ne peut pas prévoir l'état de l'hyver, il eſt de la prudence d'en tenir quelques pieds dans des caiſſes. On cueille les fleurs quand elles ſont parfaitement épanouies, pour les ſerrer bien ſéches dans une boîte. Elles s'y conſervent long-tems, & ſervent à faire des bouquets de parure pendant l'hyver. Dès qu'elles ſont cueillies, on les friſe, c'eſt-à-dire que l'on paſſe la lame d'un couteau ou d'un caniſ derriere chaque fleuron appuié contre le pouce, ayant ſoin qu'il prenne à-peu-près la forme d'une S. Cette opération les épuiſe de l'humidité qui pourroit y être adhérente, empêche qu'ils ne ſe croquevillent en ſéchant, & les diſpoſe à demeurer écartés les uns des autres. La fleur blanche eſt d'abord citron, enſuite d'un jaune pâle, puis tout-à-fait blanche: c'eſt cet état qu'il faut ſaiſir pour la cueillir; ſi on différe, elle ſe tache de gris, & quand on l'a friſée elle devient d'un blanc très-ſale. Celles qui ſont gris de lin deviennent rouſſes & d'un brun rouge quand on ne les a pas cueillies avant qu'il s'y ſoit formé de petites taches blanches.

Il faut laiſſer quelques fleurs des doubles & des plus belles, pour avoir de la graine, qui mûrit dans l'eſpace de deux mois.

Pour relever le mérite de ces fleurs dont la couleur n'eſt pas ſujette à procurer des variétés, on a imaginé de les teindre en beau bleu, en écarlate, en verd, jaune, gris, noir, & de les panacher.

Celles que l'on a cueillies avec les défectuoſités dont nous venons de parler, prennent mal la teinture.

Après les avoir teintes, on les tient ſuſpendues juſqu'à ce qu'elles ſoient parfaitement ſéches: au moyen de quoi la couleur ſubſiſte autant qu'elles.

On peut mettre dans des caraffes avec de l'eau, les fleurs qui n'ont pas de couleurs artificielles. Les autres s'y altéreroient, mais elles ſe ſoutiennent bien dans des pots ou caraffes à demi-pleines de ſable bien ſec, où l'on fait entrer le bas des branches.

IMMUABLE, (R). adj. *Métaph.* On le dit d'un être dont l'eſſence ne peut pas être autrement; ainſi que ce qui eſt *immuable* doit être abſolument néceſſaire. Cet adjectif donc ne convient qu'à l'être néceſſaire, parce que ce n'eſt que cet être qui jouit d'une nature & de propriétés qui ne peuvent pas être autrement. Toute appropriation de ce mot à des êtres contingens, eſt impropre; parce que la nature même des êtres contingens eſt contingente dans ſon origine, & ils ſont ſujets à des changemens continuels dans leurs modifications. *v.* NÉCESSAIRE, CONTINGENT, &c. (D. F.)

IMMUNITÉ, en latin *immunitas*, *Juriſprud.*, eſt définie *vacatio & libertas ab oneribus*, exemption de quelque charge, devoir ou impoſition.

Ce mot vient du latin *munus*, lequel en droit ſignifie trois choſes différentes, ſavoir, *don* ou *préſent fait pour cauſe*, *charge* ou *devoir*, & *office* ou *fonction publique*.

Digitized by Google

Les Romains appellerent leurs offices ou fonctions publiques *munera*, parce que dans l'origine c'étoit la récompenſe de ceux qui avoient bien mérité du public.

Par ſucceſſion de tems pluſieurs offices furent réputés onéreux, tels que ceux des décurions des villes, à cauſe qu'on les chargea de répondre ſur leurs propres biens tant du revenu & autres affaires communes des villes, que des tributs du fiſc, ce qui entraînoit ordinairement la ruine de ceux qui étoient chargés de cette fonction, au moyen de quoi il fallut uſer de contrainte pour obliger d'accepter ces ſortes de places & autres ſemblables, & alors elles furent regardées comme des charges publiques, *munera quaſi onera*; *munus enim aliquando ſignificat onus, aliquando honorem ſeu officium*, dit la loi *munus*, au digeſte de *verborum ſignific.*

Les tutelles & curatelles furent dans ce même ſens conſidérées comme des charges publiques, *munera civilia.*

Ceux qui avoient quelque titre ou excuſe pour s'exempter de ces charges publiques, étoient *immunes*, *ſeu liberi à muneribus publicis*. Ainſi de *munus* pris pour charge, fonction ou devoir onéreux, on a fait *immunité* qui ſignifie exemption de quelque charge ou devoir; & le terme d'*immunitas* a été conſacré en droit pour exprimer cette exemption, ainſi qu'on le peut voir dans pluſieurs titres du digeſte & du code.

Le titre *de excuſationibus* au digeſte qui concerne les excuſes que l'on peut donner pour s'exempter d'être tuteur ou curateur, appelle cette exemption *vacatio munerum.*

Le titre *de vacatione & excuſatione munerum*, concerne les *immunités* par leſquelles on peut s'exempter des diverſes fonctions publiques. Ces *immunités* ou excuſes ſont tirées de l'âge trop tendre ou trop avancé, des infirmités du corps, de l'exercice, de quelque autre fonction ſupérieure ou incompatible.

Le code contient auſſi pluſieurs titres ſur les *immunités*, entr'autres celui *de immunitate nemini concedendâ*, où il eſt dit que les greffiers des villes qui auront fabriqué en faveur de quelqu'un de fauſſes *immunités*, ſeront punis du feu.

Les titres *de decurionibus*, *de vacatione muneris publici*, *de decretis decurionum ſuper immunitate quibuſdam concedendâ*, *de excuſationibus munerum*, & autres titres ſuivans, traitent auſſi de diverſes *immunités.*

Dans notre uſage on joint ſouvent enſemble les termes de *franchiſes*, *libertés*, *privileges*, *exemptions* & *immunités.* Ces termes ne ſont cependant pas ſynonymes. La franchiſe conſiſte à n'être pas ſujet à certaines charges ou devoirs; les libertés ſont auſſi à-peu-près la même choſe que les franchiſes; le privilege conſiſte dans quelque droit qui n'eſt pas commun à tous; les exemptions & *immunités* qui ſignifient la même choſe, ſont l'affranchiſſement de quelque charge ou devoir accordé à quelqu'un qui ſans cette exemption y auroit été ſujet.

L'*immunité* eſt quelquefois priſe pour le droit d'aſyle; quelquefois le lieu même qui ſert d'aſyle, s'appelle l'*immunité*; quelquefois enfin le terme d'*immunité* eſt pris pour l'amende que l'on paye pour avoir enfreint une *immunité*, comme quand on dit *payer* l'immunité *de l'égliſe.*

Les *immunités* peuvent être accordées à des particuliers, ou à des corps & communautés.

Les proviſions des officiers contiennent ordinairement la clauſe que le pourvu jouira des honneurs, prérogatives, franchiſes, privileges, exemptions & *immunités* attachés à ſon office.

Les villes & communautés ont auſſi leurs *immunités.*

Toute *immunité* doit être accordée par le prince ou par quelqu'autre ſeigneur ou autre perſonne qui en a le pouvoir.

Au défaut de titre elle peut être fondée ſur la poſſeſſion.

L'*immunité* eſt perſonnelle ou réelle.

On entend par *immunité perſonnelle* celle qui exempte la perſonne de quelque devoir perſonnel, comme du ſervice militaire, de guet & de garde, de tutelle &

Digitized by Google

curatelle, de la collecte & autres fonctions publiques.

Telle eſt auſſi l'exemption de payer certaines impoſitions, comme la taille, les droits de péages, les droits dûs au roi pour mutation des héritages qui ſont dans ſa mouvance.

L'*immunité réelle* eſt celle qui eſt attachée à certains fonds, & dont le poſſeſſeur ne jouit qu'à cauſe du fonds, & non à cauſe d'aucune qualité perſonnelle. Telles ſont les *immunités* dont jouiſſent ceux qui demeurent dans certains lieux privilégiés, ſoit pour l'exemption de taille, ſoit pour avoir la liberté de travailler de certains arts & métiers ſans avoir payé de maîtriſe, ſoit pour n'être pas ſujets à la viſite & juriſdiction d'autres officiers que de ceux qui ont autorité dans ce lieu.

Chaque ordre de l'état a ſes *immunités*. La nobleſſe eſt exempte de taille & des charges publiques qui ſont au-deſſous de ſa condition.

Les bourgeois de certaines villes ont auſſi leurs *immunités* plus ou moins étendues; il y en a de communes à tous les citoyens, d'autres qui ſont propres à certaines profeſſions, & qui ſont fondées ou ſur la néceſſité de leur miniſtere, ou ſur l'honneur que l'on y a attaché.

* Mais de toutes les *immunités*, les plus conſidérables ſont celles que les eccléſiaſtiques Romains ont uſurpées. Les gens d'égliſe non contens de ſe rendre indépendans quant à leurs fonctions, ont même entrepris de ſe ſouſtraire entierement & à tous égards, à l'autorité publique. On a vû des tems où l'on ne pouvoit faire paroître un eccléſiaſtique devant un tribunal ſéculier, pour quelque cauſe que ce fût. Le droit canon le décide formellement ainſi: *Il eſt indécent*, dit-il, *que des laïcs jugent un homme d'égliſe*. Les papes Paul III. Pie V. Urbain VIII. dans leurs bulles *in Cœna Domini*, excommunient les juges laïcs qui oſeront entreprendre de juger des eccléſiaſtiques. Les évêques mêmes de France n'ont pas craint de dire en pluſieurs occaſions, *qu'ils ne dépendoient d'aucun prince temporel*. Et voici les termes dont oſa ſe ſervir l'aſſemblée générale du clergé de France en 1656: *l'arrêt du conſeil ayant été lû, fut improuvé par la compagnie, d'autant qu'il laiſſoit le roi juge des évêques, & ſemble ſoumettre leurs* immunités *à ſes juges*. Il y a des décrets des papes, qui excommunient quiconque aura mis en priſon un évêque. Suivant les principes de Rome, un prince n'eſt pas en pouvoir de punir de mort un homme d'égliſe, rebelle, ou malfaiteur; il faut qu'il s'adreſſe à la puiſſance eccléſiaſtique, & celle-ci le livrera, s'il lui plaît, au bras ſéculier, après l'avoir dégradé. On voit dans l'hiſtoire mille exemples d'évêques, qui ſont demeurés impunis, ou qui ont été châtiés légérement, pour des crimes, qui coûtoient la vie aux plus grands ſeigneurs. Jean de Bragance roi de Portugal, fit ſubir de juſtes ſupplices aux ſeigneurs qui avoient conjuré ſa perte; il n'oſa faire mourir l'archevêque de Brague, auteur de ce déteſtable complot.

Tout un ordre nombreux & puiſſant, ſouſtrait à l'autorité publique, & rendu dépendant d'une cour étrangere, eſt un renverſement d'ordre dans la république, & une diminution manifeſte de la ſouveraineté. C'eſt une atteinte mortelle donnée à la ſocieté, dont l'eſſence eſt, que tout citoyen ſoit ſoumis à l'autorité publique. L'*immunité* que le clergé s'arroge à cet égard, eſt tellement contraire au droit naturel de la nation, que le roi même n'eſt pas en pouvoir de l'accorder. Mais les eccléſiaſtiques nous diront, qu'ils tiennent cette *immunité* de Dieu lui-même. En attendant qu'ils en fourniſſent la preuve, nous nous en tiendrons à ce principe certain, que Dieu veut le ſalut des Etats, & non point ce qui doit y porter le trouble & la deſtruction.

La même *immunité* eſt prétendue pour les biens de l'égliſe. L'Etat a pû ſans doute exempter ſes biens de toutes charges, dans les temps où ils ſuffiſoient à peine à l'entretien des eccléſiaſtiques. Mais ceux-ci ne doivent tenir cette faveur que de l'autorité publique, qui eſt toujours

Digitized by Google

en droit de la révoquer, quand le bien de l'Etat l'exige. L'une des loix fondamentales & essentielles de toute société étant, que dans les cas de nécessité, les biens de tous les membres doivent contribuer proportionnellement aux besoins communs; le prince lui-même ne peut, de son autorité, accorder une exemption totale à un corps très-nombreux & très-riche, sans faire une extrême injustice au reste des sujets, sur qui, par cette exemption, le fardeau retombe tout entier.

Loin que l'exemption appartienne aux biens d'église parce qu'ils sont consacrés à Dieu; c'est au contraire par cette raison même, qu'ils doivent être pris les premiers pour le salut de l'Etat. Car il n'y a rien de plus agréable au pere commun des hommes, que de garantir une nation de sa ruine. Dieu n'ayant besoin de rien, lui consacrer des biens, c'est les destiner à des usages qui lui soient agréables. De plus, les biens de l'église, de l'aveu du clergé lui-même, sont en grande partie destinés aux pauvres. Quand l'Etat est dans le besoin, il est sans doute le premier pauvre, & le plus digne de secours. Etendons même cela aux cas les plus ordinaires, & disons, que prendre une partie des dépenses courantes sur les biens d'église, pour soulager d'autant le peuple, c'est réellement donner de ces biens aux pauvres, suivant leur destination. Une chose véritablement contraire à la religion & à l'intention des fondateurs, c'est de destiner au luxe, au faste & à la bonne chere, des biens qui devroient être consacrés au soulagement des pauvres. (D.F.)

IMMUNITÉ, *Hist. grecq.* Les *immunités* que les villes grecques, & sur-tout celle d'Athenes, accordoient à ceux qui avoient rendu des services à l'Etat, portoient sur des exemptions, des marques d'honneurs & autres bienfaits.

Les exemptions consistoient à être déchargés de l'entretien des lieux d'exercices, du festin public à une des dix tribus, & de toute contribution pour les jeux & les spectacles.

Les marques d'honneur étoient des places particulieres dans les assemblées, des couronnes, le droit de bourgeoisie pour les étrangers, celui d'être nourri dans le pritanée aux dépens du public, des monumens, des statues, & semblables distinctions qu'on accordoit aux grands hommes, & qui passoient quelquefois dans leurs familles. Athenes ne se contenta pas d'ériger des statues à Harmodius & à Aristogiton, ses libérateurs, elle exempta à perpétuité leurs descendans de toutes charges, & ils jouissoient encore de ce glorieux privilege plusieurs siecles après. Ainsi tout mérite étoit sûr d'être récompensé dans les beaux jours de la Grece; tout tendoit à faire germer les vertus & à allumer les talens, le desir de la gloire & l'amour de la patrie.

IMMUTABILITÉ, (R), f. f., *Métaphyf.*, c'est la propriété de l'être qui est toujours nécessairement ce qu'il est. L'*immutabilité* dérive essentiellement de la nécessité quant à l'essence & quant à l'existence de l'être; car tout être qui n'a pas une essence & une existence nécessaires, ne sauroit jouir de l'*immutabilité*: l'essence & l'existence contingentes assujettissent l'être à celui de qui il les a reçues, & par conséquent il est muable à la volonté de ce même être. L'*immutabilité* est donc un attribut de l'être nécessaire exclusivement à tout autre être. *v.* IMMUABLE, NÉCESSAIRE, CONTINGENT.

Si nous considerons Dieu dans sa nature, comme un Etre indépendant & existant par soi même; comme le grand Créateur & le sage Gouverneur de toutes choses; comme un Etre spirituel, sans composé ni mélange de parties, qui puissent causer le moindre changement en lui; comme un Etre souverain & aux volontés duquel il n'est pas possible de résister, sur lequel rien d'extérieur ne peut faire aucune impression, & en qui rien ne peut opérer aucune altération; comme un Etre éternel, qui a toujours existé, & qui existera toujours de la même maniere; comme un Etre qui fait tout, qui, d'un seul coup d'œil, connoissant toutes

Digitized by Google

choſes, n'a point de raiſon pour agir d'une maniere oppoſée à ſes premieres réſolutions; comme un Etre très-parfait à tous égards, qui ne peut recevoir d'ailleurs, ni addition, ni diminution; nous ne ſaurions nous empêcher de croire que, tant dans ſon eſſence & dans ſes perfections, que dans ſa volonté, dans ſes intentions, dans ſes alliances, & dans ſes menaces, il faut néceſſairement qu'il ſoit immuable. Le ſuppoſer autrement, ce ſeroit le ſuppoſer un Etre imparfait; car s'il changeoit, ce ſeroit ou pour devenir plus parfait qu'il n'étoit, ou pour l'être moins; ſi c'eſt pour devenir plus parfait, il y auroit eu en lui un défaut, ou une privation de quelque qualité meilleure, que celles qu'il poſſédoit auparavant, & delà il s'enſuivroit, qu'il n'auroit pas toujours été le meilleur des êtres, & qu'il y a eu par conſéquent un tems qu'il n'étoit pas Dieu; que s'il changeoit pour devenir moins parfait, il s'enſuivroit, qu'il retomberoit dans un défaut, qu'il perdroit une perfection qu'il avoit, & qu'ainſi ceſſant d'être le meilleur de tous les êtres, il ceſſeroit en même tems d'être Dieu. La ſouveraine perfection de la divinité eſt un obſtacle invincible à toute mutabilité en elle; car de quelque maniere que nous ſuppoſions que Dieu changeât, ſa ſouveraine excellence en ſeroit annullée ou diminuée; & puiſque en tout changement, il y a un ſujet, ſur lequel s'eſt fait le changement, & le changement lui-même, qui conſiſte en ce que le ſujet en qui il a lieu, perd une qualité qu'il avoit, ou en acquiert une qu'il n'avoit pas, il s'enſuit néceſſairement, que ſi Dieu change en mieux, il n'étoit pas parfait auparavant, & ainſi qu'il n'étoit pas Dieu; & ſi c'eſt en pire, il ne ſera plus parfait; & ainſi il ne ſera plus Dieu après le changement.

Nous regardons la mutabilité dans les hommes comme une imperfection; les changemens qui ſe font dans leur naturel, par rapport à leurs perſonnes, viennent de foibleſſe & de vanité; les changemens qui ſe font dans leurs mœurs, par rapport à leurs inclinations & à leurs deſſeins, procedent d'ignorance ou de légereté; ainſi cette imperfection eſt tout-à-fait incompatible avec la gloire & les attributs de Dieu; car ſi la nature divine eſt jamais ſujette au changement, tous ſes attributs & toutes ſes imperfections tomberont par cela même dans un avilissement univerſel, & la divinité même deviendra ſemblable à la fleur d'un champ qui, quelque belle & magnifique qu'elle nous paroiſſe, peut néanmoins ſe flétrir & périr enfin tout-à-fait. Je dis plus, plus une choſe eſt parfaite, plus auſſi elle devient imparfaite, dès qu'une fois on ſuppoſe qu'elle peut changer. Que la félicité de Dieu ſera peu de choſe, ſi elle eſt ſujette au changement! Que ſa ſageſſe ſera obſcure, ſi elle peut être obſcurcie! Que ſa puiſſance ſera foible, ſi elle peut s'affoiblir ou languir! Combien ſa miſéricorde ne perdra t-elle pas de ſon luſtre, ſi elle vient à ſe changer en colere! Et la juſtice de ce qui nous la rend redoutable & digne de reſpects, ſi elle vient à ſe changer en compaſſion, pendant que l'objet de juſtice demeurera indigne de compaſſion, & que l'objet de miſéricorde ne méritera point la vengeance divine!

Et comme la mutabilité en Dieu, terniroit toutes ſes autres perfections, auſſi ôteroit-t elle à la religion la baſe qui la ſoutient, & tout ce qu'elle a de plus conſolant; de ſorte que nous n'aurions ni beaucoup de reſpect, ni beaucoup d'eſtime, pour un Etre léger, changeant, & ſur lequel on ne pourroit compter; ſes menaces perdroient ce qui les rend terribles, & elles n'auroient plus la même force ſur les conſciences, ſi ſa puiſſance & ſa juſtice étoient chancellantes; ſes promeſſes & ſes déclarations, malgré la maniere tendre & affectueuſe dont elles nous ſont propoſées, ſeroient deſtituées de toute certitude à notre égard, ſi ſa vérité & ſa fidélité pouvoient jamais défaillir. C'eſt pourquoi l'Eſprit de Dieu nous aſſure ſi poſitivement, que *par devers lui il n'y a point de variation, ni d'ombre de*

Digitized by Google

de changement ; que *ſon conſeil demeure ferme à jamais*, *& les penſées de ſon cœur dans tous les âges* ; que *ſa miſéricorde & ſa bonté dûrent à perpétuité* ; que *ſa juſtice eſt ferme & inébranlable comme des hautes montagnes* ; & qu'il ne permettra point que ſa fidélité *vienne à défaillir*. *Il ne rompra point ſon alliance*, *& il ne changera point ce qui eſt ſorti de ſes levres*.

Les plus ſages d'entre les Payens ont été conſtamment dans cette penſée ; Wilkins, *Principes de la religion naturelle* ; que Dieu n'eſt aucunement ſuſceptible de quel changement que ce ſoit, comme le dit Platon *in Phæd.* avec beaucoup d'emphaſe ; & qu'*il eſt toujours conſtant dans ſes decrets*, dit Sénequ *de Benef. Lib. VI.* & *qu'il ne ſe répent jamais de ſes réſolutions*, *car il eſt toujours néceſſairement content de la même choſe*, *lui qui ne ſauroit acquieſcer qu'à ce qu'il y a de meilleur* ; *ce qui cependant ne porte aucun préjudice à ſa liberté ou à ſa puiſſance*, *puiſqu'il eſt lui-même ſa propre néceſſité* ; c'eſt-à-dire que cette néceſſité ne lui eſt point impoſée par quoi que ce ſoit d'extérieur, mais par la ſeule perfection de ſa nature. (D.F.)

IMOLA, *Géogr.*, ville d'Italie & de l'Etat de l'Egliſe dans la Romagne, avec un évêché ſuffragant de Ravenne. Cette ville eſt bien ancienne ; Ciceron en parle dans une de ſes lettres, *liv. XII. épit. 5.* Strabon l'appelle Φέρων Καρνήλιον. Le poëte Martial nous dit y avoir fait quelque ſéjour ; & Prudence nous apprend qu'elle avoit été fondée par Sylla.

Vers la décadence de l'empire, on y bâtit une citadelle nommée *Imola*, nom qui eſt reſté à cette ville ; elle fut ruinée par Narſès, & réparée par Ivon II. roi des Lombards ; enſuite les Bolonois, les Manfrédi, Galéas Sforce, en devinrent les maîtres ; enfin Céſar Borgia la prit, & la ſoumit au S. ſiege, qui en eſt demeuré poſſeſſeur. Elle eſt ſur le Santerno, à trois lieues, nord-oueſt, de Faenza ; huit, ſud-eſt, de Bologne ; neuf, ſud-oueſt, de Ravenne ; dix-huit, nord-eſt, de Florence ; ſoixante-cinq, nord, de Rome. *Long.* 29. 18. *lat.* 44. 22.

1. IMPAIR, adj., *Arith.*, c'eſt ainſi qu'on nomme par oppoſition à *pair*, un nombre qui ne ſe peut exactement diviſer par 2.

2. Tout nombre *impair* eſt eſſentiellement terminé vers la droite par un chiffre *impair*, & c'eſt de ce chiffre ſeul qu'il prend ſon nom ; car ceux qui précedent étant tous des multiples de $10=2\times5$, ſont conſéquemment diviſibles par 2 ; & juſques-là le nombre reſte pair.

3. Il eſt évident que l'obſtacle qui ſe rencontre à la diviſion exacte d'un chiffre ſimple par 2, ne réſide que dans une unité qui s'y trouve de trop ou de trop peu. Tout chiffre *impair* devient donc pair par l'addition ou la ſouſtraction de l'unité, & par une ſuite (*n°.* 2.) le nombre même qu'il termine.

4. Un *impair* étant combiné avec un autre nombre quelconque *b*.

Si c'eſt par *addition* ou par *ſouſtraction*, la ſomme ou la différence ſont d'un nom différent de celui de *b*.

Si c'eſt par *multiplication* ou par *diviſion* (on ſuppoſe celle-ci exacte), le produit ou le quotient ſont de même nom que *b*.

S'il s'agit d'*exaltation* ou d'*extraction*, une racine exprimée par un nombre *impair*, donne une puiſſance de même nom, & réciproquement.

5. Telles ſont les principales propriétés du nombre *impair* pris en général ; mais le caprice & la ſuperſtition lui en ont attribué d'autres bien plus importantes. Il fut en grande vénération dans l'antiquité payenne. On le croyoit par préférence agréable à la divinité : *numero Deus impare gaudet*. C'eſt en nombre *impair* que le rituel magique preſcrivoit ſes plus myſtérieuſes opérations ; *nectetribus nodis ternos*, &c. Il n'étoit pas non plus indifférent dans l'art de la divination ni des augures. Ne s'eſt-il pas aſſujetti juſqu'à la médecine ? L'année *climactérique* eſt dans la vie humaine une année *impaire* ; entre les jours critiques d'une maladie, *v.* CRISE, les *impairs* ſont les jours dominans, ſoit par leur nombre, ſoit par

Digitized by Google

leur énergie. Au reſte, en rejettant ce qu'il y a de chimérique dans la plupart de ces attributions, nous ne laiſſons pas de reconnoître en certains *impairs* des propriétés très-réelles, mais numériques, c'eſt-à-dire, du genre qui leur convient; & nous en ferons mention dans leur article particulier. Voyez entr'autres NEUF & ONZE.

6. Si l'on conçoit les nombres *impairs* rangés par ordre à la ſuite l'un de l'autre, il réſulte une progreſſion arithmétique indéfinie, dont le premier terme eſt 1, & la différence 2: c'eſt ce qu'on nomme *la ſuite des impairs*.

Cette ſuite a une propriété rémarquable relative à la formation des puiſſances; mais qui n'a juſqu'ici, du moins que nous ſachions, été connue ni développée qu'en partie. La voici dans toute ſon étendue.

7. A toute puiſſance numérique d'une racine r & d'un expoſant e quelconques, répond dans la ſuite générale des *impairs* une ſuite ſubalterne des termes conſécutifs, dont la ſomme eſt cette puiſſance même.

Il s'agit d'en déterminer généralement le premier terme p, & le nombre des termes n.

8. A l'égard des puiſſances d'un *expoſant pair*, la choſe a déja été exécutée. On s'eſt apperçu que le premier terme de la progreſſion ſubalterne ne differe point de celui de la ſuite principale, & que le nombre des termes eſt exprimé par la racine ſeconde de la puiſſance cherchée; c'eſt-à-dire, que pour ce cas-là . . . . . $p=1$. Faut-il élever 5 à la quatrieme puiſſance, on a . . . . . $n=r^{\frac{e}{2}}$ $p=1$ dernier terme 49, ſomme des extrêmes 50; ſomme totale $625=5^4$. $n=25$

9. Quant aux puiſſances d'un *expoſant impair*, il n'a juſqu'ici rien été déterminé. Le premier terme de la progreſſion ſubalterne dont elles ſont la ſomme, eſt enfoncé plus ou moins dans la profondeur de la ſuite principale: mais il en ſera toujours tiré & comme montré au doigt par cette formule, $p=\overline{\overline{r-1}\times r^{\frac{e-1}{2}}}+1$. & le nombre des termes par cet autre . . . . . $n=r^{\frac{e+1}{2}}$.

S'agit-il d'élever 3 à la ſeptieme puiſſance; on trouve

$p=\overline{2\times 27}+1=55$ dernier terme 107; ſomme des extrêmes 162; ſomme totale $2187=3^7$.
$n=27$

10. Les choſes conſidérées ſous ce point de vue; élever une racine quelconque à une puiſſance donnée, ce n'eſt que chercher la ſomme d'une progreſſion arithmétique, dont, avec la différence 2, on connoit le premier terme & le nombre des termes (variable l'un & l'autre, mais déterminés par les formules.)

Pour faciliter l'opération, comme en toute progreſſion arithmétique qui a 2 pour différence, *v.* PROGRESSION ARITHMÉTIQUE, la ſomme eſt $\overline{2p+2n-2\times\frac{n}{2}}=\overline{p+n-1\times n}$; en ſubſtituant au lieu de p & de n leurs valeurs indiquées par les formules, le réſultat ſera la puiſſance demandée.

Si $p=1$, $p+n-1\times n$ ſe réduit à $n\times n=n^2$: mais (n°. 8.) quand l'expoſant eſt pair, on a $p=1$. Donc quand l'expoſant eſt pair, la ſomme de la progreſſion ſubalterne, égale à la puiſſance cherchée, eſt le quarré du nombre même de ſes termes.

En effet dans le premier exemple ci-deſſus, $n^2=\overline{25}^2=625=5^4$.

11. Il n'eſt pas beſoin de faire obſerver que quand $r^{\frac{e}{2}}$ ou $r^{\frac{e-1}{2}}$ (qui expriment le nombre des termes), ſont des puiſſances elles-mêmes trop élevées, on peut les former par la même méthode, & rabaiſſer tant qu'on voudra de l'un en l'autre l'expoſant de r, juſqu'à le réduire à l'unité.

12. Au reſte il eſt facile de rappeller les puiſſances de l'une & de l'autre claſſe à une formule commune, qui aura même ſur celles qu'on vient de voir, cet avantage, qu'outre la ſolution de tous les cas poſſibles, elle donnera de plus toutes les ſolutions poſſibles de chaque cas.

Digitized by Google

Car dès que $e > 3$, le probleme devient indéterminé; c'eſt-à-dire, qu'il y a dans la ſuite générale des *impairs* pluſieurs ſuites ſubalternes, dont la ſomme eſt la puiſſance cherchée.

m, dans la nouvelle formule ci-deſſous, eſt un nombre quelconque $< e$ pair, dans les puiſſances d'un expoſant pair, où il peut même être *o*, & *impair* dans celles d'un expoſant *impair*. Autant que *m* aura de valeurs, autant le problème aura de ſolutions; & *m* aura autant de valeurs que $\frac{e}{2}$ (pour les puiſſances de la premiere claſſe), ou $\frac{e-1}{2}$ (pour celles de la ſeconde), expriment d'unités.

$p = r^m - 1 \times r^{\frac{e-m}{2}} + 1$. $n = r^{\frac{e-m}{2}}$.

On pourroit même abſolument ſupprimer la formule de *n*, dont la valeur ſe produit toujours dans la formule de *p*, où elle eſt le ſecond facteur du premier terme.

$\begin{cases} m = o \text{ donne la ſolution qui ſe trouve à l'endroit cité.} \\ m = 2 \text{ donne } \begin{matrix} p = 24 \times 5 + 1 = 121 \\ n \ldots\ldots\ldots = 5. \end{matrix} \text{ d'où } \overline{p+n-1} \times n = 125 \times 5 = 625 = 5^4. \end{cases}$

Pour former la ſeptieme puiſſance de 3.

$\begin{cases} m = 1 \text{ donne la ſolution qui ſe trouve à l'endroit cité.} \\ m = 3 \text{ donne } \begin{matrix} p = 26 \times 9 + 1 = 235 \\ n \ldots\ldots\ldots = 9 \end{matrix} \text{ d'où } \overline{p+n-1} \times n = 243 \times 9 = 2187 \\ m = 5 \text{ donne } \begin{matrix} p = 242 \times 3 + 1 = 727 \\ n \ldots\ldots\ldots = 3 \end{matrix} \text{ d'où } \overline{p+n-1} \times n = 729 \times 3 = 2187 \end{cases} = 3^7.$

16. Si l'on vouloit une démonſtration, on peut s'en procurer une fort ſimple. Pour cela, qu'on prenne dans celle qu'on voudra des formules l'expreſſion de *p* & de *n* pour le premier terme & pour le nombre des termes d'une progreſſion arithmétique dont la différence ſoit 2, & qu'on ſe donne la peine d'en faire la ſomme; on trouvera pour dernier réſultat r^e, c'eſt-à-dire la puiſſance cherchée.

17. Ce qu'on connoiſſoit juſqu'à préſent de cette propriété de la ſuite des *impairs* ne pouvoit être d'un grand ſecours, & ne diſpenſoit pas de recourir à la pratique uſitée pour former les puiſſances même d'un expoſant pair, toutes les fois que $\frac{e}{2}$ exprimoit un nombre *impair*. Ayant à former par exemple la dixieme puiſſance de 7, il falloit préalablement trouver 7^5, qui indique le nombre des termes dont la ſomme eſt 7^{10}. En un mot on ne pouvoit ſe paſſer de la méthode ordinaire que dans le ſeul cas (aſſez rare) où *e* eſt une puiſſance de 2.

18. Nommant *s* le nombre des termes qui précedent *p* dans la ſuite générale des *impairs*, & qu'il faut ſauter vers l'origine pour monter juſqu'à lui; on aura

13. Plus ſimplement encore & ſans l'attirail d'aucune formule, partagez *e* en deux parties à volonté, & donnez à *r* chacune de ces deux parties pour expoſant; vous aurez deux puiſſances de *r*. Leur différence augmentée de l'unité ſera la valeur de *p*; celle des deux qu'on ſouſtrait de l'autre ſera la valeur de *n*.

14. Si les deux parties dans leſquelles *e* ſe trouve partagé, ſont le moins inégales qu'il ſe puiſſe; ou, ce qui revient au même, ſi faiſant uſage de la formule, on y donne à *m* la plus petite valeur qu'elle puiſſe avoir; enſorte qu'elle ſoit *o* pour les puiſſances d'un expoſant pair, & 1 pour celles d'un expoſant *impair*; on verra naître les formules des numéros 8 & 9.

15. Reprenant les exemples que nous avons donnés ſous ces deux articles, pour former la quatrieme puiſſance de 5.

Digitized by Google

(par la nature des progreſſions) $2s+1=p$: & ſubſtituant cette valeur dans $\overline{p+n-1}\times n$, on trouvera la ſomme de la progreſſion ou $r^s=2s+\overline{n}\times n$. Maison a auſſi, comme il eſt évident, $r^s=r^{\frac{s+m}{2}}\times r^{\frac{s-m}{2}}$; & d'ailleurs (n°. 12.) $n=r^{\frac{s-m}{2}}$: donc $2s+n=r^{\frac{s+m}{2}}$. C'eſt-à-dire que

„ Si au nombre des termes de la ſuite „ ſubalterne dont la ſomme eſt une puiſ- „ ſance quelconque r^s, on ajoûte le dou- „ ble du nombre de ceux qui en précé- „ dent le premier dans la ſuite généra- „ le; il en réſulte une puiſſance complet- „ te de r, dont l'expoſant eſt invaria- „ blement $\frac{s+m}{2}$ ". Théorème aſſez ſingulier! car il ne s'agit nullement ici de la valeur même des termes, mais ſimplement de leur nombre.

Dans l'exemple du n°.9 $\overline{n=\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots 27}$; $\overline{\int=\frac{55}{2}-1=27}$; d'où $2s=54$ or $27+54=81=3^4=3^{\frac{7+1}{2}}$.

IMPALPABLE, adj., *Phyſiq.*, eſt ce dont on ne peut diſtinguer les petites parties par les ſens, & particulierement par celui du toucher.

IMPANATEURS, ſ. m., *Théol.*, nom donné aux luthériens, qui ſoutenoient que dans le ſacrement de l'euchariſtie, après les paroles de la conſécration, le corps de Jeſus Chriſt ſe trouvoit avec la ſubſtance du pain, qui n'étoit point détruite. *v.* CONSUBSTANTIATEURS & CONSUBSTANTIATION. Cette opinion qui avoit paru dès le tems de Berenger, fut renouvellée par Oſiandre, l'un des principaux luthériens, qui paſſa juſqu'à dire en parlant des eſpeces euchariſtiques, *ce pain eſt Dieu*. Une ſi étrange opinion, n'eut pas beſoin d'être réfutée, elle tomba d'elle-même par ſa propre abſurdité, & Luther ne l'approuva point.

IMPANATION., ſ. f., *Théol.*, eſt un terme dont les théologiens ſe ſervent pour expliquer l'opinion des luthériens, qui étoit qu'après la conſécration, le corps de notre Seigneur Jeſus-Chriſt demeure dans l'euchariſtie avec la ſubſtance du pain & du vin. *v.* CONSUBSTANTIATION.

IMPARDONNABLE, adj., *Gramm.* Une action eſt *impardonnable*, c'eſt-à-dire qu'il n'y a point de pardon pour elle. *v.* PARDON. Il ſemble que les hommes pétris d'imperfections, ſujets à mille foibleſſes, remplis de défauts, ſoient plus ſéveres dans leurs jugemens que Dieu même. Il n'y a point d'action *impardonnable* aux yeux de Dieu. Il y en a que les hommes ne pardonnent jamais. Celui qui en eſt une fois flétri, l'eſt pour toujours.

IMPARFAIT, adj., *Gramm.*, à qui il manque quelque choſe. Ainſi un ouvrage eſt *imparfait*, ou lorſqu'on y remarque quelque défaut, ou lorſque l'auteur ne l'a pas conduit à ſa fin. Un livre eſt *imparfait* s'il y manque un feuillet. Un grand bâtiment demeure *imparfait* lorſqu'un miniſtre eſt déplacé, & que celui qui lui ſuccede a la petiteſſe d'abandonner ſes projets. Il y a en arithmétique, des nombres *imparfaits*. *v.* NOMBRES. En botanique, des plantes *imparfaites*, & très-improprement appellées ainſi, car il n'y a rien d'*imparfait* dans la nature, pas même les monſtres. Tout y eſt enchaîné, & le monſtre y eſt un effet auſſi néceſſaire que l'animal parfait. Les cauſes qui ont concouru à ſa production tiennent à une infinité d'autres, & celles-ci à une infinité d'autres, & ainſi de ſuite en remontant juſqu'à l'éternité des choſes. Il n'y a d'*imperfection* que dans l'art, parce que l'art a un modele ſubſiſtant dans la nature, auquel on peut comparer ſes productions. Nous ne ſommes pas dignes de louer ni de blâmer l'enſemble général des choſes, dont nous ne connoiſſons ni l'harmonie ni la fin; & *bien* & *mal* ſont des mots vuides de ſens, lorſque le tout excede l'étendue de nos facultés & de nos connoiſſances.

IMPARFAIT, adj., *Gramm.*, employé quelquefois comme tel en grammaire, avec le nom de *prétérit* : & quelquefois employé ſeul & ſubſtantivement, ainſi

Digitized by Google

l'on dit le *prétérit imparfait* ou l'*imparfait*. C'eſt un tems du verbe diſtingué de tous les autres par ſes inflexions & par ſa deſtination : j'*étois*, eram, eſt l'*imparfait* de l'indicatif ; *que je fuſſe*, eſſem, eſt l'*imparfait* du ſubjonctif. Voilà des connoiſſances de fait, & perſonne ne s'y méprend. Mais il n'en eſt pas de même des principes raiſonnés qui concernent la nature de ce tems : il me ſemble qu'on n'en a eu encore que des notions bien vagues & même fauſſes ; & la dénomination même qu'on lui a donnée, caractériſe moins l'idée qu'il en faut prendre, que la maniere dont on l'a enviſagé. Ceci eſt développé & juſtifié à l'article TEMS. On y verra que ce tems eſt de la claſſe des préſens, parce qu'il déſigne la ſimultanéité d'exiſtence, & que c'eſt un préſent antérieur, parce qu'il eſt relatif à une époque antérieure à l'acte même de la parole.

IMPARFAIT, (N), adj., *Muſiq.* Ce mot a pluſieurs ſens en muſique.

Un accord *imparfait* eſt, par oppoſition à l'accord parfait, celui qui porte une ſixte ou une diſſonnance ; &, par oppoſition à l'accord plein, c'eſt celui qui n'a pas tous les ſons qui lui conviennent & qui doivent le rendre complet. *v.* ACCORD.

Le tems ou mode *imparfait* étoit, dans nos anciennes muſiques, celui de la diviſion double. *v.* MODE.

Une cadence *imparfaite* eſt celle qu'on appelle autrement *cadence irréguliere*. *v.* CADENCE.

Une conſonnance *imparfaite* eſt celle qui peut être majeure ou mineure, comme la tierce ou la ſixte. *v.* CONSONNANCE.

On appelle, dans le plein-chant, *modes imparfaits* ceux qui ſont défectueux en haut ou en bas, & reſtent en-deça d'un des deux termes qu'ils doivent atteindre.

IMPARTIAL, adj., *Gramm.* On dit d'un juge qu'il eſt *impartial* lorſqu'il peſe ſans acception des choſes ou des perſonnes, les raiſons pour & contre. Un examen *impartial*, lorſqu'il eſt fait par un juge *impartial*. Il n'y a guere de qualité plus eſſentielle & plus rare que l'*impartialité*. Qui eſt-ce qui l'a ? le voyageur ? il a été trop loin pour regarder les choſes d'un œil non prevenu : le juge ? il a ſes idées particulieres, ſes formes, ſes connoiſſances, ſes préjugés : l'hiſtorien ? il eſt d'un pays, d'une ſecte, &c. Parcourez ainſi les différens états de la vie, ſongez à toutes les idées dont nous ſommes préoccupés, faites entrer en conſidération l'âge, l'état, le caractere, les paſſions, la ſanté, la maladie, les uſages, les goûts, les ſaiſons, les climats, en un mot la foule des cauſes tant phyſiques que morales, tant innées qu'acquiſes, tant libres que néceſſaires, qui influent ſur nos jugemens ; & prononcez après cela ſi l'homme qui ſe croit ſincerement très-*impartial*, l'eſt en effet beaucoup. Il ne faut pas confondre un juge ignorant avec un juge partial. L'ignorant n'a pas les connoiſſances néceſſaires pour bien juger ; le partial s'y refuſe.

IMPASSIBLE, IMPASSIBILITÉ, *Gramm. & Théolog.*, qui ne peut éprouver de douleurs. C'eſt un des attributs de la Divinité. C'en fut un du corps de Jeſus-Chriſt après la réſurrection. Les eſprits & les corps glorieux ſeront *impaſſibles*. Si l'ame eſt fortement préoccupée de quelque grande paſſion, elle en devient pour ainſi dire *impaſſible*. Une mere qui verroit ſon enfant en danger, courroit à ſon ſecours les pieds nuds à-travers des charbons ardens, ſans en reſſentir de douleur. L'enthouſiaſme & le fanatiſme peuvent élever l'ame au-deſſus des plus affreux tourmens.

IMPASTATION, ſ. f., *Pharm.*, c'eſt la réduction d'une poudre, ou de quelqu'autre ſubſtance en forme de pâte, au moyen de quelque liquide convenable pour en faire des trochiſques, des tablettes, ou autre compoſition de forme ſolide.

* Suivant les philoſophes hermétiques, lorſque la matiere tombe en putréfaction dans l'œuf, & qu'elle eſt deve-

Digitized by Google

nue noire, elle s'eſt épaiſſie en conſiſtance de poix noire coulante ; alors elle eſt comme de la pâte, ou comme de la houe : ce qui a fait nommer cette opération *impaſtation*. *

IMPASTATION, *Architecture*, mélange de divers matériaux de couleur & de conſiſtance différente, qui ſe fait par le moyen de quelque ciment, & que l'on durcit à l'air ou au feu.

L'*impaſtation* eſt quelquefois un ouvrage de maçonnerie, fait de ſtuc ou de pierre broyée, rejointe en maniere & forme de parement, tels que les marbre-feuils.

Quelques-uns croient que les obéliſques & ces groſſes colonnes antiques qui nous reſtent, étoient faites les unes par *impaſtation* & les autres par fuſion.

IMPATIENCE, ſ. f., *Morale*, inquiétude de celui qui ſouffre, ou qui attend avec agitation l'accompliſſement de ſes vœux.

Ce mouvement de l'ame plus ou moins bouillant, procede d'un tempérament vif, facile à s'enflammer, & qu'on auroit pû ſouvent modérer par les ſecours d'une bonne éducation.

Les princes qui croient tout pouvoir, & qui ſe livrent à leurs *impatiences*, imitent ces enfans qui rompent les branches des arbres, pour en cueillir le fruit avant qu'il ſoit mûr. Il faut être patient pour devenir maître de ſoi & des autres.

Loin donc que l'*impatience* ſoit une force & une vigueur de l'ame, c'eſt une foibleſſe & une impuiſſance de ſouffrir la peine. Elle tombe en pure perte, & ne produit jamais aucun avantage. Quiconque ne ſait pas attendre & ſouffrir, reſſemble à celui qui ne ſait pas taire un ſecret ; l'un & l'autre manquent de force pour ſe retenir.

Comme à l'homme qui court dans un char, & qui n'a pas la main aſſez ferme pour arrêter quand il le faut ſes courſiers fougueux, il arrive qu'ils n'obéiſſent plus au frein, briſent le char, & jettent le conducteur dans le précipice ; ainſi les effets de l'*impatience* peuvent ſouvent devenir funeſtes. Mais les plus ſages leçons contre cette foibleſſe ſont bien moins puiſſantes pour nous en garantir, que la longue épreuve des peines & des revers.

IMPATIENTE, *herbe*, (N), *Hiſt. Nat.*, eſpece de balſamine qui pouſſe une tige à la hauteur d'un pied & demi, tendre, liſſe, luiſante, verte, vuide, rameuſe. Ses feuilles ſont rangées alternativement, ſemblables à celles de la mercuriale, mais un peu plus grandes, dentelées ; les fleurs ſont jaunes, marquées de points rouges, comme celles de la balſamine : elles ſont attachées à des pédicules qui ſortent des aiſſelles des feuilles. Il leur ſuccéde des fruits longs, menus, noueux, d'un blanc verdâtre, rayé de lignes vertes. Quand ils ſont mûrs, & qu'on les touche, ils jettent leurs ſemences avec impétuoſité ; elles s'embarraſſent dans les doigts, & les ſaliſſent. C'eſt delà qu'on lui a donné les noms d'*herbe impatiente*, & de *noli me tangere*. M. Tournefort l'a appellée *balſamina lutea*.

IMPÉCCABILITÉ, ſ. f., *Théol.*, état de celui qui ne peut pécher. C'eſt auſſi la grace, le privilege, le principe qui nous met hors d'état de pécher. *v.* GRACE.

Les théologiens diſtinguent différentes ſortes & comme différens degrés d'*impeccabilité*. Celle de Dieu lui convient par nature ; celle de Jeſus-Chriſt entant qu'homme, lui convient à cauſe de l'union hypoſtatique ; celle des bienheureux eſt une ſuite de leur état ; celle des hommes eſt l'effet de la confirmation en grace, & s'appelle plutôt *impeccance* qu'*impeccabilité* : auſſi les théologiens diſtinguent-ils ces deux choſes ; ce qui eſt ſur-tout néceſſaire dans les diſputes contre les pélagiens, pour expliquer certains termes qu'il eſt aiſé de confondre dans les peres grecs & latins.

IMPÉNÉTRABILITÉ, ſ. f., *Métaph. & Phyſ.*, qualité de ce qui ne ſe peut pénétrer ; propriété des corps qui occupent tellement un certain eſpace, que d'autres corps ne peuvent plus y trouver de place. *v.* SOLIDITÉ.

Digitized by Google

IMPÉNITENCE, ſ. f., *Théol.*, dureté, endurciſſement de cœur qui fait demeurer dans le vice, qui empêche de ſe repentir. *v.* PÉNITENCE & PERSÉVÉRANCE.

IMPENSES, ſ. f. pl., *Juriſpr.*, ſont les choſes que l'on a employées, ou les ſommes que l'on a déboursées, pour faire rétablir, améliorer, ou entretenir une choſe qui appartient à autrui, ou qui ne nous appartient qu'en partie, ou qui n'appartient pas incommutablement à celui qui en jouit.

On diſtingue en droit trois ſortes d'*impenſes*, ſavoir, les *néceſſaires*, les *utiles* & les *voluptuaires*.

Les *impenſes* néceſſaires ſont celles ſans leſquelles la choſe ſeroit périe, ou entierement détériorée, comme le rétabliſſement d'une maiſon qui menace ruine.

Les *impenſes* utiles ſont celles qui n'étoient pas néceſſaires, mais qui augmentent la valeur de la choſe, comme la conſtruction d'un nouveau corps de bâtiment, ſoit à l'uſage du maître ou autrement.

Les *impenſes* voluptuaires ſont celles qui ſont faites pour l'agrément, & n'augmentent point la valeur de la choſe, comme ſont des peintures, des jardins de propreté, &c.

Le poſſeſſeur de bonne-foi qui a fait des *impenſes* néceſſaires ou utiles dans le fonds d'autrui, peut retenir l'héritage, & gagne les fruits juſqu'à ce qu'on lui ait rembourſé ſes *impenſes*.

A l'égard des *impenſes* voluptuaires, elles ſont perdues même pour le poſſeſſeur de bonne-foi.

Pour ce qui eſt du poſſeſſeur de mauvaiſe foi qui bâtit, ou plante ſciemment ſur le fonds d'autrui, il doit s'imputer la perte de ce qu'il a dépenſé; cependant comme on préfère toujours l'équité à la rigueur du droit, on condamne le propriétaire qui a ſouffert les *impenſes* néceſſaires, à les lui rembourſer, & mêmes les *impenſes* utiles, ſuppoſé qu'elles ne puiſſent s'emporter ſans grande détérioration; mais le poſſeſſeur de mauvaiſe foi n'eſt jamais traité auſſi favorablement que le poſſeſſeur de bonne-foi, car on rend à celui ci la juſte valeur de ſes *impenſes*, au lieu que pour le poſſeſſeur de mauvaiſe foi, on les eſtime au plus bas prix.

Voyez la loi 38. au ff. *de heredit. petit.* les loix 73. & 216. ff. *de reg. jur.* & la loi 38. ff. *de rei vindicat.* Les inſtitut. *liv. II. tit. 1.* §. 30.

IMPÉRATIF, v. adj., *Gram.* On dit le ſens *impératif*, la forme *impérative*. En grammaire on emploie ce mot ſubſtantivement au maſculin, parce qu'on le rapporte à *mode* ou *mœuf*, & c'eſt en effet le nom que l'on donne à ce mode qui ajoûte à la ſignification principale du verbe l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle.

Les Latins admettent dans leur *impératif* deux formes différentes, comme *lege* & *legito*; & la plûpart des grammairiens ont cru l'une relative au préſent, & l'autre au futur. Mais il eſt certain que ces deux formes différentes expriment la même relation temporelle, puiſqu'on les trouve réunies dans les mêmes phraſes pour y exprimer le même ſens à cet égard, ainſi que l'obſerve la méthode latine de P. R. *Rem. ſur les verbes, ch. ij. art. 5.*

Aut ſies dura, NEGA; ſin es non dura, VENITO.
Propert.

Et potum paſtas AGE, Tityre; & interagendum,

Occurſare capro (cornu ferit ille) CAVETO.
Virg.

Ce n'eſt donc point de la différence des relations temporelles que vient celle de ces deux formes également *impératives*; & il eſt bien plus vraiſemblable qu'elles n'ont d'autre deſtination que de caractériſer en quelque ſorte l'eſpece de volonté de celui qui parle. Je crois, par exemple, que *lege* exprime une ſimple exhortation, un conſeil, un avertiſſement, une priere même, ou tout au plus un conſentement, une ſimple permiſſion; & que *legito* marque un commandement exprès & abſolu, ou du-moins une exhor-

Digitized by Google

tation si pressante, qu'elle semble exiger l'exécution aussi impérieusement que l'autorité même: dans le premier cas, celui qui parle est ou un subalterne qui prie, ou un égal qui donne son avis; s'il est supérieur, c'est un supérieur plein de bonté, qui consent à ce que l'on desire, & qui par ménagement, déguise les droits de son autorité sous le ton d'un égal qui conseille ou qui avertit: dans le second cas, celui qui parle est un maître qui veut absolument être obéi, ou un égal qui veut rendre bien sensible le desir qu'il a de l'exécution, en imitant le ton impérieux qui ne souffre point de délai. Ceci n'est qu'une conjecture; mais le style des loix latines en est le fondement & la preuve; *ad divos ADEUNTO castè* Cic. iij. *de leg.*; & elle trouve un nouveau degré de probabilité dans les passages mêmes que l'on vient de citer.

Aut si es dura, NEGA; c'est comme si Properce avoit dit: „ si vous avez de la „ dureté dans le caractere, & si vous „ consentez vous-même à passer pour „ telle, il faut bien que je consente à „ votre refus, *nega*": simple concession. *Sin es non dura*, VENITO; priere urgente qui approche du commandement absolu, & qui en imite le ton impérieux; c'est comme si l'auteur avoit dit: „ mais si „ vous ne voulez point avouer un ca„ ractere si odieux; si vous prétendez „ être sans reproche à cet égard, il vous „ est indispensable de venir, il faut que „ vous veniez, *venito*".

C'est la même chose dans les deux vers de Virgile. *Et potum pastas AGE, Tityre*; ce n'est ici qu'une simple instruction, le ton en est modeste, *age*. Mais quand il s'intéresse pour Tityre, qu'il craint pour lui quelqu'accident, il éleve le ton, pour donner à son avis plus de poids, & par-là plus d'efficacité; *occursare Capro.... CAVETO*: *cave* seroit foible & moins honnête, parce qu'il marqueroit trop peu d'intérêt; il faut quelque chose de plus pressant, *caveto*.

Trompé par les fausses idées qu'on avoit prises des deux formes *impératives* latines, M. l'abbé Régnier a voulu trouver de même dans l'*impératif* de notre langue, un présent & un futur: dans son système le présent est *lis* ou *lisez*; le futur, *tu liras* ou *vous lirez* gramm. franç. *in*-12. *Paris* 1706, *pag.* 340; mais il est évident en soi, & avoué par cet auteur même, que *tu liras* ou *vous lirez* ne diffère en rien de ce qu'il appelle le *futur* simple de l'indicatif, & que je nomme le *présent* postérieur, *v.* TEMS; si ce n'est, dit-il, *en ce qu'il est employé à un autre usage*. C'est donc confondre les modes que de rapporter ces expressions à l'*impératif*: & il y a d'ailleurs une erreur de fait, à croire que le présent postérieur, ou si l'on veut, le futur de l'indicatif, soit jamais employé dans le sens *impératif*. S'il se met quelquefois au lieu de l'*impératif*, c'est que les deux modes sont également directs, *v.* MODE, & que la forme indicative exprime en effet la même relation temporelle que la forme *impérative*. Mais le sens *impératif* est si peu commun à ces deux formes, que l'on ne substitue celle de l'indicatif à l'autre, que pour faire disparoître le sens accessoire *impératif*, ou par énergie, ou par euphémisme.

On s'abstient de la forme *impérative* par énergie, quand l'autorité de celui qui parle est si grande, ou quand la justice ou la nécessité de la chose est si évidente, qu'il suffit de l'indiquer pour en attendre l'exécution: *Dominum Deum tuum ADORABIS, & illi soli SERVIES Matth. IV. 10*, pour *adora* ou *adorato*, *servi* ou *servito*.

On s'abstient encore de cette forme par euphémisme, ou afin d'adoucir par un principe de civilité, l'impression de l'autorité réelle, ou afin d'éviter par un principe d'équité, le ton impérieux qui ne peut convenir à un homme qui prie.

Au reste le choix entre ces différentes formes est uniquement une affaire de goût, & il arrive souvent à cet égard la même chose qu'à l'égard de tous les autres synonymes, que l'on choisit plutôt pour la satisfaction de l'oreille que pour celle

Digitized by Google

celle de l'eſprit, ou pour contenter l'eſprit par une autre vue que celle de la préciſion. Au fond il étoit très-poſſible, & peut être auroit-il été plus régulier, quoique moins énergique, de ne pas introduire le mode *impératif*, & de s'en tenir au tems de l'indicatif que je nomme *préſent* poſtérieur: *vous ADOREREZ le Seigneur votre Dieu, & vous ne SERVIREZ que lui.* C'eſt même le ſeul moyen direct que l'on ait dans pluſieurs langues, & ſpécialement dans la françoiſe, d'exprimer le commandement à la troiſieme perſonne: le ſtyle des réglemens politiques en eſt la preuve.

Puiſque dans la langue latine & dans la françoiſe, on remplace ſouvent la forme reconnue pour *impérative* par celle qui eſt purement indicative, il s'enſuit donc que ces deux formes expriment une même relation temporelle, & doivent prendre chacune dans le mode qui leur eſt propre, la même dénomination de préſent poſtérieur. Cette conſéquence ſe confirme encore par l'uſage des autres langues. Non-ſeulement les Grecs emploient ſouvent comme nous, le préſent poſtérieur de l'indicatif pour celui de l'*impératif*, ils ont encore de plus que nous la liberté d'uſer du préſent poſtérieur de l'*impératif* pour celui de l'indicatif: οἶδ' οὖν ὃ ῥέξεις, pour ῥέξεις, Eurip.; littéralement, *ſcis ergo quid fac*, pour *facies* (vous ſavez donc ce que vous ferez?) C'eſt pour la même raiſon que la forme *impérative* eſt la racine immédiate de la forme indicative correſpondante, dans la langue hébraïque; & que les grammairiens hébreux regardent l'une & l'autre comme des futurs: par égard pour l'ordre de la génération, ils donnent à l'*impératif* le nom de *premier futur*, & à l'autre le nom de *ſecond futur*. Leur penſée revient à la mienne; mais nous employons diverſes dénominations. Je ne puis regarder comme indifférentes, celles qui ſont propres au langage didactique; & j'adopterois volontiers dans ce ſens la maxime de Comenius, *Janua ling. tit. 1. period. 4.*: *Totius eruditionis poſuit fundamentum, qui nomenclaturam rerum artis perdicit.* J'oſe me flatter de donner à l'article TEMS une juſtification plauſible du changement que j'introduis dans la nomenclature des tems.

Je me contenterai d'ajouter ici une remarque tirée de l'analogie de la formation des tems: c'eſt qu'il en eſt de celui que je nomme *préſent* poſtérieur de l'*impératif*, comme de ceux des autres modes qui ſont reconnus pour des préſens en latin, en allemand, en françois, en italien, en eſpagnol; il eſt dérivé de la même racine immédiate qui eſt excluſivement propre aux préſens, ce qui devient pour ceux qui entendent les droits de l'analogie, une nouvelle raiſon d'inſcrire dans la claſſe des préſens, le tems *impératif* dont il s'agit.

	Indicatif.	Subjonctif.	Infinitif.	Impératif.
Latin.	*laudo.*	*laudem.*	*laudare.*	*lauda* ou *laudato.*
Allemand.	*ich lobe.*	*daſi ich lobe.*	*loben.*	*lobe.*
François.	*je loue.*	*que je loue.*	*louer.*	*loue* ou *louez.*
Italien.	*lodo.*	*ch'io lodi.*	*lodare.*	*lodd.*
Eſpagnol.	*alabo.*	*que alabe.*	*alabar.*	*alaba.*

Si nos grammairiens avoient donné aux analogies l'attention qu'elles exigent; outre qu'elles auroient ſervi à leur faire prendre des idées juſtes de chacun des tems, elles les auroient encore conduits à reconnoître dans notre *impératif* un prétérit, dont je ne ſache pas qu'aucun grammairien ait fait mention, ſi ce n'eſt M. l'abbé de Dangeau, qui l'a montré dans ſes tables, mais qui ſemble l'avoir oublié dans l'explication qu'il en donne enſuite. *Opuſc. ſur la lang. franç.* On avoit pourtant l'exemple de la langue grecque; & la facilité que nous avons de la traduire littéralement dans ces circonſtances, devoit montrer ſenſiblement dans

Digitized by Google

nos verbes ce prétérit de l'*impératif*. Mais Apollone avoit dit, *lib. I. cap. 30. qu'on ne commande pas les choſes paſſées ni les préſentes*: chacun a répeté cet adage ſans l'entendre, parce qu'on n'avoit pas des notions exactes du préſent ni du prétérit; & il ſemble en conſéquence que perſonne n'ait oſé voir ce que l'uſage le plus fréquent mettoit tous les jours ſous les yeux. *Ayez lu ce livre quand je reviendrai*: il eſt clair que l'expreſſion *ayez lû* eſt *impérative*; qu'elle eſt du tems prétérit, puiſqu'elle déſigne l'action de *lire* comme paſſée à l'égard de mon retour: enfin que c'eſt un prétérit poſtérieur, parce que ce paſſé eſt relatif à une époque poſtérieure à l'acte de la parole, *je reviendrai*.

Ce prétérit de notre *impératif* a les mêmes propriétés que le préſent. Il eſt pareillement bien remplacé par le prétérit poſtérieur de l'indicatif; *vous AUREZ LU ce livre quand je reviendrai*: & cette ſubſtitution de l'un des tems pour l'autre a les mêmes principes que pour les préſens; c'eſt énergie ou euphémiſme quand on s'attache à la préciſion; c'eſt harmonie quand on fait moins d'attention aux idées acceſſoires différencielles. Enfin ce prétérit ſe trouve dans l'analogie de tous les prétérits françois; il eſt compoſé du même auxiliaire, pris dans le même mode.

	Indicatif.	Subjonctif.	Infinitif.	Impératif.
Préſ. auxil.	*j'ai.*	*que j'aye.*	*avoir.*	*aye.*
Prét. comp.	*j'ai lû.*	*que j'aye lû.*	*avoir lû.*	*aye lû.*
Préſ. auxil.	*je ſuis.*	*que je ſois.*	*être.*	*ſois.*
Prét. comp.	*je ſuis ſorti.*	*que je ſois ſorti.*	*être ſorti.*	*ſois ſorti.*

M. l'abbé Girard prétend, *vrais princ. Diſc. viij.* du verbe, *pag. 13.* que *l'uſage n'a point fait dans nos verbes de mode* impératif, parce qu'il ne caractériſe l'idée acceſſoire *de commandement, à la premiere & ſeconde perſonne, que par la ſuppreſſion des pronoms dont le verbe ſe fait ordinairement accompagner, & à la troiſieme perſonne par l'addition de la particule* que.

J'avoue que nous n'avons pas de troiſieme perſonne *impérative*, que nous employons pour cela celle du tems correſpondant du ſubjonctif, *qu'il liſe, qu'il ait lû*; & qu'alors il y a néceſſairement une ellipſe qui ſert à rendre raiſon du ſubjonctif, comme s'il y avoit par exemple, je veux *qu'il liſe*, je déſire *qu'il ait lû*. En cela nous imitons les Latins qui font ſouvent le même uſage, non-ſeulement de la troiſieme, mais même de toutes les perſonnes du ſubjonctif, dont on ne peut alors rendre raiſon que par une ellipſe ſemblable.

Mais pour ce qui concerne la ſeconde perſonne au ſingulier, & les deux premieres au pluriel, la ſuppreſſion même des pronoms, qui ſont néceſſaires partout ailleurs, me paroît être une forme caractériſtique du ſens *impératif*, & ſuffire pour en conſtituer un mode particulier; comme la différence de ces mêmes pronoms ſuffit pour établir celle des perſonnes.

D'après toutes ces conſidérations, il réſulte que l'*impératif* des conjugaiſons latines n'a que le préſent poſtérieur; que ce tems a deux formes différentes, plus ou moins *impératives*, pour la ſeconde perſonne tant au ſingulier qu'au pluriel, & une ſeule forme pour la troiſieme.

ſing. 2. lege *ou* legito.
3. legito.
plur. 2. legite *ou* legitote.
3. legunto.

Ce qui manque à l'*impératif*, l'uſage le ſupplée par le ſubjonctif; & ce que les rudimens vulgaires ajoutent à ceci, comme partie du mode *impératif*, y eſt ajoûté fauſſement & mal-à propos.

La *méthode latine* de P. R. propoſe une queſtion, ſavoir comment il ſe peut faire qu'il y ait un *impératif* dans le verbe paſſif, vû que ce qui nous vient des autres ne ſemble pas dépendre de nous, pour nous être commandé à nous-mêmes: & on répond que c'eſt que la diſpoſition &

Digitized by Google

la cauſe en eſt ſouvent en notre pouvoir; qu'ainſi l'on dira *amator ab hero*, c'eſt-à-dire *faites ſi bien que votre maître vous aime*. Il me ſemble que la définition que j'ai donnée de ce mode, donne une réponſe plus ſatisfaiſante à cette queſtion. La forme *impérative* ajoute à la ſignification principale du verbe, l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle; & de quelque cauſe que puiſſe dépendre l'effet qui en eſt l'objet, il peut le deſirer & exprimer ce deſir: il n'eſt pas néceſſaire à l'exactitude grammaticale, que les penſées que l'on ſe propoſe d'exprimer aient l'exactitude morale; on en a trop de preuves dans une foule de livres très-bien écrits, & en même tems très-éloignés de cette exactitude morale que des écrivains ſages ne perdent jamais de vue.

Par rapport à la conjugaiſon françoiſe, l'*impératif* admet un préſent & un prétérit, tous deux poſtérieurs; dans l'un & dans l'autre, il n'y a au ſingulier que la ſeconde perſonne, & au pluriel les deux premieres.

Préſent poſt.	*Prétérit poſt.*
ſing. 2. lis *ou* liſez.	*ſing.* 2. aye *ou* ayez lû.
plur. 1. liſons.	*plur.* 1. ayons lû.
2. liſez.	2. ayez lû.

Je m'arrête principalement à la conjugaiſon des deux langues, qui doivent être le principal objet de nos études; mais les principes que j'ai poſés peuvent ſervir à rectifier les conjugaiſons des autres langues, ſi les grammairiens s'en ſont écartés.

Je terminerai cet article par deux obſervations, la premiere, c'eſt qu'on ne trouve à l'*impératif* d'aucune langue, de futur proprement dit, qui ſoit dans l'analogie des futurs des autres modes; & que les tems qui y ſont d'uſage, ſont véritablement un préſent poſtérieur, ou un prétérit poſtérieur. Quel eſt donc le ſens de la maxime d'Apollone, qu'*on ne commande pas les choſes paſſées ni les préſentes?* On ne peut l'entendre que des choſes paſſées ou préſentes à l'égard du moment où l'on parle. Mais à l'égard d'une époque poſtérieure à l'acte de la parole, c'eſt le contraire; *on ne commande que les choſes paſſées ou préſentes*, c'eſt-à-dire que l'on deſire qu'elles précedent l'époque, ou qu'elles coexiſtent avec l'époque, qu'elles ſoient paſſées ou préſentes lors de l'époque. Ce n'eſt point ici une theſe métaphyſique que je prétends poſer, c'eſt le ſimple réſultat de la dépoſition combinée des uſages des langues; mais j'avoue que ce réſultat peut donner lieu à des recherches aſſez ſubtiles, & à une diſcution très-raiſonnable.

La ſeconde obſervation eſt de M. le préſident de Broſſes. C'eſt que, ſelon la remarque de Leibnitz, *Otium Hanoverianum*, pag. 427., la vraie racine des verbes eſt dans l'*impératif*, c'eſt-à dire au préſent poſtérieur. Ce tems en effet eſt fort ſouvent mono-ſyllabe dans la plûpart des langues: & lors même qu'il n'eſt pas mono-ſyllabe, il eſt moins chargé qu'aucun autre, des additions terminatives ou préfixes qu'exigent les différentes idées acceſſoires, & qui peuvent empêcher qu'on ne diſcerne la racine premiere du mot. Il y a donc lieu de préſumer, qu'en comparant les verbes ſynonymes de toutes les langues par le préſent poſtérieur de l'*impératif*, on pourroit ſouvent remonter juſqu'au principe de leur ſynonymie, & à la ſource commune d'où ils deſcendent, avec les altérations différentes que les divers beſoins des langues leur ont fait ſubir.

IMPÉRATOIRE, ſ. f., *inperatoria*, *Hiſt. Nat. Bot.*, genre de plante à fleur en roſe & en umbelle, compoſée de pluſieurs pétales entiers ou échancrés en forme de cœur, diſpoſés en rond, & ſoûtenus par un calice qui devient un fruit compoſé de deux ſemences plates, preſqu'ovales, légerement cannelées & bordées; la plûpart de ces ſemences quittent leurs enveloppes: ajoutez à ces caracteres que les feuilles de la plante ſont ailées & aſſez grandes. Tournefort, *inſt. rei herb.* *v.* PLANTE.

L'*impératoire* commune, qui eſt une

Digitized by Google

des ſept eſpeces de genre de plante, ſe nomme ſimplement *imperatoria*, ou *imperatoria major*, & par Dodonée *aſtrantia*.

Sa racine qui ſerpente obliquement, eſt de la groſſeur du pouce, & très-garnie de fibres : les feuilles ſont compoſées de trois côtes arrondies, d'un verd agréable, de la longueur d'une palme, partagées en trois, & découpées à leurs bords. La tige s'éleve juſqu'à une coudée, ou une coudée & demie : elle eſt cannelée, creuſe, & porte des fleurs en roſe, diſpoſées en parafol : les fleurs ſont à cinq pétales blancs, échancrés en maniere de cœur, placés en rond à l'extrêmité d'un calice, qui devient un fruit formé de deux graines applaties, preſque ovales, rayées légerement ſur le dos, & bordées d'une aile très-mince.

Les anciens Grecs n'ont pas connu l'*impératoire*, ou du-moins ils l'ont décrite avec tant d'obſcurité, qu'on ne peut la retrouver dans leurs écrits. Lorſqu'on fait une inciſion dans ſa racine, ſes feuilles, & ſa tige, il en découle une liqueur huileuſe, d'un goût très-âcre, qui ne le cede guere en acrimonie au lait du tithymale : ſi l'on coupe en particulier la racine par tranches, on y découvre une infinité de véſicules, qui ſont remplies d'une ſubſtance oléagineuſe, d'une qualité chaude & active.

Cette plante fleurit en Juillet, & ſe plaît dans les montagnes d'Autriche, de Stirie, d'Auvergne, de pluſieurs endroits des Alpes & des Pyrénées : c'eſt de-là qu'on nous apporte la racine ſeche, dont on fait avec raiſon un grand uſage en médecine : celle qu'on cultive dans les jardins & dans les plaines, eſt fort inférieure à la montagneuſe.

La racine d'*impératoire* eſt gènouillée, de la groſſeur du pouce, ridée, comme ſillonnée, d'une odeur pénétrante, d'un goût très-âcre, aromatique, & qui pique fortement la langue.

La racine que l'on trouve dans les boutiques ſous le nom d'*impératoire*, eſt d'une odeur vive & aromatique, & d'une ſaveur âcre & brûlante : elle donne par la diſtillation une grande quantité d'huile eſſentielle, ſelon Geoffroy. On nous l'apporte des Alpes & des Pyrénées.

Elle doit être rangée avec les alexipharmaques & les ſudorifiques. *v.* ALEXIPHARMAQUE & SUDORIFIQUE.

Entre pluſieurs excellentes propriétés que lui accordent divers auteurs, ſon efficacité contre la froideur & l'impuiſſance eſt ſur-tout remarquable.

Cette racine eſt preſque abſolument inuſitée dans les preſcriptions magiſtrales ; elle entre dans les préparations ſuivantes de la pharmacopée de Paris, ſavoir, l'eau thériacale, l'eau impériale, l'eau générale, l'eſprit carminatif de Sylvius, & l'orviétan commun.

IMPERATOR, (R), *Belles-Lettres.* Ce nom chez les Romains, du tems de la république, ſe donnoit à un général, dans les premiers tranſports de joie que cauſoit aux ſoldats une victoire ſignalée, & cet uſage ſe conſerva ſous les empereurs, puiſqu'Appien remarque que de ſon tems, c'eſt-à-dire, ſous le regne de Trajan, l'armée ne décernoit le titre d'empereur au général, que lorſqu'il étoit reſté dix mille hommes ſur le champ de bataille : *Id honoris olim ducibus conferebatur à ſuis militibus, tanquàm virtutis teſtimonium quem illi poſt quodvis præclarum belli facinus admittebant ; noſtra autem ætate, ut audio, nemini contingit hujuſmodi appellatio, niſi cæſis hoſtium decem millibus.* Ce mot ſe mettoit après le nom propre, comme *Cicero Imperator*, *Lentulo Imperatori* ; mais quand il devint un titre de dignité, on le mettoit avant le nom du prince. Jules-Céſar, en rétabliſſant le gouvernement monarchique, ne prit point le nom de roi, quoiqu'il en uſurpât toute l'autorité, connoiſſant trop combien ce nom étoit odieux au peuple Romain ; il ſe contenta de celui d'empereur qui n'avoit rien de nouveau, ayant toujours été recommandable, mais qui n'en exprimoit pas moins la ſouveraine puiſſance, puiſqu'il vient du mot *Imperare*, commander. Le ſénat le lui aſſura par un décret, moins comme un ſigne

Digitized by Google

de pouvoir, que comme un titre de dignité, & ce ne fut que ſous les princes ſes ſucceſſeurs, que le mot *imperator*, déſigna celui qui étoit revêtu de toute l'autorité d'un roi. Après la mort de Caligula, le titre d'empereur ſe donna par élection, & ce furent les ſoldats de la garde prétorienne qui proclamerent Claudius empereur; cependant les enfans du mort, ou celui qu'il avoit adopté, lui ſuccédoient aſſez ordinairement, non par droit de ſucceſſion, mais parce que l'empereur regnant les avoit de ſon vivant aſſociés à l'empire, ou les avoit créés Céſars, c'eſt-à-dire, déſignés ſes ſucceſſeurs, avec l'agrément des armées qui, ayant la force en main, avoient uſurpé ſur le ſénat le droit d'élection. Le choix qu'elles faiſoient, tomboit toujours ſur quelqu'un de leurs chefs, dont la bravoure étoit connue, & les ſoldats s'arrêtoient plus volontiers à cette qualité, qu'à la naiſſance & aux talens politiques. C'eſt ce qui fit tomber ſouvent l'empire entre les mains de ſimples ſoldats de fortune, qui, ayant paſſé par tous les grades militaires, étoient élus par leurs compagnons, ſans avoir d'autre mérite qu'une valeur féroce. Il n'en étoit pas de même lorſque le ſénat ſe mêloit de l'élection; il faiſoit moins d'attention à la valeur qu'aux qualités qui en général conviennent à un prince. Auſſi-tôt après leur élection, les empereurs envoyoient leur image à Rome, & aux armées, afin qu'on la mît aux enſeignes militaires; c'étoit la maniere ordinaire de reconnoître les nouveaux princes. Après avoir ainſi annoncé leur élection, ils ne manquoient pas de faire des largeſſes aux troupes, & la diſtribution s'en faiſoit à chaque ſoldat, en les faiſant défiler; & pour honorer le nouvel empereur, & marquer leur joie, ils portoient des couronnes de laurier ſur leur tête. Ce fut Claudius qui commença le premier à donner de l'argent aux ſoldats prétoriens, par reconnoiſſance de ce qu'ils l'avoient élu empereur, & il leur promit quinze feſterces par tête. Le ſénat, auſſi-tôt après l'élection de l'empereur, donnoit le nom d'*Auguſte* à ſa femme & à ſes filles. Parmi les marques d'honneur attachées à la perſonne des empereurs & des impératrices, une des principales étoit de faire toujours porter devant eux du feu dans un braſier, & des faiſceaux entourés de lauriers, pour les diſtinguer de ceux des principaux magiſtrats. Dioclétien fût le premier qui y ajouta le diadème. Il y avoit des occaſions où l'on faiſoit en leur honneur des fêtes publiques à Rome, comme après quelqu'action éclatante, ou après une maladie du prince, pour ſe réjouir de ſa convaleſcence, ou bien à ſon retour de quelque voyage; mais dans la ſuite, la flatterie rendit ces fêtes communes: la débauche & les excès étoient publics; on allumoit des feux dans les rues, & des lampes devant les maiſons, on dreſſoit des tables, & on répandoit le vin avec profuſion, pour faire des libations en l'honneur du génie de l'empereur, ou des Dieux, pour ſa proſpérité. Les particuliers ornoient de lauriers & d'autres feuillages les portes de leurs maiſons, ce qui étoit chez les Romains un ſigne de réjouiſſance. (D.F.)

IMPÉRATRICE, ſ. f., *Hiſt. Anc.*, femme de l'empereur: le ſénat, immédiatement après l'élection de l'empereur, donnoit le nom d'*Auguſte*, *Auguſta*, à ſa femme & à ſes filles, comme nous l'avons déja dit ci-deſſus. Entre les marques d'honneur attachées à leurs perſonnes, une des principales étoit, qu'elles avoient droit de faire porter devant elles du feu dans un braſier, & des faiſceaux entourés de lauriers, pour les diſtinguer de ceux des principaux magiſtrats de l'empire. Cependant comme pluſieurs *impératrices* ont joué un fort petit rôle dans le monde, ou ſont reſtées peu de tems ſur le trône, les plus habiles antiquaires ſe trouvent fort embarraſſés pour ranger quelques médailles ſingulieres d'*impératrices*, dont on ne connoît ni le regne, ni les actions, & dont les noms manquent le plus ſouvent dans l'hiſtoire. Fauſtine & Lucile ſont les ſeules qui nées

Digitized by Google

de peres empereurs, ont été cauſe en quelque maniere, du rang qu'ont obtenu leurs maris.

IMPÉRATRICE, *imperatrix, auguſta*, &c. *Hiſt. Mod. & droit public*, c'eſt le nom qu'on donne en Allemagne à l'épouſe de l'empereur. Lorſque l'empereur ſe fait couronner, l'*impératrice* reçoit après lui la couronne & les autres marques de ſa dignité ; cette cérémonie doit ſe faire comme pour l'empereur à Aix-la-Chapelle : elle a un chancellier pour elle en particulier ; c'eſt toujours l'abbé prince de Fulde qui eſt en poſſeſſion de cette dignité : ſon grand-aumônier ou chapelain eſt l'abbé de S. Maximin de Treves. Quoique les loix d'Allemagne n'admettent les femmes au gouvernement qu'au défaut des mâles, les juriſconſultes s'accordent pourtant à dire que l'*impératrice* peut avoir la tutelle de ſes enfans, & par conſéquent gouverner pendant leur minorité.

La princeſſe qui regne aujourd'hui en Ruſſie, porte le titre d'*impératrice*, qui eſt à préſent reconnu par toutes les puiſſances de l'Europe ; ce titre a été ſubſtitué à celui de *Czarine*, & à celui d'*Autocratrice* de toutes les Ruſſies, qu'on lui donnoit en Pologne & ailleurs.

IMPERCEPTIBLE, adj., *Gramm.*, il ſe dit au ſimple de tout ce qui échappe par ſa petiteſſe à l'organe de la vue ; & au figuré, de tout ce qui agit en nous & ſur nous d'une maniere fugitive & ſecrete qui échappe quelquefois à notre examen le plus ſcrupuleux. Il y a, je ne dis pas des élémens des corps, des corps compoſés, des mixtes, des ſur-compoſés, des tiſſus, mais des corps organiſés, vivans, des animaux qui nous ſont *imperceptibles*, & ces animaux qui ſe dérobent à nos yeux & à nos microſcopes, ſont peut-être une vermine qui les dévore, & ainſi de ſuite. Qui ſait où s'arrête le progrès de la nature organiſée & vivante ? Qui ſait quelle eſt l'étendue de l'échelle ſelon laquelle l'organiſation ſe ſimplifie ? Qui ſait où aboutit le dernier terme de cette ſimplicité, où l'état de nature brute commence ? Nous ſommes quelquefois entraînés dans nos jugemens & dans nos goûts par des mouvemens de cœur & d'eſprit qui, pour être très-*imperceptibles*, n'en ſont pas moins puiſſans.

IMPERFECTION, ſ. f., *Gramm.* *v.* IMPARFAIT.

IMPERFORATION, ſ. f., *Chirurg.*, maladie chirurgicale qui conſiſte dans la clôture des organes qui doivent naturellement être ouverts. L'anus, le vagin, & l'urethre, ſont les parties les plus ſujettes à l'*imperforation*. Le défaut d'ouverture peut être accidentel à la ſuite des plaies, des ulceres ou des inflammations qui auront procuré l'adhérence des orifices de ces parties ; mais il eſt plus ſouvent un vice de premiere conformation.

M. Petit a donné des marques ſur les vices de conformation de l'anus, qui ſont inſérées dans *le premier tome des Mém. de l'ac. roy. de Chirurg.* de Paris. L'auteur diſtingue les différens états de l'inteſtin fermé ; & d'après pluſieurs obſervations, il indique les moyens qui conviennent pour en procurer l'ouverture. Le cas le plus épineux eſt lorſque la nature a, pour ainſi dire, oublié la partie du *rectum* qui doit former l'anus ; alors il n'y a aucune marque extérieure capable de diriger le chirurgien ; & il eſt certain qu'on ne peut réparer ce vice de conformation. Les enfans n'en meurent cependant pas tous ; car il eſt quelquefois poſſible de donner iſſue aux matieres fécales : M. Petit a imaginé à ce ſujet un troiſquart dont la canule eſt fendue des deux côtés ; il eſt plus gros & plus court que les troiſquarts ordinaires. *v.* TROISQUART. Il faut ſouvent faire une inciſion entre les feſſes, & porter le doigt dans cette inciſion pour tenter la découverte de l'anus, & pouvoir porter le troiſquart dans l'inteſtin. Si l'on a réuſſi, on peut aggrandir l'ouverture en introduiſant une lancette ou un biſtouri dans la fente de la canule : on ne riſquera pas que la pointe de ces inſtrumens bleſſe aucune partie, parce qu'elle eſt toujours cachée dans la canule dont elle garde le centre. Dans cette opéra-

Digitized by Google

tion, le chirurgien doit tâcher de découvrir le centre du boyau qui doit former l'anus, & qui ſe préſente ordinairement ſous la forme d'une corde dure & compacte: car ſi l'on manque de paſſer par l'enceinte du muſcle ſphincter, s'il y en a un, l'enfant guéri aura néceſſairement pendant toute ſa vie une iſſue involontaire de matieres; ce qui eſt un mal plus fâcheux que la mort n'eſt à cet âge. Malgré ces inconvéniens, qui ſont ſouvent inévitables, le chirurgien doit procurer à tout évenement l'évacuation des matieres retenues; ce qui eſt fort facile, lorſque, comme il arrive ſouvent, il ne ſe trouve aucune membrane à percer, ou qu'il y a ouverture externe & veſtige d'*anus*. Voyez *le Mém. de* M. Petit.

L'urethre n'eſt jamais imperforé qu'il n'y ait une ouverture fiſtuleuſe par où les urines ont un cours libre; c'eſt un fait prouvé par un grand nombre d'obſervations. Si l'ouverture qui donne paſſage à l'urine ſe trouve au periné ou à la verge, à une diſtance aſſez éloignée de l'extrémité du gland, il eſt impoſſible de réparer ce défaut, qui eſt un obſtacle à la génération. Si l'ouverture étoit près du frein, on pourroit avec cet inſtrument convenable percer le gland juſqu'à l'urethre, & mettre une bougie dans cette ouverture: on pourroit enſuite, à l'aide d'une canule, empêcher les urines de paſſer par l'ancienne ouverture, dont il faudroit conſumer les bords avec quelques cauſtiques, pour, après la chûte de l'eſcarre, réunir les parois de l'urethre. Cette opération a été pratiquée par le docteur Turner, chirurgien aggrégé au college des médecins de Londres. Voyez *ſon traité des maladies de la peau.*

Les femmes naiſſent ſouvent avec l'*imperforation* du vagin: cette maladie n'eſt pas ſi dangereuſe que la clôture de l'anus; les accidens qu'elle cauſe ne ſe manifeſtent que lorſque les regles ſurviennent. Fabrice d'Aquapendente rapporte qu'une jeune fille qui s'étoit bien portée juſqu'à l'âge de 13 ans, commença à ſentir des douleurs autour des lombes, & vers le bas du ventre, qui ſe communiquoient *à la jointure de la hanche & aux cuiſſes*; les médecins la traitoient comme ſi elle eût une goutte ſciatique. Le corps s'exténua; il ſurvint une petite fievre preſque continue, avec dégoût, inſomnie, & délire. Il ſe forma enfin une tumeur dure & douloureuſe au bas du ventre, à la region de la matrice: on obſerva que tous ces accidens augmentoient régulierement tous les mois. L'auteur fut appellé à la derniere extrémité; & ayant viſité la malade, il fendit d'une ſimple inciſion la membrane hymen; il ſortit une grande quantité de ſang épais, gluant, verdâtre, & puant, & à l'inſtant la malade fut délivrée comme par miracle de toutes ſes incommodités.

Le docteur Turner rapporte un fait à-peu-près ſemblable; une femme mariée, d'environ vingt ans, avoit le basventre diſtendu comme ſi elle avoit été enceinte; à l'examen des parties on trouva l'hymen ſans aucune ouverture & débordant les grandes levres, comme ſi ç'eût été une chûte de matrice: il ſortit par l'inciſion qu'on y fit quatre pintes de ſang grumelé de couleurs & de conſiſtances différentes, qui n'étoit que celui des regles ſupprimées. La malade guérit parfaitement & eut un enfant un an après. Son mari dit que les premieres approches leur avoient été fort douloureuſes à l'un & à l'autre, mais qu'enfin il avoit trouvé un accès plus facile: Turner croit que c'étoit par l'orifice de l'urethre.

L'hymen ſans être *imperforé* forme quelquefois une cloiſon qu'il eſt néceſſaire d'inciſer; nous nous contenterons d'en rapporter l'exemple qui ſuit. Une femme de *Heſſe*, au rapport de *Marcius* & de *Schenckius*, n'avoit au lieu de la grandeur ordinaire de la vulve, qu'un trou à admettre une plume: elle voulut néanmoins ſe marier, & vécut dans cet état avec ſon mari fort paiſible ſans doute ſur l'article pendant huit ans; mais enfin il plaida pour le divorce. L'affaire fut portée devant le landgrave de

Digitized by Google

Heſſe, qui par l'avis des *mages* & de Dryeinder fameux praticien, ordonna que la femme fût opérée; mais dans le cours de la cure, le bon homme mourut, & laiſſa la jouiſſance de ſon épouſe à un ſecond mari qu'elle épouſa bientôt après, & en eut un fils, dont le *landgrave* lui-même eut la bonté d'être parein.

Dionis, en parlant ſur cette matiere, fait obſerver que l'étendue de l'inciſion dépend de la prudence du chirurgien. Si on conſultoit, dit-il, le caprice de quelques maris, on les feroit très-petites: mais ſi on regarde l'avantage des femmes, on les fera plutôt grandes que petites, parce qu'elles accoucheront plus facilement.

Fabrice d'Aquapendente dit que la ſituation trop ſupérieure du trou de l'hymen eſt un obſtacle au coït. Cet auteur fut conſulté par une fille-de-chambre que quelques écoliers eſſayerent en vain de dépuceller, ce ſont ſes termes. Moi voyant, continue-t-il, qu'elle avoit le trou de l'*hymen* placé trop haut, & qu'il n'étoit pas directement oppoſé au vuide de la vulve, mais que néanmoins il donnoit paſſage aux menſtrues, je lui dis de me venir trouver lorſqu'elle voudroit ſe marier, lui promettant de lui ôter ce défaut; mais elle n'y eſt point venue: je crois qu'elle trouva bien quelque plus habile anatomiſte que moi, qui lui enfonça ſon hymen. L'auteur ſe propoſoit de lui fendre avec un biſtouri la cloiſon membraneuſe depuis le trou vers la fourchette, pour la rendre propre, dit-il, à ſouffrir l'accointance d'un mari.

IMPÉRIAL, *Hiſt. Mod.*, ce qui appartient à l'empereur ou à l'empire. *v.* EMPEREUR & EMPIRE.

On dit ſa majeſté *impériale*, couronne *impériale*, armée *impériale*. Couronne *impériale*. *v.* COURONNE. Chambre *impériale*, eſt une cour ſouveraine établie pour les affaires des états immédiats de l'empire. *v.* CHAMBRE.

Il y a en Allemagne des villes *impériales*. Voy. l'article ſuivant IMPÉRIALES, *villes*.

Diete *impériale*, eſt l'aſſemblée de tous les Etats de l'empire. *v.* DIETE.

Elle ſe tient ordinairement à Ratisbonne; l'empereur ou ſon commiſſaire, les électeurs, les princes eccléſiaſtiques & ſéculiers, les princeſſes, les comtes de l'empire, & les députés des villes *impériales* y aſſiſtent.

La diete eſt diviſée en trois colleges, qui ſont ceux des électeurs, des princes, & des villes. Les électeurs ſeuls compoſent le premier, les princes, les prélats, les princeſſes & les comtes le ſecond, & les députés des villes *impériales*, le troiſieme.

Chaque college a ſon directeur qui propoſe & préſide aux délibérations. L'électeur de Mayence l'eſt du college des électeurs, l'archevêque de Saltzbourg & l'archiduc d'Autriche, préſident à celui des princes; & le député de la ville de Cologne, ou de toute autre ville *impériale* où ſe tient la diete, eſt directeur du college des villes.

Dans les dietes *impériales*, chaque principauté a ſa voix; mais les prélats (c'eſt ainſi qu'on appelle les abbés & prévôts de l'empire) n'ont que deux voix, & tous les comtes n'en ont que quatre.

Quand les trois colleges ſont d'accord, il faut encore le conſentement de l'empereur, & ſans cela les réſolutions ſont nulles: s'il conſent on dreſſe le *recès* ou réſultat des réſolutions, & tout ce qu'il porte eſt une loi, qui oblige tous les Etats médiats & immédiats de l'empire. *v.* RECÈS DE L'EMPIRE, DIETE, COLLEGE.

IMPÉRIALES, *villes*, (R), *Géogr. & Hiſt. Mod.*, Etats de l'Empire Germanique, diſperſés, quant à leur ſituation, dans tous les cercles qui le compoſent, excepté dans ceux d'Autriche, de Bourgogne, de haute Saxe & du bas Rhin, & formant à la diete, par la conſtitution de cet empire, le troiſieme & dernier college de ſes membres immédiats.

L'on ſe tromperoit beaucoup, ſi par une interprétation, cependant aſſez naturelle, l'on jugeoit du nombre de ces Etats, par

Digitized by Google

par la dénomination commune qui leur eſt donnée en allemand : rien n'eſt moins précis que cette dénomination. L'uſage qui ſemble attacher une idée d'excellence ou de ſupériorité aux objets particuliers que l'on déſigne en termes généraux, cet uſage veut qu'en Allemagne on appelle ces villes *Reichsſtædte*, villes de l'Empire. Or des deux mille & tant de villes que renferme actuellement l'Empire d'Allemagne, il n'en eſt aujourd'hui que cinquante-une, qui ſoient effectivement *impériales*. Reſtées parmi celles que les anciens empereurs conquirent ou fonderent, ou ceignirent de murs, & qu'ils abandonnerent enſuite à autrui ; ou faiſant la foule de celles qu'il fut permis aux prélats, aux ducs, aux marquis, aux comtes, de bâtir, de peupler, de fortifier & de garder pour eux, toutes les autres ne ſont réputées que pour *provinciales* ; la ville de Vienne elle-même, qui depuis paſſé 300 ans, a été le lieu de réſidence ordinaire de la plupart des empereurs d'Allemagne, n'eſt pas moins une ville provinciale de cet Empire, que la plus petite des Etats du dernier membre de la diete. Auſſi, pour ſuppléer au ſens trop vague de cette dénomination de *Reichsſtædte*, a-t-on ſoin, dans tous les documens & actes publics relatifs à ces villes, de munir du beau titre de *libres* celui d'*impériales* qu'on leur donne. Voyez l'énumération de ces villes, leur rang, leurs devoirs & leur vocation, aux articles DIETE & ETATS DE L'EMPIRE ; & voyez aux articles particuliers de chacune, les deſcriptions détaillées dont elles ſont ſuſceptibles. Après ce qui en eſt, ou dit, ou cenſé dit, dans ces articles, l'on ne peut conſacrer celui-ci qu'à certaines généralités ſur l'eſſence commune à toutes ces villes, ſur leur origine & ſur les révolutions qu'elles ont éprouvées.

Néceſſairement ſituées dans l'enceinte de l'Allemagne, ſans ſe confondre avec la multitude de celles qui en occupent le ſol avec elles, les *villes impériales*, on le conçoit, doivent avoir un caractere propre qui les diſtingue ſingulierement de toutes les autres : l'on conçoit auſſi que ce caractere doit leur avoir été donné par le conſentement univerſel des Etats qui leur ſont aſſociés ; & que ſi parmi les traits qui compoſent ce caractere, il en eſt qui frappent dans les unes plus que dans les autres, c'eſt qu'il eſt de la nature des corps moraux comme de celle des corps phyſiques, de préſenter des faces diverſement figurées. Cette diverſité de traits n'altere d'ailleurs point ici le fond de la choſe : que toutes les *villes impériales* d'Allemagne ne jouiſſent pas indifféremment d'une conſidération égale ; qu'un éclat éblouiſſant releve la proſpérité des unes, & qu'une obſcurité preſque palpable couvre le bonheur des autres ; que même les ſuffrages des petites ſoient entraînés par les ſuffrages des grandes ; il n'en eſt pas moins conſtant, qu'une même qualité leur eſt propre & commune à toutes, & que l'on compte à la diete les voix de Friedberg, de Pfullendorf, de Bopfingen, de Buchorn, de Buchau, &c. tout auſſi-bien que celles d'Ulm, de Cologne, de Nuremberg, d'Augsbourg, de Francfort-ſur-le-Meyn, &c. Mais enfin, l'allibération, l'indépendance de toute autre ſouveraineté que de celle de l'empereur & de l'Empire, voilà le caractere principal des villes dont il s'agit ici : celui que leur imprime la forme républicaine de leurs gouvernemens reſpectifs, n'eſt que ſecondaire ; & celui qu'elles étalent, ſoit d'après l'eſpece de religion qu'elles profeſſent, ſoit d'après l'antiquité, l'étendue, les richeſſes qu'elles peuvent avoir en partage, n'eſt enviſagé que comme accidentel. Sous la même loi générale qui fait reſſortir de l'empereur & de l'empire uniquement les électeurs, les princes, les prélats, les comtes & la nobleſſe immédiate d'Allemagne ; ſous cette même loi, dis-je, chaque *ville impériale* forme donc un Etat diſtinct, qui ſe régit lui-même, qui acquiert, qui aliéne, qui tranſige, qui négocie, comme le fait tout autre Etat de l'Empire, & qui ſiegeant & votant dans les aſſemblées de la nation, en eſt

Digitized by Google

de droit & de fait, un membre auſſi réel qu'aucun de ceux qui compoſent les deux autres colleges de la diete.

Quant à l'origine de ces villes, il faut, pour ne pas s'y tromper, uſer encore de la précaution indiquée plus haut à l'égard de leur nombre: il faut ſe garder de prendre pour *impériales* toutes celles qui faiſant jadis partie du domaine des empereurs, étoient par cela ſeul qualifiées de ce nom; la claſſe en différoit infiniment de celle des cinquante-une qui le portent aujourd'hui. Elle étoit ſi nombreuſe dans les Xe, XIe, XIIe & XIIIe ſiecles, qu'avec toutes les villes, qui des deux côtés du fleuve, depuis Bâle juſqu'à Coblentz, bordoient le Rhin, elle comprenoit encore toutes celles qui ſous la régence ambulante des empereurs, devenoient leurs ſieges momentanés, & ſe trouvoient ainſi éparſes dans toutes les provinces de l'Empire, où il étoit de la convenance de ces princes, d'aller établir leur ſéjour paſſager. Dans quelques-unes de celles-ci, à la vérité, la qualité d'*impériale* ſe reſtreignoit au palais ou château qu'habitoit l'empereur; & le reſte du lieu, ſoit ville, ſoit bourg, ſoit village, ne participant qu'à l'honneur de ſa préſence, demeuroit provincial, ſujet au prince ou ſeigneur particulier qui poſſédoit le fief. Mais ſur quelque lieu de l'Allemagne que l'on fit alors tomber la dénomination d'*impériale*, l'on n'entendoit pas, comme aujourd'hui, empreindre par-là ce lieu du ſceau de l'indépendance, & de la liberté: *impériales* ou provinciales toutes les villes de l'Empire étoient dans ce tems-là ſous le joug, bien éloignées de former par leur aſſemblage aucun corps politique. Non, ſans doute, elles n'avoient aucune part à la régence de l'Etat, & ſi dans la perſonne de leurs magiſtrats, elles paroiſſoient quelquefois aux dietes, c'étoit pour recevoir des ordres & non pour donner des avis. Cependant il ne faut pas s'abuſer; la ſervitude n'étoit point le lot abſolu de ces premieres *villes impériales*: la gloire ou la ſûreté de l'Empire avoient fait jetter les fondemens de leurs murs; ſon bien-être exigeoit qu'ils fuſſent habités de citoyens utiles: on les peupla de nobles, de bourgeois & d'artiſans; ces derniers ſeuls paſſoient alors pour ſerfs; les autres jouiſſoient de prérogatives & de franchiſes: les nobles alloient à la guerre, & les bourgeois rempliſſoient des charges civiles. Dans le XIIe ſiecle, ſous Henri V, l'on commença à ſentir qu'il convenoit de relever la condition des artiſans, & petit à petit l'on en fit une ſeconde claſſe de bourgeois: ce fut l'époque des premieres tribus ou corps de maîtriſes; & Worms & Spire ſont à la tête des villes qui en aient eu. D'ailleurs originairement gouvernées dans les cas judiciaires par des préfets impériaux, eccléſiaſtiques ou ſéculiers, les villes du domaine *impérial* ne tarderent pas à obtenir pour elles-mêmes l'adminiſtration de leur propre police: dans ces tems-là, ce n'étoit pas une portion d'autorité dont l'exercice pût donner de l'ombrage. De nos jours, on ne parle qu'avec dériſion ou pitié de l'ancienne police des villes allemandes: cependant l'acquiſition qu'elles en firent, fut pour un certain nombre d'entr'elles, un pas vers l'indépendance. Un autre pas plus grand, plus efficace, mais plus tardif, fut l'acquiſition du droit de judicature ou de la faculté de tirer leurs propres juges de leur propre ſein: parvenues, les unes plus tôt, les autres plus tard, à mettre les préfets impériaux de côté, ou du moins à prendre ſur elles les fonctions de leur charge, & à ne leur en laiſſer que le titre, elles érigerent & compoſerent elles-mêmes leurs propres tribunaux, & par une progreſſion que les empereurs ne paroiſſoient pas jaloux d'arrêter, elles arriverent enfin au terme de ſe faire à elles-mêmes leurs propres loix. Dès le Xe ſiecle, Aix-la-Chapelle & Cologne jouiſſoient déja de tout ce qu'elles pouvoient deſirer à cet égard. L'on croit qu'à la longue les empereurs condeſcendirent ſans peine à ces affranchiſſemens; leur intérêt y concouroit avec leur gloire, & il étoit na-

Digitized by Google

turel qu'ils ſe compluſſent à voir leurs villes ſe diſtinguer de celles de leurs vaſſaux, qui toutes, à la réſerve de celles qu'avoiſinoient la mer Baltique & la mer du Nord, étoient pauvres, ſans commerce, comme ſans libertés. Les *impériales* devenues libres, devinrent commerçantes, & le tréſor *impérial* s'accrût beaucoup par leurs richeſſes: ce tréſor étoit ſurtout conſidérable dans le XIIe ſiecle, ſous Frederic Barberouſſe. Dans le XIIIe ſiecle, à l'époque de l'extinction de la maiſon de Souabe, époque où tant d'affaires changerent de face en Allemagne, les *villes impériales* jouant un grand rôle dans la révolution, il fut du ſort, bon ou mauvais, de l'Empire, de voir la plupart d'entr'elles, ſortir de toute dépendance particuliere, pour ne reconnoître d'autre ſouveraineté que la ſienne, & pour entrer même dans le partage de cette ſouveraineté, conjointement avec les membres qui en avoient juſques-là compoſé le corps. Leurs propres forces ſuffirent à quelques-unes pour ſecouer le joug; d'autres ne purent s'en dégager que par les mains officieuſes de quelques Etats voiſins, auxquels il fut utile & permis de devenir leurs protecteurs. Ce fut donc alors qu'aſſociées à quelques anciennes villes libres, telles que Lubec, Francfort, Cologne, &c. les anciennes *impériales* commencerent à former dans l'Empire une claſſe d'Etats immédiats, & à occuper en conſéquence dans les aſſemblées nationales une place importante. Il y eut pendant un tems entre ces villes quelques conteſtations ſur la préſéance: les unes la demandoient à raiſon de leur titre d'*impériales*; & les autres ſe l'adjugeoient à raiſon de l'antiquité de leur affranchiſſement: la diſpute n'a jamais été bien terminée: mais dans la ſucceſſion des choſes, l'on en a ſenti la frivolité; & même dans les dietes modernes, l'on en eſt ſagement venu au point de confondre ſans ſcrupule *villes impériales* avec villes libres: ce ſont en effet ces deux titres réunis qui les font aſſeoir ſur leurs deux bancs du Rhin & de Souabe; & l'on prétend que ce ſeroit mettre ces villes dans l'embarras, que de vouloir leur faire expliquer à elles-mêmes l'un de ces titres ſans l'autre. Quoiqu'il en ſoit, & pour en revenir à des points plus eſſentiels, la premiere diete où l'on ait formellement conſulté l'opinion de ces villes, entant qu'Etats immédiats, c'eſt celle qui ſe tint à Cologne ſous Adolphe de Naſſau, l'an 1293. On ne ſait pas en quel nombre elles y aſſiſterent: mais on peut obſerver ici en paſſant, que le nom de *Naſſau* a quelque choſe d'heureux pour la liberté des peuples: il préſide en Allemagne à l'érection du troiſieme college de la diete qui eſt celui des villes républicaines: il préſide dans les Pays-Bas, à la fondation & au ſoutien de la république des Provinces-Unies, dont la liberté fait la baſe: & en Angleterre on l'a vu préſider au rétabliſſement de la conſtitution du royaume, prête à périr ſous la main des Stuarts: l'on ne connoît pas de maiſon moderne en Europe qui pareille ou ſupérieure en élévation à celle de Naſſau, ait autant de titres de cette eſpece à préſenter à la reconnoiſſance des peuples. Sous Louis V. & nommément à la diete de Francfort de l'an 1342, les villes délibérerent déciſivement; & il paroît que dès lors, quel qu'ait été leur nombre, elles n'ont pas ceſſé d'y être appellées. Sous Charles IV. & ſous Wenceslas, ſous Maximilien I. & ſous Charles Quint, l'on confirma les chartes & la qualité du plus grand nombre d'entr'elles; & enfin dans les traités de Weſtphalie de 1648, il fut expreſſément ſtipulé, que les ſuffrages des villes ſeroient auſſi déciſifs que ceux des électeurs & des princes.

Ainſi aggrégées au corps des Etats libres de l'Empire, ainſi devenues, chacune pour ſoi, un Etat indépendant de tout autre que de ce corps, les *villes impériales* ſuivant la deſtinée commune à tous les établiſſemens humains, furent bientôt expoſées à quelques traverſes, & éprouverent avec le tems certaines révolutions. La conſtitution qui les raſſem-

Digitized by Google

bloit n'en fut pas altérée; on ne dépouilla leur college d'aucun de ſes droits: mais on diminua le nombre de celles qui en partageoient les avantages; on reduiſit à cinquante-une ce nombre qui, dans les XIIIe & XIVe ſiecles, étoit de paſſé quatre-vingt. Reſpectées d'abord à cauſe de leur opulence particuliere, & enſuite à cauſe de leurs alliances nombreuſes, ces villes qui prenoient une conſiſtance digne d'admiration, & qui s'acqueroient une réputation digne d'envie, eurent pour premiers adverſaires les gentilshommes immédiats de l'Empire. Elles puiſoient leurs richeſſes dans le commerce, ſource toujours mépriſable aux yeux de la nobleſſe allemande; & elles formoient preſque ſeules l'union fameuſe de la *hanſe* imaginée par Lubeck en 1241, & fortifiée en moins de trente ans du concours de quatre-vingt autres villes. Dans cette ſituation, il fut de leur ſageſſe de ſe diſtinguer par une grande ſévérité dans leur police, & par une grande fermeté dans leurs principes. La ſûreté intérieure de l'Allemagne, bannie dans les troubles de l'Empire, fut rappellée par leur amour pour l'ordre, & rétablie par la vigueur de leurs meſures: on leur fut redevable en un mot de l'expulſion d'une multitude de vagabonds, dont les routes du pays étoient alors infeſtées, & dont les brigandages, funeſtes ſur tout aux marchands, étoient ſouvent autoriſés par la part criminelle que nombre de gentils-hommes campagnards ou de ſeigneurs de châteaux n'avoient pas honte d'y prendre. Les ſervices rendus par les villes à cette occaſion, ne furent pas méconnus par quelques-uns des Empereurs du XIVe ſiecle; & l'obligation qu'on leur en avoit, jointe à l'argent qu'elles avancerent dans le beſoin, en firent pour lors affranchir pluſieurs d'un reſte de pouvoir particulier, que certains autres Etats eccléſiaſtiques & ſéculiers prétendoient encore exercer ſur elles. La régence de Charles IV. avide & prodigue d'argent plus qu'aucune autre, fut auſſi plus qu'aucune autre féconde en conceſſions favorables aux villes. Mais autant de droits elles parurent ſe faire à l'eſtime publique, autant de prétextes elles parurent donner à la malveuillance privée. La nobleſſe immédiate, qui n'avoit ni leur puiſſance, ni leur ſageſſe, les prit en haine: elle crut voir ſon abaiſſement dans leur élévation, & ſa ruine dans leur proſpérité. Peut-être auſſi ne fermoit-elle pas les yeux ſur l'état d'obſcurité, ſinon même d'humiliation où languiſſoient dans l'enceinte des villes les nobles, qui jadis en avoient été les premiers citoyens, & qui ſous la récente forme de gouvernement adoptée par ces eſpeces de républiques, compoſoient une claſſe toujours qualifiée de *patricienne*, il eſt vrai, mais aſſurement deſtituée de tout arrogante prépondérance. Quoiqu'il en ſoit, trop foible à tous égards pour entreprendre elle ſeule une guerre contre les villes, la nobleſſe immédiate vint à bout d'aſſocier à ſa haine pluſieurs princes, diſpoſés, les uns à reprimer leur influence, & les autres à conquérir leurs richeſſes. Bientôt de part & d'autre il y eut des ligues: les princes armerent, les villes armerent; & ſous Wenceslas on en vint aux coups. Les villes perdirent deux batailles, en 1388, l'une proche de Wayl & l'autre proche de Worms: c'en fut aſſez pour les intimider, & pour leur faire acheter la paix à tout prix: quelques villes du Rhin retomberent ſous le joug; & d'autres ſe racheterent à force de contributions. Mais la perte ou la mutilation de quelques membres, n'entraina pas la deſtruction du corps: dans le ſiecle ſuivant & déja ſous le regne de Robert, les *villes impériales* reprirent une vigueur nouvelle; & à la mort d'Albert II. l'an 1439, elles furent aſſez réſolues pour s'engager par un traité fait entr'elles, à ne reconnoître pour empereur que celui qui confirmeroit leurs droits, leurs privileges & leurs immunités: réſolution hardie, & preſqu'injurieuſe aux électeurs, mais dont on ne trouve cependant la cenſure nulle part, dans l'hiſtoire de l'Empire. L'on n'y trou-

Digitized by Google

ve pas non plus d'autre attaque générale méditée contre l'ordre entier des villes ; mais on y voit ſes démembremens particuliers. Sans parler ici des villes paſſées en divers tems ſous la domination de la France, de la Pruſſe, de la Hollande & des Suiſſes, l'on ſe contentera de dire que ſous Charles-Quint, Conſtance fut aſſujettie à l'Autriche ; que ſous Rodolphe II. Donawerth fut aſſujettie à la Baviere ; & que ſous Leopold I. la ville de Bronswic fut ſoumiſe à ſes ducs. (D. G.)

IMPÉRIALES, ſ. f. pl., *Manufact. d'ourdiſſage*, ſerges fabriquées de laine fine de toiſon du pays de Languedoc, ou de laine d'Eſpagne de pareille qualité.

Elles auront quarante trois portées & demie de quarante fils chacune, faiſant dix-ſept cents quarante fils, qui ſeront paſſés dans des peignes larges de quatre pans, pour avoir quatre pans moins un pouce au ſortir du métier, & trois pouces & demi au retour du foulon.

Celles du Gevaudan ſeront de dix-neuf portées de quatre-vingt-ſeize fils chacune, & paſſées en peignes ou rots de quatre pans moins un doigt, pour avoir en toile quatre pans moins deux doigts de large, & au retour du foulon trois pans & demi, meſure de Montpellier, ou trois quarts d'aune, meſure de Paris.

Nous avons douze cannes quatre pans de longueur en toile, pour revenir à douze cannes foulées ou vingt aunes de Paris. Libre aux manufacturiers de doubler ou tripler cette longueur, ſauf l'attention de les marquer par des montres placées à chaque douze cannes quatre pans, qu'ils ſeront obligés de couper avant que de les expoſer en vente.

Et les ouvriers mettront à un coin du chef de chaque piece le nom du lieu, avec du fil ou coton, ſi la piece eſt en toile.

Les tondeurs payeront cinquante livres d'amende, ſi pliant quelque piece, ils laiſſent dehors le bout où ſera le nom du lieu de la fabrique. Combien de ſottiſes ſans compter la défenſe de ſortir ces étoffes de la province, ſans avoir été viſitées & marquées à Montpellier & à Niſmes par les inſpecteurs.

IMPÉRIALE, ſ. f., *Menuiſerie*, eſt le chaſſis d'un lit, ou le deſſus de la caiſſe d'un carroſſe.

IMPÉRIALE, *Jeu*, nom d'une ſorte de jeu de cartes qu'on croit, avec quelque vraiſemblance, avoir été ainſi nommé, parce que ce fut un empereur qui le mit le premier en crédit. On le joue comme le piquet à deux perſonnes, & à trente-deux cartes, le roi, dame, valet, as, dix, neuf, huit & ſept. Il y a quelques pays où on le joue à trente-ſix cartes, y ajoûtant les ſix de chaque couleur.

On convient de ce que l'on veut jouer avant de commencer, & à combien d'*impériales* ſe jouera la partie. Le nombre ordinaire des *impériales*, dont eſt compoſée une partie, eſt de cinq, mais on peut l'augmenter & le diminuer au gré des joueurs, qui peuvent être trois ſi on le juge à propos, en jouant toutefois néceſſairement avec trente-ſix cartes.

C'eſt un avantage pour celui qui donne ; celui qui tire la plus haute carte fait, en quoi l'*impériale* eſt différente du piquet où la plus haute carte fait battre & donner les cartes par ſon adverſaire.

Celui qui fait, commence donc à donner les cartes alternativement à ſoi-même ou à ſon adverſaire deux à deux ou trois à trois, il tourne enſuite la carte qui eſt immédiatement derriere le talon, & cette carte s'appelle *la triomphe*. *v.* TRIOMPHE.

Au jeu de l'*impériale*, les cartes ont toujours la même valeur, & cette valeur eſt auſſi la même qu'à tous les autres jeux de cartes ſelon l'ordre qui ſuit, le roi, la dame, le valet, l'as, le dix, neuf, huit, ſept & ſix, la plus forte enlevant toujours la plus foible.

Lorſque l'on joue à trois, il ne reſte point de cartes ; & celui qui fait tourne la derniere des cartes qu'il ſe donne, & c'eſt la triomphe du coup.

Le premier à jouer aſſemble d'abord toutes les cartes de la même couleur,

Digitized by Google

comme au jeu de piquet, & fait ſon point de même. Si ſon adverſaire ne le pare avec un plus haut, il compte quatre points, & en cas d'égalité, c'eſt le premier en cartes qui compte par droit de primauté.

S'il a quelque *impériale*, il doit la montrer avant que d'accuſer ſon point, ſans quoi elle ne lui vaudroit rien. *v.* IMPÉRIALE.

Celui qui a dans ſon jeu le roi, la dame, le valet & l'as de la couleur dont il tourne, compte pour cela deux *impériales*. Ces *impériales* étalées ſur la table, on compte alors le point, comme on l'a déja dit plus haut; & celui qui eſt le premier à jouer, jette une carte, celle de ſon jeu qu'il juge à propos, forçant ſon antagoniſte de prendre, s'il peut, avec une carte de la même couleur, & de couper s'il n'en a point.

Après que l'on a joué de la ſorte toutes les cartes, celui qui a plus de mains compte quatre points pour chaque levée qu'il a de plus que les ſix qu'il doit avoir, & il les marque pour lui.

Si l'on joue à trois, le premier à jouer eſt obligé de faire atout. Le reſte du jeu ſe joue comme à deux; car ſi l'on fait plus de quatre levées, on marque quatre points pour celle qu'on a de plus.

Quant à la maniere dont on marque ſes points au jeu de l'*impériale*, on le fait avec des fiches & des jettons; les fiches ſervent à marquer les *impériales*, & les jettons tous les quatre points dûs à ceux qui font plus de ſix levées à deux, & de quatre à trois; & lorſque l'on a ſix jettons de marqués, l'on les leve & l'on met une fiche à leur place, parce que ſix jettons ſont 24 points qui valent une *impériale*.

Si celui qui a fait, tourne un honneur, il marque pour lui un jetton.

Celui qui coupe avec le ſix de triomphe ou avec le ſept à ſon défaut, ou même l'as, le valet, la dame, le roi, ou bien jouant ce ſix ou ce ſept autrement & faiſant la main, marque autant de jettons qu'il a levé d'honneurs.

Celui qui ne fait point la levée avec un honneur qu'il a joué, ſon adverſaire en ayant un plus fort que le ſien, ne compte point pour l'honneur qu'il a joué; mais celui qui l'a pris, marque pour les deux qu'il a levé. De même, celui qui ayant joué le ſix de triomphe ou le ſept, s'il n'y a point de ſix, perdroit la main que l'autre leveroit par une triomphe qui ne ſeroit pas un honneur, il ne laiſſeroit pas de marquer à ſon avantage l'honneur qu'il leveroit, encore qu'il ne l'ait pas joué. Ayant fini de jouer ſes cartes, un joueur qui en trouve de plus que les douze qu'il doit avoir de ſon jeu, marque quatre points pour chaque levée qu'il a de ſurplus que l'autre.

Nous avons dit que vingt-quatre points faiſoient une *impériale*. Mais ces points pris à pluſieurs fois, peuvent être effacés, s'il y en a moins que vingt-quatre. Par exemple, ſi un joueur avoit marqué du coup précédent, dix, quinze ou vingt points, moins ou plus, pourvu que cela n'aille pas à vingt-quatre, & que ſon adverſaire ſe trouve avoir une *impériale* en main le coup d'après, ou retournée, elle rendroit ſes points nuls, & il ſeroit obligé de les démarquer, ſans que celui qui auroit une *impériale* démarquât rien, à moins que ſon adverſaire n'en eût une auſſi.

L'*impériale* que l'on marque pour ſix jettons aſſemblés en divers coups, efface de même les points que l'adverſaire peut avoir.

On doit commencer à compter par la tourne, puis les *impériales* que l'on a en main, ou celles qui ſont retournées & le point, les honneurs ſuivent le point, & enſuite ce que l'on a levé de cartes de plus que celles de ſon jeu.

A l'égard des regles preſcrites dans le jeu de l'*impériale*, elles ſont d'autant moins variables qu'elles ſont fondées ſur la maniere dont il ſe joue, & tirées du fond même de ce jeu, comme on peut le voir dans les ſuivantes. Lorſque le jeu ſe trouve faux, c'eſt-à-dire, lorſque le nombre des cartes n'y eſt pas, le coup

Digitized by Google

où l'on s'en apperçoit eſt nul, mais les précédens ſont bons, & valent de même que ſi le jeu eût été complet.

On doit faire refaire, s'il y a quelques cartes retournées dans le jeu.

Celui qui renonce, c'eſt-à-dire, ne joue pas de la couleur qu'on lui a demandée, en ayant dans ſon jeu, perd deux *impériales*. Les cartes ne ſe donnent que par trois ou par quatre.

Qui oublie de compter ſon point, ne peut le compter après le coup, non plus que les *impériales*.

Pour compter ſes *impériales*, il faut les avoir accuſées devant le point.

On ne peut mêler ſon jeu au talon, ſous peine de perdre la partie.

Qui donne mal, perd ſon tour & une *impériale*.

Le jeu eſt bon quoiqu'il y ait une carte de retournée au talon.

On compte quatre points pour un honneur qu'on a levé, ſoit qu'on l'ait jetté ou non.

On perd une *impériale*, lorſque pouvant prendre une *impériale*, on ne la prend pas, ſoit qu'on ait de la couleur jouée, ſoit qu'on manque à couper quand on le peut.

Une *impériale* en main ou retournée, lorſqu'elle vaut, efface les points que ſon adverſaire a. Il en eſt de même de l'*impériale* faite de ſix jettons aſſemblés à diverſes repriſes.

On profite des fautes que ſon adverſaire fait, & on marque les *impériales* qu'il perd.

Une *impériale* faite avec des points des cartes qui ſurpaſſent le nombre de celles de ſon jeu, ne laiſſe aucuns points marqués à l'autre joueur; au lieu qu'une *impériale* finie par les honneurs, ne peut point empêcher de marquer ce que l'on gagne de cartes.

La tourne eſt reçue à finir la partie par préférence à une *impériale* en main.

L'*impériale* en main paſſe devant une *impériale* tournée, ſi elle a lieu. L'*impériale* tournée devant le point, le point devant l'*impériale* qu'on fait tomber, & celle-ci devant les honneurs, & les honneurs devant les cartes qui font les derniers points du jeu à compter.

L'*impériale* retournée & celle que l'on fait tomber, n'ont lieu que lorſque l'on joue ſans reſtriction. *v.* IMPÉRIALE RETOURNÉE & IMPÉRIALE *qu'on fait tomber*.

L'*impériale* qu'on fait tomber n'a lieu que dans la couleur qui eſt triomphe.

L'*impériale* de triomphe en main, on veut deux ſans compter la marque des honneurs. Celui qui eſt le premier en cartes, marque ſon point par droit de primauté, quand l'autre joueur l'a égal. On ne quitte point la partie ſans le conſentement reſpectif des joueurs, ſous peine de la perdre.

IMPÉRIALE, en termes du *Jeu* de ce nom, ſignifie un certain nombre de cartes formant entr'elles une ſéquence réguliere, ou étant toutes d'une même valeur. Il y a pluſieurs ſortes d'*impériales*, comme ſous les noms de *premiere*, *ſeconde impériales*, d'*impériales tournées* ou *retournées*, & d'*impériales qu'on fait tomber*, Voyez chacun de ces mots à leur article.

IMPÉRIALE RETOURNÉE, eſt celle qui ſe fait lorſqu'ayant dans ſa main trois cartes de la même valeur ou de la même couleur, on tourne la quatrieme, après avoir donné les cartes qu'il faut donner à chacun.

IMPÉRIALE *qu'on fait tomber*, eſt celle qu'on acheve avec des triomphes qu'on leve, n'en ayant dans ſa main qu'une partie de ce qu'il en faut pour faire une *impériale*.

IMPÉRIALE, *premiere*, eſt un aſſemblage de quatre cartes de la même valeur, comme les quatre rois, les quatre dames, les quatre valets, les quatre ſept, ſi le jeu n'a que trente-deux cartes, & les quatre ſix s'il en a trente-ſix.

IMPÉRIALE, *ſeconde*, c'eſt une ſéquence de quatre cartes de la même couleur, comme le roi, la dame, le valet & l'as.

IMPÉRIALE, *Géogr.*, ville de l'Amérique méridionale, au Chili, à quatre lieues de la mer du Sud, au bord de la riviere de

Digitized by Google

Cauter. Elle a été fondée par le gouverneur Pierre Valdivia en 1551, à trente-neuf lieues de la Conception, où l'évêque s'eſt retiré depuis la priſe de la ville par les Indiens. Elle eſt dans un pays charmant, ſur une roche eſcarpée; mais il lui manque un bon port, à cauſe des bancs de ſable, qui y mettront toujours un obſtacle invincible. *Long.* 305. *lat. mérid.* 38. 40.

IMPERIALI, *Jean-Baptiſte*, (N), *Hiſt. Litt.*, médecin célebre, étoit de Vicence, ville d'Italie dans la république de Veniſe, où il naquit en 1568. Il étudia à Verone & puis à Bologne, & il fit un ſi grand progrès dans les ſciences & dans les langues, qu'il devint un des plus habiles hommes de ſon tems. Il excella ſurtout dans la philoſophie & dans la médecine, qu'il enſeigna avec réputation à Padoue. Il mourut en 1623, après avoir donné pluſieurs ouvrages au public, & entr'autres celui qui a pour titre: *Exoticarum exercitationum, Libri duo. Venet.* 1603. *in* 4°.

IMPÉRIEUX, *Gramm. & Morale.* On le dit de l'homme, du caractere, du geſte & du ton. L'homme *impérieux* veut commander par-tout où il eſt; cela eſt dans ſon caractere; il a le ton haut & fier, & le geſte inſolent. Les hommes *impérieux* avec leurs égaux ſont impertinens, ou vils avec leurs ſupérieurs; impertinens, s'ils demeurent dans leurs caracteres; vils s'ils en deſcendent. Si les circonſtances favoriſoient l'homme *impérieux*, & le portoient aux premiers poſtes de la ſociété, il y ſeroit deſpote. Il eſt né tyran, & il ne ſonge pas à s'en cacher. S'il rencontre un homme ferme, il en eſt ſurpris; il le regarde au premier coup-d'œil comme un eſclave qui méconnoit ſon maître. Il y a des amis *impérieux*; tôt ou tard on s'en détache. Il y a peu de bienfaiteurs qui ayent aſſez de délicateſſe pour ne le pas être. Ils rendent la reconnoiſſance onéreuſe, & font à la longue des ingrats. On s'affranchit quelquefois de l'homme *impérieux* par les ſervices qu'on en obtient. Il contraint ſon caractere, de peur de perdre le mérite de ſes bienfaits. L'amour eſt une paſſion *impérieuſe*, à laquelle on ſacrifie tout. Et en effet, qu'eſt-ce qu'il y a à comparer à une femme, à une belle femme, au plaiſir de la poſſéder, à l'ivreſſe qu'on éprouve dans ſes embraſſemens, à la fin qui nous y porte, au but qu'on y remplit, & à l'effet dont ils ſont ſuivis?

Les femmes ſont *impérieuſes*; elles ſemblent ſe dédommager de leur foibleſſe naturelle par l'exercice outré d'une autorité précaire & momentanée. Les hommes *impérieux* avec les femmes, ne ſont pas ceux qui les connoiſſent le plus mal; ces ruſtres-là ſemblent avoir été faits pour venger d'elles les gens de bien qu'elles dominent, ou qu'elles trahiſſent.

IMPÉRISSABLE, adj., *Gramm. & Philoſoph.*, qui ne peut périr. Ceux qui regardent la matiere comme éternelle, la regardent auſſi comme *impériſſable*. Rien, ſelon eux, ne ſe perd de la quantité du mouvement, rien de la quantité de la matiere. Les êtres naiſſans s'accroiſſent & diſparoiſſent, mais leurs élémens ſont éternels. La deſtruction d'une choſe a été, eſt & ſera à jamais la génération d'une autre. Ce ſentiment a été celui de preſque tous les anciens philoſophes, qui n'avoient aucune idée de la création.

IMPÉRIT, IMPÉRITIE, *Gram.*, ignorance des choſes de l'état qu'on profeſſe. Un juge, un avocat, un eccléſiaſtique, un notaire, un érudit, un médecin, un chirurgien, peuvent être accuſés d'*impéritie*. *Impéritie* eſt un peu plus d'uſage qu'*impérit*. Cependant on lit, *école du monde*: „ le bon prélat Salcidius fut tellement pénétré de l'eſprit du népotiſme, que quoique ſon neveu, très *impérit* en toutes choſes, eût une femme vivante & des enfans, il trouva le moyen de le faire prêtre, chanoine, official, grand-vicaire & ſur-intendant du temporel & du ſpirituel de ſon évêché."

IMPERSONNEL, adj., *Gramm.* Le mot *perſonnel* ſignifie *qui eſt relatif aux perſonnes*, ou qui reçoit des inflexions relatives aux perſonnes. C'eſt dans le premier

Digitized by Google

mier ſens, que les grammairiens ont diſtingué les pronoms *perſonnels*, parce que chacun de ces pronoms a un rapport fixe à l'une des trois perſonnes : & c'eſt dans le ſecond ſens que l'on peut dire que les verbes ſont *perſonnels* quand on les enviſage comme ſuſceptibles d'inflexions relatives aux perſonnes. Le mot *impersonnel* eſt compoſé de l'adjectif *perſonnel*, & de la particule privative *in* : il ſignifie donc, *qui n'eſt pas relatif aux perſonnes*, ou *qui ne reçoit point d'inflexions relatives aux perſonnes*. Les grammairiens qualifient d'*impersonnels* certains verbes qui n'ont, diſent-ils, que la troiſieme perſonne du ſingulier dans tous leurs tems ; comme *libet*, *licet*, *evenit*, *accidit*, *pluit*, *lucescit*, *oportet*, *piget*, *pœnitet*, *pudet*, *miseret*, *tædet*, *itur*, *fletur*, &c. Cette notion, comme on voit, s'accorde aſſez peu avec l'idée naturelle qui réſulte de l'étymologie du mot ; & même elle la contredit, puiſqu'elle ſuppoſe une troiſieme perſonne aux verbes que la dénomination indique comme *privés de toutes perſonnes*.

Les grammairiens philoſophes, comme Sanctius, Scioppius & l'auteur de la *Grammaire générale*, ont relevé juſtement cette méprile ; mais ils ſont tombés dans une autre : ils ne ſe contentent pas de faire entrer dans la définition des verbes *impersonnels*, la notion des perſonnes ; ils y ajoûtent celle des tems & des nombres : *quod certâ perſonâ non finitur, ſed nec numerum aut tempus certum habet, ut amare, amaviſſe*, dit Scioppius (*Gram. philoſ. de verbo*) ; impersonale *illud omninò deberet eſſe, quòd perſonis numeris, & temporibus careret, quale eſt amare & amari*, dit Sanctius, *Minerv. lib. I. cap. xij.* N'eſt-il pas évident que les idées du nombre & du tems ne ſont rien à l'*impersonalité* ? D'ailleurs, pour donner en ce ſens la qualification d'*impersonnels* aux infinitifs *amare*, *amaviſſe*, *amari*, & ſemblables, il faut ſuppoſer que les infinitifs n'admettent aucune différence de tems, ainſi que le prétend en effet Sanctius, *ibid. cap. xiv.* mais c'eſt une erreur fondée ſur ce que ce ſavant homme n'avoit pas des tems une notion bien exacte ; la diſtinction en eſt auſſi réelle à l'infinitif qu'aux autres modes du verbe, *v.* INFINITIF & TEMS, & l'auteur de la *Grammaire générale*, *Part. II. ch. xix.* ſemble y avoir fait attention, lorſqu'il attribue au verbe *impersonnel* de marquer indéfiniment, ſans nombre & ſans perſonne.

En réduiſant donc l'idée de la *perſonalité* & de l'*impersonalité* à la ſeule notion des perſonnes, comme le nom même l'exige ; ces mots expriment des propriétés, non d'aucun verbe pris dans ſa totalité, mais des modes du verbe pris en détail : de maniere que l'on peut diſtinguer dans un même verbe, des modes *perſonnels* & des modes *impersonnels* ; mais on ne peut dire d'aucun verbe, qu'il ſoit totalement *perſonnel* ou totalement *impersonnel*.

Les modes ſont *perſonnels* ou *impersonnels*, ſelon que le verbe y reçoit ou n'y reçoit pas des inflexions relatives aux perſonnes ; & cette différence vient de celle des points de vue ſous leſquels on y enviſage la ſignification eſſentielle du verbe. *v.* MODES. L'indicatif, l'impératif, & le ſubjonctif, ſont des modes *perſonnels* ; l'infinitif & le participe ſont des modes *impersonnels*. Les premiers ſont *perſonnels*, parce que le verbe y reçoit des inflexions relatives aux perſonnes : à l'indicatif, 1. *amo*, 2. *amas*, 3. *amat* ; à l'impératif 2. *ama* ou *amato*, 3. *amato* ; au ſubjonctif, 1. *amem*, 2. *ames*, 3. *amet*. Les derners ſont *impersonnels*, parce que le verbe n'y reçoit aucune inflexion relative aux perſonnes : à l'infinitif, *amare* & *amaviſſe* n'ont de rapport qu'au tems ; au participe, *amatus*, *a*, *um*, *amandus*, *a*, *um*, ont rapport au tems, au genre, au nombre & au cas, mais non pas aux perſonnes.

Or il n'y a aucun verbe, dont la ſignification eſſentielle & générique ne puiſſe être enviſagée ſous chacun des deux points de vue qui fondent cette différence de modes : on ne peut donc dire d'aucun verbe, qu'il ſoit totalement *perſonnel* ou totalement *impersonnel*.

Digitized by Google

On m'objectera peut être que la signification des mots étant arbitraire, les grammairiens ont pu donner la qualification d'*impersonnels* à certains verbes défectifs qui n'ont que la troisieme personne du singulier, & qui s'employent sans application à aucun sujet déterminé; qu'en ce cas leur usage devient pour nous une loi inviolable, malgré toutes les raisons d'analogie & d'étymologie que l'on pourroit alléguer contre leur pratique.

Je connois toute l'étendue des droits de l'usage en fait de langue: mais j'observerai avec le P. Bouhours, *Rem. nov. tom. ij. pag. 340.* que *comme il y a un bon usage qui fait la loi en matiere de langue, il y en a un mauvais contre lequel on peut se révolter justement; & la prescription n'a point lieu à cet égard*: j'ajoûterai avec M. de Vaugelas, *Rem. sur la langue franc. tom. I. préf. pag. 20.* que *le mauvais usage se forme du plus grand nombre de personnes, qui presqu'en toutes choses n'est pas le meilleur*; que *le bon au contraire est composé, non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix*; & que *c'est véritablement celui que l'on nomme le maître des langues.* Si ces deux écrivains, reconnus avec justice pour les plus sûrs appréciateurs de l'usage, ont pu en distinguer un bon & un mauvais dans le langage national, & faire dépendre le bon de l'élite, & non de la pluralité des voix; combien n'est-on pas plus fondé à suivre la même regle en fait du langage didactique, où tout doit être raisonné, & transmettre avec netteté & précision les notions fondamentales des sciences & des arts? *Si l'usage*, dit encore M. de Vaugelas, *ibid. pag. 19. n'est autre chose, comme quelques uns se l'imaginent, que la façon ordinaire de parler d'une nation dans le siege de son empire; ceux qui y sont nés & élevés, n'auront qu'à parler le langage de leurs nourrices & de leurs domestiques pour bien parler la langue de leur pays.* J'en dis autant du langage didactique: s'il ne faut qu'adopter la façon ordinaire de parler de ceux qui se mêlent d'expliquer les principes des arts & des sciences; il n'y a plus de choix à faire, les termes techniques ne seront plus techniques, par la raison même que souvent ils seront introduits par le hasard, ou même par l'erreur, plutôt que par la réflexion & par l'art.

Tel est en effet le mot *impersonnel*; on l'applique mal, & il suppose faux. J'ai déja fait sentir qu'il est mal appliqué, quand j'ai remarqué qu'il désigne comme privés de toutes personnes les prétendus verbes *impersonnels*, dans lesquels on reconnoit néanmoins une troisieme personne du singulier. Pour ce qui est de la supposition de faux, elle consiste en ce que les grammairiens s'imaginent que ces verbes s'emploient sans application à aucun sujet déterminé, quoiqu'ils ne soient pas à l'infinitif, qui est le seul mode où le verbe puisse être dans cette indétermination. *v.* INFINITIF.

Mais ne nous contentons pas d'une remarque si générale; peut-être ne seroit-elle pas suffisante pour les grammairiens qu'il s'agit de convaincre. Entrons dans une discussion détaillée des exemples les plus plausibles qu'ils alléguent en leur faveur. Ces verbes prétendus *impersonnels* sont de deux sortes; les uns ont une terminaison active, & les autres une terminaison passive.

I. Parmi ceux de la premiere sorte, arrêtons-nous d'abord à cinq, qui dans les rudimens sont ordinairement une figure très-considérable; savoir *miseret, piget, pœnitet, pudet, tædet.* On a déja indiqué, article GÉNITIF, que ces verbes étoient réellement *personnels*, & appliqués à un sujet déterminé: le génitif qui les accompagne pour l'ordinaire, suppose un nom appellatif qui le précede dans l'ordre analytique, & dont il doit être le déterminatif; que feroit-on de ce nom appellatif communément sous entendu, si on ne le mettoit au nominatif comme sujet grammatical des verbes en question? On trouve à l'article GÉNITIF, plusieurs exemples où l'on a suppléé ainsi ce nom; mais on ne s'y est autorisé pour le faire, que d'un seul texte de Plaute, (*Stich. in arg.*) & *me quidem hæc conditio nunc non*

Digitized by Google

pœnitet, & à la vérité, cette condition ne me peine point à préſent; explication littérale, qui fait aſſez ſentir combien eſt poſſible l'application de ce verbe à d'autres ſujets. Voici des preuves de fait pour les autres. On lit dans Valerius Flaccus, *lib. II. de Vulcano, Adelinem ſcopulo inveniunt, miſerentque, foventque*; où l'on voit *miſerent* au pluriel, & appliqué au même ſujet que les deux autres verbes *inveniunt* & *fovent*. Plaute nous fournit un paſſage où *piget & pudet* tout-à-la-fois ſont appliqués *perſonnellement*, s'il eſt poſſible de le dire: *quod pudet facilius fertur quàm illud quod piget. in Pſeud.* Lucain emploie *pudebunt* au pluriel; *ſemper metuit quem ſæva pudebunt ſupplicia:* & l'on trouve *pudent* dans Térence, *non te hæc pudent? in Adelph.* Pour ce qui eſt de *tædet*, on le trouve avec un ſujet au nominatif dans Séneque, *lib. I. de irâ*: *ira ea tædet quæ invaſit:* & Alu-Gelle, *lib. I.* s'en ſert même au pluriel; *verbis ejus defatigati pertæduiſſent.*

S'il s'agit des verbes qui expriment l'exiſtence des météores & autres phénomenes naturels, comme *pluit*, *fulminat*, *fulgurat*, *lucеſcit*; ils ſont dans le même cas que les précédens. On trouve dans les écrivains les plus ſûrs, des exemples où ils ſont accompagnés de ſujets particuliers, comme tous les autres verbes reconnus pour *perſonnels*. *Malum quam impluit cæteris, non impluat mihi*; Plaut. *Moſtell. Multus ut in terras deplueritque lapis*; Tib. *lib. II. non denſior aëre grando, nec de concuſſâ tantum pluit ilice glandis*; Virg. *Geor. IV. Fulminat Æneas armis*; Id. *Æn. XII. Antra ætnea tonant*, Id. *Æn. VIII. Et lucеſcet aliquando ille dies*; Cic. *pro Mil. Veſperaſcente cœlo Thebas poſſunt pervenire*, Corn. Nep. *Pelop.* Il ſeroit ſuperflu d'accumuler un plus grand nombre d'exemples; mais je remarquerai que la maniere dont quelques grammairiens veulent que l'on ſupplée le ſujet de ces verbes, lorſqu'il n'eſt pas exprimé, ne me paroît pas aſſez juſte: ils veulent qu'on leur donne un ſujet *cognatæ ſignificationis*, c'eſt-à-dire, un nom qui ait la même racine que le verbe, & que l'on diſe par exemple, *pluvia pluit*, *fulmen fulminat*, *fulgur fulgurat*, *lux luceſſit*. C'eſt introduire gratuitement un pléonaſme; ce qu'on ne doit jamais ſe permettre qu'en faveur de la netteté ou de l'énergie. On a voulu indiquer un moyen général de ſuppléer l'ellipſe; mais ne vaudroit-il pas mieux renoncer à cette vue, que de lui ſacrifier la juſteſſe de l'expreſſion, comme il ſemble qu'on la ſacrifie en effet dans *lux luceſcit? Lux* ſignifie proprement *la ſplendeur du corps lumineux*; *luceſcit* veut dire *acquiert des degrés de ſplendeur*; car *luceſcere* eſt un verbe inchoatif. *v.* INCHOATIF. Réuniſſez ces deux traductions, & jugez; *la ſplendeur acquiert des degrés de ſplendeur!* Conſultons les bonnes ſources, & réglons-nous dans chaque occurrence ſur les exemples les plus analogues que nous aurons trouvés ailleurs: c'eſt, je crois, la regle générale la plus ſûre que l'on doive propoſer, & qu'il faille ſuivre.

Parcourons encore quelques verbes de terminaiſon active, prétendus *impersonnels* par la foule des grammatiſtes, & cependant appliqués par les meilleurs auteurs à des ſujets déterminés, quelquefois même au nombre pluriel.

Accidit. *Qui dies quàm crebro accidat, experti debemus ſcire*; Cic. *pro Mil. Encacido ad tua genua*; Tacit.

Contingit. *Nam neque divitibus contingunt gaudia ſolis.* Hor. *epiſt. I. 17.*

Decet. *Nec velle experiri quàm ſe aliena deceant*; *id enim maximè quemque decet quod eſt cuiuſque maximè ſuum.* Cic. *Offic. I.*

Libet & lubet. *Nam quod tibi lubet, idem mihi libet.* Plaut. *Moſtell.*

Licet. *Non mihi idem licet quod iis qui nobili genere nati ſunt.* Cic.

Licet & oportet. *Eſt enim aliquid quod non oporteat, etiamſi liceat*; *quidquid verò non licet, certè non oportet.* Cic. *pro Balbo.*

Oportet. *Hæc facta ab illo oportebant.* Terent. *Adhuc Achillis quæ adſolent, quæque oportent ſigna ad ſalutem eſſe, omnia huic eſſe video.* Id.

Si nous trouvons ces verbes appliqués

Digitized by Google

à des ſujets déterminés dans les exemples que l'on vient de voir, pourquoi faire difficulté de reconnoître qu'il en eſt encore de même, lorſque ces ſujets ne ſont pas exprimés, ou qu'ils ſont moins apparens? *Me liceat caſum miſerari inſontis amici: Æn. V.* le ſujet de *liceat* dans ce vers, c'eſt *me miſerari caſum inſontis amici*: c'eſt la même choſe dans le texte d'Horace, *licuit ſemperque licebit ſignatum præſente nota producere nomen; art. poet. 58.* le ſujet grammatical de *licuit* & de *licebit*, c'eſt l'infinitif *producere*; le ſujet logique, c'eſt *ſignatum præſente notâ producere nomen.* On lit dans Corn. Nepos, *Milt. 1. Accidit ut Athenienſes Cherſoneſum colonos vellent mittere*; la conſtruction pleine montre clairement le ſujet du verbe *accidit*: c'eſt *res accidit ita ut Athenienſes vellent mittere colonos in Cherſoneſum*; ou bien, *hæc res, ut Athenienſes vellent mittere colonos in Cherſoneſum accidit*: ſelon la premiere maniere, le nom ſous-entendu *res* eſt le ſujet d'*accidit*, & *ita ut Athenienſes*, &c. eſt une expreſſion adverbiale, modificative du même verbe *accidit*; ſelon la ſeconde maniere, le nom ſous-entendu *res*, n'en eſt que le ſujet grammatical, *hæc ut Athenienſes vellent*, &c. eſt une propoſition incidente, déterminative de *res*, & qui conſtitue avec *res* le ſujet logique du verbe *accidit*. On peut, ſi je ne me trompe, choiſir aſſez arbitrairement l'une de ces deux conſtructions, également approuvées par la ſaine logique; mais il réſulte également de l'une & de l'autre qu'*accidit* n'eſt pas *impersonnel*. Je ne dois pas inſiſter davantage ſur cette matiere; il ſuffit ici d'avoir indiqué la voie pour découvrir le ſujet de ces verbes revêtus de la terminaiſon active, & taxés fauſſement d'*impersonalité*.

II. Il ne faut pas croire davantage que ceux que l'on allegue ſous la terminaiſon paſſive, ſoyent employés ſans relation à aucun ſujet; cela eſt abſolument contraire à la nature des modes *perſonnels*, qui ne ſont revêtus de cette forme, que pour être mis en concordance avec le ſujet particulier & déterminé, auquel on les applique. Mais la méthode de trouver ce ſujet mérite quelque attention; & je ne puis approuver celle que Priſcien enſeigne, & qui a été adoptée enſuite par les meilleurs grammairiens.

Voici comment s'explique Priſcien, *lib. XVIII. ſed ſi quis & hæc omnia* impersonalia *velit inſpicere penitùs, ad ipſas res verborum referuntur, & ſunt tertiæ perſonæ, etiamſi prima & ſecunda deficiant.* Il ajoûte un peu plus bas: *poſſunt habere intellectum nominativum ipſius rei, quæ in verbo intelligitur: nam cùm dico* curritur, curſus *intelligitur*; & ſeditur, ſeſſio; & ambulatur, ambulatio; *ſic & ſimilia; quæ res in omnibus verbis etiam abſolutis neceſſe eſt ut intelligatur; ut* vivo, vitam; & ambulo, ambulationem; & ſedeo, ſeſſionem; & curro, curſum.

Sanctius, *Minerv. lib. III. cap. j.* donne à ces paroles de Priſcien, le nom de paroles d'or, *aurea Priſciani verba*, tant la doctrine lui en paroît plauſible: auſſi l'adopte-t-il dans toutes ſes conſéquences; & il s'en ſert, *cap. iij.* pour prouver qu'il n'y a point de verbes neutres, & que tous ſont actifs ou paſſifs. Pour moi je ne ſaurois me perſuader, que pour rendre raiſon de quelques locutions particulieres, il faille adopter univerſellement le pléonaſme, qui eſt en ſoi un vice entierement oppoſé à l'exactitude grammaticale, & qui n'eſt en effet permis en aucune langue, que dans quelques cas rares, & pour des vues particulieres que l'art de la parole ne doit point négliger. „ Il y auroit autant de raiſon, comme l'obſerve très-bien M. Lancelot, *Gramm. gén. part. II. ch. xviij*, de prétendre que quand on dit *homo candidus*, il faut ſous-entendre *candore*, que de s'imaginer que quand on dit *currit*, il faut ſous-entendre *curſum* ou *currere*." Toute la langue latine deviendroit donc un pléonaſme perpétuel: que dis-je? Il en ſeroit ainſi de toutes les langues; & rien ne me diſpenſeroit de dire que *je dormois*, ſignifie en françois, *je dormois le dormir*; & ainſi du reſte. *Credat Judæus Apella, non ego.*

Tout le monde ſait que l'on dit égale-

Digitized by Google

ment en latin, *multi homines reperiuntur*, pluſieurs hommes ſont trouvés, & *multos homines reperire eſt*, trouver, ou l'action de trouver pluſieurs hommes, eſt; ce qui ſignifie également, ſelon le tour de notre langue, *on trouve pluſieurs hommes*. C'eſt ainſi que Virgile, *Æn. VI.* 595. dit, *Necnon & Tityon terræ omnipotentis alumnum cernere erat*, & qu'il auroit pu dire, n'eût été la contrainte du vers *Necnon & Tityus terræ omnipotentis alumnus cernebatur*. Il n'y a plus qu'à ſe laiſſer aller au cours des conſéquences de cette obſervation fondamentale, afin d'expliquer la langue latine par elle-même, plutôt que par des ſuppoſitions arbitraires & peu juſtes. *Itur*, *fletur*, *ſtatur*, *curritur*, &c. ſont pareillement des expreſſions équivalentes à *ire eſt*, *flere eſt*, *ſtare eſt*, *currere eſt*; ce qui paroît ſans doute plus raiſonnable que *ire* ou *itio itur*; *flere*, ou *fletus fletur*; *ſtare*, ou *ſtatio ſtatur*; *currere*, ou *curſus curritur*; quoiqu'en ait penſé Priſcien, & ceux qui l'ont répété d'après lui. Or dans *ire eſt*, *flere eſt*, *ſtare eſt*, il y a très-nettement un ſujet, ſavoir, *ire*, *flere*, *ſtare*; & le verbe perſonnel *eſt*, *itur*, *fletur*, *ſtatur*, ne ſont que des expreſſions abrégées, qui renferment tout-à-la-fois le ſujet & le verbe, de même à-peu-près que *eo*, *fico*, *flo*, ſont équivalens à *ego ſum iens*, *ego ſum fiens*, *ego ſum ſtans*, renfermant conjointement le ſujet de la premiere perſonne, & le verbe.

On a coutume de regarder comme un latiniſme très-éloigné des loix de la ſyntaxe générale, le tour *ire eſt*; & je ne ſais ſi l'on s'eſt douté que l'équivalent *itur* s'écartât le moins du monde des loix les plus ordinaires; c'eſt pourtant l'expreſſion la moins naturelle des deux, & la plus difficile à juſtifier. *Ire* eſt l'action d'aller, cela eſt ſimple quand on ne veut affirmer que l'action d'aller, ſans aſſigner à cet acte aucun ſujet déterminé. Mais comment le tour paſſif *itur* peut-il préſenter la même idée? c'eſt que l'effet produit par une cauſe eſt en ſoi purement paſſif, & n'exiſte que paſſivement; ainſi il ſuffit d'employer la voix paſſive pour affirmer l'exiſtence paſſive de cet effet, quand on ne veut pas en déſigner la cauſe active. Ceci me paroît encore naturel, mais beaucoup plus détourné que le premier moyen; & par conſéquent le ſecond tour approche plus que le premier de ce que l'on nomme *idiotiſme*.

Cette obſervation me conduit à une queſtion qui y a bien du rapport, & qui va peut-être apprêter à rire à cette foule d'érudits, qui ont garni leur mémoire de tous les mots & de tous les tours matériels de la langue latine, ſans en approfondir un ſeul; qui en connoiſſent la lettre, ſi l'on veut, mais qui n'en ont jamais pénétré l'eſprit. *Itum eſt*, *fletum eſt*, *ſtatum eſt*, on alla, on pleura, on s'arrêta; ces tours ſont-ils actifs ou paſſifs?

Afin de répondre avec préciſion, qu'il me ſoit permis de remarquer en premier lieu que, *ire eſt* eſt au préſent, *itum eſt* au prétérit, & *eundum eſt* au futur; perſonne apparemment ne le conteſtera. En ſecond lieu que ces trois tours ſont analogues entr'eux, puiſque dans tous trois, l'idée individuelle de la ſignification du verbe *ire* eſt employée comme ſujet du verbe ſubſtantif; d'où il ſuit que ces trois expreſſions ſont comparables entr'elles, comme parties d'une même conjugaiſon, de la même maniere, quant au ſens que *docco*, *docui*, *doctum ſum*. Il en eſt donc du ſens d'*itum eſt*, comme de celui d'*ire eſt*, & de celui d'*eundum eſt*; mais il eſt hors de doute que *ire eſt* eſt un tour actif, & il eſt aiſé de prouver qu'il en eſt de même de *eundum eſt*. On lit dans Virgile, *Æneïde XI.* 230. *pacem trojano ab rege petendum*, il faut demander la paix au prince troyen: *pacem* eſt l'accuſatif à cauſe du verbe actif *petendum*, qui n'eſt autre choſe que le gérondif de *petere*, & qui n'en differe que par la relation au tems. Nos rudimentaires modernes imagineront peut-être une faute des copiſtes à ce vers de Virgile, & croiront qu'il faut lire *petendam*, afin de ne pas y avouer le ſens actif, mais mal-à-propos. Servius qui vivoit au quatrieme ſiecle, dont le latin étoit la langue naturelle, & qui nous a laiſſé ſur Virgile un commentaire eſtimé, loin de vouloir eſquiver *pacem petendum*,

Digitized by Google

remarque que c'eſt un tour néceſſaire quand on emploie le gérondif; *cum per gerundi modum aliquid dicimus, per accuſativum elocutionem formemus neceſſe eſt, ut petendum mihi eſt equum*; il ajoûte à cela un exemple pris dans Lucrece, *æternas quoniam pœnas in morte timendum*. Min-Ellius, dans ſes annotations ſur Virgile, obſerve ſur le même vers que c'eſt une façon de parler familiere à Lucrece, dont il cite d'abord le même exemple que Servius, & enſuite un ſecond, *motu privandum eſt corpora*. Il faut donc avouer que comme *petendum eſt pacem* eſt une locution active, *eundum eſt* à plus forte raiſon doit être pris également dans le ſens actif; devoir aller *eundum eſt*, eſt; *devoir aller eſt*, c'eſt-à-dire, *on doit aller*, comme *aller eſt*, ire eſt, ſignifie *on va*.

Servius au même endroit déja cité, après l'exemple tiré de Lucrece, en ajoûte un autre tiré de Salluſte, *caſtra ſine vulnere introitum*, mettant ainſi ſur la même ligne *petendum*, *timendum* & *introitum*, qu'il déſigne également par la dénomination de *gerundi modus*. Sur le *ſervitum matribus ibo*, *Æneïde II. 786.* il s'étoit expliqué de même, *modus gerundi eſt*, & à propos de *quis talia fando*, &c. (ibid. 6.) *gerundi modus eſt*, dit-il, *ſive pro infinitivo modo dictum accipiunt*. Ce dernier mot eſt important; il prouve que *ire*, *itum* & *eundum*, ſont également du mode infinitif, & qu'apparemment ils ne doivent différer entr'eux que par les relations temporelles; auſſi n'eſt-ce que par ces mots que different les trois phraſes *ire eſt*, *itum eſt*, *eundum eſt*, que nous traduiſons activement par *on va*, *on eſt allé*, *on doit aller*.

Concluons donc par analogie que *itum eſt* eſt également actif, qu'il ſignifie littéralement *être allé eſt*, & ſelon le tour françois, *on eſt allé*.

Il faut bien que Varron ait penſé que le ſupin *ſpectatum* avoit le ſens actif, quand il a dit *eſſe in Arcadia ſcio ſpectatum ſuem* pour *ſpectaſſe*, dit la méthode latine de Port-royal. Et Plaute a dit dans le même ſens, *Amphytr. in prol. juſtum rem & facilem eſſe oratum à vobis volo*: ſur quoi il eſt bon de remarquer que ſans *volo*, ce comique auroit dit, *juſtam rem & facilem eſſe oratum à vobis*, conformément à l'analogie que j'établis ici, & que lui-même a ſuivie dans le texte dont il s'agit.

Quelques-uns des grammairiens françois, par un attachement aveugle à la prétendue *impersonalité* des verbes latins, ont voulu la retrouver dans la phraſe françoiſe, *on va*, *on eſt allé*, *on doit aller*; *il faut*, *il pleut*, &c. mais il eſt évident que c'eſt fermer les yeux à la lumiere: quelle que puiſſe être l'origine de notre *on*, il eſt conſtant que c'eſt un pronom général qui déſigne par l'idée préciſe de la troiſieme perſonne, un ſujet d'une nature quelconque, & conſéquemment qu'il n'y a point d'*impersonnalité* partout où on le rencontre. Dans les autres exemples, notre *il* eſt chargé des mêmes fonctions, avec cette différence que *on* fixe plus particuliérement l'attention ſur les hommes, & que *il* détermine d'une maniere plus générale. *Il pleut*, c'eſt-à-dire, l'eau *pleut*. *Il faut aimer Dieu*, *il* eſt un pronom appellatif, déterminé par ces mots *aimer Dieu*, de ſorte que le ſujet total eſt *il aimer Dieu*; *faut* manque, eſt néceſſaire, à l'imitation du *defideratur* latin. *Il y a des hommes*, ou *pluſieurs philoſophes qui le nient*, c'eſt-à-dire, *il des hommes*, ou *il* ſavoir *pluſieurs philoſophes qui le nient*, a place ici. Dans *il des hommes* le déterminatif de *il y* eſt joint par la prépoſition *de*; dans *il pluſieurs philoſophes*, le déterminatif eſt joint à *il* par ſimple oppoſition, comme cela étoit très-commun *al tems Innocent III.* Villehardouin.

IMPERTINENCE, ſ. f., *Morale*. L'uſage a changé le ſens de ce mot; il exprimoit autrefois une action ou un diſcours oppoſé au ſens commun, aux bienſéances, aux petites regles qui compoſent le ſavoir vivre. On ne s'en ſert guere aujourd'hui que pour caractériſer une vanité dédaigneuſe, conçue ſans fondement, & montrée ſans pudeur; cette ſorte de vanité eſt aſſez commune. Heureux qui peut en rire! l'homme ſage & ſenſé en eſt plus

Digitized by Google

le martyr que le frondeur. La vanité, l'*impertinence*, le sot orgueil des rangs, lui paroissent les inconvéniens nécessaires de l'hiérarchie, qui maintient l'ordre de l'amour de la gloire qui vivifie la nation.

IMPERTINENT, *Gram.& Mor.* L'*impertinence* se dit du caractere de l'homme, & d'une action qu'il aura faite: on dit de l'homme c'est un *impertinent*; de l'action c'est une *impertinence*. Il faut cependant observer qu'il en est de l'*impertinence* comme du mensonge, de l'injustice, & de la plupart des autres qualités bonnes ou mauvaises. Ce'ui qui a dit un mensonge, ou qui a commis une injustice, n'est pas pour cela un homme injuste, ni un menteur; & celui qui a dit ou fait une *impertinence*, un homme *impertinent*. L'*impertinent* ne distingue ni les lieux, ni les circonstances, ni les choses, ni les personnes. Il parle, & il offense; il parle encore, & il offense encore. Il n'est pas toujours sans esprit, mais il est sans jugement, sans délicatesse; il rebute, il aigrit, on le hait, on le fuit; c'est un fat outré. Je ne sais si l'*impertinent* est fort sensible à son propre caractere, quand il le rencontre dans un autre: je ne le crois pas. C'est le bon esprit & un grand usage du monde qui corrigent de l'*impertinence* qu'on tient de la mauvaise éducation. S'il y a des hommes *impertinens*, il ne manque pas de femmes *impertinentes*. Une petite maîtresse ou une *impertinente*, c'est presque la même chose; il y en a d'autres encore.

IMPERTINENT, *Jurisprud.*, est opposé à *pertinent*. Ce terme ne s'applique guere qu'en matiere de faits dont on demande à faire preuve, quand les faits ne sont pas de nature à être admis; pour en ordonner la preuve, on dit qu'ils sont *impertinens* & inadmissibles. *v.* FAITS, PERTINENT & PREUVE.

IMPERTURBABLE, IMPERTURBABILITÉ. *Gram.*, il ne se dit guere que de la mémoire. Ce prédicateur a une mémoire qui ne se trouble jamais, *imperturbable*. Cependant, on dit encore d'un homme qu'aucune objection n'ébranle, qu'il est *imperturbable* dans ses principes; alors il est relatif à la dispute. C'est par l'étude, les connoissances acquises, la reflexion, l'intérêt, le caractere, que nous nous rendons *imperturbables* dans nos sentimens, nos projets, nos résolutions, &c. il faut avoir la raison pour soi, sinon d'*imperturbable* qu'on étoit, on devient entêté, opiniâtre.

IMPÉTRABLE, adj., *Jurisprud.*, se dit de ce qui se peut demander; ce terme n'est guere usité qu'en matiere bénéficiale. On dit qu'un bénéfice est vacant & *impétrable*, lorsqu'il n'est pas rempli de fait ou de droit. *v.* BÉNÉFICE, DÉVOLUT, VACANCE.

IMPÉTRANT, adj., *Jurisprud.*, en termes de chancellerie, signifie celui qui obtient des lettres du prince; cependant dans les lettres il n'est qualifié que d'*exposant*, parce qu'il n'est *impétrant* qu'après avoir obtenu des lettres. *v.* IMPÉTRATION.

IMPÉTRATION, *f. f.*, *Jurisprud.*, en matiere bénéficiale, se dit de l'obtention que l'on fait d'un bénéfice en cour de Rome; il se dit aussi en style de chancellerie, pour exprimer l'obtention de toutes sortes de lettres: celui qui les obtient est appellé l'*impétrant*. *v.* IMPÉTRANT.

IMPÉTUEUX, IMPÉTUOSITÉ, *Gram.*, termes relatifs à la violence du mouvement. Le vent est *impétueux*; les flots de la mer sont *impétueux*; le Rhône est *impétueux*. Il se dit au figuré de la jeunesse, de la colere, du caractere, du zele, du style, du discours, & de presque toutes les qualités qui peuvent pécher par excès. C'est une affaire d'organisation, à laquelle ni l'éducation, ni la réflexion, ni les malheurs, ni l'âge ne remédient pas toujours. Il est dangereux de s'opposer à l'*impétuosité*, soit au simple, soit au figuré. Un orateur *impétueux* nous entraîne; un orateur grave nous accable. L'*impétuosité* est communément de courte durée; il faut la laisser passer.

IMPIE, adj., *Gram.* Celui qui médit d'un Dieu qu'il adore au fond de son cœur. Il ne faut pas confondre l'incrédule & l'im-

Digitized by Google

pie. L'incrédule eſt un homme à plaindre; l'*impie* eſt un méchant à mépriſer. Les chrétiens qui ſavent que la foi eſt le plus grand de tous les dons, doivent être plus circonſpects que les autres hommes, dans l'application de cette injurieuſe épithete. Ils n'ignorent pas qu'elle devient une eſpece de dénonciation, & qu'on compromet la fortune, le repos, la liberté, & même la vie de celui qu'on ſe plaît à traduire comme un *impie.* Il y a beaucoup de livres hétérodoxes, il y a peu de livres *impies.* On ne doit regarder comme *impies* que les ouvrages où l'auteur inconſéquent & hérétique blaſphème contre la religion qu'il avoue. Un homme a ſes doutes; il les propoſe au public. Il me ſemble qu'au lieu de bruler ſon livre, il vaudroit beaucoup mieux l'envoyer à un cenſeur ſage, pour qu'il en préparât une édition où l'on verroit, d'un côté les objections de l'auteur, de l'autre les réponſes des docteurs. Que nous apprennent une cenſure qui proſcrit, un arrêt, qui condamne au feu? rien.

IMPITOYABLE, adj., *Gramm.*, qui eſt ſans pitié; *v.* PITIÉ. On doit être *impitoyable* envers les méchans, toutes les fois que la commiſération qu'on exerceroit envers eux, tourneroit contre les bons. Ce n'eſt pas toujours le juge, c'eſt la loi qui eſt ſourde & *impitoyable.* On dit le fer *impitoyable* ne pardonnoit à perſonne; l'enfer & la mort ſont *impitoyables.* Les pécheurs impénitens trouveront dans le Dieu de la miſéricorde qui les a faits, & qui connoît leur foibleſſe, un arbitre *impitoyable.* Voilà le ſeul cas peut-être, où la foi nous empêche de prendre ce mot en mauvaiſe part.

IMPITOYABLE *ou* MANGE-ROSE, (N), *Hiſt. Nat.*, eſt une larve tellement pernicieuſe aux jeunes & tendres boutons de roſe, qu'elle conſume en peu de tems le cœur des roſes & toute la ſubſtance; de façon que ces fleurs n'arrivent jamais à leur perfection quand elles ont été une fois attaquées par ces ſortes d'inſectes.

IMPLANTER, verbe act., *Gramm. & Anat.*, c'eſt avoir ſon origine & ſon attache profondement en quelque endroit. Les cheveux ſont *implantés* ſur la tête. Les oreillettes & les arteres s'*implantent* dans le cœur.

IMPLEXE, adj., *Littérat.* Il ſe dit des poëmes épiques, & des ouvrages dramatiques; c'eſt l'oppoſé de ſimple. L'ouvrage eſt ſimple quand il n'y a point de renverſement dans la fortune du héros. *Implexe* ſi la fortune du héros devient mauvaiſe de bonne qu'elle étoit, ou de mauvaiſe devient bonne. On croit que le ſujet *implexe* eſt plus propre à émouvoir les paſſions.

IMPLICITE, IMPLICITEMENT, *implicite*, adj., terme de l'*école*, eſt le contraire d'*explicite*, & ſignifie *non expliquée*, *non développée.* Volonté *implicite*, foi *implicite.*

Volonté *implicite* eſt celle qui ſe manifeſte moins par des paroles que par des circonſtances & par des faits. Telle clauſe, par exemple, ſans être énoncée dans un contrat, y eſt cenſée contenue, parce qu'elle ſuit de la volonté *implicite* & primitive des contractans, laquelle ſe démontre, tant par la nature de l'acte, que par d'autres clauſes équivalentes, & nettement exprimées.

Foi *implicite* eſt un acquieſcement général & ſincere à tout ce que l'égliſe nous propoſe, ſans que le fidele porte ſa vue ni ſa foi, ſur tel ou tel article de croyance, qu'il ignore le plus ſouvent.

La plupart des hommes n'ont, comme on ſait, qu'une foi *implicite*; trop occupés de leurs affaires temporelles, ils n'ont ni le tems, ni le génie néceſſaire pour acquérir les connoiſſances que ſuppoſe une foi explicite un peu étendue. Heureuſement ils en ont toujours aſſez pour ſaiſir le principal objet de la foi que Jeſus-Chriſt nous demande, je veux dire la ferme confiance que nous devons avoir en ſa parole. En effet, le Sauveur n'inſiſte pas, comme les théologiens, ſur une adhéſion expreſſe, pas même ſur une adhéſion *implicite* à des opinions controverſées dans l'école, & dont la plupart n'intéreſſent ni la religion, ni les mœurs.

La

Digitized by Google

La confiance, la foi invariable en ſa puiſſance & en ſa médiation, eſt preſque le ſeul article qu'il exige de nous; & c'eſt ce qu'il témoigne ſans équivoque dans les divers paſſages où il parle de la foi; en voici quelques-uns pris au haſard & ſans choix, car ils ont tous le même ſens dans la bouche du Sauveur.

Jeſus admirant l'extrême confiance du Centenier, dit en marquant ſa ſurpriſe: „ en vérité je n'ai point trouvé une ſi „ grande foi, même en Iſraël." *Matth.* VIII. 10.

Dans une autre occaſion, voyant la foi de ceux qui lui préſentoient un paralityque: „ mon fils, dit-il au malade, „ ayez confiance, vos péchés vous ſont „ remis." *Matth.* IX. 2.

Il dit même à l'hémorroiſſe: „ ma fil„ le ayez confiance, votre foi vous a ſau„ vée." *Matth.* IX. 22.

Saint Pierre marchant ſur les eaux, & paroiſſant effrayé, Jeſus lui tendit la main, en lui diſant: „ homme de peu „ de foi, pourquoi avez-vous douté?" *Matth.* XIV. 31.

Il dit à un aveugle qui demandoit ſa guériſon avec de grands cris: „ allez, „ votre foi vous a ſauvé." *Marc*, X. 52.

Il dit encore à un lépreux qu'il avoit guéri, & qui lui rendoit grace à genoux; „ levez-vous, allez, votre foi vous a „ ſauvé." *Luc*, XVII. 19.

„ Dieu a tant aimé le monde qu'il a „ donné ſon fils unique, afin que tout „ homme qui croit en lui ne périſſe point, „ mais qu'il ait la vie éternelle." *Jean*, III. 16.

Qu'on examine dans le texte des évangeliſtes tous les paſſages où il eſt queſtion de la foi, & l'on verra qu'ils n'expriment que l'intime perſuaſion de la divinité du Sauveur, que la confiance en ſes mérites infinis. Principe fondamental de la foi néceſſaire à tous les hommes, & qui ſemble ſe réduire à croire l'unité d'un Dieu en trois perſonnes, & la divinité de Jeſus-Chriſt unie à l'humanité, pour opérer le ſalut du genre humain; foi efficace & fructifiante, dont le Sauveur fait dépendre non ſeulement les guériſons miraculeuſes, & les autres prodiges de la toute-puiſſance, mais encore la rémiſſion des péchés, & les récompenſes de la vie éternelle; foi par conſéquent bien différente d'une adhéſion ſtérile à tant de propoſitions parmi les ſcholaſtiques, & qui n'ont au reſte que peu ou point de rapport au perfectionnement de nos mœurs.

Il réſulte de ces obſervations que la plupart des dogmes énoncés par l'égliſe, doivent être exclus du rang des articles fondamentaux; *v.* FONDAMENTAUX; & qu'ainſi la connoiſſance expreſſe n'en eſt point néceſſaire au ſalut; en un mot, qu'ils peuvent devenir l'objet de la foi *implicite*, ou de ce qu'on appelle *foi du peuple* ou *du charbonnier*.

IMPLICITEMENT, adv., vient d'*implicite*; & ſe prend à proportion dans le même ſens. Telle propoſition qui n'eſt pas en termes exprès dans un livre, y eſt pourtant contenue *implicitement*, parce qu'elle eſt une conſéquence néceſſaire de la doctrine qu'on y établit.

IMPLIQUER, v. act., *Gramm.*, c'eſt engager dans un ſoupçon, une affaire, une accuſation. Cet accuſé a *impliqué* beaucoup de monde dans ſon action. Les plus braves d'entre les Romains ſe trouverent *impliqués* dans les conjurations, qu'on forma contre les oppreſſeurs de leur liberté.

On dit encore, cette propoſition *implique* contradiction, lorſqu'en la décompoſant, on y remarque ou des conditions, ou des circonſtances, ou des idées, ou des ſuppoſitions, qui ne peuvent co-exiſter, ou qui s'excluent réciproquement.

IMPLORER, v. act., *Gramm.*, c'eſt demander avec toutes les marques de l'inſtance. On *implore* du ſecours; on *implore* la juſtice; on *implore* le bras ſéculier. Si les eccléſiaſtiques *implorent* le bras ſéculier contre ceux qui refuſent de les écouter avec docilité, ils oublient que leur conduite eſt proſcrite dans l'évangile, qui leur ordonne d'enſeigner, & non de perſécuter; de ſauver, & non de

Digitized by Google

perdre; & de s'éloigner, & non de frapper; d'être des hommes de paix, & non des hommes de sang.

IMPOLI, IMPOLITESSE, *Gramm.*, c'est une ignorance grossiere, ou un mépris déplacé des égards de convention dans la société. Voyez l'article POLITESSE.

IMPORCITOR, s. m., *Myth.*, dieu de la campagne & de l'agriculture, qui présidoit chez les anciens Romains, à la troisieme façon que l'on donnoit aux terres, après qu'on leur avoit confié le grain. Ce mot vient de *porca*, terme par lequel on désignoit la forme élevée des sillons; le flamine invoquoit le dieu *imporcitor*, en sacrifiant à Cérès & à la Terre.

IMPORTANCE, s. f., *Gram.*, terme relatif à la valeur d'un objet. S'il a, ou si nous y attachons une grande valeur, il est *important*. On dit d'un meuble précieux, un meuble d'*importance*; d'un projet, d'une affaire, d'une entreprise, qu'elle est d'*importance*, si les suites en peuvent devenir ou très-avantageuses, ou très-nuisibles. Le mal & le bien donnent également de l'*importance*. D'*importance* on a fait *important*, qui se prend à-peu-près dans le même sens. On dit, il est *important* de bien commencer, d'aller vite, de marcher sourdement. Il faut que le sujet d'un poëme épique ou dramatique soit *important*. Combien de questions futiles qui auroient à peine agité les scholastiques dans l'ombre & la poussiere de leurs classes, si le gouvernement ne leur avoit donné de l'*importance*, par la part qu'il y a prise! Qu'il ose les mépriser, & bientôt il n'en sera plus parlé. Qu'il en faise un sujet de distinction, de préférence, de grace, & bientôt les haines s'accroîtront; les peuples s'armeront, & une dispute de mots finira par des assassinats & des ruisseaux de sang.

L'adjectif *important* a deux acceptions particulieres. On dit d'un homme qui peut beaucoup dans la place qu'il occupe, c'est un homme *important*; on le dit aussi de celui qui ne peut rien ou peu de chose, & qui met tout en œuvre pour se faire attribuer un crédit qu'il n'a pas. Les nouveaux débarqués, ceux qui sollicitent des graces, des places, sont à tout moment ici la dupe des *importans*. La ville & la cour regorgent d'*importans* qui font payer bien cher leur nullité. Les *importans* sont dans les cours, ce que les prêtres du paganisme étoient dans leurs temples. On les croyoit en grande familiarité avec les dieux, parce qu'ils ne s'en éloignoient jamais. On leur portoit des offrandes qu'ils acceptoient, & ils s'engageoient à parler au ciel, à qui ils ne disoient rien, ou qui ne les entendoit pas. En un mot l'*important* est sans naissance, mais il voit des gens de qualité; il est sans talens, mais il protege ceux qui en ont; il est sans crédit, mais il se met en chemin pour rendre service; il ne fait rien, mais il conseille ceux qui font mal. S'il a une petite place, il croit y faire de grandes choses; enfin il voudroit faire croire à tout le monde & se persuader à lui-même, que ses discours, ses actions, son existence, influent sur la destinée de la société.

IMPORTATION, f. f., *Commerce*, il se dit de tous les objets de commerce, que nous recevons de l'étranger. Son correlatif est *exportation*, qui se dit de tous les objets de commerce que l'étranger reçoit de nous. Si la valeur de l'*importation* est égale à la valeur de l'exportation, nous ne perdons ni ne gagnons. Une vue de politique seroit d'accroître l'exportation autant qu'il est possible, & peut-être de diminuer autant qu'il est possible l'*importation*.

IMPORTUN, s. m., *Morale*, c'est celui qui embarrasse, incommode, ennuie, chagrine par sa présence, ses discours & ses actions hors de saison.

Un *importun* offre avec vivacité ses services à des gens qui ne veulent pas l'employer; il prend le moment que son ami est accablé d'affaires pour lui parler de sciences; il va souper chez sa maîtresse, le soir même qu'elle a la fievre; il entraîne à la promenade des gens à peine arrivés d'un long voyage, & qui ne cherchent qu'à se reposer de leurs fatigues; en un mot, il ne sait jamais discerner le

Digitized by Google

tems & les occaſions, & loin d'obliger les autres, il leur déplait, & leur devient à charge. Ce rôle ridicule, qu'il joue dans la ſociété, eſt le vrai rôle d'un ſot; un homme habile, dit la Bruyere, ſent d'abord s'il convient ou s'il ennuie; il ſait diſparoître l'inſtant qui précede celui où il ſeroit de trop quelque part.

IMPOSANT, ad. IMPOSER, v. act., *Gramm.*, c'eſt l'effet de tout ce qui imprime un ſentiment de crainte, d'admiration, de reſpect, d'égard, de conſidération. On en impoſe ou par des qualités réelles, ou par des qualités apparentes. Il ſe dit & des perſonnes & des choſes. La dignité, le ton, le viſage, le caractere, le regard, en impoſent dans la perſonne. La grandeur, l'élévation, la maſſe, le faſte, l'éclat, la dépenſe, l'eſpace, l'étendue, la durée, l'ancienneté, le travail, la perfection, en impoſent dans les choſes. Rien n'en impoſe au ſage que ce qui excite en lui un ſentiment réfléchi d'admiration, d'eſtime ou de reſpect. En *impoſer* ſe prend encore dans un ſens différent, pour tromper, mentir, ſéduire. On *impoſe* auſſi une pénitence, une tâche, un nom, une taxe, les mains, un fardeau, &c. acceptions du verbe *impoſer*, aſſez éloignées des précédentes.

IMPOSER, terme d'*imprimerie* en lettres. *Impoſer* une *forme*, c'eſt après avoir arrangé les pages ſur le *marbre* ſelon l'art, les renfermer dans un chaſſis de fer, les garnir en tout ſens de différens *bois* taillés pour les différentes ſortes de *formats*, & par le moyen des *biſeaux* & des *coins*, rendre le tout ſolide & portatif. Voyez les mots italiques chacun à leur article. Voyez auſſi IMPOSITION, terme d'*imprimerie en lettres*.

IMPOSITION, *Juriſprud.*, ſignifie ſouvent la même choſe qu'*impôt* ou *tribut*: on dit, par exemple, l'*impoſition* des tailles, celle du dixieme ou du vingtieme, &c.

Quelquefois par *impoſition*, on entend la repartition qui eſt faite de ces impôts ſur les contribuables. *v.* IMPOT.

IMPOSITION *des mains*, (R), *Théolog.*, fonction eccléſiaſtique par laquelle l'on communique la miſſion évangélique.

L'*impoſition des mains* eſt une cérémonie fort ancienne; elle étoit en uſage avant la loi, & les Juifs s'en ſervoient principalement, comme d'un acte ſignificatif & emblématique, en ordinant leurs anciens, & en les qualifiant par ce moyen, ſoit pour être membres de leur grand conſeil, ou pour enſeigner la loi.

Cette cérémonie ſymbolique, outre qu'elle ſert à déſigner ſolemnellement la perſonne ſur laquelle on impoſe les mains, peut encore avoir trois uſages; 1°. on implore par-là la préſence de Dieu & ſon ſecours, en faveur de celui que l'on conſacre de cette maniere; 2°. on lui donne le pouvoir d'agir conformément à l'emploi dont on l'a revêtu; 3°. on marque par-là, qu'il eſt plus particulierement deſtiné au ſervice de Dieu. Les apôtres donc, en introduiſant cette cérémonie dans l'égliſe chrétienne, ſe propoſoient d'attirer par ce moyen, la bénédiction ſur la perſonne qu'on venoit d'ordiner, afin que l'*Eſprit du Seigneur repoſât ſur elle, l'eſprit de ſageſſe & d'intelligence, l'eſprit de conſeil & de force, l'eſprit de ſcience & de crainte de l'Eternel*. En qualité de diſpenſateurs des myſteres de Chriſt, leur intention étoit de donner à celui ſur lequel ils impoſoient les mains, plein pouvoir d'exercer les fonctions eccléſiaſtiques, & ils déclaroient publiquement par ce ſigne, qu'en lui donnant un tel pouvoir, tout ce qu'il feroit dans la ſuite, en qualité de miniſtre de la religion, ſeroit légitime & valide; mais ils avoient ſur-tout en vue, de graver profondément par-là, dans le ſouvenir de celui qui recevoit cette *impoſition* des mains, ſa conſécration actuelle au ſervice de Dieu, & le degré de grace & de ſainteté, qu'on avoit lieu d'attendre de lui, enſuite de cette conſécration; qu'étant employé à une fonction auſſi ſacrée, & ſéparé pour exercer un emploi auſſi glorieux, il devoit auſſi ſurpaſſer tous les autres hommes en vertu, afin que *voyant la lumiere de ſes bonnes œuvres*, ils fuſſent diſpo-

Digitized by Google

ſes la ſuivre & à *glorifier leur Pere céleſte.*

IMPOSITION, ſe dit auſſi d'une eſpece de tranſplantation qui ſe fait pour la cure de certaines maladies. *v.* TRANSPLANTATION.

On prend le plus que l'on peut de la mumie ou de l'excrément de la partie malade, ou de tous les deux enſemble, on les place dans un arbre ou dans une plante, entre l'écorce & le bois, & on recouvre le tout avec du limon. Au lieu de cela, il y en a qui font un trou de tariere dans le bois pour y placer cette mumie ou cet excrément; après quoi ils bouchent le trou avec un tampon de même bois, & mettent du limon par-deſſus.

Lorſqu'on ſouhaite un effet durable, il faut choiſir un arbre de longue durée, comme le chêne. Si on le veut prompt, il faut un arbre qui croiſſe promptement; & dans ce dernier cas on doit retirer ce qui ſert de milieu à la tranſplantation, ſitôt que l'effet s'eſt enſuivi, à cauſe que la trop grande altération de l'eſprit pourroit nuire au malade.

IMPOSITION, terme d'*imprimerie en lettres*; c'eſt une des *fonctions* du *compoſiteur*: lorſqu'il a le nombre de pages qu'il lui faut pour *impoſer*, il les arrange ſur le *marbre* ou ſur l'ais, ſuivant les regles de l'art, amplement détaillées dans l'article de la *main d'œuvre de l'*IMPRIMERIE. Voy. cet article. Enſuite il confere les folio de ſes pages pour voir ſi elles ſont bien placées, poſe le *chaſſis*, place la *garniture*, délie les pages, & les ſerre dans la garniture, jette les yeux ſur chaque page l'une après l'autre pour voir s'il n'y a point quelques lettres dérangées; s'il y en a, les redreſſe avec la *pointe*, garnit la forme de *coins*, les ſerre avec la main, *taque* la forme, & la *ſerre*. Les pages doivent être placées de maniere que quand les deux côtés du papier ſont imprimés, la ſeconde page ſe trouve au revers de la premiere, la quatrieme au revers de la troiſieme, & ainſi de ſuite. Voyez tous les mots italiques chacun à leur article.

IMPOSSIBLE, adj., *Métaphyſ.*, c'eſt tout ce qui renferme contradiction. Deux idées qui s'excluent réciproquement, forment un aſſemblage qui eſt *impoſſible*, de même que l'aſſemblage qui l'exprime.

Il faut bien prendre garde ici aux notions trompeuſes & déceptrices que l'on prend quelquefois pour des idées claires. Il arrive en effet que nous nous formons de ſemblables idées qui nous paroiſſent évidentes, faute d'attention, parce que nous avons une idée de chaque terme en particulier, quoiqu'il ſoit *impoſſible* d'en avoir aucune de la phraſe qui nait de leur combinaiſon. Ainſi l'on penſeroit d'abord entendre ce que l'on veut dire par *une figure renfermée entre deux lignes droites*; & l'on croiroit parler d'un corps régulier en parlant d'un corps *à neuf faces égales*, parce qu'on entend tous les termes qui entrent dans ces propoſitions. Cependant il implique contradiction que deux lignes droites renferment un eſpace, & faſſent une figure, & qu'un corps ait neuf faces égales & ſemblables. On a encore un exemple de ces idées déceptrices dans le *mouvement le plus rapide* d'une roue, dont M. Leibnitz s'eſt ſervi contre les Cartéſiens; car il eſt aiſé de faire voir que le mouvement le plus rapide eſt *impoſſible*, puiſqu'en prolongeant un rayon quelconque, ce mouvement devient plus rapide à l'infini. On voit par ces exemples, qu'il eſt très-poſſible de croire avoir une idée claire d'une choſe, dont cependant nous n'avons aucune idée.

L'*impoſſible* eſt tel abſolument ou hypothétiquement, ſuivant qu'il répugne au principe de contradiction, ou à celui de la raiſon ſuffiſante. L'*impoſſible abſolu*, c'eſt ce qui ne ſauroit être, quelque ſuppoſition que vous faſſiez, parce qu'il répugne à l'eſſence même du ſujet, dont on voudroit le rendre attribut, comme un triangle à quatre angles, une montagne ſans vallée. C'eſt-là l'*impoſſible*, proprement dit; mais on connoit auſſi une *impoſſibilité conditionnelle*, qui vient de ce qu'une choſe n'a ni n'aura jamais de raiſon ſuffiſante de ſon exiſtence. Un voyage de la terre à la lune implique contra-

Digitized by Google

diction, entant que les hommes sont destitués des moyens requis pour l'exécuter. C'eſt ſur cette diſtinction que MM. Leibnitz & Wolf fondent leur néceſſité abſolue & hypothétique.

On peut regarder comme *impoſſible* au premier ſens, 1°. tout ce qui ſe contredit ſoi-même; 2°. tout ce qui contredit à quelque propoſition démontrée; 3°. toute combinaiſon d'attributs qui s'excluent réciproquement.

Tout *impoſſible abſolu* eſt un véritable *rien*, à quoi ne répond aucune idée. Car ſi l'on met enſemble deux choſes inalliables, elles ſe détruiſent l'une l'autre, & il ne reſte rien. Des propoſitions qui expriment des combinaiſons abſolument *impoſſibles*, ne ſauroient donc être l'objet de la puiſſance de Dieu, qui s'exerceroit en ce cas ſur le *rien*. Ce n'eſt point la borner que dire qu'elle ne s'étend pas juſques-là; car le néant ne ſauroit être ſon objet, puiſqu'il n'eſt ſuſceptible de rien. De telles propoſitions ne ſauroient être non plus l'objet de notre foi; car il ne dépend pas de moi de croire qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas, qu'elle ſoit ici & ailleurs, qu'elle ſoit une & trois au même ſens & de la même maniere. *v.* PRINCIPE *de contradiction*.

IMPOSTE, ſ. f., *Coupe des pierres*, du latin *impoſitum*, mis deſſus, eſt le rang ou plutôt le lit de pierre ſur lequel on établit la naiſſance de la voute, dit le *couſſinet*. *Impoſte* ſignifie auſſi cet ornement de moulures qui couronne un piedroit ſous la naiſſance d'une arcade; lequel ſert de baſe à un autre ornement cintré, appellé *archivolte*.

IMPOSTURE, ſ. f., *Gram. Morale*. Ce mot vient du verbe *impoſer*. Or on en impoſe aux hommes par des actions & par des diſcours. Les deux crimes les plus communs dans le monde, ſont l'*impoſture* & le vol. On en impoſe aux autres, on s'en impoſe à ſoi-même. Toutes les manieres poſſibles dont on abuſe de la confiance ou de l'imbécillité des hommes, ſont autant d'*impoſtures*. Mais le vrai champ & ſujet de l'*impoſture* ſont les choſes inconnues. L'étrangeté des choſes leur donne crédit. Moins elles ſont ſujettes à nos diſcours ordinaires, moins on a le moyen de les combattre. Auſſi Platon dit-il, qu'il eſt bien plus aiſé de ſatisfaire, parlant de la nature des dieux que de la nature des hommes, parce que l'ignorance des auditeurs prête une belle & large carriere. D'où il arrive que rien n'eſt ſi fermement cru que ce qu'on ſait le moins, & qu'il n'y a gens ſi aſſurés que ceux qui nous contents des fables, comme alchymiſtes, prognoſtiqueurs, indicateurs, chiromantiens, medecins, *id genus omne*, auxquels je joindrois volontiers, ſi j'oſois, dit Montagne, un tas d'interpretes & contrôleurs des deſſeins de Dieu, faiſant état de trouver les cauſes de chaque accident, & de voir dans les ſecrets de la volonté divine les motifs incompréhenſibles de ſes œuvres; & quoique la variété & diſcordance continuelle des événemens les rejette de coin en coin & d'orient en occident, ils ne laiſſent pourtant de ſuivre leur eſteuf, & de même crayon peindre le blanc & le noir. Les *impoſteurs* qui entraînent les hommes par des merveilles, en ſont rarement examinés de près; & il leur eſt toujours facile de prendre d'un ſac deux moutures. Voyez *la ſuite du xxxj. chap. du I. livre des eſſais*.

IMPOSTURE, *en maladie*, eſt une ruſe ou artifice qu'on pratique pour paroître attaqué d'une maladie qu'on n'a pas. Les medecins & les chirurgiens, dans les rapports qu'ils ſont obligés de faire en juſtice, doivent être très-attentifs à ſe ne point laiſſer tromper. Il y a dans les ouvrages de Galien un petit traité ſur ce ſujet. Jean-Baptiſte Sylvaticus a compoſé une diſſertation dans laquelle il donne des regles pour découvrir les maladies ſimulées: *de iis qui morbum ſimulant deprehendendis*. Tous les auteurs qui ont écrit avec quelque attention ſur la medecine légale, n'ont point oublié les tromperies imaginées pour paroître malade. Fortunatus Fidelis, qui paſſe pour le premier qui ait écrit des queſtions medicales re-

Digitized by Google

latives à la juriſprudence, a donné ſur cette matiere des principes auxquels Zacchias, medecin de Rome, a ajoûté quelques détails. Mais ils ont tous été devancés dans cette carriere par le fameux chirurgien Ambroiſe Paré, qui a ſpécialement écrit ſur les *impoſtures* des gueux qui feignent d'être ſourds & muets, qui contrefont les ladres, ſur les artifices des femmes qui paroiſſent avoir des cancers à la mamelle, des deſcentes de matrice, & autres maux, pour exciter la compaſſion du peuple, & en recevoir de plus amples aumônes. Il eſt entré de l'art & de l'induſtrie juſques dans les moyens d'abuſer le public par les voies les plus honteuſes. En général, il y a trois motifs auxquels on peut rapporter tous les faits dont les auteurs ont fait mention ; la crainte, la pudeur & l'intérêt. C'eſt par la crainte du ſupplice qu'un criminel contrefait l'inſenſé ; par pudeur, une fille ſe plaint d'hydropiſie, pour cacher une groſſeſſe ; par intérêt, une femme ſe dit enceinte, & prend les précautions qui peuvent le faire croire, afin de pouvoir ſuppoſer un enfant, &c. Il y a beaucoup de circonſtances délicates où il faut uſer d'une grande prudence, & être capable de diſcernement pour aller à la recherche de la vérité, & rendre aux juges un témoignage fidele & éclairé. Le motif préſumé conduit à l'examen des différentes *impoſtures* qu'on a rangées ſous trois genres, qui ont chacun leurs regles générales & particulieres. Le premier genre comprend les maladies dont la nature ne ſe manifeſte pas, & qui n'ont d'autres ſignes de leur exiſtence ſuppoſée que les plaintes & les cris de ceux qui s'en diſent attaqués. On met dans le ſecond genre des maladies réelles, mais factices ; & ſous le troiſieme, les apparences poſitives de maladies qui n'exiſtent point, comme des échymoſes artificielles pour s'être frotté de mine de plomb, des crachemens de ſang ſimulés, &c. Il faut voir ces détails dans des livres qui en traitent, afin d'être en garde contre de pareilles ſupercheries, par leſquelles on pourroit être l'occaſion de torts fort préjudiciables, par des jugemens portés avec légereté, faute de connoiſſances ou d'attention ſuffiſante.

IMPOT, (R), ſ. m., *Police*, c'eſt une portion priſe ſur les revenus annuels d'une nation, à l'effet d'en former le revenu particulier du ſouverain, pour le mettre en état de ſoutenir les charges annuelles de la ſouveraineté. De cette définition réſulte évidemment que l'*impôt*, qui n'eſt qu'une portion d'un produit net annuel, ne peut être établi que ſur les produits nets annuels ; car produit net & revenu ne ſont qu'une ſeule & même choſe.

Ces premieres notions nous indiquent quelle eſt la forme eſſentielle de l'*impôt* ; ce qui n'eſt qu'une portion d'un produit net, ne peut être pris que ſur un produit net ; on ne peut donc demander l'*impôt*, qu'à ceux qui ſe trouvent poſſeſſeurs de la totalité des produits nets, dont l'*impôt* fait une partie.

Ainſi la forme eſſentielle de l'*impôt* conſiſte à prendre directement l'*impôt* où il eſt, & à ne pas vouloir le prendre où il n'eſt pas. Les fonds qui appartiennent à l'*impôt*, ne peuvent ſe trouver que dans les mains des proprietaires fonciers, ou plutôt des cultivateurs ou fermiers, qui à cet égard les repréſentent : ceux-ci reçoivent ces fonds de la terre même, & lorſqu'ils les rendent au ſouverain, ils ne donnent rien de ce qui leur appartient : c'eſt donc à eux qu'il faut demander l'*impôt*, pour qu'il ne ſoit à la charge de perſonne. C'eſt ce que l'on appelle *forme directe*. La forme de l'*impôt* eſt *indirecte*, lorſqu'il eſt établi ou ſur les perſonnes mêmes, ou ſur les choſes commerçables : ſans l'un & l'autre cas, les préjudices qu'il cauſe à la nation ſont énormes & inévitables. Tâchons de mettre à portée de nos lecteurs ces importantes vérités.

La ſociété ſe diviſe ſommairement en deux claſſes d'hommes : les uns qui ſont toujours premiers propriétaires des productions renaiſſantes ; les autres qui ne participent à ces productions, qu'autant qu'ils les reçoivent en payement des tra-

Digitized by Google

vaux de leur industrie. Examinons quelle est celle de ces deux classes qui est annuellement créatrice des produits dans lesquels le souverain doit partager, & comment ces produits passent de cette premiere classe à la seconde: bientôt nous reconnoîtrons que tous ces revenus de la seconde classe ne sont que des especes de salaires qui lui sont payés par les prémiers propriétaires des productions; par conséquent, que cette seconde classe, qui jamais n'est créatrice des valeurs qu'elle consomme, ou qu'elle dépense, *v.* INDUSTRIE, COMMERCE, ne peut donner qu'en raison de ce qu'elle reçoit de ces premiers propriétaires; qu'elle ne reçoit d'eux qu'à mesure qu'ils jugent à propos d'acheter ses services; qu'ainsi l'*impôt* qui ne seroit établi que sur les salaires, ou les prix payés pour ces services, se trouveroient toujours acquittés par ces productions, & ne pourroient jamais avoir rien de certain.

C'est donc une vérité de la plus grande évidence, que l'*impôt* doit être pris sur le produit net des terres, & demandé par conséquent à ceux qui sont possesseurs de ces produits: ceux-là ne sont, pour ainsi dire, que dépositaires des fonds destinés à l'*impôt*; c'est à eux qu'il faut directement s'adresser, pour faire passer ce dépôt de leurs mains dans celles du souverain immédiatement.

Mais ce souverain ne peut-il pas emprunter constamment son revenu par d'autres voies, par d'autres *impôts* établis sur d'autres richesses que sur les produits nets des terres? La résolution de cette difficulté mettra ces vérités proposées ci-devant dans toute leur évidence.

L'*impôt* considéré par rapport à celui qui le paye, est une dépense annuelle, qui certainement ne peut être supportée que par une reproduction annuelle. Pour que je puisse tous les ans payer cent pistoles à l'*impôt*, & cela sans interruption, il est d'une nécessité absolue qu'il y ait une cause productive qui tous les ans aussi renouvelle dans mes mains ces mêmes cent pistoles: il est sensible qu'une fois que je les ai données, je ne les ai plus; & qu'il faut qu'elles me soient rendues, pour que je puisse les donner une seconde fois. Quel que soit celui qui me les rende, il en est de lui comme de moi: il ne peut me les rendre toujours, qu'autant qu'on les lui rend à lui-même: il faut donc que cette chaîne aboutisse ainsi à un homme pour que cette somme se renouvelle toujours par la voie de la reproduction, & qui, de main en main, me les fasse passer pour les donner à l'*impôt*. Mais dans ce cas je demande qui est-ce qui paye l'*impôt*? Est-ce moi, qui ne fais que recevoir ces cent pistoles, pour les porter à l'*impôt*; ou bien est-ce celui par qui ces cent pistoles me sont fournies? Je crois qu'on ne doit point être embarrassé pour me répondre, & qu'il est évident que le premier qui fournit les cent pistoles, est celui qui paye véritablement l'*impôt*: à cet égard je ne suis, en quelque sorte, qu'un agent intermédiaire entre lui & l'*impôt*.

J'ai à mes gages un homme à qui je donne cent francs, parce que cent francs sont le prix nécessaire de sa main-d'œuvre: le prix fixé par une concurrence établie sur une grande liberté, les cent francs sont à lui; il les reçoit de moi en échange d'une valeur de cent francs en travaux. Établissez sur lui un *impôt* de la même somme; il ne pourra plus vivre, à moins que je ne lui donne deux cents francs. Cependant pour ces deux cents francs, je ne recevrai de lui que les mêmes travaux, que la même valeur qu'il me donnoit auparavant: il y aura donc la moitié de cette somme que je lui donnerai, sans qu'il l'achete, & dont il se servira pour payer l'*impôt*: d'après cela, n'est il pas sensible que c'est sur moi que l'*impôt* retombe, & non sur lui?

Cette vérité est une vérité fondamentale, qu'il est nécessaire de mettre dans un plus grand jour. Pour la rendre plus sensible, proscrivons pour un moment l'usage de l'argent; bannissons-le du commerce, & n'y faisons plus entrer que les marchandises en nature. Dans cette hy-

Digitized by Google

pothese, vous ne voyez plus que les premiers propriétaires des productions, qui puissent communiquer des richesses aux autres hommes : c'est cette classe propriétaire qui fournit ces matieres premieres des marchandises : c'est cette classe propriétaire qui donne des productions en échange des travaux de main-d'œuvre : une partie de ces productions peut passer de main en main jusqu'à ce qu'elle soit entiérement consommée : mais dans quelque main que vous trouviez ces productions, vous ne voyez toujours en elles qu'une richesse qui provient de cette classe propriétaire.

Or, formons le revenu public. N'est-il pas évident qu'il ne peut plus être composé que de productions en nature ? N'est-il pas évident qu'une fois que le souverain aura pris dans cette masse de productions toutes les portions qu'il doit y prendre, ces mêmes productions ne doivent plus rien à l'*impôt* ; & que s'il veut partager de nouveau dans ces valeurs, ce nouveau partage est un double emploi ?

Pourquoi, dira-t-on, ne pourroit-il pas aussi exiger en nature de valeurs les travaux de l'industrie ? J'y consens ; mais tandis que les agens de l'industrie travailleront pour le souverain, qui est-ce qui les nourrira ? Qui est-ce qui leur donnera les moyens de subvenir aux diverses dépenses, auxquelles ils sont chaque jour assujettis par leur existence ? Ne voyez-vous pas qu'une valeur en travaux n'est qu'une valeur en consommation déja faite, ou du moins à faire par l'ouvrier ? qu'ainsi il est impossible que les travaux soient faits, si quelqu'un ne fournit les choses qui entrent dans ces consommations. Si ce quelqu'un est le souverain, c'est donc lui qui paye les travaux : si c'est un autre homme, les travaux exigés par le souverain, deviennent donc un *impôt* indirect sur les productions que cet autre homme possede ; & cet *impôt* pris sur une richesse qui ne lui doit plus rien, forme un double emploi.

Quelque simples, quelque évidentes que soient ces vérités, on les a perdues de vue dans la pratique, chez presque toutes les nations policées. La circulation de l'argent a fait une telle illusion au prince, qu'on ne s'est plus occupé que de l'argent. Par le moyen de cette circulation, dont on néglige d'examiner les causes, on le voit revenir dans les mains des agens de l'industrie, & l'on prend ce retour pour une reproduction : en conséquence, on se persuade que cette reproduction simulée peut produire les mêmes effets qu'une production réelle. D'après cette mépriſe, on a conclu qu'une portion de cette prétendue reproduction devoit entrer dans la formation du revenu public ; on n'a pas fait attention que l'argent reçu par ces agens, n'étoit qu'une valeur factice & conventionnelle, établie dans la société, pour être le gage & le représentant des valeurs en production : qu'ainsi, prendre une partie de cet argent pour l'appliquer au revenu public, c'étoit prendre dans les productions même une nouvelle portion, en sus de la premiere, appartenante à ce même revenu, & qu'on avoit déja remise au souverain.

Le premier inconvénient de ce double emploi, c'est qu'il imprime à l'*impôt* le caractere d'un pouvoir arbitraire qui tend à anéantir leur droit de propriété, & attaque ainsi, dans une essence, l'ordre constitutif des sociétés. Les rapports de ce désordre avec les intérêts particuliers de la nation, sont sensibles & évidens : mais leurs rapports avec les intérêts particuliers du souverain ne le sont pas moins : car ces deux sortes d'intérêts sont si parfaitement, si inséparablement unis, qu'on doit les regarder comme étant les mêmes à leur égard : d'ailleurs, la chaîne qui les lie, dans le point de vue dont il s'agit ici, est facile à concevoir dans toute sa simplicité.

Le souverain n'est point lui-même créateur de son revenu : le revenu public dont il dispose par l'acquittement des charges publiques, n'est qu'une portion de la masse totale que forment ces différents revenus particuliers. Ces revenus particuliers

Digitized by Google

culiers ne ſont point des productions gratuites & ſpontanées de la terre : il faut au contraire les acheter par des dépenſes : ainſi tout ce qui tend à diminuer ces dépenſes, tend à diminuer auſſi ces mêmes revenus particuliers, par conſéquent le revenu public.

La premiere condition requiſe, pour que la culture puiſſe recevoir de grandes avances, eſt que ceux qui ſont chargés de faire ces avances, poſſédent de grandes richeſſes. La ſeconde, que ces avances donnent des produits proportionnés à la valeur dont elles ſont : la troiſieme, que la propriété de ces produits ſoit aſſurée à ceux qui les font renaître par leurs dépenſes. Les deux premieres conditions ne peuvent abſolument rien ſans la derniere : les moyens d'agir ne produiſent aucune action, lorſqu'on n'a ni aucun intérêt pour agir, ni aucune volonté d'agir : or ici ce n'eſt que dans la propriété des produits qu'il faut chercher cet intérêt & cette volonté. D'ailleurs, ſans cette propriété, comment les richeſſes qui ſerviroient à faire les avances de la culture, pourroient-elles ſe perpétuer ? Elles ne s'entretiennent que par le produit qu'elles donnent à ceux qui les font.

Ne vous perſuadez pas que cette propriété des produits ne puiſſe être bleſſée que dans la perſonne même de leurs premiers propriétaires : il eſt impoſſible qu'elle ne le ſoit pas encore, par toutes les atteintes qu'on peut porter à la propriété mobiliaire, dans les autres hommes. Une choſe bien conſtante, c'eſt que nous ne travaillons que pour jouir ; nous ne travaillons qu'autant que nous eſpérons retirer de nos travaux, les fruits que nous pouvons convertir en jouiſſances. Mais cet eſpoir ne pouvant s'établir en nous, ſi la propriété mobiliaire de ces mêmes fruits ne nous eſt aſſurée, on peut regarder cette propriété comme le germe de tous les travaux de l'induſtrie. Je demande à préſent s'il n'exiſte pas une proportion néceſſaire entre la maſſe de ces mêmes travaux & celle des produits de la culture ?

En vain me conſerverez-vous religieuſement la propriété des denrées que je récolte : ma conſommation en nature prélevée, ſi je ne peux convertir le ſurplus en jouiſſances, ce ſurplus ne m'eſt d'aucune utilité ; je ne ferai certainement aucune dépenſe pour m'en procurer la reproduction. Il eſt donc eſſentiel à la reproduction de ce ſurplus, que je le diſtribue à d'autres hommes dont l'induſtrie me permette de jouir ſous une forme nouvelle ; de cette richeſſe, qui ſous la premiere forme, ſeroit dégénérée en ſuperflu. Mais cette opération ne peut ſe faire, qu'autant que l'induſtrie ſe verra propriétaire des productions que je peux lui offrir en change de ſes travaux ; ſans cela, ces mêmes travaux n'auroient pas lieu ; leur ceſſation deviendra pour moi une privation de la liberté de jouir, & dès lors la propriété de mes productions devient nulle : car ſans liberté de jouir, le droit de propriété, qui n'eſt autre choſe que le droit de jouir, n'eſt plus rien.

Mais examinons l'*impôt* relativement aux cultivateurs & aux hommes ſalariés. Les richeſſes qui ſont dans les mains des cultivateurs, ſont préciſément celles qui ne ſont pas diſponibles, parce qu'elles ſont ſpécialement affectées aux dépenſes de la réproduction : il eſt donc impoſſible qu'on puiſſe ſe propoſer d'établir ſur eux perſonnellement un *impôt* ; puiſqu'il en réſulteroit néceſſairement une diminution des denrées productives : un tel *impôt* ne peut être mis en pratique, qu'autant qu'on ſe perſuade que les cultivateurs en ſeront indemniſés par les repriſes qu'ils feront ſur la maſſe totale des productions : mais ou ces reprifes ſeront ainſi faites, ou elles ne le ſeront pas : au premier cas, l'*impôt* devient un double emploi bien évident, puiſqu'il eſt payé par le produit net, dans lequel le ſouverain partage avec les propriétaires fonciers ; dans le ſecond cas, on peut dire que cet *impôt* ne forme point un double emploi, ſur les richeſſes diſponibles ; mais en cela même il leur cauſe un préjudice bien plus grand ; car il éteint le germe de la reproduction de ces richeſſes.

Digitized by Google

Un *impôt* sur les cultivateurs nous présente donc différentes hypothèses à parcourir séparément. S'il est connu avant la passation des baux à ferme, & payable après la récolte, il n'est autre chose qu'une surcharge peu indirecte sur les propriétaires fonciers, relativement à la portion qu'ils prennent dans le produit net: ainsi le double emploi qu'il forme, est de la même nature, que celui qui résulteroit d'un *impôt* établi directement sur la personne même des propriétaires fonciers.

Mais entre les inconvéniens propres & particuliers à un tel *impôt*, comme double emploi & comme surcharge pour les propriétaires fonciers, si cet *impôt* est pris sur les cultivateurs par anticipation, & sans attendre la réproduction, il est clair qu'il frappe sur les richesses non disponibles, sur les avances de la culture: alors, comme *impôt* anticipé, il porte à la reproduction un préjudice qui est au moins le double de ce qu'il prend sur ces avances: je dis au moins le double, parce qu'en général les avances annuelles rendent deux pour un; & que leur succès dépendant beaucoup de leur ensemble, il arrive souvent, que faisant des avances qu'on ne fait pas, celles qui sont faites deviennent moins productives.

Voici un premier désordre inévitable: découvrez des avances de la culture, une valeur de 100, vous éloignez au moins une reproduction de 200. Voyons maintenant les contretems de cette détérioration, en supposant toujours, que l'*impôt* anticipé ait été prévu par le cultivateur lors de la passation de son bail, & que son marché avec le propriétaire foncier ait été fait en conséquence.

Le cultivateur, qui, au lieu d'employer cette valeur de 100, en avances de culture, la donne à l'*impôt*, n'en a pas moins fait les mêmes frais, & n'en a pas moins les mêmes reprises à exercer sur la masse des productions qu'il fait naître; mais cette masse est diminuée de 200; c'est donc 200 de moins sur le produit net que le cultivateur s'oblige de fournir annuellement: or, en supposant que le souverain prenne le tiers dans ce produit net, c'est environ 70 de diminution dans son revenu direct, ce qui réduit à 30, ou à-peu-près, les 100 qu'il retire d'un tel *impôt*: pour peu que le recouvrement de cet *impôt* soit dispendieux, il est clair, que de cette valeur de 100, il ne doit rien rester au souverain.

Si la valeur de 100, prise par l'*impôt*, n'avoit pas été enlevée à la culture, il en seroit résulté une reproduction de 200, dont la moitié auroit été une richesse disponible dans la nation; & cette richesse se seroit distribuée à tous ceux qui par leur industrie sont appellés à partager dans les richesses disponibles. Mais tandis que vous auriez plus de salaire à distribuer aux agens de l'industrie, vous auriez encore eu plus d'hommes entretenus par la culture, parce qu'elle auroit dépensé 100 de plus en travaux utiles: en un mot, puisque la reproduction annuelle est diminuée de 200, il faut bien que la consommation, & par conséquent ces populations diminuent en proportion.

Mais ne comptons pour rien les frais de la régie, quoique indispensables, & attachons-nous à la premiere observation. Cette réduction des produits de l'*impôt* en question, fait que le souverain, qui perd les deux tiers de l'*impôt*, ne peut se procurer 100 par une telle voye, à moins qu'il ne porte l'*impôt* à 300. Or, ces 300 pris par anticipation sur les cultivateurs, éteignent une reproduction de 600, dans laquelle, suivant la proportion que nous avons supposée, le souverain auroit pris 200, & les propriétaires fonciers 400. Si maintenant vous voulez revenir sur les frais, & ne les évaluer qu'à 10 pour 100 seulement, vous trouverez que cet *impôt*, pour donner 100 de revenu net au souverain, doit être au moins de 400; par conséquent éteindre une reproduction de 800.

Tout ce que je viens de dire d'un *impôt* pris par anticipation sur les cultivateurs, suppose que cet *impôt* est connu avant la passation des baux à ferme; qu'il

Digitized by Google

eſt entré dans les calculs des frais & des repriſes à faire par le fermier, ſur le produit franc, & en diminution du produit net. Si au contraire un tel *impôt* s'établiſſoit, ſans qu'il eût été prévu par les fermiers, & qu'on obligeât néanmoins ceux-ci à payer les ſommes convenues par leurs baux, il en réſulteroit que la diminution de la reproduction ſeroit entierement à la charge de ces cultivateurs: que la premiere année une valeur de 100 enlevée aux avances d'un cultivateur, lui occaſionneroit un vuide de 200 dans la récolte; que l'année ſuivante, le même *impôt* continuant de ſubſiſter, la diminution de ſes avances ſe trouveroit être de 300: ce qui en cauſeroit une de 600, dans la reproduction.

Parcourons enfin les différens déſordres qui naiſſent à la ſuite du double emploi formé par un *impôt* ſur les agens de l'induſtrie. Cet *impôt* ne peut être acquitté que par une partie de leurs ſalaires: cela eſt évident. Mais alors veut-on que les ſalaires augmentent, ou veut-on qu'ils n'augmentent pas? chacune de ces deux hypotheſes demande un examen particulier.

Si les ſalaires augmentent, il eſt clair que l'*impôt* retombe à la charge de ceux qui les payent: & qui ſont-ils? D'abord le ſouverain; par conſéquent il ſe trouve lui-même ſupporter une partie de cet *impôt*, en raiſon du renchériſſement des ouvrages de l'induſtrie, qu'il achete pour ſa conſommation perſonnelle, ou celle des hommes qui ſont à ſes gages; enſuite les propriétaires fonciers, qui en cela ſe trouvent réellement privés d'une portion du revenu ou des jouiſſances qui doivent leur appartenir en propriété: enfin les cultivateurs qui par eux-mêmes & par leurs entretenus, ſont dans le cas de faire divers achats à la claſſe induſtrieuſe.

Un *impôt* ſur les ſalaires de l'induſtrie, & qui les fait augmenter, eſt donc un *impôt* indirect, non-ſeulement ſur le ſouverain & ſur les propriétaires fonciers, mais encore ſur les cultivateurs: auſſi ce dernier contre-coup eſt-il la principale cauſe des maux progreſſifs que cet *impôt* entraîne après lui; l'augmentation qu'il occaſionne dans les dépenſes des cultivateurs, eſt une diminution réelle de la maſſe des richeſſes productives: un tel *impôt* eſt donc deſtructif de la reproduction, en raiſon double de ce qu'il prend indirectement ſur les avances: je veux dire, que s'il coute un million aux cultivateurs, il éteint une reproduction qui vaudroit au moins deux millions.

Mais voyons ce qui réſulte d'un *impôt* ſur les ſalaires de l'induſtrie, en ſuppoſant qu'ils ne renchériſſent pas. Chaque homme de la claſſe induſtrieuſe ne conſomme qu'en raiſon de ſes ſalaires: ainſi retrancher ſes ſalaires, c'eſt retrancher ſes conſommations. Mais ſi ces conſommations diminuent, qui eſt-ce qui les remplacera, & comment les premiers vendeurs des productions peuvent-ils s'en procurer le débit à un bon prix? Ne vous figurez pas pouvoir à cet égard, ſubſtituer les entretenus par l'*impôt* aux agens de l'induſtrie: premiérement, il n'eſt pas poſſible que les conſommations de ceux-là, ſoient les mêmes que les conſommations de ceux-ci; en ſecond lieu, la marche de ces conſommations eſt abſolument différente.

Le produit d'un *impôt* ſur les ſalaires, ſe cantonne, ſe diſtribue à un certain nombre de conſommateurs, qui ſont ordinairement raſſemblés dans un même lieu, ou du moins dans quelques lieux particuliers; par ce moyen, la conſommation ſe trouve éloignée du lieu de la reproduction. Or il eſt certain que les productions perdent néceſſairement de leur valeur vénale, en proportion des frais qu'elles ont à faire pour aller trouver ces conſommateurs. Ajoûtez à cela qu'il eſt beaucoup de productions qui par leur nature ne ſont pas propres à être tranſportées, beaucoup encore qui à raiſon de leur volume, de leur peſanteur, & de la modicité de leur valeur premiere, ne ſont pas ſuſceptibles d'un tranſport qui deviendroit ſi diſpendieux qu'il n'en réſulteroit que des dépenſes en pure perte, par ceux qui ſe propoſeroient de s'en procurer ainſi le débit.

Digitized by Google

Quelque reſſource donc que nous imaginions, nous n'en trouverons point qui puiſſe empêcher que de la diminution des ſalaires, il ne réſulte une diminution des revenus; & que de la diminution des revenus, il ne réſulte une nouvelle diminution des ſalaires. On conçoit bien qu'un tel enchaînement doit bientôt être ſuivi d'un décroiſſement progreſſif de la population, autre principe d'une nouvelle diminution progreſſive dans le débit des productions territoriales, dans les revenus de la nation & du ſouverain. Ce décroiſſement ſera même d'autant plus prompt, que l'induſtrie ne connoit de patrie, que les lieux où elle eſt appellée par un intérêt particulier. Or ſi vous forcez l'induſtrie de s'éloigner de vous, il va ſe trouver encore dans la nation moins de conſommateurs en état de payer vos productions, & moins de moyens pour les convertir en jouiſſances: vous ſerez obligés d'aller chercher loin des conſommateurs étrangers, qui vous déduiront les frais d'exportation; & les marchandiſes étrangeres, dont vous voudrez jouir en retour, ſeront grevées auſſi des frais d'importation.

Nous devons voir avec douleur, que les hommes aient ſi long-tems ignoré des vérités ſi ſimples, ſi précieuſes à tous les membres d'une ſociété. Ce malheur eſt d'autant plus grand, qu'une fois que les générations paſſées s'en ſont écartées, les générations qui leur ſuccédent, ont les plus grandes difficultés à ſurmonter pour y revenir: les maladies dont les corps politiques ſont alors affligés, exigent des ménagemens, & ne peuvent ſe guérir que par une gradation, à laquelle il eſt impoſſible de ſe refuſer. Mais le premier pas à faire, pour rétablir ces corps dans leur état naturel, eſt de rendre publics les premiers principes du mal, & la ſource où il faut puiſer les remedes qu'on peut employer; ſans cette connoiſſance, le zele & les bonnes intentions des dépoſitaires de l'autorité ſe trouveront toujours trop foibles contre la force aveugle des préjugés anciennement établis; contre la force opiniâtre de l'habitude chez les hommes ignorans; contre la force tyrannique des beſoins impérieux du moment; contre la force perfide & tumultueuſe des intérêts particuliers & déſordonnés: voilà les ennemis puiſſans qu'ils ont à combattre, & contre leſquels la connoiſſance des vrais principes économiques, doit les armer, pour la gloire de ſes ſouverains, la proſpérité de leur empire, la félicité de leurs ſujets. Voyez *l'Ord. Nat. des ſociétés politiques & le rétabliſſement des impôts.* (D. F.)

IMPRATICABLE, *Gramm.*, qui ne peut être pratiqué. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Ces chemins ſont *impraticables.* C'eſt un homme *impraticable.* Tout ce qui fait un obſtacle inſurmontable à l'exercice de nos facultés, ſurtout corporelles, s'appelle ou peut s'appeller *impraticable.*

IMPRÉCATION, ſ. f., *Antiq. Grec. & Rom.*, *execratio*, *devotio*, *deprecatio*, *obſecratio*, c'eſt-à-dire, malédiction. Ce terme dans l'acception commune, déſigne proprement des vœux formés par la colere ou par la haine.

On appelle de ce mot les expreſſions emportées, que le déſir de la vengeance nous arrache, lorſque nous ſentant trop foibles pour nuire par nous-mêmes à ce que nous haïſſons, nous oſons réclamer le ſecours de la divinité, & l'inviter à épouſer nos reſſentimens.

Mais il s'agit ici de ces *imprécations* ſingulieres des anciens, que leur religion & la croyance des peuples autoriſent. Ce ſujet vraiment curieux pour un littérateur philoſophe, a fait la matiere de pluſieurs ſavans mémoires inſérés dans le recueil de l'académie des belles-lettres: il en faut détacher les généralités les plus importantes & les plus aſſortiſſantes au plan de cet ouvrage.

Commençons par diſtinguer les *imprécations* des anciens, en *imprécations* publiques, en *imprécations* des particuliers, & en *imprécations* contre ſoi-même, lorſqu'on ſe dévouoit pour la patrie; mais nous ne dirons rien de ces dernieres,

Digitized by Google

parce que nous en avons traité à l'article DÉVOUEMENT, *Hiſt. & Littér.*

J'entends par *imprécations* publiques, celles que l'autorité publique ordonnoit en certains cas chez les Grecs, chez les Romains, & chez quelques autres peuples.

Les citoyens impies, mais ſur-tout les oppreſſeurs de la liberté & les ennemis de l'Etat, furent l'objet le plus ordinaire de ces ſortes d'*imprécations*. Alcibiade en fubit la peine, pour avoir mutilé les ſtatues de Mercure, & pour avoir profané les ſacrés myſteres de Cérès.

Dès que les Athéniens eurent ſecoué le joug des Piſiſtratides, un decret du ſénat ordonna des *imprécations* contre Piſiſtrate & ſes deſcendans. Un pareil decret en ordonna de plus fortes encore contre Philippe, roi de Macédoine. Tite-Live nous en a conſervé la teneur que voici.

Le peuple, dit-il, obtint du ſénat un decret, qui portoit que les ſtatues qu'on avoit élevées à ce prince, ſeroient renverſées; que tous ſes portraits ſeroient déchirés; que ſon nom & ceux de ſes ancêtres de l'un & de l'autre ſexe, ſeroient effacés; que les fêtes établies en ſon honneur ſeroient réputées profanes, & les jours où on les célébroit, des jours malheureux; que les lieux où l'on avoit placé quelque monument à ſa gloire, ſeroient déclarés des lieux exécrables; enfin, que les prêtres dans toutes leurs prieres publiques pour les Athéniens & pour leurs alliés, ſeroient obligés de joindre des malédictions contre la perſonne & la famille de Philippe. On inféra depuis dans le decret, que tout ce qui pourroit être imaginé pour flétrir le nom du roi de Macédoine, ſeroit avoué & adopté par le peuple d'Athenes; & que ſi quelqu'un oſoit s'y oppoſer, il ſeroit regardé pour ennemi de l'Etat.

Eſchine nous apprend que les amphictions s'obligerent par une amere *imprécation*, non-ſeulement à ne jamais cultiver, mais même à ne jamais permettre qu'on cultivât les terres des Cyrrhéens & des Acragallides, qui avoient profané le temple de Delphes, & s'étoient gorgés du butin des offrandes dont l'avoit enrichi la piété des peuples: voici les propres termes de l'*imprécation*, ils ſont bien curieux.

„ Si quelqu'un, ſoit particulier, ſoit „ ville, ſoit nation entiere, viole cet „ engagement, qu'on les déteſte comme „ criminels de leze-majeſté divine envers „ Apollon, Latone, Diane & Minerve; „ que leurs terres ne donnent point de „ fruits; que leurs femmes n'enfantent „ pas des hommes, mais des monſtres; „ que leurs troupeaux ne produiſent que „ des maſſes contraires à l'ordre de la „ nature; que ſans ceſſe de telles gens „ ſuccombent dans toute expédition de „ guerre, dans tout jugement de tribu„ nal, dans toute délibération de peu„ ple, qu'eux, leur famille & leur race, „ périſſent par une extermination tota„ le; qu'enfin aucune victime de leur „ part ne trouve grace devant les qua„ tre divinités offenſées, & qu'à jamais „ elles rejettent de ſemblables ſacrifices."

Comme toutes les *imprécations* avoient pour but d'attirer la colere des dieux ſur la tête de celui contre qui on les prononçoit, les divinités, qui dans la mythologie préſidoient à la vengeance, entre leſquelles les furies tenoient le premier rang, étoient celles qu'on invoquoit le plus généralement dans les *imprécations*.

Les vœux qu'on leur adreſſoit ſont appellés indiſtinctement, *execrationes*, *execrationum carmen*, *diræ*, *deprecationes*, *devotiones*, *vota feralia*, termes qui marquent qu'on ne les invoquoit que pour en obtenir quelque choſe de funeſte; & afin de répandre une ſorte d'horreur ſur les ſacrifices qui faiſoient partie de la cérémonie, on les offroit ces ſacrifices, non ſur des autels élevés, mais dans des foſſes profondes que l'on creuſoit exprès.

Le premier but de ces prieres vengereſſes étoit de mettre les divinités infernales en poſſeſſion du coupable, qu'on leur abandonnoit; c'eſt ce qu'on entendoit par les deux mots *devovere diris*. Ceux qui avoient été ainſi dévoués étoient regardés comme des ennemis publics, &

Digitized by Google

comme des hommes exécrables. Bannis de la société, ils n'avoient plus de part aux aſperſions qui ſe faiſoient avec les tiſons ſacrés trempés dans le ſang des victimes. Ils n'avoient plus la liberté d'offrir des libations dans les temples, ni d'aſſiſter aux aſſemblées du peuple. Chaſſés de leur patrie, ils n'y étoient pas même reçûs après leur mort: on ne vouloit pas que leurs vêtemens fuſſent confondus avec ceux des citoyens, ni que la terre natale qu'ils avoient deshonorée, ſervît à les couvrir; à moins que ſur des preuves bien authentiques de leur innocence, ils ne fuſſent réhabilités. La réhabilitation ſe faiſoit en immolant quelques victimes à l'honneur des mêmes dieux, dont on avoit imploré l'aſſiſtance par les *imprécations*.

Mais les meurtriers, les aſſaſſins, les parricides ne pouvoient jamais ſe flatter de cet avantage. C'eſt ainſi que le déclare Œdipe dans Sophocle, lorſqu'il prononce ſes violentes *imprécations* contre le meurtrier de Laïus. „ Je défends, dit-il, „ qu'en aucun lieu de mes Etats, ce mal-„ heureux ſoit reçû dans les ſacrifices & „ dans les compagnies: je défends qu'on „ ait rien de commun avec lui, pas mê-„ me la participation de l'eau luſtrale; „ & j'ordonne qu'on le banniſſe comme „ un monſtre, de toutes les maiſons où „ il ſe retireroit. Puiſſe le criminel éprou-„ ver l'effet des malédictions dont je l'ac-„ cable aujourd'hui. Qu'il traîne une vie „ miſérable, ſans feu, ſans lieu, ſans ſe-„ cours, & ſans eſpoir d'être jamais ré-„ habilité."

Les *imprécations* furent originairement établies par le concours de la religion & de la politique, pour exclure de la ſociété & de la participation aux avantages qui y ſont attachés, ceux qui ſeroient capables d'en détruire l'ordre & l'adminiſtration. On regarda les *imprécations* comme une ſuite naturelle du droit commun, dont jouit tout gouvernement, de pouvoir retrancher de ſon ſein, les membres qui le bouleverſent & les ſujets rebelles.

Je n'examinerai point ſi l'uſage qu'on en a fait dans l'antiquité en divers tems & en pluſieurs pays, n'a pas quelquefois dégénéré en abus; & ſi la paſſion ſe couvrant du voile de la religion & du bien public, ne les a pas quelquefois injuſtement appliquées; je ſais qu'on les employoit très-rarement, & ſeulement dans des cas extrêmes. Cependant on ne ſauroit nier que les formules n'en fuſſent blâmables, & qu'en même-tems elles étoient accompagnées de cérémonies infamantes, qu'il falloit retrancher. Mais les abus des excommunications qui ont ſuccédé aux *imprécations* des payens, ſont bien autrement condamnables. Il n'y en a que trop d'exemples dans les derniers ſiecles. „ Dieu, dit M. l'abbé de Fleury, „ a permis les ſuites affreuſes des fauſ-„ ſes idées qu'on a eu ſi long-tems ſur „ l'excommunication pour nous en deſa-„ buſer à jamais, du-moins par l'expé-„ rience." *v.* EXCOMMUNICATION.

On peut même ajoûter, à la décharge des *imprécations* des anciens, qu'elles n'étoient pas toujours mêlées de formalités odieuſes, & qu'elles varioient ſuivant la nature du crime qui y donnoit lieu, & ſuivant les idées que les peuples en avoient. Lorſque les Crétois, chez qui la dépravation des mœurs étoit regardée comme la ſource de tous les déſordres, chaſſoient de leur iſle un citoyen corrompu; ils ne formoient contre lui d'autre vœu, ſinon qu'il fût obligé de paſſer ſa vie hors de ſa patrie, dans la compagnie de gens qui lui reſſemblaſſent; *imprécation* bien digne d'un peuple qui avoit eu Minos pour légiſlateur.

L'uſage des *imprécations* paſſa des Grecs chez les Romains; elles s'étoient gliſſées à Rome, dès la naiſſance de la république, & elles y ſubſiſterent dans les tems poſtérieurs. Valerius Publicola, autoriſé par le peuple, dévoua aux dieux infernaux la vie & les biens de quiconque oſeroit aſpirer à la royauté. Craſſus, ce Romain ſi fameux par ſes richeſſes, ayant formé le deſſein d'aller conquérir le pays des Parthes, ſurmonta par la faveur de

Digitized by Google

Pompée, l'oppoſition que les pontifes mettoient à cette entrepriſe; mais le tribun Atéjus s'étant fait apporter dans l'endroit par où Craſſus devoit paſſer, un réchaud plein de feu, y jetta quelques parfums, fit des aſperſions, & prononça une formule conçue en termes ſi effrayans, qu'on la nomma *carmen deſperatum*.

Telles étoient la plupart des *imprécations* particulieres; je les définis, des prieres qu'on adreſſe à un être ſuprême, pour l'engager à ſe porter vengeur des injures, dont ſa protection n'a pas garanti, & dont on eſt hors d'état de ſe venger.

Rien n'eſt plus naturel à la foibleſſe accablée, que d'implorer l'aſſiſtance d'un pouvoir ſupérieur à ceux qui l'oppriment. Les hommes dans tous les tems ont adreſſé leurs vœux aux dieux protecteurs de l'humanité. L'idée de tirer vengeance des maux qu'on a ſoufferts par la malice ou la violence des autres, eſt une idée pleine de douceur & de conſolation. Les malheureux ne deſirent guere moins la vengeance de leurs calamités, que la protection des dieux, pour la conſervation de leurs repos. Ils ſe ſont toujours adreſſés à la juſtice divine, pour la punition des offenſes dont ils ne peuvent ſe flatter d'obtenir la ſatisfaction d'une autre maniere. Les vœux commencent où l'eſpoir vient à ceſſer.

Il eſt beaucoup parlé dans l'antiquité des *imprécations* célebres, dont l'effet a rempli également de terreur & de pitié, les théâtres de la Grece, & quelquefois les nôtres. Il eſt vrai que c'eſt par le canal des poetes que la connoiſſance de ces *imprécations* eſt parvenue juſqu'à nous; mais il n'eſt pas moins vrai que les poëtes ſont les hiſtoriens des tems les plus éloignés, & les témoins d'une vieille tradition, dont le ſouvenir quand ils écrivoient, n'étoit pas encore effacé de la mémoire des hommes.

Or de toutes les *imprécations*, dont les écrits des poëtes ſont remplis, les plus remarquables ont été celles que les peres irrités ont faites contre leurs enfans.

Il faut d'abord obſerver que ſoit qu'elles euſſent leur fondement légitime dans quelque grand outrage, ſoit qu'elles ne fuſſent que le produit d'un eſprit troublé par des ſoupçons injuſtes, l'événement n'en étoit pas moins funeſte à ceux qui en étoient frappés.

Pour découvrir la cauſe de cette opinion reçûe chez les anciens, il faut remonter aux tems du monde, qui ont précédé l'établiſſement des Etats. Alors un pere de famille, maître abſolu de la deſtinée de ſes enfans, ne voyoit rien au-deſſus de lui que les dieux. Il en étoit en quelque ſorte l'image vivante; & comme les peres par leur ſageſſe, s'attiroient de leurs enfans l'admiration, & le reſpect qui en eſt inſéparable, de même par leur tendreſſe & par leurs ſoins, ils en avoient le cœur & l'attachement. Les enfans ne voyoient donc après les dieux, rien qui fût ſi bon ni ſi grand, que les auteurs de leur naiſſance; auſſi de toute ancienneté, le reſpect dû aux peres par leurs enfans marche à côté du culte des dieux.

Les Furies, nées ſelon Héſiode, du ſang d'un pere outragé par ſon fils, de Célus mutilé par Saturne, étoient les miniſtres infatigables des vengeances paternelles. C'étoit à elles que les peres dans l'excès de leur colere, adreſſoient les *imprécations* contre leur propre ſang; & s'ils appelloient quelqu'autre divinité à leur vengeance, les Furies étoient toujours prêtes à ſe joindre à elles, pour exécuter leurs ordres. Althée, dit Homere, frappoit à genoux la terre avec les mains, lorſqu'elle proféroit ſon *imprécation* contre ſon fils Méléagre, & demandoit aux dieux des enfers & à Proſerpine la mort de ce fils infortuné, la Furie qui erre dans les ténebres, entendit du fond du Tartare ſa funeſte priere.

L'effet même des *imprécations* paternelles ſur des enfans innocens, ne ſe révoquoit point en doute, parce que le pere étoit regardé comme le ſouverain ſeigneur de ſa famille. La politique fortifia dans l'eſprit des hommes une opinion d'où dépendoit le repos de l'ordre public.

Digitized by Google

Entre les *imprécations* prononcées par un pere avec juſtice, perſonne ne peut oublier celle d'Œdipe contre Etéocle & Polinice, qui leur fut ſi fatale. C'eſt le principal point de vûe des *Phéniciennes* d'Euripide, & de la tragédie d'Eſchyle, intitulée *les ſept devant Thebes*.

On ne ſe reſſouvient pas moins des *imprécations* de Théſée, qui toutes injuſtes qu'elles étoient, donnerent la mort à Hyppolite ſon fils vertueux, & à lui une douleur mortelle. C'eſt encore le ſujet de la tragédie d'Eurypide, qui a pour titre *Hyppolite*.

L'hiſtoire moderne rapporte que le malheureux Henri IV. empereur d'Allemagne, trompé par ſon indigne fils, qui le dépouilla de ſa couronne, s'écrioit en mourant, „ Dieu des vengeances, vous „ vengerez ce parricide." Ainſi de tout tems, les hommes ont imaginé que Dieu exauçoit les *imprécations* des mourans, & ſur-tout celles des peres. Erreur utile & reſpectable, dit un auteur moderne, ſi elle pouvoit arrêter le crime!

En général, les Romains croyoient que les *imprécations* avoient une telle force, qu'aucun de ceux contre qui elles avoient été faites, n'en pouvoit éviter l'effet. C'eſt en profitant de cette opinion ſuperſtitieuſe, qu'Horace dans une ode ſatyrique contre la magicienne Canidie, lui dit: „ vos malédices ne changeront point le „ cours de la juſtice des dieux; mais mes „ *imprécations* vont attirer ſur vous la co„ lere du ciel, & nul ſacrifice n'en pour„ ra détourner l'accompliſſement.

Dira deteſtatio
Nullâ expiatur victimâ. Ode V. lib. V.

Je ne dois pas oublier de remarquer que les anciens, à la priſe & à la deſtruction des villes, qui leur avoient coûté beaucoup de ſang, prononcerent quelquefois des *imprécations* contre quiconque oſeroit les rétablir.

Quelques-uns croient que ce fut-là la principale raiſon, pour laquelle Troie ne put jamais ſe relever de ſes cendres, les Grecs l'ayant dévouée à une chûte éternelle & irréparable.

Ces *imprécations* contre des villes entieres ſaccagées & renverſées, paſſerent chez les Juifs, qui les goûterent avec avidité, & les employerent impitoyablement. Ainſi nous liſons que Joſué à la deſtruction de Jéricho, fit de fatales *imprécations* contre quiconque oſeroit la rebâtir; ce qui fut accompli au bout d'environ 537 ans, dans la perſonne d'Hiel de Béthel; & s'il eſt parlé dans ce long eſpace de tems d'une ville de Jéricho, cette ville n'avoit point été bâtie ſur les fondemens de l'ancienne, mais dans ſon voiſinage. Ce ne fut qu'après la mort d'Hiel, qu'on vint demeurer dans la premiere qu'il avoit réparée.

Mais tous les peuples s'accorderent à lancer des *imprécations* contre les violateurs des ſépulcres, qui par-tout étoient des lieux réputés ſacrés. On chargeoit les tombeaux de diverſes formules terribles: que le violateur meure le dernier de ſa race, qu'il s'attire l'indignation des dieux, qu'il ſoit privé de la ſépulture, qu'il ſoit précipité dans le Tartare, qu'il voie les oſſemens des ſiens déterrés & diſperſés, que les myſteres d'Iſis troublent à jamais ſon repos, que ſes deſcendans ſoient réduits au même état qu'il éprouve. *Deos iratos habeat. . . . oſſa ſuorum eruta atque diſperſa videat, ſi quis de eo ſepulchro violarit*, &c.

Enfin, les *imprécations* furent en uſage chez les Gaulois, mais il n'appartenoit qu'aux druides de les prononcer, & la deſobéiſſance à leurs déciſions étoit au rapport de Céſar, *de bello Gallico*, lib. VI. p. 220, *edit. variorum*, le cas le plus ordinaire où ils les employaſſent. On en peut croire Céſar ſur ſa parole, il avoit vû ce qu'il avançoit, & s'il ne l'avoit pas vû, on pourroit l'en croire encore.

IMPRÉCATIONS, ſ. f. pl., *Littérature*, *diræ*; ce ſont les déeſſes impitoyables que l'on nommoit *Furies* ſur la terre, *Eumenides* aux enfers, & *imprécations* dans le ciel, dit Servius ſur *le quatrieme livre de l'Enéide*.

Quelques-uns croient que leur nom latin *diræ* vient du grec δεινὰ, qui ſignifie *terribles*.

Incitata

Digitized by Google

Incinctæ igni
Incedunt cum ardentibus tædis.

On les invoquoit toujours dans toutes les prieres qu'on faiſoit contre ſes ennemis, ou contre les ſcélerats.

Ces prétendues déeſſes vengereſſes avoient outre leurs temples & leurs bois ſacrés, des libations qui leur étoient propres, & dans leſquelles on n'employoit que l'eau & le miel, ſans aucun mélange de vin. On ne parloit qu'avec une horreur religieuſe de ces divinités infernales & céleſtes. On évitoit de prononcer leurs deux noms d'*imprécations* & de *Furies*, & l'on leur ſubſtituoit celui d'*Euménides*, qui n'offroit rien d'affreux. *v.* EUMÉNIDES.

Enfin, comme on tremble toujours à l'aſpect de la main qui va nous frapper, auſſi n'y avoit-il rien qui portât avec ſoi plus d'épouvante que le caractere des Furies, dont Héraclite diſoit qu'elles arrêteroient le ſoleil même, s'il vouloit ſe détourner de ſa route; mais il ne s'agit pas ici de s'étendre davantage, le lecteur peut conſulter leur article, où l'on eſt entré dans de grands détails.

IMPRÉCATION, *Littérature*, figure de rhétorique par laquelle l'orateur ſouhaite des malheurs à ceux à qui il parle. Elle eſt quelquefois dictée par l'horreur pour le crime & pour les ſcélérats, comme celle-ci du grand-prêtre Joad dans l'Athalie de Racine.

Duigne, daigne, mon Dieu, ſur Mathan & ſur elle
Répandre cet eſprit d'imprudence & d'erreur,
De la chûte des rois, funeſte avant-coureur.

Quelquefois elle eſt l'effet de l'indignation, mais le plus ſouvent celui de la colere & de la fureur. Ainſi dans Rodogune Cléopatre expirante, ſouhaite à ſon fils Antiochus & à cette princeſſe tous les malheurs réunis.

Puiſſe le ciel, tous deux vous prenant pour victimes,
Laiſſer tomber ſur vous la peine de mes crimes.
Puiſſiez-vous ne trouver dedans votre union,
Qu'horreur, que jalouſie, & que confuſion;
Et pour vous ſouhaiter tous les malheurs enſemble,
Puiſſe naître de vous un fils qui me reſſemble.

IMPRÉGNATION, (R), ſ. f., *Œcon. Anim. & Phil. Herm.* Ce terme eſt proprement ſynonyme de *fécondation*. *v.* FÉCONDATION, GÉNÉRATION, GROSSESSE.

Il n'y aura point d'*impregnation*, s'il n'y a point de conjonction, diſent les philoſophes hermétiques, c'eſt-à-dire, que ſi l'on ne fait pas le mariage du mâle & de la femelle, ou ce qui eſt la même choſe, du fixe & du volatil, ils ne pourront agir l'un ſur l'autre, & produire un troiſieme corps qui participera des deux. Cette *impregnation* ſe fait dans le tems que le volatil & le fixe ſont dans une diſſolution entiere, parce qu'alors ils ſe pénétrent *per minima*, & ſe confondent, pour ainſi dire, l'un dans l'autre, de maniere qu'après avoir circulé, ils deviennent inſéparables.

On dit auſſi *impregnation* en chymie, pour ſignifier la communication des propriétés d'un mixte faite à un autre de quelque maniere qu'on la faſſe. Par exemple, quand on donne au tartre la vertu émétique de l'antimoine, ce qui le fait appeller *tartre ſtibié*.

IMPREGNER, verb. act., *Gramm. Impregner* un corps d'un autre, c'eſt répandre les molécules de celui-ci entre les molécules du premier, enſorte qu'il y en ait par-tout également: c'eſt ainſi qu'un drap eſt *imprégné* de la liqueur colorante, qu'une eau eſt *imprégnée* de ſel, &c. Ainſi l'*imprégnation* ſe fait ou par le mélange, ou par l'imbibition, ou par la combinaiſon, ou par la diſſolution, &c.

IMPRÉNABLE, adj., *Gramm.*, qui ne peut être pris, forcé. Il ne ſe dit guere que d'une place fortifiée. Il n'y a aucune place *imprenable* depuis l'invention de la poudre à canon.

IMPRESCRIPTIBLE, adj., *Juriſp.*, ſe dit de ce qui ne peut être preſcrit, comme le domaine du ſouverain. Il y a des choſes qui ſont *impreſcriptibles* de leur nature, de maniere qu'elles ne peuvent jamais

Digitized by Google

être prescrites; d'autres, qui, quoique sujettes en général à la loi de la prescription, ne peuvent être prescriptes pendant un certain tems où la prescription ne court pas. *v.* PRESCRIPTION.

IMPRESCRIPTIBILITÉ, s. f., *Jurisprud.*, est la nature d'une chose qui la rend imprescriptible, ou non sujette à être prescrite, soit activement ou passivement. *v.* PRESCRIPTION.

IMPRESSE, adj., *Philos. Scholastique.* On dit des especes *impresses*, & des especes *expresses*. On entend par les premieres, des émanations qui se détachant des corps dont elles sont des simulacres legers, viennent frapper nos organes, & sont transmises au *sensorium commune*, où le principe intelligent s'en occupe & s'en forme des concepts qu'on appelle *especes expresses*. Les especes *impresses* sont matérielles, les expresses sont spirituelles: les unes & les autres sont chimériques. Voy. les articles IDÉES, SENSATION, &c.

IMPRESSION, s. f., *Gramm.*, c'est en général la marque de l'action d'un corps sur un autre. Les pieds des animaux s'impriment sur la terre molle. Le coin laisse son *impression* sur la monnoie. Les objets extérieurs font *impression* sur nos sens. Les *impressions* reçues dans la jeunesse, ressemblent aux caracteres gravés sur l'écorce des arbres; ils croissent & se fortifient avec eux. Ce n'est point par les *impressions* de détail, qu'il faut juger de la bonté morale d'un ouvrage dramatique, mais par l'*impression* derniere qu'on en remporte. Vous avez cent fois ri du mysanthrope Alceste; vous l'avez trouvé brutal, opiniâtre, insensé, ridicule; mais à la fin, vous prendriez volontiers son rôle dans la société, & vous l'estimez assez pour souhaiter de lui ressembler. Le mot *impression* a cent autres acceptions diverses, tant simples que figurées.

IMPRESSION, c'est le produit de l'art de l'imprimeur. La beauté d'une *impression* dépend de tant de circonstances différentes, qu'il est presque impossible de trouver à cet égard un seul livre également bien conditionné: il n'y a guere que du plus ou moins.

L'*impression* de Hollande doit la réputation dont elle jouit, à l'élégance de ses caracteres, & à la beauté de son papier. La fonderie en caracteres a fait de grands progrès à Paris; mais il seroit encore à desirer qu'en faisant l'œil un peu plus creux, il devint moins sujet à se remplir d'encre, & s'écrasât moins promptement. Les caracteres anciens sont moins beaux, mais ils conservent plus long-tems l'œil net par cette raison.

Il seroit encore d'une grande utilité dans l'imprimerie, que tous les caracteres, même chez les différens fondeurs, fussent exactement de la même hauteur; mais par une politique qui nuit extrêmement à la qualité de l'*impression*, chaque fondeur a presque des hauteurs particulieres. Et quand dans la même feuille on est obligé d'employer différens caracteres, ce qui arrive souvent, on a le desagrément de voir une partie noire, & l'autre blanche. Tout le talent des imprimeurs à la presse ne peut y remédier entierement.

Pour le papier, bien-loin que les manufactures de France égalent celles de Hollande, il devient de plus en plus mauvais. Dans la même main de papier, il se trouve souvent des feuilles de trois épaisseurs différentes; du blanc & du gris. Les imprimeurs trempant leur papier, & touchant leur forme suivant la qualité du papier, ne peuvent que se tromper souvent. On voit dans une édition une feuille noire, après une blanche. C'est cependant quelquefois la faute des imprimeurs.

IMPRESSIONS *digitales*, *Anatomie*, c'est ainsi qu'on nomme quelques enfoncemens superficiels, que présente la partie de l'os frontal, qui forme la voûte orbitaire. On appelle ces enfoncemens *impressions digitales*, parce qu'ils ressemblent assez à ceux qu'on feroit avec l'extrémité des doigts sur une matiere molle. Ils sont formés par les circonvolutions de la substance corticale des lobes antérieurs du cerveau. *v.* FRONTAL, *os.*

Digitized by Google

IMPRIMAGE, ſ. m., ſe dit parmi les *Tireurs d'or*, de l'action de l'avanceur qui paſſe une fois ſon fil dans chacun de ſes prégatons, ce qui fait le premier & le ſecond *imprimage*.

IMPRIMER, *Grammaire*, c'eſt porter l'empreinte d'un objet ſur un autre.

Imprimer en lettres, c'eſt porter l'empreinte des lettres ſur du papier, ou quelqu'autre matiere propre à la recevoir.

Imprimer en taille-douce, c'eſt porter l'empreinte d'une planche gravée ſur des ſurfaces propres à la prendre; & ainſi de toutes les autres manieres d'*imprimer*. Voy. les art. IMPRIMERIE EN LETTRES, & IMPRIMERIE EN TAILLE-DOUCE.

IMPRIMER, v. act., en *Architect.*, c'eſt peindre d'une ou de pluſieurs couches d'une même couleur à l'huile ou à détrempe les ouvrages de charpenterie, de menuiſerie, de ferrurerie, & quelquefois les plâtres qui ſont au-dedans ou au dehors des bâtimens, autant pour les conſerver, que pour les décorer.

On appelle toutes les peintures de bâtimens *peintures d'impreſſions*.

IMPRIMER, en terme de *Cirier*, c'eſt imbiber la mêche d'une premiere couche de cire, pour la rendre plus facile à prendre les autres.

IMPRIMER, ſe dit en *Peinture*, des couches de colle & de celles de couleurs qu'on met ſur les toiles, pour les rendre telles qu'elles doivent être pour y faire quelque tableau. Lorſque les toiles ſont imprimées, il faut qu'elles ſoient bien ſeches avant de peindre deſſus.

Imprimer ſe dit auſſi des couches de couleurs à huile ou en détrempe qu'on donne ſur les ouvrages de charpenterie, de menuiſerie, & de ferrurerie & de maçonnerie, ſoit pour les conſerver ou les embellir de divers ornemens, de figures, panneaux, &c.

Imprimer ſe dit encore des eſtampes que l'on imprime.

IMPRIMERIE, ſ. f., *Arts Méchan.*, art de tirer ſur du papier l'empreinte des lettres, des caracteres mobiles, jettés en fonte, & qui ſervent de moule. On l'appelle autrement *art typographique*, & c'eſt un fort bon terme. Venons à la choſe.

L'*imprimerie*, cet art ſi favorable à l'avancement des ſciences, qui acquierent toujours de la perfection à meſure que les connoiſſances ſe multiplient, fut trouvée vers le milieu du quinzieme ſiecle, à-peu-près dans le tems que la gravure fut connue, & les Romains n'avoient qu'un pas à faire pour en avoir la gloire.

Les auteurs qui ont écrit ſur cette matiere s'accordent aſſez à fixer l'époque de cet art depuis l'année 1440, & à faire honneur à la ville de Mayence de l'avoir vû naître dans ſon ſein. Harlem, qui ſe vante de cette gloire, a des partiſans, & entr'autres Boxhorn. Enfin, la ville de Strasbourg a les ſiens, & en particulier MM. Mentel & Schœpflin.

Toutefois, ſi l'on en juge impartialement, on ne peut guere douter que Guttenberg ne ſoit le véritable auteur de l'*imprimerie*. Il étoit natif de Mayence, & ſortoit d'une famille patricienne de cette ville. On trouve dans des contrats paſſés à Strasbourg, en 1441 & 1442, qu'il eſt appellé *Joannes* dictus *Gensfleiſch*, *aliàs nuncupatus* Guttenberg, *de Moguntia*.

On aſſûre que Guttenberg, étant à Strasbourg en 1439, paſſa un acte avec trois bourgeois de cette ville, pour mettre en œuvre pluſieurs arts, & *ſecrets merveilleux qui tiennent du prodige*. Ce ſont, dit M. Schœpflin, les termes du traité, écrit en allemand, ſans toutefois ſpécifier en quoi conſiſtoient ces arts; cependant il eſt permis de ſoupçonner que l'art d'imprimer étoit du nombre de ces ſecrets qualifiés de *merveilleux*.

En effet, l'invention de l'*imprimerie* a été regardée, dans les commencemens, comme tenant du prodige, & même du ſortilege. Les parties contractantes n'auront pas jugé à propos de s'expliquer plus clairement, dans l'eſpérance de tirer un profit conſidérable d'un art pour lequel il n'y avoit pas même encore de terme conſacré.

En 1450, Guttenberg étant à Mayence

Digitized by Google

pour chercher des amis qui vinſſent au ſecours de ſes fonds épuiſés, fit dans cette année une nouvelle aſſociation avec Fauſt de Mayence. Voilà pourquoi Jean Schœffer, aſſocié & gendre de Fauſt, a mis l'époque de l'origine de l'*imprimerie* à Mayence dans ladite année 1450.

En 1452, le même Jean Schœffer, domeſtique de Fauſt, trouva le ſecret de jetter en fonte les caractères, & mit par conſéquent la derniere main à la perfection de l'*imprimerie*; car juſqu'alors Guttenberg & Fauſt n'avoient imprimé qu'avec des lettres ſculptées en relief ſur le bois & ſur le métal: il falloit des lettres mobiles fondues, & c'eſt ce que Schœffer exécuta.

En 1455, l'électeur de Mayence Adolphe II. honora Guttenberg de ſes bonnes graces, eut ſoin de ſa fortune, & le reçut au nombre des gentilshommes de ſa maiſon, avec une penſion honnête. Guttenberg ne jouit pas long-tems de ces avantages; il mourut trois ans après à Mayence en 1468, & fut enterré dans l'égliſe des Cordeliers de cette ville.

Je n'entrerai point ici dans un plus grand détail ſur la vie des trois hommes qui ont les premiers imprimé des livres. Je remarquerai ſeulement que ceux qui ne ſont pas inſtruits de ce qui conſtitue eſſentiellement cet art admirable, ont fixé ſon origine ou à l'invention des tables gravées en bois, ou à celle des lettres fixes; tandis qu'il eſt aiſé de concevoir que la découverte des lettres mobiles, gravées en relief & jettées en fonte, en eſt la vraie baſe. Si donc la mobilité des caracteres fait le fondement de l'*imprimerie*, ce ne ſont ni les Chinois qui impriment à-peu-près de la même façon qu'on imprime aujourd'hui les eſtampes, ni ceux de Harlem dont la prétention ne ſauroit s'étendre au-delà des tables de bois gravées, qui peuvent s'attribuer la gloire de l'invention. Ainſi le *ſpeculum humanæ ſalvationis*, gardé précieuſement dans leur ville comme un monument inconteſtable de l'*imprimerie* inventée chez eux par Laurent Coſter, ne décide rien. Pluſieurs autres ouvrages de cette eſpece, qu'on trouve chez des curieux, ſont imprimés dans le même goût de gravure.

On ſait comment l'*imprimerie* s'eſt répandue depuis 1462, par la révolution que Mayence éprouva cette même année. Adolphe, comte de Naſſau, ſoutenu par le pape Pie II. ayant ſurpris cette ville impériale, lui ôta ſes libertés & ſes privileges. Alors un très-grand nombre d'ouvriers, qu'elle avoit dans ſon ſein, à l'exception de Guttenberg, s'enfuirent, ſe diſperſerent, & porterent leur art dans les lieux & les pays où il n'étoit pas connu. C'eſt à cet événement que tous les hiſtoriens réunis à Jean Schœffer, fils de Pierre & petit-fils de Fauſt, placent l'époque de la diſperſion, dont l'Europe profita.

En effet, par cette diſperſion, les ouvriers de Mayence porterent leur induſtrie de toutes parts. Ulric Han ou Gallus, Conrad Swenheym & Arnold Pannartz, ſe rendirent à Rome, & ces deux derniers furent logés dans la maiſon des Maximes où ils imprimerent en 1467 le traité de S. Auguſtin, & depuis une Bible latine, les offices de Ciceron, & pluſieurs autres livres. A Veniſe, Jean de Spire publia en 1469 l'*hiſtoire naturelle* de Pline & les *épîtres familieres* de Ciceron. Dans la même année Sixte Rieſſinger fit paroître à Naples quelques ouvrages de droit & de théologie. A Milan Antoine Zarot mit au jour un Terence en 1470.

A Paris, Ulric Gering, Martin Crantz, & Michel Friburger, commencerent à imprimer dans une ſalle de la maiſon de Sorbonne; & ſix ans après, en 1476, Pierre Mauſer, natif de Rouen, mit au jour, à Padoue où il s'étoit retiré, *Alberti Magni de lapidibus & mineralibus*.

A Strasbourg, Jean Mentell imprima le décret de Gratien en 1471 & ſelon le témoignage de Gebweiler & de Wimphelinge, Jean de Cologne & Jean Mentheim ſe diſtinguerent par leurs caracteres de fonte, & eurent pour ſucceſſeur Henri Eggeſtein.

Digitized by Google

On vit paroître à Lyon en 1476 une legende dorée; en 1477 un *ſpeculum vitæ humanæ*: on imprima la même année dans Geneve un *traité des anges* de François Ximenès de l'ordre des FF. mineurs & depuis évêque d'Elne en Catalogne, Voy. la *Biblioth. Hiſp. Vet.* de Nicolas Antonio *t. 2. pag. 119.*

Abbeville fit voir en 1486, en 2 volumes *in-fol.* l'ouvrage de la *cité de Dieu* de S. Auguſtin, traduit par Raoul de Preſles en 1375. C'eſt le premier livre qui ait été imprimé dans cette ville.

Jean de Weſtphalie mit au jour à Louvain, en 1473 les *geſta Romanorum ad moralitates reducta, & Petrus Creſcentius de agricultura.* A Anvers, Matthieu Vander-Goes publia en 1472 un *in 4to.* écrit en langue flamande & cité par M. Meerman qui a vu ce volume. A Déventer, Richard Paſraer imprima *itinerarium Johannis de Heſe.*

Enfin, à Seville même, Paul de Cologne, & ſes aſſociés tous allemands, publierent un *Floretum S. Matthæi* en 1491, & dès 1492 on y avoit imprimé un abrégé de géographie écrit en eſpagnol par Fernandez Denciſo.

Dans ce tems-là, Jean Amerbach faiſoit imprimer de bons ouvrages à Bâle, en caracteres ronds & parfaits. Mais dix ans auparavant, l'Italie donnoit déja des éditions précieuſes en caracteres grecs. Milan, Veniſe, ou Florence, en eurent l'honneur.

Ainſi non-ſeulement l'on eſt parvenu rapidement, par le ſecours de l'impreſſion, à multiplier les connoiſſances, mais encore à fixer & à tranſmettre juſqu'à la fin des ſiecles les penſées des hommes, tandis que leurs corps ſont confondus avec la matiere, & que leurs ames ſe ſont envolées au ſéjour des eſprits.

Tous les autres arts qui ſervent à perpétuer nos idées, périſſent à la longue. Les ſtatues tombent finalement en pouſſiere. Les édifices ne ſubſiſtent pas auſſi long-tems que les ſtatues, & les couleurs durent moins que les édifices. Michel Ange, Fontana & Raphael ſont ce que Phidias, Vitruve & Appelles étoient dans la ſculpture, & les travaux de ceux-ci n'exiſtent plus.

L'avantage que les auteurs ont ſur ces grands maîtres, vient de ce qu'on peut multiplier leurs écrits, en tirer, en renouveller ſans ceſſe le nombre d'exemplaires qu'on deſire, ſans que les copies le cedent en valeur aux originaux.

Que ne payeroit-on pas d'un Virgile, d'un Horace, d'un Homere, d'un Ciceron, d'un Platon, d'un Ariſtote, d'un Pline, ſi leurs ouvrages étoient confinés dans un ſeul lieu, ou entre les mains d'une perſonne, comme peut l'être une ſtatue, un édifice, un tableau?

C'eſt donc à la faveur du bel art de l'*imprimerie* que les hommes expriment leurs penſées dans des ouvrages qui peuvent durer autant que le ſoleil, & ne ſe perdre que dans le bouleverſement univerſel de la nature. Alors ſeulement, les œuvres inimitables de Virgile & d'Homere périront avec tous ces mondes qui roulent ſur nos têtes.

Puiſqu'il eſt vrai que les livres paſſent d'un ſiecle à l'autre, quel ſoin ne doivent pas avoir les auteurs d'employer leurs talens à des ouvrages qui tendent à perfectionner la nature humaine? Si par notre condition de particuliers nous ne pouvons pas faire des choſes dignes d'être écrites, diſoit Pline le jeune, tâchons du moins d'en écrire qui ſoient dignes d'être lûes.

Les perſonnes qui ſeroient avides de diſcuſſions détaillées ſur l'origine de l'*imprimerie*, & ſur ſes inventeurs, pourront ſe ſatisfaire dans Baillet, Chevillier, la Caille, Mallinkroot, Mentel, Panciroll, Polydore Virgile *de rerum inventoribus*, Michael Mayer *vera Germanorum inventa*, Almeloveen *de novis inventis*, les Tranſact. philoſoph. &c. Schœpflin, Fournier, Proſper Marchand & Meerman.

Mais les perſonnes curieuſes d'acquérir la connoiſſance des premieres & des meilleures éditions des livres en tout genre, doivent feuilleter la plume à la main, les bibliotheques grecques & latines de Fa-

Digitized by Google

bricius & les annales typographiques de Maittaire.

La main d'œuvre de l'*imprimerie* en lettres, ou *typographie*, conſiſte dans deux opérations principales; ſavoir la compoſition ou l'aſſemblage des caracteres, & l'impreſſion ou l'empreinte des caracteres ſur le papier. On appelle, dans l'*imprimerie*, *compoſiteur* ou *ouvrier de la caſſe* celui qui travaille à l'aſſemblage des caracteres; on appelle *imprimeur* ou *ouvrier de la preſſe* celui qui travaille à l'impreſſion ou à l'empreinte des caracteres ſur le papier par le moyen de la preſſe.

Nous allons commencer par les opérations du compoſiteur, qui ſont la diſtribution, l'aſſemblage des lettres ou la compoſition, l'impoſition, & la correction.

Il prend d'abord dans les rayons ou tablettes de l'imprimerie, deux *caſſes* du caractere deſtiné pour l'ouvrage ſur lequel il doit travailler, une caſſe de *romain* & une d'*italique*. Il dreſſe ces deux caſſes dans le rang ou la place qu'il doit occuper. Le rang le plus clair eſt le plus avantageux; & il doit être arrangé de façon que quand le compoſiteur travaille à ſa caiſſe, il préſente le côté gauche à l'endroit d'où il tire ſon jour. Le caractere romain étant ordinairement celui dont il entre le plus dans la compoſition, la caſſe de romain ſe place le plus près du jour, & la caſſe d'italique à côté. S'il y a quelque tems que les caſſes n'ont ſervi & qu'elles ſoient poudreuſes, le compoſiteur prend un ſoufflet, & ſouffle tous les caſſetins l'un après l'autre pour en faire ſortir la pouſſiere, en commençant par le haut de la caſſe. Il regarde enſuite s'il n'y a point dans ſes deux caſſes quelques lettres d'un autre corps; s'il en trouve, il les ôte & les donne au *prote*, qui eſt celui qui a ſoin des caracteres & des uſtenſiles de l'imprimerie, pour les mettre à leur place. S'il y a quelques ſortes de trop, il les ſurvuide & les met dans des cornets. Voyez l'article CASSE, & les *fig. 22 & 23. des Pl. d'Imprimerie.*

Diſtribution. Après que le compoſiteur a donné à ſes deux caiſes le plus de propreté qu'il lui a été poſſible, il doit *diſtribuer*. Pour cela le prote lui donne des paquets de lettre ſi le caractere eſt en paquet. Le compoſiteur en ôte l'enveloppe, les arrange ſur le marbre, voyez MARBRE, ou ſur un *ais*, l'œil en deſſus & le cran tourné de ſon côté, prend de l'eau claire avec une éponge, en mouille la quantité qui lui eſt néceſſaire pour emplir ſa caſſe, & délie les paquets à meſure qu'il les diſtribue. Si le caractere eſt en forme, le prote indique au compoſiteur une forme de diſtribution. Il va la prendre, l'apporte, met ſur le *marbre* un grand ais ou le plus ſouvent deux demi-ais, met la forme ſur ces ais, l'œil du caractere en deſſus, prend un marteau, l'y deſſerre, mouille le caractere avec l'éponge, ôte le *chaſſis*, *v.* CHASSIS, ôte auſſi la *garniture*, c'eſt à-dire, les pieces de bois *m*, *n* &c. *fig. 36.* qui tiennent les caracteres, la met arrangée ſur un autre ais, garde ce chaſſis & cette garniture s'ils doivent lui ſervir, ſinon les donne au prote pour les ſerrer. Le compoſiteur prend une *réglette*, *v.* RÉGLETTE, qui doit être un peu plus longue que les lignes de diſtribution, & enleve les titres courans des pages, les lignes de *quadrats*, *v.* QUADRATS, les *vignettes*, *v.* VIGNETTES, les *réglets* doubles ou ſimples, *v.* RÉGLETS, en un mot tout ce qu'il croit pouvoir lui ſervir dans ſa compoſition, & le met dans une *galée*. Voyez la *fig. 20.* & GALÉE.

Enſuite il poſe le plat de ſa réglette contre le corps du caractere du côté du cran, & du côté de la main gauche le bout de la réglette au niveau des lignes de diſtribution; il appuie le doigt annulaire de chaque main contre la réglette; & preſſant les lignes de côté également en ſens contraire avec l'indicateur & le doigt du milieu auſſi de chaque main, & tirant un peu vers lui, il ſépare, puis enleve une quantité de caractere qui s'appelle *une poignée*, plus ou moins groſſe à proportion de la longueur des lignes de diſtribution. La main droite ſoutient ſeule un inſtant cette poignée, pendant le-

Digitized by Google

quel la gauche s'ouvre & ſe préſente les doigts écartés pour la recevoir & la ſoutenir ſur le doigt annullaire ou ſur le petit doigt, appuyée contre le pouce dans toute ſa hauteur. Le compoſiteur commence à diſtribuer. Il prend avec le doigt du milieu, l'index & le pouce de la main droite, en commençant par la fin de la ligne qui ſe trouve la premiere en deſſus, un, deux ou trois mots de la diſtribution, à proportion de leur longueur; & ſoutenus ſur le doigt annullaire, il les lit, & par un petit mouvement du pouce, de l'index & du doigt du milieu, en met chaque lettre l'une après l'autre dans le caſſetin, *v.* CASSETIN, de la caſſe, qui lui eſt deſtiné. Il prend enſuite deux ou trois autres mots, il les diſtribue de même, & encore deux ou trois autres après juſqu'à ce que la premiere ligne ſoit finie. Il entame de même la ligne ſuivante qui ſe trouve la premiere en-deſſus, & ainſi ſucceſſivement les autres lignes juſqu'à ce que la poignée ſoit entierement diſtribuée. Enſuite il prend pluſieurs autres poignées & les diſtribue de même, juſqu'à ce que la caſſe ſe trouve remplie. En diſtribuant, le cran doit être deſſous, & l'œil de la lettre tourné du côté du compoſiteur, à cauſe de la commodité évidente qui en réſulte dans la diſtribution, malgré la méthode contraire de quelques étrangers, qui diſtribuent le cran deſſus, & le pied du caractere tourné de leur côté. Le compoſiteur doit en diſtribuant éviter avec le plus grand ſoin de faire ce qu'on appelle dans l'*imprimerie* des *coquilles*, c'eſt-à-dire, de mettre dans un caſſetin les lettres qui ſont d'un autre caſſetin. Les lettres de la diſtribution devant entrer dans la compoſition, il arrive du mélange, que le compoſiteur qui porte la main dans un caſſetin pour prendre une lettre, en prend une autre; ce qui charge l'épreuve de fautes & le compoſiteur de corrections. Si en diſtribuant il lui échappe quelque lettre & qu'elle tombe dans un autre caſſetin, il doit la chercher auſſi tôt, & faire enſorte de la trouver pour la mettre à ſa place. Quand le compoſiteur a fini de diſtribuer, il voit ſi ſa caſſe eſt bien aſſortie; s'il lui manque quelque ſorte, il la cherche dans les autres caſſes du même caractere; s'il en a quelqu'une de trop, il la furvuide.

Il prend enſuite la juſtification. *Prendre la juſtification*, c'eſt deſſerrer, avec le dos de la lame d'un couteau, la vis d'un *compoſteur*, & en faire mouvoir les branches, c'eſt-à-dire, les avancer ou reculer dans toute la longueur de la lame, en portant la vis & l'écroux d'un trou à un autre, à proportion de la longueur des lignes de l'ouvrage, & ſerrer la vis. *v.* COMPOSTEUR, & les mots marqués en caracteres italiques. Voyez auſſi *les fig. 7. & ſuivans.* Si l'ouvrage eſt commencé, il faut prendre la juſtification ſur une ligne bien juſtifiée (c'eſt-à-dire, ni forte ni foible) d'une nouvelle compoſition. Il ne faut point la prendre ſur une ligne de diſtribution; on riſqueroit de la prendre trop foible, parce que les lignes ſe reſſerrent & ſe retréciſſent plus ou moins à proportion du plus ou moins de tems qu'elles reſtent en chaſſis, & les lignes de petit caractere plus que les lignes de gros caractere. Si la copie eſt imprimée, & que la réimpreſſion ſe faſſe du même *format* & du même caractere, il faut en préſentant le compoſteur ſur une page, prendre la juſtification tant ſoit peu plus large que les lignes, par exemple d'un t, parce que le papier, qui a été trempé pour l'impreſſion, s'eſt retréci en ſéchant: ou bien le compoſiteur choiſit une ligne un peu ſerrée de cette page imprimée, la compoſe, & prend la juſtification ſur cette même ligne. Quand on prend la juſtification d'un ouvrage de longue haleine, on détermine ordinairement la longueur des lignes ſur un nombre d'm m du caractere; par exemple la juſtification des lignes à deux colonnes de l'Encyclopédie eſt de 17 E E couchées. Au moyen de cette détermination, ſi l'on eſt obligé de déjuſtifier le compoſteur pour un autre ouvrage, on eſt ſûr en reprenant de retrouver juſte la juſtification, & de ne point varier.

Digitized by Google

La justification prise, le compositeur prend une galée ou *in-fol.* ou *in-4°.* ou *in-8°.* suivant le format de l'ouvrage sur lequel il va travailler, & la place sur les petites capitales de sa casse de romain.

Composition. Le prote lui donne une quantité de copie plus ou moins considérable, après avoir marqué l'alinéa où il doit commencer; c'est une attention à laquelle il ne faut point manquer quand il y a plusieurs compositeurs sur un ouvrage, pour éviter de composer deux fois la même chose, comme cela arrive quelquefois. Si cette copie est in-fol. ou in-4°. le compositeur la plie en deux, en met le bas dans la crenure de son *visorion*, voyez l'article VISORION & *les fig. 14. & suiv.*, & en arrête le haut avec le *mordant fig. 17.* voyez aussi l'article MORDANT, précisément au-dessus de la ligne où il doit commencer. Ensuite tenant son compositeur de la main gauche, le rebord en dessus & en-dedans de la main, les quatre doigts dessous, & le pouce dans le vuide que forment le rebord des coulisses & l'équerre qui est au bout du compositeur, il lit trois ou quatre mots de la copie, puis avec le pouce, le doigt index & le doigt du milieu de la main droite, il leve toutes les lettres de ces trois ou quatre mots, l'une après l'autre dans chaque cassetin où elle se trouve, après avoir donné un coup-d'œil pour en voir le cran, & les arrange dans le vuide du compositeur sous le pouce de la main gauche qui les maintient, l'œil de la lettre en haut, & le cran en bas & en-dessous, observant de mettre un espace moyen ou deux minces entre chaque mot, & d'avancer le pouce & les doigts de la main gauche vers le bout du compositeur à mesure qu'il s'emplit. Quand ces trois ou quatre mots sont composés, il en lit trois ou quatre autres, en leve de même toutes les lettres, & les met dans le compositeur jusqu'à ce qu'il soit plein ou à peu de chose près. Alors le mot qui se trouve au bout de la ligne est fini, ou il ne l'est pas; si le mot est fini, le compositeur justifie sa ligne, c'est-à-dire, la fait de la longueur déterminée dans le compositeur par la justification qu'il a prise, en mettant également des espaces plus ou moins entre chaque mot, jusqu'à ce que le compositeur soit tout-à-fait plein, & que la ligne s'y trouve un peu serrée. Si le mot n'est pas fini, le compositeur peut le diviser par syllabes, & avant une syllabe au moins de deux lettres, en mettant une division au bout de la ligne, plus ou moins forte, suivant la place qu'il a. Si la ligne est d'un petit format, c'est-à-dire, in-12, in-16, in-18, &c. le compositeur, peut la mettre dans la galée avec les doigts de la main droite seulement, sans le secours de la réglette, en pressant le commencement de la ligne avec le pouce, pressant la fin en sens contraire avec le doigt index, la ligne appuyée sur le côté du doigt du milieu dans sa longueur. Si la ligne est in-8°. ou in-4°. le compositeur prend sa réglette de la main droite, la pose à plat sur la ligne qui est dans le compositeur, appuie un bout de la réglette contre le talon de la coulisse du compositeur; & avec le pouce en dessus sur la réglette, le doigt annulaire ou le petit doigt qui arrête le commencement de la ligne, le doigt index qui en maintient la fin, & le doigt du milieu qui la soutient par le milieu en-dessous, il transporte la ligne du compositeur dans la galée. Si la ligne est in-fol. le compositeur est obligé de se servir des deux mains pour la mettre dans la galée. Il commence ensuite la seconde ligne, la finit, la justifie, la met dans la galée de la même maniere, puis la troisieme, la quatrieme & les suivantes de la même maniere, observant d'espacier également les mots & de bien justifier les lignes, à cause de l'égal inconvénient qui résulte d'une ligne trop forte ou d'une ligne trop foible. Une ligne trop foible ne peut pas être serrée dans l'imposition par les bois de la garniture, & met les lettres de cette ligne dans le cas de s'écarter les unes des autres, & même de tomber dans le transport qu'on fait de la forme, du marbre sur la presse aux épreuves,

Digitized by Google

ves, & de la preſſe aux épreuves ſur le marbre pour corriger. Une ligne trop forte empêche les lignes de deſſus & les lignes de deſſous d'être ſerrées, & les met dans l'inconvénient des lignes trop foibles. Le compoſiteur doit auſſi avoir l'attention de jetter la vue ſur chaque ligne avant de la juſtifier ou en la juſtifiant, pour voir s'il n'a point en compoſant oublié ou doublé quelque lettre ou quelque mot, s'il n'a point renverſé ou mis quelque lettre pour une autre, comme cela arrive très-ſouvent: alors il ajoutera dans la ligne ce qui ſera oublié, ôtera ce qui ſera doublé, & changera les lettres qui devront être changées avant de mettre la ligne dans la galée. Le compoſiteur n'oubliera pas non plus de baiſſer ſon mordant ſur la copie à meſure qu'il compoſe, pour faire enſorte de ne rien oublier, & pour trouver du premier coup-d'œil la ligne & le mot où il en eſt.

Quand il a compoſé le nombre de lignes qu'il faut pour former une page ou un paquet, & même une ligne de plus, qui eſt celle qui doit commencer la page ſuivante, & qu'il laiſſe dans le compoſteur pour ſe retrouver plus facilement ſur la copie, il prend de la main droite une ficelle plus ou moins fine, ſuivant le corps du caractere, & coupée de longueur à pouvoir faire deux tours & demi ou trois tours autour de la page; il en ſaiſit un bout avec le pouce & le doigt index de la main gauche, pour le mettre au coin que forme le dernier mot de la derniere ligne de la page, & l'y maintient pendant que la main droite après avoir fait avec la ficelle un tour entier autour de la page, vient arrêter ce bout en paſſant par-deſſus, ſerre la ficelle en appuyant contre le rebord de la galée, pendant que la main gauche maintient la page; fait un ſecond tour entier avec la ficelle au-deſſous du premier, en la maintenant de même, & la ſerre encore, & vient l'arrêter en tête de la page, en paſſant par-deſſous les tours la partie de la ficelle qui eſt avant l'autre bout, & la ſerrant dans le coin que forme le dernier mot de la premiere ligne. Quand la ficelle eſt plus longue, le compoſiteur fait un tour de plus; quand elle ne l'eſt pas aſſez, il ne fera que deux tours, & l'arrêtera au bas de la page, au commencement de la derniere ligne. Il évitera de l'arrêter à côté de la page ſi le caractere eſt petit, à cauſe du vuide qui ſe fait en ce cas entre le côté de la page & la ficelle, & qu'il peut s'échapper quelques lettres. En quelque part qu'il l'arrête, il doit toujours faire en ſorte qu'il en reſte un bout long d'un pouce ou deux, & qu'en tirant ce bout, la ficelle puiſſe dégager facilement.

Quand la page eſt liée, le compoſiteur la met au milieu de la galée, pour baiſſer la ficelle en tête & au commencement des lignes, un peu plus bas que la moitié du corps de la lettre, le rebord de la galée en ayant empêché. Si la page eſt d'un grand format, par exemple in-fol. ou in-4°. le compoſiteur la laiſſe ſur la couliſſe, & la met ſur les planches qui ſont ſous ſon rang. Si la page eſt in-8°. in-12. in-18. &c. il leve de la main gauche le bout de la galée, pour donner la facilité à la main droite de ſaiſir la page & de la ſoutenir, pendant que la main gauche, après avoir quitté la galée, prend un *porte-page*, & ſe préſente les doigts étendus pour recevoir la page. Le compoſiteur reprend alors de la main droite la page ſoutenue ſur le porte-page, (le porte-page eſt une feuille de papier pliée à-peu-près du format de la page, qui ſert à ſoutenir les pages liées, pour les tranſporter ſans riſque d'un endroit à l'autre), & la met deſſous ſon rang. Il met enſuite la galée à ſa place ſur les petites capitales, prend ſon compoſteur dans lequel il trouve la premiere ligne de la ſeconde page, la met dans la ſeconde ligne & les ſuivantes, forme la ſeconde page, la lie avec une ficelle, & la met auſſi ſoutenue ſur un porte-page ſous ſon rang à côté de la premiere. Quand la troiſieme eſt faite, il la met ſur la ſeconde, obſervant de mettre enſuite l'une ſur l'autre, la quatre & la cinq, la ſix & la ſept, la huit & la neuf,

Digitized by Google

&c. jusqu'à la derniere, qui doit être seule, ou qu'on pose sur la premiere. Cet arrangement est nécessaire pour ne se point tromper dans l'imposition.

Imposition. Aussi-tôt que le compositeur a, soit de sa composition, soit de celle des autres compositeurs qui travaillent avec lui sur le même ouvrage, le nombre de pages suffisant pour faire une feuille, *v.* METTRE EN PAGE, & *tous les mots marqués en lettres italiques*; c'est-à-dire quatre pages pour un in-fol. huit pages pour un in-4°. seize pages pour un in 8°. vingt-quatre pages pour un in-12. &c. il doit *imposer*, c'est-à-dire partager en deux formes, voyez l'article FORME, les pages qui doivent entrer dans la feuille, une forme servant pour imprimer un côté du papier, & l'autre forme servant pour l'autre côté. Ces deux formes ont chacune un nom différent: l'une s'appelle le *côté de la premiere*, parce que la premiere page y entre; l'autre s'appelle la *deux & trois*, ou le *côté de la deux & trois*, parce que la deuxieme & la troisieme pages y entrent.

Supposons donc que ce soit un in-8°. On choisit ce format comme étant plus compliqué que l'in-fol. & l'in-4°. & l'étant moins que l'in-12. l'in-18. &c. *v.* IMPOSITION; & *les Plan. d'imprimerie, les différentes especes d'impositions.* Supposons que ce soit un in-8°. *fig. 36. & 37*, que le compositeur ait à imposer, & qu'il veuille commencer par la deux & trois: il laisse la premiere, & prend ensemble dessous son rang, de la main droite, la deux & la trois, qu'il met dans sa main gauche; laisse la quatre & la cinq, & prend la six & la sept: il les apporte sur le marbre, ôte à chacune son porte-page, met la deux sous sa main droite, la trois sous sa main gauche, le bas de ces deux pages de son côté; la six, tête contre tête au-dessus de la trois, & la sept, tête contre tête au-dessus de la deux, enforte que les quatre coins de la forme se trouvent occupés. Il retourne ensuite à son rang: laisse la huit & la neuf, & prend la dix & la onze; laisse la douze & la treize, & prend la quatorze & la quinze. Il vient au marbre, met la dix à côté de la sept, & la onze à côté de la six; met la quatorze à côté de la trois, & la quinze à côté de la trois, & la quinze à côté de la deux. Voilà les huit pages de la forme *deux & trois* rangées sur le marbre comme elles doivent être pour l'imposition. Le compositeur collationne les folio de ces huit pages, & en mouille les bords avec une éponge, pour éviter que les lettres ne tombent étant debout; ce qui peut arriver sur-tout si le caractere est petit. Il pose d'abord son chassis, dont la barre du milieu étant du haut en bas, partage la forme en deux parties de quatre pages chacune. La partie du côté gauche du compositeur, s'appelle le *premier coup*; la partie du côté droit s'appelle le *second coup*. Il place ensuite les *bois de la garniture* & les *biseaux*, qui se trouvent proportionnés au format & à la grandeur des pages, observant de ne point engager sous les *bois* le bout de la ficelle qui lie chaque page. Il serre un peu les pages entre les bois, & délie chaque page l'une après l'autre, en commençant par celles qui sont le plus près de la barre du milieu du chassis. Pour cela il prend de la main droite le bout de la ficelle d'une page, tire un peu pour dégager l'avant-bout de cette ficelle, en appuyant de la main gauche sur le bord de la page où il trouve quelque résistance, & prenant garde d'enlever aucune lettre, jusqu'à ce que la page soit entierement déliée. Il met cette ficelle à part, approche les bois de la page déliée autant qu'il est possible, & délie de même celle qui en est la plus proche; ensuite il délie les pages qui sont dans le même côté du chassis, les serre dans les bois de garniture, en appuyant les doigts contre le dedans du chassis, & poussant les biseaux avec le pouce. Puis il redresse les lettres qui paroissent n'être pas droites, en frappant doucement avec le bout des doigts l'œil de la lettre, & parcourt des yeux toutes les extrêmités des pages, pour voir s'il y a quelque lettre dérangée; alors il la re-

Digitized by Google

dreſſe avec la pointe, ſerre le côté de la forme avec les doigts le plus qu'il peut, & le garnit de *coins*. Enſuite il délie les pages de l'autre côté du chaſſis, avec la même précaution & la même attention, ſerre avec les doigts, & y met les coins. Puis il prend un *taquoir*, voyez l'article TAQUOIR & *la fig. 3*, taque la forme, c'eſt-à-dire porte le taquoir ſur toutes les pages de la forme l'une après l'autre, en frappant doucement deſſus avec le manche d'un marteau, pour abaiſſer les lettres hautes; enſuite en frappant avec la maſſe du même marteau ſur les coins, il les ſerre peu-à-peu, & par degrés l'un après l'autre, en commençant par ceux du pied & par les plus petits. Après avoir ſerré, il ſouleve tant-ſoit-peu la forme, pour voir s'il y a quelque lettre qui branle, & qui puiſſe tomber en levant la forme. Si cet inconvénient vient d'un défaut de bois de garniture ou du chaſſis, il eſt facile d'y remédier, en pouſſant un peu avec la pointe les lettres de deſſus ou de deſſous ſur celles qui veulent tomber. Si au contraire l'inconvénient vient de quelque ligne mal juſtifiée, c'eſt-à-dire trop foible par elle-même, ou parce qu'elle ſe trouve précédée ou ſuivie d'une ligne trop forte, qui l'empêche d'être ſerrée par le bois de la garniture, le compoſiteur eſt obligé de deſſerrer, de juſtifier la ligne, ou celle de deſſus ou de deſſous qui cauſe l'inconvénient, de ſerrer, & de ſonder la forme: alors ſi rien ne branle, il la leve, regarde ſur le marbre ſi rien n'eſt tombé, la porte auprès de la preſſe aux épreuves, & la met de champ contre un mur ou quelque choſe de ſtable, de façon qu'elle ne préſente que le pied de la lettre.

Il n'y a encore qu'une forme impoſée, qui eſt celle appellée *la deux & trois*; il faut préſentement impoſer le côté de la *premiere*. Le compoſiteur va prendre ſous ſon rang les huit pages qui reſtent, qui ſont la premiere, la quatre & la cinq, la huit & la neuf, la douze & la treize, & la ſeize, qui eſt la derniere, & les apporte ſur le marbre. Il place la premiere ſous ſa main gauche, la quatre ſous ſa main droite, la cinq, tête contre tête au-deſſus de la quatre, la huit, tête contre tête au-deſſus de la premiere, la neuf à côté de la huit, la douze à côté de la cinq, la treize à côte de la quatre, & la ſeize à côté de la premiere; la premiere & la derniere d'une feuille étant toujours dans l'impoſition à côté l'une de l'autre, excepté dans le cas où la feuille forme pluſieurs cartons ſéparés; alors la premiere & la derniere de chaque carton doivent être placées à côté l'une de l'autre, ainſi qu'à toutes les impoſitions quelconques. Le compoſiteur revoit les folio de ſes pages, les mouille avec une éponge, couche ſon chaſſis, met la garniture, délie ſes pages, garnit de coins un côté, puis en fait autant de l'autre côté, taque la forme, la ſerre, la ſonde pour voir ſi rien ne branle, la leve, la porte où il a mis l'autre, & la met avec elle pied contre pied.

Auſſi-tôt que ces deux formes ſont impoſées, le compoſiteur avertit les ouvriers de la preſſe de faire *épreuve*, voyez l'article ÉPREUVE, leur indique où il a mis les formes, & de quel format elles ſont, & leur en donne la copie, voyez l'article COPIE, pour la remettre au prote avec l'épreuve. Celui des deux ouvriers de la preſſe qui doit faire l'épreuve, prend les balles, voyez l'article BALLE, & une feuille de papier blanc ramoitie, enveloppée (ſi c'eſt l'été) dans une feuille de papier gris auſſi ramoitie, pour empêcher la feuille blanche de ſecher, va à la preſſe aux épreuves (dans preſque toutes les imprimeries, il y en a une deſtinée à cet uſage), met les balles ſur les chevilles, & les feuilles ramoities ſur le tympan, déroule la preſſe ſi elle eſt roulée, regarde s'il y a deſſus quelques lettres tombées de la forme dont on a fait précédemment épreuve, & les ôte s'il en trouve. Pendant cet intervalle le ſecond ouvrier de la preſſe prend une des formes à faire épreuve, celle qui ſe trouve devant, la met de champ ſur la preſſe de façon que le côté de l'œil ſoit tourné

Digitized by Google

du côté des jumelles, & la préſente au premier imprimeur, qui la reçoit, la couche, l'ajuſte bien au milieu de la preſſe, roule un peu la preſſe pour voir ſi la forme ſe trouve préciſément ſous le milieu de la platine, déroule la preſſe, prend de l'encre, en appuyant légérement une des balles ſur le bord de l'encrier, les diſtribue en les faiſant pluſieurs fois paſſer & repaſſer l'une ſur l'autre, en les tournant en ſens contraire; touche la forme, c'eſt-à-dire l'empreint d'une couche d'encre très-légere, en appuyant deux ou trois fois les balles ſur l'œil du caractere, & remet les balles ſur les chevilles. Comme en touchant la forme avec les balles, les bois de la garniture ont été un peu atteints d'encre, & qu'ils pourroient noircir les marges de la feuille deſtinée pour l'épreuve, les deux ouvriers de la preſſe couvrent ces bois avec des bandes de maculature, ou avec une *braie*, qui eſt une maculature découpée ſuivant la grandeur des pages; puis ils regardent avec attention ſi la braie ou les bandes ne portent pas ſur la lettre, ce qui feroit *mordre* l'épreuve, c'eſt à dire qu'il y auroit ſur l'épreuve quelqu'endroit qui ne viendroit pas, ou ne paroîtroit pas imprimé; à quoi on remédie facilement en éloignant la bande ou la braie autant qu'il eſt néceſſaire. Celui qui fait l'épreuve, couche ſa feuille de papier blanc ſur la forme, en prenant garde à la bien *marger*; couche auſſi ſur cette feuille la feuille de papier gris, s'il craint que la feuille blanche ne ſoit pas aſſez moite, ou qu'elle ſeche trop tôt; met par-deſſus un *blanchet*, abaiſſe deſſus le *tympan* dégarni pour maintenir le blanchet; roule la *preſſe* à moitié; & tire le *barreau* deux ou trois fois, plus ou moins fort, en raiſon de la grandeur du format & de la petiteſſe du caractere; roule encore la preſſe plus ou moins avant, ſuivant la grandeur de la forme, & tire le barreau deux ou trois fois; déroule aſſez pour que le milieu de la forme ſe trouve ſous le milieu de la platine, & tire encore le barreau deux ou trois fois. L'ouvrier de la preſſe déroule alors entierement la preſſe, leve le tympan & les blanchets ſeulement, & regarde ſon épreuve. S'il s'apperçoit qu'il y ait quelqu'endroit qui n'ait point été imprimé, il monte ou deſcend, avance ou recule la forme ſur la preſſe, ſans déranger aucunement la feuille qui tient encore à l'œil du caractere, remet le blanchet, abaiſſe le tympan, fait repaſſer ſous la *platine* l'endroit qui n'a point été foulé, & tire le barreau deux ou trois fois. S'il n'y a que quelque inégalité dans le *foulage*, il y ſupplée en appuyant la racine du pouce ſur les endroits qui paroiſſent avoir été moins foulés; puis il leve la feuille de deſſus la forme doucement & avec précaution, crainte de la déchirer, & la remet dans ſon enveloppe pour la maintenir moite & en état de recevoir l'impreſſion de l'autre côté, n'étant encore imprimée que d'un ſeul côté. Il leve la forme de deſſus la preſſe, l'y maintient de champ un inſtant avec une main, reçoit de l'autre main l'autre forme qui lui eſt préſentée par le ſecond ouvrier qui ſaiſit celle qui vient de paſſer ſous la preſſe, & la porte auprès du compoſiteur. Le premier ouvrier abaiſſe la ſeconde forme ſous la preſſe, en regarde la ſignature pour voir ſi ſon compagnon ne s'eſt point trompé, & ne lui a point apporté une forme pour une autre, parce qu'en ce cas il faudroit faire une autre épreuve, l'ajuſte bien au milieu de la preſſe, prend un peu d'encre s'il eſt néceſſaire, diſtribue les *balles*, touche la forme, met les bandes ou la braie ſur les bois de garniture, poſe la feuille du côté qu'elle eſt blanche ſur la forme, de façon que les pages à imprimer puiſſent ſe rencontrer juſte ſur celles qui viennent de l'être, & prenant garde de tranſpoſer, c'eſt-à-dire intervertir l'ordre des pages en renverſant la feuille au lieu de la retourner, ou la retournant au lieu de la renverſer; met la feuille de papier gris; met le blanchet par deſſus, abaiſſe le tympan, roule la preſſe, imprime le ſecond côté comme il a imprimé le premier; déroule la preſſe, leve le tympan & le blanchet, ob-

Digitized by Google

ſerve le foulage, remédie aux défauts, leve la feuille, la plie en trois ou quatre, ſelon le format, la preſſe un peu avec la main ſur le tympan pour abaiſſer le foulage, & la porte au prote avec la copie, tandis que le compagnon porte la ſeconde forme auprès du compoſiteur, & la met avec la premiere. Il y a de l'art à faire une bonne épreuve; tous les ouvriers qui travaillent à la preſſe n'y réuſſiſſent pas également, parce qu'ils négligent ſouvent les précautions indiquées ici.

Le prote déploie l'épreuve & la laiſſe ſécher: quand elle eſt ſeche, il la plie & la coupe: alors il fait venir un lecteur, qui eſt ordinairement un apprenti, qui lit la copie, pendant que le prote le ſuit attentivement mot à mot ſur l'épreuve, & marque à la marge, au moyen de différens ſignes uſités dans l'*imprimerie*, & qu'on voit à l'article EPREUVE, les fautes que le compoſiteur a faites en compoſant, comme les lettres renverſées, les coquilles, les fautes d'orthographe, les fautes de grammaire & de ponctuation, les bourdons ou omiſſions, les doublons ou répétitions; obſervant de rendre ſes corrections intelligibles, de les placer par ordre, & autant que faire ſe peut, à côté des lignes où elles ſe trouvent. Après que l'épreuve a été lûe ſur la copie, le prote la repaſſe encore ſeul, s'il en a le tems, & marque les fautes qui lui ont échappé à la premiere lecture. Enfin il vérifie les folio, les ſignatures & la réclame; après quoi il porte l'épreuve au compoſiteur, & lui explique les endroits où par la multiplicité des corrections il pourroit y avoir quelque difficulté, & qui ont beſoin d'explication.

Correction. Le compoſiteur examine ſon épreuve: c'eſt là qu'il trouve ou la récompenſe de ſa capacité & de ſon application, ou la peine dûe à ſon impéritie & à ſon inattention. Etant obligé de corriger ſes fautes, moins il y en a ſur ſon épreuve, plus tôt il en eſt quitte; au lieu que quand l'épreuve eſt chargée de corrections, il faut y employer un tems conſidérable, ce qui le fatigue beaucoup, la correction étant la fonction la plus pénible du compoſiteur; encore eſt il preſqu'impoſſible que l'ouvrage n'en ſouffre. Après donc avoir examiné ſon épreuve & bien compris toutes les corrections, il va prendre une de ſes formes à corriger, la premiere qui ſe préſente, s'il n'y a point dans la correction à reporter d'une forme à l'autre: s'il y a à reporter d'une forme à l'autre, le compoſiteur ne commence pas à corriger celle dans laquelle il y aura à reporter, pour éviter de deſſerrer deux fois la même forme. Il prend donc une des deux formes, la met ſur un marbre, l'y couche, & la deſſerre avec le marteau. Il revient enſuite à ſa caſſe, prend un compoſteur, & leve ſa correction, c'eſt-à-dire prend dans ſa caſſe les lettres dont il aura beſoin pour faire les corrections marquées ſur ſon épreuve. En levant ſa correction exactement, le compoſiteur ne peut manquer de tout corriger; car s'il oublie de faire quelque correction, les lettres qu'il trouve dans ſon compoſteur, autres que celles qu'il a ôtées dans la forme corrigée, l'avertiſſent de l'omiſſion. On ſuppoſe encore que l'ouvrage eſt in-8°. & que la forme deſſerrée ſur le marbre eſt le côté de deux & trois. Il commence par lever les lettres qui ſont marquées à la deux, puis il va à la trois; paſſe la quatre & la cinq, leve la correction de la ſix & la ſept; paſſe la huit & la neuf, leve la correction de la dix & la onze; paſſe la douze & la treize, leve la correction de la quatorze & de la quinze, & laiſſe la ſeize. Il met enſuite une pincée ou deux d'eſpaces ſur un papier, prend ſa pointe, & va au marbre pour corriger. Il regarde ſi les coins de la forme ſont aſſez deſſerrés pour donner tantſoit-peu de jeu au caractere, ſans cependant qu'aucune lettre puiſſe ſe déplacer.

Le compoſiteur tenant donc de la main gauche le compoſteur dans lequel ſont les lettres néceſſaires pour la correction, & la pointe de la main droite, exécute ſur la forme de la façon que nous allons l'expliquer, les corrections marquées ſur ſon épreuve, dans le même ordre qu'il en a levé

Digitized by Google

les lettres : il commence par corriger la deux, puis il va à la trois, à la ſix & à la ſept, à la dix & à la onze, à la quatorze & à la quinze. Chaque ligne où il y a de la correction (à-moins que ce ne ſoit ſimplement un eſpace à abaiſſer, ce qui ſe corrige en appuyant ſur cet eſpace le bout de la pointe) il faut l'élever tant-ſoit-peu au-deſſus des autres, en preſſant avec le bout de la pointe une extrémité de la ligne (le commencement ou la fin, ſelon que la page eſt tournée relativement au compoſiteur) & en preſſant en ſens contraire l'autre extrémité avec le bout du doigt du milieu ou du doigt annullaire de la main gauche. Au moyen de cette petite élévation, il peut piquer avec ſa pointe les lettres à changer, ſans craindre d'affecter l'œil des lettres qui ſe trouvent au-deſſus ou au-deſſous. Il eſt cependant mieux d'enlever la lettre que l'on veut ôter avec le pouce & l'index de la main droite; on ne riſque nullement alors de gâter la lettre; les bons compoſiteurs l'exécutent ainſi. Quand donc il n'y a qu'une lettre à changer, il pique cette lettre du côté du cran ou du côté oppoſé, relativement à la poſition de la page, il l'enleve, la met dans le compoſteur après les lettres de la correction, prend la lettre qui ſe trouve la premiere dans le compoſteur, la met à la place de celle qu'il vient d'ôter, & l'enfonce avec le bout du doigt du milieu de la main droite, ou avec le bout du manche de la pointe, en frappant légérement deſſus. Si cette lettre ſubſtituée eſt preciſément de la même force, il n'y a rien à ajouter ni à diminuer dans la ligne. Si la lettre ſubſtituée eſt plus forte, il faut diminuer à proportion dans les eſpaces de la ligne : ſi au contraire cette lettre ſubſtituée eſt plus foible, il faut ajouter aux eſpaces dans la même proportion ; il en eſt de même quand il y a dans la ligne quelque lettre à ajouter ou à ſupprimer. S'il y a à ajouter quelque lettre, il faut autant diminuer dans les eſpaces qui ſont entre les mots : s'il y a quelque lettre à ſupprimer, il faut ajouter dans les eſpaces. Quand il y a quelque mot à changer, & que le mot à ſubſtituer eſt à-peu-près égal en nombre de lettres, cette correction eſt très-facile à faire, & s'exécute le plus ſouvent dans la même ligne & ſans aucun remaniment, c'eſt-à-dire ſans aucun mouvement d'une ligne à l'autre. Mais s'il y a quelque mot à ajouter ou à ſupprimer, cela ne peut ſe faire qu'en remaniant pluſieurs lignes, & quelquefois même toutes les lignes juſqu'à la fin de l'alinéa. S'il y a un mot à ajouter, le compoſiteur enleve la ligne de la forme, la met dans le compoſteur de la juſtification, ôte de la fin de la ligne autant de ſyllabes qu'il eſt néceſſaire pour faire place au mot à ajouter, met ces ſyllabes à part, juſtifie la ligne & la met à ſa place. Il prend enſuite ce qu'il a mis à part, le met d'abord dans ſon compoſteur, enleve de la forme la ligne ſuivante, en met ce qu'il peut dans le compoſteur, diminue dans les eſpaces le plus qu'il lui eſt poſſible, s'il croit par ce moyen pouvoir s'exempter de remanier le reſte de l'alinéa, ôte le ſurplus de la ligne, le met encore à part, juſtifie cette ligne, & la met dans la forme. Il continue ainſi de porter d'une ligne à l'autre ce qu'il a de trop, juſqu'à ce qu'il ne lui reſte plus rien & qu'il tombe juſte en ligne. Quand au contraire il y a quelque mot à ſupprimer, il faut mettre la ligne dans le compoſteur, ôter ce qui eſt à ſupprimer, rapprocher les mots qui doivent ſe ſuivre, tirer de la forme la ligne ſuivante, la mettre couchée ſur le bord du chaſſis, en prendre le nombre de ſyllabes néceſſaire pour remplir la ligne ou eſt la ſuppreſſion, juſtifier cette ligne en ajoutant quelques eſpaces de plus entre les mots, & la remettre dans la forme. Il faut enſuite remettre dans le compoſteur le reſtant de la ligne dans laquelle on a pris pour remplir la précédente, tirer de la forme la ligne ſuivante, la mettre de même couchée ſur le bord du chaſſis, en prendre ce qui ſera néceſſaire pour parfaire la ligne qui la précede, la juſtifier en mettant quelques eſpaces de plus entre les

Digitized by Google

mots, la remettre dans la forme, & continuer ainſi d'emprunter d'une ligne à l'autre juſqu'à ce qu'il ſoit tombé juſte en ligne. Il eſt preſque impoſſible que ces deux inconvéniens ne nuiſent à l'économie de l'ouvrage. Les lignes où l'on a été obligé d'ajouter quelque mot, ſont plus ſerrées que les autres, c'eſt-à-dire qu'il y a moins d'eſpace entre les mots; au contraire dans celles dont on a retranché quelque choſe, les lignes en paroiſſent plus au large. Il vaut mieux dans l'un & l'autre cas remanier quelques lignes de plus, pour éviter toute difformité. Ce ne ſont juſqu'ici que les corrections ordinaires. Quand le compoſiteur a corrigé la premiere forme, que nous avons ſuppoſé être le côté de la deux & trois, il compoſe les lettres qui ſont reſtées de ſa correction, les va diſtribuer, leve la correction de la ſeconde forme, en commençant par la premiere page de la feuille, paſſe la deux & la trois, leve la correction de la quatre & de la cinq; paſſe la ſix & la ſept, leve la correction de la huit & la neuf; paſſe la dix & la onze, leve la correction de la douze & la treize; paſſe la quatorze & la quinze, leve la correction de la ſeize qui eſt la derniere. Il retourne au marbre, regarde s'il n'eſt rien reſté ſur la forme, ſerre les coins avec la main, taque la forme, la ſerre avec le marteau, la ſonde, la leve ſur le marbre, regarde s'il n'en eſt rien tombé, & la porte aux environs de la preſſe aux épreuves. Enſuite il deſſerre l'autre forme qui eſt le côté de la premiere, & la corrige de même & dans le même ordre qu'il a corrigé l'autre forme qui étoit le côté de la deux & trois.

Nous n'avons parlé juſqu'à préſent, comme nous venons de le dire, que des corrections ordinaires. Quand il y en a d'extraordinaires, c'eſt-à-dire que le compoſiteur a fait quelque bourdon ou omiſſion conſidérable, par exemple de huit lignes; alors, après avoir fait dans les deux formes les corrections ordinaires, telles que celles dont nous venons de parler, il faut compoſer le bourdon tout ſimplement, ſi c'eſt un alinéa qui a été omis: ſi au contraire le bourdon eſt au milieu d'un alinéa & au milieu d'une ligne, il faut prendre dans la forme la ligne où il eſt marqué, la mettre dans le compoſteur, mettre à part ce qui ne doit aller qu'après le bourdon, le compoſer, & faire enſorte en mettant un peu plus ou un peu moins d'eſpaces entre les mots, de tomber en ligne juſte avec ce qui a été mis à part. Enſuite il faut mouiller les deux formes avec l'éponge, les deſimpoſer, c'eſt-à-dire en ôter la garniture, & remanier en cette ſorte. Suppoſons donc, comme nous avons dit, que le bourdon ſoit de huit lignes, & qu'il tombe à la neuvieme page de la feuille, il faut y placer les huit lignes du bourdon, puis ôter huit lignes du bas de cette page, pour les mettre au haut de la dix, ôter huit lignes du bas de la dix, & les mettre au haut de la onze, & ainſi porter du bas d'une page au haut de la ſuivante, juſqu'à la derniere de la feuille, & même juſqu'à la derniere qui ſera en page, à moins qu'il ne ſe trouve au bas d'une page quelque blanc occaſionné par un titre qui n'a pas pû entrer, ou qu'il a fallu faire commencer en page; en ce cas s'il ſe trouve aſſez de place pour les huit lignes qu'il y a de trop, le compoſiteur ne touchera point aux pages ſuivantes.

Si au contraire le compoſiteur a fait un doublon, c'eſt-à-dire s'il a compoſé deux fois la même choſe, & que ce doublon ſoit d'un alinéa entier, il faut ſéparer la page en deux dans ſa longueur, ſoit avec un couteau, ſoit en preſſant les lignes par les extrêmités en ſens contraire, & enlever le doublon, puis approcher les lignes qui doivent ſe ſuivre. Mais ſi le doublon ſe trouve au milieu d'un alinéa & au milieu d'une ligne, il faut mettre cette ligne dans le compoſteur, ôter de cette ligne ce qu'il y a à ſupprimer, ôter les lignes ſuivantes juſqu'à la fin du doublon, parfaire la ligne qui eſt dans le compoſteur, & faire en ſorte en remaniant quelques lignes, s'il eſt néceſſaire, & mettant un peu plus ou un peu moins d'eſ-

Digitized by Google

paces entre les mots, de tomber en ligne; enſuite en ſuppoſant toujours le doublon de huit lignes, & qu'il ſe trouve à la neuvieme page de la feuille, il faut prendre huit lignes du haut de la dix, & les mettre au bas de la neuf pour la completter; prendre huit lignes du haut de la onze, & les mettre au bas de la dix', & ainſi prendre du haut d'une page pour porter au bas de la précédente, juſqu'à la derniere de la feuille, dont il faudra remplir le vuide avec de la nouvelle compoſition; à-moins, comme nous venons de le dire, qu'il ne ſe trouve au haut d'une page un titre qui ne puiſſe entrer dans le vuide de la précédente, ou qui doive abſolument commencer en page; en ce cas on met un petit *fleuron* au bas de la page qui précede le titre, & les pages ſuivantes reſtent dans le même état. Les mouvemens tant pour l'augmentation que pour la ſuppreſſion ſe peuvent faire aiſément ſur le marbre quand les pages ne ſont pas additionnées; mais quand elles le ſont, & qu'il y a des additions à porter d'une page à l'autre, il faut mettre les pages dans la galée; il ne ſeroit guere poſſible de juſtifier ſur le marbre les colonnes d'addition.

Quand le bourdon n'eſt que d'une, deux, trois, & même de quatre lignes, le compoſiteur peut s'exempter de remanier la feuille entierement, en regagnant quelques lignes, s'il eſt poſſible, c'eſt-à-dire en ſupprimant les lignes qui à la fin d'un alinéa ne ſont compoſées que d'une, ou de deux ſyllabes, & en faiſant entrer ces ſyllabes dans la ligne précédente en diminuant les eſpaces. Il peut auſſi faire deux pages longues, c'eſt-à-dire y mettre une ligne de plus, pourvû que ces deux pages ſe rencontrent l'une ſur l'autre, l'une au *folio recto*, l'autre au *folio verſo*; mais cela ne peut ſe faire qu'aux pages où il n'y a point de ſignature. Il en eſt de même quand le compoſiteur n'a doublé que deux ou trois lignes; il pourra en allonger quelqu'une, s'il ſe trouve que la fin d'un alinéa rempliſſe juſtement la ligne, & que cette ligne, ou même celle qui la précede ſe trouve un peu ſerrée: alors il ne ſera pas difficile de rejetter une ſyllabe de la pénultieme ligne de cet alinéa dans la derniere, & de prendre dans cette derniere ligne une ſyllabe ou deux pour former une ligne de plus. Il pourra auſſi faire deux pages courtes, c'eſt-à-dire y mettre une ligne de moins, ſoit qu'il y ait une ſignature, ſoit qu'il n'y en ait point, en obſervant auſſi que les deux pages courtes ſe rencontrent l'une ſur l'autre, c'eſt-à dire l'une au *folio recto*, l'autre au *folio verſo*. Au moyen de cette reſſource qui eſt un peu contraire à la régularité de l'ouvrage, le compoſiteur trouve le moyen, ſans remanier beaucoup de pages, de placer un bourdon & de remplir un doublon de quelques lignes.

Voilà enfin la premiere épreuve corrigée. Le compoſiteur ſerre les deux formes, les porte à la preſſe aux épreuves, & avertit les imprimeurs qu'il y a une ſeconde à faire. Les imprimeurs font cette ſeconde épreuve comme nous avons vû qu'ils ont fait la premiere, reportent les formes à la place du compoſiteur, & donnent l'épreuve au prote, qui l'envoye avec la copie à l'auteur ou au correcteur. Cette ſeconde épreuve ne devroit ſervir que pour ſuppléer à ce qui a été omis à la premiere, ſoit de la part du prote en liſant, ſoit de la part du compoſiteur en corrigeant: mais il y a des auteurs qui par négligence ou autrement attendent l'épreuve pour mettre la derniere main à leur ouvrage, & font des changemens, des augmentations, des ſuppreſſions qui rendent la correction de la ſeconde épreuve beaucoup plus épineuſe que celle de la premiere; enſorte qu'il faut une troiſieme & même quelquefois une quatrieme épreuve. *v.* EPREUVE. Le compoſiteur eſt obligé de corriger la ſeconde épreuve, mais c'eſt quand il n'y a que quelques lettres à changer & que les corrections ſont légeres: quand elles ſont conſidérables, elles ſe font ordinairement par les compoſiteurs *en conſcience*, qui ſont des ouvriers capables d'aider le prote dans ſes fonctions; ou

Digitized by Google

ou ſi c'eſt le compoſiteur qui les fait, il en eſt dédommagé à proportion du tems qu'il y a employé. La derniere épreuve étant corrigée, il porte les formes aux ouvriers de la preſſe qui doivent les tirer, & ſon miniſtere eſt entierement rempli pour cette feuille. *v.* COMPOSITION, COMPOSITEUR, *& les mots marqués en lettres italiques.* Voyez auſſi, pour tout ce qui entre dans la compoſition, comme *reglets*, *filets*, *vignettes*, *fleurons*, *lettres de deux points*, *&c.* ces articles à leur ordre alphabétique.

Impreſſion. Quoique les opérations du compoſiteur pour la préparation des formes ſoient longues & demandent beaucoup d'attention, cependant ſon travail demeureroit dans l'obſcurité ſans le ſecours des ouvriers de la preſſe; c'eſt la preſſe qui donne pour ainſi dire le jour & la publicité à l'ouvrage du compoſiteur: mais auparavant il y a pluſieurs fonctions à faire, qui ſe partagent entre les deux compagnons, y ayant ordinairement deux ouvriers à chaque preſſe; on les diſtingue par les noms de *premier* & de *ſecond*.

Les fonctions des ouvriers de la preſſe ſont de tremper le papier & le remanier, préparer les cuirs pour les balles, monter les balles & les démonter, laver les formes, mettre en train, &c.

Préparation du papier. L'imprimeur, après avoir mis des *cuirs* dans l'eau, pour l'uſage dont nous parlerons dans la ſuite, doit tremper ſon papier; & il le doit faire avec d'autant plus d'attention, que la bonne préparation du papier eſt une des choſes qui contribuent principalement à la bonté de l'impreſſion. Mais avant de le tremper, il doit s'informer, s'il y en a eu déja d'employé, combien de fois il le faut tremper la main. Si c'eſt la premiere fois qu'on en emploie, il examinera le format & le caractere de l'ouvrage; parce que ſi le format eſt grand & le caractere petit, le papier doit être plus trempé que quand le format eſt petit & le caractere gros. Il y a même quantité de petits ouvrages, comme billets de mariage, billets de bout-de-l'an, avertiſſemens de communauté, quittances, &c. qui s'impriment à ſec. Il examinera enſuite la qualité du papier, s'il eſt collé ou s'il ne l'eſt pas, une main de papier collé devant être trempée plus de fois qu'une main de papier non-collé, parce que le papier collé prend beaucoup moins d'eau, & que l'eau le pénetre peu. Il compte enſuite ſon papier & le partage par dix mains, qui doivent faire quand les mains ſont à 25, deux cents cinquante feuilles ou une *marque*: les quatre marques ſont un mille. C'eſt un ſoin que l'imprimeur doit prendre pour ſavoir ſi ſon papier eſt juſte, & ſi celui qui le lui a donné ne s'eſt pas trompé. S'il lui manque quelques mains, il doit les demander, pour éviter les *défets*, qui malgré les ſoins ne ſont toujours que trop conſidérables.

Dans toutes les imprimeries il y a une baſſine de cuivre ou un bacquet de bois ou de pierre, qui peut contenir trois ou quatre voies d'eau; l'eau doit être nette: l'eau de fontaine ou de riviere eſt préférable à l'eau de puits. L'imprimeur étend d'abord une *maculature* griſe ſur une table ou ſur un ais à côté de la baſſine. Cette table doit être unie & ne doit pencher d'aucun côté, afin qu'en trempant le papier, l'eau ne ſe porte pas plus d'un côté que d'un autre. Deſſus la maculature griſe l'imprimeur doit mettre une maculature blanche, parce que la feuille blanche ou imprimée qui ſe trouve immédiatement deſſus ou deſſous la maculature griſe, eſt preſque toujours gâtée, la maculature griſe lui communiquant des taches. L'imprimeur jette avec la main un peu d'eau ſur ces deux maculatures, plus ou moins ſelon qu'il le juge à propos. Enſuite d'une main il prend une main de papier par le dos, & par la tranche de l'autre main; il la plonge d'une main par le dos dans l'eau, plus ou moins profondément & plus ou moins vite en raiſon du caractere de l'ouvrage & de la qualité du papier, la retire de l'eau, & avec les deux mains la met vite ſur la maculature blanche, le dos de la main au milieu, en ſépare ſept à huit feuilles, les étend; re-

Digitized by Google

prend par le dos le reſte de la main, le plonge dans l'eau, le retire, le met ſur la partie qui vient d'être trempée, en ſépare ſept à huit feuilles & les étend; reprend encore par le dos le reſte de la main, le plonge dans l'eau, le retire, l'ouvre juſte par le milieu, & l'étend ſur les deux parties qui viennent d'être trempées. Il prend une autre main de papier & la trempe de même, puis encore une autre, & la trempe encore de même, & ainſi de ſuite juſqu'à la quantité de quatre ou cinq marques, qui font mille ou douze cents cinquante feuilles, obſervant à chaque marque de plier une feuille en biais par le coin, de façon que le coin déborde le papier de huit ou dix lignes; cette feuille ainſi pliée ſert à marquer le papier, c'eſt-à-dire à le partager en marques, prenant garde qu'il ne ſe faſſe des plis au papier, & ayant grand ſoin d'appuyer de tems en tems les deux mains ſur le milieu du papier pour abaiſſer les dos: ſans cette attention il ſe feroit une élévation au milieu qui empêcheroit l'eau d'y pénétrer, & qui la feroit s'écouler uniquement vers les bords; d'où il s'enſuivroit que les bords du papier ſeroient plus trempés que le milieu. Nous avons ſuppoſé que le papier devoit être trempé trois fois la main. Quand il ne faut le tremper que deux fois, après avoir plongé la main dans l'eau, on en ſépare dix ou douze feuilles, & on les étend; on prend le reſte de la main, on le plonge dans l'eau, on l'ouvre juſte par le milieu, on l'étend, & la main eſt trempée deux fois. Il y a du papier qu'on ne trempe qu'une fois la main; il y en a d'autre qu'on trempe trois fois les deux mains; pour cela on trempe alternativement une main deux fois, & l'autre main une fois. Quand l'imprimeur a trempé ſon papier, il met deſſus une maculature blanche, puis une maculature griſe, ſur laquelle il jette de l'eau avec la main autant qu'il le juge néceſſaire; enſuite il le met ſur un ais aux environs de ſa preſſe, met un autre ais par-deſſus, avec une pierre ou un poids de quarante ou cinquante livres pour le charger. Si le papier eſt collé, l'imprimeur ne le charge pas tout de ſuite; il le laiſſe quelque tems pour prendre ſon eau.

Remanier le papier. Sept à huit heures après que le papier a été trempé, il faut le remanier, c'eſt-à-dire changer la poſition des feuilles relativement les unes aux autres, afin que la moiteur du papier ſe diſtribue également dans toutes ſes parties; car c'eſt dans cette égalité que conſiſte la bonne préparation du papier. Pour cela l'imprimeur décharge ſon papier, le tranſporte ſur une table, le découvre, étale d'abord ſur la table la maculature griſe, puis la blanche, prend une poignée de trois ou quatre mains, la met à deux mains ſur la maculature blanche, ne la quitte point d'une main, pendant que l'autre paſſe & repaſſe pluſieurs fois ſur le papier pour en ôter les rides. Il coupe ſa poignée à huit ou dix feuilles en deſſous, qu'il laiſſe ſur la maculature blanche, reprend ce qui reſte de la poignée, le renverſe, paſſe & repaſſe la main ſur le papier qui ſe trouve en deſſus. Il coupe encore ſon papier à huit ou dix feuilles en deſſous, qu'il laiſſe ſur celles qu'il a déja laiſſées, reprend le reſte de la poignée, le renverſe, paſſe & repaſſe la main ſur le papier qui ſe trouve en-deſſus. Il réitere cette manœuvre de couper ſon papier à ſept à huit feuilles en deſſous, de les laiſſer ſur le tas, de renverſer ou retourner ce qui reſte de la poignée, paſſer la main ſur le papier qui ſe trouve en deſſus pour en ôter les rides, & frapper deſſus s'il y a quelques endroits plus élevés, juſqu'à ce que la poignée ſoit entierement remaniée. Après cette poignée il en prend une autre, puis encore une autre juſqu'à la fin du papier. S'il s'apperçoit qu'il ſoit trop trempé, il le partage en pluſieurs poignées, & les laiſſe expoſées à l'air dans l'imprimerie autant de tems qu'il faudra; enſuite il le remanie. Si au contraire il n'étoit pas aſſez trempé, il pourra jetter de l'eau deſſus avec la main ou avec l'éponge à chaque poignée, plus ou moins groſſe, autant qu'il le jugera à propos, enſuite le charger,

Digitized by Google

puis le remanier. Il y a du papier qu'il faut remanier pluſieurs fois. L'inconvénient eſt égal quand le papier eſt trop trempé, ou qu'il ne l'eſt pas aſſez. Quand il eſt trop trempé il refuſe l'encre, ou reſte deſſus la forme, l'emplit, & l'impreſſion eſt pochée. Quand il ne l'eſt pas aſſez, les lettres ne viennent qu'à moitié, & l'impreſſion paroît égratignée. Après que le papier a été remanié, il faut le couvrir avec la maculature blanche, puis avec la maculature griſe, mettre un ais par deſſus, le charger, & le laiſſer encore ſept à huit heures avant de l'employer.

Si la peau du tympan n'eſt pas bonne, l'imprimeur en prend une bien ſaine, ſans tache autant que faire ſe peut, d'égale épaiſſeur par tout. Il la met tremper une demi-heure ou une heure dans la baſſine, la retire, en exprime l'eau, & la met pliée une heure ou deux ſous du papier trempé; puis après avoir arraché la vieille peau, il enduit de colle le chaſſis du tympan, & la tringle de fer; il poſe deſſus la nouvelle peau du côté de la chair; & la queue en bas, l'étend, & l'applique bien tout-autour; la découpe en haut pour laiſſer ſortir les petits couplets, y paſſe les brochettes, & la laiſſe ſécher. Quand elle eſt ſeche, il la perce avec la pointe de ſes ciſeaux à l'endroit qui répond aux trous du chaſſis, & y paſſe la vis, qui avec l'écrou, ſert à maintenir les pointures en état.

Quant l'imprimeur veut faire une *braie*, qui n'eſt autre choſe qu'une peau plus petite que celle que l'on vient d'employer, il coupe avec ſes ciſeaux la vieille peau tout-autour du chaſſis en dedans, enduit le chaſſis de colle & y applique la braie. L'imprimeur fait alternativement un tympan & une braie, c'eſt-à-dire qu'il emploie alternativement une grande & une petite peau.

La peau du petit tympan ſe colle comme celle du grand. La différence qu'il y a c'eſt que la peau du petit tympan doit être plus forte & plus épaiſſe, & qu'après l'avoir collée, on met un bois de longueur, (on appelle ainſi les bois à l'uſage de l'imprimerie) au long de chaque bande en dedans, & un autre bois en travers, que l'on fait entrer un peu à force, pour maintenir ces bandes en état; ſans cette précaution les bandes n'étant que de fer mince, rentreroient en dedans à meſure que la peau ſe banderoit en ſéchant.

Préparation des cuirs. Il faut auſſi préparer les cuirs pour les balles. Ces cuirs ſont taillés dans des peaux de moutons, que l'on prend chez les mégiſſiers, après avoir été quelque tems dans le plein pour en faire tomber la laine. Les cuirs ne durent point quand les peaux ont reſté trop long-tems dans le plein, parce que la chaux les conſume. On choiſit ordinairement les plus épaiſſes.

Pour tailler ces cuirs, on met une peau de mouton ſur une table, le côté de la chair en deſſous; on l'étend; on a un rond de bois ou de maculature, de deux pieds & demi de circonférence, que l'on applique ſur le milieu de la peau, en commençant par la tête; on décrit une ligne tout-autour du rond avec la pointe des ciſeaux; on poſe enſuite le rond au-deſſous de la ligne ronde que l'on vient de décrire, & on en décrit une ſeconde; on en décrit une troiſieme au-deſſous de la ſeconde. Enſuite en coupant avec de bons ciſeaux dans ces lignes rondes, on a trois cuirs dans chaque peau. Si la peau eſt grande, on coupe dans les côtés des eſpeces de cuirs, qui étant plus minces, ne ſont bons qu'à faire ce qu'on appelle dans l'imprimerie *des doublures*, qui ſont un double cuir qu'on met ſous le principal. Quand les cuirs ſont coupés, on les étend pour les faire ſécher; ſans cela ils ſe corromproient, & on ne pourroit pas les garder; mais quand on les garde trop long tems ils ſe raccorniſſent & deviennent difficiles à apprêter. Quand on veut s'en ſervir, on les met tremper dans de l'eau nette, comme nous avons dit que l'imprimeur doit faire avant de tremper ſon papier.

Après qu'un cuir a trempé ſept ou huit heures, plus ou moins, à proportion du

Digitized by Google

tems qu'il y a que les cuirs ont été coupés, l'imprimeur le corroie, c'eſt-à dire le tire de l'eau, le met ſur une planche, l'arrête avec un pied, & de l'autre le croiſe en appuyant de toute ſa force, pour en exprimer l'eau & le rendre ſouple & maniable. Enſuite il le ramaſſe, l'étend tant qu'il peut avec les deux mains, le frappe pluſieurs fois contre le mur, & le corroie encore. Il le met tremper une ſeconde fois, & le corroie de la même maniere. Il le met tremper une troiſieme fois, s'il eſt néceſſaire, & le corroie, juſqu'à ce que preſque toute l'humidité en ſoit exprimée, & qu'il ſoit doux & ſouple comme un gant. Il enduit enſuite de petit vernis, qui eſt de l'huile de noix ou de lin recuite, le cuir du côté de la laine, & le laiſſe s'imbiber pendant quelque tems, enveloppé d'une maculature humide ſi c'eſt l'été. Il en faut faire autant à l'autre cuir. En préparant ainſi deux cuirs pour les deux balles, on a ſoin de préparer auſſi deux doublures, qui ſont ou deux autres cuirs plus minces de même eſpece, & qui ne demandent d'autres préparations que d'être ſouples & ramoitis, ou deux vieux cuirs qu'on fait ſervir en doublures, après les avoir broiſés dans la leſſive pour en ôter l'encre. Cette ſorte de doublure eſt préférable & conſerve mieux les cuirs. La doublure maintient le cuir dans une douce humidité pendant cinq ou ſix heures, plus ou moins ſelon la ſaiſon, & l'empêche de ſe racornir.

Il faut auſſi de la laine telle qu'on l'achete chez les marchands, on la tire quand elle eſt neuve, ou on la carde quand elle a ſervi quelque tems. Il en faut environ une demi livre pour chaque pain. On appelle dans l'imprimerie *un pain de laine*, la quantité de laine qui ſe met dans chaque balle.

Monter les balles. Quand les cuirs ſont bien préparés, & qu'il y a de la laine tirée ou cardée, un des ouvriers de la preſſe monte ſes balles. Pour cela il commence par attacher légerement le cuir & la doublure au bois de balle, avec un clou qu'il met ſur le bord du bois de balle & au bord du cuir & de la doublure, de façon que le côté de la laine ſe trouve en-deſſus; puis il fait faire un demi-tour à ſon bois de balle, étale bien le cuir & la doublure; enſuite le bois de balle couché & le manche tourné de ſon côté, il prend avec ſes deux mains la quantité de laine qu'il juge néceſſaire pour former ſon pain de laine, & la met dans la capacité du bois de balle appuyé contre ſon eſtomac. Il prend l'extrémité du cuir & de la doublure diamétralement oppoſée à celle qu'il a déja attachée, & l'attache auſſi. Il examine enſuite s'il a pris aſſez de laine pour donner à ſa balle une figure ronde, & qu'elle ſoit un peu ferme; il attache un troiſieme clou au milieu des deux qui viennent d'être attachés. Ces trois clous ſont ſeulement pour maintenir le cuir & la doublure, pendant que l'imprimeur les attache plus ſolidement ſur le bord du bois de balle, au moyen de dix ou douze clous qu'il met à la diſtance de trois doigts l'un de l'autre en pliſſant les extrémités du cuir & de la doublure l'un ſur l'autre, & en les appliquant le plus ferme qu'il peut deſſus le bord du bois de balle, afin qu'en touchant la laine ne ſorte pas.

Quand les balles ſont montées, il faut les ratiſſer pour enlever les ordures qui ſe ſont attachées aux cuirs en les corroyant, & en montant les balles: l'imprimeur verſe ſur le milieu du cuir d'une balle environ plein une cuiller à bouche de petit vernis, tourne la balle pour que le vernis ne tombe point, prend l'autre balle, les met l'une ſur l'autre, & les diſtribue comme après avoir pris de l'encre, pour que ce vernis s'étende bien ſur toute la ſurface des cuirs des deux balles, & en détache les ordures. Enſuite il en met une ſur les chevilles de la preſſe, prend un couteau dont la lame ſoit non tranchante, & avec cette lame il enleve le petit vernis & toutes les ordures qui ſe rencontrent ſur la ſuperficie du cuir d'une balle. Il met cette balle aux chevilles, & prend l'autre qu'il ratiſſe de

Digitized by Google

même, puis la ſuſpend au-deſſus de la premiere à une corde attachée à la jumelle. L'imprimeur ratiſſe les balles toutes les fois qu'il les a montées; il doit les ratiſſer auſſi dans le courant de la journée, pour enlever de deſſus les cuirs les ordures qui s'y attachent en travaillant, & qui viennent de l'encre & du papier. En un mot il ne doit rien négliger pour avoir de bonnes balles, car elles ſont l'ame de l'ouvrage; & il eſt impoſſible de faire de bonne impreſſion avec de mauvaiſes balles.

Pendant la préparation des balles & du papier, un des deux imprimeurs a dû coller une *friſquette*, c'eſt-à-dire coller au chaſſis de la friſquette un parchemin ou deux ou trois feuilles de papier fort, pour l'uſage dont nous allons parler. On ſe ſert ordinairement de vieilles peaux de tympan; on colle par-deſſus une feuille de papier blanc.

Laver les formes. L'imprimeur doit auſſi laver les formes avant que de les mettre ſous preſſe. Comme il n'y a point de forme prête, ſur laquelle il n'y ait eu deux ou trois épreuves, & même davantage, & qu'il faut plus d'encre pour une épreuve que pour une feuille ordinaire quand la forme eſt en train, l'œil du caractere ſe trouve encré; ce qui rendroit l'impreſſion pâteuſe, ſi on n'avoit pas le ſoin de laver les formes auparavant. Un des deux imprimeurs prend donc une forme une heure ou deux avant de la mettre ſous preſſe, pour qu'elle ait le tems de ſécher, la porte au bacquet, en bouche le trou avec un tampon, la couche, verſe deſſus une quantité de leſſive pour la couvrir, la broſſe juſqu'à ce que l'œil du caractere ſoit net, & le chaſſis & la garniture propres, débouche le trou pour laiſſer écouler la leſſive, leve la forme, la laiſſe égoutter quelque tems, regarde attentivement s'il n'en eſt rien tombé, la retire du bacquet, la rince avec de l'eau nette, & la laiſſe ſécher. La leſſive dont on ſe ſert pour laver les formes n'eſt autre choſe que de la leſſive de blanchiſſeuſe, dans laquelle on met de la potaſſe ou une eſpece de ſel blanc qu'on appelle *drogue*, qui fond dans la leſſive, & qui la rend plus douce. Quand le tirage d'une forme eſt fini, l'imprimeur eſt obligé de la laver. Il doit y avoir dans toutes les imprimeries un endroit deſtiné à tremper le papier, laver les formes, laiſſer les formes de diſtribution, mettre les cuirs tremper, &c. on le nomme *tremperie*. Voyez ce mot & les *fig. 71. & ſuiv.*

Il doit enſuite préparer ſon encre; cette fonction n'eſt pas longue; il ne faut que bien nettoyer l'*encrier*, prendre avec la *palette* une quantité d'encre dans le baril, la mettre dans l'encrier, la bien broyer avec le *broyon*, la ramaſſer avec la palette, la broyer encore, puis la mettre dans un des coins de l'encrier. Un ouvrier de la preſſe curieux de ſon ouvrage, ne manque pas le matin de broyer toute l'encre qu'il a dans ſon encrier, avant que de ſe mettre au travail, pour l'entretenir dans un état de liquidité convenable.

Nous avons laiſſé les balles, l'une aux chevilles de la preſſe, & l'autre ſuſpendue à la jumelle; il faut leur faire prendre l'encre; l'imprimeur en broie ſur le bord de l'encrier, & en prend avec une de ſes balles, puis avec l'autre, & les diſtribue, c'eſt-à-dire les fait paſſer & repaſſer l'une ſur l'autre, en les frottant & les appuyant avec force l'une contre l'autre, juſqu'à ce que toute la ſurface des deux cuirs, de griſe qu'elle étoit, ſoit d'un beau noir luiſant, & également noire par tout. Si l'imprimeur voit qu'il y ait quelqu'endroit ſur les cuirs qui n'a pas bien pris l'encre, & qu'il s'apperçoive que cela vient de ce que les cuirs ſont humides, il brûle une feuille de papier, & paſſe les cuirs par-deſſus la flamme, en diſtribuant les balles. Si après cela les cuirs refuſent encore de prendre, il les frotte ſur une planche ou dans les cendres, pour en diſſiper l'humidité, puis y met du petit vernis, les ratiſſe, prend de l'encre, & les diſtribue juſqu'à ce que les cuirs paroiſſent bien pris également. Quand les cuirs n'ont pas été bien cor-

Digitized by Google

royés, ils ont de la peine à prendre, surtout l'hiver, tems pendant lequel les imprimeries sont fort humides ; de façon que l'imprimeur est quelquefois obligé de les démonter, c'est-à-dire de les détacher entierement du bois de balle, & de les corroyer de nouveau. Pour éviter cet inconvénient qui fait perdre du tems, il ne s'agit que de les bien corroyer avant de les monter. Dans les imprimeries où il y a d'autres ouvriers de la presse, ceux qui ont des cuirs bien pris, pour faire plaisir à ceux qui en ont deux nouveaux, prennent une de leurs balles, & leur en donnent une des leurs ; au moyen de cet arrangement les deux cuirs neufs sont bientôt pris, les deux vieux cuirs aidant à faire prendre les nouveaux.

Mettre en train. Après que le compositeur a corrigé la derniere épreuve d'une feuille, il porte les formes auprès de la presse des imprimeurs qui doivent les tirer, & leur donne en même tems cette épreuve. Le premier des deux ouvriers, qui est celui qui doit mettre en train, essuie le marbre de la presse avec un morceau de papier, prend une forme (on commence ordinairement par le côté de deux & trois), la met sur la presse, l'ajuste bien au milieu de la presse & sous le milieu de la platine, & l'arrête avec six coins par le moyen des cornieres. Il abaisse ensuite le tympan sur la forme, le mouille en dedans avec une éponge, le laisse quelque tems prendre son eau, pendant lequel il frotte ses blanchets, puis après avoir pressé son éponge pour en faire sortir l'eau, il ramasse avec cette éponge toute l'eau qui peut être dans le tympan, met dedans les blanchets bien étendus, & le carton, & par dessus le petit tympan pour les maintenir en état.

L'imprimeur leve son tympan & fait la marge. Nous continuons de supposer que la forme est *in 8°*. Il prend une feuille de son papier, la plie en deux, en marque bien le pli, la porte bien au milieu sur un côté de la forme, de maniere que le pli de cette feuille se trouve au milieu de la barre du milieu du chassis, déplie la feuille & l'étend, & tâte avec son doigt si sa marge est égale tout-autour. Il porte ensuite légerement l'éponge sur le tympan, l'abaisse sur la feuille, passe la main sur le petit tympan en appuyant un peu afin que la feuille s'attache au grand tympan, & enleve la feuille. C'est cette feuille qui regle la marge de toutes les autres, c'est-à-dire que c'est sur cette feuille que l'on pose toutes les autres avant que de les imprimer en papier blanc ou du premier côté. Puis il déchire deux doigts de l'angle de cette feuille qui se trouve en bas du tympan sous sa main gauche, parce que cet angle l'empêcheroit d'enlever de dessus le tympan les feuilles à mesure qu'elles s'impriment.

Il pose ses *pointures* de façon que l'ardillon se rencontre juste sur le pli du milieu de la feuille, & réponde à la mortaise de la barre du milieu du chassis. Pour en être sûr, il couvre sa marge d'une mauvaise feuille, abaisse le tympan sur la forme, & appuie la main sur le petit tympan vers le bout des pointures : s'il ne trouve point de résistance c'est signe que l'ardillon répond juste à la mortaise du chassis. On arrête les pointures sur chaque côté du tympan au moyen d'une *vis* & d'un *écrou*. Elles servent au moyen des trous qu'elles font à chaque feuille qui s'imprime du premier côté, à faire rencontrer les pages de la seconde forme exactement sur les pages de la premiere forme tirée.

Il taille sa friſquette quand elle est seche. Il l'attache au tympan par le moyen des *brochettes*, & l'abaisse ; puis après avoir touché la forme, il abaisse le tympan, roule la presse, & imprime le parchemin ou le papier collé sur la friſquette. Il déroule, leve le tympan, & avec des ciseaux découpe dans la friſquette ce qui doit être imprimé, & laisse tout ce qui doit être blanc. Puis il appuie le doigt tout autour des pages découpées, pour voir si rien ne mord, c'est-à-dire s'il a bien coupé tout ce qui doit être imprimé, & si quelque partie de la friſquette ne porte pas sur le caractere, ce qui l'em-

Digitized by Google

pècheroit de venir. Il doit auſſi éviter de couper plus qu'il ne faut, car cela barbouilleroit, & il faudroit en collant la friſquette, y remettre ce qu'il en auroit ôté de trop. Au moyen de la friſquette, les feuilles paſſent ſous la preſſe, & en reviennent ſans avoir la moindre atteinte d'encre dans les marges.

Quand l'imprimeur a taillé ſa friſquette, quelquefois même avant de la tailler, il fait ſon regiſtre en papier blanc. Il prend une feuille de ſon papier, la marge, la couvre d'une mauvaiſe feuille, abaiſſe le tympan, & la fait paſſer ſous preſſe pour l'imprimer, quoique la forme n'ait point été touchée. Il déroule la preſſe, leve le tympan, leve auſſi la feuille, la retourne *in 8°.*, c'eſt-à-dire de haut-en-bas & ſens deſſus-deſſous, la pointe ou la met dans les mêmes trous, la couvre de la mauvaiſe feuille, & la fait paſſer une ſeconde fois ſous preſſe ſans avoir été touchée; puis il déroule la preſſe, leve le tympan, & voit ſur cette feuille, ſur laquelle il n'y a des deux côtés que l'empreinte en blanc des caracteres, ſi les huit pages de cette même forme ſe rencontrent exactement les unes ſur les autres. Si les pages ſe rencontrent exactement les unes ſur les autres, le regiſtre en papier blanc eſt fait; & cela doit être quand le chaſſis eſt juſte, quand les garnitures ſont bonnes, & les pointures bien au milieu. Si les pages ne ſe rencontrent pas, il examine ſi le défaut vient du chaſſis, de la garniture, ou des pointures. Il remédie aux défauts du chaſſis & de la garniture en y ajoutant quelques reglettes, & à l'égard des autres défauts, il y remédie auſſi en faiſant mouvoir les pointures. Apres cela il tire une ſeconde feuille en blanc, pour être plus ſûr de la rencontre juſte des pages de ſa forme les unes ſur les autres. Quand l'imprimeur a bien fait ſon regiſtre en papier blanc, ſa forme eſt en train; & il lui eſt beaucoup plus facile de faire le regiſtre de la retiration, c'eſt à dire de la ſeconde forme.

Il fait la tierce, jette avec l'éponge de l'eau ſur le tympan, & deſſerre la forme. La *tierce* eſt la premiere feuille qu'il tire après avoir mis ſa forme en train. Il porte cette feuille avec la derniere épreuve au prote, qui examine avec attention ſi rien ne mord ou ſi rien ne barbouille, ſi la marge eſt bonne, ſi toutes les fautes marquées par l'auteur ou le correcteur ſur la derniere épreuve ont été exactement corrigées, & s'il n'y a point dans la forme des lettres mauvaiſes, dérangées, hautes ou baſſes, tombées, &c. S'il y a quelque choſe à corriger, le prote le marque ſur la tierce, & le corrige, après quoi il avertit les imprimeurs qu'ils peuvent aller leur train.

Alors l'imprimeur prend le taquoir, taque la forme, la ſerre un peu moins que quand il faut la lever, & décharge le tympan, en mettant deſſus deux ou trois mauvaiſes feuilles de papier ſec, & les tirant comme pour les imprimer. Puis les deux compagnons partagent le travail: l'un prend le barreau, l'autre prend les balles, & cela pendant le tirage d'une rame, qui contient cinq cents feuilles; après quoi celui qui étoit au barreau prend les balles, & celui qui avoit les balles prend le barreau: quand la preſſe eſt rude, la mutation ſe fait plus ſouvent.

L'office de celui qui a les balles eſt de broyer de l'encre, d'en prendre, de diſtribuer les balles, de toucher & de veiller à l'ouvrage. Pour broyer de l'encre, il poſe le bord du broyon ſur le tas d'encre; il s'y en attache un peu qu'il étend ſur le bord de l'encrier. Il vaut mieux en broyer peu à la fois & en broyer plus ſouvent. Quand on en broie peu à la fois, elle s'étend plus facilement ſur l'encrier, & ſe diſtribue mieux. Il prend de l'encre en approchant le cuir d'une des balles du bord de l'encrier. Il en faut prendre plus ou moins ſouvent, en raiſon du format & du caractere; puis il diſtribue les balles, c'eſt-à-dire qu'il les paſſe & repaſſe pluſieurs fois l'une ſur l'autre en les tournant en ſens contraire. C'eſt une fonction qu'il ne doit point ſe laſſer de faire; car rien ne contribue plus à faire une impreſſion égale, que de prendre peu d'en-

Digitized by Google

cre à la fois, & de diſtribuer ſouvent les balles. Enſuite il touche la forme, c'eſt-à-dire qu'il empreint l'œil du caractere d'une couche d'encre légere, en faiſant paſſer & repaſſer les balles ſucceſſivement ſur toutes les parties de la forme, en obſervant de bien appuyer les balles ſur le caractere, de ne preſque point le quitter en touchant, & de toucher du milieu des balles en les tenant bien droites. Enfin après avoir touché, il doit regarder attentivement l'ouvrage, pour voir ſi la friſquette ne mord point, ou ſi rien ne barbouille, ſi tout vient également, & quand on eſt en papier blanc, ſi la marge eſt bonne. Quand il y a quelque ordure ſur la forme, ce qui arrive ſouvent, auſſi-tôt qu'il s'en apperçoit ſur le papier, il doit la chercher ſur la forme & l'enlever avec la pointe. S'il voit quelque défaut, il doit y remédier, en avertir ſon compagnon. Par exemple, s'il y a quelques endroits ſur la forme qui viennent plus foibles, on met ſur le tympan quelques hauſſes de papier gris, préciſément de la grandeur de l'endroit foible; on les fait tenir avec un peu de ſalive, & on les mouille avec l'éponge. Si au contraire il y a quelques endroits qui viennent trop fort, & qui faſſent ſur la feuille comme une eſpece de bouquet, il faut mettre un ſupport, qui eſt une réglette plus ou moins forte, pour empêcher le trop de foulage.

L'ouvrier de la preſſe qui eſt au barreau eſt celui qui imprime. Il prend la feuille, la porte ſur le tympan, la poſe ſur la marge le plus juſte qu'il peut, en jettant un coup d'œil tout-autour, abaiſſe la friſquette, abat le tympan, roule la preſſe à moitié de la main gauche, prend le barreau de la main droite, tire le premier coup, c'eſt-à-dire, imprime la moitié de la forme, laiſſe le barreau s'en retourner ſans le quitter, roule la preſſe tout au fond ou à-peu-près, ſuivant le format de l'ouvrage, tire le ſecond coup, c'eſt-à-dire, imprime l'autre moitié de la forme; laiſſe le barreau s'en retourner ſeul & de ſon propre mouvement ſous le *chevalet*, déroule la preſſe, leve le tympan & la friſquette, prend la feuille imprimée avec les deux mains, & la poſe à côté du papier blanc; obſervant, quand il a bien reglé ſon coup, de ne point aller ni plus ni moins avant, & de veiller auſſi à l'ouvrage.

Quand donc les compagnons ſont en train, tout le travail ſe partage de façon qu'ils ſont également occupés tous les deux, & que ni l'un ni l'autre ne perd un moment. Pendant que le ſecond imprimeur touche, le premier prend une feuille, la marge & abaiſſe la friſquette. Après que la forme eſt touchée, il abat le tympan, roule la preſſe, tire ſon premier & ſon ſecond coup, déroule la preſſe & leve le tympan. Auſſitôt que le tympan eſt levé, le ſecond imprimeur touche pour une autre feuille; & pendant qu'il touche, le premier leve la friſquette, prend la feuille imprimée, la met à côté du papier à imprimer, prend une feuille blanche, la marge, & abaiſſe la friſquette, & après que la forme a été touchée, abat le tympan, roule la preſſe, imprime la feuille, déroule la preſſe, & leve le tympan. Pendant que le premier imprimeur abat le tympan, roule la preſſe, imprime la feuille, déroule la preſſe, & leve le tympan, le ſecond a alternativement le tems de broyer de l'encre, d'en prendre, de diſtribuer les balles, & de regarder l'ouvrage; car auſſitôt que le tympan eſt levé, ſi rien n'arrête, le ſecond imprimeur doit toucher, afin que ſon compagnon n'attende pas après lui. Cette manœuvre ſe continue ainſi pendant tout le tirage d'une forme. Voyez au mot PRESSE, le détail & la deſcription de toutes ſes parties.

Quand tout le papier blanc eſt tiré d'un côté, le premier imprimeur ſerre la forme, ôte trois coins de regiſtre, ordinairement les deux d'en bas & un des côtés près de la *platine*, leve la forme, & la donne au ſecond imprimeur qui la reçoit, & lui préſente en même tems la *retiration*, c'eſt à dire, la forme du côté de la premiere. Le premier imprimeur couche

Digitized by Google

couche cette forme sur le marbre de la presse, & doit avoir attention à la mettre dans la même position que l'autre. Ce qui se fait au moyen d'un clou qui est au *coffre*, & qui indique le milieu de la presse; & au moyen du compas, avec lequel il a dû prendre la hauteur de la premiere forme avant de la lever. Puis il voit si l'ardillon de ses pointures entre dans la mortaise du chassis en abaissant le tympan, & appuyant la main sur le bout des pointures. Ensuite l'imprimeur retourne son papier de haut-en bas & sens-dessus-dessous, ensorte que le côté imprimé se trouve dessous, & le côté à imprimer dessus; puis il fait son registre en retiration. Il prend une feuille de son papier imprimé d'un côté, il la pointe, c'est-à-dire, il la met dans les mêmes trous qui ont été faits en imprimant le premier côté, la couvre d'une mauvaise feuille, & la tire en blanc. Sur cette feuille il voit si les pages de la seconde forme se rencontrent justes sur les pages de la premiere forme. Si elles se rencontrent, le registre est fait: si elles ne se rencontrent pas, il faut y remédier, comme nous avons dit au registre en papier blanc, en ajoûtant au chassis ou à la garniture, & en faisant mouvoir les pointures. Ensuite il fait la tierce du second côté, & la porte au prote qui la voit comme il a vu la tierce du premier côté, & qui la corrige s'il trouve quelque chose à corriger. Pendant que le prote voit la tierce, l'imprimeur met une feuille de décharge ou de papier gris sur son tympan, par-dessous les pointures sans les remuer, la mouille avec l'éponge, & l'étend bien en passant le dos de la main par-dessus, déchire l'angle qui se trouve de son côté au bas du tympan, & arrête la feuille aux quatre coins avec un peu de colle, comme il a fait à la marge.

Pendant que le premier imprimeur fait les fonctions dont nous venons de parler, le second n'est pas oisif. D'abord il lave la forme qui sort de dessous la presse; puis si les balles sont seches, il les démonte, rafraîchit les cuirs, remonte les balles & les ratisse; ou bien il prépare du papier, soit en le trempant, soit en le remaniant, pour une autre feuille à tirer, après que celle qui est sous presse sera finie. Pour démonter les balles & rafraîchir les cuirs, il prend *le pied de chevre*, détache seulement quatre ou cinq clous de suite, ceux qui paroissent le moins bien attachés, sépare le cuir de la doublure, & passe, sans ôter le pain de laine, l'éponge mouillée sur l'envers du cuir & sur le côté de la doublure qui touche au cuir, puis remonte les balles & les ratisse.

Le premier imprimeur, dès que la tierce est corrigée, taque la forme, la serre, & décharge le tympan. Le second touche, & le premier tire; ils font tous deux la même manœuvre qui a été expliquée au tirage de la premiere forme, & avec le même soin & la même attention. Toute la différence qu'il y a, c'est qu'au lieu de marger les feuilles, on les pointe, & qu'au lieu de prendre garde à la marge, on prend garde si le registre ne se dérange point, c'est-à-dire, si les pages du premier & du second côté se rencontrent bien les unes sur les autres; en observant de retourner de tems en tems une feuille, pour voir la couleur de l'impression du premier côté, afin de donner au second côté la même teinte; au moyen de cette attention, l'impression sera égale & suivie des deux côtés. Il observera aussi de changer la feuille de décharge à chaque rame plus ou moins, à proportion que le premier côté décharge sur cette feuille; sans cela l'impression maculeroit.

Tous les soirs en quittant l'ouvrage, celui des deux imprimeurs qui est au barreau, décharge la forme, si le tirage n'en est pas fini, en mettant sur le tympan deux ou trois mauvaises feuilles seches & les tirant, il retourne ces feuilles & les tire une seconde fois: ou bien il trempe superficiellement la brosse dans la lessive, en donne quatre ou cinq tours à la forme, & la décharge comme nous venons de voir, ou bien, s'il y a encore

Digitized by Google

beaucoup à tirer sur la forme, il la porte au bacquet, la lave, la laisse sécher pendant la nuit, & le lendemain matin la met sur la presse.

L'autre imprimeur démonte les balles, mais il y fait un peu plus de façon que pour les rafraîchir pendant la journée. Après avoir détaché cinq ou six clous, il ôte le pain de laine, le presse entre ses deux mains en tournant pour le desapplatir, sépare le cuir de la doublure, plie le cuir en deux du côté qu'il est encré; prend de l'eau nette dans une jatte, y plonge plusieurs fois la doublure en la maniant pour la rendre douce; y plonge aussi le cuir à l'envers, & le frotte à deux mains principalement quand il est neuf; étale la doublure & le cuir pardessus, & les roule l'un sur l'autre jusques sur l'extrémité du bois de balle: le cuir & la doublure roulés ensemble font alors comme une espece de bourlet, que l'imprimeur plonge plusieurs fois dans l'eau & presse avec la main. Il en fait autant à l'autre balle; puis il les met l'une auprès de l'autre à terre dans un lieu humide, & les couvre d'un vieux blanchet ramoiti.

Quand il y a mille ou douze cents cinquante de papier tiré des deux côtés, les imprimeurs le chargent. On le met entre deux ais, sous un poids de quarante ou cinquante livres, plus que moins, & on l'y laisse pendant cinq ou six heures. Après que le papier a été chargé, le foulage étant applati, l'impression paroît plus unie, plus nourrie, & fort davantage.

Il nous reste à parler de l'impression en rouge & noir, c'est-à-dire, de celle dans laquelle on imprime sur la même forme avec ces deux couleurs. Pour y procéder, quand les épreuves ont été faites en noir, on doit laver la forme avec une plus grande attention qu'à l'ordinaire, de façon qu'il ne reste point de noir sur le caractere; on doit la laver avec de la lessive bien chaude. De-là on la met en train sur la presse avec une grande précaution: on serre bien les coins de registre, de maniere que la forme ne puisse nullement se déranger; on fait ensorte que les couplets du tympan & de la frisquette ne puissent vaciller aucunement. On découpe ensuite sur la frisquette la partie qui doit venir en rouge, & les morceaux de parchemin que l'on en ôte doivent se coller sur le tympan, au même endroit où ils étoient à la frisquette; ou on les met sous chacun des mots de la forme qui doivent se trouver en rouge; c'est ce qu'on appelle *taquonner*, ces morceaux détachés de la frisquette se nomment *taquons*. Par ce moyen on donne plus de hauteur au caractere. Dans les imprimeries où l'on fait souvent des livres d'église, & autres où cette impression est plus usitée, il y a des caracteres plus hauts destinés à cet usage. On imprime comme à l'ordinaire la partie rouge; quand elle est finie sur une forme, on la lave encore fortement pour détacher le rouge, on ôte les mots ou les lignes qui ont été imprimés, on y substitue des quadrats, on reporte la forme sur la presse, & avec les mêmes précautions on imprime la partie noire. Il n'est pas aisé de faire rencontrer exactement & en ligne cette sorte d'impression; le moindre dérangement dans le jet du tympan ou de la frisquette, ou dans les pointures, suffit pour la gâter. Peu d'imprimeurs y réussissent, & c'est ce qu'ils ont de plus difficile à exécuter.

Les peaux dont on se sert pour les balles à l'impression rouge sont des peaux blanches. Pour la composition de cette espece d'encre, voy. au mot ENCRE d'*imprimerie*.

IMPRIMERIE EN TAILLE DOUCE, *Art Méchanique*, c'est l'art de porter sur une feuille de papier, un morceau de satin, ou quelqu'autre substance semblable, l'empreinte des traits qu'on a tracés à l'eau-forte, ou au burin, ou autrement sur une planche de cuivre ou de bois.

Cette opération se fait par le moyen de deux rouleaux, entre lesquels on fait passer la planche, après qu'elle est en-

Digitized by Google

crée. Ces rouleaux ſont partie d'une machine qu'on appelle *la preſſe*.

L'action des rouleaux attache l'encre qui remplit les traits dont la planche eſt gravée, à la feuille de papier, au vélin, ou au ſatin dont on l'a couverte.

La feuille chargée de ces traits, s'appelle une *eſtampe*.

La fonderie en caracteres, & l'*imprimerie* proprement dite, ont concouru pour multiplier à l'infini les productions de l'eſprit, ou plutôt les copies de ces productions. La gravure & l'*imprimerie en taille douce* ont rendu à la peinture le même ſervice, ou à peu-près. Je dis à-peu-près, parce que l'eſtampe ne conſerve pas tout le mérite du tableau.

Grace à ces deux derniers arts, avec un peu de goût, on peut ſans grande opulence renfermer dans quelques portefeuilles choiſis, plus de morceaux en gravure, que le potentat le plus riche ne peut avoir dans ſes galeries. La gloire des grands maîtres ne paſſe pas tout-à-fait.

Deſcription de la preſſe. La preſſe des imprimeurs en taille douce eſt compoſée de deux forts aſſemblages de charpente *A, B, C, D*, *Planche de l'imprimerie en taille douce*, *fig. 9*. Ces aſſemblages ſont entretenus l'un avec l'autre par deux traverſes. Ils ſont compoſés chacun d'un patin *A*, *B*, aux extrémités duquel ſont des billots ou calles *l*, *m*, qui élevent la preſſe.

La face ſupérieure du patin eſt percée de ſix mortaiſes. Celles du milieu reçoivent les tenons de la jumelle *C D*. Les deux plus voiſines ſont deſtinées aux tenons inférieurs des colonnes *g h*, que l'on a ſubſtituées aux jambettes *I K* de l'ancienne preſſe, *fig. 1*. Les deux autres ſont les lieux des tenons inférieurs des colonnes *G H*, qui avec les précédentes portent les bras *O F* de la preſſe.

Il faut imaginer un aſſemblage tout à-fait ſemblable à celui-ci, & tenu paralleiement par les deux traverſes dont nous avons parlé.

Dans ces deux aſſemblages, chaque jumelle eſt percée des deux grandes ouvertures quadrangulaires *r ſ x*, *y z x*, *fig. 10*, arrondies en plein ceintre du côté qu'elles ſe regardent. C'eſt dans ces ouvertures que paſſent les tourillons des rouleaux, comme nous l'expliquerons plus bas.

Chaque jumelle a encore à chaque face latérale une mortaiſe, pour recevoir le tenon du bras porté par les colonnes. L'ancienne en avoit encore une au-deſſous de celle dont nous parlons, deſtinée à recevoir le tenon ſupérieur de la jambette. Voyez la *fig. 1*.

Les deux aſſemblages ou fermes de l'un deſquels on vient de donner la deſcription, ſont arrêtés enſemble par deux traverſes de deux pieds de longueur. La traverſe inférieure qu'on voit en *P O*, *fig. 8*, eſt fixée par deux tenons & deux vis *L* dans chaque jumelle. On voit, *fig. 9. & 10*, cette place *L*. La traverſe ſupérieure *H H*, *fig. 8. & 9*, que l'on nomme auſſi *le ſommier*, l'eſt pas des queues d'hironde & communément ornée de quelques moulures. Le tout eſt fait de bon bois de chêne ou de noyer.

Les rouleaux, *fig. 11. & 12*, qui ont environ ſept pouces de diametre, & ſont terminés par des tourillons, dont le diametre eſt de quatre pouces & demi, doivent être de bon bois de noyer ſans aubier, de quartier, & non de rondin. On peut auſſi y employer l'orme.

Un des tourillons du rouleau ſupérieur, *fig. 11*, eſt terminé par un quarré, auquel on adapte un moulinet croiſé, *fig. 14*, par le moyen duquel on fait tourner ce rouleau, comme on le dira plus bas.

Les tourillons des rouleaux, *fig. 11. & 12*, s'appliquent aux parties arrondies des ouvertures *r ſ x*, *y z x* des jumelles, *fig. 10*; & le reſte de leur eſpace eſt rempli des boetes, des hauſſes & des calles.

Les boetes *O P*, *fig. 13*, au nombre de quatre, ſont des pieces de bois de même dimenſion, ſoit en largeur, ſoit en épaiſſeur, que l'ouverture de la jumelle. Elles ont trois pouces & demi; elles ſont évuidées cylindriquement pour s'appliquer ſur le tourillon. On les gar-

Digitized by Google

nit intérieurement d'une plaque de fer blanc, dont les oreilles *a*, *b*, percées chacune d'un trou, entrent dans les entailles *a*, *b*, pratiquées aux faces latérales de la boete, où elles sont fixées par des clous.

Les hausses *K K* sont aussi au nombre de quatre. Ce sont de petites planches d'un pouce environ d'épaisseur, & des mêmes dimensions du reste que la base des boetes auxquelles elles doivent s'appliquer.

Les calles sont des pieces de carton, dont le nombre est indéterminé, & dont les dimensions correspondent à celles des hausses auxquelles on les appliquera.

Les deux fermes étant assemblées, pour achever de monter la presse, on fera entrer les tourillons des rouleaux dans les ouvertures des jumelles; savoir, ceux du rouleau dont un des tourillons est terminé par un quarré, *fig. 11*, dans les ouvertures supérieures *r f x*, *fig. 9. & 10*; & ceux de l'autre rouleau, *fig. 12*, dans les ouvertures inférieures *y z x*, *fig. 9. & 10*. On placera aussi les tenons de la traverse *P O*, *fig. 8*, dans les mortaises des jumelles, destinées à les recevoir, & où ils seront fixés par les vis *L*, *fig. 9*, & l'on couronnera cette charpente du sommier *H H*, *fig. 8. & 9*. La fonction du sommier est d'empêcher l'écartement des jumelles.

Cela fait, on introduira dans l'entaille inférieure de chaque jumelle, & du côté de *x y*, *fig. 10. & 9*, une boete *O*, *fig. 13*, garnie de sa plaque de fer blanc, & préalablement enduite de vieux-oing. On enduira de la même matiere le tourillon du rouleau. On placera sous cette boete une hausse, enforte que le tourillon du rouleau accole la partie concave *x* de l'ouverture *y z x*. Sur les tourillons du rouleau supérieur, on place de semblables boetes, surmontées par des hausses recouvertes de calles, jusqu'à ce que les ouvertures *r f x* soient suffisamment garnies.

On ajustera ensuite deux petits ais dans les rainures des bras de la presse, au dessous desquels on placera une traverse terminée par des queues d'hironde, qui entreront dans les entailles pratiquées aux extrémités des bras. Ces traverses en empêcheront l'écartement.

Une attention essentielle, c'est que la ligne de jonction des deux rouleaux soit plus élevée d'environ un pouce, que la surface supérieure des petits ais dont on vient de parler.

On adapte le moulinet au rouleau supérieur, en faisant entrer le tenon quarré de ce rouleau dans l'ouverture de même forme qu'on voit au centre de la croisée du moulinet, *fig. 14*, & bientôt la presse sera prête à marcher. Il ne s'agit plus que d'y ajuster la table.

La table de la presse est une planche de noyer, d'un pouce & demi environ plus étroite que l'intervalle qui est entre les jumelles. Elle a environ trois pieds & demi de longueur; ses faces doivent en être parfaitement dressées, sur-tout celle de dessus; on l'introduit entre les rouleaux, ôtant pour cet effet, s'il est nécessaire, quelques-unes des calles qui rempliſſent les ouvertures supérieures des jumelles, ou en faisant, au moyen du moulinet, tourner le rouleau supérieur. Une des extrémités de la table étant amincie, elle sera prise par les rouleaux, & entraînée entr'eux dans leur mouvement. Les rouleaux doivent la comprimer fortement. Elle ne doit toucher à aucune autre partie de la presse; c'est par cette raison qu'on a fait la partie supérieure du rouleau de dessous d'environ un pouce plus élevée que la table dormante, composée des petits ais placés entre les bras de la presse.

Outre la presse qui est à la vérité l'instrument principal, l'attelier de l'imprimeur en taille douce doit encore être pourvû,

1°. de langes.

2°. de linges ou torchons.

3°. d'un tampon ou d'une balle.

4°. de noir de fumée, ou noir d'Allemagne.

5°. d'une marmite de fer pour cuire l'huile de noix.

Digitized by Google

6°. d'un marbre & de ſa molette pour broyer le noir.

7°. d'une poele à feu & d'un gril pour chauffer la planche.

8°. de différens ais & de bacquets pour tremper du papier.

Des langes. Ils ſont de laine blanche, d'un bon drap bien foulé ſans aucune inégalité. On en emploie quelquefois de ſerge fine que l'on applique les premiers ſur la planche, & qu'on recouvre de langes plus groſſiers. Ils n'auront ni ourlet ni liſiere. On s'en pourvoira de deux ou trois grandeurs différentes, pour les changer au beſoin ſelon l'étendue des planches & des papiers; mais comme à force de paſſer ſous le rouleau, ils deviennent durs, & ſe chargent d'humidité, il eſt à propos de les étendre le ſoir; & le matin, lorſqu'ils ſeront ſecs, on les maniera, froiſſera ou foulera en tous ſens, pour les bien aſſouplir. Il faut auſſi en avoir de rechange, afin de pouvoir, ſans interruption de travail, laver ceux qui ſont devenus trop durs, & les débarraſſer de la colle qu'ils ont priſe du papier mouillé, ſur lequel on les a poſés ſi ſouvent dans le cours du tirage.

Des linges ou torchons. Ce ſont des lambeaux de vieux linges dont on ſe ſervira pour eſſuyer la planche, lorſqu'elle aura été encrée.

Du tampon ou de la balle. On la fait d'un bon linge de chanvre, doux & fin, à demi uſé; on le coupe par bandes larges de cinq à ſix pouces; on roule ces bandes fort ſerré, comme on rouleroit un ruban, mais le plus fermement poſſible; on en forme comme une molette de peintre. En cet état on les coud avec du bon fil, en pluſieurs doubles, qu'on fait paſſer à travers dans tous les ſens. On s'aide dans ce travail d'une alene. Le tampon ou la balle bien couſue, & réduite à environ trois pouces de diametre, on la rogne avec un couteau bien tranchant; l'autre côté ſera arrondi en demi-boule, afin que le creux de la main s'y puiſſe appliquer commodément lorſqu'il s'agira d'encrer la planche.

Du noir de fumée ou du noir d'Allemagne. Le meilleur noir qui ſoit à l'uſage des imprimeurs en taille douce ſe fait par la combuſtion des matieres réſineuſes; c'eſt une véritable ſuie. Voyez l'article NOIR DE FUMÉE. Le bon noir doit avoir l'œil velouté; en le froiſſant entre les doigts, il s'y écraſera comme l'amidon. Le noir commun n'aura pas un œil ſi beau; au lieu de l'éprouver doux entre les doigts, on le trouvera rude & graveleux. Il uſe fort les planches; on le tire des lies du vin brûlées.

De la marmite à cuire l'huile. Elle ſera de fer, aſſez grande; il faut que ſon couvercle s'y ajuſte bien exactement. On y mettra la quantité qu'on voudra d'huile de noix, la meilleure & la plus pure, enſorte toutefois qu'il s'en manque au moins quatre à cinq doigts qu'elle ne ſoit pleine. On la couvrira, & l'on ſera bouillir l'huile, ayant attention qu'elle ne ſe répande & ne s'enflamme. On la remuera ſouvent, ſoit avec une pince, ſoit avec des cuillers de fer, juſqu'à ce que le feu y prenne légerement de lui-même. On pourra l'allumer avec un morceau de papier enflammé qu'on y jettera, lorſqu'elle ſera chaude au point requis; alors on retirera la marmite de deſſus le feu, on la placera dans un coin de la cheminée, obſervant de remuer l'huile. Cette ignition durera au moins une demi-heure, & l'on aura fait la premiere huile, celle qu'on appelle *huile foible.*

On arrêtera la combuſtion, en fermant la marmite de ſon couvercle, ou en appliquant à la ſurface un linge mouillé qui empêche la communication avec l'air.

Cela fait, on aura un vaiſſeau net, dans lequel on verſera l'huile qu'on conſervera.

On préparera l'huile forte comme on a préparé l'huile foible, on la laiſſera ſeulement brûler beaucoup plus de tems. On pouſſera l'inflammation juſqu'à ce qu'elle ſoit devenue épaiſſe & gluante, ce qu'on reconnoîtra en en laiſſant tomber quelques goutes ſur une aſſiette; ſi ces gou-

Digitized by Google

tes refroidies filent comme un ſyrop très-fort, l'huile forte eſt faite.

Il y en a qui jettent dans l'huile bouillante, ou qui font bouillir en même tems & avec elle, une croute de pain ou de la terre d'ombre.

S'il arrivoit que l'huile fût trop brûlée, on ajoûteroit dans la marmite une quantité convenable d'huile non brûlée.

Il eſt prudent de faire cette opération dans un jardin, une cour, ou quelque lieu découvert.

De la maniere de broyer le noir. On nettoyera bien le marbre & ſa molette, qu'on voit *fig. 5*, on écraſera la quantité de noir qu'on veut broyer. On aura à côté de ſoi de l'huile foible, on en arroſera peu-à-peu le noir; on obſervera de ne pas mettre trop d'huile à la fois ſur le noir, qui veut être broyé le plus à ſec qu'il eſt poſſible.

Cette détrempe étant faite, on retirera avec le couteau ou l'amaſſette le noir ſur un des angles de la pierre, & reprenant petite portion à petite portion le noir qui n'a été broyé qu'en gros, on le tendra ſur toute la pierre, en repaſſant deſſus la molette en tout ſens, juſqu'à ce que le broyement & l'affinage ſoient achevés.

Le broyement & l'affinage parfaits, on relevera de-rechef avec le couteau ou l'amaſſette ce noir. On donnera le même apprêt à celui qu'on aura détrempé, puis on reviendra ſur le tout; on le remettra au milieu de la pierre; on y ajoûtera en deux ou trois tours de molette une certaine quantité d'huile forte.

Il faut moins d'huile forte lorſque l'encre apprêtée doit ſervir à des planches uſées, ou dont la gravure n'eſt pas profonde; un peu d'uſage & d'expérience dirigent là-deſſus.

De la poële à feu & du gril. On aura une poële de fer ou de fonte, ſur laquelle on placera un gril; c'eſt ſur ce gril qu'on poſera les planches pour les échauffer médiocrement. Il doit y avoir un peu d'intervalle entre le gril & la poële, pour donner un libre accès à l'air entre la planche & le feu, qui doit être couvert de cendres chaudes.

De la maniere de tremper le papier. Pour tremper de grand papier, il faut avoir un bacquet plein d'eau claire, & deux forts ais barrés par derriere; que ces ais ſoient de la grandeur du papier déployé. Les barrures fortifieront les ais & les empêcheront de coſſiner, & ſeront une commodité lorſqu'il s'agira d'enlever les ais avec le papier dont ils ſeront chargés.

Cela préparé, on prendra cinq ou ſix feuilles de papier avec les deux mains. On les tiendra par les angles, & on les paſſera toutes enſemble, deux ou trois fois, dans l'eau claire du baquet, ſelon que le papier ſera plus ou moins fort, plus ou moins collé; enſuite on les étendra ſur un des ais, par-deſſus celles-ci les cinq ou ſix autres qu'on aura trempées, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'on ait épuiſé la quantité de papier qu'on veut tremper.

Le papier trempé mis ſur un des ais on le couvrira de l'autre ais, ſon côté uni appliqué au papier, & l'on chargera le tout d'un poids peſant, ou l'on ſerrera les ais dans une preſſe; cette opération produira deux effets contraires, elle fera entrer dans le papier l'eau dont il a beſoin, & elle en chaſſera celle qui eſt ſuperflue.

Il faut laiſſer en cet état le papier juſqu'à ce qu'on veuille tirer. Le papier trempé le ſoir peut ſervir le lendemain, & s'il arrive qu'on en ait trempé plus qu'on n'en pourroit employer, on met ce qui en reſte entre celui qu'on trempe le ſoir, & le lendemain on l'emploie le premier.

On trempera plus long-tems le papier fort & bien collé, moins long-tems le papier foible & le moins collé.

On alune quelquefois le papier ou les étoffes ſur leſquelles on veut imprimer; l'encre s'y attache plus facilement. Pour cet effet, on diſſout de l'alun dans de l'eau bouillante, & l'on trempe le papier de cette eau.

De la maniere d'encrer & d'imprimer.

Digitized by Google

L'ouvrier premier de la vignette imprime; l'ouvrier ſecond encre.

La planche gravée ayant été limée par les bords, on en poſe l'envers ſur le gril, qui eſt au-deſſus de la poële à feu. On la laiſſe modérément chauffer; on a un torchon blanc & net; on la prend par un des angles; on la porte ſur une table bien affermie, & prenant le tampon, & avec le tampon du noir, on applique le tampon & le noir ſur la planche, coulant, preſſant, frappant en tous ſens ſa ſurface, juſqu'à ce que ſes traits ſoient bien chargés de noir.

Si l'on ſe ſert d'un tampon neuf, il faut prendre trois ou quatre fois plus de noir que quand le tampon ſera vieux, aura ſervi, & ſera bien abreuvé.

Une attention qu'il ne faut pas négliger, c'eſt de tenir le tampon & le noir en lieu propre, & où ils ne ſoient point expoſés à la pouſſiere & aux ordures, car en encrant on feroit des rayures ſur la planche.

Lorſque le tampon a beaucoup ſervi, & qu'il eſt devenu dur par le noir qui s'y eſt attaché & ſéché, il faut en enlever quelques rouelles, & le traiter enſuite comme un tampon neuf.

Ayant donc bien rempli de noir les tailles de la planche, on eſſuie légerement le plus gros du noir, le ſuperflu qu'on emporte avec un torchon qu'on paſſe auſſi ſur les bords de la planche. On a un autre torchon blanc, on y eſſuie la paume de ſa main; on paſſe enſuite cette main eſſuyée ſur la planche même, hardiment & en tout ſens; on réitere cet eſſuiement ſur la planche, & à chaque fois on eſſuie ſa main au torchon blanc, on parvient ainſi à ne laiſſer à la planche aucun noir ſuperflu; il n'en reſte que dans ſes tailles, & elle eſt diſpoſée à l'impreſſion.

Alors on étendra ſur la table de la preſſe, que l'on aura fait venir par le moyen du moulinet de l'un ou de l'autre côté, une feuille du même papier ſur lequel on doit imprimer; ſur cette feuille de papier on placera un lange fin, ſur celui-ci un plus gros, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier, obſervant que les extrêmités des langes ne répondent pas vis-à-vis les unes des autres; que, par exemple, ſi le premier lange eſt à ſept ou huit pouces loin du rouleau, le ſecond qui le couvre en ſoit moins éloigné d'un ou deux pouces, & ainſi du troiſieme, du quatrieme, &c. on le pratique de cette maniere, pour former par les épaiſſeurs graduées de tous ces langes comme un plan meſuré qui facilite leur paſſage ſous le rouleau.

Ayant donc tourné le moulinet du ſens convenable, & fait par ce moyen paſſer les langes bien étendus de l'autre côté de la preſſe, ſans toutefois qu'ils en ſortent tout-à-fait & qu'ils ne ſoient plus ſous le rouleau, on relevera les langes ſur le rouleau, pour découvrir la feuille de papier qui y a paſſé avec eux, & prenant la planche encrée & eſſuyée, comme on l'a preſcrit, & l'ayant modérément réchauffée, on la poſera par l'envers ſur la feuille de papier qui eſt ſur la table, obſervant de laiſſer des marges paralleles & égales aux côtés oppoſés. Sur la planche ainſi placée, on poſera une feuille de papier trempé. Le papier trempé, pour la commodité de l'imprimeur, ſera ſur un ais, au ſommet de la preſſe. Sur la feuille de papier trempé on mettra une feuille de maculature; on rabattra ſur celle-ci les langes, & en tournant le moulinet d'un mouvement doux & uniforme, ce qui eſt eſſentiel, le tout ſera entraîné entre les rouleaux. La forte preſſion attachera l'encre dont les tailles de la planche ſont chargées, à la feuille de papier trempé, & l'eſtampe ſera tirée. La feuille qu'on aura miſe deſſous la planche, de même grandeur que la feuille trempée, guidant l'ouvrier, l'eſtampe ſera bien margée. On prend auſſi la maculature de même grandeur que la feuille trempée.

L'imprimeur releve enſuite les langes ſur le rouleau pour découvrir l'eſtampe, qu'il enleve de deſſus la planche, & qu'il place ſur la table, *fig. 3.* Il recommence

Digitized by Google

enſuite à encrer la planche ; il la replace, & il tire une ſeconde épreuve, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il ait entierement employé ſon papier trempé.

On fait quelquefois paſſer & repaſſer pluſieurs fois la planche entre les rouleaux, ſur-tout lorſque le noir a été détrempé avec de l'huile forte. Dans les autres cas, la planche n'y paſſe qu'une ſeule fois.

Alors l'imprimeur a deux tables, ſur l'une il met les eſtampes tirées, & ſur l'autre celles qui ſortent de l'autre côté.

Il arrive encore que l'on poſe premierement les langes ſur la table ; ſur les langes une maculature, enſuite le papier : ſur le papier, la planche gravée ; ſur la planche gravée, deux ou trois gros langes ; & que tout étant ainſi diſpoſé on tire l'eſtampe.

On imprime auſſi les eſtampes en pluſieurs couleurs. Voyez là-deſſus l'article GRAVURE.

Si la planche eſt inégale, c'eſt-à-dire, plus ou moins épaiſſe en un endroit qu'en un autre, on met deſſous, entre la planche & la table, des morceaux de carton ou de gros papier déchiré, ſuivant la forme de ces inégalités, on parvient à rendre par ce moyen la preſſion égale partout.

S'il arrive que les tailles d'une planche ſoient remplies de noir ſéché, il faut la faire bouillir dans de la leſſive, ou bien poſer la planche à l'envers ſur deux petits chenets, & couvrir toute ſa ſurface d'environ un doigt d'épaiſſeur de cendres faſſées, tamiſées & détrempées avec de l'eau, puis avec de mauvais papier, ou de la paille, faire du feu par-deſſous, enſorte que la cendre mouillée ſoit comme bouillante ; en bouillant elle diſſoudra & prendra tout le noir des tailles.

Après cela on jettera de l'eau claire ſur la planche, juſqu'à ce qu'on n'y apperçoive aucun veſtige de cendres. Si on eſſuyoit la planche ſans cette précaution, on ne manqueroit pas de la rayer.

La planche étant ainſi nettoyée, on la ſerrera dans un endroit ſec.

C'eſt à l'art d'imprimer, comme nous l'avons dit en commençant cet article, que nous devons la multiplication des chefs-d'œuvres des grands peintres.

Si les anciens qui connoiſſoient l'art de graver avoient ſû tirer des épreuves de leurs planches, il eſt vraiſemblable qu'ils auroient tranſporté cette invention à l'impreſſion des livres ; il n'eût fallu pour cela qu'exercer des écrivains à écrire à rebours une écriture curſive ſur des planches vernies ; mais peut-être l'art de forger, laminer & planer les planches de cuivre ; celui de préparer l'eau, leur étoient-ils inconnus. Du-moins il paroit que la plupart des ouvrages en cuivre qui nous ſont parvenus d'eux ont été fondus. Si cela eſt, ceux qui connoiſſent ces ſortes de travaux, jugeront de la difficulté qu'il y auroit eu à préparer, ſans le ſecours des machines modernes, la quantité néceſſaire de planches pour former l'édition d'un livre un peu conſidérable. Avec ce ſecours même, on emploie rarement la gravure à l'impreſſion de la lettre, à moins qu'il ne s'agiſſe que de quelques lignes, ou tout au plus de quelques pages.

IMPRIMERIE. On appelle auſſi de ce nom le lieu où l'on imprime. Ce lieu ne peut être trop clair ; il doit être ſolidement bâti : les imprimeries de Paris en général ſont tenues dans des endroits fort incommodes, parce qu'un grand eſpace de terrein de plain-pied eſt fort rare dans cette ville.

IMPRIMERIE, c'eſt ainſi que les tanneurs appellent une grande cuve de bois, dans laquelle ils mettent rougir les cuirs ; c'eſt ce qu'on appelle auſſi *les mettre en goudrement*. *v.* TANNEUR.

IMPRIMEUR, ſ. m., *Arts*, ouvrier travaillant à l'imprimerie : le prote, le compoſiteur, & l'imprimeur à la preſſe, ſont compris ſous ce nom. Pour les opérations différentes de chacun d'eux, voyez au mot IMPRIMERIE.

Le prote d'une imprimerie étant celui ſur lequel roule tout le détail, & étant obligé de veiller également ſur les compoſiteurs

Digitized by Google

poſiteurs & les imprimeurs, il doit connoître parfaitement la qualité de l'ouvrage des uns & des autres, & ſur-tout ne pas trop donner à l'habitude & aux préjugés d'état qui nuiſent ſi fort aux progrès de tous les arts. Pour ce qui regarde la *compoſition*, il doit ſavoir la langue, & être inſtruit dans les langues latine & grecque; poſſéder à fond l'orthographe & la ponctuation; connoître & ſavoir exécuter la partie du compoſiteur, pour lui indiquer en quoi il a manqué, & le moyen le plus convenable pour réparer ſes fautes. Quant à l'*impreſſion*, il doit avoir aſſez de goût pour décider quelle eſt la teinte qu'il faut donner à l'ouvrage; avoir l'œil à ce que les étoffes ſoient préparées convenablement: ſavoir par quel endroit peche la preſſe quand l'ouvrage ſouffre, & connoître aſſez toutes ſes parties pour les faire réparer au beſoin & comme il convient. Pour la lecture des *épreuves*, comme c'eſt ſur lui que tombe le reproche des fautes qui peuvent ſe gliſſer dans une édition, il faudroit qu'il connût autant qu'il eſt poſſible, les termes uſités, & ſavoir à quelle ſcience, à quel art, & à quelle matiere ils appartiennent. Il y a de l'injuſtice à lui imputer les irrégularités, quelquefois même certaines fautes d'orthographe; chaque auteur s'en faiſant une à ſon goût, il eſt obligé d'exécuter ce qui eſt preſcrit à cet égard. En un mot, on exige d'un prote qu'il joigne les connoiſſances d'un grammairien à l'intelligence néceſſaire pour toutes les parties du manuel de ſon talent. *v.* PROTE.

Il faut au compoſiteur, pour exceller dans ſon état, une grande partie des qualités néceſſaires dans le prote, puiſque c'eſt parmi ſes ſemblables que l'on choiſit ce dernier. Il a beſoin dans ſes opérations d'une grande attention pour ſaiſir le ſens de ce qu'il compoſe, & placer la ponctuation à-propos; pour ne rien oublier, & ne pas faire deux fois la même choſe, fautes dans leſquelles la plus légere diſtraction fait ſouvent tomber. Il doit éviter dans ſa compoſition les mauvaiſes diviſions d'une ligne à l'autre (on ne devroit jamais diviſer un mot d'une page à l'autre); eſpacier également tous les mots de la même ligne & tâcher qu'une ligne ſerrée ne ſuive ou ne précede pas une ligne trop au large; mettre de l'élégance dans ſes titres, ſans défigurer le ſens; qu'il prenne garde en corrigeant ſes fautes, de rendre ſa compoſition auſſi belle & auſſi bien ordonnée que s'il n'y avoit pas eu de fautes; en un mot, qu'il exécute ce qui lui eſt preſcrit à l'article IMPRIMERIE. Voyez auſſi COMPOSITEUR.

Un imprimeur à la preſſe doit joindre à une grandre attention ſur la teinte & le bel œil de l'impreſſion, beaucoup de capacité pour juger d'où peuvent provenir les défauts de ſon impreſſion, ſoit dans le dérangement de quelqu'une des parties de la preſſe, ſoit dans le mauvais apprêt de ſes balles, de ſon papier & de ſes étoffes, ſoit enfin dans la façon de manœuvrer. Son talent eſt de faire paroître l'impreſſion également noire & nette, non-ſeulement ſur la même feuille, mais ſur toutes les feuilles du même ouvrage, & de faire que toutes les pages tombent exactement l'une ſur l'autre. *v.* IMPRIMERIE.

Il faut pour une belle impreſſion, qu'elle ne ſoit ni trop noire, ni trop blanche; elle doit être d'un beau gris: trop noire, elle vient pochée, le caractere paroit vieux, & ſon œil eſt plein; trop blanche, elle vient égratignée, & fatigue les yeux du lecteur. Au reſte on en juge mieux à la vûe que par raiſonnement.

Il n'eſt peut-être pas inutile ici qu'un *imprimeur* faſſe obſerver aux auteurs que c'eſt ſouvent leur faute ſi leurs livres ont beſoin de ſi longs errata. Leur négligence à écrire liſiblement les noms propres & les termes de ſciences ou d'arts qui ne peuvent être familiers à un compoſiteur, en eſt preſque toujours la cauſe. Il eſt impoſſible qu'un *imprimeur* entende aſſez bien toutes les matieres ſur leſquelles il travaille, pour ne pas ſe tromper quelquefois. On ſollicite les gens de lettres à vouloir bien faire attention à cet avertiſſement, pour que leurs œuvres

Digitized by Google

ne soient pas deshonorées aussi souvent qu'elles le sont par des fautes grossieres.

A l'art d'exprimer & de communiquer nos pensées les plus abstraites, à l'art d'écrire, on ne pouvoit rien ajoûter de plus intéressant, que celui de répéter cette écriture avec promptitude, avec élégance, avec correction, & presque à l'infini, par le moyen de l'imprimerie. De-là vint que bientôt après sa découverte, les *imprimeurs* se formerent & se multiplierent en si grande nombre.

IMPRIMEUR, *Peinture.* Pour préparer les toiles imprimées à l'huile dont on se sert dans la peinture ordinaire, on a un couteau d'un pied & demi de longueur, qui a le tranchant émoussé, & dont le manche fait un angle obtus avec le dos; on tend la toile sur un chassis; on la frotte avec la pierre ponce, pour en user les nœuds; on lui donne un enduit de colle de poisson, lorsqu'elle est grosse & claire; car si c'est une batiste, ou une autre toile serrée, comme les peintres d'un genre précieux ont coutume de les prendre, l'enduit de colle devient superflu. On laisse sécher cet enduit; on prépare un gris en délayant à l'huile du blanc & du noir: on jette ce gris sur la toile; on l'étend & le traîne sur toute sa surface avec le couteau, ce qui s'appelle *donner une impression*; on laisse sécher cette premiere impression: il faut pour cela quatre à cinq jours, selon la saison. Quand cette impression est séche, on en donne une seconde qu'on laisse sécher aussi, & alors la toile est préparée pour la peinture à l'huile.

IMPROBATION, IMPROUVER, *Gramm.* Il est plus court & plus clair de fixer l'acception des mots par des exemples que par des définitions, qui composées d'autres mots quelquefois plus abstraits, plus généraux, plus indéterminés, ne font que promener un lecteur sur un cercle vicieux. Un prince corrompu par la flatterie qui se récrie avec admiration sur tout, regarde le silence d'un homme de bien comme une *improbation* secrete, & celui-ci se trouve à la longue disgracié pour s'être tu, comme il l'eût été pour avoir parlé. M. Duguet dit de certains édits qu'on apporte quelquefois aux parlemens pour être enregistrés, que les juges n'opinent alors que par un morne & triste silence, & que la maniere dont ils enregistrent est le sceau de leur *improbation.* Si vos démarches sont innocentes, soyez tranquille; l'*improbation* passagere des hommes prévenus ne les rendra point criminelles, tôt ou tard le public vous connoîtra pour ce que vous êtes, & l'ignominie s'assevera sur vos ennemis.

IMPROMPTU, *s. m., Poésie*, ou plutôt IN-PROMPTU, terme latin qui a passé dans la langue françoise; c'est une petite piece de poésie assez semblable au madrigal ou à l'épigramme, mais dont le caractere propre & distinctif est d'être fait sans préparation sur un sujet qui se présente.

L'*impromptu* a commencé visiblement par les reparties grossieres des laboureurs dans leurs noces & fêtes rustiques, où ils ne connoissent que la joie & les vapeurs du vin. La nature libre a produit l'*impromptu*, c'est sa premiere ébauche; l'art est venu la corriger, la réformer & la polir; sur quoi Moliere fait dire plaisamment à une de ses précieuses, que c'est la pierre de touche du bel esprit.

Les *impromptu* que la nature avoit créés se tinrent quelque tems dans les bornes d'une raillerie plus divertissante que piquante & chagrine, mais peu-à-peu ces railleries devinrent ameres & mordantes; leur excès excita des plaintes, & ces plaintes attirerent à Rome une loi qui sévit contre ceux qui blesseroient la réputation de quelqu'un par toutes sortes de vers dits *impromptu*, ou autres.

Au lieu d'adopter la loi romaine, nous avons donné des loix aux *impromptus*; nous voulons que ces sortes de pieces soient le fruit d'un heureux moment, & qu'elles aient toujours un air simple, aisé, naturel, qui garantisse qu'elles n'ont point été faites à loisir; c'est pourquoi nous permettons quelques licences dans ces sortes d'ouvrages en faveur de leur amuse-

Digitized by Google

ment passager; le comte Hamilton en a prescrit les regles dans les vers suivans, où il l'appelle l'*in-promptu*,

— *Un certain volontaire,*
Enfant de la table & du vin,
Difficile, & peu nécessaire,
Vif, entreprenant, téméraire,
Etourdi, négligé, badin,
Jamais rêveur ni solitaire,
Quelquefois délicat & fin,
Mais tenant toujours de son pere.

La plupart des jolies pieces de Lainez, madrigaux, chansons, épigrammes, ont été faites le verre à la main; il partageoit son tems entre l'étude & le plaisir de la table. Un de ses amis lui témoignant un jour sa surprise de le voir à huit heures du matin à la bibliotheque du roi, & pour ainsi dire au sortir d'un grand repas de la veille, Lainez lui répondit par cet *impromptu* ingénieux,

Regalat nocte calix, volvuntur biblia mane,
Cum Phœbo, Bacchus dividit imperium.

On rapporte que Théophile étant allé dîner chez un grand seigneur, où tout le monde lui disoit qu'un de ses amis étoit fou puisqu'il étoit poëte, il répondit en riant,

J'avouerai sans peine avec vous
Que tous les poëtes sont fous;
Mais sachant bien ce que vous êtes,
Tous les fous ne sont pas poëtes.

Non-seulement nous voulons que l'*impromptu* naisse du sujet, mais il faut de plus qu'il renferme une pensée plaisante, vive, juste, neuve, agréable; une raillerie ingénieuse, ou mieux encore, une louange fine & délicate.

Les vers que Gacon dit sur-le-champ à ses amis, qui lui montroient le portrait de Thomas Corneille, sont plaisans;

Voyant le portrait de Corneille,
Gardez-vous de crier merveille,
Et dans vos transports n'allez pas
Prendre ici Pierre pour Thomas.

IMPROPRE, adj. Les grammairiens usent de ce mot, comme d'un terme technique, en trois occasions différentes.

1°. Ils ont coutume de distinguer deux sortes de diphthongues, des propres & des *impropres*: *v.* DIPHTHONGUE. Ils appellent diphthongues *propres* celles qui font effectivement entendre deux sons consécutifs dans une même syllabe, comme *ieu* dans *Dieu*; & ils appellent diphthongues *impropres*, celles qui n'en ont aux yeux que l'apparence, parce que ce sont des assemblages de voyelles qui ne représentent pourtant qu'un son unique & simple, comme *ai* dans *mais*.

La réunion de plusieurs voyelles représente une diphthongue ou un son simple; dans le premier cas, c'est proprement une diphthongue; mais dans le second, ce n'est point une diphthongue, & il y a une véritable antilogie à dire que c'est une diphthongue *impropre*. J'avoue cependant qu'il y a pour les yeux une apparence réelle de diphthongue, puisqu'il y a les signes de plusieurs sons individuels; c'est pourquoi je pense que l'on peut donner à ces assemblages de voyelles le nom de diphthongues *oculaires*, & alors la dénomination de diphthongues *auriculaires* convient très-bien par opposition aux diphthongues propres. Ces dénominations semblent présenter à l'esprit des notions plus précises, plus exactes, & même plus lumineuses, que celles de *propres* & d'*impropres*.

2°. M. Restaut établit sept sortes de pronoms, & ceux de la septieme espece sont les indéfinis, qu'on appelle encore, dit-il, *VII. Ed. pag. 154*, pronoms *impropres*, parce qu'il y en a plusieurs qu'on pourroit aussi bien regarder comme des adjectifs que comme des pronoms.

Je ne dis rien ici de la division des pronoms, adoptée par cet auteur & par tant d'autres qui n'ont pas plus approfondi que lui la nature de cette partie d'oraison. *v.* PRONOM. Je ne veux que remarquer combien leur langage même est propre à les rendre suspects de peu d'exactitude dans leurs idées & dans leurs principes. Comment se peut-il faire en effet que des mots soient tout-à-la-fois pronoms & adjectifs, c'est-à-dire, selon les notions qu'ils établissent eux-mêmes, qu'ils tiennent la place des noms, & qu'ils

Digitized by Google

ſoient en même tems inſéparables d'un ſubſtantif? De quels noms tiennent-ils donc la place, ces prétendus pronoms qui n'oſent paroître ſans être accompagnés par des noms? La dénomination de pronoms *impropres* que leur donnent ces grammairiens, eſt un aveu réel de leur déplacement dans la claſſe des pronoms, & tous leurs efforts pour les y établir ne peuvent leur ôter cet air étranger qu'ils y conſervent, & qui certifie l'inconſéquence des auteurs dans la diſtribution des eſpeces. Enfin, ces mots ſont pronoms ou ne le ſont pas; dans le premier cas, il ſont des pronoms propres, c'eſt-à-dire, vraiment pronoms; dans le ſecond cas, il faut les tirer de cette claſſe & les placer dans une autre, où ils ne ſeront plus rangés *improprement*.

3°. On appelle encore terme *impropre* tout mot qui n'exprime pas exactement le ſens qu'on a prétendu lui faire ſignifier; ce qui fait, comme on voit, un véritable vice dans l'élocution. Par exemple, il faut choiſir entre *élection* & *choix*: „ces deux mots, dit le P. Bouhours, „ *Rem. nouv. tome I, pag. 170*, ne doivent pas ſe confondre. *Election* ſe dit „ d'ordinaire dans une ſignification paſſive, & *choix* dans une ſignification active. L'*élection d'un tel* marque celui „ qui a été élu; *le choix d'un tel* marque „ celui qui choiſit. L'élection *du doge a* „ *été approuvée de tout le peuple de Veniſe*; „ le choix *du ſénat a été approuvé généralement*." Dans ces exemples les mots *élection* & *choix* ſont pris dans une acception propre; mais ils deviendroient des termes *impropres*, ſi l'on diſoit au contraire *le choix du doge* ou *l'élection du ſénat*. Le puriſme du P. Bouhours lui-même ne l'a pas toujours ſauvé d'une pareille mépriſe. En expliquant, *ibid. pag. 228*, la différence des mots *ancien* & *vieux*, voici comme il s'énonce: „ on dit, *il eſt mon* „ ancien *dans le parlement*, c'eſt-à-dire, „ qu'*il eſt reçu* devant *moi*, quoiqu'il ſoit „ peut-être plus jeune que moi." *Devant* eſt ici un terme *impropre*; il falloit dire *avant*. T. Corneille montre bien clairement la raiſon de cette différence, dans ſa *note* ſur la *remarque 274* de Vaugelas; & M. l'abbé Girard la développe encore davantage dans ſes *ſynonymes françois*. *v.* PROPRIÉTÉ.

Ce n'eſt que dans ce troiſieme ſens que je trouverois convenable que le mot *impropre* fût regardé comme un terme technique de grammaire. Une idée ne laiſſe pas d'être exprimée par un terme *impropre*, quoiqu'il manque quelque choſe à la juſteſſe ou à la vérité de l'expreſſion; mais une diphthongue *impropre* n'eſt point une diphthongue, & un pronom *impropre* n'eſt point un pronom.

IMPROPRIATION, ſ. f., terme de *Juriſprudence canonique*, ſe dit des revenus d'un bénéfice eccléſiaſtique qui ſont entre les mains d'un laïque.

Elle differe de l'*appropriation* par laquelle les profits d'un bénéfice ſont entre les mains d'un évêque, d'un college, &c. On emploie aujourd'hui ces deux termes indifféremment l'un pour l'autre. On prétend qu'il y a 384 *impropriations* en Angleterre. *v.* APPROPRIATION.

IMPROVISER, (N), v. n., *Muſiq.*, c'eſt faire & chanter impromptu des chanſons, airs & paroles, qu'on accompagne communément d'une guitarre ou autre pareil inſtrument. Il n'y a rien de plus commun en Italie, que de voir deux maſques ſe rencontrer, ſe défier, s'attaquer, ſe ripoſter ainſi par des couplets ſur le même air, avec une vivacité de dialogue, de chant, d'accompagnement dont il faut avoir été témoin pour la comprendre.

Le mot *improviſar* eſt purement italien: mais comme il ſe rapporte à la muſique, j'ai été contraint de le franciſer pour faire entendre ce qu'il ſignifie.

IMPROUVER, v. act., *Gramm.*, ſynonyme de *déſapprouver*. *v.* APPROUVER & DESAPPROUVER.

IMPRUDENCE, ſ. f., *Morale*, manque de précaution, de réflexion, de délibération, de prévoyance, ſoit dans le diſcours, ſoit dans la conduite; car la prudence conſiſte à régler l'un & l'autre. *v.* PRUDENCE.

Digitized by Google

L'*imprudence*, apanage ordinaire de l'humanité, eſt ſi ſouvent la cauſe de ſes malheurs, que le cardinal de Richelieu avoit coutume de dire, qu'*imprudent* & malheureux étoient deux termes ſynonymes. Il eſt du moins certain, que les *imprudences* conſécutivement répétées, ſont de très-grandes fautes en matiere d'Etat; qu'elles conduiſent aux déſaſtres des gouvernemens, & qu'elles en ſont les triſtes avant-coureurs.

IMPUBERES, ſ. m. pl., *Juriſprud.*, ſont ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté, qui eſt de 14 ans accomplis pour les mâles, & 12 pour les filles.

On diſtingue entre les *impuberes*, ceux qui ſont encore en enfance, c'eſt-à-dire, au-deſſous de ſept ans; ceux qui ſont proches de l'enfance, c'eſt-à-dire, qui ſont encore plus près de l'enfance que de la puberté; enfin, ceux qui ſont proches de la puberté.

Suivant le droit romain, les *impuberes* étant encore en enfance, ou proche de l'enfance, ne pouvoient rien faire par eux-mêmes; ceux qui étoient proche de la puberté, pouvoient ſans l'autorité de leur tuteur, faire leur condition meilleure; au lieu qu'ils ne pouvoient rien faire à leur déſavantage ſans être autoriſés de leur tuteur.

IMPUDENCE, ſ. f., *Morale*, manque de pudeur pour ſoi-même, & de reſpect pour les autres. Je la définis une hardieſſe inſolente, à commettre de gaieté de cœur des actions dont les loix, ſoit naturelles, ſoit morales, ſoit civiles, ordonnent qu'on rougiſſe; car on n'eſt point blâmable, de n'avoir pas honte d'une choſe, qu'aucune loi ne défend; mais il eſt honteux d'être inſenſible aux choſes qui ſont déshonnêtes en elles-mêmes.

Ce vice a différens degrés, & des nuances différentes, ſelon le caractere des peuples. Il ſemble que l'*impudence* d'un François brave tout, avec des traits qui font rire, en même tems que la réflexion porte à en être indigné: l'*impudence* d'un Italien eſt affectueuſe & grimaciere; celle d'un Anglois eſt fiere & chagrine; celle d'un Ecoſſois eſt avide; celle d'un Irlandois eſt flatteuſe, légere & groteſque. J'ai connu, dit Adiſſon dans le ſpectateur, un de ces *impudens* Irlandois, qui trois mois après avoir quitté le manche de la charrue, prit librement la main d'une demoiſelle de la premiere qualité, qu'un de nos Anglois n'auroit pas oſé regarder entre les deux yeux, après avoir étudié quatre années à Oxford, & deux ans au temple.

Mais ſous quelque aſpect que l'*impudence* ſe manifeſte, c'eſt toujours un vice qui part d'une mauvaiſe éducation, & plus encore d'un caractere ſans pudeur, enſorte que tout *impudent* eſt une eſpece de proſcrit naturellement par les loix de la ſociété. *v.* EFFRONTÉ.

* Il me ſemble que les plaintes faites contre la Providence ont été ſouvent mal fondées & que les bonnes ou mauvaiſes qualités des hommes contribuent plus qu'on ne penſe communément à leur bonne ou mauvaiſe fortune.

Une diſpoſition à la bienveillance envers les autres hommes, produit preſque toujours un retour d'eſtime & d'amitié de leur part, ce qui, outre la ſatisfaction qui nous en revient immédiatement, fait la circonſtance la plus importante de notre vie, en tant qu'elle facilite l'exécution de tous nos deſſeins & de toutes nos entrepriſes. Les autres vertus ſont à peu-près dans le même cas; la proſpérité eſt naturellement, quoique non néceſſairement attachée au mérite & à la vertu, & l'adverſité l'eſt de même au vice & à la folie.

Je dois cependant convenir que cette regle admet une exception par rapport à une qualité morale. La modeſtie cache nos talens, au lieu que l'*impudence* les déploye & les fait paroître dans tout leur éclat; c'eſt par-là qu'elle fait parvenir tant d'hommes dans le monde malgré le déſavantage d'une baſſe naiſſance & le mérite obſcur.

S'il y a quelque choſe qui puiſſe augmenter la confiance d'un homme modeſte, il faut que ce ſoit quelqu'avantage

Digitized by Google

de fortune auquel le hazard l'ait fait parvenir. Les richeſſes ſont ordinairement qu'un homme eſt plus favorablement accueilli dans le monde. Elles donnent un nouveau luſtre au mérite, & ſuppléent en grande partie à ſon défaut.

C'eſt une choſe ſurprenante & digne de remarque que les airs de ſupériorité que ſe donnent des ſots & des coquins dans l'opulence, ſur des gens du plus grand mérite dans la miſere, & de voir ces derniers ne s'oppoſer preſque point à ces uſurpations, mais ſembler même les autoriſer par la modeſtie de leur conduite; leur bon ſens & leur expérience les rendant défians dans leurs jugemens, leur fait examiner chaque choſe avec la plus ſcrupuleuſe exactitude; ainſi la délicateſſe de leurs ſentimens les intimide & leur fait craindre de commettre des fautes & de perdre dans le commerce du monde, cette intégrité de mœurs dont ils ſont ſi jaloux. Accorder la ſageſſe avec la confiance eſt une choſe auſſi difficile, que de concilier le vice avec la modeſtie.

Au commencement du monde, Jupiter joignit enſemble la vertu, la ſageſſe & la confiance; le vice & la folie avec la défiance; ainſi aſſociés, il les plaça ſur la terre, mais quoiqu'il ſe flattât de les avoir aſſortis avec beaucoup de jugement, & qu'il eût dit que la confiance étoit la compagne naturelle de la vertu, & la défiance celle du vice, la déſunion ne tarda pas à ſe mettre parmi elles. La ſageſſe qui étoit le guide de l'une des deux ſociétés, étoit accoutumée à ne s'engager dans aucun chemin, avant d'avoir ſoigneuſement examiné où il conduiſoit & ſans avoir peſé la poſſibilité & la vraiſemblance du danger; elle conſumoit ordinairement quelques tems dans ſes délibérations, délai qui déplaiſoit fort à la confiance dont l'avis étoit toujours de prendre ſans examen le premier chemin qui ſe préſentoit. La ſageſſe & la vertu étoient inſéparables; mais un jour la confiance, ſuivant ſon naturel impétueux, devança de beaucoup ſes guides & ſes compagnes, ne ſe ſentant aucun beſoin de leur ſecours, elle ne s'embarraſſa plus du ſoin de les rejoindre & les abandonna ſans retour.

L'autre ſociété eut le même ſort que la premiere & ſe déſunit comme elle. Comme la folie ne voyoit que d'une vue très-courte & très-bornée, elle ne ſavoit quel chemin prendre, le choix l'embarraſſoit, cet embarras étoit encore augmenté par la défiance qui retardoit toujours le voyage par ſes doutes & par ſes irréſolutions. Tous ces retardemens n'étoient point du goût du vice qui n'aime ni les difficultés ni les délais & qui n'eſt ſatisfait que lorſqu'il a pleine carriere & qu'il peut ſuivre librement ſes inclinations; il ſavoit bien que quoique la folie prêtât l'oreille à la défiance, elle ſeroit aiſée à gouverner lorſqu'elle ſeroit ſeule; c'eſt pourquoi, ainſi qu'un cheval rétif, jette loin ſon cavalier, il ſe débarraſſa bruſquement de ce contrôleur de tous ſes plaiſirs, & continua ſon voyage avec la folie à laquelle il demeura toujours inviolablement attaché.

La confiance & la défiance ainſi éloignées de leurs compagnes, errerent pendant quelque tems juſqu'à ce que le hazard les conduiſit au même village. La confiance prit d'abord le chemin du château qui appartenoit à la richeſſe, dame du lieu, & ſans attendre le portier, elle s'introduiſit elle-même juſques dans le cabinet le plus reculé, où elle trouva le vice & la folie, qui avoient été fort bien reçus avant elle; elle ſe joignit à eux, & gagna en peu de tems les bonnes graces de ſon hôteſſe; ſa familiarité avec le vice devint ſi grande qu'elle fut enrollée avec lui, & la folie dans la même ſociété. Ils devinrent dès lors les favoris de la richeſſe, & dès ce moment ne la quitterent plus.

La défiance en attendant n'oſa approcher du château, & accepta l'invitation d'un des vaſſaux nommé *la pauvreté*. Elle entra dans ſa cabanne où elle trouva la ſageſſe & la vertu qui s'y étoient retirées; après que la richeſſe leur eut refuſé le gîte, la vertu eut pitié d'elle, & la fa-

Digitized by Google

geſſe lui trouvant des diſpoſitions, qui promettoient un heureux changement de conduite, elles l'admirent dans leur compagnie, & en effet leur commerce la corrigea en fort peu de tems; devenue plus douce & plus aimable, on l'appella *modeſtie*.

Comme la mauvaiſe compagnie a toujours plus d'influence que la bonne, la confiance, quoique d'ailleurs fort rebelle aux conſeils, & aux exemples, dégénéra ſi fort par ſes liaiſons avec le vice & la folie, qu'elle reçut le nom d'*impudence*: les hommes qui avoient vû les ſociétés dans leur état primitif, & telles que Jupiter les avoit formées, ne ſachant rien de ces déſertions mutuelles, furent entraînés par-là dans d'étranges mépriſes, qui durent encore; car par-tout où ils voyent l'*impudence*, ils comptent ſur la vertu & ſur la ſageſſe, & où ils remarquent la modeſtie, ils donnent les noms de *vice* & de *folie* à ſes aſſociés. *

IMPUDENCE, *Antig. grecq.* L'*Impudence*, ainſi que l'Injure ou l'Outrage, eurent dans la ville d'Athenes un temple commun, dont voici l'hiſtoire en peu de mots. Il y avoit à l'Aréopage deux eſpeces de maſſes d'argent taillées en ſieges, ſur leſquelles on faiſoit aſſeoir l'accuſateur & l'accuſé. L'une de ces deux maſſes étoit conſacrée à l'Injure, & l'autre à l'*Impudence*. Cette ébauche de culte fut perfectionnée par Epiménides, qui commença par élever à ces deux eſpeces de divinités allégoriques, des autels dans les formes; & bientôt après, il leur bâtit un temple, dont Ciceron parle ainſi dans ſon II. livre des loix: *illud vitioſum Athenis, quòd Cylonis ſcelere expiato, Epimenide Cretenſi ſuadente, fecerunt contumeliæ fanum & impudentiæ. Virtutes*, ajoûte l'orateur romain, *non vitia conſecrare decet.* Sans doute qu'il faut conſacrer les vertus & non pas les vices: mais, quoi qu'en diſe Ciceron, ce que les Athéniens firent ici, ne s'écartoit point de ſon principe; ils en rempliſſoient parfaitement l'idée; leur temple à l'Outrage & à l'*Impudence*, n'indiquoit point qu'ils honoraſſent ces deux vices; il déſignoit tout au contraire, qu'ils les déteſtoient. C'eſt ainſi que les Grecs & les Romains ſacrifierent à la peur, à la fievre, à la tempête, aux dieux des enfers; ils n'invoquoient en un mot toutes les divinités nuiſibles, & ne leur rendoient un culte, que pour les détourner de nuire. Au reſte, le temple dont il s'agit préſentement, répondoit à celui qu'Oreſte avoit conſacré aux Furies, qui en l'amenant à Athenes, lui procurerent la protection de Minerve, comme nous l'apprenons de Pauſanias, *in Attic.*

IMPUDICITÉ, IMPUDIQUE, *Gram.* qui eſt contraire à la pudeur. *v.* PUDEUR.

IMPUISSANCE, ſ. f., *Méd.*, nom formé du mot *puiſſance*, & de la particule négative *in* ou *im*, qui déſigne cette maladie, dans laquelle les hommes d'un âge requis ne ſont pas propres à l'acte vénérien, ou du-moins ne peuvent pas l'accomplir exactement. Il faut pour une copulation complette non-ſeulement l'érection de la partie deſtinée à cette fonction, mais outre cela ſon intromiſſion dans le vagin; & cet acte n'eſt qu'une peine inutile, s'il n'eſt pas ſuivi de l'éjaculation: ce qui conſtitue trois eſpeces particulieres d'*impuiſſance*, & qui en établit les trois cauſes générales.

1°. L'érection eſt une ſuite & un effet aſſez ordinaire de l'irritation ſinguliere occaſionnée par la ſemence; ainſi 1°. le défaut ou la rapidité de cette liqueur peuvent l'empêcher; ce qui arrive à une eſpece d'homme que l'avarice ou la brutalité ont privé du caractere le plus diſtinctif de la virilité. *v.* EUNUQUE. Ceux qui ont fait un uſage immodéré de remedes trop froids, tels que ſont principalement le nénuphar, dont l'uſage continué environ douze jours empêche, ſuivant le rapport de Pline, la génération de la ſemence; l'*agnus caſtus* paſſe pour avoir cette propriété; les vierges Athéniennes pour conſerver avec moins de peine leur virginité, parſemoient leurs lits de branches de cet arbre: quelques moines chrétiens ont auſſi par le même remede diminué le

Digitized by Google

mérite de leur continence forcée. On assûre que la semence de cet arbre produit le même effet prise intérieurement à ceux auſſi qui ſont encore convaleſcens d'une maladie aiguë. La matiere de la ſemence eſt employée chez eux à l'accroiſſement & à la nutrition qui ſont alors plus conſidérables; & enfin, aux perſonnes épuiſées & affoiblies par toutes ſortes de débauches.

2°. Une des grandes cauſes d'érection eſt l'imagination remplie d'idées voluptueuſes, frappée de quelque bel objet, bouillante de le poſſéder: le ſang & les eſprits ſemblent alors agités par cette idée; ils ſe portent avec rapidité à la verge, en dilatent & diſtendent toutes les petites cellules, & la mettent en état de remplir les deſirs déja formés. Lorſque cette cauſe vient à manquer, l'érection ne ſe fait que mollement, ou même point du tout: ainſi un mari ſera *impuiſſant* vis-à-vis d'une femme laide, dégoutante, libertine, gâtée, qui au lieu d'amour excitera chez lui l'averſion, le mépris, ou la crainte. La pudeur peut être auſſi un obſtacle à l'érection; elle eſt gravée ſi profondément dans le cœur, que les libertins les plus outrés ne pouvant la ſecouer, il leur eſt impoſſible d'ériger devant beaucoup de monde: c'eſt ce qui fait encore voir l'abſurdité des congrès établis autrefois pour conſtater la virilité. L'étude trop forcée, des méditations profondes, un état permanent de mélancolie, diſſipent les penſées amoureuſes, ſemblent empêcher la génération de la ſemence, rendent impuiſſant. Manget rapporte une obſervation d'un jeune homme qui tomba dans cette maladie après avoir paſſé pluſieurs nuits à l'étude. *Bibliorh. medic. pratiq. lib. IX.* La crainte d'un maléfice, l'imagination frappée des menaces des noueurs d'éguillette, a eu très-ſouvent l'effet attendu, & n'a que trop accrédité ce préjugé dans l'eſprit du bas peuple, toujours ignorant, & par conſéquent crédule. Il y a une foule d'obſervations très-bien conſtatées de payſans, qui la premiere nuit de leurs noces, quoique très-bien conformés, n'ont jamais pû ériger malgré le voiſinage, les careſſes, les attouchemens d'une femme jolie, aimable, & aimée, parce qu'ils étoient, diſoient-ils, *enchantés, enſorcelés*, parce *qu'on leur avoit noué l'éguillette*. Il eſt à remarquer que ceux qui veulent s'amuſer ou ſe venger de ces genslà par ce prétendu maléfice, ont toujours ſoin de les en avertir, de les en menacer; ils pratiquent même en leur préſence quelques-uns des ſecrets qui paſſent pour avoir cette vertu: ce qui leur frappe l'imagination, de façon que lorſqu'ils veulent ſe joindre amoureuſement à leurs femmes, ils n'oſent preſque pas; ils ſont triſtes, abattus, languiſſans. Ayant des cauſes auſſi évidentes de ce fait, il ſeroit ridicule de l'attribuer aux effets magiques, ou à la puiſſance du démon: le ſeul magique ou miraculeux tire ſon origine du ſecret des cauſes; mais finiſſons, c'eſt une folie, dit un auteur ancien, de s'arrêter trop à réfuter & approfondir les folles opinions. 3°. Une condition néceſſaire à l'érection, eſt le bon état & l'action des muſcles qui vont de l'oſ iſchium ſur le dos de la verge ſous le nom d'*érecteurs*; ainſi la paralyſie de ces muſcles eſt une raiſon ſuffiſante d'*impuiſſance* par défaut d'érection; elle peut dépendre des cauſes générales de la paralyſie, *v.* PARALYSIE, ou être une ſuite d'un exercice trop violent, trop continué de cette partie, ou même du non-exercice; ces muſcles perdent par un trop long repos leurs forces, leur jeu, & leurs actions; les tuyaux nerveux qui y portent les eſprits animaux s'engorgent ou ſe flétriſſent; la même choſe arrive aux conduits ſéminaires, aux teſticules, à la verge. Vidus Vidius rapporte qu'on trouva dans un jeune eccléſiaſtique qui avoit toujours gardé la continence propre à ſon état, les teſticules flétris, les vaiſſeaux ſpermatiques deſſéchés, & le membre viril extrêmement diminué. L'équitation trop long-tems continuée produit auſſi quelquefois cette maladie. Jacques Fontanus raconte qu'un jeune ſeigneur devint impuiſſant par cette cauſe; il y a beaucoup d'autres ſemblables

Digitized by Google

bles obſervations. Les chûtes ſur le dos, ſur l'os ſacrum, & autres parties voiſines, peuvent être ſuivies de la paralyſie des muſcles érecteurs, comme il eſt arrivé à une perſonne dont Fabrice de Hilden nous a donné l'hiſtoire, *Cent. vj. obſ. 59.* qui quoique dans l'impoſſibilité d'ériger, avoit des deſirs extrêmement lubriques, & ſentoit cette douce irritation dans les parties génitales, qui prépare, diſpoſe au plaiſir, & en augmente la vivacité. Il arrive quelquefois même qu'on éjacule dans cet état-là; Raymond-Jean Forns a une obſervation qui le prouve. *Conſult. medic. tom. I.*

2°. La ſeconde cauſe d'*impuiſſance* eſt le défaut d'intromiſſion qui arrive ordinairement par quelque vice de conformation, lorſque la verge manque tout-à-fait, lorſqu'elle n'eſt pas droite, lorſqu'elle eſt d'une groſſeur monſtrueuſe, ou d'une extrême petiteſſe; quoiqu'elle entre alors dans le vagin, elle eſt incapable d'exciter une femme à l'éjaculation, & il eſt bien difficile que la matrice puiſſe recevoir comme il faut la ſemence qui en ſort, quoiqu'elle s'abaiſſe ou s'allonge à un certain point pour la pomper & l'abſorber entierement. D'ailleurs un homme ſi mal partagé manque de force, de chaleur, d'eſprits, & de ſemence. L'intromiſſion peut auſſi être empêchée par la groſſeur du ventre dans les hommes qui ont trop d'embonpoint, ſur-tout ils ont affaire à une femme qui ſoit dans le même cas; ſi ce vice eſt conſidérable, c'eſt inutilement qu'on cherche des ſituations plus avantageuſes & commodes, il eſt ordinairement ſuivi d'*impuiſſance*.

3°. La troiſieme cauſe enfin dépend de l'éjaculation: ſi elle ne ſe fait pas du tout, ou ſi elle ſe fait autrement qu'elle ne doit, l'éjaculation manque totalement, 1°. par l'abſence des arteres ſpermatiques, ainſi que l'a obſervé Riolan, *Antropogr. lib. II. cap. xxiij.* 2°. par le défaut des teſticules qui peuvent manquer, être obſtrués, deſſéchés, relâchés, &c. 3°. par le vice des canaux déférens, qu'on a quelquefois trouvés nuls, dérangés, flétris, deſ-

ſéchés, racornis, Plater. *Prax. lib. I. cap. xvij.* Scholizius rapporte que dans un jeune homme mort impuiſſant & épileptique, les tuyaux déférens étoient à peine ſenſibles, les vaiſſeaux préparans ou ſpermatiques manquoient d'un côté, & les teſticules étoient retirés dans le ventre. *Journal des curieux*, ann. 1671. *obſerv. 62.* 4°. par la foibleſſe, le relâchement des veſicules ſéminales, ou l'obſtruction de leurs tuyaux excrétoires. Ces conduits qui donnent iſſue à la ſemence peuvent être bouchés par les cicatrices des ulceres qui ſe trouvent dans ces parties à la ſuite des gonorrhées, par des caruncules, par des calculs. Marcus Donatus dit avoir trouvé dans la proſtate une pierre qui empêchoit l'élaboration de l'humeur proſtatique, & l'excrétion de la vraie ſemence. *Hiſtor. mirab. lib. IV. cap. vj.* Il y a une autre obſervation parfaitement ſemblable dans Frédéric Loſſius, *lib I. obſ. 33.* Il peut auſſi arriver que la conſtriction dans laquelle ſont ces parties durant l'acte vénérien, ſoit ſi forte qu'elle ferme totalement l'ouverture des conduits excréteurs; c'eſt ce qui fait que ſouvent le trop d'ardeur empêche l'éjaculation; c'eſt le cas d'un jeune homme bien conſtitué, dont le docteur Cockburne rapporte l'hiſtoire, *Eſſai & obſervat.* d'Edimbourg. Lorſqu'il vaquoit aux devoirs & plaiſirs conjugaux avec ſa femme, il ſe tourmentoit inutilement ſans pouvoir éjaculer; cependant en même tems il éprouvoit des pollutions nocturnes, ce qui donna lieu de penſer au medecin que l'érection trop forte, la trop grande vivacité du jeune homme étoient la cauſe de cette *impuiſſance*; l'indication étoit claire; le remede étoit naturel & facile: il réuſſit auſſi; quelques évacuations & un peu de régime guérirent totalement cette maladie. 4°. L'éjaculation de la ſemence ſera interceptée, ſi le trou de l'urethre eſt bouché dans l'imperforation de la verge, ou recouvert par le prépuce dans le phimoſis; il y aura également *impuiſſance* ſi l'éjaculation ne ſe fait pas comme il faut, c'eſt-à-dire par le trou de l'urethre, avec

Digitized by Google

force & vivacité ; ſi par exemple la verge eſt percée de pluſieurs trous, ou s'il n'y en a qu'un qui ſoit placé en-deſſous, à côté, ou ailleurs ; il y a un fait fort ſingulier à ce ſujet rapporté dans la *bibliotheque medico-pratique* de Manget, *lib. IX.* touchant un jeune homme qui ne pouvoit jamais éjaculer, quoiqu'il érigeât fortement : il ſe forma après un an dans la région épigaſtrique droite trois petits trous par leſquels la ſemence ſortoit pendant le coït ; il l'exprimoit auſſi quand il vouloit comme du lait. Si le canal de l'urethre eſt parſemé de caruncules qui briſent, moderent, & dérangent le mouvement impétueux de la ſemence ; ſi les véſicules ſéminales affoiblies n'expriment cette humeur que lâchement, & qu'elle ne ſorte que goutte à goutte, &c. toutes ces cauſes d'*impuiſſance* bien conſtatées, ſont des raiſons ſuffiſantes de divorce.

On diſtingue l'*impuiſſance* de la ſtérilité ou infécondité de l'homme, en ce que celle-ci ne ſuppoſe que le défaut de génération, peut dépendre de quelques vices cachés de la ſemence & exiſte ſouvent ſans *impuiſſance*. Un homme très-vigoureux, très-puiſſant, peut être inhabile à la génération, au lieu que celui qui eſt impuiſſant ou peu propre au coït, à l'acte vénérien, eſt toujours ſtérile.

Cette maladie n'eſt accompagnée ordinairement d'aucune eſpece de danger ; elle n'entraine après elle que du deſagrément ; elle prive l'homme d'une fonction très-importante à la ſociété, & très-agréable à lui-même ; ce qui peut le rendre triſte, le jetter dans la mélancolie ; & il y a cependant tout lieu de croire qu'une *impuiſſance* ſubite ſans cauſe apparente, & dans une perſonne qui n'eſt point accoutumée à cet accident, eſt l'avant-coureur de quelque grande maladie ; la ceſſation de l'*impuiſſance* à la ſuite d'une maladie aigue eſt un très-bon ſigne.

Curation. Il y a des cas où il n'eſt pas néceſſaire de donner des remedes ; comme par exemple, lorſqu'un homme n'eſt impuiſſant que dans certaines circonſtances, au ſortir d'une maladie aigue, après des exercices violens, ou vis-à-vis d'une ſeule femme par crainte, par pudeur, par mépris, par haine, ou par excès d'amour ; il ſeroit ridicule d'accabler, ainſi que le conſeille un certain Louis Ranneman, le mari & la femme de ſaignées, de purgations, de pillules, d'apozemes, de vins médicamenteux, de baumes, d'onguens, d'injections, &c. Il eſt d'autres cas où les remedes les plus propres à exciter l'appétit vénérien, les plus ſtimulans ſeroient parfaitement inutiles ; tels ſont ceux où l'*impuiſſance* dépend d'un défaut de conformation. Ces remedes ſeroient auſſi inſuffiſans, lorſque l'imagination eſt vivement frappée par la crainte & la perſuaſion d'un ſortilege. Je remarquerai ſeulement par rapport à ces gens là, qu'il ne faut pas heurter leurs ſentimens ; les meilleures raiſons ne font aucune impreſſion ſur ceux qui donnent tête baiſſée dans ce ridicule ; l'opiniâtreté ſuit de près l'ignorance. Ainſi il eſt à propos quand on veut guérir ces imaginations, de flatter ces perſonnes, de paroître perſuadés & touchés de leur accident, & leur promettre des ſecours immanquables pour le diſſiper ; les plus extraordinaires ſont toujours les plus efficaces ; comme merveilleux, ils ſont plus propres à gagner la confiance, ce qui eſt un point important ; c'eſt une grande partie de la ſanté que de l'eſpérer. C'eſt ainſi que Montagne rétablit par un taliſman d'or la vivacité d'un comte qui l'avoit perdue par la crainte d'un ſortilege. Je ne ſuis pas ſurpris de voir détruire l'effet de ces prétendus maléfices par les teſticules d'un coq pendus aux pieds du lit, par la graiſſe de loup, ou d'un chien noir, frottée à la porte, en faiſant piſſer le malade à travers l'anneau conjugal, &c. Enfin, l'*impuiſſance* qui exige des remedes, & qui eſt guériſſable, eſt celle qui dépend du relâchement, de la foibleſſe, de la paralyſie des parties deſtinées à la génération, du défaut de ſemence, ou de ſa rapidité, de la froideur du tempérament, de l'indifférence pour les plaiſirs vénériens. C'eſt ici que conviennent ces fameux remedes.

Digitized by Google

connus ſous les noms faſtueux de précipitans, aphrodiſiaques, &c. & que l'euphémiſme médicinal a appellés plus pudiquement *remedia ad magnanimitatem*. Il y a lieu de croire que ces remedes procurent une plus grande abondance de ſemence, qu'ils la rendent plus âcre, plus active, qu'ils déterminent le ſang & les eſprits animaux vers les parties génitales. Il n'eſt perſonne qui n'ait éprouvé que ces remedes échauffent, mettent en mouvement, & ſouettent les humeurs; que leur uſage eſt ſuivi d'érections plus fortes & plus fréquentes. La plupart ſont des alimens, tels ſont les écreviſſes, les chairs des vieux animaux, les artichaux, les truſes, le céleri, la roquette, de qui on dit avec raiſon: *excitat ad venerem tardos eruca maritos*. A ceux-là on peut ajoûter l'ambre, le muſc, l'opium, chez ceux qui ſont accoutumés à ſon action; mais par-deſſus tout, les mouches cantharides. On uſe de ces remedes intérieurement, & on en fait diverſes compoſitions pour l'uſage extérieur, pour frotter, fomenter les parties malades. Il n'en eſt point qui agiſſe auſſi promtement & avec tant d'efficacité déterminément ſur les parties qui ſervent à l'acte vénérien, que les mouches cantharides priſes intérieurement, ou appliquées ſous forme de véſicatoire. Il eſt inutile d'avertir qu'il ne faut avoir recours à ces remedes qu'après avoir éprouvé les naturels, c'eſt-à-dire l'attrait du plaiſir permis à toute l'énergie licite des embraſſemens, des attouchemens, des careſſes, des baiſers, des doux propos. Parmi les ſecours capables d'animer & d'exciter à l'acte vénérien, il faut compter le fouet. Meibomius a fait un traité particulier ſur les avantages & ſur les vertus aphrodiſiaques, dans lequel on peut voir beaucoup d'obſervations qui en conſtatent l'efficacité. C'eſt un expédient uſité chez les vieillards libertins, par lequel ils tâchent de réveiller leur corps engourdi & languiſſant.

* L'influence du nénuphar & celle de l'agnus caſtus ſur l'érection n'eſt rien moins qu'averée.

Le nouement de l'éguillette paroît n'avoir lieu qu'en France. Je n'ai jamais appris, que qui que ce ſoit, ſe ſoit plaint de ce charme. Il faut pour donner à ce badinage quelque pouvoir, qu'une nation ſoit imbue de ce préjugé, & perſuadée que l'érection peut être enlevée par des paroles & par des ſorcelleries.

Les cantharides ſont l'effet dont on parle; mais ce remede eſt dangereux. On ſait qu'un fameux général manqua de périr, pour avoir voulu s'en aider; & un jeune homme, à qui des filles libertines avoient trouvé le moyen de faire avaler de ces mouches, en a été très-malade. La juſtice s'en eſt mêlée, & a ſévérement puni ces filles pétulantes.

Un des premiers effets de ces mouches, c'eſt d'augmenter la ſecretion de la mucoſité de l'urethre, de la faire rendre rougie, & même mêlée de ſang, & dans un état fluide. (H. D. G.)

IMPUISSANCE, *Juriſprud.*, eſt une inhabileté de l'homme ou de la femme pour la génération.

Les loix canoniques ne diſtinguent que trois cauſes d'*impuiſſance*; ſavoir, la frigidité, le maléfice, & l'inhabileté qui vient *ex impotentiâ coeundi*.

Ces cauſes ſe ſubdiviſent en pluſieurs claſſes.

Il y a des cauſes d'*impuiſſance* qui ſont propres aux hommes, comme la frigidité, le maléfice, la ligature ou nouement d'éguillette; les cauſes propres aux femmes ſont l'empêchement qui provient *ex clauſurâ uteri, aut ex nimiâ arctitudine*; les cauſes communes aux hommes & aux femmes ſont le défaut de puberté, le défaut de conformation des parties néceſſaires à la génération, ou lorſque l'homme & la femme ne peuvent ſe joindre *propter ſurabondantem ventris pinguedinem*.

Les cauſes d'*impuiſſance* ſont naturelles ou accidentelles; celles-ci ſont perpétuelles ou momentanées; il n'y a que les cauſes d'*impuiſſance* perpétuelles qui forment un empêchement dirimant du mariage, encore excepte-t-on celles qui ſont ſurvenues depuis le mariage.

Digitized by Google

On distingue aussi l'*impuissance* absolue d'avec celle qui est seulement respective ou relative. La premiere, quand elle est perpétuelle, qu'elle a précédé le mariage, le dissout, & empêche d'en contracter un autre. Au lieu que l'*impuissance* respective ou relative, c'est-à-dire, qui n'a lieu qu'à l'égard de deux personnes entr'elles, n'empêche pas ces personnes, ou celle qui n'a point en elle de vice d'*impuissance*, de contracter mariage ailleurs.

La frigidité est lorsque l'homme, quoique bien conformé extérieurement, est privé de la faculté qui anime les organes destinés à la génération.

Le défaut de semence de la part de l'homme est une cause d'*impuissance*: mais on ne peut pas le regarder comme impuissant, sous prétexte que sa semence ne seroit pas prolifique; il faut en excepter les chatrés. C'est un mystere que l'on ne peut pénétrer.

La stérilité de la femme, en quelque tems qu'elle arrive, n'est pas non plus considérée comme un effet d'*impuissance* proprement dite, & conséquemment n'est point une cause pour dissoudre le mariage.

Les catholiques mettent au nombre des empêchemens dirimans du mariage le maléfice, supposé qu'il provint d'une cause surnaturelle (nous parlons ici leur langage), & qu'après la pénitence enjointe & la cohabitation triennale, l'empêchement ne cessât point & fût réputé perpétuel: mais si l'*impuissance* provenant de maléfice, peut être guérie par des remedes naturels, ou que la cause ne paroisse pas perpétuelle, ou qu'elle ne soit survenue qu'après le mariage: dans tous ces cas elle ne forme point un empêchement dirimant.

Quoique le défaut de puberté soit un empêchement au mariage, cet empêchement ne seroit pas dirimant, si la malice & la vigueur avoient précédé l'âge ordinaire de la puberté.

La vieillesse n'est jamais réputée une cause d'*impuissance*, ni un empêchement au mariage, soit qu'elle précede le mariage, ou qu'elle survienne depuis.

Il en est de même des infirmités qui seroient survenues depuis le mariage, quand même elles seroient incurables, & qu'elles rendroient inhabiles à la génération.

La connoissance des demandes en nullité de mariage pour cause d'*impuissance* appartient naturellement au souverain; car le mariage étant la source de la société, c'est au souverain à en connoître tout ce qui le regarde: les catholiques qui envisagent le mariage comme un sacrement, ont permis que le juge ecclésiastique s'en reservât la connoissance. *v.* MARIAGE.

Les premieres auxquelles on a recours dans cette matiere, sont l'interrogatoire des parties, le serment des parens, la visite du mari & de la femme. On ordonne aussi la preuve du mouvement naturel, lorsque le mari est accusé de frigidité.

On ordonnoit aussi autrefois le congrès, ce qui a été sagement aboli.

On ordonne seulement encore quelquefois la cohabitation triennale pour éprouver les parties, & connoître si l'*impuissance* est réelle & perpétuelle.

Dans le cas où le mariage est déclaré nul pour cause d'*impuissance*, les canons permettent aux contractans la cohabitation fraternelle; mais alors ils doivent réellement vivre avec la même retenue que des personnes qui ne sont point mariées.

Voyez au code le titre *de frigidis & cafratis*, & aux décrétales le titre *de frigidis & maleficiatis*, les *conférences* de Cafeneuve, Hotman & Tagerau, *traités de l'impuissance*. Voyez aussi le *traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance*, par M. Bouhier.

IMPUISSANT, adj., *Jurisprud.*, se dit de ce qui est inhabile à faire quelque chose.

On appelle *impuissant* un homme qui est inhabile à la génération. Voyez ci-dessus IMPUISSANCE.

On dit aussi qu'un acte ou un titre & un moyen est *impuissant* pour prouver telle chose, c'est-à-dire, qu'il ne peut pas avoir cet effet.

IMPULSIF, adj., *Physique*, qui agit par impulsion. Ainsi on dit *force impul-*

Digitized by Google

ſive, *vertu impulſive*. *v.* IMPULSIVE.

IMPULSION, ſ. f., *Phyſique*, eſt l'action d'un corps qui en pouſſe un autre, & qui tend à lui donner du mouvement, ou qui lui en donne en effet. On trouvera à l'article PERCUSSION les loix de l'*impulſion* des corps. On verra dans ce même article & aux articles COMMUNICATION & ÉQUILIBRE, ce qu'on peut penſer ſur la néceſſité de ces loix. Au reſte, la propriété ou la vertu par laquelle un corps en pouſſe un autre, & lui communique du mouvement, eſt quelque choſe de fort obſcur, & il ſemble qu'on doit être preſque auſſi étonné de voir qu'un corps qui en frappe un autre, le dérange de ſa place, que de voir un morceau de fer ſe précipiter vers une pierre d'aimant, ou une pierre tomber vers la terre. C'eſt donc une erreur de croire que l'idée de l'*impulſion* ne renferme aucune obſcurité, & de vouloir, à l'excluſion de tout autre principe, regarder cette force comme la ſeule qui produiſe tous les effets de la nature. S'il n'eſt pas abſolument démontré qu'il y en ait d'autre, il s'en faut beaucoup qu'il ſoit démontré que cette forme ſoit la ſeule qui agiſſe dans l'univers. *v.* ATTRACTION, GRAVITATION, &c.

IMPUNI, IMPUNITÉ, IMPUNÉMENT, *Gram. & Moral.* Les fautes demeurent *impunies*, ou parce que la loi n'a point décerné de châtiment contr'elles, ou parce que le coupable réuſſit à ſe ſouſtraire à la loi. Ce qui arrive ou par les précautions qu'il a priſes pour n'être point convaincu, ou par les malheureuſes prérogatives de ſon état, de ſon rang, de ſon autorité, de ſon crédit, de ſa fortune, de ſes protections, de ſa naiſſance, ou par la prévarication du juge; & le juge prévarique, lorſqu'il néglige la pourſuite du coupable ou par indolence ou par corruption. Quelle que ſoit la cauſe de l'*impunité*, elle encourage au crime. *v.* GRACE, *droit de faire*.

IMPURETÉ, ſ. f., *Medecine*, nom entierement françois, par lequel on déſigne la *non pureté* des premieres voies, c'eſt-à-dire, l'état de l'eſtomac & des inteſtins infectés, altérés & corrompus; il répond au mot grec ἀκαθαρσία. Il s'annonce par des peſanteurs d'eſtomac, douleurs de tête, diarrhées, vomiſſement, rots, défaut d'appétit, la langue eſt chargée, amere, &c. Ce vice eſt fameux en medecine par les diſtinctions minutieuſes & innombrables qu'on en a établi, & par les rôles multipliés qu'on lui a fait jouer dans la production des maladies. En effet, quelques écrivains ſpéculatifs ont diviſé & ſubdiviſé les *impuretés*, ſaburre, crudités, en acide, alkaline, muriatique, inſipide, bilieuſe, pituiteuſe, &c. & chaque vice particulier a été cenſé le germe d'une maladie différente; le paſſage des *impuretés* dans le ſang renferme preſque toute la théorie moderne, c'eſt la baſe de toutes les maladies aigues, la célebre cauſe morbifique à combattre, & dont il faut empêcher l'augmentation pour prévenir les redoublemens; c'eſt auſſi le foyer qu'il faut vuider dans toutes les maladies généralement, parce qu'il n'en eſt point, diſent-ils, qui ne ſoient produites, ou du moins entretenues par un foyer d'*impuretés*, par un levain vicieux placé dans les premiers voies; & c'eſt enfin la ſource de ces indications toujours les mêmes, toujours ſemblables & toujours uniques, de purger & de rétablir les digeſtions dans des maladies eſſentiellement différentes, c'eſt ce qui fait redouter la ſaignée à quelques medecins dans les maladies aigues, dans la crainte d'augmenter le repompement de ces *impuretés*; car tel eſt le danger de ces théories, qu'elles influent ſur la pratique, & la rendent de plus en plus incertaine, au grand détriment de l'humanité.

Ces *impuretés* ſont le plus ſouvent la ſuite & le réſidu d'une mauvaiſe digeſtion; quelquefois auſſi elles dépendent d'une altération générale des humeurs; elles ſont la cauſe la plus fréquente des indigeſtions. Voyez ce mot. Pour les diſſiper, il ne faut ordinairement que du régime, une diete ſévere; car, remarque avec raiſon le divin Hippocrate, *aphoriſ.*

Digitized by Google

9. lib. XI. *plus on nourrira un corps impur, & plus on augmentera le mal.* Celse recommande aux personnes chargées d'*impuretés*, de ne pas se baigner, *corpora impura non sunt balneanda.* Si quelques jours de diete ne diminuoient pas ces mauvais sucs, il faut donner un purgatif doux, ou un émétique, suivant l'indication; mais il faut avoir soin de préparer à la purgation par beaucoup de lavages, de délayans, c'est un précepte du grand Hippocrate; lorsqu'il s'agit de purger les corps impurs, dit-il, *aphor. 10. lib. XI.* il faut rendre les matieres fluxiles; les purgatifs réussissent alors beaucoup mieux, & ne sont sujets à aucuns inconvéniens. On peut avant & après la purgation faire usage de quelque léger stomachique. On peut parmi ces remedes en choisir d'agréables, & qui n'en sont pas moins efficaces; tels sont les vins robustes d'Alicante, de Malaga, de Bourdeaux, &c. Un mets ou un remede qui plait, quoique moins bon, doit être préféré à ceux qui, avec plus de vertu, seroient desagréables. Hippoc. *aphor. 38. lib. XI.*

IMPURETÉ, s. f., IMPUR, adj., *Morale.* Le mot d'*impureté* est un terme générique qui comprend tous les déréglemens dans lesquels l'on peut tomber, relativement à la jonction charnelle des corps, ou aux parties naturelles qui l'operent. Ainsi la fornication, l'adultere, l'inceste, les péchés contre nature, les regards lascifs, les attouchemens deshonnêtes sur soi ou sur les autres, les pensées sales, les discours obscenes, sont autant de différentes especes d'*impureté.*

Il ne suffit pas d'être marié pour ne point commettre d'actions *impures* avec la personne que l'hymen semble avoir livrée entierement à nos desirs. Si la chasteté doit regner dans le lit nuptial, l'*impureté* peut aussi le souiller; on ne doit point, comme Onan, tromper les fins de la nature. Les plaisirs qu'elle nous offre sont assez grands, sans qu'un rafinement de volupté nous faise chercher à les augmenter: il est même des tems où elle nous les défend par les obstacles qu'elle y apporte, & que nous devons respecter. L'ancienne loi ordonnoit la peine de mort contre le mari qui dans ces momens-là ne mettoit pas de frein à ses sales desirs, & contre la femme qui se prêtoit à ses honteuses caresses.

Il y avoit dans l'ancienne loi une *impureté* légale qui se contractoit de différentes façons: comme par l'attouchement d'un mort, &c. on alloit s'en purifier par cérémonies. C'est encore une des choses que Mahomet a prises chez les Juifs, & qu'il a transportées dans son alcoran.

La religion des Payens étoit remplie de divinités qui favorisoient l'*impureté.* Vénus en étoit la déesse, & les bois sacrés qu'on trouvoit ordinairement autour de ses temples, étoient les théatres de sa débauche. Il y avoit même des pays où toutes les femmes étoient obligées de se prostituer une fois en l'honneur de la déesse; & l'on peut juger si la dévotion naturelle à leur sexe, leur permettoit de s'en tenir-là. S. Augustin, dans sa *cité de Dieu*, rapporte que l'on voyoit au capitole des femmes impudiques qui se destinoient à satisfaire les besoins amoureux de la divinité, dont elles ne manquoient guere de devenir enceintes. Il est à croire que les prêtres s'en aidoient un peu, & desservoient alors plus d'un autel. Le même pere dit qu'en Italie, & sur-tout à Lavinium, dans les fêtes de Bacchus, on portoit en procession des membres virils, sur lesquels la matrone la plus respectable mettoit une couronne. Les fetes d'Isis en d'autres pays étoient semblables a celles-là: c'étoit même relique & mêmes cérémonies.

On trouve encore dans la *cité de Dieu, lib. VI. cap. ix.*, l'énumération des divinités que les Payens avoient créées pour le mariage, & auxquelles ils avoient donné des fonctions assez deshonnêtes, & qui présentoient des images fort impures. Lorsque la fille avoit engagé sa foi à son époux, les matrones la conduisoient au dieu Priape, qui avoit toujours un membre d'une grosseur monstrueuse, sur lequel on faisoit asseoir la nouvelle mariée. On lui ôtoit sa ceinture, en invoquant

Digitized by Google

la déesse appellée *Virginiensis*; le dieu Subigus soumettoit la femme aux transports de son mari; la déesse Préma la tenoit sous lui pour empêcher qu'elle ne se remuât trop; & venoit enfin la déesse Sertunda, comme qui diroit *perforatrice*. Son emploi étoit d'ouvrir à l'homme le sentier de la volupté: heureusement que cette fonction avoit été donnée à une divinité femelle; car comme le remarque très bien S. Augustin, le mari n'eût pas souffert volontiers qu'un dieu lui rendit ce service; & (pourroit-on ajoûter encore) qu'il lui donnât du secours dans un endroit où trop souvent il n'a guere besoin d'aide.

IMPUTABILITÉ, s. f., *Droit Naturel*, c'est la qualité de l'action *imputable* en bien, ou en mal; l'*imputation* est l'acte du législateur, du juge, du magistrat, ou de tout autre, qui met actuellement sur le compte de quelqu'un une action de nature à lui être imputée. *v.* IMPUTATION.

IMPUTATION, s. f., *Droit Politique & Morale*. Une qualité essentielle des actions humaines est d'être susceptible d'*imputation*; c'est-à-dire, que l'agent en peut être regardé avec raison comme le véritable auteur, que l'on peut les mettre sur son compte; tellement que les effets bons ou mauvais qui en proviennent, lui seront justement attribués, & retomberont sur lui comme en étant la cause.

Il ne faut pas confondre l'imputabilité des actions humaines avec leur *imputation* actuelle. La premiere est une qualité de l'action; la seconde est un acte du législateur, du juge, &c. qui met actuellement sur le compte de quelqu'un une action qui de sa nature peut être imputée.

L'*imputation* est donc proprement un jugement par lequel on déclare que quelqu'un étant l'auteur ou la cause morale d'une action commandée ou défendue par les loix, les effets bons ou mauvais qui s'ensuivent, doivent actuellement lui être attribués; qu'en conséquence il en est responsable, & qu'il doit en être loué ou blâmé, récompensé ou puni.

Ce jugement d'*imputation*, aussi-bien que celui de la conscience, se fait en appliquant la loi à l'action dont il s'agit, en comparant l'une avec l'autre, pour prononcer ensuite sur le mérite du fait, & faire ressentir en conséquence à celui qui en est l'auteur, le bien ou le mal, la peine ou la récompense que la loi y a attachée. Tout cela suppose nécessairement une connoissance exacte de la loi & de son véritable sens, aussi-bien que du fait en question & de ses circonstances. Le défaut de ces circonstances ne pourroit que rendre l'application fausse & le jugement vicieux.

Pour bien établir les principes & les fondemens de cette matiere, il faut d'abord remarquer que l'on ne doit pas conclure de la seule imputabilité d'une action à son *imputation* actuelle. Afin qu'une action mérite d'être actuellement imputée, il faut le concours de ces deux conditions, 1°. qu'elle soit de nature à pouvoir l'être, & 2°. que l'agent soit dans quelque obligation de la faire ou de s'en abstenir. Un exemple rendra la chose sensible. De deux jeunes hommes que rien n'oblige d'ailleurs à savoir les mathématiques, l'un s'applique à cette science, & l'autre ne le fait pas. Quoique l'action de l'un & l'omission de l'autre soient par elles-mêmes de nature à pouvoir être imputées, cependant elles ne le seront dans ce cas-ci, ni en bien, ni en mal. Mais si l'on suppose que ces deux jeunes hommes sont destinés, l'un à être conseiller d'Etat, l'autre à quelque emploi militaire: en ce cas, leur application ou leur négligence à s'instruire dans la jurisprudence, ou dans les mathématiques, leur feroit méritoirement imputée; d'où il paroît que l'*imputation* actuelle demande qu'on soit dans l'obligation de faire quelque chose ou de s'en abstenir.

2°. Quand on impute une action à quelqu'un, on le rend, comme on l'a dit, responsable des suites bonnes ou mauvaises de l'action qu'il a faite. Il suit de-là que pour rendre l'*imputation* juste, il faut qu'il y ait quelque liaison nécessaire ou accidentelle entre ce que l'on a fait ou omis,

Digitized by Google

& les ſuites bonnes ou mauvaiſes de l'action ou de l'omiſſion ; & que d'ailleurs l'agent ait eu connoiſſance de cette liaiſon, ou que du moins il ait pû prévoir les effets de ſon action avec quelque vraiſemblance. Sans cela, l'*imputation* ne ſauroit avoir lieu, comme on le ſentira par quelques exemples. Un armurier vend des armes à un homme fait qui lui paroît en ſon bon ſens, de ſang froid, & n'avoir aucun mauvais deſſein. Cependant cet homme va ſur le champ attaquer quelqu'un injuſtement, & il le tue. On ne ſauroit rien imputer à l'armurier, qui n'a fait que ce qu'il avoit droit de faire, & qui d'ailleurs ne pouvoit ni ne devoit prévoir ce qui eſt arrivé. Mais ſi quelqu'un laiſſoit par négligence des piſtolets chargés ſur ſa table, dans un lieu expoſé à tout le monde, & qu'un enfant qui ne connoit pas le danger, ſe bleſſe ou ſe tue ; le premier eſt certainement reſponſable du malheur qui eſt arrivé ; car c'étoit une ſuite claire & prochaine de ce qu'il a fait, & il pouvoit & devoit le prévoir.

Il faut raiſonner de la même maniere à l'égard d'une action qui a produit quelque bien : ce bien ne peut nous être attribué, lorſqu'on en a été la cauſe ſans le ſavoir & ſans y penſer ; mais auſſi il n'eſt pas néceſſaire, pour qu'on nous en ſache quelque gré, que nous euſſions une certitude entiere du ſuccès : il ſuffit que l'on ait eu lieu de le préſumer raiſonnablement ; & quand l'effet manqueroit abſolument, l'intention n'en ſeroit pas moins louable.

L'imputation *eſt ſimple ou efficace.* Quelquefois l'*imputation* ſe borne ſimplement à la louange ou au blâme ; quelquefois elle va plus loin. C'eſt ce qui donne lieu de diſtinguer deux ſortes d'*imputation*, l'une *ſimple*, l'autre *efficace*. La premiere eſt celle qui conſiſte ſeulement à approuver ou à déſapprouver l'action, enſorte qu'il n'en réſulte aucun autre effet par rapport à l'agent. Mais la ſeconde ne ſe borne pas au blâme ou à la louange ; elle produit encore quelque effet bon ou mauvais à l'égard de l'agent, c'eſt-à-dire, quelque bien ou quelque mal réel qui retombe ſur lui.

L'*imputation* ſimple peut être faite indifféremment par chacun, ſoit qu'il ait ou qu'il n'ait pas un intérêt particulier & perſonnel à ce que l'action fût faite ou non : il ſuffit d'y avoir un intérêt général & indirect. Et comme l'on peut dire que tous les membres de la ſociété ſont intéreſſés à ce que les loix naturelles ſoient bien obſervées, ils ſont tous en droit de louer ou de blâmer les actions d'autrui, ſelon qu'elles ſont conformes ou oppoſées à ces loix. Ils ſont même dans une ſorte d'obligation à cet égard ; le reſpect qu'ils doivent au legislateur & à ſes loix l'exige d'eux ; & ils manqueroient à ce qu'ils doivent à la ſociété & aux particuliers, s'ils ne témoignoient pas, du moins par leur approbation ou leur déſaveu, l'eſtime qu'ils font de la probité & de la vertu, & l'averſion qu'ils ont au contraire pour la méchanceté & pour le crime.

Mais à l'égard de l'*imputation* efficace, il faut, pour la pouvoir faire légitimement, que l'on ait un intérêt particulier & direct à ce que l'action dont il s'agit ſe faſſe ou ne ſe faſſe pas. Or ceux qui ont un tel intérêt, ce ſont 1°. ceux à qui il appartient de régler l'action ; 2°. ceux qui en ſont l'objet, c'eſt-à-dire, ceux envers leſquels on agit, & à l'avantage ou au déſavantage deſquels la choſe peut tourner. Ainſi un ſouverain qui a établi des loix, qui ordonne certaines choſes ſous la promeſſe de quelque récompenſe, & qui en défend d'autres ſous la menace de quelque peine, doit ſans doute s'intéreſſer à l'obſervation de ſes loix, & il eſt en droit d'imputer à ſes ſujets leurs actions d'une maniere efficace, c'eſt-à-dire, de les récompenſer ou de les punir. Il en eſt de même de celui qui a reçû quelque injure ou quelque dommage par une action d'autrui.

Remarquons, enfin, qu'il y a quelque différence entre l'*imputation* des bonnes & des mauvaiſes actions. Lorſque le légiſlateur a établi une certaine récompenſe pour une bonne action, il s'oblige par cela même à donner cette récompenſe, &

Digitized by Google

& il accorde le droit de l'exiger à ceux qui s'en ſont rendus dignes par leur obéiſſance ; mais à l'égard des peines décernées pour les actions mauvaiſes, le légiſlateur peut effectivement les infliger, s'il le veut ; mais il ne s'enſuit pas de-là que le ſouverain ſoit obligé de punir à la rigueur : il demeure toujours le maître d'uſer de ſon droit ou de faire grace, & il peut avoir de bonnes raiſons de faire l'un ou l'autre.

1°. Il ſuit de ce que nous avons dit, que l'on impute avec raiſon à quelqu'un toute action ou omiſſion, dont il eſt l'auteur ou la cauſe, & qu'il pouvoit & devoit faire ou omettre.

2°. Les actions de ceux qui n'ont pas l'uſage de la raiſon ne doivent point leur être imputées. Car ces perſonnes n'étant pas en état de ſavoir ce qu'elles font, ni de le comparer avec les loix, leurs actions ne ſont pas proprement des actions humaines, & n'ont point de moralité. Si l'on gronde ou ſi l'on bat un enfant, ce n'eſt point en forme de peine ; ce ſont de ſimples corrections, par leſquelles on ſe propoſe principalement d'empêcher qu'il ne contracte de mauvaiſes habitudes.

3°. A l'égard de ce qui eſt fait dans l'ivreſſe, toute ivreſſe contractée volontairement, n'empêche point l'*imputation* d'une mauvaiſe action commiſe dans cet état.

4°. L'on n'impute à perſonne les choſes qui ſont véritablement au-deſſus de ſes forces, non plus que l'omiſſion d'une choſe ordonnée ſi l'occaſion a manqué : car l'*imputation* d'une omiſſion ſuppoſe manifeſtement ces deux choſes, 1°. que l'on ait eu les forces & les moyens néceſſaires pour agir ; 2°. que l'on ait pu faire uſage de ces moyens ſans préjudice de quelqu'autre devoir plus indiſpenſable. Bien entendu que l'on ne ſe ſoit pas mis par ſa faute dans l'impuiſſance d'agir : car alors le légiſlateur pourroit auſſi légitimement punir ceux qui ſe ſont mis dans une telle impuiſſance que ſi étant en état d'agir ils refuſoient de le faire. Tel étoit à Rome le cas de ceux qui ſe coupoient le pouce, pour ſe mettre hors d'état de manier les armes, & pour ſe diſpenſer d'aller à la guerre.

A l'égard des choſes faites par ignorance ou par erreur, on peut dire en général que l'on n'eſt point reſponſable de ce que l'on fait par une ignorance invincible, &c. *v.* IGNORANCE.

Quoique le tempérament, les habitudes & les paſſions ayent par eux-mêmes une grande force pour déterminer à certaines actions ; cette force n'eſt pourtant pas telle qu'elle empêche abſolument l'uſage de la raiſon & de la liberté, du moins quant à l'exécution des mauvais deſſeins qu'ils inſpirent. Les diſpoſitions naturelles, les habitudes & les paſſions ne portent point invinciblement les hommes à violer les loix naturelles, & ces maladies de l'ame ne ſont point incurables. Que ſi au lieu de travailler à corriger ces diſpoſitions vicieuſes, on les fortifie par l'habitude, l'on ne devient pas excuſable pour cela. Le pouvoir des habitudes eſt, à la vérité, fort grand ; il ſemble même qu'elles nous entraînent par une eſpece de néceſſité à faire certaines choſes. Cependant l'expérience montre qu'il n'eſt point impoſſible de s'en défaire, ſi on le veut ſérieuſement ; & quand même il ſeroit vrai que les habitudes bien formées auroient ſur nous plus d'empire que la raiſon ; comme il dépendoit toujours de nous de ne pas les contracter, elles ne diminuent en rien le vice des actions mauvaiſes, & ne ſauroient en empêcher l'*imputation*. Au contraire, comme l'habitude à faire le bien rend les actions plus louables, l'habitude au vice ne peut qu'augmenter le blâme. En un mot, ſi les inclinations, les paſſions & les habitudes pouvoient empêcher l'effet des loix, il ne faudroit plus parler d'aucune direction pour les actions humaines ; car le principal objet des loix en général eſt de corriger les mauvais penchans, de prévenir les habitudes vicieuſes, d'en empêcher les effets, & de déraciner les paſſions, ou du moins de les contenir dans leurs juſtes bornes.

Les différens cas que nous avons par-

Digitized by Google

courus jusqu'ici n'ont rien de bien difficile. Il en reste quelques autres un peu plus embarrassans, & qui demandent une discussion un peu plus détaillée.

Premierement on demande ce qu'il faut penser des actions auxquelles on est forcé; sont-elles de nature à pouvoir être imputées, & doivent-elles l'être effectivement?

Je réponds, 1°. qu'une violence physique, & telle qu'il est absolument impossible d'y résister, produit une action involontaire, qui bien-loin de mériter d'être actuellement imputée, n'est pas même imputable de sa nature.

2°. Mais si la contrainte est produite par la crainte de quelque grand mal, il faut dire que l'action à laquelle on se porte en conséquence, ne laisse pas d'être volontaire, & que par conséquent elle est de nature à pouvoir être imputée.

Pour connoître ensuite si elle doit l'être effectivement, il faut voir si celui envers qui on use de contrainte est dans l'obligation rigoureuse de faire une chose ou de s'en abstenir, au hasard de souffrir le mal dont il est menacé. Si cela est, & qu'il se détermine contre son devoir, la contrainte n'est point une raison suffisante pour le mettre à couvert de toute *imputation*; car en général, on ne sauroit douter qu'un supérieur légitime ne puisse nous mettre dans la nécessité d'obéir à ses ordres, au hasard d'en souffrir, & même au péril de notre vie.

En suivant ces principes, il faut donc distinguer ici entre les actions indifférentes, voyez l'article MORALITÉ, & celles qui sont moralement nécessaires. Une action indifférente de sa nature, extorquée par la force, ne sauroit être imputée à celui qui y a été contraint, puisque n'étant dans aucune obligation à cet égard, l'auteur de la violence n'a aucun droit d'exiger rien de lui. Et la loi naturelle défendant formellement toute violence, ne sauroit en même tems l'autoriser, en mettant celui qui la souffre dans la nécessité d'exécuter ce à quoi il n'a consenti que par force. C'est ainsi que toute promesse ou toute convention forcée est nulle par elle-même, & n'a rien d'obligatoire en qualité de promesse ou de convention; au contraire elle peut & elle doit être imputée comme un crime à celui qui est auteur de la violence. Mais si l'on suppose que celui qui emploie la contrainte ne fait en cela qu'user de son droit & en poursuivre l'exécution, l'action, quoique forcée, ne laisse pas d'être valable, & d'être accompagnée de tous ses effets moraux. C'est ainsi qu'un débiteur fuyant, ou de mauvaise foi, qui ne satisfait son créancier que par la crainte prochaine de l'emprisonnement ou de quelque exécution sur ses biens, ne sauroit réclamer contre le payement qu'il a fait, comme y ayant été forcé.

Pour ce qui est des bonnes actions auxquelles on ne se détermine que par force, &, pour ainsi dire, par la crainte des coups; elles ne sont comptées pour rien; & ne méritent ni louange ni récompense. L'on en voit aisément la raison. L'obéissance que les loix exigent de nous doit être sincere, & il faut s'acquitter de ses devoirs par principe de conscience, volontairement & de bon cœur.

Enfin à l'égard des actions manifestement mauvaises & criminelles, auxquelles on se trouve forcé par la crainte de quelque grand mal, & sur-tout de la mort; il faut poser pour regle générale, que les circonstances fâcheuses où l'on se rencontre, peuvent bien diminuer le crime de celui qui succombe à cette épreuve; mais néanmoins l'action demeure toujours vicieuse en elle-même, & digne de reproche; en conséquence de quoi elle peut être imputée, & elle l'est effectivement, à moins que l'on n'allegue en sa faveur l'exception de la nécessité. Une personne qui se détermine par la crainte de quelque grand mal, mais pourtant sans aucune violence physique, à exécuter une action visiblement mauvaise, concourt en quelque maniere à l'action, & agit volontairement, quoiqu'avec regret. D'ailleurs il n'est point absolument au-dessus de la fermeté de l'esprit humain,

Digitized by Google

de ſe réſoudre à ſouffrir & même à mourir, plutôt que de manquer à ſon devoir. Le légiſlateur peut donc impoſer l'obligation rigoureuſe d'obéir, & il peut avoir de juſtes raiſons de le faire. Les nations civiliſées n'ont jamais mis en queſtion ſi l'on pouvoit, par exemple, trahir ſa patrie pour conſerver ſa vie. Pluſieurs moraliſtes payens ont fortement ſoutenu qu'il ne falloit pas céder à la crainte des douleurs & des tourmens, pour faire des choſes contraires à la religion & à la juſtice.

Ambiguæ ſi quando citabere teſtis
Incertæque rei; Phalaris licet imperet, ut ſis
Falſus, & admoto dictet perjuria tauro,
Summum crede nefas animam præferre pudori,
Et propter vitam vivendi perdere cauſas.
Juvenal, *Sat. 8.*

Telle eſt la regle. Il peut arriver pourtant, comme nous l'avons inſinué, que la néceſſité où l'on ſe trouve fourniſſe une exception favorable, qui empêche que l'action ne ſoit imputée. Les circonſtances où l'on ſe trouve donnent quelquefois lieu de préſumer raiſonnablement, que le légiſlateur nous diſpenſe lui-même de ſouffrir le mal dont on nous menace, & que pour cela il permet que l'on s'écarte alors de la diſpoſition de la loi; & c'eſt ce qui a lieu toutes les fois que le parti que l'on prend pour ſe tirer d'affaire, renferme en lui-même un mal moindre que celui dont on étoit menacé.

Nous ajoûterons encore ici quelques réflexions ſur les cas où pluſieurs perſonnes concourent à produire la même action. La matiere étant importante & de grand uſage, mérite d'être traitée avec quelque préciſion.

1°. Les actions d'autrui ne ſauroient nous être imputées, qu'autant que nous y avons concouru, & que nous pouvions & devions les procurer, ou les empêcher, ou du-moins les diriger d'une certaine maniere. La choſe parle d'elle-même; car imputer l'action d'autrui à quelqu'un, c'eſt déclarer que celui-ci en eſt la cauſe efficiente, quoiqu'il n'en ſoit pas la cauſe unique; & que par conſéquent cette action dépendoit en quelque maniere de ſa volonté dans ſon principe ou dans ſon exécution.

2°. Cela poſé, on peut dire que chacun eſt dans une obligation générale de faire enſorte, autant qu'il le peut, que toute autre perſonne s'acquitte de ſes devoirs, & d'empêcher qu'elle ne faſſe quelque mauvaiſe action, & par conſéquent de ne pas y contribuer ſoi-même de propos délibéré, ni directement, ni indirectement.

3°. A plus forte raiſon on eſt reſponſable des actions de ceux ſur qui l'on a quelque inſpection particuliere. C'eſt ſur ce fondement que l'on impute à un pere de famille la bonne ou la mauvaiſe conduite de ſes enfans.

4°. Remarquons enſuite que pour être raiſonnablement cenſé avoir concouru à une action d'autrui, il n'eſt pas néceſſaire que l'on fût ſûr de pouvoir la procurer ou l'empêcher, en faiſant ou ne faiſant pas certaines choſes; il ſuffit que l'on eût là-deſſus quelque probabilité ou quelque vraiſemblance. Et comme d'un côté ce défaut de certitude n'excuſe point la négligence; de l'autre ſi l'on a fait tout ce que l'on devoit, le défaut de ſuccès ne peut point nous être imputé; le blâme tombe alors tout entier ſur l'auteur immédiat de l'action.

5°. Enfin il eſt bon d'obſerver encore, que dans la queſtion que nous examinons, il ne s'agit point du degré de vertu ou de malice qui ſe trouve dans l'action même, & qui la rendant plus excellente ou plus mauvaiſe, en augmente la louange ou le blâme, la récompenſe ou la peine. Il s'agit proprement d'eſtimer le degré d'influence que l'on a ſur l'action d'autrui, pour ſavoir ſi l'on en peut être regardé comme la cauſe morale, & ſi cette cauſe eſt plus ou moins efficace, afin de meſurer pour ainſi dire ce degré d'influence qui décide de la maniere dont on peut imputer à quelqu'un une action d'autrui; il y a pluſieurs circonſtances & pluſieurs diſtinctions à obſerver. Par exemple, il

Digitized by Google

eſt certain qu'en général, la ſimple approbation a moins d'efficace pour porter quelqu'un à agir, qu'une forte perſuaſion, qu'une inſtigation particuliere. Cependant la haute opinion que l'on a de quelqu'un, peut faire qu'une ſimple approbation ait quelquefois autant, & peut-être même plus d'influence ſur une action d'autrui que la perſuaſion la plus preſſante, ou l'inſtigation la plus forte d'une autre perſonne. *v.* CAUSE, *morale.*

IMPUTATION, *Théologie*, eſt un terme dogmatique fort uſité chez les théologiens, quelquefois dans un bon & quelquefois dans un mauvais ſens. Lorſqu'il ſe prend en mauvaiſe part, il ſignifie l'attribution d'un péché qu'un autre a commis.

L'*imputation*, lorſqu'on la prend en bonne part, eſt l'application d'une juſtice étrangere. *v.* JUSTIFICATION.

IMPUTATION, *Juriſprudence*, ſignifie l'acquittement qui ſe fait d'une ſomme dûe par le payement d'une autre ſomme.

Celui qui eſt débiteur de pluſieurs ſommes principales envers la même perſonne & qui lui fait quelque payement, peut l'imputer ſur telle ſomme que bon lui ſemble, pourvû que ce ſoit à l'inſtant du payement.

Si le débiteur ne fait pas ſur le champ l'*imputation*, le créancier peut la faire auſſi ſur le champ, pourvu que ce ſoit *in duriorem cauſam*, c'eſt-à-dire ſur la dette la plus onéreuſe au débiteur.

I M S., (N), cette note gravée ſur les monumens romains ſignifie *impenſa ſua*. I. M. S., ſignifie *inferis manibus ſacrum*, aut *Jovi maximo ſacrum*, aut *Iſidi magnæ ſacrum*, *Junoni magnæ ſacrum*.

I. M. T., dans les anciennes inſcriptions romaines, cette note ſignifie *in medio templi*. I. M. T P L., ſignifie *in medio templo*. I M. V. I. S. I., ſignifie *immolata victima Jovi ſacravit locellum*, aut *immolata victima Jovi ſanctè litavit*. (V.A.L.)

I N

I. N., (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, cette note ſignifie *juſtis nuptiis*, aut *juſtus nuncius*. IN., ſignifie *inimicitia*, *inimicus*, *inſcripſit*, *interceſſum*, *interdùm*, *intered*. IN. AG. LONG. P. X. *Ꝯ* ſignifie *in agro longum pedes decem & ſemi*. IN. A. P. IIII. IN. L. P. X. ſignifie *in agro pedes quatuor in longum*, *aut in latum pedes decem*. (V.A.L.)

INACCESSIBLE, adj., *Gramm.*, dont on ne peut approcher. Il ſe dit au ſimple & au figuré. Les torrens qui tombent de cette montagne en rendent le ſommet *inacceſſible*. Les grands ſont *inacceſſibles*. Il y a peu de cœurs *inacceſſibles* à la flatterie.

INACCESSIBLE, *Géom.* Une hauteur ou une diſtance *inacceſſible* eſt celle qu'on ne peut meſurer immédiatement, à cauſe de quelque obſtacle, telle que l'eau, ou autre choſe ſemblable. *v.* HAUTEUR, DISTANCE, &c.

INACTION, ſ. f., *Gramm. & Théol.*, ceſſation d'agir. On dit il préfere le repos à tout, & les plus grands intérêts ne le tireront pas de l'*inaction*. Ainſi il eſt ſynonyme tantôt à indolence, tantôt à pareſſe ou à indifférence; trois qualités ennemies de l'action & du mouvement.

Les myſtiques appellent *inaction* une privation de mouvement, un anéantiſſement de toutes les facultés, par lequel on ferme la porte à tous les objets extérieurs, & l'on ſe procure une eſpece d'extaſe durant laquelle Dieu parle immédiatement au cœur. Cet état d'*inaction* eſt le plus propre ſelon eux, à recevoir le Saint-Eſprit. C'eſt dans ce repos & dans cet aſſoupiſſement que Dieu communique à l'ame des graces ſublimes & ineffables.

Quelques-uns ne la font pas conſiſter dans cette eſpece d'indolence ſtupide, ou cette ſuſpenſion générale de tous ſentimens. Ils diſent que par cette ceſſation de deſirs, ils entendent ſeulement que l'ame ne ſe détermine point à certains actes poſitifs, & qu'elle ne s'abandonne point à des méditations ſtériles, ou aux vaines ſpéculations de la raiſon; mais qu'elle demande en général tout ce qui peut être agréable à Dieu, ſans lui rien preſcrire.

Cette derniere doctrine eſt celle des an-

Digitized by Google

ciens myſtiques, & la premiere celle des quiétiſtes. *v.* MYSTIQUE & QUIÉTISTE.

Il eſt vrai cependant, à parler en général, que l'*inaction* n'eſt pas un fort bon moyen pour réuſſir auprès de Dieu. Ce ſont nos actions qui nous attirent ſes faveurs; il veut que nous agiſſions, c'eſt-à-dire, qu'avec ſa grace nous déſirions & nous faſſions le bien; & notre inaction ne ſauroit lui être agréable.

INACHUS, (N), *Myth.*, fils de l'Océan, c'eſt-à-dire, venu par mer de Phénicie dans la Grece, y fonda le royaume d'Argos, & fut le chef de la race des Inachides, dont huit regnerent après lui. Pauſanias rapporte une fable des Grecs ſur *Inachus*. Ce prince ayant fait creuſer un lit au fleuve Amphiloque, lui donna ſon nom. *Inachus* avec trois autres fleuves du pays fut pris pour arbitre entre Junon & Neptune, qui ſe diſputoient à qui devoit avoir cette contrée ſous ſon empire. Le différend fut jugé en faveur de Junon; Neptune en eut du reſſentiment, & pour ſe venger, il mit les quatre fleuves à ſec, & ne leur permit d'avoir de l'eau que dans la ſaiſon où les pluies ſont abondantes. Cela veut dire qu'*Inachus* mit le pays ſous la protection de Junon, au lieu qu'il étoit auparavant ſous celle de Neptune. Quant à la vengeance du Dieu, elle n'eſt fondée que ſur ce qu'en effet les quatre fleuves dont il eſt ici queſtion, ſavoir *Inachus*, Phoronée, Aſtérion & Céphiſe, ne ſont que de médiocres ruiſſeaux, qui ſont preſque à ſec toute l'année. *Inachus* fut pere de Phoronée & d'Io, & donna à ſes ſucceſſeurs le nom d'*Inachides*. Après ſa mort on publia qu'il étoit devenu la divinité tutélaire du fleuve qui portoit ſon nom.

INADMISSIBLE, adj., *Juriſpr.*; c'eſt ce que l'on ne doit pas recevoir; il y a des cas, par exemple, où la preuve par témoins eſt *inadmiſſible*, c'eſt-à-dire, qu'elle ne doit pas être ordonnée. Certains faits en particulier ne ſont pas *inadmiſſibles*; ſavoir ceux qui ne ſont pas pertinens. *v.* ENQUÊTE, FAITS, PERTINENT & PREUVE PAR TÉMOINS.

INALIENABLE, adj., *Juriſpr.*, ſe dit des choſes dont la propriété ne peut valablement être tranſportée à une autre perſonne. Le domaine de la couronne eſt *inaliénable* de ſa nature; les biens d'égliſe & des mineurs ne peuvent auſſi être aliénés ſans néceſſité ou utilité évidente. *v.* DOMAINE, EGLISE, MINEURS.

INALTÉRABLE, adj., *Gramm.*, qui ne peut altérer ou être altéré. Il n'y a rien dans la nature qui ſoit *inaltérable*, le froid, le chaud, l'humidité, la raréfaction, le mouvement, la fermentation, &c. ſont des cauſes d'altération qui agiſſent ſans ceſſe.

Inaltérable ſe dit auſſi au figuré; placez le ſtoïcien dans ſa proſpérité, placez-le dans la diſgrace, ſa grande ame demeurera *inaltérable*.

INANITION, ſ. f., *Méd.* Ce mot exprime dans le langage médicinal populaire, plus encore que dans la vraie langue de l'art, un état de langueur & d'épuiſement preſque abſolu, l'extrême degré de foibleſſe. Il eſt ſpécialement conſacré par l'uſage à déſigner cette eſpece de foibleſſe, la moins grave de toutes, qui provient du défaut de nourriture accoutumée, ſoit qu'on en ait pris moins qu'à l'ordinaire dans un ou pluſieurs repas précédens; ſoit que l'heure accoutumée d'un repas ſoit ſimplement retardée. Ce ſentiment peut à peine être regardé comme une incommodité. Quant aux états de foibleſſe, d'accablemens plus inhérens, plus graves, qui ſont des objets vraiment médicinaux. *v.* DÉBILITÉ, ENERVATION, EPUISEMENT, EXTÉNUATION, FOIBLESSE, FORCE.

* L'*inanition* des vaiſſeaux ſanguins, dont on n'a preſque fait aucune mention, quoiqu'aſſez commune, ne ſe manifeſte guere que par l'ouverture des cadavres. Les occaſions que j'ai eues de l'obſerver, ne me permettent pas de la paſſer ſous ſilence; & j'y ſuis d'autant plus porté, qu'on chercheroit vainement à s'en éclaircir ailleurs. Elle n'eſt pas aiſée

Digitized by Google

à connoître : on peut la soupçonner avec assez de fondement, après les longues abstinences, ou après les grandes pertes de sang, tant par la saignée que par les hémorrhagies; mais ces apparences sont quelquefois trompeuses, parce qu'on voit assez souvent que le défaut de nourriture, dans quelques constitutions où les sécrétions sont comme suspendues, n'épuise point les vaisseaux sanguins, & qu'on a même soutenu dans cet état des saignées, qu'on a été obligé d'opposer la fievre qui survenoit quelquefois avec beaucoup de violence. Pour les pertes de sang, bien loin de diminuer toujours le volume de ce liquide, elles donnent quelquefois lieu, comme nous l'avons dit, à la pléthore par la promptitude surprenante avec laquelle le sang peut se régénérer dans quelques sujets. Il est encore plus difficile de connoître l'état dont nous parlons, lorsqu'il n'a été précédé ni par l'abstinence, ni par aucune perte de sang, & qu'il a sa source dans un vice des organes de la digestion ou de la sanguification, ainsi que je l'ai observé dans quelques cachectiques, principalement dans les filles qui avoient été pendant longtems sujettes aux pâles couleurs, avec suppression des regles; circonstance qui mérite d'être observée.

Voici ce que j'ai pu recueillir des signes de cette maladie confirmée par l'inspection anatomique. Les malades, pour la plûpart, sont dans un état de langueur & de foiblesse, qui leur permet à peine de se soutenir : l'appétit leur manque absolument; ils ont communément le cours de ventre, ou le diabetes : quelques-uns suent prodigieusement, tant le jour que la nuit. Tous ont de fréquentes défaillances, & même des syncopes, le plus souvent mortelles. Leur visage & toute la peau ont une couleur cadavéreuse; leurs jambes s'enflent, & il se fait des épanchemens de sérosité dans différentes cavités. Les malades sont communément dans la plus cruelle inquiétude sur leur sort, & se livrent à une mélancolie invincible. Quelques-uns ont des tintemens dans les oreilles, & des troubles dans l'esprit, qui ne leur permettent pas la moindre application. Si l'on ajoûte à ces signes l'histoire de ce qui a précédé, on peut, avec assez de certitude, avoir quelque connoissance de cette maladie; mais il faut l'avouer, ces signes & ces avant-coureurs ne se rencontrent pas toujours; & l'on ne trouve pas quelquefois de quoi fonder même de simples conjectures.

Ceux qui ne sont pas versés dans l'inspection anatomique, auront de la peine à croire jusqu'à quel point les vaisseaux peuvent être vuides de sang : j'ai vu des cadavres, dont on avoit ouvert la tête, la poitrine & le bas-ventre, aussi secs que s'ils avoient été de cire : les moyens & les petits vaisseaux ne contenoient point de sang; les gros étoient à demi-vuides : on voyoit dans les uns & les autres beaucoup d'air qui étoit sur-tout très-apparent dans les vaisseaux du cerveau, plus dégagés & plus diaphanes que ceux des autres parties; ils ne paroissoient pas presqu'avoir contenu de sang dans une fille qui mourut subitement, & qui, je ne sais pour quelle raison, avoit été saignée près de cent fois dans le cours d'une année. Le cas le plus surprenant dans ce genre, qui m'a passé par les mains, est celui d'un homme de quarante-cinq ans, qui mourut d'une syncope, dans le tems qu'on s'y attendoit le moins. Il avoit été saigné prodigieusement pour une maladie aiguë qu'il avoit essuyée un mois auparavant : depuis ce tems, il avoit langui; & son estomac faisoit mal ses fonctions : cependant il paroissoit reprendre des forces & des couleurs, lorsque cet accident, qui ne fut précédé d'aucun avertissement, l'enleva. A peine vîmes-nous quelque trace de sang dans les vaisseaux cérébraux; le cœur n'en contenoit point, & toutes les incisions se firent à sec. On peut placer ici deux observations de M. de Haen : la premiere regarde un goutteux qui n'avoit souffert aucune perte de sang, & dont le pouls avoit toujours paru fort

Digitized by Google

& vigoureux, ſi ce n'eſt les derniers jours de ſa vie. Cependant on trouva à l'ouverture de ſon cadavre, les vaiſſeaux, tant arteres que veines, affaiſſés & vuides, ne contenant qu'un filet de ſang concret, ſemblable à une ficelle, qui avoit à peine une demi-ligne de diametre: le cœur, également vuide, ne contenoit, ainſi que les vaiſſeaux, qu'une petite quantité de ſang polypeux. Dans la ſeconde obſervation, il eſt fait mention d'une femme très-foible, qui, expoſée aux vapeurs minérales, avoit la poitrine dans un mauvais état. On trouva ſi peu de ſang dans ſon corps, que toutes les ſections ſe faiſoient à ſec, quoiqu'on n'eût épargné ni l'aorte, ni la veine-cave, ni les autres gros vaiſſeaux. Il n'y a pas d'apparence que cette femme eût ſouffert des pertes de ſang, puiſque l'auteur, que nous avons cité, garde là-deſſus un profond ſilence.

Ce n'eſt pas la peine de faire mention de tous les remedes qu'on a donnés à ceux qui ſont morts de cette maladie. L'état de la plûpart de ceux qui ont été ſauvés, n'a pas été conſtaté avec certitude: il n'y a eu que quelques cas où il n'a pas été preſque permis d'en douter; c'eſt principalement ſur l'examen de ces derniers, que j'ai pu juger qu'il falloit bannir tous les remedes, excepté ceux qui ſont les plus propres à rétablir les digeſtions & à fortifier les organes. J'ai vu de bons effets de la rhubarbe, des martiaux & autres toniques; mais le point principal eſt de faire un choix des alimens que nous avons propoſés dans l'article EPUISEMENT, & d'en régler la quantité ſur la force de l'eſtomac. L'exercice agréable, les voyages & la diſſipation, autant que le malade en eſt ſuſceptible, m'ont paru être très-convenables à cet état. Il faut obſerver que cette maladie eſt rarement ſimple, & qu'elle eſt preſque toujours compliquée; ce qui préſente des difficultés qu'on ne peut ſurmonter que par beaucoup de lumieres & de ſagacité. (T.)

INAPPÉTENCE, *Méd.*, *v.* DÉGOUT & GOUT DÉPRAVÉ.

INAUGURATION, ſ. f., *Hiſt. Mod.*, cérémonie qu'on fait au ſacre d'un empereur, d'un roi, d'un prélat, qu'on appelle ainſi à l'imitation des cérémonies que faiſoient les Romains quand ils entroient dans le college des augures. *v.* COURONNE, CONSÉCRATION, ROI, &c.

Ce mot vient du latin *inaugurare*, qui ſignifie *dédier* quelque temple, élever quelqu'un au ſacerdoce, ayant pris auparavant les augures. *v.* AUGURES.

Ce mot eſt plus uſité en latin qu'en françois, où l'on ſe ſert de ceux de *ſacre* ou de *couronnement*. Voyez ces mots.

I N.B. M., (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, cette note ſignifie, *in bona memoria*. (V.A.L.)

INC., (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, cette note ſignifie, *initio*. IN. CAPIT. ſignifie *in capite*, *aut in capitolio*. IN CL. ſignifie *incola*, *incolæ*, *inclitus*. IN CONIVG. ſignifie *in conjugio*. IN CONTRA. COLOMNA. ſignifie *in contra columnam*. IN CONVB. ſignifie *in connubio*, c'eſt-à-dire, un mariage où le mari & la femme étoient d'égale qualité. Si un habitant de Rome épouſoit une Latine, l'on ne donnoit point à leur union le nom de *connubium*. (V.A.L.)

INCA *ou* YNCA, ſ. m., *Hiſt. Mod.*, nom que les naturels du Pérou donnoient à leurs rois & aux princes de leur ſang.

La *Chronique du Pérou* rapporte ainſi l'origine des *incas*. Le Pérou fut longtems un théatre de toutes ſortes de crimes, de guerres, de diſſenſions & de déſordres les plus abominables, juſqu'à ce qu'enfin parurent deux freres, dont l'un ſe nommoit *Mangocapac*, dont les Indiens racontent de grandes merveilles. Il bâtit la ville de Cuſco, il fit des loix & des réglemens, & lui & ſes deſcendans prirent le nom d'*inca*, qui ſignifie *roi* ou *grand-ſeigneur*. Ils devinrent ſi puiſſans qu'ils ſe rendirent maîtres de tout le pays qui s'étend depuis Parto juſqu'au Chili, & qui comprend 1300 lieues, & ils le poſſéderent juſqu'aux diviſions

Digitized by Google

qui survinrent entre Guascar & Atabalipa ; car les Espagnols en ayant profité, ils se rendirent maîtres de leurs Etats, & détruisirent l'empire des *incas*.

On ne compte que douze *incas*, & l'on assure que les personnes les plus considérables du pays portent encore aujourd'hui ce nom. Mais ce n'est plus qu'un titre honorable sans aucune ombre d'autorité, aussi-bien que celui de *cacique*.

Quant aux anciens *incas* qui regnerent avant la conquête des Espagnols, leur nom en langue péruvienne, signifioit proprement & littéralement *seigneur* ou *empereur*, & *sang-royal*. Le roi étoit appellé *capac inca*, c'est-à-dire, *seigneur par excellence* ; la reine s'appelloit *pallas*, & les princes simplement *incas*. Leurs sujets avoient pour eux une extrême vénération, & les regardoient comme les fils du soleil, & les croyoient infaillibles. Si quelqu'un avoit offensé le roi dans la moindre chose, la ville d'où il étoit originaire ou citoyen, étoit démolie ou ruinée. Lorsque les *incas* voyageoient, chaque chambre où ils avoient couché en route étoit aussi-tôt murée, afin que personne n'y entrât après eux. On en usoit de même à l'égard des lieux où ils mouroient ; on y enfermoit tout l'or, l'argent, & les autres choses précieuses qu'is'y trouvoient au moment de la mort du prince, & l'on bâtissoit de nouvelles chambres pour son successeur. Les femmes & les domestiques du roi défunt étoient aussi sacrifiés dans les funérailles ; on les brûloit en même tems que son corps, & sur le même bucher. Voyez l'*Histoire des incas*, par Garcilasso de la Vega.

INCAS, *pierre des*, *Hist. Nat.* On nomme ainsi une espece de pyrite martiale, très-dure & susceptible d'un très-beau poli ; son nom lui vient de ce que les *incas* ou rois du Pérou se servoient, dit-on, au défaut de miroirs, de ces pyrites, quand elles avoient été bien polies ; d'ailleurs on lui attribuoit un grand nombre de vertus. On fait encore aujourd'hui dans l'Amérique Espagnole des boutons & des pierres pour les bagues de ces sortes de pyrites, & l'on est dans le préjugé de croire qu'elles changent de couleur, lorsque celui qui la porte est menacé de maladie. Quand elles sont taillées en facettes, elles ressemblent beaucoup à de l'acier poli, excepté qu'elles tirent un peu sur le jaune. Nous avons dans toutes les parties de l'Europe un grand nombre de pyrites qu'on pourroit employer aux mêmes usages, si on le jugeoit à propos.

Les plus belles mines connues de cette pierre sont dans la province de Santafé de Bogora ; on y nomme cette pierre *soroché*.

INCAMÉRATION, s. f., *Jurisprud.* ; c'est l'union de quelque terre, droit ou revenu au domaine du pape. Ce terme paroit venir de ce qu'anciennement on disoit *chambre*, pour exprimer le domaine du prince. Voyez au mot CHAMBRE.

INCAPABLE, adj., *Gramm. & Jurisp.*, est celui qui n'a pas les qualités & dispositions nécessaires pour faire ou recevoir quelque chose.

Par exemple, il y a des personnes *incapables* des effets civils, comme les aubains & les morts civilement.

Les enfans exhérédés sont *incapables* de recevoir des dons & legs.

Les fils de famille sont incapables de s'obliger sans le consentement de leur pere.

INCAPACITÉ, s. f., *Gramm. & Jurisp.*, signifie le défaut de pouvoir.

Il y a *incapacité* de s'obliger, & de contracter, de disposer entre vifs, & par testament, de donner à certaines personnes, ou de recevoir d'elles, ester en jugement. *v.* CAPACITÉ, DONATION, ESTER EN JUGEMENT, OBLIGATION.

INCARNAT, adj., *Peint. & Teint.*, couleur de chair fraîche & vermeille. L'*incarnat* des roses. Bouche *incarnate*.

INCARNATIF, IVE, adj., terme de *Chirurgie*, qui se dit des bandages, des futures & des remedes.

On appelle *bandage incarnatif* celui qui est capable de procurer la réunion des levres

Digitized by Google

levres d'une plaie. On donne plus particulierement ce nom à l'eſpece de bandage qu'on applique pour les plaies en long, & qui ſe fait avec une bande roulée à deux chefs, & fendue dans le milieu. Voyez *Pl. de Chirurg. fig. 37.* On commence l'application de cette bande ſur la partie du membre qui eſt oppoſée à la plaie. On ramene les deux globes, l'un d'un côté, l'autre de l'autre côté, juſques ſur les bords de la diviſion qu'on ſe propoſe de réunir. On paſſe un des chefs de la bande par l'ouverture ſuſdite, qui doit ſe trouver préciſément ſur la plaie; on tire également les deux chefs en les portant vers la partie oppoſée, juſqu'à ce que les levres de la plaie ſoient exactement rapprochées, & l'on finit par des circulaires. Ce bandage eſt un moyen curatif, & eſt connu ſous le nom d'*uniſſant*. Le chirurgien, avant de l'appliquer, doit prendre toutes les précautions preſcrites par les regles de l'art, pour aſſurer le ſuccès de la réunion, tels que débarraſſer l'intérieur de la plaie des corps étrangers, des caillots de ſang qui empêcheroient la conſolidation. *v.* PLAIE. Ce bandage eſt particulierement fort utile dans l'opération du bec-de-lievre. *v.* BEC-DE-LIEVRE.

La future incarnative eſt celle qui rejoint les levres d'une plaie, & qui les tient unies enſemble. On la fait de pluſieurs manieres, dont on parlera au mot SUTURE. Mais il eſt bon d'avertir que la chirurgie moderne éclairée par les progrès qu'on a faits dans cette ſcience, va ſans tous les jours avec ſuccès au rabais des opérations; qu'on a des moyens plus doux, plus efficaces, & moins chargés d'inconvéniens que les futures, pour la réunion des plaies. On peut voir à ce ſujet un excellent *Mémoire*, compoſé par M. Pibrac, & imprimé dans le troiſieme volume des *Mémoires de l'académie royale de chirurgie* de Paris, *ſur l'anatomie des futures.*

Les remedes incarnatifs ſont, ſuivant tous les auteurs, des médicamens qui ont la vertu de faire croître la chair dans les ulceres; on leur a auſſi donné le nom de *ſarcotiques.* Quand on examine avec réflexion la nature des médicamens qu'on donne pour *incarnatifs*, on voit qu'ils n'ont d'autre vertu que celle de déterger & de deſſécher. Les auteurs ſe ſont abuſés dans l'énumération des indications curatives des ulceres, qu'ils diſent être la ſuppuration, la mondification, l'*incarnation* & l'exſication. Il n'y a aucun tems de la cure où il ſoit queſtion de reproduire des chairs, ſi cette régénération eſt un être de raiſon; & c'eſt ce qu'on trouve prouvé dans les livres mêmes qui ont approfondi cette queſtion, quoiqu'on y explique cette prétendue régénération. La plaie qui réſulte d'une amputation, n'offre aucunes indications pour la régénération des chairs; il ſuffit que leur ſurface deſſéchée, ou maſtiquée avec le ſang qui s'y eſt répandu, ſoit humectée & nettoyée par la ſuppuration, & que ces chairs fourniſſent le peu de féve qui eſt néceſſaire pour la production de la cicatrice. M. Queſnay premier médecin ordinaire du roi de France, dont les lumieres & l'expérience garantiſſent la ſolidité de ſa doctrine, rapporte à ce ſujet une obſervation très-importante. „ Il me ſouvient, dit-il, que dans les „ premiers tems que je commençois à „ pratiquer la chirurgie, je fis l'ampu„ tation d'une jambe, & qu'après que „ la ſuppuration fut établie, je continuai „ l'uſage du digeſtif ordinaire; les chairs „ devinrent fort molles & fort gonflées, „ & il ſurvint une ſuppuration ſi abon„ dante, que le malade tomba dans „ une eſpece d'épuiſement & de foibleſ„ ſe, qui l'auroit peut-être fait mourir, „ ſi je n'euſſe pas reprimé au plus tôt „ cette grande ſuppuration. Je me ſer„ vis, continue M. Queſnay, pour cet „ effet de charpie ſeche, ayant reconnu „ que dans ces plaies il faut, dès que la „ ſuppuration eſt établie, avoir immédia„ tement la cicatrice en vue; & qu'auſſi„ tôt que cette ſuppuration devient ex„ ceſſive, on doit avoir recours ſur le „ champ à de légers deſſicatifs". Voyez ce que nous avons dit des vues générales

pour la curation des ulceres, au mot DÉTERSIF.

Si la nature agit ſans régénération de chairs dans la plaie d'une amputation qu'on mene à cicatrice, peut-on ſuppoſer un autre méchaniſme pour la réunion d'une plaie profonde dans un membre que l'on conſerve? Les parties ſont les mêmes dans l'un & dans l'autre cas: la réunion ne doit pas ſe faire par des loix différentes dans des parties qui ont la même texture, la même organiſation, & à l'action deſquelles la forme ou la figure de la plaie n'apporte ni ne peut apporter aucun changement eſſentiel. Nous tâcherons de donner la preuve de cette vérité au mot INCARNATION.

INCARNATION, (R), ſ. f., terme de *Théologie*, union du verbe divin avec la nature humaine, ou myſtere par lequel le verbe éternel s'eſt fait homme, afin d'opérer notre rédemption.

Quoique nous ne puiſſions pas rendre préciſément raiſon de la maniere, dont s'eſt faite cette union, celle de notre ame avec notre corps, peut nous faire comprendre en quelque ſorte, comment ces deux natures, après leur union, demeurent entieres, & diſtinctes l'une de l'autre, dans leurs propriétés reſpectives. Il faut avouer que le corps, après ſon union avec l'ame, ne ſe meut, ni n'agit de même maniere, qu'il eût fait s'il en fût demeuré ſéparé. L'ame qui l'anime actuellement, le modifie en mille manieres, & lui donne un cours d'opérations tout-à-fait différent de celui qu'il auroit eu ſans elle; cependant il ne laiſſe pas de conſerver, malgré tout cela, toutes les qualités qui appartiennent proprement à un corps; d'où nous pouvons ſuppoſer, que la nature humaine peut encore retenir toutes les qualités & les propriétés qui lui ſont naturelles, quoique ſi intimément unie à la nature divine, elle lui ſoit tellement ſubordonnée dans ſes actions, qu'elles ne conſtituent enſemble qu'un ſeul & même individu.

C'eſt ainſi que l'unité de la perſonne n'ôte pas la diſtinction de la nature, mais que la divinité & l'humanité retiennent chacune leurs propriétés eſſentielles, & que la diſtinction des natures n'anéantit pas non plus l'unité de la perſonne, mais qu'un ſeul & même Chriſt eſt un Dieu parfait & un homme parfait, & qu'il reſtera tel éternellement; car quoiqu'après le jour du jugement, & lorſque le nombre des élus de Dieu ſera complet, l'office de médiateur, que Jeſus-Chriſt aura exercé, prendra fin, la gloire qu'il s'eſt acquiſe, comme la juſte récompenſe de ſes travaux, ne ceſſera jamais. L'Ecriture ſainte nous dit, que les ſaints hériteront un royaume éternel, à beaucoup plus forte raiſon, celui qui leur aura procuré cette gloire, poſſédera-t-il la ſienne pendant toute l'éternité. *Ils viendront en Sion, avec un chant de triomphe, & ils loueront & magnifieront, celui qui eſt aſſis ſur le trône & l'Agneau, au ſiecle des ſiecles.* Quelque étendue qu'on puiſſe donner à leurs lumieres, il n'eſt cependant pas abſurde de penſer, qu'ils ſeront plus ſenſiblement touchés de tous les mouvemens d'amour, de vénération & de reconnoiſſance, qui ſont dûs au Sauveur du genre humain, lorſque leurs yeux mêmes ſeront les témoins de l'union actuelle de ſa divinité avec ſa nature humaine; cette vue ne ſauroit manquer de les faire ſouvenir, que toute leur gloire & leur félicité préſentes, ſont les fruits des grandes choſes qu'il a faites dans cette même nature, ſoutenue du ſecours & de la bénédiction de Dieu.

A Rome on compte les années de l'*incarnation*, ou de la naiſſance de J. C., c'eſt-à-dire, du 25 de Décembre; c'eſt le pape Eugene IV. qui le premier en 1431, a daté ſes bulles de l'*incarnation*. En France, en Angleterre, & dans pluſieurs autres pays, on compte auſſi de l'*incarnation*, mais les uns la prenant de la naiſſance, & les autres de la conception de notre Sauveur. Les Florentins ſe fixent au jour de la naiſſance, & commencent l'année à Noel. Voyez Petav. *de Doct. temp. Grandamiens, de die nat.* & ANNÉE, CALENDRIER, NATIVITÉ, &c.

Digitized by Google

INCARNATION, terme de *Chirurgie*, qui ſe dit de la regénération des chairs dans les plaies & dans les ulceres. C'eſt le troiſieme état dans lequel ils ſe trouvent pendant la curation méthodique. Il eſt précédé de la ſuppuration & de la mondification ou déterſion, & ſuivi de la deſſication qui produit la cicatrice. *v.* DÉTERSIFS & INCARNATIFS.

Cette doctrine quoique généralement admiſe, ne paroit pas fondée ſur les faits. C'eſt un principe certain que les vaiſſeaux ſenſibles, les nerfs remarquables, & les tendons ne ſe réparent pas, lorſqu'ils ont ſouffert une déperdition de ſubſtance; car on ne trouve jamais aucune de ces parties dans le corps des cicatrices. Les fibres charnues, ou la chair qui forme les muſcles, ne ſe réparent point non plus: on peut s'en convaincre par l'examen des cicatrices qui ſe font aux grandes plaies des muſcles; car non-ſeulement la ſubſtance de ces cicatrices n'eſt point fibreuſe, mais nous voyons que chaque extrémité de muſcle ſe reſſerre & ſe rabat à l'endroit de la diviſion; & que la conſolidation étant faite, il reſte toujours à l'endroit de la plaie, un enfoncement proportionné à la déperdition de la ſubſtance muſculeuſe. Les cicatrices qu'on voit aux membres qui ont reçu des bleſſures profondes par des armes à feu, montrent clairement la vérité du principe poſé.

Suppoſons un ulcere large & profond à la partie antérieure de la cuiſſe, avec déperdition de la ſubſtance des muſcles, & dans lequel l'os ſoit découvert. Il reſtera une fiſtule, ſi l'os n'eſt préalablement recouvert de chairs vives & vermeilles, ſuſceptibles de conſolidation ſemblable à celle qui ſe fait aux parties molles. Mais ſi l'ulcere de l'os eſt mondifié & bien détergé, ainſi que les parois de la ſolution de continuité des parties molles, la cure ſe fera promptement, & s'achevera ſolidement par une bonne cicatrice. On remarque dans le progrès de la cure une dépreſſion des parties molles qui ſe fera ſucceſſivement de la circonférence vers le centre. La peau s'enfoncera inſenſiblement des deux côtés, en s'approchant du centre de la diviſion. Lorſque les tégumens ſe ſeront avancés autant qu'il leur aura été poſſible, relativement à la dépreſſion des parties ſubjacentes qui forment les parois de la plaie, la cicatrice commencera à ſe former; elle s'avancera juſqu'à ce qu'elle ſoit entierement collée immédiatement à l'os, & ſe confonde avec lui. S'il y avoit une ſubſtance qui reparût & reproduiſit la ſubſtance détruite, il ne reſteroit pas un creux & un vuide proportionnés à la déperdition de la ſubſtance de la partie; & la pellicule qui forme la cicatrice ne ſeroit pas immédiatement adhérente à l'os auquel elle tient lieu de périoſte. Dans la plaie qui reſte après l'amputation d'une mamelle cancéreuſe, ſi l'on a été obligé pour l'extirpation du mal, de découvrir par une diſſection exacte une portion du muſcle grand pectoral, & même de l'entamer en quelques points, comme cela arrive quelquefois, la cicatrice ſera intimement adhérente & confondue avec la ſubſtance du muſcle dans les endroits qui auront été entamés, ou entierement privés du tiſſu cellulaire. Ces faits ne prouvent pas la réparation de la ſubſtance détruite, & ils ſont inconteſtables.

M. Van Switen, dans ſes *Commentaires ſur l'aphoriſme* 158 de Boerhaave, dit poſitivement que la matiere vive & vermeille qui remplit la cavité des plaies, & qui en fait l'*incarnation*, n'eſt pas de la chair muſculeuſe, quoiqu'on lui donne le nom de *matiere charnue*; que c'eſt une nouvelle ſubſtance qui croit dans les plaies par un travail merveilleux de la nature, *mirabili naturæ artificio*. Il admire la ſageſſe infinie du Créateur dans la prétendue génération de cette ſubſtance reproductive; & en parlant de la conſolidation, il n'oublie pas de dire qu'après l'extirpation des tumeurs conſidérables, telles que ſont les mamelles, la cicatrice eſt enfoncée, immobile, & adhérente aux parties ſubjacentes. On voit

Digitized by Google

dans l'expoſé de l'illuſtre auteur que je cite, le flambeau de l'expérience qui éclaire une des faces de l'objet, pendant que l'autre reſte couverte du voile de la prévention. Il eſt facile de le lever. Il y a des obſervations ſans nombre qui prouvent la non-régénération; je vais en prendre une qui mérite une conſidération particuliere. Les plaies faites par l'inoculation de la petite vérole paroiſſent fermées le troiſieme & le quatrieme jour, mais le cinquieme la plaie forme une ligne blanchâtre, environnée d'une petite rougeur. Dès le ſixieme jour les plaies s'ouvrent, leurs bords deviennent blancs, durs & élevés, avec une rougeur inflammatoire ou érésipélateuſe, plus ou moins étendue dans la circonference. A meſure que la maladie fait du progrès, les levres de la plaie s'écartent davantage, l'inflammation & la ſuppuration avancent d'un pas égal avec l'inflammation & la ſuppuration des puſtules; de ſorte que ces petites plaies qui n'étoient dans leur origine qu'une ligne ſur la peau, ſemblable à une égratignure, forment enſuite des ulceres pénétrans dans le corps graiſſeux, & quelquefois larges d'un demi-pouce. Voilà donc une plaie ſi légere qu'elle en mérite à peine le nom; une ſimple égratignure, qui par l'engorgement des parties circonvoiſines, ſe montre ſous les apparences d'une plaie large & profonde, qui fournit une ſuppuration abondante. Pour conſolider cette plaie, il ne faut pas que des chairs ſe régénerent & rempliſſent le vuide qu'on apperçoit; l'affaiſſement des parois, par le dégorgement de la ſuppuration, rapprochera les levres de cette plaie de ſon fond; tout ſe rétablit dans l'ordre naturel, la légere égratignure ſe deſſeche, à peine en reſte-t-il un veſtige.

Un auteur moderne a admis deux ſortes de ſuppuration dans les plaies; une ſuppuration primitive & abondante qui opere le dégagement de la partie, & un affaiſſement manifeſte: il l'a appellée *ſuppuration préparante*, pour la diſtinguer de cette ſuppuration louable qui n'eſt plus que l'excrétion du ſuc nourricier des parties diviſées; il appelle cette ſuppuration ſecondaire, *ſuppuration régénérante*, parce que c'eſt quand elle a lieu qu'on croit voir les bourgeons d'une nouvelle chair ſe développer pour remplir le vuide que l'affaiſſement ſeul fait diſparoître. Car ce n'eſt jamais le fond des plaies qui s'éleve au niveau de la ſurface; il eſt manifeſte que ce ſont les bords qui s'affaiſſent & ſe dépriment, & qui continuent de le faire à meſure que la ſuppuration opere le dégorgement des vaiſſeaux qui s'ouvrent dans la cavité de la plaie. C'eſt par l'affaiſſement & la dépreſſion des ſolides qu'une légere goutte de ſuc nourricier conſolide les orifices de ces vaiſſeaux de la circonférence au centre, ſucceſſivement de proche en proche. Suppoſons un inſtant que cet affaiſſement ceſſe de continuer, ſuppoſons qu'il ſe faſſe une régénération de chairs, ce ſeroit le plus grand obſtacle à la cicatriſation. Ces chairs en croiſſant dans le fond de la plaie, feroient bailler ſon ouverture, & en augmenteroient les dimenſions. Jamais l'extenſion des vaiſſeaux qu'on donne pour l'agent de la reproduction des chairs, ne menera au reſſerrement qui eſt de l'eſſence de la cicatrice, puiſque ſans ce reſſerrement il eſt de toute impoſſibilité qu'il ſe faſſe une conſolidation. Nous voyons tous les jours que par l'uſage indiſcret des remedes relachans & huileux dans les plaies, le tiſſu des chairs s'amollit, & qu'elles deviennent pâles & fongueuſes; il faut les affaiſſer par des remedes deſſicatifs; on panſe avec de la charpie ſeche, ſouvent il faut avoir recours à des cauſtiques tels que la pierre infernale pour donner aux chairs engorgées la conſiſtance néceſſaire, & les mettre dans l'état de dépreſſion qui permet la conſolidation. Il eſt certain que la cicatrice n'avancera point ſi la dépreſſion eſt interrompue. Que ſeroit-ce ſi les chairs augmentoient & ſe reproduiſoient? Les ſujets bien conſtitués qui ſur la fin de la guériſon d'une plaie avec déperdition de ſubſtance, ſe livrent à leur ap-

Digitized by Google

pétit, & prennent une nourriture trop abondante, retardent par cette augmentation de sucs nourriciers, la formation de la cicatrice. La plaie se r'ouvre même quelquefois par le gonflement des chairs qui rompt une cicatrice tendre & mal affermie, par ce qu'il détruit manifestement l'ouvrage de la dépression.

Il y a des cas où la grande maigreur est un obstacle à la réunion des parties divisées; ceux qui sont dans cet état doivent être nourris avec des alimens d'une facile digestion, qui refournissent la masse du sang de sucs nourriciers. Mais dans ce cas-là même, on doit distinguer le rétablissement de l'embonpoint nécessaire jusqu'à un certain degré, avec la prolongation végétative des vaisseaux qui opérait la régénération d'une nouvelle substance. Comme la réunion ne peut jamais se faire que par l'affaissement des parties, c'est une raison pour qu'on n'en doive pas attendre dans les sujets exténués: il faut donc leur donner un degré d'embonpoint qui puisse permettre aux parties le méchanisme sans lequel la réunion n'auroit jamais lieu.

Le fait de pratique qui m'arrête le plus sur l'idée de la régénération, c'est la réunion d'une plaie à la tête, avec perte de tégumens qui laissent une assez grande portion du crâne à découvert. On voit dans ce cas les chairs qui bourgeonnent de toute la circonférence des tégumens, & qui gagnent insensiblement sur une surface convexe qui ne se déprime point. Mais j'ai bien-tôt découvert l'erreur de mes sens. Les bourgeons charnus ne croissent pas sur la surface de l'os; c'est l'exfoliation de sa lame extérieure, si mince qu'on voudra la supposer, qui découvre la substance vasculeuse par laquelle l'os est organisé & au nombre des parties vivantes. Ce réseau se tuméfie un peu, parce qu'il n'est plus contenu par la lame osseuse dont il étoit recouvert avant l'exfoliation de cette lame. Cette tuméfaction est légere & superficielle, & n'est qu'accidentelle & passagere; car la cicatrice qui se forme de la circonférence au centre, ne se fait réellement que par l'affaissement & la conglutination successive de ces bourgeons vasculeux tuméfiés. S'ils ne s'affaissoient point, la cicatrice n'avanceroit pas: il est certain qu'ils se dépriment, & que la cicatrice bien faite est toujours plus basse que le niveau des chairs. La cicatrice dans le cas posé, recouvre l'os immédiatement, & y a de très-fortes adhérences, sans aucune partie intermédiaire; cela ne peut être autrement, puisque cette cicatrice n'est elle-même que l'obturation des vaisseaux découverts par l'exfoliation, & dont les extrémités qui produisoient le pus, sont fermés par une goutte de suc nourricier épaissi. En déposant toute préoccupation, & en consultant les faits avec une raison éclairée, on connoitra bien-tôt que dans la réunion des plaies, l'idée de leur *incarnation* n'est pas soutenable.

INCASSAN, *Géogr.*, petite contrée d'Afrique, sur la côte d'Or; les Brandebourgeois y ont formé quelques habitations, mais qui ne seront pas vraisemblablement de durée.

INCENDIAIRE, (R), s. m., *Droit*, scélérat qui met le feu aux édifices des particuliers. L'*incendiaire* est tenu à dédommager le propriétaire de la maison brûlée, du fond & des revenus du louage, pendant tout le tems qu'on la rebâtit. *v.* DÉDOMMAGEMENT. Il y a une loi qui porte que si l'on a mis le feu à une maison, & qu'il se soit communiqué à la maison voisine, on doit dédommager non-seulement le propriétaire de la premiere maison, mais encore celui de la maison voisine. *Digest. lib. IX. tit. 12. ad leg. Aquil. leg. xxvij.* §. 8. Séneque le rhéteur proposant le cas d'un homme qui avoit mis le feu à un arbre de son voisin, & qui fut cause que la maison de ce voisin se brûla, raisonne ainsi là-dessus: „ Quoique vous n'ayiez voulu causer qu'une partie du dommage, cela „ suffit; vous êtes responsable de tout „ le mal arrivé, comme si vous aviez „ eu dessein de le causer tout. Car on ne

Digitized by Google

„ peuts'excuſer valablement ſur ce qu'on „ n'a pas penſé à mal faire, que quand „ on n'a voulu abſolument aucun mal ". *Lib. V. excerpt. contr.* 5. (D.F.)

INCENDIE, ſ. m., *Gramm.*, grand feu allumé par méchanceté ou par accident. Les villes bâties en bois ſont ſujettes à des *incendies*. Les fermes iſolées dans les campagnes, ſont quelquefois *incendiées* par des malfaiteurs. On a des ſeaux & des pompes publics qu'on employe dans les *incendies*.

Il ſe prend auſſi au figuré. Il ne faut quelquefois qu'un mot indiſcret pour allumer un *incendie* dans une ame innocente & paiſible. Le Dante a renfermé les héréſiarques dans des tombeaux, d'où l'on voit la flamme s'échapper de toutes parts, & porter au loin l'*incendie*. Cette image eſt belle.

INCEPTIVES, *propoſitions*, *v.* COMPOSÉES, *propoſitions*.

INCÉRATION, ſ. f., *Pharm.*, réduction de quelque ſubſtance ſeche, par un mêlange inſenſible d'un liquide approprié, juſqu'à ce que le tout forme la conſiſtance d'une cire molle.

INCERTAIN, *Maréch.*, ſe dit des chevaux qui ne ſont pas fermes dans le manége dont on les recherche, ou qui ne le ſavent pas bien encore. On dit ce cheval eſt *incertain*, inquiet & turbulent; il faut le confirmer dans tel & tel manége. *v.* CONFIRMER.

INCERTITUDE, ſ. f., *Métaphyſ.*, état d'indéciſion de l'ame, lorſque les ſenſations, les perceptions, ſont ſur elle des impreſſions égales, ou à-peu-près égales. Cet état dure juſqu'à ce que de nouvelles ſenſations ou perceptions liées avec les dernieres qui nous étoient préſentes, viennent rompre l'équilibre, nous entraîner, & nous décider tantôt bien, tantôt mal, mais d'ordinaire aſſez promptement.

INCESSION, ſ. f., terme de *Médecine*, eſpece de demi-bain ordinairement préparé avec la décoction de différentes plantes propres pour les extrémités inférieures: dans l'*inceſſion* le malade s'aſſied juſqu'au nombril. *v.* BAIN.

Ses uſages ſont d'appaiſer les douleurs, d'amollir les parties, de chaſſer les vents, & d'exciter les regles.

INCESTE, ſ. f., *Théol.*, conjonction illicite entre des perſonnes qui ſont parentes juſqu'aux degrés prohibés par les loix de Dieu ou de l'égliſe.

L'*inceſte* ſe prend plutôt pour le crime qui ſe commet par cette conjonction, que pour la conjonction même, laquelle dans certains tems & dans certains cas, n'a pas été conſidérée comme criminelle: car au commencement du monde, & encore aſſez long-tems depuis le déluge, les mariages entre freres & ſœurs, entre tante & neveu, & entre couſins-germains, ont été permis. Les fils d'Adam & d'Eve n'ont pu ſe marier autrement, non plus que les fils & filles de Noé, juſqu'à un certain tems. Du tems d'Abraham & d'Iſaac, ces mariages ſe permettoient encore; & les Perſes ſe les ſont permis bien plus tard, puiſqu'on dit que ces alliances ſe pratiquent encore à-préſent chez les reſtes des anciens Perſes. *v.* GAVRES *ou* GUEBRES.

* La plûpart des Américains n'obſervoient dans leurs mariages aucun degré de parenté: les Caraïbes épouſoient quelquefois leurs filles; & l'inca du Pérou devoit, ſelon une loi fondamentale de l'empire, épouſer ſa ſœur, & à ſon défaut ſa plus proche parente. En un mot, les véritables ſauvages des Indes occidentales n'avoient pas la moindre idée de ce que nous nommons *inceſte*.

Auſſi la plûpart des théologiens & des juriſconſultes reconnoiſſent-ils que la prohibition de ces ſortes de mariages eſt uniquement de droit poſitif. Cependant l'uſage les ayant depuis abolis parmi la plûpart des nations, on a conçu pour eux une ſi grande averſion, non-ſeulement à cauſe de la défenſe des loix, mais encore à cauſe de l'impreſſion de l'éducation, qu'on tient pour un monſtre de voir un frere & une ſœur s'aimer d'un amour charnel. Il ſemble même que les ſens ayent été, pour ainſi dire, émouſſés à cet égard. Car on voit de jeunes

Digitized by Google

gens qui ont des sœurs très-belles, converser tous les jours familierement avec elles, sans être exposés à la moindre tentation, quelque portés qu'ils soient d'ailleurs à aimer le sexe.

La loi *Peducea* défendoit à tous les citoyens, sans excepter les esclaves, d'épouser leurs filles, parce que la chose est contraire au droit naturel, que tous les hommes en général sont obligés de suivre; parce que la familiarité de l'amour conjugal est opposé au respect paternel; parce que l'un doit détruire l'autre, & qu'il ne peut y avoir, entre un pere & sa fille, qu'une conjonction absolument absurde & monstrueuse. D'ailleurs, quoi de plus injuste, que de renfermer dans les bornes de sa maison un amour qui, par des alliances contractées avec ceux de dehors, répand davantage parmi les hommes, la bienveillance & la charité mutuelles. C'est l'excellente réflexion de Philon & de S. Chrisostome. Aussi le terme d'*inceste* a-t-il paru trop foible aux jurisconsultes pour désigner ces sortes de conjonctions. Ils les ont appellées *scélérats*. Ils ont voulu en même tems distinguer par ces deux expressions différentes, la défense naturelle de la loi civile, à laquelle ils ont rapporté l'*inceste*: distinction nécessaire, à cause de la diversité de droit qui provient de ces deux sortes de défenses. Or il n'est nullement permis d'ignorer l'un, c'est-à-dire, le droit naturel ou celui des gens. Aussi l'*inceste* n'est-il jamais pardonné pour cause de cette ignorance. L'ignorance au contraire du droit civil est une excuse, sur-tout pour les femmes. Elles sont traitées avec plus de douceur, si elles commettent l'*inceste* contre ce droit.

Quant à l'*inceste* contre le droit naturel, il a lieu entre les ascendans & les descendans à l'infini, & entre ceux qui prennent leur place par alliance ou par adoption, tels que le paratre & la belle-fille, qu'Ovide appelle *presque fille*, la maratre & le beau-fils, le pere adoptif & la fille adoptive.

L'adultere contre le droit naturel a aussi lieu entre le beau-pere & la bru, la belle-mere & le gendre, qui sont une image des parens & des enfans: image, que l'honnêteté naturelle toute seule doit faire respecter. Pour ce qui est de la conjonction des freres avec leurs sœurs, elle est défendue aux chrétiens par le droit divin. Mais la religion mise à part, les jurisconsultes sont fort partagés entr'eux, pour savoir si elle est défendue par le droit naturel ou par le droit civil; vu qu'elle est permise à certains peuples.

Quoiqu'il en soit, l'*inceste* dans les parens ou alliés, autres que ceux qu'on a nommés ci-devant, n'a lieu que par le droit civil. Il est difficile de marquer au juste la peine établie par les anciens pour ce crime; & nous n'avons là-dessus que des conjectures. (D.F.)

Les mariages défendus par la loi de Moïse, sont 1°. entre le fils & la mere, ou entre le pere & sa fille, & entre le fils & la belle-mere. 2°. Entre les freres & sœurs, soit qu'ils soient freres de pere & de mere, ou de l'un & de l'autre seulement. 3°. Entre l'ayeul ou l'ayeule, & leur petit-fils ou leur petite-fille. 4°. Entre la fille de la femme du pere & le fils du même pere. 5°. Entre la tante & le neveu; mais les rabbins prétendent qu'il étoit permis à l'oncle d'épouser sa niece. 6°. Entre le beau-pere & la belle-mere. 7°. Entre le beau-frere & la belle-sœur. Cependant il y avoit à cette loi une exception, savoir, que lorsqu'un homme étoit mort sans enfans, son frere étoit obligé d'épouser la veuve pour lui susciter des héritiers. 8°. Il étoit défendu au même homme d'épouser la mere & la fille, ni la fille du fils de sa propre femme, ni la fille de sa fille, ni la sœur de sa femme, comme avoit fait Jacob en épousant Rachel & Lia.

Tous ces degrés de parenté dans lesquels il n'étoit pas permis de contracter mariage, sont exprimés dans ces quatre vers:

Nata, soror, neptis, matertera, fratris & uxor

Digitized by Google

Et patrui conjux, mater, privigna, novercæ,
Uxorisque soror, privigni nata, nurusque
Atque soror patris, conjungi lege vetantur.

Moïse défend tous ces mariages incestueux sous la peine du retranchement. *Quiconque*, dit-il, *aura commis quelqu'une de ces abominations, périra du milieu de son peuple*, c'est-à-dire, sera mis à mort. La plûpart des peuples policés ont regardé les *incestes* comme des crimes abominables; quelques-uns les ont punis du dernier supplice. Il n'y a que des barbares qui les ayent permis. Calmet, *Dict. de la Bible, tome II. pag.* 368 & 369.

Parmi les chrétiens, non-seulement la parenté, mais encore l'alliance forme un empêchement dirimant du mariage, de même que la parenté. Un homme ne peut, sans dispense de l'église, contracter de mariage après la mort de sa femme avec aucune des parentes de sa femme au quatrieme degré, ni la femme après la mort de son mari, avec ceux qui sont parens de son mari au quatrieme degré. *v.* EMPÊCHEMENT.

On appelle *inceste* spirituel le crime que commet un homme avec une religieuse, ou un confesseur avec sa pénitente. On donne encore le même nom à la conjonction entre personnes qui ont contracté quelqu'alliance ou affinité spirituelle. Cette affinité se contracte entre la personne baptisée & le parain & la maraine qui l'ont tenue sur les fonts, de même qu'entre le parain & la mere, la maraine & le pere de l'enfant baptisé, entre la personne qui baptise & l'enfant baptisé, & le pere & la mere du baptisé. Cette alliance spirituelle rend nul le mariage qui auroit été célébré sans dispense, & donne lieu à une sorte d'*inceste* spirituel, qui n'est pourtant pas prohibé par les loix civiles, ni punissable comme l'*inceste* spirituel avec une religieuse, ou celui d'un confesseur avec sa pénitente.

INCESTUEUX, adj., *Gramm. & Jurispr.*, se dit de ce qui provient d'un inceste. On appelle *commerce incestueux* le crime d'inceste. *v.* INCESTE. Un mariage *incestueux* est celui qui est contracté entre personnes parentes en un degré prohibé, sans en avoir obtenu dispense.

Un bâtard *incestueux* est celui qui est né de deux personnes parentes ou alliées en un degré assez proche pour ne pouvoir contracter mariage ensemble sans dispense.

Ces sortes de bâtards ne peuvent être légitimés par le mariage subséquent de leurs pere & mere, quand même ceux-ci obtiendroient dispense pour se marier ensemble. *v.* BÂTARD.

INCESTUEUX, adj pris subst., *Hist. Eccles.*, non de secte qui s'éleva en Italie vers l'an 1063.

L'hérésie des *incestueux* commença à Ravenne. Les savans de la ville consultés par les Florentins sur les degrés de consanguinité qui empêchent le mariage, leur répondirent que la septieme génération marquée par les canons devoit se prendre des deux côtés joints ensemble, enforte qu'on comptât quatre générations d'un côté & trois de l'autre.

Ils prouvoient cette opinion par un endroit de Justinien, où il dit „ qu'on „ peut épouser la petite-fille de son frere „ ou de la sœur, quoiqu'elle soit au quatrieme degré": d'où ils concluoient, si la petite-fille de mon frere est à mon égard au quatrieme degré, elle est au cinquieme pour mon fils, au sixieme pour mon petit-fils, & au septieme pour mon arriere petit-fils.

Pierre Damien écrivit contre cette opinion, & Alexandre II. la condamna dans un concile tenu à Rome.

INCHOATIF, adj., *Gram.* Priscien, & après lui la foule des grammairiens, ont désigné par cette dénomination, les verbes caractérisés par la terminaison *sco* ou *scor*, ajoûtée à quelque radical significatif par lui-même. Tels sont les verbes,

Augesco,	*Augeo*,	Verbes.
Albesco,	*Albeo*,	
Calesco,	*Caleo*,	
Frigesco,	*Frigeo*,	
Dulcesco,	*Dulcis*,	Adjectifs.
Mitesco,	*Mitis*,	
Lapidesco,	*Lapis, dis*,	Noms s.
Irascor,	*Ira*,	

dérivé de

An

Au reſte cette dénomination pourroit avoir été adoptée bien légerement, & il ne paroit pas que dans l'uſage de la langue latine, les bons écrivains ayent ſuppoſé dans cette ſorte de verbe, l'idée acceſſoire d'*inchoation* ou de commencement, que leur nom y ſemble indiquer. Le ſtyle des *Commentaires* de Céſar devoit avoir & a en effet de l'élégance, de la pureté & de la juſteſſe; celui de Caton (de R.R.) doit encore avoir plus de préciſion, parce qu'il eſt purement didactique; cependant ces deux auteurs, ayant beſoin de marquer le commencement de l'événement déſigné par des verbes prétendus *inchoatifs*, ſe ſont ſervis l'un & l'autre du verbe *incipio*: *cùm* MATURESCERE *frumenta incipierent*, Cæſ. *Et ubi primum incipiunt* HISCERE, *legi oportet*, Cat. Ciceron qui ſavoit louer avec tant d'art, & qui connoiſſoit ſi bien les différences délicates des mots les plus aiſés à confondre, dit à Céſar, *pro Marcel.*, en faiſant l'éloge de ſa juſtice & de ſa douceur, *at verò hæc tua juſtitia & lenitas* FLORESCIT *quotidie magis*: peut-on penſer qu'il ait voulu lui dire que tous les jours il acquéroit d'avoir de la juſtice & de la douceur pour recommencer chaque jour à en montrer davantage? En ce cas, c'étoit une ſatyre ſanglante plutôt qu'un éloge; & dans Ciceron, une abſurdité plutôt qu'un effet de l'art.

C'eſt donc ſur d'autres titres, que ſur la foi du nom d'*inchoatif*, qu'il eſt néceſſaire d'établir le caractere différentiel de cette ſorte de verbe. Conſultez les meilleurs écrivains. On lit dans Virgile, *Georg. III.* 504.

Sin in proceſſu cæpit CRUDESCERE *morbus*;

Sur quoi Servius fait cette remarque, *crudeſcere*, *validior fieri*, *ut dejectâ* CRUDESCIT *pugna camillâ*: & lorſqu'il en eſt à ce vers de l'Enéide, XI. 833. il l'explique ainſi, *crudeſcit*, *crudelior fit cæde multorum*; ce qui peut ſe juſtifier par l'autorité même de Virgile, qui avoit dit ailleurs dans le même ſens, *magis effuſo* CRUDESCUNT *ſanguine pugnæ*. Æn. VII. 788.

Au douzieme livre de l'Enéide (45), Virgile s'exprime ainſi:

Haud quaquam dictis violentis Turni
Flectitur; *exuperat magis*, *ÆGRESCITque medendo*.

Et voici le *Commentaire* du même Servius: *indè magna ejus ægritudo creſcebat*, *unde ſe ei Latinus remedium ſperabat afferre*.

Il eſt donc évident que *crudeſcere* exprime l'augmentation graduelle de la cruauté, & *ægreſcere* l'augmentation graduelle de la douleur: & c'étoit apparemment d'après de pareilles obſervations que L. Valle, *Elegant. lib. I.* vouloit que l'on donnât aux verbes de cette eſpece le nom d'*augmentatifs*. Mais ce terme eſt déja employé dans la *Grammaire grecque* & dans la *Grammaire italienne*, pour déſigner des noms qui ajoûtent à l'idée individuelle de leur primitif, l'idée acceſſoire d'un degré extraordinaire, mais fixe d'augmentation. D'ailleurs ne paroitroit-il pas choquant d'appeller *augmentatifs* les verbes *defloreſcere*, *decreſcere*, *deferveſcere*, &c. qui expriment à la vérité une progreſſion graduelle, mais de diminution plutôt que d'augmentation? Ce n'eſt que cette progreſſion graduelle qui caractériſe en effet les verbes dont il s'agit, & c'étoit d'après cette idée ſpécifique qu'il falloit les nommer *progreſſifs*.

Ces verbes ont tous la ſignification paſſive; & c'eſt pour cela que Servius les explique tous par le verbe paſſif *fieri*; il y ajoûte un comparatif pour déſigner la gradation caractériſtique: CRUDESCERE; *validior fieri*; & de même *ÆGESCERE*. *fieri major*; CALESCERE, *fieri calidior*; MITESCERE, *fieri mitior*; LAPIDESCERE, *fieri ad lapidis naturam propior*; DEFERVESCERE, *minùs fervidus fieri*. &c.

Nous avons auſſi en françois des verbes *progreſſifs*, ou ſi l'on veut, des verbes inchoatifs, qui ſont pour la plûpart terminés en *ir*, comme *blanchir*, *jaunir*, *grandir*, *rajeunir*, *fleurir*, &c.

INCIDEMMENT, adv., *Gramm.* & *Juriſpr.*, ſe dit de ce qui vient à l'occaſion de quelque choſe, par exemple, le défendeur qui eſt aſſigné pour le paye-

Digitized by Google

ment d'une ſomme, & qui prétend que le demandeur lui doit auſſi quelque choſe, ſe conſtitue *incidemment* demandeur à l'effet d'en être payé.

Lorſque dans une conteſtation on produit comme titre une ſentence, & que celui auquel on l'oppoſe pour faire ceſſer l'induction que l'on en tire contre lui en interjette appel, c'eſt appeller *incidemment* de cette ſentence. *v.* INCIDENT.

INCIDENCE, ſ. f., en *Méchanique*, exprime la direction ſuivant laquelle un corps en frappe un autre.

On appelle ordinairement en optique, *angle d'incidence*, l'angle compris entre un rayon incident ſur un plan, & la perpendiculaire tirée ſur le plan au point d'*incidence*.

Par exemple, ſi l'on ſuppoſe que *A B*, *Pl. optiq. fig. 30*, ſoit un rayon incident qui parte du point rayonnant *A* & tombe ſur le point d'*incidence B*, & *H B* une perpendiculaire ſur *D E* au point d'*incidence*, l'angle *A B H* compris entre *A B* & *H B* ſera l'angle d'*incidence*.

Quelques auteurs appellent *angle d'incidence* le complément de ce dernier angle; ainſi ſuppoſant que *A B* ſoit un rayon incident, & *H B* une perpendiculaire, comme ci-devant; l'angle *A B D* compris entre le rayon & le plan réfléchiſſant ou rompant *D E* eſt appellé par ces auteurs l'*angle d'incidence*; mais la premiere dénomination eſt la plus uſitée, ſur-tout dans la dioptrique.

Il eſt démontré en optique 1°. que l'angle d'*incidence A B H*, *fig. 30*, eſt toujours égal à l'angle de réflexion *H B C*, ou l'angle *A B D* à l'angle *C B E*. *v.* RÉFLEXION.

2°. Que les ſinus des angles d'*incidence* & de réfraction ſont toujours l'un à l'autre en raiſon conſtante.

3°. Que dans le paſſage des rayons de l'air dans le verre, le ſinus de l'angle d'*incidence* eſt au ſinus de l'angle de réfraction comme 300 à 193, ou à-peu près comme 14 à 9; au contraire, que du verre dans l'air, le ſinus de l'angle d'*incidence* eſt à celui de l'angle de réfraction comme 193 à 300, ou comme 9 à 14.

Il eſt vrai que M. Newton ayant démontré que les rayons de lumiere ne ſont pas tous également réfrangibles, on ne peut fixer au juſte le rapport qu'il y a entre les ſinus des angles de réfraction & d'*incidence*; mais on a indiqué ci-deſſus la proportion la plus approchante, c'eſt-à-dire celle qui convient aux rayons de refrangibilité moyenne. *v.* LUMIERE, COULEUR, REFRANGIBILITÉ.

Cathere d'incidence. *v.* CATHERE & RÉFLEXION.

Ligne d'incidence dans la catoptrique, eſt une ligne droite, comme *A B*, *fig. 30*, par laquelle la lumiere vient du point rayonnant *A* au point *B* de la ſurface d'un miroir. On l'appelle auſſi *rayon incident*. *v.* RAYON.

Ligne d'incidence dans la dioptrique eſt une ligne droite, comme *A B*, *fig. 67*, par laquelle la lumiere vient ſans réfraction dans le même milieu du point rayonnant à la ſurface du corps rompant *H K L I*.

Point d'incidence eſt le point *B* ſur lequel tombe le rayon *A B*, *fig. 30*.

Axe d'incidence eſt le perpendiculaire *B H* tiré du point d'*incidence B* ſur la ſurface réfléchiſſante ou rompante.

INCIDENT, adj., *Phyſiq. & Optiq.*, on appelle *rayon incident* les rayons de lumiere qui tombent ſur une ſurface. *v.* INCIDENCE.

INCIDENT, ſ. m., *Gramm.*, événement, circonſtance particuliere. *Incident* dans un poëme eſt un épiſode, ou action particuliere liée à l'action principale, ou qui en eſt dépendante. *v.* ACTION & ÉPISODE.

Une bonne comédie eſt pleine d'agréables *incidens*, qui divertiſſent les ſpectateurs, & qui en forment l'intrigue. Le poëte doit faire choix des *incidens* ſuſceptibles des ornemens convenables au caractere de ſon poëme. La variété d'*incidens* bien amenés & bien ménagés, fait la beauté du poëme héroïque, qui doit toujours embraſſer une certaine quantité d'*incidens* pour ſuſpendre le dénouement,

Digitized by Google

qui ſans cela iroit trop vite. *v.* EPIQUE.

INCIDENT, *Juriſprud.*, eſt une conteſtation acceſſoire ſurvenue à l'occaſion de la conteſtation principale: par exemple, ſur une demande en payement du contenu en un billet, ſi l'on fait difficulté de reconnoître l'écriture ou la ſignature, c'eſt un *incident* qu'il faut juger préalablement; de même ſi celui qui eſt aſſigné demande ſon renvoi, ou propoſe quelque exception dilatoire, ce ſont autant d'*incidens*.

Toute requête contenant nouvelle demande relative à la conteſtation principale, & formée après que l'inſtance eſt liée, eſt une demande *incidente*.

Si la nouvelle demande a un objet indépendant de la premiere conteſtation, alors on ne la regarde plus comme *incidente*, mais comme une demande principale qui doit être formée à domicile, & inſtruite ſéparément de la premiere.

Les *incidens* ou demandes *incidentes* ſont de deux ſortes; les uns ſont des préalables ſur leſquels il faut d'abord ſtatuer, comme les renvois & déclinatoires: les exceptions dilatoires, les communications de pieces, & les autres ſont des acceſſoires de la demande principale, & ſe jugent en même tems. *v.* DEMANDE, JONCTION, DISJONCTION.

INCIDENTE, adj., *Grammaire & Logique*. On diſtingue en grammaire la propoſition principale & la propoſition *incidente*. La propoſition *incidente* eſt toujours partielle à l'égard de la principale; & l'on peut dire que c'eſt une propoſition particuliere liée à un mot dont elle eſt un ſupplément explicatif ou déterminatif.

Par exemple, quand on dit, *les ſavans, qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes, devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*, c'eſt une propoſition totale; *qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, c'eſt une propoſition partielle liée au mot *ſavans*, dont elle eſt un ſupplément explicatif, parce qu'elle ſert à en développer l'idée, pour y trouver un motif qui juſtifie l'énoncé de la propoſition principale, *les ſavans devroient ſurpaſſer les autres hommes en ſageſſe*; la propoſition partielle, *qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, eſt donc une propoſition *incidente*.

Pareillement quand on dit, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, c'eſt une propoſition totale; *qui vient de la vertu*, c'eſt une propoſition partielle liée au mot *gloire*; mais elle en eſt un ſupplément déterminatif, parce qu'elle ſert à reſtreindre la ſignification trop générale du mot *gloire*, par l'idée de la cauſe particuliere qui la procure, ſavoir *la vertu*; ainſi la propoſition partielle *qui vient de la vertu*, eſt une propoſition *incidente*.

Il y a donc deux ſortes de propoſitions *incidentes*, la premiere eſt explicative, & elle ſert à développer la compréhenſion de l'idée du mot auquel elle eſt liée, pour en faire ſortir pour ou contre la propoſition principale, une preuve, ſi elle eſt ſpéculative, ou un motif, ſi elle eſt pratique; la ſeconde eſt déterminative, & elle ajoûte à l'idée du mot auquel elle eſt liée, une idée particuliere qui la reſtraint à une étendue moins générale.

Lorſque la propoſition *incidente* eſt explicative, on peut la retrancher de la principale ſans en altérer le ſens, parce que laiſſant dans toute l'étendue de ſa valeur le mot ſur lequel elle tombe, elle peut en être ſéparée ſans qu'il ceſſe d'exprimer la même idée. Mais ſi la propoſition *incidente* eſt déterminative, on ne peut la retrancher de la principale ſans en altérer le ſens, parce que reſtraignant l'étendue de la valeur du mot auquel elle eſt liée, elle ne peut en être ſéparée, ſans qu'il recouvre ſa premiere généralité par la ſuppreſſion de l'idée particuliere exprimée dans la propoſition *incidente*. Ainſi dans le premier exemple, *les ſavans, qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes, devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*; ſi l'on ſupprime la propoſition *incidente*, la principale conſervera toujours le même ſens dans toute ſon intégrité, parce qu'elle aura toujours le

Digitized by Google

même sujet & le même attribut, *les savans devroient surpasser en sagesse le commun des hommes*. Mais dans le second exemple, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*; si l'on supprime la proposition *incidente*, l'intégrité de la principale est altérée au point que ce n'est plus la même, parce que ce n'est plus le même sujet; *la gloire a un éclat immortel*, il s'agit ici de la *gloire* en général, d'une *gloire* quelconque, ayant une cause quelconque, de maniere qu'il en résulte une proposition fausse, au lieu de la premiere qui est vraie.

Quand la proposition *incidente* est explicative, elle est toujours liée au mot sur lequel elle tombe, par l'un des mots conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, &c. Le mot expliqué par la proposition *incidente* est appellé *l'antécédent* du pronom conjonctif & de la proposition *incidente* même, & c'est toujours un nom ou l'équivalent d'un nom. Dans ce cas, on peut, sans altérer la vérité, substituer l'antécédent au pronom conjonctif, pour transformer la proposition *incidente* en principale, en soumettant l'antécédent à la même syntaxe que le pronom conjonctif. Ainsi lorsqu'on a la proposition totale, *les savans, qui sont plus instruits que le commun des hommes*, &c. on peut dire, *les savans sont plus instruits que le commun des hommes*; & cette proposition devenue principale, a encore la même vérité que quand elle étoit *incidente*. Ce seroit la même chose de ces autres propositions *incidentes*: *l'homme que Dieu a doué de raison, la Providence par qui tout est gouverné, la religion chrétienne dont les preuves sont invincibles*: après la substitution de l'antécédent à la place du pronom conjonctif selon la même syntaxe, on aura autant de propositions principales également vraies; *Dieu a doué l'homme de raison, tout est gouverné par la Providence, les preuves de la religion chrétienne sont invincibles*.

Mais quand la proposition *incidente* est déterminative, quoiqu'elle soit amenée par l'un des pronoms conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, &c. on ne peut pas la rendre principale, en substituant l'antécédent au pronom conjonctif, sans en altérer la vérité. Ainsi dans la proposition totale, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, on ne peut pas dire *la gloire vient de la vertu*, parce que ce seroit affirmer que toute gloire en général a sa source dans la vertu, ce que ne disoit point la proposition *incidente*, & qui est faux en soi. Voyez la *Logique* de P. R. *Part. I. ch. viij.* & *Part. II. ch. v.* & *vj.*

M. du Marsais définit la proposition *incidente*, celle qui se trouve entre le sujet personnel & l'attribut d'une autre proposition qu'on appelle *proposition principale*, *v.* CONSTRUCTION; & il ajoûte que le mot *incidente* vient du latin *incidere*, tomber dans, parce que la proposition *incidente* tombe en effet entre le sujet & l'attribut de la proposition principale. La définition & l'étymologie du mot *incidente* sont également erronées.

Le mot latin *incidere* signifie autant *tomber sur* que *tomber dans*; & c'est assurément dans ce premier sens que l'on a donné le nom d'*incidente* à une proposition partielle, liée à un mot dont elle développe la compréhension, ou dont elle restraint l'étendue: toute proposition *incidente* tombe sur l'antécédent; elle est amenée pour lui dans la proposition principale; & c'est par rapport à lui qu'elle doit prendre un nom qui caractérise sa destination: pourquoi seroit-elle nommée relativement à la proposition principale, puisque quand elle est simplement explicative, elle n'apporte absolument aucun changement au sens de la principale?

Pour ce qui regarde l'assertion de M. du Marsais, qui prétend que la proposition *incidente* se trouve entre le sujet personnel & l'attribut de la proposition principale; il me semble que c'est une opinion bien surprenante dans ce grammairien philosophe, pour quiconque a lu ce qu'on a cité ci-dessus de la *Logique* de P. R. Il y est dit, & la chose est évidente, qu'une proposition *incidente* peut

Digitized by Google

tomber ou ſur le ſujet de la propoſition principale, ou ſur l'attribut, ou ſur l'un & l'autre. *La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, propoſition dont le ſujet eſt modifié par une *incidente*. *Céſar fut le tyran d'une république dont il devoit être le défenſeur*, propoſition dont l'attribut renferme une *incidente*. *Les grands qui oppriment les foibles ſeront punis de Dieu, qui eſt le protecteur des opprimés*, propoſition qui renferme deux *incidentes*, l'une qui tombe ſur le ſujet, & l'autre qui modifie l'attribut. Ce n'eſt donc pas au ſujet ſeul de la principale qu'il faut rapporter l'*incidente*; c'eſt à tout mot dont on veut développer la compréhenſion ou reſtraindre l'étendue.

J'ajoûterai encore une remarque: c'eſt que les pronoms conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, &c. ne ſont pas, comme on le penſe ordinairement, les ſeuls mots qui ſervent à lier les propoſitions *incidentes* déterminatives à leurs antécédens. Dans cette phraſe, par exemple, *l'état préſent des Juifs prouve que notre religion eſt divine*; il y a une propoſition *incidente*, ſavoir *notre religion eſt divine*; elle eſt liée à ſon antécédent ſous-entendu *une vérité*, par la conjonction *que* équivalente à *qui eſt*; & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *l'état préſent des Juifs prouve* une vérité, qui eſt *notre religion eſt divine*. Cette maniere d'analyſer explique auſſi naturellement la phraſe italienne, l'allemande & l'angloiſe: *je crois que j'aime*, c'eſt-à-dire *je crois* une choſe qui eſt *j'aime*: en italie, *credo* che *amo*, c'eſt-à-dire *credo* coſa che è *amo*; en allemand, *ich glaube daſs ich liebe*, c'eſt-à dire *ich glaube* ein ding daſs iſt *ich liebe*; en anglois, *i think that i love*, c'eſt-à-dire *i think* a thing that is *i love*. Les Anglois vont même plus loin, ils ſuppriment tout ce qui n'eſt pas la propoſition *incidente*, qu'ils enviſagent alors comme un ſeul mot complément du premier verbe; *i think i love*, comme ſi l'on diſoit en allemand *ich glaube ich liebe*, en italien *credo amo*, & en françois *je crois j'aime*.

L'incrédulité eſt ſi injuſte qu'elle condamne la religion ſans la connoître, c'eſt-à-dire *l'incrédulité eſt injuſte* à un point qui eſt *elle condamne la religion ſans la connoître*: la propoſition *incidente* déterminative, *elle condamne la religion ſans la connoître*, eſt donc liée par la conjonction *que* à l'antécédent vague *un point* renfermé dans l'adverbe *ſi*: tout adverbe équivaut comme on ſait, à une prépoſition avec ſon complément, *ſi*, tellement, à un point.

Perſonne ne ſait ſi le lendemain lui ſera donné, c'eſt-à-dire *perſonne ne ſait* cette choſe incertaine, qui eſt *ſi le lendemain lui ſera donné*. Le génie du latin confirme ce tour analytique; on s'y ſert du même mot *an* pour le doute & pour l'interrogation, & cet uſage eſt très-raiſonnable.

Ajoûtons un exemple latin: *Pauſanias ut audivit Argilium confugiſſe in aram, perturbatus eò venit*, Nep. *Pauſan.* IV; il y a de ſous-entendu *ſtatim* (*in tempore ſtante, adſtante, præſente*; dans l'inſtant même); quel inſtant? *ut Pauſanias audivit*, &c. ainſi *Pauſanias audivit Argilum confugiſſe in aram* eſt une propoſition *incidente* déterminative de l'antécédent ſous entendu *ſtatim*, dont la ſignification eſt en ſoi indéterminée.

On ne doit donc pas avancer généralement & ſans reſtriction, comme a fait l'auteur de la *Logique* ou *l'art de penſer*, que les propoſitions *incidentes* ſont celles dont le ſujet eſt *qui*. Outre que l'on vient de voir qu'une ſimple conjonction eſt ſouvent le lien de la propoſition *incidente* avec ſon antécédent, il eſt certain encore que le pronom conjonctif n'eſt pas toujours ſujet de l'*incidente*: il eſt quelquefois le déterminatif d'un nom qui eſt une partie quelconque de l'*incidente*: *les écrivains dont la foi eſt ſuſpecte, les juges dont on achete les ſuffrages, les philoſophes ſelon l'opinion deſquels l'ame eſt immortelle*, &c. Quelquefois il eſt le complément du verbe ou d'une prépoſition; *la juſtice que vous violez, les moyens par leſquels vous vous ſoutenez*, &c.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt eſſentiel d'obſerver 1°. que la propoſition *incidente*,

Digitized by Google

soit explicative, soit déterminative, forme avec son antécédent un tout, qui est une partie logique de la proposition principale; l'antécédent en est la partie grammaticale correspondante. *La religion que nous professons est divine*; dans cette phrase *la religion* est le sujet grammatical de la proposition principale, & prendroit en latin la terminaison du nominatif pour caractériser cette fonction que la grammaire lui assigne; *la religion que nous professons* est le sujet logique, parce que c'est l'expression totale de l'idée unique dont la proposition principale énonce un jugement, assure qu'elle *est divine*: la grammaire n'envisage comme sujet que le mot *religion*, pour le revêtir de la livrée relative à cette destination; la raison, ὁ λόγος, sans compter les mots, envisage une idée totale. *Il faut que je cede*; *il* (*illud*, *illud negotium*, cela, cette chose), sujet grammatical de *faut*; *il que je cede*, sujet logique; *il que je cede faut* (est nécessaire), proposition totale. Ce que l'on vient de voir de la proposition *incidente* qui tombe sur le sujet, est encore le même quand elle tombe sur le complément d'une prépositon ou d'un verbe, ou sur le complément déterminatif d'un nom appellatif.

2°. Il faut reconnoître dans toute proposition *incidente* les mêmes parties essentielles que dans la principale, le sujet, l'attribut, les divers complémens, &c. Par exemple, *Cesar fut le tyran d'une république dont il devoit être le défenseur*, c'est une proposition totale & principale; *dont il devoit être le défenseur*, est *incidente*; *il* (César) sujet de l'*incidente*; *devoit*, verbe qui renferme l'attribut grammatical *devant* (étoit devant); *devant être le défenseur dont* ou *de laquelle*, attribut logique; *dont* (*de laquelle*), complément déterminatif du nom appellatif *le défenseur*: telles sont les parties de la proposition *incidente*, déterminative de l'antécédent d'*une république*. Dans la proposition principale, d'*une république* est le complément déterminatif grammatical du nom appellatif *le tyran*; *d'une république dont il devoit être le défenseur*, en est le complément déterminatif logique; *le tyran*, attribut grammatical de la proposition principale; *le tyran d'une république dont il devoit être le défenseur*, attribut logique: *Cesar* est le sujet de la proposition totale.

3°. Le mot conjonctif qui sert à lier la proposition *incidente* à son antécédent, doit toujours être à la tête de la proposition *incidente*, & immédiatement après l'antécédent, soit grammatical, soit logique, sans cela le rapport de liaison ne seroit pas assez sensible, & l'énonciation en seroit moins claire. Cependant dans notre langue même, dont la marche est analogue à l'ordre analytique, le pronom conjonctif peut être après une préposition dont il est le complément, *les amis sur qui vous comptez*, ou même après le complément grammatical d'une préposition, s'il est déterminatif de ce complément, *les amis sur le secours desquels vous comptez*.

4°. En conséquence de la distinction des *incidentes* en explicatives & déterminatives, M. l'abbé Girard, *Vrais principes*, *disc. xvj*, établit une regle de ponctuation qui me paroît très-raisonnable; c'est de mettre entre deux virgules la proposition *incidente* explicative, & de mettre de suite sans virgule la déterminative. En effet, l'explicative est une espece de remarque interjective mise en parenthese, que l'on peut ajoûter ou retrancher à la proposition principale sans en altérer le sens; elle n'a donc pas avec l'antécédent une liaison logique bien nécessaire: mais la déterminative est une partie essentielle du tout logique qu'elle constitue avec son antécédent; si on la retranche, on change le sens de la principale au point d'en altérer la vérité; ainsi il ne faut pas même la séparer de l'antécédent par une virgule, qui indiqueroit faussement la séparabilité des deux idées. Il faut écrire avec la virgule, *il est rare que le mérite seul perce à la cour, où rien ne réussit sans protection*; & sans virgule, *il est rare que le seul mérite réussisse dans*

Digitized by Google

une cour où tout ſe fait par intrigue : ce ſont les exemples de M. l'abbé Girard.

INCIDENTER, v. n., *Juriſprud.*, ſignifie faire naître des incidens, pour empêcher la fin d'une conteſtation. *v.* INCIDENT.

INCINÉRATION, ſ. f., *Chymie*, l'action de réduire en cendres. *v.* CENDRES & CALCINATION.

INCISE, (N), *Gramm.*, c'eſt un membre court & détaché d'une période, comme l'indique aſſez le mot latin *inciſum*, *coupé*, dont il eſt formé. L'*inciſe* ne diffère du membre dans la période, qu'en ce qu'il n'a pas tant d'étendue, & qu'en ce que le nombre n'en eſt pas ſi complet. Le membre détaché eſt ſemblable à une période ſimple, comme en cet exemple de Ciceron dans ſa ſeconde Philippique : *nulla cauſa juſta cuiquam eſſe poteſt contra patriam arma capiendi.* L'*inciſe* n'eſt compoſé que de deux ou trois mots, comme, *furor arma miniſtrat* : quelquefois il eſt renfermé dans un ſeul mot, comme *dixit.*

On ſentira peut-être encore mieux cette différence par les exemples que Ciceron lui-même en donne dans ſon vingt-quatrieme chapitre de l'*Orateur*, où il traite des uſages du nombre oratoire. *Miſſos faciant patronos, ipſi prodeant... Cur clandeſtinis conſiliis nos oppugnant ? Cur de perfugis noſtris copias comparant contra nos ?* Ces deux premieres phraſes, dit Ciceron, *Miſſos faciant patronos, ipſi prodeant*, ſont des *inciſes* ; & la troiſieme, *Cur clandeſtinis conſiliis nos oppugnant ?* eſt un membre : la quatrieme, *Cur de perfugis noſtris copias comparant contra nos ?* eſt une parfaite & courte période, compoſée ſeulement de deux membres. Il ajoûte que l'*inciſe* doit être compoſé d'un pied ou de deux, ou de trois tout au plus, ou d'un pied & demi ou de deux & demi.

Les *inciſes* & les membres détachés, dit-il encore, ſont d'un grand uſage & ont beaucoup de poids dans les cauſes du barreau, ſur-tout dans les cenſures ou dans la réfutation. Il eſt conſtant, ajoûte-t-il, que rien n'eſt plus efficace, ni plus propre à rendre le diſcours vif & frappant, que ces parcelles qui n'ont que deux ou trois mots, & quelquefois qu'un ſeul.

INCISIFS, (R), *Anat.* On donne ce nom à pluſieurs muſcles des lévres, parce qu'ils ſe terminent par une de leurs extrémités dans le voiſinage des dents inciſives. Tels ſont les ſuivans :

1°. *Les inciſifs inférieurs de Cowper*, qu'on appelle auſſi *petits inciſifs inférieurs*, & qui ſont deux petits muſcles de la lévre inférieure attachés par une de leurs extrémités, ſur la racine des dents inciſives latérales de la mâchoire inférieure ; & par l'autre au muſcle demi-orbiculaire de la lévre inférieure, après s'être approchés l'un de l'autre. Lorſque ces muſcles ſe contractent, ils preſſent la lévre inférieure contre la gencive.

2°. *L'inciſif latéral*, muſcle des lévres que l'on peut regarder comme un biceps, parce qu'il eſt compoſé en haut de deux portions, qui ſe réuniſſent inférieurement. Sa portion la plus longue s'attache à l'os maxillaire, proche le muſcle orbiculaire des paupieres avec lequel quelques-unes de ſes fibres communiquent ; de-là elle deſcend vers la joue, & donne quelques fibres aux narines & un peu au-deſſous, s'unit à la ſeconde portion. Celle-ci eſt attachée ſous l'orbite à l'os maxillaire, & à celui de la pomette, & communique quelquefois avec le muſcle orbiculaire des paupieres. Elle deſcend enſuite vers le nez, & ſe réunit à la premiere portion. Les fibres qui réſultent de cette réunion paſſent ſous la partie ſupérieure du muſcle demi-orbiculaire ſupérieur, & vont s'attacher aux lévres ſur les dents inciſives. Quelquefois ce muſcle dans ſon extrémité inférieure jette un paquet de fibres au canin, que l'on pourroit regarder comme un muſcle ſéparé & nommer *petit canin.*

Le muſcle *inciſif* latéral tire les lévres ſupérieures en haut.

3°. *Les inciſifs unitoyens*, qui s'appellent encore *petits inciſifs de Cowper*, *petits inciſifs ſupérieurs*, ſont deux petits muſcles

très-courts placés à côté l'un de l'autre, au-dessous de la cloison du nez. Une de leurs extrémités s'attache au-dessus des alvéoles des premieres dents incisives, & l'autre à la lévre supérieure contre les narines. Dans leur contraction ils approchent la lévre des gencives. (P.)

INCISIFS, (R), adj. m., *Mat. Méd.* On appelle *médicamens incisifs* des médicamens très-pénétrans, qui ont la propriété de rendre fluides des sucs épaissis, & qui ont acquis une forme solide dans les vaisseaux, ou qui sont retenus dans le tissu des visceres; de maniere qu'après qu'ils ont agi, les parties, qui étoient enflées & rénitentes, reprennent leur volume ordinaire, & s'amollissent. Il n'est pas aisé de représenter comment ces médicamens parviennent jusqu'aux parties les plus internes des organes, & quelle est leur maniere d'agir sur les humeurs épaissies, & qui ont acquis de la solidité. Nous omettons, à dessein, de donner sur ce sujet une théorie aussi inutile que peu fondée, & dont l'exposition ne fait pas partie de notre plan. On n'écrit pour l'ordinaire en pareille matiere, que des fictions telles qu'en peut former l'imagination, quand on lui donne une libre carriere; de pareilles idées ne satisfont pas un esprit qui ne cherche que la vérité. Ainsi nous n'exposerons que des connoissances plus claires & plus utiles. Il est à propos de savoir que les *incisifs* ne different des apéritifs, que par le degré d'efficacité ou l'intensité de leur action. En effet on donne les uns & les autres dans les mêmes maladies; mais les *incisifs* sont d'usage dans celles qui sont plus opiniatres. C'est une chose reconnue de tous ceux qui ne reçoivent d'instructions que de l'expérience, que ces médicamens donnés à propos produisent les effets les plus heureux & surprenans; mais ils savent également que ces médicamens sont très-nuisibles, lorsqu'ils sont mal administrés pour le tems, la quantité ou la forme. Aussi est on très-autorisé à regarder comme téméraires & imprudens ceux qui, n'étant pas bien assurés de la nature d'une maladie, ne changent point de traitement, s'en tenant opiniatrement à l'idée qu'ils ont conçue dès le premier moment, & continuent à donner des *incisifs*. En effet les embarras squirrheux, dans le traitement desquels principalement les *incisifs* réussissent, sont causés pour l'ordinaire par un virus caché, soit vénérien, soit scorbutique, ou écrouelleux, cancéreux, &c. C'est pourquoi il est de la plus grande importance de découvrir la cause premiere & véritable de la maladie qui doit d'abord être traitée avec les remedes spécifiques, afin que l'usage des *incisifs* ait plus de succès.

Outre cela, le siege de la maladie est encore un point par lequel elles different entr'elles, & qui demande divers remedes; car il y a des médicamens plus propres que les autres à détruire les embarras du foie: d'autres sont principalement utiles dans les obstructions qui arrivent aux vaisseaux de la matrice. Il en est qu'on emploie plus efficacement dans les gonflemens & tumeurs des glandes, qui seroient très-nuisibles, si on les donnoit dans la vue de guérir le poumon attaqué du même mal, &c. Je pourrois encore parler des tophus, des dépôts ou tumeurs goutteuses, & des concrétions pierreuses, qu'on observe dans diverses parties du corps humain, & qu'aucun des remedes *incisifs* indiqués ci-dessus ne peut dissiper. La classe des *incisifs* nous offre des médicamens de toute espece en ce genre, de maniere qu'il est nécessaire de faire un choix. Si on n'y réussit pas, le traitement ne sera pas heureux; & ceux qui se mêlent de l'art de guérir, ne peuvent agir sur ce sujet avec trop de précaution, pour ne pas accélerer la mort des malades, en employant des remedes contraires à leurs maux, au moment où l'on s'occupe à les empêcher d'augmenter. (T.)

INCISION, s. f., terme de *Chirurgie*, qui exprime généralement une opération par laquelle on divise avec un instrument tranchant la continuité des parties.

Digitized by Google

ties. On fait des *incisions* pour évacuer le pus contenu dans un dépôt purulent, *v.* ABSCÈS. Pour aggrandir les plaies, extirper les callosités des ulceres & des fistules, *v.* PLAIES, ULCERES, FISTULES. Pour extraire les corps étrangers, ou réputés tels, *v.* CÉSARIENNE, LITHOTOMIE, HAUT APPAREIL. Pour retrancher quelque membre, *v.* AMPUTATION. Pour séparer ce qui est uni contre l'ordre de la nature, *v.* IMPERFORATION. Pour réduire des parties qui sont hors de leur place, *v.* RÉDUCTION.

Les *incisions* different par leur grandeur, par leur situation, par la nature des parties qu'on divise, & par la direction des *incisions*; à ce dernier égard les unes sont longitudinales, les autres obliques, les autres transversales; il y en a de circulaires, de cruciales, de triangulaires, en *V*, en *T*, &c.

Le point essentiel dans l'ouverture des abscès, est de procurer autant qu'il est possible une issue, par laquelle les matieres puissent s'écouler facilement & complettement. Le pus qui croupit devient plus nuisible dans un abscès, lorsque par l'ouverture l'air y a accès, qu'auparavant. Si la situation de l'abscès ne permet pas de l'ouvrir de façon que les matieres puissent s'écouler par leur propre pente, il y a des cas où l'on supplée à ce défaut par une contre-ouverture. Pour la faire, on retient d'un pansement à l'autre la matiere dans le foyer de l'abscès, au moyen d'un tamponnement méthodique, & d'un bandage légerement compressif; la fluctuation peut alors indiquer l'endroit où le pus se présente le plus superficiellement. Quand l'endroit où l'on doit faire la contre-ouverture répond par une ligne droite à la premiere *incision*, on peut au moyen d'une sonde à bouton soulever les tégumens, & pénétrer dans le foyer sur l'extrêmité de cette sonde. La contre-ouverture peut aussi se faire de dedans en-dehors, avec un troisquart particulier destiné à cette opération; *v.* CONTRE-OUVERTURE. En général les contre-ouvertures ne peuvent suffire que lorsqu'elles sont faites dans les endroits mêmes où le pus séjourne, & où la pente l'entraîne le plus. Si la contre-ouverture ne pouvoit pas être assez étendue, ou qu'elle ne répondit pas immédiatement au foyer de l'abscès, elle ne laisseroit pas que de pouvoir être utile en certains cas, au moyen d'un *seton*, *v.* SETON. La compression, le bandage expulsif, & les injections, peuvent remplir les vûes du chirurgien, & opérer efficacement l'évacuation du pus, la détension des parois du foyer & leur récollement, sans avoir recours à la contre-ouverture. On doit ménager les *incisions* le plus qu'il est possible, & ne se déterminer à les pratiquer que dans le besoin démontré.

L'extraction des corps étrangers & l'ouverture des abscès profonds, demandent une grande connoissance de l'anatomie, parce que les cas qui exigent ces opérations étant sujets à une infinité de variations, il ne peut y avoir aucune méthode fixée par les préceptes pour la diversité de chaque cas. C'est à la prudence & au savoir à guider de concert la main du chirurgien; ce sont ses lumieres qui conduiront l'instrument avec la fermeté & la précision nécessaire pour ne faire que ce qu'il faut, & inciser à propos & avec connoissance de cause les parties qu'il est important de ne pas respecter.

Il y a peu d'opérations qui n'exigent des *incisions*; pour lesquelles il y a des regles particulieres.

Les inflammations & les gonflemens considérables qui menacent un membre de gangrene, ne viennent souvent que de l'étranglement causé par quelques fibres aponévrotiques, dont la section feroit cesser tous les accidens. *v.* GANGRENE.

Les *incisions* qu'on fait superficiellement pour procurer le dégorgement des parties œdémateuses, se nomment *mouchetures*: si elles pénétroient dans le corps graisseux, telles qu'on en fait dans les engorgemens sanguins qui menacent de

Digitized by Google

ſuffoquer le principe vital dans la gangrene, s'appellent *ſcarifications*; enfin, on donne le nom de *taillades* aux *inciſions* profondes qui pénetrent quelquefois juſqu'à l'os dans le ſphacele. Voyez ces mots.

INCISION, INSÉRER, INCISER, *Jardinage*, eſt l'art d'enter, de greffer. *v.* GREFFER.

INCISIVES, (N), *Anat.*, nom que l'on donne aux quatre dents antérieures de chaque mâchoire, du mot latin qui ſignifie *trancher*; parce qu'en effet elles ſont tranchantes. *v.* DENTS.

INCLINAISON, ſ. f., en terme de *Phyſique*, ſe dit de la ſituation mutuelle de deux lignes ou de deux plans l'un par rapport à l'autre, en ſorte qu'ils forment au point de leur concours un angle aigu ou obtus.

L'*inclinaiſon* d'une ligne droite à un plan eſt l'angle aigu que cette ligne droite fait avec une autre ligne droite tirée dans ce plan par le point où il ſe trouve coupé par la ligne inclinée, & par le point où il ſe trouve auſſi coupé par une perpendiculaire tirée de quelque point que ce ſoit de la ligne inclinée. *v.* LIGNE.

Quelques auteurs d'optique appellent *angle d'inclinaiſon* ce que les autres appellent *angle d'incidence*, *v.* INCIDENCE; mais l'uſage le plus commun eſt d'appeller *angle d'inclinaiſon*, *fig. 30. Optiq.*, les angles *A B D*, *C B G*, formés par les rayons *A B*, *B C*, & la ſurface *D E*.

Inclinaiſon d'un plan, en terme de *Gnomonique*, eſt l'arc d'un cercle vertical compris entre le plan & l'horiſon.

Pour trouver cette *inclinaiſon*, prenez d'abord une équerre garnie d'un fil à plomb, & appliquez ſur votre plan un des côtés de cette équerre, de maniere que le fil à plomb s'ajuſte ſur l'autre côté, alors le côté de l'équerre appliqué ſur le plan ſera de niveau; menez le long de celui-ci une ligne horiſontale, & élevez ſur elle une perpendiculaire, le long de laquelle vous appliquerez de nouveau un côté de votre équerre; ſi le fil à plomb tombe ſur l'autre côté de cette équerre, c'eſt une preuve que le plan eſt horiſontal. Si votre fil ne tombe point ſur l'autre côté de votre équerre, appliquez ſur cette équerre un quart de ce cercle, dont les côtés s'ajuſtent ſur les côtés de l'équerre, & obſervez ſur le quart de cercle quel eſt l'angle que fait le fil à plomb avec le côté de l'équerre qui n'eſt point appliqué ſur le plan; ce ſera l'angle d'*inclinaiſon* du plan.

L'*inclinaiſon* de deux plans eſt l'angle aigu que forment les deux lignes droites tirées dans chaque plan par un même point de leur commune ſection, perpendiculairement à cette ſection commune.

Ainſi, *Pl. géométr. fig. 112*, l'*inclinaiſon* du plan *K E G L* au plan *A C D B* eſt l'angle *F H I* ou *f h i* formé par les lignes droites *H F* & *F I*, perpendiculaires à la ligne de ſection *E G* au point *F*.

* L'*inclinaiſon*, en *Aſtronomie*, eſt l'angle que forme avec l'écliptique l'orbite d'une planete. Cet angle étant meſuré au centre du ſoleil qui eſt à l'interſection & au centre de tous les cercles de la ſphere de l'écliptique & de toutes les orbites planetaires, il faut pour déterminer l'*inclinaiſon* par obſervation, connoitre la latitude héliocentrique de la planete par le moyen de la latitude géocentrique obſervée, & la plus grande de toutes les latitudes héliocentriques, celle qui a lieu à 90°. des nœuds eſt néceſſairement l'*inclinaiſon* de l'orbite; mais pour éviter cette réduction au ſoleil, on choiſit le tems où le ſoleil eſt dans le nœud de la planete, c'eſt à-dire nous paroit à la même longitude que la planete quand elle eſt dans ſon nœud, parce qu'alors la terre paſſe en *T* ſur la ligne des nœuds *N S T*, *fig. 78*, ce qui rend la détermination de l'*inclinaiſon* fort ſimple. Suppoſons que la planete ſe trouve pour lors au point *A* de ſon orbite, de maniere qu'ayant abaiſſé la perpendiculaire *A B* ſur le plan de l'écliptique ou de l'orbite de la terre prolongée juſques vers la planete, la ligne *T B* qui marque ſon lieu réduit à l'écliptique ſoit perpendiculaire à la ligne *T S N*

Digitized by Google

dans laquelle ſe trouvent & le nœud de la planete & le ſoleil; l'angle d'élongation BTS étant de 90°. les lignes ATB & BT ſont perpendiculaires à la commune ſection TN, l'une dans le plan de l'orbite, & l'autre dans le plan de l'écliptique; elles ſont donc entr'elles le même angle que les deux plans; c'eſt à-dire un angle égal à l'*inclinaiſon* que l'on cherche: or l'angle ATB n'eſt autre choſe que la latitude même de la planete vue de la terre. Donc la latitude obſervée ſera elle-même l'*inclinaiſon* de l'orbite. Cependant comme il eſt rare de rencontrer ces deux circonſtances enſemble, c'eſt-à-dire le ſoleil dans le nœud, & la planete à 90°. du ſoleil; & que d'ailleurs cette derniere condition ne ſe rencontre que dans les planetes ſupérieures, nous avons beſoin d'une regle plus générale pour la détermination des *inclinaiſons*.

Suppoſons qu'on ait obſervé la latitude d'une planete, vue de la terre, quelle qu'elle ſoit, pourvu que le ſoleil ſoit dans le nœud ou à-peu-près. Soit P la planete en un point quelconque p de ſon orbite, la terre étant toujours en T dans la ligne des nœuds TSN; on abaiſſe la perpendiculaire pL de l'orbite de la planete ſur le plan de l'écliptique, on tire des points p & L les perpendiculaires pR & LR ſur la commune ſection des deux plans; l'angle pRL de ces deux perpendiculaires ſera égal à l'angle des deux plans, c'eſt-à-dire à l'*inclinaiſon* de l'orbite ſur le plan de l'écliptique. L'angle LTp ſera égal à la latitude géocentrique de la planete, l'angle RTL égal à l'élongation de la planete; alors la propriété ordinaire des triangles rectilignes tels que RTL & pTL rectangles en R & L, donnera les deux proportions ſuivantes, ſuivant les élémens de la trigonométrie rectiligne.

$TL : RL :: R :$ ſin. RTL }
$TL : pL :: R :$ tang. LTp }

Donc $RL : pL ::$ ſin. $RTL :$ tang. LTp.

Mais dans le triangle pRL rectangle en L on a cette autre proportion $RL : PL :: R :$ tang. pRL; donc en comparant la troiſieme proportion avec cette derniere, on aura ſin. RTL : tang. $LTp :: R :$ tang. PRL, c'eſt-à-dire que le ſinus de l'élongation obſervée eſt au rayon comme la tangente de la latitude géocentrique eſt à la tangente de l'*inclinaiſon* que l'on cherche.

On emploie ſouvent des obſervations qui ne ſont pas faites dans les circonſtances que nous venons d'expliquer, afin d'avoir un plus grand nombre de déterminations des mêmes quantités. C'eſt après avoir calculé un nombre conſidérable d'obſervations de toutes les planetes, que j'ai déterminé leurs *inclinaiſons* de la maniere indiquée dans la table ci-jointe.

Planetes.	*Angles d'inclinaiſon.*		
Mercure	7°	0′	0″
Venus.	3	23	20
Mars.	1	51	0
Jupiter.	1	19	10
Saturne.	2	30	20

Mais ces *inclinaiſons* qui ſont les latitudes vues du ſoleil, ſont ordinairement fort différentes des latitudes géocentriques que nous obſervons; celle de Mercure ne va jamais pour nous à la moitié de l'*inclinaiſon*, & celle de Venus va au double.

Les calculs de l'attraction, par leſquels j'ai recherché les mouvemens des nœuds des planetes produits par leurs attractions réciproques, m'ont fait remarquer en 1761 une choſe qu'on n'avoit pas encore ſoupçonnée, c'eſt que les *inclinaiſons* ſur l'écliptique ne ſauroient être conſtantes; j'ai trouvé par exemple que l'action de Vénus diminue l'angle d'*inclinaiſon* de Mercure de 8″ par ſiecle; & que l'action de Jupiter diminue de 3″. L'*inclinaiſon* de Mercure augmente de 10″ celle de Venus, diminue de 25″ celle de Mars, & augmente de 9″ celle de Saturne. *v.* NŒUD.

Digitized by Google

Les *inclinaiſons* des ſatellites de Jupiter ont des variations beaucoup plus conſidérables, plus ſingulieres & plus rapides; les aſtronomes n'en ſoupçonnoient pas même la cauſe lorſque j'ai fait voir en 1764, que ces *inclinaiſons* provenoient du mouvement des nœuds produits par les attractions réciproques des ſatellites.

Toutes les fois que le nœud aſcendant de la planete troublante eſt plus avancé que celui de la planete troublée, l'*inclinaiſon* de celle-ci eſt diminuée pourvu que l'excès ne ſoit pas de 180 degrés ou à-peu-près. Cette regle eſt aiſée à appercevoir en figurant les poſitions de differens orbites les unes par rapport aux autres. Par conſéquent, ſi l'on diſpoſe les planetes dans l'ordre de la longitude de leurs nœuds aſcendans, en commençant par celle dont le nœud eſt le moins avancé, nous aurons l'ordre ſuivant; Mercure; Mars, Vénus, Jupiter & Saturne. Cela nous indiquera que Mercure contribue à augmenter les *inclinaiſons* de toutes les planetes, & que Saturne les diminue toutes; Mars diminue l'*inclinaiſon* de Mercure, mais il augmente celles de Vénus, de Jupiter & de Saturne, dont les nœuds ſont plus avancés, & ainſi des autres.

Ce fut ces conſidérations que perſonne n'avoit encore faites, qui m'ont donné l'explication des inégalités obſervées dans les *inclinaiſons* du ſecond & troiſieme ſatellite, inégalités ſi ſingulieres, qu'avant moi on n'en ſoupçonnoit pas même la raiſon; M. Bailly a donné un *Mémoire* ſur ces inégalités, dans le volume de 1766, pag. 345, d'après les principes que je viens d'expliquer, mais qui étoient déja conſignées dans la premiere édition de mon *Aſtronomie*. (D. L.)

INCLINAISON *de l'aiguille*, *v.* AIGUILLE.

INCLINATION, (R), ſ. f., *Métaph.*, penchant, diſpoſition de l'ame à une choſe, par goût & par préférence.

Les beſoins que nous avons découverts dans l'homme, *v.* HOMME, *Morale*, ne ſont point ſon ouvrage, ils exiſtent en lui indépendamment de ſa volonté, & ſans qu'il puiſſe s'en affranchir. Il éprouve du plaiſir en les ſatisfaiſant; il eſt malheureux s'ils ne ſont pas ſatisfaits.

C'eſt par le plaiſir & par la douleur que la nature porte l'homme à rechercher les objets deſtinés à ſatisfaire ſes beſoins eſſentiels: mais ce n'eſt pas ſeulement à l'uſage ou à la privation de ces objets qu'elle attache le plaiſir & la douleur: lors même que tous les beſoins de l'homme ſont ſatisfaits, les corps étrangers font ſur ſes organes des impreſſions agréables ou déſagréables: & le plaiſir ou la douleur que la nature attache à ces impreſſions, portent l'homme à rechercher les moyens de ſe les procurer, ou de les faire ceſſer.

Il y a donc dans l'homme des *inclinations* ou des averſions qui naiſſent de ſa ſenſibilité, ou de ſon organiſation, & qui ſont par conſéquent des *inclinations* ou des averſions naturelles.

L'homme éprouve du plaiſir en ſatisfaiſant le beſoin qu'il a de connoître, & ce n'eſt pas ſeulement à la variété ou à la nouveauté des connoiſſances, des idées ou des perceptions que la nature attache du plaiſir, il y a certaines idées, certaines connoiſſances, auxquelles la nature attache une ſatisfaction, un plaiſir, un ſentiment agréable qui differe du plaiſir que procure le beſoin de connoître. L'homme a donc auſſi des *inclinations* naturelles attachées à ſa qualité d'être penſant.

Des inclinations qui naiſſent de la ſenſibilité de l'homme. Les ſens de l'homme le mettent en commerce avec tout le monde viſible. Les hommes, les animaux, les plantes, les fruits, les couleurs, les odeurs, les ſons agiſſent ſur ſes organes, & font ſur lui des impreſſions qui l'intéreſſent, mais diverſement. L'impreſſion que font ſur nous la vue d'un homme, ſes mouvemens, ſes cris, ſes geſtes, eſt abſolument différente des impreſſions que cauſent les couleurs, les mouvemens, les ſons des autres corps. Les premieres impreſſions nous touchent,

Digitized by Google

nous émeuvent, nous pénétrent; les autres nous affectent moins vivement, & semblent en quelque sorte exister hors de nous.

Tout ce qui attaque la vie de l'homme, tout ce qui dérange son organisation, excite en lui des sentimens de surprise, de crainte & de douleur, qui lui arrachent des cris, des plaintes, des larmes, des gémissemens. Le principe qui éprouve en lui de la surprise, de la crainte, de la douleur, agit donc sur tous ses organes, pour la manifester.

Les cris, les gémissemens, les larmes agissent sur les organes des autres hommes; & leurs organes ébranlés font passer ces impressions jusqu'à leur ame: elle se trouve affectée par l'image de la douleur, pour ainsi dire, comme la cire se trouve figurée par l'empreinte du cachet: & telle est la nature de l'ame humaine & de son union avec le corps, qu'elle ne peut être affectée par l'image de la douleur sans en éprouver le sentiment. Ainsi par l'organisation de l'homme, s'il souffre, son ame agit non-seulement sur ses organes pour le manifester, mais encore sur les ames de tous les autres hommes, pour faire ressentir sa douleur à tous ceux qui entendent ses cris, ou qui voient ses larmes.

L'ame du malheureux est une espece de centre, où se réunissent en quelque sorte toutes les ames des autres hommes pour souffrir tant qu'il souffre. Ses cris, ses gémissemens, ses prieres sont des ordres auxquels tout obéit; aucun ne peut cesser de souffrir que lorsque le malheureux qui l'implore est sans douleur. Ainsi par le moyen de la sensibilité, le malheureux a un empire naturel sur les autres hommes.

On voit ces effets de la sensibilité dans tous les hommes.

Considérez cette portion de l'humanité que l'orgueil appelle dédaigneusement du nom de *peuple*: un malheureux est-il blessé ou renversé, succombe-t-il sous le poids dont il est chargé? il est aussi-tôt environné & secouru par tous ceux qui le voient: ceux qui ne peuvent l'approcher, conseillent, exhortent, encouragent ceux qui le secourent: la douleur, l'inquiétude se peignent sur tous les visages; on y voit renaître le calme & la sérénité, lorsque l'homme blessé ou renversé n'est plus en danger: ceux mêmes qui n'ont été que témoins de sa chûte, & dont le secours lui étoit inutile, ne se retirent qu'après qu'ils se sont assurés qu'il n'a plus rien à craindre. Presque tous s'approchent pour le consoler, & tâchent par des discours obligeants de s'acquitter du service qu'ils lui devoient, & qu'ils n'ont pu lui rendre; ils louent, ils félicitent celui qui le premier a secouru le malheureux: il semble qu'ils le remercient d'un service qu'ils en ont reçu personnellement.

Les riches & les grands éprouvent cette sensibilité. C'est en vain que le cortege qui les environne, s'efforce de faire disparoître à leurs yeux, les ressemblances par lesquelles la nature unit tous les hommes. Malgré ces précautions ils sont soumis à la loi de la sensibilité, au milieu de l'appareil qui les sépare du peuple, le cri du malheureux les atteint, il pénetre jusqu'à leur ame, ils sont inquiétés, ils souffrent, ils sont obligés de le secourir, pour se soustraire au sentiment douloureux qu'ils éprouvent. Voilà en partie le principe de ces aumônes faites sans lumiere & sans réflexion, par les riches & par les grands, à tout ce qui les sollicite avec l'apparence de la douleur. Le cri du malheureux, le sentiment fâcheux qu'il produit dans l'ame du grand & du riche, est la voix & l'ordre de la nature qui le rappelle à cette sensibilité qui doit unir tous les hommes.

Puisque par son organisation l'homme ressent les maux qu'il voit souffrir aux autres, il ne peut les blesser sans se blesser lui-même; il ne peut être malfaisant sans être malheureux. Ainsi la sensibilité produit dans l'homme une répugnance naturelle à faire du mal. Il a naturellement de la répugnance à faire souffrir un autre homme, comme à manger un fruit nuisible ou désagréable.

Tels sont les effets de la sensibilité dans des hommes calmes & tranquilles, c'est-à-

Digitized by Google

dire dans l'état habituel de l'homme. Si quelque paſſion ſubite les porte avec violence à faire du mal, alors la force de la ſenſibilité croît ſubitement, & triomphe de l'impétuoſité de la colere & de la paſſion.

Par le moyen de la ſenſibilité, le foible arrête & déſarme le fort qui veut l'opprimer. Par cette même ſenſibilité le fort pardonne au foible qui l'offenſe & ſe réconcilie avec lui. L'art avec lequel la nature produit ces effets, n'eſt pas indigne de l'attention du lecteur.

Repréſentons-nous donc un homme fort & robuſte pourſuivant un homme foible: il l'atteint, le ſaiſit & le renverſe. La colere impitoyable eſt peinte dans ſes yeux, ſon bras eſt levé pour frapper: quelle autorité, quelle force peut l'arrêter? la ſenſibilité; & pour donner à l'humanité cette puiſſance, la nature n'emploie qu'un regard du malheureux: au moment même où l'homme foible & renverſé voit le coup qui va le faire périr, la crainte, la douleur, la rage, le déſeſpoir ſe peignent dans ſes yeux, ſur ſon viſage, dans toute ſa perſonne. Cette image va rapidement ſe peindre dans l'ame de l'homme fort & en fureur, elle y produit tous les ſentimens qu'éprouve le foible renverſé & prêt à périr. Par la loi de la ſenſibilité, la nature produit dans ſon cœur un ſentiment de douleur & d'inquiétude, plus puiſſant que le ſentiment qui l'irrite, elle fixe ſur lui-même ſon attention & ſa crainte, elle ſuſpend ſa colere. Dans cet inſtant de repos & d'équilibre, l'eſpérance renaît dans le cœur du foible, elle ſe peint ſur ſon viſage, avec la ſoumiſſion, l'amour & la reconnoiſſance. Cette image va ſe peindre dans l'ame du fort, elle diſſipe l'inquiétude, la crainte & la douleur qu'il reſſentoit; il eſt dans un état de calme, de paix & de ſécurité, ſemblable à celui qu'éprouve le foible.

C'eſt le regard touchant du foible qui a diſſipé l'inquiétude, la crainte & la douleur qu'il reſſentoit; il ne l'enviſage plus comme un ennemi, mais comme un bienfaiteur; il ceſſe de le haïr, il l'aime, il éprouve pour lui une eſpece de reconnoiſſance, il le raſſure, il le conſole, & diſpoſe le foible à l'aimer.

La ſenſibilité eſt le bouclier du foible contre le puiſſant; par elle la nature ſoumet l'homme qui veut abuſer de ſes forces; ce n'eſt donc point pour faire du mal, que l'homme a de la force, il ſemble qu'une puiſſance inviſible l'en dépouille auſſitôt qu'elle peut devenir funeſte aux foibles.

C'eſt ſans doute l'idée que les Athéniens & tant d'autres peuples s'étoient faite de l'humanité, ou de la ſenſibilité dont nous expoſons les effets, lorſqu'ils lui érigerent des autels ſous le nom de la *pitié*.

Le ſentiment de l'humanité, n'eſt point comme le prétend Spinoſa, un ſentiment peu actif, une eſpece d'amitié foible: il peut éteindre la haine & triompher des paſſions.

Lorſque les riches de Sparte ſoulevés contre Lycurgue le pourſuivent, il reçoit un coup violent dans l'œil; ſon viſage en eſt enſanglanté: il ſe tourne vers le peuple, auſſi-tôt la honte, la douleur ſuccédent à la colere & à la fureur; on lui livre le méchant qui l'a bleſſé, tous ceux qui le pourſuivoient l'accompagnent juſqu'à ſa maiſon, avec des témoignages de reſpect, de douleur & d'attendriſſement, que l'on éprouve pour un ami, pour un parent outragé & bleſſé, on lui livre l'homme qui l'a bleſſé.

Ce fut la robe ſanglante de Céſar qui arma Rome contre les défenſeurs de ſa liberté.

Lorſque Léopold duc d'Autriche, à la tête de vingt mille hommes, veut ſoumettre les cantons de Schwits, d'Uri & d'Underval, la nobleſſe qui fait la plus grande partie de ſon armée, prend la réſolution de mettre tout à feu & à ſang dans ces cantons; l'image de tant d'horreurs pénétre Humeberg, un des gentilshommes de l'armée de Léopold; il avertit les Suiſſes du jour & du lieu où ils ſeront attaqués, & par cet avis il les met en état de remporter la fameuſe victoire de Morgarten, où cette nobleſſe ſi cruelle & ſi inſo-

Digitized by Google

lente fut détruite par treize cents payſans.

C'eſt l'humanité qui a fait échouer la conſpiration formée contre Veniſe, par les hommes les plus déterminés, & avec un art, un ſecret, & une intrépidité dont l'hiſtoire ne fournit point d'exemples. Lorſque Renault peint l'état de Veniſe au pouvoir des conjurés, le ſoldat furieux retirant ſes mains fumantes du ſein des Vénitiens, la mort errante de toute part, & toutes les horreurs que peuvent produire la licence, l'avarice & la barbarie, il fait naître dans l'ame de Jaffier, la compaſſion & l'horreur: cette funeſte image l'obſede nuit & jour, le preſſe & le force de découvrir un ſecret que la mort & les tourmens ne lui euſſent jamais arraché.

Par une ſuite de ſon organiſation & de ſa ſenſibilité, l'homme manifeſte le bonheur qu'il éprouve, auſſi-bien que la douleur qu'il reſſent, & en le manifeſtant il le communique. Les mouvemens de l'homme heureux, ſes geſtes, l'air de ſon viſage, les accens de ſa voix portent dans l'ame de tous les ſpectateurs l'image du bonheur dont il jouit, il les rend ſemblables à lui, il les place machinalement dans l'état où il ſe trouve lui-même; ils prennent tous ſes ſentimens, toutes ſes affections, il n'a plus d'ennemis, il aime tout le monde, il voudroit faire paſſer dans tous les cœurs, le bonheur qu'il reſſent: cette bienfaiſance eſt une ſuite néceſſaire du bonheur que l'homme éprouve.

C'eſt à cette diſpoſition qu'il faut attribuer la joye que cauſe dans les compagnies la préſence de l'homme gai, doux & ſerein, la triſteſſe qui ſe peint ſur tous les viſages à l'arrivée du miſantrope, de l'atrabilaire, de l'homme dur & deſpotique. Le premier offre un homme heureux, ſa préſence ſeule fait paſſer dans notre ame la ſérénité, la paix de la ſienne. Le ſecond nous attriſte, parce que nous ne pouvons voir l'image du malheur ſans le reſſentir; & voilà le principe de nos égards & de notre indulgence, pour le miſantrope, pour l'atrabilaire, pour l'homme dur, qui ne ſe préſente d'abord que comme un malheureux. Le premier mouvement de notre cœur à la vue de l'homme triſte & mélancolique eſt un ſentiment de pitié, de crainte de l'offenſer & en quelque ſorte de reſpect. Si ce ſentiment s'éteint, c'eſt que nous voyons que nous ne pouvons adoucir ſes maux, & que ſa dureté nous force de voir en lui, non un malheureux qui demande du ſecours, mais un ennemi qui abuſe de notre indulgence & de notre ſenſibilité.

Ainſi, lorſque la ſécurité dont jouiſſoient les hommes armés & réunis, eut banni la crainte; lorſque ne redoutant plus les animaux carnaciers, & que ſentant moins vivement le beſoin qu'ils avoient du ſecours des autres, ils pouvoient s'intéreſſer moins à leur conſervation réciproque; la nature développa dans leur ame le ſentiment de l'humanité qui leur fit reſſentir les maux de leurs ſemblables, qui leur rendit leur bonheur précieux, parce qu'ils en jouiſſoient, qui les porta à partager avec eux celui qu'ils reſſentoient, parce qu'en le communiquant, ils l'augmentoient. L'amour du bonheur qui agit continuellement ſur tous les hommes, les porta donc à procurer un bonheur général & commun.

Par le ſentiment de l'humanité, la ligue que la crainte avoit formée entre les hommes, ſe change en une ſociété qui a pour loi fondamentale, la bienfaiſance & l'amour du prochain, qui compoſe de tous les hommes une ſeule famille. La nature en inſpirant à l'homme le ſentiment de l'humanité, devient en effet la mere commune des hommes, ils naiſſent véritablement freres, les biens & les plaiſirs répandus ſur la terre, ſont un patrimoine commun qu'elle partage également, & les maux attachés à la condition humaine ſont des dettes communes.

L'intérêt perſonnel, comme on le voit, n'eſt point diſtingué de l'intérêt général de l'eſpece humaine, puiſque l'intérêt perſonnel n'eſt que l'amour du bonheur, & que dans l'inſtitution de la nature, l'homme reſſent les maux des autres, & qu'il leur communique ſon bonheur.

Digitized by Google

Pour diſtinguer les actions utiles ou nuiſibles aux autres, l'homme a reçu de la nature une organiſation qui lui fait reſſentir le bien & le mal qu'ils éprouvent. L'homme a donc un guide qui le conduit dans ſes actions, par rapport aux autres hommes, comme le goût le conduit dans le choix des corps propres à le nourrir; un guide, qui avant que l'homme puiſſe réfléchir, lui apprend à ne point faire aux autres, ce qu'il ne voudroit pas qu'on lui fît, & à leur procurer le bonheur qu'il voudroit qu'on lui procurât.

Le plaiſir que l'homme reſſent en faiſant du bien, la douleur qu'il éprouve lorſqu'il fait du mal aux autres, ne ſont-ils pas une publication continuelle que la nature fait à tous les hommes de ce principe de la loi naturelle : *Faites aux autres le bien que vous voudriez qu'on vous fît, & ne leur faites point le mal que vous ne voudriez pas qu'on vous fît.*

Le plaiſir & la douleur que l'homme éprouve, lorſqu'il eſt bienfaiſant ou méchant, a ſa ſource dans l'organiſation même de l'homme; la nature a donc voulu que ce principe fût une loi générale qui n'admît jamais d'exception; elle a voulu que l'obligation qu'elle impoſoit, fût auſſi étendue que la vie, puiſqu'elle eſt fondée ſur l'organiſation même de l'homme, qui eſt le principe de la vie.

L'homme de la nature eſt donc juſte, bienfaiſant par ſentiment, indépendamment de ſon éducation, & pour ainſi dire, par inſtinct; il n'eſt ni cruel, ni envieux naturellement, puiſqu'il ne peut, ni être heureux ſans communiquer ſon bonheur, ni voir un heureux ſans reſſentir du plaiſir.

Quelque certains que ſoient ces principes, ils auront des contradicteurs. On ne manquera pas de les combattre par des exemples de barbarie & de cruauté, qui ne pourroient, dit-on, avoir lieu, ſi le ſentiment de l'humanité exiſtoit dans l'homme avec la force que nous lui attribuons; telles ſont les cruautés que les Sauvages exercent ſur leurs priſonniers, & le plaiſir qu'ils ont à voir leurs ſouffrances; telles ſont les barbaries des deſpotes ſur leurs ſujets; tel a été le plaiſir que cauſoient les combats des gladiateurs; telle eſt la curioſité du peuple, pour les exécutions de la juſtice criminelle.

Je reconnois ces faits, mais je n'ai garde d'en conclure que les hommes naiſſent ennemis de leurs ſemblables, cruels & féroces, ce ſeroit tirer une concluſion abſolue, ſimple & ſans reſtriction, de ce qui n'eſt vrai que par accident.

Il eſt certain que l'organiſation du corps humain doit naturellement l'entretenir dans un état de ſanté. Croira-t-on rendre cette vérité douteuſe, en diſant qu'il y a des malades, & que l'homme n'eſt pas immortel? les maladies prouvent que l'organiſation du corps humain peut s'altérer, & non pas que l'homme naît dans un état de maladie, ou que ſes organes ne puiſſent s'entretenir dans un état de ſanté. Il en eſt de même des faits que l'on oppoſe au ſentiment que nous défendons; ils prouvent que le germe de l'humanité peut s'altérer, qu'il peut être ſtérile dans quelques hommes, & non pas qu'ils ſoient nés cruels & ſans humanité.

Des inclinations & des goûts qui naiſſent des ſenſations que produiſent les impreſſions des corps ſur les organes de l'homme. Les figures, les couleurs, les ſons, les mouvemens des corps agiſſent ſur nos organes, & font naître dans notre ame différentes ſenſations.

C'eſt par le moyen de ces ſenſations que nous connoiſſons la diſtance, les qualités des corps, leurs rapports avec le nôtre; ſans elles nous ne pourrions faire un pas ſur la terre, & telle eſt la loi de la nature, que les figures, les odeurs, les ſons, les mouvemens produiſent des ſenſations agréables ou déſagréables, ſelon qu'elles ſont favorables ou contraires à la conſervation de notre corps : c'eſt une eſpece de récompenſe que la nature attache à l'uſage des objets deſtinés à ſatisfaire ſes beſoins, ou à le garantir du froid, du chaud, & en général de toutes les incommodités.

La

Digitized by Google

La nature en accordant à l'homme avec profusion tout ce qui eſt néceſſaire à ſes beſoins, lui a donné des organes, des mains, une intelligence capable d'arranger, de combiner, de façonner toutes les productions de la terre : il a fait uſage de tous les dons qu'il a reçus de la nature, il a façonné, combiné, imité toutes ſes productions, les arts ſont nés, & l'homme s'eſt créé de nouveaux plaiſirs.

Réfugié d'abord ſous le feuillage des arbres, il a fait des toits, bâti des cabanes, conſtruit des maiſons.

Les maiſons ſont un aſyle contre l'intempérie des ſaiſons ; elles garantiſſent de l'humidité, elles ſervent à conſerver les fruits, les grains, les légumes ; elles fixent les hommes dans un canton : tous les hommes peuvent jouir de ces avantages, & par conſéquent les arts & l'induſtrie ont rendu toutes les contrées habitables à l'homme.

Il n'y a point de contrée dans laquelle l'homme n'ait à eſſuyer l'intempérie des ſaiſons, des incommodités, des ſenſations déſagréables : par-tout il trouve des reſſources & des remedes contre les ſenſations douloureuſes ou déſagréables ; & telle eſt encore la loi de la nature, que la ceſſation des ſenſations incommodes eſt un plaiſir.

Ainſi par le moyen des arts ou de l'induſtrie, il y a à-peu-près une égale portion de bonheur ſur la terre, pour tous les tems, pour tous les climats, pour tous les hommes ; du moins la nature leur donne par-tout, tout ce qui eſt néceſſaire pour exiſter agréablement, & par conſéquent pour être heureux par toute la terre habitable. Les arts & l'induſtrie ſont donc une ſource de bonheur, & une cauſe de paix parmi les hommes.

L'homme en ſe procurant par ſon induſtrie une habitation ſûre & commode, une nourriture ſaine & abondante, un moyen pour conſerver ſes fruits, ſes légumes, ſes grains, augmente ſon loiſir, il l'emploie à rechercher les choſes qui peuvent rendre ſon habitation plus riante & plus commode, la nourriture plus agréable.

Ces arts ne ſont point un principe de guerre parmi les hommes, ils peuvent au contraire les unir par un commerce d'agrémens & de commodités qu'ils peuvent ſe procurer réciproquement.

Soit que par une ſuite du deſir de connoître, l'ame ſe dégoûte des objets qui l'occupent, ſans l'éclairer, ſoit que l'impreſſion continuelle des mêmes objets ſur ſes ſens, trouble ſon organiſation & la dérange ; il eſt certain que les ſenſations les plus agréables ceſſent de l'être, ſi elles ſont continuelles, & que l'homme fait effort non-ſeulement pour ſe procurer des ſenſations agréables, mais encore pour les varier.

L'homme heureux & tranquille, cherche donc à mettre de la variété dans les objets qui lui procurent des ſenſations agréables ; les arts d'agrément & de commodité naiſſent dans le ſein du loiſir & de l'abondance.

Le travail & la contrainte déplaiſent à l'homme autant que l'uniformité. L'eſprit aime à voir, ou à agir, ce qui eſt la même choſe pour lui ; mais il veut voir & agir ſans peine : & ce qui eſt à remarquer, tant qu'on le tient dans les bornes de ce qu'il peut faire ſans effort, plus on lui donne d'action, plus on lui fait de plaiſir : il eſt actif juſqu'à un certain point, au-delà il eſt très-pareſſeux.

La nature a donc placé l'homme entre l'inconſtance & la pareſſe, même pour les objets que produiſent les arts d'agrément. Le deſir des ſenſations agréables le porte vers tout ce qui peut les procurer, & la crainte de la fatigue, ou l'amour du repos le déterminent à ne les chercher que dans les objets faciles à acquérir, & communs à tous les hommes. Ces arts ne ſont donc point un principe de diſcorde & de guerre. Renfermés dans les bornes que la nature leur preſcrit, ils peuvent contribuer au bonheur de l'homme, en lui procurant des objets de délaſſement, & des plaiſirs qui ne l'empêchent point de s'occuper utilement pour

la société, & qui ne le portent point à nuire aux autres.

Les arts d'agrément n'ayant pour objet ni les besoins, ni les commodités, ni les choses utiles à la santé ou à l'instruction, mais des degrés de délicatesse dans les mets, dans les habillemens; un homme qui feroit consister son bonheur dans la jouissance des productions des arts d'agrément, n'aimeroit que ces objets, n'estimeroit important que ce qui flatte les sens, ne seroit ni actif, ni laborieux; & s'il le pouvoit, forceroit les autres hommes à lui procurer ces objets: mais par les loix de la nature, cet homme, loin d'être heureux, n'éprouveroit que des dégoûts, de l'ennui, des maladies, des malheurs.

Les productions des arts d'agrément ne peuvent contribuer au bonheur de l'homme, qu'en lui procurant des sensations agréables; mais comme il veut toujours être heureux, il ne pourroit le devenir par le moyen des arts d'agrément, qu'autant que leurs productions exciteroient continuellement en lui des sensations agréables: or, il est impossible que les productions des arts d'agrément excitent continuellement dans l'homme des sensations agréables. Ce n'est que par leur action sur les organes, que ces productions excitent des sensations agréables; & elles cessent de produire cet effet, aussi tôt que l'action de ces objets n'est plus nécessaire pour la conservation des corps.

Ainsi, par exemple, les alimens excitent des sensations agréables, tant qu'ils sont nécessaires ou utiles pour la conservation des corps, pour l'harmonie de l'organisation, & ils cessent d'exciter ces sensations agréables aussi-tôt qu'ils sont superflus. L'homme ne peut prolonger la durée de ces sensations agréables, qu'en donnant à ses organes une sensibilité qu'ils n'ont pas reçue de la nature, & aux alimens des saveurs actives & pénétrantes que la terre ne leur donne pas, qui produisent dans les organes des impressions extraordinaires: d'où il résulte que l'homme prend des alimens qui n'ont point avec les organes de la vie, la proportion qu'ils doivent avoir, & que les organes destinés à entretenir la vie du corps, contiennent une plus grande quantité de suc nourricier qu'ils n'en peuvent faire circuler, & qu'il n'en faut pour la nutrition des différentes parties du corps; ensorte qu'il n'y a plus entre les organes & le suc nourricier, la proportion que la nature a établie, ce qui entraine l'altération des visceres & de l'organisation, les infirmités, les douleurs & la mort.

Le suc nourricier devenu surabondant circule avec plus de lenteur, s'épaissit & cause des obstructions. Ce même suc ne peut circuler plus lentement, ou séjourner, sans acquérir une qualité caustique; par ce moyen toutes les fibres des visceres & des organes se trouvent imbibées d'une lymphe irritante; le cerveau même en est rempli; toutes les perceptions deviennent confuses, l'homme devient triste, chagrin, tous les objets extérieurs font sur lui des impressions douloureuses: renfermé en lui-même, il est inquiété sans cesse par l'irritation que produit dans toutes les fibres de son corps, la lymphe acre & corrosive qui les baigne; il est malheureux, & tout dans son corps tend à la mort.

Il en seroit de toutes les productions des arts d'agrément, comme de l'art d'assaisonner les alimens. Un homme, par exemple, qui chercheroit son bonheur dans les meubles agréables & commodes, meneroit une vie fédentaire, ses organes perdroient leurs ressorts, les humeurs ne circuleroient plus avec la viteſſe nécessaire pour y entretenir la fluidité qui leur est nécessaire pour toutes les sécrétions; elles s'épaissiroient, produiroient des engorgemens, des obstructions, toute l'organisation s'altéreroit. l'homme deviendroit mélancolique & malheureux, comme l'expérience journaliere le prouve.

Si pour prévenir ces effets, un homme, sans se fixer à une espece particuliere de sensations agréables, cherchoit son bon-

Digitized by Google

heur dans toutes les ſenſations; tous ſes ſens ſeroient dans une agitation continuelle & violente qui altéreroit bientôt la conſtitution de ſes organes & de ſon corps, & produiroient l'épuiſement, les maladies & la mort.

Ce n'eſt donc point par les productions des arts d'agrément que l'homme doit prétendre être heureux; & par une loi immuable de la nature le bonheur finit, & le malheur commence où naiſſent les arts qui par leurs productions rendent l'homme inutile à la ſociété, ou ennemi des autres hommes.

La nature apprend à l'homme cette vérité par la voie de l'inſtinct & du ſentiment: c'eſt la conſtitution organique de l'homme, c'eſt le dégoût & la douleur qui le rappellent aux vrais beſoins de la nature, à ces beſoins qu'il peut ſatisfaire ſans peine, & ſans troubler la paix & le bonheur de ſes ſemblables.

C'eſt ainſi que la nature affranchit l'homme de l'empire de ſon corps, & qu'elle l'arrache à la tyrannie des ſens, qu'elle l'éleve au-deſſus de l'ordre des êtres purement ſenſibles.

Ces bornes étroites que la nature a preſcrites aux plaiſirs des ſens, tandis qu'elle donne à l'homme un amour inſatiable pour le bonheur, ne prouvent-elles pas que ce n'eſt point dans les ſenſations & dans les objets qui les produiſent, que l'homme doit chercher le bonheur, mais au-dedans de lui-même, dans les ſentimens & dans les affections de ſon ame.

La nature invite par l'attrait du plaiſir, l'homme à faire uſage des objets néceſſaires à la conſervation de ſon corps: mais elle a chargé le dégoût de l'en écarter auſſi-tôt qu'ils ſont inutiles; & s'il eſt rebelle à l'avertiſſement qu'elle lui donne par le dégoût, elle commande à la douleur de repouſſer l'homme vers ſes ſemblables, & de le faire rentrer en lui-même, ou elle fait naître des *inclinations* & des penchans qui ne produiſent pas un plaiſir rapide & fugitif, comme les objets ſenſibles, mais une ſatisfaction vive & conſtante que le tems augmente: elle n'exige que pendant quelques inſtans qu'il s'occupe de ſa conſervation, & ſi je peux parler ainſi, de ſon propre individu; & pendant tout le reſte du tems elle l'invite, elle le preſſe de s'occuper du bonheur des autres. La nature n'attache qu'une ſatisfaction momentanée à l'action qui n'eſt utile qu'à celui qui la commet, & le contentement, la joye produite par une action utile au bonheur général, eſt auſſi durable que la vie. La premiere n'a, ſi je peux parler ainſi, que la ſurface du bonheur, & l'autre en eſt la ſource: ainſi le ſyſtême de l'intérêt perſonnel n'eſt pas le ſyſtême de la nature.

Des inclinations, des penchants & des goûts de l'homme, attachés à ſa qualité d'être penſant. Quelle que ſoit la cauſe qui a produit le monde, il eſt certain que les beſoins auxquels elle aſſujettit les hommes, & les loix qu'elle leur preſcrit pour les ſatisfaire, tendent à les unir étroitement, & les obligent à vivre en paix. Lorſqu'elle les a mis dans cet état, elle fait naître l'humanité pour les obliger à s'aimer, à ſe ſecourir, à ſe défendre: ainſi tout ce que nous avons découvert juſqu'ici dans l'homme, tend naturellement à le mettre dans un état de calme, de repos & de paix.

L'amour du bonheur toujours agiſſant ſur lui, produit des goûts & des inclinations qui reſtent enſevelies dans ceux qui ne jouiſſent pas de ce calme; & tous les ſentimens qui vont naître dans ſon cœur ſeront accompagnés de réflexion: ce ne ſeront plus des mouvemens excités dans l'organiſation de ſon corps, ce ſeront des affections qui naîtront de ſes jugemens; il ne ſera plus confié à la direction de l'inſtinct; il va paſſer ſous l'empire de la raiſon.

Comme l'homme ne ſera point abſolument exempt de maux, même dans cet état de calme, le ſentiment de l'humanité le portera à ſecourir ſes ſemblables, & il en recevra du ſecours.

Dans l'état de foibleſſe, de crainte & de beſoin, les ſecours que les hommes

ſe procurent, ſont des engagemens contractés & remplis par l'intérêt : dans l'état de calme & de paix, un ſervice eſt un bienfait, & le ſentiment qu'il fait naître eſt différent de l'attachement que produit le ſecours que ſe procurent deux hommes attaqués par une bête féroce.

Dans le beſoin extrême, ou dans l'état de crainte & de guerre, l'homme repouſſe & prend en averſion un autre homme qui l'attaque; mais un homme qui dans l'état de calme attaque un autre homme produit une averſion bien différente, il allume dans ſon cœur la haine, la colere, & le deſir de punir celui qui lui a fait du mal.

Entraînés par le beſoin, ou déterminés par la crainte, les hommes réfléchiſſent peu ſur ce qui intéreſſe les autres; mais dans l'état de calme où le ſentiment de l'humanité ſe développe, les hommes partagent en quelque ſorte les biens & les maux de tous ceux qu'ils connoiſſent: aucun n'eſt indifférent pour les actions qui ont de l'influence ſur le bonheur, ou ſur le malheur des autres; tous jugent ces actions, chacun les condamne ou les approuve, & ces différens jugemens ſont ſuivis d'un ſentiment d'eſtime ou de mépris, d'amour ou de haine.

Dans l'état de crainte & de beſoin, l'intérêt porte tous les hommes à ſe ſecourir, & les empêche de ſe nuire, ou de s'attaquer: dans l'état de calme, l'humanité eſt le ſupplément de l'intérêt; elle porte à ſecourir, à rendre heureux, même ceux dont on n'attend aucun ſecours; mais ce ſentiment n'agit point, ou il n'agit que foiblement en faveur de ceux dont les actions ſont nuiſibles aux autres, & que nous jugeons ennemis du bonheur des hommes: ainſi dans l'état de calme & de paix, aucun homme n'eſt indifférent aux jugemens que les hommes portent ſur ſes actions, il deſire qu'ils portent de lui des jugemens favorables, il recherche leur eſtime & leur amour, il craint leur mépris & leur haine.

Les effets que produiſent les actions d'un homme ſur l'eſprit & ſur le cœur des autres, ne lui permettent pas d'être indifférent ſur ſes propres actions, & ſur le principe qui doit les diriger. Il eſt obligé de rentrer en lui-même, il y découvre une regle, une loi qu'il doit ſuivre, il ſe juge lui-même, il s'approuve ou ſe déſapprouve, & devient heureux ou malheureux par cette approbation, ou par cette improbation de ſoi-même.

Enfin, hors de l'état de calme & de paix, où la nature conduit l'homme, il eſt toujours tyranniſé par ſes beſoins ou par la crainte; la crainte & les beſoins abſorbent tous les efforts de ſon eſprit, il ne réfléchit point ſur d'autres objets, il cherche les moyens de ſe procurer des fruits & de ſe garantir des attaques des bêtes féroces; mais il ne réfléchit point ſur la ſtérilité ou ſur la fertilité des arbres, il ne recherche point la cauſe pour laquelle ils produiſent des fruits plus ou moins abondamment: il ſe dérobe à la pluie ou ſe garantit des intemperies des ſaiſons & des climats, ſans réfléchir ſur ce qui les produit. Dans l'état de calme il en eſt étonné, il penſe que ces phénomenes ont une cauſe, il voit que cette cauſe peut procurer ſon bonheur, ou cauſer ſon malheur; puiſqu'elle eſt plus puiſſante que lui, il s'efforce de la connoître, il la craint, il juge qu'elle agit ſur les élémens, comme ſon eſprit agit ſur ſon corps, il regarde cette cauſe comme un eſprit & il l'invoque. L'homme dans cet état de calme devient donc religieux: il voit que cette cauſe produit des biens & des maux, il croit qu'elle s'irrite & qu'elle ſe calme: il cherche ce qui lui plaît ou ce qui lui déplaît, c'eſt-à-dire, ce qu'elle approuve ou ce qu'elle déſapprouve, ce qu'elle aime & ce qu'elle hait. Il ſe fait lui-même une regle ſelon laquelle il juge les actions des autres hommes, & ſes propres actions; il penſe que la cauſe des biens & des maux juge les hommes ſelon cette regle; ainſi la religion à laquelle l'homme s'éleve naturellement, augmente la force de tous

Digitized by Google

les principes de ſociabilité, & les change en loix ſacrées, plus générales & plus puiſſantes que les loix pénales des ſociétés.

Voilà des *inclinations*, des plaiſirs qui n'ont les ſens ni pour principe, ni pour fin, elles n'exiſtent ni dans les animaux, ni dans les ſtupides, ni dans les imbécilles ou dans les inſenſés qui ont tous leurs ſens, & qui font toutes les fonctions animales. Ces *inclinations* naiſſent des jugemens des hommes; elles ſont donc des affections ou des *inclinations* qui n'appartiennent qu'à l'Être raiſonnable & immatériel. *v.* RECONNOISSANCE, AMITIÉ, COLERE, HAINE, CRAINTE, ESTIME, &c. (D.F.)

INCLINATION, PENCHANT, *Gramm. ſynon.* L'*inclination* s'acquiert, le *penchant* eſt inné; le *penchant* eſt violent, l'*inclination* eſt douce. On ſuit ſon *inclination*; le *penchant* entraine. Ils ſe prennent l'un & l'autre en bonne & en mauvaiſe part; on a des *penchans* honnêtes, & des *inclinations* droites, & des *inclinations* perverſes, & des *penchans* honteux.

INCLINATION, *Chymie & Pharmacie*, l'action d'incliner doucement un vaiſſeau, pour en faire couler une liqueur. *v.* DÉCANTER.

INCLINÉ, adj. *Plan incliné* en termes de *Méchanique*, eſt celui qui fait un angle oblique avec l'horiſon.

Il eſt démontré qu'un corps, tel que *D PL. Méc. fig. 74.*, qui eſt appuyé ſur un *plan incliné*, perd toujours une partie de ſa peſanteur; & que la puiſſance ou force *L* néceſſaire pour le ſoutenir dans une direction *AC* parallele au plan, eſt à la peſanteur de *D*, comme la hauteur *BA* du plan eſt à ſa longueur *CA*. Cette propoſition ſe démontre aiſément en décompoſant l'effort abſolu de la peſanteur du corps *D*, ſuivant *QF* en deux efforts *QG*, *QE*, dont l'un *QG* eſt détruit par la réſiſtance du plan auquel il eſt perpendiculaire; & l'autre *QE*, parallele au plan, eſt à l'effort total, comme *QE* eſt à *QF*, c'eſt-à-dire, comme *AB* eſt à *AC*, à cauſe des triangles ſemblables *EQF*, *ABC*; d'où il ſuit que l'inclinaiſon du plan peut être ſi petite, qu'il ne faille qu'une force extrêmement petite pour ſoutenir deſſus un poids conſidérable.

La force avec laquelle un corps peſant deſcend le long d'un *plan incliné*, eſt à la force avec laquelle il deſcendroit perpendiculairement, comme le ſinus de l'angle de l'inclinaiſon du plan eſt au rayon: car le ſinus de l'inclinaiſon eſt au rayon, comme *AB* à *AC*. *v.* DESCENTE.

Suppoſons que l'on connoiſſe la peſanteur d'un corps, & qu'il ſoit queſtion de trouver la puiſſance *P* néceſſaire pour le ſoutenir ſur un *plan incliné D*. J'appelle le poids *W*, & la puiſſance *P*. J'ai par la regle précédente ſin. tot. ſin. incl. comme *V* à *P*, c'eſt-à-dire, comme le rayon eſt au ſinus d'inclinaiſon, ainſi le poids eſt à la puiſſance que l'on cherche; & comme les trois premiers termes ſont donnés, il s'enſuit que le quatrieme l'eſt auſſi.

Les loix du mouvement des corps qui deſcendent ſur des *plans inclinés*, ſont abſolument les mêmes que celles du mouvement des corps qui deſcendent perpendiculairement; avec cette ſeule différence, que la peſanteur doit être diminuée dans la raiſon de la hauteur du plan à ſa longueur. C'eſt pourquoi ſi on appelle *g* la peſanteur abſolue, *h* la hauteur du plan, *l* ſa longueur, il faudra mettre $\frac{gh}{l}$ au lieu de *g* dans les calculs, qui du reſte ſeront abſolument les mêmes. Voyez les articles ACCÉLÉRATION, DESCENTE, FORGE, & l'article PLAN, où les loix dont il s'agit, ſeront détaillées.

INCLUSIVEMENT, adv., *Grammaire & Juriſprudence*, eſt oppoſée à *excluſivement*; il ſignifie que la choſe dont on parle, eſt compriſe dans la convention ou diſpoſition. Par exemple, quand on dit que le mariage eſt défendu par le droit canon juſqu'au quatrieme degré *incluſivement*, c'eſt-à-dire que le quatrieme degré eſt compris dans la prohibition.

INCOGNITO, adv., *Gram. & Hiſt. Mod.*, terme purement italien, qui ſigni-

Digitized by Google

fie qu'un homme eſt dans un lieu, ſans vouloir y être connu. Il ſe dit particulierement des grands qui entrent dans une ville, & qui marchent dans les rues ſans pompe, ſans cérémonie, ſans leur train ordinaire, & ſans les marques de leur grandeur.

Les grands en Italie ont coutume de ſe promener dans la ville *incognitò*, & ils ne ſont pas bien-aiſes qu'on les ſalue dans ces occaſions. Ce n'eſt pas abſolument qu'ils veuillent qu'on les méconnoiſſe, mais c'eſt qu'ils ne veulent point être traités avec les cérémonies, ni recevoir les honneurs dûs à leur rang.

Quand les chevaux des carroſſes des princes, des cardinaux & des ambaſſadeurs, n'ont point de houppes qu'ils appellent *fiocchi*, & que les rideaux des carroſſes qu'ils nomment *bandinelle*, ſont tirés, ils ſont cenſés être *incognitò*, & l'on n'eſt point obligé de s'arrêter, quand ils paſſent, ni de les ſaluer.

Les cardinaux vont auſſi ſans calotte rouge, quand ils veulent être *incognitò*. *v.* CHAPEAU & CARDINAL.

Quand des princes voyagent, & veulent éviter les formalités & les diſcuſſions du cérémonial, ils gardent l'*incognitò*, & prennent un autre nom que leur titre de ſouveraineté; ainſi quand le duc de Lorraine alla en France, il y parut ſous le nom de comte de Blamont.

INCOMBUSTIBLE, adj. m. & f., *Chym.*, corps incapable du véritable embraſement, parce qu'il ne contient point l'aliment propre du feu, que le phlogiſtique n'eſt point principe, ni immédiat ni médiat de ſa compoſition. *v.* COMBUSTION, IGNITION & PHLOGISTIQUE.

INCOMBUSTIBLE, *bois*, *Hiſt. Nat.* On aſſure qu'il ſe trouve en quelques endroits d'Italie des arbres ou arbriſſeaux dont le bois ne brûle point, quand même on le laiſſeroit expoſé pendant pluſieurs heures conſécutives dans un braſier ardent. On ajoute même que les miroirs ardens ne font aucun effet ſur lui; on dit qu'à l'extérieur il reſſemble à du bois de chêne, excepté qu'il eſt plus tendre, & que ſon écorce & ſon intérieur ſont un peu rougeâtres; il ſe coupe & ſe taille aiſément, ſur-tout quand il a paſſé pluſieurs fois par le feu; il tombe au fond de l'eau, quelque petits que ſoient les morceaux; en le mâchant dans la bouche, on n'y trouve point de goût minéral, ni la rudeſſe du ſable.

Vitruve dans ſon *liv. II. chap. ix.* attribue ces propriétés au *larix*; & Pline dit dans le *livre XVI. chap. x.* de ſon hiſtoire naturelle, *excepta larice, quæ nec ardet, nec carbonem facit, nec alio modo ignis vi conſumitur, quam lapides.* Il ſeroit queſtion de ſavoir quel eſt l'arbre que ces auteurs ont appellé *larix*, vû que celui à qui les botaniſtes donnent aujourd'hui ce nom, eſt très-combuſtible. On a auſſi trouvé un bois *incombuſtible* en Eſpagne, près de Séville. Voyez les *Voyages* de Keyſsler, & la *Bibliotheque choiſie* de le Clerc, *tom. XII. pag. 57.*

INCOMMENSURABLE, adj., terme de *Géométrie*, il ſe dit de deux quantités qui n'ont point de meſure commune, quelque petite qu'elle ſoit, pour meſurer l'une & l'autre. *v.* COMMENSURABLE, SOURD & IRRATIONNEL.

Le côté d'un quarré eſt *incommenſurable* avec ſa diagonale, comme le démontre Euclides; mais il eſt commenſurable en puiſſance, parce que le quarré de la diagonale contient deux fois le quarré fait ſur le côté.

On dit auſſi que des ſurfaces ſont *incommenſurables* en puiſſance, lorſqu'elles ne peuvent être meſurées par aucune ſurface commune.

On a démontré aux mots FRACTION & DIVISEUR, que ſi deux nombres a, b, n'ont point de diviſeur commun, autre que l'unité, leurs quarrés aa, bb, leurs cubes a^3, b^3, &c. & ainſi du reſte, n'auront point de diviſeur commun, autre que l'unité; d'où il s'enſuit que le quarré, le cube, &c. d'une fraction $\frac{a}{b}$ eſt toujours une fraction; j'entends ici par fraction toute quantité dans laquelle a ne ſe peut diviſer exactement par b; ſoit que a ſoit plus petit ou plus grand que b:

Digitized by Google

donc tout nombre entier, comme 2, 3, 5, 6, &c. qui ne ſauroit avoir pour racine quarrée un nombre entier, ne ſauroit avoir pour racine quarrée un entier, plus une fraction; donc on ne ſauroit exprimer en nombre la racine quarrée de ces ſortes de nombres; ainſi la racine quarrée de 2, par exemple, eſt *incommenſurable* à l'unité; & en général on appelle *incommenſurable* la racine du degré *m* de tout nombre entier *p*, dont on ne peut trouver la racine du degré *m* en nombres entiers; car il eſt démontré que cette racine ne ſauroit être exprimée par quelque nombre que ce puiſſe être.

A plus forte raiſon, les racines des *incommenſurables* ſont *incommenſurables*, comme le ſeroit, par exemple, la racine de la racine de 2.

Il y a cette différence entre les *incommenſurables* & les imaginaires, 1°. que les *incommenſurables* peuvent ſe repréſenter par des lignes, comme la diagonale du quarré, quoiqu'ils ne puiſſent s'exprimer exactement par des nombres; au lieu que les imaginaires ne peuvent ni ſe repréſenter, ni s'exprimer. *v.* IMAGINAIRE. 2°. Qu'on approche des *incommenſurables* autant qu'on veut par le calcul; *v.* APPROXIMATION, ce qu'on ne peut faire des imaginaires, *v.* EQUATION.

INCOMMODE, adj., *Grammaire & Morale*, il ſe dit de tout ce qui nous gêne, de quelque maniere que ce ſoit. Ainſi un forgeron eſt un voiſin *incommode*. Il y a des vertus *incommodes*; on aimeroit mieux des vices faciles. Il y a d'honnêtes facheux, de bonnes gens très *incommodes*.

INCOMMODÉ, adj., *Marine*, ſe dit d'un vaiſſeau à qui il eſt arrivé quelque accident, comme de perdre quelques-uns de ſes mâts, d'avoir ſa manœuvre en déſordre, d'être déſemparé dans un combat, ou d'avoir une voie d'eau.

INCOMMODER, verb. act., *Gram.*, il ſe prend dans le même ſens qu'*incommode*; mais il a quelques acceptions particulieres. Ainſi l'on dit d'une batterie de canon placée avantageuſement, que l'ennemi en étoit fort *incommodé*; qu'un commerçant a été *incommodé* par les banqueroutes qu'il a ſouffertes; qu'on eſt *incommodé* d'une légere bleſſure, &c.

INCOMMODITÉ, *Médecine*, ſignifie la même choſe que maladie légere. *v.* MALADIE.

INCOMMUTABLE, adj., *Gramm. & Juriſpr.*, eſt ce qui ne peut plus être changé. Un propriétaire *incommutable* eſt celui qui ne peut plus être évincé par aucun retrait, hypotheque, ou autre action.

INCOMMUTABILITÉ, ſ. f., *Gram. & Juriſpr.*; c'eſt lorſque le droit de propriété devient irrévocable en la perſonne d'un acquéreur, lequel ne peut plus être évincé, ſoit par retrait féodal, lignager, ou conventionnel, ou autrement. On dit alors qu'il devient propriétaire *incommutable*. *v.* EVICTION.

INCOMPARABLE, adj., *Gram.*, ce qui eſt ſi parfait dans ſon genre, qu'on ne trouve rien qui puiſſe lui être comparé. Combien de choſes qui ont été *incomparables* autrefois, & qu'on ne daigne plus regarder?

INCOMPATIBLE, adj., *Phyſ.*, qui ne peut ſubſiſter ou demeurer avec un autre ſans le détruire. Ainſi on dit que le froid & le chaud ſont *incompatibles* dans un même ſujet; de même le mouvement & le repos ſont *incompatibles* dans un même corps. Lorſque les états de deux corps ſont *incompatibles*, il doit néceſſairement arriver du changement dans l'état de tous les deux, ou dans celui de l'un des deux. Ainſi quand un corps en mouvement vient en frapper un autre en repos, il faut néceſſairement que le choc le meuve, ou que s'il reſte en repos, le choquant perde ſon mouvement, ou change de direction. *v.* COMMUNICATION.

INCOMPATIBLE, *Juriſpr.*, ſe dit de ce qui ne peut s'accorder avec quelqu'autre choſe. Les bénéfices & les charges ſont *incompatibles* lorſqu'on ne peut les poſſeder en même tems. *v.* BÉNÉFICES & OFFICES.

INCOMPATIBILITÉ, ſ. f., *Juriſpr.*,

Digitized by Google

c'eſt le défaut de pouvoir réunir enſemble certaines fonctions.

Il y a certains bénéfices qui ſont *incompatibles* dans une même perſonne, comme deux bénéfices *ſub eodem tecto*, deux bénéfices-cures, & en général tous bénéfices qui requierent réſidence.

Il y a auſſi *incompatibilité* entre certains offices & emplois, ſoit à cauſe que l'un & l'autre exigent réſidence, ou parce que l'un eſt au-deſſous de la dignité de l'autre, ou d'un état tout différent. *v.* INCOMPATIBLE.

INCOMPETENCE, ſ. f., *Juriſprud.*, eſt le défaut de pouvoir & de juriſdiction en la perſonne d'un juge, pour connoître d'une affaire.

L'*incompétence* procede de pluſieurs cauſes, ſavoir:

1°. En matiere perſonnelle, lorſque le défendeur n'eſt pas domicilié dans l'étendue de la juriſdiction où il eſt aſſigné.

2°. S'il a été aſſigné devant le juge ordinaire, & qu'il s'agiſſe de choſes dont la connoiſſance eſt ſpécialement attribuée à certains juges.

3°. S'il a demandé ſon renvoi devant le juge de ſon privilege.

4°. En matiere criminelle, tout juge eſt compétent pour informer & decreter; mais au-delà de cette inſtruction, chaque juge ne peut connoître que des crimes commis dans l'étendue de ſa juriſdiction.

INCOMPLEXE, adj., *Gram. & Logiq.*, qui n'eſt pas compoſé. On appelle *ſyllogiſmes incomplexes* ceux dont les propoſitions ſont ſimples.

INCOMPOSÉ, (N), adj. *Muſiq.* Un intervalle *incompoſé* eſt celui qui ne peut ſe réſoudre en intervalles plus petits, & n'a point d'autre élément que lui-même; tel, par exemple, que le dièſe enharmonique, le comma, même le ſemi ton.

Chez les Grecs, les intervalles *incompoſés* étoient différens dans les trois genres, ſelon la maniere d'accorder les tétracordes. Dans le diatonique le ſemi-ton & chacun des deux tons qui le ſuivent étoient des intervalles *incompoſés*. La tierce mineure qui ſe trouve entre la troiſieme & la quatrieme corde dans le genre chromatique, & la tierce majeure qui ſe trouve entre les mêmes cordes dans le genre enharmonique, étoient auſſi des intervalles *incompoſés*. En ce ſens, il n'y a dans le ſyſtême moderne qu'un ſeul intervalle *incompoſé*; ſavoir, le ſemi-ton. *v.* SEMI-TON.

INCOMPRÉHENSIBLE, adj., *Gram. & Métaph.*, qui ne peut être compris. Lorſqu'une propoſition eſt *incompréhenſible*, c'eſt ou la faute de l'objet, ou la faute des mots. Dans le premier cas, il n'y a point de reſſource; dans le ſecond, il ſe faut faire expliquer les mots. Si les mots bien expliqués, il y a contradiction entre les idées, la propoſition n'eſt point *incompréhenſible*, elle eſt fauſſe; s'il n'y a ni convenance ni diſconvenance entre les idées, la propoſition n'eſt point *incompréhenſible*, elle eſt vuide de ſens. Il eſt indécent d'en faire de ſemblable à des gens ſenſés. Il y a deux grands principes qu'il ne faut point perdre de vûe: c'eſt qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'y ſoit venu par la voie des ſens, & qui par conſéquent ne doive, en ſortant de l'entendement, retrouver des objets ſenſibles pour ſe rattacher. Voilà en philoſophie le moyen de reconnoître les mots vuides d'idées. Prenez un mot: prenez le plus abſtrait; décompoſez-le; décompoſez-le encore, & il ſe réſoudra en dernier lieu en une repréſentation ſenſible. C'eſt qu'il n'y a en nous que des repréſentations ſenſibles, & des mots particuliers qui les déſignent, ou des mots généraux qui les raſſemblent ſous une même claſſe, & qui indiquent que toutes ces repréſentations ſenſibles, quelque diverſes qu'elles ſoient, ont cependant une qualité commune.

INCONCEVABLE, adj., *Gramm.*, il ſe dit d'une maniere abſolue, ou d'une maniere relative. Dans le premier ſens, *inconcevable* eſt ſynonyme à *incompréhenſible*, voyez ce mot; dans le ſecond on a égard au cours ordinaire des choſes, & c'eſt ſous ce point de vûe qu'on dit d'une choſe *qu'elle eſt incompréhenſible* ou *inconcevable*.

Digitized by Google

concevable. Exemple, si un homme fait une action qui le deshonore, qui renverse sa fortune, qui soit contraire à ses penchans, en un mot dans laquelle on n'apperçoive rien qui ait pû l'annoncer ou la faire prévoir, on dit qu'elle est *inconcevable*.

Inconcevable est encore une expression d'exagération, comme nous en avons une infinité d'autres qui ont perdu toute leur énergie par l'application qu'on en fait dans des circonstances puériles & communes. Ainsi nous disons d'un poëte, qu'il a une peine ou une facilité *inconcevable* à faire des vers.

INCONGRU, INCONGRUITÉ, *Gram.*, le premier se dit des fautes contre la langue ou la logique; & le second, des fautes contre l'honnêteté, la bienséance & les usages reçus.

INCONNU, (N), *Myth.*, Dieu *inconnu*. Les Athéniens avoient un autel dédié au Dieu *inconnu*. Non-seulement Pausanias dans ses *attiques*, mais saint Luc dans les *Actes des apôtres*, le témoignent expressément. On rapporte différemment les raisons que les Athéniens eurent d'honorer ce Dieu *inconnu*. Les uns disent que Philippide ayant été envoyé vers les Lacédémoniens pour traiter avec eux d'un secours contre les Perses, il lui apparut un spectre qui se plaignit de n'avoir point d'autel à Athenes, tandis qu'on y en érigeoit à tous les autres Dieux. Il promit même que si on lui décernoit un culte & des honneurs divins, il secourroit les Athéniens; quelque tems après ils remporterent une victoire, on l'attribua au Dieu *inconnu*, & on lui bâtit un temple & un autel. D'autres disent que dans un tems de peste, les Athéniens s'étant inutilement adressés à tous les Dieux qu'ils connoissoient, sans en recevoir de soulagement, ils crurent que ce fléau leur étoit envoyé par un Dieu qu'ils ne connoissoient pas, & lui dédierent un temple avec cette inscription: Au Dieu d'Europe, d'Asie & de Libye, & au Dieu *inconnu* & étranger. Tertullien dit qu'il y avoit à Rome un semblable temple. *v.* DIEUX, EPIMÉNIDES.

INCONNUE, adj., pris subst., terme d'*Algebre*. On appelle ainsi la quantité qu'on cherche dans la solution d'un problème. *v.* EQUATION, PROBLEME, &c.

INCONSÉQUENCE, INCONSÉQUENT, *Gram. Logiq. & Morale*: il y a *inconséquence* dans les idées, dans les discours & dans les actions. Si un homme conclut de ce qu'il pense ou de ce qu'il énonce le contraire de ce qu'il devroit faire, il est *inconséquent* dans son discours & dans ses idées. S'il tient une conduite contraire à celle qu'il a déja tenue, ou contraire à ses intérêts; il est *inconséquent* dans ses actions. Il y a encore une troisieme *inconséquence*, c'est celle des pensées & des actions, & c'est la plus commune. Il y a mille fois plus d'*inconséquence* encore dans la vie que dans les jugemens. Il ne faut cependant pas dire d'un homme qui tremble dans les ténebres, & qui ne croit point aux revenans, qu'il soit *inconséquent*. Sa frayeur n'est pas libre. C'est un mouvement habituel dans ses organes qu'il ne peut empêcher, & contre lequel sa raison réclame inutilement.

INCONSIDERÉ, adj., *Gram.*, il se dit ou des actions ou des discours, lorsqu'on n'en a pas pesé les conséquences. On se perd par un propos *inconsidéré*; on s'embarrasse par une promesse *inconsidérée*; on se ruine par une largesse *inconsidérée*.

Il se dit aussi des personnes. Vous êtes un *inconsidéré*; vous vous êtes déchaîné contre la galanterie au milieu d'un cercle de femmes.

INCONSTANCE, s. f., *Gramm. & Morale*, indifférence ou dégoût d'un objet qui nous plaisoit; si cette indifférence ou ce dégoût naît de ce qu'à l'examen nous ne lui trouvons pas le mérite qui nous avoit séduit, l'*inconstance* est raisonnable; s'il naît de ce que nous n'éprouvons plus dans sa possession le plaisir qu'il nous faisoit; s'il est le même, mais s'il ne nous émeut plus; s'il est usé pour nous; s'il ne nous fait plus cette impression qui nous enchaînoit; si la fée a per-

Digitized by Google

du ſa baguette, il faut que le charme ceſſe, & l'*inconſtance* eſt néceſſaire. Celui qui fait des vœux qu'il ne pourra rompre; celui qui prononce un ſerment qui l'engage à jamais, eſt quelquefois un homme qui préſume trop de ſes forces, qui s'ignore lui-même & les choſes du monde. Je ne connois qu'un remede à l'*inconſtance*, c'eſt la ſolitude & les ſoins aſſidus. Fuir la diſſipation qui nous répandroit ſur trop d'objets, pour que nous puſſions demeurer à un ſeul. Sur-tout multiplier les ſacrifices. Vous vous rendrez tous les jours l'un à l'autre plus agréables, ſi tous les jours vous vous rendez l'un à l'autre plus néceſſaires. Je ne blâme point l'*inconſtance* qui nous fait abandonner un objet de prix pour un objet plus précieux encore, dans toutes ces bagatelles qui ne ſouffrent point, qui ne ſentent point, & qui font notre bonheur ſans le partager. Mais en amitié, en attachement de cœur, ſi l'on permettoit cette préférence; on quitteroit, on ſeroit quitté, & la porte ſeroit ouverte au plus étrange déréglement.

INCONTESTABLE, adj., *Gramm.*, qui ne peut être conteſté. Il ſe dit d'une rente, d'un fait, d'un titre, d'un droit, &c.

INCONTINENCE, ſ.f., *Morale*, vice oppoſé à la *pudicité*, à la *continence*. *v.* CONTINENCE.

Nous ne décrirons point les diverſes eſpeces d'*incontinence*, elles ne ſont que trop connues, & quelques-unes trop honteuſes pour que la pudeur ne fût pas allarmée d'un pareil détail. Il nous ſuffira donc de quelques remarques ſur ce déréglement dans la recherche des plaiſirs de l'amour.

La corruption qui en réſulte eſt double, parce qu'elle ſe porte d'abord ſur deux perſonnes, & d'ailleurs ſes mauvais effets ſe répandant enſuite ſur pluſieurs, confondent les droits des familles & ceux des ſucceſſions; par conſéquent tout le corps de l'Etat en ſouffre, & la dépopulation de l'eſpece s'en reſſent à proportion que le vice prend faveur.

Il la prend néceſſairement avec le luxe qu'il accompagne toujours, & dont il eſt toujours accompagné; c'eſt ce qu'on vit à Rome ſous les empereurs. Comme leurs loix ne tendoient ni à réprimer le luxe, ni à corriger les mœurs, on afficha ſans crainte le débordement de l'*incontinence* publique.

Il n'eſt pas vrai qu'elle ſuive les loix de la nature, elle les viole au contraire; c'eſt la modeſtie, c'eſt la retenue qui ſuit ces loix. Mais l'exemple, les converſations licentieuſes, les images obſcenes, le ridicule qu'on jette ſur la vertu, la mauvaiſe honte qui a tant de force, établiſſent la licence & la corruption des mœurs dans tout un pays: le nôtre en peut être une aſſez bonne preuve.

Cependant perſonne n'ignore à quel point ces ſortes d'excès ſont funeſtes, & le nombre des hommes *incontinens* eſt aſſez grand pour en donner des exemples; pluſieurs ont péri d'épuiſement dans leurs plus beaux jours, tels que de tendres fleurs privées de leur ſeve par le vent brûlant du midi. Combien d'autres qui ont pris dès leur enfance les germes d'une maladie honteuſe, & ſouvent incurable? La nature, qui n'a voulu accorder aux individus que de courts momens pour ſe perpétuer, agit pour leur conſervation avec la plus grande économie, &, pour ainſi dire, avec la derniere épargne; elle n'opere qu'avec regle & meſure. Si on la précipite, elle tombe dans la langueur. En un mot, elle emploie toute la force qui lui reſte à ſe ſoutenir encore, s'il eſt poſſible; mais elle perd abſolument ſa vertu productrice & ſa puiſſance générative.

* Le vice de l'*incontinence* eſt un de ceux qui nuiſent à la tranquillité & au bonheur de la ſociété. On conviendra d'abord que, quand l'*incontinence* bleſſe les droits du mariage, elle fait au cœur de l'outragé la plaie la plus profonde: les loix romaines, qui ſervent comme de principes aux autres loix, ſuppoſent qu'en ce moment il n'eſt pas en état de ſe poſſéder; de maniere qu'elles ſemblent excuſer en lui le tranſport par lequel il ôte-

Digitized by Google

roit la vie à l'auteur de ſon outrage. Les plus tragiques évenemens de l'hiſtoire, & les figures les plus pathétiques qu'ait inventées la fable, ne nous montrent rien de plus affreux, que les effets de l'*incontinence*, dans le crime de l'adultere.

Ce vice n'a guere de moins funeſtes effets, quand il ſe rencontre entre des perſonnes libres; la jalouſie y produit fréquemment les mêmes fureurs. Un homme, d'ailleurs livré à cette paſſion, n'eſt plus à lui-même; il tombe dans une ſorte d'humeur morne & brute, qui le dégoûte de ſes devoirs: l'amitié, la charité, la parenté, la république n'ont point de voix qui ſe faſſe entendre, quand leurs droits ſe trouvent en compromis avec les attraits de la volupté. Ceux qui en ſont atteints, & qui ſe flattent de n'avoir jamais oublié ce qu'ils doivent à leur état, jugent de leur conduite par ce qu'ils en connoiſſent; mais toute paſſion nous aveugle, & de toutes les paſſions, il n'en eſt point qui aveugle davantage. C'eſt le caractere le plus marqué que la vérité & la fable attribuent de concert à l'amour; ce ſeroit une eſpece de miracle qu'un homme ſujet aux déſordres de l'*incontinence*, donnât à ſa famille, à ſes amis, à ſes citoyens, la ſatisfaction & la douceur que demanderoient les droits du ſang, de la patrie & de l'amitié. Enfin la nonchalance, le dégoût, la molleſſe ſont les moindres & les plus ordinaires inconvéniens de ce vice. Le ſavoir-vivre, qui eſt la plus douce & la plus familiere des vertus de la vie civile, ne ſe trouve communément dans la pratique, que par l'uſage de *ſe contraindre ſans contraindre les autres*, comme le dit fort bien un homme d'eſprit. Combien faut-il davantage ſe contraindre & gagner ſur ſoi, pour remplir les devoirs les plus importans qu'exigent la droiture, l'équité, la charité, qui ſont la baſe & le fondement de toute ſociété? Or, de quelle contrainte eſt capable un homme amolli & efféminé? Ce n'eſt pas que, malgré ce vice, il ne reſte encore de bonnes qualités; mais il eſt certain que par-là elles ſont extraordinairement affoiblies. Il eſt donc conſtant que la ſociété ſe reſſent toujours de la maligne influence des déſordres qui paroiſſent d'abord ne lui donner aucune atteinte. Or, puiſque la religion eſt un frein néceſſaire pour les arrêter, il s'enſuit évidemment qu'elle doit s'unir à la morale pour aſſurer le bonheur de la ſociété. La crainte de Dieu, l'eſpoir d'une récompenſe ſont des motifs bien plus efficaces que toutes les loix civiles, pour engager les hommes à s'acquitter de ce qui les concerne directement eux-mêmes, & à faire pour la ſociété tout ce qu'ordonne la loi naturelle. *

INCONTINENCE D'URINE, *Médecine.* L'*incontinence d'urine* eſt une incommodité ſuffiſamment définie par le nom qu'elle porte, & auquel les médecins n'attachent d'autre ſens que ſon ſens naturel.

Cette incommodité eſt propre à la veſſie: elle ne ſuppoſe aucun vice dans les organes deſtinés à ſéparer l'urine, ni dans cette humeur excrémenticielle. Auſſi l'urine répandue par les ſujets attaqués de la maladie dont il s'agit, eſt-elle, tout étant d'ailleurs égal, pareille à celle que rendent les ſujets ſains; à cela près ſeulement qu'elle peut être un peu plus crue, c'eſt-à-dire privée du ton de couleur qu'elle acquiert dans la veſſie par le ſéjour naturel. C'eſt par-là que l'*incontinence d'urine* eſt diſtinguée du diabete ou flux d'urine. *v.* DIABETE.

L'*incontinence d'urine* eſt encore appellée *piſſement involontaire*, *mictus involuntarius*. L'*incontinence d'urine*, ſans cauſe manifeſte, eſt familiere aux enfans & aux vieillards: elle n'a lieu dans les premiers que pendant le ſommeil; mais les vieillards y ſont expoſés dans tous les tems. L'abus des diurétiques, l'accouchement laborieux, le calcul, les chûtes, l'opération de la taille, le trop long ſéjour dans l'eau froide, l'apoplexie & les affections ſoporeuſes; le plus haut degré de toutes les maladies aigues, &c. peuvent donner lieu à l'écoulement involontaire de l'urine. L'âge & l'éducation en

délivrent les enfans ; mais on la guérit rarement dans les vieillards, comme dans tous les cas où elle reconnoît pour cauſe un vice dans les organes. Tout le monde ſait encore combien ce ſymptôme eſt redoutable dans les maladies aigues.

L'*incontinence d'urine* venant le plus ſouvent du relâchement ou de la paralyſie des organes, on juge que l'ouverture des cadavres ne doit pas nous fournir beaucoup de lumieres : on a vu cependant l'hydropiſie de la moelle de l'épine, la groſſeur des reins demeſurée, des pierres & des ulceres dans ces viſceres (l'auteur de l'article obſerve conſéquemment à l'idée qu'il a donnée de l'*incontinence d'urine*, que l'écoulement qui a été occaſionné par ces vices des reins étoit un vrai diabete, dont le piſſement involontaire n'étoit qu'un ſymptôme), on a trouvé la veſſie racornie & incapable de dilatation, ulcérée, livide & gangrenée, contenant des pierres & des abſces, comprimée par la tumeur de la matrice & autres parties voiſines. On a rencontré les uretheres extrêmement dilatés, ſuppléant à la veſſie qui étoit très-reſſerrée, &c. ſans faire mention de différens déſordres qui donnent lieu aux urines de couler involontairement par le périnée, par le ſcrotum, par l'anus, l'ombilic, &c.

* Cette maladie ancienne & dans un âge très avancé, les forces du corps étant épuiſées, eſt reputée incurable : on abandonne la guériſon à la nature & à l'éducation pour les enfans. Dans les autres cas, on ſe propoſe de donner du reſſort à la veſſie. *

Les aſtringens, tels que l'eau dans laquelle on a éteint des briques rougies au feu, de vin rouge, les roſes de Provins, la grande conſoude, la prêle, la noix de cyprès, le cachou, le maſtic, les martiaux, &c. ſont les remedes les plus propres à fortifier les organes relâchés. On peut donner encore dans la même vûe les aromatiques, tels que la menthe, le calament, le poivre, le girofle, la noix muſcade, &c. C'eſt auſſi pour la même raiſon qu'on préfere la rhubarbe & les myrobolans aux autres purgatifs, lorſque l'état des premieres voies en demande. On propoſe encore les injections aromatiques & fortifiantes, ainſi que les cataplaſmes, les fomentations, les linimens, les demi-bains & les lavemens qui ont la même propriété : on a même vu en cette occaſion de bons effets des bains froids. Tout le monde a entendu parler de la poudre de ſouris & de quelques autres remedes de bonnes femmes que le degré de confiance qu'on y attache peut rendre efficaces. (L'auteur de l'article oſe encore avancer que dans ce cas les médecins doivent avoir peu de confiance à cette confiance.) On fait enfin qu'on a imaginé divers inſtrumens qui, en comprimant la verge & l'urethre, empêchoient l'urine de couler, mais peu de gens peuvent en ſupporter l'incommodité. On a uſé auſſi pour les femmes d'un peſſaire qui produit le même effet, mais on rencontre de leur part la même difficulté. Je ne parle pas de différens vaſes de cuir, de verre ou d'argent, propres à recevoir l'urine, que ceux qui veulent ſe garantir de la mauvaiſe odeur & de la malpropreté portent ſans beaucoup de répugnance.

INCONVENIENT, ſ. m., *Gramm.*, il ſe dit de tout obſtacle qui ſe préſente dans la conduite d'une affaire, & de toutes les ſuites deſavantageuſes qui naiſſent de ſa concluſion. Il n'y a preſque rien qui n'ait ſes avantages & ſes *inconvéniens*. L'homme prudent, qui voit dans l'avenir, ſe garde bien de peſer les uns & les autres relativement au moment.

Inconvénient ſe dit auſſi d'une opinion, d'un ſyſtême, d'une démarche, &c.

INCORPOREL, adj., *Gram. & Métaphyſiq.*, ſubſtance ſpirituelle qui n'a point de corps. *v.* ESPRIT & CORPS.

L'ame de l'homme eſt *incorporelle*, & peut ſubſiſter ſans le corps. *v.* SPIRITUEL, SPIRITUALITÉ, &c.

Les idées indépendantes du corps ne peuvent ni être corporelles, ni être reçues dans un ſujet corporel. Elles nous

Digitized by Google

découvrent la nature de notre ame, qui reçoit ce qui eſt *incorporel*, & qui le reçoit au-dedans de ſoi d'une maniere *incorporelle*, excepté le mouvement que mon ame reçoit quand je me meus, & qu'elle reçoit tout-à-fait à la maniere des corps. Voilà donc une modification diviſible dans un ſujet indiviſible.

INCORPOREL, *Juriſpr.*, ſe dit des choſes non-matérielles, qui conſéquemment n'ont point de corps, & que l'on ne peut toucher corporellement, telles que ſont les droits & actions qu'on appelle *droits incorporels*. *v.* DROITS.

INCORPORER, verbe actif, *Gram.*, c'eſt en général unir un corps à un autre; il ſe dit au ſimple & au figuré. Ces ſubſtances s'*incorporent* facilement l'une avec l'autre. On a *incorporé* cette troupe dans celle-ci. Les vaincus furent *incorporés* aux vainqueurs. Le vice s'*incorpore* à l'homme; & il faut plus de tems encore pour l'en ſéparer, qu'il n'en a fallu pour le prendre.

INCORPORER, *Pharmacie*, c'eſt lier & donner une certaine conſiſtance à un corps pulvérulant, pour en former un électuaire, un bol, un liniment, un onguent; en un mot un remede interne ou externe ſous forme ſolide, en l'introduiſant peu-à-peu dans un ſyrop, une conſerve, une graine ou tout autre excipient.

INCORRECTION, ſ. f., *Gram. Littér. Deſſein.* Si le ſtyle s'écarte ſouvent des loix de la grammaire, on dit qu'il eſt *incorrect*, qu'il eſt plein d'*incorrection*. Si une figure deſſinée peche contre les proportions reçues, on dit qu'elle eſt *incorrecte*. Le reproche d'*incorrection* ſuppoſe un modele connu, auquel on compare l'imitation. *v.* CORRECTION.

INCORRIGIBLE, adj., *Gram.*, qui ne peut être corrigé. L'imbécillité, l'opiniâtreté & les paſſions rendent les hommes *incorrigibles*. Ou ils ne conçoivent pas la vérité des conſeils qu'on leur donne, ou ils en conviennent, & n'ont pas la force de les ſuivre. Je ne ſais pas comment on corrige les enfans mal-nés; il y a des vices de l'eſprit qui ſont *incorrigibles*. On ne donne pas de la ſenſibilité à ceux qui n'en ont point: je doute qu'on rectifie le jugement. Si un enfant pêche par défaut de ſenſibilité, il faut lui imprimer profondement des idées d'ordre & de juſtice: heureux s'il peut les recevoir & les conſerver! Quand on trouve trop de difficultés à affoiblir une paſſion, il faut en fortifier une autre, & n'abandonner un enfant à ſon ſort, qu'après avoir tout tenté pour le corriger.

INCORRUPTIBLE, adj., *Gram.*, qui n'eſt point ſujet à corruption. *v.* CORRUPTION. Il n'y a rien dans la nature d'*incorruptible*. Cependant la corruption ne ſe dit guere que des ſubſtances animales & végétales. On regarde les ſels, les pierres, les métaux, &c. comme *incorruptibles*. Les ſels ſe diſſolvent, ſe décompoſent, les pierres tombent en poudre, les métaux ſe réduiſent en chaux, encore faut-il en excepter l'or.

Incorruptible ſe dit au figuré. Un juge *incorruptible*. Il y a peu de gens dont la probité ſoit *incorruptible*.

INCORRUPTIBLES, (R), *Hiſt. Eccl.*, hérétiques du ſixieme ſiecle. Ils diſoient que le corps de Jeſus-Chriſt étoit *incorruptible*, c'eſt-à-dire que, dès qu'il fut formé dans le ſein de ſa mere, il ne fut plus ſuſceptible d'aucune altération, d'aucun changement, pas même par les paſſions corporelles & innocentes; enſorte qu'avant ſa mort, il mangeoit ſans beſoin, ainſi qu'après ſa réſurrection. L'empereur Juſtinien embraſſa lui-même cette héréſie & la ſoutint de toute ſon autorité. Il perſécuta même les évêques pour les forcer à l'admettre; mais preſque tous furent inébranlables.

INCOURT, (N), *Géog. Mod.*, mairie des Pays-Bas Autrichiens dans le duché de Brabant, & dans le quartier de Louvain. Elle renferme avec un bourg de ſon nom, la baronnie de Perweys, & l'ancienne ſeigneurie de Maleve. (D. G.)

INCRASSANT, *ou* EPAISSISSANT, *Médecine thérapeutique*. Les médecins appellent *incraſſation*, ou *épaiſſiſſement* pro-

Digitized by Google

curé aux humeurs par des remedes, le changement de ces humeurs trop fluides, trop subtiles, en une consistance plus dense, plus tenace, plus grossiere.

La plus grande fluidité, qu'on a aussi appellée *la dissolution des humeurs*, a été un vice très-anciennement observé; & la vue de la corriger par des remedes, est comptée parmi les indications médicinales dès le commencement de la médecine rationnelle. Mais les anciens, les Galenistes sur-tout n'ont considéré ce vice que dans les humeurs excrémenticielles, & principalement dans la bile. Ils le regardoient comme un obstacle à l'évacuation suffisante & utile de ces humeurs, comme les empêchant de céder à l'action de la force expultrice, ou comme propre à une humeur particuliere, qui étant mêlée à la masse du sang, l'agitoit, le raréfioit, produisoit l'orgasme. *v.* ORGASME. Wedel & Juncker auteurs modernes, qui sont mis avec raison au premier rang pour la théorie de l'action des médicamens, ne donnent point d'autre idée de l'état des humeurs qui indique l'*incrassation*.

C'est une invention, & vraisemblablement un préjugé de notre siecle, que l'opinion d'une dissolution de la masse entiere des humeurs, du sang proprement dit, de la lymphe, &c. & que le projet de les épaissir par les secours de l'art.

La médecine moderne emploie à produire l'*incrassation*, entendue en ce dernier sens, des remedes de différentes vertus. Les évacuans de toutes les especes, par le moyen desquels on chasse du corps la partie la plus liquide de la masse du sang; l'exercice pour fortifier les organes qui font mis par-là en état de condenser les humeurs; les remedes toniques, acides, acerbes, austeres dans la même vue; les astringens styptiques vulgaires, qu'on croit alterer directement & immédiatement la consistance des humeurs; les anodins, & antispasmodiques, antorgasmiques, qui font sensés agir en calmant leur fougue; & enfin les *incrassans*, proprement dits, qui font le sujet propre de cet article. Voyez sur l'action des autres remedes que nous venons d'indiquer leurs articles particuliers: ÉVACUANT, EXERCICE, STYPTIQUE, &c.

Les remedes appellés *incrassans* par excellence sont des substances fournies par le regne végétal, & par le regne animal, fades, modores, collantes, solubles dans les liqueurs aqueuses, qu'elles épaississent & qu'elles rendent gluantes sensiblement; & qui étant digérées & portées dans la masse du sang, sont censées y produire le même effet par une vraie mixtion, interposition, introsusception de leur substance entiere & inaltérée, *immediatâ & substantiali sui miscelâ, interpositione, introjusceptione, solutione*.

Les médicamens auxquels on accorde éminemment cette propriété, sont la plûpart des substances muqueuses, végétales, & animales, & principalement les émulsions ordinaires sucrées, le suc & les décoctions de réglisse; les décoctions ou tisannes de citrouille, de carouge, de racine de guimauve, de grande consoude, qui est bien plus mucilagineuse que styptique, &c. l'orge, le riz, l'avoine, le sagou, & presque tous les farineux, *v.* FARINEUX, soit en décoction, soit préparés en crême, ou en potage avec l'eau, le lait; les émulsions végétales, comme le lait d'amande, &c. ou le bouillon; les décoctions, & le syrop de chou rouge, & de navet; les châtaignes, le chocolat appellé de *santé*, les sucs gélatineux animaux, tels que la gelée de corne de cerf, les bouillons de limaçons, de grenouilles, & ceux de jeunes animaux; comme poulets & veaux, les brouets, ou bouillons légers de ces dernieres viandes appellés communément *eau de poulet*, *eau de veau*, les bouillons de veau au bain-marie fort usités à Montpellier, les œufs, le lait & les laitages, &c.

Pour évaluer exactement les vertus réelles de ces substances, il faut observer,

Premierement, que ce sont ici de véritables alimens, des alimens purs & pro-

Digitized by Google

prement dits *exquisita*, des alimens qui ne sont point du tout médicamenteux. *v.* NOURRISSANT & MÉDICAMENT.

Secondement, que toutes ces substances, & en général toutes les substances propres à nourrir les animaux, sont sujettes à un changement spontané, appellé *fermentation*, *v.* FERMENTATION, & que le premier effet de ce changement est de détruire la viscosité de ces substances, qui ne leur est ensuite jamais rendue par aucune altération ultérieure.

Troisiemement, que ces substances éprouvent dans l'estomac & dans les intestins une altération qui détruit encore plus puissamment leur consistance, leur viscosité, & qu'elles ne fournissent constamment au sang qu'une liqueur toujours très-fluide & très-tenue, savoir, le chyle, lequel recevant des élaborations ultérieures dans les organes de la sanguification, est absolument différent, dégénéré de la matiere qui l'a fourni, avant d'être véritablement incorporé, assimilé avec le sang.

Quatriemement, qu'il n'en est pas moins vrai que lorsqu'on mange des corps farineux & des doux non fermentés, la salive, & vraisemblablement les humeurs œsophagiene & gastrique sont épaissies & rendues gluantes.

Cinquiemement, il est observé encore que ceux qui tirent leur nourriture ordinaire des corps farineux non fermentés, comme du bled de Turquie & des chataignes, qui sont l'aliment commun des habitans de plusieurs provinces, que ces hommes, dis-je, sont gros, gras, pour ainsi dire empâtés, & en même-tems lourds, paresseux, foibles.

On peut tirer de ces observations les conséquences suivantes :

Premierement, que les remedes appellés *incrassans* ne sont pas proprement des médicamens ; & que puisqu'ils sont au contraire de simples & véritables alimens, ils doivent être employés à grande dose, & pendant long-tems, s'ils sont en effet indiqués quelquefois.

Secondement, qu'on évalue très-mal leur opération sur les humeurs du corps vivant, dans le sein desquelles ils sont introduits par la route commune du chyle, & après avoir essuyé divers changemens considérables, en estimant cette opération par les effets de ces substances inaltérées sur des liqueurs mortes, *inertes*, contenues dans des vaisseaux purement passifs, *in vitro*, & que s'il n'est pas démontrable à la rigueur que ces prétendus *incrassans* n'operent sur les humeurs aucun épaississement direct & immédiat, du moins cette assertion est-elle très-vraisemblable : sur quoi on peut faire cette remarque singuliere, que de tous les moyens d'*incrassation* artificielle proposés au commencement de cet article, le plus vain, le plus nul, du moins le plus incertain, c'est l'emploi des matieres appellées *incrassantes* par excellence.

Troisiemement, que l'épaississement réellement causé à la salive, & les sucs œsophagien & stomacal, par l'usage des farineux non fermentés, & sur-tout des doux exquis, n'infirme en rien le sentiment que nous venons de proposer, parce que ces sucs sont immédiatement imprégnés, chargés de ces substances immuées, inaltérées. Cette considération en fournit une autre qui est immédiatement liée à la premiere ; c'est qu'il n'y a que les sucs & les organes digestifs qui soient évidemment affectés par nos *incrassans*, & qu'ainsi l'on peut raisonnablement déduire leurs vertus médicinales, s'ils en ont en effet, de leur action sur les sucs & sur ces organes.

Quatriemement enfin, que le mol embonpoint des *alphitophages*, ou mangeurs de farine, ne prouve rien en faveur de la théorie vulgaire, c'est-à-dire de celle qui fait agir ces matieres dans le corps comme dans les vaisseaux chymiques ; car certainement être gros & gras, n'est pas la même chose qu'avoir les humeurs épaisses & visqueuses.

Mais comme un moyen curatif peut être très-utile, quoiqu'on n'ait qu'une fausse théorie de son action, & que par conséquent, après avoir démontré l'in-

Digitized by Google

ſuffiſance de celle-ci, il reſte à ſavoir encore quels ſont les uſages des corps bien ou mal nommés *incraſſans*. Nous dirons premierement que l'eſpece d'aliment pur, doux, de facile digeſtion, abondant en matiere nutritive, auquel on a donné le nom d'*incraſſant*, eſt bon, & vraiſemblablement à cauſe des qualités que nous venons d'y remarquer dans les cas ſuivans.

On les donne communément & avec ſuccès aux perſonnes ſeches, exténuées, épuiſées par le travail, ou par un uſage exceſſif de l'acte vénérien; aux phtiſiques, à ceux qui ſont attaqués de toux opiniâtres, qui ſont dans le maraſme, ou dans la fievre hectique; à ceux qui ſont ſujets aux dartres, aux éreſipelles, aux rhumatiſmes; dans les ophtalmies, avec écoulement d'humeurs abondantes & âcres; dans le ſcorbut, les flux de ventre collicatifs, les ſueurs abondantes, la fievre ardente putride, &c.

Il nous reſte à obſerver que nous avons dans l'art, outre ces *incraſſans* généraux, des *incraſſans* particuliers, d'une humeur excrémenticielle particuliere, c'eſt-à-dire des *incraſſans*, dans le ſens des anciens; ſavoir, ceux qu'on deſtine à épaiſſir l'humeur bronchique, ou à mûrir la matiere des crachats dans les rhumes. Ces remedes ſont une eſpece de béchique, ou pectoral. *v.* PECTORAL, *Méd. therap.*

INCRÉDULE, INCRÉDULITÉ, (R), *Morale.* L'*incrédulité* eſt une diſpoſition d'eſprit qui nous fait rejetter les choſes, à moins qu'elles ne nous ſoient bien démontrées: en ce ſens l'*incrédulité* eſt une qualité louable, excepté en matiere de foi.

Il y a deux ſortes d'*incrédulité*, l'une réelle & l'autre ſimulée.

L'*incrédulité réelle* ne peut être vaincue que par des raiſons ſupérieures à celles qui s'oppoſent dans notre eſprit à la croyance qu'on exige.

Il faut abandonner à ſon malheureux ſort l'*incrédulité* ſimulée; il faut attendre cette ſorte d'hypocrite au dernier moment, à ce moment où l'on n'a plus la force de s'en impoſer à ſoi même ni aux autres.

L'on prend encore l'*incrédulité* pour cet entêtement opiniâtre de ceux qui malgré les bonnes raiſons de croire, ne veulent point s'y ſoumettre: dans ce ſens l'*incrédulité* n'eſt oppoſée à la crédulité que comme un extrême l'eſt à l'autre, & on ſait que deux extrêmes peuvent être également vicieux. Croire ſans raiſon, c'eſt être crédule; ne point croire où il y a raiſon de croire, c'eſt être *incrédule*. Dans le premier cas, c'eſt foibleſſe: dans le ſecond, c'eſt opiniâtreté & ſouvent vanité, envie de ſe diſtinguer, &c. Voilà pourquoi la crédulité eſt plus pardonnable que l'*incrédulité*; car il eſt plus pardonnable d'être foible, que d'être têtu & orgueilleux. Mais, la vraie raiſon qui rend l'*incrédulité* ſi dangereuſe, quel qu'en ſoit le motif, c'eſt qu'elle conſiſte à rejetter un remede & un ſecours dont on a beſoin; outre qu'elle a d'ordinaire la folie & la méchanceté d'empêcher, autant qu'elle peut, les autres de le recevoir.

INCRÉÉ, adj., *Gramm.*, qui n'a point eu de commencement, & conſéquemment n'aura point de fin. Tous les anciens philoſophes ont dit, rien ne ſe fait de rien; ainſi la matiere étoit, ſelon eux, *incréée*, éternelle. Pour nous, il n'y a que Dieu qui ſoit *incréé*. Voyez les articles DIEU & CRÉATION.

INCRÉMENT, dans la *Géométrie* ſe dit de la quantité dont une quantité variable décroît ou diminue, ſa diminution ou ſon décroiſſement s'appelle encore alors *incrément*; mais l'*incrément* eſt négatif. *v.* DIFFÉRENTIEL & FLUXION.

M. Taylor a appellé *incrémens* les quantités différentielles. Voyez ſon ouvrage intitulé *Methodus incrementorum*, &c.

INCROYABLE, adj., *Gram.* & *Métaphyſiq.*, ce qui ne nous paroît pas digne de foi. Il faut avoir égard aux circonſtances, au cours ordinaire des choſes, à la nature des hommes, au nombre de cas où de pareils évenemens ont été

Digitized by Google

été démontrés faux, à l'utilité, au but, à l'intérêt, aux paſſions, à l'impoſſibilité phyſique, aux monumens, à l'hiſtoire, aux témoins, à leur caractere, en un mot, à tout ce qui peut entrer dans le calcul de la probabilité, avant que de prononcer qu'un fait eſt digne ou indigne de notre croyance.

Le mot *incroyable* eſt hyperbolique, comme dans ces exemples : Xercès fit paſſer dans la Grece une multitude *incroyable* de ſoldats. Alexandre ſe plaiſoit à tenter des choſes *incroyables*.

Celui qui ne trouve rien d'*incroyable* eſt un homme ſans expérience & ſans jugement.

Celui qui ne croit rien, & à qui tout paroît également impoſſible, a un autre vice d'eſprit qui n'eſt pas moins ridicule.

Il y a une telle diverſité dans la conſtitution générale des hommes, qu'il n'y en a pas deux à qui un même fait paroiſſe également croyable ou *incroyable*. Faites-en l'expérience, & vous verrez que celui-ci vous dira que la vraiſemblance que telle choſe eſt, à la vraiſemblance qu'elle n'eſt pas, eſt dans le rapport de 1 à 10, & l'autre dans le rapport de 1 à 1000.

INCRUSTATION, ſ. f., *Hiſt. Nat. Minéralog.* On nomme ainſi une croûte ou enveloppe de pierre qui ſe forme peu-à-peu autour des corps qui ont ſéjourné pendant quelque tems dans de certaines eaux. L'*incruſtation* ne doit pas être confondue avec la pétrification ; cependant elle peut contribuer beaucoup à nous faire connoître la maniere dont elle s'opere. Les *incruſtations* varient avec la nature de la terre qui a été diſſoute, ou du moins diviſée par les eaux ; mais les *incruſtations* les plus ordinaires ſont calcaires, parce qu'il n'y a point de terre qui ſoit plus diſpoſée à être miſe en diſſolution que la terre calcaire. Il y a auſſi des *incruſtations* ochracées ou couleur d'ochre, parce que la terre dont les eaux étoient chargées étoit mêlée de parties ferrugineuſes qui ſe ſont dépoſées avec elle ſur les corps qui ſéjournent dans ces eaux, & ont formé peu-à-peu une croûte ou enveloppe autour d'eux : de cette derniere eſpece ſont les *incruſtations* fameuſes qui ſe font dans les eaux thermales des bains de Carlsbade en Bohême ; elles ſe forment très-promptement, & prennent aſſez exactement la figure des plantes, des bois & des autres corps qu'on y laiſſe tremper ; elles ſont d'un beau rouge pourpre ou foncé. Les eaux d'Arcueil, près de Paris, ont auſſi la propriété de former très-promptement une croûte autour des corps qu'on y laiſſe ſéjourner, & elles bouchent au bout d'un certain tems les tuyaux de plomb par où elles paſſent.

Il y a auſſi des *incruſtations* métalliques ; telles ſont celles que l'on voit ſur certaines pierres, ſur leſquelles on remarque un enduit ou une croûte de pyrite ou de cuivre ; mais celles là ſont formées par les exhalaiſons minérales. *v.* MINES.

On appelle auſſi *incruſtations* l'enduit qui ſe forme peu-à-peu ſur les parois des grottes & des cavernes : ces dernieres doivent leur origine aux eaux chargées de ſucs lapidifiques, qui ſuintent au-travers des rochers & y dépoſent la partie terreuſe, qui ſe durcit à l'air, & forme une croûte que l'œil peut aiſément diſtinguer de la roche ou pierre à laquelle elle s'eſt attachée : c'eſt ainſi que ſe forment les ſtalactites. *v.* STALACTITE.

Dans les chambres graduées des ſalines, où l'on fait paſſer l'eau chargée de ſel par-deſſus des fagots ou des épines, il ſe forme auſſi au bout de quelque tems autour de ces corps des *incruſtations* qui ont exactement la figure du corps autour duquel elles ſe ſont *incruſtées*. L'on voit quelquefois des nids d'oiſeaux, des branches, &c. qui ſont ainſi *incruſtés*, & que les perſonnes peu inſtruites regardent comme des pétrifications rares & ſingulieres.

Tout le monde a un exemple familier de l'*incruſtation* dans l'enduit qui ſe forme journellement ſur les parois des vaiſſeaux dans leſquels on fait bouillir de l'eau ; on voit que leur intérieur ſe tapiſſe d'une croûte terreuſe, qui à la

Digitized by Google

longue prend la conſiſtance d'une pierre.

INCRUSTATION, *Archit. Rom.*, en latin *incruſtatio*, ou *tectorium opus*, dans Vitruve; ſorte d'enduit dont les murs, les planchers, les toits, les pavés, les friſes & autres parties des temples, des palais & des bâtimens étoient couvertes comme un pain l'eſt de croûte.

On diſtinguoit chez les Romains quatre ſortes d'*incruſtations* principales, qui compoſoient ce genre d'ornement, & dont le lecteur ne ſera pas fâché d'être inſtruit.

La premiere eſpece ſe faiſoit d'un ſimple enduit de mortier; ſi c'étoit de chaux, les architectes romains qui ne s'en ſervoient qu'à blanchir, le nommoient *albarium opus*; s'il y avoit du ſablon, de l'arene mêlée avec de la chaux, *arenatum*; & ſi c'étoit du marbre abattu & pulvériſé, *marmoratum*: c'eſt de telles *incruſtations* que Pline parle *liv. XXXVI, chap. xxiij*, quand il dit: *Tectorium, niſi ter arenato, & bis marmorato inductum eſt, non ſatis ſplendoris habet.* Voilà la ſeule *incruſtation* connue dans le ſiecle des Curtius & des Fabricius; mais cette ſimplicité ne dura pas long-tems.

La ſeconde eſpece d'*incruſtation* qui ſuivit de près, s'exécutoit avec des feuilles de marbre appliquées ſur la ſurface des murs. Les maiſons des grands en furent parées ſur la fin de la république. Cornelius Népos veut que Mamurra, chevalier romain, ſur intendant des architectes de Jules-Céſar dans les Gaules, ſoit le premier qui revêtit ſa maiſon du mont Cœlius de feuilles de marbre ſciées en grandes & fines tables. Lépide & Luculle l'ayant imité, cette invention s'accrut merveilleuſement par d'autres citoyens également riches & curieux, & ſur-tout par les empereurs.

On ne ſe contenta plus d'expoſer à la vûe le marbre en œuvre, on commença ſous Claude à le peindre ou à le teindre, & ſous Néron à le couvrir d'or, & à le mettre en compartimens de couleurs, qu'on diverſifioit, pommeloit, mouchetoit, & ſur leſquels on faiſoit des figures de toutes ſortes de fleurs, de plantes & d'animaux. C'eſt ce que Pline, *livre XXXV, chap. j.* nous apprend dans ſon ſtyle pittoreſque: *Jam verò pictura in totum marboribus pulſa jam quidem & auro: nec tantùm ut parietes toti operiantur, verùm & interraſo marmore, vermiculatis ad effigies rerum & animalium cruſtis. Non placent jam abaci, non ſpatia montis in cubiculo delitentia. Capimus & lapidem pingere. Hoc Claudii principatu inventum, Neronis verò, maculas, quæ non eſſent, in cruſtis inferendo, unitatem* variare: *ut ovatus eſſet Numidicus; ut purpurâ diſtingueretur Synnadicus, qualiter illos naſci optarent delitiæ: montium hæc ſubſidia deficientium.*

Pline veut dire dans ce bel endroit, que les eſprits des Romains de ce tems-là étoient tellement portés par le luxe à ce genre de recherches, qu'ils ne goûtoient plus les grandes tables de marbre quarrées, *abaci*, ni celles qui décoroient leurs appartemens, ſi elles n'étoient peintes ou teintes de couleurs étrangeres. Les marbres de Numidie & de Synnada en Phrygie, qui étoient les plus précieux de tous, ne leur paroiſſoient plus aſſez beaux, à cauſe de leur ſimplicité. Il fallut marqueter, diaprer, jaſper de pluſieurs couleurs ceux que la nature avoit produits d'une ſeule. Il falloit que le marbre numidien fût chargé d'or, & le ſynnadien teint en pourpre: *ut ovatus eſſet numidicus, ut purpurâ diſtingueretur ſynnadicus*; on ſous-entend *lapis*, qui précede un peu plus haut. Dupinet transformant, comme un autre Deucalion, des pierres en des hommes, a pris les deux mots *numidicus* & *ſynnadicus* pour deux citoyens romains, l'un décoré du triomphe, qu'on appelloit *ovatio*, & l'autre revêtu de pourpre.

Les marbres numidien & ſynnadien ſont les mêmes que Stace appelle *lybicum, phrygiumque ſilicem*, dont la maiſon de Stella Violantilla étoit toute *incruſtée*, ainſi que du marbre verd de Lacédémone.

Hîc libycus phrygiuſque ſilex; hîc dura Laconum
Saxa virent.

Digitized by Google

Le marbre de Numidie, *ovatus*, signifie *auratus*, chargé d'or, parce qu'on doroit le marbre avec du blanc-d'œuf, comme on dore le bois avec de l'or en couleur.

Pour ce qui eſt de la teinture des marbres, cet art étoit déja monté à une telle perfection, que les ouvriers de Tyr & de Lacédémone, ſi ſupérieurs dans la teinture du pourpre, portoient envie à la beauté & à l'éclat de la couleur purpurine qu'on donnoit aux marbres. C'eſt Stace qui nous en aſſure encore.

Rupeſque nitent, quein purpura ſæpe
Oebalis, & Tyrii moderator livet ahene.

Le troiſieme genré d'*incruſtation* dont les Romains décoroient leurs bâtimens en dedans & en dehors, s'exécutoit avec de l'or ou de l'argent pur. Cette ſorte d'*incruſtation* ſe pratiquoit en deux manieres; ſavoir, ou par ſimples feuilles d'or & d'argent battu, ou par lames ſolides de l'un & de l'autre métal. Les Romains firent des dépenſes incroyables en ce genre.

La dorure en feuilles du temple de Jupiter Capitolin par Domitien, coûte ſeule plus de douze mille talens, c'eſt-à-dire, plus de trente-ſix millions de livres de France. Plutarque, après avoir parlé de cette dorure ſomptueuſe du capitole, ajoute: ſi quelqu'un s'en étonne, qu'il viſite les galeries, les baſiliques, les bains des concubines de Domitien, il trouvera bien depuis s'émerveiller davantage.

La mode s'établit chez les particuliers de faire dorer les murs, les planchers & les chapiteaux des colonnes de leurs maiſons. *Laquearia, quæ nunc, & in privatis domibus auro teguntur, e templo Capitolino, tranſtere in cameras, in parietes quoque, qui jam & ipſi tanquam vaſa inaurantur*, nous dit Pline, *liv. XXXV. cap. iij.*

C'étoit une choſe ordinaire à Rome du tems de Properce, de bâtir de marbre de Ténare, & d'avoir des planchers d'ivoire ſur des poutres dorées. Les deux vers ſuivans l'indiquent.

Quod non Tænaris domus eſt mihi fulta metallis,
Nec camera auratas inter eburna trabes.
Propert. *Eleg. 5.*

L'autre *incruſtation* d'or conſiſtoit en lames ſolides de ce métal, paſſées par les mains des orfevres, & appliquées aux poutres, lambris, ſolives des maiſons, portes des temples, & maçonnerie d'amphithéatres. Ces lames d'or ſont déſignées dans les auteurs par ces mots, *craſſum, vel ſolidum aurum*, pour les diſtinguer des feuilles d'or battu, qu'ils nommoient *bracteas*, & qui ſervoient aux ſimples dorures: il faut bien que cet uſage d'*incruſtation* de lames d'or fût commun ſous l'empire de Domitien, puiſque Stace parlant du tems où l'ancienne frugalité regnoit encore, dit dans *ſa Thébaïde, liv. I.*

Et nondùm craſſo laquearia fulta metallo,
Montibus aut late Graiis effulta nitebant
Atria.

Lucain nous aſſure que les poutres du palais de Cléopatre avoient été couvertes de ces *incruſtations* de lames d'or; ce qu'il met au rang des ſuperfluités des ſiecles les plus corrompus, qui les euſſent à peine ſouffertes dans un temple.

Ipſe locus templi (quod vis corruptior ætas
Exſtruat) inſtar erat; laqueataque tecta ferebant
Divitias, craſſumque trabes abſconderat aurum.

Toutefois rien ne reſſemble en ce genre à la magnificence preſque incroyable que déploya Néron en faiſant revêtir intérieurement de lames d'or tout le théatre de Pompée, lorſque Tiridate, roi d'Arménie, vint le voir à Rome, & même pour n'y demeurer qu'un ſeul jour: auſſi ce jour, tant à cauſe de la dorure de ce théatre, que pour la ſomptuoſité de tous les vaſes & autres ornemens dont on l'enrichit, fut appellé le *jour d'or. Claudii ſucceſſor Nero, Pompeii theatrum operuit auro in unum diem*, quod Tiridati, *regi Armeniæ oſtenderet*, dit Pline, *liv. XXXIII. cap. iij.* Ce n'eſt donc pas ridiculement que le poëte Aſconius, parlant de la ville de Rome, la caractériſe en ces termes:

Prima urbs inter Divûm domus, aurea *Roma.*

Quant aux lames d'argent, Séneque nous raconte que les femmes de ſon ſiecle avoient leurs bains pavés d'argent pur, enſorte que le métal employé pour la table, leur ſervoit auſſi de marche-pied. Argento *fœminæ lavantur, & niſi argentea ſint ſolia, faſtidiunt, eademque materia & probris ſerviat, & cibis.*

On en étoit venu juſqu'à enchâſſer dans le parquetage des appartemens, des perles & des pierres précieuſes. *Eò deliciarum pervenimus, ut niſi* gemmas *calcare nolimus.* Et Pline dit à ce ſujet qu'il ne s'agiſſoit plus de vanter des vaſes & des coupes enrichies de pierreries, puiſque l'on marchoit ſur des bijoux, que l'on portoit auparavant ſeulement aux doigts.

Stace n'a point oublié ce trait de luxe effréné, lorſque décrivant une maiſon de campagne appartenante à Manlius Vopiſcus, il ajoute:

Vidi artes, veterumque manus, variiſque metalla
Viva modis: labor eſt, auri memorare figuras:
Aut ebur, aut dignas digitis contingere gemmas.
Dum vagor aſpectu, viſuſque per omnia duco,
Calcabam, nec opimus opes.
Lib. ſylvar. Manlii Vopiſci.

Le quatrieme genre d'*incruſtations*, ſur lequel je ſerai court, conſiſtoit en ouvrages de marqueterie & de moſaïque, *opera teſſellata, muſiva, lithoſtrata, & ceroſtrata*, dont on décoroit auſſi les palais & les maiſons particulieres. Dans ces ſortes d'*incruſtations*, différentes en forme & en matiere, on employoit aux ouvrages deux ſortes d'émaux, les uns & les autres faits ſur tables d'or, de cuivre ou autre métal, propres à recevoir couleurs & figures par le feu. Quand ces émaux étoient de pieces ou tables quarrées, on les appelloit *abaci*; quand elles étoient rondes, on les nommoit *ſpecula & orbes.*

Un homme ſe croyoit pauvre ſi tous les appartemens de ſa maiſon, chambres & cabinets ne reluiſoient d'émaux ronds ou quarrés, d'un travail exquis, ſi les marbres d'Alexandrie ne brilloient d'*incruſtations* numidiennes, & ſi la marqueterie n'étoit ſi parfaite qu'on la prît pour une vraie peinture.

Mais que Séneque avoit raiſon d'apprécier en ſage tous ces ſortes d'ornemens à leur valeur réelle! C'eſt un beau morceau que celui de *l'épître 115*, dans laquelle il fait la réflexion ſuivante.

„ Semblables, dit-il, à des enfans, & „ plus ridicules qu'eux, nous nous laiſ- „ ſons entrainer à des recherches de fan- „ taiſie, avec une paſſion auſſi coûteu- „ ſe qu'extravagante. Les enfans ſe plai- „ ſent à amaſſer, à manier de petits cail- „ loux polis qu'ils trouvent ſur le bord „ de la mer; nous, hommes faits, nous „ ſommes fous de taches & de variétés „ de couleurs artificielles, que nous for- „ mons ſur des colonnes de marbre, „ amenées à grands frais des lieux arides „ de l'Egypte, ou des déſerts d'Afrique, „ pour ſoutenir quelque galerie. Nous „ admirons de vieux murs que nous „ avons enduits de feuilles de marbre, „ ſachant bien le peu de prix de ce qu'el- „ les cachent, & ne nous occupant que „ du ſoin de tromper nos yeux, plutôt „ que d'éclairer notre eſprit. En *incruſ-* „ *tant* de dorures les planchers, les pla- „ fonds & les toîts de nos maiſons, nous „ nous repaiſſons de ces illuſions menſ- „ ongeres, quoique nous n'ignorions „ pas que ſous cet or il n'y a que du „ bois ſale, vermoulu, pourri, & qu'il „ ſuffiſoit de changer contre du bois „ durable & proprement travaillé.

INCUBATION, ſ. f., *Gram. & Hiſt. Nat*, il ſe dit de l'action de la femelle des oiſeaux, lorſqu'elle ſe met & demeure ſur ſes œufs pour les couver. La durée de l'*incubation* n'eſt pas la même pour tous les oiſeaux.

INCUBE, ſ. m., *Divinat.*, nom que les Démonographes donnent au démon quand il emprunte la figure d'un homme pour avoir commerce avec une femme.

Delrio, en traitant de cette matiere,

Digitized by Google

pose pour premier axiome inconteſtable que les ſorcieres ſont coutume d'avoir commerce charnel avec les démons, & blâme fort Chyrrée, Wyer, Biermann, Godelman, d'avoir été d'une opinion contraire, auſſi bien que Cardan & Jean-Baptiſte Porta, qui ont regardé ce commerce comme une pure illuſion.

Il eſt vrai que ſaint Juſtin, martyr, Clément Alexandrin, Tertulien, ſaint Cyprien, ſaint Auguſtin & ſaint Jérôme ont penſé que ce commerce étoit poſſible; mais de la poſſibilité à l'acte il y a encore une grande diſtance. Delrio prouve cette poſſibilité, parce que les démons peuvent prendre un corps & des membres phantaſtiques, les échauffer juſqu'à un certain degré. Quant à la ſemence néceſſaire à la conſommation de l'acte vénérien, il ajoûte que les démons peuvent enlever ſubtilement celle que des hommes répandent dans des illuſions nocturnes ou autrement, & en imiter l'éjaculation dans la matrice: d'où il conclut que les *incubes* peuvent engendrer, non pas de leur propre nature, puiſque ce ſont des eſprits, mais parce que la ſemence qu'ils ont ainſi enlevée conſerve encore aſſez d'eſprits vitaux & de chaleur pour contribuer à la génération.

Pour appuyer ce ſentiment, cet auteur cite ſérieuſement ce que les Platoniciens ont penſé du commerce des hommes avec les génies; ce que les poëtes ont dit de la naiſſance des demi-dieux, tels qu'Enée, Sarpedon, &c. & ce que nos vieilles chroniques racontent de l'enchanteur Merlin. Les faits de ſorcellerie qu'il ne rejette jamais, viennent auſſi à ſon ſecours. On peut juger par la ſolidité de ces preuves, de celle de l'opinion qu'il ſoutient, & que le lecteur peut voir en ſon entier dans les *diſquiſitions magiques* de cet auteur, *liv. II. queſt. 15. pag. 159. & ſuiv.*

Il eſt bien plus raiſonnable de penſer que tout ce qu'on raconte des *incubes*, & ce qu'en ont dit elles-mêmes les ſorcieres dans leurs dépoſitions, eſt l'effet d'une imagination ardente & d'un tempérament ſougueux. Que des femmes abandonnées à la dépravation de leur cœur, embraſſées de deſirs impurs, ayent eu des ſonges & des illuſions vives, & ayent cru avoir commerce avec les démons, il n'y a rien-là de ſi étonnant qu'à s'imaginer qu'on eſt tranſporté dans les airs ſur un manche à balai, qu'on danſe, qu'on fait bonne chere, qu'on adore le bouc, & qu'on a commerce avec lui ou avec ſes ſuppôts. Tout ceci cependant ne paſſe parmi les eſprits ſenſés, que pour des effets d'une imagination vivement frappée; il lui en coûte encore moins d'efforts pour ſuppoſer des *incubes*.

INCUBO, gen. NIS., *Littérat.* Ce mot, qu'on ne peut rendre que par périphraſe, ſignifioit chez les Latins, un démon familier, un génie gardien des tréſors de la terre.

Les gens du petit peuple de Rome croyoient que les tréſors cachés dans les entrailles de la terre, étoient gardés par des eſprits, qu'ils nommoient *incubones*, & qui avoient de petits chapeaux, dont il falloit d'abord ſe ſaiſir, après quoi, ſi on avoit le bonheur d'y parvenir, on devenoit leur maître, & on les contraignoit à déclarer & à découvrir où étoient ces tréſors: on appelloit ce chapeau du génie, *le chapeau de Fortunatus*. Peut-être que les directeurs des mines des Romains avoient répandu ces contes pour mieux cacher la manœuvre de leurs opérations.

INCULQUER, v. act., *Gram.*, enfoncer en frappant avec le pied. *Je ne ſais s'il a jamais été uſité au ſimple, mais il ne l'eſt plus qu'au figuré. On dit d'une maxime, qu'on ne peut trop l'inculquer aux hommes; d'une vérité, qu'on ne peut l'inculquer de trop bonne heure aux enfans.*

INCULTE, adj., *Gram*, qui n'eſt pas cultivé. Des terres *incultes*. Il eſt démontré qu'en tout pays où il reſte des terres *incultes*, il n'y a pas aſſez d'hommes, ou qu'ils y ſont mal employés.

Inculte ſe dit auſſi au figuré; les hommes de cette province ont de l'eſprit, mais *inculte*.

Digitized by Google

Il y a peu de terres *incultes* en France, mais elles y ſont mal cultivées.

INCURABLE, *Méd.*, ſe dit d'une maladie, d'une incommodité, d'une infirmité qui ne peut être guérie. Voyez aux articles particuliers des diverſes maladies, quelles ſont celles qui ſont *incurables*, ſoit par leur nature, ſoit par leur degré, ſoit par quelqu'autre circonſtance.

Les affections *incurables* admettent encore quelquefois un traitement *palliatif*, *v.* PALLIATIF, & demandent auſſi quelquefois un régime particulier. *v.* RÉGIME.

INCURSION, ſ. f., *Gram.*, entrée bruſque de troupes ennemies dans une contrée qu'elle traverſe en la dévaſtant. L'empire Romain a beaucoup ſouffert des *incurſions* des Barbares. La Pologne eſt expoſée aux *incurſions* des Tartares.

Incurſion ſe prend encore dans un ſens un peu détourné du précédent. On dit d'un homme lettré qu'il s'eſt appliqué à telle ſcience, mais qu'il a fait de grandes *incurſions* dans d'autres.

INCUSE, *numiſma*, *Médaille*, *monnoyage*, médaille antique ou moderne, qui ſe trouve ſans revers, ou porte en creux la tête qui eſt en boſſe de l'autre côté, parce que le monnoyeur a oublié de mettre les deux quarrés en la frappant.

Cette faute eſt aſſez commune ſur les monnoies modernes depuis Othon I & Henri l'Oiſeleur; dans les antiques conſulaires, il ſe rencontre quelquefois des médailles *incuſes*, parmi les impériales de bronze & d'argent. La cauſe en eſt due à la précipitation du monnoyeur, qui avant que de retirer une médaille qu'il venoit de frapper, remettoit une nouvelle piece de métal, laquelle trouvant d'une part le quarré, & de l'autre la médaille précédente, recevoit l'impreſſion de la même tête d'un côté en relief, & de l'autre en creux; mais toujours plus imparfaitement d'un côté que de l'autre, parce que l'effort de la médaille étoit beaucoup plus foible, que celui du quarré.

IND., (N), dans les anciennes inſcriptions romaines, ſignifie *indictio aut indictione*. INDICT. XI., ſignifie *indictione undecima*. IN DM. ſignifie *in domino*. IN. DM. XP., ſignifie *in domino Chriſto*. (V.A.L.)

INDAL, (R), *Géog. Mod.*, grande riviere de Suede, dans le Nordland: ſa ſource eſt aux montagnes de Norwege, & ſon embouchure dans le golphe de Bothnie. Elle arroſe les provinces de Jemptland & de Mede'pad, & forme dans la premiere, ſous le nom de *Ragunda*, des cataractes très-hautes, où finit l'abondante pêche de ſaumons qu'elle produit. (D.G.)

INDE, *f*, *Géog. Anc. & Mod.* Les anciens donnerent d'abord ce nom au pays ſitué ſur le grand fleuve Indus en Aſie; & c'eſt la ſeule *Inde* des anciens proprement dite. Ils la diviſerent enſuite en *Inde* en-deçà du Gange, *India intrà Gangem*, & en *Inde* au-delà du Gange, *India extrà Gangem*.

Je n'ai garde d'entrer dans le détail des peuples & des villes que Ptolémée & les autres géographes mettent dans les *Indes* en-deçà & en-delà du Gange. Ce détail ſeroit d'autant plus inutile, qu'ils n'en avoient qu'une idée très-confuſe, & que les cartes dreſſées exactement d'après les poſitions de Ptolémée, nous montrent cette partie du monde très-différemment de ſon véritable état; Cellarius a fait un abrégé du tout, qu'on peut conſulter.

Cependant il importe de remarquer ici que les anciens ont quelquefois nommé *Indiens*, les peuples de l'Ethiopie; un ſeul vers le prouveroit.

Ultrà Garamantas & Indos
Proferet imperium.

Ce vers eſt de Virgile, en parlant d'Auguſte, qui ayant effectivement conquis quelques villes d'Ethiopie, obligea ces peuples à demander la paix par des ambaſſadeurs. De plus, Elien met auſſi des Indiens auprès des Garamantes dans la Lybie; & pour tout dire, l'Ethiopie eſt nommée *Inde* dans Procope.

Mais les Indiens dont parle Xénophon

Digitized by Google

dans ſa Cyropédie, ne ſont point les peuples de l'*Inde* proprement dite, qui habitoient entre l'Indus & le Gange, ni les Ethiopiens de Virgile, d'Elien, & de Procope; ce ſont encore d'autres nations qu'il faut chercher ailleurs. M. Freret croit que ce ſont les peuples de Colchos & de l'Ibérie. Voyez ſes raiſons dans les *Mém. des Belles-Lettres, Tome VIII.*

Pour les Indiens de Cornélius Népos jettés par la tempête ſur les côtes de Germanie, ſi le fait eſt vrai, ce ne ſeront vraiſemblablement que des Norvégiens ou des Lapons, qui navigeant ou pêchant ſur le golphe Bothnique, furent pouſſés par la tempête dans la mer Baltique, vers la côte méridionale. Leur couleur étrangere, la ſimplicité des Germains chez leſquels ils aborderent, l'ignorance où l'on étoit alors de la géographie du nord & du levant, purent les faire paſſer pour Indiens. On donnoit ce nom aux étrangers venus des régions inconnues; & même par le manque de lumieres, ſur le rapport de l'Amérique avec les *Indes*, ne lui a-t-on pas donné le nom d'*Indes* occidentales?

Ce ne fut que ſous le regne d'Auguſte que l'on pouſſa la navigation vers le nord de la Germanie, juſqu'à la Cherſonneſe cimbrique qui eſt le Jutland. Ce fut auſſi ſeulement ſous cet empereur, que la navigation d'Egypte aux *Indes* commença à ſe régler; alors Gallus gouverneur du pays, fit partir pour les *Indes*, une flote marchande de 120 navires, du port de la *Souris*, μυὸς ὄρος, aujourd'hui *Cafir*, ſur la mer rouge. Les Romains flattés par le profit immenſe qu'ils retiroient de ce trafic, & affriandés à ces belles & riches marchandiſes qui leur revenoient pour leur argent, cultiverent avidement ce négoce, & s'y ruinerent. Tous les peuples qui ont négocié aux *Indes*, y ont toujours apporté de l'or, & en ont rapporté des marchandiſes.

Quoiqu'on ſache aſſez que ce commerce n'eſt pas nouveau, néanmoins c'eſt un ſujet ſur lequel M. Huet mérite d'être lû, parce qu'il l'a traité ſavamment & méthodiquement, ſoit pour les tems anciens, ſoit pour le moyen âge.

Darius 509 ans avant J. C. réduiſit l'*Inde* ſous ſa domination, en fit la douzieme préfecture de ſon empire, & y établit un tribut annuel de 360 talens euboïques; ce qui, ſuivant la ſupputation la plus modérée, montoit à environ un million quatre-vingt-quinze mille livres ſterlings. Voilà pourquoi Alexandre vengeur de la Grece, & vainqueur de Darius, pouſſa ſa conquête juſques aux *Indes*, tributaires de ſon ennemi. Après les ſucceſſeurs d'Alexandre, les Indiens vécurent aſſez long-tems dans la liberté & dans la molleſſe qu'inſpire la chaleur du climat & la richeſſe de la terre; mais nous n'avons connu l'hiſtoire & les révolutions de l'*Inde*, que depuis la découverte qui a porté facilement les vaiſſeaux Européens dans ce beau pays.

Perſonne n'ignore que ſur la fin du XVe. ſiecle, les Portugais trouverent le chemin des *Indes* orientales, par ce fameux cap des Tempêtes, qu'Emmanuel roi de Portugal nomma *cap de Bonne-Eſpérance*; & ce nom ne fut point trompeur. Vaſco de Gama eut la gloire de le doubler le premier en 1497, & d'aborder par cette nouvelle route dans les *Indes* orientales, au royaume de Calicut.

Son heureux voyage changea le commerce de l'ancien monde, & les Portugais en moins de 50 ans, furent les maîtres des richeſſes de l'*Inde*. Tout ce que la nature produit d'utile, de rare, de curieux, d'agréable, fut porté par eux en Europe: la route du Tage au Gange fut ouverte; Lisbonne & Goa fleurirent. Par les mêmes mains les royaumes de Siam & de Portugal devinrent alliés; on ne parloit que de cette merveille en Europe, & comment n'en eût-on pas parlé? Mais l'ambition qui anima l'induſtrie des hommes à chercher de nouvelles terres & de nouvelles mers, dont on eſpéroit tirer tant d'avantages, n'a pas été moins funeſte que l'ambition humaine à ſe diſputer, ou à troubler la terre connue.

Digitized by Google

Cependant jouiſſons en philoſophes du ſpectacle de l'*Inde*, & portant nos yeux ſur cette vaſte contrée de l'orient, conſidérons l'eſprit & le génie des peuples qui l'habitent.

Les ſciences étoient peut être plus anciennes dans l'*Inde* que dans l'Égypte ; le terrein des *Indes* eſt bien plus beau, plus heureux, que le terrein voiſin du Nil; le ſol qui d'ailleurs y eſt d'une fertilité bien plus variée, a dû exciter davantage la curioſité & l'induſtrie. Les Grecs y voyagerent avant Alexandre pour y chercher la ſcience. C'eſt-là que Pythagore puiſa ſon ſyſtème de la métempſycoſe ; c'eſt-là que Pilpay, il y a plus de deux mille ans, renferma ſes leçons de morale dans des fables ingénieuſes, qui devinrent le livre d'état d'une partie de l'Indouſtan.

C'eſt chez les Indiens qu'a été inventé le ſavant & profond jeu d'échecs ; il eſt allégorique comme leurs fables, & fournit comme elles des leçons indirectes. Il fut imaginé pour prouver aux rois que l'amour des ſujets eſt l'appui du trone, & qu'ils ſont ſa force & ſa puiſſance. *v.* ECHECS, *jeu des*.

C'eſt aux *Indes* que les anciens gymnoſophiſtes vivans dans une liaiſon tendre de mœurs & de ſentimens, s'éclairoient des ſciences, les enſeignoient à la jeuneſſe, & jouiſſoient de revenus aſſurés, qui les laiſſoient étudier ſans embarras. Leur imagination n'étoit ſubjuguée, ni par l'éclat des grandeurs, ni par celui des richeſſes. Alexandre fut curieux de voir ces hommes rares ; ils vinrent à ſes ordres ; ils refuſerent ſes préſens, lui dirent qu'on vivoit à peu de frais dans leurs retraites, & qu'ils étoient affligés de connoître un ſi grand prince, occupé de la funeſte gloire de déſoler le monde.

L'aſtronomie, changée depuis en aſtrologie, a été cultivée dans l'*Inde* de tems immémorial ; on y diviſa la route du ſoleil en douze parties ; leur année commençoit quand le ſoleil entroit dans la conſtellation que nous nommons *le bélier* ; leurs ſemaines furent toujours de ſept jours, & chaque jour porta le nom d'une des ſept planetes.

L'arithmétique n'y étoit pas moins perfectionnée ; les chiffres dont nous nous ſervons, & que les Arabes ont apportés en Europe du tems de Charlemagne, nous viennent de l'*Inde*.

Les idées qu'ont eu les Indiens d'un Etre infiniment ſupérieur aux autres divinités, marquent au moins qu'ils n'adoroient autrefois qu'un ſeul Dieu, & que le polithéiſme ne s'eſt introduit chez eux, que de la maniere dont il s'eſt introduit chez tous les peuples idolâtres. Les Bramines ſucceſſeurs des Brachmanes, qui l'étoient eux-mêmes des gymnoſophiſtes, y ont répandu l'erreur & l'abrutiſſement ; ils engagent quand ils peuvent les femmes à ſe jetter dans des buchers allumés ſur le corps de leurs maris. Enfin, la ſuperſtition & le deſpotiſme y ont étouffé les ſciences, qu'on y venoit apprendre dans les tems reculés.

La nature du climat qui a donné à ces peuples une foibleſſe qui les rend timides, leur a donné de même une imagination ſi vive, que tout les frappe à l'excès. Cette délicateſſe, cette ſenſibilité d'organes, leur fait fuir tous les périls, & les leur fait tous braver.

Par la même raiſon du climat, ils croient que le tepos & le néant ſont le fondement de toutes choſes, & la fin où elles aboutiſſent. Dans ces pays où la chaleur exceſſive accable, le repos eſt ſi délicieux, que ce qui réduit le cœur au pur vuide, paroît naturel ; & Foé légiſlateur de l'*Inde*, a ſuivi ce qu'il ſentoit, lorſqu'il a mis les hommes dans un état extrêmement paſſif.

Ce qu'on peut réſumer en général du vaſte empire, ſous le joug duquel ſont les pauvres Indiens, c'eſt qu'il eſt indignement gouverné par cent tyrans, ſoumis à un empereur dur comme eux, amolli comme eux dans les délices, & qui dévore la ſubſtance du peuple. Il n'y a point-là de ces grands tribunaux permanens, dépoſitaires des loix, qui protegent le foible contre fort. On n'en connoit aucun

Digitized by Google

cun ni dans l'Indouſtan ou le Mogol, ni en Perſe, ni au Japon, ni en Turquie; cependant ſi nous jugeons des autres Indiens par ceux de la preſqu'isle en-deçà du Gange, nous devons ſentir combien un gouvernement modéré ſeroit avantageux à la nation. Leurs uſages & leurs coûtumes, nous préſentent des peuples aimables, doux, & tendres, qui traitent leurs eſclaves comme leurs enfans, qui ont établi chez eux un petit nombre de peines, & toujours peu ſéveres.

L'adreſſe & l'habileté des Indiens dans les arts méchaniques, fait encore l'objet de notre étonnement. Aucune nation ne les ſurpaſſe en ce genre; leurs orfévres travaillent en filigrame avec une délicateſſe infinie. Ces peuples ſavent peindre des fleurs, & dorer ſur le verre. On a des vaſes de la façon des Indiens propres à rafraîchir l'eau, & qui n'ont pas plus d'épaiſſeur que deux feuilles de papier collées enſemble. Leur teinture ne perd rien de ſa couleur à la leſſive; leurs émouleurs fabriquent artiſtement les pierres à émouler avec de la laque & de l'émeril; leurs maçons carrellent les plus grandes ſalles d'un eſpece de ciment qu'ils font avec de la brique pilée & de la chaux de coquillages, ſans qu'il paroiſſe autre choſe qu'une ſeule pierre beaucoup plus dure que le tuf.

Leurs toiles & leurs mouſſelines ſont ſi belles & ſi fines, que nous ne nous laſſons point d'en avoir, & de les admirer. C'eſt cependant accroupis au milieu d'une cour, ou ſur le bord des chemins, qu'ils travaillent à ces belles marchandiſes, ſi recherchées dans toute l'Europe, malgré les loix frivoles des princes pour en empêcher le débit dans leurs Etats. En un mot, comme le dit l'hiſtorien philoſophe de ce ſiecle, nourris des productions de leurs terres, vétus de leurs étoffes, éclairés dans le calcul par les chiffres qu'ils ont trouvés, inſtruits même par leurs anciennes fables, amuſés par les jeux qu'ils ont inventés, nous leur devons des ſentimens d'intérêt, d'amour, & de reconnoiſſance.

Tome XXIV.

INDES, *Géog. Mod.* Les modernes moins excuſables que les anciens ont nommé *Indes*, des pays ſi différens par leur poſition & par leur étendue ſur notre globe, que pour ôter une partie de l'équivoque, ils ont diviſé les *Indes* en *orientales* & *occidentales*.

Nous avons déja parlé des *Indes* orientales au mot *Inde*, *f.* Nous ajouterons ſeulement ici, qu'elles comprennent quatre grandes parties de l'Aſie, ſavoir l'Indouſtan, la preſqu'isle en-deçà du Gange, la preſqu'isle au-delà du Gange, & les isles de la mer des *Indes*, dont les principales ſont celles de Ceylan, de Sumatra, de Java, de Bornéo, les Celebres, les Maldives, les Moluques, auxquelles on joint communément les Philippines & les isles Mariannes. Lorſqu'il n'eſt queſtion que de commerce, on comprend encore ſous le nom d'*Indes orientales*, le Tonquin, la Chine, & le Japon; mais à parler juſte, ces vaſtes pays, ni les Philippines, moins encore les isles Mariannes, ne doivent point appartenir aux *Indes* orientales, puiſqu'elles vont au-delà.

Peu de tems après que les Portugais eurent trouvé la route des *Indes* par le cap de Bonne-Eſpérance, ils découvrirent le Bréſil; & comme on ne connoiſſoit pas alors diſtinctement le rapport qu'il avoit avec les *Indes*, on le baptiſa du même nom; on employa ſeulement pour le diſtinguer le ſurnom d'*occidentales*, parce qu'on prenoit la route de l'orient en allant aux véritables *Indes*, & la route d'occident pour aller au Bréſil. De-là vint l'uſage d'appeller *Indes orientales*, ce qui eſt à l'orient du cap de Bonne-Eſpérance, & *Indes occidentales*, ce qui eſt à l'occident de ce cap.

On a enſuite improprement étendu ce dernier nom à toute l'Amérique; & par un nouvel abus, qu'il n'eſt plus poſſible de corriger, on ſe ſert dans les relations du nom d'*Indiens*, pour dire *les Américains*. Ceux qui veulent parcourir l'hiſtoire ancienne des Indiens pris dans ce dernier ſens, peuvent conſulter Herréra; je n'ai

Digitized by Google

pas beſoin d'indiquer les auteurs modernes, tout le monde les connoit; je dirai ſeulement que déja en 1602, Théodore de Bry fit paroître à Francfort un recueil de deſcriptions des *Indes* orientales & occidentales, qui formoit 18 vol. in-fol. & cette collection complette eſt recherchée de nos jours par ſa rareté.

Le peuple a fait une diviſion qui n'eſt rien moins que géographique; il appelle *grandes Indes*, les *Indes* orientales, & *petites Indes*, les *Indes* occidentales.

* Après que les Portugais furent arrivés aux *Indes* orientales, ils y firent d'année en année des conquêtes conſidérables; ils ont été pendant un ſiecle les ſeuls maîtres de ce pays & de ſon commerce, mais en 1595 les Hollandois ayant découvert le chemin des *Indes*, ils y établirent bientôt un commerce qui s'eſt augmenté tous les jours aux dépens de celui des Portugais qui préſentement eſt preſque réduit à rien. Outre les Hollandois & les Portugais, les François, les Anglois, &c. ont auſſi des établiſſemens aſſez conſidérables dans cette partie du monde. On va en donner un détail abrégé.

Ponticheri eſt le lieu où les François font leur plus grand commerce. Voyez ce mot. Ils ont encore un comptoir à Mazulipatan, & des loges dans quelques autres lieux de la côte de Coromandel.

Les Anglois ont en propre Madras. Voyez ce mot. Les établiſſemens qu'ils ont ſur la côte de Malabar ſont Aujango, Calicut, Tellechery, Carouvary & Bancoule.

Le principal établiſſement des Hollandois dans les *Indes* eſt Batavia. Cette ville eſt l'entrepôt de tout le commerce qu'ils font en orient. Ils ont un comptoir à Chinchera dans le royaume de Bengale; ils ſont les ſeuls qui ayent des établiſſemens dans l'iſle de Ceylan; ils ont auſſi huit comptoirs ſur la côte de Malabar dont le principal eſt Cochin.

Goa eſt le centre du peu de commerce que les Portugais font encore aux *Indes* orientales; Daman & Diu ſont enſuite leurs principaux comptoirs.

Les Danois ont pour principal & preſque pour ſeul établiſſement Tranquebar ſur la côte de Coromandel.

Outre le commerce des Européens, les Mores, les Gentils & les Arméniens y en font auſſi un très-conſidérable; ils y emploient juſqu'à quatre vingt vaiſſeaux qui ſortent tous les ans de Surate & de Bengale, & vont en Perſe, à Moka & dans les autres ports de l'Arabie & de la mer Rouge.

On peut diviſer les diverſes marchandiſes qu'on tire de l'orient comme en quatre claſſes; la premiere, des épiceries & des drogues; la ſeconde, des ſoies & diverſes étoffes; la troiſieme, du coton & des toiles de coton; & la quatrieme, des métaux, des diamans, des pierreries, des bois, des porcelaines & autres curioſités des *Indes*.

1°. On ne comprend ordinairement ſous le nom d'*épicerie* que la canelle, le clou de girofle, la noix muſcade & le macis. La canelle ne ſe trouve que dans l'iſle de Ceylan, & les Hollandois en ſont les maîtres. Toutes les isles Moluques produiſent du clou de girofle, mais ce n'eſt que de l'iſle d'Amboine que les Hollandois tirent le leur. La noix muſcade & le macis croiſſent dans les isles de Banda, & les Hollandois en ſont auſſi maîtres. Le poivre croît particulierement ſur la côte de Malabar & dans les isles de Java & de Sumatra. Le gingembre croît en pluſieurs endroits des *Indes*, mais Amadabat capitale du royaume de Guzurat eſt le lieu d'où il en vient de meilleur & en plus grande quantité. L'indigo d'Agra eſt le plus eſtimé; il s'en fait auſſi beaucoup dans pluſieurs autres provinces du Mogol: celui de Golconde ne lui cede guere, & l'on en tire encore du bon de Bengale. Ce même royaume fournit auſſi quantité de caſſonnade qui ſe rafine en Hollande, ainſi que de la laque. La rhubarbe, le muſc viennent de Bouton ſur les frontieres de la grande Tartarie. Le thé vient de la Chine, du Japon & de la Cochinchine.

Digitized by Google

2°. Les soies des *Indes* orientales se tirent particuliérement de la Chine, & principalement de la province de Chekiang; de la Cochinchine, du Tunquin, d'Azem, de Tripara & de Bengale. La soie chinoise est blanche & très-fine, ainsi que la tunquinoise; celle de Tripara est grossiere, & celle de Bengale rude & sans lustre. Il y a des manufactures d'étoffe de soie dans tous les lieux des *Indes* où il se recueille des soies, mais c'est la Chine qui en fournit le plus de toutes especes.

3°. Le coton croît abondamment dans les Etats du grand Mogol, le long des côtes de Coromandel, dans tout le royaume de Bengale & de la Chine; il se vend ou filé ou en bourre. Les toiles qui s'y fabriquent sont de trois sortes, ou blanches, ou colorées, ou peintes. Pour les premieres, *v.* MOUSSELINES; pour les secondes, *v.* TOILES; & pour les troisiemes, *v.* INDIENNES.

4°. La Chine, le Japon, le Pégu, Siam, Azem, Tripara, Camboya, la Cochinchine & les isles de Sumatra & de Macassar, sont les seuls lieux des *Indes* d'où l'on peut tirer de l'or. Ce métal ne peut sortir du Japon qu'en contrebande; la Chine au contraire en fournit beaucoup en échange contre des piastres mexiquaines, n'ayant point de mines d'argent; il n'y a même dans toutes les *Indes* que celles du Japon qui ayent une certaine réputation. Le cuivre se tire aussi de ce royaume; il est beau & même meilleur que celui qu'on nomme en Europe *rosette*. L'étain & le plomb se trouvent en quelques endroits de la côte de Malaca, ainsi qu'à Aliger dans le royaume de Siam. La Chine est le royaume qui fournit le plus de fer & d'acier. Les diamans se tirent de Golconde, de Visapour, de Bengale & de Borneo. On trouve dans les mines de Hava & dans la riviere de Ceylan, des rubis, des saphirs, des topazes & des améthystes. Enfin Tutucorin & Anian donnent toutes les perles qui se trouvent en orient. La porcelaine, les paravents, les cabinets & autres ouvrages de cette nature ne se font qu'à la Chine & au Japon; on en trouve cependant quantité au Tunquin & à Siam. Les *Indes* fournissent quantité de bois pour la médecine, pour la teinture, pour la menuiserie & pour les parfums; les principaux sont les bois d'aigle, le sapan, le sandal, l'aloës, le bois-rose, le calambac, &c. *

INDES, *compagnie des*, *v.* COMPAGNIE.

INDE, f. m., *Commerce*, drogue fort employée dans la teinture pour le bleu, & qu'on nomme autrement *indigo*. *v.* INDIGO.

INDE, *rouge d'*, *Hist. Nat.* Les Anglois nomment *indiam red*, ou *rouge d'Inde*, une espece d'ochre d'un beau pourpre, très-pesante, très dure & compacte, remplie de particules luisantes, qui colore fortement les mains, s'attache à la langue, est d'un goût austere & astringent; elle fait une ébullition très-vive lorsqu'elle est jettée dans l'eau, mais elle ne s'y divise point; elle durcit dans le feu sans changer de couleur. On trouve une grande quantité de cette terre dans l'isle d'Ormus, dans le golphe persique, d'où on la transporte dans l'*Inde*, où l'on s'en sert pour peindre les maisons. C'est une très-bonne couleur. Voy. Mender d'Açosta, *Hist. nat. des fossiles*.

INDÉCENT, adj., *Gram. & Morale*, qui est contre le devoir, la bienséance & l'honnêteté. Un des principaux caracteres d'une belle ame, c'est le sentiment de la *décence*. Lorsqu'il est porté à l'extrême délicatesse, la nuance s'en répand sur tout, sur les actions, sur les discours, sur les écrits, sur le silence, sur le geste, sur le maintien; elle releve le mérite distingué; elle pallie la médiocrité; elle embellit la vertu; elle donne de la grace à l'ignoranee.

L'*indécence* produit les effets contraires. On la pardonne aux hommes, quand elle est accompagnée d'une certaine originalité de caractere, d'une gaîté particuliere & cynique, qui les met au dessus des usages: elle est insupportable dans les femmes. Une belle femme *indé-*

Digitized by Google

cente eſt une eſpece de monſtre, que je comparerois volontiers à un agneau qui auroit de la férocité. On ne s'attend point à cela. Il y a des états dont on n'oſe exiger la *décence* : l'anatomiſte, le médecin, la ſage-femme ſont *indécents* ſans conſéquence. C'eſt la préſence des femmes qui rend la ſociété des hommes *décente*. Les hommes ſeuls ſont moins *décents*. Les femmes ſont moins *décentes* entr'elles qu'avec les hommes. Il n'y a preſqu'aucun vice qui ne porte à quelqu'action *indécente*. Il eſt rare que le vicieux craigne de paroître *indécent*. Il ſe croit trop heureux quand il n'a que cette foible barriere à vaincre. Il y a une *indécence* particuliere & domeſtique ; il y en a une générale & publique. On bleſſe celle-ci peut-être toutes les fois qu'entraîné par un goût inconſidéré pour la vérité, on ne ménage pas aſſez les erreurs publiques. Le luxe d'un citoyen peut devenir *indécent* dans les tems de calamité ; il ne ſe montre point ſans inſulter à la miſere d'une nation. Il ſeroit *indécent* de ſe réjouir d'un ſuccès particulier au moment d'une affliction publique. Comme la *décence* conſiſte dans une attention ſcrupuleuſe à des circonſtances légeres & minutieuſes, elle diſparoît preſque dans le tranſport des grandes paſſions. Une mere qui vient de perdre ſon fils ne s'apperçoit pas du déſordre de ſes vêtemens. Une femme tendre & paſſionnée, que le penchant de ſon cœur, le trouble de ſon eſprit & l'yvreſſe de ſes ſens abandonne à l'impétuoſité des deſirs de ſon amant, ſeroit ridicule ſi elle ſe reſſouvenoit d'être *décente*, dans un inſtant où elle a oublié des conſidérations plus importantes. Elle eſt rentrée dans l'état de nature : c'eſt ſon impreſſion qu'elle ſuit, & qui diſpoſe d'elle & de ſes mouvemens. Le moment du tranſport paſſé, la *décence* renaîtra ; & ſi elle ſoupire encore, ſes ſoupirs ſeront *décens*.

INDÉCIS, adj., *Gramm.*, qui ſe prend auſſi quelquefois ſubſtantivement. On laiſſe en philoſophie, en théologie, beaucoup de queſtions *indéciſes*. Il y a des hommes *indécis* ſur leſquels il ne faut pas compter plus que ſur des enfans. Ils voyent un poids égal à toutes les raiſons ; les inconvéniens les plus réels & les plus légers les frappent également ; ils tremblent toujours de faire un faux pas. Ce n'eſt jamais la raiſon, mais la circonſtance qui les détermine. C'eſt le dernier qui leur parle qu'ils croyent. Si l'on pouvoit comparer les mouvemens de l'ame qui délibere à celui d'un pendule, comme on diſtingue dans le mouvement du pendule l'inſtant où il commence à ſe mouvoir, la durée de ſes oſcillations, & l'inſtant où il ſe fixe ; dans le mouvement de l'eſprit qui délibere, il y auroit le moment où l'examen commence, la durée de l'examen ou l'*indéciſion*, & le moment où l'*indéciſion* ceſſe, celui de la réſolution & du repos.

INDÉCLINABLE, adj., terme de *Grammaire*. On a diſtingué à l'article FORMATION deux ſortes de dérivation, l'une philoſophique, & l'autre grammaticale. La dérivation philoſophique ſert à l'expreſſion des idées acceſſoires propres à la nature d'une idée primitive. La dérivation grammaticale ſert à l'expreſſion des points de vûe ſous leſquels une idée principale peut être enviſagée dans l'ordre analytique de l'énonciation. C'eſt la dérivation philoſophique qui forme, d'après une même idée primitive, les mots de différentes eſpeces, où l'on retrouve une même racine commune, ſymbole de l'idée primitive, avec les additions différentes deſtinées à repréſenter l'idée ſpécifique qui la modifie, comme *AMo*, *AMor*, *AMicitia*, *AMicus*, *AManter*, *AMatorié*, *AMicé*, &c. C'eſt la dérivation grammaticale qui fait prendre à un même mot diverſes inflexions, ſelon les divers aſpects ſous leſquels on enviſage dans l'ordre analytique la même idée principale dont il eſt le ſymbole invariable, comme *AMICus*, *AMICi*, *AMICo*, *AMICum*, *AMICorum*, &c. Ce n'eſt que relativement à cette ſeconde eſpece que les grammairiens emploient les termes *déclinable* & *indéclinable*.

Digitized by Google

Un ſimple coup d'œil jetté ſur les différentes eſpeces de mots, & ſur l'unanimité des uſages de toutes les langues à cet égard, conduit naturellement à les partager en deux claſſes générales, caractériſées par des différences purement matérielles, mais pourtant eſſentielles, qui ſont la *déclinabilité* & l'*indéclinabilité*.

La premiere claſſe comprend toutes les eſpeces de mots qui, dans la plupart des langues, reçoivent des inflexions deſtinées à déſigner les divers points de vue ſous leſquels l'ordre analytique préſente l'idée principale de leur ſignification; ainſi les mots *déclinables* ſont les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes.

La ſeconde claſſe comprend les eſpeces de mots qui, en quelque langue que ce ſoit, gardent dans le diſcours une forme immuable, parce que l'idée principale de leur ſignification y eſt toujours enviſagée ſous le même aſpect; ainſi les mots *indéclinables* ſont les prépoſitions, les adverbes, les conjonctions & les interjections.

Les mots conſidérés de cette maniere ſont *eſſentiellement déclinables*, ou *eſſentiellement indéclinables*; & ſi l'unanimité des uſages combinés des langues ne nous trompe pas ſur ces deux propriétés oppoſées, elles naiſſent effectivement de la nature des eſpeces de mots qu'elles différencient; & l'examen raiſonné de ces deux caracteres doit nous conduire à la connoiſſance de la nature même des mots, comme l'examen des effets conduit à la connoiſſance des cauſes. *v.* MOT.

Au reſte il ne faut pas ſe méprendre ſur le véritable ſens dans lequel on doit entendre la *déclinabilité*, & l'*indéclinabilité eſſentielle*. Ces deux expreſſions ne veulent dire que la poſſibilité ou l'impoſſibilité abſolue de varier les inflexions des mots relativement aux vûes de l'ordre analytique; mais la *déclinabilité* ne ſuppoſe point du tout que la variation actuelle des inflexions doive être admiſe néceſſairement, quoique l'*indéclinabilité* l'exclue néceſſairement: c'eſt que la non exiſtence eſt une ſuite néceſſaire de l'impoſſibilité; mais l'exiſtence, en ſuppoſant la poſſibilité, n'en eſt pas une ſuite néceſſaire.

En effet, les mots eſſentiellement *déclinables* ne ſont pas déclinés dans toutes les langues; & dans celles où ils ſont déclinés, ils ne l'y ſont pas aux mêmes égards. Le verbe, par exemple, décliné preſque par-tout, ne l'eſt point dans la langue franque, qui ne fait uſage que de l'infinitif; la place qu'il occupe & les mots qui l'accompagnent déterminent les diverſes applications dont il eſt ſuſceptible. Les noms qui en grec, en latin, en allemand, reçoivent des nombres & des cas, ne reçoivent que des nombres en françois, en italien, en eſpagnol & en anglois, quoique maints grammairiens croyent y voir des cas, au moyen des prépoſitions qui les remplacent effectivement, mais qui ne le ſont pas pour cela. Les verbes latins n'ont que trois modes perſonnels, l'indicatif, l'impératif & le ſubjonctif: ces trois modes ſe trouvent auſſi en grec & en françois; mais les Grecs ont de plus un optatif qui leur eſt propre, & nous avons un mode ſuppoſitif qui n'eſt pas dans les deux autres langues.

Il y a dans les diverſes langues de la terre mille variétés ſemblables, ſuites naturelles de la liberté de l'uſage décidé quelquefois par le génie propre de chaque idiome, & quelquefois par le ſimple haſard ou le pur caprice. Que les noms ayent en grec, en latin & en allemand des nombres & des cas, & que dans nos langues analogues de l'Europe ils n'ayent que des nombres, c'eſt génie; mais qu'en latin, par exemple, où les noms & les adjectifs ſe déclinent, il y en ait que l'uſage a privés des inflexions que l'analogie leur deſtinoit, c'eſt haſard ou caprice.

Il me ſemble que c'eſt auſſi caprice ou hazard, que ces noms ou ces adjectifs anomaux ſoient les ſeuls qu'il ait plû aux grammairiens d'appeller ſpécialement *indéclinables*. J'aimerois beaucoup mieux que cette dénomination eût été réſervée pour déſigner la propriété de toute une eſpece, en y ajoûtant, ſi l'on eût vou-

Digitized by Google

lu, la distinction de l'*indéclinabilité* naturelle & de l'*indéclinabilité* usuelle : dans ce cas, les anomaux dont il s'agit ici, auroient dû plutôt se nommer *indéclinés* qu'*indéclinables*, parce que leur *indéclinabilité* est un fait particulier qui déroge à l'analogie commune par accident, & non une suite de cette analogie.

Quoiqu'il en soit de la dénomination, ces anomaux *indéclinables* n'apportent dans l'élocution latine aucune équivoque ; & il est d'un usage bien entendu, quand on fait l'analyse d'une phrase latine où il s'en trouve, de leur attribuer les mêmes fonctions qu'aux mots *déclinés*. Ainsi en analysant cette proposition interjective de Virgile, *cornu ferit ille*, il est sage de dire que *cornu* est à l'ablatif comme complément de la prépositon sous-entendue *cùm*, avec, quoique *cornu* n'ait réellement aucun cas au singulier : c'est faire allusion à l'analogie latine, & c'est comme si l'on disoit que *cornu* auroit été mis à l'ablatif, si l'usage l'eût *décliné* comme les autres noms. J'avoue cependant qu'il y auroit plus de justesse & de vérité à se servir plutôt de ce tour conditionnel que de l'affirmation positive ; & j'en use ainsi quand il s'agit de l'infinitif, qui est un vrai nom *indéclinable* : dans *turpe est mentiri*, par exemple, je dis que l'infinitif *mentiri* est le sujet du verbe *est*, & qu'il seroit au nominatif s'il étoit *déclinable* : dans *clamare cæpit*, que *clamare* est le complément objectif de *cæpit*, & qu'il seroit à l'accusatif s'il étoit *déclinable*, &c. *v.* INFINITIF.

Mais ce qui est raisonnable par rapport à la phrase latine, seroit ridicule & faux dans la phrase françoise. Dire que dans *j'obéis au roi*, *au roi* est au datif, c'est introduire dans notre langue un jargon qui lui est étranger, & y supposer une analogie qu'elle ne connoit pas, *βαρβαρίζω*.

INDÉFINI, *Gramm.* Ce mot est encore un de ceux que les grammairiens emploient comme techniques en diverses occasions ; & il signifie la même chose qu'*indéterminé*. On dit sens *indéfini*, article *indéfini*, pronom *indéfini*, tems *indéfini*.

1°. *Sens indéfini.* " Chaque mot, dit M. " du Marsais, *Tropes*, *part. III. art. ij.* " *pag. 233.*, a une certaine signification " dans le discours, autrement il ne signifieroit rien ; mais ce sens, quoique déterminé, c'est-à-dire, quoique fixé à être tel, ne marque pas toujours précisément un tel individu, un tel particulier ; ainsi on appelle *sens indéterminé* ou *indéfini*, celui qui marque une idée vague, une pensée générale, qu'on ne fait point tomber sur un objet particulier ".

Les adjectifs & les verbes, considérés en eux-mêmes, n'ont qu'un sens *indéfini*, par rapport à l'objet auquel leur signification est appliquable : *grand*, *durable*, expriment à la vérité quelque être *grand*, quelque objet *durable* ; mais cet être, cet objet, est-ce un esprit ou un corps ? est-ce un corps animé ou inanimé ? est ce un homme ou une brute ? &c. La nature de l'être est *indéfinie*, & ce n'est que par des applications particulieres que ces mots sortiront de cette indétermination, pour prendre un sens *défini*, du-moins à quelques égards ; *un grand homme*, *une grande entreprise*, *un ouvrage durable*, *une estime durable*. C'est la même chose des verbes considérés hors de toute application.

Je dis que les applications particulieres tirent ces mots de leur indétermination, *du-moins à quelques égards*. C'est que toute application qui n'est pas absolument individuelle ou spécifique, c'est-à-dire qui ne tombe pas précisément sur un individu ou sur toute une espece, laisse toujours quelque chose d'*indéfini* dans le sens : ainsi quand on dit *un grand homme*, le mot *grand* est défini par son application à l'espece humaine ; mais ce n'est pas à toute l'espece, ni à tel individu de l'espece ; ainsi le sens demeure encore *indéfini* à quelques égards, quoiqu'à d'autres il soit déterminé.

Les noms appellatifs sont pareillement *indéfinis* en eux mêmes. *Homme*, *cheval*, *argument*, désignent à la vérité telle ou telle nature ; mais si l'on veut qu'ils dé-

Digitized by Google

ſignent tel individu ou la totalité des individus auxquels cette nature peut convenir, il faut y ajouter d'autres mots qui en faſſent diſparoître le ſens *indéfini*: par exemple, *cet homme eſt ſavant*, *l'homme eſt ſujet à l'erreur*, &c. *v.* ABSTRACTION, APPELLATIF, ARTICLE.

2°. *Article indéfini.* Quelques grammairiens françois, à la tête deſquels il faut mettre l'auteur de la *Grammaire générale*, *Part. II. ch. vij*, ont diſtingué deux ſortes d'articles, l'un *défini*, comme *le*, *la*; & l'autre *indéfini*, comme *un*, *une*, pour lequel on met *de* ou *des* au pluriel.

Non content de cette premiere diſtinction, la Touche vint après M. Arnauld & M. Lancelot, & dit qu'il y avoit trois articles *indéfinis*: " Les deux premiers, " dit-il, ſervent pour les noms des choſes qui ſe prennent par parties dans " un ſens *indéfini*: le premier eſt pour " les ſubſtantifs, & le ſecond pour les " adjectifs; je les appelle articles *indéfinis partitifs*: le troiſieme article *indéfini* ſert à marquer le nombre des choſes, & c'eſt pour cela que je le nomme *numéral*". *L'art de bien parler françois*, *liv. II. ch. j.* Le P. Buffier & M. Reſtaut, à quelques différences près, ont adopté le même ſyſtème; & tous ont eu en vue d'établir des cas & des déclinaiſons dans nos noms, à l'imitation des noms grecs & latins; comme ſi la grammaire particuliere d'une langue ne devoit pas être en quelque ſorte le code des déciſions de l'uſage de cette langue, plutôt que la copie inconſéquente de la grammaire d'une langue étrangere.

Je ne dois pas répéter ici les raiſons qui prouvent que nous n'avons en effet ni cas ni déclinaiſons, voyez ces mots; mais j'obſerverai d'abord avec M. Du clos, *Rem. ſur le chap. vij. de la II. Part. de la Gramm. génér.* " que ces diviſions " d'articles, *défini*, *indéfini*, n'ont ſervi " qu'à jetter de la confuſion ſur la nature de l'article. Je ne prétends pas dire qu'un mot ne puiſſe être pris dans " un ſens *indéfini*, c'eſt-à dire dans ſa " ſignification vague & générale; mais " loin qu'il y ait un article pour la marquer, il faut alors le ſupprimer. On " dit, par exemple, qu'*un homme a été traité avec honneur*; comme il ne s'agit " pas de ſpécifier l'honneur particulier " qu'on lui a rendu, on n'y met point " d'article; *honneur* eſt pris *indéfiniment*", parce qu'il eſt employé en cette occurrence dans ſon acception primitive, ſelon laquelle, comme tout autre nom appellatif, il ne préſente à l'eſprit que l'idée générale d'une nature commune à pluſieurs individus, ou à pluſieurs eſpeces, mais abſtraction faite des eſpeces & des individus. " Il n'y a, continue l'habile ſe- " crétaire de l'académie françoiſe, qu'une " ſeule eſpece d'article, qui eſt *le* pour " le maſculin, dont on fait *la* pour le fé- " minin, & *les* pour le pluriel des deux " genres: *le* bien, *la* vertu, *l'injuſtice*; " *les* biens, *les* vertus, *les* injuſtices".

En effet, dès qu'il eſt arrêté que nos noms ne ſubiſſent à leur terminaiſon aucun changement qui puiſſe être regardé comme cas, que les ſens acceſſoires repréſentés par les cas en grec, en latin, en allemand, & en toute autre langue qu'on voudra, ſont ſuppléés en françois, & dans tous les idiomes qui ont à cet égard le même génie, par la place même des noms dans la phraſe, ou par les prépoſitions qui les précedent; enfin que la deſtination de l'article eſt de faire prendre le nom dans un ſens précis & déterminé: il eſt certain, ou qu'il ne peut y avoir qu'un article, ou que s'il y en a pluſieurs, ce ſeront différentes eſpeces du même genre, diſtinguées entr'elles par les différentes idées acceſſoires ajoutées à l'idée commune du genre.

Dans la premiere hypotheſe, où l'on ne reconnoîtroit pour article que *le*, *la*, *les*, la conſéquence eſt toute ſimple. Si l'on veut déterminer un nom, ſoit en l'appliquant à toute l'eſpece dont il exprime la nature, ſoit en l'appliquant à un ſeul individu déterminé de l'eſpece, il faut employer l'article; c'eſt pour cela ſeul qu'il eſt inſtitué; *l'homme eſt mortel*, détermination ſpécifique; *l'homme dont je*

Digitized by Google

vous parle, &c. détermination individuelle. Si on veut employer le nom dans son acception originelle, qui eſt eſſentiellement *indéfinie*, il faut l'employer ſeul; l'intention eſt remplie: *parler en homme*, c'eſt-à-dire *conformément à la nature humaine*; ſens *indéfini*, où il n'eſt queſtion ni d'aucun individu en particulier, ni de la totalité des individus. Ainſi l'introduction de l'article *indéfini* ſeroit au moins une inutilité, ſi ce n'étoit même une abſurdité & une contradiction.

Dans la ſeconde hypotheſe, où l'on admettroit diverſes eſpeces d'articles, l'idée commune du genre devroit encore ſe retrouver dans chaque eſpece, mais avec quelque autre idée acceſſoire qui feroit le caractere diſtinctif de l'eſpece. Tels ſont peut-être les mots *tout*, *chaque*, *nul*, *quelque*, *certain*, *ce*, *mon*, *ton*, *ſon*, *un*, *deux*, *trois*, & tous les autres nombres cardinaux; car tous ces mots ſervent à faire prendre dans un ſens précis & déterminé, les noms avant leſquels l'uſage de notre langue les place; mais ils le font de diverſes manieres, qui pourroient leur faire donner diverſes terminaiſons. *Tout*, *chaque*, *nul*, articles collectifs, diſtingués encore entr'eux par des nuances délicates; *quelque*, *certain*, articles partitifs; *ce*, article démonſtratif; *mon*, *ton*, *ſon*, articles poſſeſſifs; *un*, *deux*, *trois*, &c. articles numériques, &c. Ici il faut toujours raiſonner de même: vous déterminerez le ſens d'un nom, par tel article qu'il vous plaira ou qu'exigera le beſoin; ils ſont tous deſtinés à cette fin; mais dès que vous voudrez que le nom ſoit pris dans un ſens *indéfini*, abſtenez-vous de tout article; le nom a ce ſens par lui-même.

3°. *Pronoms indéfinis*. Pluſieurs grammairiens admettent une claſſe de pronoms qu'ils nomment *indéfinis* ou *impropres*, comme je l'ai déja dit ailleurs. *v.* IMPROPRE. On verra au mot PRONOM, que cette partie d'oraiſon détermine les objets dont on parle, par l'idée de leur relation de perſonalité, comme les noms les déterminent par l'idée de leur nature. D'où il ſuit qu'un pronom, qui en cette qualité ſeroit *indéfini*, devroit déterminer un objet par l'idée d'une relation vague de perſonalité, & qu'il ne ſeroit en ſoi d'aucune perſonne, mais qu'il ſeroit applicable à toutes les perſonnes. Y a-t-il des pronoms de cette ſorte? Non: tout pronom eſt ou de la premiere perſonne, comme *je*, *me*, *moi*, *nous*; ou de la ſeconde, comme *tu*, *te*, *toi*, *vous*; ou de la troiſieme, *ſe*, *il*, *elle*, *le*, *la*, *lui*, *les*, *leurs*, *eux*, *elles*. *v.* PRONOM.

4°. *Tems indéfinis*. Nos grammairiens diſtinguent encore dans notre indicatif deux prétérits, qu'ils appellent l'un *défini*, & l'autre *indéfini*. Quelques-uns, entre leſquels il faut compter M. de Vaugelas, donnent le nom de *défini* à celui de ces deux prétendus prétérits, qui eſt ſimple, comme *j'aimai*, *je pris*, *je reçus*, *je tins*; & ils appellent *indéfini* celui qui eſt compoſé, comme *j'ai aimé*, *j'ai pris*, *j'ai reçu*, *j'ai tenu*. D'autres au contraire, qui ont pour eux l'auteur de la *grammaire générale* & M. du Marſais, appellent *indéfini* celui qui eſt ſimple, & *défini* celui qui eſt compoſé. Cette oppoſition de nos plus habiles maitres me ſemble prouver que l'idée qu'il faut avoir d'un tems *indéfini*, étoit elle-même aſſez peu déterminée par rapport à eux. On verra, article TEMS, ce qu'il faut penſer des deux dont il s'agit ici, & quels ſont ceux qu'il faut nommer *définis* & *indéfinis*, ſoit préſens, ſoit prétérits, ſoit futurs.

INDÉLÉBILE, adj., *Théologie*, qui ne ſe peut effacer. Ce mot eſt formé du latin *delere* effacer, avec la prépoſition *in*, priſe dans un ſens négatif. Les ſacremens de baptême, de confirmation & d'ordre impriment un caractere *indélébile* ſuivant la doctrine catholique. *v.* CARACTERE.

INDÉLIBÉRÉ, adj., *Gamm.*, qui s'eſt fait ſans attention, ſans examen, ſans délibération, preſque machinalement. On dit un jugement *indélibéré*, un mouvement *indélibéré*.

INDEMNE, adj. m. & f., *Juriſprud.*, eſt celui qui eſt acquitté ou dédommagé de

de quelque chose par une autre personne; celui dont le garant prend le fait & cause, doit sortir *indemne* de la contestation. *v.* INDEMNITÉ.

INDEMNITÉ, s. f., *Jurisprud.*, signifie en général ce qui est donné à quelqu'un pour empêcher qu'il ne souffre quelque dommage.

Quelquefois par ce terme, on entend un écrit par lequel on promet de rendre quelqu'un indemne. Ce terme est surtout employé dans ce sens pour exprimer un écrit par lequel on promet d'acquitter quelqu'un de l'événement d'une obligation ou d'une contestation, soit en principal & intérêts, ou pour les frais & dépens.

Indemnité est quelquefois pris pour diminution; un fermier qui n'a pas joui pleinement de l'effet de son bail, demande au propriétaire une *indemnité*, c'est-à-dire une diminution sur le prix de son bail.

Indemnité est aussi un terme propre pour exprimer la garantie dûe à la femme par son mari, & sur ses biens, pour les dettes auxquelles elle s'est obligée pour son mari, ou qui sont dettes de communauté, dont elle ne profite pas au cas qu'elle renonce à la communauté. L'hypotheque de la femme pour ces sortes d'*indemnités* est du jour du contrat de mariage en pays coutumier; en pays de droit écrit, elle n'a lieu que du jour de l'obligation de la femme, à moins que l'*indemnité* ne soit stipulée par contrat de mariage.

INDÉPENDANCE, s. f., *Philosoph. Morale*, la pierre philosophale de l'orgueil humain; la chimere aprés laquelle l'amour-propre court en aveugle; le terme que les hommes se proposent toujours, & qui empêche leurs entreprises & leurs desirs d'en avoir jamais, c'est l'*indépendance*.

Cette perfection est sans doute bien digne des efforts que nous faisons pour l'atteindre, puisqu'elle renferme nécessairement toutes les autres; mais par-là même elle ne peut point se rencontrer dans l'homme essentiellement limité par sa propre existence. Il n'est qu'un seul être *indépendant* dans la nature; c'est son auteur. Le reste est une chaine dont les anneaux se lient mutuellement, & dépendent les uns des autres, excepté le premier, qui est dans la main même du créateur. Tout se tient dans l'univers: les corps célestes agissent les uns sur les autres; notre globe en est attiré, & les attire à son tour; le flux & reflux de la mer a sa cause dans la lune; la fertilité des campagnes dépend de la chaleur du soleil, de l'humidité de la terre, de l'abondance de ses sels, &c. Pour qu'un brin d'herbe croisse, il faut pour ainsi dire, que la nature entiere y concoure; enfin il y a dans l'ordre physique un enchainement dont l'étrange complication fait un cahos que l'on a eu tant de peine à débrouiller.

Il en est de même dans l'ordre moral & politique. L'ame dépend du corps; le corps dépend de l'ame, & de tous les objets extérieurs: comment l'homme; c'est-à-dire, l'assemblage de deux parties si subordonnées, seroit-il lui-même *indépendant?* La société pour laquelle nous sommes nés nous donne des loix à suivre, des devoirs à remplir; quel que soit le rang que nous y tenions, la dépendance est toujours notre apanage, & celui qui commande à tous les autres, le souverain lui-même voit au-dessus de sa tête les loix dont il n'est que le premier sujet.

Cependant les hommes se consument en des efforts continuels pour arriver à cette *indépendance*, qui n'existe nulle part. Ils croyent toujours l'appercevoir dans le rang qui est au-dessus de celui qu'ils occupent; & lorsqu'ils y sont parvenus, honteux de ne l'y point trouver, & non guéris de leur folle envie, ils continuent à l'aller chercher plus haut. Je les comparerois volontiers à des gens grossiers & ignorans qui auroient résolu de ne se reposer qu'à l'endroit où l'œil borné est forcé de s'arrêter, & où le ciel semble toucher à la terre. A mesure qu'ils avan-

Digitized by Google

cent l'horiſon ſe recule ; mais comme ils l'ont toujours en perſpective devant eux, ils ne ſe rebutent point, ils ſe flattent ſans ceſſe de l'atteindre dans peu, & après avoir marché toute leur vie, après avoir parcouru des eſpaces immenſes, ils tombent enfin accablés de fatigue & d'ennui, & meurent avec la douleur de ne ſe voir pas plus près du terme auquel ils s'efforçoient d'arriver, que le jour qu'ils avoient commencé à y tendre.

Il eſt pourtant une eſpece d'*indépendance* à laquelle il eſt permis d'aſpirer : c'eſt celle que donne la Philoſophie. Elle n'ôte point à l'homme tous ſes liens, mais elle ne lui laiſſe que ceux qu'il a reçus de la main même de la raiſon. Elle ne le rend pas abſolument *indépendant*, mais elle ne le fait dépendre que de ſes devoirs.

Une pareille *indépendance* ne peut pas être dangereuſe. Elle ne touche point à l'autorité du gouvernement, à l'obéiſſance qui eſt dûe aux loix, au reſpect que mérite la religion : elle ne tend pas à détruire toute ſubordination, & à bouleverſer l'Etat, comme le publient certaines gens qui crient à l'anarchie, dès qu'on refuſe de reconnoître le tribunal orgueilleux qu'ils ſe ſont eux mêmes élevé. Non, ſi le philoſophe eſt plus *indépendant* que le reſte des hommes, c'eſt qu'il ſe forge moins de chaînes nouvelles. La médiocrité des deſirs le délivre d'une foule de beſoins auxquels la cupidité aſſujettit les autres. Renfermé tout entier en lui-même, il ſe détache par raiſon de ce que la malignité des hommes pourroit lui enlever. Content de ſon obſcurité, il ne va point pour en ſortir ramper à la porte des grands, & chercher des mépris qu'il ne veut rendre à perſonne. Plus il eſt dégagé des préjugés, & plus il eſt attaché aux vérités de la religion, ferme dans les grands principes qui font l'honnête homme, le fidele ſujet & le bon citoyen. Si quelquefois il a le malheur de faire plus de bruit qu'il ne le voudroit, c'eſt dans le monde littéraire où quelques nains effrayés ou envieux de ſa grandeur, veulent le faire paſſer pour un Titan qui eſcalade le ciel, & tâchent ainſi par leurs cris d'attirer la foudre ſur la tête de celui dont leurs propres dards pourroient à peine piquer légérement les pieds. Mais que l'on ne ſe laiſſe pas étourdir par ces accuſations vagues dont les auteurs reſſemblent aſſez à ces enfans qui crient au feu lorſque leur maître les corrige. L'on n'a juſqu'ici guere vû de philoſophes qui ayent excité des révoltes, renverſé le gouvernement, changé la forme des Etats : je ne vois pas que ce ſoit eux qui ayent occaſionné les guerres civiles en France, fait les proſcriptions à Rome, détruit les républiques de la Grece. Je les vois partout entourés d'une foule d'ennemis, mais par-tout je les vois perſécutés & jamais perſécuteurs. C'eſt-là leur deſtinée, & le prince même des philoſophes, le grand & vertueux Socrate, leur apprend qu'ils doivent s'eſtimer heureux lorſqu'on ne leur dreſſe pas des échafauds avant de leur élever des ſtatues.

INDEPENDANT, ſ. m., *Théologie*, *indépendans*, nom qu'on donne à quelques chrétiens d'Angleterre & des Provinces-unies. Ils ont été ainſi appellés parce qu'ils font profeſſion de ne dépendre d'aucune aſſemblée eccléſiaſtique. *v.* PURITAINS.

Ils prétendent que chaque égliſe ou congrégation particuliere, comme ils parlent, a en elle-même radicalement & eſſentiellement tout ce qui eſt néceſſaire pour ſa conduite & pour ſon gouvernement ; qu'elle a toute la puiſſance eccléſiaſtique & toute la juriſdiction, & qu'elle n'eſt point ſujette à une ou pluſieurs égliſes, ni à leurs députés, ni à leurs aſſemblées, ni à leurs ſynodes, non plus qu'à aucun évêque.

Quoique les *indépendans* ne croyent pas qu'il ſoit néceſſaire d'aſſembler des ſynodes, ils diſent que ſi l'on en tient, on doit conſidérer leurs réſolutions comme des conſeils d'hommes ſages & prudens, auxquels on peut déférer, & non comme des déciſions auxquelles on ſoit obligé

Digitized by Google

d'obéir. *v.* SYNODE, CONCILE, &c.

Ils conviennent qu'une ou plusieurs églises peuvent aider une autre église de leurs conseils & de leurs secours; la reprendre même lorsqu'elle pêche; pourvû qu'elle ne s'attribue point le droit d'une autorité supérieure qui ait le pouvoir d'excommunier.

Dans les matieres de foi & de doctrine les *indépendans* sont entierement d'accord avec les réformés, & leur indépendance regarde plutôt la politique & la discipline, que le fond de la religion. *v.* CALVINISME.

Durant les guerres civiles d'Angleterre, les *indépendans* étant devenus le parti le plus puissant, presque toutes les sectes contraires à l'église anglicane se joignirent à eux, ce qui fait qu'on les distingue en deux sectes.

Les premiers sont Presbytériens, & n'en different qu'en matiere de discipline. Les autres que M. Spanheim appelle *faux indépendans*, sont un amas confus d'anabaptistes, de sociniens, d'antinomes, de familiaristes, de libertins, &c. *v.* PRESBYTÉRIENS, ANTINOMES, &c.

Voici ce que dit le P. d'Orléans de l'origine de cette secte. Du sein même de cette secte étoit née depuis quelque tems, sous pretexte d'une plus grande réforme, une autre secte non-seulement ennemie du roi, mais de la royauté qu'elle entreprit d'abolir tout-à-fait, pour former une république, au gouvernement de laquelle chacun pût avoir part à son tour. On ne peut dire précisément quand ce dessein fut formé par la secte des *indépendans*; c'est le nom qu'on avoit donné à la secte dont il s'agit, sur ce que faisant profession de porter la liberté évangélique encore plus loin que les puritains, non-seulement elle ne vouloit point d'évêques, mais elle rejettoit même les synodes, prétendant que chaque assemblée devoit se gouverner elle-même indépendamment de toute autre, & faisant consister en cela la liberté des enfans de Dieu.

D'abord on n'avoit distingué ces nouveaux sectaires entre les Presbytériens, que comme on distingue les fervens des tiedes, & les parfaits des relâchés, par un plus grand éloignement des pompes & des prééminences, soit dans l'église, soit dans l'Etat, par un plus grand zele à réduire la pratique de l'évangile à sa plus grande pureté. Leur maxime sur l'*indépendance* les fit distinguer en leur faisant donner un nom, & les rendit suspects aux autres; mais ils eurent assez d'adresse & d'artifice pour avancer leurs affaires, & pour faire un grand nombre de proselites.

L'*indépendantisme* ne subsiste qu'en Angleterre, dans les colonies angloises & dans les Provinces-unies. Un nommé Morel voulut l'introduire en France dans le XVIe siecle, mais le synode de la Rochelle où présidoit Beze, & celui de Charenton en 1644, condamnerent cette erreur.

INDÉTERMINÉ, adj., *Mathématique*, se dit d'une quantité ou chose qui n'a point de bornes certaines & prescrites.

On appelle, en mathématiques, *quantités indeterminées* ou *variables*, celles qui peuvent changer de grandeur, par opposition aux quantités données & constantes, dont la grandeur reste toujours la même; dans une parabole, par exemple, les co-ordonnées x & y sont des *indéterminées*, & le parametre est une quantité constante.

Un probleme *indéterminé* est celui dont on peut donner un nombre infini de solutions différentes. *v.* PROBLEME, COURBE, LIEU, &c.

On demande, par exemple, un nombre qui soit multiple de 4 & de 5; ce nombre peut être 20, 40, 60, &c. à l'infini, & ainsi du reste.

On regarde ordinairement un probleme comme *indéterminé*, lorsqu'il renferme plus d'inconnues que d'équations, parce qu'alors on ne peut jamais réduire les équations à une seule qui ne contienne qu'une inconnue. Cependant il est certains problemes qui par leur nature sont déterminés, quoiqu'ils renferment

Digitized by Google

moins d'équations que d'inconnues. Un exemple éclaircira & prouvera en même tems ce que nous avançons. Supposons que l'on partage 40 sols à 20 personnes, hommes, femmes, & enfans, en donnant aux hommes 4 sols, aux femmes 2 sols, aux enfans 1 sol. On demande combien il y avoit d'hommes, de femmes & d'enfans. Il est certain qu'il y a ici trois inconnues, x, y, z, & que l'on ne peut trouver que ces deux équations $x+y+z=20$; & $4x+2y+z=40$. La premiere donne $z=20-x-y$, & $4x+2y+20-x-y=40$, ou $3x+y=20$, & $x=\frac{20-y}{3}$. Or il semble d'abord que l'on puisse prendre pour y tout ce qu'on veut; mais on fera réflexion que comme y exprime un certain nombre de personnes, aussi-bien que x, il faut que y & x soient chacun des nombres entiers positifs. D'où il s'ensuit que y doit être un nombre entier plus petit que 20, & que $20-y$ doit être divisible exactement par 3. On fera donc successivement $20-y$ égal à tous les multiples de 3; savoir $20-y=3$, $20-y=6$, $20-y=9$, $20-y=12$, $20-y=15$, $20-y=18$; & l'on ne sauroit aller plus loin, parce que si on prenoit $20-y=21$, on auroit $y=-1$: c'est pourquoi on aura toutes les solutions possibles de ce probleme dans la table suivante;

$y=17.\ x=1.\ z=2$
$y=14.\ x=2.\ z=4$
$y=11.\ x=3.\ z=6$
$y=8.\ x=4.\ z=8$
$y=5.\ x=5.\ z=10$
$y=2.\ x=6.\ z=12$

ce qui fait en tout six solutions possibles.

INDÉVOT, adj., *Gramm.*, qui manque de piété envers les dieux, de vénération envers les choses sacrées. *v.* DÉVOTION.

INDEX, terme d'*Anatomie*, le second doigt de la main, & celui qui suit le pouce. *v.* DOIGT.

Il est ainsi appellé d'*indico*, j'indique, je montre, parce qu'il sert ordinairement à cet usage: de-là vient que l'on donne le nom d'*indicateur* à l'extenseur de l'*index*. *v.* EXTENSEUR, ABDUCTEUR, & ADDUCTEUR.

Les Grecs le nomment λιχανος, *lécheur*, parce qu'on le met dans les sauces pour en goûter, & qu'après on le léche. D'autres prétendent qu'on lui a donné ce nom à cause que c'est de lui dont les nourrices se servent pour prendre la bouillie qu'elles donnent à leurs nourrissons, & de ce qu'ordinairement elles le lechent, pour goûter si elle n'est point trop chaude.

Index, en terme d'arithmétique, est la caractéristique ou l'exposant d'un logarithme. *v.* LOGARITHME.

L'*index* est ce qui montre de combien de rangs le nombre absolu qui appartient au logarithme consiste, & de quelle nature il est, soit qu'il soit un nombre entier ou une fraction.

Par exemple, dans ce logarithme, 2, 521293, le nombre qui est au côté gauche du point est appellé *index*; & comme il vaut 2, il montre que le nombre absolu qui lui appartient doit avoir trois rangs: car il vaut toujours un de plus que l'*index* de 1 est 0; celui de 0, 1; & celui de 100, 2, &c. comme dans cet exemple,

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
1 2 3 4 5 6 7 8 9

où les nombres de dessus sont les *index* de ceux de dessous. C'est pourquoi dans les petites tables des logarithmes de Brigg, où l'*index* est omis, il faut toujours le suppléer avant d'opérer.

Lorsque le nombre absolu est une fraction, l'*index* du logarithme est un signe négatif, & on le marque ainsi $\bar{2}$. 762293: ce qui montre que le nombre correspondant est une fraction décimale de trois rangs, savoir 1. 365.

Il y a une maniere particuliere de marquer ces *index*, quand ils expriment des fractions, qui est fort en usage aujourd'hui. Elle consiste à prendre, au lieu du vrai *index*, son complement arithméthique à 10. Voici comment on écrit

Digitized by Google

le logarithme dont nous venons de parler. 8. 762293.

Voyez au mot LOGARITHME, combien il eſt néceſſaire d'ajoûter ou de retrancher des *index*.

INDEX, *Juriſpr.*, terme latin qui eſt uſité dans le langage françois pour ſignifier la table des matieres que l'on met à la fin d'un livre. On a deux *index* des corps de droit civil & canon, qui ſont fort amples & fort utiles.

On appelle auſſi *index* le catalogue des livres défendus par le concile de Trente.

Il y a à Rome une congrégation de l'indice ou de l'*index*, à laquelle on attribue le droit d'examiner les livres qui y doivent être inférés, & dont la lecture doit être défendue, ſoit abſolument, ou *donec corrigantur*. Je ne ſai ſi nous n'avons pas le ſens commun, ou ſi c'eſt la congrégation de l'indice qui en manque, mais il eſt ſûr qu'il n'y a preſque pas un ſeul bon livre de piété, ou de morale, qu'elle n'ait proſcrit.

INDEX, *Commerce*, nom que les négocians & teneurs de livres donnent à un livre compoſé de vingt-quatre feuillets, qui ſe tient par ordre alphabétique, dont on ſe ſert pour trouver facilement ſur le grand livre ou livre de raiſon les *folio* où ſont débitées & créditées les differentes perſonnes avec leſquelles on eſt en compte ouvert. L'*index* ſe nomme auſſi *alphabeth*, *table* ou *repertoire*. *v.* LIVRES.

INDHERRED, (N), *Géogr. Mod.*, canton de la Norwege ſeptentrionale, dans la préfecture de Drontheim: il eſt compoſé des juriſdictions de Stordalen & d'Inderoen, renfermant onze paroiſſes, avec trente-quatre égliſes & deux chapelles. C'eſt le ſeul de la prefecture, où la terre ne ſoit pas à peu près ſtérile en grains, & l'un de ceux où les Lappons errans ſont le plus fréquemment des courſes. (D. G.)

INDICANT, (N), *Myth.*, ſurnom donné à Hercule. On avoit dérobé une coupe d'or très-peſante dans le temple d'Hercule, dit Ciceron, au premier livre de la divination; & Hercule étant apparu en ſonge au poëte Sophocle, lui indiqua celui qui l'avoit volée. Sophocle pourtant n'en dit rien alors; il eut même encore une fois une ſemblable viſion, ſans en rien déclarer: mais le même ſonge étant revenu pour la troiſieme fois, il en alla rendre compte à l'Aréopage. Auſſi-tôt on fit arrêter celui que Sophocle avoit nommé; on le mit à la queſtion, il confeſſa le vol, il rendit la coupe: & ce temple fut depuis appellé *le temple d'Hercule indicant*.

INDICATEUR, ſ. m., terme d'*Anatomie*, muſcle de l'*index*, ou ſecond doigt après le pouce. *v.* INDEX.

Le premier des muſcles propres de l'*index* eſt l'*indicateur*, ainſi appellé parce qu'il nous ſert à montrer quelqu'un. On l'appelle auſſi l'*extenſeur propre de l'index*. *v.* EXTENSEUR.

INDICATIF, adj., *Gramm.*, le mode *indicatif*, la forme *indicative*. L'*indicatif* eſt un mode perſonnel qui exprime directement & purement l'exiſtence d'un ſujet déterminé ſous un attribut.

Comme ce mode eſt deſtiné à être adapté à tous les ſujets déterminés dont il peut être queſtion dans le diſcours, il reçoit toutes les inflexions perſonnelles & numériques, dont la concordance avec le ſujet eſt la ſuite néceſſaire de cette adaptation; cette propriété lui eſt commune avec tous les autres modes perſonnels ſans exception.

Mais il exprime *directement*. C'eſt une autre propriété qu'il ne partage point avec le mode ſubjonctif, dont la ſignification eſt oblique. Toute énonciation dont le verbe eſt au ſubjonctif, eſt l'expreſſion d'un jugement acceſſoire, que l'on n'enviſage que comme partie de la penſée que l'on veut manifeſter; & l'énonciation ſubjonctive n'eſt qu'un complément de l'énonciation principale. Celle-ci eſt l'expreſſion immédiate de la penſée que l'on ſe propoſe de manifeſter, & le verbe qui en fait l'ame doit être au mode *indicatif*. Ainſi ce mode eſt direct, parce qu'il ſert à conſtituer la propoſition principale que l'on enviſage; & le

Digitized by Google

ſubjonctif eſt oblique, parce qu'il ne conſtitue qu'une énonciation détournée qui entre dans le diſcours par accident & comme partie dépendante. *Je fais de mon mieux*; dans cette propoſition, *je fais* exprime directement, parce qu'il énonce immédiatement le jugement principal que je veux faire connoître. *Il faut que je faſſe de mon mieux*; dans cette phraſe, *je faſſe* explique obliquement, parce qu'il énonce un jugement acceſſoire ſubordonné au principal, dont le caractere propre eſt il *faut*. C'eſt à cauſe de cette propriété que Scaliger le qualifie, *ſolus modus aptus ſcientiis, ſolus pater veritatis. de cauſ. l. I. v. 116.*

J'ajoûte que le mode *indicatif* exprime *purement* l'exiſtence du ſujet, pour marquer qu'il exclut toute autre idée acceſſoire, qui n'eſt pas néceſſairement compriſe dans la ſignification eſſentielle du verbe; & c'eſt ce qui diſtingue ce mode de tout autre mode direct. L'impératif eſt auſſi direct, mais il ajoûte à la ſignification générale du verbe l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle. *v.* IMPÉRATIF. Le ſuppoſitif que nous ſommes obligés de reconnoître dans nos langues modernes, eſt direct auſſi; mais il ajoûte à la ſignification générale du verbe l'idée acceſſoire d'hypotheſe & de ſuppoſition. *v.* SUPPOSITION. Le ſeul *indicatif*, entre les modes directs garde ſans mélange la ſignification pure du verbe. *v.* MODE.

C'eſt apparemment cette derniere propriété qui eſt cauſe que dans quelque langue que ce ſoit, l'*indicatif* admet toutes les eſpeces de tems qui ſont autoriſées dans la langue, & qu'il eſt le ſeul mode aſſez communément qui les admette toutes. Ainſi pour déterminer quels ſont les tems de l'*indicatif*, il ne faut que fixer ceux qu'une langue a reçus. *v.* TEMS.

INDICATION, ſ. f., *Juriſpr.*, eſt le renſeignement des biens d'un débiteur que le détenteur d'un héritage pourſuivi hypothécairement fait au créancier, afin que celui-ci diſcute préalablement les biens indiqués.

C'eſt à celui qui demande la diſcuſſion à *indiquer* les héritages qu'il prétend y être ſujets, & ſi par ſon *indication* il induit le créancier en erreur, il eſt tenu de l'indemniſer des ſuites de la mauvaiſe conteſtation où il l'a engagé. *v.* DISCUSSION.

INDICATION, INDICANT, INDIQUÉ, *Médec. Indication* ne ſignifie autre choſe en médecine que *vûe*, *deſſein*, *objet* à remplir. *Indiquant* ſe dit de l'état du malade conſidéré comme déterminant le medecin à procéder d'une maniere particuliere, comme lui fourniſſant des *indications*; & enfin on appelle *indiqué* le ſecours que le médecin employe d'après l'*indication*. On diſtingue par exemple les *indications* en vitales, curatives, prophilactiques, ou préſervatives, palliatives, &c. c'eſt-à-dire, qu'on ſe propoſe en traitant un malade de conſerver ſa vie, de ſoutenir ſes forces, &c. ce qui eſt l'*indication* vitale; de lui adminiſtrer les divers remedes qui peuvent opérer ſa guériſon; & c'eſt là l'*indication* curative; de le préſerver des maladies, ou des accidens dont il eſt ménacé, ce qui conſtitue l'*indication* prophylactique; enfin d'adoucir, de modérer autant qu'il eſt poſſible les maux qu'on ne peut guérir radicalement, ce qui fait l'*indication* palliative.

Un amas de matieres crues, ou la préſence d'un poiſon dans l'eſtomac, *indiquent* ou ſont *indicans* d'un vomitif; l'ouverture d'une artere indique la ligature, la compreſſion, l'application de l'agaric, &c. ce vomitif, cet agaric, ſont *indiqués* par le poiſon, par l'ouverture de l'artere.

Nous n'entendons faire de ce petit nombre de propoſitions qu'un article purement grammatical, expliquer le langage de la médecine en cette partie; car quant à l'art de lier les *indications* aux *indicans*, & de les remplir par les *indiqués* particuliers les plus convenables, ou comme l'on s'exprime plus communément l'art de ſaiſir & de remplir les *indications*, il n'eſt pas moins fondamental, moins univerſel que l'art même de la médecine,

Digitized by Google

& il eſt au moins exactement la même choſe que la méthode de guérir proprement dite, ou la partie de la médecine appellée *thérapeutique*. *v.* THÉRAPEUTIQUE.

INDICES, ſ. m. pl., *Juriſpr.*, ſont des circonſtances en matiere criminelle, qui font penſer que l'accuſé eſt coupable du crime dont il eſt prévenu; par exemple, s'il a changé de viſage, & a paru ſe troubler lorſqu'on l'a rencontré auſſi tôt après le délit; s'il a paru s'enfuir; ſi on l'a trouvé les armes à la main, ou qu'il y eût du ſang ſur ſes habits; ce ſont là autant d'*indices* du crime.

Les contradictions même dans leſquelles tombent les accuſés, forment auſſi une eſpece d'*indice*.

Mais tous ces *indices*, en quelque nombre qu'ils ſoient, ne forment pas des preuves ſuffiſantes pour condamner un accuſé; ils ſont ſeulement naître des ſoupçons & pluſieurs *indices* qui concourent, peuvent être conſidérés comme un commencement de preuve qui détermine quelquefois les juges à ordonner un plus amplement informé, même quelquefois à condamner l'accuſé à ſubir la queſtion s'il s'agit d'un crime capital; ce qui ne doit néanmoins être ordonné qu'avec beaucoup de circonſpection, attendu que les *indices* les plus forts ſont ſouvent trompeurs.

* Voici un théorème général utile pour calculer la certitude d'un fait, d'un crime par exemple, lorſque les preuves du fait ſont dépendantes les unes des autres, c'eſt-à-dire, lorſque les *indices* ne le prouvent & ne ſe ſoutiennent que les uns par les autres; lorſque la vérité de pluſieurs preuves dépend de la vérité d'une ſeule, le nombre des preuves n'augmente ni ne diminue la probabilité du fait; parce qu'alors la force de toutes les preuves n'eſt que la force même de celle dont elles dépendent, & que ſi on renverſe celles-ci, toutes tombent à la fois. Quand les preuves ſont indépendantes l'une de l'autre, & que chaque *indice* ſe prouve à part, la probabilité du fait croit en raiſon du nombre des *indices*, parce que la fauſſeté de l'un n'entraîne pas la fauſſeté de l'autre.

On pourra s'étonner de me voir employer le mot de probabilité en parlant des crimes qui, pour mériter une peine, doivent être certains. Mais il faut remarquer que, rigoureuſement parlant, la certitude morale, n'eſt qu'une probabilité, qui eſt appellée *certitude*, parce que tout homme en ſon bon ſens eſt forcé d'y donner ſon aſſentiment, & qu'il y eſt déterminé néceſſairement par une habitude qui eſt la ſuite de la néceſſité d'agir, & qui eſt antérieure à toute ſpeculation. La certitude qu'on exige pour aſſurer qu'un homme eſt coupable, eſt donc celle qui détermine les hommes dans toutes les actions les plus importantes de leur vie. (D. F.)

INDICES, (N), *Milit.* Il y a des *indices* à la guerre, dit M. le maréchal de Saxe, qu'il eſt néceſſaire d'étudier, & ſur leſquels on doit juger avec une eſpece de certitude. La connoiſſance que l'on a de l'ennemi & de ſes uſages y contribue beaucoup: il y en a de communs à toutes les nations. Par exemple, lorſque dans un ſiege, vous voyez vers le ſoir à l'horiſon, & ſur des hauteurs des gens attroupés & deſœuvrés, qui regardent vers la ville, vous devez être ſûr qu'il y aura une attaque conſidérable, parce que dans les différens corps il s'eſt fait des détachemens; ce qui eſt cauſe que toute l'armée ſait qu'il y aura une attaque, & que les déſœuvrés choiſiſſent les endroits éminens vers la fin du jour pour pouvoir regarder à leur aiſe.

Lorſqu'on entend beaucoup tirer dans le camp des ennemis & que l'on eſt campé à peu de diſtance, l'on doit s'attendre à avoir le lendemain une affaire, parce que les ſoldats nettoient & déchargent leurs armes.

Il prétend auſſi qu'on peut juger par la pouſſiere, s'il ſe fait un grand mouvement dans l'armée ennemie, & par la lueur des armes, quand le ſoleil donne deſſus, de quel côté ſe fait le mouve-

Digitized by Google

ment. Si les rayons, dit-il, ſont perpendiculaires, l'ennemi marche à vous; s'ils ſont variés & peu fréquens, il ſe retire. S'ils vont de la droite à la gauche, il marche vers la gauche: s'ils vont au contraire de la gauche à la droite, il marche vers la droite. S'il y a beaucoup de pouſſiere dans ſon camp, qu'il n'ait pas de fourrage, & que cette pouſſiere ſoit générale, il renvoie ſes vivandiers & ſon équipage, & on peut s'aſſurer qu'il marchera bientôt.

Si l'ennemi, continue M. le maréchal de Saxe, a ſes fours ſur ſa droite ou ſur ſa gauche, que l'on ſoit couvert par une petite riviere, on peut faire un mouvement de côté, puis on revient bruſquement ſur ſes pas, & l'on envoie dix à douze mille hommes pour abattre les fours de l'ennemi, & s'emparer de ſes farines, ſous la protection de l'armée que l'on fait marcher pour ſoutenir ce premier détachement. Il y a une infinité de pareilles ruſes à la guerre, que l'on peut employer ſans trop ſe commettre, & dont les ſuites ſont d'une auſſi grande conſéquence que celles d'une victoire complette, & qui obligent quelquefois l'ennemi à venir attaquer à ſon déſavantage, ou à ſe retirer honteuſement, quoique ſupérieur en nombre.

INDICTION, ſ. f., *Littérat. & Chronolog.* L'*indiction* eſt en chronologie un cercle de quinze années juliennes accomplies. Il faut ſavoir que ce terme a d'abord ſignifié un tribut que les Romains percevoient toutes les années dans les provinces, ſous le nom d'*indictio tributaria*. Il eſt vraiſemblable que ce tribut étoit levé pour la ſubſiſtance des ſoldats, & particulierement de ceux qui avoient ſervi pendant quinze ans la république. Quoi qu'il en ſoit, lorſque l'état de l'empire romain changea de face ſous les derniers empereurs, on conſerva le terme *indictio*, mais on l'employa ſimplement pour marquer un eſpace de quinze années.

On chercheroit inutilement le tems où l'on commença de ſe ſervir de l'*indiction* dans ce dernier ſens, on l'ignorera toujours. Ceux qui diſent que Conſtantin, après avoir aboli les jeux ſéculaires & vaincu Maxence, introduiſit l'époque de l'*indiction* au mois de Septembre 312, devinent ſans doute, puiſqu'ils ne peuvent pas en rapporter la preuve.

On n'a pas mieux démêlé l'origine & le commencement de l'*indiction* romaine, ou ſi l'on veut pontificale; ce ſecond point d'hiſtoire eſt encore un des plus obſcurs. Le P. Mabillon s'eſt donné des peines inutiles pour l'éclaircir, & Ducange n'a pas été plus heureux dans ſon Gloſſaire.

Ce qu'on ſait de vrai, c'eſt que les papes, après que Charlemagne les eut rendus ſouverains, commencerent à dater leurs actes par l'année de l'*indiction*, qui fut fixée au premier Janvier 313 de l'an de Jeſus-Chriſt; auparavant ils les datoient par les années des empereurs; & enfin ils les ont datés par les années de leur pontificat, comme le prouve le ſynode que le pape Jean XV. tint en 1998.

Aujourd'hui la cour de Rome, pour empêcher les fauſſetés qui pourroient ſe commettre dans les proviſions des bénéfices, dans les bulles & autres expéditions, en y changeant les dates, a imaginé de les multiplier, d'y en ajoûter de petites aux grandes, & d'y rappeller cinq ou ſix fois la même date en pluſieurs manieres, ce qui eſt une précaution excellente; car ſi le fauſſaire n'altere qu'une partie des dates, il ſera réfuté par toutes les autres, & s'il les altere toutes, il ſera facile de découvrir ſa fourberie, en y regardant de près.

Les grandes dates de la chancellerie ſont l'année courante de notre Seigneur & celle du pape regnant. Les petites dates ſont les années courantes de l'*indiction*, du nombre d'or, & du cycle ſolaire.

Pour entendre la date de l'*indiction* romaine actuelle, il faut ſe rappeller qu'elle a été fixée au premier Janvier de l'an 313 de l'ere commune, d'où il ſuit que l'an 312 avoit douze d'*indiction*, car diviſant 312 par 15 il reſte 12; par conſéquent on

Digitized by Google

on a supposé que le cycle de l'*indiction* commenceroit 3 ans avant la naissance de Jesus-Christ, supputation fictive qui n'a aucun rapport avec les mouvemens célestes.

Maintenant donc si vous voulez savoir le nombre de l'*indiction* romaine qui répond à une année donnée, ajoutez 3 à l'année donnée, divisez la somme par 15, ce qui reste après la division, sans avoir égard au quotient, est le nombre de l'*indiction* cherchée.

Si l'on vous demandoit par exemple le nombre de l'*indiction* papale qui répond à l'année 1700, vous ajouteriez 3 à 1700, vous diviseriez la somme de 1703 par 15, le reste de la division donnera 8, qui est le nombre de l'*indiction* de l'an 1700.

De même pour trouver l'*indiction* de l'an 1759, on ajoutera 3 à 1759 qui feront 1762; on divisera 1762 par 15, le reste de la division donnera 7 pour le nombre de l'*indiction* que l'on cherche; même opération à l'égard de toute autre année.

L'*indiction* dans son origine ne désignoit point comme on l'a déja dit, une époque chronologique. Ce mot vient du latin *indictio*, qui signifie *dénonciation*, *ordonnance*. Le tems de l'*indiction* des empereurs romains étoit celui où l'on avertissoit le peuple de payer un certain tribut, & cette *indiction* impériale avoit lieu vers la fin de Septembre ou au commencement d'Octobre, parce qu'alors la récolte étant faite, le peuple pouvoit payer le tribut ordonné, *tributum indictum*.

INDIEN, (N), *Astron.*, constellation méridionale, située au-dessous du sagittaire, du nombre de celles que les pilotes formerent peu après la découverte du cap de Bonne Espérance & de l'Amérique; elles étoient faites grossierement; mais M. l'abbé de la Caille, dans son Catalogue des étoiles australes, les a reformées en y ajoutant quatorze nouvelles constellations: on y voit que la principale étoile α de l'*indien* est de troisieme grandeur; son ascension droite en 1750, étoit de $304^{\circ}\ 57'\ 57''$, & sa déclinaison australe de $48^{\circ}\ 8'\ 15''$. (D. L.)

INDIENNE, (R), f.f., *Comm. Manuf.*, robes de chambre pour hommes & pour femmes faites de ces toiles de coton peintes de diverses couleurs & figures, qui viennent des Indes orientales.

On appelle aussi *indienne*, les toiles mêmes dont ces robes de chambres sont faites, soit qu'elles aient été fabriquées & peintes aux Indes, soit qu'elles aient été imitées & fabriquées en Europe.

Les *indiennes*, ou toiles de coton, de lin ou mi-coton, peintes de diverses couleurs tant à la planche qu'au pinceau, sont de l'invention des Indiens, & ont été imitées par les Hollandois & par les Hambourgeois. Il s'en imprime en Angleterre sur des toiles de lin du pays, de même que sur des toiles de coton, dont les couleurs sont solides comme celles des Indes, enforte que celles-ci n'y sont point en usage, & même y sont prohibées, comme toutes sortes d'*indiennes* l'étoient en France.

Cette fabrique d'indiennes s'est établie depuis peu en Allemagne, & particulierement en Suisse, où l'on imprime sur des toiles du pays, de Zurich principalement, de toutes sortes de façons.

Il y a plus de 70 ans que cette fabrique fleurit à Geneve & à Neufchâtel en Suisse. On y imprime sur toutes les qualités de toiles, depuis celles de Suisse, jusques aux plus fines des Indes. Cette fabrique y est portée à un si haut degré de perfection, que non-seulement elle va de pair avec celles de Hollande & d'Angleterre, mais que de plus on y fait très-bien imiter les calancas des Indes, tant pour la beauté & le bon gout des desseins, que par rapport à la vivacité & à la solidité des couleurs.

Les magistrats respectifs, toujours attentifs au bien des fabriques de l'Etat, ont réduit le droit d'entrée des toiles en blanc pour l'impression, à si peu de chose, qu'il ne vaut presque pas la peine d'être mis en compte. Cette douceur, & le grand nombre d'ouvriers de l'un & de l'autre sexe qu'on a dressés pour y travailler, mettent les négocians en état de bien exécu-

ter les commissions qu'on leur donne, tant en *indiennes* pour robes, que couvertures de lits, rideaux, tapisseries, & mouchoirs de toutes façons & de toutes couleurs, dont ils ont chez eux de beaux assortimens, qu'ils peuvent donner à aussi bon compte qu'ailleurs.

Malgré la beauté de ces *indiennes* fabriquées en Europe, celles des Indes sont cependant préférées pour la solidité & la vivacité des couleurs: si on pouvoit les imiter en Europe, on pourroit se passer de celles des Indes, mais il faudra toujours se pourvoir de leurs toiles de coton. On commence aussi d'en imprimer à Copenhague.

Indienne; c'est aussi une étoffe partie soie & partie laine, qui se fabrique par les haute-lisseurs de la fayetterie d'Amiens. Les pieces doivent avoir, suivant le réglement de 1666, un pied & demi un pouce de roi de largeur, & 21 aunes 1 quart, à 21 aunes & demie de longueur.

INDIENS, *Philosophie des, Histoire de la Philosophie.* On prétend que la philosophie a passé de la Chaldée & de la Perse aux Indes. Quoi qu'il en soit, les peuples de cette contrée étoient en si grande réputation de sagesse parmi les Grecs, que leurs philosophes n'ont pas dédaigné de les visiter. Pythagore, Démocrite, Anaxarque, Pyrrhon, Apollonius & d'autres, firent le voyage des Indes, & allerent converser avec les brachmanes ou gymnosophistes *indiens.*

Les sages de l'Inde ont été appellés *brachmanes* de Brachme fondateur de la secte, & *gymnosophistes*, ou sages qui marchent nuds, de leur vêtement qui laissoit à découvert la plus grande partie de leur corps.

On les divise en deux sectes, l'une des *brachmanes*, & l'autre des *samanéens*; quelques-uns font mention d'une troisieme sous le nom de *Pramnes*. Nous ne sommes pas assez instruits sur les caracteres particuliers qui les distinguoient; nous savons seulement en général qu'ils fuyoient la société des hommes; qu'ils habitoient le fond des bois & des cavernes; qu'ils menoient la vie la plus austere, s'abstenant de vin & de la chair des animaux, se nourrissant de fruits & de légumes, & couchant sur la terre nue ou sur des peaux; qu'ils étoient si fort attachés à ce genre de vie, que quelques-uns appellés auprès du grand roi, répondirent qu'il pouvoit venir lui-même s'il avoit quelque chose à apprendre d'eux ou à leur commander.

Ils souffroient avec une égale constance la chaleur & le froid; ils craignoient le commerce des femmes; si elles sont méchantes, disoient-ils, il faut les fuir parce qu'elles sont méchantes; si elles sont bonnes, il faut encore les fuir de peur de s'y attacher. Il ne faut pas que celui qui fait son devoir du mépris de la douleur & du plaisir, de la mort & de la vie, s'expose à devenir l'esclave d'un autre.

Il leur étoit indifférent de vivre ou de mourir, & de mourir ou par le feu, ou par l'eau, ou par le fer. Ils s'assembloient jeunes & vieux autour d'une même table; ils s'interrogeoient reciproquement sur l'emploi de la journée, & l'on jugeoit indigne de manger celui qui n'avoit rien dit, fait ou pensé de bien.

Ceux qui avoient des femmes les renvoyoient au bout de cinq ans, si elles étoient stériles; ne les approchoient que deux fois l'année, & se croyoient quittes envers la nature, lorsqu'ils en avoient eu deux enfans, l'un pour elles, l'autre pour eux.

Buddas, Dandamis, Calanus & Iarcha, sont les plus célebres d'entre les gymnosophistes dont l'histoire ancienne nous a conservé les noms.

Buddas fonda la secte des Hylobiens, les plus sauvages des gymnosophistes.

Pour juger de Dandamis, il faut l'entendre parler à Alexandre par la bouche d'Onésicrite, que ce prince dont l'activité s'étendoit à tout, envoya chez les gymnosophistes. „ Dites à votre maître „ que je le loue du goût qu'il a pour la „ sagesse, au milieu des affaires dont un „ autre seroit accablé; qu'il fuye la mol-

Digitized by Google

„ leſſe ; qu'il ne confonde pas la peine
„ avec le travail, & puiſque ſes philo-
„ ſophes lui tiennent le même langage,
„ qu'il les écoute. Pour vous & vos ſem-
„ blables, Onéſicrite, je ne déſapprou-
„ ve vos ſentimens & votre conduite
„ qu'en une choſe, c'eſt que vous pré-
„ fériez la loi de l'homme à celle de la
„ nature, & qu'avec toutes vos connoiſ-
„ ſances vous ignoriez que la meilleure
„ demeure eſt celle où il y a le moins
„ de ſoins à prendre. "

Calanus, à qui l'envoyé d'Alexandre s'adreſſa, lorſque ce prince s'avança dans les Indes, débuta avec cet envoyé par ces mots. „ Dépoſe cet habit, ces fou-
„ liers, aſſied-toi nud ſur cette pierre,
„ & puis nous converſerons. " Cet homme d'abord ſi fier, ſe laiſſa perſuader par Taxile de ſuivre Alexandre ; & il en fut mépriſé de toute la nation, qui lui reprocha d'avoir accepté un autre maître que Dieu. A juger de ſes mœurs par ſa mort, il ne paroit pas qu'elles ſe fuſſent amollies. Eſtimant honteux d'attendre la mort, comme c'étoit le préjugé de ſa ſecte, il ſe fit dreſſer un bucher, & y monta en ſe félicitant de la liberté qu'il alloit ſe procurer. Alexandre touché de cet héroïſme inſtitua en ſon honneur des combats équeſtres & d'autres jeux.

Tout ce qu'on nous raconte d'Iarcha eſt fabuleux.

Les gymnoſophiſtes reconnoiſſoient un Dieu fabricateur & adminiſtrateur du monde, mais corporel : il avoit ordonné tout ce qui eſt, & veilloit à tout.

Selon eux l'origine de l'ame étoit céleſte ; elle étoit émanée de Dieu, & elle y retournoit. Dieu recevoit dans ſon ſein les ames des bons qui y ſéjournoient éternellement. Les ames des méchans en étoient rejettées & envoyées à différens ſupplices.

Outre un premier Dieu, ils en adoroient encore de ſubalternes.

Leur morale conſiſtoit à aimer les hommes, à ſe haïr eux-mêmes, à éviter le mal, à faire le bien, & à chanter des hymnes.

Ils faiſoient peu de cas des ſciences & de la philoſophie naturelle. Iarcha répondit à Apollonius, qui l'interrogeoit ſur le monde, qu'il étoit compoſé de cinq élemens, de terre, d'eau, de feu, d'air & d'éther. Que les dieux en étoient émanés ; que les êtres compoſés d'air étoient mortels & périſſables, que les êtres compoſés d'éther étoient immortels & divins ; que les élemens avoient tous exiſté en même tems ; que le monde étoit un grand animal engendrant le reſte des animaux ; qu'il étoit de nature mâle & femelle, &c.

Quant à leur philoſophie morale, tout y étoit grand & élevé. Il n'y avoit, ſelon eux, qu'un ſeul bien, c'eſt la ſageſſe. Pour faire le bien, il étoit inutile que la loi l'ordonnât. La mort & la vie étoient également mépriſables. Cette vie n'étoit que le commencement de notre exiſtence. Tout ce qui arrive à l'homme n'eſt ni bon ni mauvais Il étoit vil de ſupporter la maladie, dont on pouvoit ſe guérir en un moment. Il ne falloit pas paſſer un jour ſans avoir fait quelque bonne action. La vanité étoit la derniere choſe que le ſage dépoſoit, pour ſe préſenter devant Dieu. L'homme portoit en lui-même une multitude d'ennemis. C'eſt par la défaite de ces ennemis qu'on ſe préparoit un accès favorable auprès de Dieu.

Quelle différence entre cette philoſophie & celle qu'on profeſſe aujourd'hui dans les Indes ! elles ſont infectées de la doctrine de Xekia, j'entends de ſa doctrine eſotérique ; car les principes de l'exotérique ſont aſſez conformes à la droite raiſon. Dans celle-ci, il admet la diſtinction du bien & du mal ; l'immortalité de l'ame ; les peines à venir ; des dieux ; un Dieu ſuprême qu'il appelle *Anida*, &c. Quant à ſa doctrine éſotérique, c'eſt une eſpece de Spinoſiſme aſſez mal entendu. Le vuide eſt le principe & la fin de toutes choſes. La cauſe univerſelle n'a ni vertu ni entendement. Le repos eſt l'état parfait. C'eſt au repos que le philoſophe doit tendre, &c. Voyez les articles PHILOSOPHIE *en général*, EGYPTIENS, CHINOIS, JAPONNOIS, &c.

Digitized by Google

INDIFFERENCE, f. f., *Gramm. & Philosophie morale*, état tranquille dans lequel l'ame placée vis-à-vis d'un objet, ne le desire, ni ne s'en éloigne, & n'est pas plus affectée par sa jouissance qu'elle ne le seroit par sa privation.

L'*indifférence* ne produit pas toujours l'inaction. Au défaut d'intérêt & de goût, on fuit des impressions étrangeres, & l'on s'occupe de choses, au succes desquelles on est de soi-même très-indifférent.

L'*indifférence* peut naître de trois sources, la nature, la raison & la foi; & l'on peut la diviser en *indifférence* naturelle, *indifférence* philosophique, & *indifférence* religieuse.

L'*indifférence* naturelle est l'effet d'un tempérament froid. Avec des organes grossiers, un sang épais, une imagination lourde, on ne veille pas; on sommeille au milieu des êtres de la nature; on n'en reçoit que des impressions languissantes; on reste indifférent & stupide. Cependant l'*indifférence* philosophique n'a peut-être pas d'autre base que l'*indifférence* naturelle.

Si l'homme examine attentivement sa nature & celle des objets; s'il revient sur le passé, & qu'il n'espere pas mieux de l'avenir, il voit que le bonheur est un fantome. Il se retroidit dans la poursuite de ses desirs; il se dit, *nil admirari propè res est una, Numici, solaque, quæ possit facere & servare beatum*; Numicius, il n'y a de vrai bien que le repos de l'*indifférence*.

L'*indifférence* philosophique a trois objets principaux, la gloire, la fortune & la vie. Que celui qui prétend à cette *indifférence* s'examine, & qu'il se juge. Craint-il d'être ignoré? d'être indigent? de mourir? Il se croit libre, mais il est esclave. Les grands fantomes le séduisent encore.

L'*indifférence* philosophique ne differe de l'*indifférence* religieuse que par le motif. Le philosophe est indifférent sur les objets de la vie, parce qu'il les mépriſe; l'homme religieux, parce qu'il attend de son petit sacrifice une recompense infinie.

Si l'*indifférence* naturelle, réfléchie, ou religieuse est excessive, elle relâche les liens les plus sacrés. On n'est plus ni pere attentif, ni mere tendre, ni ami, ni amant, ni époux. On est indifférent à tout. On n'est rien, ou l'on est une pierre.

INDIFFERENTISME, (N), f. m.; c'est la religion de ceux qui pensent que toute religion est bonne, telle qu'elle soit. On l'appelle encore *la religion éclectique*, *la religion des prudens*; parce que les sectateurs de cette religion se croyent les seuls sages, les seuls qui pensent bien en matiere de religion.

Il y a un *indifférentisme* général & un *indifférentisme* particulier. L'*indifférentisme* général s'étend à toutes les religions, à la chrétienne, à la judaïque, au mahométisme, au paganisme, &c. *Colo Deum talem*, dit Théod. Lud. Lau, *medit. Philosoph. de Deo, mundo, homine, qualem principes vel respublica me jubet. Si Turca, Alcoranum; si Judæus, vetus testamentum; si christianus, novum testamentum veneror pro religionis meæ lege & normâ; Papa si imperans Deum credo transsubstantiatum; si Lutherus, Deus mihi in, cum, & sub pane circumvallatum; si Calvinus, signum pro Deo sumo; sicque cujus, regio in qua vivo, ejus me regit opinio; & qualis illius religionis Deus fictus Theologicus vel politicus, seu statisticus, talis & ille mihi placet & placere debet.*

L'*indifférentisme* particulier est celui qui ne porte l'indifférence de la religion qu'aux différentes communions de la religion chrétienne; mais les sectateurs de cet *indifférentisme* s'appellent proprement *latitudinaires*. Voyez ce mot.

Pour sentir combien nos prétendus prudens sont insensés, nous poserons pour principe une vérité incontestable, & que les indifférentistes mêmes ne sauroient mettre en doute; c'est que l'homme n'est pas maître de ses actions: il doit les conformer à la loi de Dieu, qui dans le fond n'est autre chose que la lumiere d'une raison éclairée. La seule religion donc à suivre, la seule sainte, sera cette religion dont les préceptes sont conformes à la volonté ou à la loi de Dieu.

Digitized by Google

Donc de deux choſes l'une : ou que toutes les religions ſont conformes à la volonté de Dieu & à ſes loix ; ce qui eſt impoſſible, parce que leurs dogmes, leurs préceptes ſont contradictoires. *v.* CHRISTIANISME, RELIGION CHRÉTIENNE, MAHOMÉTISME, JUDAÏSME, PAGANISME, &c. ou que la vraie religion eſt unique, à l'excluſion de toutes les autres ; & alors l'*indifférentiſme* eſt une religion ſans religion. (D.F.)

INDIFFÉRENTISTE, (N), ſ. m., *Théolog.* ; c'eſt celui qui pour toute religion profeſſe l'indifférentiſme. *v.* INDIFFÉRENTISME.

INDIGENAT, ſ. f., *Juriſpr.*, terme uſité en Pologne & dans quelques autres pays pour ſignifier *naturalité*. Donner l'*indigenat*, c'eſt naturaliſer quelqu'un. Ce mot vient du latin *indigena*, qui ſignifie *naturel du pays*.

INDIGENT, adj., *Gramm.*, homme qui manque des choſes néceſſaires à la vie, au milieu de ſes ſemblables, qui jouiſſent avec un faſte qui l'inſulte, de toutes les ſuperfluités poſſibles. Une des ſuites les plus fâcheuſes de la mauvaiſe adminiſtration, c'eſt de diviſer la ſociété en deux claſſes d'hommes, dont les uns ſont dans l'opulence & les autres dans la miſere. L'*indigence* n'eſt pas un vice, c'eſt pis. On accueille le vicieux, on fuit l'*indigent*. On ne le voit jamais que la main ouverte & tendue. Il n'y a point d'*indigent* parmi les ſauvages.

INDIGESTE, adj., *Dicte.*, ſe dit d'un aliment incapable d'être digéré, & qui ſeroit par conſéquent plus proprement appellé *indigeſtible* ou *indigérable*. Un pareil aliment eſt encore appellé, dans le langage ordinaire, *lourd*, *peſant* & *chargeant*.

Ce mot ne ſe prend point à la rigueur & dans un ſens abſolu, parce que les matieres abſolument incapables d'être digérées ſont rejettées de la claſſe des alimens, lors même qu'elles contiennent une ſubſtance nutritive. Ainſi comme on ne s'aviſe point de manger les os durs, les cornes, les poils, les racines ligneuſes, &c. quoique ces matieres ſoient *indigeſtes* par excellence, ce n'eſt pas dans celles de cet ordre que les médecins conſiderent cette qualité. Ainſi donc un aliment *indigeſte* n'eſt qu'un aliment de difficile digeſtion.

Il n'y a point d'aliment généralement & abſolument *indigeſte* ; c'eſt-à-dire, dont la digeſtion ſoit difficile pour tous les ſujets. Cette conſidération eſt néceſſairement liée à la précédente : car une matiere qui ſeroit conſtamment & univerſellement difficile à digérer, ſeroit auſſi infailliblement exclue de la claſſe des alimens qu'une matiere abſolument incapable de digeſtion. Un aliment *indigeſte* eſt donc celui qui eſt difficilement digéré par le plus grand nombre de ſujets ſains, ou par un ordre entier de ſujets ſains. Voyez la fin de cet article.

On a remarqué à l'article ALIMENT & à l'article DIGESTION, voyez ces articles, que les divers eſtomacs ne s'accommodoient pas également des mêmes alimens, & qu'on obſervoit communément à cet égard des biſarreries fort ſingulieres. Or comme ces biſarreries ſont telles que les alimens les plus parfaits, les plus généralement propres à une digeſtion aiſée & louable, y ſont ſoumis comme les plus *indigeſtes* ; il eſt clair que ces accidens ne doivent point être mis ſur le compte des alimens.

Les alimens réellement *indigeſtes* en ſoi par leur conſtitution propre, ſont de deux eſpeces, ſavoir ceux qui par leur tiſſu denſe, ſerré, membraneux, fibreux, coëneux, coriace, viſqueux, oppoſent aux organes & aux ſucs digeſtifs une réſiſtence trop forte. Ce ſont parmi les alimens qu'on tire des animaux les cartilages, la chair dure des animaux vieux, maigres, ou ſalée, ou fumée, ou trop récente, le goſier des oiſeaux, le cœur de tous les animaux, &c. la peau, comme coene de lard, peau de hure de ſanglier, de groſſe volaille, &c. les parties membraneuſes, comme eſtomac, boyaux, &c. les pieds de cochon, de veau, de mouton, &c. les huitres, les limaçons,

Digitized by Google

les écrevisses & tous les crustacées, la seche, la raie & autres poissons dont la chair est très-fibreuse; les œufs durs, &c. & parmi ceux que fournissent les végétaux, le pain bis, gluant, mal levé, mal cuit, la croute de pâté & autres pâtisseries non-fermentées, feuilletées, &c. les peaux ou écorces des fruits, & éminemment l'écorce blanche des oranges, des citrons, &c. les feuilles de certaines plantes dures, minces, séches, comme de pimprenelle, de persil, &c. les racines & bulbes d'un tissu fibreux & serré, comme le font souvent celles du panais, des raves qui commencent à monter, &c. les oignons, &c. des fruits à parenchyme fibreux comme les oranges, ou d'un tissu ferme & compacte, comme amande, noix, &c. les semences légumineuses entieres, & mal ramollies par la cuite, &c.

La seconde classe d'alimens *indigestes* comprend ceux qui par leur consistance molle, égale, douce, *diffoute*, leur fadeur, leur inertie, & peut-être une qualité laxative *occulte*, n'excitent point convenablement le jeu des organes digestifs, & sont trop-tôt & trop facilement pénétrés par les humeurs digestives. Ce sont les viandes grasses, délicates, fondantes, la graisse, les laitages sur-tout mêlés avec les œufs & le sucre; les fruits doux, succulens & fondans, les vins doux, le mout, le miel, les sucreries, &c. Voyez tous les articles particuliers où il est traité des diverses matieres comprises sous les différentes divisions que nous venons d'assigner.

Les alimens *indigestes* de la premiere classe exercent presque infailliblement leur opération malfaisante sur les sujets délicats, élevés mollement, peu exercés, &c. mais pourtant sains, du moins à cela près, *v.* SANTÉ, & sont au contraire éminemment convenables aux sujets vigoureux, menant une vie dure, laborieuse, &c. & réciproquement ceux de la seconde classe sont tous aussi communément funestes aux sujets vigoureux, & utiles aux sujets foibles. *v.* DOUX, DIETE & RÉGIME.

INDIGESTION, (R), *f. f. Méd.* Ce mot composé est proprement françois, quoiqu'il soit formé du simple *digestio*, qui est latin, & de la premiere particule privative latine *in*. Le mot *indigestio* que quelques médecins ont employé dans des ouvrages latins est un vrai barbarisme. Notre *indigestion* est l'action que les Grecs ont appellée ἀπεψία & δυσπεψία, & les latins *cruditas*: car les différences attachées à ces divers noms méritant peu de considération, peuvent être négligées sans scrupule.

La vraie connoissance de l'estomac, qui est, comme on le sait, le foyer d'un très-grand nombre de maladies, est peut-être, dans la médecine, la plus importante, & la plus négligée. La constitution de ce viscere, particuliere à un individu, ne ressemble pas plus à celle des autres, que les traits du visage: cette différence, qui ne nous est connue que par quelques effets, est prodigieusement variée; & à peine trouveroit-on sur plusieurs milliers, deux hommes qui auroient, à cet égard, les mêmes facultés. Il y a pour chaque estomac une certaine dose d'alimens, au-dessus de laquelle ses fonctions sont troublées: il y en a, comme on le sait, qui en demandent très-peu, pendant qu'on en voit qui soutiennent tous les excès. Combien de gens n'ont-ils pas besoin du repos & même du sommeil, après leur repas, pendant que le plus grand nombre ne digere bien que dans l'exercice? L'eau, pour la plupart, est le meilleur de tous les dissolvans; on fait cependant qu'il y en a qui ont besoin du vin, & même des liqueurs. Le café, le chocolat, &c. sont propres aux uns, & incommodent les autres. Le lait peut être le meilleur de tous les alimens, & le plus pernicieux: les fruits, les légumes, l'huile, le beurre, la chair des quadrupedes, des oiseaux, des poissons, &c. produisent tous les jours, dans différens sujets, des effets très contraires. On sait que plusieurs ont une aversion insurmontable pour une espece d'aliment, comme le lait, le fromage, l'anguille, les co-

Digitized by Google

quillages, plusieurs sortes de fruits, &c. plaisent au plus grand nombre, sans parler de l'appétit bizarre des filles & des femmes grosses, &c. Ce goût dépravé ne regarde pas seulement les alimens, mais encore les odeurs.

Nous n'entreprendrons pas d'exposer ici plus en détail ces étranges variétés: elles sont assez connues, sans qu'on s'y soit pourtant arrêté autant que le demanderoit l'importance du sujet. On ne sauroit douter que l'état de l'estomac n'ait un très-grand rapport avec celui de toutes les autres parties, & sur-tout de la tête. Quelles lumieres ne répandroit pas sur l'art que nous exerçons, ce rapport bien connu? Il est sans doute surprenant qu'on ne trouve, dans les travaux immenses qu'on a faits sur l'économie animale, presque point de recherches qui aient eu cet objet. Je dirai ici, en passant, qu'il me paroit évident que les nerfs jouent le plus grand rôle dans les phénomenes de la digestion, & que la nature de l'esprit animal influe beaucoup sur l'appétit & la faim, comme sur la digestion des alimens & la chylification. On a éprouvé cent fois, qu'une affection de l'ame, & même l'aspect d'un objet qui donne de l'horreur, fait cesser sur le champ la faim. Boerrhaave raconte qu'un homme de grand appétit, & pressé par la faim, se démit le pied, en entrant avec précipitation dans un cabaret, & que sa faim, dans ce moment, se changea en dégoût pour tous les alimens.

L'état de la bouche, les rapports & le vomissement peuvent nous faire connoître la nature des *matieres dépravées*, qui croupissent dans l'estomac, & qui sont l'effet des mauvaises digestions; mais c'est-là où nous sommes obligés de nous arrêter, parce que nous ferions de vains efforts pour remonter jusqu'au vice organique de ce viscere. Ces matieres sont acides, ameres, glaireuses ou putrides; nous les examinerons séparément. 1°. Les rapports aigres, le gonflement, le tiraillement, & l'ardeur de l'estomac; la douleur, ou pesanteur à la tete; la toux, le hoquet, la constipation, & quelquefois le ténesme, sont les signes de ce qu'on appelle les *crudités acides*, qui ne sont qu'une espece de pourriture qui contracte cette qualité: c'est la cause de cette espece de faim canique, qu'éprouvent quelques mélancoliques. 2°. L'amertume de la bouche, la langue séche, la cardialgie, la chaleur des entrailles & la voracité, la couleur jaune & verdâtre des matieres qu'on vomit, le cours de ventre, &c. manifestent assez les sucs amers, qui dépendent principalement du reflux de la bile vers l'estomac. La bile porracée & érugineuse donne le dégout, des anxiétés, le hoquet, la cardialgie, le vomissement; des flatuosités, la colique & le flux dyssentérique: elle est la source de plusieurs sortes de fievres, & même de quelques maladies convulsives. La bile noire, croupissant dans l'estomac, dégénere, & prend un goût acide, ou de sang pourri: elle excite communément des douleurs très-vives, & quelquefois l'inflammation & la gangrene. 3°. La bouche pâteuse, la tenacité de la salive, la perte de l'appétit, les flatuosités, les rapports qui, après cinq ou six heures, ont le goût & l'odeur des alimens qu'on a pris; les glaires que l'on vomit, & qu'on rend par les selles; quelquefois enfin la lienterie, prouvent assez que l'estomac est enduit d'une espece de morve qui émousse son sentiment, & le rend peu propre à la coction des alimens. 4°. Le goût de pourri, ou d'œuf couvé, qu'on a dans la bouche, & que les rapports de la même nature y entretiennent; la pesanteur de l'estomac, les anxiétés, les flatuosités, les vomissemens fétides, & la liberté du ventre, ne laissent aucun lieu de douter que l'estomac ne contienne ce qu'on appelle des *crudités nidoreuses*; matieres qui ont souffert une putréfaction alkaline.

Le dégoût, & même l'aversion pour les alimens, symptômes communs à presque toutes les maladies, accompagnent ordinairement les indispositions dont nous venons de faire mention: elles sont

Digitized by Google

encore ſuivies d'une triſteſſe ſouvent invincible, d'engourdiſſement à la tête, des anxiétés, des flatuoſités, de la tenſion aux hypochondres, du vomiſſement, & autres accidens qui tirent leur ſource des mauvaiſes digeſtions. L'*indigeſtion* eſt encore le produit de l'intempérance; & ceux qui ont l'eſtomac dans le meilleur état, n'en ſont pas exempts. Mais elle eſt plus fâcheuſe, & plus alarmante, lorſqu'elle rencontre les mauvais ſucs dont nous avons parlé. Les ſignes de la réplétion, qui précedent ordinairement l'*indigeſtion*, ſont l'engourdiſſement & la peſanteur de tout le corps, qu'on éprouve quelques heures après le repas; la douleur & la peſanteur de la tête; le jugement tardif; des ſonges importuns, & beaucoup d'envie de dormir. L'*indigeſtion* s'annonce par des douleurs d'entrailles, quelquefois très-vives; par des anxiétés, le gontlement de l'eſtomac; des rapports, avec un goût d'aigre, ou de pourri; le dégoût, le hoquet, le vomiſſement, le cours de ventre; les vents qui s'échappent, ont une puanteur inſupportable, &c. L'aſſoupiſſement, le délire & autres ſymptomes les plus graves l'accompagnent quelquefois, ainſi que la fievre plus ou moins forte, qui en impoſe ſouvent aux médecins peu attentifs, & leur fait prendre le change ſur la nature de la maladie.

L'expérience prouve tous les jours, que la contention de l'eſprit, la joie, la colere, la triſteſſe, & toutes les paſſions vives, troublent la digeſtion; & l'examen anatomique de l'eſtomac, comme de gros cordons nerveux, qui s'y implantent, met ſous les yeux le rapport qui eſt entre la tête & ce viſcere; de ſorte qu'on peut aſſurer ſans hypotheſe, que tout ce qui arrête le libre cours de la matiere quelconque, que les nerfs portent à l'eſtomac, en bouleverſe les fonctions. La vieilleſſe & l'épuiſement par les grandes pertes de ſang, ou de la ſemence, les rendent languiſſantes: les vices de la ſalive, le défaut de la trituration dans la bouche, produiſent les mêmes effets, ſans parler des vices organiques de l'eſtomac, ou des parties voiſines qui appartiennent à d'autres articles. Les hypochondryaques & les hyſtériques ſont ſujets aux putréfactions acides: les phlegmatiques, & ceux qui ſont les plus ſuſceptibles des fluxions catarrhales, éprouvent ſouvent l'*indigeſtion* glaireuſe, dont les mélancholiques ne ſont pas exempts. Les gens violens, & les plus enclins à la colere, ſont expoſés aux regorgemens de la bile: les valétudinaires, & ceux qui mangent beaucoup de viande, engendrent le plus de pourriture.

Toutes ces diſpoſitions de l'eſtomac, auxquelles on ne fait pas toujours aſſez d'attention, ſont pourtant redoutables par leurs ſuites: elles peuvent être la ſource de beaucoup de maladies, tant aigues que chroniques. Il eſt évident que les fievres intermittentes, la goutte, la néphrétie, les obſtructions, le cours de ventre, &c. en dépendent ordinairement: on ne ſauroit douter que les putréfactions acides ne ſoient le fondement de beaucoup de maladies chroniques; que les ſucs amers & putrides ne donnent lieu à des vertiges qui ſont les avant-coureurs de l'apoplexie, & aux fievres les plus aigues. Il ne faut pas cependant penſer que la putréfaction & la dépravation des matieres contenues dans les premieres voies conſtituent, comme pluſieurs le croient, la fievre putride; mais elles peuvent y donner lieu, en paſſant dans le ſang.

Les *indigeſtions* par plénitude, ou de crapule, ont pluſieurs degrés: il y en a de très-fâcheuſes, & même de mortelles; on les juge plus redoutables, lorſqu'elles ſont jointes à l'ivreſſe: le vomiſſement & le cours de ventre en ſont les criſes ordinaires. On ſait que le lait forme quelquefois dans l'eſtomac de caillots très-ſolides, que le pylore refuſe de recevoir, & qu'on ne rend par le vomiſſement qu'après des angoiſſes très-alarmantes, & les plus grands efforts. Le dégoût, dans les enfans & les vieillards, dans les convaleſcens, & ceux qui ont un

Digitized by Google

un cours de ventre habituel, eſt toujours à craindre. Bagivi a remarqué que le grand appétit qui ſurvient ſubitement dans les maladies chroniques, après un long dégoût, annonçoit la mort ; mais l'expérience n'a pas toujours confirmé cette obſervation.

L'ouverture des cadavres ne nous donne pas beaucoup de lumieres ſur la vraie ſource des mauvaiſes digeſtions ; mais elle nous apprend que l'eſtomac ne ſouffre le plus ſouvent, que relativement à d'autres parties qui ſont le ſiege principal de la maladie. On a rencontré ce viſcere abreuvé des différentes matieres dont nous avons fait mention : on l'a vu chargé de graiſſe, prodigieuſement dilaté ou rétréci ; ſes tuniques exténuées, ſes rides effacées ; extrêmement plein de boiſſon ou de flatuoſités ; enduit d'un ſuc noir, d'une croûte graiſſe & épaiſſe ; contenant des pierres, &c. On y a trouvé des calloſités, des tubercules, des skirrhes, des ulceres, de la pourriture, la gangrene, des trous, &c. On l'a enfin vu déplacé, & deſcendant au-delà du nombril ; on fait que ces déplacemens ſont très-communs, lorſqu'il y a épiplocele. Tous ces déſordres, comme nous l'avons dit, ne ſont pas ordinaires ; ceux que nous allons parcourir ſont bien plus communs, tels ſont l'engorgement skirrheux du foie ; ſa couleur blanchâtre & plombée, ſon adhérence à l'eſtomac ; ſa groſſeur démeſurée, deſcendant quelquefois juſqu'au baſſin ; ſon deſſéchement ; ſa ſubſtance renfermant des abſcès, des tubercules, des hydatides, & aſſez ſouvent ulcérée, putride & gangrenée. On trouve encore plus fréquemment la rate extrêmement petite, flétrie, calleuſe ; dans un état de putréfaction, & quelquefois entiérement détruite : on a enfin obſervé les inteſtins prodigieuſement bourſouffiés, gangrenés, &c. des skirrhes, des ſuppurations & des pourritures au pancréas, à l'épiploon, au méſentere, aux reins, à la matrice, &c.

Après l'expoſé anatomique que nous venons de donner, on doit bien ſentir que le traitement qui regarde les vices des digeſtions, ou de l'eſtomac, préſente les plus grandes difficultés ; auſſi ne trouve-t-on preſque là-deſſus que des tâtonnemens. Nous connoiſſons aſſez les moyens de combattre quelques effets qui ſe manifeſtent par les ſignes dont nous avons fait mention ; mais nos vues ne s'étendent guere plus loin ; & ſi nos conjectures veulent franchir ces bornes, le ſuccès n'en prouve pas toujours la juſteſſe. Il n'eſt cependant pas douteux que tous ces états, qu'elle qu'en ſoit la ſource, ne demandent des évacuans, & un régime bien entendu. Mais, comme ils ſe renouvellent bientôt, il faut avoir recours à d'autres remedes : tels ſont, pour les crudités acides, après les émétiques & les purgatifs, les délayans, les ſtomachiques, les abſorbans & les amers. La rhubarbe, le quinquina, l'aloès, les martiaux, l'extrait de genievre, l'elixir de propriété, celui de Garus, de Stoughton, &c. ſont ceux qu'on emploie le plus efficacement : il eſt important de ne pas ignorer que, dans cette diſpoſition de l'eſtomac, les vins & les autres liqueurs fermentées, les farineux, les laiteux, & les bouillons à la viande, les ſucreries & les fruits, ſe convertiſſent facilement en aigres. Boerhaave cependant conſeille pluſieurs ſortes de vins, & meme de l'eau-de-vie ; mais ce qu'il dit, eſt-il fondé ſur l'expérience, ou ſur ſes opinions ?

Lorſque l'amertume domine dans l'eſtomac, on doit après avoir évacué tout ce qui y croupit, la combattre par les délayans & les rafraîchiſſans. Les eaux minérales froides, comme celles de Vals, de Paſſy, de Forges, &c. ſont ici d'un très grand ſecours : les acides, tant végétaux que minéraux, comme le ſuc de limon, celui de grenade ; l'eſprit de ſoufre, de vitriol, &c. ſont encore très-avantageux. Il faut remarquer que l'amertume de la bouche ne vient pas toujours des crudités de l'eſtomac : la ſalive, qui a quelquefois cette qualité, en eſt auſſi la ſource. On juge bien que les purgatifs, dans ce cas, ſont d'un bien

petit ſecours ; mais il n'en eſt pas de même des émétiques qui expriment la bile retenue dans ſes propres réſervoirs, la font paſſer dans l'eſtomac, pour prendre la route de l'œſophage. Les délayans aqueux conviennent à l'un & à l'autre cas ; mais le vin eſt quelquefois plus utile que l'eau, parce qu'étant plus propre à diſſoudre la bile, & à la rendre plus fluide, il en facilite l'évacuation.

Si l'eſtomac eſt embourbé de glaires, il n'eſt pas douteux qu'on ne doive tacher de les entrainer par les émétiques & les purgatifs ; mais ils ne ſeront efficaces, qu'après avoir fait précéder les délayans : il eſt même bon de les donner alors dans un grand véhicule. Les eaux de Plombieres, de Vichy, de Balaruc, de Bourbonne, &c. ſont très-propres à cet effet, & s'aſſocient parfaitement avec les purgatifs. On uſe enſuite des ſtomachiques aromatiques, fortifians & amers : tels ſont la menthe & la ſauge, l'abſinthe & la petite centaurée ; les coings ; l'écorce de citron, & d'orange ; la rhubarbe, le quinquina & l'aloës ; l'acorus, le cypérus, le calamus aromaticus, la cannelle, la noix muſcate, le poivre, le girofle, les mirobolans, le cachou & les martiaux ; la noix confite, l'opiate de Salomon, le mithridat, la thériaque, &c. Le vin y eſt encore employé, & principalement celui d'Eſpagne, de Chypre, &c. Pluſieurs enfin ſe trouvent très-bien de ſe couvrir l'eſtomac d'une fourrure.

Pour les crudités nidoreuſes, ou la putréfaction alkaline, il faut, ainſi, que dans les cas précédens, employer les émétiques & les purgatifs, & faire un bon choix des alimens : on donne enſuite les ſtomachiques, les fortifians, les amers & les acides, ſelon que cet état a été plus ou moins compliqué avec les autres. Il ſemble qu'on a uſé, avec aſſez de ſuccès, de la menthe & de l'aurone ; des coins & des tamarins, de la limonade, de la rhubarbe, de la gentiane, &c. Les eaux minérales, tant froides que thermales, ſont encore ici très-utiles. Il réſulte de tout ce que nous venons de dire, que le dégoût qui eſt, comme on le ſait, commun à toutes ces diſpoſitions, quoiqu'il ne les accompagne pas toujours, demande un traitement varié ; & l'expérience de tous les jours le prouve aſſez. Qui ne ſait que les alimens, comme les remedes n'agiſſent pas de même dans tous les ſujets, & que ce qui donne de l'appétit à l'un, révolte l'autre ; de ſorte qu'on eſt obligé, dans ce cas, de s'en rapporter au goût des malades ? J'en ai vu qui, ayant le plus grand éloignement pour tout ce qui paſſe pour bon aliment, après avoir eſſayé de toutes ſortes de remedes ſans aucun fruit, ont enfin retrouvé l'appétit avec de l'ail ou de l'oignon crud, des noix, de la ſalade, des ourſins, du jambon, des anchois, & autres alimens proſcrits.

L'*indigeſtion* par intempérance, qui tend toujours vers quelqu'un des états dont nous venons de parler, doit être regardée quelquefois comme une maladie grave, & dont l'aſpect eſt très-alarmant. L'abſtinence, & la boiſſon abondante, jointe à quelques lavemens, ſont communément ce qu'on peut faire de mieux. La ſaignée lui eſt contraire ; mais elle ne l'eſt pas au point que le public ſe l'imagine. Lorſque la pléthore eſt évidente, que la fievre eſt violente, & qu'on a encore à combattre l'aſſoupiſſement, le délire & les douleurs vives, on peut faire ouvrir la veine ; il faut cependant éloigner cette opération, autant qu'il eſt poſſible, du dernier repas, & laiſſer paſſer, s'il n'y a rien de bien preſſant, vingt-quatre heures. Les vomitifs & les purgatifs ſont, ſans doute, ici les plus efficaces ; mais l'état des malades ne permet pas toujours de les employer ; on a uſé quelquefois, après les évacuations convenables, des fortifians, des amers ou des acides ; mais ces remedes ſont rarement néceſſaires, & paroiſſent avoir été donnés ſouvent au hazard. Lorſque l'ivreſſe enfin s'y rencontre, on doit en examiner le degré ; ſi elle eſt légere, il faut la combattre avec le thé ou la li-

Digitized by Google

monade ; mais lorſqu'elle eſt ſterte, on peut en uſant des mêmes précautions, avoir recours à la ſaignée & à l'émétique. (T.)

INDIGETE, ſ. m. & f., *Littér.*, nom que les anciens donnoient à quelques-uns de leurs dieux : ſans diſcuter ici les différentes opinions des ſavans ſur la ſignification & l'origine de ce mot, je me contenterai de dire, que le ſentiment le plus vraiſemblable eſt de ceux qui le dérivent de *inde genitus*, ou de *in loco degens*, ou bien encore de *inde*, & *ago*, pris pour *dego*, je vis, je demeure. En effet, on appelloit auſſi ces dieux, *dieux locaux*, *dii locales* ; ou pour m'exprimer avec Servius, *dieux topiques*.

Les dieux *Indigetes* étoient communément des mortels divinifés, qui étoient cenſés des dieux du lieu, des protecteurs des lieux où on les faiſoit dieux. Virgile joint *patrii* avec *Indigetes*, comme étant la même choſe, *dii patrii* ; *Indigetes*, Géorg. I. v. 498.

Les dieux auxquels les Romains donnoient le nom d'*Indigetes*, ſont entr'autres Faune, Veſta, Énée, Romulus, ou Quirinus, tous dieux d'Italie ; à Athenes Minerve dit Servius, & Didon à Carthage. Mais parmi les dieux *Indigetes*, il n'y en avoit point de plus célebre & dont le culte fût plus répandu, que celui d'Hercule. La Grece, l'Italie, les Gaules, l'Eſpagne, l'Afrique, la Lybie, l'Egypte, & la Phénicie, lui avoient élevé des temples & des autels.

Il eſt vrai que l'on trouve *Jupiter Indiges* ; mais ce Jupiter *Indigete*, eſt Enée, & non le grand Jupiter. Le fils d'Anchiſe ayant perdu la vie dans un combat contre Mézence, comme ſon corps ne ſe trouva point, parce qu'on l'avoit peut-être jetté dans le fleuve Numicus, près duquel s'étoit donné la bataille, on dit que Vénus, après l'avoir purifié dans les eaux de cette riviere, l'avoit mis elle-même au rang des dieux. Sur cette tradition, on prit ſoin de lui élever un tombeau dans cet endroit, monument qui ſubſiſtoit encore du tems de Tite-Live ; & là on lui offrit des ſacrifices ſous le nom de *Jupiter Indigete*. Tout cela paroît inconteſtable par le témoignage de Tite-Live, *liv. I. ch.iij.* & *liv. VI. chap.xij.* C'eſt auſſi ce que confirme Servius, ſur le *I. liv. de l'Enéide*, *v. 262*, où il ajoûte que dans ce ſens, *Indiges* vient de *in diis ago*, je ſuis parmi les dieux.

INDIGNATION, ſ. f. *Gramm.*, ſentiment mêlé de mépris & de colere que certaines injuſtices inattendues excitent en nous. L'*indignation* approuve la vengeance, mais n'y conduit pas. La colere paſſe, l'*indignation* plus réfléchie dure : elle nous éloigne de l'indigne. L'*indignation* eſt muette ; c'eſt moins par le propos que par les mouvemens qu'elle ſe montre. Elle ne tranſporte pas, elle gonfle ; il eſt rare qu'elle ſoit injuſte ; nous ſommes ſouvent indignés d'un mauvais procédé, dont nous ne ſommes pas l'objet. Une ame délicate s'*indigne* quelquefois des obſtacles qu'on lui oppoſe, des motifs qu'on lui croit, des rivaux qu'on lui donne, des récompenſes qu'on lui promet, des éloges qu'on lui adreſſe, des préférences même qu'on lui accorde ; en un mot, de tout ce qui marque qu'on n'a pas d'elle l'eſtime qu'elle croit mériter.

INDIGNE, adj. *Gramm.* qui ne mérite pas une choſe. C'eſt la honte de l'égliſe d'être gouvernée par des hommes *indignes* du rang où ils ſont élevés.

Il ſe dit auſſi des actions : il y a des hommes vains qui croient qu'il eſt *indigne* d'eux de parler honnetement à leurs domeſtiques.

Il eſt *indigne* de la grace qu'il me demande ; il s'eſt rendu *indigne* de mon amitié ; il a fait une action *indigne* d'un galant homme.

Ce qui n'eſt pas *indigne* d'un pere qui a une femme & des enfans ; d'un amant qui eſt ſenſible à la miſere de celle qu'il aime, d'un ami qui parle pour ſon ami, ſeroit quelquefois *indigne* d'un homme libre.

INDIGNES, *Juriſprud.*, ſont ceux qui pour avoir manqué à quelque devoir envers une perſonne de ſon vivant ou après

Digitized by Google

sa mort, ont démérité à son égard, & en conséquence sont privés par la loi de sa succession ou des legs & autres droits qu'ils pouvoient avoir à répéter sur ses biens.

Ainsi le donataire qui use d'ingratitude envers son donateur, se rend *indigne* de la donation; & quoiqu'en général elle soit irrévocable de sa nature, néanmoins dans ce cas, elle peut être révoquée par le donateur, mais elle ne l'est pas de plein droit.

La femme qui est convaincue d'adultere perd sa dot & toutes ses conventions matrimoniales; le mari ne lui doit que des alimens dans un couvent.

Celle qui quitte son mari sans cause légitime, ou qui étant veuve se remarie dans l'an du deuil, ou qui vit impudiquement soit dans l'an du deuil ou depuis, ou qui se remarie à une personne *indigne* de sa condition, est privée, selon le droit écrit, de tous ses gains nuptiaux.

Le conjoint survivant qui a procuré la mort du prédécédé, ou qui n'en a pas poursuivi la vengeance, est aussi privé comme *indigne* des avantages qu'il auroit pû prétendre en vertu de la loi, coutume, ou usage sur les biens du prédécédé.

L'héritier testamentaire ou ab-intestat qui est auteur ou complice de la mort du défunt, ou qui a négligé d'en poursuivre la vengeance, se rend *indigne* de la succession; la peine s'étend même jusqu'aux enfans du coupable.

Il faut néanmoins observer qu'il y a des circonstances telles que la minorité & autres, qui peuvent excuser l'héritier de n'avoir pas poursuivi la mort du défunt.

Celui qui a attenté à l'honneur du défunt, ou qui lui a fait quelque injure grave, se rend aussi *indigne* de sa succession.

On doit appliquer aux légataires ce qui vient d'être dit de l'héritier.

Ceux qui traitent de la succession de quelqu'un de son vivant, qui ont empêché le défunt de faire un testament, qui tiennent le testament caché, au préjudice des héritiers, sont *indignes* de la succession, & de toutes les libéralités que le défunt auroit pû leur faire.

Chez les Romains, ce qui étoit ôté aux *indignes*, appartenoit au fisc; mais parmi nous le fisc n'en profite point; les biens appartiennent à ceux qui les auroient eu, si la personne devenue *indigne* ne les eût pas recueillis.

L'indignité est différente de l'incapacité, en ce que celle-ci empêche d'acquérir; l'autre empêche bien aussi d'acquérir, mais elle opere de plus que l'*indigne* ne peut conserver ce qu'il a acquis. Voyez *le tit. 9. du XXXIV. liv. du digeste*, & *le tit. 35. du VI. livre du code.*

INDIGO, autrement appellé *inde*, s. m., *Botan. & Commerce*, substance de couleur bleue servant aux teinturiers & aux peintres en détrempe, provenant d'une plante nommée *indigo* par les François, & *anillo* par les Espagnols.

Cette plante est très-commune aux Antilles, à S. Domingue, dans presque tous les pays chauds de l'Amérique, & dans plusieurs endroits des Indes orientales, d'où elle paroît avoir pris le nom qu'elle porte. *v.* INDIGOTIER.

La graine de l'*indigo* après avoir été semée dans un bon terrein, bien nettoyé de toute herbe étrangere, produit une espece d'arbuste, haut d'environ deux pieds & quelquefois plus, divisé en plusieurs tiges & branches chargées de petites feuilles ovales, d'un verd foncé par dessus, & d'une nuance beaucoup plus pâle en dessous.

Aux fleurs qui sont d'une couleur rougeâtre & très-petites, succedent des siliques d'une ligne de grosseur, longues d'environ un pouce & recourbées en croissant, renfermant des semences brunes.

L'*indigo* est mis au rang des plantes vulnéraires déterfives, en latin *emerus americanus siliquâ incurvâ*.

Cette plante étant sortie de terre, peut être coupée au bout de deux mois pour en faire usage; mais il faut prévenir le tems où elle commence d'entrer en fleur; six semaines après cette premiere récolte, les jets sont devenus assez forts pour en

Digitized by Google

faire une seconde, & si le tems le permet, l'on peut ainsi continuer les coupes, de six semaines en six semaines, jusqu'à ce que la plante dégénere ; ce qui n'arrive ordinairement qu'à la fin de la seconde année ; alors on est contraint d'arracher les souches, & de semer de nouvelles graines, observant toujours de ne pas le faire pendant un tems de sécheresse.

Les chenilles font de grands dégats dans les champs d'*indigo* ; cela oblige souvent les habitans de couper la plante avant sa parfaite maturité. Mais quoique ces insectes soient répandus en grand nombre parmi les branches & les feuilles, on ne laisse pas de transporter le tout dans les cuves destinées aux opérations dont on parlera ci-après ; & la teinture qu'on en retire n'en est pas ordinairement moins belle. On peut même croire au contraire, que la partie extractive de la plante ayant été digérée par les chenilles, en devient plus parfaite ; c'est ce que l'on remarque dans les especes de mouches nommées *cochenilles*, qui tirent leur substance du fruit de la raquette, dont la substance rouge, après avoir été digérée par ces insectes, acquiert beaucoup de fixité & devient une marchandise précieuse pour la teinture en écarlate.

Avant de parler de la façon dont on fabrique l'*indigo*, il est à propos de détailler les instrumens & ustensiles nécessaires à ce travail.

L'eau claire étant essentielle pour les opérations des indigoteries, on a grande attention de les établir aux environs de quelque ruisseau d'eau courante ; l'attirail de ces laboratoires consiste principalement dans trois grandes cuves en forme de bacs ou bassins de figure à-peu-près quarrée ; ces cuves sont construites de bonne maçonnerie en bain de mortier, bien enduite de ciment, plus élevées les unes que les autres, & disposées par degrés ; de façon que la plus haute de ces cuves qu'on nomme la *trempoire*, puisse aisément se vuider par des robinets dans celle de dessous, nommée la *batterie*, & celle-ci dans *le repassoir* ou cuve inférieure.

Les proportions de la trempoire *B fig. 1. Pl. d'Agric.*, sont à-peu-près dix-huit à vingt pieds de longueur, sur quatorze à quinze de largeur, & trois & demi à quatre pieds de profondeur ; la batterie *C* doit avoir un peu plus que la moitié de la capacité de la trempoire ; quant au repoſoir *D*, il ne contient au plus qu'un tiers de la batterie, ses bords étant beaucoup moins élevés.

A peu de distance de ces bacs est un hangard *H* ouvert de tous côtés, sous lequel on expose l'*indigo*, pour le faire sécher à l'abri du soleil & de la pluie, le mettant pour cet effet dans des caissons de bois, especes d'augets, longs de 3 pieds, sur environ 20 pouces de large, & 3 ou 4 de profondeur.

Il faut avoir dans une indigoterie plusieurs sceaux de bois, percés de trous de tarriere, & attachés à de longues & fortes perches ; on les emploie pour battre & agiter la teinture, après l'avoir fait passer de la trempoire dans la batterie.

On doit aussi se précautionner d'un nombre suffisant de sacs de grosse toile *G*, longs d'un pied & demi, & terminés en pointe comme des capuchons de moine ; ce sont des especes de chausses servant à faire égoutter l'*indigo*, avant de le mettre dans les caissons.

Le principal artiste, ou l'*indigotier* (ainsi qu'on le nomme aux isles) a encore soin de se pourvoir d'une petite tasse d'argent, bien polie, dont il se sert à faire des essais sur la teinture, comme on le dira en son lieu.

Procédé pour faire l'indigo selon l'usage pratiqué aux isles de l'Amérique. La plante ayant acquis son degré de maturité, on la coupe assez près de terre avec des couteaux courbés en serpettes ; on en fait quelquefois des bottes, mais la meilleure façon est de la mettre dans des sacs, afin de la transporter plus sûrement sans en perdre ; on en remplit totalement la trempoire, dans laquelle on fait entrer une suffisante quantité d'eau pour submerger

Digitized by Google

toute la plante, qui surnageroit & s'éleveroit au-dessus des bords de la cuve, si on n'avoit pas soin de l'assujettir, en la chargeant par-dessus avec des morceaux de bois; le tout ainsi disposé, on laisse macérer les substances, en attendant l'effet de la fermentation, plus ou moins prompte selon la température de l'air; mais il est fort rare en ces climats que cela passe 24 heures.

Alors la plante s'échauffe considérablement par l'action de l'eau, aidée de la chaleur de l'air; les principes s'atténuent, & les sels par leur développement favorisent l'extraction de la partie colorante dont l'eau se charge, acquérant une belle couleur bleue foncée, tirant un peu sur le violet; lorsqu'elle est parvenue au point desiré par l'artiste, on ouvre les robinets *E* par où cette eau ainsi colorée coule dans la batterie *C*; on nettoie aussi-tôt la trempoire, afin de lui faire recevoir de nouvelles plantes, & par ce moyen le travail se continue sans interruption.

L'eau qui a passé de la trempoire dans la batterie, se trouve donc imprégnée du sel essentiel de la plante, & d'une huile tenue, intimement liée par la fermentation à une terre très-subtile, dont l'aggrégation constitue la fécule ou substance bleue que l'on cherche.

Il s'agit maintenant de séparer cette fécule d'avec le sel; c'est ce que doit opérer le travail qui se fait dans la batterie.

On agite donc violemment la teinture contenue dans cette cuve, en y plongeant & retirant alternativement les seaux percés dont on a déja parlé.

C'est ici où la science de l'indigotier peut se trouver en défaut, pour peu qu'il manque d'attention; car s'il cesse trop tôt de faire agir les seaux, il perd beaucoup de la partie colorante qui n'a pas encore été séparée du sel; & si au contraire il continue de faire battre la teinture après l'exacte séparation, les parties se rapprochent, forment une nouvelle combinaison, & le sel, par sa réaction sur l'huile tenue & la terre subtile, excite une seconde fermentation, qui altere la teinture, & en noircit la couleur; c'est ce que les fabricans appellent *indigo brûlé*.

Pour prévenir ces accidens, l'indigotier observe soigneusement les différens phénomenes qui se passent dans le travail de la batterie, & afin de s'assurer du point exact de séparation, il prend de tems en tems, avec une tasse d'argent bien propre, un peu de la teinture; il la regarde attentivement, & s'il s'apperçoit que les molécules colorées se rassemblent en se séparant du reste de la liqueur, il fait promptement cesser le mouvement des seaux, pour donner le tems à la fécule bleue de se précipiter au fond de la cuve, où on la laisse se rassoir jusqu'à ce que l'eau soit totalement déféquée & éclaircie; alors on débouche successivement des trous *F* percés à différentes hauteurs, par lesquels cette eau étant regardée comme inutile, se répand en dehors des cuves.

La fécule bleue qui est restée au fond de la batterie, ayant acquis la consistance d'une boue liquide, on ouvre les robinets, & on la fait passer dans le reposoir *D*; c'est dans cette derniere cuve qu'elle se repose & se dégage encore de beaucoup d'eau superflue; on la met ensuite égoutter dans les sacs en forme de chausses, & quand il ne filtre plus d'eau au-travers de la toile, cette matiere devenue plus épaisse, est vuidée dans les caissons *fig. 2.* qu'on a eu soin de disposer par rang sous le hangard *H fig. 1.*, en les élevant sur des planches à quelque distance de terre.

L'*indigo* ayant achevé de perdre son humidité dans les caissons, est brisé par morceaux, & lorsqu'il est suffisamment sec, on l'enferme dans des tonneaux, pour le livrer aux marchands.

Il résulte des opérations dont on vient de parler, que l'*indigo* en masse n'est autre chose qu'une simple fécule précipitée & dégagée du sel qui la tenoit suspendue & errante dans l'eau des cuves; ainsi la définition qu'en donne le P. Labat, dans son voyage aux isles de l'Amérique, n'est pas exacte, lorsqu'il dit,

Digitized by Google

page 178 du premier volume, que l'*indigo* eſt compoſé du ſel & de la ſubſtance de la plante. Ce n'eſt pas la ſeule faute à reprendre dans cet auteur.

La mauvaiſe odeur qui s'exhale des cuves, lorſqu'elles ſont miſes en action, fait périr beaucoup d'ouvriers; c'eſt une des principales cauſes de la diminution des indigoteries dans les isles françoiſes; peut-être ſeroit-il poſſible de remédier à ce danger, en adminiſtrant à propos le ſel eſſentiel de la plante que l'eau entraîne avec elle, & que l'on néglige faute d'en connoître les propriétés; c'eſt aux médecins qui ſont dans le pays, à faire ſur cela les obſervations qu'ils croiront néceſſaires. On peut aiſément retirer ce ſel au moyen de la cryſtalliſation, ou par évaporation de l'eau juſqu'à ſiccité, s'il n'eſt pas de nature à cryſtalliſer.

Les teinturiers employent l'*indigo* avec différentes drogues, pour teindre en bleu les étoffes de ſoie & de laine.

Voici la préparation de l'*indigo* pour la teinture des toiles aux Indes orientales.

L'ouvrier ayant réduit en poudre une certaine quantité d'*indigo*, la met dans un grand vaſe de terre qu'il remplit d'eau froide; il y joint une quantité proportionnée de chaux, réduite pareillement en pouſſiere; enſuite il flaire l'*indigo*, pour connoître s'il ne ſent point l'aigre; & en ce cas-là, il ajoute encore de la chaux, pour lui faire perdre cette odeur. Prenant alors une ſuffiſante quantité de graines de tavaréi, il les fait bouillir dans un ſeau d'eau pendant vingt-quatre heures: il verſe après cela le tout, eau & graine, dans le vaſe de l'*indigo* préparé. Cette teinture ſe garde pendant trois jours, & l'on a ſoin de l'agiter quatre ou cinq fois par jour avec un bâton de bambou.

Le bleu étant ainſi préparé, on y trempe la toile enduite de cire, après l'avoir pliée en double, enſorte que le deſſus de la toile ſoit en dehors, & que l'envers ſoit en dedans. On la laiſſe tremper environ deux heures dans la préparation d'*indigo*; puis on la retire teinte en bleu aux endroits convenables. On voit par-là que les teintures indiennes méritent autant le nom de *teintes*, que celui de *toiles peintes*.

La longueur & la multiplicité des opérations pour teindre en bleu, fait naître naturellement un doute, ſavoir, ſi l'on n'auroit pas plus tôt fait de peindre avec un pinceau les fleurs en bleu, ſur-tout quand il y en a peu de cette couleur dans un deſſein. Les Indiens conviennent que cela ſe pourroit, mais ils diſent que ce bleu ainſi peint ne tiendroit pas, & qu'après deux ou trois leſſives, il diſparoîtroit.

La ténacité & l'adhérence de la couleur bleue, doit être attribué à la graine de tavaréi, qui croît aux Indes orientales. Elle eſt d'un brun clair, olivâtre, un peu amere, cylindrique, de la groſſeur d'une ligne, & difficile à rompre avec la dent.

De quelque maniere que l'*indigo* ſoit préparé, on ne s'en ſert en médecine, ni pour l'extérieur, ni pour l'intérieur; on prétend même qu'en Saxe il eſt défendu de l'employer intérieurement: cependant je n'oſerois décider que ce fût un poiſon; c'eſt aſſez de ſavoir que c'eſt une drogue lucrative, dont toutes les nations ſe diſputent le commerce. Il ſemble que les *indigos* des isles françoiſes conſervent encore l'avantage du bon marché, ruineux pour les *indigos* des colonies angloiſes, qui ſont néanmoins mieux préparés.

Le bon *indigo*, non falſifié avec de l'ardoiſe pilée ou du ſable, brûle entierement, lorſqu'on le met ſur une pelle rouge. Il eſt léger, flottant ſur l'eau; & ſi on le rompt par morceaux, l'intérieur doit être net, d'un beau bleu, très-foncé, tirant ſur le violet, & paroiſſant cuivré, ſi on le frotte avec un corps poli, ou le deſſus de l'ongle.

Celui qu'on nomme *guatimalo* eſt fort eſtimé; il ſe fabrique aux environs de Guatimala, ville de la nouvelle Eſpagne.

On fait encore beaucoup de cas de l'*indigo* ſarquiſſe, qui ſe tire d'un village

Digitized by Google

de même nom, situé dans les Indes orientales.

Le prix de cette marchandise varie beaucoup; on l'a vû plusieurs fois monter d'un écu à 7 liv. 10 s. & même fort au-dessus d'une pistole la livre.

INDIGO BATARD, (R), *Fleur*, nommé par M. Rand, *Barba Jovis Americana*, *Pseudo-Acaciæ foliis*, *flosculis purpureis minimis*; & dont M. Linné a fait un genre particulier, sous le nom d'*Amorpha*.

Le principal mérite de cet arbrisseau est sa fleur, qui forme un très-bel épi. Chaque fleur prise séparément est moins belle, que singuliere. On peut se la représenter comme une fleur légumineuse, cependant privée d'ailes & de nacelle. Le calice ne périt point; c'est une espece de tuyau cylindrique, dont l'ouverture supérieure est découpée en cinq parties obtuses, qui se tiennent droites & paroissent ainsi ressembler à des dents, dont les deux d'en haut sont plus grandes que les autres. Entre ces deux grandes découpures est attaché un seul pétale, fait comme le pavillon des fleurs légumineuses; fort petit, ovale, creux, & droit. Cette fleur a pour étamines dix filets, dont neuf tiennent presque ensemble par leur base: ces filets sont de longueurs inégales, plus longs que le pétale de la fleur, & surmontés de sommets qui sont d'un jaune très-vif. Le calice, le pétale & les étamines, sont de couleur pourpre. Au milieu de la fleur, est un embryon oblong, qui sert de support à un style fort menu, aussi long que les étamines. Cet embryon devient une silique courbe, applatie, plus grande que le calice, recourbée à son sommet; & dont l'intérieur n'est qu'une seule loge, où sont renfermées, tantôt une tantôt deux semences longuettes, courbées à-peu-près comme la silique.

Cet arbrisseau jette quantité de rameaux confusément, & s'éleve quelquefois jusqu'à plus de douze pieds de haut. Le long des branches, sont posées alternativement de longues feuilles, composées de folioles, semblables à celles du faux acacia, qui sont rangées deux à deux sur une queue commune terminée par une seule foliole. Les fleurs naissent à l'extrémité du jeune bois, au mois de Juin, & sont d'un violet foncé, parsemé de points couleur d'or.

Culture. Cet arbrisseau est originaire de la Caroline, d'où l'on a envoyé des graines en Europe, qui ont bien levé, profité assez vite, & fleuri au bout de trois ans.

On peut encore le multiplier soit de rejets, soit de marcottes; que l'on transplante au bout d'un an; soit en pépiniere, soit à demeure. Mais comme il croît promptement, on doit ne le laisser qu'un an dans les pépinieres.

Cet arbrisseau veut être abrité des grands vents, qui font sujets à en casser les branches. Tendres & longues, comme elles sont, la gelée en fait presque immanquablement périr l'extrémité. Mais il repousse de nouvelles branches avec vigueur, au printems, au-dessous de la partie mortifiée. Un peu de litiere, mise sur les racines, le rend plus capable de résister au froid.

Usages. Il forme un buisson agréable en été. On peut le mettre dans les bosquets de cette saison, & même dans ceux d'automne: car il conserve ses feuilles jusqu'aux gelées. Attendu qu'il est en fleur dès le mois de Juin, on peut encore en placer quelques pieds dans les bosquets de la fin du printems, où la singularité de cette fleur produira un bel effet.

Si l'on a un jardin qui ne soit pas fort exposé à la gelée, rien n'empêche de faire de jolies palissades avec cet arbrisseau. Il faut seulement alors avoir soin de le retenir sur un treillage avec des osiers; parce qu'il pousse naturellement de longues branches de part & d'autre.

On a fait autrefois à la Caroline un *indigo* grossier, avec les jeunes pousses de cette plante.

INDIGOTIER, s. m. *Botan. Exotiq.*, sorte de sous-arbrisseau étranger, dont on tire la fécule si connue sous le nom d'*indigo*.

Cette

Digitized by Google

Cette plante eſt de courte durée; ſes feuilles ſont rangées par paires, ſur une côte terminée à l'extremité par une ſeule feuille; ſes fleurs ſont du genre des fleurs légumineuſes, pour la plupart diſpoſées en épis, & compoſées de cinq pétales; le pétale ſupérieur ou l'étendard eſt plus large que les autres; les pétales inférieurs ſont courts & terminés en pointe. Au milieu de la fleur, eſt ſitué le piſtil, qui devient enſuite une gouſſe articulée, contenant une graine cylindrique dans chaque cellule exactement fermée.

Il y a trois eſpeces connues d'*indigotier*.

1°. *Anil*, *ſive* indigo *americana*, *ſiliquis in facula modam contortis*. Marchand, *Mém. de l'acad. royale des ſcien. ann. 1718.*

2°. *Anil*, *ſive* indigo, *americana*, *fruticoſa*, *argentea*, *floribus è viridi purpureis*, *ſiliquis falcatis*, *Coluteæ affinis*, *fruticoſa*, *argentea*, *floribus ſpicatis*, *è viridi purpureis*, *ſiliquis falcatis*, Sloan. Cat. Jam.

3°. *Anil*, *ſive* indigo *ſiliquis latis*, *aliquantulùm incurvis*; *Emerus*, *Indicus*, *ſiliquâ aliquantulùm incurvâ*, *ex quo* indigo, Breyn.

Comme la premiere eſpece eſt la principale; qu'on lui a vû porter en Europe des fleurs & des graines dans ſa perfection, & qu'elle procure le meilleur *indigo*, j'en vais donner ici la deſcription de M. Marchand, faite d'apres nature.

Son port repréſente une maniere de ſous-arbriſſeau, de figure pyramidale, garni de branches depuis le bas juſques vers ſon extrêmité, revêtues de pluſieurs côtes feuillées plus ou moins chargées de feuilles, ſuivant que ces côtes ſont ſituées ſur la plante.

Sa racine eſt groſſe de trois à quatre lignes de diametre, longue de plus d'un pied, dure, coriace, cordée, ondoyante, garnie de pluſieurs groſſes fibres étendues çà & là & un peu chevelues, couverte d'une écorce blanchâtre, charnue, qu'on peut facilement dépouiller de deſſus la partie interne dans toute ſa longueur. Cette ſubſtance charnue a une ſaveur âcre & amere; le corps ſolide a moins de ſaveur, & toute la racine a une légere odeur, tirant ſur celle du perſil.

De cette racine s'éleve immédiatement une ſeule tige, haute d'environ deux pieds ou davantage, de la groſſeur de la racine, droite, un peu ondoyante de nœud en nœud, dure & preſque ligneuſe, couverte d'une écorce légerement gercée & rayée de fibres, de couleur gris-cendré vers le bas, verte dans le milieu, rougeâtre à l'extrêmité, & ſans apparence de moelle en-dedans.

Les branches & les épis de fleurs ſortent de l'aiſſelle du côté feuillé, & chaque côté ſelon ſa longueur eſt garni depuis cinq juſques à onze feuilles rangées par paires, à la reſerve de celle qui termine la côte, laquelle feuille eſt unique. Les plus grandes de ces feuilles ont près d'un pouce de long, ſur demi-pouce de large; elles ſont toutes de figure ovale, liſſes, douces au toucher & charnues; leur couleur eſt verd foncé en deſſous, ſillonnées en-deſſus, & attachées par une queue fort courte.

Depuis environ le tiers de la tige juſques vers l'extrêmité, il ſort de l'aiſſelle des côtés des épis de fleurs longs de trois pouces, chargés de douze à quinze fleurs, alternativement rangées autour de l'épi. Chaque fleur eſt compoſée de cinq pétales, diſpoſées en maniere de fleurs en roſe, plus ou moins foiblement teintes de couleur de pourpre, ſur un fond verd blanchâtre; le milieu de la fleur eſt garni d'un piſtil verd.

La fleur n'a point d'odeur, mais les feuilles de la plante étant froiſſées ou mâchées ont une odeur & une ſaveur légumineuſe. Lorſque les pétales ſont tombés, le piſtil s'allonge peu-à peu, & devient une ſilique cartilagineuſe, courbée, longue de plus d'un pouce, articulée dans toute ſa longueur; cette ſilique étant mûre eſt de couleur brune, liſſe, & luiſante en-dehors, blanchâtre en dedans, & contient ſix à huit graines, renfermées dans des cellules ſéparées, par

de petites cloiſons membraneuſes. Les graines ſont cylindriques, fort dures, & d'un goût légumineux.

La ſeconde eſpece s'éleve à la hauteur de cinq ou ſix pieds, & peut ſubſiſter deux ou trois ans, miſe en hyver dans une bonne ſerre. On pourroit la cultiver par-tout, où la premiere manqueroit.

La troiſieme eſpece ſe cultive comme la premiere, & eſt employée indifféremment avec elle dans les Indes à la préparation de l'*indigo*.

Cette plante eſt annuelle en Europe. On dit qu'elle dure deux années dans les Indes occidentales, dans le Bréſil & au Mexique, où on la cultive en abondance, ainſi qu'on ſait depuis long-tems dans l'Egypte, au Mogol, &c.

On ſeme ici cette plante ſur couche au printems, & quand elle a pouſſé des rejettons à la hauteur de deux ou trois pouces, on les tranſporte dans de petites caiſſes remplies de bonne terre, & on plonge ces caiſſes dans un lit chaud de tan. Quand ces plantes ont acquis quelque force, on leur donne beaucoup d'air, en ouvrant les vitrages des caiſſes, & au mois de Juin elles produiſent des fleurs, qui ſont bientôt ſuccédées par des ſiliques.

Quelles que ſoient les prétendues vertus médicinales qu'on lui attribue, ſelon Commelin, aux Indes, nous ne les reconnoiſſons point en Europe, & nous nous contentons d'admirer les uſages réels qu'on a ſu tirer de tems immémorial de la fécule de cette plante.

On appelle ſes feuilles préparées *inde* & *indigo*, drogue qui eſt ſi utile aux peintres & aux teinturiers, qu'ils ne ſauroient s'en paſſer pour leur bleu. L'*inde* donne cette couleur en peinture étant broyé & mêlé avec du blanc, & il donne une couleur verte étant broyé avec du jaune; les blanchiſſeuſes en employent pour donner une couleur bleuâtre à leur linge, & les teinturiers s'en ſervent avec le vouéde pour faire leur beau bleu.

Les anciens n'ont point connu l'origine de l'*indigo*. Pline croit que c'eſt une écume de roſeaux, qui s'attache à une eſpece de limon qui eſt noir quand on le broie, & qui fait un beau brun mêlé de pourpre quand on le délaye. Dioſcoride penſe que c'eſt une pierre, mais aujourd'hui nous ſavons non-ſeulement que l'*indigo* eſt une fécule, ou un ſuc épaiſſi qu'on tire aux Indes par artifice de la tige & des feuilles de l'*indigotier*; nous ſommes encore très-inſtruits de la manœuvre de l'opération.

Comme le détail en eſt fort curieux, & qu'il intéreſſe le commerce, les arts, la phyſique & la chymie, j'ai tâché d'en puiſer quelques lumieres dans les meilleures ſources.

Pour éviter toute équivoque, je nommerai *anil* ou *indigotier* la plante; & *inde* ou *indigo* la fécule qu'on en tire, & dont on fait tant d'uſage. Les Eſpagnols nomment cette fécule *anillo*.

Nous connoiſſons deux plantes qui donnent le bleu après une préparation préliminaire: l'une eſt l'*iſatis* ou *glaſtum*, qu'on nomme *paſtel* en Languedoc, & *voüede* en Normandie, où on le cultive & où on le prépare. L'autre eſt l'*anil* qui croît dans les Indes orientales & occidentales, duquel on tire une préparation ſur les lieux, ſous le nom d'*inde* ou d'*indigo*, & que l'on envoye en Europe.

L'*anil* ou *indigotier* demande une bonne terre, graiſſe, unie, qui ne ſoit point trop ſeche; il veut être planté ſeul, mangeant & dégraiſſant beaucoup le terrein où on le cultive; auſſi ne peut-on prendre trop de précautions pour arracher les herbes qui croiſſent autour, lorſqu'il commence à pouſſer, & juſqu'à ce qu'il ſoit en parfaite maturité.

On ſarcle & on nettoie pluſieurs fois le terrein où l'on veut planter la graine d'*anil*. Il me ſemble qu'on devroit dire *ſemer*; mais le terme de *planter* eſt conſacré dans les iſles. On pouſſe quelquefois la propreté ſi loin, qu'on balaie le terrein comme on balayeroit une chambre. Après cela on fait les trous où l'on doit mettre les graines: pour cet effet,

Digitized by Google

les eſclaves ou autres qui doivent y travailler, ſe rangent ſur une même ligne à la tête du terrein, & marchant à reculons, ils font de petites foſſes de la largeur de leur houe, de la profondeur de deux ou trois pouces, éloignées en tous ſens les unes des autres d'environ un pied, & en ligne droite le plus qu'il eſt poſſible.

Quand le terrein a été bien préparé, & les mauvaiſes herbes bien extirpées, on plante la graine de l'*anil* dans les trous dont on vient de parler, qui ſont tirés au cordeau, & éloignés les uns des autres d'un pied en tous ſens; ils mettent onze ou treize graines dans chaque trou; une eſpece de ſuperſtition ayant établi de le ſemer ainſi en nombre impair: la ſuperſtition ſe mêle par-tout.

Ce travail eſt le plus pénible qu'il y ait dans la manufacture de l'*indigo*; car il faut par l'uſage que ceux qui plantent ſoient preſque toujours courbés ſans ſe redreſſer, juſqu'à ce que la plantation de toute la longueur de la piece ſoit achevée. Lorſqu'ils ſont arrivés au haut de la piece, ils reviennent ſur leurs pas, & recouvrent les foſſes où ils ont mis la graine, en y pouſſant avec le pied la terre qu'ils en ont tirée; & ainſi la graine ſe trouve couverte d'environ deux pouces de terre.

Toute ſaiſon eſt bonne pour ſemer la graine d'*anil*; il faut cependant obſerver que ce ne ſoit pas par un tems trop ſec. On choiſit donc pour l'ordinaire un tems humide & qui promette de la pluie; & alors on eſt ſûr de voir la plante levée au bout de trois ou quatre jours.

Quelque précaution qu'on ait priſe pour nettoyer le terrein où les graines ont été plantées, il ne faut pas s'endormir quand l'anil eſt hors de terre, parce que la bonté du terrein jointe à l'humidité, à la chaleur du climat, & aux abondantes roſées qui tombent toutes les nuits, fait naître une quantité prodigieuſe de mauvaiſes herbes qui étoufferoient & gâteroient abſolument l'*indigotier*, ſi on n'avoit pas un ſoin extrême de farcler dès qu'il en paroît, & d'entretenir la plante dans une propreté extraordinaire; ſouvent même les herbes ſont en partie cauſe qu'il s'engendre une eſpece de chenilles qui dévorent en moins de rien toutes les feuilles d'*indigotiers*.

Depuis que la plante eſt ſortie de terre, il ne faut que deux mois pour la mûrir entierement, & la mettre en état d'être coupée; autrement elle fleuriroit, & ſes feuilles devenant trop dures & trop ſeches, donneroient moins d'*indigo*. Après cette premiere coupe la plante repouſſe, & l'on peut continuer de la couper de ſix en ſix ſemaines, ſuppoſé que le tems ſoit pluvieux; car lorſqu'on coupe en tems de ſéchereſſe, on perd les chouques, c'eſt-à-dire, les pieds de la plante qui étant bien ménagée peut durer deux années, après quoi il faut l'arracher.

Quant à la maniere d'en tirer la fécule odorante. Voyez l'article INDIGO.

INDIQUER, v. act., *Gram.* On *indique* un tems, un lieu, une perſonne & une choſe; c'eſt la faire connoître & la déſigner: un tems & un lieu, c'eſt le donner & le fixer.

On m'a *indiqué* un ouvrier capable d'exécuter cette machine. Les tables de l'ouvrage vous *indiqueront* le fait que vous cherchez. Il *indiqua* l'aſſemblée au troiſieme jour des ides de Mars. La place publique fut le lieu qu'il m'*indiqua*.

INDIRECT, adj., *Gram.*, c'eſt l'oppoſé de *direct*. *v.* DIRECT. Il ſe prend au phyſique & au moral. On dit au phyſique une choſe *indirecte*; un mouvement *indirect*; au moral, un moyen *indirect*, des voies *indirectes*. Il ne faut pas confondre *indirect* avec *oblique*. *Oblique* ſe prend toujours en mauvaiſe part. *Indirect* ne ſe prend ni en bonne, ni en mauvaiſe part. Entrer dans un bénéfice par des voies *indirectes*, n'eſt pas y entrer par des voies obliques & illicites. Il faut que la louange ſoit *indirecte*. On peut donner un avis *indirect*.

On diſtingue en logique des modes *indirects* de ſyllogiſme. *v.* SYLLOGISME. Oblique, *indirect*, & une infinité d'au-

Digitized by Google

tres termes ſemblables, ſont empruntés du mouvement. Un corps pouſſé vers un point, ou ſuit la ligne droite & la plus courte, ou s'en approche par des détours, & le va frapper ou perpendiculairement ou ſous un autre angle. Voilà ce qui a donné l'idée de *direction*, & c'eſt de-là qu'on a formé les mots *directs*, *indirects*, &c.

INDISCIPLINÉ, adj., *Gramm.*, qui n'a point été ſoumis à la diſcipline, ou qui n'en a pas profité. Un ſoldat *indiſciplinè* perd ſon officier par la déſobéiſſance, la débauche, les querelles & la déſertion. Il faut qu'un officier ſe faſſe aimer & craindre.

INDISCRET, adj. & ſubſt., *Gramm.*, qui revele une choſe confiée. L'homme qui ſait penſer, parler & prévoir les ſuites de ſes paroles, n'eſt pas *indiſcret*. Par un excès de confiance on ouvre ſon cœur à des indifférens; on répand ſon ame devant eux; c'eſt une foibleſſe à laquelle on eſt entraîné par l'inexpérience & par la peine. La peine cherche à ſe ſoulager; l'inexpérience nous dérobe le danger de notre franchiſe. Les malheureux & les enfans ſont preſque tous *indiſcrets*. Voyez l'article ſuivant.

INDISCRÉTION, (N), ſ. f., *Morale*. L'*indiſcrétion* eſt un manque de retenue dans nos diſcours, qui nous fait dire des choſes que nous devrions taire. C'eſt un vice qui nous rend tôt ou tard inſupportables dans la ſociété: & l'on eſt d'autant plus inexcuſable d'y être ſujet, que c'eſt peut-être de tous les défauts celui dont il eſt le plus facile de ſe corriger.

Un indiſcret, & dont l'*indiſcrétion* provient d'un certain feu ou vivacité qu'il porte en lui, eſt plus à craindre qu'un méchant naturel. Celui-ci n'inſulte que ſes ennemis & ceux à qui il veut du mal; au lieu que l'indiſcret attaque indifféremment amis & ennemis.

Ceux-là ſont à plaindre qui ne peuvent garder un ſecret ou une confidence. Quand on a ce défaut, on eſt preſque toujours indiſcret envers ſoi-même. On dit ſes affaires à tout le monde, même celles qui ſouvent ne nous font pas honneur, & l'on ſe fait mépriſer.

Nos penſées ſont à nous, pendant que nous les retenons dans notre cœur; mais lorſqu'une fois nous les laiſſons ſortir, elles ſont en la puiſſance d'un autre qui s'en peut ſervir pour nous perdre.

L'*indiſcrétion* eſt ce qu'il y a de pis dans la ſociété; elle fâche ſans vouloir fâcher; elle entre mal-à-propos, elle ſort à contre-tems, elle parle toujours d'elle-même, elle rompt en viſiere, elle écoute ce qu'on ne veut pas qu'elle entende, elle n'entend pas ce qu'on veut qu'elle ſache, elle raille de la laideur devant une perſonne laide, elle attaque la pauvreté devant des perſonnes qui ne ſont pas riches, elle ſe déchaîne contre le peu de naiſſance, en préſence de perſonnes qui n'en ont point; en un mot, elle rit de tout ce qu'il faut faire, & fait tout de travers ou à contre-tems.

L'*indiſcrétion* eſt un crime où l'injuſtice ſe joint à l'imprudence. Révéler le ſecret, ou d'un ami ou de tout autre, c'eſt diſpoſer d'un bien dont on n'étoit pas le maître; c'eſt abuſer d'un dépôt, & cet abus eſt d'autant plus criminel, qu'il eſt toujours irrémédiable. Si vous diſſipez des fonds qu'on vous avoit donnés en garde, peut-être ne ſera-t-il pas impoſſible de les reſtituer un jour; mais comment faire rentrer dans les ténébres du myſtere un ſecret une fois divulgué?

Qu'on ait promis de garder le ſilence ou qu'on ne l'ait pas promis, on n'y eſt pas moins obligé, ſi la confidence eſt telle qu'elle l'exige d'elle-même: l'écouter juſqu'au bout, c'eſt s'engager à ne la point révéler.

Quand celui qui vous donne ſa confiance, l'auroit partagée avec d'autres, ce n'eſt pas une raiſon qui vous diſpenſe du ſecret: vous le devez toujours garder inviolablement, ſans vous ouvrir vous-même aux autres confidens qu'on vous a aſſociés..... Encore un coup, vous êtes chargé d'un dépôt: nul ne peut vous libérer que celui qui vous l'a remis. La perſonne de qui vous tenez le ſecret,

Digitized by Google

eſt ſeule en droit de vous délier la langue.

Une rupture même ſurvenue entre deux amis, n'eſt point un titre qui éteigne l'obligation du ſecret: on n'eſt pas quitte de ſes dettes, en ſe brouillant avec ſon créancier. Quelle horrible perfidie que d'employer à ſon reſſentiment des armes qu'on auroit tirées du ſein même de l'amitié! Quoiqu'on ait ceſſé d'être unis par cette tendre affection, eſt-on affranchi pour cela de la droiture & de la bonne foi?

On doit, pour ainſi dire, loger le ſecret d'autrui dans un recoin de ſa mémoire où l'on ne fouille jamais: il faut, s'il eſt poſſible, ſe le cacher à ſoi-même, dans la crainte d'être tenté d'en tirer quelqu'avantage. S'en prévaloir au préjudice de celui dont on le tient, ou pour ſa propre utilité, ce ſeroit uſer d'un bien dont on n'eſt pas propriétaire; uſurpation, que le deür de la vengeance, déja criminel par lui-même, n'eſt pas capable d'excuſer.

INDISPENSABLE, adj., *Gramm.* Il ſe dit des devoirs & des loix. Un devoir *indiſpenſable* eſt celui qu'on ne peut ni omettre, ni oublier ſans être coupable. Une loi *indiſpenſable* eſt celle à laquelle on ne peut ſe ſouſtraire ſans crime. Les ſecours qu'on doit à ſon pere & à ſon ami ſont *indiſpenſables*. L'obſervation des loix naturelles eſt *indiſpenſable*.

INDISPOSÉ, adj., *Gramm.*, qui ne jouit pas de toute ſa ſanté, dont le corps a ſouffert quelque dérangement léger. Il ne faut pas négliger les *indiſpoſitions*, on peut en faire des maladies; mais il y a peut-être plus de danger encore à les écouter. Combien la nature en auroit guéri d'elle-même, ſi le médecin ne s'y étoit pas oppoſé!

Indiſpoſé a une autre acception. Il ſe dit au moral d'un état de l'ame dans lequel les hommes répugnent à faire ce que nous en deſirons. Nous les plaçons nous-mêmes dans cet état par maladreſſe, ou les autres les y placent par méchanceté. S'il y a des fautes qu'on ne peut s'empêcher de punir, il y en a ſur leſquelles il faut fermer les yeux; c'eſt lorſque les châtimens au lieu de rendre les perſonnes meilleures, ne ſerviroient qu'à les *indiſpoſer*.

INDISSOLUBLE, adj., *Gram.*, qui ne peut être diſſous, rompu. Le mariage eſt un engagement *indiſſoluble*. L'homme ſage frémit à l'idée ſeule d'un engagement *indiſſoluble*. Les légiſlateurs qui ont préparé aux hommes des liens *indiſſolubles*, n'ont guere connu leur inconſtance naturelle. Combien ils ont fait de criminels & de malheureux?

INDISTINCT, adj., *Gramm.*, dont toutes les parties ne ſe ſéparent pas bien les unes des autres, & ne ſont pas une ſenſation claire & nette. On dit que la mémoire ne nous laiſſe quelquefois des choſes éloignées que des notions *indiſtinctes*; mais qu'eſt-ce que cela ſignifie? que nous nous rappellons ſeulement quelques circonſtances d'un fait qui reſtent iſolées, faute d'autres circonſtances dont le ſouvenir eſt effacé. Il en eſt de même des images *indiſtinctes* que le ſommeil nous préſente, & des objets que nous n'appercevons que dans un trop grand éloignement. Les figures ſe ſéparent; l'enſemble qu'elles formoient diſparoît, & nous n'en pouvons plus juger: c'eſt une machine deſaſſemblée, & à laquelle il manque encore des pieces.

INDIVIDU, ſ. m., *Metaph.*, c'eſt un être dont toutes les déterminations ſont exprimées. Quand il reſte des déterminations à faire dans la notion de l'eſpece, & qu'on les aſſigne toutes d'une maniere qui ne répugne pas à l'eſpece, on parvient à l'*individu*; car l'eſpece n'exprimant que les choſes communes aux *individus*, omet les différences qui les diſtinguent. Indiquez donc ces différences, & vous dépeindrez par là même l'*individu*. L'eſpece de cheval renferme tout ce qui ſe trouve dans chaque animal de cette eſpece, certaine figure, proportion de parties; & ajoûtez-y tel poil, tel âge, telle conformation préciſément déterminée, tel lieu où un cheval ſe trouve, & vous aurez l'idée d'un *individu* de cette

Digitized by Google

eſpece; & voilà le vrai principe d'*individuation*, ſur lequel les ſcholaſtiques ont débité tant de chimeres. Ce n'eſt autre choſe qu'une détermination complette, de laquelle naît la *différence numérique*. *Pierre* eſt un homme, *Paul* eſt un homme, ils appartiennent à la même eſpece; mais ils diffèrent *numériquement* par les différences qui leur ſont propres. L'un eſt beau, l'autre eſt laid; l'un ſavant, l'autre ignorant, & un tel ſujet eſt un *individu* ſuivant l'étymologie, parce qu'on ne peut plus le diviſer en nouveaux ſujets qui ayent une exiſtence réellement indépendante de lui. L'aſſemblage de ſes propriétés eſt tel, que priſes enſemble, elles ne ſauroient convenir qu'à lui. Les ſcholaſtiques expriment les circonſtances d'où l'on peut recueillir ces propriétés par le vers ſuivant:

Forma, figura, locus, ſtirps, nomen, patria, tempus.

Les différentes ſubtilités qu'ils propoſent là-deſſus ne méritent pas de nous arrêter; il vaut mieux lire le chapitre du *Traité de l'entendement humain*, où M. Loke examine ce que c'eſt qu'identité & diverſité. Je rapporterai ici une partie de ce qu'il dit, *liv. II. chap. 27. v. 3.* „ Il eſt évi„ dent que ce qu'on nomme *principium* „ *individuationis* dans les écoles, où l'on „ ſe tourmente ſi fort pour ſavoir ce „ que c'eſt; il eſt, dis-je, évident que „ ce principe conſiſte dans l'exiſtence „ même, qui fixe chaque être, de quel„ que ſorte qu'il ſoit, à un tems parti„ culier, & à un lieu incommunicable „ à deux êtres de la même eſpece. . . . „ Suppoſons, par exemple, un atôme, „ c'eſt-à-dire, un corps continu ſous une „ ſurface immuable qui exiſte dans un „ tems & dans un lieu déterminé. Il eſt „ évident que dans quelqu'inſtant de ſon „ exiſtence qu'on le conſidere, il eſt dans „ cet inſtant le même avec lui-même; „ car étant dans cet inſtant ce qu'il eſt „ effectivement, & rien autre choſe, il „ eſt le même, & doit continuer d'être „ tel auſſi long-tems que ſon exiſtence „ eſt continuée; car pendant tout ce tems„ il ſera le même, & non un autre. . . . „ Quant aux créatures vivantes, leur „ identité ne dépend pas d'une maſſe „ compoſée des mêmes particules, mais „ de quelque autre choſe; car en elles „ un changement de grandes parties de „ matiere ne donne point d'atteinte à l'*i*„ *dentité*. Un chêne qui d'une petite plan„ te devient un grand arbre, eſt toujours „ le même chêne. Un poulain devenu „ cheval, tantôt gras, tantôt maigre, eſt „ toujours le même cheval. *v.* IDENTITÉ.

INDIVIS, adj., *Juriſprud.*, ſe dit de quelque choſe qui n'eſt pas diviſé ou partagé; on dit en ce ſens un héritage *indivis*, une ſucceſſion *indiviſe*.

Quelquefois par le terme d'*indivis* ſimplement, on entend l'état d'*indiviſion* dans lequel les co-propriétaires jouiſſent; on dit en ce ſens que pluſieurs perſonnes jouiſſent par *indivis*, pour dire qu'ils poſſedent en commun.

Indivis eſt oppoſé à *divis*; lorſqu'un héritage eſt partagé, chacun des co-partageans jouit à part & *divis* de ſa portion.

Pour ſortir de l'état d'*indivis*, il y a deux voies; ſavoir la licitation & le partage. Voy. ci-après LICITATION & PARTAGE.

INDIVISIBLE, adj., *Géométrie*. On entend par ce mot en géométrie, ces élémens infiniment petits, ou ces principes dans leſquels un corps ou une figure quelconque peut être réſolue en dernier reſſort, ſelon l'imagination de quelques géometres modernes. *v.* GÉOMÉTRIE *des indiviſibles*.

INDOCILE, INDOCILITÉ, *Gram.*; ils ſe diſent de l'animal qui ſe refuſe à l'inſtruction, ou qui plus généralement ſuit la liberté que la nature lui a donnée, & répugne à s'en départir. Les peuples ſauvages ſont d'un naturel *indocile*. Si nous ne briſions de très-bonne heure la volonté des enfans, nous les trouverions tous *indociles* lorſqu'il s'agiroit de les appliquer à quelque occupation. L'*indocilité* naît ou de l'opiniâtreté, ou de l'orgueil, ou de la ſottiſe; c'eſt ou un vice de l'eſprit qui n'apperçoit pas l'avantage

Digitized by Google

de l'inſtruction, ou une férocité de cœur qui la rejette. Il faut la diſtinguer d'une autre qualité moins blâmable, mais plus incorrigible, qu'on pourroit appeller *indocibilité*. L'indocibilité, s'il m'eſt permis de parler ainſi, eſt la ſuite de la ſtupidité. La ſottiſe des maîtres fait ſouvent l'*indocilité* des enfans. J'ai de la peine à concevoir qu'une jeune fille qui peut ſe ſoumettre à des exercices très-frivoles & très-pénibles, qu'un jeune homme qui peut ſe livrer à des occupations très-difficiles & très-ſuperflues, n'eût pas tourné ſa patience & ſes talens à de meilleures choſes, ſi l'on avoit ſu les lui faire aimer.

INDOLENCE, ſ. f., *Morale*, c'eſt une privation de ſenſibilité morale; l'homme *indolent* n'eſt touché ni de la gloire, ni de la réputation, ni de la fortune, ni des nœuds du ſang, ni de l'amitié, ni de l'amour, ni des arts, ni de la nature; il jouit de ſon repos qu'il aime, & c'eſt ce qui le diſtingue de l'indifférence qui peut avoir de l'inquiétude, de l'ennui; c'eſt à ce calme deſtructeur des talens, des plaiſirs & des vertus, que nous amenent ces prétendus ſages qui attaquent ſans ceſſe les paſſions. Cet état d'*indolence* eſt aſſez le naturel de l'homme ſauvage, & peut-être celui d'un eſprit étendu qui a tout vu & tout comparé.

INDOMPTABLE, adj., *Manege*, ſe dit d'un cheval ou d'un autre animal, qui, quelques moyens qu'on emploie, refuſe abſolument d'obéir à l'homme & reſte indompté.

Il eſt rare qu'on ne vienne pas à bout d'un animal, quelque féroce qu'il ſoit, par la privation du ſommeil & par le beſoin.

INDOSCYTHE, *Géog. Anc.*, ancien peuple d'Aſie aux confins de la Scythie & de l'Inde, vers le confluent du Cophene & de l'Indus. Ptolémée place pluſieurs villes dans l'*Indoſcythie*; mais il l'étend beaucoup trop loin, quand il l'avance juſqu'à la mer des Indes.

INDOUS, ſ. m. pl., *Géogr.*, nation payenne de l'Inde, qui demeure en-deçà du Gange, & qui profeſſe une religion plus épurée que les Banians qu'ils ont en horreur. Les *Indous* adorent un ſeul Dieu & croyent l'immortalité de l'ame.

INDOUSTAN, *Géogr.*, contrée des Indes orientales, qui forme l'empire du grand-mogol, entre l'Inde & le Gange; auſſi les géographes Perſans l'appellent le pays de *Hend* & de *Send*, c'eſt-à-dire, des deux fleuves qu'on veut dénommer.

Les Gaznévides furent les premiers conquérans de l'*Indouſtan*, leur regne commença par Sebekreghin, l'an 367 de l'hégire; il ſoumit pluſieurs rajas ou princes des Indes, & les contraignit d'embraſſer le mahométiſme. Les Gaznévides, après 213 ans, eurent pour ſucceſſeurs les Gaurides, qui firent place aux eſclaves Turcs; la poſtérité de ces derniers poſſédoit l'*Indouſtan*, entre l'Indus & le Gange, lorſque les Mogols, ſucceſſeurs de Tamerlan, y formerent le nouvel empire que l'on appelle le *Mogol*, empire qui a ſouffert vers le milieu de ce ſiecle d'étranges & terribles révolutions. *v.* MOGOL.

IN-DOUZE, ſ. m., *Gram. Imprim.*, forme de livre où la feuille a fourni vingt-quatre pages. L'*in-douze* eſt plus ou moins grand, ſelon l'étendue de la feuille.

INDRE, *Géogr.*, *Inger*, riviere de France, qui prend ſa ſource dans le Berry, paſſe à Loches en Touraine, & ſerpentant vers le couchant, ſe jette dans la Loire, à deux lieues au deſſous de l'embouchure du Cher. Grégoire de Tours appelle cette riviere *Anger*, d'autres *Angera*, d'autres *Andria* & *Endria*, d'où s'eſt formé le nom qu'elle porte aujourd'hui.

INDUCTION, (R), ſ. f., *Logique*. L'*induction* eſt une maniere d'argumenter dans laquelle on affirme ou nie une concluſion générale & conforme à ce qu'on a prouvé dans tous les cas particuliers. Elle eſt fondée ſur ce principe: ce qui ſe peut affirmer ou nier de chaque individu d'une eſpece, ou de chaque eſpece d'un genre, peut être affirmé ou nié de toute l'eſpece ou de tout le genre.

Digitized by Google

L'*induction* eſt complette quand on eſt bien aſſuré de n'avoir omis aucun des individus, ou aucune des eſpeces. Mais les exemples en ſont rares, parce qu'il eſt bien difficile qu'il ne nous échappe quelque obſervation, qui ſeroit néceſſaire pour faire une énumération entiere. Si quelqu'un dit: „ l'or eſt peſant, l'argent eſt peſant, le cuivre eſt peſant, l'étain eſt peſant, le fer eſt peſant, le mercure eſt peſant; donc tous les métaux ſont peſans." On peut conclure qu'il a fait une *induction* complette, parce que ces ſept corps ſont les ſeuls auxquels on donne le nom de *métal*. Il faut conſulter ſur cette maniere de raiſonner l'article ANALOGIE.

Quelquefois même l'*induction* eſt ſi légere qu'elle ſe réduit à un ſimple exemple. *La terre eſt habitée*, diſons-nous, *donc les autres planetes le ſont auſſi*; cela ne laiſſe pas d'entraîner notre aſſentiment.

Quand on conclut d'un exemple, on le fait quelquefois par parité, comme lorſqu'on dit: „ Si Dieu a bien pu créer le monde, il peut bien l'anéantir." Quelquefois auſſi on conclut à plus forte raiſon, comme: „ Si les plus grands ſaints ont bien pû ſe laiſſer ſéduire, combien plus nous pauvres pécheurs, devons nous craindre la tentation. (D.F.)

INDULGENCE, (R), ſ. f., *Théol. Rom.* Ce mot ſert à exprimer, par une ſuite de ſa ſignification naturelle, la tolérance de l'égliſe envers quelques péheurs, & la rémiſſion qu'elle accorde par le ſouverain-pontife qui en eſt le chef; la rémiſſion, dis-je, des peines temporelles qu'impoſe le prêtre dans le ſacrement de la pénitence, & dont elle diſpenſe ſous de certaines conditions. Il ne faut pas de longs raiſonnemens pour combattre ce ſyſteme, politique plutôt que religieux, pour anéantir ce prétendu privilege, & montrer que rien n'eſt plus dangereux que l'uſage des *indulgences*, rien n'eſt plus facile que l'abus. Par une conſéquence légitime de la doctrine de l'égliſe romaine ſur le mérite des œuvres, & ſur celles qu'on nomme de *ſurerogation*, elle compoſe de la ſurabondance, de la ſatisfaction de Jeſus Chriſt, des œuvres des ſaints & des martyrs, un tréſor qu'elle tient en réſerve pour en tirer quand elle juge convenable les *indulgences* qu'elle accorde. Ne lui faiſons pas cependant l'injuſtice de penſer que ſon deſſein ait été d'applanir par cet établiſſement les voies du crime, de calculer, de vendre le droit de pécher impunément; nous n'avons pas beſoin d'élever contr'elle de téméraires accuſations pour l'attaquer avec plus d'avantage; les *indulgences* ne remettent point la faute mortelle ou venielle, comme ils s'expriment, elles ne remettent point la peine éternelle, non plus que celle qui ſuit de la nature même du péché ou qu'infligent les tribunaux civils & eccléſiaſtiques; mais la peine qu'impoſe le prêtre dans le ſacrement de la pénitence, pour ſatisfaire à la juſtice de Dieu, & celle à laquelle on ſeroit expoſé dans le feu du purgatoire.

Tout cet édifice repoſe ſur un fondement ruineux; car c'eſt une vérité de ſentiment autant que de foi, que les œuvres les plus ſaintes ne méritent point par elles-mêmes le ſalut que Dieu leur promet; qu'il n'y a nulle proportion entre nos vertus & la récompenſe qui leur eſt aſſignée, & que c'eſt par grace & non par juſtice que nous ſommes juſtifiés. Jeſus-Chriſt de plus, eſt le ſeul ſauveur que nous devions reconnoître, *il n'y a point de ſalut par aucun autre*; or en aſſociant les mérites des ſaints à la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt dans le tréſor des *indulgences*, on les établit, ſi je puis le dire, co-médiateurs & co-redempteurs avec le fils de Dieu, en leur attribuant une partie d'un ouvrage qu'il a lui ſeul achevé. Comment un homme, quelque ſaint qu'on le ſuppoſe, peut-il jamais avoir fait aſſez de bien, pour que non-ſeulement il lui ſuffiſe, mais qu'il en étende le ſuperflu ſur pluſieurs autres? & les richeſſes des œuvres ſont-elles comme les richeſſes numériques, de l'excédent [illegible] duquelles on peut ſoulager le malheureux?

Digitized by Google

heureux? Où eſt la meſure qui fixe la quantité d'œuvres néceſſaires au ſalut de chaque ſaint, & celles dont on doit diſpoſer comme ſurabondantes? Où eſt la main qui tiendra la balance pour peſer d'un côté les dettes, de l'autre les vertus & faire une compenſation exacte? Quelque ſûre qu'on diſe celle du ſaint pere, il eſt permis de croire qu'elle ne le ſera jamais aſſez pour qu'on ne puiſſe appeller de ſon jugement, & qu'on ne ſoit forcé de convenir que le ſaint le plus accompli & le dernier des pécheurs ont tous deux beſoin de la miſéricorde céleſte, l'un pour pardonner ſes crimes, l'autre pour couvrir les foibleſſes & les défauts d'œuvres toujours imparfaites. Le tréſor des *indulgences*, ainſi que les autres, doit s'épuiſer à la longue & tarir enfin; les ſaints & les croyans deviennent chaque jour plus rares; le nombre de ceux qui laiſſent une ſurabondance d'œuvres, eſt toujours plus petit, & la foule de ceux qui en ont beſoin, toujours plus conſidérable; la dépenſe ſurpaſſe la recette: c'eſt peut-être une des raiſons qui empêche qu'on ſoit aujourd'hui prodigue d'*indulgences*, & qui a mis de l'économie dans une adminiſtration qui en reconnoiſſoit ſi peu.

On ne conçoit pas d'ailleurs, pourquoi le pape qui s'arroge le pouvoir de remettre les peines du purgatoire, c'eſt-à-dire, celles que Dieu impoſe dans l'autre vie, a les bras liés pour délivrer de la peine qu'inflige un tribunal civil ou eccléſiaſtique ici bas; on lui refuſe, ou plutôt il ſe refuſe le droit d'abſoudre réellement ſur la terre, (car l'*indulgence* tombe ſur la peine infligée par le prêtre au tribunal de la pénitence), il s'en réſerve l'exercice après la mort, ſemblable à un médecin qui vendroit fort cher un remede dont l'effet ne s'appercevroit que dans un avenir très-éloigné, & qui promettroit de guérir pour un terme où il y auroit preſcription pour l'accuſer comme un impoſteur & un charlatan. Qui ne voit auſſi la contradiction frappante qu'il y a entre la pénitence qui impoſe quelque peine & l'*indulgence* qui en exempte? Si le prêtre juge néceſſaire une peine à ſon pénitent, pourquoi l'égliſe l'en délivre-t-elle comme d'un poids inſupportable, tandis que le confeſſeur l'a infligée comme un moyen d'expiation, de ſatisfaction & de grace? Et ſi la peine n'eſt point néceſſaire, pourquoi le prêtre l'impoſe-t-il? n'eſt-ce pas charger d'un joug inutile & faire haïr la pénitence? Bien plus, en ſuppoſant que le pénitent, perſuadé par ſon directeur, ſe condamne lui-même par contrition & croie de ſon devoir étroit de ſatisfaire à tout ce qu'on lui preſcrit, l'*indulgence* qui le délie, loin d'être une lettre de pardon, agrave au contraire ſes péchés, en lui faiſant violer la regle la plus ſainte, en étouffant la voix de la conſcience, ſupérieure à toute voix humaine & égale à celle de Dieu. Enfin, il ſuffiroit de dire, pour fermer la bouche aux défenſeurs des *indulgences*, s'il en eſt encore, qu'elles ne ſont point autoriſées, ni ſuppoſées, ou même indiquées dans l'Ecriture. Ils alléguent, il eſt vrai, ces paſſages où Jeſus-Chriſt dit à ſes apôtres, *que les péchés ſeront remis à ceux à qui ils les remettront, & ſeront retenus à ceux à qui ils les retiendront*, dans leſquels il déclare que ce qu'ils défendront ou permettront, aura par cela ſeul force de loi, deviendra défendu ou permis, & il leur donne le pouvoir de remettre les péchés ou les maladies qui en ſont la peine temporelle, à ceux qu'ils en jugeroient dignes. Il eſt clair que pour établir ſa religion, le Sauveur devoit tranſmettre à ſes premiers diſciples une partie de ſa puiſſance; il les aſſûre en conſéquence que comme il pardonnoit lui-même les péchés en remettant la peine, ils pourront, par un effet de l'Eſprit ſaint qu'il leur promet, les pardonner & les retenir. Mais juſqu'à ce que les prétendus ſucceſſeurs de S. Pierre, aient montré qu'ils ont ſuccédé à la ſainteté, au pouvoir, aux dons des apôtres, nous ne verrons point ce que font pour eux ces déclarations particulieres aux fondateurs du chriſtianiſme, & nous ſou-

tiendrons, qu'incapables de ſonder les intentions & de lire dans les cœurs, les papes ne ſauroient remettre des péchés qu'ils ne peuvent ni connoître, ni apprécier.

Les *indulgences* doivent être néceſſairement funeſtes aux mœurs & à la religion; c'étoit fournir un prétexte à la tiedeur & un aſyle à la licence, faciliter aux riches les moyens de ſe livrer à leurs penchans déréglés, en autoriſant cette maxime auſſi dangereuſe que ridicule, que les richeſſes, preſque toujours cauſe premiere de la dépravation & fatal inſtrument de notre perte, devenoient en achetant notre pardon, le principe du ſalut, la planche qui nous faiſoit échapper au naufrage; c'étoit contre la raiſon, l'eſprit de l'Évangile, l'exemple & les diſcours du Sauveur, élargir aux heureux du ſiecle la route du ciel, la retrécir pour les pauvres & prolonger, ſi nous oſons le dire, juſques dans l'autre vie les ſentiers d'épines & d'amertume où ils marchent dans celle-ci. Mais la cour de Rome, plus avide d'argent que de converſions, convaincue qu'une peine préſente, quelque légere qu'elle ſoit, affecte plus qu'une peine plus grande, mais éloignée, ſit porter habilement la diſpenſe qu'elle accorde, ſur celle qu'impoſe le prêtre, afin qu'on ſe procurât à grand prix le privilege d'en être exempt, & que le tréſor des *indulgences*, ſe verſât de cette maniere dans celui du pape. Outre cette inégalité qu'elles introduiſirent dans les graces que répand la religion, inégalité toujours triſte dans la ſociété, mais odieuſe dans le chriſtianiſme, elles furent un obſtacle inſurmontable au zele & à la piété des confeſſeurs: ils ne pouvoient perſuader des pénitences à un pécheur qui au lieu de s'y ſoumettre, les rachetoit par une légere aumône, la viſite d'une égliſe ou un pélérinage à Rome, enſorte que toute l'auſtérité de la pénitence étoit laiſſée aux coupables qui manquoient de fortune; les autres en recueilloient les fruits, ſans en remplir les devoirs, ne recevoient que des arrets d'abſolution, & ceux qui auroient dû expier davantage leurs fautes par les prieres & par les larmes, les effaçoient en un inſtant, après avoir payé le droit de ne plus s'affliger de leurs péchés. Il ſuit de-là qu'une porte étant toujours ouverte pour éluder les pénitences, elles perdirent de leurs forces; que ce frein une fois lâché, la corruption dût s'accroître par les *indulgences* mêmes: auſſi avons-nous là-deſſus le témoignage d'auteurs qui ne peuvent être ſuſpects. Les chrétiens n'ont jamais été plus corrompus, au rapport de l'abbé Fleury, que quand les pénitences canoniques perdirent de leur vigueur, & que les *indulgences* prirent leurs places; elles ſapperent ainſi toute pénitence. Dans les premiers tems, dit Eraſme, l'évêque relâchoit bien quelque choſe des peines publiques qu'il avoit infligées, mais il n'y alloit que très-ſobrement, & ce n'étoit que pour des raiſons également graves & pieuſes; mais aujourd'hui, non content de vendre de côté & d'autre la diſpenſe des maux qu'on endure dans le purgatoire, on la fait acheter par force à ceux qui n'en veulent pas.

L'excès du mal amene preſque toujours le remede; ce fut l'abus des *indulgences* qui leur porta un coup mortel; plus ce moyen étoit efficace, plus les pontifes le mirent en œuvre, oubliant qu'il faut être modéré, même dans l'uſage d'une fraude pieuſe; ils ne prévirent point que cet impôt qu'ils levoient ſur les trop crédules fideles déchireroit le bandeau qu'ils avoient ſur les yeux, & romproit le charme qui les tenoit aſſujettis. Urbain II. autoriſé d'un concile qui décida qu'une ſeule bonne œuvre déchargeroit un pécheur de toutes les peines temporelles dont il étoit redevable à la juſtice divine, publia une *indulgence* pleniere à tous ceux qui ſe croiſeroient pour le recouvrement de la Terre-ſainte; elle fut promiſe enſuite à ceux qui ne s'armant pas eux-mêmes fourniroient un ſoldat pour cette expédition. Tel étoit l'inconcevable aveuglement de ce ſiecle d'ignorance qu'on ſaiſit avec avidité ce moyen de ſalut, chacun s'enrôla pour ravager ce

Digitized by Google

monde, afin d'être ſauvé dans l'autre ; c'étoit la monnoie avec laquelle on payoit cette armée de fanatiques & de ſuperſtitieux : & la religion qui ne preſcrit que la charité, qui voudroit éteindre juſqu'à la derniere étincelle des guerres que ſe ſont les hommes, par un étrange renverſement, ceignit elle-même ſes enfans de l'épée, alluma le flambeau de la diſcorde en faiſant entendre du fond du ſanctuaire, que prendre les armes contre les infideles, c'étoit les faire tomber des mains du Dieu de paix, & donna des *indulgences* à ceux qui ne méritoient que les anathemes de ſes miniſtres & les foudres de l'excommunication. A quoi ne ſervirent-elles pas diſtribuées par des pontifes ambitieux & intéreſſés ? On en a vu en prodiguer dans leur ſchiſme les uns contre les autres, accorder le pardon à ceux qui embraſſeroient leur parti contre celui de leurs rivaux. Enfin Leon X. publia une bulle en 1517, qui promettoit la délivrance des peines du purgatoire pour ſoi-même, pour ſes parens & ſes amis, & le pardon de tous les péchés à ceux qui donneroient ou demanderoient des aumônes pour bâtir à Rome un temple magnifique ; il ouvrit, comme le dit M. de Voltaire, les coffres des chrétiens avec une des clefs de S. Pierre, pour lui dreſſer un monument & élever une égliſe digne d'être la cathédrale du monde. On ne peut exprimer juſqu'à quel point de ſcandale & de turpitude, fut porté ce trafic honteux des *indulgences* ; on ne gardoit plus de meſure : des miſſionnaires, au lieu de prêcher la pénitence, prêchoient dans la chaire de vérité, les moyens de la braver ; on vendoit publiquement le pardon de tous les crimes, & l'on marchandoit en quelque ſorte le privilege de s'abandonner à telle ou telle paſſion. Il ſemble que la Providence permit que cet abus parvint à ſon plus haut période, pour amener à travers ces ſiecles de ténebres la réforme de ſon égliſe. Tandis que de toutes parts ſe faiſoit cette affreuſe ſimonie, que le pape raſſuroit les conſciences allarmées, par des *indulgences* qui n'auroient jamais eu de ſuccès, ſi l'ignorance n'avoit été auſſi épaiſſe que la corruption étoit générale, qu'il groſſiſſoit ſes tréſors des crimes publics ; tandis que le dominicain Tetzel répandoit en Saxe la doctrine de Leon X. mettoit à l'enchere un pardon qu'on ne peut attendre que d'une ſincere repentance & de la miſéricorde divine, Luther, auguſtin, révolté de ce ſacrilege attentat & ſaiſi de l'indignation de la vertu, ne put ſe taire plus longtems & ſe déclara ouvertement le zélé antagoniſte des *indulgences* & de ceux qui les publioient. En vain chercha-t-on à lui impoſer ſilence, il parla avec plus de force, il mit inſenſiblement à découvert toutes les erreurs d'une égliſe, qui ne devoit ſon triomphe qu'à la nuit de la ſuperſtition, au crédit de ſes prêtres & à l'ambition de ſes pontifes. Ainſi après avoir cauſé des maux ſans nombre, les *indulgences* produiſirent un bien qui ſe ſera ſentir juſques dans les ſiecles les plus reculés ; elles ont été l'occaſion qui a fait tomber le voile du préjugé, & ce qui eſt plus difficile encore, rompre le lien de l'habitude ; elles ont préparé, elles ont avancé le moment où l'Evangile, après avoir dépoſé le groſſier alliage des doctrines humaines, a reparu dans ſa ſimplicité primitive, & ſurent, pour ainſi dire, l'aurore de ce jour qui a délivré une partie des chrétiens des fers de l'égliſe romaine, & qui les fait jouir de la douce & pure lumiere de la vérité.

INDULGENCE, (R), *Morale*. L'*indulgence* eſt une diſpoſition à ſupporter les défauts des autres & à pardonner leurs fautes ; c'eſt la vertu d'une ame éclairée. Les ignorans ſont ordinairement moins indulgens que les autres, parce qu'ils n'ont pas réfléchi & qu'ils ne connoiſſent pas combien l'homme eſt fragile, & combien il y a d'injuſtice à ne lui rien pardonner. Ils font des fautes comme tout le monde, mais ils jugent les autres d'après les idées d'une perfection à laquelle aucun ne peut atteindre.

L'*indulgence* eſt le plus grand effort de

Digitized by Google

la raiſon humaine. Nous naiſſons tous injuſtes: injuſtes en ce que nous ne nous faiſons pas juſtice à nous-mêmes, & parce que nous ſommes portés à l'exercer trop cruellement à l'égard des autres. Les foibleſſes d'autrui ont pour nous un relief qui les rend infiniment ſenſibles; les nôtres ſont à nos yeux, comme ces traits effacés qui demandent la contenſion la plus violente pour être reconnus. Notre eſprit eſt, par rapport à nos défauts ſurtout, une eſpece d'arc lâche & débandé qu'on ne peut faire rentrer en lui-même qu'avec les plus grands efforts: il n'eſt cependant pas d'homme indulgent qui n'ait dû les faire. Le don précieux d'excuſer les fautes des hommes, de toutes les qualités qu'on peut acquérir, eſt donc la plus laborieuſe & la plus ſenſible. C'eſt le propre d'un eſprit ſouverainement vrai, qui a ſu ſe connoître; d'un eſprit judicieux & profond qui connoit la nature humaine, & qui voit à combien peu il tient qu'un homme de mérite ne reſſemble à celui qui n'en a point. On ne trouvera jamais un homme d'une *indulgence* générale & décidée, ſans une raiſon ſupérieure, infiniment plus eſtimable que tout le génie & tout le bel eſprit du monde.

Tout homme lorſqu'il n'eſt pas né méchant, & lorſque les paſſions n'offuſquent pas les lumieres de ſa raiſon, ſera d'autant plus indulgent qu'il ſera éclairé. ... Si le grand homme eſt toujours le plus indulgent, s'il regarde comme un bienfait tout le mal que les hommes ne lui font pas, & comme un don tout ce que leur iniquité lui laiſſe; s'il verſe enfin ſur les défauts d'autrui le baume adouciſſant de la pitié, & s'il eſt lent à les appercevoir, c'eſt que la hauteur de ſon eſprit ne lui permet pas de s'arrêter ſur les vices & les ridicules d'un particulier, mais ſur ceux des hommes en général. S'il en conſidere les défauts, ce n'eſt point de l'œil malin, & toujours injuſte de l'envie, mais de cet œil ſerein avec lequel s'examineroient deux hommes qui, curieux de connoître le cœur & l'eſprit humain, ſe regarderoient réciproquement comme deux ſujets d'inſtruction, & deux cours vivans d'expérience morale. ... Un autre motif de l'*indulgence* de l'homme de mérite tient à la connoiſſance qu'il a de l'eſprit humain. Il en a tant de fois éprouvé la foibleſſe; au milieu des applaudiſſemens d'un aréopage, il a tant de fois été tenté, comme Phocion, de ſe retourner vers ſon ami pour lui demander s'il n'a pas dit une grande ſottiſe, que toujours en garde contre ſa vanité, il excuſe volontiers dans les autres des erreurs dans leſquelles il eſt quelquefois tombé lui-même.

INDULGENCE, *Art numiſmatique.* Cette vertu ſi rare chez les hommes, eſt repréſentée dans une médaille de Gordien, par une perſonne aſſiſe entre deux animaux indomptés. Eſt ce pour marquer que la douceur, que l'*indulgence* peut adoucir les eſprits les plus farouches? Dans une autre médaille, l'*indulgence* d'Auguſte eſt caractériſée par une femme aſſiſe, qui tend la main droite, & qui tient un ſceptre de la gauche; pur ouvrage de la flatterie. L'*indulgence* prétendue d'Octave n'étoit qu'une politique adroite, que la conjecture des tems l'obligeoit d'employer, & le ſceptre qu'il tenoit le rendoit odieux à ſa patrie.

Les Parthes, les Perſans vouloient des ſouverains,
Mais le ſeul conſulat pouvoit plaire aux Romains.

INDULT, ſ. m., *Juriſp.*, *indultum*, qui vient du verbe *indulgere*, ſignifie en général une grace accordée par le pape à certaines perſonnes.

Les *indults* ſont actifs ou paſſifs.

On appelle *indults actifs* des graces accordées par le pape aux cardinaux & à quelques autres collateurs ordinaires, pour pouvoir conférer les bénéfices dépendans de leur collation, librement & ſans pouvoir être prévenus durant les ſix mois accordés par le concile de Latran aux collateurs ordinaires. Ce qui a lieu à l'égard des cardinaux, ſoit qu'ils conferent ſeuls ou avec un chapitre. Ce pri-

Digitized by Google

vilege fut accordé aux cardinaux par Paul IV. par une bulle de l'année 1555, & après lui ſes ſucceſſeurs l'ont pareillement confirmé. Il a été auſſi confirmé par des lettres-patentes, enrégiſtrées au grand-conſeil.

Du tems du même Paul IV. vers l'an 1560, ſur les grandes plaintes de tout le college des cardinaux, il leur fut encore accordé *per contractum indultum & compactum, juramento ſolemni corroboratum*, que le pape ne dérogeroit point à la regle des 20 jours à leur préjudice. Ces ſortes de graces ne ſont qu'une réduction au droit commun, & conſéquemment elles ſont favorables.

Les *indults paſſifs* ſont auſſi des graces accordées par les papes à certaines perſonnes, pour pouvoir être pourvues de certains bénéfices ſi elles ſont capables de les poſſéder, ou de préſenter des clercs à leur place, pour être enſuite nommés par le ſouverain collateur; ces ſortes d'*indults* ſont proprement des graces *expectatives*.

INDURATION, ſ. f., terme de *Chirurgie*, c'eſt une des cinq terminaiſons des tumeurs humorales. *v.* APOSTEME. Quand les parties les plus ſubtiles de l'humeur qui forme un apoſteme ſe diſſipent, les parties les plus groſſieres ſe durciſſent, & l'apoſteme ſe termine par *induration* ou endurciſſement.

Cette terminaiſon n'eſt pas toujours deſavantageuſe; car lorſqu'on n'a pu obtenir la réſolution d'une inflammation intérieure, il eſt plus favorable qu'elle ſe termine par *induration* que de ſuppurer.

La cauſe prochaine de l'*induration* eſt l'indolence de la partie & la diſpoſition que les humeurs ont à s'endurcir; les apoſtemes ſitués dans les corps glanduleux & dans le voiſinage des articulations s'endurciſſent aiſément, parce qu'ils ſont formés ordinairement par la partie blanche du ſang qui eſt fort ſuſceptible d'*induration*.

Les cauſes éloignées de l'*induration* ſont l'application indue des remedes repercuſſifs & réſolutifs. *v.* PHLEGMES.

Lorſqu'on s'apperçoit, à la dureté de la tumeur & à la diminution de la chaleur & de la douleur, que la tumeur ſe termine par *induration*, il faut avoir recours aux émolliens. *v.* SKIRRHE.

INDUS, ſ. m., *Géogr.*, grand fleuve d'Aſie qui donne ſon nom à l'Inde; Pline dit que les habitans le nommoient *Sindus*, & en effet ſon nom moderne eſt le *Sinde*. *v.* SINDE. L'*Indus*, ſelon Ptolémée, prend ſa ſource au mont Imaüs, à quelque diſtance de celle du Gange, pourſuit ſon cours vers le midi occidental, & le Gange ſe porte vers le midi oriental. Pline dit que l'*Indus* reçoit dix-neuf rivieres, dont la plus célebre eſt l'Hydaſpe. Arrien lui donne deux embouchures; mais il ne parle apparemment que des deux grandes embouchures par leſquelles ce fleuve étoit navigable, car Ptolémée lui en donne ſept, dont il marque les noms.

INDUSTRIA, (N), *Géog. Anc.*, ancienne colonie romaine, dont parle Pline en deux endroits. Elle étoit entierement oubliée, lorſqu'on en a découvert les ruines en 1745; les commentateurs même croyoient qu'*Induſtria* avoit été l'ancien nom de *Caſal*, capitale du Montferrat, qui eſt à quatorze lieues de Turin, vers l'orient, tandis qu'il auroit fallu la chercher à moitié chemin.

Dans une expédition littéraire, MM. Ricolvi & Rivotella la découvrirent à Monteu di Pò, terre ſituée ſur la rive droite du Pô, à ſeize milles environ de Turin; ils y trouverent des inſcriptions qui citoient des magiſtrats & des prêtres, & qui annonçoient l'emplacement d'*Induſtria*: nous en rapporterons la principale: *Genio & honori L. Pompei L. F. Pol. Herenniani, Eq. Rom. Eq. pub. Q. Ær. p. & alim. Ædil. II. viro, curatori Kalendariorum Rei P. Collegium Paſtophororum Induſtrienſium, patrono ob merita.* Et au deſſous de la bordure on voit le nom de l'artiſte. *T Græ. Trophimus Ind. fac.* c'eſt-à-dire, *Titus Græcus Trophimus Induſtrienſis faciebat.*

Il eſt évident par la découverte de cette inſcription, que Caſal n'étoit point

Digitized by Google

l'ancienne ville d'*Induſtria*, comme l'avoient cru Baudrand & la Martiniere, dans leurs dictionnaires géographiques; Cellarius & Cluvier dans leurs *Géographies*, Hardouin dans ſon *Commentaire ſur Pline*, Leandro Alberto dans ſa *deſcription de l'Italie*, & d'autres après eux. Il n'y a qu'un auteur, appellé *Ludovico della Chieſa*, qui dans ſon *hiſtoire du Piémont*, avoue que la poſition d'*Induſtria* eſt aſſez incertaine.

INDUSTRIE, ſ. f., *Métaphyſ.* L'*induſtrie* priſe dans un ſens métaphyſique, eſt une faculté de l'ame, dont l'objet roule ſur les productions & les opérations méchaniques, qui ſont le fruit de l'invention, & non pas ſimplement de l'imitation, de l'adreſſe & de la routine, comme dans les ouvrages ordinaires des artiſans.

Quoique l'*induſtrie* ſoit fille de l'invention, elle differe du goût & du génie. Le ſentiment exquis des beautés & des défauts dans les arts, conſtitue le goût. La vivacité des ſentimens, la grandeur & la force de l'imagination, l'activité de la conception, font le génie. L'imagination tranquille & étendue, la pénétration aiſée, la conception prompte, donnent l'*induſtrie*. Ceux qui ſont fort induſtrieux, n'ont pas toujours un goût ſûr, ni un génie élevé. Je dis plus, des génies ordinaires, des génies peu propres à rechercher, à découvrir, à ſaiſir des idées abſtraites, peuvent avoir beaucoup d'*induſtrie*.

Ces trois facultés ne portent pas ſur le même objet. Le goût diſcerne les choſes qui doivent exciter des ſenſations agréables. Le génie, par ſes productions admirables, fournit des ſenſations piquantes & imprévues; mais ces ſortes de ſenſations, que ſont naître le génie ou le goût, ne ſont point l'objet de l'*induſtrie*. Elle ne tend qu'à découvrir, à expliquer, à repréſenter les opérations méchaniques de la nature, à trouver des machines utiles, ou à en inventer de curieuſes & d'intéreſſantes par le merveilleux qu'elles préſenteront à l'eſprit.

Les facultés du goût, du génie & de l'*induſtrie* exigent auſſi divers genres de ſciences pour en perfectionner l'exercice. Le goût ſe fortifie par l'habitude, par les réflexions, par l'eſprit philoſophique, par le commerce des gens de goût. Quoique le génie ſoit un pur don de la nature, il s'étend par la connoiſſance des ſujets qu'il peut peindre, des beautés dont il peut les embellir, des caracteres, des paſſions qu'il veut exprimer; tout ce qui excite le mouvement des eſprits, favoriſe, provoque & échauffe le génie. L'*induſtrie* doit être dirigée par la ſcience des propriétés de la matiere, des loix des mouvemens ſimples & compoſés, des facilités & des difficultés que les corps qui agiſſent les uns ſur les autres, peuvent apporter dans la communication de ces mouvemens. L'*induſtrie* eſt l'ouvrage d'un goût particulier décidé pour la méchanique, & quelquefois de l'étude & du tems. Preſque toutes les différentes lumieres de l'*induſtrie* ſont bornées à des perceptions ſenſibles & aux facultés animales.

INDUSTRIE, (R), *Police*. Nous prenons ici ce mot pour la main d'œuvre. Il eſt reçu par-tout comme article de foi que l'*induſtrie* donne des produits, & de très-grands produits, que c'eſt elle qui enrichit les nations, par la maniere dont elle augmente les valeurs vénales des matieres premieres: eſſayons dans cet article d'en démontrer le faux.

Remarquons d'abord que le prix des ouvrages de l'*induſtrie* n'eſt point un prix arbitraire, qui puiſſe augmenter au gré de l'ouvrier, ou diminuer au gré des acheteurs: nous devons au contraire le regarder comme étant un prix néceſſaire, parce qu'il eſt néceſſairement déterminé par toutes les dépenſes dont il faut que l'ouvrier ſoit indemniſé; dépenſes qui ſont elles-mêmes réglées par la concurrence, de maniere que chaque ouvrier n'eſt pas libre de les augmenter ſelon ſa volonté: le prix néceſſaire de chaque ouvrage n'eſt donc autre choſe qu'une ſomme totale de pluſieurs dépenſes ad-

Digitized by Google

ditionnées ensemble, & dont le vendeur de l'ouvrage a droit d'exiger des consommateurs le remboursement, parce qu'il est réputé les avoir faites, dès qu'elles n'excèdent point la mesure fixée par la concurrence des hommes de la profession.

Je demande à présent, d'où proviennent les choses dont la consommation forme la dépense nécessaire de l'ouvrier & le prix nécessaire de son ouvrage? est-ce l'*industrie* elle-même qui en est créatrice? ou bien est-ce la culture qui les fournit par la voie de la reproduction? Si c'est la culture, comme on ne peut en disconvenir, il est évident que le prix nécessaire d'un ouvrage de main-d'œuvre, se proportionne toujours au montant des valeurs en productions consommées par l'ouvrier; que ce prix ne fait que représenter dans une nation une valeur égale en productions qui n'existent plus: qu'en cela la richesse première de cette nation n'a fait précisément que changer de forme, sans rien gagner à ce changement, si ce n'est une facilité de plus pour étendre ces consommations; par conséquent, que toutes les fois qu'elle pourroit vendre en nature aux étrangers ces productions que l'ouvrier consomme & les leur vendre au même prix qu'il les paye, il est très-indifférent pour elle de les vendre sous une forme ou sous une autre, puisque de toute façon elle n'en reçoit que le même prix, & ne se trouve avoir que la même richesse.

L'ouvrier ne peut-il donc pas vendre ses ouvrages à l'étranger plus cher que leur prix nécessaire? A cela je réponds, 1°. que la concurrence générale des autres vendeurs l'en empêchera; 2°. que cette cherté ne peut avoir lieu que dans le cas où un talent unique & supérieur n'auroit point de concurrents; mais qu'alors aussi cette cherté retombera sur la nation même, sur les premiers vendeurs des productions; ou ils se priveront de la jouissance d'un tel ouvrage, ou ils seront mis, comme l'étranger, à contribution par l'ouvrier qui en sera vendeur; car l'étranger & la nation ne lui acheteront pas plus cher l'un que l'autre.

Ces deux manieres de commercer ces productions nationales, peuvent cependant différer entr'elles, suivant les circonstances: il est des cas où la main-d'œuvre peut être nécessaire pour procurer un plus grand débit, alors elle est utile; mais il ne faut pas prendre son utilité pour la faculté de produire ou de multiplier les valeurs: cette utilité prend sa source dans celle de la consommation même qu'elle provoque: personne ne conteste que la consommation ne soit nécessaire à la reproduction; celle-là cependant est tout l'opposé de celle-ci.

Il arrive quelquefois encore, qu'à l'aide de l'*industrie* qui manufacture les matieres premieres, on parvient à éviter de gros frais de transport, par conséquent à procurer aux premiers vendeurs de ces matieres un débit plus avantageux: dans ce dernier cas, l'*industrie* est encore utile, sans cependant qu'on puisse lui attribuer aucune multiplication de valeur: on lui est seulement redevable de la cessation des obstacles qui s'opposoient au débit des productions, & de la suppression des frais qui les auroient privées de la suppression du prix qu'elles devoient avoir suivant le cours du marché général. Dans toutes ces circonstances, la somme des valeurs en ouvrages d'*industrie*, n'est jamais que la représentation d'une somme égale de valeurs en productions consommées: ce sont, pour ainsi dire, des productions qu'on vend sous une forme nouvelle, & pour la même valeur qui leur étoit acquise avant qu'elles en changeassent: ainsi toute nation qui vend, par exemple pour vingt millions en ouvrages de son *industrie*, ne parvient à faire cette vente que par une dépense de vingt millions en productions.

Mais pour voir cette vérité dans toute sa simplicité, réduisez à deux classes seulement, la société générale des hommes; vous en formerez une de tous les propriétaires des productions, & l'autre de tous les agens de l'*industrie*: voyons main-

Digitized by Google

tenant s'il eſt une claſſe qui puiſſe porter conſtamment à l'autre plus de valeur en argent qu'elle n'en reçoit. Suppoſons que la claſſe propriétaire des productions vende pour cent mille francs aux agens de l'*induſtrie*, n'eſt-il pas évident qu'ils ne peuvent à leur tour vendre que cent mille francs d'ouvrages de main-d'œuvre? S'ils vendoient moins, ils ſe ruineroient, & ne pourroient plus continuer d'acheter; s'ils vouloient vendre plus, la claſſe propriétaire ne pourroit les payer; n'ayant reçu que cent mille francs, elle ne peut leur rendre que cent mille francs.

A quoi ſe réduiſent donc les opérations de ces agens de l'*induſtrie*? A acheter pour cent mille francs de productions; à prendre ſur cette maſſe leurs conſommations néceſſaires; à revendre le ſurplus manufacturé, & pour le même prix auquel ils ont payé la totalité. Ainſi après ces opérations, il ſe trouve ſous une forme nouvelle une valeur de cent mille francs, repréſentative d'une valeur égale en productions qui n'exiſtent plus. La richeſſe premiere n'a donc fait en cela que changer de forme, ſans augmenter.

La ſeule objection que l'on puiſſe faire, c'eſt que ſi l'*induſtrie* ne multiplie point les valeurs pour la partie de ſes ouvrages qui ſe conſomment dans l'extérieur d'une nation, cette multiplication paroit du moins avoir lieu pour l'autre partie des mêmes ouvrages qu'elle vend aux étrangers. C'eſt en effet cette illuſion, ſi univerſellement accréditée, qui a fait regarder le commerce de ſes ouvrages comme propre à enrichir un Etat: c'eſt elle qui a fait éclorre divers ſyſtèmes politiques, pour encourager l'*induſtrie* par l'augmentation de ſes profits, pour favoriſer ainſi aux dépens de l'Etat, les intérêts de ceux qui ſont entretenus & payés par l'Etat, ſans tenir eſſentiellement à l'Etat, & ſans que leurs richeſſes faſſent partie de celles de l'Etat.

Le prix néceſſaire d'un ouvrage, prix qui eſt le même pour tous les acheteurs, ſe forme des déboursés faits par l'ouvrier pour l'achat des matieres premieres, & du montant de toutes ſes conſommations pendant ſon travail. Lorſqu'il vend cet ouvrage aux étrangers, il ne fait que leur vendre ſous une forme nouvelle, ce qu'il achete de la nation ſous pluſieurs autres formes; en ſuppoſant néanmoins qu'elle lui ait tout fourni. Alors, de deux choſes l'une, ou ce prix néceſſaire eſt de niveau avec le prix courant du marché général, ou il ne l'eſt pas; s'il eſt de niveau, l'ouvrier ne vend pas plus cher aux étrangers qu'à la nation; car les étrangers n'acheteront pas à plus haut prix que le cours du marché général: s'il n'eſt pas de niveau, il faut qu'il ſoit ou au deſſus, ou au-deſſous: au premier cas, ils pourront faire renchérir l'ouvrage: en la ſuppoſant ainſi, voyons ſi c'eſt un profit pour la nation.

L'ouvrier qui vend aux étrangers ſon ouvrage au-deſſus du prix néceſſaire, fait un bénéfice, mais il ne le fait pas ſur les étrangers, puiſqu'ils n'achetent pas plus cher que le prix courant établi entre toutes les nations commerçantes. Le bénéfice de l'ouvrier eſt donc pris ſur la nation même, & voici comment: le prix néceſſaire d'un tel ouvrage chez cette nation, n'eſt inférieur au prix néceſſaire de pareils ouvrages chez les autres nations, qu'autant que l'ouvrier n'a pas été forcé de faire les mêmes dépenſes que les ouvriers étrangers; mais cette différence dans les dépenſes, ne peut provenir que d'une autre différence dans la valeur des productions employées & conſommées par l'ouvrier; elles ont néceſſairement couté moins cher à l'ouvrier qui a moins dépenſé: ces productions moins cheres ne ſont donc pas à leur plus haut prix poſſible, au prix courant du marché général; ainſi l'ouvrier qui profite de ce bon marché, pour les revendre plus cher qu'il ne les achete, gagne ſur ceux qui les lui ont vendues, & non ſur les étrangers auxquels il les revend ſous une forme nouvelle. Ce gain eſt donc fait ſur la nation par un homme qui ne fait point néceſſairement corps avec la nation, & qui peut-être n'eſt lui-

Digitized by Google

lui-même qu'un étranger établi chez la nation.

Une autre obſervation, c'eſt qu'une marchandiſe n'ayant qu'un même prix courant pour tous les acheteurs indiſtinctement, ſi les étrangers achetent l'ouvrage en queſtion au-deſſus de ſon prix néceſſaire, la nation ſera forcée de ſupporter le même renchériſſement: ſa léſion alors eſt évidente, elle eſt en perte juſqu'à ce que ſes productions ſoient parvenues au prix courant du marché général: & que, jouiſſant ainſi de leur valeur naturelle, l'équilibre ſe rétabliſſe, entre le prix des productions qu'elle vend à l'ouvrier, & le prix des ouvrages qu'elle achete de lui: reſte à examiner préſentement comment cette révolution ſalutaire peut s'opérer.

Dans l'hypotheſe où nous ſommes, ce ſeroit une mépriſe impardonnable, que d'attribuer à l'ouvrier le renchériſſement de ſes ouvrages, & celui de nos productions: 1°. c'eſt la concurrence des conſommateurs étrangers qui fait monter le prix des ouvrages juſqu'au niveau de celui du marché général; ainſi cette augmentation de prix, occaſionnée par la concurrence, eſt le fruit de la liberté. 2°. C'eſt à la même concurrence encore, & non à cet ouvrier, que nous ſommes redevables du renchériſſement de nos productions: car ce renchériſſement eſt contraire aux intérêts de l'ouvrier, & s'opere certainement contre ſa volonté. *v.* CONCURRENCE.

Il faut bien ſaiſir cette derniere obſervation; elle eſt fondée ſur des argumens les plus victorieux qu'on puiſſe propoſer en faveur de la liberté du commerce. Quiconque achete les productions d'une nation, pour les revendre aux étrangers, ſoit en nature, ſoit après les avoir manufacturées, ne connoit d'autre intérêt que celui de les acheter à bon marché, & de les revendre cher: quelle folie donc de s'imaginer que c'eſt un tel homme qui met le prix aux productions, & qu'il les fait renchérir à ſon préjudice! N'eſt-il pas évident au contraire, que ſi ce prix dépendoit de lui, bien loin de le faire augmenter, il le feroit diminuer; auſſi voyons-nous qu'il ne donne jamais que le prix le plus bas, auquel il lui ſoit poſſible d'obtenir les productions.

Quelques éclairciſſemens ſur une propoſition que je viens d'avancer, mettront cette importante vérité dans ſon plus grand jour. J'ai dit, qu'une valeur de vingt millions en ouvrages de l'*induſtrie*, n'étoit que repréſentative d'une valeur égale en productions conſommées. Apportons-en quelques exemples: un tiſſerand achete pour 150 francs de ſubſiſtances, de vêtemens; & pour 50 francs de lin, qu'il veut revendre en toile 200 francs; ſomme égale à celle de ſa dépenſe. Cet ouvrier, dit-on, quadruple ainſi la valeur premiere du lin: point du tout: il ne fait que joindre à cette valeur premiere une valeur étrangere, qui eſt celle de toutes les choſes qu'il a conſommées. Ces deux valeurs ainſi cumulées forment alors, non la valeur du lin, car il n'exiſte plus, mais ce que nous pouvons nommer le prix *néceſſaire* de la toile; prix qui par ce moyen repréſente, 1°. la valeur de 50 francs en lin; 2°. celle de 150 francs en autres productions conſommées.

Telle eſt dans toute ſa ſimplicité, la ſolution du problème de la multiplication des valeurs par les travaux de l'*induſtrie*: elle ajoûte à la premiere valeur des matieres qu'elle a manufacturées, & qui ſont à conſommer, une ſeconde valeur, qui eſt celle des choſes dont ſes travaux ont déja opéré ou du moins occaſionné la conſommation. Cette façon d'imputer à une ſeule choſe la valeur de pluſieurs autres, d'appliquer, pour ainſi dire, couche ſur couche, pluſieurs valeurs ſur une ſeule, fait que celle-ci groſſit autant; mais en cela vous ne pouvez attribuer à l'*induſtrie* aucune multiplication, aucune augmentation de valeurs, ſi par ces termes vous entendez une création de valeurs nouvelles qui n'exiſtoient point avant ſes opérations.

Concluons donc que l'*induſtrie* n'eſt

Digitized by Google

créatrice que des formes, & ces formes ont leur utilité. C'eſt à raiſon de cette utilité, que celui qui veut jouir de ces formes nouvelles que l'*induſtrie* donne aux matieres premieres, doit l'indemniſer de toutes ſes dépenſes, de toutes ſes conſommations, & en conſéquence conſent à cette addition de pluſieurs valeurs pour n'en plus compoſer qu'une ſeule qui devient ainſi le prix néceſſaire de l'ouvrage qu'il veut acheter. Ce terme d'*addition* peint très-bien la maniere dont ſe forme le prix des ouvrages de main-d'œuvre: ce prix n'eſt qu'un total de pluſieurs valeurs conſommées & additionnées enſemble, or additionner n'eſt pas multiplier.

Une grande preuve encore que l'*induſtrie* n'eſt point créatrice de la valeur de ces ouvrages, c'eſt que cette valeur ne lui rend rien par elle-même: les dépenſes faites à l'occaſion de ces mêmes ouvrages, ſont tellement perdues ſans retour pour l'*induſtrie*, qu'elle n'en peut être indemniſée, qu'autant qu'il exiſte d'autres valeurs & d'autres hommes qui veulent bien l'en aider. Je vous loue un arpent de terre 10 francs; vous dépenſez 10 autres francs pour le cultiver, & ſi vous donne des productions qui valent 30; cet arpent vous rend donc votre dépenſe, plus 10 francs de quoi me payer, & en outre un profit. De cette opération réſulte réellement une augmentation de vos terres, une multiplication; & pourquoi? parce qu'au lieu de dix vous avez trente, ſans avoir reçu vingt de qui que ce ſoit: c'eſt vous-même qui êtes créateur de ces trente, dont vingt ſont dans la ſociété un accroiſſement de richeſſes diſponibles; car elles n'exiſtoient point avant votre travail. Il n'en eſt pas ainſi de l'*induſtrie*: l'indemnité de ſes dépenſes n'eſt point le fruit de ſon travail; elles ne peuvent au contraire lui être rembourſées, que par le produit de travail reproductif des autres hommes; tout ce qu'elle reçoit enfin lui eſt fourni en valeurs déja exiſtentes, de ſorte que ces valeurs qui lui ſont remiſes, ne font en cela que changer de main.

Il eſt pourtant une objection qu'il eſt à propos de prévenir, parce qu'elle tient à des dehors fort importans pour ceux qui ne veulent rien approfondir. Ebloui par les fortunes que font quelques agens du commerce & de l'*induſtrie*, nombre de perſonnes en concluent que ces agens s'enrichiſſent par des valeurs qu'ils multiplient: ils ſe ſervent du moins de ces exemples pour ne pas reconnoître l'exiſtence d'un prix néceſſaire, en fait d'ouvrage de main-d'œuvre.

Tout homme qui ne dépenſe que le quart ou la moitié de ſon revenu, doit certainement augmenter ſa fortune: quel que ſoit un agent de l'*induſtrie*, il ne peut s'enrichir que par cette voie, s'il ne vend ſes ouvrages qu'à leur prix néceſſaire; car ce prix néceſſaire n'eſt que la reſtitution des dépenſes qu'il fait ou qu'il eſt cenſé faire. Son profit à cet égard, conſiſte donc dans les dépenſes qu'il pourroit faire & qu'il ne fait point. Cette maniere de groſſir en fortune, préjudicieroit à la circulation de l'argent, à la conſommation & à la reproduction, ſi ce déſordre n'étoit balancé par un déſordre contraire; lorſque la reproduction ne ſouffre point de ce qu'il eſt des hommes qui veulent plus qu'ils n'achetent, c'eſt parce qu'il en eſt d'autres qui achetent auſſi plus qu'ils ne vendent.

Une ſeconde obſervation à faire, c'eſt que dans la formation du prix néceſſaire d'un ouvrage, on fait entrer la valeur des riſques, parce que ces riſques occaſionnent des pertes qu'il faut évaluer & répartir. Ces riſques cependant ne ſe réaliſent pas toujours également pour tous les marchands, & de la différence qui ſe trouve dans ces accidens, doit naître une différence dans leurs profits; auſſi en voyons-nous qui ſe ruinent, tandis que nous en voyons d'autres qui s'enrichiſſent.

Aux formes près, l'*induſtrie* ne crée donc rien; elle conſomme par elle-même, & provoque les conſommations des autres: voilà le point fixe dans lequel nous devons enviſager ſon utilité; elle eſt trop

Digitized by Google

grande assurément, mais il ne faut pas la dénaturer & la regarder comme productive, tandis qu'elle est peu consommatrice, & que la consommation est l'unique objet de ses travaux.

Cette façon naturelle de considérer l'*industrie*, est même la seule qui puisse nous conduire à voir combien elle est avantageuse aux nations agricoles: les productions n'ont jamais tant de valeur vénale que lorsqu'elles sont voisines du lieu de la consommation: d'un autre côté, les marchandises, quelles qu'elles soient, renchérissent toujours pour les consommateurs, à proportion de l'éloignement des lieux dont elles sont tirées: il est donc doublement important pour une nation agricole & productive, que son *industrie* la dispense de faire venir de loin une partie de ses consommations, & d'envoyer au loin, par conséquent une partie de ces productions, à l'effet d'y payer les marchandises étrangeres. Pour favoriser la culture, il faut donc protéger l'*industrie*; & pour favoriser l'*industrie*, il faut donc protéger la culture.

Mais pour nous ménager ce double avantage, il est nécessaire de faire jouir le commerce, tant intérieur qu'extérieur, de la plus grande liberté possible; ce n'est que par le moyen de cette liberté, qu'on peut s'assurer d'une grande concurrence d'acheteurs, des productions nationales & des vendeurs des productions étrangeres: ce n'est que par le secours de cette double concurrence qu'on peut faire jouir une nation du meilleur prix possible, tant en vendant qu'en achetant; ce n'est qu'à l'aide de ce meilleur prix possible que cette nation peut se procurer la plus grande abondance possible, la plus grande richesse possible, la plus grande population possible, la plus grande puissance possible; tels sont les derniers résultats de la liberté. (D.F.)

I.N.E., (N), dans les anciennes inscriptions, cette note signifie, *justum non esse*. I.N.EE., signifie, *justum non esse*.

INÉBRANLABLE, adj., *Gramm.*, il se prend au physique & au moral; qui ne peut être ébranlé. On dit ce mur est *inébranlable*; les vagues frappent en vain les rochers, ils demeurent *inébranlables*; cet homme est *inébranlable* dans ses résolutions. Cette qualité est un effet de caractere ou de réflexion: le stoïcien demeureroit *inébranlable* au milieu des ruines du monde: *si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.*

INEFFABLE, adj., *Gramm.*, qu'on n'entend point, dont on n'a nulle idée, dont on ne peut parler. Il se dit des attributs de Dieu, des mysteres de la religion, des douceurs de la vie future, & de la vision béatifique. Dieu s'appelle quelquefois par emphase l'*ineffable*.

INEFFAÇABLE, adj., *Gramm.*, qu'on ne peut effacer; il se dit au physique & au moral: une tache *ineffaçable*; un caractere *ineffaçable*. *v.* EFFACER.

INÉGAL, adj., *Gramm.*, qui est plus grand ou plus petit qu'un autre; il se dit au physique & au moral, des choses & des personnes.

Ces grandeurs sont *inégales*; ce chemin est *inégal*, c'est-à-dire, qu'il n'est pas plein & uni; ils se sont battus à forces *inégales*.

Il est d'un caractere *inégal*; le commerce des personnes *inégales* est très-commode; elles vous ramenent sans cesse sur vous-mêmes, & l'on se tourmente à chercher en soi le motif du changement qu'on apperçoit en elles. Voy. l'article INÉGALITÉ, *Morale*.

INÉGALITÉ, s. f., terme fort en usage dans l'*Astronomie* pour designer plusieurs irrégularités qu'on observe dans le mouvement des planetes.

On verra dans l'article OPTIQUE, en quoi consiste l'*inégalité* optique du mouvement des planetes; *inégalité* qu'on nomme ainsi pour la distinguer de l'*inégalité* réelle, le mouvement des planetes n'étant point uniforme. On trouvera aux articles LUNES, SYZYGIES, QUADRATURES, &c. les différentes *inégalités* du mouvement de la lune.

Le mot *inégalité* est principalement d'usage en parlant des mouvemens des satellites de Jupiter. On y distingue deux iné-

Digitized by Google

galités principales; la premiere, qu'on a remarquée dans le mouvement des ſatellites, ou ce qui eſt la même choſe, dans le retour de ces ſatellites à l'ombre de Jupiter, dépend de l'excentricité de l'orbite de Jupiter. Elle produit une équation tantôt additive, tantôt ſouſtractive, dont la plus grande monte à $39'\ 8''$ pour le premier ſatellite, & pour les trois autres à $1^h\ 18'\ 35''$; deux $^h\ 38'\ 27''\frac{1}{2}$; ſix $^h\ 10'\ 26''\frac{1}{2}$. Cette premiere *inégalité* dépendante de l'excentricité, doit répondre à la plus grande équation du centre de Jupiter, laquelle étant de $5^d\ 31'\frac{1}{2}$, lorſque cette planete ſe trouve dans les moyennes diſtances, il faut néceſſairement que chaque ſatellite parcoure dans ſon orbe un arc de pareille grandeur, lorſqu'il s'agit de réduire les conjonctions moyennes aux véritables.

Il y a une autre *inégalité*, qu'on appelle *ſeconde inégalité*; elle eſt la même pour tous les ſatellites, & elle dépend du mouvement ſucceſſif de la lumiere. Ce mouvement fait que les éclipſes des ſatellites de Jupiter paroiſſent arriver plus tard lorſque Jupiter eſt en conjonction, que lorſqu'il eſt en oppoſition avec la terre; parce que dans la conjonction de Jupiter la lumiere des ſatellites a tout le diametre de l'orbe de la terre à traverſer de plus que dans l'oppoſition. *v.* LUMIERE.

Cette *inégalité*, lorſqu'elle eſt la plus grande qu'il eſt poſſible, a été déterminée par M. Bradley de $16'\ 15''$; il eſt viſible qu'elle eſt la plus grande qu'il eſt poſſible, lorſque Jupiter eſt en conjonction, c'eſt-à-dire, dans la plus grande diſtance de la terre, & qu'elle doit être d'autant moindre, que cette planete s'approche davantage de l'oppoſition.

INÉGALITÉ, (R), *Morale.* Il y a des *inégalités* parmi les hommes? Oui: j'en apperçois de trois ſortes; *inégalité* d'âge & de ſexe, *inégalité* d'eſprit & de tempérament, *inégalité* de rang & de condition. Né, croiſſant, & formé, l'homme eſt diſſemblable de l'homme.

Quelle eſt l'origine de ces *inégalités?* & ſont elles conformes à la nature? L'*inégalité* d'âge & de ſexe n'entre point dans cette queſtion, parce qu'elle eſt ſans contredit, l'ouvrage de la nature. C'eſt la nature qui fait naître, croître, décheoir & mourir toutes ſes productions. C'eſt elle qui par des vues dont nous ne pénétrons pas toute la ſageſſe, a diſtingué le ſexe, même dans les plantes.

L'*inégalité* d'eſprit & de tempérament eſt due, partie à la nature, partie à l'art; c'eſt la nature qui aſſujettit l'enfance aux infirmités, qui allume le feu de la jeuneſſe, qui affermit la vigueur de la virilité, & qui jette dans la caducité la vieilleſſe. C'eſt elle qui fait un ſexe plus délicat que l'autre, & qui donne à l'homme & à la femme, dans leur maturité, des enfans plus robuſtes que dans un âge, ou trop tendre, ou trop avancé, ou mal aſſorti. Elle a peuplé les climats les plus doux, d'habitans beaux & bien faits; les climats les plus rudes, d'hommes petits, laids & difformes; & dans les climats moyens, elle a diſtribué des degrés moyens de force & de beauté. Elle proportionne la vivacité de l'eſprit, la ſolidité du raiſonnement, l'étendue du génie, la force de la mémoire, à l'âge, au climat, au tempérament. Mais c'eſt l'art qui augmente ces inégalités, par la différence d'exercices, d'éducation & de maniere de vivre.

Quant aux *inégalités* mixtes, les changemens que l'art y apporte, ſont-ils conformes à la nature? Ce que nous appellons *perfection* en eux, eſt-il réellement une perfection? La ſeconde de ces queſtions eſt évidemment étrangere à notre ſujet. La premiere eſt facile à réſoudre: la nature pourroit-elle condamner ceux qui travaillent à perfectionner ſes dons, approuver ceux qui les négligent, & abſoudre ceux qui les détériorent?

L'*inégalité* des conditions eſt un établiſſement purement humain. Le riche nait auſſi nud que le pauvre: le noble & le ſouverain n'apportent du ſein de leur mere aucune marque qui les diſtingue du roturier & du ſujet. Quelle eſt l'ori-

Digitized by Google

gine de ces *inégalités politiques ?* Eſt-ce la ruſe? Eſt-ce le caprice? Eſt-ce la raiſon? Elles ne ſont pas toujours en proportion avec les *inégalités* naturelles & avec les mixtes; mais ne devroient-elles pas l'être? En un mot, d'où viennent-elles? Sont-elles avouées par la nature, ou rejettées par elle? . . . .

Les *inégalités* politiques ſont fondées, dans un ſens, ſur la ſociété, & dans un autre, ſur les *inégalités* naturelles & mixtes. L'une les a rendues néceſſaires; les autres ont réglé le choix. La ſociété avoit beſoin de conducteurs. Qui choiſir, ſi ce n'eſt les plus prudens? Il lui falloit un défenſeur: où le chercher que dans le meilleur guerrier? En un mot, à qui confier les divers emplois, qu'aux plus capables de les remplir? Ce choix augmenta les *inégalités* déja introduites, & en introduiſit de nouvelles. L'*inégalité* d'eſtime vient de celle du mérite. D'abord on reconnut un mérite ſupérieur dans les magiſtrats, parce qu'ils étoient plus propres à procurer l'avantage de la ſociété. Enſuite on eut du reſpect pour eux, parce qu'on les crut tels qu'ils devoient être. Celui qu'on devoit aux loix ſe répandit ſur le légiſlateur & ſur ſes miniſtres. Le magiſtrat s'entretenant du gouvernement avec ſes enfans, le guerrier leur parlant de guerre, les rendirent capables de leur ſuccéder. Les emplois continués dans la même famille, accoutumerent le peuple à en regarder les rejettons comme nés pour gouverner, & à préſumer qu'ils égaleroient un jour le mérite de leurs ayeux. Ces égards donnerent lieu à la nobleſſe, qui fut d'abord la marque & la récompenſe d'une vertu diſtinguée, & qui, dans la ſuite, fut accordée aux richeſſes, parce qu'elles ſont ſouvent le fruit d'une induſtrie utile aux nations. S'il eſt permis aux ſouverains de mettre un impôt ſur la vanité des hommes, & de tourner à l'avantage du public les défauts des particuliers, il leur eſt permis de vendre une diſtinction qui ne trompe que l'acheteur: il croit faire emplette d'honneurs, & il achete un vain titre. S'il a du mérite, il n'en eſt pas plus eſtimé de ceux qui en ont; & s'il en manque, il n'en eſt que plus mépriſé de tout le monde.

Je conçois dans l'eſpece humaine deux ſortes d'*inégalités*; l'une que j'appelle *naturelle* ou *phyſique*, parce qu'elle eſt établie par la nature, & qui conſiſte dans la différence des âges, de la ſanté, des forces du corps & des qualités de l'eſprit, ou de l'ame; l'autre qu'on peut appeller *inégalité morale*, ou *politique*, parce qu'elle dépend d'une ſorte de convention, & qu'elle eſt établie, ou du moins autoriſée par le conſentement des hommes. Celle-ci conſiſte dans les différens privileges dont quelques-uns jouiſſent, au préjudice des autres, comme d'être plus riches, plus honorés, plus puiſſans qu'eux, ou même de s'en faire obéir.

L'invention des arts, & la multiplication du genre humain réunirent pluſieurs petites ſociétés. Il falloit un deſſein unique, un plan ſuivi. Les peres le formerent en ſe conſultant entr'eux, & donnerent lieu à la premiere diſtinction entre le corps qui dirigeoit, & la multitude qui étoit dirigée.

Une famille ſe multiplia plus qu'une autre. Le terrein que le chef s'étoit approprié, du conſentement des autres, devint trop petit. Allons, dirent les uns, chercher de nouvelles terres à défricher. Ils donnerent le premier exemple des émigrations, & le premier modele des colonies: ils verſerent le genre-humain ſur toute la ſurface de la terre. Les autres diviſerent en pluſieurs parties le bien originaire; & lorſque ces parties furent inſuffiſantes pour les nourrir & pour les occuper, ils écouterent les familles peu nombreuſes, qui les inviterent à partager leurs travaux & leur moiſſon, ſans renoncer au deſſein d'être ſeules à cultiver leurs terres dans le beſoin. C'eſt ainſi que s'introduiſit la différence de maître & de domeſtique. Dans cet état, fondé ſur le conſentement & ſur l'avantage des deux parties, il n'eſt pas injuſte que l'enfant commande au vieillard, ni l'imbé-

Digitized by Google

cille au ſage, parce que le domeſtique eſt deſtiné à aider & non à diriger, à ſeconder & non à conduire. *v.* EGALITÉ.

IN.E.L.F.E, (N), dans les faſtes romains, cette note ſignifie, que celui dont on parle eſt décedé de mort naturelle ou de mort violente, & que celui que l'on nomme a ſuccedé à la dignité, préture, &c. du défunt. (V.A.L.)

INEPTIE, INEPTE, *Gramm. & Morale*, c'eſt l'état d'une ame qui n'a d'aptitude à rien; elle eſt l'effet d'une ſtupidité que ne remue aucune paſſion; elle eſt auſſi l'effet des circonſtances qui placent un homme de mérite dans des poſtes au-deſſous de lui, ou ſeulement oppoſés à ſon génie. Les hommes communs deviennent *ineptes* pour avoir trop diſpenſé la doſe bornée de ſenſibilité & de talens qu'ils avoient reçû de la nature; ils ont trop eſſayé & trop peu perſévéré; ils finiſſent par n'avoir qu'une ombre d'exiſtence. A la cour & dans la capitale, ils peuvent être encore ce qu'on appelle *hommes de bonne compagnie*, ou ſe faire *des connoiſſeurs*.

INÉPUISABLE, adj., *Gramm.*, qui ne ſe peut épuiſer: il ſe dit au phyſique & au moral. Cet étang eſt *inépuiſable*; cet ouvrage eſt une mine de connoiſſances *inépuiſable*; ce mot eſt relatif aux fluides.

INERTIE, ſ. f., *Géom. v.* FORCE D'INERTIE.

INEVITABLE, adj., *Gramm.*, qu'on ne peut éviter, il ſe dit de la mort, du deſtin, & de toutes ces loix générales & communes de la nature, auxquelles la force & l'induſtrie ne peuvent nous ſouſtraire.

On le tranſporte par exagération à d'autres choſes qui ne ſont pas également néceſſaires.

INEXORABLE, adj., *Gram.*, qu'on ne ſauroit fléchir; il ſe dit des choſes & des perſonnes. Ma gloire *inexorable* à toute heure me ſuit, *Rac.* Cet *inexorable* eſt de génie. Les loix ſont *inexorables* & ſourdes; c'eſt un homme dur & *inexorable*.

IN.F., (N), dans les anciens monumens romains, cette note ſignifie, *in fronte*. INF., ſignifie, *inferat*. INF.AER. PP. R. HS. M.N., ſignifie, *inferat ærario populi romani ſexterties mille nummum*. C'étoit la peine prononcée contre ceux qui violeroient le monument. IN.FA.P.VI.SIN. AG.P.IX., ſignifie, *in faciem pedes ſex ſemis in agro pedes novem*. La face & le front des monumens étoient toujours d'égale grandeur chez les Romains. IN.F.IN.A. V.L.P.X., ſignifie, *in fronte, in agro verſus longe pedes decem*. IN. FLUMEN. TIBERE., ſignifie, *in flumen Tiberis*. IN. FO., dans les anciens monumens romains, cette note ſignifie, *in foro, aut in fundo*. IN FO. P., ſignifie, *in foro poſuit*. (V.A.L.)

INFAILLIBILITÉ, (R), ſ.f. *Théol.*, c'eſt une heureuſe impoſſibilité de ſe tromper, ou de tromper les autres. Les catholiques Romains partagent l'égliſe en *univerſelle* & en *repréſentative*. Ils ſoutiennent que l'égliſe univerſelle, qui eſt la communion générale des fideles, eſt *infaillible* dans ſa croyance, & que l'égliſe repréſentative, ou l'aſſemblée générale des paſteurs, eſt *infaillible* dans ſa doctrine. Perſonne ne conteſtera à l'égliſe univerſelle l'*infaillibilité* dans ſa croyance; c'eſt-à-dire, il eſt certain qu'il n'arrivera jamais que tous les chrétiens en général ſe trompent en fait de croyance, car notre Seigneur a promis à ſon égliſe de l'aſſiſter de ſes lumieres & de ſon eſprit *tous les jours juſqu'à la conſommation des ſiecles*; ce qui ſe vérifieroit, quand même il n'y auroit qu'un ſeul vrai chrétien dans toute la ſociété. Mais que l'égliſe repréſentative, ou la communauté des paſteurs ſoit infaillible dans ſa doctrine, c'eſt une prétention auſſi abſurde que contraire même à l'expérience. Les catholiques, qui attribuent cette brillante prérogative au pape, lorſqu'il prononce *ex cathedra*, ne ſont pas infaillibles dans l'interprétation de ces mots *ex cathedra*; les uns l'entendent par le pape à la tête d'un concile œcumenique: les autres ſe bornent aux lumieres que le pape peut recevoir des cardinaux: des troiſiemes enfin ſe contentent de l'avis

Digitized by Google

des théologiens de la cour de Rome. Ils bornent encore preſque généralement l'*infaillibilité* du pape aux matieres de *droit*, de foi, & de doctrine: car ils le reconnoiſſent faillible en matiere de *faits* & de diſcipline.

Nous ne nous arrêterons point à refuter cette prétention romaine. Les François même, tout catholiques qu'ils ſont, nous en ont épargné la peine: ils l'ont démontré, ſoit par des aveux formels de pluſieurs papes qui ſe ſont reconnus faillibles en matiere de foi, ſoit par des déciſions contradictoires de pluſieurs papes, dont les uns ont caſſé ce que les autres avoient décidé *ex cathedra*. Mais pour ſe convaincre, que le pape n'a pas plus d'*infaillibilité* que les autres chrétiens, & que les conciles œcuméniques même ne jouiſſent pas de ce grand privilege, il n'y a qu'à examiner tous les articles principaux de l'égliſe romaine, décidés *ex cathedra*: *v.* TRANSUBSTANTIATION, IMAGES, *culte des*, SAINTS, *culte des*, RELIQUES, INDULGENCES, MESSE, &c.

Nous nous contenterons de faire uſage d'un ſeul argument, que les catholiques eux-mêmes nous fourniſſent, & qui nous paroit déciſif.

Les théologiens François ont démontré avec la plus grande évidence, par l'Ecriture ſainte, par l'ancienne diſcipline de l'égliſe, par pluſieurs exemples de papes qui ſe ſont groſſierement trompés en matiere de foi, & enfin par des déciſions contradictoires; ils ont démontré, dis-je, avec la plus grande évidence que ce n'eſt pas au pape que l'*infaillibilité* a été accordée, mais à l'égliſe repréſentative, ou au concile œcuménique. Les théologiens Italiens au contraire ont prouvé avec la plus grande force aux François, ſoit par le ſilence de l'Ecriture ſainte, ſoit par de fauſſes déciſions des conciles généraux, depuis le concile Nicene juſqu'à celui de Trente, ſoit enfin par un grand nombre de déciſions contradictoires de ces mêmes conciles généraux; les Italiens, dis je, ont démontré aux François que ce n'eſt pas au concile général, mais au pape ſeulement que l'*infaillibilité* a été accordée. Voilà donc comme je raiſonne là-deſſus. S'il y avoit une *infaillibilité* proprement dite dans l'égliſe catholique, elle ſe trouveroit ou dans les déciſions du pape, ou dans celles du concile général. Les François, tout bons catholiques qu'ils ſont, la refuſent au pape: les Italiens tout zelés catholiques qu'ils ſont, la refuſent au concile général: donc il n'y en a point. (D.F.)

INFAILLIBLE, (R), adj., *Théologie*, qui ne peut ſe tromper, ou qui jouit du privilege de l'infaillibilité: voyez ce mot. Dieu ſeul eſt infaillible, parce que c'eſt le ſeul Etre qui jouit d'une ſcience infinie, qui contient la raiſon ſuffiſante de l'infaillibilité. Ce privilege eſt incommunicable, quoiqu'en diſent les catholiques outrés. Car outre que la ſcience infinie, ſource de l'infaillibilité, ne peut point convenir à une créature telle que le pape, les articles fondamentaux de notre croyance ſe trouvent ſi clairement expoſés dans la révelation évangelique qu'on ne ſauroit trop voir la néceſſité d'un homme *infaillible* pour les comprendre & en être pénétré: *v.* ESPRIT *privé*, FONDAMENTAUX, REVELATION. Si la loi moſaïque, loi fort compliquée, n'a pas eu beſoin d'un pape *infaillible* pour en inſtruire les Juifs, comment peut-on ſe perſuader que la loi de grace, la loi évangelique, qui n'eſt qu'un commentaire très-ſimple & très-clair de la loi naturelle gravée dans le cœur des hommes, exige un homme *infaillible* ſur la terre, pour la leur expliquer? Si l'évangile eſt la révelation, un pape *infaillible* eſt inutile; ſi le pape eſt *infaillible*, & que la vérité éternelle ſorte de ſa bouche, la révelation eſt inutile.

Il me ſemble que les catholiques eux-mêmes regardent le pape comme un être *infaillible* de théatre; la ſociété des jéſuites a été le corps le plus zelé pour l'autorité & l'infaillibilité du pape, lorſque celui-ci étoit leur ami; mais ils ont repréſenté le pape comme un homme de rien, lorſqu'il ne favoriſoit pas leurs intérêts. Dans les célebres diſputes des jéſuites

Digitized by Google

contre les janſeniſtes, comme les papes ont été preſque tous favorables aux jéſuites, ils étoient tous *infaillibles* pour les jéſuites, & faillibles pour Port-Royal: mais dès qu'Innocent XI. monta ſur le ſiege de Rome, & qu'il ſe déclara contre les jéſuites, alors le pape étoit faillible pour les derniers, & *infaillible* pour les janſeniſtes. Voilà un être *infaillible* bien commode!

Nous perſuaderons-nous aiſément que ce ſoit le véritable eſprit de l'évangile, & que notre Seigneur ait voulu nous donner une révelation dont l'interprétation dépendit des intérêts particuliers de ceux qui la demandent? C'eſt l'Ecriture ſainte, la véritable ſource de l'infaillibilité; c'eſt ce divin livre qui eſt le ſeul *infaillible*. Liſons-le, meditons-le avec ces ſentimens de reſpect, d'amour & de ſoumiſſion que nous devons à ſon divin Auteur, & nous en tirerons la véritable doctrine évangélique, la connoiſſance *infaillible* de nos devoirs. Que les jéſuites, les janſeniſtes, les théologiens François, les théologiens Italiens continuent à diſputer à leur aiſe ſur l'infaillibilité de l'égliſe; le chrétien raiſonnable, & qui cherche ſincerement la doctrine *infaillible*, & les véritables paroles de la vie éternelle, ne les trouvera que dans l'évangile. (D.F.)

INFAMATION, ſ. f., *Juriſpr.*, ſignifie ce qui emporte contre quelqu'un une note d'infamie. En matiere civile les jugemens qui condamnent à quelqu'aumône, & en matiere criminelle ceux qui condamnent à quelqu'amende, ou à une peine afflictive, emportent *infamation*, c'eſt-à-dire, notent d'infamie celui qui eſt condamné. *v.* INFAMIE.

INFAMES, adj. pris ſubſt., *Juriſpr.*, *quaſi ſine fama*, ſont ceux qui ont perdu la réputation d'honneur & de probité.

Tels ſont ceux qui ſont condamnés aux galeres ou au banniſſement à tems, ou dont le banniſſement n'eſt que d'une province, d'une ville, ou d'une juriſdiction.

Tels ſont auſſi ceux qui ont été condamnés à faire amende honorable, au fouet, à la fleur-de-lys, à demander pardon à genoux, au blâme, ou à une amende de pécuniaire en matiere criminelle, ou à une aumône en matiere civile.

Pour que les condamnations en matiere criminelle emportent infamie, il faut qu'elles aient été prononcées par arrêt ou par ſentence rendus ſur recollement & confrontation, & qu'il n'y ait point eu d'appel, ou que la ſentence ait été confirmée par arrêt.

Ceux qui ont encouru la mort civile ſont auſſi *infâmes*. Il y a encore d'autres perſonnes qui ſont réputées *infâmes* de fait, quoiqu'elles n'aient pas encouru l'infamie de droit. Voyez ci-après INFAMIE.

Ceux qui ſont ſeulement *infâmes* ſans être morts civilement, ne perdent ni la liberté ni la vie civile, & les droits de cité qui en ſont partie; ils peuvent en conſéquence faire tous actes entre-vifs & à cauſe de mort, & ſont pareillement capables de ſuccéder, & de toutes diſpoſitions faites à leur profit, ſoit entre-vifs ou à cauſe de mort.

Les *infâmes* ayant perdu l'honneur ſont incapables de toutes fonctions de judicature & autres fonctions publiques, à moins qu'ils ne ſoient réhabilités par lettres du prince.

Ils ne peuvent auſſi poſſéder aucun bénéfice.

Enfin leur témoignage eſt ordinairement rejetté tant en jugement que dehors; ou ſi par défaut d'autres preuves, ou quelques autres circonſtances, on eſt forcé de l'admettre, on y a peu d'égard; il dépend de la prudence du juge de déterminer le degré de foi que l'on peut y ajouter. Voyez ci-après INFAMIE.

INFAMIE, ſ. f., *Juriſpr.*, eſt la perte de l'honneur & de la réputation. On diſtingue deux ſortes d'*infamie*, celle de *fait* & celle de *droit*.

L'*infamie* de fait eſt celle qui provient d'une action deshonorante par elle-même, & qui dans l'opinion de tous les gens d'honneur, perd de réputation celui

Digitized by Google

lui qui en eſt l'auteur, quoiqu'il n'y ait aucune loi qui y ait attaché la peine d'*infamie*.

Cette *infamie* de fait eſt encourue par ceux qui ſont notoirement uſuriers publics, ou qui menent une vie ſcandaleuſe & infâme.

Ceux qui ayant été accuſés d'un crime grave, n'ont été renvoyés qu'avec un *plus amplement informé*, ou un *hors de cour*, ne ſont pas véritablement infâmes; mais ils demeurent toujours notés juſqu'à ce qu'ils aient été déchargés de l'accuſation, & cette note emporte une eſpece d'*infâmie* de fait.

Suivant le droit romain, le témoignage de ceux qui étoient infâmes de fait n'étoit point reçû en juſtice; parmi nous ils peuvent être dénonciateurs & témoins; mais c'eſt au juge à donner plus ou moins de foi à leurs déclarations ou dépoſitions, ſelon qu'ils ſont ſuſpects.

Ceux qui ſont infâmes de fait ne peuvent être reçus dans aucun office de judicature, ni dans aucune autre place honorable.

L'*infamie* de droit eſt celle qui provient de la condamnation pour crime, lorſque la condamnation emporte mort naturelle ou civile, ou lorſque l'accuſé eſt condamné aux galeres ou au banniſſement à tems, ou d'un certain lieu ſeulement, ou à faire amende honorable, au fouet, à la fleur-de-lys, à demander pardon à genoux, au blâme, ou à une amende pécuniaire en matiere criminelle, ou à une aumône en matiere civile.

Ces ſortes de condamnations excluent ceux contre qui elles ont été prononcées, de toutes dignités & charges publiques; c'eſt pourquoi Livius Salinator étant cenſeur, nota d'ignominie toutes les tribus du peuple romain, parce qu'après l'avoir condamné par jugement public, elles l'avoient fait conſul, & enſuite cenſeur; il n'excepta que la tribu Metia, qui ne l'avoit point ni condamné, ni élevé à la magiſtrature.

L'interdiction perpétuelle d'une fonction publique rend auſſi incapable de toute autre place honorable.

Le decret d'ajournement perſonnel ou de priſe de corps, emporte auſſi interdiction contre l'officier public, & conſéquemment une excluſion de toute autre place honorable; mais cette interdiction & excluſion ceſſe lorſque l'accuſé obtient un jugement d'abſolution, ou qu'il eſt ſeulement condamné à une peine légere & non infamante.

Le témoignage de ceux qui ont encouru l'*infamie* de droit eſt rejetté, excepté pour le crime de leze majeſté, où l'on reçoit la dénonciation & le témoignage de toutes ſortes de perſonnes.

On reçoit même quelquefois la dépoſition des infâmes de droit, au ſujet de crimes ordinaires; mais le juge n'y a d'égard qu'autant qu'il convient.

Il y avoit certaines actions chez les Romains qui étoient infâmantes, telles que celles du vol, de la rapine, de l'injure & du dol, tellement que ceux qui avoient tranſigé ſur une telle action, *acceptâ pecuniâ*, étoient réputés infâmes; il y avoit même quatre actions, qui quoique procédantes de contrats & quaſi-contrats, étoient infamantes, du-moins quant à l'action directe.

* La peine d'*infamie* eſt une marque de la déſapprobation publique, qui prive un citoyen de la conſidération, de la confiance que la ſociété avoit pour lui, & qui lui fait perdre cette fraternité qui eſt entre les membres d'un même Etat.

Il ne dépend pas toujours des loix d'infliger l'*infamie* dans l'état actuel des ſociétés. Il faut que l'*infamie* prononcée par la loi ſoit la même que celle qui réſulte de la morale univerſelle, ou au moins de la morale particuliere & des ſyſtèmes particuliers de légiſlation adoptés par une nation & qui y réglent les opinions du vulgaire. Si l'*infamie* que la loi s'efforce d'infliger eſt différente que celle que la ſociété attache à certaines actions, ou la loi ne ſera plus reſpectée, ou les idées reçues de morale & de probité s'effaceront des eſprits, malgré toutes les déclamations des moraliſtes, qui ſont toujours foibles contre la force de l'exemple. En

Digitized by Google

déclarant infâmes des actions indifférentes, on fera que les actions qu'il eſt de l'intérêt de la ſociété de regarder comme infâmes, ceſſeront bientôt d'être tenues pour telles.

Il faut bien ſe garder de punir de peines corporelles & douloureuſes le fanatiſme, eſpece de délit qui, fondé ſur l'orgueil, tireroit de la douleur même ſa gloire & ſon aliment. L'*infâmie* & le ridicule ſont les ſeules peines qu'il faut employer contre les fanatiques, parce qu'elles repriment leur orgueil par l'orgueil des ſpectateurs. On peut juger combien ces peines ſeront efficaces, ſi l'on conſidere que la vérité même a beſoin des plus grands efforts pour ſe défendre, lorſque l'erreur peut employer l'arme du ridicule contr'elle. En oppoſant ainſi des forces à des forces de même genre, l'opinion à l'opinion, un légiſlateur éclairé diſſipe l'admiration que le peuple conçoit pour de fauſſes doctrines, dont l'abſurdité originaire eſt voilée par quelques vérités auxquelles on les aſſocie.

La peine d'*infâmie* ne doit point être trop fréquente, parce que l'emploi trop répété du pouvoir de l'opinion affoiblit la force de l'opinion même. L'*infâmie* ne doit pas non plus tomber ſur un grand nombre de perſonnes à la fois, parce que l'*infâmie* d'un grand nombre n'eſt bientôt plus l'*infâmie* de perſonne.

Voilà les moyens de ne pas confondre les rapports invariables des choſes, & de ne pas ſe mettre en oppoſition avec la nature, qui agiſſant ſans ceſſe, & n'étant point bornée dans ſon action par les limites du tems, renverſe & détruit tous les petits réglemens qui s'écartent des loix qu'elle preſcrit. Ce n'eſt pas ſeulement dans les beaux-arts que l'imitation de la nature eſt un principe fondamental; la politique elle-même, au moins celle qui eſt vraie & durable, eſt ſujette à la même loi, parce qu'elle n'eſt autre choſe que l'art de diriger à un même but les ſentimens naturels & immuables de l'homme. (D. F.)

INFANT, adject., qui ſe prend auſſi ſubſt., *Hiſt. Mod.*, titre d'honneur qu'on donne aux enfans de quelques princes, comme en Eſpagne & en Portugal. *v.* PRINCE, FILS.

On dit ordinairement que ce titre s'eſt introduit en Eſpagne à l'occaſion du mariage d'Eléonor d'Angleterre, avec Ferdinand II. roi de Caſtille, & que ce prince le donna pour la premiere fois au prince Panche ſon fils; mais Pélage évêque d'Oviédo, qui vivoit l'an 1100, nous apprend dans une de ſes lettres, que dès le regne d'Evremond II. le titre d'*infant* & d'*infante* étoit déja uſité en Eſpagne.

INFANTADO, *Géog.*, contrée d'Eſpagne avec titre de duché; elle eſt compoſée des villes d'Algozer, Salmeron, Valdéolivas, & de pluſieurs bourgades. Cette contrée fut nommée *Infantado*, parce que pluſieurs enfans fils de rois l'avoient poſſédée. Ferdinand & Dona Iſabella l'érigerent en duché le 21 Juillet 1475, pour récompenſer les ſervices de don Diégo Hurtado.

INFANTERIE, ſ. f., *Art Milit.*, c'eſt dans les armées les troupes qui combattent à pied, & qu'on nomme auſſi *fantaſſins & piétons*.

L'*infanterie* fait la partie la plus importante & la plus conſidérable des armées en Europe. Elle combat dans toutes ſortes de terreins; elle ſeule défend & prend les villes; dans les batailles elle n'eſt pas moins utile que la cavalerie, qui agit ſeulement dans les endroits ouverts & ſpacieux. La raſe-campagne, dit Vegece, eſt propre pour la cavalerie; les villes, les plaines & les lieux eſcarpés ſont propres pour l'*infanterie*.

Quelqu'utile que ſoit l'*infanterie* dans toutes les actions de la guerre, nous ne mettrons point en queſtion ſi une armée doit être compoſée ſeulement d'*infanterie* ou de cavalerie. Les armées doivent être par-tout en état de combattre; il ſuit de-là qu'elles ont beſoin des deux eſpeces de troupes néceſſaires à cet effet.

Une armée qui n'auroit que de l'*infanterie* ou de la cavalerie, ſe trouveroit privée de l'avantage qui réſulte du concours

Digitized by Google

de ces différentes troupes. Si dans un pays de bois & de montagnes, la premiere eſt plus utile que la cavalerie; cette derniere a auſſi quelqu'avantage en plaine; car quoiqu'il ſoit poſſible de gagner des batailles en terrein uni avec de l'*infanterie*, comme on l'a vû du tems des Romains, & du tems que les piques étoient en uſage, la victoire ne ſauroit être complette à cauſe de la facilité que la cavalerie a de s'éloigner de l'*infanterie*. C'eſt ce que Xénophon obſerve dans la fameuſe retraite des dix mille: comme l'armée des Grecs n'avoit point de cavalerie, *elle ne pouvoit*, dit cet auteur, *rien gagner dans la victoire, & elle perdoit tout dans une défaite*.

La cavalerie eſt encore très-utile pour ſoutenir l'*infanterie*. Si l'on ſuppoſe qu'une ligne d'*infanterie*, derriere laquelle eſt une ligne de cavalerie, ſoit battue ou pouſſée, la cavalerie peut, en tombant ſur les troupes victorieuſes, que la charge ne peut manquer d'avoir dérangé, leur en impoſer, ſi elle ne peut les rompre & arrêter leur pourſuite. Il en eſt de même d'une ligne de cavalerie ſoutenue par de l'*infanterie*: c'eſt ainſi qu'on fortifie une arme par l'autre; mais on ne le fait point lorſqu'on partage la cavalerie également aux ailes, & qu'on met l'*infanterie* au centre. *v.* ARMÉE & ORDRE DE BATAILLE.

Il ne faut pas s'épuiſer en longs raiſonnemens pour démontrer l'utilité de la cavalerie dans les armées; un peu d'attention & de réflexion ſur les différentes actions de la guerre ſuffit pour s'en convaincre; mais on ne doit pas conclure de-là, qu'on ne ſauroit la rendre trop nombreuſe. Ce n'eſt pas ſon uſage que M. le chevalier de Folard a blâmé dans pluſieurs endroits de ſon *Commentaire* ſur Polybe, mais l'abus du trop grand nombre. La cavalerie eſt fort couteuſe; la dépenſe de mille hommes à cheval, dit M. le marquis de Santacrux, ſuffit pour payer 2500 hommes à pied. Cette dépenſe n'eſt pas le ſeul inconvénient qui réſulte d'une trop grande quantité de cavalerie. Elle ne peut ſe maintenir longtems dans un camp qu'il conviendroit quelquefois de conſerver, à cauſe de la diſette & de la difficulté des fourrages; d'ailleurs l'armée ne peut s'éloigner des rivieres, on en a beſoin pour les chevaux; & quand on défend un camp retranché, il peut réſulter de grands inconvéniens d'avoir trop de cavalerie & peu d'*infanterie*. Il faut donc qu'il y ait une juſte proportion entre l'*infanterie* & la cavalerie. Ce qui peut ſervir à la déterminer, c'eſt l'examen des différentes actions propres à chacun de ces corps, les ſecours mutuels qu'ils doivent ſe procurer, la nature du pays où l'on doit faire la guerre, & l'eſpece d'ennemis que l'on a à combattre.

Chez les Grecs, qu'on peut regarder comme les premiers inventeurs de la ſcience militaire, la cavalerie, ſuivant les Tacticiens, étoit la ſixieme partie de l'*infanterie*, c'eſt-à-dire, qu'elle étoit à l'*infanterie* comme 1 étoit à 6. La phalange étoit compoſée de 16384 hommes peſamment armés, & de 8192 hommes de troupes légeres. Ces deux nombres ſont enſemble 24576 hommes. La cavalerie étoit de 4096 hommes; ce qui fait voir qu'elle étoit la ſixieme partie du nombre précédent, & par conſéquent la ſeptieme partie de celui de l'armée. Chez les Romains le rapport de l'*infanterie* à la cavalerie étoit beaucoup plus petit, il étoit à-peu-près comme 1 eſt à 20, ou comme 3 eſt à 50. Ce rapport n'étoit pas ſuffiſant; auſſi les Romains ſe trouverent-ils ſouvent dans des circonſtances fâcheuſes pour l'avoir adopté.

Quoique le rapport de la cavalerie à l'*infanterie* fût établi de 1 à 6 par les tacticiens grecs, les généraux ne s'y bornoient pas toujours; ils le varioient ſuivant les occaſions. „ Dans l'armée que „ les officiers grecs formerent pour le ſer„ vice du roi d'Egypte, il n'y avoit pas „ plus de 5000 hommes de cavalerie pour „ 70000 hommes d'*infanterie*. Le dernier „ Philippe fit la guerre au proconſul Fla„ mininus avec 2000 cavaliers joints à la

Digitized by Google

„ phalange; la Theſſalie, dont on fit le „ théatre de la guerre, étoit un pays mon„ tagneux, où une cavalerie plus nom„ breuſe auroit été inutile. On remarque „ mieux cette proportion dans l'armée „ d'Alexandre le grand; il marcha en Aſie „ avec 30000 hommes d'*infanterie* & 5000 „ de cavalerie." *Note de* Guiſchardt *ſur la Tactique d'Arrien.*

Les Romains qui dans les tems brillans de la république, avoient peu de cavalerie & beaucoup d'*infanterie*, n'eurent preſque plus que de la cavalerie quand ils furent dans leur décadence, ce qui fournit cette réflexion à M. le préſident de Monteſquieu „„ que plus une nation „ ſe rend ſavante dans l'art militaire, plus „ elle agit par ſon *infanterie*; & que moins „ elle le connoit, plus elle multiplie ſa „ cavalerie. C'eſt que, ajoute cet illuſtre „ auteur, ſans la diſcipline, l'*infanterie* „ peſante ou légere n'eſt rien, au lieu „ que la cavalerie va toujours dans ſon „ déſordre même. L'action de celle-ci „ conſiſte plus dans ſon impétuoſité & „ un certain choc; celle de l'autre dans „ ſa réſiſtance & une certaine immobilité; c'eſt plutôt une réaction qu'une action. Enfin la force de la cavalerie eſt „ momentanée; l'*infanterie* agit plus long„ tems; mais il faut de la diſcipline pour „ qu'elle puiſſe agir long-tems. *Grandeur des Romains*, &c. *chap. xviij.*

C'eſt en effet la bonne diſcipline qui peut rendre à l'*infanterie* ſon ancienne ſupériorité ſur la cavalerie, & peut-être le renouvellement des piques. Les Grecs ne négligeoient rien pour exercer leur *infanterie*; mais ils ſe ſoucioient fort peu du maniment de la pique; c'étoit les évolutions qu'on enſeignoit aux troupes, comme la choſe la plus eſſentielle, dit un auteur que nous avons cité dans cet article; & M. le maréchal de Saxe eſt, dit-il, entré dans l'eſprit des anciens, quand il met le ſecret de l'exercice dans les jambes & non dans les bras.

Le rapport de la cavalerie à l'*infanterie*, qui paroît être le plus communément ſuivi aujourd'hui dans les armées, eſt à-peu-près celui d'1 à 2, ou de 2 à 5; enſorte que la cavalerie eſt environ le tiers ou les deux ſeptiemes de l'armée. Ce rapport s'accorde aſſez exactement avec celui que M. le maréchal de Saxe établit dans ſes *rêveries* ou mémoires ſur la guerre. Mais cet illuſtre général diſtingue la cavalerie en deux eſpeces; ſavoir, en groſſe cavalerie & en dragons. „ De la premiere qui, „ dit-il, eſt la véritable, il en faut peu, „ parce qu'elle coute beaucoup." Il eſtime que quarante eſcadrons de cette cavalerie ſont ſuffiſans pour une armée de quarante à cinquante mille hommes; mais qu'à l'égard des dragons il en faut au moins le double.

Ces quarante eſcadrons à 150 hommes chacun, font 6000 hommes; ſi on leur ajoute le double de dragons, c'eſt-à-dire, douze mille, on aura 18000 hommes pour la cavalerie de l'armée dont il s'agit. Cette armée étant ſuppoſée de quarante à cinquante mille hommes, on peut par conſéquent la regarder comme de quarante-cinq mille; dans cette ſuppoſition dix-huit mille eſt les deux cinquiemes. On voit par-là que M. le maréchal de Saxe met à-peu près les deux ſeptiemes de l'armée en cavalerie & dragons. C'eſt le double de la cavalerie des Grecs.

M. le marquis de Santacrux ne demande point une cavalerie auſſi nombreuſe. Il prétend que ſi le pays où l'on fait la guerre eſt un pays de plaines, il ſuffit que la cavalerie, en y comprenant les dragons, ſoit la quatrieme ou la cinquieme partie de l'armée; que ſi l'armée doit agir dans un pays de montagnes, entrecoupé de bois & de ravins, la cavalerie peut être réduite à la ſixieme partie de l'armée. Ce ſentiment paroît mériter d'autant plus d'attention, que cet illuſtre auteur, en diminuant le grand nombre de cavalerie qu'on emploie actuellement dans les armées, ſe rapproche davantage de l'uſage des Grecs, qu'on ne peut ſe diſpenſer de regarder comme nos maîtres dans l'art militaire.

A l'égard des différentes manieres dont on a formé l'*infanterie*, & des différens

Digitized by Google

corps dont on l'a compoſé, *v.* PHALANGE, LÉGION, COHORTE, MANIPULE, RÉGIMENT, BATAILLON, BRIGADE, COMPAGNIE, &c.

INFANTERIE *Turque*, (N), *Milit.* Elle eſt compoſée de différens corps qui ne ſont pas tous des troupes d'élite. Elle eſt diviſée premierement en capiculy, & ſeratculy. La milice capiculy eſt ſubdiviſée en janiſſaires, agemolans, topeys, gebegys, & ſakkas, *v.* JANISSAIRES; écoles des agemolans, ou novices des janiſſaires; topeys ou canoniers Turcs; gebegys ou armuriers Turcs, & ſakkas ou *porteurs d'eau.*

Pour l'*infanterie* ſeratculy elle eſt compoſée des azzaps, des izarelys, ſeimenys, des lagumgys, & des muſellims. Je vais parler ici de ces différens corps, ſuivant ce que m'en apprend le comte de Marſilly dans ſon *Etat Militaire* de l'empire Ottoman.

La Porte ayant remarqué que le corps des janiſſaires n'étoit pas ſuffiſant pour garder toutes les places frontieres de l'empire, créa dans les provinces un nouveau corps d'*infanterie* pour ſervir comme les janiſſaires, tant en campagne que dans les garniſons, & elle aſſigna d'abord pour ſon entretien un certain revenu annuel à chaque beglierbat, ou principauté. Il y en a qui, peu informés de ce que c'eſt que ce corps, le confondent avec les janiſſaires ſous le nom d'*infanterie* capiculy, quoiqu'il ſoit très-différent, par ſes diviſions, par ſa valeur, & par la diſcipline qu'il obſerve.

Ce corps n'eſt point établi par le gouvernement, comme celui de l'*infanterie* capiculy. Il dépend en général de bachas des provinces, qui comme ſes chefs doivent le gouverner, & qui en donnent le commandement ou à ceux qui leur offrent le plus d'argent, ou à leurs meilleurs amis. Mais cette milice n'eſt payée que lorſqu'elle eſt employée, encore eſt-ce de l'argent du pays. Quant à ſes emplois, elle n'eſt que pour ſoutenir les janiſſaires & les remplacer.

L'*infanterie* ſeratculy eſt diviſée en azzaps, en izarelys, en ſeimenys, en lagumgys, & en muſellims.

Le nombre des azzaps n'eſt pas reglé. Ils ſont partagés en pluſieurs petits corps, indépendans les uns des autres, ſuivant la diviſion des départemens qui compoſent l'empire Ottoman. On les diſtingue dans leur pays en autant d'odas qu'il y a de jours dans la ſemaine, & ils prennent le nom de ces *odas.*

Ils ſont tous également ſous les ordres de deux officiers généraux, qui ſont l'azzap-agaſy général en chef de tous les azzaps, & l'azzap-kiatiby qui eſt leur commiſſaire, dont l'emploi eſt d'enregiſtrer leurs noms & leur pays.

Ils obéiſſent ſéparément à d'autres officiers, qui ſont les derys, les oda-baſcys & les baitactars. Les derys ſont au nombre de dix dans chaque compagnie. Ce ſont proprement des caporaux qui veillent à ce que les ſoldats faſſent leur devoir. Les baitactars ont ſoin de l'étendard de chaque oda: & cet étendard conſiſte en une queue de cheval qui pend au bout d'une lance ſurmontée d'une boule de cuivre doré. Les officiers ſont encore obligés d'avoir ſoin de la cuiſine de leurs compagnies.

Chaque azzap eſt ordinairement natif du pays où il ſert, & eſt habillé à la maniere de ce même pays. A Bude ils étoient obligés d'être habillés à la hongroiſe, avec un bonnet d'étoffe bordé de peau, & d'avoir un ſabre, une arquebuſe, ou un fuſil pour armes; ce qui les faiſoit confondre avec les hongrois chrétiens.

Les iſarelys ſont principalement employés dans les villes frontieres à ce qui regarde l'artillerie à la place des topeys ou canoniers, & ils obéiſſent à l'officier d'artillerie envoyé de Conſtantinople qu'on nomme *topey agaſy.*

Ils ne ſont point ſubdiviſés & leur nombre n'eſt point fixe, car il dépend de la qualité & de la quantité de l'artillerie. On commande un homme de ce corps pour ſervir les petites pieces & deux pour les groſſes; ainſi au lieu d'être répartis par compagnies, ils le ſont par les pieces

Digitized by Google

de canon qu'ils ſervent, en diſant cet iſarely appartient à telle piece de canon placée à tel endroit dans la forteresſe.

Ils n'ont point d'autre officier que celui dont j'ai déja parlé, qui eſt ſubordonné au bacha de la province, parce que leur emploi n'exige point de ſubalternes. Les bolukys-baſcys ſont des officiers qui leur apportent les ordres des généraux ſur ce qu'ils doivent faire, & ne ſont point des chefs qui doivent ſe mêler du bon ordre de l'artillerie.

Les ſeimenys ſont le corps le plus mépriſable de cette milice, parce qu'il n'eſt compoſé que de payſans qu'on enrôle dans une grande néceſſité. Il ne ſert que pour faire nombre, ſans qu'on compte ſur la valeur; & on y admet également des Turcs, des Grecs, & même des catholiques, qui s'enrôlent pour s'exempter de payer le tribut annuel.

Ils ne reconnoiſſent point d'autre chef que le bacha du lieu. Ceux de Natolie ſont tous mahométans. On les appelle *jajas*, ou *gens à pied*, & quoiqu'ils ne tirent point de paye que lorſqu'ils ſont employés, cependant ils ſont diviſés en baitacs ou étendards, ce qui eſt la même choſe que les odas, & ils obéiſſent au ſeimeny-boluk-baſcy, qui eſt capitaine de ceux qui marchent ſous ſon drapeau, juſqu'au nombre de ſoixante hommes, & au baitactar qui garde le drapeau, lequel eſt d'une médiocre grandeur & ordinairement rouge.

L'emploi des ſeimenys s'étend en général juſques dans les garniſons & dans les camps, & quoique les Turcs ſe fient peu aux chrétiens, cependant ils s'en ſervirent beaucoup durant le ſiege de Vienne, où ils groſſirent leur *infanterie*, &, contre leur coûtume ordinaire, ils en formerent le corps de réſerve, qui fit la plus grande réſiſtance à Colembergh.

Les armes dont ils ſe ſervent ſont peu de choſe: ils n'ont que des ſabres mal-polis, & de très-mauvaiſes arquebuſes à rouet, ou de méchans fuſils, toutes armes inégales, qui ſont de peu de défenſe en main de pareilles gens.

Les lagumgys ſont ce que nous appellons des mineurs. Les uns ſont arméniens, les autres chrétiens, ſoit de la Grece, ſoit de la Boſnie, qui, accoutumés de travailler aux mines, ont beaucoup d'adreſſe pour cet exercice dans lequel ils ſont guidés par certains vieux officiers appellés *lagumgys-baſcys* ou chefs des mineurs qui ont aſſez de privileges.

Les muſellims ſont des chrétiens tributaires, commandés pour préceder l'avant garde, & accommoder les chemins & les ponts par où l'armée doit paſſer. Ce travail leur fait donner le nom de *pionniers*.

Les bachas des villes ont grand ſoin de conſerver ces muſellims; ils les exemptent du tribut & leur donnent même des terres franches de toutes charges. Le privilege en oblige ſeulement cinq d'entre trente, de travailler en tems de marche, & ils s'aſſocient avec les charpentiers; c'eſt encore mieux.

Le nombre en eſt incertain, il dépend du plus ou du moins que les provinces ſont peuplées & de l'étendue des terres qu'on peut leur donner.

Ils n'ont point d'autre chef que le basmuſſellim, ou chef des exempts, dont l'emploi eſt de veiller à ce que cette troupe faſſe bien ſon devoir.

Ceux de la Natolie obéiſſent cependant au beg ou ſangiah, qui doit avoir ſoin de leur entretien de la même maniere que de la cavalerie de ſon département.

Ils n'ont point d'autres armes qu'une hache, mais les villages circonvoiſins ou les magaſins de l'artillerie leur fourniſſent les pioches dont ils ont beſoin, & qui ſont des outils appartenans à leur profeſſion. Quant à l'uſage du ſabre & du fuſil, il leur eſt interdit.

Lorſque l'armée eſt en marche, ils doivent la précéder d'un jour, afin d'avoir le tems d'ôter tout ce qui pourroit la retarder.

Dans les garniſons on les met auprès du canon & ils le ſervent autant qu'ils ſont capables de le faire.

Pendant les ſieges on les occupe dans

Digitized by Google

les tranchées & autres ouvrages de cette nature, ce qui leur rapporte beaucoup d'argent; ce dont les janissaires sont fort jaloux. Enfin ils font plus à craindre que tout autre corps d'*infanterie* que ce soit, parce que c'est en eux que se trouve le fondement de toutes les machines de guerre. *

INFANTICIDE, s. m., *Jurispr.*, est le crime de celui ou celle qui procure la mort à son enfant.

Tout homme qui tue en général méritant la mort, à plus forte raison celui qui tue son enfant, une telle action faisant frémir la nature.

Les femmes & filles qui font périr leur fruit durant leur grossesse par l'avortement, soit par des breuvages & autres mauvaises voies, commettent aussi-bien un *infanticide*, que celles qui font périr leurs enfans par le fer ou autrement après leur accouchement.

La loi de Moïse distinguoit; si l'enfant dont la femme se faisoit avorter, étoit formé, ou vivant ou animé, elle étoit punie de mort; s'il n'étoit point encore animé, la loi ne prononçoit point de peine contr'elle.

Les Romains faisoient une autre distinction entre celles qui se défaisoient de leur fruit, étant corrompues par argent, & celles qui le commettoient par haine & aversion contre leur mari, ou par quelqu'autre motif de passion; au premier cas on les condamnoit à mort. En effet Ciceron dans l'oraison *pro Cluentio*, fait mention d'une femme miléſienne qui fut punie du dernier supplice pour avoir, après le décès de son mari, fait périr l'enfant dont elle étoit enceinte, moyennant une somme d'argent qui lui avoit été donnée par les héritiers que son mari avoit substitués à ce posthume; au second cas elles étoient seulement bannies pour un certain tems, suivant les reſcrits des empereurs.

La religion chrétienne plus pure que les loix des Juifs & des Romains, tient pour homicide celle qui détruit son fruit avant qu'il soit vivant, aussi-bien que celle qui le détruit après lui avoir donné la naissance; au reste quant au premier cas, pendant que la génération sera un mystere, nous ne saurions en évaluer l'énormité.

INFATUER, *infatuare*, *Hist. Anc.*, préoccuper, prévenir tellement quelqu'un en faveur d'une personne ou d'une chose qui ne le mérite pas, qu'on ait de la peine à l'en desabuser.

Ce mot vient du latin *infatuare*, qui signifie *rendre fol*, mettre une personne hors de son bon sens. Ce verbe vient de *fatuus* fol, dérivé du verbe *fari*, qui est tiré du grec φαγαμαι, d'où vient φαγης, qui signifie la même chose que *vates* en latin, & devin en françois; à cause que les devins étoient saisis d'une espece de fureur ou de folie, quand ils alloient prononcer leurs prédictions & leurs oracles. *v.* PROPHÉTIES & ENTHOUSIASME.

Les Romains appelloient *infatués*, *infatuati*, ceux qui croyoient avoir des visions, qui s'imaginoient avoir vû le dieu Faune, qu'ils appelloient *Fatuos*. *v.* FATUAIRES.

INFÉODATION, s. f., *Jurispr.*, est l'action de mettre en fief une chose qui ne l'étoit pas.

On entend aussi par *inféodation* l'acte par lequel le seigneur dominant a donné à quelqu'un un héritage, ou autre immeuble, à la charge de le tenir de lui en fief.

L'usage des *inféodations* est, comme on le conçoit, aussi ancien que l'établissement des fiefs, si ce n'est qu'on veuille dire que les grandes seigneuries qui ont formé les premiers fiefs, furent établies sans acte d'*inféodation*; & que les ducs & les comtes, & autres grands officiers de l'Etat, profitant de la confusion où les différens gouvernemens se sont trouvés, se rendirent eux-mêmes propriétaires des offices & terres dont ils n'avoient auparavant que l'administration, sans en avoir aucun acte de concession du souverain.

Mais lorsque les choses rentrerent un peu dans l'ordre, quelques souverains obli-

Digitized by Google

gerent ces seigneurs à leur faire la foi & hommage, & donner aveu & dénombrement des terres qu'ils tenoient d'eux; & ce furent là les premieres *inféodations*.

A-peu-près dans le même tems, les ducs & les comtes, & autres grands seigneurs qui tenoient leurs terres directement du souverain, voulant avoir aussi des vassaux, firent des *sous-inféodations* d'une partie de leurs terres.

On inféoda alors non-seulement les héritages & droits réels, mais aussi les offices.

Il ne subsiste guere de ces premiers actes d'*inféodation*; au défaut du titre primitif, il suffit de rapporter des actes déclaratifs.

Dans la suite des tems les seigneurs ont encore fait d'autres *inféodations*, & leurs vassaux ont aussi fait des *sous-inféodations*; les uns & les autres en font encore quand bon leur semble.

Ces *inféodations* & *sous-inféodations* sont un contrat synallagmatique entre le seigneur dominant & le vassal, auquel l'un ne peut rien changer sans le consentement de l'autre.

Le seigneur dominant du vassal qui a sous-inféodé, ne peut empêcher ce jeu de fief, pourvû qu'il n'excede pas ce dont il est permis de se jouer suivant la coutume.

S'il inféode la *sous inféodation*, alors le vassal ne lui reporte plus que la mouvance qu'il a sur l'arriere-vassal; s'il ne l'inféode pas, le vassal doit lui reporter tous les domaines comme auparavant, & en cas d'ouverture du fief du vassal, le seigneur dominant exerce ses droits sur l'arriere-fief, comme s'il n'y avoit pas eu de *sous-inféodation*. *v.* FIEF.

INFÉODATION, s. f., *Jurisprud.*, se prend aussi pour la mise en possession du fief que le nouveau vassal acquiert de la part du seigneur dominant, par la réception que celui-ci fait de son vassal en foi & hommage.

L'*inféodation* prise en ce sens, est pour les fiefs ce que l'ensaisinement est pour les rotures.

La foi & hommage faite en l'absence ou au refus du seigneur, tient lieu d'*inféodation*, de même que la souffrance accordée au vassal.

La réception par main souveraine a aussi le même effet.

L'année du retrait lignager ne court à l'égard des fiefs, que du jour de l'*inféodation*.

Inféodation des rentes, charges ou hypotheques, est encore une reconnoissance que le seigneur dominant fait des rentes, charges, & hypotheques, que le vassal a imposé sur son fief.

Cette *inféodation* est expresse ou tacite.

L'*inféodation* expresse se fait lorsque le seigneur dominant déclare par un acte formel qu'il approuve le bail à cens ou à rente qui a été fait des héritages tenus de lui en fief, & qu'il reçoit le vassal à foi & hommage pour le cens ou la rente.

Elle est encore expresse lorsque le seigneur a reçu un dénombrement dans lequel le vassal a énoncé le cens ou la rente, ou bien lorsque le seigneur a reçu le quint ou le relief pour le cens ou la rente, ou fait quelqu'autre acte d'investiture.

Si les officiers du seigneur avoient reçu le denombrement sans le consentement du seigneur, cela ne pourroit pas lui préjudicier; mais le seigneur doit faire réformer le dénombrement.

L'*inféodation* tacite est celle qui se fait lorsque le vassal a employé dans son dénombrement le cens ou la rente, avec les héritages qui en sont chargés, & les noms des détenteurs d'iceux, & que le seigneur a reçu le dénombrement dans cette forme sans le blâmer.

Quand le cens ou la rente est inféodé, le vassal fait la foi & hommage pour le domaine qu'il a donné à cens ou à rente, mais seulement pour le cens ou la rente pour lesquels il paye les droits; & il ne reporte dans son aveu que le cens ou la rente au lieu du domaine.

Lorsque le seigneur dominant jouit du fief de son vassal, soit par droit de saisie féodale, ou pour son relief, il est obligé d'acquitter les charges qu'il a inféodées,

Digitized by Google

dées, au lieu qu'il n'eſt pas tenu de celles qui ne ſont pas inféodées.

INFÉODER, v. act., *Juriſprud.*, c'eſt donner en fief, ou recevoir en foi & hommage, ou reconnoître une rente, ou autre charge impoſée par le vaſſal ſur le fief. *v.* INFÉODATION.

INFÉRER, verb. act., *Logique*, c'eſt conclure, c'eſt tirer des concluſions d'un raiſonnement. Cette faculté intellectuelle conſiſte dans la perception de la liaiſon qui ſe trouve entre les idées moyennes, dans chaque degré de la déduction d'un raiſonnement. L'eſprit par-là vient à découvrir la convenance, ou la diſconvenance certaine de deux idées; ou bien il vient à voir ſimplement leur connexion probable.

Inférer, n'eſt donc autre choſe que déduire une propoſition comme véritable, en vertu d'une propoſition qu'on a déja donnée comme véritable. Par exemple, ſuppoſons avec Locke qu'on avance cette propoſition, „ les hommes ſeront punis, ou récompenſés dans l'autre monde "; & que de-là on veuille en *inférer*, donc les hommes peuvent ſe déterminer eux-mêmes dans leurs actions. La queſtion eſt de ſavoir ſi l'eſprit a bien ou mal fait cette *inférence*; s'il l'a faite en trouvant des idées moyennes, & en conſidérant leur connexion dans leur véritable ordre, il a tiré une juſte conſéquence; s'il l'a faite ſans une telle vûe, loin d'avoir tiré une conſéquence fondée en raiſon, il a montré ſeulement le deſir qu'il avoit qu'elle le fût, ou qu'on la reçût en cette qualité.

L'acte d'*inférer* eſt un des plus beaux apanages de la faculté raiſonnable, quand elle tire des conſéquences par la ſeule perception de la connexion des idées; mais l'eſprit eſt ſi fort porté à tirer des conſéquences, ſoit par le violent deſir qu'il a d'étendre ſes lumieres, ou pour le grand penchant qui l'entraîne à favoriſer les ſentimens qu'il a une fois adoptés, que d'ordinaire il ſe hâte d'*inférer* avant que d'avoir apperçu la connexion des idées qui doivent lier enſemble les deux extrêmes.

INFÉRIEUR, *Gramm.*, eſt oppoſé à *ſupérieur*. *v.* SUPÉRIEUR.

Machoire *inférieure.*	*v.*	MACHOIRE.
Oblique *inférieur.*	*v.*	OBLIQUE.
Dentelé *inférieur.*	*v.*	DENTELÉ.
Sous-capulaire *inférieur.*	*v.*	SOUS CAPULAIRE.
Abaiſſeur de la machoire *inférieure.*	*v.*	ABAISSEUR.
Releveur de la levre *inférieure.*	*v.*	RELEVEUR.

INFÉRIEURE, *mer*, *Géogr.*, *inferum mare*. Les Romains voyant l'Italie entourée de la mer, excepté du côté des Alpes, diſtinguerent cette mer par rapport à leur pays, en ſupérieure & en *inférieure*; ils appellerent *inferum mare* celle qui bat les côtes occidentales de leur preſqu'iſle, & *ſuperum mare*, celle qui en lave l'autre côté. La mer *inférieure* s'étendoit depuis la mer Liguſtique, c'eſt-à-dire, depuis la côte de Gênes juſqu'à la Sicile; c'eſt la même mer que quelques Grecs appelloient *méridionale*, & *tyrrhénienne*.

Cette diſtinction en a produit une autre, que les Latins ont employée pour les arbres qui croiſſoient ſur les montagnes de l'Apennin; car comme cette chaîne de montagnes partage l'Italie en deux du nord au ſud, de ſorte qu'un des côtés de l'Apennin envoie ſes rivieres dans la mer *ſupérieure*, & l'autre les ſiennes dans la *mer inférieure*, & qu'en même tems il porte du bois à bâtir; ils ont diſtingué les arbres qui croiſſent du côté de la mer Adriatique, par le nom de *ſupernas*, & ceux qui croiſſent du côté de la mer de Toſcane, par le nom d'*infernas*. Pline, *lib. XVI. cap. xix.* dit que le ſapin de ce dernier côté étoit préféré à celui de l'autre côté; *Romæ infernas abies ſupernati præfertur.* Vitruve, *lib. II. cap. x.* emploie la même expreſſion, & dit: *infernates quæ ex apricis locis adportantur, meliores ſunt quàm quæ ab opacis de ſupernatibus advehuntur.*

INFERNALE, *pierre*, voyez ſous le mot PIERRE.

Digitized by Google

INFESTUCATION, f. f., *Jurisprud.*, c'eſt une tradition & miſe en poſſeſſion d'un fond, qui ſe faiſoit par le vendeur en faveur de l'acheteur, en remettant à ce dernier en ſigne de tradition, un petit bâton, ou même une branche d'arbre appellée *feſtuca*. Voyez *le Gloſſ.* de Ducange, au mot *feſtuca* & *infeſtucare*, & ci-après TRADITION.

INFIBULATION, (R), f. f., *Chirurgie & Hiſt.*, opération de chirurgie, que les anciens pratiquoient ſur les jeunes hommes, pour les empêcher d'avoir commerce avec les femmes. *v.* FIBULA.

Les medecins Latins ont donné le nom de *fibula* à un anneau ou à une boucle qu'on inſere dans les parties génitales des garçons & des filles: & delà eſt dérivé le mot d'*infibulation*, pratique ſi ancienne qu'on ne ſauroit ni en marquer le commencement, ni en connoître l'auteur: il n'y a néanmoins aucun doute ſur la ſituation du pays d'où elle eſt originaire; puiſque l'hiſtoire nous apprend que cette coutume eſt venue de l'Orient dans la Grece, & de la Grece en Italie, vers la fin de la république romaine: c'eſt-à-dire, dans un tems où les mœurs aſiatiques commençoient à ſévir parmi un peuple d'Europe qui avoit conquis l'Aſie pour ſon malheur.

L'*infibulation* des femmes eſt due uniquement à la jalouſie des hommes, qui dans des climats brûlants, où toutes les paſſions ſont extrêmes, & la raiſon impuiſſante, ont été aſſez inſenſés, aſſez impitoyables pour faire à la nature humaine le dernier des outrages, en exerçant ſur leurs ſemblables une violence injurieuſe, qu'on pardonneroit à peine ſi l'on ne l'exerçoit que ſur les animaux. Ces barbares ont cru qu'en donnant des entraves au corps, ils ſubjugueroient auſſi les volontés, les idées, & l'ame même: ou, s'ils ont ignoré que la pudeur ne conſiſte que dans la pureté de l'imagination & l'intégrité des ſentimens, leur abſurdité a été encore plus impardonnable, puiſqu'ils ont employé tant d'inutiles moyens pour s'aſſurer la poſſeſſion d'un bien qu'ils ne connoiſſoient point. La maniere d'infibuler le ſexe eſt encore en vogue de nos jours; & on ſe ſert de trois méthodes différentes quant à la forme, mais dont le but eſt à-peu-près le même. En Ethiopie, dès qu'une fille eſt née, on réunit les bords de ſes parties ſexuelles, on les coud enſemble, non avec un fil de lin incombuſtible comme quelques voyageurs le diſent, mais avec un ſimple cordon de ſoie, & on n'y laiſſe d'ouverture qu'autant qu'il en faut pour les écoulemens naturels. On peut s'imaginer combien une couture, faite dans un endroit ſi ſenſible, doit occaſionner de douleurs aux victimes d'une ſi monſtrueuſe opération, dans laquelle on déteſte à la fois le deſpotiſme & la jalouſie de ceux qui l'ordonnent, & de ceux pour qui on la fait. Cependant les chairs, rejointes par art, finiſſent par adhérer naturellement: & vers la ſeconde année, il ne reſte plus qu'une cicatrice difforme: le pere d'un tel enfant poſſede, à ce qu'il croit, une vierge, & il la vend pour vierge au plus offrant, comme on en agit dans tout l'Orient. Quelque tems avant les noces, on rouvre les parties fermées par une inciſion aſſez profonde pour qu'elle puiſſe détruire la réunion faite par la couture.

Cette façon d'infibuler, la plus affreuſe & la plus cruelle, eſt auſſi la moins pratiquée, & il ſemble qu'on l'a inventée plutôt pour s'aſſurer de la virginité des filles que pour ſe garantir de la fidélité des femmes. Parmi d'autres nations de l'Aſie & de l'Afrique, on fait paſſer par les extrémités des nymphes oppoſées un anneau, qui dans les filles eſt tellement enchaſſé qu'on ne peut le déplacer qu'en le limant, ou en le coupant de force avec des ciſeaux: on conçoit qu'on ne ſauroit ajuſter ces entraves qu'en y faiſant une ſoudure, afin d'unir les branches de la boucle après qu'elle a été enfoncée dans les chairs, & cette ſoudure n'eſt praticable que par le moyen d'un fer rouge qu'on applique ſur la boucle même, pour fondre l'étain, ou le plomb

Digitized by Google

dont on se sert dans cette opération, dont l'appareil seul inspireroit de l'horreur, ou de la commisération, dans des ames sensibles. Quant aux femmes, elles y portent un cercle de métal où il y a une serrure, dont la clef est entre les mains des maris, à qui cet instrument tient lieu de serrail & d'eunuques, qui exigent tant de dépenses, & qui coûtent si cher en Asie qu'il n'y a absolument que les seigneurs & les princes qui aient de ces esclaves faits pour en garder d'autres: les scélérats d'entre la populace se servent de ces anneaux dont on vient de parler.

La troisieme maniere d'infibuler, quoique moins sanglante que les autres, est encore un horrible reste de barbarie: elle consiste à mettre aux femmes une ceinture tressée de fils d'airain, & cadenacée au-dessus des hanches, par le moyen d'une serrure composée de cercles mobiles, où l'on a gravé un certain nombre de caracteres ou de chiffres entre lesquels il n'y a qu'une seule combinaison possible pour comprimer le ressort du cadenat; & cette combinaison est le secret du mari. On accuse les Italiens modernes de faire usage de ces instrumens que les anciens Romains n'ont jamais employés, même dans le tems de la plus grande dépravation des mœurs; chez eux on n'infibuloit ni les femmes ni les filles, mais les garçons: on respectoit le sexe le plus foible, & l'on enchainoit le sexe le plus fort, le plus entreprenant; parce qu'on savoit que la pudeur ne sauroit être dans les femmes une suite de la contrainte, & qu'en leur ôtant la liberté on les dispense d'une vertu incompatible avec la servitude. Quand nos Vestales font, au pied des autels, vœu de chasteté, elles ont peut-être envie de le tenir; mais ceux qui les renferment dans des cachots dès qu'elles ont prononcé ce ferment, leur ôtent le mérite de la continence: on les tient, par conséquent, incapables d'exécuter ce qu'elles ont promis si solemnellement: ou il ne faudroit pas les renfermer, ou il ne faudroit pas exiger d'elles un vœu qui devient inutile dans une prison & parmi des esclaves. Les vestales Romaines jouissoient de la même liberté que les autres femmes de la capitale: si on les avoit reléguées dans un couvent, elles auroient cessé d'être vierges.

Le medecin Celse, qui a décrit en fort beau latin la façon dont on infibuloit les garçons chez les Romains, dit qu'on leur faisoit cette opération pour des raisons de santé, & il ajoute qu'on n'en obtenoit pas toujours l'avantage qu'on s'en étoit promis. Si cette précaution n'a pu prévenir tous les inconvéniens, il faut avouer néanmoins qu'elle a dû, dans bien des cas, garantir la jeunesse, & l'empêcher de s'énerver dans l'âge des desirs, qui ne précede que trop souvent l'âge des forces, & sur-tout dans les grandes villes, où les débauches prématurées font dégénérer l'espece humaine. Quoiqu'en dise Celse, l'*infibulation* avoit été généralement adoptée à Rome, tant pour les jeunes gens qu'on envoyoit aux écoles publiques, que pour les comédiens & les chanteurs, qui s'étant vendus aux directeurs des spectacles, devoient se soumettre à la loi qu'on leur imposoit pour conserver leur voix, qui se perd d'autant plutôt que les mœurs du musicien sont plus débordées. Pour brider les garçons, on leur mettoit dans le prépuce un anneau d'or ou d'argent, tellement rejoint par les extrémités qu'on ne pouvoit plus l'ouvrir qu'avec une lime; & c'est ce que les Romains nommoient *refibulare*, mot qu'on ne peut rendre en françois que par le terme de *défibuler*. Avant que d'adapter cette boucle, on perçoit les bords du prépuce avec une aiguille, & on y passoit un fil qu'on y laissoit pendant quelques jours, afin qu'il s'y formât une cicatrice, & que la peau ne fût pas, dans la suite, déchirée par l'anneau, qui gênoit d'autant moins qu'il étoit plus léger. Aussi les cailloires, ou les moines Grecs, qui font des pénitences presque aussi outrées que les faquirs & les bonzes, se piquent-ils d'être infibulés avec la plus grosse boucle qu'un homme puisse endurer: on rencontre de

Digitized by Google

ces frénétiques qui ont dans le prépuce un cercle de fer de six pouces de circonférence, & qui pese au delà d'un quart de livre: ils conviennent que le fanatisme n'a pu rien imaginer de plus cruel, & qu'il faut une résignation parfaite, & une patience plus qu'humaine pour supporter ces entraves qui prouvent combien il seroit difficile à ces célibataires Asiatiques, de garder leur vœu de chasteté, s'ils n'avoient soin de se garrotter eux-mêmes. On lit dans quelques relations, qu'entre les moines Turcs, il y a des kalenders, des derviches, & des santons qui portent aussi de ces muselieres, & que le peuple juge du degré de leur sainteté par la grandeur de leur chapelet & de leur anneau, ce qui est d'autant plus surprenant que ces misérables sont circoncis; ils défont apparemment ces anneaux lorsqu'ils commettent ce péché énorme dont on les accuse: pour mortifier leur chair & leur sens, ils s'accouplent quelquefois avec des mules & des ânesses, pendant que le muletier, dévotement à genoux, remercie ces saints de l'honneur qu'ils font à ses bêtes.

Les anciens parlent encore d'une autre espece d'*infibulation* qui se pratiquoit avec un tuyau dans lequel on faisoit entrer le membre génital, & qu'on attachoit avec un ceinturon. Quoique les scholiastes, tels que Farnabe & Ferrarius ne soient pas exactement d'accord en expliquant un passage de *Martial* où il est fait mention de cet étui, on ne peut nier qu'on ne s'en soit servi pour infibuler les mâles, & c'est cette opération qui a le plus de rapport avec l'usage qu'on a retrouvé chez les sauvages du nouveau Monde, qui se retiroient, autant qu'ils pouvoient, le membre, pour lier le prépuce, & une partie du conduit, avec un ruban d'écorce nommé dans leur langue *tacoynhaa*; de sorte que le muscle érecteur étoit, malgré sa force, entierement assujetti par ce bridon. Cabral ramena, de son premier voyage, un Brésilien ainsi infibulé à Lisbonne, où l'on ne vit qu'avec la plus grande surprise ce barbare endurer patiemment cet étrange accoûtrement: ce lien est, chez quelques peuples méridionaux, très-large, comme un bandage, qu'ils doivent se défaire lorsqu'ils quittent l'eau.

Linscot dit que les habitans du Cumana ne se servent point de cordon, mais d'un étui de jonc fort étroit: ceux de l'isthme Darien ont, au rapport de Wasser, un petit vaisseau d'or ou d'argent, selon leurs moyens, ou un morceau de feuille de plantin qui est de figure conique, & qui ressemble à un éteignoir: ils font entrer leur membre avec force dans son enveloppe, & ils le couvrent ensuite avec cette espece d'entonnoir qu'ils attachent ferme, par le moyen d'un cordon, autour de leurs reins; pour le scroton, il est exposé à la vue de tout le monde.

Les premiers Espagnols qui s'apperçurent de cette coutume parmi quelques peuplades du sud de l'Amérique, n'ayant pu en deviner la cause, crurent que c'étoit une sorte de parure barbare, comme de se ficher de longues aiguilles dans la carnosité des cuisses, & de s'incruster des cailloux ou des osselets dans la peau des joues & du front: Margrave & Wasser sont les seuls qui aient soutenu que ces Indiens s'infibuloient, parce qu'ils avoient une aversion singuliere à se voir dans un certain état de vigueur; mais il ne paroît pas que la pudeur eût pu soumettre les mâles à une telle cérémonie dans un pays où les femmes n'ont point de pudeur: elles s'y couvrent d'un petit bouquet d'herbes, qu'elles perdent la plupart du tems. D'ailleurs, si les Brésiliens & les Dariens avoient simplement voulu cacher leur nudité, ils auroient pris des tabliers, comme tant d'autres sauvages en ont, sans recourir à l'*infibulation* qui ne cache que le gland du membre: ils ne pourroient même la supporter, s'ils n'étoient énervés dans les parties de la génération. En Europe c'est un châtiment: en Asie c'est un supplice.

Plus donc on réfléchit sur les motifs de cet usage, & plus il semble que quel-

Digitized by Google

ques Américains avoient imaginé cet expédient pour prévenir l'épuiſement total de leurs forces, & pour corriger le défaut de leur organiſme, en ſe faiſant eux-mêmes avec moins de riſque ce que Veſpuce dit que les femmes pratiquoient avec des inſectes venimeux; opération ſi violente qu'elle entrainoit quelquefois l'impuiſſance & la mort: c'étoit un remede de furieux.

Au reſte, on n'a trouvé aucune trace de cette pratique parmi les Américains du nord, qui moins abâtardis que les méridionaux, n'avoient apparemment pas beſoin d'une ſi grande retenue; & ce qui eſt plus remarquable encore, c'eſt qu'on n'infibuloit les femmes chez aucun peuple de tout le nouveau Monde; la jalouſie des hommes, qui n'aimoient que foiblement, n'y étoit pas aſſez outrée pour employer ce ſtratagême affreux.

Quoique les Inſulaires de la mer du Sud ſoient une race d'hommes très-diſtincte de la race Américaine, nous ne pouvons nous diſpenſer, en terminant cet article, de décrire la maniere bizarre dont s'infibulent les habitans de l'isle de Capul, qui git entre les Ladrones & les Philippines; ils paſſent un clou d'étain dans la verge de chaque enfant mâle; la pointe de ce clou eſt fendue & rivée, & la tête en eſt comme une petite couronne; la bleſſure que cette pointe fait aux enfans ſe guérit avec beaucoup de peine: ils retirent ce clou lorſqu'ils ont envie de quitter l'eau. Pour mieux s'aſſurer de la vérité de ce fait, quelques gens de l'équipage de Thomas Candish tirerent un de ces inſtrumens du gland d'un garçon âgé de dix ans, & fils du Cacique qui étoit venu à bord pour faire les honneurs de l'isle. Le commodor Anglois s'étant informé des motifs de cette invention, le Cacique lui dit qu'elle étoit venue des femmes, qui voyant les hommes fort adonnés à la ſodomie, porterent leurs plaintes aux régents, & obtinrent que, pour empêcher ces abus, on s'y ſerviroit dans la ſuite de ces clous. A juger de cette méthode d'après la deſcription que le chevalier Pretty nous en a confervée, il eſt impoſſible de concevoir qu'elle ait pu produire l'effet qu'on s'en étoit promis. Tant il eſt vrai que les hommes ſont également en contradiction lorſqu'ils font mal, & lorſqu'ils veulent bien faire. (D.F.)

INFIDELE, adj., *Théolog.*, ſe dit de ceux qui ne ſont pas baptiſés, & qui ne croyent point les vérités de la religion chrétienne. C'eſt en ce ſens qu'on appelle les idolâtres & les mahométans *infideles*.

C'eſt le baptême qui diſtingue un hérétique d'un *infidele*. Celui-ci ne connoit ſouvent pas même les dogmes de la foi. L'autre les altere ou les combat.

Les théologiens diſtinguent deux ſortes d'*infideles*. Les *infideles négatifs* & les *infideles poſitifs*. Par *infideles négatifs* ils entendent ceux qui n'ont jamais entendu ni refuſé d'entendre la prédication de l'évangile: & par *infideles poſitifs* ceux qui ont refuſé d'entendre la prédication de l'évangile, ou qui l'ayant entendue ont fermé les yeux à ſa lumiere.

INFIDÉLITÉ, ſ. f., *Théolog.*, en tant qu'elle eſt un vice oppoſé à la foi, eſt en général un défaut de foi; en ce ſens quiconque n'a pas la foi, eſt dans l'*infidélité*.

L'*infidélité* proprement dite eſt un défaut de foi dans ceux qui n'ont jamais fait profeſſion des vérités chrétiennes.

On diſtingue deux ſortes d'*infidélité*, l'une poſitive, l'autre négative. La premiere eſt un défaut de foi dans ceux qui ayant entendu parler de Jeſus-Chriſt & de ſa religion, ont refuſé de s'y ſoumettre. La ſeconde eſt un défaut de foi dans ceux qui n'ont ni connu ni pu connoître Jéſus-Chriſt & ſa loi. La premiere eſt un péché très-grave. L'autre eſt un malheur, mais non pas un crime, parce qu'elle eſt fondée ſur une ignorance invincible qui, ſelon tous les théologiens, excuſe de péché.

INFIDÉLITÉ, *Gramm. & Morale.* Ce mot ſe prend encore pour l'infraction du ſerment que des époux ou des amans ſe ſont fait, de ne pas chercher le bonheur, l'homme entre les bras d'une autre fem-

Digitized by Google

me, la femme dans les embraſſemens d'un autre homme. Les loix divines & humaines blâment les époux *infideles*; mais l'inconſtance de la nature, & la maniere dont on ſe marie parmi nous, ſemblent un peu les excuſer. Qui eſt ce qui ſe choiſit ſa femme? Qui eſt-ce qui ſe choiſit ſon époux? Moins il y a eu de conſentement, de liberté, de choix dans un engagement, plus il eſt difficile d'en remplir les conditions, & moins on eſt coupable aux yeux de la raiſon d'y manquer. C'eſt ſous ce coup d'œil que je hais plus les amans que les époux *infideles*. Et qui eſt-ce qui les a forcés de ſe prendre? Pourquoi ſe ſont-ils fait des ſermens? La femme *infidele* me paroit plus coupable que l'homme *infidele*. Il a fallu qu'elle foulât aux pieds tout ce qu'il y a de plus ſacré pour elle dans la ſociété: mais on dira, plus ſon ſacrifice eſt grand, moins ſon action eſt libre, & je répondrai qu'il n'y a point de crime qu'on n'excuſât ainſi. Quoiqu'il en ſoit, le commerce de deux *infideles* eſt un tiſſu de menſonges, de fourberies, de parjures, de trahiſons, qui me déplaît: que les limites entre leſquelles il reſſerre les careſſes qu'un homme peut faire à une femme, ſont bornées! que les momens doux qu'ils ont à paſſer enſemble ſont courts! que leurs diſcours ſont froids! Ils ne s'aiment point; ils ne ſe croient point; peut être même ils ſe mépriſent. Diſpenſez les amans de la fidélité, & vous n'aurez que des libertins. Nous ne ſommes plus dans l'état de nature ſauvage, où toutes les femmes étoient à tous les hommes, & tous les hommes à toutes les femmes. Nos facultés ſe ſont perfectionnées; nous ſentons avec plus de délicateſſe; nous avons des idées de juſtice & d'injuſtice plus développées; la voix de la conſcience s'eſt éveillée; nous avons inſtitué entre nous une infinité de pacts différens; je ne ſais quoi de ſaint & de religieux s'eſt mêlé à tous nos engagemens; anéantirons-nous les diſtinctions que les ſiecles ont fait naître, & ramenerons-nous l'homme à la ſtupidité de l'innocence premiere, pour l'abandonner ſans remords à la variété de ſes impulſions? les hommes produiſent aujourd'hui des hommes; regretterons-nous les tems barbares où ils ne produiſoient que des animaux?

INFILTRATION, ſ. f., terme de *Chirurgie*, nouvellement en uſage pour exprimer l'inſinuation de quelques fluides dans le tiſſu cellulaire des parties ſolides. L'*infiltration* differe de l'épanchement en ce que les liquides extravaſés abreuvent pour ainſi dire & imbibent les tiſſus cellulaires dans l'*infiltration*, & que dans l'épanchement ces mêmes fluides font une maſſe, & ſont en congeſtion dans un foyer cauſé par la rupture ou l'écartement des parties ſolides. L'anaſarque eſt une hydropiſie par *infiltration*. L'anevriſme faux eſt accompagnée d'une *infiltration* de ſang, &c.

Il ſe forme ordinairement une œdématie pâteuſe ſur la fin des inflammations qui ſe ſont terminées par ſuppuration; cette *infiltration* qui vient de l'inertie du tiſſu cellulaire, eſt un ſigne indicatif d'un abſcès caché & profond. L'*infiltration* œdémateuſe eſt quelquefois l'effet de la contraction des membranes cellulaires du tiſſu adipeux dans le cas où l'inflammation occupe des parties membraneuſes au voiſinage de ce tiſſu. On voit cette bouffiſſure aſſez fréquemment aux érésypelles de la face. La bouffiſſure peut ſe manifeſter dans des parties éloignées du ſiege de la maladie. Telle eſt par exemple l'enflure des mains dans les ſuppurations de poitrine. On l'attribue à la gêne que le ſang trouve à ſon retour par la compreſſion des matieres épanchées. La circulation devenue plus lente, les ſucs lymphatiques s'*infiltrent* dans les cellules du tiſſu adipeux.

L'*infiltration* ne peut ſe guérir que par la ceſſation des cauſes qui l'ont produite & qui l'entretiennent, ce qui ſoumet la matiere *infiltrée* à l'effet des remedes réſolutifs extérieurs, dont l'action peut être utilement favoriſée par l'uſage des médicamens intérieurs capables de procurer des évacuations par les urines, par les

Digitized by Google

ſelles & par les ſueurs. Si ces moyens ſont inefficaces, la chirurgie opératoire ſera ce à quoi la médicale n'a pas ſuffi, en procurant par des mouchetures le dégorgement des cellules *infiltrées*. *v.* MOUCHETURES. Quand la bouffiſſure ſera le ſymptome d'un abſcès, c'eſt par l'inciſion qu'on en fera, & par la parfaite évacuation du pus, qu'on parviendra à guérir l'*infiltration*.

Les brides que forment les cicatrices profondes à la ſuite de certaines plaies, principalement de celles qui ont pour cauſe les armes à feu, laiſſent des engorgemens pâteux qui ſubſiſtent long-tems. Les bains locaux avec la leſſive de cendres de ſarment, fondent la lymphe viſqueuſe qui ſéjourne dans les cellules affoiblies du tiſſu graiſſeux; ces bains donnent du reſſort aux membranes extérieures, & par leur chaleur & leur humidité ils relâchent & détendent les parties qui font les brides. On prend dans la même intention les eaux de Bourbon, de Barege, de Bourbonne, &c. *v.* DOUCHES. On fourre la partie dans la ſaignée d'un bœuf, s'il eſt poſſible de le faire; enfin on tâche par tous les moyens poſſibles, de remplir les indications, que nous venons d'expoſer.

INFINI, adj., *Métaphyſiq.* Ce mot peut ſignifier deux choſes, l'*infini* réel, & l'*infini* qui n'eſt tel que par un défaut de nos connoiſſances, l'indéfini, l'inaſſignable. Je ne ſaurois concevoir qu'un ſeul *infini*, c'eſt-à-dire, que l'être infiniment parfait, ou *infini* en tout genre. Tout *infini* qui ne ſeroit *infini* qu'en un genre, ne ſeroit point un *infini* véritable. Quiconque dit un genre ou une eſpece, dit manifeſtement une borne, & l'excluſion de toute réalité intérieure, ce qui établit un être fini ou borné. C'eſt n'avoir point aſſez ſimplement conſulté l'idée de l'*infini*, que de l'avoir renfermé dans les bornes d'un genre. Il eſt viſible qu'il ne peut ſe trouver que dans l'univerſalité de l'être, qui eſt l'être infiniment parfait en tout genre, & infiniment ſimple.

Si on pouvoit concevoir des *infinis* bornés à des genres particuliers, il ſeroit vrai de dire que l'être infiniment parfait en tout genre ſeroit infiniment plus grand que ces *infinis*-là; car outre qu'il égaleroit chacun d'eux dans ſon genre, & qu'il ſurpaſſeroit chacun d'eux en les égalant tous enſemble, de plus il auroit une ſimplicité ſuprême qui le rendroit infiniment plus parfait que toute cette collection de prétendus *infinis*.

D'ailleurs chacun de ces *infinis* ſubalternes ſe trouveroit borné par l'endroit précis où ſon genre ſe borneroit, & le rendroit inégal à l'être *infini* en tout genre.

Quiconque dit inégalité entre deux êtres, dit néceſſairement un endroit où l'un finit & où l'autre ne finit pas. Ainſi c'eſt ſe contredire que d'admettre des *infinis* inégaux.

Je ne puis même en concevoir qu'un ſeul, puiſqu'un ſeul par ſa réelle infinité exclut toute borne en tout genre, & remplit toute l'idée de l'*infini*. D'ailleurs, comme je l'ai remarqué, tout *infini* qui ne ſeroit pas ſimple, ne ſeroit pas véritablement *infini*: le défaut de ſimplicité eſt une imperfection; car à perfection d'ailleurs égale, il eſt plus parfait d'être entierement un, que d'être compoſé, c'eſt-à-dire que n'être qu'un aſſemblage d'êtres particuliers. Or une imperfection eſt une borne; donc une imperfection telle que la diviſibilité, eſt oppoſée à la nature du véritable *infini* qui n'a aucune borne.

On croira peut-être que ceci n'eſt qu'une vaine ſubtilité; mais ſi on veut ſe défier parfaitement de certains préjugés, on reconnoîtra qu'un *infini* compoſé n'eſt *infini* que de nom, & qu'il eſt réellement borné par l'imperfection de tout être diviſible, & réduit à l'unité d'un genre. Ceci peut être confirmé par des ſuppoſitions très ſimples & très-naturelles ſur ces prétendus *infinis* qui ne ſeroient que des compoſés.

Donnez moi un *infini* diviſible, il faut qu'il ait une infinité de parties actuellement diſtinguées les unes des autres; ôtez-en une partie ſi petite qu'il vous plaira, dès qu'elle eſt ôtée, je vous demande ſi ce qui reſte eſt encore *infini* ou

Digitized by Google

non. S'il n'eſt pas *infini*, je ſoutiens que le total avant le retranchement de cette petite partie, n'étoit point un *infini* véritable. En voici la preuve : tout compoſé fini auquel vous rejoindrez une très-petite partie, qui en auroit été détachée, ne pourra point devenir *infini* par cette réunion; donc il demeurera fini après la réunion; donc avant la deſunion il étoit véritablement fini. En effet qu'y auroit-il de plus ridicule que d'oſer dire que le même tout eſt tantôt fini & tantôt *infini*, ſuivant qu'on lui ôte ou qu'on lui rend une eſpece d'atôme? Quoi donc, l'*infini* & le fini ne ſont-ils différens que par cet atôme de plus ou de moins?

Si au contraire ce tout demeure *infini*, après que vous en avez retranché une petite partie, il faut avouer qu'il y a des *infinis* inégaux entr'eux; car il eſt évident que ce tout étoit plus grand avant que cette partie fût retranchée, qu'il ne l'eſt depuis ſon retranchement. Il eſt plus clair que le jour que le retranchement d'une partie eſt une diminution du total, à proportion de ce que cette partie eſt grande. Or c'eſt le comble de l'abſurdité que de dire que le même *infini* demeurant toujours *infini*, eſt tantôt plus grand & tantôt plus petit.

Le côté où l'on retranche une partie, fait viſiblement une borne par la partie retranchée. L'*infini* n'eſt plus *infini* de ce côté, puiſqu'il y trouve une fin marquée. Cet *infini* eſt donc imaginaire, & nul être diviſible ne peut jamais être un *infini* réel. Les hommes ayant l'idée de l'*infini*, l'ont appliquée d'une maniere impropre & contraire à cette idée même à tous les êtres auxquels ils n'ont voulu donner aucune borne dans leur genre; mais ils n'ont pas pris garde que tout genre eſt lui-même une borne, & que toute diviſibilité étant une imperfection qui eſt auſſi une borne viſible, elle exclut le véritable *infini* qui eſt un être ſans bornes dans ſa perfection.

L'être, l'unité, la vérité, & la bonté ſont la même choſe. Ainſi tout ce qui eſt un être *infini* eſt infiniment un, infiniment vrai, infiniment bon. Donc il eſt infiniment parfait & indiviſible.

De-là je conclus qu'il n'y a rien de plus faux qu'un *infini* imparfait, & par conſéquent borné; rien de plus faux qu'un *infini* qui n'eſt pas infiniment un; rien de plus faux qu'un *infini* diviſible en pluſieurs parties ou finies ou *infinies*. Ces chimériques *infinis* peuvent être groſſierement imaginés, mais jamais conçus.

Il ne peut pas même y avoir deux *infinis*; car les deux mis enſemble ſeroient ſans doute plus grands que chacun d'eux pris ſéparément, & par conſéquent ni l'un ni l'autre ne ſeroit véritablement *infini*.

De plus, la collection de ces deux *infinis* ſeroit diviſible, & par conſéquent imparfaite, au lieu que chacun des deux ſeroit indiviſible & parfait en ſoi; ainſi un ſeul *infini* ſeroit plus parfait que les deux enſemble. Si au contraire on vouloit ſuppoſer que les deux joints enſemble ſeroient plus parfaits que chacun des deux pris ſéparément, il s'enſuivroit qu'on les dégraderoit en les ſéparant.

Ma concluſion eſt qu'on ne ſauroit concevoir qu'un ſeul *infini* ſouverainement un, vrai & parfait.

INFINI, *Géomet. Géométrie de l'infini*, eſt proprement la nouvelle géométrie des infinimens petits, contenant les regles du calcul différentiel & intégral. M. de Fontenelle a donné au public en 1727 un ouvrage, intitulé *Elémens de la géométrie de l'infini*. L'auteur s'y propoſe de donner la métaphyſique de cette géométrie, & de déduire de cette métaphyſique, ſans employer preſque aucun calcul, la plupart des propriétés des courbes. Quelques géometres ont écrit contre les principes de cet ouvrage; voyez le ſecond volume du *Traité des fluxions* de M. Maclaurin. Cet auteur attaque dans une note le principe fondamental de l'ouvrage de M. de Fontenelle; voyez auſſi la *Préface de la traduction de la méthode des fluxions* de Newton, par M. de Buffon.

M. de Fontenelle paroit avoir cru que le calcul différentiel ſuppoſoit néceſſairement

Digitized by Google

ment des quantités infiniment grandes actuelles, & des quantités infiniment petites. Persuadé de ce principe, il a cru devoir établir à la tête de son livre qu'on pouvoit toujours supposer la grandeur augmentée ou diminuée réellement à l'*infini*, & cette proposition est le fondement de tout l'ouvrage; c'est elle que M. Maclaurin a cru devoir attaquer dans le traité dont nous avons parlé plus haut: voici le raisonnement de M. de Fontenelle, & ce qu'il nous semble qu'on y peut opposer. „ La grandeur étant susceptible „ d'augmentation sans fin, il s'ensuit, „ dit-il, qu'on peut la supposer réellement augmentée sans fin; car il est impossible que la grandeur susceptible „ d'augmentation sans fin soit dans le „ même cas que si elle n'en étoit pas susceptible sans fin. Or, si elle n'en étoit „ pas susceptible sans fin, elle demeureroit toujours finie; donc la propriété „ essentielle qui distingue la grandeur „ susceptible d'augmentation sans fin de „ la grandeur qui n'en est pas susceptible sans fin, c'est que cette dernière „ demeure nécessairement toujours finie, „ & ne peut jamais être supposée que finie; donc la premiere de ces deux especes de grandeurs peut être supposée „ actuellement *infinie*." La réponse à cet argument est qu'une grandeur qui n'est pas susceptible d'augmentation sans fin, non-seulement demeure toujours finie, mais ne sauroit jamais passer une certaine grandeur finie; au lieu que la grandeur susceptible d'augmentation sans fin, demeure toujours finie, mais peut être augmentée jusqu'à surpasser telle grandeur finie que l'on veut. Ce n'est donc point la possibilité de devenir *infinie*, mais la possibilité de surpasser telle grandeur finie que l'on veut (en demeurant cependant toujours finie) qui distingue la grandeur susceptible d'augmentation sans fin, d'avec la grandeur qui n'en est pas susceptible. Si l'on réduisoit le raisonnement de M. de Fontenelle en syllogisme, on verroit que l'expression *n'est pas dans le même cas* qui en feroit le *moyen terme*, est une expression vague qui présente plusieurs sens différens, & qu'ainsi ce syllogisme peche contre la regle qui veut que le moyen terme soit *un*. Voyez l'article DIFFÉRENTIEL, où l'on prouve que le calcul différentiel, ou la géométrie nouvelle, ne suppose point à la rigueur & véritablement de grandeurs qui soient actuellement *infinies* ou infiniment petites.

La quantité *infinie* est proprement celle qui est plus grande que toute grandeur assignable; & comme il n'existe pas de telle quantité dans la nature, il s'ensuit que la quantité *infinie* n'est proprement que dans notre esprit, & n'existe dans notre esprit que par une espece d'abstraction, dans laquelle nous écartons l'idée de bornes. L'idée que nous avons de l'*infini* est donc absolument *négative*, & provient de l'idée du fini, & le mot même négatif d'*infini* le prouve. *v.* FINI. Il y a cette différence entre *infini* & *indéfini*, que dans l'idée d'*infini* on fait abstraction de toutes bornes, & que dans celle d'*indéfini* on fait abstraction de telle ou telle borne en particulier. Ligne *infinie* est celle qu'on suppose n'avoir point de bornes; ligne *indéfinie* est celle qu'on suppose se terminer où l'on voudra, sans que sa longueur ni par conséquent ses bornes soient fixées.

On admet en géométrie, du moins par la maniere de s'exprimer, des quantités *infinies* du second, du troisieme, du quatrieme ordre; par exemple on dit que dans l'équation d'une parabole $y = \frac{x^2}{a}$, si on prend x *infinie*, y sera *infinie* du second ordre, c'est-à-dire, aussi *infinie* par rapport à l'*infinie* x, que x l'est elle même par rapport à a. Cette maniere de s'exprimer n'est pas fort claire; car si x est *infinie*, comment concevoir que y est infiniment plus grande? voici la réponse. L'équation $y = \frac{x^2}{a}$ représente celle-ci $\frac{y}{x} = \frac{x}{a}$, qui fait voir que le rapport de y à x va toujours en augmentant à mesure que x croît, ensorte que l'on peut prendre x si grand, que le rapport de y à x soit

Digitized by Google

plus grand qu'aucune quantité donnée : voilà tout ce qu'on veut dire, quand on dit que x étant *infini* du premier ordre, y l'eſt du ſecond. Cet exemple ſimple ſuffira pour faire entendre les autres. *v.* INFINIMENT PETIT.

Arithmétique des infinis, eſt le nom donné par M. Wallis à la méthode de ſommer les ſuites qui ont un nombre *infini* de termes. *v.* SUITE ou SÉRIE & GÉOMÉTRIE.

INFINIMENT PETIT, *Géom.* On appelle ainſi en géométrie les quantités qu'on regarde comme plus petites que toute grandeur aſſignable. Nous avons aſſez expliqué au mot DIFFÉRENTIEL ce que c'eſt que ces prétendues quantités, & nous avons prouvé qu'elles n'exiſtent réellement ni dans la nature, ni dans les ſuppoſitions des géometres. Il nous reſte à dire un mot des *infinimens petits* de différens ordres, & à expliquer ce qu'on doit entendre par-là. Prenons l'équation même $y = \frac{x^2}{a}$ que nous avons déja conſidérée au mot INFINI, on dit ordinairement en géométrie que quand x eſt *infiniment petit*, y eſt *infiniment petit* du ſecond ordre, c'eſt-à-dire, auſſi *infiniment petit* par rapport à x, que x l'eſt par rapport à a; l'explication de cette maniere de parler eſt la même que nous avons déja donnée au mot INFINI : elle ſignifie que plus on prendra x petit, plus le rapport de y à x ſera petit, enſorte qu'on peut toujours le rendre moindre qu'aucune quantité donnée. *v.* LIMITE, &c.

INFINITIF, adj., *Gramm.* Le mode *infinitif* eſt un des objets de la grammaire, dont la diſcuſſion a occaſionné le plus d'aſſertions contradictoires, & laiſſé ſubſiſter le plus de doutes; & cet article deviendroit immenſe, s'il falloit y examiner en détail tout ce que les grammairiens ont avancé ſur cet objet. Le plus court, & ſans doute le plus ſûr, eſt d'analyſer la nature de l'*infinitif*, comme ſi perſonne n'en avoit encore parlé : en ne poſant que des principes ſolides, on parviendra à mettre le vrai en évidence, & les objections ſont prévenues ou réſolues.

Les inflexions temporelles, qui ſont excluſivement propres au verbe, en ont été regardées par Scaliger comme la différence eſſentielle : *tempus autem non videtur eſſe affectus verbi, ſed differentia formalis, propter quam verbum ipſum verbum eſt. De Cauſ. L. L. lib. V. cap. cxxj.* Cette conſidération, très-ſolide en ſoi, l'avoit conduit à définir ainſi cette partie d'oraiſon : *verbum eſt nota rei ſub tempore*, *ibid. 110.* Scaliger touchoit preſque au but, mais il l'a manqué. Les tems ne conſtituent point la nature du verbe; autrement il faudroit dire que la langue franque, qui eſt le lien du commerce des Echelles du Levant, eſt ſans verbe, puiſque le verbe n'y reçoit aucun changement de terminaiſons; mais les tems ſuppoſent néceſſairement dans la nature du verbe une idée qui puiſſe ſervir de fondement à ces métamorphoſes, & cette idée ne peut être que celle de l'exiſtence, puiſque l'exiſtence ſucceſſive des êtres eſt la ſeule meſure du tems qui ſoit à notre portée, comme le tems devient à ſon tour la meſure de l'exiſtence ſucceſſive. *v.* VERBE.

Or cette idée de l'exiſtence ſe manifeſte à l'*infinitif* par les différences caractériſtiques des trois eſpeces générales de tems, qui ſont le préſent, le prétérit & le futur; par exemple, *amare*, aimer, en eſt le preſent; *amaviſſe*, avoir aimé, en eſt le prétérit; & *amaſſere*, devoir aimer, ſelon le témoignage & les preuves de Voſſius, *Analog. III. 17.* en eſt l'ancien futur, auquel on a ſubſtitué depuis des futurs compoſés, *amaturum eſſe*, *amaturum fuiſſe*, plus analogues aux futurs des modes perſonnels; *v.* TEMS. L'uſage, malgré ſes prétendus caprices, ne peut réſiſter à l'influence ſourde de l'analogie.

Il faut donc conclure que l'eſſence du verbe ſe trouve à l'*infinitif* comme dans les autres modes, & que l'*infinitif* eſt véritablement verbe : *verbum autem eſſe, verbi definitio clamat; ſignificat enim rem ſub tempore.* Scalig. ibid. 117. Si Sanctius

Digitized by Google

& quelques autres grammairiens ont cru que les inflexions temporelles de l'*infinitif* pouvoient s'employer indiſtinctement les unes pour les autres; ſi quelques-uns en ont conclu qu'à la rigueur il ne pouvoit pas ſe dire que l'*infinitif* eût des tems différens, ni par conſéquent qu'il fût verbe, c'eſt une erreur évidente, & qui prouve ſeulement que ceux qui y ſont tombés n'avoient pas des tems une notion exacte. Un mot ſuffit ſur ce point: ſi les inflexions temporelles de l'*infinitif* peuvent ſe prendre ſans choix les unes pour les autres, l'*infinitif* ne peut pas ſe traduire avec aſſûrance, & *dicis me legere*, par exemple, peut ſignifier indiſtinctement *vous dites que je lis*, *que j'ai lu*, ou *que je lirai*.

Il ſemble qu'une fois aſſûré que l'*infinitif* a en ſoi la nature du verbe, & qu'il eſt une partie eſſentielle de ſa conjugaiſon, on n'a plus qu'à le compter entre les modes du verbe. Il ſe trouve pourtant des grammairiens d'une grande réputation & d'un grand mérite, qui en avouant que l'*infinitif* eſt partie du verbe, ne veulent pas convenir qu'il en ſoit un mode; mais malgré les noms impoſans des Scaliger, des Sanctius, des Voſſius, & des Lancelot, j'oſerai dire que leur opinion eſt d'une inconſéquence ſurprenante dans des hommes ſi habiles; car enfin, puiſque de leur aveu même l'*infinitif* eſt verbe, il préſente apparemment la ſignification du verbe ſous un aſpect particulier, & c'eſt ſans doute pour cela qu'il a des inflexions & des uſages qui lui ſont propres, ce qui ſuffit pour conſtituer un mode dans le verbe, comme une terminaiſon différente avec une deſtination propre ſuffit pour conſtituer un cas dans le nom; mais quel eſt cet aſpect particulier qui caractériſe le mode *infinitif*?

Cette queſtion ne peut ſe réſoudre que d'après les uſages combinés des langues. L'obſervation la plus frappante qui en réſulte, c'eſt que dans aucun idiome l'*infinitif* ne reçoit ni inflexions numériques, ni inflexions perſonnelles; & cette unanimité indique ſi ſûrement le caractere différentiel de ce mode, ſa nature diſtinctive, que c'eſt de-là, ſelon Priſcien, *lib. VIII. de modis*, qu'il a tiré ſon nom: *unde & nomen accepit* INFINITIVI, *quod nec perſonas nec numeros definit*. Cette étymologie a été adoptée depuis par Voſſius, *analog. III. 1.* & elle paroît aſſez raiſonnable pour être reçue de tous les grammairiens. Mais ne nous contentons pas d'un fait qui conſtate la forme extérieure de l'*infinitif*, ce ſeroit proprement nous en tenir à l'écorce des choſes: pénétrons, s'il eſt poſſible, dans l'intérieur même.

Les inflexions numériques & les perſonnelles ont, dans les modes où elles ſont admiſes, une deſtination connue; c'eſt de mettre le verbe, ſous ces aſpects, en concordance avec le ſujet dont il énonce un jugement. Cette concordance ſuppoſe identité, entre le ſujet déterminé avec lequel s'accorde le verbe, & le ſujet vague préſenté par le verbe ſous l'idée de l'exiſtence, *v.* IDENTITÉ; & cette concordance déſigne l'application du ſens vague du verbe au ſens précis du ſujet.

Si donc l'*infinitif* ne reçoit dans aucune langue ni inflexions numériques, ni inflexions perſonnelles, c'eſt qu'il eſt dans la nature de ce mode de n'être jamais appliqué à un ſujet précis & déterminé, & de conſerver invariablement la ſignification générale & originelle du verbe. Il n'y a plus qu'à ſuivre le cours des conſéquences qui ſortent naturellement de cette vérité.

I. Le principal uſage du verbe eſt de ſervir à l'expreſſion du jugement intérieur, qui eſt la perception de l'exiſtence d'un ſujet dans notre eſprit ſous tel ou tel attribut, s'Graveſande, *Introd. à la philoſ. II. viſ.* ainſi le verbe ne peut exprimer le jugement qu'autant qu'il eſt appliqué au ſujet univerſel ou particulier, ou individuel, qui exiſte dans l'eſprit, c'eſt-à-dire, à un ſujet déterminé. Il n'y a donc que les modes perſonnels du verbe qui puiſſent conſtituer la propoſition; & le mode *infinitif*, ne pouvant par ſa

Digitized by Google

nature être appliqué à aucun ſujet déterminé, ne peut énoncer un jugement, parce que tout jugement ſuppoſe un ſujet déterminé. Les uſages des langues nous apprennent que l'*infinitif* ne fait dans la propoſition que l'office du nom. L'idée abſtraite de l'exiſtence intellectuelle ſous un attribut, eſt la ſeule idée déterminative du ſujet vague préſenté par l'*infinitif*; & cette idée abſtraite devenant la ſeule que l'eſprit y conſidere, eſt en quelque maniere l'idée d'une nature commune à tous les individus auxquels elle peut convenir. *v.* NOM.

Dans les langues modernes de l'Europe, cette eſpece de nom eſt employée comme les autres noms abſtraits, & ſert de la même maniere & aux mêmes fins. 1°. Nous l'employons comme ſujet ou grammatical, ou logique. Nous diſons, *MENTIR eſt un crime*, de même que *le menſonge eſt un crime*, ſujet logique; *FERMER les yeux aux preuves éclatantes du chriſtianiſme eſt une extravagance inconcevable*, de même que *l'aveuglement volontaire ſur les preuves*, &c. ici *fermer* n'eſt qu'un ſujet grammatical; *fermer les yeux aux preuves éclatantes du chriſtianiſme*, eſt le ſujet logique. 2°. L'*infinitif* eſt quelquefois complétement objectif d'un verbe relatif: *l'honnête homme ne ſait pas MENTIR*, comme *l'honnête homme ne connoît pas le menſonge*. 3°. Il eſt ſouvent le complément logique ou grammatical d'une prépoſition: *la honte de MENTIR*, comme *la turpitude du menſonge*; *ſujet à DÉBITER des fables*, comme *ſujet à la fievre*; *ſans DÉGUISER la vérité*, comme *ſans déguiſement*, &c.

Quoique la langue grecque ait donné des cas aux autres noms, elle n'a pourtant point aſſujetti ſes *infinitifs* à ce genre d'inflexion; mais les rapports à l'ordre analytique que les cas déſignent dans les autres noms, ſont indiqués pour l'*infinitif* par les cas de l'article neutre dont il eſt accompagné, de même que tout autre nom neutre de la même langue; ainſi les Grecs diſent au nominatif & à l'accuſatif τὸ ὑστερεῖν, le prier, comme ils diroient ἡ ὠχὴ, *precatio*, ou τὴν ὠχὴν, *precationem*, la priere; ils diſent au génitif τοῦ ὑστερεῖν, du prier, & au datif τῷ ὑστερεῖν, au prier, comme ils diroient τῆς ὠχῆς, *precationis*, de la priere, & τῇ ὠχῇ, *precationi*, à la priere. En conſéquence l'*infinitif* grec ainſi décliné eſt employé comme ſujet ou comme régime d'un verbe, ou comme complément d'une prépoſition; & les exemples en ſont ſi fréquens dans les bons auteurs, que le *manuel des grammairiens*, *Traité de la ſynt. gr. ch. j. regl. 4.* donne cette pratique comme un uſage élégant.

La différence qu'il y a donc à cet égard entre la langue grecque & la nôtre, c'eſt que d'une part l'*infinitif* eſt ſouvent accompagné de l'article, & que de l'autre il n'eſt que bien rarement employé avec l'article. Cette différence tient à celle des procédés des deux langues en ce qui concerne les noms.

Nous ne faiſons uſage de l'article que pour déterminer l'étendue de la ſignification d'un nom appellatif, ſoit au ſens ſpécifique, ſoit au ſens individuel; ainſi quand nous diſons *les hommes ſont mortels*, le nom appellatif *homme* eſt déterminé au ſens ſpécifique; & quand nous diſons *le roi eſt juſte*, le nom appellatif *roi* eſt déterminé au ſens individuel. Jamais nous n'employons l'article avant les noms propres, parce que le ſens en eſt de ſoi-même individuel; peut-être eſt-ce par une raiſon contraire que nous ne l'employons pas avant les *infinitifs*, préciſément parce que le ſens en eſt toujours ſpécifique: *MENTIR eſt un crime*, c'eſt-à-dire, *tous ceux qui mentent commettent un crime*, ou *tout menſonge eſt un crime*.

Les Grecs, au contraire, qui emploient ſouvent l'article par emphaſe, même avant les noms propres, voyez *la méth. gr. de P. R. liv. VIII. ch. jv.* ſont dans le cas d'en uſer de même avant les *infinitifs*. D'ailleurs l'inverſion autoriſée dans cette langue, à cauſe des cas qui y ſont admis, exige quelquefois que les rapports de l'*infinif* à l'ordre analytique y ſoient caractériſés d'une maniere non équivoque: les cas de l'article attaché à

Digitized by Google

l'*infinitif* ſont alors les ſeuls ſignes que l'on puiſſe employer pour cette déſignation. Nous, au contraire, qui ſuivons l'ordre analytique, ou qui ne nous en écartons pas de maniere à le perdre de vue, le ſecours des inflexions nous eſt inutile, & l'article au ſurplus n'y ſuppléeroit pas, quoi qu'en diſent la plupart des grammairiens : nous ne marquons l'ordre analytique que par le rang des mots; & les rapports analytiques, que par les prépoſitions.

La langue latine, qui en admettant auſſi l'inverſion, n'avoit pas le ſecours d'un article déclinable pour marquer les relations de l'*infinitif* à l'ordre analytique, avoit pris le parti d'aſſujettir ce verbe-nom aux mêmes métamorphoſes que les autres noms, & de lui donner des cas. Il eſt prouvé, article GÉRONDIF que les gérondifs ſont de véritables cas de l'*infinitif*; &, article SUPIN qu'il en eſt de même des ſupins : & les anciens grammairiens déſignoient indiſtinctement ces deux ſortes d'inflexions verbales par les noms de *gerundia*, *participalia* & *ſupina*; Priſcian. *lib. VIII. de modis*. Ce qui prouve que les unes comme les autres tenoient la place de l'*infinitif* ordinaire, & qu'elles en étoient de véritables cas.

L'*infinitif* proprement dit ſe trouve néanmoins dans les auteurs, employé lui-même pour différens cas. Au nominatif : *virtus eſt vitium FUGERE*, Hor. c'eſt-à-dire, *FUGERE vitium* ou *fuga vitii eſt virtus*. Au génitif : *tempus eſt jam hinc ABIRE me*, pour *meæ hinc abitionis*, Cic. *Tuſcul. I.* A l'accuſatif : *non tanti emo POENITERE*, Plaut. pour *pœnitentiam*; c'eſt le complément d'*emo* : *introiit VIDERE*, Ter. pour *ad VIDERE*, de même que Lucrece dit *ad SEDARE ſitim fluvii fonteſque vocabant*; c'eſt donc le complément d'une prépoſition. A l'ablatif : *audito regem in Siciliam TENDERE*, Saluſt. *Jugurth.* où il eſt évident qu'*audito* eſt en rapport & en concordance avec *tendere* qui tient lieu par conſéquent d'un ablatif. On pourroit prouver chacun de ces cas par une infinité d'exemples : Sanctius en a recueilli un grand nombre que l'on peut conſulter, *Minerv. III. vj.* Je me contenterai d'en ajoûter un plus frappant tiré de Ciceron; *ad Attic. XIII. 21. Quam turbis eſt aſſentatio, cùm VIVERE ipſum turpe ſit nobis!* Il eſt clair qu'il en eſt ici de *vivere* comme d'*aſſentatio*; l'un eſt ſujet dans le premier membre; l'autre eſt ſujet dans le ſecond; l'un eſt féminin, l'autre eſt neutre; tous deux ſont noms.

II. Une autre conſéquence importante de l'indéclinabilité de l'*infinitif*, c'eſt qu'il eſt faux que dans l'ordre analytique il ait un ſujet, que l'uſage de la langue latine met à l'accuſatif. C'eſt pourtant la doctrine commune des grammairiens les plus célebres & les plus philoſophes; & M. du Marſais l'a enſeignée, d'après la *méthode latine* de P. R. *v.* ACCUSATIF & CONSTRUCTION. C'eſt que ces grands hommes n'avoient pas encore pris, de la nature du verbe & de ſes modes, des notions ſaines : & M. du Marſais en parloit comme le vulgaire, il n'avoit pas encore porté ſur ces objets le flambeau de la métaphyſique, qui lui avoit fait voir tant d'autres vérités fondamentales ignorées des plus habiles qui l'avoient précédé dans cette carriere.

Puiſque dans aucune langue l'*infinitif* ne reçoit aucune des terminaiſons relatives à un ſujet, il ſemble que ce ſoit une conſéquence qui n'auroit pas dû échapper aux grammairiens, que l'*infinitif* ne doit point ſe rapporter à un ſujet. Ce principe ſe confirme par une nouvelle obſervation; c'eſt que l'*infinitif* eſt un véritable nom, qui eſt du genre neutre en grec & en latin, qui dans toutes les langues eſt employé comme ſujet d'un verbe, ou comme complément, ſoit d'un verbe, ſoit d'une prépoſition, avec lequel enfin l'adjectif ſe met en concordance dans les langues où les adjectifs ont des inflexions relatives au ſujet; tout cela vient d'être prouvé; or eſt-il raiſonnable de dire qu'un nom ait un ſujet? C'eſt une choſe inouie en gram-

Digitized by Google

maire, & contraire à la plus ſaine logique.

Il n'eſt pas moins contraire à l'analogie de la langue latine, de dire que le ſujet d'un verbe doit ſe mettre à l'accuſatif: la ſyntaxe latine exige que le ſujet d'un verbe perſonnel ſoit au nominatif; pourquoi n'aſſigneroit-on pas le même cas au ſujet d'un mode impersonnel, ſi on le croit applicable à un ſujet? Deux principes ſi oppoſés n'auront qu'à concourir, & il en réſultera infailliblement quelque contradiction. Eſſayons de vérifier cette conjecture.

Le ſens formé par un nom avec un *infinitif* eſt, dit-on, quelquefois le ſujet d'une propoſition logique; & en voici un exemple: *magna ars eſt non APPARERE ARTEM*, ce que l'on prétend rendre en cette maniere: *ARTEM non APPARERE eſt magna ars*, l'art ne point paroître eſt un grand art. Mais ſi *artem non apparere* eſt le ſujet total ou logique de *eſt magna ars*; il s'enſuit qu'*artem*, ſujet immédiat de *non apparere*, eſt le ſujet grammatical de *eſt magna ars*: c'eſt ainſi que ſi l'on diſoit *ars non apparens eſt magna ars*, le ſujet logique de *eſt magna ars* ſeroit *ars non apparens*, & cet *ars*, ſujet immédiat de *non apparens*, ſeroit le ſujet grammatical de *eſt magna ars*. Mais ſi l'on peut regarder *artem* comme ſujet grammatical de *eſt magna ars*, il ne faut plus regarder *artem eſt magna* comme une expreſſion vicieuſe, quelque éloignée qu'elle ſoit & de l'analogie & du principe invariable de la concordance fondée ſur l'identité. Ceci prouve d'une maniere bien palpable, que c'eſt introduire dans le ſyſtême de la langue latine deux principes incompatibles & deſtructifs l'un de l'autre, que de ſoutenir que le ſujet de l'*infinitif* ſe met à l'accuſatif, & le ſujet d'un mode perſonnel au nominatif.

Mais ce n'eſt pas aſſez d'avoir montré l'inconſéquence & la fauſſeté de la doctrine commune ſur l'accuſatif, prétendu ſujet de l'*infinitif*: il faut y en ſubſtituer une autre, qui ſoit conforme aux principes immuables de la grammaire générale, & qui ne contrediſe point l'analogie de la langue latine.

L'accuſatif a deux principaux uſages également avoués par cette analogie, quoique fondés diverſement. Le premier, eſt de caractériſer le complément d'un verbe actif relatif, dont le ſens, indéfini par ſoi-même, exige l'expreſſion du terme auquel il a rapport: *amo*, j'aime, eh quoi? car l'amour eſt une paſſion relative à quelque objet; *amo Ciceronem*, j'aime Ciceron. Le ſecond uſage de l'accuſatif eſt de caractériſer le complément de certaines propoſitions; *per mentem*, par l'eſprit, *contrà opinionem*, contre l'opinion, &c. C'eſt donc néceſſairement à l'une de ces deux fonctions qu'il faut ramener cet accuſatif que l'on a pris fauſſement pour ſujet de l'*infinitif*, puiſqu'on vient de prouver la fauſſeté de cette opinion: & il me ſemble que l'analyſe la mieux entendue peut en faire aiſément le complément d'une prépoſition ſouſentendue, ſoit que la phraſe qui comprend l'*infinitif* & l'accuſatif tienne lieu de ſujet dans la propoſition totale, ſoit qu'elle y ſerve de complément.

Reprenons la propoſition *magna ars eſt non apparere artem*. Selon la maxime que je viens de propoſer, en voici la conſtruction analytique: *circà artem, non apparere eſt ars magna*, en fait d'art, ne point paroître eſt le grand art: l'accuſatif *artem* rentre par-là dans l'analogie de la langue; & la phraſe, *circà artem*, eſt un ſupplément circonſtanciel très-conforme aux vues de l'analyſe logique de la propoſition en général, & en particulier de celle dont il s'agit.

Ciceron, dans ſa ſeptieme lettre à Brutus, lui dit: *mihi ſemper placuit non rege ſolum, ſed regno liberari rempublicam*; c'eſt-à-dire, conformément à mon principe, *circà rempublicam, liberari non ſolum à rege, ſed à regno placuit ſemper mihi*, à l'égard de la république, être délivré non-ſeulement du roi, mais encore de la royauté, m'a toujours plû, a toujours été de mon goût.

Homines eſſe amicos Dei quanta eſt digni-

Digitized by Google

tas! D. Greg. magn. *Ergò homines, eſſe amicos Dei eſt dignitas quanta!* A l'égard des hommes, être amis de Dieu eſt un honneur combien grand! C'eſt encore la même méthode; mais je ſupplée la prépoſition *ergà* pour indiquer qu'il n'y a pas néceſſité de s'en tenir toujours à la même; c'eſt le goût ou le beſoin qui doit en décider. Mais remarquez que l'*infinitif eſſe* eſt le ſujet grammatical de *eſt dignitas quanta*; & le ſujet logique, c'eſt *eſſe amicos Dei*. *Amicos* s'accorde avec *homines*, parce qu'il s'y rapporte par attribution, ou, ſi l'on veut, par attraction. C'eſt par la même raiſon que Martial a dit, *nobis non licet eſſe tam diſertis*, quoique la conſtruction ſoit *eſſe tam diſertis non licet nobis*: c'eſt que la vue de l'eſprit ſe porte ſur toute la propoſition, dès qu'on en entame le premier mot; & par-là même il y a une raiſon ſuffiſante d'attraction pour mettre *diſertis* en concordance avec *nobis*, qui au fond eſt le vrai ſujet de la qualification exprimée par *diſertis*.

Cupio me eſſe clementem, Cic. I. Catil. c'eſt-à-dire, *cupio ergà me eſſe clementem*. Le complément objectif de *cupio*, c'eſt *eſſe*; le complément objectif logique, c'eſt *ergà me eſſe clementem*, l'exiſtence pour moi ſous l'attribut de la clemence; c'eſt-là l'objet de *cupio*.

En un mot, il n'y a point de cas où l'on ne puiſſe, au moyen de l'ellipſe, ramener la phraſe à l'ordre analytique le plus ſimple, pourvu que l'on ne perde jamais de vue la véritable deſtination de chaque cas, ni l'analogie réelle de la langue. On me demandera peut-être s'il eſt bien conforme à cette analogie d'imaginer une prépoſition avant l'accuſatif, qui accompagne l'*infinitif*. Je réponds, 1°. ce que j'ai déja dit, qu'il faut bien regarder cet accuſatif, ou comme complément de la prépoſition, ou comme complément d'un verbe actif relatif, puiſqu'il eſt contraire à la nature de l'*infinitif* de l'avoir pour ſujet: 2°. que le parti le plus raiſonnable eſt de ſuppléer la prépoſition, parce que c'eſt le moyen le plus univerſel, & le ſeul qui puiſſe rendre raiſon de la phraſe, quand l'énonciation qui comprend l'*infinitif* & l'accuſatif eſt ſujet de la propoſition: 3°. enfin que le moyen eſt ſi raiſonnable qu'on pourroit même en faire uſage avant des verbes du mode ſubjonctif: ſuppoſons qu'il s'agiſſe, par exemple, de dire en latin, *ſerez-vous ſatisfait, ſi à l'arrivée de votre pere, non content de l'empêcher d'entrer, je le force même à fuir*; ſeroit-ce mal parler que de dire, *ſatin' habes, ſi advenientem patrem faciam tuum non modò ne introeat, verùm ut fugiat?* J'entends la réponſe des faiſeurs de rudimens & des fabricateurs de méthodes: cette locution eſt vicieuſe, ſelon eux, parce que *patrem tuum advenientem* à l'accuſatif ne peut pas être le ſujet, ou, pour parler leur langage, le nominatif des verbes *introeat* & *fugiat*, comme il doit l'être; & que ſi on alloit le prendre pour régime de *faciam*, cela opéreroit un contre ſens. Raiſonnement admirable, mais dont toute la ſolidité va s'évanouir par un mot: c'eſt Plaute qui parle ainſi, *Moſtell.* Voulez-vous ſavoir comme il l'entend? le voici: *ſatin' habes, ſi* ergà *advenientem patrem tuum* ſic *faciam* ut *non modo ne introeat, verum ut fugiat*; & il en eſt de *faciam ergà patrem ſic ut*, &c. comme de *agere cum patre, ſic ut*: or ce dernier tour eſt d'uſage, & on lit dans Nepos, *Cimon. 1. egit cum Cimone ut eam ſibi uxorem daret.*

Il réſulte donc de tout ce qui précede, que l'*infinitif* eſt un mode du verbe qui exprime l'exiſtence ſous un attribut d'une maniere abſtraite, comme l'idée d'une nature commune à tous les individus auxquels elle peut convenir; d'où il ſuit que l'*infinitif* eſt tout-à-la-fois verbe & nom: & ceci eſt encore un paradoxe.

On convient aſſez communément que l'*infinitif* fait quelquefois l'office du nom, qu'il eſt nom ſi l'on veut, mais ſans être verbe; & l'on penſe qu'en d'autres occurrences il eſt verbe ſans être nom. On cite ce vers de Perſe, *ſat. I. 25. Scire tuum nihil eſt niſi te ſcire hoc ſciat alter*,

Digitized by Google

où l'on prétend que le premier *ſcire* eſt nom ſans être verbe, parce qu'il eſt accompagné de l'adjectif *tuum*, & que le ſecond *ſcire* eſt verbe ſans être nom, parce qu'il eſt précédé de l'accuſatif *te*, qui en eſt, dit-on, le ſujet. Mais il n'y a que le préjugé qui fonde cette diſtinction. Soyez conſéquent, & vous verrez que c'eſt comme le poëte avoit dit, *niſi hoc ſcire tuum ſciat alter*, ou comme le dit le P. Jouvency dans ſon interprétation, *niſi ab aliis cognoſcatur*; enſorte que la nature de l'*infinitif*, telle qu'elle réſulte des obſervations précédentes, indique qu'il faut recourir à l'ellipſe pour rendre raiſon de l'accuſatif *te*, & qu'il faut dire, par exemple, *niſi alter ſciat hoc ſcire pertinens ad te*, ce qui eſt la même choſe que *hoc ſcire tuum*.

N'admettez ſur chaque objet qu'un principe: évitez les exceptions que vous ne pouvez juſtifier par les principes néceſſairement reçus; ramenez tout à l'ordre analytique par une ſeule analogie: vous voilà ſur la bonne voie, la ſeule voie qui convienne à la raiſon, dont la parole eſt le miniſtre & l'image.

INFIRMER, v. act., *Juriſprud.*, ſignifie *caſſer*, *annuller* une ſentence ou un contrat ou un teſtament.

Ce terme eſt ſur-tout uſité pour les ſentences qui ſont corrigées par le juge d'appel. Le juge qui *infirme*, ſi c'eſt un juge inférieur, dit qu'il a été mal jugé par la ſentence, bien appellé; émendant, il ordonne ce qui lui paroît convenable. Lorſque c'eſt une cour ſouveraine qui *infirme* la ſentence, elle met l'appellation & ſentence dont a été appellé au néant, émendant: & néanmoins dans les matieres de criminel, les cours prononcent ſur l'appel par bien ou mal jugé, & non par l'appellation au néant, ou l'appellation & ſentence au néant.

INFIRMERIE, ſ. f., *Architect.*, c'eſt dans les communautés un lieu, un appartement, un bâtiment particulier deſtiné pour les malades.

INFIRMERIE, *Jardin.*, eſt un lieu deſtiné aux arbres en caiſſes qui ſont languiſſans, ainſi que ceux qui ſont nouvellement plantés, & aux fleurs empotées du jour; ce n'eſt autre choſe qu'un abri qu'on leur choiſit à l'ombre, comme une allée ou un bois, où ils ſoient préſervés des vents & du gros ſoleil.

INFIRMIER, ſ. m., *Medec. Chirurg.*, eſt un employé ſubalterne dans les hôpitaux, prépoſé à la garde & au ſoulagement des malades; il eſt dans les hôpitaux & maiſons de charité ce que parmi le peuple on nomme trivialement *garde-malade*. Cet emploi eſt auſſi important pour l'humanité, que l'exercice en eſt bas & répugnant; tous ſujets n'y ſont pas également propres, & les adminiſtrateurs des hôpitaux doivent, autant par zele que par motif de charité, ſe rendre difficiles ſur le choix de ceux qui s'y deſtinent, puiſque de leurs ſoins dépend ſouvent la vie des malades: un *infirmier* doit être patient, modéré, compatiſſant; il doit conſoler les malades, prévenir leurs beſoins & ſupporter leurs impatiences.

Les devoirs domeſtiques des *infirmiers* ſont, d'allumer le matin les feux dans les ſalles & de les entretenir pendant le jour; de porter & diſtribuer les portions de vivres, la tiſanne & les bouillons aux malades; d'accompagner les medecins & chirurgiens pendant les panſemens; d'enlever après, les bandes, compreſſes & autres faletés; de balayer les ſalles & d'entretenir la propreté dans l'hôpital, parmi les malades, dans les choſes qu'ils leur diſtribuent & ſur leurs propres perſonnes; de vuider les pots-de-chambre & chaiſes-percées, de ſécher & changer le linge des malades; d'empêcher le bruit, les querelles & tout ce qui pourroit troubler leur repos; d'avertir l'aumônier de ceux qu'ils apperçoivent en danger; de tranſporter les morts & de les enſevelir; d'allumer les lampes le ſoir, de viſiter les malades pendant la nuit; enfin de veiller continuellement ſur eux, de leur donner tous les ſecours que leur état exige, & de les traiter avec douceur & charité. Voilà en général leurs obligations à

les

Digitized by Google

les officiers des hôpitaux doivent donner leur attention à ce qu'ils les rempliſſent exactement, & les punir s'ils s'en écartent.

INFIRMITÉ, ſ. f., *Medecine*, ou plutôt *Gram.*, par la force du mot ſignifie *foibleſſe*, & par l'uſage *dérangement habituel* d'une fonction particuliere, & qui n'importe pas eſſentiellement à l'économie générale de la vie & de la ſanté. La priſon abſolue, la diminution conſidérable, ou la dépravation de l'action des organes des ſens, de la génération, du mouvement volontaire, lorſque ces vices ſont conſtans, ſont des *infirmités*; ſoit qu'elles dépendent de quelque léſion particuliere dans des ſujets, très-bien conſtitués d'ailleurs; telle peut être la *ſurdité*, la *cécité*, la *claudication*, l'*impuiſſance*, &c. dans un ſujet jeune & vigoureux; ſoit qu'elles dépendent d'une cauſe plus générale, telles ſont les *infirmités* de la vieilleſſe. Au reſte c'eſt un vice ſenſible dans la fonction immédiate & prochaine des organes, qui s'appelle *infirmité*; car on ne donne pas ce nom aux vices ſecondaires ou cachés. Par exemple la difficulté de mâcher faute de dents eſt une *infirmité* en ſoi, & indépendamment de la digeſtion pénible, qui peut être une ſuite de la maſtication imparfaite. La ſtérilité chez une femme bien conſtituée ſenſiblement, ne s'appelle pas *infirmité*; & on donne ce nom à l'imperforation, ou à la chûte de matrice qui cauſe la ſtérilité, mais ſans égard à cet effet éloigné.

INFLAMMABILITÉ, ſ. f., *Chymie*, dans le ſens le plus précis, c'eſt la propriété d'un corps capable d'être enflammé, ou de bruler avec flamme. Mais l'uſage a étendu cette dénomination à la propriété générale de bruler, ſoit avec flamme, ſoit ſans flamme. Dans ce dernier ſens qui eſt le plus ordinaire *inflammabilité* eſt ſynonyme de *combuſtibilité*. *v.* PHLOGISTIQUE.

INFLAMMABLE, *Chymie*, corps doué de l'inflammabilité.

INFLAMMABLE, *principe*, *Chymie*, c'eſt un des noms les plus uſités du feu combiné, ou phlogiſtique. *v.* PHLOGISTIQUE.

INFLAMMABLES, *ſubſtances*, *Hiſt. Nat. Minéralogies.* Les naturaliſtes nomment ainſi les ſubſtances du regne minéral, qui ont la propriété de s'enflammer & de brûler. Elles ſe trouvent dans l'intérieur de la terre, & quelquefois à la ſurface; on les déſigne quelquefois ſous le nom de *ſoufres*, mais cette dénomination eſt impropre, attendu que le ſoufre eſt lui-même une des *ſubſtances inflammables*, que l'on rencontre dans le ſein de la terre. On compte dans ce nombre les bitumes, le naphte, le pétréole, la poix minérale, l'aſphalte, le charbon foſſile, le jais, le ſuccin, l'ambre, le ſoufre. Voyez ces différens articles.

INFLAMMATION, (R), ſ. f., *Chym.*, eſt l'état d'un corps qui brule avec flamme, *v.* FLAMME.

Inflammation des huiles par l'acide nitreux. L'*inflammation* vive & brillante qu'occaſionne le mêlange de l'acide nitreux très-concentré, avec la plupart des huiles, eſt un de ces phénomenes ſurprenans qui excitent l'admiration des gens mêmes les moins inſtruits, & les moins diſpoſés à s'occuper de la phyſique & de la chymie: à plus forte raiſon les chymiſtes ont-ils dû faire attention à cet effet ſingulier, dès qu'ils s'en ſont apperçus. Glauber, Borrichius, de Tournefort, Homberg, Rouviere, Dippel, Hoffmann, Geoffroi & M. Rouelle, ſont ceux qui ont le plus travaillé ſur cette matiere. Ces chymiſtes ont trouvé ſucceſſivement le moyen d'enflammer différentes huiles, & ont publié leurs procédés dans leurs écrits.

Borrichius, chymiſte Danois, avoit avancé dans les *Actes* de Coppenhague dès l'année 1671, qu'on pouvoit enflammer l'huile de térébenthine en la mêlant avec de l'acide nitreux; mais comme on ne connoiſſoit guere dans ce tems, cet acide très-concentré, la plupart des chymiſtes qui ont voulu répéter l'expérience de Borrichius, n'ont point réuſſi. De Tournefort, vers l'année 1700, réuſſit à

Digitized by Google

enflammer l'huile de ſaſſafras ; Homberg, en 1701, dit dans les *Mémoires de l'académie* de Paris, avoir enflammé l'huile de térébenthine avec l'acide nitreux, mais il demande celle qui eſt épaiſſe. Rouviere enflamma avec ce même acide en 1706, l'huile empyreumatique de gayac, & ſon expérience fit beaucoup de bruit, parce qu'elle réuſſiſſoit plus facilement que les autres, que cette *inflammation* eſt très-éclatante, & qu'elle a quelque choſe de plus frappant, en ce qu'il s'éleve du ſein des flammes un corps noir, rare & ſpongieux, d'une hauteur conſidérable, lequel n'eſt, comme on le verra, que la partie la plus épaiſſe de l'huile rarefiée & brulée pendant l'*inflammation*.

On a été aſſez long-tems à s'en tenir à cette *inflammation* de l'huile de gayac qu'on donnoit en ſpectacle aux étudians & aux amateurs dans les cours de chymie & de phyſique ; juſqu'à ce qu'Hoffmann, chymiſte Allemand, & Geoffroi, chymiſte François, ayant fait un grand nombre d'expériences ſur cette matiere, découvrirent en même tems que l'acide nitreux fumant, aidé du mélange de l'acide vitriolique concentré, réuſſiſſoit infiniment mieux pour l'*inflammation* des huiles, & ſingulierement de celle de térébenthine, qu'on avoit preſque abandonnée. M. Rouelle reprit enſuite ce travail, & publia en 1747 un *Mémoire* rempli de beaucoup d'expériences, dont il réſulte qu'on peut enflammer par l'acide nitreux toutes les huiles eſſentielles, y compris celle de térébenthine, & même celles des huiles douces tirées par expreſſion qui ſont ſuſceptibles de s'épaiſſir & de ſe deſſecher le plus promptement ; telles que celles de noix, de lin, & de chenevis, pourvu que l'acide ſoit ſuffiſamment concentré. Enfin, le même chymiſte a découvert qu'on peut auſſi enflammer, même celles des huiles douces qui ſont le moins diſpoſées à ſe deſſécher, c'eſt-à-dire, les huiles graſſes ; mais il faut pour y réuſſir, employer le moyen indiqué par Hoffmann & Geoffroi, c'eſt-à-dire, le mélange de l'acide vitriolique concentré : ce qui généraliſe entierement le problème, puiſque ces dernieres étant les moins inflammables de toutes les huiles, il y a lieu de croire qu'il n'y en a aucune qu'on ne puiſſe enflammer par le mélange de ces acides.

M. Rouelle a remarqué auſſi dans le *mémoire* qu'on vient de citer, qu'on réuſſiſſoit plus ſurement à produire la flamme dans toutes ces expériences, lorſqu'on verſoit l'acide nitreux à pluſieurs repriſes, en l'appliquant toujours ſur la partie de l'huile, que les premieres portions d'acide ont épaiſſie, chauffée & deſſechée. L'*inflammation* des huiles par les acides eſt donc, au moyen de ces découvertes, une expérience préſentement facile en chymie : voici ce qu'il faut obſerver pour enflammer chaque eſpece d'huile.

Toutes les huiles eſſentielles, & même celles des huiles douces qui ſont ſiccatives, peuvent s'enflammer par l'acide nitreux ſeul, pourvu que le vaiſſeau dans lequel ſe doit faire l'*inflammation*, ſoit d'une grandeur & d'une forme convenables, que l'acide nitreux ſoit ſuffiſamment concentré, & qu'on emploie une quantité ſuffiſante d'acide & d'huile. Le vaiſſeau doit être ſuffiſamment évaſé, tel qu'une petite terrine ou une capſule. L'acide nitreux doit être, pour plus grande certitude de réuſſite, concentré au point qu'une fiole qui eſt remplie juſte par une once d'eau pure, ne puiſſe être remplie que par une once quatre gros & deux ſcrupules de cet acide : c'eſt le plus fort dont M. Rouelle ſe ſoit ſervi. Enfin on doit employer une once de cet acide, & autant de l'huile qu'on veut enflammer, quoi qu'on puiſſe réuſſir avec de moindres quantités, mais moins ſûrement. On met l'huile dans le vaſe deſtiné à l'*inflammation* : on aſſujettit au bout d'un bâton le petit vaſe qui contient l'acide nitreux, afin de n'être point expoſé aux éclabouſſures du mélange dont une partie eſt lancée hors du vaſe, quelquefois même aſſez loin. On verſe d'un ſeul jet la moitié ou les deux tiers de cet acide : il s'excite auſſi-tôt un bouillon-

Digitized by Google

nement considérable à cause de la réaction des deux liqueurs: l'huile se noircit, s'épaissit & quelquefois s'enflamme; si elle n'est point enflammée dans l'espace de quatre ou cinq secondes, on verse de l'acide nitreux sur la partie qui paroit la plus épaisse & la plus seche, & alors le mêlange ne manque presque jamais de s'enflammer.

A l'égard des huiles d'amandes, d'olives, de navette, & autres huiles grasses, on n'a pu jusqu'à présent les enflammer avec l'acide nitreux seul; mais on y parvient, ainsi que M. Rouelle l'a pratiqué, en melant d'abord ces huiles à parties égales avec les acides vitrioliques & nitreux concentrés, l'ébullition est moins prompte & moins forte, que dans les mêlanges précédens; mais lorsqu'elle est dans la plus grande force, on applique de même sur l'endroit qui paroit le plus épais, une nouvelle portion d'acide nitreux pur qu'on doit avoir tout prêt pour cela: alors le mêlange s'enflamme ordinairement, mais l'*inflammation* est est toujours moins forte & moins vive qu'avec toutes les autres especes d'huile.

Quoique ces phénomenes soient surprenans, la théorie en est simple: toutes les huiles contiennent du phlogistique, comme une de leurs parties constituantes: l'acide nitreux en contient aussi: de-là la grande action que ces deux sortes de substances ont réciproquement l'une sur l'autre. La chaleur qui résulte de leur réaction, est telle qu'elle est portée jusqu'à l'ignition, & dès-lors l'huile & même l'acide nitreux étant inflammables, il en doit résulter une *inflammation*. Il paroit certain, ainsi que l'a observé M. Rouelle, que la réaction devient plus forte, & l'*inflammation* plus certaine, quand l'acide nitreux est appliqué sur la partie de l'huile qui a déja été épaissie & desséchée soit par l'acide nitreux seul, soit par ce même acide uni à l'acide vitriolique. Mais doit-on regarder cette portion d'huile épaissie & déphlegmée comme une matiere purement charbonneuse? & l'action qu'a sur elle l'acide nitreux libre, doit-elle être comparée à celle du nitre qui détonne avec de vrais charbons? C'est ce qu'il sera difficile de se persuader, si l'on considere que l'acide nitreux qui n'est retenu par aucune base, quelque concentré qu'il soit d'ailleurs, n'a nulle action sur aucune espece de charbon, même échauffé à tel degré qu'on voudra: *v.* DÉTONNATION DU NITRE.

A l'égard de l'effet que produit le mêlange de l'acide vitriolique dans l'*inflammation* des huiles, voici ce qui paroit le plus vraisemblable à ce sujet. Il est très-certain que cet acide favorise beaucoup ces *inflammations*, puisque d'une part il fait réussir plus sûrement & à moindres doses celles qui à la rigueur peuvent se faire par l'acide nitreux seul, & que d'une autre part, on n'a pu jusqu'à présent enflammer certaines huiles sans son secours: il ne paroit pas moins vrai d'un autre côté que, quoique cet acide ait une très-puissante action sur les huiles, cependant il n'en peut enflammer aucune, tant qu'il est seul. M. Rouelle, considérant que l'acide vitriolique étant essentiellement plus fort, & ayant singulierement plus d'affinité avec l'eau que l'acide nitreux, croit que c'est en déphlegmant ce dernier, qu'il le rend plus propre à enflammer les huiles. Il y a en effet tout lieu de croire qu'il contribue de cette maniere à faciliter ces fortes d'*inflammations*, mais l'acide vitriolique n'a-t-il pas autant d'affinité avec l'eau contenue dans les huiles elles-mêmes, qu'avec celle que contient l'acide nitreux? & n'est-il pas vraisemblable par conséquent, que c'est autant en les déphlegmant elles-mêmes, qu'en déphlegmant l'acide nitreux, qu'il contribue si efficacement à leur *inflammation*?

INFLAMMATION, (R), *Physiologie.* Dans l'*inflammation* qui arrive au corps animal, il faut que le sang se porte avec plus de viteſſe dans la partie enflammée: il faut que cette partie en reçoive une plus grande partie dans un tems donné, & que le retour de ce sang ne se fasse pas avec la même facilité par les veines.

Digitized by Google

Il ne suffit pas pour faire naître une *inflammation*, que l'artere soit obstruée. M. de Sauvages a fort bien remarqué, que dans le corps humain, où chaque artere a plusieurs branches, l'obstruction ne feroit d'autre effet, que de détourner le sang de la branche obstruée, & de le dériver dans la branche libre la plus à portée. J'ai bien des fois lié une artere dans l'animal vivant, j'ai suivi le microscope à la main les changemens de la circulation, qui naissoient de cette ligature; j'ai vu le sang abandonner la branche liée, & enfiler une branche voisine. Il est vrai aussi, & c'est ce qui a échappé à M. de Sauvages, si cette artere n'avoit pas de branche à portée, qu'alors la ligature feroit un effet très-différent; l'artere liée s'étendroit, se dilateroit, s'allongeroit à chaque pulsation du cœur, & il en naîtroit en gros les symptomes de l'*inflammation*.

Pour produire l'*inflammation* il ne suffit pas, que le sang s'accumule dans les vaisseaux d'une partie, il faut que ce soit avec une certaine supériorité de viteſſe & un effort particulier, sans laquelle ce ne seroit qu'une obstruction. Cette viteſſe additionnelle a sa source dans la partie enflammée même; car dans les *inflammations* légeres d'un doigt ou de quelque partie de la peau, le pouls n'est pas accéléré & le cœur n'est pas affecté; & cependant la chaleur, la rougeur, la pulsation même de la partie enflammée démontrent que le sang s'y porte avec une vélocité nouvelle.

Il est difficile cependant de découvrir ce qui peut être dans la partie même la cause de cette célérité additionnelle. C'est souvent un simple stimulus, une épine dans l'exemple de Helmont, une douleur quelconque, la bleſſure d'une partie nerveuſe, une friction trop forte. Je ne hazarderai point de conjecture, ſur la maniere dont l'ébranlement des nerfs attire le ſang; car ce n'eſt pas uniquement la douleur, la volupté fait le même effet ſur la circulation.

L'érection me paroît un exemple naturel de l'*inflammation*. La friction des nerfs du gland attire à la partie, dans laquelle réſident les nerfs ébranlés, une affluence de ſang extraordinaire, cette partie en reçoit de la chaleur, de la rougeur, une augmentation de volume. Une irritation même douloureuſe cauſée par le poiſon acre d'une femme impure, ou par le poiſon des cantharides, cauſe le même effet que la volupté.

Ce ne ſauroit être l'oſcillation des petits vaiſſeaux; car dans l'exemple de l'érection l'accélération du ſang ſe fait dans les grandes arteres des corps caverneux, longtems avant qu'on s'en apperçoive dans le gland, qui cependant eſt le ſiege de l'irritation nerveuſe; le gland ne ſe remplit de ſang que le dernier, & après le corps de la verge. D'ailleurs ces petits vaiſſeaux en oſcillant n'attireroient pas le ſang du tronc de l'artere commune: leur compreſſion réſiſteroit à ce ſang, & diminueroit la facilité, qu'il trouve à les remplir. Elle feroit préciſément le même effet, que fait le pouls; elle réſiſteroit alternativement au mouvement imprimé au ſang par le cœur, elle en abſorberoit la preſſion latérale, & elle la rendroit dans l'autre inſtant par ſa compreſſion.

Mais cette oſcillation eſt très-mal conſtatée. Le microſcope appliqué aux petits vaiſſeaux des animaux vivans n'y voit jamais de contraction ni de dilatation; leurs bleſſures ne retirent pas leurs levres, & les poiſons les plus acres n'y produiſent point de rétréciſſement.

Si l'on veut donner le nom d'oſcillation au pouls des petits vaiſſeaux plus ſenſible ſans doute dans l'*inflammation*, on riſquera de confondre une action attribuée aux vaiſſeaux avec une force augmentée dans l'impulſion du ſang.

Sans diſputer davantage ſur des probabilités, nous continuerons de ſuivre, les phénomenes de l'*inflammation*. Pour la faire naître, il faut néceſſairement que le retour du ſang par les veines ſoit devenu plus difficile. Quelle que ſût la nouvelle viteſſe imprimée au ſang arteriel dans la partie enflammée, elle n'auroit aucune ſuite, ſi ce ſang pouvoit re-

Digitized by Google

venir au cœur par les veines avec la même viteſſe; ce ſeroit une fievre, & non pas une *inflammation*. Dans l'exemple analogue de l'érection, le ſang arteriel ſe précipiteroit en vain dans les arteres de l'organe de la génération, ſi ſon retour n'étoit arrêté dans les veines.

Le ſang ſe portant avec plus de viteſſe dans les arteres de la partie enflammée & ne retournant pas avec la même viteſſe au cœur, il s'accumule dans cette partie, elle rougit, ſe gonfle & s'échauffe. Cette accumulation ſe fait principalement dans les petites arteres mêmes; on la voit à l'œil dans les vaiſſeaux arteriels de la conjonctive. Boerhaave l'y contemploit le microſcope à la main. Des petites branches, imperceptibles dans l'état naturel, deviennent viſibles alors & rouges par l'accumulation des globules de cette couleur.

Ce phénomene ſi ſimple a donné lieu au ſyſteme célebre de l'*Erreur du lieu*, inventé par Eraſiſtrate, & renouvellé par Boerhaave, qui l'a enſeigné avant Vieuſſens. Ce grand homme croyoit avoir découvert une décompoſition ſucceſſive des globules du ſang; chacun des globules rouges étoit compoſé ſelon lui de ſix globules jaunes, dont chacun a ſon tour étoit formé par la réunion de ſix globules tranſparens: une ſuite de liqueurs toujours plus fines naiſſoit de la décompoſition ſucceſſive des globules. Chaque eſpece de liqueur plus fine que le ſang, avoit ſes vaiſſeaux arteriels nés de l'artere rouge, l'intermede de l'artere jaune de la tranſparente & des autres claſſes ſupérieures, leur calibre étoit proportionné aux globules, qu'ils étoient deſtinés à recevoir.

L'*inflammation* ſe faiſoit toujours dans l'hypotheſe du grand homme, que nous venons de nommer, quand les globules pouſſés par une viteſſe exceſſive, s'ouvroient un accès dans les vaiſſeaux plus fins que les vaiſſeaux rouges. Comme ces vaiſſeaux étoient eux-mêmes des arteres, & ſe rétréciſſoient continuellement, le globule pouſſé dans la partie la plus large du vaiſſeau jaune, ne trouvoit pas de paſſage dans la partie plus étroite de ce vaiſſeau, il étoit arrêté, il dilatoit ſon vaiſſeau & le forçoit à recevoir de nouveaux globules rouges, qui tous s'enclavoient dans le vaiſſeau jaune, le dilatoient, s'y engorgeoient & produiſoient une rougeur nouvelle, une chaleur, & un frottement violent, & ſouvent détruiſoient ce vaiſſeau.

L'expérience des vaiſſeaux de la conjonctive ne prouve pas ce que l'on voudroit qu'elle prouvât. Les vaiſſeaux inviſibles dans l'état naturel ne le ſont pas, parce qu'ils ne charient pas des globules rouges, ils le ſont, parce qu'ils n'en tranſmettent qu'une file. Le microſcope découvre très-bien les globules rouges dans les vaiſſeaux, qui ſont inviſibles à l'œil ſimple. J'en ai fait l'expérience dans les vaiſſeaux du meſentere des grenouilles, & de la membrane vitrée dans les poiſſons. Les vaiſſeaux de la conjonctive, que l'*inflammation* rend viſibles, ſont des arteres naturellement rouges, préparées pour charier des globules rouges, mais trop fines pour en tranſmettre pluſieurs files à-la-fois. Elles deviennent viſibles, lorſque l'*inflammation* y a attiré un plus grand nombre de ces globules, & qu'au lieu d'une file il s'y en accumule dix files par exemple, car le nombre de globules requis pour rendre viſible un vaiſſeau ne m'eſt pas bien connu; il doit varier même ſuivant l'épaiſſeur des tuniques du vaiſſeau, ou de la membrane qui le recouvre. La pudeur fait rougir les joues, elle ne fait pas le même effet ſur les mains. L'épiderme des joues eſt plus fine, & les vaiſſeaux ſont placés plus ſuperficiellement.

Le ſyſtème même des vaiſſeaux d'un ordre inférieur ſouffre de grandes difficultés. La facilité, avec laquelle des liqueurs mêmes colorées enfilent les vaiſſeaux de la perſpiration, & des vapeurs exhalantes, ne paroît pas compatible avec une longue ſuite de petites arteres, toutes plus fines les unes que les autres, & dont les plus groſſes ſeroient plus étroites que la plus petite des arteres rouges. Les liqueurs injectées enfilent avec plus de facilité ces vaiſſeaux exhalans, que les

Digitized by Google

veines rouges mêmes, évidemment continuées aux arteres rouges; on ne voit pas comment la communication pourroit être plus facile avec des vaiſſeaux, qui ne dériveroient des arteres rouges, qu'après une longue ſuite de dégradations, par leſquelles des arteres toujours plus ſubtiles produiroient à la fin ces vaiſſeaux exhalans.

On ne refuſe pas d'admettre des vaiſſeaux à liqueurs tranſparentes; ces vaiſſeaux paroiſſent être néceſſaires pour la ſécretion des liqueurs extrêmement fines, telles que l'eau du cryſtallin & le fluide nerveux. Ce que l'on voudroit retrancher de l'hypotheſe, c'eſt cette longue ſuite de vaiſſeaux graduellement diminuée, dont les derniers ne tiendroient aux arteres rouges, que par une longue ſuite d'arteres ſucceſſivement plus fines.

Il eſt d'ailleurs évident que la décompoſition des globules rouges en ſix globules jaunes n'eſt qu'une obſervation erronée de Leeuwenhoek, qui a pris pour cette décompoſition celle d'un amas de globules rouges, qui ſe détachoient & ſe ſéparoient après avoir été accumulés en un monceau. J'ai trop ſuivi ces expériences pour avoir le moindre doute là-deſſus.

Un autre effet plus certain de l'*inflammation*, c'eſt le ſuintement du ſang, qui des arteres s'échappe dans le tiſſu cellulaire. Cette eſpece d'*inflammation* a été connue à Galien. Il la regarde cependant non comme la cauſe de l'*inflammation*, mais comme ſon effet. Elle eſt manifeſte dans preſque toutes les *inflammations*; la rougeur y eſt générale & toute la partie enflammée eſt d'une couleur uniforme. L'injection d'une colle teinte avec la cochenille fait exactement le même effet. Cette colle s'échappe dans le tiſſu cellulaire, & donne la couleur la plus vive à la peau, à la membrane pituitaire, ou à celle des inteſtins.

Cette exſudation ſe fait, ſans que les vaiſſeaux ſe rompent. Quand après l'injection d'une liqueur aqueuſe, qui a tranſudé dans la celluloſité, on injecte une matiere plus groſſiere, de la cire par exemple mêlée de ſuif, elle ne ſert point des arteres & ne ſuit pas juſques dans la celluloſité la route de la liqueur fine.

La partie cependant la plus gélatineuſe du ſang paroît former avec la graiſſe la matiere du pus, qui eſt la ſuite la plus commune des *inflammations*. Des expériences modernes ont découvert l'analogie du pus avec les humeurs albumineuſes, & la partie adipeuſe ſe trahit aſſez ſouvent par la facilité avec laquelle le pus prend feu.

La cauſe de la tranſudation n'eſt pas difficile à comprendre. Le ſang étant porté avec violence dans les arteres de la partie enflammée, & ne trouvant pas une ſortie proportionnée aux veines, enfile les pores par leſquels la graiſſe & la vapeur gélatineuſe ſe répand naturellement dans les cellules. C'eſt dans l'*inflammation* le ſang même, qui ſuinte par ces pores, parce que la force nouvelle du ſang arteriel dilate ces pores, dont le calibre naturel n'admettoit pas les globules du ſang.

Dans l'érection cette effuſion du ſang rouge eſt plus abondante & plus marquée. Dans le tems de l'érection les pores, par leſquels les arteres s'ouvrent dans les corps caverneux, ſont plus larges & plus ouverts.

Dans la réſolution de l'*inflammation* le ſang épanché dans la celluloſité ſe diſſout, & ſe repompe par les veines. Dans le penis cette reſorbtion ſe fait d'abord que l'irritation nerveuſe a ceſſé, & le ſang ne s'y décompoſe pas. Il en eſt de même dans l'*inflammation*, quand l'accélération du ſang arteriel a diminué, avant que l'humeur épanchée dans les celluloſités ait contracté ce degré de corruption & de putridité commencé, qui caractériſe le pus. (H.D.G.)

INFLAMMATION, (R), *Med.*, eſt un état morbifique, dans lequel il y a tumeur avec douleur, chaleur, rougeur, tenſion, &c. ſouvent accompagnée de fievre.

Cette tumeur eſt produite par la ſtagnation du ſang dans les vaiſſeaux capillaires, ou par l'extravaſation de ce liquide dans

Digitized by Google

le tiſſu cellulaire, cauſe beaucoup plus commune que la premiere, & beaucoup plus évidente: le moindre obſtacle qui gêne la circulation détourne le ſang dans les vaiſſeaux collatéraux; ce qui donne lieu à une pléthore locale; pléthore d'autant plus conſidérable, que le diametre du vaiſſeau obſtrué eſt plus grand, & que les vaiſſeaux collatéraux ſont plus petits. Voyez l'article précédent.

L'*inflammation* ſe termine de quatre manieres différentes, ſavoir, par réſolution, ſuppuration, gangrene & skirrhe.

La réſolution eſt la terminaiſon la plus lauable; lorſqu'elle a lieu, il ſe fait une réſorbtion dans la maſſe du ſang du liquide épanché.

La ſuppuration eſt le changement du ſang contenu dans la partie enflammée, en pus. Ce pus a pluſieurs caracteres: on en donnera une plus ample deſcription à l'article PLAIE.

La gangrene eſt la deſtruction commençante de la partie. Le dernier terme de deſtruction dans les ſolides, & d'altération dans les humeurs, eſt connu ſous le nom de *ſphacele*.

On entend par skirrhe une tumeur dure & indolente, ordinairement produite par une matiere plâtreuſe, dont les glandes s'engorgent.

Quiconque ſera attention aux effets conſtans que l'*inflammation* produit dans le local, & dans le reſte de la machine, aura un diagnoſtic certain de cette maladie; comme la tumeur, la rougeur, la chaleur & la douleur ſont des ſatellites inſéparables de toute *inflammation*, ils en ſont les ſignes caractériſtiques, principalement lorſque cette affection ſe manifeſte extérieurement.

Si ſon ſiege eſt interne, il ne faut pas ſeulement avoir égard à l'état de la partie affectée, mais encore à celui de tout le corps qui nous offre, dans cette maladie, des effets très-propres à éclairer le diagnoſtic.

On obſervera donc avec ſoin l'intenſité de la fievre & la qualité du pouls; c'eſt par ce dernier que l'on juge du véritable état de l'*inflammation*; lorſqu'il s'éleve, l'*inflammation* commence; elle eſt confirmée lorſqu'il eſt très-accéléré & rénitent; le pouls eſt mol, doux, ſouple, lorſque la ſuppuration eſt faite: il eſt aiſé de diſtinguer l'inflammation des maladies avec leſquelles elle a de l'analogie, ſi l'on réfléchit ſur les ſymptomes qui caractériſent l'*inflammation* en général.

Quelques praticiens diſtinguent l'*inflammation* en vraie & en fauſſe, en bénigne ou maligne. L'*inflammation* vraie eſt celle où la douleur, la chaleur, la fievre ſont proportionnellement plus conſidérables qu'on ne devroit l'attendre de la tumeur qui eſt petite: elle eſt conſtamment produite par une congeſtion des globules rouges. La fauſſe eſt celle où ces mêmes ſymptomes ſont moindres, relativement au volume de la tumeur qui eſt ordinairement fort étendue. On croit que celle-ci doit ſon origine à la congeſtion de la partie ſéreuſe.

Ce qui caractériſe la bénigne c'eſt une juſte proportion entre les ſymptomes & la tumeur. Ce défaut de proportion annonce preſque toujours une *inflammation* maligne, & plus dangereuſe que les ſignes qui l'accompagnent ne ſemblent l'indiquer; cette derniere dégénere ſouvent en gangrene.

Pour annoncer avec certitude quelle ſera l'iſſue d'une *inflammation*, il faut faire attention à ſa nature, à ſon ſiege, aux cauſes qui l'ont produite, aux ſignes qui l'accompagnent, & au tempérament du malade.

C'eſt d'après des notions diſtinctes ſur ces points, que l'on peut en porter un prognoſtic certain. On doit ſurtout avoir beaucoup égard à l'état de la fievre qui accompagne l'*inflammation*; quand elle eſt modérée, elle la diſſipe ordinairement, on peut ſur-tout en attendre un bon effet, lorſque le pouls, auparavant dur & ſerré, devient mol & plein; mais ſi la fievre augmente, & ſi le pouls devient plus fort & rénitent, l'*inflammation* fait ſouvent de ſi grands progrès, que, de locale, elle devient univerſelle. La ceſſation ſubite

Digitized by Google

de la fievre, ſans la diſparition des ſignes externes de l'*inflammation*, ôte toute eſpérance de guériſon radicale.

Voici le prognoſtic général de toute inflammation : ſi l'action vitale & la vigueur de l'âge concourent avec la bonne qualité des humeurs à un procédé curatif convenable, on a lieu d'eſpérer une cure parfaite, ſavoir la réſolution : ſi, au contraire, il arrive que le ſujet ſoit languiſſant, que le principe vital ſoit ou anéanti, ou porté à l'excès, qu'il y ait de la dépravation dans les humeurs, & que le traitement ſoit peu conforme aux circonſtances, mal entendu, l'*inflammation* eſt toujours ſuivie de la deſtruction de la partie, & cette deſtruction, telle qu'elle ſoit, ou ſe borne à la partie même, ou entraîne avec elle celle de tout le corps.

Pour que la réſolution ait lieu, il faut que l'humeur accumulée ſoit tellement élaborée, ou les vaiſſeaux qui la contiennent tellement diſpoſés, qu'elle puiſſe entrer dans les veines & s'aſſimiler avec le ſang, ou ſe diſſiper par les pores de la partie; de ſorte que les vaiſſeaux reſtent dans leur entier, ſans ſouffrir aucune dilacération; du côté des humeurs, la réſolution aura lieu, ſi elles ſont ſans acrimonie, ſi la fievre eſt modérée, ſi la cauſe de l'obſtruction n'eſt point trop opiniâtre, ſi la tumeur eſt petite, & l'érétiſme léger.

Quand le contraire a lieu, l'on doit s'attendre à une des terminaiſons ſuivantes.

Le plus ſouvent l'humeur engorgée entre dans un mouvement inteſtin qui la décompoſe, & alors elle peut être pompée & reportée dans les voies de la circulation, pour en être expulſée par quelque émonctoire; mais ſi elle reſte fixe adhérente aux parties, il en réſulte une décompoſition totale des humeurs, & une deſtruction de la partie affectée, au point que non-ſeulement l'humeur ſtagnante, mais encore les vaiſſeaux, qui la contiennent, tombent dans une diſſolution purulente, que l'on a qualifiée diverſement, ſuivant ſon degré de malignité.

Quand cette diſſolution s'opere dans un corps ſain, elle préſente une collection d'une matiere fluide, blanche, épaiſſe, ſans mauvaiſe odeur; c'eſt ce que l'on nomme *ſuppuration louable*; mais s'il y a de l'acrimonie, que le mélange ſe faiſe mal, la collection n'offre qu'un pus ſéreux, ſanieux, fétide, tendant à la putréfaction; c'eſt la ſuppuration de mauvais caractere. Enfin, ſi le caractere de l'humeur ſtagnante eſt très-mauvais, qu'elle ſoit, par exemple, le produit de quelque virus particulier, ou que l'*inflammation* ſoit exceſſive; la rougeur, la chaleur, la pulſation, la douleur quittent le lieu affecté, & la partie tombe en mortification : voilà ce qu'on entend par gangrene qui, portée à un certain point, prend le nom de ſphacele.

Lorſque l'humeur ſtagnante s'épaiſſit, qu'elle ſe colle aux vaiſſeaux qui la contiennent, qu'ils ſe deſſéchent enſemble; pour ne former qu'un tout preſque homogene, ce qui arrive fréquemment, lorſque le ſiege de l'*inflammation* eſt dans les glandes ou dans d'autres parties d'un tiſſu ſemblable; il reſte alors une tumeur dure, rénitente, c'eſt le skirrhe.

La meilleure méthode de traiter l'*inflammation*, lorſqu'elle eſt une fois connue, eſt de déduire de ſes différens états & des diverſes conditions qui l'accompagnent, les indications thérapeutiques qui varient ſuivant que la maladie tend à ſe terminer : on trouvera dans des articles particuliers le procédé curatif convenable à chaque eſpece de terminaiſon; nous n'allons ſeulement poſer ici les principes généraux du traitement de l'*inflammation* en général, ils ſerviront de baſe à ce que nous aurons à dire, dans la ſuite, ſur chaque indication particuliere.

Le ſecours le plus efficace que l'on puiſſe employer, pour prévenir l'*inflammation*, lorſqu'un ſujet pléthorique en eſt menacé, c'eſt la ſaignée; en diminuant la quantité exceſſive du ſang, on modere ſon mouvement inteſtin & progreſſif, la circulation en eſt plus égale; il y a moins de chaleur, & on prévient conſéquemment la

Digitized by Google

la coagulation des globules & l'épaiſſiſſement de la lymphe : on doit enſuite tourner ſon attention du côté des ſécrétions ; quoique la ſaignée les rende généralement plus libres, on obſervera cependant, ſi le ventre eſt pareſſeux, de le relâcher par des lavemens, & même de l'émouvoir par un purgatif anti-phlogiſtique, ſur-tout ſi le ſujet eſt phlegmatique, & s'il a la fibre lâche. C'eſt un bon ſigne, quand il paroît dans les urines un ſédiment rouge & bien égal.

Dans l'*inflammation* confirmée, les ſaignées ſont le ſpécifique ; elles doivent être copieuſes & répétées ; on les preſſe, dans le commencement ; on preſcrit quatre ſaignées dans vingt-quatre heures ; il faut faire de bonnes ouvertures, il eſt bon de ſaigner premierement à la veine voiſine de la partie enflammée, *utquam procul à loco affecto fiat venæ ſectio* ; enſuite on ſaigne à une veine plus éloignée, ſi la premiere n'a pas donné aſſez de ſang.

L'apparition de la couenne, c'eſt-à-dire d'une croute blanche, épaiſſe, ſur la ſuperficie du ſang que l'on a tiré, indique ſouvent qu'il faut répéter la ſaignée, ſur-tout ſi les ſymptomes perſiſtent ; on ſe regle auſſi ſur l'embonpoint, l'âge & le tempérament du malade ; s'il eſt pléthorique & robuſte, on ne doit point épargner le ſang ; ſi c'eſt le contraire, que l'*inflammation* ſoit le produit de la laxité des fibres, la ſaignée eſt moins utile : on ſera donc moins prodigue de ſang ; & il vaudroit mieux alors répéter la ſaignée, que de la faire copieuſe : avant de faire une nouvelle ſaignée, on obſervera avec ſoin l'effet qu'a produit la derniere.

Puiſque c'eſt par le moyen de la ſaignée que l'on parvient à diminuer la fievre, & que l'on prévient les coagulations, il faut la faire aſſez ample, pour qu'elle produiſe ſes effets ; on prendra cependant garde de diminuer les forces au point que la réſolution ne puiſſe plus ſe faire : quand donc celle-ci commence à s'établir, ce que l'on connoît par un pouls plein, par la moiteur de la peau, &c. la ſaignée devient nuiſible ; car en diminuant trop la quantité du ſang, on rend la circulation moins libre & irréguliere. Si la partie enflammée tend à la ſuppuration, que la puiſſation & la douleur commencent à diminuer, le tems des ſaignées eſt paſſé, & alors il n'y a que l'extrême violence de la fievre, qui puiſſe les excuſer.

L'on doit bien ſe garder de combattre par la ſaignée une *inflammation* externe qui ſeroit produite par la métaſtaſe de quelque matiere morbifique, dans la crainte que ce dépôt, toujours dangereux, ne ſe reporte à l'intérieur. Dans ce cas, le ſecours le mieux indiqué eſt d'en favoriſer la ſuppuration par tous les moyens poſſibles, afin qu'en trouvant une libre iſſue, il ſe porte au-dehors.

A l'égard des purgatifs, on ne doit employer que les plus doux : l'on ſent bien que, dans une maladie qui dépend principalement de la tenſion & de l'érétiſme, les purgatifs violens, comme les draſtiques, augmenteroient l'irritation qui eſt déja trop forte. Il ne faut ſimplement que tenir le ventre libre ; ſi les lavemens ne ſuffiſent pas, on emploie avec ſuccès les minoratifs. On donne la préférence à ceux qui ſont anti-phlogiſtiques, comme la pulpe de caſſe, de tamarins, la manne, les raiſins ſecs, la crême de tartre, &c. l'on ſe trouve ordinairement bien de ces purgatifs, parce qu'en même tems qu'ils diminuent la grande chaleur, ils détournent les humeurs de la partie affectée.

Voici l'ordre du régime qu'il convient de preſcrire : il faut interdire tout aliment trop nourriſſant, ſi l'on en permet quelqu'un, l'on doit préférer ceux que fournit le regne végétal, comme plus faciles à digerer : on ordonne une ample boiſſon, préparée avec les farineux & les adouciſſans ; ſi les ſubſtances que l'on emploie ſont très-ſucculentes, il faut y ajoûter des acides ; le nitre eſt préférable lorſqu'elles ſont ſéches. Quand la fievre n'eſt pas violente, ou qu'elle eſt diminuée, on peut permettre des alimens plus nourriſſans, comme de légers bouillons gras, c'eſt auſſi alors le moment de laiſſer boire.

au malade un peu de vin, & de lui faire prendre quelques médicamens fortifians pour aider la nature à ſe débarraſſer de ſon ennemi.

Paſſons aux topiques. Les remedes externes, que l'on a employés juſqu'à préſent pour combattre l'*inflammation*, méritent-ils la confiance que l'on a en eux? & ne trompent-ils pas ſouvent l'attente des praticiens? Examinons-les ſucceſſivement; tantôt ce ſont des matieres graſſes & huileuſes, qui bouchent les pores de la partie enflammée, & augmentent les accidens, en augmentant la quantité des liqueurs arrêtées; tantôt ce ſont des parties médicamenteuſes, émollientes, mucilagineuſes, portant avec elles une grande quantité d'humidité, qui relâche trop le tiſſu des vaiſſeaux, & les rend moins propres à ſe débarraſſer de l'humeur qui les ſurcharge: quelquefois ce ſont des particules puiſſamment aſtringentes, qui répercutent la matiere inflammatoire & la jettent ſur les organes les plus néceſſaires à la vie; d'autres fois, ce ſont des médicamens ſpiritueux & trop actifs, qui, par leur irritation, font froncer les vaiſſeaux au point d'intercepter tous mouvemens dans la partie enflammée. Qu'on ne ſoit plus ſurpris, après cela, ſi, au lieu de voir diminuer les ſymptomes, on s'apperçoit qu'ils augmentent très-ſouvent après l'application de pareils topiques.

Il ſemble que, parmi cette multitude de remedes, qu'offre la matiere médicale, l'on ait oublié, pour le traitement de l'*inflammation*, les ſeules ſubſtances propres à éviter ces différens écueils, & cependant aſſez efficaces pour la combattre puiſſamment. Telles ſont les plantes ameres, principalement les aromatiques, dont les ſucs ſont doués d'une propriété ſinguliere, pour pénétrer dans les vaiſſeaux ſanguins & lymphatiques obſtrués, & pour y fondre les engorgemens qui s'y ſont formés, ſans trop relâcher & irriter le tiſſu des parties enflammées, mais qui tiennent le milieu entre ces deux actions, elles adouciſſent, elles calment & réſolvent. Telle eſt auſſi une préparation de plomb que M. Goulard, habile chirurgien de Montpellier, emploie avec tant de ſuccès; ce praticien donne à cette compoſition le nom d'*extrait de Saturne*: l'expérience a confirmé que ce topique eſt le vrai ſpécifique de toutes les inflammations externes: il ſurpaſſe ſouvent notre attente, en ramenant à la voie de la réſolution les *inflammations* les plus violentes, quelquefois même lorſqu'elles commencent à s'abſcéder.

Au reſte, dans une maladie auſſi variée dans ſes cauſes & ſes effets, je penſe que ce ſeroit en vain que l'on chercheroit un topique ſpécifique dans tous les cas. Le plus ſage eſt de ſuivre les indications particulieres que chaque eſpece d'inflammation préſente: le chirurgien prudent eſt toujours méthodique. Pour rapporter à une méthode raiſonnée l'application des topiques, on doit principalement avoir égard au degré de la maladie, & à l'iſſue qu'elle eſt diſpoſée à prendre: voici une eſquiſſe de ce que l'on peut faire dans les circonſtances les plus ordinaires.

Dans les *inflammations* externes commençantes & legeres, où il ſuffit de ſeconder la nature qui fait elle ſeule tous les frais de leur guériſon, on appliquera ſimplement deſſus des ſachets de plantes réſolutives, comme les fleurs de bétoine, de ſauge, de camomille, de ſureau ou d'autres ſemblables; ou mieux encore, on prendra ces mêmes plantes en poudre, que l'on mêlera avec les terres bolaires rouges, & on en enveloppera la partie affectée; ce qui en favoriſe la tranſpiration, & facilite le cours des humeurs qui l'arroſent. Lorſque l'inflammation eſt augmentée, & qu'elle eſt plus forte, on lui oppoſe des épithèmes préparés avec les décoctions des plantes ameres & réſolutives, tels que l'abſinthe, la rhue, le marrube; ces plantes produiſent une douce chaleur, propre à réveiller l'action des vaiſſeaux, & à diſſoudre l'humeur ſtagnante.

Quand la diminution des ſymptomes, une plus grande liberté dans les excrétions, & une circulation moins gênée,

Digitized by Google

annoncent que l'obſtacle eſt levé, que la nature a opéré une réſolution heureuſe, ou du moins, qu'elle va bientôt ſe faire; c'eſt alors que le chirurgien peut y contribuer par tous les moyens propres à favoriſer la tranſpiration, rien de plus favorable que de tenir la partie affectée dans un bain préparé avec une infuſion de plantes réſolutives. On contribue auſſi à la réſolution, en faiſant des fſictions ſur les parties éloignées, & en y appliquant des ſinapiſmes; enfin un très-grand remede, c'eſt l'application des véſicatoires où entrent les mouches cantharides, qui ſont un très-bon réſolutif; leurs molécules actives, incapables de nuire à la partie affectée, en détournent l'humeur & la portent ailleurs.

Si par tous ces ſecours on n'a pu obtenir la réſolution, l'art a encore des reſſources efficaces: il empêche, par exemple, avec aſſez de ſuccès, que l'*inflammation* faſſe des progrès; il aide puiſſamment la nature à ſe débarraſſer de l'humeur engorgée qu'elle n'a pu diſſiper: les meilleurs moyens, pour cela, ſont de ramollir cette matiere, de la faire abſcéder, & de lui procurer une iſſue par la ſuppuration. L'on réuſſit plus aiſément à obtenir cette terminaiſon, lorſque le ſiege de l'*inflammation* eſt à l'extérieur, que lorſqu'elle occupe quelques parties internes.

Une fievre modérée eſt néceſſaire dans tous les tems de la ſuppuration; c'eſt elle qui la commence & qui la termine: elle porte au lieu affecté les humeurs propres à la produire: point de ſuppuration auſſi ſans fievre. Il faut donc l'entretenir dans le voiſinage des tumeurs que l'on veut faire ſuppurer. Enfin il faut du repos à la partie affectée, & il eſt important d'y entretenir une douce chaleur: c'eſt dans ces vues que l'on y tient appliqués des cataplâmes émolliens qui ſont l'office d'un bain chaud; on recommande, dans la même intention, les fleurs de ſureau & de camomille, & les ſommités d'abſinthe, qui à cette propriété émolliente joignent une vertu anodine: comme le renouvellement des cataplâmes eſt incommode pendant la nuit, l'on peut y ſuppléer, pendant ce tems, par un emplâtre de mélilot, ramolli avec quelques linimens.

Si l'état cacochyme du malade fait ſoupçonner que l'on n'obtiendra pas un pus bien élaboré, il faut non-ſeulement chercher à corriger, autant qu'il eſt poſſible, le caractere dépravé de la maſſe des humeurs par des médicamens internes appropriés; mais il faut joindre aux remedes externes, dont nous venons de faire mention, les amers, par exemple, le petit-chêne, la rhue qui ont, la propriété de réſiſter à la corruption: ce que l'on connoît de plus efficace dans ce cas, eſt de faire prendre intérieurement le quinquina; cette écorce eſt en même tems fortifiante & anti-ſeptique, & elle remedie puiſſamment à la gangrene & au ſphacele.

Tout ceci ne préſente que des généralités, & nous n'y inſiſterons pas davantage. L'on en trouvera les détails dans les principales maladies inflammatoires. (P.)

INFLAMMATION *de l'eſtomac. v.* GASTRITIE.

INFLEXIBILITÉ, INFLEXIBLE; *Grammaire*, qu'on ne peut fléchir. Il ſe dit au phyſique & au moral. Il y a des bois *inflexibles*. La plupart des corps foſſiles ſont *inflexibles*, ou ne peuvent être pliés ſans être rompus. On dit un homme *inflexible*, un caractere *inflexible*. Il s'applique donc aux perſonnes & aux choſes. L'*inflexibilité* n'eſt ni une bonne ni une mauvaiſe qualité; c'eſt la circonſtance qui en fait un vice ou une vertu.

INFLEXION, ſ. f., terme de *Grammaire*. On confond aſſez communement les mots *inflexion* & *terminaiſon*, qui me paroiſſent pourtant exprimer des choſes très-différentes, quoiqu'il y ait quelque choſe de commun dans leur ſignification. Ces deux mots expriment également ce qui eſt ajoûté à la partie radicale d'un mot; mais la terminaiſon n'eſt que le dernier ſon du mot modifié, ſi l'on veut, par quelques articulations ſubſéquentes, mais détaché de toute articulation antécédente. L'*inflexion* eſt ce qui peut ſe trouver dans un mot entre la partie radicale & la

Digitized by Google

terminaiſon. Par exemple *am* eſt la partie radicale de tous les mots qui conſtituent la conjugaiſon du verbe *amo*; dans *amabam*, *amabas*, *amabat*, il y a à remarquer *inflexion* & *terminaiſon*. Dans chacun de ces mots la *terminaiſon* eſt différente, pour caractériſer les différentes perſonnes; *am* pour la premiere, *as* pour la ſeconde, *at* pour la troiſieme: mais l'*inflexion* eſt la même pour remarquer que ces mots appartiennent au même tems; c'eſt *ab* partout.

Voilà donc trois choſes que l'étymologiſte peut ſouvent remarquer avec fruit dans les mots, la *partie radicale*, l'*inflexion* & la *terminaiſon*. La *partie radicale* eſt le type de l'idée individuelle de la ſignification du mot; cette racine paſſe enſuite par différentes métamorphoſes, au moyen des additions qu'on y fait, pour ajoûter à l'idée propre du mot les idées acceſſoires communes à tous les mots de la même eſpece. Ces additions ne ſe font point témérairement, & de maniere à faire croire que le ſimple haſard en ait fixé la loi; on y reconnoit des traces d'intelligence & de combinaiſon, qui dépoſent qu'une raiſon ſaine a dirigé l'ouvrage. L'*inflexion* a ſa raiſon, la *terminaiſon* a la ſienne; les changemens de l'une & de l'autre ont auſſi la leur; & ces élémens d'analogie entre des mains intelligentes, peuvent répandre bien de la lumiere ſur les recherches étymologiques, & ſur la propriété des termes. On peut voir, article ITEMS, de quelle utilité eſt cette obſervation pour en fixer l'analogie & la nature, peu connue juſqu'à préſent.

INFLEXION, ſ. f., en *Optique*, eſt la même propriété des rayons de lumiere, qu'on appelle autrement & plus communement *diffraction*. *v.* DIFFRACTION.

Point d'inflexion d'une courbe, en terme de *Géométrie*, eſt le point ou une courbe commence à ſe courber, ou à ſe replier dans un ſens contraire à celui dans lequel elle ſe courboit d'abord; c'eſt-à-dire ou de concave qu'elle étoit vers ſon axe elle devient convexe, ou réciproquement.

Si une ligne courbe telle que *AFK*, *Pl. de Géom., fig. 114*, eſt en partie concave & en partie convexe vers quelque ligne droite que ce ſoit, comme *AB*: le point *F*, qui ſépare la partie concave de la partie convexe, eſt appellé le *point d'inflexion*, lorſque la courbe étant continuée au-delà de *F*, ſuit la même route; mais lorſqu'elle revient vers l'endroit d'où elle eſt partie, il eſt appellé *point de rebrouſſement*. *v.* REBROUSSEMENT.

Pour concevoir ce que l'on vient de dire, il faut conſidérer que toute quantité qui augmente ou qui diminue continuellement, ne peut paſſer d'une expreſſion poſitive à une négative, ou d'une négative à une poſitive, qu'elle ne devienne auparavant égale à l'infini ou à zéro. Elle devient égale à zéro lorſqu'elle diminue continuellement, & égale à l'infini lorſqu'elle augmente continuellement.

Maintenant ſi l'on mene par le point *F* l'ordonnée *EF* & la tangente *FL*, & d'un point *M* pris ſur la partie *AF*, l'ordonnée *MP*, & la tangente *MT*, pour lors, dans les courbes qui ont un point d'*inflexion*, l'abſciſſe *AP* augmente continuellement, de même que la partie *AT* du diametre compriſe entre le ſommet de la courbe & la tangente *MT*, juſqu'à ce que le point *P* tombe en *E*; après quoi elle commence à diminuer: d'où il ſuit que la ligne *AT* doit devenir un *maximum* *AL*, lorſque le point *P* tombe ſur le point *E*.

Dans les courbes qui ont un point de rebrouſſement, la partie *AT* augmente continuellement, de même que l'abſciſſe, juſqu'à ce que le point *T* tombe en *L*; après quoi elle diminue de nouveau: d'où il ſuit que *AP* doit devenir un *maximum*, lorſque le point *T* tombe en *L*.

Si $AE=x$, $EF=y$, on aura $AL=\frac{2Ax}{dy}-x$, dont la différence, en ſuppoſant dx conſtante, eſt $\frac{-4Ax\,dx}{dy^2}\times y$, qui étant faite $=o$, pour avoir le cas où *AL* eſt un *maximum*, *v.* MAXIMUM, donnera $ddy=o$; formule générale pour trouver le *point d'inflexion* ou de rebrouſſe-

Digitized by Google

ment, dans les courbes dont les ordonnées ſont paralleles entr'elles. Car la nature de la courbe *A F K* étant donnée, on peut trouver la valeur de y en x, & celle de dy en dx; laquelle valeur de dy étant différenciée en faiſant dx conſtante, on aura une équation en x, qui étant réſolue donnera la valeur de $AP = x$, qui portera au *point d'inflexion F*.

Au reſte il faut remarquer qu'il y a des cas où il faut faire $ddy = \infty$ au lieu de o.

M. L'abbé de Gua, dans ſes *uſages de l'analyſe* de Deſcartes, a fait des obſervations importantes ſur cette regle, pour trouver les *points d'inflexion*, & y a ajoûté la perfection qui lui manquoit. Voyez cet ouvrage, *p. 268*.

On peut voir au mot DIFFÉRENTIEL, ce que nous avons dit ſur la regle pour trouver les *points d'inflexion*, en faiſant $\frac{dy}{dx^2} = z$, elle conſiſte à trouver le point où z eſt un *maximum* ou un *minimum*: ainſi toutes les difficultés qui peuvent ſe rencontrer dans l'application de la regle pour les *points d'inflexion*, ſont préciſément les mêmes qui peuvent ſe rencontrer dans l'application de la regle pour les *maxima* & *minima*. Voyez donc l'article MAXIMUM, & remarquez que pour trouver les *points d'inflexion* de la courbe dont x & y ſont les co-ordonnées, il ſuffit de trouver les *maxima* & *minima* des ordonnées de la courbe dont x & z ſont les co-ordonnées. Or puiſqu'on a une équation entre x & y, & une autre entre x, y & z, il eſt aiſé d'en avoir une entre x & z, en faiſant évanouir y. *v.* EQUATION & EVANOUIR, &c.

INFLEXION, (N), *Aſtron.* C'eſt le nom que les aſtronomes donnent au phénomene, qui leur paroît conſtaté depuis quelques années; les rayons de lumiere ſe rompent dans l'atmoſphere de la terre d'environ 33 minutes, ſi la lune a une atmoſphere, & que les rayons y ſoient rompus. Cette refraction doit produire des effets ſenſibles ſur les éclipſes, & pour peu qu'elle ſoit ſenſible, elle doit en changer la durée.

L'*inflexion* des rayons qui raſent les bords de la lune paroît démontrée par les obſervations de l'éclipſe de 1764, que M. du Séjour a diſcutées dans pluſieurs *mémoires* avec beaucoup d'habileté: il la trouve d'environ $4\frac{1}{2}$ ſecondes, & il l'attribue à une petite refraction de l'atmoſphere de la lune. Ayant comparé d'abord ſes diſtances des cornes de l'éclipſe de ſoleil à divers inſtans, que M. Short avoit obſervées à Londres, il vit qu'on ne pouvoit les concilier. La refraction dans l'atmoſphere de la lune, & les cauſes phyſiques d'*inflexion* dont M. de la Hire, M. Euler & M. le Monnier, &c. avoient parlé, lui firent naître l'idée de calculer les mêmes phaſes avec une formule dans laquelle entroit la ſuppoſition d'une *inflexion*, dont la valeur pouvoit ſe déterminer enſuite, en comparant la formule avec les obſervations, & il trouva qu'il falloit pour concilier toutes ces obſervations, faire l'*inflexion* d'environ quatre minutes & demie. C'eſt à-peu-près le même effet quant au calcul des éclipſes, que ſi l'on diminuoit de 9st le diametre de la lune. (D. L.)

INFLUENCE, ſ. f., *Phyſ.* On appelle ainſi l'effet réel ou prétendu que les aſtres produiſent ſur la terre & ſur les corps qu'elles renferment, ou qui la couvrent. Nous diſons *réel* ou *prétendu*; car d'une part il ne paroît pas que les étoiles & les planetes fort éloignées, puiſſent produire ſur nos corps & ſur notre tête aucun effet ſenſible, eu égard à leur petiteſſe; de l'autre on ne peut douter de l'*influence* très-ſenſible du ſoleil, & même de la lune ſur notre atmoſphere. L'action de ces deux aſtres, de l'aveu de tous les philoſophes, produit le flux & reflux de la mer; or cette action ne peut agiter la mer ſans paſſer auparavant par l'atmoſphere, & ſans y produire par conſéquent des effets très-ſenſibles; or on ſait à quel point les changemens de l'atmoſphere agiſſent ſur les corps terreſtres. L'*influence* du ſoleil & de la lune ſur ces corps, eſt donc très-réel & très-ſenſible; il eſt vrai pourtant que celle du ſoleil l'eſt encore plus que celle de la lune, à cauſe de la chaleur

Digitized by Google

de cet aſtre. *v.* SOLEIL, LUNE, & VENT; voyez auſſi ASTROLOGIE.

INFLUENCE *ou* INFLUX DES ASTRES, ſ. m., *Med. Phyſique générale, partie thérapeut.* Ce mot pris dans le ſens le plus étendu, ſignifie une action quelconque des aſtres ſur la terre & ſur toutes ſes productions; la connoiſſance des effets qui ſont cenſés réſulter de cette action, ne nous regarde qu'autant qu'elle peut être de quelqu'utilité en medecine, par le rapport de ces effets avec les plantes, les animaux, & ſur-tout l'homme, objet noble & précieux de cette ſcience. Nous ne conſidérons que ſous ce point de vue cette partie de l'aſtronomie, qui eſt appellée plus particulierement *aſtrologie*; voyez ce mot. Nous ne pouvons nous empêcher d'être un peu longs, & d'entrer dans bien des détails ſur une matiere célebre chez les anciens, regardée par eux comme très-importante, & fort diſcréditée chez la plupart des medecins modernes.

L'*influence des aſtres* étoit un dogme fameux dans l'antiquité la plus reculée, dont on étoit perſuadé même avant qu'on penſât à en connoître ou à en déterminer le cours. L'application de l'aſtrologie à la medecine eſt auſſi très-ancienne; elle eut lieu dans ces tems d'ignorance, où cette ſcience encore dans ſon berceau, exercée par des dieux, n'étoit qu'un mélange indigeſte & biſarre d'un aveugle empyriſme & d'une obſcure ſuperſtition. On voit dans quelques livres qui nous reſtent d'Hermès ou de Mercure, que toute ſa medecine étoit principalement fondée ſur l'aſtrologie & ſur la magie. Quelques phénomenes trop évidens, & trop conſtamment attachés à la marche du ſoleil, pour qu'on pût en méconnoître la ſource, firent d'abord appercevoir une *influence* générale de cet aſtre ſur notre globe, & ſes phénomenes principaux & les plus apparens ſont la lumiere, la chaleur, & la ſéchereſſe. On vit en même tems combien les hommes, les animaux, & ſur-tout les végétaux, étoient affectés par ces qualités, effets immédiats du ſoleil, par les variations qui y arrivoient, par leur diminution, ou par une privation ſenſible; ſavoir l'obſcurité, & ſur-tout le froid & l'humidité. Cette *influence* aſſurement inconteſtable ne fixa pas beaucoup l'attention, peut-être le peu de ſenſation qu'elle fit, pouvoit être attribué à ſon trop d'évidence; on ne tarda pas à la généraliſer, on l'étendit d'abord à la lune, aux planetes, & enfin à toutes les étoiles fixes. On tourna bientôt en certitude les premiers ſoupçons que l'analogie, & peut-être quelques faits obſervés, firent naître ſur l'*influx lunaire*. On fut beaucoup plus frappé de cette *influence* obſcure, malconſtatée, peut fréquente, que de celle du ſoleil qui tomboit tous les jours ſous les ſens, & dont on reſſentoit à tout moment les effets; ſans doute parce qu'elle fourniſſoit à l'eſprit humain jaloux des découvertes, plus flatté de celles qui ſont difficiles, d'ailleurs avide de diſpute, des matieres abondantes de recherche & de diſcuſſion. On chercha dans cette action obſcure de la lune la cauſe de tous les effets, dont on ignoroit la véritable ſource. L'ignorance en augmenta extraordinairement le nombre, & les eſprits animés par quelque correſpondance réellement obſervée entre quelques phénomenes de l'économie animale & les périodes de la lune, ſe livrerent à cet enthouſiaſme ſemillant, actif, qu'entraine ordinairement le nouveau merveilleux, & que les ſuccès animent, porterent cette doctrine à l'excès, & la rendirent inſoutenable. La même choſe arriva à l'égard des autres aſtres; on leur attribua non-ſeulement la vertu de produire les maladies, on d'entretenir la ſanté ſuivant leurs différens aſpects, leur paſſage, leur ſituation, &c. Mais on crut en même tems qu'ils avoient le pouvoir de regler les actions morales, de changer les mœurs, le caractere, le génie, la fortune des hommes. On les fit préſider aux plus grands événemens, & on prétendit trouver dans leurs mouvemens la connoiſſance la plus exacte de l'avenir. Cette doctrine ainſi outrée, remplie d'abſurdités, défigurée par les fables, le menſonge, la ſuperſtition, fut pendant

Digitized by Google

long-tems mépriſée & négligée par les ſavans, & tomba en conſéquence entre les mains des ignorans & des impoſteurs, nation extrêmement étendue dans tous les tems, qui d'abord trompés eux-mêmes, tromperent enſuite les autres. Les uns aveugles de bonne foi, croyoient ce qu'ils enſeignoient; d'autres aſſez éclairés pour ſentir le ridicule & le faux de leur doctrine, ne laiſſoient pas de la publier & de la vanter. Bien des gens ſont encore de même aujourd'hui, ſoit pour ſoutenir une réputation établie, ſoit dans l'eſperance d'augmenter leur fortune aux dépens du peuple, & ſouvent des grands aſſez ſots pour les écouter, les croire, les admirer & les payer. Une admiration ſtérile, illucrative, n'eſt pour l'ordinaire le partage que du vrai ſavant.

L'*influence* des aſtres étoit particuliérement en vigueur chez les Chaldéens, les Egyptiens & les Juifs. Elle entroit dans la philoſophie cabaliſtique de ces derniers peuples, qui penſoient que chaque planete influoit principalement ſur une partie déterminée du corps humain, & lui communiquoit l'*influence* qu'elle recevoit d'un ange, qui étoit lui-même ſoumis à l'*influence* particuliere d'une *ſplendeur* ou *ſephiroth*, nom qu'ils donnoient aux émanations, perfections ou attributs de la divinité; de façon, ſuivant cette doctrine, que Dieu influoit ſur les ſplendeurs, les ſplendeurs ſur les anges, les anges ſur les planetes, les planetes ſur l'homme. *v.* CABALE. Les cabaliſtes croyoient que tout ce qui eſt dans la nature, étoit écrit au ciel en caracteres hébreux; quelques-uns même aſſuroient l'y avoir lu. Moyſe, ſelon Pic de la Mirandole, avoit exprimé tous les effets des aſtres par le terme de *lumiere*, parce qu'il la regardoit comme le véhicule de toutes leurs *influences*. Il ajoûte que ce fameux légiſlateur eut beaucoup d'égard aux aſtres dans la compoſition de ſa loi, & regla des cérémonies & des pratiques de religion, ſur l'*influence* particuliere qu'il prêtoit aux uns & aux autres. Il ordonna que le jour du repos on préviendroit & l'on détourneroit par la priere & la dévotion les mauvaiſes *influences* de Saturne, qui préſidoit au jour; mit la défenſe du meurtre ſous Mars, &c. *v.* CABALE; & il eſt ſingulier qu'on remarque ſérieuſement, que Mars „ eſt plus propre à les produire qu'à en arrêter le cours."

Hippocrate le premier & le plus exact obſervateur, fit entrer cette partie de l'aſtronomie dont il eſt ici queſtion, dans la medecine dont il fut le reſtituteur, ou pour mieux dire le créateur; & il la regardoit comme ſi intéreſſante, qu'il refuſoit le nom de *medecin* à ceux qui ne la poſſédoient pas. „ Perſonne, dit-il dans la „ préface de ſon livre, *de ſignific. vit. & „ mort.* ne doit confier ſa ſanté & ſa vie „ à celui qui ne ſait pas l'aſtronomie, parce qu'il ne peut jamais parvenir ſans „ cette connoiſſance à la perfection néceſſaire dans cet art. Ceux au-contraire, dit-il ailleurs, *l. de aer. aquis & loc.*, „ qui ont exactement obſervé les changemens de tems, le lever & le coucher „ des aſtres, & qui auront bien remarqué la maniere dont toutes ces choſes „ ſeront arrivées, pourront prédire quelle ſera l'année, les maladies qui regneront, & l'ordre qu'elles ſuivront." C'eſt d'après ces obſervations qu'Hippocrate recommande, & qu'il a ſans doute faites lui-même, qu'il a compoſé les aphoriſmes où ſont très-exactement claſſées les maladies propres à chaque ſaiſon, relativement aux tems, aux pluies, aux vents qui ont régné dans cette même ſaiſon & dans les précédentes. *v.* APHORISMES, *lib. III.* Mais ceux parmi les aſtres, dont l'*influence* lui paroît plus marquée & plus importante à obſerver, ſont les *pléyades*, l'*arcture* & le *chien*; il veut qu'on faiſe une plus grande attention au lever & au coucher de ces étoiles, ou conſtellations, parce que ces jours ſont remarquables, & comme critiques dans les maladies, par la mort, ou la guériſon des malades, ou par quelque métaſtaſe conſidérable. *Lib. de aere, aquâ.* Et lorſqu'il commence la deſcription de quelque épidémie, il a ſoin de marquer expreſſément la conſtitution de l'année, l'état des ſaiſons, & la poſi-

Digitized by Google

tion de ces étoiles. Il avertit auſſi d'avoir égard aux grands changemens de tems qui ſe font aux ſolſtices & aux équinoxes, pour ne pas donner alors des remedes actifs, qui produiroient de mauvais effets. Il conſeille auſſi de s'abſtenir en même tems des opérations qui ſe font par le fer ou le feu; il veut qu'on les differe à un tems plus tranquille.

Galien, commentateur & ſectateur zélé de la doctrine d'Hippocrate, a particulierement goûté ſes idées ſur l'*influence des aſtres* ſur le corps humain. Il les a confirmées, étendues dans un traité fait *ex profeſſo* ſur cette matiere, & dans le cours de ſes autres ouvrages. Il donne beaucoup plus à la lune que ne faiſoit Hippocrate; & c'eſt principalement avec ſa période qu'il fait accorder ſes jours critiques. Leur prétendu rapport avec une efficacité intrinſeque des jours & des nombres ſuppoſés par Hippocrate, étant uſé, affoibli par le tems, & renverſé par les argumens victorieux d'Aſclépiade, Galien n'eut d'autre reſſource que dans l'*influence* de la lune pour expliquer la marche des criſes; & pour faire mieux appercevoir la correſpondance des jours *critiques fameux*, le 7, le 14 & le 21, avec les phaſes de la lune, il imagina un mois médicinal, analogue au mois lunaire; il donna par ce moyen à ſon ſyſtême des criſes, combiné avec l'*influx* lunaire, un air de vraiſemblance capable d'en impoſer, & plus que ſuffiſant pour le faire adopter par des medecins qui ne ſavoient penſer que d'après lui, & qui regardoient ſon nom à la tête d'un ouvrage, d'une opinion, comme un titre authentique de vérité, & comme la preuve la plus inconteſtable. Voyez l'article CRISE. Il admettoit auſſi l'*influence* des autres aſtres, des planetes, des étoiles, qu'il prouvoit ainſi, partant du principe que l'action du ſoleil ſur la terre ne pouvoit être révoquée en doute. „ Si l'aſpect réciproque des aſtres „ ne produit aucun effet, & que le ſoleil, „ la ſource de la vie & de la lumiere, re„ gle lui-ſeul les quatre ſaiſons de l'an„ née, elles ſeront tous les ans exacte„ ment les mêmes, & n'offriront aucu„ ne variété dans leur température, puiſ„ que le ſoleil n'a pas chaque année un „ cours différent. Puis donc qu'on obſer„ ve tant de variations, il faut recourir „ à quelqu'autre cauſe dans laquelle on „ n'obſerve pas cette uniformité." *Comment. in fecund. lib. prorrhetic.* On ne ſauroit nier que ce raiſonnement de Galien ne ſoit très-plauſible, très-ſatisfaiſant & très-favorable à l'*influence des aſtres*; il indique d'ailleurs par la une cauſe phyſique d'un fait dont on n'a encore aujourd'hui que des cauſes morales. Ce dogme particulier n'avoit beſoin que de l'autorité de Galien, pour devenir une des loix fondamentales de la medecine clinique; il fut adopté par le commun des medecins, qui n'avoient d'autre regle que les déciſions de Galien. Quelques medecins s'éloignant du chemin battu, oſerent cenſurer cette doctrine quelquefois fauſſe, ſouvent outrée par ſes partiſans; mais ils furent bientôt accablés par le nombre. Les medecins routiniers ont toujours ſouffert le plus impatiemment, que les autres s'écartaſſent de leur façon de faire & de penſer. L'aſtrologie devenant plus à la mode, la théorie de la médecine s'en reſſentit. Comme il eſt arrivé toutes les fois que la phyſique a changé de face, la médecine n'a jamais été la derniere à en admettre les erreurs dominantes; les medecins furent plus attachés que jamais à l'*influence des aſtres*. Quelques-uns ſentant l'impoſſibilité de faire accorder tous les cas avec les périodes de la lune, eurent recours aux autres aſtres, aux étoiles fixes, aux planetes. Bientôt ces mêmes aſtres furent regardés comme les principales cauſes de maladie, & l'on expliqua par leur action le fameux τὸ θεῖον d'Hippocrate, mot qui a ſubi une quantité d'interprétations toutes oppoſées, & qui n'eſt par conſéquent pas encore défini. On ne manquoit jamais de conſulter les aſtres avant d'aller voir un malade; & l'on donnoit des remedes, ou l'on s'en abſtenoit entierement, ſuivant qu'on jugeoit les aſtres favorables ou contraires. On ſuivit les diſtinctions frivoles

Digitized by Google

frivoles établies par les aſtrologues des jours heureux & malheureux; & la médecine devint alors ce qu'elle avoit été dans les premiers ſiecles, appellés *tems d'ignorance*; l'aſtrologie fut regardée comme l'œil gauche de la médecine, tandis que l'anatomie paſſoit pour être le droit. On alloit plus loin; on comparoit un medecin deſtitué de cette connoiſſance à un aveugle qui marchant ſans bâton, bronche à chaque inſtant, & porte en tremblant de côté & d'autre des pas mal-aſſurés; un rien le détourne, & il eſt dans la crainte de s'égarer: ce n'eſt que par haſard & à tâtons qu'il ſuit le bon chemin.

Les alchymiſtes, ſi oppoſés par la nature de leurs prétentions aux idées reçues, c'eſt-à-dire au galéniſme, n'oublierent rien pour le détruire; mais ils reſpecterent l'*influence* des aſtres, ils renchérirent même ſur ce que les anciens avoient dit, & lui firent jouer un plus grand rôle en médecine. Ils conſidérerent d'abord l'homme comme une machine analogue à celle du monde entier, & l'appellerent *microcoſme*, μικροκοσμος, mot grec qui ſignifie *petit-monde*. Ils donnerent aux viſceres principaux les noms des planetes dont ils tiroient, ſuivant eux, leurs *influences* ſpéciales, & avec leſquelles ils croyoient entrevoir quelque rapport; ainſi le cœur conſideré comme le principe de la vie du microcoſme, fut comparé au ſoleil, en prit le nom & en reçut les *influences*. Le cerveau fut appellé *lune*, & cet aſtre fut cenſé préſider à ſes actions. En un mot, on penſa que Jupiter influoit ſur les poumons, Mars ſur le foie, Saturne ſur la rate, Venus ſur les reins, & Mercure ſur les parties de la génération. Les alchymiſtes ayant ſuppoſé les mêmes influences des planetes ou des aſtres auxquels ils donnoient le nom, ſur les ſept métaux, de façon que chaque planete avoit une action particuliere ſur un métal déterminé qui prit en conſéquence ſon nom: ils appellerent l'or, *ſoleil*; l'argent, *lune*; le vif-argent, *Mercure*; le cuivre, *Venus*; le fer, *Mars*, & le plomb, *Saturne*. L'analogie qui ſe trouva entre les noms & les *influences* d'une partie du corps & du métal correſpondant, fit attribuer à ce métal la vertu ſpécifique de guérir les maladies de cette partie; ainſi l'or fut regardé comme le ſpécifique des maladies du cœur, & les teintures ſolaires paſſoient pour être éminemment cordiales; l'argent fut affecté au cerveau; le fer au foie, & ainſi des autres. Ils avoient conſervé les diſtinctions des humeurs reçues chez les anciens en pituite, bile & mélancholie: ces humeurs recevoient auſſi les *influences* des mêmes planetes qui influoient ſur les viſceres dans leſquels ſe faiſoit leur ſécrétion, & leur dérangement étoit rétabli par le même métal qui étoit conſacré à ces parties; de façon que toute leur medecine conſiſtoit à connoître la partie malade & la nature de l'humeur peccante, le remede approprié étoit prêt. Il ſeroit bien à ſouhaiter que toutes ces idées fuſſent auſſi réelles qu'elles ſont ou qu'elles paroiſſent chimériques, & qu'on pût réduire la médecine à cette ſimplicité, & la porter à ce point de certitude qui réſulteroient de la précieuſe découverte d'un ſpécifique aſſûré pour chaque maladie; mais malheureuſement l'accompliſſement de ce ſouhait eſt encore très-éloigné, & il eſt même à craindre qu'il n'ait jamais lieu, & que nous ſoyons toujours réduits à la conjecture & au tâtonnement dans la ſcience la plus intéreſſante & la plus précieuſe, en un mot où il s'agit de la ſanté & de la vie des hommes; ſcience qui exigeroit par-là le plus de certitude & de pénétration. Quelque ridicules qu'ayent paru les prétentions des alchymiſtes ſur l'*influence* particuliere des aſtres & ſur l'efficacité des métaux, on a eu de la peine à nier l'action de la lune ſur le cerveau des fous, on n'a pas ceſſé de les appeller *lunatiques*, σεληνιαζομενους; on a conſervé les noms planétaires des métaux, les teintures ſolaires de Minſicht ont été longtems à la mode, & encore aujourd'hui l'or entre dans les fameuſes gouttes du général la Motte; les martiaux ſont toujours & méritent d'être regardés comme

Digitized by Google

très-efficaces dans les maladies du foie ; & l'on emploie dans les maladies chroniques du poumon l'anti-hectique de Poterius, qui n'a d'autre mérite, ſi c'en eſt un, que de contenir de l'étain.

Ces mêmes planetes qui, par leur *influence* ſalutaire, entretiennent la vie & ſa ſanté de chaque viſcere particulier, occaſionnent par leur aſpect ſiniſtre des dérangemens dans l'action de ces mêmes viſceres, & deviennent par-là, ſuivant les alchymiſtes, cauſes de maladie ; on leur a principalement attribué celles dont les cauſes ſont très-obſcures, inconnues, la peſte, la petite vérole, les maladies épidémiques & les fievres intermittentes, dont la théorie a été ſi fort diſcutée & ſi peu éclaircie. Les medecins qui ont bien ſenti la difficulté d'expliquer les retours variés & conſtans des accès fébrils, ont eu recours aux aſtres, qui étoient pour les medecins de ce tems ce qu'eſt pour pluſieurs d'aujourd'hui la nature, l'idole & l'aſyle de l'ignorance. Ils leur ont donné l'emploi de diſtribuer les accès ſuivant l'humeur qui les produiſoit ; ainſi la lune par ſon *influence* ſur la pituite étoit cenſée produire les fievres quotidiennes ; Saturne, à qui la mélancholie étoit ſubordonnée, donnoit naiſſance aux fievres quartes ; le cholérique Mars dominant ſur la bile, avoit le diſtrict des fievres tierces ; enfin on commit aux ſoins de Jupiter le ſang & les fievres continues qui étoient ſuppoſées en dépendre. Zacutus Luſit. *de medic. princip.* D'autres medecins ont attribué tous ces effets à la lune ; & ils ont cru que ſes différentes poſitions, ſes phaſes, ſes aſpects, avoient la vertu de changer le type des fievres, & d'exciter tantôt les tierces, tantôt les quartes, &c. *conciliat. de different. febr. 88.* Pour compléter les excès auxquels on s'eſt porté ſur l'*influence des aſtres*, on pourroit y ajoûter toutes les fables de l'aſtrologie judiciaire, voyez ce mot, les prédictions, les horoſcopes, &c. qui ont pris naiſſance à la même ſource ; les noms que les poëtes avoient donnés aux planetes, en divinifiant, pour ainſi dire, les vertus ou les vices de quelques perſonnes, avoient donné lieu à ces délires des aſtrologues, & faiſoient penſer que Saturne étoit mélancholique, Jupiter gais, Mars belliqueux. On renouvella les anciennes fictions ſur les qualités de ces prétendus dieux, qu'on appliqua aux planetes qui les repréſentoient ; Venus fut libertine, & Mercure voleur. En conſéquence, lorſqu'on ſe propoſa de tirer l'horoſcope de quelqu'un, on chercha quel aſtre avoit paſſé par le méridien dans l'inſtant de ſa naiſſance, & ſur ce point déterminé, on conclut les qualités, l'état, les mœurs, la fortune future de cette perſonne ; de façon que ſi Mars avoit préſidé à ſa naiſſance, on prognoſtiqua du courage, & on aſſura que l'enfant prendroit le parti des armes. Celui qui naiſſoit ſous Venus, devoit être porté pour les femmes, enclin au libertinage, &c. Tous ces caracteres décidés ne venoient que de l'*influence* d'un ſeul aſtre, & les caracteres compoſés étoient l'effet de l'*influence* compliquée de pluſieurs aſtres ; par exemple, ſi Saturne & Mercure paſſoient enſemble par le méridien, c'étoit un ſigne que l'enfant ſeroit mélancholique & voleur, & ainſi des autres. On prétendit auſſi lire dans les conſtellations les préſages de longue vie. Du reſte, on tâcha de s'accommoder au goût, au deſir, aux penchans des parens. Enfin ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'on réuſſiſſoit aſſez ſouvent, & qu'on étoit en grand crédit ; tant il eſt facile de duper, de plaire, de ſe faire admirer par des prédictions, ſur-tout quand on a l'eſprit de ne pas les faire poſitives, & de les envelopper de quelque obſcurité. L'enthouſiaſme étoit ſi outré pour ces aſtrologues, que les rois de France, il n'y a pas encore deux ſiecles, en entretenoient pluſieurs dans leur cour, les combloient d'honneur & de préſens, & décidoient ſur leurs oracles la paix, la guerre & tous les grands évenemens. Pluſieurs ſavans & des médecins de réputation étoient entichés de ces idées, entr'autres le fameux Cardan, qui pouſſa fort loin cette prétendue ſcience, & duquel il nous reſte une grande quantité

Digitized by Google

d'horoſcopes : on aſſure que ſon entêtement étoit au point que pour ſatisfaire à ſon horoſcope qui avoit fixé le jour de ſa mort, il ſe fit mourir par une cruelle abſtinence, à laquelle il ſe condamna lui-même.

Lorſque l'aſtrologie ou la doctrine ſur l'*influence des aſtres* eut été ainſi avilie, que tous ces abus s'y furent gliſſés, & que les fables les plus groſſieres & les plus grandes abſurdités eurent pris la place des véritables obſervations, les bons eſprits abandonnerent ce dogme, & le renouvellement des ſciences le fit entierement diſparoître. Les opinions nouvelles étant devenues l'idole à la mode, le ſeul titre d'ancienneté ſuffiſoit aux ſyſtêmes pour le faire proſcrire ; les medecins devinrent auſſi inconſidérés contradicteurs des anciens qu'ils en avoient été pendant pluſieurs ſiecles admirateurs aveugles ; l'*influence des aſtres* fut regardée comme une production frivole & chimérique de quelque cerveau affecté par la lune ; & enfin l'on bannit avec une ſcrupuleuſe ſévérité des écoles tout ce qui avoit rapport à cette doctrine, ſans chercher à approfondir ce qu'il pouvoit y avoir de vrai & d'utile. Enfin, après que le pendule, emblême de l'eſprit humain, eut vibré dans les extrêmités oppoſées, il ſe rapprocha du milieu ; après qu'on ſe fut porté à ces excès de part & d'autre, l'attrait de la nouveauté diſſipé & ſes preſtiges évanouis, on rappella quelques anciens dogmes, on prit un chemin plus juſte & plus aſſuré ſans ſuivre indiſtinctement tous les anciens dogmes ; on tâcha de les vérifier : quelques obſervations bien conſtatées, firent appercevoir au docteur Mead une certaine correſpondance entre quelques phénomenes de l'économie animale & les périodes de la lune. Il ſuivit cette matiere, fit des recherches ultérieures, & ſe convainquit de la réalité d'un fait qu'on n'oſoit plus ſoupçonner. Il communiqua ſes idées dans une petite, mais excellente diſſertation, dont le titre eſt *de l'empire du ſoleil & de la lune ſur le corps humain.* Deux illuſtres medecins anglois, Goad & Kook, s'appliquerent enſuite à examiner le pouvoir & la force des planetes à produire les vents, les pluies & les autres variations dans l'atmoſphere, en conſéquence de leurs poſitions & de leurs aſpects, ſoit avec la lune, ſoit principalement entr'elles. Frédéric Hoffmann aſſure avoir vérifié leurs obſervations, & les avoir trouvées conformes à l'expérience : *diſſert. de aſtror. influx. in corpore humano.* Urbain Hierne, célebre chymiſte de nos jours, a de nouveau introduit l'*influence des aſtres* dans la chymie ; il prétend que les trois fameux principes, le ſel, le ſoufre & le mercure dont tout corps viſible & compréhenſible eſt compoſé, réſultent des mêlanges des émanations des aſtres & de quelques élémens ſublunaires : „ La lu„ miere, dit-il, être immatériel émané „ du ſoleil, parvenue ſur la ſurface des „ planetes, ſe combine avec les vapeurs „ qui s'en élevent, avec l'eau ſupra-cé„ leſte qui entre dans leur compoſition, „ ſe matérialiſe par-là, & prend un ca„ ractere particulier encore indéterminé „ ſuivant les planetes qui la réfléchiſſent." C'eſt de cette combinaiſon variée que viennent les différentes *influences* propres à chaque planete ; il regarde, avec Moyſe, la lumiere comme leur véhicule ; mais avant de parvenir à la terre, cette lumiere déja matérialiſée par l'union des atomes élevés des autres planetes, reçoit de nouvelles combinaiſons dans la lune, qu'il appelle, d'après les anciens rabins, *entonnoir de la nature*, d'où elle eſt enfin renvoyée ſur la terre, particulierement chargée de l'efficacité de cette planete ſecondaire qui ſe manifeſte ſur la mer, les ſaiſons, les humeurs, les maladies, & les autres choſes qui obéiſſent à la lune. C'eſt cette même lumiere qui, ſelon ce ſavant chymiſte, s'uniſſant à la matiere éthérée, à l'air plus craſſe, à l'eau qui y eſt contenue, enfuite à l'acide univerſel, forme le ſel qu'il appelle *aſtral*, *naturel*, *vierge*. Des différentes ſolutions, décompoſitions & récompoſitions de ce ſel réſulte le ſoufre de l'univers, l'ame du monde, fils du ſoleil, &c. enfin l'union ami-

Digitized by Google

cale de ces deux ſubſtances primitives donne naiſſance à une créature d'une nature particuliere, qu'il appelle *mercure catholique*. *v.* MERCURE, SEL & SOUFRE; voy. auſſi l'ouvrage de Hierne, *act. chym. Holmienſ. tom. I. cap. vj.* avec les notes de Gotſchalk Valerius. M. de Sauvages, fameux profeſſeur en l'univerſité de medecine de Montpellier, fit ſoutenir dans ſes écoles une théſe ſur l'*influence des aſtres*, où il tâche, guidé par l'obſervation, à l'exemple de Mead, de prendre un juſte milieu entre les éloges exceſſifs des medecins aſtrologues & le mépris outré des nouveaux théoriciens.

Telle eſt à peu-près l'hiſtoire des vérités, des conjectures, des erreurs & des folies qui ont pris naiſſance de l'*influence des aſtres*; hiſtoire toujours curieuſe & intéreſſante pour le philoſophe, qui y voit retracé le tableau conſtant & varié des variations de l'eſprit humain. Le medecin y découvre ſous d'autres couleurs les mêmes ſcenes qui ſe ſont paſſées à l'égard de pluſieurs autres dogmes théoriques, & quelquefois, qui pis eſt, pratiques de médecine. Quoique ces opinions ayent fait moins de bruit, quoique leur abſurdité ait moins paru à découvert, les erreurs qui en ſont provenues n'en ont été ni moins conſidérables, ni moins funeſtes; & tel qui rit des prétentions ridicules des aſtrologues, de leurs prédictions trompeuſes, mais le plus ſouvent indifférentes à la ſanté, ne fait pas attention qu'il a des idées dominantes qu'il pouſſe à l'excès, & qui, quoique plus conformes à la façon préſente de penſer & de s'exprimer, ſont ſouvent plus éloignées du vrai, & preſque toujours plus dangereuſes. *v.* FERMENTATION, ACRIMONIE, ÉPAISSISSEMENT, SAIGNÉE, PURGATIFS, &c.

Nous allons tâcher, en ſuivant les traces des auteurs que nous avons cités en dernier lieu, d'examiner ce qu'il y a de poſitif dans l'*influence des aſtres*, de pénétrer dans ce puits profond où réſide la vérité cachée & obſcurcie par les fables, la ſuperſtition, &c. de ſéparer le vrai du faux, le certain de l'incertain, de retenir & de faire appercevoir ce qu'il peut y avoir d'utile & d'avantageux dans cette ſcience. D'abord il n'eſt pas douteux que les aſtres ne produiſent quelque effet ſur la terre, ſur l'air, ſur les animaux. Quand ces effets ne ſeroient pas auſſi évidens pour la plupart qu'ils le ſont, quand l'action réciproque des aſtres ne ſeroit pas connue, la croyance preſque continuelle de tous les peuples, de tous les ſavans, de tous les medecins, me paroit, en faveur de cette doctrine, l'argument le plus inconteſtable. Il eſt en effet moralement impoſſible qu'un dogme conſtamment & univerſellement ſoutenu pendant pluſieurs ſiecles par des phyſiciens de *différentes* ſectes, combattu enſuite & abandonné, & enfin rétabli de nouveau, ne ſoit pas foncierement vrai; le faux, ſur-tout en matiere de ſcience, n'a que des partiſans partagers, le vrai ſeul peut arracher un conſentement unanime; ou ſi les préjugés ou quelque attrait de nouveauté le font diſparoître, ſi quelque menſonge mêlé l'altere, le cache à nos yeux, ce n'eſt que pour un tems, il ne tarde pas à percer les nuages qui l'obſcurciſſoient. Mais la lumiere du ſoleil, des aſtres, frappe tous les jours les yeux; la chaleur, le froid, la ſéchereſſe, l'humidité, les vents, la pluie, les météores, ne ceſſent de nous affecter; accoutumés à ces impreſſions, nous en ſommes peu frappés, & nous négligeons d'en pénétrer les cauſes. Ces effets ſont inconteſtablement dûs à l'opération du ſoleil vraiſemblablement jointe à celle des planetes plus voiſines. La gravitation mutuelle des planetes eſt un phénomene dont il n'eſt plus permis de douter, quoiqu'on en ignore la cauſe; l'effet qui réſulte de cette gravitation ſur la terre & ſur ſes productions, eſt un nouveau moyen d'*influence*. Ces effets, beaucoup plus ſenſibles de la part de la lune dont la proximité & la viteſſe, relativement à la terre, compenſent au-delà le défaut de maſſe, ſont très-manifeſtes ſur la mer par le flux & reflux qu'elle éprouve; comment eſt-ce que l'homme, la machine la plus ſenſible, la plus

Digitized by Google

impreſſionnable, ne ſeroit-il pas affecté par une force qui fait une impreſſion très-marquée ſur les corps les plus bruts, les moins doués de ſentiment, ſur l'air, l'eau & la terre ? Les obſervations ſont ici d'accord avec le raiſonnement. Parmi le grand nombre que les faſtes de la medecine nous offrent, nous choiſirons les plus conſtatées & les plus récentes; celles-ci ne pourront point être ſoupçonnées d'être dictées par la prévention & les préjugés.

Nous diſtinguons auparavant avec M. de Sauvages, trois eſpeces d'*influence*; ſavoir, l'*influence morale*, *phyſique & mécanique*; nous appellons *influence morale*, cette vertu myſtérieuſe, fondement de l'aſtrologie judiciaire, voyez ce mot, attribuée aux planetes & aux étoiles fixes, de décider & de régler le ſort, la fortune, les mœurs, le caractere, &c. des hommes en conſéquence d'un aſpect particulier, du paſſage au méridien dans un tems marqué, &c. c'eſt ſur cette *influence* que portent les prédictions, les horoſcopes, les divinations, qui ont rapport aux choſes fortuites, aux événemens volontaires ou regardés comme tels, &c. Nous n'ignorons pas que ces oracles, ſemblables à ceux que rendoient anciennement les Sibylles, ſont le plus ſouvent ſuſceptibles d'une double interprétation, très-obſcurs, & quelquefois auſſi faux; mais nous ſavons en même tems que quelquefois ils ont rencontré très-juſte, en entrant même dans des détails très-circonſtantiés. Nous tenons d'un prélat reſpectable l'hiſtoire d'une femme, à qui un tireur d'horoſcope détailla avec la derniere exactitude les moindres particularités de ſa vie paſſée & future; & tout ce qu'il lui dit, ſoit ſur le paſſé, ſoit ſur l'avenir, ſe trouva entierement conforme à la vérité : le prélat qui m'a raconté ce fait, en a été lui-même témoin oculaire, & toute une grande ville a vû avec ſurpriſe toutes les prédictions s'accomplir ponctuellement. Il y a bien d'autres ſemblables faits auſſi bien conſtatés que le philoſophe ſpéculatif traite d'erreurs populaires; il les mépriſe, ne les approfondit point, & les déclare impoſſibles, parce qu'il n'en voit point les raiſons. Pour nous, nous nous contenterons d'expoſer les faits ſans hazarder un jugement qui ne pourroit qu'être inconſidéré, n'étant point appuyé ſur des raiſons ſuffiſantes qui en démontrent l'impoſſibilité, ſachant d'ailleurs qu'il eſt bien prouvé que des fous, dans des violens accès de manie, ont pu lire dans l'avenir, & que les événemens ont enſuite confirmé ce qu'ils avoient annoncé dans cet état. *v.* MANIE. Nous ne nous arreterons pas davantage à cette *influence*, parce que nous n'en appercevons aucune utilité pour la medecine, point auquel nous rapportons tous nos travaux.

L'*influence* que nous avons nommée *phyſique*, eſt cette action des aſtres, dont les effets ſont manifeſtés ſur l'air avant d'affecter le corps, & qui même ne l'affectent le plus ſouvent qu'en conſéquence des variations qui ſont excitées dans l'atmoſphere. On pourroit appeller cette *influence*, *météorologique médiate*; la cauſe & le méchaniſme en ſont inconnus; les phénomenes qui en réſultent, peuvent ſeuls la rendre ſenſible.

Nous donnons le nom d'*influence méchanique* à celle qu'on croit dépendre & ſuivre les loix de cette tendance mutuelle qu'ont tous les aſtres les uns à l'égard des autres, connue ſous le nom de *gravitation*, expliquée par divers phyſiciens, tantôt par les tourbillons, & tantôt par l'attraction. Nous allons entrer dans quelque détail ſur ces deux eſpeces d'*influences*, dont la réalité & les avantages paroiſſent aſſez conſtatés.

Influence phyſique du ſoleil. I. Le ſoleil eſt de tous les aſtres celui dont l'action *phyſique* ſur les hommes eſt la plus apparente : perſonne n'ignore que la lumiere & la chaleur en ſont les effets primitifs; mais ces mêmes effets, & ſur-tout la chaleur, deviennent encore la ſource d'un grand nombre d'autres phénomenes; ou pour parler avec plus d'exactitude, cette même cauſe (qu'on croit être le mouve-

Digitized by Google

ment) qui donne lieu à la lumiere & à la chaleur, produit auſſi d'autres effets; car ni la lumiere ni la chaleur ne ſont dans les corps appellés *lumineux & chauds*; ce ſont des ſenſations particulierement modifiées dans les yeux & dans l'organe du toucher : le ſoleil conſidéré comme influant phyſiquement ſur la terre, peut être regardé comme un feu immenſe, ſucceſſivement placé dans des diſtances & des poſitions différentes, ſoit par rapport à toute la terre, ſoit relativement à quelques contrées. Les effets en ſont par-là plus variés & par conſéquent plus ſenſibles; une tranquille & conſtante uniformité frappe rarement, & n'excite pas à chercher la cauſe; le ſoleil entant que lumineux, ne ceſſe jamais d'agir ſur la terre en général; mais il y a toujours quelques parties qui ne ſont point éclairées; la partie antipode de celle qui reçoit directement les rayons du ſoleil, eſt dans l'obſcurité, tandis que celle-ci jouit du ſpectacle brillant & utile de la lumiere; le mouvement de la terre ſur ſon axe préſente pendant les vingt-quatre heures ſucceſſivement toutes les parties de la terre au ſoleil, & occaſionne par-là dans elles une alternative de lumiere & d'obſcurité, ſur laquelle porte la diſtinction frappante du jour & de la nuit. Pour appercevoir les effets de la lumiere ſur l'homme & ſur les animaux, qu'un phyſicien porte des yeux attentifs ſur tout ce qui ſuit les loix de la ſimple nature dans ces chaumieres ruſtiques, où l'art n'eſt point encore venu la maîtriſer & la plier à ſes caprices; il verra lorſque le jour a fait place à la nuit, tous les travaux interrompus, le ramage des oiſeaux ſuſpendu, les vents appaiſés, tout en un mot annoncer & préparer un ſommeil tranquille & reſtaurant, encore attiré par un travail pénible, bien différent & bien au-deſſus de cette ombre de ſommeil qui vient languiſſamment ſur les pas de la molleſſe & de l'indolence, que la lumiere du jour auquel on l'a différé, interrompt & trouble, & qui ne peut être profond que lorſque l'obſcurité la plus parfaite peut en quelque façon reſſembler à la nuit. Mais lorſque l'aurore naiſſante ramene la lumiere, & annonce le retour prochain du ſoleil, voyez tous les oiſeaux témoigner par leurs chants l'impreſſion qu'ils en reſſentent; le coq bat des ailes & leve ſes cris perçans juſqu'aux cieux; le ſommeil ſe diſſipe, le jour paroît, & le regne du travail commence. *v.* JOUR, NUIT & LUMIERE.

Le medecin apperçoit dans les perſonnes que quelques maladies rendent plus ſenſibles, des preuves évidentes de l'action de la lumiere; les maniaques, par exemple, les phrénétiques, les typhomaniaques, ceux qui ſont dans quelqu'accès d'hydrophobie, & ceux enfin qui ont mal aux yeux, ſont pour l'ordinaire bleſſés par la lumiere; les ténebres leur ſont infiniment plus favorables; la lumiere rend les délires plus fougueux, l'obſcurité les appaiſe; c'eſt pourquoi il eſt très-important d'y placer ceux qui ſont attaqués de ces maladies, précaution que recommandoient ſpécialement les méthodiques. Baillou raconte que madame de Varades étant malade, tomba dans une ſyncope violente dans l'inſtant de l'immerſion du ſoleil dans une éclipſe, & qu'elle en revint naturellement lors de l'émerſion, que le ſoleil recouvra ſa lumiere. Il n'eſt perſonne qui n'ait éprouvé en écrivant, en compoſant, combien la lumiere & les ténebres influent diverſement ſur les idées & ſur la maniere de les énoncer. Nous voyons enfin dans bien des maladies, la mort ſurvenir, ou quelque changement conſidérable ſe faire au lever & au coucher du ſoleil. Ramazzini dit avoir obſervé des fievres épidémiques qui redoubloient vivement ſur le ſoir vers le coucher du ſoleil, de façon que les malades étoient extrêmement abattus, preſque mourans; ils paſſoient dans cet état toute la nuit; mais ils en ſortoient promptement dès que le ſoleil paroiſſoit ſur l'horiſon, & ils pouvoient ſe lever & ſe promener. *Conſt. épidem. ann. 1691. v.* LUMIERE, SOLEIL, &c.

Les effets du ſoleil, comme principe

de la chaleur, ſont beaucoup plus grands, plus étendus, & mieux conſtatés; c'eſt avec raiſon qu'on l'appelle la ſource de la vie, de toutes les productions de la terre; c'eſt ſur-tout par elle que les plantes vivent, végetent; les animaux mêmes ne peuvent s'en paſſer: une privation trop prompte & trop ſenſible produit beaucoup d'incommodités. *v.* FROID. Lorſqu'elle eſt auſſi pouſſée à l'excès contraire, elle entraine de grands inconvéniens. *v.* CHALEUR, FEU. Les effets de la chaleur ſur les corps ne ſont jamais plus marqués & plus mauvais que lorſqu'on s'expoſe en repos aux rayons directs du ſoleil, & ſur-tout ayant la tête découverte; d'abord la peau devient éréſipélateuſe, enſuite noire, un mal de tête affreux ſurvient, on tombe dans le délire, ou dans un aſſoupiſſement mortel; c'eſt ce qu'on appelle *coup de ſoleil*. Voyez ce mot à l'article SOLEIL. La chaleur que nous éprouvons du ſoleil varie beaucoup, ſuivant qu'elle eſt directe ou réfléchie, ſuivant les diſtances, l'obliquité des rayons, la quantité & la direction des points qui réfléchiſſent; de-là naiſſent les différences de chaleur, à l'ombre ou au ſoleil, dans les plaines, dans les vallées, ou ſur les hautes montagnes; de-là auſſi les diſtinctions des ſaiſons: dans la poſition où nous ſommes, les plus grandes chaleurs ſe font reſſentir dans le tems où le ſoleil eſt le plus éloigné, mais où l'obliquité de ſes rayons eſt moins grande. *v.* SAISONS, ÉTÉ, AUTOMNE, HYVER & PRINTEMS. Tout le monde ſait par expérience l'*influence* des ſaiſons ſur l'homme; les maladies qui en dépendent ſont exactement claſſées par Hippocrate; & les medecins obſervateurs qui l'ont ſuivi, ont bien remarqué qu'il y avoit des maladies particulieres à chaque ſaiſon, & que les maladies qui paſſoient d'une ſaiſon à une autre, changeoient de génie, de type, de caractere, & demandoient ſouvent une méthode curative différente. Voyez ſur tout FIEVRE INTERMITTENTE. La chaleur indue non ſeulement ſur nous par une action immédiate, c'eſt-à-dire lorſquelle eſt trop forte en augmentant la tranſpiration, la ſueur, en occaſionnant des foibleſſes, laſſitudes, langueurs, en efféminant, ramolliſſant le vaiſſeaux, animant le mouvement inteſtin du ſang, rendant les ſommeils inquiets & la reſpiration lente, hâtée, laborieuſe; mais encore par les effets qui la ſuivent lorſqu'elle eſt appliquée à la terre, à l'eau, aux végétaux, &c. On n'a pour s'en convaincre, qu'à voir ce qui ſe paſſe lorſque les rigueurs de l'hiver ſont diſſipées, qu'un printems gracieux lui ſuccede, & enfin lorſque les ardeurs de l'été ſe font reſſentir; d'abord on voit toutes les plantes ſortir de la terre, renaître, fleurir, embaumer l'air de leurs parfums, le rendre & plus ſain & plus délicieux; les vapeurs élevées pendant le jour retombent le ſoir en ſérain, & le matin en roſée, & humectent de nouveau la terre; mais lorſque le brûlant *ſirius* paroît, les vapeurs élevées avec plus de force & en plus grande abondance, deviennent la matiere des orages, des pluies, des tonnerres, des éclairs, &c. la terre cependant devient aride, les marais ſe deſſechent, les exhalaiſons les plus mauvaiſes s'en élevent & ſe répandent dans l'air; les animaux morts ſe pourriſſent promptement, & infectent l'atmoſphere de miaſmes contagieux; les rivieres & les fontaines abaiſſées fourniſſent une eau moins ſalutaire; les vins tournent dans les caves; les alimens ſont moins bons, digérés avec plus de peine, &c. de-là viennent toutes ces eſpeces de fievres ardentes, inflammatoires, pétéchiales, pourprées, malignes, &c. les diſſenteries, diarrhées bilieuſes, la peſte enfin, & les maladies épidémiques; ces accidens ſeroient encore bien plus grands, ſi les fruits que produit alors la terre n'en prenoient une grande partie; nous avons ſucceſſivement les ceriſes, les fraiſes, les prunes, les poires, les melons, les concombres, les pêches, les figues, les raiſins, les aſéroles, &c. lorſque ces fruits manquent, ou qu'ils ſont vicies, ou enfin lorſqu'on en fait des excès, les

Digitized by Google

maladies ſont plus mauvaiſes & plus fréquentes.

Sans m'arrêter à beaucoup d'autres exemples, je me contenterai de faire obſerver combien on pourroit tirer de lumieres d'une obſervation exacte des effets de la chaleur; on pourroit ſe préſenter d'avance le tableau des maladies qui régneront, du caractere générique qu'elles affecteront; la connoiſſance qu'on auroit de ces maladies ſeroit bien plus exacte, & la pratique plus ſure. On ne peut qu'applaudir au zele des medecins qui s'appliquent aux obſervations météorologiques, tels que les medecins d'Edimbourg & l'auteur du journal de medecine à Paris. On pourroit ſeulement exiger un peu plus de détails, & qu'à meſure qu'on raconte, on fît les applications néceſſaires qui ſe préſentent, & ſur-tout qu'on comparât les réſultats avec ceux d'Hippocrate.

Influence phyſique de la lune. On a abſolument rejetté toute *influence* de la lune, excepté celle qui dépend de ſa gravitation, que nous avons appellée *méchanique*; & lorſque les femmes ont objecté qu'elles s'appercevoient que les rayons de la lune bruniſſoient leur teint, on a fait des expériences pour chercher l'explication d'un fait qui paroiſſoit aſſez conſtaté par la relation des femmes dans un point le plus intéreſſant pour leur vanité; on expoſa un miroir ardent aux rayons de la lune, qu'on ramaſſa de façon à leur donner un éclat prodigieux, on mit au foyer un thermometre extrêmement mobile, la liqueur n'en reçut aucune impreſſion, ne monta pas ſenſiblement; on en conclut avec raiſon que les rayons de la lune n'étoient pas capables de produire de la chaleur; & ſur cela on décida qu'ils ne pouvoient pas brunir, & qu'ainſi l'obſervation des femmes étoit une de ces erreurs populaires que le philoſophe doit nier lorſqu'il ne ſait pas les expliquer; il eût été plus ſage de bien conſtater le fait, d'en chercher une autre cauſe, ou de le croire ſans l'approfondir, ſans en pénétrer la cauſe, comme l'on fait dans bien d'autres cas. Voici quelques autres obſervations qui démontrent cette action phyſique de la lune, dûe vraiſemblablement à ſa lumiere: la lumiere ne ſeroit-elle qu'une émanation? ſeroit-elle, comme l'a penſé Hierne, combinée, lorſqu'elle ſort de la lune, avec quelques vapeurs, avec quelques corps étrangers? quoi qu'il en ſoit, voici le fait. Mathiolus Faber rapporte qu'un jeune mélancholique quelques jours avant l'éclipſe de lune, devint plus triſte, plus ſombre qu'à l'ordinaire, & qu'au moment de l'éclipſe il devint furieux, courant de côté & d'autre dans ſa maiſon, dans les rues & les carrefours, l'épée à la main, tuant & renverſant tout ce qu'il trouvoit ſur ſes pas, hommes, animaux, portes, fenêtres, &c. *Miſſ. natur. curioſor. in appendic. dec. II. ann. 19. pag. 49.* Baillou raconte qu'en 1691, vers le ſolſtice d'hiver, il y avoit beaucoup de fluxions, de morts ſubites, eſpeces d'apoplexies, & de fueurs angloiſes. Au mois de Décembre pendant la nuit, il ſe fit des changemens inouis, incroyables; les corps les plus ſains étoient languiſſans; les malades ſembloient tourmentés par des démons, prêts à rendre l'ame; il n'y avoit d'autre cauſe apparente qu'une éclipſe; „ & comme nous ne l'appercevions pas, „ ajoute Baillou, nous ne pouvions aſſez „ nous étonner de tout ce que nous „ voyions, nous en ignorions abſolu„ ment la cauſe; mais ces délires fou„ dains, les convulſions inattendues, les „ changemens les plus conſidérables & „ les plus prompts qu'on obſerva cette „ nuit dans les maladies, nous firent bien „ connoître que tous ces troubles étoient „ excités par les affections du ſoleil, de „ la lune & du ciel". Ramazzini a auſſi obſervé le danger que couroient les malades pendant les éclipſes; il remarque qu'une fievre pétéchiale, épidémique, dont il donne la deſcription, étoit beaucoup plus fâcheuſe après la pleine lune & dans les derniers quartiers, & qu'elle s'appaiſoit vers la nouvelle lune; mais que pendant une éclipſe de lune tous ces malades mouroient. *Conſtit. annor.* 1692 & 1693.

Digitized by Google

1693. On voit là quelques raiſons qui juſtifient la crainte exceſſive que certains peuples avoient des éclipſes, comme d'un ſigne de malheurs, opinion qui auſſi a été appliquée aux cometes, peut-être pas ſans fondement. On obſerve en Amérique, 1°. que le poiſſon expoſé à la lueur de la lune, perd ſon goût, & devient molaſſe; les Eſpagnols l'appellent *alluna-do*. 2°. Que les mulets qu'on laiſſe coucher à la lune dans les prés, lorſqu'ils ſont bleſſés; perdent l'uſage de leurs membres, & la bleſſure s'irrite, ce qui n'arrive pas dans d'autres tems. 3°. Que les hommes qui dorment à la lune ſont briſés & rompus à leur réveil, les plus vigoureux n'y réſiſtent pas: ces faits m'ont été atteſtés par un temoin oculaire, qui m'a rapporté qu'un de ſes amis ajoutant peu de foi à ce que lui racontoient les habitans du pays, s'offrit de paſſer la nuit à ſa fenêtre, bien expoſé aux rayons de la lune; il le fit en effet, & paya bien cher ſon incrédulité & ſa fanfaronnade; il reſta pendant ſept à huit jours ſans pouvoir remuer ni pieds ni mains. Il eſt fait mention dans les mélanges des curieux de la nature, *dec. 1. ann. 1. obſerv. 19.*, d'un vertige excité par les rayons de la lune. Il ſeroit à ſouhaiter que des obſervateurs éclairés & attentifs, s'appliquaſſent à vérifier & à confirmer ces obſervations; peut-être dans le tems des éclipſes pourroit-on prévenir les grands accidens qu'elles occaſionnent. Dans ces pays les promenades à la lune ſont moins nuiſibles qu'en Amérique, les amans ſeuls ſe plaignent de cette incommode clarté; ſi l'on s'y enrhume quelquefois, ou ſi l'on y prend des douleurs, on ne manque pas de les attribuer au ſerein; eſt-ce avec raiſon? ne tomberoit-il pas plus abondamment pendant que la lune luit?

Influence phyſique des autres aſtres. Il ne vient abſolument point de chaleur des planetes ni des étoiles fixes; la lumiere qui s'en échappe eſt très-foible, très peu propre à faire quelqu'impreſſion ſenſible; nous n'en voyons auſſi aucun effet: la production des vents, de la pluie, &c. que Goad & Kook leur attribuent, ſi elle eſt réelle, vient ſans doute de leur gravitation, & par conſéquent eſt une *influence* méchanique dont il ſera queſtion plus bas. *L'influence* phyſique des cometes mérite plus d'attention, quoiqu'elle ſoit aſſurément dépourvue de toute utilité; ces eſpeces de planetes peuvent s'approcher aſſez près de la terre pour lui faire éprouver & à ſes habitans l'activité de leur *influence*. Voyez les ingénieuſes conjectures de M. de Maupertuis. Voyez l'article COMETE.

Influence méchanique du ſoleil. II. Cette *influence* eſt fondée ſur l'action conſtante qui porte les planetes les unes vers les autres, & toutes vers le ſoleil, qui eſt à ſon tour attiré par chacune; l'*influence* méchanique du ſoleil ſur la terre n'eſt point un probleme, c'eſt un fait très-décidé; c'eſt en obéiſſant à cette *influence* que la terre réſiſtant à chaque point à ſa force de projection, eſt comme obligée de former une courbe autour du ſoleil; ſes effets, quoique très-réels ſur l'homme, ſont trop conſtans & trop néceſſaires pour être beaucoup ſenſibles; le mouvement de rotation de la terre ne fait de même ſur eux aucune impreſſion, cette *influence* croiſſant en raiſon inverſe des quarrés des diſtances eſt dans certains tems beaucoup plus forte que dans d'autres. Les différences les plus remarquables s'obſervent aux ſolſtices & aux équinoxes; dans ces tems préciſément on a apperçu quelques phénomenes, quelques variations dans les maladies, qu'on a jugé inexplicables, & tout de ſuite fauſſes, & qui pourroient vraiſemblablement être rapportées à cette cauſe. Le tems des équinoxes eſt fort contraire aux phtiſiques, aux hectiques, à ceux qui ſont dans des fievres lentes; & les maladies chroniques qui tombent dans ce tems éprouvent des changemens ſubits qui les terminent ordinairement par la mort ou par la ſanté; & il eſt rare que les troubles qui s'excitent alors, ne ſoient pas funeſtes aux malades. Frider. Hoffman, *diſſert. citat.* Sanctorius a obſervé que dans le tems du ſolſtice d'hi-

Digitized by Google

ver, notre tranſpiration étoit moindre d'une livre que dans tout autre tems. *Medicin. ſtatic.* Hippocrate, comme nous l'avons déja remarqué plus haut, veut que pendant les dix jours du ſolſtice d'été, on s'abſtienne de tout grand remede, qu'on ne coupe ni ne brûle, &c. & aſſure que ce défaut de précaution n'eſt pas ſans inconvénient.

Influence méchanique de la lune. L'action méchanique de la lune ſur la terre, eſt inconteſtablement prouvée par le flux & reflux de la mer; & c'eſt ſur-tout de la correſpondance exacte du flux & reflux avec les périodes lunaires, qu'on eſt parti pour établir que la lune eſt la cauſe principale de ce phénomene; ainſi des obſervations qui démontreroient la même réciprocité entre les phénomenes de l'économie animale & les phaſes & mouvemens de la lune, ſeroient une preuve évidente de l'*influence méchanique* de la lune ſur le corps. Je paſſe ſous ſilence les preuves phyſiques qu'on pourroit tirer du reflux de l'air, des changemens qui y arrivent alors, & de l'action de l'air ſur le corps humain, *v.* AIR, les raiſons d'analogie qui ſeroient d'ailleurs ſuffiſantes; car qui eſt-ce qui niera que notre machine ſoit attirable ou compreſſible? Toute la claſſe des végétaux pourroit encore fournir des traits d'analogie convainquans; le laboureur & le botaniſte ont également obſervé que la lune avoit un empire très-étendu ſur la fécondité des plantes; c'eſt auſſi une regle invariable chez les payſans, ſoutenue par une tradition conſtante, & par-là même reſpectable, d'avoir égard pour ſemer les grains aux phaſes de la lune; ils ont remarqué que les arbres plantés en pleine lune portoient aſſez promptement des fruits, mais petits & graveleux; & qu'au contraire, ceux qui étoient mis en terre pendant la pleine lune, portoient des fruits beaucoup plus tardifs, mais auſſi bien ſupérieurs en beauté & en délicateſſe; la tranſplantation même des arbres ne ſe fait jamais avec plus de ſuccès que pendant les premiers quartiers de la lune: on s'eſt auſſi apperçu que les plantes ſemées dans le déclin de la lune pouſſoient des racines très-longues & très-multipliées, & celles qu'on ſemoit en pleine lune, étoient chargées de très-belles fleurs: ces précautions ne ſont point indifférentes à l'égard de pluſieurs plantes, le fleuriſte pourroit ſur-tout en tirer bien des avantages; il n'eſt perſonne qui ne ſache que la coupe des bois demande les mêmes attentions; que ceux qui ſont coupés dans la pleine lune pourriſſent bien-tôt, & ſont moins propres à ſervir aux bâtimens que ceux qui ont été coupés dans la vieille lune.

Joignons à toutes ces preuves les obſervations propres qui établiront la même influence ſur le corps humain, & qui ſont d'autant plus convainquantes qu'elles ont été faites la plupart par des medecins qui ajoûtoient peu de foi *à l'influence des aſtres*, ou qui la négligeoient entierement.

1°. Le retour périodique des regles dans les femmes, eſt ſi exactement d'accord avec le mois lunaire, qu'il y a eu preſqu'une voix ſur ce point dans tous les ſiecles, chez tous les medecins & chez les femmes même; les maladies qui dépendent de quelque vice dans cette excrétion, claſſe fort étendue à laquelle on peut rapporter la plupart des maladies des femmes, ſuivent ſouvent avec une extrême régularité les mêmes périodes. Charles Piſon raconte qu'une fille fut pendant tout le printems tourmentée de ſymptômes d'hyſtéricité qui commençoient aux approches de la pleine lune, & ne ceſſoient que vers la fin du dernier quartier. On a obſervé que les hémorrhoides avoient auſſi ces périodes communs avec l'évacuation menſtruelle.

2°. Maurice Hoffman dit avoir vu une jeune fille âgée de quatorze ans, née d'une mere épileptique, à qui le ventre enfloit tous les mois à meſure que la lune croiſſoit, & diminuoit en même tems que la lune alloit en décroiſſant. *miſcell. nat. curioſ. ann. 6. obſerv. 161.* On aſſure que les huitres ſont beaucoup plus groſſes & les coquillages plus remplis pendant la

Digitized by Google

nouvelle & la pleine lune, que pendant les derniers quartiers au déclin. Celle, témoin oculaire de ce fait, prétend l'avoir vu s'opérer de même dans bien d'autres animaux, qui engraiſſoient & maigriſſoient ſucceſſivement ſelon que la lune étoit nouvelle ou vieille. Hippocrate penſe que les femmes conçoivent principalement dans la pleine lune. Voyez Hoffman, *diſſertation citée*.

3°. Les maladies nerveuſes ſont très-ſouvent conformes aux périodes lunaires. Il y a une foule d'obſervations qui juſtifient le nom de *lunatiques*, qu'on a donné aux épileptiques & aux maniaques; Galien, *Celius Aurelianus*, Pitcarn, ont principalement obſervé cette uniformité. Mead rapporte l'hiſtoire d'un jeune enfant attaqué de convulſions, qui étant revenues à la pleine lune, ſuivirent ſi exactement les périodes de la lune, qu'elles répondoient tous les jours au flux & reflux de la mer; de façon que lorſque les eaux venoient couvrir le rivage, l'enfant perdoit l'uſage de la voix & de tous ſes ſens, & lorſque les eaux s'en retournoient, l'enfant revenoit entierement à lui; il reſta pendant quatorze jours dans cet état juſqu'à la nouvelle lune, *de imper. ſolis & lun. pag. 169*. Pitcarn a obſervé un *chorea ſancti Viti* auſſi régulierement périodique. Charles Piſon parle d'une paralyſie, que la nouvelle lune ramenoit tous les mois. Tulpius a vu un tremblement, dont les accès étoient correſpondans au flux & reflux de la mer, à la lune, & quelquefois au ſoleil. Un medecin de Paris m'a communiqué depuis quelque tems un mémoire à conſulter pour un épileptique, dont les accès reviennent pendant la vieille lune.

4°. On trouve dans les éphémerides des curieux de la nature, une quantité d'exemples de maux de tête, de vertiges, de bleſſures à la tête, d'affections épidémiques, de fievres malignes, de diabetes, de maladies exhantématiques, &c. qui démontrent l'*influence* méchanique de la lune ſur le corps. *Synopſ. ad litter. lunæ*. Voyez Sauvages *de influx. ſyder.* Il y eſt auſſi fait mention de deux ſomnambules, dont l'un tomboit dans ſes accès dans le tems de la pleine lune, & les paroxyſmes de l'autre étoient correſpondans aux phaſes de la lune.

5°. Il arrive auſſi quelquefois que les redoublemens dans les maladies aigues ſuivent les alternatives du flux & reflux; & cela s'obſerve principalement dans les villes maritimes. Charles Piſon dit que les malades ſe trouvoient très-mal lorſque le flux de la mer ſe rencontroit dans la pleine lune; c'eſt un fait connu, dit-il, que pluſieurs ſont morts pendant le tems du reflux; mais pour l'ordinaire, les douleurs, ſuivant le rapport des malades, & les ſymptomes redoubloient pendant ſix heures que dure le flux, & le reflux amenoit une intermiſſion plus ou moins parfaite. Dans la fievre pétéchiale, épidémique, qui regnoit à Thuringe en 1698 & 1699, on apperçut beaucoup d'altération dans les maladies correſpondantes aux lunaiſons pendant l'hiver & l'automne; & au printems, preſque tous les fébricitans mouroient très-promptement pendant les derniers quartiers de la lune, tandis que ceux qui étoient malades pendant la nouvelle lune & les premiers quartiers, ſe rétabliſſoient très-bien & en peu de tems.

6°. De toutes les maladies celles qui m'ont paru répondre avec plus de régularité aux périodes lunaires, ſont les maladies cutanées. J'ai été ſur-tout frappé d'une teigne, dont j'ai détaillé l'hiſtoire dans le Journal de médecine, année 1760, mois d'Avril. Elle couvroit tout le viſage & la poitrine, occaſionnoit des demangeaiſons inſoutenables, quelquefois des douleurs très-vives pendant la vieille lune, préſentoit un ſpectacle affreux. Tous ces ſymptomes ſe ſoutenoient juſqu'à la nouvelle lune; alors ils diſparoiſſoient peu-à-peu; le viſage s'éclairciſſoit inſenſiblement, & ſe dépouilloit de toutes croûtes, qui ſe deſſéchoient juſqu'à la vieille lune, où tout recommençoit de nouveau. J'ai été témoin pendant plus de trois mois de cette alterna-

Digitized by Google

tive marquée. J'ai vu la même choſe arriver fréquemment dans la gale ; & pluſieurs perſonnes ont obſervé que la gale augmentoit vers la pleine lune ; que lors même qu'elle étoit guérie, il en reparoiſſoit vers ce tems là quelques puſtules, qui ſe diſſipoient enſuite périodiquement. Je n'ai point eu occaſion de répéter les mêmes obſervations ſur les autres maladies ; je ne doute pas qu'on n'apperçût auſſi les mêmes correſpondances. C'eſt un vaſte champ ouvert aux obſervateurs zélés pour l'embelliſſement & la perfection de la medecine ; on pourroit conſtater les obſervations déja faites, y en ajoûter d'autres, les pouſſer plus loin. Il reſte encore à déterminer les variétés qui naiſſent des différentes phaſes, des conjonctions, des aſpects de la lune avec le ſoleil & les autres aſtres ; peut-être les différentes maladies ont un rapport plus immédiat avec certaines phaſes, certaines poſitions de la lune qu'avec d'autres. Bennet prétend avoir obſervé que les maladies qu'il croit provenir d'une matiere ſaline, telles que ſont les douleurs, les demangeaiſons, les maladies exanthématiques, &c. augmentoient beaucoup pendant les premiers quartiers de la lune, & ſur-tout les deux ou trois nuits qui précédoient la nouvelle lune. Ce même auteur aſſure que pendant la vieille lune, la lymphe & les humeurs s'accumulent dans le corps, parce qu'alors il voit, dit-il, une augmentation ſenſible dans toutes les maladies ſéreuſes, humorales ; dans la cachexie, l'hydropiſie, les fluxions, les catarrhes, aſthmes, paralyſies, &c. Quelque incompletes que ſoient les obſervations que nous avons ſur cette matiere, on peut en déduire ces canons thérapeutiques ; que dans les maladies ſoumiſes aux *influences* de la lune, lorſque la poſition ou les phaſes de la lune, ſous leſquelles ſe font les redoublemens, ſont prochaines, il faut appliquer quelque remede actif qui puiſſe prévenir ou calmer l'intenſité des ſymptomes ; il faut s'abſtenir de tout remede pendant le tems du redoublement. C'eſt dans le tems de l'intermiſſion qu'il convient de placer les remedes appropriés ; j'ai ſuivi avec beaucoup de ſuccès cette méthode, dans le traitement de la teigne dont j'ai parlé plus haut. On aſſure que les médicamens donnés dans les écrouelles ſur le déclin de la lune, réuſſiſſent beaucoup mieux qu'en tout autre tems ; que dans les affections de la tête, des nerfs, dans l'épilepſie, les malades ſe trouvent beaucoup ſoulagés de l'uſage des nervins, céphaliques, anti-épileptiques, pendant les changemens de lune. Un illuſtre medecin de Paris a eu égard aux périodes de la lune, dans l'adminiſtration des remedes pour un épileptique, dont j'ai parlé ci-deſſus. Frédéric Hoffman recommande aux calculeux de prendre trois ou quatre bulbes ou gouſſes d'ail à chaque quartier de la lune. Je ne dois point oublier d'avertir, qu'en rapportant ces obſervations, en recommandant d'avoir égard aux aſtres dans l'adminiſtration des remedes, je n'ai point prétendu donner des regles invariables, & rigoureuſement démontrées, & dont on ne peut s'écarter ſans des inconvéniens très-graves. J'ai eu principalement en vûe d'exciter les medecins à conſtater ces obſervations ; & j'ai toujours penſé que dans les cas preſſans, & où l'expectation pourroit être nuiſible, il falloit peu faire attention ſi la poſition des aſtres étoit ſalutaire ou nuiſible, ſuivant cette maxime obſervée chez les anciens, que *aſtra inclinant, non neceſſitant* ; il faudra appliquer la même choſe à l'*influence* des autres planetes dont nous allons parler.

Influence méchanique des autres aſtres. Ni le raiſonnement, ni l'expérience permettent d'attribuer aux étoiles fixes quelqu'action méchanique ſur le corps humain ; l'une & l'autre s'accordent au contraire à établir l'*influence* méchanique des planetes, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter & Saturne. Ces corps céleſtes, quoique placés à des diſtances conſidérables de la terre, peuvent néanmoins exercer ſur elle une gravitation réciproque, & la maſſe des planetes les plus éloignées com-

Digitized by Google

penſe ſuffiſamment leur diſtance. L'attraction eſt en raiſon directe des maſſes, & en raiſon inverſe des quarrés des diſtances. Ainſi Jupiter & Saturne, quoique placés dans un prodigieux éloignement, ne doivent pas être cenſés dépourvus d'action ſur la terre, parce qu'ils contiennent en même tems une plus grande quantité de matiere. Lorſqu'une partie de la terre eſt ſoumiſe à l'action directe de deux planetes, il y a lieu de préſumer que cette action réunie produira des effets plus ſenſibles, ſans examiner ſi par la conjonction les deux planetes n'acquierent pas plus de force; il eſt auſſi très-vraiſemblable que ces effets doivent varier ſuivant la ſituation, la poſition, le mouvement & la diſtance de ces planetes. Je ne ſerois même pas bien éloigné de croire qu'il y a quelque réalité dans les vertus que les anciens attribuoient aux différens aſpects des aſtres; il eſt ſi ſouvent arrivé aux modernes d'adopter, engagés par la force de la vérité, des dogmes anciens qu'on avoit ridiculiſés peu de tems auparavant, qu'on ne ſauroit être aſſez circonſpect à porter un jugement déciſif contre quelqu'opinion avant de l'avoir bien approfondie, & d'en avoir bien ſenti l'impoſſibilité. On a toujours regardé les aſpects de Saturne & de Jupiter, de Saturne & de Mars comme très-mauvais, & annonçant & occaſionnant des maladies dangereuſes, & la peſte même, ſuivant la remarque de Zeiſius; cette idée ne peut être partie que de quelque obſervation. La fameuſe peſte qui parut en 1127, & qui par le grand nombre de morts, dépeupla pour ainſi dire le monde, fut précédée, & ſelon les aſtrologues, produite par la conjonction de Jupiter & de Saturne. Boccace & Guy de Chauliac ont écrit que celle qui avoit régné en 1348, devoit ſon origine à l'aſpect de Saturne, Jupiter & Mars. Marſilius Ficinus philoſophe célebre, rapporte qu'en 1478 il y eut des éclipſes de ſoleil & de lune; que Saturne & Mars furent en conjonction, & qu'il y eut une peſte terrible. Gaſpard Bartholin prédit en conſéquence de l'aſpect de Mars & de Saturne, d'un hiver chaud, & d'un automne brûlante, la peſte qui ravagea quelques années après toute l'Europe. Paul de Sorbait premier medecin de l'empereur predit ſur le même fondement la peſte à Vienne, & l'événement répondit à ſes prédictions. Sennert a auſſi obſervé en 1624 & 1637, une diſſenterie épidémique à la ſuite de la conjonction de ces planetes. Voyez Hoffman, *Diſſertation citée*. Les aſpects du Jupiter & de Vénus ſont cenſés benins, ceux de Mercure indifférens. Les conjonctions de Vénus & de Jupiter, du Soleil & de Mercure, de Jupiter & de Mercure, ſont regardées comme ſalutaires aux phtiſiques, & ceux qui ſont dans les fievres lentes. Sous ces aſpects combinés on peut attendre des criſes bien complettes dans les fievres ardentes, inflammatoires, &c. Aucune obſervation moderne n'eſt venue à l'appui de ces anciennes; mais aucune auſſi ne les a détruites. On pourroit cependant regarder comme une confirmation du ſyſtême des anciens, les obſervations faites par les célebres Goad & Kook ſur les variations de l'atmoſphere, relativement aux aſpects & aux poſitions des planetes. Frédéric Hoffman les a répétées avec ſoin, & il aſſure qu'une expérience fréquente lui en a atteſté la vérité, *& crebra nos experientia hâc in re confirmavit*; voici ce qu'il en dit lui-même.

Toutes les fois que Saturne regarde, *adſpicit*, une planete dans quelque poſition que ce ſoit, il comprime l'air, excite des vents froids qu'il fait venir du ſeptentrion. L'aſſociation de Saturne & de Vénus donne lieu d'attendre des pluies froides; le vent ſouffle alors du ſeptentrion & de l'occident. Jupiter eſt ordinairement venteux avec quelque planete qu'il concoure, ſur-tout en automne & au printems, de façon qu'il eſt rare qu'il y ait des tempêtes & des orages, ſans que Jupiter ſoit en aſpect avec quelqu'autre planete. Parmi les planetes pluvieuſes, Vénus tient le premier rang, ſurtout ſi elle eſt en conjonction avec Mer-

Digitized by Google

cure, Saturne & Jupiter. Le ſoleil & Mars annoncent & operent les jours ſereins & chauds, ſur-tout dans l'été lorſqu'ils ſe trouvent en conjonction ; les effets ſont les mêmes, quoique plus foibles, s'ils agiſſent de concert avec Mercure & Jupiter. Mercure eſt d'une nature très-inconſtante, & produit beaucoup de variations dans l'air ; le même jour eſt ſous ſon aſpect ſerein, pluvieux, venteux, orageux, &c. Avec Jupiter il donne naiſſance aux vents ; avec Vénus, à la pluie. L'action de ces planetes varie beaucoup, ſuivant la diſtance & la ſituation du ſoleil. La lune même rapporte des changemens, en accélere ou en retarde les effets ſuivant *ſon influence* particuliere. La ſituation du lieu, la nature du climat, peuvent auſſi faire naître bien des variétés ; & cette même action appliquée au corps, ne ſauroit être uniforme dans tous les tempéramens, tous les âges, tous les ſexes, tous les états, & tous les individus. Voy. Kook, *Météorolog. S. Aſtronom.* Goad, *Tractatus météorolog.*, & la diſſertation d'Hoffman, qui ſe trouve dans le IV. vol. tome V. pag. 70.

Ces obſervations qu'il eſt bien difficile de conteſter, paroiſſent mettre hors de doute l'*influence* de ces planetes ſur l'air, & en conſéquence ſur le corps humain. Perſonne n'ignore les effets de ce fluide, dans lequel nous vivons, que nous avalons avec les alimens, que nous reſpirons continuellement, & qui s'inſinue par tous les pores abſorbans qui ſont ouverts ſur notre peau ; il eſt certain que la plupart des maladies épidémiques méritent de lui être attribuées. J'ai prouvé dans un mémoire lu à la ſociété royale des ſciences de Paris, en 1749, que l'air étoit la principale cauſe des fievres intermittentes. Il y a certaines perſonnes qui ont des ſignes aſſurés, qui leur marquent exactement les variations de l'atmoſphere, des douleurs de tête, des rhumatiſmes, des ſuites de bleſſures ou de luxation, qui ſe réveillent dans les changemens de tems, & les inſtruiſent plus ſûrement que les meilleurs barometres. *v.* AIR, ATMOSPHERE. J'ai vu un malade attaqué d'une fievre putride, portant à la poitrine ; il reſta pendant ſept à huit heures que dura un orage violent, dans un état affreux ; il avoit peine à reſpirer, ſe ſentoit foible & abattu ; avoit des inquiétudes. Après un coup de tonnerre, qui fit un fracas épouvantable, l'orage ceſſa ; en même tems il ſe trouva débarraſſé d'une eſpece de poids qui l'affaiſſoit ; la levre ſupérieure ſe couvrit de boutons, il fut extrêmement ſoulagé, & entra en convaleſcence.

On peut déduire de toutes ces obſervations examinées de bonne foi, & approfondies ſans partialité, combien cette partie de l'aſtronomie qui traite de l'*influence des aſtres*, peut être avantageuſe aux medecins, & combien par conſéquent elle mériteroit d'être plus cultivée & mieux étudiée. Tout ce qui eſt de l'intérêt public, & d'un intérêt auſſi preſſant & auſſi prochain que celui qui réſulte de la medecine, doit être un motif ſuffiſant pour nous engager à des recherches ultérieures ; mais ne ſera-t-il pas à craindre que l'eſprit humain enflammé de nouveau par quelque réuſſite, ne donne auſſi-tôt dans l'excès, ne porte cette ſcience à un extrême toujours vicieux ; & il eſt ſûr que le mal qui en proviendroit ſeroit infiniment au-deſſus des avantages qu'on pourroit tirer de cette connoiſſance retenue dans un juſte milieu. Mais dans cet état même, les matieres aux recherches, aux obſervations, ne ſont-elles pas trop vaſtes pour détourner un medecin de l'application des choſes plus ſérieuſes & plus intéreſſantes ? Si l'intérêt public l'emportoit davantage ſur le particulier, il faudroit que des medecins s'appliquaſſent uniquement aux obſervations météorologiques, qui pour être bien faites demanderoient beaucoup de tems & de connoiſſances, voyez ce mot ; aux découvertes anatomiques, phyſiques, chymiques, &c. en un mot aux ſciences acceſſoires de la médecine, & le praticien puiſeroit dans les arſenaux des matériaux tous digérés, pour être le fondement & l'appui d'une

Digitized by Google

pratique beaucoup plus ſolide & brillante. Car il eſt impoſſible que le même medecin puiſſe ſuivre tous ces différens objets ; ils devroient être renvoyés à tant de gens qui ne ſont point nés medecins, que la curioſité porte à cette étude, mais que l'intérêt fait praticiens. On naît medecin comme on naît poëte ; la nature fait l'un & l'autre.

INFLUENCE PHYSIQUE, (N), ſ. f., *Métaphyſique* ; c'eſt ainſi qu'on appelle le ſyſtême ſcholaſtique, adopté par quelques métaphyſiciens modernes, pour expliquer la maniere dont le commerce de l'ame avec le corps s'exécute. Ils different entr'eux quant au ſiege de l'ame ; car les ſcholaſtiques penſent qu'elle eſt repandue dans tout le corps, & toute dans chaque partie ; mais les modernes défenſeurs de l'*influence phyſique*, placent l'ame dans le cerveau, comme le pilote au gouvernail.

Les uns & les autres conviennent quant à l'exécution du commerce de l'ame avec le corps ; ils ſoutiennent que le corps, affecté par les objets externes, communique à l'ame, par une véritable action phyſique, l'impreſſion reçue ; les ſcholaſtiques dans toutes les parties du corps ; les modernes dans le cerveau moyennant le ſyſtême nerveux ; & que l'ame, en ordonnant des mouvemens dans le corps, les exécute par une action réelle & phyſique ſur les parties qu'elle veut mettre en mouvement ; les ſcholaſtiques immédiatement, l'ame, ſuivant eux, ſe trouvant par-tout ; les modernes moyennant le ſyſtême nerveux répandu dans tout le corps de l'homme. Les uns & les autres avouent que toute certaine que ſoit l'action reciproque de ces deux ſubſtances, elle eſt cependant incompreheníible. Ils prétendent démontrer la certitude de cette action par le ſens intime ; car perſonne, diſent-ils, ne peut méconnoître cette action, pour peu qu'il faſſe attention à ce qui arrive chez lui, lorſqu'il reçoit des idées, ou qu'il veut des mouvemens dans le corps.

Nous ne connoiſſons pas la nature de l'ame, & nous ne la connoîtrons jamais, pendant notre union avec le corps, & la néceſſité de nous borner à des idées d'objets ſenſibles ; ainſi que la queſtion de la maniere de laquelle le commerce de l'ame avec le corps s'exécute, ne peut pas être definie par la connoiſſance de la nature de l'ame. Nos connoiſſances quant aux mouvemens des fibres du cerveau, ébranlées par l'action des objets externes, ni des muſcles des différentes parties du corps miſes en mouvement par les ordres de l'ame ; toutes ces connoiſſances, dis-je, ne ſont pas plus brillantes que celles de la nature & des propriétés de l'ame. Avouons donc franchement que la recherche ſynthetique ou à *priori* de la cauſe du commerce de l'ame avec le corps eſt impoſſible. C'eſt donc par l'analyſe que nous pouvons découvrir, ſi ce n'eſt pas la véritable cauſe de ce commerce, au-moins les fauſſes, ou celles qui ne ſont point conformes à certaines propriétés généralement reconnues pour telles par tous les philoſophes. Or l'*influence phyſique* eſt de cette nature.

Il n'y a que deux genres d'actions dans la nature, *v.* ACTION ; ſavoir l'action des ſubſtances ſpirituelles qui ſe reduit à la penſée ; *v.* PENSÉE, PENSER ; & l'action des êtres ſolides ou des corps, qui ſe borne au mouvement. *v.* MOUVEMENT. Voici quelques loix générales du mouvement des corps.

Un corps en repos, par ſon inertie, *v.* FORCE D'INERTIE, perſeverera perpétuellement dans ſon repos ; pour l'en détourner & le mettre en mouvement, il faut lui communiquer de la force, *v.* FORCE ; cette communication ne ſe fera jamais ſans un attouchement, & ſans une réſiſtance de la part du corps qui doit la recevoir. En effet, deux corps contigus ſe mouvant avec la même viteſſe, puiſque celui qui précede n'oppoſeroit jamais une reſiſtence à celui qui ſuit, ce dernier ne communiqueroit jamais de ſa force & de ſon mouvement au premier. Ce ſont des principes certains qu'il n'eſt pas permis d'ignorer.

Or l'*influence phyſique* eſt diametrale-

Digitized by Google

ment oppoſée à ces loix. Si le corps produiſoit les idées dans l'ame par ſon action phyſique; ſi l'ame produiſoit les mouvemens dans le corps par ſon action phyſique, il s'en ſuivroit 1°. que le corps pourroit toucher, agir & communiquer de ſa force à une ſubſtance ſimple, ſans ſolidité & par conſéquent incapable d'inertie & de reſiſtance; 2°. que le corps auroit quelque part dans la production des êtres, d'une nature infiniment ſupérieure à la ſienne, ſavoir des idées; 3°. que l'ame, douée d'une force très différente de la force motrice, *v.* PENSÉE & PENSER, communiqueroit au corps de la force motrice, qui eſt le ſeul principe du mouvement, *v.* FORCE MOTRICE; & cela ſans attouchement quelconque & par conſéquent ſans aucun choc, parce que l'ame en tant que ſubſtance ſimple ne ſauroit heurter le corps, mais dans tous ſes efforts contre le corps elle le pénetreroit. Or quoi de plus contraire aux loix les plus communes & les plus immuables de la phyſique?

Dieu, dit-on, agit ſur les corps; pourquoi l'ame n'agiroit-elle pas ſur le ſien? Dieu agit ſur les corps par les loix éternelles qu'il a établies dans la nature; il faudroit démontrer qu'il agit ſur les corps par une action, par une *influence phyſique*; il eſt auſſi impoſſible à Dieu d'agir ſur un corps phyſiquement, que nous venons de le démontrer impoſſible pour l'ame.

Il ne faut pas examiner l'action de l'ame ſur le corps & du corps ſur l'ame par l'action des corps entr'eux; car comme les ſubſtances ſont différentes, la nature des actions doit l'être auſſi. Voilà des mots vuides: je le repete encore; il n'y a dans la nature que deux genres d'actions, la penſée & le mouvement. L'*influence phyſique* n'eſt pas une action du nombre des penſées; elle doit donc être du genre des mouvemens. Or point d'action de ce genre qui puiſſe ſe ſouſtraire aux loix du mouvement. Si l'ame agit phyſiquement ſur le corps, ſi le corps agit phyſiquement ſur l'ame, ces actions doivent néceſſairement s'exécuter conformement aux loix phyſiques de la nature.

L'*influence phyſique* eſt un myſtere, dit-on encore, mais nous ne devons pas la rejetter, parce que nous ne pouvons pas la comprendre. L'*influence phyſique* n'eſt qu'un myſtere pour les ſots, mais une abſurdité pour les philoſophes, qui la rejettent avec raiſon, non parce qu'elle eſt incompréhenſible, mais parce qu'elle eſt contraire aux loix les plus communes de la nature.

Ceux qui prétendent même ſentir l'action réciproque des deux ſubſtances, confondent la ſucceſſion des actions, qui eſt le commerce, avec l'action réciproque qu'ils nous donnent pour la cauſe du commerce. Nous ſentons que les actions d'une ſubſtance ſuivent immédiatement celles de l'autre; mais cette ſucceſſion n'eſt pas l'action d'une ſubſtance ſur l'autre. Ils ne s'apperçoivent pas du *vitium ſubreptionis* dans leur prétendue expérience. (D.F.)

INFORMATION, (R), ſ.f., *Juriſp.*, eſt un acte judiciaire contenant les dépoſitions des témoins que l'on fait entendre ſur un crime ou délit dont la partie civile ou publique a rendu plainte.

Anciennement les *informations* étoient quelquefois qualifiées d'*enquêtes*; mais pour les diſtinguer des enquêtes qui ſe font en matiere civile, on les appelloit *enquêtes de ſang*, ce qui convenoit principalement à celles que l'on faiſoit en cas de meurtres, homicides, aſſaſſinats.

Chez les anciens, lorſque le coupable interrogé ſelon les loix, nioit le crime qu'on lui imputoit, on ordonnoit des informations, ſur-tout quand il s'agiſſoit du crime de péculat, comme dans l'affaire de Verrès. Ce préteur fut d'abord dénoncé par celui des accuſateurs auquel le droit fut dévolu par le jugement appellé *Divination*; il fut enſuite interrogé, & information ordonnée, puis ſe forma l'accuſation & la condamnation intervint. Ainſi les magiſtrats qui avoient prévariqué dans l'exercice de leurs charges, & dans l'adminiſtration de leurs provinces, étoient dénoncés par ceux qui avoient été l'objet de leurs brigandages; mais on ne pouvoit conſtater le délit, qu'en accordant au délateur un tems marqué pour

Digitized by Google

pour parcourir la province, & s'informer des faits, & c'eſt ce qu'on appelloit *Inquirendi dies*, comme on le voit dans Ciceron : *Itaque cum ego diem inquirendi in Sicilia poſtulaviſſem per exiguam, invenit iſte qui ſibi in Achaya biduo breviorem poſtularet.* (D.F.)

INFORME, adj., *Gramm.*, qui n'a pas la forme exigée par les regles de l'art ou de la nature.

Un monſtre eſt une production *informe* de la nature.

Il n'y a aucune ſorte de productions artificielles où l'on n'en rencontre d'*informes*.

INFORMES, (R), *Aſtronom.*, nom que les aſtronomes ont donné aſſez mal-à-propos aux étoiles *ſparſiles* ou diſperſées, qui n'entrent point dans la forme des grandes conſtellations; ces étoiles ſont ſouvent auſſi brillantes que les autres, mais étant trop éloignées de celles qui font la maſſe des conſtellations, elles ne pouvoient s'y rapporter facilement ſans rendre les figures difformes. On a mieux aimé laiſſer les étoiles ſans dénominations ſous le nom d'*informes*. Celles des anciens catalogues ont été employées pour la plupart à former des conſtellations nouvelles, mais celles-ci n'ayant pu remplir tous les interſtices, il eſt encore reſté des étoiles *informes*, telles ſont celles du quadrilatere ſitué au-deſſous des poiſſons, dont les aſtronomes font ſouvent uſage, parce qu'elles ſont fort près de l'écliptique. (D. L.)

INFORTIAT, ſ. m., *Juriſprud.*, ou DIGESTE INFORTIAT, *infortiatum* ſeu *digeſtum infortiatum*, eſt la ſeconde partie du digeſte ou pandectes de Juſtinien, qui commence au 3e titre du 24e livre, & finit avec le livre 38e. Elle a été ainſi appellée, comme étant la partie du milieu qui ſe trouve pour ainſi dire ſoutenue & fortifiée par les deux autres. Quelques-uns penſent qu'on lui a donné ce nom parce qu'elle traite des ſucceſſions & ſubſtitutions, & autres matieres importantes, & qu'étant d'un plus grand uſage que les deux autres parties, c'étoit celle qui produiſoit le plus d'argent aux juriſconſultes; mais comme cette diviſion du digeſte en trois parties fut faite ſans aucun art, ainſi qu'il paroît par la fin de la premiere partie & le commencement de la ſeconde, il y a apparence auſſi que l'étymologie du nom d'*infortiat* vient, comme on l'a dit, de ce que cette partie eſt celle du milieu. Voyez au mot DIGESTE.

INFORTUNE, ſ. m., *Gram.*, ſuite de malheurs auxquels l'homme n'a point donné l'occaſion, & au milieu deſquels il n'a point de reproche à ſe faire. L'*infortune* tombe ſur nous; nous y attirons quelquefois le malheur : il ſemble qu'il y ait des hommes *infortunés*; c'eſt-à-dire des êtres que leur deſtinée promene partout où il y a des pertes à ſupporter, des haſards fâcheux à trouver, des peines à ſouffrir. C'eſt ainſi que le monde eſt ordonné pour eux & eux pour le monde. Cette néceſſité ſeule ſuffiroit pour déterminer au refus de la vie un être un peu raiſonnable, ſi l'on pouvoit ſuppoſer un lieu entre le néant & le monde, & un inſtant avant la naiſſance, où l'on lui montrât tout ce qu'il a à craindre & à eſpérer, s'il veut vivre.

* Ce n'eſt pas d'argent ſeulement qu'ont beſoin les *infortunés*; & il n'y a que les pareſſeux de bien faire qui ne ſachent faire du bien que la bourſe à la main. Les conſolations, les conſeils, les ſoins, les amis, la protection, ſont autant de reſſources que la commiſération laiſſe, au défaut des richeſſes, pour le ſoulagement de l'indigent. Souvent les opprimés ne le ſont, que parce qu'ils manquent d'organe pour faire entendre leurs plaintes; il ne s'agit quelquefois que d'un mot, qu'ils ne peuvent dire; d'une raiſon, qu'il ne ſavent point expoſer; de la porte d'un grand, qu'ils ne peuvent franchir. L'intrépide appui de la vertu déſintéreſſée, ſuffit pour lever une infinité d'obſtacles; & l'éloquence d'un homme de bien peut effrayer la tyrannie au milieu de toute ſa puiſſance. Si vous voulez donc être homme en effet, apprenez à redeſcendre. L'humanité coule comme une eau pure & ſalutai-

Digitized by Google

re, & va fertiliser les lieux bas ; elle cherche toujours le niveau ; elle laisse à sec ces roches arides qui menacent la campagne, & ne donnent qu'une ombre nuisible, ou des éclats pour écraser leurs voisins. *

INFRACTION, s. f., *Jurispr.*, est le violement d'une loi, coutume, ordonnance, privilege, statut, ou de quelque jugement, traité ou autre acte.

INFRALAPSAIRES, s. m. pl., *Théolog.* Les *infralapsaires* sont des prédestinatiens qui soutiennent que Dieu n'a créé un certain nombre d'hommes que pour les damner, sans leur donner les secours nécessaires pour se sauver quand même ils le voudroient. *v.* RÉPROBATION.

Ils ne soutiennent pas cette doctrine de la même maniere, & leur secte est comme divisée en deux branches. Les uns disent que Dieu indépendamment de tout, & antécédemment à toute connoissance ou prévision de la chûte du premier homme, a résolu de manifester sa miséricorde & sa justice : sa miséricorde en créant un certain nombre d'hommes pour les rendre heureux de toute éternité ; & sa justice en créant un certain nombre d'autres hommes pour les punir éternellement dans l'enfer. *v.* PRÉDESTINATION.

D'autres prétendent que Dieu n'a pris cette résolution qu'en conséquence du péché originel, & de la prévision de ce péché qu'il a vû de toute éternité qu'Adam commettroit. Car, disent-ils, l'homme ayant perdu par ce péché la justice originelle & la grace, il ne mérite plus que des châtimens, tout le genre humain n'est plus qu'une masse de corruption que Dieu peut punir & abandonner aux supplices éternels sans blesser sa justice. Cependant pour ne pas faire éclater seulement sa justice, mais aussi sa miséricorde, il a résolu d'en tirer quelques-uns de cette masse pour les sanctifier & les rendre heureux. *v.* ÉLECTION.

Ceux qui défendent ce fentiment de la premiere maniere, s'appellent *supralapsaires*, parce qu'ils croient que Dieu a pris la résolution de perdre un certain nombre d'hommes, *supra lapsum*, avant la chûte d'Adam, & indépendamment de cette chûte. *v.* SUPRALAPSAIRES.

Les autres sont nommés *infralapsaires*, parce qu'ils veulent que Dieu ne l'ait prise qu'après la prévision de la chûte du premier homme, *infrà lapsum*, & en conséquence de cette chûte.

INFRUCTUEUX, adj., *Gram.*, qui ne rapporte aucun fruit. Il se dit au physique & au moral. Un tems *infructueux*, des veilles *infructueuses*.

INFULE, s. f., *Hist. Mod.*, *infula*, nom que l'on donnoit anciennement aux ornemens des pontifes. Festus dit que les *infules* étoient des filamens de laine, des franges de laine dont on ornoit les prêtres & les victimes, même les temples.

Plusieurs auteurs confondent les *infules* avec la mitre, la tiare, ou le bonnet que portoient les prêtres. Il y avoit cependant beaucoup de différence.

L'*infule* étoit proprement une bandelette ou bande de laine blanche qui couvroit la partie de la tête où il y a des cheveux, jusqu'aux tempes, & de laquelle tomboient de chaque côté deux cordons, *vittæ*, pour la lier, ce qui fait que l'on confond souvent le nom *vitta* cordons avec *infula*.

L'*infule* étoit aux prêtres ce qu'étoit le diademe aux rois, la marque de leur dignité & de leur autorité. La différence entre le diademe & l'*infule*, est que le diademe étoit plat & large, & l'*infule* entortillée & ronde. *v.* DIADEME.

INFUNDIBULUM, *Anatomie.* *v.* ENTONNOIR.

INFUS, INFUSE, adj., *Gram.* On dit science *infuse*, grace *infuse*, sagesse *infuse*, c'est-à-dire qu'on n'a point acquise par ses soins, mais qu'il a plû à Dieu de verser dans quelques ames privilégiées.

On a agité & l'on agite encore dans les écoles sur toutes ces qualités *infuses*, beaucoup de questions frivoles que la saine philosophie n'a point encore décriées.

C'est bien peu de chose que ce qu'on a par *infusion*.

Digitized by Google

INFUSION, (R), ſ. m. *Chym. & Pharmacie.* L'*infuſion*, priſe dans le ſens le plus général, conſiſte à mettre des corps compoſés dans une liqueur deſtinée à ſe charger de quelques-uns de leurs principes à froid, ou à l'aide d'une chaleur douce, & toujours moindre que celle de l'ébullition.

On voit par cette définition, que l'*infuſion* eſt une des principales opérations de l'analyſe par les menſtrues, de même que la décoction dont elle peut être regardée comme le premier degré.

L'*infuſion* ſe fait dans les liqueurs aqueuſes, ſpiritueuſes, huileuſes, acides ou alkalines, ſuivant la nature des matieres qu'on y ſoumet, & celle des principes qu'on en veut extraire: elle ne ſe pratique guere néanmoins que ſur des matieres végétales, & preſque toujours pour en préparer des médicamens auxquels on donne auſſi le nom d'*infuſion*.

Ce ſont ſingulierement les plantes aromatiques & autres matieres végétales odorantes, qu'on ſoumet à l'*infuſion*, quand on veut conſerver le principe de leur odeur, dans lequel conſiſte leur vertu, & qui eſt toujours volatil au point de ſe diſſiper & de ſe perdre par la chaleur de l'ébullition. On doit pour conſerver encore mieux ces principes volatils, n'employer que la moindre chaleur néceſſaire à l'extraction, & faire ces *infuſions* dans des matras ou autres vaiſſeaux qu'on peut boucher exactement.

Les principes extraits par le moyen de l'*infuſion*, ſont de nature bien différente, ſuivant l'eſpece de menſtrue dans lequel elle ſe fait.

L'eau pure ſe charge du principe de l'odeur, ou eſprit recteur, des principes ſalins, ſavonneux, mucilagineux, extractifs. L'eſprit-de-vin diſſout l'eſprit recteur, les huiles eſſentielles; celles des matieres réſineuſes qui ont pour baſe une huile de la nature des huiles eſſentielles, & la plus grande partie de la ſubſtance ſavonneuſe extractive. Ces *infuſions* faites par l'eſprit-de-vin, portent le nom particulier de *teintures*, ſur-tout en pharmacie. Les bulles diſſolvent l'eſprit recteur & les matieres huileuſes de nature quelconque. Les acides & les alkalis diſſolvent les ſubſtances terreuſes des végétaux, & preſque tous les autres principes; mais ils les déguiſent, les altèrent & en changent conſidérablement les vertus en s'y combinant: c'eſt pourquoi ils ſont peu utités pour ces ſortes d'extractions: pour les *infuſions* pharmaceutiques voyez-les à leurs articles particuliers.

INGELFINGEN, (N), *Géog. Mod.*, ville d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, & dans les Etats des comtes de Hohenlohe, ſur le Kocher; c'eſt le ſiege d'un bailliage montueux, & elle donne ſon nom à la troiſieme branche des comtes de la ſouche de Neuenſtein. (D.G.)

INGELHEIM, (R), *Géog. Mod.*, ancienne ville d'Allemagne, dans le cercle du bas-Rhin, & dans le Palatinat, au bailliage d'Oppenheim, ſur la riviere de Selze. Elle a paſſé pour le lieu de naiſſance de Charlemagne, & elle a été celui de la réſidence de pluſieurs de ſes ſucceſſeurs. Elle eſt de même célebre par la tenue de divers conciles, dont le plus mémorable eſt celui qui l'an 948, excommunia Hugues comte de Paris, ennemi de Louis d'Outremer roi de France. *Long.* 25. 40. *lat.* 49. 58. (D.G.)

INGÉNIEUR, ſ. m., *Gramm.* Il y a trois ſortes d'*ingénieurs*; les uns pour la guerre; ils doivent ſavoir tout ce qui concerne la conſtruction, l'attaque & la défenſe des places. Les ſeconds pour la marine, qui ſont verſés dans ce qui a rapport à la guerre & au ſervice de mer; & les troiſiemes pour les ponts & chauſſées, qui ſont perpétuellement occupés de la perfection des grandes routes, de la conſtruction des ponts, de l'embelliſſement des rues, de la conduite & réparation des canaux, &c.

Toutes ces ſortes d'hommes ſont élevés dans des écoles, d'où ils paſſent à leur ſervice, commençant par les plus bas & s'élevant avec le tems & le mérite aux places les plus diſtinguées.

INGÉNIEUR, c'eſt dans l'*état militaire*

Digitized by Google

un officier chargé de la fortification, de l'attaque & de la défenſe des places, & des différens travaux néceſſaires pour fortifier les camps & les poſtes qu'on veut défendre à la guerre.

Le nom d'*ingénieur* marque l'adreſſe, l'habileté & le talent que les officiers doivent avoir pour inventer. On les appelloit autrefois *engeigneurs*, du mot *engin* qui ſignifie *machine*, parce que les machines de guerre avoient été pour la plupart inventées par ceux qui les mettoient en œuvre dans la guerre. Or engin vient d'*ingenium*; on appelloit même en mauvais latin ces machines *ingenia*.

„ *Hi ſe clauſerunt proxé ripas ingenio-*
„ *rum*, dit Guillaume le Breton dans
„ l'hiſtoire en vers de Philippe Auguſte,
„ en parlant du quartier où étoient les
„ machines."

Et Guillaume Guyart, *lingigneurs engins dreſſent. Hiſt. de la milice franc. 2. 11. pag.* 89.

L'emploi d'*ingénieur* exige beaucoup d'étude, de talens, de capacité & de génie. Les ſciences fondamentales de cet état ſont l'arithmétique, la géométrie, la méchanique & l'hydraulique.

Un *ingénieur* doit avoir quelqu'uſage du deſſein. La phyſique lui eſt néceſſaire pour juger de la nature des matériaux qu'on emploie dans les bâtimens, de celle des eaux, & des différentes qualités de l'air des lieux qu'on veut fortifier.

Il eſt très-utile qu'il ait des connoiſſances générales & particulieres de l'architecture civile, pour la conſtruction des bâtimens militaires, comme caſernes, magazins, arſenaux, hôpitaux, logemens de l'état-major, &c. dont les *ingénieurs* ſont ordinairement chargés. M. Frézin recommande aux *ingénieurs* de s'appliquer à la coupe des pierres. „ J'ai re-
„ connu par ma propre expérience, dit
„ ce ſavant auteur, (dans l'ouvrage qu'il
„ a donné ſur cette matiere) que cette
„ connoiſſance (de la coupe des pierres)
„ étoit auſſi indiſpenſablement néceſſaire
„ à un *ingénieur* qu'à un architecte, parce
„ qu'il peut être envoyé comme moi dans
„ des colonies éloignées, & même dans les
„ provinces où l'on manque d'ouvriers
„ capables d'exécuter certaines parties de
„ la fortification, où il faut de l'intelli-
„ gence dans cet art."

Ces différentes connoiſſances & pluſieurs autres que M. Maigret deſire encore dans un *ingénieur*, comme celle de l'hiſtoire, de la grammaire & de la rhétorique, auxquelles on pourroit joindre celle des différentes manœuvres des troupes, ne ſont que l'acceſſoire de ce qui conſtitue le véritable *ingénieur*. C'eſt la ſcience de la fortification, de l'attaque & de la défenſe des places, qui le caractériſe particulierement, & qui doit être l'objet le plus ſérieux de ſes études. „ Les
„ différentes parties du génie, dit l'au-
„ teur de l'*Ingénieur de campagne*, ſe rap-
„ portent preſque toutes à la fortifica-
„ tion. L'on ne peut douter qu'elle n'en
„ ſoit la principale; cependant à parler
„ en général, c'eſt, dit-il, celle à laquelle
„ les *ingénieurs* s'attachent le moins. Cette
„ indifférence, ajoûte cet auteur, vient
„ probablement de ce que n'ayant appris
„ qu'une routine ſans principes, qu'un
„ maître peu éclairé rend reſpectable par
„ le nom de l'auteur dont il l'emprunte;
„ on regarde naturellement cet objet
„ comme borné, & comme porté au point
„ de perfection dont il eſt poſſible." *Préface de l'Ingénieur de campagne.*

Il eſt certain qu'en examinant le progrès de la fortification depuis l'invention des baſtions, on s'apperçoit que la diſpoſition de l'enceinte des places a éprouvé peu de changemens; mais doit-on en conclure qu'elle a tout le degré de perfection poſſible? Non ſans doute; le peu de durée de la défenſe de cette enceinte, lorſque l'ennemi a pu s'en approcher, ſuffit pour le démontrer.

Il eſt donc important de chercher à rendre la fortification plus parfaite. Il faudroit trouver le moyen de ſe garantir de l'effet du ricochet; de rendre les ouvrages moins expoſés à la nombreuſe artillerie avec laquelle on bat les places; de mettre les dehors plus en état d'être

Digitized by Google

ſoutenus, & repris par l'aſſiégé ; de faciliter les communications, de les rendre plus ſûres & plus commodes, & ſur-tout de diminuer l'exceſſive depenſe de la fortification. Ce ſont les principaux objets qu'on doit avoir en vue dans les nouveaux ſyſtèmes de fortification qu'on peut propoſer. Les *ingénieurs* peuvent ſeuls donner des idées juſtes dans une matiere où la théorie ne peut rien, ou du moins ne peut que très-peu de choſe ſans la pratique des ſieges. C'eſt cette expérience qui a produit le traité de fortification de M. le comte de Pagan, & les vues nouvelles que cet illuſtre *ingénieur* a données pour perfectionner la diſpoſition de l'enceinte des places, & pour rendre la défenſe des flancs plus directe. *v.* FORTIFICATION.

Pour perfectionner la fortification, ou rectifier ce qu'elle a de deſavantageux, il faut poſſéder parfaitement tout ce qui a été fait & enſeigné ſur cette matiere. Cette étude, lorſqu'on y fait un peu d'attention, paroît plus vaſte & plus difficile qu'on ne le croyoit d'abord. Bien des gens s'imaginent ſavoir la fortification, parce qu'ils ont appris à tracer l'enceinte d'un plan ſuivant la méthode de M. de Vauban, ou celle de quelqu'autre *ingénieur* ; mais ceux qui ont réfléchi ſur cet art ſentent bien quelles ſont les bornes d'une pareille étude. Elle ſert ſeulement à apprendre les termes de la fortification ; mais ſi l'on n'entre point dans l'eſprit des inventeurs des ſyſtèmes, ſi l'on ne fait pas attention aux différens objets qu'ils ont eus dans leur conſtruction, il arrive, comme l'expérience le prouve, qu'après avoir beaucoup copié de plans, & conſtruit beaucoup de ſyſtèmes, on ignore encore la fortification, c'eſt-à-dire, ſon eſprit, ſes regles & ſes préceptes, & qu'on ſe trouveroit très-embarraſſé s'il falloit appliquer ces regles à une ſituation tant-ſoit-peu irréguliere.

Les connoiſſances de la fortification, utiles à un *ingénieur*, ſont bien différentes de celles qui conviennent à un officier ordinaire. Le premier doit non-ſeulement ſavoir diſpoſer les ouvrages d'une place de guerre pour la mettre en état de faire une vigoureuſe réſiſtance ; mais il faut encore qu'il ſache les conſtruire, & remédier aux différens inconvéniens qui arrivent dans la conſtruction. L'officier peut ſe borner au premier objet pour être en état de reconnoître le fort & le foible d'une place. Si avec cela il ſait mettre un village ou un poſte en état de réſiſter à un coup de main, on peut dire qu'il poſſede la fortification néceſſaire à ſon état. Mais l'habileté de l'*ingénieur* doit être portée à un point bien différent. Comme les idées ne ſe préſentent que ſucceſſivement, il faut, pour en trouver d'utiles, s'appliquer très-ſérieuſement à l'objet que l'on veut perfectionner. Ceux qui croient n'avoir plus rien à apprendre dans les choſes de leur état, ne ſont pas propres à trouver de nouvelles inventions. Un eſprit éclairé, ſage & raiſonnable, n'emploie guere ſon tems à des recherches particulieres, qu'autant qu'il préſume que ſon application ne ſera pas infructueuſe ; il eſt rare qu'avec cette diſpoſition, de l'intelligence, des connoiſſances & un travail aſſidu, on ne parvienne à la fin à quelque découverte utile.

INGÉNIEUX, adj., *Gram.*, qui montre de l'eſprit, de la ſagacité & de la fineſſe. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Un poete *ingénieux*. Un machiniſte *ingénieux*. Une penſée *ingénieuſe* ; une machine *ingénieuſe*. Les choſes *ingénieuſes* déparent les grandes choſes. Si elles ſont accumulées dans un ouvrage, elles fatiguent. Elles ſont plus faites pour être dites que pour être écrites. Elles conſiſtent dans des rapports fins, délicats & petits qui échappent aux hommes de ſens dont l'attention ſe porte ſur les maſſes. Homere, Virgile, Milton, le Taſſe, Horace, Sophocle, Eurypide, Corneille, Racine, ne ſont point des poetes *ingénieux*. Il n'y a point d'homme à qui ce titre convienne moins qu'à Démoſthene & à Boſſuet. Un auteur qui court après des traits *ingénieux*, ſe peint à mon eſprit

Digitized by Google

ſous la forme de celui qui s'applique à frapper un caillou ſur l'angle pour en tirer une étincelle. Il m'amuſe un moment.

INGÉNU, adj., *Hiſt. Anc.*, ſignifioit chez les Romains celui qui étoit né de parens libres, honnêtes, nobles. *v.* LIBRE.

Iſidore dit que ceux-là ſont appellés *ingénus* qui naiſſent libres, & qui n'ont que faire d'acquérir la liberté: *ingenui, cui libertatem habent in genere, non in facto. v.* MANUMISSION.

Une perſonne paſſoit pour *ingénue*, quand elle étoit née d'une mere libre, quoique ſon pere fût eſclave. *v.* ESCLAVE.

Les *ingénus* pouvoient poſſéder des emplois, donner leurs ſuffrages, privileges dont les affranchis étoient exclus. *v.* AFFRANCHI.

Ingénu ſignifie auſſi quelquefois celui qui eſt originaire du pays, qui n'eſt point étranger. *v.* NATIF.

INGÉNUITÉ, ſ. f., *Gramm.* L'*ingénuité* eſt dans l'ame; la naïveté dans le ton. L'*ingénuité* eſt la qualité d'une ame innocente qui ſe montre telle qu'elle eſt, parce qu'il n'y a rien en elle qui l'oblige à ſe cacher. L'innocence produit l'*ingénuité*, & l'*ingénuité* la franchiſe. On eſt tenté de ſuppoſer toutes les vertus dans les perſonnes *ingénues*. Que leur commerce eſt agréable! Si elles ont parlé, on ſent qu'elles devoient dire ce qu'elles ont dit. Leur ame vient ſe peindre ſur leurs levres, dans leurs yeux, & dans leur expreſſion. On leur découvre ſon cœur avec d'autant plus de liberté, qu'on voit le leur tout entier. Ont-elles fait une faute, elles l'avouent d'une maniere qui feroit preſque regretter qu'elles ne l'euſſent pas commiſe. Elles paroiſſent innocentes juſques dans leurs erreurs; & les cœurs doubles paroiſſent coupables, lors même qu'ils ſont innocens. Il eſt impoſſible de ſe fâcher long tems contre les perſonnes *ingénues*; elles déſarment. Voyez Agnès dans *l'école des femmes*. Leur vérité donne de l'intérêt & de la grace aux choſes les plus indifférentes. Le petit chat eſt mort; qu'eſt-ce que cela? rien: mais ce rien eſt de caractere, & il plaît.

L'*ingénuité* a peu penſé, n'eſt pas aſſez inſtruite; la naïveté oublie pour un moment ce qu'elle a penſé, le ſentiment l'emporte. L'*ingénuité* avoue, révele, manque au ſécret, à la prudence; la naïveté exprime & peint; elle manque quelquefois au ton donné, aux égards; les réflexions peuvent être naïves, & elles le ſont quand on s'apperçoit aiſément qu'elles partent du caractere. L'*ingénuité* ſemble exclure la réflexion; elle n'eſt point d'habitude ſans un peu de bêtiſe, la naïveté ſans beaucoup de ſentiment; on aime l'*ingénuité* dans l'enfance, parce qu'elle fait eſpérer de la candeur; on l'excuſe dans la jeuneſſe, dans l'âge mûr on la mépriſe. L'Agnès de Moliere eſt ingénue; l'Iphigénie de Racine eſt naïve & ingénue. Toutes les paſſions peuvent être naïves, même l'ambition; elle l'eſt quelquefois dans l'Agrippine de Racine; les paſſions de l'homme qui penſe ſont rarement *ingénues*.

INGÉVONS, *Géogr. Anc.*, *Ingævones*, ancien peuple du nord de l'Allemagne, vers la mer Baltique; Pline remarque que les *Ingévons* comprenoient ſous eux les Cimbres, les Teutons, & les Cauques, *Cauchi*, & que toutes ces nations étoient voiſines de la mer. D'un autre côté, Tacite nous apprend que les noms de *Ingévons*, Hermions, & Iſtévons, étoient venus des héros qui avoient été les premiers chefs des familles, leſquelles en ſe multipliant avoient formé ces trois peuples. C'eſt ainſi que Tacite nous prouve l'inutilité des tortures que divers ſavans ſe ſont données dans ces derniers ſiecles pour trouver la ſignification de ces noms.

INGOLSTADT, (R), *Géogr. Mod.*, ville d'Allemagne, dans le cercle de Baviere & dans la partie ſupérieure de ſon électorat, au bord du Danube: elle a des fortifications qui réſiſterent aux armes de la Suede l'an 1632, mais qui céderent à celles de l'Autriche l'an 1743. C'eſt une ville d'étape, aſſez bien bâtie, & aſſez bien habitée: elle renferme 3 égliſes, 3 couvents & un college de jéſuites; ſon

Digitized by Google

université catholique eſt fameuſe, on la fonda l'an 1472, & on en perfectionna les ſtatuts l'an 1746. L'évêque d'Aichſtedt en eſt le chancelier perpétuel; elle eſt pourvue d'une bonne bibliotheque & d'un cabinet d'antiquités. *Long.* 28. 45. *lat.* 48. 42. (D.G.)

INGOLSTETER, *Jean*, (N), *Hiſt. Litt.*, médecin Allemand, étoit de Nuremberg, où il naquit en 1563. Il s'avança dans les lettres, qu'il enſeigna avec honneur à Amberg, capitale du haut-Palatinat de Baviere, & il y mourut le 15 de Février 1619. *Jean Ingolſteter* a compoſé pluſieurs ouvrages, & ſur-tout un fort remarquable au ſujet d'une dent d'or, qu'on prétendoit qu'un enfant de Siléſie, nommé *Chriſtophe Muller* avoit naturellement. Cet ouvrage eſt intitulé: *De aureo dente Sileſii pueri reſponſio, quâ demonſtratur neque dentem neque ejus generationem eſſe naturalem. Lipſiæ, 1596, in-8°.* Nous avons encore de lui: *Iſagoge in Rhetoricam Ariſtotelis. De natura occultorum & prodigioſorum Diſſertatio ad Jacobum Horſtium, quâ reſpondetur ipſius Libello de aureo, qui putabatur dente. Lipſiæ, 1598. in-8°. Epiſtolæ variæ Medicæ, quæ exſtant cùm ciſta medico Joannis Hornungi. Noribergæ, 1625, in-8°.*

INGRANDE, *Igorandis*, *Géogr.*, petite ville de Bretagne au bord de la Loire, avec titre de baronie, grenier à ſel, bureau des traites foraines, &c. aux confins de l'Anjou; elle fait la ſéparation de l'Anjou & de la Bretagne. *Long.* 18. 45. *lat.* 46. 34.

INGRASSIAS, *Jean Philippe*, (N), *Hiſt. Litt.*, célebre médecin qui, quoiqu'il ſe diſe de Palerme dans un endroit de ſes ouvrages, c'eſt apparemment parce qu'on lui avoit donné la bourgeoiſie dans cette ville, naquit réellement en 1510, à Rochalbuto, bourgade de la vallée de Demona.

Il a découvert en anatomie l'étrier, *ſtrapedem*, petit os de l'oreille interne, & a décrit la ſtructure de l'os cribleux beaucoup mieux qu'on ne l'avoit fait avant lui. Il s'eſt encore acquis une haute réputation en anatomie & en médecine par divers ouvrages, ent'autres par ſon *commentarium in Galeni librum de oſſibus*, qui vit le jour après ſa mort, *Panormi*, 1603, & *Venetiis*, 1604, *in-fol.* Il a auſſi publié pendant ſa vie un livre, *de tumoribus præter naturam*, Tome I. *Neapoli*, 1553, *in-folio.* Il promettoit dans ce volume ſix autres tomes ſur cette matiere, mais qui n'ont pas vû le jour. Galien n'a diſtingué que ſoixante-une eſpeces de tumeurs, & *Ingraſſias* a preſque triplé ce nombre. Voici encore quelques ouvrages de ce ſavant médecin, car il a prodigieuſement écrit. *Jatropologia, Liber quo multa adverſùs barbaros Medicos diſputantur. Venetiis*, 1558, *in-8°. Quæſtio de purgatione per medicamentum, atque obiter etiam de ſanguinis miſſione, &c. Venetiis*, 1568, *in-4°. Galeni ars medica. Venetiis*, 1573, *in-fol. Brevis Methodus curandi peſtiferum contagium, quod anno Chriſti 1575 & 1576. Panormum Metropolim Siciliæ invaſit: converſa à Joachimo Camerario ex Italico ſermone in Latinum. Argentinæ*, 1583, *in 8°.*

Ingraſſias cultivoit les belles-lettres & la poéſie dans ſes momens de loiſir, & mourut fort regretté en 1580, âgé de 70 ans.

INGRATITUDE, ſ. f., *Morale*, oubli, ou plutôt méconnoiſſance des bienfaits reçus. Je la mettrois volontiers cette méconnoiſſance au rang des paſſions féroces; mais du-moins on ne trouvera pas mauvais que je la nomme un vice lâche, bas, contre nature, & odieux à tout le monde. Les ingrats, ſuivant la remarque de Ciceron, s'attirent la haine générale, parce que leur procedé décourageant les perſonnes généreuſes, il en réſulte un mal auquel chacun ne peut s'empêcher de prendre part.

Quoique l'*ingratitude* ne renferme aucune injuſtice proprement dite, entant que celui de qui l'on a reçu quelque bienfait, n'a point droit à la rigueur d'en exiger du retour; toutefois le nom d'*ingrat* déſigne une ſorte de caractere plus infâme que celui d'injuſte; car quelle eſpérance aurois-je de toucher une ame, que

Digitized by Google

des bienfaits n'ont pu rendre sensible? Et quelle infamie de se déclarer indigne par le cœur de l'opinion favorable qu'on avoit donné de soi!

Si l'on réfléchit aux principes de ce vice, on s'appercevra, qu'outre l'insensibilité dont il émane si souvent, il découle encore de l'orgueil & de l'intérêt. M. Duclos a très bien dévoilé ces trois sources de l'*ingratitude*, dans son livre sur les *Mœurs*, dont je ne tirerai cependant que le précis.

„ La premiere espece d'*ingratitude*, dit-il, est celle des ames foibles, légeres, „ & sans consistance. Affligées par le „ besoin présent, sans vue sur l'avenir, „ elles ne gardent aucune mémoire du „ passé: elles demandent sans peine, reçoivent sans pudeur, & oublient sans „ remords. Dignes de mépris, ou tout „ au plus de compassion, on peut les „ obliger par pitié, & par grandeur d'ame.

„ Mais rien ne peut sauver de l'indignation celui qui ne pouvant se dissimuler les bienfaits qu'il a reçus, cherche cependant à méconnoître son bienfaiteur. Souvent après avoir reclamé „ les secours avec bassesse, son orgueil „ se révolte contre tous les actes de reconnoissance qui peuvent lui rappeller „ une situation humiliante; il rougit du „ malheur, & jamais du vice.

„ A l'égard de ces hommes moins haïssables que ceux que l'orgueil rend injustes, & plus méprisables encore que „ les ames légeres & sans principes, dont „ nous avons parlé d'abord, ils font de „ la reconnoissance un commerce intéressé; ils croient pouvoir soumettre à „ un calcul arithmétique, les services „ qu'ils ont reçus; ils ignorent qu'il n'y „ a point d'équation pour les sentimens, „ & que l'avantage du bienfaiteur sur „ celui qu'il a prévenu par ses services, „ est en quelque maniere inappréciable."

Telles sont les principales sources qui font germer l'*ingratitude* de toutes parts. Ceux qui mettent leur espoir dans la reconnoissance des gens qu'ils obligent, n'ont pas assez réfléchi sur cette matiere; le symbole des ingrats, ce n'est point le serpent, c'est l'homme. En effet, tant de conditions sont requises pour s'acquitter dignement d'un bienfait notable, que cette considération fit dire aux stoïciens, qu'il n'y avoit que leur seul sage qui les fût dignement remplir.

Celui qui ne rend pas la pareille à son bienfaiteur, lorsqu'il le peut, est un ingrat. Le manque de reconnoissance intérieure d'un plaisir reçu, est une branche d'*ingratitude*. Puisqu'on a trouvé l'ame prompte & ouverte à obliger, il faut avoir la bouche prompte à publier le bienfait, & l'ame ouverte à le sentir: c'est ainsi que le plus pauvre homme du monde peut dignement s'acquitter. Le Romain qui venant d'obtenir d'Auguste la liberté de son pere, lui dit les larmes aux yeux, qu'il le réduisoit à la nécessité de vivre & de mourir ingrat vis-à-vis de lui, tenoit bien le propos d'une ame reconnoissante. On ne tombe point dans l'*ingratitude*, lorsque les moyens extérieurs nous manquent, si notre cœur est vraiment sensible: le cœur mesure les services qu'on rend, & le cœur en mesure aussi le ressentiment.

Je croirois que c'est une sorte de méconnoissance, quand l'on s'empresse trop de sortir d'obligation, d'effacer le plaisir reçu, & de demeurer quitte par une espece de compensation, *munus munere expungendo*; car les loix de la gratitude sont différentes de celles d'une place de change.

Ceux-là sont encore plus blâmables, qui pour compensation, payent avec de la pâte de belles hécatombes, & qui présentent à Mercure des noyaux pour d'excellens fruits qu'ils ont reçus de sa main libérale.

Mais que penser de ces gens d'un naturel si dépravé, qu'ils rendent le mal pour le bien; semblables à ces mauvaises herbes, qui brûlent la terre qui les nourrit. Il arrive quelquefois, dit Tacite, que lorsqu'un service est au dessus de la récompense, l'*ingratitude* & la haine même prennent la place de la reconnoissance

Digitized by Google

ſance & de l'amitié, *pro gratiâ reprenditur odium.* Séneque qui a épuiſé ce ſujet, va plus loin que Tacite; il ajoute que de tels monſtres ſont capables de haïr à proportion qu'on les oblige. Quoi donc, ce qui doit le plus porter à la gratitude, produiroit des effets ſi contraires? S'il étoit vrai que la bienfaiſance pût exciter la haine, & qu'une ſi belle mere fût capable de mettre au jour un enfant ſi difforme, il ne faudroit pas s'étonner de voir des caracteres difficiles à recevoir des faveurs. Il eſt vrai qu'on ne doit pas prendre de toutes mains, ni donner de toutes mains; s'il convient de recueillir des graces avec ſentiment, avec jugement, il eſt bon de les diſpenſer de même; mais d'ordinaire, nous ne ſavons faire ni l'un ni l'autre.

Quelques auteurs ont prétendu que les loix d'aucun peuple n'avoient porté de peines contre l'*ingratitude*, non plus que contre le parricide, pour ne pas préſuppoſer des choſes ſi déteſtables, & qu'une voix ſecrete de toute la nature ſemble aſſez condamner; mais l'on pourroit leur nommer les Perſes, les Athéniens, les Medes, ou plûtôt les Macédoniens, qui ont reçu dans leurs tribunaux de juſtice l'action contre les ingrats. Les Romains & les Marſeillois avoient autrefois des peines impoſées contre les affranchis ingrats envers leurs anciens maîtres.

Ces ſortes d'exemples avérés par l'hiſtoire, ont fait ſouhaiter à d'honnêtes citoyens, qu'il y eût dans un ſiecle tel que le nôtre, une peine certaine & capitale établie contre ce vice, qui n'a plus de bornes à cauſe de ſon impunité. Hé quoi, répond M. le Vayer, voudroit-on dépeupler le monde? Il n'y a point de priſons aſſez ſpacieuſes pour reſſerrer la multitude de ceux qu'on accuſeroit, ni beaucoup moins de places capables de recevoir le nombre de plaideurs, que cette ſorte d'action feroit éclorre. Le Pnyce d'Athenes & les amphithéatres de l'ancienne Rome ne ſuffiroient pas au concours d'accuſateurs & d'accuſés.

Peut-être encore que ſi le nombre d'ingrats étoit reconnu auſſi grand qu'il eſt par les pourſuites judiciaires d'une action de droit reçue, on n'auroit plus de honte de ſe trouver en ſi belle & ſi nombreuſe compagnie, compoſée principalement de gens du premier ordre, tous couverts de ſoie, d'or, & de pourpre.

Ajoutons que, comme il n'y auroit preſque perſonne qui ne ſe plaignît d'avoir été payé d'*ingratitude*, il ſeroit très-difficile de peſer exactement les circonſtances qui augmentent ou qui diminuent le prix d'un bienfait.

Enfin, le mérite du bienfait ſeroit perdu, ſi l'on pouvoit pourſuivre un ingrat comme on pourſuit un débiteur, ou une perſonne qui s'eſt engagée par un contrat de louage. Le but propre d'un bienfait, c'eſt à-dire, d'un ſervice, pour lequel on ne ſtipule point de retour, c'eſt d'un côté, de fournir l'occaſion à celui qui le reçoit, de juſtifier ſa libre reconnoiſſance par l'amour de la vertu; & de l'autre, de montrer en n'exigeant rien de celui à qui l'on donne, qu'on lui fait du bien gratuitement; & non par des vûes d'intérêt.

Quoique rien n'oblige de fournir de beaux habits à des fous qui les déchirent, il faut toujours compter ſur l'*ingratitude* des humains, & plutôt s'y expoſer, que de manquer aux miſérables. L'injure ſe grave ſur le métal; une grace reçûe ſe trace ſur le ſable, & diſparoît au moindre vent. Il faut moins ſervir les hommes pour l'amour d'eux, diſoit un ſage de la Grece, que pour l'amour des dieux qui le commandent, & qui récompenſent eux-mêmes les bienfaits. C'eſt pourquoi Virgile place les ames bienfaiſantes dans les champs éliſées:

Quique ſui memores alios fecere merendo,
Omnibus hîc niveâ cinguntur tempora vitâ.

On fait le mot de ce bon religieux rapporté par Philippe de Comines, au ſujet de Jean Galéas, duc de Milan. „ Nous „ nommons ſaints, tous ceux qui nous „ font du bien.” Je tiens pour dieu, tout ce qui me nourrit, diſoit l'ancien proverbe grec.

INGRATITUDE, *Juriſprud.* L'*ingratitude* du donataire envers le donateur eſt une juſte cauſe pour révoquer une donation entre-vifs, quoique de ſa nature elle ſoit irrévocable.

Le donataire eſt coupable d'*ingratitude*, lorſqu'il a fait quelque injure grave au donateur, ou qu'il l'a battu & outragé, qu'il lui a cauſé de deſſein prémédité la perte de ſes biens; s'il a refuſé des alimens au donateur tombé dans l'indigence; s'il a attenté à ſa vie, ou y a fait attenter par d'autres; enfin, ſi par affectation il a perſiſté dans un refus opiniâtre de ſatisfaire aux clauſes de la donation.

Ce droit de révoquer une donation pour cauſe d'*ingratitude*, ne paſſe pas à l'héritier du donateur, ſi lui-même ayant connu l'*ingratitude*, l'a diſſimulée & n'a point agi en juſtice pour faire révoquer la donation. Voyez *la loi derniere* au code *de revoc. donat.*

L'*ingratitude* du vaſſal envers ſon ſeigneur dominant, donne lieu à la commiſe du fief au profit du ſeigneur.

Le vaſſal ſe rend coupable d'*ingratitude*, lorſqu'il y a de ſa part deſaveu ou félonie. *v.* COMMISE, DESAVEU, & FÉLONIE.

INGRÉDIENT, ſ. m. *Pharmacie.* C'eſt par ce nom qu'on déſigne le plus ordinairement une matiere conſidérée comme faiſant partie d'une compoſition pharmaceutique.

Les *ingrédiens* ſolides de quelques-unes de ces compoſitions ſont connus dans l'art ſous le nom d'*eſpeces*. *v.* ESPECES, *Pharmacie.*

INGRIE, INGERMANIE, *Ingria*, (R), *Géogr. Mod.*, province de la Ruſſie européenne, formant le gouvernement de St. Petersbourg, & portant en langue ruſſe le nom d'*Iſchers-kaia ſemlia*, d'après celui de l'*Iſchora*, l'une des rivieres qui l'arroſent. Elle eſt ſituée entre le golfe de Finlande, la Carélie, & la Ruſſie proprement dite, & on lui donne 30 milles d'Allemagne de longueur, ſur à peu-près autant de largeur. Son ſol baigné des rivieres de Newa, de Luga, de Siſta, de Kowaſza & de pluſieurs autres moins conſidérables, eſt généralement marécageux; cependant il produit des grains & des foins, des bois & des légumes: le poiſſon d'ailleurs eſt fort commun dans cette province, de même que le gibier, & en particulier les élans; mais on y manque d'habitans campagnards, la population en étant preſque toute concentrée dans les villes de St. Petersbourg & de Cronſtadt.

L'on diviſe l'*Ingrie* en quatre diſtricts, ſavoir ceux de Jambourg, de Koporie, de St. Petersbourg, & de Schluſſelbourg. La Ruſſie qui la poſſédoit déja dans le XIIIe. ſiecle, fut obligée de l'abandonner à la Suede l'an 1617; mais l'ayant reconquiſe en 1702, elle s'en eſt aſſurée la propriété par les traités de Nyſtædt & d'Abo, & par un degré de puiſſance, du haut duquel il ſemble aujourd'hui, qu'elle doit plutôt jouir de la facilité de faire des acquiſitions, qu'elle ne doit craindre la poſſibilité de faire des pertes. (D.G.)

INGTE, (N), *Géogr.*, petite ville de la Chine, dans la province de Quanton, ſituée ſur la riviere de Tao. Les murailles de cette ville ſont hautes & ſolides. Il y a de belles maiſons, des pagodes, & un port où l'on eſt à l'abri de la violence de la riviere qui eſt fort rapide, & c'eſt le refuge où ſe retirent les barques qui craignent d'être maltraitées par le mauvais tems. L'atlas chinois fait cette ville de 7^d. 45'. plus occidentale que Pekin, & lui donne 24^d. 2'. de *latitude.*

INGWEILER, (R), *Géogr.*, petite ville de France, dans la baſſe Alſace, ſur la riviere de Moter. L'empereur Louis de Baviere permit de l'entourer de murailles en 1345.

INGUINAL, ALE, adj., *Chirurgie*, qui concerne l'aine, appellée en latin *inguen*. Voyez l'article BANDAGE.

INHABILE, adj., *Juriſprud.*, ſe dit de celui qui eſt incapable de faire ou de recevoir quelque choſe.

Un impuiſſant, par exemple, eſt *inhabile* à la génération, & conſéquemment au mariage.

Digitized by Google

Les enfans exhérédés & ceux qui ont renoncé, ſont *inhabiles* à ſuccéder. *v.* HABILE.

INHABILETÉ, ſ. f., *Juriſprud.*, eſt le défaut de capacité pour faire quelque choſe, comme l'*inhabileté* à ſuccéder, à s'obliger, à donner, diſpoſer, teſter, eſter en jugement. *v.* INCAPACITÉ.

INHAMBANE, *Géog.*, royaume d'Afrique ſur la côte orientale de la Cafrerie, ſous la ligne & ſur le golfe de Sophala; les habitans ſont idolâtres. Dapper dit que la ville capitale s'appelle *Tongue*; mais l'intérieur de tous ces pays là nous eſt entierement inconnu, & nous ne connoiſſons que très-peu des côtes.

INHARMONIQUE, (N), adj., *Muſique.* Relation *inharmonique*, eſt, ſelon M. Savérien, un terme de muſique; & il renvoie, pour l'expliquer, au mot *relation*, auquel il n'en parle pas. Ce terme de muſique ne m'eſt point connu.

INHÉRENT, adj., terme de *Phyſique*, ſe dit d'une qualité qui réſide dans un corps, & qui ne lui vient point d'une action extérieure. On demande par exemple, ſi la peſanteur eſt une qualité *inhérente* à la matiere; c'eſt-à-dire, ſi c'eſt une qualité qui ne provienne pas de l'impulſion d'un fluide inviſible, comme le prétendent les cartéſiens. *v.* ATTRACTION, GRAVITÉ, &c.

INHIBITIONS, ſ. m. pl., *Juriſprud.*, ſont des défenſes faites à quelqu'un par la loi ou par un jugement, de faire quelque choſe de contraire.

INHUMANITÉ, ſ. f., *Gramm.*, vice qui nous fort de notre eſpece, qui nous fait ceſſer d'être homme; dureté de cœur, dont la nature ſembloit nous avoir rendus incapables. *v.* HUMANITÉ.

INHUMATION, ſ. f., *Gramm.*, l'action de mettre le corps d'un homme mort dans la ſépulture. Il faut en France la volonté d'un teſtateur pour *inhumer* un corps hors de ſon égliſe paroiſſiale. On n'a commencé qu'en 1200 d'*inhumer* dans les égliſes, ce qui doit les rendre mal-ſaines. L'*inhumation* s'eſt faite dans preſque tous les tems, & chez preſque tous les peuples, avec plus ou moins de pompe & de cérémonies.

INJACULATION, *injaculatio*, ſ. f., *Méd.*, terme dont ſe ſert Vanhelmont pour déſigner une maladie qui conſiſte dans une douleur ſpaſmodique violente de l'eſtomac, accompagnée de l'immobilité du corps. James, *Dict. de Médecine.*

INJECTER, v. act., *Anatom.*, c'eſt la méthode de remplir les vaiſſeaux des animaux avec une liqueur colorée, qui ſe durciſſant, tient les vaiſſeaux diſtendus & fermes, & laiſſe la liberté d'en obſerver plus exactement la diſtribution, la ſituation & les diametres, de découvrir le nombre de leurs ramifications & de leurs anaſtomoſes, qu'il ne ſeroit pas poſſible d'appercevoir ſans ce moyen.

La nature des inſtrumens, celle des liqueurs dont on ſe ſert pour les *injections*, la maniere dont on veut faire l'*injection*, enfin la manœuvre même de l'*injection*, ſont autant d'articles dont on va donner l'explication.

C'eſt une découverte qui a beaucoup contribué à éclairer l'économie animale. Malpighy & Gliſſon ſe ſont ſervi de liqueurs colorées, mais Swamerdam paroit être le premier qui ait employé une préparation de cire. Il ajoûte qu'il apprit cette méthode en 1666 à Van-Horne & à Hade; ce ne fut qu'en 1668 que Graaf fit graver la figure des inſtrumens dont il falloit ſe ſervir, & qu'il décrivit tout ce merveilleux artifice. Mais Ruyſch a pouſſé cet art ſi loin, que les plus ſavans hommes ſont auſſi pleins d'admiration que les plus ignorans, à la vue des prodiges qu'a opérés ſon induſtrie. Il faiſoit une eſpece de myſtere de ſon ſecret; mais à préſent les anatomiſtes ſont ſuffiſamment inſtruits de la maniere de remplir les vaiſſeaux.

L'inſtrument dont on ſe ſert ordinairement pour pouſſer la liqueur dans les vaiſſeaux, eſt une forte ſeringue de cuivre, dont le piſton doit couler avec aiſance, & à laquelle peuvent s'adapter différens tuyaux qu'on y fixe par le moyen d'une vis; les extrêmités de ces tuyaux

Digitized by Google

ont différens diametres, & ſont ſans vis, afin qu'ils puiſſent entrer dans d'autres tuyaux, & s'emboîter avec eux ſi exactement que pour peu qu'on les force l'un contre l'autre, rien ne puiſſe paſſer entr'eux. Mais parce que leur cohéſion n'eſt pas aſſez forte pour réſiſter à la force avec laquelle on pouſſe l'*injection*, & qu'il eſt à craindre que ce ſecond tuyau ne ſoit repouſſé, & que la matiere de l'*injection* ne s'échappe & ne faſſe ainſi manquer l'opération; l'extrêmité du ſecond tuyau qui eſt fixe ſur la ſeringue, doit avoir une partie quarrée terminée devant & derriere par un cercle élevé ou ſaillant, afin d'empêcher la clef qui embraſſe étroitement l'entre-deux de ces cercles ou la partie quarrée, de gliſſer; ou bien elle doit être garnie de deux branches de cuivre, afin de pouvoir la contenir avec deux doigts. L'autre extrêmité de cette eſpece de tuyau eſt de différente groſſeur, & il y a vers cette extrêmité une hoche ou entaillure qui ſert à arrêter un fil; par le moyen de cette hoche, le fil qui lie ce vaiſſeau par lequel on doit faire l'*injection*, ne ſauroit gliſſer: outre cette forme commune à tous les tuyaux de la ſeconde eſpece, on doit en avoir quelques-uns qui ſoient plus larges & qui ſoient configurés d'une autre maniere pour des cas particuliers. Par exemple, ſi l'on veut *injecter* les gros vaiſſeaux, le tuyau attaché à un grand vaiſſeau doit avoir une valvule ou un robinet, & qu'on puiſſe tourner ſelon le beſoin pour empêcher que l'*injection* ne ſorte du vaiſſeau par le tuyau; autrement il faut que celui qui fait l'*injection* attende pour retirer la ſeringue, que la matiere *injectée* ſoit refroidie; ou s'il retire trop tôt la ſeringue, l'*injection* s'échappe, & les gros vaiſſeaux ſe deſempliſſent. Lorſque la ſeringue n'eſt pas aſſez grande pour contenir toute la matiere néceſſaire pour remplir les vaiſſeaux, il faut la remplir une ſeconde fois; ſi l'on étoit obligé pour cela de retirer la ſeringue du tuyau attaché au vaiſſeau, il ſe perdroit de l'*injection*, & ce qui ſeroit expoſé à l'air ſe refroidiroit & ſe durciroit. Pour éviter ces inconvéniens il faut avoir quelques tuyaux qui aient une branche courbe ſoudée latéralement, & une valvule diſpoſée de maniere que la liqueur ne puiſſe pas paſſer du tuyau droit dans le tuyau courbe, mais qui au contraire la laiſſe paſſer du tuyau courbe dans le tuyau droit. Celui qui fait l'*injection* ayant alors ſoin de tenir l'extrêmité du tuyau courbe dans la liqueur qui ſert à l'*injection*, peut auſſitôt qu'il a deſempli la premiere ſeringue, la remplir de nouveau en tirant ſeulement le piſton, & réïtérant cette manœuvre avec diligence, il ſera en état de pouſſer dans les vaiſſeaux tout autant de liqueur qu'il en faudra pour les *injecter* parfaitement. Tous ces différens tuyaux ſont ordinairement faits de cuivre jaune; ils peuvent néanmoins l'être de tout autre métal, comme d'étain, &c.

Les liqueurs dont on ſe ſert lorſqu'on a deſſein de remplir les vaiſſeaux capillaires, ſont telles qu'elles peuvent ſe mêler ou avec l'eau ou avec les liqueurs graſſes; les unes & les autres ont des avantages & des inconvéniens. Toutes les différentes eſpeces de glues, comme la colle de poiſſon, la colle forte, &c. diſſoutes & délayées dans l'eau, ſe mêlent aiſément avec les liqueurs contenues dans les vaiſſeaux des animaux, ce qui eſt un grand avantage; car elles pénetrent juſques dans les plus petits vaiſſeaux d'un ſujet bien choiſi & bien préparé, & ſouvent elles ſuffiſent pour répondre à l'intention de l'anatomiſte, lorſqu'il n'a d'autre deſſein que de préparer quelque fine membrane, dont les vaiſſeaux ſont ſi déliés, qu'il n'eſt pas poſſible de les appercevoir à la vue, ſi les ſections tranſverſales de ces vaiſſeaux ſont circulaires, ou ſi leurs parois ſont affaiſſées. Mais lorſqu'il faut auſſi *injecter* les gros vaiſſeaux, ces ſortes d'*injections* ont un inconvénient fâcheux, & la préparation en eſt moins utile & moins belle. En effet, ſi l'on n'*injecte* qu'une liqueur glutineuſe, il n'eſt pas poſſible de conſerver un ſujet auſſi long-tems qu'il en faut à la colle pour ſé-

Digitized by Google

cher & ſe durcir; & comme en diſſéquant la partie *injectée*, il n'eſt guere poſſible qu'on ne coupe pluſieurs vaiſſeaux, l'*injection* s'épanchera. Pour éviter cet inconvénient, on pourroit à la vérité tremper la partie dans l'eſprit de vin qui coagulerroit la colle: mais alors elle devient ſi fragile, qu'elle ſe caſſe pour peu qu'on la manie, & ſi l'on veut conſerver la préparation, les gros vaiſſeaux ſe fléchiſſent preſque entierement lorſque les parties aqueuſes de l'*injection* ſont évaporées. On pourroit auſſi prévenir l'épanchement de l'*injection* en liant exactement chaque vaiſſeau avant que de le couper; mais cela n'empêche pas que les vaiſſeaux ne ſe contractent lorſque la colle ſe deſſeche. Si pour obvier à ces inconvéniens, on commence à *injecter* d'une diſſolution de colle ce qu'il en faut pour remplir les vaiſſeaux capillaires, & que pour remplir enſuite les grands vaiſſeaux, on ſe ſerve de l'*injection* graſſe ordinaire, la cire ne va pas fort loin ſans ſe congeler, & les deux ſortes d'*injections* ne manquent jamais de ſe mêler irrégulierement; deſorte que les vaiſſeaux paroiſſent interrompus & caſſés par la ſéparation mutuelle de ces deux liqueurs, ce qui devient encore plus ſenſible dans la ſuite à meſure que les parties aqueuſes ſe diſſipent. L'eſprit de vin coloré ſe mêle avec les eaux & les huiles, & peut encore pénétrer juſques dans les plus petits vaiſſeaux; mais d'un autre côté il coagule toutes les liqueurs animales qu'il rencontre, & qui quelquefois bouchent les vaiſſeaux de maniere que l'*injection* ne ſauroit paſſer juſqu'aux capillaires; d'ailleurs, l'eſprit-de-vin ne peut tenir qu'avec peine, ſuſpendues quelques unes des poudres qui communiquent les couleurs les plus durables; & comme il s'évapore à la fin entierement, les vaiſſeaux deviennent fort petits, & cette petite quantité de poudre colorée qui reſte dans les vaiſſeaux n'ayant rien qui en tienne les parties liées & réunies entr'elles, elle paroît ordinairement interrompue en tant d'endroits, que les petites ramifications de vaiſſeaux ont plutôt l'apparence d'un coup de pinceau jetté au haſard, que de tuyaux réguliers & continus. Le ſuif fondu & mêlé avec un peu d'huile de térébenthine, peut quelquefois remplir les petits vaiſſeaux, & tient les plus gros ſuffiſamment diſtendus; mais il s'arrête dès qu'il rencontre quelque fluide dans les parties, & ne peut jamais pénétrer auſſi avant que les autres liqueurs; il y a d'ailleurs ſi peu de ténacité qu'il ſe caſſe pour peu qu'on le manie, ce qui rend les préparations fort deſagréables. Ce qui réuſſit le mieux pour les *injections* finies, c'eſt l'huile de térébenthine colorée qu'on pouſſe d'abord à la quantité requiſe pour remplir les plus petits capillaires, & immédiatement après on remplit les gros vaiſſeaux avec l'*injection* commune. L'huile de térébenthine eſt aſſez ſubtile pour pénétrer plus avant qu'aucune autre liqueur colorée; ſes parties réſineuſes qui reſtent après l'évaporation des parties ſpiritueuſes lient aſſez celles de la matiere qui a ſervi à la colorer pour les empêcher de ſe deſunir, & elle s'incorpore intimement avec l'*injection* ordinaire; de maniere que ſi l'*injection* eſt bien faite, il eſt impoſſible à la vue la plus perçante de s'appercevoir qu'on a employé deux ſortes d'*injections*. Toutes les liqueurs dont on ſe ſert pour *injecter* les vaiſſeaux des animaux n'ayant qu'une foible & preſque toute une même couleur, ne paroîtroient pas du tout dans les plus petits vaiſſeaux, parce qu'elles y deviennent entierement tranſparentes. Il faut pour les rendre ſenſibles, y mêler quelque matiere capable de les colorer; & lorſqu'on *injecte* différens vaiſſeaux d'une partie, même des plus gros, on a de la peine à diſtinguer les uns, à moins qu'on ne donne différentes couleurs aux *injections*, ce qui rend auſſi les préparations plus belles. Pour cet effet les anatomiſtes ſe ſervent de pluſieurs matieres pour colorer leurs liqueurs ſelon leurs intentions; telles par exemple, que la gomme gutte, le ſafran, l'ivoire brûlé, &c. qu'on peut avoir aiſément. L'eſſentiel eſt d'exami-

Digitized by Google

ner les matieres qui ſont propres à être mêlées avec les liqueurs deſtinées à *injecter* les vaiſſeaux capillaires ; car il eſt rare qu'on ait beſoin d'*injecter* d'autres vaiſſeaux, excepté certaines ramifications principales des arteres, & quelques veines. Les couleurs communément employées par ces deux dernieres ſortes de vaiſſeaux, ſont le rouge, le verd, & quelquefois le bleu. Les anatomiſtes ſans doute, ſe ſont propoſés d'imiter les couleurs naturelles des arteres & des veines de l'animal vivant, en rempliſſant les unes avec une matiere rouge, & les autres avec une matiere bleue ou verte. Il réſulte cependant d'autres avantages de ces couleurs, telle que la vive réflexion des rayons de lumiere, & le peu de diſpoſition qu'elles ont à les laiſſer paſſer ou à devenir tranſparentes, ſans quoi les vaiſſeaux les plus fins ſeroient encore imperceptibles après avoir été *injectés*. Les matieres animales & végétales dont on ſe ſert pour colorer les *injections*, telles que la cochenille, la lacque, l'orcanette, le bois de Bréſil, l'indigo, &c. ont en général l'inconvénient de ſe grumeler & de boucher ainſi quelques vaiſſeaux. Leurs couleurs auſſi ſe paſſent trop tôt lorſqu'on fait deſſécher les parties pour les conſerver, & elles les communiquent encore aiſément aux liqueurs dans leſquelles on conſerve les préparations, outre qu'elles ont l'inconvenient d'attirer les inſectes ; ainſi quoiqu'on réuſſiſſe aſſez ſouvent en ſe ſervant de ces couleurs, il faut cependant préférer les ſubſtances minérales, telles que la pierre calaminaire, le minium ou le vermillon, pour les *injections* rouges ; & de ces matieres le vermillon eſt encore préférable aux autres, parce qu'il donne une couleur plus vive, & qu'on le trouve ordinairement mieux broyé. La couleur verte qu'on emploie généralement eſt le verd-de-gris, & celui qu'on nomme *cryſtalliſé* vaut mieux encore, parce que ſa couleur eſt plus éclatante, qu'il ne ſe grumele jamais, & qu'il ſe diſſout dans les liqueurs graſſes.

Pour les *injections* fines, on prend une livre d'huile de térébenthine bien claire, & l'on y mêle peu-à-peu une once de vermillon ou de verd-de-gris cryſtalliſé en poudre ſubtile, ou plutôt exactement broyé ſur le porphyre ; il faut les agiter avec une ſpatule de bois juſqu'à ce que le mêlange ſoit exact, & paſſer enſuite la liqueur par un linge fin. La ſéparation des parties les plus groſſieres ſe fait encore mieux, en ne verſant d'abord ſur la poudre que quelques onces d'eſprit de térébenthine, & agitant fortement avec une ſpatule : laiſſez un peu repoſer, & verſez par inclination dans un autre vaſe bien net l'eſprit de térébenthine & le vermillon ou le verd-de-gris qui y eſt ſuſpendu, & repétez cela juſqu'à ce que l'eſprit de térébenthine n'enleve plus de la poudre, & qu'il n'en reſte que les parties les plus groſſieres. L'*injection* ordinaire ſe prépare ainſi : prenez une livre de ſuif, cinq onces de cire blanche ou jaune, trois onces d'huile d'olive, faites fondre ces matieres au feu de lampe ; lorſqu'elles ſeront fondues, ajoutez-y deux onces de térébenthine de Veniſe ; & quand elle ſera mêlée, vous y ajoûterez environ deux onces de vermillon ou de verd-de-gris préparé, que vous mêlerez peu-à-peu ; paſſez alors votre mêlange par un linge propre & chauffé, pour ſéparer toutes les parties groſſieres ; & ſi l'on veut pouſſer cette matiere plus avant dans les vaiſſeaux, on peut avant que de s'en ſervir, y ajoûter un peu d'huile, ou eſprit de térébenthine.

Voici quelques regles générales pour le choix d'un ſujet convenable. 1°. Plus le ſujet que l'on *injecte* eſt jeune, plus auſſi, toutes choſes d'ailleurs égales, l'*injection* ſe portera loin, & ainſi du contraire. 2°. Plus les fluides de l'animal auront été diſſous & épuiſés pendant ſa vie, plus auſſi le ſuccès de l'opération ſera grand. 3°. Moins la partie que l'on a deſſein d'*injecter* eſt ſolide, plus les vaiſſeaux ſe rempliront. 4°. Plus les parties ſont membraneuſes & tranſparentes, plus l'*injection* ſera ſenſible. C'eſt pourquoi, lorſque l'on *injecte* quelque partie ſolide

Digitized by Google

d'un vieux ſujet, qui eſt mort ayant les vaiſſeaux pleins d'un ſang épais, à peine eſt-il poſſible de pouſſer l'*injection* dans quelques vaiſſeaux. Les principales choſes que l'on doit avoir en vûe, lorſqu'on a deſſein d'*injecter* un ſujet, ſont de diſſoudre les fluides épaiſſis, de vuider les vaiſſeaux & de relâcher les ſolides, & d'empêcher que la liqueur *injectée* ne ſe coagule trop tôt. Pour remplir toutes ces fins, quelques auteurs propoſent d'*injecter* par les arteres de l'eau tiede ou chaude juſqu'à ce qu'elle revienne claire par les veines, & les vaiſſeaux par ce moyen ſont ſi bien vuidés de tout le ſang qu'ils contenoient, que les parties en paroiſſent blanches. Ils conſeillent enſuite de pouſſer l'eau, en introduiſant de l'air avec force, & enfin de faire ſortir l'air en preſſant avec les mains les parties où il a été introduit. Après une ſemblable préparation, on peut parvenir, il eſt vrai, à faire des *injections* ſubtiles; mais il y a ordinairement un inconvénient inévitable, qui eſt dans toutes les parties où il ſe trouve un tiſſu cellulaire tant-ſoit-peu conſidérable; la tunique cellulaire ne manque jamais d'être engorgée d'eau qui gâte les parties qu'on a deſſein de conſerver dans des liqueurs ou de faire deſſecher. Il eſt encore rare qu'il ne ſe mêle avec l'*injection* graſſe, ſoit dans les grands, ſoit dans les petits vaiſſeaux, quelques parties aqueuſes qui font paroître l'*injection* interrompue; c'eſt pourquoi il vaut mieux ſe paſſer de cette *injection* avec l'eau, ſi on le peut, & faire macérer le ſujet, ou la partie que l'on a deſſein d'*injecter* pendant long-tems dans de l'eau chauffée au degré qu'on y puiſſe facilement porter la main: par le moyen de cette eau chaude, les vaiſſeaux ſont ſuffiſamment ramollis & relâchés, le ſang deviendra fluide, & l'*injection* ne ſera pas expoſée à ſe refroidir ſi-tôt; mais il faut avoir ſoin que l'eau ne ſoit pas trop chaude, car les vaiſſeaux ſe raccourciroient & le ſang ſe durciroit. On peut, pendant la macération, exprimer de tems à autre, autant qu'il eſt poſſible, les liqueurs de l'animal, & les déterminer vers le vaiſſeau qu'on a ouvert pour pouſſer l'*injection*; le tems qu'il faut continuer la macération eſt toujours proportionné à l'âge du ſujet, à la groſſeur, à la grandeur des parties qu'on veut *injecter*, & à la quantité de ſang que l'on remarque dans les vaiſſeaux, ce qui ne peut guere s'apprendre que par l'expérience. Mais il faut au moins faire ſon poſſible pour que le ſujet ou la partie macérée ſoit bien chaude, & continuer à preſſer en tous ſens avec les mains juſqu'à ce qu'il n'y ait plus de ſang, dans quelque ſituation qu'on mette le ſujet. Lorſque la ſeringue à *injecter* l'*injection* & le ſujet ſont en état, il faut choiſir un des tuyaux de la ſeconde eſpece, dont le diametre ſoit proportionné à celui du vaiſſeau par lequel doit ſe faire l'*injection*; car ſi le tuyau eſt trop gros, il eſt évident qu'on ne pourra pas l'introduire, & s'il eſt beaucoup plus petit que le vaiſſeau, il ne ſera pas poſſible de les attacher ſi bien que les tuniques des vaiſſeaux, en ſe repliant, ne laiſſent entr'elles & le tuyau quelque petit paſſage par lequel une partie de l'*injection* rejaillira ſur celui qui *injecte* dans le tems de l'opération, & les vaiſſeaux les plus proches ſe vuideront en partie par la perte d'une portion de la liqueur *injectée*: lorſqu'on a choiſi un tuyau convenable, il faut l'introduire dans l'orifice du vaiſſeau coupé, ou dans une inciſion qu'on y fait latéralement; & alors ayant paſſé un fil ciré au-deſſous & le plus près du vaiſſeau qu'il eſt poſſible, par le moyen d'une aiguille ou d'une ſonde flexible & armée d'un œil, il faut faire avec le fil le nœud du chirurgien, & le ſerrer autant que le fil le permet, ayant ſoin que le nœud porte ſur la hoche ou entaillure du tuyau, autrement le nœud gliſſeroit, & le tuyau ſortiroit du vaiſſeau dans le tems de l'opération, ce qui la rendroit inutile. S'il ſe trouve de grands vaiſſeaux coupés qui communiquent avec ceux qu'on a deſſein d'*injecter*; ou s'il y en a d'autres qui partent du même tronc, & qu'on ne veuille pas y faire paſſer l'*in-*

Digitized by Google

jection, il faut les lier tous avec ſoin pour ménager la liqueur, & pour que l'opération réponde mieux à l'intention que l'on a pour lors. Tout cela étant fait, il faut faire chauffer au feu de la lampe les deux ſortes d'*injections*, ayant toujours ſoin de les remuer continuellement, de crainte que la poudre qui leur donne la couleur ne ſe précipite au fond & ne ſe brûle. L'eſprit de térébenthine n'a pas beſoin d'être chauffé plus qu'il ne convient pour qu'on y tienne le doigt; l'*injection* ordinaire doit preſque bouillir. On aura avant tout cela enveloppé la ſeringue avec pluſieurs bandes de linge qu'on mettra principalement aux endroits où l'opérateur doit la tenir, & qu'on affermira avec un fil; il faut bien échauffer la ſeringue, en pompant à pluſieurs repriſes de l'eau bien chaude; il faut auſſi chauffer le tuyau attaché au vaiſſeau, en appliquant deſſus une éponge trempée dans de l'eau bouillante. Tout étant prêt, & la ſeringue bien vuidée d'eau, l'opérateur la remplit de l'*injection* la plus fine; & introduiſant le tuyau monté ſur la ſeringue dans celui qui eſt lié avec le vaiſſeau, il les preſſe l'un contre l'autre, tient avec une main ce dernier tuyau, prend la ſeringue de l'autre, & portant le piſton contre la poitrine, il le pouſſe en s'avançant deſſus; ou bien il donne à un aſſiſtant le ſoin de tenir fermement le tuyau attaché au vaiſſeau; & prenant la ſeringue d'une main, il pouſſe le piſton de l'autre, & introduit ainſi l'*injection*, ce qui doit ſe faire lentement & ſans beaucoup de force, d'une maniere cependant proportionnée à la longueur, à la maſſe de la partie que l'on *injecte* & à la force des vaiſſeaux. La quantité qu'il faut de cette *injection* fine s'apprend par l'uſage; la ſeule regle que l'on puiſſe ſuivre en cela eſt de continuer à pouſſer l'*injection* fine juſqu'à ce qu'on ſente quelque réſiſtance qui demanderoit une force conſidérable pour être ſurmontée. Mais il n'en eſt pas de même lorſqu'on veut *injecter* toutes les branches d'un vaiſſeau; comme, par exemple, ſi l'on veut *injecter* les vaiſſeaux de la poitrine ſeulement; car l'aorte eſt trop grande, eu égard aux branches qui en partent, & il faut moins d'*injection* fine. Auſſi-tôt qu'on a ſenti cette réſiſtance, il faut tirer l'épiploon de la ſeringue, afin de deſemplir les gros vaiſſeaux; on ôte alors la ſeringue, on la vuide de ce qu'elle contient d'*injection* fine, & on la remplit de l'*injection* ordinaire qu'il faut pouſſer promptement & avec force, ayant toujours égard à la grandeur & à la ſolidité des vaiſſeaux & à la groſſeur de la partie, &c. on continue à pouſſer le piſton juſqu'à ce qu'on ſente une entiere réſiſtance, ou que la liqueur reflue, on doit s'arrêter alors, & ne plus pouſſer de l'*injection*; autrement on ouvriroit quelques vaiſſeaux, & toute la préparation ou au moins une grande partie ſeroit perdue par l'extravaſation. Il faut boucher le tuyau avant que de retirer la ſeringue pour la nettoyer, & donner à la matiere *injectée* en dernier lieu le tems de ſe refroidir, & de ſe coaguler avant que de diſſéquer aucune partie. C'eſt par ce moyen, & en obſervant les précautions qui viennent d'être indiquées, qu'on parvient à *injecter* les vaiſſeaux les plus déliés du corps, comme ceux de la ſubſtance corticale du cerveau, de la tunique choroïde & vaſculeuſe de l'œil, du périoſte, des os de l'oreille, enfin des vaiſſeaux des dents, de la peau des os & des viſceres. J'ai cru faire plaiſir à mes lecteurs en donnant ce détail ſur un art auſſi curieux que l'eſt celui des *injections*; & je l'ai fait avec d'autant plus de confiance que j'ai trouvé un guide ſûr en M. Alexandre Monro, profeſſeur d'anatomie en l'univerſité d'Edimbourg & de la ſociété royale de Londres. En effet, je n'ai eu beſoin que de tranſmettre & rédiger en forme d'article la diſſertation que cet habile profeſſeur a inſérée dans les *eſſais & obſervations de Medecine de la ſociété d'Edimbourg*, & qui ſe trouve dans la traduction françoiſe de cet ouvrage, *tom. I. art. jx. pag. 113. & ſuiv.*

INJECTION, en *Anatomie*, *v.* INJECTER.

* C'eſt

* C'eſt une invention moderne ; elle a beaucoup ſervi à perfectionner l'hiſtoire des vaiſſeaux du corps animal, & pour en découvrir la ſtructure la plus intime. Comme les viſceres ſont compoſés de vaiſſeaux, de pulpe nerveuſe & de celluloſité, & que ces vaiſſeaux deviennent inviſibles même avant que d'être capillaires, l'*injection* augmentant leur diametre, leur donnant une couleur plus forte, & les préſervant de la pourriture, a revelé une grande partie des parties élémentaires des viſceres : & ſi l'on avoit un moyen de colorer & de groſſir également les nerfs, on feroit ſans doute des découvertes bien importantes encore.

C'eſt Jacques Berenger de Carpi qui le premier s'eſt ſervi de l'*injection*. Il s'en eſt tenu à l'eau ſimple, qui peut ſervir à découvrir la communication des vaiſſeaux, mais qui ne les ſoutenant pas & s'écoulant par la moindre bleſſure, eſt beaucoup plus imparfaite, que ne le ſont les *injections* ſolides.

Ce fut Swammerdam, qui aux liqueurs colorées ſubſtitua la cire. Son intention paroît avoir été de conſerver les parties du corps animal ſéchées, les figures des organes de la génération ſont toutes deſſinées d'après des préparations ſéches.

Ruyſch profita de ſon exemple & de ſes leçons ; il ſubſtitua une liqueur plus fine à la cire, qui eſt trop dure & trop tenace, & qui ſe prend trop aiſément par le moindre degré de froid. On croit que ce fut le ſuif qu'il injectoit, je croirois, que c'étoit une matiere plus fine. J'ai vu chez ce bon vieillard ſes préparations & ſes tréſors ; il avoit certainement des ſecrets qu'on a perdus, comme celui de conſerver des enfans entiers & des viſages avec les couleurs & l'embonpoint naturels. Cela eſt très-aiſé pour un tems. Une *injection* de colle de poiſſon colorée avec la cochenille rend au cadavre toutes les graces attachées à la vie, & le coloris le plus flatteur. Mais la colle a le défaut d'avoir beſoin d'eau ou d'eſprit-de-vin pour être rendue fluide : ces liqueurs s'exhalent à l'air, les vaiſſeaux s'affaiſſent, le ſujet ſe ride en ſe ſéchant, & ſe réduit à rien : c'eſt un inconvénient, qu'on n'a pas encore ſu éviter. Il faut avouer, que les préparations de Ruyſch étoient d'une grande beauté, elles avoient cependant un inconvénient : il rempliſſoit les veines avec les arteres, & il eſt fort difficile de ſéparer les deux claſſes de ces vaiſſeaux dans ſes figures anatomiques. Il les a certainement confondues dans l'anatomie de l'œil.

Albinus imita Ruyſch, & injecta ſupérieurement ſans reveler la matiere dont il s'eſt ſervi. J'ai diſſequé avec lui, mais jamais je ne l'ai vu faire les *injections* fines, malgré la familiarité d'une longue ſociété de travail. Il ne travailloit devant moi que pour les démonſtrations, & ſes *injections* étoient des plus communes. Celles qu'il faiſoit pour des préparations, étoient de la plus grande beauté. Je me ſouviens que M. Lieberkuhn ne le goutoit cependant pas. Il y critiquoit l'épanchement de la liqueur injectée dans le tiſſu cellulaire.

Ce dernier anatomiſte étoit fils d'un orfevre, il étoit doué d'une fineſſe dans la vue preſque unique ; ſes talens le mirent en état de perfectionner l'art d'injecter ; il fit des préparations, que rien n'avoit égalé encore. On ne ſauroit voir ſans admiration le reſeau vaſculeux répandu ſur la ſurface intérieure de la choroïde, les petits vaiſſeaux des rayons ciliaires & d'autres préparations de ce ſavant, & c'eſt une vraie perte pour l'anatomie, qu'il n'ait écrit que ſur la tunique veloutée des inteſtins.

Nicholls avoit inventé l'art d'injecter des vaiſſeaux avec une matiere ſolide, de détruire par le moyen des eſprits acides, ce qu'il y avoit de cellulaire & de membraneux, & de ne conſerver que la matiere qui s'étoit moulée ſur les vaiſſeaux. M. Lieberkuhn ſuivit cette idée. Il injectoit dans les vaiſſeaux de la cire mêlée d'une cinquieme partie de colophonium & d'un dixieme de térébenthine ; il coloroit cette matiere, & quand elle étoit refroidie, il détruiſoit par l'huile de

Digitized by Google

vitriol la partie membraneuſe de la préparation. Il enfermoit enſuite le tiſſu de vaiſſeaux dans du gypſe, il le mettoit au feu, la cire ſe détruiſoit, & le gypſe ſervoit de moule à l'argent que M. Lieberkuhn y faiſoit couler. M. Hunter travaille à-peu-près dans les mêmes principes, & détruit également la partie membraneuſe.

Pour des *injections* ordinaires, on peut ſe contenter de ſeringuer dans l'artere de l'huile de térébenthine colorée: elle s'échappe moins dans les cellulosités, elle découvre très-bien les vaiſſeaux de l'iris, de la choroïde & de la retine. On fait ſuivre cette huile par une *injection* plus groſſiere compoſée de ſuif, de térébenthine & d'un peu de cire.

Il y a mille petits ſecrets, qu'on n'apprend que par l'expérience. Il faut ſur toutes choſes bien rechauffer le ſujet, le plonger dans un bain d'eau chaude, ouvrir le bas ventre & la poitrine pour y admettre la chaleur de l'eau, injecter l'artere dans l'eau même, tenir les tuyaux chauds par le moyen d'un cone de fer fort chaud, qu'on y adapte, & pouſſer la matiere avec lenteur ſans ſecouſſe & ſans effort.

Il faut des couleurs fortes pour ces *injections*. La cochenille, le cinnabre, la cendre bleue, le ſafran, & la gomme gutte ſeroient trop foibles, & le verd de gris a le défaut de pâlir de lui-même.

Une autre *injection*, qui differe de la précédente, c'eſt celle du mercure. On s'en ſert pour remplir des vaiſſeaux, qu'une liqueur aqueuſe auroit de la peine à pénétrer, & dans leſquels un tuyau capable d'admettre avec facilité de la cire ou du ſuif, ne trouveroit pas d'entrée. Tels ſont les petits vaiſſeaux, dont eſt compoſé le teſticule, les cones des vaiſſeaux excrétoires de cet organe, le canal déferent. On s'en ſert auſſi pour les vaiſſeaux lymphatiques.

Cette *injection* ſe fait par le moyen d'un tuyau de fer, qui ſe termine par un cylindre extrêmement fin. On le lie dans le vaiſſeau que l'on veut injecter, & on y fait couler du mercure. On l'aide en ſe faiſant arriver dans le tuyau depuis une hauteur de quelques pieds. Mais comme cela demande une machine aſſez incommode, on y ſupplée avec un vuide artificiel; il eſt vrai que ce petit ſecret n'eſt guere praticable que dans le conduit déferent, dont la ſubſtance eſt extrêmement épaiſſe. On comprime le canal ſous le tuyau, on fait avancer le doigt un pouce ou plus le long du canal, en tenant toujours ce canal ſerré: on arrête le doigt à l'extrémité inférieure de cette portion du canal entierement vuidée, on ôte enſuite le doigt, le mercure enfile avec force cet eſpace vuide & qui ne réſiſte pas, & pénetre avec facilité. C'eſt de cette maniere que j'ai réuſſi à remplir & les cones éferens & le reſeau vaſculaire, & les vaiſſeaux ſerpentins du teſticule même. (H. D. G.)

INJECTION, en *Chirurgie*, eſt un médicament liquide qu'on pouſſe au moyen d'une ſeringue dans quelque cavité du corps, ſoit naturelle, ou faite par maladie. Pluſieurs auteurs modernes ſe ſont déclarés contre les *injections*. Ils leur trouvent pluſieurs inconvéniens, comme de dilater les cavités, de preſſer leurs parois, de débiliter les ſolides, d'enlever le ſuc nourricier préparé par la nature pour la conſolidation des plaies, d'introduire dans les cavités des plaies & des ulceres une certaine quantité d'air qui leur eſt nuiſible; enfin on leur reproche d'avoir peu de durée dans leur action. L'uſage méthodique des *injections* annulle tous ces inconvéniens. Il eſt certain que par leur moyen on eſt parvenu à déterger des ulceres caverneux & fiſtuleux, & qu'elles ont évité aux malades des inciſions, des contre-ouvertures qui ſont des moyens plus douloureux. Les *injections* ont ſouvent entraîné des matieres étrangeres adhérentes aux parois des cavités où leur croupiſſement auroit eu des ſuites funeſtes, & qu'elles ont préparé à l'application ſalutaire d'un bandage expulſif qui auroit été ſans effet, ſans l'uſage primitif des *injections*. Argumenter contre les *injections* de ce qu'elles

Digitized by Google

ne ſont pas ce à quoi elles ne doivent point être employées, ou les mettre en parallele avec d'autres moyens, qui ne les admettent que préparatoirement ou concurremment, pour les condamner par un jugement abſolu, c'eſt moins décrier les *injections* que les raiſons par leſquelles on voudroit les proſcrire. Elles tranſmettent des médicamens dans des lieux où il ſeroit impoſſible d'en introduire ſous une autre forme. Tous les auteurs ſont remplis d'obſervations ſur leurs bons effets. M. de la Peyronie s'en eſt ſervi avec le plus grand ſuccès dans le cerveau. Voyez dans *le premier volume des mémoires de l'académie royale de Chirurgie* de Paris, un mémoire de M. Queſnay ſur les plaies de ce viſcere. Dans les épanchemens purulens de la poitrine, l'ouverture eſt néceſſaire pour donner iſſue aux matieres épanchées. L'on donne encore pour regle, de mettre dans les panſemens les malades en une ſituation qui favoriſe l'écoulement du pus, de lui faire faire de fortes inſpirations, de mettre une canule qui empêche le ſéjour des matieres. Malgré toutes ces précautions, on ne ſera pas diſpenſé d'avoir recours aux *injections*, ſi le pus eſt viſqueux, ſi la ſubſtance du poumon en eſt abreuvée. M. Queſnay nous apprend dans ſon *traité de la ſuppuration purulente* que M. de la Peyronie étant réduit au ſeul ſecours des *injections* dans la cure d'un abſcès à la poitrine, qui avoit formé une cavité fort conſidérable, où les matieres qui s'y accumuloient ſe multiplioient prodigieuſement, fut obligé de réitérer les *injections* juſqu'à cinq fois & davantage en vingt-quatre heures. Par cette méthode, ſuivie avec application, il vint à bout d'arrêter la propagation des matieres, de les tarir entierement, & de terminer heureuſement cette cure. Ce que M. de la Peyronie a fait ſi utilement dans les abſcès du cerveau & du poumon, pourroit-il être exclus raiſonnablement du traitement des abſcès au foie? On dira en vain qu'il faut avoir grande attention à ne pas caverner ce viſcere, dont le tiſſu lâche & tendre peut aiſément ſe laiſſer pénétrer & abreuver. Le cerveau & le poumon ſont-ils d'une texture moins délicate, & deſtinés à des fonctions moins importantes? Il n'y a pas de réponſe à cette obſervation.

Dans le cas d'épanchement ſanguin dans la cavité du bas-ventre ou de la poitrine, qui exige qu'on faſſe une ouverture, elle ne rempliroit pas la fin qu'on ſe propoſe, à moins qu'on ne parvienne à dégrumer le ſang épanché qu'on peut trouver adhérent aux parties qui forment les parois du vuide où eſt l'épanchement. Les *injections* avec le miel & du ſel diſſous dans de l'eau, auront la vertu de décoaguler le ſang épaiſſi.

Dans les épanchemens de pus il faut faire les *injections* à grand lavage, afin d'entraîner, chaque fois qu'on panſe l'abſcès, tout le pus qui ſe trouve amaſſé dans ſa cavité. Il faut que la liqueur ſoit alliée à des remedes qui lui donnent les qualités convenables à l'état des chairs. Elle doit être ſuppurative, émolliente ou digeſtive, ſi ces chairs ſont endurcies; mondificative, ſi elles ſont relâchées & engorgées de matieres purulentes; vulnéraire, balſamique & ſans acrimonie, ſi l'on a l'intention d'empêcher ſeulement la dépravation des matieres qui ſuppurent; vulnéraire, aſtringente & deſſicative, ſi on veut s'oppoſer à l'affluence des humeurs & à la molleſſe des chairs. On les renouvelle pluſieurs fois le jour ſi la ſuppuration eſt fort abondante, & l'on s'aſſurera que la cavité eſt ſuffiſamment lavée & nettoyée, lorſque l'*injection* qui ſort ne paroît plus chargée de matieres.

Les *injections* ſont d'une très-grande utilité dans les maladies des cavités naturelles du corps. On les fait utilement dans la veſſie, & ſuivant la vertu qu'on donne à la liqueur injectée. On remédie par leur moyen à deux maladies directement oppoſées; à l'atonie des fibres muſculeuſes, par des *injections* vulnéraires & toniques; & à la corrugation, par des lotions émollientes & relâchantes. Les

Digitized by Google

injections ſont d'uſage pour nettoyer & mondifier des veſſies baveuſes ou purulentes, détacher les pierres enkiſtées, & entraîner les ſables & graviers qui ſéjournent dans ſa cavité. *v.* BOUTONNIERES. On éprouve quelquefois dans l'opération de la taille, de la difficulté à charger la pierre ſur laquelle la veſſie ſe contracte après la ſortie de l'urine. Dans ce cas, une *injection* émolliente écarte les parois de la veſſie, ramene la pierre en-devant, & permet de la ſaiſir aiſément avec des tenettes.

Pour faire l'*injection* dans la veſſie pour l'opération de la taille au haut appareil, il eſt commode de ſe ſervir d'une algalie particuliere. *v.* ALGALIE & *Pl. de Chirurgie, fig. 118.* *v.* HAUT APPAREIL.

Les lavemens ſont des *injections* dans l'inteſtin rectum; on en fait dans cette partie pour les ulceres dont elle peut être affectée, ainſi que dans le vagin, & dans le canal de l'urethre des hommes. Les *injections* ſont ſuſpectes dans les cas de gonorrhées virulentes; on peut néanmoins s'en ſervir utilement ſur la fin, lorſqu'on n'a d'autre intention que de deſſécher & de reſſerrer les orifices des vaiſſeaux affoiblis & relâchés: l'uſage des bougies eſt fort approprié à ce cas. *v.* BOUGIE.

Le corps de la matrice admet des *injections*; tous les auteurs qui ont parlé des maladies de ce viſcere les recommandent. Mais M. Recolin, paroît démontrer par le texte de pluſieurs auteurs & par des réflexions judicieuſes ſur les cas pour leſquels ils les ont preſcrites, qu'ils n'entendoient par *injections* dans la matrice, que des ablutions faites par le moyen d'une ſeringue dans la cavité du vagin. Cette diſcuſſion termine un mémoire très-utile, imprimé dans le *troiſieme tome des ouvrages de l'académie royale de Chirurgie* de Paris, par le même M. Recolin, ſur l'efficacité des *injections* d'eau chaude dans la matrice, lorſqu'il y reſte des portions de l'arriere-faix après des fauſſes couches, l'auteur s'eſt trouvé pluſieurs fois dans le cas de ſecourir des femmes menacées de périr, & qu'il a délivrées par l'*injection* réitérée d'eau chaude dans la cavité de la matrice. Le tableau des accidens auxquels ces femmes étoient prêtes de ſuccomber, comparé avec la ſimplicité du moyen que M. Recolin a employé, donne un grand prix à cette découverte, ſur laquelle l'auteur s'explique néanmoins avec la plus grande modeſtie. M. Neuhoff, dans une theſe de ſa compoſition ſoutenue à Leipſick en 1755, & qui a les *injections* dans la matrice pour objet, *de enemate uterino*, traite ſon ſujet d'une maniere très érudite. Il rapporte les paſſages des plus anciens écrivains ſur les cas où ils ont cru les *injections* convenables; mais on ne voit pas bien clairement qu'elles ayent été faites dans le corps même de la matrice: Harvey eſt le ſeul qui en parle d'une maniere non équivoque; il a fait la même opération que M. Recolin a faite depuis. Il fut appellé pour voir une femme de qualité qui ſouffroit de la ſuppreſſion des lochies, & qui avoit des accidens que l'auteur avoit vû ſouvent être les avant coureurs d'une mort prochaine. Après avoir tenté inutilement les moyens ordinaires, il dilata l'orifice de la matrice avec une ſonde, y porta un ſyphon, & fit une *injection* par laquelle il fit ſortir pluſieurs livres d'un ſang noir, grumeleux & fœtide; la malade en fut ſoulagée ſur le champ. Harvey rapporte qu'il a fait à une autre perſonne des *injections* dans le corps même de la matrice, pour une ulcération qu'il a guérie par ce ſecours.

Les *injections* ſe font avec fruit dans les maladies des oreilles, pour en détérger les ulcérations, & détaciner les amas de matieres cérumineuſes. On aſſure qu'on a *injecté* les trompes d'Euſtache, & qu'on a guéri la ſurdité par ce moyen: cela mérite confirmation. Perſonne n'ignore l'utilité des *injections* dans les maladies des voies lacrymales; on les fait ou avec les petits ſyphons par les points lacrymaux, à la méthode d'Anel, ou ſuivant la méthode de M. de la Forêt

Digitized by Google

chirurgien de Paris, par le nez, en portant un ſyphon courbe dans la partie inférieure du conduit nazal; voyez le *mémoire* de ce praticien dans le *ſecond volume de l'académie de Chirurgie*. Il paroit par une diſſertation de M. Louis ſur la fiſtule lacrymale, inſérée dans *ce même volume*, que MM. Morgagni & Bianchi ont été en diſpute ſur cet objet, bien avant que M. de la Forêt établit ſa méthode. Les maladies du ſinus maxillaire peuvent être traitées par les *injections*; voyez *dans ce Dictionnaire* au mot GENCIVES, l'article MALADIES DES GENCIVES. On a employé avec ſuccès les *injections* pour faire deſcendre dans l'eſtomac des corps étrangers arrêtés dans l'œſophage. *v.* REPOUSSOIR D'ARRETES.

Les regles à obſerver dans l'uſage des *injections*, ſont de donner à la liqueur un degré de chaleur qui ne ſoit que de quelques degrés au-deſſus de celle des parties où on la porte. De ſe ſervir, pour peu que la cavité ſoit conſidérable, d'une ſeringue qui ſoit grande, & qui forme un gros jet, afin que l'*injection* puiſſe détremper & entraîner ſûrement les matieres qui croupiſſent. Pour le cerveau, M. de la Peyronie recommande un conduit large & terminé en forme d'arroſoir, afin que la liqueur s'étende davantage, qu'elle lave mieux & faſſe moins d'effort ſur la ſubſtance du cerveau; il ne faut pas dans ce cas ou ſemblable, pouſſer avec trop de force. On proportionnera la quantité de la liqueur à l'eſpace où elle doit être reçue: on mettra de la promptitude dans l'opération; on favoriſera la ſortie de la liqueur par une poſition avantageuſe, ou bien on la retirera avec une autre ſeringue; enfin on en ceſſera l'uſage lorſqu'il en ſera tems.

INJECTION, *Pharmacie*. L'*injection* eſt une liqueur quelconque deſtinée à être portée dans différentes cavités, ſoit naturelles, ſoit contre nature, telles que les oreilles, les points lacrymaux, les narines, la bouche, l'anus, la veſſie, la vulve, les abſcès, les fiſtules, &c.

La deſtination de cette liqueur ne demande de la part de l'artiſte aucune conſidération particuliere. Une leſſive ou diſſolution ſaline, une décoction, une infuſion, une teinture, une mixture, &c. n'exigent aucune circonſtance de manuel particuliere pour être adminiſtrée ſous forme d'*injection*.

L'*injection* deſtinée particulierement à la bouche, eſt connue dans l'art ſous le nom de *gargariſme*. *v.* GARGARISME. Et celle qui eſt deſtinée à l'anus, ou pour mieux dire aux gros inteſtins, ſont ceux de *cluſtere, de lavement, de remede*. *v.* CLYSTERE & LAVEMENT.

INIMITABLE, adj., *Gram.*, qu'on ne peut imiter. *v.* IMITATION. La nature a des beautés *inimitables*. Tout ce qui porte un caractere de génie ou d'originalité, ne s'imite point.

INIMITIÉ, (R), ſ. f., *Gramm. Mor.*, c'eſt la haine entre des perſonnes faites pour s'aimer. *v.* HAINE.

Il y a de l'inhumanité & de la férocité même à nourrir des inimitiés éternelles, & à ne point ſe donner de repos, que l'on n'ait ſatisfait ſon reſſentiment en rendant douleur pour douleur, mal pour mal. C'eſt un mot bien cruel, que celui qu'on rapporte de Caton l'ancien, lequel ayant rencontré au ſortir du barreau, un jeune homme, qui venoit de faire noter d'infamie un ennemi de feu ſon pere, dit, en lui prenant la main, „ que „ c'étoit ainſi qu'il faiſoit honorer la mé„ moire d'un pere, en offrant à ſes ma„ nes, non des ſacrifices d'agneaux ou „ de chevreaux, mais les larmes & les „ flétriſſures de ſes ennemis". Plutar. *in Cat.* La morale en apparence la plus pure des payens, avoit de bien mauvais principes. (D. F.)

INJONCTION, ſ. f., *Juriſprudence*, ſignifie *ordre* ou *commandement* donné à quelqu'un par la loi ou par le juge, de faire quelque choſe.

INIQUE, INIQUITÉ, *Gram.*, *v.* INJUSTE, INJUSTICE. On dit un juge *inique* & un homme *injuſte*, d'où il ſemble que l'acception d'*injuſte* eſt plus étendue que celle d'*inique*.

Digitized by Google

INISCORTHY, (R), *Géogr. Mod.*, ville d'Irlande, dans la province de Leinſter, & dans le comté de Wexford, ſur la riviere d'Urrin, autrement appellée *Slany*. Elle eſt petite, mais elle députe au parlement. (D. G.)

INITIAL, adj., *Gramm.* On appelle *lettre initiale* la premiere lettre de chaque mot, comme on appelle *finale* la derniere. *Initial* vient du latin *initium*, *entrée*, *commencement*. L'exactitude de l'ortographe exige que quelques lettres *initiales* ſoient majuſcules: ce ſont,

1°. Dans la poéſie, la lettre *initiale* de chaque vers grand ou petit, ſoit qu'il commence un ſens, ſoit qu'il ne faſſe que partie d'un ſens commencé.

Renonçons au ſtérile appui
Des grands qu'on implore aujourd'hui;
Ne fondons point ſur eux une eſpérance folle:
Leur pompe indigne de nos vœux
N'eſt qu'un ſimulacre frivole,
Et les ſolides biens ne dépendent pas d'eux.
Rouſſeau.

2°. La lettre *initiale* de toute phraſe qui commence après un point ou un *alinea*.

3°. Les lettres *initiales* du nom de *Dieu*, & des noms propres d'hommes, d'animaux, de villes, de provinces, de royaumes ou empires, de fleuves ou rivieres, &c. comme *Priſcien*, *Bucéphale*, *Paris*, *Bourgogne*, *France*, *Allemagne*, *Tibre*, *Meuſe*, &c.

4°. Les lettres *initiales* des noms appellatifs qui déterminent par l'idée d'une dignité, ſoit eccléſiaſtique, ſoit civile. Lorſque ces noms ſont employés au lieu des noms propres, pour déſigner les individus qui ſont revêtus de ces dignités: ainſi on écrit avec une majuſcule: *le Roi reçut alors les preuves les plus éclatantes de l'affection de ſes peuples*, parce qu'il eſt queſtion d'un individu; mais on écrit avec une minuſcule; *un roi doit faire ſon capital de mériter l'affection de ſes ſujets*, parce que le nom *roi* demeure ſans application individuelle. C'eſt la même choſe de tout autre nom appellatif ou de tout adjectif, qui devient le connotatif d'un individu; l'*Apôtre*, en parlant de ſaint Paul; l'*Orateur*, en parlant de Ciceron, &c.

5°. Les lettres *initiales* des noms des tribunaux, des juriſdictions, des compagnies & corps; comme *le Parlement*, *le Bailliage*, *la Connétablie*, *l'Univerſité*, *l'Académie*, *l'Egliſe*, &c. lorſque ces noms ſont pris dans un ſens individuel.

6°. On met quelquefois une lettre majuſcule à la tête de certains mots ſuſceptibles de divers ſens dans l'uſage ordinaire, & alors la majuſcule *initiale* indique le ſens le plus conſidérable: par exemple *les Grands* (les premiers de la nation), pour diſtinguer ce mot de l'adjectif *grand*; *la jeuneſſe* (âge tendre), *la Jeuneſſe* (les jeunes gens); *les devoirs de votre état*, les loix de l'*Etat*, &c.

Éviter de faire majuſcules les lettres *initiales* dans tous ou dans pluſieurs de ces cas, c'eſt une entrepriſe qui a droit de révolter la raiſon autant qu'elle choque les yeux. Outre que cette pratique eſt contraire à l'uſage général, elle tend à nous priver de l'avantage réel qu'on a trouvé juſqu'à préſent à ſe conformer là-deſſus aux regles qu'on vient de preſcrire, & ne peut être bonne qu'à bannir de notre écriture la netteté de l'expreſſion, qui dépend toujours de la diſtinction précile des objets. Conformez-vous à l'uſage reçu, quelque anomalie que vous penſiez y voir; l'uſage univerſel eſt moins capricieux & plus ſage qu'on n'a coutume de le croire, & à s'en écarter, on riſque au moins de choquer le grand nombre.

INITIALE, adj. f. pris ſ., *Hiſt. Anc.* On appelloit ainſi les myſteres de Cérès; *v.* CÉRÉALES, parce que pour y aſſiſter, il falloit être *initié* ou conſacrés par des cérémonies particulieres.

INITIATION, (N), ſ. f., *Littér.*, cérémonie par laquelle les anciens admettoient à la participation des myſteres les plus ſecrets de leur religion ceux qui en étoient jugés dignes. *v.* MYSTERES & INITIÉ.

Digitized by Google

On peut auſſi appeller *initiation* certaines cérémonies que les idolâtres modernes pratiquent à l'égard des jeunes gens, avant de les admettre, ou dans la ſociété, ou dans le corps des miniſtres de la religion.

INITIÉ, ſ. m., *Littérat.* On appelloit *initiés* dans le paganiſme, ceux qui après des épreuves & purifications, étoient admis à la célébration des cérémonies & des myſteres.

Les fêtes & les initiations grecques ayant été établies ſur le modele des fêtes & des initiations égyptiennes, les *initiés* s'engagerent pareillement à remplir certains devoirs & certaines formalités preſcrites qu'on exigeoit d'eux; mais nous n'en avons aucune connoiſſance, parce que les *initiés* ſe ſont fait du ſecret une loi de religion inviolable. Ils ſe regardoient au milieu de leur patrie comme un peuple ſéparé par la convenance de leur culte, & comme un peuple choiſi, qui devoit tout attendre de la protection des dieux. Tout ce qui a percé de la pratique des cérémonies des *initiés*, ne conſiſte qu'en des choſes ſimples, légitimes & honnêtes, telles que l'uſage de certaines prieres, des parfums & des fumigations. Leurs offrandes ſur les autels étoient de la myrrhe pour Jupiter, du ſafran pour Apollon, de l'encens pour le ſoleil, des aromates pour la lune, des ſemences de toutes eſpeces, excepté des feves, pour la terre. Ils reconnoiſſoient en même tems qu'ils rendoient un culte religieux à des hommes morts. „ Puiſque vous êtes *initiés*, dit „ Ciceron, vous ſavez que ceux même „ d'entre les dieux à qui on donne le „ premier rang, ont vécu ſur la terre „ avant que de monter au ciel ".

Pauſanias rapporte que les *initiés* aux myſteres orphiques apprenoient par cœur & chantoient des hymnes compoſés par Orphée. Cet hiſtorien a mieux fait, il nous a conſervé un de ces hymnes, qui méritoit de paſſer à la poſtérité, par la ſageſſe & le bon ſens des idées qu'il renferme. „ Accordez à vos *initiés*, diſoit „ cet hymne, une ſanté durable, une vie „ heureuſe, une longue & ſaine vieilleſſe. Détournez de vos *initiés* les vains „ phantomes, les terreurs paniques & „ les maladies contagieuſes ".

INJURE, TORT, *Synonyme.* Le *tort* trouble dans la poſſeſſion des biens ou de la réputation; il attaque la propriété. L'*injure* impute des défauts, des crimes, des vices, des fautes; elle nie les bonnes qualités; elle attaque la perſonne. L'homme juſte ne ſait pas de *tort*; l'ame élevée ne ſe permet pas l'*injure*; la grande ame pardonne le *tort*, & oppoſe à l'*injure* la ſuite de ſa vie.

INJURE, ſ. f., *Juriſpr.*, dans une ſignification étendue ſe prend pour tout ce qui eſt fait pour nuire à un tiers contre le droit & l'équité: *quidquid factum injuriâ, quaſi non jure factum*; c'eſt en ce ſens auſſi qu'on dit, *volenti non fit injuria.*

Pour que le fait ſoit conſidéré comme une *injure*, il ne ſuffit pas qu'il ſoit dommageable à un tiers, il faut qu'il y ait eu deſſein de nuire; c'eſt pourquoi les bêtes n'étant pas capables de raiſon, le dommage qu'elles commettent eſt ſeulement appellé en droit *pauperies*, c'eſt-à-dire dommage ou dégât, & c'eſt improprement que parmi nous on l'appelle *délit.*

Injure dans une ſignification plus étroite, ſignifie tout ce qui ſe fait au mépris de quelqu'un pour l'offenſer, ſoit en ſa perſonne, ou en celle de ſa femme, de ſes enfans ou domeſtiques, ou de ceux qui lui appartiennent, ſoit à titre de parenté ou autrement.

Les *injures* ſe commettent en trois manieres; ſavoir, par paroles, par écrit ou par effet.

Les *injures* verbales ſe commettent, lorſqu'en préſence de quelqu'un ou en ſon abſence, on profere des paroles injurieuſes contre lui, qu'on lui fait quelques reproches outrageans; que l'on chante des chanſons injurieuſes pour lui, ou qu'on lui fait quelques menaces de lui faire de la peine, ſoit en ſa perſonne, ou en ſes biens ou en ſon honneur.

Les *injures* qui ſe commettent par écrit

Digitized by Google

ſont, lorſque l'on compoſe ou diſtribue des chanſons, & autres vers & libelles diffamatoires contre quelqu'un. Ceux qui les écrivent ou qui les impriment, peuvent être pourſuivis en réparation d'*injure*.

On peut mettre dans la même claſſe les peintures injurieuſes, qui ſont une autre maniere de divulguer les faits, & pour ainſi dire de les écrire. Pline rapporte que le peintre Clexides ayant été peu favorablement reçu de la reine Stratonice, pour ſe venger d'elle en partant de ſa cour, y laiſſa un tableau dans lequel il la repréſentoit couchée avec un pêcheur qu'elle étoit ſoupçonnée d'aimer; cette peinture étoit beaucoup plus offenſante qu'un libelle qu'il avoit écrit contre la reine.

On commet des *injures* par effet en deux manieres; ſavoir, par geſtes & autres actions, ſans frapper la perſonne & ſans lui toucher; ou bien en la frappant de ſoufflets, de coups de poings ou de pieds, de coups de bâton ou d'épée, ou autrement. Les loix romaines veulent que l'on puniſſe les *injures* qui ſont faites à un homme, en ſa barbe, en ſes cheveux ou en ſes habits; comme ſi on lui tire la barbe ou les cheveux, ſi on lui déchire ſes habits, ou ſi par mépris on jette quelque choſe deſſus pour les gâter.

Les geſtes & autres actions par leſquels on peut faire *injure* à quelqu'un ſans le frapper ni même le toucher, ſont, par exemple, ſi quelqu'un leve la main ſur un autre comme pour lui donner un ſoufflet, ou s'il leve le bâton ſur lui pour le frapper; ſi étant près d'un tiers il lui montre un gibet ou une roue, pour faire entendre aux aſſiſtans qu'il auroit mérité d'y être attaché; ſi en dériſion de quelqu'un on lui montroit des cornes, ou ſi on faiſoit quelques autres geſtes ſemblables.

Un jeune homme ayant par gageure montré ſon derriere à un juge de village qui tenoit l'audience, le juge en dreſſa procès-verbal & décréta le délinquant, lequel fut condamné à demander pardon au juge étant à genoux, l'audience tenante, & à payer une aumône conſidérable, applicable aux réparations de l'auditoire; ce qui fait voir que le miniſtere du moindre juge eſt toujours reſpectable.

Les *injures* ſont légeres ou atroces, ſelon les circonſtances qui les font réputer plus ou moins graves; une *injure* devient atroce par pluſieurs circonſtances.

1°. Par le fait même, comme ſi quelqu'un a été frappé à coups de bâton; s'il a été grievement bleſſé, ſur quoi il faut obſerver que les témoins ne dépoſent que des coups qu'ils ont vu donner; mais la qualité des bleſſures ſe conſtate par des rapports de médecins & chirurgiens.

2°. Par le lieu où l'*injure* a été faite, comme ſi c'eſt un lieu public: ainſi l'*injure* faite ou dite dans les égliſes, dans les palais des princes, dans la ſalle de l'audience & ſur-tout ſi l'offenſé étoit en fonction, eſt beaucoup plus grave, que celle qui auroit été commiſe dans un lieu ordinaire & privé.

3°. La qualité de la perſonne qui a fait l'*injure*, & la qualité de l'offenſé, ſont encore des circonſtances qui aggravent plus ou moins l'*injure*; comme ſi c'eſt un pere qui a été outragé par ſes enfans, un maître par ſes domeſtiques, un ſeigneur par ſon vaſſal, un gentilhomme par un roturier. Plus l'offenſé eſt élevé en dignité, plus l'*injure* devient grave; comme ſi c'eſt un magiſtrat, un duc, un prince, un eccléſiaſtique, un prélat, &c. Telle *injure* qui ſeroit légere pour des perſonnes viles, devient grave pour des perſonnes qualifiées.

4°. L'endroit du corps où la bleſſure a été faite; comme ſi c'eſt à l'œil, ou autres parties du viſage.

Les *injures* qui ſe font par écrit, ſont ordinairement plus graves que celles qui ſe font verbalement, par la raiſon que, *verba volant, ſcripta manent*.

La loi divine ordonne de pardonner toutes les *injures* en général.

Les empereurs Théodoſe, Arcadius & Honorius, défendirent à leurs officiers de punir ceux qui auroient mal parlé de l'empereur;

Digitized by Google

l'empereur ; *quoniam*, dit la loi, *si ex levitate contemnenduni, si ex insania miseratione dignissimum, si ab injuria remittendum.* Ces empereurs ordonnerent seulement que le coupable leur seroit renvoyé, pour voir par eux-mêmes si le fait méritoit d'être suivi ou seulement méprisé.

Du reste les loix civiles & même canoniques permettent à celui qui est offensé, de poursuivre la réparation de l'*injure*; ce qui se peut faire par la voie civile ou par la voie criminelle.

Quoiqu'on prenne la voie civile, l'action en réparation d'*injure* doit toujours être portée devant le juge criminel du lieu ou elle a été faite.

On ne peut pas cumuler la voie civile & la voie criminelle, & le choix de la voie civile exclut la voie criminelle; mais celui qui avoit d'abord pris la voie criminelle peut y renoncer & prendre la voie civile.

La réparation des *injures* particulieres, c'est-à-dire qui n'intéressent que l'offensé, ne peut être poursuivie en général que par celui qui a reçu l'*injure*.

Il y a cependant des cas où un tiers peut aussi poursuivre la réparation de l'*injure*, savoir, lorsqu'elle rejaillit sur lui. Ainsi un mari peut poursuivre la réparation de l'*injure* faite à sa femme, un pere de l'*injure* faite à son enfant ; des parens peuvent venger l'*injure* faite à un de leurs parens, lorsqu'elle rejaillit sur toute la famille; des héritiers peuvent venger l'*injure* faite à la mémoire du défunt; un maître celle faite à ses domestiques; un abbé celle qui est faite à un de ses religieux ; une compagnie peut se plaindre de l'*injure* faite à quelqu'un du corps , lorsqu'il a été offensé dans ses fonctions.

Lorsque l'*injure* est telle que le public en peut aussi poursuivre la réparation, soit seul, soit concurremment avec la partie civile, s'il y en a une.

Il est même nécessaire dans toutes les actions pour réparation d'*injures*, lorsque l'on a pris la voie criminelle, que le ministere public y soit partie pour donner ses conclusions.

Quoiqu'on ait rendu plainte d'une *injure*, le juge ne doit pas permettre d'en informer, à moins que le fait ne paroisse assez grave pour mériter une instruction criminelle, soit eu égard au fait en lui-même, ou à la qualité de l'offensant & de l'offensé & autres circonstances; & si après l'information le fait ne paroit pas aussi grave qu'on l'annonçoit, le juge ne doit pas ordonner qu'on procédera par recollement & confrontation, mais renvoyer les parties à fin civile & à l'audience.

Pour que des discours ou des écrits soient réputés injurieux, il n'est pas nécessaire qu'ils soient calomnieux, il suffit qu'ils soient diffamatoires, & les parties intéressées peuvent en rendre plainte quand même ils seroient véritables; car il n'est jamais permis de diffamer personne. Toute la différence en ce cas est, que l'offensé ne peut pas demander une retractation , & que la peine est moins grave sur-tout si les faits étoient déja publics; mais si l'offensant a revelé quelque turpitude qui étoit cachée, la réparation doit être proportionnée au préjudice que souffre l'offensé.

On est quelquefois obligé d'articuler des faits injurieux, lorsqu'ils viennent au soutien de quelque demande ou défense, comme quand on soutient la nullité d'un legs fait à une femme, parce qu'elle étoit la concubine du défunt. Le juge doit admettre la preuve de ces faits; & si la personne que ces faits blessent en demande réparation comme d'une calomnie, le sort de cette demande dépend de ce qui sera prouvé par l'évenement.

L'insensé, le furieux, & l'impubere étant encore en enfance ou plus proche de l'enfance que de la puberté, ne peuvent être poursuivis en réparation d'*injure*, *utpoté doli incapaces.*

Pour ce qui est de l'ivresse, quoiqu'elle ôte l'usage de la raison, elle n'excuse point les *injures* dites ou faites dans le vin : *non est enim culpa vini, sed culpa bi-*

Digitized by Google

bentis : l'*injure* dite par un homme yvre eſt cependant moins grave que celle qui eſt dite de ſang-froid.

Celui qui a repouſſé l'*injure* qui lui a été faite, & qui s'eſt vengé lui-même, *ſibi jus dixit*, ne peut plus en rendre plainte, *paria enim delicta mutuâ penſatione tolluntur*.

Lorſqu'il y a eu des *injures* dites de part & d'autre, on met ordinairement les parties hors de cour, avec défenſes à elles de ſe méfaire ni médire.

Quand l'*injure* eſt grave, il ne ſuffit pas pour toute réparation de la déſavouer ou de déclarer que l'on ſe rétracte; il peut encore ſelon les circonſtances, y avoir lieu à diverſes peines.

Il y eut une loi chez les Romains qui fixa en argent la réparation dûe pour certaines *injures*, comme pour un ſoufflet tant, pour un coup de pied tant: mais on ne fut pas long-tems à reconnoître l'inconvénient de cette loi, & à la révoquer; attendu qu'un jeune étourdi de Rome trouvant que l'on en étoit quitte à bon marché, prenoit plaiſir à donner des ſoufflets aux paſſans; & pour prevenir la demande en réparation, il faiſoit ſur le champ payer l'amende à celui qu'il avoit offenſé, par un de ſes eſclaves qui le ſuivoit avec un ſac d'argent deſtiné à cette folle dépenſe.

Les différentes loix qui ont été recueillies dans le code des loix antiques, n'ordonnoient auſſi que des amendes pécuniaires pour la plûpart des crimes, & ſingulierement pour les *injures* de paroles qui y ſont taxées ſelon leur qualité avec la plus grande exactitude : on y peut voir celles qui paſſoient alors pour offenſantes.

La loi unique au code *de famoſis libellis*, prononçoit la peine de mort non-ſeulement contre les auteurs des libelles diffamatoires, mais encore contre ceux qui s'en trouvoient ſaiſis. Les capitulaires de Charlemagne prononçoient la peine de l'exil.

L'action en réparation d'*injures*, appellée chez les Romains *actio injuriarum*, étoit du nombre des actions fameuſes, *famoſæ*; c'eſt-à-dire que l'action directe en cette matiere emportoit infamie contre le défendeur ou accuſé, ce qui n'a pas lieu parmi nous. Le tems pour intenter cette action eſt d'un an à l'égard des ſimples *injures*.

Il n'y a point de garantie en fait d'*injures*, non plus qu'en fait d'autres délits; c'eſt pourquoi un procureur qui avoit ſigné des écritures injurieuſes à un magiſtrat, ne laiſſa pas d'être interdit, quoiqu'il rapportât un pouvoir de ſa partie.

Outre le laps de tems qui éteint l'action en réparation d'*injures*, elle s'éteint encore,

1°. Par la mort de celui qui a fait l'*injure*, ou de celui à qui elle a été faite; de ſorte que l'action ne paſſe point aux héritiers, à moins qu'il n'y eût une action intentée par le défunt avant l'expiration du tems qui eſt donné par la loi, ou que l'*injure* n'ait été faite à la mémoire du défunt.

2°. La réconciliation expreſſe ou tacite éteint auſſi l'*injure*.

3°. La remiſe qui en eſt faite par la perſonne offenſée; mais quoique l'action ſoit éteinte à ſon égard, cela n'empêche pas un tiers qui y eſt intéreſſé d'agir pour ce qui le concerne, & à plus forte raiſon, le miniſtere public, avec lequel il n'y a jamais de tranſaction, eſt il toujours recevable à agir pour la vindicte publique, ſi l'*injure* eſt telle que la réparation intéreſſe le public. Voyez *au digeſte & au code* le titre *de injuriis & au code* celui *de famoſis libellis*.

* Les particuliers, membres d'une nation, peuvent offenſer & maltraiter les citoyens d'une autre; ils peuvent faire *injure* à un ſouverain étranger : examinons quelle part l'Etat peut avoir aux actions des citoyens, quels ſont les droits & les obligations des ſouverains à cet égard.

Quiconque offenſe l'Etat, bleſſe ſes droits, trouble ſa tranquillité, ou lui fait *injure* en quelque maniere que ce ſoit, ſe déclare ſon ennemi & ſe met dans le cas

Digitized by Google

d'en être juſtement puni. Quiconque maltraite un citoyen, offenſe indirectement l'Etat qui doit protéger ce citoyen. Le ſouverain de celui-ci doit venger ſon *injure*, obliger, s'il le peut, l'aggreſſeur à une entiere réparation, ou le punir; puiſqu'autrement le citoyen n'obtiendroit point la grande fin de l'aſſociation civile, qui eſt la ſûreté.

Mais d'un autre côté, la nation, ou le ſouverain, ne doit point ſouffrir que les citoyens faſſent *injure* aux ſujets d'un autre Etat; moins encore qu'ils offenſent cet Etat lui-même. Et cela, non-ſeulement parce qu'aucun ſouverain ne doit permettre que ceux qui ſont ſous ſes ordres violent les préceptes de la loi naturelle, qui interdit toute *injure*; mais encore parce que les nations doivent ſe reſpecter mutuellement, s'abſtenir de toute offenſe, de toute lézion, de toute *injure*, en un mot, de tout ce qui peut faire tort aux autres. Si un ſouverain, qui pourroit retenir ſes ſujets dans les regles de la juſtice & de la paix, ſouffre qu'ils maltraitent une nation étrangere, dans ſon corps ou dans ſes membres, il ne fait pas moins de tort à cette nation que s'il la maltraitoit lui-même. Enfin le ſalut même de l'Etat, & celui de la ſociété humaine, exige cette attention de tout ſouverain. Si vous lâchez la bride à vos ſujets contre les nations étrangeres, celles-ci en uſeront de même envers vous; & au lieu de cette ſociété fraternelle, que la nature a établie entre tous les hommes, on ne verra plus qu'un affreux brigandage de nation à nation.

Cependant, comme il eſt impoſſible à l'Etat le mieux réglé, au ſouverain le plus vigilant & le plus abſolu, de modérer à ſa volonté toutes les actions de ſes ſujets, de les contenir en toute occaſion dans la plus exacte obéiſſance; il ſeroit injuſte d'imputer à la nation, ou au ſouverain, toutes les fautes des citoyens. On ne peut donc dire en général, que l'on a reçu une *injure* d'une nation, parce qu'on l'aura reçue de quelqu'un de ſes membres.

Mais ſi la nation, ou ſon conducteur, approuve & ratifie le fait du citoyen, elle en fait ſa propre affaire: l'offenſé doit alors regarder la nation comme le véritable auteur de l'*injure*, dont peut-être le citoyen n'a été que l'inſtrument.

Si l'Etat offenſé tient en ſa main le coupable, il peut, ſans difficulté, en faire juſtice & le punir. Si le coupable eſt échappé & retourné dans ſa patrie, on doit demander juſtice à ſon ſouverain.

Et puiſque celui-ci ne doit point ſouffrir que ſes ſujets moleſtent les ſujets d'autrui, ou leur faſſent *injure*, beaucoup moins qu'ils offenſent audacieuſement les puiſſances étrangeres; il doit obliger le coupable à réparer le dommage, ſi cela ſe peut, ou le punir exemplairement, ou enfin, ſelon le cas & les circonſtances, le livrer à l'Etat offenſé pour en faire juſtice. C'eſt ce qui s'obſerve aſſez généralement à l'égard des grands crimes, qui ſont également contraires aux loix & à la ſûreté de toutes les nations. Les aſſaſſins, les incendiaires, les voleurs ſont ſaiſis par-tout, à la réquiſition du ſouverain dans les terres de qui le crime a été commis, & livrés à ſa juſtice. On va plus loin dans les Etats qui ont des relations plus étroites d'amitié & de bon voiſinage: dans les cas même de délits communs, qui ſont pourſuivis civilement, ſoit en réparation du dommage, ſoit pour une peine légere & civile; les ſujets des deux Etats voiſins ſont réciproquement obligés de paroître devant le magiſtrat du lieu où ils ſont accuſés d'avoir failli. Sur une requiſition de ce magiſtrat, que l'on appelle *lettre rogatoire*, ils ſont cités juridiquement & contraints à comparoître par leur propre magiſtrat. Admirable inſtitution par laquelle pluſieurs Etats voiſins vivent enſemble en paix, & ſemblent ne former qu'une même république! Elle eſt en vigueur dans toute la Suiſſe. Dès que les lettres rogatoires ſont adreſſées en forme, le ſupérieur de l'accuſé doit y donner effet. Ce n'eſt point à lui de connoître ſi l'acculation eſt vraie ou fauſſe; il doit

Digitized by Google

bien préſumer de la juſtice de ſon voiſin, & ne point rompre, par ſa défiance, une inſtitution ſi propre à conſerver la bonne harmonie. Cependant, ſi une expérience ſoutenue lui faiſoit voir que ſes ſujets ſont vexés par les magiſtrats voiſins qui les appellent devant leur tribunal; il lui ſeroit permis, ſans doute, de penſer à la protection qu'il doit à ſon peuple, & de refuſer les rogatoires, juſqu'à ce qu'on lui eût fait raiſon de l'abus & qu'on y eût mis ordre. Mais ce ſeroit à lui d'aliéguer ſes raiſons & de les mettre dans tout leur jour.

Le ſouverain qui refuſe de faire réparer le dommage cauſé par ſon ſujet, ou de punir le coupable, ou enfin de le livrer, ſe rend en quelque façon complice de l'*injure*, & il en devient reſponſable. Mais s'il livre, ou les biens du coupable, en dédommagement, dans les cas ſuſceptibles de cette réparation pour lui faire ſubir la peine de ſon crime; l'offenſé n'a plus rien à lui demander. Le roi Démétrius ayant livré aux Romains ceux qui avoient tué leur ambaſſadeur; le ſénat les renvoya, voulant ſe réſerver la liberté de punir, dans l'occaſion, un pareil attentat, en le vengeant ſur le roi lui-même, ou ſur ſes Etats. Si la choſe étoit ainſi, ſi le roi n'avoit aucune part à l'aſſaſſinat de l'ambaſſadeur romain, la conduite du ſénat étoit très-injuſte & digne de gens qui ne cherchent qu'un prétexte à leurs entrepriſes ambitieuſes. (D. F.)

INJUSTE, *f.*, *Droit naturel*, action contraire à la volonté du Créateur, & que la raiſon déſapprouve. *v.* JUSTE, *le, Droit naturel.*

INJUSTICE, *ſ. f.*, *Droit naturel*, violation des droits d'autrui; il n'importe qu'on les viole par avarice, par ſenſualité, par un mouvement de colère, ou par ambition, qui ſont autant de ſources intariſſables des plus grandes *injuſtices*; c'eſt le propre au contraire de la juſtice, de réſiſter à toutes les tentations par le ſeul motif de ne faire aucune breche aux loix de la ſociété humaine. *v.* JUSTICE.

On conçoit néanmoins qu'il y a pluſieurs degrés d'*injuſtice*, & l'on peut les évaluer par le plus ou le moins de dédommagement qu'on cauſe à autrui: ainſi les actions où il entre le plus d'*injuſtice*, ſont celles qui troublant l'ordre public, nuiſent à un plus grand nombre de gens.

Hobbes prétend que toute *injuſtice* envers les hommes ſuppoſe des loix humaines, & ce principe eſt très-faux; car, quoique les maximes de la droite raiſon, ou les loix naturelles, ſoient des loix de Dieu ſeul, elles ſont plus que ſuffiſantes pour donner à l'homme un vrai droit de faire ce que la raiſon lui dicte, comme permis de Dieu. Une perſonne innocente, par exemple, a droit à la conſervation de ſa vie, à l'intégrité de ſes membres, aux alimens néceſſaires; & ſans toutes ces choſes, elle ne pourroit pas contribuer à l'avancement du bien commun: ainſi on lui feroit certainement une criante *injuſtice* de lui ôter la vie, de lui retrancher quelque membre, parce que toute atteinte donnée aux droits d'autrui, eſt une *injuſtice*, quelle que ſoit la loi humaine, en vertu de laquelle on a acquis ces droits.

* Quoique l'injuſte n'ait autre choſe en vue que ſon avantage, il eſt cependant tôt ou tard trompé dans ſes eſpérances; parce que, quelque ſecrettes que ſoient ſes démarches, elles ne peuvent l'être long-tems; quelque accident imprévu vient lever le rideau qui couvroit ſes artifices, & expoſer au grand jour ſes fraudes & ſes artifices. Et ſi une fois cela arrive, c'en eſt fait pour toujours de ſon crédit & de ſon honneur. Tel qu'il aura trompé, ne manquera pas, ſoit par charité pour les autres, ſoit pour ſatisfaire ſon propre reſſentiment, de divulguer ſes fripponneries, & d'inſpirer à tout le monde une juſte défiance pour le fourbe, qui l'a dupé. Alors quelle que ſoit la vocation du trompeur, il ne doit point eſpérer d'y réuſſir. On évite avec ſoin d'avoir affaire avec lui, & chacun fuit ſa maiſon, comme ſi elle n'étoit habitée que par des ſpectres & des lutins.

Digitized by Google

Mais envisageons la chose sous la face la plus avantageuse; supposons comme cela arrive quelquefois, que l'injuste prospere & faise fortune dans le monde; quelle satisfaction peut lui procurer un bien mal acquis, qui lui reprochera sans cesse ses *injustices*, & qui troublera continuellement sa conscience par mille réflexions tristes & mortifiantes? Peut-être que par des excès bruyans, & qu'a force de se plonger dans la débauche, il viendra enfin a bout de s'étourdir lui-même, & d'imposer silence à ses remords. Mais une maladie qui lui fera voir la mort de fort près, & qui le mettra pour ainsi dire, sur les bords d'une éternité redoutable, réveillera sa conscience, qui criera alors plus que jamais contre lui. Quelle ne doit pas être alors la déplorable situation d'un homme, dont le testament & la derniere volonté ne sont qu'un triste catalogue qu'il fait de ses crimes, & où chaque article, par lequel il dispose du fruit de ses rapines, le fait souvenir de sa damnation prochaine?

Dans cette accablante situation, il ne reste à l'injuste que deux partis à prendre, celui de la restitution, ou de se résoudre à périr éternellement. S'il est résolu de vivre & de mourir environné des dépouilles de ceux qu'il a opprimés, il se livre lui même à cette *colere céleste qui se déclare contre toute injustice des hommes*, & il plonge cette ame immortelle, dont la possession du monde entier ne sauroit compenser la perte, dans les angoisses & dans les tourmens d'une mort, qui durera pendant tous les siecles.

S'il n'est pas assez desesperé pour affronter de gayeté de cœur un danger comme celui-là, il faut qu'il restitue & qu'il se dépouille peut-être entierement. Or n'est-ce pas le comble de la folie & de la fureur, de se donner tant de peine uniquement pour se causer plus de trouble & de tourment; d'ourdir une trame qu'on sait bien, qu'il faudra soi-même défaire, de se torturer pour apporter chez soi les effets de son prochain, lesquels il faudra ensuite reporter chez lui avec plus de peine & de honte, & laisser sa propre maison plus nue & plus dégarnie qu'elle n'étoit auparavant. Il est donc certain, que celui-là est le plus sage, & pour ce monde & pour celui qui est à venir, qui n'ayant que peu, est pourtant en droit de regarder ce peu là comme son bien, & le fruit de la bénédiction de Dieu sur son honnête industrie, & qui en conséquence se trouve en état, comme les fideles de la primitive église, de *prendre ses repas avec joie & simplicité de cœur, louant Dieu & étant aimé de tout le peuple.* (D.F)

INN, (R), *Géog. Mod., Oen* chez les Grisons; une des plus grandes rivieres de la Suisse. Cette riviere reçoit ses premieres eaux de la montagne de Lungin, dans la Ligue de la Maison-Dieu. Elle s'appelle alors *aqua di Pila*, & ce n'est qu'après avoir formé le lac de Lungni, qu'elle prend près de Majola le nom d'*Inn*. Près de Sils elle s'étend encore en lac, nommé *lac de Siglio*. Ce lac est assez grand & nourrit d'excellentes truites, il a aussi cela de remarquable, qu'il indique une pluye prochaine par des nuages qui couvrent une partie de ses eaux. L'*Inn* retrecie derechef en riviere, s'étend de nouveau & forme successivement quatre lacs, le *Fiume del lago*, le *lago di Sylvaplana*, le *lago di S. Mauritio* & le *lago di Celerina*. Ce n'est qu'alors qu'elle reste toujours dans l'état de riviere, & elle parcourt l'Engadine, le Tirol, la Baviere & se jette près de Passau dans la Donau. Les eaux de l'*Inn* sont bien plus considérables dans cette jonction que celles de la Donau. (H.)

INNÉ, adj., *Gramm. & Philos.*, qui naît avec nous; il n'y a d'*inné* que la faculté de sentir & de penser; tout le reste est acquis. Supprimez l'œil, & vous supprimez en même tems toutes les idées qui appartiennent à la vue. Supprimez le nez, & vous supprimez en même tems toutes les idées qui appartiennent à l'odorat; & ainsi du goût, de l'ouie, & du toucher. Or toutes ces idées & tous ces sens supprimés, il ne reste aucune notion abstraite; car c'est par le sensible

Digitized by Google

que nous sommes conduits à l'abstrait. Mais après avoir procédé par voie de suppression, suivons la méthode contraire. Supposons une masse informe, mais sensible ; elle aura toutes les idées qu'on peut obtenir du toucher ; perfectionnons son organisation; développons cette masse, & en même tems nous ouvrirons la porte aux sensations & aux connoissances. C'est par l'une & l'autre de ces méthodes qu'on peut réduire l'homme à la condition de l'huître, & élever l'huître à la condition de l'homme. Voyez ce qu'il faut penser des idées *innées* aux articles INNÉ & IDÉE.

INNERARY *ou* INVERARY, (R), *Géog. Mod.*, bourg royal de l'Ecosse du milieu, chef-lieu de la province d'Argyll, & situé sur l'Eyra, riviere qui tombe dans la baye appellée *Loughfyn*. Il y a un château où résident les ducs d'Argyll, sheriffs héréditaires de la province, dont les habitans sont comptés parmi les montagnards occidentaux du royaume. *Long.* 13. 35. *lat.* 57. 36. (D.G.)

INNERKEITHING, (R), *Géogr. Mod.*, bourg parlementaire de l'Ecosse méridionale dans la province de Fife, sur le golphe de Forth. L'on y fait commerce à la faveur du port assez commode dont il est pourvu. *Long.* 14. 20. *lat.* 56. 5. (D.G.)

INNERLOCHY *ou* FORT-GUILLAUME, (N), *Géog. Mod.*, forteresse de l'Ecosse septentrionale, dans la province d'Inverneff, & dans le quartier montueux de Lochaber, au bord d'un grand lac. Les rebelles qui l'attaquerent en 1745 ne purent s'en rendre maitres. *Long.* 12. 20. *lat.* 56. 55. (D. G.)

INNERNESS *ou* INVERNESS, (R), *Géog. Mod.*, ville de l'Ecosse septentrionale, située à l'embouchure de la Neff, dans le golphe de Murray, pourvue d'un bon port, & munie d'un château qu'ont habité les anciens rois du pays. C'est une des meilleures villes de la contrée : ses habitans sont en grand nombre, & son négoce est fort avantageux. Elle donne son nom à une province très-étendue, qui comprend une partie des districts de Badenoch, de Lochaber & de Ross, & qui montueuse, pierreuse & froide presque par-tout, produit peu de grains & peu de foins, mais abonde en bois, en brouffailles, & en paturages pour les brebis. (D. G.)

INNOCENCE, f. f., *Gram.* Il n'y a que les ames pures qui puissent bien entendre la valeur de ce mot. Si l'homme méchant concevoit une fois les charmes qu'il exprime, dans le moment il deviendroit homme juste. *L'innocence* est l'assemblage de toutes les vertus, l'exclusion de tous les vices. Qui est-ce qui parvenu à l'âge de quarante ans avec l'*innocence* qu'il apporta en naissant, n'aimeroit pas mieux mourir, que de l'altérer par la faute la plus légere? Malheureux que nous sommes, il ne nous reste pas assez d'*innocence* pour en sentir le prix! Méchans, ressemblez-vous, conjurez tous contr'elle, & il est une douceur secrette que vous ne lui ravirez jamais. Vous en arracherez des larmes, mais ne ferez point entrer le desespoir dans son cœur. Vous la noircirez par des calomnies ; vous la bannirez de la société des hommes ; mais elle s'en ira avec le témoignage qu'elle se rendra à elle-même, & c'est vous qu'elle plaindra dans la solitude où vous l'aurez contrainte de se cacher. Le crime résiste à l'aspect du juge; il brave la terreur des tourmens ; le charme de l'*innocence* le trouble, le désarme, & le confond ; c'est le moment de sa confrontation avec elle qu'il redonte ; il ne peut supporter son regard ; il ne peut entendre sa voix ; plusieurs fois il s'est perdu lui-même pour la sauver. O *innocence*! qu'êtes-vous devenue? Qu'on m'enseigne l'endroit de la terre que vous habitez, afin que j'aille vous y chercher: *sitis arida postulat undam, & vocat unda sitim.* Je n'attendrai point au dernier moment pour vous regretter.

INNOCENT, adj., *Jurisprud.*, est celui qui n'est point coupable d'un crime. L'accusé pour prouver son innocence, peut demander d'être admis à la preu-

Digitized by Google

ve de ſes faits juſtificatifs ; mais on ne l'y admet qu'après la viſite du proces.

Il n'eſt pas d'uſage dans le ſtyle ordinaire de declarer *innocent*, celui contre lequel il n'y a point de preuve qu'il ſoit coupable, on le renvoye *abſous*, ou on le *décharge de l'accuſation*; ce qui ſuppoſe ſon *innocence*; car lorſqu'il y a quelque doute, on met ſeulement hors de cour.

Il vaut mieux courir riſque d'abſoudre un coupable que de s'expoſer à condamner un *innocent*. *v.* QUESTION.

INNOCENS, *les*, ſ. m. pl., *Théolog.*, eſt le nom d'une fête que l'on célebre en mémoire des enfans qu'Hérode fit maſſacrer.

On faiſoit autrefois des danſes dans les égliſes le jour de la fête des *innocens*, & l'on y repréſentoit des évêques en dériſion de la dignité épiſcopale ; ou comme d'autres le prétendent avec plus de vraiſemblance, en l'honneur de l'innocence de l'enfance. Ces danſes furent défendues par un canon du concile de Cognac, tenu en 1260. Malgré ces défenſes, les abus ſubſiſterent encore long-tems, & ne furent totalement abolis, du moins en France, qu'après l'année 1444, où les docteurs de Sorbonne écrivirent à ce ſujet une fort belle lettre adreſſée à tous les évêques du royaume.

INNOMBRABLE, adj., *Gram.*, qui ne ſe peut nombrer. L'acception de tous ces termes indéfinis varie dans l'eſprit des hommes: pour un ſauvage qui ne peut pas compter juſqu'à cinquante, l'*innombrable* commence au-delà de ce nombre.

INNOMINÉ, adj., en *Anatomie*, nom de différentes parties du corps humain, auxquelles les anatomiſtes n'avoient point donné de nom.

La glande *innominée*, *v.* LACRYMAL.

Les os *innommés*, *v.* HANCHE & ILES.

Les nerfs *innominés*, *v.* TRIJUMAUX.

INNTHAL, *vallée d'Inn*, (R), *Géog. Mod.*, contrée d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche & dans le Tyrol, dont elle comprend deux quartiers, qui ſont le haut & le bas *Innthal*. Cette contrée tire ſon nom de la riviere d'*Inn* qui la baigne d'un bout à l'autre, c'eſt-à-dire, dans une longueur de 25 milles d'Allemagne. Elle produit des bois, du ſel, des métaux, & d'excellentes eaux minérales. Elle abonde en gibier, & elle renferme 17 juriſdictions, 20 monaſteres, 29 paroiſſes, au-delà de 60 châteaux, & 320 bourgs & villages. Inſpruck & Hall en ſont les principales villes. (D.G.)

INO, (N), *Myth.*, fille de Cadmus & d'Hermione, épouſa Athamas, roi de Thèbes, en ſecondes nôces, après la mort de Thémiſto. Les uns diſent que celle-ci mourut ſans enfans, & qu'*Ino* n'épouſa Athamas qu'après ſon veuvage. D'autres diſent que Thémiſto ne fut que la ſeconde femme d'Athamas, qu'il l'épouſa après avoir répudié *Ino*; qu'il en eut deux fils qu'*Ino* fit périr, de la maniere qu'on le dira au mot THÉMISTO. A ce compte, Athamas auroit eu trois femmes. D'autres ne lui en donnent que deux; *Ino* & Néphélé, & diſent qu'il répudia *Ino*, pour épouſer Néphélé; qu'ayant enſuite repris *Ino*, celle-ci perſécuta Phryxus & Hellé, fils de ſa rivale, & qu'ils ſe garantirent de la mort qu'elle vouloit leur donner; comme on le dira au mot NÉPHÉLÉ. Quoi qu'il en ſoit, elle eut deux fils d'Athamas, Léarque & Mélicerte. Elle traita les enfans de Néphélé en vraie marâtre, & chercha à les faire périr; parce que, par le droit de primogéniture, ils devoient ſuccéder à leur pere, à l'excluſion des enfans d'*Ino*. Pour réuſſir plus ſûrement dans ſon entrepriſe, elle en fit une affaire de religion. La ville de Thebes étoit déſolée par une cruelle famine, dont on prétend qu'elle étoit elle-même la cauſe, ayant empoiſonné le grain qui avoit été ſemé l'année précédente ; ou, ſelon Hygin, l'ayant fait mettre dans de l'eau bouillante pour en brûler le germe. On ne manquoit jamais, dans les calamités publiques, d'aller à l'oracle; les prêtres étoient gagnés par la reine; & leur réponſe fut que, pour faire ceſſer la déſolation, il falloit immoler aux Dieux les

Digitized by Google

enfans de Néphélé : ceux-ci éviterent, par une prompte fuite, le barbare sacrifice qu'on vouloit faire de leurs personnes. *v.* NÉPHÉLÉ, PHRYXUS. Athamas, ayant découvert les cruels artifices de la femme, fut si transporté de colere contr'elle, qu'il tua Léarque, un de ses fils, & poursuivit la mere, jusqu'a la mer où elle se précipita avec Mélicerte son autre fils.

INOCULATION, s. f., *Chir. Méd.* Ce nom synonyme d'*insertion*, a prévalu pour désigner l'opération par laquelle on communique artificiellement la petite vérole, dans la vue de prevenir le danger & les ravages de cette maladie contractée naturellement.

Histoire de l'inoculation. On ignore l'origine de cet usage, dont les premiers medecins arabes font peut-être les inventeurs. Il subsiste, de tems immémorial, dans les pays voisins de la mer Caspienne, & particulierement en Circassie, d'où les Turcs & les Perſans tirent leurs plus belles esclaves. La Motraye, voyageur françois, l'y a vû pratiquer en 1712. C'est delà vraisemblablement que cette coutume a passé en Grece, en Morée & en Dalmatie, où elle a plus de 200 ans d'ancienneté. Son époque n'a point de terme fixe en Afrique, sur les côtes de Barbarie, sur celles du Sénégal, ni dans l'intérieur du continent, non plus qu'en Asie, en divers endroits de l'Inde, particulierement à Bengale, enfin à la Chine, où elle a reçu une forme particuliere. Elle a été anciennement connue dans quelques parties occidentales de l'Europe, sur-tout dans la principauté de Galles en Angleterre; le docteur Schwenke l'a trouvée établie parmi le peuple en 1712, dans le comté de Meurs & le duché de Cleves en Weſtphalie. Bartholin en parle dans une lettre imprimée à Copenhague en 1673. On en trouve des vestiges dans quelques provinces de France, & particulierement en Périgord.

Il y a plus de 80 ans que l'*inoculation* fut apportée ou renouvellée à Conſtantinople par une femme de Theſſalonique, qui opéroit encore au commencement du siecle présent, à-peu-près de la même maniere qu'en Circassie. Cette femme & une autre grecque de Philippopolis avoient *inoculé* très-heureusement dans la même capitale plusieurs milliers de personnes. Emmanuel Timoni & Jacques Pilarini, de la même nation, l'un premier médecin du grand seigneur, l'autre qui l'avoit été du czar Pierre, tous deux docteurs en l'université de Padoue, & le premier en celle d'Oxford, témoins l'un & l'autre pendant plusieurs années des succès conſtans des deux grecques, adopterent cette pratique, & la firent connoître dans le reſte de l'Europe. Timoni, par divers écrits latins publiés dans les *tranſactions philoſophiques* au mois de Décembre 1713, dans les actes des savans de Leipsick en 1714, dans les éphémérides des curieux de la nature en 1717, dont l'un est rapporté par la Motraye à la suite de son voyage, comme l'ayant reçu du même Timoni au mois de Mai 1712; & Pilarini, par un petit ouvrage latin imprimé à Veniſe en 1715. Antoine le Duc, autre medecin grec, né à Conſtantinople, où lui-même avoit été *inoculé*, soutint une these en faveur de l'*inoculation* à Leyde en 1722, en recevant en cette université le bonnet de docteur, & publia une dissertation sur la même matiere. Tous attestent unanimement qu'ils n'ont jamais vu d'exemple d'un *inoculé* qui ait depuis repris la petite vérole.

Dès le mois de Février 1717, M. Boyer, doyen de la faculté de Paris, dans une these soutenue à Montpellier, avoit osé dire & prouver, *qu'il étoit plus à propos d'exciter par art une petite vérole bénigne, que d'abandonner à la nature une affaire de cette conſéquence dans un cas où cette tendre mere ſembloit ſe conduire en marâtre*, &c.

La même année, ladi Vortley Montague, ambaſſadrice d'Angleterre à la Porte ottomane, eut le courage de faire *inoculer* à Conſtantinople son fils unique, âgé de six ans, par Maitland son chirurgien,

Digitized by Google

gien, & depuis ſa fille à ſon retour à Londres en 1721. Alors le college des médecins de cette ville demanda que l'expérience fût faite ſur ſix criminels condamnés à mort. Après l'heureux ſuccès de cette tentative, & d'une autre ſur cinq enfans de la paroiſſe de S. James, la princeſſe de Galles fit *inoculer* à Londres, ſous la direction du docteur Sloane, ſes deux filles, l'une depuis reine de Danemarck, & l'autre princeſſe de Heſſe-Caſſel, & quelques années après le fils prince de Galles à Hanovre. Mais tandis que les docteurs Sloane, Fuller, Broady, Schadwel, que l'évêque de Salisbury & pluſieurs autres docteurs en médecine & en théologie confioient la vie de leurs enfans à l'*inoculation*, un médecin obſcur & un apothicaire la décrioient dans leurs écrits, & un théologien prêchoit que c'étoit une invention du diable qui en avoit fait le premier eſſai ſur Job. Le docteur Arbuthnot, ſous le nom de *Maitland*, réfuta le premier par un écrit très-fort & très-meſuré. Le mépris & le ſilence répondirent au théologien fanatique.

M. Jurin, docteur en médecine, ſecrétaire de la ſociété royale de Paris, recueillit avec ſoin, & publia pendant pluſieurs années, dans les *tranſactions philoſophiques*, & d'une maniere fort impartiale, le réſultat des expériences de la nouvelle méthode, faites tant dans la Grande-Bretagne que dans la nouvelle-Angleterre. Rebuté par les contradictions qu'il eſſuya, il ſe déchargea ſur M. Scheuchzer de la continuation de ce travail, qui conſiſte dans une nombreuſe collection de faits recueillis en différens lieux, atteſtés par des témoins connus & ſoigneuſement diſcutés dans de longues liſtes d'*inoculés*, ainſi que de morts & de malades de la petite vérole naturelle, & dans des comparaiſons raiſonnées des unes & des autres. Ces pieces authentiques & le parallele qu'on peut faire par leur moyen des effets de l'une & de l'autre petite vérole, peuvent ſeules fournir des principes fixes, & ſervir de guide dans une recherche où la ſeule théorie pourroit nous égarer. Il n'eſt pas encore tems d'en tirer les conſéquences.

Les ſuccès de la nouvelle méthode ne furent bien connus en France qu'en 1723, par une lettre imprimée que M. Dodart, premier médecin du roi, ſe fit adreſſer par M. de la Coſte, médecin françois, qui arrivoit de Londres. Outre un extrait fort bien fait des relations & calculs publiés juſqu'alors en Angleterre, cette lettre faiſoit mention d'une conſultation de neuf docteurs de Sorbonne en faveur des expériences de l'*inoculation* que l'auteur propoſoit de faire à Paris. L'aveu de M. Dodart, le ſuffrage de MM. Chirac, Helvetius & Aſtruc, cités dans la même lettre, la theſe de M. Boyer, aujourd'hui doyen de la faculté, ſoutenue à Montpellier dès 1717, ſeroient plus que ſuffiſans pour juſtifier les médecins françois du reproche qu'on leur a fait de s'être de tout tems oppoſés à l'*inoculation*, quand on n'auroit pas vu depuis ce tems M. Senac premier medecin, M. Falconet médecin conſultant du roi, le célebre M. Vernage, M. Lieutaud médecin de Monſeigneur le duc de Bourgogne, & pluſieurs autres, donner à cette méthode des témoignages publics de leur approbation. De quel droit attribueroit-on à tout un corps l'opinion de quelques-uns de ſes membres, qui ſe croient obligés de proſcrire ſans examen tout ce qui leur paroît nouveau?

L'*inoculation* faiſoit de nouvelles conquêtes en Aſie. Une lettre du P. Dentrecolles, miſſionnaire jéſuite à Pekin, imprimée dans le recueil des lettres édifiantes & curieuſes, *tome XX.* nous apprend qu'en 1724 l'empereur de la Chine envoya des médecins de ſon palais ſemer la petite vérole artificielle en Tartarie où la naturelle faiſoit de grands ravages, & qu'ils revinrent chargés de préſens. M. de la Condamine rapporte, dans ſon voyage de la riviere des Amazones, que vers ce même tems un carme portugais, miſſionnaire ſur les bords de cette riviere, voyant périr tous ſes indiens d'une petite vérole épidémique, preſque tou-

Digitized by Google

jours mortelle pour ces peuples, eut recours à l'inſertion, qu'il ne connoiſſoit que par les gazettes, & ſauva le reſte de ſon troupeau. Son exemple fut ſuivi non-moins heureuſement par un de ſes confreres, miſſionnaire de Rionegro, & par un chirurgien de la colonie portugaiſe du Para, dont quelques habitans ont eu depuis recours au même expédient dans une autre épidémie.

Une épidemie violente en releva l'uſage dans la Caroline en 1738, & bientôt dans la Grande-Bretagne, où elle a marché depuis à pas de géant.

En 1745 des citoyens zelés de Londres firent une de ces aſſociations qui ne peuvent avoir pour but que l'amour du bien public, & dont juſqu'ici l'Angleterre ſeule a donné l'exemple. Ils fonderent à leurs frais une maiſon de charité pour traiter les pauvres de la petite vérole naturelle, & pour inoculer ceux qui s'offriroient à cette opération. Depuis cette fondation, & depuis qu'on inocule les enfans trouvés de cette capitale, les avantages de cette pratique ſont devenus ſi palpables, les ſuccès de M. Ramby, premier chirurgien de S. M. B. & de pluſieurs célebres inoculateurs, ſi nombreux & ſi connus, que cette méthode n'a plus aucun contradicteur à Londres parmi les gens de l'art.

En 1748, M Tronchin, inſpecteur du collége des medecins d'Amſterdam, introduiſit l'*inoculation* en Hollande, & commença par la pratiquer ſur ſon propre fils. Il en recommanda l'uſage à Geneve ſa patrie, où elle fut adoptée en 1750. Deux des premiers magiſtrats de cette république en donnerent l'exemple ſur leurs filles, âgées de ſeize ans. Leurs concitoyens les imiterent, & depuis ce tems la méthode de l'inſertion y devint commune. Le public fut inſtruit de ſes ſuccès en 1725 par le traité de M. Butini, médecin de Montpellier aggrégé à Geneve, & en 1752, par un mémoire de M. Guiot dans le ſecond tome *de l'académie de Chirurgie* de Paris.

Ce fut auſſi en l'année 1750 que l'*inoculation* pénétra dans le cœur de l'Italie. Il régnoit alors une violente épidémie ſur la frontiere de Toſcane & de l'Etat eccléſiaſtique. Tous les enfans y ſuccomboient. Le docteur Peverini, medecin de Citerna haſarda l'*inoculation* ſur une petite fille de cinq ans preſque éthique, couverte de gale, nourrie par une femme infectée du mal vénérien. La matiere avoit été priſe d'une petite vérole confluente, dont le malade étoit mort. La petite fille guérit. Quatre cents enfans du même canton furent préſervés par le même moyen. Leurs meres les inoculoient pendant leur ſommeil, à l'inſu de leurs peres, avec une épingle trempée dans le pus d'un bouton varioleux bien mûr. Pluſieurs confreres du docteur Peverini, entr'autres le docteur Lunadei, premier médecin d'Urbin, imiterent ſon exemple, & ce dernier inocula ſes propres enfans.

Au commencement de 1754, le docteur Kirkpatrik mit au jour à Londres ſon analyſe de l'*inoculation*.

Le 24 Avril ſuivant, M. de la Condamine, par la lecture qu'il fit à l'aſſemblée publique de l'académie des ſciences de Paris, d'un mémoire ſur cette matiere, la tira de l'oubli profond où elle ſembloit plongée à Paris depuis trente ans.

A-peu-près dans le même tems, M. Chais, miniſtre évangélique à la Haye, donna ſon eſſai apologétique de l'*inoculation*, imprimé à Harlem.

Le 30 Octobre 1754, deux princeſſes de la maiſon royale-électorale de Hannovre furent *inoculées* à Londres. Au mois de Novembre ſuivant le docteur Maty, aujourd'hui garde de la bibliotheque du cabinet britannique, donna, en s'*inoculant* lui-même, une nouvelle preuve que l'inſertion ne produit aucun effet ſur ceux qui ont eu la petite vérole naturellement.

L'*inoculation* a fait des progrès étonnans dans le nord, depuis que le mémoire de M. de la Condamine, traduit dans la plupart des langues de l'Europe, a porté la conviction dans les eſprits. On

Digitized by Google

inocule à Copenhague, on établit des hôpitaux d'*inoculation* en Suede, & cette pratique n'y a pas plus de contradicteurs qu'en Angleterre; elle eſt aujourd'hui fort répandue en Weſtphalie & dans tout l'électorat de Hannovre. Elle commence à gagner à Berlin depuis qu'on a reconnu par expérience que la petite vérole naturelle n'y eſt pas toujours auſſi bénigne qu'on le ſuppoſoit. Dès 1753 la même méthode avoit paſſé de Geneve en Suiſſe, où M. de Haller & MM. Bernoulli l'ont accréditée par les exemples qu'ils en ont donnés ſur leurs familles. M. de la Condamine dans ſon *Voyage d'Italie* en 1755, fit de nouveaux proſélytes à l'*inoculation*. C'eſt à ſa perſuaſion que M. le comte de Richecour, préſident du conſeil de Toſcane, l'établit la même année dans l'hôpital de Sienne, & qu'on en fit à Florence des expériences que le D. Targioni a rendu publiques; elle a depuis été pratiquée avec ſuccès à Lucques. Les négocians anglois l'avoient portée depuis long-tems à Livourne, mais la pratique en étoit demeurée renfermée dans le ſein de leurs familles.

Juſqu'en 1757 aucun auteur italien n'avoit écrit contre la petite vérole artificielle. Cette année elle fut attaquée à Rome par deux diſſertations italiennes, morales & théologiques, d'un auteur anonyme, & à Vienne en Autriche par quatre queſtions latines de M. de Haen, medecin hollandois, docteur en l'univerſité de Vienne. Elles ont été réimprimées & traduites en françois à Paris en 1758, à la ſuite du tableau de la petite vérole, nouvelle édition d'une diſſertation publiée dès 1755 par un medecin de la faculté de Paris, qui prétend avoir pratiqué l'*inoculation* très-heureuſement, & qui l'a depuis abandonnée ſur des ouï-dire, la plupart convaincus de fauſſeté.

Au mois de Novembre 1758, M. de la Condamine lut à l'aſſemblée publique de l'académie des ſciences de Paris un ſecond mémoire, depuis imprimé à Geneve, comprenant la ſuite de l'hiſtoire & du progrès de l'*inoculation* depuis 1754. Il y répond ſommairement aux critiques précédentes, & particulierement aux queſtions du docteur de Vienne.

Dans l'hiſtoire précédente de l'*inoculation*, nous nous ſommes renfermés dans les faits de notoriété publique, dont aucun ne peut être conteſté, & nous ne nous ſommes permis aucune réflexion.

Pratique de l'inoculation. L'inſertion de la petite vérole ſe fait de différentes manieres en différens pays. La Motraye qui vit faire cette opération en Circaſſie l'année 1712 ſur une jeune fille de quatre à cinq ans, rapporte que l'opératrice qui étoit une femme âgée, ſe ſervit de trois aiguilles liées enſemble, avec leſquelles elle piqua l'enfant au creux de l'eſtomac, à la mamelle gauche, au nombril, au poignet droit, & à la cheville gauche. Les femmes grecques, dont l'une pratiquoit l'*inoculation* à Conſtantinople depuis 30 ans, & qui avoient *inoculé* pluſieurs milliers de ſujets, ſe ſervoient d'une aiguille triangulaire, tranchante, avec laquelle elles faiſoient au patient de petites bleſſures à différentes parties du corps, en y joignant certaines ſuperſtitions. Le point capital de leur operation conſiſtoit à mêler avec le ſang des piquures, de la matiere liquide récemment recueillie des boutons d'une petite vérole naturelle & bénigne. A Bengale on perce la peau entre le pouce & l'index, avec une aiguille & un fil imbu de pus varioleux. A Tripoli de Barbarie le chirurgien fait une inciſion ſur le dos de la main entre le pouce & l'index, & y introduit un peu de matiere exprimée des boutons les plus gros & les plus pleins d'une autre petite vérole. Au pays de Galles les enfans ſe gratent le deſſus de la main juſqu'au ſang, la frottent contre celle d'un malade actuel de la petite vérole, & prennent la maladie. M. Tronchin ſe contente d'entamer la peau avec une emplâtre véſicatoire, & de placer ſur la plaie un fil qui a traverſé un bouton mûr de petite vérole.

Tous ces moyens paroiſſent également propres à introduire le virus dans le ſang,

Digitized by Google

ce qui eſt le but de l'opération; mais le contact ſeul ſuffit: la maladie communique en tenant ſeulement dans la main pendant quelque tems, de la matiere des puſtules priſe dans le tems de la ſuppuration. Un chirurgien de Padoue nommé Bertri, a *inoculé* ſa fille en lui appliquant un parchemin enduit de cette matiere ſous les aiſſelles, ſous les jarrets & ſur les poignets. A la Chine on introduit dans le nez du coton parfumé, ſaupoudré de croutes varioleuſes deſſéchées. On a reconnu en Angleterre que cette méthode étoit dangereuſe: elle fut eſſayée en 1721 ſur une fille de dix-huit ans du nombre des ſix criminels choiſis pour ſubir l'épreuve de l'*inoculation*; elle eut de violens maux de tête, & fut plus malade que tous les autres. L'inciſion que Timoni avoit déja ſubſtituée aux piquures, a prévalu. L'expérience a fait auſſi connoître qu'il importe peu ou point que la matiere ſoit priſe d'une petite vérole bénigne ou maligne, & qu'une ſeule inciſion ſuffit, quoiqu'on en faſſe ordinairement deux, ſoit aux bras ou aux jambes, tant pour avoir une plus grande certitude que l'opération produira ſon effet, que pour ouvrir un double canal à l'épanchement de la matiere varioleuſe, & pour rendre par ce moyen celle qui forme les boutons moins abondante, moins âcre & moins corroſive. On s'eſt encore aſſuré par expérience, & les Chinois l'avoient déja reconnu, que la matiere propre à l'*inoculation* ſe conſerve pluſieurs mois, & que priſe d'une petite vérole, ſoit naturelle ſoit artificielle, elle n'en produit pas moins ſon effet.

Voici la méthode pratiquée par M. Ramby, premier chirurgien du roi d'Angleterre, le plus célebre & le plus heureux des *inoculateurs*. C'eſt celle qu'on a ſuivie le plus communément à Geneve.

Les enfans ont à peine beſoin de préparation: quelques jours de régime & une ou deux purgations ſuffiſent; rarement on emploie la ſaignée. A l'égard des adultes, comme il s'agit de diſpoſer le corps à une maladie inflammatoire, plus le ſujet eſt ſain & vigoureux, plus généralement parlant ſes forces ont beſoin d'être affoiblies par la ſaignée, la diete, l'uſage des remedes rafraichiſſans. On y joint quelques purgatifs & quelquefois les bains. Il eſt à propos de conſulter un medecin ſage, qui connoiſſe le temperament de celui qu'il diſpoſe à l'*inoculation*, & qui puiſſe lui preſcrire un régime convenable.

Quant à l'opération, on fait aux deux bras dans la partie externe & moyenne, au-deſſous de l'inſertion du muſcle deltoïde, pour ne point gêner la liberté du mouvement, une inciſion de moins d'un pouce de long, & ſi peu profonde, qu'elle entame à peine la peau. On inſere dans la plaie un fil de la même longueur, imprégné de la matiere d'un bouton mûr & ſans rougeur à ſa baſe, pris d'une petite vérole ſoit naturelle ſoit artificielle, d'un enfant ſain; on couvre le tout d'un plumaſſeau, d'un emplatre de diaplame, & d'une compreſſe qu'on aſſujettit avec une bande. On leve cet appareil environ quarante heures après, & on panſe la plaie une fois tous les vingt-quatre heures.

Quoique les premiers jours après l'opération, le ſujet ſoit en état de ſortir, on lui fait garder la chambre & continuer le régime. On le met au lit quand les ſymptomes commencent à paroître; ordinairement c'eſt le ſix ou le ſeptieme jour; on lui retranche alors la viande, & on lui preſcrit la même diete que dans les maladies aigues. Tous les ſymptomes ceſſent par l'éruption; l'inflammation des plaies diminue, elles donnent plus de matiere. Le nombre des boutons eſt ordinairement peu conſidérable, & va rarement à deux ou trois cents ſur tout le corps. Ils ne laiſſent point de cicatrices. Le dixieme jour après l'éruption les plaies commencent à ſe remplir; le quinzieme à ſe cicatrifer: elles ſe ferment ſouvent le vingtieme. Si l'on voit qu'elles continuent à fluer, il ne faut pas ſe hâter de les fermer.

Quelquefois le venin s'échappe preſ-

Digitized by Google

que tout par les plaies; enſorte que le malade n'a qu'une ou deux puſtules; quelquefois même pas une ſeule. On a reconnu qu'il n'en eſt pas moins à l'abri de contracter la petite vérole naturelle, quand même on l'*inoculeroit* de nouveau, ce qu'on a pluſieurs fois éprouvé. La preuve évidente que c'eſt le virus varioleux qui ſort par les inciſions, c'eſt que cette matiere étant inférée dans un autre corps y produit une petite vérole ſous la forme ordinaire. M. Maty a été témoin de cette expérience.

* C'eſt ici le lieu où il convient de parler de la nouvelle méthode d'*inoculer* en Angleterre, pratiquée par MM. Suttons, & qui fait actuellement tant de bruit en Europe; mais comme ces MM. juſques-ici ont tenu fort ſecrette cette méthode, nous rapporterons ce qu'en dit M. Dimſdale dans une brochure de 160 pages *in*-8°. imprimée à Londres, chez Owen 1767. ſous le titre de *Méthode actuelle d'inoculer la petite vérole*, &c.

M. Dimſdale ayant entendu parler de la méthode des nouveaux inoculateurs (les Suttons), ce qu'on en rapportoit lui paroiſſant extraordinaire, il crut devoir prendre tous les moyens honnêtes qu'il pourroit trouver, pour s'inſtruire de leurs procédés; c'eſt le fruit de ſes découvertes confirmées par une pratique très-étendue qu'il publia dans la brochure indiquée ci-deſſus, & dans laquelle il donne un traité complet de la pratique de l'*inoculation*.

Il traite donc d'abord de l'âge, de la conſtitution du ſujet, & de la ſaiſon de l'année la plus propre à l'*inoculation*; & 1°. il croit qu'on peut *inoculer* des perſonnes de tout âge; il n'en excepte que les enfans au-deſſous de deux ans, parce qu'ils ſont alors expoſés à une foule d'accidens qui, venant à concourir avec la petite vérole, peuvent les mettre en danger de perdre la vie. Ces accidens ſont la dentition, les fievres, les dévoiemens, les convulſions, &c. 2°. Il penſe qu'on a été trop ſévere ſur le choix des ſujets; il ne croit pas que les maladies chroniques ſoient un obſtacle au ſuccès de cette opération: il n'en eſt pas de même des maladies aiguës ou critiques, non plus que de ceux qui portent des marques évidentes d'une grande acrimonie dans les humeurs, ni de ceux dont la conſtitution a été trop affoiblie par des évacuations exceſſives &c. Il veut qu'on traite ces ſortes de ſujets, avant de les *inoculer*. 3°. Quant à la ſaiſon de l'année, il eſt encore perſuadé qu'on a tort de préférer le printems & l'automne, ayant toujours obſervé que l'éruption étoit beaucoup plus abondante dans le printems & l'automne, étant la ſaiſon la plus expoſée aux maladies épidémiques; d'où il conclut qu'elles ſont moins favorables à l'*inoculation* que les autres ſaiſons: il croit cependant qu'on peut *inoculer* dans toutes les ſaiſons, pourvu qu'on mette les malades à l'abri des chaleurs de l'été, & qu'on les empêche de ſe tenir trop chaudement pendant l'hyver.

Sa préparation conſiſte à affoiblir les conſtitutions trop fortes, à fortifier celles qui ſont trop foibles, à corriger ce qui eſt vicié, & à débarraſſer l'eſtomac & les inteſtins des crudités, & de leurs effets. C'eſt par la diete qu'il travaille à produire ces effets & cette préparation: il ne la fait durer que huit à neuf jours, pendant leſquels il fait prendre le ſoir en ſe couchant, à deux jours d'intervalle l'une de l'autre, trois doſes d'une poudre compoſée de huit grains de calomel, autant de poudre de pattes d'écreviſſes compoſée, & un huitieme de grain de tartre émétique: c'eſt la doſe qui convient aux conſtitutions fortes; il la diminue pour les tempéramens plus foibles: le lendemain il donne une doſe de ſel de Glauber dans l'eau de gruau. Il inſiſte moins ſur les purgatifs, dans les conſtitutions foibles, il leur permet quelque peu de viande, & même un peu de vin. Quant aux enfans il ſe contente de leur nettoyer les entrailles avec quelque préparation mercurielle, qui a l'avantage de les débarraſſer des vers. Lorſqu'il en a le choix, il préfere d'*inoculer* les femmes immédiatement apres leurs régles, afin

Digitized by Google

que tout ſe paſſe dans l'intervalle d'un période à l'autre; cependant on peut ſans inconvénient, faire l'opération en tous tems. On a *inoculé* avec ſuccès des femmes enceintes: malgré cela, à moins qu'il n'y ait des raiſons bien urgentes, il ne croit pas qu'on doive *inoculer* les femmes dans cette ſituation.

Voici la maniere de pratiquer l'inſertion qui lui a le mieux réuſſi. Le ſujet qui doit être *inoculé*, étant dans la même maiſon, ou plutôt dans la même chambre qu'une perſonne actuellement attaquée de la petite vérole, on prend avec la pointe d'une lancette, un peu de matiere variolique dans l'endroit où a été faite l'inſertion, ſi le malade a été *inoculé*, ou d'une puſtule, s'il a la petite vérole naturelle. Avec cette même lancette on fait au bras, dans l'endroit où l'on a coutume de faire les cauteres, une petite plaie qui diviſe l'épiderme, & pénètre juſqu'au corps de la peau, ſans l'effleurer; on fait cette plaie la plus petite qu'il eſt poſſible, ne lui donnant qu'un huitieme de pouce de longueur. On écarte les bords de la plaie avec l'index & le pouce, & on frotte le plat de la lancette ſur l'incilion, pour y faire pénétrer la matiere variolique dont elle eſt chargée. On fait cette opération aux deux bras, & quelquefois en deux endroits différens ſur le même bras. Il n'a pas obſervé qu'il y eût aucun inconvénient à multiplier ces piquures, & il n'applique ni emplâtre, ni bandage, ni rien pour couvrir la plaie.

Il aſſure que cette méthode ne lui a jamais manqué; & l'expérience lui a démontré que le malade ne court aucun riſque de prendre l'infection par la voie naturelle, dans ce moment; ainſi il n'y a aucun danger d'approcher la perſonne qu'on veut *inoculer* du malade: cependant il ſépare enſuite par un excès de précautions, ſes *inoculés* de ceux qui ont déja la maladie.

Il regarde comme une choſe indifférente d'*inoculer* avec une matiere priſe d'une perſonne attaquée d'une petite vérole naturelle, ou artificielle; il a employé l'une & l'autre avec le même ſuccès. Il eſt également indifférent de prendre cette matiere avant ou après la criſe de la maladie. Lorſqu'il en a le choix, il préfére de la prendre dans le tems de la fievre d'éruption, parce que c'eſt alors qu'il croit qu'elle a ſa plus grande activité: dans tous les cas, lorſqu'il la prend d'une perſonne *inoculée*, c'eſt toujours de la partie où a été faite l'inſertion, étant toujours ſûr d'y trouver une matiere propre à produire l'infection, ſi la maladie a pris. Si on n'a ni malade de la petite vérole ni *inoculé* ſous la main, on peut ſe ſervir d'un fil, à la maniere ordinaire, pourvu qu'il ſoit récemment impregné.

Le ſecond jour qui ſuit l'opération, ſi on regarde avec une lentille, la petite piquure qui a été faite, on apperçoit une tache couleur d'orange; & la peau d'alentour paroît ſe retirer. Ce jour, M. Dimſdale fait prendre le ſoir en ſe couchant, trois grains de calomel, autant de poudre de pattes d'écreviſſe compoſée, & un dixieme de grain de tartre émétique. Le 4 ou le 5, en appliquant le doigt ſur la piquure, on y apperçoit une petite dureté: le malade ſent de la démangeaiſon dans la partie qui paroît légérement enflammée; & on y apperçoit une petite veſſie pleine d'une liqueur claire. Vers le 6 on ſent le plus ordinairement un peu de douleur & d'embarras ſous l'aiſſelle, qui annonce que l'éruption ne tardera pas à ſe faire, & eſt d'un très-bon augure. Quelquefois le 7, le plus ſouvent le 8, la fievre d'éruption paroît; elle eſt accompagnée d'une legere douleur de tête & de reins, à laquelle ſuccéde des alternations de friſſons & de chaleur, qui continuent plus ou moins vivement, juſqu'à ce que l'éruption ſoit complette. Dans le même tems, le malade ſe plaint d'un mauvais goût dans la bouche, & ſon haleine a l'odeur de la petite vérole.

L'inflammation du bras s'étend rapidement: &, en la regardant à la loupe,

Digitized by Google

la piquure paroît entourée d'un nombre infini de petites puſtules confluentes qui augmentent de volume, & s'étendent de plus en plus, à meſure que la maladie avance. Le 10 ou le 11, on apperçoit une efflorescence circulaire ou ovale autour de la piquure qui s'étend quelquefois ſur la moitié du bras, mais qui le plus ſouvent n'excede pas la grandeur d'une piece de 24 ſols; comme cette efflorescence eſt au-deſſous de l'épiderme, elle eſt unie au toucher, & n'eſt pas douloureuſe: c'eſt encore un ſigne favorable; il accompagne l'éruption; tous les accidens ceſſent, la douleur & l'embarras de l'aiſſelle ſe diſſipent.

La fievre eſt preſque toujours ſi douce, qu'elle n'exige aucun ſecours, qu'une ſeconde priſe du remede preſcrit pour le ſecond jour, & le lendemain une potion laxative, compoſée de deux onces d'infuſion de ſenné, demi once de manne, & deux gros de tinture de jalap; ce qu'on fait prendre dès qu'on apperçoit les premiers ſymptômes de l'éruption, ſi l'on peut craindre qu'ils ſoyent un peu forts.

Si on apperçoit tous ces ſignes de bonne heure, c'eſt une marque que l'événement ſera favorable. Mais il arrive quelquefois que, quoique l'infection ait pris, la peau qui entoure la piquure reſte pâle; ſes bords ne s'élargiſſent point; ils demeurent applatis: le malade ne ſent ni démangeaiſon ni douleur. Quelquefois le 5e. & même le 6e. jour les changemens ſont ſi peu ſenſibles, qu'on doute ſi l'infection a pris. Comme cela annonce que la maladie ſera d'une plus mauvaiſe eſpece, M. Dimſdale répéte tous les ſoirs la poudre ci-deſſus; &, ſi elle n'agit pas par les ſelles, il faut prendre le lendemain du ſel de Glauber, ou la potion laxative déja décrite; ce qu'il répéte plus ou moins, ſuivant l'exigence du cas. Cette pratique avance l'inflammation qui eſt toujours à deſirer.

Au lieu de confiner le malade dans ſon lit, ou même dans ſa chambre, lorſque les ſymptomes de la fievre éruptive paroiſſent, notre inoculateur ordonne, dès que l'effet de la medecine eſt paſſé, de ſortir en plein air, quelque froid qu'il faſſe, & de boire de l'eau froide à ſa ſoif, en recommandant ſeulement de ne pas demeurer en place, mais de ſe promener doucement. Dans les commencemens cela paroît fort dur aux malades. Mais M. Dimſdale eſt ſi perſuadé que c'eſt delà que dépend tout le ſuccès de l'opération, qu'il n'en diſpenſe perſonne, pas même ceux qui ont peine à ſe ſoutenir, & qui ont beſoin qu'on les aide à marcher, à moins que le tems ne fût trop mauvais, ou que le malade ne fût d'une conſtitution trop foible. A peine ont-ils reſpiré l'air frais, que le courage leur revient, ainſi que le goût pour les alimens; il ſurvient une légere ſueur accompagnée d'une éruption favorable; & la fievre ſe diſſipe.

En général, l'éruption eſt très-légere; quelquefois même elle ſe borne à la piquure. Le malade a rarement beſoin d'aucun ſecours: s'il ſent quelques foibleſſes, on lui donne un peu de bouillon, ou un verre de vin dans le jour, ou un peu de petit lait fait avec le vin, le ſoir, en ſe couchant: on permet auſſi, de tems en tems, ces legers cordiaux aux perſonnes foibles ou âgées: à cela près, le malade obſerve juſqu'à ce moment, le régime qu'on lui a d'abord preſcrit. Mais, lorſque l'éruption eſt complette, ſi cela eſt néceſſaire, on lui laiſſe manger un peu de quelque viande légere bouillie, comme du poulet, du veau ou du mouton; ſi l'éruption a été abondante, pour peu que le malade ſoit conſtipé, on preſcrit quelques doux laxatifs qui accélerent la maturité. Lorſque la deſſication eſt faite, on permet au malade de prendre peu-à-peu ſon premier régime de vie. On ſent bien que, comme on n'a point fait de plaie, il n'y a point d'ulcere à panſer: il arrive cependant quelquefois, quoique rarement, qu'il reſte un peu de ſuintement à l'endroit de la piquure; on ſe contente d'y mettre du cérat, ou ſi cela étoit trop long-tems à

Digitized by Google

ſe ſécher, par la mauvaiſe diſpoſition du ſujet, on a recours à quelques doux purgatifs.

Les ſymptômes irréguliers qui peuvent ſurvenir, ſont, 1°. des maux de cœur, accompagnés de vomiſſement: ce ſymptôme eſt rare; & un leger vomitif ſuffit pour le calmer: il diſparoit toujours à la premiere apparition de l'éruption. 2°. Une efflorescence érésipélateuſe, plus ou moins étendue, qui paroit par plaques, & ſe diſſipe aiſément. 3°. Quelquefois tout le corps eſt couvert d'une éruption qui reſſemble à la petite vérole confluente la plus maligne, mais qui n'eſt pas accompagnée, comme elle, de cette proſtration de force qui décele la malignité. D'ailleurs, en y regardant de plus près, on diſtingue aiſément quelques puſtules diſtinctes, plus grandes que les autres, qui ſont les véritables taches de la petite vérole. Dans ce cas on empêche les malades de boire froid, & on leur fait garder la chambre, ſans cependant leur permettre de ſe tenir dans leur lit. S'ils ſe ſentent foibles, on leur donne un peu de petit-lait au vin, ou quelqu'autre léger cordial; mais, au bout de deux ou trois jours, la peau ſe brunit; & il ne reſte que quelques puſtules diſtinctes. 4°. L'éruption ſe fait quelquefois plus tôt ou plus tard que nous ne l'avons dit ci-deſſus; & elle ſe borne, dans quelques ſujets, au ſeul endroit où s'eſt fait l'*inoculation*; ou bien il ſurvient un petit nombre de puſtules qui n'ont point l'apparence de petite vérole, ne viennent point à maturité, & ſe ſechent le troiſieme jour; ce qui a fait douter à M. Dimſdale ſi les perſonnes à qui cela eſt arrivé, étoient à l'abri d'une nouvelle infection. Mais, en ayant inoculé pluſieurs une ſeconde fois, & pluſieurs autres s'étant expoſés à l'infection, ſans qu'aucun ait repris cette maladie, il croit pouvoir prononcer qu'ils en ſont à l'abri.

Les avantages de cette nouvelle méthode ſont d'être accompagnée de beaucoup moins d'accidens que l'ancienne, & de n'être jamais ſuivie de ces abcès des glandes, de ces ophtalmies, ni de ces ulceres qui ſurvenoient quelquefois aux plaies, & donnoient beaucoup plus de peine que la maladie même. Sur 1500 malades, M. Dimſdale n'a vu qu'un ſeul enfant qui ait eu un abcès ſous l'aiſſelle, & dans quelques autres, deux petits cloux à côté de la piquure: il n'a jamais vu d'ophtalmie véritable: dans deux cas ſeulement, il a été obligé de faire tirer un peu de ſang aux malades. &c.

M. Dimſdale termine ſon ouvrage par vingt-neuf obſervations qui viennent à l'appui des regles qu'il a tracées dans le corps de ſon ouvrage. (P.)

On choiſit pour *inoculer* une ſaiſon qui ne ſoit ni trop froide ni trop chaude. Le printems & l'automne y paroiſſent également propres. On préfere ordinairement le printems, parce que la belle ſaiſon favoriſe la convaleſcence; mais il y a nombre d'exemples d'*inoculations* qui ont réuſſi en toute ſaiſon. Les opératrices grecques *inoculoient* en hyver à Conſtantinople. L'été eſt, d'un aveu général, la ſaiſon la moins convenable, cependant on *inocule* avec ſuccès à la Jamaïque qui eſt ſituée dans la Zone torride.

Avantages de l'inoculation. Danger de la petite vérole naturelle. Certains avantages de l'*inoculation* ſe préſentent au premier aſpect. D'autres ne peuvent être reconnus que par l'examen & la comparaiſon des faits.

On voit d'abord qu'on eſt le maître de choiſir l'âge, le lieu, la ſaiſon, le moment, la diſpoſition de corps & d'eſprit; le medecin & le chirurgien auxquels on a plus de confiance. On prévient par la préparation les accidens étrangers, l'épidémie, la complication de maux, qui probablement font tout le danger de la petite vérole. La fermentation commence par les parties externes: les plaies artificielles facilitent l'éruption en offrant au virus une iſſue facile.

Quelle comparaiſon peut-on faire entre une maladie préméditée & celle qui ſe contracte au haſard; en voyage, à l'armée,

Digitized by Google

l'armée, dans des circonſtances critiques, ſur-tout pour les femmes ; dans un tems d'épidémie qui multiplie les accidens, qui tranſporte le ſiege de l'inflammation dans les parties internes d'un corps déja peut-être épuiſé de veilles & de fatigues?

Quelle différence entre un mal auquel on s'attend & celui qui ſurprend, qui conſterne, que la ſeule frayeur peut rendre mortel ; ou qui ſe produiſant par des ſymptomes équivoques, peut induire en erreur le medecin le plus habile, & faire agraver le mal par celui de qui l'on eſpere le remede? Voilà ce que dictent le bon ſens & le raiſonnement le plus ſimple. L'expérience eſt encore plus déciſive; elle prouve que la matiere de l'*inoculation*, fût-elle priſe d'une petite vérole compliquée, confluente, mortelle même, ne laiſſe pas de communiquer preſque toujours une petite vérole ſimple, diſcrete, exempte de fievre, de ſuppuration, toujours plus bénigne que la naturelle, ſi ſouvent funeſte; une petite vérole enfin qui ne laiſſe point de cicatrice.

Mais pour eſtimer plus exactement les avantages de l'*inoculation*, il faut connoître la meſure du danger de la petite vérole ordinaire, & le comparer à celui de la petite vérole *inoculée*. C'eſt ce qu'on ne peut faire qu'à l'aide des liſtes du docteur Jurin, le guide le plus sûr & preſque le ſeul que nous ayons ſur cette matiere. La petite vérole exerce fort inégalement ſes ravages. En 1684 à Londres, ſur mille morts, il n'en mourut que ſept de cette maladie, c'eſt-à-dire 1 ſur 149. En 1681 & 1710, la proportion des morts de la petite vérole aux autres morts, étoit de 125 & de 127 par 1000, ou d'un huitieme; mais année commune elle eſt de 72 par 1000, ou d'un quatorzieme. C'eſt le réſultat des liſtes mortuaires de Londres de quarante-deux ans, qui comprennent plus de 900000 morts. Ces mêmes liſtes prolongées pendant vingt-quatre autres années par une ſociété de medecins & de chirurgiens de Roterdam, donnent encore la même proportion.

Par d'autres dénombremens de morts & de malades de la petite vérole, non à Londres, mais dans diverſes provinces d'Angleterre, où la petite vérole paſſe pour être plus bénigne que dans la capitale, recueillis par le même M. Jurin, & montant à plus de 14500, il a trouvé que de ſix malades de la petite vérole, il en mouroit communément un. Par ſes premieres énumérations ſur 4600 perſonnes, il avoit d'abord trouvé le rapport des malades aux morts de cette maladie, comme de 5 à 1, & M. Schultz, medecin Suédois, qui a écrit depuis deux ans, établit la même proportion. On a eſtimé à Geneve, mais aſſez vaguement & ſans produire de liſte, que le danger de la petite vérole n'étoit communément en cette ville que d'1 à 10, par conſéquent la moitié moindre qu'en Suede. Cependant Geneve a précédé Stokolm de pluſieurs années dans l'accueil qu'elle a fait à la petite vérole artificielle. La petite vérole paſſe pour être très-meurtriere à Paris. Nous ſuppoſerons qu'elle enleve un malade ſur ſept, ce qui tient à-peu-près le milieu entre le réſultat de Geneve & celui de Suede.

On ſeroit mal fondé à dire que les calculs précédens ne ſont bons que pour l'Angleterre. Les limites de la plus grande à la moindre mortalité cauſée par la petite vérole, variant à Londres depuis 7 juſqu'à 127 ſur 1000, on voit que cette maladie eſt quelquefois moins fâcheuſe en cette ville que dans les pays où elle paſſe pour être la plus bénigne, & d'autres fois qu'elle y eſt auſſi redoutable que dans les endroits où elle eſt réputée la plus dangereuſe; par conſéquent ſon degré moyen de mortalité, tiré des liſtes mortuaires de Londres pendant ſoixante-ſix ans, & qui comprennent plus de quinze cents mille morts, ne peut être fort différent dans les autres régions de l'Europe. Nous poſerons donc pour principes d'expériences 1°. que la quatorzieme partie du genre humain périt tôt ou tard de la petite vérole; 2°. que de ſept malades attaqués

naturellement de cette maladie, il en meurt un communément. Voyons maintenant quel risque on court par l'*inoculation*.

Dans les commencemens que cette opération fut connue en Angleterre & dans les colonies angloises, on s'y livra d'abord après les premieres expériences avec une sorte d'enthousiasme fondé sur les succès constans qu'elle avoit eus à Constantinople, où, de l'aveu de trois medecins, Timoni, Pilarini, le Duc, on connoissoit à peine aucun exemple d'accident; mais la maniere de vivre ordinaire des Anglois qui se nourrissent de viandes succulentes, & font beaucoup d'usage du vin & des liqueurs fermentées, exigeoit sans doute plus de préparation que la vie simple & frugale de la plupart des Grecs modernes; & cependant on avoit pratiqué l'insertion à Londres, & sur-tout en Amérique, avec beaucoup d'imprudence, sur des gens de tout âge & de tout tempérament; sur des enfans au berceau, des femmes grosses, des infirmes, des blancs & des noirs de mœurs très-suspectes, & cela presque sans aucune précaution. M. Jurin par la comparaison des listes qui lui furent envoyées, & qu'il rendit publiques, trouva qu'il étoit mort en Amérique un *inoculé* sur soixante, & à Londres un sur quatre-vingt onze, sans distinguer les accidens étrangers d'avec ceux dont on pouvoit soupçonner l'*inoculation* d'être cause. Les adversaires de la méthode prétendirent qu'il en étoit mort un sur quarante-neuf ou cinquante. Leur exagération, en la prenant pour vraie au pied de la lettre, est la preuve la plus évidente des avantages de l'*inoculation*; c'est un aveu arraché aux anti-*inoculistes*, que la petite vérole *inoculée* est encore sept fois moins dangereuse que la naturelle, à laquelle, sur un pareil nombre, sept au moins auroient succombé. Mais depuis que la méthode s'est perfectionnée, & qu'on s'est rendu plus circonspect sur le choix des sujets, au lieu d'en perdre un sur cinquante, il y a tel *inoculateur* qui n'en a pas perdu un sur mille. M. de la Condamine a donc pu dire avec raison: *La nature nous décimoit, l'art nous millésime.* Ce succès n'est pas au-dessus de celui qu'on est en droit d'attendre aujourd'hui, puisque dans l'hôpital de l'*inoculation* de Londres, où les malades, quelqu'attention qu'on ait pour eux, ne peuvent espérer les mêmes soins qu'un particulier aisé dans sa maison; sur cinq cents quatre-vingt-treize *inoculés*, la plupart adultes, il n'en est mort qu'un en quatre ans, expiré le 21 Décembre 1755. C'est ce que nous apprend la liste publiée en 1756 par les administrateurs de cette maison; & c'est en même tems une preuve qu'on fait un choix de ceux qu'on y reçoit, puisque sur un pareil nombre de gens pris au hasard, plus d'un, sans essuyer d'opération, auroit payé le tribut à la nature dans l'espace d'un mois, que nous prenons pour le terme de la convalescence. Il n'est donc pas prouvé qu'on puisse légitimement attribuer à l'opération bien dirigée, la mort d'un *inoculé* sur six cents. Cependant pour éviter toute contestation, nous admettrons la possibilité d'un accident, non-seulement sur six cents opérations, mais d'un sur deux cents; & c'est en partant de cette supposition réellement fausse, c'est en accordant aux adversaires de la méthode trois fois plus qu'ils ne peuvent exiger, que nous ferons la comparaison du risque de la petite vérole naturelle & de l'artificielle.

La premiere, de sept malades en emporte au moins un. La seconde, de 200 en sauve au moins 199; & sur ce nombre la petite vérole ordinaire, en prélevant la septieme partie, auroit choisi plus de vingt-huit victimes. Nous supposons que l'*inoculation* s'en réserve une, le malade de la petite vérole naturelle court donc au moins vingt-huit fois plus de risque de la vie que l'*inoculé*, sans parler des autres avantages que nous avons précédemment exposés, dont un seul, celui de préserver de la laideur, est pour une moitié du genre humain d'un aussi grand prix que la conservation de la vie.

Digitized by Google

Telle eſt la conſéquence directe des deux principes d'expérience que nous avons poſés; mais ce n'eſt pas la ſeule; il en eſt d'autres que nous allons développer, qui ne s'apperçoivent pas au premier coup d'œil; elles porteront un grand jour ſur une queſtion juſqu'à préſent abandonnée aux conjectures, & ſur laquelle les medecins même ſont partagés; ſavoir ſi la petite vérole eſt univerſelle, du moins preſqu'univerſelle, ou ſi une grande partie du genre humain ſe dérobe à ce tribut.

Qu'il y ait des gens, des medecins même qui ſe perſuadent que la petite vérole n'eſt pas auſſi fréquente qu'on le croit communément, & qu'un très-grand nombre d'hommes parviennent à la vieilleſſe ſans avoir éprouvé cette maladie, c'eſt une erreur que nous allons détruire, mais ſur laquelle on a pû ſe faire illuſion. Qu'il y en ait d'autres qui croient que la petite vérole n'eſt pas fort dangereuſe, parce qu'on voit certaines épidémies bénignes deſquelles preſque perſonne ne meurt; c'eſt une autre erreur pardonnable à tout autre qu'à un medecin; mais qu'on ſoutienne tout à la fois qu'il s'en faut beaucoup que la petite vérole ſoit générale, & d'un autre côté qu'elle n'eſt pas fort dangereuſe, c'eſt une contradiction réſervée à ceux que le préjugé ou la paſſion aveuglent ſur le compte de l'*inoculation*; & le titre de docteur en medecine ne rend cette contradiction que plus humiliante.

Puiſque la petite vérole enleve une quatorzieme partie du genre humain, il eſt clair que plus on ſuppoſera de gens exempts de ce fatal tribut, plus il ſera funeſte au petit nombre de ceux qui reſteront pour l'acquitter. Réciproquement moins on ſuppoſera la petite vérole dangereuſe, plus de gens en ſeront attaqués ſans en mourir, & plus elle ſera générale. On ne peut donc ſoutenir à la fois que la petite vérole n'eſt pas fort meurtriere, & qu'elle n'eſt pas très-commune, puiſque de quatorze hommes qui naiſſent il en doit mourir un de la petite vérole, ſi treize en étoient exempts, le ſeul des quatorze qui auroit cette maladie en mourroit infailliblement: elle ſeroit donc toujours mortelle; ce qui eſt viſiblement faux. Au contraire, ſi de quatorze petites véroles une ſeule étoit funeſte, aucun n'en mourroit, à moins que treize autres n'en fuſſent malades: or une quatorzieme partie des hommes en meurt; donc les treize autres auroient la maladie; tous les hommes, ſans nulle exception, en ſeroient donc attaqués; ce qui n'eſt pas moins faux, puiſqu'on en voit mourir beaucoup avant que de l'avoir eue. „ Accordez-vous donc avec vous-même, „ dit à cette occaſion M. de la Condamine aux anti-*inoculiſtes*. Concevez que ſi „ la petite vérole eſt moins commune que „ je l'ai ſuppoſé, elle eſt d'autant plus „ meurtriere pour le petit nombre de ceux „ qui l'ont; ſi elle eſt rarement mortelle, „ convenez que preſque perſonne n'en eſt „ exempt. Choiſiſſez du moins entre deux „ ſuppoſitions incompatibles: dites-nous, „ ſi vous voulez, des injures, mais ne „ dites pas des abſurdités. "

Il eſt donc démontré que la rareté & la bénignité de la petite vérole ne peuvent ſubſiſter enſemble: mais laquelle des deux opinions eſt la véritable? Si la queſtion n'eſt pas encore éclaircie, c'eſt qu'on n'a pas aſſez médité ſur deux principes d'expérience qui en contiennent la ſolution. Notre but eſt de nous rendre utiles; tâchons de mettre à portée de tout lecteur attentif une vérité importante pour l'humanité.

La petite vérole tue la quatorzieme partie des hommes, & la ſeptieme partie de ceux qu'elle attaque, donc la quatorzieme partie du total des hommes, & la ſeptieme partie des malades de la petite vérole, ſont préciſément la même choſe: or la quatorzieme partie d'un nombre ne peut être la ſeptieme d'un autre, à moins que le premier nombre ne ſoit double du ſecond; donc la ſomme totale des hommes eſt double de la ſomme des malades de la petite vérole; donc la moitié du genre humain a cette maladie; donc l'autre moitié meurt ſans l'avoir eûe. Toutes ces conſéquences ſont évidentes, & elles ſont

Digitized by Google

confirmées par d'autres expériences & dénombremens tout différens des précédens.

En effet, M. Jurin nous apprend que selon les perquisitions soigneuses qu'il a faites, les avortemens, les vers, le rachitis, différentes especes de toux, des convulsions enlevent les deux cinquiemes des enfans dans les deux premieres années de leur vie; si l'on y joint ceux qui meurent dans un âge plus avancé sans avoir eu la petite vérole, on verra que la moitié des hommes au moins meurt avant que d'en être attaquée. C'est donc sur la moitié survivante que se doit lever le tribut fatal de la quatorzieme partie du tout; ainsi de cent enfans qui naissent, environ quarante périssent, soit par les avortemens, soit par les maladies de l'enfance dans les deux premieres années de leur vie, & la plupart avant que d'avoir eu la petite vérole. Supposons que dix autres meurent dans un âge plus avancé sans avoir payé ce tribut, il en restera cinquante qui tous y seront sujets, & sur lesquels il faut prendre les sept, qui font la quatorzieme partie du nombre total de cent: voilà donc sept morts sur cinquante malades, conformément à notre évaluation. Si vous augmentez le nombre des exempts, & que vous le portiez seulement à soixante, il n'en restera que quarante des cent pour acquitter le tribut des sept morts; ce qui feroit plus d'un mort sur six malades. Donc si plus de la moitié des hommes meurt sans avoir eu la petite vérole, elle est mortelle à plus d'un malade sur sept; & si elle épargne un plus grand nombre de malades, il faut que plus de la moitié des hommes tôt ou tard ait cette maladie.

Lorsqu'un grand nombre d'auteurs, parmi lesquels on compte la plupart des medecins arabes, ont écrit, les uns, que la petite vérole étoit une maladie universelle, les autres, que presque personne n'en étoit exempt; lorsque des medecins célebres plus modernes, entr'autres Riviere & Méad, celui-ci, après cinquante ans de pratique, ont prétendu qu'à peine un seul sur mille l'évitoit, ils n'ignoroient pas que beaucoup d'enfans & de jeunes gens meurent avant que de l'avoir eue: donc en soutenant qu'elle étoit presque universelle, ils n'ont pû entendre autre chose sinon qu'elle étoit presque inévitable pour ceux qui ne sont pas enlevés par une mort prématurée; & c'est ce que les calculs précédens mettent en évidence. Si l'on objecte que quelques hommes parviennent à la vieillesse sans avoir eu la petite vérole, on doit se rappeller qu'on a vu plus d'une fois des gens la contracter à l'age de 80 ans, que par conséquent il ne faut pas se preser de conclure qu'on est à l'abri de ce fléau; il y a beaucoup d'apparence que tous les hommes y sont sujets, comme tous les chevaux à la gourme, qu'on n'échappe à la petite vérole que faute d'avoir assez vécu.

Il est vrai qu'il résulte des observations de M. Jurin, qu'il y a quatre personnes par cent sur lesquelles l'*inoculation* paroit n'avoir pas de prise; mais sur ce nombre on en a reconnu plusieurs qui portoient des marques de la maladie dont ils se croyoient exempts; d'autres étoient soupçonnés de lui avoir payé le tribut; ajoutons que d'autres pouvoient l'avoir eue sans éruption apparente, & de l'espece de celles qui, après les premiers symptomes, prennent leur cours par les évacuations, & que Boerhaave appelle *morbus variolosus sine variolis*; procédé de la nature dont on connoit quelques exemples, peut-être plus fréquens que l'on ne croit, & que l'art n'a pû encore imiter avec sûreté. Tout medecin qui n'aura pas vu un de ces exemples, peut dans des cas semblables se méprendre à la nature de la maladie, & le malade à plus forte raison ignorer qu'il a eu la petite vérole. Enfin, l'insertion peut ne pas produire toujours son effet, tantôt par la faute de l'inoculateur, tantôt par des raisons qui nous sont inconnues; accident qui seroit commun à l'*inoculation* & à tous les autres remedes les plus éprouvés. On voit donc qu'il est très-possible, & même très-vraisemblable que, conformément à la doctrine de plusieurs grands medecins, tous les hom-

Digitized by Google

mes, preſque ſans exception, ſont ſujets à la petite vérole s'ils ne meurent pas prématurement, & que parmi les gens d'un certain âge qui paſſent pour n'avoir pas encore payé ce tribut, il y a des déductions à faire qui tendent à en diminuer beaucoup le nombre.

Dans tous les calculs précédens nous avons toujours ſuppoſé que l'*inoculation* n'étoit pas exempte de péril, pour éviter de longues diſcuſſions, & il ſuffiſoit en effet de prouver que le riſque, s'il y en a, n'eſt pas ſi grand que ceux auxquels on s'expoſe tous les jours volontairement & ſans néceſſité, ſouvent par pure curioſité, par paſſe tems, par fantaiſie, dans les exercices violens, tels que la chaſſe, la paulme, le mail, la poſte à cheval dans les voyages de long cours, &c. Mais ſi nous n'avons pas écarté l'idée de tout danger dans l'*inoculation* bien adminiſtrée, conformement à ce que penſent d'habiles praticiens, rappellons du moins à nos lecteurs qu'il eſt juſte de retrancher du nombre des prétendues victimes de cette opération, tous ceux qui ſont évidemment morts d'accidens étrangers, les enfans à la mamelle emportés en peu de momens dans le cours d'une petite vérole inoculée très bénigne, par une convulſion ou par une colique, comme il arrive à d'autres de cet âge qui paroiſſent jouir d'une ſanté parfaite; ceux qui dans les tems d'épidémie avoient déja reçu le mal par la contagion naturelle; ceux dont l'intempérance ou d'autres excès, avant que d'être inoculés, ont viſiblement cauſé la mort; joignez à toutes ces cauſes étrangeres l'imprudence de quelques inoculateurs dans les premiers tems où la méthode s'eſt introduite, il ne reſtera peut-être pas une ſeule mort qu'on puiſſe imputer légitimement à l'*inoculation*.

Ce ſeroit ici le lieu d'examiner quel âge eſt le plus convenable pour cette opération. Les enfans étant expoſés à la petite vérole dès le moment de leur naiſſance, quelquefois même avant que de voir le jour, il paroît qu'on ne peut trop ſe hâter de les ſouſtraire à ce danger. Mais de cinq enfans, ſuivant les obſervations déja citées de M. Jurin, il en meurt deux dans les deux premieres années des maladies communes à cet âge, & ſur leſquelles tout l'art des medecins échoue le plus ſouvent. Les accès de convulſion, les coliques, les douleurs de dents, &c. pourroient ſurvenir dans le cours de la petite vérole artificielle, la rendre dangereuſe & peut-être fatale; ſouvent même ces morts, cauſées par des accidens, ſeroient injuſtement imputées à l'*inoculation*. C'eſt vraiſemblablement pour cette ſeule raiſon qu'on a ceſſé d'inoculer en Angleterre les enfans en nourrice, & qu'on attend ordinairement l'âge de quatre ans, mais on ne peut accuſer pour cela les inoculateurs d'avoir eu moins à cœur le bien public que leur honneur ou leur propre intérêt, puiſque le diſcrédit de l'*inoculation* tourneroit au préjudice de l'humanité. Quelques-uns ont penſé que le tems le plus propre à l'inſertion étoit l'âge de trois ſemaines ou d'un mois, tems où les enfans échappés aux accidens ordinaires des premiers jours après leur naiſſance, ne ſont pas encore ſujets au plus grand nombre de ceux qui menacent leur vie quelques mois après.

Il reſteroit à ſavoir juſqu'à quel âge il y a de l'avantage à ſe faire inoculer. D'un côté la probabilité d'échapper au tribut de la petite vérole, croit avec les années; de l'autre, le danger d'en mourir, ſi l'on en eſt attaqué, croît pareillement; & peut-être dans un plus grand rapport. Nous manquons d'expériences pour aſſigner exactement le terme où l'*inoculation* ceſſeroit d'être avantageuſe. Il eſt ordinaire qu'il ſe préſente à l'hôpital de Londres des gens de 35 ans pour ſe faire inoculer. Il y a beaucoup d'apparence qu'on le peut avec ſûreté beaucoup plus tard: on a des exemples de gens de 70 ans à qui cette épreuve a réuſſi. Ce ſuccès eſt moins extraordinaire que leur réſolution, puiſqu'on en a vu de plus âgés ſe bien tirer de la petite vérole naturelle, toujours beaucoup plus dangereuſe que l'inoculée.

INOCULATION, ſ. f., *Jardinage*, c'eſt

Digitized by Google

l'action d'enter en bouton, en écuſſon, dont parlent aſſez ſouvent Virgile, Pline, Columelle. *v.* GREFFER.

INOFFICIEUX, adj., *Juriſprud.*, ſe dit de ce qui nuit aux droits que quelqu'un avoit à eſpérer. On appelle *teſtament inofficieux* le teſtament dans lequel ceux qui ont droit de légitime, ſont exhérédés ou paſſés ſous ſilence.

On appelle *donation inofficieuſe* & *dot inofficieuſe*, celles qui ſont ſi exceſſives qu'il ne reſte pas de quoi fournir les légitimes. *v.* INOFFICIOSITÉ, TESTAMENT, LÉGITIME & QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ.

INOFFICIOSITÉ, ſ. f., *Juriſpr.*, eſt tout ce qui ſe fait contre le devoir naturel, *quaſi contra officium pietatis*. *v.* PLAINTE D'INOFFICIOSITÉ.

INOFFICIOSITÉ, *plainte d'*, *inofficioſi querela*, *Droit Romain*, action accordée chez les Romains aux enfans exhérédés, par laquelle action ils faiſoient examiner en juſtice, non ſi le teſtateur avoit eu le pouvoir de donner ſes biens, pour de juſtes cauſes, à d'autres qu'à eux, mais ſeulement ſi les raiſons qui l'avoient porté à faire une diſpoſition auſſi contraire aux ſentimens naturels, étoient ſuffiſantes. Que s'il paroiſſoit qu'il y eût été uniquement pouſſé par quelque ſurpriſe, quelque artifice, quelque fraude, ou qu'il eût agi par pure bizarrerie, la ſucceſſion étoit adjugée d'autorité publique à ceux qui auroient hérité par le teſtament même, ſi le défunt l'eût fait ſans paſſion, ſans prévention, & ſans un travers d'eſprit extraordinaire; cependant, pour adoucir en quelque choſe ce que la *plainte d'inofficioſité* renfermoit d'injurieux à la mémoire du teſtateur, les enfans déshérités prenoient la tournure de ſoutenir que leur pere n'avoit pas eu l'uſage libre de ſon bon ſens, lorſqu'il avoit teſté; mais au fond cette tournure n'étoit qu'un jeu d'eſprit, & la déciſion des juges reſtoit comme parmi nous toujours arbitraire, ce qui eſt un grand défaut dans la juriſprudence. Voyez ici Mornacius, *ad leg. II. & IV. ff. de inoffic. teſtam.* Grotius dans ſes *ſparſiones florum* ſur ces loix; M. Noodt, ſur *digeſt. lib. V. tit. ij. de inoffic. teſtam.* Domat. *loix civiles*, *part. II. liv. III. tit. ij.* les *obſervations* de M. de Bynkerthoek, *lib. II. cap. xij.* Puffendorf.

INONDATION, ſ. f., *Phyſ.*, débordement d'eaux qui ſortent de leur lit.

Preſque tous les pays arroſés par de grands fleuves, ſont ſujets à des *inondations* périodiques ſur tous les pays-bas & voiſins de leur embouchure; & les fleuves qui tirent leurs ſources de fort loin, ſont ceux qui débordent le plus regulierement. Tout le monde a entendu parler des *inondations* du Nil; il conſerve dans un grand eſpace, & fort loin dans la mer, la douceur & la blancheur de ſes eaux. Strabon & les autres anciens auteurs ont écrit qu'il avoit ſept embouchures; mais aujourd'hui il n'en reſte que deux qui ſoient navigables; il y a un troiſieme canal qui deſcend à Alexandrie, pour remplir les citernes, & un quatrieme canal qui eſt encore plus petit; comme on a négligé depuis fort long-tems de nettoyer les canaux, ils ſe ſont comblés: les anciens employoient à ce travail un grand nombre d'ouvriers & de ſoldats, & tous les ans, après l'*inondation*, l'on enlevoit le limon & le ſable qui étoient dans les canaux; ce fleuve en charrie une très-grande quantité. Tout le plat pays de l'Egypte eſt inondé par le Nil; mais ce débordement eſt bien moins conſidérable aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois, *v.* FLEUVE; car Herodote nous dit que le Nil étoit cent jours à croître, & autant à décroître; ſi le fait eſt vrai, on ne peut guere en attribuer la cauſe qu'à l'élévation du terrein que le limon des eaux a hauſſé peu-à-peu, & à la diminution de la hauteur des montagnes de l'intérieur de l'Afrique dont il tire ſa ſource: il eſt aſſez naturel d'imaginer que ces montagnes ont diminué, parce que les pluies abondantes qui tombent dans ces climats pendant la moitié de l'année, entraînent les ſables & les terres du deſſus des montagnes dans les vallons, d'où les torrens les charient dans le canal du Nil, qui en emporte une

Digitized by Google

bonne partie en Egypte, où il les dépose dans ſes débordemens.

Le Nil n'eſt pas le ſeul fleuve dont les *inondations* ſoient périodiques & annuelles; on a appellé la riviere de Pégu le *Nil indien*, parce que ſes débordemens ſe font tous les ans régulierement; il inonde ce pays à plus de trente lieues de ſes bords, & il laiſſe comme le Nil un limon qui fertiliſe ſi fort la terre, que les pâturages y deviennent excellens pour le bétail, & que le riz y vient en ſi grande abondance, qu'on en charge tous les ans un grand nombre de vaiſſeaux, ſans que le pays en manque. Quelques autres fleuves débordent auſſi tous les ans, *v.* FLEUVE; mais tous les autres fleuves n'ont pas des débordemens périodiques, & quand il arrive des *inondations*, c'eſt un effet de pluſieurs cauſes qui ſe combinent pour fournir une plus grande quantité d'eau qu'à l'ordinaire, & pour retarder en même tems la viteſſe du fleuve. Voyez les articles FLEUVE & DÉBORDEMENT.

INOPINÉ, adj., *Gramm.*, qui vient ſans être attendu. Un accident *inopiné*; un bonheur *inopiné*; ainſi il ſe prend en bonne & en mauvaiſe part.

INOWLADISLOW *ou* INOWROCLAW, (R), *Géog. Mod.*, ville de la grande ou baſſe Pologne, dans la Cujavie, ſiege de l'évêque de la province, d'un palatin, d'un caſtellan & d'un ſtaroſte: on la croit fondée dans les Xe. ou XIe. ſiecles ſous l'un des Micislas: l'an 1173, ſon évêque réſidoit encore à Kruſwick. Le palatinat dont elle eſt la capitale, & qui joint à celui de Breſezck, & au pays de Dobrzyn, compoſe la Cujavie, renferme quatre ou cinq autres villes peu conſidérables, du nombre deſquelles eſt Bydgocz ou Bromberg, fameuſe au tems où nous écrivons, en Juin 1773, par le canal que le roi de Pruſſe y fait faire, entre les rivieres de Bro & de Netze, pour la communication de la Wiſtule & de la Warthe. *Long.* 37. 15. *lat.* 52. 38. (D. G.)

INOWTODZ, (N), *Géog. Mod.*, ville de la grande Pologne, dans le palatinat de Lenczycz; elle n'eſt remarquable qu'en qualité de chef-lieu de l'un des trois diſtricts de la province. (D. G.)

INQUART, (R), *Docim.* L'*inquart* eſt une opération par laquelle on ajoûte à de l'or déja allié d'argent, une ſuffiſante quantité de ce dernier métal, pour en pouvoir faire enſuite le départ par l'eau-forte, attendu qu'il faut que la maſſe d'or & d'argent contiennent trois parties, ou au moins deux parties d'argent contre une d'or, pour que l'eau forte ait toute ſon action ſur l'argent. Cet alliage ſe fait en ajoûtant de plus deux ou trois parties de plomb, & même davantage, ſi les métaux parfaits ſont à un titre bas; & paſſant le tout à la coupelle, il en réſulte un bouton de fin qu'on applatit ſur le tas d'acier, en ayant ſoin de le recuire de tems en tems pour l'empêcher de ſe gercer. Lorſque la plaque eſt aſſez mince, on la roule en cornet ſur un petit morceau de bois, ou ſur un tuyau de plume, elle eſt alors préparée pour l'opération du départ.

On voit par-là que l'*inquart* qu'on nomme auſſi *quartation*, parce que le but de cette opération, eſt de réduire l'or au quart de la maſſe d'or & d'argent qui doit être ſoumiſe au départ, n'eſt qu'une préparation au départ; cependant on trouve dans un aſſez grand nombre de livres de chymie, l'operation du départ proprement dit, déſignée par le nom de *quartation*. *v.* DÉPART.

IN-QUARTO, ſ. m., *Imprimerie*, une des formes qu'on donne aux livres; elle dépend de la maniere dont la feuille a été imprimée. L'*in-quarto* porte huit pages par feuille.

INQUIÉTUDE, ſ. f., *Gramm. & Morale*, c'eſt une agitation de l'ame qui a pluſieurs cauſes; l'*inquiétude*, quand elle eſt devenue habituelle, ſe trouve ordinairement dans les hommes, dont les devoirs, l'état, la fortune contrarient l'inſtinct, les goûts, les talens. Ils ſentent fréquemment le beſoin de faire autre choſe que ce qu'ils font. Dans l'amour, dans l'ambition, dans l'amitié, l'*inquiétude* eſt preſque toujours l'effet du mécontentement de ſoi-même, du doute de

Digitized by Google

soi-même, & du prix extrême qu'on attache à la possession de sa maîtresse, d'une place, de son ami. Il y a un autre genre d'*inquiétude*, qui n'est qu'un effet de l'ennui, du besoin, des passions, du dégoût. Il y a l'*inquiétude* des remords. *v.* Remords.

Inquiétude, (R), *Med. Pathologie*, symptome de maladie désigné plus communément dans le langage ordinaire par les noms d'*anxiété*, d'*angoisse*, de *jactation*, &c. *v.* Angoisse & Jactation.

Comme la présence du mal nous force de nous plaindre, de même l'idée d'un mal qui doit bientôt arriver, & qu'on ne peut détourner ou vaincre, inquiete & tourmente les personnes peureuses, & cela avec d'autant plus de violence, que le mal est plus grave, & paroît moins évitable ou plus difficile à surmonter. L'*inquiétude* est donc, de même que la douleur, une sensation désagréable, qu'il ne faut cependant pas confondre avec la douleur: car elle est bien plus terrible, & quelquefois plus insupportable que la mort même.

Si c'est donc le corps affecté qui rend l'ame inquiete, il est entierement croyable qu'il y a une cause corporelle qui change tellement le cerveau, que l'ame conçoit des idées sur lesquelles elle ne peut s'arrêter ni réfléchir sans horreur, & qu'elle ne peut cependant écarter d'elle.

Au reste, il est assez égal que ce changement du cerveau soit dû, & réponde à un état du corps véritablement dangereux, dont la perception tourmente réellement l'ame, ou qu'il vienne d'un état moins important, & qui ne cause qu'une terreur panique. Le degré d'*inquiétude* peut être le même dans ces deux cas, quoique les suites soient très différentes; c'est ce que produisent les loix du commerce réciproque qui existe entre l'ame & le corps: mais il naît de-là une différence remarquable dans les *inquiétudes*.

L'imagination troublée des personnes qui sont dans le délire, leur représentant toutes sortes de chagrins & de malheurs qui les menacent, l'ame tombe dans un accablement extrême, quoique le corps ne soit affecté que des troubles du cerveau. Etant aussi agités d'une crainte imaginaire, ils envisagent ordinairement les maux qui les menacent plutôt du dehors que par maladie. Cette espece d'*inquiétude*, semblable à la douleur imaginaire, plus désagréable que dangereuse, est fréquente dans la phrénésie & la mélancholie.

Il naît du corps une *inquiétude* plus véritable; c'est lorsque quelqu'obstacle résiste opiniâtrement aux efforts que fait la nature pour chasser quelque chose qui la tracasse intérieurement; en sorte qu'on a lieu de craindre que ses efforts ne suffisent pas. L'*inquiétude* agite donc ceux en qui une matiere excrémentitielle prête à sortir, pressant même pour sortir, est cependant retenue: telles sont les excrétions des selles, des urines, de la transpiration, de la sueur, des crachats, du sang, &c. Aussi cette *inquiétude* accompagne-t-elle les efforts que l'on fait dans les hémorrhagies, les vomissemens, l'accouchement, les évacuations critiques, les métastases, les éruptions; ceux que l'on emploie pour faire sortir la pierre; les matieres vénimeuses, ou autres corps hétérogenes & nuisibles, aussi-bien que les vents renfermés. Elle accompagne encore les excrétions supprimées tout d'un coup avant le tems, ou les éruptions rentrées dans l'intérieur.

On peut établir comme une cause très-fréquente de l'*inquiétude*, la difficulté de respirer, qui, s'opposant au passage du sang dans le poumon, met la vie dans un grand danger. C'est aussi à quoi contribuent les différens vices du poumon engorgé de différentes matieres, resserré par les spasmes, embarrassé par une tumeur; des tubercules, une vomique, un ulcere, ou comprimé extérieurement par de l'air, de l'eau, du sang, du pus, une tumeur, ou toute autre affection de la poitrine. Il en est de même des vices de la trachée-artere & du larynx, par lesquels doit passer l'air; du diaphragme, & des

Digitized by Google

des autres muſcles qui aident la reſpiration, & enfin des différentes eſpeces de corruptions de l'air vicié par le froid, la chaleur, la légereté, l'humidité, le défaut d'élaſticité, la puanteur, la corruption.

Les mêmes effets ſont produits par tout ce qui peut violemment troubler l'action du cœur, &, en conſéquence, la circulation vitale. Soit que la maladie vienne du cœur affecté de ſpaſme, d'inflammation, d'érélipelle, d'ulcere, de polype, d'anévriſme, d'hydropiſie, de tumeur quelconque, de concrétion, ou embarraſſé de toute autre matiere étrangere, ſoit que des obſtacles, venant d'ailleurs, empêchent que le cœur ne puiſſe, par une contraction modérée, chaſſer aſſez librement le ſang de ſes cavités. La nature eſt obligée, en conſéquence, à cauſe du péril éminent de la perte de la circulation, de s'y oppoſer, autant qu'il eſt en elle, par des mouvemens redoublés; ce qui ne peut ſe faire ſans cauſer une très-grande *inquiétude*.

C'eſt pourquoi lorſque les ſpaſmes, les replétions, les diſtentions, les obſtructions, les compreſſions des viſceres contenus dans le bas-ventre, augmentent la réſiſtance du cœur, en arrêtant le mouvement des fluides dans les vaiſſeaux, ils cauſent d'autant plus certainement les *inquiétudes*, qu'ils s'oppoſent, en même tems, au mouvement du diaphragme, & irritent le cœur qui eſt très-voiſin. On rapportera donc ici les *inquiétudes* hypochondriaques.

On eſt enfin attaqué d'*inquiétudes*, lorſque la force vitale étant épuiſée par quelque cauſe que ce ſoit, il y a lieu de craindre la deſtruction des mouvemens vitaux, & de la circulation des humeurs. C'eſt ce qu'enſeignent les violentes affections des nerfs, la foibleſſe du cœur, les défaillances, le ſphacele qui attaque les parties vitales.

En réfléchiſſant bien ſur ce qui a été dit, on voit que ce ſymptome accompagne pluſieurs maladies très-différentes, & que quoiqu'il ne ſoit pas toujours dangereux, un medecin prudent ne doit cependant jamais le négliger. Ce ſymptome étant pour ainſi dire, le thermometre du ſyſtême vital, il mérite auſſi plus d'attention que la douleur, vu que ſouvent ou il annonce que la vie eſt en danger, ou il rend même la mort plus déſirable que la vie. (G.)

INQUISITEUR, ſ. m., *Hiſt. Eccléſ.*, officier du tribunal de l'inquiſition. *v.* INQUISITION & OFFICE, *Congrégation du S.*

Il y a des *inquiſiteurs* généraux & des *inquiſiteurs* particuliers. Saint Dominique fut le premier *inquiſiteur* général, commis par Innocent III. & par Honoré III. contre les hérétiques Albigeois. De-là vient que les généraux de cet ordre ont été long-tems comme *inquiſiteurs* nés dans la chrétienté. Le pape même qui les nomme actuellement, laiſſe toujours ſubſiſter à Rome la congrégation du ſaint-office dans le couvent de la Minerve des dominicains; & ces moines ſont encore *inquiſiteurs* dans 32 tribunaux de l'Italie, ſans compter ceux de l'Eſpagne & du Portugal.

Les *inquiſiteurs* généraux de la ville de Rome en particulier, ſont les cardinaux membres de la congrégation du ſaint-office. Ils prennent le titre d'*inquiſiteurs généraux* dans toute la chrétienté; mais heureuſement ils n'ont point de juriſdiction parmi nous, qui faiſons partie de la chrétienté.

Le grand *inquiſiteur* d'Eſpagne eſt nommé par le roi d'Eſpagne, & après avoir été confirmé par le pape il juge en dernier reſſort & ſans appel à Rome. Le droit de confirmation ſuffit à ſa ſainteté pour prouver que l'*inquiſition* releve d'elle immédiatement.

Je finis par une requête inutile, c'eſt de prier MM. les *inquiſiteurs* d'Eſpagne & de Portugal, de vouloir bien lire les très-humbles remontrances qui leur ſont adreſſées dans l'*Eſprit des loix. Livre XXV. chap. xiij.*

INQUISITEUR D'ÉTAT, ſ. m., *Hiſt. Mod. de Veniſe*, membre du tribunal qu'on

Digitized by Google

appelle le tribunal des *inquiſiteurs d'Etat* le plus révoltant & le plus formidable qu'on ait jamais établi dans aucune république. Il eſt ſeulement compoſé de trois membres, qui ſont deux ſénateurs du conſeil des dix, & d'un des conſeillers du dôge. Ces trois hommes exercent leur pouvoir abſolu ſur la vie de tous les ſujets de l'Etat, & même ſur celle des nobles, après avoir ouï leur juſtification, ſans être tenus de rendre compte à perſonne de leur conduite, ni d'en communiquer avec aucun conſeil, s'ils ſe trouvent tous trois de même avis.

Les deux ſeuls *avocadors* ou procureurs généraux ont droit de ſuſpendre pendant trois jours les jugemens de ce tribunal, lorſqu'il ne s'agit pas d'un crime que le tribunal répute politif.

Ses exécutions ſont très-ſecretes; & quelquefois ſur la ſimple confrontation de deux témoins ou d'eſpions dont la ville eſt remplie, ils envoyent noyer un miſérable pour quelques propos qui lui auront échappé contre le gouvernement. Veniſe ſe ſert de ce terrible moyen pour maintenir ſon ariſtocratie.

Cette magiſtrature eſt permanente, parce que les deſſeins ambitieux peuvent être commencés, ſuivis, ſuſpendus, repris; elle eſt cachée, parce que les crimes qu'elle eſt cenſée punir, ſe forment dans le ſecret. Elle a une inquiſition générale, parce qu'elle doit connoître de tout. C'eſt ainſi que la tyrannie s'exerce ſous le prétexte d'empêcher l'Etat de perdre ſa liberté; mais elle eſt anéantie cette liberté par tout pays où trois hommes peuvent faire périr dans le ſilence à leur volonté, les citoyens qui leur déplaiſent.

INQUISITION, ſ. f., *Hiſt. Eccléſiaſt.*, juriſdiction eccléſiaſtique érigée par le ſiege de Rome en Italie, excepté le royaume de Naples, en Eſpagne, en Portugal, aux Indes même, pour extirper les Juifs, les Maures, les infideles, & les hérétiques.

Cette juriſdiction après avoir pris naiſſance vers l'an 1200, fut adoptée par le comte de Toulouſe en 1229, & confiée aux dominicains par le pape Grégoire IX. en 1233. Innocent IV. étendit ſon empire en 1251 dans toute l'Italie, excepté à Naples. L'Eſpagne s'y vit entierement ſoumiſe en 1448, ſous le regne de Ferdinand & d'Iſabelle. Le Portugal l'adopta ſous Jean III. l'an 1557, conformément au modele reçu par les Eſpagnols. Douze ans auparavant, en 1545, Paul III. avoit formé la congrégation de ce tribunal ſous le nom du *ſaint-office*; & Sixte V. confirma cette congrégation en 1588. Ainſi l'*inquiſition* relevant toujours immédiatement de la cour de Rome, fut plantée malgré pluſieurs contradictions dans un grand nombre d'Etats de la chrétienté.

Ce fut dans les guerres contre les malheureux Albigeois, que vers l'an 1200 le pape Innocent III. érigea ce terrible tribunal qui juge les penſées des hommes; & ſans aucune conſidération pour les évêques, arbitres naturels dans les procès de doctrine, la cour de Rome en commit la déciſion à des dominicains & à des cordeliers.

Ces premiers inquiſiteurs avoient le droit de citer tout hérétique, de l'excommunier, d'accorder des indulgences à tout prince qui exterminеroit les condamnés, de reconcilier à l'égliſe, de taxer les pénitens, & de recevoir d'eux en argent une caution de leur repentir.

La bizarrerie des événemens qui met tant de contradiction dans la politique humaine, fit que le plus violent ennemi des papes fut le protecteur le plus ſévere de ce tribunal.

L'empereur Fréderic II. accuſé par le pape tantôt d'être mahométan, tantôt d'être athée, crut ſe laver du reproche en prenant ſous ſa protection les inquiſiteurs; il donna même quatre édits à Pavie en 1244, par leſquels il mandoit aux juges ſéculiers de livrer aux flammes ceux que les inquiſiteurs condamneroient comme hérétiques obſtinés, & de laiſſer dans une priſon perpétuelle ceux que l'*inquiſition* déclareroit repentans. Fréderic II. malgré cette politique n'en fut pas moins perſécuté, & les papes ſe ſervi-

Digitized by Google

rent depuis contre les droits de l'empire des armes qu'il leur avoit données.

En 1255 le pape Alexandre III. établit l'*inquisition* en France sous le roi S. Louis. Le gardien des cordeliers de Paris, & le provincial des dominicains étoient les grands inquisiteurs. Ils devoient par la bulle d'Alexandre III. consulter les évêques, mais ils n'en dépendoient pas. Cette étrange juridiction donnée à des hommes qui font vœu de renoncer au monde, indigna le clergé & les laïques au point que bientôt le soulevement de tous les esprits ne laissa à ces moines qu'un titre inutile.

En Italie les papes avoient plus de crédit, parce que tout desobéis qu'ils étoient dans Rome, tout éloignés qu'ils en furent long-tems, ils étoient toujours à la tête de la faction Guelphe, contre celle des Gibelins. Ils se servirent de cette *inquisition* contre les partisans de l'empire; car en 1302 le pape Jean XXII. fit procéder par des moines inquisiteurs, contre Matthieu Visconti, seigneur de Milan, dont le crime étoit d'être attaché à l'empereur Louis de Baviere. Le dévouement du vassal à son suzerain fut déclaré hérésie; la maison d'Est, celle de Malatesta furent traitées de même, pour la même cause; & si le supplice ne suivit pas la sentence, c'est qu'il étoit plus aisé aux papes d'avoir des inquisiteurs que des armées.

Plus ce tribunal prenoit de l'autorité, & plus les évêques qui se voyoient enlever un droit qui sembloit leur appartenir, le reclamoient vivement; cependant ils n'obtinrent des papes que d'être les assesseurs des moines.

Sur la fin du treizieme siecle en 1289, Venise avoit déja reçu l'*inquisition*, avec cette différence, que tandis qu'ailleurs elle étoit toute dépendante du pape, elle fut dans l'Etat de Venise toute soumise au sénat. Il prit la sage précaution d'empêcher que les amendes & les confiscations n'appartinssent pas aux inquisiteurs. Il espéroit par ce moyen modérer leur zele, en leur ôtant la tentation de s'enrichir par leurs jugemens: mais comme l'envie de faire valoir les droits de son ministere, est chez les hommes une passion aussi forte que l'avarice, les entreprises des inquisiteurs obligerent le sénat long-tems après, savoir au seizieme siecle, d'ordonner que l'*inquisition* ne pourroit jamais faire de procédure sans l'assistance de trois sénateurs. Par ce réglement, & par plusieurs autres aussi politiques, l'autorité de ce tribunal fut anéantie à Venise, à force d'être éludée. Voyez Fra-Paolo sur cet article.

Un royaume où il sembloit que l'*inquisition* dût s'établir avec le plus de facilité & de pouvoir, est précisément celui où elle n'a jamais eu d'entrée, j'entends le royaume de Naples. Les souverains de cet Etat & ceux de Sicile se croyoient en droit, par les concessions des papes, d'y jouir de la juridiction ecclésiastique. Le pontife romain & le roi se disputant toujours à qui nommeroit les inquisiteurs, on n'en nomma point, & les peuples profiterent pour la premiere fois des querelles de leurs maitres. Si finalement l'*inquisition* fut autorisée en Sicile, après l'avoir été en Espagne par Ferdinand & Isabelle en 1478, elle fut en Sicile, plus encore qu'en Castille, un privilege de la couronne, & non un tribunal romain; car en Sicile c'est le roi qui est pape.

Il y avoit déja long-tems qu'elle étoit reçue dans l'Arragon; elle y languissoit ainsi qu'en France, sans fonction, sans ordre, & presque oubliée.

Mais après la conquête de Grenade, ce tribunal déploya dans toute l'Espagne cette force & cette rigueur que jamais n'avoient eu les tribunaux ordinaires. Il faut que le génie des Espagnols eût alors quelque chose de plus impitoyable que celui des autres nations. On le voit par les cruautés réfléchies qu'ils commirent dans le nouveau monde: on le voit sur-tout ici par l'excès d'atrocité qu'ils porterent dans l'exercice d'une juridiction où les Italiens ses inventeurs mettoient beaucoup de douceur. Les papes avoient érigé ces tribunaux par politique, & les in-

Digitized by Google

quiſiteurs Eſpagnols y ajouterent la barbarie la plus atroce.

Lorſque Mahomet II. eut ſubjugué la Grece, lui & ſes ſucceſſeurs laiſſerent les vaincus vivre en paix dans leur religion; & les Arabes maîtres d'Eſpagne n'avoient jamais forcé les chrétiens regnicoles à recevoir le mahométiſme. Mais après la priſe de Grenade, le cardinal Ximénès voulut que tous les Maures fuſſent chrétiens, ſoit qu'il y fût porté par zele, ſoit qu'il écoutât l'ambition de compter un nouveau peuple ſoumis à ſa primatie.

C'étoit une entrepriſe directement contraire au traité par lequel les Maures s'étoient ſoumis, & il falloit du tems pour la faire réuſſir. Ximénès néanmoins voulut convertir les Maures auſſi vîte qu'on avoit pris Grenade; on les prêcha, on les perſécuta, ils ſe ſouleverent; on les ſoumit, & on les força de recevoir le baptême. Ximénès fit donner à cinquante mille d'entr'eux ce ſigne de religion à laquelle ils ne croyoient pas.

Les Juifs compris dans le traité fait avec les rois de Grenade, n'éprouverent pas plus d'indulgence que les Maures. Il y en avoit beaucoup en Eſpagne. Ils étoient ce qu'ils ſont par-tout ailleurs, les courtiers du commerce. Cette profeſſion bien loin d'être turbulente, ne peut ſubſiſter que par un eſprit pacifique. Il y a plus de vingt-huit mille Juifs autoriſés par le pape en Italie: il y a près de 280 ſynagogues en Pologne. La ſeule ville d'Amſterdam poſſede environ quinze mille Hébreux, quoiqu'elle puiſſe aſſurément faire le commerce ſans leur ſecours. Les Juifs ne paroiſſoient pas plus dangereux en Eſpagne, & les taxes qu'on pouvoit leur impoſer étoient des reſſources aſſurées pour le gouvernement. Il eſt donc bien difficile de pouvoir attribuer à une ſage politique la perſécution qu'ils eſſuyerent.

L'*inquiſition* procéda contr'eux, & contre les Muſulmans. Combien de familles mahométanes & juives aimerent mieux alors quitter l'Eſpagne que de ſoutenir la rigueur de ce tribunal? Et combien Ferdinand & Iſabelle perdirent-ils de ſujets? C'étoient certainement ceux de leur ſecte les moins à craindre, puiſqu'ils préféroient la fuite à la révolte. Ce qui reſtoit feignit d'être chrétien; mais le grand inquiſiteur Torquemada fit regarder à la reine Iſabelle tous ces chrétiens déguiſés comme des hommes dont il falloit confiſquer les biens & proſcrire la vie.

Ce Torquemada dominicain, devenu cardinal, donna au tribunal de l'*inquiſition* eſpagnole, cette forme juridique qu'elle conſerve encore aujourd'hui, & qui eſt oppoſée à toutes les loix humaines. Il fit pendant quatorze ans le procès à plus de 80 mille hommes, & en fit brûler cinq ou ſix mille avec l'appareil des plus auguſtes fêtes.

Tout ce qu'on nous rapporte des peuples qui ont ſacrifié des hommes à la divinité, n'approche pas de ces exécutions accompagnées de cérémonies religieuſes. Les Eſpagnols n'en conçurent pas d'abord aſſez d'horreur, parce que c'étoient leurs anciens ennemis, & des Juifs qu'on ſacrifioit; mais bien tôt eux-mêmes devinrent victimes: car lorſque les dogmes de Luther éclaterent, le peu de citoyens qui fut ſoupçonné de les admettre, fut immolé; la forme des procédures devint un moyen infaillible de perdre qui on vouloit.

Voici quelle eſt cette forme: on ne confronte point les accuſés aux délateurs, & il n'y a point de délateur qui ne ſoit écouté: un criminel flétri par la juſtice, un enfant, une courtiſane, ſont des accuſateurs graves. Le fils peut dépoſer contre ſon pere, la femme contre ſon époux, le frere contre ſon frere: enfin l'accuſé eſt obligé d'être lui-même ſon propre délateur, de deviner, & d'avouer le délit qu'on lui ſuppoſe & que ſouvent il ignore. Cette procédure inouie juſqu'alors, & maintenue juſqu'à ce jour, fit trembler l'Eſpagne. La défiance s'empara de tous les eſprits; il n'y eut plus d'amis, plus de ſociété; le frere craignit ſon frere, le pere ſon fils, l'épouſe ſon époux: c'eſt de-là que le ſilence eſt de-

Digitized by Google

venu le caractere d'une nation née avec toute la vivacité que donne un climat chaud & fertile; les plus adroits s'empreſſerent d'être les archers de l'*inquiſition*, ſous le nom de ſes familiers, aimant mieux être ſatellites que de s'expoſer aux ſupplices.

Il faut encore attribuer à l'établiſſement de ce tribunal cette profonde ignorance de la ſaine philoſophie, où l'Eſpagne demeure toujours plongée, tandis que l'Allemagne, le Nord, l'Angleterre, la France, la Hollande, & l'Italie ont découvert tant de vérités, & ont élargi la ſphere de nos connoiſſances. Deſcartes philoſophoit librement dans ſa retraite en Hollande, dans le tems que le grand Galilée à l'âge de 80 ans, gémiſſoit dans les priſons de l'*inquiſition*, pour avoir découvert le mouvement de la terre. Jamais la nature humaine n'eſt ſi avilie que quand l'ignorance eſt armée du pouvoir; mais ces triſtes effets de l'*inquiſition* ſont peu de choſe en comparaiſon des ſacrifices publics qu'on nomme *auto-da-fé*, actes de foi, & des horreurs qui les précedent.

C'eſt un prêtre en ſurplis; c'eſt un moine voué à la charité & à la douceur, qui fait dans de vaſtes & profonds cachots appliquer des hommes aux tortures les plus cruelles. C'eſt enſuite un théatre dreſſé dans une place publique, où l'on conduit au bucher tous les condamnés, à la ſuite d'une proceſſion de moines & de confrairies. On chante, on dit la meſſe, & on tue des hommes. Un Aſiatique qui arriveroit à Madrid le jour d'une telle exécution, ne ſauroit ſi c'eſt une réjouiſſance, une fête religieuſe, un ſacrifice, ou une boucherie; & c'eſt tout cela enſemble. Les rois, dont ailleurs la ſeule préſence ſuffit pour donner grace à un criminel, aſſiſtent à ce ſpectacle, ſur un ſiege moins élevé que celui de l'inquiſiteur, & voyent expirer leurs ſujets dans les flammes. On reprochoit à Montézuma d'immoler des captifs à ſes dieux; qu'auroit-il dit s'il avoit vu un *auto-da-fé*?

Ces exécutions ſont aujourd'hui plus rares qu'autrefois; mais la raiſon qui perce avec tant de peine quand le fanatiſme eſt ſur le trône, n'a pu les abolir encore.

L'*inquiſition* ne fut introduite dans le Portugal que vers l'an 1557, & même quand ce pays n'étoit point ſoumis aux Eſpagnols, elle eſſuya d'abord toutes les contradictions que ſon ſeul nom devroit produire: mais enfin elle s'établit, & ſa juriſprudence fut la même à Lisbonne qu'à Madrid. Le grand inquiſiteur eſt nommé par le roi, & confirmé par le pape. Les tribunaux particuliers de cet office qu'il nomme *ſaint*, ſont ſoumis en Eſpagne & en Portugal, au tribunal de la capitale. L'*inquiſition* eut dans ces deux Etats la même ſévérité & la même attention à ſignaler ſa puiſſance.

En Eſpagne, après le décès de Charles-Quint, elle oſa faire le procès à l'ancien confeſſeur de cet empereur, à Conſtantin Ponce, qui périt dans un cachot, & dont l'effigie fut enſuite brûlée dans un *auto-da-fé*.

En Portugal, Jean de Bragance ayant arraché ſon pays à la domination eſpagnole, voulut auſſi le délivrer de l'*inquiſition*: mais il ne put réuſſir qu'à priver les inquiſiteurs des confiſcations; ils le déclarerent excommunié après ſa mort; il fallut que la reine ſa veuve les engageât de donner au cadavre une abſolution auſſi ridicule qu'elle étoit honteuſe: par cette abſolution on le déclaroit coupable.

Quand les Eſpagnols paſſerent en Amérique, ils porterent l'*inquiſition* avec eux. Les Portugais l'introduiſirent aux Indes occidentales, immédiatement après qu'elle fut autoriſée à Lisbonne.

On fait l'hiſtoire de l'*inquiſition* de Goa. Si cette juriſdiction opprime ailleurs le droit naturel, elle étoit dans Goa contraire à la politique. Les Portugais n'alloient aux Indes que pour y négocier. Le commerce & l'*inquiſition* ſont incompatibles. Si elle étoit reçue dans Londres & dans Amſterdam, ces villes ſe-

Digitized by Google

roient desertes & misérables : en effet, quand Philippe II. la voulut introduire dans les provinces de Flandres, l'interruption du commerce fut une des principales causes de la révolution.

La France & l'Allemagne ont été heureusement préservées de ce fléau ; elles ont essuyé des guerres horribles de religion, mais enfin les guerres finissent, & l'*inquisition* une fois établie semble devoir être éternelle.

Cependant le roi de Portugal a finalement secoué son joug en suivant l'exemple de Venise ; il a sagement ordonné, pour anéantir toute puissance de l'*inquisition* dans ses Etats, 1°. que le procureur-général accusateur communiqueroit à l'accusé les articles de l'accusation, & le nom des témoins : 2°. que l'accusé auroit la liberté de choisir un avocat, & de conférer avec lui : 3°. il a de plus défendu d'exécuter aucune sentence de l'*inquisition* qu'elle n'eût été confirmée par son conseil. Ainsi les projets de Jean de Bragance ont été exécutés un siecle après par un de ses successeurs.

Sans doute qu'on a imputé à un tribunal, si justement détesté, des excès d'horreur qu'il n'a pas toujours commis : mais c'est être mal-adroit que de s'élever contre l'*inquisition* par des faits douteux, & plus encore, de chercher dans le mensonge de quoi la rendre odieuse ; il suffit d'en connoître l'esprit.

L'*inquisition* est un tribunal qu'il faut rejetter dans tous les gouvernemens. Dans la monarchie, il ne peut faire que des hypocrites, des délateurs & des traitres. Dans les républiques, il ne peut former que de malhonnêtes gens. Dans l'état despotique, il est destructeur comme lui.

Les protestans ont proposé cette question : „ Si les puissances protestantes ne „ pourroient pas se liguer avec justice „ pour détruire à jamais une juridiction „ cruelle sous laquelle gémit le christia- „ nisme depuis si long-tems ".

Sans prétendre résoudre ce problème, il est permis d'avancer, avec l'auteur de l'*Esprit des loix*, que si quelqu'un dans la postérité ose dire qu'au XVIIIe siecle tous les peuples de l'Europe étoient policés, on citera l'*inquisition* pour prouver qu'ils étoient en grande partie des barbares ; & l'idée que l'on en prendra sera telle qu'elle flétrira ce siecle, & portera la haine sur les nations qui adoptoient encore cet établissement odieux.

INRAMO, s. f., *Comm.*, sorte de coton en masse & non-filé, qui se tire du Levant & de l'Egypte par la voie du Caire.

INSCRIPT, adj. On dit en *Géométrie*, qu'une figure est *inscripte* dans une autre, quand tous les angles de la figure *inscripte* touchent la circonférence de l'autre. *v.* CIRCONSCRITE.

Hyperbole *inscripte* est celle qui est entierement renfermée dans l'angle des asymptotes, comme l'hyperbole ordinaire. *v.* COURBE & HYPERBOLE.

INSCRIPTION, (R), s.f., *Antiq.* & *Eloq.*, petit discours qui sert à faire connoître le but d'un monument, & ce qu'il offre de plus mémorable au souvenir de la postérité. Il est égal que les *inscriptions* soient en vers ou en prose : mais le tout doit en être précis, noble & sententieux. Ce qu'elle rappelle, doit en valoir la peine, & être prétenté de la maniere la plus courte & la plus expressive. Ainsi l'*inscription* appartient à la classe des ouvrages qu'on ne doit pas estimer & apprécier par leur grandeur ; car il en coute souvent plus de faire une courte *inscription* qu'un long discours. Et en général, dans l'art de parler, il n'y a rien de plus difficile que de saisir les traits caractéristiques & de les exprimer en aussi peu de mots qu'il est possible. Comme il n'est permis d'employer, ni des descriptions, ni des images fort composées, pour émouvoir vivement l'imagination, les termes dont on se sert dans les *inscriptions*, doivent joindre la plus grande énergie à la plus grande simplicité. Ainsi il n'y a qu'un beau & heureux génie qui puisse réussir à faire une *inscription* parfaite, encore faut-il qu'il se trouve dans un

Digitized by Google

moment favorable. Pour juger de ce qu'on peut réunir dans l'*inſcription* la plus courte, il n'y a qu'à ſe rappeller celle que le Pouſſin plaça dans un tableau célebre d'une bergere: *J'étois auſſi en Arcadie*: & lire enſuite les remarques que l'abbé Dubos a faites là-deſſus, dans ſes *Reflexions ſur la poeſie & la peinture, tome I. ſect. vj.*

Les anciens réuſſiſſoient pour l'ordinaire fort bien dans leurs *inſcriptions*: & l'on ne peut donner de meilleur conſeil à ceux qui veulent travailler avec ſuccès dans ce genre, que d'étudier ſoigneuſement les *inſcriptions* que Pauſanias nous a conſervées dans ſa *Deſcription de la Grece*; celles qu'on trouve dans l'*Anthologie grecque*, & les meilleures de celles qui ont été recueillies d'après les monumens anciens.

Outre le génie de l'invention, il faut dans les *inſcriptions* la beauté de l'expreſſion. On doit y réunir la force, la ſimplicité & la briéveté; avec un tour heureux & ſonore, qui grave plus aiſément les paroles de l'*inſcription* dans la mémoire. Quand on le juge convenable, on peut employer les vers, en cahiers, ou par moitié, (hémiſtiche) ou par diſtique, tétraſtique, &c. Mais, comme dans un eſpace ſi court on a peu de liberté, il n'eſt pas toujours poſſible de recourir à la poéſie. Ainſi, au lieu de vers, on ſe ſert de phraſes ou périodes courtes, qui plaiſent à l'oreille: & cela forme une eſpece de ſtyle particulier, auquel on a donné le nom de *ſtyle lapidaire*. On peut propoſer pour modele d'une bonne *inſcription* celle qu'on lit à Morat en Suiſſe, ſur une chapelle dans laquelle ſont enſevelis les Bourguignons tués à la fameuſe bataille donnée près de cette ville.

DEO OPT. MAX.
CAROLI INCLITI FORTISSIMI DUCIS BURGUNDIÆ EXERCITUS
MURATUM
OBSIDENS AB HELVETIIS CÆSUS
HOC SUI MONUMENTUM RELIQUIT.

La noble ſimplicité de l'*inſcription* de l'hôtel des invalides à Berlin la rend digne d'être rapportée ici: *LÆSO ET INVICTO MILITI.* En revanche on lit ſur un des plus beaux & des plus grands édifices de cette capitale une *inſcription* allemande, qu'un ſimple artiſan auroit honte d'avoir compoſée.

On a mis quelquefois en queſtion, ſi les peintres ne ſeroient pas bien d'expliquer leurs ouvrages par des *inſcriptions*, dans le goût de celles des monumens. Il eſt aiſé de comprendre que cela ſeroit fort avantageux à un tableau. Mais on ne réuſſiroit pas ſouvent à trouver des *inſcriptions* auſſi heureuſes que celles de Pouſſin dont nous avons fait mention. Cependant il y auroit bien des moyens de ſuivre cette voie. Les *inſcriptions* pourroient être placées ſur des édifices, ſur des monumens, ſur des vaſes, & ſur bien d'autres acceſſoires des tableaux. Quiconque a eu occaſion de voir une eſtampe de Fuerli, qui a paru à Londres en 1768, & où Dion eſt repréſenté au moment où un fantôme s'offrit à lui à Syracuſe, y appercevra pluſieurs moyens à la fois d'arriver au but dont nous parlons, c'eſt-à-dire, de placer avec ſuccès des *inſcriptions* dans une peinture. L'objet eſt aſſez important, pour qu'on l'approfondiſſe davantage.*

La maniere la plus ordinaire chez les anciens peuples du monde, pour conſerver le ſouvenir des faits qu'ils regardoient comme mémorables, étoit l'uſage des monumens matériels. On ſe contenta, dans les ſiecles groſſiers, de dreſſer en colonnades des monceaux de pierres. Quand Jacob & Laban ſe reconcilierent, dit la *Geneſe, chap.* XXXI. *verſ.* 45, le premier prit une pierre qu'il érigea en forme de colonne, pour ſervir de témoignage de cette réconciliation; les freres de Laban prirent à leur tour des pierres, & en firent un monceau. Jacob & Laban donnerent chacun en leur langue, à cet amas de pierres le nom de *monceau du témoignage*, parce que ce monceau de pierres devoit reſter pour témoignage ſolemnel du traité d'amitié qu'ils contractoient enſemble.

Digitized by Google

Xénophon rapporte, dans l'hiſtoire de la fameuſe retraite des dix mille, que les ſoldats ayant vu le Pont-Euxin, après avoir eſſuyé beaucoup de fatigues & de dangers, éleverent une grande pile de pierres, pour marquer leur joie, & laiſſer des veſtiges de leurs voyages.

Cependant ces pierres n'avoient rien qui montrât qu'elles ſignifioient quelque choſe, que leur poſition & leur ſituation. Elles remettoient bien devant les yeux quelqu'événement, mais on avoit beſoin de la mémoire pour ſe rappeller cet événement.

Dans la ſuite, on fit ſenſément parler ces pierres mêmes, premierement en leur donnant des figures qui repréſentoient des dieux, des hommes, des batailles, & en faiſant des bas-reliefs, où ces choſes étoient dépeintes; ſecondement, en gravant deſſus des caracteres ou des lettres qui contenoient des *inſcriptions* de noms.

Cette coutume de graver ſur les pierres ſe pratiqua de toute ancienneté chez les Phéniciens & les Egyptiens, d'où les Grecs en emprunterent l'uſage pour perpétuer la mémoire des événemens de leur nation. Ainſi dans la citadelle d'Athenes, il y avoit, au rapport de Thucydide, *liv. VI.* des colonnes, où étoit marquée l'injuſtice des tyrans qui avoient uſurpé l'autorité ſouveraine. Hérodote, *liv. VI.* nous apprend que, par le decret des amphictions, on érigea un amas de pierres avec une épitaphe en l'honneur de ceux qui furent tués aux Thermopyles.

On fit plus avec le tems; on écrivit ſur des colonnes & des tables les loix religieuſes & les ordonnances civiles. Chez les Juifs, le *Décalogue* & le *Deutéronome* furent inſcrits ſur des pierres enduites de chaux. Théopompe prétend que les Corybantes inventerent l'art de dreſſer des colonnes pour y écrire les loix. Sans examiner s'il a tort ou raiſon, cette coutume prit faveur chez tous les peuples de la Grece, excepté les Lacédémoniens, chez leſquels Lycurgue n'avoit pas voulu permettre que l'on écrivit ſes loix, afin que l'on fût contraint de les ſavoir par cœur.

Enfin, l'on grava ſur le marbre, le bronze, le cuivre & le bois l'hiſtoire du pays, le culte des dieux, les principes des ſciences, les traités de paix, les guerres, les alliances, les époques, les conquêtes, en un mot, tous les faits mémorables ou inſtructifs. Porphyre nous parle des *inſcriptions* que les Crétois poſſédoient, & dans leſquelles ſe liſoit la cérémonie des ſacrifices des Corybantes. Evhémerus, au rapport de Lactance, avoit tiré ſon hiſtoire de Jupiter & des autres dieux, des *inſcriptions* qui ſe trouvoient dans les temples, & principalement dans celui de Jupiter Triphylien. Pline raconte que les aſtronomes de Babylone écrivoient leurs obſervations ſur des briques, & ſe ſervoient de matieres dures & ſolides pour conſerver les opérations des arts. Aremneſtus, fils de Pythagore, ſelon le témoignage de Porphyre, dédia au temple de Junon, une lame d'airain, ſur laquelle il avoit gravé les principes des ſciences qu'il avoit cultivées. Ce monument, dit Malchus, avoit deux coudées de diametre, & contenoit ſept ſciences écrites. Pythagore, ſelon l'opinion de pluſieurs ſavans, apprit la philoſophie des *inſcriptions* gravées en Egypte ſur des colonnes de marbre. Il dit, dans le dialogue de Platon, intitulé *Hipparque*, que le fils de Piſiſtrate fit graver ſur des colonnes de pierres des préceptes utiles aux laboureurs.

Numa, ſecond roi de Rome, écrivit les cérémonies de ſa religion ſur des tables de chêne. Quand Tarquin révoqua les loix de Tullius, il fit ôter du forum toutes les tables ſur leſquelles elles avoient été écrites. On gravoit ſur de pareilles tables, & quelquefois ſur des colonnes, les traités & les alliances. Romulus montra l'exemple; il avoit fait graver ſur une colonne le traité d'alliance qu'il contracta avec ceux de Véies; Tullus, celui qu'il fit avec les Sabins; & Tarquin, celui qu'il eut le bonheur de négotier avec les Latins.

Sous

Digitized by Google

Sous les empereurs, on formoit les monumens publics avec des lames de plomb gravées, dont on compoſoit des volumes en les roulant. L'acte de pacification, conclu entre les Romains & les Juifs, fut écrit ſur des lames de cuivre, afin, dit Pline, que ce peuple eût chez lui de quoi le faire ſouvenir de la paix qu'il venoit d'obtenir. Tite-Live rapporte qu'Annibal dédia un autel ſur lequel il fit graver, en langue punique & grecque, la deſcription de ſes heureux exploits.

Thucydide ne parle que de colonnes de Grece qui ſe trouvoient dans les plaines d'Olinthe, dans l'Iſthme, dans l'Attique, dans Athenes, dans la Laconie, dans Ampélie, & par-tout ailleurs, ſur leſquelles colonnes les traités de paix & d'alliance étoient gravés. Les Meſſéniens, dans les conteſtations qu'ils eurent avec les Lacédémoniens touchant le temple de Diane Laménitide, produiſirent l'ancien partage du Péloponneſe, ſtipulé entre les deſcendans d'Hercule, & prouverent par des monumens encore gravés ſur les pierres & ſur l'airain, que le champ dans lequel le temple avoit été bâti, étoit échu à leur roi. Que dis-je, toute l'hiſtoire, toutes les révolutions de la Grece, étoient gravées ſur des pierres ou des colonnes; témoin les marbres d'Arondel, où ſont marquées les plus anciennes & les plus importantes époques des Grecs; monument incomparable, & dont rien n'égale le prix.

En un mot, le nombre des *inſcriptions* de la Grece & de Rome ſur des colonnes, ſur des pierres, ſur des marbres, ſur des médailles, ſur des monnoies, ſur des tables de bois & d'airain, eſt preſqu'infini; & l'on ne peut douter que ce ne ſoient les plus certains & les plus fideles monumens de leur hiſtoire. Auſſi, parmi toutes les *inſcriptions* qui ſont parvenues juſqu'à nous, ce ſont celles de ces deux peuples qui nous intéreſſent davantage, & qui ſont les plus dignes de nos regards. Les Grecs, cherchant eux-mêmes toutes ſortes de moyens pour mettre leurs *inſcriptions* à l'abri des injures du tems, en écrivirent quelquefois les caracteres ſur la ſurface inférieure d'un marbre, & ſe ſervirent d'autres blocs de marbre qu'ils avançoient par-deſſus pour le couvrir & le conſerver.

Mais outre que les *inſcriptions* de ces deux peuples ſont autant de monumens qui répandent la plus grande lumiere ſur leur hiſtoire, la nobleſſe des penſées, la pureté du ſtyle, la briéveté, la ſimplicité, la clarté qui y regnent, concourent encore à nous les rendre précieuſes, car c'eſt dans ce goût-là que les *inſcriptions* doivent être faites. La pompe & la multitude des paroles y ſeroient employées ridiculement. Il eſt abſurde de faire une déclamation ſur une ſtatue & autour d'une médaille, lorſqu'il s'agit d'actions, qui étant grandes en elles-mêmes, & dignes de paſſer à la poſtérité, n'ont pas beſoin d'être exagérées.

Quand Alexandre, après la bataille du Granique, eut conſacré une partie des dépouilles de ſa victoire au temple de Minerve à Athenes, on y mit en grec pour toute *inſcription*: *Alexander Philippi filius, & Græci, præter Lacedæmonios, de barbaris Aſiaticis.*

Au bas du tableau de Polygnote, qui repréſentoit la ville de Troie, il y avoit ſeulement deux vers de Simonide qui diſoient: „ Polygnote de Thaſe, fils „ d'Aglaophon, a fait ce tableau, qui „ repréſente la priſe de Troie ". Voilà quelles étoient les *inſcriptions* des Grecs. On n'y cherchoit ni alluſions, ni jeux de mots, ni brillans d'aucune eſpece. Le poëte ne s'amuſe pas ici à vanter l'ouvrage de Polygnote; cet ouvrage ſe recommandoit aſſez par lui-même. Il ſe contente de nous apprendre le nom du peintre, le nom de la ville d'où il étoit, & celui de ſon pere, pour faire honneur à ce pere d'avoir eu un tel fils, & à la ville d'avoir eu un tel citoyen.

Les Romains éleverent une ſtatue de bronze à Cornélie, ſur laquelle étoit cette *inſcription*: „ Cornélie mere des Grac-

Digitized by Google

„ques". On ne pouvoit pas faire ni plus noblement, ni en moins de termes, l'éloge de Cornélie & l'éloge des Graccques.

Cette briéveté d'*inſcriptions* ſe portoit également ſur les médailles, où l'on ne mettoit que la date de l'action figurée, l'archonte, le conſulat ſous lequel elle avoit été frappée, ou en deux mots le ſujet de la médaille.

D'ailleurs, les langues grecque & latine ont une énergie qu'il eſt difficile d'attraper dans nos langues vivantes, du moins dans la langue françoiſe, quoiqu'en diſe M. Charpentier. La langue latine ſemble faite pour les *inſcriptions*, à cauſe de ſes ablatifs abſolus, au lieu que la langue françoiſe traine & languit par ſes gérondifs incommodes, & par ſes verbes auxiliaires auxquels elle eſt indiſpenſablement aſſujettie, & qui ſont toujours les mêmes. Ajoûtez, qu'ayant beſoin pour plaire, d'être ſoutenue, elle n'admet point la ſimplicité majeſtueuſe du grec & du latin.

Leurs épitaphes, eſpeces d'*inſcriptions*, ſe reſſentoient de cette noble ſimplicité de penſées & d'expreſſions dont on vient de faire l'éloge. Après quelque grande bataille, l'uſage d'Athenes étoit de graver une épitaphe générale pour tous ceux qui y avoient péri. On connoit celle qu'Eurypide mit ſur la tombe des Athéniens tués en Sicile: „Ici giſſent ces bra„ves ſoldats qui ont battu huit fois les „ Syracuſains, autant de fois que les „ dieux ont été neutres".

Nos *inſcriptions* funéraires ne ſont chargées, au contraire, que d'un vain étalage de mots qui peignent l'orgueil ou la baſſe flatterie. On voit, on montre à Vienne l'*inſcription* ſuivante du tombeau de l'empereur Fréderic III. „ Ci git Fré„ deric III. empereur pieux, auguſte, „ ſouverain de la chrétienté, roi de Hon„ grie, de Dalmatie, de Croatie, archi„ duc d'Autriche", &c. Cependant ce prince n'étoit rien moins que tout cela; il n'eut jamais de la Hongrie que la couronne ſemée de quelques pierreries, qu'il garda toujours dans ſon cabinet ſans les renvoyer, ni à ſon pupille Ladiſlas qui en étoit roi, ni à ceux que les Hongrois élurent enſuite, & qui combattirent contre les Turcs. Il poſſédoit à peine la moitié de la province d'Autriche, ſes couſins avoient le reſte; & quant au titre de ſouverain de la chrétienté, il eſt aiſé de juger s'il le méritoit.

Les moines n'ont pas moins été ridicules dans leurs *inſcriptions* gravées à l'honneur de leurs fondateurs, ou de leurs égliſes. Jean-Baptiſte Thiers, né à Chartres en 1641, mort en 1703, & connu par quantité de brochures, en fit une ſanglante contre cette *inſcription* du couvent des cordeliers de Reims: „ à „ Dieu, & à S. François, tous les deux „ crucifiés".

Outre que les *inſcriptions* greeques & romaines ſont exemptes de pareilles extravagances, elles ne tendent qu'à nous inſtruire des faits dont les moindres particularités piquent notre curioſité. De-là vient que depuis la renaiſſance des lettres, les ſavans n'ont ceſſé de les raſſembler de toutes parts. Le recueil qu'ils en ont donné contient déja quelques centaines de volumes de prix, & fait une des principales branches de la profonde érudition.

En effet, de tout tems les *inſcriptions* ont été précieuſes aux peuples éclairés. Lors du renouvellement des ſciences dans la Grece, Acaſilaüs, natif d'Argos, publia avant la guerre des Perſes, un grand ouvrage, pour expliquer les *inſcriptions* qu'on avoit trouvées ſur de vieilles tables d'airain en creuſant la terre. Nos antiquaires imitent cet illuſtre Grec, & tâchent de deviner le ſens des *inſcriptions* qu'ils découvrent, & dont la vérité n'eſt pas ſuſpecte. Je m'exprime ainſi, parce que toutes les *inſcriptions* qu'on lit dans pluſieurs ouvrages, ne ſont, ni du même titre, ni de la même valeur.

Cependant, puiſque bien des gens les regardent encore comme des monumens hiſtoriques, dont l'autorité doit aller de

Digitized by Google

pair avec celle des médailles qu'on poſſede, il eſt important de diſcuter juſqu'où ce ſentiment peut être vrai.

M. le baron de la Baſtie, qui eſt entré dans cet examen, a prouvé judicieuſement, qu'on doit mettre une très-grande différence entre les *inſcriptions* qui exiſtent & celles qu'on ne ſauroit retrouver; entre les *inſcriptions* que les auteurs éclairés ont copiées fidelement eux-mêmes ſur l'original en marbre & en bronze, & celles qui ont été extraites de pluſieurs collections manuſcrites, qui n'indiquent ni le lieu ni le tems où on les a trouvées; & enfin, qui ne ſont venues à nous que de copie en copie, ſans qu'il y en ait qu'on puiſſe dire avoir été priſes ſur l'original.

On ſait que vers la fin du XVe ſiecle, & au commencement du XVIe, il y eut des ſavans qui, pour s'amuſer aux dépens des curieux d'antiquités, ſe divertirent à compoſer des *inſcriptions* en ſtyle lapidaire, & en firent courir des copies, comme s'ils les avoient tirées des monumens antiques, qu'on découvroit alors encore plus fréquemment qu'aujourd'hui.

Un peu de critique auroit bientôt dévoilé la tromperie; car nous voyons par un des *Dialogues* d'Antonio Auguſtino, & par une *Epigramme* de Sannazar, que tous les ſavans n'en furent pas la dupe; mais ils ne furent pas non plus tous en garde contre cette eſpece de fraude, & un grand nombre de ces fauſſes *inſcriptions* ont eu malheureuſement place dans les différens recueils qu'on a publiés depuis.

Mazocchi & Smetius ont cité pluſieurs de ces *inſcriptions* fictives ſans ſe douter de leur fauſſeté. Fulvio Urſini, quoique fort habile d'ailleurs, en a ſouvent fourni à Gruter, qui étoient entierement fauſſes, & qu'il lui donnoit pour avoir été trouvées à Rome même. Antonio Auguſtino, que je citois tout-à-l'heure, ſavant & habile critique, en eſt convenu de bonne foi, & a eu l'honnêteté d'en avertir le public. Cependant le P. André Schott, jéſuite d'Anvers, avoit ramaſſé ſans choix & ſans diſcernement toutes celles qu'on lui avoit communiquées d'Eſpagne, & il eſt preſque le ſeul garant que Gruter ait cité pour les *inſcriptions* de ce pays-là, qui ſont dans ſon ouvrage.

Outre les *inſcriptions* abſolument fauſſes & faites à plaiſir, il s'en trouve un grand nombre dans les recueils qui ont été défigurées par l'ignorance, ou par la précipitation de ceux qui les ont copiées: de ſecondes copies, comme il arrive tous les jours, ont multiplié les fautes des premieres, & de troiſiemes copies en ont comblé la meſure.

Ces reflexions ne doivent cependant pas nous porter à rejetter légerement & ſans de bonnes raiſons l'autorité des *inſcriptions* en général, mais ſeulement à ne la recevoir cette autorité, qu'après mûr examen, lorſqu'il eſt queſtion de conſtater un fait d'hiſtoire ſur lequel les ſentimens ſont partagés. Les regles d'une critique exacte & judicieuſe doivent toujours nous ſervir de flambeau dans les diſcuſſions littéraires.

Pour ce qui regarde l'art de lire les *inſcriptions*, il ne peut s'apprendre que par l'étude & par l'uſage, car elles ont leurs caracteres particuliers. Par exemple, nous trouvons ſouvent dans les *inſcriptions* romaines, les caracteres CIↃ & ∞ employés pour exprimer mille; c'eſt un I entre deux CC droits ou renverſés, & c'eſt quelquefois un X entre deux CC, dont l'un eſt droit & l'autre renverſé de cette maniere CXↃ. La premiere figure, quand elle eſt fermée par le haut, reſſemble exactement à une ancienne M, qui étoit faite ainſi CIↃ; & la derniere figure, quand elle eſt entierement fermée, préſente un 8 incliné ∞; mais ſi ces ſortes de caracteres ſe liſent aiſément, ils s'en rencontrent d'autres très-difficiles à déchiffrer, indépendemment des abréviations, qui ſont ſuſceptibles de divers ſens, & par conſéquent de tous les écarts où les conjectures peuvent jetter nos foibles lumieres.

INSCRIPTION, *Art Numiſmat.* Les antiquaires nomment *inſcriptions* les let-

Digitized by Google

tres ou les paroles qui tiennent lieu de revers, & qui chargent le champ de la médaille au lieu de figures. Ils appellent *légende* les paroles qui ſont autour de la médaille, & qui ſervent à expliquer les figures gravées dans le champ.

On trouve quantité de medailles grecques, latines & impériales, qui n'ont pour revers que ces lettres, S. C. *Senatus Conſulto*, ou Δ. Ε. Δημαρχικῆς Ἐξουσίας, renfermées dans une couronne. Il y en a d'autres dont les inſcriptions ſont des eſpeces d'époques, comme dans M. Aurele. *Primi Decennales Coſ. III.* Dans Aug. *Imp. Caſ. Aug. ludi ſæculares.* Dans le bas-Empire, *Votis V. XXX.* &c.

Quelquefois de grands événemens y ſont marqués, comme *Victoria Germanica Imp. VI. Coſ. III.* Dans Marc-Aurele, *Signis Parthicis receptis. S. P. Q. R.* dans Auguſte; *Victoria Parthica maxima* dans Septime Sévere.

D'autres expriment des titres d'honneur accordés au prince, comme *S. P. Q. R. Optimo Principi* dans Trajan & dans Antonin Pie. *Adſertori publicæ libertatis* dans Veſpaſien. D'autres *inſcriptions* ſont des marques de la reconnoiſſance du ſénat & du peuple, comme dans Veſpaſien, *Libertate P. R. reſtitutâ ex S. C.* Dans Galba, *S. P. Q. R. Ob cives ſervatos.* Dans Auguſte, *Salus generis humani*, &c.

Quelques-unes de ces *inſcriptions* ne regardent que des bienfaits particuliers accordés en certains tems ou à certains lieux, avec des vœux adreſſés aux dieux pour le rétabliſſement ou pour la conſervation de la ſanté des princes. Telles ſont ſous Auguſte les médailles ſuivantes, gravées par l'adulation: *Jovi optimo Maximo, S. P. Q. R. Vota ſuſcepta pro ſalute imperat. Cæſaris Aug. quod Per eum Reſp. in ampliore atque tranquilliore ſtatu eſt. Jovi vota ſuſcepta, pro ſalute Caſ. Aug. S. P. Q. R. Imperatori Cæſari, quod via mumitæ ſint, ex eâ pecuniâ, quam is ad ararium detulit.*

Parmi ces médailles poſtérieures du tems où les empereurs de Conſtantinople quitterent la langue latine pour reprendre la grecque dans leurs *inſcriptions*, il s'en trouve qui pourroient embarraſſer un nouveau curieux; telle eſt le IC XC NIKAIH OTC XPICTOC NIKA, *Jeſus Chriſtus vincit*; & le Κυριε Βοηθει Δουλω Σεου. *Domine, Adeſto Alexio.* ΔΕCΠΟΤΗΙ ΠΟΦΥΤΡΟΤΕΝΝΗΤΩΙ. On trouve dans les médailles d'Héraclius, *Deus adjuva Romanis*; & c'eſt ce qu'ils ont voulu exprimer en grec par le Βοηθει, & que l'on auroit peine à deviner lorſque ce mot eſt écrit par les ſeules lettres initiales; car le moyen de ſavoir que C. LEON PAMVLO ſur la médaille de Conſtantin Copronyme, ſignifie, *Conſtantinus Léoni perpetuo Auguſto, Multos annos*, ſi M. du Cange ne l'avoit heureuſement deviné. Les plus ſavans ont été arrêtés par le Κυ Βοη Δουλω Σου. Κυριε ΒΟΗΘΕι Δουλω CΟΥ, *Domine Adeſto ſervo tuo*, faute de connoître les *inſcriptions* dont nous parlons.

Ces ſortes d'*inſcriptions* peuvent s'appeller des *acclamations* ou des *bénédictions*, qui conſiſtent à ſouhaiter à l'empereur la vie, la ſanté, la victoire. Telle eſt celle qu'on voit dans Conſtantin, *Plura natalitia feliciter.* Celle de Conſtans, *Felicia Decennalia.* Celle de Théophile, Θεοφιλε AUTOVCTE CUNIKAC. Celle de Baduela, BADUELA PLEUREAS ZEMPER. Cela nous fait ſouvenir d'une belle médaille d'Antonin Pie, qui peut avoir place parmi ces acclamations, *Senatus populuſque Romanus, Annum Novum Fauſtum, Felicem, Optimo principi Pio.* C'eſt ainſi que l'on doit expliquer ces lettres initiales, *S. P. Q. R. A. N. F. E. Optimo Principi Pio.*

Je ne dois point oublier ici celle de Conſtantin, qui a donné ſujet à tant de fauſſes conjectures; elle porte du côté de la tête, *Imp. C. Conſtantinus P. F. Auguſt.* du côté du revers, *Conſtantino P. Auguſt.* BAPNAT. Car pour n'avoir pas reconnu que l'A étoit une R à demi effacée, on a voulu que ce fût la mémoire du baptême de Conſtantin, au lieu qu'il faut lire *Bono Rei Publicæ Nato.* Le P. Hardouin a ſenti plus heureuſement que d'autres cette vérité.

Digitized by Google

Je crois qu'on s'apperçoit assez du goût différent des anciens & des modernes pour les *inscriptions*. Les anciens n'ont point imaginé que les médailles fussent propres à porter des *inscriptions*, à moins que ces *inscriptions* ne fussent extrêmement courtes & expressives. Ils ont réservé les plus longues pour les édifices publics, pour les colonnes, pour les arcs de triomphe, pour les tombeaux; mais les modernes en général, chargent les revers de toutes leurs médailles de longues *inscriptions*, qui n'ont plus rien, ni de la majesté, ni de la brievoté romaine. Je n'en veux pour preuve que celles de l'académie des belles-lettres faites en l'honneur & à la gloire de Louis XIV.

Quelquefois même dans les *inscriptions* des médailles antiques, on ne trouve que le simple nom des magistrats, comme dans Jules, *L. Œmilius, Q. F. Buca IIII. Vir A. A. A. F. F.* dans Agrippa. *M. Agrippa Cos. designatus.*

INSCRIPTION, *Peint.* Les peintres de Grece ne se faisoient point de peine de donner par une courte *inscription* la connoissance du sujet de leurs tableaux. Dans celui de Polygnote, qui représentoit la prise de Troie, & qui contenoit plus de cent figures, chaque figure principale étoit marquée par l'*inscription* du nom du personnage. On ne doit pas croire que ces *inscriptions* défiguraffent leurs ouvrages & en diminuassent le mérite, puisqu'ils faisoient l'admiration d'un peuple dont le goût pour la peinture & les beaux-arts valoit au moins le nôtre. En même tems que ces *inscriptions* fournissoient l'intelligence du tableau, elles mettoient les connoisseurs à portée de juger si le peintre avoit bien exécuté son sujet; au lieu que parmi nous, un beau tableau est souvent une énigme que nous cherchons à deviner, & qui fait une diversion au plaisir qu'il devroit nous procurer.

Ce n'est que par une vanité mal entendue qu'un usage si commode a cessé, & bien des gens d'esprit desireroient qu'on le fit renaître; mais personne n'en a mieux exposé l'utilité que M. l'abbé du Bos: laissons-le parler lui-même, pour ne rien ôter aux graces de son style.

„ Je me suis étonné plusieurs fois, „ dit-il, que les peintres, qui ont un si „ grand intérêt à nous faire reconnoître „ les personnages dont ils veulent se ser„ vir pour nous toucher, & qui doivent „ rencontrer tant de difficultés à les „ faire reconnoître à l'aide seule du pin„ ceau, n'accompagnassent pas toujours „ leurs tableaux d'histoire d'une courte „ *inscription*. Les trois quarts des spectateurs, qui sont d'ailleurs très-capables de rendre justice à l'ouvrage, ne „ sont point assez lettrés pour deviner „ le sujet du tableau. Il est quelquefois „ pour eux une belle personne qui plaît, „ mais qui parle une langue qu'ils n'en„ tendent point; on s'ennuie bientôt de „ la regarder, parce que la durée des „ plaisirs, où l'esprit ne prend point de „ part, est ordinairement bien courte.

„ Le sens des peintres gothiques, tout „ grossier qu'il étoit, leur a fait voir la „ nécessité des *inscriptions* pour l'intelli„ gence du sujet des tableaux. Il est vrai „ qu'ils ont fait un usage aussi barbare „ de cette connoissance que de leurs prin„ cipes. Ils faisoient sortir de la bouche „ de leurs figures, par une précaution „ bizarre, des rouleaux, sur lesquels „ ils écrivoient ce qu'ils prétendoient „ faire dire à ces figures indolentes: „ c'étoit-là véritablement faire parler „ ces figures. Les rouleaux dont il s'a„ git se sont anéantis avec le goût go„ thique; mais quelquefois les plus „ grands maitres ont jugé deux ou trois „ mots nécessaires à l'intelligence du su„ jet de leurs ouvrages; & même ils „ n'ont pas fait scrupule de les écrire „ dans un endroit du plan de leurs ta„ bleaux, où ils ne gâtoient rien. Ra„ phaël & le Carrache en ont usé de cette „ maniere. Coypel a placé de même des „ bouts de vers de Virgile dans la ga„ lerie du palais royal de Paris, pour „ aider à l'intelligence de ses sujets, „ qu'il avoit tirés de l'Eneïde. Les pein-

Digitized by Google

„ tres dont on grave les ouvrages ont „ tous senti l'utilité de ces *inscriptions*, „ & on en met toujours au bas des es„ tampes qui se font d'après leurs ta„ bleaux".

Il seroit donc pareillement à souhaiter que dans ces mêmes tableaux, & surtout dans tous ceux dont le sujet n'est pas parfaitement connu, on rétablît l'usage des *inscriptions* dont les Grecs nous ont donné l'exemple: peut-être qu'un peintre médiocre le tenteroit vainement; mais un grand peintre donneroit le ton, auroit des sectateurs, & la mode en reviendroit sans doute. L'exemple a plus de puissance sur les hommes que tous les préceptes réunis ensemble.

INSECTE. (R), f.m., *Hist. Nat. Entomolog.* Les *insectes* sont de petits animaux, dont le corps est comme partagé en différentes parties, par des incisions, ou des especes d'étranglemens, anneaux ou cordons, ce qui leur a donné leur nom dans toutes les langues: la plûpart sont polipodes, respirant l'air par des pores latéraux, ayant une peau fortifiée par des parties écailleuses, & des antennes mobiles & sensibles. Donnons plus d'étendue à cette description, en détaillant les principaux caracteres, qui distinguent cette classe immense & si variée d'êtres animés.

I. *Caracteres des insectes.* Quoiqu'il y ait un fort petit nombre d'*insectes* qui égalent ou surpassent en grandeur les plus petits animaux des autres classes, quadrupedes, oiseaux ou poissons; on peut cependant dire en général, qu'à descendre depuis les plus grands animaux jusqu'aux plus petits, les *insectes* commencent là où les animaux des autres ordres finissent. Il en est même, qui par leur petitesse échappent à nos yeux. S'il y a dans les Indes orientales des scorpions d'un pied de longueur, & des araignées presque de la grosseur du poing, Leuwenhoeck a découvert des milliers de vers dans une goutte de vinaigre, & il prétend avoir apperçu, dans la semence de différens animaux, des animalcules, dont un million seroient à peine la grosseur d'un grain de sable; & Malézieu dit avoir découvert des *insectes* vingt-sept millions de fois plus petits qu'une mite. *Histoire de l'académie* de Paris, 1718.

Il n'est pas aisé de tracer avec précision les caracteres qui distinguent les *insectes*. On peut cependant dire que l'un des premiers, ce sont les incisions de leur corps. Il en est néanmoins qui avoient été mis dans cette classe, où l'on n'apperçoit aucun anneau, comme aux limaces, aux limaçons, aux *insectes* des coquillages, à certain ver long & mince, que l'on trouve quelquefois dans le corps des chenilles. Aussi pourroit-on les placer parmi les reptiles, ou bien on en a formé une classe à part sous le nom de *vers*.

Un autre caractere, c'est que ces animaux n'ont point intérieurement de squelette osseux. S'ils ont des parties qui ayent quelque rapport aux os, elles sont extérieures, comme les écailles, qui couvrent la tête des chenilles, & souvent une partie de leur premier anneau; comme encore les étuis, qui recouvrent les ailes de diverses sortes; la cuirasse, qui enveloppe le corcelet de quelques papillons, sur-tout des mouches ichneumons, &c.

Les écrevisses, les omars, les crabes, les chevrettes ont une croute qui les recouvre, & on en peut faire aussi une classe à part sous le nom de *crustacés*: les vers qui habitent les coquilles, qu'elles forment sur la terre, dans les eaux douces & dans la mer, composent la classe nombreuse des *testacés*. Ces deux classes ont été mises dans l'ordre des *reptiles* par quelques naturalistes, avec les grenouilles, les crapauds, les serpens, les tortues, les lézards, les crocodiles, &c. M. Linné les range parmi les vers mollusques.

Un troisieme caractere des *insectes* c'est de n'avoir pas de chair semblable à celle des autres animaux; c'est une substance molle & visqueuse, différente par sa composition, ses fibres & ses vaisseaux.

Les *insectes* n'ont point non plus de

Digitized by Google

ſang proprement dit; le liquide qui eſt dans leur corps n'eſt pas rouge; ſeulement celui du ver de terre a une légere teinte de rouge; celui de certains limaçons aquatiques a une couleur pourprée; le ſuc de tous les autres eſt ſans rougeur.

Le cinquieme caractere des *inſectes* eſt de n'avoir ni ouïes, ni narines à la tête pour inſpirer & expirer; c'eſt à leur corcelet & à leur ventre que ſe trouvent les organes de la reſpiration.

Les mâchoires, ou les dents des *inſectes*, qui en ont, agiſſent pour broyer & mâcher, de droite à gauche & de gauche à droite, & non pas de bas en haut; & c'eſt le ſixieme caractere.

Le ſeptieme c'eſt que leurs yeux ſont privés de paupieres, & on n'y apperçoit ni prunelle ni iris.

Aucun *inſecte* non ailé n'eſt quadrupede, ni aucun *inſecte* ailé bipede, & c'eſt un huitieme caractere.

Tous ſe meuvent à l'aide de leurs pieds, de leurs ailes ou de leurs anneaux, d'un mouvement ſpontané & progreſſif; quoique pluſieurs paroiſſent comme immobiles, ce qui les rapprocheroit des végétaux: telles ſont les orties de mer, aſſez ſemblables aux fungus ou champignons, qui ſemblent ſi collés aux rochers, qu'à peine les voit-on ſe mouvoir & avancer de quelques lignes en un quart-d'heure: telle eſt la femelle d'un gallinſecte, qui ayant groſſi, ne change plus de place: tel encore le ténia ou ver plat, que l'on prétend être toujours adhérent: tel enfin le polipe d'eau douce, qui fixé par ſon extrémité, change rarement de place: ſi on le coupe, les parties reprennent vie; les petits ſortent de côté par une ſorte de végétation inſenſible; & après avoir crû comme des branches, & avoir pouſſé d'autres petits, ils ſe détachent de la mere pour vivre ſéparés. Mais la plûpart de ces animaux ſont rangés aujourd'hui dans la claſſe des vers.

Un neuvieme caractere des *inſectes*, c'eſt que la plûpart changent pluſieurs fois de peau, auſſi-bien que quelques reptiles, & ſubiſſent différentes métamorphoſes, propres à chaque eſpece.

Enfin un caractere eſſentiel à tous les *inſectes*, c'eſt d'avoir à la tete ces cornes mobiles, articulées, appellées *antennes*. Il n'y a que les *inſectes* qui en ſoient pourvus. Ces antennes, très-variées, ſervent ſouvent à diſtinguer les différens genres ou les eſpeces.

Pour qu'un animal ſoit rangé parmi les *inſectes*, il n'eſt pas néceſſaire qu'il réuniſſe tous ces caracteres: pluſieurs n'en ont que quelques-uns des plus eſſentiels; le premier & le dernier doivent être regardés comme les plus univerſels & les plus diſtinctifs, & ſervent à diſtinguer les *inſectes* des vers & des reptiles.

II. *Génération des inſectes.* Une loi générale de la nature c'eſt que les animaux, & par conſéquent tous les *inſectes*, conſervent invariablement, ſans exception, leurs eſpeces, & reproduiſent leurs ſemblables par la voie de la génération. Toute génération équivoque par la corruption ou la fermentation eſt aujourd'hui proſcrite de l'hiſtoire naturelle. Dans la plûpart des eſpeces d'*inſectes* l'accouplement du mâle & de la femelle eſt néceſſaire, comme parmi les quadrupedes. Mais il eſt des eſpeces, où chaque individu paroît être mâle & femelle, comme les limaces, les eſcargots, les vers de terre, que pluſieurs naturaliſtes excluent auſſi de la claſſe des *inſectes*: mais il en eſt dont le plus grand nombre de l'eſpece ne ſont ni mâles ni femelles, mais mulets, eunuques, ou ſans ſexe, comme chez les abeilles, les guêpes, les fourmis. On obſerve d'autres qui engendrent ſans s'être accouplés, le mâle fraye ſeulement ſur les œufs de la femelle pour les féconder, comme les éphémeres. M. Jonet a obſervé que parmi les pucerons un ſeul accouplement d'un pere & d'une mere ſuffit pour produire une ſuite de générations, enſorte que la troiſieme & la quatrieme génération naiſſent ſans accouplement, par un effet de l'accouplement du mâle & de la femelle de la premiere génération.

Digitized by Google

Il eſt des *inſectes* vivipares comme le cloporte; mais le plus grand nombre ſont ovipares; quelques-uns, comme les pucerons, ſont ovipares & vivipares.

Les œufs de l'araignée & d'un grand nombre de papillons, ſont ronds; ceux de divers ſcarabés & les lendes ſont ovales; ceux d'un petit ſcarabé, marqué d'une croix noire ſur le dos, ſont coniques; ceux du papillon, de la chenille brune & velue, de la grande eſpece, ſont ronds, verds, polis, & entourés de trois cercles blancs. Il en eſt encore de diverſes autres couleurs & formes.

L'*inſecte*, d'abord informe, ſe nourrit de la ſubſtance liquide, dans laquelle il nage dans l'œuf; il groſſit, ſe développe, perce la coquille & ſort. A certaines eſpeces quelques heures favorables ſuffiſent pour toutes ces opérations; il faut à d'autres pluſieurs jours, à divers pluſieurs mois. Les *inſectes* qui vivent de verdure, ne ſortent jamais que le printems, en ranimant la nature, n'ait fait pouſſer les végétaux.

Le grand ſcarabé noir ne pond qu'un œuf, les ſcarabés teſtitudinaires verds n'en pondent que ſix ou ſept, les meres abeilles en font quelques milliers, quelques papillons pluſieurs centaines. Plus les animaux ſont petits & expoſés à des accidens, plus auſſi la nature les a rendus féconds. Une abeille femelle peut donner juſqu'à quatre eſſaims par année, & le moindre eſt de quinze ou ſeize mille individus.

D'ordinaire parmi les grands animaux le mâle eſt plus gros que la femelle, chez les *inſectes* c'eſt le contraire; communément le mâle eſt plus petit. Le mâle d'une fourmi eſt ſix fois plus petit. Le ventre des femelles eſt toujours plus gros; mais les antennes des mâles ſont plus longues, & les barbes en ſont plus larges. Souvent auſſi les mâles ont des cornes ſur la tête ou le corcelet; les femelles en ſont dépourvues: tels ſont le ſcarabé appellé *moine*, le bouſier & d'autres. Les mâles de pluſieurs eſpeces ont des ailes, qui manquent aux femelles, comme les vers luiſans, les kermès & les cochenilles. Quelques phalenes & quelques ichneumons femelles n'ont point auſſi d'ailes.

Les parties des ſexes ſont d'ordinaire placées à l'extrêmité du ventre. Celles du mâle conſiſtent communément dans une paire de crochets qui s'entr'ouvrent, & au milieu eſt une partie plus longue qui ſe gonfle. Avec les crochets il ſe crampone à la femelle, tandis qu'il introduit & pouſſe l'autre dans un canal, qui eſt comme le vagin. C'eſt par ce canal que les femelles pondent auſſi les œufs. Swammerdam, Malpighi, Lyonet, ont décrit l'anatomie intérieure. Voyez ſur le *Sexe des inſectes*, *chap viij.* de la *Théol. des inſect.* de Leſſer.

Dans quelques eſpeces, l'accouplement dure pluſieurs journées, & les *inſectes* unis marchent & volent, comme on le voit parmi les papillons blancs des jardins. Chez les mouches il eſt plus court.

L'accouplement des demoiſelles, des araignées, eſt fort différent à raiſon de la poſition des parties ſexuelles. L'araignée mâle porte la partie de ſon ſexe cachée au bout de ſes antennes: c'eſt ce qu'atteſte Lyonet.

La plûpart des mâles périſſent après l'accouplement, comme le plus grand nombre des femelles après la ponte.

Chaque mere dépoſe ſes œufs, avec intelligence, dans des lieux ſûrs, avec les précautions convenables, dans les endroits ou ſur les plantes, où les animaux qui doivent ſervir de nourriture aux petits naiſſans. Les *inſectes* qui habitoient les eaux avant leur transformation, devenus habitans de l'air, vont rechercher les eaux pour y dépoſer leurs œufs. Voyez *Théol. des inſectes*, *ch. vj.* & *ch. xiij.* & les *Notes* de M. Lyonet.

III. *Principales parties des inſectes.* On diſtingue dans tous les *inſectes* trois parties principales, la tête, le corcelet ou thorax, & le ventre.

1°. A la tête ſe voyent les antennes, avec leſquelles les *inſectes* ſemblent tâter les corps & ſonder le terrein. Là ſont auſſi les yeux. Les monocles paroiſſent n'en avoir qu'un; la plûpart en ont deux; les

les araignées en ont huit. Ces yeux ſont immobiles, pluſieurs ſont à faſcettes ou à réſeaux. Lewenhoeck a compté ſur la cornée d'un ſcarabée 3181 faſcettes; ſur celle d'une mouche 8000; M. Puget ſur celle d'un papillon 17225. Ces faſcettes ſuppléent à l'immobilité de l'œil. Les huit yeux de l'araignée ſont liſſes & ſans faſcettes. Outre ces yeux à faſcettes, pluſieurs *inſectes* ont encore ſur la partie poſtérieure de la tête deux juſqu'à trois points noirs liſſes, que l'on croit être des yeux: telles ſont les mouches, les guêpes, les abeilles, les cigales, & pluſieurs autres.

Quelques *inſectes* ont une mâchoire propre à broyer, d'autres une trompe propre à ſucer, d'autres, comme quelques phalenes & les oeſtres paroiſſent n'avoir aucun organe pour manger, & ne mangent point en effet dans leur état parfait; pluſieurs enfin ſont pourvus à la bouche d'antennes, qui leur ſervent comme de mains, pour retenir & conduire ce qu'ils doivent manger.

2°. A la partie poſtérieure du corcelet tiennent les ailes, deux ou quatre & peut-être plus. Les unes ſont tranſparentes, liſſes, avec quelques nervures, comme celles des abeilles; d'autres en réſeau, comme celles des demoiſelles & du fourmilion; d'autres chargées d'une pouſſiere colorée, qui ſont des écailles artiſtement faites & rangées, comme ſur celles des papillons. Les *inſectes* à deux ailes ont outre cela une ſorte de balancier, qui paroit leur ſervir de contrepoids: on l'obſerve ſur-tout dans les grandes tipules. Voyez Geoffroi, *Hiſt. abrégée des inſectes*.

Au-deſſous de la partie antérieure du corcelet ſont attachées les pattes, s'il n'y en a que ſix ou huit, comme aux araignées & aux tiques; s'il y en a plus, comme aux cloportes qui en ont ſeize, aux ſcolopendres & aux jules, qui en ont 70 & 120 de chaque côté, alors une partie de ces pattes tiennent au ventre. On diſtingue encore trois parties dans ces pattes; la cuiſſe plus renflée, la jambe plus longue & plus mince, le tarſe articulé, garni de griffes, ſouvent encore de broſſes ou pelottes ſpongieuſes. Tous les mouvemens de ces parties ſont très-différens ſelon les eſpeces, mais toujours admirables, bien plus variés, & plus remarquables que dans les grands animaux.

3°. Les ſtigmates, ouvertures ovales, par où les *inſectes* reſpirent, ſont au corcelet en plus petit nombre que ſur le ventre: chaque anneau du ventre en porte deux de chaque côté: il n'y en a que deux ou quatre en tout au corcelet. Les poulmons des *inſectes* ſont de longs tuyaux ou trachées, qui à droite & à gauche parcourent la longueur du corps. Voyez Lyonet, *Anatomie de la chenille du bois de ſaule*. Si l'on bouche ces ſtygmates avec de l'huile, l'*inſecte* périt; ſi on ne les ferme que d'un côté, il devient paralytique. C'eſt par cette raiſon que toute graiſſe fait perdre promptement la vie aux *inſectes*, qui d'ailleurs la perdent bien plus difficilement que les grands animaux, malgré la délicateſſe & la petiteſſe des parties de ces animalcules.

Le ventre eſt compoſé d'anneaux & de demi-anneaux, qui s'emboîtent différemment les uns dans les autres, qui ſe gonflent & ſe raccourciſſent, qui s'allongent & ſe portent en différens ſens. Dans les *inſectes* teſtacés, comme les tiques, les poux, les araignées, le ventre paroit d'une ſeule piece. C'eſt d'ordinaire au ventre que ſe trouvent les parties qui ſervent à la génération: là ſont auſſi les inteſtins. Les mâles des demoiſelles portent la partie de leur ſexe à la partie ſupérieure du ventre, & les mâles des araignées les portent à la tête. Pluſieurs *inſectes* ont encore la partie poſtérieure du ventre armée d'un aiguillon, qui eſt de différente forme, ſelon les eſpeces. Ici c'eſt un dard, là une ſcie, en d'autres une tarriere, ſelon la deſtination & les uſages de ces inſtrumens.

IV. *Métamorphoſes*. Tous les *inſectes* ſans ailes, à l'exception de la puce, naiſſent avec la figure qu'ils conſerveront.

Digitized by Google

Tous les *insectes* cruſtacés ſont dans ce cas, tiques, poux, ſcolopendres. Il en eſt de même du cloporte qui eſt vivipare, de l'araignée qui eſt ovipare.

Mais les autres *insectes*, ceux auxquels on auroit dû peut-être reſtreindre ce nom, paſſent tous par différentes formes.

De l'œuf ſort un ver, une larve ou maſque, ou une chenille aſſez ſemblable à un ver, qui groſſit, & change d'ordinaire pluſieurs fois de peau. C'eſt la premiere forme.

Cet animal, parvenu à toute ſa groſſeur, ceſſe de manger, s'enveloppe différemment, reſte ſans action ſous cette ſeconde forme de nymphe, de feve ou de chryſalide.

De cette nymphe ou chryſalide ſort, au tems marqué par la nature, un *inſecte*, toujours ſemblable à celui qui avoit fécondé ou dépoſé l'œuf, mouche, papillon, ou tel autre *inſecte*. C'eſt la troiſieme forme & l'état parfait.

Les figures de ces larves & de ces chryſalides different autant que celles des *inſectes* parfaits. Voyez Réaumur, *Mémoire pour ſervir à l'Hiſtoire des inſectes*. Voyez auſſi Geoffroi, *ubi ſupra*; Swammerdam, *Bible de la nature*; Leiſer, *Théol. des inſectes, chap. vij.*

Sous toutes ces formes c'eſt le même animal, dont les parties différentes ſont repliées, emmaillotées, couvertes de diverſes enveloppes, dont il doit ſe dépouiller ſucceſſivement, pour paroître dans ſon état parfait, produire ſon ſemblable & mourir.

Toutes ces métamorphoſes ont été bien obſervées & bien décrites par Swammerdam, Malpighi, Valiſnieri, Réaumur, Lyonet, Goedart, Merian, Albinus, Friſch, Wilkes, Roeſel & Geoffroi.

V. *Nourriture.* Les *inſectes* ſont frugivores, ou carnivores: de ceux ci les uns dévorent leurs ſemblables; d'autres ne font la guerre qu'aux eſpeces différentes de la leur.

Parmi les frugivores, le ver blanc du hanneton mange les racines des plantes ſous terre, & dévore les feuilles des arbres, lorſqu'il a pris des ailes. D'autres *inſectes*, comme les vrillettes, percent le bois & ſe nourriſſent de la pouſſiere qu'ils ont faite. Les larves des capricornes & des coſſus attaquent le tronc des arbres. Diverſes ſortes de chenilles ſe nourriſſent de différentes eſpeces de plantes & de feuilles; chacune a ſa nourriture favorite. Les fleurs ſont plus du goût de quelques autres. Les fruits, les légumes, les graines, les bleds ſont recherchés par d'autres eſpeces. C'eſt pour eux que nous ſemons, que nous plantons. Le chêne & la ſaule ſont de tous les arbres ceux où l'on trouve le plus grand nombre d'*inſectes*, & de plus d'eſpeces.

Parmi les *inſectes* carnaſſiers, les uns ne mangent que les chairs qui fermentent & ſe corrompent. D'autres ſe logent dans les excrémens des animaux & s'en nourriſſent. C'eſt l'aliment de pluſieurs belles mouches. Les poils, les plumes, les peaux des animaux ſont dévorés par diverſes ſortes d'*inſectes*. Il en eſt de paraſites, qui ſont nichés dans l'épiderme des animaux, où ils vivent de la ſubſtance de l'animal qu'ils perſécutent, ou du pus de l'abſces qu'ils cauſent. Les teignes & quelques eſpeces de dermeſtes ſe logent dans les étoffes de laine, qu'elles percent, mangent & détruiſent. On connoit aſſez les *inſectes* qui s'attachent à la peau de l'homme, dans ſes cheveux, qui ſont logés dans ſes inteſtins, ſon eſtomac, & diverſes parties de ſon corps. Andry les a décrits. Les *inſectes* ont eux-mêmes leurs poux, tandis qu'ils déchirent d'autres animaux. La peau des bœufs & des cerfs, l'anus des chevaux, le nez des moutons ont leurs habitans qu'ils nourriſſent. Les ichneumons dévorent les chenilles, tandis que les chenilles ſont mangées par différens oiſeaux. Plus ces *inſectes* ſont voraces, plus auſſi ils ſont forts ou adroits; leurs forces proportionnelles, comme leurs ruſes, ſont un ſujet perpétuel d'admiration, & des objets fort intéreſſans de l'hiſtoire naturelle.

VI. *Habitation.* Toute la nature eſt vivante & animée: il n'eſt rien dans l'u-

Digitized by Google

nivers qui ne paroiſſe peuplé: les *inſectes* en particulier habitent par-tout.

D'abord les eaux ſont remplies d'*inſectes*. Il en eſt à qui l'eau de la mer convient ſeule. Il y en a qui vivent également dans l'eau douce & l'eau ſalée: tel eſt le ver, d'où naît la mouche aſilus. Il eſt des inſectes qui ſe fabriquent des fourreaux, dans leſquels ils vivent, dans l'eau des rivieres & des ruiſſeaux; & chaque eſpece a ſa maniere conſtante de conſtruire ſes fourreaux.

Dans le territoire de Padoue eſt une ſource thermale très-chaude, où l'on voit vivre des *inſectes*, qui proprement appartiennent aux teſtacés, ce ſont de fort petits turbinés, & la chaleur de cette eau eſt telle que tout autre animal y périt.

Le nombre des *inſectes* amphibies eſt incroyable, & ils ne le ſont pas tous de la même maniere. Il en eſt qui après avoir été aquatiques, dans l'état de larve, ſe noyeroient s'ils tomboient dans l'eau, dans leur état parfait. D'autres naiſſent, & ſubiſſent toutes leurs transformations dans l'eau, & dans le dernier état ils habitent les deux élémens. Quelques-uns, nés dans l'air, ſe précipitent auſſi-tôt dans l'eau, s'y transforment, & après avoir développé leurs ailes, viennent habiter de nouveau l'air. Pluſieurs eſpeces naiſſent & croiſſent dans l'eau, viennent ſe transformer ſous terre en nymphes, & après avoir pris des ailes ils vivent dans l'air & ſur-tout dans l'eau. Enfin on en voit qui paſſent leur premier état en terre, ſous l'eau, ſans être aquatiques que par la tête: le reſte de leur corps ne ſe mouille jamais; il eſt environné d'un volume d'air aſſez conſidérable pour laiſſer leur reſpiration libre: après leur dernier changement ces *inſectes* deviennent habitans de l'air.

Il n'eſt d'ailleurs aucun liquide qui n'ait ſes *inſectes*, le vin, le vinaigre, les infuſions de toutes les eſpeces, les eaux de fumier, les eaux putrides, &c.

Un grand nombre d'eſpeces paſſent leurs premiers états ſous terre, ils s'y transforment, & ſortent ailés, pour habiter ſur la terre & dans l'air. D'autres habitent ſous terre, & voyagent ſur terre, pour chercher leur nourriture. Les fourmis s'y font des domiciles; quelques eſpeces s'y font même des voûtes, pour ne voyager qu'à couvert, ſous de très-longues galeries. Pluſieurs eſpeces de chenilles, les grillons, & nombre d'autres ſont pourvus d'inſtrumens pour creuſer la terre très-promptement.

On voit des *inſectes* habiter ſous les pierres, qui leur ſervent de toît; tandis que d'autres percent les pierres pour s'y nicher. D'autres maçonnent des domiciles de terre & de ſable, qu'ils ſavent détremper, coller & enduire. Telles ſont les guêpes maçonnes & quelques autres.

Chaque plante de plus eſt l'habitation de quelque *inſecte* particulier, & quelques-unes en ont de pluſieurs eſpeces, comme la pareille, l'ortie, les bettes. Il n'eſt point d'arbre ni d'arbuſte qui n'ait les ſiens, & on y en trouve auſſi d'ordinaire plus d'une eſpece. Les galles, les excroiſſances, les veſſies de pluſieurs arbres renferment des *inſectes*, qui ont produit par leur piquure ces irrégularités ou ces gonflemens.

Chaque animal eſt encore, comme nous l'avons déja dit, le domicile de quelqu'*inſecte*. Les meres ſavent introduire leurs œufs dans la peau, ou ſous la peau de ces animaux, à l'aide d'inſtrumens, dont la nature les a pourvus. D'autres œufs paſſent dans l'eſtomac ou les inteſtins, avec les alimens. Les mouches ichneumons en particulier pondent leurs œufs ſur tous les autres *inſectes*, depuis le moucheron juſqu'à la plus groſſe chenille, & une infinité de chenilles & de fauſſes chenilles périſſent par-là. C'eſt ainſi que la Providence maintient un équilibre dans la multiplication des *inſectes*. Les punaiſes aquatiques, les abeilles, les papillons, les ſcarabés ou eſcarbots ont leurs poux, auſſi bien que les poiſſons de la mer, les oiſeaux de l'air, & les animaux qui marchent ſur la terre. Le genre des poux comprend une multitude prodigieuſe d'eſpeces.

Digitized by Google

VII. *Induſtrie des inſectes.* La maniere très-différente dont les *inſectes* ſe meuvent & ſe tranſportent, en rampant, en marchant, en volant, en ſautant, en nageant de pluſieurs façons; l'art avec lequel ils ſavent éviter ou tromper leurs ennemis, les attaquer, ou ſe défendre, chercher leur nourriture ou ſe la procurer, & la préparer, ſe bâtir des domiciles ou des retraites, des fourreaux ou des coques, montre déja ſans doute quelle eſt leur ſagacité, combien leur organiſation eſt admirable, & avec quelle induſtrie ils ſavent tirer parti de tous leurs inſtrumens & de tous ces organes merveilleux. Mais pour rendre plus ſenſible cette vérité, eſſayons de raſſembler quelques traits ſinguliers, qui annoncent certainement quelqu'intelligence, de la prévoyance, & de la mémoire.

Commençons d'abord par les ſoins paternels & prévoyants des *inſectes* pour leurs petits. Voyez les abeilles & les fourmis, en particulier les mulets; ils ne paroiſſent exiſter, ni agir, que pour conſerver ces petits; objets perpétuels de leurs ſoins, de leur attention & de leurs travaux. Conſultez les articles ABEILLE & FOURMI. Les couſins placent leurs œufs dans l'eau claire, le moucheron gris, à ailes pendantes, le'monocle ou perroquet gris, dans l'eau croupiſſante, parce que cette eau eſt indiſpenſable à leurs petits au moment qu'ils éclоſent. Les papillons de la chenille du chou ne manquent point de placer leurs œufs ſur les feuilles de cette plante qui doit nourrir la larve. Le grand ſcarabé du bois ne néglige pas de dépoſer ſes œufs ſur des poteaux, afin que les petits, en naiſſant, ſoyent à portée de leur nourriture. Il en eſt de même de pluſieurs ſortes de mouches, qui cachent leurs œufs dans l'écorce des arbres, afin que la fauſſe chenille qui en naîtra trouve à l'inſtant ſa ſubſiſtance & ſon aſyle. Les chriſomeles, les charenſons, les punaiſes, les *inſectes* du kermès, &c. chaque famille dépoſe conſtamment ſes œufs ſur l'eſpece de plante qui conviendra à ſes petits, nouvellement éclos.

Obſervez encore les papillons & les phalenes; vous les verrez toujours chercher des abris pour placer leurs œufs; ſous une branche, ſous la crevaſſe de l'écorce, ou ſous un avant-toit. Les couſins lient leurs œufs avec un ſuc viſqueux, qui ſe durcit. Quelques phalénes s'arrachent les poils, d'autres filent, pour faire une enveloppe à leurs œufs. Certaines ſortes d'ichneumons tuent des chenilles & les portent dans les trous où ils ont dépoſé leurs œufs, pour ſervir auſſi-tôt d'aliment aux petits qui naîtront bientôt.

Il eſt une ſorte d'araignée, quoique cet *inſecte* ſoit ſi cruel, ſi méchant, même pour ſes ſemblables, qui porte cependant par-tout ſes petits. On ne ſauroit aſſez admirer les ſoins perpétuels que les fourmis ſans ſexe prennent des œufs & des petits vers de l'eſpece. *v.* FOURMI.

Si les *inſectes* ſont toutes ces choſes ſans intelligence, le Créateur aura certainement porté le méchaniſme organique à un point de perfection, où il ſembloit ne pouvoir être porté. Si ces êtres ſont pourvus, comme il eſt plus probable, du degré d'intelligence néceſſaire, avec l'organiſation convenable, on admirera ſans doute le Créateur d'avoir élevé ces petits animaux à un degré d'intelligence, qui ne ſauroit réſulter du méchaniſme organique, & d'avoir ainſi formé dans l'univers des intelligences de tant de degrés de perfection, comme il a fait tant d'organiſations diverſes. *Eminet in minimis maximus ipſe Deus.*

Divers *inſectes* ne montrent pas moins d'intelligence dans la conſtruction de leurs différens nids, toujours artiſtement accommodés aux beſoins de l'animal. Ils les font pour ſervir ou de dépôts à leurs œufs, ou de domicile à la couvée, ou de logement à la larve rampante, ou d'aſyle pour y ſubir les différentes transformations; ſi c'eſt pour y vivre comme larve qui groſſit, l'animal l'agrandit, ſelon le beſoin. Si c'eſt pour s'y transformer il eſt exactement clos. Les tuyaux que ſe fabriquent les teignes aquatiques ne ſont pas moins curieux: ils les agran-

Digitized by Google

diſſent, ils les tranſportent. [Diverſes chenilles roulent différemment les feuilles, & toujours avec art, pour ſe faire une maiſon. Réaumur a fait un *mémoire* pour faire admirer cette diverſité d'induſtrie. *Mém. V. Tom. II.* L'abeille des arbres, eſpece de bourdon, ſe conſtruit, en découpant des feuilles, une maiſon, comme un dé à coudre, avec un couvercle, ſemblable à une petite aſſiette: ce bourdon ſort quand il veut, & le couvercle retombe de lui-même. Nous ne répéterons pas ici ce qui a ſi ſouvent été obſervé ſur les cellules des différentes abeilles, ou des guêpes. Voyez les *Mémoires de l'académie royale* de Paris, 1712. *Mém.* de Maraldi: Leſſer, *T. I. ch. xiv.* &c. Ces cellules ſont formées & aſſemblées ſelon les regles de la plus exacte géométrie, & les uſages de toute la ſociété. On admire le nid du petit paſſereau gris, *paſſer pendulinus*, qui eſt ſuſpendu à une branche, conſtruit de coton de diverſes plantes; mais quelle eſt groſſiere cette induſtrie en comparaiſon de celle des guêpes cartonieres, qui ſuſpendent à des branches des nids ovales, dont l'extérieur eſt d'un carton liſſe & ſerré, & l'intérieur admirablement partagé en cellules ſingulierement rangées! Que l'on y faſſe attention, & l'on ſe convaincra que les *inſectes*, plus petits que les autres animaux, ſemblent avoir bien plus d'intelligence & d'adreſſe. Que l'on compare, ſans prévention, les ſouterrains que l'on pratique dans les places fortes, avec les galeries de certaines fourmis, & on ſentira que celles-ci ſont bien plus ingénieuſement exécutées.

En étudiant cette partie intéreſſante de l'hiſtoire naturelle, que de précautions, dictées par la prévoyance, ne voit-on pas prendre aux *inſectes*, leſquelles ſuppoſent manifeſtement de l'intelligence, que d'autres pourront appeller *inſtinct* s'ils l'aiment mieux? Les frélons, qui craignent l'eau, ne font pas l'entrée de leur nid au haut, mais au bas. La plûpart des *inſectes*, qui paſſent l'hyver ſans manger, & dans leur état de nymphe ou de chryſalide, ſe retirent ſous terre, dans des loges qu'elles conſtruiſent; chaque eſpece a ſa maniere, mais toujours conſtamment uniforme pour la même eſpece, & toujours aſſez profondément placées pour être à couvert de l'eau ou de l'humidité. Certaines araignées ſe couvrent d'un tiſſu épais, pour ſe garantir du froid. La mouche à coton, dans ſon état de larve, ſe renferme dans une coque de coton qui lui ſert de couverture pendant l'hyver.

Quelle adreſſe, quelle patience chez les araignées ſauteuſes, chez le fourmilion pour attraper leur proye! Lorſqu'une abeille attaque un bourdon qui eſt plus fort qu'elle, elle en appelle une autre à ſon ſecours, & tandis que l'auxiliaire tient l'ennemi, l'autre lui enfonce ſon aiguillon.

Avec quelle dextérité pluſieurs *inſectes* ne ſavent-ils pas filer une ſoie, & former des ouvrages d'un tiſſu admirable! La matiere ſoieuſe n'eſt ni de même nature, ni placée au même endroit, ni filée de même façon. Dans le ver à ſoie elle eſt dans des vaiſſeaux qui parcourent preſque toute la longueur du corps. Dans les araignées, les vaiſſeaux qui la contiennent ſont ramaſſés en pélotons. Les chenilles tirent cette ſoie d'une filiere qui eſt ſous la bouche. Malpighi a développé ce méchaniſme. Les araignées la tirent de leur derriere pour dreſſer leur toile, attraper leur proye, envelopper leurs œufs, & voltiger ou ſe tranſporter dans l'air. Les pucerons-lions, les ſcarabés aquatiques en ſont de même, pour conſtruire les coques dans leſquelles ils enferment leurs œufs.

En éloignant tout le merveilleux, faux ou incertain qu'on a dit du gouvernement des abeilles, il reſtera aſſez de traits ſinguliers pour nous faire admirer l'ordre de leur police & de leur ſubordination & l'induſtrie de leur travail. *v.* ABEILLE. Que l'on me montre qu'il peut y avoir de l'ordre & de la ſubordination dans une ſociété ſans intelligence?

Il eſt une ſorte de taon, dont les petits doivent éclorre ſous la peau d'une

Digitized by Google

renne : la mouche poursuit le quadrupède léger, qui s'enfuit dans les montagnes couvertes de neiges, en s'agitant en vain. Elle ne le quitte pas qu'elle n'ait introduit ses œufs sur le dos de l'animal, & les petits qui en sortent s'y tiennent cachés pendant l'hyver, & deviennent l'été suivant des mouches revêtues des mêmes robes que leur mere.

S'il y a des *insectes* parasites qui naissent & croissent sur des animaux, par une singularité aussi remarquable, il y a des plantes parasites qui végètent sur des *insectes*. M. Fougeroux décrit une plante qui croît sur la nymphe de la cigale de la moyenne espece, & sur les vers des hannetons de la petite espece. Ces plantes ne se plaisent que sur ces *insectes*, qui peuvent en quelque sorte satisfaire leur avidité. *Histoire de l'académie royale* de Paris, 1769.

Nous admirons le bois d'un cerf, & nous ne faisons pas attention aux cornes du cerf-volant, qu'il sait ouvrir & fermer avec la plus grande adresse; à celles d'un scarabé stercoraire, partagées en lames, qui peuvent se plier comme les feuillets d'un livre; à celles d'un cérambix, qui surpassent en longueur tout l'animal; à celles d'un perroquet d'eau, rameuses, comme les doigts de la main, & que l'animal remue avec adresse dans l'eau pour courir çà & là.

Le museau allongé du charenson, ouvert à son extrémité, est bien aussi singulier que la trompe de l'éléphant, & l'adresse de l'*insecte* à s'en servir n'est pas moins remarquable que celle du grand quadrupede.

Si la légereté de l'écureuil nous étonne, les sauts de la puce, prodigieux en proportion de sa grandeur; la marche saillante, toujours en forme de croix, de la sauterelle; le mouvement de la tipule qui danse sur l'eau sans se mouiller les pattes, celui du scarabé d'eau, qui trace des cercles avec tant de légereté; les élancemens de l'*insecte* nommé *ressort* ou *scarabé des maréchaux*, mis sur le dos pour se retrouver sur ses pattes; le trépignement singulier de l'hémérobe; la course rapide de l'araignée, ses élancemens horisontaux pour attraper une mouche, & son retour de la même maniere; tous ces mouvemens, uniformes dans la même espece, accompagnés de tant d'adresse, ne nous surprendront-ils pas lorsque nous y réfléchirons?

La phriganée dans son premier âge, *insecte* aquatique, vit au milieu des poissons ses ennemis; elle se couvre de sable & de brins de feuilles pour tromper l'avidité de ses ravisseurs, & le soir elle prend des ailes & s'envole. La tortue ou casside & la chrysomele marchent, couvertes de leurs excrémens, pour n'être pas reconnues des oiseaux, dont ils seroient la proye. La punaise à museau pointu se couvre aussi le corps de toutes sortes de brins, marchant tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, de sorte que sous ces divers masques, de bel *insecte* qu'il étoit, elle devient méconnoissable avec ces différens déguisemens.

La chenille qui détruit les étoffes, provenue d'un papillon nocturne, se fait un habit des poils de l'étoffe où elle est nichée : elle grossit, elle étend ce fourreau par de nouvelles bandes, à plusieurs reprises, & si on a l'attention de la transporter successivement sur des étoffes de différentes couleurs, noires, blanches, rouges, jaunes, bleues, vertes, on la voit enfin se promener avec un habit bigarré, comme un petit arlequin.

Les femelles du ver luisant, dans les nuits de l'été, jettent, quand elles sont en chaleur, une lueur dans les buissons. C'est le feu de l'amour. Le mâle qui est ailé, attiré & conduit par cette lumiere, la trouve & vient s'accoupler avec elle. Il y a plusieurs autres *insectes* phosphoriques. Les métamorphoses & la lumiere que jette l'*insecte* porte-lanterne, que Mr. Mérian décrit, le scarabé cocojus du Brésil, le scarabé fagros de l'Espagne, qui répandent une grande lumiere, offrent tous des singularités remarquables.

Peut-on observer sans étonnement les rames du scorpion aquatique ou nepa,

Digitized by Google

du ſcarabé d'eau, de la punaiſe à avirons ou nocteneque, & l'adreſſe particuliere avec laquelle ils les mettent en mouvement?

Les *inſectes* & les animaux ſe détruiſent les uns les autres, & ſi les uns ont leur adreſſe pour ſurprendre, les autres ont la leur pour éviter d'être ſurpris. De-là un équilibre dans la nature, & la conſervation proportionnelle des eſpeces. Le puceron eſt dévoré par certaines mouches: le taon détruit ces mouches voraces: les demoiſelles ſont la guerre au taon: celles-ci ſont la proie des araignées, qui le ſont à leur tour du moineau glouton, & les moineaux tombent ſous la griffe meurtriere des oiſeaux de rapine. Ainſi encore parmi les animaux aquatiques le perroquet d'eau, qui vit dans l'eau croupiſſante, ſert de nourriture aux moucherons; les moucherons ſont mangés par les grenouilles, celles-ci ſont dévorées par les brochets; & les brochets par de plus gros poiſſons. Il eſt certaines mouches vivipares, qui peuvent mettre bas juſqu'à deux mille petits d'une portée, qui ſe multiplieroient trop ſi elles n'étoient la proie des araignées & de pluſieurs ſortes d'oiſeaux.

Je ne m'arrêterai plus qu'à une ſeule particularité rélative à grand nombre d'*inſectes*, je veux parler des divers ſons par leſquels ils ſe font entendre à nous, & par leſquels ils s'entendent entr'eux. Quoique muets ils ont la plupart des organes pour faire un bruit, ou rendre des ſons différens, mais uniformes en chaque eſpece. On remarque autant de variété dans ce ſon qu'on en obſerve dans la voix des différentes eſpeces d'animaux.

Parmi les oiſeaux pluſieurs eſpeces ſiffient ou chantent agréablement; chaque eſpece a ſon ton ou ſa mélodie. Le corbeau croaſſe, l'hirondelle gazouille, le hibou crie, la tourterelle gémit, l'oie caquette, la caille appelle, &c.

On remarque autant de différence dans le ſon de la voix des quadrupedes: le lion rugit, le cheval hennit, le taureau mugit, l'âne brait, la brebis bêle, &c.

Tous ces animaux s'entendent, ſe répondent, ſe comprennent: leurs actions réciproques prouvent manifeſtement que ces voix, diverſement modulées dans chaque eſpece, & variées d'une eſpece à l'autre, leur tiennent lieu de langage intelligible pour eux. Aux cris effrayans d'un loup, on apperçoit auſſi-tôt les chevaux s'appeller dans une prairie, ſe ranger en rond, la tête dans le cercle, la croupe ſur la circonference, les plus petits vers le centre. Un chien étranger attaque-t-il un cochon en campagne; celui-ci pouſſe une voix, elle eſt répétée par tout le troupeau, qui ſe raſſemble, ſe ſerre, le groin en avant; toute la horde s'avance d'un air menaçant & en bon ordre, & ſi le chien ne s'enfuit il ſera infailliblement déchiré.

Les *inſectes* forment auſſi des ſons. Tel eſt le ſcarabé, qui, en rongeant le bois, fait un bruit régulier, comme celui d'une montre, & que la ſuperſtition a fait regarder comme d'un mauvais préſage. Auſſi l'a-t-on appellé *pediculus fatidicus*, *vel pulſatorius mortiſagæ*. Un autre ſcarabé, aſſez petit, fait un grand bruit avec la tête, & on l'a nommé *ſonicéphale*. L'*inſecte* lumineux de Surinam, dont parle Mde. Merian, le porte-lanterne donne un ſon ſemblable à celui d'une vielle, raclée aſſez fortement, & on lui a donné à cauſe de cela le nom de *joueur de vielle*. Séba décrit un autre ſcarabé, qui rend un ſon aſſez ſemblable à celui de la lyre. Les cigales chantent ou fredonnent diverſement, ſelon les eſpeces. Un autre ſcarabé que l'on a nommé *la trompette*, pouſſe un ſon aigu. Les abeilles bourdonnent différemment, ſelon les circonſtances: c'eſt un murmure triſte & languiſſant quand elles ont perdu la reine de l'eſſaim; c'eſt un ton plus élevé & plus gai quand elles l'ont retrouvée; c'eſt un ſon animé & aigre, ſi un ennemi les attaque.

Ces ſons ne ſont pas des voix; ils ne partent pas de la bouche, ni du goſier, & ce bruit eſt produit différemment ſelon les eſpeces. Les uns le produiſent en

Digitized by Google

frottant leur tête contre le corcelet, comme les ſcarabés du bois: d'autres par le frottement de leurs ailes l'une contre l'autre, comme les grillons de campagne: grand nombre bourdonnent avec leurs ailes ſans qu'elles ſe touchent ou ſe frappent le corps. Telles ſont les mouches dipteres & les couſins. Le ſon eſt cauſé par les vibrations des nervures des ailes, qui frappent l'air avec célérité; ou par les coups redoublés de ces ailes ſur les coquilles des mouches, qui en portent ſous ces ailes; ou par l'agitation rapide des deux petits balanciers qu'elles ont ſous l'origine de ces ailes, & contre leſquels ces ailes battent très-preſtement. Le ſon doit différer dans les diverſes eſpeces, ſelon la poſition & le mouvement de toutes ces parties, qui, agitées ſuivant la volonté de l'*inſecte*, peuvent donner des tons plus ou moins variés en force ou en viteſſe. Le grand ſcarabé marbré de blanc fait un bruit qui lui eſt propre, en frappant de ſes ailes contre ſon dos. La mouche qui naît d'un ver des chevaux, rend un ſon fort perçant avec ſes ailes membraneuſes & nerveuſes. On entend le taupe-grillon quoiqu'enſeveli ſous terre, & le ſcarabé aquatique, quoiqu'enfoncé ſous l'eau.

Nous ne pouvons pas toujours découvrir le but ou le deſſein de ces ſons; mais les *inſectes* de l'eſpece ne s'y méprennent pas. Nous le devinons cependant par rapport à pluſieurs. La cigale femelle eſt muette; le mâle par ſon chant redoublé exprime ſes deſirs & l'appelle: elle s'approche & ils s'accouplent. Parmi les grillons de campagne les femelles vivent ſolitaires. Le mâle appelle la femelle: à meſure que celle-ci s'approche, le ſon de l'amant baiſſe inſenſiblement: lorſqu'elle eſt arrivée il ceſſe tout-à-fait. On peut auſſi s'appercevoir que ces ſons, par leur variation, expriment ou les ſenſations ou les paſſions de l'*inſecte*, la douleur, la crainte ou le contentement.

VIII. *Claſſification des inſectes.* Je ne pouſſerai pas plus loin les détails généraux ſur les *inſectes*, quoique je puiſſe encore raſſembler une multitude de faits ſinguliers & d'obſervations intéreſſantes ſur ces êtres ſi nombreux & ſi variés. Il nous reſte à donner une idée des claſſifications ſous leſquelles on a tenté de ranger ces animaux. Un ſyſtême méthodique ſervira à réunir les articles particuliers qui ſe trouvent répandus dans ce grand ouvrage ſur cette matiere.

Malgré les efforts qu'ont fait une multitude de naturaliſtes, nous n'avons encore, il faut en convenir, aucune claſſification exempte de difficultés. Ces petits animaux ſont ſi compoſés à raiſon de la diverſité de leurs mouvemens, ils ont entr'eux tant de rapports & de ſi grandes différences, qu'il n'eſt pas facile, peut-être impoſſible, de ſaiſir les vrais caracteres eſſentiels & génériques, qui réuniſſent les uns & diſtinguent les autres. Mais il vaut mieux n'avoir qu'une méthode imparfaite que de n'en avoir point du tout.

Il importe même à l'hiſtoire des connoiſſances humaines d'examiner en peu de mots les divers eſſais de claſſifications qui ont été tentés avec plus ou moins de ſuccès.

1°. Un des premiers qui ait eſſayé de mettre de l'ordre dans l'étude des *inſectes*, c'eſt Valiſnieri, qui les partagea en quatre claſſes, d'après le lieu de leur habitation; ſur les *végétaux*, dans des *liquides*, dans la *terre*, & ſur les autres *animaux*. Cette diviſion, puiſée dans des circonſtances accidentelles, préſente une multitude d'embarras. 1°. Elle raſſemble dans la même claſſe des êtres qui n'ont d'autres rapports que d'habiter en même lieu, quoique la figure, l'organiſation, la nourriture ſoient très-différens; tandis qu'elle ſépare des êtres, qui par des rapports eſſentiels devroient être réunis. 2°. Où placer les *inſectes* qui, comme le cloporte, le perce-oreille, les mille-pieds, & pluſieurs autres, vivent ſur la terre, comme dans la terre, & ſur les plantes? Ils ſeront de la premiere claſſe & de la troiſieme. Il eſt des fourmis qui font leurs nids ſur les arbres & d'autres

dans

Digitized by Google

dans la terre. Les voilà ſéparées dans la premiere & la troiſieme claſſe. J'en dis autant de quelques guêpes, &c. 3°. Une multitude d'*inſectes* vivent dans leur premier état en terre, comme le hanneton, quelques ſcarabés, & dans leur état parfait ſur les plantes. Ils ſeront donc de la troiſieme & de la premiere. Quelques autres, après avoir été habitans des eaux, dans leur premier état, ſe logent enſuite ſur les végétaux, tels ſont les demoiſelles, les éphémeres, les moucherons, les mouches papilionacées, quelques papillons, &c.

2°. Le ſyſtème de Swammerdam comprend quatre claſſes: dans la premiere ſont les *inſectes* qui ne changent point de forme; dans les trois autres ceux qui ſubiſſent différentes ſortes de transformations.... Mais d'abord les premiers ſont de deux ſortes; ceux qui viennent vivants au monde de meres vivipares; les autres ſortent d'œufs, pondus par la mere. Les confondre, c'eſt réunir des genres fort diſtincts. Dans cette premiere claſſe ſont les poux, les araignées, les puces, confondus avec les cloportes vivipares. On prétend d'ailleurs que certaines puces ſont d'abord ſous la forme de vers, & que certains cloportes même ſont ovipares. Delà de l'obſcurité, des exceptions perpétuelles & de l'embarras. 2. On diſtingue, il eſt vrai, trois ſortes de métamorphoſes: 1. Les *inſectes* qui ſortent de l'œuf avec tous leurs membres, mais ſans ailes, qui ſe changent en nymphes, & prennent enſin des ailes, ſont du premier genre de métamorphoſe: telles ſont les demoiſelles aquatiques, les ſauterelles, les grillons, les taupes grillons, les punaiſes volantes, quelques mouches aquatiques, &c. On ſéparera ainſi différentes ſortes de mouches papilionacées, qui ne ſont pas de ce genre de métamorphoſe. Dans le ſecond genre de métamorphoſe ſont les *inſectes*, qui après être ſortis de l'œuf croiſſent, tandis que les membres de l'animal ſe développent ſous ſa peau, qu'il quitte, pour devenir nymphe ou chryſalide; & la chryſalide ſe change en *inſecte* parfait ou ailé: telles ſont les abeilles, les couſins, les ſcarabés ou eſcarbots, les papillons, les phalenes, les teignes ailées. Dans le troiſieme genre de métamorphoſe ſont les *inſectes*, qui après être nés & avoir crû ne ſe dépouillent point pour ſe changer en nymphes; mais ils en prennent la forme ſous la peau même, ils y reſtent renfermés juſqu'à ce que quittant deux peaux tout-à-la-fois, ils en ſortent dans leur état parfait. C'eſt la métamorphoſe qu'éprouvent la plupart des mouches à deux ailes, ou dipteres. Swammerdam attribue cette transformation à des mouches tetrapteres, ou à quatre ailes, & les met dans cette quatrieme claſſe, ce qui eſt contraire aux obſervations plus récentes. 3. La méthode du naturaliſte Hollandois a donc l'inconvénient de ne pas conſidérer l'*inſecte* dans ſon état parfait, avec des ailes, & de ſéparer ainſi des genres d'*inſectes*, qui dans ce dernier état ſont fort ſemblables, quoiqu'ils ayent ſubi auparavant des métamorphoſes de genre très-différent. Il eſt en effet dans la troiſieme claſſe des *inſectes* réunis bien plus différens entr'eux, ou qui ont bien moins de rapports génériques que pluſieurs de ceux de cette troiſieme claſſe avec pluſieurs de ceux de la quatrieme. Ainſi les mouches, eſpeces aſſez ſemblables, ſont ſéparées en différentes claſſes, tandis que les papillons, les ſcarabés, & diverſes mouches, eſpeces fort diſſemblables, ſont raſſemblées dans une même claſſe. 4. Enfin l'état de chryſalide étant un état imparfait, où il eſt plus difficile d'obſerver les *inſectes* qui ſe cachent, même un grand nombre ſous terre, parce que dans cet état d'inaction ils ſont ſans défenſe, étoit-il naturel de prendre cet état, ſi difficile à obſerver, pour fondement d'un ſyſtème?

3°. La méthode de d'Argenville, dans ſa *zoomorphoſe*, tirée en partie de celle de Linné, réduit tous les *inſectes* en cinq claſſes; *inſectes* à étuis; *inſectes* à quatre ailes; *inſectes* à deux ailes; *inſectes* ſans ailes; *inſectes* en forme de vers. Linné

fait avec raiſon de ces derniers animaux un ordre à part; d'Argenville diſtingue les vers nuds des *inſectes* couverts de coquilles ou de croûtes, où ſont compris les teſtacés & les cruſtacés. Mais on réunit dans ce ſyſtème les *inſectes* qui ont les ailes couvertes d'étuis avec ceux qui n'ont que des demi-étuis. D'ailleurs ſi preſque tous les papillons ont quatre ailes, Lyonet prétend cependant qu'il y en a qui en ont ſix. Enfin, entre les *inſectes* à quatre ailes, il y en a de ſi diſſemblables, qu'ils ne ſauroient être de même claſſe; les *inſectes* à étuis, ou coléopteres, ont quatre ailes, auſſi bien que les hémipteres à ailes demi-couvertes, & les lépidopteres à ailes découvertes & écailleuſes: le nombre ſeul des ailes ne ſauroit donc être pris pour fondement d'un ſyſtème.

4°. Roeſel, dans ſes *amuſemens phyſiques ſur les inſectes*, après avoir réduit les caracteres des *inſectes* à quatre; de n'avoir point d'oſſemens; d'avoir une trompe, ou un aiguillon, ou une bouche, qui agit de droite à gauche & de gauche à droite; d'avoir des yeux ſans paupieres; de reſpirer non par la bouche, mais par les ſtigmates répandus ſur le corps, eſſaye auſſi de les diſtribuer en claſſes, genres & eſpeces.

Il y a d'abord, ſelon cet auteur, des *inſectes* terreſtres qui ſe métamorphoſent, & d'autres qui ne changent point de forme: des *inſectes* aquatiques qui de même ſe métamorphoſent, & d'autres qui gardent leur forme: deux diviſions & deux ſubdiviſions générales.

Il eſt encore des *inſectes* qui ont des pieds, d'autres n'en ont point, ou ſont apodes. Parmi les *inſectes* terreſtres qui ſe métamorphoſent, il y en a qui ont ſix pieds, tels ſont les vers des hannetons terreſtres; d'autres en ont dix & ſeize, comme les chenilles des papillons, &c.; d'autres dix-huit, vingt & vingt-deux, comme les vers de certaines guêpes, &c.

Parmi les *inſectes* apodes ſont les vers des couſins, des moucherons, des guêpes, des abeilles, des bourdons, des puces, des fourmis, &c.

Parmi les *inſectes* terreſtres, ſans métamorphoſes, il en eſt qui ſont hexapodes, comme les ſauterelles, les grillons, les punaiſes, les poux, &c.; d'autres ſont octopodes, comme les araignées, les mites; les ſcorpions ſont décapodes; les polipes en ont plus de dix, &c.

Le genre des apodes terreſtres comprend les vers de terre, les limaçons terreſtres, &c.

Entre les *inſectes* aquatiques qui ſe transforment, il en eſt d'hexapodes, tels ſont les vers des hannetons aquatiques, les demoiſelles, les éphémeres, &c. Les chenilles aquatiques qui deviennent eloportes, en ont ſeize, &c.

Parmi les *inſectes* aquatiques ſans métamorphoſes, il en eſt d'hexapodes, comme les punaiſes d'eau; d'octopodes, comme les araignées; de décapodes, comme les écreviſſes, &c.; des apodes, comme les ſangſues, les moules, les coquillages, &c.

Tels ſont, ſelon Roeſel, les caracteres génériques. Il en eſt enſuite de ſpécifiques, tirés de certains membres, comme les piquants, les aiguillons, les pinces, les antennes, les boutons, &c. les uns en ont, d'autres en ſont privés. (Je ferai obſerver ici qu'il n'eſt point d'*inſecte*, proprement dit, ſans antennes.) Tirés de la peau velue ou non velue: tirés des mœurs, *inſectes* ſolitaires ou ſociables: tirés de la nourriture, les uns ſont carnivores, d'autres frugivores: tirés des ailes, à quatre ailes, & à deux ailes. (Je remarquerai encore ici qu'il y a des *inſectes* qui ont plus de quatre ailes): ces ailes, outre cela, ſont entieres, ou à demi; dures ou tendres; liſſes ou écailleuſes: (J'obſerverai ici que l'on confond les élytres, étuis ou fourreaux des ailes avec les ailes même): tirés du tems qu'ils paroiſſent, *inſectes* nocturnes, *inſectes* diurnes, &c.

Un inconvénient néceſſaire & très-conſidérable de cette méthode, c'eſt que pluſieurs ſortes d'*inſectes* doivent ſe re-

Digitized by Google

trouver en pluſieurs genres, & même en pluſieurs eſpeces.

Je ne ſuivrai pas d'autres auteurs, dans leur claſſification, pour l'examiner. Je paſſe à la méthode de M. Linné, de toutes la plus commode, ſur laquelle M. Geoffroi a formé la ſienne.

5°. Ce grand naturaliſte Suédois conſidere tous les *inſectes* dans leur état parfait, & il tire ſes caracteres généraux des ailes, pour former ſept ordres. 1°. *Inſectes coléopteres*, à quatre ailes, dont les deux ſupérieures, qui ſervent de fourreaux, ſont dures, & recouvrent en entier les inférieures. 2°. Les *hémipteres*, à quatre ailes, dont les deux ſupérieures croiſées, ne forment qu'un demi-fourreau. 3°. Les *lépidopteres*, à quatre ailes, toutes membraneuſes & recouvertes d'écailles, qui paroiſſent comme une pouſſiere. 4°. Les *neuropteres*, à quatre ailes nerveuſes, comme en réſeau. 5°. Les *hyménopteres*, à quatre ailes nues, membraneuſes. 6°. Les *dipteres*, à deux ailes, avec deux balanciers, un ſous l'origine de chaque aile. 7°. Les *apteres*, ſans ailes ni elitres, ou fourreaux, dans les deux ſexes.

M. Géoffroi, joignant les hyménopteres & les neuropteres du célebre Linné dans la même ſection, parce que les ailes membraneuſes, & les ailes nerveuſes, également nues, ſemblent avoir beaucoup de rapport, n'a fait que ſix ſections; ſavoir, 1°. les *coléopteres*, *inſectes* à étuis, dont les deux ailes inférieures ſont couvertes d'étuis entiers, & la bouche eſt armée d'une mâchoire dure. 2°. Les *hémipteres*, *inſectes* à demi-étuis, les ailes ſupérieures preſque ſemblables à des étuis, avec une bouche armée d'une trompe aiguë, repliée en deſſous le long du corps. 3°. Les *tétrapteres* à quatre ailes nues, chargées d'écailles, comme de la farine; ce ſont les lépidopteres de Linné. 4°. Les *tétrapteres* à quatre ailes nues & ſans pouſſiere, membraneuſes, nerveuſes; ce ſont les hyménopteres & les neuropteres de Linné. 5°. Les *dipteres*, *inſectes* à deux ailes, avec deux balanciers. 6°. Les *apteres*, *inſectes* toujours ſans ailes.

Il y a quelques différences dans les détails du naturaliſte Suédois & du naturaliſte François. Nous nous bornerons à rapporter les genres & les eſpeces de la claſſification du dernier, parce que ſon ouvrage eſt plus à la portée de tout le monde. Il partage les *ſections* en *articles*, les articles en *ordres*, les ordres en *genres*; nous ne le ſuivrons pas dans les eſpeces ou les familles compriſes dans les genres.

SECTION I. *Coléopteres. Article I. Inſectes* à étuis durs, qui couvrent tout le ventre. Dans le premier ordre ſont ceux dont les tarſes ont cinq articulations à toutes les pattes; tels ſont le cerf-volant, la panache, le ſcarabé, le bouſier, l'eſcarbot, le dermeſte, la vrillette, l'anthrene, le cyſele, le bouclier, le richard, le taupin, le bupreſte, la bruche, le ver luiſant, la cicendele, l'omaliſe, l'hidrophyle, le dytique, le girin. Dans le ſecond ordre ſont ceux dont les tarſes ont quatre articles à toutes les pattes; tels ſont la mélolonte, le prione, le capricorne, la lepture, le ſtencore, le lupere, le gribouri, le criocere, l'altiſe, la galéruque, la chryſomele, le mitabre, le becmare, le charenſon, le boſtriche, le clairon, l'antribe, le ſcolite, la caſſide, l'anaſpe. Dans l'ordre troiſieme ſont ceux dont les tarſes ont trois articles à toutes les pattes; tels ſont la coccinelle, la tritôme. Dans le quatrieme ordre ſont ceux dont les deux premieres paires de pattes ont cinq articles, & quatre ſeulement à la derniere; tels ſont la diapere, la cardinale, la cantharide, le ténébrion, la mordelle, la cuculle, la cérocome.

Article II. Inſectes à étuis durs, qui ne couvrent qu'une partie du ventre. Dans le premier ordre ſont ceux qui ont cinq articles à toutes les pattes, comme les ſtaphylins. Dans le ſecond ordre ſont ceux qui ont quatre articles à toutes les pattes, comme les nécidales. Dans le troiſieme ordre ſont ceux qui ont trois articles à toutes les pattes, comme les perce-oreilles. Dans le quatrieme ordre

Digitized by Google

ſont ceux qui ont cinq articles aux deux premieres paires de pattes, & quatre ſeulement à la derniere, comme les proſcarabés.

Article III. Inſectes à étuis mols, & comme membraneux. Dans le premier ordre ſont ceux dont les tarſes ont cinq articles aux deux premieres paires de pattes, & quatre ſeulement à la derniere; comme les blattes. Dans le ſecond ordre ceux qui ont deux articles à toutes les pattes, comme les trips. Dans le troiſieme ordre ceux qui ont trois articles à toutes les pattes; tels que le grillon, le criquet. Dans l'ordre quatrieme ceux qui ont cinq articles à toutes les pattes, comme les mantes.

SECT. II. *Hémipteres. Genres.* 1°. Les cigales. 2°. Les punaiſes. 3°. Les naucores. 4°. Les punaiſes à avirons. 5°. Les coriſes. 6°. Les ſcorpions aquatiques. 7°. Les pſylles. 8°. Les pucerons. 9°. Les kermès. 10°. Les cochenilles. Chacun de ces genres comprend pluſieurs eſpeces.

SECT. III. *Tétrapteres*, à quatre ailes nues écailleuſes. *Genre* 1. *Papillons* à antennes en maſſe, chryſalide nue; les uns à quatre pieds; les autres à ſix pieds. *Genre* 2. Le *ſphinx*, à antennes priſmatiques, chryſalide dans une coque; tels ſont les ſphinx bourdons, les ſphinx éperviers, les ſphinx béliers. *Genre* 3. Les *ptérophores*; à antennes filiformes, trompe en ſpirale, ailes compoſées, chryſalide nue, horiſontale. *Genre* 4. Les *phalenes*, antennes décroiſſantes, chenille nue, chryſalide en coque; les unes à antennes en peignes; les autres à antennes filiformes. *Genre* 5. Les *teignes*, chenille & chryſalide cachées dans un fourreau ou habit. Le nombre des eſpeces des papillons & des phalenes en particulier eſt immenſe, & on ne les connoit pas toutes.

SECT. IV. *Tétrapteres*, à quatre ailes nues membraneuſes. *Article I.* Trois pieces aux tarſes; les demoiſelles, les perles. *Article II.* Quatre pieces aux tarſes; les raphidies. *Article III.* Cinq pieces aux tarſes; les éphémeres, les friganes, l'hémérobe, le fourmilion, les mouches-ſcorpions, le frélon, l'urocere, la mouche à ſcie, le cinips, le diplolepe, l'eulophe, l'ichneumon, la guêpe, l'abeille, la fourmi.

SECT. V. *Dipteres*, *inſectes* à deux ailes, avec deux balanciers, dont voici les genres, qui comprennent chacun pluſieurs eſpeces; l'oeſtre, le taon, l'aſile, la mouche armée, la mouche commune, le ſtomoxe, la volucelle, la némotele, le ſcatopſe, l'hippoboſque, la tipule, le bibion, le couſin.

SECT. VI. *Apteres*, *inſectes* toujours ſans ailes dans les deux ſexes, dont voici les genres; le pou, la podure ou pou ſauteur, la forbicine, la puce, la pince, la tique, le faucheur, l'araignée, le monocle ou perroquet d'eau, le binocle, le crabe, le cloporte, l'aſelle, la ſcolopendre, l'iule.

Je n'examinerai point dans les différences de détail qu'il y a entre les genres & les eſpeces de Linné & de Géoffroi, lequel des deux a mieux ſaiſi les caracteres & ſuivi la nature. Je ne m'arrêterai pas non plus à examiner ſi quelques-uns des genres, placés par l'un & par l'autre dans la même claſſe ou ſection, ne ſeroient pas mieux arrangés dans une autre. C'eſt ſur le ſyſtème en général que je vais haſarder quelques réflexions.

D'abord il paroit que ſi l'on vouloit prendre les ailes pour le fondement des caracteres, la diviſion primitive que la nature préſentoit, étoit celle des *inſectes* ailés & des *inſectes* qui ne ſont ailés dans aucun âge & dans aucun ſexe: au lieu que M. Linné commence par établir quatre ordres d'*inſectes* qui ont quatre ailes, un ordre d'*inſectes* à deux ailes, & enfin un ordre ſans ailes. Ne ſemble-t-il pas que ces *inſectes* à quatre ailes & à deux ailes auroient dû plutôt faire des ſubdiviſions dans l'ordre général des *inſectes* ailés? N'auroit-on pas dû auſſi faire une ſubdiviſion encore des *inſectes* dont le mâle ſeul prend des ailes, pour les diſtinguer de ceux dont toute l'eſpece entiere eſt pourvue d'ailes? Les apteres ne devoient-ils pas être diſtingués anté-

Digitized by Google

rieurement, en *insectes* ſans ailes à corps découvert ou nud, & à corps couvert, comme les cruſtacés. Eſt on bien aſſuré d'ailleurs que les *insectes* ailés n'ayent jamais plus de quatre ailes? M. Lyonet, ſi accoutumé à bien obſerver, a vu un papillon à ſix ailes. Une chenille arpenteuſe, longue de ſept lignes, d'un verd pâle, à tête plate & fourchue, & qui avoit deux pointes à l'extrémité poſtérieure du corps, lui donna un papillon bien formé, qui outre les quatre ailes, communes à tous les papillons, avoit encore, entre les ailes ſupérieures & inférieures, deux ailes plus petites, bordées de franges & pliées en double.

M. Lyonet voudroit que l'on prît pour premier fondement d'un ſyſtême ce qui ſemble diſtinguer ſi eſſentiellement la plupart des *insectes* des autres animaux, ſavoir leur métamorphoſe. Il y auroit donc d'abord deux claſſes générales d'*insectes*; la premiere comprendroit tous ceux qui ne ſubiſſent point de métamorphoſe, mais qui conſervent la forme qu'ils ont reçue en naiſſant; la ſeconde bien plus nombreuſe, renfermeroit ceux qui ſubiſſent une métamorphoſe, ou qui changent diverſement de forme.

Cette transformation eſt complette ou incomplette: delà une ſubdiviſion, & deux ordres dans cette ſeconde claſſe.

Ceux dont la métamorphoſe eſt complette formeront encore trois ſections; les *insectes* qui ſe changent en ſcarabés, ceux qui ſe changent en mouches, ceux qui ſe changent en papillons. Les caracteres tirés des ailes ſerviront aux ſubdiviſions de ces trois ſections.

Les *insectes* de cette troiſieme ſection ſeront des chenilles proprement dites, ou des arpenteuſes.

Ces arpenteuſes ſeront de forme réguliere ou irréguliere.

Les irrégulieres ſeront ou celles qui ont douze jambes, ou celles dont le corps s'écarte de la figure cylindrique, ſoit par des renflemens, ſoit par des excreſcences.

Il ſeroit à ſouhaiter que Lyonet eût pouſſé plus loin le détail de ſon ſyſtême, pour voir comment il auroit évité les difficultés qu'il trouve dans les autres, & que le ſien ſemble préſenter au premier coup d'œil. La femelle, par exemple, du ver luiſant, *inſecte* aptere à ſix jambes, ne ſubit aucune transformation, le mâle devient un ſcarabé, *inſecte* coléoptere. Les voilà ſéparés en deux claſſes très-éloignées, malgré l'union que la nature a miſe entr'eux. Entre les vers des pucerons les uns prennent des ailes, non pas les autres. Entre les chenilles il en eſt quelques eſpeces dont le mâle ſeul prend des ailes & devient papillon.

Concluons qu'il eſt très-difficile d'imaginer un ſyſtême commode, aiſé à ſaiſir, & qui ne préſente pas des difficultés, des doutes, des exceptions, de la confuſion & de l'incertitude, & qu'il ſeroit fort à ſouhaiter que les plus grands naturaliſtes s'appliquaſſent à trouver une claſſification plus parfaite que celle dont nous ſommes forcés de nous contenter, en attendant mieux.

Une multitude d'auteurs ont écrit ſur les *insectes*; on peut en voir un catalogue à la tête du premier volume de l'*hiſtoire abrégée des inſectes* de M. Géoffroi; dans le premier chapitre de la *théologie des inſectes* de Leſſer, & un plus complet dans la *bibliotechâ animali* de Gronovius. On pourroit en former une bibliothéque fort conſiderable. Nous renvoyons à ces auteurs ceux qui voudront approfondir quelques-unes des parties de l'inſectologie ou de l'entomologie. Nous finirons par cet avertiſſement de Pline; *quæſo ne hæc legentes, quoniam in his ſpernunt multa, etiam relata faſtidio damnent, cum in contemplatione naturæ nil poſſit videri ſupervacaneum.*

On employe divers *insectes* comme remedes, ou bien on les fait entrer dans des compoſitions médicinales. M. Linné en a indiqué l'uſage dans ſes *amœnit. T. II. p. 307. & ſuiv.* Nous allons rapporter ſeulement les principaux uſages.

On fait avec les cantarides l'emplâtre véſicatoire, d'un ſi grand uſage dans les maladies ſoporeuſes, la paralyſie, l'oph-

Digitized by Google

talmie, &c. Prise intérieurement, la poudre de cet *insecte*, mais avec les précautions convenables, est diurétique & aphrodisiaque; caustique en même tems & corrosive, ainsi elle doit être employée avec circonspection.

On se sert du coccus du cactus & de l'yeuse dans la teinture sacrée d'Edimbourg & dans la confection d'hyacinthe; du kermès dans la confection d'alkerme.

Le cynips ou moucheron de chêne, gallinsecte, est employé comme styptique contre les hémorrhagies.

Les abeilles fournissent le miel & la cire, employés souvent comme remedes.

Le sel, l'huile & l'esprit, tirés des fourmis, sont employés comme des stimulans actifs.

L'huile de scorpion, & le scorpion écrasé sur sa piquure, sont des remedes contre son venin.

Les pierres d'écrevisses sont un absorbant, souvent mis en usage.

Les cloportes préparés, ou simplement écrasés, & pris dans des bouillons, purifient le sang, sont utiles contre l'asthme, la jaunisse & la difficulté d'uriner.

Les toiles d'araignées arrêtent le sang dans les coupures & les blessures, & servent à guérir la playe.

On peut consulter le chap. iv. du liv. II. 2e. partie de la *Théologie des insectes* sur leur emploi en médecine; en observant que Lesser attribue beaucoup de vertus suspectes à ces petits animaux. (B.C.)

* Les médecins nous parlent des *insectes* qui peuvent se rencontrer dans presque toutes les parties du corps humain: sans parler des animaux qui se dérobent à la vue, & qui sont d'un autre ordre; ils n'appartiennent pas à notre sujet. Nous avons sur les *insectes* qui vivent dans le corps des hommes, des observations sans nombre; mais il seroit à desirer qu'on eût été plus en garde contre les supercheries, ou qu'on eût pu les dépouiller de ce qu'elles contiennent de fabuleux. On ne sauroit cependant douter qu'il ne puisse s'engendrer des vers de différente nature dans toutes les parties: on en a trouvé dans le cerveau, dans les oreilles, dans les sinus qui communiquent avec les narines, sous le bord des paupieres, aux dents, &c. qui causent, par leur présence, des douleurs très-vives ou d'autres accidens: ceux du cerveau principalement, outre les céphalalgies les plus terribles, donnent lieu au délire, aux convulsions, &c. Il en nait dans les poumons & dans les bronches, qu'on a rejettés quelquefois avec des crachats. On en a vu dans les ventricules du cœur, dans les oreillettes, dans le péricarde, dans le foie, la rate, le pancréas, le mésentere, les reins & la vessie; dans des follicules particuliers, dans des tumeurs & autres dépôts, &c.

Tous ces *insectes* ont diverses formes, & différentes grosseurs: il y en a qui ont des jambes; les autres, des poils; on en a vu qui ressemblent aux cloportes, aux sang-sues, aux chenilles, aux papillons, aux sauterelles, aux grillons, aux escarbots, aux scorpions, aux grenouilles, aux lézards, aux serpens, &c. Les plus singuliers ont été rendus par le vomissement ou par les selles; ce qui est, comme on le sait, bien susceptible de fraude. Il est certain qu'on en a découvert quelquefois, avec le secours du microscope, dans le sédiment de l'urine & dans le sang; mais on doit remarquer que ces liqueurs ne sont devenues vermineuses, qu'après avoir croupi quelque tems, & qu'elles n'étoient pas telles à la sortie du corps: réflexion bien naturelle, à laquelle il semble qu'on pouvoit s'arrêter. Je ne crois pas qu'on puisse ajoûter encore beaucoup de foi à ce qu'on nous dit des vers plus considérables, qui sont sortis par l'ouverture de la saignée. Le public aime le merveilleux; & il n'y aura toujours que trop d'imposteurs qui auront intérêt à le satisfaire. (T.)

INSECTES PÉTRIFIÉS, (N), *Hist. Nat.*, *entomolithi*. Sous ce nom on comprend les zoophytes, les *insectes* volatiles, les différentes productions à polypier, les coquilles & les crustacés que

Digitized by Google

l'on trouve dans la terre, conſervés dans différens états; & moins celles qui ſont en empreinte ou en relief, que celles qui ſont en nature. Les zoophytes foſſiles nous donnent des trochites & entroques, &c. Les productions à polypier foſſiles donnent des lithophytes, des coraux, différentes madrepores, &c. Les coquilles foſſiles ou teſtacites donnent différentes eſpeces dans les univalves, les bivalves & les multivalves. Les cruſtacés foſſiles donnent des crabes, des hommars. Les *inſectes* volans donnent des empreintes de mouches à ailes nerveuſes ou à étuis. On trouve auſſi des vers marins foſſiles, c'eſt à-dire, des vermiculites, &c. Voyez chacun de ces mots, & le *Dict. des foſſiles.*

INSENSÉ, adj., *Gramm.* On donne cette épithete injurieuſe à deux ſortes d'hommes, & à ceux qui ont réellement perdu le ſens & la raiſon, & à ceux qui ſe conduiſent comme s'ils en étoient privés. Un *inſenſé* n'eſt pas toujours un ſot; il eſt capable de donner à un autre un bon conſeil, mais il eſt incapable de le ſuivre: rien n'eſt ſi commun qu'un homme d'eſprit qui ſe conduit comme un fou.

INSENSIBILITÉ, *Phil. Mor.* L'indifférence eſt à l'ame ce que la tranquillité eſt au corps, & la léthargie eſt au corps ce que l'*inſenſibilité* eſt à l'ame. Ces dernieres modifications ſont l'une & l'autre l'excès des deux premieres, & par conſéquent également vicieuſes.

L'*indifférence* chaſſe du cœur des mouvemens impétueux, les deſirs fantaſques, les inclinations aveugles: l'*inſenſibilité* en ferme l'entrée à la tendre amitié, à la noble reconnoiſſance, à tous les ſentimens les plus juſtes & les plus légitimes. Celle-là détruiſant les paſſions de l'homme, ou plutôt naiſſant de leur non-exiſtence, fait que la raiſon ſans rivales exerce plus librement ſon empire; celle ci détruiſant l'homme lui-même, en fait un être ſauvage & iſolé qui a rompu la plupart des liens qui l'attachoient au reſte de l'univers. Par la premiere enfin l'ame tranquille & calme reſſemble à un lac dont les eaux ſans pente, ſans courant, à l'abri de l'action des vents, & n'ayant d'elles-mêmes aucun mouvement particulier, ne prennent que celui que la rame du batelier leur imprime; & rendue léthargique par la ſeconde, elle eſt ſemblable à ces mers glaciales qu'un froid exceſſif engourdit juſques dans le fond de leurs abîmes, & dont il a tellement durci la ſurface, que les impreſſions de tous les objets qui la frappent y meurent ſans pouvoir paſſer plus avant, & même ſans y avoir cauſé le moindre ébranlement ni l'altération la plus légere.

L'indifférence fait des ſages, & l'*inſenſibilité* fait des monſtres; elle ne peut point occuper tout entier le cœur de l'homme, puiſqu'il eſt eſſentiel à un être animé d'avoir du ſentiment; mais elle peut en ſaiſir quelques endroits; & ce ſont ordinairement ceux qui regardent la ſociété: car pour ce qui nous touche perſonnellement, nous conſervons toujours notre ſenſibilité; & même elle s'augmente de tout ce que perd celle que nous devrions avoir pour les autres. C'eſt une vérité dont les grands ſe chargent ſouvent de nous inſtruire. Quelque vent contraire s'éleve-t-il dans la région des tempêtes où les place leur élévation, alors nous voyons communément couler avec abondance les larmes de ces demi-dieux qui ſemblent avoir des yeux d'airain quand ils regardent les malheurs de ceux que la fortune fit leurs inférieurs, la nature leurs égaux, & la vertu peut-être leurs ſupérieurs.

L'on croit aſſez généralement que Zénon & les Stoïciens ſes diſciples faiſoient profeſſion de l'*inſenſibilité*; & j'avoue que c'eſt ce qu'on doit penſer, en ſuppoſant qu'ils raiſonnoient conſéquemment: mais ce ſeroit leur faire trop d'honneur, ſurtout en ce point-là. Ils diſoient que la *douleur n'eſt point un mal*; ce qui ſemble annoncer qu'ils avoient trouvé quelques moyens pour y être inſenſibles, ou du moins qu'ils s'en vantoient; mais point du tout: jouant ſur l'équivoque des termes, comme le leur reproche Ciceron dans ſa deuxieme tuſculane, & recou-

Digitized by Google

rant à ces vaines ſubtilités qui ne ſont pas encore bannies aujourd'hui des écoles, voici comment ils prouvoient leur principe: *rien n'eſt un mal que ce qui deshonore, que ce qui eſt un crime; or la douleur n'eſt pas un crime*; ergo *la douleur n'eſt pas un mal. Cependant*, ajoûtoient-ils, *elle eſt à rejetter, parce que c'eſt une choſe triſte, dure, fâcheuſe, contre nature, difficile à ſupporter.* Amas de paroles qui ſignifie préciſément la même choſe que ce que nous entendons par *mal*, lorſqu'il eſt appliqué à *douleur*. L'on voit clairement par-là que rejettant le nom ils conveniens du ſens que l'on y attache, & ne ſe vantoient point d'être inſenſibles. Lorſque Poſſidonius entretenant Pompée s'écrioit dans les momens où la douleur s'élançoit avec plus de force: *Non, douleur, tu as beau faire; quelque importune que tu ſois, jamais je n'avouerai que tu ſois un mal.* Sans doute qu'il ne prétendoit pas dire qu'il ne ſouffroit point, mais que ce qu'il ſouffroit n'étoit pas un mal. Miſérable puérilité qui étoit un foible lénitif à ſa douleur, quoiqu'elle ſervît d'aliment à ſon orgueil. *v.* STOÏCISME.

L'excès de la douleur produit quelquefois l'*inſenſibilité*, ſur-tout dans les premiers momens. Le cœur trop vivement frappé eſt étourdi de la grandeur de ſes bleſſures; il demeure d'abord ſans mouvement, & s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, le ſentiment ſe trouve noyé pendant quelque tems dans le déluge de maux dont l'ame eſt inondée. Mais le plus ſouvent l'eſpece d'*inſenſibilité* que quelques perſonnes ſont paroître au milieu des ſouffrances les plus grandes, n'eſt ſimplement qu'extérieure. Le préjugé, la coutume, l'orgueil ou la crainte de la honte empêchent la douleur d'éclater au dehors, & la renferment toute entiere dans le cœur. Nous voyons par l'hiſtoire qu'à Lacédémone les enfans fouettés aux pieds des autels juſqu'à effuſion de ſang, & même quelquefois juſqu'à la mort, ne laiſſoient pas échapper le moindre gémiſſement. Il ne faut pas croire que ces efforts fuſſent réſervés à la conſtance des Spartiates. Les Barbares & les Sauvages avec leſquels ce peuple ſi vanté avoit plus d'un trait de reſſemblance, ont ſouvent montré une pareille force, ou pour mieux dire, une ſemblable *inſenſibilité* apparente. Aujourd'hui dans le pays des Iroquois la gloire des femmes eſt d'accoucher ſans ſe plaindre; & c'eſt une très-groſſe injure parmi elles que de dire, *tu as crié quand tu étois en travail d'enfant*; tant ont de force le préjugé & la coutume! Je crois que cet uſage ne ſera pas aiſément tranſplanté en Europe; & quelque paſſion que les femmes en France aient pour les modes nouvelles, je doute que celle de mettre au monde les enfans ſans crier ait jamais cours parmi elles.

INSÉPARABLE, adj., *Gramm.*, qui ne peut être ſéparé d'un autre. Je ne connois rien d'*inſéparable* dans la nature: la cauſe peut être ſéparée de l'effet; il n'y a aucun corps qui ne puiſſe être diſſous, analyſé; ſi l'on prétend prouver le contraire par les qualités eſſentielles d'un ſujet, on verra qu'elles n'en ſont *inſéparables* que parce qu'elles ſont le ſujet même. Les formes ſont *inſéparables* de la matiere, parce que c'eſt la matiere modifiée; la penſée de l'eſprit, parce que c'eſt l'être penſant; le ſentiment de l'être ſenſible, parce que c'eſt l'etre ſentant; l'eſpace ou l'étendue de l'être qui la conſtitue, parce que c'eſt l'être étendu; le tems ou la durée de l'être qui eſt, parce que c'eſt l'être durant ou exiſtant. On s'embarraſſe dans des difficultés qui n'ont point de fin, parce qu'on transforme en êtres réels des abſtractions pures, & qu'on prend pour des choſes les images qu'on en a.

INSERTION, ſ. f., *Anat.*, terme fort uſité parmi les anatomiſtes, pour déſigner la maniere dont une partie eſt engagée dans une autre. On dit l'*inſertion* d'un muſcle. *v.* MUSCLE.

L'*inſertion* des muſcles dans le corps d'un animal eſt faite avec un artifice admirable. La veine cave a ſon *inſertion* dans le ventricule droit du cœur.

On ſe ſert auſſi de ce mot dans l'agriculture,

culture, pour exprimer ce que nous appellons autrement *enter*. *v.* ENTER.

INSESSION, ſ. f., *Méd. Chirurg.*, *ſemi-cupium*. C'eſt le demi-bain qu'on fait préparer avec des herbes émollientes, ou de toute autre vertu, ſuivant l'indication. On preſcrit le demi-bain pour les affections des reins, de la veſſie, de la matrice, du fondement, & même pour les maladies du bas-ventre, lorſque les malades par des raiſons particulieres ne peuvent ſupporter le bain entier. *v.* BAIN.

INSIDIEUX, adj., *Gramm.*, ce qui eſt ſuggéré par le deſſein ſecret de tromper & de nuire. On tient des diſcours *inſidieux*; on envoie des préſens *inſidieux*; on fait des careſſes *inſidieuſes*.

INSIDIEUX, *Méd.*, c'eſt une des qualités par leſquelles les medecins caractériſent les fievres malignes ou de mauvaiſe eſpece, *mali moris*. *v.* FIEVRE MALIGNE ſous le mot FIEVRE. Cette dénomination eſt priſe de ce que cette maladie tend des embuches ou impoſe au medecin peu inſtruit ou peu attentif, en lui cachant ſa nature & ſa marche ſous l'apparence traîtreſſe d'une maladie légere.

INSIGNE, adj., *Gramm.*, qui ſe fait diſtinguer par quelque qualité peu commune. Il ſe dit des choſes & des perſonnes, & ſe prend tantôt en bonne, tantôt en mauvaiſe part: ce fut un ſcélérat *inſigne*; après avoir été long-tems mon ami, il inventa contre moi une calomnie *inſigne* qui lui fit perdre ſes amis, & qui éloigna de lui les indifférens à qui mon innocence fut connue. Céſar s'eſt ſignalé par ſa valeur, Socrate par ſa vertu, Sulli rendit à la nation françoiſe un ſervice *inſigne*, par le bon ordre qu'il introduiſit dans les finances. Ce fut en lui une marque *inſigne* d'un grand jugement, que d'avoir tout rapporté à la population & à l'agriculture; & ceux qui s'écarterent dans la ſuite de ces principes, & tournerent leurs vûes du côté des traitans & des manufacturiers, prirent l'acceſſoire pour le principal.

INSINUANT, adj., *Gramm.*, qui ſait entrer dans les eſprits, & leur faire agréer ce qu'il leur propoſe. L'homme *inſinuant* a une éloquence qui lui eſt propre. Elle a exactement le caractere que les théologiens attribuent à la grace, *pertingens omnia ſuaviter & fortiter*. C'eſt l'art de ſaiſir nos foibleſſes, d'uſer de nos intérêts, de nous en créer; il eſt poſſédé par les gens de cour & les autres malheureux. Accoutumés ou contraints à ramper, ils ont appris à ſubir toutes ſortes de formes. *Fiet avis*, & *cum volet arbor*. Ce ſont auſſi des ſerpens; tantôt ils rampent à replis tortueux & lents; tantôt ils ſe dreſſent ſur leurs queues, & s'élancent, toujours ſouples, légers, déliés & doux, même dans leurs mouvemens les plus violens. Méfiez-vous de l'homme *inſinuant*; il frappe doucement ſur notre poitrine, & il a l'oreille ouverte pour ſaiſir le ſon qu'elle rend. Il entrera dans votre maiſon en eſclave, mais il ne tardera pas à y commander en maître dont vous prendrez ſans ceſſe les volontés pour les vôtres.

Inſinuant ſe dit des perſonnes & des choſes; cet homme eſt *inſinuant*; il a des manieres *inſinuantes*.

INSINUATION, ſ. f., *Juriſprud.*, appellée en droit *publicatio ſeu in acta relatio*, eſt parmi nous l'enregiſtrement ou la tranſcription qui ſe fait dans un regiſtre public deſtiné à cet uſage, des actes qui doivent être rendus publics, afin d'éviter toute ſurpriſe au préjudice de ceux qui n'auroient pas connoiſſance de ces actes.

La premiere origine de l'*inſinuation* vient des Romains. Les gouverneurs des provinces avoient chacun près d'eux un ſcribe appellé *ab actis ſeu actuarius*, qui reſſembloit beaucoup à nos greffiers des *inſinuations*. Sa fonction étoit de recevoir les actes de juriſdiction volontaire, tels que les émancipations, adoptions, manumiſſions, & notamment les contrats & teſtamens qu'on vouloit inſinuer & publier. On formoit de tous ces actes un regiſtre ſéparé de celui des affaires contentieuſes.

On faiſoit alors inſinuer volontairement preſque tous les contrats & teſtamens, d'autant que les contrats reçus par les tabellions ne faiſoient pas alors une foi pleine & entiere juſqu'à ce qu'ils euſſent été vérifiés par témoins ou par comparaiſon d'écritures ; pour éviter l'embarras de cette vérification, on les faiſoit inſinuer & publier *apud acta*.

Cette *inſinuation* ſe faiſoit à Rome & à Conſtantinople *apud magiſtrum cenſus* ; dans les provinces elle ſe faiſoit devant le gouverneur, ou bien devant les magiſtrats municipaux, auxquels pour la commodité du public, on attribua auſſi le pouvoir de recevoir les actes.

Il falloit que cette publication ſe fît en jugement & en préſence du juge, *actis interuenientibus & quaſi ſub figurâ judicii* ; c'eſt pourquoi elle eſt appellée *publicum teſtimonium*, & les actes que l'on publioit ainſi, qui n'étoient auparavant qu'écritures privées, devenoient alors écritures publiques & authentiques.

On étoit ſur-tout obligé de faire *inſinuer* les donations. Voyez ci-après INSINUATIONS DES DONATIONS.

INSINUATION DES DONATIONS eſt la tranſcription qui ſe fait des donations ſur un regiſtre public deſtiné à cet effet.

On *inſinuoit* volontairement chez les Romains tous les actes que l'on vouloit rendre publics ; mais comme les donations ſont plus ſuſpectes que les contrats à titre onéreux, on étoit obligé de faire inſinuer toutes les donations d'une certaine ſomme. On avoit d'abord fixé cela aux donations, qui montoient à 200 écus ; enſuite Juſtinien le réduiſit aux donations qui excédoient 300 écus ; enfin il fut reglé qu'il n'y auroit que celles qui excéderoient 500 écus, qui auroient beſoin d'être inſinuées, au lieu qu'auparavant il n'y avoit que les donations pieuſes qui étoient valables juſqu'à cette ſomme ſans *inſinuation*.

Il y avoit encore certaines donations qui étoient exemptes de cette formalité.

Telles étoient les donations faites par le prince ou à ſon profit, celles qui étoient faites pour la rédemption des captifs, celles qui étoient faites pour la reconſtruction des maiſons ruinées par le feu ou autre dommage, les donations rémunératoires, & celles qui étoient faites à cauſe de mort.

Par le droit du code, les donations à cauſe de noces appellées *anténuptiales*, n'étoient pas non plus ſujettes à *inſinuation*, ſi la future étoit mineure, & qu'elle eût perdu ſon pere : par le droit des novelles, elles étoient bonnes pour la femme indiſtinctement, mais non pour le mari.

INSIPIDE, adj., *Gramm.*, il ſe dit de tout ce qui n'affecte point les organes, le goût d'une maniere diſtinguée. C'eſt du manque de ſel qui rend un corps *inſipide*.

Il ſe prend au phyſique & au moral. On dit d'un fruit, qu'il eſt *inſipide* ; d'un ouvrage, qu'il eſt *inſipide* ; d'un éloge, qu'il eſt *inſipide*.

L'inſipidité ne ſe pardonne en rien ; mais elle choque ſur-tout dans les choſes dont le caractere eſt d'affecter vivement, comme une épigramme, un madrigal, &c.

S'il eſt défendu à un auteur d'être *inſipide*, c'eſt au poëte. Mais de tous les *inſipides* le plus inſupportable, c'eſt le plaiſant *inſipide*.

INSOLATION, *Chymie*, *inſolatio*, *heliofis*, digeſtion exécutée à la chaleur du ſoleil. *v.* DIGESTION.

Quelques chymiſtes ont cru que le ſoleil agiſſoit dans cette operation par une vraie influence matérielle ; quelques autres plus circonſpects ont penſé qu'il n'agiſſoit que par la chaleur, & que l'*inſolation* ne différoit en rien de la digeſtion au bain-marie ou à l'étuve, tout étant d'ailleurs égal. Ce dernier ſentiment eſt aujourd'hui le dominant & le plus vraiſemblable : la corporification des rayons du ſoleil n'eſt pourtant point une opinion dépourvue de tout motif de probabilité. *v.* PHLOGISTIQUE.

INSOLENT, *Gramm.*, qui ſe croit & ne cache point qu'il ſe croit plus grand que les autres. Un ſauvage ni un philoſo-

Digitized by Google

phe ne ſauroient être *inſolens*. Le ſauvage ne voit autour de lui que ſes égaux. Le philoſophe ne ſent pas ſa ſupériorité ſur les autres, ſans les plaindre, & il s'occupe à deſcendre modeſtement juſqu'à eux. Quel eſt donc l'homme *inſolent?* c'eſt celui qui dans la ſociété a des meubles & des équipages, & qui raiſonne à peu près ainſi. J'ai cent mille écus de rente; les dix-neuf vingtiemes des hommes n'ont pas mille écus, les autres n'ont rien. Les premiers ſont donc à mille degrés au-deſſous de moi; le reſte en eſt à une diſtance infinie. D'après ce calcul il manque d'égards à tout le monde, de peur d'en accorder à quelqu'un. Il ſe fait mépriſer & haïr; mais qu'eſt ce que cela lui fait? *ſacram metiente viam cum bis ter ulnarum toga*, la queue de ſa robe n'en eſt pas moins ample: voilà l'*inſolence* financiere ou magiſtrale. Il y a l'*inſolence* de la grandeur; l'*inſolence* littéraire. Toutes conſiſtent à exagérer les avantages de ſon état, & à les faire valoir d'une maniere outrageante pour les autres. Un homme ſupérieur qui illuſtre ſon état, ne ſonge pas à s'en glorifier, c'eſt la pauvre reſſource des ſubalternes.

INSOLITE, adj., *Juriſprud.*, ſe dit de ce qui n'eſt point accoutumé. Une clauſe *inſolite* eſt celle qui eſt ſinguliere & contre l'uſage ordinaire; une dîme *inſolite* eſt celle qui, ſuivant l'uſage commun, n'eſt point dûe.

INSOLVABILITÉ, *Juriſprud.*, c'eſt lorſque tous les biens meubles & immeubles du débiteur ne ſuffiſent pas pour payer ſes dettes. *v.* CONTRIBUTION, DÉCONFITURE.

INSOLVABLE, adj., *Juriſprud.*, ſe dit d'un débiteur dont tous les biens ne ſuffiſent pas pour payer ſes dettes. *v.* DÉBITEUR, INSOLVABLE, BANQUEROUTIER.

INSOLUBILITÉ & INSOLUBLE, *Chymie.* L'*inſolubilité* eſt la propriété d'un corps incapable d'être diſſous, ou ce qui eſt la même choſe, réſiſtant invinciblement à l'action menſtruelle. *v.* MENSTRUE.

Cette propriété, ainſi que la propriété oppoſée à la ſolubilité, *v.* SOLUBLE, ne doit être conſidérée que dans les corps homogenes & inorganiſés, ou dans les vrais aggrégés chymiques, les métaux, les ſels, les pierres & terres ſimples, les verres, &c.; car une maſſe formée par la confuſion de pluſieurs ſubſtances hétérogenes, eſt de ſa nature hors de la ſphere des corps, dont les chymiſtes conſiderent les affinités & les diffinités, & les corps organiſés, comme tels, ſont auſſi des objets non-chymiques.

Ainſi, quoique les corps de ces deux ordres ſoient de leur nature véritablement & abſolument *inſolubles*; ce n'eſt pas de l'*inſolubilité* de ces ſujets que la chymie s'occupe; & c'eſt même principalement parce qu'ils ſont invinciblement *inſolubles*: car comme cette propriété dérobe les ſujets qui en ſont doués à la plus grande partie des opérations, & par conſéquent des recherches chymiques; & que le grand but de la chymie, à l'égard des corps qu'elle a trouvés juſqu'à préſent inſolubles, eſt de parvenir enfin à les diſſoudre; il eſt clair qu'elle ne doit compter parmi ſes objets que les corps qui ſont conſtitués de façon à ne pas exclure, par leur nature ou eſſentiellement, l'eſpoir de les rendre ſolubles, ou ce qui eſt la même choſe, qui ſont eſſentiellement analogues à d'autres ſubſtances déja reconnues ſolubles: or c'eſt dans l'ordre des vrais aggrégés chymiques ſeulement que ſe trouvent les ſubſtances vraiment ſolubles.

Il y a, ou du moins on peut concevoir une *inſolubilité* abſolue, & une *inſolubilité* relative. La premiere ſeroit celle d'un corps qu'aucun menſtrue, de quelque façon & ſous quelque forme qu'il fût appliqué, & de quelque degré de feu qu'il fût animé, ne ſauroit attaquer. L'*inſolubilité* relative eſt celle d'un corps, par rapport à un certain menſtrue ſeulement.

La chymie ne connoit plus d'*inſolubilité* abſolue dans les objets propres; il n'en eſt aucun qu'elle ne ſache véritablement combiner avec une autre ſubſtance. Les

Digitized by Google

pierres & les terres ont été les dernieres substances que l'art soit parvenu à dissoudre ou combiner; mais enfin il n'en est plus aucune qui n'ait trouvé un dissolvant dans les divers mélanges que le célebre M. Pott a tentés, ensorte qu'il n'est point de substance terreuse qui ne soit soluble par quelque sel, par quelque substance métallique, ou par quelque autre substance terreuse, soit terre proprement dite, soit pierre. *v.* TERRE & PIERRE.

L'*insolubilité* relative reside dans tous les sujets chymiques, aussi-bien qu'une *solubilité* relative, ou pour mieux dire, ne faisant qu'une seule propriété avec cette derniere; c'est-à-dire, que tout sujet chymique est soluble par tout menstrue approprié, & est insoluble pour tout menstrue anomale: car un alkaheſt, ou une substance combinable avec tous les sujets chymiques quelconques (en ne lui accordant même que cette propriété), est du moins jusqu'à présent un être chimérique. Ces expressions sont familieres dans le langage chymique; la résine est *insoluble* par l'eau, la gomme est *insoluble* par l'huile, l'or par l'eau forte, la glaise pure par les acides, &c.

Nous exposerons la théorie de la *solubilité* & de l'*insolubilité* à l'article RAPPORT, *chymie*. Voyez aussi SOLUBILITÉ & MENSTRUE.

INSOMNIE, *Medec. v.* VEILLE.

INSOMNIE, *fébrile*, *Medec.*, affection morbifique, qui dans le cours de la fievre tient le malade éveillé, & suspend le sommeil dont il a besoin. Cette affection est l'opposé du *coma fébrile*, c'est-à-dire de l'envie continuelle de dormir, avec ou sans effet.

Il paroit que l'*insomnie* fébrile procede sur-tout des commencemens d'une légere inflammation du cerveau, qui venant à s'augmenter, la fait dégénérer en coma, en délire, en convulsions, & en plusieurs autres accidens très-dangereux. Il importe donc de travailler à dissiper promptement l'inflammation commençante du cerveau, & à en arrêter les progrès.

On y parviendra par la saignée, les diluans, les atténuans, les relâchans, les remedes propres à diminuer la force, la quantité des humeurs de la circulation, & à les détourner de la tête. On recommande à cet effet les boissons légeres du petit lait, d'orge, d'avoine, de riz & autres semblables. On conseille les alimens, les médicamens farineux, un peu huileux, émolliens, humectans, adoucissans. Ils conviennent en effet, parce qu'ils humectent par leur lenteur farineuse; ils adoucissent l'acrimonie par leurs parties huileuses, & ils nourrissent en même tems. Telles sont les décoctions d'orge & d'avoine; telles sont celles des plantes laiteuses de chondrille, d'hieracium, de taraxacum, de scorzonere, de barbe de bouc, & de laitues potageres. Leur suc visqueux & laiteux, accompagné d'une légere vertu parégorique, dispose merveilleusement au sommeil. Telles sont encore les douces émulsions d'amandes, de semences froides, de graines de pavots blancs. *v.* FIEVRE.

INSOUTENABLE, adj. *Gramm.*, il se dit des choses & des personnes, & signifie qu'on ne peut défendre ou qu'on ne peut supporter. Dans le premier sens une proposition est *insoutenable*; dans le second, un homme est *insoutenable* par l'impertinence de ses propos & de ses manieres. Les *insoutenables* les plus cruels, ce sont ceux qui ont encore des prétentions.

INSPECTEUR, s. m., *inspector*, *Hist. Anc.*, celui à qui l'on confie le soin & la conduite de quelque ouvrage. *v.* INTENDANT.

On appelloit *inspecteurs* chez les Romains des personnes commises pour examiner la qualité & la valeur des biens & effets des citoyens, afin de proportionner les taxes & les impôts aux facultés d'un chacun.

Les Juifs ont aussi un officier dans leur synagogue qu'ils nomment *inspecteur*, *mazam*. Il est chargé d'avoir l'œil sur les prieres & sur les leçons, de les préparer & de les montrer au lecteur, & de le tenir auprès de lui pour voir s'il lit comme

Digitized by Google

il faut, & le reprendre lorſqu'il manque.

INSPECTEUR, *Art Milit.* On appelle ainſi en France des officiers, dont les fonctions ſont de faire la revue des troupes, d'examiner les compagnies en gros & en détail, pour connoître celles qui ſont en état de ſervir, & les ſoldats propres aux travaux militaires; de caſſer ceux qui ne ſont point de la taille qu'on les veut, ou qui ne peuvent pas ſupporter les fatigues. Ils rendent auſſi compte au miniſtre de l'exactitude ou du ſervice des officiers. C'eſt ſur leurs mémoires qu'on les caſſe ou qu'on les avance. Ils retranchent ou réforment dans la cavalerie les chevaux qu'ils jugent mauvais. Ils étoient obligés d'abord de faire leurs revues tous les mois, mais ils ne la font plus guere qu'une fois l'année. Ces officiers ſont choiſis ordinairement parmi les brigadiers ou les maréchaux de camp, on en a vu qui étoient lieutenans-généraux. Ces charges ſont de la création du roi Louis XIV.

INSPIRATION, (R), ſ. f., en terme de *Théologie*, eſt une grace céleſte qui éclaire l'ame & lui donne des connoiſſances & des mouvemens extraordinaires & ſurnaturels. *v.* CONNOISSANCE & SCIENCE.

Les prophetes ne parloient que par l'*inſpiration* divine, & le pécheur ſe convertit quand il ne réſiſte pas aux *inſpirations* de la grace. *v.* GRACE, PROPHÉTIE.

Inſpiration ſe dit particulierement au ſujet des livres de l'Ecriture-ſainte: on la définit un mouvement intérieur du Saint-Eſprit, qui détermine un homme à écrire, & qui lui ſuggere le choix des choſes qu'il doit écrire. L'idée d'*inſpiration* ſuppoſe donc dans celui qui écrit un mouvement du Saint-Eſprit qui le porte à écrire ce que la révélation lui a appris, ou ce qu'il ſait par lui-même, & qui lui ſuggere le choix des choſes qu'il doit écrire. Mais comme dans les livres ſaints on diſtingue les choſes ou les matieres, & les termes ou le ſtyle, & que les matieres ſe diviſent en prophéties, en hiſtoires & en doctrines, & que les doctrines ſe diviſent encore en philoſophiques & en théologiques; que ces dernieres enfin ſe ſubdiviſent en ſpéculatives & en pratiques, on demande ſi le Saint-Eſprit a *inſpiré* les auteurs ſacrés & quant aux choſes, & quant aux termes dont ils ſe ſont ſervis pour les énoncer.

C'étoit une opinion généralement reçue chez les Juifs, que les livres qui compoſoient leur ſacré canon, avoient été écrits par des prophetes divinement inſpirés. La loi de Moyſe y étoit regardée comme la loi de Dieu même, & le Pentateuque comme le fondement de la religion. Les entretiens familiers que ſon auteur eut avec Dieu, les prodiges, & les miracles qu'il opera, la ſageſſe divine & le don de prophetie, qui reſiderent en lui, nous aſſurent à n'en pouvoir douter, que les livres qu'il a laiſſés, ont été écrits & compoſés, par l'*inſpiration* de l'Eſprit de Dieu dont il étoit rempli.

Les autres livres canoniques, qui furent recueillis en un corps du tems d'Eſdras, étoient en pareille vénération chez les Juifs, comme étant prophétiques, & ayant été inſpirés de Dieu; de ſorte que, comme le dit Joſephe, „ ils étoient accoutumés dès leur enfance à les appeller „ les dogmes de Dieu, & qu'ils étoient „ toujours prêts à perdre la vie pour leur „ défenſe." Que ces livres fuſſent divinement inſpirés, c'eſt ce dont ne ſauroit douter aucun chrétien, qui ajoûte foi au témoignage de Jeſus-Chriſt & de ſes apôtres, qui les citent ſouvent comme tels, ſous le nom d'*Ecriture-ſainte*, comprenant la loi, les prophetes & les Pſeaumes. C'eſt ſur le témoignage de ces livres, que notre Sauveur prouve, qu'il eſt le Meſſie. C'eſt d'eux dont il ſe ſert pour refuter les Juifs; & ſoit qu'il voulût prouver ſa doctrine, ſoit qu'il diſputât avec eux, il en appelle à l'autorité de ces livres ſacrés: c'eſt pourquoi nous ne devons pas être ſurpris, d'un côté, ſi l'apôtre des Gentils nous aſſure, que *toute l'Ecriture a été donnée par l'inſpiration de Dieu*, & de l'autre, que l'apôtre des Juifs en diſe la même choſe, ſavoir *qu'aucune prophétie de l'Ecriture n'eſt d'une interprétation parti-*

Digitized by Google

culiere; car la prophétie n'eſt pas venue dans les anciens tems par la volonté de l'homme, mais les ſaints hommes de Dieu pouſſés par le S. Eſprit ont parlé.

La primitive égliſe, inſtruite par Jeſus-Chriſt & par ſes apôtres, n'avoit pas ſeulement le même reſpect que les Juifs, pour les écrits de Moyſe & des prophètes, mais elle reçut auſſi unanimement les évangiles, & les écrits des apôtres, comme compoſés de la même maniere, par la direction & par l'*inſpiration* de l'Eſprit de Dieu.

Que le S. Eſprit ait, dans ces premiers tems de l'égliſe chrétienne, aſſiſté d'une maniere extraordinaire, les apôtres de notre Sauveur, tant dans leurs prédications, que lorſqu'ils ſe trouvoient dans la néceſſité de faire leur apologie; c'eſt ce qui peut ſe démontrer en quelque façon par la promeſſe qu'il leur fit en ces termes: *Quand ils vous meneront dans les ſynagogues & devant les magiſtrats & les gouverneurs, ne vous mettez en peine de rien, ni de ce que vous répondrez, car le Saint-Eſprit vous enſeignera à l'heure même ce que vous aurez à dire.* Or ſi les apôtres étoient inſpirés, quand ils prêchoient l'évangile; nous avons la même raiſon, & une plus forte encore, pour croire, qu'ils l'étoient auſſi quand ils écrivoient; parce que leurs écrits devoient ſubſiſter, comme des monumens perpétuels de la doctrine de Jeſus Chriſt, & une regle fixe de foi pour tous les chrétiens; mais en ſuppoſant que leurs écrits ſont faillibles, & qu'ils n'ont pas plus d'autorité, que des compoſitions purement humaines; que feront les chrétiens, lorſqu'il s'élevera parmi eux quelque controverſe, ſoit dans des points de doctrine, ſoit dans des articles de pratique? Les deux partis peuvent également recourir à la tradition; mais la tradition n'eſt tout-au-plus qu'un guide incertain; l'infaillibilité des papes & des conciles n'eſt pas univerſellement reconnue, & après tout cette même infaillibilité, quand elle ſeroit admiſe, ſuppoſeroit toujours une Ecriture inſpirée, qu'il s'agiroit d'interpréter, de ſorte que dans des cas de cette nature, ſi nos livres ſacrés étoient défectueux à cet égard, nous n'aurions autre choſe à faire, qu'à nous diſputer & à nous chicaner juſqu'à la fin des ſiecles, ſans pouvoir jamais en venir à aucun accord; c'eſt pourquoi il ſemble tout-à-fait conforme à la ſageſſe & à la bonté de Dieu, de faire enſorte, que les écrits auxquels il prévit que toute la poſtérité en appelleroit, comme à la pierre de touche de l'orthodoxie, fuſſent à couvert de l'erreur, & que ſon Eſprit ſaint intervint dans leur compoſition, & les préſervât tellement de toute erreur, que leur autorité ſuffit, pour impoſer ſilence à toutes les diſputes, qui pourroient naître dans la ſuite.

C'eſt pour cette raiſon, que les premiers chrétiens les ont toujours regardés comme des oracles, propres à décider toutes les controverſes qui pourroient s'élever ſur les matieres de religion, & chaque ſentence des ſaintes Ecritures comme un axiome divin, dont il n'y avoit point d'appel, & contre lequel il n'étoit pas permis de diſputer.

Je dis plus, non-ſeulement les orthodoxes, mais même les plus grands hérétiques, ceux qui nient les articles les plus conſidérables de la foi chrétienne, ne révoquent jamais en doute la divinité de l'Ecriture ſainte; & quoique de tems en tems, ils diſputent & chicanent, ſur l'autorité de quelque paſſage particulier, cependant ils reconnoiſſent volontiers l'*inſpiration* de tout le reſte, en tirent des argumens & des conſéquences, tout comme font les orthodoxes, & ſe tiennent fiers, quand ils croient que l'Ecriture ſainte eſt pour eux, ou qu'elle favoriſe leur ſentiment.

Il paroit donc par toutes ces raiſons, que l'Ecriture ſainte eſt réellement ce qu'on dit qu'elle eſt, la parole de Dieu, étant divinement inſpirée, & comme s'exprime ſur ce ſujet avec beaucoup d'élégance un ancien écrivain, „ que les auteurs ſacrés n'avoient pas beſoin d'art „ pour compoſer leurs ouvrages, il n'é„ toit requis de leur côté, ſi ce n'eſt qu'ils „ euſſent un cœur purifié, pour y rece-

Digitized by Google

„ voir l'opération du S. Eſprit deſcen-
„ dant du ciel, qui ſemblable à un archet
„ tout divin, ſe ſervoit d'hommes droits,
„ comme d'un inſtrument de muſique
„ pour nous reveler la connoiſſance des
„ choſes céleſtes & divines." Ce qui nous conduit à une autre recherche, à ſavoir, juſqu'où s'étendoit l'opération du S. Eſprit, dans la compoſition de l'Ecriture, & s'il dirigeoit les écrivains ſacrés, juſques dans leurs mots & leurs expreſſions, ou s'il ſe contentoit, de les conduire ſimplement, quant au ſens & au ſujet dont ils parloient, ou ſur lequel ils écrivoient.

Quoiqu'il ſoit certain que l'opération ordinaire de l'eſprit de Dieu, ſur le cœur des hommes; opération qui leur laiſſe le libre uſage de leurs facultés, ne doive point être la regle de notre jugement dans cette rencontre: cependant il faut avouer que la grande diverſité du ſtyle & de la diction, que l'on remarque dans les differens livres de l'Ecriture ſainte, ſelon les divers tempéramens, & l'éducation de ceux qui l'ont écrite, eſt en quelque maniere un indice qu'ils avoient eux mêmes quelque part dans la compoſition, & que le St. Eſprit n'étoit pas l'auteur de chaque mot & de chaque expreſſion: car ſi cela eût été, le ſtyle de chaque livre auroit été ſemblable à celui des autres, & il y auroit eu à cet égard une grande uniformité entr'eux, du moins n'y auroit-on pas remarqué cette différence ſenſible, que nous y voyons maintenant, & qui, ſi nous n'en conſiderons les auteurs que du côté de la compoſition, peut avec aſſez de raiſon, être attribuée à des cauſes naturelles. Si, dis-je, le Saint-Eſprit avoit dicté chaque mot, pourquoi Eſaïe, qui avoit été élevé dans une cour, ſeroit-il plus fleuri & plus magnifique dans ſes expreſſions, qu'Amos, qui avoit reçu l'éducation parmi les bergers? Pourquoi S. Luc dont le génie avoit été plus cultivé que celui de S. Jean, écrivoit-il dans un langage plus pur, & plus conforme à celui des hiſtoriens Grecs & Latins? Pourquoi S. Paul qui avoit été élevé aux pieds de Gamaliel, feroit-il paroître plus de ſcience judaïque & de raiſonnement rabbinique, que les autres apôtres? Pourquoi S. Jean montroit-il dans ſes écrits plus de douceur & d'humanité, plus de tendreſſe, & des ſentimens plus affectueux que tous ſes collegues, ſi cela ne venoit en bonne partie de ſon tempérament naturel? Il ſemble que ce ſoit là d'aſſez fortes preuves, que le génie & le tour d'eſprit des écrivains ſacrés, n'étoit pas entierement exclus de leurs compoſitions; que comme il arrive à toute perſonne qui écrit, leur tempérament & leur éducation entrerent pour quelque choſe, dans leurs ouvrages, & qu'ils avoient ordinairement la liberté de varier leurs expreſſions, & de mouler, ſi j'oſe le dire, leurs penſées ſur les qualités naturelles de leur eſprit.

Leurs penſées, à la vérité, quant à leur ſubſtance, étoient ſous la direction de Dieu la plus immédiate, & quoiqu'il nous ſoit impoſſible autant qu'inutile de définir juſqu'à quel point le Saint-Eſprit agiſſoit en inſpirant ces ſaints hommes; nous pouvons raiſonnablement ſuppoſer, qu'il les aſſiſtoit aſſez, pour rendre leurs écrits infaillibles, & que la meſure de l'aſſiſtance qu'il leur accordoit, étoit proportionnée au ſujet qu'ils traitoient; c'eſt ainſi par exemple, que quand les ſaints apôtres écrivoient hiſtoriquement, ſur des matieres de fait, ſoit qu'ils en euſſent la connoiſſance par eux-mêmes, ſoit qu'ils en euſſent été inſtruits par des témoins dignes de foi; il n'étoit pas néceſſaire que la ſubſtance de l'hiſtoire qu'ils ſe propoſoient d'écrire, leur fût revélée de nouveau; tout ce dont ils avoient beſoin en cas pareil, c'étoit que leur mémoire fût raffraichie, comme notre Sauveur le leur avoit promis, & que le Saint-Eſprit veillât ſur eux, de façon à prévenir toute erreur, qui auroit pu ſe gliſſer dans leur relation. De même quand ils donnoient quelques préceptes moraux, ou qu'ils tiroient des conſéquences de quelques vérités revelées, quelles qu'elles fuſſent, le Saint-Eſprit leur laiſſoit faire uſage de leurs facultés raiſonnables, lorſque leurs raiſonnemens étoient convenables, bien-

Digitized by Google

affortis & solides; il animoit en même tems leur invention, illuminoit leur entendement, & les empêchoit d'écrire quoique ce soit, qui ne fût à-propos. Mais quand il s'agissoit de prédire certains événemens, ou de déclarer des vérités divines, qui ne leur avoient pas été enseignées par Jesus-Christ, pendant son séjour sur la terre; il faut nécessairement avouer qu'alors la totalité de ces choses, étoit immédiatement inspirée dans leurs ames par le Saint-Esprit, parce qu'elles ne pouvoient point être le fruit de leur entendement, ni de leur reminiscence, & que par conséquent elles ne pouvoient entrer chez eux, par une autre voie, que par une *inspiration* immédiate. Et dans des occasions semblables, quand il étoit question de proposer, ou d'exposer quelques articles importans & fondamentaux, on ne sauroit douter que le Saint-Esprit ne leur dictât les propres termes, & la maniere de s'exprimer, comme on pourroit le prouver par quelques indices, qui se rencontrant ce semble par hazard, dans l'Ecriture sainte, sont à present d'une grande utilité, pour la réfutation de l'erreur, & ne peuvent pas y avoir été fourrés par la prévoyance de l'homme; on peut tirer la même conséquence de quelques passages d'une signification singuliere, qui n'auroient point pu avoir toute cette force & cette emphase, s'ils eussent été composés par des hommes sans *inspiration*.

Après tout ce que nous venons de dire, il est raisonnable de penser, que la mesure de l'*inspiration* divine varioit, suivant la dignité du sujet, & les besoins des écrivains qui le traitoient; qu'en général, les saints hommes suivoient la méthode qui leur étoit propre, & leur maniere de s'exprimer; mais que dans des occasions très-importantes, les paroles mêmes leur étoient dictées; que dans certaines matieres, leur mémoire étoit raffraichie; dans d'autres, leur entendement illuminé; & dans toutes, leur volonté dirigée à la découverte & à la manifestation de la vérité, jusques dans le moindre sujet, sur lequel ils écrivoient. Ils n'étoient jamais si fort laissés à leur direction, que le Saint-Esprit ne présidât sur eux, & ne les empêchat de dire quoique ce soit de contraire à l'intention divine ou à la dignité du sujet sacré.

INSPIRATION, s. f., *Hist. Mod.*, se dit de l'élection d'un pape, lorsque tous les suffrages se sont réunis en faveur du même sujet, & principalement quand cela s'est fait au premier scrutin. Grégoire IX. en parle dans ses décretales, *liv. VI. tit. vj. chap. 42.*

INSPRUCK *ou* YNSBRUGG, (R), *Géog. Mod.*, *Oenipons* ou *Oeinipontum*, ville d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, & dans le Tyrol, dont elle est la capitale, ayant été érigée de bourg en ville, par Othon duc de Meran, l'an 1234. La riviere d'Inn en baigne les murs, & lui donne son nom, qui veut dire *pont de l'Inn*. Son enceinte propre est assez retrécie, mais le contour de ses fauxbourgs est fort grand, & c'est dans ses fauxbourgs que l'on trouve ses plus belles maisons, ses plus belles églises & ses couvens les plus riches. Il faut en excepter l'église de S. François, qui est dans la ville même, & qui remarquable par la multitude d'offrandes précieuses, dont la dévotion des princes du pays a chargé ses autels, est entr'autres décorée des, l'an 1741, de la statue en or de l'empereur Joseph II. image de ce prince au moment qu'il naquit, & monument de la joye & des actions de grace de son auguste mere, après avoir mis ce fils au monde. *Inspruck* est le siege du conseil de regence ou tribunal de justice du Tyrol, de la chambre des finances ou de représentation de l'Autriche supérieure, & du conseil de révision de l'Autriche antérieure. L'empereur Léopold en fit aussi un siege d'université l'an 1672, & cent ans auparavant les jésuites eurent permission d'y établir un college. Il y a dans cette ville un très-bon arsenal, une belle sale de spectacle, & plusieurs autres édifices publics, d'une architecture bien entendue. Elle a servi de lieu de résidence à plusieurs princes de la maison d'Autriche, & Charles-Quint y séjournoit en 1552, lorsque

Digitized by Google

lorſque pourſuivi par l'électeur Maurice de Saxe, il fut ſur le point d'en devenir le priſonnier, & lorſque pour appaiſer ce prince irrité, il fut contraint de rompre les chaines du malheureux Jean Frederic de Saxe, & du landgrave Philippe de Heſſe. *Long.* 29. 16. 15. *lat.* 42. 15. (D.G.)

INSTABILITÉ, ſ. f., *Gramm.*, qui n'eſt pas ſtable, qui eſt ſujet au changement. On dit l'*inſtabilité* du tems, de la fortune, des ſentimens, des paſſions, des goûts, des deſirs, du bonheur & des choſes humaines. Il n'y a preſque rien ſur quoi nous puiſſions compter. Encore ſi l'on meſuroit ſon attachement aux objets, ſur leur *inſtabilité*; mais non, on ſe conduit comme s'ils ne devoient jamais nous manquer: cependant il vient un moment où ils nous échappent, & nous nous plaignons, comme s'ils avoient dû changer de nature en notre faveur.

INSTADT, *Géogr.* *v.* PASSAU.

INSTALLATION, ſ. f., *Juriſprud.*, eſt l'acte par lequel un officier eſt mis en poſſeſſion publique de la place en laquelle il doit ſieger, *quaſi in ſtallum introductio.*

Avant de parvenir à l'exercice d'un office, il y a trois actes différens à remplir; ſavoir, la proviſion qui rend propriétaire de l'office; la preſtation de ſerment & réception qui rend titulaire, & du jour de laquelle on jouit de tous les privileges attachés au titre de l'office; & l'*inſtallation* par laquelle ſeule on entre en exercice & l'on participe aux émolumens qui ſont dûs à cauſe de l'exercice.

Quand l'officier a un ſupérieur, il s'adreſſe à lui pour être inſtallé; s'il n'y en a point dans ſon ſiege, celui qui le ſuit immédiatement fait l'*inſtallation*.

Les juges des juſtices ſeigneuriales qui ſont ſeuls, s'inſtallent eux-mêmes.

INSTANCE, ſ. f., *Juriſprud.*, ſignifie en général la pourſuite d'une action en juſtice.

On comprend quelquefois ſous le terme d'*inſtance* toutes ſortes de conteſtations portées en juſtice; c'eſt en ce ſens que l'on dit *être en inſtance avec quelqu'un*; cependant quand on parle d'une *inſtance*, on entend ordinairement une affaire appointée, ſoit ſur une demande, ſoit ſur un appel verbal.

Inſtance appointée, eſt celle où les parties doivent écrire & produire.

Inſtance d'appointé à mettre, c'eſt lorſque le juge ordonne que les parties remettront leurs pieces. *v.* APPOINTEMENT.

Inſtance de licitation, eſt celle qui a pour objet la licitation d'un immeuble indivis entre pluſieurs copropriétaires. *v.* LICITATION.

Inſtance d'ordre, eſt celle où l'on fait l'ordre & diſtribution du prix d'un immeuble vendu par decret entre les créanciers oppoſans.

Inſtance de partage, eſt celle qui a pour objet le partage d'un immeuble commun & indivis.

Inſtance périe ou périmée, eſt celle qui eſt comme non avenue par le laps de trois années ſans aucune pourſuite de part ni d'autre. *v.* PÉREMPTION.

Inſtance de préférence, eſt celle où l'on diſcute entre les créanciers ſaiſiſſans & oppoſans leſquels doivent être payés les premiers ſur une ſomme de deniers, ſoit comme privilégiés, ou comme premiers ſaiſiſſant. *v.* PRÉFÉRENCE.

Premiere inſtance ſe dit de la pourſuite qui ſe fait d'une action devant le premier juge.

Inſtance de ſaiſie & arrêt, *v.* SAISIE & ARRÊT.

Inſtance de ſaiſie-réelle, *v.* DECRET & SAISIE-RÉELLE.

Inſtance ſommaire, c'étoit une inſtruction qui ſe faiſoit en ſix jours à la barre de la cour. *v.* CAUSE & PROCÈS.

INSTANT, ſ. m., *Met.*, partie de la durée dans laquelle on n'apperçoit aucune ſucceſſion, ou ce qui n'occupe que le tems d'une idée dans notre eſprit. Ce tems eſt le moment le plus court pour nous. *v.* MOMENT, DURÉE, &c.

C'eſt un axiome en méchanique, qu'aucun effet naturel ne peut être produit en un *inſtant*. On voit par là d'où vient qu'un fardeau paroît plus léger à une perſonne à proportion qu'il le porte vîte & pour-

Digitized by Google

quoi la glace eſt moins ſujette à ſe rompre lorſqu'on gliſſe deſſus avec viteſſe, que lorſqu'on va plus lentement. *v.* TEMS.

Les philoſophes diſtinguent trois ſortes d'*inſtans*, l'*inſtant* de tems, l'*inſtant* de nature, & l'*inſtant* de raiſon.

L'*inſtant* de tems eſt une partie de tems qui en précede immédiatement une autre : ainſi le dernier *inſtant* d'un jour précede réellement & immédiatement le premier *inſtant* du jour ſuivant.

L'*inſtant* de nature eſt ce qu'on appelle autrement *priorité* de nature : il ſe trouve dans les choſes qui ſont ſubordonnées pour agir, comme les cauſes premieres & les cauſes ſecondes ; les cauſes & les effets, car la nature des choſes demande qu'il y ait une cauſe premiere s'il y a des cauſes ſecondes ; qu'il y ait une cauſe, s'il y a un effet.

L'*inſtant* de raiſon eſt un *inſtant* qui n'eſt point réel, mais que la raiſon, l'entendement, l'eſprit conçoit avant un autre *inſtant*, avec un fondement de la part des choſes qui donnent occaſion de le concevoir. Par exemple, parce que Dieu a fait pluſieurs choſes librement, & qu'il pouvoit ne pas faire, il y a un fondement raiſonnable de concevoir Dieu tel qu'il eſt en lui-même avant de concevoir les decrets libres qu'il a faits ; mais parce qu'il n'y a jamais eu en effet de tems ou d'*inſtant* réel où Dieu n'eût formé aucun decret, cet *inſtant* s'appelle *inſtant de raiſon*, & non pas *inſtant* de tems.

D'*inſtant* on en fait *inſtantané*, qui ne dure qu'un *inſtant*. C'eſt en ce ſens qu'on dit que l'action de la matiere électrique eſt *inſtantanée*, & que la propagation de la lumiere ne l'eſt pas. Cependant l'acception de ce terme n'eſt pas toujours auſſi rigoureuſe ; & on l'applique quelquefois à un phénomene dont la durée, courte à la vérité, a pourtant quelque durée commenſurable ; alors il eſt ſynonyme à *prompt* & *paſſager*.

INSTANTANÉ, adj., *Gramm.*, qui ne dure qu'un inſtant. On dit une douleur *inſtantanée*, un mouvement *inſtantané*, un changement, une révolution *inſtantané*.

INSTAURATION, ſ. f., rétabliſſement d'un temple, d'une religion dans ſon premier état.

Ce mot eſt dérivé par quelques-uns d'*inſtaurum*, vieux mot latin, qui ſignifie proprement tout ce qui eſt néceſſaire pour l'exploitation d'une terre, d'une ferme, comme les beſtiaux, les harnois, les valets, &c. mais le mot *inſtaurum* n'eſt que du moyen âge ; *inſtauratio* eſt d'une bien plus grande antiquité, & quelques-uns le dérivent de *inſtar*, ſemblable, comme s'il ſignifioit qu'une choſe a repris ſa premiere apparence. *v.* RESTAURATION.

INSTERBOURG, (R), *Géog. Mod.*, ville de la Lithuanie pruſſienne, ſur l'Angerap, dont le concours avec l'Inſter, forme la Pregel. Elle eſt de médiocre grandeur, & n'exiſte que dès l'an 1572 : mais elle a un chateau beaucoup plus ancien, & elle prélide au diſtrict le plus étendu de la contrée : ce diſtrict eſt partagé en trente bailliages, & comprend cinq villes, cinq châteaux & au-delà de 800 bourgs & villages, qui compoſent trente-quatre paroiſſes luthériennes & ſept réformées. Dans cette ville même, il y a deux égliſes, un archi-prêtre, & un college de juſtice : il y a un dépôt pour les ſels, & un magazin de grains appartenant au roi ; la biere que l'on y braſſe eſt fameuſe dans toute la Pruſſe ; on l'eſtime à la fois comme forte & comme ſalubre. *Long.* 54. 30. *lat.* 40. 40. (D. G.)

INSTIGATEUR, ſ. m., *Juriſprud.*, ſignifie celui qui excite un autre à faire quelque choſe. L'*inſtigateur* d'un crime eſt complice de celui qui l'a commis, & mérite auſſi punition.

Inſtigateur ſignifie quelquefois un *dénonciateur*. *v.* DÉNONCIATEUR.

INSTIGATION, ſ. f., *Juriſprud.*, eſt lorſqu'on excite quelqu'un à faire quelque choſe, comme à maltraiter quelqu'un, ou à commettre quelqu'autre délit, à intenter un procès, ou lorſqu'on excite le miniſtere public à pourſuivre quelqu'un. *v.* DÉNONCIATEUR.

Digitized by Google

INSTILLATION, ſ. f., *Medecine*, terme de *Pharmacie*, ſignifie l'action d'appliquer quelque remede liquide ſur une partie fort ſenſible par gouttes ; cela ſe dit ſur-tout des remedes que l'on applique ſur les yeux, tels ſont les eaux ophthalmiques, les différentes eſpeces de collyre. *v.* COLLYRE.

INSTINCT, (R), ſ. m., *Métaph. & Morale*, c'eſt ce penchant ou cette inclination naturelle, qui nous porte à approuver certaines choſes, comme bonnes & louables, & à en condamner d'autres comme mauvaiſes & blamables, indépendamment de toute réflexion.

C'eſt ainſi qu'à la vue d'un homme qui ſouffre, nous avons d'abord un ſentiment de compaſſion, qui nous fait trouver beau & agréable de le ſecourir. Le premier mouvement, en recevant un bienfait, eſt d'en ſavoir gré & de remercier notre bienfaiteur. Le premier & le plus pur mouvement d'un homme envers un autre, en faiſant abſtraction de toute raiſon particuliere de haine ou de crainte qu'il pourroit avoir, eſt certainement un ſentiment de bienveillance, comme envers ſon ſemblable, avec qui la conformité de nature & de beſoins le lient. On voit de même, que ſans y penſer beaucoup, & avant aucun raiſonnement, au moins développé, un enfant, un homme groſſier, ſent que l'ingratitude eſt un vice, & ſe récrie ſur une perfidie, comme ſur une action noire & injuſte, qui le choque, & pour laquelle il a naturellement de la répugnance. Au contraire, tenir ſa parole, reconnoître un bienfait, rendre à chacun ce qui lui eſt dû, honorer ſes parens, ſoulager ceux qui ſouffrent ; ce ſont là autant d'actions qu'on ne peut s'empêcher d'approuver & d'eſtimer, comme étant juſtes, bonnes, honnêtes, bienſeantes, & utiles au genre-humain.

On dit communément que les animaux ſont bornés à l'inſtinct, & que la raiſon eſt le partage de l'homme. Ces deux mots *inſtinct* & *raiſon*, qu'on n'explique point, contentent tout le monde, & tiennent lieu d'un ſyſtême raiſonné.

L'*inſtinct* n'eſt rien, ou c'eſt un commencement de connoiſſance ; car les actions des animaux ne peuvent dépendre que de trois principes : ou d'un pur méchaniſme, ou d'un ſentiment aveugle qui ne compare point, qui ne juge point, ou d'un ſentiment qui compare, qui juge & qui connoit. Or les deux premiers principes ſont abſolument inſuffiſans.

Mais quel ſera le degré de connoiſſance qui conſtitue l'*inſtinct* ? C'eſt une choſe qui doit varier ſuivant l'organiſation des animaux. Ceux qui ont un plus grand nombre de ſens & de beſoins, ont plus ſouvent occaſion de faire des comparaiſons, & de porter des jugemens ; ainſi leur *inſtinct* eſt un plus grand degré de connoiſſance, qu'il n'eſt pas poſſible de déterminer ; il y a même du plus ou du moins d'un individu à l'autre dans une même eſpece. Il ne faut donc pas ſe contenter de regarder l'*inſtinct* comme un principe qui dirige l'animal d'une maniere tout-à-fait cachée ; il ne faut pas ſe contenter d'attribuer toutes les actions des bêtes à ces mouvemens que nous faiſons, dit-on, machinalement ; comme ſi ce mot *machinalement*, expliquoit tout. Mais recherchons comment ſe font ces mouvemens, & nous nous ferons une idée exacte de ce que nous appellons *inſtinct*.

Si nous ne voulons voir & marcher, que pour nous tranſporter d'un lieu dans un autre, il ne nous eſt pas toujours néceſſaire d'y reflechir : nous ne voyons & nous ne marchons ſouvent que par habitude. Mais ſi nous voulons démêler plus de choſes dans les objets, ſi nous voulons marcher avec plus de grace, c'eſt à la réflexion à nous inſtruire, elle reglera nos facultés, juſqu'à ce que nous nous ſoyons fait une habitude de cette nouvelle maniere de voir & de marcher. Il ne lui reſtera alors d'exercice, qu'autant que nous aurons à faire ce que nous n'aurions point encore fait ; qu'autant que nous aurons de nouveaux beſoins, ou que nous voudrons employer de nouveaux moyens, pour ſatisfaire à ceux que nous avons.

Digitized by Google

Ainſi il y a en quelque ſorte deux moi dans chaque homme : le *moi* d'habitude & le *moi* de réflexion. C'eſt le premier, qui touche, qui voit; c'eſt lui qui dirige toutes les facultés animales. Son objet eſt de conduire le corps, de le garantir de tout accident & de veiller continuellement à ſa conſervation. Le ſecond, lui abandonnant tous ces détails, ſe porte à d'autres objets. Il s'occupe du ſoin d'ajoûter à notre bonheur. Ses ſuccès multiplient ſes deſirs, ſes mépriſes le renouvellent avec plus de force. Les obſtacles ſont autant d'aiguillons : la curioſité le meut ſans ceſſe : l'induſtrie fait ſon caractere. Celui-là eſt tenu en action par les objets, dont les impreſſions reproduiſent dans l'ame les idées, les beſoins & les deſirs, qui déterminent dans le corps les mouvemens correſpondans, néceſſaires à la conſervation de l'animal. Celui-ci eſt excité par toutes les choſes qui, en nous donnant de la curioſité, nous portent à l'habitude.

Mais quoi qu'ils tendent chacun à un but particulier, ils agiſſent ſouvent enſemble. Lorſqu'un géometre, par exemple, eſt fort occupé de la ſolution d'un problème, les objets continuent encore d'agir ſur ſes ſens. Le moi d'habitude obéit donc à leurs impreſſions; c'eſt lui qui traverſe la ville, qui évite les embarras, tandis que le moi de reflexion eſt tout entier à la ſolution qu'il cherche. Si donc nous retranchons d'un homme fait, le moi de reflexion, on conçoit qu'avec le ſeul moi d'habitude, il ne ſauroit plus ſe conduire, lorſqu'il éprouvera quelqu'un de ces beſoins qui demandent de nouvelles vues & de nouvelles combinaiſons. Mais il ſe conduira encore parfaitement bien, toutes les fois qu'il n'aura qu'à répéter ce qu'il eſt dans l'uſage de faire. Le moi d'habitude ſuffit donc aux beſoins qui ſont abſolument néceſſaires à la conſervation de l'animal. Or l'*inſtinct* n'eſt que cette habitude ſéparée de la reflexion.

A la vérité c'eſt en reflechiſſant que les bêtes l'acquierent : mais comme elles ont peu de beſoins, le tems arrive bientôt, où elles ont fait tout ce que la reflexion a pu leur apprendre. Il ne leur reſte plus qu'à répéter tous les jours les mêmes choſes : elles doivent donc n'avoir enfin que des habitudes, elles doivent être bornées à l'*inſtinct*.

La meſure de reflexion que nous avons au-delà de nos habitudes, eſt ce qui conſtitue notre raiſon. Les habitudes ne ſuffiſent que lorſque les circonſtances ſont telles qu'on n'a qu'à répéter ce qu'on a appris. Mais s'il faut ſe conduire d'une maniere nouvelle, la reflexion devient néceſſaire ; comme elle l'a été dans l'origine des habitudes, lorſque tout ce que nous faiſions étoit nouveau pour nous.

Ces principes étant établis, il eſt aiſé de voir pourquoi l'*inſtinct* des bêtes eſt quelquefois plus ſûr que notre raiſon, & même que nos habitudes. Ayant peu de beſoins, elles ne contractent qu'un petit nombre d'habitudes, & faiſant toujours les mêmes choſes, elles les font mieux. Leurs beſoins ne demandent que des conſidérations qui ne ſont pas bien étendues, qui ſont toujours les mêmes, & ſur leſquelles elles ont une longue expérience. Dès qu'elles y ont une fois reflechi, elles n'y reflechiſſent plus : tout ce qu'elles doivent faire eſt déterminé, & elles ſe conduiſent ſûrement.

Nous avons au contraire beaucoup de beſoins, & il eſt néceſſaire que nous ayons égard à une foule de conſidérations, qui varient ſuivant les circonſtances. De là il arrive, 1°. qu'il nous faut un plus grand nombre d'habitudes : 2°. que ces habitudes ne peuvent être entretenues qu'au dépend les unes des autres : 3°. que n'étant pas en proportion avec la variété des circonſtances, la raiſon doit venir au ſecours : 4°. que la raiſon nous étant donnée pour corriger nos habitudes, les étendre, les perfectionner, & pour s'occuper non-ſeulement des choſes qui ont rapport à nos beſoins les plus preſſans, mais ſouvent encore de celles auxquelles nous prenons les plus légers intérêts, elle a un objet fort vaſte & auquel la cu-

Digitized by Google

nosité, ce besoin insatiable de connoissances, ne permet pas de mettre des bornes.

L'*instinct* est donc plus en proportion avec les besoins des bêtes, que la raison ne l'est avec les nôtres; & c'est pour cela qu'il paroit ordinairement si sûr. Mais il ne faut pas s'imaginer qu'il soit infaillible. Il ne sauroit être formé d'habitudes plus sûres, que celles que nous avons de voir, d'entendre, &c. habitudes qui ne sont si exactes, que parce que les circonstances qui les produisent sont en petit nombre, toujours les mêmes, & qu'elles se répétent à chaque instant. Cependant elles nous trompent quelquefois. Il est d'ailleurs infiniment inférieur à notre raison. Nous l'aurions cet *instinct* & nous n'aurions que lui, si notre reflexion étoit aussi bornée que celle des brutes. Nous jugerions aussi sûrement, si nous jugions aussi peu qu'elles. Nous ne tombons dans plus d'erreurs que parce que nous acquérons plus de connoissances. De tous les êtres créés, celui qui est le moins sujet à se tromper, est celui qui a la plus petite portion d'intelligence.

Cependant nous avons un *instinct*, puisque nous avons des habitudes, & cet *instinct* est plus étendu que celui de tous les autres animaux. Celui des bêtes n'a pour objet que des connoissances pratiques: il ne se porte point à la théorie, car la théorie suppose une méthode, c'est-à-dire, des signes commodes pour déterminer les idées, pour les disposer avec ordre, & pour en recueillir les résultats. Le nôtre embrasse la pratique & la théorie: c'est l'effet d'une méthode devenue familiere. Or tout homme, qui parle une langue, a une maniere de déterminer ses idées, de les arranger & d'en saisir les résultats: il a une méthode plus ou moins parfaite. En un mot, l'*instinct* des bêtes ne juge que de ce qui est bon pour elles, il n'est que pratique. Le nôtre juge non-seulement de ce qui est bon pour nous, il juge encore de ce qui est vrai & de ce qui est beau: nous le devons tout à la fois à la pratique & à la théorie.

En effet, à force de répéter les jugemens de ceux qui veillent à notre éducation, ou de reflechir sur les connoissances que nous avons acquises, nous contractons une si grande habitude de saisir les rapports des choses, que nous pressentons quelquefois la vérité avant d'en avoir saisi la démonstration. Nous la discernons par *instinct*. Cet *instinct* caractérise sur-tout les esprits vifs, pénétrans & étendus. Il leur ouvre souvent la route qu'ils doivent prendre: mais c'est un guide peu sûr, si la raison n'en éclaire tous les pas. Cependant il est si naturel de flechir sous le poids de ses habitudes, qu'on se méfie rarement des jugemens qu'elles font porter. Aussi les opinions regnent-elles sur tous les peuples, l'imitation les consacre d'une génération à l'autre, & l'histoire même de la philosophie n'est bien souvent que le tissu des erreurs où elles ont jetté les philosophes.

Les reflexions que nous venons de faire sur l'*instinct*, démontrent qu'il n'est sûr qu'autant qu'il est borné à un petit nombre d'objets: & s'il occasionne des erreurs lorsqu'il est plus étendu, il a l'avantage d'être d'un plus grand secours, de conduire à des découvertes plus grandes & plus utiles, & de trouver dans la raison un surveillant qui l'avertit & qui le corrige. Il est donc vrai que l'*instinct* prévient en quelque sorte notre raisonnement, qu'il décide de nos premiers mouvemens, & qui supplée heureusement chez la plupart des hommes au défaut d'attention ou de reflexion: & que cette sorte de faculté est tellement prompte & vive, qu'elle n'a pas besoin d'attendre les spéculations de l'esprit; mais il n'est pas également vrai que cet *instinct* soit un guide sûr & infaillible dans le discernement du bien & du mal moral, à moins que nous ne lui donnions des bornes très-étroites. Et alors je ne vois pas comment il peut suppléer heureusement chez la plupart des hommes au défaut d'attention ou de reflexion. Cet *instinct* n'est sûrement pas plus heureux en fait de morale qu'en fait de beaux arts. Or, oserions-

Digitized by Google

nous envisager l'*instinct* comme un moyen sûr pour juger du beau ? L'expérience nous apprend que l'*instinct* en fait de beaux arts, que nous appellons autrement *sentiment*, *goût*, dépend sur-tout des premieres impressions qu'on a reçues, & il change d'un homme à l'autre, suivant que les circonstances font contracter des habitudes différentes. Voilà l'unique cause de la variété qui regne à ce sujet. Or si l'*instinct* n'est pas un juge sûr dans le discernement du beau, le sera-t il dans celui du vrai, & du bien? *Puisse-je*, disoit sagement Socrate, *toujours en garde contre moi-même, conserver constamment mon ame dans une situation tranquille, & n'obeir jamais qu'à la raison, la meilleure des conseilleres.*

Mais pour faire sentir encore mieux que l'homme n'est pas guidé par ce que quelques auteurs appellent *instinct moral*, *sens* ou *sentiment moral*, faisons deux observations. La premiere que le sentiment ou le goût n'a été d'abord chez nous que le résultat de certains jugemens que nous nous sommes rendus familiers, & qui par cette seule raison se sont transformés en ce que nous appellons aujourd'hui *sentiment*, *goût*: enforte que sentir ou goûter la beauté d'un objet, n'a été dans le commencement que juger de lui par comparaison avec d'autres.

La seconde que livrés dès l'enfance à mille préjugés, élevés dans toutes sortes d'usages, & par conséquent dans bien des erreurs, le caprice préside plus que la raison aux jugemens dont les hommes se font une habitude.

Cette derniere observation n'a pas besoin d'etre prouvée: mais pour être convaincu de la premiere, il suffit de considérer ceux qui s'appliquent à l'étude d'un art qu'ils ignorent. Quand un peintre, par exemple, veut forme un éleve, il lui fait remarquer la composition, le dessein, l'expression, & le coloris des tableaux qu'il lui montre. Il les lui fait comparer sous chacun de ces rapports: il lui dit pourquoi la composition de celui-ci est mieux ordonnée, le dessein plus exact; pourquoi cet autre est d'une expression plus naturelle, d'un coloris plus vrai; l'éleve prononce ces jugemens d'abord avec lenteur, peu-à-peu il s'en fait une habitude: enfin à la vue d'un nouveau tableau, il les répete de lui-même si rapidement, qu'il ne paroît pas juger de sa beauté: il la sent, il la goûte.

Mais le goût dépend surtout des premieres impressions qu'on a reçues, & il change d'un homme à l'autre, suivant que les circonstances lui ont fait contracter des habitudes différentes. Cependant nous obéissons si naturellement à notre *instinct*, nous en répétons si naturellement les jugemens, que nous n'imaginons pas qu'il y ait deux façons de sentir, chacun est prévenu que son sentiment est la mesure de celui des autres. Il ne croit pas qu'on puisse prendre du plaisir à une chose qui ne lui en fait point: il pense qu'on a tout au plus sur lui l'avantage de juger froidement qu'elle est belle; & encore est il persuadé que ce jugement est bien peu fondé: mais si nous savions que le sentiment n'est dans son origine qu'un jugement fort lent, nous reconnoîtrions que ce qui n'est pour nous que jugement, peut être devenu sentiment pour les autres.

C'est-là une vérité qu'on aura de la peine à adopter. Nous croyons avoir un goût naturel & inné, qui nous rend juge de tout, sans avoir rien étudié, & que l'étude ne sert qu'à en vérifier tout au plus la justesse, ce préjugé est général: & il devoit l'être; trop de gens sont intéressés à le défendre. Les philosophes même s'en accommodent, parce qu'il répond à tout, & qu'il ne demande point de recherches. Mais si nous avons appris à voir, à entendre, &c. comment le goût qui n'est que l'art de bien voir, de bien entendre, &c. ne seroit il pas une qualité acquise? ne nous y trompons pas: le genie n'est, dans son origine, qu'une grande disposition pour apprendre à sentir: le goût n'est que le partage de ceux qui ont fait une étude des arts, & les grandes connoissances sont aussi rares que les grands artistes.

Digitized by Google

Ce petit nombre de cas ſimples dans la morale, qui exigent une prompte détermination, ſans reflexion, ce petit nombre, dis-je, de cas ſimples, c'eſt le petit nombre de vérités que la raiſon ſaiſit d'abord, parce que d'un côté les idées en ſont fort ſimples, & de l'autre le fréquent uſage que nous en faiſons a produit chez nous l'habitude d'agir conformément à ces mêmes maximes ſans y faire attention.

Dans la morale tout comme dans la plupart des ſciences, il y a un certain nombre de propoſitions que la raiſon la moins cultivée ſaiſit d'abord; il y en a d'autres au contraire dont la connoiſſance dépend d'une ſuite plus ou moins longue de raiſonnemens que la ſeule raiſon éclairée peut ſuivre. Nous appellons *axiomes* les premieres, & nous donnons aux dernieres le nom de *théorêmes*. Or comme dans la connoiſſance du vrai c'eſt la même raiſon qui connoît les axiomes & les théorêmes; pourquoi ne devrons-nous pas également à cette même raiſon la connoiſſance des axiomes & des théorêmes du bien? (D. F.)

INSTINCT, *Maréchallerie & Manege*. C'eſt un grand point dans le manege que de connoître l'*inſtinct*, c'eſt-à-dire, le naturel du cheval. Cette connoiſſance s'acquiert plutôt en le faiſant d'abord travailler dans un endroit où il eſt retenu, comme autour d'un pilier, qu'en l'abandonnant à lui-même avec un cavalier ſous lui, & elle épargne à un écuyer beaucoup de tems & de peine.

INSTITOIRE, *action*, ſ. m., terme de *juriſprudence*, eſt l'action qu'exerce un commis contre ſon maître, pour raiſon de ce qu'il a fait en ſon nom. Ce mot vient du latin *inſtitutor*, facteur, c'eſt-à-dire, celui dont un marchand ſe ſert pour l'aider dans ſon commerce.

INSTITUT, ſ. m., *Gram.*, ſyſtême de regles auxquelles une ſociété d'hommes conſent de s'aſſujettir: tous les ordres religieux ont leur *inſtitut*.

INSTITUT *de Bologne*, (R), *Hiſt. Mod.*, établiſſement célebre, qui eſt la choſe la plus remarquable de Bologne & même de l'Italie, relativement aux ſciences. Ce que l'on appelle proprement à Bologne l'*inſtitut*, eſt un vaſte palais qui appartenoit autrefois à la maiſon Celleſi. Le ſénat de Bologne acheta ce palais en 1714, pour y placer toutes les choſes rares que M. Marſigli avoit données à ſa patrie: mais par les augmentations qu'on y a faites ſucceſſivement, il eſt devenu l'un des aſſemblages les plus curieux qu'il y ait pour les ſciences & pour les arts.

On y trouve une academie pour les ſciences, une bibliotheque, un obſervatoire très-bien monté, un grand cabinet d'hiſtoire naturelle & un de phyſique; des ſalles pour la marine, pour l'art militaire, pour les antiquités, pour la chymie, pour les accouchemens, pour la peinture & pour la ſculpture; avec des profeſſeurs habiles dans chacune de ces parties, qui y donnent des leçons aux jours marqués, & qui même avec des appointemens très-médiocres ſe font une gloire de leur exactitude & de leur zele à remplir ces devoirs: les revenus entiers de l'*inſtitut* ne vont qu'à 2000 ſcudi ou 10667 livres, mais le zele des profeſſeurs tient lieu de richeſſes. Ce bel établiſſement eſt ſous la direction d'un bureau, *Aſſunteria*, compoſé de dix ſénateurs. Il y a un préſident, & vingt-deux profeſſeurs.

Depuis quelques années il y a auſſi un profeſſeur de chirurgie à l'*inſtitut*, & les opérations chirurgicales s'y démontrent ſur des cadavres. Le pape Benoît XIV. établit cette chaire qui manquoit au bel établiſſement de l'*inſtitut* de Bologne.

L'*inſtitut* de Bologne eſt un établiſſement différent de l'univerſité qui a pour objet les etudes ordinaire de grammaire, rhétorique, philoſophie, théologie, medecine, juriſprudence, & qui eſt la plus ancienne & la plus célebre de toutes les univerſités d'Italie & de l'Europe même, puiſque ſon origine remonte juſqu'à l'empereur Théodoſe.

L'academie des ſciences de Bologne fait partie de l'*inſtitut*, & elle n'eſt connue en Europe que ſous le nom d'*inſti-*

Digitized by Google

tut de Bologne. Elle prit naiſſance vers l'an 1690: Euſtache Manfredi, âgé ſeulement de ſeize ans, fut le premier auteur de cet établiſſement, en formant chez lui des conférences où ſe rendoient tous ceux qui aimoient les ſciences. Jacques Sandri, Jean-Baptiſte Morgagni & Victor Stancari furent les promoteurs de cette nouvelle academie. Le comte Louis Ferdinand Marſigli la logea en 1705 dans ſon palais, où il avoit auſſi raſſemblé une eſpece d'academie de peinture; & ayant formé quelques années après le grand établiſſement de l'*inſtitut* avec le concours du ſénat de Bologne, il obtint que l'academie y fût logée, & elle y commença ſes aſſemblées le 13 Mars 1714. Elle n'a ceſſé depuis ce tems-là de ſe diſtinguer dans les ſciences. Nous avons déja huit volumes de ſes *Mémoires* écrits en latin, & on la regarde en Europe comme une des plus célebres academies des ſciences avec celles de Paris, de Londres, de Petersbourg & de Berlin.

L'obſervatoire, *la Specola*, eſt une grande tour très-élevée & très-commode, à quatre étages, garnie de bons inſtrumens. Le pape Benoit XIV. donna 2000 ſcudi ou 10667 livres pour contribuer à renouveller cet obſervatoire dans le genre moderne. On y voit un quart de cercle mural, une lunette méridienne ou inſtrument des paſſages, & pluſieurs autres inſtrumens conſidérables.

La bibliotheque de l'*inſtitut* eſt d'environ 115 mille volumes: elle eſt placée dans un vaiſſeau qui fut commencé en 1741, l'ancien vaiſſeau ſe trouvant trop petit pour contenir les différentes collections de livres qui avoient été données à l'*inſtitut*. Cette bibliotheque eſt ouverte tous les jours pendant pluſieurs heures de la matinée, à l'exception du mercredi. Elle ne peut manquer d'être très-fréquentée dans une ville d'étude, où l'on ſe rend de toutes parts pour acquérir des connoiſſances. Les quatre pieces de cette bibliotheque ſont ornées de buſtes & de portraits. On y conſerve avec vénération 400 volumes de manuſcrits du célebre Aldrovandi, dont 14 volumes *in-folio* de figures de plantes & d'animaux, les manuſcrits du pape Benoit XIV. & ceux du comte Marſigli. On y voit les portraits des hommes illuſtres & des bienfaiteurs de la bibliotheque, tels que Marſigli, le cardinal Monti, & ſur-tout le pape Benoit XIV. qui a donné plus de 20 mille volumes.

La ſalle des accouchemens eſt une des choſes les plus ſingulieres qu'il y ait en Europe pour l'étude de l'anatomie. Le docteur Jean-Antoine Galli, grand profeſſeur de chirurgie, avoit fait pour l'uſage de ſes cours un grand nombre de pieces & de modeles de toutes les parties de l'*uterus* ou de la matrice dans tous ſes états, & des fétus dans toutes leurs poſitions, pour rendre l'art des accouchemens auſſi ſûr que facile à ſes éleves, ou aux ſages-femmes qu'il inſtruiſoit. Le ſénat en a fait l'acquiſition, & en a créé M. Galli lui-même démonſtrateur & profeſſeur. La ſignora Anna Manzolini a fait auſſi une partie de ces modeles en 1750 & 1758. On ne peut rien voir de mieux rendu, tant pour la forme, que pour les ſituations & les couleurs de chacun des objets. Les parties intérieures peuvent ſe découvrir, & l'on en voit juſqu'aux moindres détails. Le nombre de ces modeles eſt immenſe. Les maladies les plus rares, les conformations les plus ſingulieres y ſont repréſentées. On y voit juſqu'à une machine d'extraction, & une figure entiere placée ſur la chaiſe longue ou le lit de couche, dans la poſition & l'attitude de l'accouchement.

La ſalle de chymie eſt un vaſte laboratoire, que la comteſſe Victoria de Caprara a meublé de beaucoup d'inſtrumens, vaſes, alembics, cucurbites, &c. D'autres particuliers, en ſuivant cet exemple, ont fait conſtruire des fourneaux pour les grandes opérations.

Le cabinet d'hiſtoire naturelle eſt une des belles choſes qu'on puiſſe voir: il eſt rangé dans l'ordre le plus commode, & il y en a ſix ſalles toutes pleines. Les pieces y ſont étiquetées, ce qui manque trop

Digitized by Google

trop ſouvent dans nos plus beaux cabinets, & les petits objets ont des chiffres rélatifs à un catalogue que les curieux peuvent conſulter ſur le champ. Le *Cimeliarchium Naturæ Ulyſſis Aldrovandi* s'y conſerve en entier. On y remarque ſurtout parmi les oiſeaux, le courlis rouge, l'*hiſpida*, les *manucodiatæ* d'Aldrovande; parmi les amphibies, un crapaud dont les petits ſemblent ſortir de ſon corps; parmi les inſectes, le charanſon palmiſte qui ſe trouve aux environs de Bologne. Il y a encore une grande momie Egyptienne, & beaucoup d'autres ſingularités dans les trois regnes, minéral, animal & végétal.

Le jardin de botanique eſt une dépendance de l'*inſtitut*, & il va de pair en Italie avec ceux de Piſe & de Padoue. Ce jardin de botanique eſt ſous la direction de M. Ferdinand Baſſi qui l'a mis dans le bon ordre où il eſt actuellement: on y voit beaucoup de plantes exotiques très-rares, par exemple, un arbre de vanille, qui a été tranſporté de Vienne à Florence, & de Florence à Bologne. Le *papyrus* de Sicile, l'*indigofera*, la *petiveria*, le *pſoralea* en pleine terre, un grand *acacia* ſans épines, &c. Il y a une ſerre chaude pour les plantes qui ne peuvent réſiſter aux hyvers de Bologne.

La ſalle des tours contient pluſieurs armoires remplies de différens inſtrumens, que le comte Marſigli avoit apportés d'Allemagne, parmi leſquels il s'en trouve quelques-uns propres à faire même des figures ſur le tour.

Le cabinet de phyſique contient de très-bons inſtrumens de phyſique, dont pluſieurs ont été faits à Leyden ſous les yeux du célebre Muſchenbroeck, & d'autres, par les ſoins de s'Graveſande. On y a raſſemblé dans pluſieurs chambres tout ce qui eſt néceſſaire pour les expériences de l'électricité, de la lumiere & du feu, du mouvement des ſolides & des fluides, des propriétés de l'air, du thermometre, du barometre, &c.

L'on y voit un objectif de lunette qui a 205 palmes de foyer, c'eſt-a-dire, 141 pieds de France, ouvrage du célebre Joſeph Campani. Il avoit été fait par ordre de M. Colbert; mais à la mort de ce grand miniſtre arrivée en 1683, on renvoya l'objectif à Rome: il a été caſſé en deux, mais M. Campani en a rejoint les deux pieces, de maniere qu'on peut s'en ſervir actuellement comme s'il étoit entier, & c'eſt le plus beau verre de lunette qui ſoit au monde.

On conſerve auſſi à Bologne les baſſins de cuivre dont ſe ſervoit cet habile artiſte. Le pape Benoit XIV. les acheta de ſes héritiers: il fit venir de Bologne M. Lelli, membre de l'*inſtitut*, qui étoit très-verſé dans cette partie, le chargea de raſſembler ces inſtrumens & de les porter à l'academie de Boulogne.

La ſalle de l'architecture civile eſt décorée de peintures à freſque par Niccolo dell' Abbate. On y voit de petits modeles en relief des colonnes & obéliſques de Rome & des édifices les plus célebres.

La ſalle d'architecture militaire contient beaucoup d'armes, de modeles d'artillerie, de plans en relief, de modeles pour les ſieges, pour l'attaque & pour la défenſe des places, & d'autres pieces ſemblables, dont pluſieurs ont été données à l'*inſtitut* par le roi de Sardaigne: le comte & ſénateur Gregorio Caſali y fait une démonſtration tous les jeudis.

La ſalle de marine, *Stanza della Nautica*, renferme beaucoup de modeles de vaiſſeaux, donnés par le docteur Marco Sbaraglia, tels que ceux du vainqueur & du Royal-Louis, &c. avec des livres rélatifs à cet art.

La ſalle des antiques dut ſon commencement à la grande collection que Marſigli avoit faite dans ſes voyages. On y a joint enſuite le *Muſæum Coſpianum*, la collection de médailles que le ſénateur Spada avoit léguée à la ville de Bologne, & un grand nombre d'autres dont le pape Benoit XIV. vouloit enrichir ſa patrie. Il permit à l'abbé Farſetti de Veniſe, de faire tirer des empreintes & des creux de ce qu'il y a de plus beau à Rome, à la charge d'en donner une emprein-

Digitized by Google

te à l'*inſtitut*, & paya même 6000 ſcudi pour une partie des frais.

On voit dans cette ſalle beaucoup d'idoles, d'inſtrumens de ſacrifice & ſur-tout la patere Coſpienne, qui repréſente la naiſſance de Minerve, & qui eſt un des morceaux d'antiquité les plus eſtimés : pluſieurs grands vaſes étruſques de la plus belle conſervation, des buſtes & des bas-reliefs antiques, des lampes ſépulcrales, des urnes romaines, des meubles rélatifs à l'art militaire & aux uſages domeſtiques. On admire ſur-tout une collection de quinze cents médailles, données par le pape Lambertini. Elles ſont de différentes grandeurs, preſque toutes impériales. Cette ſuite commence à Pompée & Jules-Céſar, & finit à Héraclius. On remarque dans quelques-unes d'elles le travail des Grecs & celui des Egyptiens. A ces médailles on en a ajoûté pluſieurs autres des villes grecques & des rois qui y ont regné, & de cette derniere partie de l'Italie qui s'appelloit la *grande Grece*, c'eſt-à-dire, de la Calabre & d'une partie de la Pouille d'aujourd'hui. Il y en a qui concernent des rois d'Egypte & d'Aſſyrie. On y a raſſemblé auſſi pluſieurs médailles fauſſes qui imitent fort bien les antiques, afin de mettre les ſavans à portée d'en bien faire la différence.

La gallerie des ſtatues renferme pluſieurs originaux, & ſur-tout les modeles de ce qu'il y a de plus célebre à Rome & à Florence, que le pape Benoît XIV. procura à l'*inſtitut* par le moyen de M. l'abbé Farſetti. On y voit le Laocoon du Belvédere, l'Hercule & la Flore du palais Farneſe, l'Arrotino de Florence, le Mars avec Arria & Pætus de la villa Ludoviſi, que le prince de Piombino fit faire lui-meme pour le pape, mais dont il fit enſuite briſer les creux : le Méléagre de la maiſon Pichini, pluſieurs bas-reliefs de la colonne trajanne ; le Neptune de Jean de Bologne, qui eſt ſur la grande fontaine de la ville. L'academie de Parme ayant obtenu la permiſſion de faire mouler ce Neptune, en laiſſa un double à l'*inſtitut* pour marque de ſa reconnoiſſance. On y conſerve les bas-reliefs qui ont remporté le prix, depuis M. Lelli qui eut le premier en 1727 : une belle moſayque qui eſt le portrait de Benoît XIV. des baſſins d'yvoire, & autres curioſités ſemblables, beaucoup de ſtatues dont le cardinal Gozzadini & le pape Benoît XIV. ont fait préſent : pluſieurs têtes qui ont été données par M. Ercole Lelli, ſculpteur & phyſicien habile, qui étoit directeur & gardien de ce dépôt. La ſtatue de Benoît XIV. en plâtre, qui eſt en-bas dans une gallerie en forme de porche, a été modélée par Ange Pie ; elle eſt bien compoſée & bien drapée.

La gallerie des peintures a été commencée par M. François Zambeccari, qui a acheté pluſieurs tableaux de prix pour commencer cet établiſſement, & dont on eſpere que l'exemple ſera fécond.

L'academie clémentine de Bologne qui eſt une academie de peinture, eſt auſſi réunie à l'*inſtitut*. Elle s'appelle *academie Clémentine*, parce que le pape Albani Clément XI. en a été, pour ainſi dire, le fondateur, quoique M. Marſigli en eût jetté les fondemens en 1710. Clément XI. eſt repréſenté en marbre dans la ſalle qui ſert aux aſſemblées de cette academie : il eſt placé entre le cardinal Paolucci & le cardinal Caſoni, qui ont été auſſi les bienfaiteurs de l'*inſtitut*.

Le premier chef de cette academie fut le célebre cavalier Carlo Cignani, qui occupa cette place pendant toute ſa vie. Le ſécretaire fut alors Jean-Pierre Zanotti, frere aîné du docteur François Zanotti, actuellement prétident de l'*inſtitut*. Ce fut lui qui dreſſa les ſtatuts de cette academie, & il en a écrit l'hiſtoire avec la vie des peintres qui y avoient été aggrégés depuis ſon établiſſement juſqu'à 1730, en deux volumes grand *in*-4°. avec beaucoup de planches.

La deviſe de l'academie clémentine renferme les ſymboles de la peinture, de la ſculpture & de l'architecture, c'eſt-à-dire, un pinceau, un cizeau, & un com-

Digitized by Google

pas entrelacés, aves ces mots, *Clementia junxit.*

L'academie clémentine a succédé à l'école fameuse de Bologne connue auſſi ſous le nom d'*école de Lombardie*, qui rendra célebre à jamais la ville de Bologne. C'eſt par elle, que la peinture eſt arrivée au plus haut degré de perfection. Voyez le *Voyage en Italie* par M. de la Lande.

INSTITUTAIRE, ſ. m., *Gram. & Juriſprud.*, le profeſſeur en droit civil & canonique qui explique les inſtituts. M. un tel eſt *inſtitutaire* cette année.

INSTITUTES, ſ. f. pl., *Juriſprud.*, en latin *inſtitutiones*, & que l'on appelle auſſi en françois *inſtituts* ou *inſtitutions*, ſont des abrégés qui renferment les premiers élémens de la juriſprudence; les plus célebres ſont celles de Caïus, de Juſtinien, & de Théophile.

Inſtitutes de Caïus ſont un abregé du droit romain qui fut compoſé par le célebre juriſconſulte Caïus ou Gaïus, qui vivoit ſous Marc-Aurele; ſes *inſtitutes* étoient diviſées en quatre livres. La haute réputation que ce juriſconſulte s'étoit acquiſe, fit que long-tems avant Juſtinien, on donnoit ces *inſtitutes* à lire à ceux qui vouloient s'initier dans la ſcience du droit; cet ouvrage n'eſt point parvenu juſqu'à nous dans tout ſon entier; nous en avons un abregé qui en fut fait par Anien, l'un des principaux officiers d'Alaric, roi des Viſigoths en Eſpagne. Cet abregé eſt diviſé en deux livres; on y reconnoit en beaucoup d'endroits les mêmes paſſages que Juſtinien emprunta de Caïus; mais il y eut pluſieurs retranchemens & changemens faits par Anien, pour rendre cet ouvrage conforme aux mœurs des Viſigoths. Un juriſconſulte moderne nommé *Oiſelius*, a recherché dans le digeſte & ailleurs, tous les fragmens des *inſtitutes* de Caïus, & les a rétablis en quatre livres, comme ils étoient d'abord; mais il y manque encore pluſieurs titres, dont il n'a rien pu recouvrer.

Inſtitutes de Juſtinien, ſont un abregé du droit du code, premiere édition, & du droit du digeſte, qui fut compoſé par ordre de cet empereur dans le tems même que l'on travailloit au digeſte; le motif qu'il eut en cela, fut de donner une connoiſſance ſommaire du droit aux perſonnes qui ne ſont pas verſées dans les loix, & ſur-tout aux commençans.

Il eſt probable que les *inſtitutes* d'Ulpien, ceux de Caïus, & de quelques autres juriſconſultes, donnerent à Juſtinien l'idée d'en faire de ſemblables. Quoi qu'il en ſoit, il chargea de cet ouvrage Tribonien, Théophile, & Dorothée, qui le formerent de ce qu'il y avoit de meilleur dans les *inſtitutes* de Caïus & autres livres des juriſconſultes. Ces *inſtitutes* furent confirmées par Juſtinien, qui leur donna force de loi dans tout l'empire; & elles furent publiées le 11 des calendes de Décembre de l'an 533, avant la publication du digeſte, qui ne fut faite que le 18 des calendes du mois de Janvier de la même année.

Les *inſtitutes* de Juſtinien ſont diviſées en quatre livres: Accurſe a imaginé que c'étoit pour faire alluſion aux quatre élémens, que l'eſprit des jeunes gens ſe nourrit par la lecture de ces quatre livres, de même que le corps humain eſt gouverné par les quatre élémens; mais on ſent aiſément le ridicule de cette idée.

Le *prœmium* des *inſtitutes* eſt une eſpece de préface qui contient le deſſein de l'ouvrage, ſa diviſion, & ſa confirmation.

Chaque livre eſt diviſé en pluſieurs titres, dont la premiere partie s'appelle *principium*; les autres ſont appellées *paragraphes*.

Le premier livre traite du droit des perſonnes; le ſecond & le troiſieme, juſqu'au quatorzieme titre incluſivement, traitent des choſes; le ſurplus du troiſieme livre, & les cinq premiers titres du quatrieme livre, traitent des obligations qui naiſſent des contrats & quaſi-contrats, délits & quaſi-délits; le reſte du quatrieme livre traite des actions.

Les *inſtitutes* de Juſtinien ſont regardées comme le meilleur des ouvrages pu-

Digitized by Google

bliés ſous ſon nom; ils contiennent en abregé tout le ſyſtème de la juriſprudence romaine: Cujas & pluſieurs autres célebres juriſconſultes ont penſé que cet ouvrage n'avoit pas beſoin de commentaires; cependant pluſieurs juriſconſultes en ont donné des abregés; d'autres en ont fait des paraphraſes. Voyez Dorcholten, Pacius, Weſembeck, Schneidwin, Corvinus, Faber, Mancius, Voet, Regnerus, & pluſieurs autres; le commentaire de Vinnius eſt un des plus eſtimés.

Inſtitutes de Lancelot, ſont une inſtitution au droit canonique, compoſée par Jean-Paul Lancelot, qui brilloit à Pérouſe en 1550: cet ouvrage eſt fort eſtimé.

Inſtitutes de Théophile, ſont une paraphraſe des *inſtitutes* de Juſtinien, compoſée en grec par le juriſconſulte Théophile, par ordre de l'empereur Phocas, lequel voulut par-là décréditer l'ouvrage de Juſtinien; & en effet, pendant toute la durée de l'empire grec, on n'enſeigna plus d'autres *inſtitutes*, que celles de Théophile. Ces dernieres furent meme encore long-tems après préférées au texte: Viglius Zuichem fit imprimer la paraphraſe grecque a Baſle en 1534. Il y en eut enſuite pluſieurs autres éditions; Jacques Curtius juriſconſulte de Bruges, en fit une traduction latine qui fut imprimée à Lyon en 1581. Charles Annibal Fabrot, profeſſeur en droit à Aix en Provence, en donna deux éditions grecques & latines, accompagnées de ſcholies grecques & de notes. Enfin, Jean Doujat, célebre profeſſeur en droit à Paris, donna en 1681, une édition en deux volumes *in* 12 de la *traduction latine de Curtius*, qu'il accompagna de ſes notes & de celles de Cujas & de Fabrot; on fait un grand uſage de cette édition.

Inſtitutes de Vinnius, ſont un commentaire d'Arnold Vinnius, juriſconſulte, ſur les *inſtitutes* de Juſtinien: il y en a eu pluſieurs éditions, dont la derniere qui eſt de 1747, eſt accompagnée de notes de Jean Got. Heineccius.

INSTITUTEUR, *Gramm.*, celui qui inſtruit & forme. On dit d'un homme qu'il eſt un excellent *inſtituteur* de la jeuneſſe; éloge rare qui ſuppoſe de l'eſprit, des mœurs, du jugement, des connoiſſances, du monde. On a fait le mot *inſtitution*, qui ſe prend dans le même ſens qu'*inſtituteur*. *v.* GOUVERNEUR, GOUVERNANTE, ÉDUCATION.

INSTITUTION, ſ. f., *Juriſprudence*, ſignifie quelquefois établiſſement, quelquefois il ſe prend pour introduction & inſtruction.

On dit l'*inſtitution* d'une compagnie, d'une confrairie, d'une communauté, c'eſt-à-dire, ſa création, ſon établiſſement.

Quelquefois par le terme d'*inſtitution* on entend l'objet pour lequel une compagnie a été établie, & la regle primitive qui lui a été impoſée; lorſqu'elle fait quelque choſe de contraire, on dit qu'elle s'écarte de ſon *inſtitution*, ou que ce n'eſt pas là l'eſprit de ſon *inſtitution*.

Inſtitution, en matiere bénéficiale, eſt l'acte par lequel celui qui eſt nommé à un bénéfice en eſt mis en poſſeſſion par le ſupérieur eccléſiaſtique duquel dépend l'*inſtitution*.

Cette *inſtitution* eſt de quatre ſortes; ſavoir collative, autoriſable, canonique, & corporelle.

L'*inſtitution* collative qui eſt la véritable *inſtitution* proprement dite, eſt la collation canonique & proviſion du bénéfice; cette collation eſt néceſſaire, parce qu'elle doit être faite à celui qui eſt préſenté par le patron.

L'*inſtitution* autoriſable eſt celle par laquelle l'évêque confere au pourvu la miſſion pour prêcher & adminiſtrer les ſacremens; elle a lieu pour les bénéfices à charge d'ames, dont la pleine collation appartient à un autre collateur que l'évêque.

On appelle *inſtitution* canonique des proviſions d'un ſupérieur eccléſiaſtique; on ne peut prendre poſſeſſion d'un bénéfice ſans avoir une *inſtitution* canonique.

On appelle auſſi *inſtitution* canonique le viſa qui eſt donné par l'évêque aux pourvus de cour de Rome *in formâ di-*

Digitized by Google

gnum, & même aux pourvus *in formâ gratiosâ*, lorſqu'il s'agit de bénéfices à charge d'ames. *v.* VISA.

L'*inſtitution* corporelle eſt la miſe en poſſeſſion du bénéfice, elle appartient naturellement à l'évêque auſſi bien que la collation du bénéfice; & lorſque l'ancienne diſcipline étoit encore en vigueur où l'on ne ſéparoit point les bénéfices de l'ordination, & que par l'ordination même des clercs on les attachoit à certaines égliſes, on ne connoiſſoit point l'*inſtitution* autoriſable, ni l'*inſtitution* corporelle, qui en eſt une ſuite ou de la collation; mais dans la ſuite les évêques s'étant accoutumés à déléguer aux archidiacres le ſoin de mettre les pourvus en poſſeſſion, cela a été conſidéré comme un droit des archidiacres.

Inſtitution contractuelle, eſt un don irrévocable qui eſt fait d'une ſucceſſion ou de partie par contrat & en faveur de mariage, ſoit par des pere & mere ou même par des étrangers au profit de l'un des conjoints ou des enfans qui naîtront du futur mariage; ces ſortes d'*inſtitutions* étoient inconnues chez les Romains; elles ſont reçues tant en pays coutumier qu'en pays de droit écrit.

Elles participent des diſpoſitions à cauſe de mort, en ce qu'il faut ſurvivre pour en recueillir l'effet, & qu'elles ne comprennent que les biens que l'*inſtituant* aura au jour de ſon décès; mais elles participent auſſi de la nature des donations entre-vifs, en ce qu'elles ſont faites par un acte entre vifs, qu'elles ſont irrévocables & ſaiſiſſent de plein droit, & que l'on y peut comprendre tout ce dont il eſt permis de diſpoſer entre-vifs, la légitime des enfans du donateur réſervée.

L'*inſtitution* contractuelle n'empêche pas l'inſtituant d'engager & hypothéquer, même d'aliéner les biens en tout ou partie, pourvu que ce ſoit ſans fraude; mais il ne peut faire aucune diſpoſition univerſelle à titre gratuit, ſoit entre-vifs ou par teſtament.

Inſtitution d'héritier, eſt la nomination que quelqu'un fait de celui qu'il veut être ſon ſucceſſeur univerſel.

Elle peut être faite par contrat de mariage ou par teſtament. Au premier cas, c'eſt une *inſtitution* contractuelle. Voyez ci-devant INSTITUTION *contractuelle*; au ſecond cas, on l'appelle *inſtitution d'héritier* ſimplement.

L'*inſtitution d'héritier* ſe peut faire ſans exprimer préciſément le nom de l'héritier, pourvu qu'il ſoit déſigné d'une façon non équivoque. Pour recueillir l'effet de l'*inſtitution*, il faut ſurvivre au teſtateur, & être né ou du moins conçu lors de ſon décès.

Dans les pays où l'*inſtitution d'héritier* eſt néceſſaire, ceux qui ont droit de légitime doivent être *inſtitués* héritiers au moins en ce que le teſtateur leur donne, & lorſqu'ils ſont *inſtitués*, quelque modique que ſoit l'effet ou la ſomme qu'on leur laiſſe, ils peuvent oppoſer le vice de prétérition.

Ceux auxquels il a été laiſſé moins que leur légitime à titre d'*inſtitution*, peuvent demander un ſupplément de légitime.

En cas de prétérition d'aucun de ceux qui ont droit de légitime, le teſtament doit être déclaré nul quant à l'*inſtitution d'héritier*, ſans qu'elle puiſſe valoir comme fideicommis, & s'il y a une ſubſtitution elle eſt pareillement nulle, le tout encore que le teſtament contint la clauſe codicillaire; cette clauſe empêche ſeulement la nullité du ſurplus du teſtament. Voyez aux inſtitutes le titre *de heredibus inſtituendis*, & aux mots ACCROISSEMENT, FALCIDIE, HÉRITIER, SUBSTITUTION, SUCCESSION, TESTAMENT, LÉGITIME, QUARTE TREBELLIANIQUE.

INSTITUTIONS SOCIALES, (N), *Mor.* L'homme naturel eſt pour lui: il eſt l'unité numérique, l'entier abſolu, qui n'a de rapport qu'à lui-même ou à ſon ſemblable. L'homme civil n'eſt qu'une unité fractionnaire qui tient au dénominateur, & dont la valeur eſt dans ſon rapport avec l'entier, qui eſt le corps ſocial. Les bonnes *inſtitutions* ſociales ſont celles

Digitized by Google

qui ſavent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter ſon exiſtence abſolue pour lui en donner une relative, & tranſporter le *moi* dans l'unité commune; enſorte que chaque particulier ne ſe croye plus un, mais partie de l'unité, & ne ſoit plus ſenſible que dans le tout. Un citoyen de Rome n'étoit ni Caïus ni Lucius, c'étoit un Romain: même il aimoit la patrie excluſivement à lui. Regulus ſe prétendoit Carthaginois, comme étant devenu le bien de ſes maîtres. En ſa qualité d'étranger, il refuſoit de tiéger au ſénat de Rome; il fallut qu'un Carthaginois le lui ordonnât. Il s'indignoit qu'on voulût lui ſauver la vie. Il vainquit & s'en retourna triomphant mourir dans ſes ſupplices. Cela n'a pas grand rapport, ce me ſemble, aux hommes que nous connoiſſons.

Le Lacédémonien Pedarete ſe préſente pour être admis au conſeil des trois cents; il eſt rejetté. Il s'en retourne joyeux de ce qu'il s'eſt trouvé dans Sparte trois cents hommes valant mieux que lui. Je ſuppoſe cette démonſtration ſincere, & il y a lieu de croire qu'elle l'étoit: voilà le citoyen.

Une femme de Sparte avoit cinq fils à l'armée, & attendoit des nouvelles de la bataille. Un Ilote arrive; elle lui en demande en tremblant. Vos cinq fils ont été tués. Vil eſclave, t'ai-je demandé cela? Nous avons gagné la victoire. La mere court au temple & rend grace aux dieux. Voilà la citoyenne.

INSTRUCTION, ſ. f., *Gram.*, il ſe dit de tout ce qui eſt capable de nous éclaircir ſur quelqu'objet que ce ſoit. On nous *inſtruit* par les diſcours, par les écrits, par les raiſons, par les faits, & par les exemples. L'intérêt eſt le grand inſtituteur. Après l'intérêt, c'eſt le tems; après le tems ce ſont les paſſions.

On appelle encore *inſtruction* les ordres ſecrets qu'on donne à un ambaſſadeur, au commandant d'une flotte, à un capitaine de vaiſſeau.

INSTRUCTIONS *des maîtres*, (N), *Phil.* Ce ſont ces cours de ſciences & d'arts qu'on fait prendre à la jeuneſſe pour les initier dans les élémens des connoiſſances humaines.

Il y a peu de perſonnes d'un eſprit aſſez pénétrant & d'un jugement aſſez ſolide, pour être capables d'apprendre par elles-mêmes & ſans le ſecours d'aucun maître, les ſciences & les arts. Les meilleurs génies, aidés des plus excellens livres, ne ſe mettent preſque jamais ſi bien ni ſi promptement au fait d'une ſcience qu'ils l'auroient fait, dirigés par un habile inſtituteur. De ſemblables ſecours ſont d'une abſolue néceſſité à la plupart des eſprits, & ſont très-utiles à tous les commençans. Les livres ſont des maîtres muets, ils montrent le chemin; mais ſi l'on rencontre quelque difficulté, ou ſi l'on s'égare, ils ne peuvent ſatisfaire à nos queſtions, ni nous ramener dans le droit chemin. C'eſt là proprement l'ouvrage d'une *inſtruction* vivante & animée.

Ce n'eſt pas là le ſeul avantage de l'*inſtruction* vivante; mais elle préſente encore quelque choſe de plus animé, de plus agréable, & de plus attachant dans les diſcours d'un maître ſage & habile, que dans l'uſage morne & ſédentaire de la lecture. Le ſeul ton de la voix, l'agrément de la prononciation, les manieres polies & engageantes de certains maîtres, concilient l'attention, fixent l'eſprit, & inſinuent les idées d'une maniere beaucoup plus vive & plus efficace que ne le peut la ſimple lecture, faite dans le ſilence du cabinet.

Dans les *inſtructions* de phyſique, de mathématiques, le maître peut préſenter à nos ſens les idées de ces ſciences; il peut faire des expériences ſous nos yeux; il peut décrire les figures, montrer au doigt leurs parties, & rendre ainſi la démonſtration beaucoup plus ſenſible que ne le feroit la ſimple lecture. Dans les autres ſciences même, dont les ſujets ne tombent pas directement ſous les ſens, un maître peut de bouche nous expliquer ſes idées par des exemples, ou des comparaiſons ſi ſimples & ſi familie-

Digitized by Google

tes, que rarement on ose en hasarder de semblables dans des écrits publics.

Il n'y a point de maîtres d'un savoir assez universel pour pouvoir seuls suffire à toutes les parties de l'*instruction*. Les sciences sont en grand nombre, & il y en a plusieurs qui roulent sur des sujets d'une nature fort différente. Il vaut donc mieux, quand on est assez heureux pour le pouvoir faire, recourir à autant de maîtres qu'il y a de branches de sciences ou d'arts, dont on veut s'instruire. Lorsque chacun d'eux vous enseigne ce à quoi il s'est particuliérement attaché, il y a lieu d'espérer qu'il s'en acquittera dans un plus grand degré de perfection. Mais où cet avantage manque, il faut par les leçons d'un très-habile homme, remplacer celles de deux ou trois maîtres ordinaires.

Ce n'est pas assez qu'un maître soit habile dans la science qu'il enseigne, il faut encore qu'il connoisse la méthode d'enseigner, & qu'il ait assez de patience pour la mettre en usage: savoir, méthode & patience; voilà les qualités nécessaires dans un maître. Mais combien en trouve-t-on doués de ces qualités parmi le nombre immense de maîtres? Je suis très-persuadé que la cause principale du peu de progrès que la jeunesse fait dans les sciences, est l'ignorance ou l'incapacité des maîtres. Les uns n'entendent pas eux-mêmes ce qu'ils enseignent; les autres manquent de clarté dans leurs explications; les troisiemes ne se donnent pas la peine de tourner différemment les objets pour s'accommoder aux différens génies.

Le maître doit encore faire une attention toute particuliere à son caractere & à sa conduite, afin qu'on ne voye rien en lui qui puisse être de mauvais exemple; rien qui tienne de la hauteur & de l'orgueil, ou de l'ame basse & intéressée; rien qui puisse lui attirer la haine ou le mépris de ses disciples, ou les prévenir contre lui & ses *instructions*. Qu'il travaille plutôt à joindre tant de candeur naturelle & de bonté à son savoir que ses leçons s'insinuent avec facilité & avec agrément dans l'ame de ses éleves, & qu'il les engage, par une force secrette & un attrait presque irrésistible, à faire les derniers efforts pour perfectionner leur raison.

Les maîtres doivent tâcher de se faire aimer de leurs disciples, afin de leur faire mieux goûter ce qu'ils leur enseignent. S'ils les rebutent par leurs manieres, ils leur donnent de l'éloignement pour ce qu'ils veulent leur apprendre. L'estime qu'on fait d'une chose, produit l'envie d'y parvenir, & abrege le chemin qui y conduit; on ne néglige rien, & rien ne coûte pour y arriver. Il faut donc se faire aimer & faire aimer ce qu'on enseigne, & s'appliquer à en faire bien sentir tout le prix.

Rien n'est plus utile que de faire parler souvent ceux qu'on instruit, pour s'assurer s'ils ont bien saisi ce qu'on leur a dit. Il faut donc leur faire souvent des questions, les exciter à en faire eux-mêmes, & répondre avec plaisir à celles qu'ils font.

Le meilleur moyen de les bien instruire & de leur former l'esprit, c'est de leur faire trouver ce qu'on veut leur apprendre. Pour cet effet, il est nécessaire de leur fournir des principes d'où ils puissent tirer des conséquences qui leur découvrent ce dont il s'agit. On est charmé de pouvoir s'attribuer quelque part dans les découvertes qu'on doit aux lumieres des autres.

On doit éviter d'entasser preuves sur preuves, quand il ne s'agit pas de prouver un fait par les circonstances. Si les preuves sont démonstratives, une suffit pour convaincre; si elles ne le font pas, la multitude ne sert guere qu'à montrer l'impuissance où l'on est de démontrer ce qu'on veut prouver. Un grand nombre de preuves charge la mémoire, & fatigue plus ordinairement qu'il n'éclaire.

Pour rendre attentifs ceux à qui on parle, il est nécessaire de mettre les choses dans leur vrai point de vue, & de les proposer sous différens jours & avec

Digitized by Google

chaleur, en variant le ton de la voix. La variété qui plaît, soit dans ce qu'on dit, soit dans la maniere de le dire, tient en haleine ceux qui écoutent. Il faut savoir faire naître successivement dans l'esprit de ses auditeurs, des idées toujours nouvelles, & si bien arrangées, qu'elles lui présentent toujours quelque chose de plus frappant.

Comme on aime à revoir d'un coup d'œil ce qu'on a vu dans un long détail, une récapitulation courte & bien faite, plaît & éclaire beaucoup, après qu'on a débité un certain nombre de vérités de suite. Il ne faut pas aller trop vite, afin que ceux qui écoutent puissent suivre celui qui parle.

La dispute peut être très-utile pour rendre l'esprit attentif, pour l'étendre & l'accoutumer à trouver sur le champ des raisons pour défendre la vérité; mais il faut qu'elle roule sur des matieres intéressantes. *v.* DISPUTE. Des réponses solides, nettes, précises, achevent d'éclairer l'esprit, & calment l'inquiétude qui l'agite, jusqu'à ce qu'il soit parfaitement convaincu. On ne doit proposer des difficultés que pour faire briller la vérité; en les refutant, on ne doit avoir d'autre vue que de la débarrasser des nuages de l'erreur & du mensonge.

Il est inutile de prendre bien des précautions pour instruire, si l'on n'a pas soin de montrer en même tems la maniere de retenir ce qu'on enseigne. Quelques unes de nos idées ont entr'elles une liaison naturelle, & la plus grande perfection de notre raison consiste à découvrir cette connexion.

Il y a une autre liaison d'idées qui dépend du hasard ou de la coutume, qui unit si fortement dans l'esprit, des idées qui n'ont aucune connexion naturelle, qu'il est très-difficile de les séparer. L'une de ces idées ainsi liées, n'est pas plutôt présente à l'esprit, que celle qui lui est associée paroît aussi tôt.

L'association des idées qui n'est pas cimentée par la nature, est différente dans diverses personnes, selon la diversité de leurs inclinations, de leur éducation, & de leurs intérêts. La connexion irréguliere qui se fait dans notre esprit, de certaines idées qui ne sont pas elles-mêmes dépendantes les unes des autres, indue beaucoup sur nos passions, sur nos raisonnemens.

C'est une chose bien digne de l'attention de ceux qui sont chargés d'instruire, de prévenir ou de détruire la liaison irréguliere des idées, dans l'esprit de ceux qu'ils instruisent. Les jeunes gens imputant souvent à l'étude les désagrémens qu'ils essuyent pendant le tems de leurs études, joignent quelquefois ces idées de telle maniere, qu'ils conçoivent une aversion insurmontable pour la lecture & pour l'étude; de sorte que ce qui auroit peut-être fait le plus grand plaisir de leur vie, devient pour eux un véritable supplice. Il n'y a peut-être rien qui nuise plus au fruit que doivent produire les leçons des maîtres dans l'esprit de ceux qu'ils instruisent, qu'une telle association d'idées: ils doivent donc tâcher, autant qu'il est possible, de ne rien faire qui puisse y donner occasion.

Les idées indépendantes qui n'ont aucune liaison entr'elles, mais qui sont tellement jointes dans l'esprit par l'éducation & par la coutume, qu'elles s'y montrent toujours ensemble, entraînent les hommes dans une infinité d'erreurs. Ceux-mêmes qui cherchent le plus sincérement la vérité, sont dans l'impuissance de se mettre à l'abri des effets de cette association irréguliere d'idées, tandis qu'elle subsiste dans leur esprit. En soutenant avec opiniâtreté les erreurs dans lesquelles cette liaison d'idées les a précipités, ils s'appludissent ordinairement eux-mêmes, comme s'ils étoient de zélés défenseurs de la vérité.

Enfin, le grand point de vue que le maître doit avoir, c'est de faire constamment l'application des principes des sciences qu'il enseigne, à la religion, à la morale, à la vie civile; car les sciences sont vaines si en nous ornant l'esprit, elles ne forment pas le cœur & les manieres de ceux

Digitized by Google

ceux qui s'y appliquent; les exemples tirés de l'hiſtoire morale, civile & politique, ſont admirables pour parvenir à ce but; la converſation avec le grand monde y donne la derniere main. *v.* CONVERSATION.

Par tout ce que nous venons de dire ſur les qualités & les devoirs d'un maître, l'on ſent aſſez combien le nombre en doit être petit, & par conſéquent le choix difficile. Rien cependant de plus important pour l'éducation de la jeuneſſe; car, toutes les autres choſes d'ailleurs égales, le progrès de la jeuneſſe eſt en raiſon des qualités des maîtres. Cependant c'eſt ordinairement le crédit, c'eſt la cabale, c'eſt la bienſéance, c'eſt l'intérêt qui déterminent à choiſir des maitres: l'examen de leurs qualités n'y entre guere; c'eſt ce qui en augmente prodigieuſement le nombre.

C'eſt au diſciple à ſuivre avec attention & avec aſſiduité toutes les *inſtructions* de ſon maître; & ſi quelqu'empêchement inſurmontable lui en fait négliger quelqu'une, il doit redoubler de diligence dans la ſuite, pour réparer cette perte. Il doit auſſi repaſſer avec ſoin ce qu'il a entendu, lire quelqu'auteur ſur la même matiere, d'abord les plus faciles, enſuite des plus difficiles, en ſuivant là-deſſus les conſeils de ſon maître; conférer de tems en tems avec lui ou avec ſes compagnons d'étude, & mettre par écrit le plus clair réſultat de ſes penſées, de ſes recherches & de ſes réflexions; afin d'y pouvoir recourir dans la ſuite, ſoit pour examiner de nouveau le tout, ſoit pour s'en ſervir à des uſages convenables, ou pour perfectionner ce qu'il avoit heureuſement commencé.

On ſe trompe fort lorſqu'on s'imagine pouvoir connoître une ſcience par les ſimples *inſtructions* qu'on en prend d'un maître. Ces *inſtructions* ne ſont que la clef qui nous introduit dans le ſanctuaire; ſans une étude profonde ſur les leçons reçues, nous reſterons toujours ſur la porte ſans jamais être introduits. Les ſciences ſont inépuiſables; la vie de l'homme eſt trop courte pour qu'il puiſſe ſe flatter de parvenir à en poſſéder une à fond, quand même avec le plus grand génie on s'y appliqueroit pendant tout le cours de la vie. Il y a bien des gens qui ont fait des cours de ſciences; mais il y en a bien peu qui en connoiſſent véritablement les principes.

Le diſciple doit entretenir une opinion avantageuſe de ſes maîtres, & ſe prêter à leurs *inſtructions* avec la docilité d'un homme qui ſuit volontiers des guides plus expérimentés que lui. Quoique l'on ne ſoit pas tenu d'entrer dans tous les ſentimens de ſes maîtres, on leur doit pourtant cet égard, de peſer mûrement ce qu'ils propoſent, & de ne ſe déclarer contre aucune de leurs opinions, qu'après l'avoir examinée à fonds & de bonne foi. Encore ne le doit-on alors qu'avec beaucoup de modeſtie, une humble défiance de ſoi-même, & une répugnance ſenſible à être d'un autre avis qu'eux, ſi l'on n'y étoit contraint par la force de la vérité & de la raiſon. Au reſte, la jeuneſſe, deſtituée ordinairement de lumieres & d'expérience, ne peut avoir trop d'égards pour les *inſtructions* & les opinions de ſes maîtres: car quand même par ſes lectures, par ſes méditations elle pourroit quelquefois parvenir à reconnoître la fauſſeté de quelqu'une des opinions qu'on lui aura enſeignées, elle devroit en cacher la découverte au maître, pour ne pas lui inſpirer une défiance qui pourroit entiérement le décourager. (D. F.)

INSTRUCTION, *Juriſprud.*, ſignifie les procédures que l'on fait pour mettre une affaire en état d'être jugée.

Inſtruction à la barre de la cour, c'étoient des procédures ſommaires qui en France ſe faiſoient à la barre de la cour; elles ont été abrogées par l'ordonnance de 1667, *tit. II. art. ij.*

INSTRUCTION, *dans le Commerce*, ſe dit de tous préceptes, enſeignemens, ordres donnés, ſoit verbalement, ſoit par écrit, par des ſupérieurs à leurs inférieurs pour l'exécution d'une choſe.

Digitized by Google

Ces *inſtructions* peuvent émaner ou de l'autorité publique à un particulier, ou de particulier à particulier.

Du premier genre ſont les *inſtructions* générales, concernant le commerce, données par le roi ou ſes miniſtres aux inſpecteurs des manufactures, ou les mémoires particuliers donnés à chaque inſpecteur par les mêmes miniſtres, & relatifs aux manufactures de chaque département. En 1680, M. Colbert alors contrôleur général des finances & ſur-intendant des arts & manufactures de France, donna aux inſpecteurs deux *inſtructions* admirables, rédigées, l'une en 65 articles, & l'autre en 319 articles, pour l'exécution des réglemens généraux des manufactures & teintures, regiſtrés en parlement en 1669. Il y a encore des *inſtructions* ſecrettes dont les inſpecteurs ne doivent rendre compte qu'à la cour.

Les *inſtructions* de particulier à particulier, ſont celles que les marchands, négocians, banquiers, &c. donnent par écrit ou de vive voix, à leurs courtiers, commiſſionnaires, correſpondans, commis, &c. ſoit pour les achats, vente & envoi de marchandiſes, ſoit pour les remiſes d'argent, la réception, acceptation & payement des lettres de change, ſoit enfin pour la conduite des fabriquans, maîtres & ouvriers de leurs manufactures ou tout autre objet relatif à leur commerce. Ces *inſtructions* ne peuvent être dreſſées avec trop de clarté pour éviter les difficultés, les fauſſes interprétations, & l'inexécution des ordres qu'on s'eſt propoſé de donner.

INSTRUMENT, ſ. m., *Gramm.*, ce qui ſert à une cauſe pour produire ſon effet. *v.* EFFET.

INSTRUMENS *de ſacrifice*, *Hiſt. Anc.*, ce ſont des ornemens de l'architecture ancienne; tels que ſont les vaſes, pateres, candelabres, couteaux avec leſquels on égorgeoit les victimes, comme on en voit à une friſe d'ordre corinthien d'un vieux temple qui eſt à Rome derriere le Capitole. *v.* FRISE.

INSTRUMENS D'ASTRONOMIE, (R), *v.* GNOMON, ASTROLABE, REGLE PARALACTIQUE, ARMILLES, ANNEAU ASTRONOMIQUE, LUNETTE, TELESCOPE, MICROMETRE, HELIOMETRE, QUART DE CERCLE, SECTEUR, SEXTANT, OCTANT, LUNETTE MÉRIDIENNE *ou* INSTRUMENT DES PASSAGES, LUNETTE PARALLACTIQUE *ou* MACHINE PARALLACTIQUE, HORLOGE. PENDULE: mais comme la lunette méridienne a été ſpécialement déſignée ſous le nom d'*inſtrumens des paſſages*, nous allons en placer ici la deſcription.

L'inſtrument des paſſages ou lunette méridienne appellée auſſi *lunette des paſſages*, *inſtrumentum tranſitorium*, eſt compoſé d'un axe horiſontal, placé dans une direction perpendiculaire à la méridienne, de maniere que la lunette qui eſt fixée ſur l'axe à angles droits décrive le plan du méridien. Le premier dont on ait parlé, ce me ſemble, eſt celui de M. Romer, Horrebow, *baſis aſtronomiæ*, 1735. Romer s'étoit fait en 1689, à ſon retour en Danemarck, un obſervatoire, dans lequel il avoit placé pluſieurs *inſtruments*, & entr'autres une lunette fixée à angles droits ſur un axe de cinq pieds de long & d'un pouce de diametre; il y avoit un arc pour indiquer les hauteurs, & un poids qui ſoutenoit le milieu de l'axe pour empêcher la flexion. Halley fit faire dans la ſuite un pareil *inſtrument*, que l'on conſerve encore dans un petit cabinet qui donne ſur la terraſſe de l'obſervatoire royal de Gréenwich. Mais Graham, vers l'an 1735, en ayant fait conſtruire de plus parfaits; M. le Monnier en donna la deſcription en ſon *Hiſtoire céleſte* en 1741. Celui que je vais décrire, & dont je me ſers habituellement dans mon obſervation du college Mazarin à Paris, fut conſtruit en 1760, pour M. de la Caille, qui s'en eſt ſervi pendant deux ans. Il y en a un à l'obſervatoire de Gréenwich beaucoup plus conſidérable, mais celui que je vais décrire eſt d'une exactitude ſuffiſante & d'une plus grande commodité.

L'axe *AB*, *Pl. d'Aſtr. fig. 116.* a deux pieds

Digitized by Google

& demi, la lunette *C D* a quatre pieds de long ſur dix-huit lignes de diametre. Les deux pivots *A* & *B*, ſur leſquels tourne l'axe, ſont deux cylindres de neuf lignes de diametre ſur autant de longueur; ils ſont formés d'une compoſition de cuivre & d'étain, plus dure que les métaux naturels, & moins ſujette à être rongée par le frottement & par la rouille; l'axe eſt formé de deux cônes de cuivre *A E*, *F B*, qui ont chacun treize pouces de longueur, & dont le diametre décroit depuis vingt-huit lignes juſqu'à onze lignes, c'eſt-à-dire, que près des pivots l'axe n'a que onze lignes de diametre. Ces deux cones ſont aſſemblés à vis & ſoudés dans un noyau ou forte piece de cuivre *G*, qui a deux pouces & demi de large & trois pouces de long; cette piece eſt percée pour laiſſer paſſer la lunette au travers. Le dé ou la maſſe *G* de forme à-peu-près cubique, ſert de noyau à toute la machine; non-ſeulement il aſſemble les deux cones *A E*, *B P*, qui compoſent l'axe, mais cette piece tient encore les deux porte-lunettes, ou les deux canons *S*, *T*, de quinze à ſeize pouces, dont chacun a une baſe quarrée, fixée par quatre vis ſur le dé; ces canons ſont fendus de deux côtés ſur un eſpace de huit pouces, pour laiſſer paſſer plus aiſément le tuyau de la lunette; mais lorſque le tuyau eſt entré, on reſſerre l'extrémité de chacun des porte-lunettes avec un braſſelet ou collier de cuivre, qui ſe ſerre par des vis en *K* & en *H*. Ces porte-lunettes ſervent à empêcher que la lunette ne vacille dans le dé, & qu'elle ne ſe courbe ſur ſa longueur.

Si la lunette n'étoit pas bien en équilibre ſur le milieu de ſon axe, enſorte qu'elle fût plus peſante par une extrémité que par l'autre, on deſſerreroit les vis des porte-lunettes, & on repouſſeroit le tuyau vers le côté trop léger, de même, ſi le fil vertical de la lunette ſe trouvoit un peu incliné, on ſeroit obligé de deſſerrer les vis & de tourner un peu le tuyau, juſqu'à ce que le fil fût exactement vertical. On place dans cette lunette au foyer des deux verres un réticule compoſé de deux fils qui ſe croiſent à angles droits ou bien un réticule de 45°. ou enfin un réticule rhomboïde; celui-ci eſt le plus commode en pluſieurs occaſions.

Pour diriger la lunette méridienne à la hauteur donnée où l'on veut obſerver un aſtre, on a fixé un demi-cercle *A N* ſur l'un des ſupports; ce demi-cercle a huit pouces & demi de diametre, & il eſt diviſé en degrés; l'alidade *O* fixée ſur l'axe *M Q*, ſe termine par un vernier qui ſoudiviſe le degré en douze parties & nous fait diſtinguer $\frac{1}{5}$; cette alidade eſt ſerrée ſur l'axe par une vis de preſſion, que l'on peut lâcher, ſi l'on eſt obligé de mettre cette alidade plus exactement ſur la diviſion.

Les couſſinets ou ſupports, ſur leſquels tourne l'axe de la lunette, ſont quelquefois compoſés de deux plans en forme d'angle, quelquefois circulaires, ainſi que les pivots; ils ſont faits d'une compoſition d'étain & d'antimoine, plus douce que celle des pivots; on y met une goutte d'huile ou un peu du ſuif, pour adoucir le frottement.

On obſerve de donner à l'un des ſupports *B* un petit mouvement de haut en bas dans un couliſſe, au moyen d'une vis *V* qui peut élever & abaiſſer la piece, où porte le pivot de l'axe, afin de placer cet axe dans une ſituation horiſontale, & de l'y ramener lorſqu'il a pu s'en écarter par le mouvement des bois ou des murs qui portent l'*inſtrument*.

On voit ſéparément dans la *fig. 117.* le mouvement vertical du couſſinet; la vis *V R* paſſe dans un écrou *T* qui eſt fixé au ſupport; elle paſſe dans un collet *X* qui eſt percé cylindriquement de la groſſeur de la vis. Sous le collet *X* il y a une baſe fixée à la vis, & qui oblige le collet *X* de monter avec la vis. Pour obliger le collet *X* de deſcendre auſſi avec la vis, il y a un canon de cuivre chauſſé quarrement ſur la tige de la vis, dont la baſe s'appuye ſur *X*, & qui eſt arrêté en *V*, au-deſſus de la tige par une

Digitized by Google

vis de preſſion qui entre dans la tige.

Le collet *X* eſt fixé ſur une piece de cuivre qui gliſſe de haut en bas dans la grande piece du ſupport où elle eſt logée, le long d'une rainure en queue d'aronde, c'eſt-à dire, dont les deux faces ſont entaillées en ſens contraire ; cette piece de cuivre porte le couſſinet de métal qui eſt engagé fixement dans une autre rainure faite dans cette piece de cuivre qui porte le collet *X* du ſupport.

Il faut auſſi qu'un des ſupports ait la facilité de ſe mouvoir horiſontalement d'une petite quantité en avant ou en arriere, comme on le voit dans la *fig. 118.* où l'on voit la baſe d'un des pivots placée horiſontalement. La vis horiſontale *A* eſt deſtinée à ramener la lunette dans le plan du méridien, car elle s'en écarte ſouvent par l'action de la chaleur ſur les pieces de maçonnerie ou de charpente qui portent la machine ; mais pour ne pas nuire à l'immobilité que doivent avoir les ſupports, on a recours à la pratique ſuivante ; on compoſe la baſe du ſupport de deux plaques, dont l'une peut gliſſer horiſontalement ſur l'autre. La plaque horiſontale mobile *F*, dont le plan eſt *FG*, eſt arrêtée ſur l'autre par quatre vis qui paſſent dans des trous ovales, enſorte qu'elle ait la liberté d'avancer ou de reculer d'une ligne, lorſqu'on lâche les quatre vis de chaque côté, mais en même tems qu'elle puiſſe être fixée & aſſujettie, en reſſerrant les vis qui la tiennent ſur la plaque immobile *BCDE* ; celle-ci eſt ſcellée en plomb, ou arrêtée fixement dans la baſe de pierre ou de fer qui porte tout l'*inſtrument* ; un reſſort placé en *F* repouſſe ſans ceſſe la platine *FG* pour l'appliquer contre la tête de la vis *AG*, qui ſert à la repouſſer en arriere lorſque cela eſt néceſſaire : à la place du reſſort *F*, on peut mettre en *F* une vis oppoſée à la vis *A*, & qui pouſſe dans une direction contraire. Alors on eſt obligé de faire jouer à la fois les deux vis *G* & *F*, pour rétablir l'*inſtrument* dans le méridien : il ne faut faire ce changement que dans le cas où il eſt devenu néceſſaire par une variation de 5 à 6″ de tems ; car ſi le changement eſt plus petit, il vaut mieux le calculer & en tenir compte dans les obſervations. On place l'*inſtrument* dans un plan horiſontal par le moyen du niveau, *fig. 119.* & dans le plan du méridien avec le ſecours des hauteurs correſpondantes. Lorſque le midi vrai calculé par des hauteurs s'accorde avec le paſſage obſervé du centre du ſoleil au fil de la lunette méridienne, on eſt aſſuré que cette lunette eſt dans le plan du méridien. Son principal uſage eſt d'obſerver les différences d'aſcenſions droites entre les aſtres connus & ceux dont on veut déterminer la poſition ; ce qui eſt bien plus facile avec cet *inſtrument* que par le moyen des hauteurs correſpondantes. (D. L.)

INSTRUMENT DE HADLEY. *v.* OCTANT.

INSTRUMENT, *Juriſprud.*, ſignifie *titre*. *Inſtrument public* eſt un acte reçu par un officier public, tel qu'un notaire, greffier, ou autre officier. Ces ſortes d'actes ſont authentiques, & font foi lorſqu'ils ſont en bonne forme. Les *inſtrumens* privés ou écritures privées, telles que les cédules ou promeſſes, livres de comptes, lettres miſſives ne ſont point authentiques, & ſont ſujets à reconnoiſſance & vérification.

Ce terme d'*inſtrument* eſt préſentement peu uſité, ſur-tout en parlant des écritures privées. Voyez au digeſte le titre *de fide inſtrumentorum.*

INSTRUMENS, (R), *Chir.* Ce ſont les différens uſtenſiles que le chirurgien emploie pour faire les opérations de ſon art : on les appelle ainſi par la raiſon que le chirurgien doit toujours en être muni. Les uns ſont naturels & les autres artificiels.

Les *inſtrumens* naturels, ſont toutes les parties du chirurgien qui ſont employées dans l'opération & principalement les mains. Les artificiels ſont toutes les choſes étrangeres au chirurgien, qui peuvent lui aider à opérer. Il eſt très avantageux au chirurgien d'être muni principalement de ceux qui s'appellent *naturels*, & de les avoir avec les qualités néceſſaires.

Digitized by Google

Les qualités qu'on exige ſingulierement de la main d'un chirurgien, ſont la propreté, la ſoupleſſe, la fermeté, la force, l'adreſſe, le poignet libre, le tact fin & délicat; que la main gauche puiſſe faire les fonctions de la droite, & que l'exercice ſur les cadavres faſſe que ſur le vivant on n'apperçoive point le défaut d'expérience; c'eſt pourquoi un chirurgien doit s'abſtenir de tous les ouvrages qui peuvent altérer en lui ces qualités de la main, comme ceux qui la rendroient tremblante & mal aſſurée, qui en diminueroient l'adreſſe, rendroient l'épiderme épais, & conſéquemment affoibliroient la délicateſſe du toucher, &c. L'on doit compter auſſi les yeux au nombre des *inſtrumens* naturels en chirurgie, & il n'eſt pas moins eſſentiel qu'ils ayent les qualités que l'on en requiert. Les yeux doivent être ſains, clair-voyans, tels qu'ils découvrent aiſément les ſymptomes caractériſtiques des maladies, les accidens des maladies, & ſachent ſi bien fixer un lieu, qu'ils puiſſent le retrouver, même après des intermiſſions longues & capables de dérouter des yeux vulgaires.

Quand les mains ne ſuffiſent pas au chirurgien pour opérer, il a recours aux *inſtrumens* artificiels. On les diviſe en ceux qui ſervent à préparer les appareils, ceux qui ſervent au panſement, ceux qui ſervent aux opérations, ceux enfin qui ſervent à la diſſection. Ce qui fait quatre claſſes auxquelles ſe rapportent tous les différens *inſtrumens* de chirurgie.

Ceux qui ſervent aux appareils ſont les aiguilles, le fil, les ciſeaux, la ſpatule, &c.

Ceux qui ſervent aux panſemens ſe ſubdiviſent en deux eſpeces; ceux qui ſont deſtinés pour le panſement extérieur de la plaie, & ceux qui ſont réſervés au panſement intérieur. Dans le premier rang ſont le raſoir, la feuille de mirthe, les ciſeaux, & les bandages, &c. Dans le ſecond ſont la ſonde, les pincettes à anneaux, la canule, la ſeringue, les ciſeaux, &c.

Ceux qui ſervent aux opérations ſe ſubdiviſent auſſi, en communs & en propres. Les communs ſont ceux qui s'employent dans toutes ou dans preſque toutes les opérations, tels ſont les ciſeaux à inciſion, le biſtouri, le raſoir, les lancettes, les ſtylets, &c. Les propres ſont ceux qui s'employent pour une ſeule opération, tels ſont le lithotome qui ne ſert que dans l'opération de la taille, le trépan qui ne ſert qu'à trouer le crâne, le biſtouri caché, le pharingotome, les troiſquarts, l'aiguille à cataracte, &c.

Ceux qui ſervent à la diſſection, ſont les ſcalpels, les érines, les ſtylets, les ſiphons, les ciſeaux, les ſeringues, les pincettes, &c. Ces derniers appartiennent au chirurgien autant qu'à l'anatomiſte, non-ſeulement parce qu'il doit ſavoir l'anatomie, & conſéquemment la diſſection, mais encore & plus particulierement, parce que ces *inſtrumens* lui ſont indiſpenſables dans pluſieurs opérations, telles que l'amputation des mamelles cancereuſes, des skirrhes, des tumeurs enkiſtées, &c. le bubonocele, la dénudation du crâne, la cataracte, &c.

La matiere des *inſtrumens* artificiels ſont le linge, les draps de laine, les cuirs, le bois, & tous les métaux. Avec le linge & le drap on fait les laqs, les bandes, &c. Avec le cuir on fait les repaſſoirs, les lanieres, les courroies, &c. Avec le bois on fait des machines. Et avec les métaux on fait la plus grande partie des *inſtrumens* d'autre nature. Le fer & l'acier fourniſſent la majeure partie de ces derniers; l'or, l'argent, le cuivre, le plomb fourniſſent le reſte.

Il y a des *inſtrumens* qui doivent néceſſairement être faits avec l'acier & le fer, ou avec les deux enſemble, tels ſont ceux qui doivent couper & éprouver beaucoup de réſiſtance; comme les couteaux, les ciſeaux, les aiguilles, les élevatoires, &c. Il y en a qui doivent être fabriqués avec l'argent, tels ſont ceux qui doivent être plians, comme les algalies, les canules & certains ſiphons qui ſont d'une fineſſe aſſez conſidérable. En général il ſuffit des *inſtrumens* d'acier & de fer; & il n'y a guere que l'envie de briller par une ecr-

Digitized by Google

taine opulence qui faſſe préférer les *inſtrumens* d'or & d'argent.

L'on a auſſi placé au rang des *inſtrumens* de chirurgie, les lits, les couſſins, les bancs, &c. & ce n'eſt pas ſans raiſon ni fondement. Ces choſes qui ſont pour l'uſage de la vie, favoriſent ſouvent le ſuccès des operations, & elles ne doivent nullement être négligées, comme on peut le voir dans le détail des opérations. (P.)

INSTRUMENS, *Chymie*. L'attirail chymique, l'aſſortiment des meubles du laboratoire, *ſupellex chymica*, eſt formé par la proviſion convenable de fourneaux, de vaiſſeaux, & de quelques autres uſtenſiles de différens genres qui ſervent aux opérations méchaniques, préparatoires ou ſubſidiaires, à manier ou à ſoutenir les vaiſſeaux, ou enfin à procurer diverſes commodités à l'artiſte.

Les *inſtrumens* de cette derniere diviſion n'ont point de nom claſſique; renvoyant donc aux articles FOURNEAU & VAISSEAUX, *Chymie*, pour les deux premieres diviſions, nous nous bornerons à donner dans celui-ci une idée des *inſtrumens* que nous rangeons ſous la troiſieme.

Les opérations que nous appellons *méchaniques*, ſont celles qui ſe bornent à diviſer les maſſes des corps, ou à en raſſembler les parties, & à déplacer ou agiter diverſement les ſujets chymiques par des actions méchaniques. Telles ſont l'action de les limer, de les raper, & de les piler, de les laminer, grenailler, former en lingots, en trochiſques, jetter en moule; de les détacher, en ratiſſant, d'un vaiſſeau auquel ils adherent, de les projetter, d'en ramaſſer des poudres, de remuer un corps qu'on veut fondre ou diſſoudre; ſéparer une poudre d'une liqueur où elle n'étoit pas diſſoute, &c. *v.* OPÉRATIONS, *Chymie*. Ces opérations exigent donc que le chymiſte ſoit pourvu de hachoirs, de ciſeaux, de limes, de rapes, de pilons & mortiers, de tamis, de laminoirs, de granulatoires, de houſſoirs, de pattes de lievre, de lingotieres, de ratiſſoirs, de cuillers, de ſpatules, de verges de fer, de filtres, &c.

Les *inſtrumens* qui ſervent à manier les vaiſſeaux qu'on ne ſauroit toucher avec les mains, ſont les pincettes de différentes eſpeces; les outils appellés *mains*, des torchons, du gros papier, &c. Ceux qui ſervent à les ſoutenir ſont les ſupports de toutes les façons, & des eſpeces de tourteaux de paille, de jonc ou d'oſier, appellés *valets*.

Enfin les *inſtrumens* qui ne ſont que procurer diverſes commodités aux artiſtes, ſont les pincettes, les pelles, & les capſules de fer qui leur ſervent à manier le charbon, & à le placer dans les fourneaux, les bancs & les carrelets à ſoutenir des filtres; les anneaux de fer qu'on rougit pour couper les cols de certains vaiſſeaux; les ſoufflets, les écrans à fenêtre, & les vers colorés pour regarder des matieres ſujettes à éclater, & vivement embraſées; les pinceaux à étendre certains luts, les éponges & autres matieres propres à nettoyer les vaiſſeaux, &c. Les divers thermometres & pyrometres, qu'on pourroit être tenté de regarder comme des moyens très-propres à déterminer avec juſteſſe les différens degrés de feu, ne ſauroient être mis au nombre des *inſtrumens* chymiques. *v.* FEU, *Chymie*.

Outre ces *inſtrumens* qui, bien que communs pour la plupart à différens arts, ſont pourtant d'un uſage immédiat & prochain dans la pratique de la chymie; il y en a d'autres qui, quoique d'un emploi plus éloigné, ſont abſolument néceſſaires à l'artiſte. Comme il doit, par exemple déterminer avec juſteſſe & par le poids, autant qu'il eſt poſſible, les quantités abſolues, mais plus encore les quantités proportionnelles ou reſpectives des différentes matieres qu'il met en œuvre; le laboratoire doit être néceſſairement meublé de balance de toutes les grandeurs, & de poids proportionnés.

Les luts qui ne ſont pas communément compris ſous la dénomination *d'inſtrument chymique*, méritent pourtant d'y être rap-

Digitized by Google

portés, & d'être regardés comme une eſpece de ſupplément ou d'appendix des vaiſſeaux, ſoit qu'ils ſoient employés à les cuiraſſer, ſoit qu'ils ſervent à les unir. *v.* LUT & VAISSEAU.

Au reſte il y a dans ce dictionnaire des articles particuliers pour tous les *inſtrumens* que nous venons de nommer, & même pour quelques autres pour ainſi dire moins techniques, ou d'un uſage moins commun, dont nous n'avons pas cru devoir faire mention dans cet article, que nous avons deſtiné ſeulement à donner une idée générale, & compoſée du gros de cet attirail chymique qu'on peut regarder comme ſubalterne, en le comparant aux fourneaux & aux vaiſſeaux. —

Il faut ſe ſouvenir auſſi qu'il n'eſt ici queſtion que des *inſtrumens* de la chymie philoſophique & expérimentale. Les différentes branches de la chymie-pratique, ou les différens arts chymiques en ont chacun quelques-uns qui leur ſont propres, & que le chymiſte philoſophe ne tranſporte dans ſon laboratoire, & ordinairement en petits, que quand il y vent répéter & étudier les procédés propres à ces arts. On trouvera la liſte de ces *inſtrumens* particuliers dans les articles deſtinés à ces arts, par exemple, à l'article DOCIMASTIQUE, à l'article MÉTALLURGIE, &c.

On employe dans le langage philoſophique de la chymie moderne le mot *inſtrument* dans un ſens bien différent de celui que nous venons de lui donner. Il eſt en uſage comme ſynonyme d'agent, de cauſe, de principe. C'eſt dans ce ſens que les premiers principes ou élémens des corps, ſont appellés *inſtrumens actifs*, *univerſels & primitifs*, & que j'ai dit d'une maniere beaucoup plus préciſe, ce me ſemble, que les deux agens ou *inſtrumens* véritablement premiers & univerſels des chymiſtes, étoient le feu ou la chaleur & les menſtrues. Voyez l'article CHYMIE, FEU, & MENSTRUES.

INSTRUMENS, *Docimaſtiques*. Les eſſayeurs appellent ainſi des petits parallélepipedes de terre cuite, qu'ils placent diverſement dans les mouffles du fourneau de coupelle, pour gouverner plus exactement le feu employé aux eſſais. *v.* ESSAI. Ces *inſtrumens* ſont ſur-tout néceſſaires, lorſqu'on ſe ſert, comme dans quelques endroits de l'Allemagne, de mouffles percées de grands trous. Les mouffles percées de petits trous d'une ligne, ou d'une ligne & demie de diametre, ſont plus commodes, principalement en ce qu'elles diſpenſent de l'emploi de ces *inſtrumens*, qui eſt difficile pour ceux qui ne ſont pas dans l'habitude de les manier.

INSTRUMENT, *Art méchanique*, il s'étend à tous les outils, dont un ouvrier ſe ſert pour faire plus facilement ſon ouvrage. Ce détail tient une grande place dans ce dictionnaire, & fournira un grand nombre de planches.

INSTRUMENS, *Muſiq. & Luth.*, ce ſont des machines inventées & diſpoſées par l'art du luthier pour exprimer les ſons au défaut des voix, ou pour imiter la voix naturelle de l'homme. La muſique compoſée pour être exécutée ſur ces ſortes de machines, ſe nomme *inſtrumentale*. On range ordinairement ces *inſtrumens* ſous trois claſſes, ſavoir, 1°. les *inſtrumens* à cordes : ils en ont pluſieurs que l'on fait raiſonner ou avec les doigts comme le luth, le theorbe, la guittare, la harpe, &c. ou avec un archet, comme le violon, la viole, la trompette marine, &c. ou par le moyen de ſautereaux, comme l'épinette, le claveſſin, la vielle, &c.

2°. Les *inſtrumens* à vent que l'on fait parler avec la bouche, comme les flûtes, trompetes, haut-bois, baſſons, ſerpens, &c. ou avec des ſoufflets, comme les muſettes, les chalemies ou loures, & l'orgue.

3°. Les *inſtrumens* de percuſſion qu'on frappe ſoit avec des baguettes, comme le tambour & les timbales, ſoit avec de petits bâtons, comme le pſalterion, ſoit avec une plume, comme le ciſtre, ſoit enfin avec des marteaux ou des battans,

Digitized by Google

comme les cloches, &c. Voyez ces *inſtruments* à leurs articles.

Nous obſerverons ſeulement ici que chaque *inſtrument* a ſon étendue propre, ſon expreſſion & ſon caractere que le muſicien doit bien connoitre.

S'il porte l'*inſtrument* au-delà de ſa véritable étendue, il le rendra aigu, fourd ou criard.

S'il ne connoit pas ſon expreſſion, il ne l'appliquera pas dans les circonſtances où il aura le plus d'effet.

C'eſt une partie très-importante de l'étude d'un compoſiteur, que celle du caractere des *inſtruments*. Ce ſont les voix différentes par leſquelles il parle à nos oreilles.

Mais ce n'eſt pas aſſez que de connoître chaque *inſtrument* en particulier; il faut encore avoir l'expérience de l'effet de leurs ſons combinés entr'eux: il ne faut quelquefois qu'une note de cors bien placée, pour cauſer l'émotion la plus violente.

Il n'y a point de phénomenes dans la nature, point de paſſions, point de ſentimens dans le cœur de l'homme, qu'on ne puiſſe imiter avec le même *inſtrument*; mais on ne peut pas dire qu'ils ſoient tous également propres à toutes ces imitations. Si les ſons aigus des petites flutes ſe font entendre par intervalles dans la peinture d'une tempête, ils lui donneront beaucoup de vérité. Les ſons bas & lugubres des cors annonceront d'une maniere effrayante l'arrivée des ſpectres & des ombres; il faut tantôt ſoutenir les ſons des *inſtrumens* à corde, tantôt les pincer, &c.

Qui eſt-ce qui fait parmi nous ce que j'appellerois volontiers la *perſpective muſicale*?

On n'invente plus d'*inſtrumens*, & il y en a aſſez d'inventés; mais je crois qu'il y a beaucoup de découvertes à faire ſur leur facture.

La facture a pour objet la matiere & la forme. Combien d'expériences à faire ſur l'une & l'autre.

La matiere comprend le choix des bois & leur préparation.

La forme comprend le rapport du plein au vuide, les contours, les ouvertures, les épaiſſeurs, les longueurs, largeurs & profondeurs, les accords, les cordes, les touches, &c.

INSTRUMENS *militaires*, (N). C'eſt aux différens ſons des *inſtrumens militaires*, que les troupes ſoit en garniſon, ſoit dans les marches, ſoit en campagne, connoiſſent les différentes opérations de guerre qu'elles ont à faire.

La cavalerie a pour *inſtrumens militaires* la trompette & les tymbales. *v.* TROMPETTE & TYMBALES. Le tambour eſt pour les dragons, les mouſquetaires, & l'infanterie. *v.* TAMBOUR. Il y a de plus dans chaque bataillon d'infanterie un fifre. Quelques régimens ont des hautbois, mais entretenus aux dépens du colonel.

Les *inſtrumens* militaires des anciens, tant pour la cavalerie, que pour l'infanterie, étoient la trompette, le cornet, & la buccine, ou cor. La trompette comme aujourd'hui étoit d'airain & droite: le cor ou buccine étoit de même métal, mais recourbé circulairement. Pour le cornet il étoit fait de corne de bœuf ſauvage, garnie & embouchée d'argent. Il s'entendoit de loin, lorſque celui, qui en donnoit, ſavoit bien ménager ſon ſouffle.

Chez les Romains la trompette ſonnoit la charge, & la retraite. Les enſeignes obéiſſoient au bruit du cornet, qui ne donnoit que pour elles. C'étoit encore la trompette qui ſonnoit, lorſque les ſoldats commandés pour quelqu'ouvrage, ſortoient ſans enſeigne. Mais dans le tems même de l'action, les trompettes & les cornets ſonnoient enſemble.

La buccine, ou cor appelloit à l'aſſemblée. Elle étoit une des marques du commandement. Elle ſonnoit devant le général, & lorſqu'on puniſſoit de mort des ſoldats, pour marquer que cette exécution ſe faiſoit par ſon autorité.

C'étoit au ſon de la trompette qu'on montoit, & qu'on deſcendoit les gardes ordinaires, & les grandes gardes hors du camp;

Digitized by Google

camp; qu'on alloit à l'ouvrage; que ſe faiſoient les revues, & que les ſoldats ſe regloient ſur ce qu'on ſonnoit.

Les cornets faiſoient marcher les enſeignes, & les arrêtoient. Tout cela ſe pratiquoit, dit Végece, dans les exercices, & dans les promenades, qu'on faiſoit faire aux ſoldats ſous les armes, afin que dans un jour d'affaire, accoutumés aux ſignaux de ces *inſtrumens*, ils y obéiſſent promptement, ſoit qu'il fallût charger, ou s'arrêter, pourſuivre l'ennemi, ou revenir.

De même au ſon de la trompette dans la cavalerie, & du tambour dans les dragons & l'infanterie, on fait faire aujourd'hui toutes les mêmes opérations de guerre aux troupes.

INSTRUMENS *de guerre des Turcs*, (N), *Milit.* Les Turcs ſe ſervent dans leurs armées d'*inſtrumens* à ſon & à choc de différentes formes, qui à la réſerve d'un, ſont plutôt des *inſtrumens* pour la pompe d'une cérémonie, que pour l'exercice militaire.

Pour les *inſtrumens* à choc ils ont deux ſortes de caiſſes & un *inſtrument* compoſé de deux plats de métal.

Ils ont pour le ſon une trompette de métal recourbée & un chalumeau de bois.

La groſſe caiſſe appellée *doul* eſt haute de trois pieds. Les tambours la portent à cheval avec un hauſſe-col couvert de drap rouge. Ils frappent ſur la partie ſupérieure avec un gros bâton de buis, & ſur l'inférieure avec une petite baguette, frappant alternativement de l'un & de l'autre avec beaucoup d'art & de gravité. C'eſt l'unique *inſtrument* qui ſerve aux exercices militaires, parce qu'on bat ces groſſes caiſſes, lorſque l'armée eſt proche de celle des ennemis, tout autour des gardes du camp pour les tenir éveillés, les tambours criant: *jegder-alluh*, c'eſt-à-dire, *Dieu ſon.*

Les deux petites caiſſes ou tymbales ſont des marques d'honneur pour la famille du bacha, & ſervent de ſignal pour la marche. Elles entrent fort bien dans le concert de la muſique, & on les nomme *ſadar nagara*. Les bachas à trois queues ont trois tymbaliers, & les tymbales ſont à chaque côté de la ſelle & on les bat comme chez nous.

Il entre dans ce concert une autre ſorte d'*inſtrument* que l'on nomme *zil*; il conſiſte en deux baſſins d'airain minces & creux, ſur le côté convexe deſquels il y a un anneau pour y paſſer deux ou trois doigts de la main. On les fait réſonner en les frappant l'un contre l'autre, & le ſon en eſt argentin & fort agréable. Les bachas à trois queues ont deux joueurs de cet *inſtrument*.

Les *inſtrumens* à ſon ſont au nombre de deux. Ils different autant dans la maniere d'en jouer que dans la matiere dont ils ſont compoſés. Le premier eſt la trompette, elle eſt aſſez longue & faite du même métal que les nôtres. On la nomme *bori*. Celui qui en ſonne eſt à cheval, & les bachas à trois queues en ont ſept.

Le ſecond eſt de bois; c'eſt une eſpece de chalumeau compoſé de cinq tuyaux. On le nomme *zurnader*. Celui qui en joue eſt à cheval, & les bachas à trois queues en ont cinq.

Les differens ſons de tous ces *inſtrumens* ſeroient durs à l'oreille s'ils n'étoient corrigés par celui de la grande caiſſe: mais quand ils ſont tous réunis, le concert en eſt aſſez agréable.

INSTRUMENTALE, (N), *Muſique, Beaux-Arts*, c'eſt une muſique dont le chant conſiſte en tons inarticulés, & qui ne ſe ſert d'aucuns mots pour faire entendre ce qu'elle veut exprimer: par où elle eſt en oppoſition avec la *muſique vocale*, dans laquelle on employe les mots. En général la muſique a pour baſe la force qui réſide déja dans les ſons inarticulés, au moyen deſquels on peut exprimer différentes paſſions; car, ſi l'on ne pouvoit ſans le ſecours des mots parler le langage du ſentiment, la muſique ſeroit une choſe impoſſible. On peut inférer que la muſique *inſtrumentale* eſt ce qu'il y a de capital dans ce bel art. Auſſi peut-on fort bien ſe paſſer de la muſique vocale dans les danſes, dans les fêtes ſolemnelles, dans les marches guerrieres;

Digitized by Google

parce que les inſtrumens ſuffiſent d'une maniere complette à exciter & à entretenir les ſentimens qui conviennent à de ſemblables conjonctures. Mais, quand il s'agit de peindre les objets même du ſentiment, & de les rendre reconnoiſſables, alors la muſique eſt obligée d'emprunter le ſecours du langage. Nous pouvons être fort touchés, lorſque nous entendons, dans une langue qui nous eſt inconnue, les accens de la triſteſſe, de la douleur, de la déſolation; mais, quand celui qui pouſſe cet accent, s'explique en même tems d'une maniere intelligible, quand il nous inſtruit des cauſes & des principales circonſtances de ſon infortune, notre émotion devient beaucoup plus forte. Sans ton ni ſon, ſans meſure & ſans cadence, nous ne ſaurions lire les complaintes de la tendre Sappho qu'avec compaſſion; mais, lorſque des ſoupirs réitérés, des ſanglots profonds, ou bien des tons harmonieuſement modulés, ſe joignent aux expreſſions de la paſſion; quand une ſuite de mouvemens cadencés & impétueux frappent notre oreille & ébranlent les nerfs de nôtre corps; le ſentiment prend des accroiſſemens proportionnels à la force de ces impreſſions.

Ceci nous conduit à décider avec une pleine certitude, que la muſique ne parvient à produire tous les effets dont elle eſt ſuſceptible, que quand elle eſt aſſociée à la poéſie, & par la réunion des deux muſiques, l'*inſtrumentale* & la vocale. Ici l'on peut en appeller au ſentiment de tous les hommes; le *duo* le plus touchant, joué ſur des inſtrumens, ou chanté par des voix dont nous ne comprenons pas les paroles, perd réellement la plus grande partie de ſa force. Mais, dans les cas où l'ame n'a beſoin d'être remuée que par le ſentiment, ſans la préſence d'aucun objet déterminé, la *muſique inſtrumentale* eſt ſuffiſante. C'eſt pour cela que, dans les danſes & les ſolemnités, la muſique vocale n'eſt pas néceſſaire, parce que les inſtrumens ont autant de force qu'il en faut pour exciter les ſentimens requis.

En conſéquence de cela, on a effectivement borné l'uſage de la muſique *inſtrumentale* aux tems & aux conjonctures que nous avons indiqués. C'eſt là où elle eſt appellée à déployer toute la force de ſon art. Elle peut auſſi rendre des ſervices dans les ſpectacles dramatiques, en mettant d'avance le ſpectateur, par des ouvertures & des ſymphonies, dans une ſituation qui réponde à la paſſion dominante dans la piece. Enfin elle eſt utile comme ſimple paſſe-tems, ou amuſement, qui procure une des plus douces récréations, ou même à titre d'exercice, au moyen duquel les compoſiteurs & les joueurs, en donnant des concerts, des trio, des ſolo, des ſonates, ſe diſpoſent à l'exécution de choſes plus importantes.

Quelques-unes de ces pieces ont leurs caracteres déterminés, comme les ballets, les danſes & les marches; & le compoſiteur a dans ces caracteres, un principe de direction dont il ne doit pas s'écarter; car, plus il ſe tient exactement au caractere de chaque eſpece, plus la réuſſite de ſon ouvrage eſt aſſurée. Les ouvertures & les ſymphonies qu'on joue au commencement du ſpectacle, offrent outre cela une ſource d'invention, entant qu'elles doivent exprimer le principal caractere du ſpectacle qu'elles précédent. Mais, pour ce qui regarde les concerts, les trio, les ſolo, les ſonates, & d'autres morceaux ſemblables, qui n'ont aucun art fixe, leur compoſition eſt preſqu'entierement abandonnée au caprice de l'inventeur. On peut comprendre cómment un homme de génie peut parvenir à des inventions, lorſqu'il a un point de vue auquel il les rapporte; mais, lorſqu'il ne ſauroit dire proprement ce qu'il veut faire, ou ce que doit être l'ouvrage à la compoſition duquel il ſe met, il travaille alors à l'aventure, & il n'y a qu'heur ou malheur dans le ſuccès. De-là vient que la plupart des pieces de cette eſpece ne ſont autre choſe qu'un murmure harmonieux, qui frappe l'oreille avec plus ou moins de vivacité ou de douceur. On peut rappeller ici le mot de M. de Fonteneile: *ſo,*

Digitized by Google

nate, *que me veux-tu?* Pour éviter ces inconvéniens, le compositeur feroit bien d'avoir toujours dans l'imagination l'idée de quelque perſonne, de quelque ſituation, de quelque paſſion, & de s'attacher tellement à cette idée qu'à la fin il lui ſemble entendre la perſonne qui ſe trouve dans cette ſituation parlant elle-même. Cela le mettra en état d'être pathétique, enflammé ou attendri; & il trouvera encore du ſecours à cet égard, en cherchant dans les grands poëtes des morceaux de ce genre & en les déclamant pour ſe mettre à la compoſition dans l'état de chaleur où cette déclamation l'aura conduit. Sans ces précautions, il doit être bien perſuadé que toute compoſition qui n'eſt propre à exprimer aucune paſſion, qui ne fait point entendre d'une maniere intelligible le langage du ſentiment, ne ſera jamais qu'un vain bruit.

Outre le ſoin d'approprier à chaque morceau de compoſition un caractere déterminé, & de lui donner une expreſſion convenable, il y a encore divers objets particuliers à conſidérer. Il eſt, par exemple, néceſſaire que le compoſiteur connoiſſe par lui-même & bien exactement les inſtrumens pour leſquels il compoſe, & ce que l'on peut ſe promettre d'exécuter par leur moyen; car, ſans cela, il peut lui arriver de compoſer des pieces qui ne s'accorderont pas avec l'étendue de l'inſtrument, ou avec la maniere dont on en joue. Il faut toujours réfléchir non-ſeulement ſur la poſſibilité de jouer une piece ſur l'inſtrument pour lequel on le compoſe, mais encore ſur la facilité, & ſur ſon véritable rapport à la nature de cet inſtrument. L'attention doit redoubler quand deux voix doivent être jouées par des inſtrumens de la même eſpece, comme par la premiere & la ſeconde viole: car, comme il arrive ſouvent, qu'à l'oreille il ſe fait un échange de voix, de ſorte qu'on attribue à la premiere viole ce que la ſeconde joue, & reciproquement; il peut aiſément réſulter qu'on entende de fauſſes quintes, ou de fauſſes octaves, là où le compoſiteur n'en avoit point mis.

Il eſt auſſi fort important de ne pas aſſocier immédiatement deux inſtrumens qui different beaucoup en hauteur, ſans y inſérer les voix moyennes requiſes; car, ſans cela, les voix s'écarteront plus l'une de l'autre qu'il ne convient à la nature de la bonne harmonie. Enfin, ici, comme dans tous les autres objets du goût, il faut avoir égard à l'agrément qui réſulte de la combinaiſon de pluſieurs inſtrumens, afin que les tons ſe ſoutiennent réciproquement, ſans former pourtant de contrariété.

De tous les inſtrumens qui peuvent rendre des tons expreſſifs en fait de paſſion, le goſier humain eſt inconteſtablement le principal: d'où l'on peut déduire cette maxime fondamentale, que les inſtrumens l'emportent les uns ſur les autres, ſuivant qu'ils ſont propres à accompagner & à imiter le chant de la voix humaine dans toutes les modifications de ſes tons. C'eſt ce qui fait que le hautbois tient un des premiers rangs.

INSTRUMENTER, v. n., *Juriſpr.*; ſignifie *exploiter*, recevoir un acte public. Les greffiers, huiſſiers, ne peuvent *inſtrumenter* hors de leur reſſort.

INSUBRES, *Géogr. Anc.*, ancien peuple d'Italie dans la Gaule ciſalpine; ils étoient voiſins des Cénomans ſelon Polybe qui en parle comme d'une nation puiſſante. Milan qu'ils fonderent étoit leur capitale; ils n'occupoient du Milanez ſelon le P. Briet, que les villes de Milan, de Lodi, de Creme, de Gherra, & Ponte-ſan-Pietro. Les Orobiens, les Lépontiens avoient auſſi leur part du pays, qui porte aujourd'hui le nom de la capitale des *Inſubriens*.

INSUFFISANCE, ſ. f., *Gramm.*, il ſe dit des choſes & des perſonnes. L'*inſuffiſance* conſiſte dans le rapport des moyens employés, & de l'effet à produire. Je connois mon *inſuffiſance*, c'eſt-à-dire, j'ai comparé ce que je puis avec ce qu'on exige, & j'ai reconnu qu'il n'y avoit point d'égalité entre mon talent & la fonction

Digitized by Google

qu'on m'impose. Il en est de même des moyens, lorsqu'ils sont *insuffisans*. Il seroit beaucoup plus sage de s'avouer à soi-même son *insuffisance*, & de se soustraire à des fardeaux qui sont au-dessus de nos forces, que de les accepter, & que d'en être honteusement accablé aux yeux du public.

INSUFFLATION, s. f., *Med.*, action de souffler dans quelque cavité du corps, pour transmettre à quelque partie affectée le remede qui lui convient, & qui peut lui être appliqué de cette maniere. Les remedes ou lavemens de fumée de tabac font une espece d'*insufflation*.

INSULAIRE, s. m., *Gram.*, qui habite une isle. Les *insulaires* séparés des autres hommes, sont plus longtems à se policer.

Les Romains appelloient *insulaires*, 1°. ceux qu'on prépposoit à la garde des machines isolées; 2°. ceux qu'on employoit pour se faire payer des locataires d'une maison; 3°. des esclaves transportés dans des isles, & condamnés aux ouvrages publics.

INSULTE, s. f., *Gram.*, espece d'injure accompagnée de mépris. *v.* INJURE & MÉPRIS. On *insulte* ou par une action ou par un discours, ou par un écrit, ou par un regard, ou par un geste. Il y a même un silence *insultant*. Le silence *insulte* lorsqu'il marque à celui qui a parlé le mépris qu'on fait de ce qu'il a dit. On *insulte* à la misere par l'ostentation de la richesse.

INSULTER, (R.), *Milit.*, est attaquer hautement un poste, y venant à découvert pour se mêler à coups de mains, sans vouloir se servir des tranchées, de la sappe, & des droites attaques qui se font dans les formes, en gagnant le terrein pied à pied. On *insulte* ordinairement la contrescarpe pour ne pas donner loisir à l'ennemi de faire jouer les fougasses ou fourneaux, qu'il y peut avoir préparés. Dans ces sortes d'attaques, on commande des grenadiers à la tête des troupes, & on a des travailleurs tout prêts pour faire un logement, & se conserver dans le poste *insulté*.

INSULTER, *Marine*, c'est attaquer un vaisseau & lui causer quelque dommage.

INSUPPORTABLE, adj., *Gramm.*, qu'on ne peut supporter. Il se dit des choses & des personnes. Le joug de la tyrannie devient *insupportable* à force de s'appesantir. Cet homme est *insupportable* avec ses mauvaises plaisanteries. Avec beaucoup d'esprit on se rend *insupportable* dans la conversation, lorsqu'on l'attire à soi toute entiere. Avec des talens & des vertus on se rend *insupportable* dans la société par des défauts légers, mais qui se font sentir à tout moment. Si on ne s'occupe sérieusement d'alleger aux autres le poids de la supériorité qu'on a sur eux, ils ne tardent pas à le trouver *insupportable*.

INSURMONTABLE, adj., *Gramm.*, qui ne peut être surmonté. Le hasard, la misere, & d'autres circonstances nous exposent à des tentations presqu'*insurmontables*. Les projets qui paroissent les plus faciles au premier coup, présentent ensuite des difficultés *insurmontables*. Lorsque nous jugeons qu'une chose est *insurmontable*, c'est par le rapport des moyens aux obstacles. Ainsi que ce jugement suppose deux choses bien connues, la force des moyens & la grandeur des obstacles.

INTARISSABLE, adj., *Gram.*, qu'on ne peut tarir. Ce mot est emprunté de l'amas des eaux. Il se prend au simple, comme dans cet exemple; cette source est *intarissable*. Les plus grandes chaleurs de l'été, les sécheresses les plus longues ne diminuent point la quantité de son produit. Au figuré, comme dans celle-ci; le fond des idées de cet homme est *intarissable*.

INTÉGRAL, adj., *Mat. transc.* Le calcul *intégral* est l'inverse du calcul différentiel. *v.* DIFFÉRENTIEL.

Il consiste à trouver la quantité finie dont une quantité infiniment petite proposée est la différentielle; ainsi supposons qu'on ait trouvé la différentielle de x^m qui est $mx^{m-1}dx$. Si on proposoit de trouver la quantité dont $mx^{m-1}dx$ est

Digitized by Google

la différentielle ; ce seroit un problème de calcul *intégral*.

Les géometres n'ont rien laissé à desirer sur le calcul différentiel ; mais le calcul *intégral* est encore très-imparfait. *v.* DIFFÉRENTIEL.

Le calcul *intégral* répond à ce que les Anglois appellent *méthode inverse des fluxions*. *v.* FLUXIONS.

Le calcul *intégral* a deux parties, l'intégration des quantités différentielles qui n'ont qu'une variable, & l'intégration des différentielles qui renferment plusieurs variables. On n'attend point de nous que nous entrions ici dans aucun détail sur ce sujet ; puisque ce ne sera jamais dans un ouvrage tel que celui-ci que ceux qui voudront s'instruire du calcul *intégral* en iront chercher les regles.

INTÉGRALE, s. f., *Géom. transf.* On appelle ainsi la quantité finie & variable, dont une quantité différentielle proposée est la différence. Ainsi l'*intégrale* de dx est x, celle de $mx^{m-1}dx$ est x^m. *v.* DIFFÉRENTIEL & INTÉGRAL.

INTÉGRANT, adj., *Phyſ.*, se dit des parties qui entrent dans la composition d'un tout. Elles different des parties essentielles en ce que les parties essentielles sont absolument nécessaires à la composition du tout, enforte qu'on n'en peut ôter une sans que le tout change de nature, au lieu que les parties *intégrantes* ne sont nécessaires que pour la totalité, & pour ainsi le complément du tout. C'est ce qu'on entendra facilement par cet exemple : le bras n'est qu'une partie *intégrante* de l'homme ; le corps & l'ame en sont des parties essentielles.

INTEGRE, INTEGRITÉ, *Gramm. & Morale.* La pratique de la justice dans toute son étendue & dans toute sa rigueur la plus scrupuleuse mérite à l'homme le titre d'*integre*. *v.* JUSTICE. C'est la qualité principale d'un juge, d'un arbitre, d'un souverain. C'est dans le sacrifice de ses propres intérêts qu'on montre surtout son *intégrité*. L'*intégrité* suppose une connoissance délicate des limites du juste & de l'injuste ; & ces limites sont quelquefois bien déliées, bien obscurcies. Si on rapportoit à la notion du juste ou de l'injuste toutes les actions de la vie, & si l'on réduisoit, comme il est possible, toutes les vertus à la justice, il n'y auroit pas un homme qu'on pût appeller *integre*.

Les mots *integre* & *intégrité* ont encore quelques acceptions. Un ouvrage n'a pas son *intégrité* lorsqu'il n'est pas achevé. Les Juifs prétendent observer aujourd'hui même leur religion dans toute son *intégrité*. Quelques précautions que l'on prenne pour conserver les substances naturelles dans leur *intégrité*, on y réussit difficilement ; & un cabinet d'histoire naturelle seroit moins durable, & ne l'emporteroit guere en utilité sur un recueil de desseins peints par d'habiles maitres. Que sert à une vierge d'avoir conservé l'*intégrité* de son corps, si elle a négligé l'*intégrité* de son ame ? Ces exemples suffisent pour fixer l'acception des mots *integre* & *intégrité*.

INTÉGRER, v. act., *Géom. transc.*, c'est trouver l'intégrale d'une quantité différentielle proposée.

INTELLECTUEL, adj., *Gram.*, qui appartient à l'intellect, à l'entendement. Les objets sont *intellectuels* ou sensibles. On comprend sous la classe d'*intellectuels* tout ce qui se passe au dedans de nous ; & sous la classe de sensibles, tout ce qui se passe au dehors. Il y a entre les objets sensibles & les objets *intellectuels*, la différence de la cause & de l'effet.

On dit cependant *intellectuel* dans un sens opposé à matériel. Ainsi les anges sont des substances *intellectuelles* ; l'ame est un être *intellectuel*. Dans le fourmeil, dans l'extase, dans le transport des passions, les puissances *intellectuelles* sont suspendues ; elles sont exaltées dans l'enthousiasme. Dans la contemplation des vérités purement abstraites, les puissances *intellectuelles* sont seules en action ; elles agissent en concurrence avec les puissances sensibles, dans la contemplation des choses morales. On conçoit dans le premier cas ; on aime ou l'on hait, en même

Digitized by Google

tems que l'on conçoit, dans le ſecond. C'eſt la raiſon pour laquelle il eſt plus doux de s'occuper de certains objets; & lorſqu'on dit que certaines vérités ſont plus intéreſſantes, ſoit à rechercher, ſoit à méditer que d'autres; c'eſt que le cœur ou les organes intérieurs du deſir & de l'averſion ſont agités, dans le même tems que l'eſprit s'en occupe. On réfléchit, & l'on jouit. La ſituation la plus douce eſt celle qui réſulte de l'action combinée de l'entendement, du cœur, & des organes deſtinés à la ſatisfaction des deſirs; & il n'y a guere que l'amour capable de nous procurer cet enchantement où tant de cauſes agiſſent d'intelligence.

INTELLIGENCE, ſ. f. *Gramm.* Ce mot a un grand nombre d'acceptions différentes, que nous allons déterminer par autant d'exemples.

On dit cet homme eſt doué d'une *intelligence* peu commune, lorſqu'il faiſit avec facilité les choſes les plus difficiles.

Les rapports infinis qu'on obſerve dans l'harmonie générale des choſes, annoncent une *intelligence* infinie.

Milton nous peint l'Eternel deſcendant dans la nuit, accompagné d'une foule d'*intelligences* céleſtes.

Un mauvais commentateur obſcurcit quelquefois un paſſage, au lieu d'en donner l'*intelligence*.

Un pere de famille s'occupera particuliérement à entretenir la bonne *intelligence* entre ſes enfans.

Un grand politique ſe ménage dans toutes les cours des *intelligences*. Il en avoit dans cette place, lorſqu'il forma le deſſein de l'attaquer.

Comment ne pas ſuccomber, lorſque le cœur & l'eſprit ſont d'*intelligence*?

Sans *intelligence*, comment ſaiſir les principes?

D'*intelligence*, on a fait *intelligent*, *intelligible*; & l'on a diſtingué deux mondes, le monde réel & le monde intelligible, ou l'idée du monde réel.

INTELLIGENCE DOUBLE, *v.* DOUBLE.

INTELLIGENCE, (N), *Milit.* Etre d'*intelligence* avec l'ennemi, l'informer de ce qui ſe paſſe, c'eſt trahir ſon prince & ſa patrie. La plupart des ſurpriſes ne ſe font que par l'*intelligence* que l'on a avec des traitres, ou des eſpions.

Une ville peut être ſurpriſe par *intelligence* de deux différentes manieres. L'une quand celui à qui on livre la ville n'eſt point obligé de joindre ſes forces à ceux qui la lui livrent. L'autre où il faut qu'il l'attaque, ſoit par eſcalade, par le petard, ou par ſtratagême.

On peut avoir la premiere ſorte d'*intelligence* avec un gouverneur, qui peut diſpoſer de ſa garniſon; avec une garniſon mécontente de ſon gouverneur, & des officiers: avec les habitans, qui gardent eux-mêmes la place, s'il n'y a point de garniſon; enfin avec le parti le plus fort dans une ville libre, où il y a deux partis.

L'autre eſpece d'*intelligence* peut ſe former avec un gouverneur, qui ne peut, ou n'oſe pas tenter la fidélité de la garniſon; avec quelques officiers, ſergens ou ſoldats, avec les habitans, ou quelques uns d'entr'eux, &c.

Il faut être extrêmement ſur ſes gardes dans les *intelligences* de quelque eſpece qu'elles ſoient, de peur d'en être la dupe. Souvent c'eſt une ruſe du gouverneur, qui veut vous engager dans une mauvaiſe affaire: ſouvent ceux qui les propoſent, ne cherchent qu'à lier une négociation, d'où ils puiſſent tirer de l'argent, & manquer enſuite de parole ſous mille prétextes. Après tout, qui eſt capable d'une trahiſon, peut bien en faire deux.

Comme la trahiſon eſt infiniment odieuſe, on ne doit y engager perſonne, ni faire les premieres démarches dans ces ſortes de négociations: mais ſi ſans y avoir trempé en aucune maniere, la trahiſon ſe trouve toute formée dans le cœur de ceux qui viennent la propoſer, un général peut alors ſe ſervir de leur mauvaiſe diſpoſition pour épargner le ſang de ſes ſoldats, & pour l'intérêt de ſon roi, d'autant mieux que c'eſt au

Digitized by Google

prince ennemi à ſe tenir ſur ſes gardes; & qu'il doit ſavoir qu'on s'embarraſſe fort peu, ſi c'eſt par valeur, ou par ruſe, qu'on a le deſſus à la guerre. *Dolus an virtus quis in hoſte requirat ?* Mais on doit éviter dans ces occaſions de ne rien faire, qui ſoit contre l'humanité, & le droit de la guerre, tel que ſeroit l'aſſaſſinat, le poiſon, le manque de parole dans les ſaufs-conduits, &c.

Lors donc que l'on vient faire ces ſortes de propoſitions, il faut examiner ſoigneuſement quel eſt le caractere des perſonnes envoyées, & de celles qui les envoyent, ſi ce ſont des eſprits fermes dans leurs réſolutions ou qui changent facilement, quel eſt le ſujet qui les engage à faire une ſemblable entrepriſe: ſi leur mécontentement vient de loin, ou s'il ne fait que commencer; auquel cas il faut prendre garde que leur deſſein ne vienne d'un premier mouvement de colere, dont ils pourroient ſe repentir, dès qu'ils ſeroient en état d'y faire un peu plus de réflexion; quels ſont leurs biens, leurs parens, leurs amis, leurs complices, & quel pouvoir ils ont.

Il faut auſſi examiner le tems, le lieu, & les moyens, qu'ils propoſent pour exécuter leurs entrepriſes, & quelles aſſurances ils peuvent en donner. Par ces ſortes d'interrogations faites pluſieurs fois & en divers tems, un général qui a de la prudence peut comprendre ſi on parle de bonne foi ou non, & s'il y a moyen de réuſſir.

Dans les *intelligences* de la premiere eſpece, un gouverneur peut gagner ſa garniſon en exagérant les ſujets de mécontentement qu'on a, le peu de récompenſe qu'ils doivent eſpérer en reſtant fideles à leur prince, & en leur faiſant de grandes promeſſes de la part de celui dont il veut embraſſer le parti.

Une garniſon mécontente peut facilement obliger ſon gouverneur à céder, & ſi on craignoit quelque choſe de la part des habitans, les ſoldats peuvent auparavant les gagner tous ou en partie, par des faux bruits.

De même les habitans peuvent peu-à-peu gagner une garniſon en careſſant les ſoldats, & les intéreſſant dans leur deſſein, par les promeſſes qu'ils leur feront de la part du prince, à qui on veut ſe livrer. Enfin dans une ville libre, le parti le plus fort peut vous ouvrir les portes, ſans que l'autre ſoit en état d'y réſiſter.

Après avoir bien pris ſes meſures dans ces ſortes de cas, on fait avancer ſes troupes le jour aſſigné, & on ſe rend maître de la place, où il faut être plus fort, que ceux qui l'ont livrée, de peur qu'il ne leur prit envie de vous en chaſſer. Il eſt bon même d'en faire ſortir le plutôt que l'on peut la garniſon, ſous prétexte de l'envoyer au prince, qui doit la récompenſer; & ſi ce ſont les habitans, qui l'ont livrée, ou le parti le plus fort dans une ville libre, il faut y entretenir des troupes, qui ſoient en état de réſiſter à leurs mouvemens, ſous prétexte de vouloir les défendre contre les entrepriſes du prince, dont ils ont abandonné le parti, ou de ceux qui en voudroient à leur liberté; & pour les en mieux convaincre, on fait réparer leurs fortifications, en en ajoutant même de nouvelles aux endroits trop foibles, mais en même tems on y conſtruit une forte citadelle pour y renfermer un nombre de troupes, capables de les contenir dans leur devoir.

Dans les *intelligences* de la ſeconde eſpece, un gouverneur tâche de gagner le plus de monde qu'il peut de ſa garniſon, & après avoir pris jour avec l'ennemi, il met aux portes des gardes à ſa dévotion, qui laiſſeront entrer des ſoldats déguiſés, juſqu'à ce qu'ils ſoient en aſſez grand nombre pour pouvoir forcer un corps de garde. Il peut de même mettre des ſentinelles ſur le rempart pour favoriſer l'eſcalade, ou l'entrée par la riviere, &c.

Un officier, ou un ſergent d'accord avec ſon caporal peuvent favoriſer de même ces entrepriſes par le moyen des ſentinelles de leur faction, qu'ils mettront aux endroits, qu'on veut ſurprendre. Un major peut convenir avec l'en-

Digitized by Google

nemi qu'on lui enverra un certain jour une troupe de cent ou de deux cents hommes, dont le chef se diva envoyé pour renforcer la garnison, & lui présentera son ordre supposé. Il peut aussi faire entrer un certain nombre de gens déguisés dans la place, faire armer pendant la nuit les soldats qui sont entrés déguisés pendant le jour, faire ouvrir les portes & les barrieres, par où ceux qui sont en embuscade entreront en même tems.

Il peut aussi de même que les autres officiers favoriser une surprise par escalade, par pétard, par quelques charrettes chargées de soldats cachés, qu'on laissera embarrasser l'entrée de la porte, &c. Un simple soldat peut faire un signal pendant la nuit, pour faire connoître le lieu où il est en faction. Il peut aussi faire entrer par le démasquement d'une fausse porte, par une embrasure basse, qu'il ouvrira, ou par quelque grille de fer, qui servoit en des lieux négligés.

Les habitans, s'ils sont armés, peuvent se soulever pendant la nuit vers quelques côtés de la place, afin qu'on puisse plus facilement attacher le pétard, ou dresser les échelles, & s'introduire dans la place. S'ils ne sont pas armés, ils peuvent retirer chez eux en divers tems, des gens qui entreront déguisés, & qui forceront encore quelques corps de garde, tandis qu'on attachera le pétard, ou qu'on montera par escalade.

Un seul habitant peut favoriser l'entreprise par le même moyen, ou en découvrant quelque aqueduc, quelque lieu souterrain négligé, & enfin la trahison peut s'exécuter selon les différentes circonstances, d'une infinité d'autres manieres.

L'exécution de ces sortes d'entreprises doit se faire avec beaucoup de secret, & de promptitude, tant pour n'être pas découvert que pour ne pas donner le tems aux traitres de changer de dessein.

Contre les *intelligences* & la trahison, il faut étudier de près le caractere des habitans, & de la garnison, s'il y en a; empêcher les assemblées de jour & de nuit, faire observer exactement les patrouilles, avoir grand nombre d'espions, qui puissent vous informer des démarches qu'on peut faire, veiller soigneusement à celles des personnes suspectes, & tâcher enfin par ses bonnes manieres de gagner l'amitié de tout le monde; c'est le meilleur moyen d'éviter la trahison.

INTEMPÉRANCE, *f. f.*, *Morale*, terme générique qui se prend pour tout excès opposé à la modération dans les appétits sensuels, & spécialement pour le vice contraire à la sobriété. *v.* SOBRIÉTÉ.

C'est assez de dire ici que l'*intempérance* prise en ce sens, change en poison les alimens destinés à conserver nos jours. Une vie sobre, réglée, simple & laborieuse, retient seule dans les membres de l'homme la force de la jeunesse qui, sans cette conduite, est toujours prête à s'envoler sur les ailes du tems. L'art de faire subsister ensemble l'*intempérance* & la santé, est un art aussi chimérique que la pierre philosophale, l'astrologie judiciaire & tant d'autres. Enfin les remedes de la médecine pour la guérison des maladies qui naissent de l'*intempérance*, ne font eux-mêmes que de nouveaux maux, qui affoiblissent la nature, comme plusieurs batailles gagnées ruinent une puissance belligérante.

L'appétit désordonné des plaisirs de l'amour, autre source de langueur & de dépopulation dans les Etats, s'appelle *impudicité*, *incontinence*. *v.* INCONTINENCE.

INTEMPÉRANCE, *Medecine*. Ce mot est employé quelquefois par les médecins comme par les moralistes, pour exprimer l'habitude d'user avec excès d'une ou de plusieurs des choses non naturelles. *v.* NON-NATURELLES, *choses*. Mais il est pris beaucoup plus communément par les uns comme par les autres dans un sens moins général: il signifie selon son acception la plus ordinaire, un excès habituel dans l'usage du boire & du manger.

Cette erreur de régime est directement opposée à la tempérance ou à la sobriété. *v.* TEMPÉRANCE, SOBRIÉTÉ.

L'*intempérance* est regardée avec raison

par

Digitized by Google

par les médecins comme la source la plus féconde des maladies de toute espece; cependant Hippocrate & Sanctorius, qui sont parmi les medecins anciens & modernes, ceux qui nous ont donné les observations & les loix diététiques les plus exactes, ne désapprouvent point, prescrivent même que les personnes qui jouissent d'une bonne santé se livrent de tems-en-tems à quelque excès de débauche; ils prétendent qu'on détermine utilement par ce secours des évacuations qui ramenent le corps à un état d'équilibre, de légéreté, de liberté qu'il perd peu-à-peu, lorsqu'on mene une vie trop uniforme; mais outre que cette loi ne paroit pas fondée sur des observations suffisantes; des excès rares ne constituent pas l'*intempérance*. *v.* RÉGIME.

INTEMPÉRIE, *f. f.*, *Gram.*, il ne se dit que de la mer, de l'air, du climat, des saisons, & des humeurs.

Il y a *intempérie* dans l'air, lorsqu'il est trop froid ou trop chaud, relativement à la saison. *v.* AIR, ATMOSPHERE.

Dans la mer, lorsque son agitation en rend la navigation périlleuse. *v.* MER.

Dans un climat, lorsque les habitans en sont fatigués. *v.* ELÉMENT.

Dans les humeurs, lorsqu'il s'y excite un mouvement contraire à l'état de santé.

Dans les saisons, lorsqu'elles sont plus chaudes ou plus froides qu'on n'a coutume de les éprouver sous le climat.

A proprement parler, il n'y a point d'*intempérie* dans la nature; mais l'homme a imaginé ce terme, & une infinité d'autres, d'après l'habitude où il est de se prendre pour la mesure & le terme de tout, & de louer ou blâmer les causes & les effets, selon qu'ils lui sont favorables ou contraires.

Si l'ordre des choses est nécessaire, il n'est ni mal ni bien; & il est nécessaire, s'il est ou d'après les qualités essentielles des choses, ou d'après les desseins d'un être immuable, parfait, & un en tout.

INTEMPÉRIE, *Pathologie*. Ce mot signifie dans la doctrine des Galénistes un excès dans quelqu'une des qualités premieres du corps animal; savoir, la chaleur, la froideur, la sécheresse, & l'humidité. *v.* QUALITÉS, *Médecine*.

L'*intempérie* est simple ou composée, générale ou particuliere, avec matiere ou sans matiere.

L'*intempérie* simple est l'excès d'une seule qualité: on en reconnoit par conséquent autant que de qualités premieres, c'est-à-dire quatre; une *intempérie* chaude, une *intempérie* froide, une *intempérie* seche, & une *intempérie* humide. Les modernes expriment les mêmes vices dans l'économie animale par les mots plus génériques, plus vagues, & par conséquent moins théoriques, moins arbitraires de chaleur contre nature. Voyez ces articles, FROID, SÉCHERESSE, HUMIDITÉ.

Les *intempéries* composées sont produites par l'excès simultané de deux qualités compatibles. On en reconnoit aussi quatre dans la même doctrine: l'*intempérie* chaude & seche, l'*intempérie* chaude & humide, l'*intempérie* froide & séche, l'*intempérie* froide & humide.

L'*intempérie* générale est celle qui réside également dans tout le corps, & l'*intempérie* particuliere, celle qui domine dans une partie, ou même qui n'affecte absolument qu'une partie. Ainsi certaines affections contre nature du cerveau, du foie, des membres, &c. sont appellées *intempéries* chaudes, froides du cerveau, du foie, des membres, &c. L'*intempérie* générale est aussi quelquefois appellée *égale*, & l'*intempérie* particuliere, *inégale*.

L'*intempérie* avec matiere, est celle qui est accompagnée de la surabondance de quelque humeur, & qui est entretenue par cette humeur: l'*intempérie* sans matiere, est celle qui ne dépend d'aucune cause humorale. L'excès de chaleur dû, par exemple, à la longue application d'une chaleur extérieure, ou à un exercice violent, est une *intempérie* chaude sans matiere.

Le tempérament constitué par l'excès d'une ou de deux qualités premieres, differe de l'*intempérie* analogue ou respective,

Digitized by Google

en ce que le premier excès subsiste avec la santé, ou pour mieux dire, est une espece de santé; au lieu que le second établit un état contre nature ou de maladie. *v.* TEMPÉRAMENT.

Toute cette doctrine des *intempéries* a été abandonnée avec raison: elle ne porte que sur des notions théoriques, non-seulement gratuites & frivoles, mais même très propres à détourner la vûe du praticien de la considération des vices plus réels qui constituent la vraie essence des maladies. *v.* QUALITÉS & MALADIES, *Médecine.*

INTEMPÉRIE DE L'AIR, *Médecine.* On se sert quelquefois de ce mot dans le langage ordinaire de la médecine, pour désigner un vice quelconque de l'atmosphere considéré comme cause de maladie. Voyez l'article AIR & ATMOSPHERE.

INTENDANT, s. m., *Hist. mod.*, homme prépose à l'inspection, à la conduite, & à la direction de quelques affaires qui forment son district.

INTENSE, adj., (N), *Musiq.* Les sons *intenses* sont ceux qui ont le plus de force, qui s'entendent de plus loin; ce sont aussi ceux qui, étant rendus par des cordes fort tendues, vibrent par-là même plus fortement. Ce mot est latin, ainsi que celui de *Remisse* qui lui est opposé: mais dans les écrits de musique théorique on est obligé de franciser l'un & l'autre.

INTENSITÉ, s. f., *Physiq.*, est un terme fort usité en physique & en méchanique pour désigner la force d'une action comparée avec la force d'une autre action dans des circonstances semblables. Ainsi on dit, la lumiere du soleil a plus d'*intensité* que celle de la lune à la même distance; la lumiere d'un flambeau a plus d'*intensité* que la lumiere d'une simple bougie, à distances égales; la résistance d'un fluide a d'autant plus d'*intensité*, toutes choses d'ailleurs égales, que ce milieu est plus dense, &c.

INTENTER, v. act., *Gramm.*, il ne se dit guere qu'au palais; faire ou *intenter* un procès à quelqu'un.

INTENTION, s. f., *Gramm.*, c'est la fin qu'un homme se propose en agissant. Elle peut être bonne ou mauvaise; exprimée ou secrette. Il n'est permis qu'à Dieu de connoître des *intentions* secrettes. Souvent c'est l'*intention* qui excuse ou qui aggrave l'action. La loi des hommes, nécessairement imparfaite, néglige souvent l'*intention*, & présume que celui qui a voulu l'action, en a voulu aussi toutes les suites. Nous devons de la reconnoissance à celui qui étoit bien *intentionné*, sans aucun égard au succès. Il ne faut pas perdre la fable de l'ours & de l'homme qui dort. Un sot de la meilleure *intention* nous casse la tête, pour nous délivrer de l'importunité d'une mouche. Il y a des cas suites qui ont imaginé une certaine direction d'*intention*, à l'aide de laquelle ils peuvent mentir, médire, calomnier, en sureté de conscience.

Les logiciens de l'école distinguent une *intention* objective & une *intention* formelle. Celle-ci est la connoissance de l'objet; la premiere est l'objet connu.

Ils distribuent l'une & l'autre en *intention* premiere, & en *intention* seconde. L'*intention* premiere est des attributs essentiels; l'*intention* seconde est des attributs accidentels. Il est inutile de s'étendre sur ce ramage vuide de sens.

* La plupart des catholiques soutiennent que l'*intention* dans le prêtre est une condition *sine quâ non* pour la validité des sacremens. Benoit XIII. étant cardinal & évêque de Frascati près de Rome, fit rebaptiser tous ceux qui avoient été baptisés par un curé de son diocese, qui en mourant avoua qu'il n'avoit jamais eu l'*intention* de conferer le sacrement du baptême aux enfans qu'on lui avoit présentés pendant qu'il avoit été curé. L'efficace des signes de la nouvelle alliance de grace dépendra donc de la volonté d'un sot curé! Quelle religion de théatre! *

INTENTIONNEL, adj., *Métaph.*, il n'a lieu que dans cette phrase; espece *intentionnelle*, où il s'oppose à *espece expresse*. Ce sont de prétendus simu-

Digitized by Google

lacres qui ſe détachent des objets, & viennent frapper nos ſens.

INTER-ARTICULAIRE, adj., en *Anatomie*, ſe dit d'un cartillage du rayon dans l'articulation du carpe avec l'avant-bras.

INTERCADANT, adj., *Gram.*, qui tombe entre-deux; que ferez-vous pendant les jours *intercadans?* Il ſe dit auſſi d'un pouls qui ſe fait ſentir & qui diſparoît alternativement, un pouls *intercadant*; des pulſations *intercadantes*. Les mouvemens *intercadans* de l'humeur; l'écoulement *intercadant* d'un fluide.

INTERCALAIRE, adj., *Chronol. & Hiſt.*, jour *intercalaire*, eſt celui qu'on ajoûte au mois de Février dans les années biſſextiles, ce qui rend ce mois de 29 jours. *v.* BISSEXTILE. Ce mot vient du latin *intercalaris*, formé de *calo*, *calare*, qui ſignifioit anciennement *appeller en hauſſant la voix*. Un jour *intercalaire* étoit chez les Romains un jour qu'on inſéroit entre deux autres; ce que les prêtres publioient à haute voix, le devoir de leurs charges les obligeant à faire de tems en tems ces ſortes d'*intercalations* ou additions de jours, à cauſe du peu d'accord de l'année romaine avec l'année ſolaire. La négligence qu'ils apporterent à ces *intercalations*, obligea Céſar de réformer le calendrier. *v.* ANNÉE & CALENDRIER.

On appelle auſſi *intercalaires*, par une raiſon ſemblable, les mois emboliſmiques dans les années lunaires. *v.* EMBOLISMIQUE.

INTERCEDER, v. neutre; c'eſt protéger une perſonne auprès d'une autre; c'eſt ſupplier pour elle, l'excuſer, demander grace.

INTERCEPTER, v. act., *Gramm.*, c'eſt ſurprendre une choſe en allant à ſa deſtination. On *intercepte* une lettre, un courier, une nouvelle, un ouvrage.

INTERCESSEUR, ſ. m., *Gramm.*, celui qui prie pour un autre. Les ſaints ſont nos *interceſſeurs* auprès de Dieu. *v.* INTERCESSION.

INTERCESSEUR *ou* INTERVENTEUR, ſ. m., *Hiſt. Eccleſ.*, nom qu'on donnoit anciennement par honneur dans l'égliſe d'Afrique à quelques évêques, auxquels on confioit le ſoin de quelque évêché vacant juſqu'à ce que le ſiege fût rempli. C'étoit le primat qui nommoit ces *interceſſeurs*, tant pour gouverner le dioceſe, que pour procurer l'élection d'un nouvel évêque. Cette précaution néanmoins ayant donné lieu à deux abus, le premier que ces *interceſſeurs* profitoient de leur commiſſion pour gagner la faveur du peuple, l'autre de paſſer à l'évêché vacant s'il étoit plus riche ou plus honorable; le cinquieme concile de Carthage y remédia, en ſtatuant, 1°. que l'office d'*interceſſeur* ne pourroit être confié plus d'un an de ſuite à la même perſonne, & qu'on en nommeroit un autre, ſi dans l'année il n'avoit pourvu à l'élection d'un nouvel évêque. 2°. Que nul *interceſſeur*, quand même il auroit pour lui les vœux du peuple, ne pourroit être élevé au ſiege épiſcopal, dont on lui avoit confié l'adminiſtration pendant la vacance. Bingham, *Orig. eccleſiaſt. tom. I. liv. II. chap. XV. §. 1. 2 & 3.*

INTERCESSION, ſ. f. *Hiſt. Rom.*, chez les Romains ſignifioit l'*oppoſition* que tout magiſtrat avoit droit de faire, pour arrêter s'il étoit poſſible les propoſitions de ſes collegues ou de ſes inférieurs; mais les tribuns du peuple jouiſſoient ſeuls du privilege d'empêcher réellement par leur oppoſition, l'effet des propoſitions de tout magiſtrat quelconque, ſans qu'aucun d'eux, excepté un membre de leur corps, pût mettre oppoſition à tout ce qu'ils jugeroient à propos de propoſer à la république.

Le pouvoir & la prérogative des tribuns du peuple, & même d'un ſeul tribun, conſiſtoit en ce ſeul mot, *veto*, je l'empêche, qu'ils mettoient au bas des decrets du ſénat, toutes & quantes fois qu'il leur plaiſoit. Ce *veto* étoit ſi puiſſant dans la bouche de ces magiſtrats plébéïens, que ſans être obligés de motiver les raiſons de leur oppoſition, *interceſſionis*, il ſuffiſoit pour arrêter égale-

Digitized by Google

ment les réſolutions du ſénat, & les propoſitions des autres tribus. Voyez Middleton, *of roman ſenate.*

INTERCESSION, *Morale*, en latin *interceſſus*, c'eſt-à-dire *médiation*, entremiſe. L'*interceſſion* eſt une demande, une priere faite en faveur de quelqu'un avec inſtance & avec empreſſement, pour lui obtenir quelque grace, quelque avantage, & plus communément encore, le pardon ou l'adouciſſement de quelque peine. C'eſt le caractere d'une belle ame d'*intercéder* fortement & généreuſement pour les fautes de l'humanité.

INTERCIDONE, ſ. f., *Mythologie*, déeſſe des champs, qui préſidoit à la conſervation des femmes groſſes. Elle veilloit ſur elles avec Pilumnus & Dévétra, & leur ſoin commun étoit de les garantir de tout péril, & ſur-tout des inſultes des ſylvains.

INTER-CLAVICULAIRE, (N), *Anat.*, nom que l'on donne à un ligament, qui s'étend d'une clavicule à l'autre, en paſſant par derriere la partie ſupérieure du ſternum. (P.)

INTERCOSTAL, (R), adj., en *Anatomie*, ſe dit des nerfs, des muſcles & des autres vaiſſeaux qui ſont ſitués entre les côtes. *v.* CÔTES.

L'origine du grand ſympathique eſt double. Le premier filet vient du nerf de la ſixieme paire, lorſqu'il paſſe le long du bord antérieur de la carotide. Ce filet eſt quelquefois double, il y en a un antérieur & poſtérieur, mais plus ſouvent il eſt ſimple dans ſon origine, & ces deux filets naiſſent de ſa diviſion. L'angle, ſous lequel ce nerf ſort de la ſixieme paire, eſt un peu retrograde, c'eſt-à-dire, qu'en conſiderant le nerf de la ſixieme paire comme le tronc dont ſort l'*intercoſtal*, ce dernier nerf fait avec celui de la ſixieme paire un angle obtus, du côté de l'œil, & aigu du côté de la moëlle allongée.

Cet angle ne doit pas nous faire regarder le nerf *intercoſtal* comme une racine acceſſoire de la ſixieme paire, qui partiroit de la moëlle de l'épine, & qui ſe porteroit à l'œil. La groſſeur du nerf de la ſixieme paire, qu'on a attribuée à l'augmentation, qu'il recevoit par l'arrivée du nerf ſympathique, ne commence pas après la jonction des deux nerfs, elle commence avant cette jonction, & paroit l'effet de l'amolliſſement des enveloppes du nerf opéré après la maceration dans le ſang du ſinus caverneux. L'angle retrograde ne prouve rien dans les nerfs, il y eſt fort commun. Bien certainement le nerf recurrent n'eſt pas un nerf qui naiſſe de l'œſophage pour ſe mêler avec la huitieme paire. L'angle du nerf *intercoſtal* eſt d'ailleurs très-peu recurrent, il eſt la ſuite néceſſaire de la direction de la carotide, que le nerf eſt obligé de ſuivre; & ſi cet angle décidoit de la direction d'un nerf, le ſympathique ne ſe porteroit pas uniquement à l'œil, il ſe rendroit également dans les narines & dans la face, puiſque dans cette ſuppoſition le ſympathique ſe joindroit comme une ſeconde racine au nerf palatin.

A la racine du nerf ſympathique, que produit celui de la ſixieme paire, ſe joint une ſeconde racine, qui ne provient pas du nerf ophthalmique de la cinquieme paire, comme on l'a cru généralement. Ce que l'on a cru voir à cette place, n'eſt qu'une artere ſortie de la carotide, & qui ſe perd dans le nerf de la cinquieme paire. Ce nerf ne ſauroit donner une branche au ſympathique dans ſon trajet à côté du ſinus caverneux: le nerf de la ſixieme paire & l'*intercoſtal* paſſent ſeuls par le ſang du ſinus, & la cinquieme paire eſt ſéparée de ce ſang par une cloiſon fort dure, produite par la dure-mere.

La racine que le nerf ſympathique reçoit de la cinquieme paire, eſt beaucoup plus cachée. Elle ſort de ſa ſeconde branche & de ſon rameau palatin. Ce rameau enfile le canal pterygoïdien, & paſſe par deſſus les apophyſes de ce nom, en ſe rendant de devant en arriere. Ses principales branches vont dans les narines.

Le petit tronc du nerf rentre dans le crane, & l'une de ſes branches va ſous

Digitized by Google

la dure-mere ſe joindre au nerf dur de la ſeptieme paire par une fente de l'aqueduc. L'autre branche plus groſſe & plus inférieure, a été indiquée par Rav, & miſe dans tout ſon jour par M. Mekel. Elle entre dans le canal de la carotide par une ou deux branches, & va ſe joindre au nerf ſympathique, produit par la ſixieme paire, ſur les tuniques mêmes de la carotide. Il eſt plus gros que le filet ſorti de la ſixieme paire.

Le grand nerf ſympathique ſort avec la carotide, partagé le plus ſouvent en deux petits troncs, qui ſe réuniſſent à la ſortie du canal, par lequel cette artere entre dans le crane.

Le grand ganglion donne pluſieurs branches, qu'il faut ajouter à la deſcription du nerf ſympathique. Les nerfs mous, qui en ſortent, ſont très-gros & méritent beaucoup d'attention; il ſeroit à ſouhaiter qu'on en connût toute la ſuite. Ce ſont des nerfs rougeâtres, fort liſſes, & peu ſolides, qui ſortent conſtamment du ganglion cervical ſupérieur. Ils forment un plexus derriere la carotide, & quelquefois un ganglion. Ce plexus communique avec une branche du tronc de la huitieme paire, avec la branche pharyngienne de la même paire, & avec ſa branche laryngienne. Les branches de ce plexus accompagnent toutes celles de la carotide externe, & ſont intimément attachées à la membrane de ces arteres; elles accompagnent de même & la carotide vertebrale & la carotide commune. On n'a pas encore découvert la fin de ces nerfs; ils donnent à la vérité une branche au pharynx.

Ils produiſent une des racines du nerf ſupérieur du cœur. Ce nerf reçoit des branches du tronc du ſympathique de la huitieme paire & de ſa branche pharyngienne. Il donne des filets au ſtilo-pharyngien, au hyothyroïdien; il deſcend vers le tronc de l'aorte; il communique en pluſieurs manieres avec le ſympathique, avec les branches inférieures du ganglion moyen, & avec le recurrent; il ſe termine à la fin dans le grand plexus cardiaque. Je ne donne de ce nerf, d'ailleurs fort variable qu'un précis fort abrégé.

Il faut ajouter encore à la deſcription de l'*intercoſtal*, ou du grand ſympathique, le ganglion cervical moyen très different de l'inférieur, & que j'y ai preſque conſtamment trouvé. Une branche de ce nerf le forme. Il eſt placé plus ſuperficiellement que le ganglion inférieur, ſur l'artere thyroïdienne inférieure; j'en ai vu deux. Il communique quelquefois avec le nerf phrenique, & toujours avec le tronc de l'*intercoſtal*, & donne un grand nombre de branches, qui font des anſes autour de l'artere thyroïdienne, de la vertebrale, & de la ſouclaviere même. Une partie de ces branches rentre dans le ganglion cervical inférieur; d'autres vont au cœur, & forment conjointement avec les branches de l'*intercoſtal*, ou de ſon ganglion inférieur, & avec celles du recurrent, le plexus cardiaque.

Le *ganglion cervical inférieur* eſt placé ſur la ſeptieme vertebre du cou & ſur la premiere côte; il eſt grand & rond, il eſt même double; il communique avec le ganglion moyen, avec le phrenique, avec les nerfs cervicaux inférieurs, avec les coſtaux ſupérieurs, & avec les gros troncs du bras. Il fournit une grande partie des nerfs du cœur, tant des antérieurs, que ſur-tout des poſtérieurs & de ceux du poumon. Quand il eſt double, on peut appeller la partie ſupérieure du nom de *cervical*, & laiſſer celui de thorachique ſupérieur à la partie inférieure: un iſthme ſépare alors les deux ganglions.

Le nerf *ſplanchnique* forme le grand plexus *ſemilunaire*. Mais il y a ordinairement un ſecond ſplanchnique né du ſympathique ſur les trois dernieres côtes; il y a même un troiſieme nerf analogue au ſplanchnique. Ces petits troncs percent le diaphragme, deſcendent dans l'abdomen & ſe joignent au grand plexus ſemilunaire, à celui des reins, & à celui du meſocolon, ils deſcendent même juſqu'aux ovaires & à la matrice.

Digitized by Google

Les deux *ganglions ſemilunaires* méritent ce nom, parce qu'avec le plexus mitoyen qu'ils produiſent, ils forment effectivement un corps nerveux de la figure d'un croiſſant, dont les cornes remontent. Les ſympathiques, leurs branches ſplanchniques, & quelques branches de la huitieme paire produiſent ces plexus. Il y a beaucoup de variétés dans cette ſtructure; j'ai vu que le plexus étoit mêlé de huit ou neuf petits ganglions & qu'il n'y en avoit point de grands, comme dans la ſtructure ordinaire.

C'eſt de ce plexus & du huitieme nerf, que naiſſent les nerfs de l'épigaſtre. On ne les a pas encore entierement developpés, & on n'en poſſede aucune figure complette. Elles ſeroit d'ailleurs bien difficile à faire, & on n'y réuſſiroit ſpeut-être qu'en ouvrant le bas-ventre par le dos. On pourroit alors commencer par les troncs, & en ſuivre ſucceſſivement les branches, au lieu que par la préparation ordinaire on eſt obligé de commencer par les branches & de chercher les troncs derriere les viſceres, qui les recouvrent. Ce que je vais en dire, ne ſera pas complet, mais vrai du moins, & calqué d'après le corps humain.

Les plexus ſemilunaires donnent naiſſance à différens plexus, qui accompagnent les arteres nées de l'aorte ſous le diaphragme. Un de ces plexus ſuit l'artere phrenique & ſe diſtribue au centre du diaphragme.

Une branche ſe rend au cul-de-ſac de l'eſtomac, communique avec le plexus antérieur de la huitieme paire, & ſuit par un filet l'origine de l'épiploon le long de la grande courbure de l'eſtomac.

D'autres branches ſuivent l'artere cœliaque; quelques-unes d'entr'elles accompagnent la ſplenique juſques dans la rate.

D'autres vont au foie avec la branche hépathique.

D'autres plus antérieures accompagnent la duodenale, & vont au duodenum, au pilore, au pancreas, au foie; quelques-uns de leurs filets ſuivent l'artere gaſtroepiploïque droite le long de l'origine de l'épiploon.

D'autres branches plus poſtérieures accompagnent la veine-porte & vont au foie; tant au lobe gauche qu'au lobe droit, & à la veſicule du fiel. Il y a quelquefois un ganglion dans ce plexus.

Il y a des branches encore plus poſtérieures, & couvertes par la veine-porte, qui vont à la partie la plus poſtérieure du foie, & au lobule de Spigel.

D'autres poſtérieures auſſi, mais placées à gauche, entrent dans le lobe gauche du foie par la foſſe du conduit veineux. Elles communiquent avec les branches de la huitieme paire.

Un plexus plus conſidérable encore, accompagne & enveloppe l'artere meſenterique; il eſt compoſé par les deux ganglions ſemilunaires, le plexus moyen, & les plexus du foie, de la ratte & des reins. Quelques filets de ce grand plexus, appellé *ſolaire* par Willis, vont au duodenum à travers le pancreas; d'autres au meſocolon & au colon; d'autres ſuivent la derniere partie du duodenum, lui fourniſſent quelques filets, & ſe rendent au plexus méſocolique. La plus grande partie accompagne l'artere meſenterique & va aux inteſtins grêles, dont les nerfs ſont petits, mais nombreux.

Le *plexus renal* droit & gauche nait des premieres branches des ganglions ſemilunaires, des nerfs ſplanchniques & des nerfs qui lui ſont analogues. Ces nerfs ſont nombreux, & le plexus eſt ſemé de petits ganglions. Quelques filets vont au diaphragme, d'autres enveloppent les vaiſſeaux renaux, & vont aux reins. D'autres encore accompagnent les vaiſſeaux ſpermatiques & forment un plexus avec des branches du tronc ſympathique, avec d'autres branches fournies par le plexus meſocolique, & par le plexus méſenterique. Ces nerfs vont à l'ovaire & à l'uterus, & dans le mâle aux teſticules.

Le plexus *meſocolique* enveloppe l'artere de ce nom; il eſt formé par des branches des ganglions & des plexus ſemi lunaires, par des branches des plexus me-

Digitized by Google

ſenteriques qui accompagnent l'aorte & donnent des filets au duodenum, & par pluſieurs filets du tronc ſympathique & du plexus renal. Ce plexus a ſon ganglion. Ses filets vont aux gros intestins du côté gauche, avec les arteres.

D'autres branches ſuivent l'aorte & forment le *plexus hypogaſtrique*, placé ſur le cartilage de la derniere vertebre des lombes, au devant de l'artere iliaque. Des branches du tronc ſympathique vont s'y joindre. De ce plexus pluſieurs branches conſidérables ſe rendent au rectum, d'autres à la partie inférieure de la veſſie autour de l'urethre; d'autres vont à l'uterus.

Les muſcles, qui ſont placés entre les côtes, ſont d'une ſi grande importance dans l'économie animale, que nous croyons devoir parler avec quelque étendue de leur ſtructure & de leur action.

Des *intercoſtaux*, les uns ſont ſuperficiels ou *externes*, les autres profonds ou *internes*. L'un & l'autre rang eſt imparfait.

Les externes ſe continuent juſqu'au ſternum, mais ce n'eſt que par une aponevroſe; les chairs ſont plus courtes, & n'arrivent pas juſqu'au ſternum. J'ai vu cependant le premier de ces intercoſtaux, ſe continuer juſqu'au ſternum ſans interruption. Ils me paroiſſent plus forts que les internes. Leur direction eſt oblique, ils deſcendent de derriere en devant, de maniere que leur extrémité ſupérieure eſt plus proche des vertebres, & l'inférieure plus éloignée. Ils commencent au tubercule poſtérieur des côtes, ils s'y attachent ſupérieurement, auſſi-bien qu'aux ligamens extérieurs & transverſaux des apophyſes transverſales, & au bord inférieur de chaque côte.

Les *levateurs des côtes* ſont de la même claſſe que les intercoſtaux extérieurs, & leur direction eſt la même; mais ils ſont attachés ſupérieurement à l'apophyſe transverſale, & ils recouvrent les intercoſtaux ordinaires. Il y en a onze ou douze de courts, qui s'attachent au bord ſupérieur de la côte la plus voiſine: il y en a trois ou quatre de longs, qui paſſent une côte, & s'attachent à la ſeconde. On en a vu juſqu'à dix. On les a vu ne compoſer qu'un ſeul muſcle continu.

Les intercoſtaux internes n'ont entre le tubercule des côtes & les vertebres, qu'un plan ligamenteux, mais leur partie charnue ſe continue juſqu'au ſternum. Ils deſcendent obliquement de devant en arriere, & leur partie inférieure eſt la plus voiſine des vertebres. Il y a de ces muſcles dans les îles, que forment quelquefois les cartilages des côtes en s'anaſtomoſant. Le premier s'attache au ſternum même. Ceux des fauſſes côtes ſe confondent ſouvent avec l'oblique intérieur du bas ventre. Le dixieme & le onzieme manquent quelquefois en tout ou en partie.

En général les muſcles intercoſtaux n'agiſſent pas avec beaucoup de vivacité dans une reſpiration tranquille & moins encore dans l'homme que dans la femme, dans laquelle le ſein s'éleve plus évidemment, parce que la nature les ayant formées pour nourrir dans leur ſein le fœtus, a prévu, que le diaphragme ſeroit embarraſſé dans une fonction, pour laquelle ce ſexe eſt deſtiné. Dans les animaux vivans on a quelquefois de la peine à voir agir ces muſcles, & il faut beaucoup d'attention & même de connoiſſance pour en diſtinguer l'action. Pour la voir avec facilité, il faut rendre la reſpiration laborieuſe, percer par exemple, une des cavités de la poitrine; les muſcles intercoſtaux travailleront alors avec plus d'effort, & il ne ſera plus difficile de ſaiſir leur action.

Il n'y a pas beaucoup de difficulté pour les muſcles externes, tout le monde convient aſſez, qu'ils élevent les côtes, auſſi-bien que les levateurs. Ils ſont donc les organes de l'inſpiration de concert avec le diaphragme.

Il n'en eſt pas de même des muſcles internes. Galien a déja cru, qu'ayant une direction contraire à celle des muſcles externes, leur action devoit être contraire à celle de ces externes; il les a re-

Digitized by Google

gardé comme les organes de l'expiration laborieuſe, & pour des dépreſſeurs des côtes.

Des médecins mathematiciens, & Bayle de Toulouſe le premier, ont rappellé cette opinion, que Borelli avoit refutée. Ils ont cru pouvoir ſe fonder ſur l'obliquité des intercoſtaux internes. Leur attache inférieure étant plus voiſine des vertebres, & la ſupérieure en étant plus éloignée, ils ont regardé les deux côtes comme deux leviers joints par une corde mobile attachée au levier ſupérieur à une plus grande diſtance du point d'appui, & au levier inferieur à une moindre diſtance de ce même point. Cette corde en ſe contractant doit tirer le levier ſupérieur comme plus mobile, vers l'inférieur qui eſt plus ferme.

On ajoute des faits qu'on a cru voir: on a dit que les intervalles des côtes croiſſoient dans l'inſpiration & diminuoient dans l'expiration.

J'ai fait une recherche particuliere ſur les raiſons des deux opinions contraires, & j'y ai joint des expériences nombreuſes faites ſur des animaux vivans, & ſur-tout ſur des gros chiens, dans leſquels l'action des muſcles intercoſtaux eſt plus viſible.

La cauſe de l'erreur, dans laquelle ſont tombés les médecins mathematiciens, c'eſt qu'ils ont regardé les côtes comme égales en fermeté, & la poitrine comme une machine, qui s'éleve en même tems & uniformement, de maniere que toutes les côtes reſtent paralleles.

Cette ſuppoſition n'eſt pas conforme à la nature. La premiere côte preſque toujours ſoudée au ſternum, réſiſte infiniment davantage au mouvement que la ſeconde côte, qui à ſon tour a plus de fermeté que la troiſieme; les dernieres côtes, qui n'atteignent plus au ſternum, & qui ne ſont attachées qu'à des chairs, ſont infiniment plus mobiles encore.

La fermeté ſupérieure de la premiere côte a été prouvée par des poids, qui l'ont déprimée dans une poitrine décharnée, mais humide, & flexible. La reſiſtance que la premiere côte oppoſe à ſa dépreſſion, eſt à celle qu'y oppoſe la ſeconde comme 8 à 1.

On a meſuré enſuite la véritable diſtance des attaches du muſcle *intercoſtal* interne au point d'appui; on l'a trouvé contre l'opinion de ces mathematiciens, plus grande à l'extrêmité inférieure de cette attache, & plus petite à l'extrêmité ſupérieure dans la raiſon de 109. à 79. Le fondement de leur calcul eſt donc abſolument contraire aux faits.

Quand même la poitrine entiere s'éleveroit dans l'inſpiration, ce ne ſeroit jamais l'ouvrage des intercoſtaux, puis qu'ils ne ſauroient élever la premiere côte, & que les autres ne ſauroient s'élever ſans elle.

Des raiſonnemens peuvent paroître plauſibles & nous tromper. Il n'en eſt pas de même des expériences. Voilà ce qu'elles m'ont appris.

Il faut découvrir les muſcles intercoſtaux internes, & obliger l'animal à faire de grandes inſpirations, par le moyen que j'ai nommé. Il faut alors regarder attentivement les changemens, qui arrivent dans les eſpaces intercoſtaux, & y appliquer même le compas.

On verra dans l'inſpiration les muſcles internes agir, ſe gonfler, ſe durcir, ſe rider, changer de direction, devenir plus perpendiculaires & par conſequent plus courts. Dans le même tems on verra les côtes s'élever, ſe rouler de maniere que leurs extrêmités deſcendent, dans le tems que les arcs mitoyens des côtes s'élevent, & que leur bord inférieur ſe tourne en dehors. Les intervalles des côtes diminuent en même tems, plus conſiderablement au haut de la poitrine, où les intervalles ſe réduiſent aux deux tiers, plus obſcurement au milieu, les côtes y ayant à-peu-près le même degré de mobilité, & s'élevant ſans ſe rapprocher. Ces mêmes intervalles s'allongent entre les parties cartilagineuſes des côtes, cette partie deſcendant dans l'inſpiration d'autant plus évidemment, que l'inſpiration ſera plus laborieuſe.

Dans

Dans l'expiration, les intercostaux internes se relâchent, deviennent plus longs, plus obliques, les intervalles s'allongent entre les parties osseuses des côtes qui descendent, dont le bord inférieur rentre dans la poitrine, & dont la partie cartilagineuse se releve depuis l'angle de la courbure antérieure, & s'éloigne en même tems de la côte inférieure.

Ces phénomenes sont constans à l'exception de deux ou trois des dernieres côtes fausses, qui dans l'inspiration violente rentrent dans la poitrine, & dans l'expiration en sortent. C'est l'effet de l'attraction du diaphragme; mais quand les muscles intercostaux agissent avec toute leur force, ces mêmes côtes s'élevent aussi-bien que les côtes supérieures. (H. D. G.)

INTERDICTION, s. f., *Jurisprud.*, est la défense qui est faite à quelqu'un de faire quelque chose.

Interdiction d'un officier, est la suspension des fonctions de sa charge ou profession. Cette suspension a lieu lorsque l'officier a manqué aux devoirs de son état, ou qu'il s'est rendu d'ailleurs indigne d'en remplir les fonctions.

Elle est expresse ou tacite; expresse lorsqu'elle est prononcée par un jugement, & dans ce cas elle est ou pour un tems limité, ou indéfinie.

L'*interdiction* tacite est une suite du decret de prise-de corps & decret d'ajournement personnel; le decret d'assigné pour être ouï n'emporte pas *interdiction*.

Les mineurs, les fils de famille & les femmes en puissance de mari, sont aussi dans une espece d'*interdiction* de s'obliger & de disposer sans y être autorisés par ceux en la puissance desquels ils sont; mais ces especes d'*interdictions* ne sont point considérées comme une peine, elles sont seulement la suite de l'état de ces personnes.

Il en est de même des imbécilles, des furieux & des prodigues, contre lesquels on prononce une *interdiction*, afin qu'ils ne puissent faire aucun acte à leur détriment. Voyez ci-après INTERDIT.

INTERDICTION *du feu & de l'eau*, *Hist. Anc.*, formule de condamnation que l'on prononçoit à Rome contre ceux qu'on entendoit bannir pour quelque crime. *v.* BANNISSEMENT, EXIL.

On ne les condamnoit pas directement au banniſſement; mais en donnant ordre de ne les point recevoir, & de leur refuſer le feu & l'eau, on les condamnoit à une mort civile, qu'on appelloit *legitimum exilium*. Tite-Live.

INTERDIT, s. m., *Jurisprud.*, chez les Romains étoit une ordonnance du préteur, qui enjoignoit, ou défendoit de faire quelque chose en matiere de poſſeſſion, afin de rétablir par proviſion ce qui y avoit été interverti par quelque voie de fait, & d'empêcher les deux contendans d'en venir aux mains, en attendant que l'on ſtatuât définitivement ſur leurs prétentions reſpectives.

Il y avoit pluſieurs diviſions des *interdits*; la premiere, des *interdits* prohibitoires, reſtitutoires & exhibitoires.

Les prohibitoires étoient ceux par leſquels le préteur défendoit de faire quelque choſe; tels étoient les *interdits* appellés *quod vi*, *aut clam*, *aut precario*, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient donnés contre toute uſurpation violente, toute poſſeſſion clandeſtine ou précaire: tel étoit auſſi l'*interdit*, *ne in ſacro vel publico loco ædificetur*; & celui *ne quid fiat in flumine publico quo pejus navigetur*.

Les *interdits* reſtitutoires ſont ceux par leſquels le préteur ordonnoit de rendre ou retablir quelque choſe, comme la poſſeſſion enlevée.

Par les *interdits* exhibitoires, il ordonnoit d'exhiber quelque choſe, comme de repréſenter un fils de famille, ou un eſclave à celui qui le reclamoit, de communiquer le teſtament à tous ceux qui y étoient intéreſſés.

On diviſoit encore les *interdits* en trois claſſes; les uns *adipiſcendæ poſſeſſionis*, les autres *retinendæ*, les autres *recuperandæ*.

Les premiers s'accordoient à ceux qui n'avoient pas encore eu la poſſeſſion, & il y en avoit trois de cette eſpece; ſa-

voir, l'interdit *quorum bonorum*, l'interdit *quod legatorum* & l'interdit appellé *falvianum*.

L'interdit *quorum bonorum*, étoit celui qu'on accordoit à l'héritier ou successeur, pour prendre la possession corporelle des choses héréditaires au lieu & place de celui qui les possédoit, comme héritier ou successeur, quoiqu'il ne le fût pas.

L'interdit *quod legatorum*, se donnoit à l'héritier ou successeur, contre les légataires qui s'étoient emparés prématurément des choses à eux léguées, afin que cet héritier ou possesseur les ayant répétées, fut en état d'exercer la falcidie par rétention, plutôt que par vindication.

On appelloit *interdictum falvianum* celui que le préteur accordoit au propriétaire d'un fond, pour se mettre en possession des choses que le fermier lui avoit obligées pour les fermages.

Les interdits *retinendæ possessionis* étoient ceux où chacun des contendans prétendoit avoir la possession de la chose, & vouloit la garder pendant la contestation sur la propriété: ceux-ci étoient de deux sortes; savoir, l'interdit *uti possidetur* qui avoit lieu pour les meubles, & qui s'accordoit à celui qui avoit la possession au tems que l'*interdit* étoit demandé, & l'interdit *uti ubi* pour les immeubles, à l'égard desquels on donnoit la possession à celui qui avoit possédé pendant la plus grande partie de l'année. Il y en avoit un troisieme conçu en ces termes, *quod ne vis fiat ei qui in possessionem missus est.*

Il n'y avoit qu'un seul interdit *recuperandæ possessionis*, qu'on appelloit *unde vi*, par lequel celui qui avoit été dépouillé de la possession d'un fonds, demandoit d'y être réintégré.

La derniere division des *interdits* étoit en simples & doubles; les simples étoient ceux où l'un des deux contendans étoit demandeur, & l'autre défendeur, tels que les *interdits* restitutoires & exhibitoires. Les *interdits* doubles étoient ceux où chacun étoit démandeur & défendeur; comme quand tous deux se disoient avoir la possession.

Chaque *interdit* avoit sa dénomination particuliere, selon la matiere dont il s'agissoit. Voyez le titre des *interdits* au code, au digeste, & aux institutes, & la jurisprudence de M. Terrasson, pag. 326 & 327.

INTERDIT, *Hist. Eccl.*, est aussi une censure ecclésiastique; & une excommunication générale que le pape prononce contre tout un Etat, ou contre un diocese, une ville ou autre lieu, & quelquefois contre une seule église ou chapelle; chaque évêque peut aussi en prononcer dans son diocese.

L'effet de l'*interdit* est d'empêcher que le service divin ne soit célébré dans le lieu qui est *interdit*; qu'on n'y administre les sacremens, & qu'on accorde aux défunts la sépulture ecclésiastique.

Ces sortes d'*interdits* sont appellés *réels* ou *locaux*, pour les distinguer des *interdits* personnels, qui ne lient qu'une seule personne, soit ecclésiastique ou laïque.

L'objet de ces sortes d'interdits n'étoit, dans son origine, que de punir ceux qui avoient causé quelque scandale public, & de les ramener à leur devoir en les obligeant de demander la levée de l'*interdit*; mais dans la suite ces *interdits* furent aussi quelquefois employés abusivement pour des affaires temporelles, & ordinairement pour des intérêts personnels à celui qui prononçoit l'*interdit*.

Les dix premiers siecles de l'église nous offrent peu d'exemples d'*interdits* généraux.

Ces *interdits* généraux étoient toujours en quelque sorte personnels, parce qu'on supposoit que tous ceux contre lesquels ils étoient prononcés étoient complices du crime.

Quelquefois l'*interdit* étoit qualifié d'*excommunication*; ce fut ainsi qu'Hincmar, évêque de Laon, excommunia en 870 toute une paroisse de son diocese; ce que l'on peut regarder comme un *interdit*.

Il en est de même de l'excommunication qu'Alcuin, évêque de Limoges, prononça, au rapport d'Ademar, contre les églises & monasteres de son diocese; il

Digitized by Google

appelle cette excommunication *une nouvelle obſervance* ; ce qui fait connoître que l'*interdit* n'étoit pas une ancienne pratique.

Les *interdits* furent très-communs dans l'onzieme ſiecle, principalement ſous Grégoire VII. Pluſieurs évêques, à l'imitation de Grégoire VII. prononcerent des *interdits* en différentes occaſions contre des villes & des communautés de leur dioceſe.

Vers l'an 1120, Calixte II. défendit le ſervice divin dans les terres des croiſés qui n'accompliroient pas leurs vœux, permettant ſeulement le baptême aux enfans, & la confeſſion aux moribonds.

Eugene III. vers l'an 1150, défendit la célébration du ſervice divin dans les égliſes de certaines religieuſes déréglées.

Adrien IV. n'épargna pas la ville même de Rome. Le cardinal Gerard y ayant été attaqué & bleſſé par quelques ſéditieux excités par Arnaud de Breſſe, qui ſe maintenoit toujours dans cette ville ſous la protection des nouveaux ſénateurs, le pape mit la ville en *interdit*, & obligea les ſénateurs à chaſſer Arnaud & ſes ſectateurs.

Les *interdits* prononcés par Alexandre III. ne furent pas moins rigoureux que ceux de ſes prédéceſſeurs. Il défendit aux prélats d'Angleterre, vers l'an 1169, l'office divin & l'adminiſtration des ſacremens, hors le baptême aux enfans, & la confeſſion aux mourans; le roi d'Angleterre rendit une ordonnance portant, que ſi on trouvoit dans ſon royaume quelqu'un chargé de lettres du pape ou de l'archevêque portant *interdit*, il ſeroit puni comme traître.

Le royaume d'Angleterre fut encore mis en *interdit* en 1208. par Innocent III. parce que le roi Jean avoit fait chaſſer les moines de Cantorbery, & s'étoit emparé des biens de l'archevêché.

Le concile d'York tenu en 1195, laiſſa à la diſcrétion des évêques d'uſer des *interdits* comme ils jugeroient à propos, de peur que les *interdits* généraux & de longue durée ne donnaſſent occaſion aux Albigeois qui étoient répandus dans pluſieurs endroits de la province, de ſéduire les gens ſimples.

Sous Innocent III. en 1198, Rainier moine de Cîteaux, envoyé par le pape pour rompre le mariage d'Alphonſe roi de Léon, qui avoit épouſé la fille d'Alphonſe roi de Caſtille ſon couſin, prononça une excommunication contre ce prince, & mit ſon royaume en *interdit*.

Un de ceux qui firent le plus d'impreſſion, fut celui que le même Innocent III. lança en 1200 contre la France. Pierre de Capoue étoit chargé d'obliger Philippe-Auguſte de quitter Agnès & de reprendre Ingerburge ; & n'y ayant pas réuſſi, il publia le 15 Janvier la ſentence d'*interdit* ſur tout le royaume, qui avoit été prononcée par le pape. Le roi en fut ſi courroucé qu'il chaſſa les évêques & tous les autres eccléſiaſtiques de leurs demeures, & confiſqua leurs biens ; cet *interdit* fut obſervé avec une extrême rigueur.

L'archevêque de Strigonie, auquel le pape avoit donné commiſſion de réformer pluſieurs déſordres qui régnoient en Hongrie, n'ayant pu y parvenir, avoit mis en 1232 ce royaume en *interdit*. Pour le faire lever, le roi André donna l'année ſuivante une charte, par laquelle il s'engageoit de ne plus ſouffrir à l'avenir que les Juifs & les Sarraſins occupaſſent aucune charge publique en ſes Etats, ni qu'ils euſſent des eſclaves chrétiens; il promit auſſi de ne contrevenir en rien aux privileges des clercs, & de ne lever aucune collecte ſur eux, même de conſulter le pape touchant les impoſitions ſur ſes autres ſujets : l'*interdit* ne fut levé qu'à ces conditions ; mais la charte fut ſi mal exécutée, que le pape en fit des plaintes dès l'année ſuivante.

La croiſade que l'on prêchoit en 1248 contre l'empereur Frédéric, ayant occaſionné un ſoulevement du peuple à Ratisbonne, l'évêque exécutant les ordres du pape, les excommunia & mit la ville en *interdit*.

Après le maſſacre des Vêpres ſiciliennes en 1282, Martin IV. mit le royaume d'Ar-

Digitized by Google

ragon en *interdit*, & prononça par ſentence la dépoſition de Pierre, roi d'Arragon; cette ſentence ne fut point exécutée, & les eccléſiaſtiques de tous les ordres n'obſerverent point l'*interdit*; le pape n'en fut que plus animé contre le roi, & fit prêcher la croiſade contre lui.

Il y eut en 1289 un concordat entre Denis, roi de Portugal, & le clergé de ſon royaume; leurs différends duroient depuis long-tems, & le royaume étoit en *interdit* depuis le pontificat de Grégoire X.

Les Vénitiens en eſſuyerent auſſi un en 1309 pour s'être emparés de Ferrare que l'égliſe romaine prétendoit être de ſon domaine; ils ne laiſſerent pas de garder leur conquête.

Les Florentins en uſerent de même en 1478, lorſque Sixte IV. jetta un *interdit* ſur la ville de Florence pour l'aſſaſſinat des Médicis: cet *interdit* ne fut pas obſervé; les Florentins obligerent les prêtres à célébrer la meſſe & le ſervice malgré la défenſe du pape.

Lorſqu'on avoit fait quelqu'accord au pape ou à l'évêque qui avoit prononcé l'*interdit*, alors il le levoit par un acte ſolemnel, comme fit Jean XXII. par une bulle du 21 Juin de ladite année, par laquelle il leva les cenſures qui étoient jettées depuis quatre ans ſur la province de Magdebourg, à cauſe du meurtre de Burchard, archevêque de cette ville.

Ce qui eſt de ſingulier, c'eſt que les ſouverains eux-mêmes prioient quelquefois les évêques de prononcer un *interdit* ſur les terres de leurs vaſſaux, s'ils n'exécutoient pas les conventions qui avoient été faites avec eux, comme fit Charles V. alors régent du royaume, par des lettres du mois de Février 1356, confirmatives de celles de Guy, comte de Nevers, & de Mathilde ſa femme, en faveur des bourgeois de Nevers; à la fin de ces lettres Charles V. prie les archevêques de Lyon, de Bourges & de Sens, & les évêques d'Autun, de Langres, d'Auxerre & de Nevers, de prononcer une excommunication contre le comte de Nevers, & un *interdit* ſur ſes terres, s'il n'exécute pas l'accord qu'il avoit fait avec ſes habitans.

Les *interdits* les plus mémorables qui furent prononcés dans le xvj. ſiecle, furent celui que Jules II. mit ſur la France en 1512, à cauſe que le roi avoit donné des lettres patentes pour l'acceptation du concile de Piſe; l'autre fut celui que Sixte V. mit ſur l'Angleterre en 1588, pour obliger les Anglois de rentrer dans la communion romaine; mais il n'y en eut point de plus éclatant que celui que Paul V. prononça le 17 Avril 1606 contre l'Etat de Veniſe pour quelques loix qui lui parurent contraires à la liberté des eccléſiaſtiques. Cette bulle fulminante fut envoyée à tous les évêques des terres de la ſeigneurie pour la publier, mais le nombre de ceux qui obéirent fut le plus petit; le ſénat y avoit donné ſi bon ordre, que ce grand coup de foudre ne mit le feu nulle part; le ſervice divin ſe fit toujours dans l'égliſe à portes ouvertes, & l'adminiſtration des ſacremens continua à l'ordinaire; tous les anciens ordres religieux n'en branlerent pas, mais preſque tous les nouveaux ſortirent des terres de la ſeigneurie, particulierement les capucins & les jéſuites, qui étoient tous deux fort attachés au ſaint pere. Ce différend fut terminé en 1607 par l'entremiſe d'Henri IV. & des cardinaux de Joyeuſe & du Perron; le cardinal de Joyeuſe alla à Veniſe lever l'excommunication.

INTERDIT, *Juriſpr.*, ſignifie auſſi celui qui eſt ſuſpendu de quelque fonction; on *interdit* un homme pour cauſe de démence ou de prodigalité; il faut en ce cas un avis de parens & une ſentence du juge qui prononce l'interdiction & nomme un curateur à l'*interdit*. L'effet de ce jugement eſt que l'*interdit* eſt dépouillé de l'adminiſtration de ſes biens, il ne peut les vendre, engager, ni hypothéquer, ni en diſpoſer, ſoit entre-vifs ou par teſtament, ni contracter aucune obligation juſqu'à ce que l'interdiction ſoit levée; il y a chez les notaires un tableau des *interdits* avec leſquels on ne doit pas contracter.

Lorſqu'un officier public a prévariqué,

Digitized by Google

en l'*interdit* de ſes fonctions, ſoit pour un tems ou pour toujours, ſelon que le délit eſt plus ou moins grave.

Le decret de priſe de corps & celui d'ajournement perſonnel, emportent de plein droit interdiction de toute fonction publique.

L'interdiction de lieu chez les Romains revenoit à ce que nous appellons *exil, banniſſement.*

Celle que l'on appelloit *aquâ & igne*, étoit une peine que l'on prononçoit contre ceux qui avoient commis quelque violence publique. *l. qui dolo, ff. ad leg. jul. de vi publ.* Le banniſſement a ſuccédé à cette peine.

INTERDUQUE, adj., *Mythol.*, ſurnom que les Romains donnoient à Junon. Junon *interduque*, ou Junon *conductrice*, c'eſt la même choſe. C'étoit la déeſſe du mariage & des noces; & en cette qualité elle étoit cenſée conduire l'épouſe nouvelle à ſon époux.

INTER-ÉPINEUX *du dos*, (R), *Anat.* On donne ce nom à de petits muſcles qui vont de l'extrémité de l'apophyſe épineuſe d'une des vertebres du dos, à celle de la ſuivante: on les nomme auſſi *petits épineux du dos.* Leur uſage eſt d'étendre le dos.

Inter-épineux du col. On donne ce nom à de petits muſcles qui ſont placés entre toutes les épines des ſix vertebres du col, & entre la derniere du col, & la premiere du dos. Ceux d'un côté ſont ſéparés de ceux du côté oppoſé, par le ligament cervical poſtérieur ou épineux. Ce ſont les mêmes que M. Winslow nomme *petits épineux du col.* Leur uſage eſt d'étendre cette partie.

Ligament inter-épineux, nom que l'on a donné à un ligament en forme de membrane, qui prend depuis le milieu de la baſe de chaque apophyſe épineuſe, monte juſqu'à ſa pointe, & s'étend d'une de ſes apophyſes, à celle de la vertebre voiſine. Cette membrane ligamenteuſe monte ainſi d'épine en épine, tout le long du dos, ce qui fait qu'on peut la regarder comme ne faiſant qu'un ſeul ligament.

INTÉRESSANT, adj., *Gramm.*, il ſe dit des choſes & des perſonnes; au ſimple & au figuré. C'eſt un objet *intéreſſant.* Il a une phyſionomie *intéreſſante.* Il y a des ſituations qui rendent l'homme *intéreſſant.* Ce poëme eſt *intéreſſant.* D'où l'on voit que l'acception de ce terme varie beaucoup; qu'elle eſt tantôt relative à la valeur, tantôt aux idées de bienfaiſance, à l'ordre, aux événemens, aux ſentimens réveillés, aux paſſions excitées. *v.* INTÉRÊT.

INTÉRESSANT, (N), *Beaux-Arts.* Dans un ſens général l'*intéreſſant* eſt l'oppoſé de l'indifférent, & tout ce qui reveille notre attention, pique notre curioſité, peut être nommé *intéreſſant.* Mais ce nom convient principalement à ce qui nous affecte, non comme un objet de méditation, ou comme le ſouvenir d'une jouiſſance paſſée, mais comme nous fourniſſant une occaſion actuelle de jouir, & excitant en nous un deſir qui dure autant que l'intérêt. C'eſt ainſi que dans un poeme épique ou dramatique, nous appellons *intéreſſante* une ſituation, non-ſeulement parce qu'elle nous plait, ou même parce qu'elle nous cauſe quelque ſentiment agréable ou déſagréable, mais entant qu'elle tient notre eſprit dans un état de ſuſpens & d'attente, qui nous fait ſouhaiter d'arriver à une iſſue, à un dénouement.

Il y a des objets que nous conſidérons avec quelque plaiſir, ſans y prendre un véritable intérêt. Nous les voyons comme des tableaux agréables; nous n'obſervons ce qu'ils nous offrent qu'en ſimples ſpectateurs, pour leſquels il eſt égal qu'il arrive ceci ou cela, pourvu qu'il ne réſulte aucun inconvénient à leur égard. C'eſt ainſi qu'un homme oiſif, appuyé ſur ſa fenêtre, voit les paſſans qui vont & viennent, & n'a d'autre envie que de s'amuſer en les regardant. Nous ſommes auſſi quelquefois dans cette diſpoſition d'eſprit, en liſant des deſcriptions de pays, des relations de voyages, des récits hiſtoriques, dans la lecture deſquels nous ne cherchons que de paſſer notre tems.

Digitized by Google

On ne dit jamais de pareilles choſes qu'elles ſoient *intéreſſantes*, puiſqu'on les enviſage comme des choſes qui n'ont aucun rapport à notre perſonne, ni à notre état.

Il peut même arriver que de ſemblables objets faſſent des impreſſions aſſez fortes ſur nous, ſans devenir pour cela *intéreſſans*, dans le ſens rigoureux. La plupart des choſes qui nous font éprouver quelque paſſion, entant qu'elles nous paroiſſent bonnes ou mauvaiſes, ne deviennent pas *intéreſſantes* pour cela. On peut nous rendre triſtes, gais, tendres, voluptueux, & nous entretenir un certain tems dans ces ſituations, ſans nous intéreſſer vivement. Nous nous prêtons en quelque ſorte à ces différentes modifications, parce qu'elles nous occupent & nous tirent de l'ennui ou de l'indolence; mais elles ne nous mettent pourtant pas dans une véritable activité; ce ſeroit la même choſe pour nous que d'autres modifications tiniſſent la place de celles qui exiſtent, ou qu'elles ſe ſuccédaſſent d'une maniere différente.

Mais, dès qu'il ſe préſente des objets qui excitent notre activité, qui nous font appercevoir qu'il nous manque quelque choſe; enſorte que nous ſentons des deſirs, nous formons des projets, nous avons des craintes & des eſpérances; il ne nous eſt plus égal alors que les choſes tournent d'une maniere ou d'une autre, nous nous occupons des moyens d'arriver à une telle iſſue, de détourner telle autre, & tant que cela nous tient à cœur, l'objet eſt dit *intéreſſant*.

L'*intéreſſant* eſt la propriété eſſentielle de tous les objets eſthétiques; parce que l'artiſte, en le produiſant, remplit d'un ſeul coup toutes les vues de ſon art. D'abord, il eſt aſſuré par-là de plaire. Car, bien qu'il ſemble d'abord que la ſituation la plus deſirable ſoit de jouir de ſenſations agréables dans le ſein d'une parfaite tranquillité; on découvre, en y regardant de plus près, que le développement de cette activité intérieure, par lequel nous exerçons librement nos propres forces, eſt ce qui convient le mieux à notre nature, & que nous préférons par conſéquent cette ſituation à toute autre. Cette activité veut toujours être miſe en jeu; c'eſt le premier & le vrai reſſort de toutes nos actions; & elle ne differe point de ce que les philoſophes ont nommé *amour propre*, ou *intérêt*, & dont ils ont fait le grand mobile de notre conduite. Ainſi l'artiſte n'a point de moyen plus efficace de nous flatter, de s'inſinuer & de nous devenir agréable, qu'en excitant notre activité par la repréſentation d'objets *intéreſſans*. Tout homme eſt obligé d'avouer que les jours les plus heureux de ſa vie, ont été ceux où ſon ame a été miſe en état de déployer le plus grand degré d'activité.

Les objets *intéreſſans* deviennent d'autant plus importans qu'ils ſont plus propres, non-ſeulement à exciter, mais ſurtout à augmenter cette activité intérieure de l'ame, qui fait le véritable prix de l'homme. Ce ne ſont pas ces ames douces, paiſibles, occupées de jouiſſances calmes, de voluptés où l'enthouſiaſme domine, fût-il pouſſé juſqu'à l'extaſe, ce ne ſont pas, dis-je, ces ames qui répondent au but de la nature & à leur véritable deſtination: ce ſont celles qu'un feu ſecret dévore, qui ſont ardentes, brûlantes, & dont rien ne peut étancher la ſoif de connoître & de jouir. L'excellence de l'homme conſiſte à poſſéder une ſemblable ame, dont les facultés ſoient comme un arc toujours bandé. Or comme les forces du corps le plus robuſte s'engourdiſſent dans le repos & dans l'oiſiveté, au lieu qu'un homme médiocrement vigoureux ſe fortifie par le travail; les nerfs de l'ame, ſi je peux m'exprimer ainſi, ſe relâchent dans l'inaction & même dans l'état de ſimple jouiſſance. Mais les beaux arts pourroient prévenir ce relâchement s'ils ſavoient nous préſenter toujours des objets *intéreſſans*. Et par ce ſeul endroit ils ſont déja propres à nous rendre un ſervice très-important.

L'artiſte cependant n'accomplit de la maniere la plus parfaite les devoirs de

Digitized by Google

ſa vocation que lorſqu'après avoir excité les forces de l'ame, il leur donne une direction avantageuſe, c'eſt-à-dire, lorſqu'il la porte conſtamment à la juſtice & à la vertu. Au contraire, il agit en traître à l'égard des hommes, quand, ſoit par caprice, ou par mauvaiſe volonté, ou même par une ſimple ignorance, il fait prendre aux forces de l'ame des déterminations nuiſibles. On eſt fondé à faire ce reproche à Moliere & à d'autres poëtes comiques, qui n'intéreſſent que trop ſouvent le ſpectateur en faveur de la fraude & du vice.

Quiconque veut toucher les autres doit être touché lui-même, d'où s'enſuit qu'on peut avec le même fondement exiger de ceux qui aſpirent à faire un ouvrage *intéreſſant* que leur propre ame ſoit active & capable de s'intéreſſer. En vain prétendroit-on d'un homme froid, ou livré uniquement à la méditation, ou qui ne penſe qu'à ſavourer des objets de jouiſſance, qu'il produiſit quelque choſe d'*intéreſſant*. Etant lui même ſans chaleur, comment parviendroit il à échauffer notre cœur? Des artiſtes qui ne connoiſſent point d'objets plus *intéreſſans* qu'un beau payſage ou un doux zephir, & qui les préferent aux grandes entrepriſes où toutes les forces de l'ame entrent en jeu, ne feront jamais naître un grand intérêt. Il faut pour cet effet une ame qui aime à agir elle-même, ou à prendre part aux actions des autres; qui s'occupe ſérieuſement du deſſein de faire régner l'ordre & de bannir le déſordre; qui, dès que la moindre occaſion s'en préſente, prenne aiſément feu en faveur du bien, ou contre le mal; une ame en un mot, pour qui rien de ce qui touche l'humanité, ne ſoit étranger, & ſuivant la belle expreſſion de M. Haller, *qui ſe retrouve en tout autre*. En un mot, l'artiſte qui veut être *intéreſſant*, doit s'intéreſſer à toutes les affaires tant générales que particulieres dont il fait ſon objet, & ſe mettre à la place des perſonnes qu'il fait parler & agir. Alors tout s'anime & ſe vivifie à ſes propres regards; & il entre dans une ſituation qu'il peut communiquer à d'autres. Cela prouve encore que tout grand artiſte doit être philoſophe & honnête homme.

INTERESSÉ, pris ſubſtantivement, eſt celui qui a intérêt dans une affaire, dans une entrepriſe, dans une ſociété. *v.* ASSOCIÉ.

L'un des *intéreſſés* ne ſauroit ſtipuler ni tranſiger ſans le conſentement de tous les autres *intéreſſés*.

On appelle *intéreſſés* dans les fermes d'un ſouverain ceux qui n'ont intérêt que dans les ſousfermes, ce qui les diſtingue des *intéreſſés* aux fermes générales qu'on appelle *fermiers généraux*.

Un *intéreſſé* dans une compagnie de commerce eſt celui qui en fait les fonds avec d'autres aſſociés, lorſque ces fonds ne ſe font pas par actions: autrement on le nomme *actionnaire*. *v.* ACTION & ACTIONNAIRE.

Intéreſſé, pris adjectivement, ſignifie un homme avare qui ne relâche rien de ſes intérêts.

INTÉRÊT, *Morale*. Ce mot a bien des acceptions dans la langue françoiſe: pris dans un ſens abſolu, & ſans lui donner aucun rapport immédiat avec un *individu*, un *corps*, un *peuple*, il ſignifie ce vice qui nous fait chercher nos avantages au mépris de la juſtice & de la vertu, & c'eſt une vile ambition; c'eſt l'avarice, la paſſion de l'argent, comme dans ces vers de la Pucelle:

Et l'intérêt, ce vil roi de la terre,
Triſte & penſif auprès d'un coffre fort,
Vend le plus foible au crime d'un plus fort.

Quand on dit l'*intérêt* d'un individu, d'un corps, d'une nation: mon *intérêt*, l'*intérêt* de l'Etat, ſon *intérêt*, leur *intérêt*; alors ce mot ſignifie ce qui importe ou ce qui convient à l'Etat, à la perſonne, à moi, &c. en faiſant abſtraction de ce qui convient aux autres, ſur-tout quand on y ajoute l'adjectif *perſonnel*.

Dans ce ſens le mot d'*intérêt* eſt ſouvent employé quoiqu'improprement pour celui d'*amour-propre*; de grands moraliſtes ſont tombés dans ce défaut, qui

Digitized by Google

n'eſt pas une petite ſource d'erreurs, de diſputes & d'injures.

L'amour-propre ou le deſir continu du bien-être, l'attachement à notre être, eſt un effet néceſſaire de notre conſtitution, de notre inſtinct, de nos ſenſations, de nos réflexions, un principe qui tendant à notre conſervation, & répondant aux vues de la nature, ſeroit plutôt vertueux que vicieux dans l'état de nature.

Mais l'homme né en ſociété tire de cette ſociété des avantages qu'il doit payer par des ſervices : l'homme a des devoirs à remplir, des loix à ſuivre, l'amour-propre des autres à ménager.

Son amour-propre eſt alors juſte ou injuſte, vertueux ou vicieux; & ſelon les différentes qualités il prend différentes dénominations : on a vu celle d'*intérêt*, d'*intérêt perſonnel*, & dans quel ſens.

Lorſque l'amour-propre eſt trop l'eſtime de nous-mêmes & le mépris des autres, il s'appelle *orgueil* : lorſqu'il veut ſe répandre au-dehors, & ſans mérite occuper les autres de lui, on l'appelle *vanité*.

Dans ces différens cas l'amour-propre eſt déſordonné, c'eſt-à-dire hors de l'ordre.

Mais cet amour-propre peut inſpirer des paſſions, chercher des plaiſirs utiles à l'ordre, à la ſociété; alors il eſt bien éloigné d'être un principe vicieux.

L'amour d'un pere pour ſes enfans eſt une vertu, quoiqu'il s'aime en eux, quoique le ſouvenir de ce qu'il a été, & la prévoyance de ce qu'il ſera, ſoient les principaux motifs des ſecours qu'il leur donne.

Les ſervices rendus à la patrie, ſeront toujours des actions vertueuſes, quoiqu'elles ſoient inſpirées par le deſir de conſerver notre bien-être, ou par l'amour de la gloire.

L'amitié ſera toujours une vertu, quoiqu'elle ne ſoit fondée que ſur le beſoin qu'une ame a d'une autre ame.

La paſſion de l'ordre, de la juſtice, ſera la premiere vertu, le véritable héroïſme, quoiqu'elle ait ſa ſource dans l'amour de nous-mêmes.

Voilà des vérités qui ne devroient être que triviales & jamais conteſtées; mais une claſſe d'hommes du dernier ſiecle a voulu faire de l'amour-propre un principe toujours vicieux; c'eſt en partant d'après cette idée que *Nicole* a fait vingt volumes de morale, qui ne ſont qu'un aſſemblage de ſophiſmes méthodiquement arrangés & lourdement écrits.

Paſcal même, a voulu regarder en nous comme une imperfection ce ſentiment de l'amour de nous-mêmes que Dieu nous a donné, & qui eſt le mobile éternel de notre être. M. de la Rochefoucault qui s'exprimoit avec préciſion & avec grace, a écrit preſque dans le même eſprit que Paſcal & Nicole; il ne reconnoit plus de vertus en nous, parce que l'amour-propre eſt le principe de nos actions. Quand on n'a aucun *intérêt* de faire les hommes vicieux; quand on n'aime que les ouvrages qui renferment des idées préciſes, on ne peut lire ſon livre ſans être bleſſé de l'abus preſque continuel qu'il fait des mots *amour-propre*, *orgueil*, *intérêt*, &c. Ce livre a eu beaucoup de ſuccès, malgré ce défaut & ſes contradictions; parce que ſes maximes ſont ſouvent vraies dans un ſens; parce que l'abus des mots n'a été apperçu que par fort peu de gens; parce qu'enfin le livre étoit en maximes : c'eſt la folie des moraliſtes de généraliſer leurs idées, de faire des maximes. Le public aime les maximes, parce qu'elles ſatisfont la pareſſe & la préſomption; elles ſont ſouvent le langage des charlatans répété par les dupes. Ce livre de M. de la Rochefoucault, celui de Paſcal, qui étoient entre les mains de tout le monde, ont inſenſiblement accoutumé le public à prendre toujours le mot d'*amour-propre* en mauvaiſe part; & il n'y a pas long-tems qu'un petit nombre d'hommes commence à n'y plus attacher néceſſairement les idées de vice, d'orgueil, &c.

Milord Shafsburi a été accuſé de ne compter dans l'homme l'amour propre pour rien, parce qu'il donne continuellement l'amour de l'ordre, l'amour du beau

Digitized by Google

beau moral, la bienveillance pour nos principaux mobiles; mais on oublie qu'il regarde cette bienveillance, cet amour de l'ordre, & même le sacrifice le plus entier de soi-même, comme des effets de notre amour-propre. *v.* ORDRE. Cependant il est certain que milord Shafsburi exige un desintéressement qui ne peut être; & il ne voit pas assez que ces nobles effets de l'amour-propre, l'amour de l'ordre, du beau moral, la bienveillance, ne peuvent qu'influer bien peu sur les actions des hommes vivant dans les sociétés corrompues. Voy. l'article ORDRE.

L'auteur du livre de l'*Esprit* a été fort accusé d'établir qu'il n'y a qu'une vertu; & on ne lui a pas fait ce reproche pour avoir dit que la vertu est purement l'effet des conventions humaines, mais pour s'être presque toujours servi du mot d'*intérêt* à la place de celui d'*amour propre*: on ne connoit pas assez la force de la liaison des idées, & combien un certain son rappelle nécessairement certaines idées; on est accoûtumé à joindre au mot d'*intérêt*, des idées d'avarice & de bassesse; il les rappelle encore quelquefois quand on voit qu'il signifie *ce qui nous importe*, *ce qui nous convient*: mais quand même il ne rappelleroit pas ces idées, il ne signifie pas la même chose que le mot *amour-propre*.

Dans la société, dans la conversation, l'abus des mots *amour-propre*, *orgueil*, *intérêt*, *vanité*, est encore bien plus fréquent; il faut un prodigieux fonds de justice, pour ne pas donner à l'amour-propre de nos semblables, qui ne s'abaissent pas devant nous, & qui nous disputent quelque chose, ces noms de *vanité*, d'*intérêt*, d'*orgueil*.

INTÉRÊT, s. m., *Arith. & Algeb.* 1°. L'*intérêt* est le profit que tire le créancier du prêt de son argent, ou de tel autre meuble. Il varie suivant les conventions faites avec l'emprunteur.

2°. Il a deux manieres d'énoncer l'*intérêt*, sur lesquelles il est important de se faire des idées nettes.

On dit tantôt que l'*intérêt* est à tant pour $\frac{o}{o}$ par an (ou tel autre terme).

tantôt que l'*intérêt* est à tel denier.

Suivant la premiere maniere, on entend assez qu'autant de fois que 100 est contenu dans le capital, autant de fois on tire pour l'*intérêt* le nombre désigné par *tant*.

Suivant la seconde, il faut entendre qu'autant de fois que le nombre qui marque le denier est contenu dans le capital, autant de fois on tire *un* d'*intérêt*. Ainsi le denier étant 18, l'*intérêt* est 1 pour 18.

3°. Il est toujours facile de réduire l'une de ces expressions à l'autre. Pour cela, prenant 100 pour dividende constant des deux autres nombres, savoir celui qui exprime à *combien* pour $\frac{o}{o}$ est l'*intérêt* & celui qui exprime le denier, l'un étant le diviseur, l'autre est le quotient, par exemple:

Si l'*intérêt* est à 4 pour $\frac{o}{o}$, le denier sera $\frac{100}{4} = 25$.

Le denier étant 20, l'*intérêt* sera $\frac{100}{20} = 5$ pour $\frac{o}{o}$.

Si le diviseur n'est pas sousmultiple de 100, il est clair que le quotient sera une fraction. Ainsi, l'*intérêt* étant à 3 pour $\frac{o}{o}$, le denier sera $\frac{100}{3} = 33\frac{1}{3}$.

Le denier étant 18, l'*intérêt* sera à $\frac{100}{18} = \frac{5}{9}$ pour $\frac{o}{o}$.

4°. On distingue deux sortes d'*intérêts*; le *simple*, & celui que j'appelle *redoublé* ou *composé*.

Le premier est celui qui se tire uniformément sur le premier capital, sans pouvoir devenir capital lui-même, ni produire *intérêt*.

Le second est quand l'*intérêt* échu passe en nature de capital, & produit lui-même *intérêt*.

5°. Dans toutes les questions de l'un & de l'autre genre, il entre nécessairement cinq élémens.

Le capital, que je nommerai . . . . . *a*.

Le nombre (arbitraire, mais communément 100) sur lequel on suppose que se tire l'*intérêt* qui sera désigné par . . . . *d*.

L'*intérêt* qui ſe tire ſur ce nombre . . . . *i*. Le tems que le capital a été gardé . . . . . *t*. Ce qui revient tant en capital qu'*intérêt*, au bout du tems ſuppoſé . . . . . *r*.

6°. *De l'intérêt ſimple.* Pour avoir *r*.

1°. Faites . . . *d* . *i* :: *a* . $\frac{ai}{d}$, c'eſt l'*intérêt* d'un terme.

2°. Multipliez par *t*, vient $\frac{ait}{d}$ . . . c'eſt l'*intérêt* total.

3°. Ajoutez *a* ou $\frac{ad}{d}$, vous aurez $\frac{ad+ait}{d}$ $= a \times \frac{d+it}{d}$.

Ainſi . . . . . $r = a \times \frac{d+it}{d}$.

D'où l'on tire . . . $\begin{cases} a = r \times \frac{d}{d+it}. \\ i = d \times \frac{r-a}{ait}. \\ t = d \times \frac{r-a}{ai}. \end{cases}$

7. *Exemple I.* Un homme a prêté 1200 livres à 3 pour $\frac{0}{0}$ par an d'*intérêt* : à combien montent *intérêts* & principal au bout de 4 ans ?

$a = 1200$ liv.

Faiſant $d = 100$, & ſubſtituant $r = 1200 \times \frac{112}{100}$

$i = 3$. $= \frac{134400}{100} = 1344$ liv.

$t = 4$.

Exemple II. Un homme ayant gardé 1200 livres pendant un certain tems, rend 1344 liv. pour principal, & *intérêt* à raiſon de 3 pour $\frac{0}{0}$: combien l'argent a-t-il été gardé ?

Subſtituant dans la quatrieme formule, on trouvera $t = 100 \times \frac{1344-1200}{3600} = \frac{14400}{3600}$ $= 4$.

Quand *t* eſt une fraction, cette circonſtance n'ajoûte (en cette eſpece d'*intérêt*) aucune difficulté réelle : le calcul en devient ſeulement un peu plus compliqué.

8. *De l'intérêt redoublé ou compoſé.* Les appellations reſtant les mêmes que ci-deſſus, pour avoir *r*, raiſonnez ainſi :

Le capital du premier terme étant *a*, l'*intérêt* ſera $\frac{ai}{d}$; à quoi ajoutant *a* ou $\frac{ad}{d}$, *r* pour ce premier terme ſera $\frac{ad+ai}{d}$

$= \ldots\ldots\ldots\ldots a \times \frac{d+i}{d}$.

Le capital du ſecond terme étant $\frac{ad+ai}{d}$, l'*intérêt* ſera $\frac{aid+ai^2}{d^2}$; à quoi ajoutant le capital (réduit au dénominateur d^2) l'*r* du 2^d^. terme ſera $\frac{ad^2+2aid+ai^2}{d^2}$

$= \ldots\ldots\ldots\ldots a \times \frac{d+i}{d}]^2$.

En procédant de la même maniere, on trouvera pour l'*r* du troiſieme terme $\frac{ad^3+3aid^2+3ai^2d+ai^3}{d^3} =$

$\ldots\ldots\ldots\ldots a \times \frac{d+i}{d}]^3$.

Sans aller plus loin, on voit que les divers réſultats trouvés & à trouver, formeront une progreſſion géométrique, dont *a* eſt le premier terme, & $\frac{d+i}{d}$ (que pour plus de briéveté je nommerai *p*) l'expoſant. Le terme de la progreſſion où *p* eſt élevé à la puiſſance dont l'expoſant eſt 1, ſera l'*r* du tems *i* ; celui où *p* eſt élevé à la puiſſance dont l'expoſant eſt 2, ſera l'*r* du tems 2 ; & en général le terme de la progreſſion où *p* eſt élevé à la puiſſance dont l'expoſant eſt *t*, ſera l'*r* de ce tems *t*. D'où naiſſent, pour toutes les manieres différentes dont une même queſtion peut être retournée, les formules ſuivantes.

9. $r = ap^t$.. ou bien $\overline{\log. r} = \overline{\log. a} + \overline{\log. p} \times t$.

$a = \frac{r}{p^t}$ . . . . $\overline{\log. a} = \overline{\log. r} - \overline{\log. p} \times t$.

$p = \sqrt[t]{\frac{r}{a}}$ . . . $\overline{\log. p} = \frac{\overline{\log. r} - \overline{\log. a}}{t}$.

$t = \ldots\ldots\ldots \frac{\overline{\log. r} - \overline{\log. a}}{\log. p}$.

16°. *Exemple I.* 1000 livres ont été prêtées à 6 pour $\frac{0}{0}$ par an d'*intérêt* redoublé, & c'eſt ainſi qu'il faudra l'entendre dans tout le reſte de cet article : combien ſera-t-il dû au bout de 3 ans, tant en capital qu'*intérêts* ?

$a = 1000$ livres.

Faiſant $d = 100$ $\left\{ \begin{array}{l} \frac{d+i}{d} = p = \frac{106}{100} = \frac{53}{50} \\ i = 6 \\ t = 3. \end{array} \right.$ & ſubſtituant, on trouve

$r = 1000 \times \frac{148877}{125000} = \frac{148877}{125} = 1191$ liv. $\frac{2}{125}$.

Exemple II. On rend au bout de 3 ans

Digitized by Google

1191 livres $\frac{2}{125}$ pour 1000 liv. prêtées à *intérêt* : quel étoit cet *intérêt*.

C'eſt p qu'il faut trouver. Or la troiſieme formule donne.... $\log. p = \frac{\log. r - \log. a}{t}$.

Subſtituant.. $\log. p = \frac{3.0759179 - 3.0000000}{3} = \frac{0.0759179}{3} = 0.0253059$: puiſque 0.0253059 eſt le logarithme de p ou de $\frac{d+i}{d}$, ajoûtant le logarithme de d ou de 100, la ſomme 2.0253059 eſt le logarithme de $d+1$. Mais à ce logarithme répond dans la table le nombre 106 : donc $d+i=106$; donc $i=105-d=105-100=6$; donc l'*intérêt* étoit à 6 pour $\frac{0}{0}$.

Comme on peut ſe trouver embarraſſé quand t eſt une fraction, j'ajoûte un exemple pour ce cas-là.

Exemple III. 1000 livres ont été prêtées à $7\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{0}$ par an d'*intérêt* : combien ſera-t-il dû au bout de 3 ans ſept mois 15 jours ?

$a = 1000$ livres.

$$d = 100 \left\{ \begin{matrix} d+i \\ d \end{matrix} \right\} p = \frac{107}{100} = \frac{215}{200} = \frac{43}{40}.$$

$$i = 7\frac{1}{2}$$

$$t = \frac{1330}{365} = \frac{266}{73} \text{ années.}$$

(t a été réduit en la plus petite eſpece, c'eſt-à-dire, en jours ou 365emes d'année, & i la fraction réſultante réduite elle-même à une plus ſimple par la diviſion du numérateur, & du dénominateur par 5.)

Le calcul, effrayant & preſqu'impraticable par la voie ordinaire, devient très-ſimple & très-facile par les logarithmes..... $\log. r = \log. a + \log. p \times t$. Subſtituant, on trouve..... $\log. r = 3.0000000 + 0.0314085 \times \frac{266}{73} = 3.0000000 + 0.1135869 = 3.1135869$. Or à ce logarithme répond dans la table le nombre $1298\frac{29}{30}$.... c'eſt en livres la valeur de r.

11°. Les queſtions ordinaires qu'on peut faire ſur l'*intérêt*, ſe réſoudront toujours avec facilité par les regles qu'on vient de voir : mais on y pourroit mêler telles circonſtances qui rendroient ces regles inſuffiſantes. Par exemple :

12°. Un homme doit une ſomme *actuellement exigible* ; ſon créancier conſent qu'il la lui rende en un certain nombre de payemens égaux, qui ſe feront, le premier dans un an, le ſecond dans deux, & ainſi de ſuite, & dans leſquels entreront les *intérêts*, ſur le pied d'un denier convenu, à raiſon du retardement de chaque payement : on demande quel ſera chaque payement égal ?

(Cette queſtion au reſte n'eſt pas de pure curioſité ; cette maniere de faire le commerce d'argent eſt, dit-on, fort d'uſage en Angleterre.)

13°. C'eſt l'égalité des payemens qui fait ici toute la difficulté. Pour la lever, conſervant d'ailleurs les appellations précédentes, à t qui déſignoit le tems, je ſubſtitue n qui exprimera le nombre des payemens égaux.

Il eſt clair que le premier payement trouvé, tout eſt trouvé. Or ce premier payement eſt compoſé de deux parties ; l'une *connue*, c'eſt l'*intérêt* du capital entier ſur le pied du denier donné ; l'autre *inconnue*, c'eſt une certaine portion du capital qu'il faut prendre pour compléter le payement. Le capital étant écorné par le premier payement, l'*intérêt* ſera moins fort la ſeconde année, & conſéquemment, vu l'égalité des payemens, la portion qu'on prendra ſur le capital ſera plus grande, & ainſi de ſuite d'année en année. Ce qui donne deux ſuites, l'une décroiſſante pour les *intérêts*, l'autre croiſſante pour les diverſes portions du capital, je m'attache à celle-ci ; & pour découvrir la loi qui y regne, je nomme z, y, x, &c. *dans le même ordre*, les portions du capital compétantes au premier, ſecond, troiſieme, &c. payemens, de ſorte que $z+y+x+$, &c. $= a$.

Le premier payement ſera... $\frac{ai}{d} + z$.

Le ſecond ..... $\frac{zi-yi}{d} + y$.

Le troiſieme ..... $\frac{zi-2yi-yi}{d} + x$.

&c.

14°. Comme ces payemens ſont ſuppoſés égaux, on en peut former diverſes équations, comparant le premier avec le ſecond, celui-ci avec le troiſieme, &c. La premiere équation fait trouver.... $y = z \times \frac{d+i}{d}$.

Digitized by Google

La seconde .... $x = y \times \frac{d+i}{d}$, ou (substituant au lieu de y sa valeur) ... $x = a \times \frac{\overline{d+i}^2}{d^2}$.

Ce qui suffit pour donner à connoître que la suite en question est une progression géométrique, dont l'exposant est $\frac{d+i}{d} = p$: & dès-là le probleme est résolu; car des cinq élémens qui entrent en toute progression géométrique, *v.* PROGRESSION, trois pris comme on voudra étant connus, donnent les deux autres. Or on connoit ici la somme a, le nombre des termes n, & l'exposant p: on connoitra donc les deux autres, & nommément le premier terme dont il s'agit ici principalement ... il sera $a \times \frac{p-1}{p^n-1}$; à quoi ajoûtant l'*intérêt* du capital entier qui est $a \times p - 1$, on aura $r = a \times \frac{p-1}{p^n-1} + p - 1$, ou (réduisant tout au dénominateur $p^n - 1$) $r = a \times \frac{p^{n+1} - p^n}{p^n - 1}$. Mais comme cette expression de la valeur de r exige dans l'application des réductions pénibles, au lieu de p remettant $\frac{d+i}{d}$ qui lui est égal, naît une nouvelle formule qui a cela de commode, que toutes les réductions y sont faites d'avance, & qu'il n'y a qu'à substituer. On la voit ci-dessous avec celles qui en dérivent *d'une part*, & *vis-à-vis* les mêmes par les logarithmes.

15. $r = \frac{a^i}{d} \times \frac{\overline{d+i}^n}{\overline{d+i}^n - \overline{d}^n}$ ... $\log. r = \log. a + \log. \overline{d+i}^n + \log. d + i \times n - \log. d - \log. \overline{d+i} - d^n$

$a = \frac{d^i}{i} \times \frac{\overline{d+i}^n - \overline{d}^n}{\overline{d+i}^n}$, $\log. a = \log. d + \log. r + \log. d + i - d - \log. i - \log. d + i \times n.$

$n = \ldots\ldots \frac{\log. d+i - \log. d}{\log. \frac{d+i}{d}}$.

Envain resoudroit-on ces formules pour en tirer une qui donnât directement la valeur de $\frac{d+i}{d}$ ou de p; on se trouve nécessairement renvoyé à une équation du degré n.

16°. Comme x, ou la portion du capital qui entre dans le premier payement, est la seule vraie inconnue de cette question; si on veut l'avoir directement, de l'équation ci-dessus $x + y + x +$, &c. $= a$ (après avoir préalablement réduit tout en x) on tirera généralement

$$x = a \times \frac{d^{n-1}}{d^{n-1} + d^{n-2} \times d+i + d^{n-3} \times \overline{d+i}^2 + \ldots + \overline{d+i}^{n-1}}.$$

C'est-à-dire, que pour avoir x, il faut multiplier a par une fraction dont le numérateur étant d^{n-1}, le dénominateur est la somme des produits des puissances successives de d (depuis l'exposant $n-1$ jusqu'à l'exposant o inclusivement) multipliées terme à terme, *mais dans un ordre renversé*, par les puissances pareilles de $\overline{d+i}$.

17°. Remarquez que cette derniere formule n'est la formule particuliere de x, *premier & plus petit terme* de la progression que forment entr'elles les diverses portions du capital, que parce qu'on a pris pour numérateur de la fraction le *premier & plus petit terme* du dénominateur, savoir d^{n-1}. Si, laissant d'ailleurs tout le reste du second membre dans le même état, on eût pris pour numérateur le second terme du dénominateur, savoir $d^{n-2} \times \overline{d+i}$, on eût eu la formule de y; celle de x, si on eût pris le troisieme, &c. En un mot, la formule donnera la valeur du terme de la progression correspondant, quant au rang, à celui du dénominateur qu'on aura pris pour numérateur de la fraction. .... Cette remarque trouvera plus bas son application.

18°. *Exemple.* Que la somme prêtée soit 10000 livres, l'*intérêt* à 4 pour $\frac{0}{0}$, & qu'il y ait 4 payemens égaux.

$a = 10000$ livres.

Faisant $d = 100$, $i = 4$, $\frac{d+i}{d} = \frac{104}{100} = \frac{26}{25}$, & substituant, on trouvera $n = 4$.

1°. Par la formule du N°. 15)

Digitized by Google

$r = \frac{10000}{25} \times \frac{456976}{66351} = \frac{4569760000}{66351} = 2754$ liv. $\frac{59746}{66351}$.

2°. Par celle du N°. 16.

$z = 10000 \times \frac{15625}{15625+16250+16900+17576} = \frac{15625}{65351}$.

$\frac{15625 \cdot 10000}{66351} = 2354$ liv. $\frac{59746}{66351}$.

Ajoûtant 400 liv. pour l'*intérêt* de la 1re année on a comme ci-devant.... $r = 2754$ liv. $\frac{59746}{66351}$.

3°. Par les logarithmes) celui de r se trouve 3.4401058: or le nombre qui répond à ce logarithme est entre 2754 & 2755, beaucoup plus près de ce dernier.

19°. Dans la question qu'on vient de résoudre (le capital, l'*intérêt*, le nombre & les *termes* des payemens restant d'ailleurs les mêmes) si l'on supposoit que la dette originaire ne fût exigible que *dans un an*, au lieu de l'être *actuellement*, comme on l'avoit supposé N°. 12: quel seroit alors chaque payement égal?

Ce qui rend l'espece du cas présent différente de celle du précédent; c'est que le premier payement se faisant au même terme que la dette originaire eût dû être payée, n'est point sujet à *intérêts*, & sera pris en entier sur le capital. Procédant d'ailleurs comme ci-dessus, on retrouve encore entre les diverses portions du capital z, y, x, &c. la progression géométrique dont l'exposant est $\frac{d+i}{d}$; avec cette différence que z (qui en étoit là le premier & le plus petit terme, parce qu'il étoit joint au plus fort *intérêt*) en est au contraire ici le dernier & plus grand, parce que l'*intérêt* auquel il est joint, est le moindre qu'il soit possible ou nul, & qu'il complette seul son payement. Pour en avoir donc la valeur, il faut, conformément à la remarque N°. 17, substituer (dans la formule du N°. 16) $\frac{d+i}{d^{n-1}}$ au lieu de d^{n-1} pour numérateur de la fraction. Ce qui donnera $z = r = 10000 \times \frac{17576}{66351} = \frac{175760000}{66351} = 2648$ l. $\frac{62552}{66351}$. Comme on peut le vérifier.

Il seroit inutile de pousser plus loin cette spéculation.

20°. Il est évident que le calcul de l'*intérêt* & celui de l'escompte, *v.* ESCOMPTE, sont fondés sur les mêmes principes & assujettis aux mêmes regles, avec quelque légere différence dans l'application, qui en produit d'essentielles dans les résultats. Que, dans la premiere formule du N°. 6. on renverse la fraction $\frac{d+i}{d}$, en sorte qu'elle devienne $\frac{d}{d+i}$, on aura la formule de r pour l'*escompte simple*, & par elle les autres qui en dérivent. De même, que dans les formules du N°. 9, on prenne p non pour $\frac{d+i}{d}$, mais pour $\frac{d}{d+i}$, elles deviendront celles même de l'*escompte correspondante*.

On a vu ci dessus que $a\left(\frac{d+i}{d}\right)^m$ est l'*intérêt* redoublé ou composé pour un nombre m d'années quelconque, en y comprenant le principal; & que $a\left(1+\frac{mi}{d}\right)$ est l'*intérêt* simple pour un nombre pareil d'années, en y comprenant de même le principal. Or il est aisé de voir, 1°. que si m est un nombre entier > que l'unité, on a $\left(\frac{d+i}{d}\right)^m > 1+\frac{mi}{d}$; car $\left(\frac{d+i}{d}\right)^m = \frac{d^m}{d^m} + \frac{mid^{m-1}}{d^m} + \frac{m.m-1.i^2d^{m-2}}{2.d^m} + \frac{m.m-1.m-2.i^3d^{m-3}}{2.3.d^m}$, &c. *v.* PUISSANCE & BINOME; or cette quantité est évidemment égale à $1+\frac{mi}{d}+$ une quantité réelle positive; donc elle est plus grande que $1+\frac{mi}{d}$.

2°. Si $m=1$, les deux quantités sont égales, comme il est très-aisé de le voir.

3°. Si $m=\frac{1}{p}$, on aura $\left(\frac{d+i}{d}\right)^{\frac{1}{p}} < 1+\frac{mi}{d}$ ou $1+\frac{i}{dp}$; car en élevant de part & d'autre à la puissance p, on aura d'une part $\frac{d+i}{d}$; & de l'autre, $1+\frac{i}{d}+$ une quantité positive.

4°. Delà il est aisé de voir que si m est un nombre fractionnaire quelconque plus grand que l'unité, on aura en général $a\left(\frac{d+i}{d}\right)^m > a+\frac{mia}{d}$; & au contraire si m est un nombre fractionnaire quelconque plus petit que l'unité.

Donc en général, quand on en em-

Digitized by Google

prunte à *intérêt* composé, la somme dûe est plus forte s'il y a plus d'un an écoulé, qu'elle ne le seroit dans le cas de l'*intérêt* simple; & au contraire, s'il y a moins d'un an écoulé, la somme dûe est moins forte que dans le cas de l'*intérêt* simple.

Pour rendre sensible à tous nos lecteurs cette observation importante, supposons qu'un particulier prête à un autre une somme d'argent à 3 pour 1 d'*intérêt* par an; cette usure exorbitante ne peut sans doute jamais avoir lieu en bonne morale; mais l'exemple est choisi pour rendre le calcul plus facile: il est clair qu'au commencement de la premiere année, c'est-à-dire dans l'instant du prêt, le débiteur devra simplement la somme prêtée 1; qu'au commencement de la seconde année il devra la somme 4, & que cette somme 4 devant porter son *intérêt* à 3 pour 1, il sera dû au commencement de la troisieme anné la somme 4, plus 12 ou 16; ensorte que les sommes 1, 4, 16, dûes au commencement de chaque année, c'est-à-dire, à des intervalles égaux, formeront une proportion qu'on appelle *géométrique*, c'est-à-dire, dans laquelle le troisieme terme contient le second comme celui-ci contient le premier. Or, par la même raison, si on cherche la somme dûe au milieu de la premiere année, on trouvera que cette somme est 2, parce que la somme dûe au milieu de la premiere année doit former aussi une proportion géométrique avec les sommes 1 & 4 dûes au commencement & à la fin de cette année; & qu'en effet la somme 1 est contenue dans la somme 2, comme la somme 2 l'est dans la somme 4. Présentement dans le cas de l'*intérêt* simple, le débiteur de la somme 4 au commencement de la seconde année, ne devroit que la somme 7 & non 16 au commencement de la troisieme: mais au milieu de la premiere année, il devroit la somme 2 & $\frac{1}{2}$; car l'argent qui rapporte 3 pour 1 à la fin de l'année dans le cas de l'*intérêt* simple, & 6, c'est-à-dire le double de 3 à la fin de la seconde année, doit rapporter $\frac{3}{4}$, c'est-à-dire, la moitié de 3 au milieu de la premiere année. Donc dans le cas de l'*intérêt* composé, le débiteur devra moins avant la fin de la premiere année que dans le cas de l'*intérêt* simple. Donc si l'*intérêt* composé est favorable au créancier dans certains cas, il l'est au débiteur dans d'autres cas; la compensation, il est vrai, n'est pas égale, puisque l'avantage du débiteur finit avec la premiere année, & que celui du créancier commencealors pour aller toujours en croissant à mesure que le nombre des années augmente: néanmoins il est toujours utile d'avoir fait cette observation, ne fût-ce que pour montrer que l'*intérêt* simple dans certains cas, est non-seulement moins favorable au débiteur, mais qu'il peut même être regardé comme injuste, si la convention est telle que le débiteur soit obligé de s'acquitter dans le courant de l'année de l'emprunt.

Si on représente les sommes dûes par les ordonnées d'une ligne courbe dont la premiere ordonnée, celle qui répond à l'abscisse $=o$, soit $=$ à la somme prêtée, & dont les ordonnées répondantes à chaque abscisse représentent les sommes dûes à la fin du tems représenté par cette abscisse; il est aisé de voir, 1°. que dans le cas de l'*intérêt* simple cette courbe sera une ligne droite; 2°. que dans le cas de l'*intérêt* composé, elle tournera sa convexité vers son axe; 3°. que dans le cas de l'*intérêt* composé si on nomme a la premiere ordonnée, & $a+b$ l'ordonnée qui répond à une abscisse $=t$; l'ordonnée qui répondra à une abscisse quelconque pt sera $\left(\frac{a+b}{a}\right)^{\frac{t}{p}-1}$; p étant un nombre quelconque entier ou rompu, plus grand ou plus petit que l'unité. *v.* LOGARITHME & LOGARITHMIQUE. Donc en général la somme dûe au bout du tems pt sera $a\times\left(\frac{1+\frac{b}{a}}{a}\right)^{t}$; & si on suppose p infiniment petit, la différence des quantités a & $a\left(1+\frac{b}{a}\right)^{t}$ sera la quantité a comme la quantité pt est à la soutangente d'une logarithmique, qui ayant a pour premiere

Digitized by Google

ordonnée, t pour abſciſſe, auroit $a+b$ pour l'abſciſſe correſpondante. Or la ſoutangente d'une telle logarithme eſt facile à trouver. Car nommant x cette ſoutangente, & c le nombre dont le logarithme eſt l'unité, on aura $\frac{t}{x} c^{\frac{t}{x}} = a+b$. *v.* LOGARITHMIQUE & EXPONENTIEL. Donc $\frac{t}{x}$ log. c + log. a = log. $a+b$; ou $\frac{t}{x}$ = log. $a+b$, parce que log. $c=1$, (hyp.) & que log. $a=o$. Donc $x = \frac{t}{\text{log. } a+b}$. *v.* LOGARITHME. Par ce moyen ſi on nomme d la quantité infiniment petite qui eſt dûe pour l'*intérêt* à la fin de l'inſtant dt, on aura $d = \frac{a \times dt}{t} = \frac{a \times dt \text{ log. } a+b}{t}$. C'eſt ainſi que dans le cas de l'*intérêt* compoſé, on trouve que eſt l'*intérêt*, ſi on peut parler ainſi, à la naiſſance du tems; & cet *intérêt* équivaut à un *intérêt* ſimple, qui feroit a log. $a+b$, au bout du tems t. Voyez aux articles ESCOMPTE & ARRÉRAGES, d'autres remarques ſur l'*intérêt*.

INTÉRÊT, *Morale, Droit, Polit., fœnus, uſura, ſeu id quod intereſt*; c'eſt l'eſtimation du profit qu'une ſomme d'argent auroit pû produire annuellement à un créancier, ſi elle lui eût été payée dans le tems où elle devoit l'être. Car quoiqu'on diſe communément que *nummus nummum non parit*, cependant on peut employer l'argent en achat d'héritages qui produiſent des fruits, en conſtitution de rentes, ou à quelque négociation utile; c'eſt pourquoi le débiteur qui eſt en demeure de payer, eſt condamné aux *intérêts*; il y a auſſi certains cas où il eſt permis de les ſtipuler.

Anciennement les *intérêts* n'étoient connus que ſous le nom de *fœnus* ou *uſura*; le terme d'*uſure* ne ſe prenoit pas alors en mauvaiſe part, comme on fait préſentement.

La loi de Moïſe défendoit aux Juifs de ſe prêter de l'argent à uſure les uns aux autres, mais elle leur permettoit & même leur ordonnoit d'exiger des *intérêts* de la part des étrangers. Le motif de cette loi fut, à ce que quelques-uns croyent, de détourner les Juifs de commercer avec les autres nations, en ôtant à celles-ci l'envie d'emprunter des Juifs à des conditions ſi onéreuſes. Moïſe parvint par ce moyen à détourner les Juifs de l'idolatrie & du luxe, pour leſquels ils avoient du penchant; & leur argent ne ſortit point du pays.

S. Ambroiſe remarque que ces étrangers, à l'égard deſquels Moïſe permettoit l'uſure, étoient les Amalécites & les Amorrhéens, ennemis du peuple de Dieu, qui avoit ordre de les exterminer.

Mais lorſque les ſept peuples qui habitoient la Paleſtine, furent ſubjugués & exterminés, Dieu donna aux Juifs par ſes prophetes d'autres loix plus pures ſur l'uſure, & qui la défendent à l'égard de toutes ſortes de perſonnes, comme on voit dans les *Pſeaumes XIV & LIV*; dans *Ezéchiel, chap. XVIII.* dans l'*Eccléſiaſtique, chap. XXIX.* enfin dans *S. Luc. ch. VI.* où il eſt dit *mutuum date nihil inde ſperantes*.

Sans entrer dans le détail des différentes explications que l'on a voulu donner à ces textes, nous nous contenterons d'obſerver que tous les théologiens & les canoniſtes, excepté le ſubtil Scot, conviennent que dans le prêt appellé *mutuum*, on peut exiger les *intérêts* pour deux cauſes, *lucrum ceſſans & damnum emergens*, pourvu que ces *intérêts* n'excedent point la juſte meſure du profit que l'on peut retirer de ſon argent.

Les Romains, quoiqu'ennemis de l'uſure, reconnurent que l'avantage du commerce exigeoit que l'on retirât quelque *intérêt* de ſon argent; c'eſt pourquoi la loi des 12 tables permit le prêt à un pour cent par mois. Celui qui tiroit un *intérêt* plus fort, étoit condamné au quadruple.

Le luxe & la cupidité s'étant augmentés, on exigea des *intérêts* ſi forts, que Licinius fit en 376 une loi appellée de ſon nom *licinia*, pour arrêter le cours de ces uſures. Cette loi n'ayant pas été exécutée, Duillius & Mœnius tribuns du peuple, en firent une autre, appellée *Duillia-Mœnia*, qui renouvella la diſpoſition de la loi des 12 tables.

Les uſuriers ayant pris d'autres me-

Digitized by Google

ſures pour continuer leurs vexations, le peuple ne voulut plus ſe ſoumettre même à ce que les loix avoient reglé à ce ſujet; de ſorte que les tribuns modérerent l'*intérêt* à moitié de ce qui eſt fixé par la loi des 12 tables; on l'appella *fœnus ſemiunciarium*, parce qu'il ne conſiſtoit qu'en un demi pour cent par mois.

Le peuple obtint enſuite du tribun Genutius une loi qu'on appella *genutia*, qui proſcrivit entierement les *intérêts*. Ce plébiſcite fut d'abord reçu à Rome, mais il n'avoit pas lieu dans le reſte du pays latin, de ſorte qu'un Romain qui avoit prêté de l'argent à un de ſes concitoyens tranſportoit ſa dette à un latin qui lui en payoit l'*intérêt*, & ce latin exigeoit de ſon côté l'*intérêt* du débiteur.

Pour éviter tous ces inconvéniens, le tribun Simpronius fit la loi *ſimpronia*, qui ordonna que les Latins & autres peuples alliés du peuple romain, ſeroient ſujets à la loi *genutia*.

Mais bien-tôt l'*intérêt* à 12 pour cent redevint légitime; on ſtipula même de plus forts *intérêts*, & comme cela étoit prohibé, on comprenoit l'excédent dans le principal.

La loi *gabinia*, l'édit du prêteur, & pluſieurs ſénatus-conſultes défendirent encore ces *intérêts* qui excédoient 12 pour cent; mais les meilleures loix furent toujours éludées.

Conſtantin le Grand approuva l'*intérêt* à un pour cent par mois.

Juſtinien permit aux perſonnes illuſtres de ſtipuler l'*intérêt* des terres à quatre pour cent par an, aux marchands & négocians à huit pour cent, & aux autres perſonnes à ſix pour cent; mais il ordonna que les *intérêts* ne pourroient excéder le principal.

Il étoit permis par l'ancien droit de ſtipuler un *intérêt* plus fort dans le commerce maritime, parce que le péril de la mer tomboit ſur le créancier.

L'empereur Baſile défendit toute ſtipulation d'*intérêts*; l'empereur Léon les permit à 4 pour cent.

Pour le prêt des fruits ou autres choſes qui ſe conſument pour l'uſage, on prenoit des *intérêts* plus forts, appellés *nemiolæ uſuræ* ou *ſeſcuplum*; ce qui revenoit à la moitié du principal.

Suivant le dernier état du droit romain, dans les contrats de bonne-foi, les *intérêts* étoient dûs en vertu de la ſtipulation, ou par l'office du juge, à cauſe de la demeure du débiteur.

Mais dans les contrats de droit étroit, tels qu'étoit le prêt appellé *mutuum*, les *intérêts* n'étoient point dûs à moins qu'ils ne fuſſent ſtipulés.

Le mot latin *uſura*, s'appliquoit chez les Romains à trois ſortes d'*intérêts*; ſavoir, 1°. celui que l'on appelloit *fœnus*, qui avoit lieu dans le prêt appellé *mutuum*, lorſqu'il étoit ſtipulé; il étoit conſidéré comme un accroiſſement accordé pour l'uſage de la choſe. 2°. L'uſure proprement dite qui avoit lieu ſans ſtipulation par la demeure du débiteur & l'office du juge. 3°. Celui que l'on appelloit *id quod intereſt* ou *intereſſe*: ce ſont les dommages & *intérêts*.

Les conciles de Nicée & de Laodicée, défendirent aux clercs de prendre aucuns *intérêts*; ceux de France n'y ſont pas moins précis, entr'autres celui de Rheims en 1583.

Les papes ont auſſi autrefois condamné les *intérêts*: Urbain III. déclara que tout *intérêt* étoit défendu de droit divin: Alexandre III. décida même que les papes ne peuvent permettre l'uſure, même ſous prétexte d'œuvres pies, & pour la rédemption des captifs: Clement V. dit qu'on devoit tenir pour hérétiques ceux qui ſoutenoient qu'on pouvoit exiger des *intérêts*; cependant Innocent III. qui étoit grand canoniſte, décida que quand le mari n'étoit pas ſolvable, on pouvoit mettre la dot de ſa femme entre les mains d'un marchand, *ut de parte honeſti lucri dictus vir onera poſſit matrimonii ſuſtentare.* C'eſt de-là que tous les théologiens ont adopté que l'on peut exiger des *intérêts* lorſqu'il y a *lucrum ceſſans* ou *damnum emergens*. Voyez cette queſtion décidée à l'article USURE.

* Mais

Digitized by Google

* Mais comme l'*intérêt* eſt une matiere très-importante pour le gouvernement, nous allons le conſidérer ſous ce point de vue.

L'*intérêt*, ſuite du prêt, eſt-il néceſſaire? Eſt-il indifférent qu'il ſoit ou plus foible ou plus fort? Doit-on ſe modeler ſur les Etats voiſins? Je déclare que je n'entends point toucher, en traitant ces queſtions, aux formes établies par les théologiens, pour rendre cet *intérêt* légitime; ſa fixation eſt indépendante des manieres de l'établir.

Du moment que les fonds d'un Etat ne peuvent ſuffire à former les fortunes entieres de ſes habitans, il demeure démontré qu'on a beſoin de fonds fictifs pour y ſuppléer. Ainſi, ſi un Etat abonde en richeſſes, il eſt néceſſaire que l'argent produiſe un *intérêt*: s'il eſt pauvre, la néceſſité ne ſera pas moins grande; la circulation réitérée des eſpeces eſt ſeule capable de figurer l'abondance où l'argent n'eſt pas commun; alors le prêt eſt ſon agent principal.

Celui que ſon état, ſon peu d'aptitude, le défaut des connoiſſances requiſes écartent du commerce, qui n'a point de fonds à faire valoir, ne prêtera pas gratuitement ſa légitime, la dot de ſon épouſe; ce ſont des capitaux deſtinés à fournir à ſa ſubſiſtance, ſans être ébrechés. Tout concourt à prouver combien le cours d'un *intérêt* eſt indiſpenſable; on ne croit pas que ce principe ſoit controverſé.

Le taux de l'*intérêt* eſt arbitraire entre les mains du légiſlateur; cependant il eſt des regles auxquelles il convient au gouvernement de s'attacher. On a vu l'*intérêt* en France, depuis dix pour cent, deſcendre juſqu'à cinq; & on le voit chez quelques-uns de nos voiſins rabaiſſé juſqu'à trois. Des raiſons naturelles ſe préſentent pour expliquer cette variation & cette diverſité: l'argent, outre la valeur que la ſouveraineté lui donne, en a une comme denrée; plus il abonde, moins il vaut. Il ſemble que l'on en doit conclure que l'Etat où l'*intérêt* eſt le plus fort, eſt celui qui en poſſede le moins, proportionnellement à ſon étendue & ſa population, & que ſon prix doit hauſſer & baiſſer, ſuivant la quantité moindre ou plus grande de l'eſpece courante, ou la vivacité de ſa circulation.

Malgré la ſolidité apparente de cette derniere maxime, les opinions n'ont pu ſe fixer. Des auteurs ont penſé qu'abſtraction faite de la quantité du numéraire, l'*intérêt* foible étoit avantageux. Je rapporterai les raiſons pour & contre, & laiſſerai la liberté de choiſir, ſuivant mon uſage, dans les queſtions problématiques.

On dit d'un côté, les fonds de terre augmentent le prix à meſure que le taux de l'*intérêt* diminue, par conſéquent un corps politique, dont la puiſſance conſiſte principalement dans une grande étendue, rehauſſe ſa valeur d'une maniere ſenſible en rabaiſſant l'*intérêt*. 2°. Cette étendue de terrein a beſoin de culture; le propriétaire gêné dans ſa fortune, ne la donnera point s'il ne peut faire des emprunts qu'à un haut *intérêt*. 3°. Suppoſant le propriétaire dans l'aiſance, & qu'il ne trouve qu'un *intérêt* modique en prêtant ſon ſuperflu, il l'employera à améliorer, faire fructifier ſes fonds à l'avantage de l'Etat.

4°. L'indolence du particulier auquel un *intérêt* autoriſé procure une condition honnête, laiſſe languir ſon induſtrie: il convient au corps politique d'obliger le citoyen de recourir à l'agriculture ou au commerce.

Enfin, l'*intérêt* fort préjudicie au commerce, & le plus foible le favoriſe.

Le ſentiment contraire traite ces raiſons de ſophiſmes, & répond à la majeure partie par un ſeul fait. Un terrein ne s'apprécie que relativement à ſes productions; de même, moins l'argent donnera de produit, plus ſa valeur primitive aura diminué. Si cent pieces d'argent, qui en attiroient cinq, n'en attirent que trois, chacune d'elles ſera moins eſtimée; il ſuit de-là qu'il en faudra un plus grand nombre pour être le ſigne d'une meſure

Digitized by Google

de bled ou de toute autre denrée; d'où il suit encore qu'on en exigera davantage pour la main-d'œuvre. C'est cette vérité confirmée par la plus grande expérience, que l'on oppose aux argumens dont on vient de voir l'abrégé.

1°. On ne niera pas qu'un fonds qui donne mille livres de revenu, & que l'on suppose valoir vingt mille livres, *l'intérêt* reglé à cinq pour cent, en vaudra trente-trois mille ou environ (on épargne les fractions) lorsque l'*intérêt* sera réduit à trois. Mais si cette augmentation n'a rien de réel, elle est comparable à zero. Quel sera l'avantage du vendeur, si trente-trois mille livres ne représentent que la même quantité de denrées, de journées de manouvriers, dont la veille vingt mille étoient l'équivalent. Toutes choses devant nécessairement augmenter dans la proportion du rabais de l'*intérêt*, il ne pourra avec plus, que ce qu'il pouvoit avec moins. Il faut, pour réaliser l'utilité du propriétaire vendeur, l'imaginer obéré: il est certain qu'il payera plus de dettes, au préjudice, à la vérité, de la foi publique & de ses créanciers, qui recevront une masse d'argent de moindre valeur qu'ils ne l'auront donnée: ce n'est pas en faveur du dissipateur que l'on doit faire les loix économiques, & regler un Etat.

2°. Pour donner quelque force au besoin des emprunts dans la vue de l'agriculture, il faut supposer des pays à défricher, la surface de la terre à bouleverser, des marais considérables à dessécher; & puisqu'il s'agit en rabaissant l'*intérêt*, de changer la maniere d'être d'un corps politique, il faut que ces objets y soient dominans: ce ne sera pas du moins en France, où, malgré ce qu'ont voulu publier des spéculatifs, on trouveroit à peine en non valeur deux arpens sur dix mille, si du moins on veut laisser subsister les bois & les pacages, aussi nécessaires que les terres travaillées.

S'il ne s'agit que d'une meilleure culture, de réparer les négligences occasionnées par la misere, les emprunts sont de peu d'importance; pourquoi chercher des remedes extraordinaires? Un tems de calme qui permettra d'alléger les subsides, une exportation libre qui procurera un prix raisonnable des denrées, & assurera la consommation, auront bientôt remis les choses au point où l'on doit les desirer.

Mais accordons que l'on soit dans le cas des plus grandes opérations qui animent la terre, le rabais de l'*intérêt* sera-t-il de quelqu'utilité? Appliquons encore ici ce que l'on vient de voir sur le surhaussement des fonds. Tout ayant monté de prix dans la même proportion, l'entreprise pour laquelle un emprunt de trois mille livres auroit suffi, exigera l'emploi de cinq mille; l'*intérêt* est le même, l'avantage est nul.

Allons plus loin & démontrons qu'indépendamment de ce calcul, le système du rabais de l'*intérêt* est préjudiciable aux emprunts que l'on prétend favoriser. Que l'on conçoive une quantité donnée d'argent entre les mains des prêteurs, qui la distribuent à cinq pour cent, & qu'elle soit suffisante pour le nombre des emprunteurs; que, sans une augmentation de cette quantité, la publication d'une ordonnance fixe tout à coup l'*intérêt* à trois pour cent; si on n'a pas perdu de vue qu'alors il sera nécessaire d'emprunter cinq marcs où trois auroient suffi; on concevra également que les trois cinquiemes des emprunteurs absorberont la quantité présuppossée, & que les deux cinquiemes restant seront sans ressource.

Outre cet inconvénient, qui doit faire trembler, il résultera de cette situation une usure affreuse dans l'impossibilité de prêter à tous; combien fera-t-on acheter la préférence? & ce sera le plus enchaîné par les besoins, c'est-à-dire celui qui mériteroit toute sorte de faveur, qui la payera le plus cher. L'expérience moderne, jointe à celle que fournissent les époques anciennes, nous apprennent que la prohibition ou le retranchement des *intérêts* ont été de tous les tems la source des plus fortes usures, & qu'elles sont

Digitized by Google

les reſſources de l'avidité pour éluder les loix; y a-t-on réfléchi? On rend la quantité de la denrée inſuffiſante aux beſoins; naturellement elle doit hauſſer: au contraire on en rabaiſſe la valeur relative par une impreſſion forcée; on la fera reſſerrer & diſparoître.

L'égalité entre la quantité du numéraire circulant pour le prêt, & le nombre des emprunteurs, n'eſt point une hypotheſe de fiction: toute ſociété civile, où le prêteur trouve journellement, ſans recherches & ſans peine, un produit de cinq pour cent, en offre l'image. Cet Etat n'a que la quantité d'eſpeces proportionnée à ce taux; s'il en poſſédoit au de-là, l'*intérêt* baiſſeroit de lui-même; s'il n'en avoit pas aſſez, ſa miſere ſenſible obligeroit de le hauſſer.

2°. Le troiſieme motif allégué contrarie le précédent; l'un prétend faciliter les emprunts, l'autre les arrête. Si par la modicité de l'*intérêt* on cherche à engager l'économe à conſommer ſes réſerves dans l'amélioration de ſes fonds, on ſe propoſe donc de ralentir l'uſage du prêt. Mais un Etat où le citoyen n'auroit pas beſoin d'emprunter, eſt une chimere: celui où le prêt ſeroit le plus mauvais des emplois, ſe gouverneroit ſur un principe extravagant. Les prêteurs forment une claſſe indiſpenſable; le prêt eſt un lien précieux de la ſociété, une branche conſidérable de la circulation, l'ame du commerce. Quelle eſt la famille qui n'en ait pas éprouvé le beſoin ſans ceſſe renaiſſant? La néceſſité, les arrangemens de fortune, les convenances, les établiſſemens; qui pourroit nombrer les occaſions où l'obligation du prêt ſe fait ſentir? Tout languiroit, tout périroit, ſi le prêt étoit rendu difficile; on dit même s'il n'étoit favoriſé.

On étalera peut-être cette grande maxime; tout *intérêt* doit céder à celui du public: convenons de ce qui mérite ce nom. Ce n'eſt point le plus grand nombre, c'eſt le concours général des claſſes principales, ſans l'une deſquelles le corps politique ne peut exiſter ou même proſpérer. Si on fait l'avantage de quelques-unes aux dépens d'une d'elles, ce n'eſt plus l'avantage du public. Je ſuppoſe que l'on donne une loi favorable aux manouvriers, aux cultivateurs, aux artiſans & aux commerçans; c'eſt la multitude. Si la loi qui les favoriſe, ne porte aucun préjudice au reſte des nationaux, elle ſera excellente; mais ſi elle donne une atteinte ſenſible à leur *intérêt*, ſon effet ſera nuiſible au public. Les grandes claſſes ſe tiennent par la main; liées enſemble elles forment le tout; ſéparées elles ne ſont que des parties: cette portion reſtante eſt la claſſe des grands conſommateurs; c'eſt à elle qu'aboutit l'importation du commerçant; elle fait vivre une partie du peuple à ſon ſervice, emploie l'artiſan, donne du travail au manouvrier, défend de l'ennemi au dehors, entretient la juſtice au dedans; le tort qu'elle reçoit retombe ſur les autres. Il faut donc qu'un réglement général, pour être bon, étant plus ou moins avantageux à l'une des claſſes, ne ſoit nuiſible à aucune: par conſéquent ce qu'on traite d'*intérêt* particulier, ſe doit réduire à ce qui ne touche que quelques individus répandus dans la totalité; ou tout au plus quelque ordre peu intéreſſant, dont les ſubdiviſions des grandes claſſes peuvent former une infinité.

4°. La commodité de recevoir des rentes prive l'Etat de l'induſtrie des rentiers. Comment propoſe-t-on dans le même tems de mettre tout un pays en fermages? n'eſt-ce pas faire des rentiers, de tous les propriétaires. Pour être conſéquent, on devroit interdire les fermes; au fonds, ni l'un ni l'autre n'éteignent l'induſtrie: on a outré une réflexion que l'on a pu voir dans l'*Eſprit des loix* & ailleurs. Il eſt vrai que les rentes viageres, les fonds perdus nourriſſent des gens oiſifs, mais ſur-tout iſolés, qui ſe détachent en quelque maniere des *intérêts* de la ſociété: ce parti pris témoigne communément une affection pour ſoi ſeul, & de l'indifférence envers tout le reſte; c'eſt ceux de cette claſſe qu'on a pu nommer

Digitized by Google

inutiles, odieux à l'Etat: il n'en eſt pas de même de l'autre; c'eſt en général l'induſtrie, l'économie, le travail qui mettent en ſituation de prêter.

Que l'on ſuppoſe le militaire, le magiſtrat riches uniquement par les contrats; leur induſtrie eſt-elle inutile à l'Etat? La France ne compte pas un citoyen ſur cinquante mille dont toute la fortune conſiſte en *intérêts*; ils ſont à peu près renfermés dans la capitale: l'Angleterre au contraire, en voit une infinité que les fonds publics & des fermes de cinquante & de cent années doivent faire appeller *rentiers*; ſe plaint-on que ce royaume dépériſſe faute d'induſtrie? Fauſſe ſpéculation, théorie mal adaptée à la pratique.

Mais on ajoûte que l'agriculture & le commerce étant les principales branches qui rendent un Etat floriſſant, on ne peut trop obliger tout citoyen d'être agriculteur ou commerçant; c'eſt ainſi que raiſonnoit l'auteur introduit ſur la ſcene comique, propoſant de mettre toutes les côtes de France en ports de mer: *Rides? mutato nomine, de te fabula narratur.*

Il convient ſans doute à un Etat qu'une grande partie de la nation s'adonne au commerce & à l'agriculture; il doit l'y inviter principalement par une liberté telle, que paroiſſant dégagée de l'autorité, elle n'en ſente le poids que dans le moment qu'elle voudroit ſe tourner en licence; mais il eſt également important que les divers étages qui forment la ſûreté, le lien, l'harmonie de la ſociété, ſoient remplis; & s'il eſt du bien de l'Etat que ceux qui embraſſent quelques-unes des profeſſions qui y contribuent, en ſoient uniquement occupés, on ſent que le genre de cette induſtrie eſt excluſif de tout autre.

Cette réflexion en amene une ſeconde; l'utilité publique exige que l'on connoiſſe des natures de biens exemptes de ſoins, pour ceux qui ſe doivent au public ſans partage; tels ſont le magiſtrat, l'avocat & ſa ſuite, le profeſſeur, celui qui ordonne ou qui opere pour la ſanté, le ſoldat, &c. leur aſſiduité néceſſaire aſſigne pour eux les prés, les bois, les contrats: les inviter de vaquer à l'agriculture ou au commerce par leurs agens, c'eſt en général leur propoſer d'être dupes.

On doit beaucoup à la ſpéculation, elle eſt admirable en elle-même; mais l'un de ſes écueils eſt de s'occuper trop vivement d'un ſeul objet: emportée par la chaleur de l'imagination, elle perd de vue les entours & deſcend rarement dans les détails. C'eſt à ce défaut ordinaire que l'on doit attribuer les diſcordances énormes de la théorie à la pratique. Le raiſonnement attentif & ſimple eſt le plus ſouvent préférable, lorſqu'il eſt tiré du naturel des hommes, de la diverſité de leurs beſoins, de leurs profeſſions néceſſaires, de leurs coûtumes, de leur ſituation, & ſur-tout de l'enſemble qui doit unir tant de diſſemblances.

On vient enfin aux raiſons priſes de l'*intérêt* du commerce: on prétend que la concurrence du commerce ne peut ſe ſoutenir, vis-à-vis de l'Etat où le taux de l'*intérêt* ſera moins fort; cette conſidération eſt bien importante, ſi elle eſt fondée ſur la vérité. Il n'eſt ignoré de perſonne que l'*intérêt* dans le commerce eſt plus haut que dans le ſimple prêt, à cauſe des riſques; ainſi on ſe ſervira pour débattre ces queſtions du taux de ſix & de quatre.

On ſuppoſe une opération dont la miſe ſera de cent mille écus: elle coûtera à l'un ſix pour cent d'*intérêt*, tandis que l'autre n'en payera que quatre; quelle en ſera la ſuite? le premier aura deux mille écus de profit moins que le ſecond; il ne gagnera rien où l'autre gagnera deux mille écus; & dans le cas de la perte, il perdra deux mille écus de plus.

On pourroit répondre que ce détail ne regarde que le particulier, & que la cargaiſon rapportera autant d'effets, de richeſſes dans un Etat que dans l'autre. On pourroit dire que le bon ordre demande qu'aucun citoyen, commerçant, financier, ſeigneur, ne s'enrichiſſe pas d'une maniere trop diſproportionnée;

Digitized by Google

mais comme une ſpéculation rafinée objecteroit que cette différence diminue le nombre des commerçans, & les éloigne des grandes entrepriſes, on examinera la choſe en elle-même.

On ſe rappellera que l'on a prouvé dès le commencement que le rabais de l'*intérêt*; quelle que ſoit la cauſe, augmente les matieres de beſoin & la main d'œuvre, qui dépend de leur prix, & dans la même proportion: l'expérience confirme authentiquement ce principe, ſi l'on a pu écrire que l'Anglois n'eſt riche, que, lorſque ſorti de ſon isle, il peut vivre autrement qu'au poids de l'or. Cela poſé, les denrées d'exportation, la main-d'œuvre, les appointemens des mariniers, en un mot le chargement & l'armement du navire ſeront moins coûteux aux François qu'à l'Anglois: celui-là n'aura donc beſoin que de ſoixante-ſix mille écus ou environ, au lieu de cent, & la ſomme de l'*intérêt* ſera la même pour tous les deux; c'eſt la poſition conſtante de l'un & de l'autre, ſi on excepte le cas où il s'agiroit d'un achat chez l'étranger ſans échange de marchandiſes: fait particulier, aſſez rare & plutôt préjudiciable qu'avantageux à la nation.

Il devient évident que ſi la cargaiſon ne ſe vend par exemple, que quatre-vingt mille écus, le François gagne où l'Anglois eſſuie une groſſe perte. Cette remarque en produiroit une infinité d'autres; j'en épargne le détail, pour me hâter d'en tirer une maxime directement oppoſée au rabais de l'*intérêt* & à l'allégation dont on étaye ce ſyſtême; la voici: aucun Etat ne peut ſoutenir la concurrence du commerce, les choſes égales d'ailleurs, vis-à-vis de celui qui profite en vendant à meilleur marché; ainſi, bien loin que le bas *intérêt* ſoit la cauſe qui fait primer un Etat, l'avantage eſt immenſe du côté de celui où l'*intérêt* plus haut diminue les matieres & la main-d'œuvre.

Si le taux de l'*intérêt* décidoit de la concurrence, la Hollande, ſi ſpéculative, ſi ingénieuſe, auroit-elle oublié de fixer ſon *intérêt* à deux & demi? l'Angleterre auroit ceſſé de l'emporter ſur elle.

Le haut *intérêt* nuit encore, dit-on, au commerce d'une autre maniere. Perſonne ne riſquera ſes fonds, n'emploiera ſes veilles, ſon travail, pour ne gagner que cinq pour cent, tandis qu'il les trouve avec ſûreté & en repos par la voie du contrat. Le plus modéré voudra retirer de ſes propres capitaux du moins cinq & demi: ſi au contraire l'argent ſe répand à trois pour cent, il ſera content de trois & demi; par conſéquent il tentera des entrepriſes qu'il dédaigneroit autrement.

On répond que l'on ignore ce qui ſe paſſe dans le commerce, lorſque l'on donne des vues ſi modeſtes au négociant. Celui qui vend à l'aune, le mercier, &c. ſont autoriſés à prendre deux ſols pour livre de profit ſur la marchandiſe qu'ils revendent, ce gain paſſe pour légitime; il eſt cependant de dix pour cent. Jugeons par cet exemple & allons aux ſources: l'avidité & la cupidité ſe ſont introduites avec empire dans le commerce; l'économe veut faire une fortune; un autre veut copier le luxe du financier, qu'il ne croit pas d'une claſſe au deſſus de la ſienne. Ce n'eſt point un pour cent, c'eſt cet eſprit qui pourroit ſeul faire mépriſer les tentatives médiocres.

Si on conſulte la ſpéculation & le probable, on devra conclure que là, où l'abondance de l'argent met les beſoins de la vie hors de prix, les profits minces n'attirent pas l'attention: comment repaître ſon imagination d'un foible retour où les néceſſités ſont le plus coûteuſes; les profits moindres paroiſſent convenir mieux à la ſituation de celui qui pourra vivre & entretenir ſa famille à moins de frais.

On dit cependant qu'en Angleterre le négociant moins avide entreprend ce qu'on néglige ailleurs: ne ſeroit-ce point une ſituation forcée? On vient de voir que, laiſſant aux choſes leur cours naturel, le François pourroit gagner où l'Anglois perd ou profite peu: ſeroit-ce

Digitized by Google

qu'ailleurs des obſtacles rebutent? que des droits ſurhauſſés abſorbent le rapport, s'il eſt mince? Quoiqu'il en ſoit, Humes, auteur réfléchi, profond, & qui connoît ſa nation, n'attribue pas la modération de ſes négocians à la modicité de l'*intérêt*, mais à la rivalité qu'excite leur grand nombre.

C'eſt ainſi qu'en jettant les yeux ſur un effet, on juge ſouvent mal de ſa cauſe. On eſt frappé de la ſupériorité du commerce de l'Angleterre, on ſait que l'*intérêt* y eſt bas; on donne un fait connu pour cauſe d'un effet connu, tandis que ceux qui voient les choſes de leurs propres yeux, en aſſignent une différente: qui ſait encore ſi l'on ne doit pas chercher les raiſons de cette diſparité dans les vices internes des Etats qui ne réuſſiſſent pas de même?

Mais eſt-il bien vrai que le François néglige un médiocre avantage? L'eſprit général du commerçant eſt d'enviſager de gros profits dans les entrepriſes, & de n'en dédaigner aucun des petits qui ſe préſentent & reviennent ſouvent. S'il eſt vrai que l'Anglois embraſſe les projets les plus minutieux, Humes nous en donne la raiſon; il ne ſeroit pas difficile d'en ajoûter à la ſienne, ſi on vouloit s'inſtruire & approfondir; mais l'objet de cette diſcuſſion eſt uniquement de prouver qu'elle ne réſide pas dans la modicité de l'*intérêt*, détachée de l'abondance proportionnée.

On a pu remarquer que l'exacte préciſion n'eſt point eſſentielle aux raiſonnemens précédens, & que les mêmes conſéquences en dérivent, indépendamment du calcul ſcrupuleux. Si, par exemple, le rabais de l'*intérêt* de deux cinquiemes n'augmente pas les matieres de beſoin & la main-d'œuvre préciſément de deux cinquiemes; (on ſait qu'il eſt pluſieurs cauſes acceſſoires qui peuvent différencier ces proportions), il n'en eſt pas moins vrai qu'il produira l'augmentation du plus au moins, & que l'on doit raiſonner ſur ce principe.

Une façon de penſer aſſez générale veut que l'Etat qui poſſede la plus grande quantité de numéraire, ſoit le plus puiſſant: nous n'examinerons point ici s'il n'y auroit pas plus de cupidité que de ſolidité dans ce ſyſtême; au contraire nous le ſuivrons. Si un Etat qui poſſede moins d'eſpeces courantes que ſes voiſins, proportions gardées, retranche chez ſoi l'*intérêt* au taux de ceux où il abonde, il eſt perdu: ſa grande affaire dans ce point de vue eſt d'attirer l'argent, & cette opération l'en écarte. On ne doit point compter ſur des coups de banque; leur ſuccès, prompt comme l'éclair, n'en a que la durée. La méthode fixe de faire valoir une denrée à profit, la fera verſer de ce côté d'une maniere ſtable: un bénéfice ſenſible y fera reſſortir la richeſſe de l'étranger. Si l'*intérêt* eſt égal, l'étranger rappellera ſes fonds dans ſa patrie; le citoyen lui-même fera paſſer les ſiens chez l'étranger; tout alors ſe précipitera vers l'Etat pour lequel la réalité ou l'opinion donneront le plus de confiance.

On a dit que l'*intérêt* que l'on paye annuellement à l'étranger, mine l'Etat inſenſiblement: ne réfléchit-on pas que ces capitaux y demeurent; qu'ils circulent pendant vingt ans au moins avec avantage; qu'ils aident à la conſommation, au commerce, & mettent les ſujets en état de payer les impôts: enfin que cette évacuation annuelle d'un vingtieme eſt avantageuſement réparée pour les nouveaux capitaux que le profit ſupérieur attire journellement. Croiroit-on faire une propoſition utile à l'Etat en invitant ſes citoyens d'envoyer leurs fonds chez l'étranger? Elle ſeroit conſéquente, ſi l'objection étoit juſte; l'affoibliſſement d'un Etat fait ſeul la force de ſon voiſin.

De ces différentes manieres de penſer ſur le réglement du produit de l'argent par la voie du prêt ou du crédit, on peut recueillir pour maximes à préſenter à un gouvernement; qu'il eſt bon d'en regler le taux, pour obvier à une uſure arbitraire, & que ce taux ne doit point être tellement fixe, que l'on ne puiſſe le changer, lorſque de fortes circonſtances

Digitized by Google

le démandent : on peut ajoûter avec aſſurance que la quantité d'eſpeces circulantes eſt déterminante dans cet objet.

Le pied de l'*intérêt* commença à baiſſer en Europe, lorſque la découverte des mines de l'Amérique y augmenta la quantité d'or & d'argent. On l'a vu diminuer encore depuis à meſure que cette quantité s'eſt accrue, non à la vérité annuellement & à chaque importation, mais dans des époques éloignées, quand la ſurabondance a été telle qu'elle a fait une ſenſation viſible. On peut conclure de cet effet répété, que l'état de la maſſe des métaux précieux influe néceſſairement ſur la quotité de l'*intérêt*.

L'eſcompte eſt en quelque maniere reglé par l'*intérêt* que l'uſage autoriſe dans le commerce, gradué ſur celui que les loix ordonnent dans les contrats; cependant il hauſſe & baiſſe dans toutes les places de l'Europe, ſuivant que l'eſpece y eſt rare ou commune : l'eſcompte n'eſt autre choſe qu'un *intérêt*.

Toutes denrées valent plus ou moins, ſuivant l'abondance ou la diſette relatives aux beſoins: on peut les taxer, mais ſi c'eſt ſans égard à cette circonſtance, on introduit infailliblement le déſordre. Or l'argent dans ce point de vue eſt une denrée dont il s'agit d'augmenter ou de diminuer la valeur : il réſulte de ces trois obſervations réunies que l'on ne doit jamais toucher au taux de l'*intérêt*, ſans ſe diriger ſur la connoiſſance de la maſſe de l'argent.

Lorſque je dis la *maſſe*, je n'entends parler que de la ſomme monnoyée, & qu'autant qu'elle circulera. Si le gouvernement laiſſe languir la circulation, l'effet ſera le même que s'il diminuoit la quantité : s'il la rend vive, il la multipliera. La circulation dépend uniquement de la conſommation; ſi on briſe les entraves qui l'arrêtent; ſi on facilite les débouchés, ſon cours lent deviendra rapide.

Le taux de l'*intérêt* doit donc être reglé ſur l'effet combiné de la quantité d'eſpeces courantes & de leur activité; comment parviendra-t-on à cette connoiſſance? On lit dans un auteur entierement décidé pour rabaiſſer actuellement le taux de l'*intérêt* dans la France, que cet arrangement économique ne peut avoir lieu qu'autant que l'argent ſera commun dans l'Europe; & il indique pour s'en aſſurer les places de Londres & d'Amſterdam. Pourquoi ſe réduit-on à conſidérer l'argent répandu dans l'Europe? c'eſt qu'on ne prétend régler l'*intérêt* que dans l'Europe, & que cet état de l'argent eſt indifférent pour le fixer en Aſie; mais ſi l'on doit abandonner la chimere d'une uniformité fraternelle dans l'Europe, chaque ſouveraineté eſt à cet égard, vis-à-vis des autres, ce qu'eſt l'Aſie aux autres parties du monde; & il eſt inutile de conſulter les places étrangeres : chaque Etat ne peut ſe déterminer que relativement à la ſomme qui circule chez lui.

Quelle ſera donc la bouſſole qui pourra conduire le gouvernement à hauſſer & baiſſer l'*intérêt*? Il en eſt une infaillible : lorſque l'on ne verra plus de prêteurs, le produit de l'argent doit être augmenté. Lorſque l'on verra communément prêter à un denier plus bas que celui qui eſt autoriſé, il le faut diminuer.

J'ai dit qu'il faut une loi : elle eſt néceſſaire pour regler le point au delà duquel l'*intérêt* eſt réputé uſuraire; & encore pour fixer le taux des condamnations que la juſtice prononce chaque jour. Mais cette loi n'empêchera point que l'on ne prête à plus bas prix, & ne décidera pas ſur l'eſcompte, change & rechange; la liberté eſſentielle au commerce s'y oppoſe. On veut faire marcher l'effet avant la cauſe, lorſqu'on propoſe de baiſſer l'*intérêt* ſans examiner la quantité d'eſpeces en action. Si l'on croit que la ſituation de l'Etat dans lequel l'*intérêt* ſera le moindre, ſoit la meilleure; que l'on favoriſe ſur-tout l'exportation des denrées nationales & des marchandiſes manufacturées, ce ſera le vrai moyen d'attirer les métaux; l'*intérêt* baiſſera de lui-même; alors faites une loi qui rende uſuraire ce qui étoit légitime auparavant.

Digitized by Google

Mais on ne doit pas se regler sur ce qui se passera dans une capitale où l'or se précipite de toutes parts: son affluence est communément le signe d'un vuide désolant dans les provinces; ce seroit ordonner à des corps débiles l'exercice des plus robustes. Ce ne sera pas encore sur une effervescence passagere que l'on se décidera; il faut que le tems fasse connoitre la consistance de la situation.

C'est un mal de souffrir l'*intérêt* plus haut que la situation ne le demande; c'est un mal de l'ordonner plus bas que les circonstances ne l'exigent; & ce second mal est plus funeste que le premier.

Je ne dois point omettre qu'il y a des rapports entre le taux de l'*intérêt* & la qualité des constitutions des corps politiques: celui qui par sa nature inspire une moindre confiance, a besoin d'attirer à lui par un bénéfice plus fort: on ne sauroit dissimuler que la pure monarchie est de ce genre; cependant il ne lui seroit pas difficile d'acquérir un crédit suffisant pour ses besoins; il sera toujours une suite infaillible de la bonne foi constante, égale vis-à vis du sujet & de l'étranger. Ce peu de mots renferme & présente tout ce que l'on pourroit dire sur cette matiere. (D. F.)

INTÉRÊTS CIVILS, *Jurispr.*, sont une somme d'argent que l'on adjuge en matiere criminelle à la partie civile contre l'accusé, par forme de dédommagement du préjudice que la partie civile a pu soufffrir par le fait de l'accusé. On appelle cette indemnité *intérêts civils*, pour la distinguer de la peine corporelle qui fait l'objet de la vindicte publique & des dommages & *intérêts* que l'on a accordés à l'accusé contre l'accusateur, lorsqu'il y a lieu.

L'*intérêt civil* dû pour raison d'un crime, se prescrit par vingt ans comme le crime même.

Quand un souverain remet à un condamné les peines corporelles & pécuniaires, il n'est jamais censé remettre les *intérêts civils* dûs à la partie.

Les condamnés peuvent être retenus en prison faute de payement des *intérêts civils*.

INTÉRÊTS COMPENSATOIRES, sont ceux qui sont dûs pour tenir lieu des fruits que le créancier auroit retirés d'un fonds, tels que les *intérêts* du prix de la vente, ceux de la légitime, &c.

INTÉRÊTS CONVENTIONNELS, sont ceux qui n'ont lieu qu'en vertu de la convention.

INTÉRÊTS LUCRATOIRES, sont la même chose que les *intérêts* conventionnels: on les appelle *lucratoires*, parce qu'ils sont stipulés comme une estimation du profit que l'argent auroit pû produire, s'il eût été employé autrement.

INTÉRÊTS LUNAIRES, c'est le nom qu'on donne dans les échelles du levant aux *intérêts* usuraires que les Juifs exigent des nations chrétiennes qui ont besoin de leur argent, soit pour commercer, soit pour payer les avances que les officiers Turcs de ces échelles ne leur font que trop souvent. *v.* AVANCE.

On les appelle *lunaires*, parce que les débiteurs payent à tant pour cent par lune, & que les mois des Turcs ne sont pas solaires comme ceux des chrétiens, ce qui augmente encore l'*intérêt* de plus d'un tiers par cent.

INTÉRÊTS MORATOIRES, sont ceux qui sont dûs à cause de la demeure du débiteur.

INTÉRÊT DU *ex naturâ rei*, c'est celui qui a lieu de plein droit & sans stipulation, comme l'*intérêt* du prix d'une vente, l'*intérêt* de la dot de la part héréditaire, de la légitime, d'une soute de partage, &c.

INTÉRÊT *ex officio judicis*, c'est celui qui n'a lieu qu'en vertu d'une demande suivie de condamnation, tel que l'*intérêt* de l'argent prêté.

INTÉRÊT PUNITOIRE, est celui qui est dû *propter moram debitoris*; c'est la même chose que l'*intérêt* moratoire.

INTÉRÊT PUPILLAIRE, *ou* INTÉRÊT *de deniers pupillaires*, est celui que le tuteur doit à son mineur; ce qui comprend aussi les *intérêts* des *intérêts*.

INTÉRÊTS USURAIRES, sont ceux qui n'ont

Digitized by Google

n'ont pu être ſtipulés, ou qui excedent le taux de l'ordonnance.

INTÉRÊT, (R), *Belles-Lettres.* Dans un ouvrage de littérature, c'eſt ce qui attache, ce qui plaît, ce qui excite la curioſité. L'*intérêt* naît du choix, de l'ordre & de la repréſentation de la penſée; & ces trois choſes ſont le fondement, la forme & la décoration de tout ouvrage d'eſprit.

Le choix décide le ſujet; l'ordre établit le même plan; la repréſentation donne le ſtyle. *v.* SUJET, PLAN, DESSEIN, STYLE.

Si l'ouvrage affecte par le ſujet, s'il ſatisfait par le plan, s'il attache par le ſtyle, c'eſt un ouvrage *intéreſſant*.

L'*intérêt* a donc ſa premiere ſource dans un ſujet qui nous affecte: or rien ne nous affecte long-tems que le vrai. La premiere regle en conſéquence, eſt de choiſir un ſujet qui ſoit vrai, &, s'il ſe peut, qui ſoit vrai dans tous les tems & pour tous les hommes. *v.* VRAI.

Un plan ſatisfaiſant eſt la ſeconde ſource de l'*intérêt* d'un ouvrage: or, pour qu'il ſoit tel, il doit réunir la juſteſſe, la netteté, la ſimplicité, la fécondité, l'unité & la proportion. Nous traitons de toutes ces différentes qualités à l'article PLAN.

Lorſqu'on veut intéreſſer par un ouvrage, ce n'eſt pas aſſez d'un plan qui ſatisfait, ni d'un ſujet qui affecte, il faut encore un ſtyle qui attache: or le ſtyle ne peut attacher que par ſa propriété *v.* PROPRIÉTÉ DU STYLE.

Le choix du ſujet appartient proprement à l'eſprit, c'eſt-à-dire, au talent de choiſir; l'invention du plan au génie, c'eſt-à-dire, à la puiſſance d'inventer; la convenance du ſtyle au goût, c'eſt-à-dire, à la faculté de ſentir ce qui convient.

Le goût eſt plus rare que l'eſprit: auſſi l'on compte moins d'ouvrages intéreſſans par le ſtyle que par le ſujet. Le génie eſt plus rare que le goût: auſſi l'on compte moins d'ouvrages intéreſſans par le plan que par le ſtyle. Peu d'écrivains réuniſſent l'eſprit, le goût & le génie: auſſi peu d'ouvrages intéreſſent tout à la fois par le ſtyle, le plan & le ſujet.

Voici quelques réflexions ſur l'*intérêt* qui doit regner dans les pieces dramatiques, & qui me paroiſſent applicables à pluſieurs autres ouvrages de littérature, tels que ſont les poëmes épiques, les romans héroïques, domeſtiques, &c.

Imaginez les ſituations les plus pathétiques; ſi elles ſont mal amenées, vous n'intéreſſerez pas.

Conduiſez votre poëme avec tout l'art imaginable; ſi les ſituations en ſont froides, vous n'intéreſſerez pas.

Sachez trouver des ſituations & les enchaîner; ſi vous manquez du ſtyle qui convient à chaque choſe, vous n'intéreſſerez pas.

Sachez trouver des ſituations, les lier, les colorier; ſi la vraiſemblance n'eſt pas dans le tout, vous n'intéreſſerez pas.

Or vous ne ſerez vraiſemblant, qu'en vous conformant à l'ordre général des choſes, lorſqu'il ſe plaît à combiner des incidens extraordinaires.

Si vous vous en tenez à la peinture de la nature commune, gardez par-tout la même proportion qui y regne.

Si vous vous élevez au-deſſus de la nature commune, & que vos êtres ſoient poétiques, aggrandis; que tout ſoit réduit au moule que vous aurez choiſi, & que tout ſoit aggrandi en même proportion: il ſeroit ridicule de mettre une gerbe de petits épis, tels qu'ils croiſſent dans nos champs, ſous les bras d'une Cérès à qui l'on auroit donné ſept à huit pieds de haut.

INTERJECTION, ſ. f., *Gramm. Eloq.* L'*interjection* étant conſidérée par rapport à la nature, dit l'abbé Regnier, *pag.* 534, eſt peut être la premiere voix articulée dont les hommes ſe ſoient ſervis. Ce qui n'eſt que conjecture chez ce grammairien, eſt affirmé poſitivement par M. le préſident de Broſſes, dans ſes *obſervations ſur les langues primitives*, qu'il a communiquées à l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres de Paris.

„ Les premieres cauſes, dit-il, qui excitent la voix humaine à faire uſage de ſes facultés, ſont les ſentimens ou les ſenſations intérieures, & non les objets du dehors, qui ne ſont, pour ainſi dire, ni apperçus, ni connus. Entre les huit parties d'oraiſon, les noms ne ſont donc pas la premiere, comme on le croit d'ordinaire; mais ce ſont les *interjections*, qui expriment la ſenſation du dedans, & qui ſont le cri de la nature. L'enfant commence par elles à montrer qu'il eſt tout à la fois capable de ſentir & de parler.

Les *interjections*, mêmes telles qu'elles ſont dans nos langues formées & articulées, ne s'apprennent pas par la ſimple audition & par l'intonation d'autrui; mais tout homme les tient de ſoi même & de ſon propre ſentiment; au moins dans ce qu'elles ont de radical & de ſignificatif, qui eſt le même partout, quoiqu'il puiſſe y avoir quelque variété dans la terminaiſon. Elles ſont courtes, elles partent du mouvement machinal & tiennent partout à la langue primitive. Ce ne ſont pas de ſimples mots, mais quelque choſe de plus, puiſqu'elles expriment le ſentiment qu'on a d'une choſe, & que par une ſimple voix prompte, par un ſeul coup d'organe, elles peignent la maniere dont on s'en trouve intérieurement affecté.

Toutes ſont primitives, en quelque langue que ce ſoit, parce que toutes tiennent immédiatement à la fabrique générale de la machine organique, & au ſentiment de la nature humaine, qui eſt partout le même dans les grands & premiers mouvemens corporels. Mais les *interjections*, quoique primitives, n'ont que peu de dérivés."

La raiſon en eſt ſimple. Elles ne ſont pas du langage de l'eſprit, mais de celui du cœur; elles n'expriment pas les idées des objets extérieurs, mais les ſentimens intérieurs.

"Eſſentiellement bornés, l'acquiſition de nos connoiſſances eſt néceſſairement diſcurſive; c'eſt-à dire, que nous ſommes forcés de nous étayer d'une premiere perception pour parvenir à une ſeconde, & de paſſer ainſi par des degrés ſucceſſifs, en courant, pour ainſi dire, d'idée en idée (*diſcurrendo*). Cette marche progreſſive & trainante fait obſtacle à la curioſité naturelle de l'eſprit humain, il cherche à tirer de ſon propre fonds même des reſſources contre ſa propre foibleſſe; il lie volontiers les idées qui lui viennent des objets extérieurs: il les tire les unes après les autres, comme avec un cordon, les combine & les mêle enſemble.

Mais les mouvemens intérieurs de notre ame, qui appartiennent à notre exiſtence, y ſont fort diſtincts, y reſtent iſolés, chacun dans leur claſſe, ſelon le genre d'affection qu'ils ont produit tout d'un coup, & dont l'effet, quoique permanent, a été ſubit. La douleur, la ſurpriſe, le dégoût, n'ont rien de commun; chacun de ces ſentimens eſt un, & ſon effet a d'abord été ce qu'il devoit être: il n'y a ici ni dérivation dans les ſentimens, ni progreſſion ſucceſſive, ni combinaiſon factice, comme il y en a dans les idées.

C'eſt une choſe curieuſe ſans doute que d'obſerver ſur quelles cordes de la parole ſe frappe l'intonation des divers ſentimens de l'ame, & de voir que ces rapports ſe trouvant les mêmes partout où il y a des machines humaines, établiſſent ici, non plus une relation purement conventionnelle, telle qu'elle eſt d'ordinaire entre les choſes & les mots, mais une relation vraiment phyſique & de conformité entre certains ſentimens de l'ame & certaines parties de l'inſtrument vocal.

La voix de la douleur frappe ſur les baſſes cordes: elle eſt traînée, aſpirée & profondément gutturale: *eheu*, *hélas*. Si la douleur eſt triſteſſe & gémiſſement, ce qui eſt la douleur douce, ou, à proprement parler, l'affliction; la voix, quoique toujours profonde, devient naſale.

La voix de la ſurpriſe touche la corde ſur une diviſion plus haute: elle eſt franche & rapide; *ah ah*, *eh*, *oh oh*: celle de la joie en differe en ce qu'étant auſſi rapide, elle eſt fréquentative & moins breve; *ha ha ha ha ha*, *hi hi hi hi hi*.

Digitized by Google

La voix du dégoût & de l'averſion eſt labiale; elle frappe au-deſſus de l'inſtrument ſur le bout de la corde, ſur les levres allongées; *fi*, *ve*, *pouah*. Au lieu que les autres *interjections* n'emploient que la voyelle, celle-ci ſe ſert de la lettre labiale la plus extérieure de toutes, parce qu'il y a ici tout à la fois ſentiment & action; ſentiment qui répugne, & mouvement qui repouſſe: ainſi il y a dans l'*interjection* voix & figure, ſon & articulation; voix qui exprime, & figure qui rejette par le mouvement extérieur des levres allongées.

La voix du doute & du diſſentement eſt volontiers naſale, à la différence que le doute eſt allongé, étant un ſentiment incertain, *hum*, *hom*, & que le pur diſſentement eſt bref, étant un mouvement tout déterminé, *in*, *non*.

Cependant il ſeroit abſurde de ſe figurer que ces formules, ſi différentes en apparence, & les mêmes au fonds, ſe fuſſent introduites dans les langues enſuite d'une obſervation réfléchie telle que je la viens de faire. Si la choſe eſt arrivée ainſi, c'eſt tout naturellement, ſans y ſonger; c'eſt qu'elle tient au phyſique même de la machine, & qu'elle réſulte de la conformation, du moins chez une partie conſidérable du genre humain... Le langage d'un enfant, avant qu'il puiſſe articuler aucun mot, eſt tout d'*interjections*. La peinture d'aucun objet n'eſt encore entrée en lui par les portes des ſens extérieurs, ſi ce n'eſt peut être la ſenſation d'un toucher fort indiſtinct: il n'y a que la volonté, ce ſens intérieur qui naît avec l'animal, qui lui donne des idées ou plutôt des ſenſations, des affections; ces affections, il les déſigne par la voix, non volontairement, mais par une ſuite néceſſaire de ſa conformation méchanique & de la faculté que la nature lui a donnée de proférer des ſons. Cette faculté lui eſt commune avec quantité d'autres animaux, mais dans un moindre dégré d'intenſité; auſſi ne peut-on pas douter que ceux-ci n'ayent reçu de la nature le don de la parole, à quelque petit dégré plus ou moins grand, proportionné ſans doute aux beſoins de leur œconomie animale, & à la nature des ſenſations dont elle les rend ſuſceptibles; d'où il doit réſulter que le langage des animaux eſt vraiſemblablement tout *interjectif*, & ſemblable en cela à celui des enfans nouveau-nés, qui n'ont encore à exprimer que leurs affections & leurs beſoins.

Si on entend par *oraiſon*, la manifeſtation ornée de tout ce qui peut appartenir à l'état de l'ame, toute la doctrine précédente eſt une preuve inconteſtable que l'*interjection* eſt véritablement partie de l'oraiſon, puiſqu'elle eſt l'expreſſion des ſituations même les plus intéreſſantes de l'ame; & le raiſonnement contraire de Sanctius eſt en pure perte. *C'eſt*, dit-il, *Minerv. I. ij., la même choſe partout, donc les* interjections *ſont naturelles. Mais ſi elles ſont naturelles, elles ne ſont point parties de l'oraiſon, parce que les parties de l'oraiſon, ſelon Ariſtote, ne doivent point être naturelles, mais d'inſtitution arbitraire.* Eh, qu'importe qu'Ariſtote l'ait ainſi penſé, ſi la raiſon en juge autrement? Le témoignage de ce philoſophe peut être d'un grand poids dans les choſes de fait, parce qu'il étoit bon obſervateur, comme il paroit même en ce qu'il a bien vu que les *interjections* étoient des ſignes naturels & non d'inſtitution; mais dans les matieres de pur raiſonnement, c'eſt à la raiſon ſeule à prononcer définitivement.

Il y a donc en effet des parties d'oraiſon de deux eſpeces; les premieres ſont les ſignes naturels des ſentimens, les autres ſont les ſignes arbitraires des idées: celles-là conſtituent le langage du cœur, elles ſont affectives: celles ci appartiennent au langage de l'eſprit, elles ſont diſcurſives. Je mets au premier rang les expreſſions du ſentiment, parce qu'elles ſont de premiere néceſſité, les beſoins du cœur étant antérieurs & ſupérieurs à ceux de l'eſprit: d'ailleurs elles ſont l'ouvrage de la nature, & les ſignes des idées ſont de l'inſtitution de l'art; ce qui eſt un ſecond titre de prééminence, fondé ſur celle de la nature même à l'égard de l'art.

Digitized by Google

M. l'abbé Girard a cru devoir abandonner le mot *interjection*, par deux motifs: " l'un de goût, dit-il, parce que " ce mot me paroiſſoit n'avoir pas l'air " aſſez françois; l'autre fondé en raiſon, parce que le ſens en eſt trop reſ- " traint pour comprendre tous les mots " qui appartiennent à cette eſpece: voi- " là pourquoi j'ai préféré celui de *par-* " *ticule*, qui eſt également en uſage ". *Vrais princ. tom. I. diſc. ij. pag. 80.* Il explique ailleurs, *tom. II. diſc. xiij. pag. 313.* ce que c'eſt que les particules. " Ce ſont " tous les mots, dit-il, par le moyen " deſquels on ajoute à la peinture de la " penſée celle de la ſituation, ſoit de " l'ame qui ſent, ſoit de l'eſprit qui peint. " Ces deux ſituations ont produit deux " ordres de particules; les unes de ſen- " ſibilités, à qui l'on donne le nom d'*in-* " *terjectives*; les autres de tournure de " diſcours, que par cette raiſon je nom- " me *diſcurſives*".

On peut remarquer ſur cela, 1°. que M. Girard s'eſt trompé quand il n'a pas trouvé au mot *interjection* un air aſſez françois: un terme technique n'a aucun beſoin d'être uſité dans la converſation ordinaire pour être admis; il ſuffit qu'il ſoit uſité parmi les gens de l'art, & celui-ci l'eſt autant en grammaire que les mots *prépoſition*, *conjonction*, &c. leſquels ne le ſont pas plus que le premier dans le langage familier. 2°. Que le mot *interjective*, adopté enſuite par cet académicien, devoit lui paroître du moins auſſi voiſin du barbariſme que le mot *interjection*, & qu'il eſt même moins ordinaire que ce dernier dans les livres de grammaire. 3°. Que le terme de *particule* n'eſt pas plus connu dans le langage du monde avec le ſens que les grammairiens y ont attaché, & beaucoup moins encore avec celui que lui donne l'auteur des *vrais principes*. 4°. Que ce terme eſt employé abuſivement par ce ſubtil métaphyſicien de *particule*, & les expreſſions du cœur & des termes qui n'appartiennent qu'au langage de l'eſprit; ce qui eſt confondre abſolument les eſpeces les plus différentes & les moins rapprochées.

Ce n'eſt pas que je ne ſois perſuadé qu'il peut être utile, & qu'il eſt permis de donner un ſens fixe & précis à un terme technique, auſſi peu déterminé que l'eſt parmi les grammairiens celui de *particule*: mais il ne faut, ni lui donner une place déja priſe, ni lui aſſigner des fonctions inaliables. *v.* PARTICULE.

Prétendre faire un corps ſyſtématique des diverſes eſpeces d'*interjections*, & chercher entr'elles des différences ſpécifiques bien caractériſées, c'eſt me ſemble, s'impoſer une tâche où il eſt très-aiſé de ſe méprendre, & dont l'exécution ne ſeroit pour le grammairien d'aucune utilité.

Je dis d'abord qu'il eſt très-aiſé de s'y méprendre, " parce que comme un mê- " me mot, dit l'abbé Regnier, ſelon qu'il " eſt différemment prononcé, peut avoir " différentes ſignifications, auſſi une mê- " me *interjection*, ſelon qu'elle eſt profé- " rée, ſert à exprimer divers ſentimens " de douleur, de joie ou d'admiration ".

J'ajoute que le ſuccès de cette diviſion ne ſeroit d'aucune utilité pour le grammairien: en voici les raiſons. Les *interjections* ſont des expreſſions du ſentiment dictées par la nature, & qui tiennent à la conſtitution phyſique de l'organe de la parole: la même eſpece de ſentiment doit donc toujours opérer dans la même machine le même mouvement organique, & produire conſtamment le même mot ſous la même forme. De-là l'indéclinabilité eſſentielle des *interjections*, & l'inutilité de vouloir en préparer l'uſage par aucun art, lorſqu'on eſt ſûr d'être bien dirigé par la nature. D'ailleurs l'énonciation claire de la penſée eſt le principal objet de la parole, & le ſeul que puiſſe & doive enviſager la grammaire, parce qu'elle ne doit être chargée de diriger que le langage d'eſprit; le langage de cœur eſt ſans art, parce qu'il eſt naturel: or il n'eſt utile au grammairien de diſtinguer les eſpeces de mots, que pour en ſpécifier enſuite plus nette-

Digitized by Google

ment les usages ; ainsi n'ayant rien à remarquer sur les usages des *interjections*, la distinction de leurs différences spécifiques est absolument inutile au but de la grammmaire.

Encore un mot avant que de finir cet article. Les deux mots latins *en* & *ecce* sont des *interjections*, disent les rudimens; elles gouvernent le nominatif ou l'accusatif, *ecce homo* ou *hominem*, & elles signifient en françois *voici* ou *voilà*, qui sont aussi des *interjections* dans notre langue.

Ces deux mots latins feront, si l'on veut, des *interjections*; mais on auroit dû en distinguer l'usage: *en* indique les objets les plus éloignés, *ecce* des objets prochains; ensorte que Pilate montrant aux Juifs Jesus flagellé, dut leur dire *ecce homo*; mais un Juif qui auroit voulu fixer sur ce spectacle l'attention de son voisin, auroit dû lui dire *en homo*, ou même *en hominem*. Cette distinction artificielle porte sur les vûes diverses de l'esprit; *en* & *ecce* sont donc du langage de l'esprit, & ne sont pas des *interjections*: ce sont des adverbes, comme *huc* & *illic*.

C'est une autre erreur que de croire que ces mots gouvernent le nominatif ou l'accusatif; la destination de ces cas est toute différente. *Ecce homo*, c'est-à-dire *ecce adest homo*; *ecce hominem*, c'est-à-dire *ecce vide* ou *videte hunumem*. Le nominatif doit être le sujet d'un verbe personnel, & l'accusatif, le complément ou d'un verbe ou d'une prépositon: quand les apparences sont contraires, il y a ellipse.

Enfin, c'est une troisieme erreur que de croire que *voici* & *voilà* soient en françois les correspondans des mots latins *en* & *ecce*, & que ce soit des *interjections*. Nous n'avons pas en françois la valeur numérique de ces mots latins, *ici* & *là* sont les mots qui en approchent le plus. *Voici* & *voilà* sont des mots composés qui renferment ces mêmes adverbes, & le verbe *voi*, dont il y a souvent ellipse en latin, *voici*, *voi ici*; *voilà*, *voi là*. C'est pour cela que ces mots se construisent comme les verbes avec leurs compléments: *voilà l'homme*, *voici des livres*; *l'homme que voilà*, *les livres que voici*; *nous voilà*, *me voici*. Ainsi *voici* & *voilà* ne sont d'aucune espece, puisqu'ils comprennent des mots de plusieurs especes, comme *du*, qui signifie *de le*, *des*, qui veut dire *de les*, &c.

INTERJETTER, v. act., *Gramm. & Jurispr.*, il ne se dit guere qu'au palais & dans cette phrase: on *interjette* appel d'une sentence rendue. On voit que cette opposition doit être formée entre la sentence & son exécution; c'est pour cette raison qu'on s'est servi du mot d'*interjetter*.

INTÉRIEUR, adj., *Gramm.* Son corrélatif est *extérieur*. La surface d'un corps est la limite de ce qui lui est *intérieur* & extérieur. Ce qui appartient à cette surface, & tout ce qui est placé au-delà vers celui qui regarde ou touche le corps est extérieur. Tout ce qui est au-dela de la surface, dans la profondeur du corps, est *intérieur*.

Les mots *intérieures*, *extérieures*, se prennent au physique & au moral, & l'on dit dans l'architecture moderne: on s'est fort occupé de la distribution, de la commodité & de la décoration *intérieures*, mais on a tout à-fait négligé l'extérieure. Ce n'est pas assez que l'extérieur soit compolé, il faut que l'*intérieur* soit innocent. Le chancelier Bacon a intitulé un de ses ouvrages sur l'*intérieur* de l'homme, *de la caverne*: ce titre fait frémir.

INTERIEURE, *vie*, *Morale*; c'est un commerce spirituel & réciproque qui se fait au-dedans de l'ame entre le créateur & la créature par les opérations de Dieu dans l'ame, & la coopération de l'ame avec Dieu. Les peres distinguent trois différens degrés par lesquels passe l'ame fidele, ou trois sortes d'amours auxquels Dieu éleve l'homme qui s'est occupé de lui. Ils appellent le premier *amour de préférence*, ou *vie purgative*; c'est l'état d'une ame que les touches de la grace divine, & les remords d'une conscience jus-

Digitized by Google

tement allarmée, ont pénétré des vérités de la religion, & qui occupée de l'éternité, ne veut plus rien qui ne tende vers ce terme. L'homme dans cette situation s'occupe tout entier à mériter les biens ineffables que la religion promet, & à éviter les peines éternelles dont elle menace. Dans ce premier état l'ame regle sa conduite sur ses devoirs, & donne toujours la préférence au créateur sur tout ce qui est créé. L'esprit de pénitence lui fait embrasser une mortification qui asservit en même tems les passions & les sens, alors toutes ses pensées étant élevées vers Dieu, chaque action n'a d'autre principe ni d'autre fin que lui seul; la priere devient habituelle. L'ame n'est plus interrompue par les travaux extérieurs qu'elle embrasse cependant autant que les devoirs particuliers de son état ou ceux de la charité l'y obligent. Mais l'esprit de recueillement les fait entrer dans l'exercice même de la priere. Néanmoins la méditation se fait encore par des actes méthodiques. L'ame s'occupe d'une maniere réfléchie des paroles de l'Ecriture-sainte, & d'actes dictés pour se tenir dans la présence de Dieu. Dans l'ordre des choses spirituelles, les biens augmentent à proportion de la fidélité de l'ame; & de ce premier état elle passe bientôt à un degré plus élevé & plus parfait appellé *vie illuminative* ou *amour de complaisance*. En effet l'ame qui a contracté l'heureuse habitude de la vertu acquiert un nouveau degré de faveur, elle goute dans sa pratique une facilité & une satisfaction qui lui rend précieuses toutes les occasions de sacrifice, & quoique les actes de son amour soient encore discursifs, c'est-à-dire, sentis & réfléchis, elle ne délibere plus entre l'intérêt temporel, & le devoir qu'elle doit à Dieu est alors son plus grand intérêt. Ce n'est plus assez pour elle de faire le bien, elle veut le plus grand bien, enforte que de deux actes bons en eux-mêmes, elle accomplit toujours le plus parfait, parce qu'elle ne se regarde plus elle-même du moins volontairement, mais la gloire & la plus grande gloire de Dieu. C'est ce degré d'amour qui fait chérir aux solitaires le silence, la mortification, & la dépendance des cloîtres si opposés à la nature, & en apparence si contraires à la raison, dans lesquels cependant ils goûtent des sentimens plus doux, des plaisirs plus sensibles, des transports plus reels, que tout ce que le monde offre de plus séduisant; ces vérités sont d'expérience, & ceux qui ne les ont pas pratiquées ne peuvent ni ne doivent les comprendre, comme le dit le cardinal Bona; elles sont attestées par une suite constante d'expériences, depuis l'apôtre saint Paul jusqu'à saint François de Sales.

Rien n'apprend mieux à l'homme ce qu'il est que la connoissance du Dieu qui l'a formé; la grandeur du Créateur lui donne une juste idée de la petitesse de la créature; la disproportion infinie qu'il apperçoit entre l'Etre suprême & les hommes, lui apprend ce qu'ils sont, & combien sont mépriſables les vanités qui les distinguent, & les frivolités qui les occupent. Ainsi les graces que Dieu n'accorde qu'aux humbles rendent encore leur humilité plus profonde. C'est la disposition où doit être l'ame fidelle pour arriver au troisieme degré de la *vie intérieure* appellée *vie unitive* ou *amour d'union*, & à laquelle les épreuves extérieures & intérieures servent de préparation. Cet état a été défini, un acte passif où il semble que Dieu agit seul, & que l'ame ne fait qu'obéir à la force *impulsive* qui la porte vers lui; mais cet état est rarement habituel, & il reste toujours des actes distincts qui spécifient les vertus. Dieu n'éleve ses saints sur la terre à ce degré que d'une maniere momentanée par anticipation des biens célestes. C'est l'habitude de la contemplation & l'union de l'amour qui ont mérité dans plusieurs des saints dont l'église a canonisé les vertus, ces extases, ces raviſemens, ces révélations qu'on doit regarder comme des miracles que Dieu, quand il lui plaît, fait éprouver à l'ame fidelle; mais qu'il ne nous appartient pas de de-

Digitized by Google

mander. Ces états extraordinaires & ineffables, devenus l'objet de l'ambition de quelques mystiques, ont donné lieu à bien des illusions qui ont perdu ceux qui d'eux-mêmes ont voulu s'introduire dans le sanctuaire de ces graces de prédilection. Dieu n'en gratifie que celui qui s'en croit vraiment indigne, & dans lequel ces dons divins produisent une foi plus vive, une charité plus ardente, une humilité plus profonde, un dénuement plus parfait, une pratique plus généreuse de ce qu'il y a d'héroïque dans toutes les vertus. Les autres chez lesquels ces états surnaturels ne sont pas précédés de l'exercice des vertus & n'en perfectionnent pas la pratique, tombent dans une illusion bien dangereuse. Tel est l'état de ces femmes prétendues dévotes, dans lesquelles la sensibilité du cœur, la vivacité des passions & la force de l'imagination ont des effets qu'elles prennent pour des graces singulieres, & qui souvent ont des causes toutes humaines, quelquefois même criminelles. Ces déplorables égaremens ont donné lieu à des extravagances dont l'opprobre est retombé par une suite aussi ordinaire qu'injuste sur les opérations même de la grace. Il y a eu de faux mystiques dès le commencement de l'église depuis les gnostiques jusqu'aux quiétistes, dont les erreurs, quoique condamnées précédemment dans le concile de Vienne, ont paru vouloir se renouveller le siecle passé. *v.* QUIETISME.

INTERIM, s. m., *Hist. Mod.*, nom fameux dans l'histoire ecclésiastique d'Allemagne, par lequel on a désigné une espece de reglement pour l'empire, sur les articles de foi qu'il y falloit croire en attendant qu'un concile général les eût plus amplement décidés. Ce mot *interim* est latin & signifie *cependant* ou en *attendant*, comme pour signifier que son autorité ne dureroit que jusqu'à la détermination du concile général.

Pour entendre ce qui regarde l'*interim*, il est bon de savoir que le concile de Trente ayant été interrompu en 1548 & transféré à Bologne, l'empereur Charles V. qui n'espéroit pas voir cette assemblée sitôt réunie, & qui vouloit concilier les luthériens avec les catholiques, imagina le tempérament de faire dresser un formulaire par des théologiens qui seroient envoyés pour cet effet à la diete qui se tenoit alors à Augsbourg: ceux-ci n'ayant pu convenir entr'eux laisserent à l'empereur le soin de le faire dresser. Il en chargea trois théologiens célebres, qui rédigerent vingt-six articles sur tous les points controversés entre les catholiques & les luthériens. Ces articles concernoient l'*état du premier homme avant & après sa chûte dans le péché; la rédemption des hommes par Jesus-Christ; la justification du pécheur; la charité & les bonnes œuvres; la confiance qu'on doit avoir en Dieu que les péchés sont pardonnés; l'église & ses vraies marques, sa puissance, son autorité, ses ministres, le pape & les évêques: les sacremens en général & en particulier; le sacrifice de la messe, & la commémoration qu'on y fait des saints, leur intercession & leur invocation; la priere pour les défunts & l'usage des sacremens*; auxquels il faut ajoûter la tolérance sur le mariage des prêtres & sur l'usage de la coupe. Quoique les théologiens qui avoient dressé cette profession de foi, assurassent l'empereur qu'elle étoit très-orthodoxe, à l'exception des deux derniers articles; le pape ne voulut jamais l'approuver; & depuis que Charles V. l'eut proposée comme un reglement par une constitution impériale donnée en 1548 dans la diete d'Augsbourg qui l'accepta, il y eut des catholiques qui refuserent de se soumettre à l'*interim* sous prétexte qu'il favorisoit le luthéranisme; & pour rendre cette ordonnance odieuse, ils la comparerent à l'Hénotique de Zenon, à l'Ecthere d'Héraclius, & au Type de Constant. *v.* HENOTIQUE, ECTHERE & TYPE. D'autres catholiques l'adopterent, & écrivirent pour sa défense.

L'*interim* ne fut guere mieux reçu des protestans, la plûpart le rejetterent, comme Bucer, Musculus, Osiander, sous pré-

Digitized by Google

texte qu'*il rétabliſſoit la papauté* qu'ils penſoient avoir détruite ; d'autres écrivirent vivement contre, mais enfin comme l'empereur agit fortement pour ſoutenir ſa conſtitution juſqu'à mettre au ban de l'empire les villes de Magdebourg & de Conſtance qui refuſoient de s'y ſoumettre ; les luthériens ſe diviſerent en *rigides* ou oppoſés à l'*interim* & en mitigés, qui prétendoient qu'il falloit s'accommoder aux volontés du ſouverain ; on les nomma *intérimiſtes* ; mais ils ſe réſervoient le droit d'adopter ou de rejetter ce que bon leur ſembloit dans la conſtitution de l'empereur. Enſorte qu'on peut regarder cet *interim* comme une de ces pieces dans leſqueiles en voulant ménager deux partis oppoſés, on les mécontenta tous deux ; & c'eſt ce que produiſit effectivement l'*interim* qui ne remédia à rien, fit murmurer les catholiques & ſouleva les luthériens.

INTERIM, *Juriſpr.*, ſe dit quelquefois figurément & par alluſion à l'*interim* de Charles-quint, pour ſignifier quelque choſe de proviſoire ; c'eſt ainſi qu'on dit jouir par *interim* ou exercer quelque fonction par *interim*, en attendant la déciſion de quelque conteſtation.

INTERLAKEN, (N), *Géog. Mod.*, bailliage fort étendu du canton de Berne, & un des plus remarquables par les glacieres qu'il renferme, & par mille autres productions de la nature. Il y avoit ci-devant une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de S. Auguſtin. Cette abbaye très-conſidérable par l'étendue immenſe de ſes poſſeſſions, fut fondée en 1130 par Selger, baron d'Oberhoſen. Elle fut extrêmement enrichie par les donations qu'elle reçut des comtes de Kyburg, de Buchegg, & de la nobleſſe des environs, & elle parvint à avoir le droit de patronage ſur une vingtaine d'égliſes, & la juriſdiction ſur une douzaine de villages, outre une immenſité de revenus en dixmes, en cenſes, en domaines, &c. Les empereurs & les papes concoururent à l'envi à accorder des privileges conſidérables à cette fondation, le droit d'élire ſon avoyer, ſon prévôt, &c. Les maiſons de Zæringen, de Wædenſchwyl, de Straſsberg, & autres exercerent ſucceſſivement cette avoyerie. Peu à peu la ville de Berne s'en empara. Cette abbaye fut ſécularisée en 1528, malgré la réſiſtance des habitans des environs & du canton d'Unterwalden. Le monaſtere ſervit long-tems de réſidence au baillif juſqu'à ce qu'on a jugé à propos de lui bâtir un château ; les revenus ſont appliqués la plus grande partie à l'entretien des égliſes, des écoles, des miniſtres & à des charités conſidérables. A côté de ce monaſtere il y avoit un couvent de religieuſes du même ordre de S. Auguſtin, ſous l'inſpection des chanoines d'Interlaken. En 1484 il fut aboli par ordre du pape, & ſes revenus aſſignés au chapitre de S. Vincent à Berne.

Outre ces deux monaſteres il y a encore la fameuſe caverne de S. Beat, le lac de Brienz ſi poiſſonneux ; le Kienholz fameux par l'alliance qui y fut conclue en 1352, en vertu de laquelle Berne fut reçue dans la confédération helvétique. Ce même endroit étoit auſſi deſtiné pour décider par arbitrage les difficultés qui pourroient s'élever entre les confédérés. Cette place ſi illuſtre dans notre hiſtoire, a été enſuite ruinée par des chûtes de neiges & par des inondations ; la vallée de Lauterbrunnen très-renommée par la beauté des glaciers, par les mines de fer qui s'y trouvent établies, par la belle cataracte nommée *Staubbach*, & par pluſieurs productions du regne minéral, tels qu'une marne noire ſi fine qu'on s'en peut ſervir en place d'encre de la Chine, des terres bolaires très-fines, &c. La vallée de Grindelwald n'eſt pas moins curieuſe par les glaciers qu'elle renferme & qu'on approche de fort près, entre leſquels on remarque le Wetterhorn ; le Screkhorn, la Scheidek, le Mettenberg & ſur-tout le Grindelwald Gletſcher. On y trouve auſſi des marbres d'une grande beauté, de l'ardoiſe, &c. Malgré toutes ces maſſes énormes de glaces éternelles, ce pays eſt cependant

Digitized by Google

cependant fertile en pâturages. Voyez *Usages des Montagnes* de M. Bertrand, *Hist. nat. des glaciers*, par M. Gruner. (H.)

INTERLIGNES, s. f., *Imprim.*, ce ce sont des parties minces, de bois ou de métal, que l'on met entre chaque ligne, pour leur donner plus de blanc. On s'est servi long-tems d'*interlignes* de bois, faute d'autres; ce sont de minces reglettes de bois que l'on coupe à la longueur des lignes: mais l'eau qui les pénétre lorsqu'on lave les formes, les fait bomber en différens sens, ce qui produit de mauvais effets, & les rend, en peu de tems, hors d'usage. On y a d'abord suppléé par des petites parties de métal dites *interlignes brisées*, parce qu'elles sont en forme d'*espaces* fondues sur différens *corps* pour les avoir de plusieurs largeurs, afin de les faire servir à différens formats de livres. Ces secondes sortes d'*interlignes* ont un grand inconvénient, c'est qu'il arrive souvent qu'elles ne sont pas justes d'épaisseur entr'elles; comme elles se font sur quatre ou cinq moules différens, pour peu qu'un d'eux pêche en *tête*, en *pied*, ou à une des extrémités du *corps*, il en résulte un défaut général. Enfin on a inventé des moules pour en faire d'une seule piece pour chaque format, ce qui rend l'ouvrage plus prompt, plus solide & plus propre. Voy. *la figure de ce moule dans les Planches de la Fonderie en caracteres.*

L'épaisseur des *interlignes* est de deux sortes; la plus usitée, & celle qui donne plus de grace à l'impression, est de *trois points*, *mesure de l'échelle pour la proportion des caracteres*, c'est-à-dire, que les deux font l'épaisseur de la *nompareille*, l'autre est de deux points ou trois *interlignes* pour le corps de la dite nompareille. Celle-ci donne la distance juste qu'il y a d'un caractere à celui qui le suit dans l'ordre des *corps*, c'est-à-dire, qu'un petit-romain & une de ces *interlignes* font ensemble le *corps* de cicéro; ou unie au cicéro font le saint-augustin.

INTERLINÉATION, s. f., *Gramm.*, ce qui se trouve écrit entre deux lignes. On donne aussi le nom d'*interligne* à l'espace vuide qu'on observe entre deux lignes, & qui peut être rempli de notes & de corrections.

INTERLOCUTEUR, s. m., *Gramm.*, nom que l'on donne aux différens personnages que l'on introduit dans un dialogue. Il faut attacher des caracteres différens à ses *interlocuteurs*, & les leur conserver depuis le commencement du dialogue jusqu'à la fin. Ces caracteres seront plus vrais, marqueront plus de goût, donneront lieu au poëte de montrer son génie, beaucoup plus s'ils sont différens que s'ils sont contrastés. Le contraste donne à tout un ouvrage un tour épigrammatique petit, factice & déplaisant.

INTERLOCUTOIRE, adj., *Jurispr.*, se dit d'un jugement qui n'est point définitif, c'est-à-dire, qui ne décide pas le fond de la contestation, mais seulement ordonne quelque chose pour l'instruction ou l'éclaircissement de cette contestation: on dit quelquefois un jugement *interlocutoire*, & quelquefois pour abréger un *interlocutoire* simplement.

Tout *interlocutoire* est un préparatoire & un préalable à remplir avant le jugement définif, mais il differe du simple préparatoire en ce que celui-ci ne concerne ordinairement que l'instruction, au lieu que l'autre touche aussi le fond. Un jugement qui ordonne que l'on fournira des défenses ou que l'on donnera copie ou communication d'une piece, est un simple préparatoire qui ne préjuge rien sur le fond, au lieu que l'*interlocutoire* ou préjuge le fond, ou du moins est rendu apres avoir examiné le fond comme quand on ordonne avant faire droit une enquête ou une descente, un plan, une visite.

INTERLOPE, s. m., *Commerce*; c'est celui qui empiete sur les privileges d'une compagnie de marchands, en faisant sans autorité le même commerce qu'eux, & dans le même endroit. *v.* COMPAGNIE.

On les appelle aussi *aventuriers*. Il n'y a guere que les Anglois qui ayent des vaisseaux *interlopes* de cette espece, dont

Digitized by Google

le commerce quoique très-lucratif eſt une vraie contrebande dont les riſques ſont grands, puiſqu'il ne s'y agit pas ſeulement de la confiſcation des marchandiſes & des vaiſſeaux ou de la priſon des marchans quand ils ſont ſurpris par les gardes-côtes, mais même de la vie; car c'eſt ſous cette peine qu'il eſt interdit par les Eſpagnols dans tous les Etats que le roi poſſede aux Indes occidentales.

Les François & les Hollandois ont auſſi quelques *interlopes*, mais en beaucoup moindre nombre que les Anglois, qui malgré les périls dont on vient de parler font par ce commerce des profits immenſes.

INTERLOQUER, v. neut., *Juriſpr.*, ſignifie ordonner quelque choſe de préalable avant de juger le fond d'une conteſtation. *v.* INTERLOCUTOIRE.

INTER-MAXILLAIRES, *ligamens, en Anatomie*, nom de deux ligamens, un à chaque côté. Ce ligament eſt attaché en haut à la face externe de la machoire ſupérieure, au-deſſus de la derniere dent molaire, & en bas à l'extrémité poſtérieure de la ligne ſaillante oblique de la face externe de la mâchoire inférieure au-deſſus de la derniere dent molaire.

INTERMEDE, (R), ſ. m., *Muſique*, piece de muſique & de danſe qu'on inſere à l'opéra, & quelquefois à la comédie, entre les actes d'une grande piece, pour égayer & repoſer en quelque ſorte, l'eſprit du ſpectateur attriſté par le tragique & tendu ſur les grands intérêts.

Il y a des *intermedes* qui ſont de véritables drames comiques ou burleſques, leſquels, coupant ainſi l'intérêt par un intérêt tout différent, balottent & tiraillent, pour ainſi dire, l'attention du ſpectateur en ſens contraire, & d'une maniere très-oppoſée au bon goût & à la raiſon. Comme la danſe, en Italie n'entre point & ne doit point entrer dans la conſtitution du drame lyrique, on eſt forcé, pour l'admettre ſur le théâtre, de l'employer hors d'œuvre & détachée de la piece. Ce n'eſt pas cela que je blâme; au contraire, je penſe qu'il convient d'effacer, par un ballet agréable, les impreſſions triſtes laiſſées par la repréſentation d'un grand opéra, & j'approuve fort que ce ballet faſſe un ſujet particulier qui n'appartienne point à la piece: mais ce que je n'approuve pas, c'eſt qu'on coupe les actes par de ſemblables ballets qui, diviſant ainſi l'action & détruiſant l'intérêt, font, pour ainſi dire, de chaque acte une piece nouvelle.

INTERMEDE, (R), *Chymie.* On appelle ainſi les ſubſtances qui ſervent à en unir d'autres, qui ſans cela ne pourroient ſe joindre enſemble. Les ſubſtances ſalines, acides & alkalines par exemple, par le moyen deſquelles on réduit les huiles dans l'état ſavonneux, ce qui les rend miſcibles avec l'eau, ſont les *intermedes* de l'union des huiles avec l'eau, parce que l'huile & l'eau ne peuvent s'unir, ou même ſe bien mêler enſemble, que par le moyen de ces ſubſtances ſalines.

On donne auſſi le nom d'*intermede* aux matieres qu'on employe pour en ſéparer d'autres qui ne pourroient pas ſe déſunir ſans cela; dans ce ſens, l'acide vitriolique, par exemple, eſt un *intermede* propre à ſéparer les acides nitreux & marins des alkalis auxquels ils ſont unis.

Les philoſophes donnent le nom d'*intermede* à leur mercure, & l'appellent auſſi *philtre* ou *breuvage d'amour*, lien & moyen propre à joindre les teintures inſéparablement.

INTERMEDIAIRE, adj., *Gramm.*, il ſe dit d'un objet placé entre deux ou pluſieurs autres. Il faut qu'il y ait entre les objets & nous un fluide *intermédiaire* qui nous les faſſe appercevoir ou qui nous les faſſe toucher des yeux. Si l'on diſpoſe pluſieurs globes de ſuite & qu'on frappe le premier, le mouvement ſemble ſe ſéparer des *intermédiaires* & ſe ramaſſer ſur les derniers, les ſeuls qui ſe ſéparent de la file. Si l'on frappe à l'extrêmité d'une poutre, le coup le plus léger ſera entendu d'une oreille placée à l'autre extrêmité: quelque compacte que ſoit le corps, quelque longue que ſoit la poutre, quelque grand que ſoit l'eſpace

Digitized by Google

intermédiaire, la tranſmiſſion du bruit n'en eſt point empêchée.

INTERMEDIAIRE, *cartilage*, (R), *Anat.* L'on donne ce nom aux ſubſtances cartilagineuſes qui uniſſent les vertebres entr'elles, & à ceux qui ſe trouvent dans les os articulés.

INTERMEDIAIRES, *ligamens*, *Anat.*, *v.* LIGAMENT.

INTERMINABLE, adj., *Gramm.*, qui ne peut être terminé. On dit un bruit *interminable*. Sans une autorité infaillible, les diſputes de religion ſont *interminables*. Le mépris ſeroit un moyen bien auſſi ſûr que l'autorité. Les théologiens ne diſputent guere quand on ne les écoute pas.

INTERMISSION, *Médecine*; c'eſt l'intervalle qui ſignifie deux accès de fievre intermittente. Ce mot eſt ſynonyme d'*apyrexie*. *v.* APYREXIE.

INTERMITTENT, *Pouls*. *v.* POULS.

INTERMITTENTE, *Fievre*. Voyez ſous le mot FIEVRE.

INTERMONTIUM, ſ.m. *Géog. & Hiſt. Anc.*, vallée peu profonde, ſituée entre deux hauteurs, au mont Capitolin. Les hauteurs étoient plantées de chênes. C'étoit un lieu ſacré. Romulus voulut que ce fût un aſyle aux coupables. Il y en a qui placent l'*intermontium* à l'endroit où l'on voit le cheval d'Antonin, d'autres au pied du roc Tarpéien.

INTERMUSCULAIRE, *tiſſu*, (R), *Anat.*; c'eſt un vrai tiſſu cellulaire qui partage les faiſceaux muſculaires dont un muſcle eſt compoſé.

Ligamens intermuſculaires. Il y a quatre ligamens de ce nom; deux à chacun des bras. Ce ſont deux bandes ligamenteuſes, placées ſur les deux côtés de l'os humerus, entre les muſcles qui ſont à la partie antérieure, & ceux qui ſont à la partie poſtérieure du bras. L'un de ces ligamens eſt externe, l'autre eſt interne. Le premier eſt attaché à la crête de l'humerus, improprement appellé *condyle externe*, dans toute ſa longueur, & va juſques par-delà le milieu de l'os s'inſérer au corps même de l'os. Le *ligament intermuſculaire* interne eſt placé intérieurement de la même maniere que l'autre l'eſt à l'extérieur. Il tient par un bout au condyle interne, & s'attache tout le long de la partie interne de l'os, juſques par-delà ſon milieu. Les ligamens ſont compoſés de pluſieurs bandelettes, entre leſquelles il y a ſouvent quelqu'eſpace; ils ſont flexibles juſqu'à certain point. Quant à leur uſage, c'eſt de ſervir d'attaches aux fibres des muſcles entre leſquels ils ſont placés. (P.)

INTERNE, adj., *Gramm.*, qui ne paroît point au-dehors. Il eſt difficile d'aſſigner la différence d'intérieur & d'*interne*. Ils ſe diſent tous les deux au phyſique & au moral. On dit l'intérieur de l'homme, un homme intérieur, & l'on ne dit pas l'*interne* d'un homme, ni un homme *interne*. Voilà un de ces mots tels qu'il y en a une infinité dans les langues, qui devroient bien convaincre de la difficulté d'écrire purement une langue étrangere ou morte.

INTERNE, *Géométrie*. Les angles *internes* ſont tous les angles que forment les côtés d'une figure rectiligne, pris au-dedans de cette figure. *v.* ANGLE.

La ſomme de tous les angles *internes* d'une figure rectiligne quelconque, eſt égale à deux fois autant d'angles droits, moins quatre, que la figure a de côtés.

Dans un triangle tel que *K L M*, *Pl. Géomét. fig. 21*, les angles *L* & *M* ſont dit *internes* & oppoſés, par rapport à l'angle *externe I K M* qui eſt égal à tous les deux enſemble.

On appelle encore angles *internes* ceux qui ſont formés entre deux paralleles par l'interſection d'une troiſieme ligne. Tels ſont les angles *z*, *y*, & *x*, *s*, *fig. 43.* formés entre les paralleles *O P*, *Q R* de chaque côté de la ſécante *S T*. Dans ces paralleles la ſomme de deux angles *internes* du même côté, eſt toujours égale à deux angles droits.

Les angles *internes oppoſés* ſont les deux angles *s* & *y*, *fig. 43.* formés par la ligne qui coupe les deux paralleles. *v.* PARALLELE.

Ils ſont reſpectivement égaux aux angles *A*, *u*, qu'on appelle *angles externes oppoſés*.

INTERNE, (N), *Anat.* Il ſe dit de toute

Digitized by Google

la partie latérale du corps qui ſe trouve être plus proche d'une ligne verticale qu'on ſuppoſe couper le corps en deux parties égales. (P.)

INTERNONCE, ſ. m., *Hiſt. Mod.*, envoyé extraordinaire du ſouverain pontife, agent qui fait les affaires de la cour de Rome dans une cour étrangere, en attendant qu'il y ait un nonce exprès & en titre. Il y a des cours où les affaires ſe font toujours par un *internonce* & jamais par un nonce. Il y a toujours un *internonce* à Bruxelles.

INTER-OSSEUX, (R), *Anat.* On donne ce nom à de petits muſcles qui occupent les intervalles que laiſſent entr'eux les quatre os du métacarpe. On en compte ſix; trois d'entr'eux qui ſont tournés vers la paume, s'appellent *internes*, & trois qui regardent le dos de la main, ſe nomment *externes*.

Les muſcles *inter-oſſeux* externes, plus forts que les internes, ſont compoſés de deux portions; une deſquelles eſt à la ſurface du dos de la main, l'autre eſt deſſous; le premier de ces muſcles s'attache le long de l'os du métacarpe qui ſoutient le doigt index, le long de celui qui porte le doigt du milieu, & enſuite il va ſe terminer à la partie ſupérieure & antérieure de ce doigt. Le ſecond s'attache le long de l'os du métacarpe qui ſoutient le doigt du milieu, & de celui ſur lequel le doigt annulaire eſt porté, & il ſe termine ordinairement à la partie poſtérieure & ſupérieure de la premiere phalange du doigt du milieu. Le troiſieme s'attache le long des deux derniers os du métacarpe, qui s'articulent avec le petit doigt, & le doigt annulaire, & va ſe terminer le long de la partie ſupérieure de ce dernier.

Les muſcles *inter-oſſeux* internes ſont ſitués plus ſuperficiellement que les externes, & quelquefois ils paroiſſent doubles comme eux. Le premier s'attache, par une de ſes extrémités, à l'os du métacarpe qui ſoutient le doigt du milieu, à celui qui porte le doigt index, & ſe termine par l'autre à la partie ſupérieure de la premiere phalange de ce doigt. Le ſecond s'attache à l'os qui ſoutient le doigt du milieu, à celui qui ſoutient le doigt annulaire & ſe termine à la premiere phalange de ce doigt. Le troiſieme s'attache à l'os du métacarpe qui ſoutient le doigt annulaire, à celui qui ſoutient le petit doigt, & ſe termine à ce dernier.

On voit par-là que le doigt du milieu a deux *inter-oſſeux* externes, que l'annulaire en a un, & que l'index & le petit doigt n'en ont pas; qu'ils ont, au contraire chacun un des *inter-oſſeux* internes, ainſi que l'annulaire, & que le doigt du milieu n'en a pas.

Ces muſcles en général ſervent à ſerrer les doigts les uns contre les autres; on peut auſſi les regarder comme auxiliaires de l'extenſeur commun. Si on les conſidere ſéparement, on trouvera que le premier des *inter-oſſeux* externes, avec le ſecond, tirent alternativement le doigt du milieu d'un côté & de l'autre; le troiſieme porte l'annulaire vers le petit doigt. Le premier des internes porte le doigt index vers celui du milieu, le ſecond tire l'annulaire vers le même doigt du milieu, & le troiſieme fait faire le même mouvement au doigt auriculaire.

Inter-oſſeux du pied. Ce ſont ſept petits muſcles qui rempliſſent les intervalles des os du métatarſe, il y en a quatre ſupérieurs & trois inférieurs. Quelques anatomiſtes en comptent auſſi quatre de ces derniers. On ne peut pas les diviſer en internes & en externes, comme à la main, à cauſe de la poſition du pied.

Le premier des *inter-oſſeux* ſupérieurs s'attache par une de ſes extrémités le long de la face interne du premier & du ſecond os du métatarſe, & par l'autre à la premiere phalange du ſecond orteil. Les trois autres *inter-oſſeux* ſupérieurs s'attachent de même par une de leurs extrémités, aux os ſuivans du métatarſe, & par l'autre, aux premieres phalanges des orteils qui ſuivent le ſecond: le premier de ces muſcles approche le ſecond orteil du pouce du pied. Les trois autres en

Digitized by Google

écartent ceux auxquels ils ſont attachés.

Le premier des muſcles *inter-oſſeux* inférieurs ſe termine au côté interne de la premiere phalange du troiſieme orteil, & le porte vers le pouce: il en eſt de même des deux autres *inter-oſſeux* du pied, par rapport aux deux orteils ſuivans, auxquels ils s'attachent, & qu'ils tirent auſſi vers le pied. (P.)

INTERPELLATION, ſ. f., *Juriſpr.*, eſt une ſommation & requiſition qui eſt faite à quelqu'un par un juge, ſergent, notaire ou autre officier public, de déclarer quelque choſe.

Le juge *interpelle* une partie ou un témoin de déclarer la vérité ſur un fait.

Un notaire *interpelle* ceux qui ſont parties dans un acte, de le ſigner.

Un huiſſier *interpelle* ceux auxquels il parle dans ſon exploit, de déclarer leur nom, & de ſigner leur réponſe. Il fait mention qu'ils ont été *de ce interpellés ſuivant l'ordonnance.*

INTERPOLATION, ſ. f., *Belles-Lettres*, terme dont ſe ſervent les critiques, en parlant des anciens manuſcrits auxquels on a fait des changemens ou additions poſtérieures.

Pour établir une *interpolation*, le P. Ruinart donne ces cinq regles. Il faut premierement que la piece que l'on veut donner pour ancienne, ait l'air de l'antiquité qu'on prétend lui attribuer; 2°. que l'on ait de bonnes preuves que cette piece a été *interpolée*, ou retouchée; 3°. que les *interpolations* conviennent au tems de l'interpolateur; que ces *interpolations* ne touchent point au fond de la piece, & ne ſoient point ſi fréquentes, qu'elle en ſoit tout-à-fait défigurée; 5°. que les reſtitutions que l'on fait, reviennent parfaitement au reſte de la piece.

INTERPOLATION, (R), *Aſtron.*, méthode employée, ſur-tout par les aſtronomes, pour remplir les intervalles d'une ſuite de nombres, d'obſervations, de longitudes, &c. dont la marche n'eſt pas égale, ni le progrès uniforme. Dans l'uſage des obſervations & des tables aſtronomiques, on employe continuellement des regles de trois, & des parties proportionnelles, parce qu'on ſuppoſe que les nombres croiſſent uniformement; cependant il y a des cas où cette ſuppoſition ſeroit défectueuſe; on eſt alors obligé d'avoir recours à la méthode des *interpolations*. Le problème général qu'il faut reſoudre eſt celui-ci: étant données deux ſuites de nombres qui ſe répondent l'une à l'autre, ſuivant une certaine loi, & dont l'une s'appelle *la ſuite des racines*, & l'autre, *la ſuite des fonctions*, trouver un nombre intermédiaire entre deux fonctions, qui réponde à un nombre intermédiaire donné entre deux racines. On peut voir cette matiere traitée dans toute ſa généralité par des formules algébriques, dans Newton, dans Côtes, dans Stirling, dans Mayer, *Mémoires de Pétersbourg*, & dans *l'Aſtronomie* de la Caille. Le pere Boſcovich a fait voir qu'on pourroit, par ces méthodes, dreſſer des tables, même des inégalités de Saturne, produites par l'attraction. Pour moi voyant que des formules très-compliquées ne pouvoient jamais être d'un uſage journalier, & que dans l'aſtronomie on avoit toujours à conſidérer des cas beaucoup moins généraux, j'ai traité les *interpolations* d'une maniere plus limitée, mais plus commode par le moyen des différences premieres, ſecondes & troiſiemes.

Je ſuppoſe une ſuite de nombres 0, 1, 3, &c. comme dans la table ci-deſſous, dont les différences ſoient inégales, mais d'une inégalité conſtante & réguliere, par exemple 1, 2, 3, 4, &c. enſorte que les ſecondes différences ſoient conſtantes, par exemple, égales à 1, comme dans la troiſieme colonne. Si l'on ne prend les mêmes nombres que de deux en deux, par exemple, 0, 3, 10, 21, les différences ſeront 3, 7, 11, & leur inégalité ou leur ſeconde différence ſera de 4, c'eſt-à-dire, quatre fois plus grande qu'auparavant, parce qu'en doublant les intervalles, l'on a pour différence premiere d'un côté la ſomme de 1 & 2, de l'autre la ſomme de 3 & 4; enſorte que la ſeconde diffé-

Digitized by Google

rence a augmenté à raiſon de la différence qu'il y a entre 2 & 3, & de celle qu'il y a entre 1 & 4, qui eſt trois fois plus grande. Si l'on prenoit les nombres de trois en trois, on trouveroit la ſeconde différence 9, &c.

Nombres.	*Premiere différence.*	*Seconde différence.*
0		
1	1	1
3	2	1
6	3	1
10	4	1
15	5	1
21	6	1
28	7	1
36	8	1

Ainſi, en général, les différences ſecondes croiſſent comme les quarrés des intervalles des nombres. De-là je vais tirer une regle générale pour remplir les intervalles d'une ſuite de nombres qui ſuivroient la même loi.

Je ſuppoſe quatre nombres, comme ſeroient quatre longitudes, obſervées de 12 heures en 12 heures, dont les trois différences ſoient 78, 222, 366, enſorte que l'inégalité de leur marche, ou de leur progrès ſoit 144, c'eſt-à-dire, que la différence ſeconde, ou la différence des différences ſoit conſtamment de 144. Les nombres 0, 78, 300, 666, ne croiſſent pas uniformément, puiſque leurs différences 78, 222, ſont inégales, mais du moins l'uniformité eſt telle que ces différences augmentent également : tel eſt le cas le plus ſimple des *interpolations*; mais ce cas eſt ſuffiſant dans l'uſage de l'aſtronomie, même pour le mouvement de la lune qui eſt la planete la plus irréguliere de toutes.

Heures.	*Nomb.*	*Différ.*	*Secondes différen.*
0	0		
		78	
12	78		144
		222	
24	300		144
		366	
36	666		

Connoiſſant ces nombres, ou ces longitudes de 12 heures en 12 heures, on peut facilement les avoir de 6 heures en 6 heures, en les aſſujettiſſant à cette regle des ſecondes différences conſtantes; il ne s'agit que d'interpoler un nombre dans chacun des intervalles; car on ſait que leur ſeconde différence doit être quatre fois moindre que 144, c'eſt-à-dire, 36; il ſuffira donc de faire une ſuite de nombres dont la ſeconde différence ſoit 36. Pour avoir la différence premiere, on prendra la moitié de la différence 78, c'eſt-à-dire, 39, & l'on en ôtera la moitié de la ſeconde différence 36, c'eſt-à-dire, 18, il reſtera 21; or ayant cette premiere différence 21, il ſuffira de l'augmenter ſucceſſivement de la ſeconde différence 36 pour avoir toutes les autres différences; en effet, la premiere différence jointe à la ſeconde, doit faire 78, & ces deux différences doivent différer de 36; or quand on a la ſomme & la différence des deux nombres, il ſuffit pour trouver le premier de retrancher la demi-différence de la demi-ſomme.

Si au lieu d'avoir un nombre à interpoler entre 0, 78, 300, on en vouloit interpoler 2; on prendroit le tiers de la différence premiere, & on en ôteroit une fois la ſeconde différence trouvée; car les trois différences que l'on cherche doivent faire 78 dans l'exemple précédent, & elles doivent différer de la valeur de la ſeconde différence trouvée; or quand on a la ſomme de trois quantités, & leur différence, on trouve la plus petite quantité par la regle que je viens d'indiquer.

En général, pour interpoler un nombre 12 de termes entre deux termes d'une ſuite donnée, on diviſera la ſeconde différence de la ſuite donnée par le quarré de 12 + 1 : pour avoir la ſeconde différence de la nouvelle ſuite, on diviſera la différence premiere par 12 + 1, & l'on ôtera du quotient la ſeconde différence de la nouvelle ſuite multipliée par $\frac{12}{2}$; il faudroit l'ajoûter ſi les différences premieres alloient en décroiſſant. C'eſt

Digitized by Google

ainſi qu'on trouvera la premiere des différences premieres qui doivent avoir lieu dans le nouvel ordre de termes que l'on cherche ; les ſuivantes ſe trouvent en ajoûtant ſucceſſivement la différence ſeconde trouvée pour la nouvelle ſuite.

La ſeule conſidération des ſecondes différences ſuppoſées égales, eſt ſuffiſante dans bien des calculs aſtronomiques, ſur-tout pour conſtruire des tables. M. Sharp qui calcula, en 1695, les tables d'aſcenſion droite, & de déclinaiſon pour chaque degré de longitude & de latitude, qu'on trouve dans l'hiſtoire céleſte de Flamſteed, ne les calcula par la trigonometrie que de 5°. en 5°. & il les étendit par la méthode des *interpolations* à chaque degré. M. Mouton, chanoine de Lyon, qui calcula les déclinaiſons du ſoleil pour chaque minute de longitude en ſecondes & en tierces, ne les calcula que pour chaque degré de la trigonométrie & chercha les autres nombres par la méthode des ſecondes différences.

Il ſuffit dans ces cas-là de calculer rigoureuſement aſſez de termes pour que leurs ſecondes différences ſoient à peu-près égales, ou varient inſenſiblement. J'ai publié dans la *Connoiſſance des tems*, de 1771, une table fort commode pour abréger ces ſortes d'opérations.

On ſe ſert auſſi des ſecondes différences pour corriger des calculs, ou limiter des obſervations, c'eſt-à dire, les ramener à une marche reguliere & uniforme. Quand on trouve une ſeconde différence qui eſt trop grande ou trop petite par rapport à la précédente & à la ſuivante, il faut corriger le nombre qui répond à cette ſeconde différence du tiers ſeulement de l'erreur qu'on a remarquée dans la différence. Cette correction eſt de même eſpece que celle de la ſeconde différence elle-même, ſi le progrès eſt de différente eſpece dans les nombres & dans les premieres différences.

En procédant ainſi par induction il eſt aiſé de trouver une formule pour corriger d'une maniere générale l'inégalité des ſecondes & même des troiſiemes différences, comme je les ai données dans les *mémoires de l'académie* de Paris, pour 1761. Au ſujet des *interpolations* conſidérées plus généralement, *v.* SERIES & SUITES. (D. L.)

INTERPOSITION, ſ. f., *Aſtron.*, ſituation d'un corps entre deux autres qu'il cache ou dont il empêche l'action.

L'éclipſe de ſoleil ne ſe fait que par l'*interpoſition* de la lune entre le ſoleil & nous, & celle de la lune par l'*interpoſition* de la terre entre le ſoleil & la lune; celles des ſatellites de Jupiter & de Saturne par l'*interpoſition* de Jupiter & de Saturne entre ces ſatellites, &c. *v.* ÉCLIPSES.

INTERPOSITION, ſ. f., *Juriſpr.*, eſt un terme qui eſt ordinairement avec celui de *decret*. On appelle *interpoſition de decret* un jugement rendu avec la partie ſaiſie, qui ordonne que le bien ſaiſi réellement ſera vendu & adjugé par decret. *v.* CRIÉES, DECRET, SAISIE-RÉELLE.

Il y a auſſi *interpoſition* de perſonnes, lorſque quelqu'un ſe trouve placé entre deux autres relativement à quelque acte ou diſpoſition.

On appelle auſſi *interpoſition* de perſonnes, lorſque quelqu'un ſe préſente pour un autre qui ne veut pas paroître intéreſſé dans l'affaire, comme dans les fidéicommis tacites & dans les tranſports qui ſont faits au profit de perſonnes interpoſées, qui prêtent leur nom à quelque perſonne prohibée.

INTERPRÉTATION, (R), ſ. f., *Logiq. Droit*, c'eſt l'explication de quelque paſſage obſcur, ſoit dans la lettre, ſoit dans l'eſprit. On interprete les loix, les traités, les conventions, les teſtamens, &c. Nous allons parler de l'*interprétation* en général, & donner des principes ſûrs pour toute *interprétation* quelconque.

Si les idées des hommes étoient toujours diſtinctes & parfaitement déterminées, s'ils n'avoient pour les énoncer que des termes propres, que des expreſſions également claires, préciſes, ſuſceptibles d'un ſens unique, il n'y auroit jamais de difficulté à découvrir leur volonté dans

Digitized by Google

les paroles par lesquelles ils ont voulu l'exprimer; il ne faudroit qu'entendre la langue. Mais l'art de l'*interprétation* ne seroit point encore pour cela un art inutile. Dans les concessions, les conventions, les traités, dans tous les contrats, non plus que dans les loix, il n'est pas possible de prévoir & de marquer tous les cas particuliers: on statue, on ordonne, on convient sur certaines choses; en les énonçant dans leur généralité; & quand toutes les expressions d'un acte seroient parfaitement claires, nettes & précises, la droite *interprétation* consisteroit encore à faire, dans tous les cas particuliers qui se présentent, une juste application de ce qui a été arrêté d'une maniere générale. Ce n'est pas tout. Les conjonctures varient; & produisent de nouvelles especes de cas, qui ne peuvent être ramenés aux termes du traité ou de la loi, que par des inductions tirées des vues générales des contractans, ou du législateur. Il se présente des contradictions, des incompatibilités réelles ou apparentes, entre diverses dispositions; il est question de les concilier, de marquer le parti qu'il faut prendre. Mais c'est bien pis, si l'on considere, que la fraude cherche à mettre à profit même l'imperfection du langage; que les hommes jettent à dessein de l'obscurité, de l'ambiguité dans leurs traités, pour se ménager un prétexte de les éluder dans l'occasion. Il est donc nécessaire d'établir des regles, fondées sur la raison & autorisées par la loi naturelle, capables de répandre la lumiere sur ce qui est obscur, de déterminer ce qui est incertain, & de frustrer l'attente d'un contractant de mauvaise foi. Commençons par celles qui vont particulierement à ce dernier but, par ces maximes de justice & d'équité, destinées à reprimer la fraude, à prévenir l'effet de ses artifices.

La premiere maxime générale sur l'*interprétation* est, qu'*il n'est pas permis d'interpréter ce qui n'a pas besoin d'interprétation*. Quand un acte est conçu en termes clairs & précis, quand le sens en est manifeste & ne conduit à rien d'absurde; on n'a aucune raison de se refuser au sens que cet acte présente naturellement. Aller chercher ailleurs des conjectures, pour le restreindre, ou pour l'étendre, c'est vouloir l'éluder. Admettez une fois cette dangereuse méthode; il n'est aucun acte qu'elle ne rende inutile. Que la lumiere brille dans toutes les dispositions de votre acte, qu'il soit conçu dans les termes les plus précis & les plus clairs; tout cela vous sera inutile, s'il est permis de chercher des raisons étrangeres, pour soutenir qu'on ne peut le prendre dans le sens qu'il présente naturellement.

Les chicaneurs, qui contestent le sens d'une disposition claire & précise, ont coutume de chercher leurs vaines défaites dans l'intention, dans les vues, qu'ils prêtent à l'auteur de cette disposition. Il seroit très-souvent dangereux d'entrer avec eux dans la discussion de ces vues supposées, que l'acte même n'indique point. Voici une regle plus propre à les repousser, & qui coupe court à toute chicane: *si celui qui pouvoit & devoit s'expliquer nettement & pleinement, ne l'a pas fait; tant pis pour lui: il ne peut être reçu à apporter subséquemment des restrictions, qu'il n'a pas exprimées.* Digest. *lib. II. tit. xiv. de pactis, leg. 89.* C'est la maxime du droit romain: *pactionem obscuram iis nocere, in quorum fuit potestate legem apertius conscribere.* L'équité de cette regle saute aux yeux; sa nécessité n'est pas moins évidente. Nulle convention assurée, nulle concession ferme & solide, si l'on peut les rendre vaines par des limitations subséquentes, qui devoient être énoncées dans l'acte, si elles étoient dans la volonté des contractans.

Voici une troisieme maxime générale, ou un troisieme principe, au sujet de l'*interprétation*: *ni l'un ni l'autre des intéressés, ou des contractans n'est en droit d'interpréter à son gré l'acte, ou le traité.* Car si vous êtes le maître de donner à ma promesse le sens qu'il vous plaira, vous ferez le maître de m'obliger à ce que vous voudrez, contre mon intention, & au-delà

Digitized by Google

delà de mes véritables engagemens, & reciproquement, s'il m'eſt permis d'expliquer à mon gré mes promeſſes, je pourrai les rendre vaines & illuſoires, en leur donnant un ſens tout différent de celui qu'elles vous ont préſenté, & dans lequel vous avez dû les prendre, en les acceptant.

En toute occaſion, où quelqu'un a pû & dû manifeſter ſon intention, on prend pour vrai contre lui, ce qu'il a ſuffiſamment déclaré. C'eſt un principe inconteſtable, que nous appliquons aux traités; car s'ils ne ſont pas de vains jeux, les contractans doivent y parler vrai & ſuivant leurs intentions. Si l'intention ſuffiſamment déclarée n'étoit pas priſe de droit pour la vraie intention de celui qui parle & qui s'engage; il ſeroit fort inutile de contracter & de faire des traités.

Mais on demande ici quel eſt celui des contractans, dont les expreſſions ſont les plus déciſives pour le vrai ſens du contrat; s'il faut s'arrêter à celles du promettant, plutôt qu'à celles de celui qui ſtipule? La force & l'obligation de tout contrat venant d'une promeſſe parfaite; & celui qui promet n'y pouvant être engagé au-delà de ſa volonté ſuffiſamment déclarée; il eſt bien certain que, pour connoître le vrai ſens d'un contrat, *il faut principalement faire attention aux paroles de celui qui promet.* Car il s'engage volontairement par ſes paroles, & on prend pour vrai contre lui, ce qu'il a ſuffiſamment déclaré. Ce qui paroît avoir donné lieu à cette queſtion, c'eſt la maniere en laquelle ſe font quelquefois les conventions: l'un offre les conditions, & l'autre les accepte; c'eſt-à-dire, que le premier propoſe ce à quoi il prétend que l'autre s'oblige envers lui, & le ſecond déclare à quoi il s'oblige en effet. Si les paroles de celui qui accepte la condition ſe rapportent aux paroles de celui qui l'offre; il eſt vrai que l'on doit ſe regler ſur les expreſſions de celui-ci; mais c'eſt parce que le promettant eſt cenſé ne faire que les répéter, pour former ſa promeſſe. Les capitulations des places aſſiégées peuvent nous ſervir ici d'exemple. L'aſſiégé propoſe les conditions, auxquelles il veut rendre la place; l'aſſiégeant les accepte: les expreſſions du premier n'obligent en rien le ſecond, ſinon en tant qu'il les adopte. Celui qui accepte la condition eſt le vrai promettant, & c'eſt dans ſes paroles que l'on doit chercher le vrai ſens de l'acte, ſoit qu'il les choiſiſſe & les forme lui-même, ſoit qu'il adopte les expreſſions de l'autre partie, en s'y rapportant dans ſa promeſſe. Mais il faut toujours ſe ſouvenir de ce que nous venons de dire, que l'on prend pour vrai contre lui ce qu'il a ſuffiſamment déclaré. Je vais me faire entendre encore plus clairement.

Il eſt queſtion dans l'*interprétation* d'un traité, ou d'un acte quelconque, de ſavoir de quoi les contractans ſont convenus, de déterminer préciſément, dans l'occaſion, ce qui a été promis & accepté; c'eſt-à-dire, non pas ſeulement ce que l'une des parties a eu l'intention de promettre, mais encore ce que l'autre a dû croire raiſonnablement & de bonne foi lui être promis; ce qui lui a été ſuffiſamment déclaré, & ſur quoi elle a dû regler ſon acceptation. *L'interprétation de tout acte & de tout traité doit donc ſe faire ſuivant des regles certaines, propres à en déterminer le ſens, tel qu'ont dû naturellement l'entendre les intéreſſés, lorſque l'acte a été dreſſé & accepté.* C'eſt un cinquieme principe.

Comme ces regles ſeront fondées ſur la droite raiſon, & par conſéquent approuvées & preſcrites par la loi naturelle; tout homme, tout ſouverain eſt obligé de les admettre & de les ſuivre. Si l'on ne reconnoît pas des regles qui déterminent le ſens dans lequel les expreſſions doivent être priſes, les traités ne ſeront plus qu'un jeu; on ne pourra convenir de rien avec ſûreté, & il ſera preſque ridicule de faire fonds ſur l'effet des conventions.

Mais les ſouverains ne reconnoiſſant point de commun juge, point de ſupérieur qui puiſſe les obliger à recevoir une

Digitized by Google

interprétation fondée ſur de juſtes regles; la foi des traités fait ici toute la ſûreté des contractans. Cette foi n'eſt pas moins bleſſée par le refus d'admettre une *interprétation* évidemment droite, que par une infraction ouverte. C'eſt la même injuſtice, la même infidélité; & pour s'envelopper dans les ſubtilités de la fraude, elle n'en eſt pas moins odieuſe.

Entrons maintenant dans le détail des regles ſur leſquelles l'*interprétation* doit ſe diriger, pour être juſte & droite. 1°. Puiſque l'*interprétation* légitime d'un acte ne doit tendre qu'à découvrir la penſée de l'auteur, ou des auteurs de cet acte, *dès qu'on y rencontre quelque obſcurité, il faut chercher quelle a été vraiſemblablement la penſée de ceux qui l'ont dreſſé, & l'interpreter en conſéquence.* C'eſt la regle générale de toute *interprétation*. Elle ſert particulierement à fixer le ſens de certaines expreſſions, dont la ſignification n'eſt pas ſuffiſamment déterminée. En vertu de cette regle, il faut prendre ces expreſſions dans le ſens le plus étendu, quand il eſt vraiſemblable que celui qui parle a eu en vue tout ce qu'elles déſignent dans ce ſens étendu; & au contraire, on doit en reſerrer la ſignification, s'il paroît que l'auteur a borné ſa penſée à ce qui eſt compris dans le ſens le plus reſſerré. Suppoſons qu'un mari ait légué à ſa femme tout ſon argent. Il s'agit de ſavoir ſi cette expreſſion marque ſeulement l'argent comptant, ou ſi elle s'étend auſſi à celui qui eſt placé, qui eſt dû par billets & autres titres. Si la femme eſt pauvre, ſi elle étoit chere à ſon mari, s'il ſe trouve peu d'argent comptant, & que le prix des autres biens ſurpaſſe de beaucoup celui de l'argent, tant en comptant qu'en papiers; il y a toute apparence que le mari a entendu léguer auſſi-bien l'argent qui lui eſt dû, que celui qu'il a dans ſes coffres. Au contraire, ſi la femme eſt riche, s'il ſe trouve de groſſes ſommes en argent comptant, & ſi la valeur de celui qui eſt dû excede de beaucoup celle des autres biens; il paroît que le mari n'a voulu léguer à ſa femme que ſon argent comptant.

On doit encore, en conſéquence de la même regle, donner à une diſpoſition toute l'étendue qu'emporte la propriété des termes, s'il paroît que l'auteur a eu en vue tout ce qui eſt compris dans cette propriété; mais il faut reſtreindre la ſignification, lorſqu'il eſt vraiſemblable que celui qui a fait la diſpoſition, n'a point entendu l'étendre à tout ce que la propriété des termes peut embraſſer.

Les contractans ſont obligés de s'exprimer de maniere qu'ils puiſſent s'entendre réciproquement. Cela eſt manifeſte par la nature même de l'acte. Ceux qui contractent concourent dans la même volonté, ils s'accordent à vouloir la même choſe; & comment s'y accorderont-ils, s'ils ne s'entendent pas parfaitement? Leur contrat ne ſera plus qu'un jeu ou qu'un piege. Si donc ils doivent parler de maniere à être entendus, il faut qu'ils employent les mots dans le ſens que l'uſage leur attribue, dans leur ſens propre; qu'ils attachent aux termes dont ils ſe ſervent, à toutes leurs expreſſions, une ſignification reçue. Il ne leur eſt pas permis de s'écarter à deſſein, & ſans en avertir, de l'uſage & de la propriété des termes. Et l'on préſume qu'ils s'y ſont conformés, tant que l'on n'a pas des raiſons preſſantes de préſumer le contraire; car la préſomption eſt en général, que les choſes ont été faites comme elles ont dû l'être. De toutes ces vérités inconteſtables, réſulte cette regle: *dans l'interprétation des traités, des pactes & des promeſſes, on ne doit point s'écarter du commun uſage de la langue, à moins que l'on n'en ait de très fortes raiſons.* Au défaut de la certitude, il faut ſuivre la probabilité dans les affaires humaines. Il eſt ordinairement très-probable que l'on a parlé ſuivant l'uſage; cela fait toujours une préſomption très-forte, laquelle ne peut être ſurmontée que par une préſomption contraire, plus forte encore. Camden, *Hiſtoire d'Elizabeth*, *part. II*,

Digitized by Google

rapporte un traité dans lequel il eſt dit expreſſément, que le traité doit être entendu préciſément ſuivant la force & la propriété des termes. Après une ſemblable clauſe, on ne peut, ſous aucun prétexte, s'écarter du ſens propre que l'uſage attribue aux termes; la volonté des contractans y étant formelle, & déclarée de la maniere la plus préciſe.

L'uſage dont nous parlons eſt celui du tems auquel le traité, ou l'acte en général, a été conclu & dreſſé. Les langues varient ſans ceſſe; la ſignification, la force des termes change avec le tems. Quand on a à interpréter un acte ancien, il faut donc connoître l'uſage commun du tems où il a été écrit: & l'on découvre cet uſage dans les actes de la même date, dans les écrivains contemporains, en les comparant ſoigneuſement enſemble. C'eſt l'unique ſource où l'on puiſe avec ſûreté. L'uſage des langues vulgaires étant très-arbitraire, comme chacun le ſait; les recherches étymologiques & grammaticales, pour découvrir le vrai ſens d'un mot, dans le commun uſage, ne formeroient qu'une vaine théorie, auſſi inutile que deſtituée de preuves.

Les paroles ne ſont deſtinées qu'à exprimer les penſées; ainſi la vraie ſignification d'une expreſſion, dans l'uſage ordinaire, c'eſt l'idée que l'on a coutume d'attacher à cette expreſſion. C'eſt donc une chicane groſſiere que de s'attacher aux mots, pris dans un ſens particulier, pour éluder le vrai ſens de l'expreſſion entiere. Mahomet, empereur des Turcs, ayant promis à un homme, à la priſe de Négrepont, d'épargner ſa tête, le fit couper en deux par le milieu du corps. Tamerlan, après avoir reçu à compoſition la ville de Sébaſte, ſous promeſſe de ne point répandre de ſang, fit enterrer tout vifs les ſoldats de la garniſon; groſſieres échapatoires, qui ne font qu'aggraver la faute d'un perfide, ſuivant la remarque de Ciceron! *épargner la tête de quelqu'un, ne point répandre de ſang*, ſont des expreſſions, qui, dans l'uſage ordinaire, & ſur-tout en pareille occaſion, diſent manifeſtement la même choſe que *donner la vie ſauve*.

Toutes ces miſérables ſubtilités ſont renverſées par cette regle inconteſtable: *Quand on voit manifeſtement quel eſt le ſens qui convient à l'intention des contractans, il n'eſt pas permis de détourner leurs paroles à un ſens contraire.* L'intention ſuffiſamment connue fournit la vraie matiere de la convention, ce qui eſt promis & accepté, demandé & accordé. Violer le traité, c'eſt aller contre l'intention qu'il manifeſte ſuffiſamment, plutôt que contre les termes, dans leſquels il eſt conçu. Car les termes ne ſont rien, ſans l'intention qui doit les dicter.

Eſt-il néceſſaire dans un ſiecle éclairé, de dire que les réſervations mentales ne peuvent être admiſes dans les traités? La choſe eſt trop manifeſte; puiſque, par la nature même du traité, les parties doivent s'énoncer de maniere qu'elles puiſſent s'entendre réciproquement. Il n'eſt guere perſonne aujourd'hui, qui n'eût honte de ſe fonder ſur une réſervation mentale. A quoi tend une pareille fineſſe, ſi ce n'eſt à endormir quelqu'un ſous la veine apparence d'un engagement? c'eſt donc une véritable friponnerie.

Les termes techniques, ou les termes propres aux arts & aux ſciences, *doivent ordinairement s'interpréter ſuivant la définition qu'en donnent les maîtres de l'art*, les perſonnes verſées dans la connoiſſance de l'art ou de la ſcience, à laquelle le terme appartient. Je dis ordinairement; car cette regle n'eſt point ſi abſolue, que l'on ne puiſſe, ou que l'on ne doive même s'en écarter, quand on a de bonnes raiſons de le faire; comme, par exemple, s'il étoit prouvé que celui qui parle dans un traité, ou dans tout autre acte, n'entendoit pas l'art, ou la ſcience, dont il a emprunté le terme, qu'il ne connoiſſoit pas la force du mot, pris comme terme technique; qu'il l'a employé dans un ſens vulgaire, &c.

Si toutefois *les termes d'art, ou autres, ſe rapportent à des choſes qui admettent*

Digitized by Google

différens degrés, il ne faut pas s'attacher ſcrupuleuſement aux définitions; mais plutôt, on doit prendre ces termes dans un ſens convenable au diſcours, dont ils ſont partie. Car on définit regulierement une choſe dans ſon état le plus parfait & cependant il eſt certain, qu'on ne l'entend pas dans cet état le plus parfait, toutes les fois qu'on en parle. Or l'*interprétation* ne doit tendre qu'à découvrir la volonté des contractans; elle doit donc attribuer à chaque terme le ſens que celui qui parle a eu vraiſemblablement dans l'eſprit. Ainſi, quand on eſt convenu dans un traité, de ſe ſoumettre à la déciſion de deux ou trois habiles juriſconſultes, il ſeroit ridicule de chercher à éluder le compromis, ſous prétexte qu'on ne trouvera aucun juriſconſulte accompli de tout point; ou de preſſer les termes juſqu'à rejetter tous ceux qui n'égaleront pas Cujas, ou Grotius. Celui qui auroit ſtipulé un ſecours de dix mille hommes de bonnes troupes, ſeroit-il fondé à prétendre des ſoldats, dont le moindre fût comparable aux vétérans de Jules-Ceſar? Et ſi un prince avoit promis à ſon allié un bon général; ne pourroit-il lui envoyer qu'un Malbourough ou un Turenne?

Il eſt des expreſſions figurées qui ſont devenues ſi familieres dans le commun uſage de la langue, qu'elles tiennent lieu en mille occaſions de termes propres, enſorte qu'on doit les prendre dans leur ſens figuré, ſans faire attention à leur ſignification originaire, propre & directe; le ſujet du diſcours indique ſuffiſamment le ſens qu'on doit leur donner. Ourdir une trame, porter le fer & le feu dans un pays, ſont des expreſſions de cette ſorte: il n'eſt preſqu'aucune occaſion, où il ne fût abſurde que de les prendre dans un ſens littéral & direct.

Il n'eſt peut-être aucune langue qui n'ait auſſi des mots qui ſignifient deux ou pluſieurs choſes différentes, & des phraſes ſuſceptibles de plus d'un ſens. De-là naît l'équivoque dans le diſcours. Les contractans doivent l'éviter ſoigneuſement. L'employer à deſſein, pour éluder enſuite ſes engagemens, c'eſt une véritable perfidie; puiſque la foi des traités oblige les parties contractantes à exprimer nettement leur intention. Que ſi l'équivoque s'eſt gliſſée dans un acte, c'eſt à l'*interprétation* de faire diſparoître l'incertitude qu'elle produit.

Voici la regle, qui doit diriger l'*interprétation*, dans ce cas, de même que dans le précédent: *on doit toujours donner aux expreſſions le ſens le plus convenable au ſujet, ou à la matiere dont il s'agit.* Car on cherche par une droite *interprétation*, à découvrir la penſée de ceux qui parlent, des contractans dans un traité. Or on doit préſumer que celui qui employe un mot ſuſceptible de pluſieurs ſignifications, l'a pris dans celle qui convient au ſujet. A meſure qu'il s'occupe de la matiere dont il s'agit, les termes propres à exprimer ſa penſée ſe préſentent à lui; ce mot équivoque n'a donc pu s'offrir que dans le ſens par lequel il eſt propre à rendre la penſée de celui qui s'en ſert; c'eſt-à-dire, dans le ſens qui convient au ſujet. Il ſeroit inutile d'oppoſer, que l'on a recours quelquefois à des expreſſions équivoques, dans la vue de donner à entendre toute autre choſe, que ce que l'on a véritablement dans l'eſprit; & qu'alors le ſens qui convient au ſujet, n'eſt pas celui qui répond à l'intention de l'homme qui parle. Nous avons déja obſervé que, toutes les fois qu'un homme peut & doit manifeſter ſon intention, on prend pour vrai contre lui ce qu'il a ſuffiſamment déclaré. Et comme la bonne foi doit regner dans les conventions; on les interprête toujours dans la ſuppoſition, qu'elle y a regné en effet. Eclairciſſons la regle par des exemples. Le mot de *jour* s'entend du jour naturel, ou du tems que le ſoleil nous éclaire de ſa lumiere, & du jour civil, ou d'un eſpace de vingt-quatre heures. Quand on l'employe dans une convention, pour déſigner un eſpace de tems,

Digitized by Google

le ſujet même indique manifeſtement que l'on veut parler du jour civil, ou d'un terme de vingt-quatre heures. C'étoit donc une miſérable chicane, ou plutôt une perfidie inſigne de Cléomene, lorſqu'ayant fait une treve de quelques jours avec ceux d'Argos, & les trouvant endormis la troiſieme nuit, ſur la foi du traité, il en tua une partie & fit les autres priſonniers; alléguant que les nuits n'étoient point compriſes dans la treve. Le mot de *fer* peut s'entendre ou du métal même, ou de certains inſtrumens faits de ce métal. Dans une convention portant que les *ennemis poſeront le fer*, ce dernier mot déſigne évidemment *les armes*: ainſi Periclès, donna à ſes paroles une *interprétation* frauduleuſe, puiſqu'elle étoit contraire à ce que la nature du ſujet indiquoit manifeſtement. Q. Fabius Labeo ne fut pas un interprète plus honnête-homme de ſon traité avec Antiochus; car un ſouverain, réſervant qu'on lui rendra la moitié de ſa flotte, ou de ſes vaiſſeaux, entend indubitablement qu'on lui rendra des vaiſſeaux dont il puiſſe faire uſage, & non point la moitié de chaque vaiſſeau ſcié en deux. Périclès & Fabius ſont condamnés auſſi par la regle établie ci-deſſus, laquelle défend de détourner le ſens des paroles contre l'intention manifeſte des contractans.

„ Si quelqu'une de ces expreſſions qui ont pluſieurs ſignifications différentes, ſe rencontre plus d'une fois dans le même acte; on ne peut point ſe faire une loi de la prendre par-tout dans la même ſignification." Car il faut, conformément à la regle précédente, prendre cette expreſſion, dans chaque article, ſuivant que la matiere le demande, *pro ſubjectâ materiâ*, comme diſent les maîtres de l'art. Le mot de *jour*, par exemple, a deux ſignifications, comme nous venons de le dire: s'il eſt dit dans une convention, qu'il y aura une trêve de cinquante jours, à condition que des commiſſaires de part & d'autre travailleront enſemble, pendant huit jours conſécutifs, à ajuſter les différends; les cinquante jours de la trêve ſont des jours civils de vingt-quatre heures; mais il ſeroit abſurde de l'entendre de même dans le ſecond article, & de prétendre que les commiſſaires travailleſſent pendant huit jours & huit nuits, ſans relâche.

Toute interprétation qui mene à l'abſurde doit être rejettée; ou, en d'autres termes on ne peut donner à aucun acte un ſens, dont il ſuit quelque choſe d'abſurde, mais il faut l'interpréter de maniere que l'on évite l'abſurdité. Comme on ne préſume point que perſonne veuille ce qui eſt abſurde; on ne peut ſuppoſer que celui qui parle ait prétendu que ſes paroles fuſſent entendues de maniere qu'il s'en ſuivit une abſurdité. Il n'eſt pas permis non plus de préſumer qu'il ait voulu ſe jouer dans un acte ſérieux; car on ne préſume point ce qui eſt honteux & illicite. On appelle *abſurde*, non-ſeulement ce qui eſt impoſſible phyſiquement, mais encore, ce qui l'eſt moralement, c'eſt-à-dire, ce qui eſt tellement contraire à la raiſon, qu'on ne peut l'attribuer à un homme qui eſt dans ſon bon ſens. Ces Juifs fanatiques, qui n'oſoient ſe défendre, quand l'ennemi les attaquoit le jour du Sabbath, donnoient une *interprétation* abſurde au quatrieme commandement de la loi. Que ne s'abſtenoient-ils auſſi de marcher, de s'habiller & de manger? Ce ſont là auſſi des œuvres, ſi l'on veut preſſer les termes à la rigueur. On dit qu'un homme en Angleterre épouſa trois femmes, pour n'être pas dans le cas de la loi, qui défend d'avoir deux femmes. C'eſt ſans doute un conte populaire, fait pour jetter du ridicule ſur l'extrême circonſpection des Anglois, qui ne veulent point qu'on s'écarte de la lettre dans l'application de la loi. Ce peuple ſage & libre a trop vu par l'expérience des autres nations, que les loix ne ſont plus une barriere ferme, une ſauve-garde aſſurée, dès qu'une fois il eſt permis à la puiſſance exécutrice de les interpréter à ſon gré. Mais il ne prétend point ſans doute, qu'en aucune occaſion,

Digitized by Google

on presse la lettre de la loi dans un sens manifestement absurde.

La regle que nous venons de rapporter est d'une nécessité absolue, & on doit la suivre même lorsqu'il n'y a nul obscurité, ni équivoque dans le discours, dans le texte de la loi, ou du traité considéré en lui-même. Car il faut observer, que l'incertitude du sens que l'on doit donner à une loi, ou à un traité, ne vient pas seulement de l'obscurité, ou de quelqu'autre défaut de l'expression; mais encore des bornes de l'esprit humain, qui ne sauroit prévoir tous les cas, toutes les circonstances, ni embrasser toutes les conséquences de ce qui est statué, ou promis; & enfin de l'impossibilité d'entrer dans cet immense détail. On ne peut énoncer les loix ou les traités que d'une maniere générale; & l'*interprétation* doit les appliquer aux cas particuliers, conformément à l'intention du législateur, ou des contractans. Or on ne peut présumer en aucun cas, qu'ils ayent voulu aller à l'absurde. Lors donc que leurs expressions prises dans leur sens propre & ordinaire, y conduisent; il faut les détourner de ce sens, précisément autant qu'il est nécessaire pour éviter l'absurdité. Figurons-nous un capitaine, qui a reçu ordre de s'avancer en droite ligne, avec sa troupe, jusqu'à un certain poste: il rencontre un précipice en son chemin. Certainement il ne lui est pas ordonné de se précipiter. Il doit donc se détourner de la droite ligne, autant qu'il est nécessaire pour éviter le précipice; mais pas davantage.

L'application de la regle est plus aisée, quand les expressions de la loi, ou du traité, sont susceptibles de deux sens différens. Alors on prend sans difficulté celui de ces deux sens, duquel il ne suit rien d'absurde. De même, si l'expression est telle, qu'on puisse lui donner un sens figuré: il faut sans doute le faire, lorsque cela est nécessaire pour éviter de tomber dans l'absurde.

On ne présume point que des personnes sensées aient prétendu ne rien faire en traitant ensemble, ou en faisant tout autre acte sérieux. L'*interprétation qui re droit un acte nul, & sans effet, ne peut donc être admise.* On peut regarder cette regle comme une branche de la précédente; car c'est une espece d'absurdité, que les termes mêmes d'un acte le réduisent à ne rien dire. „ Il faut l'interpréter de maniere, qu'il puisse avoir son effet, qu'il ne se trouve pas vain & illusoire. Et on y procede comme nous venons de le dire, dans le paragraphe précédent." Dans l'un & l'autre cas, comme en toute *interprétation*, il s'agit de donner aux paroles le sens que l'on doit présumer être le plus conforme à l'intention de ceux qui parlent. S'il se présente plusieurs *interprétations* différentes, propres à éviter la nullité de l'acte, ou l'absurdité; il faut préférer celle qui paroît la plus convenable à l'intention qui a dicté l'acte, les circonstances particulieres, aidées d'autres regles d'*interprétation*, serviront à la faire connoître. Thucydide rapporte que les Athéniens, après avoir promis de sortir des terres des Béotiens, prétendirent pouvoir rester dans le pays, sous prétexte que les terres qu'occupoit actuellement leur armée, n'appartenoient pas aux Béotiens. Chicane ridicule; puisqu'en donnant ce sens au traité, on le réduisoit à rien, ou plutôt à un jeu puéril. Par les terres des Béotiens, on devoit manifestement entendre tout ce qui étoit compris dans leurs anciennes limites, sans excepter ce dont l'ennemi s'étoit emparé pendant la guerre.

Si celui qui s'est énoncé d'une maniere obscure, ou équivoque, a parlé ailleurs plus clairement sur la même matiere, il est meilleur interprète de soi-même. „ L'on doit interpréter ses expressions obscures ou équivoques, de maniere qu'elles s'accordent avec les termes clairs & sans ambiguité, dont il a usé ailleurs, soit dans le même acte, soit en quelqu'autre occasion semblable." En effet, tant que l'on n'a point de preuve qu'un homme ait changé de volonté, ou de façon de penser, on présume qu'il a

Digitized by Google

penſé de même, dans les occaſions ſemblables; enſorte que, s'il a quelque part manifeſté clairement ſon intention au ſujet d'une certaine choſe, on doit donner le même ſens à ce qu'il aura dit obſcurément ailleurs, ſur la même matiere. Suppoſons, par exemple, que deux alliés ſe ſoient réciproquement promis, en cas de beſoin, un ſecours de dix mille hommes d'infanterie, entretenus aux frais de celui qui les envoye, & que par un traité poſtérieur, ils conviennent, que le ſecours ſera de quinze mille hommes, ſans parler de leur entretien: l'obſcurité, ou l'incertitude, qui reſte dans cet article du nouveau traité, eſt diſſipée par la ſtipulation claire & formelle du premier. Les alliés ne témoignant point qu'ils aient changé de volonté, quant à l'entretien des troupes auxiliaires, on ne doit pas le préſumer; & ces quinze mille hommes ſeront entretenus comme les dix mille, promis dans le premier traité. La même choſe a lieu, & à plus forte raiſon, quand il s'agit de deux articles d'un même traité; lors, par exemple, qu'un prince promet dix mille hommes entretenus & ſoudoyés, pour la défenſe des Etats de ſon allié, & dans un autre article, ſeulement quatre mille hommes, au cas que cet allié faſſe une guerre offenſive.

Souvent, pour abréger, on exprime imparfaitement, & avec quelque obſcurité, ce que l'on ſuppoſe ſuffiſamment éclairci par les choſes qui ont précédé, ou même ce que l'on ſe propoſe d'expliquer dans la ſuite; & d'ailleurs, les expreſſions ont une force, quelquefois même une ſignification toute différente, ſuivant l'occaſion, ſuivant leur liaiſon & leur rapport avec d'autres paroles. La liaiſon & la ſuite du diſcours eſt donc encore une ſource d'*interprétation*. „ Il faut conſidérer le diſcours tout entier, pour en bien ſaiſir le ſens, & donner à chaque expreſſion, non point tant la ſignification qu'elle pourroit recevoir en elle-même, que celle qu'elle doit avoir par la contexture & l'eſprit du diſcours. " C'eſt la maxime du droit romain: *incivile eſt, niſi totâ lege perſpectâ, unâ aliquâ particulâ ejus propoſitâ, judicare, vel reſpondere.* Digeſt. *lib. I. tit. III. De legibus, leg. 24.*

La liaiſon & les rapports des choſes mêmes ſervent encore à découvrir & à établir le vrai ſens d'un traité, ou de tout autre acte. „ L'*interprétation* doit s'en faire de maniere, que toutes les parties en ſoient conſonnantes, que ce qui ſuit s'accorde avec ce qui a précédé; à moins qu'il ne paroiſſe manifeſtement, que par les dernieres clauſes, on a prétendu changer quelque choſe aux précédentes." Car on préſume que les auteurs d'un acte ont penſé d'une maniere uniforme & ſoutenue; qu'ils n'ont pas voulu des choſes qui cadrent mal enſemble, des contradictions; mais plutôt qu'ils ont prétendu expliquer les unes par les autres; en un mot, qu'un même eſprit régne dans un même ouvrage, dans un même traité. Rendons ceci plus ſenſible par un exemple. Un traité d'alliance porte, que l'un des alliés étant attaqué, chacun des autres lui fournira un ſecours de dix mille fantaſſins ſoudoyés & entretenus; & dans un autre article, il eſt dit, qu'il ſera libre à l'allié attaqué, de demander le ſecours en cavalerie, plutôt qu'en infanterie. Ici l'on voit que dans le premier article, les alliés ont déterminé la quantité du ſecours, ſa valeur, ſavoir de dix mille fantaſſins; & dans le dernier article, ils laiſſent la nature du ſecours au choix de celui qui en aura beſoin, ſans qu'ils paroiſſent vouloir rien changer à ſa valeur, ou à ſa quantité. Si donc l'allié attaqué demande de la cavalerie; on lui en donnera, ſuivant la proportion connue, l'équivalent de dix mille hommes de pied. Mais s'il paroiſſoit que le but du dernier article eût été d'amplifier, en certains cas, le ſecours promis; ſi, par exemple, il étoit dit, qu'un des alliés venant à être attaqué par un ennemi beaucoup plus puiſſant que lui, & fort en cavalerie, le ſecours ſera fourni en cavalerie, & non en infanterie: il paroît

Digitized by Google

qu'alors, & pour ce cas, le secours devroit être de dix mille chevaux.

Comme deux articles d'un même traité peuvent être rélatifs l'un à l'autre, deux traités différens peuvent l'être de même; & en ce cas, ils s'expliquent auſſi l'un par l'autre.

La raiſon de la loi, ou du traité, c'eſt-à-dire, le motif qui a porté à les faire, la vue que l'on s'y eſt propoſée, eſt un des plus ſûrs moyens d'en établir le véritable ſens; & l'on doit y faire grande attention, toutes les fois qu'il s'agit ou d'expliquer un point obſcur, équivoque, indéterminé, ſoit d'une loi, ſoit d'un traité, ou d'en faire l'application à un cas particulier. „ Dès que l'on connoit certainement la raiſon, qui ſeule a déterminé la volonté de celui qui parle; il faut interpréter ſes paroles & les appliquer d'une maniere convenable à cette raiſon unique." Autrement on le feroit parler & agir contre ſon intention, d'une façon oppoſée à ſes vues. En vertu de cette regle, un prince qui, en accordant ſa fille en mariage, aura promis du ſecours à ſon gendre futur, dans toutes ſes guerres, ne lui doit rien ſi le mariage n'a pas lieu.

Mais il faut être bien aſſuré que l'on connoit la vraie & l'unique raiſon de la loi, de la promeſſe, ou du traité. Il n'eſt point permis de ſe livrer ici à des conjectures vagues & incertaines, de ſuppoſer des raiſons & des vues, là où il n'y en a point de bien connues. Si l'acte dont il s'agit eſt obſcur en lui-même; ſi pour en connoître le ſens, il ne reſte d'autre moyen que de rechercher les vues de l'auteur, la raiſon de l'acte; on peut alors recourir aux conjectures, & au défaut de la certitude, recevoir pour vrai ce qui eſt le plus probable. Mais c'eſt un abus dangereux, que d'aller ſans néceſſité chercher des raiſons, des vues incertaines, pour détourner, reſſerrer, ou étendre le ſens d'un acte aſſez clair en lui-même, & qui ne préſente rien d'abſurde, c'eſt pécher contre cette maxime inconteſtable, qu'il n'eſt pas permis d'interpréter ce qui n'a pas beſoin d'*interprétation*. Bien moins ſeroit-il permis, quand l'auteur d'un acte y a lui-même énoncé des raiſons, des motifs, de lui attribuer quelque raiſon ſecrette, pour fonder une *interprétation* contraire au ſens naturel des termes. Quand il auroit eu en effet cette vue qu'on lui prête; s'il l'a cachée, s'il en a énoncé d'autres, l'*interprétation* ne peut ſe fonder que ſur celles-ci, & non ſur une vue que l'auteur n'a pas exprimée; on prend pour vrai contre lui ce qu'il a ſuffiſamment déclaré.

On doit être d'autant plus circonſpect dans cette eſpece d'*interprétation*, que ſouvent pluſieurs motifs concourent à déterminer la volonté de celui qui parle dans une loi, ou dans une promeſſe. Il ſe peut que la volonté n'ait été déterminée que par la réunion de tous ces motifs, ou que chacun, pris à part, eût été ſuffiſant pour la déterminer: dans le premier cas, ſi l'on eſt bien certain que le légiſlateur, ou les contractans n'ont voulu la loi, ou le contrat qu'en conſidération de pluſieurs motifs, de pluſieurs raiſons priſes enſemble; l'*interprétation* & l'application doivent ſe faire d'une maniere convenable à toutes ces raiſons réunies, & on n'en peut négliger aucune. Mais dans le ſecond cas, quand il eſt évident que chacune des raiſons qui ont concouru à déterminer la volonté, étoit ſuffiſante pour produire cet effet, enſorte que l'auteur de l'acte dont il s'agit eût voulu pour chacune de ces raiſons priſe à part, la même choſe qu'il a voulu pour toutes enſemble; ſes paroles ſe doivent interpréter & appliquer de maniere qu'elles puiſſent convenir à chacune de ces mêmes raiſons, priſe en particulier. Suppoſons qu'un prince ait promis certains avantages à tous les proteſtans & artiſans étrangers qui viendront s'établir dans ſes États: ſi ce prince ne manque point de ſujets, mais ſeulement d'artiſans, & ſi d'un autre côté il paroit qu'il ne veut point d'autres ſujets que des proteſtans; on doit interpréter ſa promeſſe de maniere qu'elle ne regarde que les étrangers qui

Digitized by Google

qui réuniront ces deux qualités de proteſtant & d'artiſan. Mais s'il eſt évident que ce prince cherche à peupler ſon pays, & que tout en préférant les ſujets proteſtans à d'autres, il a en particulier un ſi grand beſoin d'artiſans, qu'il les recevra volontiers de quelque religion qu'ils ſoient; il faut prendre ſes paroles dans un ſens disjonctif, enſorte qu'il ſuffira d'être proteſtant, ou artiſan, pour jouir des avantages promis.

Pour éviter les longueurs & l'embarras de l'expreſſion, nous appellerons *raiſon ſuffiſante* d'un acte de la volonté, ce qui a produit cet acte, ce qui a déterminé la volonté dans l'occaſion dont il s'agit; ſoit que la volonté ait été déterminée par une ſeule raiſon, ſoit qu'elle l'ait été par pluſieurs raiſons priſes enſemble. Il ſe trouvera donc quelquefois que cette raiſon ſuffiſante conſiſte dans la réunion de pluſieurs raiſons diverſes, de façon que là où une ſeule de ces raiſons manque, la raiſon ſuffiſante n'y eſt plus: & dans le cas où nous diſons que pluſieurs motifs, pluſieurs raiſons ont concouru à déterminer la volonté, enſorte cependant que chacune en particulier eût été capable de produire ſeule le même effet; il y aura alors pluſieurs raiſons ſuffiſantes d'un ſeul & même acte de la volonté. Cela ſe voit tous les jours: un prince, par exemple, déclarera la guerre pour trois ou quatre injures reçues, dont chacune auroit été ſuffiſante pour opérer la déclaration de guerre.

La conſidération de la raiſon d'une loi ou d'une promeſſe ne ſert pas ſeulement à expliquer les termes obſcurs ou équivoques de l'acte, mais encore à en étendre ou reſſerrer les diſpoſitions, indépendamment des termes, & en ſe conformant à l'intention & aux vues du légiſlateur, ou des contractans, plutôt qu'à leurs paroles. Car ſuivant la remarque de Ciceron, le langage, inventé pour manifeſter la volonté, ne doit pas en empêcher l'effet. Lorſque la raiſon ſuffiſante & unique d'une diſpoſition, ſoit d'une loi, ſoit d'une promeſſe, eſt bien certaine & bien connue, on étend cette diſpoſition aux cas où la même raiſon eſt applicable, quoiqu'ils ne ſoient pas compris dans la ſignification des termes. C'eſt ce qu'on appelle *interprétation extenſive*. On dit communément, qu'il faut s'attacher à l'eſprit, plutôt qu'à la lettre. C'eſt ainſi que les Mahométans étendent avec raiſon la défenſe du vin, faite dans l'alcoran, à toutes les liqueurs enyvrantes; cette qualité dangereuſe étant la ſeule raiſon qui ait pu porter leur légiſlateur à interdire l'uſage du vin. C'eſt ainſi encore que, ſi dans un tems où l'on n'avoit d'autres fortifications que des murailles, on étoit convenu de ne point enfermer un certain lieu de murailles, il ne ſeroit pas permis de le munir de foſſés & de remparts; l'unique vue du traité étant manifeſtement d'empêcher que l'on ne fît de ce lieu une place forte.

La regle qu'on vient de lire ſert encore à détruire les prétextes & les miſérables évaſions de ceux qui cherchent à éluder les traités. La bonne foi s'attache à l'intention, la fraude inſiſte ſur les termes, quand elle croit y trouver de quoi ſe couvrir. C'étoit un expédient digne de Tibere, l'uſage ne lui permettant point de faire étrangler une vierge, d'ordonner au bourreau de ravir premierement cette qualité à la jeune fille de Séjan, & de l'étrangler enſuite. Violer l'eſprit de la loi, en feignant d'en reſpecter la lettre, c'eſt une fraude non moins criminelle qu'une violation ouverte; elle n'eſt pas moins contraire à l'intention du légiſlateur, & marque ſeulement une malice plus artificieuſe & plus réfléchie.

L'*interprétation reſtrictive*, oppoſée à l'*interprétation extenſive*, eſt fondée ſur le même principe. De même que l'on étend une diſpoſition aux cas qui, ſans être compris dans la ſignification des termes, le ſont dans l'intention de cette diſpoſition & tombent ſous la raiſon qui l'a produite; on reſſerre auſſi une loi, ou une promeſſe, contre la ſignification littérale des termes, en ſe réglant ſur la raiſon de cette promeſſe: „c'eſt-à-dire que, s'il ſe pré-

fente un cas auquel on ne puisse absolument point appliquer la raison bien connue d'une loi, ou d'une promesse, ce cas doit être excepté, quoique, à ne considérer que la signification des termes, il paroisse tomber sous la disposition de la loi ou de la promesse." Il est impossible de penser à tout, de tout prévoir & de tout exprimer; il suffit d'énoncer certaines choses, de maniere à faire entendre sa pensée sur les choses mêmes dont on ne parle pas. Et, comme le dit Sénéque le rhéteur, *lib. IV. controv. XXVII*, il est des exceptions si claires, qu'il n'est pas nécessaire de les exprimer. La loi condamne à mort quiconque aura frappé son pere: punira-t-on celui qui l'aura secoué & frappé pour le tirer d'un assoupissement léthargique? Fera-t-on mourir un petit enfant, ou un homme en délire, qui aura porté la main sur l'auteur de ses jours? Dans le premier cas, la raison de la loi manque tout-à-fait; elle n'est pas applicable aux deux autres. On doit rendre le dépôt: le rendrai-je au voleur qui me l'a confié, dans le tems que le vrai propriétaire se fait connoître à moi & me demande son bien? Un homme a mis son épée en dépôt chez moi: la lui remettrai je, lorsque, dans un accès de fureur, il me la demande pour tuer un innocent?

On use de l'*interprétation* restrictive pour éviter de tomber dans l'absurde. Un homme légue sa maison à quelqu'un, & à un autre son jardin, dans lequel on ne peut entrer que par la maison. Il seroit absurde qu'il eût légué à celui-ci un jardin, dans lequel il ne pourroit pas entrer: il faut donc restreindre la donation pure & simple de la maison, & entendre que cette maison n'est donnée que sous la réserve de laisser un passage pour le jardin. Cette même *interprétation* a lieu, lorsqu'il se présente un cas, dans lequel la loi, ou le traité, pris à rigueur des termes, conduiroit à quelque chose d'illicite. Il faut alors faire exception de ce cas, personne ne pouvant ni ordonner, ni promettre ce qui est illicite. Par cette raison, quoiqu'on ait promis assistance à un allié dans toutes ses guerres, on ne doit lui donner aucun secours, lorsqu'il en entreprend une manifestement injuste.

Quand il survient un cas, où il seroit trop dur & trop préjudiciable à quelqu'un de prendre une loi ou une promesse à rigueur des termes, on use encore de l'*interprétation* restrictive, & on excepte le cas, conformément à l'intention du législateur, ou de celui qui a fait la promesse. Car le législateur ne veut que ce qui est juste & équitable; & dans les contrats, personne ne peut s'engager en faveur d'un autre, de façon à se manquer essentiellement à soi-même. On présume donc avec raison, que ni le législateur, ni les contractans, n'ont prétendu étendre leurs dispositions à des cas de cette nature, & qu'ils les excepteroient eux-mêmes, s'ils étoient présens. Un prince n'est plus obligé d'envoyer du secours à ses alliés, du moment qu'il est attaqué lui-même & qu'il a besoin de toutes ses forces, pour sa propre défense. Il peut encore, sans aucune perfidie, abandonner une alliance, lorsque les malheureux succès de la guerre lui font voir son Etat sur le penchant de sa ruine, s'il ne traite pas incessamment avec l'ennemi.

Nous avons dit ci-dessus, qu'il faut prendre les expressions dans le sens qui convient au sujet, ou à la matiere. L'*interprétation* restrictive se dirige aussi sur cette regle. „Si le sujet, ou la matiere, dont il s'agit, ne comporte point que les termes d'une disposition soient pris dans toute leur étendue; il faut en resserrer le sens, suivant que le sujet le demande." Supposons que dans un pays la coutume ne rende les fiefs héréditaires que dans la ligne agnatique proprement dite, dans la ligne masculine; si un acte d'inféodation en ce pays-là porte, que le fief est donné à un tel, pour lui & ses descendans mâles; le sens de ces derniers mots doit être restreint aux mâles descendus des mâles; car le sujet ne permet point qu'on les entende aussi des mâles issus

Digitized by Google

des filles, quoiqu'ils soient au nombre des descendans mâles du premier acquéreur.

Dans les cas imprévus, c'est-à-dire, lorsque l'état des choses se trouve tel, que l'auteur d'une disposition ne l'a point prévu, & n'a pû y penser; „ il faut suivre plutôt son intention que ses paroles, & interpréter l'acte comme il l'interpréteroit lui-même s'il étoit présent, ou conformément à ce qu'il eût fait, s'il eût prévu les choses que l'on connoit présentement." Cette regle est d'un grand usage pour les juges, pour tous ceux dont la charge, dans la société, est de donner effet aux dispositions des citoyens. Un pere donne, par son testament, un tuteur à ses enfans en bas âge. Après sa mort, le magistrat trouve que le tuteur nommé est un dissipateur, sans biens comme sans conduite: il le renvoie, & en établit un autre, suivant les loix romaines; s'attachant à l'intention du testateur, & non point à ses paroles; car il est bien raisonnable de penser, & on doit le présumer ainsi, que ce pere n'a jamais prétendu donner à ses enfans un tuteur qui les ruineroit: il en eût nommé un autre, s'il eût connu les vices de celui-ci.

„ Quand les choses qui entrent dans la raison d'une loi ou d'une convention, sont considérées; non comme actuellement existantes, mais seulement comme possibles; ou en d'autres termes, quand la crainte d'un événement est la raison d'une loi, ou d'une promesse; on n'en peut excepter que les cas seuls, où l'on démontrera que l'événement est véritablement impossible." La seule possibilité de l'événement suffit pour empêcher toute exception. Si, par exemple, un traité porte, que l'on ne menera point d'armée, ou de flote en certain lieu; il ne sera pas permis, d'y conduire une armée ou une flotte, sous prétexte qu'on le fait sans aucun dessein de nuire. Car le but d'une clause de cette nature n'est pas seulement de prévenir un mal réel, mais encore d'éloigner tout danger & de s'épargner jusqu'au moindre sujet d'*inquiétude*. Il en est de même de la loi qui défend de marcher la nuit dans les rues avec une torche, ou une chandelle allumée. Il seroit inutile à celui qui viole la loi de dire, qu'il n'en est point arrivé de mal; qu'il a porté la torche avec tant de circonspection, que l'on n'en devoit craindre aucune suite; c'est assez que le malheur de causer un incendie fût possible, pour que l'on eût dû obéir à la loi; & on l'a violée, en causant une crainte, que le législateur vouloit prévenir.

Nous avons observé dès l'entrée de cet article, que les idées des hommes & leur langage ne sont pas toujours exactement déterminés. Il n'est sans doute aucune langue qui n'offre des expressions, des mots, ou des phrases entieres susceptibles d'un sens plus ou moins étendu. Tel mot convient également au genre & à l'espece; celui de *faute* comprend le dol & la faute proprement dite; plusieurs animaux n'ont qu'un nom commun aux deux genres, *perdrix*, *alouette*, *moineau*, &c. quand on parle des chevaux seulement par rapport aux services qu'ils rendent aux hommes, on comprend aussi sous ce nom les cavales. Un mot, dans le langage de l'art, a quelquefois plus, quelquefois moins d'étendue, que dans l'usage vulgaire: la mort, en termes de jurisprudence, signifie non seulement la mort naturelle, mais aussi la mort civile; *verbum*, dans une grammaire latine, ne signifie que *le verbe*; dans l'usage ordinaire, ce terme signifie un *mot*, une *parole*. Souvent aussi la même phrase désigne plus de choses dans une occasion, & moins dans une autre, suivant la nature du sujet, ou de la matiere; *envoyer du secours* s'entend quelquefois d'un secours soudoyé & entretenu, quelquefois d'un secours de troupes, dont celui qui les reçoit fait les frais. Il est donc nécessaire d'établir des regles pour l'*interprétation* de ces expressions indéterminées, pour marquer les cas où on doit les prendre dans le sens le plus étendu, & ceux où il faut les réduire au sens le plus resserré. Plusieurs des regles que

Digitized by Google

nous avons déja expoſées peuvent ſervir à cette fin.

Mais c'eſt particulierement ici que ſe rapporte la fameuſe diſtinction des choſes favorables & des choſes odieuſes. Quelques-uns l'ont rejettée. C'eſt ſans doute faute de la bien entendre. En effet, les définitions qui ont été données du favorable & de l'odieux ne ſatisfont pas pleinement, & ne ſont point d'une application aiſée. Après avoir murement conſidéré ce que les plus habiles ont écrit ſur la matiere; voici, ce me ſemble, à quoi ſe réduit toute la queſtion, & la juſte idée de cette diſtinction fameuſe. Quand les diſpoſitions d'une loi, ou d'une convention ſont nettes, claires, préciſes, d'une application ſûre & ſans difficulté; il n'y a pas lieu à aucune *interprétation*, à aucun commentaire. Le point précis de la volonté du légiſlateur, ou des contractans eſt ce qu'il faut ſuivre. Mais ſi leurs expreſſions ſont indéterminées, vagues & ſuſceptibles d'un ſens plus ou moins étendu; ſi ce point précis de leur intention, dans le cas particulier dont il s'agit, ne peut être découvert & fixé par les autres regles d'*interprétation*; il faut le préſumer ſuivant les loix de la raiſon & de l'équité: & pour cela il eſt néceſſaire de faire attention à la nature des choſes dont il eſt queſtion. Il eſt des choſes, dont l'équité ſouffre plutôt l'extenſion que la reſtriction, c'eſt-à-dire, qu'à l'égard de ces choſes-là, le point précis de la volonté n'étant pas marqué dans les expreſſions de la loi, ou du contrat, il eſt plus ſûr, pour garder l'équité, de placer ce point, de le ſuppoſer, dans le ſens le plus étendu, que dans le ſens le plus reſſerré des termes; d'étendre la ſignification des termes que de la reſſerrer: ces choſes-là ſont celles que l'on appelle *favorables*. Les choſes odieuſes, au contraire, ſont celles dont la reſtriction tend plus ſûrement à l'équité, que leur extenſion. Figurons-nous la volonté, l'intention du légiſlateur ou des contractans comme un point fixe. Si ce point eſt clairement connu, il faut s'y arrêter préciſément, eſt-il incertain? on cherche au moins à s'en approcher. Dans les choſes favorables, il vaut mieux paſſer ce point, que ne pas l'atteindre; dans les choſes odieuſes, il vaut mieux ne pas l'atteindre, que le paſſer.

Il ne ſera pas difficile maintenant de marquer en général quelles choſes ſont favorables, & quelles ſont odieuſes. Et d'abord, „tout ce qui va à l'utilité commune dans les conventions, tout ce qui tend à mettre l'égalité entre les contractans, eſt favorable." Que les conditions ſoient égales entre les parties, c'eſt la voix de l'équité, la regle générale des contrats. On ne préſume point ſans de fortes raiſons, que l'un des contractans ait prétendu favoriſer l'autre, à ſon préjudice; & ce qui eſt de l'utilité commune, il n'y a point de danger à l'étendre. S'il ſe trouve donc que les contractans n'ont pas énoncé leur volonté aſſez clairement, avec toute la préciſion requiſe; certainement il eſt plus conforme à l'équité de chercher cette volonté dans le ſens qui favoriſe le plus l'utilité commune & l'égalité, que de la ſuppoſer dans le ſens contraire. Pas les mêmes raiſons, „tout ce qui n'eſt point de l'avantage commun, tout ce qui tend à ôter l'égalité d'un contrat, tout ce qui charge ſeulement l'une des parties, ou ce qui la charge plus que l'autre, eſt odieux. Dans un traité d'amitié, d'union & d'alliance étroite, tout ce qui, ſans être onéreux à aucune des parties, tend au bien commun de la confédération, à en reſſerrer les nœuds, eſt favorable. Dans les traités inégaux, & ſur-tout dans les alliances inégales, toutes les clauſes d'inégalité & principalement celles qui chargent l'allié inférieur, ſont odieuſes. Sur ce principe, que l'on doit étendre, en cas de doute, ce qui va à l'égalité & reſſerrer ce qui la détruit, eſt fondée cette regle ſi connue: la cauſe de celui qui cherche à éviter une perte, eſt plus favorable que celle de celui qui prétend ſe procurer quelque profit: *incommoda vitantis melior, quam commoda petentis eſt cauſa.*

Digitized by Google

„Toutes les choſes qui, ſans trop charger perſonne en particulier, ſont utiles & ſalutaires à la ſociété humaine, doivent être comptées au nombre des choſes favorables." Car une nation ſe trouve déja obligée naturellement aux choſes de cette nature; enſorte que, ſi elle a pris à cet égard quelques engagemens particuliers, on ne riſque rien en donnant à ces engagemens le ſens le plus étendu qu'ils puiſſent recevoir. Craindrons-nous de bleſſer l'équité, en ſuivant la loi naturelle, en donnant toute leur étendue à des obligations qui vont au bien de l'humanité? D'ailleurs, les choſes utiles à la ſociété humaine, vont par cela même au commun avantage des contractans, & ſont par conſéquent favorables. „Tenons, au contraire, pour odieux, tout ce qui, de ſa nature, eſt plutôt nuiſible qu'utile au genre humain." Les choſes qui contribuent au bien de la paix, ſont favorables; celles qui menent à la guerre, ſont odieuſes.

Tout ce qui contient une peine eſt odieux. A l'égard des loix, tout le monde convient que dans le doute, le juge doit ſe déterminer pour le parti le plus doux, & qu'il vaut mieux, ſans contredit, laiſſer échapper un coupable, que punir un innocent. Dans les traités, les clauſes pénales chargent l'une des parties; elles ſont donc odieuſes.

„Ce qui va à rendre un acte nul & ſans effet, ſoit dans ſa totalité, ſoit en partie, & par conſéquent, tout ce qui apporte quelque changement aux choſes déja arrêtées, eſt odieux." Car les hommes traitent enſemble pour leur utilité commune; & ſi j'ai quelque avantage acquis par un contrat légitime, je ne puis le perdre qu'en y renonçant. Lors donc que je conſens à de nouvelles clauſes, qui ſemblent y déroger, je ne puis perdre de mon droit qu'autant que j'en ai relâché bien clairement; & par conſéquent, on doit prendre ces nouvelles clauſes dans le ſens le plus étroit dont elles ſoient ſuſceptibles; ce qui eſt le cas des choſes odieuſes. Si ce qui peut rendre un acte nul & ſans effet, eſt contenu dans l'acte même; il eſt évident qu'on doit le prendre dans le ſens le plus reſſerré & le plus propre à laiſſer ſubſiſter l'acte. Nous avons déja vu qu'il faut rejetter toute *interprétation* qui tend à rendre l'acte nul & ſans effet.

„On doit mettre encore au nombre des choſes odieuſes, tout ce qui va à changer l'état préſent des choſes." Car le propriétaire ne peut perdre de ſon droit, que préciſément autant qu'il en céde; & dans le doute, la préſomption eſt en faveur du poſſeſſeur. Il eſt moins contraire à l'équité de ne pas rendre propriétaire ce dont il a perdu la poſſeſſion par ſa négligence, que de dépouiller le juſte poſſeſſeur de ce qui lui appartient légitimement. L'*interprétation* doit donc s'expoſer plutôt au premier inconvénient, qu'au dernier.

Enfin il eſt des choſes qui tiennent tout enſemble du favorable & de l'odieux, ſuivant le côté par lequel on les regarde. Ce qui déroge aux traités, ou qui change l'état des choſes, eſt odieux; mais s'il fait au bien de la paix, il eſt favorable par cet endroit. Les peines tiennent toujours de l'odieux: cependant elles pourront être rapportées au favorable, dans les occaſions où elles ſont très-particulierement néceſſaires au ſalut de la ſociété. Quand il s'agit d'interpréter des choſes de cette nature, on doit conſidérer ſi ce qu'elles ont de favorable l'emporte de beaucoup ſur ce qu'elles offrent d'odieux; ſi le bien qu'elles procurent en leur donnant toute l'étendue que les termes peuvent permettre, eſt fort au-deſſus de ce qu'il y a de dur & d'odieux; & en ce cas, on les compte au nombre des choſes favorables. C'eſt ainſi qu'un changement peu conſidérable dans l'état des choſes, ou dans les conventions, eſt compté pour rien, quand il procure le précieux bien de la paix. De même, on peut donner aux loix pénales le ſens le plus étendu, dans les occaſions critiques, où cette rigueur eſt néceſſaire au ſalut de l'État. Cicéron fit exécuter à mort les

Digitized by Google

complices de Catilina, ſur un arrêt du ſénat; le ſalut de la république ne lui permettant pas d'attendre qu'ils fuſſent condamnés par le peuple. Mais à moins de cette diſproportion, & toutes choſes d'ailleurs égales, la faveur eſt pour le parti qui n'offre rien d'odieux; je veux dire que l'on doit s'abſtenir des choſes odieuſes, à moins que le bien qui s'y trouve ne ſurpaſſe ſi fort ce qu'il y a d'odieux, qu'il le faſſe en quelque ſorte diſparoître. Pour peu que l'odieux & le favorable ſe balancent dans une de ces choſes mixtes, elle eſt miſe au rang des choſes odieuſes; & cela par une ſuite même du principe, ſur lequel nous avons fondé la diſtinction du favorable & de l'odieux, parce que, dans le doute, il faut préférer le parti où l'on s'expoſe le moins à bleſſer l'équité. On refuſera avec raiſon, dans un cas douteux, de donner du ſecours, quoique choſe favorable, quand il s'agit de le donner contre un allié, ce qui ſeroit odieux.

Voici maintenant les regles d'*interprétation*, qui découlent des principes que nous venons de poſer.

1. „Quand il s'agit de choſes favorables, on doit donner aux termes toute l'étendue dont ils ſont ſuſceptibles ſelon l'uſage commun; & ſi un terme a pluſieurs ſignifications, la plus étendue doit être préférée." Car l'équité doit être la regle de tous les hommes, par-tout où le droit parfait n'eſt pas exactement déterminé & connu dans ſa préciſion. Lorſque le légiſlateur, ou les contractans n'ont pas marqué leur volonté en termes précis & parfaitement déterminés; on préſume qu'ils ont voulu ce qui eſt le plus équitable. Or, en matiere de choſes favorables, la ſignification des termes la plus étendue convient mieux à l'équité, que leur ſignification plus reſſerrée. C'eſt ainſi que Ciceron, plaidant pour Cecina, ſoutient avec raiſon, que l'arrêt interlocutoire qui ordonne de remettre en poſſeſſion celui qui a été chaſſé de ſon héritage, doit s'entendre auſſi de celui que l'on a empêché par force d'y entrer: & le digeſte le décide ainſi. Il eſt vrai que cette déciſion eſt fondée encore ſur la regle priſe de la parité de raiſon. Car c'eſt tout un, quant à l'effet, de chaſſer quelqu'un de ſon héritage, ou de l'empêcher par force d'y entrer; & il y a dans les deux cas la même raiſon pour le rétablir.

2. „En matiere de choſes favorables, les termes de l'art doivent être pris dans toute l'étendue qu'ils ont, non-ſeulement ſuivant l'uſage ordinaire, mais encore comme termes techniques, ſi celui qui parle entend l'art auquel ces termes appartiennent, ou s'il ſe conduit par les conſeils de gens qui entendent cet art."

3. „Mais on ne doit point, pour cette ſeule raiſon qu'une choſe eſt favorable, prendre les termes dans une ſignification impropre; & il n'eſt permis de le faire que pour éviter l'abſurdité, l'injuſtice, ou la nullité de l'acte," comme on en uſe en toute matiere. Car on doit prendre les termes d'un acte dans leur ſens propre, conformément à l'uſage, à moins que l'on n'ait de très-fortes raiſons de s'en écarter.

4. „Quoiqu'une choſe paroiſſe favorable, à l'enviſager d'un certain côté; ſi la propriété des termes, dans ſon étendue, conduit à quelque abſurdité, ou à quelque injuſtice, il faut en reſtreindre la ſignification, ſuivant les regles données ci-deſſus." Car ici la choſe devient mixte, dans le cas particulier, & même de celles que l'on doit mettre au rang des choſes odieuſes.

5. Par la même raiſon; „s'il ne ſuit à la vérité, ni abſurdité, ni injuſtice de la propriété des termes, mais qu'une équité manifeſte, ou une grande utilité commune en demande la reſtriction; on doit s'en tenir au ſens le plus étroit que la ſignification propre puiſſe ſouffrir, même en matiere qui paroît favorable en elle-même." C'eſt qu'ici encore la matiere eſt mixte, & doit être tenue pour odieuſe, dans le cas particulier. Du reſte, on doit toujours ſe ſouvenir, qu'il ne s'egit, dans toutes ces regles, que des cas douteux; puiſqu'on ne doit point

Digitized by Google

chercher d'*interprétation* à ce qui eſt clair & précis. Si quelqu'un s'eſt engagé clairement & formellement à une choſe qui lui eſt onéreuſe, il l'a bien voulu; & il ne peut être reçu après coup à reclamer l'équité.

Puiſque les choſes odieuſes ſont celles dont la reſtriction tend plus ſûrement à l'équité, que leur extenſion; & puiſque l'on doit prendre le parti le plus convenable à l'équité, quand la volonté du légiſlateur, ou des contractans, n'eſt pas exactement déterminée & préciſément connue; „ en fait de choſes odieuſes, il faut prendre les termes dans le ſens le plus reſſerré; & même on peut admettre juſqu'à un certain point le ſens figuré, pour écarter les ſuites onéreuſes du ſens propre & littéral, ou ce qu'il renferme d'odieux." Car on favoriſe l'équité & on écarte l'odieux, autant que cela ſe peut ſans aller directement contre la teneur de l'acte, ſans faire violence aux termes. Or le ſens reſſerré, ni même le ſens figuré ne font pas violence aux termes. S'il eſt dit dans un traité, que l'un des alliés fournira un ſecours d'un certain nombre de troupes, à ſes propres dépens, & que l'autre donnera le même nombre de troupes auxiliaires, mais aux fraix de celui à qui il les enverra: il y a quelque choſe d'odieux dans l'engagement du premier, puiſque cet allié eſt plus chargé que l'autre. Mais les termes étant clairs & précis, il n'y a point lieu à aucune *interprétation* reſtrictive. Que ſi dans ce traité il étoit ſtipulé, que l'un des alliés fournira un ſecours de dix mille hommes, & l'autre ſeulement de cinq mille, ſans parler des frais; on doit entendre que le ſecours ſera entretenu aux dépens de celui qui le recevra: cette *interprétation* étant néceſſaire pour ne pas étendre trop loin l'inégalité entre les contractans. Ainſi encore la ceſſion d'un droit ou d'une province, faite au vainqueur pour obtenir la paix, s'interprete dans le ſens le plus reſſerré. S'il eſt vrai que les limites de l'Acadie aient toujours été incertaines, & que les François en aient été les maîtres légitimes; cette nation ſera fondée à prétendre, qu'elle n'a cédé l'Acadie aux Anglois, par le traité d'Utrecht, que ſuivant ſes limites les plus étroites.

En matiere de peines en particulier; quand elles ſont réellement odieuſes, non ſeulement on doit reſſerrer les termes de la loi ou du contrat dans la ſignification la plus étroite, & adopter même le ſens figuré; ſuivant que le cas l'exige ou le comporte; il faut de plus admettre les excuſes raiſonnables, ce qui eſt une eſpece d'*interprétation* reſtrictive, tendante à libérer de la peine.

Il faut obſerver la même choſe à l'égard de ce qui peut rendre un acte nul & ſans effet. Ainſi quand on convient que le traité ſera rompu, dès que l'un des contractans manquera en quelque choſe à ſon obſervation; il ſeroit auſſi peu raiſonnable que contraire au but des traités, d'étendre l'effet de cette clauſe aux fautes les plus légeres, & au cas où celui qui eſt en défaut peut apporter des excuſes bien fondées.

Les promeſſes libérales, les bienfaits, les récompenſes, ſont en elles-mêmes au nombre des choſes favorables, & reçoivent une *interprétation* étendue, à moins qu'elles ne ſoient onéreuſes au bienfaiteur, qu'elles ne le chargent trop, ou que d'autres circonſtances ne faſſent voir manifeſtement qu'on doit les prendre dans un ſens reſſerré. Car la bonté, la bienveillance, la bénéficence, la généroſité ſont des vertus libérales; elles n'agiſſent point chichement & ne connoiſſent d'autres bornes que celles qui viennent de la raiſon. Mais ſi le bienfait charge trop celui qui l'accorde, il tient à cet égard de l'odieux; dans le doute, l'équité ne permet pas alors de préſumer qu'il ait été accordé, ou promis ſuivant toute l'étendue des termes: on doit donc ſe borner à la ſignification plus reſſerrée, que les paroles peuvent recevoir, & réduire ainſi le bienfait dans les termes de la raiſon. La même choſe a lieu, quand d'autres circonſtances indiquent manifeſ-

Digitized by Google

tement la signification la plus resserrée, comme la plus équitable.

Sur ces principes, les bienfaits du souverain se prennent ordinairement dans toute l'étendue des termes. On ne présume point qu'il s'en trouve surchargé; c'est un respect dû à sa majesté, de croire qu'il y a été porté par de bonnes raisons. Ils sont donc entierement favorables en eux-mêmes; & pour les restreindre, il faut prouver qu'ils sont onéreux au prince, ou nuisibles à l'Etat. Au reste, on doit appliquer aux actes de pure libéralité la regle générale établie ci-dessus; si ces actes ne sont pas précis & bien déterminés, il faut les entendre de ce que l'auteur a eu vraisemblablement dans l'esprit.

Finissons cet article par ce qui concerne la collision, le conflict des traités. Nous ne parlons pas ici de la collision d'un traité avec la loi naturelle: celle-ci l'emporte sans doute, comme nous l'avons prouvé ailleurs. *v.* DEVOIR. Il y a collision, ou conflict entre deux loix, deux promesses, ou deux traités, lorsqu'il se présente un cas, dans lequel il est impossible de satisfaire en même tems à l'un & à l'autre, quoique d'ailleurs ces loix, ou ces traités ne soient point contradictoires & puissent très-bien être accomplis l'un & l'autre en des tems différens. Ils sont considérés comme contraires dans le cas particulier, & il s'agit de marquer celui qui mérite la préférence, ou celui auquel il faut faire une exception dans ce cas-là. Pour ne pas s'y tromper, pour faire l'exception conformément à la justice & à la raison, on doit observer les regles suivantes.

1. „ Dans tous les cas où ce qui est seulement permis se trouve incomparible avec ce qui est prescrit; ce dernier l'emporte." Car la simple permission n'impose aucune obligation de faire ou de ne pas faire; ce qui est permis est laissé à notre volonté, nous pouvons le faire, ou ne le pas faire. Mais nous n'avons pas la même liberté à l'égard de ce qui nous est prescrit; nous sommes obligés à le faire: le premier ne peut donc y apporter d'obstacle; & au contraire, ce qui étoit permis en général, ne l'est plus dans le cas particulier, où on ne pourroit profiter de la permission, sans manquer à un devoir.

2. De même, „ la loi, ou le traité qui permet, doit céder à la loi, ou au traité qui défend." Car il faut obéir à la défense; & ce qui étoit permis en soi, ou en général, se trouve impraticable, quand on ne peut le faire sans violer une défense; la permission n'a plus de lieu pour ce cas-là.

3. Toutes choses d'ailleurs égales, „ la loi ou le traité qui ordonne cède à la loi ou au traité qui défend." Je dis, toutes choses d'ailleurs égales; car il peut se trouver bien d'autres raisons, qui feront faire l'exception contre la loi prohibitive, ou contre le traité qui défend. Les regles sont générales; chacune se rapporte à une idée; prise abstractivement, & marque ce qui suit de cette idée, sans préjudice des autres regles. Sur ce pied-là, il est aisé de voir qu'en général, si l'on ne peut obéir à une loi affirmative sans violer une loi négative, il faut s'abstenir de satisfaire à la premiere. Car la défense est absolue de soi; au lieu que tout précepte, tout commandement est de sa nature conditionnel, il suppose le pouvoir, ou l'occasion favorable de faire ce qui est prescrit. Or quand on ne peut le faire sans violer une défense; l'occasion manque, & ce conflict de loix produit une impossibilité morale d'agir: ce qui est prescrit en général, ne l'est plus dans le cas où il ne peut se faire sans commettre une action défendue. C'est sur ce fondement que l'on convient généralement, qu'il n'est pas permis d'employer des moyens illicites pour une fin louable; par exemple, de voler pour faire l'aumône. Mais on voit qu'il s'agit ici d'une défense absolue, ou des cas dans lesquels la défense générale est véritablement applicable, équivalente alors à une défense absolue; il est bien des défenses auxquelles les circonstances font exception.

Nous

Digitized by Google

Nous nous ferons mieux entendre encore dans un exemple. Il eſt très-expreſſément défendu, pour des raiſons à moi inconnues, de paſſer en certain lieu, ſous quelque prétexte que ce ſoit. On me donne ordre de porter un meſſage; je trouve tous les autres paſſages fermés: je reviens ſur mes pas, plutôt que de profiter de celui qui eſt ſi abſolument interdit. Mais ſi ce paſſage eſt défendu en général, ſeulement pour éviter quelque dommage aux fruits de la terre, il m'eſt aiſé de juger, que les ordres dont je ſuis porteur doivent faire une exception.

Pour ce qui regarde les traités, on n'eſt obligé d'accomplir ce qu'un traité preſcrit, qu'autant qu'on en a le pouvoir; or on n'eſt point en pouvoir de faire ce qu'un autre traité défend: donc, en cas de colliſion, on fait exception au traité qui preſcrit, & celui qui défend l'emporte: mais, toutes choſes d'ailleurs égales; car nous allons voir par exemple, qu'un traité ne peut déroger à un autre plus ancien, fait avec un autre Etat, ni en empêcher l'effet, directement ou indirectement.

4. La date des loix ou des traités fournit de nouvelles raiſons pour établir l'exception, dans les cas où il y a conflict. „ Si le conflict ſe trouve entre deux loix affirmatives, ou deux traités affirmatifs auſſi & conclus entre les mêmes perſonnes ou les mêmes Etats; le dernier en date l'emporte ſur le plus ancien." Car il eſt manifeſte que ces deux loix, ou ces deux traités émanant du même pouvoir, le dernier a pu déroger au premier. Mais il faut toujours ſuppoſer les choſes d'ailleurs égales. „ S'il y a colliſion entre deux traités faits avec deux Etats différens; le plus ancien l'emporte." Car on ne pouvoit s'engager à rien qui y fût contraire, dans le traité qui a ſuivi: & ſi ce dernier ſe trouve, dans un cas, incompatible avec le plus ancien, ſon exécution eſt cenſée impoſſible; parce que le promettant n'a pas le pouvoir d'agir contre ſes engagemens antérieurs.

5. „ De deux loix, ou de deux conventions, toutes choſes d'ailleurs égales, on doit préférer celle qui eſt la moins générale, & qui approche le plus de l'affaire dont il s'agit." Parce que ce qui eſt ſpécial ſouffre moins d'exceptions que ce qui eſt général; il eſt ordonné plus préciſément, & il paroît qu'on l'a voulu plus fortement. Servons-nous de cet exemple de Puffendorf, une loi défend de paroître en public avec des armes, pendant les jours de fêtes; une autre loi ordonne, de ſortir en armes pour ſe rendre à ſon poſte, dès qu'on entendra ſonner le tocſin. On ſonne le tocſin un jour de fete. Il faut obéir à la derniere loi, qui forme une exception à la premiere.

6. „ Ce qui ne ſouffre point de délai, doit être préféré à ce qui peut ſe faire en un autre tems." Car c'eſt le moyen de tout concilier, & de ſatisfaire à l'une & à l'autre obligation; au lieu que ſi l'on préféroit celle qui peut s'accomplir dans un autre tems, on ſe mettroit ſans néceſſité dans le cas de manquer à la premiere.

7. „ Quand deux devoirs ſe trouvent en concurrence; le plus conſidérable, celui qui comprend un plus haut degré d'honnêteté & d'utilité, mérite la préférence." Cette regle n'a pas beſoin de preuve. Mais elle regarde les devoirs qui ſont également en notre puiſſance, &, pour ainſi dire, à notre choix; il faut prendre garde de n'en pas faire une fauſſe application à deux devoirs, qui ne ſont pas véritablement en concurrence, mais dont l'un ne laiſſe pas de lieu à l'autre; l'obligation qui lie au premier, ôtant la liberté de remplir le ſecond. Par exemple il eſt plus louable de défendre une nation contre un injuſte aggreſſeur, que d'aider une autre dans une guerre offenſive. Mais ſi cette derniere eſt la plus ancienne alliée, on n'eſt pas libre de lui refuſer du ſecours, pour le donner à l'autre; on eſt engagé: il n'y a pas, à parler exactement, de concurrence entre ces deux devoirs; ils ne ſont pas à notre choix: le plus ancien engagement rend le ſecond devoir impraticable pour le préſent. Cependant, s'il s'agiſſoit de préſerver un nouvel allié

Digitized by Google

d'une ruine certaine, & que l'ancien ne fût pas dans la même extrémité; ce seroit le cas de la regle précédente.

Pour ce qui est des loix en particulier, on doit sans doute la préférence aux plus importantes & aux plus nécessaires. C'est ici la grande regle, dans leur conflict, celle qui mérite le plus d'attention, & c'est aussi celle que Ciceron met à la tête de toutes les regles qu'il donne sur la matiere. C'est aller contre le but général du législateur, contre la grande fin des loix, que d'en négliger une de grande importance; sous prétexte d'en observer une autre moins intéressante & moins nécessaire: c'est pécher en effet; car un moindre bien, s'il en exclud un plus grand, revêt la nature du mal.

8. „ Si nous ne pouvons nous acquitter en même tems de deux choses, promises à la même personne, c'est à elle de choisir celle que nous devons accomplir." Car elle peut nous dispenser de l'autre, pour le cas; & alors, il n'y aura plus de conflict. „ Mais si nous ne pouvons nous informer de sa volonté, nous devons présumer qu'elle veut la plus importante, & la préférer. Et dans le doute, nous devons faire celle à laquelle nous sommes le plus fortement obligés;" étant à présumer qu'elle a voulu nous lier plus fortement à celle qui l'intéresse le plus.

9. Puisque la plus forte obligation l'emporte sur la plus foible; „ s'il arrive qu'un traité confirmé par serment se trouve en conflict avec un traité non-juré; toutes choses d'ailleurs égales; le premier l'emporte." Parce que le serment ajoûte une nouvelle force à l'obligation. Mais comme il ne change rien à la nature des traités; il ne peut, par exemple, donner l'avantage à un nouvel allié sur un allié plus ancien, dont le traité ne sera pas juré.

10. Par la même raison, & „ aussi toutes choses d'ailleurs égales, ce qui est imposé sous une peine, l'emporte sur ce qui n'en est point accompagné; & ce qui porte une plus grande peine, sur ce qui en porte une moindre." Car la sanction & la convention pénales renforcent l'obligation: elles prouvent qu'on a voulu la chose plus fortement, & cela à proportion que la peine est plus ou moins severe.

Toutes les regles contenues dans cet article doivent se combiner ensemble, & l'*interprétation* se faire de maniere qu'elle s'accommode à toutes, selon qu'elles sont applicables au cas. Lorsque ces regles paroissent se croiser, elles se balancent & se limitent réciproquement, suivant leur force & leur importance, & selon qu'elles appartiennent plus particulierement au cas dont il est question. (D.F.)

INTERPRETE, s. m., *Gramm. & Théologie*, celui qui fait entendre les sentimens, les paroles, les écrits des autres, lorsqu'ils ne sont pas intelligibles. *v.* DRAGOMAN.

Le mot *interprete*, suivant Isidore, est composé de la prépositon *inter* & de *partes*, l'*interprete* tenant le milieu entre deux parties ou deux personnes, pour leur faire entendre mutuellement leurs pensées. D'autres le font venir d'*inter* & de *præsse*, c'est-à dire, *fidejussor*, celui qui se porte pour caution entre deux personnes qui ne s'entendent point.

Dans la primitive église l'office d'*interprete* étoit une fonction ecclésiastique, différente de celle du lecteur: car comme il arrivoit souvent que dans une ville les habitans étoient les uns naturels du pays, les autres établis ou par colonie, ou par droit de conquête, ou autrement, & que tous ne parloient pas la même langue; on n'entendoit pas également la lecture qu'on faisoit des livres sacrés; il y avoit dans presque toutes les églises des *interpretes* pour expliquer au peuple en langue vulgaire ce que le lecteur venoit de lire, ou le discours que l'évêque avoit prononcé. C'est ce que les Grecs appelloient ἑρμηνευτὰς. Ainsi dans les églises de la Palestine où la moitié du peuple parloit grec, & l'autre parloit syriaque, dans celles d'Afrique ou la langue punique étoit encore en usage parmi les uns, tandis que la latine étoit familiere aux autres, il falloit

Digitized by Google

néceſſairement qu'il y eût de ces *interpretes*. Bingham, *orig. eccléſiaſtiq. tom. II. lib. III. chap. xiij.* §. 4.

INTERREGNE, (R), ſ. m. *Droit polit.* On appelle *interregne* dans un Etat déja formé le tems qui s'écoule depuis la mort du roi, juſqu'à l'élection de ſon ſucceſſeur.

Le premier *interregne* arriva à Rome, après la mort de Romulus. Les différens ordres de la république ne pouvant alors s'accorder, & d'ailleurs, les Romains & les Sabins prétendant également avoir un roi de leur nation, il fut décidé que, durant cinq jours, les droits & les marques de la royauté ſeroient données à un ſénateur: *Id ab re*, dit Tite-Live, *quod nunc quoque tenet nomen, Interregnum appellatum.* On appella *interroi*, celui qui fut chargé du gouvernement, & lorſque les cinq jours étoient écoulés, l'interroi remettoit les marques de la royauté à celui qui lui plaiſoit de nommer, pour remplir ſa place; ce dernier en faiſoit autant au bout de cinq jours d'exercice, & ainſi de ſucceſſeur en ſucceſſeur, juſqu'à ce qu'on eût élu un roi. Cette forme de gouvernement dura alors une année entiere; après l'extinction de la royauté, on conſerva cet uſage de créer des interrois, lorſque la république manquoit, ſoit de dictateur, & ces magiſtrats paſſagers avoient la même autorité & les mêmes fonctions que les conſuls. Il n'y eut que cette magiſtrature qui ne fut jamais communiquée au peuple, & elle fut anéantie ſous Céſar. (D.F.)

Pendant l'*interregne* le peuple redevient un corps imparfait, uni ſeulement par l'engagement primordial des Etats, qui ont jugé néceſſaire de former une ſociété civile.

Cet engagement eſt d'une très-grande force par les ſentimens qu'inſpirent le nom & la vûe d'une patrie, & par l'intérêt des citoyens qui ont leurs biens dans le pays; c'eſt par de ſi puiſſans motifs que la nation ſe trouve obligée de rétablir au plutôt le gouvernement parfait, *civitatem cum imperio*, & en attendant d'entretenir ſoigneuſement la concorde. Il eſt même bien difficile qu'un peuple, tant ſoit peu conſidérable, qui s'eſt accru & ſoutenu long-tems ſous une eſpece de gouvernement, penſe à diſſoudre le lien de la ſociété, pour redevenir une ſimple multitude ſans union civile. D'ailleurs pour détourner les malheurs & les troubles qui peuvent naître de l'anarchie, les Etats policés ont toujours eu l'attention de déſigner d'avance les perſonnes qui doivent prendre ſoin de l'adminiſtration des affaires publiques durant le cours de l'*interregne*, c'eſt ainſi qu'en Pologne il eſt reglé que pendant l'*interregne*, l'archevêque de Gneſne avec les députés de la grande & petite Pologne, tiendront en main les rênes du gouvernement.

Lorſqu'on n'a pas pris d'avance les meſures néceſſaires pour maintenir l'ordre, en attendant que le gouvernement ſoit fixe, on y pourvoit d'abord comme on peut, & de cette maniere on continue l'engagement de demeurer uni en un corps de ſociété civile. Voyez la *Diſſertation* de Puffendorf *de interregn.*.

S'il arrivoit néanmoins une choſe, qui étoit très-poſſible dans le commencement, que les Etats ſe trouvoient fort petits, s'il arrivoit, dis-je, que le plus grand nombre des peres de famille vouluſſent rompre l'union civile, & rentrer dans l'indépendance de l'état de nature, il ſemble qu'ils en ſeroient les maîtres, ſans faire tort aux autres; en ce cas-là la pluralité des voix auroit autant de force pour rompre l'engagement de vivre en un corps de ſociété civile, que pour décider de la forme du gouvernement à établir. En effet, pendant que le gouvernement, quel qu'il ſoit, ſubſiſte, ſon autorité maintient la force de la premiere convention, à l'égard de tous en général & de chacun en particulier, par une ſuite néceſſaire de la ſouveraineté. Mais du moment qu'il n'y a plus de gouvernement fixe, ni de gouvernement établi par proviſion, il ne reſte d'autre moyen de décider ce qu'il convient de faire pour le bien public, en vûe duquel toute ſo-

Digitized by Google

ciété civile se contracte, que la volonté du plus grand nombre.

INTERROGATIF, adj., *Gram.* Une phrase est *interrogative*, lorsqu'elle indique de la part de celui qui parle, une question plutôt qu'une assertion : on met ordinairement à la fin de cette phrase un point surmonté d'une sorte de petite *s* retournée en cette maniere (?) ; & ce point se nomme aussi point *interrogatif* : par exemple,

Fortune, dont la main couronne
Les forfaits les plus inouis,
Du faux éclat qui t'environne
Serons-nous toujours éblouis? Rousseau.
Où fuis-je? de Baal ne vois-je pas le prêtre?
Quoi, filles de David, vous parlez à ce traitre? Racine.

Quoi qu'en disent plusieurs grammairiens, il n'y a dans la langue françoise aucun terme qui soit proprement *interrogatif*, c'est à-dire, qui désigne essentiellement l'interrogation. La preuve en est que les mêmes mots que l'on allegue comme tels, sont mis sans aucun changement dans les assertions les plus positives. Ainsi nous disons bien en françois, COM-bien coûte ce livre? COMMENT vont nos affaires? Où tendent ces discours? POURQUOI sommes-nous nés? QUAND reviendra la paix? QUE veut cet homme? QUI a parlé de la sorte? Sur QUOI est fondée notre espérance? QUEL bien est préférable? Mais nous disons aussi sans interrogation, *je sai* COMBIEN coûte ce livre; *j'ignore* COMMENT vont nos affaires; *vous comprenez* OU tendent ces discours; *la religion nous enseigne* POURQUOI nous sommes nés; *ceci nous apprend* QUAND reviendra la paix : *chacun devine ce* QUE veut cet homme; *personne ne sait* QUI a parlé de la sorte; *vous connoissez sur* QUOI est fondée notre espérance; *cherchons* QUEL bien est préférable.

C'est la même chose en latin, si l'on excepte la seule particule enclitique *ne*, qu'il faut moins regarder comme un mot, que comme une particule élémentaire, qui ne fait qu'un mot avec celui à la fin duquel on la place, comme *audisne* ou *audin'?* entendez-vous? *v.* PARTICULE. Elle indique que le sens est *interrogatif* dans la proposition où elle se trouve ; mais elle ne se trouve pas dans toutes celles qui sont *interrogatives* : *Quò te Mœri pedes? Quò transvolisti? Quandiù vixit? An dimicatum est?* &c.

Qu'est-ce qui dénote donc si le sens d'une phrase est *interrogatif* ou non?

1°. Dans toutes celles où l'on trouve quelqu'un de ces mots réputés *interrogatifs* en eux-mêmes, on y reconnoit ce sens, en ce que ces mots mêmes étant conjonctifs, & se trouvant néanmoins à la tête de la phrase construite selon l'ordre analytique, c'est un signe assuré qu'il y a ellipse de l'antécédent, & que cet antécédent est le complément grammatical d'un verbe aussi sous-entendu, qui exprimeroit directement l'interrogation s'il étoit énoncé. Reprenons les mêmes exemples françois, qui feront assez entendre l'application qu'il faudra faire de ce principe dans les autres langues. COMBIEN coûte ce livre, c'est-à-dire, *apprenez-moi le prix que coûte ce livre.* COMMENT vont vos affaires? c'est-à dire, *dites-moi comment, ou la maniere selon laquelle, vont vos affaires.* OU tendent ces discours? c'est-à-dire, *faites-moi connoître le but où, auquel, tendent ces discours.* Il en est de même des autres; *pourquoi* veut dire la *raison*, la *cause*, la *fin pour laquelle*; *quand*, le *tems auquel*; avant *que* & *qui*, on sous-entend *la chose* ou un autre antécédent moins vague, indiqué par les circonstances; avant *qui*; sous-entendez la *personne*, *l'homme*, &c. *quel*, c'est *lequel* dont on a supprimé l'article à cause de la suppression de l'antécédent qui se trouve pourtant après; *quel bien*, c'est-à-dire, *le bien*, *lequel bien.*

2°. Dans les phrases où il n'y a aucun de ces mots conjonctifs, la langue françoise marque souvent le sens *interrogatif* par un tour particulier. Elle veut que le pronom personnel qui indique le sujet du verbe, se mette immédiatement après le verbe, s'il est dans un tems simple, & après l'auxiliaire, s'il est dans un tems

Digitized by Google

compoſé ; & cela s'obſerve lors même que le ſujet eſt exprimé d'ailleurs par un nom ſoit ſimple, ſoit accompagné de modificatifs : *Viendrez-vous ? Avois-je compris ? Serions-nous partis ? Les philoſophes ont-ils bien penſé ? La raiſon que vous alléguiez auroit-elle été ſuffiſante ?* Il faut cependant obſerver, que ſi le verbe étoit au ſubjonctif, cette inverſion du pronom perſonnel ne marqueroit point l'interrogation, mais une ſimple hypotheſe, ou un deſir dont l'énonciation explicite eſt ſupprimée par ellipſe. *Vinſſiez-vous à bout de votre deſſein*, pour *je ſuppoſe même que vous vinſſiez à bout de votre deſſein. Puiſſiez-vous être content !* pour *je ſouhaite que vous puiſſiez être content.* Quelquefois même le verbe étant à l'indicatif ou au ſuppoſitif, cette inverſion n'eſt pas *interrogative* ; ce n'eſt qu'un tour plus élégant ou plus affirmatif : *Ainſi conſervons nos droits ; en vain formerions-nous les plus vaſtes projets ; il le fera, dit-il.*

3°. Ce n'eſt ſouvent que le ton ou les circonſtances du diſcours, qui déterminent une phraſe au ſens *interrogatif* ; & comme l'écriture ne peut figurer le ton, c'eſt alors le point *interrogatif* qui y décide le ſens de la phraſe.

INTERROGATION, ſ. f., *Belles-Lettres*, figure de rhétorique, par laquelle celui qui parle avance une choſe par forme de queſtion. L'apoſtrophe qu'il ſe fait alors à lui-même ou qu'il fait aux autres, ne donne pas peu de poids & de véhémence à ce qu'il dit. L'orateur peut en pluſieurs occaſions employer cette figure avec avantage. 1°. Quand il parle d'une choſe d'un ton affirmatif, & comme ne pouvant ſouffrir aucun doute ; 2°. quand il veut montrer les abſurdités où l'on tomberoit en entreprenant de combattre ſes ſentimens ; 3°. lorſqu'il veut démêler les réponſes captieuſes ou les ſophiſmes de ſon adverſaire ; 4°. quand ſouvent preſſé lui-même, il veut à ſon tour preſſer vivement ſon antagoniſte. De ce dernier genre eſt ce bel endroit de l'oraiſon de Ciceron pour Ligarius, où il s'adreſſe avec une impétuoſité, pour ainſi parler foudroyante, à l'accuſateur Tubéron. *Quid enim, Tubero, tuus ille diſtrictus in acie Pharſalicâ gladius agebat ? cujus latus ille mucro petebat ? Qui ſenſus erat armorum tuorum ? Quæ tua mens ? oculi ? manus ? ardor animi ? Quid cupiebas ? quid optabas ?* Il eſt évident que de pareils traits devoient embarraſſer un homme qui, ayant porté les armes contre Céſar, faiſoit à Ligarius un crime de ce qu'il avoit tenu la même conduite.

Cette figure eſt très-propre à peindre toutes les paſſions vives, mais ſur-tout l'indignation.

Quoi, Rome & l'Italie en cendres
Me feront honorer Silla ?
J'admirerai dans Alexandre,
Ce que j'abhorre en Attila ?

INTERROGATION *ſuggeſtive*, (N), *Juriſprud.* ; c'eſt cette *interrogation* qui porte ſur l'eſpece, ou qui ſuppoſe le fait qui d'ailleurs eſt encore incertain.

Quelques loix proſcrivent ces *interrogations*. Elles veulent que l'*interrogation*, rélative aux circonſtances d'un délit, ne porte que ſur le genre, & elles ne permettent pas celles qui, ayant une connexion directe avec le délit, ſuggéreroient à l'accuſé une réponſe immédiate. Les *interrogations*, ſelon les criminaliſtes, ne doivent tendre au fait qu'indirectement, & jamais en droite ligne. Les motifs qu'on a eus pour établir ces regles ſont, ou qu'on ne veut pas ſuggérer à l'accuſé une réponſe qui le ſauve, ou parce qu'on a cru qu'il étoit contre la nature qu'un coupable s'accuſât lui-même. Mais quel que ſoit celui de ces deux motifs qu'on a eu en vue, les loix ſont tombées dans une contradiction bien remarquable en proſcrivant les *interrogations ſuggeſtives*, & en autoriſant en même tems la queſtion ; car peut-il y avoir une *interrogation* plus ſuggeſtive que la douleur ? S'il ne faut pas ſuggérer une réponſe à l'accuſé, la douleur ne ſuggére-t-elle pas à l'homme robuſte une taciturnité obſtinée, à l'aide de laquelle il change une peine plus grande en une peine moindre ; & à l'homme foible, un aveu par lequel il ſe dé-

Digitized by Google

livre d'un mal préſent qui l'affecte plus fortement que le mal à venir ? Si une *interrogation* ſpéciale eſt contre le droit de la nature, en induiſant le criminel à s'accuſer lui-même, les tourmens ne l'induiront-ils pas encore plus fortement ? Mais les hommes ſe reglent plus par la différence des noms, que par celle des choſes.

Celui qui s'obſtine à ne pas répondre dans l'interrogatoire qu'on lui fait ſubir, mérite une peine qui doit être fixée par la loi, & une peine des plus graves parmi celles qu'elle prononce, afin que les coupables n'évitent pas par-là de donner au public l'exemple qu'ils lui doivent. Cette peine particuliere n'eſt pas néceſſaire, lorſqu'il eſt hors de doute que l'accuſé a commis le crime dont il s'agit, parce qu'alors l'interrogatoire eſt inutile, comme la confeſſion l'eſt, lorſque d'autres preuves démontrent qu'il eſt coupable. Ce dernier cas eſt plus ordinaire, parce que l'expérience montre que dans la plus grande partie des procès criminels, les coupables ſont négatifs. (D. F.)

INTERROGATOIRE, ſ. m., *Juriſprud.*, eſt un acte qui contient les demandes qu'un juge ou commiſſaire délégué pour interroger, fait à une partie au ſujet de certains faits, & les réponſes qui y ſont faites par la partie, pour tirer de la bouche de celui qui eſt interrogé l'éclairciſſement de la vérité, & ſervir de preuve dans la cauſe, inſtance ou procès.

INTER-ROI, ſ. m., *Hiſt. Mod. Politique*, c'eſt le titre que l'on donne en Pologne au primat du royaume, c'eſt-à-dire, à l'archevêque de Gneſne, lorſque la mort du roi a laiſſé le trône vacant. Cet *inter-roi* a en quelque ſorte un pouvoir plus étendu que les monarques de cette république jalouſe de ſa liberté. Sa fonction eſt de notifier aux cours étrangeres la vacance du trône; de convoquer la diete pour l'élection d'un nouveau roi; d'expédier des ordres aux généraux, aux palatins, & aux ſtaroſtes, pour veiller à la garde des forteresſes, des châteaux, & des frontieres de la république, de donner des paſſe-ports aux miniſtres étrangers qui ſont chargés de venir négocier, &c. Lorſque la diete de Pologne pour l'élection d'un roi eſt aſſemblée, le primat *inter-roi* expoſe à la nobleſſe les noms des candidats, & leur fait connoître leur mérite; il les exhorte à choiſir le plus digne; & après avoir invoqué le ciel, il leur donne ſa bénédiction: après quoi, les nonces procédent à l'élection. Le primat recueille les ſuffrages, il monte à cheval, & demande par trois fois ſi tout le monde eſt content, & alors il proclame le roi.

INTERRUPTION, ſ. f., *Juriſprud.*, eſt l'effet de quelqu'acte ou circonſtance qui arrête le cours de la preſcription, ou qui trouble quelqu'un dans ſa poſſeſſion.

Il y a certaines circonſtances, telles que la minorité, qui interrompent la preſcription ſans aucun acte judiciaire ni extra-judiciaire.

Le trouble de fait ne forme pas une *interruption* de la poſſeſſion & preſcription, mais bien le trouble de droit, c'eſt-à-dire, lorſqu'il y a une demande judiciaire; car un ſimple acte extra-judiciaire ne forme pas une *interruption* civile.

L'action en déclaration d'hypotheque eſt auſſi appellée *interruption*. *v.* HYPOTHEQUE, POSSESSION, PRESCRIPTION, TROUBLE.

INTERRUPTION, *Belles-Lettres*, figure de rhétorique, dans laquelle l'orateur ou diſtrait par un ſentiment plus violent, qui s'éleve ſubitement au fond de ſon ame, ou honteux de ce qui lui reſte à dire, s'*interrompt* lui-même & ſe livre à d'autres idées.

Tu veux que je le fuie; hé bien, rien ne m'arrête;
Allons, n'envions plus ſon indigne conquête:
Que ſur lui ſa captive étende ſon pouvoir;
Fuyons: mais ſi l'ingrat inſtruit dans ſon devoir,
Si la foi dans ſon cœur retrouvoit quelque place,
S'il venoit à mes pieds me demander ſa grace,

Digitized by Google

Si sous mes loix, amour, tu pouvois l'engager,
S'il vouloit . . . mais l'ingrat ne veut que m'outrager.

Ces *interruptions* ont beaucoup de vérité & de force; il eſt impoſſible à la paſſion, lorſqu'elle eſt extrême, de ſuivre un long enchainement d'idées: le trouble de l'ame paſſe dans le diſcours, & il ſe briſe & ſe découſ.

INTERSECTION, ſ. f., terme de *Géométrie:* on appelle ainſi le point où deux lignes, deux plans, &c. ſe coupent l'un ſur l'autre. *v.* LIGNE & PLAN.

L'*interſection* mutuelle de deux plans eſt une ligne droite: le centre d'un cercle eſt dans l'*interſection* de deux de ſes diametres; le point central d'une figure réguliere ou irréguliere de quatre côtés, eſt le point d'*interſection* de ſes deux diagonales.

INTERSTICE, ſ. m., *Juriſprud.*, ſignifie l'*intervalle* de tems que la loi veut être gardé entre deux degrés ou ordres.

Les degrés obtenus ſans obſerver ces *interſtices*, ſont ce que l'on appelle des degrés obtenus *per ſaltum*.

Pour ſe faire promouvoir aux ordres ſans garder les *interſtices* de droit, il faut obtenir une diſpenſe de Rome, appellée *extra tempora*.

INTER-TRANSVERSAIRE, (R), *Anat.*, nom que l'on a donné à un ligament membraneux qui monte de chaque côté des vertebres, & s'étend, de chaque apophyſe tranſverſe, à celle de la vertebre voiſine. Il monte ainſi tout le long de la vertébrale, en s'attachant à toutes les apophyſes tranſverſes.

Intertranſverſaires du col. On donne ce nom à de petits muſcles fort courts, qui vont de l'apophyſe tranſverſe d'une des vertebres du col, à celle qui eſt au-deſſus. M. Winſlow les appelle auſſi *petits tranſverſaires du col*, lorſque ceux d'un côté agiſſent ſeuls, ils tirent le col de ce côté; s'ils agiſſent conjointement, ils tiennent le col droit & l'affermiſſent dans cette poſition. (P.)

INTERVALLE, ſ. m., *Gramm.*, diſtance, eſpace qui eſt entre deux extrémités de tems ou de lieux. *v.* DISTANCE.

Ce mot vient du latin *intervallum*, qui ne ſignifie autre choſe, ſelon Iſidore, que *ſpatium inter foſſam & murum*, entre le foſſé & le mur: d'autres remarquent que les pieux que les Romains plantoient dans leurs boulevards, étoient appellés *valla*, & l'eſpace d'entre deux, *inter valla*.

INTERVALLE, *Art Milit.*, ſe dit de la diſtance ou de l'eſpace qu'on laiſſe ordinairement entre les troupes placées en ligne ou à côté les unes des autres. On le dit auſſi pour exprimer l'eſpace qui eſt entre deux lignes de troupes, ſoit en bataille ou dans le camp. *v.* DISTANCE.

Ainſi, lorſque des troupes ſont en bataille, la diſtance d'un bataillon à un autre ſe nomme l'*intervalle des bataillons*. Il en eſt de même pour les eſcadrons, & pour la diſtance de la premiere ligne à la ſeconde.

L'*intervalle* des bataillons & celui des eſcadrons, eſt ordinairement égal au front de ces troupes; mais il arrive de-là qu'une armée médiocre occupe une très-grande étendue de front, & que les différentes parties de l'armée ſont trop éloignées les unes des autres, pour pouvoir ſe ſoutenir réciproquement. *v.* ORDRE DE BATAILLE & ARMÉE.

Pour donner une idée de ces *intervalles*, ou de l'arrangement des bataillons & des eſcadrons de la premiere & de la ſeconde ligne d'une armée, il faut,

1°. Concevoir que toutes ces troupes ſont rangées ſur une même & ſeule ligne ſans aucune diſtance.

2°. Qu'on faſſe marcher en-avant la moitié, mais de maniere qu'alternativement une troupe s'avance, & que celle qui la touche immédiatement, par exemple à gauche, demeure à la même place; & que celle qui touche la gauche de celle ci, s'avance auſſi, & ainſi de ſuite.

Il réſultera de ce mouvement deux lignes de troupes, dont les *intervalles* de la premiere ſe trouveront oppoſés aux troupes de la ſeconde, & ces *intervalles* ſeront égaux aux fronts des troupes.

Digitized by Google

Ces *intervalles* ont pour objet de laiſſer paſſer la premiere ligne, ſi elle ſe trouve obligée de ployer derriere la ſeconde ſans déranger l'ordre de cette ſeconde ligne, qui ſe trouve en état d'arrêter l'ennemi, pendant que la premiere ligne ſe rallie ou ſe réforme à couvert de la ſeconde. Mais cette conſidération ou cet objet ne paroît pas exiger que les troupes aient des *intervalles* égaux à leur front. Une troupe qui ſe retire en déſordre n'occupe pas le même front, que lorſqu'elle eſt rangée en ordre de bataille; ainſi elle peut s'écouler par des *intervalles* moindres que ſon front. Il ſuit de-là que les *intervalles* peuvent être plus petits que le front des troupes; ils le doivent même, ſi l'on veut conſidérer qu'un tout étant d'autant plus ſolide que toutes ſes parties ſe tiennent enſemble, & qu'elles s'aident mutuellement, l'armée aura auſſi plus de force, lorſque les troupes qui la compoſent ſe trouveront moins éloignées ou moins ſéparées les unes des autres. Cette obſervation a déja été faite par de très-habiles généraux. Feu M. le maréchal de Puyſegur ne preſcrit dans ſon *traité de l'Art de la guerre*, que dix toiſes pour l'*intervalle* des bataillons, & ſix toiſes pour celui des eſcadrons. Il prétend que ces *intervalles* ſont plus que ſuffiſans, & même qu'il ſeroit à-propos de faire combattre les troupes à *lignes pleines*, c'eſt-à-dire, ſans *intervalles*. *v.* ARMÉE.

L'*intervalle* des lignes de troupes en bataille doit être d'environ 150 toiſes; mais dans le combat la ſeconde ligne doit s'approcher davantage de la premiere, pour être plus à portée de la ſoutenir.

A l'égard de l'*intervalle* ou de la diſtance qui eſt entre les deux lignes du camp, il faut la regler ſur la profondeur des camps des bataillons & des eſcadrons. Cette profondeur peut être évaluée environ à 120 toiſes; il faut auſſi un eſpace libre en-avant du terrein de la ſeconde ligne, pour qu'elle puiſſe s'y porter en bataille. On peut eſtimer cet eſpace de 30 toiſes ou environ: ainſi l'*intervalle* du front de bandiere de la premiere ligne à celui de la ſeconde, ſera donc d'environ 150 toiſes, ou trois cents pas; le pas étant compté à la guerre pour une longueur de trois pieds.

INTERVALLE, (R), *Muſique*, différence d'un ſon à un autre entre le grave & l'aigu; c'eſt tout l'eſpace que l'un des deux auroit à parcourir pour arriver à l'uniſſon de l'autre. La différence qu'il y a de l'*intervalle* à l'*étendue*, eſt que l'*intervalle* eſt conſidéré comme indiviſé, à l'étendue comme diviſée. Dans l'*intervalle*, on ne conſidere que les deux termes; dans l'étendue, on en ſuppoſe d'intermédiaires. L'étendue forme un ſyſtême; mais l'*intervalle* peut être imcompoſé.

A prendre ce mot dans ſon ſens le plus général, il eſt évident qu'il y a une infinité d'*intervalles*: mais comme en muſique on borne le nombre des ſons à ceux qui compoſent un certain ſyſtême, on borne auſſi par-là le nombre des *intervalles* à ceux que ces ſons peuvent former entr'eux. De ſorte qu'en combinant deux à deux tous les ſons d'un ſyſtême quelconque, on aura tous les *intervalles* poſſibles dans ce même ſyſtême; ſur quoi il reſtera à réduire ſous la même eſpece tous ceux qui ſe trouveront égaux.

Les anciens diviſoient les *intervalles* de leur muſique en *intervalles* ſimples ou incompoſés, qu'ils appelloient *diaſtêmes*, & en *intervalles* compoſés, qu'ils appelloient *ſyſtêmes*. Voyez ces mots. Les *intervalles*, dit Ariſtoxene, different entr'eux en cinq manieres. 1°. En étendue; un grand *intervalle* differe ainſi du plus petit: 2°. En réſonnance ou en accord; c'eſt ainſi qu'un *intervalle* conſonnant differe d'un diſſonnant: 3°. En quantité; comme un *intervalle* ſimple differe d'un *intervalle* compoſé: 4°. En genre; c'eſt ainſi que les *intervalles* diatoniques, chromatiques, enharmoniques different entr'eux: 5°. En nature de rapport; comme l'*intervalle* dont la raiſon peut s'exprimer en nombres, differe d'un *intervalle* irrationnel. Diſons quelques mots de toutes ces différences.

1°. Le moindre de tous les *intervalles*, ſelon Bacchius & Gaudence, eſt le dieſe enharmonique.

Digitized by Google

enharmonique. Le plus grand, à le prendre à l'extrêmité grave du mode hypodorien, jusqu'à l'extrémité aiguë de l'hypo-mixo-lydien, feroit de trois octaves complettes; mais comme il y a une quinte à retrancher, ou même une sixte, selon un passage d'Adraste, cité par Meibonius, reste la quarte par-dessus le disdiapason; c'est-à-dire, la dix-huitieme, pour le plus grand *intervalle* du diagramme des Grecs.

2°. Les Grecs divisoient comme nous les *intervalles* en consonnans & dissonnans: mais leurs divisions n'étoient pas les mêmes que les nôtres. *v.* CONSONNANCE. Ils subdivisoient encore les *intervalles* consonnans en deux especes, sans y compter l'unisson, qu'ils appelloient *homophonie*, ou parité de sons, & dont l'*intervalle* est nul. La premiere espece étoit l'antiphonie, ou opposition des sons, qui se faisoit à l'octave ou à la double octave, & qui n'étoit proprement qu'une réplique du même son; mais pourtant avec opposition du grave à l'aigu. La seconde espece étoit la *paraphonie*, ou distinction de sons, sous laquelle on comprenoit toute consonnance autre que l'octave & ses répliques; tous les *intervalles*, dit Théon de Smyrne, qui ne sont ni dissonnans, ni unisson.

3°. Quand les Grecs parlent de leurs diastèmes ou *intervalles* simples, il ne faut pas prendre ce terme à toute rigueur: car le diésis même n'étoit pas, selon eux, exempt de composition; mais il faut toujours le rapporter au genre auquel l'*intervalle* s'applique. Par exemple, le semiton est un *intervalle* simple dans le genre chromatique & dans le diatonique, composé dans l'enharmonique. Le ton est composé dans le chromatique, & simple dans le diatonique; & le diton même, ou la tierce majeure, qui est un *intervalle* composé dans le diatonique, est incomposé dans l'enharmonique. Ainsi, ce qui est systême dans un genre, peut être diastème dans un autre, & réciproquement.

4°. Sur les genres; divisez successivement le même tétracorde, selon le genre diatonique, selon le chromatique, & selon l'enharmonique, vous aurez trois accords différens, lesquels, comparés entr'eux, au lieu de trois *intervalles*, vous en donneront neuf, outre les combinaisons & compositions qu'on en peut faire, & les différences de tous ces *intervalles* qui en produiront des multitudes d'autres. Si vous comparez, par exemple, le premier *intervalle* de chaque tétracorde dans l'enharmonique & dans le chromatique mol d'Aristoxene, vous aurez d'un côté un quart ou $\frac{3}{12}$ de ton, de l'autre un tiers ou $\frac{4}{12}$, & les deux cordes aiguës feront entr'elles un *intervalle* qui sera la différence des deux précédens, ou la douzieme partie d'un ton.

5°. Passant maintenant au rapport, cet article me mene à une petite digression.

Les Aristoxéniens prétendoient avoir bien simplifié la musique par leurs divisions égales des *intervalles*, & se moquoient fort de tous les calculs de Pythagore. Il me semble cependant que cette prétendue simplicité n'étoit guere que dans les mots, & que si les Pythagoriciens avoient un peu mieux entendu leur maître & la musique, ils auroient bien-tôt fermé la bouche à leurs adversaires.

Pythagore n'avoit pas imaginé le rapport des sons qu'il calcula le premier. Guidé par l'expérience, il ne fit que prendre note de ses observations. Aristoxène, incommodé de tous ces calculs, bâtit dans sa tête un systême tout différent; & comme s'il eût pu changer la nature à son gré, pour avoir simplifié les mots, il crut avoir simplifié les choses, au lieu qu'il fit réellement le contraire.

Comme les rapports des consonnances étoient simples & faciles à exprimer, ces deux philosophes étoient d'accord là-dessus: ils l'étoient même sur les premieres dissonnances; car ils convenoient également que le ton étoit la différence de la quarte à la quinte; mais comment déterminer déja cette différence autrement que par le calcul? Aristoxène partoit pourtant

Digitized by Google

de-là pour n'en point vouloir, & sur ce ton, dont il se vantoit d'ignorer le rapport, il bâtissoit toute sa doctrine musicale. Qu'y avoit-il de plus aisé que de lui montrer la fausseté de ses opérations & la justesse de celles de Pythagore? Mais, auroit-il dit, je prends toujours des doubles, ou des moitiés, ou des tiers; cela est plus simple & plus tôt fait que vos comma, vos limma, vos apotomes. Je l'avoue, eût répondu Pythagore; mais, dites-moi, je vous prie, comment vous les prenez, ces doubles, ces moitiés, ces tiers? L'autre eût répliqué qu'il les entonnoit naturellement, ou qu'il les prenoit sur son monocorde. Eh bien! eût dit Pythagore, entonnez moi juste le quart d'un ton. Si l'autre eût été assez charlatan pour le faire, Pythagore eût ajoûté: mais est-il bien divisé votre monocorde? Montrez-moi, je vous prie, de quelle méthode vous vous êtes servi pour y prendre le quart ou le tiers d'un ton? Je ne saurois voir, en pareil cas, ce qu'Aristoxène eût pu répondre. Car, de dire que l'instrument avoit été accordé sur la voix, outre que ç'eût été tomber dans le cercle, cela ne pouvoit convenir aux Aristoxéniens, puisqu'ils avouoient tous avec leur chef qu'il falloit exercer long tems la voix sur un instrument de la derniere justesse, pour venir à bout de bien entonner les *intervalles* du chromatique mol & du genre enharmonique.

Or, puisqu'il faut des calculs non moins composés & même des opérations géométriques plus difficiles pour mesurer les tiers & les quarts de ton d'Aristoxène, que pour assigner les rapports de Pythagore, c'est avec raison que Nicomaque, Boëce & plusieurs autres théoriciens préféroient les rapports justes & harmoniques de leur maître aux divisions du système aristoxénien, qui n'étoient pas plus simples, & qui ne donnoient aucun *intervalle* dans la justesse de sa génération.

Il faut remarquer que ces raisonnemens qui convenoient à la musique des Grecs ne conviendroient pas également à la nôtre, parce que tous les sons de notre système s'accordent par des consonnances; ce qui ne pouvoit se faire dans le leur que pour le seul genre diatonique.

Il s'en-suit de tout ceci, qu'Aristoxène distinguoit avec raison les *intervalles* en rationnels & irrationnels; puisque, bien qu'ils fussent tous rationnels dans le système de Pythagore, la plupart des dissonnances étoient irrationnelles dans le sien.

Dans la musique moderne on considere aussi les *intervalles* de plusieurs manieres; savoir, ou généralement comme l'espace ou la distance quelconque de deux sons donnés, ou seulement comme celles de ces distances qui peuvent se noter, ou enfin comme celles qui se marquent sur des degrés différens. Selon le premier sens, toute raison numérique, comme est le comma; ou sourde, comme est le dieze d'Aristoxène, peut exprimer un *intervalle*. Le second sens s'applique aux seuls *intervalles* reçus dans le système de notre musique, dont le moindre est le semi-ton mineur exprimé sur le même degré par un dieze ou par un bémol. *v.* SEMI-TON. La troisieme acception suppose quelque différence de position: c'est-à-dire, un ou plusieurs degrés entre les deux sons qui forment l'*intervalle*. C'est à cette derniere acception que le mot est fixé dans la pratique: de sorte que deux *intervalles* égaux, tels que sont la fausse quinte & le triton, portent pourtant des noms différens, si l'un a plus de degrés que l'autre.

Nous divisons, comme faisoient les anciens, les *intervalles* en consonnans & dissonnans. Les consonnances sont parfaites ou imparfaites. *v.* CONSONNANCE. Les dissonnances sont telles par leur nature, ou le deviennent par accident. Il n'y a que deux *intervalles* dissonnans par leur nature; savoir, la seconde & la septieme en y comprenant leurs octaves ou répliques: encore ces deux peuvent-ils se réduire à un seul; mais toutes les consonnances peuvent devenir dissonnantes par accident. *v.* DISSONNANCE.

De plus, tout *intervalle* est simple ou redoublé. L'*intervalle* simple est celui qui

Digitized by Google

eſt contenu dans les bornes de l'octave. Tout *intervalle* qui excéde cette étendue eſt redoublé; c'eſt-à-dire, compoſé d'une ou pluſieurs octaves & de l'*intervalle* ſimple dont il eſt la réplique.

Les *intervalles* ſimples ſe diviſent encore en directs & renverſés. Prenez pour direct un *intervalle* ſimple quelconque: ſon complément à l'octave eſt toujours renverſé de celui-là, & réciproquement.

Il n'y a que ſix eſpeces d'*intervalles* ſimples, dont trois ſont complémens des trois autres à l'octave, & par conſéquent auſſi leurs renverſés. Si vous prenez d'abord les moindres *intervalles*, vous aurez pour directs, la ſeconde, la tierce & la quarte; pour renverſés, la ſeptieme, la ſixte & la quinte. Que ceux-ci ſoient directs, les autres ſeront renverſés: tout eſt réciproque.

Pour trouver le nom d'un *intervalle* quelconque, il ne faut qu'ajoûter l'unité au nombre des degrés qu'il contient. Ainſi l'*intervalle* d'un degré donnera la ſeconde; de deux, la tierce; de trois, la quarte; de ſept, l'octave; de neuf, la dixieme, &c. Mais ce n'eſt pas aſſez pour bien déterminer un *intervalle*: car ſous le même nom il peut être majeur ou mineur, juſte ou faux, diminué ou ſuperflu.

Les conſonnances imparfaites & les deux diſſonnances naturelles peuvent être majeures ou mineures: ce qui, ſans changer le degré, fait dans l'*intervalle* la différence d'un ſemi-ton. Que ſi d'un *intervalle* mineur on ôte encore un ſemi-ton, cet *intervalle* devient diminué. Si l'on augmente d'un ſemi-ton un *intervalle* majeur, il devient ſuperflu.

Les conſonnances parfaites ſont invariables par leur nature. Quand leur *intervalle* eſt ce qu'il doit être, elles s'appellent *juſtes*. Que ſi l'on altere cet *intervalle* d'un ſemi-ton, la conſonnance s'appelle *fauſſe*, & devient diſſonnance; *ſuperflue*, ſi le ſemi-ton eſt ajoûté; *diminuée*, s'il eſt retranché. On donne mal-à-propos le nom de fauſſe-quinte à la quinte diminuée; c'eſt prendre le genre pour l'eſpece: la quinte ſuperflue eſt tout auſſi fauſſe que la diminuée, & l'eſt même davantage à tous égards.

On trouvera, *Pl. C, de Muſique, fig. 2.*, une table de tous les *intervalles* ſimples praticables dans la muſique, avec leurs noms, leurs degrés, leurs valeurs, & leurs rapports.

Il faut remarquer ſur cette table que l'*intervalle* appellé par les harmoniſtes *ſeptieme ſuperflue*, n'eſt qu'une ſeptieme majeure avec un accompagnement particulier; la véritable ſeptieme ſuperflue, telle qu'elle eſt marquée dans la table, n'ayant pas lieu dans l'harmonie, ou n'y ayant lieu que ſucceſſivement, comme tranſition enharmonique, jamais rigoureuſement dans le même accord.

On obſervera auſſi que la plupart de ces rapports peuvent ſe déterminer de pluſieurs manieres; j'ai préféré la plus ſimple, & celle qui donne les moindres nombres.

Pour compoſer ou redoubler un de ces *intervalles* ſimples, il ſuffit d'y ajoûter l'octave autant de fois que l'on veut, & pour avoir le nom de ce nouvel *intervalle*, il faut au nom de l'*intervalle* ſimple ajouter autant de fois ſept qu'il contient d'octaves. Réciproquement, pour connoître le ſimple d'un *intervalle* redoublé dont on a le nom, il ne faut qu'en rejetter ſept autant de fois qu'on le peut; le reſte donnera le nom de l'*intervalle* ſimple qui l'a produit. Voulez-vous une quinte redoublée; c'eſt-à-dire, l'octave de la quinte, ou la quinte de l'octave? A 5 ajoutez 7, vous aurez 12. La quinte redoublée eſt donc une douzieme. Pour trouver le ſimple d'une douzieme, rejettez 7 du nombre 12 autant de fois que vous le pourrez, le reſte 5 vous indique une quinte. A l'égard du rapport, il ne faut que doubler le conſéquent, ou prendre la moitié de l'antécédent de la raiſon ſimple autant de fois qu'on ajoûte d'octaves, & l'on aura la raiſon de l'*intervalle* redoublé. Ainſi 2, 3, étant la raiſon de la quinte, 1, 3, ou 2, 6, ſera celle de la douzieme, &c. Sur quoi l'on obſervera

Digitized by Google

qu'en termes de musique, composer ou redoubler un *intervalle*, ce n'est pas l'ajoûter à lui-même, c'est y ajouter une octave; le tripler, c'est en ajoûter deux, &c.

Je dois avertir ici que tous les *intervalles* exprimés dans ce dictionnaire par les noms des notes, doivent toujours se compter du grave à l'aigu; en sorte que cet *intervalle*, *ut si*, n'est pas une seconde, mais une septieme; & *si ut*, n'est pas une septieme, mais une seconde.

INTERVENTION, s. f., *Jurisprud.*, c'est lorsqu'un tiers se rend partie dans une contestation qui étoit déja pendante entre d'autres personnes.

On peut *intervenir* soit en premiere instance, ou en cause d'appel.

L'*intervention* se forme par requête; on y explique les moyens sur lesquels on se fonde pour être reçu partie *intervenante*, & dans les conclusions on demande acte de ce que, pour moyens d'*intervention*, on emploie le contenu en ladite requête.

Si l'*intervention* est réguliere, le juge reçoit l'*intervenant* partie *intervenante*, & lui donne acte des moyens portés par sa requête, & faisant droit sur son *intervention*, on ordonne ce qu'il y a lieu d'ordonner, selon que l'*intervention* est bien ou mal fondée.

Si l'*intervention* n'est pas recevable, ou qu'elle soit mal fondée, on déclare l'*intervenant* non recevable en son *intervention*, ou bien on l'en déboute.

Quand l'affaire est appointée, on répond la requête d'*intervention* d'une ordonnance de *viennent*, en conséquence de laquelle on va plaider à l'audience pour faire juger si l'*intervention* sera reçue, auquel cas le juge donne acte de l'*intervention*, & reçoit l'*intervenant* partie *intervenante*, & pour faire droit sur l'*intervention*, on appointe les parties en droit & joint.

Intervention en faits de contrats, est la présence d'une personne qui n'étant pas l'une des principales parties dans l'acte, y paroît néanmoins pour l'approuver ou le ratifier soit comme caution ou autrement.

INTERVERTEBRAL, (R), *Anat.*, qui est placé entre les deux vertebres. On donne ce nom à un cartilage qui se trouve entre les vertebres. Il est d'une nature particuliere, & ne ressemble aux autres cartilages que par sa couleur & son élasticité. Il couvre tout le corps des vertebres entre lesquelles il est placé. Il est compolé de petites lames arrangées circulairement les unes autour des autres. Ces lames prises chacune en particulier, n'offrent presque pas de résistance, mais leur réunion les rend beaucoup plus fermes. Le milieu qui répond au centre de chaque vertebre est d'une consistance plus molle & pulpeuse. L'espace qui se trouve entre les petites lames circulaires est rempli d'une humeur onctueuse, qui entretient leur souplesse. L'épaisseur de ce cartilage n'est pas la même entre toutes les vertebres. Il est beaucoup plus épais entre celles qui sont capables d'un grand mouvement, qu'entre celles qui n'en ont qu'un très-borné. Par cette raison, entre les vertebres lombaires il est très-considérable, & son épaisseur est plus grande en devant qu'en arriere. La même chose a lieu dans les vertebres du cou. Comme les vertebres dorsales, au contraire, ont peu de mouvement, celui qui se trouve entr'elles est assez mince, & il est plus épais postérieurement qu'en devant. Dans la flexion du corps les vertebres se rapprochent antérieurement, & pressent ces cartilages qui débordent alors en devant, & un peu sur les côtés; lorsque le corps se redresse, la compression est uniforme sur toute la surface du cartilage, & elle devient beaucoup plus considérable. C'est pour cette raison que l'on est plus petit le soir, quand on se couche, sur-tout si on a porté quelque fardeau pendant la journée, que le matin lorsqu'on se leve. Lorsque le corps est couché, l'élasticité de ces parties leur fait reprendre l'étendue que la compression leur avoit fait perdre lorsqu'il étoit debout. (P.)

INTÉRULA, f. f., *Hist. Anc.*, c'est la même chose que l'hypocamisum, l'œsophorion ou la subucula. On l'appelloit

Digitized by Google

monoloris, *diloris*, *penteloris*, ſelon qu'elle étoit ou d'une couleur pleine ou rayée. Il y avoit au bas de ce vêtement de deſſous une frange ; on voyoit l'*interula*, ſi on levoit la tunique.

INTESTAT, ſ. m., *Juriſprud.*, c'eſt lorſqu'il n'y a point de teſtament, ou que celui qui a été fait n'eſt pas valable.

Décéder *inteſtat*, c'eſt lorſqu'on décéde dans le cas qui vient d'être dit.

On appelle ſucceſſion *ab inteſtat* celle qui ſe trouve ouverte, ſans que le défunt ait fait aucun teſtament valable.

L'héritier *ab inteſtat* eſt celui qui recueille la ſucceſſion en vertu de la loi, & non en vertu d'un teſtament.

INTESTIN, (R), *Anat.* L'*inteſtin* dans ſon ſens le plus étendu, eſt un canal de l'animal, dans lequel l'aliment eſt reçu & duquel cet aliment eſt diſtribué dans tout le corps. Dans ce ſens l'*inteſtin* eſt la partie la plus eſſentielle de l'animal. Le polype eſt ſans cœur, ſans cervelle, ſans nerfs, ſans muſcles, mais il eſt creux, c'eſt un *inteſtin* animé.

Dans un ſens plus étroit, on appelle *inteſtin* la partie de ce canal alimentaire, qui tient à ſon extrêmité, & qui eſt cylindrique & plus étroite, que la partie qu'on nomme *eſtomac*, continué au canal par lequel l'aliment eſt reçu ; car dans les inſectes, & même dans les quadrupedes à ſang froid, l'eſtomac n'a guere d'autre marque de diſtinction, que l'élargiſſement d'un canal, dont la partie la plus étroite eſt appellée *inteſtin*.

Dans le quadrupede & dans l'homme l'*inteſtin* eſt plus marqué, & plus different de l'eſtomac. Il eſt aſſez uniforme dans bien des animaux, & ſur-tout dans les animaux qui ſe nourriſſent de chair, comme dans l'ours, le lion, la belette ; ſes parties ſont mieux diſtinguées dans l'homme, dans le cheval, & dans les animaux qui ſe nourriſſent de végetaux. La premiere diſtinction c'eſt celle de l'*inteſtin grêle* & du *gros inteſtin* ; elle eſt vraie dans l'homme, mais alors l'*inteſtin* vermiforme eſt déplacé.

Il y a plus d'arbitraire dans la diſtinction de l'*inteſtin* grêle en trois *inteſtins*, & plus encore dans la diſtinction du gros *inteſtin* en trois autres *inteſtins*. Il n'y a effectivement, qu'un ſeul *inteſtin* grele, & qu'un ſeul gros *inteſtin* avec l'appendice vermiculaire. Il eſt reçu cependant de donner trois noms à des regions déterminées de l'*inteſtin* grêle, & d'en uſer de même pour le gros *inteſtin*.

Dans les animaux les plus ſimples l'*inteſtin* eſt de la même longueur, que le reſte du corps ; tel eſt ſans doute le polype. Dans les animaux plus compoſés il a des anfractuolités & des plis, qui l'allongent. L'*inteſtin* eſt cependant généralement fort court, dans les inſectes & dans les poiſſons ; il y en a même dans cette claſſe, où l'*inteſtin* ne ſurpaſſe pas la longueur de l'animal. Il eſt aſſez court dans les oiſeaux & plus longs dans les quadrupedes. La pie & la gruetrompete l'ont extrêmement court. Il eſt triple & quadruple de la longueur de l'animal carnivore, comme dans le lion, la belette ; ſextuple dans l'homme, extrêmement long dans la gazelle, la renne, & généralement plus long dans ceux des animaux ruminans, qui ſe diſtinguent par leur viteſſe.

La partie grêle eſt toujours plus longue que la partie la plus groſſe ; elle la ſurpaſſe encore plus conſidérablement dans le quadrupede carnivore, dont le gros *inteſtin* eſt toujours fort ſimple & fort court.

Dans l'homme la proportion eſt de 11. à 3*l*. & même au-delà.

Puiſqu'il eſt reçu de partager l'*inteſtin* grêle, & d'en faire trois *inteſtins*, il faut ſuivre l'opinion reçue ou du moins expliquer ce que les auteurs entendent par duodenum, par jejunum & par ileum.

Pour donner au *duodenum* des bornes préciſes, on entend ſous ce nom la portion de l'*inteſtin* grêle, qui eſt entre l'eſtomac & le meſocolon tranſverſal ; elle eſt placée dans la diviſion ſupérieure du bas ventre, ce meſocolon ſéparant cette diviſion de l'inférieure.

Il commence au pylore, qu'il embraſſe, l'extrêmité de l'eſtomac ſe prolongeant

Digitized by Google

dans la cavité de l'*inteſtin*, qui renferme cette extrémité ; c'eſt ce que l'on nomme *valvule du pylore*.

La direction & les attaches du duodenum ſont aſſez difficiles : les voilà, d'après l'homme. La premiere ligne de cet *inteſtin* eſt à-peu-près tranſverſale, le duodenum s'y porte de gauche à droite juſqu'au cou de la véſicule du fiel ; il ſe porte en même tems un peu en-arriere, & fait quelques petites courbures qui ſe compenſent. C'eſt la lame ſupérieure du meſocolon tranſverſal, qui couvre cette ligne du duodenum.

La ſeconde ligne eſt oblique ; elle deſcend en arriere & en même tems à droite, & ſe prolonge juſqu'à la partie inférieure du rein droit. C'eſt encore la même lame du meſocolon, qui la couvre. C'eſt au bas de cette ligne, que le canal pancréatique réuni avec le choledoque s'ouvre dans cet *inteſtin*.

La troiſieme ligne fait un angle aſſez aigu pour ſe porter à gauche avec la veine renale de ce côté, & enſuite en-devant. Elle eſt appuyée ſur la lame inférieure du meſocolon tranſverſal. Il ſe contourne enſuite par une ouverture faite par le meſocolon réuni avec l'origine du meſentere, & deſcend dans la region inférieure du bas-ventre.

Ces trois lignes forment enſemble une courbure conſidérable, ouverte du côté gauche & fermée du côté droit.

N'ayant qu'une lame du meſentere pour ſe couvrir, & n'étant pas renfermé entre deux lames il eſt moins ſerré que les autres *inteſtins*, il eſt plus mou & plus ample.

Le reſte de l'*inteſtin* grêle remplit la cavité inférieure du bas-ventre & une partie du baſſin & ſe termine dans la cavité des iles du côté droit, où cet *inteſtin* s'ouvre dans le colon.

Il eſt difficile de trouver la raiſon, qui a porté les anatomiſtes à partager cet *inteſtin*. Il eſt vrai qu'effectivement la partie la plus voiſine du duodenum eſt plus vaſculeuſe & plus rouge, que ſes valvules en ſont en plus grand nombre, qu'elle a moins de glandes & que la matiere alimentaire y eſt plus fluide ; au lieu que la partie, qui confine au colon, eſt plus blanche, moins vaſculeuſe, moins riche en vaiſſeaux lactés, mais fournie plus abondamment de paquets glanduleux, que la maſſe des alimens y eſt plus épaiſſe & quelquefois même fétide.

Mais ce n'eſt que l'extrémité ſupérieure de l'*inteſtin* grêle, qui differe bien ſenſiblement de l'extrémité inférieure : les parties du jejunum & de l'ileon, qui s'avoiſinent, different très-peu, & le premier ſe change dans le ſecond par des nuances imperceptibles.

Winslow a pris un parti tout-à-fait arbitraire en ſe ſervant de la longueur ſeule pour diſtinguer les deux *inteſtins* : il en attribue deux tiers au jejunum, & trois à l'ileon. Je crois que l'on devroit en bonne logique ne point ſéparer des *inteſtins*, que la nature n'a pas diſtingués.

L'*inteſtin* grêle en général eſt un tuyau membraneux, à-peu-près cylindrique, un peu plus étroit cependant à la partie, qu'embraſſe le meſentere & plus large à l'extrémité flottante. Ce tuyau eſt capable d'une grande extenſion ; on l'a vu cependant ſe rompre par l'effort des matieres accumulées.

Cet *inteſtin*, à la réſerve du duodenum, n'a point de direction certaine ; il eſt replié en mille contours redoublés : il y a des animaux où ces contours ſont plus reglés ; ils décrivent une ſpirale dans le cochon.

La membrane extérieure vient du péritoine. Une grande partie du *duodenum* n'en a point ; le meſocolon le couvre antérieurement, & en partie le pancréas. Le reſte de l'*inteſtin* grêle eſt renfermé entre les deux lames du meſentere, qui s'écartent pour l'embraſſer & qui ſe rejoignent ſur la convexité de l'*inteſtin*. C'eſt ce que l'on appelle *membrane* extérieure de l'*inteſtin*. Elle eſt ſimple & blanche, ſes vaiſſeaux ſont fort petits, & quelques expériences nous apprennent qu'elle eſt inſenſible.

A la premiere approche du meſentere il reſte entre ſes deux lames un peu de celluloſité ; peu-à-peu le meſentere s'atta-

Digitized by Google

che plus fortement à l'*inteſtin* & il y eſt collé ſi exactement à la convexité flottante, qu'on a cru y reconnoître des fibres muſculaires; ce n'étoient que celles de l'*inteſtin*. Malgré l'adhéſion du meſentere, on a vu des exemples, où l'art, & même la nature, a ſéparé l'*inteſtin* du tuyau, que lui prête le meſentere pour l'envelopper.

La celluloſité dont nous avons parlé, eſt appellé la *premiere*. On y a vu de la graiſſe & des pelottons graiſſeux, que l'on a pris pour des glandes. On a vu cette graiſſe ſe faire jour dans la cavité des *inteſtins*, & ſortir avec les excrémens.

La membrane externe des *inteſtins* a comme toutes les autres membranes du corps humain, des pores que l'eau pénetre. Quand on renverſe l'*inteſtin*, & que cette membrane eſt devenue ſon enveloppe intérieure, l'eau qu'on y ſeringuera, la pénétrera, & dégoûtera par la membrane veloutée devenue extérieure.

Les *inteſtins* de l'homme ont ſous la premiere celluloſité une enveloppe muſculaire: les quadrupedes l'ont généralement plus forte & plus épaiſſe que l'homme. Elle a deux plans de fibres. Les fibres *longitudinales* ſe continuent depuis l'eſtomac; elles ſont répandues ſur toute la circonférence de l'*inteſtin*, mais plus preſſées à la convexité flottante de l'*inteſtin*; elles y ont attachées à la tunique extérieure.

Le plan intérieur compoſé de fibres *annulaires*, eſt plus robuſte; elles ſont en général des angles droits avec l'axe de l'*inteſtin*. Elles ne ſont pas ſpirales, mais elles ſont quelquefois un peu obliques & ſont des angles très-aigus avec les fibres voiſines. Aucune de ces fibres n'acheve un anneau complet, elles ſont compoſées de fibres preſque droites qui, par un détour de leur extrémité un peu recourbée, s'engagent entre les fibres voiſines. Elles forment pluſieurs plans placés les uns ſur les autres.

Sous cette tunique muſculaire il y a une ſeconde celluloſité; elle eſt lâche du côté de la tunique charnue, & plus ſerrée à meſure qu'elle approche de la tunique veloutée. Sa partie la plus interne eſt aſſez ſerrée pour avoir mérité le nom de *tunique nerveuſe*. C'eſt elle qui fait la baſe & la ſolidité de l'*inteſtin*, l'air n'eſt retenu ni par la veloutée, ni par la tunique muſculaire, dès qu'on a détruit la nerveuſe.

Quelque ſolide que paroiſſe la tunique nerveuſe, l'air ſeul la détruit & la diſſout au point qu'il ne reſte qu'un tiſſu cellulaire très-lâche. On y parvient en renverſant l'*inteſtin* & en le ſoufflant; l'air ſuit alors les vaiſſeaux, qui de la premiere celluloſité pénétrent dans la ſeconde; il gonfle celle-ci, & la réduit dans une eſpece d'écume; on peut s'y prendre d'une maniere plus ſimple, en faiſant une petite inciſion à la veloutée & à la nerveuſe, par laquelle on y introduiſe de l'air. C'eſt une découverte d'Albinus, que nous venons de perdre. Cela ne réuſſit pas dans les animaux carnivores; leur tunique nerveuſe plus ferme réſiſte à l'air, & conſerve ſa ſolidité.

Albinus a confondu avec cette celluloſité celle qu'on diſtingue de nos jours ſous le nom de *troiſieme cellulaire des inteſtins*: elle eſt placée entre la nerveuſe & la veloutée. C'eſt dans ſes petits eſpaces, que ſe trouvent les glandes, & que ſe ramifient les nombreux petits vaiſſeaux de la veloutée; elle ſe continue dans les valvules & s'étend entre les deux feuillets, dont elles ſont compoſées, au lieu que la tunique nerveuſe ne s'enfonce que très-légerement dans cet intervalle. On ſouffle la troiſieme cellulaire par une petite ouverture de la veloutée, elle eſt moins copieuſe que la ſeconde, & ſe conſerve moins, parce que la veloutée réſiſte mal à l'air.

On appelle *veloutée* l'épiderme qui deſcend par la bouche, qui ſe continue dans l'eſtomac, & qui tapiſſe la ſurface intérieure du tuyau inteſtinal: la chaleur & l'humidité l'y changent, elles la rendent plus molle & plus ſpongieuſe & incapable de contenir, comme le fait l'épiderme externe, la matiere de la petite vérole: auſſi eſt-ce une erreur de dire, que

Digitized by Google

dans cette maladie on trouve des puſtules dans les *inteſtins*.

Elle retient de la nature de l'épiderme la facilité de ſe réparer: on a de nombreux exemples, que des lambeaux conſidérables de cette tunique ſe ſont détachés, & ſont ſortis du corps, & qu'avec le tems le malade ayant été guéri, cette veloutée a été rétablie en entier.

Dans les chenilles, lorſqu'elles vont quitter leur épiderme & développer le papillon caché, cette veloutée ſe fend, une partie ſe retire en-haut, & devient une véſicule pleine d'une liqueur alcaline; l'autre partie demeure attachée à l'*inteſtin*. Auſſi le papillon ne mange-t-il point, & conſacre les jours qui lui reſtent à l'amour.

Il eſt à préſumer, que la tunique veloutée, eſt inſenſible, tant parce qu'elle eſt l'épiderme même prolongée, que parce qu'expoſée à des alimens âcres, & quelquefois même brulans, du moins dans l'œſophage & dans l'eſtomac, à des liqueurs ſpiritueuſes, à des corps même étrangers, durs & angulaires, elle ne ſeroit ſenſible que pour redoubler les malheurs de l'humanité.

Elle eſt beaucoup plus ample, que ne l'eſt la tunique nerveuſe: elle occupe cependant un plus petit eſpace étant intérieure; ſon ampleur doit donc néceſſairement la pliſſer, & la faire deſcendre dans la cavité de l'*inteſtin*. Elle le fait par des plis, dont elle fait les deux pages, & qui ſe terminent par un tranchant émouſſé, ce ſont les *valvules*. Dès que l'on augmente le volume de l'*inteſtin* & que l'on donne à la tunique veloutée l'étendue naturelle convenable à ſon ampleur, les valvules s'effacent entierement.

Ces mêmes valvules ne doivent pas être jugées ſur des préparations ſéches, ni ſur des figures deſſinées d'après ces préparations. On les y repréſente comme des anneaux ſolides & tranchans: mais dans l'animal vivant elles ſont molles, flottantes, ſans direction ni ſituation déterminée, elles obéiſſent aux alimens ou à l'air contenu dans les *inteſtins*. Dans le duodenum elles ſont plutôt longitudinales; dans le reſte de l'*inteſtin* grêle elles ſont aſſez tranſverſales & paralleles. On a déja dit, qu'elles ſont beaucoup plus nombreuſes dans la premiere partie de l'*inteſtin* grêle, & plus rares dans la derniere. Elles décrivent des arcs de cercle & jamais des cercles parfaits; elles ſe réuniſſent avec leurs voiſines par de petites rides obliques; leur partie moyenne eſt la plus élevée; leur tranchant va en ſerpentant & par ondes.

La tunique veloutée tire ſon nom des flocons, dont elle eſt toute couverte, du moins dans l'*inteſtin* grêle. Ce ſont de petites membranes coniques flottantes, ſimples ou compoſées formées par l'épiderme, & par la troiſieme celluloſité, extrêmement vaſculeuſes & faciles à colorer par l'injection. Leur ſtructure n'a été découverte pleinement que par M. Liéberkuhn.

Il a trouvé, qu'elles enjambent l'une ſur l'autre comme le font les tuiles. La principale partie de ces flocons eſt une ampoule ovale, placée dans la troiſieme cellulaire, & ouverte dans le tuyau de l'*inteſtin* par un ſeul orifice; ſa cavité paroît remplie d'une celluloſité très-fine. Chaque flocon reçoit une artere, une veine, un nerf. Ces vaiſſeaux forment un réſeau dans la celluloſité, les arteres ſont plus nombreuſes & les veines plus grandes; les veines & les arteres s'ouvrent dans l'ampoule, & la matiere injectée la remplit & s'y fait *jour dans la* cavité de l'*inteſtin*.

L'ampoule elle-même eſt l'embouchure abſorbante des vaiſſeaux lactés: elle pompe le chyle qui s'attache de lui-même au velouté de l'*inteſtin*. Les vaiſſeaux lactés en naiſſent. Nous en donnerons ailleurs la deſcription; & ce que nous venons de dire ſur la ſtructure d'un flocon eſt tiré de Lieberkuhn.

Entre les flocons il y a des pores muqueux. On a cru en pouvoir fixer le nombre à huit pour chaque flocon. On a cru voir dans le fond de ces pores de très-petites glandes, dont le pore ſeroit le canal excrétoire

excrétoire commun. D'autres anatomiſtes n'ont pas trouvé ces glandes réelles.

Elles different des glandes, dont je vais parler, & qui ſont très-viſibles. Il y a dans le duodenum & dans le reſte des *inteſtins* grêles des glandes ſolitaires, nombreuſes, répandues ſur toute la ſurface des *inteſtins*, ſur le bord flottant des valvules & dans les petits vallons entre ces plis, placées entre la tunique nerveuſe & la veloutée, couvertes par cette derniere membrane, qui font boſſe dans la cavité de l'*inteſtin*, & dont les pores apparens paroiſſent fournir une partie de la mucoſité, dont la veloutée eſt toujours enduite.

Il y a dans les *inteſtins* grêles & ſur-tout à la fin de l'ileon, auſſi bien que dans les gros *inteſtins*, d'autres glandes ſolitaires, applaties, percées d'un pore fort viſible, mais compoſées & dans leſquelles pluſieurs petits follicules réuniſſent leurs petits conduits.

D'autres glandes *conflüentes* forment des amas oblongs, & très-conſidérables, dans le jejunum, mais plus fréquemment dans l'ileon, & ſur-tout à ſon extrêmité. Leur pore eſt ſouvent caché par les flocons, qui les recouvrent; il exiſte cependant, & la matiere injectée par les arteres pénetre par cet orifice dans la cavité. Leur ſtructure & leur place dans la troiſieme cellulaire eſt la même; elles font boſſe comme les glandes ſolitaires, & ſéparent apparemment une mucoſité de la même nature. Leur cavité paroit mieux dans le chien & dans le chat que dans l'homme, où on a ſouvent de la peine à la découvrir. Elles n'ont point de place affectée, on a cru cependant remarquer, qu'elles ne s'étendent pas ſur les valvules.

Il n'eſt pas aiſé de juger de la nature de l'humeur inteſtinale, on l'obtient rarement pure, elle eſt d'ailleurs mêlée de mucoſité & d'eau. Quelques expériences la font albumineuſe; l'analogie de la liqueur de l'eſtomac la rapproche des liqueurs muqueuſes.

Je parlerai des vaiſſeaux des *inteſtins* aux articles MESENTERE & MESOCOLON. Je ne dirai qu'un mot des veines, que Ruyſch a cru avoir vu ſe rendre des *inteſtins* à la veine-cave, & former un ſyſteme particulier, analogue, mais different de celui des branches de la veine-porte. On n'a plus revu ces vaiſſeaux depuis la mort de cet auteur, & on ne ſait pas trop ce qu'en juger. D'un côté, Ruyſch étoit ſans doute trop anatomiſte, pour ne pas en être cru ſur un fait auſſi ſimple & auſſi faillant: & d'un autre on ne voit pas ce qui auroit empêché d'autres anatomiſtes laborieux & éclairés de revoir ces vaiſſeaux. J'ai cru quelquefois, que Ruyſch avoit effectivement injecté les vaiſſeaux des *inteſtins* par la veine-cave, mais que ces vaiſſeaux étoient des branches, qu'il croyoit différens des branches de la veine-porte, ou qui communiquoient avec quelques veines nées de la ſpermatique droite, & qui vont au duodenum.

Quelle que puiſſe être la cauſe de cette opinion particuliere de Ruyſch, les veines inteſtinales ramenent non-ſeulement le ſang artériel, mais une partie du liquide alimentaire. Comme cette qualité leur a été conteſtée de nos jours, il ſera bon d'en rappeller les preuves.

Les petites veines de l'*inteſtin* s'ouvrent dans l'ampoule auſſi-bien que les arteres. Elles y dépoſent & même avec facilité l'eau colorée, & la matiere plus épaiſſe, qu'on aura injectée dans l'artere.

On a vu, & M. Kaauw eſt un témoin digne de foi, l'eau verſée dans l'*inteſtin* d'un animal vivant, ſe repomper, & arriver à la veine-porte.

Ces preuves directes rendent inutile tout ce qu'on y voudroit oppoſer.

Les vaiſſeaux inteſtinaux arrivés à l'*inteſtin* s'y diſtribuent d'une maniere conſtante, mais aſſez peu connue; il faut les ſuivre le ſcalpel à la main, après les avoir injectés, car dans un *inteſtin* deſſéché les vaiſſeaux des différentes enveloppes de l'*inteſtin* ſe confondent & paroiſſent être dans le même plan.

Un petit tronc d'artere arrive à l'*inteſtin* avec la veine, qui ne le quitte gue-

Digitized by Google

re: deux de ces troncs embraſſent l'*inteſtin*, l'un eſt antérieur & l'autre poſtérieur. Dans la premiere cellulaire l'artere ou la veine ne donne qu'une très-petite branche à la membrane externe & à la muſculaire; ce ſont des arbriſſeaux, mais extrêmement fins. L'artere même perce la muſculaire, & arrive à la ſeconde cellulaire: le tronc y avance contre la convexité de l'*inteſtin* ſur le dos d'une valvule, & fait un arbriſſeau, dont le petit tronc va s'anaſtomoſer ſur la convexité de l'*inteſtin* avec l'artere qui a été ſa compagne: elle fait auſſi par ſes branches un réſeau très-multiplié avec l'artere du même ordre ſupérieure à elle avec celle qui lui eſt inférieure. De petites branches reviennent depuis la ſeconde celluloſité à la tunique muſculaire, & à l'externe. Mais les principales branches pénetrent par la tunique nerveuſe, elles font dans la troiſieme cellulaire, & dans les flocons, des réſeaux extrêmement fins couverts de la veloutée, & leurs extrêmités s'ouvrent dans l'ampoule.

Les nerfs de l'*inteſtin* grêle n'ont pas encore été décrits aſſez complettement. Le duodenum en tire des nerfs ſtomachiques & des hepatiques, dont l'origine principale eſt la huitieme paire. Le jejunum & l'ileon en reçoivent du grand plexus méſenterique. *v.* INTERCOSTAL. Les premieres branches vont au duodenum, les autres traverſent le meſentere; elles ſont petites, mais nombreuſes, & ne donnent preſque point de branches avant leur arrivée à l'*inteſtin*. On y a ſuivi ces nerfs juſqu'à la premiere celluloſité; il n'eſt pas douteux, qu'ils pénetrent dans la tunique nerveuſe. Les *inteſtins* étant extrêmement ſenſibles, & la veloutée n'étant qu'une épiderme, il n'y a guere que cette tunique, qui puiſſe être le ſiege de cette ſenſibilité & par conſéquent des nerfs.

On a cru voir dans l'intérieur de la veloutée des houpes nerveuſes. Ruyſch les a même fait deſſiner. Albinus les regarde comme de la cire, qui a pénétré dans les prolongemens de la tunique nerveuſe, qui fait le fondement des flocons.

Les *inteſtins* ayant une tunique muſculaire très-apparente, ſont irritables & ſe contractent avec vivacité. Leur irritabilité ne le cede guere qu'à celle du cœur pour la conſtance. Les *inteſtins* ſe contractent après la mort, c'eſt même alors que leur mouvement eſt le plus vif. Arrachés du corps de l'animal, coupés en quatre parties, ils rampent ſur la table, leur veloute ſe renverſe, & devient extérieur, l'*inteſtin* ſe vuide, & fait ſortir de ſa cavité de l'écume.

Comme ce mouvement eſt de la plus grande importance, & qu'il a été conteſté, j'entrerai ſur ce ſujet dans un détail qui ne peut qu'intéreſſer.

L'*inteſtin* eſt irritable dans tous les animaux, & même dans les plus petits & les plus ſimples. Irrité par quelque cauſe que ce ſoit dans ſa place, ou arraché du corps de l'animal pendant la vie ou après la mort, l'*inteſtin* ſe contracte & ſe retrécit par degrés, juſqu'à ce que ſes parois ſe touchent, que ſa cavité ſoit réduite à rien, & qu'il paroiſſe comme lié avec un fil. Il ſe vuide ſi exactement qu'on a vu des épingles & des éguilles avalées, ſuivre toute la longueur des *inteſtins*, & percer leur extrémité voiſine de l'anus. Les calculs, par leſquels on a voulu borner cette force contractive, ſont refutés par l'expérience; auſſi les fibres de l'*inteſtin* ne ſont elles pas circulaires, & n'agiſſent-elles pas comme une veſſie gonflée dont ſans doute le raccourciſſement a des bornes.

J'ai vu dans l'*inteſtin* d'un chien cette irritabilité agir très vivement vingt quatre heures après la mort.

On a vu de même des contractions des *inteſtins* ſe ſoutenir dans les cadavres humains pluſieurs jours après la mort. Cette même force rend ſouvent les *inteſtins* durs, comme ſi c'étoient autant de vers de terre. Elle agit dans l'animal aſſoupi pendant les mois de l'hyver, les *inteſtins* ſe contractent, ſe vuident & deviennent extrêmement étroits.

Les coliques les plus violentes naiſſent de ces conſtrictions, quand l'air renfermé entre deux points retrécis de l'*inteſ-*

Digitized by Google

tin ſe dilate par ſa chaleur, & qu'il étend l'*inteſtin* à un degré quelquefois prodigieux.

Cette contraction eſt celle d'un point unique ou d'un anneau de l'*inteſtin* : le mouvement périſtaltique eſt celui d'une ſuite conſidérable de ces anneaux, ou d'une portion conſidérable de l'*inteſtin*, ou même de l'*inteſtin* entier. Ce mouvement eſt auſſi bien que l'irritabilité, l'appanage de tous les animaux ſans exception ; l'homme en eſt doué évidemment, on l'a vû dans les deſcentes, & dans des fœtus dont le péritoine paroiſſoit à découvert. Il n'eſt pas l'effet d'une violence extérieure, on l'apperçoit à travers le diaphragme & à travers le péritoine de l'animal vivant, ſans que l'air ait touché l'*inteſtin*. Il eſt vrai qu'il eſt plus violent après la mort, & dans l'*inteſtin* arraché du corps de l'animal. Il eſt plus vif dans les quadrupedes à ſang chaud, il l'eſt moins dans les poiſſons & dans les oiſeaux.

Pour en parler avec exactitude, il faut diſtinguer le mouvement confus, le mouvement direct, & le mouvement retrograde.

Celui qu'on découvre le plus aiſément c'eſt le mouvement confus, dans lequel l'*inteſtin* s'agite d'une maniere inégale & inconſtante, ſe contractant d'un côté, ſe dilatant dans d'autres points, ſe retirant de droite à gauche ou de deſſous en deſſus, ſe relevant alternativement, faiſant avancer la maſſe alimentaire, la faiſant reculer, ayant pluſieurs points de contraction dans différentes portions de l'*inteſtin*.

Quand une partie de l'*inteſtin* eſt contractée, elle ſert de point fixe au mouvement de l'*inteſtin*, il ſe retire contre ce point & y fait arriver ce qu'il contient. Deux points de contraction retiennent entre eux la maſſe des alimens ou l'air, & l'*inteſtin* ſe gonfle. Une contraction repouſſe quelquefois la maſſe alimentaire, & d'autrefois elle cede, l'*inteſtin* ſe dilate & reçoit cette maſſe.

Malgré la confuſion apparente du mouvement périſtaltique, le mouvement direct prevaut. Les parties ſupérieures de l'*inteſtin* ſont plus irritables & ſon extrémité inférieure s'ouvre dans une cavité, qui n'oppoſe aucune réſiſtance à ce qu'il contient ; au lieu que les alimens qui deſcendent de l'eſtomac, ſervent de ſtimulus aux premiers *inteſtins*, & les excitent à la contraction.

Ce mouvement direct fait avancer ſucceſſivement les alimens de l'eſtomac au colon : j'ai vu bien des fois des arrêtes de poiſſons accumulées dans le cœcum, que le mouvement direct y avoit tranſportées. Il y a lieu de croire, que le mouvement direct fait arriver l'aliment de la bouche au rectum, à-peu-près en vingt-quatre heures ; les fluides cependant avancent plus vite, & les graiſſes plus lentement. Elles paroiſſent affoiblir le mouvement périſtaltique en diminuant l'irritabilité.

Le mouvement renverſé ou *antipériſtaltique* eſt plus foible, puiſque les alimens arrivent malgré lui aux gros *inteſtins* ; il exiſte cependant, & dans les inſectes, & dans les animaux plus compoſés, & dans l'homme même. C'eſt ce mouvement, qui porte à la bouche les lavemens pouſſés dans le rectum, les excremens même. Cette terrible force de mouvement eſt ordinairement l'effet d'un obſtacle quelconque, qu'éprouve la maſſe des alimens dans ſon paſſage. Entre ces obſtacles il en eſt un, que nous avons appris à imiter par l'art, c'eſt l'entrée d'un *inteſtin* dans l'autre. Elle eſt très-commune dans l'homme ; on a vu de grandes portions d'*inteſtin* s'inſinuer dans le tube de l'*inteſtin* voiſin, l'ileon retomber dans le colon, & le colon dans le rectum, je l'ai vu moi même.

Quand la partie ſupérieure de l'*inteſtin* s'engage dans l'inférieure, & que du reſte l'*inteſtin* eſt libre & ſans gonflement, le mal n'eſt pas conſidérable ; j'ai vu de ces intus-ſuſceptions dans quantité d'animaux & de ſujets humains ſans aucun veſtige d'inflammation.

Le mal eſt plus grand, quand c'eſt la partie inférieure de l'*inteſtin*, qui rentre

Digitized by Google

dans la partie ſupérieure; ſon épaiſſeur s'oppoſe alors à la marche des alimens, il peut y ſurvenir du gonflement, de l'inflammation, & la gangrene même.

J'ai dit qu'on peut produire ces volvulus par l'art; rien n'eſt plus aiſé. On irrite avec le ſcalpel dans l'animal, dans la grenouille, par exemple, un point de l'*inteſtin*. Il ſe contracte & ſe retrecit; il rentre auſſitôt dans la cavité de l'*inteſtin* le plus proche & qui n'a point été contracté. La ſection des deux *inteſtins* eſt alors compoſée de deux cercles concentriques, dont la portion la plus étroite eſt l'intérieure. Pour diſſiper cette intusſuſception on ſouffle l'*inteſtin*, on dilate la partie reſſerrée, & elle ſort ſur le champ de l'*inteſtin* qui l'enfermoit.

Un autre effet de la conſtriction de l'*inteſtin*, c'eſt ſon hernie ou ſon appendice. Ce mal eſt aſſez commun; je ne ſais, ſi ce n'eſt pas Riolan qui en a parlé le premier. L'*inteſtin* affoibli dans un de ſes points, pouſſe peu-à peu par la partie qui réſiſte moins une boſſe, qui ſe prolonge peu-à-peu, & fait à la fin avec le reſte de l'*inteſtin* la figure d'un *T*. C'eſt l'effet de la force contractive des fibres annulaires. Les appendices ſont plus communes dans l'*inteſtin* grêle; on en a vu cependant dans le colon, dans le rectum même. On ſait le mauvais effet, que font les appendices dans les hernies; elles s'y engagent, l'*inteſtin* reſte libre en quelque maniere, & la matiere alimentaire a ſon cours, & cependant l'appendice peut être étranglée, & ſe gangrener.

Un autre effet du mouvement périſtaltique eſt plus ſalutaire, c'eſt le recoquillement de la tunique véloutée.

Quand on ouvre ou que l'on coupe l'*inteſtin* d'un animal vivant, la véloutée ſe retourne ſur elle-même, embraſſe la membrane externe, & forme comme deux levres bombées & rouges. C'eſt-là l'artifice, par lequel la nature a ſouvent guéri les plaies de l'*inteſtin*. Ces portions de véloutée humectées & gluantes ſe ſont collées aux lévres de la plaie extérieure, & ces lévres ont fermé la plaie de l'*inteſtin*.

Pour connoître encore mieux le méchaniſme, par lequel la maſſe alimentaire deſcend par cette longue ſuite des *inteſtins* grêles, il faut ſuivre cette marche dans l'animal vivant. Le duodenum ſe rapproche du pylore; pendant que celui-ci ſe contracte, il va au-devant de ce que l'eſtomac lui envoye; il s'en éloigne quand il l'a reçu. Bientôt après la partie du duodenum la plus dilatée ſe contracte & ſe décharge de ce qu'elle a reçu; elle le renvoye en partie du côté du pylore, & en partie le fait avancer du côté du colon.

La partie la plus voiſine du duodenum ſe rapproche de la partie contractée, & va au-devant de ce que celui-ci lui envoye, il s'y forme un bourrelet; mais la partie ſupérieure ſe contracte, applanit le bourrelet, & rend à l'*inteſtin* ſa figure cylindrique.

Ce qui a été repouſſé contre le pylore, s'avance par la contraction de l'*inteſtin* de la partie de l'*inteſtin*, qui l'a reçu, & qui le force de reprendre le chemin du colon.

Ce qui a enfilé ce chemin, excite une contraction dans la partie de l'*inteſtin*, qu'il a gonflé; il eſt en partie renvoyé du côté du pylore, & pouſſé en même tems du côté du colon; ce manege continue juſqu'à ce que tout ſoit arrivé dans ce dernier *inteſtin*.

On comprend que les contractions de l'*inteſtin* ſont l'effet des fibres annulaires, & les mouvemens en longueur, les abbréviations de l'*inteſtin*, l'effet des fibres longues.

Les angles & les plis des *inteſtins* ſont effacés, quand un peu au-deſſus de l'angle il nait une contraction. La partie immédiatement placée au deſſous de la contraction, s'en approche, comme vers ſon point fixe, l'angle diſparoît, & l'*inteſtin* eſt devenu droit.

Les effets intérieurs du mouvement périſtaltique ſont dans la contraction, la prolongation des valvules & de la véloutée. Cette membrane avance dans la cavité, & s'offre à la réſorbtion du chyle,

Digitized by Google

& la même contraction comprime les glandes muqueuses, & les force à répandre leur liqueur. J'ai vu & dans l'animal, & dans l'homme vivant, l'*intestin*, irrité avec du sel, se contracter, & une humeur muqueuse suinter des pores du colon dans une chûte de l'*intestin* par l'anus.

Il est probable que la même cause presse l'ampoule, & que des fibres invisibles se contractant en même tems, enferment le pore de maniere, que le chyle contenu dans l'ampoule est poussé dans le vaisseau lacté, dont la contraction née de l'irritation, le fait avancer à travers de la membrane musculeuse pendant son relâchement.

Il est probable que dans le repos de l'*intestin*, qui suit sa contraction, les flocons moins pressés se dilatent, que l'ampoule s'ouvre, & que la résorbtion se fait.

Je parlerai à l'article IRRITABILILITÉ de la cause du mouvement des *intestins*; elle paroît être dans la fibre même: elle ne dépend pas de la volonté, & s'exécute indépendamment des nerfs après la mort & dans un *intestin* arraché du corps de l'animal.

Gros intestins. Le plus grand nombre des animaux a un gros *intestin* différent de l'*intestin* grêle, le plus souvent par son ampleur, & dans d'autres especes par son épaisseur & ses membranes plus robustes.

Le plus grand nombre des animaux a le commencement du gros *intestin* terminé par un cul-de-sac, qu'on appelle *cœcum*, il se trouve dans tous les quadrupedes. Mais ce cul-de-sac est différemment conformé. Toute la race des souris a le cœcum d'une grosseur très-considérable; il est long, conique, & des ligamens particuliers le rétreciſſent en forme de spirale. Il est gros dans les animaux herbivores & ruminants.

Dans les animaux carnivores il est cylindrique, recourbé & du même diametre que le colon.

Dans l'homme la différence du cœcum de l'adulte, & du même *intestin* dans le fétus, est très-considerable. Dans l'adulte le colon se prolonge au-dessous de l'entrée de l'ileon, & se termine par un cul-de-sac très-ample & très-obtus; c'est ce que l'on appelle plus particulierement le *cœcum*.

De l'extrêmité de ce cœcum & du côté gauche sort un petit *intestin*, le plus grêle de tous, & qui mérite bien le nom de *vermiculaire*; son orifice est un peu plus large, sa direction est incertaine, il remonte souvent. Les singes d'ailleurs si semblables à l'homme, manquent le plus souvent de cette appendice, & dans les oiseaux il y en a généralement deux.

Dans le fétus humain la partie du colon, qui est sous l'entrée de l'ileon, se prolonge & devient conique, la pointe de ce cone se termine dans un petit *intestin* cylindrique, qui à cet âge est l'extrêmité même du colon.

Il est assez probable, que cette structure devient celle de l'adulte par l'accumulation des matieres fécales, qui prennent plus de consistance avec l'âge, sont déterminées par leur propre poids à retomber au fond du cœcum. Elles étendent cet *intestin* du côté droit, parce que du côté gauche l'insertion de l'ileon attaché au cœcum, donne plus de solidité à ce premier gros *intestin*, & résiste davantage à la dilatation. Le cul-de-sac du cœcum se déprime & s'élargit à la droite de l'*intestin* vermiculaire, qui bientôt ne sort plus du centre du cœcum, mais du côté gauche.

Le cœcum a la même structure que le colon, les ligamens & les cellules. Nous allons en donner le précis, après avoir parlé de la valvule du colon. Voici sa véritable structure dans l'homme.

L'*intestin* grêle atteint le gros *intestin*, & se cole à son côté gauche obliquement, & de maniere, qu'il y est presque parallele, ou que l'angle qu'il fait avec le cœcum est des plus aigus. Le demi-cylindre supérieur de l'ileon entre entre les membranes du colon presque transversalement; le demi-cylindre inférieur y en-

Digitized by Google

tre en remontant. Cette approche inégale de l'*inteſtin* grêle enfoncé dans le gros *inteſtin* produit deux plis. Le ſupérieur eſt tranſverſal & plus court, l'inférieur eſt plus conſidérable & plus profond, & fort oblique.

Quand on ouvre le gros *inteſtin* dans le cadavre, on apperçoit dans ſa cavité un bourlet preſque circulaire, mais plus arrondi à ſon extrémité gauche, plus grêle, & plus reſſemblant à une fente à l'extrémité droite, où il forme comme une queue. Le bourlet eſt beaucoup plus long inférieurement. Une fente tranſverſale partage ce bourlet.

En détruiſant la celluloſité qui unit l'*inteſtin* grêle & le cœcum, ce bourlet diminue de volume; on reconnoît, qu'il eſt formé par l'ileon de maniere, que la tunique veloutée, la nerveuſe & la muſculaire du colon ſont comme une gaine, dans laquelle ſont contenues, la muſculaire, la nerveuſe & la veloutée de l'ileon.

Pour s'exprimer plus exactement, les tuniques de l'ileon ſe redoublent ſur elles-mêmes & ſe continuent avec les tuniques analogues du colon. Une partie des fibres charnues de l'ileon ſe continuent avec celles du colon, d'autres, de la claſſe des tranſverſales ſe croiſent avec elles.

En détruiſant les fibres charnues, qui uniſſent les deux *inteſtins*, l'ileon fort tout-à-fait d'entre les tuniques du colon, il fait alors avec cet *inteſtin* un angle droit & le bourlet diſparoit entiérement.

L'air porte un changement très-conſidérable à cette ſtructure. Quand on ſouffle l'ileon, le cœcum & le colon, que l'on a lié, & que l'on fait ſécher ces *inteſtins*, il y paroît deux valvules au lieu du bourlet. La ſupérieure formée par le demi-cylindre tranſverſal & ſupérieur de l'ileon eſt horiſontale, petite & fait moins que le demi-cercle. L'inférieure eſt oblique, ſa figure paroît parabolique, elle remonte en devant, & ſon extrémité droite ſe termine par une queue auſſi bien que la valvule ſupérieure. Une fente ſépare les deux valvules; elle eſt ſouvent entiérement fermée, quand on a pouſſé l'air dans le colon.

Ces deux valvules ſont devenues célebres par les diſputes qu'elles ont excitées. Il y a dans tous les quadrupedes une ſtructure plus ou moins analogue.

Leur uſage n'a rien d'obſcur, la ſtructure eſt d'accord avec les expériences. On ſent aſſez, que l'ileon étant terminé par une fente ouverte entre les deux valvules, ſe décharge librement dans la cavité du gros *inteſtin*. Mais ſi du cul-de-ſac du cœcum il s'éleve de la matiere fécale pour remonter par le colon, elle preſſera la valvule inférieure, & bientôt après la ſupérieure, contre les parois extérieures de l'*inteſtin*; ces valvules ayant ſous la forme d'un bourlet fait boſſe autour de la fente, repouſſées par la matiere, fermeront la fente, & ſe couperont le paſſage. L'air même fait ſouvent le même effet, mais une matiere épaiſſe & ſolide le fait plus ſûrement encore. Les valvules du colon empêchent donc la matiere fécale de rentrer dans l'ileon. Il eſt très-poſſible, qu'outre cette action méchanique, les fibres muſculaires ſe contractent & agiſſent à la maniere d'un ſphincter: cette action doit avoir lieu ſur-tout dans le chien & dans le cheval, où des fibres muſculaires entourent la fente, comme un anneau applati.

Ce n'eſt pas, que la fidélité de cette garde ne puiſſe être trompée. On a vu de l'eau ſéringuée dans le rectum & des lavemens revenir par la bouche; dans les expériences ſur le cadavre, l'air & l'eau ſe fait ſouvent jour du colon dans l'ileon. Mais il eſt à préſumer, que dans l'homme vivant, tout étant plein, la force contractive des fibres étant plus entiere, les valvules du colon s'acquittent avec exactitude de leur fonction. Il eſt rare du moins de trouver de la matiere fécale dans l'ileon.

Le colon dont le cœcum n'eſt que le commencement, eſt aſſez le même dans l'homme & dans le cheval, & même dans les animaux qui ruminent, à l'exception des cellules, moins apparentes dans ces animaux. Il eſt plus court, plus ſimple,

Digitized by Google

moins gros & ſans cellules dans les animaux, qui ſe nourriſſent de chair.

La direction de cet *inteſtin* étant de la plus grande importance pour reconnoître ſes maladies, je ne dois pas l'omettre. Le colon naît ſous le nom de *cæcum* de la cavité des îles du côté droit, il remonte devant le rein en s'enfonçant contre la partie poſtérieure du corps. Il remonte en général en droite ligne, mais avec quelques inflexions alternatives. Il parvient juſqu'au foie & s'y attache auſſi bien qu'au rein & au duodenum par des ligamens.

C'eſt dans un enfoncement particulier de la partie concave du foie, qu'il change de direction, il y fait un angle droit, & quelquefois une eſpece de lacqs, il paſſe de droite à gauche & de derriere en devant ſous le foie, ſous la veſicule du fiel & ſous l'eſtomac juſques vers la ratte, ſous laquelle il s'enfonce en arriere.

Il change encore une fois de direction & fait un angle droit, & plus ſouvent que du côté droit un laqs, en revenant ſur lui-même; il deſcend par les lombes du côté gauche, il y eſt plus étroit & ſon méſocolon plus court.

Arrivé qu'il eſt dans la cavité des îles gauches, il remonte contre lui-même juſqu'au nombril, ſon méſocolon s'élargit, il arrive juſqu'à la véſicule du fiel, il redeſcend alors avec plus ou moins d'anfractuoſités pour ſe rendre dans le baſſin, où il change de nature & de direction, & va porter le nom de *rectum*.

Ces différentes directions du colon admettent des variétés; en général elles ſont telles que je les ai décrites.

Les ligamens du colon ſont des rubans de fibres longitudinales, luiſantes & comme tendineuſes; il y en a trois dans l'homme, & dans quelques animaux: ils naiſſent de l'*inteſtin* vermiculaire, qui étoit originairement le commencement du colon, ils parcourent toute la longueur de cet *inteſtin* juſqu'au rectum. L'antérieur eſt le plus large, auſſi a-t-il été connu depuis des ſiecles entiers. Le ſecond plus étroit eſt à découvert dans le colon gauche & récouvert de l'épiploon dans le colon tranſverſal; nous l'appellons *épiploïque*: le troiſieme moins apparent encore eſt placé à la ligne par laquelle le méſocolon s'attache à l'*inteſtin*, il s'étend juſques ſur l'ileon, c'eſt le méſocolique.

Ces ligamens étant plus robuſtes que le reſte de l'*inteſtin*, & ſe contractant avec plus de force, ramaſſent l'*inteſtin* ſur lui-même en diminuant ſa longueur, & font rentrer dans la cavité une partie de la tunique veloutée & de la nerveuſe. C'eſt ainſi que naiſſent les valvules du colon, qui deſſéchées deviennent de véritables demi-cloiſons tranchantes: ſans être abſolument bornées au nom de trois dans un cercle de l'*inteſtin*, elles approchent cependant de cette régularité.

Comme les valvules rétréciſſent l'*inteſtin* en entrainant les membranes dans la cavité du colon, il ſe forme entre ces valvules trois rangs de boſſes apparentes au dehors.

En ſouffiant l'*inteſtin* on le rend cylindrique; dès-lors les cellules & les valvules diſparoiſſent, mais les ligamens qu'on violente, ſe rompent aſſez ſouvent.

Dans le fétus il n'y a point de cellules, les ligamens mêmes n'acquierent que peu-à-peu cette ſupériorité, qui les met en état de raccourcir l'*inteſtin*.

Outre les cellules il y a des plis conſidérables & plus courts dans l'*inteſtin*, trop variables pour être reduits à un ſyſteme.

Les appendices épiploïques ſe trouvent dans toute l'étendue du colon & même au rectum. La membrane externe de l'*inteſtin* s'en détache, ſe prolonge & fait une bourſe, qui ſe remplit de graiſſe. On peut les ſouffler dans l'enfant; elles ſont coniques, & quelquefois finies par deux cornes.

Le rectum n'a ni cellules ni ligamens. Ces derniers s'étendent ſur cet *inteſtin*, & forment un plan continu de fibres longitudinales. Il n'eſt pas droit, quoique ſon nom ſemble l'indiquer. Sa premiere ligne ſuit le ſacrum derriere la veſſie.

Sa ſeconde ligne commence au bas de

Digitized by Google

la veſſie, il avance alors plus horiſontalement que perpendiculairement ſous la baſe de la veſſie & ſous les veſicules ſéminales. L'angle que fait cette ſeconde ligne avec la premiere eſt rempli par la veſſie de l'urine.

Il finit à l'anus, & ſa veloutée revient ſe continuer avec l'épiderme, & ſa nerveuſe avec la peau.

Comme cet *inteſtin* ſe termine par un ſphincter annulaire, il part du cercle, que cet anneau rétrécit, des plis qui remontent dans le rectum, & dont la partie la plus baſſe forme comme des ſinus ſémilunaires. Il y a dans ces ſinus des glandes muqueuſes, qui y verſent leur liqueur.

La ſtructure du gros *inteſtin* eſt à-peu-près la même, que celle de l'*inteſtin* grêle. Les tuniques ſont les mêmes, mais en général plus fortes & les muſcles plus robuſtes.

La membrane interne a ſes flocons beaucoup moins apparens; elle eſt formée en plis réticulaires dans le rectum, & percée d'une infinité de pores, qui ſont en abondance dans toute la ſurface interne du gros *inteſtin*.

Les glandes ſolitaires plattes & percées d'un orifice évident, ſont fort communes dans toute l'étendue du gros *inteſtin*. L'acreté, la dureté même de la matiere fécale rend la mucoſité plus néceſſaire.

En renvoyant les vaiſſeaux aux articles MÉSOCOLIQUE & MÉSENTERIQUE, j'obſerve que la direction & la diviſion des vaiſſeaux eſt à-peu près la même que dans l'*inteſtin* grêle; que les petits arbres vaſculaires ſont moins évaſés, & leurs branches plus paralleles aux troncs, & que la tunique muſculaire reçoit plus de vaiſſeaux.

Les arteres exhalent, de même que dans l'*inteſtin* grêle, une liqueur aqueuſe & les veines repompent auſſi évidemment. C'eſt là, qu'on a vu une liqueur colorée ſéringuée dans l'*inteſtin*, repriſe par les veines, teindre le ſang de ſa couleur.

Les nerfs du gros *inteſtin* ont été dits à l'occaſion du nerf intercoſtal. Il eſt très-ſenſible, & j'ai vu des clyſteres fort ſimples cauſer des douleurs preſqu'inſupportables.

Il n'y a aucun doute ſur l'exiſtence des vaiſſeaux lactés dans le gros *inteſtin*; je les ai ſouvent vus & ſuivis. La qualité nourriſſante & febrifuge des lavemens, démontre que les particules nourricieres ſalutaires rentrent dans le ſang & dans le colon même.

On a douté du mouvement périſtaltique du gros *inteſtin*; il eſt évident dans toute ſorte d'animaux, on l'a vu même dans l'homme, lorſqu'une bleſſure a découvert l'*inteſtin*. On a vu la force ſeule du rectum faire ſortir la matiere fécale, après que les muſcles du bas-ventre avoient été détruits. (H.D.G.)

INTESTINAL, *ſuc*, (N), *Anat.* Le *ſuc inteſtinal* eſt fort analogue au ſuc gaſtrique; il eſt clair, limpide, très-ſpiritueux, deſtiné aux mêmes uſages que le ſuc gaſtrique. Si l'on conſidere l'énorme étendue des inteſtins, la ſécrétion en eſt beaucoup plus grande; elle eſt plus abondante dans le duodenum que dans le reſte du canal *inteſtinal*, elle eſt même très petite dans le colum & le rectum; ce ſuc a donc pour uſage de diviſer, fondre, diſſoudre de plus en plus les particules du chymus qui ne ſont point encore atténuées. Les matieres qui ſont dans les gros inteſtins ſont plus épaiſſes que celles qui ſont dans les inteſtins grêles, parce que leur partie la plus fluide a été abſorbée par les veines lactées. S'il ne ſe ſépare aucune liqueur dans les inteſtins, quoique l'on boive beaucoup, les matieres ſont ſéches, mais elles ſont fluides, lorſque les glandes & les tuyaux des inteſtins fourniſſent un liquide qui les détrempe, & qui leur rend en partie ce que les veines lactées leur ont enlevé. De-là vient que, lorſque l'humeur *inteſtinale* manque, on eſt conſtipé. Les matieres ſont dures, & à cauſe de leur ſéchereſſe, elles ne peuvent ceder au mouvement périſtaltique. Quoiqu'en général, plus on boit, plus les matieres ſont liquides, cependant cela n'eſt pas ſenſible: leur liquidité

Digitized by Google

dité vient principalement du *suc intestinal* qui les délaie. Le flux de ventre, où les matieres sont trop délayées, n'est autre chose qu'une abondante sécrétion de l'humeur *intestinale*, occasionnée par l'impression que font les matieres sur les intestins, & qui est celle des purgatifs; car, comme ces médicamens, le flux de ventre desseche le sang, & vuide les eaux des hydropiques. (P.)

INTIMATION, s. f., *Jurisprud.*, se prend quelquefois pour tout acte judiciaire, par lequel on déclare & notifie une procedure à quelqu'un; mais il se prend plus ordinairement pour l'exploit d'assignation qu'un appellant fait donner à celui qui a obtenu gain de cause devant les premiers juges, pour voir réformer la sentence par le juge supérieur.

INTIME, adj., *Gramm.*, il se dit au physique & au moral. Ces corps contractent une union *intime*; alors il est synonyme à *étroit & profond*. Ils sont *intimes*; ils vivent dans la plus grande *intimité*, c'est-à-dire, qu'ils n'ont rien de caché ni de secret l'un pour l'autre. Il est encore relatif à l'intérieur. C'est quelquefois un titre; un conseiller *intime* de l'empereur.

INTIMÉ, adj., *Jurisprud.*, est celui au profit duquel a été rendue la sentence dont est appel, & qui en soutient le bien jugé contre l'appellant.

Ce mot vient du latin *intimare* qui signifie *déclarer & dénoncer*, parce qu'anciennement l'appellant ajournoit le juge pour l'obliger de venir soutenir le bien jugé de la sentence, & on *intimoit* la partie, c'est-à-dire, qu'on lui dénonçoit l'appel; aujourd'hui l'on n'ajourne plus le juge, mais seulement la partie qui a obtenu gain de cause; cependant le nom d'*intimé* est demeuré à cette partie.

INTIMIDER, v. act. *Gram.*, c'est émouvoir la crainte dans l'ame de quelqu'un. On *intimide* par l'image d'un danger réel ou d'un danger simulé; par des menaces sérieuses ou feintes. On *intimide* aisément des ames foibles. Il n'est guere moins facile de jetter la frayeur dans ceux qui ont l'imagination vive. Ils voyent tout ce qu'on leur veut montrer & quelquefois au-delà. S'ils sont doués d'un grand jugement, l'impression passe, leur ame se rassure, & ils n'en sont que plus fermes. En effet, quelle secousse plus violente peut-on leur donner que celle qu'ils ont reçue? quels spectres à leur présenter plus effrayans que ceux qu'ils se sont faits?

INTITULÉ, adj., *Jurisprud.*, signifie le titre & les qualités d'un acte: on dit l'*intitulé d'un inventaire*, c'est-à-dire, les qualités des parties comparantes, & le préambule qui précede la description des effets.

INTOLÉRANCE, s. f., *Morale.* Le mot *intolérance* s'entend communément de cette passion féroce qui porte à haïr & à persécuter ceux qui sont dans l'erreur ou vraie ou prétendue. Mais pour ne pas confondre des choses fort diverses, il faut distinguer deux sortes d'*intolérance*, l'ecclésiastique & la civile.

L'*intolérance* ecclésiastique consiste à regarder comme fausse toute autre religion que celle que l'on professe, & à le démontrer sur les toits, sans être arrêté par aucune terreur, par aucun respect humain, au hasard même de perdre la vie.

L'*intolérance* civile consiste à rompre tout commerce & à poursuivre, par toutes sortes de moyens violens, ceux qui ont une façon de penser sur Dieu & sur son culte, autre que la nôtre. *v.* TOLÉRANCE.

INTOLÉRANT, s. m., *Morale.* L'*intolérant* ou le persécuteur, est celui qui oublie qu'un homme est son semblable, & qui le traite comme une bête cruelle, parce qu'il a une opinion différente de la sienne. La religion sert de prétexte à cette injuste tyrannie, dont l'effet est de ne pouvoir souffrir une façon de penser différente de la sienne, tandis que sa véritable source vient de l'aveuglement, de la présomption, & de la méchanceté du cœur humain. Elle est si grande cette méchanceté, que tout homme de lettres, qui cherche ici bas le repos, doit sans

Digitized by Google

ceſſe prier Dieu de lui faire trouver grace auprès des *intolérans*; ceux de cet ordre ne ſont pas d'ordinaire les plus habiles, & les plus zelés ne ſont pas toujours les plus gens de bien; mais les gouverneurs des Etats doivent tenir pour bons ſujets tous les habitans pacifiques. Un ſeul eſt notre docteur, ſavoir Jeſus-Chriſt, & nous ſommes tous freres, dit l'Ecriture.

L'*intolérant* doit être regardé dans tous les lieux du monde comme un homme qui ſacrifie l'eſprit & les préceptes de ſa religion à ſon orgueil; c'eſt le téméraire qui croit que l'arche doit être ſoutenue par ſes mains; c'eſt preſque toujours un homme ſans religion, & à qui il eſt plus facile d'avoir du zele que *des mœurs*. *v.* TOLÉRANCE.

INTONATION, ſ. f., *Gram.*, c'eſt l'action d'entonner; faire l'*intonation* d'un chant, c'eſt le commencer & donner le ton ſur lequel il doit être pourſuivi. *v.* ENTONNER & TON. *Intonation* ſe prend encore dans un autre ſens: on dit d'un muſicien, qu'il a l'*intonation* juſte, lorſqu'il exécute avec préciſion les intervalles de la muſique. La juſteſſe de l'*intonation* dépend de la voix, de l'oreille & de l'exercice.

INTRA-COSTAUX, en *Anatomie*, ſont des muſcles qui paroiſſent auſſi-tôt qu'on a enlevé la plevre; ils ſont ſix, ſept, huit ou neuf de chaque côté, & naiſſent auprès de la tubéroſité des côtes: ils montent obliquement & finiſſent à la premiere côte qui leur eſt ſupérieure, ou à la ſeconde; on les appelle les *intra-coſtaux* de Verrheyen, & les *ſous-coſtaux* de M. Winslow. *v.* SOUS-COSTAUX.

INTRANT, ſ. m., *Litt.*, c'eſt celui qui eſt choiſi & député par la nation, pour l'élection d'un nouveau recteur. Il y a quatre *intrans*, parce qu'il y a quatre nations dans l'univerſité: ce ſont ces vocaux qui font le recteur; ils votent en particulier. Lorſque leurs voix ſont partagées, c'eſt le recteur en exercice qui débarre.

INTREPIDITÉ, ſ. f., *Morale*. L'*intrépidité* eſt une force extraordinaire de l'ame qui l'éleve au-deſſus des troubles, des deſordres, & des émotions que la vûe des grands périls pourroit exciter en elle; & c'eſt par cette force que les héros ſe maintiennent en un état paiſible, & conſervent l'uſage libre de leur raiſon dans les accidens les plus ſurprenans & les plus terribles.

L'*intrépidité* doit ſoutenir le cœur dans les conjurations, au lieu que la ſeule valeur lui fournit toute la fermeté qui lui eſt néceſſaire dans les périls de la guerre.

Souvent entre l'homme *intrépide* & le furieux il n'eſt de différence viſible que la cauſe qui les anime. Celui-ci pour des biens frivoles, pour des honneurs chimériques qu'on acheteroit encore trop cher par un ſimple deſir, ſacrifiera ſes amuſemens, ſa tranquillité, ſa vie même. L'autre au contraire connoît le prix de ſon exiſtence, les charmes du plaiſir, & la douceur du repos: il y renoncera cependant pour affronter les haſards, les ſouffrances, & la mort même, ſi la juſtice & ſon devoir l'ordonnent; mais il n'y renoncera qu'à ce prix. Sa vertu lui eſt plus chere que ſa vie, que ſes plaiſirs & ſon repos; mais c'eſt le ſeul avantage qu'il préfere à tous ceux-là.

Un moyen propre à redoubler l'*intrépidité*, c'eſt d'être homme de bien. Votre conſcience alors vous donnant une douce ſécurité ſur le ſort de l'autre vie, vous en ſerez plus diſpoſé à faire, s'il en eſt beſoin, le ſacrifice de celle-ci. „ Dans une „ bataille, dit Xenophon, ceux qui craignent le plus les dieux, ſont ceux qui „ craignent le moins les hommes ".

Pour ne point redouter la mort, il faut avoir des mœurs bien pures, ou être un ſcélérat bien aveuglé par l'habitude du crime. Voilà deux moyens pour ne pas fuir le danger: choiſiſſez.

* Si on vouloit louer un Amilcar, un Sertorius, un Guſtave-Adolphe, un Condé, un Turenne, & quelques autres grands capitaines qui ont entrepris les choſes les plus difficiles, on diroit que ces grands hommes ne manquoient en rien de cette

Digitized by Google

intrépidité éclairée qui nous conſerve libres & tranquilles dans les dangers preſſans, qui marche avec connoiſſance à l'exécution des entrepriſes les plus hériſſées de difficultés, qui paroiſſent même téméraires & inſurmontables aux eſprits & aux courages médiocres, & dont elle vient à bout, bien moins par la force & par le nombre, que par la ſcience & la grandeur du génie de celui qui en eſt orné, & par les reſſources qu'il trouve en lui-même.

On dit qu'un général eſt *intrépide* & déterminé, lorſqu'avec des forces très-au-deſſous de celles de ſon ennemi, & le déſavantage des lieux, il va le combattre & l'attaquer de droit front, & le bat. Cette hardieſſe ſurprend & étonne, & chacun tombe en admiration. Si l'on voit un général à la tête d'une petite armée contre une autre qui lui oppoſe le nombre & la force en tout, & que le premier par des mouvemens bien concertés ſe ſerve de l'avantage des poſtes, & rende tous ſes deſſeins inutiles, dans le tems qu'un autre n'oſeroit paroître en campagne, c'eſt la conduite d'un grand capitaine, & non pas d'un homme *intrépide*, parce que ſon habileté applanit les plus grands obſtacles & les rend très praticables.

S'il ſe trouve dans un avantage égal de terrein, ou s'il ſe voit dans la néceſſité de haſarder une affaire, il ira hardiment au-devant de ſon ennemi, fondé ſur ſon habileté & la bonté de ſon ordre de bataille; fin, ruſé & profond, il l'attaquera & remportera la victoire, non par un plus grand courage contre un moindre, ni par un effet du haſard, mais par la ſcience, par l'adreſſe, & par un plus grand art dans la tactique. Peut-on dire qu'un général ne ſauroit ſe conduire de la ſorte ſans une très-grande *intrépidité*? Ce ſeroit très-mal le louer, c'eſt plutôt un homme courageux qui ne haſarde rien contre les lumieres de ſa prudence. C'eſt un grand homme, un grand capitaine, que les difficultés encouragent, loin de le rebuter, & dont l'étendue & la pénétration lui fourniſſent une infinité de ruſes & de reſſources pour exécuter ce que les autres croient impoſſible.

L'*intrépidité* eſt vive & impétueuſe & très-oppoſée à la lenteur, ſans être trop éclairée. Si elle eſt accompagnée de beaucoup d'eſprit, elle eſt ordinairement imprudente & ſans réflexion, parce qu'elle eſt trop bouillante & trop emportée. Rarement elle ſe trouve jointe à toutes les qualités des hommes du premier ordre. Il s'en eſt vu de ceux-ci qui ont été très-*intrépides*, mais d'une *intrépidité* prudente & éclairée. On peut mettre au nombre de ces grands hommes Alexandre le Grand, Charles XII. roi de Suede, & Henri IV. S'ils ſe ſont égarés quelquefois, c'eſt à cette *intrépidité* trop allumée & trop emportée dans certaines occaſions, qu'ils ont dû en attribuer la cauſe. *

INTRIGUE, ſ. f., *Morale*, conduite détournée de gens qui cherchent à parvenir, à s'avancer, à obtenir des emplois, des graces, des honneurs, par la cabale & le manege. C'eſt la reſſource des ames foibles & vitieuſes, comme l'eſcrime eſt le métier des lâches.

INTRIGUE, *Belles-Lettres*, aſſemblage de pluſieurs évenemens ou circonſtances qui ſe rencontrent dans une affaire, & qui embarraſſent ceux qui y ſont intéreſſés.

Ce mot vient du latin *intricare*, & celui-ci, ſuivant Nonius, de *trix*, entrave qui vient du grec θριξ, *cheveux*: *quod pullos gallinaceos involvant & impediant capilli*. Tripand adopte cette conjecture, & aſſure que ce mot ſe dit proprement des poulets qui ont les pieds empêtrés parmi des cheveux, & qu'il vient du grec ω, ωὸς, *cheveux*.

Intrigue, dans ce ſens, eſt le nœud ou la conduite d'une piece dramatique, ou d'un roman, c'eſt-à-dire, le plus haut point d'embarras où ſe trouvent les principaux perſonnages, par l'artifice ou la fourbe de certaines perſonnes, & par la rencontre de pluſieurs événemens fortuits qu'ils ne peuvent débrouiller. *v.* NŒUD.

Il y a toujours deux deſſeins dans la tragédie, la comédie ou le poeme épique.

Digitized by Google

Le premier & le principal eſt celui du héros; le ſecond comprend tous les deſſeins de ceux qui s'oppoſent à ſes prétentions. Ces cauſes oppoſées produiſent auſſi des effets oppoſés, ſavoir, les efforts du héros pour l'exécution de ſon deſſein, & les efforts de ceux qui lui ſont contraires.

Comme ces cauſes & ces deſſeins ſont le commencement de l'action, de même ces efforts contraires en ſont le milieu, & forment une difficulté & un nœud qui fait la plus grande partie du poëme; elle dure autant de tems que l'eſprit du lecteur eſt ſuſpendu ſur l'événement de ces efforts contraires. La ſolution ou dénouement commence, lorſque l'on commence à voir cette difficulté levée & les doutes éclaircis. *v.* ACTION, FABLE, &c.

Homere & Virgile ont diviſé en deux chacun de leurs trois poëmes, & ils ont mis un nœud & un dénouement particulier en chaque partie.

La premiere partie de l'iliade eſt la colere d'Achille, qui veut ſe venger d'Agamemnon par le moyen d'Hector & des Troiens. Le nœud comprend le combat de trois jours qui ſe donne en l'abſence d'Achille, & conſiſte d'une part dans la reſiſtance d'Agamemnon & des Grecs; & de l'autre, dans l'humeur vindicative & inexorable d'Achille, qui ne lui permet pas de ſe reconcilier. Les pertes des Grecs & le deſeſpoir d'Agamemnon diſpoſent au dénouement, par la ſatisfaction qui en revient au héros irrité. La mort de Patrocle, jointe aux offres d'Agamemnon, qui ſeules avoient été ſans effet, levent cette difficulté, & font le dénouement de la premiere partie. Cette même mort eſt auſſi le commencement de la ſeconde partie, puiſqu'elle fait prendre à Achille le deſſein de ſe venger d'Hector; mais ce héros s'oppoſe à ce deſſein, & cela forme la ſeconde *intrigue*, qui comprend le combat du dernier jour.

Virgile a fait dans ſon poëme le même partage qu'Homere. La premiere partie eſt le voyage & l'arrivée d'Enée en Italie; la ſeconde eſt ſon établiſſement. L'oppoſition qu'il eſſuie de la part de Junon dans deux entrepriſes, eſt le nœud général de l'action entiere.

Quant au choix du nœud & à la maniere d'en faire le dénouement, il eſt certain qu'ils doivent naître naturellement du fond & du ſujet du poëme. Le P. le Boſſu donne trois manieres de former le nœud d'un poëme; la premiere eſt celle dont nous venons de parler; la ſeconde eſt priſe de la fable & du deſſein du poëte; la troiſieme conſiſte à former le nœud, de telle ſorte que le dénouement en ſoit une ſuite naturelle. *v.* CATASTROPHE & DÉNOUEMENT.

Dans le poëme dramatique, l'*intrigue* conſiſte à jetter les ſpectateurs dans l'incertitude ſur le ſort qu'auront les principaux perſonnages introduits dans la ſcene; mais pour cela elle doit être naturelle, vraiſemblable & priſe, autant qu'il ſe peut, dans le fond même du ſujet. 1°. Elle doit être naturelle & vraiſemblable; car une *intrigue* forcée ou trop compliquée, au lieu de produire dans l'eſprit ce trouble qu'exige l'action théatrale, n'y porte au contraire que la confuſion & l'obſcurité, & c'eſt ce qui arrive immanquablement, lorſque le poëte multiplie trop les incidens; car ce n'eſt pas tant le ſurprenant & le merveilleux qu'on doit chercher en ces occaſions, que le vraiſemblable; or rien n'eſt plus éloigné de la vraiſemblance que d'accumuler dans une action, dont la durée n'eſt tout au plus ſuppoſée que de 24 heures, une foule d'actions qui pourroient à peine ſe paſſer en une ſemaine, ou en un mois. Dans la chaleur de la repréſentation ces ſurpriſes multipliées plaiſent pour un moment, mais à la diſcuſſion on ſent qu'elles accablent l'eſprit, & qu'au fond le poete ne les a imaginées que faute de trouver dans ſon génie les reſſources propres à ſoutenir l'action de ſa piece par le fond même de ſa fable. De-là tant de reconnoiſſances, de déguiſemens, de ſuppoſitions d'état dans les tragédies de quelques modernes dont on ne ſuit les pieces qu'avec une extrême contention d'eſprit; le poëte dramatique doit à la vérité conduire ſon

Digitized by Google

ſpectateur à la pitié par la terreur, & réciproquement à la terreur par la pitié. Il eſt encore également vrai que c'eſt par les larmes, par l'incertitude, par l'eſpérance, par la crainte, par les ſurpriſes & par l'horreur, qu'il doit le mener juſqu'à la cataſtrophe; mais tout cela n'exige pas une *intrigue* pénible & compliquée. Corneille & Racine, par exemple, prodiguent-ils à tout propos les incidens, les reconnoiſſances & les autres machines de cette nature, pour former leur *intrigue?* L'action de Phedre marche ſans interruption, & roule ſur le même intérêt, mais infiniment ſimple, juſqu'au troiſieme acte où l'on apprend le retour de Theſée. La préſence de ce prince, & la priere qu'il fait à Neptune, forment tout le nœud, & tiennent les eſprits en ſuſpens. Il n'en faut pas davantage pour exciter l'horreur pour Phedre, la crainte pour Hyppolite, & ce trouble inquiétant dont tous les cœurs ſont agités dans l'impatience de découvrir ce qui doit arriver. Dans Athalie, le ſecret du grand-prêtre ſur le deſſein qu'il a formé de proclamer Joas roi de Juda, l'empreſſement d'Athalie à demander qu'on lui livre cet enfant inconnu, conduiſent & arrêtent comme par degré l'action principale, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir à l'extraordinaire & au merveilleux. On verra de même dans Cinna, dans Rodogune, & dans toutes les meilleures pieces de Corneille, que l'*intrigue* eſt auſſi ſimple dans ſon principe, que féconde dans ſes ſuites. 2°. Elle doit naître du fond du ſujet autant qu'il ſe peut; car lorſque la fable ou le morceau d'hiſtoire que l'on traite, fournit naturellement les incidens & les obſtacles qui doivent contraſter avec l'action principale, qu'eſt-il beſoin de recourir à des épiſodes qui ne font que la compliquer, ou partager & refroidir l'intérêt? *Princip. pour la lect. des poëtes. tom. II.*

INTRINSEQUE, adj., *Gramm.*, ou appartenant à toute la ſubſtance du corps; c'eſt ainſi qu'il faut l'entendre dans les phraſes de philoſophes, où il eſt joint à *vertu*, à *qualité*, & où il eſt vuide d'idée.

Il a un ſens plus déterminé dans les cas où il eſt appliqué à la valeur des objets; ainſi la valeur *intrinſeque* d'un bijou d'or, c'eſt la matiere même, ſans aucun égard à la façon. La valeur *intrinſeque* d'une piece de monnoye, c'eſt le métal conſidéré relativement au grain de fin, & non au travail.

Ainſi la valeur *intrinſeque* eſt celle des choſes indépendamment de nos conventions, de nos caprices, de nos idées, &c.

INTRODUCTEUR *des ambaſſadeurs, Hiſt. cérémoniale, legatorum admiſſioni præfectus*; c'eſt celui qui, entr'autres fonctions de ſa charge, reçoit & conduit les miniſtres étrangers dans la chambre de leurs majeſtés & des enfans de France; ils s'adreſſent encore à lui pour les particularités qu'il leur convient de ſavoir au ſujet du cérémonial.

Cette charge n'eſt établie dans ce royaume que de la fin du dernier ſiecle, & dans la plupart des autres cours, elle eſt confondue avec celle de maître des cérémonies.

On peut appeller *admiſſionaires*, les *introducteurs des ambaſſadeurs*. Ces officiers étoient connus des Romains dans le troiſieme ſiecle: Lampride dit d'Alexandre qui monta ſur le trône en 208: *quid ſalutaretur quaſe unus de ſenatoribus, patente velo, admiſſionalibus remotis.* Il en eſt fait mention dans le code Théodoſien, ainſi que dans Ammian Marcellin, *lib. XV. c. v*, où l'on voit que cet emploi étoit très-honorable. Coripus, *lib. III. de laudib. Juſtini*, qui fut élu empereur en 518, donne à cet officier le titre de *magiſter.*

Uti latus princeps ſolium conſcendit in altum,
Membraque purpureâ præcelſus veſte locavit,
Legatos.... juſſos intrare magiſter.

INTRODUCTIF, adj., *Juriſprud.*, ſe dit en parlant du premier exploit par lequel on commence une conteſtation. On l'appelle *exploit introductif*, ou *la demande introductive*, parce que c'eſt ce qui a introduit la conteſtation.

Digitized by Google

INTRODUCTION, ſ. f., *Juriſprud.*, ſignifie *commencement*; quand on dit depuis l'*introduction* de l'inſtance, c'eſt depuis le premier exploit qui a commencé l'affaire.

INTRUS, adj., *Juriſprud.*, eſt celui qui s'eſt emparé de quelque bien ſans titre légitime.

Ce terme eſt principalement uſité en matiere bénéficiale, pour exprimer celui qui s'eſt mis en poſſeſſion d'un bénéfice par voie de fait, ſans inſtitution légitime & canonique, ou ſans avoir obſervé les formalités requiſes, par exemple s'il n'a pas obtenu le *viſa*.

Cette poſſeſſion vicieuſe eſt qualifiée d'*intruſion*, laquelle emporte une incapacité perpétuelle de la part de l'*intrus* de poſſéder le bénéfice.

INTUITIF, adj., *Théolog.*, il ſe dit de la viſion ou connoiſſance claire & diſtincte d'une choſe. Les théologiens promettent aux hommes dans ce monde-ci, que s'ils ſont du nombre des bienheureux dans l'autre, ils auront la viſion *intuitive* de la majeſté de Dieu, & la connoiſſance des myſteres de la religion.

INTUS-SUSCEPTION, ſ. f., *Phyſique*. *v.* JUXTA-POSITION.

INVALIDE, adj., *Gramm.*, qui ne peut valoir. On dit, cette ſeule phraſe marque que cet homme ne jouiſſoit pas de ſa raiſon quand il a fait ſon teſtament, & elle ſuffit pour le rendre *invalide*. Voilà une de ces circonſtances ſur leſquelles il a été impoſſible de ſtatuer par la loi; le jugement de l'invalidité eſt en pareil cas tout abandonné au bon ſens du juge.

INVALIDITÉ, ſ. f., *Gramm. Juriſprud.*, qualité qui réduit à non-valeur. Voilà ce qui démontra l'*invalidité* de votre titre, de votre preuve, de votre démonſtration.

INVARIABLE, adj., *Gramm.*, qui n'eſt point ſujet au changement: il ſe prend au phyſique & au moral. On dit ſa ſanté eſt *invariable*. Le cours des aſtres eſt *invariable*. Cela n'eſt pas exact, il n'y a rien d'*invariable* dans la nature. L'application de ce terme à l'homme l'eſt bien moins encore. Il n'y a perſonne qui ſoit *invariable* dans ſes opinions, dans ſes jugemens, dans ſes ſentimens. L'*invariabilité* abſolue ne convient qu'à Dieu, & à la matiere en général, ſi toutefois il y a quelque choſe de réel à quoi ce mot abſtrait puiſſe convenir; c'eſt une queſtion qui a bien plus de difficultés qu'elle n'en préſente au premier coup d'œil.

INVASION, ſ. f., *Gramm. & Art milit.*, c'eſt l'action violente & ſubite, par laquelle on s'empare d'une contrée ennemie, ou regardée comme telle. *Invaſion* vient d'*envahir*. Les colonies deſcendues du nord ont *envahi* ces provinces plus d'une fois.

INVECTIVE, ſ. f., *Gramm. & Morale*, diſcours injurieux & violent adreſſé à quelque perſonne. Il ne faut point *invectiver*. Il uſoit d'*invectives* contre les abſens. Il ſe dit auſſi des choſes; tous nos écrivains modernes *invectivent* contre le luxe; tous nos prédicateurs, contre les progrès de l'incrédulité; mais on les laiſſe dire: on n'en n'eſt pas moins faſtueux, ni plus croyans.

INVECTIVE, (N), *Belles-Lettres*, eſt une figure qui a quelque reſſemblance avec l'apoſtrophe. *v.* APOSTROPHE. Elle a lieu dans les reproches & les accuſations. Demoſthene en faiſoit un fréquent uſage; c'eſt ſa figure favorite. Cet orateur nous en fournira lui-même un exemple: „Quoi! „ ce peuple, dit-il aux Atheniens, qui „ eſt ce peuple dont il parle: Quoi! ce „ peuple, autrefois protecteur de la juſ„ tice & de la foibleſſe; cet implacable „ ennemi de l'orgueil & de la violence; „ ce peuple, libérateur de tant d'autres „ nations, s'accoutume à voir qu'on le „ dépouille & qu'on l'enchaine! A quoi „ ſe terminent nos démarches"?

C'eſt la chaleur dont on eſt animé pour la défenſe de la patrie, de l'innocence ou de toute autre vertu, qui produit dans le diſcours différens tours auxquels on s'eſt amuſé de donner le nom de *figures*. Preſque toutes ces figures rentrent les unes dans les autres; & il faut avouer que ceux qui, pour les diſtinguer, leur

Digitized by Google

ont donné à chacune un nom différent, tiré du grec ou du latin, ne ſont pas ceux qui ont rendu les plus grands ſervices aux belles lettres. *v.* FIGURES.

INVENTAIRE, ſ. m., *Juriſprud.*, ſignifie en général un état & une deſcription de quelque choſe.

On fait un *inventaire* des titres d'un tréſor ou chartier; ces ſortes d'*inventaires* peuvent être faits d'une matiere authentique, ou ſimplement comme actes privés.

Inventaire d'une ſucceſſion, eſt une énumération & une deſcription des effets mobiliers, & des titres & papiers d'un défunt.

Il eſt quelquefois précédé d'une apposition de ſcellé; mais on peut auſſi faire *inventaire* quoiqu'il n'y ait point de ſcellé.

Entre majeurs cet acte peut de leur conſentement être fait ſous ſignature privée.

Mais lorſqu'il y a des mineurs ou des abſens, ou que l'on veut s'en ſervir contre des tiers, il doit être fait ſolemnellement & par des officiers publics.

L'*inventaire* eſt un acte conſervatoire, qui ſe fait pour conſtater les biens & droits d'une ſucceſſion ou communauté de biens, à l'effet de maintenir les droits de tous ceux qui peuvent y avoir intérêt; tels que le ſurvivant des conjoints, les héritiers du prédécédé, les créanciers, légataires & autres.

Il ne peut être fait qu'à la réquiſition des parties; aucun juge ni autre officier ne peut d'office provoquer l'*inventaire*, quand même il y auroit des mineurs, ſi ce n'eſt dans le cas où le roi ou le public y ſeroient intéreſſés.

Anciennement il étoit permis de commencer l'*inventaire* vingt-quatre heures après l'enterrement du défunt; mais aujourd'hui, on ne peut le commencer que trois jours après.

La veuve & les héritiers font *inventaire* pour s'inſtruire des forces de la ſucceſſion, & déterminer enſuite la qualité qu'ils doivent prendre.

Les héritiers ne prennent ordinairement d'autre qualité dans l'*inventaire*, que celle d'*héritiers préſomptifs*, ou d'*habiles à ſe dire & porter héritiers*; & la veuve *habile à ſe dire & porter commune*. Cependant quand on eſt bien ſûr de l'état d'une ſucceſſion ou communauté de biens, & que l'on eſt déterminé à l'accepter, on peut prendre qualité ſans attendre la confection de l'*inventaire*.

Il eſt quelquefois libre de faire *inventaire* ou non, mais il y a des cas où il eſt néceſſaire; ſavoir,

1°. Lorſqu'un héritier veut accepter par bénéfice d'*inventaire*. *v.* BÉNÉFICE d'*inventaire*.

2°. Quand le ſurvivant des conjoints qui a des enfans mineurs, veut empêcher la continuation de la communauté.

3°. Quand il y a des mineurs, il eſt à propos pour le tuteur de faire *inventaire*.

4°. Dans le cas de don mutuel entre les conjoints, les héritiers du prédécédé peuvent obliger le ſurvivant de faire *inventaire*.

5°. Lorſqu'il y a des effets mobiliers ſubſtitués, dont il doit être fait emploi.

Lorſqu'il y a un exécuteur teſtamentaire, c'eſt à ſa requête que l'*inventaire* doit être fait.

L'acte doit être écrit de la main d'un des notaires ou autre officier qui fait l'*inventaire*, ou de la main de leur clerc, & non de la main d'une des parties, quand même cette partie ſeroit notaire.

On doit y faire mention du jour, & ſi c'eſt devant ou après-midi, & le marquer à chaque vacation.

Ceux qui y ſont préſens doivent ſigner ſur la minute à la fin de chaque vacation.

On commence l'*inventaire* par une eſpece de préface qu'on appelle l'*intitulé*, qui contient les qualités des parties, & leurs dires & réquiſitions; enſuite on énonce les meubles, la vaiſſelle d'argent, les titres & papiers.

Le ſurvivant des pere & mere qui eſt tuteur de ſes enfans mineurs, ayant des intérêts à régler avec eux, doit faire l'*inventaire* avec un légitime contradicteur, c'eſt-à-dire avec le ſubrogé tuteur ou cu-

Digitized by Google

rateur des mineurs, dont la fonction ne consiste qu'à assister à l'*inventaire*.

L'*inventaire* se fait aux frais communs de ceux qui acceptent la succession & communauté de biens.

Après l'*inventaire* on procede ordinairement à la vente des meubles, à moins qu'on ne soit d'accord de les partager.

Quand il n'y a ni meubles, ni titres & papiers à inventorier, & néanmoins que l'on a intérêt de constater l'état de la succession, on fait un procès-verbal de carence. Voyez la loi *scimus* au code *de jure deliberandi*.

INVENTAIRE DE PRODUCTION, *Jurisprud.*, est une piece d'écriture contenant l'énumération & description des pieces que chaque partie produit, en exécution de quelque reglement, dans un procès ou instance appointée.

INVENTION, *s. f.*, *Arts & Sciences*, terme général qui s'applique à tout ce qu'on trouve, qu'on invente, qu'on découvre d'utile ou de curieux dans les arts, les sciences, & les métiers. Ce terme est assez synonyme à celui de *découverte*, quoique moins brillant; mais on me permettra de les confondre ici, sans répéter les choses curieuses que le lecteur doit lire préalablement au mot DÉCOUVERTE.

Nous sommes redevables des *inventions* au tems, au pur hasard, à des conjonctures heureuses & imprévues, à un instinct méchanique, à la patience du travail, & à ses ressources.

Ce n'est point aux recherches de gens qu'on appelle dans le monde *gens d'esprit*; ce n'est point à des spéculatifs, que nous devons les *inventions* utiles qu'on trouva dans les xiij. & xiv. siecles. Elles furent le fruit de cet instinct de méchanique que la nature donne à certains hommes, indépendamment de la philosophie. L'*invention* de secourir la vûe affoiblie des vieillards, par des lunettes qu'on nomme *besicles*; est de la fin du xiij. siecle. On la doit, dit-on, à Alexandre Spina: les Vénétiens posséderent dans le même siecle, le secret des miroirs de cristal. La fayence qui tenoit lieu de porcelaine à l'Europe, fut trouvée à Faenza: les meules qui agissent par le secours du vent, sont à-peu près du même tems. L'*invention* du papier fait avec du linge pilé & bouilli, est du commencement du xiv. siecle. Cortusius parle d'un certain Pax qui en établit à Padoue la premiere manufacture, plus d'un siecle avant l'*invention* de l'imprimerie. C'est ainsi que les prémices des arts ont été heureusement découvertes, & souvent par des hommes ignorés.

Je dis les prémices, car il faut remarquer que tout ce que nous avons de plus curieux & de plus utile dans les arts, n'a pas été trouvé dans l'état où nous le voyons à présent. Toutes ces choses ont été découvertes grossierement, ou par parties, & ont été amenées insensiblement à une plus grande perfection. C'est ce qui paroît du-moins des *inventions* dont nous venons de parler; & c'est ce qu'on peut prouver de celles du verre, de la boussole, de l'imprimerie, des horloges, des moulins, des télescopes, & de tant d'autres.

Je passe sous silence les découvertes dans les sciences, qui ont pû être préparées par les travaux des siecles précédens; ce sujet seroit d'une trop longue recherche. Je ne parlerai pas davantage des découvertes prétendues modernes, qui ne sont que des opinions anciennes, présentées de nouveau sous des faces plus lumineuses. De telles discussions seroient d'ailleurs peu susceptibles de démonstrations; je me contenterai d'observer, pour ne point sortir des arts, qu'il a fallu une suite plus ou moins longue de tems pour perfectionner les *inventions*, qui dans des siecles grossiers, étoient originairement le produit du hasard, ou du génie méchanique.

Guttemberg n'imagina que les lettres mobiles sculptées en relief sur le bois & sur le métal. Ce fut Schoeffer, qui rectifiant cette *invention*, trouva le secret de jetter en fonte les caracteres; & l'on sait combien cet art a été perfectionné depuis Schoeffer.

Que

Digitized by Google

Que ce ſoit Goya marinier, natif de Melfi, ou les Anglois, ou les François, ou les Portugais, qui ayent trouvé l'uſage de la bouſſole dans le xij. ſiecle; cette découverte eſt dans le même cas que celle de l'imprimerie. On ne ſut d'abord qu'étendre l'aiguille aimantée ſur du liége à la ſurface de l'eau; enſuite on vint à la ſuſpendre ſur un pivot dans une boëte qui étoit ſuſpendue elle-même; & finalement on l'a fixée à une roſe de carton ou de talc, ſur laquelle on a tracé un cercle diviſé en 32 parties égales, pour marquer les 32 airs, avec un autre cercle concentrique, diviſé en 360 degrés, & qui ſert à meſurer les angles & les écarts de la bouſſole.

L'*invention* des moulins-à-vent (peut-être originaire d'Aſie) n'a fait une fortune brillante, que quand la géométrie a perfectionné cette machine, qui dépend entierement de la théorie des mouvemens compoſés.

Combien de ſiecles ſe ſont écoulés pour perfectionner les horloges & les montres depuis Cteſibius, qui fit vraiſemblablement la premiere horloge à rouage, & qui fleuriſſoit vers l'an 613 de Rome, juſqu'à la derniere pendule faite en Angleterre par Graham, ou en France par Julien le roi? Les Huyghens, les Leibnitz, & tant d'autres, ne s'y ſont-ils pas exercés?

J'en pourrois dire preſque autant des lunettes d'approche, depuis Métius, juſqu'à Dom Noël bénédictin.

Mais qui peut douter de la différence de la taille brute du diamant, trouvée par haſard depuis environ trois ſiecles par Louis de Berquen, & la beauté des formes faites en roſe ou en brillant, que les lapidaires exécutent aujourd'hui? L'uſage & la grande pratique les ont inſtruits des différentes tailles imaginables, tandis que leurs yeux & leurs mains leur ſervent de compas. C'eſt d'après la 47e propoſition du premier livre d'Euclide, qu'ils ſont parvenus à la belle proportion de tailler cette pierre précieuſe en loſanges, triangles, facettes, & biſeaux, pour la brillanter, en lui donnant tout enſemble autant éclat que de jeu.

Ainſi les hommes heureuſement nés, qui ont eu une parfaite connoiſſance de la méchanique, ont profité des eſquiſſes groſſieres des premieres *inventions*, & les ont portées peu-à-peu par leur ſagacité au degré de perfection où nous les voyons aujourd'hui.

Quoique le tems enfante les préſens qu'il nous fait, l'induſtrie peut hâter, ſi j'oſe parler ainſi, le terme de ſon accouchement. Combien de ſiecles ſe ſont écoulés, pendant leſquels les hommes ont marché ſur la ſoie, avant que d'en connoître l'uſage, & en compoſer leur parure? La nature a ſans doute dans ſes magaſins des tréſors d'un auſſi grand prix, qu'elle nous reſerve au moment que nous l'attendrons le moins; ſoyons toujours à portée d'en profiter.

Souvent une *invention* jette de grandes lumieres ſur celle qui la précede, & quelques lueurs ſur celle qui doit la ſuivre. Je ne dis pas que l'*invention* ſoit toujours féconde en elle-même: les grands fleuves ne ſe forment pas toujours les uns des autres; mais les *inventions* qui n'ont point d'analogie enſemble, ne ſont pas pour cela ſtériles, parce qu'elles multiplient les ſecours, & ſe reproduiſent ſous mille moyens qui abregent les travaux de l'homme.

Mais il n'eſt rien de plus flatteur que l'*invention*, ou la perfection des arts, qui tendent au bonheur du genre humain. De telles *inventions* ont cet avantage ſur les entrepriſes de la politique, qu'elles font le bien commun, ſans nuire à perſonne. Les plus belles conquêtes ne ſont arroſées que de ſueurs, de larmes, & de ſang. L'inventeur d'un ſecret utile à la vie, tel que ſeroit celui de la diſſolution de la pierre dans la veſſie, n'auroit point à redouter les remords inſéparables d'une gloire mêlangée de crimes & de malheurs. Par l'*invention* de la bouſſole & de l'imprimerie, le monde s'eſt étendu, embelli, & éclairé. Qu'on parcoure l'hiſtoire: les premieres apothéoſes ont été faites pour

les *inventeurs* : la terre les adora comme ſes dieux viſibles.

Il ne faut point s'étonner après cela, qu'ils ſoient ſenſibles à l'honneur de leurs découvertes; c'eſt la derniere choſe dont l'homme puiſſe ſe dépouiller. Thalès, après avoir trouvé en quelle raiſon eſt le diametre du ſoleil au cercle décrit par cet aſtre autour de la terre, en fit part à un particulier, qui lui offrit pour récompenſe, tout ce qu'il exigeroit. Thalès lui demanda ſeulement de lui conſerver l'honneur de ſa découverte. Ce ſage de la Grece pauvre, & comblé d'années, fut inſenſible à l'argent, au gain, à tout autre avantage, hormis à l'injuſtice qui pourroit s'emparer de la gloire qu'il méritoit.

Au reſte, tous ceux qui par leur pénétration, leurs travaux, leurs talens, & leurs études, ſauront joindre recherches à obſervations, théorie profonde à expériences, enrichiront ſans ceſſe les *inventions*, les découvertes déja faites, & auront la gloire d'en préparer de nouvelles.

INVENTION, (R), *Belles-Lettres*. L'*invention* conſiſte dans la perception ſubite d'une idée dont la nouveauté nous ſaiſit. Nous en ſommes frappés vivement; nous la rendons vivement.

C'eſt ainſi qu'on peut définir l'*invention* en général, ou plutôt ce qu'on appelle *vivacité d'eſprit*; car il n'eſt pas néceſſaire qu'une idée ait peu couté à celui qui la conçoit, pour qu'elle porte le caractere de l'*invention* : le mérite réel de la penſée ne dépend point du tems que l'eſprit a employé pour la produire. Inventer, c'eſt donner du neuf. En poëſie, c'eſt encore quelque choſe de plus : il faut que les idées neuves ſoient préſentées ſous quelqu'image qui les peigne vivement à l'eſprit. La poëſie n'eſt en effet qu'une peinture : elle doit donc en porter le caractere.

L'*invention* n'eſt pas ſeulement l'art de trouver facilement des penſées : elle conſiſte bien davantage à choiſir entre les penſées qui ſe préſentent, les plus convenables au ſujet qu'on traite, les plus ſolides & les plus nobles; à retrancher celles qui ſont fauſſes, frivoles ou triviales; à conſidérer le tems, le lieu où l'on parle, la matiere que l'on traite; ce qu'on ſe doit à ſoi-même, & ce qu'on doit au lecteur ou à l'auditeur, en un mot, à dire ce qu'il faut & ce que demande la bien-ſéance.

Cette ſorte d'*invention* dont parle M. Mallet, regarde moins la poëſie que l'éloquence : nous en traiterons plus bas.

Inventer ce n'eſt pas ſe jetter dans des poſſibles auxquels nos ſens ne peuvent atteindre; c'eſt combiner diverſement nos perceptions, nos affections; ce qui ſe paſſe au milieu de nous, autour de nous, en nous-mêmes.

Le froid copiſte, je l'avoue, ne mérite pas le nom d'*inventeur*; mais celui qui découvre, ſaiſit, développe dans les objets ce que n'y voit pas le commun des hommes; celui qui compoſe un tout idéal & nouveau d'un aſſemblage de choſes connues, ou qui donne à un tout exiſtant une grace, une beauté nouvelle; celui-là, dis-je, eſt poëte; ou Corneille & Homere ne le ſont pas. Le fond de l'Iliade & de Cinna étoit connu. La gloire des poëtes, qui l'ont ennoblie, eſt donc toute dans l'*invention* des moyens & des circonſtances; je dis plus. Parmi les poëmes qui nous raviſſent, il en eſt peu dont le mérite & le ſuccès tiennent à une combinaiſon de choſes ſingulieres & nouvelles : ce n'eſt point là ce qui rendra l'énéide immortelle; ce n'eſt point là ce qui éleve la Phédre de Racine au-deſſus de celle de Pradon : *Novo ſara il poëma*, dit *Le Taſſe*, *in cui nuova ſara la teſſura de nodi, nuove le ſolutioni, nove gli epiſodii.*

Les divers ſens qu'on attache au mot d'*invention*, ſont quelquefois ſi oppoſés, que ce qui mérite à peine le nom de *poëme* aux yeux de l'un, eſt un poëme par excellence aux yeux de l'autre. D'un côté, l'on refuſe à la comédie le génie poétique, parce qu'elle imite des choſes familieres, & qui ſe paſſent au milieu de nous, de l'autre, on lui attribue la gloire d'être plus inventive que l'épopée elle-

Digitized by Google

même : *Tantùm abeſt ut comedia poëma non ſit, ut penè omnium & primum & verum exiſtimem. In eo enim ficta omnia, & materia quæſita tota.* Ainſi chacun donne dans l'excès. Je ſuis bien perſuadé qu'il n'y a pas moins de gloire à former dans ſa penſée les caractères du Miſanthrope & du Tartuffe, qu'à imaginer ceux d'Ulyſſe, d'Achille & de Neſtor. Homere & Moliere ont peint la nature, & l'ont miſe en action avec une vérité merveilleuſe. Ils ſont poetes, c'eſt-à-dire inventeurs par excellence. A préſent, lequel des deux genres ſuppoſe le génie le plus élevé, le plus de talens réunis? c'eſt, ſans contredit, l'épopée.

Que le ſujet ſoit pris dans l'ordre des faits ou des choſes poſſibles, près de nous, ou loin de nous, cela eſt égal; mais ce qui ne l'eſt pas, c'eſt que le fonds en ſoit heureux & riche : de-là dépend la facilité, l'agrément du travail, le courage & l'émulation du poëte, & ſouvent le ſuccès du poëme. Il arrive cependant que pour n'avoir pas aſſez réfléchi à cette premiere opération du génie, on s'épuiſe en recherches vagues : l'irréſolution ſe termine ſouvent à choiſir entre vingt ſujets, pris & rejettés tour-à-tour, le plus ſtérile & le plus ingrat. *v.* SUJET. Voyez auſſi l'article SENTIMENT.

INVENTION ORATOIRE, (N), *Belles-Lettres*, c'eſt une des parties de la rhétorique, qui conſiſte à trouver en chaque ſujet les moyens les plus propres à perſuader.

Des moyens de perſuaſion, les uns dépendent de l'art, les autres en ſont indépendans. Ces derniers ſont ceux qui ſubſiſtent indépendamment de l'induſtrie de l'orateur, & qui n'ont pas beſoin de ſes recherches, comme les témoignages, les dépoſitions d'un criminel à la torture, les conventions écrites, &c. Les autres ſont ceux que l'orateur peut tirer de ſon propre fonds. Il doit profiter des uns, & inventer les autres. On appelle encore ceux-ci *moyens artificiels*, & ceux là *moyens naturels*. Nous allons parler des uns & des autres. Ce que nous dirons de l'éloquence du barreau, pourra facilement s'appliquer à l'éloquence de la chaire.

Des moyens artificiels : on en compte de trois eſpeces. Les uns réſultent des mœurs de l'orateur, les autres de la diſpoſition des auditeurs; & d'autres enfin, des démonſtrations réelles ou apparentes, contenues dans le diſcours.

Les mœurs de l'orateur ſervent à perſuader, quand le diſcours porte un caractere de bonne foi & de probité; je dis le diſcours & non pas la perſonne; car, quoique Caton ait défini l'orateur en homme de bien, verſé dans l'art de parler, *Vir bonus, dicendi peritus*, & qu'il ſeroit à ſouhaiter que la vertu fût toujours la compagne de l'éloquence, c'eſt pourtant mal-à-propos que quelques rhéteurs font de la probité un précepte de rhétorique. Cette partie regarde la morale : la rhétorique ne forme pas la perſonne, mais le diſcours, qui peut par lui-même paroître digne de croyance, indépendamment de la perſonne. Il eſt néanmoins utile d'obſerver que la vertu réelle & ſolide, fraye merveilleuſement le chemin à la perſuaſion, & qu'on eſt aiſément diſpoſé à ajoûter foi aux diſcours d'un homme ſage & vertueux. D'ailleurs, ſans un fonds de vertu, eſt-il poſſible d'obſerver cette régle de Boileau, qui n'eſt pas moins commune à la poeſie qu'à l'éloquence :

Que votre ame & vos mœurs peintes dans vos ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images.

Les diſpoſitions des auditeurs contribuent à la perſuaſion, quand l'orateur ſait leur inſpirer les paſſions convenables à ſa cauſe; car la joie, la triſteſſe, l'amour, la haine, &c. influent ſur les jugemens des hommes; & par conſéquent, l'habileté de l'orateur à exciter ou à calmer à propos ces mouvemens, ſert beaucoup au triomphe de l'éloquence.

Enfin les moyens de perſuaſion naiſſent du ſujet que l'on traite, quand on ſait développer les raiſons probables, contenues en chaque choſe, pour en montrer la vérité ou la vraiſemblance.

Digitized by Google

La rhétorique exige donc la connoiſſance de trois choſes, des argumens, des mœurs & des paſſions. *v.* ARGUMENT, MŒURS, PASSIONS.

Des moyens inartificiels ou *naturels*. On appelle *moyens inartificiels*, ou *preuves naturelles*, les preuves qui ne ſont point de l'*invention* de l'orateur, & qui ſont plus particuliérement affectées au genre judiciaire. *v.* GENRE.

Ariſtote en compte cinq; les loix, les témoins, les conventions, les tortures, le ſerment. Voici en ſubſtance ce qu'il dit d'eſſentiel ſur chacun de ces articles.

Les *loix* ſont ou contraires ou favorables à l'orateur, s'il ne s'agit que des loix écrites. 1°. Si elles ſont contraires, il faut, pour les infirmer & les combattre, avoir recours à la loi naturelle & à l'équité, comme plus conformes à la juſtice, plus invariables, plus infaillibles que les loix écrites, ouvrage du caprice des hommes, & qui n'ont ſouvent que l'apparence du vrai. Si l'on ne peut éluder l'autorité de la loi, il faut examiner ſi elle n'implique pas contradiction ou avec elle-même, ou avec quelqu'autre loi; ſi elle n'eſt point énoncée en termes obſcurs ou équivoques, dont on puiſſe tirer avantage; enfin, ſi elle n'eſt pas portée pour un cas qui ne ſubſiſte plus, ou tout-à-fait différent de celui dont il s'agit.

2°. Si la loi écrite nous favoriſe, il faut remontrer aux juges qu'il n'eſt permis de ſuivre l'équité naturelle, qu'au défaut de la loi poſitive, ou quand ils ignorent qu'il y en a; qu'il eſt inutile de faire des loix, ſi l'on ſe réſerve la liberté de s'en écarter, que les loix ſont immuables & la régle du vrai, & qu'enfin prétendre être plus ſage que les loix, c'eſt une témérité condamnée par les loix même les plus ſagement établies.

On diſtingue deux ſortes de témoins, les *anciens* & les *nouveaux*; & de ceux-ci, les uns ſont en danger, les autres ſont hors de danger. Par *témoins anciens*, on entend les écrivains, les poëtes, les hiſtoriens, & les autres perſonnages illuſtres qui ſont morts, & dont le témoignage eſt de quelque poids. Il eſt bon de citer les anciens, mais avec réſerve & avec juſteſſe. Rien n'eſt plus ridicule que d'entaſſer des paſſages & des autorités à tout propos. Tout ce qu'on prouve par-là, c'eſt que les autres ont penſé, ſans faire voir qu'on penſe ſoi-même. *v.* CITATION, AUTORITÉ.

Les *nouveaux* qui ſont hors de danger, ſont les gens illuſtres qui ont récemment décidé la choſe en queſtion, & dont la déciſion ſert, par conſéquent, de régle. Ceux qui ſont en danger, ſont ceux qui comparoiſſent, & qui courent riſque d'être punis, s'ils ſont convaincus de menſonge; ceux-ci ne peuvent ſervir que pour conſtater le fait, leur témoignage ne ſert de rien pour décider la qualité de la choſe.

L'orateur, qui ne peut produire des témoins, ou qui les a contre lui, doit remontrer que les armes de la raiſon ſuffiſent pour le rendre victorieux; qu'elles ne ſauroient être ſuſpectes, comme les preuves qu'on tire de témoins ſuſceptibles de ſéduction ou de corruption; qu'elles ne peuvent en impoſer aux juges, ni les éblouir. Quiconque, au contraire, aura des temoins en ſa faveur, dira que les preuves doivent être plus ſuſpectes que les temoins, parce qu'elles ne ſont pas ſujettes à punition comme ceux-ci, quand elles alterent ou déguiſent la vérité; que ſi les preuves ſeules ſuffiſoient; il n'auroit pas été beſoin d'établir la voie du témoignage admiſe dans tous *les tribunaux*.

La preuve qui ſe tire des *conventions*, conſiſte à les confirmer & à en ſoutenir la validité, ou à les infirmer & à les annuller, en un mot, à les rendre dignes ou indignes de foi, ſelon qu'elles ſont pour ou contre nous.

Pour les rendre dignes ou indignes de croyance, il faut ſuivre la même route que par rapport aux témoins; car elles ſont authentiques, ou illuſoires, ou infideles, à proportion de la probité ou de la mauvaiſe foi de ceux qui les ont ſignées, ou qui les ont en dépôt. Il faut donc in-

Digitized by Google

fister sur leur caractere, & le représenter tel qu'il convient à notre cause. Si elles nous favorisent, nous représenterons que les conventions sont des loix entre particuliers, autorisées par les loix mêmes, & qu'éluder les conventions, c'est éluder les loix, & bannir la bonne foi du commerce de la vie. Si elles nous sont contraires, on peut d'abord les combattre par tous les motifs qu'on employeroit contre une loi contraire. On peut dire ensuite que la justice est immuable, & n'est susceptible ni d'illusion ni de contrainte, puisqu'elle est fondée sur la nature, & qu'au contraire, la violence & l'erreur peuvent avoir lieu dans les conventions.

Les preuves qu'on tire des *tortures*, sont quelquefois très-fortes; &, lorsqu'elles sont avantageuses à notre cause, il faut les faire valoir, en soutenant que, de tous les témoignagnes, c'est le seul véritable & le plus fidele, puisqu'elles obligent un homme à confesser la vérité. Mais comme, pour l'ordinaire, ce moyen est équivoque, si l'on vient à nous l'opposer, il est facile de le ruiner, en répondant que les tortures sont une *invention* barbare, propre à faire périr l'innocent, puisque l'appareil seul de la question peut intimider un honnête homme faussement accusé, & lui arracher l'aveu d'un crime qu'il n'a jamais commis, uniquement, afin d'éviter, pour le moment présent, la violence & la rigueur des tourmens, tandis que des scélérats plus opiniâtres ou plus patiens, soutiennent constamment la gêne sans rien avouer, &, par leur audace, se dérobent au supplice. On ne manque pas d'exemples dans l'un & l'autre genre; & il seroit à souhaiter, pour le bien de l'humanité, que les avocats ne pussent jamais tirer aucun moyen de persuasion de ces barbares épreuves.

Le *serment* avoit lieu chez les anciens, dans les causes pécuniaires; & on l'admet encore aujourd'hui dans les tribunaux, dans le cas où une des parties n'ayant pas de titres par écrit, s'en rapporte à l'affirmation de la partie adverse.

Par rapport au serment, il y a plusieurs cas: si vous ne l'offrez pas, vous pouvez dire que vous ne voulez pas vous en tenir au serment de votre adversaire, parce que c'est un homme peu scrupuleux sur le parjure, & que vous aimez mieux vous en remettre à l'équité des juges. Si vous ne consentez pas à prêter vous-même le serment, vous représenterez qu'il n'y a que les méchans qui jurent par intérêt; que si vous étiez capable de demander ce qui ne vous est pas dû, un faux serment ne vous couteroit pas plus que le mensonge. Si vous acceptez le serment, vous remontrerez que vous n'agissez ainsi que pour rendre témoignage à la vérité, & par la juste défiance que vous avez de votre adversaire. Si vous offrez à la partie adverse de vous en rapporter à son serment, vous pouvez dire que c'est entre les mains de Dieu même, que vous voulez remettre vos intérêts, en cas que votre partie devienne parjure. Si l'on prétend tirer avantage contre vous d'un serment précédemment, il faut protester de violence ou de supercherie, pour prouver que celui que vous faites actuellement n'est pas un parjure; car un parjure est volontaire. Mais, pour prouver cette violence ou cette supercherie, il faut articuler des faits & des circonstances de nature à ne pouvoir être révoquées en doute. *v.* ELOQUENCE DU BARREAU.

INVERLOCHY, *Géogr. v.* INNERLOCHY.

INVERNESS, *Géogr. v.* INNERNESS.

INVERSE *ou* CONVERSE, s. f., *Logique & Mathématiques.* C'est ainsi que les logiciens nomment une proposition qui résulte d'un échange de fonctions entre le sujet, l'attribut d'une proposition quelconque qu'ils conçoivent comme *directe*.

Ils ont observé que la vérité de la directe n'emportoit pas toujours celle de sa *converse*; & ils ont donné là-dessus quatre regles, relatives à autant d'especes de propositions. Je ne rapporterai & ne développerai ici, que celles qui concernent les propositions universelles affirmatives;

Digitized by Google

parce qu'elles ſont preſque les ſeules qui ayent lieu dans les ſciences exactes, & que les mêmes refléxions pourront s'appliquer aux trois autres eſpeces, à l'aide de quelques changemens aiſés à ſuppléer.

Cette regle porte : que de telles propoſitions ne peuvent ſe *convertir* univerſellement, que quand le ſujet eſt auſſi étendu que l'attribut.

On a élevé dans pluſieurs livres élémentaires de mathématiques, différentes queſtions ſur les *converſes*, ſuivies de déciſions, ſouvent oppoſées, & appuyées de part & d'autre ſur des exemples mal développés. La ſource de ces embarras dans une matiere auſſi ſuſceptible de clarté, eſt ſans doute l'impatience avec laquelle les auteurs qui en ont traité occaſionnellement, ont voulu tirer des conſéquences avant que de s'être donné la peine de remonter aux principes, qui ſont ici la *nature* & les *parties* des propoſitions de mathématique pure. Ces propoſitions ſont toutes conditionnelles; c'eſt-à-dire, que leur attribut ne convient au ſujet que ſous une certaine condition, différente de ce ſujet enviſagé plus abſtraitement. Il y a donc trois parties très-diſtinctes dans l'énoncé de toute vérité mathématique : le ſujet qui eſt un être exprimé d'une maniere trop univerſelle pour que l'attribut de la propoſition puiſſe lui convenir dans tous les cas poſſibles; mais auquel il ne manque pour cet effet que d'être rendu plus particulier par une ſeule qualité déterminante : l'*hypothèſe*, par où l'on doit entendre cette condition qui manquoit au ſujet; & la *théſe* enfin, ou la qualité qu'on aſſûre convenir au ſujet dès que l'hypotheſe l'a rendu aſſez particulier pour cela.

Qu'il me ſoit permis d'illuſtrer cette ſous diviſion que j'exige dans la premiere partie de toute propoſition, par l'exemple de celle que mettent les métaphyſiciens dans la cauſe complette de tout effet. Un effet eſt toujours exactement ſimultané à ſa cauſe complette, c'eſt à-dire à la collection de tout ce qui eſt requis pour qu'il parvienne à l'exiſtence : & ſi l'on a accoutumé de regarder l'effet comme poſtérieur à ſa cauſe, c'eſt parce qu'on entend communément par ce dernier terme, une cauſe incomplette, à laquelle il manque encore, pour être accompagnée de ſon effet, une qualité qu'on nomme *condition*, ou *occaſion*, & qu'on diſtingue expreſſement du reſte. Cette comparaiſon eſt d'autant plus légitime, que, même dans la géométrie, dont les objets ſont des quantités co-exiſtentes, on eſt en uſage de commencer ſouvent l'hypotheſe des théoremes par des adverbes de tems, tels que ceux-ci, *quand*, ou *lorſque*; & de mettre quelquefois la theſe au futur, *alors on aura*, &c.

Mais voici une conſidération qui ſera mieux ſentir encore la néceſſité de diſtinguer trois parties dans toute propoſition hypothétique. Si l'on fait choix de deux pareilles propoſitions viſiblement *converſes* l'une de l'autre, & qu'on les diſtribue ſeulement en deux parties, l'hypothèſe & la théſe, on ne pourra jamais obtenir l'une de ces propoſitions, à l'aide d'un ſimple renverſement de l'autre; & il faudra toujours conſerver dans leurs deux hypothèſes quelque choſe qui leur eſt commun, & qui ne peut paſſer ni dans la théſe de l'une, ni dans celle de l'autre. Ce ſont ces qualités communes aux deux hypothèſes, que j'en détache, pour former ce que je nomme le *ſujet*.

Nous ſommes à préſent en état de rectifier la définition qui eſt à la tête de cet article, & de dire, que quand deux propoſitions ont un même ſujet, mais que l'hypothèſe & la théſe de l'une ſont un échange mutuel de leurs fonctions pour former l'autre propoſition, elles ſont dites *converſes* l'une de l'autre; & que la plus importante des deux, ou bien celle que l'on met la premiere, parce qu'elle peut ſe démontrer plus aiſément ſans le ſecours de l'autre; que celle-ci ne peut être prouvée indépendamment de celle-là, ſe nomme quelquefois la *directe*. Voici donc la forme à laquelle je réduis les énoncés de toutes les propoſitions & de leurs *converſes*.

Digitized by Google

Sujet commun. Tout ce qui a les qualités *A*, *B*, *C*, *&c.*

Directe.
- *Hyp.* S'il poſſede encore la qualité *R*.
- *Théſe.* Il poſſédera auſſi la qualité *S*.

Converſe.
- *Hyp.* S'il poſſede encore la qualité *S*.
- *Théſe.* Il poſſédera auſſi la qualité *R*.

Je ſerai à préſent beaucoup plus aiſément compris dans ce que j'avois à obſerver ſur les différentes queſtions dont on a embrouillé cette matiere, & ſur quelques autres regles contre leſquelles péchent la plupart des élémens qu'on met entre les mains des jeunes gens.

Premiere queſtion. Tout théorème a-t-il une *converſe*?

Je me croirois diſpenſé d'une réponſe, ſi des auteurs très-applaudis d'ailleurs, n'avoient pas prétendu le contraire, en s'appuyant par exemple de la 32e d'Euclide; que par cette raiſon, je vais exprimer ici à ma maniere: *dans toute figure rectiligne, où il y a préciſément trois côtés, la ſomme des angles vaut deux droits.* La *converſe* en eſt à préſent aiſée à trouver: *dans toute figure rectiligne, où la ſomme des angles vaut deux droits; il y a préciſément trois côtés.*

On voit ici, que pour avoir mes trois parties, j'ai été obligé de ſubſtituer la définition au défini, parce que ce dernier renfermoit ſous un ſeul mot, les qualités qui devoient appartenir au ſujet, avec celle qui conſtituoit l'hypotheſe. C'eſt ce que l'on eſt ſouvent obligé de faire; & c'eſt-là ſans doute ce qui a empêché juſqu'à préſent les auteurs d'appercevoir cette diſtinction.

Seconde queſtion. Tout théorème univerſellement vrai, a-t-il une *converſe* univerſellement vraie.

Oui, pourvu que l'hypothèſe ſoit auſſi étendue que la théſe. Un des principaux auteurs qui ont ſoutenu la *négative*, s'étant fait fort ſur-tout de l'exemple d'une diagonale qui coupe en deux également ſon parallélogramme, ſans que pour cela toute droite qui coupe un parallélogramme en deux également en ſoit la diagonale: je ferai peut-être plaiſir à ſes lecteurs, en leur indiquant trois manieres de rendre ce théorème univerſellement *convertible*. Premierement en *généraliſant l'hypothèſe*, c'eſt-à-dire, en l'étendant à toutes les droites qui paſſent par le point d'interſection de deux diagonales, ou en *particulariſant la théſe*, ce qui auroit lieu ſi on diſoit que le parallélogramme eſt coupé en deux parties égales & ſemblables, ou ſeulement en deux triangles; ou enfin en *décompoſant* l'idée de diagonale, comme nous avons décompoſé dans la premiere queſtion l'idée de triangle, ce qui donneroit l'énoncé que voici: *Toute droite qui paſſe par le ſommet d'un des angles d'un parallélogramme, ſi elle paſſe auſſi par le ſommet de l'angle oppoſé, elle coupera ce parallélogramme en deux parties égales.* On me propoſa une fois l'exemple ſuivant à convertir: *Tout polygone inſcriptible au cercle, s'il eſt équilatéral, il eſt auſſi équiangle*; & je la rendis *convertible* en généraliſant l'hypothèſe, c'eſt-à-dire, en diſant: *ſi ces côtés alternatifs ſont égaux.* On remarquera en paſſant, que c'eſt ſeulement dans les théorèmes dont la théſe n'eſt pas plus étendue que l'hypothèſe, qu'on peut donner le nom de *propriété* à la qualité que renferme cette théſe.

Je dois auſſi un mot à ceux qui donnent dans l'excès oppoſé, & qui répondent à la queſtion préſente par l'affirmative, ſans y mettre aucune reſtriction ſur l'étendue de la théſe relativement à l'hypothèſe; mais qui croient y ſuppléer en diſtinguant les vérités mathématiques de celles qui ont un autre objet que la quantité. Les ſavans de tous les ſiecles ayant pris plaiſir à rendre leurs propoſitions auſſi univerſelles qu'il leur étoit poſſible, & ayant trouvé plus de facilité à le faire dans les mathématiques que dans quelque autre ſcience que ce fût, il en eſt arrivé que preſque toutes les propoſitions de cette ſcience ont eu des hypothèſes auſſi étendues que leurs théſes, & par conſéquent

Digitized by Google

des *converſes* auſſi vraies qu'elles; ce qui a porté quelques eſprits peu profonds à conclure par une induction précipitée, qu'il ſuffiſoit qu'une propoſition certaine eût pour objet quelque branche des mathématiques pour que ſa *converſe* fût certaine auſſi; & quand ils ont rencontré dans leurs lectures géométriques des théorèmes dont la *converſe* étoit fauſſe, ou ils n'y ont pas fait attention, ou ils ont attribué cette fauſſeté à la malhabileté de l'auteur, qui avoit pris pour *converſe* d'une propoſition ce qui ne l'étoit pas préciſément. Une conſéquence naturelle de leur opinion a été, qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer entierement de démontrer les *converſes*; erreur qui leur eſt commune avec toutes les perſonnes qui, n'ayant pas naturellement l'eſprit net, n'y ont pas un peu ſuppléé par l'étude de la philoſophie.

Troiſieme queſtion. La même propoſition a-t-elle pluſieurs *converſes* toutes auſſi vraies qu'elle?

Je répondrai encore une fois en diſtinguant: le choix des qualités dont on veut compoſer l'hypotheſe & la theſe étant une fois déterminée, il n'eſt plus poſſible de *convertir* la propoſition de plus d'une maniere; mais, ſi l'on n'avoit encore déterminé que la qualité qui doit former la theſe de la directe, on pourroit varier de pluſieurs manieres l'expreſſion de cette directe, & par conſéquent l'expreſſion & le fond même de ſa *converſe*; ſavoir, en tirant du ſujet pris ſelon l'acception commune, tantôt une qualité & tantôt une autre, pour en former ce que j'appelle l'*hypotheſe*. A préſent, ſi l'on me demande quelles regles doit ſuivre un auteur dans le choix de la qualité qu'il deſtine à former l'hypotheſe de la directe; je répondrai en général, qu'il doit préférer celle qui devenue theſe à ſon tour, formera la *converſe* la plus utile & la plus élégante. Mais voici une regle plus particuliere: quand on a une claſſe de théoremes, qui ne different qu'à un ſeul égard, on doit choiſir pour hypotheſe la qualité qui conſtitue cette différence, de ſorte que le ſujet ſoit abſolument le même dans toutes ces propoſitions & dans toutes leurs *converſes*. Outre l'uniformité qui réſulte de l'obſervation de cette maxime, ce qui offre plus de commodité à l'attention & à la mémoire; on en retirera encore l'avantage de pouvoir toujours, ſans aucune étude, démontrer les *converſes* de ces ſortes de propoſitions, par une méthode générale qui ſera expliquée plus bas. On aura un exemple de ce que je preſcris, ſi dans celui que j'ai allégué à l'occaſion de la premiere queſtion, à la place des nombres *trois* & *deux*, dont l'un eſt dans l'hypotheſe & l'autre dans la theſe, on met les nombres 4 & 4, ou 5 & 6, ou 6 & 8, ou 7 & 10, &c. ou généralement a & $2a - 4$; ce qui fournira des théoremes ſur la ſomme des angles d'un quadrilatere, d'un pentagone, & généralement d'un polygone quelconque.

Quatrieme queſtion. Convient-il de faire ſuivre chaque théoreme par une *converſe*?

La ſymmétrie le demanderoit: mais premierement, comme les mathématiques s'étendent tous les jours, ſans qu'il en arrive autant à la vie de ceux qui s'y appliquent; il faut, dans ce ſiecle ſurtout, ſacrifier cet avantage à celui de la briéveté, quand on prévoit que ces *converſes* n'auroient aucune utilité conſidérable: nous devons imiter la ſage retenue d'Euclide, qui, quoiqu'il vécût dans un tems où l'objet des mathématiques étoit mille fois moins vaſte qu'à préſent, a ſu cependant ſe borner aux *converſes* dont il avoit beſoin pour démontrer ſes principaux théoremes, ſans qu'on ait lieu de ſoupçonner un ſi grand génie d'avoir agi de la ſorte par incapacité. En ſecond lieu, on eſt bien forcé, ſur-tout dans les mathématiques mixtes, d'abandonner ſouvent le projet d'inférer certaines *converſes* dans un traité, faute de pouvoir en donner la démonſtration. Il eſt bien plus aiſé de deſcendre des cauſes aux effets, que de remonter des effets aux cauſes. Le nombre des cauſes combinées dont on

Digitized by Google

on cherche le réſultat, étant arbitraire, ce nombre eſt connu & auſſi petit que l'on veut; au lieu que celui des effets devant être puiſé dans la nature, ſous peine de ſe perdre dans des concluſions chimériques; ce nombre nous eſt ſouvent inconnu par l'imperfection de nos ſens, & même il eſt ſouvent trop conſidérable pour les forces de notre entendement: ſans ces deux obſtacles, rien n'empêcheroit que nous ne puſſions acquérir ſur les cauſes phyſiques des lumieres auſſi certaines que celles dont nous jouiſſons à l'égard de la géométrie pure; ſavoir, en employant la voie d'excluſion pour découvrir les *converſes* en phyſique, comme on le fait ordinairement pour les démontrer; mais comment mettre en uſage cette méthode, quand on ne peut pas avoir des énumérations complettes, & que la rejection de chaque membre de cette énumération exige des calculs dont nous avons à peine les élémens? Ceci nous mene tout naturellement à la queſtion ſuivante.

Cinquieme queſtion. Quelle méthode doit-on mettre en uſage pour la démonſtration des *converſes*?

On peut les démontrer d'une maniere qui n'ait aucun rapport avec celle qu'on aura employée pour leurs directes, lorſqu'on eſt aſſez heureux pour trouver ſans efforts un moyen conſidérablement plus abrégé ou plus élégant que celui ſur lequel on a fondé la certitude de ces directes; mais voici deux méthodes générales, dont peuvent faire uſage ceux qui n'ont pas le génie ou le loiſir néceſſaire pour faire mieux; méthodes qui pourront plaire d'ailleurs aux amateurs de l'uniformité, vu la relation qu'elles mettent entre les démonſtrations des propoſitions *converſes* l'une de l'autre.

Pour rendre la premiere méthode appliquable à un théoreme donné, il faut à ce théoreme en joindre un autre dont le ſujet ſoit le même, mais dont l'hypotheſe & la theſe ſoient préciſément l'oppoſé de celles de ce premier. Cette ſeconde directe étant démontrée, ce qui eſt ordinairement fort aiſé à celui qui a déja démontré la premiere, il faut démontrer la converſe de cette premiere, en diſant ſimplement que ſi elle n'avoit pas lieu, la ſeconde directe ſeroit fauſſe, & démontrer la *converſe* de la ſeconde, en avertiſſant ſeulement que ſi elle n'étoit pas vraie, la premiere directe ne le ſeroit pas non plus. Quoique cette méthode ſoit fort connue, j'eſpere qu'on me pardonnera d'en rapporter ici la formule, en conſidération de la regle que j'ai donnée en répondant à la troiſieme queſtion, vu que cette regle en deviendra plus intelligible encore, ce qui arrivera auſſi aux réflexions que je joindrai à la formule.

Premiere directe. Dans tout ſujet qui a les qualités *A*, *B*, &c. ſi la quantité *p* eſt égale à la quantité *q*, la quantité *r* ſera égale à la quantité *s*.

Seconde directe. Dans tout, &c. ſi *p* n'eſt pas égale à *q*, *r* ne ſera pas égale à *s*.

Premiere converſe. Dans tout, &c. ſi *r* eſt égale à *s*, *p* ſera égale à *q*.

Démonſtration. Si *p* & *q* étoient inégales, *r* & *s* le ſeroient auſſi par la ſeconde directe; mais *r* & *s* ſont ſuppoſées égales, donc *p* & *q* ne ſauroient être inégales.

Seconde converſe. Dans tout, &c. ſi *r* n'eſt pas égale à *s*, *p* ne ſera pas égale à *q*.

Démonſtration. Si *p* & *q* étoient égales, *r* & *s* le ſeroient auſſi par la premiere directe; mais *r* & *s* ſont ſuppoſées inégales, donc *p* & *q* ne ſauroient être égales.

Pour éviter l'idée négative qu'offre l'inégalité priſe abſtraitement, & les raiſonnemens négatifs qu'elle exige quelquefois, on la diſtribue ſouvent en deux cas, celui de *majorité* & celui de *minorité*; ce qui donne à la vérité trois directes & trois *converſes* au lieu de deux: *Si*, dit-on, $p=q$, *on aura* $r=s$; *ſi* $p>q$, *on aura* $r>s$; *& ſi* $p<q$, *on aura* $r<s$, *& réciproquement.*

On peut même diviſer l'inégalité d'une maniere plus déterminée encore, & en quelque façon plus poſitive, en lui ſubſtituant ſéparément différentes égalités, comme on peut s'en éclaircir par

l'exemple des diverſes valeurs de la ſomme des angles des divers polygones : cette méthode fournit un grand nombre de directes, quelquefois une infinité qu'on doit démontrer ſur un même modele & d'une maniere préciſe, mais dont toutes les *converſes* ſe démontrent dans un inſtant par l'idée indéterminée d'inégalité : c'eſt ainſi qu'Euclide auroit ſans doute démontré en un ſeul mot la *converſe* du théoreme favori de Pythagore en la plaçant après les propoſitions 12e & 13e du ſecond livre, dont il auroit pu auſſi démontrer les *converſes* en même tems dans un trait de plume, s'il n'avoit pas imaginé cette autre démonſtration plus directe & plus indépendante, par laquelle il termine ſon premier.

Par rapport à la ſeconde méthode que j'ai annoncée, elle conſiſteroit à donner, dès le commencement du traité, la *converſe* de chaque axiome, & à démontrer enſuite la *converſe* de chaque théoreme par la même chaine de conſéquences qu'on auroit employées pour démontrer le théoreme direct, en ſubſtituant à chaque conſéquence ſa *converſe*, & en y faiſant des *converſes* précédentes le même uſage qu'on vient de faire de leurs directes pour démontrer la derniere directe. C'eſt encore ainſi qu'Euclide auroit pu démontrer cette même 48e propoſition dont nous venons de parler, en citant la 13e propoſition & un corollaire de la 38e, au lieu de la 14e & de la 41e, auxquelles il avoit renvoyé dans la démonſtration de la 47e.

Si je n'ai point fait mention dans tout ceci des *converſes des problêmes*, c'eſt que j'ai préſumé qu'on préféreroit une ſeule regle générale, quoique plus embarraſſante dans l'exécution, à l'ennui de lire autant de remarques particulieres ſur les problêmes, que j'en ai déja fait ſur les théoremes. Cette regle eſt aiſée à imaginer & à retenir; réduiſez le problême que vous avez en main ſous la forme du théoreme, appliquez-lui alors les préceptes que nous avons donnés ſur ceux-ci, tant pour les convertir que pour en démontrer les *converſes*, & préſentez enfin ces *converſes* ſous la forme de problêmes.

INVERSE, adj., *Algebre & Arithm.* On applique ce mot à une certaine maniere de faire la regle de trois ou de proportion, qui ſemble être renverſée, ou contraire à l'ordre de la regle de trois directe. *v.* REGLE.

Dans la regle de trois directe, les termes étant rangés ſuivant leur ordre naturel, le premier terme eſt au ſecond, comme le troiſieme eſt au quatrieme, c'eſt-à-dire, que ſi le ſecond eſt plus grand ou plus petit que le premier, le quatrieme eſt auſſi plus grand ou plus petit que le troiſieme dans la même proportion. Mais dans la regle *inverſe*, le quatrieme terme eſt plus petit au-deſſus du troiſieme, que le ſecond eſt au-deſſous du premier. Exemple. On dit dans la regle de trois directe: ſi trois toiſes de bâtiment coutent vingt livres, combien en couteront

t. t. t. t.

ſix, c'eſt-à-dire, 3 : 20 :: 6 : x ? on trouvera quarante livres; mais dans l'*inverſe*, on dit: ſi vingt ouvriers font dix toiſes de bâtiment en quatre jours, en combien de tems quarante les feront-ils, c'eſt-à-dire,

ouv. ouv. jours. jours.

20 : 40 : : x : 4 ? on trouvera en deux jours. *v.* REGLE DE TROIS.

Méthode *inverſe* des fluxions, eſt ce qu'on appelle plus communément *calcul intégral*. *v.* INTÉGRAL.

Raiſon & proportion *inverſe*. *v.* PROPORTION & RAISON.

INVERSION, ſ. f., *terme de Grammaire*, qui ſignifie *renverſement d'ordre :* ainſi toute *inverſion* ſuppoſe un ordre primitif & fondamental; & nul arrangement ne peut être appellé *inverſion* que par rapport à cet ordre primitif.

Il n'y avoit eu juſqu'ici qu'un langage ſur l'*inverſion ;* on croyoit s'entendre, & l'on s'entendoit en effet. De nos jours, M. l'abbé Batteux s'eſt élevé contre le ſentiment univerſel, & a mis en avant une opinion, qui eſt exactement le contrepied de l'opinion commune: il donne pour ordre fondamental un autre

Digitized by Google

ordre que celui qu'on avoit toujours regardé comme la regle originelle de toutes les langues : il déclare directement ordonnées des phrases où tout le monde croyoit voir l'*inversion* ; & il la voit, lui, dans les tours que l'on avoit jugés les plus conformes à l'ordre primitif.

La discussion de cette nouvelle doctrine devient d'autant plus importante, qu'elle se trouve aujourd'hui étayée par les suffrages de deux écrivains qui en tirent des conséquences pratiques relatives à l'étude des langues. Je parle de M. Pluche & de M. Chompré, qui fondent sur cette base leur système d'enseignement, l'un dans sa *Méchanique des langues*, & l'autre dans son *Introduction à la langue latine par la voie de la traduction*.

L'unanimité des grammairiens en faveur de l'opinion ancienne, nonobstant la diversité des tems, des idiomes & des vues qui ont dû en dépendre, forme d'abord contre la nouvelle opinion, un préjugé d'autant plus fort, que l'intimité connue des trois auteurs qui la défendent, réduit à l'unité le témoignage qu'ils lui rendent : mais il ne s'agit point ici de compter les voix, sans peser les raisons ; il faut remonter à l'origine même de la question, & employer la critique la plus exacte qu'il sera possible, pour reconnoître l'ordre primitif qui doit véritablement servir comme de boussole aux procédés grammaticaux des langues. C'est apparemment le plus sûr & même l'unique moyen en quoi consistent les *inversions*, quelles sont les langues qui en admettent le plus, quels effets elles y produisent, & quelles conséquences il en faut tirer par rapport à la maniere d'étudier ou d'enseigner les langues.

Il y a dans chacune une marche fixée par l'usage ; & cette marche est le résultat de la diversité des vues que la construction usuelle doit combiner & concilier. Elle doit s'attacher à la succession analytique des idées, se prêter à la succession pathétique des objets qui intéressent l'ame, & ne pas négliger la succession euphonique des sons les plus propres à flatter l'oreille. Voilà donc trois différens ordres que la parole doit suivre tout à la fois, s'il est possible, & qu'elle doit sacrifier l'un à l'autre avec intelligence, lorsqu'ils se trouvent en contradiction ; mais par rapport à la grammaire, dont on prétend ici apprécier un terme, quel est celui de ces trois ordres qui lui sert de guide, si elle n'est soumise qu'à l'influence de l'un des trois ? Et si elle est sujette à l'influence des trois, quel est pour elle le principal, celui qu'elle doit suivre le plus scrupuleusement, & qu'elle doit perdre de vue le moins qu'il est possible ? C'est à quoi se réduit, si je ne me trompe, l'état de la question qu'il s'agit de discuter : celui de ces ordres qui est, pour ainsi dire, le législateur exclusif ou du moins le législateur principal en grammaire, est en même tems celui auquel se rapporte l'*inversion* qui en est le renversement.

La parole est destinée à produire trois effets qui devroient toujours aller ensemble : 1. instruire, 2. plaire, 3. toucher. *Tria sunt efficienda, 1. ut doceatur is apud quem dicetur, 2, ut delectetur, 3. ut moveatur. Cic. in Bruto, sive de claris Orat. cap. lxix.* Le premier de ces trois points est le principal ; il est la base des deux autres, puisque sans celui-là, ceux-ci ne peuvent avoir lieu. Car ici par instruire, *docere*, Ciceron n'entend pas éclaircir une question, exposer un fait, discuter quelque point de doctrine ; &c. Il entend seulement *énoncer une pensée, faire connoître ce qu'on a dans l'esprit, former un sens par des mots.* On parle pour être entendu ; c'est le premier but de la parole ; c'est le premier objet de toute langue : les deux autres supposent toujours le premier, qui en est l'instrument nécessaire.

Voulez-vous plaire par le rythme, par l'harmonie, c'est-à-dire, par une certaine convenance de syllabes, par la liaison, l'enchaînement, la proportion des mots entr'eux, de façon qu'il en résulte une cadence agréable pour l'oreille ? Commencez par vous faire entendre. Les

Digitized by Google

mots les plus ſonores, l'arrangement le plus harmonieux ne peuvent plaire que comme le feroit un inſtrument de muſique: mais alors ce n'eſt plus la parole qui eſt eſſentiellement la manifeſtation des penſées par la voix.

Il eſt également impoſſible de toucher & d'intéreſſer, ſi l'on n'eſt pas entendu. Quoique mon intérêt ou le vôtre ſoit le motif principal qui me porte à vous adreſſer la parole, je ſuis toujours obligé de me faire entendre, & de me ſervir des moyens établis à cet effet dans la langue qui nous eſt commune. Ces moyens à la vérité peuvent bien être mis en uſage par l'intérêt; mais ils n'en dépendent en aucune maniere. C'eſt ainſi que l'intérêt engage le pilote à ſe ſervir de l'aiguille aimantée; mais le mouvement inſtructif de cette aiguille eſt indépendant de l'intérêt du pilote.

L'objet principal de la parole eſt donc l'énonciation de la penſée. Or en quelque langue que ce puiſſe être, les mots ne peuvent exciter de ſens dans l'eſprit de celui qui lit ou qui écoute, s'ils ne ſont aſſortis d'une maniere qui rende ſenſibles leurs rapports mutuels, qui ſont l'image des relations qui ſe trouvent entre les idées mêmes que les mots expriment. Car quoique la penſée, opération purement ſpirituelle, ſoit par-là même indiviſible, la logique par le ſecours de l'abſtraction, comme je l'ai dit ailleurs, vient pourtant à bout de l'analyſer en quelque ſorte, en conſidérant ſéparément les idées différentes qui en ſont l'objet, & les relations que l'eſprit apperçoit entr'elles. C'eſt cette analyſe qui eſt l'objet immédiat de la parole; ce n'eſt que de cette analyſe que la parole eſt l'image: & la ſucceſſion analytique des idées eſt en conſéquence le prototype qui décide toutes les loix de la ſyntaxe dans toutes les langues imaginables. Anéantiſſez l'ordre analytique, les regles de la ſyntaxe ſont par-tout ſans raiſon, ſans appui, & bien-tôt elles ſeront ſans conſiſtance, ſans autorité, ſans effet: les mots ſans relation entr'eux ne formeront plus de ſens, & la parole ne ſera plus qu'un vain bruit.

Mais cet ordre eſt immuable, & ſon influence ſur les langues eſt irréſiſtible, parce que le principe en eſt indépendant des conventions capricieuſes des hommes & de leur mutabilité: il eſt fondé ſur la nature même de la penſée, & ſur les procédés de l'eſprit humain qui ſont les mêmes dans tous les individus de tous les lieux & de tous les tems, parce que l'intelligence eſt dans tous une émanation de la raiſon immuable & ſouveraine, de cette lumiere véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde, *lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. Joan. I. 9.*

Il n'y a que deux moyens par leſquels l'influence de l'ordre analytique puiſſe devenir ſenſiblé dans l'énonciation de la penſée par la parole. Le premier, c'eſt d'aſſujettir les mots à ſuivre dans l'élocution la gradation même des idées & l'ordre analytique. Le ſecond, c'eſt de faire prendre aux mots des inflexions qui caractériſent leurs relations à cet ordre analytique, & d'en abandonner enſuite l'arrangement dans l'élocution à l'influence de l'harmonie, au feu de l'imagination, à l'intérêt, ſi l'on veut, des paſſions. Voilà le fondement de la diviſion des langues en deux eſpeces générales, que M. l'abbé Girard, *Princ. diſc. j. tom. I. pag.* 23. appelle *analogues* & *tranſpoſitives*.

Il appelle *langues analogues* celles qui ont ſoumis leur ſyntaxe à l'ordre analytique, par le premier des deux moyens poſſibles: & il les nomme *analogues*, parce que leur marche eſt effectivement analogue, & en quelque ſorte parallele à celle de l'eſprit même, dont elle ſuit pas-à-pas les opérations.

Il donne le nom de *tranſpoſitives* à celles qui ont adopté le ſecond moyen de fixer leur ſyntaxe d'après l'ordre analytique: & la dénomination de *tranſpoſitives* caractériſe très-bien leur marche libre & ſouvent contraire à celle de l'eſprit, qui n'eſt point imitée par la ſucceſſion des mots, quoiqu'elle ſoit parfaitement indi-

Digitized by Google

quée par les livrées dont ils ſont revêtus.

C'eſt en effet l'ordre analytique de la penſée qui fixe la ſucceſſion des mots dans toutes les langues analogues; & ſi elles ſe permettent quelques écarts, ils ſont ſi peu conſidérables, ſi aiſés à appercevoir & à rétablir, qu'il eſt facile de ſentir que ces langues ont toujours les yeux ſur la même bouſſole, & qu'elles n'autoriſent ces écarts que pour arriver encore plus ſûrement au but, tantôt parce que l'harmonie répand plus d'agrément ſur le ſentier détourné, tantôt parce que la clarté le rend plus ſûr. C'eſt l'ordinaire dans toutes ces langues que le ſujet précede le verbe, parce qu'il eſt dans l'ordre que l'eſprit voye d'abord un être avant qu'il en obſerve la maniere d'être; que le verbe ſoit ſuivi de ſon complément, parce que toute action doit commencer avant que d'arriver à ſon terme; que la prépoſition ait de même ſon complément après elle, parce qu'elle exprime de même un ſens commencé que le complément acheve; qu'une propoſition incidente ne vienne qu'après l'antécédent qu'elle modifie, parce que, comme diſent les philoſophes, *priùs eſt eſſe quàm ſic eſſe*, &c. La correſpondance de la marche des langues analogues à cette ſucceſſion analytique des idées, eſt une vérité de fait & d'expérience; elle eſt palpable dans la conſtruction uſuelle de la langue françoiſe, de l'italienne, de l'eſpagnole, de l'angloiſe, & de toutes les langues analogues.

C'eſt encore l'ordre analytique de la penſée, qui dans les langues tranſpoſitives détermine les inflexions accidentelles des mots. Un être doit exiſter avant que d'être tel; & par analogie le nom doit être connu avant l'adjectif, & le ſujet avant le verbe, ſans quoi il ſeroit impoſſible de mettre l'adjectif en concordance avec le nom, ni le verbe avec ſon ſujet; il faut avoir enviſagé le verbe ou la prépoſition, avant que de penſer à donner telle ou telle inflexion à leur complément, &c. &c. Ainſi quand Ciceron a dit, *diuturni ſilentii ſinem hodiernus dies attulit*, les inflexions de chacun de ces mots étoient relatives à l'ordre analytique, & le caractériſoient; ſans quoi leur enſemble n'auroit rien ſignifié. Que veut dire *diuturnus ſilentium finis hodiernus dies afferre?* Rien du tout: mais de la phraſe même de Ciceron je vois ſortir un ſens net & précis, par la connoiſſance que j'ai de la deſtination de chacune des terminaiſons. *Diuturni* a été choiſi par préférence, pour s'accorder avec *ſilentii*; ainſi *ſilentii* eſt antérieur à *diuturni*, dans l'ordre analytique. Pourquoi le nom *ſilentii*, & par la raiſon de la concordance ſon adjectif *diuturni*, ſont-ils au génitif? C'eſt que ces deux mots forment un ſupplément déterminatif au nom appellatif *finem*; ces deux mots ſont prendre *finem* dans une acception ſinguliere; il ne s'agit pas ici de toute fin, mais de la fin du ſilence que l'orateur gardoit depuis long-tems: *finem* eſt donc la cauſe de l'inflexion oblique de *ſilentii diuturni*; j'ai donc droit de conclure que *finem* dans l'ordre analytique précede *ſilentii diuturni*, non parce que je dirois en françois la *fin du ſilence*, mais parce que la cauſe précede l'effet, ce qui eſt également la raiſon de la conſtruction françoiſe: *finem* eſt encore un cas qui a ſa cauſe dans le verbe *attulit*, qui doit par conſéquent le précéder; & *attulit* a pour raiſon de ſon inflexion le ſujet *dies hodiernus*, dont la terminaiſon directe indique que rien ne le précede & ne le modifie.

Il eſt donc évident que dans toutes les langues la parole ne tranſmet la penſée qu'autant qu'elle peint fidelement la ſucceſſion analytique des idées qui en ſont l'objet, & que l'abſtraction y conſidere ſéparément. Dans quelques idiomes cette ſucceſſion des idées eſt repréſentée par celle des mots qui en ſont les ſignes; dans d'autres elle eſt ſeulement déſignée par les inflexions des mots qui au moyen de cette marque de relation, peuvent ſans conſéquence pour le ſens, prendre dans le diſcours telle autre place que d'autres vues peuvent leur aſſigner: mais

Digitized by Google

à travers ces différences considérables du génie des langues, on reconnoit sensiblement l'impression uniforme de la nature qui est une, qui est simple, qui est immuable, & qui établit par-tout une exacte conformité entre la progression des idées & celle des mots qui le représentent.

Je dis l'*impression de la nature*, parce que c'est en effet une suite nécessaire de l'essence & de la nature de la parole. La parole doit peindre la pensée & en être l'image; c'est une vérité unanimement reconnue. Mais la pensée est indivisible, & ne peut par conséquent être par elle-même l'objet immédiat d'aucune image; il faut nécessairement recourir à l'abstraction, & considérer l'une après l'autre les idées qui en sont l'objet & leurs relations; c'est donc l'analyse de la pensée qui seule peut être figurée par la parole. Or il est de la nature de toute image de représenter fidelement son original; ainsi la nature de la parole exige qu'elle peigne exactement les idées objectives de la pensée & leurs relations. Ces relations supposent une succession dans leurs termes; la priorité est propre à l'un, la postériorité est essentielle à l'autre: cette succession des idées, fondée sur leurs relations, est donc en effet l'objet naturel de l'image que la parole doit produire, & l'ordre analytique est l'ordre naturel qui doit servir de base à la syntaxe de toutes les langues.

C'est à des traits pareils que Mr. Pluche lui-même reconnoit la nature dans les langues. „ Dans toutes les langues, dit il dès le commencement de sa *Méchanique*, tant anciennes que modernes, il faut bien distinguer ce que la nature enseigne ... d'avec ce qui „ est l'ouvrage des hommes, d'avec ce „ qui est d'une institution arbitraire. Ce „ que la nature leur a appris est le même par-tout; il se soutient avec égalité: & ce qu'il étoit dans les premiers „ tems du genre humain, il l'est encore „ aujourd'hui. Mais ce qui provient „ des hommes dans chaque langue, ce „ que les événemens y ont occasionné, „ varie sans fin d'une langue à l'autre, „ & se trouve sans stabilité même dans „ chacune d'elles. A voir tant de changemens & de vicissitudes, on s'imagineroit que le premier fond des langues, l'ouvrage de la nature, a dû „ s'anéantir & se défigurer jusqu'à n'être „ plus reconnoissable. Mais, quoique le langage des hommes soit aussi changeant que leur conduite, la nature s'y „ retrouve. Son ouvrage ne peut en aucune langue ni se détruire, ni se cacher". Je n'ajoûte à un texte si précis qu'une simple question. Que reste-t-il de commun à toutes les langues, que d'employer les mêmes espèces de mots, & de les rapporter à l'ordre analytique.

Tirons enfin la derniere conséquence. Qu'est-ce que l'*inversion*? C'est une construction où les mots se succedent dans un ordre renversé, relativement à l'ordre analytique de la succession des idées. Ainsi *Alexandre vainquit Darius*, est en françois une construction directe; il en est de même quand on dit en latin, *Alexander vicit Darium*: mais si l'on dit, *Darium vicit Alexander*, alors il y a *inversion*.

Point du tout, répond M. l'abbé de Condillac, *Essai sur l'origine des conn. hum. part. II. sect. 3. chap.* 12. „ Car la subordination qui est entre les idées autorise également les deux constructions „ latines; en voici la preuve. Les idées „ se modifient dans le discours selon que „ l'une explique l'autre, l'étend, ou y „ met quelque restriction. Par-là elles sont „ naturellement subordonnées entr'elles, „ mais plus ou moins immédiatement, „ à proportion que leur liaison est elle-même plus ou moins immédiate. Le „ nominatif, c'est-à-dire le sujet, est lié „ avec le verbe, le verbe avec son régime, l'adjectif avec son substantif, „ &c. Mais la liaison n'est pas aussi „ étroite entre le régime du verbe & son „ nominatif, puisque ces deux noms ne „ se modifient que par le moyen du verbe. L'idée de Darius, par exemple,

Digitized by Google

„ eſt immédiatement liée à celle de *vainquit*, celle de *vainquit* à celle d'*Alexandre*; & la ſubordination qui eſt entre „ ces trois idées conſerve le même ordre.

„ Cette obſervation fait comprendre „ que pour ne pas choquer l'arrangement naturel des idées, il ſuffit de ſe „ conformer à la plus grande liaiſon qui „ eſt entr'elles. Or c'eſt ce qui ſe rencontre également dans les deux conſtructions latines, *Alexander vicit Darium*, *Darium vicit Alexander*; elles „ ſont donc auſſi naturelles l'une que „ l'autre. On ne ſe trompe à ce ſujet, „ que parce qu'on prend pour plus naturel un ordre qui n'eſt qu'une habitude que le caractere de la langue françoiſe nous a fait contracter. Il y a cependant dans le françois même des „ conſtructions qui auroient pu faire éviter cette erreur, puiſque le nominatif „ y eſt beaucoup mieux après le verbe: „ on dit par exemple, *Darius que vainquit Alexandre*".

Voilà peut-être l'objection la plus forte que l'on puiſſe faire contre la doctrine des *inverſions*, telle que je l'expoſe ici, parce qu'elle ſemble ſortir du fonds même où j'en puiſe les principes. Elle n'eſt pourtant pas inſoluble; & j'oſe le dire hardiment, elle eſt plus ingénieuſe que ſolide.

L'auteur s'attache uniquement à l'idée générale & vague de liaiſon; & il eſt vrai qu'à partir de là, les deux conſtructions latines ſont également naturelles, parce que les mots qui ont entr'eux des liaiſons immédiates, y ſont liées immédiatement; *Alexander vicit*, ou *vicit Alexander*; c'eſt la même choſe quant à la liaiſon, & il en eſt de même de *vicit Darium* ou *Darium vicit*: l'idée vague de liaiſon n'indique ni priorité ni poſtériorité. Mais puiſque la parole doit être l'image de l'analyſe de la penſée; en ſera-t-elle une image bien parfaite, ſi elle ſe contente d'en crayonner ſimplement les traits les plus généraux? Il faut dans votre portrait deux yeux, un nez, une bouche, un teint, &c. entrez dans le premier attelier, vous y trouverez tout cela: eſt ce votre portrait? Non; parce que ces yeux ne ſont pas vos yeux, ce nez n'eſt pas votre nez, cette bouche n'eſt pas votre bouche, ce teint n'eſt pas votre teint, &c. Ou ſi vous voulez, toutes ces parties ſont reſſemblantes, mais elles ne ſont pas à leur place; ces yeux ſont trop rapprochés, cette bouche eſt trop voiſine du nez, ce nez eſt trop de côté, &c. Il en eſt de même de la parole; il ne ſuffit pas d'y rendre ſenſible la liaiſon des mots, pour peindre l'analyſe de la penſée, même en ſe conformant à la plus grande liaiſon, à la liaiſon la plus immédiate des idées. Il faut peindre telle liaiſon, fondée ſur tel rapport; ce rapport a un premier terme, puis un ſecond: s'ils ſe ſuivent immédiatement, la plus grande liaiſon eſt obſervée; mais ſi vous peignez d'abord le ſecond & enſuite le premier, il eſt palpable que vous renverſez la nature, tout autant qu'un peintre qui nous préſenteroit l'image d'un arbre ayant les racines en haut & les feuilles en terre: ce peintre ſe conformeroit autant à la plus grande liaiſon des parties de l'arbre, que vous à celle des idées.

Mais vous demeurez perſuadé que je ſuis dans l'erreur, & que cette erreur eſt l'effet de l'habitude que la langue françoiſe nous a fait contracter. M. l'abbé Batteux, dont vous adoptez le nouveau ſyſtême, penſe comme vous, *que nous ne ſommes point, nous autres François, placés comme il faudroit l'être, pour juger ſi les conſtructions des Latins ſont plus naturelles que les nôtres. Cours des Belles-Lettres, éd. 1753, tome IV. p.* 298. Croyez-vous donc ſérieuſement être mieux placé pour juger des conſtructions latines, que ceux qui en penſent autrement que vous? Si vous n'oſez le dire, pourquoi prononcez-vous? Mais diſons-le hardiment, nous ſommes placés comme il faut pour juger de la nature des *inverſions*, ſi nous ne nous livrons pas à des préjugés, à des intérêts de ſyſtême, ſi l'amour de la nouveauté ne nous ſéduit point au préjudice de la vérité, & ſi nous conſultons

Digitized by Google

ſans prévention les notions fondamentales de l'élocution.

J'avoue que, comme la langue latine n'eſt pas aujourd'hui une langue vivante, & que nous ne la connoiſſons que dans les livres, par l'étude & par de fréquentes lectures des bons auteurs, nous ne ſommes pas toujours en état de ſentir la différence délicate qu'il y a entre une expreſſion & une autre. Nous pouvons nous tromper dans le choix & dans l'aſſortiment des mots; bien des fineſſes ſans doute nous échappent; & n'ayant plus ſur la vraie prononciation du latin que des conjectures peu certaines; comment ſerions-nous aſſurés des loix de cette harmonie merveilleuſe dont les ouvrages de Ciceron, de Quintilien & autres, nous donnent une ſi grande idée? comment en ſuivrions-nous les vues dans la conſtruction de notre latin factice? comment les démêlerions-nous dans celui des meilleurs auteurs?

Mais ces fineſſes d'élocution, ces délicateſſes d'expreſſion, ces agrémens harmoniques, ſont toutes choſes indifférentes au but que ſe propoſe la grammaire, qui n'enviſage que l'énonciation de la penſée. Peu importe à la clarté de cette énonciation, qu'il y ait des diſſonnances dans la phraſe, qu'il s'y rencontre des bâillemens, que l'intérêt de la paſſion y ſoit négligé, & que la néceſſité de l'ordre analytique donne à l'enſemble un air ſec & dur. La grammaire n'eſt chargée que de deſſiner l'analyſe de la penſée qu'on veut énoncer; elle doit, pour ainſi dire, lui faire prendre un corps, lui donner des membres & les placer; mais elle n'eſt point chargée de colorier ſon deſſein; c'eſt l'affaire de l'élocution oratoire. Or le deſſein de l'analyſe de la penſée eſt l'ouvrage du pur raiſonnement; & l'immutabilité de l'original preſcrit à la copie des regles invariables, qui ſont par conſéquent à la portée de tous les hommes ſans diſtinction de tems, de climats, ni de langues: la raiſon eſt de tous les tems, de tous les climats & de toutes les langues. Auſſi ce que penſent les grammairiens modernes de toutes les langues ſur l'*inverſion*, eſt exactement la même choſe que ce qu'en ont penſé les Latins mêmes, que l'habitude d'aucune langue analogue n'avoit ſéduits.

Dans le dialogue *de partitione oratoria*, où les deux Cicerons pere & fils ſont interlocuteurs, le fils prie ſon pere de lui expliquer comment il faut s'y prendre pour exprimer la même penſée en pluſieurs manieres différentes. Le pere répond qu'on peut varier le diſcours premierement, en ſubſtituant d'autres mots à la place de ceux dont on s'eſt ſervi d'abord: *id totum genus ſitum in commutatione verborum.* Ce premier point eſt indifférent à notre ſujet; mais ce qui ſuit y vient très-à-propos: *in conjunctis autem verbis triplex adhiberi poteſt* COMMUTATIO, *nec verborum, ſed* ORDINIS *tantummodò; ut cùm ſemel* DIRECTÈ *dictum ſit, ſicut* NATURA *ipſa tulerit,* INVERTATUR *ordo, & idem quaſi ſurſùm verſus retròque dicatur; deinde idem* INTERCISE *atque* PERINCISE. *Eloquendi autem exercitatio maximè in hoc toto convertendi genere verſatur, cap. vij.* Rien de plus clair que ce paſſage; il y eſt queſtion des mots conſidérés dans l'enſemble de l'énonciation & par rapport à leur conſtruction; & l'orateur Romain caractériſe trois arrangemens différens, ſelon leſquels on peut varier cette conſtruction, *commutatio ordinis.*

Le premier arrangement eſt direct & naturel, *directè ſicut natura ipſa tulerit.*

Le ſecond eſt le renverſement exact du premier; c'eſt l'*inverſion* proprement dite: dans l'un on va directement du commencement à la fin, de l'origine au dernier terme, du haut en bas; dans l'autre, on va de la fin au commencement, du dernier terme à l'origine, du bas en haut, *ſurſùm verſùs*, à reculons, *retrò.* On voit que Ciceron eſt plus difficile que M. l'abbé de Condillac, & qu'il n'auroit pas jugé que l'on ſuivît également l'ordre direct de la nature dans les deux phraſes, *Alexander vicit Darium*, & *Darium vicit Alexander*; il n'y a, ſelon ce grand orateur, que l'une des deux qui

Digitized by Google

qui ſoit naturelle, l'autre en eſt l'*inverſion*, *invertitur ordo*.

Le troiſieme arrangement s'éloigne encore plus de l'ordre naturel; il en rompt l'enchaînement en violant la liaiſon la plus immédiate des parties, *incisé*; les mots y ſont rapprochés ſans affinité & comme au haſard, *permiſté*; ce n'eſt plus ce qu'il faut nommer *inverſion*, c'eſt l'hyperbate & l'eſpece d'hyperbate à laquelle on donne le nom de *ſynchiſe*. *v.* HYPERBATE & SYNCHISE. Tel eſt l'arrangement de cette phraſe, *vicit Darium Alexander*, parce que l'idée d'*Alexander* y eſt ſéparée de celle de *vicit*, à laquelle elle doit être liée immédiatement.

Ciceron nous a donné lui-même l'exemple de ces trois arrangemens, dans trois endroits différens où il énonce la même penſée. *Legis tuas litteras quibus ad me ſcribis*, &c. ce ſont les premiers mots d'une lettre qu'il écrit à Lentulus, *Ep. ad famil. lib. VII. ep. vij.* Cette phraſe eſt écrite *directé*, *ſicut natura ipſa tulit*; ou du moins cet arrangement eſt celui que Ciceron prétendoit caractériſer par ces mots, & cela me ſuffit. Mais dans la *lettre jx.* du *liv. III.* Ciceron met au commencement ce qu'il avoit mis à la fin dans la précédente; *litteras tuas accepi*; c'eſt la ſeconde ſorte d'arrangement, *ſurſùm verſùs*, *retròque*. Voici la troiſieme ſorte, qui eſt lorſque les mots corrélatifs ſont ſéparés & coupés par d'autres mots, *intercisé atque permiſté*: *raras tuas quidem... ſed ſuaves accipio litteras. Ep. ad famil. lib. II. ep. xiij.*

J'avoue que cette application des principes de Ciceron, aux exemples que j'ai empruntés de ſes lettres, n'eſt pas de lui-même; & que les défenſeurs du nouveau ſyſtême peuvent encore prétendre que je l'ai faite à mon gré, que je ſacrifie à l'erreur où m'a jetté l'habitude de ma langue, & qu'il y a cependant dans le françois même, comme le remarque l'auteur de l'*Eſſai ſur l'origine des connoiſſances humaines*, des conſtructions qui auroient pu faire éviter cette erreur, puiſque le nominatif y eſt beaucoup mieux après le verbe, comme dans *Darius qui vainquit Alexandre*.

On peut prétendre ſans doute tout ce que l'on voudra, ſi l'on perd de vue les raiſons que j'ai déja alléguées, pour faire connoître l'ordre vraiment naturel, qui eſt le fondement de toutes les ſyntaxes. Cet oubli volontaire ne m'oblige point à y revenir encore; mais je m'arrêterai quelques momens ſur la derniere obſervation de M. l'abbé de Condillac, & ſur l'exemple qu'il cite. Oui, notre ſyntaxe aime mieux que l'on diſe, *Darius que vainquit Alexandre*, que ſi l'on diſoit, *Darius qui'Alexandre vainquit*; & c'eſt pour ſe conformer mieux à l'indication de la nature, en obſervant la liaiſon la plus immédiate: car *que* eſt le complément de *vainquit*, & ce verbe a pour ſujet *Alexandre*. En diſant *Darius que vainquit Alexandre*, ſi l'on s'écarte de l'ordre naturel, c'eſt par une ſimple *inverſion*; & en diſant *Darius qu'Alexandre vainquit*, il y auroit *inverſion* & ſynchiſe tout-à-la-fois. Notre langue qui fait ſon capital de la clarté de l'énonciation, a donc dû préférer celui des deux arrangemens où il y a le moins de déſordre; mais celui même qu'elle adopte eſt contre nature, & ſe trouve dans le cas de l'*inverſion*, puiſque le complément *que* précede le verbe qui l'exige, c'eſt-à-dire, que l'effet précede la cauſe; c'eſt pour cela qu'il eſt décliné, contre l'ordinaire des autres mots de la langue.

Ce mot eſt conjonctif par ſa nature, & tout mot qui ſert à lier, doit être entre les deux parties dont il indique la liaiſon: c'eſt une loi dont on ne s'écarte pas, & dont on ne s'écarte que bien peu, même dans les langues tranſpoſitives. Quand le mot conjonctif eſt en même tems ſujet de la propoſition incidente qu'il joint avec l'antécédent, il prend la premiere place, & elle lui convient à toute ſorte de titres; alors il garde ſa terminaiſon primitive & directe *qui*. Si ce mot eſt complément du verbe, la premiere place ne lui convient plus qu'à raiſon de ſa vertu conjonctive, & c'eſt

Digitized by Google

à ce titre qu'il la garde; mais comme complément, il eſt déplacé, & pour éviter l'équivoque, on lui a donné une terminaiſon *que*, qui eſt indiquant. Cette ſeconde eſpece de ſervice certifie en même tems le déplacement, de la même maniere que les cas des Grecs & des Latins. Ainſi ce qu'on allegue ici pour montrer la nature dans la phraſe françoiſe, ne ſert qu'à y en atteſter le renverſement, & il ne faut pas croire, comme l'inſinue M. Batteux, *tom. IV. pag.* 338, que nous ayons introduit cet accuſatif terminé, pour revenir à l'ordre des Latins; mais forcés comme les Latins & comme toutes les nations, à placer ce mot conjonctif à la tête de la propoſition incidente, lors même qu'il eſt complément du verbe, nous aurions pu nous diſpenſer de lui donner un accuſatif terminé, ſans compromettre la clarté de l'énonciation qui eſt l'objet principal de la parole, & l'objet unique de la grammaire.

Au reſte, ce n'eſt rien moins que gratuitement que je ſuppoſe que Ciceron a penſé comme nous ſur l'ordre naturel de l'élocution. Outre les raiſons dont la philoſophie étaye ce ſentiment, & que Ciceron pouvoit appercevoir autant qu'aucun philoſophe moderne, des grammairiens de profeſſion, dont le latin étoit la langue naturelle, s'expliquent comme nous ſur cette matiere: leur doctrine, qu'aucun d'eux n'a donnée comme nouvelle, étoit ſans doute la doctrine traditionnelle de tous les littérateurs latins.

S. Iſidore de Séville, qui vivoit au commencement du VIIe ſiecle, rapporte ces vers de Virgile, *Æn. II.* 348.

Juvenes, fortiſſima, fruſtra,
Pectora, ſi vobis, audentem extrema, cupido eſt
Certa ſequi; (quæ ſit rebus fortuna videtis:
Exceſſêre omnes adytis, arisque relictis,
Di quibus imperium hoc ſteterat): ſuccurritis urbi
Incenſæ: moriamur, & in media arma ruamus.

L'arrangement des mots dans ces vers paroit obſcur à Iſidore; *confuſa ſunt verba*, ce ſont ſes termes. Que fait-il? il range les mêmes mots ſelon l'ordre que j'appelle analytique: *ordo talis eſt*, comme s'il diſoit, il y a *inverſion* dans ces vers, mais voici la conſtruction: *Juvenes, fortiſſima pectora, fruſtrà ſuccurritis urbi incenſæ, quia exceſſêre dii, quibus hoc imperium ſteterat: unde ſi vobis cupido certa eſt ſequi me audentem extrema, ruamus in media arma & moriamur* Iſid. *orig. lib. I. cap. xxxvj.* Que l'intégrité du texte ne ſoit pas conſervée dans cette conſtruction, & que l'ordre analytique ne ſoit pas ſuivi en toute rigueur: c'eſt dans ce ſavant évêque un défaut d'attention ou d'exactitude, qui n'infirme en rien l'argument que je tire de ſon procédé; il ſuffit qu'il paroiſſe chercher cet ordre analytique. On verra au mot MÉTHODE, quelle doit être exactement la conſtruction analytique de ce texte.

Il avoit probablement un modele qu'il ſemble avoir copié en cet endroit; je parle de Servius, dont les *Commentaires* ſur Virgile ſont ſi fort eſtimés, & qui vivoit dans le VIe ſiecle, ſous l'empire de Conſtantin & de Conſtance. Voici comme il s'explique ſur le même endroit de Virgile: *ordo talis eſt: juvenes, fortiſſima pectora, fruſtrà ſuccurritis urbi incenſæ, quia exceſſerunt omnes dii. Unde ſi vobis cupido certa eſt me ſequi audentem extrema, moriamur & in media arma ruamus.* Servius ajoûte un peu plus bas, au ſujet de ces derniers mots, ὑστερογρ. *nam ante eſt in arma ruere, & ſic mori*; & S. Iſidore a fait uſage de cette remarque dans ſa conſtruction, *ruamus in media arma & moriamur.* L'un & l'autre n'ont inſiſté que ſur ce qui marque dans le total de la phraſe, parce que cela ſuffiſoit aux vues de l'un & de l'autre, comme il ſuffit aux miennes.

Le même Servius fait la conſtruction de quantité d'autres endroits de Virgile, & il n'y manque pas, dès que la clarté l'exige. Par exemple, ſur ce vers, *Æn. I.* 113. *Saxa, vocant Itali mediis quæ in fluctibus aras:* voici comme il s'explique: *ordo eſt; quæ ſaxa latentia in mediis fluc-*

Digitized by Google

tibus, *Itali aras vocant*; où l'on voit encore les traces de l'ordre analytique.

Donat, ce fameux grammairien du VIe ſiecle, qui fut l'un des maîtres de S. Jérôme, obſerve auſſi la même pratique à l'égard des vers de Térence, quand la conſtruction eſt un peu embarraſſée, *ordo eſt*, dit-il; & il diſpoſe les mots ſelon l'ordre analytique.

Priſcien, qui vivoit au commencement du VIe ſiecle, a fait ſur la grammaire un ouvrage bien ſec à la vérité, mais d'où l'on peut tirer des lumieres, & ſurtout des preuves bien aſſurées de la façon de penſer des Latins ſur la conſtruction de leur langue. Deux livres de ſon ouvrage, le XVII & le XVIII, roulent uniquement ſur cet objet, & ſont intitulés, *de conſtructione*, *ſive de ordinatione partium orationis*; ce que nous avons vu juſqu'ici déſigné par le mot *ordo*, il l'appelle encore *ſtructura*, *ordinatio*, *conjunctio ſequentium*; deux mots d'une énergie admirable, pour exprimer tout ce que comporte l'ordre analytique, qui regle toutes les ſyntaxes; 1°. la liaiſon immédiate des idées & des mots, telle qu'elle a été obſervée plus haut, *conjunctio*; 2°. la ſucceſſion de ces idées liées, *ſequentium*.

Outre ces deux livres que l'on peut appeller *dogmatiques*, il a mis à la ſuite un ouvrage particulier, qui eſt comme la pratique de ce qu'il a enſeigné auparavant; c'eſt ce qu'on appelle encore aujourd'hui les parties & la conſtruction de chaque premier vers des douze livres de l'Enéïde, conformément au titre même, *Priſciani grammatici partitiones verſuum* XII *Æneidos principalium*. Il eſt par demandes & par réponſes; on lit d'abord le premier vers du premier livre: *Arma virumque cano*, &c. enſuite après quelques autres queſtions, le diſciple demande à ſon maître, en quel cas eſt *arma*; car il peut être regardé, dit-il, ou comme étant au nominatif pluriel, ou comme étant à l'accuſatif. Le maître répond qu'en ces concurrences, il faut changer le mot qui a une terminaiſon équivoque, en un autre dont la déſinence indique le cas d'une maniere préciſe & déterminée; qu'il n'y a d'ailleurs qu'à faire la conſtruction, & qu'elle lui ſera connoître que *arma* eſt à l'accuſatif; *hoc certum eſt*, dit Priſcien, *à ſtructurâ*, *id eſt*, *ordinatione & conjunctione ſequentium*; il décide encore le cas de *arma* par comparaiſon avec celui de *virum* qui eſt inconteſtablement à l'accuſatif; *manifeſtabitur tibi caſus*, *ut in hoc loco* cano virum dixit (Virgilius). Ainſi, ſelon Priſcien, *cano virum* eſt une conſtruction naturelle, & l'image de l'ordre analytique, *ordinatio*, *conjunctio ſequentium*; Priſcien jugeoit donc que Virgile avoit parlé *ſurſùm verſùs*, & que ſon diſciple, pour l'entendre, devoit arranger les mots de maniere à parler *directè*.

Ecoutons Quintilien; il connoiſſoit la même doctrine. „ L'hyperbate, dit ce „ ſage rhéteur, eſt une tranſpoſition de „ mots que la grace du diſcours demande ſouvent. C'eſt avec juſte raiſon „ que nous mettons cette figure au rang „ des principaux agrémens du langage; „ car il arrive très-ſouvent que le diſcours eſt rude, dur, ſans meſure, „ ſans harmonie, & que les oreilles ſont „ bleſſées par des ſons deſagréables, lorſque chaque mot eſt placé *ſelon la ſuite néceſſaire de ſon ordre & de ſa génération*, c'eſt-à-dire, de la conſtruction „ & de la ſyntaxe. Il faut donc alors tranſporter les mots, placer les uns „ après, & mettre les autres devant, „ chacun dans le lieu le plus convenable; de même qu'on en agit à l'égard „ des pierres les plus groſſieres dans la conſtruction d'un édifice; car nous ne „ pouvons pas corriger les mots, ni leur „ donner plus de grace, ou plus d'aptitude à ſe lier entr'eux; il faut les „ prendre comme nous les trouvons, & „ les placer avec choix. Rien ne peut „ rendre le diſcours nombreux, que le „ changement d'ordre fait avec diſcernement". Υ'περβατον quoque, *id eſt verbi tranſgreſſionem*, *quam frequenter ratio compoſitionis & decor poſcit*, *non immeritò inter virtutes habemus*. *Fit enim frequentiſ-*

Digitized by Google

ſimè aſpera, & dura, & diſſoluta, & hians oratio, ſi ad neceſſitatem ordinis ſui verba redigantur, & ut quodque oritur, *ita proximus... alligetur. Differenda igitur quædam, & præſumenda, atque, ut in ſtructuris lapidum impoſitiorum, loco quo convenit quicque ponendum. Non enim recidere ea, nec polire poſſumus, quæ coagmentata ſe magis jungant; ſed utendum his, qualia ſunt, eligendæque ſedes. Nec aliud poteſt ſermonem facere numeroſum, quàm opportuna* ORDINIS MUTATIO. *Inſt. orat. lib. VIII. c. vj. de tropis.*

Quel autre ſens peut-on donner au *neceſſitatem ordinis ſui*, ſinon l'ordre de la ſucceſſion des idées? Que peut ſignifier *ut quodque oritur, ita proximis alligetur*, ſi ce n'eſt la liaiſon immédiate qui ſe trouve entre deux idées que l'analyſe enviſage comme conſécutives, & entre les mots qui les expriment? *Ordinis mutatio*, c'eſt donc l'*inverſion*, le renverſement de l'ordre ſucceſſif des idées, ou l'interruption de la liaiſon immédiate entre deux idées conſécutives. Cette explication me paroît démontrée par le langage des grammairiens latins, poſtérieurs à Quintilien, dont j'ai rapporté ci-devant les témoignages, & qui parloient de leur langue en connoiſſance de cauſe.

Mais voulez-vous que Quintilien lui-même en devienne le garant? Vous voyez ici qu'il n'eſt point d'avis que l'on ſuive rigoureuſement cette *ſuite néceſſaire de l'ordre & de la génération* des idées & des mots, & que pour rendre le diſcours nombreux, ce qu'un rhéteur doit principalement enviſager, il exige des changemens à cet ordre. Il inſiſte ailleurs ſur le même objet; & l'ordre dont il veut que l'orateur s'écarte, y eſt déſigné par des caracteres auxquels il n'eſt pas poſſible de ſe méprendre; les ſujets y ſont avant les verbes, les verbes avant les adverbes, les noms avant les adjectifs; rien de plus précis. *Illa nimia quorumdam fuit obſervatio*, dit-il, *ut vocabula verbis, verba rursùs adverbiis, nomina appoſitis & pronominibus rursùs eſſent priora: nam ſit contrà quoque frequenter, non indecorè. Lib. IX. cap. ij. de compoſitione.*

Quintilien avoit ſans doute raiſon de ſe plaindre de la ſcrupuleuſe & rampante exactitude des écrivains de ſon tems, qui ſuivoient ſervilement l'ordre analytique de la ſyntaxe latine; dans une langue qui avoit admis des cas, pour être les ſymboles des diverſes relations à cet ordre ſucceſſif des idées, c'étoit aller contre le génie de la langue même, que de placer toujours les mots ſelon cette ſucceſſion; l'uſage ne les avoit ſoumis à ces inflexions, que pour donner à ceux qui les employoient, la liberté de les arranger au gré d'une oreille intelligente, ou d'un goût exquis; & c'étoit manquer de l'un & de l'autre, que de ſuivre invariablement la marche monotone de la froide analyſe; mais en condamnant ce défaut, notre rhéteur reconnoit très-clairement l'exiſtence & les effets de l'ordre analytique & fondamental; & quand il parle d'*inverſion*, de changement d'ordre, c'eſt relativement à celui-là même: *Non enim ad pedes verba dimenſa ſunt: ideoque ex loco transferuntur in locum, ut junguntur quo congruunt maximè; ſicut in ſtructura ſaxorum rudium etiam ipſa enormitas invenit cui applicari, & in quo poſſit inſiſtere. Id. ibid.* un peu plus bas.

Que réſulte-t-il de tout ce qui vient d'être dit? Le voici ſommairement. Si l'homme ne parle que pour être entendu, c'eſt-à-dire, pour rendre préſentes à l'eſprit d'autrui les mêmes idées qui ſont préſentes au ſien; le premier objet de toute langue, eſt l'expreſſion claire de la penſée: & de-là cette vérité également reconnue par les grammairiens & par les rhéteurs, que la clarté eſt la qualité la plus eſſentielle du diſcours; *oratio verò, cujus ſumma virtus eſt perſpicuitas, quàm ſit vitioſa, ſi egeat interprete!* dit Quintilien, *lib. I. cap. jv. de grammaticâ.* La parole ne peut peindre la penſée immédiatement, parce que les opérations de l'eſprit ſont indiviſibles & ſans parties, & que toute peinture ſuppoſe

Digitized by Google

proportion, & parties par conſéquent. C'eſt donc l'analyſe abſtraite de la penſée, qui eſt l'objet immédiat de la parole; & c'eſt la ſucceſſion analytique des idées partielles, qui eſt le prototype de la ſucceſſion grammaticale des mots repréſentatifs de ces idées. Cette conſéquence ſe vérifie par la conformité de toutes les ſyntaxes avec cet ordre analytique; les langues analogues le ſuivent pied-à-pied; on ne s'en écarte que pour en atteindre le but encore plus ſurement; les langues transpoſitives n'ont pu ſe procurer la liberté de ne pas le ſuivre ſcrupuleuſement qu'en donnant à leurs mots des inflexions qui y fuſſent relatives; de maniere qu'à parler exactement, elles ne l'ont abandonné que dans la forme, & y ſont reſtées aſſujetties dans le fait; cette influence néceſſaire de l'ordre analytique a non-ſeulement reglé la ſyntaxe de toutes les langues; elle a encore déterminé le langage des grammairiens de tous les tems: c'eſt uniquement à cet ordre qu'ils ont rapporté leurs obſervations, lorſqu'ils ont enviſagé la parole ſimplement comme énonciative de la penſée, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils n'ont eu en vue que le grammatical de l'élocution; l'ordre analytique eſt donc, par rapport à la grammaire, l'ordre naturel; & c'eſt par rapport à cet ordre que les langues ont admis ou proſcrit l'*inverſion*. Cette vérité me ſemble réunir en ſa faveur des preuves de raiſonnement, de fait & de témoignage, ſi palpables & ſi multipliées, que je ne croirois pas pouvoir la rejetter ſans m'expoſer à devenir moi-même la preuve de ce que dit Ciceron: *Neſcio quomodo nihil tam abſurdè dici poteſt, quod non dicatur ab aliquo philoſophorum. De divinat. lib II. cap. lviij.*

M. l'abbé Batteux, dans la ſeconde édition de ſon *Cours de belles-lettres*, ſe fait du précis de la doctrine ordinaire une objection qui paroît née des difficultés qu'on lui a faites ſur la premiere édition; & voici ce qu'il répond: *tom. IV. pag.* 306. „ Qu'il y ait dans l'eſprit un „ arrangement grammatical, relatif aux „ regles établies par le méchaniſme de „ la langue dans laquelle il s'agit de s'exprimer; qu'il y ait encore un arrangement des idées conſidérées méthaphyſiquement.... ce n'eſt pas de quoi il s'agit dans la queſtion préſente. Nous ne cherchons pas l'ordre dans lequel les idées arrivent chez nous; mais celui dans lequel elles en ſortent, quand, attachées à des mots, elles ſe mettent en rang pour aller, à la ſuite l'une de l'autre, opérer la perſuaſion dans ceux qui nous écoutent; en un mot, nous cherchons l'ordre oratoire, l'ordre qui peint, l'ordre qui touche; & nous diſons que cet ordre doit être dans les récits le même que celui de la choſe dont on fait le recit, & dans les cas où il s'agit de perſuader, de faire conſentir l'auditeur à ce que nous lui diſons, l'intérêt doit regler les rangs des objets, & donner par conſéquent les premieres places aux mots qui contiennent l'objet le plus important". Qu'il me ſoit permis de faire quelques obſervations ſur cette réponſe de M. Batteux.

1°. S'il n'a pas enviſagé l'ordre analytique ou grammatical, quand il a parlé d'*inverſion*, il a fait en cela la plus grande faute qu'il ſoit poſſible de commettre en fait de langage; il a contredit l'uſage, & commis un barbariſme. Les grammairiens de tous les tems ont toujours regardé le mot *inverſion*, comme un terme qui leur étoit propre, qui étoit relatif à l'ordre méchanique des mots dans l'élocution grammaticale: on a vu ci-deſſus que c'eſt dans ce ſens qu'en ont parlé Ciceron, Quintilien, Donat, Servius, Priſcien, S. Iſidore de Séville. M. Batteux ne pouvoit pas ignorer que c'eſt dans le même ſens, que le P. du Cerceau ſe plaint du déſordre de la conſtruction uſuelle de la langue latine; & qu'au contraire M. de Fénelon, dans ſa lettre à l'académie françoiſe, *édit. 1740. pag. 313. & ſuiv.*, exhorte ſes confreres à introduire dans la langue françoiſe, en faveur de la poëſie, un plus grand nom-

Digitized by Google

bre d'*inverſions* qu'il n'y en a. „ Notre „ langue, dit-il, eſt trop ſevere ſur ce „ point; elle ne permet que des *inverſions* „ douces: au contraire les anciens facilitoient, par des *inverſions* fréquentes, „ les belles cadences, la variété & les „ expreſſions paſſionnées; les *inverſions* „ ſe tournoient en grandes figures, & tenoient l'eſprit ſuſpendu dans l'attente „ du merveilleux". M. Batteux lui-même, en annonçant ce qu'il ſe propoſe de diſcuter ſur cette matiere, en parle de maniere à faire croire qu'il prend le mot d'*inverſion* dans le même ſens que les autres. „ L'objet, dit-il, *pag. 295*, de cet „ examen ſe réduit à reconnoître quelle „ eſt la différence de la *ſtructure* des mots „ dans les deux langues, & quelles ſont „ les cauſes de ce qu'on appelle galliciſme, latiniſme, &c.". Or je le demande: ce mot *ſtructure* n'eſt-il pas rigoureuſement relatif au méchaniſme des langues, & ne ſignifie-t-il pas la diſpoſition artificielle des mots, autoriſée dans chaque langue, pour atteindre le but qu'on s'y propoſe, qui eſt l'énonciation de la penſée? N'eſt-ce pas auſſi du méchaniſme propre à chaque langue, que naiſſent les idiotiſmes? *v.* IDIOTISME.

Je ſens bien que l'auteur m'alléguera la déclaration qu'il fait ici expreſſément, & qu'il avoit aſſez indiquée dès la premiere édition, qu'il n'enviſage que l'ordre oratoire; qu'il ne donne le nom d'*inverſion* qu'au renverſement de cet ordre, & que l'uſage des mots eſt arbitraire, pourvû que l'on ait la précaution d'établir, par de bonnes définitions, les ſens que l'on prétend y attacher; mais la liberté d'introduire, dans le langage même des ſciences & des arts, des mots abſolument nouveaux, & de donner à des mots déja connus un ſens différent de celui qui leur eſt ordinaire, n'eſt pas une licence effrénée qui puiſſe tout changer ſans retenue, & innover ſans raiſon; *dabitur licentia ſumpta pudenter.* Hor. *art poët. 51.* il faut montrer l'abus de l'ancien uſage, & l'utilité ou même la néceſſité du changement; ſans quoi, il faut reſpecter inviolablement l'uſage du langage didactique, comme celui du langage national, *quem penes arbitrium eſt, & jus, & norma loquendi. Ibid. 72.* M. Batteux a-t-il pris ces précautions? a-t-il prévenu l'équivoque & l'incertitude par une bonne définition? Au contraire, quoiqu'il ſoit peut-être vrai au fond que l'*inverſion*, telle qu'il l'entend, ne puiſſe l'être que par rapport à l'ordre oratoire; il ſemble avoir affecté de faire croire qu'il ne prétendoit parler que de l'*inverſion* grammaticale; il annonce dès le commencement qu'il trouve ſinguliere la conſéquence d'un raiſonnement du P. du Cerceau ſur les *inverſions*, qui ne ſont aſſurément que les *inverſions* grammaticales, *pag. 298*; & il prétend qu'il pourroit bien arriver que l'*inverſion* fût chez nous plutôt que chez les latins. N'eſt-ce pas à la faveur de la même équivoque, que MM. Pluche & Chompré, amis & proſélytes de M. Batteux, ont fait de ſa doctrine nouvelle ſur l'*inverſion*, ſous ſes propres yeux, & pour ainſi dire ſur ſon bureau, le fondement de leur ſyſtême d'enſeignement, & de leur méthode d'étudier les langues?

2°. S'il y a dans l'eſprit un arrangement grammatical, *relatif aux regles* établies pour le méchaniſme de la langue dans laquelle il s'agit de s'exprimer, (ce ſont les termes de M. Batteux); il peut donc y avoir dans l'élocution un arrangement des mots, qui ſoit le renverſement de cet arrangement grammatical qui exiſte dans l'eſprit, qui ſoit *inverſion* grammaticale; & c'eſt préciſément l'eſpece d'*inverſion*, reconnue comme telle juſqu'à préſent par tous les grammairiens, & la ſeule à laquelle il faille en donner le nom: mais expliquons-nous. Un arrangement grammatical dans l'eſprit, veut dire ſans doute un ordre dans la ſucceſſion des idées, lequel doit ſervir de guide à la grammaire? cela poſé, faut-il dire que cet arrangement eſt *relatif aux regles*, ou que les regles ſont *relatives à cet arrangement*? La premiere expreſſion me ſembleroit indiquer que l'arrangement grammatical ne ſeroit dans l'eſprit, que comme le réſul-

Digitized by Google

tat des regles arbitraires du méchaniſme propre de chaque langue; d'où il s'enſuivroit que chaque langue devroit produire ſon arrangement grammatical particulier. La ſeconde expreſſion ſuppoſe que cet arrangement grammatical préexiſte dans l'eſprit, & qu'il eſt le fondement des regles méchaniques de chaque langue. En cela même je la crois préférable à la premiere, parce que, comme le diſent les juriſconſultes, *regula eſt quæ rem quæ eſt, breviter enarrat; non ut ex regula jus ſumatur, ſed ex jure, quod eſt, regula fiat. Paul Juriſc. lib. I. de reg. jur.* Quoiqu'il en ſoit, dès que M. Batteux reconnoit cet arrangement grammatical dans l'eſprit, il me ſemble que ce doit être celui dont j'ai ci-devant démontré l'influence ſur la ſyntaxe de toutes les langues, celui qui ſeul contribue à donner aux mots réunis un ſens clair & précis, & dont l'inobſervation feroit de la parole humaine un ſimple bruit ſemblable aux cris inarticulés des animaux. Dans quelle langue ſe trouve donc l'*inverſion* relative à cet ordre fondamental? dans le latin ou dans le françois? dans les langues tranſpoſitives ou dans les analogues? Je ne doute point que M. Batteux, M. Pluche, M. Chompré, & M. de Condillac ne reconnoiſſent que le latin, le grec & les autres langues tranſpoſitives admettent beaucoup plus d'*inverſions* de cette eſpece, que le françois, ni aucune des langues analogues qui ſe parlent aujourd'hui en Europe.

2°. Il ne m'appartient peut-être pas trop de dire ici mon avis ſur ce qui concerne l'ordre de l'élocution oratoire; mais je ne puis m'empêcher d'expoſer du moins ſommairement quelques réflexions qui me ſont venues au ſujet du ſyſtême de M. Batteux ſur ce point.

„ C'eſt, dit-il, *pag.* 301. de l'ordre & „ de l'arrangement des choſes & de leurs „ parties, que dépend l'ordre & l'ar„ rangement des penſées; & de l'ordre „ & de l'arrangement de la penſée, que „ dépend l'ordre & l'arrangement de „ l'expreſſion. Et cet arrangement eſt „ naturel ou non dans les penſées & „ dans les expreſſions qui ſont images, „ quand il eſt ou qu'il n'eſt pas conforme aux choſes qui ſont modeles. Et „ s'il y a pluſieurs choſes qui ſe ſuivent „ ou pluſieurs parties d'une même choſe, & qu'elles ſoient autrement arran„ gées dans ſa penſée, qu'elles ne le ſont „ dans la nature, il y a *inverſion* ou ren„ verſement dans la penſée. Et ſi dans „ l'expreſſion il y a encore un autre ar„ rangement que dans la penſée, il y „ aura encore renverſement; d'où il „ ſuit que l'*inverſion* ne peut être que „ dans les penſées ou dans les expreſ„ ſions, & qu'elle ne peut y être qu'en „ renverſant l'ordre naturel des choſes qui „ ſont repréſentées". J'avois cru juſqu'ici, & bien d'autres apparemment l'avoient cru comme moi & le croient encore, que c'eſt la vérité ſeule qui dépend de cette conformité entre les penſées & les choſes, ou entre les expreſſions & les penſées; mais on nous apprend ici que la conſtruction réguliere de l'élocution en dépend auſſi, ou même qu'elle en dépend ſeule, au point que quand cette conformité eſt violée, il y a ſimplement *inverſion*, ou dans la tête de celui qui conçoit les choſes autrement qu'elles ne ſont en elles-mêmes, ou dans le diſcours de celui qui les énonce autrement qu'il ne les conçoit. Voilà ſans doute la premiere fois que le terme d'*inverſion* eſt employé pour marquer le dérangement dans les penſées par rapport à la réalité des choſes, ou le défaut de conformité de la parole avec la penſée; mais il faut convenir alors que la grande ſource des *inverſions* de la premiere eſpece eſt aux petites-maiſons, & que celles de la ſeconde eſpece ſont traitées trop cavalierement par les moraliſtes qui, ſous le nom odieux de *menſonges*, les ont miſes dans la claſſe des choſes abominables.

Mais ſuivons les conſéquences: il eſt donc eſſentiel de bien connoître l'ordre & l'arrangement des choſes & de leurs parties, pour bien déterminer celui des penſées, & enſuite celui des expreſſions: tout le monde croit que c'eſt-là la ſuite

Digitized by Google

de ce qui vient d'être dit ; point du tout. Au moyen d'une *inverſion*, qui n'eſt ni grammaticale ni oratoire, mais logique, l'auteur trouve „ que dans les cas où il „ s'agit de perſuader, de faire conſentir „ l'auditeur à ce que nous lui diſons, „ l'*intérêt* doit régler les rangs des objets, & donner par conſéquent les premieres places aux mots qui contiennent l'objet le plus important". Il eſt difficile, ce me ſemble, d'accorder cet arrangement réglé par l'intérêt, avec l'arrangement établi par la nature entre les choſes : qu'importe ; c'eſt dit-on, celui qui doit régler les places des mots. J'y conſens ; mais les déciſions de cet ordre d'intérêt ſont-elles conſtantes, uniformes, invariables ? Vous ſavez bien que telle doit être la nature des principes des ſciences & des arts. Il me ſemble cependant qu'il vous ſeroit difficile de montrer cette invariabilité dans le principe que vous adoptez ; il devroit produire en tout tems le même effet pour tout le monde ; au lieu que dans votre ſyſtème, pour me ſervir des termes de l'auteur de la *Lettre ſur les ſourds & muets, pag. 93.* „ ce qui ſera *inverſion* pour l'un, ne le „ ſera pas pour l'autre. Car, dans une „ ſuite d'idées, il n'arrive pas toujours „ que tout le monde ſoit également affecté par la même. Par exemple, ſi de „ ces deux idées contenues dans la phraſe *ſerpentem fuge*, je vous demande „ quelle eſt la principale ; vous me direz vous que c'eſt le ſerpent ; mais un „ autre prétendra que c'eſt la fuite, & „ vous aurez tous deux raiſon. L'homme peureux ne ſonge qu'au ſerpent ; „ mais celui qui craint moins le ſerpent „ que ma perte, ne ſonge qu'à ma fuite : l'un s'effraye & l'autre m'avertit." Votre principe n'eſt donc ni aſſez évident, ni aſſez ſûr pour devenir fondamental dans l'élocution même oratoire. Vous le ſentez vous même, puiſque vous avouez, *pag. 316.* que ſon application „ a pour le métaphyſicien même des variations embarraſſantes, qui ſont cauſées par la maniere dont les objets ſe „ mêlent, ſe cachent, s'efficent, s'enveloppent, ſe déguiſent les uns les autres dans nos penſées ; de ſorte qu'il „ reſte toujours, au moins dans certains „ cas, quelques parties de la difficulté". Vous ajoutez que le nombre & l'harmonie dérangent ſouvent la conſtruction prétendue réguliere que doit opérer votre principe. Vous y voilà, permettez que je vous le diſe ; vous voilà au vrai principe de l'élocution oratoire dans la langue latine & dans la langue grecque ; & vous tenez la principale cauſe qui a déterminé le génie de ces deux langues à autoriſer les variations des cas, afin de faciliter les *inverſions* qui pourroient faire plus de plaiſir à l'oreille par la variété & par l'harmonie, que la marche monotone de la conſtruction naturelle & analytique.

Nous avons lu vous & moi, les œuvres de rhétorique de Ciceron & de Quintilien, ces deux grands maîtres d'éloquence, qui en connoiſſoient ſi profondément les principes & les reſſorts, & qui nous les tracent avec tant de ſagacité, de juſteſſe & d'étendue. On n'y trouve pas un mot, vous le ſavez, ſur votre prétendu principe de l'élocution oratoire ; mais avec quelle abondance & quel ſcrupule inſiſtent-ils l'un & l'autre ſur ce qui doit procurer cette ſuite harmonieuſe de ſons qui doit prévenir le dégoût de l'oreille, *ut & verborum numero, & vocum modo, delectatione vincerent aurium ſatietatem.* Cic. *de Orat. lib. III. cap. xiv.* Ciceron partage en deux la matiere de l'éloquence : 1°. le choix des choſes & des mots, qui doit être fait avec prudence, & ſans doute d'après les principes qui ſont propres à cet objet ; 2°. le choix des ſons qu'il abandonne à l'orgueilleuſe ſenſibilité de l'oreille. Le premier point eſt, ſelon lui, du reſſort de l'intelligence & de la raiſon ; & les regles par conſéquent qu'il faut y ſuivre, ſont invariables & ſûres. Le ſecond eſt du reſſort du goût ; c'eſt la ſenſibilité pour le plaiſir qui doit en décider ; & ces déciſions varieront en conſéquence au gré des caprices de l'organe

Digitized by Google

gane & des conjonctures. *Rerum verborumque judicium prudentiæ eſt, vocum* (des ſons) *autem & numerorum aures ſunt judices : & quod illa ad intelligentiam referuntur, hæc ad voluptatem, in illis ratio invenit, in his ſenſus, artem.* Ciceron, *Orat. cap. xxij. n. 64.*

Voilà donc les deux ſeuls juges que reconnoiſſent en fait d'élocution le plus éloquent des Romains, la raiſon & l'oreille ; le cœur eſt compté pour rien à cet égard. Et en vérité il faut convenir que c'eſt avec raiſon ; l'éloquence du cœur n'eſt point aſſujettie à la contrainte d'aucune regle artificielle ; le cœur ne connoit d'autres regles que le ſentiment, ni d'autre maître que le beſoin, *magiſter artis, ingenioque largitor.* Perſ. *prolog. 11.*

Ce n'eſt pourtant pas que je veuille dire que l'intérêt des paſſions ne puiſſe influer ſur l'élocution même, & qu'il ne puiſſe en réſulter des expreſſions pleines de nobleſſe, de graces, ou d'énergie. Je prétends ſeulement que le principe de l'intérêt eſt effectivement d'une application trop incertaine & trop changeante, pour être le fondement de l'élocution oratoire ; & j'ajoûte que quand il faudroit l'admettre comme tel, il ne s'enſuivroit pas pour cela que les places qu'il fixeroit aux mots fuſſent leurs places naturelles ; les places naturelles des mots dans l'élocution, ſont celles que leur aſſigne la premiere inſtitution de la parole pour énoncer la penſée. Ainſi l'ordre de l'intérêt, loin d'être la regle de l'ordre naturel des mots, eſt une des cauſes de l'*inverſion* proprement dite ; mais l'effet que l'*inverſion* produit alors ſur l'ame, eſt en même tems l'un des titres qui la juſtifient. Eh quoi de plus agréable que ces images fortes & énergiques, dont un mot placé à propos, à la faveur de l'*inverſion*, enrichit ſouvent l'élocution ? Prenons ſeulement un exemple dans Horace, *lib. I. Od. 28.*

. . . . *Nec quicquam tibi prodeſt*
Aërias tentaſſe domos, animoque rotundum
Percurriſſe polum, morituro.

Quelle force d'expreſſion dans le dernier mot *morituro* ! L'ordre analytique avertit l'eſprit de le rapprocher de *tibi*, avec lequel il eſt en concordance par raiſon d'identité ; mais l'eſprit repaſſe alors ſur tout ce qui ſépare ici ces deux correlatifs : il voit comme dans un ſeul point, & les occupations laborieuſes de l'aſtronome, & le contraſte de ſa mort qui doit y mettre fin ; cela eſt pittoreſque. Mais ſi l'ame vient à rapprocher le tout du *nec quicquam prodeſt* qui eſt à la tête, quelle vérité ! quelle force ! quelle énergie ! Si l'on dérangeoit cette belle conſtruction, pour ſuivre ſcrupuleuſement la conſtruction analytique ; *tentaſſe domos aërias, atque percurriſſe animo polum rotundum, necquicquam prodeſt tibi morituro* ; on auroit encore la même penſée énoncée avec autant ou plus de clarté ; mais l'effet eſt détruit ; entre les mains du poëte, elle eſt pleine d'agrément & de vigueur : dans celle du grammairien, c'eſt un cadavre ſans vie & ſans couleur ; celui-ci la fait comprendre, l'autre la fait ſentir.

Cet avantage réel & inconteſtable des *inverſions*, joint à celui de rendre plus harmonieuſes les langues qui ont adopté des inflexions propres à cette fin, ſont les principaux motifs qui ſemblent avoir déterminé MM. Pluche & Chompré à défendre aux maîtres qui enſeignent la langue latine, de jamais toucher à l'ordre général de la phraſe latine. „ Car toutes les langues, dit M. Pluche, *Méth. p. 115. édit. 1751.* & ſur-tout les anciennes, ont une façon, une marche différente de celle de la nôtre. C'eſt une autre méthode de ranger les mots & de préſenter les choſes : dérangez-vous cet ordre, vous vous privez du plaiſir d'entendre un vrai concert. Vous rompez un aſſortiment de ſons très-agréables : vous affoibliſſez d'ailleurs l'énergie de l'expreſſion & la force de l'image.... Le moindre goût ſuffit pour faire ſentir que le latin de cette ſeconde phraſe a perdu toute ſa faveur ; il eſt anéanti. Mais ce qui mérite le plus d'attention, c'eſt qu'en deshonorant

Digitized by Google

„ ce récit par la marche de la langue fran-
„ çoiſe qu'on lui a fait prendre, on a
„ entierement renverſé l'ordre des cho-
„ ſes qu'on y rapporte; & pour avoir
„ égard au génie, ou plutôt à la pauvre-
„ té de nos langues vulgaires, on met
„ en pieces le tableau de la nature ",
M. Chompré eſt de même avis, & en par-
le d'une maniere auſſi vive & auſſi déci-
dée, *Moyens sûrs*, &c. *pag. 44. édit.* 1757.

„ Une phraſe latine d'un auteur ancien
„ eſt un petit monument d'antiquité. Si
„ vous décompoſez ce petit monument
„ pour le faire entendre, au lieu de le
„ conſtruire vous le détruiſez: ainſi ce
„ que nous appellons *conſtruction*, eſt réel-
„ lement une *deſtruction*".

Comment faut-il donc s'y prendre pour introduire les jeunes gens à l'étude du latin ou du grec? Voici la méthode de M. Pluche & de M. Chompré. Voyez Méch. *pag. 154. & ſuiv.*

„ 1. C'eſt imiter la conduite de la na-
„ ture de commencer le travail des éco-
„ les par lire en françois, ou par rap-
„ porter nettement en langue vulgaire
„ ce qui ſera le ſujet de la traduction
„ qu'on va faire d'un auteur ancien. Il
„ faut que les commençans ſachent de-
„ quoi il s'agit, avant qu'on leur faſſe en-
„ tendre le moindre mot grec ou latin.
„ Ce début les charme. A quoi bon leur
„ dire des mots qui ne ſont pour eux que
„ du bruit? C'eſt ici le premier degré....
„ 2. „ Le ſecond exercice eſt de lire, &
„ de rendre fidellement en notre langue
„ le latin dont on a annoncé le contenu;
„ en un mot de traduire.

„ 3. „ Le troiſieme eſt de relire de ſuite
„ tout le latin traduit, en donnant à
„ chaque mot le ton & l'inflexion de la
„ voix qu'on y donneroit dans la con-
„ verſation.

„ Ces trois premieres démarches ſont
„ l'affaire du maître: celles qui ſuivent
„ ſont l'affaire des commençans ". Diſ-
penſons-nous donc de les expoſer ici: quand les maîtres ſauront bien remplir leurs fonctions, leur zele, leurs lumie-
res & leur adreſſe les mettront aſſez en état de conduire leurs diſciples dans les leurs. Mais eſſayons l'application de ces trois premieres regles, ſur ce diſcours adreſſé à Sp. Carvilius par ſa mere. Cic. *de Orat. II. 61. Quin prodis, mi Spuri, ut quotieſcumque gradum facies, toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem.*

1. Spurius Carvilius étoit devenu boi-
teux d'une bleſſure qu'il avoit reçue en combattant pour la république, & il avoit honte de ſe montrer publiquement en cet état. Sa mere lui dit: *que ne vous montrez-vous, mon fils, afin que chaque pas que vous ferez vous faſſe ſouvenir de votre valeur?*

J'ai donc imité la conduite de la natu-
re: j'ai rapporté en françois le diſcours qui va être le ſujet de la traduction, avec ce qui y avoit donné lieu. Il s'agit maintenant du ſecond exercice, qui conſiſte, dit-on, à lire & à rendre fidellement en françois le latin dont j'ai annoncé le contenu, en un mot de *traduire*. Ce mot *traduire* imprimé en italique me fait ſoupçonner quelque myſtere, & j'avoue que je n'avois jamais bien compris la penſée de M. Pluche, avant que j'euſſe vu la pratique de M. Chompré dans l'avertiſſe-
ment de ſon introduction; mais avec ce ſecours, je crois que m'y voici.

2. *Quin* pourquoi ne pas, *prodis* tu parois, *mi* mon, *Spuri* Spurius, *ut* que, *quotieſcumque* combien de fois, *gradum* un pas, *facies* tu feras, *toties* autant de fois, *tibi* à toi, *tuarum* tiennes, *virtutum* des vertus, *veniat* vienne, *in* dans, *mentem* l'eſprit.

Le troiſieme exercice eſt de relire de ſuite tout le latin traduit, en donnant à chaque mot le ton & l'inflexion de la voix qu'on y donneroit dans la converſation. On ſeroit tenté de croire que c'eſt effectivement le latin même qu'il faut relire de ſuite, & que ce ton ſi recommandé eſt pour mettre les jeunes gens ſur la voie du tour propre à notre langue. Mais M. Chompré me tire encore d'embarras, en me diſant; „ faites-lui redire les mots
„ françois ſur chaque mot latin ſans nom-
„ mer ceux-ci". Reprenons donc la ſui-

Digitized by Google

te de notre opération. *Pourquoi ne pas tu parois, mon Spurius, que combien de fois un pas tu feras, autant de fois à toi tiennes des vertus vienne dans l'esprit.*

Peut-on entendre quelque chose de plus extraordinaire que ce prétendu français? Il n'y a ni suite raisonnée, ni usage connu, ni sens décidé. Mais il ne faut pas m'en effrayer: c'est M. Chompré qui m'en assure, *Avertiss. de l'introd.* „ vous „ verrez, dit-il, à l'air riant des enfans „ qu'ils ne sont pas dupes de ces mots „ ainsi placés à côté les uns des autres, „ selon ceux du latin; ils sentent bien „ que ce n'est pas ainsi que notre lan„ gue s'arrange. Un de la troupe dira „ avec un peu d'aide": *Pourquoi ne parois-tu pas, mon Spurius, ...* Pardon; j'ai voulu sur votre parole suivre votre méthode, mais me voici arrêté parce que je n'ai pas pris le même exemple que vous. Permettez que je vous parle en homme, & que je quitte le rôle que j'avois pris pour un instant dans votre petite troupe. Vous voulez que je conserve ici le littéral de la première traduction, & que je dispose seulement selon l'ordre analytique; ou si vous l'aimez mieux, que je le rapproche de l'arrangement de notre langue? A la bonne heure, je puis le faire, mais votre jeune élève ne le fera jamais qu'*avec beaucoup d'aide*. A quoi voulez-vous qu'il rapporte ce *que?* ou voulez-vous qu'il s'avise de placer *des vertus tiennes?* Tout cela ne tient à rien, & doit tenir à quelque chose. Je n'y vois qu'un remede, que je puise dans votre livre même; c'est de suppléer les ellipses dès la première traduction littérale. Mais il en résulte un autre inconvénient: avant *ut*, vous suppléerez *in hanc finem* à cette fin; après *tuarum virtutum*, vous introduirez le nom *memoria* le souvenir: que faites-vous en cela? Respectez-vous assez le petit monument ancien que vous avez entre les mains? Ne le détruisez-vous pas en le surchargeant de pieces qu'on y avoit jugées superflues? Vous rompez un assortiment de sons très-agréables; vous affoiblissez l'énergie de l'expression; vous faites perdre à cette phrase toute sa saveur; vous l'anéantissez: par-là votre méthode me paroit aussi répréhensible que celle que vous blâmez. Vous n'irez pas pour cela défendre d'y suppléer des ellipses; vous convenez qu'il faut de nécessité y recourir continuellement dans la langue latine, & vous avez raison: mais trouvez bon que j'en discute avec vous la cause.

L'énonciation claire de la pensée est le principal objet de la parole, & le seul que puisse envisager la grammaire. Dans aucune langue, on ne parvient à ce but que par la peinture fidelle de la succession analytique des idées partielles, que l'on distingue dans la pensée par l'abstraction; cette peinture est la tâche commune de toutes les langues: elles ne different entr'elles que par le choix des couleurs & par l'entente. Ainsi l'étude d'une langue se réduit à deux points qui sont, pour ne pas quitter le langage figuré, la connoissance des couleurs qu'elle emploie, & la maniere dont elle les distribue: en termes propres, ce sont le vocabulaire & la syntaxe. Il ne s'agit point ici de ce qui concerne le vocabulaire; c'est une affaire d'exercice & de mémoire. Mais la syntaxe mérite une attention particuliere de la part de quiconque veut avancer dans cette étude, ou y diriger les commençans. Il faut observer tout ce qui appartient à l'ordre analytique, dont la connoissance seule peut rendre la langue intelligible: ici la marche en est suivie régulierement; là la phrase s'en écarte, mais les mots y prennent des terminaisons, qui font comme l'étiquette de la place qui leur convient dans la succession naturelle; tantôt la phrase est pleine, il n'y a aucune idée partielle qui n'y soit montrée explicitement; tantôt elle est elliptique, tous les mots qu'elle exige n'y sont pas, mais ils sont désignés par quelques autres circonstances qu'il faut reconnoître.

Si la phrase qu'il faut traduire a toute la plénitude exigible; & qu'elle soit disposée selon l'ordre de la succession ana-

Digitized by Google

lytique des idées, il ne tient plus qu'au vocabulaire qu'elle ne soit entendue; elle a le plus grand degré possible de facilité: elle en a moins si elle est elliptique, quoique construite selon l'ordre naturel; & c'est la même chose, s'il y a *inversion* à l'ordre naturel, quoiqu'elle ait toute l'intégrité analytique; la difficulté est apparemment bien plus grande, s'il y a tout à la fois ellipse & *inversion*. Or c'est un principe incontestable de la didactique, qu'il faut mettre dans la méthode d'enseigner le plus de facilité qu'il est possible. C'est donc contredire ce principe que de faire traduire aux jeunes gens le latin tel qu'il est sorti des mains des auteurs qui écrivoient pour des hommes à qui cette langue étoit naturelle; c'est le contredire que de n'en pas préparer la traduction par tout ce qui peut y rendre bien sensible la succession analytique. M. Chompré convient qu'il faut en établir l'intégrité, en suppléant les ellipses: pourquoi ne faudroit-il pas de même en fixer l'ordre, par ce que l'on appelle communément *la construction*? Personne n'oseroit dire que ce ne fût un moyen de plus très-propre pour faciliter l'intelligence du texte; & l'on est réduit à prétexter, que c'est détruire l'harmonie de la phrase latine; „ que c'est empêcher l'oreille d'en „ sentir le caractère, dépouiller la belle „ latinité de ses vraies parures, la réduire à la pauvreté des langues moder„ nes, & accoutumer l'esprit à se fami„ liariser avec la rusticité". *Méchan. des langues, pag. 128.*

Eh! que m'importe que l'on détruise un assortiment de sons qui n'a, ni ne peut avoir pour moi rien d'harmonieux, puisque je ne connois plus les principes de la vraie prononciation du latin? Quand je les connoîtrois, ces principes, que m'importeroit qu'on laissât subsister l'harmonie, si elle m'empêchoit d'entendre le sens de la phrase? Vous êtes chargé de m'enseigner la langue latine, & vous venez arrêter la rapidité des progrès que je pourrois y faire, par la manie que vous avez d'en conserver le nombre & l'harmonie. Laissez ce soin à mon maître de rhétorique; c'est son vrai lot: le vôtre est de me mettre dans son plus grand jour la pensée qui est l'objet de la phrase latine, & d'écarter tout ce qui peut en empêcher ou en retarder l'intelligence. Dépouillez-vous de vos préjugés contre la marche des langues modernes, & adoucissez les qualifications odieuses dont vous flétrissez leurs procédés: il n'y a point de rusticité dans des procédés dictés par la nature, & suivis d'une façon ou d'une autre dans toutes les langues; & il est injuste de les regarder comme pauvres, quand elles se prêtent à l'expression de toutes les pensées possibles; la pauvreté consiste dans la seule privation du nécessaire, & quelquefois elle naît de la surabondance du superflu. Prenez garde que ce ne soit le cas de votre méthode, où le trop de vûes que vous embrassez pourroit bien nuire à celle que vous devez vous proposer uniquement.

Servius, Donat, Priscien, Isidore de Séville, connoissoient aussi bien & mieux que vous, les effets & le prix de cette harmonie dont vous m'embarrassez, puisque le latin étoit leur langue naturelle. Vous avez vu cependant qu'ils n'y avoient aucun égard, dès que l'*inversion* leur sembloit jetter de l'obscurité sur la pensée: *ordo est*, disoient-ils; & ils arrangeoient alors les mots selon l'ordre de la construction analytique, sans se douter que jamais on s'avisât de soupçonner de la rusticité dans un moyen si raisonnable.

Messieurs Pluche & Chompré me répondront qu'ils ne prétendent point que l'on renonce à l'étude des principes grammaticaux fondés sur l'analyse de la pensée. Le sixieme exercice consiste, selon M. Pluche, *Méch. pag. 155. à rappeller fidellement aux définitions, aux inflexions, & aux petites regles élémentaires, les parties qui composent chaque phrase latine.* Fort bien: mais cet exercice ne vient qu'après que la traduction est entierement faite; & vous conviendrez apparemment que vos remarques grammaticales ne peuvent plus alors y être d'aucun secours. Je sais

Digitized by Google

bien que vous me repliquerez que ces observations prépareront toujours les esprits pour entreprendre avec plus d'aisance une autre traduction dans un autre tems. Cela eſt vrai, mais ſi vous en aviez fait un exercice préliminaire à la traduction de la phraſe même qui y donne lieu, vous en auriez tiré un profit & plus prompt, & plus grand; plus prompt, parce que vous auriez recueilli ſur le champ dans la traduction, le fruit des obſervations que vous auriez ſemées dans l'exercice préliminaire; plus grand, parce que l'application étant faite plus tôt & plus immédiatement, l'exemple eſt mieux adapté à la regle qui en devient plus claire, & la regle répand plus de lumiere ſur l'exemple dont le ſens en eſt mieux développé. J'ajoûte que vous augmenteriez de beaucoup le profit de cet exercice pour parvenir à votre traduction, ſi la théorie de vos remarques grammaticales étoit ſuivie d'une application pratique dans une conſtruction faite en conſéquence.

„ Parlez enſuite des raiſons grammaticales, dit M. Chompré, *Avert. pag. 7.* „ des cas, des tems, &c. ſelon les douze „ maximes fondamentales, & ſelon les „ ellipſes que vous aurez employées: „ mais parlez de tout cela avec ſobriété, „ pour ne pas ennuyer ni rebuter les „ petits auditeurs, peu capables d'une „ longue attention. La logique grammaticale, quelle qu'elle ſoit, eſt toujours „ difficile, au moins pour des commençans". Ce que je viens de dire à M. Pluche, je le dis à M. Chompré; mais j'ajoûte que quelque difficile qu'on puiſſe imaginer la logique grammaticale, c'eſt pourtant le ſeul moyen ſûr que l'on puiſſe employer pour introduire les commençans à l'étude des langues anciennes. Il faut aſſûrément faire quelque fonds ſur leur mémoire, & lui donner ſa tâche; tout le vocabulaire eſt de ſon reſſort: mais les mener dans les routes obſcures d'une langue qui leur eſt inconnue, ſans leur donner le ſecours du flambeau de la logique, ou en portant ce flambeau derriere eux, au lieu de les en faire précéder, c'eſt d'abord retarder volontairement & rendre incertains les progrès qu'ils peuvent y faire; & c'eſt d'ailleurs faire prendre à leur eſprit la malheureuſe habitude d'aller ſans raiſonner; *c'eſt*, pour me ſervir d'un tour de M. Pluche, *accoutumer leur eſprit à ſe familiariſer avec la ſtupidité.* La logique grammaticale, j'en conviens, a des difficultés, & même très-grandes, puiſqu'il y a ſi peu de maîtres qui paroiſſent l'entendre: mais d'où viennent ces difficultés, ſi ce n'eſt du peu d'application qu'on y a donnée juſqu'ici, & du préjugé où l'on eſt, que l'étude en eſt ſeche, pénible, & peu fructueuſe? Que de bons eſprits ayent le courage de ſe mettre au-deſſus de ces préjugés, & d'approfondir les principes de cette ſcience; & l'on en verra diſparoître la ſéchereſſe, la peine, & l'inutilité. Encore quelques Sanctius, quelques Arnauds, & quelques du Marſais; car les progrès de l'eſprit humain ont eſſentiellement de la lenteur; & j'oſe répondre que ce qu'il faudra donner aux enfans de cette logique, ſera clair, précis, utile, & ſans difficulté. En attendant, réduiſons de notre mieux les principes qui leur ſont néceſſaires; nos efforts, nos erreurs mêmes, ameneront la perfection: mais il ne faut rien attendre que la barbarie, d'un abandon abſolu, ou d'une routine aveugle.

Encore un mot ſur cette harmonie enchantereſſe, à laquelle on ſacrifie la conſtruction analytique, quoiqu'elle ſoit fondée ſur des principes de logique, qui ont d'autant plus de droit de me paroître ſûrs, qu'ils réuniſſent en leur faveur l'unanimité des grammairiens de tous les tems. M. Pluche & M. Chompré ſentent-ils bien les différences harmoniques de ces trois conſtructions également latines, puiſqu'elles ſont également de Ciceron: *legi tuas litteras, litteras tuas accepi, tuas accipio litteras?* S'ils démêlent ces différences & leurs cauſes, ils feront bien de communiquer au public leurs lumieres ſur un objet ſi intéreſſant; elles

Digitized by Google

en feront d'autant mieux accueillies, qu'ils sont les seuls apparemment qui puissent lui faire ce préſent ; & ils doivent s'y prêter d'autant plus volontiers, que cette théorie eſt le fondement de leur ſyſtême d'enſeignement, qui ne peut avoir de ſolidité que celle qu'il tire de ſon premier principe : encore faudra-t-il qu'ils y ajoutent la preuve que les droits de cette harmonie ſont inviolables, & ne doivent pas même céder à ceux de la raiſon & de l'intelligence. Mais convenons plutôt que par rapport à la raiſon toutes les conſtructions ſont bonnes, ſi elles ſont claires ; que la clarté de l'énonciation eſt le ſeul objet de la grammaire, & la ſeule vûe qu'il faille ſe propoſer dans l'étude des élémens d'une langue ; que l'harmonie, l'élégance, la parure, ſont des objets d'un ſecond ordre, qui n'ont & ne doivent avoir lieu qu'après la clarté, & jamais à ſes dépens ; & que l'étude de ces agrémens ne doit venir qu'après celle des élémens fondamentaux, à moins qu'on ne veuille rendre inutiles ſes efforts, en les étouffant par le concours.

Au ſurplus, qui empêche un maître habile, après qu'il a conduit ſes éleves à l'intelligence du ſens, par l'analyſe & la conſtruction grammaticale, de leur faire remarquer les beautés acceſſoires qui peuvent ſe trouver dans la conſtruction uſuelle ? Quand ils entendent le ſens du texte, & qu'ils ſont prévenus ſur les effets pittoreſques de la diſpoſition ou les mots s'y trouvent, qu'on le leur faſſe relire ſans dérangement ; leur oreille en ſera frappée bien plus agréablement & plus utilement, parce que l'ame prêtera à l'organe ſa ſenſibilité, & l'eſprit, ſa lumiere. Le petit inconvénient réſulté de la conſtruction, s'il y en a un, ſera amplement compenſé par ce dernier exercice ; & tous les intérêts ſeront conciliés.

J'eſpere que ceux dont j'ai oſé ici contredire les aſſertions, me pardonneront une liberté dont ils m'ont donné l'exemple. Ce n'eſt point une leçon que j'ai prétendu leur donner ; *quod ſi facerem, te erudiens, jure reprehenderer.* Cic. III. *de fin.* Je n'ignore pas quelle eſt l'étendue de leurs lumieres ; mais je ſais auſſi quelle eſt l'ardeur de leur zele pour l'utilité publique. Voilà ce qui m'a encouragé à expoſer en détail les titres juſtificatifs d'une méthode qu'ils condamnent, & d'un principe qu'ils déſapprouvent : mais je ne prétens point prononcer définitivement ; je n'ai voulu que mettre les pieces ſur le bureau : le public prononcera. *Nos qui ſequimur probabilia, nec ultrà id quod veriſimile occurrerit progredi poſſumus, & refellere ſine pertinaciâ, & refelli ſine iracundiâ parati ſumus.* Cic. *Tuſc. II. in. 5.*

INVESTIR *une place*, (R), *Milit.* C'eſt ſe ſaiſir de ſes avenues, & diſtribuer les troupes dans les poſtes principaux, en attendant l'artillerie, & le reſte de l'armée pour former le ſiege.

Le général ayant une fois fixé ſa réſolution ſur le deſſein d'une place, qu'il veut attaquer, doit détacher un gros corps de cavalerie, avec les dragons qui ſe trouvent dans ſon armée, pour l'aller *inveſtir* ſous la conduite d'un lieutenant général, ou d'un maréchal de camp. Mais comme c'eſt le tems où il eſt le plus néceſſaire de garder le ſecret, il peut encore diriger la marche de ce détachement, en lui enſeignant un poſte qui l'écarte de ſon droit chemin, & qui le mette à portée de donner quelque jalouſie à une autre place. Il peut même donner ſes ordres par écrit, & cachetés, à l'officier général, avec défenſe de les ouvrir, qu'il ne ſoit au poſte qu'il lui aura marqué, & en préſence de ceux qu'il lui voudra nommer : ce ſont à peu-près les meſures qui peuvent ſe garder à l'égard du ſecret. Cela va même quelquefois à *inveſtir* une autre place qu'on ne veut pas attaquer, pour faire prendre le change à l'ennemi, & lui donner lieu d'affoiblir la garniſon. C'eſt ainſi que les alliés en 1710 paroiſſant menacer Ypres, donnerent occaſion de tuer la meilleure partie de la garniſon de Tournay, qui ayant été *inveſti* le lendemain ne fut pas en état de faire la réſiſtance qu'on en devoit attendre, quoi-

Digitized by Google

qu'elle ſoit une des plus fortes places des Pays-Bas. Quelquefois on pouſſe l'ennemi pendant pluſieurs jours de ſuite, pour l'éloigner de la place qu'on a deſſein d'attaquer; après quoi, & quand les affaires ſont réduites au point qu'on le deſire, le lieutenant-général, ou maréchal de camp, chargé d'*inveſtir* la place, doit ſe pourvoir de bons guides, preſſer ſa marche, ne s'arrêter qu'autant de tems qu'il en faut pour faire repaître, ſe repoſer un peu, & continuer cependant à tenir le ſecret, juſqu'à ce que l'approche de la place rende de néceſſité la choſe évidente.

Au dernier logement qu'il fait avant que d'arriver devant la place, il doit détacher deux ou trois partis de cavalerie, chacun plus fort que la garniſon, qui doivent aller s'embuſquer aux environs, pour tâcher d'enlever les beſtiaux, & faire des priſonniers. Arrivant devant la place, il ſe ſaiſit des principales avenues, ſur leſquelles il fait mettre ſes troupes en bataille. Enſuite il fait le tour, reconnoît bien les environs & les endroits les plus à craindre pour les ſecours, & y poſe de fortes gardes.

Il doit envoyer des partis à la guerre pour apprendre des nouvelles des ennemis. Il fait occuper par les dragons chaque petit poſte qui peut ſervir à les reſſerrer dans la place. Il s'informe en particulier de chacun des priſonniers, de la qualité du pays, des gués, des rivieres, des enfilades, des avenues, & des lieux voiſins où il y a des maiſons fortes, ou quelque ſituation avantageuſe. Il s'informe encore du nombre de la garniſon, des officiers, ſi le gouverneur s'attend au ſiege, s'il eſpere du ſecours, d'où & par ou des munitions de guerre, des vivres peuvent venir, de l'état de la place & de ſes fortifications.

La nuit il fait ſes biouacs à la portée du mouſquet de la place: il poſe toujours les plus grands corps ſur les avenues par ou les ſecours auroient plus de commodité de ſe jetter dedans; il met de plus quantité de petites gardes devant & derriere lui pour n'être point ſurpris. Pendant ce tems-là, la moitié des troupes eſt à cheval, l'autre tient les chevaux par la bride, & tous ne ſe repoſent que de jour; encore eſt-ce alternativement, tantôt une moitié, tantôt l'autre. Si par le moyen des petites gardes qu'il a avancées dans le pays, ou des partis qu'il a envoyés, il a avis de l'approche de quelque ſecours, il doit tâcher de le combattre un peu loin de la place, pour éviter que le debris ne s'y jette. Il ne faut pourtant pas qu'il s'éloigne trop, de peur que ce ne ſoit une feinte que l'ennemi lui faſſe, pour le obliger à dégarnir quelqu'un de ſes poſtes, afin de pouvoir enſuite s'y gliſſer plus facilement.

Comme tout le but du lieutenant-général doit être d'empêcher qu'aucun ſecours n'entre dans la place pendant qu'il la tiendra *inveſtie*, il faut qu'il ſoit perpétuellement à cheval, qu'il viſite aſſiduement ſes poſtes, qu'il reconnoiſſe parfaitement le pays, & ſpécialement les endroits par où peuvent venir les ſecours, auſſi-bien que les lieux qui lui peuvent donner quelque avantage, & tâcher de faire ſon profit de tout. Pendant que la place ſera *inveſtie*, il doit prendre toutes les connoiſſances poſſibles de l'état des travaux & de ſes environs, afin d'en rendre compte au général à ſon arrivée, & lui donner les lumieres qu'il pourra ſur le ſiege & ſur les attaques.

Les principaux ingénieurs doivent accompagner le lieutenant-général, quand il va *inveſtir* la place, afin de profiter par avance des deux ou trois jours qu'on eſt à attendre l'armée, & afin d'avoir le tems d'étudier l'ordre de campement & des lignes, & même de faire quelques tours à l'entour de la place pour commencer à la reconnoître: moyennant quoi on peut procéder à l'exécution de l'inveſtiſſement avec beaucoup plus d'ordre & de connoiſſance. Pour bien s'acquitter de ceci, il eſt néceſſaire qu'ils aient un plan juſte de la place, ſur lequel ils puiſſent ajuſter les changemens qui leur paroîtront avoir été faits depuis qu'il aura été levé. Ils le réduiront auſſi en pe-

Digitized by Google

tit, & y ajoûteront un grifonnement du payſage des environs à une demi-lieue de la ville à la ronde : enſuite de quoi on pourra faire un petit plan ou carte eſtimative des lignes & du campement. Pour ce dernier, il doit ſe faire de concert avec le lieutenant-général, parce que c'eſt à lui à ſavoir mieux que qui que ce ſoit l'ordre de la bataille, les rangs des brigades, des régimens, & le dénombrement de toute l'armée.

Dès le jour même que la place eſt *inveſtie*, tout ſe met en mouvement; l'artillerie & ſa ſuite, les vivres & tous les caiſſons, les payſans & tous les charriots, ſont commandés : enfin tout part des places voiſines, & ſe met en marche pour ſe rendre devant la place *inveſtie* : ce qui ſe fait à la diligence, tant de l'intendant de l'armée, qui a ſes correſpondances avec les provinces voiſines, & qui fait les envois dans les pays voiſins quelques jours avant l'inveſtiſſement, qu'à celle du lieutenant-général de l'artillerie, qui de ſa part tire les munitions de tous les magaſins où il a fait ſes amas. Il emploie à cet effet des chevaux d'artillerie, & les charriots que l'intendant lui fait fournir: le tout en conſéquence des ordres du général.

Pendant que les diſpoſitions de l'inveſtiſſement ſe font, l'armée marche à grandes journées, & arrive devant la place pour l'ordinaire deux, trois, quatre ou cinq jours après l'inveſtiſſement. Le lieutenant général qui l'a fait, va au-devant de l'armée, à une demi-lieue ou environ, pour rendre compte au général de ſes diligences, & le général ſur ſon rapport fait enſuite la derniere diſpoſition pour le campement de l'armée autour de la place.

INVESTIR, *Marine*, ſe dit parmi les matelots de la Méditerranée pour échouer ou toucher ſur une côte ou ſur un banc de ſable.

INVESTISSEMENT, *dans l'Art militaire*, c'eſt l'action d'entourer une place de troupes pour ſe préparer à en faire le ſiege dans les formes. *v.* INVESTIR.

INVESTITURE, ſ. f., *Juriſprud.*, du latin *veſtire*, ſignifie *tradition*, miſe en poſſeſſion. Ce terme ſe prend quelquefois pour le droit d'*inveſtir*, quelquefois pour l'action même d'*inveſtir*, quelquefois enfin pour l'inſtrument ou acte qui fait mention de cette *inveſtiture*. Il ſe prend auſſi pour la poſſeſſion même, comme on le voit en pluſieurs endroits de la loi des Lombards.

En matiere féodale, le terme d'*inveſtiture* ſe prend quelquefois pour le titre primitif de conceſſion du fief, & plus ſouvent encore pour la réception en foi & hommage.

Anciennement les *inveſtitures* & miſes en poſſeſſion ne ſe faiſoient pas ſimplement de bouche, ni même par écrit; on y ajoutoit certains ſignes extérieurs ou ſymboles, pour exprimer la tranſlation qui ſe faiſoit de la propriété ou poſſeſſion d'une perſonne à une autre.

Ces ſymboles étoient fixés par les loix ou par l'uſage, & l'on employoit à cet effet les mêmes choſes chez preſque toutes les nations; on ſe ſervoit ordinairement des choſes qui avoient le plus de rapport avec celle dont on vouloit faire la tradition. Ainſi pour l'*inveſtiture* d'un champ, on donnoit un morceau de terre ou de gazon taillé en rond, large environ de quatre doigts; ſi c'étoit un pré on y ajoutoit de l'herbe, ou plutôt on coupoit un gazon; ſi c'étoit une terre, on y fichoit une branche d'arbre haute de quatre doigts, le tout pour faire entendre que ce n'étoit pas ſeulement le fond & le ſol dont on ſe dépouilloit, mais que l'on cédoit auſſi la ſuperficie, c'eſt-à-dire tout ce qui étoit ſur le fonds, comme les bâtimens, les bois, les arbres, vignes, les plantes, moiſſons, &c.

L'*inveſtiture* ſe faiſoit auſſi *per feſtucam ſeu per baculum & virgam*, c'eſt-à-dire par la tradition d'un petit bâton appellé *feſtuca*.

On employoit encore pour ſymbole de tradition un couteau ou une épée *per cultellum, vel per gladium*. C'étoit pour déſigner la puiſſance que l'on tranſmettoit

Digitized by Google

toit au nouveau propriétaire de changer, détruire, couper, renverser, & faire généralement dans son fond tout ce qu'il jugeroit à propos.

On se servoit enfin quelquefois encore d'autres choses en signe d'*investiture*, comme d'un anneau que l'on mettoit au doigt, d'une piece de monnoie, d'une pierre, & de diverses autres choses.

Les souverains donnoient l'*investiture* d'une province *per vexillum*, c'est-à-dire en remettant une banniere.

On gardoit avec soin ces signes d'*investitures*, & souvent on les annexoit à l'acte d'*investiture*, comme quand c'étoit une piece de monnoie ou de petits morceaux de bois, un couteau, &c. & afin que ces sortes de pieces symboliques ne pussent pas servir à d'autres qui s'en empareroient, on les rendoit inutiles en les coupant ou cassant par le milieu. Voyez *le Glossaire* de du Cange, au mot *investitura*, où l'on trouve près de 80 manieres différentes de donner l'*investiture*.

INVESTITURE DES FIEFS, est la concession primitive du fief ou acte d'inféodation; c'est aussi la réception du nouveau vassal en foi & hommage, par le moyen de laquelle le vassal est saisi & investi de son fief.

L'*investiture* du vassal empêche le seigneur d'user du retrait féodal; elle sert aussi à faire courir l'année du retrait lignager. *v.* FOI & HOMMAGE.

INVESTITURE DES BÉNÉFICES, est un acte par lequel on déclare & on confirme le droit résultant de la collation d'un bénéfice, faite par le collateur en faveur d'un nouveau titulaire.

Quelques auteurs confondent l'institution & la mise en possession réelle d'un bénéfice avec l'*investiture*, quoique ordinairement ce soient des choses différentes.

L'institution donne la propriété & le véritable droit au bénéfice, ce que l'on appelle *jus in re*; par l'*investiture* on déclare & on confirme le droit de collation, & par la mise en possession on donne l'administration & la jouissance des fruits.

L'*investiture* est quelquefois prise pour *collation*, quand celui qui *investit*, a en même tems le pouvoir de conférer; elle peut aussi être prise pour la mise en possession réelle, lorsque celui qui met en possession réelle, a aussi le droit de conférer; mais en général l'*investiture* est différente & de l'institution & de la mise en possession réelle, ainsi qu'on l'a d'abord expliqué.

La forme de l'*investiture* étoit différente selon la dignité des bénéfices; le chanoine étoit *investi* par le livre, l'abbé par le bâton pastoral, & l'évêque par le bâton & l'anneau.

INVETÉRÉ, adj., *Gramm.*, qui subsiste depuis long-tems; il ne se prend guere qu'en mauvaise part; il vient du latin *vetus*, vieux. On dit un mal *invétéré*, un abus *invétéré*. Rien de si difficile à déraciner que les choses *invétérées*, tant au physique, qu'au moral, & qu'au politique.

INVINCIBLE, adj., *Gramm.*, qu'on ne peut renverser, détruire, vaincre. On dit un homme *invincible*, un raisonnement *invincible*, une preuve *invincible*. Un des philosophes que les Athéniens envoyerent à Rome, prouva un jour la distinction absolue du juste & de l'injuste par des raisons qui parurent *invincibles*; le lendemain il prouva le contraire par des raisons opposées, que Ciceron compare à des bêtes féroces qu'il ne se promet pas de détruire, de vaincre, mais qu'il seroit trop heureux pour la consolation des gens de bien, & pour le bonheur de la république, d'appaiser, d'adoucir, de calmer. *Placare*, dit cet homme dont l'éloquence a passé en proverbe. Qu'étoit-ce donc que ces argumens qui effrayoient Ciceron même?

INVINCIBLE, (N), *Myth.*, c'est un des surnoms de Jupiter: les Romains célébroient une fete aux Ides de Juin, en l'honneur de Jupiter *Invincible*.

INVIOLABLE, adj., *Gramm.*, qui ne sera point violé, ou qui ne le doit point

être. La liberté de conſcience eſt un privilege *inviolable*. La loi du ſerment eſt ſacrée, ou eſt *inviolable* pour tout homme de bien.

INVISIBLE, adj., *Gram.*, qui échappe à la vûe, ou par ſa nature, ou par la petiteſſe de ſes parties, ou par ſa diſtance; les ſubſtances ſpirituelles ſont *inviſibles*; les particules de l'air ſont *inviſibles*; les corps nous deviennent *inviſibles* à force de s'éloigner. Si une choſe n'a point été ſenſible, on n'en a nulle idée repréſentative. Une queſtion difficile à réſoudre, c'eſt ſi les aveugles ont des idées repréſentatives, & où ils les ont, & comme ils les ont. Il ſemble que l'idée repréſentative d'un objet entraine l'idée de limite; & celle de limite, l'idée de couleur. L'aveugle voit-il les objets dans ſa tête ou au bout de ſes doigts?

INVISIBLES, ſ. m. pl., *Théol.*, eſt le nom qu'on donne à quelques rigides confeſſioniſtes, & aux ſectateurs d'Oſiander, de Flacius-Illyricus & de Swerkfeld, qui croyoient qu'il n'y a point d'égliſe viſible. Les freres de la Roze-Croix ont été auſſi appellés *inviſibles*. Prateole, *inviſib.* Florimont de Raimond, *liv. II. chap. xvj.* &c. *v.* CONFESSIONISTES.

INVITATEUR, ſ. m., *Gramm. Hiſt. Anc.*, domeſtique chez les Romains, dont la fonction étoit d'inviter les conviés aux repas qu'on donnoit. On l'appelloit auſſi *vocator*. L'*invitateur* étoit communément un affranchi.

INVITATOIRE, ſ. m., *Liturg.*, verſet que l'on chante ou récite à matines avant le *venite exultemus*, & à la fin de ce pſeaume; il change ſuivant la qualité des jours & des fêtes. Il n'y a point d'*invitatoire* le jour de l'Epiphanie, ni les trois derniers jours de la ſemaine ſainte.

INVOCATION, ſ. f., *Théolog.*, action par laquelle on adore Dieu, & on l'appelle à ſon ſecours. *v.* PRIERE, ADORATION, &c.

INVOCATION, en terme *de Poéſie*, eſt une priere que le poëte adreſſe, en commençant ſon ouvrage, à quelque divinité, ſur-tout à ſa muſe pour en être inſpiré. *v.* MUSES.

L'*invocation* eſt abſolument néceſſaire dans un poëme épique, à cauſe que le poëte dit des choſes qu'il ne ſauroit pas, ſi quelque divinité ne les lui avoit inſpirées. D'ailleurs il doit à ſes lecteurs cet exemple d'une piété & d'une vénération, qui eſt le fondement de toute la morale & des inſtructions qu'il prétend leur donner dans ſa fable; & puiſqu'enfin les divinités doivent être de la partie, il n'eſt pas raiſonnable qu'il oſe les faire agir, ſans leur en avoir demandé la permiſſion. *v.* EPIQUE.

L'auteur s'adreſſe ſouvent aux dieux dans le cours d'un poëme épique; ſur-tout lorſqu'il veut raconter quelque choſe de miraculeux, comme lorſque Virgile décrit la métamorphoſe des navires d'Enée en nymphes; mais la principale *invocation* eſt celle du commencement.

Le pere le Boſſu conſidere deux choſes dans l'*invocation*; la premiere eſt ce que le poëte demande; & la ſeconde, quelle eſt la divinité à qui il s'adreſſe. Quant à la premiere, Homere a ſi bien joint la propoſition avec l'*invocation* dans l'Iliade, qu'il *invoque* ſa muſe pour tout ce qu'il propoſe ſans réſerve; Virgile au contraire ne prie ſa muſe que de lui fournir une partie de ſon ſujet, & même il détermine préciſément celle qu'il deſire; après avoir aſſez exactement propoſé toute ſa matiere, il s'adreſſe à ſa muſe, & il la prie de lui en apprendre les cauſes. *v.* PROPOSITION.

Quant à la divinité qu'il *invoque*, le même auteur obſerve que ce doit toujours être celle qui préſide au ſujet qu'il traite, ou celle qui préſide à la poéſie en général. Ovide, dans ſes métamorphoſes, fait la premiere ſorte d'*invocation*; Lucrece en agit de même dans ſon poeme; celles d'Homere & de Virgile ſont de la premiere eſpece; ils n'*invoquent* que les muſes, & diſtinguent par là les divinités qui préſident à la poéſie, d'avec celles qui préſident aux actions des poemes, & qui en ſont les perſonnages.

Digitized by Google

Au reſte, il ne faut pas s'imaginer que ces divinités *invoquées* ſoient conſidérées par les poëtes mêmes, comme des perſonnes divines, dont ils attendent un véritable ſecours. Sous ce nom de muſes, ils ſouhaitent le génie de la poéſie, & toutes les conditions & les circonſtances néceſſaires pour exécuter leur entrepriſe. Ce ſont des allégories & des manieres de s'exprimer poétiquement, comme quand on fait des dieux du ſommeil, du calme, de la renommée, de la terreur, & des ſemblables deſcriptions des choſes naturelles ou morales; auſſi les muſes ſont-elles de tous les âges, de tous les pays & de toutes les religions; il y en a de payennes, de chrétiennes, de grecques, de latines, de françoiſes, &c. *v.* MUSES.

INVOLONTAIRE, adj., *Gramm.*, ce à quoi la volonté n'a point eu de part; ce qui n'a point été ou n'eſt pas voulu, conſenti. Il paroît à celui qui examinera les actions humaines de près, que toute la différence des *volontaires* & des *involontaires* conſiſte à avoir été, ou n'avoir pas été réflechies. Je marche, & ſous mes pieds il ſe rencontre des inſectes que j'écraſe *involontairement*. Je marche, & je vois un ſerpent endormi; je lui appuie mon talon ſur la tête, & je l'écraſe *volontairement*. Ma réflexion eſt la ſeule choſe qui diſtingue ces deux mouvemens, & ma réflexion conſidérée relativement à tous les inſtans de ma durée, & à ce que je ſuis dans le moment où j'agis, eſt abſolument indépendante de moi. J'écraſe le ſerpent de réflexion; de réflexion Cléopâtre le prend & s'en pique le ſein. C'eſt l'amour de la vie qui m'entraîne; c'eſt la haine de la vie qui entraîne Cléopâtre. Ce ſont deux poids qui agiſſent en ſens contraires ſur les bras de la balance, qui oſcillent & ſe fixent néceſſairement. Selon le côté ou le point où ils s'arrêtent, l'homme eſt bienfaiſant ou malfaiſant, heureuſement ou malheureuſement né, exterminable ou digne de récompenſe ſelon les loix.

Fin du Tome XXIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES SUPPLÉMENTS

DU TOME XXIV.

Java, *Géog. mod.* addition.
Javeller, *Écon. ruſt. v.* Javelle.
Ichtyocole, *v.* Colle de poiſſon.
Idéaliſme & Idéaliſtes, *v.* Corps.
Idées, *origine des*, *Logique*, *v.* Idée.
Jean, *Saint*, (N), *Géog. mod.*
Jean le blanc ou premier oiſeau St. Martin, (R), *Hiſt. nat.*
Jeſabel, *Hiſt. Sac. v.* Jezabel.
Ignorance, *Métaphyſ.* add.
Ignorance & Erreur, (N), *Morale. Cet article eſt à la fin du Tome IV.*
Image, (R), dans l'*Éloquence.*
Image de Dieu dans l'homme, (N), *Théol.*
Immaculé, *Théol.* add.
Impôt, *Polit.* add.
Imputation, *Mor. Juriſpr.* add.
Indes, *Géog. mod.* add.
Indifférentes, *actions*, *v.* Actions indifférentes, *Supplém.*
Indouſtan, *Géog.* add.
Inferiæ, (N), *Littérat.*
Injure, *Juriſp.* add.
Innocence, *Théol. v.* Etat d'innocence, *Supplém.*
Innocence antidiluvienne, *v.* Etat d'innocence, *Suppl.*
Intention de l'agent, (N), *Juriſprud. Droit nat.*
Intercaler, (N), *Gramm.*
Intercollonation, (N), *Archit.*
Intérêt, *Morale*, add.
Intolérance, *Morale*, add.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google